





Digitized by the Internet Archive  
in 2009 with funding from  
University of Ottawa









(11)

NOUVEAU  
L A R O U S S E  
ILLUSTRÉ



S/D  
L3327m

NOUVEAU

# LAROUSSE

ILLUSTRÉ

DICIONNAIRE UNIVERSEL ENCYCLOPÉDIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

CLAUDE AUGÉ

TOME QUATRIÈME

6 300 Gravures. — 120 Tableaux. — 64 Cartes.



60973  
29 | 9 | 03

PARIS

LIBRAIRIE LAROUSSE

17, RUE MONTPARNASSE, 17

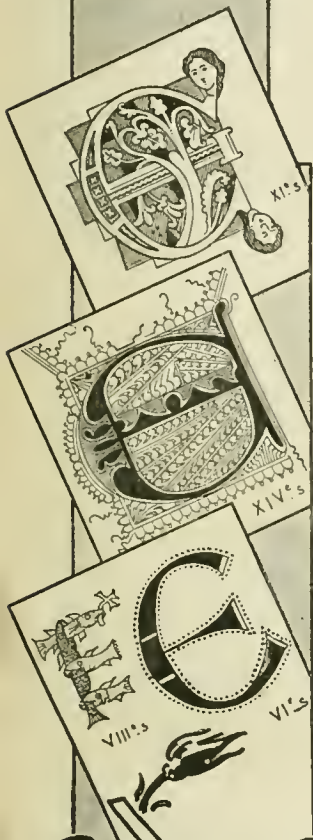
Tous droits réservés

AE

25

L34

t.4



(se prononçait toujours fermé, comme dans *bonté*, lorsqu'on voulait désigner la lettre en général); se prononce aujourd'hui toujours muet dans le même cas) n. m. Cinquième lettre et deuxième voyelle de la langue grecque, de la langue latine et des langues néo-latines et germaniques (dans l'alphabet slave, elle occupe la sixième place) : *Un grand E. Un petit e. Un E accentué. Un E long. Un E bref.*

— Paléogr. C'est l'hiéroglyphique égyptien qui a fourni à l'alphabet phénicien sa 5<sup>e</sup> lettre *He*, semi-voyelle que le grec a changée en voyelle. Tandis que l'alphabet grec a deux formes pour désigner des modifications phonétiques du son *e*, l'alphabet latin n'a conservé qu'à l'un de ces signes la valeur vocalique, rendant à l'autre le caractère d'aspiration qu'il possédait dans les langues sémitiques. Cependant, les Juifs, en écrivant avec leurs caractères les langues étrangères, se sont servis non de l'*He*, mais de l'*Ain* pour transcrire la voyelle *E*. Sans entrer dans les détails de l'histoire de cette lettre, dont les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution, nous remarquerons que l'e minuscule apparaît comme une déformation de l'onciale. Au point de vue graphique, l'on rappellera que divers signes diacritiques viennent affecter la lettre *E*: en français, des accents indiquent des différences dans la prononciation; dans les langues slaves, l'accent circonflexe renversé (*v*) qui la surmonte en indique le son mouillé; la cédille qui, dans l'écriture médiévale, remplace l'a marié à l'e, sert, en polonais, à noter la nasalisation de la lettre. Dans l'écriture allemande, l'inflexion de certaines lettres (*a, o, u*), indiquée aujourd'hui par un tréma, se notait autrefois par un *e* suscrit. Le siglo (&) qui

sert encore à désigner *et* n'est que la réunion en un seul caractère de l'*e* et du *t*. Nous avons noté, dans les tableaux ci-après, les signes fort particuliers qui, au moyen âge, ont servi à abrégé certains mots commençant par *e*.

ORIGINE ET DÉRIVATION DE L'E LATIN

hiéroglyphique égyptien.	phénicien.	grec cadméen.	dolo-dorien.	latin archaïque.

L'E DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE

inscriptions antiques.	grafiti.	tablettes de ciré.	capitales antiques.	cursive antique.

capitale (v <sup>e</sup> siècle).	onciale (v <sup>e</sup> siècle).	cursive (v <sup>e</sup> siècle).	capitale (vi <sup>e</sup> siècle).	semi-unciale (vi <sup>e</sup> siècle).

cursive (vi <sup>e</sup> siècle).	minuscule (vi <sup>e</sup> siècle).	capitale (vii <sup>e</sup> siècle).	onciale (vii <sup>e</sup> siècle).	cursive (vii <sup>e</sup> siècle).

minuscule (vii <sup>e</sup> siècle).	capitale (viii <sup>e</sup> siècle).	cursive (viii <sup>e</sup> siècle).	minuscule (viii <sup>e</sup> siècle).	capitale (ix <sup>e</sup> siècle).

cursive (ix <sup>e</sup> siècle).	semi-unciale (ix <sup>e</sup> siècle).	inscriptions (ix <sup>e</sup> siècle).	onciale (ix <sup>e</sup> siècle).	cursive (ix <sup>e</sup> siècle).

minuscule (ix <sup>e</sup> siècle).	capitale (ix <sup>e</sup> siècle).	onciale (ix <sup>e</sup> siècle).	semi-unciale (ix <sup>e</sup> siècle).	cursive (ix <sup>e</sup> siècle).

DIVERSES FORMES DE L'E DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES

majuscule, minuscule et cursive (xii <sup>e</sup> siècle).	majuscule, minuscule et cursive (xii <sup>e</sup> siècle).	majuscule, minuscule et cursive (xii <sup>e</sup> siècle).	majuscule, minuscule et cursive (xii <sup>e</sup> siècle).

majuscule, minuscule et cursive (xiv <sup>e</sup> siècle).	majuscule, minuscule et cursive (xiv <sup>e</sup> siècle).	majuscule, minuscule et cursive (xiv <sup>e</sup> siècle).	majuscule, minuscule et cursive (xiv <sup>e</sup> siècle).





# EAU

— Mar. Se dit, au pluriel, pour désigner le sillage d'un navire, le trou où il navigue : *Se tenir dans les EAUX d'un cuirassé*, à *Eaux vives* ou *Marées de vive eau*, *Grandes marées des syzygies*, à *Eaux mortes* ou *Marées de morte eau*, petites marées de quadratures (l'eau monte, il y a du flux; l'eau descend, il y a jusant); *Eau morte*, l'eau peu profonde; *Eau plate et courtoise*, Mer calme; *Même eau*, Eau qui offre peu de changement au brassage; *Eaux basses*, Etat d'une rivière dont les eaux atteignent un niveau peu élevé, et, au fig., Etat d'une personne qui a peu d'argent; à *Eaux fermées*, *Eaux ouvertes*, EAUX prises par la glace, eaux débarrassées de glaçons; *Chef d'eau*, Marée haute. (Vieille locution.) *Ligne d'eau*, Ligne de flottaison, ligne du navire où battent les eaux de la mer tranquille; à *Eau d'approvisionnement*, Eau potable embarquée pour la consommation du bord; à *Voie d'eau*, Ouverture accidentelle qui donne accès à l'eau dans un navire; à *Faire de l'eau*, Se nourrir d'eau potable pour l'approvisionnement du navire; à *Faire eau*, Recevoir l'eau par des ouvertures accidentelles; à *Ne pas faire d'eau*, Etre bien étanche; à *Mettre à l'eau*, Lancer, en parlant d'un navire; à *Recevoir un coup à l'eau*, Etre percé à l'eau, Etre percé par un boulet dans la partie de la carène qui est plongée dans l'eau; à *L'eau diminue*, La profondeur décroît; à *Il y a de l'eau*, Il n'y a pas d'eau. Se dit aussi: C'est le plein de l'eau; l'eau ne peut pas, faire passer un bâtiment sur une barre, un banc, ou le faire entrer dans un port; à *Tirer à mètres d'eau*, Avoir à mètres de tirant d'eau; à *Il y a de l'eau à courir*, Il n'y a pas à craindre que le mauvais temps pousse le navire à la côte; à *L'eau est étale*, La marée est arrivée à sa plus grande hauteur. (On dit aussi: C'est le plein de l'eau.) à *Embarquer de l'eau*, Recevoir des paquets de mer; à *Lest d'eau*, Eau de mer dont on remplit les compartiments du water-ballast, quand le chargement diminue; à *Les eaux d'un pays*, Portion d'eau s'étendant à trois milles du bord du rivage et constituant les eaux territoriales, propriété absolue de la nation dont elles baignent les côtes; à *Marin d'eau douce*, Matelot timoré ou qui n'a jamais fait de longues navigations.

— Mécan. Chacune des ouvertures de la noix d'un robinet, donnant autant de directions dans lesquelles il peut envoyer le fluide qu'il reçoit; à *Eau de condensation*, Eau injectée dans le condenseur, pour réduire la vapeur qui a agi sur le piston; — Dans un alambic, Eau que l'on renouvelle autour du serpentin dans la bécbe à condensation; — Minér. *Eau de cristallisation*, Eau retenue par un cristal dans sa formation; à *Eau de constitution*, Eau qui fait partie essentielle d'une substance cristallisée, de façon qu'on n'en peut chasser cette eau sans changer la nature de la substance; à *Eau thermique*, Eau de source qui jaillit à une température sensiblement élevée; à *Eau minérale*, Eau contenant en dissolution quelque substance minérale qui la rend propre aux usages de la médecine; à *Eau minérale naturelle*, Eau minérale fournie par une source; à *Eau minérale artificielle*, Préparation pharmaceutique composée des mêmes éléments que l'eau minérale d'une source naturelle; à *Eau de carrière*, Eau que l'on trouve dans les pores de roches.

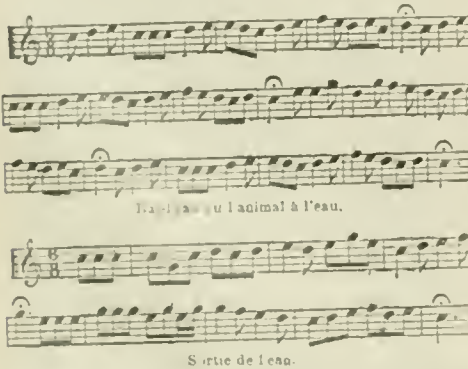
— Natat. *Pleine eau*, Rivière, eau courante, grande étendue d'eau; à *Fig. Faire une pleine eau*, Nager librement dans ces eaux-là; à *Nager entre deux eaux*, Nager en ayant la tête et le corps enfoncés au-dessous de la surface de l'eau.

— Obstétr. *Eaux de l'arnios* ou *simplem. Eauz*, Liquides dans lesquels le fœtus est immergé; à *Fousses eaux*, Sérosités qui s'accumulent quelquefois entre l'arnios et le chorion, et qui peuvent s'écouler longtemps avant l'accouchement; — Pêch. *Poisson de bonne eau*, Poisson pêché dans des eaux vives ou saines; à *Troubler l'eau*, Remuer la vase pour mettre le poisson en mouvement.

— Pharm. Nom donné à une multitude de préparations liquides, dont on trouvera les définitions aux mots qui en déterminent la nature: *Eau de Botol*, *Eau sédatrice*, *Eau de Goulard*, etc.

— Techno. Nom par lequel, dans l'industrie drapière, on désigne l'action de faire passer un tissu foulé sur l'appareil à lainer; à *Opération du travail des cuirs hongroyés*, qui consiste à fouler les peaux dans les cuves d'alunage, de manière à les faire aller trois fois de suite d'une extrémité à l'autre de la cuve; à *Etre hors d'eau*, Se dit des peaux, en T. de chamoisier, quand elles ont perdu toute leur humidité, et que l'huile a remplacé l'eau dans leurs pores; à *Couleur d'eau*, Couleur bleue qu'on donne au fer poli; à *Vêr d'eau*, Vêr très clair; à *Donner l'eau*, Lustrer, en parlant d'une étoffe, d'un chapeau ou du cuir; à *Donner trois EAUX au veau*; à *Travailler à grande eau*, Faire une pâte à papier qui renferme une proportion plus grande d'eau que du matière; à *Travailler à petite eau*, Faire une pâte qui contient moins d'eau que de matière; à *Eau d'olun*, Nom donné, dans le collage à la main, à un mélange d'eau, de gélatine et d'alun, que l'on passe sur les feuilles qui n'ont pas été suffisamment rendues imperméables par une première colle.

— Vener. *Battre l'eau*, Se jeter à l'eau en parlant d'une bête que l'on courre; à *Bat-l'eau* ou *L'animal à l'eau*, Fan-



fare qui est que que l'animal est à l'eau. *Sortie de l'eau*, Sonner le coup pour liquer que la bête quitte l'eau; — ALL. BIS. *Moise sauvé des eaux*, V. MOISE; à *Que d'eau!* que d'eau!... l'aroles attribuées au maréchal

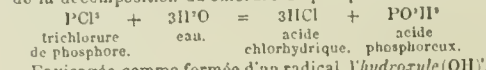
de Mac-Mahon. Etant président de la République, il se rendit à Toulouse lors de la terrible inondation de 1875, et la vue de la ville et de la campagne submergées lui aurait arraché l'exclamation ci-dessus. Vrai ou supposé, le mot fut malicieusement répandu comme une nouveauté par les journaux de l'opposition. Il est devenu historique et on le rappelle quand on se trouve en présence d'une chose dont l'abondance est faite pour surprendre ou pour effrayer.

— EXECUT. Chim. Cavendish, en 1781, constata que l'eau, jusque-là considérée comme un élément, se formait dans la combustion de l'hydrogène; en 1783, Lavoisier, Laplace et Meusnier réussirent à établir approximativement sa composition; leurs travaux furent complétés par l'arliste et Nicholson (électrolyse de l'eau, 1800), Gay-Lussac et Humboldt (analyse endométrique, 1805), puis par Damas qui, en 1843, réalisa la synthèse en poids (réduction de l'oxyde de cuivre dans un courant d'hydrogène). L'eau est formée de deux volumes d'hydrogène unis à un volume d'oxygène avec contraction d'un tiers. Sa formule est H<sub>2</sub>O, son poids moléculaire 18.

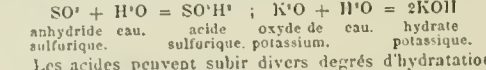
— Propriétés physiques. L'eau est un liquide transparent, inodore, sans saveur, incolore en petite quantité, bleu sous grande épaisseur, se solidifiant avec augmentation de volume en une masse de glace constituée par des cristaux hexagonaux de densité 0,918. De 0° à 4°, l'eau se contracte et présente, à 4°, un maximum de densité; c'est la densité unité à laquelle on rapporte celles des autres solides et liquides (la densité de l'eau liquide à 0° est 0,999873). L'eau émet des vapeurs à toute température; sous la pression 760<sup>mm</sup>, le point d'ébullition a été pris comme point 100 du thermomètre centigrade, le zéro étant donné par la glace fondante. La densité de la vapeur est 0,9235 par rapport à l'air; vaporisée, l'eau occupe un volume 1.700 fois plus grand à 760<sup>mm</sup>; au delà de 100°, la tension de la vapeur croît rapidement avec la température (2 atms à 120°, 6, 20 atms à 213°). La chaleur spécifique est représentée par 1, la chaleur de fusion est de 79 calories 25, celle de vaporisation, de 537 calories. L'eau est dissociée au delà de 1.100°; le courant électrique la décompose en ses éléments [H<sup>+</sup> + O<sup>-</sup>].

En contact avec la plupart des corps, l'eau jouit d'un grand pouvoir dissolvant, allant en augmentant généralement, pour les solides, avec une élévation de température, et en diminuant jusqu'à devenir nul à 100°, pour les gaz; l'influence de l'état dissous est considérable pour favoriser les réactions, la seule présence de l'eau suffit souvent pour provoquer des combinaisons.

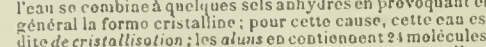
— Propriétés chimiques. L'eau est décomposée aisément par les corps qui présentent une grande affinité soit pour l'oxygène (sodium à froid, fer au rouge), soit pour l'hydrogène (chlore); l'autre élément est libéré, mais, parfois, les deux gaz restent engagés dans la réaction. Il en est ainsi de la décomposition du chlorure de phosphore:



Envisagée comme formée d'un radical, l'hydrozyle (OH)', lié à l'hydrogène, l'eau est génératrice des hydrates (K.OH), des alcools (R.OH), des acides [(AzO<sup>+</sup>).OH)], etc., par remplacement de l'hydrogène par un métal, un radical organique R=C<sup>n</sup>H<sup>2n+1</sup>, un radical acide, etc. L'eau réagit vivement sur les anhydrides et oxydes basiques, formant selon les cas des acides ou des hydrates:



Les acides peuvent subir divers degrés d'hydratation par l'addition d'une ou plusieurs molécules d'eau



l'eau se combine à quelques sels anhydres en provoquant en général la forme cristalline; pour cette cause, cette eau est dite de *cristallisation*; les aluns en contiennent 24 molécules.

Un grand nombre d'actions donnent naissance à l'eau (réduction d'oxydes par l'hydrogène, combustion des corps hydrogénés, formation des sels par l'action d'un acide sur une base), mais c'est surtout dans les substances organiques que la formation et la fixation d'eau représentent les principales modifications de l'édifice moléculaire (éthérification, saponification, saccharification, etc.).

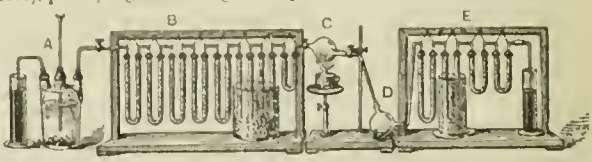
— Propriétés physiologiques. L'eau joue un rôle prépondérant dans l'économie de la cellule; les êtres organisés ne peuvent, qu'ils appartiennent au règne animal ou au règne végétal, vivre sans eau, celle-ci représentant les soixante-dix centièmes de leur poids; les quantités séparées par les fonctions vitales (respiration, évaporation, etc.) doivent être aussitôt remplacées; la mort survient lorsque la teneur en eau baisse de 20 p. 100. C'est le véhicule au moyen duquel s'opèrent les absorptions, exhalations, sécrétions, actions chimiques dont l'ensemble constitue la vie, tout en participant aux réactions destinées à l'assimilation des substances nutritives accomplies au sein de la cellule. C'est ainsi que les infusoires (tardigrades, rotifères) desséchés au préalable peuvent supporter de hautes températures et reprendre leur vitalité quand on leur fait absorber l'eau nécessaire à leurs fonctions.

— Etat naturel de l'eau. A la surface du globe, les océans sont continuellement en voie d'évaporation; les nuages formés, entraînés par les vents, se résolvent en pluie, neige (eaux météoriques qui, tombant sur le sol, ruissellent en partie et s'accumulent dans les points bas des vallées, étangs, rivières); le reste s'infilte plus ou moins selon les terrains, formant, au contact des couches imperméables argiles, des nappes souterraines dont les points d'émergence avec le sol constituent les sources. Toutes ces eaux dites *trilariques*, retournent ensuite à la mer par les fleuves. Etant donné le pouvoir dissolvant des eaux, celles-ci se minéralisent en attaquant les terrains; en même temps, elles recueillent des matières organiques animales ou végétales. Parmi les matériaux rencontrés, on trouve la chaux carbonatée, eau calcaire ou sulfate d'eau sémitense, des sels magnésiens, des chlorures alcalins, du fer, des nitrates, des gaz composés de l'air, de l'anhydride carbonique et, dans les eaux suspectes, de l'ammoniaque, des matières organiques inertes (acide urique, humus, vivantes algues, champignons, acédémies, infusoires) et des milliers de micro-organismes ou bactéries en général inoffensifs. — Les eaux sont *douces*

ou *crues*, selon la proportion des sels dissous; à *minérales*, lorsque ces matériaux exercent une action sur l'organisme, et peuvent, par ce fait, être utilisées en thérapeutique.

— Eau distillée. L'eau distillée puis condensée est absolument pure, si l'on élimine les premières portions pouvant tenir de l'ammoniaque et les dernières de l'acide chlorhydrique provenant de la dissociation des sels magnésiens. Cette eau distillée sert à préparer les solutions pharmaceutiques, photographiques, etc., pour lesquelles les sels calciques contenus dans les eaux ordinaires seraient un inconvénient. A bord des navires, l'eau distillée de l'eau de mer sert de boisson et d'eau d'alimentation des chaudières.

— Eau potable. Une eau potable, c'est-à-dire bonne à consommer, doit être limpide, incolore, fraîche, inodore, agréable au goût, imputrescible, ne tenir ni ammoniaque,



EAU. — Appareil de Dumas pour la synthèse en poids: A, appareil producteur d'hydrogène; B, série de tubes en U pour la purification de l'hydrogène; C, ballon contenant l'oxyde de cuivre sec; D, ballon où se condense la vapeur d'eau; E, tubes en U destinés à absorber la vapeur non déposée en D.

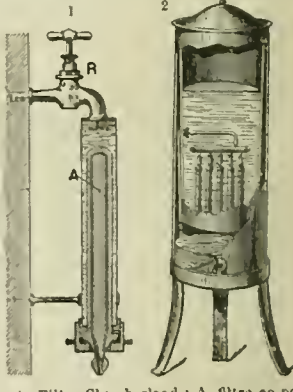
ni nitrite, ni sulfure, indices de pollution, contenir le moins possible de microbes et, parmi ceux-ci, aucune espèce pathogène, ni espèce vivant dans les déjections animales (bacille coli), ainsi qu'aucun embryon d'organisme. L'eau potable cuit les légumes sans les durcir et dissout le savon sans faire de grameaux.

Pour étudier une eau, on y recherche par dosage le chaux, la magnésie, le chlore, l'azote, le résidu salin séché à 180°. Le degré hydrotimétrique d'après la quantité de savon nécessaire pour faire mousser l'eau (mesure de la dureté) les matières organiques d'après l'oxydation de l'eau par le permanganate alcalin (procédé A. Lévy), la numération des bactéries après culture, la recherche des germes pathogènes, soit directement, soit par inoculation des cultures sur des cobayes. — D'après le conseil d'hygiène, une eau sera considérée comme potable lorsqu'elle empruntera moins de 2 milligrammes d'oxygène au permanganate par litre et que son degré hydrotimétrique sera inférieur à 30 (correspondant à 170 milligrammes de CaO par litre), le chlore ne devant pas dépasser 40 milligrammes, l'acide sulfurique 30 milligrammes par litre; pour la teneur en bactéries, les eaux sont pures lorsqu'elles contiennent de 10 à 1.000 de ces organismes par centimètre cube, métriques de 1.000 à 10.000, impures au delà. (Miquel.)

En général, l'eau de pluie est médiocre, souillée par des poussières organiques de l'air qui la rendent très altérable; les eaux de ruissellement (rivières, lacs, ayant lavé le sol, sont très suspectes; quant aux eaux des nappes (sources, puits artésiens), excellentes si la nappe est profonde, elles sont très suspectes, dangereuses même, dans les nappes ordinaires des puits où le défaut de profondeur permet les infiltrations de la surface: fosses, égouts, etc.

— Amélioration des eaux. On peut purifier les eaux destinées à la consommation en les privant soit de leurs matières en suspension, soit de l'excès de sels minéraux et surtout de leurs bactéries.

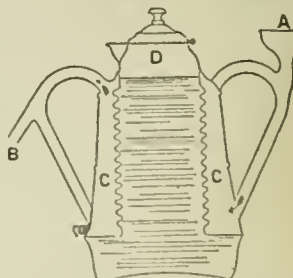
Les procédés employés se classent en quatre groupes: Procédés mécaniques. Decantation ne séparant que le limon assez lourd pour se déposer par repos. — Filtration à travers le sable pour les grands débits (alimentation des villes), à travers le biseuit de porcelaine (bougie Chamberland), la terre d'infusoires, filtres efficaces à condition d'être souvent nettoyés et employés sur des eaux assez pures; leur faible débit ne permet leur emploi que dans l'économie domestique.



1. Filtre Chamberland; A, filtre en porcelaine dégorgeur; R, robinet amenant l'eau. — 2. Filtre-fontaine à cinq bougies Chamberland.

Procédés physiques. Stérilisation par la chaleur, soit par ébullition pure et simple de l'eau et refroidissement dans un lieu frais à l'abri des poussières, soit par chauffage sous pression à 125°.

Ces procédés coûteux sont employés dans les ménages pour stériliser l'eau de boisson. Procédés chimiques. Précipitation par un réactif approprié de l'excès de calcaire (chaux, alun, carbonate de soude), applicable surtout dans l'industrie pour désinfecter l'eau d'alimentation des bouilleries (v. ÉPURATION), soit par une substance oxydant et brûlant les matières organisées (ozone, permanganate).



Stérilisateur: A, entonnoir servant à verser l'eau de refroidissement; B, sortie de l'eau de refroidissement; C, C, partie annulaire où circule l'eau de refroidissement; D, partie centrale formée de cinq bougies l'eau soumise à l'ébullition.

Procédés mixtes, réunissant plusieurs procédés précédents: tel le procédé Anderson (oxydation de l'eau par



de précautions, d'autant plus nécessaires que cette imitation des eaux naturelles pouvant mettre en péril la santé publique, par suite de l'expérience du fabricant ou de la décomposition ou plus ou moins rapide que ces produits pouvaient subir. Possédant les mêmes qualités thérapeutiques que les eaux naturelles, les eaux artificielles ont été, dans la réglementation des dépôts et de la livraison au public, confondues avec les eaux naturelles.

**Eaux ménagères.** Les eaux ménagères sont celles qui proviennent de l'intérieur des maisons.

Le propriétaire du fonds inférieur n'est pas tenu de recevoir ces eaux, à moins, toutefois, que le propriétaire du fonds supérieur n'ait acquis cette servitude. Il est permis aux propriétaires riverains de laisser écouler sur la voie publique les eaux ménagères. Mais l'administration peut prendre des mesures pour règlementer cet écoulement : c'est ainsi qu'un décret du 26 mars 1852, relatif aux rues de Paris, impose le coulement des eaux ménagères dans les égouts. D'autre part, la défense édictée par le § 6 de l'article 171 du Code pénal de jeter au devant des maisons des choses nuisibles, renferme implicitement la défense de laisser couler sur la voie publique les eaux ménagères, qui pourraient nuire par leurs exhalaisons.

— **Industrie et mécan.** Au point de vue technologique, l'eau peut être considérée comme élément principal de nombreuses industries, comme force motrice et comme moyen de transport.

Les eaux contenant en dissolution des substances salines sont utilisées directement : on évapore le liquide et on recueille le résidu ; c'est ainsi que l'on extrait le sel commun de l'eau de mer et des sources salées. Dans d'autres cas, on précipite le principe utile à l'aide de réactifs chimiques convenablement choisis, comme pour l'obtention du cuivre d'après les procédés dits « humides » employés à Lanz, Rio-Tinto, Acordo, etc.

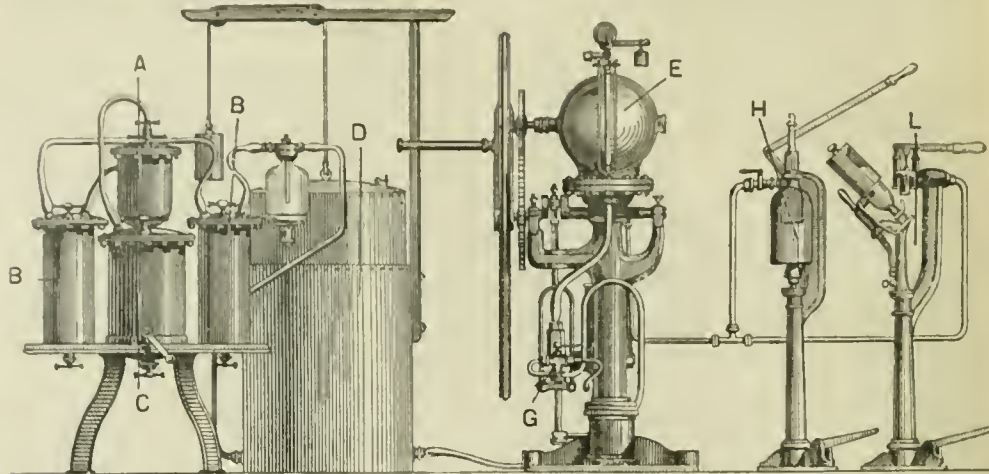
Comme agent de force motrice, l'eau peut avoir un rôle actif dans la mise en mouvement de machines hydrauliques, béliers, roues, turbines, etc., ou un rôle intermédiaire lorsqu'elle est transformée en vapeur dans les chaudières des machines à vapeur.

Dans l'exploitation d'un certain nombre de mines (mines d'or, de diamant), l'eau a de singulièrement la main-d'œuvre et a une grande utilité pour la séparation des gangues et des minerais. L'eau joue encore un rôle très important comme moyen de transport : canaux, cours d'eau navigables, etc. Enfin, ses usages en hygiène, en économie domestique et dans l'industrie, sont innombrables.

— **Fabrication des eaux gazeuses artificielles.** Il existe deux modes distincts de la fabrication des eaux gazeuses : la fabrication avec appareil portatif, la fabrication industrielle proprement dite ou fabrication continue.

Pour la fabrication on petit de l'eau gazeuse ou eau de Seltz, on a fait longtemps usage d'un appareil portatif inventé par Nouth vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, puis transformé et perfectionné par Chassenot, et auquel Brier donna une forme tout à fait pratique. Cet appareil se compose, en principe, de deux récipients en verre solide de dimensions différentes et vissés l'un sur l'autre ; un treillis ou paille résistante ou en fil de fer les recouvre. L'acide

partiments pour le gaz produit ; 3° un gazomètre à double suspension ou à emmagasine le gaz ; 4° un saturateur que dessert une pompe ; 5° un tirage à bouteilles et un à siphons. Actuellement, on fabrique couramment les eaux de Seltz en faisant usage, au lieu d'un producteur d'acide carbonique,



Appareil conçu à fabriquer les eaux gazeuses : A, réservoir à acides ; B, laveurs ; C, producteur d'acide carbonique ; D, gazomètre ; E, concentrateur ; G, pompe ; H, tirage pour bouteilles ; L, tirage pour siphons.

que, de tubes en tôle d'acier contenant de l'acide liquéfié, ce tube étant mis directement en communication avec un saturateur et les tirages à bouteilles et à siphons. On fabrique également des boissons gazeuses au moyen de capsules d'acide carbonique liquide placées dans un appareil appelé *sparklet*, où la capsule se trouve écrasée.

— **Liturg.** **Eau bénite.** L'eau bénite est un mélange d'eau naturelle et de sel que, d'après le rituel romain, le prêtre doit bénir, chaque dimanche, à la sacristie, avant de célébrer le grand-messe. Les théologiens rangent l'eau bénite parmi les *sacramentaux*. C'est avec l'eau bénite que le prêtre fait l'aspersion qui précède le grand-messe : l'Église veut ainsi rappeler aux fidèles qu'ils doivent se présenter devant Dieu avec un cœur purifié, et les aider à cette purification par les sentiments qu'elle éveille en eux et la vertu de ses prières. L'eau bénite est employée dans presque toutes les bénédictions et aussi dans l'administration du sacrement de baptême. Dans chaque église, à l'entrée de la nef, est placé un *bénitier* ; les fidèles y trempent les doigts, en passant, et font ensuite le signe de la croix. Lorsqu'un dignitaire, soit ecclésiastique, soit civil, vient solennellement dans une église assister à un office, le curé de la paroisse lui présente à la porte l'eau bénite.

L'usage de l'eau bénite a été probablement emprunté par l'Église catholique à la liturgie mosaïque, qui prescrivait de fréquentes aspersion ; il y avait même dans le temple, entre le tabernacle et l'autel, un bassin d'airain, où les prêtres devaient se purifier toutes les fois qu'ils entraient dans le sanctuaire ou offraient de l'encens à l'autel. On voit, dans Tertullien, que, de son temps, les chrétiens s'aspergeaient d'eau avant d'entrer dans l'église. Saint Basile met cette coutume au nombre des traditions apostoliques. La formule dont le prêtre se sert aujourd'hui pour bénir l'eau figure déjà dans les *Sacramentaires* de saint Gélase et de saint Grégoire. L'eau bénite est employée encore de nos jours dans l'Église schismatique d'Orient.

On sait, d'ailleurs, que la coutume de regarder l'eau comme un moyen et un symbole de purification spirituelle est commune à presque toutes les religions. Les druides combattaient les maléfices par des aspersion d'eau sacrée. L'antiquité gréco-romaine se servait d'eau *lustrale*. Aujourd'hui encore, dans l'Inde et le Thibet, les fidèles ont l'habitude de recevoir des prêtres une aspersion d'eau en entrant dans les pagodes.

Au moyen âge, il était d'usage, dans les églises comme chez les particuliers, l'eau bénite fut renouvelée chaque dimanche ; cet ancien usage est codifié dans les *Capitulaires* de Charlemagne.

L'eau *grégorienne* est une eau bénite, mêlée de cendre, de sel et de vin, qui est employée pour la consécration, la purification ou la réconciliation d'une église, la dédicace étant faite par l'évêque d'après la formule de saint Grégoire.

— **Mœurs et cout.** **Cornue de l'eau.** On appelait ainsi une sonnerie de trompe qui, au moyen âge, tenait lieu du son de cloche annonçant les repas. On cornait l'eau pour apprendre aux convives que le moment était venu de se laver les mains. (Eo T. de vénér., la *cornue de l'eau* était la sonnerie annonçant que le cerf s'était mis à l'eau.)

— **Relig.** L'action fécondante de l'eau sur la terre ne pouvait échapper à l'observation de l'homme primitif. Aussi le culte des eaux se retrouve-t-il dans les plus antiques mythologies ; il se conçoit surtout en Orient, dans les pays brûlés par le soleil. Les Aryas de l'Inde invoquent *Variand*, le dieu du ciel et le père des eaux célestes ; leurs philosophes adoptèrent plus tard *Sindhu*, l'élément humide, dont, comme Thales en Grèce, ils firent le principe des êtres. Les Iraniens honorent *Ardivraqua*, la grande déesse des eaux. Pour tous deux, les eaux terrestres, fleuves, rivières, fontaines, sont des divinités secourables, qu'il ne faut troubler ni souiller ; ils les nomment *Apas*, et les seconds les placent sous la présidence de l'Anchaspand *Haurvudt*, le maître des eaux, qui, avec *Ameretat*, dispense la santé et l'immortalité. Les eaux tiennent aussi une place importante dans les mythologies scandinaves, slave et germanique, et le rôle des fleuves, des nymphes, des naïades, dans le panthéon grec et romain, était non moins important, quoique plus défigurée par l'anthropomorphisme. La mer avait été aussi dédiée sous les noms d'*Egir*, chez les Scandinaves, de *Poseidon* et de *Neptune* chez les grecs et les Latins. Les nymphes, les océanides, les sirènes et autres faisaient aussi partie de la cour des dieux.

**Eau merveilleuse** (L'), opéra-comique en deux actes, paroles de Thomas Sauvage, musique d'Albert Grisar, ro-

présenté au théâtre de la Renaissance (salle Ventadour) le 30 janvier 1839. — Le poème, construit sur le sujet du *Philtre* et de *l'Élixir d'amore*, est comme un essai de retour aux anciennes traditions de la comédie italienne, et la musique est conçue dans la forme de l'opéra bouffe italien,

avec des récitatifs remplaçant le dialogue ordinaire de l'opéra-comique français.

**Eau de Jouvence** (L'), drame philosophique de Romain (1880), faisant suite à *Caliban*. (V. ce mot.) Caliban, symbole de la démocratie, s'est assagi par l'exercice du pouvoir qu'il a usurpé ; son gouvernement est utile et agréable au peuple de Milan. Prospero, le duc dépossédé, qui représente l'élément aristocratique et la supériorité intellectuelle, renonce à restaurer son ancienne puissance et reproche les efforts maladroits de ses partisans. Returé à la Chartreuse de Parieu, il se borne à rechercher le pouvoir que donne la science. Il découvre une *eau de jouvence* (l'eau-de-vie) qui contient l'essence et la flamme de la vie. Sous le nom d'Arnand de Villeneuve, il va continuer ses distillations à Avignon, après du pape Clément V, qui donnerait son âme pour avoir une seconde jeunesse et pouvoir être l'ami de la Brunissende. Il espère que l'eau de jouvence lui rendra ses forces perdues. Le bruvage tue le brutal palatin Sifro et donne des rêves délicieux au poète Léolin, car « chacun puise en cette eau ce qu'il porte en lui-même... elle est l'idéal qui ne laisse pas vieillir ». Pressé par l'Inquisition de rétracter quelques vérités, Prospero termine volontairement et paisiblement son existence en respirant de l'éther, après avoir vu l'esprit aérien Ariel ressuscité et l'avoir réconcilié avec Caliban.

L'auteur cherche à peino à dissimuler l'actualité des nombreux problèmes qu'il examine : le cadre et les personnages de son drame, malgré quelques noms historiques, sont purement irréels. Cette fantaisie lui a permis d'exposer avec plus de souplesse et de poésie des idées philosophiques et politiques dont il ne faut pas exagérer le dilettantisme, et en particulier d'affirmer sa foi dans la science, qui doit faire au jour le bonheur de l'humanité.

**Eaux, airs et lieux** (DES), traité médical et philosophique, par Hippocrate. — Cet ouvrage est l'un des plus curieux de l'antiquité ; l'auteur y expose l'influence des climats et des saisons, non seulement sur la santé des hommes, mais encore sur leurs habitudes morales. Par exemple, il explique la pusillanimité des Asiatiques par leur climat et la forme de leur gouvernement. Les conséquences de ce système ont été très habilement développées par Aristote ; c'est là, même, l'origine du magnifique travail de Montesquieu sur *l'Esprit des lois*.

**EAU-BÉNITER** (S') (d) v. pr. S'asperger d'eau bénite ou d'eau. (Mot burlesque, forgé par Scarron.)

**EAUBENOISTIER** (d, noi-sti-é — rad. eau bénite, pour EAU BÉNITE) n. m. Au moyen âge, Sean contenant de l'eau bénite, du modèle de ceux encore aujourd'hui usités dans les entorements. L'eaubenoistier comportait son aspergeoir ou goupillon. La forme du XVII<sup>e</sup> s. est *eaubenicier*. V. BÉNITER.

**EAUBURON** (d) n. m. Nom vulgaire du lactaire poivré, champignon comestible, mais de qualité inférieure. (Cruc. la chair a un goût poivré, qui diminue à la cuisson.)

**EAU-CLAIRE** ou **CLEARWATER**, fleuve côtier du Dominion canadien (Labrador (territoire d'Oungava)), se jetant dans le golfe de Richmond (baie d'Hudson) ; longueur de ses cours : 150 kil. environ. — Lac du même territoire, d'où sortent l'*Eau-Claire* et la *Nastapoka*.

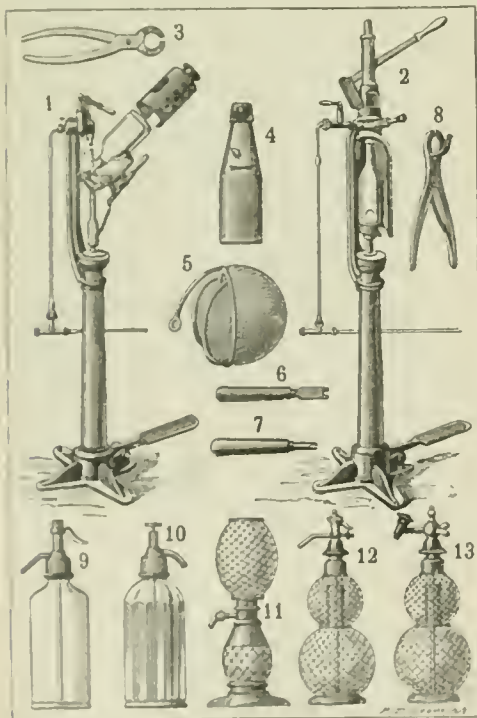
**EAU-CLAIRE**, ville des États-Unis (État de Wisconsin (ch.-l. du comté d'*Eau-Claire*), sur l'*Eau-Claire*, affluent du Chippewa) : 17.500 hab. Scieries nombreuses. — Le comté du même nom a 31.000 hab.

**EAU-DE-VIE** (d, vi — de eau, et vie ou peut-être vitis, vigne — n. f. Se dit absolument de la liqueur alcoolique extraite du vin par distillation et qui a une force inférieure à 70°, soit qu'elle ait été obtenue directement, soit qu'on ait ajouté à de l'alcool une quantité d'eau suffisante pour en abaisser la force au-dessous de 70° n. l'. Des EAUX-DE-VIE.

— Par ext. Produit de la distillation d'une multitude de plantes, racines, fruits, graines, etc. : **EAU-DE-VIE** de pommes de terre.

— **Eau-de-vie de Dantzic**, infusion d'écorce de citrons et de macis dans de l'eau-de-vie ordinaire, avec addition de fenilles d'or.

— **Pharm.** **Eau-de-vie allemande**, Purgatif obtenu en faisant macérer dans l'eau-de-vie de la scammonée d'Alep



Eaux gazeuses artificielles : 1. Tirage pour siphons ; 2. Tirage pour bouteilles ; 3. Pince à siphons ; 4. Bouteille à bille ; 5. Masque de tirage ; 6. Pince pour démonter les siphons ; 7. Tourne-siphons ; 8. Pince à siphons ; 9. Siphon à levier ; 10. Siphon à piston ; 11. Car-2 de Brier ; 12. Seltz à levier ; 13. Siphon à piston.

carbonique produit dans le récipient inférieur au moyen d'un mélange d'acide tartrique et de bicarbonate de soude qui humecte goutte à goutte une partie de l'eau contenue dans le récipient supérieur se trouvant dans cette partie de l'appareil en traversant un tube vertical double, barboté dans cette eau et s'y dissout. On évite ainsi d'échapper à volonté l'eau gazeuse ainsi fabriquée. Il existe d'autres types d'appareils portatifs qui remplissent le même but.

Les appareils pour la fabrication industrielle des eaux gazeuses, les *eaux de Seltz artificielles*, sont beaucoup plus compliqués. Leurs organes principaux sont : 1° un producteur d'acide carbonique, au moyen de craie et d'acide sulfurique ; 2° un laveur ou égareur à trois com-



Eaubenoistier (XVII<sup>e</sup> s.).











On dit son état prof... La rpe est un ébranle- ment...

ÉBRANLER (du préf. é et de branler) v. a. Secouer sur place...

ÉBRENER (du préf. é et de bren, signif. autrefois, excrement)...

ÉBREU (le Jus), opéra sérieux italien, musique de Giuseppe Apolloni...

ÉBREUIL, ch.-l. de cant. de l'Allier, arr. et à 10 kil. de Gannat...

ÉBRIÉTÉ (lat. ebrietas; de ebrius, ivre) n. f. Etat d'une personne ivre...

ÉBRIEUX (bri-é), EUSE (du lat. ebrius, ivre) adj. Causé par l'ivresse...

ÉBRILLADE (ll. ml. — de l'ital. sbrigliata, même sens; de briglia, bride)...

ÉBRIOSITÉ (lat. ebriositas; de ebrius, ivre) n. f. Habitude de l'ivresse...

ÉBROICIEUX, ENNE (si-in, en' — lat. Ebroici, nom d'un peuple gaulois)...

ÉBROIN, maire du palais, successeur d'Erchinoald en 657. Il gouverna la Neustrie...

ÉBRASER origine d'oitense. [V. ÉBRASER] v. a. Élargir par terre...

ÉBRASURE n. f. Embrasure de fenêtre qui est ébrasée, qui s'élève au-dessus et en dedans...

ÉBRE lat. Iberia, fleuve de l'Espagne septentrionale et orientale...

ÉBRECHEMENT n. m. Action d'ébrecher; état d'ébreché...

ÉBRÉCHER (br-é) et le bré-é. — Change le second d'ordre...

ÉBRECHER, v. pr. Devenir ébreché. Il se brécher à soi.

ÉBRECHER, v. pr. Devenir ébreché. Il se brécher à soi.

ÉBRECHER, v. pr. Devenir ébreché. Il se brécher à soi.

ÉBRECHER, v. pr. Devenir ébreché. Il se brécher à soi.

ÉBRECHER, v. pr. Devenir ébreché. Il se brécher à soi.

ÉBRECHER, v. pr. Devenir ébreché. Il se brécher à soi.

ÉBRECHER, v. pr. Devenir ébreché. Il se brécher à soi.

ÉBRENER (du préf. é et de bren, signif. autrefois, excrement)...

ÉBREU (le Jus), opéra sérieux italien, musique de Giuseppe Apolloni...

ÉBREUIL, ch.-l. de cant. de l'Allier, arr. et à 10 kil. de Gannat...

ÉBRIÉTÉ (lat. ebrietas; de ebrius, ivre) n. f. Etat d'une personne ivre...

ÉBRIEUX (bri-é), EUSE (du lat. ebrius, ivre) adj. Causé par l'ivresse...

ÉBRILLADE (ll. ml. — de l'ital. sbrigliata, même sens; de briglia, bride)...

ÉBRIOSITÉ (lat. ebriositas; de ebrius, ivre) n. f. Habitude de l'ivresse...

ÉBROICIEUX, ENNE (si-in, en' — lat. Ebroici, nom d'un peuple gaulois)...

ÉBROIN, maire du palais, successeur d'Erchinoald en 657. Il gouverna la Neustrie...

ÉBRASER origine d'oitense. [V. ÉBRASER] v. a. Élargir par terre...

ÉBRASURE n. f. Embrasure de fenêtre qui est ébrasée, qui s'élève au-dessus et en dedans...

ÉBRE lat. Iberia, fleuve de l'Espagne septentrionale et orientale...

ÉBRECHEMENT n. m. Action d'ébrecher; état d'ébreché...

ÉBRÉCHER (br-é) et le bré-é. — Change le second d'ordre...

ÉBRECHER, v. pr. Devenir ébreché. Il se brécher à soi.

ÉBRECHER, v. pr. Devenir ébreché. Il se brécher à soi.

ÉBRECHER, v. pr. Devenir ébreché. Il se brécher à soi.

ÉBRECHER, v. pr. Devenir ébreché. Il se brécher à soi.

ÉBRECHER, v. pr. Devenir ébreché. Il se brécher à soi.

ÉBRECHER, v. pr. Devenir ébreché. Il se brécher à soi.

ÉBRECHER, v. pr. Devenir ébreché. Il se brécher à soi.

ÉBRECHER, v. pr. Devenir ébreché. Il se brécher à soi.

ÉBRECHER, v. pr. Devenir ébreché. Il se brécher à soi.

ÉBROUTER (du préf. é et de brout) v. a. Débarrasser la fenille...

ÉBRUITEMENT (si-on) n. f. Action d'ébruiter. (Peu usité.) ÉBRUITER (man) n. m. Action d'ébruiter.

ÉBRUITER (du préf. é et de bruit) v. n. Divulguer, répandre, faire connaître au public...

ÉBRUN n. m. Nom vulgaire du blé ergoté. ÉBRUTAGE n. m. Techn. V. BRUTAGE.

ÉBSCHAWAI-EL-MALAK, comm. d'Égypte (gouv. de Gharbieh)...

ÉBSCHAWAI-ER-ROUNNAM, comm. d'Égypte (gouv. du Fayoum)...

ÉBSTEN (Guillaume), médecin allemand, né à Jauer (Silésie) en 1836...

ÉBUARD (bu-ar' — orig. inconnue) n. m. Coin de bois dur, qui sert à fendre des bûches...

ÉBÜCHETER (du préf. é et de bûchette) v. n. Ramasser du mou buis.

EBULEA (é-bu-lé) n. f. Genre d'insectes lépidoptères deltoïdes...

ÉBULLIOMÈTRE n. m. Physiq. V. ÉBULLIOSCOPE. ÉBULLIOSCOPE (bu-li, skop' — du lat. ebullire, bouillir)...

Encycl. Les principaux appareils connus sous ce nom sont employés, dans la pratique...

L'ébullioscope de Maligand et Vidal se compose d'un réservoir C tronconique...

L'ébullioscope ou ébulliomètre de Salleron est un peu différent du précédent...



1. Ebullioscope de Maligand et Vidal; 2. Ebulliomètre de Salleron et coupe de l'appareil.

le liquide, et une lampe placée au-dessous; pour assurer un mélange rapide...

ÉBULLIOSCOPIE (bu-li, skop' — rad. ebullioscope) n. f. Partie de la physique...

Encycl. On détermine la température d'ébullition d'un corps en le chauffant...

Les appareils spéciaux quelquefois employés pour cette mesure se nomment des ébullioscopes...

L'ébullioscopie est appliquée parallèlement à la cryoscopie, à la mesure des poids moléculaires...

Equation: a = K \* P / (M \* P')

dans laquelle K est un coefficient qui ne dépend que du dissolvant et M le poids moléculaire...



que des écaillés de sa membrane muqueuse et albuginose solide...

On dit aussi de la membrane muqueuse et albuginose solide...

ÉCAILLE ka-ill Il ml. — ÉE adj. Ilist. nat. Qui a des écailles...

Par anal. Converti d'objets en forme d'écailles : Deffroi...

ÉCAILLEUR, EUSE n. Personne qui écale ou qui casse des noix...

ÉCALOT lo — rad. écale) n. m. Noix dépouillée de son écale...

ÉCALTHIAI, nom que les historiens occidentaux donnent à un général mongol...

ÉCALURE rad. écaler) n. f. Pellicule dure de certains fruits...

ÉCALYPTRE, ÉE (du préf. priv. é, et du gr. kalyptra, voile...

ÉCALYPTROCARPE (de écalyptre, et du gr. karpos, fruit...

ÉCAMET m) n. m. Nom vulgaire, dans certaines parties de l'ouest...

ÉCANG (kan — subst. verb. de écanquer) n. m. Instrument dont...

ÉCANGAGE (gaj) n. m. Action d'écanquer le chanvre, le lin...

ÉCANGUE n. f. Techn. Syn. de ÉCANG.

ÉCANQUER (ghé — même orig. que écanque) v. a. Séparer les parties...

ÉCANQUEUR (gheur), EUSE n. Ouvrier qui écanque le chanvre...

ÉCAQUEUR (keur' — du préf. é, et de caque) n. m. Pêcheur...

ÉCARASSE n. f. Machine pour ouvrir, écarter la laine qui sort...

ÉCARBONNEUR (bo-neur) n. m. Nom vulgaire du charbonnetier...

ÉCARDINES du préf. priv. é, et du lat. cardo, isis, charnière...

ÉCARLATE orig. inconnue) n. f. Rouge vif, qui à pour type la teinte...

que sorte d'écorce coriace : Une ÉCALE de noix. Par ext. tousse...

ÉCALE n. f. Mar. V. ESCALE.

ÉCALER v. a. Dépouiller de son écale : ÉCALER des noix...

ÉCALER, v. pr. Être écalé : Les noix s'ÉCALENT. Se dépeupler...

ÉCALEUR, EUSE n. Personne qui écale ou qui casse des noix.

ÉCALOT lo — rad. écale) n. m. Noix dépouillée de son écale...

ÉCALYPTRE, ÉE (du préf. priv. é, et du gr. kalyptra, voile...

ÉCALYPTROCARPE (de écalyptre, et du gr. karpos, fruit...

ÉCAMET m) n. m. Nom vulgaire, dans certaines parties de l'ouest...

ÉCANG (kan — subst. verb. de écanquer) n. m. Instrument dont...

ÉCANGAGE (gaj) n. m. Action d'écanquer le chanvre, le lin...

ÉCANGUE n. f. Techn. Syn. de ÉCANG.

ÉCANQUER (ghé — même orig. que écanque) v. a. Séparer les parties...

ÉCANQUEUR (gheur), EUSE n. Ouvrier qui écanque le chanvre...

ÉCAQUEUR (keur' — du préf. é, et de caque) n. m. Pêcheur...

ÉCARASSE n. f. Machine pour ouvrir, écarter la laine qui sort...

ÉCARBONNEUR (bo-neur) n. m. Nom vulgaire du charbonnetier...

ÉCARDINES du préf. priv. é, et du lat. cardo, isis, charnière...

ÉCARLATE orig. inconnue) n. f. Rouge vif, qui à pour type la teinte...

ÉCARLATE orig. inconnue) n. f. Rouge vif, qui à pour type la teinte...

ÉCARLATE orig. inconnue) n. f. Rouge vif, qui à pour type la teinte...

Gobelins, écarlate française, la couleur obtenue par un mélange...

ÉCARLATIN, INE adj. Qui a la couleur de l'écarlate : Une étoffe ÉCARLATINE...

ÉCARQUILLEMENT (ki-llé-man) Il ml. — anciennem. ÉCARTELLEMENT...

ÉCARQUILLER (ki-llé) Il ml. — primitiv. écartiller; du préf. é...

ÉCART (kar' — subst. verbal de écarter) n. m. Action de détourner...

ÉCART, écarté, agglomération peu considérable qui se trouve loin...

ÉCART, écarté, agglomération peu considérable qui se trouve loin...

ÉCART, écarté, agglomération peu considérable qui se trouve loin...

ÉCART, écarté, agglomération peu considérable qui se trouve loin...

ÉCART, écarté, agglomération peu considérable qui se trouve loin...

ÉCART, écarté, agglomération peu considérable qui se trouve loin...

ÉCART, écarté, agglomération peu considérable qui se trouve loin...

ÉCART, écarté, agglomération peu considérable qui se trouve loin...

ÉCART, écarté, agglomération peu considérable qui se trouve loin...

ÉCART, écarté, agglomération peu considérable qui se trouve loin...

ÉCART, écarté, agglomération peu considérable qui se trouve loin...

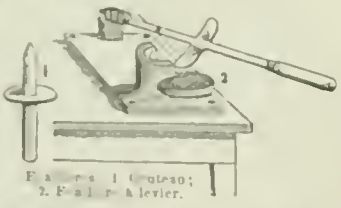
ÉCART, écarté, agglomération peu considérable qui se trouve loin...

ÉCART, écarté, agglomération peu considérable qui se trouve loin...

ÉCART, écarté, agglomération peu considérable qui se trouve loin...

ÉCART, écarté, agglomération peu considérable qui se trouve loin...

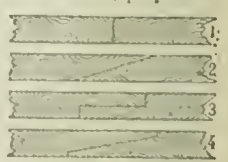
ÉCART, écarté, agglomération peu considérable qui se trouve loin...



1. Couper. 2. Pousser haut avec levier.



Grand écart.



Écart: 1. A plat joint; 2. En sifflet; 3. A mi-bois; 4. A empature ou en sifflet désabuté. (V. ASSAMBLAGE.)





ou cinq espèces, habitant l'Afrique occidentale. (L'espèce type du genre est l'*eccremocarpus ezimius*, de Guinée.)

**ECCRÉMOCARPE** (*è-kre*) n. m. Genre de bignoniacées, tribu des jacarandées, comprenant cinq ou six espèces, qui croissent au Pérou.

— ENCYCL. Les *eccremocarpes* sont des sous-arbrisseaux glabres, à feuilles opposées, pennées, terminées en vrilles; les fleurs, assez grandes, longuement pédonculées, disposées en grappes lâches et pendantes, sont généralement d'un beau rouge, souvent lavé de jaune et de vert. L'*eccremocarpus scaber* peut croître en pleine terre, dans le midi et l'ouest de la France.

**ECCRÉMOCARPÉ, ÉE** (*è-kre*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'*eccremocarpus*.

**ECCRINOLOGIE** (*è-kri*, ji — du gr. *ekkrinein*, sécréter, et *logos*, discours) n. f. Méd. Partie de l'art médical, relative aux sécrétions. (Peu usité.)

**ECCRINOLOGIQUE** (*è-kri*, jik') adj. Qui se rapporte aux sécrétions, à l'*eccrinologie*.

**ECCYOMPHALUS** (*èk-si-on, luss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des solaridiés, comprenant des coquilles déroulées, en spirale, aplaties en dessous, convexes en dessus, à bouche arrondie.

**ECCYOCOLEA** (*èk-dé-ia, léa*) n. f. Genre de plantes, de la famille des restiacées, tribu des restiées. (Elle croît par touffes, sur le bord des lacs, en Australie.)

**ECCÉMIQUE** (*èk, mik'* — du gr. *ek*, hors de, et *demos*, population) adj. Se dit d'une maladie dont la cause est étrangère aux localités où elle sévit, et qui ne prend pas d'extension. (Inus.)

— ANTON. Endémique, épidémique.

**ECCÉMIQUE** (*èk*) n. f. Arséniat naturel de plomb avec chlorure, que l'on trouve cristallisé à Långban, en Suède.

**ECCIDIUS**, père de l'empereur Avitus, et originaire de Nîmes, en 411. Après le siège d'Arles, il tua Eclovic, son ami, général de l'empereur Constantin, qui était venu lui demander un refuge, après qu'il eut été défait par Constance et Ulphilas, généraux de l'empereur Honorius. Eccidius présenta la tête d'Eclovic à Constance, qui, indigné de cette lâcheté, le chassa de son camp.

**ECCIDIUS**, petit-fils du précédent. Il commandait, sous l'empereur Anthemius, la cavalerie opposée en Gaule à l'invasion des Visigoths sous Eurik. Il se distingua surtout au siège de Clermont-Ferrand. En raison de ses services, l'empereur Julius Nepos le nomma patrice romain.

**ECCIDIQUE** (*èk-dik'* — lat. *eccidius*, même sens) n. m. Ant. rom. Avocat, défenseur de la cité. (Une de ses attributions était de soutenir les intérêts financiers de la cité.)

**ECDYSANTHÈRE** (*èk*) n. f. Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des apocynacées, tribu des échitidées, comprenant cinq espèces, qui croissent dans l'Inde orientale et la Chine australe.

**ECDYSANTHÉRE** (*èk*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte à l'*eccdysanthère*.

**ECDYSIS** (*èk*), **ZI** — du gr. *ekdusis*, action de se dévêtir) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Latone, qui se célébraient à Phaistos, ville de Crète, lorsqu'un enfant abandonné au *peplos*, en mémoire de la métamorphose d'une jeune fille en homme, opérée par cette déesse.

**ECDYSIS** (*èk*), **ZISS** — du gr. *ekdusis*, action de se dévêtir) n. f. Phénomène qui se passe périodiquement chez les crustacés, comme l'écrevisse et le homard. Syn. *MUE*.

— ENCYCL. Quand le crustacé s'est nourri quelque temps et que son volume a augmenté, il se trouve gêné par le revêtement coriace qui l'entoure et qui est formé de chitine calcifiée. Alors, ce revêtement se divise en deux couches séparées : une extérieure, dure, et une intérieure, molle; l'animal, couvert seulement de la tunique intérieure molle, sert de l'extérieur comme d'un vêtement gênant et peut ainsi grossir jusqu'à ce que la calcification ait durci de nouveau la couche externe et rendu de nouveau l'*ecdysis* nécessaire.

**ÉCEPPER** (*è-sè-pé* — du préf. priv. *è*, et de *cep*) v. a. Arracher un cep parce qu'il est vieux et improductif, ou pour le replanter.

**ÉCERVELÉ, ÉE** (*è-sèr'* — du préf. priv. *è*, et de *cervelle*) adj. Qui est sans cervelle, sans réflexion; étourdi, évanoué; Un *écervelé* ECERVELÉ. || Substantif : Une *écervelée*.

— SYN. *Ecervelé, étourdi, évanoué, évanoué, imprudent, inconsidéré, malavisé.* L'*écervelé* manque de cervelle; par conséquent, il ne peut jamais agir avec sagesse. L'*étourdi* n'est pas privé de bon sens, mais il se laisse trop dominer par la vivacité de ses sensations. L'*évanoué* agit au hasard, et sa légèreté est un peu vaniteuse. L'*évanoué* manque de discrétion, de retenue. L'*imprudent* ne craint rien, ne se défie de rien, et se jette témérairement au milieu des périls. L'*inconsidéré* se décide trop vite à agir, ne voulant pas se donner la peine d'examiner ce qu'il y a de mieux à faire. Le *malavisé* voit mal; il prend le plus mauvais parti en croyant prendre le meilleur.

**ÉCERVELER** (*è-sèr'* — rad. *écervelé*). Double *l* devant un *e* muet) v. a. Fatiguer l'esprit, casser la tête de. (Peu us.)

**ÉCHAFAUD** (*è-fô* — du préf. *è*, et de *chafaud*) n. m. Plancher de bois, que les ouvriers dressent pour travailler en un point élevé au-dessus du sol : Construire un ÉCHAFAUD volant. (Se disait, au moyen âge, de constructions analogues utilisées dans les travaux de siège.) || Fig. Moyen de production, tout ce qui sert de base à une combinaison de plans, d'idées, de systèmes : Les pièces justificatives sont l'échafaud avec lequel on bâtit, mais l'échafaud ne doit plus paraître quand on a construit l'édifice. (Volt.) [En ce sens, on dit plutôt ÉCHAFAUDAGE.]

— Par anal. Estrade, tribune provisoire où se placent des spectateurs : Des ÉCHAFAUDS sur lesquels devaient se tenir les dames invitées. (Alex. Dumas.) || Tréteaux, plancher d'un théâtre : Les comédiens donnent notre orvelteau sur leur ÉCHAFAUD. (Vieux.)

— Particulièrement. Plancher élevé sur une place publique et servant à l'exécution ou à l'exposition des condamnés : De tous les ÉCHAFAUDS, l'ÉCHAFAUD politique est le plus abominable, le plus funeste. (V. Hugo.)

— MAR. Syn. de CHAFAUD. Échafaud volant, Assemblage de quelques planches soutenues par deux espars sur lesquelles sont amarrés les cordages qui servent à suspendre l'appareil le long des flancs d'un bâtiment et partout où cela est nécessaire.

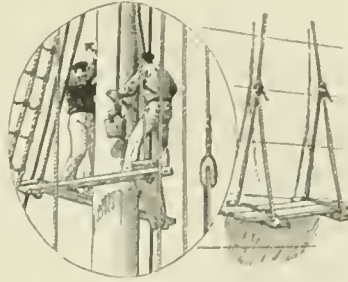
— NAVIG. fluv. Petite échelle double, posée sur un train de bois flotté.

— ALLUS. LITTÉR. : Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud. Vers de Thomas Corneille, dans sa tragédie du *Comte d'Essex* (acte IV, scène III). Ce beau vers exprime énergiquement que le supplice n'a rien d'infamant pour l'innocence.

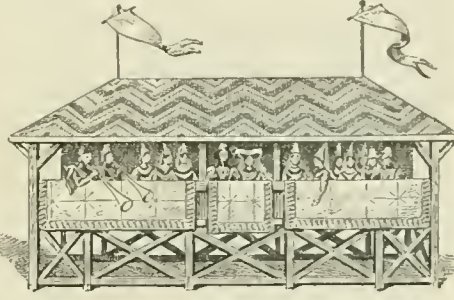
— ENCYCL. Constr. Les échafauds se divisent en deux classes principales. Les premiers sont élevés par les char-



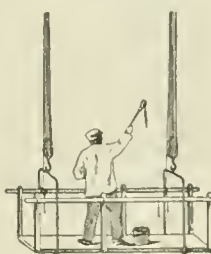
Eccremocarpus : a, fleur.



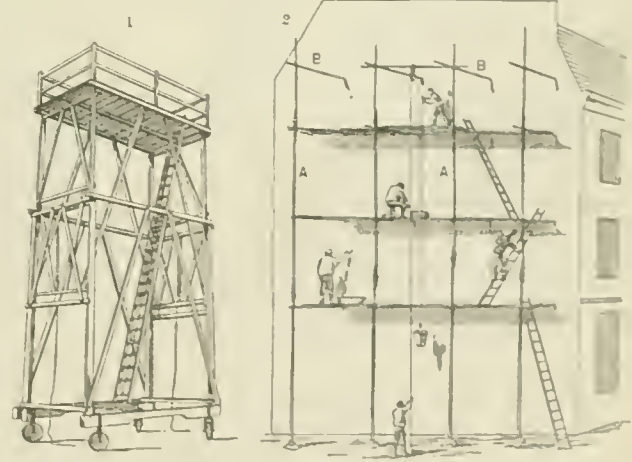
Echafaud (mar.)



Echafaud de tribune (xv<sup>e</sup> s.).



Echafaud volant.



1. Echafaud roulant à coulisse. 2. Echafaud fixe : A, joncs riches, B, bois.

pour l'exécution de tout condamné à mort, dressé sur une des places publiques du lieu indiqué par l'arrêt de condamnation. Depuis un demi-siècle, il s'est produit un mouvement de protestation contre la publicité des exécutions capitales, qui tendrait à relever l'échafaud dans l'enceinte des prisons. V. GUILLOTINE.

**ÉCHAFAUDAGE** (*è-fô-daj*) n. m. Action d'élever un échafaud; assemblage des pièces d'un échafaud : ÉCHAFAUDAGE de bois de charpente.



Echafaud, d'après une gravure ancienne (xv<sup>e</sup> s.).

— Fam. Amas d'objets entassés les uns au-dessus des autres : Un ÉCHAFAUDAGE de cheveux, de volumes.

— Fig. Ce qui sert à établir, à fonder : L'ÉCHAFAUDAGE d'une fortune. || Série de pensées, d'idées, d'imaginations bizarrement ou artificiellement déduites les unes des autres ou combinées les unes avec les autres : Un rien suffit à renverser tout un ÉCHAFAUDAGE de combinaisons.

**ÉCHAFAUDER** (*è-fô*) v. n. Construire un échafaud, faire un échafaudage : Avant de se mettre à construire, on commence par ÉCHAFAUDER.

— Activ. Dresser l'un sur l'autre, amonceler. ÉCHAFAUDER des chaises pour n'attendre jusqu'à une fenêtre.

— Fig. Arranger, combiner, disposer : ÉCHAFAUDER un roman, un drame. || Baser, fonder, établir : ÉCHAFAUDER des plans.

— Dr. anc. Exposer sur un échafaud à la risée publique, au mépris universel : ÉCHAFAUDER un crime. (Vieux.) || Par ext. Déshonorer. Vieux.

**S'échafauder**, v. pr. Être échafaudé, établi, fondé. || Dresser l'échafaudage dont on a besoin.

— Fig. Reposer, s'appuyer; s'élever, s'aider.

**ÉCHAFAUDEUR** (*è-fô*) n. m. Celui qui, à Terre-Neuve, établit le chafaud à sécher les morues.

**ÉCHAFAUDIÈRE** (*è-fô-di-èr*) n. m. Celui qui, à Terre-Neuve, surveille les morues qui séchent sur le chafaud.

**ECHAGÜE**, bourg de l'archipel des Philippines. Le de Luzon (prov. Isabelle-de-Luzon) : 5.700 hab.

**ECHAGÜE** (don Raphaël), général espagnol né à Saint-Sébastien en 1815, mort à Madrid en 1897. Il était capitaine à dix-huit ans, et lutta contre les carlistes. L'insurrection de juin 1854 le trouva parmi les insurgés. Repoussés d'abord en Andalousie, O'Donnell et lui eurent ensuite l'avantage à Vicalvaro. Espartero devint le chef du nouveau gouvernement, et Echagüe, en récompense de ses services, fut promu général par O'Donnell. Dans la guerre du Maroc, il sut se maintenir dans la position d'El-Sorrallo, contre des forces très supérieures; la reine Isabelle le nomma lieutenant général. Il fut comblé d'honneurs à la suite de sa victoire de Tétuan. Arrêté lors du soulèvement militaire du 7 juillet 1868, il fut remis en liberté peu après. De 1873 à 1876, il lutta de nouveau contre les carlistes.

**ÉCHAILLON** (L'), hameau de l'Isère, comm. de Venrey, caot. de Sassenage, arrond. de Grenoble; 75 hab. Carrières de marbre à teinte rosée et de pierres calcaires très recherchées. Source d'eau thermale (chlorurée sulfatée) et petit établissement de bains. Altitude : 574 mètres. Près du hameau se dresse le *Bec de l'Échailon* (beaux points de vue sur la vallée de l'Isère et les montagnes qui la dominent).

**ÉCHAILLON** (*è-cha-ill'* || ml.) n. m. Pierre de l'Isère employée en construction et principalement pour l'établissement de motifs décoratifs et recevant le poli comme

pentiers pour la construction d'édifices importants. Ils se composent de montants verticaux de fortes dimensions, moisés de distance en distance et contrevoités par des croix de Saint-André. Sur les moises repose un plancher correspondant à chacun des étages de la construction future. Tout le système est d'une rigidité absolue. Ces échafauds sont fixes ou mobiles; ils peuvent, dans ce dernier cas, se déplacer tout montés (échafauds roulants) pour l'exécution de travaux importants. On donne souvent le nom de *pylones* à ces échafauds fixes ou mobiles, et de *sapines* aux premiers. Les échafauds de la deuxième catégorie se subdivisent : 1° en échafauds sur plans verticaux, qui servent à construire les pans de mur, les pans de bois, et à exécuter les ravalements de toute nature; 2° en échafauds sur plans horizontaux, que l'on emploie pour construire les plafonds et faire les rejointolements; 3° en échafauds volants, dont on fait usage dans les ravalements partiels ou autres ouvrages de peu d'importance. Les premiers se font avec des pièces de bois appelées *écoperches*, que l'on dresse verticalement, et que l'on relie au mur avec d'autres morceaux de bois ronds nommés *boulins*, et sur lesquels on place le plancher. Ces échafauds s'élevaient au fur et à mesure que la maçonnerie du bâtiment monte.

Les échafauds sur plans horizontaux se dressent au moyen de boullins que l'on pose verticalement, en les appuyant contre les murs de la chambre dont on veut faire le plafond; ces pièces sont reliées entre elles par des *écoperches*, sur lesquelles on place le plancher.

On emploie encore des échafauds volants, qui sont des espèces de ponts volants suspendus par des cordes passant dans des mouffes et formant des palans, sur lesquels les ouvriers agissent pour monter ou descendre le système.

— Dr. En droit, le mot *échafaud* est pris comme synonyme de l'instrument de décapitation, appelé la « guillotine », en usage depuis le décret des 20 et 25 mars 1792. C'est sur l'échafaud que, en vertu de l'article 12 du Code pénal, on tranche la tête aux condamnés à mort; mais, en outre, dans un cas spécial, l'échafaud sert à l'exposition du condamné : en effet, l'article 13 du même code prescrit que le coupable condamné à mort pour parricide sera, en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir, exposé sur l'échafaud, pendant qu'un huissier fera au peuple la lecture de l'arrêt de condamnation.

Aux termes de l'article 26 du Code pénal, l'échafaud est,

le marbre. On en voit de trois couleurs : blanche, jaune ou rosée.

**ÉCHALADER** v. a. Eoon. rur. V. ÉCHALASSER.

**ÉCHALAR**, bourg d'Espagne (Navarre, prov. de Pampelune), au pied des Pyrénées, sur la Bidassoa; 1.410 hab. Mines de cuivre et de plomb. Commerce de laioe.

**ÉCHALAS** (*è-cha* — d'un mot has lat. dérivé du gr. *chalan*, petit pieu) n. m. Eoon. rur. et agric. Pierre à la-

celle on attache des pointes de la tige aux rameaux...
On dit aussi échallasse, échallasse, échallasse.

ÉCHALASSE (la) n. m. Action de garnir chaque ceppe de vignes d'un échallasse. On dit aussi échallassement.

ÉCHALASSEMENT n. m. Syn. de ÉCHALASSE.

ÉCHALASSER (la) v. a. Soutenir avec des échallasses. ÉCHALASSER la vigne. On dit aussi ÉCHALASSER.

ÉCHALIER, ÉCHALIER (cha-li-é) ou ÉCHALIS n. m. lat. scalar. es a. m. Branches d'arbres entrelacées et formant une sorte de clôture à un champ.

ÉCHALOTTE n. f. Petite lame de laiton semi-circulaire, qui sert de languette aux tuyaux d'orgue.

ÉCHAMPEAU n. m. Has de ligne, auquel est attaché le cerceau.

ÉCHAMPELÉ, ÉCHAMPELÉ n. m. Sorte de la vigne dont les branches ne se tiennent pas formant les échampeaux.

ÉCHAMPIRE n. f. Malade de la vigne, l'un des plus graves et les plus communs.

ÉCHAMPIRE n. f. Malade de la vigne, l'un des plus graves et les plus communs.

ÉCHAMPIRE n. f. Malade de la vigne, l'un des plus graves et les plus communs.

ÉCHAMPIRE n. f. Malade de la vigne, l'un des plus graves et les plus communs.

ÉCHAMPIRE n. f. Malade de la vigne, l'un des plus graves et les plus communs.

ÉCHAMPIRE n. f. Malade de la vigne, l'un des plus graves et les plus communs.

ÉCHAMPIRE n. f. Malade de la vigne, l'un des plus graves et les plus communs.

ÉCHAMPIRE n. f. Malade de la vigne, l'un des plus graves et les plus communs.

ÉCHAMPIRE n. f. Malade de la vigne, l'un des plus graves et les plus communs.

ÉCHAMPIRE n. f. Malade de la vigne, l'un des plus graves et les plus communs.

ÉCHAMPIRE n. f. Malade de la vigne, l'un des plus graves et les plus communs.

ÉCHAMPIRE n. f. Malade de la vigne, l'un des plus graves et les plus communs.

ÉCHAMPIRE n. f. Malade de la vigne, l'un des plus graves et les plus communs.

ÉCHAMPIRE n. f. Malade de la vigne, l'un des plus graves et les plus communs.

ÉCHAMPIRE n. f. Malade de la vigne, l'un des plus graves et les plus communs.

ÉCHANDELYS, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. de Clermont-Ferrand.

ÉCHANFREINER (fre-ne) v. a. Raccourcir les dents d'une roue d'engrenage.

ÉCHANGE (chong) — subst. verbal de échanger n. m. Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre.

ÉCHANGE (chong) — subst. verbal de échanger n. m. Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre.

ÉCHANGE (chong) — subst. verbal de échanger n. m. Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre.

ÉCHANGE (chong) — subst. verbal de échanger n. m. Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre.

ÉCHANGE (chong) — subst. verbal de échanger n. m. Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre.

ÉCHANGE (chong) — subst. verbal de échanger n. m. Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre.

ÉCHANGE (chong) — subst. verbal de échanger n. m. Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre.

ÉCHANGE (chong) — subst. verbal de échanger n. m. Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre.

ÉCHANGE (chong) — subst. verbal de échanger n. m. Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre.

ÉCHANGE (chong) — subst. verbal de échanger n. m. Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre.

ÉCHANGE (chong) — subst. verbal de échanger n. m. Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre.

ÉCHANGE (chong) — subst. verbal de échanger n. m. Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre.

ÉCHANGE (chong) — subst. verbal de échanger n. m. Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre.

ÉCHANGE (chong) — subst. verbal de échanger n. m. Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre.

ÉCHANGE (chong) — subst. verbal de échanger n. m. Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre.

ÉCHANGE (chong) — subst. verbal de échanger n. m. Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre.

ÉCHANGE (chong) — subst. verbal de échanger n. m. Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre.

ÉCHANGE (chong) — subst. verbal de échanger n. m. Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre.

ÉCHANGE (chong) — subst. verbal de échanger n. m. Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre.

ÉCHANGE (chong) — subst. verbal de échanger n. m. Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre.

ÉCHANGE (chong) — subst. verbal de échanger n. m. Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre.

ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.

ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.

ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.

ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.

ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.

ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.

ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.

ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.

ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.

ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.

ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.

ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.

ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.

ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.

ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.

ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.

ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.

ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.

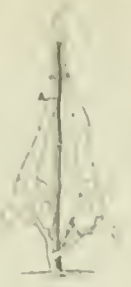
ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.

ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.

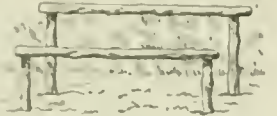
ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.

ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.

ÉCHANFURE (de) n. f. Techn. Syn. de ÉCHANFURE.



A. échallasse



Echallier.



Echalles xiv<sup>s</sup>.



Echalotte.



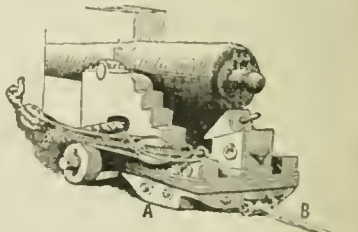
Échanfure de plat à barbe.



A. pignon d'échange.



Armoiries du grand échançon.



A, échantignolle; B, levier directeur.

ÉCHANGEABLE (jobl) adj. Qu'on peut échanger; qui peut être l'objet d'un échange.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.

ÉCHANGEAGE (jaj) — pour ESSANGAGE n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication.



ria est une des dérivées de l'ordre des fibres précieuses... ÉCHARDE n. f. Laine frange...

ÉCHARDE n. f. Laine frange... ÉCHARDE n. f. Laine frange...

ÉCHARDE n. f. Laine frange... ÉCHARDE n. f. Laine frange...

ÉCHARDE n. f. Laine frange... ÉCHARDE n. f. Laine frange...

ÉCHARDE n. f. Laine frange... ÉCHARDE n. f. Laine frange...

ÉCHARDE n. f. Laine frange... ÉCHARDE n. f. Laine frange...

ÉCHARDE n. f. Laine frange... ÉCHARDE n. f. Laine frange...

ÉCHARDE n. f. Laine frange... ÉCHARDE n. f. Laine frange...

ÉCHARDE n. f. Laine frange... ÉCHARDE n. f. Laine frange...

ÉCHARDE n. f. Laine frange... ÉCHARDE n. f. Laine frange...

ÉCHARDE n. f. Laine frange... ÉCHARDE n. f. Laine frange...

ÉCHARDE n. f. Laine frange... ÉCHARDE n. f. Laine frange...

ÉCHARDE n. f. Laine frange... ÉCHARDE n. f. Laine frange...

ÉCHARDE n. f. Laine frange... ÉCHARDE n. f. Laine frange...

ÉCHARDE n. f. Laine frange... ÉCHARDE n. f. Laine frange...

ÉCHARDE n. f. Laine frange... ÉCHARDE n. f. Laine frange...

ÉCHARDE n. f. Laine frange... ÉCHARDE n. f. Laine frange...

ÉCHARDE n. f. Laine frange... ÉCHARDE n. f. Laine frange...

ÉCHARDE n. f. Laine frange... ÉCHARDE n. f. Laine frange...

ÉCHARDE n. f. Laine frange... ÉCHARDE n. f. Laine frange...

ÉCHARDE n. f. Laine frange... ÉCHARDE n. f. Laine frange...

ÉCHARDE n. f. Laine frange... ÉCHARDE n. f. Laine frange...

— Archit. Petite moulure, qui forme le lien du coussinet de chaque volute... — Art milit. Tir d'écharpe...

— Constr. Pièce de bois munie d'une poulie à l'une de ses extrémités... — Hist. Ordre ou Compagnie des dames de l'Écharpe...

— Mar. Pièce de bois contournée, qui part du dessus des bossoirs... — P. et chauss. Exhaussement pratiqué suivant la ligne de plus grande pente...

— Tranchée pratiquée dans les terres pour réunir les eaux qui s'écoulent d'une montagne... — Tirant de fer fixé d'un bout à la partie supérieure d'un poteau tourillon...

— Tirant de fer fixé d'un bout à la partie supérieure d'un poteau tourillon... — Sorte de demi-croix de Saint-André placée diagonalement derrière un panneau de maçonnerie...

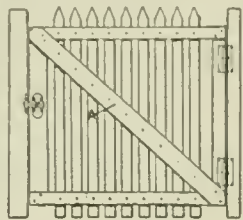
— Technol. Pièce de bois ou de fer placée diagonalement sur un bâti de menuiserie... — Chacun des deux morceaux d'étoffe taillés en biais qui accompagnent un ponton dans la décoration des deux côtés d'une alcôve...

— Loc. adv. En écharpe, Suspendu au moyen d'une écharpe... — Recevoir une estoflure en écharpe... — En bandoulière : Porter le grand cordon en écharpe...

— Fig. Avoir l'esprit en écharpe... — Prov. Le lit est écharpe de la jambe, Quand on a la jambe malade, il faut se tenir au lit... — Encycl. Hist. L'usage de porter une bande d'étoffe par-dessus l'épaule, et obliquement d'une épaule à la hanche opposée, est très ancien...

— Son emploi fut d'abord utilitaire. Les hommes, emprisonnés dans des vêtements de fer, se virent contraints de porter extérieurement, faite de poche, un morceau d'étoffe, un suaire, dont ils pouvaient se servir pour essuyer la sueur de leur front ou étancher le sang d'une blessure... — L'écharpe servait aussi à contenir des provisions, des objets quelconques, on à suspendre un cor de chasse, etc. Ces écharpes, dont la couleur variait suivant les troupes ou les partis, servaient à se reconnaître on ces temps où l'uniforme n'était pas de mise. La mode, la vanité, la galanterie s'emparèrent bientôt de ce signe extérieur; l'écharpe devint une parure, une livrée, un insigne ou une marque de commandement. Au xiv<sup>e</sup> siècle, la maison de Lorraine et celle d'Anjou-Sicile se distinguaient par l'écharpe verte; au xv<sup>e</sup>, les huguenots arboraient l'écharpe blanche, les catholiques l'écharpe rouge. Sous Henri III, parut l'écharpe verte des Guises et des Liguères, qui ne prirent l'écharpe noire qu'après l'assassinat de Guise par ordre de Henri III. Henri IV avait adopté l'écharpe blanche; mais, après qu'il fut parvenu au trône, il prit l'écharpe bleue, aux couleurs anciennes de France. Sous Louis XIII, on continua à porter des écharpes, à la ville comme aux armées, mais, au lieu de les mettre en bandoulière, on s'en entourait la taille. Cette mode se répandit dans les armées de France et de l'étranger. Le souvenir de l'écharpe fut conservé jusqu'à la Révolution, dans ces larges habitiers et ces bandoulières qui distinguaient certains corps d'élite. Enfin, la Révolution n'a et, on peut dire, abuse de l'écharpe, surtout dans les costumes civils. Elle est encore de mode aujourd'hui, dans l'uniforme des officiers généraux, et sert d'insigne aux députés et à certains officiers civils, comme les commissaires de police, maires et à joints, et, chez eux, l'écharpe est considérée comme l'emblème de la loi.

— Adm. milit. Les officiers généraux et assimilés; médecins, contrôleurs et intendants, portent seuls l'écharpe; elle est, pour les derniers, d'un tissu de soie et argent; en soie



A, écharpe.



A, écharpe (xv<sup>e</sup> s.).



A, écharpe (xv<sup>e</sup> s.).



A, écharpe de dépôt.

et or pour tous les autres, le métal et la soie formant un certain nombre de raies longitudinales. La couleur est bleue pour les généraux de brigade et assimilés, rouge pour les généraux de division et assimilés. En outre, l'écharpe se termine aux deux extrémités par des glands à franges, dits « à grain d'épiniard », du même métal que celui qui est brodé dans le tissu et portant deux ou trois étoiles, suivant qu'il s'agit d'un brigadier ou d'un divisionnaire. Ces étoiles sont toujours du métal opposé à celui du gland. La tenue des maréchaux de France comporte une écharpe semblable, en tissu de soie blanche et or, garnie, comme leurs épaulettes, de sept étoiles d'argent sur les glands. Cette écharpe blanc et or est également portée par le ministre de la guerre.



A, écharpe de maître.

Bien que l'écharpe ne se porte qu'en grande tenue, elle n'en est pas moins un insigne de commandement et d'activité, que les généraux et assimilés cessent de porter quand ils sont passés au cadre de réserve.

L'uniforme de l'ancien corps d'état-major comportait, pour tous les officiers, une écharpe analogue, en soie amaranthe et or.

— Mod. L'écharpe est une sorte de bandage destiné à tenir l'avant-bras déchi sur le bras et appliqué contre la poitrine. Elle se fait avec une serviette pliée en triangle. Outre l'écharpe simple qui soutient seulement, il existe d'autres écharpes, entre autres : l'écharpe de Petit et l'écharpe de Mayor, destinées à assurer une immobilisation plus complète.



Écharpe : A, grande; B, petite.

ÉCHARPE n. f. Nom vulgaire de deux poissons des genres baliste et chétodon.

Écharpe et la fleur (L.) (la Banda y la Flor), comédie de Calderon. — La scène se passe à Florence. Un gentilhomme, Enrique, aime une jeune fille, Lisida, et, pour éveiller sa jalousie, feint d'aimer sa sœur Clori. Le mariage réussit : les deux sœurs sont éprises d'Enrique et, au cours d'une jolie scène qui a lieu dans un jardin au milieu des fleurs, il reçoit, comme gages d'amour, une rose de Lisida et une écharpe de Clori. Il donne l'écharpe à Lisida, mais il laisse tomber la fleur, dont Clori s'empare pour exciter la jalousie de sa sœur. Cependant, le duc de Florence aime Clori et, pour connaître ses véritables sentiments, il demande à Enrique de faire la cour à Nise, cousine de Lisida et de Clori et confidente de cette dernière. Enrique refuse d'abord, car Nise est la fiancée d'Octavio, son ami, mais le duc l'exige. Enrique fait donc la cour à Nise, et lui offre une sérénade, mais les deux sœurs entendent ses paroles d'amour. Octavio est averti; le père des jeunes filles, D. Fabio, exige une réparation, et ainsi Enrique est provoqué par les deux hommes, discrédité auprès des trois jeunes filles, et en défaveur auprès du duc qui apprend qu'il a courtoisé Clori. Le duc veut se venger : il lève l'épée sur Enrique, mais Lisida le sauve. Enrique épouse Lisida, et Octavio Nise. Cette pièce a été imitée par Lambert dans les Nuits jalouses ou l'Écharpe et le Brasseur (1658) et traduite en allemand par Schlegel.

ÉCHARPEMENT (man) n. m. Art milit. Marche oblique.

— Techn. Syn. de ÉCHARPAGE.

ÉCHARPER (du préf. é, et de charper, autre forme de CHARPIER) v. a. Techn. Pratiquer l'écharpage; diviser les brins de la laine ou des autres matières textiles : On écharpe et on carde la laine à matelas.

— Par exagér. Blessé grièvement; mutiler : ÉCHARPER son adversaire, la figure de quelqu'un. — Tailler en pièces : ÉCHARPER l'ennemi. — Couper maladroitement : ÉCHARPER une volaille.

S'ÉCHARPER, v. pr. Être écharpé. — Se meurtrir, se mutiler soi-même. — Mutiler à soi-même : S'ÉCHARPER la figure dans les bruyssailles. — Se maltraiter, se mutiler l'un l'autre; se tailler l'un l'autre en pièces.

ÉCHARPER (rad. écharpe) v. a. Fam. Ceindre d'une écharpe : ÉCHARPER un maire.

— Constr. Écharper un fardeau, Faire passer autour, pour le lever, un cercle anneau on fixe une écharpe portant une poulie.

— v. n. Milit. Marcher d'écharpe, en suivant une ligne oblique : ÉCHARPER pour surprendre l'ennemi.

ÉCHARPILLER (ll ml. — rad. écharper) v. a. Tailler en pièces, blesser (même sens que écharper, mais avec une nuance plus familière).

— Techn. Pratiquer l'écharpage.

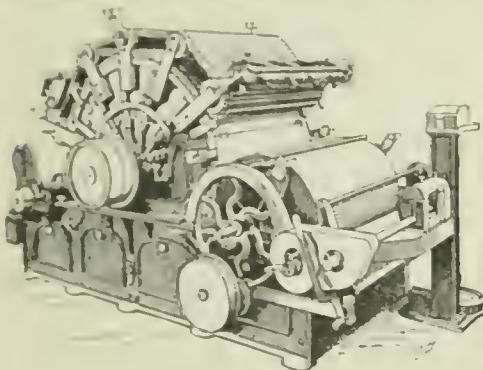
ÉCHARRI-ARANAS, comm. d'Espagne (Navarre [prov. de Navarre], sur le Burand, sous-affluent de l'Èbre par l'Arga; 1.440 hab. En 1831, un vif engagement y eut lieu, entre les troupes carlistes et une division de l'armée du Nord.

ÉCHARS (char). ARSE [de l'ital. scarso, rare; dérivé du bas lat. escarpere, réduire]; adj. Avare, chiche. (Vioux.) — Mar. anc. Vents échars, Vents faibles et changeants. — On écrivait aussi ÉCHARDS.

— Monn. anc. Se disait d'une pièce dont le titre était au-dessous des remèdes de loi ou tolérances : Louis ÉCHARS. Pièce ÉCHARSE.

— n. m. Quantité dont une monnaie était au-dessous du titre : Louis qui a un dixième d'échars.

ÉCHARSEMENT (man) adv. D'une manière avare. (Vx.) ÉCHARSER (rad. échar) v. a. Monn. anc. Fabriquer au-dessous du titre : ÉCHARSER les espèces d'or, d'argent, de billon. — On a dit aussi ÉCHARSETER.



Echarpeneuse.

Les laines cardées ou peignées les matières végétales appelées gratterons, qui s'y trouvent intercalées, soit de laine ou de trapp (la trapp, c'est-à-dire on faire saillir le duvet).

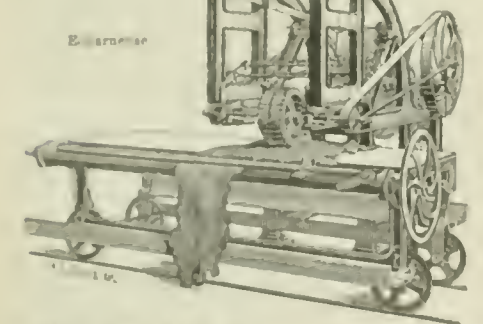
ÉCHARDONNOIR n. m. Agric. V. ÉCHARDONNET.

ÉCHARPAGE (maj) ou ÉCHARPEMENT (man) n. m. Art de écharper les peaux.

ÉCHARPER (du préf. é, et de charn, anc. forme de charner) v. a. Retraîner des peaux les fragments de chair qui y sont restés adhérents.

S'écharper, v. pr. Être écharpé, en parlant d'une peau animale.

ÉCHARNEUSE n. f. Machine employée en tannerie et utilisée pour écharper les peaux, c'est-à-dire enlever



Echarpeneuse.

les laines cardées ou peignées les matières végétales appelées gratterons, qui s'y trouvent intercalées, soit de laine ou de trapp (la trapp, c'est-à-dire on faire saillir le duvet).

ÉCHARNOIR n. m. Sorte de outreau à deux poignées et en fer ou en bois, qui sert à écharper les cuir.

ÉCHARNURE f. Fra. — at. Lésion enlevée d'une peau (d'une tige) par le frottement ou au cuir par le harnage.

ÉCHARPAGE (maj) n. m. Art ou de écharper la laine, le chanvre, le lin ou autres matières textiles, en en avisant les brins à la main. — On dit aussi ÉCHARPEMENT.

ÉCHARPE (du anc. m. skerpa, bourse, sans qu'à en soit écharpe la même n. f. Large bande d'étoffe, que l'on porte en bandoulière ou à tour de la ceinture. — Le mot de cuir marse, a bande d'étoffe légère, que les femmes portent sur leurs épaules. ÉCHARPE de dentelle.

— Hist. — d'écharpe, Passer son camp dans un autre, traîner parti, changer d'opinion.

— Poétiq. Écharpe d'Iris, Arc-en-ciel.







co... la... Série... Série de nuans par les pelles ou passe, comme par degrés, l'une couleur à l'autre.

Point... Série de nuans par les pelles ou passe, comme par degrés, l'une couleur à l'autre.

Point... Série de nuans par les pelles ou passe, comme par degrés, l'une couleur à l'autre.

Point... Série de nuans par les pelles ou passe, comme par degrés, l'une couleur à l'autre.

Point... Série de nuans par les pelles ou passe, comme par degrés, l'une couleur à l'autre.

Point... Série de nuans par les pelles ou passe, comme par degrés, l'une couleur à l'autre.

Point... Série de nuans par les pelles ou passe, comme par degrés, l'une couleur à l'autre.

Point... Série de nuans par les pelles ou passe, comme par degrés, l'une couleur à l'autre.

Point... Série de nuans par les pelles ou passe, comme par degrés, l'une couleur à l'autre.

Point... Série de nuans par les pelles ou passe, comme par degrés, l'une couleur à l'autre.

Point... Série de nuans par les pelles ou passe, comme par degrés, l'une couleur à l'autre.

Point... Série de nuans par les pelles ou passe, comme par degrés, l'une couleur à l'autre.

Point... Série de nuans par les pelles ou passe, comme par degrés, l'une couleur à l'autre.

Point... Série de nuans par les pelles ou passe, comme par degrés, l'une couleur à l'autre.

Point... Série de nuans par les pelles ou passe, comme par degrés, l'une couleur à l'autre.

Point... Série de nuans par les pelles ou passe, comme par degrés, l'une couleur à l'autre.

Point... Série de nuans par les pelles ou passe, comme par degrés, l'une couleur à l'autre.

Point... Série de nuans par les pelles ou passe, comme par degrés, l'une couleur à l'autre.

Dr. erim. anc. L'échelle était une espèce de pilori ou de carcan, dressé dans un lieu public où l'on exposait ceux qui l'on voulait noter d'infamie. On y attachait les blasphemateurs, les parjures et les bigames. Les hauts justiciers, à Paris, avaient chacun une échelle. Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, celle de l'évêque de Paris fut détruite. On y substitua, en 1767, un carcan fixé à un poteau. C'est de ce poteau que partaient toutes les distances itinéraires de la France.

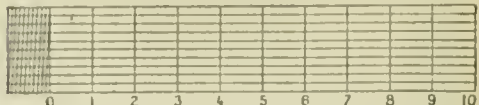
En un point. L'échelle mobile. On appelait ainsi un système partiulier au commerce des céréales, qui prétendait concilier les intérêts des consommateurs et ceux de l'agriculture. Il consistait à entraver l'exportation au moyen de droits de sortie gradués, à faciliter l'importation par la diminution des droits d'entrée lorsque les prix du marché intérieur étaient élevés, et, au contraire, à favoriser l'exportation par la diminution des droits de sortie; à ralentir l'importation grâce à l'augmentation des droits d'entrée dans les années d'abondance, où l'avilissement des prix pouvait menacer les intérêts du cultivateur. De cette double gradation en sens inverse vient le nom d'échelle mobile. Ce système, né en Angleterre, a été appliqué pour la première fois en France en 1819 et 1821. Il a été supprimé en 1861, sur les instances des économistes doctrinaires. En 1892, lors de la revision de notre système douanier, il fut question de rétablir l'échelle mobile, mais cette tentative n'eut pas de suite. Cependant, le système des tarifs douaniers qui oscillent entre un maximum et un minimum déterminés a été visiblement inspiré par le souvenir de l'échelle mobile, sauf que celle-ci s'appliquait exclusivement aux grains, tandis que les tarifs mobiles s'appliquent à toutes les marchandises. Le législateur, en établissant le système de l'échelle mobile, prétendait permettre aux agriculteurs la vente de leur blé à un prix suffisamment rémunérateur, et en même temps s'opposer à ce que le consommateur payât trop cher les céréales.

Mus. On donne le nom d'échelle à l'ensemble général des sons contenus dans le système musical des divers peuples; ce que les Grecs appelaient *diagramme*. Le clavier d'un piano nous donne à peu près l'échelle complète des sons que comporte le système musical européen.

On désigne encore de la sorte simplement la gamme naturelle de sept sons.

Echelle campanaire. On appelle ainsi une échelle servant à indiquer les dimensions qu'il faut donner aux cloches, suivant les divers tons qu'on peut obtenir. La base sur laquelle elle repose est déterminée par la seule expérience et se transmet, chez les fondeurs de cloches, sans subir de modifications sensibles. Elle est calculée d'après les données quantitatives de l'alliage, mais, surtout aussi, sur des proportions analogues au module architectural et dont le fondeur ne peut se départir, sous peine de produire des sons inharmoniques. Le bord de la cloche, c'est-à-dire le point où elle est le plus épaisse, sert d'étalon de mesure. L'échelle campanaire se compose de lignes horizontales s'appuyant sur une ligne verticale, et dont, au moyen de points convenus, l'épaisseur du bord

Supposons que l'on ait à réduire à l'échelle ci-contre une longueur de 340 millimètres. On placera une pointe de



Echelle de proportion.

compas à la division 3 de l'échelle, puis l'autre pointe sur la quatrième division de la contre échelle à partir du zéro; l'ouverture du compas donna la longueur cherchée.

ÉCHELLEMENT (ch-le-man) n. m. Action d'écheler.

ÉCHELLES DU LEVANT et DE BARBARIE, nom donné, dans tout le Levant, aux jetées bâties sur pilotes avec des marches pour débarquer les marchandises.

— Escvel. Le nom d'échelle (ture iskele) corrupt. de l'ital. scala) s'est étendu aux ports marchands de la Méditerranée soumis à la domination turque. Les grandes Echelles étaient Constantinople, Smyrne, Alep, Chypre, Le Caire, Alexandrie, Tripoli de Barbarie, Tunis, Alger. Au point de vue français, toutes ces villes avaient une organisation analogue. Les intérêts commerciaux et politiques de la France étaient défendus par des consuls percevant certains droits pour subvenir aux frais de leurs consulats et à leurs appointements. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ces agents reçurent un traitement fixe. Ils avaient auprès d'eux des chanceliers. Le consul de Tunis avait 3.000 livres et devait nourrir le chancelier, payer les usances ou cadeaux d'usage aux officiers du divan et du pacha, les gages d'un drogman, l'entretien d'un amonier et celui de la chapelle. Dans les Echelles du Levant proprement dites, ces dépenses étaient supportées par le consulat.

Dans toutes les Echelles, les négociants, capitaines et patrons français ou députés de la nation, délibéraient avec le consul sur les intérêts du commerce, les sommes à percevoir sur les chargements de navires, les dépenses et les charges de l'échelle, etc.

Une série d'ordonnances, sous Louis XV, fixa les droits et les devoirs des Français établis dans les Echelles. La plus restrictive est celle du 8 juillet 1749, qui leur défend d'acquiescer des biens-fonds. Le commerce des Echelles était généralement prospère. Le droit de juridiction des agents diplomatiques et consuls français dans le Levant est basé sur les articles 12, 13 et 14 de l'ordonnance de la marine de 1681 et sur des capitulations.

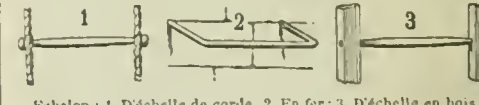
ÉCHELLES (Les), ch.-l. de cant. de la Savoie, arrond. et à 19 kilom. de Chambéry, sur le Guiers-Vif; 812 hab. Fabriques de canons, de soieries; produits réfractaires. A 4 kilom. du bourg, mur de rochers percé d'une galerie pratiquée pour donner passage à une route carrossable. (Autrefois, le chemin traversait, dit-on, une véritable grotte naturelle; mais, pour en atteindre l'ouverture, il fallait monter plusieurs échelles; de là le nom donné au village.) — Le canton a 11 comm. et 6.498 hab.

ÉCHELLET (ché-lé) n. m. Mus. So dit quelquefois pour ÉCHELETTE. V. ce mot.

ÉCHELLIER (ché-li-é) n. m. Un des sapeurs-pompiers chargés de la manœuvre de la grande échelle de sauvetage.

— En T. de fin. Spéculateur qui achète ferme les valeurs de bourse et les revend à terme avec prime.

ÉCHELON (dimin. de échelle) n. m. Pièce fixée entre les deux montants d'une échelle; sorte de crampon en fer scellé dans un mur vertical, et sur lesquels on pose le



Échelon: 1. D'échelle de corde, 2. En fer; 3. D'échelle en bois.

pied pour monter ou descendre. || Marche, coche ou taquet servant au même usage.

— Fig. Moyen de s'élever: Chaque science est un échelon vers l'émancipation. || Chacun des degrés d'une série continue et progressive: Le premier échelon des étres. Les échelons de la fortune.

— Art milit. Rang de troupes. || Disposition d'une ligne de bataille dans laquelle les éléments, se succédant à des distances égales, sont placés de telle sorte que la droite de la deuxième fraction soit sur la perpendiculaire passant par la gauche de la première, et ainsi de suite: Disposer des troupes, des postes en échelons, par échelons.

— Econ. rur. Nom donné, dans l'ouest de la France, à des sortes de hangars ouverts, dont la toiture est formée de claies, de branches ou de paille, et où se réfugient les bestiaux en cas de mauvais temps.

— Techn. Assemblage de minces pièces de bois que l'on appelle épars, treuilles ou roulons, et qui constitue le devant et le derrière d'une charrette, d'un chariot. || On dit aussi HAYON.

— Escvel. Milit. La disposition d'une troupe en échelons permet de s'engager que successivement ses divers éléments, tout en se réservant la faculté d'en faire entrer plusieurs en ligne à la fois, et en restant maître de faire face à volonté dans plusieurs directions. C'est surtout dans la cavalerie que la disposition en échelons trouve des applications nombreuses.

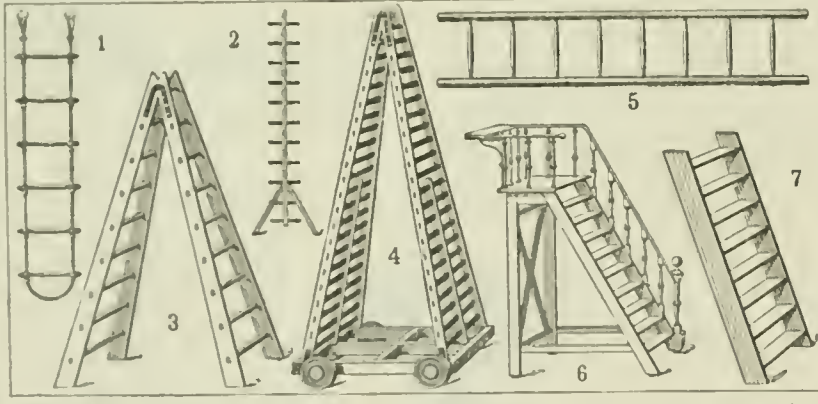
ÉCHELONNER (to-à) v. a. Disposer par échelons, répartir, placer de distance en distance: ÉCHELONNER des troupes. || Fixer à des époques régulièrement distantes les uns des autres: ÉCHELONNER ses paiements.

S'échelonner, v. pr. Être échelonné. || Se disposer par échelons, se répartir, se placer de distance en distance. Se suivre par époques distantes les uns des autres.

ÉCHEMOS (ch) n. m. pl. Groupe d'araignées aranéides, famille des drassides, comprenant de nombreux genres, dont l'echemos est le type. — l'n échémis.

— Escvel. Les échémis sont des araignées de taille médiocre, en général, qui vivent sous les pierres et les débris, parfois dans une feuille roulée en cornet; leur coran est plano-convexe; elles sont répandues sur tout le globe.

ECHEMOS, roi légendaire d'Arcadie, petit-fils de Céphée. Il vainquit, près de Corinthe, les cavabisseurs doriques, tua de sa propre main Hyllos, fils d'Héraklès, et



ÉCHELLES: 1. De corde; 2. A curtilin; 3. Double; 4. D'élargueur; 5. Simple; 6. De bibliothèque; 7. De meunier.

aux différentes hauteurs et suivant le poids de la cloche.

— Philos. biol. Echelle des étres. L'idée de l'échelle des étres se rattache à la loi de continuité formulée et développée par Leibniz: La nature ne fait jamais de sauts. Nous voyons, en effet, cette loi indiquée dans ce passage des Nouveaux essais sur l'entendement: « En commençant depuis nous et allant jusqu'aux choses les plus basses, c'est une descente qui se fait par de fort petits degrés et par une suite continue de choses qui, dans chaque éloignement, diffèrent fort peu l'une de l'autre. Il y a des poissons qui ont des ailes, etc. » Cette idée est erronée dans sa trop grande généralité, et les rapprochements sur lesquels l'échelle Leibniz sont de très faible valeur. Mais elle conduisit Leibniz à prévoir la découverte de polype par Tremblay, que Bonnet s'attacha à l'idée de l'échelle des étres, et tenta de dresser cette échelle. Tentative vaine: il n'y a pas d'échelle des étres. Des launes qui présentent la série des étres à tellement vivants, les partisans de l'hypothèse de l'évolution des espèces donnent différentes explications: c'est la divergence des types issus d'une même souche par l'adaptation à des milieux différents; c'est la disparition de certaines formes intermédiaires; c'est l'évolution régressive de certaines autres. On est, en somme, conduit à dresser un ou plusieurs arbres généalogiques, suivant qu'on admet à l'origine un ou plusieurs étres primitifs. Chaque rameau de ces arbres correspond à une différenciation, et les étres actuels sont représentés par les extrémités de tous ces rameaux. Les degrés desquels sont échelonnées les formes intermédiaires disparues.

— Topogr. et archéol. Construction d'une échelle. S. l'on veut réduire un dessin dans la proportion de 1:10, un mètre sera représenté sur l'échelle par 10 centimètres, à gauche de l'échelle se trouve une portion de droite divisée en 10 parties égales: on l'appelle contre-échelle; elle sert à évaluer les fractions décimales de l'échelle.

— Archéol. Les échelles de bois placées parallèlement de champ et dans lesquelles viennent s'emboîter les marches larges et plates.

— Agric. Echelle à cueillir. Sorte d'échelier servant à cueillir les fruits.

— Archéol. Les échelles que l'on employait pour l'escalade des pyramides et des autres monuments élevés. On ne les employait que par les ligatures des marches ou des sautoirs de pierre et de bois. Les marches et sautoirs se joignaient par des anneaux de fer ou de bois.

— Agric. Echelle à cueillir. Sorte d'échelier servant à cueillir les fruits.

— Archéol. Les échelles que l'on employait pour l'escalade des pyramides et des autres monuments élevés. On ne les employait que par les ligatures des marches ou des sautoirs de pierre et de bois. Les marches et sautoirs se joignaient par des anneaux de fer ou de bois.



Echelle



ÉCHILLON (ki) n. m. Genre de mammifères ongulés, type le *echillus*, appartenant à la tribu des *echillini*, comprenant des espèces habitant les montagnes de l'Asie.

ÉCHIMYIE (ki) n. f. Genre de mammifères rongeurs, type le *echimyia*, appartenant à la tribu des *echimyini*, comprenant des espèces habitant les montagnes de l'Asie.



ÉCHIMYIENS (ki) n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, type le *echimyini*, appartenant à la tribu des *echimyini*, comprenant des espèces habitant les montagnes de l'Asie.

ÉCHIN (ki) n. m. Genre de plantes, de la famille des *echinaceae*, tribu des *echinaceae*, comprenant des espèces habitant les montagnes de l'Asie.

ÉCHINACANTHE (ki) n. m. Genre de plantes, de la famille des *echinaceae*, tribu des *echinaceae*, comprenant des espèces habitant les montagnes de l'Asie.

ÉCHINACÉE (ki) n. f. Genre de plantes composées hélianthées, type le *echinacea*, appartenant à la tribu des *echinaceae*, comprenant des espèces habitant les montagnes de l'Asie.

ÉCHINADES ou Iles de Nasia, dans la mer Ionienne, à l'entrée du golfe de Corinthe. Il y en avait neuf, suivant Pline, et cinq d'après Ovide. Elles tiraient leur nom des oursins qu'on y trouve sur leurs plages. Un bras du fleuve Achéous s'étend desséché, ces îles furent jointes au continent. Leur emplacement actuel forme une bande de terrain longue de 20 kilomètres et large de 10, sur laquelle s'étend cinq villages. La plus grande des Échinades, Dulchinus, faisait partie du royaume d'Ulysse. Les îles Tépholides ou Traphénennes ont été parfois comprises dans le groupe des Échinades.

ÉCHINAIRE (ki) n. f. Genre de plantes, de la famille des *echinaceae*, tribu des *echinaceae*, comprenant deux espèces des bords du bassin méditerranéen.

ÉCHINALYSION n. m. Bot. Syn. de ELYTROPHORE.

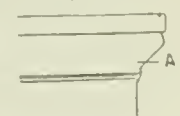
ÉCHINANTHE (ki) n. m. Echin. Nom d'un groupe d'échinodermes.

Bot. Syn. de ÉCHINOPES.

ÉCHINASTRE (ki) n. m. Genre d'astéries, comprenant les étoiles de mer à pieds ambulacraires cylindriques, terminés par une ventouse. (*Echinaster sepositus*, type du genre, habite la Méditerranée.)

ÉCHINE du lanç, haut allem. *skin*, aiguille n. f. Epine dorsale, partie postérieure du corps des animaux vertébrés, compris entre la tête et le bassin : Les bossus ont l'échine déviée.

— Loc. div. Longue et fine. Personne fort maigre. *Crotte par la échine*, Très croûté, très sale ou très gueux. *Frotter, ajuster l'échine à quelqu'un*, Lui donner des coups de bâton. *Avoir l'échine souple, flexible*, Se dit d'un homme qui a de basses compensations, qui se pite honteusement aux volontés d'autrui.



ÉCHINE du lat. *echinus*, gr. *ékhi-nos*, c. à d. que n. f. Mouton corbe ou arrondi, qui est soit le tailleur du chapeau dorique. Le chapeau dorique grec ou que l'échine des amples. Ornement qui se trouve sur le chapeau ionique, plus souvent appelé ovale.

ÉCHINE, ÉE (ki) — du lat. *echinus*, hérissou) adj. Bot. Couvert de pointes fines, d'aiguilles.

ÉCHINÉE n. f. — du lat. *echinus*. f. Quartier du dos d'un porc.

ÉCHINELLE (ki) ou ÉCHINELLA (ki) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *echinellidae*, comprenant des formes propres aux mers du Pacifique, à coquille épaisse, granuleuse, pyramidale à opercule à trois multiples. L'espèce type est le *echinella carmarina*. D'autres, à coquille ovale et à nœud, constituent le sous-genre *nisa*. Telle est l'échinelle commune.

ÉCHINER (ki) v. n. (ner) v. n. Briser, rompre. *Échiner la queue d'un cheval*, Briser la queue. *Échiner la queue d'un cheval*, Briser la queue. *Échiner la queue d'un cheval*, Briser la queue.

ÉCHINEUR (ki) n. m. Mauvais critique, cri du tonnerre.

ÉCHINIDE (ki) n. m. Zool. Genre de mollusques gastéropodes.

ÉCHINIDES (ki) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, comprenant des formes propres aux mers du Pacifique, à coquille épaisse, granuleuse, pyramidale à opercule à trois multiples. L'espèce type est le *echinella carmarina*. D'autres, à coquille ovale et à nœud, constituent le sous-genre *nisa*. Telle est l'échinelle commune.

ÉCHINOMYIE (ki) n. f. Famille de mammifères ongulés, type le *echimyia*, appartenant à la tribu des *echimyini*, comprenant des espèces habitant les montagnes de l'Asie.

ÉCHINOPÉDE (ki) — du gr. *ékhi-nos*, hérissou, et du lat. *pes, pedis*, pied) adj. Se dit d'un animal dont les pattes sont hérissées de piquants.

ÉCHINIPÈRE (ki) n. m. Sous-genre de marsupiaux; famille des *perameiidae*, de l'Australie occidentale.

ÉCHINITE adj. Zool. Syn. de ÉCHINUR.

ÉCHINOBOTRYON (ki) n. m. Zool. Genre de cestodes, famille des *tetraphyllidae*, tribu des *phyllobotryidae*, comprenant des vers plats, allongés, sans crochets ni piquants.



Echinocacto.

ÉCHINOCTACTE (ki) ou ECHINOCTACTUS (ki) n. m. Genre de cactacées, tribu des *echinoctactidae*. Les échinocactes ont de belles et grandes fleurs, qui les font rechercher comme plantes ornementales. Exigeant peu de soins de culture, ils sont très répandus dans les serres. Ils sont originaires de l'Amérique centrale.

ÉCHINOCTACTÉES (ki) n. f. pl. Tribu des cactacées, dont le tube receptaculaire se prolonge au-dessus de l'ovaire. (Elle comprend les genres *melicocactus*, *mammillaria*, *peléophora*, *leuchtenbergia*, *echinocactus*, etc.) — Une *echinoctactée*.

ÉCHINOCARPE (ki) — du gr. *ékhi-nos*, hérissou, et *karpos*, fruit) adj. Bot. Qui a des fruits hérissés de piquants.

— n. m. Genre d'arbres, de la famille des *bixaceae*, comprenant une seule espèce, qui croît à Java.

ÉCHINOCAULON (ki, kô) n. m. Bot. Genre d'algues marines, comprenant quelques espèces à fronde filamenteuse, allongée, qui croissent dans le Pacifique et l'Adriatique.

ÉCHINOCÈRE (ki, sér) ou ECHINOCERUS (ki, sé-russ) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyères, famille des *lithodidae*, comprenant des formes trapues, à carapace triangulaire, pointue en avant, à pattes larges et courtes, hérissées de tubercules piquants. (L'espèce type de ces crabes épineux, de taille médiocre, est l'*echinocerus carolinus*, de l'Amérique du Nord.)

ÉCHINOCERUS (ki, sé-ré-uss) n. m. Bot. Section du genre *cereus* ou *cierge*.

ÉCHINOCHEMA (ki, kô) n. m. Zool. Section du genre *chama* (mollusques lamellibranches, famille des *chamidae*), comprenant les formes à valves régulières et égales, épineuses. Les espèces de ce sous-genre sont propres aux mers des Antilles; tel est l'*echinochama orencella*.)

ÉCHINOCHLOË n. m. Bot. Syn. de PANICUM.

ÉCHINOCLATHRIA (ki) n. f. Genre d'éponges monaxonides, comprenant des formes plus ou moins branchues, qui vivent dans les mers d'Australie, entrelacées avec des mollusques, des coraux, etc. (On peut prendre comme type de ce genre l'*echinoclathria Carteri*, éponge très ramoussée, dont les digitations sont percées de nombreuses fenêtres ovales.)

ÉCHINOCONUS (ki) ou ECHINOCONUS (ki, nuss) n. m. Paléont. Genre d'oursins, type de la famille des *echinoconidae*, comprenant des formes pentagonales, arrondies, ordinairement coniques, dont on connaît quelques espèces fossiles, dans les terrains crétacés. (Les *echinoconus vulgaris* et *albanicus* abondent dans la craie blanche; ils sont aussi communs, en moules siliceux remaniés, dans le diluvium du nord de l'Allemagne.) Syn. GALÉRITE.

ÉCHINOCONIDÉS (ki) n. m. pl. Paléont. Famille d'oursins irréguliers, voisins de celle des *galérites*, et renfermant surtout des formes fossiles appartenant au genre *galérie* ou *echinocone*, *discoide*, *holotype*, *anorthopyge*, etc. Les échinocouidés renferment des oursins à test le plus souvent arrondi, parfois en ellipse ou en pentagone, à angles arrondis. L'anus est situé entre le sommet et la bouche; le péristome central présente des entailles; l'appareil mastigatoire existe. — Un échinocouidé.

ÉCHINOCOQUE (ki, kôk) n. m. Espèce de ténia, qui vit dans l'intestin grêle du chien et qu'on rencontre aussi chez l'homme.

— Encycl. Pathol. Le *tenia echinocoque* est long de 3 à 4 millimètres, et se compose de trois à quatre anneaux ou proglottides, dont l'antérieur porte de nombreux crochets. On entend, absolument, par « échinocoque », l'embryon vésiculeux de ce ténia, dont une forme pathologique (hydantide) affecte l'apparence d'un cancer colloïde. Les échinocoques sont très fréquents chez les Islandais, où plus de 1 à 5 p. 100 de la population on est atteint.

— Art vétér. La présence de l'échinocoque chez les animaux est une cause d'épuisement, d'acémie. Aucun traitement n'est connu pour les en débarrasser.

ÉCHINOCYAME (ki, si-am) ou ECHINOXYAMUS (ki, si-uss) n. m. Genre d'oursins clypeastroides, famille des *clypeastroides*, tribu des *fibularinidae*, comprenant des formes petites, aplaties, elliptiques, tronquées en arrière. On connaît quelques espèces d'échinocyaques, répandues dans les mers d'Europe ou fossiles depuis les terrains crétacés, ce qui fait de ces oursins les plus anciens clypeastroides. L'*echinocyamus pusillus*, de la Méditerranée, ne dépasse guère 1 centimètre de long.)

ÉCHINOCYSTIS (ki, si-stus) n. m. Genre de eucurbitacées, tribu des *clatariées*. Les échinocystis sont des herbes grimpantes, à fleurs monoïques. On en connaît vingt-deux espèces, de l'Amérique.)

ÉCHINODÈRE (ki) n. m. Genre de vers rotateurs, voisins des rotifères et comprenant des animaux marins microscopiques, cylindriques, aplatis en dessous, segmentés, munis de longs aiguillons retractiles, en arrière, et de sensilles nombreuses en avant. Les échinodères vivent dans les mers des régions tempérées, sur les algues, les mollusques, etc. Tels sont les *echinoderes setigerus* et *Djardini*.)

ÉCHINODERMES (ki, derm) — du gr. *ékhi-nos*, hérissou, et *derma*, peau n. m. pl. Troisième embranchement du règne animal, comprenant les animaux marins tels que les oursins, les holothuries, les étoiles de mer, les encrinures. — Un échinoderm.

— Encycl. Les échinodermes sont des invertébrés à symétrie rayonnée, dont le corps est, en général, revêtu d'une enveloppe ou test calcaire plus ou moins hérissé de piquants; c'est de là que leur vient leur nom. Leur organisation interne est assez parfaite : ils possèdent un système vasculaire distinct, un système nerveux, etc. L'entrée et la sortie du tube digestif sont marquées par des ouvertures à la surface du test. D'autres orifices livrent passage à ces organes de locomotion appelés « ambulacres » qui sont des tiges érectiles munies de ventouses, par lesquelles les oursins se fixent aux corps étrangers. En outre, ces animaux possèdent des piquants mobiles, des pédicellaires ou appendices en forme de pinces, des soies épaisses ou clavules, et des sphéridies ou protubérances tactiles. Les échinodermes sont presque toujours de taille médiocre; ils vivent dans la mer et sont ordinairement carnassiers; leur bouche, armée de pièces calcaires, leur permet de broyer les petits organismes. Ils subissent ordinairement des métamorphoses assez compliquées, et passent par diverses phases larvaires; le développement direct paraissant être l'exception. Très répandus dès les époques géologiques les plus anciennes, les échinodermes ne le sont pas moins à l'époque actuelle. Ceux qui habitent les grandes profondeurs océaniques sont ceux-là même qui se rapprochent le plus des formes disparues, et ils les relient naturellement aux types actuellement vivants. L'homme tire peu de profit direct des échinodermes; quelques oursins et holothuries sont comestibles; parmi ces dernières, le *tripang* ou boudin de mer est, en Malaisie et jusqu'en Australie, l'objet d'une pêche considérable pour l'exportation chinoise.



Echinodermes : 1. Oursin; 2. Astérie; 3. Encrinure; 4. Holothurie; 5. Echinodermes.

L'embranchement des échinodermes se divise en quatre classes : *ostéroides*, *echinoïdes*, *crinoïdes*, *holothurioides*. Entre les échinodermes et les vers font passage les entéropneustes.

ÉCHINODÈRE n. m. Bot. Syn. de ALISME.

ÉCHINOENCRINE (ki-no-en) ou ECHINOENCRINUS (ki-no-en-uss) n. m. Paléont. Genre d'échinodermes cystoïdes, groupe des rhombifères, comprenant des formes à calice irrégulier, ovoïde, à tige courte. (Les échinocérines sont fossiles dans les couches siluriennes; tel est l'*echinoenocrinus angulosus*, du silurien inférieur de Russie.)

ÉCHINOÏDES (ki) n. m. pl. Classe d'échinodermes, comprenant les animaux vulgairement appelés oursins. — Un échinouide.

— Encycl. Les échinouides sont caractérisés par leur corps globuleux, ovale ou discoïde, enformé dans une enveloppe calcaire nommée test, formée de plaques régulièrement appareillées et fixes. Les échinouides se subdivisent en trois ordres : *clypeastroides*, *spatangoides*, *endo-cycliques*.

ÉCHINOLAMPAS (ki, lan-pass) n. m. Genre d'oursins spatangoides, famille des *cassidinidae*, comprenant des formes qui habitent les grandes profondeurs de la mer. (Ces oursins ovales, à sommet excentrique, à tubercules égaux, comptent aussi des représentants fossiles dans les terrains tertiaires; tel est l'*echinolampas Kleinii*, de l'oligocène d'Allemagne. L'*echinolampas depressa* vit dans les grands fonds du golfe des Antilles.)

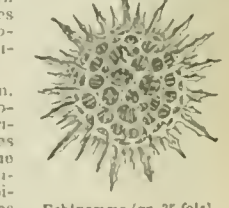
ÉCHINOLEME n. f. Bot. Syn. de ACICARPE.

ÉCHINOLENE (ki) n. f. Genre de graminées, de la tribu des *panicées*. (La seule espèce connue est une plante décombante, qui croît dans l'Amérique tropicale.)

ÉCHINOLYTRE n. m. Bot. Syn. de FIMBRISTYLE.

ÉCHINOMETRE (ki) ou ECHINOMETRA (ki, mé) n. m. Genre d'oursins, type de la famille des *echinometridés*, comprenant des formes dont le diamètre transversal du test oblique par rapport au plan principal, et dont les tubes ambulacraires sont égaux. (Les espèces de ce genre sont surtout répandues dans les mers d'Amérique; tels sont les *echinometra rupicola* et *oblonga*, du Pacifique.)

ÉCHINOMÉTRIDÉS (ki) n. m. pl. Famille d'oursins endocycliques, sous-ordre des échinouides ou latistellés, caractérisée par l'épaisseur du test toujours elliptique ou ovale, la disposition des pores par quatre paires ou plus. (Les échinométridés ne comptent que des espèces vivantes; on n'en connaît pas de fossiles. Genres principaux : *echinometra*, *neroclelia*, *podophore*.) — Un échinométridé.



Echinomma (gr 35 fois).

ÉCHINOMMA (ki) n. m. Genre de protozoaires radio-laires, famille des *astrosphéridés*, comprenant de minuscules animaux marins du Pacifique et de l'Atlantique. (Les *echinomma* sont des sphéroides épineux, à aiguillons polyédriques plus ou moins longs et aigus, et à fenêtres rondes ou ovales régulièrement disposées. L'*echinomma laxopneustes* a de grandes épines larges et longues, celles de l'*echinomma sphaerichinus* sont coniques et courtes.)

ÉCHINOMYIE (ki, mi-f) ou ECHINOMYIA (ki) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des *tachinidae*, comprenant de grosses mouches, larges et robustes, dont



Mat. — *F. Echiquier* est un terme... tableau géométrique carré ou rectangulaire, formé de cases imprimant comme un nombre...



Echiquier

— *Echiquier* est un terme... tableau géométrique carré ou rectangulaire, formé de cases imprimant comme un nombre...

— *Echiquier* est un terme... tableau géométrique carré ou rectangulaire, formé de cases imprimant comme un nombre...

— *Echiquier* est un terme... tableau géométrique carré ou rectangulaire, formé de cases imprimant comme un nombre...

— *Echiquier* est un terme... tableau géométrique carré ou rectangulaire, formé de cases imprimant comme un nombre...

— *Echiquier* est un terme... tableau géométrique carré ou rectangulaire, formé de cases imprimant comme un nombre...

— *Echiquier* est un terme... tableau géométrique carré ou rectangulaire, formé de cases imprimant comme un nombre...

— *Echiquier* est un terme... tableau géométrique carré ou rectangulaire, formé de cases imprimant comme un nombre...

— *Echiquier* est un terme... tableau géométrique carré ou rectangulaire, formé de cases imprimant comme un nombre...

— *Echiquier* est un terme... tableau géométrique carré ou rectangulaire, formé de cases imprimant comme un nombre...

— *Echiquier* est un terme... tableau géométrique carré ou rectangulaire, formé de cases imprimant comme un nombre...

— *Echiquier* est un terme... tableau géométrique carré ou rectangulaire, formé de cases imprimant comme un nombre...

— *Echiquier* est un terme... tableau géométrique carré ou rectangulaire, formé de cases imprimant comme un nombre...

— *Echiquier* est un terme... tableau géométrique carré ou rectangulaire, formé de cases imprimant comme un nombre...

— *Echiquier* est un terme... tableau géométrique carré ou rectangulaire, formé de cases imprimant comme un nombre...

— *Echiquier* est un terme... tableau géométrique carré ou rectangulaire, formé de cases imprimant comme un nombre...

— *Echiquier* est un terme... tableau géométrique carré ou rectangulaire, formé de cases imprimant comme un nombre...

— *Echiquier* est un terme... tableau géométrique carré ou rectangulaire, formé de cases imprimant comme un nombre...

— *Echiquier* est un terme... tableau géométrique carré ou rectangulaire, formé de cases imprimant comme un nombre...

glais est prévu des époques de remboursement par un avis spécial. Leur intérêt se calcule à tant de deniers sterling par jour...

— *Echiré*, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 8 kilom. de Niort, sur la Sèvre Niortaise. 1.553 hab. Ch. de f. Niort.

— *Echirétine* (ki) n. f. Corps neutre C<sup>11</sup>H<sup>10</sup>O, fusible à 52°, soluble dans l'éther, le chloroforme et le pétrole.

— *Echis* kiss n. m. Genre de reptiles ophidiens solénglyphes, famille des viperidés, comprenant quelques espèces...



Echis.

— *Echitamine* (ki) o. f. Chim. Alcaloïde extrait de l'écorce de dita (*alstonia scholaris*).

— *Echite* (kit) n. f. Minér. Pierre nommée par Plin, et que l'on croit être une agate.

— *Echité, Ée* (ki) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre échités.

— *Echités* (ki-tés) n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des apocynées, ayant pour type le genre *échités*.

— *Echiténine* (ki) o. f. Chim. Alcaloïde de l'écorce de dita (*alstonia scholaris*).

— *Echites* (ki-tés) n. m. Paléont. Nom donné à un oursin fossile du genre clypeastro.

— *Echiténine* (ki) o. f. Chim. Alcaloïde de l'écorce de dita (*alstonia scholaris*).

— *Echites* (ki-tés) n. m. Paléont. Nom donné à un oursin fossile du genre clypeastro.

— *Echites* (ki-tés) n. m. Paléont. Nom donné à un oursin fossile du genre clypeastro.

— *Echites* (ki-tés) n. m. Paléont. Nom donné à un oursin fossile du genre clypeastro.

— *Echites* (ki-tés) n. m. Paléont. Nom donné à un oursin fossile du genre clypeastro.

— *Echites* (ki-tés) n. m. Paléont. Nom donné à un oursin fossile du genre clypeastro.

— *Echites* (ki-tés) n. m. Paléont. Nom donné à un oursin fossile du genre clypeastro.

— *Echites* (ki-tés) n. m. Paléont. Nom donné à un oursin fossile du genre clypeastro.

— *Echites* (ki-tés) n. m. Paléont. Nom donné à un oursin fossile du genre clypeastro.

— *Echikendji* (du turc *echkenli*, bon cheval) n. m. Hist. ottom. Elite des troupes de cavalerie que l'on nommait *asipahis*.

— *Echimagoras*, fils d'Héraklès et de Philone, qui avait contracté un mariage clandestin avec le héros. Le père de celle-ci, Alcimedon, irrité, la fit exposer aux bêtes sauvages avec son fils; mais Héraklès les délivra l'un et l'autre.

— *Echimatacanthé, Ée* (ék-ma) — du gr. *ekhma*, aïos, appui, et de *acanthé* adj. Se dit des plantes de la famille des acanthacées qui ont un rétinacle sous chaque graine.

— *Echo* (ko — lat. *echo*; gr. *ekho*, même sens) n. m. Acoust. Répétition d'un son due à la réflexion des ondes sonores qui heurtent un ou plusieurs corps, changent de direction et produisent sur l'ouïe, après l'impression directe, une ou plusieurs impressions nouvelles: *Echo simple, double, triple, multiple*.

— *Echo* (ko) — lat. *echo*; gr. *ekho*, même sens) n. m. Acoust. Répétition d'un son due à la réflexion des ondes sonores qui heurtent un ou plusieurs corps, changent de direction et produisent sur l'ouïe, après l'impression directe, une ou plusieurs impressions nouvelles: *Echo simple, double, triple, multiple*.

— *Echo* (ko) — lat. *echo*; gr. *ekho*, même sens) n. m. Acoust. Répétition d'un son due à la réflexion des ondes sonores qui heurtent un ou plusieurs corps, changent de direction et produisent sur l'ouïe, après l'impression directe, une ou plusieurs impressions nouvelles: *Echo simple, double, triple, multiple*.

— *Echo* (ko) — lat. *echo*; gr. *ekho*, même sens) n. m. Acoust. Répétition d'un son due à la réflexion des ondes sonores qui heurtent un ou plusieurs corps, changent de direction et produisent sur l'ouïe, après l'impression directe, une ou plusieurs impressions nouvelles: *Echo simple, double, triple, multiple*.

— *Echo* (ko) — lat. *echo*; gr. *ekho*, même sens) n. m. Acoust. Répétition d'un son due à la réflexion des ondes sonores qui heurtent un ou plusieurs corps, changent de direction et produisent sur l'ouïe, après l'impression directe, une ou plusieurs impressions nouvelles: *Echo simple, double, triple, multiple*.

— *Echo* (ko) — lat. *echo*; gr. *ekho*, même sens) n. m. Acoust. Répétition d'un son due à la réflexion des ondes sonores qui heurtent un ou plusieurs corps, changent de direction et produisent sur l'ouïe, après l'impression directe, une ou plusieurs impressions nouvelles: *Echo simple, double, triple, multiple*.

— *Echo* (ko) — lat. *echo*; gr. *ekho*, même sens) n. m. Acoust. Répétition d'un son due à la réflexion des ondes sonores qui heurtent un ou plusieurs corps, changent de direction et produisent sur l'ouïe, après l'impression directe, une ou plusieurs impressions nouvelles: *Echo simple, double, triple, multiple*.

— *Echo* (ko) — lat. *echo*; gr. *ekho*, même sens) n. m. Acoust. Répétition d'un son due à la réflexion des ondes sonores qui heurtent un ou plusieurs corps, changent de direction et produisent sur l'ouïe, après l'impression directe, une ou plusieurs impressions nouvelles: *Echo simple, double, triple, multiple*.

— *Echo* (ko) — lat. *echo*; gr. *ekho*, même sens) n. m. Acoust. Répétition d'un son due à la réflexion des ondes sonores qui heurtent un ou plusieurs corps, changent de direction et produisent sur l'ouïe, après l'impression directe, une ou plusieurs impressions nouvelles: *Echo simple, double, triple, multiple*.

— *Echo* (ko) — lat. *echo*; gr. *ekho*, même sens) n. m. Acoust. Répétition d'un son due à la réflexion des ondes sonores qui heurtent un ou plusieurs corps, changent de direction et produisent sur l'ouïe, après l'impression directe, une ou plusieurs impressions nouvelles: *Echo simple, double, triple, multiple*.

— *Echo* (ko) — lat. *echo*; gr. *ekho*, même sens) n. m. Acoust. Répétition d'un son due à la réflexion des ondes sonores qui heurtent un ou plusieurs corps, changent de direction et produisent sur l'ouïe, après l'impression directe, une ou plusieurs impressions nouvelles: *Echo simple, double, triple, multiple*.

— *Echo* (ko) — lat. *echo*; gr. *ekho*, même sens) n. m. Acoust. Répétition d'un son due à la réflexion des ondes sonores qui heurtent un ou plusieurs corps, changent de direction et produisent sur l'ouïe, après l'impression directe, une ou plusieurs impressions nouvelles: *Echo simple, double, triple, multiple*.

— *Echo* (ko) — lat. *echo*; gr. *ekho*, même sens) n. m. Acoust. Répétition d'un son due à la réflexion des ondes sonores qui heurtent un ou plusieurs corps, changent de direction et produisent sur l'ouïe, après l'impression directe, une ou plusieurs impressions nouvelles: *Echo simple, double, triple, multiple*.

— *Echo* (ko) — lat. *echo*; gr. *ekho*, même sens) n. m. Acoust. Répétition d'un son due à la réflexion des ondes sonores qui heurtent un ou plusieurs corps, changent de direction et produisent sur l'ouïe, après l'impression directe, une ou plusieurs impressions nouvelles: *Echo simple, double, triple, multiple*.

— *Echo* (ko) — lat. *echo*; gr. *ekho*, même sens) n. m. Acoust. Répétition d'un son due à la réflexion des ondes sonores qui heurtent un ou plusieurs corps, changent de direction et produisent sur l'ouïe, après l'impression directe, une ou plusieurs impressions nouvelles: *Echo simple, double, triple, multiple*.

— *Echo* (ko) — lat. *echo*; gr. *ekho*, même sens) n. m. Acoust. Répétition d'un son due à la réflexion des ondes sonores qui heurtent un ou plusieurs corps, changent de direction et produisent sur l'ouïe, après l'impression directe, une ou plusieurs impressions nouvelles: *Echo simple, double, triple, multiple*.

— *Echo* (ko) — lat. *echo*; gr. *ekho*, même sens) n. m. Acoust. Répétition d'un son due à la réflexion des ondes sonores qui heurtent un ou plusieurs corps, changent de direction et produisent sur l'ouïe, après l'impression directe, une ou plusieurs impressions nouvelles: *Echo simple, double, triple, multiple*.

Songez que tout amont... Dans ses fleurcettes... Que me fera l'époux dans sa cour souveraine? Et que donne le monde aux siens le plus souvent?

(L'écho a quelquefois été employé dans la prose; c'est ce qu'a fait Erasme dans le dialogue grec et latin intitulé: *Juvenis et Echo*, et Rabelais dans le chapitre intitulé: *Comment Pourçe se conseille à Pantagruel, pour sçavoir s'il se doit marier*.)

— Mus. Répétition adouci d'une ou plusieurs notes, imitant un écho. Jeu spécial, dans l'orgue, qui produit l'effet de l'écho. *Note en écho*, Note très faible que l'on produit en appuyant légèrement les doigts sur uno des cordes de la guitare.

— Peint. *Echos de lumière*. Rappels de lumière sur des plans réfléchis.

— Phys. Lorsqu'une onde sonore rencontre un obstacle rigide, elle se réfléchit, comme les ondes lumineuses se réfléchissent sur un miroir. Si nous imaginons des ondes successives partant d'un point vibrant O et arrivant en MN sur un obstacle, on voit que les ondes réfléchies partent d'un point O' symétrique de O par rapport à MN. Si l'on considère une direction OA de propagation du son, la direction correspondante pour les ondes réfléchies sera la ligne O'A; ceci permet de dire que l'angle d'incidence est égal à l'angle de réflexion. Un observateur placé en R entendra donc deux sons: l'un provenant des ondes sonores émises de O, l'autre des ondes émises de O'; ce second son, perçu un peu de temps après le premier, constitue l'écho.

Pour que le son réfléchi soit distingué du son direct, il faut que ces deux sons soient séparés par un intervalle d'au moins un dixième de seconde; le son parcourant 34 mètres dans ce dixième de seconde, on en conclut que le son réfléchi ne pourra être perçu si la distance de l'observateur à l'obstacle est inférieure à 17 mètres; si la distance à laquelle on se trouve d'un réflecteur est de 34 mètres, l'écho répétera la dernière syllabe prononcée; si la distance est de 2 x 34 = 68 mètres, 3 x 34 = 102 mètres, l'écho répétera deux, trois syllabes, etc.; suivant le cas, on dit quelquefois que l'écho est *monosyllabique, dissyllabique*, etc. Quand la distance au réflecteur est inférieure à 17 mètres, les sons réfléchis viennent renforcer les sons directs; on dit qu'il y a *résonance*. On affaiblit les résonances, dans les grandes salles, à l'aide de draperies tendues le long des murs.

Dans certains cas, il peut y avoir différents obstacles placés à des distances plus ou moins grandes de l'observateur, et, par suite, on peut avoir un *double écho* ou un *triple écho*. A Woodstock-Park (près d'Oxford), so produit un écho répétant vingt fois une syllabe.

On peut observer des échos multiples, dont la succession de résonance occasionne un renforcement tout à fait exceptionnel du son; c'est ainsi que, dans un des caveaux de l'antéon, un coup se frappé sur le pan d'un vêtement produit un bruit analogue à la détonation d'un canon. Un phénomène semblable s'observe dans l'oreille de *Hony*, caverna qui se trouve dans les carrières de Syracuse, et dans la fameuse *grotte de Mammouth*, dans lo

— *Echites* (ki-tés) n. m. Paléont. Nom donné à un oursin fossile du genre clypeastro.

— *Echites* (ki-tés) n. m. Paléont. Nom donné à un oursin fossile du genre clypeastro.

— *Echites* (ki-tés) n. m. Paléont. Nom donné à un oursin fossile du genre clypeastro.

— *Echites* (ki-tés) n. m. Paléont. Nom donné à un oursin fossile du genre clypeastro.



Echites.



— En v. Ces fruits ont des sortes de petites bourses... (text continues)

ÉCIDIOLOSPORE n. f. Nom donné aux spores extrême-ment petites...

ÉCIDIOMYCETES (et) n. m. pl. Nom employé pour désigner les champignons qui produisent des écidies.

ÉCIDIOSPORE n. f. Nom donné aux spores nées dans les écidies.

— En v. Ces spores se forment en files, à la suite les unes des autres...

ÉCIDIA (n. f. om) n. m. Nom que l'on donnait autrefois à ce que l'on croyait être un genre particulier de champignons.

ÉCIMA l'antique Astigi (Colonia Augusta Firma), ville d'Espagne Andalousie (prov. de Séville)...

ÉCIMABLE adj. Qu'on peut écimier, qui doit être écimé : Arbre écimable.

ÉCIMAGE (n. f. écimier) n. m. Action de couper la cime d'un arbre...

— En v. L'écimage consiste à couper ou supprimer la partie supérieure d'un végétal...

— En v. L'écimage se pratique au juin ou commencement juillet, et a pour but de réduire les premiers fruits d'attaquer en enlevant ce qui dépasse l'échelle...

ÉCIMER (n. f. écimier) v. a. Enlever la cime d'un arbre ou d'une plante...

— En v. Diminuer, amoindrir, abaisser : Sion laissait faire la méditerranée jalouse...

ÉCIMÉ, ée part. pass. de V. écimier.

ÉCIMER, v. pr. Être écimé, écisé; être soumis à l'écimage, en parlant d'un champ.

ÉCIR n. m. Nom qu'on donne, en Auvergne, à certains ouragans d'hiver.

ÉCITON n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des formicides...

— En v. Ces fourmis sont remarquables par les différences que présentent les ouvrières...



Eciton (gr. nst).

passage, pénétrant même dans les maisons comme les fameuses fourmis de ruse (ecetoma)...

ECK Jean MAIRIN, dit d'Éthologie allemand et controversé athée, né au village d'Eck Souabe en 1458...

ECKARDT Louis, écrivain autrichien, né à Vienne en 1817, mort à Tetschen en 1871.

ECKARDT Jules né, publiciste allemand, né à Volmar (Livonie) en 1836.

devint, en 1885, consul allemand à Tunis. Parmi ses ouvrages, nous citerons : Les Provinces baltiques de la Russie...

ECKART le Fidèle (en allem. der Treue Eckart), héros légendaire, personnage, comme son nom l'indique, la fidélité germanique.

ECKARTSBERG, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe]), sur l'Elm, affluent de la Saale; 2.000 hab.

ECKO (en allem. Eckenried), poème allemand, appartenant au cycle de Théodoric, écrit en strophes de treize vers...

ECKENBRECHER (Thémistocle DE), peintre allemand, né à Athènes en 1842. Élève d'Achenbach, à Dusseldorf...

ECKENHAGEN, comm. d'Allemagne (Prusse-Rhénane [prés. de Cologne]); 4.400 hab. Centre d'élevage et marcé aux bestiaux.

ECKER (Jean-Alexandre), médecin tchèque, né à Trinitz en 1766, mort en 1829.

ECKER (Alexandre), anatomiste allemand, né et mort à Fribourg-en-Brisgau 1816-1887.

ECKERMAN (Jean-Pierre), littérateur allemand, né à Wismar (Hanovre) en 1792, mort à Weimar en 1851.

ECKERNFORDE, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Slesvig-Holstein]), sur la Baltique; 5.896 hab.

ECKERNSBERG Christoph Wilhelm), peintre danois, né à Varnæs Slesvig en 1783, mort à Sandviken Norvège en 1873.

ECKERT Charles-Antoine-Florian), musicien allemand, né à Potsdam en 1820, mort à Berlin en 1879.

encouragé par Spontani, il fit, à peine âgé de dix-sept ans, représenter au théâtre Königstadt un opéra intitulé Catherine de Nuremberg...

ECKHARD (Louis), peintre allemand, né et mort à Ham bourg (1769-1794).

ECKHART (Johann, dit Maître), philosophe mystique, né en Thuringe vers 1260, mort, peut-être à Colagne, vers 1327.

ECKHART (Jean-Georges n°), historien et érudit allemand, né à Duingen en 1664, mort à Wurtzbourg en 1730.

ECKHEL (Joseph-Hilare), numismate autrichien, né à Enzersfeld (Autriche) en 1737, mort à Vienne en 1798.

ECKHOFF ou ECKHOF (Conrad), acteur et auteur dramatique allemand, né à Hambourg en 1720, mort à Gotha en 1778.

ECKINGTON, bourg d'Angleterre (comté de Dorby), près du Rother; 12.400 hab. Poteries, clouteries.

ECKLONIE (p-klo-ni) n. f. Bot. Genre d'algues marines formé au dépend des laminaires...

ECKMÜHL ou EGGMÜHL, village d'Allemagne (Bavière [cercle de la Basse-Bavière]), sur la Grande Labeur, 330 hab.

ECKMÜHL (prince n°). V. DAVOUT.

ECKMÜHL (PHARE n°), sur la pointe de Penmarch (Finistère). Ce magnifique ouvrage a été construit grâce à un don de 300.000 francs fait en 1829 par le marquis de Bloeuquville...



Phare d'Eckmühl.

ECKSTEIN (Ferdinand, baron n°), publiciste et philosophe français d'origine danoise, né à Altona en 1790, mort à Paris en 1861.

Jours, il gagna la faveur de Louis XVIII, qu'il suivit en France; devint commissaire central de police à Marseille, inspecteur général au ministère de la police, historiographe au ministère des affaires étrangères, et reçut le titre de « baron ». Serviteur ardent du trône et de l'autel, il fonda le *Catholique* (1826). Il perdit son emploi après la révolution de juillet, et collabora à plusieurs journaux et revues. C'était un écrivain de talent, à qui l'on doit, entre autres ouvrages : *Des jésuites* (1827); *De l'état actuel des affaires* (1828); *De l'Europe* (1836); *De l'Espagne* (1836); *Les éléments de la vie sociale et politique chez les peuples pasteurs* (1855); *Des sources de l'opinion publique en Europe* (1856); etc.

**ECKSTEIN** (Ernest), écrivain allemand, né à Giessen en 1815. Il a successivement habité Paris, Vienne et Leipzig. Écrivain humoristique et fécond, il a collaboré à de nombreux journaux et publié les œuvres les plus diverses. Nous citerons de lui : *Échec à la reine* (1870); *Spectres de Varzin* (1870); *le Muel de Séville*, épopée grotesque (1871); *Vénus Uranie* (1872); *Silhouettes parisiennes* (1873); *les Trésors durt en Italie* (1873); *Initium fidelitatis*, poésies humoristiques (1876); *Lisa Toscanella*, poème (1876); *Miniatures humoristiques* (1877); *Mol et dur*, poésies (1877); *un Pessimiste*, comédie (1877). On lui doit aussi des recueils d'articles, des nouvelles, des romans, notamment : *les Claude* (1882); *Prusias* (1883); *Aphrodite*; *Violanta* (1886); *Pia* (1887); etc.

**ÉCLABOUSSEMENT** (*bou-se-man*) n. m. Action d'éclabousser quelq'un ou quelque chose; résultat de cette action.

**ÉCLABOUSSER** (*bou-sé* — de l'anc. forme *esclabouter*) v. a. Salir ou mouiller avec de la boue ou une autre matière plus ou moins liquide que l'on fait jaillir : *Cheval qui éclabousse les passants.*

— Fig. Traiter outrageusement ou avec ironie : *La fortune éclabousse souvent ceux qui la poursuivent.* (A. Hous-saye.) // Escraser de son luxe, de son dédain, de son mépris : *Le parvenu veut éclabousser tout le monde.*

**S'éclabousser**, v. pr. Faire jaillir sur soi de la boue ou quelque autre matière plus ou moins liquide.

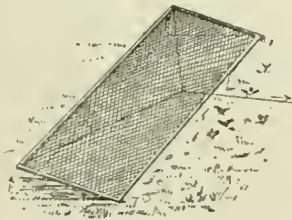
**ÉCLABOUSSURE** (*bou-sur* — rad. *éclabousser*) n. f. Parcelle de boue ou d'autre matière plus ou moins liquide, qui jaillit sur une personne ou sur une chose : *Etre couvert d'éclaboussures.* // Par ext. Fragment de matière solide, qui se détache et vole en éclats.

— Fig. Contre-coup que l'on reçoit dans le voisinage de gens qui se battent. // Contre-coup qui résulte d'un acte ou d'un événement fâcheux : *Ne vous mêlez pas de cette affaire, ou craignez les éclaboussures.* // Ricochet, fait secondaire qui résulte d'un fait principal. // Fange, boue, action basse et honteuse.

— En T. de vèner., Nom que l'on donne aux gouttes d'eau que la bête fait jaillir dans sa course, et qui servent à reconnaître sa voie.

**ÉCLACTISME** (*tissm* — du gr. *eklaktismos*; de *eklaktizein*, ruor) n. m. Antiq. gr. Pas de danse, ou plutôt tour de force qui consistait, pour le danseur, à élever le pied assez haut pour qu'on le vît par-dessus son épaule. (Cette danse était souvent exécutée par des femmes.)

**ÉCLADOUÈRE** (*dou-èr*) n. f. Sorte de filet pour prendre les oiseaux en temps de neige.



Ecladouère.

**ÉCLAIR** (*klèr'* — subst. verbal de *éclairer*) n. m. Métèor. Lueur vive et instantanée, qui part des nuages lorsqu'il s'y produit une décharge électrique.

— *Éclair diffus* ou *en nappes*, Éclair embrassant une étendue considérable du ciel et considéré par Arago comme étant de seconde classe. // *Éclair fumant* ou *en sillons*,



Éclair arborescent ou ramifié.

Éclair à bords bien tranchés et constitué par une ligne très nette. (Arago le considère comme de première classe.) // *Éclair arborescent* ou *ramifié*, Éclair à sillons qui se ramifient comme les branches d'un arbre, les uns sur les autres. // *Éclair sinueux*, éclair en zigzag formant des sinuosités et des lignes brisées. // *Éclair en chapelet*, Éclair

constitué par une myriade de points brillants, analogues aux sillons du feu qu'un courant électrique de haute tension produit sur une surface humide. // *Éclair en boucle*, Éclair ayant l'aspect d'une boucle de feu et faisant partie des éclairs de troisième classe, d'après Arago. // *Éclair de chaleur*, Éclair provenant d'orages que la rondour de la terre empêche de voir directement et que l'on aperçoit grâce au pouvoir réflecteur de l'atmosphère.

— Par ext. Lumière vive et instantanée : *Les éclairs du quz, de l'électricité.* // Éclair vif, scintillant, mobile : *L'éclair des regards, des diamants.*

— Fig. Révélation soudaine; ce qui sort à découvrir, à faire une chose.

// Produit éclatant et instantané; manifestation soudaine et passagère; fait qui ne dure pas : *Un éclair de génie.* // *L'a-propos est l'éclair de l'esprit.* (La Rochef.-Doud.)

— Chim. Lumière étincelante qui paraît à la surface du bouton d'or ou d'argent qui reste sur la coupelle.

— Pêch. Éclair lumineux qui se montre sur la mer, au moment du passage d'un banc de harangs.

— Loc. div. : *Comme l'éclair, Comme un éclair*, Avec une excessive rapidité.

// *Prompt, Rapide comme l'éclair; Plus prompt, Plus rapide que l'éclair*, Extrêmement prompt ou rapide. // *Voir mille éclairs*, Être abasourdi, ébloui, ahuri.

— ENCYCL. Phys. V. Foudre.

**ÉCLAIR** (*klèr'*) n. m. Bot. Nom vulgaire de la chélidoine. // Moll. Nom donné aux anémones, sur les côtes de la Manche.

— Pâtiss. Gâteau de forme allongée contenant de la crème et dont le dessus est glacé : *Éclair au café, au chocolat.*

**Éclair** (L.), journal quotidien, politique, indépendant, fondé à Paris en 1888, sous la direction de Ch. Cazet, qui a eu pour successeur G. Sabatier en 1891. Il donne chaque semaine des articles de tête d'écrivains différents, aux opinions politiques souvent opposées et, chaque jour, une notice biographique avec portrait. Ses principaux rédacteurs sont : Emm. Aréne, Camille Pelletan, Alph. Humbert, G. Thiébaud, E. Ledrain, Séverino, G. Montorgueil, E. Bergerat, E. de Gramont, etc.

**Éclair** (L'), opéra-comique en trois actes, paroles de Saint-Georges et Planard, musique d'Halévy, représenté à l'Opéra-Comique le 30 décembre 1835. — Halévy avait effectué une sorte de tour de force dans cet ouvrage, en soutenant l'intérêt musical pendant trois actes avec quatre seuls personnages, sans le secours des chœurs. L'ouvrage obtint un très grand succès, à son apparition. Les formes en ont vieilli aujourd'hui, mais certaines pages en restent fort aimables; entre autres, le duo des deux sœurs et le trio du premier acte, le quatuor et le duo d'amour du second, ainsi que la romance du troisième : *Quand de la nuit l'épau nuage...*, qui fut longtemps célèbre.

**ÉCLAIRAGE** (*klè-raj'*) n. m. Techn. Action d'éclairer.

// Moyen, manière d'éclairer, lumineux, flambeau.

— *Gaz d'éclairage*, Carburé d'hydrogène que l'on emploie pour éclairer les habitations ou les villes.

— Fam. Enjeu; argent.

— Mar. *Éclairage des côtes, des ports, des canaux*, Système des feux, fanaux, bouées lumineuses et phares marquant des points de la côte, des dangers, l'entrée des ports, etc., dans le but de faciliter la navigation.

— ENCYCL. Mœurs et cout. Des les temps les plus reculés, les hommes éprouvèrent le besoin de dissiper les ténèbres de la nuit autrement que par la lumière du foyer. On voit, en effet, cités par la Bible, le chandelier à sept branches de Moïse et les lampes de Gédéon. Les Grecs avaient en son lieu des torches formées de baguettes de bois résineux et d'étoupes conduites de poix et d'autres matières inflammables, mais encore des lampes alimentées par l'huile et des lanternes portatives comportant une lumière entretenue par la cire ou la graisse et emprisonnée dans des parois de lamelles de corne, de vessie ou de toile rendue transparente par l'huile. Les innombrables lampes de terre cuite, de bronze, de verre ou d'autres matières, que nous a léguées l'antiquité grecque et romaine, ne laissent aucun doute sur l'habitude qu'on avait de s'éclairer dans toutes les classes de la population, ni sur la construction des appareils dont on se servait. La lampe antique était un récipient, de forme parfois très élégante, rempli d'huile, où plongeait une mèche. Les premiers chrétiens firent grand usage de lumineux dans les cérémonies de leur culte, et le nombre de lampes marquées d'un christisme, d'une croix, de l'alpha et de l'oméga ou autres emblèmes religieux, qui nous sont parvenues, est considérable. Au moyen âge, l'éclairage consistait, pour les nobles, en torches de résine et en flambeaux de cire. Dans les fêtes et les réunions, c'étaient des varlets qui faisaient l'office de torchères; plus tard, les flambeaux furent fixés à la muraille; plus tard encore, les cierges ou chandelles furent placés sur des chandeliers, dont il reste de beaux exemplaires du xii<sup>e</sup> siècle, en bronze ou en cuivre. Les vilains s'éclairaient avec des esquilles de bois enduites de résine ou de ces lampes (*crasseux* ou *crasselets*) qui ne différaient pas de celles des Romains; car, malgré les améliorations qu'y apporta Cardan au xvi<sup>e</sup> siècle, les lampes restèrent fort grossières jusqu'au xviii<sup>e</sup>, époque à laquelle le physicien Argand inventa la lampe à double courant d'air.

Durant l'antiquité, le moyen âge et le début des temps modernes, l'éclairage public était à peu près nul habituellement; il n'apparaissait qu'à titre exceptionnel, à l'occasion des fêtes et des réjouissances. C'est à peine si les lieux de débauche se signalaient par une lumière, dans un intérêt très particulier. Paris, jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle, n'offrait d'autre éclairage que des chandelles, brûlant devant des images saintes particulièrement honorées; tout le reste était plongé dans l'ombre, à la grande joie des badauds et « mauvais garçons », dès que les cloches de Notre-Dame, de la Sorbonne ou de Saint-Merry avaient sonné le couvre-feu. Plus d'une fois, au milieu des guerres civiles, on essaya de remédier à cet état de choses. A partir du xvi<sup>e</sup> siècle, le parlement ordonna d'entretenir des lumières

aux carrefours des rues et aux fenêtres des maisons. Mais, comme l'entretien était laissé à la charge du populaire, celui-ci se débattait le plus qu'il pouvait à cette obligation.



Éclair sinueux.



Éclair en chapelet.

Les choses se modifièrent sous Louis XIV. Le lieutenant de police La Reynie fit établir des lanternes aux extrémités et au milieu des rues. Elles étaient suspendues à une potence, s'abaissaient et se levaient au moyen d'une corde passée sur une poulie. Cette innovation fut célébrée en prose et en vers en France et à l'étranger, et contribua à la gloire du roi. Mais les chandeliers qui garnissaient les lanternes éclairaient peu, en réalité. Il ne fallut rien moins qu'un concours à l'Académie des sciences pour que l'huile fût substituée au suif, et, en 1765, on établit des réverbères. En 1775, des réverbères furent établis sur la route de Paris à Versailles; le roi payait l'huile et les mégots. Les réverbères subsistèrent ainsi jusqu'en 1821; cette année, ils furent remplacés par des appareils de Vivien de Bordeaux, qui avait appliqué aux réverbères la lampe d'Argand. En 1838, ceux-ci furent remplacés par le gaz qui, depuis 1878, est menacé à son tour d'être détrôné par la lumière électrique, éclairant déjà une bonne partie de Paris et un grand nombre de villes des départements et de l'étranger.

— Techn. *L'éclairage* consiste à utiliser la lumière naturelle, ou à créer une lumière artificielle à l'aide de matières facilement transformables en gaz susceptibles de brûler au contact de l'air.

Les matières généralement employées à l'éclairage sont solides, liquides ou gazeuses. Les premières sont les branches d'arbres résineux, les chandelles, les bougies. Les secondes comprennent des huiles en général d'origine végétale ou minérale, comme celles de colza, d'olive, d'olive, de navette, etc. Les huiles minérales sont représentées par le pétrole, les huiles lourdes du goudron, les essences minérales proprement dites. Les troisièmes sont les gaz extraits de la houille et de presque toutes les matières organiques que l'on distille et qui se transforment en carbures d'hydrogène.

L'éclairage au moyen de matières solides s'obtient en allumant la mèche bœyée dans la masse de la chandelle ou de la bougie. Le suif ou la cire, sous l'action de la chaleur, ne tardent pas à se liquéfier, et, exposés à une température suffisante, à se transformer en carbures d'hydrogène qui s'enflamment au contact de l'air et entretiennent ainsi la combustion. V. BOUGIE, CHANDELLE.

L'éclairage avec les huiles végétales ou minérales se produit lorsqu'on brûle ces liquides dans des appareils de formes variées appelés lampes. V. LAMPES, INCANDESCENCE.

Le gaz d'éclairage le plus répandu et le plus économique provient de la distillation de la houille. Il se compose d'un mélange d'hydrogènes carbonés, qui, après épuratio, est réparti par voie de canalisation. V. DISTRIBUTION, GAZ, INCANDESCENCE.

La dalle du gaz d'éclairage est d'autant plus étonnante que la densité du gaz est plus considérable. On le brûle à l'aide d'ajustages appelés bec ou carburateurs.

Pour éclairer, la nuit, des travaux de courte durée, on utilise l'éclairage pneumatique, obtenu notamment avec des huiles lourdes que l'on brûle d'une manière complète en amenant un afflux d'air autour du carburateur. On emploie, pour ce mode d'éclairage, des lampes-phares ou gazophores. V. ce mot.

En agitant à froid l'essence de pétrole, liquide très inflammable, on obtient un gaz incolore qui brûle avec une lumière éclatante; c'est l'éclairage par le gaz de pétrole.

Enfin, l'éclairage par la phosphorescence utilise les propriétés phosphorescentes que possèdent plusieurs corps qui, exposés pendant un certain temps à la lumière vive du jour, restent phosphorescents dans l'obscurité; tels sont les sulfures de baryum, de calcium, du strontium, etc. L'industrie utilise ces propriétés en fabriquant des cadrans de pendules, d'horloges, des numéros de maisons, etc. d'une sorte d'émail dans la composition duquel entre un des sels ci-dessus.

L'éclairage magnétique est constitué par une lueur instantanée et d'une intensité considérable; il est utilisé en photographie en l'absence de lumière naturelle. La combustion rapide du magnésium est assurée par le mélange de ce métal pulvérisé avec des sels très oxygénés (chlorate, permanganates, formant avec lui de véritables explosifs).

*Éclairage électrique.* L'éclairage électrique fait tous les jours d'immenses progrès. On distribue le courant fourni par les dynamos comme l'eau ou le gaz, et avec autant de facilité. Il est couramment employé dans les rues, les théâtres, les maisons, les usines, les gares de chemins de fer, les mines, les navires, les parcs, les habitations particulières, les chantiers, etc. La photographie et la photogravure obtiennent avec le mode d'éclairage des épreuves aussi belles que celles obtenues par le soleil. La topographie, l'art militaire et d'autres arts sont constamment.



ÉCLAIRANT — Antiquité : 1 Préhistorique. — 2-3. Egyptien. — 4-5. Assyrien. — 6-7-8-9-10-11-12-13. Romain. — 14-15. Carthagois. — 16-17. Époque mérovingienne. — Moyen âge et temps modernes : 18-19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. Éclairage public. — Japon : 53. Éclairage public. — 56. Voitures (pousse-pousse). — 57. Mortuaire. — 58. Portatif.

On peut classer les appareils d'éclairage électrique en deux grandes catégories : les lampes à arc voltaïque, régulateurs, bougies, lampes) et les lampes à incandescence. V. ARC, INCANDESCENCE, LAMPÉ.

Méd. **Éclaircie organique.** L'éclaircie d'un organe se fait par divers artifices ou appareils; le plus simple est l'éclaircie oblique de l'œil avec une source lumineuse quelconque placée latéralement et permettant de voir, mais moins bien qu'avec l'ophtalmoscope. On se sert aujourd'hui couramment de minuscules lampes à incandescence qui peuvent, telles quelles, pénétrer dans la bouche, par exemple, et permettre d'examiner les dents, le palais. Mais, dès que ces lampes se compliquent de miroirs, de réflecteurs déterminés, pour pénétrer en d'étroits canaux ou cavités, on fait de l'endoscopie.

**ÉCLAIRANT** klér-an, ANTE adj. Qui éclaire, qui a la propriété de donner de la clarté : Le pouvoir ÉCLAIRANT du gaz. — La puissance ÉCLAIRANT du soleil.

**ÉCLAIRCIE** klér-si — rad. éclaircir, n. f. Espace clair, lumineux, qui se manifeste sur un point d'un ciel chargé de nuages : Ciel de nuit qui amène une ÉCLAIRCIE.

**Éclaircie du jour.** A se sentir jour naissant.

**Éclaircie de nuit.** A se sentir nuit naissante.

**Éclaircie de jour.** A se sentir jour naissant.

**Éclaircie de nuit.** A se sentir nuit naissante.

**Éclaircie de jour.** A se sentir jour naissant.

**Éclaircie de nuit.** A se sentir nuit naissante.

**Éclaircie de jour.** A se sentir jour naissant.

massif trap-clairsomé sont moins résistants aux vicissitudes atmosphériques, croissent moins en hauteur, tandis que le sol laissé à découvert est envahi par les plantes nuisibles. En général, on pratique la première éclaircie quand le massif est à l'état de gaulis ou de perchis, c'est-à-dire quand les brins les plus forts ont 0<sup>m</sup>, 10 de diamètre à la base.

Les futaies de sapins et d'épicéas s'éclaircissent spontanément : les sujets les plus faibles, rapidement dominés par les plus vigoureux, forment alors un sous-bois qu'on doit se garder de détruire, à moins qu'on puisse mettre à bas, pour en tirer parti, les arbres dépérissants. A l'inverse, les futaies de pins doivent être éclaircies de bonne heure, vers l'âge de dix ans. L'opération est ensuite répétée par périodes de huit à dix années.

**ÉCLAIRCIR** (klér-'sir' — du lat. pop. *exclaricire*, même sens; de *ex*, et *clarus*) v. a. Rendre clair ou plus clair : Vent qui ÉCLAIRCIT l'horizon. || Donner une teinte moins foncée à : ÉCLAIRCIR le ciel d'un tubuleu, le teint. || Faire rouler, donner du brillant, de la transparence à : ÉCLAIRCIR de l'argenterie, des vitres. || Rendre plus liquide ou plus limpide : ÉCLAIRCIR une sauce, du vin.

— Par ext. Rendre plus net, plus éclatant, plus perçant : On prétend que l'air ÉCLAIRCIT la voix.

— Rendre moins épais, moins serré, moins touffu : ÉCLAIRCIR un tissu, ÉCLAIRCIR le feuillage d'un arbre.

— Fam. Diminuer, amoindrir : Folles dépenses qui ont singulièrement ÉCLAIRCIT un patrimoine.

— Fig. Rendre moins sombre, donner plus d'expansion, plus de gaieté à : ÉCLAIRCIR le front. || Rendre plus compréhensible, plus intelligible; donner la solution ou l'explication de : L'objet de la psychologie est d'ÉCLAIRCIR ce que la conscience sait de nous-même. (Jouffroy.) || Renseigner, instruire, édifier : Je crains que vous ne soyez malade; ÉCLAIRCISSEZ-m'en au plus vite. (Volt.)

— Absol. : Tout ce qui simplifie ÉCLAIRCIT. (E. Laya.)

— Agric. Rendre moins épais les plantes, les branches, les feuilles, les fruits, pour qu'ils puissent se développer et donner un bon produit : ÉCLAIRCIR un bois, un carré de luzerne.

— Techn. Éclaircir la grille d'un fourneau, la débarrasser de tout ce qui peut boucher le passage de l'air. || Éclaircir des clovis, des épingles. Les polir, en les agitant dans un sac ou un tonneau, avec du son. || Éclaircir des bas, Les repasser légèrement au charbon. || Éclaircir des peaux, Les lustrer de côté de la fleur avec du suc d'épine-vinette. || Polir et donner à la meule les verres de montres. || Éclaircir une eau trouble, Rendre sa teinte moins foncée.

Éclairci, le part. pass. et v. Éclaircir.

— Substantif v. n. Espace du ciel qui s'est éclairci : Il y a un peu d'ÉCLAIRCIE vers le nord.

S'éclaircir, v. pr. Devenir clair ou plus clair. || Se clarifier, devenir plus limpide. || Acquérir plus de netteté, de clarté : Vue, Voix qui commencent à s'ÉCLAIRCIR. || Devenir moins sombre, moins renbruni; prendre plus d'expansion, de gaieté : Teint qui s'EST ÉCLAIRCIT.

— Fam. Diminuer, s'amoindrir.

— Fig. Devenir plus intelligible, plus compréhensible : Être expliqué, résolu. || S'édifier, s'instruire. || Devenir moins sombre, moins menaçant : L'horizon politique ne s'ÉCLAIRCIT pas.

— SYN. Développer, expliquer. V. DÉVELOPPER.

— Éclaircir, éclairer. Le premier se dit des choses qui ont été, depuis longtemps, un objet de recherches ou d'études, et qui n'ont pu être clairement expliquées; on éclaircit un point de doctrine obscur, un doute, une difficulté. Éclaircir signifie proprement remplacer la nuit, l'obscurité par la lumière. Si Pascal, Bossuet et d'autres grands écrivains ont dit quelquefois : éclaircir un esprit, une âme, dans le sens d'éclaircir, c'est que la distinction que nous signalons ne s'était pas encore nettement dessinée de leur temps.

— ANTON. Assombrir, embrouiller, obscurcir, troubler.

**ÉCLAIRCISSEMENT** (klér-'si-san) — rad. éclaircir) n. m. Action de rendre clair, compréhensible ce qui ne l'était pas; commentaire explicatif d'un texte ou d'un fait : L'école française applique les travaux dans les langues orientales à l'ÉCLAIRCISSEMENT de l'hébreu. (Renan.) || Vérification d'une chose douteuse ou mise en doute; explication justificative donnée ou demandée au sujet d'un fait, d'un propos que l'on juge équivoque ou blessant : Demander un ÉCLAIRCISSEMENT immédiat. Exiger des ÉCLAIRCISSEMENTS ou une retraction. || Renseignement :

Dans un âge si tendre, Quel éclaircissement en pouvez-vous attendre? RACINE.

— Agric. et sylvic. Syn. de ÉCLAIRCIR.

**ÉCLAIRCISSEUR** (klér-'si-seur) n. m. Celui qui explique, qui élucide des choses obscures : Un ÉCLAIRCISSEUR de textes.

— En T. de techn., Ouvrier employé à éclaircir, à polir.

**ÉCLAIRE** (klér) n. f. Econ. rur. Se dit pour Soupirail, dans le Pas-de-Calais.

— Hortic. Grande éclairie, Nom donné à la grande chéridone. || Petite éclairie, Nom vulgaire de la renouëlle bicorne.



verte et... var... largement de rouge...



ÉCLECTICIEN, ENNEE et al. Syn de ÉCLECTICISME

ÉCLECTICISME m. Syn de ÉCLECTICISME

ÉCLECTIQUE adj. Qui se rattache à plusieurs systèmes...

ÉCLECTICISME m. Syn de ÉCLECTICISME

ÉCLECTIQUEMENT adv. D'une façon éclectique...

ÉCLECTISER v. n. Procéder suivant la méthode éclectique.

ÉCLECTISME m. Doctrine, système des éclectiques...

ÉCLECTISME m. Doctrine, système des éclectiques...

Éclectisme dans l'art? Oui, car la plupart des hommes de goût...

Éclectisme en philosophie, où la théorie que l'on propose est un sort de milieu entre l'art et la science...

Le plus grand de ses représentants est certainement Leibniz...

de ce côté, derrière la terre, ne perçoit aucune partie du soleil...

Si la lune se mouvant dans le plan de l'écliptique, il y aurait éclipse à chaque opposition...

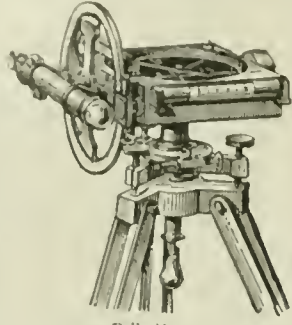
ÉCLEPSE m. Genre de composées hélianthées, qui comprend des herbes habitant les régions chaudes du globe...

ÉCLIPTIQUE (ptik) — rad. éclipse; du lat. eclipticus, gr. ekleiptikos, même sens n. m. Grand cercle de la sphère décrit par le mouvement annuel du soleil...

ÉCLIDON n. m. Sorte de traîneau agricole, employé dans les départements de l'Ouest.

ÉCLIE, ÉE (même orig. que décliser) adj. Mar. Se dit d'une pièce qui donne des éclis ou éclats de bois par l'effet d'une forte flexion: Mat. éclie. Vergue écliee.

ÉCLIMÈTRE du préf. é, et du gr. klinem, incliner, et métron, mesure n. m. Instrument employé en arpentage et propre à faire connaître la distance zénithale d'un objet, ou la différence de niveau existant entre deux points donnés.



Eclimètre.

ÉCLIMÈTRE se compose en principe d'un trépied supportant une règle horizontale, sur laquelle se dresse un arc de cercle vertical gradué. Une lunette mobile dont l'oculaire est placé au centre de l'arc de cercle peut tourner autour de ce centre verticalement. Enfin, un niveau à bulle d'air permet de placer la règle dans un plan rigoureusement horizontal. Souvent, aussi, l'appareil est constitué par une boussole munie d'un niveau et d'une lunette se mouvant dans un plan vertical autour d'un cercle gradué.

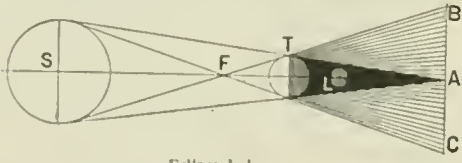
On obtient la différence de niveau au moyen d'une simple résolution de triangle.

ÉCLINGURE n. f. Mar. Syn. de RABUTIN.

ÉCLIPSE (du gr. ekleipsis, même sens) n. f. Disparition d'un astre, produite par l'interposition d'un corps entre cet astre et l'œil de l'observateur, ou entre le même astre et le soleil, auquel il doit sa lumière: Calculer, Prédire une ÉCLIPSE. Éclipse de soleil, Disparition du soleil produite par l'interposition de la lune entre cet astre et la terre. Éclipse de la lune, Disparition de la lune produite par l'ombre de la terre projetée sur cet astre. Éclipse totale, Disparition complète de l'astre. Éclipse partielle, Celle qui ne cache qu'une partie de l'astre. Éclipse annulaire, Éclipse de soleil dans laquelle la partie de l'astre restée visible affecte la forme d'un anneau lumineux. Éclipse apparente, Celle dans laquelle l'astre éclipsé n'est pas privé de lumière, comme il arrive pour le soleil. Éclipse vraie, Celle dans laquelle l'astre éclipsé est privé de lumière, comme il arrive pour la lune.

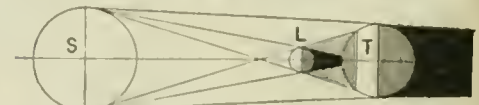
— Fam. Absence, disparition: Aetrice qui reparait après une longue ÉCLIPSE. — Fig. Déchéance, défaillance, moment de défaveur; disparition complète ou partielle: L'idéal est une belle chose; mais il est bien loin et il a ses ÉCLIPSES. (Sto-Beuve). — Encycl. Myth. et linguist. Tous les peuples primitifs attribuaient ce phénomène à un combat de l'astre éclipsé contre une puissance mystérieuse. Dans le mythe indien, le Jénon Râhu a bu à la dérobée le vin d'immortalité des dieux: dénoncé par le Soleil et la Lune, Vishnou lui tranche la tête, qui, depuis, poursuit les deux astres pour les dévorer. Même explication chez les Mongols, où Râhu s'appelle Aracho. L'habitude de pousser de grands cris pour faire lâcher prise au monstre et faire cesser l'éclipse se conserve jusqu'au moyen âge. Pour les Scandinaves, il s'agit de deux loups: l'un d'eux (Moongarm) doit, à la fin des temps, réussir à dévorer la lune; l'autre (Fenris) dévorera le soleil.

— Astron. Éclipses de lune. Éclairci par le soleil S, la terre T, opaque, projette derrière elle un cône d'ombre de sommet A, circonscrit aux deux astres; un point intérieur



Eclipses de lune.

portée par le disque de la lune sur notre globe; elle n'est visible qu'en certains points et peut être totale, partielle, ou annulaire, si la lune ne cache que la partie centrale du soleil. Il y aurait aussi éclipse du soleil à chaque conjonction, si l'orbite lunaire était sans inclinaison. Un calcul simple prouve que: Si, lors de la conjonction, la latitude de la lune est inférieure à 1° 24', il y a éclipse certaine; comprise entre 1° 24' et 1° 34', éclipse douteuse; supérieure à 1° 34', éclipse impossible. Ainsi, nous voyons



Eclipses de soleil: S, soleil; L, lune; T, terre.

une limite de latitude plus grande pour les éclipses de lune, qui sont, en effet, trois fois plus fréquentes que les éclipses de soleil. Le maximum de durée d'une éclipse totale est de huit minutes à l'équateur, six à la latitude de Paris; celui d'une éclipse annulaire, douze et dix. L'éclipse totale du soleil ne peut que très rarement être observée en un même lieu: la dernière visible à Paris eut lieu en 1724, et il faudra attendre l'an 2026 pour y voir une nouvelle.

La latitude de la lune sera faible si celle-ci est au voisinage de l'un de ses nœuds, ou si le soleil est voisin de l'un des nœuds de l'orbite lunaire, de sorte que la différence de longitude entre le soleil et le nœud le plus voisin de la lune, doit rester inférieure à: 10° 5 pour une éclipse de lune, 17° pour une éclipse de soleil. Il y aura donc périodicité des éclipses — à de petites différences près des variations de distances de ces astres à la terre — lorsque le soleil, la lune et la ligne des nœuds reprendront les mêmes positions relatives. Or la ligne des nœuds rétrograde sur l'écliptique, et 19 révolutions synodiques du nœud équivalent à 6.585 j. 78, tandis que 223 révolutions synodiques de la lune font 6.585 j. 32. Donc, après 223 lunaisons, période connue des Chaldéens sous le nom de saros, ou 18 ans 11 jours, les mêmes éclipses se reproduisent: soit, en général, 70 éclipses, dont 29 de lune et 41 de soleil. En une année, il y a au plus 7 éclipses: 5 ou 4 de soleil et 2 ou 3 de lune; il y en a au moins 2, et, s'il n'y en a que 2, ce sont des éclipses de soleil.

Éclipse (L'), journal satirique hebdomadaire, fondé en 1860 par François Polo, après la suppression de « la Lune ». Les spirituels dessins satiriques d'André Gill firent surtout la vogue de cette feuille amusante, et qui paraît encore avec Maurice Lagarde comme rédacteur en chef.

ÉCLIPSE n. f. Explosif préparé pour constituer une poudre sans fumée, et qui se compose d'acide picrique, de litharge, de soufre et de charbon.

ÉCLIPSEMENT (man) n. m. Action d'éclipser. (Peu us.) — Fig. Disparition, suppression. (Vieux.)

ÉCLIPSEUR v. a. Produire l'éclipse de: La lune ÉCLIPSEUR quel quefois le soleil. Par ext. Cacher, dérober aux regards: Nuage qui ÉCLIPSEUR le soleil.

— Fig. Détruire, chasser; remplacer, succéder à: La cruauté du bourreau ÉCLIPSEUR les torts du fanatique. (Laboulaye.) Effacer, surpasser: Cornille ÉCLIPSEUR tous les poètes tragiques qui l'avaient précédé. (Voltaire.)

S'éclipser, v. pr. Etre éclipse, disparaître par l'effet d'une éclipse. Par ext. Se voiler, s'obscurcir; disparaître par l'interposition d'un obstacle: A certains jours, le soleil s'ÉCLIPSEUR plus de vingt fois.

— Fam. S'esquiver, s'éloigner, se dérober, se cacher. — Fig. Etre anéanti, supprimé; périr, disparaître: Des fortunes nouvelles surgissent, d'autres s'ÉCLIPSEUR. Se surpasser l'un l'autre, s'effacer mutuellement. Etre effacé, surpassé: Le bel esprit s'ÉCLIPSEUR auprès de la raison.

— ALLUS. LITTÉRAIRE: Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier.

Vers de la Henriade. V. BAILLER. — SYN. Effacer, obacurcir. Éclipser, c'est surpasser les autres par quelque qualité brillante, souvent passagère, dont l'éclat empêche de voir ce qui frappait auparavant. Effacer, c'est rendre nul, pour ainsi dire, par la supériorité de son propre mérite, ce qui, pourtant, n'est pas dénué de valeur: Une femme qui en ÉCLIPSEUR une autre par sa parure a quelquefois la douleur de voir cette autre l'EFFACER par son esprit. L'action d'obscurcir est plus faible; elle diminue l'éclat, mais ne le fait pas disparaître.

Éclipsé, ée part. pass. du v. Éclipser. — Astron. Planète éclipsee, Planète qui n'a pas été rencontrée sur le cercle zodiacal qui a servi à dresser la figure géométrique. (Le sujet de cet horoscope ne participe pas à l'influence de cette planète. Certains occultistes placent pourtant dans le thème de nativité toutes les planètes, même celles qui sont éclipsées.)

ÉCLIPTE n. f. Genre de composées hélianthées, qui comprend des herbes habitant les régions chaudes du globe, et dont les capitules ont les fleurs dimorphes. (On emploie contre certaines dermatites l'eclipte erecta et prostrata. Aux Moluques, l'eclipte alba est une plante potagère.)

ÉCLIPTIQUE (ptik) — rad. éclipse; du lat. eclipticus, gr. ekleiptikos, même sens) n. m. Grand cercle de la sphère décrit par le mouvement annuel du soleil, dans le système des anciens, ou par le mouvement annuel de la terre, dans le système des modernes; plan déterminé par ce cercle: C'est à l'inclinaison de l'écliptique sur l'équateur qu'est due la différence des saisons. (Laplace.) Obliquité de l'écliptique, Angle que forme l'écliptique avec l'équateur. Arc de l'écliptique, Diamètre de la sphère perpendiculaire au plan de l'écliptique. Pôles de l'écliptique, Points où l'axe de l'écliptique rencontre la sphère céleste.

— Adjectif. Qui a rapport à l'écliptique: Coordonnées ÉCLIPTIQUES. Qui a rapport aux éclipses: Conjonction ÉCLIPTIQUE, c'est-à-dire positions extrêmes de la terre où les éclipses peuvent avoir lieu.

— ENCYCL. L'adjectif éclipse se rapportait jadis aux éclipses: terminus ecliptici, termes ou limites des éclipses, c'est-à-dire limites de l'espace dans lequel la lune doit se trouver pour qu'il y ait éclipse de lune ou de soleil; digits ecliptiques, douzièmes parties du soleil ou de la lune, servant à exprimer la grandeur ou l'importance de l'éclipse. Aujourd'hui, le mot « éclipse » se rapporte plus particulièrement à l'orbite apparente du soleil; les

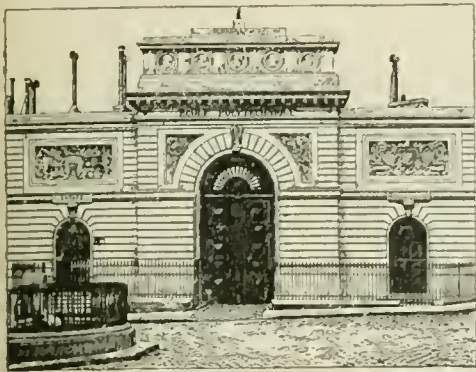








pour différents services publics, que les élèves choisissent d'après leur rang de classement : *Services civils* : mines, ponts et chaussées, manufactures de l'Etat, postes et télé-



Entrée de l'École polytechnique.

graphes, poudres et salpêtres ; *Services militaires* : artillerie de terre, artillerie de mer, commissariat de la marine, commissariat colonial, génie maritime, génie militaire, hydrographie, marine nationale.

*École spéciale militaire de Saint-Cyr.* Créée en 1802, elle est destinée à fournir des officiers pour l'infanterie, la cavalerie et l'infanterie de marine. Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins et de vingt et un ans au plus, et pourvus au moins du certificat de la première partie du baccalauréat classique ou moderne et contracter un engagement.

La durée des études est de deux ans. Le prix de la pension est de 1.000 francs, celui du trousseau de 600 à 700 francs. Des bourses, demi-bourses et demi-trousseaux peuvent être accordés par l'Etat. Les élèves ayant satisfait aux examens sortent sous-lieutenants, soit dans l'infanterie, l'infanterie de marine ou la cavalerie.

*École d'application de l'artillerie et du génie,* à Fontainebleau. Elle est destinée à donner l'instruction technique nécessaire aux sous-lieutenants d'artillerie de terre et de mer et du génie sortant de l'École polytechnique. Cependant, des sous-lieutenants et lieutenants, ayant passé une ou deux années au régiment et ayant satisfait à un examen d'entrée, sont admis à suivre l'enseignement de l'École. La durée des études est de deux ans. Les élèves sont externes. La solde des sous-lieutenants élèves, y compris les indemnités, est de 220 fr. 50 c. par mois.

*École d'application de cavalerie,* à Saumur. Cette école, divisée en plusieurs sections, a pour but de perfectionner l'instruction d'un certain nombre de lieutenants et de sous-lieutenants de cavalerie, d'artillerie et du génie, de donner l'instruction nécessaire aux sous-officiers jugés susceptibles d'être nommés sous-lieutenants, à la suite de concours annuels ; de compléter l'instruction technique des vétérinaires. La durée des études est de onze mois. L'École de Saumur a, comme annexes, une *École de télégraphistes militaires*, une *École de manèges* et une *École de dressage*.

*École militaire d'infanterie,* à Saint-Maixent. Elle a pour but de compléter l'instruction militaire des sous-officiers d'infanterie et d'infanterie de marine jugés susceptibles d'être nommés sous-lieutenants. Les sous-officiers des sections d'infirmiers, de commis et ouvriers d'administration, de secrétaires d'état-major et du recrutement sont admis à concourir dans les mêmes conditions. Le ministre de la marine propose les sous-officiers d'infanterie de marine. Le nombre des élèves officiers est fixé chaque année par le ministre. La durée des études est de onze mois. Après examen, les élèves officiers sont immédiatement nommés sous-lieutenants.

*École militaire de l'artillerie et du génie,* à Versailles. Cette école donne aux sous-officiers de ces armes et de l'artillerie de marine l'instruction générale et militaire nécessaire pour qu'ils puissent passer officiers de l'artillerie du génie ou du train des équipages. L'admission au concours a lieu sur la proposition des chefs de corps. Les cours durent onze mois.

*École d'administration militaire,* à Vincennes. Cette école a été créée pour assurer le recrutement des officiers d'administration des bureaux de l'intendance militaire, des subsistances, des hôpitaux, de l'habillement et du campement ; l'admission a lieu par voie de concours entre les sous-officiers de toutes armes. La durée des études est de dix mois. Les élèves diplômés, après examen, sont nommés adjoints élèves d'administration dans l'une des branches administratives de l'armée.

*Écoles militaires préparatoires.* Il en existe six : Rambouillet, Montreuil-sur-Mer, Saint-Hippolyte-du-Fort et Les Andelys, réservés à l'infanterie ; Autun, à la cavalerie ; Billom, à l'artillerie et au génie. Ces écoles donnent l'instruction primaire complète et l'instruction militaire aux enfants de troupes, ainsi qu'à des fils de militaires

décédés, retraités ou pensionnés. Les parents s'engagent à donner leur consentement à l'engagement ultérieur de leurs enfants ou à rembourser les frais d'éducation, en cas de non-réalisation de l'engagement. Les candidats doivent avoir treize ans au moins et quatorze au plus, prouver qu'ils savent lire, écrire et calculer. À l'âge de dix-huit ans, les élèves sont appelés à contracter un engagement volontaire.

*École normale de gymnastique et d'escrime,* à Joinville-le-Pont (Seine). Cette école forme des instructeurs de gymnastique, des maîtres d'armes et de tout ce qui se rattache à l'éducation physique du soldat. Les élèves sont divisés en deux sections : cours de gymnastique durant cinq mois et demi, cours d'escrime durant onze mois et demi. Les élèves obtiennent, s'il y a lieu, des brevets de moniteurs de gymnastique et d'escrime et sont dirigés par leurs régiments respectifs. Quelques-uns entrent dans le cadre de l'École.

*École du service de santé militaire,* à Lyon. Elle a pour objet de donner aux élèves l'éducation médicale et militaire jusqu'à leur passage à l'École du Val-de-Grâce. L'admission a lieu à la suite d'un concours. Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins et de vingt-deux ans au plus ; ils doivent avoir passé leur premier examen de doctorat. Le prix de la pension est de 1.000 francs par an ; celui du trousseau, y compris les livres et instruments, de 1.000 francs environ. Les jeunes gens élèves de l'École souscrivent un engagement de trois ans et s'obligent à servir pendant six ans dans l'armée active, à partir de leur nomination au grade de médecin aide-major.

*École d'application de médecine et de pharmacie militaire du Val-de-Grâce,* à Paris. Le recrutement annuel comporte des origines diverses : pour les médecins, tout élève de l'École de santé de Lyon, reçu docteur, est admis de plein droit au Val-de-Grâce. Les docteurs civils, âgés de vingt-six ans au moins et reconnus aptes au service militaire, sont astreints à un concours. Pour les pharmaciens, tous sont soumis au concours, excepté ceux qui ont le diplôme de pharmacien de 1<sup>re</sup> classe. La durée des études, aussi bien des pharmaciens que des médecins, est de neuf mois ; les élèves pouvant être autorisés à les redoubler dans certains cas.

*École du service géographique de l'armée,* à Paris. Cette école a été instituée pour former les dessinateurs topographiques militaires. Nul ne peut y être admis que par voie de concours et, s'il est âgé de quinze ans au moins à dix-sept ans au plus. À la fin de la seconde année, les élèves, dont le nombre est de dix au maximum, peuvent être nommés stagiaires jusqu'à leur admission dans le personnel permanent. Toutes les places de dessinateurs titulaires sont réservées aux anciens élèves de l'École.

*Prytanée militaire de La Flèche,* V. PRYLANÉE.  
*Maisons d'éducation de la Légion d'honneur,* V. LÉGION D'HONNEUR.

#### MINISTÈRE DE LA MARINE

*École navale,* à Brest. L'École navale est destinée à former des officiers pour la marine nationale. Elle est établie en rade de Brest, sur le *Borda*. Un aviso, le *Bougainville*, un brick à voiles, le *Sylphe*, et un torpilleur de haute mer, le *Corsaire*, sont annexés au *Borda* pour l'instruction pratique des élèves. Ceux-ci passent deux ans à l'École, puis sont nommés aspirants de 2<sup>e</sup> classe, s'embarquant à bord de la frégate-école d'application *Iphigénie*, et, tout en suivant des cours, accomplissent une campagne de dix mois, à la suite de laquelle, après examen, ils sont nommés aspirants de 1<sup>re</sup> classe ; ils ont alors le grade effectif d'officier. L'École navale ne reçoit que des élèves âgés de quinze ans au moins et de dix-huit ans au plus. Les élèves sont reçus au concours ; le diplôme de bachelier ès lettres classique donne un avantage de trente points. Le prix de la pension est de 700 francs par an ; celui du trousseau, de 1.000 francs. Des bourses, demi-bourses, trousseaux et demi-trousseaux peuvent être accordés aux élèves dont les parents sont hors d'état de payer la pension. À l'École d'application, ils reçoivent pendant un an une solde mensuelle de 78 francs et un traitement de table de 1 fr. 70 c. par jour sur le pied de France et de 2 fr. 20 c. sur le pied colonial.

*École supérieure de la marine.* Cette école a été réorganisée par décret du 5 décembre 1899. Elle est installée à Paris ; la durée des études est d'une année, dont deux mois d'embarquement sur l'escadre de la Méditerranée ou du Nord. Une simple demande des officiers, appuyée par les commandants en chef et examinée par la commission de classement, remplace le concours. Ils sont désignés chaque année, lors de l'inspection générale. Ne peuvent être proposés que les lieutenants de vaisseau qui renouvellent trois ans au moins d'embarquement à bord d'un bâtiment autre que les torpilleurs de la défense mobile, l'École navale, l'École des mousses, le dépôt d'instruction des apprentis gabiers et le bataillon d'apprentis faulxiers. À leur sortie de l'école avec le brevet, les officiers sont portés, par ordre d'ancienneté, sur une liste spéciale en vue des emplois suivants : aide de camp des officiers généraux et adjudants des capitaines de vaisseau, chefs de division ; embarquement, au choix du commandant, sur les croiseurs ou cuirassés de 5.000 tonneaux ; emplois dans les sections de l'état-major général à Paris ; emplois d'aide de camp dans l'état-major des préfets maritimes.

*École d'application du génie maritime.* Cette école, sise à Paris, a pour objet de former les ingénieurs chargés de la construction des vaisseaux de la marine nationale. Les candidats sont choisis parmi les élèves sortant de l'École polytechnique, d'après leur classement. Le nombre des élèves ingénieurs est déterminé par les besoins du service. Il a été, pour ces dernières années, de dix à douze. La durée des études est de deux années. Ils reçoivent un traitement annuel de 1.800 francs. Le régime est l'externat. Chaque année, ils sont envoyés en mission avec indemnité. L'École reçoit des élèves libres. Les élèves ingénieurs sont nommés à leur sortie, après examen, sous-ingénieurs des constructions navales de 3<sup>e</sup> classe, aux appointements de 2.500 francs.

*École d'administration de la marine,* à Brest. Cette école est destinée à former des commissaires de la marine. Pour prendre part au concours, il faut être licencié en droit, apte au service militaire et n'avoir pas accompli sa vingt-quatrième année. Une prolongation d'un an est accordée à ceux qui comptent trois ans de service dans les bureaux de la marine. La durée du stage des élèves commissaires

est de deux ans. Leur solde annuelle est de 1.728 francs. Après examen, ils sont admis au concours de commissaire de seconde classe. Ils doivent contracter, en entrant à l'École, un engagement de trois ans pour les équipages de la flotte ou l'infanterie de marine. Ils s'obligent, en outre, à servir pendant six ans dans le corps du commissariat, à partir de leur nomination.

*École de médecine et de pharmacie de la marine,* à Bordeaux. L'École de médecine de la marine est annexée à pour annexes celles de Brest, Rochefort et Toulon. Elles sont destinées à former des médecins pour les équipages de la flotte et des pharmaciens pour les équipages de la marine. Les candidats sont reçus au concours. Les étudiants en médecine et pharmacie des écoles de médecine navale de Brest, Rochefort, Lorient et Toulon, y compris les étudiants en médecine civile ayant subi le premier examen de doctorat. Pour les pharmaciens, ils doivent être pourvus d'un diplôme de bachelier et avoir accompli le stage officiel de trois ans dans une des écoles annexes. La durée des études à l'École de Bordeaux est de trois ans. Le prix de la pension est de 700 francs par an ; celui du trousseau de 800 francs pour la première année et 200 francs pour les deux autres. Les différents droits de scolarité sont payés par le ministère de la marine, mais remboursés par les élèves, en cas de démission ou d'échec, aux examens finals. Les élèves du service de santé doivent contracter un engagement de trois ans dans l'infanterie de marine ou les équipages de la flotte ; ils s'engagent, en outre, à servir pendant six ans à partir de leur nomination au grade de médecin ou pharmacien auxiliaire de 2<sup>e</sup> classe.

*Écoles annexes de santé de la marine,* à Brest, Rochefort, Toulon. Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins, être pourvus, pour les médecins, du diplôme de l'enseignement secondaire classique et du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles ; pour les pharmaciens, d'un des diplômes du baccalauréat. Le régime est l'externat. Les élèves médecins acquittent les droits des quatre premières inscriptions et du premier examen de doctorat. Les élèves pharmaciens accomplissent les trois années de stage réglementaire.

*École d'application des médecins stagiaires.* A leur sortie de l'École de Bordeaux, les médecins et pharmaciens auxiliaires de 2<sup>e</sup> classe y accomplissent un stage d'un an avant d'être nommés titulaires ; elle est établie à Toulon. *Cours préparatoire des premiers-maîtres candidats au grade d'enseigne de vaisseau.* Y sont admis après examen les premiers-maîtres de manœuvre, de canonage, de mousqueterie, de timonerie, de torpilleurs, réunissant deux années d'embarquement dans leur grade et proposés par les commandants. La durée de l'enseignement est de onze mois. L'examen pour le grade d'enseigne de vaisseau peut être passé par ceux qui comptent deux années de service à la mer et ont été empêchés de se présenter au cours préparatoire, ou n'en ont pas senti le besoin.

*Écoles de maistrance.* 1<sup>re</sup> Supérieure. Cette école est établie à Brest, en faveur des ouvriers et chefs-ouvriers des arsenaux, qui y entrent après concours. L'enseignement, qui est spécial aux constructions navales, dure quatorze mois ; il a pour sanction un brevet, qui ouvre la maistrance des arsenaux à ceux qui l'obtiennent. 2<sup>e</sup> Secondaires. Les écoles secondaires de maistrance sont établies dans chacun des ports militaires pour les ouvriers de 3<sup>e</sup> classe. La durée des études est de treize mois. Il y a une section pour les charpentiers, et une pour les mécaniciens.

*École des pupilles de la marine,* à La Villevieille-en-Gaillères (Finistère). Cette école reçoit les orphelins des officiers maritimes, marins, sous-officiers et soldats des troupes de la marine ; maîtres, contremaitres, ouvriers des arsenaux, maîtres au cabotage et marins de l'inscription maritime. Ils sont reçus à l'âge de sept ans et quittent l'école à quatorze ans. S'ils n'ont pas d'aptitude pour entrer à l'École des mousses, ils peuvent demeurer jusqu'à seize ans sous le patronage de l'établissement qui les place au dehors en apprentissage. Les pupilles reçoivent une instruction primaire et professionnelle. Des bourses, obtenues au concours, leur permettent de se préparer à l'École navale ou à l'École des mécaniciens de la flotte.

*École des mousses,* en rade de Brest. Elle a été instituée en vue de préparer des enfants, particulièrement les fils de marins, au métier de la mer. La période d'instruction est de deux ans et demi environ. Les candidats doivent avoir quatorze ans et demi au moins et quinze ans au plus, avoir un poids et une taille déterminés, et être pourvus du certificat d'études primaires. Après seize ans, les mousses peuvent contracter un engagement pour les équipages de la flotte comme apprentis marins et ont droit à une solde. Une section spéciale de l'École reçoit les mousses destinés à entrer à l'École des mécaniciens de la flotte.

*Vaisseau-école BRÉTAGNE.* Ce bâtiment se trouve en rade de Brest. L'École qui y est installée a pour but de donner aux apprentis matelots une instruction générale, l'habitude de la discipline et des notions suffisantes sur la manœuvre d'un navire. La période d'instruction générale dure six mois. Elle est donnée à un nombre proportionné de gabiers, canoniers, timoniers ou pilotes et torpilleurs. Ceux qui sont jugés aptes à ces services sont versés aux écoles spéciales.

*Écoles des mécaniciens des équipages de la flotte.* Il en existe dans chaque port militaire. Sont admis comme apprentis mécaniciens, au concours, les candidats âgés de seize ans au moins et de vingt-quatre ans au plus, après un service de la flotte, et ayant exercé les professions d'ajusteurs, forgerons, serruriers, etc. La préférence est donnée aux élèves des écoles professionnelles. Les candidats admis doivent contracter un engagement de cinq ans dans les équipages de la flotte. La durée des cours est de deux ans. Les élèves sortants sont affectés au service de la flotte, en qualité de mécaniciens. Les Écoles de Brest et de Toulon reçoivent, en outre, des aspirants à l'École des élèves mécaniciens, qui doivent être âgés de seize à dix-huit ans, et qui suivent un cours spécial.

*École des torpilleurs.* Cette école, installée à Brest, a pour but de former des officiers, officiers-maritimes, quartiers-maîtres et mécaniciens qui veulent à leur sortie de l'école accomplir des torpilles et des engins de défense sous-marine. Elle forme, en outre, les maîtres d'œuvre des torpilleurs brevetés, d'assurer à bord des bâtiments de la flotte le service des torpilles, en cas de sous-marins et de l'éclairage électrique. La durée des cours est de cinq mois pour ceux qui suivent pour la première fois, de trois mois pour ceux qui renouvellent leur enseignement.



# ÉCOLES

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ.



Ecole Forestière	Vétérinaire 1875	Haras	Arts-et-Métiers 1814	Centrale 1885	Ec. Sup <sup>re</sup> de Commerce 1820	1796	Polytechnique 1809	Restauration	1900
------------------	---------------------	-------	-------------------------	------------------	--	------	-----------------------	--------------	------



Polytechnique 1900	Ec. d'Application du Génie et d'Artillerie. (Fontainebleau) Artillerie	Ec. Mil <sup>itaire</sup> du Génie et d'Artillerie. (Versailles) Génie	Génie Artillerie	Poudres et Salpêtres	Ec. de Brienne	Ec. de Mars	Fontainebleau 1803	1804	S <sup>aint</sup> Cyr 1813	1822
-----------------------	--	--	---------------------	----------------------	----------------	-------------	-----------------------	------	-------------------------------	------



S <sup>aint</sup> Cyr 1837	1900	S <sup>aint</sup> Germain	Ecoles de Cavalerie Saumur Ecuier	Cadre bleu	Sous-maître	Ec. d'Administration de Vincennes	S <sup>aint</sup> Maixent	Ec. de Gymnastique (Joinville)	Enfant de Troupe	Prytanée (La Flèche)	Ecole de Médecine et Pharmacie Médecin Pharmacien
-------------------------------	------	---------------------------	---	------------	-------------	--------------------------------------	---------------------------	-----------------------------------	---------------------	-------------------------	--



Ec. Normale Supérieure Costume porté à l'intérieur de l'Ecole de 1885 à 1890	Normale Primaire	Lycée	Sourd- Muets.	Aveugles	Ec. d'Applic <sup>ation</sup> du Génie Maritime	Ec. Navale (Brest)	Pupilles de la Marine	Ecole des Mousques	Ecole Coloniale	Ec. de Médecine et Pharm <sup>acie</sup> Médecin Pharmacien	Ecole Navale	Ec. des Mines 1875	Ponts et Chaussées 1875
--	---------------------	-------	------------------	----------	--	-----------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------	---	--------------	-----------------------	----------------------------





# ÉCOLE ÉCOLIER

... ou plus exactement... tableau de Decamps... si rituelles compositions... Decamps. Elle repré-



L'École des vieillards, de Delacroix.

... tableau de Decamps... Le vieux pélagogue est... Les autres... Le maître, baladin de la plus haute gravité... École de Salerne... École des vieillards... École des femmes... École de Salerne... École de Salerne... École de Salerne...

ait pris soin de le justifier de toutes les façons. Ariste est le premier des frères raisonnables du théâtre de Molière. Sganarelle, en tête, égoïste, brutal, ridicule d'esprit de système et de confiance en soi, est un type des plus comiques. Le rôle fut créé par Molière lui-même. Il avait fait des emprunts aux Adelphe de Térence pour l'idée générale de la pièce, et, pour le détail, à Boccace (III, 2), et peut être à Lope de Vega. *la Discreta Enamorada*.

École des femmes (L), pièce en cinq actes et en vers, représentée, le 26 décembre 1662, par la troupe de Monsieur, au théâtre du Palais-Royal. — Cette pièce fut le plus grand succès de Molière, mais elle lui valut de nombreux pamphlets et de vives attaques des précieuses, des prudes et des tartufes. Boileau prit la défense du poète, qui plaida lui-même sa cause dans la Critique de l'École des femmes, puis dans l'Impromptu de Versailles. (V. critique, impromptu). Cette pièce a quelque analogie avec l'École des maris. Arnolphe, imbu de l'idée qu'une femme ne peut être vertueuse qu'autant qu'elle est ignorante, élève dans sa maison, sous la garde d'un valet et d'une servante stupides, une jeune fille, Agnès, qu'on croit orpheline et dont il veut faire sa femme. Mais la naïveté d'Agnès ne sert qu'à la faire céder plus facilement et sans remords aux poursuites amoureuses du jeune Horace. Elle sait bien lui faire parvenir une lettre, le faire entrer chez elle, se préparer à fuir avec lui. Horace prend pour confident Arnolphe lui-même, sans savoir qu'il est le tuteur d'Agnès; il le prévient de tout ce qu'il tente, et va jusqu'à lui couler la personne d'Agnès, qu'il a fait évader. Par bonheur, il n'est aucune de ses insidérations qui ne se retournent contre Arnolphe. Au moment où Horace découvre qui est Arnolphe, il apprend qu'Agnès est fille du seigneur Barrique, ami de son père, et il peut l'épouser. Arnolphe, peiné avec la dureté que montre toujours Molière pour les vieillards amoureux, attendrit par la sincérité de sa passion bafouée, et en même temps fait rire par la petitesse des moyens qu'il emploie. Agnès, dont le jeune égoïsme ignore les méagagements, représente la nature naïvement impudente, qui s'instruit elle-même par l'amour. Le premier acte et le second sont imités de la Précaution inutile de Scarron et du Jaloux de Michel Cervantes. La 4<sup>e</sup> Nuit de Scarpariole a fourni le sujet des deux actes suivants. Le rôle d'Arnolphe fut tenu par Molière, et celui d'Agnès par M<sup>lle</sup> de Bri.

École de la médisance (L) (the School for Scandal), comédie anglaise en cinq actes, de R.-B. Sheridan, repré-

École des vieillards (L), comédie en cinq actes et en vers, de Casimir Delavigne, représentée sur le théâtre de la Comédie-Française le 6 décembre 1823. — Danville, à épousé, à soixante ans, Hortense, jeune et jolie femme. Il l'avoie à Paris pour solliciter une place, avec sa grand-mère, vieille folle dont la vanité va l'entraîner dans mille inconséquences. Le jour où il arrive à Paris pour la rejoindre, Hortense, malgré la promesse qu'elle a faite à son mari de rester auprès de lui, se laisse entraîner au bal du ministre par le jeune duc d'Almare, chez lequel elle est venue loger avec sa grand-mère, et qui est fort épris d'elle. Bientôt, tourmentée, elle revient chez elle : le duc ose l'y suivre. A ce moment, on entend rentrer Danville, qui était parti vainement à la recherche de sa femme. Hortense perd la tête, et fait cacher le duc dans un cabinet; mais, bientôt, son trouble apprend tout au mari : il ordonne à Hortense de le laisser seul : il force le duc à sortir du cabinet. Il s'ensuit un duel : Danville y est désarmé; mais, au denouement, il a la consolation d'apprendre que sa femme n'a été qu'imprudente. Hortense supplie son mari de la reconduire au Havre, où toute la famille va retrouver le repos. Les caractères principaux sont habilement tracés. Hortense est imprudente, coquette même, sans être coupable, et Danville, faible, sentant sa faiblesse, est offensé sans être avili. Sa scène avec le duc est belle. Mais le caractère de la grand-mère est odieux et vil. Le succès de l'École des vieillards fut très brillant. Talma, qui avait réclamé le rôle de Danville, s'y montra admirable, ainsi que M<sup>lle</sup> Mars dans celui d'Hortense.

École d'Athènes (L), célèbre fresque de Raphaël, dans la Camera della Segnatura, au Vatican. — Cette peinture murale nous montre une cinquantaine de personnages costumés à l'antique, assemblés dans un magnifique vestibule : les uns sont groupés au bas d'un large escalier, les autres sur les degrés, d'autres au sommet. Treize personnages sont réunis à gauche, au bas de l'escalier que domine un temple. Sur la droite, neuf personnages forment un groupe qui fait pendant au premier. Ce second groupe représente les mathématiques pratiques, tandis que le premier, dont Pythagore est le centre, représente les mathématiques spéculatives. Sur les marches de l'escalier, dans l'espace qui sépare les deux groupes, Diogène le Cynique est nonchalamment assis. Au sommet, devant une vaste nef d'architecture somptueuse, sont rangées plus de trente figures. Au milieu sont Platon et Aristote. L'architecture qui encadre cette magnifique composition a quelque chose



L'École d'Athènes, d'après Raphaël.

École de Salerne (L) (Schola Salernitana), poème de l'école médiévale, qui offre le résumé des doctrines de la médecine de cette école. L'époque de sa composition est incertaine, les noms de ses auteurs sont restés inconnus. C'est une œuvre collective. A l'origine, c'était un poème latin de 300 vers, les additions successives, ajoutant et quelquefois contredisant la rédaction primitive, ont parvenues à faire de la Schola Salernitana un poème de 3000 vers, parmi les quels un certain nombre ont pu être en vers. Tel est le list qui célèbre sur les bords de la mer sa somme.

• Vieux je ne et au vieil ar, il suffit de dormir six heures au paresseux, sept tout au plus; mais à personne n'importe pas huit.  
• Vieux le sera précepte sa rita n. Mais, — ce qui peint l'âge de l'homme de r la t n de ce poème, — les distinctions permettent le dormir tant qu'on voudra, pourvu qu'on ne soit ni sur le ventre, ni sur le dos, et qu'on ne dorme sur la cruaute qu'il y aurait à arracher le sommeil.  
• Pensez à boire peu, à tabouter les plaisirs charnels, à se faire saigner souvent, la rés le tout le secret de la santé.  
• Pensez à la santé, soit l'agere, soit le diener conrt. — Pensez à la santé, à la guérison, si tu veux vivre plus longtemps. Si ta voix devient rauque, bois ce vin qu'on appelle le vin de la santé.  
• Après avoir mangé, bois un peu de soupe.  
• Les enfants de ce petit monde t'ont fait un en a compté dix mille ans, entre 1174 et 1185. La dernière édition a été faite en 1701, par l'éditeur et d'une nouvelle édition par M. de la Saie, le 1<sup>er</sup> Mars 1801, avec une saine introduction de C. Harenberg sur la célèbre école salernitane.

École des maris (L), comédie en trois actes et en vers, de Molière, représentée le 11 juin 1661 sur le théâtre du Palais-Royal par la troupe de Monsieur. — Sganarelle est le tuteur de l'élève. Le tuteur de l'élève et de sa sœur, de son père et de son frère. Au contraire, Ariste, frère de Sganarelle, élève avec lui Léonor, sœur d'Isabelle, et il se propose de faire sa femme Isabelle et aime Valère, et la russe arrive à le lui faire savoir par Sganarelle lui-même. Bien plus, Sganarelle leur ménage une entrevue, sans le leur dire, et de ses sottises, Isabelle supplie celui qui aime de la délivrer de celui qu'elle aime pas. Enfin, s'agit le soir de la maison pour s'échapper, et on reconduit Sganarelle, lui fait croire que c'est sa chambre à Léonor, qui violait l'entrevue avec son amant, et font le rentrer pour la renvoyer. Sganarelle voit sortir une prétendue Léonor — qui n'est autre que l'élève — et la regarder entrer chez Valère, tout en pleurant sur son fantôme la pupille de son frère. Tout se découvre et il n'y a plus à dire que les deux jeunes gens. Isabelle est un caractère assez barbare, bien que Molière

souté le 8 mai 1766. — Joseph et Charles Surface, deux frères dont l'un est un hypocrite et l'autre un dissipateur, sont mis à l'épreuve par leur oncle Sir Olivier, qui, après fortune faite aux Indes, revient incognito en Angleterre. Le nabab se présente chez Charles en qualité de brocanteur et lui achète la collection de ses portraits de famille, dernière ressource du jeune prodigue; mais, parmi ces portraits, il en est un que Charles ne veut pas vendre : c'est celui de son oncle, qui a eu autrefois des bontés pour lui. Sir Olivier est très touché de ce souvenir. L'oncle se rend aussi chez Joseph, et voit combien l'âme de son second neveu est ingrate et fausse; il sait désormais à qui il laissera ses richesses. Charles épouse Marie, qu'il aime et qu'on a prévenue contre lui. A cette intrigue se mêlent les amours de lady Teazle (dame Taquine) avec Joseph, et les scènes de ménage entre cette femme peu scrupuleuse et son mari Sir Pierre. D'autres personnages : lady Sneerwell, dame Ricaneuse, et Saoko Serpent, contribuent à justifier le titre de cette étincelante comédie. Elle est dirigée surtout contre ces vils bavardages de société qui dénaturent les faits, et de légères pécunielles font parfois des crimes monstrueux. Sheridan a emprunté les caractères des nouveaux au Tom Jones de Fielding, et il s'est inspiré de l'Amant et de la Tartufe; mais, suivant l'usage de ces substances puissantes, condensées avec une dextérité admirable, il a fait le feu d'artifice le plus brillant qu'on ait jamais vu. Le seul défaut de cette pièce, c'est une double intrigue qui nuit à la marche de l'action et fait languir par instants le spectateur au milieu de scènes pleines de détails charmants, mais qui ne tiennent pas au fond du sujet.

de majestueux. Selon Vasari, Bramante en aurait été l'ordonnateur, et, comme le superbe vestibule dessine une croix grecque avec une coupole, il est vraisemblable qu'il donna une idée du plan que l'architecte s'était proposé de réaliser à Saint-Pierre de Rome. Parmi les statues qui ornent les niches, entre les colonnes, celles qu'on voit de face représentent Apollon et Minerve.  
— Il existe plusieurs copies de l'École d'Athènes. Le Louvre en possède une, peinte sur toile, de la grandeur de l'original, qui a été commandée par Colbert pour être exécutée en tapisserie aux Gobelins. Balze en a fait une reproduction remarquable sur le mur de l'escalier de la bibliothèque Sainte-Genève, à Paris. Une autre, attribuée à Lebrun, se voit au musée de l'Ermitage, à St-Petersbourg.  
École normale (L), journal d'éducation et d'instruction, fondé en 1859 par P. Larousse. — Le second volume (1860) parut sous le titre de l'École normale, journal de l'enseignement pratique, titre qui caractérisait plus exactement cette publication; elle se poursuivit jusqu'en 1865 et forme 13 volumes. Dans son ensemble, l'École normale est un recueil pédagogique précieux.  
ÉCOLIER rad. école v. a. Instruire, enseigner. (Vieux.)  
ÉCOLIÈRE, ÈRE du préf. A, et de colère) adj. Emporté, excité par la colère. (Lus.)  
ÉCOLIÈRE v. a. f. Ensemble des écoliers : On n'a jamais vu pareils débordements de l'ÉCOLIÈRE. (V. Hugo.)  
ÉCOLIER li-à. ÈRE n. Elève qui suit les cours d'une école primaire ou secondaire : Les ÉCOLIÈRES, en général, n'aiment pas à travailler. (G. Sand.)  
Personne qui reçoit



de sa le... à l'inner aux travailleurs le meilleur sa- l'aire...

Economies royales ou V... du duc de Sully... On l'appelle aussi...

ECONOMIQUE... Qui a rapport à l'économie, à la sagesse... Le cha bon de Paris est...

Economique... Rapport entre la quantité de chaleur transformée en travail... AN... Couteux, dispendieux, onéreux, ruineux.

Economique... titre d'un ouvrage d'Aristote... Dans le langage de la Politique, l'Economique...

ECONOMIEMENT... Avec économie, à propos...

ECONOMISER... mettre de côté par économie...

ECONOMISER... dissiper, gaspiller, prodigier.

ECONOMISER... appareil à vapeur...

ECONOMISME... système de l'économie...

ECONOMISTE... personne qui s'occupe de l'économie...

ECONOMISER... d'écarter, d'éloigner, d'écarteler.

ECONOMISER... d'écarter, d'éloigner, d'écarteler.

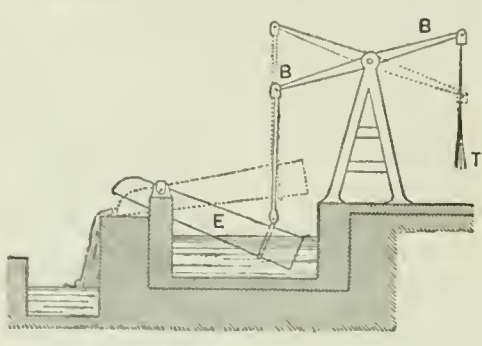
ECONOMISER... d'écarter, d'éloigner, d'écarteler.

les joints des planches d'un bateau... On l'appelle aussi...

Econ... Petite soucoupe très évasée et peu profonde...

Econ... Hortic... semblaible à une écoper...

Econ... d'écoper... Cet appareil prend le nom d'écoper hollandaise...



Écoper hollandaise : R, balancier; E, écoper; T, cordes de tirage.

il est suspendu à un point fixe autour duquel il peut basculer...

ÉCOPER v. a. Mar. Vider l'eau avec une écoper...

v. n. Pop. Recevoir des reproches, des coups...

ÉCOPER... Pièce de charpente posée debout et à l'extrémité de laquelle est fixée une poulie...

ÉCOPER... et adj. Pop. Se dit de celui qui écoper...

ÉCOPER... du préf. priv. et de cog... Détruire les mâles...

ÉCOPER... Syn. de écoper.

ÉCOPER... Action d'écorer...

ÉCORÇAGE... ou ECORCÈMENT... Techn. Act. on d'écorer...

— ENCYCL. L'écorce des arbres producteurs du liège...



Le rag de chêne-liège.

recevant le bois à écorcer. Il suffit de quelques heures pour obtenir l'écorçage.

Cette méthode est également employée pour l'écorçage des bois tinctoriaux...

essentiel est une sorte d'entonnoir armé de lames mobiles poussées par des ressorts.

ÉCORCE kors... du lat. cortex... Partie extérieure et superficielle...



Ecorçage du bois par la vapeur.

On jute du bois par l'écorce et du dedans par le dehors.

Archit. Partie latérale des volutes du chapiteau ionique.

Comm. et pharm. Ecorce d'angelin ou angelin... Ecorce d'anguuste vraie... Ecorce de galipée...

PROV. Entre l'arbre et l'écorce, etc. V. ARBRE... Quand on a pressé l'orange...

ENCYCL. Industr. Les écorces utilisées dans l'industrie peuvent être classées en : tannantes, tinctoriales...

Les premières contiennent le tanin qui rend les peaux imperméables et imputrescibles.

Les écorces sont de moins en moins employées en teinture.

Les écorces d'usage domestique comprennent celle du chêne-liège...

Parmi les écorces aromatiques on peut citer les variétés d'écorces de cannelle...

Mais les écorces se prêtent encore à une foule d'usages. Celle du bouleau noir sert à fabriquer des embarcations...

— Bot. Le langage précis des botanistes modernes réserve le nom d'écorce à la partie d'une tige...

C'est cette ancienne signification que le mot « écorce » a conservée en botanique descriptive ou appliquée.

— Pharm. Nombreuses sont les écorces qui fournissent des produits médicinaux.

ÉCORCE-DE-CITRON n. f. Nom vulgaire d'une coquille du genre con.

ÉCORCELER v. a. Agric. Syn. de écorcher.

ÉCORCÈMENT n. m. Techn. V. ÉCORÇAGE.

ÉCORCER v. a. rad. écorce. Prend un cédille sous le second e devant a et o.

ÉCORCER v. pr. Être écorcé. Se dépouiller de son écorce.

ÉCORCHANT (échan), ANTE adj. Fam. Discorçant, qui écorche l'oreille.

ÉCORCHÉ n. m. B.-arts. Homme ou animal représenté complètement dépouillé de sa peau.

— ENCYCL. Dans les arts du dessin, on appelle écorché la statue d'un homme...



tares et cultures diverses, surtout à l'avoine. Au 11<sup>e</sup> s. la pomme de terre, le reste est en terre vague. Le pâturage pour des millions de bœufs. Les moutons d'une aire totale de plus de 100 millions de carrés. Mines de fer, de plomb, industrie textile, etc. Commerce énorme, concentré à Glasgow. À Aberdeen, à Dundee Population 1 000 000 hab.

La vraie religion qui ruine à jamais les espérances des catholiques. Par contre, Elizabeth désigne pour son successeur au trône d'Angleterre ce même Jacques VI, son cousin, roi d'Écosse en principe (1603). L'union entre les deux royaumes est à mi-réalisée, mais il s'en faut qu'elle soit en fait Charles I<sup>er</sup>, en persécutant les presbytériens, amène la formation d'un nouveau royaume, que la plupart de ses sujets écossais signent avec enthousiasme; mais, quand il veut, pour les réduire, s'appuyer sur le parlement

la Bible mit fin au règne littéraire de l'écossais. Mais, au XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que le dernier resto de l'indépendance écossaise venait de disparaître avec le parlement d'Édimbourg, Allan Ramsay et Robert Burns entreprennent de faire revivre la poésie nationale, et fondèrent une école qui s'est continuée jusqu'à nos jours. Au contraire, Thomson, Smollet, Beattie au XVIII<sup>e</sup> siècle, Walter Scott, Campbell, Carlyle au XIX<sup>e</sup>, abandonnèrent la langue nationale et enrichirent de leurs œuvres la littérature anglaise. A peine quelques locutions les distinguant des écrivains nés en Angleterre. Aujourd'hui, l'anglais est la langue officielle et littéraire de l'Écosse.

— Bibliogr. : Buchanan, *Itinerarium scoticarum historiarum*, libri XII (Edimbourg, 1582); Burton, *History of the Kingdom of Scotland* (Westminster, 1810); Robertson, *History of Scotland* (Londres, 1759); Skene, *Celtic Scotland* (Edimbourg, 1876-1880); Leslie, *The Early Ages of Scotland* (Londres, 1866); Chambers, *Domestic Annals of Scotland from the Reformation to the Revolution* (Londres, 1859-1860); Mac Intosh, *History of civilisation in Scotland* (Aberdeen 1878-1888); Rogers, *Social life of Scotland from early to recent times* (Edimbourg, 1881-1886); duc d'Argyll, *Scotland as it is and as it was* (Edimbourg, 1887); David Irving, *Histoire de la poésie écossaise* (Edimbourg, 1861); J. Ross, *la Vieille Littérature écossaise* (Londres, 1884); H. Walkor, *Trois siècles de littérature écossaise* (Londres, 1893); Laing, *L'Ancienne Poésie écossaise* (Londres, 1894).

ÉCOSSE (concile d'), concile provincial de toute l'Écosse, ordonné par le pape Honorius III (1225). On y décréta 81 canons, qui formèrent les statuts généraux de l'Église d'Écosse.

ÉCOSSE (NOUVELLE-). Géogr. V. NOUVELLE-ÉCOSSE. ÉCOSSER (ko-sé — du préf. priv. *é*, et de *cosse*) v. a. Dépouiller de sa cosse : Écosser des pois, des fèves. — Fig. et fam. Epilucher, étudier minutieusement : Écosser le langage de quelqu'un. Inus.) S'écosser, v. pr. Etre écoscé.

ÉCOSSETTE (ko-sét) n. f. Bottillon de betteraves. ÉCOSSUR (ko-sour), EUSE n. Persanne qui écosse. — Pop. Employé des postes, chargé d'ouvrir les lettres égarées ou retenues par ordre.

ÉCOSSINE (ko-sin) ou ÉCAUSSINE (kô-sin) n. f. Sorte de pierre à bâtir. ÉCOSSISME (ko-sissm) n. m. Nom qui a été donné à l'ensemble des systèmes maçonniques qui sont ou prétendent être originaires de l'Écosse et ne reposent que sur des légendes sans consistance, généralement abandonnées, du reste, par les loges du rit écossais.

ÉCOSSONEUX (ko-so) n. m. Nom vulgaire du bouvreuil. ÉCOT (ko — de l'anc. bas allem. *skot*, dans le sens de contribution; allem. mod. *schoss*) n. m. Quote-part incombant à chacun, dans une dépense commune : Payer son écot. Montant de la note à payer, chez un traiteur : Payer son écot. Compagnie réunie à une même table : Il y a trois écots dans le jardin. — Etre de tous les écots, Se mêler à toutes les compagnies. Parlez à votre écot (à ceux qui mangent avec vous). Se dit à une personne qui se mêle d'une conversation qui ne la regarde point. — Prov. : A beau se taire de l'écot, qui rien ne paye, Celui qui ne paye pas ne doit point se mêler de contester la dépense.

ÉCOT (ko — de l'anc. bas allem. *skot*, dans le sens de pousse; allem. mod. *schoss*, même sens) n. m. Sylvic. Éclat de bois qui reste adhérent à l'arbre abattu, lorsqu'on a scié incomplètement le tronc. Tronc d'arbre ou grosse branche auquel adhèrent encore les bouts de menues branches coupées. Menu bois tombé à terre : Il recueillit quelques petits écots dans le sentier. — Blas. Bâton noueux, branche réduite à son corps principal et n'ayant point de rameaux. — Techn. Petit bloc qui reste adhérent aux foncees.



ÉCOTAGE (taj) — rad. *écoter* n. m. D'après à un écot. Suppression des côtes du tabac. Opération qui consiste à faire passer le fil de fer successivement dans une série de filières, pour en faire disparaître les côtes que lui a imprimées la première des filières. ÉCOTARD (tar) — rad. *écoter* n. m. Ancien nom des porte-haubans.

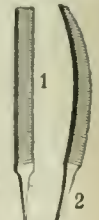
ÉCOTÉ (rad. *écot*) adj. Blas. Se dit spécialement des branches privées de leurs rameaux. (Pour les troncs, on dit mieux *ébranché*.) Se dit également des pièces honorables pal, bande, barre, fasce, croix, taillées comme l'écot ou faites de branches noueuses. (Lorsque les chicots sont opposés ou d'émail différent, on dit *contre-écoté*; s'ils sont hérissés vers le chef, leur position normale, l'écoté est dressé; vers la pointe, l'écoté est versé.)

ÉCÔTER (du préf. priv. *é*, et de *côte*) v. a. Enlever les côtes des feuilles de tabac. Faire subir l'écotage au fil de fer. S'écôter, v. pr. Etre écôté.

ÉCÔTEUR n. m. Ouvrier employé à l'écotage. ÉCOUAGE (kou-aj) n. m. Dr. cout. Visite officielle d'un chemin, d'une rivière. Visite judiciaire du corps d'une personne dont la mort n'a pas été naturelle.

ÉCOUILLES (kou-aill) (ll mil.) — altérat. de *couaille*, dérivé de *couer* n. f. pl. Dans diverses régions, laine de qualité inférieure du ventre, des cuisses et de la queue des moutons. (On dit aussi *COAILLE*.)

ÉCOUANE ou ÉCOINE n. f. Techn. Nom d'un grand nombre d'espèces de limes, ou mieux de râpes, qui n'ont qu'une rangée de tailles, mais non croisées, pour le bois, la corne, l'écaille et autres corps durs analogues. Rabot spécial à l'aide duquel les armuriers pratiquent, dans la monture du fusil, les logements de la bague et du canon. — Monn. Outil en forme de petite lime, dont on se sert



Carte de l'Écosse, V. GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE (ROYAUME UNI DE). — (Carte en couleurs.)

ascendance plus ou moins anglo-saxonne; dans les Highlands, l'élément celtique est en majorité. Deux langues sont parlées, mais l'anglais élimine de plus en plus le vieux dialecte. V. ÉCOSSAIS. L'Écosse est divisée en 33 comtés. Capit. Edimbourg, où siège le parlement écossais jusqu'à la réunion de l'Écosse à l'Angleterre. — Hist. On ne sait rien de l'histoire de l'Écosse avant la domination romaine. En 843, Agricola opéra la conquête et ce fut le lieu de la bataille entre la Clyde et le Forth. Antérieurement, cette ligne par un mur continu et Adrien fit élever le fameux mur qui porta son nom et s'étendit d'une mer à l'autre, entre Carlisle et Newcastle. Ces précautions étaient prises contre les Galédoniens que les Romains avaient pu soumettre, et dont ils avaient sans cesse à repousser les incursions. Elles ne suffirent pas et au commencement du VI<sup>e</sup> siècle, les légions avaient complètement abandonné le pays. Au VII<sup>e</sup> siècle, les peuples des barbares d'Écosse. Les Pictes et Scots étaient convertis au christianisme, elles s'unirent ensuite sous un roi, Kenneth Mac-Alpine. La dynastie de Kenneth occupa longtemps le trône. Un de ses princes les plus remarquables fut Malcolm Canmore, qui vivait à Écosse. Le dernier de cette lignée fut Alexandre III, après lui, commença la guerre de l'Indépendance, entrepris pour résister aux tentatives annexionnistes de l'Angleterre. Wallace, Robert Bruce sont les héros de cette résistance. En 1370, la couronne passe aux Stuarts, qui s'allient avec la France et continuent la lutte avec plus de courage que de bonheur. Le règne de Marie Stuart est marqué par les conflits religieux les plus graves. Les réformés, devenus très nombreux, formèrent le parti des *covenantaires*. Des troupes catholiques, appuyées par des contingents français, sont impuissantes à les réduire. La Réforme triompha. Jacques VI réussit un moment à la tenir en échec; mais, en 1567, il est obligé de signer, avec Elizabeth d'Angleterre, une ligne pour la défense de la

anglais, il rencontre de ce côté de telles prétentions qu'il change de tactique et s'appuie sur ses sujets écossais contre ses sujets anglais. Il perd à ce jeu la couronne et la vie. L'Écosse, qui n'aime pas Cromwell, proclame Charles II (1650); Cromwell y dépêche Monk, qui rétablit l'ordre, grâce au gouvernement le plus tyrannique que le pays ait encore connu. Charles II, restauré en Angleterre, se venge des presbytériens qui l'ont abandonné et abolit le covenant. Jacques II continua cette politique de réaction et de terreur. Ainsi l'Écosse accueille-t-elle avec faveur l'avènement de Guillaume d'Orange. Il y eut, cependant, des soulèvements jacobites, surtout dans les Hautes Terres; ils furent cruellement réprimés, et les massacres de Glencoe jetèrent la désconsidération sur la maison d'Orange. Des tendances séparatistes se manifestèrent à nouveau. La reine Anne eut les plus grandes difficultés à faire passer l'acte d'union. Cet acte, mis en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1707, fut préparé par une commission formée de 31 membres du parlement écossais et de 31 membres du parlement anglais. Il fut adopté par le dernier parlement écossais, à la faible majorité de 41 voix. Il stipulait : que les deux couronnes ne seraient plus séparées; — que le libre-échange serait établi entre les deux royaumes; — que les systèmes d'impôts et les dettes nationales seraient unifiés; — que 45 députés de l'Écosse siègeraient à la Chambre des communes et 46 pairs écossais (élu) à la Chambre des lords. Dès lors, il ne se produisit plus que deux révoltes jacobites, sans grande importance, mais qui furent étouffées dans le sang : celle de 1715, terminée par la victoire des Unionistes à Sheriffmuir, celle de 1746, suscitée par le prétendant Charles-Édouard, et que termina la victoire des Anglais à Culloden. — Littér. L'Écosse a possédé, pendant tout le moyen âge et jusqu'à la Réforme, une littérature populaire, dont les monuments sont difficiles à distinguer de ceux des dialectes du nord de l'Angleterre. En 1567, la traduction anglaise de



entre deux points, l'ère se fait arrêter. V. l'ère se fait arrêter. V. l'ère se fait arrêter. V. l'ère se fait arrêter.

ÉCOUTEMENT n. m. Action d'écouter, de prêter l'oreille.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours. ÉCOUTER un récit, le bruit de la mer, un concert de musique. Par ext. Prêter attention à un récit, à un discours. V. l'ère se fait arrêter.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUTER v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

ÉCOUVILLON (Il mill.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de liège adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.



Écouvillons d'artill. : A, à cuiller.

S'écrabouiller, v. pr. S'écraser, s'écorcher une partie du corps : S'ÉCRABOULLER le visage.

ÉCRABOUIR (S) v. pr. Techn. Sya. de S'ÉCACHER.

ÉCRACHE n. f. Arg. Papier. Écrache à l'estorgue ou l'écrache-tarte, Faux passeport.

ÉCRACHER v. n. Arg. Montrer son passeport.

ÉCRAI (kré) n. m. Milieu de la raie du sillon croussé par la charrue.

ÉCRAIGNE (krègn) (gn mill.) n. f. Nom que l'on donnait autrefois, en Bourgogne, aux chaudières ou luites construites par les paysans. Vieilles que l'on faisait dans une de ces luites : Tabouret des Accords à écrit les ÉCRAIGNES dijonnaises.

ÉCRAINIER (krè-ni-é) — rad. écran n. m. Nom que l'on donnait autrefois aux layettes.

ÉCRAN (orig. german. ; allem. schragen, chaise dressée ; angl. screen, écran) n. m. Mobil. Petit éventail qu'on tient à la main pour se garantir la figure contre l'ardeur d'un feu de cheminée. Petit moule monté sur deux pieds et destiné au même usage. Pièce d'étoffe que l'on déroule devant une cheminée et qui est maintenue à sa partie inférieure par une tringle.

Par ext. Co qui remplit l'office de l'écran : Se faire un ÉCRAN avec sa main, avec son chapeau. Objet interposé, qui empêche de voir ou qui protège : L'iris est un ÉCRAN qui préserve la rétine d'une lumière trop vive.

Par dénigr. Mauvaise peinture, par allusion à celles dont on couvrait autrefois les écrans : Ce sont des ÉCRANS que ces toiles sans air, sans profond, ou les peintres craignent de mettre de la couleur. (Balz.)

Fam. Chaperon, ce qui met quelqu'un à couvert, ce qui substitue à sa responsabilité la responsabilité d'un autre : Si je continuais à vous servir de paravent ou d'ÉCRAN, vous me mépriserez singulièrement. (Balz.)

Archit. Barrière à jour, de pierre, de bois ou de métal, qui sépare du reste de l'église le chœur, le sanctuaire ou une chapelle.

B.-arts. Toile blanche tendue sur un châssis, avec laquelle peintres et graveurs amortissent l'éclat du jour.

Ch. de f. Plaque de tôle qui, placée sur une locomotive, abrite le mécanicien contre le vent et la pluie. (Elle est munie de deux ouvertures vitrées pour permettre au mécanicien de voir ce qui se passe en avant de la locomotive et sur la voie.) On l'appelle aussi LUNETTE. V. LOCOMOTIVE.

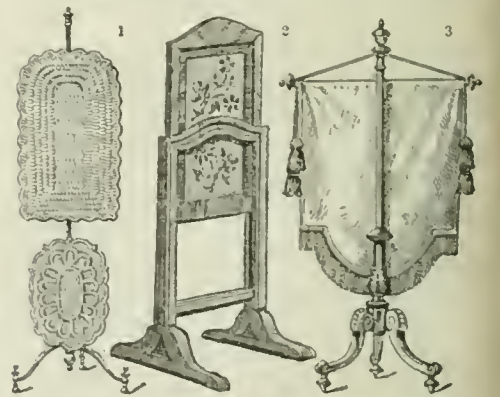
Magnét. Écran magnétique, Pièce cylindrique ou autre de fer doux dont on reconstruit l'appareil qu'on veut protéger contre les effets du magnétisme extérieur.

Mar. Écran des feux de côté, Support en bois sur lequel se placent, de chaque côté du navire, les feux de côté, et qui est construit de manière à limiter leur rayon de visibilité.

Phys. Tableau blanc, sur lequel on fait tomber l'image d'un objet.

Techn. Plaque de fer, suspendue devant l'ouverture d'un four à puddler ou d'une forge pour garantir la figure des ouvriers. Ce Cercle de bois couvert d'une toile, dont les verriers s'entourent la tête pour se garantir de l'ardeur du feu. Plaque de tôle servant à clore le cendrier d'une machine à vapeur, lorsqu'on veut faire tomber les feux.

ENCYCL. Archéol. On entendait anciennement sous ce terme aussi bien les écrans modernes que l'on met



Écran : 1. En ellipse (xv<sup>e</sup> s.) ; 2. A coulisse (xviii<sup>e</sup> s.) ; 3. A banlière (moderne).

devant les cheminées, que les paravents de grandes dimensions. Certains écrans de cette dernière catégorie étaient de véritables édicules en bois, ressemblant à des stalles, avec vantaux se repliant ou montés sur des cadres à coulisses et pouvant rentrer les uns dans les autres. Suivant les endroits, la saison, ils servent à garantir du vent, du froid, ou de l'ardeur du feu ; ou même à séparer des chambres en compartiments, à former alcôves, etc.

Dans les églises, certains, parmi ces écrans, sont disposés près de l'autel, et font l'office d'aides ou de cortines. Les petits écrans à feu, au moyen âge et au xv<sup>e</sup> siècle, sont de légers meubles composés d'un encadrement monté sur un pied, avec fouille



Écran à main, d'après Boucher.



Ephémère.

ÉCIPHERASTE v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCIPHERASTE v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCIPHERASTE v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCIPHERASTE v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCIPHERASTE v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCIPHERASTE v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCIPHERASTE v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCIPHERASTE v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCIPHERASTE v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCIPHERASTE v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

ÉCIPHERASTE v. lat. a. scilicet, même sens v. a. Prêter l'oreille à un récit, à un discours.

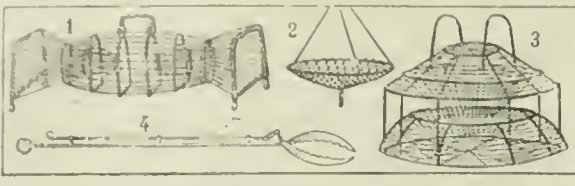


Le crax est m... les... fortes, r...



Le crayfish... les... portent...

châtes et égrainés dont la chair doit fondre à la cuisson. Moullier avec du vin blanc et épicer légèrement. Quand cette sauce est faite, y jeter les écrevisses préalablement cuites au court bouillon, et les y laisser à peine cinq minutes avant de servir sur un plat chaud.



1. Tambour à écrevisses. — 2. Balance ou pêcheite. — 3. Nasse à écrevisses. — 4. Pinces à écrevisses.

appât. On retire ces fascines à l'aide d'une cordelette, et on les ouvrant, on y trouve les écrevisses.

La pêche nocturne, beaucoup plus fructueuse, s'effectue à la lueur de torches, et les écrevisses sont prises à l'aide de pinces ou à la main; mais cette sorte de pêche est généralement prohibée. Au resto, des règlements nombreux interdisent la pêche des écrevisses suivant les saisons et les lieux, surtout depuis les grandes épidémies qui, en certains départements, ont presque complètement détruit ces crustacés.

Techn. L'instrument nommé écrevisse, qui à la ferme du compas dit « miniro à dancier », est composé de deux branches articulées en leur milieu sur un axe commun. Ces branches sont cintrées d'un côté de l'axe et droites de l'autre. Les prolongements rectilignes sont reliés entre eux par les anneaux d'une chaîne qui se réunissent à l'extrémité d'un câble servant à manœuvrer l'instrument. Lorsque la loupe est saisie entre les parties cintrées et son hâle sur le câble, les branches rectilignes tendent à se rapprocher l'une de l'autre, et, par cela même, augmentent le serrage des parties curvilignes.

ÉCREVISSE, nom de l'un des douze signes du zodiaque, appelé aussi CANCER. V. ce mot.

ÉCRHYTHMIQUE (mik' — du gr. ek, de, et de rhythmique) adj. Méd. Irrégulier: Poulx ÉCRHYTHMIQUE. On dit aussi ÉCRHYTHME. (Pou usité.)

ÉCRIBELLATES (bèl') n. m. pl. Section des arachnides aranéides, comprenant toutes les araignées dépourvues de cribellum (plaque située entre les filières). (Les cribellates comptent trente et une familles, réparties dans les deux groupes des haplogynes et des entélogynes.) — Un ECRIBELLATE.

ÉCRIER (v. ÉGRISER. — Se conjugué comme le suiv.) v. a. ou n. Nettoyer le fil de fer en le frottant avec un linge chargé de grès.

ÉCRIER (S') du préf. é, et de crier. — Prend deux i de suite aux deux pren. pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj.: Nous nous écrivions. (Que vous vous écriviez) v. pr. Pousser un cri, une grande exclamation: S'ÉCRIER de peur, de surprise. « Dire, prononcer en criant: Démophile se lamente et s'écrit: « Tout est perdu! » (La Bruy.)



ÉCRIER (S') du préf. é, et de crier. — Prend deux i de suite aux deux pren. pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj.: Nous nous écrivions. (Que vous vous écriviez) v. pr. Pousser un cri, une grande exclamation: S'ÉCRIER de peur, de surprise. « Dire, prononcer en criant: Démophile se lamente et s'écrit: « Tout est perdu! » (La Bruy.)

S'employait autrefois dans le sens de se récrier, exprimer son admiration par des exclamations, par des cris: Nous ferons notre devoir de nous écrier comme il faut sur tout ce qu'elle dira. Mol.)

S'écrier a. Autrefois. Dire en criant à: Le plus vieux au gargon s'écria tant qu'il put: Oh là! oh! descendez que l'un de vous le dise. LA FONTAINE.

Gramm. Le participe de ce verbe est toujours variable dans ses temps composés: Ils se sont écriés.

ÉCRIEUR n. m. Ouvrier qui écrit le fil de fer.

ÉCRILLE Il mil. n. f. Sorte de clôture serrée en clayonnage, qu'on dispose en avant de la décharge d'un étang ou d'un vivier pour fermer l'issue aux poissons.

ÉCRIN du lat. scrinium, même sens n. m. Boîte, coffret de luxe, servant à enfermer des bijoux, etc. « Joyaux contenus dans cette boîte: Dame qui engage tout son écrin.

Fig. Réunion d'objets éclatants ou précieux: La création est un vaste écrin, dont chaque joyau a sa valeur sans rivale. G. Sand. C'est le plus beau joyau de son écrin. C'est ce qu'il a de mieux. On dit quelquefois d'une jolie bouche: C'est un écrin de perles. L'Yvain des rives charmonts. Th. Gautier.)

Écrin. Archéol. Ce mot s'écrivait anciennement éscrin et escrin, et s'appliquait non seulement aux petites boîtes et custodes, mais encore à des meubles en cuir, au ébénisterie, à des travaux d'or-



février comme les châsses et les reliquaires. Les plus petits d'entre ces objets s'appelaient des éscrinets. Il est fait mention, en 1504, dans l'inventaire de Saint-Denis, d'un reliquaire d'or nommé l'escrin Charlemaigne. Plus anciennement, écrinest employé dans le sens de cercueil, etc.



Écrin du bon compère (L'), roman de Berthold Auerbach (1856). — Nous sommes au village: là, un brave vieillard qui a beaucoup vu, beaucoup réfléchi, reconforte ceux qui viennent le voir, sceptiques et désespérés, par des contes qu'il tire de son écrin. Ce sont, pour la plupart, des petits drames psychologiques, dont quelques-uns, comme l'histoire du paysan Xaveri et celle du cousin André, sont des chefs-d'œuvre. Dans tous, d'ailleurs, même les plus simples et les plus intimes en apparence, se montre une science profonde du cœur humain. Il n'en a pas fallu moins pour les faire goûter à l'Allemagne, en général plus sympathique aux contes exagérés et fantastiques.

ÉCRINERIE (rf) n. f. Profession de l'écrinier. On écrivait anciennement ESCRINERIE. (Ce mot signifiait aussi l'ensemble des petits meubles, écrins et custodes, existant dans une maison ou récolés dans un inventaire, etc., et aussi tout travail d'écrinier. On disait: un bois de lit d'escrinier, pour indiquer qu'il était d'un travail de menuiserie fine.)

ÉCRINIER (ni-è) n. m. Ouvrier qui fait des écrins. (Vx.) — ÉNEVEL. Les écrivains du moyen âge faisaient les étuis, boîtes ou custodes de bois recouverts de peau. Leurs statuts corporatifs furent établis en 1291 par le prévôt de Paris, Guillaume de Hangest. Cette corporation fut réunie plus tard à celle des gainiers. Au XVIIe siècle, le mot écrivain semble être synonyme de menuisier.

ÉCRINS (MARRE DES), cime culminante du massif du Pelvoix et de toute la France avant l'annexion de la Savoie; 4.103 mètres. Son arête tranchante se profile à moins de 25 kilomètres O. de Briançon, au-dessus de l'immense glacier Blanc (bassin de la Durance) et du cirque de la Bérarde, où naît le Vénéon (bassin de l'Isère). V. ALPES.

ÉCRIRE (du lat. scribere, même sens: J'écris, tu écris, il écrit, nous écrivons, vous écrivez, ils écrivent, J'écrirais, nous écririons, J'écrirai, nous écrirons, J'écrirais, nous écririons. Écris, écrivons, écrivez. Que j'écrive, que nous écrivions. Que j'écrivisse, que nous écrivissions. Écrivant. Écrit, écrite) v. a. Exprimer au moyen de signes (caractères ou lettres) les sons de la parole ou les idées: ÉCRIRE ses idées, sa dépense, une équation.

Orthographe, composer un moyen de certaines lettres, de certains signes: On écrit orthographe avec th.

Rédiger, en parlant d'un ouvrage; consigner dans un écrit destiné à la publicité: ÉCRIRE un roman, une tragédie, une brochure. Composer, en parlant d'une œuvre musicale: ÉCRIRE un opéra, une polka.

Exposer, affirmer dans un écrit: Les Arabes ont écrit que la plus grande pyramide fut élevée plusieurs siècles avant Abraham. (Volt.) Mander par lettre, conseiller dans une lettre; rédiger et expédier, en parlant d'une missive: ÉCRIREZ-VOUS vos observations.

Poétiq. Tracer, empreindre, graver: Les rides ont écrit son âge sur son front. (La Bruy.)

Fig. Imprimer, marquer, fixer d'une manière durable: ÉCRIRE sa loi dans les cœurs. Indiquer, signifier: Son sang sur la poussière écrivait mon devoir. CORNELLE.

Absol. Tracer des caractères qui expriment des idées ou les sons de la voix: Apprendre à écrire. Correspondre par écrit, envoyer des lettres: Sire, la déchet de votre frère a tout perdu, écrivit Charette à Louis XVIII. (Nacquerio.) Composer des ouvrages; concourir à la rédaction d'un écrit: ÉCRIRE en prose, en vers, ÉCRIRE facilement. Composer une œuvre musicale, écrire de la musique: Mouniguy ne sait point du tout écrire. (Grimm.)

Dr. Exposer ses raisons, les déduire dans un mémoire ou dans une requête: Être appointé à ÉCRIRE et produire. A mal exploiter bien écrire. So dit lorsque quelqu'un remédie par des écritures à certains défauts de forme qui se sont produits.

Jeux. Piquer à écrire. V. PIQUET.

Loc. div.: Écrire de bonne encre ou de la bonne encre, Employer une forme vive et sévère dans une lettre; écrire en termes précis, formels et vigoureux. Écrire à la diable, Écrire dans un style bizarre et incorrect. Écrire des volumes, Écrire beaucoup; faire de nombreux ouvrages. En écrire à quelqu'un, L'informer par lettre de quelque chose, lui écrire au sujet de quelque chose. Écrire comme un chat, Écrire de façon illisible.

Loc. prov.: Avoir une belle voix pour écrire et une belle main pour chanter, Avoir la voix faussée et une mauvaise écriture.

Écrit, ite part. pass. Sur lequel on a écrit: Une feuille de papier écrit sur le recto et le verso.

Décidé irrévocablement par le Destin, par la Providence: Le sort de chaque homme est écrit au livre du Destin. « Qui à quelque chose de fatal, qui se reproduit avec une sorte de persistance fatigante: Allons! il est écrit qu'on ne pourra jamais contenter tout le monde! C'était écrit, Formule fataliste des Orientaux. (Ces mots, dans l'application, expriment la résignation à un accident, à une perte.)

Arithm. Numération écrite. V. NUMÉRATION.

Littér. Langue écrite, Langue littéraire, par opposition à la langue usuelle, qui est la langue parlée.

Allus. usit.: Ce qui est écrit est écrit. Proprem. Il n'y a rien à changer à une chose écrite; on ne revient pas sur un écrit. (Ces mots servent à caractériser une résolution irrévocable. C'est la réponse même que fit Pilate aux Juifs qui l'engageaient à changer l'inscription placée sur la croix de Jésus, Jean, XIX, 22.) La phrase de la Vulgate est: quod scripsi, scripsi.)

S'écrire, v. pr. Être, pouvoir être écrit, exprimé par











— **ÉCYEL**. Alim. On donne le nom d'*écumeurs* à certains agents de la préfecture de police chargés de recueillir toutes les épaves animales volontairement jetées ou accidentellement tombées dans la Seine et qui, amenées par le courant dans certains recoins, pourraient constituer, surtout à l'époque des grandes chaleurs, de véritables foyers d'infection. Ces épaves, placées dans des voitures spéciales, sont dirigées hors Paris, vers des usines qui traitent les matières animales et où elles sont détreintées.

**ÉCUMEUX** (med). **EUSE** adj. Qui jette de l'écume, qui est chargé d'écume : *Bouche écumeuse*. *Flots écumeux*.

**SYN.** Écumoux, écumant. V. **ÉCUMANT**.

**ÉCUMOIRE** n. f. Mobil. Instrument de cuisine, fait en forme de large cuiller plate ou creuse, criblée de petits trous, et qui sert à écumer le bouillon, les sauces, etc.

— **Pêch.** Sorte d'épauvette plate en toile métallique, pour nettoyer la surface d'un pièce d'eau.

— **Techn.** Sorte de cuiller dont on se sert pour ôter la crasse qui se forme sur certains métaux ou fusion comme le zinc, le cuivre, l'étain, le plomb ou pour enlever les impuretés qui surnaissent à la surface des sucres, sirops, etc., pendant la fusion. Plaque métallique perforée, destinée à arrêter les débris à l'entrée d'une conduite. (On dit aussi **CRAPINE**.) Plaque de métal percée de trous, qui sert à égaiser et à polir les fils de carot.

— **Loc. fam.** : *Être écumeur*. Comme une écumoire. Se disent d'un visage criblé de cicatrices par la petite vérole.

**ÉCURAGE** (raj) n. m. Action d'écurer, de nettoyer : *L'écorage de la vaisselle*. Nettoyage de la tôle destinée à recevoir l'étamage pour la fabrication du fer-blanc.

**ÉCURAS**, comm. de la Charente, arrond. et à 32 kilom. d'Angoulême, non loin des gorges de la Tardoire; 1.543 hab. Minerai de plomb argentifère. Moulins.

**ÉCUREAU** n. m. Techn. Syn. de **ÉCUREUR**.

**ÉCURÉE** n. f. Garniture d'une serrure de sûreté, qui a été brisée et qui doit être dressée sur le tour.

**ÉCUREMENT** (mon) n. m. Action d'écurer. — **Agric.** Sillon d'écurement ou **absol.** *Écurement*. Raie irrégulière formant sillon et tracée en divers sens dans les champs ensemencés, pour faciliter l'écoulement des eaux.

**ÉCURER** (du préf. *é*, et de *curer*) v. a. Nettoyer, débarrasser de tout ordures : *Écurer un puits*, un port. Frotter, faire reluire, en parlant de certains ustensiles : *Écurer des chaudrons, des chaudières, des chaudières*.

— **Par ext.** Débarrasser de tout corps étranger : *Écurer du son sans le réduire en poudre*. — **Techn.** Nettoyer les chardons, enlever la bourre dont ils se sont remplis en poignant les draps.

— **Prov.** : *Il faut à Pâques écurer son chaudron*. A Pâques, il faut purifier sa conscience par la confession.

**S'écurer**, v. pr. Être écuré. *Écurer*, nettoyer à soi : *S'écurer les dents, les ongles, les oreilles*.

**ÉCURETTE** (rét) n. f. Sorte de grattoir, qui sert au luthier pour gratter l'intérieur des chapeaux, des musettes. Instrument avec lequel on écuré les chardons des cardes ou des tondeuses dans les fabriques de drap.

**ÉCUREUIL** (reuil) n. m. Mamm. Genre de mammifères rongeurs, famille des sciuiridés, type de la tribu des sciuiridés, et caractérisé par ses formes élancées, la queue longue et touffue, et les incisives très plates. *Écureuil de Canada*, *Écureuil gris*, *Écureuil de Virginie*. Noms vulgaires du petit-gris. *Écureuil épileptique*. Nom vulgaire d'une espèce de loir. *Écureuil joppont*, Nom vulgaire du cynomys.

— **Pop.** Celui qui fait tourner les roues ou les poulies à la main.

— **Loc. fam.** : *C'est un écureuil*. Il est vif comme un écureuil. Se disent d'une personne agile, vive, pétillante, qui ne tient pas en place. *Mettre les écureuils à pied*, Couper les arbres.

— **Entom.** Nom vulgaire d'un papillon de nuit.

— **Ichtyol.** Espèce de perche ou de perségne de l'Amérique du Nord.

— **Mar.** Nom donné autrefois aux appareils imaginés pour draguer les ports et que les condamnés mettaient en mouvement.

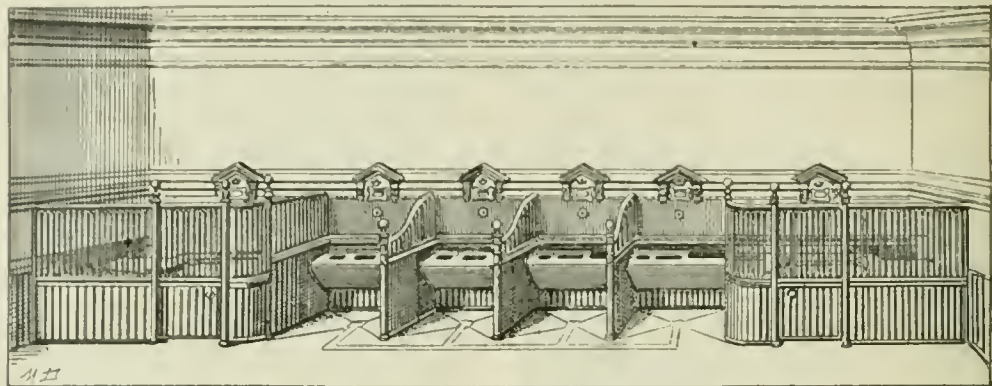
— **ÉCYEL**. Mamm. Les *écureuils* sont des animaux agiles, essentiellement arboricoles, et dont la taille varie de celle d'un chat à celle d'une souris. Frugivores et granivores, ils accumulent des graines et des fruits dans des trous d'arbres, et se créent, dans les pays tempérés et froids, de vraies provisions pour l'hiver. Vivant surtout dans les forêts, ils commettent relativement peu de dégâts;

pendant, l'écureuil commun est assez nuisible dans les jeunes plantations, car il dévore les bourgeons et rongé l'aubier des jeunes arbres; il attaque aussi les oiseaux au nid et mange leurs œufs. Vivant solitaires ou par couples,

les écureuils ne vont que rarement par troupes, comme ceux de Sibirie, qui effectuent, à certaines époques, de vraies migrations. Leur livrée est ordinairement brillante, souvent éclaircie de tons vifs et tranchés, ou bien chargée de bandes longitudinales, comme dans les formes asiatiques appelées *rats polymistes* ou *rats musqués* genres *funambulus*, *rhinocytus*. Cette livrée hâriolée ou uniforme varie suivant la saison, l'âge et le sexe; les mâles, à l'époque des amours, sont très colorés. On connaît plus de soixante-quinze espèces d'écureuils, et ce nombre ne comprend que les écureuils vrais, sans compter les écureuils

de l'air extérieur vers l'atmosphère intérieure. Il est nécessaire, à certains moments, surtout en été, d'opérer une large aération, soit pour chasser les gaz irritants qui se dégagent de la litière, soit pour éviter une trop forte élévation de température. Pour l'aération, des baies ou fenêtres sont pratiquées dans le mur, à une hauteur supérieure à celle des animaux, afin d'éviter à ceux-ci l'action nuisible des courants d'air. Quant à la température, il est désirable qu'elle se maintienne entre 15 et 18°.

Le sol de l'écurie doit être parfaitement imperméable; on peut le construire avec des briques posées de champ sur



Type d'écurie de luss.

reuil volant et polatouches, tels que les *pteromys*, ou les écureuils terrestres des déserts éthiopiens (*xerius*). Les écureuils sont répandus dans toutes les forêts du globe, excepté dans les régions australiennes et océaniques proprement dites. L'écureuil commun (*sciurus communis*) est répandu en Europe et en Asie septentrionale. Il mesure de 40 à 50 centimètres, du museau à la pointe de la queue; son pelage, d'un beau roux acajou, varie du gris au noir chez les individus des Alpes et de la Chine, le ventre restant blanc ou jaunâtre. En Inde vit une des plus grandes espèces (*sciurus Malabaricus*); varié de rouge pourpre, d'orangé, de noir et de centre, il atteint une taille double de celle de l'écureuil européen. Les écureuils africains constituent le genre *helosciurus*, etc. Les écureuils de Sibirie appartiennent au genre *tamias*.

**ÉCUREUR, EUSE** n. Personne qui écuré la vaisselle, les ustensiles de ménage. Ouvrier, ouvrier qui écuré les ébardons des cardes et des tondeuses.

**Écureuse de chaudron** (L'), tableau de Teniers (Musée artistique et historique de Vienne). — Une servante est occupée à nettoyer un chaudron de cuivre; un vieux paysan se baisse sournouement vers elle et veut la caresser; mais il est surpris par sa femme, qui tend le nez par une lucarne. Cette composition, quelque peu égrillardes, est peinte avec beaucoup de légèreté et de finesse, dans une gamme de tons des plus harmonieuses. Elle est signée et datée de 1677. Le même musée possède une autre *Écureuse de chaudron*, de Teniers, qui a traité plusieurs fois encore ce sujet.

— Les maîtres français du XVIII<sup>e</sup> siècle, Chardin, Greuze, ont traité des sujets analogues. Beauvarlet a gravé, d'après Greuze, une composition intitulée également *l'Écureuse*.

**ÉCURIE** (ri — pour *ÉCURIE*; rad. *écuyer*) n. f. Lieu destiné à loger des chevaux, des mulets, etc. : *Écurie pouvant contenir cent chevaux*. Ensemble des chevaux de course d'un propriétaire ou de plusieurs propriétaires ayant le même entraîneur. *Écurie souvent victorieuse*.

— **Matériel et personnel** du service des écuries d'un prince ou d'un particulier : *La grande, La petite Écurie du roi*.

— **Fam.** Logement très malpropre.

— **Pop.** Nettoyer ses écuries, Fouiller avec ses doigts dans son nez.

— **En T. de mar.** Bâtiment affecté spécialement au transport de la cavalerie.

— **Loc. div.** : *Langage, Manières d'écurie*, Langage grossier, Manières grossières. *Entrer quelque part comme dans une écurie*, Entrer sans saluer, sans donner les marques ordinaires de politesse. *C'est un cheval à l'écurie*. Se dit d'une chose qui nécessite des frais d'entretien, sans être d'une grande utilité.

— **Loc. prov.** : *Fermer l'écurie quand les chevaux sont dehors ou se sont échappés*, Prendre des précautions quand le mal est arrivé, quand il n'est plus possible de l'éviter.

— **ALLUS. HIST.** : *Écuries d'Auglas*. V. **AVGLAS**.

— **ÉCYEL**. Une bonne écurie doit réunir toutes les conditions désirables de salubrité. Il convient de choisir, pour édifier la construction, une exposition favorable. Celle de l'ouest est presque toujours défavorable, parce qu'elle occasionne trop d'humidité. Choisir de même un sol sain, suffisamment élevé, et dont l'emplacement ne soit pas situé sous le vent des égouts, de la fosse à fumier, enlia de tous les endroits d'où s'échappent des émanations nuisibles.

L'écurie sera construite simple (c'est-à-dire à une seule rangée de stalls), ou double (à deux rangées parallèles), l'écurie double exigeant un emplacement beaucoup plus large, mais beaucoup moins long. Toutefois, des qu'on loge ensemble plus de six animaux, l'écurie double est préférable, en ce sens que sa disposition facilite la distribution des provenances et fourrages, ou l'enlèvement des fumiers. Les stalls doivent avoir une longueur de 2 mètres à 2<sup>m</sup>.50 et une largeur de 1<sup>m</sup>.50 à 1<sup>m</sup>.70. Quelle que soit la taille des sujets, il faut qu'ils puissent s'accroupir pour se reposer à l'aise. Un couloir, large d'au moins 2 mètres, dans le cas d'une écurie simple; de 3 mètres, dans le cas d'une écurie double, est indispensable pour que les palefreniers ou garçons de service puissent circuler librement. Enfin, la hauteur de l'édifice doit être suffisante pour que l'air y soit renouvelé d'une manière continue. Ce renouvellement contenu dépend : 1° de l'étendue des murs exposés extérieurement à l'air libre; 2° de la nature des matériaux avec lesquels ces murs exposés à l'air ont été construits. Il se produit en effet, à travers les parois d'une habitation, une sorte de double filtration de l'air confiné vers l'atmosphère extérieure, et, réciproquement,

une couche de béton, et cimentées. Sous les animaux, il sera disposé un pente faible, pour assurer l'écoulement des liquides non absorbés par la litière.

Les murs intérieurs seront blanchis à la chaux et on y fixera des râteliers et mangeoires individuels. Enfin, il est prudent d'isoler les animaux d'une manière suffisante et, à cet effet, l'emploi des stalls, dont l'installation est relativement peu coûteuse, est tout indiqué.

Une propreté scrupuleuse est nécessaire. On procède à l'enlèvement des fumiers au moins une fois par semaine. On ne laisse pas les harnais séjourner à l'écurie, où ils répandraient une odeur désagréable de cuir, en même temps qu'ils s'y conserveraient mal.

**ÉCURY-SUR-COOLE**, ch.-l. de cant. de la Marne, arrond. et à 6 kilom. de Châlons, sur la Coole, affluent de la Marne; 326 hab. L'église est surmontée d'une flèche du XIII<sup>e</sup> siècle. — Le canton a 28 comm. et 5.654 hab.

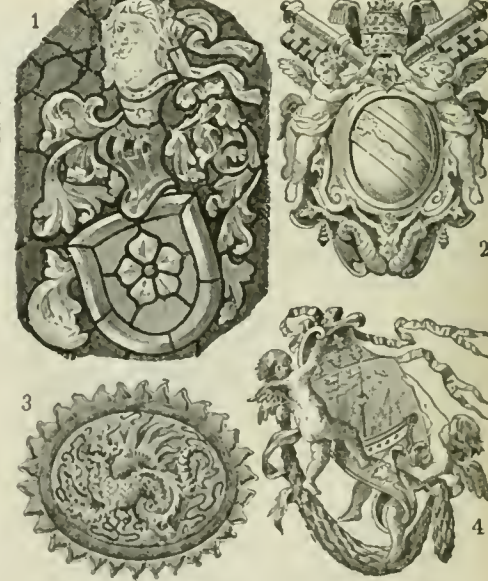
**ÉCUSSEON** (ku-son) n. m. Blas. Petit écu qui s'emploie tantôt comme l'écu ordinaire, tantôt comme meuble de l'écu; *L'écusseon occupant le cœur d'un écu est dit en abîme*. S'est dit anciennement de l'écu pointu par le bas, par opposition à l'écu en bannière qui portait les comtes, les vicomtes et les barons : *La petite noblesse portait l'écusseon*.

— **Fig.** Illustration d'une famille, d'une race, d'un nom : *Cette alliance entre l'honneur et la liberté compose ce que j'appelle l'écusseon politique de M. de Chateaubriand*. (Ste-Beuve.)

— **Arboric.** Petite plaque d'écorce, munie d'un bouton ou œil, destinée à la greffe dite « en écusseon », et qui s'introduit entre le bois et l'écorce d'un sauyacon. *Un Ecusseon à œil poussant*. Celui qui l'on pose au printemps et dont le développement se fait aussitôt. *Un Ecusseon à œil dormant*. Celui qui se pose au commencement de l'automne et qui ne se développe qu'au printemps suivant. V. **ÉCUSSEONNAGE**.

— **Archéol.** V. la partie encycl.

— **Archit.** Sorte de cartouche portant, en creux ou en



Écussons : 1. Du X<sup>e</sup> siècle (vitrail); 2. Des papes (sculpture du XVI<sup>e</sup> s.); 3. Chinois (broderie); 4. De la ville de Paris (gravure du XVIII<sup>e</sup> s.).

relief, comme un écu de blason, des pièces héraldiques, des inscriptions, des figures, etc. Plaque de métal, portant une inscription et servant d'enseigne.



































ÉGILONE ou EGILA, épouse du dernier souverain goth... dont le mort fut fait prisonnière à Mérida...

ÉGILOPE ou ÉGILOS n. m. P. athol. et bot. V. ÉGILOS. ÉGIMIOS, ar. Myth. n. f. Race dorienne. Il passa à pour avoir été le roi et le législateur des tribus...

et le chaque côté sont figurés des guerriers blessés ou combattants, d'un grand style, dont le caractère principal réside dans le mouvement et la raideur.

— B. arts. L'école d'Égine est la plus ancienne des écoles de sculpture grecque. En tête des traditions qui se rattachent à son origine apparaît le nom fabuleux du Dédale.

Depuis l'apparition de Smilis jusqu'à la fin du iv<sup>e</sup> siècle av. J.-C. on suit malaisément la formation du génie égi-

d'une Vie de Charlemagne, écrit en latin, qui est le document le plus important que nous possédions pour l'histoire de la cour et de la vie du grand empereur.

ÉGINIDÉS n. m. pl. Moll. V. ÉGINIDÉS. ÉGINITIDÉS n. m. pl. Famille de trachyméduses...

ÉGINOPSIDE (ji) n. f. Genre de trachyméduses, famille des éginidés, comprenant des méduses dont chaque lobo du disque correspond à deux poches gastriques.

ÉGIOCHOS (ji-o-koss — gr. Aigiochos; de aigis, égide, et ékhô, j'ai) adj. m. Mythol. gr. Surnom de Zeus, qui était armé de l'égide.

ÉGIP n. m. Hist. V. HADJID. ÉGIPAN. Myth. Divinité champêtre. (V. ÉGIPAN.) Surnom du dieu romain Silvanus.

ÉGISHEIM. Géogr. V. EGUISHEIM. ÉGISTHE, un des membres de la famille des Pélopidés.

D'après les légendes antiques, il était né de l'inceste, d'ailleurs involontaire, de Thyeste avec sa propre fille Pelopia. Exposé après sa naissance, puis recueilli et élevé par des bergers, allié par un chèvrou (en grec αἴς, aïas, d'où son nom gr. de Αἰγισθῆς), Egisthe finit par être adopté par son oncle Atrée.



Meurtre d'Egiste par Oreste (bas-relief d'Argos).

Argos et Mycènes; mais tous deux furent détrônés et chassés par Agamemnon et Ménélas, qui seconduirent leur beau-père Tyndare, roi de Sparte. Cependant, au moment où s'engageait la guerre de Troie, Agamemnon se réconcilia avec Egisthe et lui confia même, en son absence, le gouvernement de son royaume.

ÉGIUM. Géogr. anc. V. ÉGIUM. ÉGIZIO (Matteo, comte), savant italien, né et mort à Naples (1674-1745). Il fut secrétaire d'ambassade à Paris et, de retour à Naples, fut nommé bibliothécaire et créé comte (1745).

ÉGLANDEMENT (man) a. m. Art vétér. Action ou manière d'églanter ou d'extirper la glande sous-glossienne.

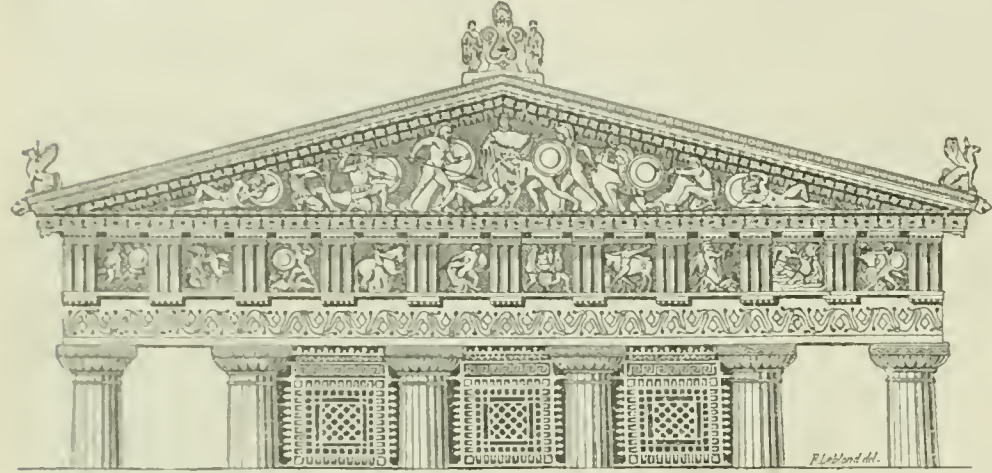
ÉGLANDER. V. a. Art vétér. Syn. de DÉGLANDER. ÉGLANDULEUX (le), EUSE [rad, églanter] adj. Hist. nat. Qui n'a plus de glandes.

ÉGLANT (glan) a. m. Nom vulgaire du fruit de l'églantier. ÉGLANTIER (ti-é — de l'anc. franç. aiglant, même sens; du lat. pop. agulendum, de acus, aiguille) n. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce très commune du rosier sauvage.

— Zool. Nom vulgaire d'une variété de raie. — ESCYRL. Bot. L'églantier ou rosier des chiens (rosa canina) est un arbuste couvert d'aiguillons larges et recourbés, à feuilles composées de folioles imparipennées et dentées, à fleurs d'un blanc lavé de rose, légèrement odorantes. Il est très commun dans les bois, haies et buissons de toute l'Europe, où il fleurit vers le milieu de l'été. Il n'a guère fourni de variétés horticoles; mais, en raison de sa rusticité, il est cultivé en grand par les roséristes, qui le prennent comme sujet pour le greffage. Sa racine passait autrefois, et bien à tort, pour être un remède contre la rage (d'où le nom de rosier des chiens), et son fruit (cygnorrhodon) fournissait des produits astringents. Le véritable églantier de Linné est la rosa lutea, à fleurs jaunes.



Églantier.



Fronton oriental du temple de Zeus Panhellénien, à Egine.

d'Égimios contre les Lapithes avait fourni le thème d'un grand poème, qui fut longtemps célèbre, et qui était intitulé Égimios; quelques épisodes de ce poème nous sont connus par des passages de Diodore et d'Apollodore.

ÉGINURES, nom de deux îlots escarpés, qui se dressent à l'entrée du golfe de Tunis, à 10 milles à l'O. du cap Bon. Les Arabes ont transformé ce terme en Djoumeur. Sur la plupart des cartes, ces rochers sont désignés sous les noms italiens de Zembra et Zembretta.)

ÉGINE ou ÉGINA n. f. Genre de trachyméduses, type de la famille des éginidés, comprenant des méduses à ombrelle discoïde en latin, qui habitent l'océan Atlantique. On peut prendre comme type des éginés l'égina rosea, des mers du nord.

ÉGINE. Myth. gr. Nymphe, fille d'Asopo. Elle fut aimée de Zeus, qui pour lui rendre visite, s'enveloppait d'une flamme. Elle eut de lui deux fils : Éaque et Rhadamante. Pour la soustraire à la colère de son père, Zeus la changea en île d'Égine.

ÉGINE (ji) — lat. Ægina, Engia, île de l'ancienne Grèce, dans l'Archipel, au fond du golfe d'Égine, le long de l'Attique et en face du port d'Athènes, ce qui faisait lire aux Athéniens qu'Égine était une bache dans l'œil du Pélo. Cette île a la forme d'un triangle. Au S.-E. s'élevaient des rochers volcaniques; à l'E., la côte est bordée par de hautes montagnes, entre lesquelles s'ouvre un anso appelée aujourd'hui l'Agia Marina, et qui était peut-être le port sur lequel les Éginètes rassemblaient leur flotte de guerre. D'après la tradition, sous le nom de Égine, elle prit celle d'Égine en l'honneur de la nymphe, mère d'Éaque, son premier roi. Le surnom lui imposèrent leur domination. Les Éginètes furent par secours le jong d'Argos, et, libérés, ils eurent une prospérité inouïe, puisque, au dire de l'historien, la population, qui n'est actuellement que de 12 000 habitants, en comptait alors près de 60 000. Mais, vers le milieu du iv<sup>e</sup> siècle av. J.-C., les Éginètes, en Egypte, se révoltèrent à la république d'Athènes, ce qui leur valut d'être, si bien que, peu de temps avant les guerres médiques, Themisto, le avait fait consacrer les revenus des mines de Laurium à la construction d'une galerie souterraine à leur résister. L'invasion des Perses n'entra pas aux Athéniens, Égine envoya trente vaisseaux, qui contribuèrent à la victoire de Salamine; mais, les Éginètes prirent la plus fraternelle hospitalité à l'égard des Grecs et des enfants des Athéniens réfugiés dans leur île pendant la lutte. En 480, les Perses n'eurent plus à craindre d'Égine, et Athènes reprit, l'une contre l'autre, les hostilités; mais, cette fois, les Éginètes furent battus sur mer. Les Athéniens prirent leur ville et leur flotte, et le chassèrent de leur pays; ils y furent ramenés par l'anarchie, mais ce n'était plus désormais de leur père à l'ère. À la fin du iv<sup>e</sup> siècle av. J.-C., les arts s'étaient développés, grâce à la générosité des riches marchands éginètes, avec une rare puissance. L'île s'était couverte de temples et de statues. On a retrouvé les restes du temple de Vénus, et ceux d'un temple de Zeus Panhellénien, sur l'emplacement duquel ont été recueillis les marbres curieusement sculptés, décorés de colonnes, bas-reliefs, frontons, etc. Au milieu du fronton oriental se trouve la statue d'Athéna, à ses pieds

note. Mais, aux environs de 530, commença une période d'incomparable prospérité. La LXXV<sup>e</sup> olympiade (480-477 av. J.-C.) fut l'époque d'épanouissement de l'école. A ce moment, apparaît le nom de Callon, qu'on lit sur un piédestal exhumé de l'Acropole d'Athènes. On nomme après lui Glaukias, qui fit des statues d'athlètes vainqueurs. Égine était célèbre par ses athlètes. L'école d'Égine, par l'état et la reproduction constante du nu, se trouvait dans des conditions excellentes pour bien rendre le corps humain. Anaxagoras, qu'on donna pour successeur à Glaukias, fit une statue de Zeus pour le temple d'Élis, en mémoire de la bataille de Platée. Il exécuta aussi pour Didymène, fils d'Hiéron, un char de bronze, en collaboration avec Calamis. Il fut le contemporain d'Onatas, fils de Micon, le plus illustre des sculpteurs d'Égine, dont l'activité semble s'étendre entre 490 et 460. A la suite de ce grand nom se groupent, entre la guerre des Perses et celle du Péloponèse, les noms de Synnoon, de Ptochos, de Sarabon, de Thopropos, d'Aristonon, de Philotimos. Les destinées de l'art éginète furent aussi courtes que brillantes, et se correspondent avec l'histoire de la liberté d'Égine. Lorsque, en 456, les Athéniens soumettent l'île et lui imposent tribut, son art déchoit; — lorsque, en 431, ils domptent ses résistances ou déportent ses habitants, l'école éginète a vécu.

ÉGINE (GOLFE), golfe de l'Archipel, séparé du golfe de Lépante par l'isthme de Corinthe, renfermant les îles d'Égine et de Colouri.

ÉGINE, planète télescopique, n° 91, découverte par Borrelly, en 1866.

ÉGINÉE (ji-né) adj. f. Myth. gr. Surnom d'Artémis, à Sparte.

ÉGINÈTE (ji) n. f. Numism. Monnaie d'Égine.

ÉGINÈTE ou AGINETA (ji-né) n. f. Genre de trachyméduses, famille des éginidés, comprenant des formes de poches gastriques. (On peut prendre comme type de ces méduses l'égine de mer [Agineta solmaris] de la Méditerranée. Les éginètes se reproduisent directement, sans passer par la forme polypode.)

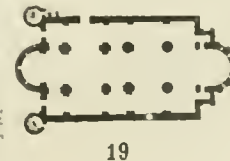
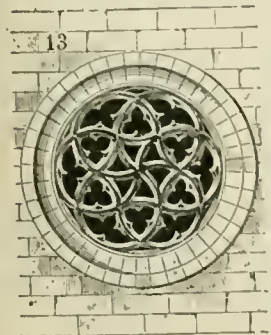
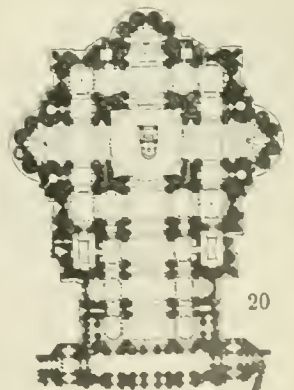
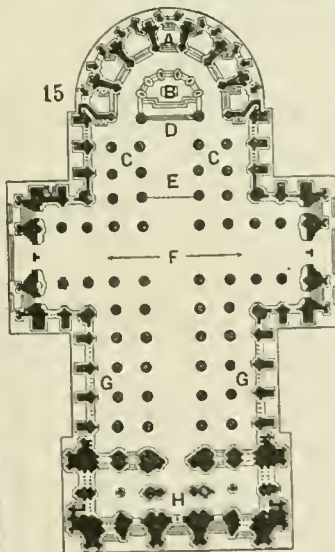
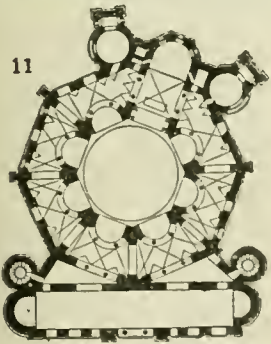
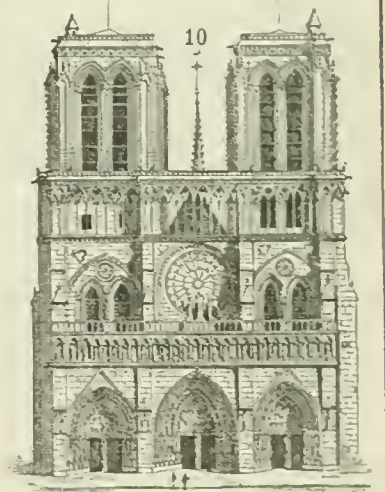
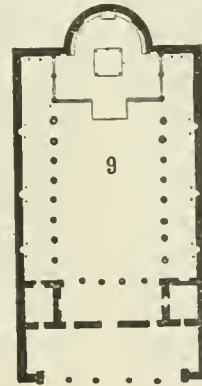
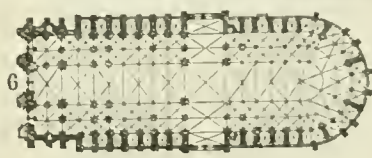
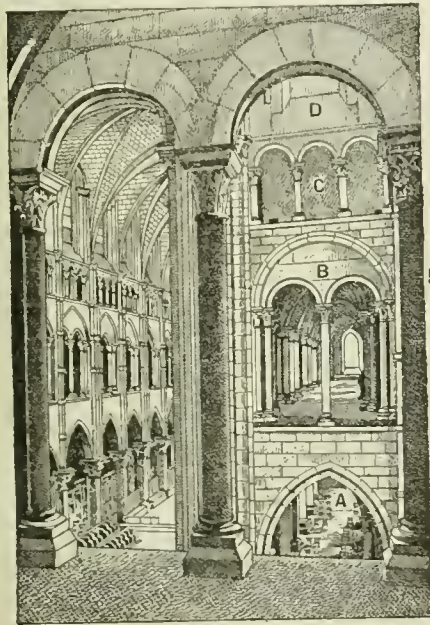
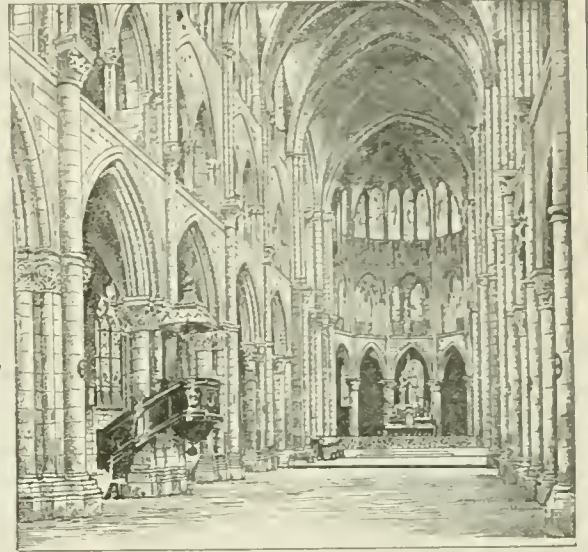
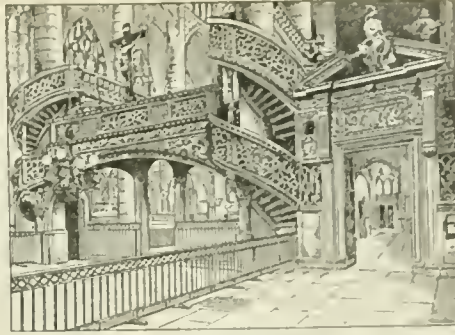
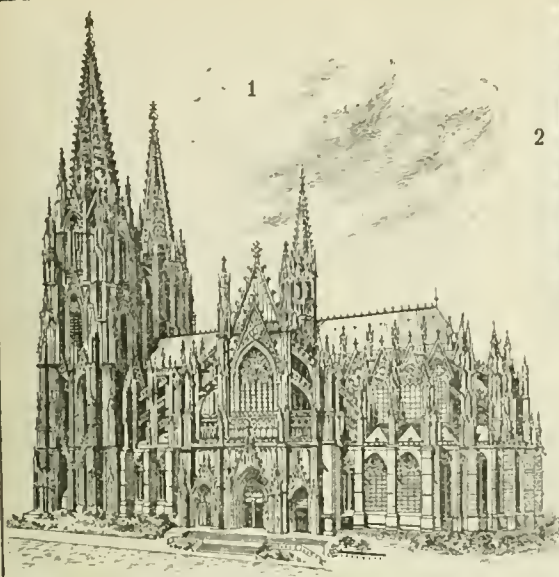
ÉGINÈTE (ji), personnage né à Égine ou qui habitait cette ville. — Les ÉGINÈTES. — Antiq. gr. Fête des Éginètes, fête qui se célébrait à Égine en l'honneur de Neptune. — Adjectiv. Qui appartient à Égine ou à ses habitants : La population ÉGINÈTE.

ÉGINÈTIQUE (ji, tik) adj. Antiq. Se dit des monuments et des sculptures antiques de l'île d'Égine, et, par extension, des monuments de la même époque et du même style. Ecole éginétique, école ancienne de sculpture et d'architecture, dont le centre était à Égine. Système éginétique, système de monnaies, de poids et mesures, en usage à Égine et dans beaucoup d'états grecs.

ÉGINHARD ou EINHARD, chroniqueur de l'époque carolingienne, né à Marangon (bassin du Mein) vers 770, mort en 810. Eginhard, après s'être distingué parmi les érudits du fameux monastère de Fulda, vint à la cour de Charlemagne, où il ne tarda pas à se faire remarquer par la variété et l'étendue de ses connaissances. Il est l'auteur







S. Sibonis, del.

1. Facade latérale de la cathédrale de Cologne. — 2. Jubé de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris (xv<sup>e</sup> s.). — 3. Eglise byzantine de la Mère-du-Sauveur, à Athènes. — 4. Crypte de Saint-Avit, à Orléans (ix<sup>e</sup> s.). — 5. Cathédrale de Laon (xiii<sup>e</sup> s.), vue prise de la tribune (A, bas côté; B, tribune; C, triforium; D, claire-voie). — 6. Plan de Notre-Dame de Paris. — 7. Intérieur de la cathédrale de Chalon. — 8. Eglise de Santa Maria della Salute, à Venise (xvii<sup>e</sup> s.). — 9. Plan d'une basilique chrétienne. — 10. Notre-Dame de Paris. — 11. Plan de Saint-Vital, à Ravenne. — 12. Fleuron de gâble (xiii<sup>e</sup> s.). — 13. Rose du xiv<sup>e</sup> siècle. — 14. Clocher de la cathédrale de Coutances (xiii<sup>e</sup> s.). — 15. Plan de la cathédrale de Cologne (A, abside; B, autel; C, déambulatoire; E, chœur; F, transept; G, bas côtés; H, porche ou narthex). — 16. Gouille de Notre-Dame de Paris. — 17. Tour du xii<sup>e</sup> siècle. — 18. Arc-boutant de la cathédrale de Chartres. — 19. Plan d'une église à deux absides (gothique du Rhin). — 20. Plan de Saint-Pierre de Rome.













dans son état actuel, conserve les traces de huit ou dix agrandissements de ce genre. L'ensemble des bâtiments était entouré souvent d'une muraille en briques séchées, percée de portes monumentales en pierre. L'architecture non seulement fleurit sous les Pharaons indigènes, mais elle conserva toute son originalité et elle se développa même sous les Ptolémées et sous les Césars romains. Edou. Denderah, Ilment, Ombos, Philæ et une bonne partie des temples de Nubie datent des Ptolémées; Essnéli est presque entièrement de l'époque romaine. Le plan de ces temples est sensiblement le même que celui des temples pharaoniques; toutefois, le sanctuaire y est presque toujours isolé par un couloir de ronde des chambrées qui l'entourent, et le portique ouvert qui courait au fond de la cour est remplacé par un pronaos, une salle hypostyle, dont le devant est clos par des murs bms, construits jusqu'à mi-hauteur entre les colonnes. Certains temples sont creusés entièrement dans la montagne et sont des *spéas*, des cavernes véritables, ainsi beaucoup des temples de Nubie et, entre autres, le plus célèbre, celui d'Isamboul. D'autres sont adossés et se composent d'une partie taillée dans la montagne et d'une partie construite en avant de l'autre: on les appelle d'ordinaire des *hémisphéas*, et l'exemple le plus célèbre en est Dér-el-Bahari. Tous les temples étaient décorés de tableaux disposés souvent en registres superposés, et dont les sujets variaient selon les parties de l'édifice où on les trouve. Dans les salles et dans le sanctuaire, ils représentent d'ordinaire le roi et les prêtres exécutant les rites divers de l'office divin, sur les murs des cours et sur la face des pylônes, on gravait le plus souvent des scènes de la vie du fondateur: la bataille de Qadshou à Louqsor, à Karnak et sur la plupart des édifices de Ramsès II, les campagnes de Ramsès III contre les Libyens et contre les peuples de la mer à Médiniet-Habou. Les inscriptions qui accompagnaient les bas-reliefs sont exclusivement religieuses à l'intérieur, en partie historiques ailleurs. Elles forment comme autant de talismans qui protégeaient la construction contre les mauvais esprits ou contre la ruine, et les éléments détachés de la décoration, obélisques, colosses rangés sur le côté des cours ou le long des façades, avenues de sphinx à tête humaine, de béliers ou de lions, ont les mêmes vertus magiques que les bas-reliefs.

La peinture égyptienne est à peine un art indépendant: elle ne sert le plus souvent qu'à rehausser les motifs d'architecture ou les bas-reliefs. Les Egyptiens étaient pourtant des dessinateurs remarquables: ils recherchaient avant tout la pureté et la hardiesse de la ligne, et ils démaillaient fort habilement dans l'homme et chez les animaux des traits caractéristiques. Leur perspective est inexacte de parti pris, qu'ils traitent une figure isolée ou qu'ils composent un tableau complexe. La figure humaine, par exemple, avait les yeux et le buste de face, tandis que le reste de la tête et du corps était représenté de profil. Dans les tableaux des temples ou des hypogées, les plans, au lieu d'être projetés sur la surface plane, les uns derrière les autres, étaient séparés et superposés: les plus rapprochés du spectateur sont alors mis au bas de la paroi, et les plus éloignés tout en haut. Ainsi, dans les scènes champêtres qui ornent les tombeaux, les épisodes qui se passent sur le Nil ou sur les canaux sont au registre inférieur, les scènes de labour ou d'industrie au-dessus, les pâturages plus haut encore, au sommet enfin la chasse et les animaux du désert. L'artiste commençait par dessiner les sujets à l'encre noire ou rouge sur la surface à couvrir, souvent sans la mettre au carreau; le directeur des travaux redressait ou corrigeait cette esquisse, après quoi le sculpteur se mettait à l'œuvre. Le relief est d'ordinaire très léger et dépasse de quelques millimètres à peine le champ de la paroi. Toutefois, il s'accroît lorsqu'il s'agit des tableaux immenses qu'on voit dans les temples, et alors les Egyptiens recouraient au procédé du relief dans le creux pour protéger leur œuvre contre les accidents. Les plus anciennes statues que nous connaissions sont en général de pierre dure, diorite ou granit noir, ainsi qu'il convenait, puisqu'elles proviennent des tombeaux où elles simulaient le corps sur lequel le double du mort s'appuyait; il est certain, toutefois, que, dès la plus haute antiquité, on en tailla de pierre tendre: albâtre, calcaire, grès, ou de bois et même de bronze. La plupart représentent un personnage de haut rang dans l'une des attitudes où il recevait ses vassaux ou ses esclaves, soit assis sur un siège de forme diverse, soit debout, un pied en avant, les deux mains ballantes ou l'une d'elles relevée et tenant un bâton ou un insigne de dignité. Assez souvent la femme et les enfants sont associés au père de famille: tantôt la femme ou le fils est de même taille que celui-ci, tantôt on les modèle en plus petites dimensions, debout, assis, accroupis de chaque côté de lui contre ses jambes. Les yeux sont parfois rapportés et ils comportent une pupille en cristal et en émail noir, dont les reflets et la transparence prêtent à la figure une intensité de vie singulière. Les statues de serviteurs et de vassaux qu'on trouve dans les tombeaux reproduisent assez souvent les accessoires et les attitudes du métier que chacun de ces gens exerçait. Les animaux réels ou fantastiques, sphinx, lions, chacals, béliers, sont représentés d'ordinaire couchés sur le ventre, les pattes de devant allongées, rarement repliées, la tête droite.

La plus ancienne école de sculpture dont nous possédons des œuvres en abondance, la Memphis, est aussi celle qui a produit les morceaux les plus parfaits: les deux personnages de Médionin, le *hephron* el Sheikh el-Belak, les statues royales du musée de Gizé, le *scribe accroupi* du Louvre: tous ces morceaux peuvent être rangés parmi les chefs-d'œuvre, non seulement de la sculpture égyptienne, mais de la sculpture en général. Elles sont d'un style libre, aisé, et d'une vérité de geste et d'expression que nul art n'a surpassée. Les statues du premier empire thébain, statues royales pour la plupart, sont déjà d'une facture plus compassée et d'une originalité moindre; on y voit égarer, pourtant, les belles statues d'Osiris, et d'Amenemhat à Abydos ou à Tanis, et la statue en bois du Pharaon Akoutoubril Horus au musée de Gizé. Deux tendances opposées se manifestent à la seconde époque thébaine: l'une de grâce et de délicatesse, qui éclate dans certains statues d'Amenémhat I<sup>er</sup>, de la reine Hatschepsout, de Thoutmésis III, dans les bas-reliefs des temples de Louqsor, de Dér-el-Bahari, d'El-Amarna, d'Abydos et de Gournah sous Hatschepsout, sous Amenémhat III et IV, sous Sét I<sup>er</sup>, sous Ramsès II; l'autre de force et de grandeur exagérées, qui a produit les sphinx gigantesques et

les statues énormes d'une seule pierre, telles que les Colosses d'Amenémhat III, dits Colosses de Memnon, ceux de Ramsès II à Tanis, à Thebes, à Isamboul, qui, assis, varient tous entre 16 et 20 mètres de hauteur. L'art monumental déclinait rapidement sous la XX<sup>e</sup> dynastie, mais l'art industriel continuait à fleurir, et les hypogées thébains nous ont rendu quantité de petits objets d'un travail charmant, des statues de femmes et de fillettes, de scribes ou de militaires, des boîtes à parfums dont la poignée consiste en une jeune fille nageant ou en un esclave grotesque. La statuaire en bronze, qui avait produit à l'époque

memphite quelques œuvres fort belles, telles que la statue de Papi I<sup>er</sup> au musée de Gizé, fournit, à partir de cette seconde époque thébaine, un nombre considérable de pièces remarquables: la reine Karionmamt et les bronzes Posno du Louvre, la dame Takoushlt du musée d'Athènes, les lions d'Apriès et l'Horus hiérocéphale du Gizé. L'époque saïte vit un véritable renouveau de la sculpture: les artistes, moitié par tradition d'écoles locales, moitié par esprit d'imitation, adoptèrent un style qui rappelle beaucoup celui des dynasties memphites, mais avec plus de sécheresse. Thebes produisit alors la statue en albâtre de la reine Amenemhat et la Thoutris en serpentine vort du musée de Gizé, mais la plupart des bonnes œuvres qui décorent nos collections proviennent du Memphis ou du Delta. La même facture se maintint sous les premiers Ptolémées, mais en s'amollissant au contact de l'art grec, et, vers le III<sup>e</sup> siècle de notre ère, une école surgit qui, sans renoncer aux habitudes des temps pharaoniques, se laissa entraîner à imiter les formules helléniques. Les pièces sont rares qu'on peut attribuer à cette dernière école, et bientôt l'art grec triompha: à partir du III<sup>e</sup> siècle de notre ère, les rares statues de vieille facture qui nous sont parvenues ne sont plus que des images maladroites et presque informes. La sculpture égyptienne mourut, comme l'architecture, vers le III<sup>e</sup> siècle, au moment de la diffusion du christianisme.

L'EGYPTE CHRÉTIENTE ET MUSULMANE. D'après la tradition, le christianisme a été introduit en Egypte sous Néron par saint Marc: son extension y fut favorisée par la quantité de Juifs établis dans le pays, et, dès le III<sup>e</sup> siècle, il comptait assez de partisans pour que, vers 172, sous Marc-Aurèle, on fût obligé d'instituer trois évêques suffragants de celui d'Alexandrie, qui s'intitula désormais patriarche. De nombreux hérésies y surgirent, qui se rattachent au gnosticisme pour la plupart, mais qui disparurent l'une après l'autre sous l'effort des Pères appartenant à l'école orthodoxe. La persécution sévit sur eux pendant tout le cours du III<sup>e</sup> siècle, sous Septime-Sévère, sous Trajan-Dèce, sous Valérien, sous Dioclétien, et elle fit un nombre considérable de victimes: c'est de la seconde année du règne de Dioclétien (284 apr. J.-C.) que date l'*Ère des martyrs*, usitée aujourd'hui encore dans l'Eglise jacobite d'Egypte. Beaucoup de chrétiens, pour échapper aux bourreaux, se réfugièrent dans les déserts qui s'étendent à droite et à gauche du Nil, et où déjà un certain nombre d'anachorètes s'étaient établis par esprit de pénitence: des laures et des monastères se fondèrent, où ces moines vécut au milieu des austérités, sous l'autorité de chefs, d'abbés, tels que saint Paul et saint Antoine de Thébaïde. Le monachisme, né en Egypte, se répandit bientôt par tout le monde chrétien, après que l'édit de Constantin (312) eut mis fin aux persécutions. L'Eglise d'Alexandrie était, dès lors, une des plus savantes et des mieux organisées qu'il y eût dans l'Empire, mais aussi l'une des plus turbulentes: l'arianisme sortit d'elle (312) et les controverses, voire les révoltes qu'il souleva, obligèrent Constantin à provoquer la réunion du premier concile œcuménique à Nicée (325). Le concile condamna la doctrine d'Arius. Toutefois, les ariens ne perdirent pas courage; au cours du IV<sup>e</sup> siècle, ils réussirent plusieurs fois à s'emparer du siège d'Alexandrie. Théodose I<sup>er</sup> (379-395) brisa

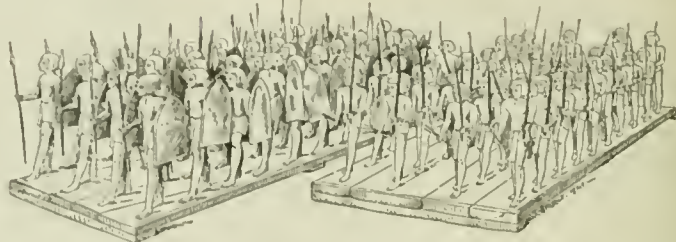


Mosquée de Kait-Bey.

leur pouvoir, et l'édit de Cléâtre qu'il lança contre les temples païens, en 393, consuma la ruine de la vieille religion égyptienne. Elle se maintint encore dans beaucoup de villes du Saïd et surtout à Philæ, où les Byzantins obligèrent l'empereur Marcien à reconnaître l'existence légale du sacerdoce d'Isis pour une période de cent ans (453); partout ailleurs, elle alla diminuant sous l'effort des moines. Dans le même temps, des hérésies nouvelles surgirent qui finirent par séparer l'Eglise d'Egypte des autres Eglises enclavées dans l'Empire: elle n'avait renoué la doctrine de Nestorius que pour tomber dans l'hérésie d'Évêché, et, lorsque celle-ci fut condamnée au concile de Chalcedoine en 451, elle refusa de la reconnaître. Dès lors, le gros de la population de l'Egypte demeura *monophysite*, et l'obstination avec laquelle elle s'attacha à sa croyance la mit en opposition avec les empereurs demeurent orthodoxes: elle se sépara définitivement de l'Eglise grecque sous Justinien, vers 536, et les rizeurs dont le pouvoir usa pour la ramener à la religion officielle soulevèrent sa haine contre les Césars byzantins.

Elle se rangea du côté des Perses lorsque Chosroès conquît Alexandrie (619-620), et, quelques années plus tard, quand les Arabes envahirent l'Afrique, le Makankas, le chef des Egyptiens ou coptes, en prenant parti pour Amr ibn-el-As, déclara du sort de la campagne (640). Amr prit Alexandrie en 641, fonda Fostatât sur l'emplacement de l'ancienne Babylone (642): désormais, l'Egypte était perdue pour l'Empire et pour la chrétienté.

Les musulmans avaient concédé aux Egyptiens le libre exercice de leur religion, la possession de leurs domaines et de leurs biens, tous les privilèges dont ils jouissaient.



Statuettes représentant des soldats de l'Egypte ancienne. (Musée de Gizé.)

sous les empereurs. Leur petit nombre et leur inexpérience des choses financières les obligèrent à se déclarer du soin de l'administration sur les coptes. Les gouverneurs arabes exploitèrent d'abord l'Egypte par l'intermédiaire d'employés indigènes et chrétiens, sous les Ommyades (658-750), puis sous les premiers Abbassides. L'Egypte prospéra sous leur main, et la population musulmane s'accroît, partie par l'immigration de tribus arabes ou berbères, partie par la conversion à l'islamisme d'une grande quantité d'indigènes. Enfin, en 868, Ahmed-ibn-Touloun se souleva contre le calife Métazz et se proclama sultan. Sitôt que l'Egypte fut redevenue un Etat indépendant (870), elle manifesta les mêmes ambitions qu'aux temps pharaoniques, et elle essaya de s'agrandir dans la vallée du Nil, ainsi qu'en Asie. Au sud, le royaume chrétien de Nubie opposa une barrière insurmontable à son ambition, mais, au nord, la Syrie lui offrit un champ de victoires faciles. Touloun la conquît jusqu'à l'Euphrate (868-883). Mais ses petits-enfants se succédèrent rapidement sur le trône, et leurs discordes livrèrent bientôt l'Egypte au calife abbasside Moktafi (905). La soumission dura peu: le sultan fatimite de Kairouan, Obéidallah, essaya d'abord de conquérir le pays (925), puis, quand il eut été repoussé par l'Abbasside Moktader, un capitaine turc, Mohammed-el-Ikhsid, fonda aux bords du Nil la dynastie des Ikhsidites (935), qui dura jusqu'au moment où un usurpateur, l'esclave noir Kafour, reconnu de nouveau la suzeraineté des princes de Bagdad (966-968). Mais les Fatimides de Kairouan ne renoncèrent pas à leur ambition; Djaher, général de Moezz-le-din-illah, vainquit Kafour en 969, et établit la domination de son maître jusqu'à l'isthme (972). Moezz prit aussitôt le titre de calife: il fonda Le Caire et il en fit la capitale de son empire (973). Son fils el-Aziz (975-996) protégea les lettres, les sciences, l'agriculture et le commerce au point qu'en peu d'années la population doubla, mais la folie ou la faiblesse de ses successeurs détraquèrent graduellement son œuvre, et, sous Mostâli (1094-1101), l'irruption des chrétiens occidentaux enleva à l'Egypte presque tout son domaine syrien. Godofroy de Bouillon prit Jérusalem (1099), et la fin de la dynastie se consuma en vains efforts pour reconquérir la ville sainte. Baudouin I<sup>er</sup>, Baudouin II, Amaury I<sup>er</sup> envahirent l'Egypte; le dernier brûla Fostatât en 1168, et le calife El-Adid (1160-1171) ne put se délivrer qu'en appelant à l'aide le sultan d'Alep, Nour-ed-Din et son vizir Saladin. Celui-ci s'empara du pouvoir à la mort d'El-Adid (1171), mais il se contenta du titre de sultan; il s'inclina devant la suzeraineté nominale du calife de Bagdad, et il ramena l'Egypte à l'orthodoxie sunnite. Il battit les Latins à Hattin et leur reprit Jérusalem (1187), puis il repoussa victorieusement les chefs de la troisième croisade: Frédéric Barberousse, Philippe de France, Richard d'Angleterre (1189), et demeura maître de toute la Syrie, sauf le littoral. Mais ses successeurs (1193-1218) laissèrent son héritage péricliter entre leurs mains. El-Kamel (1218-1238) repoussa l'attaque de Jean de Brienne (1219-1221), et son second fils Es-Saleh Eyouhbe de saint Louis (1249) sur le Delta. Le dernier Eyouhbe, el-Ashraf (1250-1252), fut dépassé peu à peu par Eibek, et le pouvoir appartint dès lors aux Mamelouks. Les deux siècles et demi qu'ils régèrent constituent l'époque la plus brillante dans l'histoire de l'Egypte musulmane. Kotouz (1250-1260), Bibars (1260-1277), Kalaou (1279-1290), el-Ashraf Khalil (1290-1293), achevèrent la ruine du royaume latin et sauvèrent la Syrie de l'invasion des Mongols. Sous En-Nasr-Mohammed (1293-1341), la domination égyptienne s'étendit un moment de Tunis à Bagdad, mais les querelles et l'incapacité des fils et des petits-fils de ce prince affaiblirent bientôt leur autorité, et la dynastie des Mamelouks Baharites fut remplacée, en 1382, par celle des Mamelouks Borgites. Barkouk (1382-1399), Mounyâz (1412-1422), el-Ashraf Bour-Bey (1422-1438) maintinrent glorieusement leur suzeraineté sur la Syrie. El-Ashraf Kait-Bey (1468-1495) vainquit les sultans osmanlis Mahmoud et Bajazet II. Kasouh-el-Ghourî (1501-1516) envoya ses flottes combattre les Portugais jusque dans l'Inde à l'instigation des Vénitiens, mais la guerre contre les Turcs finit par l'absorber et il fut tué à Dabik, près d'Alep, par le sultan Sélîm I<sup>er</sup> (1516). Tomân-Bey, qui lui succéda, fut battu près d'Héliopolis, pris, pendu, et Sélîm réduisit l'Egypte en province ottomane (1517). Elle avait été, pendant près de neuf siècles, l'un des sièges les plus florissants de la civilisation arabe.

Les savants et les lettrés affluèrent à l'université fondée par el-Aziz en 988, dans la mosquée el-Azhar, et quelques-uns des historiens et des juristes les plus célèbres de l'islam y donnèrent leurs leçons. L'industrie prit un essor considérable: industrie du verre, de la porcelaine, de l'émail, de la soie, des tapis, et ses produits étaient exportés en Europe par les marchands italiens, vénitiens ou génois. La sculpture et la peinture ne se développèrent point comme aux temps pharaoniques, par suite de la répugnance que l'islamisme témoigne à la reproduction

# ÉGYPTE MODERNE

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ.



# ÉGYPTE ANCIENNE



- Abreviation N pour Nome
- Renvois**
- 1 N du Nil
  - 2 N du Nil
  - 3 N du Nil
  - 4 N de la Vache Noire
  - 5 N de Soutpi
  - 6 N du Harpon Oriental
  - 7 N du Laurier Rose
  - 8 N du Sceptre
  - 9 N des Deux Phares
  - 10 N de Tas Harou



1. Statuette de fille (musée de Turin). — 2. Tête de Til (musée de Boulaq). — 3. La vache Hâthor (musée de Gizéh). — 4. Stèle du tombeau de Shiri (musée de Gizéh). — 5. Le Shakh-Bed (musée de Gizéh). — 6. Le nain Khnoumboptou (musée de Gizéh). — 7. La princesse Nofrit. — 8. Bijou en forme d'épervier (Louvre). — 9. Homme se lamentant sur un mort (musée de Gizéh). — 10. Le scribe accroupi (Louvre). — 11. Le scribe agenouillé (musée de Gizéh). — 12. Pectoral d'Ousirtasen III (musée de Gizéh). — 13. Pectoral de Ramsés II (Louvre). — 14. Statuette de la dame Tait (Louvre). — 15. Statue d'Alexandre II (musée de Boulaq). — 16. Tête de scribe (Louvre). — 17. Lion d'Horbaït (musée de Gizéh). — 18. Femme écrasant du grain (musée de Gizéh). — 19. Bracelet du prince Psar (Louvre). — 20. Béliet d'Aménôthés III (musée de Berlin). — 21. Statuette en bronze incrustée d'or de la reine Karomama (Louvre). — 22. Statue du roi Sorkhotapou Khâoukari (Louvre). — 23. Statuette de la reine Amenertas (musée de Gizéh). — 24. Sphinx de Tanis. — 25. Statue d'Aménôthés II (musée de Turin). — 26. Armes et bijoux de la reine Akhâtpou I<sup>re</sup> (musée de Gizéh). — 27. Statuette d'Aménôthés IV (Louvre). — 28. Lion du Gebel Barkal (British Museum). — 29. Statue de Pedishashi (Louvre).

















— Par ext. M se en liberté / L'ÉLARGISSEMENT d'un prévenu, d'un... Fuite d'un prisonnier.



Élargisseur (uss.) 1 Élévation; 2 Vu de bout

par un obstacle. C'est une sorte de mâchoire qui se descend fermée par le tubage et s'ouvre quand elle l'a dépassé...

ÉLARGISSEUR (j'seur) n. m. Appareil servant à élargir les joints toros, pour faire descendre leur tubage arrêté

EL-ARROUCH. Géogr. V. ARROUCH (EL-).

ÉLASMIE (smi) n. f. Façon ou lame corquée qui garnit la bouche de la baleine.

ÉLASMOCÉLIE (smo-sé-li) ou ELASMOCÉLIA (é, smo-sé) n. f. Paléont. Genre d'éponges calcaires, famille des pharo-



Mâchoire de mollusque élasmo-gnathé.

ÉLASMOCNATHE (smo) — du gr. élasma, lame, et gnathos, mâchoire) adj. Se dit des mollusques qui ont la mâchoire surmontée d'une plaque accessoire, carrée.

ÉLASMOCNATHE (smo) — du gr. élasma, lame, et gnathos, mâchoire) adj. Se dit des mollusques qui ont la mâchoire surmontée d'une plaque accessoire, carrée.

ÉLASMOCNATHE (smo) — du gr. élasma, lame, et gnathos, mâchoire) adj. Se dit des mollusques qui ont la mâchoire surmontée d'une plaque accessoire, carrée.



Elasmognathe.

ÉLASMONEMA (é, smo-né) n. m. Genre de mollusques gastéropodes,

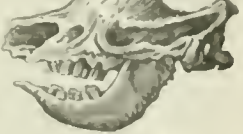
famille des scalaritidés, comprenant des coquilles fossiles dans le silurien, dont la forme varie beaucoup, mais dont la surface est toujours striée en long, et dont la bouche, à l'abre mince, est ronde.

ÉLASMOSCELIS (é, smo-sé-liss) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des fulguridés, comprenant une espèce propre au cap de Bonne-Espérance.

ÉLASMOSÉ (smo-sé) — du gr. élasmos, lame, fenillette) n. f. Nom donné à deux substances minérales différentes, à cause de leur texture lamellaire.

ÉLASMOSINE n. f. Minér. Syn. de ÉLASMOSÉ.

ÉLASMOSTOME ou ELASMOSTOMA (é, smo-sto) n. m. Paléont. Genre d'éponges calcaires, du groupe des pharo-



Crâne d'Elasmotherium.

ÉLASMOTHERIUM (é, smo-théri-om) n. m. Paléont. Genre de rhinocéros fossiles, dont on a fait une tribu, dite des Elasmotheriina.

ÉLASSON ou ELASSONA, ville de la Turquie d'Europe Thessalie, vilayet de Janina, sur l'Elasson, sous-affluent de la Salamaria par la Vougaris, 300 hab.

ÉL-ASSUR, ville et capitale primitive de l'Assyrie. Cette ville a été identifiée à l'Ellassar de la Géèse. Co

1843, l'archéologue anglais Layard en a retrouvé les ruines au village de Calant-Sherghat (Kalah-Cherghat), situé sur la rive droite du Tigre, en aval de Nimroud, et à 45 kilom. du confluent de ce fleuve et du Zab.

ÉLASTICITÉ (sti-si — rad. Élastique) n. f. Physiq. Propriété qu'ont les corps comprimés de reprendre, au moins partiellement, après la compression, la forme ou le volume que la compression avait altérés.

ÉLASTICITÉ (sti-si — rad. Élastique) n. f. Physiq. Propriété qu'ont les corps comprimés de reprendre, au moins partiellement, après la compression, la forme ou le volume que la compression avait altérés.

ÉLASTICITÉ (sti-si — rad. Élastique) n. f. Physiq. Propriété qu'ont les corps comprimés de reprendre, au moins partiellement, après la compression, la forme ou le volume que la compression avait altérés.

Dans cette formule, en exprimant P en kilogrammes et S en millimètres carrés, E représente le poids en kilogrammes qu'il faudrait appliquer à une barre de 1 millimètre carré de section pour l'allonger de sa propre longueur.

ÉLASTICITÉ DE TORSION. Lorsque l'on tord un fil tendu, il tend à se détordre et à reprendre sa position primitive.

ÉLASTICITÉ DE FLEXION. Une barre étant saisie dans un état à l'une de ses extrémités et sollicitée à l'autre par une force perpendiculaire à sa longueur, on vise au cathétomètre un repère tracé sur l'extrémité libre.

ÉLASTICITÉ DES GAZ. V. COMPRESSIBILITÉ. Considérations théoriques. L'étude des déformations d'un corps et de la détermination des forces élastiques constitue l'une des questions les plus importantes et les plus difficiles de la physique.

ÉLASTIFICATION (sti-si-on — du gr. élastis, qui pousse, et du lat. facere, faire) n. f. Opération par laquelle on rend un objet élastique.

ÉLASTINE (stin) n. f. Matière de la classe des albumines, insoluble et non dissoute par les sucs digestifs.

ÉLASTIQUE (sti) — du gr. élastos, adj. verb. de élaunein, pousser, chasser, faire aller) adj. Phys. Qui a la propriété de reprendre, au moins partiellement, sa forme ou son volume, après les avoir perdus par la compression

ou l'extension: Tous les corps sont ÉLASTIQUES. Qui a rapport à l'élasticité, qui convient aux corps élastiques: Force ÉLASTIQUE.

ÉLASTIQUE (sti) — du gr. élastos, adj. verb. de élaunein, pousser, chasser, faire aller) adj. Phys. Qui a la propriété de reprendre, au moins partiellement, sa forme ou son volume, après les avoir perdus par la compression

ÉLASTIQUE (sti) — du gr. élastos, adj. verb. de élaunein, pousser, chasser, faire aller) adj. Phys. Qui a la propriété de reprendre, au moins partiellement, sa forme ou son volume, après les avoir perdus par la compression

ÉLASTIQUE (sti) — du gr. élastos, adj. verb. de élaunein, pousser, chasser, faire aller) adj. Phys. Qui a la propriété de reprendre, au moins partiellement, sa forme ou son volume, après les avoir perdus par la compression

ÉLASTIQUE (sti) — du gr. élastos, adj. verb. de élaunein, pousser, chasser, faire aller) adj. Phys. Qui a la propriété de reprendre, au moins partiellement, sa forme ou son volume, après les avoir perdus par la compression

ÉLASTIQUE (sti) — du gr. élastos, adj. verb. de élaunein, pousser, chasser, faire aller) adj. Phys. Qui a la propriété de reprendre, au moins partiellement, sa forme ou son volume, après les avoir perdus par la compression

ÉLASTIQUE (sti) — du gr. élastos, adj. verb. de élaunein, pousser, chasser, faire aller) adj. Phys. Qui a la propriété de reprendre, au moins partiellement, sa forme ou son volume, après les avoir perdus par la compression

ÉLASTIQUE (sti) — du gr. élastos, adj. verb. de élaunein, pousser, chasser, faire aller) adj. Phys. Qui a la propriété de reprendre, au moins partiellement, sa forme ou son volume, après les avoir perdus par la compression

ÉLASTIQUE (sti) — du gr. élastos, adj. verb. de élaunein, pousser, chasser, faire aller) adj. Phys. Qui a la propriété de reprendre, au moins partiellement, sa forme ou son volume, après les avoir perdus par la compression

ÉLASTIQUE (sti) — du gr. élastos, adj. verb. de élaunein, pousser, chasser, faire aller) adj. Phys. Qui a la propriété de reprendre, au moins partiellement, sa forme ou son volume, après les avoir perdus par la compression

ÉLASTIQUE (sti) — du gr. élastos, adj. verb. de élaunein, pousser, chasser, faire aller) adj. Phys. Qui a la propriété de reprendre, au moins partiellement, sa forme ou son volume, après les avoir perdus par la compression

ÉLASTIQUE (sti) — du gr. élastos, adj. verb. de élaunein, pousser, chasser, faire aller) adj. Phys. Qui a la propriété de reprendre, au moins partiellement, sa forme ou son volume, après les avoir perdus par la compression

ÉLASTIQUE (sti) — du gr. élastos, adj. verb. de élaunein, pousser, chasser, faire aller) adj. Phys. Qui a la propriété de reprendre, au moins partiellement, sa forme ou son volume, après les avoir perdus par la compression



Monnaie d'Elatéé.

ÉLATER (é-lá) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des Élateridés, comprenant des taupins allongés, étroits et élégants, de taille moyenne, ordinairement noirs avec les élytres éca-

ÉLATER (é-lá) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des Élateridés, comprenant des taupins allongés, étroits et élégants, de taille moyenne, ordinairement noirs avec les élytres éca-

ÉLATER (é-lá) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des Élateridés, comprenant des taupins allongés, étroits et élégants, de taille moyenne, ordinairement noirs avec les élytres éca-



Élater (gr. 2 fois).

ÉLATERE (du gr. élater, qui ment) n. m. Nom donné à des cellules stériles, allongées et très hygroscopiques, qui, intercalées entre les spores dans le sporogone de la plupart des hépatiques, en favorisent la dissémination.

ÉLATERIDES ou ÉLATERIDÉS n. m. pl. Grande famille d'insectes coléoptères serricornes, comprenant les formes vulgairement appelées taupins, qui ont la propriété de sauter assez haut, en se lançant comme au moyen d'un ressort quand ils viennent à tomber sur le dos.







démontre des étincelles, de causer des commotions nerveuses chez les animaux. *Électricité positive ou vitrée, Électricité négative ou résineuse, Électricité statique, Électricité dynamique, Électricité atmosphérique, Même électricité, Électricité contraire.* V. la partie encycl. *Électricité dissimulée.* V. BOUTRIER de Leyde.

Par ext. Les applications de l'électricité, télégraphe, téléphone, etc. *Une nouvelle transmise par l'électricité.*

Fig. Ardeur, entraînement, vie active des passions : *Già che apprenni di Voltare il don magico di comunicare la vita, L'ÉLECTRICITÀ à la multitude.* (E. Quinet.)

— ENCYCL. *Phys. Électricité statique.* On avait déjà constaté, six cents ans avant J. C., que l'ambre (*ἤλεκτρον*) acquiescrait par le frottement la propriété d'attirer les corps légers, tels que morceaux de papier, fragments de liège, etc. Cette propriété a été attribuée à une cause spéciale, qui a reçu le nom d'électricité. Au XVII<sup>e</sup> siècle, (Gilbert, médecin anglais, la découvre dans une foule d'autres corps; et, à la suite de nombreuses observations, on divisa les corps en corps *idéo-électriques*, pouvant s'électriser par le frottement, et corps *anelectriques*, qui ne le pouvaient pas. Cette distinction disparut vers 1733. Gray montra que les corps pouvaient être divisés en bons conducteurs et en mauvais conducteurs. Dufay fit voir que tous les corps sont électrisables par frottement, à la seule condition que les deux surfaces frottées l'une contre l'autre soient de nature différente. Pour les corps mauvais conducteurs, la propriété électrique se manifeste uniquement aux points qui ont été frottés; pour les corps bons conducteurs, elle se manifeste en tous les points. Aussi, pour conserver l'électricité sur un corps bon conducteur, il est nécessaire de l'isoler. Les corps mauvais conducteurs sont dits isolants.

*Corps bons conducteurs :*

Métaux, Eau, Vapeur d'eau; Corps humides; Bois; Lina; Chanvre.

*Corps mauvais conducteurs ou isolants :*

Verres, Résines, Soie, Soufre, Caoutchouc durci ou Ébonite; Paraffine.

Otto de Guericke constate que les corps légers qui ont été attirés, et qui sont venus au contact des corps électrisés, sont ensuite repoussés. Dufay, à l'aide du pendule électrique (petite balle de moelle de sureau, suspendue à un fil de soie qui est fixé lui-même à un support de verre), montre : qu'il y a deux espèces d'électricités : l'électricité vitrée (verre frotté avec du drap, l'électricité résineuse (résine frottée avec une peau de chat), que deux corps chargés d'une même électricité se repoussent, que deux corps chargés d'électricités contraires s'attirent. Wilko reconnaît que deux corps différents, frottés l'un contre l'autre, se chargent d'électricités contraires; et, comme un même corps peut prendre l'une ou l'autre électricité, selon les circonstances, on a remplacé les expressions de vitrée et résineuse par celles de positive et négative.



— *Lois des attractions et répulsions électriques.* En 1785, Coulomb, au moyen de sa balance électrique (v. BALANCE de Coulomb), établit que les forces répulsives ou attractives qui s'exercent entre deux éléments électrisés, dans la direction de la droite qui les joint, sont inversement proportionnelles aux carrés des distances. Quoique ignorant la nature de l'électricité, on peut s'appuyer sur la loi de Coulomb pour comparer les charges ou masses électriques des éléments. On considère la masse électrique d'un élément conducteur électrisé comme proportionnelle à la force que cet élément exerce, à une distance et dans un milieu isolant déterminés, sur une petite sphère conductrice dont la charge reste constante.

L'unité électrostatique CGS de masse électrique se déduit de la formule  $f = \frac{q^2}{r^2}$ ; c'est la quantité d'électricité positive, qui, agissant sur une masse égale, placée à un centimètre de distance, dans l'air, produit une répulsion d'une dyne.

L'unité pratique de masse électrique est le coulomb, qui vaut  $3 \times 10^9$  unités électrostatiques CGS.

— *Distribution de l'électricité sur les conducteurs.* Quand un corps conducteur est électrisé, il n'y a d'électricité qu'à la surface. Un très grand nombre d'expériences permettent de le démontrer; celles de Faraday sont les plus connues. Pour définir avec précision la distribution de l'électricité sur la surface d'un conducteur, on convient d'appeler densité électrique en un point la masse électrique répartie sur un centimètre carré, pris autour de ce point.

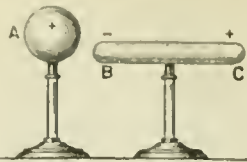


Pour mesurer expérimentalement la densité électrique en un point, on applique en ce point un plan d'épreuve (petit disque métallique isolé). Quand on retire le plan d'épreuve, on conçoit qu'il emporte sa charge; en le portant dans la balance de Coulomb, on peut déterminer cette charge  $q$ . Le quotient  $\frac{q}{s}$  donne la densité  $\rho$ . On trouve ainsi que : sur une sphère isolée, la densité électrique est la même en tous les points, sur un ellipsoïde, les densités électriques aux extrémités des axes sont proportionnelles aux longueurs de ces axes. L'électricité ainsi accumulée à la surface des corps conducteurs tend à abandonner le corps, et exerce sur l'air une force répulsive qu'on appelle tension électrostatique, dont la valeur, par unité de surface, a pour mesure  $2\pi\rho$ .

— *Pouvoir des points.* Si le conducteur se termine par une pointe, la densité électrique y tend à devenir infinie en ce point, par suite, la tension électrostatique surmonte la résistance de l'air, et les choses se passent comme si l'électricité s'écoulait par cette pointe. Dans l'obscurité, on aperçoit une aigrette lumineuse.

— *Déperdition de l'électricité.* Un conducteur électrisé ne peut jamais conserver indéfiniment sa charge : il y a déperdition progressive, soit par les supports, qui ne sont jamais absolument isolants, soit par l'air. Cette étude a été faite par Coulomb, à l'aide de sa balance électrique.

— *Influence électrique.* On nomme ainsi la production d'électricité dans un corps conducteur sans frottement ni contact, par la seule présence d'un corps électrisé, placé à une certaine distance. On approche un cylindre isolé BC d'une sphère électrisée positivement A, également isolée. On voit apparaître en B de l'électricité négative, et à l'extrémité C la plus éloignée, de l'électricité positive.



La sphère A est dite corps influent ou inducteur; le cylindre est dit corps influencé ou induit. Si l'on éloigne la sphère A, le cylindre revient à l'état neutre, c'est-à-dire non électrisé. Les charges électriques accumulées en B et en C sont donc égales. La somme algébrique des quantités d'électricité développées est nulle. Les masses électriques développées sur le cylindre augmentent : 1° quand on rapproche le cylindre de la sphère; 2° quand on augmente la longueur du cylindre; 3° quand on met ce cylindre en communication avec le sol, en le touchant en un point quelconque (l'électricité positive de B est repoussée dans le sol, l'électricité négative de C est maintenue en B par l'attraction exercée par la sphère A). Si, la communication avec le sol étant supprimée, on éloigne le cylindre, l'électricité négative se répand sur tout le cylindre, d'où procédé pour charger un corps d'électricité de nom contraire à celle qui se trouve sur le corps inducteur.

Le cylindre BC étant en présence de A, et par suite influencé, si l'on diminue la distance, la combinaison brusque des deux électricités en présence, à travers la couche d'air, se produit avec lumière et bruit. Cette combinaison constitue le phénomène de l'étincelle électrique. Il reste sur le cylindre une quantité d'électricité positive égale à celle qui a disparu sur la sphère A. On dit quelquefois que l'étincelle constitue une sorte de communication d'électricité à distance.

Si l'on approche de la sphère A un cylindre portant une pointe en B, l'électricité négative de B, s'écoulant par la pointe, vient neutraliser la sphère A; et les choses se passent comme si l'électricité positive de la sphère était passée sur le conducteur C. Si l'on renouvelle la charge positive de la sphère, on augmentera la charge du conducteur. C'est là le principe des machines électriques à frottement. V. MACHINE électrique.

— *Principe de la conservation de l'électricité.* Il résulte de toutes les expériences précédentes que : quand un système de corps est isolé électriquement, tous les phénomènes électriques dont il est le siège ne peuvent que faire varier la distribution sans changer la quantité totale d'électricité qu'il possède. Ce principe est une conséquence des hypothèses émises par Maxwell sur la constitution des milieux par lesquels se propagent les forces électriques. La quantité totale d'électricité dans l'univers reste constante, au même titre que la quantité de matière et la quantité d'énergie.

— *Masses, capacité et potentiel.* Etant donné un conducteur électrisé, isolé et éloigné de tout autre, on peut caractériser son état électrique par trois quantités : sa masse, son potentiel et sa capacité. (V. POTENTIEL, CAPACITÉ.) Entre ces trois quantités existe la relation  $M = CV$ . On a déjà indiqué plus haut l'unité théorique et l'unité pratique de masse.

L'unité absolue électrique CGS de potentiel est le potentiel d'une sphère conductrice, de 1 centimètre de rayon, chargée de l'unité de masse électrostatique positive. L'unité pratique de potentiel est le volt qui a une valeur égale à  $\frac{1}{300}$  de l'unité absolue. L'unité absolue de capacité

est la capacité d'une sphère de 1 centimètre de rayon. L'unité pratique de capacité ou farad a été choisie de façon à conserver entre les unités pratiques la même relation qu'entre les unités théoriques : la valeur du farad est de  $9 \times 10^{11}$  unités électrostatiques CGS. On se sert aussi du microfarad (millionième de farad).

— *Énergie électrique.* L'électrisation d'un conducteur correspond à un accroissement de son énergie potentielle; réciproquement, quand un conducteur électrisé se décharge, il y a diminution de son énergie potentielle. On démontre que l'énergie, évaluée en joules, est donnée par

la formule  $W = \frac{1}{2} MV$ , si M est exprimé en coulombs et V en volts. Le joule vaut  $10^7$  ergs.

— *Condensation de l'électricité.* La capacité électrique d'un conducteur dépend de sa situation par rapport à d'autres conducteurs voisins, ainsi que de la nature du diélectrique interposé. On donne le nom de condensateurs à des systèmes de conducteurs disposés de manière à accroître considérablement la capacité de l'un d'eux, qui prend le nom de collecteur et, par suite, à augmenter son énergie potentielle. V. CONDENSATEUR, BOUTEILLE de Leyde, BATTERIE électrique.

— *Effets généraux des décharges électriques.* Quand on produit une décharge électrique à travers un milieu plus ou moins mauvais conducteur, l'énergie mise en jeu donne lieu à divers effets, tels que effets mécaniques, calorifiques, lumineux, chimiques, physiologiques. V. TORRELLERIE électrique, TUBE étincelant, CARREAU étincelant, ÉLECTROCHIMIE.

— *Sources d'électricité statique.* Tous les phénomènes mécaniques, physiques, chimiques et physiologiques peuvent fournir de l'électricité statique. Tous les corps, qu'ils soient bons ou mauvais conducteurs, peuvent s'électriser par le frottement; la nature et la quantité d'électricité produite dépendent d'une foule de circonstances (durée, vitesse, chaleur développée, etc.). Deux corps pressés l'un contre l'autre se trouvent, au moment où on les sépare, chargés d'électricités contraires. Il a été reconnu qu'on peut électriser le plus grand nombre des cristaux naturels en les comprimant dans la main, et que, de plus, les cristaux soumis à cette compression conservent longtemps leur électricité. La cristallisation de certains corps, le clivage et la dilatation de certains cristaux, l'évaporation des eaux salées, certaines réactions chimiques (action d'un acide sur une base, action de deux acides l'un sur l'autre) donnent naissance à de l'électricité. Il est évident que les corps d'animaux, dans lesquels s'accomplissent tant

d'actions chimiques et desquels il se dégage incessamment tant de chaleur, peuvent être le siège d'une abondante production d'électricité. On connaît des poissons électriques : le gymnote, le siluro électrique, les torpilles. Par tous ces exemples, on peut constater que l'électricité statique produite n'est autre chose qu'une modification de l'énergie.

— *Électricité atmosphérique.* Ce n'est pas seulement par les temps orageux que l'atmosphère est le siège de phénomènes électriques. L'électricité est répandue dans l'atmosphère en quantité plus ou moins grande; on admet que l'atmosphère constitue un champ électrique dans lequel les lignes de force sont dirigées de haut en bas; autrement dit, la valeur du potentiel en chaque point augmente progressivement, à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère. La variation du potentiel avec la hauteur au-dessus du sol est d'autant plus grande que l'air est plus sec; elle atteint, en moyenne, environ 300 volts par mètre. Le potentiel électrique de l'air, dans le voisinage de la terre, varie aux différents instants de la journée; il atteint sa valeur maximum environ deux heures après le lever du soleil et deux heures avant son coucher. On a expliqué ces variations de l'état électrique de l'air par la formation de la vapeur d'eau à la surface de la terre. Pouillet et Matteucci attribuent la formation de l'électricité atmosphérique à l'évaporation des eaux salées. Pellat a montré, en 1885, que les phénomènes électriques dont notre atmosphère est le siège s'expliquent complètement en partant du fait que la terre possède à sa surface une couche d'électricité négative, fait établi par Thomson. V. NUAGE, Foudre, Tonnerre, PARATONNERRE.

— *Électricité dynamique.* V. COURANT.

— *Minér.* Certaines substances minérales, comme la calcite, s'électrisent sous une simple pression des doigts; d'autres sous l'influence d'une médiocre élévation de température. Tandis que certains minéraux conservent longtemps l'électricité, d'autres la perdent rapidement. On a remarqué que les minéraux transparents et incolores à l'état de pureté, comme le quartz, sont, en général, isolants; il en est de même des substances minérales d'une couleur propre et de nature résineuse, comme le soufre et l'ambre. Les substances essentiellement opaques et douées de l'éclat métallique sont conductrices.

En clivant le mica et le gypse, on provoque sur les faces de leurs lamelles des électricités de signes contraires; il en est de même de la tourmaline comprimée suivant l'axe.

La propriété qu'ont certains cristaux de développer des électricités contraires pendant qu'on les chauffe est connue sous le nom de pyro-électricité. Pendant le refroidissement, les signes se renversent et l'électricité disparaît.

Il est probable que l'électricité n'a pas été étrangère à la formation de certains minéraux par précipitation galvanique dans les filons.

— *Thérap. Électricité médicale.* L'électricité médicale est devenue une science complexe, très subdivisée. Lorsqu'elle s'adresse à l'étude de l'action du fluide électrique sur les êtres vivants, c'est l'électrobiologie, l'électrophysiologie; lorsqu'elle s'applique à l'examen des réactions des muscles ou des nerfs, c'est l'électrodiagnostic; enfin, le traitement spécial par le fluide électrique constitue l'électrothérapie. Ces trois sciences s'enchaînent étroitement et se servent de mêmes appareils, des mêmes modalités électriques, des mêmes moyens de procéder qui ont reçu différents noms suivant l'agent employé pour l'électrisation : galvanisation, faradisation, franklinisation.

**Électricité** (DICTIONNAIRE THÉORIQUE ET PRATIQUE N°), par G. Dumont, M. Leblanc et E. de La Bédoyère (Paris, 1888; avec supplém., 1889, 1891), ouvrage encyclopédique, qui contient le vocabulaire complet des électriciens, la description des appareils de laboratoire et d'industrie, les applications industrielles et médicales de l'électricité.

**ELECTRIFICATION** (si-on) n. f. Phénomène particulier de charge électrique, qu'on a sur un câble isolé mis en communication avec un des pôles d'une pile. On dit aussi ELECTRISATION ou ABSORPTION électrique.

**ÉLECTRINE** ou **ELECTRINA** (e) n. f. Genre de mollusques gastéropodes presobranches aspidobranchés, comprenant des formes terrestres, voisines des stéostomes, à coquille ombilicée, conique, lisse, avec opercule concave. (Les électrines, confondus jadis avec les cyclostomes, sont particulièrement à l'archipel des Antilles. L'espèce type est l'électrina succinea.)

**ÉLECTRINIDÉS** n. m. pl. Famille de bryozoaires chilotomates, comprenant des animaux marins, qui forment des colonies articulées, cornées, à cellules carrées. (Les électrinidés comptent de nombreux représentants dans diverses mers, avec les électres et électrines. On n'en connaît pas de types fossiles, car leur texture ne leur a pas permis de se conserver.) — Un ÉLECTRINIDÉ.

**ÉLECTRIQUE** (trik) adj. Phys. Qui appartient, qui est relatif à l'électricité; qui est produit par elle : *Fluide, Lumière ÉLECTRIQUE.* Qui sert à développer l'électricité : *Appareils ÉLECTRIQUES.* Susceptible d'être électrisé par le frottement : *Le soufre est ÉLECTRIQUE comme l'ambre et la résine.* (Buff.) *Décharge électrique.* V. DÉCHARGE. *Étincelle électrique.* V. ÉTINCILLE. *Courant électrique.* V. COURANT. *Fluide électrique, Tension électrique, idéo-électrique, Attraction et répulsion électrique, Influence électrique, Énergie électrique.* V. ÉLECTRICITÉ. *Commotion électrique, Secousse nerveuse particulière que cause une décharge électrique.* *Machine électrique, Appareil susceptible de produire l'électricité.* *Plateau électrique, Simple plateau de verre ou gâteau de résine sur lequel on développe l'électricité par le frottement.* *Carreau électrique, Syn. de CARREAU ÉTINCELANT.* (V. CARREAU.) *Talouret électrique.* V. TALOURET. *Tourmiret électrique.* V. TOURMIER. *Batterie électrique.* V. BATTERIE. *Œuf électrique.* V. ŒUF. *Conducteur électrique.* Se dit d'un corps conduisant bien l'électricité. (Dans les laboratoires, on désigne généralement sous ce nom un cylindre métallique isolé.) *Balance électrique, Syn. de BALANCE de COULOMB.* (V. BALANCE.) *Carillon électrique.* V. CARILLON. *Danse électrique, Mouvements que l'on imprime à de petites figures légères, en les plaçant entre deux plateaux chargés des électricités de noms contraires.* *Cerf-volant électrique, Cerf-volant muni d'une pointe et d'un fil métalliques, avec lequel on peut faire des expériences sur l'électricité des nuages.* *Pistolet, Canon électrique ou de Volta.* V. PISTOLET. *Télégraphie électrique.* V. TÉLÉGRAPHIE. *Sonnerie électrique.* V. SONNERIE.

— Fig. Qui produit une impression vive et soudaine : Rien n'est ÉLECTRIQUE comme la peur, la colère et la superstition. (E. Sue.) || Qui se transmet, qui se communique, qui agit très facilement et très rapidement : Son esprit (de Danton) était ÉLECTRIQUE, il frappait avant qu'on eût eu le temps de discuter. (Lamart.) || Très ardent, très prompt à s'exalter : Je ne puis me refuser au plaisir de frotter la tête la plus ÉLECTRIQUE (la tête de Chamfort) que j'aie jamais connue. (Mirab.)

— Chim. Poudre électrique, Dynamite américaine à base active, contenant 28 à 33 p. 100 de nitroglycérine. — Ichtyol. Qualification donnée à des poissons comme le gymnote, la torpille, qui peuvent à volonté donner des commotions électriques.

ÉLECTRIQUEMENT (ke-man) adv. Par l'électricité. || Fig. A la façon de l'électricité, vivement et rapidement : La colère agit ÉLECTRIQUEMENT.

ÉLECTRISABLE adj. Qui peut être électrisé.

ÉLECTRISANT (zan), ANTE adj. Qui électrise, qui développe de l'électricité : Atmosphère lourde, ÉLECTRISANTE. || Abusiv. Qui magnétise : Des mains ÉLECTRISANTES.

— Fig. Qui produit une sorte d'exaltation : Eloquence ÉLECTRISANTE. Regards ÉLECTRISANTS.

ÉLECTRISATION (si-on) n. f. Phys. Développement de l'électricité dans un corps ; état d'un corps électrisé : L'ÉLECTRISATION des nuages est la seule cause de la production du tonnerre.

— Méd. Électrisation statique, Application au traitement des maladies de l'électricité développée par le frottement. || Électrisation localisée, Application locale de l'électricité à chacun des organes, sans piqûre ni incision.

ÉLECTRISER v. a. Charger d'électricité : ÉLECTRISER un corps.

— Fig. Animer, transporter, exalter, entraîner : ÉLECTRISER son auditoire.

S'électriser, v. pr. Être, devenir électrisé.

— Fig. S'animer, s'exalter.

ÉLECTRISER, EUSE n. Personne qui électrise. || Médecin qui emploie l'électricité dans le traitement des maladies.

— n. m. Appareil permettant de s'électriser soi-même après l'introduction d'une pièce de monnaie, qui établit momentanément un circuit fermé.

ÉLECTRO (du gr. *electron*, siccin ou ambre jaune), préfixe employé dans un grand nombre de mots, et qui indique la présence de l'électricité ou des propriétés électriques. (Les mots commençant par *electro* s'écrivent sans trait d'union, à l'exception de ceux dans lesquels l'o du préfixe se rencontre avec une voyelle, comme dans ÉLECTRO-aimant, ÉLECTRO-aiguilleur, etc.) ; toutefois, l'ancienne orthographe comportant un trait d'union, on rencontre fréquemment tous ces termes écrits en deux mots : ÉLECTRO-chimie, ÉLECTRO-dynamie, etc.)

— n. m. Expression abrégée, employée souvent pour désigner un électro-aimant.

ÉLECTRO-ACCROCHEUR (a-kra) n. m. Organe du manipulateur du télégraphe multiple de Baudot, servant à maintenir les touches de ce manipulateur abaissées pendant le temps que le frotteur met à parcourir les contacts du distributeur.

ÉLECTRO-ACOUMÈTRE n. m. Appareil pour mesurer l'acuité auditive ou pour comparer différents systèmes de téléphones et de microphones.

ÉLECTRO-AIGUILLEUR (é-gu-i, et ll mll.) n. m. Organe de l'appareil multiple télégraphique de Baudot.

ÉLECTRO-AIMANT (é-man) n. m. Barreau de fer doux entouré d'un grand nombre de spires de fil métallique isolé et dans lequel l'aimantation est produite et entretenue par le passage d'un courant voltaïque dans le fil.

— Electro-aimant boîtier, Celui qui est recourbé en fer à cheval, et dont une seule des branches est recouverte d'une bobine magnétisante.

— Electro-aimant campanulé, Electro-aimant qu'enveloppe un cylindre de fer doux relié au fer doux de la bobine par la base.

— Electro-aimant bifurqué, Celui qui est composé de deux branches nues se raccordant à une troisième branche recouverte d'une bobine.

— ENCYCL. Un barreau de fer doux (c'est-à-dire en fer dépoli autant que possible de charbon, recuit et refroidi lentement plusieurs fois de suite), introduit dans une hélice, s'aimante pendant le passage du courant ; mais l'aimantation disparaît aussitôt que le courant est interrompu. Le premier électro-aimant puissant a été construit en 1831, par Pouillet. L'enroulement du fil sur les deux bobines de l'électro-aimant en fer à cheval se fait en sens contraire, de telle sorte que, si l'on redressait le barreau, les spires se succéderaient toutes dans le même sens. La puissance magnétique d'un électro-aimant, mesurée par les poids soulevés, est indépendante de la longueur des branches, croît proportionnellement au diamètre du noyau de fer doux, paraît, jusqu'à une certaine limite, proportionnelle au nombre des spires, et paraît aussi proportionnelle à l'intensité du courant, quand les courants sont de faible intensité. Quant au diamètre de la bobine formée par les spires, il ne doit pas dépasser le double du diamètre du noyau, à cause de la chaleur créée par le passage du courant. Enfin, la section du fil doit être choisie de façon que la résistance du fil de l'électro-aimant soit aussi voisine que possible de la résistance du reste du circuit dans lequel il est intercalé.

L'électro-aimant est utilisé dans les sonneries électriques et dans la télégraphie électrique. Il peut servir, en médecine, à extraire des parcelles métalliques du corps humain. Il est employé aussi dans les électroscaphores du block-system.

ÉLECTROBIOLOGIE (ji) n. f. Nom primitivement donné à l'étude des phénomènes électriques qui accompagnent les actes vitaux. Syn. de ÉLECTROPHYSIOLOGIE.

ÉLECTROBIOLOGIQUE (jik) adj. Qui a rapport à l'électrobiologie.

ÉLECTROCAPILLAIRE (lèr) adj. S'emploie pour caractériser le phénomène que son produit lorsque, dans la polarisation des électrodes, l'une des électrodes est constituée par un ménisque de mercure. (La tension capillaire du ménisque est alors influencée par la polarisation.)

ÉLECTROCAPILLARITÉ n. f. Partie de la physique qui s'occupe des phénomènes électrocapillaires.

ÉLECTROCAPILLOCHIMIE (mi) n. f. Ensemble des phénomènes électrochimiques qui se produisent dans les tubes capillaires.

ÉLECTROCAPILLOCHIMIQUE (mik) adj. Qui a rapport à l'électrocapilochimie.

ÉLECTROCAUSTIQUE (kô-stik) n. f. Action destructive de l'électricité sur les tissus vivants.

ÉLECTROCHIMIE (mi) n. f. Physiq. Science qui s'occupe des applications de l'électricité à la chimie. || Se dit aussi pour ÉLECTROCHIMISME.

— ENCYCL. Physiq. Les courants électriques peuvent être divisés en deux catégories : les courants à faible tension donnés par les piles et les électromoteurs, et les courants à forte tension donnés par les machines électrostatiques et la bobine de Ruhmkorff ; les premiers conduisent à l'étude de l'électrolyse ; les seconds aux actions de l'étincelle électrique, de l'effluve électrique et de l'arc électrique. V. ÉTINCELLE, EFFLUVÈ, FOUR ÉLECTRIQUE.

ÉLECTROCHIMIQUE (mik) adj. Qui a rapport à l'électrochimie ; qui concerne les phénomènes électriques produits par des actions chimiques.

ÉLECTROCHIMISME (missm) n. m. Théorie qui explique les phénomènes chimiques par les lois de l'électricité.

ÉLECTROCINÉTIQUE (si, tik) n. f. Étude des propriétés des courants indépendamment des causes produisant ces courants.

ÉLECTROCUTÉ, ÉE n. et adj. Se dit d'une personne exécutée par l'électrocution.

ÉLECTROCUTION (si-on — de *electro*, et *execution*) n. f. Exécution des criminels par l'électricité.

— ENCYCL. L'électrocution a été appliquée pour la première fois aux États-Unis, le 6 août 1890, à l'assassin Kemmler, sur sept autres fois, jusqu'au 21 juillet 1893, sans beaucoup de succès, car les électrocutés ont eu ensuite des secousses, des soubresauts ou des réflexes nerveux qui ont fait se demander si l'électrocution n'était pas plus douloureuse que la guillotine. On applique les électrodes au front et au mollet droit, avec des durées de 20 à 90 secondes. Le choix des courants n'est pas indifférent ; divers auteurs, Edison, notamment, ont préconisé les courants continus qui, à 1.300 volts, électrolysent et brûlent le condamné ; d'autres donnent la préférence aux courants alternatifs, plus foudroyants, mais auxquels on n'attribue qu'une action momentanée, non décisive, le condamné pouvant revenir à lui, si l'on combat l'asphyxie électrique produite par le courant alternatif.

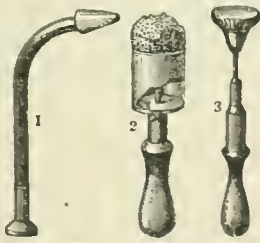


Électrocution de l'homme.

ÉLECTRODE (de *electro*, et du gr. *odos*, route) n. f. Nom donné par Faraday à tout point par lequel le courant pénètre dans un corps.

— Dans l'électrolyse, l'un des conducteurs solides qui plongent dans l'électrolyte : On dit que l'ÉLECTRODE est soluble lorsqu'elle est attaquée par l'un des éléments séparés par l'électrolyse. || Electrode positive ou Anode, Celle qui amène le courant dans l'électrolyte. || Electrode négative ou Cathode, Celle par laquelle le courant sort de l'électrolyte.

— ENCYCL. Electr. méd. Les électrodes employées en thérapeutique sont formées d'aiguilles, de lames, de plaques, de tampons mouillés et reliés à l'un et l'autre pôle. On les dit *impolarisables*, quand le courant amené n'y peut varier. Elles sont constituées, dans ce cas, par des aiguilles de platine, ou des tampons d'argile avec tubes de verre remplis de sulfate de zinc, ou plonge du zinc amalgamé.



Électrodes : 1. Electro-exciteur ; 2. Electro-éponge ; 3. Electrotampon.

ÉLECTRODIAGNOSTIC (stik) n. m. Examen des muscles et des nerfs d'une région malade, d'après les réactions dues au courant électrique.

— ENCYCL. C'est Duchesne, de Boulogne, qui fut le créateur de cette méthode de diagnostic des affections morbides, surtout de celles des systèmes musculaire et nerveux. La réaction, dite de *dégénérescence*, est l'absence ou la diminution d'excitation des nerfs ou du muscle par le courant faradique ou galvanique ; elle indique une lésion périphérique et l'inutilité momentanée de tout traitement. Si, au contraire, le nerf ou le muscle se contracte, on a affaire à une lésion centrale, compression ou hémorragie d'un territoire cérébral, et l'excitation électrique, tout en facilitant le diagnostic, permet encore un pronostic favorable. L'électrodiagnostic est aujourd'hui employé dans un grand nombre de maladies, pour déterminer la nature et l'étendue des lésions.

ÉLECTRODIAPASON n. m. Diapason dont les vibrations sont entretenues électriquement.

ÉLECTRODYNAMIE (mi) n. f. Intensité d'un courant électrique. (L'unité qui sert à la mesurer est l'ampère.)

ÉLECTRODYNAMIQUE (mik) n. f. Partie de l'électricité qui a pour objet d'étudier les actions que les courants exercent les uns sur les autres. V. COURANT.

ÉLECTRODYNAMISME (missm) n. m. Ensemble des phénomènes produits par les courants électriques.

ÉLECTRODYNAMOMÈTRE o. m. Appareil destiné à mesurer l'intensité d'un courant.

— ENCYCL. Deux courants électriques, d'intensités I et I', déterminent par leur action réciproque une force à II' et un couple  $\mu II'$  ;  $\mu$  et  $\mu'$ , équivalant respectivement à un nombre absolu et à une longueur, dépendent des forme et position relatives des circuits. On peut en déduire la construction de deux types d'instruments, *électrodynamomètres*, destinés à mesurer la force ou le couple ; si le même courant passe dans les deux circuits, le coefficient  $\mu$  de la force renfermera les rapports de dimensions de même nature, tandis que  $\mu$ , pour le couple, exigera la connaissance exacte d'une longueur.

Le premier électrodynamomètre est celui de Weber : le courant I d'une bobine fixe agit sur le courant I' d'une bobine mobile de section  $s'$  et d'axe parallèle au méridien magnétique (pour diminuer l'action de la terre. En équilibre initial, les deux bobines sont à angle droit ; soit  $g$  la constante galvanométrique moyenne du cadre fixe dans la région qu'occupe le cadre mobile. On fait la lecture des quatre déviations  $\delta$  correspondant aux combinaisons des changements de sens de courant, et l'on a sensiblement :

$$II' = \frac{K}{g s'} (\delta_1 + \delta_2 + \delta_3 + \delta_4) \quad K = \text{constante.}$$

Les deux cadres de Weber sont concentriques : la bobine mobile occupe une grande partie le vide de la bobine fixe, et son grand nombre de spires rend difficile le calcul de  $g$ . Dans l'appareil de Siemens, la bobine fixe est à gros fil et agit sur un cadre mobile comprenant un seul fil. La bobine mobile est très petite par rapport à la bobine fixe, dans l'électrodynamomètre de Latimer Clark, toujours avec des cadres concentriques. Maxwell emploie, dans la détermination du rapport des unités, un levier horizontal, dont chaque extrémité possède une bobine mobile, entre deux bobines fixes. Jonke recourt directement à l'emploi de la balance avec trois bobines égales ; de même, lord Rayleigh.

Citons encore à ce sujet, toujours pour l'emploi de la balance, les travaux de Caszta, Giltay, Mascart avec deux bobines circulaires et une bobine cylindrique, Von Helmholtz.

Dans l'électrodynamomètre de Pellat, le couple est directement évalué par des poids agissant à l'extrémité d'un fléau de balance, et le circuit fixe est une longue bobine cylindrique horizontale produisant un champ latéral, une partie uniforme, tandis que la bobine mobile, au centre de la première et parcourue par le même courant, est fixée à un fléau oscillant dans le méridien vertical de la bobine fixe. Alors qu'un poids de 0,7418 équilibre un courant de 0,3 ampères, la précision de la pesée permet une approximation comparative de 0,0001. Il s'agit là, en somme, d'un électrodynamomètre absolu.

Qu'il s'agisse, d'ailleurs, d'un galvanomètre ou d'un électrodynamomètre, en présence d'un courant de durée très faible, négligeable par rapport à la durée d'oscillation du système mobile, celui-ci reçoit une impulsion et décrit une série d'oscillations autour de sa position primitive ; on démontre que la quantité d'électricité transportée par le courant est proportionnelle au sinus du demi-arc d'impulsion de l'aiguille. L'avantage est alors à l'électrodynamomètre pour les courants alternatifs, car l'action est toujours dans le même sens et produit une déviation permanente.

Ainsi, Weber a pu répéter les expériences de Gauss sur le magnétisme et vérifier les propriétés magnétiques des solénoïdes ; Siemens donna à l'appareil une forme industrielle : la bobine mobile est intérieure à la bobine fixe, celle-ci est réduite à une spire suspendue par un ressort métallique à bondin et un fil de coco axial ; le courant arrive à la spire par des godets à mercure, superposés dans l'axe de rotation ; le bondin porte un index qui marque la torsion, dont l'angle est proportionnel au carré de l'intensité du courant.

ÉLECTRO-ENDOSCOPE (skop) n. m. Appareil électrique constitué par une lampe à incandescence de forme variable et destiné à éclairer les cavités naturelles du corps humain.

— ENCYCL. Il y a plusieurs variétés d'électro-endoscopes, suivant la cavité à éclairer. S'il doit éclairer le larynx, le nez, l'oreille, c'est un *laryngoscope*, un *rhinoscope*, un *otoscope* électrique ; l'estomac, par réflexion ou haut de l'œsophage, un *stomatoscope* ; l'estomac, par déglutition de la petite lampe *ad hoc*, un *gastrodiaphanoscope* ; l'urètre, par introduction dans ce canal, un *urétroscope*. Ces lampes sont devenues d'un usage courant et indispensable pour le diagnostic des polypes, des végétations, des calculs, et elles facilitent un grand nombre d'opérations.



Electro-endoscope.

ÉLECTROFREIN (frin) n. m. Organe du traducteur du télégraphe multiple de Baudot, établissant la concordance entre la marche de ce traducteur et celle du distributeur. V. TÉLÉGRAPHE.

ÉLECTROGALVANIQUE *nik* a. l. Qui est produit par une pile voltaïque. *Le courant ÉLECTROGALVANIQUE.*

ÉLECTROGALVANISME *nissim* u. m. Théorie des effets produits par les piles voltaïques.

ÉLECTROGÈNE *jen* — de *electro*, et du gr. *genesis*, génération. *adj.* Phys. Qui produit de l'électricité.

Zool. Se dit de l'appareil électrique de certains poissons. — la torpille, le gymnote, le malpêtruse, qui donnent des secousses comparables à celles d'une bouteille de Leyde.

ENCYCL. Zool. L'appareil électrogène est formé, chez la torpille, de 1.500 à 2.000 disques, transparents et homogènes, placés du côté de la tête, entre les nageoires pectorales et les branchies, la disposition rappelle assez bien la pile à colonnes de Volta. Cet appareil électrogène agit d'une façon intermittente seulement quand l'animal est irrité, et par l'action des nerfs pneumogastriques. Le pôle positif est sous le ventre. Les secousses sont assez fortes pour engourdir une proie, le bras humain, ou allumer des lampes à incandescence.

ÉLECTROGÈNE *jen* — même étymol. qu'à l'art. précéd. n. m. Nom donné à un appareil destiné à empêcher l'incrustation et la corrosion des chaudières à vapeur de tous systèmes, par la production électrolytique d'une couche de gaz à leur surface.

ÉLECTROGÉNÉRATEUR n. m. Phys. Syn. de *DYNAMO*. ÉLECTROGÈNESE *je-nèz'* n. f. Production animale d'électricité par un organe en activité, un muscle en contraction, une cellule en fonctionnement.

ÉLECTROGRAPHE de *electro*, et du gr. *graphein*, écrire) n. m. Auteur qui a écrit sur l'électricité. (Peu usité.) — Nom donné à certains systèmes de télégraphes : ceux de Cowper, d'Edison, d'Hallez, etc., dont les appareils enregistrent les dépêches et reproduisent exactement les caractères, quels qu'ils soient, tracés par l'expéditeur.

ÉLECTROGRAPHIE *fi* — rad. *électrographie*) n. f. Traitement sur l'électricité. (Peu usité.)

— Grav. Branche de la galvanoplastie qui a pour objet de produire des planches gravées en creux ou en relief par l'action directe d'un courant électrique.

— Phot. Phénomène qui se produit quand l'électricité, dans diverses conditions, agit sur la plaque photographique comme le ferait la lumière.

— Techn. Reproduction par l'électricité de l'écriture, du dessin, etc., à distance.

ÉLECTRO-HARMONIQUE *nik* adj. Se dit d'un appareil télégraphique dans lequel des sons sont reproduits graphiquement, avec leur hauteur, mais non avec leur timbre.

ÉLECTROLECTEUR n. m. Appareil électrique pour la lecture des aveugles, qui reproduit ou reliefs les caractères écrits ou dessinés sur une surface métallique plane.

ÉLECTROLOGE *ji* — de *electro*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Traitement sur l'ambre jaune. Traitement sur l'électricité. (Peu usité.)

ÉLECTROLOGIQUE *jik* adj. Qui a rapport à l'électrologie ou à l'ambre jaune. (Peu usité.)

ÉLECTROLYSABLE adj. Qui peut être électrolysé, décomposé par l'électricité : Corps ÉLECTROLYSABLES.

ÉLECTROLYSATION *si-on* n. f. Action de décomposer un corps par le courant électrique.

ÉLECTROLYSE (de *electro*, et du gr. *lisis*, décomposition) n. f. Electr. Décomposition qui accompagne le passage du courant à travers un corps composé conducteur. — ENCYCL. Hist. En 1800, Carlisle et Nicholson firent passer le courant à travers une masse d'eau acidulée; ils recueillirent une notable quantité d'hydrogène et des traces d'oxygène. Des résultats plus nets furent obtenus par Cruikshank (1800) et par Berzelius (1803). Davy (1806) décomposa un grand nombre de corps au moyen d'une puissante pile de 2.000 couples. Enfin, Faraday (1832) trouva les lois qui régissent ces phénomènes et imagina une nomenclature spéciale, adoptée encore aujourd'hui.

— Phys. On désigne sous le nom de *voltamètre* l'appareil de forme et de contenance variables, où se produit la réaction électrolytique; l'électrolyte est le corps décomposé; les électrodes sont les conducteurs solides métalliques ou non (charbon, platine, etc.) qui servent à y faire passer le courant; le courant entre par l'anode (pôle +) et sort par la cathode (pôle -); les produits de la décomposition des électrolytes sont les ions *anions* à l'anode, *cathions* à la cathode. Pour que l'électrolyse ait lieu, il faut que le courant puisse se propager à travers le corps à décomposer, et, par conséquent, que ce corps soit naturellement bon conducteur, ou renu tel, soit par fusion, soit par l'addition d'une substance convenablement choisie. L'eau parfaitement pure, les anhydrides, les alcools, les éthers, les carbures d'hydrogène, etc., ne sont pas décomposés. Bouty a établi que, pour qu'un corps puisse devenir électrolyte, il faut qu'il se dissolve dans l'eau en formant avec celle-ci une combinaison. Berthelot a montré que, pour électrolyser un composé donné, il fallait employer une force électromotrice déterminée, laquelle est proportionnelle à la chaleur consommée par la formation inverse du composé.

Loi générale de l'électrolyse. — Le métal et l'hydrogène sont transportés à la cathode, le radient se rend à l'anode. Les éléments ainsi séparés par l'électrolyse peuvent réagir, soit sur les substances qui forment les électrodes, soit sur le liquide qui sert à la dissolution. Il peut donc se produire des réactions secondaires.

Lois de Faraday. — 1° Quand plusieurs voltamètres, renfermant le même électrolyte, sont placés dans un même circuit, et par suite traversés par un même courant, la quantité d'électrolyte décomposée dans chaque voltamètre est la même dans le même temps.

2° La quantité d'électrolyte décomposée dans l'unité de temps est proportionnelle à l'intensité du courant, c'est-à-dire à la quantité d'électricité qui a traversé l'électrolyte.

3° Des quantités d'électricité égales traversant des électrolytes différents déplacent des quantités équivalentes des différents ions.

Applications. Citons la découverte des métaux alcalins, la production des dépôts métalliques *galvanoplastie, dorure, argenture, nickelage*; l'électrometallurgie; la construction des *accumulateurs*.

Méd. L'électrolyse thérapeutique est la décomposition des tissus organiques, par les courants continus, les éléments se séparent, suivant les lois ordinaires, les alcalins allant au pôle négatif et les acides au pôle positif. L'électrolyse positive est calmante, atrophique, transformatrice, alors que la négative est irritante, hypertrophique, hémophilique, et réellement destructrice quand l'intensité du courant est assez élevée.

ÉLECTROLYSEUR v. a. Faire l'électrolyse de : ÉLECTROLYSER un corps.

ÉLECTROLYSEUR n. m. Appareil utilisé dans l'industrie et fonctionnant par un organe en activité, V. BLANCHIMENT, SOUDRE.

ÉLECTROLYTE u. m. Corps soumis à l'action du courant pour être décomposé.

ÉLECTROLYTIQUE (*tik*) adj. Qui a les caractères d'un électrolyte : Corps ÉLECTROLYTIQUE. Qui se fait par électrolyse : Décomposition, Analyse ÉLECTROLYTIQUE.

ÉLECTROLYTIQUEMENT (*ke-man*) adv. Par des procédés électrolytiques : Du zinc dissous ÉLECTROLYTIQUEMENT.

ÉLECTROMAGNÉTIQUE (*tik*) adj. Qui a rapport à l'électromagnétisme : Phénomènes ÉLECTROMAGNÉTIQUES.

ÉLECTROMAGNÉTISME (*tissm*) n. m. Théorie des actions et réactions des courants sur les aimants et des aimants sur les courants.

— ENCYCL. En 1819, Erstedt, professeur à Copenhague, en plaçant un fil métallique dans une direction parallèle à une aiguille aimantée ab mobile sur un pivot (fig. 1), vit l'aiguille s'écartir du méridien magnétique, dès qu'on faisait passer un courant dans le fil. Ampère, imaginant un observateur tourné vers l'aiguille et placé dans le fil conducteur, de manière que le courant entre par ses pieds et sorte par sa tête, a énoncé la règle suivante : Un courant rectiligne, agissant sur un aimant, tend toujours à le mettre en croix avec lui, de manière que le pôle austral de l'aimant soit à la gauche du courant, la gauche de l'observateur définissant la gauche du courant. Si, au contraire, le courant était mobile et l'aiguille fixe, ce serait le courant qui tendrait à devenir perpendiculaire à la direction de l'aiguille, le pôle austral (pointe se dirigeant vers le nord) occupant toujours la gauche.

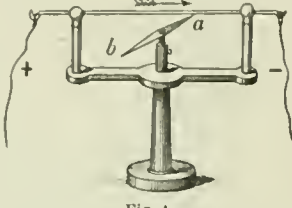


Fig. 1.

Un courant rectiligne indéfini crée donc autour de lui un champ magnétique; la direction de la force en un point de ce champ est perpendiculaire au plan passant par ce point et par le courant; le sens de la force est donné par la règle d'Ampère. Biot et Savart ont établi expérimentalement que l'intensité de cette force est proportionnelle à l'intensité du courant, et en raison inverse de la distance du pôle au courant. Ces résultats s'expliquent aisément en admettant la formule trouvée par Laplace.

— Formule de Laplace. La force exercée par un élément mn du courant xy sur un pôle A est perpendiculaire au plan Amn, dirigée vers la gauche du courant, suivant la règle d'Ampère, proportionnelle à la masse magnétique  $\mu$  du pôle austral A, à l'intensité  $i$  du courant, à la longueur ds de l'élément du courant, au sinus de l'angle  $\alpha$  que fait sa direction avec la droite AO menée du pôle à l'élément, et en raison inverse du carré de la distance AO = r,

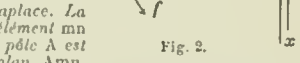


Fig. 2.

$$F = K \frac{\mu i ds}{r^2} \sin \alpha.$$

La constante K a une valeur qui dépend des unités adoptées (fig. 2).

Comme applications de l'électromagnétisme, nous citons les galvanomètres et les moteurs électromagnétiques, dont le type est la roue de Barlow. V. BARLOW.

ÉLECTROMÉDICAL, ALE, AUX adj. Qui se rapporte à l'électricité considérée comme agent médical.

ÉLECTROMÉGALOSCOPE (*skop*) n. m. Instrument imaginé par le docteur Boisseau du Rocher, consistant en une lampe à incandescence, un prisme et deux lentilles disposés de telle façon que l'observateur a l'image exacte de la partie examinée des cavités du corps humain, telles que la vessie, l'estomac, le rectum.

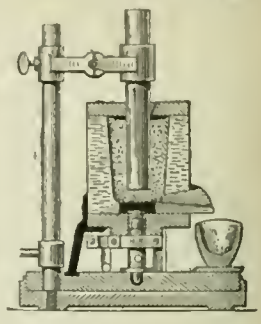
ÉLECTROMÉTALLURGIE (*ji*) u. f. Extraction et affinage des métaux par des procédés électriques.

— ENCYCL. Outre l'extraction et l'affinage des métaux, on rattache quelquefois la galvanoplastie et l'électrolyse à l'électrometallurgie, comme aussi la fusion et la soudure électriques et le triage électromagnétique. On peut diviser ces procédés en trois classes :

1° Les procédés électrolytiques par voie humide, où la séparation du métal est obtenue par l'électrolyse d'une solution aqueuse. Le bac d'électrolyse est en bois doublé de plomb. On y travaille : a) avec anode insoluble, inattaquable, en charbon graphitique le plus souvent, qui sert seulement à amener et à répartir le courant dans le bain régénéré constamment par une circulation bien entendue; b) avec anode soluble, formée par la matière à décomposer. Le bain, qui est un sel du métal à obtenir, est constamment régénéré par l'électrolyse même; il peut servir aussi longtemps qu'il n'est pas trop chargé de matières étrangères provenant de l'anode. On cherche d'ailleurs, par certains artifices, à le purifier. Dans les deux cas, le métal à séparer se dépose sur une cathode qui est une mince feuille de même nature que lui. Dans le mode a, il y a décomposition du bain. Exemple : extraction du cuivre d'un bain de sulfates provenant de mine

rais grillés, avec anode en plomb (Siemens). Dans le mode b il y a décomposition de l'anode, ce qui exige une force électromotrice généralement inférieure à celle nécessaire pour décomposer le bain, surtout si l'on a en vue un simple affinage du métal coulé en anodes. On affine ainsi le cuivre brut. (V. CUIVRE.) C'est par un procédé analogue que Hasse extrait le zinc de l'alliage argentifère obtenu par le zincage des plombs d'œuvre.

2° Les procédés électrolytiques par voie ignée, où la séparation du métal est obtenue par électrolyse d'un sel fondu dans un creuset parfois chauffé par un foyer extérieur. Tout l'aluminium fabriqué aujourd'hui est produit ainsi par électrolyse d'un mélange d'aluminate, soit avec du fluorure double d'aluminium et de sodium (Minet, Borchers), soit avec du fluorure d'aluminium et de calcium (Hall). La cuve en dérivation n'est plus en usage. Le creuset Borchers est en fonte revêtue intérieurement d'alumine. Dans le fond on briques réfractaires est insérée une plaque d'acier formant cathode, dans laquelle est vissé un tube de cuivre amenant un courant d'eau froide. Le métal fondu est soutiré par un trou de coulée.



Creuset Borchers.

Les procédés électrolytiques par voie ignée ont, sur les précédents, les avantages de consommer moins d'énergie, de permettre l'emploi de courants beaucoup plus denses et de donner lieu à des installations moins encombrantes, plus faciles à surveiller et à conduire.

3° Les procédés électrothermiques, où le courant produit la dissociation d'un oxyde métallique par l'effet Joule, seul ou concurremment avec l'action réductrice du charbon. On a ainsi fabriqué du cupro-aluminium, du ferro-silicium, etc. (V. ALUMINIUM, Procédés Cowles et Héroult.) La fabrication du carbure de calcium rentre dans cette classe. (V. ACÉTYLÈNE.) Ces procédés, en ce qui concerne l'aluminium, ont été détrônés par les précédents, qui donnent un métal isolé et plus pur. Il faut rattacher aux fours électrothermiques le four de Moissan, destiné à des recherches de laboratoire ou à fabriquer les métaux rares les moins réductibles, comme le chrome, l'uranium, le molybdène, etc. V. FOUR électrique.

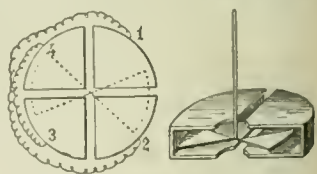
ÉLECTROMÈTRE (de *electro*, et du gr. *mètron*, mesure) n. m. Instrument servant à la mesure électrique des différences de potentiel.

— ENCYCL. Il existe plusieurs espèces d'électromètres, basées sur des principes très différents; nous décrivons les deux principales :

1° Le premier et le plus nombreux repose, comme les électroscopes, sur les effets d'attraction et de répulsion des corps chargés électriquement.

La seconde s'appuie sur les phénomènes électrocapillaires étudiés par Lippmann.

— Électromètre à quadrants de lord Kelvin. Cet appareil se compose d'une boîte plate cylindrique en métal, découpée suivant deux diamètres rectangulaires et dont les quatre quadrants ainsi formés sont maintenus isolés les uns des autres; dans l'intérieur des quadrants se trouve une aiguille plate d'aluminium découpée en forme de 8, suspendue en son centre par un fil métallique très fin qui la laisse libre d'osciller; le fil de suspension unique peut être remplacé par un système bifilaire. Enfin, l'aiguille porte un miroir qui permet de mesurer ses déviations.



Schémas de l'électromètre à quadrants.

On peut employer cet électromètre de deux manières différentes, suivant la grandeur des différences de potentiel à mesurer :

1° Méthode idiostatique. Dans cette méthode, les quadrants opposés sont liés électriquement ensemble et chacune des paires est mise en communication avec chacun des corps entre lesquels on mesure la différence de potentiel, l'aiguille étant reliée à une des paires de quadrants.

2° Méthode hétérostatique. Dans cette méthode, au contraire, on fait intervenir une source électrique étrangère et constante qu'on emploie à la charge de l'aiguille.

Par la méthode hétérostatique, l'angle  $\theta$  de déviation de l'aiguille est donné par la relation :

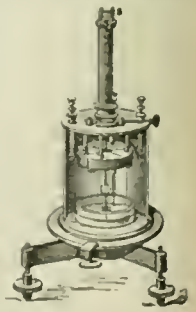
$$\sin \theta = \frac{c}{C} \left( V_1 - V_2 \right) \left( V - \frac{V_1 + V_2}{2} \right) \quad (1)$$

dans laquelle c et C représentent respectivement les capacités de l'aiguille et des quadrants, et  $V_1, V_2$  et  $V_3$  les potentiels respectifs de l'aiguille et de chacune des paires de quadrants.

En appliquant la méthode idiostatique on a, par exemple,  $V = V_1$ .

L'électromètre à quadrants le plus couramment employé en France est le modèle de Mascart. Il diffère principalement de celui de lord Kelvin en ce que la suspension de l'aiguille est un fil de cocon, la communication électrique se faisant alors par un vase d'acide sulfurique dans lequel plonge l'axe de l'aiguille.

Gouy a démontré que la formule (1) n'est pas générale et ne peut s'appliquer, avec rigueur, que dans certains limites; elle ne tient pas compte, en effet, du couple électrique qui s'ajoute au couple de torsion pour équilibrer les forces agissant entre l'aiguille et les quadrants.



Electromètre de Mascart.

— **Electromètre absolu de lord Kelvin.** Il se compose de deux plateaux circulaires A et C placés horizontalement; le plateau A, plus petit que C, est entouré d'un anneau circulaire B, qu'on appelle *anneau de garde*, qui, se chargeant au même potentiel que A, supprime ainsi l'influence des bords. On mesure l'attraction qui s'exerce entre les plateaux A et C par la distance à laquelle il faut porter le plateau C pour ramener le ressort ED à une tension fixe et connue.

La différence  $V-V'$  des potentiels des plateaux est fournie par la relation :

$$V-V' = D \sqrt{\frac{8\pi F}{A}}$$

dans laquelle D est la distance mesurée des plateaux, F la tension du ressort, A la surface du plateau A.

— **Electromètre capillaire de Lippmann.** Lippmann a construit un électromètre qui est basé sur la variation qu'éprouve la tension superficielle du mercure sous l'influence d'une charge électrique. La constante capillaire croît avec la force électromotrice jusqu'à 0,9 volt, où elle passe par un maximum et décroît ensuite.

L'appareil se compose d'un tube vertical plein de mercure, dont la partie inférieure est effilée et plonge dans de l'eau acidulée. Un microscope M permet de regarder le ménisque du séparation du mercure et de l'eau acidulée; lorsqu'on établit une différence de potentiel entre  $\alpha$  et  $\beta$ , le ménisque se déplace et on le ramène à sa position en faisant varier la pression du mercure au moyen du vis E.

État donné que la graduation de l'instrument n'est pas proportionnelle aux pressions mesurées et que les forces électromotrices mesurables directement ne peuvent être que de quelques dixièmes de volt, il y a intérêt à l'employer, surtout comme appareil de zéro, dans la comparaison des différences de potentiel ou des forces électromotrices par la méthode du potentiomètre ou d'autres analogues.

— **ÉLECTROMÉTRIE (tri — rad. électromètre)** n. f. Ensemble des méthodes usitées pour mesurer les grandeurs électriques.

— **ENCYCL. INTENSITÉ (I).** Pour mesurer les intensités, on fait usage des galvanomètres, des ampèremètres ou des électrodynamomètres. Ces instruments sont généralement gradués entre des limites assez restreintes, mais l'usage des shunts, dérivation dont la résistance est dans un rapport connu avec celle du multiplicateur, permet de reculer considérablement la limite supérieure. L'instrument reçoit  $\frac{1}{n}$  du courant à mesurer si la résistance du shunt vaut  $n-1$  fois celle du multiplicateur.

— **Force électromotrice ou différence de potentiel (E).** On la mesure à l'aide des électromètres ou des voltmètres.

— **RÉSISTANCE ÉLECTRIQUE (R).** a) *Résistances faibles.* On envoie à travers le conducteur un courant dont on relève l'intensité en même temps que la différence de potentiel aux extrémités (méthode indirecte). La formule d'Ohm donne  $R = \frac{E}{I}$ . Cette méthode s'applique notamment à la mesure de la résistance des inductifs de dynamo, qu'on aura soin d'évaluer à la température atteinte après six heures au moins de fonctionnement en régime normal.

b) *Résistances ordinaires,* comme celles des fils conducteurs. On se sert de l'ohmmètre ou du pont de Wheatstone à rhéostats ou à fil divisé. Ces instruments peuvent mesurer des résistances comprises entre  $\frac{1}{100}$  et 1 million d'ohms,  $r_1, r_2, r_3$  étant les résistances débouchées aux trois rhéostats insérés dans les branches de proportion du pont ordinaire quand le galvanomètre reste au zéro, et  $r$  la résistance à mesurer insérée dans la quatrième branche opposée à  $r_3$ ; on aura  $x = \frac{r_1 r_2}{r_3}$ . On aura soin de placer celui des deux appareils, galvanomètre ou pile, qui présente la plus grande résistance, sur la diagonale qui réunit le point de jonction des deux branches les plus résistantes au point de jonction des deux plus faibles.

Le pont peut servir à mesurer la résistance des électrolytes. On y remplace pour cela la pile par le circuit secondaire d'une bobine d'induction et le galvanomètre par un téléphone (pont de Kohlrausch). On applique la formule du pont quand le téléphone est réduit au silence.

Le pont s'adapte aussi à la mesure de la résistance intérieure d'une pile. Celle-ci remplace alors dans une branche la résistance  $x$  à mesurer, et les deux diagonales contiennent l'une le galvanomètre, l'autre une clef de contact. Quand la déviation du galvanomètre reste la même, que la clef soit relevée ou abaissée, on peut appliquer la formule du pont.

c) *Résistances très grandes.* — **Méthode de la perte de charge.** S'il s'agit, par exemple, de mesurer la résistance du diélectrique d'un condensateur, on relève la différence de potentiel des armatures du condensateur chargé, avant

( $V_0$ ) et après ( $V_1$ ) la décharge partielle à travers son propre diélectrique. La formule  $R = \frac{t}{2,3 \log \frac{V_0}{V_1}}$ , où  $t$  est

la durée de la décharge et  $c$  la capacité électrostatique du condensateur, donne pour R la grandeur cherchée.

— **QUANTITÉ (Q).** On emploie les coulombmètres, notamment les voltmètres à dépôt métallique, tels que le voltmètre cuivre-sulfate de cuivre-cuivre. Le nombre de coulombs qui a traversé l'appareil est obtenu en divisant le poids de cuivre en grammes gagné par la cathode par l'équivalent électrochimique du cuivre (0,0003287).

— **CAPACITÉ ÉLECTROSTATIQUE (C).** On en trouve une méthode de mesure au mot CAPACITÉ.

— **PUISSANCE (P).** Pour les courants continus et les courants alternatifs ordinaires, on fait usage des wattmètres. Pour les courants triphasés, la puissance consommée dans un circuit en triangle ou en étoile est donnée par la somme des indications fournies par trois wattmètres intercalés dans les trois branches, par exemple dans les trois branches  $i_1, i_2, i_3$  du circuit en triangle.

La puissance  $P = \frac{\theta_1}{k_1} \times \frac{\theta_2}{k_2} \times \frac{\theta_3}{k_3}$ , si  $\theta_1, \theta_2, \theta_3$  sont les déviations respectives des trois wattmètres et  $k_1, k_2, k_3$  leurs constantes.

— **COEFFICIENT DE SELF-INDUCTION (L).** Un condensateur shunté par une résistance R agissant dans un circuit comme une bobine de résistance R et de self-induction  $-cR^2$ . Si, dans la quatrième branche d'un pont de Wheatstone, à résistances non inductives, on intercale une bobine de self-induction L, à mesurer et de résistance  $r$ , en série avec un condensateur  $c$  shunté sur une résistance R et qu'on réalise l'équilibre en régimes permanent et variable au moyen d'une valeur R, de R, on aura  $L = cR^2$ .

Si c est exprimé en farads et R en ohms, L est obtenu en henrys.

— **ÉLECTROMOTRICE (trik' n. f.** Qui a rapport à l'électromotricité : *Expériences électromotrices.*

— **ÉLECTROMICROMÈTRE** (du préf. *electro*, et du gr. *mikros*, petit, et *metron*, mesure) n. m. Nom donné quelquefois à un électromètre très sensible, tel que celui de Thomson.

— **ÉLECTROMICROMÉTRIE** (tri — rad. *électromicromètre*) n. f. Détermination des tensions produites par de très faibles quantités d'électricité.

— **ÉLECTROMOTEUR, TRICE** adj. Electr. Qui développe l'électricité sous l'influence d'une action chimique, comme dans les piles (Volta appliquait ce terme à tous les corps) capables de produire des courants, notamment aux métaux.

— **Qui a rapport à l'électricité ainsi développée :** *Les forces électromotrices.*

— **u. m. Techn.** Appareil propre au développement de l'électricité qui se produit sous l'influence d'une action chimique : *La pile de Volta est un électromoteur métallique.* — Appareil propre à transformer une énergie électrique en énergie mécanique. V. *Moteur électrique.* — Appareil propre à produire du mouvement par la seule force de l'électricité.

— **Pathol.** Appareil électrique, approprié au traitement de certaines maladies.

— **ÉLECTROMOTOGAPHE** (de *electro*; du lat. *motus*, mouvement, et du gr. *graphein*, décrire) n. m. Nom donné à un appareil imaginé par Edison, à l'aide duquel on peut obtenir des effets mécaniques considérables, sous l'influence d'une très faible force électrique et cela sans faire agir aucun organe électromagnétique. (Edison en a fait l'application à un téléphone haut parleur.) V. *TÉLÉPHONE.*

— **ÉLECTROMUSCULAIRE** (*sku-lér'*) adj. Qualificatif de phénomènes se passant, sous l'action électrique, dans l'intérieur des muscles ou dus à leur contraction.

— **ÉLECTRONÉGATIF, IVE** adj. Se dit des corps qui, dans l'électrolyse, se portent à l'électrode positive.

— **ÉLECTROPHILE** (de *electro*, et du gr. *philos*, ami) n. m. Partisan de l'électricité.

— **ÉLECTROPHONE** (de *electro*, et du gr. *phônè*, voix) n. m. Nom donné par Ader à un récepteur téléphonique renforçant les sons.

— **ENCYCL.** Ce récepteur se compose d'un tambour sur lequel est tendue, d'un côté seulement, une feuille de papier parcheminée au centre de laquelle sont placés, suivant une circonférence, six petites armatures de fer-blanc. En face de ces armatures sont fixés, par l'intermédiaire d'une circonférence de bois qui les soutient, six électro-aimants microscopiques, dont la distance aux armatures peut être réglée au moyen du vis; ces électro-aimants sont reliés les uns aux autres et agissent simultanément, sous l'influence seule du courant de la pile.

— **ÉLECTROPHORE** (de *electro*, et du gr. *phoros*, qui porte) adj. Instrument inventé par Volta et qui permet d'obtenir commodément de petites quantités d'électricité statique.

— **ENCYCL.** L'électrophore tire son nom de la propriété qu'il a de conserver longtemps l'électricité dont il est chargé. Il se compose d'un gâteau de résine coulé dans un moule de bois ou de métal que l'on électrise en le frottant avec une peau de chat, et sur lequel on place un disque métallique ou seulement à surface métallique, attaché par le milieu à un manche de verre. Le disque est électrisé par influence; si on le met un instant en communication avec le sol en le touchant du doigt, puis,

si on l'enlève à l'aide du manche du verre, ce disque se trouve chargé d'électricité positive, c'est-à-dire de signe contraire à celle du gâteau de résine. Si l'on décharge le disque, on obtiendra une nouvelle charge en répétant la première opération.

— **ÉLECTROPHOTOPHORE** (de *Electro*, et du gr. *phôs*, photos, lumière, et *phorôs*, qui porte) n. m. Nom donné à une lampe électrique portative et appropriée à l'éclairage des laboratoires des photographes, on permettant simplement de s'éclairer dans les endroits où il peut être dangereux d'introduire un corps enflammé.

— **ÉLECTROPHYSIOLOGIE** (*ji*) n. f. Etude des réactions des êtres vivants sous l'influence des excitations électriques.

— **ENCYCL.** Selon les formes des courants et les organes qui y sont soumis, les effets physiologiques sont différents : les nerfs moteurs ne sont sensibles qu'aux variations de potentiel, des courants; à l'inverse ou à la variation de ceux-ci, on obtient des contractions; la fréquence de ces mouvements musculaires est, jusqu'à épuisement de la contractilité, fonction de la rapidité des variations du courant principal; si celle-ci devient très rapide, comme par la décharge des condensateurs (courants de haute fréquence), elle n'est plus perçue, bien qu'elle agisse profondément dans l'intimité des tissus.

— **ÉLECTROPHYSIOLOGIQUE** (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'électrophysiologie.

— **ÉLECTROPONCTURE** n. m. Celui qui pratique l'électropuncture.

— **ÉLECTROPONCTURE** (*ponk'* — de *electro*, et du lat. *punctura*, piqûre) n. f. Traitement consistant à faire passer un courant électrique dans un organe par des aiguilles implantées dans les tissus vivants.

— **ÉLECTROPONCTURER** v. a. Traiter par l'électropuncture : *Électropuncturer un malade.*

— **ÉLECTROPOSITIF, IVE** adj. Se dit des corps qui, dans l'électrolyse, se portent à l'électrode négative de la pile : *Les bases salifiables sont des corps électropositifs.*

— **ÉLECTROSCOPE** (*skop'* — de *Electro*, et du gr. *skopein*, examiner) n. m. Instrument propre à découvrir la présence de l'électricité dans un corps et à déterminer sa nature.

— **ENCYCL.** Le plus simple des électroscopes consiste en une petite balle de sureau, suspendue à l'extrémité d'un fil vertical de soie. Pour reconnaître si un corps est électrisé, il suffit de l'approcher de la balle du sureau, qui, dans l'hypothèse de l'affirmative, est d'abord attirée, puis repoussée après le contact.

— **Electroscope à pailles ou à feuilles d'or.** L'électroscope à pailles ou à feuilles d'or se compose d'une petite cloche de verre renversée, éboulée extérieurement, à sa partie supérieure, d'une mince couche de gomme laque, et traversée à son sommet par une tige métallique verticale, terminée en haut par une boule de cuivre, et en bas par deux lames portant de petits trous dans lesquels passent les fils destinés à supporter les deux pailles ou feuilles d'or, qui pendent librement, à une petite distance l'une de l'autre, dans l'intérieur de la cloche. La cloche repose sur un plateau métallique, portant deux ou quatre tiges verticales métalliques terminées par des boules disposées de manière à comprendre entre elles les extrémités inférieures des feuilles d'or.

Lorsqu'on approche un corps électrisé de la boule qui termine en haut l'appareil, elle s'électrise par influence et les pailles se chargent de l'électricité de nom contraire à celle que contenait le corps. Ces deux pailles se repoussent, et leur écart, plus ou moins grand, que tend à augmenter la présence des tiges verticales dressées dans l'intérieur de la cloche, accuse la présence, en plus ou moins grande quantité, de l'électricité dans le corps soumis à l'expérience. Si l'on met directement en contact le corps essayé avec la boule de l'électroscope, l'effet augmente; mais alors, les pailles se chargent de l'électricité que possédait le corps. Les pailles restant ainsi chargées de l'électricité que possédait le premier corps essayé, on pourra maintenant reconnaître la nature de celle qui contiendra un nouveau corps quelconque en l'approchant de la boule de l'électroscope. Suivant que les pailles se rapprocheront ou divergeront davantage, l'électricité contenue dans le second corps sera de nature pareille ou contraire à celle de l'électricité contenue dans le premier.

L'air est desséché à l'intérieur de la cloche, à l'aide de chlorure de calcium contenu dans une petite coupelle. Les tiges métalliques servent, ainsi que nous l'avons dit, à augmenter la sensibilité de l'appareil; d'autre part, à empêcher les feuilles d'adhérer au verre.

— **Electroscope condensateur.** On nomme ainsi un électroscope ordinaire dans lequel la boule métallique est remplacée par un condensateur; ce condensateur, formé de deux plateaux métalliques venant sur les surfaces en regard, permet d'augmenter la charge des feuilles d'or.

— **Electroscope météorologique de Saussure.** Cet appareil, destiné à déceler la présence de l'électricité dans l'air ou dans les nuages, et à en faire connaître la nature, se compose d'une sorte de petit paratonnerre en communication avec la garniture qui porte les pailles. Lorsque l'instrument est influencé par un nuage chargé d'électricité, les pailles divergent. Un arc de papier portant des divisions, collé sur l'une des faces de la cage rectangulaire de verre qui abrite les pailles, permet d'en mesurer l'écartement.

Il existe d'autres électroscopes; citons l'électroscope météorologique de Peltier, l'électroscope de Bohneberger, qui donne immédiatement la nature d'une électricité sans charge préalable de l'appareil; l'électroscope à aiguille de Dr. Bloch, qui est des plus sensibles.)

— **Electroscope à flotteur.** On nomme ainsi un électroscope inventé en 1789 par Leroy et d'Arcy, qui se compose essentiellement d'un flotteur surmonté d'un disque métallique sur lequel agit le corps électrisé. Le flotteur est gradué.

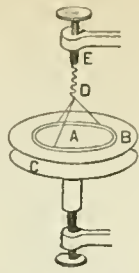
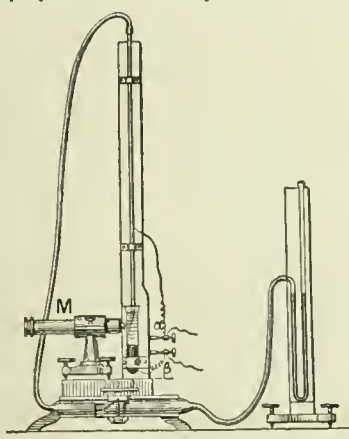
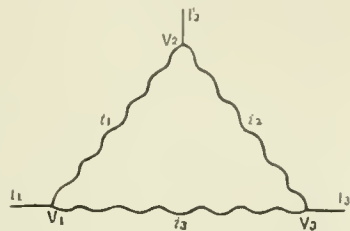


Schéma de l'électromètre absolu.



Electromètre capillaire de Lippmann.



Electroscope à feuilles d'or.



Electrophore.







battu et périt de mort violente. Blanche ou le même sort, peu de temps après. Quant à Eléonore, elle ne jouit pas longtemps du fruit de ses intrigues; elle ne survécut qu'un mois à son père.

**ÉLÉONORE D'ARBORÉE**, princesse sarde, morte en 1403. Elle était fille de Mariano IV, juge d'Arborée. L'Arborée était l'une des quatre judicatures dans lesquelles la Sardaigne était divisée, à l'époque de la domination pisane. Le frère d'Eléonore, Ugo IV, fut massacré dans une insurrection, et Eléonore fut proclamée juge d'Arborée, en 1381. Elle fit rédiger le code, fameux dans l'histoire de la jurisprudence, nommé *Carta de Logu*. Il était si bien adapté aux besoins du pays, qu'il est resté en vigueur durant quatre siècles.

**ÉLÉONORE D'AUTRICHE**, reine de Portugal, puis de France, née à Louvain en 1493, morte à Talavera en 1558. Fille de Philippe I<sup>er</sup> et de Jeanne de Castille, elle était la sœur aînée de Charles-Quint. Elle épousa, en 1519, le roi de Portugal, Emmanuel le Fortuné. Voulu deux ans plus tard, elle fut sur le point de convoler en secondes nocces avec le connétable de Bourbon. Mais, après sa victoire du Pavie, Charles-Quint décida sa sœur à épouser François I<sup>er</sup>, veuf lui-même de Claude de France : ce fut l'une des clauses des traités de Madrid (1526) et de Cambrai (1529). Le mariage fut célébré à l'abbaye de Capsieux, en Gascogne, en 1530. Tous les historiens s'accordent à louer la douceur et les qualités de cœur d'Eléonore; Michelet ne l'appelle jamais que la « bonne reine Léonore ».

Au milieu de la cour voluptueuse des Valois, elle sut se ménager une pieuse retraite, où elle s'efforça d'oublier, dans la prière et les œuvres pies, les infidélités de son royal époux. N'ayant pas eu d'enfant de François I<sup>er</sup>, elle quitta la France à la mort de celui-ci, en 1547. Elle se retira d'abord dans les Pays-Bas, auprès de Charles-Quint, puis, en 1556, à Talavera, près de Badajoz (Espagne), où elle passa le reste de sa vie.

**ÉLÉONORE D'AUTRICHE**, duchesse de Mantoue, née en 1534, morte en 1594. Elle était fille de l'empereur Ferdinand I<sup>er</sup>, et épousa, en 1561, Guillaume de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat. Les historiens ont fait l'éloge de sa piété et de sa douceur. Elle eut deux filles et un fils, Vincent, qui succéda à son père.

**ÉLÉONORE DE CASTILLE**, reine d'Aragon, sœur de Blanche, reine de France, troisième fille d'Alphonse VIII, roi de Castille, et d'Eléonore d'Angleterre, morte au monastère de Las Huelgas près de Burgos, en 1244. Elle épousa, en 1221, Jayme I<sup>er</sup>, dit le Conquérant, roi de Castille, de qui elle eut un fils nommé Alphonse. Mais, bientôt, Jayme découvrit qu'il était parent de sa femme au quatrième, c'est-à-dire à un degré prohibé par les canons de l'Église. Un concile, réuni à Lérida, fut saisi de la question. La dissolution du mariage fut prononcée, mais l'enfant déclaré légitime, le mariage ayant été conclu de bonne foi. Emmenant son fils, Eléonore se retira, sans prestere, auprès de sa sœur, la reine de Castille, l'illustre Bérengère. La mort prématurée de son fils vint la frapper douloureusement. Elle se retira au monastère de Las Huelgas. En 1235, Jayme I<sup>er</sup> s'était remarié avec Yolande, fille d'André, roi de Hongrie, qui lui donna plusieurs enfants, parmi lesquels Isabelle, qui devint la femme de Philippe le Hardi, roi de France.

**ÉLÉONORE DE CASTILLE**, reine d'Angleterre, morte à Harley (Nottighamshire) en 1290. Fille de Ferdinand III, roi de Castille, et de Jeanne de Ponthieu, elle épousa, en 1254, le futur Édouard I<sup>er</sup>. Elle a laissé une grande réputation de vertu, de fidélité et de dévouement à son mari. Quelques chroniqueurs l'accusent d'avidité et d'avarice. En 1279, elle hérita du comté de Ponthieu, du chef de sa mère. Un procès fut engagé sur des détails de la succession, et Eléonore dut renoncer, en 1286, à Montreuil-sur-Mer, qui fut réuni à la couronne de France. Quand elle mourut, son corps fut porté du monastère de Harley jusqu'à Westminster, et des croix furent plantées aux principaux lieux que traversa le cortège. Le quartier de Londres nommé *Charing-Cross* doit son nom à l'une de ces croix.

**ÉLÉONORE DE CASTILLE**, reine de Navarre et fille de Henri II dit le Magnifique, roi de Castille, née en 1350, morte à Pamplune en 1416. Elle épousa, en 1379, Charles III, roi de Navarre. Peu après le couronnement de son mari (1387), elle se sépara de lui et se réfugia en Castille. Mais, là, elle excita des séditions. Assiégée dans le château de Roa, elle fut faite prisonnière par Henri III, roi de Castille; celui-ci la ramena à son époux (1395), auquel elle donna huit enfants.

**ÉLÉONORE DE PORTUGAL**. Plusieurs princesses ont porté ce nom : **Eléonore de Portugal**, princesse de Danemark, fille du roi Alphonse II, qui épousa, en 1229, le prince héritier de Danemark, Waldemar, tué plus tard à la chasse; — **Eléonore de Portugal**, reine d'Aragon, fille d'Alphonse IV, qui épousa, en 1347, Pierre IV, roi d'Aragon; — **Eléonore de Portugal**, impératrice d'Allemagne, née en 1434, morte en 1467, fille du roi Édouard de Portugal, qui épousa, en 1452, Frédéric d'Autriche et fut mère de Maximilien I<sup>er</sup>; — **Eléonore de Portugal**, reine de Portugal par son mariage, en 1470, avec son cousin l'infant, plus tard roi, João II.

**ÉLÉONORE DE PROVENCE**, reine d'Angleterre, morte à Amesbury en 1291. Elle était fille de Raymond-Bérenger IV, comte de Provence, et de Béatrix de Savoie; elle épousa, en 1236, Henri III, roi d'Angleterre. Le nom de son père et celui de sa mère sont, l'un et l'autre, inscrits au Parnasse des poètes provençaux, et elle passe elle-même pour l'auteur d'une poésie de style héroïque en langue provençale. Elle favorisa exclusivement ses compatriotes et se rendit par là très impopulaire aux Anglais. Les chroniqueurs contemporains sont pleins des griefs qu'elle souleva de la sorte. Elle fut maltraitée, en pleine rue de Londres, par la populace. Elle fut la mère du grand roi Édouard I<sup>er</sup>, qui eut toujours pour elle la plus grande vénération. En 1276, Eléonore prit le voile au monastère d'Amesbury, où elle mourut.

**ÉLÉONORE DE VERMANDOIS**, comtesse de Valois, fille de Raoul I<sup>er</sup>, comte de Vermandois, née vers 1152, morte en 1219. Eléonore épousa successivement Guillaume IV, comte de Nevers; Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne; Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise; enfin, Étienne, fils d'Étienne I<sup>er</sup>, comte de Sanorre. En 1183, Eléonore revendiqua le Vermandois et le Valois que

sa sœur Elisabeth avait apportés en dot à Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Soutenu par Philippe Auguste, elle vit ses prétentions triompher; il est vrai que le traité d'Amiens (1184) la dépourvra de l'Amiénois, au profit du roi de France. Elle mourut sans enfant.

**ÉLÉONORE TELLEZ DE MENDEZ**, reine de Portugal, née vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, morte en 1405. Fille de Martin Alfonso Tellez, femme d'un simple gentilhomme, Jaé Lourenço da Cunha, elle inspira par sa beauté et son esprit une violente passion au roi dom Fernand ou Ferdinand, qui, en 1371, fit casser son mariage pour l'épouser. Devenue reine de Portugal, Eléonore fit périr deux des enfants d'Inés de Castro et exiler l'autre, dom Diniz. Après avoir marié sa sœur, dona Maria Tellez, à Jaé, frère du roi, elle excita contre celle-ci la jalousie du prince, qui poignarda dona Maria. Eléonore couronna ses crimes par l'adultère; elle prit pour favori un seigneur galicien, nommé Audeiro. Ses intrigues de la reine amenèrent une guerre entre le Portugal et la Castille; les hostilités se terminèrent, en 1383, par le mariage de dona Brites ou Béatrix, fille d'Eléonore et de Ferdinand, avec l'infant de Castille, don Juan. Devenue veuve peu après, Eléonore voulut faire donner le trône de Portugal à Béatrix. Mais les Portugais se soulevèrent à la voix d'un frère naturel de Ferdinand, dom João ou dom Juan, grand maître de l'ordre d'Aviz, qui envahit le palais royal, poignarda Audeiro, et chassa Eléonore de sa capitale. Celle-ci fit alors appel à son genre, le roi de Castille, qui vint assiéger Lisbonne. Mais il fut défait par dom Juan d'Aviz, que les Cortès, réunies à Coimbre, proclamèrent roi de Portugal (1385). Quant à Eléonore Tellez, elle fut enfermée jusqu'à la fin de sa vie au monastère de Tordesillas.

**ÉLÉONORITE** n. f. Phosphate hydraté naturel de fer. Variété de bécaunite.

**ÉLÉONTE**, ville de l'ancienne Chersonèse de Thrace, sur l'Hellespont, ancienne colonie d'Athènes. Miltiade s'y embarqua lors de l'expédition contre Lemnos, et Alexandre le Grand pour aller conquérir la Troade. Près de son emplacement s'élève aujourd'hui une grossière forteresse, nommée *Eski-Hissarlik*.



Monnaie d'Eléonore.

**ÉLÉOPHAGE** (fa) — du gr. *elaion*, olive, et *phagein*, manger) adj. Qui mange des olives, qui s'en nourrit : *Les Provençaux sont ÉLÉOPHAGES.*

**ÉLÉOPTÈNE** (du gr. *elaion*, huile, et *pténon*, volatile) n. m. Parties liquides et volatiles des huiles essentielles, par opposition au *stéaroptène* ou *camphre*, qui désigne les portions solides.

**ÉLÉOSACCHARUM** (*karon*) — du gr. *elaion*, huile, et de l'ar. *sacchar*, sucre) n. m. Médicament que l'on préparait autrefois en triturant dans un mortier du sucre et une essence quelconque, ou en frottant un morceau de sucre sur l'écorce fraîche d'un citron ou d'une orange.

**ÉLÉOSÉLIN** n. m. Genre d'ombellifères, tribu des daucinées, comprenant deux espèces : l'une du bassin méditerranéen, l'autre du Mexique. On dit aussi **ÉLÉOSÉLINE** n. f., et **ÉLÉOSÉLINON**.

**ÉLÉOSPONDE** (*spond*) — du gr. *elaion*, huile, et *spondé*, libation) n. f. Antiq. gr. Libation d'huile en l'honneur d'un dieu, et particulièrement en l'honneur de Pluton.

**ÉLÉOSTÉARATE** n. m. Chim. V. OLEOSTÉARATE.

**ÉLÉOTHÈSE** (gr. *elæothesis*; de *elaion*, huile, et *tithêmi*, je place) n. m. Antiq. Esclave qui, dans les bains publics, frottait d'huile le corps des baigneurs.

**ÉLÉOTHÉSION** (du gr. *elaion*, huile, et *tithêmi*, je place) n. m. Antiq. Salle où, dans les bains publics, les baigneurs étaient frottés d'huile et parfumés.

**ÉLÉOTHREPTÉ** (*trépt*) n. m. Genre d'oiseaux passe-reux fissirostres, famille des caprimulgidés, comprenant des engoulevents américains, voisins des nictydromes, et dont l'espèce type est *eleotdreptus anomalus* de la Guyane.

**ÉLÉOTRAGUE** (tragh) en **ÉLÉOTRAGUS** (*élé, guss*) n. m. Genre d'antilopes, comprenant des formes de taille moyenne, à queue assez longue, manquant le plus souvent de larmiers.

— Encycl. Les *éléotragues* ou *antilopes de marais* habitent les régions humides de l'Afrique centrale et méridionale. Les mâles seuls possèdent des cornes; l'espèce

type est l'*eleotragus arundinaceus*, du Cap, de la taille d'un chevreuil.

**ÉLÉOTRIS** (*triss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des gobulidés, comprenant des formes très voisines des *gobius*, et dont les nombreuses espèces sont répandues dans les mers chaudes.

— Encycl. Les *éléotris* se plaisent surtout dans les estuaires des rivières, dans les eaux saumâtres. Ils varient beaucoup de taille suivant les espèces, depuis quatre jusqu'à trente centimètres. Dans l'océan Indien, vivent près de vingt espèces : *eleotris felineus* (Sumatra); *eleotris sexguttata* ou *Natszi* des Hindous (Ceylan, Coromandel, etc.).



Éléotris.

**ÉLÉOXYLON** n. m. Bot. foss. Genre de conifères, connu seulement par la structure anatomique du bois. (Il apparaît dans le rhétien.)

**ÉLÉPHANT** (*fan* — lat. *elephantus*; du gr. *éléphas*, onlos, même sens) n. m. Genre de mammifères proboscidiens, type de la famille des *éléphantidés*, comprenant les plus puissants entre les animaux terrestres, dont le nez est modifié en une longue trompe munie d'un appendice préhensile.

— *Éléphant blanc*, Variété albinos d'éléphant, qui doit sa couleur à une espèce de lépre. — *Éléphant mammoth*. V. MAMMOUTH. — *Éléphant de mer*, Nom vulgaire du morse et du phoque à trompe.

— Par ext. Personne grosse, lourde et mal faite. — Animal relativement très grand : *L'Autriche est l'ÉLÉPHANT des oiseaux*. — Objet qui a des dimensions gigantesques : *La base, cet ÉLÉPHANT, ce mammoth des instruments à cordes*. (Th. Gaut.)

— Pop. Entrometteur. — Archéol. Petit cor d'ivoire, plus souvent appelé OLFANT.

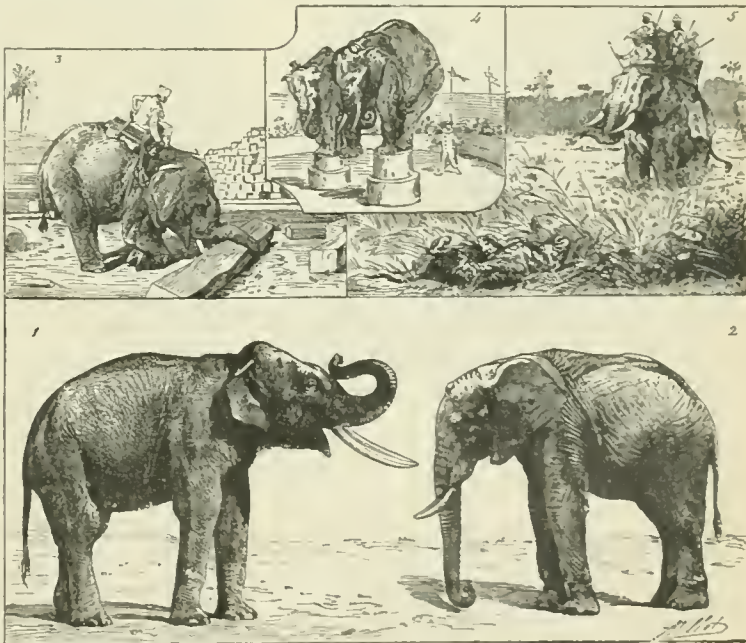
— Blas. Figure héraldique, représentant un éléphant toujours d'aplomb sur ses quatre pieds. (Quand ses défenses sont d'un émail différent de celui du corps, l'éléphant est dit *dépendu*. — La trompe de l'éléphant figurée seule est appelée *proboscide*.)

— Comm. Sorte de papier de grande dimension. (Peo us.)

— Hist. *Compagnons de l'Éléphant*, nom sous lequel les Arabes désignent les soldats de l'armée d'Abraham, prince de Sanaa, qui vint assiéger La Mecque, dans les temps antéislamiques, avec un grand nombre d'éléphants. (Ils appellent l'année de cette expédition l'*année de l'Éléphant*. C'est celle qui précéda l'année où naquit Mahomet.)

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un centrisque, appelé aussi *béasse*.

— Numism. Figure que l'on représentait sur les médailles



Éléphants : 1. De l'Inde; 2. D'Afrique; 3. Portefaix; 4. Jongleurs; 5. Pour la chasse au tigre.

des Césars, d'abord par allusion au mot *kaisar*, qui signifiait *éléphant* en langue punique, et, plus tard, à cause de la victoire que César remporta sur Juba. — Figure qui, sur les médailles des empereurs, fait allusion aux éléphants qui avaient paru dans le cirque. — Type des médailles d'Apamée. — Figure qui, sur une médaille de l'empereur Philippe, indique l'éternité, à cause de la longévité de l'éléphant.

— Loc. prov. : *Faire d'une meuche un éléphant*, Donner de l'importance à une chose qui n'en a pas.

— Encycl. Zool. Il existe actuellement deux espèces d'éléphants : l'une africaine (*elephas africanus*), l'autre asiatique (*elephas indicus*). On a cependant souvent distingué comme troisième espèce l'éléphant de moindre taille qui vit à Sumatra et à Bornéo (*elephas sumatranus*). Le plus petit est l'éléphant d'Asie caractérisé par ses petites défenses, ses oreilles de dimensions moyennes et son front excavé. Il est répandu dans toute l'Asie tropicale; les individus albinos sont vénéralés à Siam comme animaux sacrés. L'éléphant d'Afrique se distingue par sa tête plus petite, son front fuyant et ses oreilles très vastes et immobiles; il est de bien plus haute taille (5 m.) : ses défenses énormes, pouvant peser jusqu'à 100 kilogrammes, fournissent tout l'ivoire du commerce qui se travaille surtout



Eléotrague.















troisième, contre la Prusse (guerre de Sept ans), fut marquée par la victoire de Grossjägerdorf (1757), la défaite de Zorndorf (1758), les succès de Zulichau et de Kunersdorf (1759), l'entrée à Berlin (1760), l'occupation de la Poméranie (1761); elle fut interrompue par la mort de la souveraine. Cette politique belliqueuse n'empêcha pas Elisabeth de supprimer les douanes intérieures (1753), d'ouvrir l'université de Moscou (1755), de créer une académie des beaux-arts (1758), et de continuer dignement, malgré les scandales de sa vie privée, l'œuvre de Pierre le Grand.



Elisabeth Petrovna.

**ÉLISABETH ALEXIEVNA**, impératrice de Russie, née en 1779, morte en 1826. Elle appartenait à la maison de Bade et s'appelait *LOUISE-MARIE-AUGUSTE*. Elle changea de nom, comme de religion, pour épouser (1793) le grand-duc de Russie Alexandre-Paulovitch, devenu empereur sous le nom d'Alexandre I<sup>er</sup>.

PRINCESSES DIVERSES

**ÉLISABETH ou ISABELLE DE FRANCE**, reine de Navarre, née en 1342, morte aux îles d'Hyères en 1371. Fille de saint Louis, roi de France, elle épousa à Melun, en 1355, Thibaut V, comte de Champagne et roi de Navarre. Elle accompagna avec son mari saint Louis à la croisade de 1270, et mourut peu de temps après son retour. Elle n'avait pas eu d'enfant.

**ÉLISABETH ou ISABELLE DE FRANCE**, duchesse de Milan, fille du roi de France Jean le Bon, née à Vincennes en 1348, morte en 1372. Elle épousa, en 1360, Jean Galéas Visconti, comte de Vertus, puis premier duc de Milan, à qui elle apporta en dot le comté de Vertus, en Champagne. Pour obtenir un parti aussi considérable, Jean Galéas aurait payé à Jean II une somme de 600.000 florins, au dire des chroniqueurs contemporains.

**ÉLISABETH ou ISABELLE DE PORTUGAL**, reine de Portugal, morte à Evora en 1455. Fille de dom Pèdre, régent de Portugal, elle épousa, en 1447, le jeune roi Alphonse V, surnommé *l'Africain*. Elle eut la douleur de voir son mari et son père armés l'un contre l'autre : ce dernier périt sous les murs de Lisbonne; elle-même mourut peu après, empoisonnée, croit-on, et laissant deux enfants dont l'un succéda à Alphonse V, sous le nom de Jean II.

**ÉLISABETH D'AUTRICHE**, reine de Suède, de Norvège et de Danemark, née à Bruxelles en 1501, morte à Gand en 1526. Fille de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle, elle épousa, en 1515, Christian II, suivit son époux, déposé en 1523, en Angleterre et sur le continent, mais refusa de se laisser gagner aux doctrines luthériennes. Les humiliations que lui infligea la maîtresse du roi, Dyrvecke, et ensuite les persécutions religieuses, hâtèrent la fin de sa vie malheureuse.

**ÉLISABETH STUART D'ANGLETERRE**, reine de Bohême, fille du roi d'Angleterre Jacques I<sup>er</sup>, née en 1596, morte en 1662. Elle épousa, en 1613, Frédéric V, électeur palatin, l'un des chefs des princes protestants d'Allemagne. En 1619, elle le détermina à accepter la couronne de Bohême, que ces derniers lui offraient, partagea son exil, et, après la bataille de la Montagne-Blanche (1620), se réfugia en Hollande, où elle apprit sa déchéance (1623). Elle vécut dès lors à Arnhem, occupée de l'éducation de ses enfants, et vit l'un d'eux, Charles-Louis, recouvrer par la paix de Westphalie une partie du Palatinat. Après la restauration, elle revint en Angleterre et y mourut.

**ÉLISABETH DE BOHÈME**, princesse palatine, née à Heidelberg en 1618, morte à Herford en 1680, fille de Frédéric V, électeur palatin et roi de Bohême. Réfugiée après 1627 à La Haye avec sa mère, elle manifesta une véritable passion pour l'étude des sciences et de la philosophie; elle entra en relations avec Descartes, dont elle se proclama l'élève, et, pour pouvoir se livrer à ses goûts, elle se retira dans le monastère luthérien d'Herford, dont elle devint abbesse en 1667. Elle y fonda une sorte d'académie philosophique, qui fut la première et la plus célèbre école cartésienne.

**ÉLISABETH-CHARLOTTE DE BAVIÈRE**, dite la Princesse Palatine. V. CHARLOTTE-ÉLISABETH.

**ÉLISABETH-CHARLOTTE D'ORLÉANS**, dite Mademoiselle, duchesse de Lorraine et princesse de Commercy, née en 1676, morte à Commercy en 1714. Elle était fille de Philippe, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, et de sa seconde femme, Elisabeth-Charlotte de Bavière. Elle épousa, en 1698, Léopold, duc de Lorraine, à qui elle donna treize enfants, dont l'aîné, François-Etienne, épousa Marie-Thérèse d'Autriche et devint empereur d'Allemagne. A la mort de son mari (1729), Elisabeth fut régente. Elle eut le titre de princesse de Commercy quand, en 1736, la Lorraine fut cédée à Stanislas I. Lecinski.

**ÉLISABETH-CHRISTINE DE BRUNSWICK-WOLFENBÜTTEL**, reine de Prusse, née en 1715, morte à Schönhausen (près Berlin) en 1797. Elle était fille du duc Ferdinand-Albert et fut mariée, en 1733, au prince royal de Prusse, devenu roi en 1740, sous le nom de Frédéric II. Ce dernier, qui l'avait épousée par contrainte, la délaissa dès son avènement, et elle se fixa à Schönhausen, partageant sa vie entre les bonnes œuvres et la composition d'ouvrages de morale et de piété écrits en français. Elle survécut onze ans à l'homme dont elle avait porté le nom pendant cinquante-trois ans, et qui lui donna, avant de mourir, des témoignages publics d'estime et de respect.

**ÉLISABETH-AUGUSTA-MARIE**, électrice de Bavière, née en 1721, morte vers 1793. Fille de Joseph-Charles-Emmanuel, comte palatin de Salzbourg, elle épousa, en 1742, son cousin Charles-Théodore, électeur palatin, et plus tard électeur de Bavière. Elle est connue pour avoir fondé, en 1766, l'ordre bavarois qui porte son nom.

**ÉLISABETH II (la fausse)**, aventurière qui se faisait passer pour la fille d'Elisabeth de Russie, née en Alle-

magne vers 1750, morte à Cronstadt en 1775. Après avoir parcouru l'Europe et séduit un comte de Limbourg, elle imagina de se faire passer pour une fille d'Elisabeth Petrovna, secrètement élevée en Sibérie, et de revendiquer le trône de Russie; elle appuyait cette fable sur de fausses pièces, qu'elle avait fabriquées. Catherine II, résolu à la faire disparaître, chargea Orlov de cette mission. Orlov, à la tête d'une escadre, vint à Pise, où se trouvait l'aventurière; il la traita en prétendant, réussit à gagner sa confiance et la détermina à mettre le pied sur un de ses navires. Aussitôt, elle fut emmenée en Russie, enfermée à Cronstadt et soumise à une instruction judiciaire. Elle mourut dans sa prison.

**ÉLISABETH DE FRANCE** Philippine-Marie-Hélène, Madame), née à Versailles en 1761, exécutée à Paris en 1794. Elle était le dernier enfant du dauphin Louis et de Marie-Joséphine de Saxe, et la sœur de Louis XVI. Orpheline à trois ans, elle fut élevée par M<sup>me</sup> de Marsac et de Macéan, sous-gouvernantes des enfants de France. Elle avait quinze ans lorsque son frère devint roi. Ce dernier lui donna le château de Montreuil. Elle refusa deux projets de mariage avec un infant d'Espagne et avec le duc d'Aoste, et vint, au début de la Révolution, vivre avec son frère, auquel elle était passionnément dévouée. Elle partagea sa captivité au Temple, comme elle avait partagé les péripéties de sa vie dans les journées des 5 et 6 octobre 1793, du 20 juin et du 10 août 1792. Séparée successivement de lui et de Marie-Antoinette, elle resta seule avec sa nièce, la duchesse d'Angoulême, dont elle commença l'éducation. Transférée à la Conciergerie et complètement isolée, elle en fut tirée, le 9 mai 1794, pour comparaître devant le tribunal révolutionnaire. Accusée d'avoir entretenu une correspondance avec ses frères, fait passer des diamants aux princes émigrés et conseillé les mesures antirévolutionnaires arrêtées par Louis XVI, elle fut condamnée à mort. Le lendemain, 10 mai, elle monta sur l'échafaud, avec l'attitude calme et digne dont elle ne s'était pas départie pendant le cours de son procès.



Elisabeth de France.

**ÉLISABETH** (Pauline-Otilio-Louise), née princesse de Wied, reine de Roumanie, née à Wied en 1843. Elle a épousé, en 1869, le prince Charles de Hohenzollern, appelé depuis au trône de Roumanie, sous le nom de Charles I<sup>er</sup>. Avant d'être reine (1881), elle avait publié, sous le pseudonyme de CARMEN SYLVA, qu'elle a gardé, des traductions en allemand de quelques chansons roumaines; en 1880, elle fit paraître ses *Poésies roumaines*, recueillies en partie de traductions et en partie de pièces originales; puis : *Mon repas* (Meine Ruhe) (1881), sorte de chronique domestique, contenant pour chaque mois de l'année une ballade, pour chaque jour un sonnet ou une sentence. A ce volume succéda *Pensées d'une reine* (1882), œuvre d'une exquise délicatesse, écrite en français, et dans laquelle la reine Elisabeth a épanché au jour le jour tout ce que son esprit a de finesse et son cœur de mélancolie. On lui doit encore un volume de *Nouvelles*, en allemand (trad. en franc. par F. Salles, 1886); *Astra* (1890); *la Servitude de Pèlech* (1894); *le Hêtre rouge* (1899); *Par la loi* (1899). Ces quatre derniers romans ont été traduits en français. La reine de Roumanie fonda, en 1878, l'ordre d'Elisabeth, destiné seulement aux dames.



Elisabeth de Roumanie, d'après le tableau de Leconte de Noyé.

**ÉLISABETH ou ISABELLE-CLAIRE-EUGÉNIE D'AUTRICHE**, infante d'Espagne, V. ISABELLE (Claire-Eugénie).

**ÉLISABETH-Thérèse** (ORDRE MILITAIRE D') [Autriche]. Cet ordre fut fondé en 1750 par l'impératrice Elisabeth-Christine, veuve de l'empereur Charles VI, pour vingt officiers étant au moins colonels et ayant servi l'Autriche depuis trente ans. En 1771, Marie-Thérèse, en renouvelant l'ordre, lui donna le nom de *fondation militaire d'Elisabeth-Thérèse*, et fixa à vingt et un le nombre des membres. De nos jours, ils sont nommés par l'empereur, sur la proposition du conseil aulique, sans égard à la nationalité, à la religion et à la naissance du candidat. La décoration est une étoile à huit rayons d'émail blanc et rouge, portant au centre les initiales d'Elisabeth-Christine et de Marie-Thérèse; elle se porte suspendue à un ruban noir.



Ordre d'Elisabeth-Thérèse.

**ÉLISABETH de Bavière** (ORDRE D'). Cet ordre, destiné aux dames, a été fondé en 1766 par Elisabeth-Augusta-Marie, électrice de Bavière, et a reçu de nouveaux statuts en 1873. Il est attribué à douze dames appartenant à des maisons régnales, et à trente-deux possédant seize quartiers de noblesse. L'insigne consiste en une croix surmontée d'une

couronne et dont le centre est occupé par un émail allégorique; le ruban est bleu clair bordé de rouge. Se porte sur le sein gauche. On l'appelle quelquefois aussi ordre de Sainte-Elisabeth.



Ordre d'Elisabeth.

**ÉLISABETH**, opéra en trois actes, paroles de de Leuven et Brunswick, musique de Donizetti, représenté au Théâtre-Lyrique le 31 décembre 1853. M<sup>me</sup> Cottin avait publié sous ce titre : *Elisabeth ou les Exilés en Sibérie*, un roman duquel Guilbert de Pixérécourt tira un mélodrame qu'il intitula *la Fille de l'exilé ou huit mois en deux heures*. A son tour, un librettiste italien, Domenico Gilardoni, tira du drame de Pixérécourt le poème d'un opéra que Donizetti mit en musique et qui fut représenté au théâtre Nuovo de Naples, en 1827. Et c'est ce dernier ouvrage qui, après la mort de Donizetti, traduit par de Leuven et Brunswick, adapté par Fontana, élève du maître, parut au Théâtre-Lyrique avec un succès qui justifiait la valeur de l'œuvre, car la partition est d'un caractère essentiellement dramatique.

**ÉLISABETHA** (*É. sabé*) n. f. Bot. Genre de légumineuses césalpiniées, voisins des anhersties, dont l'unique espèce connue est un arbre inerme de l'Amérique du Sud.

**ÉLISABETHGRAD**. Géogr. V. IELISAVETGRAD.

**ÉLISABETHPOL**. Géogr. V. IELISAVETPOL.

**ÉLISABETHPORT**. Géogr. V. PORT-ÉLISABETH.

**ÉLISANT** (*zan*). ANTE adj. Chargé d'élire, qui concourt à une élection : *Les membres ÉLISANTS d'une communauté*. — n. m. Membre du clergé concourant à l'élection des évêques, lorsque les évêques étaient nommés par voie de suffrage. — n. f. Religieuse du Calvaire ayant droit de suffrage, au chapitre général.

**ÉLISÉ** (en arménien Eghishé, évêque et historien arménien, né vers 405, mort en 480. Il visita Athènes, Alexandrie et Constantinople, et devint, à son retour, évêque des Amadounis. Il est surtout connu par *l'Histoire de la guerre de Vartan et des Arméniens*, récit du soulèvement national de l'Arménie contre les Perses. Elisé avait été témoin oculaire des événements qu'il raconte. *L'Histoire de Vartan* a été traduite en français (1844).

**ÉLISÉE**, fils de Saphat, prophète juif du IX<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Voici le résumé de son histoire, d'après le IV<sup>e</sup> livre des Rois (1-xxi). Elle l'avait choisi pour son successeur; au moment de quitter la terre, il lui laissa son manteau comme gage de sa protection. Elisée lutta énergiquement contre les progrès de l'idolâtrie, comme son maître, et, comme lui, fut favorisé de dons de miracles. Il intervint plusieurs fois auprès des rois d'Israël, de Juda et de Syrie, pour les forcer à reconnaître la puissance du vrai Dieu. En punition de l'impunité d'Achab et de Jézabel, il ordonna à Jéhu d'exterminer leur fils Joram, avec tous ses enfants, et le fit sacrer lui-même roi d'Israël.



Elisée ressuscitant le fils de la Sunamite, d'après Madox Brown.

**Élisée ressuscitant le fils de la Sunamite**, tableau de Rembrandt. — C'est l'interprétation libre de la scène racontée au livre des Rois (ch. III, v. iv). L'artiste a représenté le fils de la Sunamite étendu sur son lit et privé de vie; le prophète, debout, joint les mains et prie avec ferveur. Rembrandt a peint une autre scène de la vie du prophète : *Élisée prédisant le danger dont il est menacé*.

Plusieurs épisodes de la vie d'Élisée ont été représentés par des artistes italiens. Parmi les représentations récentes les plus curieuses de la résurrection du fils de la Sunamite, on doit placer la toile du peintre préraphaélite Ford Madox Brown, qui se voit au musée de South Kensington. Le caractère archéologique, quoique marqué avec insistance, et le souci du pittoresque, n'ont rien enlevé à la grâce du style et à l'élevation du sentiment.

**ÉLISÉE I<sup>er</sup>**, patriarche d'Arménie, mort en 943. élu en 936, il établit sa résidence à Agathonar, sur les bords du lac de Van. Déposé en 941, il garda son titre jusqu'à sa mort, suivant les coutumes de sa nation, tandis qu'un délégué exerçait les fonctions patriarcales.

**ÉLISÉE II**, patriarche d'Arménie, né en 1451, mort en 1515. élu en 1503, après avoir été évêque d'Erivan et secrétaire du patriarche, il se fit nimer de ses concitoyens par sa bonté et estimer par sa science. Ses *Commentaires sur la Genèse* et sa *Vie de saint Grégoire l'Illuminateur* sont restés manuscrits.

**ÉLISÉE** (Jean-François COPEL, en religion Père), prédicateur catholique, né à Besançon en 1726, mort à Pontarlier en 1783. Elevé chez les jésuites de Besançon, il entra, en 1745, dans l'ordre des carmes. Comme prédicateur, il obtint d'abord peu de succès. Mais Diderot, l'ayant entendu par hasard, loua publiquement son talent et commença sa réputation, qui prit un rapide essor. Il





















































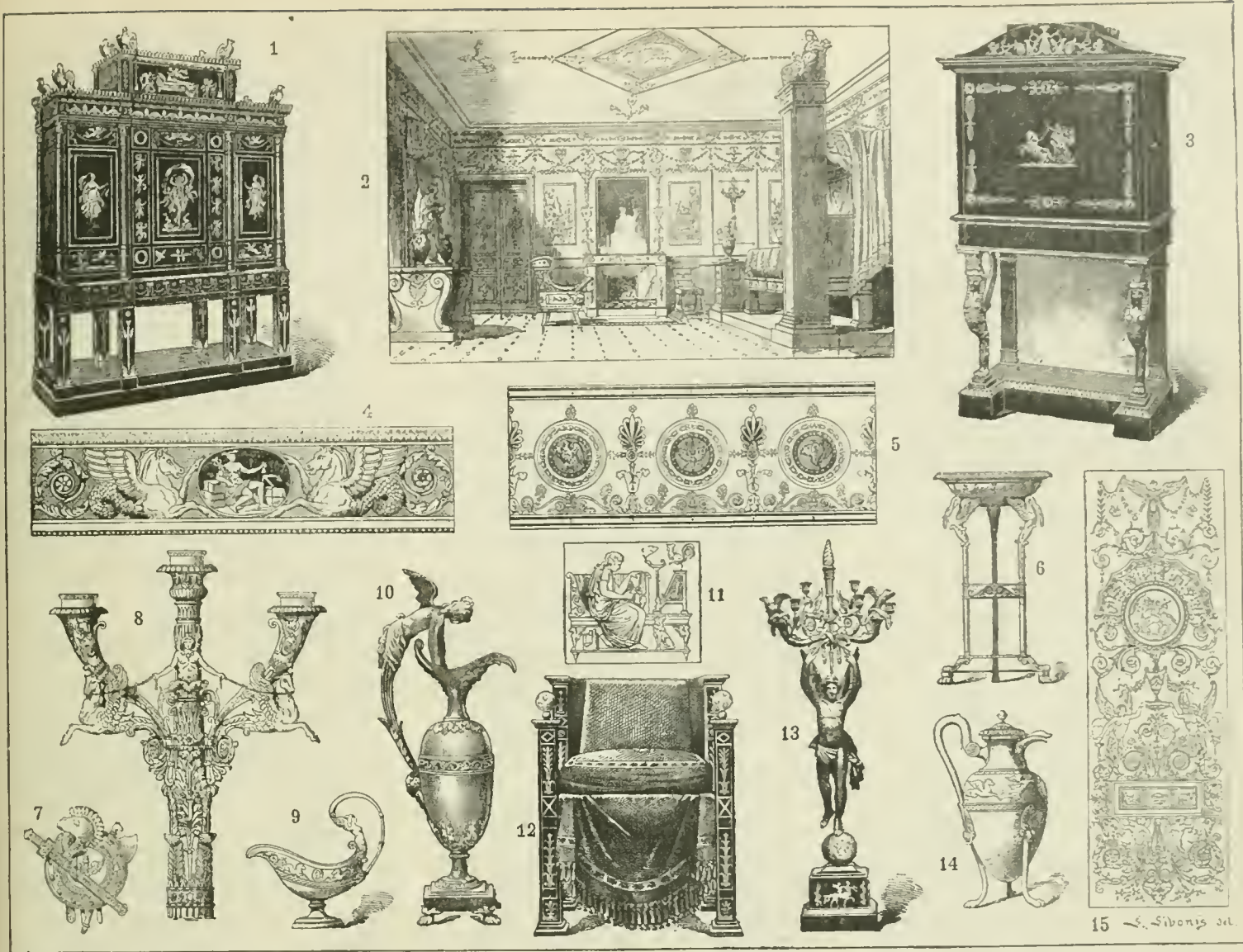












STYLE EMPIRE : 1. Armoire à bijoux de l'impératrice Marie-Louise. — 2. Chambre à coucher. — 3. Cabinet. — 4. Frise. — 5. Frise du château de la Malmaison. — 6. Lavabo (porcelaine et bronze doré). — 7. Trophée d'armes. — 8. Bouquet de lampadaire en bronze. — 9. Saucière en argent doré. — 10. Aigüière en argent doré (service de Napoléon I<sup>er</sup>). — 11. Plaque émaillée (*l'Étude*). — 12. Fauteuil de bureau de Napoléon I<sup>er</sup>. — 13. Candelabre en bronze. — 14. Cafetière (porcelaine et bronze doré). — 15. Panneau décoratif.

d'tenochoés, et les lits se drapèrent d'une tente guerrière, ou d'un pavillon orné de guirlandes de roses, selon la qualité de l'occupant. Cette pseudo-antiquité en bois d'acajou, ornée de bronzes dorés, fut adoptée par Napoléon et constitua le style empire. Les ameublements des résidences impériales furent exécutés sur les dessins de deux architectes, Porcier et Fontaine, qui, à défaut d'autres qualités, savaient harmoniser le mobilier à l'architecture générale. Du reste, si les formes du style empire sont loin d'être toujours heureuses, les détails, sculptures, ciselures, dorures sont pour la plupart très soignées, et l'ensemble, malgré sa raideur, ne manque pas d'une certaine grandeur. L'esprit d'imitation, surtout celui qui suit les victorieux, explique l'extension qu'avait prise en Europe le style empire.

**EMPIRÉE** n. m. Mythol. V. EMPYRÉE.  
**EMPIREMENT** (an, man) n. m. Etat d'une chose qui empire. (Pon usit.)  
**EMPIRER** (an — de en, et pire) v. a. Rendre pire, aggraver : *Il y a des hommes que l'expérience corrompt et qu'elle empire.* (St-Marc Gir.)  
 — v. d. Devenir pire : *Le vulgaire croit que le monde empire à mesure qu'il vieillit.* (J.-J. Rouss.)  
**S'empirer**, v. pr. Devenir pire.  
 — ANTON. Améliorer, amender et ramender.  
**EMPIRICUS SEXTUS**. Biogr. V. SEXTES EMPIRICUS.  
**EMPIRIQUE** (an, rik' — lat. *empiricus*; du gr. *empeirikos*, savant par expérience, de *en*, dans, et *peira*, expérience) adj. Qui n'est fondé que sur l'expérience, qui ne se guide que par l'expérience, qui ne se fonde pas sur une théorie raisonnée : *Médecin empirique. Méthode empirique.*  
 — Philos. *Ideé empirique*. *Ideé* fourni par l'expérience, par opposition aux idées a priori. *Définition empirique*. V. DÉFINITION.  
 — Physiq. *Formule empirique*. Formule fondée non sur la théorie et le calcul, mais sur l'expérimentation : *Les formules empiriques ne sont, en général, qu'approximatives.*  
 — n. m. Philosophe qui fait dériver toutes nos idées de l'expérience. *Médecin qui rejette toute théorie, et qui traite les maladies d'après les données seules de l'expérience.* *Charlatan qui n'a aucune connaissance médicale.*  
 — ANTON. Dogmatique, méthodique, scientifique.  
 — ENCYCL. V. EMPIRISME.  
**EMPIRIQUEMENT** (an, ke-man) adv. D'une manière empirique.  
**EMPIRISME** (an, rissm' — rad. *empirique*) n. m. Usage exclusif de l'expérience, sans théorie ni raisonnement.

— Méd. Pratique médicale fondée sur les seules données de l'expérience; charlatanisme.  
 — Philos. Système dans lequel l'expérience est considérée comme la seule source de nos connaissances : *L'EMPIRISME de Locke, de Condillac.*  
 — ENCYCL. Méd. Les empiriques admettaient comme base de leur art trois sources : 1<sup>o</sup> le hasard, qui fournit des faits, et la marche de la nature qu'on doit observer et qu'ils appellent *autopsie*, observation, et, à défaut de l'autopsie, l'histoire; 2<sup>o</sup> les essais entrepris dans le dessein de connaître quelle en sera l'issue; 3<sup>o</sup> enfin, l'imitation ou analogisme. *Glaucias* appelait ces trois méthodes *le trépied de la médecine*. Plus tard, d'après Ménédoté, les empiriques adoptèrent l'épilogisme, raisonnement à l'aide duquel on conclut des phénomènes sensibles aux phénomènes qui ne tombent pas sous les sens. En réalité, l'empirisme, en tant que secte *militante*, a été une protestation contre les inductions hasardeuses qui avaient encombré la science. *Philinus de Cos*, disciple d'Hérophile, et *Sérapion d'Alexandrie*, qui vivaient à peu près dans le même temps, en sont regardés comme les fondateurs. L'empirisme eut un grand nombre de partisans, parmi lesquels on doit citer : les deux Apollonius d'Antioche, Ménédoté, Sextus Criton, Theutras, Cassius le Pyrrhonien, Glaucias, Nauteias, et Héraclite de Tarente.  
 La doctrine inattaquable formulée et enseignée par les hommes illustres dont nous venons de rappeler les noms garda bien peu de temps sa pureté première : à peine jusqu'au jour où parut Galien. Bientôt, s'occupant plus des médicaments que des maladies, les empiriques devinrent des médecins, des empiristes. Aussi le nom d'empirique n'a-t-il pas tardé à désigner les charlatans de toute espèce qui pratiquent la médecine sans l'avoir apprise et qui captent par leurs boniments la confiance des simples.  
 — Philos. *Empirisme* vient d'un mot qui veut dire expérience. Mais on a ajouté à cette racine une terminaison qui, comme il arrive assez souvent (exemple, dans le mot *sophisme*) a pris une acception nettement défavorable. Aussi est-il devenu classique de distinguer soigneusement la méthode expérimentale, qui se sert de l'expérience, mais en la dirigeant, de l'empirisme qui s'y asservit. L'empirisme est la méthode de ceux qui s'en rapportent uniquement à leur expérience brute, en quelque sorte, c'est-à-dire aux faits, sans essayer de les interpréter et de remonter jusqu'aux principes.  
 En politique, l'empirisme consiste à chercher le succès par les moyens qui l'ont déjà procuré, sans se préoccuper beaucoup de leur valeur et du devoir de tenter des moyens nouveaux, plus conformes au droit et à la justice.  
 En philosophie, l'empirisme prétend ramener aux faits

proprement dits, non seulement toute pratique, mais aussi toute explication et toute théorie, et il se défend de rien affirmer a priori. En réalité, cependant, il est difficile de trouver, en philosophie, un système purement et absolument empirique. Dès que l'esprit humain fait une théorie ou un système quelconque, il retranche, il élimine ou met du sien. Celui qui ne veut voir et accepter, par exemple, que les faits matériels, prolonge l'action de ces faits bien au delà de ce que son expérience lui en apprend. On peut presque dire que théorie, système, philosophie d'une part, et d'autre part, empirisme, sont termes inconciliables et contradictoires. V. EXPERIENCE.  
 — ANTON. Dogmatisme, méthodisme.  
**EMPIRISTE** (an, rissl') n. m. Philosophe ou médecin partisan de l'empirisme : *Les empiristes ne reconnaissent d'autre autorité, en matière de connaissance, que les yeux et les mains.* (Jouffroy.) Mauvais médecin, médeicastro.  
 — ENCYCL. V. EMPIRISME.  
**EMPIS** (an-pis) n. m. Genre d'insectes diptères, famille des empidés, comprenant des mouches de taille médiocre, élancées, qui sont carnassières et sucent le sang d'autres petits insectes. (On connaît une trentaine d'espèces d'empis, répandues en Europe.)  
 — ANTON. *Empis nigricans*, moucheron, avec les pieds jaunes et les ailes jaunâtres.)  
**EMPIS** (Adolphe-Dominique-Florent - Joseph SIMONIS, dit), auteur dramatique, né et mort à Paris (1795-1868). Attaché à la liste civile sous Louis XVIII, il devint, tout en écrivant pour le théâtre, chef de bureau, secrétaire des bibliothèques du roi et chef de la 1<sup>re</sup> division de la maison du roi. Elle membre de l'Académie française en 1847, il fut administrateur du Théâtre-Français de 1856 à 1859, puis inspecteur général des bibliothèques. *Empis* a écrit, soit seul, soit en collaboration, des drames, des comédies, des livrets d'opéras. On trouve dans ses œuvres une aspiration à la peinture des caractères, un vif sentiment de la situation dramatique, de la logique, de l'observation, un style naturel et un fonds de haute moralité. Ses principales pièces sont : *Bothwell* (1824); *Lambert Simnel* (1827); *l'Agiotage* (1826); *la Dame et la Demoiselle*



Empis (gr. 2 fois).













ENCABLURE n. f. et elle n. f. Ancienne mesure de longueur... par 24 mètres... nom provient de l'ancien langage maritime des cables des vaisseaux.

ENCABOTINER (S') le ca, et cabotin v. pr. Faire des cabotins sa société, prendre leurs habitudes.

ENCADASTRER stré — de en, et cadastre v. d. Faire entrer dans un cadastre.

ENCADENASSER n. m. — de en, et enlens v. a. Fermer d'un cadenas, enfermer soigneusement.

ENCADREMENT n. m. Action d'encadrer, ouvrage servant de cadre.

ENCADREMENT d'une troupe. Fig. Mieux Les passions sont l'encadrement obligé de toutes nos actions.

ENCADREMENT d'un tableau. Art de l'encadrement, sous-officiers et soldats qui, dans les manœuvres, marquent la ligne de bataille et entre lesquels vient s'encadrer le front des troupes.

ENCADREMENT d'un édifice. L'encadrement prend sa véritable origine à la Renaissance, lors de la réduction des dimensions de la peinture murale à celles du tableau de chevalet.

ENCADREMENT d'un tableau. Les premiers cadres qu'on fit pour les glaces étaient de même matière; ainsi sont les glaces de Venise.

ENCADREMENT d'un tableau. Les premiers cadres furent de bois sculpté, recouvert directement de feuilles d'or.

ENCADREMENT d'un tableau. Les ateliers d'encadrement sont composés: des mouleurs, qui appliquent la pâte sur le cadre; des repasseurs, qui retouchent le moulage et lui donnent le fini et le poli voulus.

ENCADREMENT d'un tableau. Les bruisseuses, qui rendent certaines parties brillantes, tandis que les autres restent mates; et enfin des encadreurs proprement dits, qui confectionnent les passe-partout, encadrent les dessins, gravures, aquarelles, etc.

ENCADREMENT d'un tableau. Les bois qui servent à la fabrication des cadres dorés sont en général le maronnier, le poirier, l'aune, etc.

ENCADREMENT d'un tableau. L'encadrement des gravures et dessins est d'un genre particulier. On colle le dessin qu'on veut encadrer sur une feuille de papier Bristol, de fort papier à dessin, et suivant les marques qu'on veut conserver; ce travail fait, on met la feuille sous presse; puis on coupe un carton de la forme et de la dimension voulues, on place le dessin dessus, et l'on remet le tout sous presse.

ENCADREMENT d'un tableau. Après l'en avoir retiré, on taille, en suivant exactement le contour du carton, une feuille de beau verre à vitre blanc qu'on applique sur le dessin, après avoir préalablement collé à la colle forte des bandes de toile sur les bords, à l'envers du carton.

ENCADREMENT d'un tableau. Art milit. Encadrement d'une troupe. Ce mot se emploie pas seulement pour désigner l'ensemble ou la répartition des batailles d'une troupe, mais aussi pour indiquer la position de celle-ci dans une ligne de bataille, entre d'autres unités chargées d'assurer ses flancs; soit pour lui permettre d'agir plus énergiquement devant elle, soit pour la soutenir si l'on a quelques raisons de se défier de sa valeur ou de ses intentions.

ENCADREMENT d'un tableau. Ainsi, un général prendra soin d'encadrer, le cas échéant, des troupes jeunes ou des alliés douteux contre des corps aguerris et parfaitement sûrs.

ENCADREMENT d'un tableau. ENCADRER un tableau, dans un cadre, entourer un tableau, une glace, entourer l'œuvre bordure tenant lieu de cadre; ENCADRER un journal de noir.

ENCADRER un tableau. Par anal. Envelopper de toute part, isoler; Potager qu'encadrent les bordures de buis. Ce genre de montagnes encadrant un paysage. Entourer et faire ressortir; Cheveux noirs encadrant un visage pâle.

ENCADRER un tableau. Par ext. Introduire, insérer, faire entrer; ENCADRER un monument dans un paysage, un épisode dans un récit. Placer dans un certain lieu; Les canapages tranquilles, où j'aime le plus à encadrer mes rêveries. G. Sand.

ENCADRER un tableau. Ironiq. Faire encadrer. Être très singulier sous un rapport quelconque; l'air leur, excentrique.

ENCADRER un tableau. Art milit. Faire entrer dans les cadres de l'armée; Les lettres d'un pays en jure ont l'air des canapages pu s'être à ENCADRER dans une armée équivalente. A de Broglie. Encadrer une troupe, la purger des grades nécessaires par la manœuvre et en a surer le service.

ENCADRER un tableau. Encadré, ée part. pass. du v. Encadrer.

ENCADRER un tableau. Encadré, être entouré, bordé; Être inséré, introduit.

ENCADRER un tableau. Fig. Être placé, se placer, s'enfermer dans un certain milieu.

ENCADREUR n. m. Celui qui fait, qui pose des cadres.

ENCADRURE n. f. Encadrement. (Vieux.)

ENCADRURE n. f. pl. Liturg. V. ENCENS.

ENCAGEMENT n. m. — de encager n. m. Action d'enfermer dans une cage, son résultat. Peut se dire d'une personne.

ENCAGER v. pr. — de en, et enge. — Prend un e. Après le y devant a ou o. Il encage, nous encageons v. a. Mettre en cage; ENCAGER un oiseau. Fam. Tenir enfermé; emprisonner. ENCAGER un voleur.

ENCAGER v. pr. Être encagé, mis en cage. Fam. Se tenir enfermé; S'ENCAGER dans son logement.

ENCAISSABLE (ke-sabl') adj. Qui peut ou doit être encaissé.

ENCAISSAGE (ké-saj') n. m. Comm. Action d'encaisser, de mettre en caisse; ENCAISSAGE de marchandises, de rentes. Etat d'un objet encaissé; L'encaissement d'un défendeur.

ENCAISSAGE n. m. Hort. Action de mettre des plantes en caisse; L'encaissage des oranges.

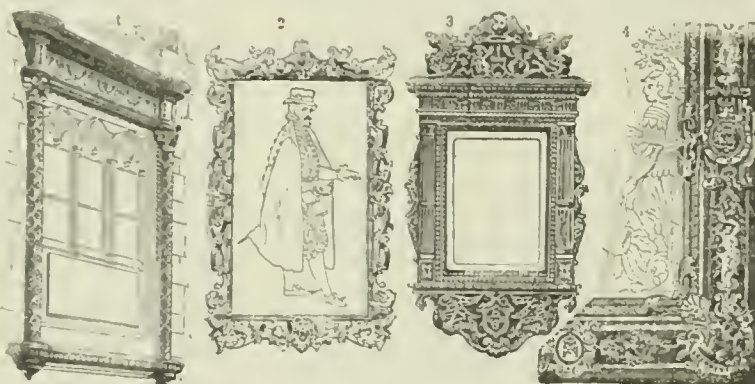
ENCAISSAGE n. m. Hort. L'encaissage est une opération de même nature que l'empilage; toutefois, les encaissements c'est-à-dire les transfèrements de la plante dans une caisse de plus grande dimension devant être beaucoup moins fréquents que les rempotages, il importe de donner aux sujets une terre encore plus substantielle, ordinairement un mélange composé dans ce seul but, afin de maintenir leur végétation le plus longtemps possible.

ENCAISSANT (ké-san), ANTE adj. Géol. Qui forme encaissement; La roche ENCAISSANTE d'un minerai.

ENCAISSE (kess) n. f. Somme qu'un comptable a dans sa caisse; Une ENCAISSE de tant de millions... Pour défendre cette ENCAISSE, la Banque de France... ENCAISSE métallique, Valeurs en or ou en argent.

ENCAISSEMENT (ké-se-man) n. m. Action d'encaisser; L'encaissement des marchandises. Etat d'un objet mis en caisse; Un ENCAISSEMENT d'un défendeur. Etat d'un objet resserré; L'encaissement d'un fleuve.

ENCAISSEMENT n. m. Comm. Action de toucher de l'argent ou des valeurs.



Encadrements xvii<sup>e</sup> s. : 1. De fenêtre; 2. De tableau; 3. De miroir; 4. De tapisserie.

ENCASSEMENT n. m. Comm. Action d'encaisser les arbres ou les plantes. P. et chaus. Encasement de charpente. Sorte de grande caisse qu'on remplit de pierres et qu'on coule à fond pour former une digue, protéger les piles d'un pont ou jeter des fondations. Tranchée creusée sur l'emplacement d'une route ou d'une rue et qu'on se propose de combler avec certains matériaux. Travaux de défense par lesquels on maintient dans leur lit des cours d'eau peu volumineux.

ENCAISSER (ké-sé) — de en, et encaisse v. a. Mettre en caisse; ENCAISSER des marchandises. Par ext. Resserrer, border des deux côtés; Les montagnes qui ENCAISSENT une vallée.

ENCAISSER v. a. Pop. Recevoir; ENCAISSER une gifle. Comm. Toucher, recevoir, en parlant d'une somme d'argent ou d'autres valeurs.

ENCAISSER v. a. Hort. Planter dans une caisse remplie de terre; ENCAISSER des oranges. Faire un large trou, dans une terre non encore remuée, pour y rapporter de la terre ou des pierres; ENCAISSER un terrain.

ENCAISSER v. a. P. et chaus. Resserrer entre des digues, des berges; ENCAISSER une rivière, un cours d'eau. Encaisser une route, En creuser l'emplacement, pour remplacer le creux avec certains matériaux.

ENCAISSER v. a. S'encasser, s'enfoncer comme dans un encaissement; La vallée s'ENCAISSE entre deux collines.

ENCAISSER v. a. ANTON. Déboursier, décaisser, payer, rembourser, solder.

ENCAISSEUR (ke-seur') n. m. Géol. Encasement qui encaisse; L'ENCAISSEUR d'un effet.

ENCALIFOURCHONNÉ (cho-né), ÉE adj. Fam. Qui est à califourchon.

ENCALMINÉ, ÉE de en, et enlme) adj. Mar. Arrêté par le calme; Navire ENCALMINÉ.

ENCALYPTÉ n. f. Genre de mousses, comprenant des plantes qui croissent en gazons épais.

ENCALYPTÉ n. f. Genre de mousses, comprenant des plantes qui croissent en gazons épais.

ENCALYPTÉ n. f. Genre de mousses, comprenant des plantes qui croissent en gazons épais.

ENCALYPTÉ n. f. Genre de mousses, comprenant des plantes qui croissent en gazons épais.

ENCALYPTÉ n. f. Genre de mousses, comprenant des plantes qui croissent en gazons épais.

ENCALYPTÉ n. f. Genre de mousses, comprenant des plantes qui croissent en gazons épais.

ENCALYPTÉ n. f. Genre de mousses, comprenant des plantes qui croissent en gazons épais.

ENCALYPTÉ n. f. Genre de mousses, comprenant des plantes qui croissent en gazons épais.



Encalypta (gr. 2 fois).

défend de vendre à prix d'argent; Mettre sa conscience à l'encas.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

ENCENCL. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

























(masée des Offices), un tableau de Subleyras, un tableau de Nicolas Chaperon et un tableau de l'école de Poussin, qui ont fait partie de la galerie du cardinal Fesch; une peinture décorative de Romanelli, au Louvre; une statue de Canova (collection Devonshire); diverses compositions de Bern. Noelli, de G.-B. Piazzetta, d'A. Conradini, un tableau de L.-E. Ronilt (1822), etc.

**Endymion**, poème de John Keats, en quatre chants, dédié à la mémoire de Chatterton, publié en 1818. — Ce poème commença par le vers célèbre: *Une chose de beauté est une éternelle joie*, dont il est le très beau développement. Le sujet est la légende d'Endymion et de Cynthia (Diane). Le berger de Latmos a vu, en rêve, l'éblouissante divinité et court le monde pour la trouver; il est enfin réuni à son amante dans le ciel. Le sujet est fort secondaire dans l'esthétique de Keats: le but avoué du poète était, dans ce premier essai, de mettre à l'épreuve sa puissance d'imagination et d'écrire quatre mille vers tout remplis de la plus pure poésie.

**Endymion**, roman de lord Beaconsfield, publié en 1830. — L'action se passe dans le monde parlementaire et retrace la vie politique anglaise pendant les trente années comprises entre la mort de Canning (1825) et la chute du premier cabinet de lord Derby. William Ferrars dépense sa fortune pour arriver à une situation ministérielle et ne réussit qu'à se ruiner. Ses deux enfants, Endymion et Myra, restent sans ressources à la mort de leur père.

Parvenir, être puissants, reconstruire l'opulence des Ferrars, tel est le but que se proposent Endymion et sa sœur, dès qu'ils sont arrivés à l'âge où l'on réfléchit. Le hasard joue un grand rôle dans cette histoire: Myra fait un riche mariage, et son frère devient premier ministre. La portée morale de cette œuvre serait plus significative, si le héros avait à lutter pour la vie et si sa force de volonté était mise en jeu.

**ENDYMION** n. m. Genre de plantes, de la famille des liliacées. Syn. de **AGRAPHIDE**.

— **ENCYCL.** Le genre *endymion* n'est qu'une section du genre *scilla*; il comprend des plantes bulbeuses dont les sépales, pétales et étamines, sont connivents, mais non concrescents, en un tube, dans une grande partie de leur étendue. L'espèce la plus connue est la jacinthe des bois (*endymion nutans*), très commune au printemps dans les bois et pourvue d'un périanthe bleu et odorant.

**ENDYTIUS** (iss. — du gr. *enduein*, revêtir) n. m. Liturg. Ancien nom des couvertures d'autel.

**ÉNÉADE** ou **ÆNÉADE**. Mythol. Descendant d'Énée, Ascacue. — Compagnon d'Énée, Troyen. — Romain.

**ÉNEAS**, poème écrit dans le nord-ouest de la France vers 1160. — C'est une traduction libre ou plutôt une adaptation de l'*Énéide* de Virgile; l'auteur supprime la plupart des épisodes mythologiques, qu'il remplace par de longues descriptions d'un caractère purement médiéval. Le long bors-d'œuvre, dont il n'y a pas trace dans l'*Énéide*, des amours d'Énée et de Lavine, semble un chapitre détaché d'une chanson de geste. Il n'y a pas de raison d'attribuer l'*Énéas*, comme on l'a fait souvent, à Benoît de Sainte-More, autour des romans de *Thèbes* et de *Troie*, dont la langue et les procédés littéraires diffèrent sensiblement. Le roman d'*Énéas* a été publié par Salverda de Gravo (Halle, 1891: *Bibliotheca Normannica*, t. IV).

**ÉNÉATEUR** (lat. *æneator*; de *æneus*, d'airain) n. m. Antiq. rom. Nom que l'on donnait aux musiciens qui jouaient d'un instrument de cuivre, qu'ils fussent employés à l'armée, dans les jeux ou ailleurs.

**ÉNÉE**, principal héros de l'*Énéide* de Virgile. Fils d'Anchise et de Vénus, et appartenant, par son père, à la famille royale d'Ilium, il ne prit d'abord, suivant Homère, aucune part à la guerre de Troie; mais, sur l'ordre d'Apolon, en devint plus tard l'un des principaux chefs. Les traditions les plus anciennes le représentent comme ayant régné sur les Troyens.

Les légendes dont s'est inspiré Virgile sont différentes. Vénus serait apparue à son fils pendant le sac de la ville et l'aurait engagé à se soustraire au danger. Le héros aurait alors chargé sur ses épaules son vieux père et pris son fils Ascacue par la main. Fuyant dans l'obscurité, il aurait été séparé de sa femme Créuse, dont l'ombre lui apparut pour lui annoncer que Cybèle elle-même l'avait enlevée du nombre des vivants, et pour lui révéler les destinées réservées à son époux en Italie. Après avoir réuni autour de lui quelques guerriers sur le mont Ida et tenté vainement de résister encore aux Grecs, Énée s'embarqua. Une tempête le jeta sur la côte de Carthage où l'amour de Didon ne put le fixer. La chronologie s'oppose à la réalité de cet épisode. Enfin, après mille traverses, il aborda en Italie, dans le Latium, reçut du roi Latinus des terres avec la main de sa fille Lavine, et se donna lui-même la mort, après avoir vaincu son rival Turnus. On l'adora dans le pays, sous le nom de *Jupiter indiges*. La tradition d'une colonie troyenne dans le Latium était constante chez les Romains. Les *Julus* prétendaient descendre de Vénus par Énée. V. **ESÈNE**.

— **Iconogr.** Parmi les peintures antiques existantes, il nous suffira de mentionner deux morceaux du musée des Études, à Naples: l'une représente Énée et Didon couchés à terre et qui s'embrassent; l'autre, caricature célèbre, nous montre Énée fuyant avec son père Anchise sur l'épaule et son fils Ascacue dans la main. Dans cette dernière composition, les personnages ont des têtes de chien.

Un épisode fréquemment représenté est *Énée sauvant son père Anchise*. Nous citerons sur ce sujet: les compositions de Raphaël, de Schiavone, du Tintoret, d'Ant. Coyvel; un groupe de marbre, sculpté par le Bernini, à l'âge de quinze ans (villa Borghèse); les tableaux de L. Spada (Louvre), de P. Schubrock (1605) (Vienne); un groupe par A. Lepautre (Tuileries); les peintures de Vanloo (Louvre), de G. Van Eeckhout (Munich); de Rubens, etc. L'*Embarquement d'Énée après la prise de*

*Troie* a été peint par Claude Lorrain, qui a représenté en outre: *Énée et son père visitant Hélène à Delphes*; *Didon faisant visiter à Énée le port de Carthage*; *Énée chassant le cerf sur la côte de Libye* (Bruxelles); etc. Un tableau de Steenwyck (National Gallery) nous montre *Énée se présentant à Didon*. (Cinquante a peint le *Départ d'Énée et de Didon pour la chasse* (Naples); Le Cortone, la *Rencontre d'Énée et de Didon à la chasse* (Louvre); Poussin, *Didon et Énée cherchant un refuge pendant l'orage* (National Gallery); Annibal Carrache, les *Amours d'Énée et de Didon* (galerie Farnèse); Pierre Guérin, *Énée racontant à Didon les malheurs de Troie* (Louvre); Turner, *Didon et Énée quittant Carthage* (National Gallery); Martin Freminet, *Mercurie ordonnant à Énée d'abandonner Didon* (Louvre); le Cortone, le même sujet (Dresde); G.-M. Butleri, le *Débarquement d'Énée en Italie* (Offices); R. La Fage, *Énée conduit par la sibylle au lac d'Averne*; Turner, le même sujet (National Gallery); J. Breughel, *Énée combattant aux Enfers les Furies et les Ombres* (Vienne); Fr. Perrier, *Énée*



Énée sauvant son père Anchise, d'après Vanloo.



Énée racontant à Didon les malheurs de Troie, d'après Guérin.

et ses guerriers poursuivant les Harpies (Louvre); Rubens, *Énée voyant son père aux Enfers*; Michel Corneille, *Énée sacrifiant aux mânes d'Anchise* (autrefois dans la galerie Fesch); etc.

**ÉNÉE** ou **ÆNEAS** le Tacticien, écrivain militaire grec (milieu du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.). On l'identifie ordinairement avec Énée de Stymphale, qui est mentionné dans les *Helléniques* de Xénophon, et qui fut général des Arcadiens, au temps d'Épaminondas. Il avait écrit un grand ouvrage, intitulé *Mémoires sur la stratégie*, dont parle Polybe. Cet ouvrage fut abrégé, dit-on, par Cinéas, l'ami de Pyrrhus. Le *Traité de tactique* qui nous est parvenu sous le nom d'Énée est un extrait de ses *Mémoires sur la stratégie*. L'auteur y explique minutieusement les précautions à prendre dans une ville assiégée, les stratagèmes à pratiquer ou à déjouer; à l'appui de ses conseils, il donne de nombreux exemples, empruntés à l'histoire du temps. L'ouvrage est d'un habile homme et d'un fin lettré.

**ÉNÉE** de Gaza, philosophe chrétien, né à Gaza, en Palestine, vers 460, mort vers 520. Il a composé en grec un dialogue, intitulé *Mémoires*, sur l'immortalité de l'âme et la résurrection des corps. Énée de Gaza a laissé encore un recueil de lettres, imprimées par Aldé Manuce, en 1499.

**ÉNÉE**, évêque de Paris, mort en 870. Notaire ou secrétaire de Charles le Chauve, il succéda, en 853, à Erkanrad sur le siège épiscopal de Paris. Il assista à six conciles, de 859 à 867. Il écrivit contre Photius un ouvrage, qui est plutôt une compilation de textes qu'une thèse régulière.

**ÉNÉE** ou **ÆNEAS SYLVIUS**, pape. V. **PIS II**.

**ENEGO**, comm. d'Italie (Vénétie) [prov. de Vicence], sur la Brenta; 3.200 hab. C'est l'une des *Sette Comuni*.

**Énéide** (l'), poème épique en douze chants, composé par Virgile à la demande d'Auguste. — Ce poème a pour sujet les aventures d'Énée et de ses compagnons depuis la prise de Troie, dont la chute fournit un magnifique récit épisodique, jusqu'à leur établissement définitif dans le Latium. Le choix d'un pareil sujet assurait au poète tous les avantages littéraires d'une action légendaire, et, en même temps, il excitait au plus haut degré la curiosité, puis l'enthousiasme patriotique des Romains, dont l'*Énéide* devint aussitôt, en effet, l'épopée nationale. Enfin, le chantre d'Énée flattait délicatement le maître du jour en célébrant le héros dont les Jules se prétendaient les descendants, et il secondait les desseins d'Auguste en faisant voir dans l'établissement de sa dynastie l'aboutissement et le couronnement providentiel de tous les efforts faits par le peuple romain pour établir sa domination universelle. Au moyen des conversations entre les deux (liv. I<sup>er</sup>), des prédictions de Créuso (liv. II<sup>e</sup>), des imprécations de Didon (liv. IV<sup>e</sup>), de la descente aux Enfers (liv. VI<sup>e</sup>), de la description du bouclier d'Énée (liv. VIII<sup>e</sup>), le poète a su passer en revue, comme dans le demi-jour d'une vision prophétique et grandiose, toute l'histoire de Rome et mille circonstances de son culte, de ses mœurs,

de ses institutions. Les anciens reconnaissaient déjà que, mérite littéraire à part, l'*Énéide* de Virgile est peut-être la source la plus abondante et la plus sûre pour l'étude des antiquités romaines. Un profond sentiment religieux, et patriotique à la fois, donne le poème, car l'enlèvement de la grande romaine n'est d'un bout à l'autre l'objet de la grave sollicitude des dieux.

Virgile, pour composer son poème, a beaucoup emprunté, imité, traduit. Les six premiers livres ou *Énée* raconte ou achève ses voyages sont inspirés de l'*Odyssée*; les six derniers rappellent surtout l'*Iliade*. Apollonius de Rhodés et plusieurs autres poètes alexandrins; chez les Latins, Nævius et Ennius, ont fourni à Virgile des traits, des épisodes, même des vers entiers. Mais tel est l'art du poète que la principale qualité littéraire de son œuvre est précisément l'harmonie de l'ensemble. Les caractères, si l'on en excepte Didon et Turnus, sont plutôt froids. Le pieux Énée est trop sage pour fournir un personnage bien dramatique. Puis la union des dieux le soutient si trop visiblement. Le roi Latinus, Lavine, sont des physionomies effacées. L'intérêt languit dans les six derniers livres. Le doux Virgile n'a pas au même degré qu'Homère le don de faire vivre ses personnages. Mais des épisodes tels que la prise de Troie, le désespoir de Didon, la descente aux Enfers, l'histoire touchante de Nisus et Euryale, sont des morceaux qui soutiennent la comparaison avec n'importe quel chef-d'œuvre. Enfin, les beautés de détail sont partout. N'oublions pas, d'ailleurs, que Virgile ne put mettre la dernière main à son ouvrage. Lui-même le jugeait si imparfait que, par son testament, il demanda qu'on le brûlât. L'autorité d'Auguste empêcha seule ce malheur.

**Énéide**, poème allemand de Henri de Veldeke, qui écrivait entre 1170 et 1190. — Originaire du village de Veldeke, près de Maëstricht, Veldeke composa quelques poésies lyriques et une légende de saint Servais. Mais ce qui rendit son nom célèbre, c'est son *Énéide*, imitée du roman français d'*Énéas*, et qui retrace les aventures d'Énée. De même que son original, le poète allemand s'est peu inquiété de comprendre l'esprit de l'antiquité, et ses héros sont faits à l'image des chevaliers de l'époque. Veldeke fut le précurseur des grands maîtres de la poésie allemande du moyen âge. Gutfried de Strasbourg dit de lui qu'il « enta le premier raneau dans la langue allemande ». Par la pureté de sa langue et le soin qu'il apporta à la versification, Veldeke fut un modèle, et il inaugura dignement la période classique de la littérature allemande du moyen âge.

**Énéide travestie** (l'). V. **VIRGILE TRAVESTI** (le).

**ÉNELER** du préf. priv. *él*, et de *nèle*, altérat. de *laine* v. a. Zootechn. Dépouiller de sa laine. Inus.

— **Agric.** Débarrasser de nielles qui l'envahissent un champ de blé, un champ d'avoine.

**ENEMANN** (Michel), orientaliste et voyageur suédois, né en 1676 à Enköping, mort en 1744 à Upsal. Secrétaire du consistoire de campagne de Charles XII, il se trouva à Bender, à la suite de ce prince, puis fut attaché comme aumônier à l'ambassade suédoise de Constantinople (1709), et parcourut aux frais de son roi, en 1711, l'Égypte et une partie de l'Asie. Il devint ensuite professeur de langues orientales à Upsal, où l'on publia de lui, en 1740, *Relation d'un voyage en Orient*. Il avait déjà composé un *Traité sur le salut des enfants morts sans baptême* 1706.

**ÉNÈME** (du gr. *en*, dans, et *aima*, sang) n. m. Médicament que les anciens appliquaient sur les plaies sanglantes. On dit aussi **ENEMTR**.

**ÉNÉMION** n. m. Bot. Syn. de **ISOPYRUM**.

**ÉNÉMIQUE** (tik') — rad. *ènème*, adj. Acc. méd. Qui se rapporte à l'ènème.

**ÉNÉOREME** (du gr. *en*, dans, et *aiôrein*, suspendre) n. m. Matière blanchâtre et comme naugense, que l'on voit en suspension dans l'urine, après qu'on l'a laissée reposer. Inus.

**ÉNÉRGÉTISME** (*je-tism'*) — rad. *énergie* n. m. Théorie philosophique, qui fait de l'énergie la source et le terme suprême des choses.

— **ENCYCL.** Issu, en Allemagne, du mouvement hégélien, l'*énérgétisme* peut être considéré comme une dérivation du phénoménisme idéaliste. Pour ses partisans, l'état actuel des sciences positives permet d'inférer que le mot « substance » (matière ou force) est un mot vide de sens. En effet, si l'on retranche d'une chose toutes ses qualités sensibles, il n'en reste rien de consistant; pas même l'étendue, dont Leibniz avait fait le substratum de tout ce qui est, en la définissant « une suite de points résistants ». Conclusion: les phénomènes seuls existent et constituent l'unique et totale réalité. Ceux-ci, toutefois, ne sont connaissables qu'autant qu'ils peuvent être envisagés dans la catégorie de substance, c'est-à-dire soumis à la relation que l'esprit a coutume d'établir entre la substance et l'accident. Elle-même, dès lors, toute la réalité des attributs ou propriétés réside dans la perception que nous en avons. Mais la perception est, par rapport à nous, l'aspect subjectif de l'être, dont l'aspect objectif est, nécessairement, l'acte. Donc, être et agir sont une seule et même chose; et, par conséquent, la conception de l'énergie, en dehors de toute substantialité, apparaît de plus en plus comme le postulat inéluctable, tant de nos raisonnements que de nos expériences.

**ÉNERGIE** (*je*) — gr. *energeia*; de *en*, dans, et *ergon*, œuvre) n. f. Puissance, force physique: *L'ÉNERGIE musculaire se développe par l'exercice*. Vertu, puissance d'efficacité: *L'ÉNERGIE d'un remède*. *L'ÉNERGIE d'un reactif*.

— **Phys.** et mécan. V. la part. encycl.

— **Fig.** Force, vigueur; activité morale: *La colère est souvent l'ÉNERGIE de la faiblesse*. Puissance, activité naturelle, intensité d'action: *La liberté de la presse a le caractère et l'ÉNERGIE d'une institution politique*. Royer-Collard.) Vigueur d'expression ou d'effet, dans la littérature et les arts: *ÉNERGIE du style*, du dessin, du coloris.

— **Physiol.** *Énergie spécifique*. Propriété spéciale d'un nerf centrifète, qui fait que l'activité de ce nerf nous donne une impression déterminée par la région de notre système nerveux central où ce nerf vient aboutir, et non par la nature même du phénomène qui a causé l'activité du nerf à son extrémité périphérique.

— **Théol.** Puissance de la Divinité: *Plotin ne reconnaissait qu'une seule ÉNERGIE dans le Père, le Verbe et l'Esprit*.

— **SYN.** **Énergie**, force, vigueur. *L'énergie*, c'est la force





27 février 1877, tout enfant, âgé de moins de deux ans, qui est placé, moyennant salaire, en nourrice, en sevrage ou en garde. Lors du décès de ses parents, devient par ce fait l'objet d'une surveillance de l'autorité publique ayant pour but le prodigier sa vie et sa santé.

2° *Enfants assistés.* La législation moderne comprend sous ce nom trois classes d'enfants : les *enfants trouvés*, nos de père et de mère inconnus et trouvés dans un lieu quelconque ; les *enfants abandonnés* qui, nos de père et de mère connus, ont été délaissés par ceux-ci, qui ont complètement disparu, enfin, les *orphelins pauvres*. Les enfants assistés sont régis officiellement par le décret du 30 ventôse an V, le décret du 19 janvier 1811, la loi du 5 mai 1869, mais la plupart des dispositions des deux décrets sont tombées en désuétude. La loi de 1869 a classé au nombre des dépenses obligatoires des secours temporaires destinés à prévenir ou à faire cesser l'abandon. Les dépenses affectées aux enfants assistés sont payées, dans chaque département, sur le produit des fondations, dons, et legs spéciaux faits à tous les hospices du département au profit des enfants assistés, le produit des amendes de police correctionnelle ; le budget départemental ; le contingent des communes, réglé chaque année par le conseil général et qui ne peut excéder le cinquième des dépenses. Les frais d'inspection et de surveillance sont à la charge de l'État, et les agents sont nommés par lui. Les enfants assistés sont placés à la campagne dans des familles de cultivateurs bounêtes, qui reçoivent une subvention mensuelle.

3° *Enfants maltraités ou moralement abandonnés.* L'enfant moralement abandonné est celui dont les parents n'ont pas disparu, mais qui, n'étant ni nourri ni logé par eux, se trouve obligé de demander le plus souvent à la mendicité ou à d'autres moyens moins avouables de quoi subvenir à ses besoins. En vertu de la loi du 24 juillet 1889, les pères et mères et ascendants sont déchus de plein droit de la puissance paternelle lorsqu'ils encourrent certaines conlammations relatives à leurs enfants, ou relatives aux mœurs, se laissent aller à l'ivrognerie habituelle, à une conduite scandaleuse ou à des brutalités. La loi organise la tutelle qui remplace celle des parents déchus et les moyens financiers qui permettent de subvenir aux besoins des enfants.

4° *Travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie.* Le législateur, frappé des résultats désastreux produits par le travail excessif des enfants dans les manufactures, usines et ateliers, a cherché à y remédier par les lois du 19 mai 1874, les décrets des 27 mars, 12 mai, 13 et 14 mai 1875, 27 mars 1885, remplacés par la loi du 2 novembre 1892 et les décrets des 21 avr., 3 mai, 13 mai 1893, qui en organisaient l'application.

Les enfants et filles mineures ne peuvent être employés qu'à partir de treize ans, s'ils ne sont munis d'un certificat d'études primaires et d'un certificat d'aptitude physique, délivré par l'inspecteur ou un médecin. Les enfants de l'un ou l'autre sexe, âgés de moins de seize ans, ne peuvent être astreints à un travail effectif de plus de dix heures par jour, de seize à dix-huit ans, de plus de soixante heures de travail par semaine, sans que le travail journalier excède onze heures. Cependant la loi de mars 1905 a décidé que dans les établissements mixtes, c'est-à-dire ceux qui emploient dans les mêmes locaux des adultes hommes, des femmes et des enfants, la journée de travail effectif pourra être de onze heures, uniformément pour tous les travailleurs. La même loi a fixé un délai de deux ans pour l'abaissement de la journée légale à dix heures et demi et un autre délai de deux ans pour la réduction à dix heures. Ces diverses dispositions ont été prises surtout en vue de la surveillance des inspecteurs. Les enfants âgés de moins de dix-huit ans ne peuvent être employés à aucun travail de nuit et ont droit à un repos hebdomadaire.

Le décret du 13 mai 1893 énumère les travaux dangereux ou insalubres auxquels ne peuvent être attachés, qu'à titre exceptionnel, les mineurs de dix-huit ans. Le décret du 13 juillet de la même année indique dans quelles conditions peuvent être modifiés le travail de nuit, la durée du travail, le repos hebdomadaire.

Un autre décret du 3 mai 1893 interdit complètement l'emploi des femmes dans les mines, carrières et carrières, et des enfants du sexe masculin au-dessous de treize ans, et réglemente le travail des jeunes gens jusqu'à dix-huit ans.

5° *Enfants dans les professions ambulantes et employés dans les théâtres.* A l'égard des saltimbanques et de ceux qui font des exercices périlleux ou de dislocation, il est interdit, par une loi du 7 décembre 1874, à tout individu de faire la ré de des exercices à des enfants de moins de seize ans, et, même, aux pères et mères, d'y soumettre leurs enfants de moins de douze ans.

Les enfants ne peuvent être employés comme acteurs ou figurants dans les théâtres et cafés-concerts au-dessous de l'âge de treize ans sans une permission du ministre de l'Instruction publique à Paris, ou du préfet dans les départements (loi du 2 nov. 1892, art. 8).

— III. *Hist. Enfants de France.* C'est le nom sous lequel on désignait les enfants et petits-enfants des rois de France. Les frères et sœurs du roi jouissaient également de ce titre, qui s'adressait à leurs enfants seulement ; au delà de ce degré de parenté, l'expression *enfants de France* était remplacée par *princes ou princesses du sang*. Le fils aîné du roi de France portait le titre de *Dauphin*. Si le Dauphin mourait, le titre revenait à son fils aîné s'il en avait un, et, dans le cas contraire, à son frère cadet. Sous la première race, les fils succédaient également au moarquo de l'un ou se partageant son héritage ; sous la troisième race Capétiens, on donna aux cadets, en apanage, une province ou un fief du royaume. A dater du xv<sup>e</sup> siècle, ces apanages devinrent purement honorifiques. Les filles recevaient un simple dot.

— *Histoire littéraire. Enfants sans-souci.* On désignait sous ce nom certaines troupes de clercs de la basoche qui, organisés en confréries dramatiques, jouèrent en France, du xiv<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> siècle, la comédie, morale ou politique, sous les titres de *soies* ou de *moralités*. Charles VI consacra par lettres patentes l'existence des « Enfants sans-souci » qui avaient pour chef le *prince des soies* ; après lui venait la *merc-sotte*, dignité dont le fameux bourgeois fut revêtu sous Louis XII ; aussi les appelait-on fréquemment les « compagnons du prince des soies ».

L'origine des « Enfants sans-souci » est obscure. Ce qu'on en raconte est légendaire. C'est à tort que, sur la foi des frères Parfait, on a représenté les « Enfants sans-

souci » comme des jeunes gens de famille jouant la comédie devant le peuple pour le moraliser ou l'amuser. Ils formaient, non la « jeunesse dorée », mais la « bohème » du xv<sup>e</sup> siècle. La confrérie possédait, cependant, une maison située rue Barbauld, et connue sous le nom de *Marion des soies attendues*. Clément Marot fit partie des « Enfants sans-souci », mais durant sa jeunesse seulement, et il composa pour ses compagnons la *Ballade des Enfants sans-souci*. La révolution littéraire de la Renaissance porta un coup mortel à la prospérité des « Enfants sans-souci ». Leurs représentations se prolongèrent cependant, mais sans originalité ni succès, jusque dans la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle.

— *Bulltoun.* : Petit de Julleville, *les Comédiens en France au moyen âge* (Paris, 1885).

— IV. *Iconogr.* Toutes les religions ont fourni à l'art des types enfantins d'une beauté idéale. L'antiquité a eu ses dieux enfants, tels que les Amours, les Ris, etc. Elle a aussi figuré le premier âge des grands dieux et des héros. L'Ancien Testament a eu ses enfants célèbres : Moïse, Joseph, Benjamin ; mais il était réservé au Nouveau Testament de fournir le type par excellence de la beauté enfantine : l'enfant Jésus. Les anges, les chérubins, figurent à l'envi dans les compositions des peintres chrétiens. Le Nouveau Testament nous offre encore l'histoire du petit saint Jean, le massacre des Innocents, le Christ et les enfants, etc. La vie des saints fournit son contingent d'enfants glorieux, Agnès, Catherine de Sienne, Thérèse d'Avila, etc. L'art a mis fréquemment en scène des enfants ayant un caractère allégorique, des génies accompagnés d'attributs et de symboles, représentant les Arts, les Élémments, les Saisons, les Mois, les Jours, les Sciences, les Vertus, les Vices, etc. Souvent, les enfants ne sont que des figures purement décoratives.

Au Vatican, se trouve une délicieuse petite statue de marbre antique représentant un *Enfant jouant aux dés*. Un groupe, fréquemment reproduit, est celui qui est connu



L'enfant à Poie.

Le musée du Capitole, le Louvre, la galerie des Offices, le musée Pio Clementino, le musée Chiaramonti en possèdent des exemplaires. Au musée des Etudes, à Naples, on voit des groupes de bronze qui, comme l'*Enfant à Poie*, devaient servir à décorer des fontaines ; ils ont été découverts à Herculanium ; l'un représente deux *Enfants nus avec un dauphin sous le bras* ; un autre, des *Enfants soutenant une amphore sur l'épaule* ; un troisième, un *Enfant appuyant la main sur un masque*. Au musée du Capitole est une charmante statue d'*Enfant tenant un masque comique*. Citons encore parmi les antiques du Vatican : un *Enfant tenant une grappe de raisin*, un *Enfant effrayé à la rue d'une colporteur qui le mord au bras* ; un *Enfant effrayé par un petit chien*, etc. La sculpture et la peinture ont, à presque toutes les époques, créé de délicieux types enfantins. Nous citerons parmi les meilleurs artistes : en Italie, Raphaël, le Corrège ; en Espagne, Vélaquez, Murillo ; en Flandre ou en Hollande, Rubens, Ad. van Ostadé, Gérard Dov, Jean Steen, D. Teniers ; en France, Poussin, J.-B. Champaigne, Bachelier, A. Vanloo, G. Grosly, Boucher, Greuze, Chardin ; en Angleterre, Gainsborough, Reynolds, Lawrence, Hogarth, David Wilkie, William Collins, W. Hamilton, Ch. Knight, H. Morland, etc.

Parmi les artistes du xix<sup>e</sup> siècle qui ont peint des compositions relatives à l'enfance, il nous suffira de citer quelques noms : Ary Scheffer, Paul Delaroche, Decamps, H. Veruet dont le tableau, *L'Enfant adopté*, popularisé par la gravure, représente un petit Arabe qui tette une brebis maintenue par un zouave, tandis que la mère, mourante, est étendue auprès d'eux ; Fr. Millet, Carolus Duran, L. Lassalle, Ribot, Sain, Laminais, Ch. Monginot, J.-L. Hamon, Toulmouche, Chaplin, Eugène Carrière en France ; Ankor en Suisse ; Knauts, Schlesinger en Allemagne.



L'enfant adopté, d'après Horace Vernet.

La sculpture moderne a rivalisé avec la peinture : en Italie, Donatello, Jean de Bologne, l'Algarde ; en Belgique, François Flamand ; en France, au xviii<sup>e</sup> siècle, Coyseux, Coustou, Bouchardon, Pajou, Pigalle, Bernier. Parmi les sculpteurs du xix<sup>e</sup> siècle, nous signalerons : David d'Angers, Rude, Raymond Gayard, L. Jehotte, Mandon, Dantan aîné, Mathurin Moreau, P. Loison, Aizelin, Eugène Delaplanche, Ramus, etc.

*Enfant (L.)*, par Jules Vallés (1879). — Cet ouvrage, qui passe pour être une autobiographie, est le premier de la trilogie que complètent *le Bachelier* et *l'Insurgé*. *L'Enfant* est une caricature poussée à l'outrance de la vie de province, une charge dont le grotesque enlève toute vraisemblance à ce qui pourrait à la rigueur être possible. Jacques Vingtras est le fils d'une passante affreusement laide et bête, et d'un pauvre pion de collège, qui ne se contentent pas de battre leur progéniture, mais qui la font crever de fam. Puis viennent les odyssees du ménage à travers la France, le pauvre pion étant souvent déplacé. Dans cette suite de scènes détachées, l'auteur a surtout

pris à tâche de montrer combien son père et sa mère étaient odieux et ridicules.

*Enfant prodigue (L.)*, principal personnage d'une des plus touchantes paraboles de l'Evangile. — Un jeune homme, qui ne sait pas se contenter des joies pures et calmes de la famille, va au loin satisfaire dans les orgies sa soif de jouissances. Il tombe bientôt dans la plus affreuse misère et se voit réduit à garder les porcs ; image du sort réservé à ceux qui s'abandonnent à leurs passions. Bientôt, une voix secrète le ramène au foyer. Son père, transporté de joie, lui ouvre ses bras, tuc lo veut gras et lui fait oublier les misères qu'il vient d'essayer. Les allusions à l'*enfant prodigue* et aux différentes circonstances de sa vie sont assez fréquentes.

— *Iconogr.* La parabole de l'*Enfant prodigue* a inspiré un grand nombre d'artistes. Une tapisserie flamande de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, qui se voit au musée de Cluny, en représente les divers épisodes. On les trouve également dans une série de quatre estampes du H.-S. Beham (1540 ; dans une estampe d'Albert Durer (l'*Enfant prodigue gardant les porcs*) ; dans une suite de six pièces gravées par Nicolas de Bruyn ; dans un tableau de F. Franck le jeune, qui est au Louvre, et dont le sujet central, le *Départ de l'Enfant prodigue*, est entouré de huit petites gravures représentant les autres incidents ; dans un tableau de Henry van Cleef, qui appartient au musée de Vienne ; dans une série de tableaux de Murillo, etc. D. Teniers a peint l'*Enfant prodigue à table avec les courtisanes* (Louvre). Ce tableau, par l'harmonie de la composition, et la finesse des tons dorés, est une page de premier ordre. Une autre composition de Teniers, sur la même parabole, se trouvait autrefois à l'Escurial. Le même sujet a été peint par G. Honthorst (Munich), Clément Boulanger a représenté l'*Enfant prodigue dissipant son patrimoine* (1838), et l'*Enfant prodigue gardant les porcs*. Cette dernière scène a été retracée aussi par Nicolas de Bruyn, par Jordaens (Dresde), par S. Le Clerc, etc. Un tableau du Calabrese, qui est au musée de Naples, représente le *Repentir de l'Enfant prodigue*. Le *Retour de l'Enfant prodigue* a inspiré à Rembrandt une de ses plus belles estampes et un tableau qui appartient au musée de l'Ermitage. Le même sujet a été retracé aussi par Lucas de Leyde, par J. Bassan, par D. Petti (Dresde), par Pompéo Batoni (musée du Belvédère), par le Guerchin (même musée), par L. Spada (Louvre), par Chassériau (1836), par James Tissot (1863), par Gumery (groupe de marbre, 1859), par Puvis de Chavannes (1879), etc.



Le retour de l'Enfant prodigue, d'après Rembrandt.

*Enfant prodigue (L.)*, opéra en cinq actes, paroles de Seribe, musique d'Auber, représenté à l'Opéra le 6 décembre 1850. — Le livret est la mise en action de la parabole de l'Evangile, mais avec des complications d'intrigue et des effets de mise en scène qui lui enlèvent sa simplicité antique et patriciale. La partition est inégale. On en peut, néanmoins, signaler quelques jolis morceaux ; entre autres, une romance de soprano, les couplets dits par un jeune chamelier ; un air de ténor, et tout le tableau de la fête à Memphis. — Le 28 avril 1812, l'Opéra avait déjà donné, sous ce titre de *Enfant prodigue*, un charmant ballet-pantomime en trois actes, dont Bertou avait écrit la musique sur un scénario de Gardel. — Citons encore sous le même titre, la pantomime en trois tableaux de Michel Carré, musique d'André Wormser, jouée au cercle Funambulesque le 14 juin 1890. Cette pantomime est un chef-d'œuvre de simplicité, de grâce et de sentiment.

*Enfant de volupté (L.)* [en ital. *il Piacere*], roman de G. d'Annunzio, traduit par G. Herelle (Paris, 1895). — C'est le premier roman de l'auteur. On y trouve cette figure du professionnel de l'amour que d'Annunzio a reproduite dans presque toutes ses œuvres. Aux vices du « libertin », pour lequel l'amour est une sorte de carrière, le curate André Sparelli joint une culture très raffinée, et, ce qui le distingue surtout des séducteurs ordinaires, les roués et les blasés, c'est une splendeur de jeunesse vraie, une sensualité ingénue et ardente. D'Annunzio décrit, dans la première partie du livre, ses amours avec Hélène, beauté voluptueuse, « dont la voix même donne la sensation d'une caresse charnelle ». Dans la seconde partie, Hélène ayant brusquement quitté, il s'éprend de doña Maria, créature sentimentale et chaste, qui lui inspire ou ne sait quel sentiment de dévotion. Lorsque Maria finit par céder, André a depuis quelque temps retrouvé l'autre, pour laquelle s'est réveillée sa passion ; et, en serrant la jeune femme dans ses bras, c'est à Hélène qu'il songe, c'est Hélène qu'il croit posséder et dont le nom échappe à ses lèvres frémissantes. Nulle part d'Annunzio n'a exprimé avec autant de puissance et d'éclat la fervente sensualité de l'amour.

*Enfants malades (HÔPITAL DES)*. En 1802, le conseil général des hospices de Paris créa pour les enfants un hôpital spécial, où ils recevraient les soins délicats qu'on ne pouvait leur donner dans les hôpitaux d'adultes, et où ils seraient à l'abri des contagions. La maison de l'Enfant-Jésus, rue de Sèvres, fondée au xviii<sup>e</sup> siècle par Lanquet de Gergy, curé de Saint-Sulpice, pour donner asile aux jeunes filles nobles et indigentes, puis destinée plus tard à recevoir des orphelins, servit d'asile aux enfants atteints d'affections aiguës, et devint l'hôpital des Enfants malades. En 1858, furent construits de nouveaux



haches roisées au milieu de quelques âmes criminelles. Pour...

Le dieu, au moyen âge, se plaisait, dans une intention...

Bernardo et Andrea Orcagna au Campo-Santo de Pise, dans l'église Santa-Maria Novella...

Michel-Ange, dans son Jugement dernier, inaugura une nouvelle manière de représenter l'enfer...

N'oublions pas les compositions dans lesquelles P. Breughel a retracé tantôt l'enfer païen...

Enfer. Le poème de Dante, illustré par Gustave Doré. La traduction est de Fiorentino...



Le maître de l'enfer, gravure extraite de 'l'Enfer' de Dante, d'après Gustave Doré.

André, et diverses scènes de torture, la Barque de Charon, la Harpe de Polyas, le Monstre Geryon...

ENFER val de l'Avon, au village méridionale, dans le grand lac de la Bale...

ENFERMER de en, et fer, v. a. Mettre dans un endroit dont on ferme les issues...

armées, et Clere, ceindre, environner de tous côtés : ENFERMER de murs un parc...

— Loc. PROV. : Enfermer le loup dans la bergerie, Laisser quelqu'un dans l'endroit où il peut être le plus dangereux...

— n. m. Substantif. Odeur particulière que contractent certains objets lorsqu'ils sont longtemps soustraits au grand air...

— Se placer dans un endroit et en fermer les issues : Ne vous enfermez pas dans de petites pièces, surtout pendant la nuit...

ENFERONNER ra-né — de en, et feron, fil de fer) v. a. Enfermer un porc, Lui passer dans le groin un anneau de fil de fer pour l'empêcher de fouiller.

ENFERREUR (fer-rué — de en, et fer) v. a. Prof. : « enfoncer un fer, percer d'un fer » v. a. Autrefois, Charger de fer. Au fig. Percer avec son arme : ENFERREUR son adversaire...

ENFERREUR (fer-rué — de en, et fer) v. a. Techn. Placer des coins de fer dans un bloc de pierre ou d'ardoise pour le détacher de la masse.

ENFERREUR (fer-rué — de en, et fer) v. a. Techn. Lier avec une ficelle des feuilles de tabac.

ENFERREUR (fer-rué — de en, et fer) v. a. Techn. En fil de chapelle, Entourer un chapeau d'une ficelle, afin de le contenir sur la forme, pour lui donner l'aspect qu'il doit avoir.

ENFEU (rad. enfeuir) n. m. Caveau funéraire, consistant en une niche pratiquée dans une chapelle et préparée pour recevoir des tombes.

ENFEUILLER (feu-ill) (il ml.) — de en, et feuille) v. a. Couvrir de feuilles : Le printemps ENFEUILLE les arbres.

ENFEUILLER (feu-ill) (il ml.) — de en, et feuille) v. a. Techn. Lier avec une ficelle des feuilles de tabac.

ENFEUILLER (feu-ill) (il ml.) — de en, et feuille) v. a. Techn. En fil de chapelle, Entourer un chapeau d'une ficelle, afin de le contenir sur la forme, pour lui donner l'aspect qu'il doit avoir.

ENFIDA, domaine de 100.000 hectares environ, situé en Tunisie, dans le Sahel, sur le chemin de fer de Tunis à Sousse.

ENFIDAVILLE (anciennem. Dar-el-bey), bourg de la Tunisie, à 80 kilom. de Tunis; 6.650 hab.

ENFIELD, ville d'Angleterre, comté de Middlesex; 22.000 hab. Cette ville est entourée de bois, maintenant clos, où se donnaient jadis des classes superbes.

ENFIELD (Willam), théologien protestant anglais, né à Sudbury en 1741, mort à Norwich en 1797.

ENFIELD-SNIDER n. m. Nom donné, d'après celui de ses inventeurs, à un fusil en usage dans l'armée anglaise jusqu'en 1871.

ENFIELDIER (fi-é-lé — de en, et fiél) v. a. Rendre amer : ENFIELDIER des viandes.

ENFIELDIER (fi-é-lé — de en, et fiél) v. a. Rendre amer : ENFIELDIER des viandes.

ENFIELDIER (fi-é-lé — de en, et fiél) v. a. Rendre amer : ENFIELDIER des viandes.

ENFIELDIER (fi-é-lé — de en, et fiél) v. a. Rendre amer : ENFIELDIER des viandes.

ENFIELDIER (fi-é-lé — de en, et fiél) v. a. Rendre amer : ENFIELDIER des viandes.

ENFIELDIER (fi-é-lé — de en, et fiél) v. a. Rendre amer : ENFIELDIER des viandes.

ENFIELDIER (fi-é-lé — de en, et fiél) v. a. Rendre amer : ENFIELDIER des viandes.

ENFIELDIER (fi-é-lé — de en, et fiél) v. a. Rendre amer : ENFIELDIER des viandes.

ENFILADE (rad. enfiler) n. f. Ensemble de choses disposées, situées les unes à la file des autres : Une ENFILADE de maisons, de chambres, de voitures...

— Artill. Décharge de boucliers à feu ou de mousqueterie qui prend une tranchée ou des lignes de soldats dans le sens de la longueur.

— Hort. Salles de verdure qui se suivent et communiquent entre elles par des ouvertures pratiquées dans la même direction.

— Mar. Bordée d'enfilade, Décharge d'artillerie tirée sur un vaisseau quand on lui passait à poupe.



Navire lançant une bordée d'enfilade.

navire en enfilade, Passer ou se placer derrière lui de manière qu'il reçoive la décharge d'artillerie de bout en bout.

— Jeux. Au trictrac, Série de dés contraires, résultant d'une mauvaise position, qui, mettant dans l'impossibilité de jouer les dames, et forçant de relever, laisse l'adversaire gagner une certaine quantité de trous.

— ANCYCL. Mar. L'enfilade était surtout dangereuse sur les anciens navires en bois, dont l'arrière, percé de larges ouvertures, donnait passage à tous les projectiles...

ENFILAGE (la-j) n. m. Arg. Arrestation en flagrant délit. On dit aussi ENFILADE.

ENFILE-AIGUILLES n. m. Techn. Petit tube métallique servant à enfiler les aiguilles.

ENFILEMENT (man) n. m. Action d'enfiler.

ENFILER (de en, et fil) v. a. Passer un fil ou un autre objet au travers de : ENFILER une aiguille, ENFILER des bagues avec une lance...

— S'engager dans : ENFILER une rue, un sentier, une allée. ENFILER la ventille, Se sauver précipitamment.

— Fam. Se laisser aller à, entreprendre une longue enfilade de : ENFILER d'interminables raisonnements.

— Donner sur, être ouvert sur : Porte qui ENFILE un appartement.

— Pop. Tromper, abuser : Se laisser ENFILER. ENFILER des perles, Perdre son temps à des niaiseries, à des choses inutiles.

— Artill. Enfiler une tranchée, La battre dans le sens de sa longueur.

— Jeux. Engager dans une partie désavantageuse : L'n escrac l'A ENFILE dans un tripot. Au trictrac, Enfiler son adversaire, Lui boucher les passages par lesquels il pouvait couler ses dames.

— Mar. Enfiler un ditroit, Donner dedans, le franchir. ENFILER un navire, L'aborder.

— Techn. Enfiler une épingle, En introduire la tête à l'endroit où elle doit être rivée. ENFILER des feurs, Faire passer par leur centre le fil de fer sur lequel le cœur est monté, pour les pousser vers ce cœur et les y coller dans l'ordre voulu.

— v. n. S'engager, s'avancer, pénétrer : ENFILER à droite, ou lieu de prendre à gauche.

Enfilé, ée adj. Blas. Se dit des pièces circulaires et ajourées, comme les anneaux, couronnes, maclès, etc., qui sont passées sur des pièces longues, comme les fascos, les bandes, les barres, ou sur des figures, lances, bouillons, etc.

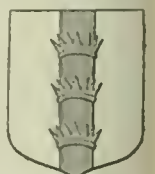
— Inversement, on peut dire que les pièces longues enfilent les anneaux, couronnes, etc., et dans cette façon de blasonner, l'attribut est enfilant : D'argent à un pal de queues ENFILANT trois couronnes d'or.

S'enfiler, v. pr. Etre enfilé. S'en aller, s'enfiler : ENFILONS-NOUS au plus vite. S'enfiler : Daellistes qui s'ENFIENT l'un l'autre.

— Jeux. Au trictrac, Placer son jeu en enfilade, sans pouvoir continuer à jouer, ni empêcher son adversaire de gagner.

ENFILEUR, EUSE n. Celui, celle qui enfile quelque chose : Une ENFILEUR de perles.

ENFILURE (rad. enfiler) n. f. Techn. Opération qui consiste à placer la tête de l'épingle, dans la fabrication à la



D'argent à trois couronnes d'or à l'antique enfilées dans un pal de queues.























ENNEOCTONE ou ENNEOCTONUS n.-nd. russ. n. m. ...



Kané et ne.

ENNEOPTERA n.-nd. ...



Fanoptera (red. d'uo tiers)

ENNERY, v. des Antilles. Ile et république d'Haïti ...

ENNERY (Victor-Thérèse CHARPENTIER, comte d', général ...

ENNERY, M. de P., ar. d. un français, né à Metz en 1729 ...

ENNERY, M. de PHILIPPE, d. n. V. DENNERY.

ENNES Anton, auteur dramatique portugais, né à Lisbonne ...

ENNETIÈRES-EN-PEPINES, comm. du dép. du Nord, arr. et à 8 k. om. de Lille, dans la plaine de Flandre ...

ENNEVELIN, comm. du dép. du Nord, arr. et à 12 kil. de Lille ...

ENNEZAT, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arr. et à 10 kil. de Riom ...

ENNA NÉVIA, femme de Macon, chef des cohortes prétoriennes ...

ENNIGERLOH, comm. d'Allemagne (Prusse) [prov. de Westphalie] ...

ENNIGLOH, bourg d'Allemagne (Prusse) [prov. de Westphalie] ...

ENNILLAGE an.-l. n. m. ...

ENNIS, v. de l'Angleterre, com. du comté de Clare ...

ENNISCORTHY, v. de l'Irlande, com. du comté de Westford ...

ENNISKEEN, v. de l'Irlande, divisé entre les comtés de Cavan ...

ENNISKILLEN, ville d'Irlande, com. du comté de Fermanagh ...

ENNIUS Quintus, poète latin, né à Rudjes, en Calabre, v. 210 av. J.-C. ...

premières années. Il servit dans les légions avec le grade de centurion ...

ENNOBLIR (an — de en, et noble) v. a. Autrefois. Conferer des titres de noblesse ...

ENNOBLISSEMENT (an-no-bli-se-man) n. m. Action d'ennoblir ...

ENNOBODIUS Magnus Felix, saint, évêque de Pavie, né à Arles en 473 ...

ENNOBODIUS Magnus Felix, saint, évêque de Pavie, né à Arles en 473 ...

ENNOBODIUS Magnus Felix, saint, évêque de Pavie, né à Arles en 473 ...

ENNOBODIUS Magnus Felix, saint, évêque de Pavie, né à Arles en 473 ...

ENNOBODIUS Magnus Felix, saint, évêque de Pavie, né à Arles en 473 ...

ENNOBODIUS Magnus Felix, saint, évêque de Pavie, né à Arles en 473 ...

ENNOBODIUS Magnus Felix, saint, évêque de Pavie, né à Arles en 473 ...

ENNOBODIUS Magnus Felix, saint, évêque de Pavie, né à Arles en 473 ...

ENNOBODIUS Magnus Felix, saint, évêque de Pavie, né à Arles en 473 ...

ENNOBODIUS Magnus Felix, saint, évêque de Pavie, né à Arles en 473 ...

ENNOBODIUS Magnus Felix, saint, évêque de Pavie, né à Arles en 473 ...

ENNOBODIUS Magnus Felix, saint, évêque de Pavie, né à Arles en 473 ...

ENNOBODIUS Magnus Felix, saint, évêque de Pavie, né à Arles en 473 ...

ENNOBODIUS Magnus Felix, saint, évêque de Pavie, né à Arles en 473 ...

ENNOBODIUS Magnus Felix, saint, évêque de Pavie, né à Arles en 473 ...

ENNOBODIUS Magnus Felix, saint, évêque de Pavie, né à Arles en 473 ...

ENNOBODIUS Magnus Felix, saint, évêque de Pavie, né à Arles en 473 ...

ENNOBODIUS Magnus Felix, saint, évêque de Pavie, né à Arles en 473 ...

ENNOBODIUS Magnus Felix, saint, évêque de Pavie, né à Arles en 473 ...

ENNOBODIUS Magnus Felix, saint, évêque de Pavie, né à Arles en 473 ...

ENNOBODIUS Magnus Felix, saint, évêque de Pavie, né à Arles en 473 ...

ENNOBODIUS Magnus Felix, saint, évêque de Pavie, né à Arles en 473 ...

prem. pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : Nous ennuyons. Que vous ennuyiez) v. a. Fatiguer, lasser, dégoûter, faire tomber dans l'ennui ...

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.

ENNUYÉ, ée part. pass. Qui traîne l'ennui. Un air ennuyé. Une figure ennuyée.



Eucichie (gr. 2 fois).



Ennomos (red. d'un tiers).





TARIF DES DROITS D'ENREGISTREMENT

NATURE DES ACTES	DROITS		NATURE DES ACTES	DROITS		NATURE DES ACTES	DROITS	
	PROPORTIONNELS P. 100.	FIXES.		PROPORTIONNELS P. 100.	FIXES.		PROPORTIONNELS P. 100.	FIXES.
Abandonnement de biens	fr. c.	7 50	Compromis ou nomination d'arbitres	fr. c.	3 50	Des tribunaux civils, définitifs	2	fr. c. au minimum de 7 fr. 50
Abandonnement pour faits d'assurance ou grosse aventure			Comptes de tutelle			— avec dommages-intérêts	4	20
En temps de paix	1	"	Projet, récépissé et arrêté soldé	1	3	— portant débouté		
En temps de guerre	50	"	Arrêté avec reliquat dû			homologation de partage		
Acceptation de succession, legs ou communauté			Cessions dans les cimetières			— interdiction ou séparation	25	25 50
Par acte au greffe	50	"	Perpétuelles ou pour 30 ans	20	"	— confirmant ou réunissant sur appel un jugement de paix	50	"
Par acte civil	3	"	Pour moins de 30 ans	1	"			
Acceptation de transport ou délégation de créance			Conciliation (procès-verbal de)	4	50			
Acceptation ou remise de dette	50	"	Connaissance					
Acquiescement pur et simple			Conseil d'Etat					
Par acte au greffe	50	"	Recours	25	"	Licitation		
Par acte civil	3	"	Exploits signifiés à partie	5	"	Meubles	2	"
Actes de l'état civil	exempt	"	Significations d'avocat à avocat	3	"	Immeubles	2	"
Actes respectueux			Avis	exempt	"	Maintenues d'inscription hypothécaire	20	"
Adjudication (V. VENTE)			Arrêts préparatoires	15	"	Marchés		
Adjudication à la folle enchère, ou sur surenchère			— définitifs	37	50	Louage d'ouvrage	1	"
Lorsque le prix n'est pas supérieur à celui de la précédente adjudication enregistrée			Conseil de préfecture (arrêtés)	exempt	"	De fournitures	2	"
Dans le cas contraire, sur ce qui excède le prix de la précédente adjudication	50	"	Consentements purs et simples	3	"	Prix à la charge du Trésor	20	"
Adoption			Par acte judiciaire	150	"	Prix à la charge des départements, communes et établissements publics	1	"
Devant le juge de paix	150	"	Contrat de mariage	20	"	Mutations entre vifs. — Mutations par décès (V. article MUTATIONS)		
Devant le tribunal	75	"	Cour de cassation (V. CONSEIL D'ÉTAT)			Notariats (acte de)	1	3
Devant la cour d'appel	150	"	Cour des comptes			Obligations de sommes	2	"
Affectation hypothécaire			Recours	2	"	Offres (cessions d')	2	"
Par acte distinct de l'acte d'obligation	3	"	Arrêts et décisions	exempt	"	Ordonnances		
Antichrèse	2	"	Crédit (ouverture de)	50	"	Des juges de paix		
Appel (acte d') des :			Décharge	3	"	Des tribunaux civils et de commerce		
Décisions des prud'hommes	2	"	Déclarations			Des cours d'appel	5	50
Jugements de paix	5	"	Pure et simple en matière civile	3	"	Ordres : Amiables	1	15
Jugements civils ou de commerce	10	"	Au greffe, en matière criminelle ou de police	150	"	Judiciaires	1	15
Jugements correctionnels ou de simple police	150	"	De remploi	3	"	Partage	20	"
Apprentissage (contrat d')	150	"	Délivrance de legs	20	"	Pension alimentaire, constitution de		
Arbitres (nomination d')	50	"	Dépôt de sommes	1	"	Procès-verbaux en matière de police ordinaire	2	"
Arrêts des cours d'appel			Chez les particuliers	3	"	Procuration	3	"
Interlocutoires ou préparatoires	75	"	Chez les officiers publics	3	"	Prorogation de délai	20	"
Définitifs	25	"	Dépôt d'actes et pièces			Protêt	1	"
Portant débouté	30	"	Par acte civil	3	"	Quittance	30	"
— interdiction ou séparation	37	50	Par acte au greffe			Ratification pure et simple	3	"
Arrêts des cours d'assises			Des justices de paix	150	"	Reconnaissance d'enfants naturels		
Sans partie civile	exempt	"	Des tribunaux répressifs	150	"	Par acte de mariage	3	"
Avec partie civile	150	"	Des tribunaux civils ou de commerce	150	"	Autrement que par acte de mariage	750	"
Prononçant des dommages-intérêts	3	"	Des cours d'appel	750	"	Bénéfice (retrait de)	40	"
Atermolement			Désistement	3	"	Renonciations à communauté, legs ou succession		
Entre un débiteur non failli et ses créanciers	50	"	Devis de travaux	3	"	Par acte civil	3	"
Après faillite	exempt	"	Divorce			Par acte judiciaire	50	"
Autorisation	3	"	Jugement	75	"	Rentes (constitutions, cessions, transports de)	2	"
Acte :			Arrêt	150	"	Résiliation de bail (droit maximum de 4 fr. de résiliation)	20	"
Inscrit sur l'effet	exempt	"	Don manuel (V. DONATIONS)			Résiliation (fait dans les 24 heures de l'acte résilié)	5	"
Par acte séparé : si l'effet est enregistré	3	"	Donation éventuelle soumise à l'événement du décès	750	"	Rétroactions :		
— si l'effet n'est pas enregistré	50	"	Donations (V. MUTATIONS ENTRE VIFS)			De meubles	2	"
Avis de parents			Droits successifs (cession de) :			D'immeubles	5 50	"
Baux :			Meubles	2	"	Scellés (apposition, reconnaissance, levée de) :		
D'une durée limitée	20	"	Immeubles	5 50	"	Par chaque vacation	3	"
A vie ou d'une durée illimitée	2	"	si l'indivision cesse	4	"	En-matière de faillite, quel que soit le nombre des vacations	3	"
Meubles	4	"	Echanges d'immeubles	3 50	"	Serments (prestations de) :		
Immeubles	5 50	"	D'immeubles ruraux contigus ou situés dans la même commune ou dans des communes limitrophes	20	"	Des gardes particuliers et des agents salariés par l'Etat, les départements, communes et établissements publics, dont le traitement n'excède pas 4.000 fr.		
Emphytéotiques	exempt	"	Soutles	5 50	"	Dont le traitement excède 4.000 fr.	50	22 50
Bilan			Effets de commerce :			Des greffiers, commis greffiers et huissiers de justice de paix	4 50	"
Billots			Négociables	50	"	Des notaires, avoués, avocats, greffiers et huissiers des cours et tribunaux	22 50	"
A ordre	50	"	Non négociables	1	"	Des experts : en justice de paix	1 50	"
Simple	1	"	Emancipation	15	"	— devant les tribunaux civils et de commerce	4 50	"
Cahier des charges :			Etat de frais	1 50	"	— devant les cours d'appel	7 50	"
Par acte civil	3	"	Exécutoire	4	"	Sociétés (actes de formation et de prorogation de)	20	"
Par acte judiciaire	1 50	"	Exploits			Subrogations :		
Casier judiciaire (bulletin n° 2)	20	"	En justice de paix	1	"	Conventionnelle	1	"
Cautionnements			Devant les conseils de prud'hommes	50	"	Légale	40	"
De sommes ou valeurs	50	"	Devant les tribunaux civils et de commerce	2	"	Successions (V. MUTATIONS PAR DÉCÈS)		
De personnes à représenter en justice	25	"	Devant les cours d'appel	3	"	Taxe d'accroissement		
Des comptables envers l'Etat	3	"	Relatifs aux procédures d'ordre, de contributions et de ventes judiciaires	2	"	Sur les immeubles non assujettis à la taxe de malmorté	10	"
Des conservateurs des hypothèques	10	"	Relatifs aux procédures de police	1	"	Testaments	20	"
De baux	40	"	Autres que ceux ci-dessus	2	"	Titres nouveaux	20	"
De marchés dont le prix est à la charge de l'Etat	20	"	Fonds de commerce			Transaction pure et simple	30	"
Certificat de caution	3	"	Matériel et achalandage	2	"	Transmission (taxe annuelle de) :		
Certificat pur et simple			Marchandises oeuvres	50	"	Sur les actives et obligations négociables	20	"
Par acte civil	3	"	Inventaire			Ventes d'immeubles	5 50	"
Par acte judiciaire	1 50	"	Par chaque vacation	3	"	De biens de l'Etat	2	"
Certificat de vie	1 50	"	Après faillite, quel que soit le nombre des vacations	3	"	De biens à l'étranger	20	"
Cessions de parts d'intérêt et autres titres non négociables	50	"	Jugements			Ventes de meubles	2	"
— de créances à terme	1	"	Des juges de paix et des prud'hommes	1	"	Après faillite	40	"
Chemins vicinaux et ruraux (actes relatifs aux)			— prononçant des dommages-intérêts	2	"	De marchandises en gros (loi du 28 mai 1838, art. 4)	10	"
Chèque :			De police correctionnelle	2	"	De propriété de navires	3	"
Négociable	50	"	— prononçant des dommages-intérêts	3	"	Warrant	20	"
Non négociable	1	"	De simple police	1 50	"			
Collation d'actes et pièces			— prononçant des dommages-intérêts	2	"			
Par acte civil	3	"	Des tribunaux de commerce : préparatoires					
Par acte judiciaire	1 50	"	— définitifs	1 25	"			
Command (déclaration de)	4 50	"	— avec dommages-intérêts	3	"			
			— portant débouté	10	"			
			Des tribunaux civils : préparatoires	4 50	"			

portant transmission de propriété ou d'usufruit à titre onéreux, par le prix exprimé et y ajoutant toutes les charges en capital;

Pour les donations, successions et legs d'immeubles, d'après le revenu ou le prix des baux courants multiplié par vingt pour les biens urbains et par vingt-cinq pour les biens ruraux;

Pour les transmissions de même nature concernant des meubles, par la déclaration des parties et relativement aux valeurs cotées à la Bourse d'après le cours moyen au jour de la transmission;

Pour les cessions et transports de créances à terme, par le capital de la créance exprimé dans l'acte;

Pour les quittances et tous autres actes de libération, par le total des sommes dont le débiteur se trouve libéré;

Pour les constitutions de rentes soit perpétuelles, soit viagères à titre onéreux, les cessions, transports et délégations qui en sont faits, par le capital constitué et aliéné, quel que soit le prix stipulé pour le transport ou l'amortissement; pour les constitutions à titre gratuit, par un capital formé de vingt fois la rente perpétuelle et de dix fois la rente viagère;

Pour les actes et jugements portant condamnation,

collocation et liquidation ou transmission, par le capital des sommes et les intérêts.

Si les sommes ou valeurs sujettes au droit proportionnel ne sont pas déterminées, les parties sont tenues d'y suppléer par une déclaration estimative, certifiée et signée au pied de l'acte.

Lorsqu'une insuffisance de prix ou de revenu a été constatée et que la partie a refusé d'en reconnaître la réalité par voie de soumission, l'administration peut requérir une expertise.

Tous les actes notariés, sous seing privé, judiciaires, extrajudiciaires et administratifs, sont enregistrés sur les minutes, brevets ou originaux; il n'est dû aucun droit pour les extraits, copies ou expéditions.

Lorsque, dans un acte, il y a plusieurs dispositions indépendantes ou ne dérivant pas nécessairement les unes des autres, il est dû, pour chacune d'elles et selon son espèce, un droit particulier.

Les délais pour l'enregistrement sont :  
De quatre jours pour les actes extrajudiciaires (actes des huissiers et autres ayants pouvoir de faire des exploits ou procès-verbaux);  
De dix jours pour les actes des notaires qui résident

dans la commune où le bureau d'enregistrement est établi; de quinze jours pour ceux des notaires qui n'y résident pas;

De vingt jours pour les actes judiciaires (jugements, arrêts, etc.) et pour les actes administratifs;

De trois mois du jour du décès du testateur pour les testaments déposés chez les notaires ou par eux reçus;

De six mois du jour du décès pour les déclarations des successions ouvertes en France;

De trois mois du jour de leur date, pour les actes sous seing privé portant transmission de propriété ou d'usufruit de biens immeubles, — pour les cessions de fonds ou commerce et les baux à ferme ou à loyer.

Pour ceux des actes de ces espèces qui sont passés en pays étranger ou dans les colonies françaises où l'enregistrement n'a pas été établi, le délai est de six mois s'ils sont faits en Europe, d'une année si c'est en Amérique, de deux années si c'est en Asie et en Afrique.

Il n'y a point de délai de rigueur pour l'enregistrement des autres actes sous seing privé ou passés en pays étranger, mais il ne peut en être fait usage soit par acte public, soit en justice, qu'ils n'aient été préalablement enregistrés.

Enregistrer, du verbe inscrire, qui non est pas inscrit.

Les fonctionnaires et ministériels ne peuvent faire enregistrer...

Les déclarations des receveurs de l'impôt de commerce...

Les bureaux d'enregistrement sont ouverts...

La loi sur le droit de succession a maintenu les droits...

Le droit de succession est un droit simple pour les successions...

Toute dissimulation dans le prix d'une vente d'immeuble...

Les fonctionnaires et officiers publics ou ministériels ne peuvent...

Les notaires, huissiers, greffiers, commissaires-priseurs, maîtres...

Le premier acte de poursuite pour le recouvrement des droits...

Tous les droits et amendes d'enregistrement ont été augmentés...

Admission. La perception des droits d'enregistrement est confiée...

Les percepteurs du recouvrement de l'impôt de l'enregistrement...

Son personnel comprend : le directeur des finances, un service central...

Historique. Enregistrement ou parolle. Au XIe siècle, le parlement...

voyait à la cour des lettres de jussion ordonnant d'enregistrer...

ENREGISTRER (jiss - de en, et registre) v. a. Transcrire sur un registre officiel...

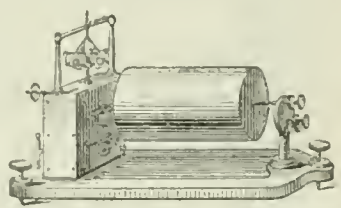
Par ext. Constater l'existence de; consignar certains faits par écrit...

Comptab. Inscrire un mouvement de valeur ou une opération quelconque sur un livre de comptabilité...

ENREGISTREUR (jiss) n. m. Celui qui enregistre. Quand saint Louis publia...

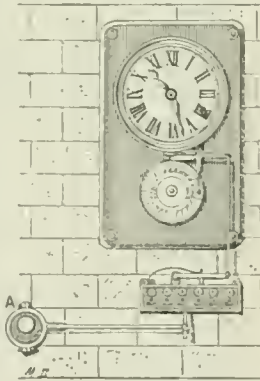
ENREGISTREUR (jiss) n. m. Appareil qui enregistre, qui note certains faits...

Adjectiv. Appareil ENREGISTREUR. Espect. Physiol. Les appareils enregistreur...



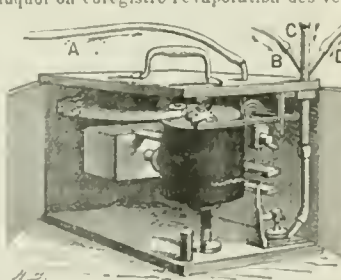
Enregistreur de Marey (physiol.)

Techn. On peut diviser les enregistreurs en deux grandes classes...



Enregistreur totalisateur pour les machines à vapeur

Les plus importants de ces appareils, nous citerons l'enregistreur d'évaporation...



Enregistreur de Sabourct pour la vitesse des trains

ENRÊNER de en, et rêner) v. a. Arrêter et lever les rênes d'un cheval...

ENRÊNOIRE rad. enrêner) n. f. Morceau de bois en forme de chevalot...

ENRÛMER de en, et rhumer) v. a. Donner un rhume à. Le moindre changement de temps enrûme...

ENRÛNER ou ENRÛNER v. a. Techn. V. ENRIMER

ENRICHIR (de en, et riche) v. a. Rendre riche. Le commerce enrîche ses fidèles.

Par ext. Augmenter, développer; doter. ENRICHIR un musée. ENRICHIR une science.

Fig. Orner, emplir. ENRICHIR son esprit, sa mémoire. S'enrichir, v. pr. Devenir riche.

Fig. So doter, faire une acquisition; s'accroître. Il coûte moins de s'enrichir de mille vertus que de se corriger d'un seul défaut.

Prov. : Qui paye ses dettes s'enrichit. Pour assurer sa fortune, il faut commencer par étouffer ses dettes.

Enrichi, le part. pass. du v. Enrichir.

Substantif. Personne devenue riche. Les nouveaux ENRICHIS ne peuvent se contenir.

ANTON. Appauvrir, épouser, dépouiller, ruser. ENRICHISSEMENT (chi-se-man) n. m. Action d'enrichir...

ENRICHISSEUR (chi-seur, EUSE) n. m. Personne qui enrichit. ENRICO ou HENRICO (Scipion), littérateur sicilien...

ENRILE n. f. Genre d'arbrisseaux grimpants, qui croissent aux Philippines...

ENRIMER (de en, et du rad. de arrimer) v. a. Arranger, disposer. ENRIMER les colts.

En T. de techn. Placer la tête d'une épingle à l'extrémité de la hane ou fil de laiton...

ENRIMER (S') [de en, et rimer) v. pr. S'enbarasser dans les rimes.

ENRIMEUR (rad. enrimer) o. m. Ouvrier qui conduit la sonnette à traide...

ENRIQUEZ-GOMEZ (Antoine ENRIQUEZ DE PAZ, dit), poète espagnol du XVIIe siècle...

ENROBAGE (haj - rad. enrober) n. m. Art culin. et pharm. Action de revêtir les viandes...

ENROBEMENT (man - rad. enrober) n. m. Art culin. et pharm. Syn. de ENROBAGE.

ENROBER de en, et robe) v. a. Couvrir d'une double enveloppe. ENROBER un tonneau de malaga...

ENROCHER (man - rad. enrocher) n. m. Hydraul. Assises en blocs naturels ou artificiels...

ENROCHEMENT des piles d'un pont. Art milit. Agglomération de grains de poudre...

ENROCHER (man - rad. enrocher) n. m. Hydraul. Assises en blocs naturels ou artificiels...

ENROCHER (man - rad. enrocher) n. m. Hydraul. Assises en blocs naturels ou artificiels...

ENROCHER (man - rad. enrocher) n. m. Hydraul. Assises en blocs naturels ou artificiels...



ENSAUVAGER (v. ensauvage) Prond un e...

ENSCHEDE (v. Pays Bas) prov. d'Over Ys...

ENSCHEDE (v. Pays Bas) prov. d'Over Ys...

ENSCHEDE (v. Pays Bas) prov. d'Over Ys...

ENSE (v. ens) Par l'apt. et par la charité...

ENSECTIONNEMENT (v. ens) de en, et section...

ENSEIGNABLE (v. enseigner) Qui peut être ense...

ENSEIGNANT (v. enseigner) ANTE (adj.) Qui ense...

ENSEIGNANT (v. enseigner) ANTE (adj.) Qui ense...

ENSEIGNANT (v. enseigner) ANTE (adj.) Qui ense...

ENSEIGNE (v. enseigner) du lat. insignia, plur. da neutre...

ENSEIGNE (v. enseigner) du lat. insignia, plur. da neutre...

ENSEIGNE (v. enseigner) du lat. insignia, plur. da neutre...

ENSEIGNE (v. enseigner) du lat. insignia, plur. da neutre...

ENSEIGNE (v. enseigner) du lat. insignia, plur. da neutre...

ENSEIGNE (v. enseigner) du lat. insignia, plur. da neutre...

ENSEIGNE (v. enseigner) du lat. insignia, plur. da neutre...

ENSEIGNE (v. enseigner) du lat. insignia, plur. da neutre...

ENSEIGNE (v. enseigner) du lat. insignia, plur. da neutre...

ENSEIGNE (v. enseigner) du lat. insignia, plur. da neutre...

ENSEIGNE (v. enseigner) du lat. insignia, plur. da neutre...

ENSEIGNE (v. enseigner) du lat. insignia, plur. da neutre...

protectrice de la cité, avec ses attributs, l'olivier et la chouette.

Les Romains des premiers siècles avient pour étendard une poignée de foin au bout d'une lance.

Les Gaulois avient pour emblème le taureau, l'ours, le loup, le sanglier, etc.

Archéol. Le mot enseigne, en archéologie, s'entend sous plusieurs sens, suivant qu'il s'agit d'une enseigne de bonnet, de pèlerinage, de commerce, d'un drapeau, de l'officier qui le porte.

Leur hampe était une pique avec écharpe et cravate. La couleur variait suivant les corps.

En principe, la couleur blanche était l'insigne du commandement, ainsi pour les enseignes-colonels.

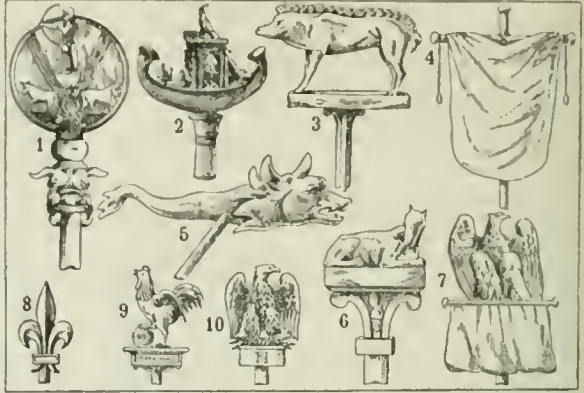
Celles-ci font leur apparition sous François I<sup>er</sup>, puis elles se répandent et deviennent communs dans les corps d'infanterie permanents.

Seule, l'enseigne royale portait un croix blanche, brodé sur fond blanc.

Dans les autres bandes, régiments ou compagnies, les enseignes étaient aux couleurs de leurs chefs.

Généralement, les écharpes des soldats d'une même en-

fondus ou bien relevés de ciselures et d'émaux, que l'on porta jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle fixés à la passe ou au rebars des chapeaux et des bonnets.



ENSEIGNES MILITAIRES: 1. Enseigne assyrienne; 2. Enseigne égyptienne; 3. Sanglier gaulois; 4. Chape de saint Martin; 5, 6, 7. Enseignes romaines; 8. Fleur de lis de l'ancienne monarchie française; 9. Coq gaulois de la monarchie de juillet; 10. Aigle de l'empire.

portait attachés aux coiffures ou aux vêtements, en souvenir de quelque visite à un lieu saint.

Le num d'enseigne fut aussi donné, par extension, à la troupe dont une enseigne formait le centre de ralliement et qui devait ainsi une sorte d'unité fondamentale dans l'organisation militaire.

Enfin, toujours par extension, le nom d'enseigne fut donné au militaire chargé de porter ce symbole. Et ce devint ainsi la désignation d'un grade qui ne tarda pas à faire partie de la hiérarchie militaire où il constituait, suivant les pays et les époques, soit le premier grade d'officier, soit une sorte de grade intermédiaire entre celui d'officier et de sous-officier.

Comm. L'enseigne est l'un des principaux signes distinctifs des établissements de commerce. Elle fait corps avec le fonds de commerce qu'elle désigne et, à moins de stipulation contraire, se transmet avec lui en cas de cession du fonds.

Il a toujours été de principe que l'enseigne est la propriété exclusive de celui qui l'a le premier adoptée et qu'un autre n'a pas le droit de s'en emparer.

Il y a des enseignes qui sont obligatoires pour certaines professions; ainsi, à Paris, les marchands de vin sont tenus de mettre sur l'enseigne ou la devanture de leur établissement le nom de celui qui en est propriétaire.

Les enseignes ont été longtemps les marques distinctives hissées par les amiraux, chefs de division, en tête des mâts de leurs navires ou placées à l'avant des embarcations qu'ils montaient.

Enseigne de vaisseau. C'est le grade de la hiérarchie maritime assimilé à celui de lieutenant en premier dans l'armée, les enseignes de vaisseau n'ayant qu'une seule catégorie.

Enseigne de bonnet. On entendait par enseignes de la garde du roi les corps de gardes-françaises qui composèrent d'abord la garde royale de Charles IX, et qui furent licenciés en 1566 pour être remplacés par les gardes françaises établies régulièrement sous Henri III, et qui durèrent jusqu'à la Révolution.

On entendait par cornette de France la grande enseigne blanche, qui accompagnait toujours le connétable.

Les enseignes de bonnet étaient des petits médaillons



Fig. 1. De cabaret (Au ver galon) XVIII<sup>e</sup> s.; 2. De pâtisserie (A la belle étoile) XVIII<sup>e</sup> s.; 3. Les trois Maries (XVII<sup>e</sup> s.); 4. Les canettes (XVIII<sup>e</sup> s.); 5. De marchand de capucines (commencement du XIX<sup>e</sup> s.); 6. De brasserie (XVIII<sup>e</sup> s.); 7. D'hôtellerie (Au grand cerf) XVIII<sup>e</sup> s.

soigne en répétaient la couleur. On entendait par enseignes de la garde du roi les corps de gardes-françaises qui composèrent d'abord la garde royale de Charles IX, et qui furent licenciés en 1566 pour être remplacés par les gardes françaises établies régulièrement sous Henri III, et qui durèrent jusqu'à la Révolution.

On entendait par cornette de France la grande enseigne blanche, qui accompagnait toujours le connétable.

Les enseignes de bonnet étaient des petits médaillons

soigne en répétaient la couleur. On entendait par enseignes de la garde du roi les corps de gardes-françaises qui composèrent d'abord la garde royale de Charles IX, et qui furent licenciés en 1566 pour être remplacés par les gardes françaises établies régulièrement sous Henri III, et qui durèrent jusqu'à la Révolution.

On entendait par cornette de France la grande enseigne blanche, qui accompagnait toujours le connétable.

Les enseignes de bonnet étaient des petits médaillons



Enseigne d'officier (1630).



Enseigne de vaisseau (grande et petite tenue).

le titre d'enseignes auxiliaires. En parlant à un enseigne, on lui dit : lieutenant.

**ENSEIGNEMENT** (gn mill., et man) n. m. Action, art. profession de celui qui enseigne : Suivre la carrière de l'ENSEIGNEMENT. ■ Elliptiq. Entrer dans l'ENSEIGNEMENT. — Par ext. Ce que l'on enseigne : Rétour les ENSEIGNEMENTS reçus. ■ Leçon résultant de l'exemple ou de l'expérience : Les révolutions donnent un ENSEIGNEMENT politique qui ne sert à rien.

— Dr. anc. Pièce servant à constater un droit : Fournir des titres et ENSEIGNEMENTS.

— Instr. publiq. Méthode, système, manière particulière d'enseigner. ■ Chacun des degrés de l'instruction adoptés par l'Université : L'ENSEIGNEMENT primaire. L'ENSEIGNEMENT secondaire. L'ENSEIGNEMENT supérieur. ■ Enseignement individuel, Celui qui consiste à instruire chaque élève en particulier. ■ Enseignement simultané, Celui qui on donne à tous les élèves ou à toute une catégorie d'élèves à la fois. ■ Enseignement mutuel, Méthode dans laquelle les élèves sont instruits par d'autres élèves plus avancés. ■ Enseignement universitaire, Celui qui donne l'Université. ■ Enseignement congréganiste, Celui qui donne les congrégations religieuses. ■ Enseignement libre, Celui qui donne des particuliers.

— ENCYCL. Instr. publ. Toute société organisée a des lois auxquelles elle soumet tous ses membres ; cela suppose que tous sont en état de les connaître, qu'ils sont plus ou moins instruits. Lorsque cette société est une démocratie où tous les citoyens participent directement ou par leurs délégués à la gestion des affaires publiques, il est plus évident encore qu'ils doivent être mis en état de le faire d'une façon intelligente et réfléchie. Enfin, dans la lutte économique où toutes les nations sont engagées, il y a avantage pour chacune, quel que soit son régime politique et social, à avoir des industriels, des commerçants, des ouvriers et des travailleurs capables de s'adapter à des conditions complexes et changeantes et qui soient, pour cela, de plus en plus instruits.

L'obligation de l'enseignement est donc de l'essence d'une démocratie. La Révolution française avait tardivement formulé le principe (décret du 29 vendémiaire an II) ; la troisième République en a fait une réalité par la loi du 28 mars 1882, qui souleva des discussions passionnées et des protestations véhémentes. Or, avant 1882, l'obligation de l'enseignement avait été imposée, dans la plupart des nations civilisées.

— Enseignement primaire. L'enseignement obligatoire est celui qui a pour objet le minimum de connaissances indispensables. Aussi l'appelle-t-on primaire. Il comprend, en France, d'après l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 28 mars 1882 : « l'instruction morale et civique, la lecture et l'écriture, la langue et les éléments de la littérature française, la géographie, particulièrement celle de la France ; l'histoire, particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours ; quelques notions usuelles de droit et d'économie politique ; les éléments des sciences naturelles, physiques et mathématiques ; leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels, travaux manuels et usage des outils des principaux métiers ; les éléments du dessin, du modelage et de la musique ; la gymnastique ; pour les garçons, les exercices militaires ; pour les filles, les travaux à l'aiguille. » L'article 2 de la même loi pose en ces termes le principe de la liberté religieuse : « Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse, en dehors des édifices scolaires. L'enseignement religieux est facultatif dans les écoles privées. » L'enseignement est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus : « Il peut être donné soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans les familles, par le père de famille lui-même ou par toute personne qu'il aura choisie. » (art. 4.) Il n'est en rien dérogé à la liberté d'enseignement établie par la loi du 15 mars 1850, mais on a supprimé les droits que cette loi attribuait aux ministres des différents cultes dans l'inspection, la surveillance et la direction des écoles primaires publiques et privées (art. 3).

L'enseignement est obligatoire : il est libre et, dans les établissements de l'Etat, il est neutre au point de vue religieux. Une commission municipale scolaire est instituée dans chaque commune pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles ; une caisse des écoles dans chaque commune a pour objet de la faciliter par des moyens multiples : « Secours aux enfants indigents, fournitures d'aliments chauds en hiver, de chaussures, don de livres de classe... » L'enfant qui, avant treize ans révolus, passe son certificat d'études primaires, est dispensé d'accomplir le reste du temps de scolarité. Quant à celui qui est instruit dans sa famille, il doit passer des examens destinés à prouver que l'enseignement primaire lui est donné.

L'enseignement primaire est gratuit dans les écoles publiques (loi du 16 juin 1881). La même loi exige de tout instituteur ou institutrice chargés d'une classe ou de la direction d'une école publique ou libre, qu'il ait le brevet de capacité pour l'enseignement primaire ; l'article 5 de la loi du 30 octobre 1886 déclare incapable d'être employée dans une école toute personne ayant subi une condamnation judiciaire pour crime ou pour délit contraire à la probité ou aux mœurs. Des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices ont été instituées dans chaque département pour assurer le recrutement du personnel de l'enseignement primaire public (loi du 9 août 1879). L'école primaire enseigne le minimum de connaissances générales indispensables ; on s'adresse à ceux qui veulent avoir une culture plus générale et plus profonde que celle que donne l'enseignement primaire, connaître les langues et

les littératures étrangères anciennes ou modernes, ou à ceux qui, par l'intermédiaire de l'enseignement supérieur, se destinent aux carrières libérales ou aux emplois élevés dans le commerce et dans l'industrie.

Les établissements publics d'enseignement secondaire, pour les garçons, se divisent en lycées et collèges communaux ; les premiers, fondés, entretenus et dirigés par l'Etat ; les seconds, fondés et entretenus par les communes sous la direction, la surveillance et avec le concours financier de l'Etat (loi du 15 mars 1850). Le recrutement du personnel enseignant de l'enseignement secondaire public est assuré par l'Ecole normale supérieure, par les universités qui préparent aux grades requis pour être nommé professeur ou chargé de cours dans l'enseignement secondaire. V. ECOLE.

Au moyen âge, le trivium et le quadrivium constituaient les programmes de l'enseignement donné à tous ceux qui peuvent alors se livrer à l'étude. Le trivium, c'était l'ensemble formé de la grammaire, de la logique et de la rhétorique, et le quadrivium, celui de l'arithmétique, de la musique, de la géométrie et de l'astronomie. La rhétorique et la grammaire, la logique toute formelle, l'étude continue des langues mortes, ce que l'on pourrait appeler l'humanisme, demeure jusqu'à la Révolution l'idéal de la culture. La Révolution instaura les écoles centrales qui comportent des enseignements parallèles entre lesquels l'élève a le choix ; la place faite aux langues mortes est réduite, celle que l'on consacre aux sciences concrètes, développées. L'Université fondée par Napoléon revient au type d'enseignement traditionnel ; l'étude des sciences est cependant organisée à côté de celle des langues anciennes, elle devient même presque exclusive pour ceux qui se destinent aux grandes écoles scientifiques. Enfin, les langues vivantes sont enseignées, et il est créé des classes de français. En 1847, de Salvandy établit dans les sections de sciences des lycées des cours spéciaux. Le 21 juin 1865, une loi, votée sur la proposition du ministre V. Duruy, créait l'enseignement secondaire spécial, dont les programmes, plus simples et plus utilitaires que ceux de l'enseignement classique, devaient préparer au commerce et à l'industrie. Dès 1882, l'enseignement spécial se rapproche de l'enseignement classique ; enfin, il est remplacé par l'enseignement secondaire moderne (décr. du 4 juin 1891), qui porte sur les matières suivantes : langue et littérature françaises, langues vivantes et littératures étrangères, philosophie et morale, principes du droit et d'économie politique, histoire, géographie, mathématiques, physique et chimie, sciences naturelles, dessin, comptabilité. Quant au programme de l'enseignement secondaire classique, malgré les changements qui lui ont été successivement apportés, il comprend toujours essentiellement : l'étude des lettres, des langues anciennes, d'une langue vivante, de la philosophie, de l'histoire, de la géographie, des éléments des sciences.

Les deux enseignements classique et moderne se terminent par des examens de baccalauréat qui se passent en deux fois. Après la première partie se produit une sorte de bifurcation, les candidats pouvant opter pour des classes où prédomine soit l'enseignement philosophique, soit l'enseignement mathématique et scientifique.

— Enseignement secondaire des jeunes filles. L'enseignement secondaire public des jeunes filles ne fut organisé sur des bases solides et durables que par la loi du 21 décembre 1880 ; des tentatives d'ouverture de cours secondaires, inspirées en 1867 par Duruy et en 1879 par Jules Ferry, n'avaient pas abouti. Les principales matières de l'enseignement secondaire des jeunes filles sont : enseignement moral, langue française, une langue vivante au moins, les littératures anciennes et modernes, la géographie et la cosmographie, l'histoire, l'hygiène, l'économie domestique, des notions de droit usuel. Cet enseignement comprend cinq années d'études, divisées en deux périodes. Un examen, passé après la troisième année, permet de conférer un certificat d'études secondaires, et un diplôme de fin d'études est délivré aux jeunes filles qui ont suivi les cours des deux dernières années et passé un examen sur les matières obligatoires et sur certaines matières facultatives qu'elles ont choisies. Ce certificat et ce diplôme sont réservés aux élèves des établissements secondaires publics. — L'Ecole normale supérieure de l'enseignement secondaire des jeunes filles a été créée par la loi du 26 juillet 1881 pour assurer le recrutement du personnel enseignant des lycées et collèges de jeunes filles.

— Enseignement supérieur. Le moyen âge avait connu des universités puissantes et autonomes ; au moment de la Révolution, leur vitalité avait presque complètement disparu ; un décret du 17 mars 1808 morcelait l'enseignement supérieur en le confiant à cinq ordres de facultés isolées, dispersées sur tous les points du territoire ; elles ne devaient être, pendant longtemps que des écoles spéciales dont la préoccupation principale fut la collation des grades. L'unité de l'enseignement supérieur fut ainsi brisée et son développement arrêté. En 1833, en 1840, en 1870, on s'émut de cette situation défavorable. En 1883, Jules Ferry ouvrit une enquête sur un projet de constitution d'universités s'administrant elles-mêmes, sous la haute autorité de l'Etat. En 1885, on décida de grouper les diverses facultés en leur donnant des intérêts communs et une direction commune par l'institution d'un budget du corps des facultés et la création d'un conseil général des facultés. C'était encore trop peu pour rendre à l'enseignement supérieur son essor ; il fallait lui rendre son unité : tel a été l'objet de la loi du 10 juillet 1896, qui a réorganisé les universités. D'après ce projet, tous les corps de facultés ont reçu le titre d'universités : le conseil général des facultés est devenu le conseil de l'Université, qui a été chargé de régler les affaires contentieuses et disciplinaires relatives à l'enseignement supérieur public. V. UNIVERSITÉ.

En dehors de l'enseignement supérieur tel qu'il est donné dans les universités, il y a des facultés libres et des écoles spéciales qui dépendent de l'Etat et ne participent pas à la vie universitaire ; elles préparent à des fonctions déterminées. Telles sont les écoles de Saint-Cyr, polytechnique, des mines, des ponts et chaussées, l'Ecole supérieure de guerre, etc. V. ECOLE.

— BREVET. — Louis Gohron, Législation et jurisprudence de l'enseignement en France (Paris, 1896) ; Dictionnaire pédagogique (art. Enseignement, Obligation) ; Législation de l'enseignement primaire ; Enquête sur l'enseignement secondaire (Paris, 1899) ; Louis Liard, L'Enseignement supérieur en France (Paris, 1891).

**ENSEIGNER** gn mill. v. a. Donner l'instruction à : ENSEIGNER les enfants. Démonttrer, expliquer, faire apprendre : ENSEIGNER l'histoire, la chimie. ■ Apprendre, inculquer ; exercer, habituer : La morale ENSEIGNE à modérer les passions, à cultiver les vertus, à réprimer les vices. La Rochef. ■ Soutenir, professer : Thales ENSEIGNAIT que l'eau est le principe matériel de l'univers. (Chateaub.)

— Indiquer, montrer : ENSEIGNER son chemin à un touriste égaré.

Enseigné, ée part. pass. Qui a reçu des leçons, un enseignement : Un enfant mal ENSEIGNE. L'homme est un être ENSEIGNÉ. Lacord.

— Substantif. Personne qui reçoit un enseignement : Les devoirs de l'ENSEIGNÉ.

S'enseigner, v. pr. Etre enseigné.

— SYN. Enseigner, apprendre, informer, instruire, faire savoir. V. APPRENDRE.

**ENSEIGNEUR** gn mill.) n. m. Celui qui enseigne.

**ENSELER** sé-lur) — de en, et selle, v. a. Mettre une selle sur : ENSELER un cheval, un âne.

Ensellé, ée part. pass. Manég. Cheval ensellé, Cheval qui a naturellement une concavité prononcée sur le dos et les reins.

— Mar. Navire ensellé, Navire très relevé aux deux extrémités.

**ENSELLURE** sé-lur) n. f. Courbure de la colonne vertébrale qui se produit dans la région lombaire, au cours de certaines paralysies, dans les cas d'ascite considérable et les derniers mois de la grossesse. (Elle se rencontre à l'état normal chez les femmes de Lima, les Hottentots, etc.)

**ENSEMBLE** sanbl) — du lat. in, en, et simul, à la fois) adv. L'un avec l'autre, les uns avec les autres, en même temps, à la fois : Manger, Travailler ENSEMBLE. Mettre ENSEMBLE des livres de tout format.

— Etre bien, Etre mal ensemble, Etre d'accord, vivre d'intelligence ; ne pas s'accorder, être brouillés. All-r, Leger, Tenir, Etre bien ensemble, S'harmoniser, s'accorder, en parlant des choses.

— B.-arts. Dans de justes proportions, de façon que tout se balance harmonieusement : Figure qui n'est pas ENSEMBLE.

— Dr. et comm. Avec, conjointement : Vendre une maison, ENSEMBLE le mobilier y compris, le jardin y appartenant, etc.

— Mar. Ensemble! Commandement adressé aux hommes agissant sur les avirons ou sur les manœuvres, de faire effort en même temps.

— Loc. adv. Tout ensemble. A la fois, en même temps : Qu'il est difficile d'être victorieux et humble TOUT ENSEMBLE! (Fléch.) ■ Le tout ensemble, Tout considéré ensemble : Promesses d'élites, actions d'élu, le TOUT ENSEMBLE ne vaut pas grand-chose.

— D'ensemble, loc. adv. Avec ensemble, dans de justes rapports d'action ou de situation : Pour réussir, il faut agir D'ENSEMBLE.

— n. m. Tout résultant de la combinaison des parties. et considéré indépendamment de la valeur propre des détails : La société tout entière n'est qu'un ENSEMBLE de solidarités qui se croisent. F. Bastiat ■ SONIO, tout, réunion de parties : L'ENSEMBLE des êtres.

— Par ext. Unité, harmonie résultant du concours et de la juste proportion des parties : Tableau qui manque d'ENSEMBLE.

— FIG. Accord de vues, d'opinions, de sentiments : Le dix-huitième siècle allait marcher avec ENSEMBLE et prosélytisme. (Ste-Beuve.)

— Art milit. et mar. Mouvement d'ensemble. Manœuvre générale à laquelle concourent toutes les troupes et tous les navires.

— Manég. Avoir de l'ensemble. En parlant du cheval. Avoir les diverses parties de son corps bien proportionnées et bien ajustées, les allures régulières et constantes. ■ Mettre son cheval bien ensemble, Le mettre sur les hanches.

■ Effets d'ensemble, L'action commune des jambes et de la main qui permet de maintenir le cheval en position d'équilibre dans toutes ses parties.

— Mus. Morceau d'ensemble, Morceau auquel concourt la généralité des exécutants.

— SYN. Ensemble, à la fois. Ensemble marque toujours l'union, la situation dans le même lieu ou le concours à une même action. A la fois n'exprime rien autre chose que la simultanéité. Plusieurs personnes logent ensemble sous le même toit. De divers points du globe, plusieurs astronomes observent à la fois la même éclipse.

— ANTON. A part, séparément, isolément.

**ENSEMENCEMENT** se-man-se-man) n. m. Action ou manière d'ensemencer : L'ENSEMENCEMENT à la volée ou semvir.

— ENCYCL. V. SEMILLER, SEMIS, DISSÉMINATION.

**ENSEMENCER** sé — de en, et semence. Prend une cédille sous le e devant a et o : Jensemenceais. Nous ensemençons) v. a. Semer, répandre des grains sur : ENSEMENCER une terre.

— Rendre fécond : ENSEMENCER le champ de l'hyménée.

— FIG. Inspirer des goûts, des penchants destinés à se développer : ENSEMENCER une jeune âme.

**ENSENADA** (La) ou **BARRAGAN**, ville de la république Argentine prov. de Buenos-Ayres : 5.000 hab. C'est le port de la ville de La Plata. Centre commercial.

**ENSENADA** Zedon DE SOMODEVILLA, marquis de La, homme d'Etat espagnol, né à Hervias en 1792, mort en 1781 à Medina del Campo. Il fut chargé de la direction des finances en 1743, à la mort de Campillo. Ferdinand VI ayant succédé à Philippe V, Somodevilla fut un de ses ministres favoris ; mais il devait s'user dans une lutte avec le ministre des affaires étrangères, Carvajal. Le ministre des finances voulait s'appuyer sur la France contre l'Angleterre, tandis que Carvajal était favorable à une alliance anglaise. Celui-ci étant mort, en 1754, la diplomatie anglaise lui fit donner pour successeur le duc de Uluecar, réussissant ainsi à faire évincer de ces fonctions le ministre des finances qui les brigait. Cependant, La Ensenada continua la réorganisation des finances et de la marine. L'ambassadeur anglais réussit à le perdre en faisant croire au roi qu'il avait fomenté l'insurrection du Paraguay, contre les jésuites. La Ensenada tomba en disgrâce. Il faillit même être poursuivi pour intrigues avec l'étranger et péculat ; mais il fut sauvé par la faveur de la reine.

**ENSERREMENT** sé-re-man) n. m. Action d'enserrer.

ENSERRER (de en, et serre v. a. Serrer étroitement) ...

ENSEUILLEMENT (de en, et seuil) ...

ENSEVELIR (de en, et veuler) ...

ENSEVELIR (de en, et veuler) ...

ENSEVELIR (de en, et veuler) ...

ENSEVELIR (de en, et veuler) ...

ENSEVELIR (de en, et veuler) ...

ENSEVELIR (de en, et veuler) ...

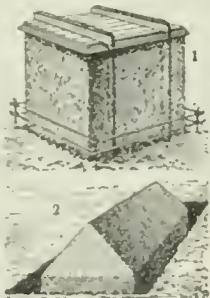
ENSEVELISSEMENT (de en, et veuler) ...

ENSEVELISSEUR (de en, et veuler) ...

ENSHEIM, village de Bavière ...

ENSIFOLIÉ, ÉE (de en, et folium) ...

ENSIFORME (de en, et forma) ...



Ensilage : 1. A air libre; 2. En silo.

ENSILAGE (de en, et silo) ...

ENSILER (de en, et silo) ...

ENSILIER (de en, et silo) ...

ENSIMAGE (de en, et sim) ...

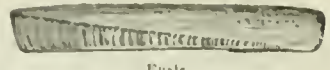
ENSIMER (de en, et sim) ...

ENSINE (de en, et ensina) ...



Ensiue (gr. 4 vols).

ENSIS (de en, et sis) ...



Ensis.

ENSISHEIM, ville d'Alsace-Lorraine ...

ENSISTERNAL ALE (de en, et sternum) ...

ENSIVAL, comm. de Belgique ...

ENSILÉNE (de en, et silène) ...

ENSICHURE (de en, et soc) ...

EN-SOI (de en, et soi) ...

ENSOIEMENT (de en, et soi) ...

ENSOLEILLEMENT (de en, et soleil) ...

ENSOLEILLER (de en, et soleil) ...

ENSOMMEILLÉ, ÉE (de en, et sommeil) ...

ENSONAILLE (de en, et sonail) ...

ENSORCELANT (de en, et sorceller) ...

ENSORCELÉ (de en, et sorceller) ...

ENSORCELEE (L.), roman de J. Barbey ...

ENSORCELER (de en, et sorceller) ...

ENSORCELEUR, EUSE (de en, et sorceller) ...

ENSORCELLEMENT (de en, et sorceller) ...

ENSORCELÉ (de en, et sorceller) ...

ENSORCELEUR, EUSE (de en, et sorceller) ...

ENSORCELLEMENT (de en, et sorceller) ...

ENSORCELÉ (de en, et sorceller) ...

ENSORCELLEMENT (de en, et sorceller) ...

ENSOUILLE (de en, et souille) ...

ENSOUFRER (de en, et soufre) ...

Exposer à la vapeur du soufre ...

ENSOUFROIR (de en, et soufre) ...

ENSOUILLER (de en, et souille) ...

ENSOUPLE (de en, et insubulum) ...

ENSOUPLEAU (de en, et souple) ...

ENSOUTANER (de en, et soutane) ...

ENSOUTANÉ (de en, et soutane) ...

ENSOUTER (de en, et soule) ...

ENSOYER (de en, et soie) ...

ENSTATITE (de en, et staté) ...

ENSUAIRER (de en, et suaire) ...

ENSUAIREUSE (de en, et suaire) ...

ENSUCRER (de en, et sucre) ...

ENSUIFER (de en, et suif) ...

ENSUIVRE (de en, et suivre) ...

ENSUIVRE (de en, et suivre) ...

ENSUIVRE (de en, et suivre) ...

ENSUIVRE (de en, et suivre) ...

ENSUIVRE (de en, et suivre) ...

ENSUIVRE (de en, et suivre) ...

ENSUIVRE (de en, et suivre) ...

ENSUIVRE (de en, et suivre) ...

ENSUIVRE (de en, et suivre) ...

ENSUIVRE (de en, et suivre) ...

ENSUIVRE (de en, et suivre) ...

ENSUIVRE (de en, et suivre) ...

ENSUIVRE (de en, et suivre) ...

ENSUIVRE (de en, et suivre) ...

ENSUIVRE (de en, et suivre) ...

ENSUIVRE (de en, et suivre) ...

ENTABLEMENT (de en, et table) ...







... re. Les sèches vivent aussi dans ...

ENTERORRHAPHIE n. f. — du gr. entéron, en- ...

ENTERORRHÉE n. f. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTEROSCOPIE n. f. — du gr. entéron, entrailles, et ...

ENTEROSE n. f. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTEROSPHIGME n. m. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTEROSTÉE n. f. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTEROSTOME n. m. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTEROSTOMIE n. f. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTEROTOMIE n. f. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTEROTRYPIE n. f. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTEROZOÏTE n. f. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTERRAGE n. m. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTERRER v. a. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTÉREUR n. m. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTÉTÉ n. m. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTÉTEUR n. m. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTÉTEUR n. m. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTÉTEUR n. m. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTÉTEUR n. m. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTÉTEUR n. m. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTÉTEUR n. m. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTÉTEUR n. m. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTÉTEUR n. m. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTÉTEUR n. m. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTÉTEUR n. m. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTÉTEUR n. m. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTÉTEUR n. m. — du gr. entéron, intestin, et ...

ENTÉTEUR n. m. — du gr. entéron, intestin, et ...

— Pop. Morceau de charcuterie entre deux tranches de ...

— SYN. Enterrement, convoi, funérailles, etc. V. EN- ...

Enterrement à Ornaux (L.), tableau de Courbet ...

ENTERRE (à-ri) — de en, et terre) v. a. Mettre en ...

— Par anal. Inhumier un mort; mettre en terre une ...

— Par ext. Enfermer dans un lieu isolé ou retiré; con- ...

— Fig. Mettre fin à; détruire à jamais, faire disparaître; ...

— Hist. relig. Nom générique de tous les sectaires qui ...

— ANTON. Apathie, flegme, froideur, indifférence.

ENTHOUSIASME (zi-assi) — du gr. enthosiasmos, es- ...

— Par anal. Sorte d'exaltation dont l'écrivain et l'ar- ...

— ANTON. Apathie, flegme, froideur, indifférence.

ENTHOUSIASMEUR (smé) v. a. Inspirer de l'enthousiasme ...

— ANTON. Apathie, flegme, froideur, indifférence.

ENTHOUSIASMEUR (smé) v. a. Inspirer de l'enthousiasme ...

— ANTON. Apathie, flegme, froideur, indifférence.

ENTHOUSIASMEUR (smé) v. a. Inspirer de l'enthousiasme ...

— ANTON. Apathie, flegme, froideur, indifférence.

ENTHOUSIASMEUR (smé) v. a. Inspirer de l'enthousiasme ...

— ANTON. Apathie, flegme, froideur, indifférence.

ENTHOUSIASMEUR (smé) v. a. Inspirer de l'enthousiasme ...

— ANTON. Apathie, flegme, froideur, indifférence.

ENTHOUSIASMEUR (smé) v. a. Inspirer de l'enthousiasme ...

— ANTON. Apathie, flegme, froideur, indifférence.

ENTHOUSIASMEUR (smé) v. a. Inspirer de l'enthousiasme ...

— ANTON. Apathie, flegme, froideur, indifférence.

ENTHOUSIASMEUR (smé) v. a. Inspirer de l'enthousiasme ...

— ANTON. Apathie, flegme, froideur, indifférence.

ENTHOUSIASMEUR (smé) v. a. Inspirer de l'enthousiasme ...

— ANTON. Apathie, flegme, froideur, indifférence.

ENTÉTOIR n. m. — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...

ENTHÉLIMNTHÉ (thé) — du gr. entos, en dedans, et de ...



Entérotome.











Entrée de Louis XI à Paris, le 30 mai 1467 (Versailles); F. Gérard, l'Entrée des Français à Milan, le 15 mai 1500, Girardot, l'Entrée des Français dans Vienne, le 14 novembre 1805, Taunay, l'Entrée de la garde impériale à Paris, après la campagne de Prusse, le 25 novembre 1807 1810, le général Lejeune, l'Entrée de Charles X à Paris, après le sacre, le 6 juin 1825; H. Vernet, le même sujet; H. Vernet, l'Entrée de l'armée française en Belgique, le 9 août 1815; Beaubert, l'Entrée du corps expéditionnaire français à Mexico, le 10 juin 1863; Ch. Lebrun, l'Entrée de Louis XI à Dunkerque, le 26 mai 1653; Ch. Parrocel, l'Entrée de Louis XV à Tournay, le 21 juin 1715; Dessine, l'Entrée de l'armée française à Vienne, le 13 novembre 1815, bas-relief de l'arc de Carrousel; Ch. Meynier, l'Entrée de Napoléon à Berlin, le 27 octobre 1806; Hans Makart, l'Entrée de Charles-Quint à Anvers (Vienne, 1878); Benjamin Constant, l'Entrée de Mahomet II à Constantinople 1453; l'Entrée des croisés à Constantinople, V. CONSTANTINOPLÉ; l'Entrée du Christ à Jérusalem, V. JÉRUSALEM.

Entrée des animaux dans l'arche (r.), chef-d'œuvre de Jacques Bassao (musée royal de Madrid). Grande et belle toile, bien éclairée et du coloris le plus vigoureux; elle fut envoyée par le Titien à Charles-Quint.

ENTRÉ-ÉPROUVER (s) v. pr. S'éprouver mutuellement.

ENTRÉ-ESCOQUER (s) v. pr. S'escroquer l'un l'autre.

ENTRÉ-ÉVEILLER (s) v. pr. S'éveiller mutuellement.

ENTRÉ-FÂCHER (s) v. pr. So fâcher mutuellement.

ENTRÉ-FAIRE (s) v. pr. So faire l'un à l'autre.

ENTREFAITE (f) - de entre, et faits n. f. Occasion, circonstance. (Ne s'emploie guère que dans les locutions: Sur ces ENTREFAITES, Dans ces ENTREFAITES.) On dit quelquefois, au sig., Sur, Dans cette ENTREFAITE.

ENTRÉ-FAVORISER (s) v. pr. So favoriser réciproquement.

ENTRE-FEND (s) n. m. So dit quelquefois pour REPEND.

ENTREFER (fer) - de entre, et fer n. m. Espace compris entre les faces intérieures des inducteurs et les faces extérieures du noyau de fer de l'anneau d'un dynamo.

ENTRE-FESSE ou ENTRE-FESSES n. m. Boueh. Maniement simple ou impar. Partie de la vache qui est située entre les fesses, en arrière du pis.

ENTREFESSION ou ENTRE-FESSION (fé-son - de entre, et fesse) n. m. Partie du corps située entre les deux cuisses. (Vieux.) Rougeur ou excoriation entre les cuisses, causée par la marche ou par l'équitation.

En T. d'art vétér., Excoriation qui survient entre les fesses d'un cheval trop gras.

ENTRE-FESTOIEREMENT n. m. Action de s'entre-festoyer.

ENTRE-FESTOYER (s) v. pr. So festoyer réciproquement.

ENTREFEUILLE n. f. Feuille secondaire, qui croît à l'aisselle des feuilles primordiales. Nom que les vignerons donnent à l'intervalle qui existe entre les feuilles voisines, dans un cep de vigne.

ENTREFILET ou ENTRE-FILET (pour ENTRE-FILETS) n. m. Phrasé concue en peu de mots; petit article très court, qui se trouve ordinairement séparé de ce qui précède et de ce qui suit par un petit trait ou filot: Les réclames prennent souvent dans les journaux la forme d'ENTREFILETS.

ENTRE-FIN, INE adj. Comm. Marchandises entre-fines, Marchandises tenant l'intermédiaire entre le gros et le fin.

ENTRE-FLANQUER (s) v. pr. So flanquer l'un à l'autre.

ENTRE-FLATTER (s) v. pr. So flatter mutuellement.

ENTRE-FOUETTER (s) v. pr. So fouetter réciproquement.

ENTRE-FRAPPER (s) v. pr. So frapper mutuellement.

ENTRE-FROISSER (s) v. pr. So froisser mutuellement.

Entrée de Louis XI à Paris, le 30 mai 1467 (Versailles); F. Gérard, l'Entrée des Français à Milan, le 15 mai 1500, Girardot, l'Entrée des Français dans Vienne, le 14 novembre 1805, Taunay, l'Entrée de la garde impériale à Paris, après la campagne de Prusse, le 25 novembre 1807 1810, le général Lejeune, l'Entrée de Charles X à Paris, après le sacre, le 6 juin 1825; H. Vernet, le même sujet; H. Vernet, l'Entrée de l'armée française en Belgique, le 9 août 1815; Beaubert, l'Entrée du corps expéditionnaire français à Mexico, le 10 juin 1863; Ch. Lebrun, l'Entrée de Louis XI à Dunkerque, le 26 mai 1653; Ch. Parrocel, l'Entrée de Louis XV à Tournay, le 21 juin 1715; Dessine, l'Entrée de l'armée française à Vienne, le 13 novembre 1815, bas-relief de l'arc de Carrousel; Ch. Meynier, l'Entrée de Napoléon à Berlin, le 27 octobre 1806; Hans Makart, l'Entrée de Charles-Quint à Anvers (Vienne, 1878); Benjamin Constant, l'Entrée de Mahomet II à Constantinople 1453; l'Entrée des croisés à Constantinople, V. CONSTANTINOPLÉ; l'Entrée du Christ à Jérusalem, V. JÉRUSALEM.

Entrée des animaux dans l'arche (r.), chef-d'œuvre de Jacques Bassao (musée royal de Madrid). Grande et belle toile, bien éclairée et du coloris le plus vigoureux; elle fut envoyée par le Titien à Charles-Quint.

ENTRÉ-ÉPROUVER (s) v. pr. S'éprouver mutuellement.

ENTRÉ-ESCOQUER (s) v. pr. S'escroquer l'un l'autre.

ENTRÉ-ÉVEILLER (s) v. pr. S'éveiller mutuellement.

ENTRÉ-FÂCHER (s) v. pr. So fâcher mutuellement.

ENTRÉ-FAIRE (s) v. pr. So faire l'un à l'autre.

ENTREFAITE (f) - de entre, et faits n. f. Occasion, circonstance. (Ne s'emploie guère que dans les locutions: Sur ces ENTREFAITES, Dans ces ENTREFAITES.) On dit quelquefois, au sig., Sur, Dans cette ENTREFAITE.

ENTRÉ-FAVORISER (s) v. pr. So favoriser réciproquement.

ENTRE-FEND (s) n. m. So dit quelquefois pour REPEND.

ENTREFER (fer) - de entre, et fer n. m. Espace compris entre les faces intérieures des inducteurs et les faces extérieures du noyau de fer de l'anneau d'un dynamo.

ENTRE-FESSE ou ENTRE-FESSES n. m. Boueh. Maniement simple ou impar. Partie de la vache qui est située entre les fesses, en arrière du pis.

ENTREFESSION ou ENTRE-FESSION (fé-son - de entre, et fesse) n. m. Partie du corps située entre les deux cuisses. (Vieux.) Rougeur ou excoriation entre les cuisses, causée par la marche ou par l'équitation.

En T. d'art vétér., Excoriation qui survient entre les fesses d'un cheval trop gras.

ENTRE-FESTOIEREMENT n. m. Action de s'entre-festoyer.

ENTRE-FESTOYER (s) v. pr. So festoyer réciproquement.

ENTREFEUILLE n. f. Feuille secondaire, qui croît à l'aisselle des feuilles primordiales. Nom que les vignerons donnent à l'intervalle qui existe entre les feuilles voisines, dans un cep de vigne.

ENTREFILET ou ENTRE-FILET (pour ENTRE-FILETS) n. m. Phrasé concue en peu de mots; petit article très court, qui se trouve ordinairement séparé de ce qui précède et de ce qui suit par un petit trait ou filot: Les réclames prennent souvent dans les journaux la forme d'ENTREFILETS.

ENTRE-FIN, INE adj. Comm. Marchandises entre-fines, Marchandises tenant l'intermédiaire entre le gros et le fin.

ENTRE-FLANQUER (s) v. pr. So flanquer l'un à l'autre.

ENTRE-FLATTER (s) v. pr. So flatter mutuellement.

ENTRE-FOUETTER (s) v. pr. So fouetter réciproquement.

ENTRE-FRAPPER (s) v. pr. So frapper mutuellement.

ENTRE-FROISSER (s) v. pr. So froisser mutuellement.



Entrée de serrure XVIII<sup>e</sup> s.



Entrée de Henri IV à Paris, d'après Gérard.

Longer. l'entrée tri-éphale sont au nombre des sauts sur les pentes de toutes les époques se vultu à retraer. Nous allons citer, sans nous préoccuper des dates, que mes unes des compositions de ce genre qui ont été exécutées par les artistes modernes. Ch. Lebrun a représenté l'Entrée d'Alexandre à Babylone, le livre Lanfranc, l'Entrée de Constantin à Rome, Madrid; Robert Fleury, l'Entrée de Clovis à Tours en 485; André Millor, l'Entrée de Mahomet à la Mecque (Mantua), Robert Fleury, l'Entrée de Baudoïn, comte de Flandre, à Jérusalem; Henri Schöffel, l'Entrée de Jeanne d'Arc à Orléans; Van Hon, l'Entrée des Français à Bordeaux, le 23 juin 1451; H. S. Belin, l'Entrée de Charles-Quint à Munich gravure sur bois, 1530; Rabens, l'Entrée de Henri IV à Paris (Officiers), F. Gérard, le même sujet 1817; musées du Louvre et de Versailles; Louis Bobrun, l'Entrée de Louis XIII et de l'infante Anne d'Autriche, sa femme, à Paris (estampe); Van der Meulen, l'Entrée de Louis XIV et de Marie-Thérèse à Arras, en août 1667 (Louvre); Ch. Parrocel,

ENTRÉ-FROTTER (s) v. pr. So frotter l'un contre l'autre.

ENTRÉ-FUIR (s) v. pr. So fuir l'un l'autre.

ENTRÉ-GARDER (s) v. pr. So garder mutuellement.

ENTREAGENT jan - de entre, et agent n. m. Manière de se conduire dans la société; habileté en général. ENTREAGENT est indispensable pour réussir.

ENTRÉ-GLOSER (s) v. pr. So gloser, s'interpréter l'un l'autre.

ENTRÉ-ÉGORGEMENT n. m. Action de s'entr'égorgier.

ENTRÉ-ÉGORGER (s) v. pr. So s'entr'égorgier.

ENTRÉ-ÉGORGEMENT (man) n. m. Action d'entr'égorgier.

gedtes) v. pr. S'égorgier les uns les autres. Par exagér. So combattre avec violence, chercher à se nuire réciproquement; Les partis ont transformé la politique en art de s'entr'égorgier.

ENTRÉ-GOURMER (s) v. pr. So gourmer réciproquement.

ENTRÉ-GRATIGNER (s) v. pr. S'égatigner l'un l'autre.

ENTRÉ-CRATER (s) v. pr. So gratter mutuellement. Fig. S'entr'écouter.

ENTRÉ-GREFFER (s) v. pr. So greffer l'un sur l'autre: Quelques fois les longues racines de cet arbre, venant à s'entrecroiser et à se couvrir d'une seule et même écorce, forment un immense fourreau. (Mirbel.)

Entre-greffé, ée part. pass. du v. Entre-greffer (s).

Bot. Se dit des fruits qui, se trouvant en contact, sont soudés l'un à l'autre: Cerises ENTRE-GREFFÉES.

ENTRÉ-GRONDER (s) v. pr. So gronder l'un l'autre.

ENTRÉ-GUERROYER (s) v. pr. Faire la guerre réciproquement l'un contre l'autre.

ENTRÉ-HAFER (s) v. pr. So hafer l'un l'autre.

ENTRÉ-HAÏR (s) v. pr. So haïr mutuellement.

ENTRÉ-HANTER (s) v. pr. So hanter l'un l'autre.

ENTRÉ-HARCELER (s) v. pr. So harceler mutuellement.

ENTRÉ-HARPER (s) v. pr. So saisir mutuellement. (Vx.)

ENTRÉ-HEURTEMENT n. m. Action de s'entre-heurter.

ENTRÉ-HEURTER (s) v. pr. So heurter l'un contre l'autre.

ENTRÉ-HIVER ou ENTR'HIVER n. m. Syn. de ENTRE-HIVERNAGE.

ENTRÉ-HIVERNAGE n. m. Labours que l'on donne en hiver, à la suite des dégels.

ENTRÉ-HIVERNER ou ENTR'HIVERNER v. a. Labourer l'hiver, entre deux gelées successives interrompues par un dégel.

ENTRÉ-HONORER (s) v. pr. S'honorer mutuellement.

ENTREILLISSÉ, ÉE (trè-ill-i-sé [il mil]) - de eu, et treillis adj. Fait en forme de treillis.

ENTRÉ-JETER (s) v. pr. Jeter de l'un à l'autre.

ENTRÉ-JOINDRE (s) v. pr. Se joindre réciproquement.

ENTRÉ-JOUEUR (s) v. pr. So jouer l'un l'autre.

ENTRÉ-JURER (s) v. pr. So jurer l'un à l'autre.

ENTRELACÉ (s), ÉE adj. Blas. Se dit des pièces circulaires ou en segments de cercle, telles que croissants, anneaux, etc., passées les unes dans les autres.

ENTRELACEMENT (s-man) n. m. Action d'entrelacer; état de plusieurs choses entrelacées les unes dans les autres: Des ENTRELACEMENTS de guirlandes.

Par ext. Mélange, combinaison variée: L'ENTRELACEMENT des rimes masculines et féminines.

ENTRELACER (s) - Prend une cédille sous le c devant a et o: Il entrelacé. Nous entrelaçons v. a. Enlacer l'un dans l'autre: ENTRELACER des rubans, des branches.

Entrelacé, ée part. pass. du v. Entrelacer.

Minéral. Se dit des cristaux aciculaires, lorsqu'ils se croisent dans tous les sens.

S'entrelacer, v. pr. Etre entrelacé.

ENTRELACS (ll - subst. verb. de entrelacer) n. m. Archit. Ornement composé de moulures, de chiffres, de fleurons, etc., enlacés l'un dans l'autre: ENTRELACS à jour. Ornements à jour, qui remplacent les balustrades, pour remplir les appuis évidés des balcons ou des rampes d'escalier.

Calligr. Ornements formés de traits de plume entrelacés.

Techn. Cordons de passementerie entrelacés.

Excycl. Archit. En architecture, on entend par le mot entrelacs un entrelacement de lignes combinées dans



Entrelacs: 1. Du XVIII<sup>e</sup> siècle; 2. Du XVIII<sup>e</sup> siècle 3. Du XVII<sup>e</sup> siècle.

les rampes d'escalier tous les entrelacs imaginables. Le bois ne se prête guère qu'àux entrelacs à lignes droites, tels que l'ornement appelé grecque. L'entrelacs forme le principal élément de l'ornementation arabe.

ENTRÉ-LAISSER (s) v. pr. So laisser réciproquement quelque chose.

ENTRELARDEMENT (man) n. m. Action d'entr'égorgier.























— Mar. *Épave*. La applique un soufflet sur la partie inférieure des formes de l'avant.  
 — *Épave*. L'ensemble de la partie d'un tonon, pour qu'elle puisse servir à la mortaise. La F. de roucher, Faire un *épave*, partie et monter l'autre, à l'aide de la lime et de la gouge.  
 — *Épave*, ce qui se fait par l'épave.  
 — *Épave*, ce qui se fait par l'épave, à cause du mauvais état de la partie inférieure des bêtes de somme ou de trait.  
 — *Épave*, ce qui se fait par l'épave.  
 — *Épave*. Se dit d'un article d'outillage ou plusieurs articles qui ont été à l'usage des classes vers le trou, ou se dit d'un article d'outillage.  
 — *Épave*. Se dit d'un quai à l'usage déterminé les bêtes de somme ou de trait à la mer. *Voir* l'article *Épave*.  
 — *Épave*. Drapeau. Autre drapeau dont les fabricants fabriquent pour servir à la chasse seulement à la partie inférieure des bêtes de somme ou de trait.  
 — *Épave*. Se dit d'un article d'outillage ou de plusieurs articles qui ont été à l'usage des classes vers le trou, ou se dit d'un article d'outillage.  
 — *Épave*. Se dit d'un quai à l'usage déterminé les bêtes de somme ou de trait à la mer. *Voir* l'article *Épave*.

**ÉPAULETIER** (n. m.). Techn. et comm. Fabricant d'épaulettes.  
 — *Épave*. Drapeau. Autre drapeau dont les fabricants fabriquent pour servir à la chasse seulement à la partie inférieure des bêtes de somme ou de trait.  
 — *Épave*. Se dit d'un article d'outillage ou de plusieurs articles qui ont été à l'usage des classes vers le trou, ou se dit d'un article d'outillage.  
 — *Épave*. Se dit d'un quai à l'usage déterminé les bêtes de somme ou de trait à la mer. *Voir* l'article *Épave*.

**ÉPAULETTE** (n. f.). Cost. Bande d'étoffe ou de cuir qui sert à former la partie d'un vêtement qui couvre l'épaule. Réseau que les religieux attachent sur leur épaule, et qui sont au scapulaire.  
 — *Épave*. Drapeau. Autre drapeau dont les fabricants fabriquent pour servir à la chasse seulement à la partie inférieure des bêtes de somme ou de trait.  
 — *Épave*. Se dit d'un article d'outillage ou de plusieurs articles qui ont été à l'usage des classes vers le trou, ou se dit d'un article d'outillage.  
 — *Épave*. Se dit d'un quai à l'usage déterminé les bêtes de somme ou de trait à la mer. *Voir* l'article *Épave*.



Épavelette (de mat.)

sive qui, dans l'armure de plate, défend la région pectorale et l'épaule. Les épaulettes sont une des premières pièces de plate qui apparaissent dans l'armement de l'homme de guerre. Dès la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, elles viennent renforcer le haubert de mailles. Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, leur imperfection relative nécessite l'adjonction d'une rondelle qui protège la région de l'aisselle. Mais alors, le développement de ses ailes, qui s'étendent sur les pectoraux et sur les omoplates, la couleur parfaite de son corps qui s'articule aux occupants, arceau ou écrivain habitant l'arrière-bras, rendent la protection parfaite, et les mouvements très aisés. Quand l'homme d'armes levait le bras pour frapper, le défaut de l'épaulette découvrait toujours le creux de l'aisselle, mais on y pourvoyait par les goussets de la cossière et du plastron, et par d'autres goussets en mailles. Les ar-



Epaulette 1660.



Epaulette (1425).

Epaulette (1630).

mures des gens d'armes et des chevaliers légers sont toujours asymétriques; celle de droite étant toujours plus petite et échancrée pour laisser passer le fût de la lance. Mais les corps d'armures portés par les gens de pied, les reîtres, les pistoliers, ont toujours leurs épaulettes symétriques.

**ÉPAULIES** (pô-li — gr. *épaulia*; de *épi*, dans, et *aulé*, cour, maison) u. f. pl. Antiq. gr. Lendemain des noces. « Présents que la mariée recevait le lendemain des noces. »

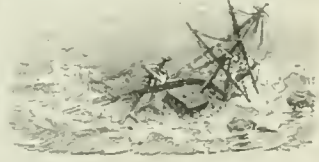
**ÉPAULU, UE** (pô — dérivé burlesque de *épaule*) adj. Qui a de grosses épaules. (Nieux.)

**ÉPAVE** (de l'anc. franç. *espave*; du lat. *expavidus*, effrayé, égaré) adj. Qui est égaré et dont on ne connaît pas le propriétaire. Un cheval, Un chien épave. Des abeilles épaves.

— n. f. Chose égarée, abandonnée.  
 — Fig. Restes, débris, ce qui subsiste après une ruine : Les épaves d'une fortune, d'une armée.

— Dr. Droit d'épave, Droit de s'approprier les épaves. « Épaves foncières et immobilières, Héritage abandonné et dont le propriétaire est inconnu. » Épaves d'eau ou de rivières, Objets que les rivières, après les avoir entraînés à une certaine distance, déposent sur leurs bords. « Épaves d'abeilles. Essaims d'abeilles égarés. »

— Mar. Objets abandonnés à la mer et flottant au gré des flots, souvent entre deux eaux. « Débris et matériaux que la mer rejette sur les rivages. » Carcasse du navire échoué sur une côte : Le détroit de Jubal est jalonné d'épaves.  
 — Encycl. Dr. anc. On a appelé d'abord *épaves* les animaux domestiques errants, égarés par la frayeur (*expavidus*), et plus tard tous les biens meubles et immeubles sans maître connu. Les épaves mobilières et foncières étaient adjugées au seigneur haut justicier, après des publications. Les épaves maritimes appartenaient aux riverains, qui s'attribuaient le droit de s'emparer des biens et même des personnes des naufragés. Souvent, même, ils provoquaient le naufrage par de faux signaux ou la complicité du pilote. Des mesures sévères furent prises par les pouvoirs civils et par l'Église pour combattre le droit d'épave. Mais il se perpétua jusqu'après le traité de Westphalie. L'ordonnance de 1681 punit de mort les auteurs volontaires de naufrages, et attribua, après un échoué, les épaves par moitié au roi et à l'amiral; celles trouvées en pleine mer appartenaient pour un tiers au sauveteur de l'épave, les deux autres tiers revenant au roi et à l'amiral.



Épave.

— Dr. act. Le mot *épave* désigne tout objet mobilier perdu par son maître et dont le propriétaire est, pour le moment, inconnu. L'épave se distingue donc des choses qui n'ont absolument pas de propriétaire, *res nullius*, qui sont acquises par occupation.  
 — Il faut distinguer aussi l'épave du trésor, objet caché et abandonné depuis un laps de temps tel qu'il est impossible de le retrouver le propriétaire. (V. TRÉSOR.) Les droits sur les épaves sont réglés par des lois particulières (C. civ., art. 717).

— *Épaves terrestres*. À défaut de lois spéciales, on pourrait penser qu'on doit attribuer les épaves à l'État, comme biens vacants et sans maître, en vertu des articles 539 et 713 du Code civil. On reconnaît, plus généralement, à l'inventeur seul le droit de s'approprier, sans à être exposé pendant trois ans à la revendication du propriétaire (art. 2279). Une ordonnance du 3 août 1825 ordonne à l'inventeur de déposer l'objet trouvé au greffe du tribunal civil; si trois ans s'écoulent sans réclamation, l'objet lui est restitué. Si, du manvais foi ou par fraude, le dépôt prescrit n'est pas effectué, les peines du vol sont encourues. Les lois qui attribuent certaines épaves à l'État sont relatives aux objets abandonnés à la douane (art. 205 du 22 août 1791), à ceux déposés dans les greffes des tribunaux et prisons (loi du 11 germinal an IV, et ordonnance du 22 fév. 1829), à ceux confiés aux enregistrements de transport (loi du 13 août 1810), à ceux abandonnés dans les lazarets (loi du 3 mars 1811), aux épaves postales (loi du 15 mai 1855).

— *Épaves maritimes*. Cette matière est toujours régie

par l'ordonnance de 1681, modifiée et complétée par divers règlements. Les objets provenant du jet à la mer ou de naufrage sont partagés entre le sauveteur et l'État, dans la proportion de un tiers pour le premier, de deux tiers pour le second. Les épaves trouvées sur le rivage sont attribuées au fisc après un an et un jour, et l'inventeur ne peut réclamer qu'un droit de sauvetage. Quo la découverte ait lieu en mer ou sur le rivage, l'inventeur doit faire une déclaration au commissariat de l'inscription maritime, sous peine de poursuites correctionnelles.

Les choses du cru de la mer, comme l'ambre et le corail, appartenant au premier occupant, s'ils ont été recueillis sur les flots. S'ils ont été recueillis sur les grèves, un tiers est dévolu à l'inventeur, et deux tiers à l'État. Les varechs, charriés par la mer ou jetés sur ses grèves, sont la propriété du premier occupant. La récolte de ceux qui croissent sur les rochers appartient aux habitants des communes riveraines.

— *Épaves flottantes*. Les épaves recueillies dans les cours d'eau navigables ou flottables sont vendues après un mois au profit exclusif du Trésor, sans réserve du droit pour le propriétaire d'en répéter le prix, dans le délai d'un mois. Les épaves trouvées sur les petits cours d'eau sont assimilées aux épaves terrestres.

**EPE**, comm. des Pays-Bas (prov. de Gueldre), sur le Grifcanal, canal latéral de l'Yssel; 8.100 hab. Papeterie.

**ÉPEAUTRE** (pô-tr' — du lat. *spelta*, même sous) n. m. Nom sous lequel on désigne, dans les campagnes, une variété de blé dur, à grains fortement adhérents à la balle, et que l'on sème dans les terrains très maigres, où les autres variétés ne produiraient pas : L'épeautre et le petit épeautre sont généralement considérés comme des espèces distinctes du froment commun. (Math. de Domb.)

— Encycl. On distingue l'épeautre proprement dit, ou grand épeautre, et le petit épeautre ou engrain. Le grand épeautre est une espèce véritable du genre froment, tandis que l'engrain constitue un genre distinct; il n'est pas possible, en effet, d'opérer la fécondation croisée entre l'engrain et les autres espèces de froment.

Le grand épeautre est très rustique, très peu exigeant. C'est le blé des terres maigres, en pays de montagne, où les hivers sont longs et rudes. Le grain, quand il est bien débarrassé de ses enveloppes, fournit à la mouture une belle farine, blanche et substantielle, de goût excellent. La paille est tendre. On connaît différentes variétés (épeautre blanc sans barbe, épeautres barbus blanc et noir, amidonniers blanc et noir), dont les uns se sèment en automne et les autres au printemps.

L'engrain est facile à distinguer du grand épeautre : les nœuds de la tige sont velus, l'épillet, au moins dans la variété d'hiver, ne renferme qu'un seul grain, et ce grain, plus aplati que celui du grand épeautre, est très pointu aux deux extrémités. L'engrain est encore plus rustique et plus accommodant que le grand épeautre. Outre la variété d'hiver, il existe une variété de printemps, dont l'épillet renferme deux grains triangulaires. V. NLE.

**ÉPÉCHER** (du préf. *é*, et de *pécher*) v. a. Techn. Dans les salines et les raffineries de sel, Vider la chaudière; enlever ce qui reste au fond, pour le reporter au réservoir.

**ÉPÉCHISTE** (*chiss*) n. m. Techn. Ouvrier chargé d'épécher la chaudière, dans une saline ou une raffinerie de sel.

**ÉPÉE** (du lat. *spatha*, large épée) n. f. Arme offensive, formée d'une lame d'acier quelquefois triangulaire, le plus souvent à deux tranchants, toujours pointue, emmanchée dans une poignée munie d'une garde : Se battre à l'épée.

— Par métonymie. Etat militaire : Quitter la robe pour l'épée. « Homme de guerre, général : Appeler au ministère une illustre épée. » Homme fort à l'escrime : D'Artagnan était une fine épée.

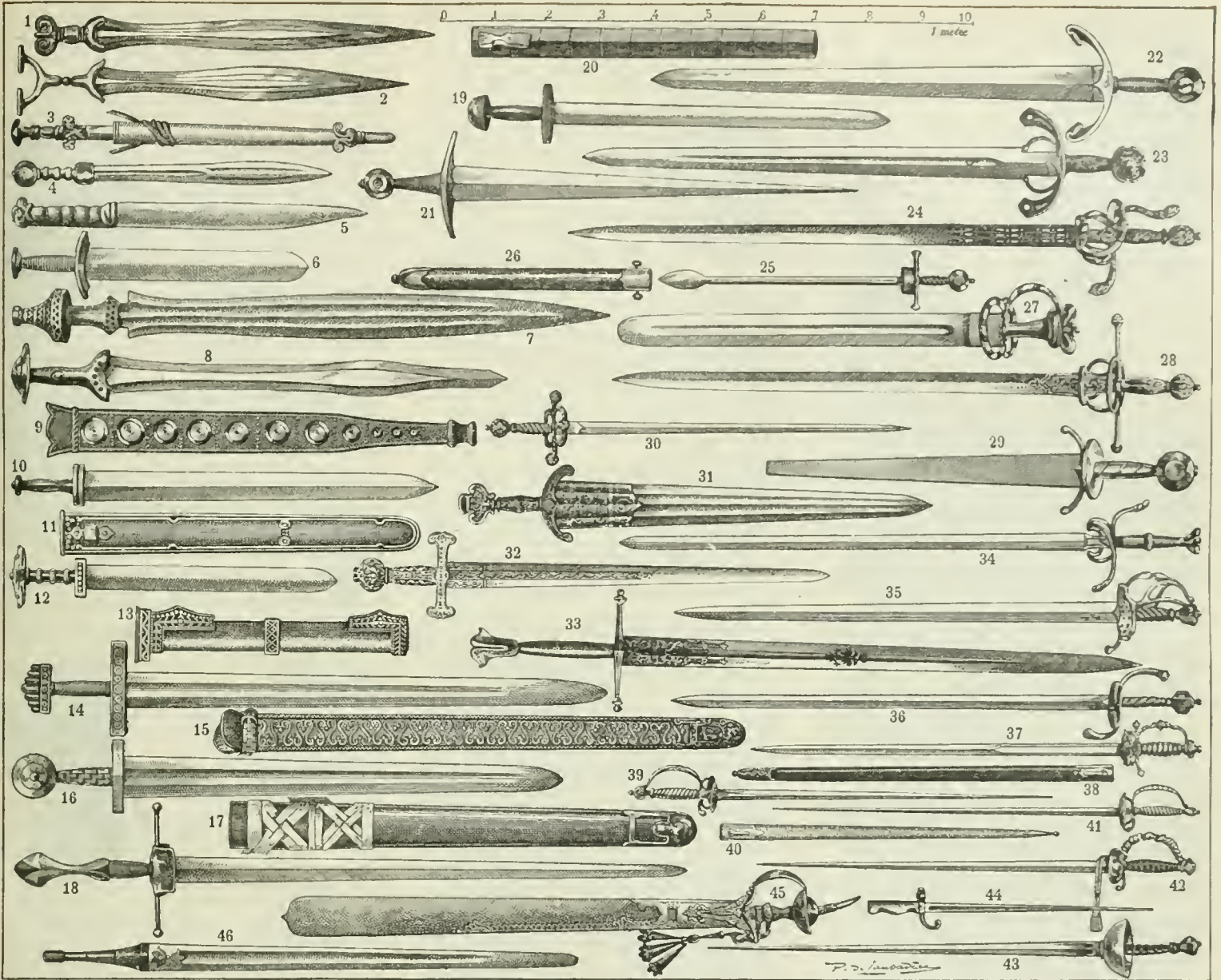
— Fig. Expéditions militaires, combats, attaques de gens armés : L'épée détruit le travail de la charrue. « Courage, valeur militaire, exploits guerriers : Devoir sa noblesse à son épée. » Secours armé : Recourir à l'épée d'un ami. « Moyen d'attaque : Il fut tantôt le boucher, tantôt l'épée de son pays. (Fléché.)

— Loc. div. L'épée haute. En tenant l'épée la pointe haute, pour être prêt à combattre : S'avancer l'épée haute. « Épée à deux mains, Épée très longue et très forte dont on se servait au moyen âge, et dont la poignée se saisissait avec les deux mains. » Épée à deux tranchants, Épée dont les deux côtés sont affilés, et qui peut servir d'estoc et de taille. — Fig. Moyen de nuire qui peut être funeste à celui qui s'en sert. « Épée de cheval, Courte épée que l'on plaçait autrefois sous son cheval, pour se défendre au besoin contre une attaque nocturne. — Personne ou chose que l'on emploie en toute circonstance : paroles que l'on répète toujours : Toujours parler d'argent! voilà leur épée de cheval. (Mol.) » Épée d'Etat, Épée que l'on porte devant le souverain de la Grande-Bretagne, dans les cérémonies. « Brave, Vaillant comme son épée, comme une épée, Se dit d'un militaire, d'un homme extrêmement brave. » *Trancheur d'épée*, Bravaiche qui affecte de porter une épée en public. « Chevalier de la petite épée. Se disait autrefois pour Filon, chevalier d'industrie. » *Plat d'épée*, Partie plate d'une lame d'épée. « Coup d'épée dans l'eau, Effort sans résultat. » A la pointe de l'épée, Par violence ou avec de grands efforts : Emporter une nomination à la pointe de l'épée. « Porter l'épée, Avoir une épée suspendue au côté. — Être officier. « Porter l'épée en verrouil. La porter très bas et presque horizontalement. « Tirer l'épée, Mettre l'épée hors du fourreau. Déclarer la guerre, se mettre en état d'hostilité. « Remettre l'épée dans le fourreau, Poser l'épée, Cesser les hostilités, mettre fin à la guerre. « Honneur son épée. En parlant d'un officier, Se reconnaître, se constituer prisonnier. « Demander l'épée à un officier, L'arrêter. « Honneur l'épée à un officier, L'acquitter honorablement. « Briser son épée, Renoncer par dépit au service militaire. « Mettre son épée au service de l'étranger, Prendre du service dans une armée étrangère. « Passer au fil de l'épée, Massacrer sans quartier. « Poursuivre, Presser quelqu'un l'épée dans les reins. — Au fig., Le harceler, le serrer de près pour l'amener à faire ce que l'on veut, ou pour le convaincre par des raisonnements. « Mettre, Faire passer quelque chose du côté de l'épée, Mettre quelque profit en réserve. — En mauv. part. Faire de petits profits clandestins, soustraire quelque chose de ce que l'on doit. « Mourir d'une belle, d'une illustre épée, Succomber avec gloire, d'une façon peu glorieuse. « Voir par la cupe et l'épée. Se disait des gentilshommes pauvres, et notamment des cadets, qui

**ÉPAULETTE** (n. f.). Cost. Bande d'étoffe ou de cuir qui sert à former la partie d'un vêtement qui couvre l'épaule. Réseau que les religieux attachent sur leur épaule, et qui sont au scapulaire.

**ÉPAULIERE** (n. f.). Cost. Bande d'étoffe ou de cuir qui sert à former la partie d'un vêtement qui couvre l'épaule. Réseau que les religieux attachent sur leur épaule, et qui sont au scapulaire.

— *Épave*. Drapeau. Autre drapeau dont les fabricants fabriquent pour servir à la chasse seulement à la partie inférieure des bêtes de somme ou de trait.



1-2. Épées de l'âge du bronze; 3. Épée assyrienne; 4. Grecque; 5. Romaine archaïque; 6. Romaine classique; 7. Gauloise; 8-9. Celte; 10-11. Franque; 12-13. Byzantine; 14-15. Carolingienne, vers 1000; 16-17. Épée d'armes (1220); 18. Grande épée d'armes (1380); 19-20. Épée frisonne (vii<sup>e</sup> s.); 21. Petite épée (xiv<sup>e</sup> s.); 22. Épée d'armes (1480); 23. Épée d'armes (1510); 24. Épée vers 1540; 25-26. Épée de chasse (1540); 27. Épée de lansquenet (1525); 28. Grande épée allemande (1610); 29. Épée de tournoi, vers 1580; 30. Épée de chevet (1630); 31. Épée de parement italienne (1550); 32. Épée de parement de François I<sup>er</sup>; 33. Grande épée impériale de Charles-Quint; 34. Épée bâtarde (1610); 35. Épée wallonne (1660); 36. Épée de guerre (xviii<sup>e</sup> s.); 37-38. Épée Louis XIV; 39-40. Épée militaire (xviii<sup>e</sup> s.); 41. Épée de cour (xviii<sup>e</sup> s.); 42. Épée militaire moderne; 43. Épée de duel; 44. Épée-batonnette; 45. Épée de sacrifice radjpoute (Inde); 46. Épée arabe moderne (Mascate). V. BRAQUEMART, ESPADON, ESTOC, ESTRAMON, GLAIVE, RAPIERE.

étaient obligés de chercher fortune à la guerre. *Roman de cape et d'épée*, Roman où l'on introduit des héros d'un courage et d'une générosité chevaleresques. *Avoir l'épée sur la gorge*, Être vivement pressé ou menacé. *Mettre, Tenir à quelqu'un l'épée ou le couteau sur la gorge*, Le mettre dans une situation violente, qui l'oblige à céder ou l'expose à de graves conséquences. *En être aux épées et aux couteaux*, Être en grave dissentiment. *Coucher comme l'épée du roi dans son fourreau*, Dormir tout habillé. *Faire deux coups d'épée*, Se battre en duel sans acharnement. *Vieux*. *N'avoir jamais vu d'épée nue* chez le fourbisseur, Ne s'être jamais battu. *Se battre de l'épée qui est chez le fourbisseur*, Contester sur une chose que l'on n'a pas en sa puissance. *Se faire ou faire blanc de son épée*, Se prévaloir de son crédit, de son courage, pour assurer le succès de son affaire. *Se blesser avec son épée*, Se faire du mal en voulant en faire à autrui. *Son épée est trop courte*, Il n'a pas assez de ressources, de crédit pour réussir. *Son épée ne tient pas au fourreau*, Il a toujours envie de chercher querelle, de se battre. *Son épée est vierge*, Il ne s'est jamais battu. *Il a fait un beau coup d'épée*, Il a fait une grosse sottise. *L'épée use le fourreau*, Se dit d'un homme dont l'activité intellectuelle ou morale est telle qu'elle nuit à sa santé. (On dit plus souvent la lame.)

— Prov. : L'épée est la meilleure langue pour répondre à l'outrage. On ne se lave pas d'un outrage par des paroles, mais en se battant (proverbe arabe). *La gourmandise tue plus de gens que l'épée*, Les excès de table font périr plus de gens que la guerre. *Il vaut mieux être percé d'une épée bico loizante que d'uno épée rouillée*, Une chute glorieuse est préférable à un malheur déshonorant. *A vaillant homme courte épée*, Le courage supplée aux moyens de défense; l'habileté supplée aux ressources. *Quiconque se sert de l'épée périra par l'épée*, Celui qui uso du violence sera victime de la violence. (Évangile.)

— Alchim. *Épée des philosophes*, Fen.  
 — Blas. V. la partie encycl.  
 — Cost. *Neud d'épée*, Neud de rubans dont les hommes garnissaient autrefois la garde de leur épée.  
 — Espr. *Fort de l'épée*, Partie de la lame la plus rapprochée de la poignée. *Mi fort de l'épée*, Milieu de la lame. *Faible de l'épée*, Partie de la lame voisine de la pointe.

*Aller à l'épée*, Suivre dans tous ses mouvements le fer de l'adversaire.

— Iconogr. *Épée flamboyante* ou *Épée de feu*, Épée qui semble jeter des flammes ou dont la lame est ondulée : *L'ange qui garde la porte du paradis terrestre est représenté armé d'une épée flamboyante*.

— Manèg. *Épée romaine* ou simplem. *Épée*, Long épi de poils qu'on remarque sous la crierie de certains chevaux. *Main de l'épée*, Se disait autrefois pour Main droite.

— Pêch. Instrument qui ressemble à la foëne, et avec lequel on prend le poisson ou le piquant.

— Techn. Chacun des montants verticaux du métier à tisser, qui supportent le sommier et la table. Partie du métier à filer la soie, qui reçoit son mouvement de l'aspe.

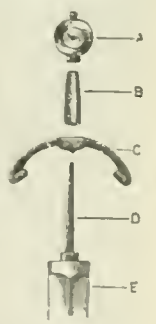
— Grand alêne droite dont se servent les bourreliers.

— Lien de fer qui unit le bras de l'arbre de la grande roue avec le coude de cet arbre, dans l'appareil qui sert à la taille des pierres précieuses. *Sorte de grand couteau de bois, dont le cordier se sert pour battre les sangles.* *Épée de la bascule du frein*, Pièce d'un moulin à vent. *Épée de trempe*, Barre de fer servant à soulever ou à baisser la meule courante d'un moulin. *Chacun des bras de l'avant-train d'une charrue*.

— ALLUS. HIST. ET LITTÉR. : *Épée flamboyante de l'ange*. Se dit de tout ce qui inspire une frayeur instinctive, en souvenir de l'ange, armé d'une épée flamboyante, que Dieu plaça à la porte du paradis terrestre pour en défendre l'entrée à Adam et à Eve.

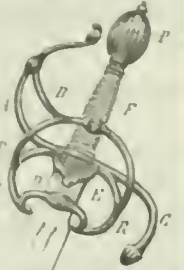
— Encycl. Archéol. *L'épée* se compose de deux parties essentielles : la poignée et la lame. L'ensemble de la poignée comprend : le pommeau, la fusée ou poignée proprement dite, et la garde. La garde est essentiellement un massif de métal, ordinairement prolongé en forme de croix, et auquel peuvent s'adjoindre des branches plus ou moins nombreuses et une coquille pour la protection de la main. La lame ou annelle, de longueur et de largeur variables, suivant les types et les époques, est toujours rectiligne; car une lame courbe fait toujours ranger l'armée dans la catégorie des coutelas ou des sabres (cimeterres, yatagans, palaches, badelaires, fauchons, machés, etc.). La gaine dans laquelle est abritée la lame est le fourreau. Par des anneaux ou des pendants, celui-ci se rattache à un bandier ou à une ceinture. L'épée a été portée sur la

hanche gauche, verticalement ou avec une inclinaison pouvant aller jusqu'à la ligne horizontale. Après les couteaux de pierre des âges préhistoriques, l'épée est la première arme de main qui apparaît dans les civilisations du métal. Les épées de l'âge du bronze ont leur lame en forme de feuille d'iris, avec des renforts ou des arêtes rectilignes, parfois des cannelures. Leur poignée, toujours très simple et assez courte, ne comporte point de garde; tant qu'on se servit du bonelier pour parer les coups, et qu'on usa de l'épée, comme arme offensive seulement, il n'y a que peu ou pas de gardes. A l'exception des très longues lames de bronze observées à Tyrinthe et à Mycènes, les épées de ces civilisations préhistoriques sont assez courtes. Les Romains portèrent d'abord une épée très large et très courte, à deux tranchants, à pointe retournée en ogive. Plus tard, ils adoptèrent l'épée espagnole, dont la lame, en forme de feuille d'iris ou de saule, rappelait celle des épées gauloises. Celles-ci étaient massives et déjà très longues, atteignant près d'un mètre. Il faut arriver à l'époque carolingienne, pour trouver des épées longues, plates, à deux tranchants, à pointes plus ou moins aiguës, qui restèrent en usage, avec leurs gardes en forme de croix, pendant tout le moyen âge, jusqu'à ce que la Renaissance amenât des modifications importantes dans l'architecture de la poignée. Quand on considère une épée du ix<sup>e</sup> siècle de notre ère à la fin du xv<sup>e</sup>, on voit que la lame, dans la partie supérieure, ou décrit toujours une épée la pointe en bas, appelée *talon*, est renforcée et se continue en une région effilée, de coupe carrée, qui s'appelle la *soie*. Sur cette soie viennent s'enfiler la *garde*, barre horizontale dont le milieu s'appelle l'*écusson*, et les deux bras, les *quillons*, puis la *fusée*, poignée de bois, habillée de filigrane de métal, ou bien de cuir tressé, ou bien de fouet, de corlonnet de soie, etc.; puis le *pommeau*, dont la forme varie en sphérique au champignon ou à la



Épée du xv<sup>e</sup> siècle. A, pommeau; B, fusée; C, garde; D, soie; E, lame.

... à sa pointe, se creuse, ce pommeau...  
 ... à sa pointe, se creuse, ce pommeau...  
 ... à sa pointe, se creuse, ce pommeau...



Garde d'une épée (XVII<sup>e</sup> s.).  
 A, arc de jonction; B, branches; C, pas-d'âne; D, anneau de côté; E, quillon; F, pommeau; G, fusée.

à une longue épée de ville et surtout de duel, qui n'était pas de mensure, c'est-à-dire, qui dépassait 3 pieds de long, comme les rapières dont on se servait encore en Espagne et dans le sud de l'Italie.  
 Épée fourrée. Épée de chasse, dont la lame creuse contient une autre lame qui, en sortant, peut la doubler de longueur. Les épées fourrées rentrent dans la catégorie des brins à estoc.  
 Épée de parade. Courte épée de guerre, à lame très aiguë, dont on se servait, au moyen âge, pour fausser les mailles et les joints des armures.  
 Épée de parment. Celle qui est faite pour les parades, et qui est un objet de luxe. Telles sont celles que l'on portait devant les rois et les princes, aux entrées solennelles dans les villes, ou aux cérémonies d'investiture. On les portait généralement avec un boucher, un casque, des gantelets et des éperons, que l'on appelait les cinq pièces de grand honneur.  
 Épées à la Funckin. Épées dont on envoyait les gardes, au XVIII<sup>e</sup> siècle, en Chine, pour qu'on les y ciselât à la mode de ce pays.  
 Épée de tournoi. Épée dont la lame, large et rabattue, est à terre tronquée carrément à son extrémité, est également terminée ou dépourvue de tranchants. Ces larges règles d'acier plates, longues ordinairement de deux pieds, et dont la poignée était munie d'un large garde-mains relevé en couteire, furent surtout en usage au XV<sup>e</sup> s. et dans la première moitié du XVI<sup>e</sup>.

Épées de ville. Nom donné à toutes les épées qui ne se portaient pas à la guerre. (Les épées de cour n'en sont que des variétés plus riches et aussi plus modernes.)  
 Épée de Verdun. Sorte d'épée, dite aussi par abréviation verdun, en usage au XVI<sup>e</sup> siècle, et qui paraît rentrer dans la catégorie des estocs.  
 Épée wallonne. Épée de cavalier, en usage au XVII<sup>e</sup> siècle, et dont la garde, sans pas-d'âne, est composée d'une coquille plate, que deux ou trois branches obliques relient à l'arc de joncture, fixé lui-même dans le pommeau. (Par sa forme générale, l'épée wallonne est l'ancêtre des sabres de cavalerie actuels.)  
 Art milit. L'épée entre encore dans l'armement des troupes françaises, mais moins à titre d'arme proprement dite que comme insigne d'uniforme attribué au personnel de certains services ou aux titulaires de certains grades.

La monture est dorée pour tous les officiers; elle est à ciselures pour les officiers généraux et supérieurs ou assimilés; sans ciselures pour les autres. La poignée est en corne, entourée d'un filigrane doré, sauf pour les officiers généraux ou assimilés qui la portent en écaille, avec 2 ou 3 étoiles, suivant le grade, sur la coquille extérieure. Ces officiers généraux sont également les seuls qui portent, en grande tenue, l'épée dans un fourreau de cuir avec chape et bout en laiton doré. Dans la petite tenue, l'épée se porte dans un fourreau en acier nickelé à bracelet et à bélière. Pour les sous-officiers, il existe encore : l'ancienno épée de sous-officier modèle 1857 à fourreau de cuir, remplacé par un fourreau d'acier en 1881; l'épée de sous-officier rengagé à monture nickelée et à fourreau d'acier adoptée en 1887 et enfin l'épée portée par les brigadiers et sous-officiers de gendarmerie, modèle 1853.

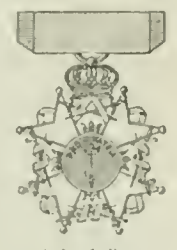
Épée-batonnette. V. BAFONNETTE.  
 Épée de fourreau ou Glaive de justice. V. GLAIVE.  
 — Blas. Comme figure héraldique, l'épée est représentée ordinairement en pal, la pointe dressée (haute) ou abaissée (versée); la lame pouvant être d'un autre métal que celui de la monture, et celle-ci pouvant aussi présenter son pommeau et sa croisette d'un émail ou d'un métal autre que celui de la fusée (garnie). L'épée héraldique est ordinairement de la forme la plus simple, telle qu'on la porta au XV<sup>e</sup> siècle. Souvent on la représente en gainée, le fourreau muni de sa chape, de sa boulerolle et de ses frettes à anneaux. L'épée nue peut être aiguillée, c'est-à-dire que sa pointe et son tranchant sont teints d'un émail particulier. Comme meuble extérieur de l'écu, les épées figurent notamment, avec leur ceinture garnie, de chaque côté de celui du grand écuyer; leur fourreau, comme la ceinture, est d'azur à fleurs de lis d'or.



D'azur à une épée haute d'argent.

Épée (ORDRE DE L'), institué en 1192 par Gui de Lusignan dans le royaume de Chypre. Le collier en était composé de cordons de soie blanche, liés de lacs d'amour entrelacés des lettres S formées d'or. Au bout du collier pendait un ovale, où était une épée, ayant la lame émailée d'argent, la garde croisetée et fleurdéliée d'or et pour devise *Securitas regni*. L'ordre disparut en 1571, quand les Turcs s'emparèrent de l'île.

Épée (ORDRE DE L'), fondé en Suède par Gustave I<sup>er</sup>, restauré en 1748 par Frédéric I<sup>er</sup>, modifié en 1798 et en 1814. Cet ordre, destiné à l'origine, à récompenser les faits de guerre, comprend cinq classes : les commandeurs grands-croix, les commandeurs, les chevaliers grands-croix de première classe, les chevaliers grands-croix de seconde classe, les chevaliers. La décoration est une croix de Saint-André, à huit pointes émailées en blanc; au milieu, un médaillon d'azur avec les trois couronnes de Suède et un glaive en pal. La croix est anglée de quatre couronnes d'or, et la couronne par laquelle elle est suspendue au ruban moiré jaune avec liseré bien de droite à gauche repose sur deux épées croisées. Le revers porte un glaive en pal, surmonté d'une couronne de laurier et ces mots : *Pro patria*. Les commandeurs grands-croix ont une plaque et le ruban en écharpe; les chevaliers grands-croix portent la croix au cou et une petite épée d'argent placée verticalement, la pointe en haut, sur le côté gauche de la poitrine. Le costume de cérémonie est bleu et blanc, la décoration suspendue à un collier.



Ordre de l'épée.

ÉPÉE n. f. Zool. Nom vulgaire d'une espèce de dauphin. — *Épée de mer*, Nom vulgaire de l'espadon et de la sole.

ÉPÉE (Charles-Michel, abbé DE L'), bienfaiteur des sourds-muets, né à Versailles en 1712, mort à Paris en 1789. Il étudia la théologie, puis le droit civil, et fut reçu avocat au parlement de Paris. Bossuet, évêque de Troyes et neveu du grand Bossuet, lui conféra les ordres et le nomma chanoine de sa cathédrale. Rentré à Paris, le hasard lui fit rencontrer deux jeunes sourdes-muettes, dont le P. Vauin, prêtre de la Doctrine chrétienne, avait commencé l'éducation. L'abbé de l'Épée le recueillit et s'appliqua à développer leur intelligence, à l'aide d'un certain nombre de signes conventionnels. Ses premiers efforts ayant été couronnés de succès, il fonda une véritable école de sourds-muets, qu'il entretenait généreusement de ses propres revenus. Sa méthode part de ce principe que l'éducation des sourds-muets consiste à faire entrer par les yeux dans leur esprit ce qui est entré dans le nôtre par les oreilles. Bientôt, sa réputation se répandit en France et dans toute l'Europe. L'empereur Joseph II visita en personne son école, le duc de Penthièvre l'aida à plusieurs reprises de ses largesses, et le roi Louis XVI lui fit une pension sur sa cassette particulière. Deux ans après sa mort, l'Assemblée nationale décréta que son nom devait être inscrit parmi ceux des bienfaiteurs de l'humanité. Ses restes ayant été retrouvés, en 1838, dans une chapelle de l'église Saint-Roch à Paris, un monument fut élevé en son honneur. L'abbé de l'Épée a laissé plusieurs ouvrages, dont le plus important a pour titre : *Institution des sourds-muets par la voie des signes méthodiques* (1776).



Abbé de l'Épée.

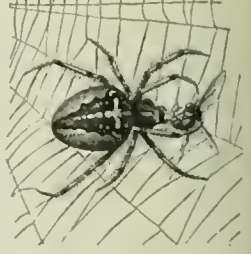
ÉPÉENS (pé-in), nom d'un peuple d'Élide, ainsi appelé en l'honneur d'Épéus, fils d'Endymion.  
 ÉPEHY, comm. de la Somme, arrond. et à 20 kilom. de Péronne, entre l'Escaut et la Cologne, affluent de la Somme; 1.685 hab. Ch. de f. Nord. Fabriquo de tissus de coton, brasseries.  
 ÉPEICHE (pèch) n. m. Espèce de pic (*picus major*), oiseau noir, jauno et blanc, avec la nuque et le dessous du croupion rouges.  
 — ENCYCL. L'épéiche est un grand et beau pic, dit aussi pic byzarré, grand pic, pic rouge, répandu dans les régions montagneuses de l'Europe jusqu'à l'extrême nord-est de l'Asie. — On entend par moyenne épéiche une autre espèce de pic (*picus medius*), dite aussi pic mar, répandue au contraire du grand pic, dans les forêts des plaines ou ne dominant pas les pins et sapins.  
 ÉPEICHETTE (pè-chèt) n. f. Nom vulgaire d'une espèce de pic (*picus minor*), tacheté de blanc et de noir, avec une calotte écarlate, et répandu dans toute l'Europe et l'Asie centrale, excepté dans les régions montagneuses.  
 ÉPEIGNÉ, ÈE (pè, et gn ml) adj. Techn. Se dit d'une douve de tonneau qui a été rompu dans le jabot ou la rainure du claque extrémité, et qui reçoit les douves  
 ÉPÉIOS. Myth. gr. V. ÉPÉOS.



Epéiche.

ÉPEIRE (pèr) n. f. Zool. Genre d'arachnides-arachnides, famille des argiopides, tribu des aranoidés ou épeirinés, comprenant des araignées de taille souvent considérable, à abdomen bossué, portant toujours quatre impressions profondes et dont les nombreuses espèces sont réparties sur tout le globe.  
 — ENCYCL. Les *épeires*, dont le nom scientifique est *araneus*, sont de grandes toiles orbiculaires, qui peuvent atteindre d'énormes dimensions. L'espèce type de ce genre est l'épeire diadème (*araneus diadematus*), dont les grosses femelles tendent, au mois d'octobre, dans les jardins, leurs vastes réseaux qui barrent les allées les plus larges. Cette épeire, commune en Europe, l'est aussi dans l'Amérique du Nord. Le genre épeire est un des plus répandus sur toute la terre; il compte près de huit cents espèces.  
 ÉPEIRINÉS (pè-rin) n. m. pl. Zool. Tribu d'arachnides-arachnides, famille des argiopides, renfermant les araignées réunies sous le nom commun d'*épeires*. (La tribu des épeirinés est aujourd'hui appelée tribu des aranoidés, outre le genre épeire on *araneus*, elle comprend aussi les *scotodraus*, *curpalxis* et *aeoaspis*, propres aux régions tropicales des deux mondes.) — En français.  
 ÉPELER (en anc. franç. *espeudre*, du goth. *spillan*, expliquer. — Double la lettre l toutes les fois que la terminaison commence par un c muet : *J'epelle, ils epellent, Tu epelleras*. v. a. Appeler des lettres une à une : *Enfant qui commence à épeler ses lettres*. — Décomposer un mot lettre par lettre, en nommant celles-ci et les syllabes qu'elles forment, pour arriver à lire le mot.  
 — Par exagér. Lire lentement et avec difficulté :  
 A quel sert d'épeler  
 Des langues d'autrefois qu'on n'entend plus parler ?  
 J. AUBRY.

ÉPEIRE (pèr) n. f. Zool. Genre d'arachnides-arachnides, famille des argiopides, tribu des aranoidés ou épeirinés, comprenant des araignées de taille souvent considérable, à abdomen bossué, portant toujours quatre impressions profondes et dont les nombreuses espèces sont réparties sur tout le globe.  
 — ENCYCL. Les *épeires*, dont le nom scientifique est *araneus*, sont de grandes toiles orbiculaires, qui peuvent atteindre d'énormes dimensions. L'espèce type de ce genre est l'épeire diadème (*araneus diadematus*), dont les grosses femelles tendent, au mois d'octobre, dans les jardins, leurs vastes réseaux qui barrent les allées les plus larges. Cette épeire, commune en Europe, l'est aussi dans l'Amérique du Nord. Le genre épeire est un des plus répandus sur toute la terre; il compte près de huit cents espèces.  
 ÉPEIRINÉS (pè-rin) n. m. pl. Zool. Tribu d'arachnides-arachnides, famille des argiopides, renfermant les araignées réunies sous le nom commun d'*épeires*. (La tribu des épeirinés est aujourd'hui appelée tribu des aranoidés, outre le genre épeire on *araneus*, elle comprend aussi les *scotodraus*, *curpalxis* et *aeoaspis*, propres aux régions tropicales des deux mondes.) — En français.  
 ÉPELER (en anc. franç. *espeudre*, du goth. *spillan*, expliquer. — Double la lettre l toutes les fois que la terminaison commence par un c muet : *J'epelle, ils epellent, Tu epelleras*. v. a. Appeler des lettres une à une : *Enfant qui commence à épeler ses lettres*. — Décomposer un mot lettre par lettre, en nommant celles-ci et les syllabes qu'elles forment, pour arriver à lire le mot.  
 — Par exagér. Lire lentement et avec difficulté :  
 A quel sert d'épeler  
 Des langues d'autrefois qu'on n'entend plus parler ?  
 J. AUBRY.  
 — Fig. Commencer à peine à comprendre; acquiescer les premières notions de : *Nos amphithéâtres sont des écoles anatomiques, où la mort enseigne à ÉPELER la vie*. (Descurt.)



Epéire (grand. nat.).



muraille. On lit aussi sur... A. ... le glaive qui restait dans les... Les éperons... à quelqu'un. Le faire... d'après les éperons... Faire ses premières armes avec distinc...

EN VIL. Ar. h. Tout éperon, quelle que soit son a... se compo de deux bran. terminés par des... et d'une tige qui, lorsqu'il n'est pas... s'appelle « broche ». La sur... branches, au-dessus ou au-dessous... sous pied ou près la soule du tout. Les éperons... à leur tige fort... avec un rende... d'entrer trop... les éperons du moyen... à la guerre... à l'attaque le... au xiv<sup>e</sup> siècle, au xv<sup>e</sup> siècle, à partir de l'au, les grands éperons... étoilée, avec... À partir du xvii<sup>e</sup> siècle, on re... des tiges, longues de près d'un... on attaqua les éperons... au-dessus du talon, et l'on coula... Au xviii<sup>e</sup> siècle, quand on... à talons, on porta l'éperon... des contreforts de la botte, et les branches aff... deux fois condée. À partir du xviii<sup>e</sup> siècle, les formes employées diffèrent peu des... Plus on remonte vers le moyen âge, plus on trouve des éperons massifs et luxueux, dont la ciselure, la damasquiné ou l'emali font de véritables objets d'art.

Pendant quelque temps, du xiii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle, les éperons d'ars étaient un des insignes des chevaliers, mais cette mode s'étendit à tous les gens riches, tandis que les éperons de guerre communs étaient en fer étamé. Les éperons étaient, dans le cérémoniel ancien, une des cinq pièces dites de grand honneur, que l'on portait dans les cérémonies d'investiture, les onctions, etc. On remarquera que, dans l'antiquité, par exemple en Grèce, on ne portait souvent qu'un éperon, ordinairement au pied droit, cette mode est, encore aujourd'hui, en usage chez les Javanais, etc.

Art mil. Il existe deux modèles d'éperon dans l'armée française : celui dit à la chevalerie, qui se fixe à la chaussure au moyen d'une bride et d'un sous-pied en cuir, attachés eux-mêmes par des boutons et une boucle aux branches de l'éperon, et l'éperon ordinaire ou à vis, dont les branches sont fixées par des vis aux talons de la botte. Le premier ne se porte qu'avec les bottes à l'équière, l'autre avec les bottines ou demi-bottes recouvertes par le pantalon. Ce dernier est quelquefois remplacé par un éperon dit à boucle, parce qu'il peut être vissé au talon, il est maintenu en place par un ressort que renferme une sorte de boîte, logée dans ce talon même.

Les éperons des militaires ont été longtemps en fer bronzé ou même verni, mais depuis 1851, ils sont en fer poli. Les officiers le lancien corps d'état-major portaient les éperons en cuivre doré, ainsi que les officiers montés du génie. Ces éperons dorés ne sont plus réglementaires.

Blas. Comme figure héraldique, l'éperon est représenté en pal, à molette en la r., c'est-à-dire regardant le chef de l'écu. L'éperon entier est rarement figuré : c'est plutôt sa molette avec ou sans le collet.

Trav. publ. Les éperons que l'on établit devant les piles de pont sont en maçonnerie ou en bois : ils sont triangulaires, circulaires, elliptiques ou ogivaux, selon le goût et les idées du constructeur. Cependant, on préfère la première forme, qui présente un failliot et occasionne moins de difficultés que les autres.

Enfin, dans les rivières et torrents, on garnit les piles d'éperons très avancés au-dessus des vases et des sables, et l'on établit par là un barrage qui empêche l'eau de s'écouler trop vite, et qui empêche les piles d'être envahies par les sables et les graviers. Les éperons sont établis par paires, et sont dirigés vers le centre des piles. Les éperons sont établis par paires, et sont dirigés vers le centre des piles. Les éperons sont établis par paires, et sont dirigés vers le centre des piles.

Mar. L'éperon des galères des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles était une forte pièce de bois se projetant en avant du tambour et au-dessus de l'eau, presque à hauteur de flottaison. Il se composait d'une flèche en sapin, longue de 18 pieds, rattachée au capion de proue, reliée au corps de la galère

par deux entailles en bois d'orme, rivées de chaque bord et consolidées en dessous par une pièce courbe nommée *tailleur*. En outre, l'éperon était recouvert et fixé à la cuverte par un long bordage nommé *serrote*.

L'éperon est resté un auxiliaire puissant des navires, depuis que l'adoption de la vapeur les a rendus plus maîtres de leurs mouvements. L'éperon armo l'avant de presque tous les cuirasses et croiseurs ; mais, sur beaucoup de ces derniers, il n'a pour but que de diviser mieux la lame en amincissant les lignes d'eau. Le coup d'éperon d'un cuirasse serait une blessure terrible, mais tout porte à croire que le navire aborderait lui-même cruellement atteint, surtout s'il opérât sur un autre en mouvement. Les navires à éperon ont été longtemps appelés *béliers*.

Éperon d'OR (ORDRE DE L'), institué en 1226 par Charles d'Anjou, roi de Naples, pour récompenser les chevaliers qui avaient embrassé sa cause contre Manfred, bâtard de l'empereur allemand Frédéric II. L'ordre disparut en 1453, avec la chute de la maison d'Anjou.

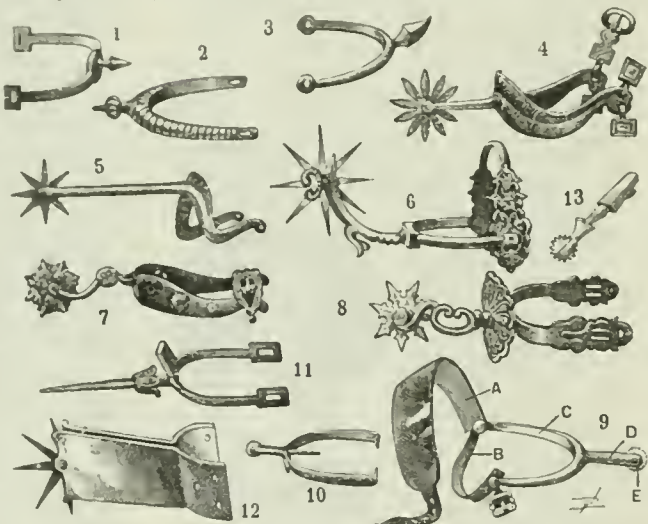
Éperon d'OR (ORDRE DE L'), ordre créé, au xvii<sup>e</sup> siècle, par la cour pontificale, à Rome. Il fut distribué à profusion, tomba dans un complet discrédit, et fut supprimé en 1811, par Grégoire XVI.

ÉPERONS (JOURNÉE DES). Hist. V. GUINÉGATE.

ÉPERONNELLE (ro-nèl — rad. éperon) n. f. Bot. Nom vulgaire du gratoron, de la croisetto et de la lampourde.

ÉPERONNEMENT (ro-ne-man) n. m. Action d'éperonner. (Vieux.)

ÉPERONNER (ro-nè) v. a. Chasser, attacher les éperons à : ÉPERONNER un chevalier. Mettre un éperon on lame d'acier à : ÉPERONNER un coq de combat. Mettre



Éperon : 1. Grec ; 2. Carolingien ; 3. A broche (xv s.) ; 4. Allemand (xvii s.) ; 5. A molette (xv s.) ; 6. Espagnol (xvii s.) ; 7 et 8. Français (xvii s.) ; 9. A la chevalerie (A, bride ; B, sous-pied ; C, collier ; D, collet ou tige ; E, molette) ; 10. A vis et à crampons ; 11. Arabe ; 12. Brésilien ; 13. Tige à molette, de l'éperon à boucle.

un éperon à un navire. Exciter avec l'éperon, donner des coups d'éperon à : ÉPERONNER son cheval.

Fig. Stimuler, exciter, aiguillonner : L'âme ÉPERONNE le corps. On peut ÉPERONNER les plus lents.

v. u. Escr. Faire du pied un mouvement comme si l'on voulait donner un coup d'éperon : En se fendant, il faut prendre garde de ne pas ÉPERONNER.

Éperonné, ée part. pass. du v. Éperonner.

Fam. Qui a l'éperon, c'est-à-dire des rides à l'angle externe de l'œil : Commencer à être ÉPERONNÉ, à avoir les yeux ÉPERONNÉS.

Substantif. n. m. Ichtyol. Poisson du genre *Sparus*, qui habite la mer des Indes.

S'éperonner, v. pr. S'exciter, se stimuler soi-même.

ÉPERONNERIE (ro-ne-ri — rad. éperon) n. f. Commerce et fabrication de tous les objets ayant trait au harnachement des chevaux d'attelage ou de selle et à certaines parties de la carrosserie.

ÉPERONNIER (ro-ne-ri-èr) n. m. Celui, ou celle qui fabrique, vend des éperons, étriers, mors, etc. Celui, celle qui a les éperons.

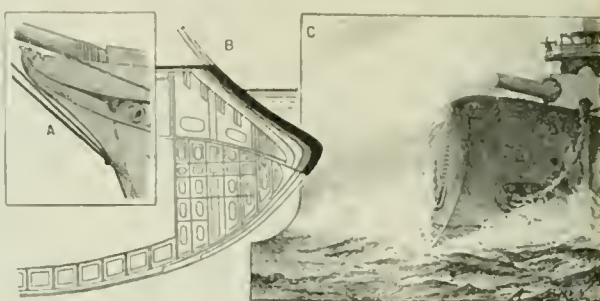
ÉPERONNIER (ro-ne-ri-èr) n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des plastrinides, comprenant de beaux oiseaux v. g. ureux, à livrée métallique chez les mâles, et dont on connaît une dizaine d'espèces, propres aux régions boisées et montagneuses de l'Inde-Chine et de la Malaisie.

En v. l. La taille et le port des éperonniers, dont le nom scientifique est *polyplectron*, sont ceux de forts faiseurs ; ils ont la queue largement étalée, les jambes armées d'éperons obus, la tête petite et le cou assez court. Un des plus communs, que l'on voit souvent en Europe, dans les ménageries, est l'éperonnier de Hardwick (*polyplectron Hardwicki*), de

Malacca, d'un beau vert cuivreux ; la femelle est brune et rousse.

ÉPERONNIÈRE (ro-ni-èr) n. f. Bot. Nom vulgaire des linaires, des pieds-d'aloette, des encolies et de plusieurs autres plantes dont les fleurs ont des éperons.

ÉPÉRU n. m. Genre d'arbres de la famille des légumi-



A, éperon de navire à voiles ; B, coupe de l'éperon d'un cuirassé ; C, éperon d'un navire cuirassé.

neuses, tribu des césalpinées. On l'appelle aussi ÉPÉRU.

Épéru. L'épéru atteint parfois 15 mètres de hauteur, sur 2 à 3 mètres de tour. Ses fleurs, rouges, sont réunies en grappes nombreuses et espacées, dont l'ensemble constitue une panicle pendante et longuement pédonculée. Il croît dans les forêts et au bord des rivières de la Guyane. La forme de ses gousses lui a valu le nom vulgaire de pois sabre.

ÉPERVERIE (pèr-ri) n. f. Faucon. Art de dresser l'épervier au vol.

ÉPERVIER (pèr-ri-èr) — du haut allem. *sparveri* ; allem. mod. *sperber*) n. m. Ornith. Genre d'oiseaux rapaces diurnes, famille des accipitrinés, comprenant des formes élancées, élégamment mouchetées de brun sur fond isabelle et roux, avec le ventre plus clair et la queue rayée, le plus souvent en large. Épervier des aloettes, Nom vulgaire de la crécerelle femelle. Épervier marin, Nom vulgaire du fou. Épervier pattu, Nom vulgaire d'un aigle autour. Épervier à queue d'hirondelle ou à serpent, Nom vulgaire du milan de la Caroline.

Archéol. Épervier mitré, Épervier coiffé d'une espèce de bonnet, qu'on voit sur des pierres gravées et des médailles.

Chir. Nom d'un ancien genre de bandage, employé pour coactier les plaies et fractures du nez.

Entom. Non donné à plusieurs papillons crépusculaires du genre sphinx.

Pêch. Espèce de filet de forme conique, garni de plomb, qu'on lance à la main pour englober le poisson : Jeter l'ÉPERVIER. Pêche à l'ÉPERVIER. Nervis de l'épervier, Cordes attachées au centre de ce filet, et qui servent à le former quand le poisson est pris. Mères de l'épervier, Cordelettes qui relient le pourtour inférieur de l'épervier à la culasse, c'est-à-dire au sommet du côco qui forme le filet.

Loc. prov. : Mariage d'épervier, ou la femelle vaut mieux que le mâle, Mariage où la femme est plus habile ou plus active que son mari, parce que, chez les éperviers et autres oiseaux de proie, la femelle est plus grosse et plus forte que le mâle.

ENCYCL. Zool. On connaît une quarantaine d'espèces de ces petits faucons, réparties sur tout le globe. L'épervier commun (*accipiter nisus*) est répandu dans toute l'Europe, le nord de l'Afrique, en Asie Mineure, en Perse, et dans l'Asie boréale jusqu'au Japon. En Barbarie, il se trouve avec une autre espèce (*accipiter rufigenis*), commune dans toute l'Afrique. L'épervier commun, ainsi que quelques autres espèces des confins européens, fut assez estimé en fauconnerie, sans pourtant être comme les oiseaux de haut vol ; aujourd'hui, on lui fait la chasse comme à un animal nuisible, qui enlève les pennes volantes et le petit gibier.

Archéol. Tout grand baldaquin ou ciel de lit drapé dont la forme et l'ampleur rappelaient le filet d'épervier. Par ext. Ensemble des tentures d'un lit d'apparat.

Blas. Comme figure héraldique, l'épervier obéit aux mêmes règles que le faucon et se blasonne de même.

Faucon. L'épervier était autrefois un des oiseaux de fauconnerie les plus estimés. On le portait sur le poing, comme le faucon et l'autour, jusqu'au moment où on lui donnait le vol pour fondre sur sa proie. Cet oiseau, sur le poing d'une femme, était la marque d'une condition distinguée, parce que, anciennement, les dames de grande qualité ne paraissaient guère en public sans cet attribut.

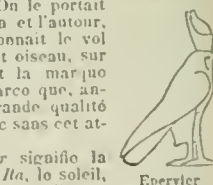
Myth. égypt. L'épervier signifiait la course du soleil dans le ciel. Ita, le soleil, est représenté par un homme à tête d'épervier, coiffé d'un disque surmonté d'un uræus. L'épervier est l'oiseau d'Horus ; il est l'hieroglyphe de son nom ; un épervier à tête humaine est l'hieroglyphe de l'âme.



Épervier.



Épervier (xv s.).



Épervier (Myth. égypt.).



On trouve... intervalle de temps... Par cet Ouvrage qui embrasse les événements... Dans le langage courant, on donne même... Notes sur les événements du jour, les années précédentes et...

Les V. Astr. On voit qu'il est possible, avec des observations... d'obtenir une très grande précision... Les phénomènes les plus célèbres éphéméridés sont : Ephémérides de Jean Müller...

Il est dans l'antiquité, on redigeait des sortes de journaux où les événements étaient notés au jour le jour... Ephémérides de Jean Müller (Nuremberg, 1775) ; Ephémérides de Jean-Dominique Cassini (1788) ; Ephémérides géographiques, du général Baron de Zach (1798) ; Ephémérides de P. Holl (Vienna, 1757) ; Ephémérides de Berlin (1776) ; etc.

ÉPHÉMÉRIE (ri - gr. ephéméria, fonction de chaque jour... ÉPHÉMÉRIS (é-phi, riss - mot lat. formé du gr. ephéméria, idos, même sens... ÉPHÉMÉROPYRE (lu gr. ephéméros, quotidien, et pyr, fièvre n. f. Pathol. Fièvre quotidienne.)

ÉPHÈSE (en lat. Ephesus, ville de l'Asie Mineure, sur les rives de l'Izmir, à 60 kilomètres S.-S. E. de Smyrne... ÉPHÉSIE (n. f. pl. Antiq. gr. V. ÉPHÉSIAQUES.)

ÉPHÉSIE (n. f. pl. Antiq. gr. V. ÉPHÉSIAQUES.)



Monnaie d'Éphèse (Mus. Aurélien et Vatican) montrant sur l'autel de Dion.

vaste étendue, parmi lesquelles on peut encore distinguer les murailles de Lysimaque, la prison où fut jeté saint Paul, le théâtre creusé sous le mont Pion.

Éphèse conciliaire : Concile d'Éphèse 431, troisième oecuménique... Éphèse (n. f. pl. Antiq. gr. V. ÉPHÉSIAQUES.)

Éphésienne (n. f. pl. Antiq. gr. V. ÉPHÉSIAQUES.)

ÉPHÉSIAQUE (zi-ak) adj. Géogr. Qui appartient à la ville d'Éphèse ou à ses habitants.

ÉPHÉSIAQUES (zi-ak) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait chaque année à Éphèse, en l'honneur d'Artemis.

ÉPHÉSIAQUE (LES), roman grec, par Xénophon d'Éphèse (III<sup>e</sup> s. de notre ère)... ÉPHÉSIE (n. f. pl. Antiq. gr. V. ÉPHÉSIAQUES.)

ÉPHÉSIE (n. f. pl. Antiq. gr. V. ÉPHÉSIAQUES.)

ÉPHÉSIE (n. f. pl. Antiq. gr. V. ÉPHÉSIAQUES.)

ÉPHÉSIE (n. f. pl. Antiq. gr. V. ÉPHÉSIAQUES.)

ÉPHÉSIE (n. f. pl. Antiq. gr. V. ÉPHÉSIAQUES.)

ÉPHESTRE (é-phi-strid - gr. ephestris, idos, même sens) n. f. Antiq. gr. Vêtement de dessus, analogue à la chlamyde...

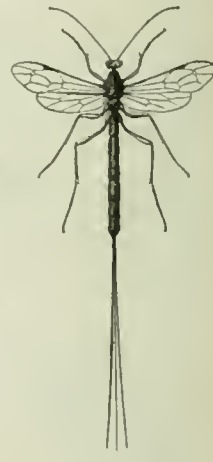
ÉPHESTRIE (é-phi-strid - gr. ephestria, idos) n. f. pl. Antiq. gr. Étto célèbre à Thèbes...

ÉPHÈTE (du gr. ephetes, même sens) n. m. Antiq. gr. Membre du tribunal criminel des éphètes, à Athènes.

ÉPHÈTE (du gr. ephetes, même sens) n. m. Antiq. gr. Membre du tribunal des éphètes, à Athènes... ÉPHI n. m. Métrol. V. ÉPHA.

ÉPHIALTE (du gr. ephialtes, de epi, sur, et allamai, je saute) n. m. Cancheimar ; démon incubé.

ÉPHIALTE ou ÉPHIALTES (é, léss) n. m. Genre d'insectes hyménoptères tétrabranthes eutomoplaques, famille des ichnéumonides...



Ephialte (red. d'un tiers).

ÉPHIALTE, traité qui guida les Perses aux Thermopyles... ÉPHIALTE, homme d'Etat et orateur athénien, né vers 500 av. J.-C.

ÉPHIALTE, homme d'Etat et orateur athénien, né vers 500 av. J.-C., mort en 457. Il était ami de Périclès, et fut avant lui le chef du parti démocratique.

ÉPHIALTE, ora'eur athénien du IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Il combattit le parti macédonien, et fut l'un des hommes d'Etat qu'Alexandre voulut un instant se faire livrer après la prise de Thèbes.

ÉPHIALTES ou ÉPHIALTES. Myth. gr. Nom d'un géant, fils de Poséidon et d'Iphiméde.

ÉPHIDROSE (du gr. epi, sur, et idros, sueur) n. f. Augmentation de la sécrétion sudorale des glandes, et plus généralement, sueur critique, anormale, excessive.

ÉPHIPPIANDRE (du gr. epi, sur, et hippos, cheval, et archia, commandement) n. f. Antiq. gr. Corps de cavalerie, comprenant deux hipparchies, environ mille cavaliers.

ÉPHIPPARQUE (park) n. m. Antiq. gr. Commandant d'une éphipparchie ou double hipparchie.

ÉPHIPE ou ÉPHIPPUS (é, puss) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des squamipennes, comprenant des formes voisines des chétodons...



Ephiippe.

ÉPHIPE ou ÉPHIPPUS (é, puss) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des squamipennes, comprenant des formes voisines des chétodons...







La... ont des fossettes, et dont les narines... par trois osselets. Les Épicrates ont... ils sont bruns ou jaunes, et vivent dans les arbres des forêts de... On en compte deux espèces : l'épicrate du Brésil, l'épicrate...

ÉPICRATE, orateur athénien fin du v<sup>e</sup> s. av. J.-C. Il fut au parti démocratique, et contribua puis... à la chute des trente tyrans. Envoyé plus tard... du royaume des Perses, il fut accusé de... quelques auteurs, il fut expulsé d'Athènes.

ÉPICRÉNIES (ép. - gr. *epikrēnē*; de *epi*, sur, et *kraō*,... Antiquité. Indemeter, en l'Asie mineure.

ÉPICRIANTHE n. f. Genre de plantes, tribu des douglas... originairement de Java.

ÉPICRISE (ép. - gr. *epikrisē*; de *epi*, sur, et *krisis*, jugement n. f. M... sur l'issue probable d'une... qui se produit après une...

ÉPICRUM n. m. Zool. Genre d'amphibiens... à tête plate et longue, à museau obtus, et un peu enroulé. Aspect de vers de terre. Il est de ce type le genre propre à la région indo-malaise, est l'*epicrura glutinosa*, qui atteint 10 centimètres de long, et vit dans de profonds terriers et se nourrit de... Quelques autres espèces habitent l'Inde.

ÉPICROCUM (ép. - gr. *epikrokoum*; de *epi*, sur, et *kroō*, sarrasin n. m. Antiquité. Vêtement de femme, d'une étoffe fine et transparente, qui était probablement couleur de safran.

ÉPICRÉTÈTE, philosophe stoïcien du 1<sup>er</sup> siècle de l'ère chrétienne, né à Hieropolis, en Phrygie. On a peu de détails authentiques sur sa vie. Il fut, à Rome, l'esclave d'Epaphrodite, affranchi de Néron. Il y entendit les leçons du philosophe stoïcien Musonius Rufus, et, s'il faut en croire Celse, il dut avoir plus d'une fois l'occasion de les mettre en pratique. On raconte que son maître, brutal, lui tortait un jour la jambe dans un instrument de torture : « Tu vas la casser », dit tranquillement Epictète, qui, sa prédiction réalisée, se contenta d'ajouter : « Ne te l'avais-je pas dit ? »

Affranchi, Epictète se consacra à la philosophie; non pas qu'il spéculât sur la nature, sur la science, sur Dieu. Le stoïcisme, avec Epictète, s'est dégagé de toute conception plus ou moins générale de choses, de toute théorie logique, il est devenu une doctrine purement morale, exclusivement pratiquée, sans chercher à la fonder théoriquement. Les empereurs n'étaient pas favorables aux philosophes qui leur étaient suspects de républicanisme. Domitien les fit banir de Rome et d'Italie par un sénatus-consulte rendu en 90 apr. J.-C.

Epictète était indifférent à tous les prétendus biens qui ne dépendaient pas de lui. Il avait vécu à Rome dans un hangar, sans autres meubles qu'une table et une paillasse. Il se retira en Épire, à Nicopolis, où il acheva son existence, qui se prolongea pendant tout le règne de Trajan et peut-être une partie de celui d'Adrien. Il avait accepté cet exil, comme aitrefois la servitude. « C'est, dit-il, être sage, que de n'accuser que soi de ses malheurs; mais c'est être au plus haut degré de n'accuser ni soi ni les autres. » Epictète n'a rien écrit, mais son action a été considérable; il en a des disciples enthousiastes; l'un d'eux, Flavius Arrien, qui avait suivi ses leçons à Nicopolis, rédigea, avec les notes qu'il avait prises, les *Entretiens* et le *Manuel*. V. art. suiv.

ÉPICRÉTÈTE, ENTRETIENS n. f. Les *Entretiens* ou *Conversations d'Epictète*, rédigés par Arrien, se composaient originellement de huit livres; quatre seulement nous sont restés. Ils ne nous donnent pas un exposé systématique de la philosophie stoïcienne. Ce sont des discours ou des pensées détachées qui expriment sous une forme vive, lumineuse et sans cesse renouvelée, les idées essentielles du stoïcisme d'Epictète.

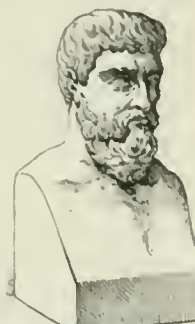
La philosophie d'Epictète est une acceptation fière et superbe de la nécessité. « Supporte et abstiens-toi. Ce qui est bon est conforme à la nature. Vivre conformément à la nature, ce sera vivre conformément à la raison, évitant la passion qui trouble et qui est une erreur, une maladie de l'âme. L'être impassible sera heureux, sera libre, sera tout-puissant, sera parfait. »

L'influence des doctrines d'Epictète a été considérable. Ces entretiens offrent une vive et intéressante image de cette petite société stoïcienne dont les mœurs austères nous aident à Rome des misères de la corruption et de la servitude. Epictète y est peint avec la douceur de son âge, avec la fermeté familière de sa parole, avec la rigueur paraissant de sa vertu. — Arrien a condensé la doctrine d'Epictète dans *Le manuel*. V. ce mot.

ÉPICURE, philosophe grec, qui appartenait à une famille de l'Attique. Il naquit probablement à Samos en 341 av. J.-C., et vint à Athènes, comme l'affirme Lucrèce. C'est à Samos qu'il apprit le grec, et qu'il apprit à lire aux enfants. Sa mère, Chéristrate, le nourrissait, comme enfant de chaire, non par la force, mais par la douceur. C'est à Athènes qu'il fit sa première apparition. À l'âge de dix-huit ans, il fut admis à l'école de Démocrite, et, les leçons de Xénocrate, le philosophe de Véronne, ayant rejoint ses parents à Mitylène et à la Sicile, il commença à professer la philosophie de Démocrite. On lui attribue cinq ou six livres. En 323, sous le parti de la plèbe, il installa à Athènes une école qui fut proprement son rapport de l'école de Démocrite. L'école porta le nom d'épicurienne. « Hâte-toi de te rendre à la sagesse et à l'amour, vivant avec ses frères Néocles, Chérissime, Aristobulus et ses amis Métrodore, Polémon. Il n'avait pas voulu de la communauté de biens, telle que l'avaient instituée les pythagoriciens, estimant que c'était plutôt un marque de la défiance que de confiance entre eux. Il fut

toute sa vie de santé délicate; atteint de cruelles maladies, il entretenait avec ses disciples, non de ses souffrances, mais de philosophie, et, au milieu des douleurs du corps, éprouvait les « plaisirs de l'âme »; même dans la maladie, la vie lui apparaissait « belle et bonne ». Ce professeur de volupté, comme l'appelait Sénèque, fut un des hommes les plus sobres de l'antiquité. Mon corps, disait-il, est sa

turé de plaisir, quand j'ai du pain et de l'eau. » Epicure mourut l'an 270 av. J.-C., à l'âge de soixante-douze ans. C'est le seul des philosophes anciens qui ait osé se donner à lui-même le nom de « sage ». Il exigeait qu'on sût ses manuels par cœur pour compter parmi ses disciples. Ceux-ci ne devaient rien changer à la doctrine, qui était pour toujours fixée dans ses livres. Il prit toutes ses mesures, dans son testament, pour assurer la persistance de ses idées, qui subsistèrent longtemps telles qu'il les avait formulées, et aussi pour perpétuer son souvenir; il avait institué, pour chaque année, une fête commémorative de sa naissance. Les Athéniens lui élevèrent des statues. Epicure avait écrit près de trois cents volumes; de cette œuvre considérable, il ne nous est resté que quatre lettres conservées grâce à Diogène Laërce, et qui contiennent le résumé de sa doctrine logique, métaphysique et morale. Il faut citer encore un recueil de maximes, les *klēma*, qui semblent, comme le *Manuel d'Epictète*, avoir été extraits de ses œuvres par un de ses disciples. Usener a recueilli et coordonné (1839) tous les textes soit d'Epicure, soit relatifs à lui, qui permettent de se faire une idée complète et précise de l'épicurisme.



Epicure (Louvres).

ÉPICURÉISME n. m. Philos. V. ÉPICURIENNE. ÉPICURÉISTE adj. et n. Philos. V. ÉPICURIENNE.

ÉPICURIEN DE GREC PORCUM (Pourreau du troupeau d'Epicure). C'est ainsi que le voluptueux Horace ne craint pas de s'appeler, dans une lettre à son ami Tibulle (Épit., l. 4), non pour se ravalier au-dessous des brutes, mais pour encherir ironiquement sur le langage des stoïciens, dont l'austérité excédait le juste milieu où se retranchait sa philosophie. Cependant, le mot, détourné du sens que lui avait donné le poète, est resté, à cause de son pittoresque, pour désigner les hommes qui se vautrent dans la matière et dans les jouissances grossières des sens.

ÉPICURIEN, ENNE (ri-in, ên) adj. Qui a rapport à la doctrine d'Epicure; qui est partisan de cette doctrine: Philosophie épicurienne. Philosophie épicurien.

— Substantif. : Les épicuriens. — Par abus, Voluptueux, sensuel : Une vie épicurienne a sa punition toute prête ici-bas : la goutte. — Substantif. : Qui n'est pas un peu épicurien à ses heures ? — ENCYCL. Ecole épicurienne. V. ÉPICURISME.

Épicurien (L'), roman anglais (1897), de Thomas Moore, dont ce fut une des dernières œuvres; elle renferme des beautés poétiques remarquables. — L'Épicurien est un conte oriental du même genre que *Lalla-Roukh*. Les personnages principaux sont : une jeune fille, qui représente la fervente des femmes pour la primitive religion chrétienne; un vieux prêtre, païen converti, qui symbolise la gravité du dogme nouveau; un jeune chef de la secte épicurienne d'Athènes, voyageant en Égypte et cherchant à s'assurer par de consciencieuses études de la valeur de la doctrine. Elevé dans l'incrédulité, il est, comme Polyeute, conquis par l'amour au mysticisme chrétien. Ce roman fut beaucoup de succès; on y admirait surtout les descriptions orientales; depuis, l'on s'est aperçu que Moore peignait des pays de convention. L'Épicurien fut, dit-on, composé à Paris et inspiré par les *Martyrs* de Chateaubriand. Il a été traduit en français : dès 1827, par Renouard et par M<sup>lle</sup> Aragon, et enfin par Butat (1865).

ÉPICURISME (ri-sim) n. m. Philos. Doctrine d'Epicure et des épicuriens. — Par ext. Morale épicurienne; amour de la volupté érigé en doctrine.

— ENCYCL. L'épicurisme ne présente pas une évolution doctrinale analogue à celle que l'on trouverait dans le stoïcisme : les dogmes y sont intangibles, l'orthodoxie étroite; s'y soustraire, c'est commettre « une violation de la loi » un « sacrilège ». Aussi doit-il être étudié dans les œuvres qui nous ont été conservées par Diogène Laërce et dans Lucrèce, qui a assuré l'éternité aux idées du maître.

L'épicurisme veut assurer à l'homme un bonheur qui ne dépende ni des autres hommes, ni du hasard; déterminer un souverain bien fixe, parfait, immuable, accessible à tous.

La physique de l'épicurisme est celle de Démocrite, mais altérée et modifiée par suite de préoccupations d'ordre exclusivement moral. Le monde est constitué par les atomes qui se rencontrent, s'agrègent et se désagrègent dans le vide, non pas sans l'action de divinités puissantes et capricieuses, non pas même sous l'influence d'une nécessité rigoureuse, mais en vertu du hasard absolu : chaque atome est, en effet, doté d'un pouvoir propre de déclinaison, d'un principe de mouvement spontané. Nous n'avons ainsi à redouter ni la terrible nécessité de Démocrite, ni les dieux qui, sans doute, existent, mais n'ont aucun intérêt à s'occuper de l'humanité; nous n'avons à craindre ni la mort, ni ce qui la suit. La mort en elle-même n'est pas un mal, puisque, tant que nous sommes, elle n'est pas, et que, lorsqu'elle est, nous ne sommes plus; notre âme étant matérielle et se dissolvant comme le corps. Les prétendus supplices des enfers ne sont rien pour elle. L'homme, consistant par la rencontre momentanée d'atomes, est libre et sans effort : la logique épicurienne, d'après ses partisans, le met à l'abri de l'erreur; une théorie de la connaissance matérialiste et sensualiste enseigne que toute représentation due aux sens en soi est toujours vraie. Affranchi de la crainte, affranchi de l'erreur, l'épicurien se détournera les biens franchement et passagers pour s'attacher au bien fixe et durable.

Ce bien, quel est-il ? Quels sont les moyens de l'obtenir ? C'est ce que nous apprendra la morale de l'épicurisme. Ce bien est le plaisir. Mais ici se présente une distinction dont l'importance est capitale : c'est celle des plaisirs en mouvement et des plaisirs en repos. Les premiers entraînent à leur suite la douleur; les seconds, au contraire, sont constitutifs, stables et mesurables. Ce sont les seuls que le sage s'efforcera d'obtenir par un recherche intelligente. Ce plaisir en repos est-il, comme on l'a presque toujours soutenu, quelque chose de négatif, la simple cessation de la douleur ? Cette interprétation, bien que classique, semble en contradiction avec l'optimisme qui attache si fortement l'épicurien à la vie, à la joie de vivre, et avec des textes d'Epicure. La cessation de la douleur est la condition suffisante du plaisir; car, s'il n'y a pas de douleur, il y a nécessairement plaisir. Un homme qui n'aurait jamais souffert n'éprouverait jamais de plaisir, d'après l'interprétation classique; d'après l'interprétation de Brochard, qui nous paraît plus satisfaisante, il ne cesserait d'en éprouver, car il vivrait, et vivre est un plaisir : c'est même le plaisir constitutif. Toute la morale de l'épicurisme aboutit donc à cette loi fondamentale : « Évitez la douleur », et ses préceptes pratiques nous indiquent les moyens de l'éviter. Mais la douleur est-elle un fait évitable ? Les douleurs intolérables ne durent pas longtemps; quant aux autres, elles peuvent toujours être effacées par le souvenir des plaisirs passés (ce sont les plaisirs de l'âme) et par le sentiment que, même infirme, pauvre et malade, on participe au bienfait de la vie. Quant aux douleurs intolérables et persistantes, on peut les éviter par le suicide, ressource suprême à laquelle l'épicurisme recourt cependant moins facilement que le stoïcisme. L'homme à l'abri des coups de la fortune saura se soustraire aux maux qui lui pourraient s'infliger à lui-même par ses desirs. Les uns ne sont ni naturels ni nécessaires; les autres, naturels et non nécessaires; d'autres, enfin, naturels et nécessaires : ces derniers seuls devront être satisfaits, et il suffit pour cela d'un peu de pain et d'eau. Les premiers devront être supprimés; quant aux seconds, le sage en restera maître et en usera d'une façon réfléchie et calculée. Les vertus retrouvent dans l'épicurisme la place qu'elles occupent dans tous les systèmes de morale : la tempérance sera la vertu fondamentale, mais la prudence, le courage et la justice seront aussi des conditions essentielles du bonheur.

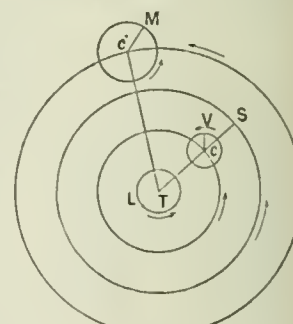
Telle est la doctrine de l'épicurisme : on l'a jugée de façons très diverses et même contraires; après avoir vu dans l'épicurisme un système de dépravation morale, on en a exalté l'ascétisme héroïque. Il semble que la vérité soit entre ces exagérations. Epicure est un Grec épris de mesure et de bon sens; il a voulu assurer à l'homme une vie paisible, consacrée à la méditation philosophique et au culte de l'amitié, loin des orages de la vie publique et du tumulte des passions. Cet idéal, il le réalisa par le développement éclairé et délicat d'une sensibilité harmonieusement subordonnée à la volonté et à l'intelligence. Le sage épicurien est un sage, il n'est pas un héros.

— BIBLIOGR. : Œuvre de Gassendi (1647); Usener, *Epicurea* (1838).

ÉPICYANHYDRINE n. f. Chim. Syn. de GLYCIDE CYANHYDRIQUE.

ÉPICYCLE (sikl) — du gr. *epikuklos*, même sens) n. m. Astron. anc. Cercle qu'un astre était supposé décrire, tandis que le centre de ce cercle décrivait lui-même un autre cercle autour de la terre.

— ENCYCL. Théorie des épicycles. Ptolémée place la terre au centre de tous les mouvements célestes, et, puisque le mouvement circulaire et uniforme, considéré comme le plus parfait, est impuissant à rendre compte des observations, il imagine une combinaison de mouvements circulaires et crée la théorie des épicycles : une planète décrit alors un cercle (épicycle), dont le centre lui-même se déplace uniformément sur un second cercle (déférent) concentrique à la terre. Voyons comment les choses se passeront pour deux planètes, inférieure et supérieure, Vénus et Mars : la lune L et le soleil S décrivent des cercles autour de la terre T; le centre  $\epsilon$  de l'épicycle V de Vénus sera toujours sur TS — même mouvement angulaire que le soleil — et Vénus tourne sur l'épicycle dans un temps égal à la révolution (225 jours). Pour Mars, s'accomplit sa rotation dans le temps d'une révolution (1 an 222 jours), tandis que M se meut en sorte que  $\epsilon$ M soit constamment parallèle à TS.



Epicycle.

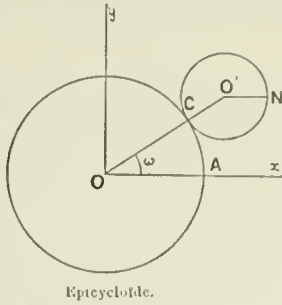
La précision croissante des observations suggéra à quelques-uns l'idée d'augmenter le nombre des épicycles d'une façon inutile. En fait, le système de Ptolémée explique les mouvements avec la même précision que celui de Copernic, mais avec une simplicité moindre. Le système des épicycles a subsisté pendant quatorze siècles.

ÉPICYCLOÏDAL, ALE, AUX (si) adj. Qui a rapport à l'épicycloïde, qui lui appartient.

ÉPICYCLOÏDE (si) — de *epicyclo*, et du gr. *eidos*, aspect) n. f. Courbe engendrée par un point lié à une courbe mobile qui roule sans glisser sur une courbe fixe. — ENCYCL. On distingue les épicycloïdes planes et les épicycloïdes sphériques.

On nomme plus particulièrement « épicycloïde » la courbe engendrée par un point lié à un cercle mobile, qui roule sans glisser sur un cercle fixe. Souvent, même, on particularise encore davantage et l'on suppose que le point générateur appartient à la circonférence du cercle mobile. Enfin, parmi ces dernières épicycloïdes, on distingue encore les deux cas où les cercles roulants sont extérieurs l'un à l'autre ou intérieurs; dans le premier cas, la courbe engendrée garde le nom d'épicycloïde; dans le second, elle prend celui d'hypocycloïde. Les épicycloïdes et hypo-

cycloïdes sont quelquefois dites allongées ou raccourcies, suivant qu'elles sont engendrées par des points extérieurs ou intérieurs à la circonférence rou-



Épicycloïde.

Si l'on a affaire à une hypocycloïde, il faudra changer r en -r.

x = (R+r) cos ω - r cos (R+r/r) ω
y = (R+r) sin ω - r sin (R+r/r) ω

On démontre qu'une épicycloïde est l'enveloppe du diamètre d'un cercle qui roule sans glisser sur un cercle fixe; que la développée de l'épicycloïde est une autre épicycloïde semblable, etc.

Un cas tout particulier est celui où la circonférence roulante, intérieure à la circonférence fixe, a un rayon moitié moindre. On sait, depuis Cardan, que l'hypercycloïde engendrée par un point de la circonférence roulante est, dans ce cas, un diamètre de la circonférence fixe. On peut d'ailleurs retrouver parmi les épicycloïdes particulières: la cycloïde; dans ce cas, R = r, la circonférence fixe devient une droite; la conchoïde, dans le cas où r = R, etc.

Enfin, si r = R/3, l'hypercycloïde correspondante a trois points de rebroussement sur le cercle fixe: c'est l'hypercycloïde de Cremona.

Courbes épicycloïdales. Les épicycloïdes ne sont qu'un cas particulier de courbes plus générales appelées courbes épicycloïdales. Les courbes épicycloïdales sont des courbes engendrées par le mouvement d'un point lié à une courbe quelconque, roulant sur une autre courbe quelconque.

Épicycloïde sphérique. Une épicycloïde sphérique est la courbe sphérique engendrée par un point d'un petit cercle de la sphère qui roule sans glisser sur un autre cercle de la même sphère. Ces épicycloïdes servent, dans quelques engrenages coniques, à construire le profil des dents.

ÉPICYDE, général carthaginois (fin du IIIe s. av. J. C.). Il servit avec distinction sous Anibal, en Espagne et en Italie. Il fut envoyé avec son frère Hippocratio auprès d'Héronyme, tyran de Syracuse; tous deux soutinrent, après la mort de ce prince, un siège dans Léontium, et s'échappèrent quand la ville fut prise par Marcellus. Ils parvinrent à soulever les Siciliens contre les Romains, et s'emparèrent de Syracuse. Après un long siège, ils se réfugièrent à Agrigente; lorsque cette ville tomba au pouvoir des Romains, ils retournèrent en Afrique.

ÉPICYÈME (si-è-m) — gr. épikuēma; de épī, sur, et kuēma, (fetus) n. m. Méd. Superfétation. On dit aussi Épicysse n. f. (Inus).

ÉPICYRTE (β, sir) n. f. Pâleont. Sous-genre de magellanes, comprenant des térébratules à valve ventrale sillonnée en son milieu et la dorsale très renflée. (L'espèce type de ces brachiopodes de l'oolithe est l'epicyrta Eugeni.)

ÉPICYRTE (sir) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des dasculidés, comprenant des petites formes fauves ou brunes, oblongues, pubescentes, ressemblant un peu aux dasculides. (Les épicyrtes, dont le nom scientifique est artematopis, sont le type d'une petite tribu dite des artematopines; on en connaît une quinzaine d'espèces, toutes américaines. On peut prendre comme exemple l'épicyrte à ailes marquées [artematopus signatipennis], du Brésil.)



Epicyrte.

ÉPICYRTE (sir) ou EPICYRTUS (β, tuss) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des salmonidés, comprenant des formes à dos très bombé, à bouche largement ouverte et bûillante, à nageoire dorsale petite, à anale très grande. (Les épicyrtes sont des saumons de taille moyenne, propres aux fleuves de l'Amérique du Sud; on en connaît seulement quelques espèces; tel est l'épicyrte bossu [epicyrtus gibbosus], de la Guyane, qui atteint 0m,35 de long.)

ÉPICYSTOTOMIE (si-sto-to-mi) — du gr. épī, sur; kustis, vessie, et tomē, section) n. f. Chir. Taille sus-pulvinaire.

ÉPICYTE (sir) — du gr. épī, sur, et kutos, enveloppe) n. m. Zool. Membrane d'enveloppe des protozoaires grégaires.

— ENCYCL. La grégarine ne possède pas tout d'abord cette enveloppe différenciée; au fur et à mesure de sa croissance, sa surface extérieure se durcit peu à peu et se transforme en une membrane cellulaire, incolore, résistante, à double contour. Cet épicyte est souvent chargé de stries, le plus souvent longitudinales et parallèles; une grégarine parasite des myriapodes chilognathes (stenocephalus Juli) en offre un bon exemple.

ÉPIDAURE, ville de la Grèce ancienne (Argolide), sur le golfe Saronique. Fondée par une colonie d'Ioniens, puis occupée par les Doriens d'Argos, elle finit par seconner le joug des Argiens, et devint l'alliée de Sparte; son commerce resta florissant jusqu'au jour où Egino, devenue indépendante, s'agrandit à ses dépens. Après la conquête

romaine, elle perdit toute importance. C'est aujourd'hui le village de Palauro. Epidaurio devait surtout sa réputation au célèbre sanctuaire du Hiéron d'Asclépios. Jusqu'à la fin du paganisme, les malades y accouraient de tous pays, et en repartaient souvent guéris. Ce grand sanctuaire est aujourd'hui déblayé, grâce aux fouilles que la société archéologique d'Athènes y a entreprises en 1881, et que Kavvadias y a poursuivies pendant plusieurs années. On y visite aujourd'hui les ruines du temple d'Esculape (ou Asclépios), les subassements de l'élégante Thalos, du Polyclète, qui renfermait la source sacrée; les portiques du péribole, où l'on traitait les malades; un temple d'Artémis; l'emplacement d'un gymnase et d'un stade; le théâtre, construit par Polyclète, qui a été complètement déblayé et qui est le mieux conservé des théâtres grecs. On a trouvé aussi au Hiéron nombre d'inscriptions, notamment les très curieuses tables où sont enregistrées les guérisons miraculeuses.



Monnaie d'Epidaurio.

— BIBLIOG. : Desrobes Leclat, Epidaurie, restauration et description des principaux monuments du sanctuaire d'Asclépios (Paris, 1885).

ÉPIDAURE, ville de Dalmatie, ancienne colonie romaine,auj. Ragusa Vecchia.

ÉPIDAURE-LIMIRA, éparchie de la Grèce (nomarchie de Laconie); 22.500 hab. Ch.-l. Monembasie.

ÉPIDAURIEN, ENNE (dô-ri-in, ên), personne née à Epidaurio qui habitait cette ville. — Les EPIDAURIENS. — Adjectif. Qui se rapporte à Epidaurio ou à ses habitants : Oracle EPIDAURIEN.

— Mythol. Surnom d'Esculapo adoré à Epidaurio : Esculape EPIDAURIEN.

ÉPIDAURIENS (dô-ri) n. f. pl. Antiq. gr. Nom donné quelquefois aux asclepieia d'Epidaurio, qui était la grande fête locale, et qui se célébraient tous les cinq ans au Hiéron d'Asclépios, neuf jours après les jeux Isthmiques. — Fête célébrée à Athènes en l'honneur d'Asclépios (Esculape). [Elle était intercalée au milieu des éléusines, et rappelait l'initiation d'Asclépios aux mystères des deux grandes déesses d'Éleusis.]

ÉPIDICTIQUE adj. Rhétor. anc. Syn. de ÉPIDICTIVE.

ÉPIDÈME (du gr. épī, sur, et dema, lieu) n. m. Petite pièce chitineuse, située à la base des ailes des insectes et qui sert dans le mécanisme du vol.

— ENCYCL. Les épidesmes ou osselets (ossacula) sont des points épaissis existant, en nombre, à l'articulation de l'aile, et qui, par un jeu assez compliqué, permettent à celle-ci de s'ouvrir et de se mettre en mouvement.

ÉPIDÉMÉTIQUE (tik) — gr. epidēmētikos; de épī, sur, et dēmos, peuple) n. m. Hist. rom. Officier qui, au temps de l'empire byzantin, était chargé de la distribution des logements entre les soldats arrivant dans une ville.

ÉPIDÉMICITÉ n. f. Caractère épidémique d'une maladie.

ÉPIDÉMIE (mi) — du gr. épī, sur, et dēmos, peuple) n. f. Affection morbide, frappant tout à coup un pays et irrégulièrement un grand nombre d'individus d'une même localité, d'une même région.

— Fig. Entraînement auquel un grand nombre de personnes cèdent à la fois; trop grande abondance, trop grande quantité de : Cent orateurs fameux sous le seul règne d'Auguste; quelle ÉPIDÉMIE! (Diderot.)

— ENCYCL. Méd. La contagion d'une maladie susceptible de se transmettre, mais endémique, se fait d'une façon généralement plus lente que celle de la maladie épidémique. Mais la différenciation est aujourd'hui moins nette qu'on ne l'avait cru longtemps. La propagation d'une maladie latente, dissimulée, peu dangereuse, peut tout à coup prendre des proportions inquiétantes par la rapidité d'expansion, comme par la fréquence des cas: tel le choléra endémique sur les bords du Gange, et qui tout à coup envahit l'Europe, importé par des navires ou sous l'influence de conditions météorologiques spéciales encore mal connues.

Les influences saisonnières ont une action encore imprévisible, mais inévitable. Selon la localisation ou la dissémination de la maladie, il y a de grandes et de petites épidémies. Il s'en produit parfois localement, par des travaux pués, dessèchements de marais, mauvaise voirie, percement de tunnels. L'origine par l'air ou l'eau divise encore les microbiens et les non-microbiens: la théorie hydrique de la fièvre typhoïde, généralement admise, s'est vue nice en 1892, et des cas de contagion, où l'eau ne pouvait être incriminée, ont été cités. La grippe, longtemps épidémique, a réapparu, pour rester ensuite endémique. La diphtérie, toujours plus ou moins endémique, devient, à certains moments, épidémique; de même la rougeole, la scarlatine. La variole prend inversement, à de certains moments, la forme épidémique. C'est une question de degré, de fréquence, de rapidité que la différenciation entre l'endémie et l'épidémie, et les agents atmosphériques, stimulant ou non la virulence et la contagiosité, ont des effets actifs de moins en moins discutables. La peste, le choléra, le typhus exanthématique ont fait, en Europe, des apparitions franchement épidémiques. Les nerfs ne sont pas indemnes d'affections épidémiques, où la suggestion paraît jouer le grand rôle, et la danse de Saint-Guy, en 1374, en Allemagne, fit de grands ravages, qui se renouvelèrent avec les convulsionsnaires du diacre Paris, au XVIIe siècle.

Contre la propagande de certaines maladies épidémiques, on a institué des vaccinations; leur efficacité n'est encore absolument démontrée que contre la variole; elle est probable contre la peste. Les quarantaines et les cordons sanitaires sont employés contre le choléra, la peste, le typhus. Dans tous les cas, l'isolement des malades est la mesure la plus urgente, avec la désinfection des locaux et des effets de literie ou d'habillement. La fièvre puerpérale a, pour ainsi dire, complètement disparu, depuis que les habitudes d'antisepsie sont entrées dans les mœurs.

— Dr. Il appartient aux préfets et aux maires des communes rurales de prendre toutes les précautions conve-

nables pour écarter ou neutraliser les effets des épidémies. L'organisation sanitaire a été assurée par la loi du 30 novembre 1892, sur l'exercice de la médecine. Les articles 15 et 21 de cette loi imposent, sous peine d'une amende de 50 à 200 fr., l'obligation à tout docteur, officier de santé ou sage-femme de faire à l'autorité publique, son diagnostic établi, la déclaration des cas de maladies épidémiques tombés sous son observation. La liste des maladies épidémiques pour lesquelles cette déclaration est nécessaire a été ainsi établie par un arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 23 novembre 1893: la fièvre typhoïde, le typhus exanthématique, la variole et la varicelle, la scarlatine, la diphtérie, le croup et angine couenneuse, la scarlatine muqueuse, le choléra et les maladies cholériques, la peste, la fièvre jaune, la dysenterie, les infections puerpérales. Lors que le secret au sujet de la grossesse n'aura pas été réclamé, l'hôpitalisme des nouveau-nés.

— Dr. intern. Le développement des relations commerciales, en mettant davantage en communication les divers États, a rendu plus dangereuses pour la santé publique les épidémies qui renaissent dans un pays; celles-ci risquent de s'étendre et d'envahir successivement les territoires des différentes nations. Pour les combattre d'une manière efficace, les États ont décidé de s'entendre, de prendre en commun des mesures de protection. C'est ainsi qu'ils ont agi à l'égard des maladies épidémiques les plus graves, comme la peste, le choléra, la fièvre jaune. Les mesures prises par les États tendent à continuer et à étouffer, dans la mesure du possible, les épidémies aux lieux mêmes où elles ont pris naissance. C'est sur l'initiative de la France que fut réunie la première conférence internationale, à Paris, en 1851; elle aboutit à la convention sanitaire de 1852, qui fixa les bases d'un système uniforme pour tous les ports de la Méditerranée, reposant sur l'institution de lazarets et de quarantaines. De nouvelles conférences eurent lieu ensuite à Paris en 1859 et à Constantinople en 1866. Puis, en 1874 et en 1885, des conférences se réunirent à Vienne et à Rome; la première créa le conseil supérieur de santé de l'empire ottoman et le conseil sanitaire maritime d'Égypte. Mais le système des longues quarantaines fut bientôt jugé sans efficacité par la science médicale; le débarquement et l'isolement des malades dans les hôpitaux spéciaux, la surveillance sanitaire des voyageurs, des navires ou des marchandises suspectes, enfin des désinfectants réalisés par les procédés antiseptiques, constituent, à ses yeux, les seuls moyens sérieux de protection. C'est à l'application de ces nouveaux principes que furent consacrées les conférences internationales assemblées à Venise en 1892, à Dresde en 1893, à Paris en 1894 et à Vienne en 1897.

En temps de guerre, des épidémies graves se passent fréquemment, à la suite des combats; les champs de bataille sont une source naturelle de maladies. Les États, cependant, n'ont jusqu'ici encore rien tenté en commun pour mettre un terme à un semblable danger; mais des savants ont cru devoir appeler leur attention sur ce sujet.

ÉPIDÉMIES (MÉDAILLE DES). Instituée le 31 mars 1885, elle constitue une récompense nationale, que le ministre de l'intérieur accorde aux personnes qui se sont particulièrement signalées par leur dévouement pendant les maladies épidémiques. Le ruban est bleu, blanc et rouge.



Médaille des épidémies.

ÉPIDÉMIES (mi) — même étymol. qu'à l'art. précéd. n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes que les Grecs célébraient à Milet et à Bélos en l'honneur d'Apollon, et à Argos en l'honneur de Junon. Fête qu'on célébrait en l'honneur du retour d'un parent, d'un ami.

ÉPIDÉMOLOGIE (ji) — de épīdēmie, et du gr. logos, discours) n. f. Science, étude sur les épidémies.

ÉPIDÉMOLOGIQUE (jik) adj. Qui se rapporte à l'épidémiologie, à l'étude des épidémies par conséquent (Il existe à Londres et à Paris une société épidémiologique.)

ÉPIDÉMIQUE (mik) adj. Qui a le caractère, la forme d'une épidémie: Symptômes ÉPIDÉMIQUES.

— Fig. Qui attaque à la fois un grand nombre de personnes à la manière des épidémies: l'n enthousiasme ÉPIDÉMIQUE.

ÉPIDÉMIQUEMENT (ke-man) adv. D'une manière épidémique.

ÉPIDÉMURGE (urj) — gr. epidēmourgos; de épī, sur, et dēmiourgos, magistrat) n. m. Hist. gr. Nom donné à des magistrats qui, dans certains États doriens, étaient chargés d'inspecter les colonies ou d'y représenter la métropole.

ÉPIDENCE (dans) n. f. Mar. Cordage au quel, à bord, on suspend un hamac.

ÉPIDENDRE (du gr. épī, sur, et dendron, arbre) adj. Qui croît sur les arbres. Syn. de ÉPIPHYTE.

ÉPIDENDRE (dan) ou EPIDENDRON (dm) n. m. Genre de plantes, de la famille des orchidées.

— ENCYCL. Les épidendres sont des orchidées épiphytes, à tige rhizomatuse ou pseudo-bulbeuse. On en connaît plus de trois cents espèces, des régions chaudes de l'Amérique (un tiers environ provenant du Mexique), dont quelques-unes sont cultivées dans les serres d'Europe.

ÉPIDENDRÉES (dan) n. f. pl. Nom d'une tribu de la famille des orchidées, dont l'épidendre est le type. — l'nc ÉPIDENDRE.



Epidendre.

ÉPIDERME (du gr. epīdermis; de épī, sur, et derma, peau) n. m. Anat. Membrane mince et transparente, qui recouvre la peau extérieurement: L'ÉPIDERME, c'est la couche externe des papilles qui a fait leur temps. Rasp.) Se dit quelquefois pour désigner l'épithélium ou enveloppe externe des membranes muqueuses.

Par ailleurs, on le superpose elle et extérieure :  
 1. La couche épidermique, qui se compose de cellules vivantes et de cellules mortes.  
 2. La couche cornée, qui se compose de cellules mortes et de cellules vivantes.  
 3. La couche muqueuse, qui se compose de cellules vivantes et de cellules mortes.  
 4. La couche sous-jacente, qui se compose de cellules vivantes et de cellules mortes.

La couche épidermique est le revêtement épithélial qui recouvre la surface externe du corps. Elle est formée de cellules vivantes et de cellules mortes. Elle est en contact avec l'air et le milieu extérieur.

La couche cornée est le revêtement externe qui se compose de cellules mortes. Elle est en contact avec l'air et le milieu extérieur. Elle est formée de cellules mortes et de cellules vivantes.

La couche muqueuse est le revêtement interne qui se compose de cellules vivantes. Elle est en contact avec le milieu intérieur. Elle est formée de cellules vivantes et de cellules mortes.

La couche sous-jacente est le revêtement interne qui se compose de cellules vivantes. Elle est en contact avec le milieu intérieur. Elle est formée de cellules vivantes et de cellules mortes.

La couche épidermique est le revêtement externe qui se compose de cellules vivantes et de cellules mortes. Elle est en contact avec l'air et le milieu extérieur.

La couche cornée est le revêtement externe qui se compose de cellules mortes. Elle est en contact avec l'air et le milieu extérieur. Elle est formée de cellules mortes et de cellules vivantes.

La couche muqueuse est le revêtement interne qui se compose de cellules vivantes. Elle est en contact avec le milieu intérieur. Elle est formée de cellules vivantes et de cellules mortes.

La couche sous-jacente est le revêtement interne qui se compose de cellules vivantes. Elle est en contact avec le milieu intérieur. Elle est formée de cellules vivantes et de cellules mortes.

à l'avantage de son maître, est affranchi. Cette pièce est d'une ganité entraînant. Jamais l'homme n'a conduit valet fripé à travers situations plus embarrassées, ni ne l'en a tiré avec plus d'aisance. L'auteur avait pour l'*Epidicus* une préférence marquée.

**ÉPIDIDYME** du gr. *epididymis*, même sens; de *epi*, sur, et *didymos*, testicule. n. m. Anat. Petit corps oblong, situé le long du bord postérieur et supérieur du testicule.  
 — **ENCYCL.** L'*epididyme* est un petit corps allongé, vermiciforme, intermédiaire au testicule et au canal déférent. Orné par le pélotonement d'un canal unique on se jettent des l'origine tous les tubes séminifères qui viennent en corps d'Highmore et qui se continue dans le canal déférent; la longueur du canal déroulé serait de 6 à 7 mètres. L'*epididyme*, qui recouvre et enveloppe le bord supérieur et postérieur du testicule, présente une extrémité supérieure ou tête, un corps ou partie moyenne, et une extrémité inférieure ou queue. La tête, plus volumineuse, adhère seule intimement à la glande séminale.

**ÉPIDIDYMYTE** n. f. Pathol. Inflammation de l'*epididyme*.  
 — **ENCYCL.** Pathol. Les orchites ou inflammations du testicule portent, quelquefois séparément, plus souvent à la fois, sur le parenchyme même du testicule, sur son anexe l'*epididyme*, sur son enveloppe, la tunique vaginale. Le nom d'*epididymite* est réservé aux cas où l'inflammation est localisée uniquement et d'une façon prédominante sur l'*epididyme*. C'est ce qui a lieu surtout à la suite de la hémorrhagie ou, en général, des inflammations de l'urètre, de la prostate et du col de la vessie. Cette propagation de l'inflammation, par le canal déférent, à l'*epididyme* est tantôt spontanée (une fois sur huit hémorrhagies environ), tantôt provoquée par le passage de sondes, bougies, lithotrites, etc. L'*epididyme*, surtout à sa partie inférieure, est augmenté de volume et induré vers la queue et semble coiffer le testicule; rarement il suppure. La vaginale est distendue par un épanchement séreux. L'inflammation se termine ordinairement par résolution en un huitain de jours sans avoir altéré le testicule, mais on laissait parfois une oblitération des voies spermatisques qui empêchent le passage des spermatozoïdes. Aussi, lorsque l'*epididymite* a atteint les deux côtés, la stérilité peut en être la conséquence. Parfois l'*epididymite* devient chronique. Aussi importe-t-il de la traiter dès le début par le repos au lit, les bourses bien soutenues et immobilisées. Les cataplasmes, les grands bains, les purgatifs salins sont utiles; contre la douleur: application d'un vésicatoire rempli de glace.

— **Art vétér.** L'*epididymite* existe rarement seule; elle participe ordinairement à l'orchite, inflammation du testicule en général qui se développe chez le cheval entier à la suite d'efforts ou chez le chien à la suite de coups. Chez le bœuf qu'on vient de bistourner, le cordon est en partie rupturé, enflammé, ainsi que le testicule et l'*epididyme*, et cette inflammation est suivie de la mortification de ces organes et de leur résorption presque complète. L'*epididymite* accidentelle se traite par des onctions émollientes, puis résolutive.

**ÉPIDIQUE** *dik'* — du gr. *epidikos*, controversé; de *epi*, sur, et *dike*, justice) adj. Antiq. gr. Se disait de l'héritage qui donnait lieu à une action en justice, quand des tiers s'opposaient au mariage de l'héritière avec le plus proche parent du défunt. Il se disait aussi de l'héritière elle-même.

**EPIDIUS** (*di-uss*) n. m. Genre d'araignées-araignées, famille des thomisides, tribu des stéphanopisidés, comprenant des araignées remarquables par leur pattes-mâchoires grêles et longues. On connaît quelques espèces d'*epidius*, répandues dans l'Afrique occidentale et abondantes en Malaisie.)

**ÉPIDIXIS** (*ksiss* — du gr. *epideixis*, exhibition) n. f. Nom que les sophistes grecs donnaient, sous les empereurs romains, à un morceau d'apparat prononcé sur le théâtre ou devant une assemblée solennelle.

**ÉPIDOSE** (du gr. *epidosis*, même sens) n. f. Méd. anc. Accroissement.

**ÉPIDOTE** (du gr. *epilotikos*, adj. verb. de *epididomi*, j'ajoute adj. Mythol. Surnom de plusieurs divinités bienfaitrices: *Jupiter Epidote*.

— n. m. Nom donné par les Lacédémoniens à des génies qui présidaient à la croissance des enfants, et qui avaient un temple à Epidaur.

**ÉPIDOTE** n. m. Silicate hydraté naturel d'alumine, de chaux et de fer, que l'on trouve dans les roches cristallines.  
 — **ENCYCL.** L'*epidote*, H<sup>2</sup>Ca(AlF<sup>6</sup>)<sub>2</sub>Si<sup>2</sup>O<sub>7</sub>, dont le poids spécifique varie de 3,32 à 3,5 et la dureté de 6 à 7, forme des groupements lacillaires dont la couleur passe du jaune au noir par le vert et le brun, mais la teinte vert bouteille ou vert pistache est la plus commune. C'est à cette dernière variété qu'on a donné le nom de *pistacite*.

Ce minéral ne se laisse attaquer par les acides qu'avec difficulté, mais il fait gelée avec les acides quand il a été préalablement calciné. Au chalumeau, l'*epidote* fond, se gonfle et passe finalement à l'état de scorie noirâtre; les variétés très ferrifères sont plus fusibles que les autres. L'*epidote* comprend plusieurs variétés: on a nommé *delphinite* et *osianite* celles du Danubie; *parishite* et *acuminite* celles du Tourin; *acanthite* et *arundinelle* celle de Scandinavie, etc.

Acide de l'*epidote* viennent quelques autres silicates hydratés très voisins, mais qui constituent des espèces: *pyraminite*, *zaisite*, etc.

**ÉPIDROME** lat. *epidromus*; gr. *epidromos*, qui court n. m. Antiq. Voile du mât d'arrière d'un vaisseau.  
 — Mat d'arrière. Cordo qui servait à serrer un filet de chasse.  
 — n. f. Méd. Affluence des humeurs vers une partie du corps.

**ÉPIE** (*pi* — subst. verb. de *epier*) n. f. Espion. Elle avait des épies dans le couvent. J. J. Rousseau. (Vieux.)

**ÉPIÉ, ÉE** adj. Disposé en épi. Fleur épiée.  
 — *Onagre épiée*. Se dit de la queue d'un animal dont les poils s'écartent comme les barbes d'un épi. *Chien épié*. Chien qui a un épi de poil sur le front.

**ÉPIEDS**, comm. de l'Eure, arr. et à 21 kil. d'Evreux, non loin de l'Eure; 263 h. C'est, en partie, sur le territoire d'*Épiéds* que s'est livrée la bataille d'Ivry (1590). Napoléon y fit rétablir, en 1802, une pyramide commémorative, renversée pendant la Révolution. — Comm. du Loiret, arr. et à 22 kilom. d'Orléans, en Beauce; 1.296 hab. Holmen de Coulmiers.

**ÉPIEMENT** (*pi-man*) n. m. S'est dit pour action d'*épié*.  
**ÉPIER** (*pi-er*) v. n. S'est dit pour action d'*épié*.  
**ÉPIER** (*pi-er*) v. n. S'est dit pour action d'*épié*.  
**ÉPIER** (*pi-er*) v. n. S'est dit pour action d'*épié*.

**ÉPIER** (*pi-er*) v. n. S'est dit pour action d'*épié*.  
**ÉPIER** (*pi-er*) v. n. S'est dit pour action d'*épié*.  
**ÉPIER** (*pi-er*) v. n. S'est dit pour action d'*épié*.

**ÉPIER** (*pi-er*) v. n. S'est dit pour action d'*épié*.  
**ÉPIER** (*pi-er*) v. n. S'est dit pour action d'*épié*.  
**ÉPIER** (*pi-er*) v. n. S'est dit pour action d'*épié*.

**ÉPIER** (*pi-er*) v. n. S'est dit pour action d'*épié*.  
**ÉPIER** (*pi-er*) v. n. S'est dit pour action d'*épié*.  
**ÉPIER** (*pi-er*) v. n. S'est dit pour action d'*épié*.

**ÉPIERREMENT** (*pi-er-re-man*) ou **ÉPIERAGE** (*pi-er-aj*) n. m. Action d'*épié* sur un champ; L'*ÉPIERREMENT* est une opération nécessaire dans un terrain nouvellement défriché. (Math. de Dombasle.)

**ÉPIERRE** (*pi-er-er* — du préf. priv. *é*, et de *pié*) v. a. Agric. Enlever les pierres de. Il faut épier les carreaux ou l'on veut planter des fleurs. Absolu. : On épierre à la main ou avec des râteaux.

— Techn. *Épierre* une peau, l'adoncir du côté de la fleur, avec une pierre à aguiser.

— **ENCYCL.** Agric. Les pierres d'un champ, quand elles sont trop nombreuses ou trop grosses, gênent beaucoup le fonctionnement de certains outils ou instruments aratoires; principalement la faux, la faucille, la moissonneuse. Toutefois, il ne faut pas épier sans mesure. L'opération, lorsqu'elle est exagérée, pouvant nuire à la fertilité du sol: en principe, on n'enlève que les pierres les plus volumineuses, celles qui peuvent occasionner l'arrêt ou la détérioration des machines et des outils.

**ÉPIERREUR** (*pi-er-er*) n. m. ou **ÉPIERREUSE** (*pi-er-er-er*) n. f. Agric. Machine communément employée pour séparer des céréales égrenées les petites pierres et autres corps étrangers durs ramassés sur l'aire avec le grain.  
 — Papet. Syn. de *SADLIER*.

**ÉPIERUS** (*é-pi-é-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des histéridés, comprenant de petites formes ovales, assez plates, noires ou rousses, brillantes, qui vivent sous les écorces d'arbres. (On connaît une quarantaine d'espèces d'*epierus*, répandues surtout dans l'Amérique centrale et méridionale; deux seulement habitent l'Europe: ce sont les *epierus italicus* et *complanis*. Ce dernier, qui se trouve en France, est brun foncé, avec les pattes rousses.)

**ÉPIET** (*pi-é*) n. m. S'écrit quelquefois pour *ÉPILET*.

**ÉPIETTE** (*pi-é*) — dimin. de *épi*) n. f. Nom vulgaire des stipes, genre de graminées.

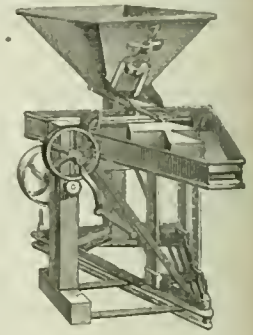
**ÉPIEU** (ancienm. *espil*, *espil*; du germ. *speol*, même sens) n. m. Arme de chasse ou de guerre, faite d'un gros bâton, garni à l'une de ses extrémités d'un fer plat, large et pointu: L'*ÉPIEU*, qui fut employé contre le gros gibier jusqu'au moyen âge, est, chez plusieurs tribus noires, le seul engin de chasse. (A. Maury.)  
 — Blas. *Épieu emmanché*. Épieu dont le manche est d'un autre émail que le fer.

— **ENCYCL.** Archéol. Les *épieus* de guerre ont un fer souvent long d'un pied, parfois façonné en losange ou en fer de lance; sa pointe, aiguë, est renforcée souvent en perce-mailles. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la lame porte une entaille sur un de ses tranchants, afin d'arrêter mieux les coups d'épée ou de poulx.

A cette époque, la hampe qui ne mesure guère plus de cinq pieds, porte un gros gland qui dissimule la prise de la douille. C'est une arme de bas officier d'infanterie. Les épieux de chasse, dont l'usage remonte à une très haute antiquité, ont un fer plus court et plus fort encore; leur douille porte des anneaux transversaux ou une clavette transversale, parfois nobile, qu'on appelle la *ballotte*. Cette clavette servait à arrêter le sauzelier quand le fer était fiché dans son coffre et l'empêchait de boutrer le chasseur.

L'*épieu* de chasse commença à disparaître à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle; on le remplaça par une forte bayonnette, dont le manche s'embolait dans le canon de la carabine.

**ÉPIEUR, EUSE** n. Celui, celle qui *épie*.



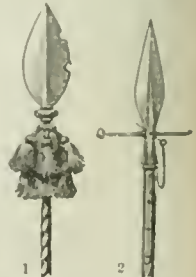
Épierreur.



Epierus (gr 8 f.).



L'azur à un épieu d'argent posé en pdl, la pointe vers le chef.



Épieu (XVII<sup>e</sup> s.). 1. De guerre; 2. De chasse.



A, épidoime (antiq.).



ÉPIGRAPHIE n. f. — rad. épigr. n. f. Science qui a pour objet l'étude de l'épigraphie. Elle se divise en épigraphie grecque, latine, égyptienne, assyrienne, etc.

ÉPIGRAPHIE n. f. — rad. épigr. n. f. Science qui a pour objet l'étude de l'épigraphie. Elle se divise en épigraphie grecque, latine, égyptienne, assyrienne, etc.

ÉPIGRAPHIE n. f. — rad. épigr. n. f. Science qui a pour objet l'étude de l'épigraphie. Elle se divise en épigraphie grecque, latine, égyptienne, assyrienne, etc.

ÉPIGRAPHIE n. f. — rad. épigr. n. f. Science qui a pour objet l'étude de l'épigraphie. Elle se divise en épigraphie grecque, latine, égyptienne, assyrienne, etc.

ÉPIGRAPHIE n. f. — rad. épigr. n. f. Science qui a pour objet l'étude de l'épigraphie. Elle se divise en épigraphie grecque, latine, égyptienne, assyrienne, etc.

ÉPIGRAPHIE n. f. — rad. épigr. n. f. Science qui a pour objet l'étude de l'épigraphie. Elle se divise en épigraphie grecque, latine, égyptienne, assyrienne, etc.

ÉPIGRAPHIE n. f. — rad. épigr. n. f. Science qui a pour objet l'étude de l'épigraphie. Elle se divise en épigraphie grecque, latine, égyptienne, assyrienne, etc.

ÉPIGRAPHIE n. f. — rad. épigr. n. f. Science qui a pour objet l'étude de l'épigraphie. Elle se divise en épigraphie grecque, latine, égyptienne, assyrienne, etc.

ÉPIGRAPHIE n. f. — rad. épigr. n. f. Science qui a pour objet l'étude de l'épigraphie. Elle se divise en épigraphie grecque, latine, égyptienne, assyrienne, etc.

ÉPIGRAPHIE n. f. — rad. épigr. n. f. Science qui a pour objet l'étude de l'épigraphie. Elle se divise en épigraphie grecque, latine, égyptienne, assyrienne, etc.

ÉPIGRAPHIE n. f. — rad. épigr. n. f. Science qui a pour objet l'étude de l'épigraphie. Elle se divise en épigraphie grecque, latine, égyptienne, assyrienne, etc.

ÉPIGRAPHIE n. f. — rad. épigr. n. f. Science qui a pour objet l'étude de l'épigraphie. Elle se divise en épigraphie grecque, latine, égyptienne, assyrienne, etc.

ÉPIGRAPHIE n. f. — rad. épigr. n. f. Science qui a pour objet l'étude de l'épigraphie. Elle se divise en épigraphie grecque, latine, égyptienne, assyrienne, etc.

ÉPIGRAPHIE n. f. — rad. épigr. n. f. Science qui a pour objet l'étude de l'épigraphie. Elle se divise en épigraphie grecque, latine, égyptienne, assyrienne, etc.

ÉPILA la *Dyopolis* des anciens, ville d'Espagne (Aragon prov. de Saragosse), sur le Jalón, affluent de l'Èbre; 3 000 hab. Récolte et commerce de céréales, de lin, d'huile; vins et eaux-de-vie. Restes d'anciennes fortifications; château des comtes d'Aranda. Dans le voisinage, autre château construit par les Maures.

ÉPILA Pierre Antónès de, chanoine espagnol, né à Epila vers 1420, assassiné en 1485. Il entra chez les chanoines réguliers de Saragosse (1476). Nommé, en 1484, premier inquisiteur d'Aragon par le roi Ferdinand V le Catholique, il fut chargé par Thomas Torquemada, inquisiteur général des Espagnes, de procéder contre les juifs. Ce fut, sans doute, la rigueur dont il fit preuve dans cette mission qui lui coûta la vie; au commencement de l'office des matines, comme il s'agenouillait devant le maître-autel, il fut frappé de deux coups de poignard par des meurtriers inconnus. Il mourut deux jours après. Innocent X le béatifica, en 1652. — Fête le 17 septembre.

ÉPILACHNE (*laka*) ou EPILACHNA (*laka*) n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des coccinellidés, comprenant des coccinelles phytophages, de grande taille, fauves ou rouges, pubescentes.

— ENCYCL. On connaît au moins deux cents espèces d'épilachnes, répandues sur tout le globe, notamment en Afrique orientale, dans l'Inde et au Mexique. En Europe, il en existe trois, qu'on trouve en France; parmi elles, l'*Epilachna chrysomelina*, partout commune, se rencontre jusqu'au cap de Bonne-Espérance. L'*Epilachna argus* est la plus répandue en France.

ÉPILAGE (*laj*) n. m. Action d'épiler. V. ÉPILATION. — Tann. Action d'enlever la laine ou le poil de la peau des animaux. V. CHAMOISAGE.

ÉPILANCE ou ÉPILANCE (*lanss* — du bas lat. *epilepsia*) adj. n. f. Fauconn. Espèce d'épilepsie à laquelle sont sujets les oiseaux dressés pour le vol.

ÉPILARCHIE (rad. *épilarque*) n. f. Antiq. gr. Commandement de deux escadrons. || Troupe de cavalerie, composée de deux escadrons.

ÉPILARQUE (*lark* — du gr. *épi*, sur; *ilés*, escadron, et *arkhos*, chef) n. m. Antiq. gr. Commandant d'une épilarchie.

ÉPILARYNGIEN, ENNE (*jé-in, én'* — du gr. *épi*, sur, et de *larynx*) adj. Anat. Qui se trouve ou qui a lieu au-dessus du larynx : *Région ÉPILARYNGIENNE*. Phénomènes ÉPILARYNGIENS de la phonation.

ÉPILATION (*si-on*) n. f. Action d'épiler, d'arracher des poils.

— ENCYCL. L'épilation est connue depuis longtemps comme artifice de toilette. Elle était pratiquée par les Grecs et les Romains, qui arrachaient les poils de la poitrine, des jambes et des bras. Aujourd'hui, elle est encore en usage chez les peuples d'Orient; mais, en Europe, cette opération n'a plus guère lieu que dans certaines maladies des cheveux ou de la barbe (*trichophytie*, etc.). Quelques femmes, cependant, s'épilent encore le menton, les joues, la lèvre supérieure, et se servent à cet effet de *dépilatoires* ou d'une pince à mors plat, qui permet d'arracher poil par poil. Ces procédés n'empêchent pas la repousse; aussi a-t-on songé à détruire le follicule pileux par l'électricité, au moyen d'un aiguille constituant le pôle négatif d'un circuit électrique. Ce moyen est un peu douloureux, mais radical.

ÉPILATOIRE (rad. *épiler*) adj. et n. m. Se dit de tout agent, mécanique, physique ou chimique, qui fait tomber les poils : *Onguent, Pâte ÉPILATOIRE*. V. DÉPILATOIRE.

ÉPILEPSIE (*l-psi* — lat. *epilepsia*, gr. *epilepsia*; de *épilepsia*, surprendre, parce que ce mal saisit tout d'un coup) n. f. Maladie caractérisée par des attaques convulsives et par la privation totale ou partielle de l'usage des sens. SYN. HAVT MAL, MAL COMITAL, MAL CADUC. — ENCYCL. Med. L'épilepsie essentielle peut être congénitale, ou se déclarer dès le jeune âge, et, dans ces deux cas, elle se développe sur un terrain préparé par une lourde hérédité (névroses, alcoolisme). Elle peut apparaître à la suite d'une chute sur la tête, d'une frayeur, ou d'une maladie de l'encéphale.

L'accès épileptique débute brusquement par un cri rauque ou est, mais très rarement, précédé d'une aura sensitive, motrice ou psychique; le malade pâlit, perd connaissance et tombe brusquement. Survient alors la période *tonique* de l'accès, dans laquelle les muscles de la face et du cou se contractent, les mâchoires se serrent; il vient un peu d'écrème aux lèvres, la face se congestionne, les membres sont rigides. Dans la période *clonique* qui succède immédiatement, la tête et les membres s'agitent violemment, la respiration est saccadée, bruyante; l'urine et les matières fécales sont rejetées assez fréquemment. L'accès se termine par une troisième période dite de *stertor*, dans laquelle le malade est prostré, dans la résolution. L'épilepsie, après la crise, ne conserve aucun souvenir de ce qui s'est passé.

Un peu de cet accès convulsif, il peut y avoir comme équivalent des absences, des vertiges, des éblouissements de la conscience, avec actes impulsifs; ce sont là des formes avortées, peut-être. L'épilepsie peut être aussi *partielle*; alors, les convulsions n'intéressent qu'une région du corps; elle se rencontre dans l'hystérie, l'urémie et les lésions de l'écorce cérébrale.

L'épilepsie n'est pas mortelle; elle peut guérir spontanément ou sous l'influence des divers bromures, qui en sont le seul remède actif. Généralement, l'activité intellectuelle s'agit un trouble profond et durable, qui peut aboutir à l'idiotie. Aussi l'intercoement est-il souvent nécessaire.

— Art vétér. L'épilepsie se voit chez les animaux domestiques, aussi souvent chez le chien que chez l'homme, moins chez le cheval, et très rarement chez les autres. C'est une maladie nerveuse avec crises, de cause encore inconnue. Elle constitue un vice réducteur chez le cheval. Chez le chien, on obtient du mieux et souvent la guérison par un traitement à base des trois bromures : de potassium, de sodium et d'ammonium.

ÉPILEPTIFORME (*l-psi* — de *épileptique*, et forme) adj. Qui a les apparences, qui offre les phénomènes de l'épilepsie : *Accidents nerveux ÉPILEPTIFORMES*.

ÉPILEPTIQUE (*l-psi-tik*) adj. Qui se rapporte à l'épilepsie : *Accidents ÉPILEPTIQUES*. || Sujet à l'épilepsie : *Un vieillard ÉPILEPTIQUE*. — Fig. Furieux, désordonné : *Des gestes et des regards ÉPILEPTIQUES*. — Substantif : *Un, Une ÉPILEPTIQUE*.

ÉPILEPTOGENE (*l-psi-jèn* — de *épilepsie*, et du gr. *génénes*, production) adj. Méd. Qui produit l'épilepsie. — Art vétér. *Zone épileptogène*, l'artio de la peau de certains animaux, dont le pincement ou la torsion amène des accès d'épilepsie.

ÉPILEPTOÏDE (*l-psi* — de *épilepsie*, et du gr. *oidos*, apparence) adj. Méd. Qui présente les apparences de l'épilepsie.

ÉPILER (du préf. priv. *é*, et du lat. *pilus*, poil) v. a. Arracher ou faire tomber les cheveux ou les poils de : *Épiler son menton*.

— En T. de techn., Enlever les jets des pièces d'étain fondus.

S'ÉPILER, v. pr. S'arracher ou se faire tomber les poils ou les cheveux.

ÉPILEUR, EUSE n. et adj. Se dit de la personne qui fait profession d'épiler : *Une esclave ÉPILEUSE*. EMPLEUR *attaché à un établissement de bains*.

ÉPILIMME (gr. *epilimma*; du gr. *épi*, sur, et *leimma*, reste, chose vile) n. m. Antiq. rom. Ointment très commun et à bas prix.

ÉPILISSE ou EPILISSUS (*l-psi-sus*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des coprinés, comprenant des bousiers voisins des canthons américains, mais qui habitent les régions chaudes de l'Afrique et Madagascar. (Les épilisses sont de taille médiocre ou assez grande; ils sont globuleux, trapus, sombres ou métalliques. On en connaît une quinzaine d'espèces, dont une ou deux seulement se trouvent en Amérique.)

ÉPILITHA (*é*) n. m. Bot. Genre de lichens, à bord déchiqueté en forme de côte, renfermant de nombreuses spores allongées, lesquelles contiennent de petites gouttes huileuses.

ÉPILLET (*pi-lèl* [H. mill.] — dimin. du mot *épi*) n. m. Mot qui sert à désigner les petits épis secondaires, dont la réunion constitue l'épi composé des graminées.

ÉPILOBE (du gr. *épi*, sur, et *lobos*, gousse [allusion à la position infère de l'ovaire]) n. m. Genre de plantes, de la famille des onagracées ou onothéracées.

— ENCYCL. Les épilobes sont des plantes vivaces, herbacées ou suffrutescentes, dont les fleurs tétramères, purpurines ou rosées, groupées en épis axillaires ou terminaux, renferment un ovaire infère, creusé de quatre loges multiovulées; le fruit s'ouvre en quatre valves et met en liberté des graines pourvues d'une aigrette. On en connaît plus de soixante espèces, dont douze ou treize françaises, habitant les terrains frais et humides des régions tempérées de l'hémisphère nord; l'épilobe à épi (osier fleuri ou laurier de Saint-Antoine), qui peut atteindre 2 mètres de haut, commun en France; les épilobes pubescents, velus, des montagnes, à feuilles étroites, à feuilles de romarin, etc. On a essayé, avec un succès médiocre, de filer les aigrettes de leurs graines. Plusieurs espèces ont des propriétés astringentes et émollientes. En Suède, on consommait les bourgeons et les jeunes pousses à la façon des asperges.

ÉPILOBÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'épilobe. || On dit plus rarement ÉPILOBACÉ, ÉPILOBANÉ et ÉPILOBÉE. — n. f. pl. Tribu de la famille des onagracées, ayant pour type le genre *épilobe*. — Une ÉPILOBÉE.

ÉPILOGÈME (gr. *epilōgma*; de *épi*, sur, et *logos*, fleau) n. m. Antiq. gr. Hymne chanté en l'honneur des dieux, pour les remercier d'avoir fait cesser une épidémie.

ÉPILOGAGE (*gaj*) n. m. Discours d'épilogueur : *Des ÉPILOGAGES fastidieux*.

ÉPILOGATION (*si-on*) n. f. A signifié Epilogue; récapitulation, résumé. || Action d'épilogueur.

ÉPILOGISME (*jissm'* — du gr. *épi*, sur, et *logismos*, raisonnement) n. m. Raisonnement par lequel on conclut de l'existence ou de la nature du connu à celle de l'inconnu.

ÉPILOGUE (*log'* — du gr. *epilogos*; de *épi*, sur, et *logos*, discours) n. m. Conclusion d'une œuvre littéraire : *L'ÉPILOGUE doit résumer les principaux points d'un discours*. — Par ext. Ce qui termine quelque chose : *Aventure qui a eu pour ÉPILOGUE un mariage*.

— Antiq. Formule qui terminait les tragédies et les comédies, et par laquelle l'auteur invitait le public à applaudir.

— Esprit d'épilogue. Disposition à épiloguer.

— ANTON. Prologue.

ÉPILOGUER (*ghé* — rad. *épilogue*) v. n. Récapituler l'œuvre. || Chercher des prétextes à critique, trouver à redire : *Ne nous amusons pas à ÉPILOGUER sur les noms et sur nos*.

— v. a. Consulter, critiquer : *Le plus cher passe-temps de certains commerçants est d'ÉPILOGUER les actions d'autrui*. S'ÉPILOGUER, v. a. Se critiquer mutuellement. — SYN. BLÂMER, CENSURER, CONDAMNER, CRITIQUER, DÉSAPOUVER, FRODER, IMPROUVER, REPRENDRE, RÉPRIMANDER, RÉPROUVER. V. BLÂMER.



Epilachne (gr. 5 f.).



Epillette : a, aroïne; b, fragment.



Epilobe : a, fruit.



Ga a l, l'et de se... belit la vieillesse par des Lettres des

Elle a laissé... 1758... 1772... 1758... 1772... 1758... 1772... 1758... 1772...



Mlle J. Epineux.

Mlle J. Epineux... une des figures les plus... 1758... 1772... 1758... 1772...

ÉPINAY Prosper n., avocat et homme politique remarquable, né en 1780 à Port-Louis, mort à Paris en 1856...

ÉPINAY Alphonse n., frère cadet du précédent, avocat et homme politique, né à l'île Maurice en 1794, mort à Paris en 1839...

ÉPINAY Prosper n., statuaire, fils du précédent, né aux Pamplemousses (île Maurice) en 1836...

ÉPINAY Eva-Oliva-Angela DE BRANT, baronne DE BRUCHEZ, connue sous le pseudonyme de Marie de L., femme de lettres française, née en 1805, morte en 1864...

ÉPINAY-SUR-ORGE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. de Paris, à 15 kilom. de Corbeil, près de l'Orge et de l'Yvette...

ÉPINCER ad. — du préf. é, et de pincer. Prend une cédille sous le c lorsque la terminaison commence par un a ou na ou il épincure. V. Agric. Supprimer, entre deux sèves, les bourgeons qui ont poussé sur le tronc des arbres.

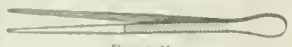
— Techn. Syn. de ÉPINCER. Épincer le pavé, Le tailler avec l'épincoir.

ÉPINCETAGE (aj) — rad. épincette) n. m. Action d'épincer les ét. Les. On dit aussi ÉPINCAGE, et ÉPINCERAGE.

ÉPINCETER du préf. é, et de pincer. — Double le l devant une syllabe muette. L'épincetter. Il épincettera v. a. Techn. Élever, avec l'épincette, les nœuds et les corps étrangers qui, après le défilage, restent à la surface des étoffes de laine. On dit aussi ÉPINCER, et ÉPINCERER.

— Épincette. L'outil. Fauconn. Aiguiser ses serres et son bec.

ÉPINCETEUR, EUSE n. Techn. Ouvrier, ouvrière qui épincette les étoffes de laine. On dit aussi ÉPINCER, et ÉPINCERER.



Épincette

ÉPINCETTE (aj) n. f. Pince à branches très effilées, qui sert à l'épincetage.

ÉPINCOUR rad. épincer n. m. Gros marteau court, taillé à deux coins peu tranchants qui sert à fendre les pavés et à en façonner les parements.



Épincour.

ÉPINCURE n. f. Petit marteau qui se détache d'une pierre, d'un pavé ou d'un épincour.

ÉPINE du lat. spina, même sens n. f. Excroissance dure et pointue, qui naît sur certains végétaux et sur certaines parties du corps des animaux. Beaucoup de poissons sont couverts d'épines. — Par ext. Arbuste ou arbrisseau épineux : Une haie d'épines.

— Fig. Douleur, ennui, inconvénient, difficulté. Se dit souvent par opposition à fleur ou à rose : Les pluies portent et ce sont les épines. Mass.

Couronne d'épines, Couronne qu'on mit sur la tête de Jésus, pendant sa passion. V. COURONNE.

Anat. Apophyse ou éminence osseuse allongée : L'épine du nez. L'épine de l'omoplate. L'épine dorsale ou l'épine du dos. Saillie formée le long du dos par la suite des apophyses épineuses des vertèbres; colonne vertébrale elle-même.

Antiq. rom. Mur bas, chargé de divers ornements, qui régnait dans le milieu du cirque, et dont les chars et les chevaux devaient faire le tour lorsqu'ils se disputaient le prix de la course.

Arachn. Nom donné aux poils rigides et plus forts que les autres.

Arboric. Variété de châtaigne des environs de Périgueux. Épine-d'été, Variété de poire, appelée aussi RONDATE D'ÉTÉ. Épine-d'hiver, Variété de poire tardive grosse et longue. Épine-rose, Grosse poire bâtive dont la couleur est variée de rose et de vert.

Blas. Meuble d'écu assez rare, représentant un arbuste épineux.

Bot. Nom vulgaire de l'aubépine : Un bâton d'ÉPINER. Épine d'Afrique, Nom vulgaire du lycier d'Afrique.

Épine-aigrette, Nom vulgaire de l'épine-vinette. Épine aigüe, Nom vulgaire de l'aubépine et du buisson ardent.

Épine amère, Nom vulgaire du paluier épineux. Épine arabique, Variété d'aubépine. Épine ardente, Syn. de NUISON ARDENT. Épine blanche, Nom vulgaire de l'aubépine et de quelques autres plantes, telles que l'amélanchier de Virginie, le chardon-aux-ânes, le chardon-Mario, les échinops, etc. Épine blanche sauvage, Nom vulgaire du chardon commun. Épine-de-bœuf, Nom vulgaire de la bugrane rampante ou arrête-bœuf et de la bardane commune. Épine-de-bouc, Nom vulgaire des astragales.

Épine-de-Bourgogne, Nom vulgaire du filaria à larges feuilles. Épine-de-cerf, Nom vulgaire du nerprun purgatif. Épine-aux-cerises, Nom vulgaire du jujubier.

Épine-du-Christ, Nom vulgaire du jujubier et du paluier. Épine double, Gressillier épineux. Épine d'Espagne, Gérolie. Épine-étoilee, Nom vulgaire de la centaurée à fleurs pourpres. Épine-fleurie, Nom vulgaire du prunellier. Épine-girole, Nom vulgaire d'un champignon du genre hydée. Épine jaune, Nom vulgaire de l'argousier, du paluier épineux et du scolyon tacheté. Épine-du-Levant, Nom vulgaire du nœlier à feuilles de tanaisie. Épine-de-lis, Nom vulgaire de la catesbée à grandes fleurs. Épine-luisante, Nom vulgaire de l'alisier ergot-de-coq et du nœlier luisant. Épine-marante ou marine, Nom vulgaire de l'argousier. Épine noire, Nom vulgaire du prunellier. Épine puaute, Nom vulgaire de divers nerpruns. Épine-de-rat, Nom vulgaire du petit houx. Épine-au-scorpion, Nom vulgaire de plusieurs espèces de panicauts, et particulièrement du charbon Roland, auxquels on attribue la propriété de guérir les morsures des scorpions. Épine solsticiale, Espèce de centaurée dont les fleurs sont nuées de longues épines. Épine-toujours-verte, Nom vulgaire du houx et du fragon.

Dr. anc. Délit de l'épine du dos ou de l'épine, Crime de sodomie. (On le punissait du bûcher.)

Eatom. Nom donné à tout prolongement pointu du tégument, quels que soient la région où l'appendice dont il dépend. Épine de velours ou Épine noire, Nom vulgaire de la chenille de l'ortie.

Ichtvol. Épine croche, Nom vulgaire du diodon atinga. Épine double, Nom vulgaire du syngnathe typhle.

Épine de Judas, Nom vulgaire de la vive, poisson ainsi dit à cause des épines acérées qu'il porte aux opercules des ouïes, et dont la piqure passe pour être dangereuse. Longue épine, Nom vulgaire du diodon holocanthe. Épine vierge, Nom vulgaire des épinoches et des épinochettes.

Métall. Pointes aiguës qui, après les opérations du ressuage et de la liquation, hérissent la surface d'un lingot de cuivre.

Savonn. Nom donné, dans les fabriques de savon, à un robinet servant à vider la cuve dans laquelle s'opère la saponification.

Loc. div. Être sur des épines, Marcher sur des épines, Être dans un état d'impatience, d'anxiété ou d'extrême embarras. Épine au pied, Embarras, sujet d'inquiétude, de gêne. Tirer une épine du pied, Débarrasser de ce qui gêne, embarrassait, causait du souci. C'est un fagot d'épines, on ne sait par où le prendre. Se dit d'un homme hargneux, bizarre d'humeur, qu'on ne sait comment aborder. Mûcher des épines, Se dit de quelqu'un qui mange avec difficulté ou sans appétit, comme s'il trouvait des épines dans ses aliments.

Parv. Point de rose sans épines, Point de plaisir sans peine, point de bonheur sans souci, point d'avantage sans inconvénient.

Encycl. Bot. En morphologie végétale, on réserve le nom d'épines aux piquants naissant du corps ligneux et doués d'une organisation vasculaire, ce qu'on peut, en général, reconnaître pratiquement à ce qu'on ne saurait les arracher sans déchirer les tissus auxquels ils adhèrent. On appelle au contraire aiguillons les piquants qui naissent de l'épiderme (rosier, ronce, etc.). Les épines peuvent provenir de la différenciation des organes les plus divers : rameaux prunellier, fevier; feuilles réduites à leurs nervures (épine-vinette), pétioles (certains astragales); stipules (robinier, etc.), dans lesquels la sclérisation atteint un degré extrême. Les épines sont souvent considérées comme des instruments de défense pour la plante; l'observation et l'expérience démontrent que leur développement est en rapport direct avec la sécheresse de l'atmosphère; la spinosité est un des caractères répandus chez les plantes xérophytes.



Épines. 1. De la feuille du houx; 2. Rameuse de gléhiactia.

Épines (LE COURONNEMENT D.), tableau de Van Dyck musée de Madrid. — Le Christ, les mains liées, la tête inclinée, souffre, avec patience, les outrages de ses bourreaux. L'expression de la physionomie est touchante; le corps, aux formes vigoureuses, a des chairs d'un ton de couleur très animé. Les bourreaux sont peints et éclairés d'une façon magistrale.



Le Couronnement d'épines, d'après Van Dyck.

ÉPINECTE (nékt) ou ÉPINECTUS (é, né-ktus) n. m. Genre d'insectes coleoptères carabidés, famille des gyrrinidés, comprenant de grands gyrrins plats, oblongs, à élytres sillonnés, arrondis et échancrés à l'extrémité. On connaît une dizaine d'espèces d'épinectes, réparties dans les régions chaudes du globe; leurs mœurs sont celles des dîmetes.)



Épinéphèle.

ÉPINÉPHELE ou ÉPINÉPHLUS (é, né-fé-luss) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des percidés, comprenant des formes ovales, couvertes de petites écailles étendues, tant sur le corps que sur le museau. (L'espèce type du genre est l'épinéphèle géant, vulgairement appelé mérou [epinephelus gigas], grand poisson de la Méditerranée, toujours rare, atteignant jusqu'à 1 mètre de long, brun rougeâtre taché de gris. Cf. l'anfousou de Nice.)

ÉPINÉPHRITE du gr. épinéphros, capsule surrénale) n. f. Pathol. Inflammation des capsules surrénales.

ÉPINER v. a. Entourer de branches épineuses la tige des arbres nouvellement plantés, pour les protéger contre les atteintes des animaux.

ÉPINETTE (nêt) — rad. épine) n. f. Instrument de musique à cordes et à clavier, de la famille des clavecins, en usage du xv<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> siècle.

— Épinette des Vosges, Instrument à cordes dont on joue en pincant les cordes avec une plume. (Autrefois, on se servait du pouce de la main droite pour pincer les cordes graves et de la main gauche pour frapper avec un petit bâton la corde supérieure, affectée à la mélodie.)

— Encycl. Du xv<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> siècle, le clavier de l'épinette comptait quarante-neuf touches, qui actionnaient les cordes par des santereaux ou petits marteaux, terminés chacun par une plume de corbeau qui faisait vibrer les cordes. Dès le xv<sup>e</sup> siècle, il existait des épinettes à double clavier. La longueur moyenne de l'instrument était de 3 à 5 pieds; c'était un long coffre plat, que l'on posait ordinairement sur deux tréteaux, quand on voulait en jouer. Les mouvements de bras auxquels se livraient les joueurs d'épinette firent donner par dérision ce nom aux chevaux mal dressés qui, dans les pesades, agitaient sans harmonie leurs pieds de devant. Un cheval était dit jouer de l'épinette quand il faisait des pesades de chèvres.



Épinette des Vosges

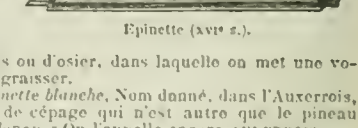
Savonn. Nom donné, dans les fabriques de savon, à un robinet servant à vider la cuve dans laquelle s'opère la saponification.

Loc. div. Être sur des épines, Marcher sur des épines, Être dans un état d'impatience, d'anxiété ou d'extrême embarras. Épine au pied, Embarras, sujet d'inquiétude, de gêne. Tirer une épine du pied, Débarrasser de ce qui gêne, embarrassait, causait du souci. C'est un fagot d'épines, on ne sait par où le prendre. Se dit d'un homme hargneux, bizarre d'humeur, qu'on ne sait comment aborder. Mûcher des épines, Se dit de quelqu'un qui mange avec difficulté ou sans appétit, comme s'il trouvait des épines dans ses aliments.

Parv. Point de rose sans épines, Point de plaisir sans peine, point de bonheur sans souci, point d'avantage sans inconvénient.

Encycl. Bot. En morphologie végétale, on réserve le nom d'épines aux piquants naissant du corps ligneux et doués d'une organisation vasculaire, ce qu'on peut, en général, reconnaître pratiquement à ce qu'on ne saurait les arracher sans déchirer les tissus auxquels ils adhèrent. On appelle au contraire aiguillons les piquants qui naissent de l'épiderme (rosier, ronce, etc.). Les épines peuvent provenir de la différenciation des organes les plus divers : rameaux prunellier, fevier; feuilles réduites à leurs nervures (épine-vinette), pétioles (certains astragales); stipules (robinier, etc.), dans lesquels la sclérisation atteint un degré extrême. Les épines sont souvent considérées comme des instruments de défense pour la plante; l'observation et l'expérience démontrent que leur développement est en rapport direct avec la sécheresse de l'atmosphère; la spinosité est un des caractères répandus chez les plantes xérophytes.

ÉPINETTE (nêt) n. f. Techn. Sorte d'hameçon, fait avec des épines d'arbre.



Épinette (xvii<sup>e</sup> s.).

Cage de bois ou d'osier, dans laquelle on met une volaille pour l'engraisser.

Vitic. Épinette blanche, Nom donné, dans l'Auxerrois, à une variété de cépage qui n'est autre que le pineau blanc ou charbonnais. On l'appelle encore AUXERROIS.

ÉPINEUIL, comm. de l'Yonne, arrond. et à 3 kilom. de Tonnerre, près du val de l'Armançon et du canal de Bourgogne; 510 hab. Église des xii<sup>e</sup>, xiii<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, avec portail roman. Le territoire de cette commune fournit des vins blancs d'excellente qualité, particulièrement le cru des Grèves. On y fabrique également des vins mousseux.

ÉPINEUIL-LE-FLEURIEL, comm. du Cher, arr. et à 26 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, sur la Queugne, non loin du Cher et du canal du Berry; 1,259 hab.

ÉPINEUX (neû), EUSE adj. Hérisssé d'épines : Arbuste ÉPINEUX.

Fig. D'un caractère difficile; peu traitable, difficilement abordable : Il est des esprits ÉPINEUX, que rien ne saurait jamais satisfaire. Pénible, rempli de difficultés, de désagréments : La vertu est si difficile et si ÉPINEUSE, parce qu'elle entreprend de nous modifier. (Boss.)

— Anat. Se dit des parties qui ressemblent à une épine :

**Apoplyse ÉPINEUX.** Trou ÉPINEUX. « Se dit d'un des muscles du dos : La muscle ÉPINEUX. » Substantif. : L'ÉPINEUX. « Demi-épineux. Se dit de faisceaux charnus appartenant au transversaire épineux : L'aisseau demi-épineux. » — Mamm. *Rat épineux*, Nom vulgaire de l'échinomys roux.

— Ornith. *Canard épineux*, Espèce du genre canard. — *Sarcelle à queue épineuse*, Espèce de sarcelle. — ANTON. Inermé. — Glabre, uni.

**ÉPINEUX** (nét) n. m. Nom vulgaire de deux poissons appartenant, l'un au genre baliste, l'autre au genre pleuronecte.

**ÉPINE-VINETTE** (nét) — de *épine*, et *vinette*, pour *vinette*, petite vigne) n. f. Arbrisseau épineux, de la famille des berbéridées.

— Encycl. Très commune dans toute l'Europe, où on l'emploie à faire des haies, en Asie et dans l'Amérique du Nord, l'épine-vinette ou vinetier (*berberis vulgaris*) a des feuilles simples, raides, à dentelures épineuses, qui se transforment par places en épines 2-3-partites. Ses fleurs, jaunes, s'épanouissent groupées en grappes, renferment des étamines dont les filets, très arriétés, s'infléchissent au moindre contact pour venir appliquer les anthères sur le stigmate et favoriser l'autofécondation ; le fruit est une baie allongée et rouge, acide, comestible, qui entre dans la composition du diascordium et dont on fait parfois des confitures ou une boisson vineuse. L'écorce, tinctoriale, amère, fébrifuge, renferme, ainsi que la racine, deux alcaloïdes : la berbérine et l'oxyacanthine. — Les espèces indiennes du même genre (*berberis aristata*, *berberis lycium*, etc.), fournissent aussi des écorces fébrifuges, dont les indigènes font un extrait, le *rusot*. V. BERBERIS.

**ÉPINGARE** (v. l'étym. de ESPINGOLE) n. m. Canon de calibre inférieur à un livre de balles, et qui n'est plus en usage. « On disait aussi ÉPINGARD.

**ÉPINGLER** (glaj) n. m. Action d'attacher, de disposer avec des épingles ; action d'enlever, de nettoyer avec une épingle ; leur résultat.

**ÉPINGLE** (du lat. *spinula*, petite épine) n. f. Petite tige métallique, pointue à l'un des bouts, garnie à l'autre d'une tête, et dont on se sert pour fixer quelque chose : Attacher un ruban avec des ÉPINGLES.

— Bijou en forme d'épingle, avec tête ornée, que l'on porte comme parure, particulièrement à la cravate ou sur le devant de la chemise : Une ÉPINGLE en diamant.

— Art culin. Fillet de glace, qui se forme dans une crème ou dans une préparation glacée.

— Jeux. *Jeu des épingles*, Jeu consistant à faire sortir avec une balle des épingles d'un cercle.

— Mod. *Épingle à cheveux*, Épingle à deux branches, avec lequel les femmes fixent leurs cheveux.

— Techn. Goutte de soudure qui perce dans l'intérieur du tuyau qu'on soude. « Petit morceau de bois fendu ou petite pince formée de deux morceaux de bois joints par une articulation et munie d'un ressort qui sert à fixer du linge ou du papier sur une corde tendue. » Nom que les tisserands donnent à chacun des fers, ronds ou plats, qu'ils emploient dans la fabrication du velours épingle.

— Loc. div. : *Je n'en donnerais pas une épingle*, Cela ne vaut pas une épingle, Cela n'a que très peu de valeur. « *Coup d'épingle*, Petite méchanceté, propos malin, raillerie fine et piquante. « *Tiré à quatre épingles*, Se dit de quelqu'un qui prend un soin minutieux de sa toilette. — Se dit aussi d'un esprit, d'un caractère, d'un langage guindé, apprêté, recherché. « *Tirer son épingle du jeu*, Se tirer adroitement d'une affaire délicate ; retirer des profits d'une affaire hasardeuse. « *Chercher une épingle dans une botte de foin*, Entreprendre une chose dont la réussite est impossible. « *Mettre une épingle sur sa manche*, Prendre une précaution quelconque pour ne pas oublier une chose. « *Une épingle ne tomberait pas par terre*, Se dit lorsque la foule est très compacte. — n. f. pl. Gratification, présent, commission, que l'on remet à une personne au moment de la conclusion d'une affaire dont la réussite dépendait de son entremise ou de sa bonne volonté. (Ne se disait, au début, que pour les femmes ; ce nom venait de ce que la commission remise devait servir, en principe, à l'achat d'un objet de toilette.) « Soit dit pour Arrhes, dans certaines contrées, notamment en Bourgogne.

— Encycl. Archéol. Les épingles, ustensiles de toilette ou accessoires de coiffure, sont sinon antérieures aux aiguilles, du moins leurs contemporaines. Les premières épingles furent des épines, de minces éclats de bois dur, de longs et fins morceaux d'os et des arêtes de poisson. La bimbeloterie des primitifs actuels répète encore les types usités dans l'âge de la pierre. Les épingles de l'âge du bronze rentrent, en général, dans la catégorie des fibules. Celles qui servaient à la coiffure peuvent être souvent, par la longueur et la force de leur corps ainsi que par la grosseur de leur tête sphéroïdale ou discoïde, confondues avec les stylets ou des poignards. Il fut bien des pays, du reste, où les épingles à cheveux des femmes pouvaient servir d'armes. Une des formes les plus singulières qui se soient conservées est celle du sud de l'Italie, où la tête est formée par une petite main, dont les deux doigts étendus suffisent, suivant une vieille tradition, à préserver du mauvais œil. Parmi les formes modernes qui se rapprochent le plus de l'antique, il faut signaler les grandes épingles de coiffure des Japonaises, remarquables par leur grande tête ajourée, massif travail d'orfèvrerie d'où retombent des pendeloques et des pièces battantes.

— Les épingles de mercerie, faites ordinairement de laiton, ont peu varié depuis le moyen âge ; car, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, on en fabriquait de toutes tailles, soigneusement étamées. On entendait, au XIV<sup>e</sup> siècle, par *épingles à la reine*, les épingles de fabrication parisienne, vendues par paquets timbrés aux armes de la reine. Les plus fortes valaient 10 sous le mille et les petites 8 sous. On appelait déjà « petits canions » les épingles ne dépassant pas 1 centimètre de long. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les produits de fabrication anglaise, malgré les tarifs prohibitifs, étaient les plus estimés.

— Technol. Pour la fabrication des épingles, aujourd'hui exclusivement mécanique, on emploie ordinairement le fil de laiton. Façonné d'abord par étirage à travers une filière, opération qui lui donne un contour régulier, le fil est introduit par un appareil redresseur dans une sorte de mâchoire formant cloutière, où la tête est confectionnée, en deux et quelquefois trois reprises, par un mouton qui reçoit son impulsion d'une lame de ressort et qui est muni d'une petite botte. Ensuite, l'épingle, coupée par un organe spécial à la longueur voulue, tombe dans une sorte de trémie, où elle descend naturellement, retenu par la tête dans une position verticale, jusqu'au dispositif destiné à former la pointe. C'est une longue meule horizontale animée d'une grande vitesse, contre laquelle les épingles se présentent sur un seul rang, et sont appuyées par une règle d'entraînement. La meule lime graduellement, en même temps qu'elle les oblige à avancer en tournant sur elle-mêmes. Pour que l'usure de la pointe soit bien conique, la meule, outre son mouvement de rotation continu, est animée d'un mouvement de haut en bas, suivant une certaine courbe. À la sortie de la machine, les épingles sont découpées et passées soit dans un bain préparé pour les étamer ou les blanchir, soit dans un bain de vernis japonais. Vient ensuite le *boutage* ou *encartage* des épingles, qui s'exécute également à la machine.

**ÉPINGLER** v. a. Attacher, fixer avec une épingle : ÉPINGLER un fichu. « Attacher avec des épingles les vêtements de : ÉPINGLER une petite fille.

— Art milit. anc. *Épingler la gargousse*, La percer avec l'épinglette. « *Épingler la lumière d'un fusil*, La déboucher avec l'épinglette.

— Techn. *Épingler un bec de gaz*, Déboucher avec une épingle les petits orifices par où le gaz s'échappe.

**Épinglé**, ée part. pass. du v. Épingler.

— Comm. Se dit de certaines étoffes à cannelures, faites de fils de soie qui semblent avoir été roulés sur de fines épingles : Velours ÉPINGLÉ, Taffetas ÉPINGLÉ.

**S'épingler**, v. pr. Attacher ses vêtements avec des épingles.

**ÉPINGLERIE** (ri) n. f. Manufacture d'épingles : Fonder une ÉPINGLERIE. « Commerce des épingles : S'enrichir dans l'ÉPINGLERIE.

**ÉPINGLETTE** (glél) n. f. Milit. Sorte de longue et forte épingle en laiton, qui servait à déboucher la lumière des armes à feu portatives.

— Min. Longue et mince tige de cuivre, à l'aide de laquelle on maintient en place la mèche reliée à la cartouche d'un coup de mine, pendant le bourrage.

— Techn. Grosse et forte aiguille de cuivre, avec laquelle on nettoie et l'on resserre la trame au fur et à mesure de sa fabrication. « Petite broche de fer, traversant le talon des aiguilles dans le métier Jacquard.

— Escvel. Milit. L'épinglette était un effet d'équipement, que le soldat devait toujours avoir sur lui et à portée de sa main. Il la gardait en tout temps accrochée à une boutonnière de l'uniforme, au moyen d'un anneau et d'une chaînette assez longue. Cette chaînette était toujours apparente, ou en l'idée, en y ajoutant un attribut tel qu'un cor de chasse, une grenade, un croissant, etc., d'en faire un insigne honorifique donné aux meilleurs tireurs. Depuis l'adoption des armes so chargées par la classe, l'épinglette devenait inutile comme instrument, mais on a conservé l'usage de donner comme récompense de tir aux sous-officiers, brigadiers ou caporaux et soldats armés du fusil, de la carabine ou du revolver, une épinglette qui, suivant le cas, est en argent ou en argent doré.

**ÉPINGLIER** (gli-è), ÈRE n. Celui, celle qui fabrique ou vend des épingles.

— *Épinglier-grillageur*, Celui qui fabrique toute espèce de grillages en fil de fer ou de laiton.

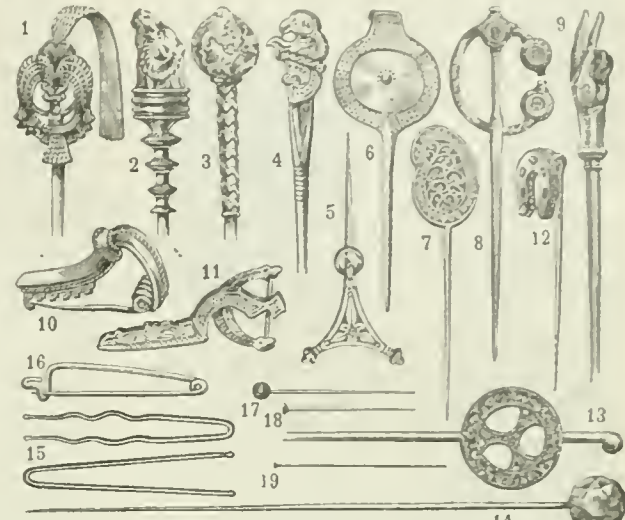
— Escvel. Archéol. On entendait sous le nom d'*épinglier*, anciennement, et les artisans qui fabriquaient les épingles, et les étuis qui les contenaient. La corporation des épingliers paraît dater du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, car, en 1300, les épingliers paraissent être couramment fabriqués par les boutonnières. Les moulins appelés *épingliers* étaient tantôt de petits étuis comme ceux dans lesquels on renfermait les aiguilles, tantôt des pelotes portatives ou des coussinets de tissu à plusieurs feuilles, où l'on piquait les épingles. L'inventaire de Jeanne d'Albret (XVI<sup>e</sup> s.) mentionne un épinglier parti de velours cramoiis et de satin broché vert.

**ÉPINGLIER** (gli-è — rad. *épingler*) n. m. Pièce en forme de fer à cheval allongé, qui fait partie de la bobine du rouet à filer, et ayant sur ses bords de petits crochets qui ont pour objet de répartir également le fil sur toute la cavité de la bobine.

**ÉPINGLINE** n. f. Etoffe de laine, à petites côtes.

**ÉPINGLOTOME** (de *épingler*, et du gr. *tomè*, section) n. m. Instrument qui, dans l'ancienne fabrication des épingles à la main, était propre à couper les fils destinés à l'obtention des épingles.

**ÉPINIAC**, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 32 kilom. de Saint-Malo, sur le fleuve côtier Guoulz ; 2.063 hab. Moulins, tannerie, fabrication de nefs et de léghes romanes (bas-relief en bois peint et doré du XVII<sup>e</sup> s., représentant la Mort de la Vierge). Aux environs, manoir des Ormes



Épingles de coiffure : 1. Grecque (feuilles de Myrtes) ; 2. Romaine ; 3. Gallo-romaine ; 4. Mérovingienne ; 5. Slave ; 6. Celte ; 7. Arabe ; 8. Scandinave ; 9. Épingle-taman napolitaine. — Épingles de vêtements : 10. Scandinave ; 11. Slave ; 12. De cravate. 13. De tête japonaise ; 14. A cheveux. — Épingles diverses : 15. A cheveux ; 16. De sûreté ; 17. A tête ronde ; 18. A tête plate ; 19. D'entomologiste.

**ÉPINICIEN, ENNE** (si-in, èn) adj. Antiq. gr. Qui se rapporte aux épinicies : Jeux ÉPINICIENS. « Chant épinicien, Chant composé en l'honneur d'une victoire.

**ÉPINICIES** (si — du gr. *épinikian* ; de *épi*, sur, et *nikè*, victoire) n. f. pl. Antiq. gr. Chants de victoire. « Prix de la victoire. « Sacrifices, banquets ou fêtes en l'honneur d'une victoire, surtout d'une victoire remportée dans les Grands Jeux.

— Par métonymie, Poèmes lyriques en l'honneur d'un vainqueur aux Grands Jeux ; par exemple, les *Épinicies* de Simoïde, de Pindare, etc. V. Art. suif.

**Épinicies**, nom géographique des *Odes triomphales* de Pindare (500 à 450 av. J.-C.). — C'est la partie la plus célèbre des œuvres lyriques de ce poète, et la seule qui nous soit parvenue complète. Les *Épinicies* se divisent en quatre grands livres, dont chacun correspond à l'un des quatre Grands Jeux de la Grèce classique : *Olympiques*, *Pythiques*, *Néméens* et *Isthmiques*. Toutes ces odes ont été écrites en l'honneur de quelque victoire remportée soit à Olympie, soit à Delphes, soit à Isthme, soit à Némée. La plupart ont été exécutées lors de l'entrée solennelle du vainqueur dans sa ville natale, ou dans un banquet, ou sur une place publique, ou dans quelque temple ou monument public. Elles renferment toutes, plus ou moins développées, certains thèmes traditionnels : rappel de la victoire, nature du concours, circonstances du combat, éloge du vainqueur, de sa famille, de sa patrie, des dieux qui présidaient aux jeux, ou qui étaient honorés dans la ville natale du vainqueur, allusions à diverses légendes locales, aux mythes relatifs à la fondation des jeux, conseils au triomphateur. La matière était donc fort riche, et les *Épinicies* sont très variées, en raison de la variété des circonstances. Pindare traite toujours son sujet avec une grande liberté, et en même temps, il sait dominer les détails multiples, et de l'ensemble se dégage, soit une grande idée morale, soit une remarquable unité d'impression. Ses odes sont de dimensions très diverses : les unes se composent d'une simple triade (strophe, antistrophe et épodes), d'autres comprennent deux, trois, quatre triades, ou même davantage. Les *Épinicies* ont de plus, un grand intérêt historique. Elles nous aident à comprendre l'importance des jeux chez les Grecs, et elles mettent souvent en scène des personnages célèbres. Quelques-unes peuvent être datées exactement : la plus ancienne est la dixième *Pythique* (501) ; la plus récente est la huitième *Pythique* (449).

**ÉPINICION** (si-on — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Liturg. Nom donné aux *Sanctes* de la messe, dans les constitutions apostoliques et dans les ouvrages de plusieurs Pères de l'Église.

**ÉPINIER** (ni-è) n. m. Vénér. Fourré d'épines où se retirent les bêtes noires.

— Oisell. Nom vulgaire du tarin.

**ÉPINIÈRE** adj. Anal. Se dit de la substance médullaire qui remplit le canal du rachis ou épine dorsale : *Moelle ÉPINIÈRE*.

— n. f. Bot. Nom vulgaire de l'anémone.

**ÉPINOCHÉ** n. f. Zool. Genre de poissons acanthoptères, famille des gastérostéidés, comprenant de petites formes répandues dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère nord, surtout en Europe et en Amérique, et habitant les eaux douces et salées.

— Comm. Café de première qualité.

— Encycl. Zool. Les *épinoches* sont de petits poissons voraces et batailleurs, se servant pour lutter des aiguillons ou épines qui arment leur dos. Les mâles, de couleurs vives et brillantes, sont plus petits que les femelles ; ils construisent des nids en herbe, sphériques, ouverts aux deux bouts, à moitié enfouis dans la vase, et qui mesurent jusqu'à 10 centimètres de diamètre, les nids des épinochettes sont suspendus dans les plantes aquatiques. Une



Épinoches : 1. D'eau douce ; 2. De mer.

fois l'air qui est en lui, le n. l. est clos, et le m. l. en défend les... Les épinoches proprement dites (gasterosteus...)



Épinochette et son nid.

ÉPINOCHE (rad.)... ÉPINOCLETTE (chl.) n. f. Espèce d'épinoclie dont le nom scientifique est gasterosteus... ÉPINOMIE (nt) — gr. épimonia, de épi, sur, et nemein...

ÉPINOY (Christine DE LAING, princesse D'), héroïne belge, morte à Anvers en 1582. Fille d'Emmanuel-Philibert de Laing et d'Anne de Cray...

ÉPION (m. Agr.) Petit épi.

ÉPIONE n. f. Genre d'insectes lépidoptères géométrines... ÉPIOLITHIQUE (tik) — du gr. épi, sur, et de oolithique... ÉPIORNIS m. Pâleur V. EPORNIS.

ÉPIOSTRACUM... ÉPIORNI n. m. Pâleur V. EPORNIS.

ÉPIPHANE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANE (saint), évêque de Pavie, né en 438, mort en 495.

ÉPIPHANE (saint), évêque de Constantinople, mort en 546. Il remplissait les fonctions de syncelle...

ÉPIPHANE de Jerusalem, dit l'Hagiographe ou l'Hagiopollite, écrivain ecclésiastique grec...

ÉPIPHANÉE ou ÉPIPHANEUS (é, né-us) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores...

ÉPIPHANIE (nt) — du gr. épiphania, apparition... ÉPIPHANÉE (nt) — du gr. épiphanea, apparition.

ÉPIPHANÉE (saint), évêque de Constantinople, mort en 546.

ÉPIPHANÉE (saint), évêque de Constantinople, mort en 546.

ÉPIPHANÉE (saint), évêque de Constantinople, mort en 546.

ÉPIPHANÉE (saint), évêque de Constantinople, mort en 546.

ÉPIPHANÉE (saint), évêque de Constantinople, mort en 546.

ÉPIPHANE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

est l'occasion d'un repas où l'on tire un roi au moyen d'une tige enclavée dans un gâteau.

ÉPIPHANIE n. f. Silicate hydraté naturel, appartenant au genre chlorite.

ÉPIPHARYNX (rinkas — du gr. épi, sur, et pharynx, pharynx) n. m. Pièce impaire de la bouche des insectes suceurs...

ÉPIPHÉNOMÈNE (du gr. épi, par-dessus, et de phénomène) n. f. Philos. Co qui accompagne un phénomène et lui est lié fatalement...

ÉPIPHÉNE (fij) n. m. Genre d'orolanchées, comprenant des herbes petites, à fleurs dimorphes...

ÉPIPHÉNOMÈNE (du gr. épi, par-dessus, et de phénomène) n. f. Philos. Co qui accompagne un phénomène et lui est lié fatalement...

ÉPIPHÉNE (fij) n. m. Genre d'orolanchées, comprenant des herbes petites, à fleurs dimorphes...

ÉPIPHANÉE ou ÉPIPHANEUS (é, né-us) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores...

ÉPIPHANÉE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANÉE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANÉE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANÉE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANÉE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANÉE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...

ÉPIPHANÉE (saint), évêque de Constatina (anc. Salamine) dans l'île de Chypre...



Épiphile (red. d'un tiers).

ÉPIPHÉNE (fij) n. m. Genre d'orolanchées, comprenant des herbes petites, à fleurs dimorphes...

ÉPIPHÉNE (fij) n. m. Genre d'orolanchées, comprenant des herbes petites, à fleurs dimorphes...

ÉPIPHÉNE (fij) n. m. Genre d'orolanchées, comprenant des herbes petites, à fleurs dimorphes...











La maladie... elle présente trois périodes... la période de décoloration... la période de décroissance... la période de décoloration...

Les épizooties ont été l'objet de lois et règlements dont l'ensemble constitue la police sanitaire des animaux domestiques...

La législation et la police sanitaire des épizooties s'inspirent des théories scientifiques relatives à la contagion et à l'inoculation préventive des maladies... La déclaration au maire... l'arrêté portant déclaration d'infection...

ÉPIZOOTIQUEMENT (le-man) adv. Art vétér. Comme épizootie...

ÉPIZOOTIQUE (tik) adj. Art vétér. Qui a rapport à l'épizootie...

ÉPIZOOTIQUER (le-man) adv. Art vétér. Comme épizootie... dans la plupart des départements de la France...

ÉPLAOURDI, IE du vx. franç. éplapourdir, étonner) adj. Étonné, stupéfait...

ÉPLOIEMENT (ploi-man) o. m. Action de rendre éployé; état de ce qui est éployé.

ÉPLORATION (si-on) n. f. Plaintes d'une personne éplorée...

ÉPLORÉ, ÉE (antef. éploré — du préf. é, et de pleur) adj. Qui est tout en pleurs...

ÉPLOREMENT (man — rad. éploré) n. m. Action de se mettre en pleurs...

ÉPLOYÉE (ploi-si) — du préf. priv. é, et de ployer) adj. f. Blas...



ÉPLUCHAGE (chaj) n. m. Action d'éplucher... Opération qui vient après la fabrication du papier...

ÉPLUCHER (pour espulcher — de é, et pelucher, d'orig. douteuse) v. a. Nettoyer en débarrassant des parties inutiles...

ÉPLUCHEMENT (man) n. m. Syn. de ÉPLUCHAGE. Suppression d'une partie des fruits...

ÉPLUCHER (pour espulcher — de é, et pelucher, d'orig. douteuse) v. a. Nettoyer en débarrassant des parties inutiles...

Faire subir au papier l'opération de l'épluchage. Débarrasser des mauvaises herbes...

Fig. Examiner, étudier avec un soin minutieux une personne ou une chose...

Fig. et fam. Éplucher des écorcées, se livrer à de vives discussions sur des points sans importance...

Éplucher, v. pr. Faire épluché. Se débarrasser le poil ou les plumes des ordures...



Épluchette.

ÉPLUCHETTE (chè) n. f. Sorte de couteau qu'emploient les vanniers et les bois-seliers pour enlever l'écorce de l'osier...

ÉPLUCHEUR, EUSE n. Celni, celle qui épluche, dans tous les sens de ce verbe...

Fam. Éplucheur d'écorcées, Personne qui se livre à des discussions sur des objets sans importance...

En T. de techn., Ouvrier qui épluche les étoffes ou le papier...

ÉPLUCHIN (rad. éplucher) n. m. Petits fruits, petits légumes du robot...

ÉPLUCHOIR (rad. éplucher) n. m. Atelier dans lequel les cartoniers débarrassent du corps étrangers...

ÉPLUCHURE n. f. Ce qu'on a enlevé en épluchant. Fig. Ce qu'il y a de plus vil, de plus méprisable...

En T. de techn., Corps étrangers qui les épicéteuses extraient de l'étoffe.

ÉPOCHNION (kni-on) n. m. Genre de champignons microscopiques hyphomycètes...

ÉPODE (du gr. épodos; de épi, sur, et odé, chant) n. f. Littér. anc. Vers plus court...

En cycl., D'après l'étymologie, le mot épode désignait, chez les Grecs, un vers ou un chant ajouté...

Épodes d'Horace, La plupart des dix-huit pièces qui forment le livre unique des Epodes...

ÉPONA (de la racine epn, qui se retrouve dans un grand nombre de mots d'origine celtique...



Epona, d'après une peinture murale du cirque de Maxence (Rome).

Hipp. Cheval époiné, Cheval qui s'est démis la hanche, ou dont les hanches ne sont pas égales.

Minér. Cristal époiné, Cristal dans lequel les sommets des angles sont comme abattus...

Techn. Appointé, rendu pointu. Véter. Chien époiné, Chien qui s'est cassé l'os de la cuisse.

ÉPOINTEUR, v. pr. Devenir époiné. ÉPOINTEUR n. m. Techn. V. ÉPOINTEUR.

ÉPOINTEUR n. m. Techn. V. ÉPOINTEUR. ÉPOINTEUR v. a. Techn. V. ÉPOINTEUR.

ÉPOINTEUR (rad. époiné) n. f. Art vétér. Maladie des chiens, qui rend leurs hanches inégales...

ÉPOISSÉS, comm. de la Côte-d'Or, à la source d'un affluent du Serein, arrond. de Semur...

ÉPOLE n. m. Techn. Syn. de ÉPULON.

ÉPOMIDE (du gr. épomis, idos; de épi, sur, et ómos, épau) n. f. Antiq. gr. Vêtement de femme...

ÉPOMINE n. f. Epitoge ou chausso fourrée d'hermine, que les avocats portent sur l'épaule gauche.

ÉPOMIS (miss) n. m. Sous-genre de chironies (insectes coléoptères carnassiers)...

ÉPOMOPHORE n. m. Genre de mammifères chiroptères frugivores, famille des pteropidés...

ÉPOMPHALE (pon — du gr. épi, sur, et omphalos, nombril) n. m. Pharm. anc. Emplâtre ou autre médicament...

ÉPONA (de la racine epn, qui se retrouve dans un grand nombre de mots d'origine celtique...

ÉPONDRE n. f. Quantité dont les perches qui soutiennent les cepts d'une vigne se dépassent l'une l'autre.

ÉPÔNE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 10 kilom. de Mantes, près de la Seine...

ÉPONGE (ponj) — du lat. spongia, même sens) n. f. Zool. Corps organisé, type du groupe des spongiaires...

ÉPONDURE n. f. Quantité dont les perches qui soutiennent les cepts d'une vigne se dépassent l'une l'autre.

ÉPÔNE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 10 kilom. de Mantes, près de la Seine...

ÉPONGE (ponj) — du lat. spongia, même sens) n. f. Zool. Corps organisé, type du groupe des spongiaires...

ÉPONDURE n. f. Quantité dont les perches qui soutiennent les cepts d'une vigne se dépassent l'une l'autre.

ÉPÔNE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 10 kilom. de Mantes, près de la Seine...

ÉPONGE (ponj) — du lat. spongia, même sens) n. f. Zool. Corps organisé, type du groupe des spongiaires...

ÉPONDURE n. f. Quantité dont les perches qui soutiennent les cepts d'une vigne se dépassent l'une l'autre.

ÉPÔNE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 10 kilom. de Mantes, près de la Seine...

ÉPONGE (ponj) — du lat. spongia, même sens) n. f. Zool. Corps organisé, type du groupe des spongiaires...

ÉPONDURE n. f. Quantité dont les perches qui soutiennent les cepts d'une vigne se dépassent l'une l'autre.

ÉPÔNE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 10 kilom. de Mantes, près de la Seine...

ÉPONGE (ponj) — du lat. spongia, même sens) n. f. Zool. Corps organisé, type du groupe des spongiaires...

ÉPONDURE n. f. Quantité dont les perches qui soutiennent les cepts d'une vigne se dépassent l'une l'autre.

ÉPÔNE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 10 kilom. de Mantes, près de la Seine...

ÉPONGE (ponj) — du lat. spongia, même sens) n. f. Zool. Corps organisé, type du groupe des spongiaires...

ÉPONDURE n. f. Quantité dont les perches qui soutiennent les cepts d'une vigne se dépassent l'une l'autre.

ÉPÔNE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 10 kilom. de Mantes, près de la Seine...

ÉPONGE (ponj) — du lat. spongia, même sens) n. f. Zool. Corps organisé, type du groupe des spongiaires...

ÉPONDURE n. f. Quantité dont les perches qui soutiennent les cepts d'une vigne se dépassent l'une l'autre.

ÉPÔNE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 10 kilom. de Mantes, près de la Seine...

ÉPONGE (ponj) — du lat. spongia, même sens) n. f. Zool. Corps organisé, type du groupe des spongiaires...

ÉPONDURE n. f. Quantité dont les perches qui soutiennent les cepts d'une vigne se dépassent l'une l'autre.

facilement, à la manière des éponges : *Cuir, Papier qui voit comme une éponge.* || Être un grand buveur. || *Fig. Presser l'éponge.* Faire rendre à quelqu'un le bien qu'il avait retenu injustement. — Mettre à contribution, faire payer à quelqu'un tout ce qu'il peut payer. — User de quelqu'un, en tirer tous les services qu'il peut rendre. || *Vouloir sécher la mer avec une éponge.* Entreprendre quelque chose avec des moyens tout à fait insuffisants. || *Passer l'éponge sur,* au fig., Corriger, effacer : **PASSEZ L'ÉPONGE SUR ce morceau et reprenez-le, il est mal écrit.** — Vouloir à l'oubli :

**PASSONS L'ÉPONGE SUR vos erreurs, et n'en parlons plus.** — **ENCYCL. Zool.** Au point de vue de la zoologie systématique, l'éponge est un type de costentérés du sous-embranchement des spongiaires.

Mais, sous la rubrique commune « éponge », on confond habituellement tous les spongiaires, tandis que les véritables éponges appartiennent presque toutes au genre *spongia*.

Au point de vue de l'utilité directe, les éponges les plus estimées sont aussi les spongiaires : ainsi la grosse éponge à cheval (*spongia equina*), dont on s'est servi dès la plus haute antiquité, et qui a de grandes cavités, des fibrilles molles, une substance peu fine, abonde dans la Méditerranée, comme l'*spongia officinalis*, de qualité déjà plus fine. La plus estimée des éponges est l'éponge douce de Syrie (*spongia mollissima*), en forme de coupe, d'un jaune pâle, avec ses variétés. Il y a aussi l'éponge blonde de Syrie, dite également « de Venise » ; la grosse éponge de Zephy de la région tripolitaine d'Afrique, est grossière, mais bon marché. L'éponge de Dalmatie, d'autres espèces de l'Adriatique, sont employées à divers usages, à cause de l'égalité et de la souplesse de leurs fibres.

Les grandes pêcheries d'éponges sont sur les rivages de Grèce et de Syrie, dans l'Adriatique et les côtes de Tunisie. La récolte est faite surtout par des plongeurs, qui, attachés à une corde munie d'une pierre, descendent sur les fonds de 10 à 15 mètres, arrachent les éponges des rochers auxquelles elles sont fixées, puis tirent sur la corde pour être hissés à la surface avec leur charge.

On utilise aussi la cloche à plongeur et les scaphandriers. Les Grecs de la Morée se servent pour cette pêche d'un long trident, qui a cependant l'inconvénient de détériorer les éponges. Une fois pêchées, les éponges sont plectinées, froissées, pressées, lavées, jusqu'à ce qu'elles aient perdu leurs téguments noirs et la substance vivante mucilagineuse qui leur donne une odeur chloroformée. Quand elles commencent à blanchir, on les met dans une solution d'acide sulfureux très étendue ; elles y macèrent quelque temps, mais on les presse fréquemment, jusqu'à ce qu'on les lave une dernière fois et qu'on les expédie pour la vente. On a essayé, jusqu'ici sans grand succès, d'acclimater les éponges sur les côtes méditerranéennes de France ; les Italiens ont réussi à peu près à Capri. Mais la destruction que font les pêcheurs grecs et levantins des petites éponges rend de plus en plus rares les beaux spécimens. On a tenté de créer des parcs artificiels ; Oscar Schmidt et Bueckel, vers 1867, avaient obtenu de très beaux résultats, mais l'ignorance et surtout la malveillance des pêcheurs ont empêché ces essais d'aboutir.

— **Archéol.** Si l'emploi de l'éponge comme ustensile de toilette remonte, dans la civilisation classique, à la plus haute antiquité, il ne paraît pas en avoir été de même en France, car il n'est guère fait mention, dans les textes, d'éponges de toilette avant le XVI<sup>e</sup> siècle. Au moyen âge, on se servait couramment de petites éponges pour laver les peintures. À partir du XVI<sup>e</sup> siècle, elles deviennent d'un usage courant dans la vie domestique, mais elles paraissent avoir toujours coûté assez cher : si, en Italie, elles valaient 6 sous pièce, en France elles en coûtaient 12.

— **Méd.** On emploie, en chirurgie et en obstétrique, sous le nom d'*éponges préparées*, des éponges fortement comprimées et séchées à l'étuve, qui, se gonflant au contact de surfaces humides, produisent la dilatation des orifices ou des cavités où on les a introduites (plaies pénétrantes, col de la matrice).

Elles sont dites *éponges à la cire*, quand elles ont été, avant la compression, imbibées de cire fondue ; *éponges à la ficelle*, quand elles ont été seulement serrées, étant encore humides, sous un enroulement serré de ficelle à foot.

L'éponge brûlée ou torréfiée a été employée contre le

goitre et la scrofule. Son action, si elle est réelle, est attribuée à l'iode contenu dans les éponges.

**ÉPONGE (ponj' — antef. époude ; du lat. sponda, bord, n. f. Châssis qui borde la table sur laquelle on coule le plomb en nappe. Extrémité de chacune des branches du fer à cheval.**

— **Art vétér.** Tumeur molle et indolente que produit l'éponge du fer par sa pression sur le coude, lorsque l'animal a l'habitude de se coucher en rahe.

— **Vénér.** Anciennement. Rebord qui regno tout autour du dessous du pied du corf. || **Aoj.** Matériau qui forme le talon du corf, du chevreuil et de toutes les bêtes qui ont le pied fourchu.

— **ENCYCL. Art vétér.** L'éponge est d'abord une simple contusion, avec un peu d'inflammation et de tuméfaction de la peau du coude ; mais, l'action de la cause se répétant, il se développe une tumeur ronde comme une pomme, soit plaine, soit kystique, qu'il est très difficile de guérir par la simple ponction, surtout si l'on n'arrive pas à éloigner le corps contondant. On est, alors, obligé de rogner l'éponge du fer et de l'arrondir à la lime.

**ÉPONGEAGE (jaj') n. m.** Action d'éponger.

**ÉPONGER (jé — rad. éponge.** Prend un e après le g devant A et o : *J'épongeai. Nous épongeons*) v. a. Nettoyer ou étancher avec une éponge : *Éponger une table. Éponger de l'eau, du vin.* || **Par anal.** Sécher avec un linge ou un autre objet employé comme absorbant : *Éponger ses yeux avec son mouchoir.*

— **Par ext.** Effacer par un lavage : *Éponger un dessin mal exécuté.*

— **Fig.** Vouloir à l'oubli : *Il faut vivre au jour le jour, oublier beaucoup, enfin éponger la vie à mesure qu'elle s'écoule.* (Chamfort.)

— **En T. de techn.** Dorer avec une éponge imbibée de jaune d'œuf, en parlant de certaines pâtisseries : *Éponger du pain d'épice.*

**S'éponger** v. pr. Être épongé. || **Eponger** l'humidité de son corps : *S'éponger avec son mouchoir.* || **Eponger** à soi : *S'éponger le visage.*

**ÉPONGIER (ji-é) a. m.** Qui porte des éponges. (Mot créé par La Fontaine et toutsé.)

**ÉPONINE ou EPPONINE**, héroïne gauloise, morte en 78 apr. J.-C. Elle avait épousé Julius Sabinus, jeune Gaulois d'une famille considérable, et qui se prévoyait issu de Jules César. Il s'associa à la révolte de Civilis et souleva les Lingons contre les Séquanes, restés fidèles aux Romains. Quand la sédition fut apaisée, il se cacha dans une grotte près de Laogres. Eponine, le croyant mort, résolut de se laisser mourir de faim. Sabinus l'apprit et lui fit connaître sa retraite. Elle y vint à plusieurs reprises, bravant les plus grands dangers. Elle continuait à jouer pour le monde le rôle de veuve désespérée. Enfin, dans l'autre où vivait son époux, elle mit au monde deux jumeaux. Les enfants y grandirent, et cette situation terrible se prolongea pendant neuf années. Mais le mystère fut dévoilé. En 78, les soldats de Vespasien firent irruption dans la caverne et s'emparèrent de la malheureuse famille. Vespasien parut d'abord touché de cette infertune et des prières d'Eponine. Mais la politique l'emporta. Sabinus fut condamné à mort. Eponine ne voulut pas survivre à son mari, insulta l'empereur et fut exécutée aussi. Suivant la tradition, ses enfants furent épargnés. Le dévouement d'Eponine a souvent inspiré les littérateurs. Nous citerons surtout les tragédies de Passerat (1695) ; de Richer (1735) ; de Chabanon (1782), sur ce sujet, qui a fourni aussi deux opéras.

**ÉPONTAGE (taj') n. m.** Action d'épenter.

**ÉPONTE** (pour époude, du lat. sponda, bord) n. f. Min. Chacune des parois d'un filon. (L'éponte supérieure d'un filon oblique est dite *toit*, l'autre *mur*.) || On dit aussi *roste*.

**ÉPENTER** (du préf. priv. é, et de ponte) v. a. Débarasser un végétal des pontes d'insectes nuisibles dont il est infesté.

**ÉPONTEUR a. m.** Celui qui fait l'épontage.

**ÉPONTILLAGE (li-taj' [ll mll.]) n. m.** Action d'épontiller, de soutenir avec des épontilles : *L'épontillage d'un pont.* || Action de fabriquer, de confectionner les épontilles d'un navire : *Les ateliers de l'épontillage sont peuplés d'une armée d'ouvriers spéciaux.* (Bouguer.) || Système entier des épontilles d'un navire : *L'épontillage soutient les barrots des ponts.*

**ÉPONTILLE (ll mll. — do l'ital. pontile, étai, dérivé de ponte, pont) n. f.** Chacune des gros étais de bois ou de fer

sur lesquels s'appuient les baux et barrots, et qui supportent les ponts des navires. || Chacun des gros étais de bois qui maintiennent sur sa quille un navire en construction : *Enlever les épontilles d'un navire qu'on veut lancer.* || *Épontilles de cabestan.* || *Épontilles à gorge.* || *Épontilles placées dans le rayon d'action des barres du cabestan et qu'on peut relever au moyen de charnières, afin de permettre le jeu des barres quand on vire.* || *Épontilles à coques, à courbes, à marches, à taquets.* || *Épontilles généralement placées aux quatre coins des panneaux de la cale et du faux pont, et servant aux hommes de la cale à monter ou à descendre.* (On dit aussi *ÉTANCHES À MARCHES.*) || *Épontilles de cale ou Pieds-droits.* || *Épontilles qui soutiennent les barres sèches.* || *Épontille volante.* || *Épontille qui peut déplacer à volonté, pour soutenir accidentellement un objet quelconque.*

**ÉPONTILLER (ll mll.) v. a. Mar.** Soutenir avec des épontilles, munir d'épontilles : *Épontiller des baux.*

**ÉPONIME** (du gr. *épónimos* ; de *épi*, sur, et *ónoma*, nom) adj. Antiq. gr. Qui donne ou emprunte son nom à quelque

chose. || *Héros éponymes.* Héros dont Clisthène donna les noms aux dix tribus d'Athènes, et qui sont : Erechthée, Cécrops, Dédale, Pausanias, Acamas, Autoclos, Léonée, Encé, Hippothoon et Ajax. || *Éponime.* Le premier archevêque d'Athènes, celui qui donnait son nom à l'année. || *Épiphore éponyme.* Celui des épiphores de Lacédémone qui donnait son nom à l'année.

— **n. m.** Héros à qui une famille, une phratricie, un tribu, un dème, faisait remonter son origine, et qui lui avait donné son nom. || Magistrat qui, dans les cités grecques, donnait son nom à l'année pendant laquelle il était en charge.

— **ENCYCL.** Dans les États grecs, le titre d'*éponyme* appartenait à un magistrat qui donnait son nom à l'année. À Athènes et dans beaucoup d'autres villes : à Delos, Delphes, Ephèse, en Béotie, en Eubée, c'était le premier archevêque ; à Sparte, le président du collège des épiphores ; à Mégare, à Chalcédoine, à Samothrace, on *baisait* ; en Crète, un *cosme* ; à Rhodes, à Corcyre, en Ionie, un *prytane* ; ailleurs, un stratège, un théorète, un tige, un démiurge, etc. Partout, le nom de l'éponyme était inscrit en tête des décrets, des dédicaces de monuments, des listes de recrutement ou de concours, de tous les documents publics. La série des éponymes était la base de la chronologie pour l'histoire locale.

**ÉPONYMIE (mi — rad. éponyme) n. f.** Antiq. Nom de chose emprunté à une personne ou à une chose. || Fonctions d'un magistrat éponyme ; temps que dure cette fonction. || Liste des magistrats éponymes dans une cité grecque. || **Surnom.**

**ÉPONYMIQUE (mik') adj.** Antiq. gr. Qui se rapporte aux fonctions d'un magistrat éponyme ou à la liste des éponymes.

**ÉPOPÉE** (du gr. *épouia* ; de *épos*, poème, et *poiein*, faire) n. f. Poème de longue haleine sur un sujet héroïque : *Dans toute ÉPOPÉE, la catastrophe est prévue d'avance.* (Chateaub.) || Genre littéraire de l'épopée. *L'épopée est le plus grand ouvrage que puisse entreprendre l'esprit humain.* (Battoux.)

— **Par ext.** Suite d'actions héroïques, merveilleuses ou étonnantes : *Tout voyage est une ÉPOPÉE familière, de même que l'odyssée est un voyage merveilleux.* De Custine. || Représentation d'une suite de faits merveilleux : *Cette ÉPOPÉE de pierre est terminée par une magnifique Descente au tombeau.* (Th. Gaut.)

— **ENCYCL.** Nature de l'épopée. L'épopée est une des grandes formes de la poésie ; elle est essentiellement narrative ; aussi peut-on la définir « un récit d'aventures héroïques, accompagnées de merveilleux ». L'épopée est un récit (έπος), et par là elle se distingue de la poésie lyrique qui est surtout un chant, ainsi que du drame, qui a pour essence l'action ; elle ne se confond pas davantage avec l'histoire, qui a pour objet le vrai, tandis que l'épopée se plaît dans la fiction. Aussi a-t-elle pour objet des aventures qui dépassent les forces habituelles de la nature humaine. Un autre élément entre dans la notion de l'épopée, c'est le merveilleux. Le merveilleux est-il une simple machine, dont peuvent user à volonté les faiseurs d'épopée ? Telle était la conception de Boileau et telle fut celle de la plupart des grands auteurs du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, sans en excepter Voltaire. En réalité, le merveilleux doit être avant tout dans le cœur même du héros principal du poème, être une certaine conception de la vie, de la destinée, de la religion, de la patrie. Le poète devra lui-même être pénétré des sentiments, des croyances qu'il prête à son héros.

**Formation de l'épopée.** Il y a lieu de distinguer trois époques dans la formation de l'épopée. À la première appartiennent les chants et les hymnes en l'honneur des dieux ; c'est l'époque des Védas de l'Inde. La deuxième commence avec les dissensions des tribus ; pendant la guerre, certains hommes se font remarquer ; spontanément, l'imagination populaire les célèbre dans des hymnes, qui se transmettent de génération en génération et accumule ainsi en un seul homme toutes les vertus d'une race. Alors, et c'est là la troisième époque, on voit apparaître les premiers poètes, les aèdes, les rhapsodes, qui s'emparent des différents fragments de la tradition épique et réduisent en récits les chants lyriques. Ces fragments de la grande épopée se transmettent d'abord oralement jusqu'à ce que l'œuvre collective des générations se condense, se transforme et s'unifie, pour ainsi dire, dans le génie d'un grand poète : tel a été le rôle d'Homère. Cette époque est suivie d'une autre, toute d'imitation, et à l'épopée spontanée succède l'épopée dite « artificielle », dans laquelle le poète, après avoir longuement étudié et médité les épopées primitives, se propose d'en reproduire la forme : c'est ce que Virgile a fait pour l'*Énéide*.

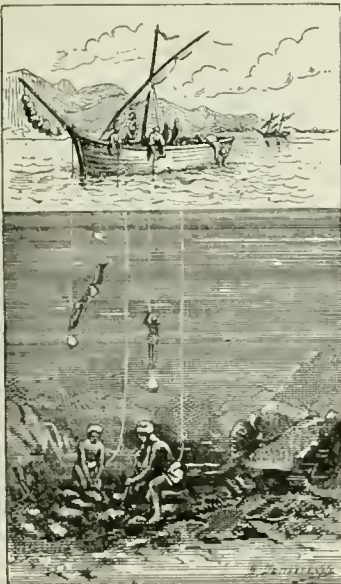
— **Histoire de l'épopée.** Inde. Si nous voulons entrer dans le détail historique des épopées, telles qu'elles se sont produites, nous signalerons au premier rang les épopées indiennes qui comprennent : 1<sup>o</sup> les *Védas*, espèces d'hymnes religieux ; 2<sup>o</sup> le *Mahabharata*, vaste épopée remaniée ; 3<sup>o</sup> le *Ramayana*, attribué à Valmiki (XV<sup>e</sup> s. av. J.-C.) ; 4<sup>o</sup> les *Pouranas* énorme collection de légendes divines et humaines.

Grèce. La première période épique de la Grèce semble avoir été marquée par l'apparition des poèmes orphiques, dont il reste à peine quelques fragments. Il convient d'y rattacher les *Hymnes* et *Jours* d'Homère et la *Theogonie*, bien que ces poèmes soient d'une date postérieure. Avec Homère commence la seconde période épique : la plupart des critiques admettent aujourd'hui que l'auteur de l'*Iliade* n'est pas le même que celui de l'*Odyssée*, et cependant on continue d'attribuer les deux poèmes à Homère. L'*Iliade* et l'*Odyssée* forment l'objet d'additions qui restent en dehors des deux poèmes ; ce furent les poèmes cycliques, tels que le *Cycle troyen*, le *Cycle théban* et les *Hymnes homériques*, sortes de préludes tout à fait distincts de l'œuvre d'Homère. Puis vinrent les poètes tragiques, qui s'emparèrent des sujets épiques. C'est seulement à l'époque alexandrine que reparut l'épopée ; mais elle est alors tout artificielle : l'esprit et la recherche remplacent la véritable inspiration. Tels sont, entre autres, les *Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes et les *Dionysiaques*, en quarante-huit chants, de Nonnos.

Rome. Quoiqu'en ait cru Niebuhr, les Romains n'ont pas eu, au début de leur histoire, d'épopée spontanée et primitive. Ils ont emprunté le genre aux Grecs. Livius Andronicus traduisit l'*Odyssée* en vers saturniens. Nævius tenta, non sans lourdeur, une épopée nationale qui a pour objet



Eponges : 1. Usuelles ; 2. Gant de Neptune.



Pêche des éponges.



Epontille





# ÉPROUVES — ÉPURATION

— *Prov. lat.* *La fortune procer, les arts, l'adversité les* ...

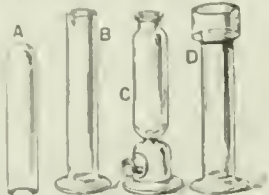
— *Prov. lat.* *Les fortunes procer, les arts, l'adversité les* ...

**ÉPROUVÉ**, *é*, *part. pass.* Substantif. Personne qui a été ...

**ÉPROUVER**, *v. pr.* Faire éprouver, essayer.

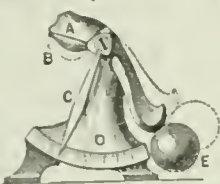
**ÉPREUVE** (forme anc.) du mot **ÉPROUVER** n. f. pl. Toutes ...

**ÉPROUVETTE** *é* — rad. *éprover* n. f. Physiq. et ...



Éprouvettes: A, à recueillir les gaz; B, à pied; C, à dessécher les gaz; D, à cuvette.

**ÉPROUVETTE** *é* — rad. *éprover* n. f. Physiq. et ...



Éprouvette à poudre: A, réservoir à poudre fermé; B, mâchoire ouverte par l'explosion; C, position de l'aiguille au repos; D, position de l'aiguille au moment de l'explosion; E, contre-poids maintenant l'éprouvette fermée.

**ÉPROUVER** rad. *éprover* n. m. Celui qui fait l'éprouve des armes à feu.

**ÉPSILON** *e-pi-lon* n. m. Cinquième lettre et deuxième voyelle de l'alphabet grec, équivalent à l'é fermé français.



Epsilon: 1. Majuscule; 2. Minuscule.

**ÉPSOM**, ville d'Angleterre, comté de Surrey; 8.400 hab.

**ÉPSOMITE** de *Epsom*, n. de ville n. f. Sulfate hydraté naturel de magnésie.

**ÉPTA**.... V. à quatre lettres qui commencent ainsi.

**ÉPTE**, rivière de France, affluent de droite de la Seine.

**ÉPUCER** *é* — du préf. *é*, et de *pucer*. Prend une collerette ou le devant et o. *Épucer*, *v.* a. Débarasser de puses; *Épucer* un chien.

**ÉPUCHE** n. f. Pelle à très long manche, à fer à peu près cylindrique, qui sert à coeuler la tourbe.

**ÉPUCLETTE** (*chè*) n. f. Techn. Petite épuche.

**ÉPUISABLE** *adj.* Qui peut être épuisé.

— *ANTON* *Inépuisable.*

**ÉPUISEMENT** *san*, *ANTE* *adj.* Qui épuise, qui est propre à épuiser.

**ÉPUISEMENT**, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 17 kilom. de Vendôme, à quelque distance du Bourlenc, affluent du Loir; 904 hab. Tuileries, saboteries.

**ÉPUISE** *subst. verb.* de *épuiser* n. f. Machine à épuiser l'eau.

**ÉPUISEMENT** (*man*) n. m. Action d'épuiser, état de ce qui est épuisé.

— *Par anal.* Affaiblissement considérable ou suppression complète de rendement.

— *Chim.* État d'une substance qui ne contient plus rien du principe qu'on se propose d'en extraire.

**ÉPUISEMENT** (*man*) n. m. Action d'épuiser, état de ce qui est épuisé.

**ÉPUISEUR** (du préf. *é*, et de *puiser*) v. a. Tarir, mettre à sec; *ÉPUISEUR* une citerne, un tonneau.

**ÉPUISEUR** (du préf. *é*, et de *puiser*) v. a. Tarir, mettre à sec; *ÉPUISEUR* une citerne, un tonneau.

**ÉPUISEUR** (du préf. *é*, et de *puiser*) v. a. Tarir, mettre à sec; *ÉPUISEUR* une citerne, un tonneau.

**ÉPUISEUR** (du préf. *é*, et de *puiser*) v. a. Tarir, mettre à sec; *ÉPUISEUR* une citerne, un tonneau.

**ÉPUISEUR** (du préf. *é*, et de *puiser*) v. a. Tarir, mettre à sec; *ÉPUISEUR* une citerne, un tonneau.

**ÉPUISEUR** (du préf. *é*, et de *puiser*) v. a. Tarir, mettre à sec; *ÉPUISEUR* une citerne, un tonneau.

**ÉPUISEUR** (du préf. *é*, et de *puiser*) v. a. Tarir, mettre à sec; *ÉPUISEUR* une citerne, un tonneau.

**ÉPUISEUR** (du préf. *é*, et de *puiser*) v. a. Tarir, mettre à sec; *ÉPUISEUR* une citerne, un tonneau.

**ÉPUISEUR** (du préf. *é*, et de *puiser*) v. a. Tarir, mettre à sec; *ÉPUISEUR* une citerne, un tonneau.

**ÉPUISEUR** (du préf. *é*, et de *puiser*) v. a. Tarir, mettre à sec; *ÉPUISEUR* une citerne, un tonneau.

**ÉPUISEUR** (du préf. *é*, et de *puiser*) v. a. Tarir, mettre à sec; *ÉPUISEUR* une citerne, un tonneau.

**ÉPUISEUR** (du préf. *é*, et de *puiser*) v. a. Tarir, mettre à sec; *ÉPUISEUR* une citerne, un tonneau.

**ÉPUISE-VOLANTE** n. f. Moulin à vent, destiné à faire fonctionner une pompe aspirante pour l'épuisement des eaux.

**ÉPULAIRE** (*lér*) — lat. *epularis*; de *epulum*, festin n. m. Antiq. rom. Citoyen qui prenait part aux festins sacrés, les jours de grande solennité.

**ÉPULIDE** (gr. *epulidês*, ides, de *épi*, sur, et *oulon*, genéive) n. f. Tumeur charnue développée sur les genévives.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.



Epulon préparant le repas sacré. Monnaie de 54 av. J.-C.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

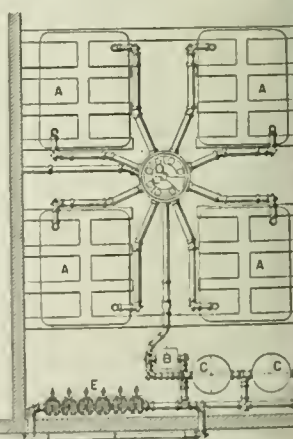
**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.

**ÉPULON** (lat. *epulo*; de *epulx*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés.



Épurateur de gaz: A, A, A, épurateurs; B, laveur; C, C, colonnes à coke; D, distributeur; E, condenseurs.

**ÉPURATIF**, *IVE* *adj.* Qui épure, qui sert à épurer.

**ÉPURATION** (*si-on*) n. f. Action d'épurer; *L'ÉPURATION* du gaz d'éclairage.

**ÉPURATION** (*si-on*) n. f. Action d'épurer; *L'ÉPURATION* du gaz d'éclairage.

**ÉPURATION** (*si-on*) n. f. Action d'épurer; *L'ÉPURATION* du gaz d'éclairage.



Le lithophage n'a pris son développement toute la nuit, les bestiaux, les os, servaient à faire du noir animal, et les tendons de la colle forte.

**ÉQUARRISSEMENT** *ka-ri-se-man* n. m. Action d'équarrir. On dit aussi ÉQUARRISSAGE.

— En l. et techn. Manière de tracer les faces des pierres sans faire usage de panneaux. Méthode particulière, permettant de mesurer le volume et les dimensions linéaires des pierres de taille.

**ÉQUARRISSEUR** *ka-ri-se-ur* n. m. Ouvrier ou entrepreneur qui s'occupe d'abattre les bêtes de somme ou de trait hors de service. Ouvrier chargé d'équarrir et de parer la pierre, à mesure qu'elle est détachée de la masse. Ouvrier qui équarrit le bois.

**ÉQUARRISSOIR** *ka-ri-se-oir* n. m. Instrument dont on se sert pour agrandir les trous pratiqués dans une pièce de métal, et qui a la forme d'un poinçon à section polygonale. Instrument à l'usage du crier, de l'orfèvre et du vannier. Couteau d'équarrisseur. Lieu où l'on abat les bêtes de somme et de trait.

**ÉQUASSILLEMENT** *ka-zi-llé-mill* m. l. n. m. État du bœuf qui s'équassille.

**ÉQUASSILLER** (S') *ka-zi-llé-mill* v. tr. et v. pr. Se dit du bœuf dont les muscles et les tendons se déchirent sous le coup du marteau, quand le boucher abat et qu'il tombe les jambes de derrière écartées.

**ÉQUATEUR** *kou-a* — du lat. *æquator*; de *æquare*, rendre égal, parce que tous jours sont égaux aux nuits sur toute la terre, lorsque le soleil se trouve à l'équateur n. m. Astron. Cercle imaginaire, tracé sur la terre à égale distance des deux pôles. Cercle semblable, dans une planète ou un corps céleste quelconque. Intersection du plan de l'équateur terrestre avec la sphère céleste.

— Par anal. Cercle perpendiculaire à l'axe principal d'une sphère ou d'un sphéroïde quelconque. Montgolfière portant à son ÉQUATEUR les douze signes du zodiaque.

— Géom. Nom donné quelquefois au plus grand des parallèles d'une surface de révolution.

— Physiq. Équateur magnétique. Ligne fictive de la surface terrestre passant en tous les points où l'inclinaison de l'aiguille aimantée est nulle, c'est-à-dire où cette aiguille, suspendue librement, est horizontale. V. INCLINAISON.

— ENCYCL. Astron. Si, dans le mouvement diurne, on considère les étoiles comme invariablement fixées à la sphère céleste, celle-ci paraît tourner, tout d'une pièce et d'un mouvement uniforme, autour d'un de ses diamètres PP', lignes des pôles. Le grand cercle EE', de pôles P et P', est appelé *équateur céleste*. Les plans de l'équateur et des divers parallèles célestes, trajectoires apparentes des étoiles, sont tous parallèles; la sphère céleste est divisée par l'équateur en deux parties égales, hémisphères, chacune prenant le nom du pôle qu'elle renferme: les plans de l'équateur et de l'horizon se coupent suivant la ligne des points cardinaux Est O. La détermination du pôle ou de l'équateur permet d'employer les coordonnées équatoriales, ascension droite et déclinaison, et de définir le temps sidéral.



Globe terrestre divisé en deux parties égales par l'équateur.

Do même, pour la terre, on appellera *équateur* ou *ligne équatoriale* le grand cercle d'intersection de la sphère terrestre par un plan perpendiculaire à la ligne des pôles. Il sert à définir la position d'un point de la surface par les deux coordonnées géographiques: longitude et latitude. Tant que tous les méridiens sont égaux, on voit que la longueur du degré augmente en allant de l'équateur au pôle, mais la déclinaison de l'équateur subsiste, car la terre est un ellipsoïde de révolution. La circonférence équatoriale a une longueur de 40.076.625 mètres. Le plan de l'équateur n'est pas absolument fixe dans l'espace, ce qui entraîne les phénomènes connus sous le nom de *précession* et de *nutation*. V. ÉQUINOXE.

**ÉQUATEUR** (RÉPUBLIQUE DE L'). en espagn. **ECUADOR**, État de l'Amérique du Sud, dont les limites ne sont pas encore fixées, de vastes territoires inoccupés lui étant disputés par la Colombie et le Pérou, dans le bassin de l'Amazonie. Ce qui lui appartient réellement peut aller à 400 000 kilom carr., au lieu de 714 000, auxquels il a prétendu au présent encore.

Traversé par la ligne équatoriale (d'où son nom dans sa partie septentrionale, ce sera à une contrée torride, s'il n'avait pas la plupart de ses vallées latérales à une altitude si élevée que le climat en est tempéré, même çà et là, le froid est désagréable. Comme presque toutes les autres républiques néo-espagnoles de l'Amérique, il a des *terras chaudes* (terres chaudes) sur le versant du Pacifique à l'O et sur le versant de l'Amazonie à l'E., des *terras templadas* (terres tempérées) sur le plateau des Andes, des *terras frías* (terres froides) avec neiges, voire glaces éternelles, sur les cimes des géants de la Cordillère.

La Cordillère équatoriale est double entre le nord et le sud de direction du Pasto (en Colombie, au N.) et le nord de Loja (frontière du Pérou, au S.). On peut comparer les Andes équatoriales à une échelle de construction primitive, aux montants irréguliers et tortus, aux barreaux de différente épaisseur so succédant à des intervalles inégaux. La Cordillère de l'Ouest renferme

le culmen de la contrée; elle est coupée par sept gorges profondes, sillonnées de torrents; la Cordillère de l'Est ou Cordillère royale (Real) est plus élevée en moyenne (4.000 m.) et coupée deux fois par des défilés.

Le long de la Cordillère de l'Ouest on remarque, du N. au S.: le Pichincha (4.797 m.); le Corazon (4.816 m.), dont le cratère a une profondeur de 1.204 mètres; l'Inuiza (5.305 m.); le Carhuarazo (5.100 m.), volcan éteint; le Chimborazo (6.310 m.), géant de l'Équateur, également éteint, et, le long de la Cordillère de l'Est: le Cayambo (5.902 m.), exactement sous la ligne équatoriale; l'Anti-

térieur; il consacra la république au « Sacré-Cœur » et fut assassiné en 1875. La lutte entre conservateurs, libéraux et radicaux, amena alors la formation de trois gouvernements qui, unis en 1883, numérèrent une convention qui élit président l'Acid Camaña. Après lui vint Antonio Flores (1888-1892), Luis Cordero, qui démissionna en 1895, Alfaro, sous qui une nouvelle constitution fut proclamée le 12 janvier 1897.

Au milieu de ces guerres civiles incessantes, la constitution de l'Équateur fut souvent remaniée; cependant, celle de 1897 diffère peu des précédentes, notamment du



Carte de la république de l'Équateur.

saba (5.756 m.); le Cotopaxi 5.913 m.), volcan toujours en activité; le Tungurahua (5.087 m.); l'Alta (5.404 m.); le Sangay (5.323 m.). De cette rangée orientale vont à la rive gauche de l'Amazonie des cours d'eau importants, comme le Napo, car les pluies sont très abondantes sur ce versant; de la rangée occidentale descendent au Pacifique des fleuves, dont le plus développé est le Guayas, qui arrose Guayaquil.

Le plus grand nombre des Équatoriens vit dans les terres tempérées du plateau compris entre les deux Cordillères, ou sur les pentes du double versant. On évalue les Équatoriens à 1.200.000; plus 270.000 Indiens. La nation est issue des antiques possesseurs du sol, des peuplades indiennes qui vivaient dans le pays à l'arrivée des Espagnols. C'étaient les Quichuas, Péruviens, moins par le sang que par la civilisation et la langue. A cet élément les Castillans ont mêlé de leur sang et imposé leur néo-latin comme idiome général. Mais, après bientôt quatre siècles, la langue espagnole n'a pas plus submergé la langue quichua que le sang péenninsulaire n'a remplacé le sang indien; sans doute, le castillan se répand de plus en plus; mais on parle encore un peu partout l'antique idiome.

Tous les Équatoriens sont catholiques, et l'on peut dire catholiques fervents. C'est un peuple soumis, tranquille, n'ayant que de petites industries domestiques, faisant très peu de commerce, se livrant à quelques cultures et surtout élevant des vaches, des chevaux, des bœufs. Point ou peu d'immigrants d'Europe.

— Histoire. La république de l'Équateur occupe le territoire de l'ancien royaume indien de Quito qui, au XVI<sup>e</sup> siècle, était passé aux mains des Incas. Pizarro et ses lieutenants conquièrent ce pays de 1531 à 1533. En 1538, Pizarro en fit un gouvernement qui devait l'audiencia de Quito, sous l'autorité du vice-roi du Pérou. Des villes furent créées: Guayaquil dès 1535, Cuenca et Loja en 1546. Au moment de l'émancipation des colonies espagnoles, le général Sucre, lieutenant de Bolívar, renversa, en 1820, les autorités de la province. Le pays forma trois départements de la république de Colombie. Mais, en 1830, suivant l'exemple de Venezuela, il se déclara indépendant, sous le nom de « República del Ecuador », et eut pour président le général Flores, instigateur de cette séparation. Celui-ci eut à lutter contre les révolutionnaires, à qui il céda le pouvoir en 1835, puis il revint à la présidence en 1839, mais fut de nouveau renversé en 1845 par les libéraux. Il y eut une nouvelle période de guerres civiles. Les conservateurs ayant repris l'avantage en 1860, Flores, se contentant du gouvernement de Guayaquil, laissa la présidence à son gendre, Garcia Moreno. Celui-ci soutint des guerres difficiles contre la Nouvelle-Grenade, mais entreprit des réformes heureuses à l'in-

ter de 1884. Le président de la République est élu pour quatre ans. Le pouvoir législatif appartient à un congrès de deux Chambres: le Sénat, dont les membres (deux par province) sont élus pour quatre ans, et qui est renouvelable par moitié tous les deux ans; la Chambre des députés, élue pour deux ans (1 député par 30.000 habitants). Tout majeur, catholique romain, sachant lire et écrire, est électeur.

— Exploration. C'est en l'année 1531, lors de l'arrivée des premiers explorateurs espagnols dans le pays, que l'Équateur entra dans le domaine de la géographie positive; mais on n'eut qu'une idée très vague de sa configuration jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, où une expédition scientifique franco-espagnole commença l'étude géographique des plateaux et de quelques parties du versant maritime. Le résultat en fut, outre d'importantes publications de La Condamine et des deux frères d'Ulloa, l'établissement par d'Avouille, en 1730, de la carte dite « de Maldonado ». Les voyages de de Humboldt en 1801, de Housingsault, de Moritz Wagner, de Reiss et Stübel, d'Edouard André, du Dr T. Wolf ont contribué d'une façon plus ou moins considérable à faire mieux connaître la géographie du pays. Ceux du Dr Wolf ont eu pour résultat l'établissement d'une carte représentant d'une manière précise les provinces maritimes et la chaîne des Andes Équatoriennes, c'est-à-dire la zone la plus peuplée de la république. Cette carte, publiée en 1892, est la meilleure qu'on possède sur le pays, dont il n'existe aucun levé précis et dont certaines parties sont encore absolument inconnues.

— BIBLIOGR.: T. Wolf, *Geografía y Geología del Ecuador* (Leipzig, 1893).

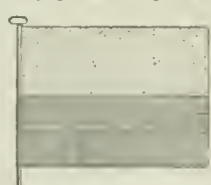
**ÉQUATEUR** (PROVINCE DE L'). V. EQUATORIA.

**ÉQUATEURVILLE**, localité de l'État indépendant du Congo, sur la rive gauche du fleuve, un peu en aval du confluent du Tchouapa. Fondée en 1883 par Stanley, Equateurville a été remplacée, depuis, comme station de l'État indépendant par Coquilhatville, située à quelques kilomètres plus au N. et qui est devenue le chef-lieu du district de l'Équateur. Il y a, à Equateurville, une mission protestante et quelques factoreries. Grand centre des cultures de caféiers et de cacaoyers entreprises par les soins de l'État.

**ÉQUATION** (*kou-n-si* — du lat. *æquare*, rendre égal) n. f. Algèbre. Formule d'une loi ou d'une relation entre des grandeurs qui dépendent les unes des autres: *Poser, résoudre une ÉQUATION*. Membre d'une équation. Chacune des expressions qui doivent être rendues égales et qui sont séparées par le signe de l'égalité (=). Terme d'une équation. Chacune des quantités, algébriques ou non, qui entrent dans l'équation et sont liées les unes aux autres par le signe d'addition ou de soustraction. Résolution d'une équation. Suite d'opérations qui amènent les quantités inconnues à être évaluées en fonctions explicites des quantités connues. Racine d'une équation. Quantité connue, numérique ou algébrique, qui, mise à la place de l'inconnue dans l'équation, satisfait à cette équation, c'est-à-dire rend le premier membre identique au second. Système d'équations. Se dit de plusieurs équations renfermant un certain nombre d'inconnues. Discussion des équations. Examen théorique et général des équations d'un même degré, pour dégager les valeurs théoriques de leurs racines et les conditions de l'égalité. Théorie générale des équations. Ensemble des connaissances acquises relativement aux racines des équations. Résolution



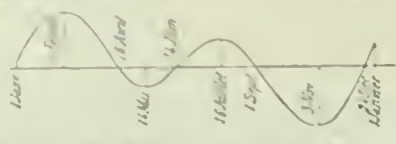
Armoiries de l'Équateur.



Drapeau de l'Équateur.



est vrai ou en le somme de l'équation du centre...  
 ... les temps donne tous les éléments nécessaires à la



termination de l'équation du temps. Le diagramme ci-dessus montre assez comment varie l'équation du temps : de 1 environ au 1<sup>er</sup> janvier, elle atteint 11<sup>h</sup>20 vers le 11 février, s'annule vers le 16 avril, devient négative, égale 33<sup>h</sup> vers le 14 mai, s'annule vers le 11 juin, atteint 61<sup>h</sup> vers le 26 juin et, s'annule au 1<sup>er</sup> septembre, atteint 16<sup>h</sup>2 vers le 3 novembre, pour redevenir nulle vers le 21 décembre. Le signe de cette équation indique assez pour quelle des matières paraissent plus longues que les autres et est le cas en décembre, où le midi vrai précède le midi moyen, c'est le contraire en janvier, et toutes ces apparences n'existeraient pas si l'on employait le temps

— **Équation séculaire.** Dès 1623, Képler avait trouvé des écarts entre les positions observées pour Jupiter et Saturne et les positions calculées; pour la lune, d'autre part, on a vu qu'elle ne va pas plus vite, Halley trouve que le mouvement ne doit pas être considéré comme constant, qu'il est croissant et qu'il faut ajouter à sa valeur un terme proportionnel au carré de temps constituant l'équation séculaire; le coefficient, ou accélération séculaire, est fixé à 6, 7 et 10' par Dunthorne, Tobie Mayer et Lalande.

Les planètes peuvent avoir aussi des accélérations ou équations séculaires. Mais, moins fortes que dans le cas de la lune, toutes sont rattachées à la loi de la gravitation; il ne faut pas oublier, cependant, qu'une inégalité à longue période peut être prise, avant un calcul plus rigoureux, pour séculaire.

De plus, le phénomène des marées, par les frottements, tendrait à ralentir d'une façon, séculaire aussi, la rotation de la terre; enfin, les marées elles-mêmes réagissent sur la lune. Mais tous ces calculs ne sauraient être que très approximatifs, en supposant une valeur moyenne aux marées, et entraîneraient un retard de 22 secondes par siècle pour la terre, ce qui, au bout de 1.000 siècles, modifierait de 1 seconde la durée du jour. Au reste, il faut ajouter que le refroidissement de la terre et son rayonnement dans l'espace tendent à produire une équation séculaire en sens inverse, compensatrice peut-être.

**EQUATORIA** ou **PROVINCE DE L'ÉQUATEUR**, ancienne province du Soudan égyptien, sur le haut Nil, entre le confluent de ce fleuve avec le Sobat au N., le lac Albert-Nyanza et l'Onyoro au S., le pays des Chilouk à l'E., et la province du Bahr-el-Ghazal à l'O.

Sa conquête fut commencée, en 1871, pour le compte du gouvernement égyptien, par sir Samuel White Baker, sous le prétexte apparent d'abolir la traite des esclaves. L'expédition pénétra jusqu'à Masindi, dans l'Onyoro, mais dut rétrograder jusqu'à Faiko devant l'hostilité des indigènes.

En 1873, Baker fut remplacé par Gordon, qui établit et organisa solidement la domination égyptienne dans la province de l'Équateur, en y fondant vingt et un postes fortifiés, gardés par 1.800 hommes seulement de troupes régulières. C'étaient : Sobat, au confluent de cette rivière; Bôr, rive droite du Nil; Makraka, Kôh, Niambara, à l'O. du fleuve; Lalo, Bedjeo, Mougou, Laboré, Tio, Doufflé, sur la rive gauche du Nil; Mayoungo, sur le lac Albert-Nyanza; Anina, Foweira, Rôngo, Mroïli, Ouroudogani, le long du Nil, entre les lacs Albert et Victoria; Kopitza, Masindi, Faloro, Fakko, Ouadefat.

Emm-Pacha remplaça Gordon en 1878. Isolé par l'expansion mahliste 1883, il se maintint dans la province de l'Équateur jusqu'au moment où Stanley le contraignit à abandonner 1889. Depuis lors, cette province est en proie à l'anarchie et aux luttes indigènes, sauf sur les quelques points qui ont pu être reconquis, notamment Redja, en 1897, par les troupes de l'État indépendant du Congo.

**ÉQUATORIAL ALE, AUX** (kou-a) adj. Qui constitue l'équateur. **Cercle ÉQUATORIAL.** **Ligne ÉQUATORIALE.** Qui est situé à l'équateur terrestre ou céleste. **Contrées, Planètes, Étoiles ÉQUATORIALES.** **Climats ÉQUATORIAUX.**

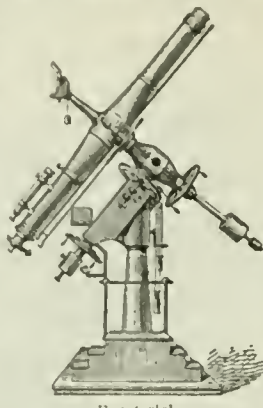
**ÉQUATORIAL** (kou-a) n. m. Nom d'un instrument destiné à mesurer directement les coordonnées équatoriales d'un astre, angle horaire et distance polaire. **Pl. Des ÉQUATORIAUX.**

— **EN VUE L'ÉQUATORIAL** est, en principe, un théodolite, dont l'axe serait dirigé vers le pôle, et, par suite, le cercle de base se vante l'équateur céleste. Si la lunette est entraînée autour de l'axe horaire d'un mouvement égal au mouvement diurne, elle ne cessera pas de suivre une étoile pendant son déplacement et, celle-ci restera fixe dans le champ. Ainsi, la lunette étant mobile autour de ses deux axes, on vante l'étoile ou fixe la lunette et l'on détermine par l'entraînement d'un mouvement d'horlogerie réglé sur le temps sidéral. On peut ainsi vérifier les lois du mouvement diurne.

Un système optique équatorial est l'axe supporté par deux axes rectangulaires, l'un des axes peut tourner sur lui-même le premier axe perpendiculaire à l'axe de l'axe du monde, à des hauteurs fixes et porte les coussinets dans lesquels peut tourner le second axe équatorial ou de déclinaison; cet axe se fixe sur un support fixe au premier, supporte une lunette sur l'axe optique qui est perpendiculaire. La rotation de chaque axe est mesurée sur un cercle divisé dans un plan perpendiculaire à l'axe; le cercle horaire ou d'ascension droite est fixé et centré sur l'axe horaire, divisé en heures, minutes et secondes; l'index marque zéro quand la lunette passe dans le méridien, de sorte que le cercle indique tout de suite l'angle horaire du point visé; l'autre cercle marquant soit les distances polaires, soit les déclinaisons, peut être fixé et centré sur l'axe de déclinaison ou porté par le tube de la lunette. Des dispositifs particuliers permettent de décliner ces cercles, de les lire, de caler ou décaler la lunette, de lui imprimer de petits mouvements de rappel.

Les axes et leur support constituent la monture, **pid**

**Équatorial ou parallactique** : cette monture est dite allemande ou à glaise, suivant que l'axe horaire sera court ou bien long et supporté à ses deux extrémités. De toutes façons, l'équatorial sera un instrument assez lourd, ses axes obliques subiront des flexions, et, toutes erreurs instrumentales éliminées, sera toujours moins stable qu'un instrument méridien; aussi, avec précision, ne servira-t-il jamais pour les positions absolues des objets, mais pour déterminer les positions relatives d'étoiles voisines dans le champ. On rapporte, en un mot, les objets les uns aux autres, quelques-uns d'entre eux étant déterminés par des observations méridiennes. Ces coordonnées, relatives dans le champ de l'oculaire, se feront avec précision à l'aide d'un micromètre : micromètre filaire, micromètre filaire avec cercle de position, micromètre annulaire, micromètre circulaire, micromètre à double image, etc.



Equatorial.

La mobilité et la puissance des équatoriaux permettent d'étudier en détail les planètes, comètes, étoiles doubles, etc.

**ÉQUATORIALEMENT** (kou-a) adv. Physiq. Dans une position relative ou analogue à celle de l'équateur par rapport à la terre, c'est-à-dire perpendiculairement à l'axe.

**ÉQUATORIEN, ENNE** (kou-a, ri-in, èa) n. Personne née dans la république de l'Équateur, ou à son habite ce pays. — **Les ÉQUATORIENS.**

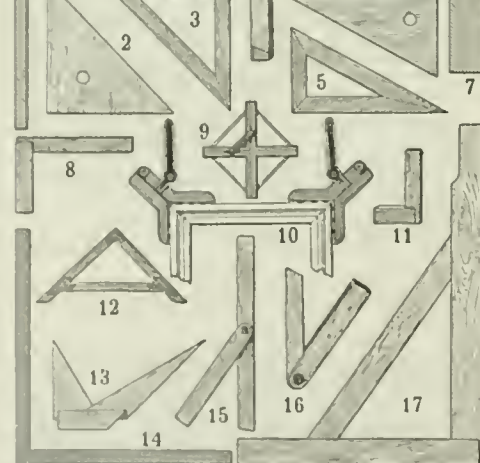
— **Adjectif.** Qui appartient à cet État ou à ses habitants : **La république ÉQUATORIENNE.**

**EQUEIAS** (du lat. *equus*, cheval), déesse protectrice des chevaux chez les Romains, sans doute la même qu'Epona. **V. ce mot.**

**ÈQUEMAUVILLE**, comm. du Calvados, arrond. et à 12 kilom. de Pont-l'Évêque, non loin de l'estuaire de la Seine; 601 hab. Sur le territoire de cette commune, chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, sur la côte de Grâce, qui domine Honfleur et l'embouchure de la Seine.

**ÈQUERRE** (kè-râj) n. m. Action d'équerre; état d'une pièce de bois équerre. **||** Ouverture de l'angle formé par deux plans adjacents d'une pièce de bois. **||** **Èquerrage en gras** ou **Èquerrage gras**, Angle d'èquerrage plus grand que 90°. **||** **Èquerrage en maigre** ou **Èquerrage maigre**, Angle d'èquerrage qui a moins de 90°. **||** **Prendre des èquerrages**, Relever les valeurs de divers angles dièdres sur les plans des diverses parties d'un vaisseau. **||** **Porter des èquerrages**, Comparer avec la fausse èquerre l'ouverture d'un angle dièdre avec celle qu'il doit avoir.

**ÈQUERRE** (kè-râ) — du préf. è, et du lat. *quadrare*, ronder carré) o. f. Instrument formé de deux pièces ajustées à angle droit et servant, soit à vérifier des angles dièdres droits, soit à tracer des angles plans droits. **||** Planchette triangulaire dont un des angles est droit, et qui sert à tracer sur le papier des perpendiculaires, des angles droits et des parallèles. **||** Instrument qui sert à tracer et à découper des ovales, et qu'on appelle aussi **COMPAS à ELLIPSE** ou **CRIOX MOBILE**. **||** Pièce de fer plat en T ou en I,



Èquerrés : 1. De charbon; 2. A dessin 45° pleine; 3. A dessin 45° évidé; 4. A télégraphe double; 5. A dessin allongé évidé; 6. A dessin allongé pleine; 7. A lame d'acier; 8. Fausse èquerre ordinaire; 9. Pour tracer les ovales; 10. Pour ajuster les cadres; 11. De menuisier; 12. A niveau; 13. A onglet; 14. De tailleur de pierres; 15. A télégraphe ordinaire; 16. Fausse èquerre trépanée; 17. A écharpe.

servant à consolider divers assemblages de charpente, de menuiserie, etc. **||** Levier coudé qui, dans certaines serrures à deux pènes, est attaqué par la clef pour faire mouvoir le demi-tour. **||** **Èquerre à épaulement** ou à **chapeau**, Èquerre dont l'une des branches est trois fois plus épaisse que l'autre. **||** **Èquerre à onglet**, Èquerre qui porte un rebord saillant. **||** **Double èquerre**, Instrument formé de deux règles assemblées en T. **||** **Triple èquerre**, Instrument formé de trois règles assemblées en angle trièdre dont tous les

angles sont droits, et servant à élever ou à vérifier des perpendiculaires sur un plan. **||** **Fausse èquerre** ou **sauterelle**, Èquerre ordinaire dont les branches sont mobiles, de façon qu'on peut donner une valeur quelconque à l'angle qu'elles forment. **||** **En èquerre** ou **d'èquerre**, A angle droit. **||** A **fausse èquerre**, A angle aigu ou obtus.

— **Par anal.** Coude à angle droit; angle dièdre droit : **Murs formant èquerre.**

— **Fig.** Régularité froide et outrée : Nous avons l'habitude de considérer tout ce qui s'écarte de notre ÈQUERRE comme livré à la confusion. (B. de St-P)

— **Pop.** Fendre son èquerre, Marcher à grands pas, s'enfuir.

— **Èquerre graphomètre**, Instrument qui sert à la fois d'èquerre et de graphomètre. **V. GRAPHOMÈTRE.**

— **Astron.** Constellation de l'hémisphère austral.

— **Géom.** Èquerre d'arpenteur. **V. la partie encycl.**

— **Hydraul.** Coude d'un tuyau de conduit.

— **Mar.** Empature et assemblage à bois.

— **Moll.** Nom vulgaire d'une coquille du genre perle.

— **Encycl.** Techn. Èquerre à dessiner. (Les èquerrés sont en bois, en celluloïd, en caoutchouc ou en acier.) Pour vérifier une èquerre, on applique l'un des côtés de l'angle droit contre la règle et l'on trace une droite le long de l'autre côté; on retourne alors l'èquerre sur son autre face, de manière qu'elle s'applique contre la règle par le même côté que dans sa première position. En faisant ensuite glisser l'èquerre contre la règle, on doit pouvoir amener le second côté à coïncider exactement avec la droite qu'on a tracée.

— **Èquerre de tailleur de pierres.** L'èquerre de tailleur de pierres est évidée à l'intérieur, et ce sont les côtés intérieurs qui servent à vérifier la taille. La première face plane de la pierre étant déjà dressée, l'ouvrier applique l'un des côtés intérieurs de l'èquerre sur cette face plane, de manière que le plan de l'èquerre se trouve perpendiculaire à l'arête vive que la seconde face de la pierre doit former avec la première; le second côté interne de l'èquerre doit so trouver dans la seconde face.

— **Èquerre d'arpenteur.** L'èquerre d'arpenteur est un prisme octogonal régulier, évidé à l'intérieur, dont les faces latérales sont percées longitudinalement de petites fenêtres dans les axes desquelles sont tendus des fils. Ces fenêtres s'ouvrent alterativement dans la partie supérieure ou inférieure d'une face, et, sur la face opposée, une fente étroite ou pinnule est pratiquée en regard. Les plans déterminés par une fente et le fil qui traverse la fenêtre opposée sont deux à deux perpendiculaires, de sorte que, de quelque manière que l'èquerre soit placée, si l'observateur vise successivement, par deux fentes alternées, les fils tendus en regard, les plans des visées sont perpendiculaires.

L'èquerre se termine à sa partie inférieure par une douille au moyen de laquelle l'instrument peut être fixé verticalement sur un pied.

— **Èquerre à coulisse.** On donne le nom d'èquerre à coulisse à un instrument qui sert à mesurer les diamètres des corps cylindriques. Il se compose d'une règle divisée AB et d'un curseur perpendiculaire C. La règle est terminée par un arrêt D de même longueur que le curseur C. On appuie l'instrument contre la surface du cylindre, de manière que la règle en touche une section normale et que les extrémités des arrêts butent contre elle. La hauteur de l'un des arrêts est la flèche, et la distance DC est la corde d'un arc de la section. Or, la corde qui correspond à une flèche donnée dépend du diamètre de la circonférence dans laquelle est pris l'arc; on conçoit donc que la distance AC observée sur l'instrument détermine le diamètre cherché. L'instrument donne lui-même le diamètre au moyen de sa graduation. Ce genre d'èquerre, que l'on nomme quelquefois **pid à coulisse**, rentre dans les instruments qui servent à mesurer les épaisseurs, tels que le compas d'épaisseur, la règle à fourche, la grande règle à croix, etc.

— **Franc-maçon.** Dans la franc-maçonnerie, l'èquerre est un des outils symboliques adoptés par l'ordre. Elle compose, avec le niveau et la perpendiculaire, la planche à tracer, la pierre cubique et la pierre brute, les six bijoux d'une loge. Elle rappelle à l'initié que toutes ses actions doivent être réglées par la droiture et la justice.

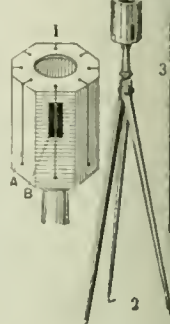
**ÈQUERRER** (kè-râ) v. a. Donner l'èquerrage à une pièce de bois.

**ÈQUERRINE** (kè-rin) — rad. èquerre) adj. f. Se dit d'une rare de vaches laitières chez lesquelles l'éousson embrasse les mamelles et la face interne des cuisses, et forme ensuite une sorte d'èquerre. **V. keussos.**

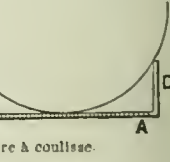
**ÈQUERRE** (kè-rin) n. f. Mar. Se dit pour empature, écart, dans quelques ports.

**EQUES** (kè-èss) — mot lat. signif. chevalier) n. m. Nom scientifique des poissons du genre chevalier, qui appartiennent à la famille des sciénoldés.

**ÈQUES** (les) ou **ÈQUICOLES** (en latin *Equi*, *Èquientis*, *Èquicols*), peuple de l'Italie ancienne, dans le Latium. Leur ville principale était Préneste. On ne sait s'il faut chercher l'étymologie de leur nom dans le nom *agua* (eau) ou *equus* juste. Les Èques passaient en effet pour très justes. Rome leur emprunta le droit féodal. Le territoire



1. Èquerre d'arpenteur; A, pinnule; B, fenêtre; 2. Èquerre sur son pied; 3. Piquet pouvant servir de pied.



Èquerre à coulisse.



Èquerre (franc-maçon).





travail. Ensemble des ouvriers qui travaillent à la formation d'un train de chemin de fer : Chef d'équipe. Ouvrier chef qui commande à une équipe d'ouvriers.

ÉQUIPÉE (ki) n. f. Autrefois. Action de partir pour quelque aventure, avec son équipement. || Aujourd'hui. Action indiscreète, irréfléchie, téméraire, et qui ne peut amener de bons résultats : Des équipées de jeunesse.

ÉQUIPEMENT (ki, man) n. m. Action d'équiper : Procéder à l'équipement d'une troupe.

Admin. milit. Ensemble des objets nécessaires pour s'équiper. || Ensemble des harnais d'un cheval. || Par ext. Manière d'être vêtu : Un étrange équipement.

Mar. Ensemble des objets qui entrent à bord d'un navire, pour le mettre en état de prendre la mer. || Équipement d'un marin, Ensemble des objets concourant à l'armement. || Objets de grand et de petit équipement, Matériel servant tout quand on fait débarquer à terre les matelots armés, soit pour le service ordinaire du bord.

Encycl. Admin. milit. On nomme équipement les effets distribués aux hommes de troupe et qui ne font partie ni de l'habillement proprement dit, ni de l'armement. (Les uns, dits de grand équipement, tels que les haubercs, ceinturons, bretelles de fusil, etc., étaient autrefois fournis directement aux corps par les magasins administratifs; les autres, dits de petit équipement, tels que les broches et ustensiles analogues, étaient achetés par les corps de troupes dans le commerce ou à des entrepreneurs spéciaux. Cette distinction, qui se rencontre encore dans le langage habituel, n'a plus rien d'officiel depuis la réorganisation, en 1887, du service de l'habillement.)

ÉQUIPER (ki — pour équiper; de esquif, bateau) v. a. Munir des choses nécessaires pour une expédition, une excursion, un service, une occupation : Equiper des soldats, des marins, des chasseurs. || Munir de vêtements complets; habiller : Equiper ses enfants. || Équarner : Equiper des chevaux.

Artill. Equiper une pièce de canon, une chèvre, un caïstan, les munir de tous les armements ou agrès nécessaires à leur mise en service. || S'équiper. En parlant des servants d'une pièce, Se munir des divers objets nécessaires pour l'exécution du tir, tels que le sac à étoupilles, contenant tire-feu, hausse, dégorgeoir, le sac à charges, etc.

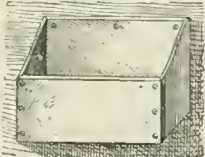
Mar. Munir d'un équipage de marins, d'agrès, de munitions de guerre et du bouche.

Équipé, ée part. pass. du v. Equiper. Blas. Se dit d'une figure de nef représentée avec tous ses agrès. (Quand il s'agit d'un homme d'armée, on doit dire non pas ÉQUIPÉ, mais ARMÉ.)

Techn. Meule équipée, Meule de repasseur montée sur son auge, avec sa marche et son support, c'est-à-dire toute prête à servir.

S'équiper, v. pr. Prendre la mer. (Vieux.) || Se fournir un équipement. || Être équipé. || Se vêtir, s'accouttrer.

ÉQUIPET (ki-pè — pour esquiper; de l'anc. fr. esquipe, bateau) n. m. Petit coffre sans couvercle, fixé contre la muraille d'un vaisseau ou à une cloison, pour recevoir de petits objets d'un usage journalier et les empêcher d'être ballottés au roulis.



Equipet.

ÉQUIPÉTALÉ, ÉE (du lat. æquis, égal, et de pétale) adj. Bot. Dont les pétales sont de longueur à peu près égale.

ÉQUIPEUR (ki — rad. équiper) n. m. Ouvrier armurier, qui assemble les pièces d'une arme à feu. || On dit mieux ÉQUIPEUR MONTEUR.

ÉQUIPIER (ki-pi-è) n. m. Homme d'équipe ou faisant partie d'une équipe.

ÉQUIPOLLÉ (ki-po-lè) ou ÉQUIPOLÉ (ki — rad. équipoller) adj. m. Se dit de l'écu divisé en un échiquier de neuf carrés égaux. (Lorsque, dans un écu, les carrés des quatre coins et celui du centre sont d'un même émail, et les quatre autres d'un émail différent, ces carrés se nomment points, et on dit : neuf points équipollés.)



Cinq points de gueules équipollés de quatre d'argent.

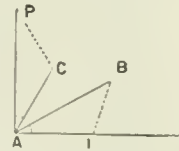
ÉQUIPOLLENCE (ki, po-lans — rad. équipoller) n. f. Égalité de valeur ou de force; équivalence.

Géom. Calcul des équipollences. V. la partie encycl.

Encycl. Géom. La méthode des équipollences est due à Giusto Bolyaivis, géomètre italien. Elle repose sur ce fait qu'il existe des opérations géométriques effectuées sur des segments considérés en grandeur et sens, jouissant des mêmes propriétés que les opérations fondamentales relatives aux quantités algébriques. On conçoit alors comment, après avoir défini l'égalité et l'addition de segments dirigés, leur soustraction, leur multiplication et leur division par un nombre algébrique, leur multiplication entre eux et leur rapport, on peut représenter des successions de constructions au moyen des notations de l'algèbre, et inversement interpréter géométriquement des expressions algébriques. On exprime que des constructions conduisent à un même résultat en plaçant le signe = entre les symboles qui les représentent, et, pour distinguer l'égalité obtenue des égalités algébriques, on lui donne le nom d'équipollence. Ces égalités géométriques sont susceptibles de subir les mêmes transformations que les équations algébriques; on se trouve ainsi en possession d'un instrument analytique facile à manier ou ce qui concerne la géométrie plane : c'est le calcul des équipollences.

Égalité. Deux segments égaux, parallèles et de même sens, sont dits équipollents. — Addition. On additionne deux ou plusieurs segments en les transportant parallèlement de façon que l'origine de chacun d'eux coïncide avec l'extrémité du précédent. Le segment défini par l'origine du premier et l'extrémité du dernier est leur somme. — Soustraction. La soustraction est l'opération

inverse de l'addition. — Multiplication. La multiplication d'un segment par un nombre entier est une conséquence de l'addition. La division par un nombre entier est l'inverse de l'opération précédente; elle fournit une partie aliquote du segment et conduit au produit d'un segment par un nombre fractionnaire. La multiplication de deux segments donne lieu à une nouvelle extension de la définition de la multiplication : pour multiplier un segment AC par un segment AB, on les rapporte à une direction d'origine AX; on prend sur cette direction le point I, tel que AI = +1, et l'on joint IB; enfin, on construit sur AC, considéré comme l'homologue de AI, un triangle directement semblable à AIB. Le segment AP obtenu est le produit cherché. Les triangles semblables nous montrent que AP s'obtient en grandeur et inclinaison au moyen de AC, de la même façon que AB se déduit en grandeur et inclinaison de AI. — Division. La division de deux segments est l'opération inverse de la précédente. Le quotient ou rapport géométrique comporte la double notion de grandeur et d'inclinaison. Nous sommes ainsi amenés à considérer le nombre sous un aspect nouveau; on lui donne le nom de « nombre géométrique ». Celui dont la grandeur est 1 et l'inclinaison 90°, a des propriétés remarquables. On le désigne par i, car il est facile de voir que son carré vaut -1; son cubo, -i; sa quatrième puissance, +1. i est le signe de perpendicularité. Le nombre de grandeur 1 et d'inclinaison p, mesurée au moyen de l'angle droit, se représente par ip. L'équipollence AB = r ip représente donc un segment de grandeur r et d'inclinaison p.



Ces notions nous montrent la concordance parfaite entre les règles du calcul algébrique et celles du calcul par équipollences. Elles font entrevoir les nombreuses applications que l'on peut en faire à la géométrie pure et à la mécanique, et suffisent pour prouver l'importance de cette doctrine.

ÉQUIPOLLENT (ki-po-lan), ENTE [rad. équipoller] adj. Equivalent.

Cristal. Se dit d'un cristal qui résulte d'un autre cristal par des décroissements en nombre égal sur deux angles ou sur deux bords.

Géom. Segments équipollents. V. EQUIPOLLENCE.

a. m. Co qui équivaient, la quantité équivalente.

A l'équipollent, loc. adv. A proportion : Affaire dans laquelle chacun gagne à l'équipollent de ce qu'il y avait mis.

ÉQUIPOLLER (ki-po-ler) — lat. æquipollere; de æque, également, et pollere, être fort) v. a. Egaler : Sous la féodalité, le vol équipollait l'assassinat. (Cbateaub.) || Contrabalaocer : Les masses ont équipollé les masses. (Cbateaub.) [Vieux.]

v. n. Equivaloir à.

ÉQUIPONDÉRANCE (ku-i, rans — rad. équipondérant) n. f. Pesanteur égale; tendance égale de deux corps attirés vers le même centre.

ÉQUIPONDÉRANT (ku-i, ran), ANTE [du lat. æquis, égal, et ponderans, pesant] adj. Qui a le même poids : Deux corps équipondérants.

ÉQUIPONDÉRANT (ku-i, si-on — rad. équipondérant) n. f. Juste pondération.

ÉQUIPOTENTIEL, ELLE (ku-i, si-èl — du lat. æquis, égal, et de potentiel) adj. Electr. D'égal potentiel.

Ligne équipotentielle, Ligne dont tous les points sont au même potentiel électrique.

Surface équipotentielle, Surface dont tous les points sont au même potentiel.

Encycl. Lignes et Surfaces équipotentielles. V. POTENTIEL.

EQUIPE n. m. Mar. Syn. de GRÉEMENT, APPROVISIONNEMENT.

ÉQUIQUOTIENT (ku-i, ko-si-an — du lat. æquis, égal, et de quotient) n. m. Arithm. anc. Nom de la proportion par quotient ou géométrique.

ÉQUIRIES (ku-i-ri — lat. equiria; de æquus, cheval) n. f. pl. Antiq. rom. Jeux célébrés à Rome dès une haute antiquité, et qui consistaient d'abord en courses de chevaux en liberté et non montés, puis en courses de chars. (Ces courses avaient lieu au champ de Mars, et, quand le Tibre était débordé, sur le Cœlius. Les équiries, données en l'honneur du dieu Mars, patron du lève des chevaux, avaient lieu le 27 février et le 11 mars. On a lieu de croire qu'elles étaient organisées par les prêtres sabins.)

ÉQUISÉTACÉES ku-i-sé-tu-sè) n. f. pl. Famille d'équisétinées isopores, dont le genre equisetum est le type. — Une ÉQUISÉTACÉE.

ÉQUISÉTINÉES (ku-i) n. f. pl. Classe de plantes, de l'embranchement des cryptogames vasculaires. — Une ÉQUISÉTINÉE.

Encycl. La classe des équisetinées, caractérisée par le développement rudimentaire des feuilles et par la ramification verticillée, se décompose en deux ordres : les équisetinées isopores (une seule famille : équisétacées), et les équisetinées hétérospores (une seule famille, aujourd'hui éteinte : annulariacées).

ÉQUISÉTIQUE adj. Chim. || Acide équisétique, Syn. de ACIDE ACÉTICQUE.

ÉQUISÉTITES (é-ku-i-sé, téss) n. m. Bot. foss. Genre renfermant des plantes fossiles très distinctes les unes des autres, à tiges articulées, équisétiformes, et qui ne peuvent être rangées, pour le moment, dans des familles connues, comme l'équisétites mirabilis, l'équisétites Münsteri, etc. (L'équisétites linguatus a été reconnu comme étant la tige d'annularia stellata; l'équisétites infundibuliformis comme les épis hétérospores des macrostachya, etc.)

ÉQUISETUM (ku-i-sé-tom — n. lat. de la préte) n. m. Genre d'équisétacées, non comprenant que le genre préte.

Encycl. Bot. Sur le rhizome vivace d'un equisetum se dressent des tiges verticales et aériennes, dont la surface cannelée porte, de distance en distance, des verticilles de feuilles très réduites, concrescentes en une sorte de gaie

appliquée contre la tige. La ramification est verticillée : les rameaux, nés sous la gaie foliaire, la percent à sa base pour se faire jour au dehors.

Au moment de la reproduction, chaque tige fertile forme à son extrémité une sorte d'épi dont l'axe porte un grand nombre d'écussons pédicellés, sortes de feuilles modifiées dont la face tournée vers l'axe porte quelques sporanges; quand ces derniers sont mûrs, l'axe de l'épi s'allonge, écartant les écussons, et les sporanges mettent en liberté des spores, nées quatre par quatre dans leurs cellules mères : la partie externe de l'exospore se décompose en quatre rubans, qui restent adhérents à la spore en un même point et très sensibles aux variations hygrométriques, favorisant par leurs mouvements la dissémination de la spore. Bien qu'il n'y ait qu'une sorte de spores, les unes forment, en germant, de minuscules prothalles mâles (quelques millimètres), produisant des anthérozoïdes qui émettent des anthérozoïdes à nombreux cils vibratiles, tandis que les autres forment des prothalles femelles plus gros (1 à 2 centimètres), avec archéogones et oosphères; de la fécondation d'une oosphère par un anthérozoïde résulte un œuf, dont la germination produit un nouveau pied feuillé de préte.



Equisetum : a, épi fructifère.

Bot. foss. Le genre equisetum est largement représenté dans le monde des plantes fossiles; les tiges et les rhizomes sont articulés; le cylindre ligneux, formé uniquement de bois primaire, est muni de lacunes essentielles situées à l'extrémité interne des coins ligneux : les articulations, ramifiées ou non, portent des verticilles de feuilles soudées en gaie.

Les représentants de ce genre descendent jusque dans le terrain houiller de Commeny (equisetum Momyi).

A l'époque du trias, les equisetum étaient arborescents : ils pouvaient atteindre plus de 20 m de diamètre equisetum arenaceum, equisetum Mougoulti, du grès bigarré. Les equisetum ont été assez nombreux dans certaines régions : à Sinheim, dans le grand-duché de Bade; à Richmond (Amérique du Nord) entre autres, pour former des couches épaisses de houille.

ÉQUISONANCE (ku-i, nans — du lat. æquis, égal, et sonare, résonner) n. f. Consonnance de l'octave ou de la double octave, qui n'est, en fait, que le redoublement d'un même son.

ÉQUISYLLABISME (ku-i, bissm — du lat. æquis, égal, et de syllabe) n. m. Égalité de durée de toutes ou presque toutes les syllabes : Le caractère particulier à la langue française est l'équisyllabisme.

ÉQUITABLE (ki) adj. Juste, qui a de l'équité : Les hommes équitables sont plus rares que les grands génies. || Conforme à l'équité : Partage équitable.

ANTON. Inique, injuste.

ÉQUITABLEMENT (ki) adv. Avec équité, d'une façon équitable.

ÉQUITANT (ki 'on ku-i-tan), ANTE [du lat. æquans, qui est à cheval] adj. En T. de bot., Chevauché, plié en deux et recevant dans son pli la moitié d'un autre organe plié de la même façon : Feuilles équitantes. Les cotylédons de l'iris sont équitants. || On dit aussi ÉQUITATIF, IVE.

ÉQUITATION 'ki [ou ku-i-ta-si — du lat. æquus, cheval, et stare, se tenir] n. f. Art de se tenir sur un cheval et de le diriger.

Encycl. L'équitation a été de tout temps plus spécialement pratiquée chez les tribus nomades, par les peuples guerriers, et dans chaque nation, par les militaires. Les progrès des sciences et de l'industrie, en amenant la multiplication des voies de communication de toute nature, ont rendu l'emploi du cheval monté de plus en plus rare dans la population civile, tandis que, dans l'armée, l'équitation s'est maintenue comme art nécessaire à la guerre. Hors de l'équitation militaire, on ne rencontre plus guère que l'équitation de chasse et l'équitation de courses, pratiquées, la première comme un plaisir, la seconde comme une industrie toute spéciale. Les modifications introduites dans le harnachement, l'invention de divers modèles de selles et notamment des étriers, ont dû forcément amener des variations dans la façon de se tenir à cheval et de se servir des aides naturelles, c'est-à-dire des différentes parties du corps : mains, cuisses, jambes, dont le cavalier dispose pour agir sur sa monture, et auxquelles viennent se joindre, dans une certaine mesure, les aides artificielles constituées par la cravache, l'épéron, etc.

Ces préceptes ont aussi dû varier, selon que le cavalier voulait faire exécuter au cheval des exercices compliqués, tels que des airs de manège, ou bien, au contraire, cherchait à tirer le meilleur parti possible de la vitesse et de la force de sa monture pour se transporter d'un point à un autre ou pour exercer un effet de choc, tout en conservant lui-même, autant que possible, le libre usage de ses membres supérieurs pour manier des armes, etc. Trop longtemps on a poursuivi le premier résultat comme un but à atteindre, alors qu'il ne doit être considéré que comme un moyen à employer pour assouplir l'animal et en obtenir plus sûrement ensuite les services que l'on veut lui demander. De là vient que, jadis, on a fait, dans l'équitation militaire, une trop grande part aux exercices équestres dits « académiques »; de là des abus que la Révolution fit disparaître. Aussi la cavalerie française de la période républicaine et impériale se trouva-t-elle débarrassée des subtilités où se complaisaient les écuycrs de l'ancien régime, mais qui revinrent en honneur lors de la Restauration, période qui vit pourtant commencer la lutte entre l'équitation d'extérieur, importée d'Angleterre et les exercices compassés de manège chers aux adeptes des anciennes traditions françaises. Ces deux écoles rivales sont restées célèbres sous les noms de deux chefs qui les ont personnifiées : Bancher représentant l'équitation savante, et le comte d'Aure ou Daure l'équitation pratique. Cette dernière devait finir par triompher dans l'armée française.

De grands progrès ont été réalisés en équitation, dans

carrière comme au dehors d'elle, grâce à l'institution des lours-hippocrates...

Les cavaliers de l'armée reçoivent leur première instruction au manège, puis la complètent sur le terrain de manœuvres et enfin en pleine campagne...

Enfin, sans demander aux soldats modernes des exercices aussi mouvementés que les djaghlikas des Cosaques ou la fantasia des Arabes...

L'instruction équestre est donnée aux hommes de troupe sous la direction des capitaines commandants d'éscadron ou de batteries...

Équitation (art de) de Saumur. V. ÉCOLE.

Équitation L. ouvrage de Xénophon première moitié du IV<sup>e</sup> s. av. J. C. — Xenophon était passé maître dans l'art de l'équitation...

ÉQUITÉ ki — lat. æquitas; de æquus, égal n. f. Justice distributive, qui empêche de faire acception de personnes...

Justice exercée, non selon la lettre de la loi, mais d'après un sentiment de droiture naturelle: Le droit est la plus belle découverte que les hommes aient faite contre l'équité.

— Mythol. Par allégorie, déesse plus souvent appelée Thémis ou la Justice: Élever un temple à l'ÉQUITÉ.

— SYN. Équité, droiture, justice. V. DROITURE. — ANTON. Iniquité, injustice.

ÉQUITER ku-i — du lat. equitare, même sens) v. n. Aller à cheval; se livrer à l'équitation: Le clerc de notaire et le cocher marchand qui vont équiter à Romainville.

ÉQUITUS Lucius, tribun romain, mort en l'an 100 av. J.-C. Était un esclave fugitif qui se donna pour fils de Tiberius Gracchus...

ÉQUIVALEMENT ki, la-man adv. D'une manière équivalente.

ÉQUIVALENCE ki, lous n. f. Qualité de ce qui est équivalent, égalité de valeur. Identité de nature: L'équivalence de la chaleur et de l'électricité.

— Lat. publ. Equivalence de grade, égalité, admise en certains cas entre les grades conférés par les universités étrangères et ceux obtenus en France...

— ENCYCL. Physiq. Principe de l'équivalence. V. THERMODYNAMIQUE.

ÉQUIVALENT ki, lous ENTE (du lat. æquivalentis; de æquus, également, et valere, valoir adj. Qui équivaut, qui a la même valeur: Le cavalier a reçu de la nature un don presque équivalent à celui de la parole.)

— Chim. Nom donné à des nombres qui expriment les rapports suivant lesquels les éléments peuvent se remplacer dans les combinaisons chimiques.

— Géom. Qui a la même étendue, indépendamment de la forme, qui peut être différente: Deux figures sont égales lorsqu'elles sont à la fois semblables et équivalentes.

— n. m. Objet de même sens qu'un autre: Employer des équivalents. Action de valoir équivalent.

— ANTON. Équivalent, je vous mettrai d'accord; Chez vous, Monsieur, je fais l'équivalent; J. de S. A. AUGIER.

— Littér. Expression ou locution qui n'est pas identique pour le sens général à une autre expression ou à une autre locution, mais qui en emploie pour la remplacer dans certains cas ou certaines: En général, les proverbes doivent se traduire non par la lettre, mais par des équivalents qui soient aussi des proverbes.

— Mécan. Nom donné à des systèmes de forces qui ont une même résultante de translation et un même moment résultant pour un point quelconque. Équivalent mécanique de la chaleur. V. à partie encycl.

— ENCYCL. Chim. La notion d'équivalents est aujourd'hui universellement abandonnée, toutefois, il y a peu d'années encore, elle était utilisée dans l'enseignement français et dans certaines publications scientifiques.

Nous rappellerons d'abord que les éléments de valence ou atomistes impaire ont un poids atomique égal à l'équivalent (tels sont le chlore, le brome, l'iode et le fluor monovalents, — l'azote, le phosphore, l'arsenic, le bore, le trivalent) — les métaux alcalins et l'argent monovalents, les éléments de valence ou atomistes paire ont, au contraire, un poids atomique double de l'équivalent (tels sont l'oxygène, le soufre, le sélénium et le tellure bivalents, — le carbone et le silicium tétravalents, et la plus grande partie des métaux).

Cela posé, on comprend aisément les deux règles dont l'énoncé soit, permettant d'effectuer un changement de notation quelconque.

1° Transformer une formule atomique en une formule d'équivalents. On double les exposants des symboles correspondant à des éléments dont la valence est paire, c'est-à-dire dont le poids atomique est double de l'équivalent.

Il est évident que, si tous les éléments qui entrent dans la formule sont de même valence, la formule reste la même dans les deux notations; par exemple, la formule de l'acide chlorhydrique HCl reste HCl, comme celle de l'anhydride carbonique CO<sup>2</sup> devient C<sup>2</sup>O<sup>4</sup> ou mieux CO<sup>2</sup>.

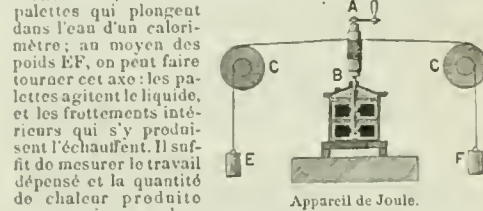
2° Transformer en une formule atomique une formule donnée en équivalents. C'est le problème inverse du précédent. On divise par deux les exposants des symboles correspondant à des éléments dont la valence est paire, c'est-à-dire dont le poids atomique est double de l'équivalent.

Deux systèmes d'équations sont équivalentes lorsque tout racine de l'une est racine de l'autre, et réciproquement. Deux systèmes d'équations sont équivalents, lorsque tout système de solution de l'une forme un système de solution de l'autre et réciproquement.

— Mécan. On appelle équivalent mécanique de la chaleur le travail, exprimé en kilogrammètres, qui est nécessaire pour que, entièrement transformé en chaleur, il produise une grande calorie (Kg-d). On dit que l'équivalent mécanique de la chaleur est de 425 kilogrammètres, ce qui signifie qu'il faut transformer intégralement en chaleur 425 kilogrammètres pour obtenir une quantité de chaleur de 1 calorie kilogramme-degré.

La mesure de cette quantité a été faite de nombreuses manières qui, toutes, ont fourni sensiblement le même résultat. Voici les principales méthodes:

Méthode de Joule. Pour déterminer l'équivalent mécanique de la chaleur, Joule employait un appareil composé d'un axe vertical AB, muni de palettes qui plongent dans l'eau d'un calorimètre; au moyen des poids EF, on peut faire tourner cet axe: les palettes agitent le liquide, et les frottements intérieurs qui s'y produisent l'échauffent. Il suffit de mesurer le travail dépensé et la quantité de chaleur produite pour avoir, par leur rapport, l'équivalent J cherché.



Appareil de Joule.

Si les poids tombent d'une hauteur h, le travail qu'ils sont susceptibles de produire est 2Ph; mais leur vitesse v n'était pas nulle à l'arrivée, le travail utilisé T était T = 2Ph - (mv^2)/g, la quantité de chaleur Q était donnée par le calorimètre. L'expérience fournit le résultat J = T/Q = 425<sup>4</sup> Km, 6.

Méthode de Vielle. Cette méthode repose sur le principe suivant: un disque métallique tourne entre les deux pôles d'un électro-aimant; le travail qu'il faut lui fournir pour le maintenir à une certaine vitesse n'est pas le même quand l'électro est ou n'est pas excité; la différence entre les deux travaux est transformée en chaleur dans le disque, par suite des courants de Foucault qui y prennent naissance; il suffit donc de laisser tomber le disque dans un calorimètre pour mesurer la quantité de chaleur qu'il a gagnée.

Méthode de Hirn. Hirn s'est proposé de déterminer la quantité de chaleur qui était employée dans une machine à vapeur pour produire un travail déterminé. Il calculait la quantité de chaleur dépensée dans le moteur par différence entre la chaleur apportée par la vapeur d'eau et celle restituée, à la sortie du moteur au condenseur. Le travail mécanique était mesuré sur le diagramme obtenu au moyen d'un indicateur de Watt.

En résumé, dans ces méthodes et de nombreuses autres basées sur des principes très différents les uns des autres, le résultat a toujours été très voisin du nombre 425, qui doit être pris comme sensiblement exact.

ÉQUIVALEUR ki — rad. équivaloir) n. f. Ce qui équivaut. — SYN. Équivalence.

ÉQUIVALOIR (ki — du lat. æquivalere; de æquus, également, et valere, valoir. [Se conjugué comme VALOIR]) v. n. Être de valeur égale, de prix égal.

— Fig. Avoir une importance égale: Le mètre équivaut à la dix-millionième partie du quart du méridien. // Avoir un résultat pareil: L'instinct, chez les femmes, équivaut à la perspicacité des grands hommes. (Balz.) // Avoir le même sens: Réponse qui équivaut à un refus.

ÉQUIVALENT ku-i — du lat. æquus, égal, et de valere) adj. Moll. Qui a les deux valves égales.

ÉQUIVOCATION (ki, si-on) n. f. Action d'équivoquer.

ÉQUIVOQUE (ki-vok' — du lat. æquivocus; de æquus, égal, et vox, voix, sens des mots) adj. Qui peut être interprété de plusieurs manières, qui a plusieurs sens: Tous les oracles sont équivoques. // Incertain, qu'il est impossible d'affirmer dans un sens plutôt que dans un autre; dont on ne peut déterminer la nature: Temps équivoque. Expérience équivoque. // Dont on ne peut affirmer l'existence: Fin équivoque. Mérite équivoque. // D'une sincérité douteuse: Les plus grands compliments sont les plus équivoques.

— Fig. Suspect, dont il est difficile de dire du bien ou du mal; à qui il ne convient pas de se fier: Les gouvernements mixtes forment toujours des allies équivoques. (J. de Maistre.) // Qui manque d'une certaine netteté de situation, qui est un peu suspect sous le rapport de l'honorabilité: Une réputation équivoque.

— Littér. Rime équivoque, équivoquée, ou homonyme. Petite pièce de poésie dans laquelle le mot ou les mots de la fin de chaque vers sont répétés à la fin du vers

consonant, mais avec un sens différent. En voici un exemple:

Contre un public ignare on pousse des cris vains: Il faut de sots lecteurs à de sots écrivains. — Physiol. Génération équivoque, Hétérogénéie. — SYN. Ambigu, amphibologie, touche. V. AMBIGU. — ANTON. Catégorique, clair, net, positif, précis.

ÉQUIVOQUE (ki-vok') n. autrefois de genre douteux, auj. fém. Sens équivoque; paroles équivoques: L'équivoque a été la mère de la plupart de nos sottises. (Volt.) // Jeu de mots, calembour: Les allusions et les équivoques ne valent rien quand on les donne pour bonnes; mais elles sont bonnes quand on les donne pour ne valoir rien. (Ménage.) // Double sens grossier, offensant ou déshonoré: Se permettre de honteuses équivoques.

— Défaut d'accord, provenant d'un malentendu: Il n'y a pas d'équivoque entre nous; nous nous entendons à merveille. — En T. de b.-arts., Effet indéci produit par le défaut de parti pris, d'intention nette et déterminée dans les moyens.

— SYN. Ambiguïté, amphibologie. V. AMBIGUÏTÉ.

ÉQUIVOQUER (ki, ki) v. n. User volontairement d'équivoque pour tromper.

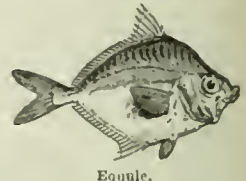
ÉQUIVOQUÉ, ée part. pass. // Rime équivoquée. V. ÉQUIVOQUE.

ÉQUORÉE ou ÉQUOREA (ko-ré) n. f. Genre de méduses campanulaires, famille des équiridés, comprenant des formes discoïdes, larges, avec le pédoncule buccal court et large. (Les équorées sont répandues dans presque toutes les mers; on connaît quelques espèces de ces campanulaires.)

ÉQUORIDÉS ou ÉQUORIDÉS (ko) n. m. pl. Famille de méduses campanulaires, renfermant les genres équorée, stomobrachium, etc. (Il est possible que certains équiridés ne présentent pas de génération agame polyoïde [Claus.]) — Un ÉQUORIDÉ ou ÉQUORIDÉ.

ÉQUULE (ku) ou ÉQUULA (é-ku) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des scombridés, tribu des caranginés, comprenant des formes petites ou moyennes, voisines des caraux.

— ENCYCL. On connaît une vingtaine d'espèces d'équules, répandues dans l'Océan Indien; tels sont les equula splendens, kulkaré de Pondichéry, répandu depuis la mer Rouge jusqu'en Australie, et equula Dussumieri, véri-karé de Pondichéry, etc.



Equule.

ÉQUULES (é-ku-lé-uss — mot lat.; de equus, cheval) n. m. Instrument de supplice, dont on se servait à Rome pour punir les esclaves ou les mettre à la question.

— ENCYCL. On suppose, que l'équule consistait en un poteau auquel on suspendait le patient, les mains attachées derrière le dos et sans doute les bras passant sur une barre transversale. Un système de roues et de manivelles permettait de tirer en sens opposés les membres liés par des cordes.

ÉQUUS (é-kuss — nom lat. du cheval) n. m. Nom scientifique du genre cheval. V. CHEVAL.

ÉRABLE (pour esrable, du lat. pop. acerarbor; de acer, érable, et arbor, arbre) n. m. Genre d'arbres, de la famille des sapindacées acérées.

— ENCYCL. Les érables sont des arbres des régions tempérées de l'hémisphère nord, à feuilles opposées, lobées-palmées, à fleurs polygames, paraissant généralement avant les feuilles; leur fruit est un samaras; ils contiennent un suc aqueux et sucré, quelquefois laiteux. Leur bois, trop sensible aux variations hygrométriques, est impropre aux grandes constructions, mais utilisé pour l'ébénisterie, le tournage, le charroissage, la boissellerie, etc. Les érables ne constituent jamais les essences dominantes des forêts; on les emploie souvent pour les plantations d'alignement.

On en connaît plus de quatre-vingts espèces. Cinq vivent en France: l'érable sycamore ou faux platane (acer pseudoplatanus), à feuilles vertes en dessus, blanches en dessous, arbre robuste, à croissance rapide, qui fournit un combustible excellent, mais d'un prix élevé, et dont les fleurs fournissent beaucoup de miel aux abeilles; le platane ou faux sycamore (acer platanoides), un peu moins grand et moins résistant au froid que le précédent, à feuilles vertes sur leurs deux faces, et qui contient un suc laiteux et acre; l'érable champêtre (acer campestre), sensiblement plus petit, à croissance lente, bon pour les haies et les palissades; l'érable de Montpellier, habitant les sols rocailleux du Midi; l'érable à feuille d'ambier, d'Espagne et des Pyrénées.

L'Amérique du Nord possède: l'érable à sucre, dont la sève limpide, chauffée et brassée pour éviter la caramélisation, laisse cristalliser un sucre de saccharose, de saveur un peu herbacée, très employé aux États-Unis; l'érable rouge ou de Virginie, qui fournit aussi un sucre de saveur plus fine, et dont le bois était employé jadis aux mêmes usages qu'aujourd'hui l'acajou.

Certains érables, très ornementaux, ont des feuilles composées; on les a réunis dans un genre spécial, le genre negundo; tel est l'érable à feuilles de frêne (acer negundo ou negundo fraxinifolia).

ÉRACLE, ÉVERARD ou ÉVERACLE, évêque de Liège, mort en 971. Il fut prévôt de la collégiale de Bonn et succéda, en 959, à Baldéric sur le siège épiscopal de Liège. Il fonda de nombreuses écoles et attira dans son diocèse un grand nombre de maîtres français et allemands. En 960, il combattit sous les ordres de Bruner, archevêque de Cologne, contre Robert de Bourgogne, et, en 966, accompagna l'armée de l'empereur Othon en Italie.

ÉRACLE, poème français, composé vers 1153 par Gautier d'Arras et dédié à Thibaut V, comte de Blois, et à sa



Erable: o, fleur.







5. H. ... en H. agrie est restée ...

ERDEVEN ... Morbihan, arrond. et à 26 kil. de ...

EHEVEIK ou ERDOVEG, comm. d'Austro-Hongrie ...

ERDI ... m. Bois qu'on tire des forêts de l'Islande ...

ERDING, bourg d'Allemagne (Bavière) cercle de la ...

ERDL ... M. et P. ... médecin allemand, né et mort à ...

ERDMANN Jean Frédéric, médecin allemand, né à ...

ERDMANN Otto-Linné, chimiste allemand, né à Dresde ...

ERDMANN Jean-Henri, philosophe allemand, né à ...

ERDMANN Benno, philosophe allemand, né près de ...

ERDMANNITE (erd-man-nit) n. f. Nom donné à deux ...

ERDMANNSDORF Frédéric Guillaume, baron D., ...

ERDO-BENYE, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie) ...

ERDOD, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie) comitat ...

ERDODI, comm. d'Autriche, dont le fondateur fut ...

ERDODI, évêque de Zagreb (Agram) ban de Croatie et ...

ERDOTELEK, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie) comitat ...

ERDRE, rivière de France, affluent de droite de la ...

ÈRE (lat. æra, même sens) n. f. Chronol. Point de départ ...

ÈRE (lat. æra, même sens) n. f. Chronol. Point de départ ...

ÈRE (lat. æra, même sens) n. f. Chronol. Point de départ ...

ÈRE (lat. æra, même sens) n. f. Chronol. Point de départ ...

ÈRE (lat. æra, même sens) n. f. Chronol. Point de départ ...

ÈRE (lat. æra, même sens) n. f. Chronol. Point de départ ...

ÈRE (lat. æra, même sens) n. f. Chronol. Point de départ ...

ÈRE (lat. æra, même sens) n. f. Chronol. Point de départ ...

ÈRE (lat. æra, même sens) n. f. Chronol. Point de départ ...

ÈRE (lat. æra, même sens) n. f. Chronol. Point de départ ...

ÈRE (lat. æra, même sens) n. f. Chronol. Point de départ ...

ÈRE (lat. æra, même sens) n. f. Chronol. Point de départ ...

ÈRE (lat. æra, même sens) n. f. Chronol. Point de départ ...

ÈRE (lat. æra, même sens) n. f. Chronol. Point de départ ...

16 juillet 622 de notre ère; suivie par tous les peuples ...

L'ère républicaine, la plus récente, fut celle qui dura ...

ÈRES MONDAINES. On donne ce nom aux ères qui l'on ...

ÈRÉAC, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 35 kil. ...

ÈRÉBE ou EREBUS (ér-é-bus — nom mythol.) n. m. ...

ÈRÈBE. Myth. gr. Fils du Chaos et de la Nuit, ou, ...

ÈRÈBÉNIENNE (ni-én — gr. érébenné, proprement = té- ...

ÈRÉBIDÈS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères noc- ...



Érèbe (rép. d'un tiers)

ÈRÉBIE (bi) ou EREBIA (ér-é) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des satyridés, comprenant des papillons bruns, marqués de roux avec des taches ocellées, et qui habitent les montagnes. (On connaît soixante espèces d'érebies, réparties sur presque tout le globe. Ce sont les satyres noirs des vieux auteurs. Les montagnes françaises en possèdent une trentaine d'espèces, dont la plus répandue est Verbia Ardens.)

ÈRÉBINTHIEN (ti-in — du gr. érebinthios; de érebinthos, pois chiche) adj. m. Mythol. gr. Surnom de Dionysos, qui passait pour avoir enseigné aux hommes la culture des pois chiches.

ÈREBONEMA (ér-é, né) n. f. Genre d'algues, non encore classé, voisin des mycophycées, et qui ne sont probablement que des mycéliums de champignons.

ÈREBOPHIS (ér-é, fiss) n. m. Genre de reptiles ophiidiens clubuliformes, famille des pythoniens, tribu des boïnés, comprenant une espèce propre à la Nouvelle-Guinée. L'érebophis asper est un serpent non venimeux, court, ramassé, à museau obtus, long de 1 mètre et plus, brun et noir, qui vit au bord des eaux



Érebophis.

ÈREBUS, montagne volcanique des régions antarctiques, dans la terre Victoria, observée pour la première fois, en 1811, par le capitaine James Clarke Ross.

ÈREC, poème français, écrit vers 1160 par Chrétien de Troyes et l'un des plus anciens romans arthuriens. (V. TABLE RONDE. — Le héros, Erec, épouse au début la belle Enide, qu'il vient de délivrer de la tyrannie d'un nain; mais il s'endort dans les délices de la lune de miel, au point que sa femme elle-même lui reproche cet oubli des vertus chevaleresques. Irrité, il part en quête d'aventures, emmenant avec lui Enide, à qui il défend de lui adresser la parole; celle-ci enfreint cet ordre à plusieurs reprises, mais, chaque fois, sa désobéissance sauve la vie à son mari. Enfin, Erec demande pardon à sa femme, qui est tout heureuse de retrouver son affection. Ce poème a été imité en allemand, vers 1210, par Hartmann d'Ao.

ÈRES RÉCENTES. Ère de l'histoire part du vendredi



ÉRÉMOSPARTON *spér* n. m. Genre de légumineuses...

ÉRÉMOSPERMÉ, *ÉE* *spér* — du gr. érém, stérile et sperm, semence...

ÉRÉMOSTACHIYS *stak* n. m. Genre de labiales, tribu des stachydes...

ÉRÉMOZYNE n. f. Genre de plantes, de la famille des sarifragées...

ÉRÉMURE n. m. Genre de lichens, tribu des anthéracées...

EREPTORIA *é-rip* — de *eripere*, surprendre, enlever...

ÉRÈSE ou ERESUS (*é-ré-zus*) n. m. Genre d'aracha des aranéides...

ÉRÉSICHTON, ÉRYSICHTON ou ÉRISICHTON. Myth. gr. Fils de Cécrops...

ÉRÉSIDÉS n. m. pl. Zool. Famille d'arachides aranéides...

ÉRÉSIPÉLATEUX, EUSE adj. ÉRÉSIPÈLE n. m. Orthographe adoptée par l'Académie...

ÉRÈME, rivière d'Espagne (Vieille-Castille), affluent droit de l'Adaja...

ÉRÈTE ou ERETES (*é-ré-tess*) n. m. Genre de insectes coléoptères carnassiers...

ÉRÉTHISME (*é-ri*) — du gr. *éréthimos*; de *éréthizein*, irriter...

ÉRÉTHISME (*é-ri*) — du gr. *éréthimos*; de *éréthizein*, irriter...

ÉRÉTHISTIQUE (*é-ri*) adj. Qui irrite, qui produit l'éréthisme...

ÉRÉTHIZON n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des hystricidés...

des animaux lourds, trapus, ressemblant à des marmottes...

— ENCYCL. On connaît deux espèces d'éréthisons...

ÉRÉTHYME (*é-ri* — gr. *éréthymia*) n. f. Antiq. gr. Fête lycienne en l'honneur d'Apollon.

ÉRÉTHYMIEN (*mi-in* — rad. *éréthymic*) adj. Mythol. gr. Surnom d'Apollon, en Lycie.

ERETMOCARIS (*é-rét*, *riss*) n. f. Genre de crustacés décapodes macrures...

ERETMOSAURE (*rét*, *sér*) — du gr. *eretmos*, rame, et *sauros*, lézard...

ERETMOSAURUS (*é-rét*, *sé-russ*) n. m. Paléont. Genre de reptiles sauriens naagons...

ÉRÉTRIAQUE (*ak*) adj. Qui appartient à l'école d'Érétrie.

ÉRÉTRIE (ou lat. *Eretria*), ville de la Grèce ancienne, dans l'île d'Eubée...

Le village de Neo-Eretria et le bourg de Palaia-Castro, presque dépeuplés...

ÉRÉTRIEN, ENNE (*tri-in*, *én*), personne née en Érétrie, ou qui habitait ce pays...

ÉRETS (Mesrob), historien arménien du x<sup>e</sup> siècle de notre ère, né dans le pays appelé Habots-tsor...

ÉREUNÈTE ou EREUNETES (*é*, *né-tess*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des charadriidés...

ÉRÉUTHALION. Myth. gr. Arcadien d'une taille et d'une force extraordinaires...

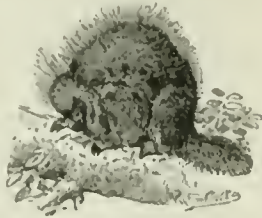
ERF n. m. Relig. Syn. de ADAF.

ERFT, rivière d'Allemagne (Prusse-Rhénane), qui descend de l'Esfel et se jette dans le Rhin...

ERFURT, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe]), sur la Géra...

La ville a conservé encore son aspect ancien, avec sa cathédrale qui date du xiv<sup>e</sup> siècle...

ERFURT (*é-ri*) n. m. Genre de crustacés copépodes parasites, famille des *ergasilidés*...



Eréthizon.



Erémostachys



Erémure: a, bouton; b, fleur.



Erèse (gr. nat.)



Èrète (gr. d'un tiers)



Tétradrachme d'Érétrie.



Armes d'Erfurt.

ture gthique. Deux autres anciennes abbayes ont été converties en citadelles (Petersberg et Cyriaxburg)...

Erfurt a perdu toute activité intellectuelle, depuis la suppression de son université qui, fondée en 1392...

Erfurt est une des plus vieilles villes d'Allemagne. Saint Boniface y créa un évêché dès 711...

Erfurt (ENTREVUE et NEGOCIATION D'). Au moment d'entreprendre la guerre d'Espagne, Napoléon résolut...

ERFURT (PRÉSIDENCE D'), subdivision administrative du royaume de Prusse, entre le Hanovre au N. les provinces de Meckelbourg et de Saxe-Weimar...

ERG (*é-ri*) n. m. Mécan. Unité de travail mécanique, dans le système CGS.

ERG (plur. *Areg* [les Voies]) n. m. On nomme ainsi des régions du Sahara, occupées par de grandes dunes de sable...

ÉREUNÈTE ou EREUNETES (*é*, *né-tess*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des charadriidés...

ÉRÉUTHALION. Myth. gr. Arcadien d'une taille et d'une force extraordinaires. Nestor le tua, dans une guerre entre les Arcadiens et les habitants de Pylos.

ERF n. m. Relig. Syn. de ADAF.

ERFT, rivière d'Allemagne (Prusse-Rhénane), qui descend de l'Esfel et se jette dans le Rhin, rivo gauche, en amont de Dusseldorf. Cours: 120 kilom.

ERFURT, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe]), sur la Géra, tributaire de l'Unstrut, qui, lui-même, vient mêler ses eaux à celles de la Saale...

ERFURT (*é-ri*) n. m. Genre de crustacés copépodes parasites, famille des *ergasilidés*...

ERGANE n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des attérides, comprenant de petites araignées à gros céphalothorax...

ERGASILE ou ERGASILUS (*é-ri*) n. m. Genre de crustacés copépodes parasites, famille des *ergasilidés*...

eaux douces. (L'ergasilus Sieboldi so trouvo sur les bra-

ERGASTICUS (sti-kuss) n. m. Genro de crustacés léca-

ERGASTINE (stin' — gr. ergastinè; de ergon, ouvrage)

ERGASTIRIA, bourg de Grèce (prov. d'Attique-et-Bé-

ERGASTULAIRE (stu-lèr' — lat. ergastularius, même

ERGASTULE (stul' — lat. ergastulum, même sens) n. m.

ERGATE ou ERGATES (tèss) n. m. Genro d'insectes coléoptères longi-

ERGATICUS (kuss) n. m. Sous-genro de sétéophages

ERGATIES (ti — gr. ergatia; de ergon, ouvrage) n. f.

ERGATIS (tiss — mot gr. dérivé de ergon, ouvrage) adj. f. Mythol. gr. Surnom

ERG-CHACH, oasis et bourg du Sahara français (Touât

ERGINOS, Myth. gr. Roi légendaire d'Orchomène, en

ERGISCOS, Myth. gr. Héros éponyme d'Ergiskè, en

ERGMÈRE (de erg, et du gr. mètron, mesuro) n. m.

ERGO (conj. lat. signifiant done, et dérivé du datif

ERGOTAGE (tu'j) n. m. Action d'ergoter: raisonnement

ERGOTATE n. m. Sel dérivé du lacté ergotique.

ERGOTÉ, ÊE adj. Muni d'ergots: Coq, Chien ergoté.

ERGOTER (du lat. ergo, donc, parce que cette conjonction

ERGOTER v. a. Arboric. Débarrasser des ergots ou bran-

ERGOTERIE (ri) n. f. Fam. Défait d'ergoter; action

ERGOTEUR, EUSE adj. Pointilleux, qui se plait à ergoter.

ERGO-GLU (premiers mots d'une conclusion burlesque

d'ERGO-GLU. On a dit aussi ERGO-GLUC, et ce mot s'est

ERGOLIS (liss) n. f. Genro d'insectes lépidoptères rho-

ERGOSTÈRE (stè) n. f. Composé cristallisé C<sup>12</sup>H<sup>14</sup>O,

ERGOT (go — orig. inconn.) n. m. Ongle acéré, qui vient

ERGOTISME (lissm') n. m. Manie d'ergoter: Dans ce

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

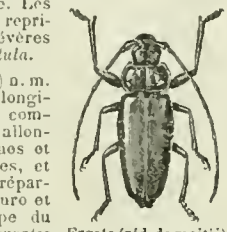
ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage



Ergate (réd. de moitié).



Ergaticus.



Ergot du seigle: 1. Sclérote; 2. Sommet du même; 3. Conidies; 4. Ergot fructifié.



Ergot de coq.

ERGOTINE n. f. Matière nauséabonde, extraite de l'ergot

ERGOTISME (lissm') n. m. Manie d'ergoter: Dans ce

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage

ERGOTISME (lissm') n. m. Affection produite par l'usage





Id... leur rendait aussi un culte à... Évolution des idées morales est mar...



Erinyes (185), drame... Erinyes (185) (ro de vase du v. n.)

Erinyes (185), drame... Erinyes (185) (ro de vase du v. n.)... Erinyes (185) (ro de vase du v. n.)

ÉRINOCARPUS (É. pass) n. m. Genre de tilinacées, no comprenant qu'une seule espèce erinocarpus (Nimmoanus), qui est un arbre de l'Indonésie, à fleurs semblables à celles des grévilles.

ÉRINOSE n. f. Maladie de la vigne, caractérisée par de nombreuses boursouffures sur les feuilles. On dit aussi ERINOTOMIE, et ERINOTOMIE.

— ENCYCL. L'erinose, attribuée tout d'abord à un champignon erinon vitis, et que l'on a confondu quelquefois avec le mildew, est due, en réalité, à la présence d'un acarien, le phytoptus vitis ou phytoptus epidermis. Elle est caractérisée par de nombreuses galles à la surface supérieure des feuilles. Ces boursouffures sont d'une teinte blasse vineuse au printemps sur les jeunes feuilles, et verte sur les feuilles adultes. Sur la face inférieure, et correspondant à chaque boursouffure, il existe une cavité garnie d'un feutrage, qui va du blanc au rose au rouge; c'est là qu'a lieu la ponte de l'acarien. Très adhérent, le feutrage est constitué par de longs poils, formés par les cellules de l'épiderme, transformées sous l'influence des pupilles du phytoptus et qui, à l'inverse des fructifications de mildew, résistent au froitement et au choc.

Les effets de l'erinose sont, d'ailleurs, d'une importance minime. Dans la majorité des cas, ce sont les feuilles seules qui sont atteintes, et des souffrances répétées au printemps permettent, si non de détruire complètement le parasite, du moins d'arrêter son développement.

ÉRINOSEME (nosam) n. f. Genre d'amaryllidées, formé pour le leucopha vernum. C'est une jolie plante, voisine du perce-neige, recherchée dans les jardins pour ses fleurs blanches.

ÉRIOBOTRYE (trif) n. f. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des rosacées, tribu des pomacées.

ÉRIOLICÉ (É. ÉE) du gr. érión, laine, et de calice] adj. Qui a le calice velu.

ÉRIOCALYX n. m. Bot. Syn. de ASPALATH.

ÉRIOCARPE n. f. Bot. Syn. de MONTAGNÉE.

ÉRIOCARPON n. m. Bot. Syn. de HYSTRIXIONICA.

ÉRIOCAULE ou ÉRIOCAULON (É. m.) n. m. Genre de plantes, type de la famille des ériocaulées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces, à fleurs grâces en inflorescences capitées. Syn. de PATRYE.

ÉRIOCAULÉ, ÉE du gr. érión, tête, et

— n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des polygonées, ayant pour type le genre ériogone. — Une ERIOGONÉE.

ÉRIOLÈNE n. f. Genre d'arbres, de la famille des malvacées héliotérides, comprenant trois espèces, qui croissent dans l'Inde.

ÉRIOLÉNÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ériolène.

— n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des polygonées, ayant pour type le genre ériogone. — Une ERIOGONÉE.

ÉRIOMÈTRE du gr. érión, laine, et métron, mesure) n. m. Instrument qui sert à mesurer l'épaisseur de très petits corps, tels que les globules du sang, du lait, de la fécula, des fibres végétales, etc.

— ENCYCL. L'ériomètre imaginé par le docteur Young et dont la théorie a été faite par Verdet est basé sur les interférences lumineuses qui se produisent lorsqu'un plac

entre l'œil et la source de lumière des fils déliés ou des poussières ténoes. Cet appareil, très pratique par suite de son bon marché, est remplacé partout aujourd'hui par le microscope qui donne des résultats plus exacts.

ÉRIOMYS (É. miss) n. m. Zool. Nom scientifique des mammifères rongeurs du genre chinchilla.

ÉRIOPAPPE n. m. Bot. Syn. de BÉPHARIPAPPE.

ÉRIOPE ou ÉRIOPUS (É. pass) n. m. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, famille des hadonidés, comprenant des papillons grêles, à abdomen pointu, à pattes velues, à ailes dentelées.

— ENCYCL. On connaît un douzaine d'espèces d'ériopes répandues sur le globe; deux habitent l'Europe. Dans le midi de la France se trouve l'ériope purpureo-fasciata, qui est rose, variée de rouge, de brun et de blanc; sa chenille, cylindrique, verte ou rougeâtre, marbrée de gris, vit sur les fougères et fait sa coque en terre.

ÉRIOPÉTALE n. m. Genre d'asclepadiées céropégiées, comprenant des herbes grêles, à feuilles petites, dont les quatre espèces connues habitent l'Inde.

ÉRIOPHONON n. m. Genre de cypéracées, tribu des scirpées, comprenant des herbes à chaumes, à épis multiflores et solitaires.

diale unique, à hampe florale, portant une à trois fleurs blanches ou purpurines. Syn. DILOBITUM.

ÉRIOCHLOÉ (É. n. f.) Genre de plantes, de la famille des graminées, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes de l'Asie et de l'Amérique.

ÉRIOCLADE du gr. érión, laine, et klados, rameau] adj. Bot. Qui a les rameaux velus.

ÉRIOCLADIE n. f. Bot. Syn. de ANGIANTHÈ.

ÉRIOCLINE n. f. Bot. Syn. de OSTIOPERME.

ÉRIOCNÈME n. f. Genre de mélastomacées microlitiées, comprenant un petit nombre d'espèces d'herbes brésiliennes à fleurs en ombelles.

ÉRIOCELUM (É. ÉE) n. m. Genre de sapindacées, série des sapindées, à fleurs régulières, habitant les régions tropicales de l'Afrique et très voisines des eupanes. (Les ériocelums sont des arbres couverts de poils raides et bruns.)

ÉRIOCOME n. f. Genre de graminées agrostidées, caractérisées par un panicule ample et brillante, ne comprenant qu'une espèce (urachne lunata), de l'Amérique septentrionale.

ÉRIOCYCLE n. f. Bot. Syn. de CARUM.

ÉRIODE ou ERIODES (É. o-dés) n. m. Zool. Genre de mammifères primates plathyrrhiniens, famille des cébilés, comprenant des singes propres à l'Amérique du Sud, dont on connaît cinq ou six espèces.

— ENCYCL. Les ériodes sont des atèles à fourrure laineuse; comme eux, ils ont les membres grêles et longs; la queue, dénudée à l'extrémité, leur sert autant comme appareil de préhension que comme organe de tact. L'ériodes arachnoïdes, long de 1 mètre, y compris la queue, est abondant dans les grandes forêts du Brésil.

ÉRIODENDRON (É. n. m.) Genre d'arbres, de la famille des malvacées, tribu des bombacées, formé aux dépens du genre bombax, et comprenant huit ou dix espèces, qui habitent l'Asie et l'Amérique tropicales. (Le duvet qui entoure les graines se file difficilement, mais peut être employé pour des coussins, des matelas, etc.)

ÉRIODICTYON n. m. Genre d'hydrolacées, tribu des namées, comprenant trois espèces d'arbrisseaux de Californie.

ÉRIODON n. m. Genre d'arabidées arabidées, famille des aviculariifères, comprenant des mygales australiennes, qui creusent des terriers.

— ENCYCL. Les ériodons appartiennent à la tribu des actinopodés; ils se caractérisent par leurs pattes courtes, robustes, leurs chélicères épaisses, leur céphalothorax très large en avant. (L'espèce type est l'ériodon occatorium, espèce très anciennement connue.)

ÉRIOGASTRE (gast'r) n. m. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, comprenant trois espèces qui habitent l'Europe. n. Genre d'insectes diptères, formé aux dépens des empis.

ÉRIOGLOSSÉ n. f. Bot. Syn. de PANCOVIE. Syn. de CUPANIE.

ÉRIOGONE n. m. Genre de plantes, de la famille des polygonées, type de la tribu des ériogonées, comprenant quatre-vingts espèces d'herbes ou d'arbrisseaux, plus ou moins laineux, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

ÉRIOGONÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ériogone.

— n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des polygonées, ayant pour type le genre ériogone. — Une ERIOGONÉE.

ÉRIOLÈNE n. f. Genre d'arbres, de la famille des malvacées héliotérides, comprenant trois espèces, qui croissent dans l'Inde.

ÉRIOLÉNÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ériolène.

— n. f. pl. Tribu de la famille des malvacées, ayant pour type le genre ériolène. — Une ERIOLENE.

ÉRIOMÈTRE du gr. érión, laine, et métron, mesure) n. m. Instrument qui sert à mesurer l'épaisseur de très petits corps, tels que les globules du sang, du lait, de la fécula, des fibres végétales, etc.

— ENCYCL. L'ériomètre imaginé par le docteur Young et dont la théorie a été faite par Verdet est basé sur les interférences lumineuses qui se produisent lorsqu'un plac

entre l'œil et la source de lumière des fils déliés ou des poussières ténoes. Cet appareil, très pratique par suite de son bon marché, est remplacé partout aujourd'hui par le microscope qui donne des résultats plus exacts.

ÉRIOMYS (É. miss) n. m. Zool. Nom scientifique des mammifères rongeurs du genre chinchilla.

ÉRIOPAPPE n. m. Bot. Syn. de BÉPHARIPAPPE.

ÉRIOPE ou ÉRIOPUS (É. pass) n. m. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, famille des hadonidés, comprenant des papillons grêles, à abdomen pointu, à pattes velues, à ailes dentelées.

— ENCYCL. On connaît un douzaine d'espèces d'ériopes répandues sur le globe; deux habitent l'Europe. Dans le midi de la France se trouve l'ériope purpureo-fasciata, qui est rose, variée de rouge, de brun et de blanc; sa chenille, cylindrique, verte ou rougeâtre, marbrée de gris, vit sur les fougères et fait sa coque en terre.

ÉRIOPÉTALE n. m. Genre d'asclepadiées céropégiées, comprenant des herbes grêles, à feuilles petites, dont les quatre espèces connues habitent l'Inde.

ÉRIOPHONON n. m. Genre de cypéracées, tribu des scirpées, comprenant des herbes à chaumes, à épis multiflores et solitaires.

— ENCYCL. On connaît une quinzaine d'espèces d'ériophoron, originaires des lieux humides de l'Europe, de l'Amérique et de l'Inde. En France, l'ériophoron polystachyum, connu sous le nom de linaigrette commune, se rencontre aux environs de Paris dans les prés humides; il est remarquable par la blancheur de son aigrette.

ÉRIOPHYLLE (du gr. érión, laine, et phyllon, feuille] adj. Bot. Qui a des feuilles velues. — n. m. Bot. Syn. de NAUHA.

ÉRIOPHYTE n. m. Genre d'herbes, de la famille des labiacées, tribu des stachydées, dont l'unique espèce habite l'Inde.

ÉRIOPTÈRE ou ERIOPTERA (É. pté) n. f. Genre d'insectes diptères némocères, famille des limnobiidés, comprenant des tipules assez petites, brunes ou rousses, portant au repos leurs niles velues repliées à plat sur le dos. (On connaît une douzaine d'espèces d'érioptères, répandues en Europe.)

ÉRIOSÈME n. f. Genre d'herbes ou d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant environ quarante espèces, qui habitent les régions tropicales et le cap de Bonne-Espérance.

ÉRIOSOLÈNE n. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des thymélées, caractérisé par ses feuilles coriaces, et dont l'unique espèce croît à Java. Syn. de BAHUNÉ.

ÉRIOSPERME (spèrm) — du gr. érión, laine, et sperma, semence] adj. Dont les graines sont velues.

ÉRIOSPERME (spèrm) n. m. Genre de plantes, rapporté avec doute à la famille des lilacées, et comprenant une douzaine d'espèces d'herbes vivaces au moyen d'un gros tubercule, qui émet des feuilles d'où naissent des bulbilles, puis des hampes florales. (On connaît environ huit espèces de ce genre, originaires du cap de Bonne-Espérance; quelques-unes sont cultivées en Europe.)

ÉRIOSPHÈRE (sphèr) n. f. Genre de labiacées-ocimoidées, comprenant environ six espèces d'herbes tomenteuses et laineuses qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

ÉRIOSPORANGE n. m. Bot. Syn. de HYPOCRÈE.

ÉRIOSPORE (spor) n. m. Genre de cypéracées, tribu des rhyzchospores, habitant l'Afrique tropicale. (Les ériospores sont des herbes formant gazon; les chaumes, à section triangulaire, sont entourés de gaines foliaires; les fleurs sont en épillets multilobes et polygames [eriospora abyssinica]; on en connaît deux ou trois espèces, de l'Afrique tropicale.)

ÉRIOSTÈME (stè) n. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des diosmées, comprenant des espèces, qui croissent en Australie. Syn. de CROWEA. On dit aussi ERIOSTÈME.

ÉRIOSTOME (stom) — du gr. érión, laine, et stoma, bouche] adj. Hist. nat. Qui a la bouche ou l'ouverture velue.

ÉRIOSYNAPHE n. f. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des peucedanées, dont l'espèce type, qui a le port d'une férule, croît sur les bords du Volga.

ÉRIOTESTA (É. tès) n. m. Bot. foss. Genre de grairo fuisse, conservé par la silice, présentant huit côtes longitudinales. (La testa est recouverte d'appendices piliiformes, qui forment un revêtement extérieur velu. Les espèces de ce genre se rencontrent dans les magmas siliceux du Grand-Croix, qui appartiennent à la base du stéphanien.)

ÉRIOTHÈQUE n. m. Bot. Syn. de DOMOAX.

ÉRIOPACHYA (É. kja) n. m. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, voisins des baccins, et dont l'espèce type (eripachya perforata) est fossile dans le crétacé de Californie.

ÉRIPHANIS, jeune Grecque qui s'éprit d'une violente passion pour un chasseur appelé Ménalque, et qui fut dédaigné par lui. Elle chanta sa douleur dans des chansons qui restèrent populaires.

ÉRIPE ou ERIPIUS (É. fusa) n. m. Genre d'insectes coleoptères longicornes, famille des éerambycides, comprenant des formes mates, ordinairement noires et rouges, et dont on connaît vingt-cinq ou trente espèces, des régions chaudes de l'Amérique.

ÉRIPIE ou ERIPHIA (É. n. f.) Entom. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des anthomyidés, comprenant des mouches à Jones prononcées, poilues, à abdomen long et plat. (L'espèce type du genre est une mouche grise et noire, l'eriphia cinerea, qui habite les Alpes.)

— Crust. Genre de crustacés, type de la famille des éripiidés, comprenant des formes à carapace carrée, aux yeux très espacés, à grosses pièces verrucosées. (Les éripiidés sont des crabes roussâtres, de taille médiocre; on en connaît quelques espèces, réparties dans presque toutes les mers.)



Eriophora: a, fruit, b, graine.



Eriode.



Eriodon.



Eriospira: a, coupe de la fleur.



Eriocaulum: a, fleur grossie



Eripie.







des Français ne lempêchèrent pas de faire tous ses efforts pour amener une alliance entre la Prusse et l'Autriche...

Ernest IV est composé de mus qui il a écrit non seulement des leçons, des hymnes, des cantates, mais aussi plusieurs opéras : Zaira (1846), Ion, Santa Chura (1843)...

ERNEST-FRÉDÉRIC, Paul-Georges-Nicolas, duc régnant de Saxe-Altenbourg, né en 1826. Fils aîné du duc George et de la princesse Marie de Mecklenbourg-Schwern...

ERNEST-AUGUSTE, premier électeur de Hanovre, né en 1629, mort à Herrenhausen en 1698. Il devint, en 1662, évêque protestant d'Osnabrück, combatit la France, se signala par sa bravoure à la bataille de Coszarbrück...

ERNEST-AUGUSTE, roi de Hanovre, fils de George III, roi d'Angleterre, né à Londres en 1771, mort à Hanovre en 1851. Il porta d'abord le titre de « duc de Cumberland »...

ERNEST-AUGUSTE, héritier de la couronne de Hanovre et plus tard sous le nom de duc de Cumberland. V. COMBLAND.

ERNEST-CASIMIR, comte de Nassau, né à Dillenburg en 1573, mort à Kuremonde en 1632. Fait prisonnier par les Espagnols en 1592, il se racheta, entra au service de la Hollande, contribua, en 1600, à la prise du fort Saint-André...

ERNEST-FRÉDÉRIC, margrave de Bade-Dourlach, né à Mannheim en 1711, mort à Rémehagen en 1601. Après la mort de son père, le margrave Charles, il fut élevé à la cour du roi de Wurtemberg, puis partagea, en 1592, le margravat avec son frère...

ERNESTI Jean-Auguste, philologue et théologien protestant allemand, né à Tennstedt en Prusse, en 1707, mort à Leipzig en 1781. Il fut élu à Leipzig, de 1731 à 1759, à la cathédrale de Saint-Thomas, et, de 1742 à 1770, à l'université. Il a publié des éditions très estimées de Xénophon (1737), de Catulle (1761), de Polybe (1763-1764), de Ciceron (1737-1739), de Suétone (1748), de Tacite (1742), qui ont été souvent réimprimées...

ERNESTIE (né-ssi) n. f. Genre de plantes, de la famille des mélastomacées, tribu des osbeckiées, comprenant une seule espèce, qui croît à la Nouvelle-Grenade, au Brésil et au Pérou.

ERNESTINE (1698), branche de la maison de Saxe, qui a pour chef Ernest 1441-1486, fils aîné de Frédéric II, électeur de Saxe. Jean-Frédéric, dit le Magnanime, petit-fils d'Ernest, perdit ses domaines et l'électorat, ne conservant qu'Eisenach, Weimar, Iena et quelques petites seigneuries... Le chef de ce rameau, Jean, duc de Saxe-Weimar, mort en 1605, avait en trois fils : le puîné mourut sans postérité, l'aîné, Guillaume, duc de Weimar, fut l'auteur de quatre branches, dont les domaines se trouvèrent réunis de nouveau sous Ernest-Auguste, duc de Weimar, mort en 1748, et formèrent le duché (depuis 1815 grand-duché) de Saxe-Weimar-Eisenach...



Orde de la maison Ernestine.

Ernestine (ORDRE DE LA MAISON), ordre commun des maisons duciales de la branche Ernestine, fondé en 1833 par les ducs de Saxe-Meiningen-Hildburghausen, de Saxe-Cobourg-Gotha et de Saxe-Altenbourg. Il renouvelait l'ordre de la Loyauté allemande, fondé en 1690 par le duc Frédéric 1er de Saxe-Gotha et Altenbourg...

ERNESTHHAZA, comm. d'Autro-Hongrie (Hongrie [comitat de Torontal]; 2.100 hab.

ERNEUTE n. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de carum. || Nom vulgaire de la raiponce, en Normandie. (On dit aussi ERNOUTTE.)

ERNIAL, ville de l'Inde anglaise (Madras [principauté de Travankôr]); 18.500 hab. Ch.-l. de district.

ERNODÉE (du gr. ernodês, rameux) n. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, tribu des spermacocées, dont l'espèce type habite les îles Caraïbes.

ERNOE (de l'angl. carth, terre, et aut. noix) n. f. Bot. Nom vulgaire de la terre-noix (bunium bulbocastanum), dans certains départements de l'Ouest.

ERNOUF (Jean-Augustin, baron), général français, né à Alençon en 1753, mort en 1827. Simple soldat au commencement de la Révolution, il était, après la bataille de Hondschoote, où il s'était distingué, général de brigade, puis général de division en novembre 1793. En 1801, il fut nommé capitaine général de la Guadeloupe, où il se montra plein de talent, comme soldat et comme administrateur...

ERNOUF DE VERCLIVES (Alfred-Auguste, baron), publiciste français, né et mort à Paris (1817-1889). Il a publié de nombreux articles de revues et des volumes. Parmi ces derniers, on peut citer : le Général Kléber (1857); Histoire de trois ouvriers français (1867); Deux inventeurs célèbres (1867); Histoire des chemins de fer français pendant la guerre franco-prussienne (1871); Denis Papin, sa vie et son œuvre (1871); Les Inventeurs du gaz et de la photographie (1877); Pierre-Louis du Morin, créateur de l'industrie du tannage à la vapeur (1877); Souvenirs militaires d'un jeune obé, soldat de la République, 1793-1801 (1881); Histoire de quatre inventeurs français (1884); Paulin Talabot, sa vie et son œuvre (1886); etc.

ERNOUF DE GIBLET, chroniqueur français de l'époque des croisades. Envoyé en Orient, il écrivit en français une chronique qui continue celle de Guillaume de Tyr et qui a été publiée en 1871 par Mas-Latrie.

ERNSDORF, bourg d'Allemagne (Prusse [Silésie, cercle de Reichenbach]), sur le Peïle, sous-affluent de l'Odor par la Woistritz; 6.200 hab. Construction de machines; filature et tissage de coton. — Bourg d'Autro-Hongrie (Silésie [district de Biéltz]); 2.300 hab.

ERNST (Simon-Pierre), ecclésiastique et historien belge, né à Aubel en 1714, mort à Aflon en 1817. Nommé curé d'Aflon en 1787, il prêta serment à la constitution civile du clergé et s'occupa presque exclusivement de l'histoire de son pays. En 1811, l'Institut des Pays-Bas le reçut au nombre de ses membres. Nous citerons, parmi ses ouvrages : Mémoire sur la question : Vers quel temps les ecclésiastiques commencèrent-ils à faire partie des états de Brabant ? (1783); Histoire abrégée de tiers état de Brabant (1788); Apologie des ministres des cultes qui ont prêté la déclaration exigée par la loi du 7 vendémiaire an IV (1797); Histoire de Limbourg, publiée par E. Lavelloxy (1839-1853); etc.

ERNST (Henri-Guillaume), violoniste allemand, né à Brunen en 1814, mort à Nice en 1865. Il fut élève du conservatoire de Vienne. Après un voyage artistique en Allemagne, il se rendit à Paris en 1832. S'y fit entendre avec succès et y demeura plusieurs années, y revenant ensuite périodiquement au cours de ses nombreux voyages. Il visita la plus grande partie de l'Europe. Ernst a publié un certain nombre de compositions pour le violon; entre autres, un concerto, diverses fantaisies et des variations sur le Carnaval de Venise. — Le fomme de cet artiste, née Amélie-Siona Lévy, à Mutzig (Alsace), en 1834, fut

une actrice distinguée et appartient à l'Odéon et à la Comédie-Française. Plus tard, elle obtint de grands succès en faisant des lectures publiques de poésie. Le ministre Duruy la nomma lectrice en poésie en cours de Sorbonne. Elle a publié elle-même plusieurs recueils de vers : Huites françaises d'une Alsacienne (1873); Nos bébés (1883); Petits et grands bêtes (1888); etc.

ERNSTHALL, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]); 4.620 hab. Source minérale; houillère. Filature, bonneterie.

ÉRO n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des minidés, comprenant des araignées assez petites, fauves ou rougeâtres, avec des dessins variés. (On connaît une quinzaine d'espèces d'éros, dont quatre se trouvent en Europe, une au Japon, trois en Asie, deux au Cap et quatre dans l'Amérique du Sud. Elles vivent dans les lieux humides, dans les défrichés des marais. L'espèce type, ero tuberculata, habite l'Europe.)

ÉRODE ou EROD, ville de l'Inde anglaise (présid de Madras [distr. de Coimbatour]), sur la Cavery; 10.000 h. Centre commercial. Cette ville fut prise, en 1799, par les Anglais.

ÉRODENDRON n. m. Bot. Syn. de PROTÉE. || On dit aussi ÉROINDRE.

ÉRODER (lat. erodere, même sens) v. a Ronger : La rouille ÉRODE le fer.

ÉRODIE (d) ou ERODIUS (é, di-uss) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, type de la tribu des érodiidés, comprenant des formes de taille moyenne, globuleuses, à contour ovale, pointu en arrière, et de couleur noire.



Érodius (gr. d'un tiers)

— ENCYCL. Les érodiidés, dont on connaît une cinquantaine d'espèces, habitent les régions circumméditerranéennes et voisines; ils courent rapidement sur le sable, où ils vivent enterrés au pied des plantes, ne sortant qu'à certaines heures. Ils ne remontent pas au delà du Portugal et de l'Espagne.

ÉRODIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, comprenant les genres arthrodés, erodie, dirosis, ammodés, tous propres aux pays arides ou désertiques de l'ancien monde, et particulièrement de la région circumméditerranéenne. — Un érodiidé.

ÉRODION n. m. Genre de plantes, de la famille des géraniacées.

— ENCYCL. Les érodiions sont de jolies plantes dont on connaît environ cinquante espèces, des régions tempérées, et montagneuses. On les cultive dans les jardins pour leurs fleurs rougeâtres ou blanches teintées de violet. Dans les localités où ils sont abondants, on les donne en fourrage aux bestiaux.



Érodiion : a, fleur; b, fruit.

ÉRODIOPHYLLUM (om) n. m. Genre de composées astéroïdées, comprenant des arbrisseaux de l'Australie centrale, à petites feuilles pennatilobées, à fleurs dimorphes.

ÉRODISQUE (disk) n. m. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des curculionidés, comprenant six espèces habitant le Brésil et qui sont remarquables par le développement excessif de leur trompe.

ÉROGATEUR (lat. erogator; de erogare, donner en présent) n. m. Antiq. rom. Distributeur de vivres ou d'argent aux soldats.

ÉROLES (baron d'), général espagnol, né dans l'Aragon en 1785, mort en 1825. Il prit les armes, en 1808, contre la France. Il se distingua d'abord au siège de Gironne, obtint le grade de général, battit les Français à Figuières et combattit glorieusement sous Mina jusqu'en 1814. Il prit, en 1820, les armes pour la délivrance du roi, retenu prisonnier à Cadix, et devint l'un des triumvirs qui s'attribuèrent le gouvernement de l'Espagne, sous le titre de Régence suprême. Jugé trop libéral, il fut destitué, et eut pour adversaire Mina, qui le força de fuir en France. Désavoué par Ferdinand VII, il le soutint malgré tout et parvint à organiser un corps de 10.000 hommes, qui appuya efficacement les opérations du général Moncey. D'Éroles prit alors sa revanche sur Mina; il le battit à Villèle. Ferdinand VII, rétabli dans la plénitude de son autorité, récompensa le catalan d'Éroles en le nommant capitaine général de la Catalogne; mais, frappé d'aliénation mentale, celui-ci ne tarda pas à succomber.

ÉRÔME, comm. de la Drôme, arr. et à 16 kil. de Valence, près du Rhône; 998 hab. Vins assez estimés.

ÉRONIE ou ERONIA (é) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des papilionidés, tribu des piéridés, comprenant de beaux papillons, dont on connaît une quinzaine d'espèces, répandues dans les régions tropicales de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les éronies sont des piérides jaunes ou verdâtres, dont les marques noires varient suivant les sexes. Dans la belle eronia valeria, de Malaisie, et ses nombreuses variétés indiennes, le mâle est verdâtre pâle, avec les nervures et la bordure noires; il mesure 6 centimètres d'envergure. La femelle, plus grande, est blanche et noire, avec le disque des ailes inférieures jaune.

ÉROPE. Myth. gr. Fille d'Eurysthée, roi d'Argos. Elle épousa Atreus, fut séduite par son beau-frère Thyeste, dont elle eut deux enfants. Lorsque Atreus eut appris les infidélités de sa femme, il la chassa, et, dans un repas, fit servir à Thyeste les membres de ses enfants massacrés. — Fille de Créteus. Elle fut vendue par ordre de son père et achetée par Plithène, dont elle eut deux fils, Agamemnon et Ménélas.

ÉRORATEUR (du préf. é, et du lat. ros, roris, rosée) n. m. Appareil d'évaporation et de distillation imaginé par Kessler, et qui agit à la manière de la rosée (Son emploi a















à l'usage des préparations en matière de...
Maitre des arts. (Ar...
les lettres qui expriment un grade.

ES EN ESSEN Jacques VAN, peintre flamand, né et...
Il entra en 1616 dans la gilde de...
peintures de cet excellent artiste se...

ESAAD-EFFENDI, homme d'état et écrivain turc, né...
Il entra dans la carrière judiciaire...
Il ne conserva cette haute...

ESAAD-EFFENDI Mohammed, surnommé Sahhaf-zadeh...
Il fut le chef de la corporation...
à Constantinople...

ESACOS ou AESACOS. Myth. gr. Fils de Priam et d'Alexandre...
Il se rendit de la nymphe Hesperie ou Alesperia...
Hesperie s'enfuit et fut poursuivie mortellement par un serpent.

ESAITA n. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires...
qui affectaient d'honorer tout spécialement Cain, Esau, et les autres...

ESANATOGIA ou SANT'ANATOLIA, comm. d'Italie (Marches) prov. de Macerata, à vers les sources du fleuve...
2.350 hab. Peausserie, fabrique de cartes.

ESAUQUE (s) ou ESACUS (s) n. m. Genre d'oiseaux...
fam. des...
comprendant des formes voisines des...
ont un...
deux espèces.



Esauque.

ESARCO Constantin, homme d'état et historien, né à Bucarest...
Il étudia la médecine à Paris et retourna, en...
à Bucarest, où il professa la zoologie et la botanique.

ESAU, personnage biblique, fils d'Isaac et de Rébecca...
vivant vers le IXe siècle av. J.-C. (Genèse, ch. xxv, xxvii, xxxii, xxxiii). Esau étant frère jumeau de Jacob et regardé comme son aîné.

ESBARRES, nom de la Côte-d'Or, arrond. et à 41 kil. de...
de la Seine, affluent de la Vouge et de la Saône; 913 hab. Mines de fer des XIIe et XVIIe siècles.

ESBAUDIR (s) v. pr. V. Esbaudir s. Esbaudir.

ESBIGNER (s) v. pr. (S) v. pr. Pop. S'enfuir, s'échapper. (Mourir).

ESBJERG, ville du Danemark (Jutland, distr. de Ribe), à 153 kil. d'Ålborg et de la frons. de Slesvig; 4.115 hab. Esbjerg fut créé dans un intérêt commercial, par décret du 27 avril 1868, dans un port est surtout en relations avec l'Angleterre.

ESBLINDER v. a. Pop. Étonner, se péler. S'esblinder, v. pr. S'étonner, être stupéfait.

ESBLOQUER (s) v. a. Arg. Stupéfier. Parait que... (s) d'ab' ça m'eschouque. (J. R. 1917)

ESBO, comm. de l'empire russe (gouvernement de l'oblast) prov. de Nylan, sur les bords du lac d'Esbo; 5.700 hab. Sources minérales.

ESBROUFANT (s) v. a. ANTE adj. Qui esbroufo. Des yeux. ESBROUFANTS.

ESBROUFE (ess) — subst. verb. de esbroufer) n. f. Etaillage de grands arbres, embarras : Faire des esbroufes, de les esbroufer, ses esbroufes.

Arg. Vol à l'esbroufe, Genre de vol qui se pratique en houchant la personne qu'on veut dévaliser. (Entre dans d'autres expressions argotiques, avec l'idée de violence.)

ESBROUFER (ess) — du provenç. esbroufa, s'esbroufer v. a. Pop. Étonner par des manières exagérées et tapageuses, par les grands airs qu'on se donne. Interdire, intimider. Arg. Voler à l'esbroufe.

S'esbroufer, v. pr. Pop. S'étonner ou s'effrayer de peu de chose.

ESBROUFEUR, EUSE (ess) — rad. esbroufer) n. Pop. Celui, celle qui fait de l'esbroufe. Arg. Voleur à l'esbroufe.

ESBROUSSER (s) — du lat. esbrousser) n. Pop. Celui, celle qui fait de l'esbroufe. Arg. Voleur à l'esbroufe.

ESCA (è-ska) n. m. Teelm. Un des nouns vulgaires de l'amadouvier.

ESCABEAU (ess, bo) — du lat. scabellum, même sens) n. m. Siège bas, sans bras et généralement sans dossier. Sorte de petit tabouret de bois : Mettre un escabeau sous ses pieds. Marchepied à deux ou trois degrés : ESCABEAU de laboratoire.

Excycl. On entendait, aux XVIe et XVIIe siècles, par escabeau à tenailles, un escabeau pliant, dont les pieds, montés en X, étaient reliés par une longue tige à écrou, qui les traversait en leur milieu, de telle manière qu'on pouvait ouvrir et fermer le siège à la manière d'un pliant. Il existe encore un très grand nombre d'escabeaux modernes, parmi lesquels l'escabeau ordinaire, formé d'une plate-forme horizontale supportée par quatre pieds; l'escabeau à échelle, l'escabeau à gradins, l'escabeau-claise, constitué par une sorte de chaise en bois, dont les parties se développent de manière à obtenir un escabeau à gradins, etc.

ESCABÈCHE (èss) n. f. Pêch. Conserve de poisson, particulièrement de sardines à l'huile.

ESCABÈCHER (èss) — du préf. priv. es, et du provenç. cabessa, tête. Change é en é devant une syllabe muette : Il escabèche, excepté au fut et au condit. Tu escabècheras. Il escabècherait v. a. Pêch. Préparer à l'huile des sardines et autres petits poissons analogues, après en avoir retranché les têtes, pour les conserver dans des boîtes soudées.

ESCABELLE (èss, bêt) n. f. Siège bas, sans bras, avec ou sans dossier, et généralement à trois pieds.

Fam. Détranger les escabelles à quelqu'un, Mettre du désordre chez lui, et, au fig., Apporter du trouble dans ses affaires. Remuer ses escabelles, Déménager. Piqueur d'escabelle, Syn. de PIQUEUR D'ASSIETTE. (Ces locutions ont vieilli.)

ESCABELON (èss) — de l'ital. scabellone, grand escabeau n. m. Grand escabeau. Petit piédestal portant un buste, un vase ou un autre objet d'art, dans un cabinet, une galerie.

ESCACHE (èss) — de l'ital. scaccia, proprement, « ce qui presse » n. f. Mors de cheval, de forme ovale : ESCACHE à bœuf, à bœuf. S'est dit autrefois pour ÉCHASSE.

ESCADRE (èss) — de l'ital. squadra, proprement, « bataillon carré ») n. f. Autrefois, Bataillon, escouade. Aujourd'hui, Groupe de vaisseaux de guerre sous les ordres d'un vice-amiral; fraction d'une armée navale. Divisions d'escadre, Groupe de navires d'une escadre. Escadre d'évolutions, Nom donné, en France, à l'escadre de la Méditerranée, qui seule a une formation tactique favorable aux évolutions. Chef d'escadre, Amiral commandant une escadre. Escadre de réserve, Escadre de seconde ligne. Escadre légère, Ensemble des bâtiments légers d'une escadre.

Fam. Troupe d'animaux ou groupe d'objets qui nagent ou qui flottent : Des ESCADRES de canards.

Art milit. anc. Escouade.

Excycl. Art milit. anc. L'escadre est une fraction tactique d'une armée navale; elle se compose de divisions, commandées par un contre-amiral, le chef d'une escadre proprement dite étant toujours un vice-amiral. L'escadre complète doit se composer de 9 cuirassés et d'un nombre déterminé de croiseurs, bâtiments légers, etc. Cette composition est à peu près celle de l'escadre d'évolutions de la Méditerranée. La multiplicité des croiseurs et éclaireurs qu'il faut adjoindre à une escadre oblige, sans doute, à réduire le nombre des cuirassés à six, soit deux divisions, tandis qu'autrefois elle en comportait trois. L'escadre de la Manche est à deux divisions, mais les navires n'y sont point de la même catégorie. On a souvent donné, à tort, le nom d'escadre, aux divisions commandées par des contre-amiraux dans les mers lointaines, pour réserver le titre de divisions aux groupes de navires commandés par des officiers supérieurs. L'entretien d'une escadre est une dépense considérable, mais il en faut à tout prix pour obtenir des équipages et des chefs expérimentés, qui puissent, si cela était nécessaire, préserver les côtes de l'attaque de l'ennemi et assurer la liberté des mers. Toutes les nations importantes possèdent des escadres; l'Angleterre pourrait en mettre une formidable en ligne sur chacun des océans.

De curieux tableaux de marines ont pour sujet une escadre. Tels sont l'Escadre hollandaise, de Backhuysen, et l'Escadre au mouillage, de Van den Velde. Ces deux œuvres sont au Louvre.

ESCADRILLE (èss, et Il mil.) — dimin. de escadre) n. f. Groupe de bâtiments légers, naviguant de conserve sous

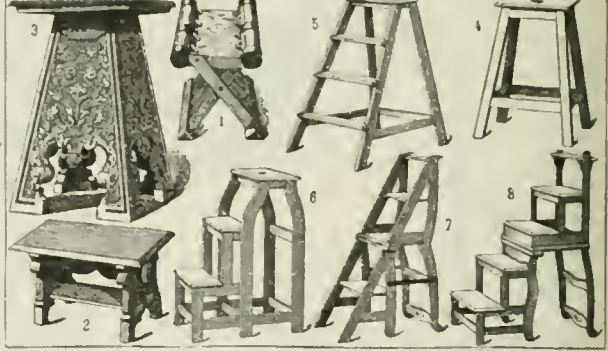
les ordres d'un chef unique : ESCADRILLE de torpilleurs, ESCADRILLE d'embarcations.

ESCADRON (èss) — de l'ital. squadrone, bataillon) n. m. Milit. D'une façon générale, Troupe de cavaliers armés. Spécialement, Fraction d'un régiment de cavalerie.

Troupe, réunion de personnes ou d'animaux : Un escadron de pedants, de jolies femmes, de fourmis.

Hist. Escadron volant, Nom donné aux demoiselles d'honneur de Catherine de Médicis, que cette reine employait de différentes manières au succès de sa politique. Coalition de cardinaux indépendants qui déclarent dans un conclave ne servir les intérêts d'aucun cour. Escadron sacré, Escorte formée à Napoléon Ier, pendant la retraite de Russie, par les officiers auxquels il restait des chevaux.

Excycl. Admin. milit. L'escadron est, dans la cavalerie, la troupe commandée par un capitaine, et l'analogue,



Escabeaux : 1. XIVe siècle; 2. XVe siècle; 3. XVIe siècle; 4. Ordinaire; 5. A échelle; 6. A gradins; 7-8. Escabeaux-chaises.

pour cette arme, de ce qu'est la compagnie pour l'infanterie et la batterie pour l'artillerie.

Ce mot, primitivement, s'appliquait aussi à l'infanterie et désignait tout d'abord une troupe formée sur plusieurs rangs, par opposition à la disposition qu'observaient les cavaliers du moyen âge, qui se plaçaient et chargeaient en file, c'est-à-dire sur un seul rang. Les premiers escadrons eurent jusqu'à quinze rangs et plus de profondeur. Peu à peu ce nombre diminua et fut ramené à trois par Gustave-Adolphe; le grand Frédéric adopta pour les Hussards la formation sur deux rangs, que le ministre Choiseul rendit réglementaire en France en 1766 et qui, depuis le commencement du XIXe siècle, est générale pour les cavaleries européennes.

L'escadron varia, en outre, comme constitution. Quand les escadrons furent réunis en régiments, en 1635, ils furent subdivisés en trois compagnies, nombre qui fut ramené à deux en 1778, et à une seule par le comte de Saint-Germain, en 1776. Toutefois, les escadrons furent dédoublés de nouveau en deux compagnies quelques années plus tard, et ce n'est qu'en 1815 que, sur la proposition du général de Prévost, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr revint à l'organisation du comte de Saint-Germain, c'est-à-dire à celle de l'escadron-compagnie, qui fut consacrée définitivement en 1835 et subsiste encore dans la cavalerie française et dans la plupart des cavaleries étrangères.

Quant à l'effectif même de l'escadron, il a varié entre 100 et 160 cavaliers, du pied de paix au pied de guerre. Aujourd'hui, il est de règle, dans les armées européennes, de maintenir la cavalerie en tout temps sur un pied très voisin du pied de guerre, sa mobilisation devant être pour ainsi dire instantanée. L'escadron français compte réglementairement 6 officiers, dont 1 capitaine en premier, 1 capitaine en second et 4 lieutenants ou sous-lieutenants, chefs des 4 pelotons entre lesquels l'escadron se subdivise. Les régiments sont à 5 escadrons en temps de paix et se mobiliseraient à 1 escadron en temps de guerre, le 5e escadron se transformant alors en dépôt pour recevoir les non-valeurs éventuelles des autres et les remplacer par des hommes et des chevaux en état de faire campagne.

Le train des équipages est aussi formé, en France, par escadrons, mais indépendants et constitués d'une façon différente.

ESCADRONNER (èss, dro-né) — rad. escadron) v. n. Exciter les manœuvres de la cavalerie.

ESCADRONNISTE (èss, dro-nist) n. m. Cardinal qui appartient à un escadron volant.

ESCAFÉ (subst. verb. de escafier) n. f. Jeux. Coup de pied donné dans un ballon pour le renvoyer.

ESCAFER (même étymol. que escafignon) v. a. Frapper d'un coup de pied au derrière. (Vieux.)

ESCAFIGNON (èss, et gn mil.) — de l'anc. franç. escafin, autre forme de ESCAFIN) n. m. Ancien chausson en usage aux XVIe et XVIIe siècles, léger chausson de cuir fin, de basane ou de toile, et qui se portait habituellement dans des bottes ou toute autre chaussure. (Les escafignons de toile ou de drap se mettaient même en dedans des bas-de-chausses.)

Pop. et vieux. Sentir l'escafignon, Sentir mauvais des pieds.

ESCAFILOTTE (èss) n. f. Os qui provient de la cote d'un bouffin et qui a été perforé par les fabricants de moules à boudins.

ESCAFOTTE (èss) n. f. Archéol. Petit récipient creux et arrondi comme une coquille. Expression du moyen âge en usage encore sous Louis XIV. L'inventaire du château d'Enghien (1617) mentionne un grand chandelier à jours avec une escafotte en haut, etc.)

ESCAILLAGE (èss-ka-ill-aj) [Il mil.] n. m. Schiste bitumineux qui se trouve dans les veines de houille du



Pas-de-Calais, et forme souvent le toit et le mur de ces veines. (Il est composé de fragments lissants, plus ou moins combustibles.)

**ESCAILLE** (*é-ska-ill* [H. ml.]) — anc. forme du mot *écaille* n. m. Nom donné par les mineurs du Nord aux argiles schisteuses présentant des surfaces lisses, et qui accompagnent souvent les couches de houille.

**ESCALA** (LA), ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Gérone]), sur le golfe de Rosas; 2.670 hab. Port de pêche, sur la Méditerranée. Fabrique de chaussures, salaisons.

**ESCALABREUX** (*ess, breù*), **EUSE** adj. Hardi, décisif. (Vieux.)

**ESCALADE** (*ess* — de l'ital. *scalata*, même sens) n. f. Assaut d'une muraille, d'une forteresse, à l'aide d'échelles: Donner l'escalade. || Par ext. Action d'atteindre un endroit, ou de s'introduire dans un lieu, en s'élevant au moyen d'un effort: L'escalade d'un rocher, d'une mine. — Dr. Circonstance d'un vol qui consiste en ce que le voleur a franchi une clôture par des moyens extraordinaires: Vol avec escalade et effraction.

— **ENCYCL.** Art milit. Dans la guerre de siège, dans l'attaque d'un ouvrage de fortification quelconque, on qualifie d'escalade l'opération qui consiste à s'élever jusqu'au haut des remparts pour pénétrer dans la place. On a recours à l'escalade quand, faute de temps ou de moyens, on n'a pu faire brèche. C'est ce qui arrivait souvent avant l'invention de la poudre, et alors, il fallait avoir recours aux échelles, qui faisaient partie du matériel normal de siège.

Les escalades deviennent de plus en plus difficiles et dangereuses, et sont de plus en plus rares, grâce aux explosifs puissants qui permettent d'abattre à distance les remparts les plus élevés et les plus solides. — **Dr. pén.** L'article 397 du Code pénal définit ainsi l'escalade: « Est qualifiée escalade, toute entrée dans les maisons, bâtiments, cours, basses-cours, édifices quelconques, jardins, parcs et enclos, exécutée par-dessus les murs, portes, toitures ou toute autre clôture. » Par respect pour l'étymologie, le législateur n'a pas qualifié *escalade* « l'entrée par une ouverture souterraine, autre que celle qui a été établie pour servir d'entrée », mais il en a fait « une circonstance de même gravité que l'escalade » (même art. 397). Dans un sens large, la circonstance aggravante d'escalade s'entend de tout moyen extraordinaire par lequel on s'introduit du dehors au dedans d'un bâtiment ou d'un enclos.

Le seul fait de l'escalade, s'il ne se lie pas à un vol commis ou tenté, et s'il n'est pas, d'autre part, accompagné des circonstances constitutives de la violation de domicile, n'est pas punissable; mais il suffit à fournir une excuse à celui qui accomplirait un homicide, porterait des coups ou ferait des blessures en repoussant l'escalade.

L'article 322 du Code pénal décide que le meurtre, ainsi que les blessures et les coups, sont excusables « s'ils ont été commis en repoussant pendant le jour l'escalade ou l'effraction des clôtures, murs ou entrée d'une maison ou d'un appartement habité ou de leurs dépendances ». La peine encourue par le coupable est alors atténuée légalement.

D'un autre côté, l'article 329 comprend dans le cas de légitime défense l'action de repousser « pendant la nuit, l'escalade ou l'effraction des clôtures ». Dans cette hypothèse, l'homicide, les coups et les blessures cessent d'être punissables.

— **Hist.** On donne le nom d'Escalade à l'entreprise tentée par des gens du duc de Savoie contre Genève, en pleine paix, au mois de décembre 1602, et qui fut repoussée par la population. (Le souvenir de cette résistance est perpétué chaque année, à Genève, par des réjouissances populaires.)

**ESCALADER** (*ess*) v. a. Prendre, emporter par escalade; gravir par escalade: ESCALADER une forteresse. — Par ext. Gravir plus ou moins péniblement le long de ou jusqu'à: ESCALADER un arbre, une montagne, une fenêtre. ESCALADER six étages. || Être échelonné, disposé du bas en haut, le long de: La note ESCALADEE avec ses brodequins d'or les escaliers de cristal de la gamme. (Th. Gaut.)

— **Fig.** S'élever avec effort jusqu'à: ESCALADER le pouvoir. **ESCALADEUR** (*ess*) n. m. Celui qui escalade.

**ESCALADOU** ou **ESCALADON** (*ess*) n. m. Sorte de dévidoir employé pour la laine, le coton, la soie, etc.

**ESCALAIS** (Léonce-Antoine), chanteur français, né à Caux-d'Aude (Aude) en 1859. Il quitta le Conservatoire de Toulouse pour entrer au Conservatoire de Paris, où il obtint le 1<sup>er</sup> prix de chant et le 2<sup>e</sup> prix d'opéra en 1883. Engagé au grand Opéra de Paris, il débuta dans Arnold de Guillaume Tell (1883), se fit applaudir pour sa belle voix de ténor dans les grands rôles du répertoire, créa Zaire, puis fit des tournées en province, notamment à Lyon (1891) et à Marseille (1894-1895). Il avait épousé en 1884 M<sup>lle</sup> Maria-Célestine Lureau, née à Montreuil-sous-Bois (Seine) en 1860. Ayant remporté au Conservatoire le 1<sup>er</sup> prix d'opéra et le 2<sup>e</sup> prix de chant en 1882, elle débuta, cette même année, à l'Opéra, dans Marguerite des Huguenots. Après avoir chanté avec talent le répertoire et créé le *Mage*, M<sup>lle</sup> Lureau-Escalais suivit son mari dans ses tournées en province. Ils quittèrent l'un et l'autre le théâtre, en 1896, pour se consacrer à l'enseignement.

**ESCALANTE** (don Juan), aventurier espagnol, mort en 1519. Il s'unit, en 1518, à Fernand Cortés pour tenter la conquête du Mexique, devint alguazil mayor de la colonia de la Vera-Cruz, montra autant de résolution que de sagesse, et gagna l'affection des Indiens. Il périt dans un bataillon livré contre Quauhpopuca, un chef des Aztèques.

**ESCALANTE** (Jean-Antoine), peintre d'histoire et de genre, né à Cordoux en 1630, mort à Madrid en 1670. Il étudia sous François Ricci, peintre du roi à Madrid, et il s'appliqua à saisir la manière du Tintoret. On cite de lui: *Le Christ, la Rédemption des captifs*, une suite de dix-huit tableaux qui se trouvent dans le couvent des carmes chausés de Madrid.

**ESCALDES** (LES), en espagn. Aguas Caldas (eaux chaudes), écart de la comm. de Villeneuve-des-Escalades (Pyrénées-Orientales), sur le torrent des Escaldes, sous-affluent de la Sègre par le Raour; 42 hab. Eaux minérales. Les Romains avaient déjà fondé des thermes aux Escaldes.

**ESCALE** (*ess* — du lat. *scala*, échelle, parce qu'on descend à terre à l'aide d'une échelle) n. f. Mar. Point d'arrêt

ou de relâche d'un bâtiment pour se ravitailler ou faire des opérations commerciales. || Echelle de bord. || Station que fait un bateau sur la berge d'un fleuve, pour y prendre ou y laisser des voyageurs.

— **Comm.** Chacun des marchés établis le long du fleuve Sénégal.

— n. f. pl. Par métonymie, Syn. de **ECHELLES**: Les Escalles du Levant, Nom générique donné aux villes maritimes de la Méditerranée, et plus particulièrement aux ports des Etats barbaresques.

**ESCALEBETTE** (*ess, bet'*) n. f. Réunion de deux pièces de bois parallèles, qu'on établit obliquement sur le devant et le derrière des voitures.

**ESCALEDEU** (L'), écart de la comm. de Bonnemazon (Basses-Pyrénées), au confluent de l'Arros et du Luz; 25 hab. Restes de l'abbaye cistercienne, fondée en 1140 par les religieux du Capadour et qui devint en peu de temps uno des plus puissantes du midi de la France. Les miracles de saint Bernard de Comminges, qui y passa une partie de sa vie, augmentèrent encore sa célébrité et ses richesses. L'abbaye de l'Escalèdeu, véritable château fort, tomba deux fois aux mains des huguenots.

**ESCALEMBERG** (*ess, lan-ber'*) n. m. Sorte de coton venant de Smyrne.

**ESCALER** (*ess*) v. a. Faire escaler.

**ESCALETTE** (*ess, lét'*) n. f. Instrument pour la lecture des dessins, dans les ateliers de tissage, consistant en un assemblage de règles en bois, généralement au nombre de deux, appliquées l'une contre l'autre par deux écrous à oreilles.

— **ENCYCL.** Les *escalettes* sont placées sur les deux côtés antérieurs des montants du bâti du liseuse. La règle de devant porte sur ses longs côtés deux biseaux, dont les tranchants sont rigoureusement rectilignes. La règle de derrière est plato. C'est entre ces deux règles que se place le dessin exécuté sur le papier quadrillé et que l'on appelle *mise en carte*. Chaque quadrillage de la mise en carte vient, pour qu'on puisse en opérer la lecture, affleurer horizontalement le tranchant du biseau inférieur.

**ESCALIBOR**, épée magique d'Arthur ou Artus, roi légendaire du pays de Galles, et à laquelle nulle épée ne pouvait résister.

**ESCALIER** (*ess, li-é* — du lat. *scala*, échelle, escalier) n. m. Suite, assemblage de degrés, de marches échelonnées, servant à atteindre un lieu élevé et à en descendre: Monter, Descendre l'escalier. — Monter l'escalier quatre à quatre. Franchir plusieurs degrés à la fois. || Escalier tournant, hélicoïdal, en vis, en colimaçon. Escalier dont les marches tournent en spirale autour d'un noyau plein ou vide. || Escalier suspendu. Celui dont les marches, enclâssées dans le mur par uno de leurs extrémités, sont libres à l'autre. || Escalier circulaire. Escalier dont les limons sont centrés et les marches triangulaires. || Escalier dérobé, Escalier placé dans un endroit caché de la maison. — **Fig.** Moyen secret et détourné: Ceux qui dédaignent tout haut la popularité vont la mendier par les ESCALIERS DÉROBÉS. (J. Simon.) || Escalier de dégagement, de service, Escalier par où se fait le service d'une maison.

— **Fam.** Faire des escaliers dans les cheveux de quelqu'un, Lui couper irrégulièrement les cheveux.

— **Antiq. gr.** Escalier de Charon ou de Caron. Escalier dérobé par lequel les ombres, dans les théâtres grecs, moutaient du dessous sur la scène.

— **Hydraul.** Machine servant à élever l'eau par échelons.

— **Mar.** Echelle de bord. || Escalier de commande, Escalier mobile, que l'on place du côté de tribord, en rade, lorsque le navire est monté par un amiral.

— **Moll.** Nom vulgaire des coquilles des genres cadran et scalario.

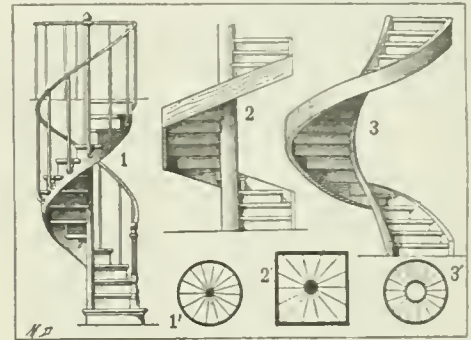
— **ENCYCL.** Constr. Outre les escaliers d'un usage courant dans les habitations contemporaines, il existe des escaliers monumentaux datant des siècles passés, véritables œuvres d'art. Tels sont ceux des *xiv<sup>e</sup>*, *xv<sup>e</sup>* et *xvi<sup>e</sup>* siècles, etc. L'art moderne a également produit des escaliers

terville compris entre deux paliers successifs est la *volée* ou *rampe* de l'escalier, tandis que la partie de l'édifice où se trouve construit cet escalier en est la *cage*. Enfin, la volée est dite *droite*, lorsque la direction de l'escalier est normale aux parois latérales de la cage: elle est en *quartiers tournants* ou *courbe* quand, au contraire, cette direction se traduit par une courbe plus ou moins accentuée. || V. **GIRONAGE**. Dans le premier cas, les marches sont toutes égales entre elles et les contre-marches parallèles; dans le second, les marches ont une forme triangulaire et les contre-marches ne sont plus parallèles entre elles.

Dans les escaliers en pierre, chacune des marches est formée d'une seule pierre à ses extrémités scellées dans les murs parallèles de la cage, si la volée est droite. Lorsqu la dimension en longueur des marches est trop considérable, on soutient celles-ci au moyen d'une *rampe encastrée* en biseau nommée *descente*, et cela que la volée soit droite ou en quartiers tournants, ou encore droite avec quartiers tournants, c'est-à-dire formée d'une partie droite à laquelle succède une partie semi-circulaire, et ainsi de suite.

Dans ces mêmes escaliers en pierre, lorsque la volée droite est supprimée et remplacée par une rampe tournant continuellement sur elle-même, la forme de celle-ci détermine pour ces escaliers les appellations suivantes: *escaliers en vis*, en spirale, en colimaçon, à simple ou double limon, avec noyau plein ou sans noyau; dans ce dernier cas, l'escalier prend le nom de *vis à jour*.

On s'estreint à suivre rigoureusement les mêmes données quand il s'agit de construire des escaliers en bois: la disposition générale et la proportion des marches sont identiques à celles des escaliers en pierre. La marche est constituée par une épaisse planche en bois, scellée d'un côté dans le mur de la cage, et de l'autre maintenue par le limon. Il existe un très grand nombre de types d'escaliers en bois; parmi ceux là plus employés, nous

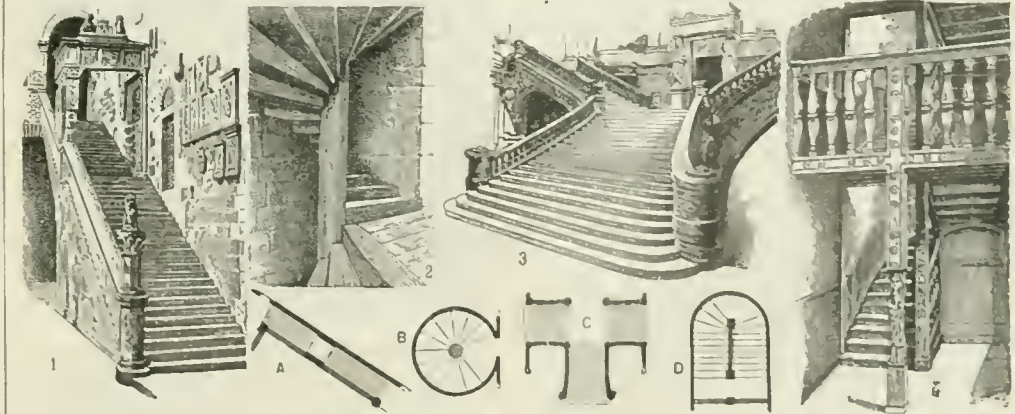


Escaliers tournants: 1. 1<sup>er</sup>. En fer et plan; 2. 2<sup>o</sup>. En bois à noyau plein et plan; 3. 3<sup>o</sup>. En bois à deux limons et plan.

citerons: l'escalier avec limon à crémaillère, dans lequel le limon, dissimulé, est entaillé à l'aplomb de chaque marche, de manière à offrir une suite ininterrompue de gradins; l'escalier circulaire, que soutient un ombre variable de poteaux; l'escalier suspendu, qui va constamment en diminuant de largeur de la base au sommet; l'escalier à l'anglaise, dans lequel on supprime le limon, les marches étant reliées l'une à l'autre au moyen de boulons; l'escalier à limaçon, avec ou sans noyau; l'escalier double, que l'on établit de préférence dans les cages circulaires; l'escalier en vis; etc.

Dans beaucoup de constructions modernes, on remplace la pierre et le bois par le fer ou la fonte, pour l'établissement des escaliers. Ici encore, on observe les mêmes principes que ceux énumérés ci-dessus.

**ESCALIER** Nicolas-Félix, architecte et peintre français, né à Paris en 1843. Il entra, en 1860, à l'École des



Escalier: 1. En hors-d'œuvre (*xiv<sup>e</sup> s.*); A, plan. — 2. En vis (*xv<sup>e</sup> s.*); B, plan. — 3. A double revolution; C, plan. — 4. A rampes alternatives (*xvi<sup>e</sup> s.*); D, plan.

d'une réelle beauté: parmi ceux-ci, nous citerons, notamment, le grand escalier de l'Opéra, à Paris. (V. ORÈRA.) Quo l'escalier soit construit avec la pierre, le bois, le fer ou la fonte, matières le plus communément employées, il est toujours constitué par des éléments identiques. Les marches, plans horizontaux, rectangulaires ou obliques suivant la nature de l'escalier et parallèles entre elles, sont posées à des intervalles verticaux égaux; la surface que chacune d'elles présente prend le nom de *giron*. Chaque marche est limitée extérieurement par un plan vertical appelé *contre-marche*, et la longueur de chacune d'elles est l'*emmarchement*.

La pratique démontre que, pour monter un escalier dans les meilleures conditions et sans fatigue, il faut que le nombre de marches n'excède pas vingt et une; la vingt et unième, ayant des dimensions bien plus considérables que les autres, est alors désignée sous le nom de *palier*. L'in-

teurs. Après avoir obtenu plusieurs distinctions dans la section d'architecture, il aborda la peinture. C'est surtout comme peintre qu'il a pris part aux Salons. Il a exposé un *Intérieur de San-Marco à Venise*, aquarelle; *Intérieur de San-Miniato à Florence*, aquarelle; *Decorations à fresques du palais Lubbà à Venise*, d'après Tiepolo, deux cadres (1873); le *Premier Modèle* (A. Dumas, l'Ancêtre Clémenceau, 1875); le *Doge Dandolo le Vieux* 1876; *Funérailles décoratives pour un vestibule*, et *Portrait d'enfant* 1878; une *Surprise pour les habitants de Riello à Venise*, et un *Matin au canal San-Travaso*, aquarelle 1881, etc. Escalier fut classé au nombre des meilleurs décorateurs de l'école contemporaine, et il fut mis hors concours après le Salon de 1884, où il envoyait la *Boite d'Argent*. En 1893, l'escalier a exposé les *Saisons* et le *Bain de nuit*; l'année suivante, *Galerie*, et, en 1899, *Can du Juif* peinte à Venise, panneaux décoratifs d'une très grande mesure.

On est venu à Escaver un ensemble de constructions... ESCALIN

ESCALIN (es) — Escalier, mot qui se rattache au grec... ESCALONIEE

ESCALONIEE (es) — du lat. escalonia, mot qui se rattache au grec... ESCALONILLA

ESCALONILLA (es) — du lat. escalonilla, mot qui se rattache au grec... ESCALOPE

ESCALOPE (es) — du lat. scalope, mot qui se rattache au grec... ESCALPE

ESCALPE (es) — du lat. scalpe, mot qui se rattache au grec... ESCALPENS

ESCALPENS (es) — du lat. scalpens, mot qui se rattache au grec... ESCALPENT

ESCALPENT (es) — du lat. scalpentes, mot qui se rattache au grec... ESCALPENTIER

ESCALPENTIER (es) — du lat. scalpentes, mot qui se rattache au grec... ESCALPENTIERE

ESCALPENTIERE (es) — du lat. scalpentes, mot qui se rattache au grec... ESCALPENTIERES

ESCALPENTIERES (es) — du lat. scalpentes, mot qui se rattache au grec... ESCALPENTIERES

ESCALPENTIERES (es) — du lat. scalpentes, mot qui se rattache au grec... ESCALPENTIERES

ESCALPENTIERES (es) — du lat. scalpentes, mot qui se rattache au grec... ESCALPENTIERES

ESCALPENTIERES (es) — du lat. scalpentes, mot qui se rattache au grec... ESCALPENTIERES

ESCALPENTIERES (es) — du lat. scalpentes, mot qui se rattache au grec... ESCALPENTIERES

ESCALPENTIERES (es) — du lat. scalpentes, mot qui se rattache au grec... ESCALPENTIERES

ESCALPENTIERES (es) — du lat. scalpentes, mot qui se rattache au grec... ESCALPENTIERES

ESCALPENTIERES (es) — du lat. scalpentes, mot qui se rattache au grec... ESCALPENTIERES

ESCALPENTIERES (es) — du lat. scalpentes, mot qui se rattache au grec... ESCALPENTIERES

ESCALPENTIERES (es) — du lat. scalpentes, mot qui se rattache au grec... ESCALPENTIERES

ESCALPENTIERES (es) — du lat. scalpentes, mot qui se rattache au grec... ESCALPENTIERES

— SYN Attraper, dérober, détrousser, dévaliser, escroquer. V. ATTRAPER.

ESCAMOTEUR, EUSE (ess) n. Celui, celle qui fait des tours d'escamotage... ESCAMPETTE

ESCAMPE (es) — du lat. escampa, mot qui se rattache au grec... ESCANABA

ESCANABA (es) — du lat. escanaba, mot qui se rattache au grec... ESCANDE

ESCANDE (es) — du lat. escande, mot qui se rattache au grec... ESCANDOLAT

ESCANOLAT (es) — du lat. escandolat, mot qui se rattache au grec... ESCANOLE

ESCANOLE (es) — du lat. escanole, mot qui se rattache au grec... ESCANTILLONNAGE

ESCANOLE (es) — du lat. escanole, mot qui se rattache au grec... ESCAP

ESCAP (es) — du lat. escap, mot qui se rattache au grec... ESCAPE

ESCAPE (es) — du lat. escapa, mot qui se rattache au grec... ESCAPE

ESCAPE (es) — du lat. escapa, mot qui se rattache au grec... ESCAPE

ESCAPE (es) — du lat. escapa, mot qui se rattache au grec... ESCAPE

ESCAPE (es) — du lat. escapa, mot qui se rattache au grec... ESCAPE

ESCAPE (es) — du lat. escapa, mot qui se rattache au grec... ESCAPE

ESCAPE (es) — du lat. escapa, mot qui se rattache au grec... ESCAPE

ESCAPE (es) — du lat. escapa, mot qui se rattache au grec... ESCAPE

ESCAPE (es) — du lat. escapa, mot qui se rattache au grec... ESCAPE

ESCAPE (es) — du lat. escapa, mot qui se rattache au grec... ESCAPE

ESCAPE (es) — du lat. escapa, mot qui se rattache au grec... ESCAPE

ESCAPE (es) — du lat. escapa, mot qui se rattache au grec... ESCAPE

ESCAPE (es) — du lat. escapa, mot qui se rattache au grec... ESCAPE

ESCAPE (es) — du lat. escapa, mot qui se rattache au grec... ESCAPE

ESCAPE (es) — du lat. escapa, mot qui se rattache au grec... ESCAPE

L'escarhoucle était très estimée chez les anciens et rangée par eux au nombre des pierres fines et rares les plus recherchées... ESCARBOUCLE

ESCARBOUCLE (es) — du lat. escarboucle, mot qui se rattache au grec... ESCARBOUCLE

ESCARBOUCLE (es) — du lat. escarboucle, mot qui se rattache au grec... ESCARBOUCLE

ESCARBOUCLE (es) — du lat. escarboucle, mot qui se rattache au grec... ESCARBOUCLE

ESCARBOUCLE (es) — du lat. escarboucle, mot qui se rattache au grec... ESCARBOUCLE

ESCARBOUCLE (es) — du lat. escarboucle, mot qui se rattache au grec... ESCARBOUCLE

ESCARBOUCLE (es) — du lat. escarboucle, mot qui se rattache au grec... ESCARBOUCLE

ESCARBOUCLE (es) — du lat. escarboucle, mot qui se rattache au grec... ESCARBOUCLE

ESCARBOUCLE (es) — du lat. escarboucle, mot qui se rattache au grec... ESCARBOUCLE

ESCARBOUCLE (es) — du lat. escarboucle, mot qui se rattache au grec... ESCARBOUCLE

ESCARBOUCLE (es) — du lat. escarboucle, mot qui se rattache au grec... ESCARBOUCLE

ESCARBOUCLE (es) — du lat. escarboucle, mot qui se rattache au grec... ESCARBOUCLE

ESCARBOUCLE (es) — du lat. escarboucle, mot qui se rattache au grec... ESCARBOUCLE

ESCARBOUCLE (es) — du lat. escarboucle, mot qui se rattache au grec... ESCARBOUCLE

ESCARBOUCLE (es) — du lat. escarboucle, mot qui se rattache au grec... ESCARBOUCLE

ESCARBOUCLE (es) — du lat. escarboucle, mot qui se rattache au grec... ESCARBOUCLE

ESCARBOUCLE (es) — du lat. escarboucle, mot qui se rattache au grec... ESCARBOUCLE

ESCARBOUCLE (es) — du lat. escarboucle, mot qui se rattache au grec... ESCARBOUCLE

ESCARBOUCLE (es) — du lat. escarboucle, mot qui se rattache au grec... ESCARBOUCLE

ESCARBOUCLE (es) — du lat. escarboucle, mot qui se rattache au grec... ESCARBOUCLE

ESCARBOUCLE (es) — du lat. escarboucle, mot qui se rattache au grec... ESCARBOUCLE

ESCARBOUCLE (es) — du lat. escarboucle, mot qui se rattache au grec... ESCARBOUCLE

ESCARBOUCLE (es) — du lat. escarboucle, mot qui se rattache au grec... ESCARBOUCLE



Escalonie.



Escarcelle (XVIIe s.).



Escarrot.



De gueules à l'escarboucle d'argent.





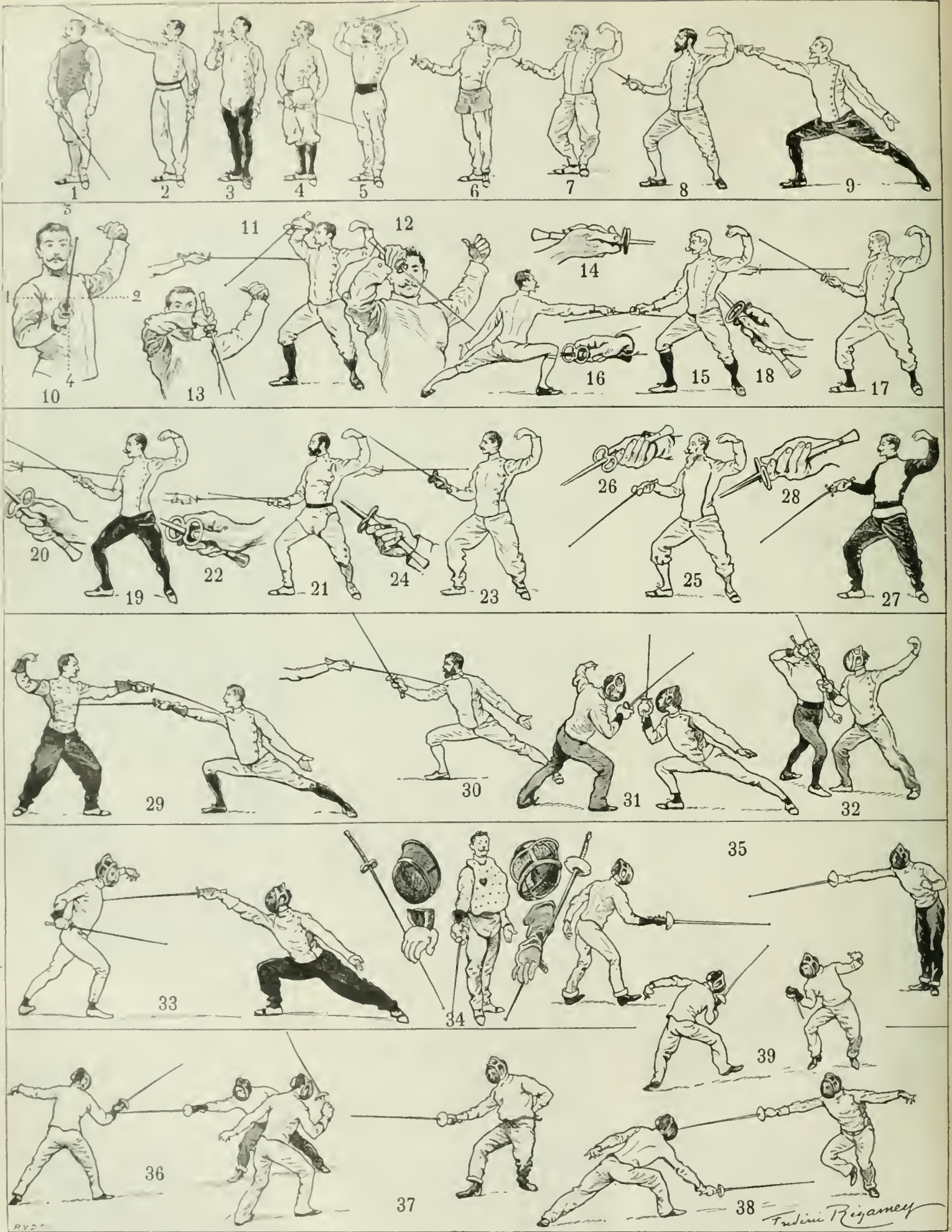












ESCRIME : 1 à 8 Mouvements de la mise en garde. — 9 Développement — 10. Division des lignes. — 11, 12 et 13. Différentes parades de prime. — 14. Position de main en supination. — 15 et 16. Parade et position de main de seconde. — 17 et 18. Parade et position de main en tierce. — 19 et 20. Parade et position de main en quarte. — 21 et 22. Parade et position de main en quinte. — 23 et 24. Parade et position de main en sixte. — 25 et 26. Parade et position de main en septième. — 27 et 28. Parade et position de main en octave. — 29. Riposte après parade de quarte. — 30. Parade de tierce étant fendu. — 31 et 32. Corps à corps. — 33. Coup d'arrêt sur retraitement de bras. — 34. Accessoires d'escrime (masques, gants, plastron, fleurets). — 35, 36, 37, 38 et 39. Tireurs d'épée, positions défactueuses.







Kant... sensibilité... organisation mentale... l'espacement... l'acte de la conscience.

ESPACEUR... Locke, Essais sur l'entendement humain... l'acte de la conscience.

ESPACEUR... Action ou manière d'espaceur... l'acte de la conscience.

ESPACEUR... Prendre une étendue... l'acte de la conscience.

ESPACEUR... Action d'espaceur... l'acte de la conscience.

ESPACEUR... Action d'espaceur... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADE... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADRILLE... du provenç. espadillo... l'acte de la conscience.



Espadrille.

ESPAÑA... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPAÑA... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPAÑA... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPAÑA... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPAÑA... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPAÑA... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPAÑA... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPAÑA... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPAÑA... mot espagnol... l'acte de la conscience.

Climat... sur ces monts et ces plateaux... l'acte de la conscience.

Climat... sur ces monts et ces plateaux... l'acte de la conscience.

Climat... sur ces monts et ces plateaux... l'acte de la conscience.

Climat... sur ces monts et ces plateaux... l'acte de la conscience.

Climat... sur ces monts et ces plateaux... l'acte de la conscience.

Climat... sur ces monts et ces plateaux... l'acte de la conscience.

Climat... sur ces monts et ces plateaux... l'acte de la conscience.

Climat... sur ces monts et ces plateaux... l'acte de la conscience.

Climat... sur ces monts et ces plateaux... l'acte de la conscience.



Espadon (1850).



Espadon.

ESPADON... mot espagnol... l'acte de la conscience.

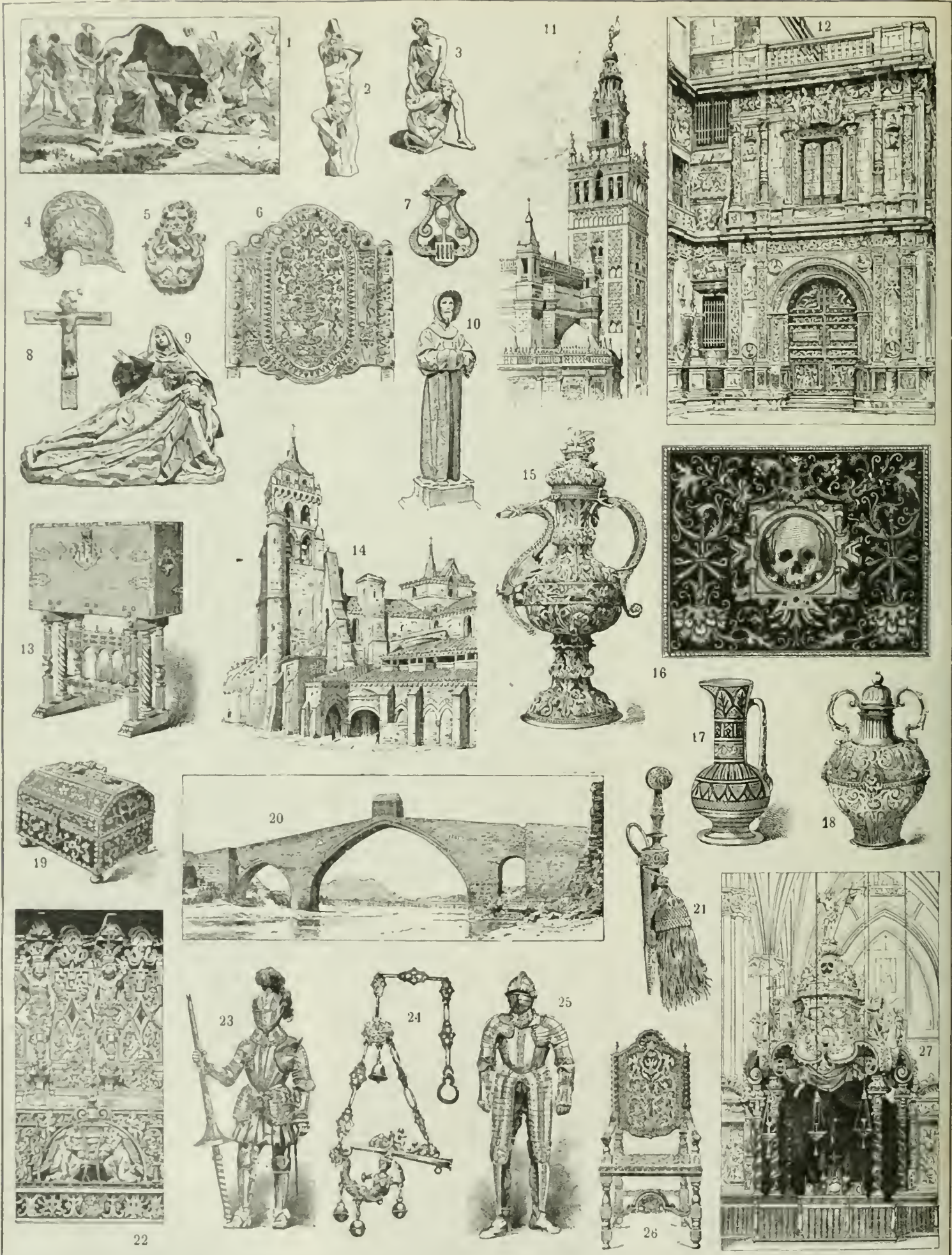
ESPADON... mot espagnol... l'acte de la conscience.

ESPADON... mot espagnol... l'acte de la conscience.









ART ESPAGNOL : 1. Tapisserie du palais de l'Escorial (fragment, d'après Ramon Bayeu); 2. Saint Sébastien, d'après Berruguete; 3. Sacrifice d'Abraham, du même; 4. Casque de Philippe II Armeria Real, Madrid; 5. Heurtoir cathédrale de Tolède (porte des Lions); 6. Dossier de siège (cuir de Cordoue, xviii s.); 7. Heurtoir de porte (église de l'Escorial); 8. Crucifix que le Cid portait sous son armure, xiv s. [cathédrale de Salamanque]; 9. Pieta, d'après Hernandez (Valladolid); 10. Saint François, d'après Alonso Cano (cathédrale de Tolède); 11. La Giralda, à Séville; 12. Séville, hôtel de ville (détail); 13. Cabinet, xviii s. [South Kensington Museum]; 14. Monastère de Las Huelgas Burgos; 15. Bulre en argent, xiii s. (cathédrale de Séville); 16. Motif d'une dalmatique brodée sur fond velours; 17. Pot en céramique, hispano-mauresque (musée de Sevres); 18. Jarre en argent, cathédrale de Séville; 19. Coffret à parfum lamé d'argent; 20. Le pont du Diable, près Barcelone; 21. Couteau de chasse; 22. Décoration sculptée (nef de la cathédrale de Séville); 23. Armure de joute de Philippe III (Armeria Real, Madrid); 24. Sifflet en argent (xvii s. [musée de Cluny]); 25. Armure de don Carlos, fils de Philippe III (Armeria Real, Madrid); 26. Fauteuil garni en cuir, xviii s.; 27. Chœur de l'église de Séo (Saragosse).

ESPAGNE



Echelle

0 100 200

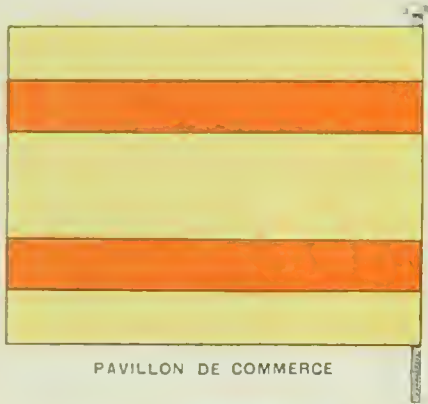
----- Chemin de fer

..... Limite de province

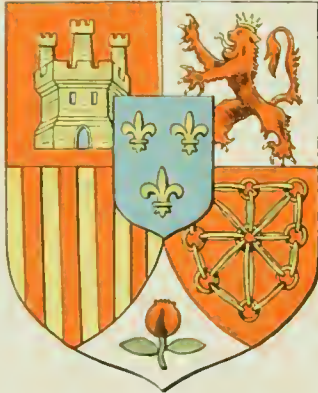
..... Ville fortifiée



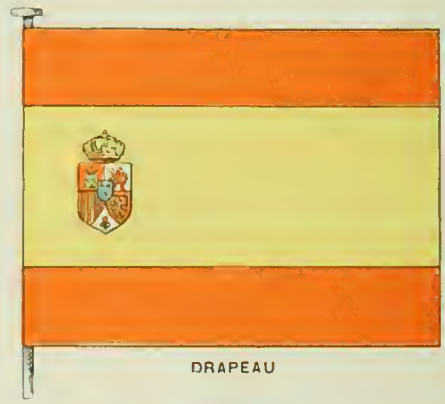
1. Général (petite tenue) — 2. Général (tenue de campagne) — 3. Général (grande tenue) — 4. Capitaine — 5. Colonel d'état-major — 6. Lieutenant — 7. Lancier — 8. Sous-lieutenant — 9. Soldat (tenue de casern) — 10. Soldat (tenue de ville) — 11. Lieutenant de lanciers — 12. Chasseur à pied — 13. Dragon — 14. Sergent de chasseurs — 15. Lieutenant de chasseurs — 16. Reinoute — 17. Artillerie à cheval — 18. Artillerie à pied — 19. Lieutenant d'artillerie — 20. Chasseur à cheval — 21. Médecin.



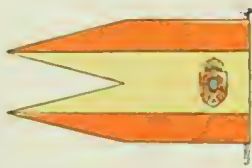
PAVILLON DE COMMERCE



ARMES D'ESPAGNE



DRAPEAU



PAVILLON MARINE



COCARDE



1. Capitaine de hussards — 2. Capitaine de hussards (grande tenue) — 3. Lieutenant du génie — 4. Soldat du génie (parade) — 5. Soldat du génie (tenue de travail) — 6. Garde (grande tenue) — 7. Génie monté — 8. Lieutenant de hussards de la princesse — 9. Carabinier à pied — 10. Auditeur — 11. Capitaine de gendarmerie — 12. Capitaine de hussards de Pavie — 13. Gendarme à pied — 14. Hussard de Pavie — 15. Hallebardier — 16. Carabinier à cheval — 17. Lieutenant de hallebardiers — 18. Capitaine d'administration — 19. Soldat d'administration — 20. Gendarme — 21. Marin — 22. Amiral.







... et la grande victoire et la Paix à ...

ESPÈRE (ess) n. f. Mot employé par les méridionaux ...

ESPÈRE (ess) — de Esper, natural. allem. n. f. Bot. ...

ESPERELLA (é-spè-rèl) n. f. Genre d'éponges halichondriennes ...

ESPÉRER (ess) du lat. sperare, même sens. Change é ...

ESPÈREUR, EUSE (é-si) n. m. Personne qui espère. (Inus.)

ESPÈRIE ou ESPERIA (é-spè) — de Esper, n. pr. n. f. Genre d'éponges halichondriennes ...

ESPERIA, comm. d'Italie (Campanie prov. de Caserte) ...

ESPERIOPESIS (é-spè, pè-sis) n. f. Genre d'éponges halichondriennes ...

ESPERLUCA (é-spèr), ka — mot provenç., de esperluca ...

ESPERLUETE (é-spèr) n. f. Nom qu'on donnait, dans les écoles élémentaires ...

ESPERONADE (ess) — de esperon, pour ÉPERON n. m. Mar. anc. Bateau maltais ...

ESPERONNIER François-Dominique-Victor-Edouard, général français ...

ESPÈROU, col des Cévennes méridionales (Gard), qui franchit le plateau granitique de l'Espèrou ...

ESPEYRAC, comm. de l'Aveyron, arr. et à 30 kilom. d'Espérou ...

ESPIARD DE COLONGE Jean-Alexandre n. l. général français, né à Paris en 1713 ...

ESPIARD DE COLONGE Antoine-Bernard-Alfred, baron d., diplomate et littérateur français, né en 1810 à Liernis ...

ESPIARD DE SAUX François-Bernard, magistrat français, né à Dijon en 1679, mort à Besançon en 1743 ...

ESPIARD DE SAUX François-Bernard, magistrat français, né à Dijon en 1679, mort à Besançon en 1743 ...

ESPIARD DE SAUX François-Bernard, magistrat français, né à Dijon en 1679, mort à Besançon en 1743 ...

FRANÇOIS Espiard de Saux, né et mort à Besançon (1695-1778), fut chanoine de la métropole de Besançon, abbé de Saint-Rigaud, conseiller clerc au parlement et président de la reine, épouse de Louis XV. On a de lui un recueil de Sermons (1776). — FRANÇOIS-IGNACE Espiard de Laborde, frère du précédent, né à Besançon en 1707, mort à Dijon en 1777, embrassa aussi l'état ecclésiastique, fut grand vicaire du évêque de Troyes, puis conseiller clerc au parlement de Dijon. Il est auteur d'un ouvrage intitulé : Essai sur le génie et le caractère des nations (1743).

ESPIÈGLE (é-spi-ègl) — de l'allein. Eulenspiegel, n. d'un personnage de roman, célèbre par ses tours d'adresse) adj. Vif et éveillé, aimant à faire des malices : Des enfants espiègles. — Fait ou dit d'une manière fine et malicieuse : Un tour, Une réponse espiègle.

— Substantif. Personne espiègle : Une petite espiègle. — ENCYCL. Ménage a dit : « Un Allemand du pays de Saxe, nommé Till Eulenspiegel, qui vivait vers 1480, était un homme célèbre en petites fourberies ingénieuses. Sa vie ayant été composée en allemand, on a appelé de son nom un fourbe ingénieux. Ce mot a passé ensuite en France avec la même signification, cette vie ayant été traduite et imprimée sous ce titre : Histoire joyeuse et récréative de Till Ulespiegel, lequel par aucunes fallaces ne se laissa surprendre ne tromper. » V. EULENSPIEGEL.

ESPIÈGLERIE (ess, rfi) n. f. Caractère d'espiègle : Enfant plein d'espièglerie. || Malice, tour d'espiègle : Faire des espiègleries.

ESPIEL, comm. d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]), 2.850 hab. Houille, phosphate de chaux.

ESPIER (é-spi-é) — du lat. spicarius; de spica, épi de blé) n. m. Dr. féod. Dans le comté de Flandre, Agents de perception des revenus seigneuriaux, qui centralisaient les recettes en nature (blé et bestiaux), ainsi que certaines redevances en argent. On disait aussi RECEVEURS DE BRIEFS.

ESPINETTE (é-spi-gnèt) (gn mill.) n. f. Nom vulgaire donné à plusieurs champignons du genre clavairo ou monette : la clavairo jaune, la clavairo belle, la clavairo à pointes pourpres, espèces comestibles.

ESPIGON (ess) n. m. Mar. anc. Espèce de bout-dehors, qui s'ajoutait aux vergues des anciennes nefes ou galères, pour établir des voiles supplémentaires.

ESPIGON, comm. de la république de Colombie (Etat de Tolima [départ. du Centre]), non loin du fleuve côtier Magdalena, 10.000 hab. Poteries. Fabrique de cigares. — Municipio du Mexique (Etat de Vera-Cruz); 3.500 hab.

ESPINAC (Pierre d'). Biogr. V. EPINAC.

ESPINAR (Et), bourg d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Ségovie]), sur un affluent du Moros (bassin du Douro); 2.400 hab. Commerce de grains et de bétail.

ESPINARDO, bourg d'Espagne (Murcie [prov. de Murcie]); 3.000 hab.

ESPINAS (Alfred-Victor), philosophe français, né à Saint-Florentin (Yonne) en 1844. Devenu docteur (1882) de la faculté de Bordeaux, il reçut, en 1893, la chaire d'économie sociale fondée par le comte de Chambrai à la Sorbonne. La thèse de doctorat d'Espinas fixa l'attention sur l'étude scientifique des sociétés. Celles qu'Espinas faisait à ce moment connaître sont les Sociétés animales (1877) : il constituait ainsi la sociologie des sociétés moins complexes que les sociétés humaines, ce qui semble une méthode excellente pour arriver à la connaissance réfléchie de celles-ci. Espinas a écrit : la Philosophie expérimentale en Italie (1880), exposé des travaux des philosophes italiens qui se rattachent à Comte et à Spencer. On cite encore de lui : Histoire des doctrines économiques (1892); la Philosophie sociale du XVIIIe siècle et la Révolution (1898). Il a traduit, avec Th. Ribot, les Principes de psychologie de H. Spencer (1874).

ESPINASSE n. f. Syn. provenç. de SAPINIÈRE.

ESPINASSE, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 49 kilom. de Riom, sur un sous-affluent de la Sioule, par le Chalamont; 1.105 hab.

ESPINASSE Charles-Marie-Esprit, général français, né à Saissac (Aude), en 1815, tué à Magenta en 1859. Il fut envoyé en Afrique à sa sortie de Saint-Cyr et y resta pendant la première moitié de sa carrière. Commandant aux zouaves en 1845, il passa au 2e léger en 1848 et fut, comme lieutenant-colonel, l'expédition de Rome. Il venait d'être nommé colonel du 42e de ligne lorsque eut lieu le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Ce fut lui qui envahit de nuit l'Assemblée nationale et s'empara des questeurs. Le prince-président, en 1852, le nomma son aide de camp, avec le grade de général de brigade. Envoyé en Grèce, il assista à la bataille de Tchernawa et à la prise de Malakoff, général de division en 1855, il entra dans la carrière politique, après l'attentat d'Orsini. Nommé ministre de l'intérieur pour en imposer aux ennemis du pouvoir, il présenta au Corps législatif la fameuse loi de sûreté générale. Il quitta, cinq mois après (juin), ces fonctions exceptionnelles pour rentrer dans son rôle de soldat. Il devait trouver dans la guerre d'Italie une mort glorieuse. Mis, au début des hostilités, à la tête de la 2e division du 2e corps (Mac-Mahon), il fut tué à Magenta, pendant l'attaque du village. Il était sénateur depuis l'année précédente.

ESPINASSI Adalalde, femme auteur française, morte en 1777, auteur d'un Essai sur l'éducation des demoiselles (1764), qui contient des idées neuves et judicieuses.

ESPINAY ou ÉPINAY Jacques D', évêque de Rennes, né vers 1415, mort en 1482. Il fut nommé évêque de Saint-Malo en 1450, et obtint du pape Nicolas V d'être transféré à Rennes, la même année. Le duc de Bretagne, Pierre II, soupçonnant d'Espinay de complicité dans l'assassinat du Gilles de Bretagne, refusa de le reconnaître.

ESPINAY ou ÉPINAY (André d'), archevêque de Lyon, né vers 1420, mort à Paris en 1500. Diplomate habile, il décida Anne de Bretagne à agréer Charles VIII pour époux, et reçut le chapeau de cardinal, en 1489. Il accompagna le roi en Italie; à la bataille de Fornoue, il se tint constamment auprès de lui, la mitre en tête et la croix en main. Louis XII le chargea aussi de plusieurs missions en Bretagne. Il mourut à Paris, peut-être empoisonné.

saint évêque de Rennes et le priva même du siège de Saint-Malo. Soutenu par le pape, d'Espinay put faire triompher ses droits, et se reconcilia avec le nouveau duc de Bretagne, François II. Mais on l'accusa de comploter des exactions dans son diocèse, et il fut emprisonné. Il mourut dans sa prison.

ESPINAY ou ÉPINAY (Charles d'), évêque de Dol, né en 1530, mort en 1591. Abbé de Saint-Gildas-du-Bois et de Notre-Dame-du-Tronchet, il assista comme théologien à plusieurs sessions du concile de Trente et y fit remarquer son savoir. Evêque de Dol en 1565, il se consacra exclusivement à l'administration de son diocèse. Il avait composé, dans sa jeunesse, des Sonnets amoureux (1559).

ESPINAC DE SAINT-LUC. Biogr. V. SAINT-LUC.

ESPINE (ess) n. f. Nom vulgaire du gros tournois de Louis IX.

ESPINE DE CHÂTEAUNEUF (Pierre-Bazile-François de L'), né en 1750, mort en 1799. Volontaire et aide de camp de son oncle Dumouriez à la confédération de Pologne en juillet 1770, en mission à Madrid en 1772, puis chargé de travaux particuliers dans les bureaux de la marine, il exerça des fonctions consulaires à Smyrne, Coron, en Morée, à Tripoli de Syrie, avant d'être consul général à Tunis, en 1786. Agent consciencieux et zélé, il n'avait pas cependant la souplesse et la diplomatie nécessaires pour ce poste. Devant un souverain ombrageux et fantasque comme Hamouda-bey, il ne sut pas, malgré la présence de croisières permanentes, soutenir le prestige de la France. Ainsi, le bey ne lui permit d'arborer sur la maison consulaire le nouveau pavillon tricolore que sous la promesse formelle d'un envoi de munitions de guerre de l'arsenal de Toulon. Peu de temps après, de L'Espine reçut l'ordre de rentrer à Paris (juin 1791). Il fut résident de France à Genève (1792), et donna sa démission (1793).

ESPINEL (Vicente), romancier et poète espagnol, né à Ronda en 1551, mort à Madrid en 1634. Il mena une vie aventureuse à l'étranger, puis, de retour en Espagne, il entra dans les ordres et finit sa vie dans un couvent. Il devint l'ami de Cervantes, avec lequel il se brouilla plus tard. Musicien, il composa une messe et ajouta une cinquième corde à la guitare. Poète, il écrivit des épîtres, des éloges très estimés, d'un tour original, régla l'arrangement des rimes dans les stances decimas, qu'on appella de son nom espinelas, et publia Arte poetica española, Varias rimas (1591); mais son livre le plus connu est son roman Relaciones de la vida y aventuras del escudero Marcos de Obregon (1618), sorti d'autobiographie à laquelle Le Sage fit des emprunts pour son Gil Blas.

ESPINELA (ess, nêt) — de Espinel, n. pr.) n. f. Strophe de dix vers de huit syllabes, avec un repos au quatrième vers, mise à la mode par le poète espagnol Espinel.

ESPINETTE (ess, nêt) n. f. Nom d'une association amicale fondée au XIXe siècle entre bourgeois de Lille, dans le but de se divertir. (Le chef était appelé le roi de l'Espinette, et devait organiser à ses frais des jeux publics. Cette fonction était si onéreuse que, vers la fin du XVIIIe s., il ne se trouva plus aucun membre de l'Espinette pour l'exercer.)

ESPINGOLE (ess) — probablement de espringale) n. f. Arqueb. Arme à feu portative, de faible portée, qui commença d'être employée, en Espagne et en Italie, vers l'époque de la Renaissance.

— Mar. Arme à feu ancienne en bronze, qu'on tirait appuyée sur un pivot appelé chandelier et qui ne servait que pour les petites portées. On l'appela aussi ESPINGARD.

— ENCYCL. Le canon de l'Espingole portative était évasé à l'extrémité. Elle a reçu aussi le nom de tromblon, probablement en raison de la forme même de son canon évasé, qui rappelait celle du pavillon d'une trompe.

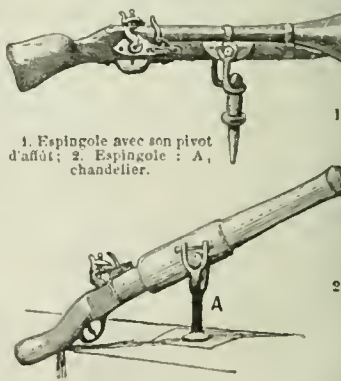
ESPINGOLIER (ess, li-à) n. m. Soldat armé d'une espingole. On a dit aussi ESPINGALIER, ESPINGARDIER, et ESPINGARDINIER.

ESPINHAÇO (SERNA DO), l'une des arêtes montagneuses accidentant la surface du plateau brésilien. Elle s'étend du S.-O. au N.-E., à travers l'Etat de Minas-Geraes et s'élève en certains endroits à 1.900 ou 2.000 mètres. Sur son versant occidental est bâtie la ville de Diamantina.

ESPINO, comm. de la république de Colombie (Etat de Boyaca [départ. de Gutierrez]); 3.500 hab.

ESPINOSA (Diego de), homme d'Etat espagnol, né à Martinosa des Posadas (Vieille-Castille) en 1502, mort en 1572. Très jeune, il professa le droit à Cuenca, et devint peu après auditeur à Séville, régent et ensuite président du conseil royal de Castille, inquisiteur général d'Espagne et surintendant des affaires d'Italie, et enfin cardinal. Il remplit ses fonctions de grand inquisiteur à la satisfaction de Philippe II, mais le fatigua par sa hauteur. Il tomba en disgrâce et en mourut.

ESPINOSA (Nicolas de), poète espagnol, né à Valenco vers 1520. Il n'est connu que par une continuation, en



Espinas.



le fer et le sang et à oreillons peu distincts. Les ser...

ESPORLAS, bourg d'Espagne prov. des Balaires (Ile de Majorque) 77 hab.

ESPORLE (es) — bas lat. sportula, contracté de sportula, don, présent, proprement petit panier...

ESPORLER (es) v. n. Payer l'esporlo à : ESPERLER son ser...

ESPORTAIN (es, tin) n. m. Se disait anciennement les couffes en natte, qui servaient à transporter les marchandises dans la région de la Méditerranée.

ESPOUDRIER (ess, ri-é) n. m. Mar. Ancien nom de l'ampoulette ou sabbler.

ESPOULE n. f., ESPOULETTE n. f., ESPOULIN n. m., ESPOULINAGE n. m., ESPOULINAND n. f., ESPOULINER v. a. V. ESPOLE, ESPOULETTE, ESPOULIN, etc.

ESPRÈMESNIL, ESPRÈMÉNIL, ÉPRÈMÉNIL, ÉPRÈMÉSNIL Jacques DUVAL d', administrateur et économiste français, genre de Duplex, mort en 1767...

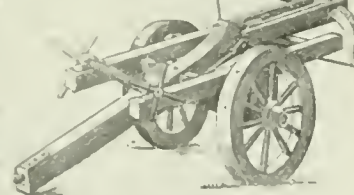
ESPRÈMESNIL Jean-Jacques DUVAL d', membre de l'Assemblée constituante, né à Pondichéry en 1746, mort à Paris en 1794...

ESPRÈMESNIL Angélique de SANCTUARY, dame de DUVAL d', femme en secondes noces du précédent, née en 1751, morte à Paris en 1791...

ESPRESSIO (CON) [mots ital.] loc. adv. Mus. D'une manière expressive, avec feu et sentiment...

ESPRESSIVO mot ital. signif. expressif. adj. Mus. Expressif, plein de feu et de sentiment...

ESPRINGALE (es) — de l'anc. v. espringuer, sauter; allem. springen, même sens n. f. Arcebut. Machine de guerre...



Espringale 1660.

ESPRINGALE (es) — de l'anc. v. espringuer, sauter; allem. springen, même sens n. f. Arcebut. Machine de guerre...

ESPRINSONS n. m. pl. Mal. Malade épidémique, qui paraît avoir été une sorte de dysenterie, et qui sévit à Metz en 1173-1174.

ESPRIT (es) — lat. spiritus, souffle, respiration n. m. Propriété de souffler. En ce sens, se rencontre particulièrement dans le style biblique...

ESPRIT (es) — lat. spiritus, souffle, respiration n. m. Propriété de souffler. En ce sens, se rencontre particulièrement dans le style biblique...

— Caractère, humeur, manière habituelle de voir ou de sentir. Esprit patient, remuant, entreprenant...

— Tendance propre et caractéristique : L'esprit de dénigrement, de contradiction, l'esprit de conquête, l'esprit d'invention...

— Sens général, indépendamment des termes; sens réel, plus ou moins distinct du sens matériel des mots...

— Tendance, intention dans laquelle un livre est conçu : Que de mauvais ouvrages conçus dans un esprit perfide!

— Alchim. Esprit fugitif. Nom donné au mercure. Esprit des philosophes, Magistère des adeptes...

— Bibliogr. Choix de morceaux, de pensées, fait dans les ouvrages d'un auteur. Recueil de traits, d'anecdotes que l'on emprunte à la vie, aux habitudes de certains êtres...

— Chim. industr. Ancienne dénomination qui désignait les produits de la distillation et particulièrement les eaux-de-vie contenant 66 à 70 p. 100 d'alcool...

— Cost. Nom d'une aigrette de plumes, que les femmes mettent quelquefois dans leur coiffure.

— Hist. Bureau de l'esprit humain, Nom donné par les montagnards aux salons du ministre Roland...

— Ichtyol. Nom donné, dans le Boulonnais, à deux petits osselets allongés, qui se trouvent dans la tête des poissons, de chaque côté...

— Pharm. Esprit antiarthritique de Pott, Mélange de deux parties d'essence de térébenthine avec une partie d'acide chlorhydrique...

— Physiol. anc. Esprits animaux, Esprits vitaux ou simplem. Esprits, Nom donné à un fluide très subtil, qui, après s'être formé dans le cœur et dans le cerveau...

— Spirit., etc. Être immatériel présidant à quelque fonction spéciale. Âme d'un mort, revenant à Interroger les esprits. Esprit follet, Sorte de lutin, qui, selon la croyance populaire, s'attache à une personne...

— Théol. et relig. Saint-Esprit, Troisième personne de la Trinité. On dit aussi ESPRIT SAINT, ESPRIT VIVIFIANT, ESPRIT CONSOLATEUR...

— Théol. et relig. Saint-Esprit, Troisième personne de la Trinité. On dit aussi ESPRIT SAINT, ESPRIT VIVIFIANT, ESPRIT CONSOLATEUR...

— Théol. et relig. Saint-Esprit, Troisième personne de la Trinité. On dit aussi ESPRIT SAINT, ESPRIT VIVIFIANT, ESPRIT CONSOLATEUR...

— Théol. et relig. Saint-Esprit, Troisième personne de la Trinité. On dit aussi ESPRIT SAINT, ESPRIT VIVIFIANT, ESPRIT CONSOLATEUR...

— Théol. et relig. Saint-Esprit, Troisième personne de la Trinité. On dit aussi ESPRIT SAINT, ESPRIT VIVIFIANT, ESPRIT CONSOLATEUR...

— Théol. et relig. Saint-Esprit, Troisième personne de la Trinité. On dit aussi ESPRIT SAINT, ESPRIT VIVIFIANT, ESPRIT CONSOLATEUR...

— Théol. et relig. Saint-Esprit, Troisième personne de la Trinité. On dit aussi ESPRIT SAINT, ESPRIT VIVIFIANT, ESPRIT CONSOLATEUR...

— Théol. et relig. Saint-Esprit, Troisième personne de la Trinité. On dit aussi ESPRIT SAINT, ESPRIT VIVIFIANT, ESPRIT CONSOLATEUR...

— Théol. et relig. Saint-Esprit, Troisième personne de la Trinité. On dit aussi ESPRIT SAINT, ESPRIT VIVIFIANT, ESPRIT CONSOLATEUR...

— Théol. et relig. Saint-Esprit, Troisième personne de la Trinité. On dit aussi ESPRIT SAINT, ESPRIT VIVIFIANT, ESPRIT CONSOLATEUR...

Se recueillir pour attendre l'inspiration divine. Esprit malin, Esprit des ténés, Esprit immonde, etc., Démon; inspirations qui viennent de lui. Esprits célestes, Anges; Les chœurs des esprits célestes. Esprits bienheureux, Ames des saints qui jouissent du bonheur éternel.

— Loc. div. : En esprit, En imagination, par la pensée, par l'intention. Être ravi en esprit, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles...

— Loc. div. : En esprit, En imagination, par la pensée, par l'intention. Être ravi en esprit, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles...

— Loc. div. : En esprit, En imagination, par la pensée, par l'intention. Être ravi en esprit, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles...

— Loc. div. : En esprit, En imagination, par la pensée, par l'intention. Être ravi en esprit, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles...

— Loc. div. : En esprit, En imagination, par la pensée, par l'intention. Être ravi en esprit, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles...

— Loc. div. : En esprit, En imagination, par la pensée, par l'intention. Être ravi en esprit, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles...

— Loc. div. : En esprit, En imagination, par la pensée, par l'intention. Être ravi en esprit, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles...

— Loc. div. : En esprit, En imagination, par la pensée, par l'intention. Être ravi en esprit, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles...

— Loc. div. : En esprit, En imagination, par la pensée, par l'intention. Être ravi en esprit, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles...

— Loc. div. : En esprit, En imagination, par la pensée, par l'intention. Être ravi en esprit, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles...

— Loc. div. : En esprit, En imagination, par la pensée, par l'intention. Être ravi en esprit, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles...

— Loc. div. : En esprit, En imagination, par la pensée, par l'intention. Être ravi en esprit, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles...

— Loc. div. : En esprit, En imagination, par la pensée, par l'intention. Être ravi en esprit, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles...

— Loc. div. : En esprit, En imagination, par la pensée, par l'intention. Être ravi en esprit, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles...

— Loc. div. : En esprit, En imagination, par la pensée, par l'intention. Être ravi en esprit, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles...

— Loc. div. : En esprit, En imagination, par la pensée, par l'intention. Être ravi en esprit, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles...

— Loc. div. : En esprit, En imagination, par la pensée, par l'intention. Être ravi en esprit, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles...

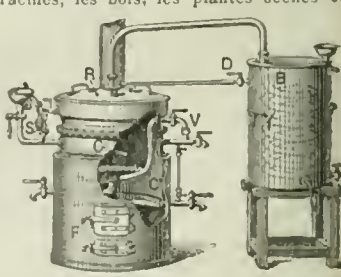
— Loc. div. : En esprit, En imagination, par la pensée, par l'intention. Être ravi en esprit, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles...

— Loc. div. : En esprit, En imagination, par la pensée, par l'intention. Être ravi en esprit, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles...

— Loc. div. : En esprit, En imagination, par la pensée, par l'intention. Être ravi en esprit, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles...

— Loc. div. : En esprit, En imagination, par la pensée, par l'intention. Être ravi en esprit, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles...

— Loc. div. : En esprit, En imagination, par la pensée, par l'intention. Être ravi en esprit, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles...



Alambic à vapeur et à bain-marie pour la distillation des esprits parfumés (système Deroy) : F. foyer, C. chaudière; C', chaudière à vapeur; H. chapiteau rectificateur; S. couppe de sûreté; V. robinet de prise de vapeur; B. bêche à condensation; D. robinet régulateur du degré.

bouchés, sont employés dans la fabrication des liqueurs de toute sorte. On fait des esprits de fleurs d'orange, de roses, d'œillet, d'absinthe, de génepi, d'hysope, de lavande, de mélisse, de menthe, d'angelique, de badiane, d'anis, de coriandre, de fenouil, de genièvre, du framboise, de santal, de myrrhe, etc., qui sont simples; d'anisette, de curaçao, etc., qui sont des esprits composés.

On appelle autrefois esprit volatil, huileux ou aromatique de Sylvius, un esprit parfumé, de la composition suivante :

grammes	grammes
Zestes frais d'oranges . . . . . 90	Cannelle . . . . . 15
Zestes frais de citrons . . . . . 90	Sel ammoniac . . . . . 500
Vanille . . . . . 30	Carbonate de potasse . . . . . 500
Girofle . . . . . 8	Eau de canelle . . . . . 500
Alcool à 80° . . . . . 500 grammes.	

Faire macérer quatre jours ces substances, le carbonate de potasse excepté; ajouter ensuite ce sel; puis, après quelques heures, retirer par distillation 500 grammes d'alcool (Codex). Excitant et emménagogue fort usité autrefois, mais délaissé maintenant.

— Gramm. On nomme esprit un signe particulier à la langue grecque qui se place sur la première lettre des mots commençant par une voyelle ou un  $\rho$ , ou sur la deuxième voyelle des mots commençant par un diphthongue. On distingue l'esprit doux ( $\sigma$ ) qui ne se prononce pas et l'esprit rude ( $\rho$ ), qui a la valeur de l'h aspiré français. L'esprit rude se trouve sur les  $\upsilon$ , sur l'i de la diphthongue  $\upsilon\iota$ , sur la voyelle initiale des mots qui ont perdu  $\sigma$  (grec :  $\iota\tau\alpha$ ; latin : *septem*) ou un  $j$  (grec :  $\upsilon\pi\sigma$ , aune; all. mod. : *jahr*) par lequel ils commencent; enfin sur la consonne  $\rho$ . Il affecte aussi quelquefois la voyelle initiale des mots qui ont laissé tomber le digamma par lequel ils commencent (grec *τετα*, foyer; latin : *vesta*). A l'intérieur des mots, quand deux  $\rho$  se suivent, le premier peut prendre un esprit doux et le second un esprit rude, mais on peut aussi supprimer les deux esprits ( $\rho\rho$ ,  $\rho\rho$ ). En français, l'esprit rude est souvent représenté par un  $h$  :  *Hector*,  $\rho\rho$  = *rhéteur*;  $\rho\rho$  = *Pyrrhus*; la règle n'est pas absolue. Il n'y a pas de règles précises pour l'emploi de l'esprit doux.

— Philos. et physiol. *Esprits animaux*. Suivant Descartes et Malebranche, les esprits animaux constituent une substance d'une nature particulière qui formerait, avec les fibres du cerveau, les organes spéciaux de la pensée. A l'état embryonnaire, ce sont les parties les plus subtiles et les plus agitées du sang, qui se subtilisent et s'agitent surtout par la fermentation et par le mouvement des muscles dont le cœur est composé. D'après la théorie cartésienne, ces esprits sont conduits avec le reste du sang, par les artères, jusque dans le cerveau, où ils seraient séparés du sang par des moyens qui échappent à l'observation. La théorie des esprits animaux, que des plus célèbres qu'ait enfantées la recherche des rapports entre les fonctions psychiques et la structure du système nerveux, n'est plus qu'une question de philosophie historique; mais, au XVIII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, on a écrit des livres en grand nombre sur ce sujet, et la notion des esprits animaux est absolument nécessaire à l'intelligence des doctrines cartésiennes. A consulter, entre autres : Descartes, *De l'homme*, Malebranche, *Recherche de la vérité* (liv. II).

— Philos. et relig. La philosophie opposée au matérialisme désigne par le mot esprit le principe de la vie, l'être intime, qui est caché dans l'être apparent et qui le fait mouvoir. Cet esprit vit en nous, et sa vie, que sert à manifester le jeu des organes physiques, est indépendante de la vie organique. Lorsque la mort vient désagréger notre matière, c'est-à-dire notre corps, l'esprit survit à cette désagrégation et continue ailleurs une vie immatérielle. On appelle aussi esprits des êtres incorporels au-dessus de l'homme et au-dessous de Dieu, intermédiaires entre l'un et l'autre. La croyance en ces êtres qui ont porté des noms divers a toujours existé dans l'humanité; elle se trouve dans les religions anciennes, comme dans le christianisme. Les néo-platoniciens, Plotin, Porphyre, Jamblique, Proclus, supposent le monde plein de ces esprits.

— Sc. occ., superst. Les alchimistes nommaient esprits minéraux les influences surnaturelles qui s'alliaient, d'après leurs doctrines, à certains minéraux qui peuvent être sublimés : l'amméniaque, l'arsenic, le mercure et le soufre. Il y avait donc quatre esprits minéraux, selon l'alchimie, portant les noms de ces quatre minéraux, selon le principe et dont ils permettent la sublimation; tandis que l'argent, le cuivre, l'étain, le fer, l'or et le plomb n'étaient à leurs yeux que de simples corps métalliques.

L'astrologie attribue aux sept planètes des esprits qui président aux différents parties du temps inscrit dans le cercle zodiacal. Chaque signe du zodiaque correspondant aux mois de l'ancien calendrier thébaïque est divisé en trois décans ou groupes de dix degrés. Chaque décan est placé sous l'influence d'un esprit planétaire.

En regard de la doctrine orthodoxe de la tradition chrétienne, et en opposition avec elle, il existe une autre doctrine des esprits. Née des légendes et des superstitions populaires, elle se composa d'abord seulement des rêveries qui avaient pour objet la croyance aux revenants. Mais, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle revêtit une forme ou une apparence scientifique. Le magnétisme, s'il faut en croire ses adeptes, aurait découvert l'existence d'esprits fluidiques, pâles reflets de l'existence humaine, à qui on pourrait donner, au moins pour quelques instants, par l'intermédiaire des médiums, de la consistance et de la matérialité. (V. SPIRITISME.) L'Eglise catholique n'admet pas ces hypothèses; elle a la conviction de la survivance des âmes humaines, mais elle enseigne en même temps que Dieu les tient sous son empire et ne se résout pas à croire qu'il les abandonne à la merci des évocateurs.

Les mêmes esprits nomment esprit du foyer un esprit tutélaire, qui, adjoint à chaque famille, veille sur elle, la protège, la dirige, l'inspire. Cette croyance, qui leur est commune avec les Chinois, a quelque parenté avec celle des dieux lares ou des pénates de la mythologie; elle ressemble à l'ange gardien de la doctrine chrétienne. Le médium spirituo a, en outre, un esprit directeur avec lequel il prétend être en communication.

Enfin, outre les esprits frappeurs de la doctrine spirite, L'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande conservent la tradition d'une croyance à des êtres surnaturels, proches parents des fées, que l'on appelle aussi les esprits frappeurs. Les mineurs du pays de Galles affirment qu'on les entend sous terre, dans les mines, et que leurs coups indiquent une riche veine de minerai.

— Théol. et exégèse bibl. La distinction de l'âme et du

corps, l'existence des anges bons et mauvais, l'infinie perfection de Dieu ont toujours été, dans l'Eglise, des dogmes de foi. Mais, dans les premiers siècles, plusieurs Pères et plusieurs écrivains, entre autres Tertullien, avaient peine à concevoir avec netteté la nature des êtres spirituels. Bientôt, grâce à l'étude de la philosophie platonicienne, et, plus encore, grâce aux ouvrages de saint Augustin, la notion de l'esprit devint plus claire, parmi les docteurs chrétiens. Les grands scolastiques lui donnèrent plus de précision encore; ils distinguèrent deux sortes d'esprits : les esprits purs, comme Dieu et les anges, qui ne sont pas unis à des corps, et les esprits qui sont destinés à vivifier des corps organisés, c'est-à-dire les âmes des hommes.

La Bible emploie fréquemment le mot esprit et lui donne trois significations principales. Dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, l'esprit est d'abord l'étre immatériel : « Dieu est esprit » (Jean, IV, 24). L'Ecclésiaste nous montre le corps de l'homme retournant à la poussière et son esprit à Dieu qui l'a donné (XII, 7). Enfin, les anges et les démons sont très souvent appelés des esprits. En second lieu, l'Ancien Testament se sert du mot pour désigner l'action créatrice et bienfaisante de Dieu : « L'esprit de Dieu était porté sur les eaux et les féconda » (Gen., I, 2). C'est lui qui donne l'inspiration aux prophètes (Is., XLII, 1), le génie aux artistes (Exod., XXXI, 3), la prudence aux rois (Is., XI, 2) et la sainteté aux justes (Ps. LI, 13). Enfin, le Nouveau Testament résume dans le mot « esprit », les causes, la nature et le développement de la vie surnaturelle dans les âmes. L'Evangile et saint Paul établissent l'antagonisme de la chair et de l'esprit et en décrivent en détail les différentes péripiéties (Jean, III, 6; Rom., VII, 14, et II, 15).

**Esprit humain** (INTRODUCTION A LA CONNAISSANCE DE L'), suivie de réflexions et de maximes, par Vauvenargues (Paris, 1746). — C'est le seul ouvrage publié du vivant de l'auteur, le seul auquel il ait mis la dernière main. Il traite de l'esprit proprement dit et de ses principales facultés : imagination, réflexion et mémoire; des passions, des vertus et des vices. Des *Maximes* de La Rochefoucauld et des *Caractères* de La Bruyère, Vauvenargues imite la forme, mais avec un esprit opposé. Vauvenargues aime à trouver en l'homme des instincts de bonté, de justice et de pitié. Il vante même ses passions qui, convenablement dirigées, sont autant de ressorts de l'action morale et peuvent être employées dans l'intérêt de la vertu. Ces idées sont fort voisines de celles que Rousseau allait défendre un peu plus tard. Malheureusement, cette œuvre n'est en somme qu'une ébauche : Vauvenargues n'était pas complètement maître de ses idées et de sa méthode. L'Introduction manque souvent de précision, et le style en est abstrait et confus.

**Esprit géométrique** (DE L'), fragment des *Pensées* de Pascal. — Sous ce titre sont réunis deux fragments qui forment les articles 2 et 3 de la première partie dans l'édition des *Pensées* de Pascal, publiée par Bossuet. Le premier de ces fragments est intitulé : *Réflexions sur la géométrie en général*, et le second, *De l'art de persuader*. Il semble qu'ils doivent être postérieurs à l'entrée de Pascal à Port-Royal; on peut les dater de l'année 1655. Dans le premier fragment, Pascal veut exposer « l'art de démontrer les vérités déjà trouvées ». Or cet art, la géométrie l'enseigne parfaitement par ses exemples. On pourrait concevoir une méthode plus parfaite encore que celle de la géométrie, qui consisterait à « définir tous les termes et à prouver toutes les propositions ». Cette méthode a l'inconvénient d'être impossible, car « on arrive nécessairement à des mots primitifs qui on ne peut plus définir, à des principes si clairs qu'on n'en trouve plus qui le soient davantage pour servir à leur preuve ». La géométrie, sans doute, ne définit pas tout, mais ne suppose que des choses claires et constantes par la lumière naturelle ». C'est ainsi qu'elle ne peut définir ni le mouvement, ni les ombres, ni l'espace, et celaient non pas à l'obscurité de ces notions, mais plutôt à leur évidence. Tout nombre peut être augmenté, tout mouvement ralenti, tout espace divisé. Et Pascal, sous l'influence de Descartes, s'attache à montrer l'absurdité de ceux qui soutiennent que l'espace n'est pas divisible à l'infini.

Le second fragment sur l'art de persuader débute par une distinction très pénétrante de l'art de persuader et de l'art de démontrer : celui-ci ne s'adresse qu'à l'entendement, celui-là s'adresse à la volonté; il a besoin de plaisir autant que de convaincre. De ces deux méthodes, Pascal ne donne de règles que pour la première; la seconde en comporte sans doute aussi; mais il est difficile de les déceler, tant elles sont complexes et subtiles. En ce qui concerne l'art de convaincre, Pascal distingue trois espèces de règles : les unes pour les définitions, les secondes pour les axiomes, les troisièmes pour les démonstrations. Ces huit règles contiennent tous les préceptes des preuves solides et immuables.

**Esprit des lois** (DE L'), par Montesquieu. — Cet ouvrage parut à Genève en 1748, sans date ni nom d'auteur. Dès 1752, il avait vingt-deux éditions. L'édition définitive, faite d'après des corrections et des additions manuscrites laissées par Montesquieu, parut en 1758, trois ans après sa mort. Dans un opuscule intitulé *Défense de l'esprit des lois* (Genève, 1750), Montesquieu répondit aux objections qui lui avaient été adressées.

L'Esprit des lois traite des lois en général, des lois qui dérivent de la nature du gouvernement, des diverses formes de gouvernement, de l'éducation et des lois politiques, de la corruption dans l'Etat, de la liberté politique, des lois et des mœurs avec lesquelles elle est compatible, de l'esclavage, du rapport du climat avec les habitudes et les conditions sociales. Les deux derniers livres sont consacrés à l'étude du régime féodal.

La méthode de Montesquieu, d'abord rationnelle, se fait vite historique. Les lois ont un même principe : la justice; mais, on fait, elles dépendent de rapports qui peuvent les faire varier à l'infini. En effet, « elles sont relatives à la nature et au principe du gouvernement, au physique du pays, au climat glacé, brûlant ou tempéré, à la qualité des terrains... à la religion des habitants, à leurs inclinations, à leurs richesses, à leur nombre, à leur commerce...; tous ces rapports forment ensemble ce qu'on appelle l'Esprit des lois ». Les lois ne sont pas le résultat de la fantaisie du législateur, elles tiennent à des conditions multiples et complexes. Cette idée fondamentale fait de Montesquieu, comme a dit Comte, le vrai créateur de la science sociale. La différence des lois vient de la différence

des gouvernements, qui peuvent eux-mêmes avoir des principes différents : la vertu, l'honneur, la crainte. La vertu — c'est-à-dire la vertu politique ou l'amour de la patrie et de l'égalité — est le ressort de la république. Celle-ci est démocratique lorsque la toute-puissance est exercée par le peuple en corps; aristocratique lorsqu'elle ne l'est que par une partie. Ce qui constitue la monarchie, c'est l'empire d'un sur tous, conformément à des lois stables et fixes. Pour assurer cette stabilité, il faut des pouvoirs subordonnés ayant des prérogatives, des privilèges. Le ressort qui empêchera la monarchie de périr, ce sera l'honneur, c'est-à-dire « le préjugé de chaque personne et de chaque condition ». Le despotisme reposant sur la volonté d'un seul n'a rien d'assuré ni de déterminé. Son principe est la crainte. Il en arrive à exposer un système de gouvernement libre et, pour cela, donne en modèle la constitution d'Angleterre. Une constitution libre est celle où nul ne peut abuser du pouvoir : condition réalisée si le pouvoir arrête le pouvoir. De là le principe de l'équilibre, de la pondération, de la séparation des trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire. Cette séparation, indispensable à la liberté, sera le mieux garantie par un gouvernement composé de ces trois formes élémentaires : hérédité monarchique, privilège aristocratique, droit populaire. Il convient encore de signaler les grands services que Montesquieu a rendus à l'humanité en demandant une réforme de la législation criminelle, la suppression de l'esclavage, la fin des persécutions religieuses. Montesquieu apparaît comme le précurseur de la sociologie, comme le fondateur et le théoricien du régime libéral.

**Esprit** (DE L'), par Helvétius (1758). — Ce traité souleva les protestations du gouvernement, du parlement, de la Sorbonne, de l'archevêque de Paris, qui le firent condamner. Les encyclopédistes eux-mêmes n'osèrent pas le défendre. Helvétius n'obtint sa tranquillité qu'au prix de désaveux répétés. Le traité de l'Esprit enseignait le matérialisme en métaphysique et l'égoïsme en morale, et ne voyait d'autre différence entre l'homme et la brute que la conformation des organes. L'ouvrage se divise en quatre discours. Le premier montre que nos idées sont toutes dues à l'expérience. La liberté est une illusion; toute certitude n'est que vraisemblance. Le second discours établit que l'intérêt est la vraie mesure de nos jugements, aussi bien que le principe de nos actions. La morale n'est rien indépendamment de la politique et, comme Hobbes, Helvétius estime que l'Etat peut et parfois doit déterminer les actions qui sont dignes d'estime ou de mépris. L'éducation devra enseigner les hommes sur leurs véritables intérêts. Les individus naissent égaux; c'est l'éducation seule qui les distingue et les sépare. Il suffira donc de placer l'enfant dans des circonstances qui détermineront en lui les passions desquelles sortiront l'esprit et la vertu. Le quatrième discours a pour objet les différents noms donnés à l'esprit. L'influence du traité d'Helvétius, que Voltaire appelait un « fatras », fut considérable, non seulement en France sur Destutt de Tracy et les idéologues, mais en Angleterre, sur des hommes tels que Bentham et Stuart Mill.

**Esprit humain** (ESSAIS SUR LES FACULTÉS DE L'), par Thomas Reid (Londres, 1785), traduits par Jouffroy (1828). — L'ouvrage est composé de cinq Essais : le premier, intitulé *Prolegomènes*, traite des mots, des principes premiers, de l'hypothèse, de l'analogie, des opérations de l'esprit. Le second est une étude sur les facultés que l'on doit aux sens; le troisième, une étude de la mémoire; le quatrième a pour titre : *De la corruption*, et le cinquième : *De l'abstraction*. Reid veut constituer la science de l'esprit, indépendamment de toute métaphysique; elle se réduira à l'étude de certaines propriétés de notre esprit dont l'essence nous reste inconnue que nous essayerons de décrire. La source d'une telle connaissance sera la réflexion ou l'observation attentive. Adversaire de Hume, Reid combat le scepticisme au nom du sens commun; ses descriptions ont pour objet de justifier les affirmations spontanées du « sens commun ». La psychologie de Reid reste toute descriptive; ses explications sont, le plus souvent, verbales. Ainsi procède-t-il à propos de la mémoire, de la perception extérieure et de la croyance à la réalité du monde extérieur; il parle de « suggestion », de « loi naturelle » etc. Les explications de Reid ne sont que des constatations, mais ses analyses sont remarquables.

**Esprit humain** (ESQUISSE D'UN TABLEAU HISTORIQUE DES PROGRÈS DE L'), par Condorcet. — Cet ouvrage, d'un optimisme extraordinaire et dont le retentissement a été considérable, fut écrit par Condorcet, sans livres, alors que, mis hors la loi, il se tenait caché rue Sorvaland. L'idée essentielle de Condorcet est la perfectibilité indéfinie du genre humain, dans l'ordre intellectuel et moral. Pour mettre cette thèse en lumière, il a choisi les traits généraux qui caractérisent les étapes par lesquelles l'espèce humaine a dû passer. Ces phases sont groupées en dix époques, dont la première a pour titre : *Les hommes sont réunis en peuplades*, et raconte les origines de la vie commune. La deuxième époque nous montre les peuples pasteurs devenant agriculteurs et l'apparition des métiers et des arts. Avec la troisième nous assistons à l'établissement d'une législation écrite. La quatrième époque contient l'histoire des sciences et du génie de la Grèce. L'auteur entend démontrer que « les progrès des vertus ont toujours accompagné ceux des lumières ». La cinquième s'étend du règne d'Alexandre jusqu'à l'établissement du christianisme; les sciences se constituent indépendamment de la philosophie. Dans la sixième époque, nous avons la décadence des lumières, jusqu'à leur restauration, vers le temps des croisades; dans la septième, l'histoire des idées depuis les premiers progrès des sciences vers leur restauration dans l'Occident, jusqu'à l'invention de l'imprimerie. La huitième époque est caractérisée par l'imprimerie, qui apparaît à Condorcet destructive du passé. La neuvième époque commence avec l'affranchissement des sciences et de la philosophie du joug de l'autorité, avec Descartes, et va jusqu'à la constitution de la République française. La dixième époque commence avec la proclamation par la Révolution de la dignité et de l'universalité de la raison. Voici, ramenés à trois points importants, ce que Condorcet espère de cette nouvelle période : « destruction de l'inégalité entre les nations, progrès de l'égalité dans un même peuple, perfectionnement réel de l'homme ». Un tableau complet des progrès de l'esprit humain devait suivre cette esquisse. Condorcet n'en écrivit que quelques fragments.



ESQUIPOT (è-ski-po — pour écrivain; de équipe, au sens anc. de vase) n. m. Pop. Tirolien en terre cuite. Tronc qui se trouvait anciennement chez les barbiers et dans lequel on glissait le pourboire des garçons.

— Jeux. Masse déposée par les joueurs. Nom d'un ancien jeu de cartes.

ESQUIRE (è-skou-àr — mot angl., dérivé du franç. esquier) n. m. Terme honorifique, dont les Anglais et les Américains des Etats Unis ont l'habitude de faire suivre tout nom d'Anglais ou accompagné d'un titre nobiliaire. (On écrit on abrégé Esq.). Par ex. : Mr John Smith Esq. On dit aussi squire.

ESQUIROL (Jean-Etienne-Dominique), médecin français, né à Toulouse en 1772, mort à Paris en 1840. Il termina ses études médicales à Paris, où il devint l'interne de Pinel à la Salpêtrière, et, pendant les six ans qu'il travailla sous les yeux de ce maître, qu'il devait continuer, il observa les aliénés et recueillit les premiers éléments d'une science qu'il a créée presque de toutes pièces. Sa thèse sur les Passions considérées comme causes, symptômes et moyens curatifs de l'aliénation mentale, fit sensation et fut le préambule de son magnifique ouvrage sur les maladies mentales. Pendant quelques années, il visita les hospices où on soignait les aliénés, pour se rendre compte des améliorations apportées dans leurs conditions matérielles et leur traitement. A son retour de cette mission officielle, il fut nommé médecin directeur de la Salpêtrière, et en 1825, médecin en chef de l'hospice du Charenton, qui, grâce à lui, est resté un modèle du genre.



Esquirol.

Dans son cours de clinique des maladies mentales, qui eut un succès retentissant même à l'étranger, et dans ses ouvrages, il continua l'œuvre de Pinel, en signalant les abus du régime barbare infligé aux aliénés, et il démontra la nécessité des réformes en enseignant que les aliénés sont des malades. Dans ce but, il écrivit plusieurs mémoires et opuscules; mais son principal ouvrage est intitulé : Des maladies mentales considérées sous le rapport médical, hygiénique et médico-légal (1838), dans lequel il définit la folie et essaya d'en classer les différents modes. Ce travail et l'amélioration du sort des aliénés resteront les deux grands titres de gloire d'Esquirol.

ESQUIROS (Henri-Alphonse), littérateur et homme politique français, né à Paris en 1814, mort à Versailles en 1876. Il publia des poésies, un roman : le Magicien (1837), puis des ouvrages qui attestent son imagination exaltée et ses idées socialistes : Charlotte Corday (1840); l'Evangile du peuple (1840), qui lui valut une condamnation; les Vierges martyres, les Vierges folles, les Vierges sages (1841-1842); Histoire des montagnards (1847). Elu député de Saône-et-Loire à la Législative (1849), il siégea à la Montagne, fut exilé en 1851, et passa en Hollande, puis en Angleterre, d'où il envoya à la Revue des Deux Mondes des études très remarquables. En 1869, il fut élu député dans les Bouches-du-Rhône, dont il devint administrateur supérieur après la révolution de 1870. Destitué par Gambetta, il fut élu député de ce département à l'Assemblée nationale (1871), puis sénateur (1876). Outre les ouvrages mentionnés, nous citerons de lui : Histoire des martyrs de la liberté (1851); les Fastes populaires (1851-1853); la Morale universelle (1859); l'Angleterre et la Vie anglaise (1859-1864); la Nierlande (1859); l'Emile du XIX<sup>e</sup> siècle (1870); etc. — Sa femme, Adèle BATTANCHON, née et morte à Paris (1819-1885), adopta ses idées avancées, fut abandonnée par lui lors de son exil, et mena jusqu'à la fin une existence assez précaire. On lui doit des romans à thèse : les Amours étrangères (1853); l'Amour (1860); Histoire d'une sous-maitresse (1861); les Marchandes d'amour (1865), et un Vieux Bas-bleu.

ESQUISSE (è-skiiss — de l'ital. schizzo) n. f. B.-arts. Premier travail par lequel l'artiste, au moyen du crayon, de la plume, du pinceau, de la cire, de la terre, fixe son idée et arrête l'aspect général du sujet, mais qui n'est nullement un commencement d'exécution du sujet lui-même : Les esquisses ont communément un feu que le tableau n'a pas. (Dider.) On a des esquisses de Raphaël où le même trait est recommencé dix-sept fois. (H. Taïne.) Par ext. Premier plan d'une œuvre, indication de son ensemble et de ses parties : Esquisse d'un drame, d'un opéra. — Titre donné à des études qui fournissent au moins des aperçus sur certaines matières : Esquisses philosophiques, historiques.

— Ce qui donne une idée en petit d'un être ou d'une chose quelconque : L'enfant est l'esquisse de l'homme; la famille, l'esquisse de l'Etat.

— Econ. dom. Nom donné autrefois à des plateaux en bois supportés par des pieds, que l'on faisait figurer chargés de confitures et de gelées, dans les grands repas.

— Techn. Nom donné au dessin d'un tissu lorsqu'il est entièrement achevé.

— ENCYCL. B.-arts. L'esquisse est la première forme que l'artiste donne à son idée et qui lui sert à définir à ses propres yeux cette idée elle-même, à conserver le souvenir d'une vive impression, à rendre l'aspect général d'une conception ou même à le guider dans l'exécution d'une œuvre. L'esquisse définitive terminée, viennent alors les études d'ensemble ou de détails, de figures complètes, de membres détachés, d'objets divers. L'esquisse et l'étude sont deux choses bien différentes : l'étude est surtout un œuvre d'attention, de raisonnement, de réflexion et d'observation. L'esquisse est, au contraire, une œuvre d'imagination, de spontanéité, traitée avec verve, chaleur, et rapidement faite. On comprend facilement pourquoi il n'y a pas de principes ni de méthode à enseigner pour produire de belles esquisses. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elles doivent être faites d'un seul jet, dans l'espace du temps que font naître l'élaboration d'une idée, la manifestation d'un sentiment, d'une émotion. Précisément parce que l'esquisse n'exige point de méthode et qu'elle doit surtout rendre un sentiment, une passion, un certain ordre de sensations, les peintres qui se sont plus attachés à trouver une composition dramatique qu'une ordonnance

harmonieuse, qui, enfin, ont plus recherché les effets du coloris que la pureté des lignes, ont surtout réussi dans les esquisses. Rubens et plus tard Delacroix y ont excellé; Goya et Diaz ne firent guère autre chose, la plupart du temps; Bonnier montre dans ses esquisses plus de véritables qualités de peintre que dans ses tableaux.

Dans la sculpture, on désigne aussi sous le nom d'esquisse la première idée d'une figure, d'un groupe, d'un motif d'ornementation que le sculpteur façonne dans la terre glaise ou la cire. Avant d'exécuter son sujet en grand ou dans un demi-grandeur, il fait d'abord un petit modèle, soit en cire, soit en terre, auquel il donne l'attitude, le mouvement ou le profil rêvés. Il arrive souvent que cette esquisse produite par l'imagination a une désinvolture et une élégance qu'on ne retrouve plus dans l'œuvre exécutée d'après nature, le modèle vivant ne se pliant pas aux caprices de la conception.

— SYN. Esquisse, ébauche. L'esquisse, toujours distincte de l'ouvrage lui-même, est souvent de dimensions beaucoup plus restreintes, et peut être un dessin complètement achevé; l'ébauche, qui n'est que l'ouvrage lui-même indiqué par grandes masses, est nécessairement grossière. L'artiste fait son esquisse pour la reproduire, et son ébauche pour la terminer.

Esquisses de la vie anglaise (the Sketch-book), par Washington Irving (1820). — Les petits tableaux que l'auteur a peints dans ce livre retracent les mœurs, les coutumes, les paysages de l'Angleterre. Humour, sensibilité, grâce piquante, finesse d'observation, élégance du style, on y trouve tout cela. Mais on y sent trop le pastiche, on y note trop d'imitations d'Addison, de Goldsmith ou de Sterne; ce n'est pas un livre original, c'est plutôt un décalque habile. Brillant, léger, correct, toujours égal à lui-même, Irving plait sans émouvoir. Il n'en eut pas moins un succès, qu'il devait à ce culte rendu à la vieille Angleterre, bien plus qu'aux qualités de son œuvre. On peut reprocher à Irving de n'avoir pas composé un livre national dans lequel il se serait montré moins Anglais.

Esquisses d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, par Condorcet. V. ESPRIT.

ESQUISSEUR (è-ski-sè) v. a. Exécuter en esquisse : Esquisser un tableau, une statue. Par ext. Faire le plan, la description sommaire de; donner un aperçu de : Esquisser un roman, une comédie, le récit d'une bataille. S'esquisser, v. pr. Etre esquisse.

ESQUIULE, com. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 11 kil. d'Oloron, près du Joos, affluent du Gave d'Oloron; 1.030 hab.

ESQUIVE (è-ski-v) n. f. Sorte de disque que forme, par la dessiccation, l'argile qui a servi au terrage des pains de sucre, c'est-à-dire qui garantit le fond d'une forme. Rood qui sert à accoter le fil sur la broche.

ESQUIVELAGE (è-ski, laj) n. m. Dans le nord de la France, Premier des trois labours que doit subir la terre avant que l'on y sème les cultures de printemps.

ESQUIVEMENT (è-ski) n. m. Action d'esquiver.

ESQUIVER (è-ski — anc. haut allem. skiuhan; allem. scheuen, avoir peur; ital. schivare, fuir) v. a. Eviter avec adresse : Esquiver un coup, un créancier. Se soustraire habilement à : Esquiver une visite importune.

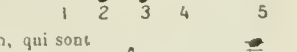
— Fig. Eluder, détourner adroitement : Esquiver la difficulté. S'esquiver, v. pr. Se dérober furtivement; s'échapper, s'éviter l'un l'autre.

— SYN. S'échapper, s'enliser, etc. V. ÉCHAPPER (s').

ESSARHITE (èss) n. m. Membre d'une secte musulmane qui, rejetant le paradis sensuel de Mahomet, faisait consister le souverain bien dans la contemplation des perfections de Dieu.

ESSAR (èss) n. m. Instrument de musique moderne, à cordes et à archet, en usage chez les Hindous, où il sert à accompagner les voix de femmes et les chants d'un caractère gracieux et tendre.

— ENCYCL. La caisse sonore de l'essar ressemble à celle du violon, mais la table d'harmonie est formée d'une membrane collée sur les bords de cette caisse. Le manche, très long et large à peu près comme celui de la guitare, est monté de cinq cordes principales, dont la première et la quatrième sont en acier et les autres en laiton, et qui sont ainsi accordées :



De plus, il porte douze cordes de laiton, qui sont diatoniquement de : Enfin, ce manche porte des divisions comme celui de la guitare. Ces divisions, au nombre de seize, fournissent sur la première corde la série d'intonations suivantes :



La longueur totale de l'instrument est de 1 mètre environ. L'archet est semblable à celui d'un violon.

ESSADE (è-sad) n. f. Agric. Sorte de houe mécanique, employée au labour des champs.

ESSAI (è-sè — de essayer) n. m. Epreuve, expérience; première application, premier usage, première tentative propre à faire juger les qualités de la personne, de l'objet qui y est soumis : L'essai d'une arme, d'une machine, d'un remède. Faire l'essai d'un domestique, d'un cheval. Premières productions d'un écrivain ou d'un artiste : Les essais des grands génies ne sont pas toujours heureux. Premiers actes par lesquels se manifeste quelqu'un ou une des qualités de quelqu'un : Les essais d'un courage naissant.

— Loc. div. : Coup d'essai. Premier pas, première tentative dans un genre quelconque. A l'essai, Pour essayer,

avec condition ou intention de refuser ou de rendre si l'épreuve n'est pas jugée satisfaisante : Prendre une montre, un cheval à l'essai. Mettre à l'essai, Epreuve; METTRE À L'ESSAI sa complaisance. Faire l'essai de, Epreuve, expérimentation. — Se dit aussi au fig. : FAIRE L'ESSAI de son habileté.

— Chim. Epreuve ou Tube à essai, Petite épreuve servant aux expériences faites sur des produits en faible quantité.

— Comm. Petite portion de marchandises, échantillon : Envoyer des essais de vin. Petite bouteille, petite tasse où l'on met les liquides que l'on veut déguster.

— Hist. Cérémonie de l'ancienne cour, qui consistait à déguster les mets et les boissons avant de les présenter au roi. Coupe dans laquelle on faisait l'essai des boissons.

— Hist. relig. Epreuve qu'on faisait subir dans les communautés religieuses, avant ou pendant l'oviciat.

— Littér. Titre de certains ouvrages où l'on n'a pas la prétention de traiter à fond la matière : Essai sur la littérature, Essais philosophiques, Essais politiques. Morceau de littérature, de morale, etc., publié par une revue, un journal.

— Mar. Faire les essais d'un navire, Faire fonctionner successivement tous ses appareils pour s'assurer qu'ils peuvent donner toute sécurité au navire. Essai à froid d'une chaudière, Opération consistant à presser de l'eau dedans à froid et à s'assurer qu'aucune partie ne donne de suintements ou de fuites. Essai de vitesse sur la base, Vérification, au moyen de repères, de la vitesse d'un bâtiment. Navire en essai, Navire armé provisoirement pendant qu'on essaye tous ses organes. Appareil d'essai, Système composé d'une aiguille aimantée, d'une bobine et d'une pile à eau et servant à vérifier la conductibilité et l'isolement des circuits électriques, torpilles, etc.

— Mécan. Essai des métaux. V. la partie ENCYCL.

— Monn. Premières pièces frappées avec les coins nouveaux : Il existe un grand nombre de monnaies dont il n'a été fait que des essais. (Cartier.)

— Sport. Course particulière, entre plusieurs chevaux dont le propriétaire veut juger le mérite respectif.

— Techn. Opération ayant pour objet de déterminer la grosseur des fils provenant des matières textiles : ESSAI de la laine, de la soie, du coton. Ensemble des écheveaux qui vont subir cette opération ou qui l'ont déjà subie. Appareil, instrument, ustensile quelconque destiné à exécuter ou à faciliter le travail de l'essayeur de fils. Nom donné aux fragments de verre que l'on met dans les fourneaux où l'on cuit les peintures sur verre, pour suivre les progrès de l'opération. Opération chimique qu'on fait subir aux matières industrielles, pour en déterminer la composition et la valeur. Opération que l'on fait subir au papier pour se rendre compte, par le froissement ou la traction, de ses qualités de résistance.

— Vénér. Éraflures que font aux jeunes arbres les cerfs qui sont près de toucher aux bois. Donner de l'essai. En parlant du sanglier, Frapper avec ses défenses contre le tronc des jeunes arbres.

— ALLUS. LITTÉR. : Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître, Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître, Vers de Corneille. V. OCCUP.

— SYN. Essai, épreuve, expérience. V. ÉPREUVE.

— ENCYCL. Mécan. La majeure partie des métaux qu'emploie l'industrie sont soumis à des essais mécaniques, qui permettent de se rendre exactement compte de leur qualité. Ces essais sont inscrits dans tous les cahiers des charges imposés par les grandes administrations aux industries métallurgiques. Ils sont de diverses sortes : essais à la traction, à la compression, à la flexion, à la torsion, au choc, d'emboutissage, etc. Ces essais sont exécutés au moyen de dynamomètres et autres appareils qui éregistrent les efforts auxquels on soumet les métaux.

L'essai à la traction a pour but d'évaluer la résistance et l'allongement subi par le métal, jusqu'à un moment où se produit sa rupture. Les machines le plus fréquemment employées pour ces essais sont celles de Thomasset, de Desgoffes, de Kennedy, les dynamomètres Digeon et autres. V. DYNAMOMÈTRE.

Les essais à la compression s'exécutent en général sur des pièces qui, comme les bandages des roues de locomotives et de wagons, doivent subir de très grands efforts tendant à les écraser. On soumet le plus souvent aux efforts de flexion les rails, qui doivent supporter sans se rompre des charges déterminées. C'est principalement sur les fils métalliques que se pratiquent les essais de torsion.

Les essais d'emboutissage s'appliquent surtout aux tôles de fer ou à celles d'acier et se produisent à froid, puis à chaud. Les tôles, tout en prenant les formes déterminées, ne doivent ni se gercer, ni se fêler dans des limites de pression voulue.

Enfin, les essais au choc ont pour but de s'assurer de la résistance des métaux sous l'action brusque d'efforts violents. Le choc est produit par un mouton tombant d'une hauteur déterminée.

Les différents matériaux : pierres, briques, ciment, etc., que l'on emploie dans les constructions, sont soumis à des essais, tout comme les métaux. Pour vérifier si une brique peut résister à l'action de la gelée, on fait usage du « procédé Bard », consistant à faire bouillir la brique dans une solution de sulfate de soude.

— Chim. Sous le nom d'essais, les chimistes désignent principalement les analyses rapides des produits commerciaux, pour en évaluer soit la valeur d'après la teneur en un élément, soit le degré de pureté par comparaison avec un type déterminé pour déceler les altérations et sophistications. L'essai d'un vin, par exemple, consiste à y doser l'alcool, l'extrait sec à 100°, les cendres, les sulfates, le sucre, l'acidité, le tartre, la glycérine, le tanin, etc., et à comparer les résultats obtenus à des moyennes déduites de l'analyse d'un grand nombre de crus ordinaires : les écarts avec les nombres normaux indiquent le mouillage, le vinage, etc.

En minéralogie, les minéraux rencontrés dans un filon s'essayaient parfois sur le terrain même, pour en déterminer la composition qualitative; le chalumeau est très usité et indique la façon dont la substance se comporte sous la flamme réductrice ou oxydante fusion, volatilisation, réduction ou d'un globe métallique, formation d'aurole d'oxyde, etc.). Ces indications se complètent par l'essai à la perle de borax : ce sel, fondu, se colore sous l'influence des oxydes métalliques, formant des verres à teintes caractéristiques (bleu cobalt, violet manganèse, verto

cuivre. Pour les essais à titrif souvent le métallurgiste fait un alliage de cuivre et, sur quelques grammes de monnaie, les mêmes opérations qu'il pratiquera en grand dans ses appareils; cette méthode a l'avantage de donner directement la proportion de métal exploitable.

— **Essai de monnaies et des matières d'or et d'argent.** Le titre des monnaies, des bijoux, de la vaisselle, formés d'or et d'argent alliés à une petite portion de cuivre pour augmenter la dureté, est déterminé par la loi avec une légère tolérance.

OR		ARRENT	
Monnaies françaises	1 gr. 000	1 gr. 000	au-dessus
Métaux français	0.915	2.100	et au-dessus
Monnaie 1 <sup>re</sup> titre	0.985	3.100	
— 2 <sup>e</sup> titre	0.945	3.100	au-dessus
— 3 <sup>e</sup> titre	0.740	3.100	

ARRENT		AU-DESSUS	
Monnaies 3 fr.	0.900	2.100	à
— 2 fr. et au-dess.	0.840	2.100	et au-dessus
Vaisselle 1 <sup>er</sup> titre	0.920	3.100	
Métaux 1 <sup>er</sup> titre	0.800	3.100	à
Métaux 2 <sup>e</sup> titre	0.780	3.100	au-dessus.

L'essai consiste à s'assurer que l'alliage reste dans les limites autorisées. Sur les monnaies, les parcelles destinées au dosage sont enlevées à l'emporte-pièce, tant aux bords qu'au centre, sur les lingots, souvent peu homogènes, les prélèvements ont lieu en divers points, mais il convient de rejeter les premières forures. On obtient la prise la plus exacte en fondant le lingot, le brassant bien et prélevant avec une cuiller une petite quantité de la masse fondue; cette prise, dite la *goutte*, est solidifiée en un lingot utilisé entièrement pour l'essai.

— **Essai au touchau.** L'essai le plus simple est celui du touchau. Sur une pierre dure, noire, dite « pierre de touche », on compare l'effet d'un réactif ou régale facile pour l'or, bichromate acide pour l'argent sur deux marques : l'une tracée avec l'alliage étudié, l'autre avec un alliage connu ou touchau. Un opérateur très exercé déduit, de la manière dont se comportent ces marques, le titre, à quelques millièmes près. Cette méthode est utilisée par les essayeurs de la garantie, pour vérifier les bijoux avant de les poinçonner. V. POINÇON.

— **Essai par coupellation.** La coupellation, connue des alchimistes, fut, jusqu'en 1430, officielle pour les essais d'argent dans les hôtels des Monnaies; actuellement, les essayeurs la pratiquent encore pour séparer l'or du cuivre dans une coupelle poreuse en cendres d'os, l'alliage est chauffé dans la flamme oxydante d'un moufle avec un excès de plomb; celui-ci, s'oxydant, se transforme en litharge qui s'incorpore dans la coupelle en entraînant les métaux oxydables (cuivre), laissant un bouton d'or ou d'argent inoxydable.

— **1<sup>er</sup> Argent.** La coupellation de l'argent doit être surveillée très attentivement; dans la coupelle chauffée au rouge clair, l'essayeur porte le plomb (de 3 à 16 gr., selon le titre approximatif de l'alliage); celui-ci fond en quelques secondes et se découvre en un bain brillant; à ce moment, la prise d'essai, d'environ 1 gramme, est introduite, l'oxydation est rapide, des points lumineux courent à la surface du bain, puis cessent; le bouton se ternit pour se couvrir de bandes colorées (*iris*), un voile nouveau se forme, l'essai approche de sa fin, les dernières portions oxydables brûlent avec un vif éclat (*éclair*). L'oxydation, fine, le bouton se refroidit; c'est l'instant critique de l'opération, car, l'argent liquide en dissolvant, une grande quantité d'oxygène peut abandonner ce gaz si brusquement qu'il y a projection; l'essai est alors dit *risqué*. Convenablement refroidi, le bouton d'argent est séparé de la coupelle, brisé et pesé. La difficulté de conduire le feu, les résultats variables obtenus, selon la température du moufle, à cause des pertes par volatilisation ou les surcharges par insuffisance d'alliage, ont fait abandonner ce procédé pour le remplacer par la *méthode humide de Gay-Lussac*, plus rigoureuse. Dans ce cas, une prise d'alliage représentant environ 1 gramme d'argent fin est dissoute dans l'acide nitrique, puis additionnée de 10 centimètres cubes d'une liqueur de chlorure de sodium destinée à précipiter exactement 1 gramme d'argent à l'état de chlorure insoluble; après agitation du flacon contenant l'essai, le précipité s'agglomère au fond, tandis que la liqueur claire surnageante est essayée avec une liqueur saline de force plus faible, chaque centimètre cube ajouté jusqu'à ce qu'on ne produise plus de précipité, on mesure le métal en surcharge; si, au contraire, le premier centimètre cube de sel ne produit pas de précipité, on revient en arrière, à l'aide d'une liqueur équivalente d'argent dont le volume de centimètres cubes introduits indique le déficit en métal au titre.

— **2<sup>e</sup> Or.** Les allages monétaires d'or ne cèdent pas leur cuivre directement à l'attaque par l'acide nitrique; il est nécessaire que l'or soit lié à une grande quantité, soit d'argent, soit de cuivre. Dans ce but, on couple l'or avec un excès de plomb en le portant à la prise de 5 décigrammes, à titre exact ou approximatif, une quantité d'argent égale à trois fois le poids d'or (*inquarter*). Le bouton or-argent obtenu est lavé et recuit après chaque passage, dans un cornet, puis épuisé par l'acide azotique dans un matras à long col. Dans cette opération, dite *départ*, l'argent entre en solution, laissant l'or pur sous la forme du cornet; celui-ci est pesé après une légère calcination. L'or garde la forme du cornet à l'inquarteration est exacte; sinon, il tombe en poudre, plus difficile à recueillir, les essais sont très exacts.

— **3<sup>e</sup> Cuivre.** L'essai du cuivre monétaire (cuivre 75, nickel 25) s'analyse par électrolyse.

— **Archéol.** On entendit par *essai* des viandes et des boissons l'opération qui consistait à s'assurer si les mets ne contenaient pas de poison. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, au cours de chaque repas, dans les maisons princières ou royales, un officier spécial faisait l'essai. Le maître cuisinier dressait d'abord les plats qu'on devait présenter à table, sur une table de cuisine, avec un morceau de pain que l'on trempait dans tous les plats, et qu'on goûtait. Ensuite, la même cérémonie avait lieu dans la salle du repas. Par la suite, on entendit par « *essai* », soit les substances qui servaient à faire l'épreuve (v. ce mot), soit le petit vase dans lequel l'essayeur dégustait le vin.

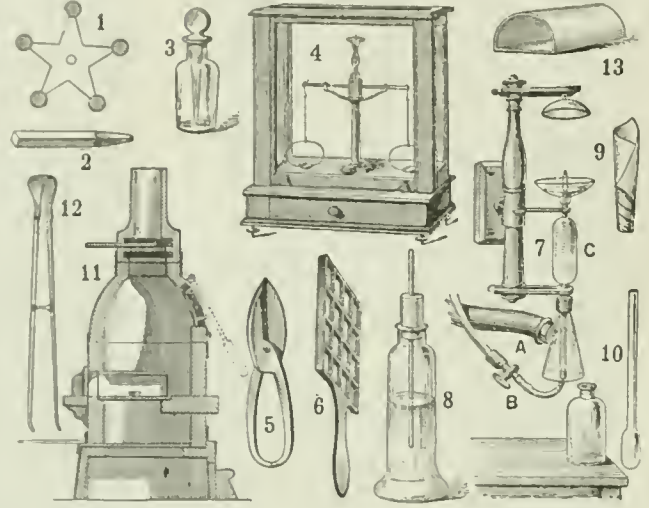
— **Littér.** Les écrivains donnent souvent le nom d'*Essais* à des ouvrages dont le sujet, la forme, la disposition ne permettent pas de les classer dans un genre mieux déterminé. Il ne faut pas entendre par ce mot un ouvrage superficiel et traité légèrement, mais un ouvrage qui

Monnaies de bronze. Pour l'essai du bronze monétaire (cuivre 95, étain 4, zinc 1), on dose le zinc par volatilisation, en chauffant l'alliage au rouge, à l'abri de l'air (*élimination*); le cuivre se détermine par électrolyse de sa solution nitrique et la pesée du dépôt formé sur l'électrode négative. Pour l'étain, on pèse après calcination le résidu d'oxyde laissé dans l'attaque du bronze par l'acide nitrique.

— **Monnaies de nickel.** Le nickel monétaire (cuivre 75, nickel 25) s'analyse par électrolyse.

— **Archéol.** On entendit par *essai* des viandes et des boissons l'opération qui consistait à s'assurer si les mets ne contenaient pas de poison. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, au cours de chaque repas, dans les maisons princières ou royales, un officier spécial faisait l'essai. Le maître cuisinier dressait d'abord les plats qu'on devait présenter à table, sur une table de cuisine, avec un morceau de pain que l'on trempait dans tous les plats, et qu'on goûtait. Ensuite, la même cérémonie avait lieu dans la salle du repas. Par la suite, on entendit par « *essai* », soit les substances qui servaient à faire l'épreuve (v. ce mot), soit le petit vase dans lequel l'essayeur dégustait le vin.

— **Littér.** Les écrivains donnent souvent le nom d'*Essais* à des ouvrages dont le sujet, la forme, la disposition ne permettent pas de les classer dans un genre mieux déterminé. Il ne faut pas entendre par ce mot un ouvrage superficiel et traité légèrement, mais un ouvrage qui



1. Touchau à plusieurs alliages. — 2. Poinçon d'essayeur. — 3. Flacon à toucher (le bouchon sert à prendre le réactif). — 4. Balance d'essayeur. — 5. Cisaille pour couper les alliages. — 6. Caster pour disposer les substances nécessaires à l'analyse. — 7. Appareil de Stass pour l'essai d'argent par voie humide; A, tube pour le dégagement des vapeurs nitreuses; B, tube amenant le liquide; C, pipette de 100 centim. cub. — 8. Pipette pour la liqueur décime. — 9. Corne d'essai. — 10. Matras d'essayeur. — 11. Coupe du four à coupellation. — 12. Force à coupelle. — 13. Coffret de moufle.

n'entre pas dans tous les développements que comporterait le sujet. Lorsque Montaigne commença ses *Essais*, il n'eut d'abord d'autre dessein que de citer ses lectures et noter ses pensées; mais, en se représentant ainsi fidèlement lui-même, il arriva à faire un livre à la fois philosophique et social. Nicole a composé des *Essais de morale*. Locke a intitulé *Essai sur l'entendement humain* l'un des plus grands monuments de la philosophie moderne. Leibniz emprunta ce titre à Locke, qu'il voulait réfuter, et publia les *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*. Voltaire appela *Essai sur les mœurs* une histoire universelle, esquissée à grands traits. Deux ouvrages remarquables de Pope portent aussi le titre d'*Essai*: ce sont l'*Essai sur la critique* et l'*Essai sur l'homme*. Ils ne se distinguent ni par la profondeur, ni par l'originalité, et méritent véritablement le nom d'*Essai*. On a donné fréquemment le titre d'*Essais* à des études publiées dans des recueils périodiques. V. ESSAYISTE.

— **Essais (LES).** Par Michel de Montaigne. — Cet ouvrage parut pour la première fois en 1580, à Bordeaux, en deux livres. Huit ans après, en 1588, l'auteur, en réimprimant son œuvre, y ajouta un troisième livre, et, trois ans après la mort de Montaigne, en 1595, M<sup>lle</sup> de Gournay réédita les *Essais* en y insérant de nombreuses adjonctions que l'auteur avait écrites sur les marges d'un exemplaire de 1588, conservé encore aujourd'hui à la bibliothèque de Bordeaux. Telles sont les étapes successives d'une pensée si abondante en nuances délicates, qui serait nécessaire, pour en bien saisir le sens exact, de les replacer à leur date et dans leur ordre véritable.

Lorsque la première édition des *Essais* parut, l'ouvrage se composait, pour une large part, des réminiscences des auteurs favoris de Montaigne, auxquelles s'ajoutait l'examen de conscience de Montaigne lui-même. Le livre ainsi composé était heureux de verve, plein de trouvailles charmantes, dites avec à-propos et abandon, dans une langue vive, colorée, attrayante, qui sait relever chaque détail, lui donner du prix, mettre en valeur chaque expression. Deux ans après, l'auteur le réimprima, en l'amendant quelque peu, pour en aviver les couleurs, pour en marquer les traits, faisant disparaître chaque jour davantage le dessein de l'ouvrage — s'il en eut jamais — sous l'abondance de ces mille observations savoureuses, qui retiennent le lecteur à chaque page et lui masquent le manque de perspective de l'ouvrage, son désordre nonchalant et voulu.

Au surplus, si Montaigne retracé avec complaisance sa propre image dans son livre, c'est qu'une pareille entreprise faisait partie de son sujet d'observation: l'étude de l'homme, de ses inclinations et de ses besoins. Lui-même n'est là que comme un terme de comparaison commode avec les autres, anciens ou modernes, ceux qui fournissent les exemples et sont les pièces à l'appui de l'enquête. L'image de l'homme qui se dégage de son livre n'est ni morose, ni rébarbative, un peu disparate cependant. L'homme étant fort mobile par nature; son peinctro

s'en autorise pour le saisir dans ses positions les plus diverses, car la curiosité de Montaigne est tout au moins égale à la diversité du modèle. Montaigne a étudié le plus d'individus qu'il a pu; mais les éléments communs qui déterminent la nature humaine lui échappent trop souvent. Montaigne est un naturaliste sans prétention, qui se plat à ses observations de chaque jour; plus il étudie, plus l'individualisme lui paraît être le fond de toutes choses.

Il se garde surtout d'idéaliser l'homme. Il ne lui fait grâce d'aucune de ses inconséquences ou de ses lacunes. Montaigne enseigne avec succès à se résoudre à ignorer. Loïn d'être un état douloureux de l'âme, le doute est, pour lui, son état ordinaire, non sorte de crâpule psychologique plein d'une grâce indéfinie et qu'il aime à prolonger parce qu'il y est à l'aise, indépendant et détaché. Moutroir aux hommes que le mystère n'a rien de terrible et qu'on peut regarder l'inconnu sans effroi, en se résignant à ne pas le comprendre, c'est donc leur enlever la cause des angoisses les plus vaines et les plus chimériques.

Tel est le scepticisme de Montaigne; scepticisme intellectuel, fait surtout de modération et de bon sens. C'est le doute prudent de quelqu'un qui a beaucoup lu et qui effraye la trop grande assurance qu'il voit autour de lui. Si Montaigne suspend son jugement, ce n'est pas pour décourager les bonnes volontés; il réserve son opinion parce qu'il n'a nulle hâte de se prononcer et qu'il ne lui en coûte pas de rester dans l'incertitude, en continuant son enquête. Le doute de Montaigne, c'est l'affirmation qu'en ce monde, où le relatif domine, il ne faut pas se croire le seul et l'infaillible détenteur de la vérité, qu'il convient de se montrer indulgent et traitable.

— **Essais moraux, politiques et littéraires,** par David Hume (1742-1752). — Ces *Essais* renferment des théories sur la morale (polygamie, divorce, épicurisme, stoïcisme), sur la politique (origine et principes du gouvernement, liberté civile), sur la littérature (goût, éloquence). En philosophie, Hume suit la trace de Voltaire et de Montesquieu. Il essaye de démontrer que la politique peut être réduite en forme de science. Les chapitres de ces *Essais* constituent des articles de la presse quotidienne, plutôt que des études suivies. Nous savons, d'ailleurs, que Hume rapporte à un instinct la révélation et la poursuite du bien. Le bien se ramène à l'utilité en général. Les vertus personnelles ont leur prix, mais on doit leur préférer la bienveillance et la justice, afin de ne pas permettre à la moindre utilité de l'emporter sur la plus grande. Hume est, en outre, le père de l'économie politique.

— **Essai sur le beau et le sublime,** de Burke (1757). — Les principes du goût sont universels et, primitivement, uniformes. Les circonstances seules font leur diversité apparente actuelle. Le sentiment du sublime n'est autre chose que la terreur accompagnée de la conscience de votre sécurité. La beauté ou réside ni dans la proportion, ni dans la convenance des parties, ni dans la perfection. Le jugement esthétique est instinctif et immédiat. « La beauté, en définitive, est, le plus souvent, une qualité du corps qui agit physiquement sur l'esprit humain par l'intermédiaire des sens. »

— **Essais critiques et littéraires,** de William Hazlitt. — Ces *Essais* se composent de tous les articles donnés par l'auteur aux journaux et aux revues, de 1809 à 1825. Les principaux sujets traités sont : les *Principes des actions humaines*, les *Personnages des pièces de Shakspeare*, *l'Esprit du temps*, esquisses critiques sur les hommes politiques anglais; la *Littérature du siècle d'Elisabeth*, les *Beaux-arts* (*conversations de Jacques Northcote*). Enclin au paradoxe, irrité par les attaques de nombreux adversaires, troublé sur la fin de son existence dans la perception nette des hommes et des choses, Hazlitt s'est montré plus capable d'exprimer des émotions que de développer des principes métaphysiques. Ses articles sur Shakspeare sont d'une agréable lecture; mais ses essais politiques se ressentent trop de sa farouche misanthropie. Où il réussit le mieux, c'est à faire comprendre un vieux poème ou un vieux tableau. Ce qui manque à son talent, c'est la consistance dans les efforts et dans l'étude. Son style abonde en tournures pittoresques et revêt souvent des idées vagues, mais souvent aussi l'enflure des mots déguise le vide des pensées.

— **Essais historiques, biographiques et critiques** de lord Macaulay, publiés dans la « Revue d'Edimbourg », de 1825 à 1844. — Les sujets en sont très variés : Burleigh, Hampden, Milton, Temple, Walpole, Pitt-Chatham, Clive, Warren Hastings représentent l'histoire d'Angleterre depuis le temps d'Elisabeth jusqu'aux dernières années du règne de George III. Dans le groupe de l'histoire étrangère, figurent Machiavel, les papes (d'après l'œuvre de Ranke), Mirabeau, Frédéric le Grand, Barère. Certains essais, comme ceux sur Southey et sur le livre de Gladstone (*Relations de l'Eglise et de l'Etat*), sont des polémiques littéraires ou religieuses. Enfin, les essais biographiques proprement dits font passer devant nous plusieurs écrivains anglais qui résument toute une époque, comme Bacon, Dryden, Bunyan, Addison, Johnson, Byron, etc. Macaulay inaugure en critique un procédé particulier : le livre publié n'est pour lui qu'un prétexte, il substitue à l'ouvrage une étude personnelle; ce procédé est un peu draconien, mais il faut dire que Macaulay s'acquitte de sa tâche avec autant de compétence que de talent. Sa philosophie est très simple, trop simple peut-être; elle se réduit à la morale. Macaulay s'applique avant tout à mesurer exactement le nombre et la grandeur des défauts ou des qualités des hommes dont il fait en quelque sorte le procès, et en cela il se montre pratique comme tous les Anglais. « Sa critique, dit Taine, ressemble au jugement dernier, où la diversité des talents, des caractères, des rangs, des emplois, disparaît devant la considération de la vertu et du vice, et où il n'y aura plus d'artistes, mais un juge entre des justes et des pécheurs. » Le style et la disposition des *Essais* sont merveilleux de netteté et de clarté. Macaulay est peut-être le seul des critiques anglais qui ait quelque chose de la discipline littéraire des critiques français et qui sache ordonner ses développements. Les *Essais* ont été traduits par Guillaume Guizot.

— Pour les comptes rendus qui ne figurent pas ici, chercher au mot qui exprime l'idée principale du titre.

ES-SAÏD, calife almohade. Proclamé, en 1212, sous le nom d'El-Motaded-Billah (soutenu par la faveur de Dieu), l'entreprit avec courage la restauration d'un empire qui s'écroulait de toute part.

ES-SAÏD I<sup>er</sup>, fils du Mérinide Abou-Moane, proclamé sultan le 30 novembre 1258. Agé seulement de cinq ans, il subit la tutelle du vizir Abou-Ifaccen.

ES-SAÏD II, fils du sultan mérinide Abd-el-Aziz. Il arriva au pouvoir en bas âge (1372). Le général Ibn-R'azi prit en main la direction des affaires.

ESSAIM (é-sin — du lat. ezamaen, même sens) n. m. Groupe d'abeilles ou d'autres insectes hyménoptères, vivant ensemble et concourant à un même travail.

— Par ext. Grande multitude d'hommes ou d'animaux : Un ESSAIM d'écouliers, de sauterelles. Nombre très considérable d'objets surgissant, s'abaissant à la fois.

— ENCYCL. APIC. L'essaim ost, proprement dit, une colonie naissante, composée d'une femelle féconde ou reine, d'un nombre plus ou moins considérable d'abeilles ouvrières (10.000 à 30.000) et de quelques centaines de mâles.

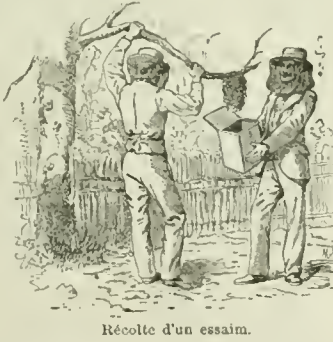
— Une colonie qui essaime donne : 1° l'essaim nouveau qui, avec l'ancienne reine, sort de la ruche ; 2° l'essaim primitif, qui reste dans la ruche avec une nouvelle reine. D'une même ruche on peut obtenir non seulement un essaim primaire naturel, mais, une huitaine de jours après, un essaim secondaire, et quelquefois un essaim tertiaire.



Essaim.

Les abeilles qui forment l'essaim sont gorgées de miel, et la plupart secrètent abondamment de la cire. L'essaim, quittant la ruche, va se fixer dans le voisinage d'une branche d'arbre ; parfois, il parcourt plusieurs kilomètres avant de se poser (essaim volage).

On peut l'arrêter en lui jetant du sable, des cendres, ou de l'eau avec une seringue de jardinier. Un coup de fusil, la lumière du soleil renvoyée avec un miroir, la pluie arrêtent les essaims. Mais les bruits sur des instruments de cuisine ou autres d'ont aucune efficacité.



Récolte d'un essaim.

Pour recueillir l'essaim, on doit se munir d'un voile, d'un enfumoir et d'un récipient vide (ruche ordinaire ou simple caisse). Si l'essaim s'est accroché à une branche, d'une main on tient le récipient renversé au-dessous, de l'autre main on secoue brusquement la branche.

celles de 80 à 150 litres, des essaims de 5 à 6 kilogrammes. Les essaims secondaires pèsent rarement plus de 1 kil. 500 ; les tertiaires, 500 grammes. On ne doit acheter que des essaims primaires, pesant au moins 2 kilogrammes.

— Législ. Le propriétaire des ruches a le droit de réclamer un essaim sorti de son rucher, tant qu'il n'a point cessé de le suivre ; l'arrivée de la nuit ou toute autre circonstance indépendante de la volonté ne prescrit nullement le droit de suite, si la poursuite est reprise aussitôt qu'elle est possible.

ESSAIMAGE (é-sè-maj) n. m. Apic. Mode de multiplication des colonies d'abeilles, consistant dans la sortie d'une partie de la population d'une ruche.

— ENCYCL. L'essaimage naturel ne se produit ordinairement que dans une ruche dont la capacité n'est pas suffisante pour permettre le développement de la colonie.

— L'essaimage artificiel est une opération qui consiste à retirer une certaine quantité d'abeilles d'une ruche et à l'installer dans une autre. C'est surtout pour les mobilistes que l'essaimage artificiel a le plus d'utilité.

L'essaimage artificiel est une opération qui consiste à retirer une certaine quantité d'abeilles d'une ruche et à l'installer dans une autre. C'est surtout pour les mobilistes que l'essaimage artificiel a le plus d'utilité.

— Fam. Emigrer, quitter sa famille, la société où l'on a vécu. Se disperser par bandes. Sortir en foule. — Traasitiv. Emettre, faire sortir de son sein : Et je grands, captif, parmi ces écoliers, Noirs frelons que Montrouge essaime par milliers.

ESSAIMER (é-sè — rad. essaim) v. n. Emigrer, en parlant des jeunes abeilles qui abandonnent la ruche où elles sont nées, pour former une colonie nouvelle ; se diviser par l'émigration du nouvel essaim, en parlant des ruches : Les jeunes abeilles ESSAIMENT au printemps.

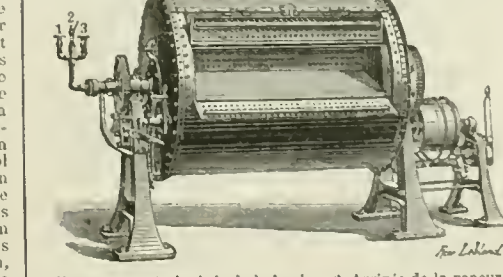
ESSAIS (é-sè) n. m. Essai, en parlant des jeunes abeilles qui abandonnent la ruche où elles sont nées, pour former une colonie nouvelle ; se diviser par l'émigration du nouvel essaim, en parlant des ruches : Les jeunes abeilles ESSAIMENT au printemps.

Essaler (é-sa — du préf. es, et de saler) v. a. Dans les salines, Enduire la poêle de muire ou eau mère glazate, avant d'allumer le feu.

ESSANGAGE (é-sanj) n. f. ou ESSANGEAIGE (é-san-jaj) n. m. Action d'essanger le linge.

ESSANGER (é-san-jé — du lat. essanigare, même sens. Prend un e après le g devant un a ou un o : Jessangeais. Nous essangeons) v. a. Laver le linge une première fois, dans une lessive de carbonate de soude, avant de le mettre dans le cuvier à lessive : ESSANGE le linge. La forme populaire est ÉCHANGER.

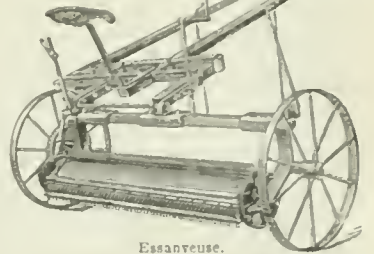
ESSANGÉUSE (é-san-jèz) n. f. Dans les blanchisseries de linge, Machine imaginée par Ducondan, perfectionnée



Essangeuse : 1. Arrivée de la lessive ; 2. Arrivée de la vapeur ; 3. Arrivée de l'eau.

ultérieurement, et avec laquelle on procède à l'opération de l'essangeage.

ESSANVEUSE (é-san-vè) n. f. Agric. Machine employée pour expurger les terres encombrées des plantes adventives, notamment du sénévé, qui eu vahissent les champs par suite d'uo déchaumage et d'un hersage défectueux.



Essanveuse.

ESSARDER (é-sar) — de l'anc. franç. essardre, dessécher ; dérivé du lat. exar-descere v. a. Brûler, dessécher (Vioux).

ESSARMENTER v. a. Vitic. Syn. de ÉPAMPFRER. ESSART (é-sar) — du bas lat. exsartum ; de sarrire, sarcler) n. m. Terrain essarté. Taillis dont on met le sol en culture après chaque coupe, après avoir essarté le terrain.

ESSARTAGE (é-sar-taj) n. m. Action d'essarter. On dit aussi SARTAGE, et ESSARTEMENT.

ESSARTER (é-sar) — rad. essart) v. a. Défricher, débarrasser des herbes et broussailles un terrain resté en fricho après déboisement. Donner au sol, dans les vignes, un premier façon. Eclaircir un bois, une futaie, un semis, en arrachant les buissons et les jeunes pousses trop rapprochées.

ESSARTIS (é-sar-ti — rad. essart) n. m. Terrain essarti. ESSARTS (Les), ch.-l. de cant. de la Vendée, arr. et à 19 kilom. de la Roche-sur-Yon, sur la Petite Maine, 3.475 hab. Ruines de l'ancien château. Église reconstruite au-dessus d'une crypte du xi<sup>e</sup> siècle. — Le canton a 9 comm. et 14.879 hab.

ESSARTS-LE-ROI (Les), comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 10 kilom. de Rambouillet, entre la soncro de l'Yvette et le ruisseau des Vaux-de-Cernay ; 928 hab. Ch. de f. Ouest.

ESSARTS (Pierre DES), homme d'Etat français, né vers 1360, exécuté à Paris en 1413. Il appartenait à la bonne bourgeoisie parisienne. Il se rendit en Ecosse avec plusieurs gentilshommes français, pour prêter appui aux Ecosais soulevés contre le roi d'Angleterre, mais fut pris à la bataille de Humberdon. Rendu à la liberté, il s'attacha au parti du duc de Bourgogne, Jean sans Terre, puis acquit la faveur de Charles VI, fut prévôt de Paris, grand bouteiller, grand fauconnier, premier président de la chambre des comptes. A Paris, il se distingua par l'habileté de son administration et mérita le surnom de Père du peuple. En 1410, il quitta les Bourguignons pour s'attacher aux Armagnacs. En 1413 il s'empara de la Bastille pour la livrer à son parti, mais il fut assiéé par les cabochiens, saisi, mis à la torture et exécuté.

ESSARTS (Charlotte DES), comtesse na ROMORANTIN, née en 1580, morte en 1654. Elle fit ses premières armes dans la galanterie sous les auspices de Harley de Beaumont, ambassadeur de France en Angleterre, et succéda, bientôt après, dans la faveur de Henri IV, à Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret, héritière elle-même d'Henriette d'Entragues. Elle reçut de lui le titre de comtesse de Romorant et lui donna deux filles jumelles, qui devinrent, par la suite, l'une, abbesse de Fontevrault, l'autre abbesse de Chelles. Le roi ne tarda guère à la quitter pour revenir à Henriette d'Entragues. Elle ent ensuite une liaison de longu durée avec le cardinal de Guise, de qui elle eut cinq enfants. Elle finit par épouser (1640) du Hallier, plus tard maréchal de L'Hospital.

ESSAUCUE n. f. Pêche. V. AISSAUCUE. ESSAULE (é-sôl) ou ESSAUNE (é-sôn) n. f. Archéol. Mince feuille de bois, refendu suivant son fil, et servant à faire des couvertures de toits, comme on en voit dans les chalets suisses.

ESSAUILLER v. a. Forme anc. de ESSORILLER. ESSAVER (é-sa — du lat. pop. exaquare ; de ex, hors de, et aqua, eau) v. a. Epuiser avec une pelle, une écope à main, l'eau qui se trouve dans un fossé ou dans le lit d'un ruisseau que l'on a barré.

ESSAVURE (rad. essaver) n. f. Tache qui semble avoir été faite par une goutte d'eau sur un cuir préparé pour reliser un livre.

ESSAYAGE (é-sè-iaj) n. m. Action d'essayer une chose.

ESSAYER (é-sè-iaj — du bas lat. exariare, de exarium, pesage : Jessayte, tu essayes, il essaye ou essaie, nous essayons, vous essayez, ils essayent ou essaient. Jessayai, nous essayions, vous essayiez. Jessayai, nous essayâmes. Jessayerais ou essaierais, nous essayierions ou essaierions, ou essaierais, ou essaierions. Jessayais, nous essayions, vous essayiez, ou nous essayions. Que jessayasse, que nous essayassions. Essayant, essayé, et v. a. A signifié Fatiguer, et aussi Essayer, supporter, souffrir. Auj. Mettre à l'épreuve, à l'essai ou faire l'essayage de : ESSAYER un habit, une machine, un cheval.

— Déguster : ESSAYER du vin, des liqueurs. — Fig. S'efforcer de connaître par certaines épreuves : ESSAYER le goût du public en lui donnant des ouvrages nouveaux. Vérifier par l'expérience ; tenter l'usage de : ESSAYER l'omité de quelqu'un. ESSAYER un remède.

— Absolut. ESSAYEZ ! vous ne risquez rien. Se n t aussi par menaco ou par défi : ESSAYEZ si vous l'osc. Qu'il ESSAYE ! Je vous conseille d'ESSAYER.

— Arg. théatr. Essayer le tremplin, Jouer au commencement de la soirée.

— Techn. Soumettre aux opérations chimiques de l'essai : ESSAYER de l'or, des minéraux. — Essayer de ou à. Tâcher, faire ses efforts pour : J'AI ESSAYÉ de le persuader. ESSAYER à marcher. V. la rubr. Gramm.

— Intransitiv. Essayer de, Tenter l'usage, l'emploi de : ESSAYER d'un moyen, d'un remède. Mettre à l'épreuve, prendre à l'essai : ESSAYEZ de nous : vous serez satisfait.





qualité de la France Howard, plus jeune que lui... Essex fut nommé vice-roi par Charles II à l'issue de la guerre de Hollande...

ESSEX James, architecte anglais, né et mort à Cambridge 1742-1784. Il fit une étude approfondie de l'architecture gothique...

ESSEX Arthur Capel, comte de V. Capel.

ESSEX Thomas Cromwell, comte de V. Cromwell.

ESSEX Catherine Strickens, comtesse d', cantatrice anglaise, née en 1794. Elle fut un sculpteur sur bois...

ESSIEU (Essieu) — du lat. pop. axle; de axis, axe n. m. Pièce placée transversalement au-dessous d'un véhicule...

— Anat. Deuxième vertèbre cervicale, plus souvent appelée axis.

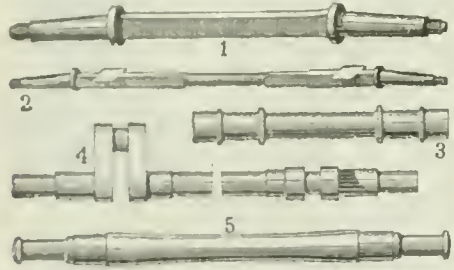
— Poés. Axo du monde, de la terre ou d'un corps céleste.

— Techn. et mar. Cheville en bois ou en métal, autour de laquelle tourne le réa dans une poulie.

— ALLES. LITTÉR. L'essieu crie et se rompt, Hémistiche de Racine dans le fameux récit où Théramène raconte à Thésée la mort de son fils Hippolyte...

— ENCYCL. Techn. Un essieu est une barre parallépipédique en bois, en fer ou en acier, terminée par deux parties cylindriques ou très légèrement coniques...

Les essieux, dans les voitures ordinaires, sont fixes; le roulement s'opère en contact de la fusée et du moyeu de



Essieux : 1. De charrette à dérou et à gralase; 2. De camion (à patins); 3. De locomotive (Tubiar); 4. De locomotive (coudé); 5. De tender.

la roue. Au contraire, les essieux dans les véhicules de chemins de fer sont mobiles; ils sont calés sur les roues et tournent avec celles-ci.

Dans un essieu, on distingue trois parties : le corps ou partie centrale qui reste brute; la partie de calage, à l'aide de laquelle s'opère l'assemblage avec le moyeu de la roue; la fusée, qui supporte le poids du véhicule. La fabrication d'un essieu en fer ou en acier, bien que simple, exige de très grands soins dans les opérations d'étrépage, de laminage et d'étampage...

ESSIGNY-LE-GRAND, comm. de l'Aisne, arrond. et à 9 kilom. de Saint-Quentin, non loin de la Somme canalisée, 917 hab. Ch. de f. Nord.

ESSIMER (Essimer) — autrefois ESSALMER; du préf. priv. es, et de am, grand v. a. Façon. Faire maigrir l'oiseau, pour le rendre plus léger, plus apte au vol. On dit aussi ESSIMER.

— Fig. et vieil. Epuiser. ESSIMER les vignes à force de les faire porter. Trév.)

ESSIPOFF (Aonette), pianiste russe, née à Saint-Petersbourg en 1851. Élève de Wicłopolski et de Leschetitzky, elle épousa ce dernier en 1880, mais divorça en 1892. Après s'être fait connaître à Saint-Petersbourg d'une façon très avantageuse, elle se produisit à Londres 1871, puis à Paris 1875, aux Concerts populaires et dans des séances de musique de chambre, avec Henri Wieniawski et Davidoff. Elle voyagea en Amérique et, de retour en Europe, ne cessa d'obtenir de brillants succès.

ESSLAIR (Ferdinand), acteur allemand, né à Esseke en 1772, mort à Munich en 1840. Il joua sur les principaux théâtres d'Allemagne et dirigea, en 1814, le théâtre de Stuttgart. Il fut surnommé le Talma allemand. Esslair excellait surtout dans les rôles nobles du drame bourgeois et dans les pièces d'Iffland.

ESSLER (Jane Farsler, dite Jane), actrice française, née à Paris en 1836, morte à Antibes en 1892. Elle joua tour à tour au Théâtre-Historique, à l'Ambigu, à l'Odéon, à la Porte-Saint-Martin, à la Gaîté, au Châtelet, etc. Parmi les drames où elle eut le plus de succès, il faut citer les Deux Messieurs de Bois-Doré, la Reine Margot, Mathilde, les Misérables. Elle fut forcée par une maladie de poitrine d'abandonner le théâtre. C'était une actrice très intelligente, incomparable dans les rôles où elle pouvait donner libre carrière à sa grâce fantasque.

ESSLING, village d'Autro-Hongrie (Basse-Autriche), à 11 kilom. de Vienne, sur un bras du Danube, en face de l'île Lobau; 430 hab. (V. l'article sniv.)

Essling (BATAILLE n°). Lorsque Napoléon Ier entra à Vienne, le 13 mai 1809, il restait à l'Antriche l'armée de Bohême, sous l'archiduc Charles, campée en face de Vienne sur la rive gauche du Danube, et l'armée d'Italie, avec l'archiduc Jean, qui débouchait des Alpes pour venir au secours de la première. Pour empêcher leur jonction, Napoléon résolut d'attaquer l'archiduc Charles. Le 17 mai, le général Pernetti construisit un pont de bateaux entre Ebersdorf, à deux lieues en aval de Vienne, et l'île Lobau; le 20, un autre pont fut jeté entre cette île et la rive gauche, et 30.000 hommes commandés par Masséna débouchèrent en face des villages d'Aspern et d'Essling, qu'ils occupèrent; la cavalerie, aux ordres de Bessières, de Lassalle et de Marulaz, s'établit au centre. Pendant la nuit, le pont jeté de la rive droite fut emporté par une crue subite du Danube; l'archiduc en profita pour lancer ses 90.000 hommes sur la petite armée française. Pendant cette journée, la lutte se concentra autour d'Aspern, où Molitor se maintint en dépit des attaques répétées. Le pont ayant été rétabli la nuit suivante, 30.000 hommes de renfort purent passer sur la rive gauche et, dès le point du jour, Masséna reprend l'offensive. Refoulés loin d'Aspern, tenus à distance d'Essling par l'artillerie du maréchal Lannes, broyés au centre par les escadrons français, les troupes de l'archiduc sont sur le point de lâcher pied, lorsqu'arrive la nouvelle que le grand pont est de nouveau rompu, et que toute la réserve d'artillerie est restée sur la rive droite. La crainte de manquer de munitions oblige Napoléon à suspendre ce mouvement offensif, si heureusement commencé. De l'île Lobau, où il se tient avec toute sa garde, il donne l'ordre de se replier sur Essling. Comme Aspern, la veille, ce village devait le théâtre d'une lutte acharnée. Les Autrichiens, sabrés par la cavalerie française, ne purent s'en emparer. Dans la nuit, toute l'armée de l'Empereur se retira dans l'île Lobau. Dans ces deux journées, 40.000 hommes, dont 27.000 Autrichiens, furent mis hors de combat; le général Saint-Hilaire et le maréchal Lannes tombèrent mortellement frappés. V. WAGRAM.

ESSLINGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cerce du Neckar]), sur le Neckar; 22.240 hab. Fonderie de fer, construction de machines, filatures. Eglises de Notre-Dame, de Saint-Denis; hôtel de ville; ruines du château de Berchfried, antrefois résidence impériale. Ville très ancienne et autrefois ville libre impériale, Esslingen a été réunie au Wurtemberg en 1802. C'est le chef-lieu d'un bailliage peuplé de 41.000 hab.

ESSOIGNE (Essoin) [gn mill.] n. f. Dr. anc. Excuse alléguée pour n'avoir pas comparu en justice.

— Dr. féod. Syn. de ESSOIGNÉ.

ESSOIGNER (Essoi) et gn mill. — rad. essoigne v. a. Excuser, disculper; dispenser. (Vieux.)

— v. n. Dr. anc. Présenter une essoigne, une excuse pour n'avoir pas comparu.

ESSOMMES, comm. de l'Aisne, arrond. et à 3 kilom. de Château-Thierry, près de la Marne; 1.507 hab. Commerce de bois et de farine, moulins. Eglise du xiii<sup>e</sup> siècle; stalles et boiseries sculptées très remarquables.

ESSONGNE (Essongn) [gn mill.] n. f. Dr. féod. Droit d'essongne, Droit dû par les héritiers au seigneur dans la censive duquel le défunt possédait des biens à sa mort. (Ce droit, qui ne consistait qu'en quelques meubles ou en une somme d'argent, pouvait être considéré comme un vestige du droit de mainmorte que, dans quelques provinces, les seigneurs avaient, à l'origine, sur les biens de leurs sujets.) On trouve aussi ESSOIGNÉ, et ESSOIGNÉ.

ESSONIER ou ESSONNIER (Essonni) n. m. Blas. Pièce d'armoiries, que l'on appelle plus généralement double trescheur. V. TRESCHEUR.

ESSONITE (Esson) n. f. Substance minérale, appartenant au genre grenat. Variété jaune orangée de grossulaire.

ESSONNE, rivière de Loiret, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise. Elle naît dans la forêt de Fontainebleau, réunit l'Enf, qui passe à Pithiviers, et la Rimarde, reçoit la Juine, venue d'Etampes, et gague la rive gauche de la Seine, à Corbeil. Cours : 90 kilom.

ESSONNES (lat. Erona), comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 2 kilom. de Corbeil; 9.072 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Station de Corbeil-Essonnes. Moulins, filature, grande papoterie fondée vers 1780 par Pierre-François Didot. Essonnes, qui tend actuellement à se réunir à Corbeil le long de l'Essonne, posséda un atelier monétaire, à l'époque mérovingienne, Sugar y fonda un prieuré de l'abbaye de Saint-Denis. Eglise des xiii<sup>e</sup> et xiiii<sup>e</sup> siècles.

ESSOR (Essor) — snbst. verb. de essorer v. n.) n. m. Anciennem. Exposition à l'air libre. « Elan d'un oiseau au moment où il s'envole : Prendre l'essor ou son essor.

— Fig. et fam. : Voyageurs, Ecoliers qui prennent leur essor.

— Poétiq. Action de l'âme qui abandonne le corps, et qui est supposée s'élever dans le ciel.

— Fig. Libre développement, progrès : L'essor des arts, de l'industrie. « Mouvement, impulsion, activité, action qui commence ou qui s'accroît, et qui porte l'âme aux choses élevées : L'essor de la pensée. Donner l'essor à son génie. « Libre élan, libre carrière, spontanéité, liberté qu'on se donne : Il est à craindre qu'un traducteur qui prend l'essor ne s'égarer et ne soit infidèle. (Boissonnade.) « Apparition, publication, production d'une œuvre de l'esprit : L'essor d'un livre.

— Philos. soc. Essor harmonique. Dans l'école de Faurier, Marché naturelle que suivraient les passions, dans la société organisée selon les lois de l'harmonie que cette école préconise. « Essor subversif, Funeste effet des passions, dans une société organisée contrairement à ces lois.

— Fauconn. Montée d'essor, Vol du faucon lorsqu'il s'élève perpendiculairement à perte de vue afin de trouver de l'air plus frais. « Plumes d'essor, Les plumes raides et robustes des ailes, chez les faucons et autres oiseaux de proie. (On dit aussi plumes allongées et vanceuses.)

ESSORAGE (Essoraj) n. m. Fauconn. Action de s'essorer.

— Techn. Opération qui a pour but d'enlever à la poudre à canon ou de chasse l'excès d'humidité qui l'empêcherait de se lier convenablement. « Opération par laquelle on extrait du linge lavé ou des étoffes mouillées une partie de l'eau qui y est contenue, avant de les étendre pour les faire sécher. « Action de séparer le sucre de la mélasse à laquelle il est mélangé après la cuite.

ESSORANT (Essorant) n. adj. Blas. Qui a les ailes entr'ouvertes. (Se dit des oiseaux représentés prêts à prendre leur essor.)



De gueules à l'aigle essorant d'argent.



Bataille d'Essling, d'après Carl Vernet.

ESSORÉ, ÉE (Essoré) — rad. essor) adj. Blas. Qui a les ailes largement ouvertes dans le vol. (Se dit des oiseaux héraldiques. — Se dit aussi du toit d'une maison quand il est figuré d'un autre émail que le reste de la construction.)

ESSORER (Essor) — du lat. pop. exaurare, mettre à l'air; de ex, et aura) v. a. Techn. Exposer à l'air pour faire sécher : ESSORER du linge. « Rouler et tordre dans un linge sec, pour rendre moins humide : On associe le linge lorsqu'on veut le repasser tout de suite.

— Agric. Essorer un terrain, Faire disparaître, au moyen de labours réitérés, l'excédent d'humidité imprégnant le sol. (T. rural.)

— Fauconn. Essorer un oiseau, Faire sécher ses plumes au soleil ou près du feu.

— Sucrier. Séparer le sucre cristallisé de la mélasse à laquelle il est mélangé.

— Techn. Enlever de la poudre à canon son excès d'humidité.

— v. n. Prendre son essor : L'école romantique ESSORA par les premières œuvres de Lamartine, de Dumas père et de Victor Hugo. (Inos.)

ESSORER, v. pr. Se sécher à l'air. « Prendre l'essor. (Vx.)

— Fauconn. Se dit de l'oiseau qui, après s'être écarté, revient difficilement sur le poing. « Sécher ses plumes au soleil.

ESSOREUSE (Essoreuse) n. f. Appareil servant : 1<sup>o</sup> à sécher rapidement le linge et les étoffes; 2<sup>o</sup> à séparer le sucre cristallisé des mélasses.

— ENCYCL. Les ESSOREUSES sont essentiellement composées d'un récipient ou caisse en toile métallique à



Essoreuse : 1. Centrifuge à panier dégagé; 2. A cylindres souples.

mailles serrées ou en métal finement perforé, mobile autour d'un axe, et d'un second récipient fixe, en tôle ou en fonte, plus grand que le premier, qui recueille l'eau projetée. Leurs formes et leurs dimensions varient suivant l'usage auquel on les destine, et suivant qu'elles sont mues par des machines ou à bras. On sépare au moyen de l'essoreuse le sucre de la mélasse dont chaque grain est enveloppé, soit en projetant l'eau dégoutteuse à travers les

mailles de la caisse cylindrique par l'effet de la force centrifuge, soit en chassant la mélasse par le même procédé. Ces appareils font de 500 à 1.500 tours par minute.

**ESSORILLEMENT** (*è-so-ri-llé-man* [l mill.]) n. m. Action d'essoriller, de couper les oreilles; ancienne supplice consistant à couper les oreilles au condamné: On attendit une exécution telle quelle, non pas une pendaison, mais un fouet, un ESSORILLEMENT, quelque chose enfin. (V. Hugo.) || On dit aussi ESSOREILLADE.

— **ENCYCL.** Le supplice barbare de l'essorillement s'appliquait surtout aux serfs; on en trouve encore un exemple à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Il était pratiqué dans l'antiquité. Au moyen âge, plusieurs conciles défendirent formellement qu'on mutilât les coupables. Dans certains cas où il était défendu de tuer un criminel, on l'essorillait ou on lui faisait d'autres mutilations. On sait par Hérodote que Cambise avait fait essoriller tous les mages du son empire.

**ESSORILLER** (*è-so-ri-llé* [l mill.]) — du préf. priv. *es*, et de *oreille* v. a. Couper les oreilles à: ESSORILLER un chien. (On écrit quelquefois ESSORILLER.) || Fam. Couper fort court les cheveux de: ESSORILLER un gamin.

**Essorillé**, ée part. pass. Zool. Qui semble n'avoir pas d'oreilles, dont on ne voit pas les oreilles: *Rongeurs ESSORILLÉS.*

**ESSOUCEMENT** (*è-sou-che-mnn*) n. m. Action d'essoucher un terrain. || On dit aussi ESSOUCEMENT.

**ESSOUCHER** (*è-sou* — du préf. priv. *es*, et de *souche*) v. a. Arracher les souches d'arbres qui sont restées dans le sol après qu'on les a abattus. || On dit aussi ESSOUCHEREN, et ESSOUCHER.

**ESSOUFFLEMENT** (*è-sou-fle-man* — rad. *essouffler*) n. m. Respiration difficile, état de celui qui est essoufflé: Une course rapide produit l'ESSOUFFLEMENT.

— **Pathol.** et art vétér. Respiration courte et gênée.

**ESSOUFFLER** (*è-sou-flé* — du préf. priv. *es*, et de *souffler*) v. a. Mettre hors d'haleine: ESSOUFFLER un cheval.

**Essoufflé**, ée part. pass. Qui trahit l'essoufflement: *Respiration, Voix ESSOUFFLÉE.*

**S'essouffer**, v. pr. Se mettre hors d'haleine.

— **Fig.** Se fatiguer par trop d'activité.

**ESSOURISSER** (*è-sou-ri-sé* — du préf. priv. *es*, et de *souris*) v. a. Art vétér. Exciser dans les naseaux du cheval un cartilago appelé *souris*, pour l'empêcher de honnir.

**ESSOYES**, ch.-l. de caat. de l'Aube, arr. et à 16 kil. de Bar-sur-Seine, sur l'Ourse; 1.498 hab. Le canton a 21 comm. et 9.841 hab.

**ESSUGAND** (*è-su-gan*) n. m. Liou destiné, dans une savonnerie, au découpage en barres et en pains du savon que l'on vient de fabriquer.

**ESSUI** (*è-sui* — subst. verb. de *essuyer*) n. m. Endroit où l'on étale une chose pour la faire sécher: Un bon ESSUI.

— **Vent** qui sèche. (Vieux.)

— **En T. de techn.** Endroit où l'on fait sécher les cuirs après les avoir tannés. || **Enail** terç.

**ESSUIE-MAIN** n. m. Linge qui sert particulièrement à s'essuyer les mains, après qu'on les a lavées. || Pl.: Des ESSUIE-MAINS.

— **Techn.** Planchette clouée contre le champ de la table du tour, et sur laquelle l'ouvrier tourneur passe les mains pour se les nettoyer, quand elles sont trop imprégnées de barbotine.

**ESSUIE-PIERRE** n. m. Linge dont on se servait autrefois pour essuyer la pierre d'un mousquet. || Pl.: Des ESSUIE-PIERRE ou des ESSUIE-PLUMES.

**ESSUIE-PLUME** n. m. Petit ustensile qui sert à essuyer les plumes chargées d'encre. || Pl.: Des ESSUIE-PLUME.



Essui-plume: 1. Brosse; 2. En drap.

**ESSUYAGE** (*è-sui-yé*) n. m. Action d'essuyer; résultat de cette action.

**ESSUYER** (*è-sui-yé*) — du lat. *essuare*, extraire le suc. Change l'y en i devant un e muet: *l'essuie*. Prend un y et un i de suite aux deux prem. pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.: *Vous essuyiez, que vous essuyiez* v. a. Sécher en frottant: ESSUYER de la vaisselle. ESSUYER son front, ses mains. || Sécher par évaporation: *Le soleil ESSUYE la terre.* || Nettoyer, débarrasser de la poussière en frottant: ESSUYER le parquet, les meubles.

— **Fig.** Subir, endurer, souffrir: ESSUYER une tempête, le feu d'une batterie, des revers. || ESSUYER les larmes de quelqu'un, le consoler.

— **Pop.** Essuyer les plâtres. Habiter le premier une maison nouvellement construite. || **Fig.** Subir les inconvénients d'une affaire qui commence, sans pouvoir espérer les avantages qu'elle promet.

**S'essuyer**, v. pr. Etre essuyé; être séché. || Se frotter, pour enlever l'humidité ou la malpropreté que l'on a sur soi: S'ESSUYER avec son mouchoir. || Essuyer à soi: S'ESSUYER le visage.

**ESSUYEUR, EUSE** (*è-sui-yeur*) n. Personne qui essuie, qui est chargée d'essuyer: Une ESSUYEUSE d'assiettes.

— n. m. Techn. Racloir du cylindre gravé servant à l'impression sur étoffes.

**EST** (*èst'* — de l'angl. *east*, même sens) n. m. L'un des quatre points cardinaux. || La partie du monde qui est au soleil levant. || Lieu situé vers l'orient, par rapport à celui qui parle ou qui écrit.

— **Mar.** Faire de l'est, Avoir le cap du navire dans la direction du levant. || *Est-nord-est*, Sobriquet donné autrefois aux enseignes auxiliaires. (Pron. *è-nar-dé*.) || *Etre est et ouest d'un lieu*: Etre à la latitude de ce lieu.

— **Adjectif**. Qui est situé du côté de l'orient: *Côté EST.* || *Longitude est*, Longitude comptée dans l'Est, à droite du méridien qui sert de guide. || *Vent est*, Vent venant de l'Est. || *Courant est*, Courant qui porte dans l'Est.

— **ENCYCL.** Le mot *est*, combiné avec les mots *nord* et *sud*, donne de quart en quart les aires du vent comprises à droite de la rose. Ce sont, dans leur ordre naturel, en commençant par le plus voisin du nord: *nord-quart-nord-est, nord-nord-est, nord-est-quart-nord, nord-est, nord-est-quart-est, est-nord-est, est-quart-sud-est, sud-*

*est, sud-est-quart-est, sud-est, sud-est-quart-sud, sud-sud-est, sud-quart-sud-est.*

— **REM.**: Les marins prononcent è après le mot *nord*, et èt' après le mot *sud*, qu'ils prononcent alors *su*; ainsi, ils disent *nord-dé* et *su-èl'*, pour *nord-est* et *sud-est*.

L'Académie n'indique l'emploi de la majuscule pour le mot *est* dans aucun cas; cependant, un usage à peu près général veut qu'on lui donne la majuscule quand il désigne l'ensemble des pays situés à l'est, et la plupart des écrivains la lui donnent aussi lorsqu'il désigne le vent qui souffle de l'est. En abrégé, Est s'écrit E.

Suivant le sens géographique qu'on lui attribue, le mot Est se remplace souvent par *Levant* ou *Orient*. En France, on va dans l'Est quand on va à l'Est du méridien de Paris. Un navire va dans le *Levant* quand il se rend dans le bassin oriental de la Méditerranée. On voyage en *Orient* quand on se trouve dans les pays compris entre la Grèce et l'Inde, et on se trouve en extrême Orient, quand on a dépassé le détroit de Singapour.

— **SYN.** Est, *Levant*, *Orient*.

— **ANTON.** Ouest.

**EST** (CANAL DE L'), canal qui relie les grands cours d'eau de la frontière française de l'Est: la Meuse, la Moselle, la Saône. De Givet, sur la frontière belge, jusqu'à Port-sur-Saône, cette voie navigable mesure 450 kil. de long et traverse les départements des Ardennes, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de la Haute-Saône. Entre les deux vallées de la Meuse et de la Moselle, de Void, près Commercy, à Toul, le canal de l'Est se



Carte du canal de l'Est.

confond, sur 27 kilom., avec le canal de la Marne au Rhin. Entre la Moselle et la Saône, le canal s'élève par la vallée de l'Aivière jusqu'au bief de partage qu'alimente le réservoir de Bouzey, célèbre par la catastrophe du 23 avril 1895. L'importance du canal de l'Est est surtout stratégique; il doit, toutefois, un trafic important aux usines métallurgiques qu'il dessert dans les villes de Monthermé, Charleville, Sedan, Mouzon (Ardennes), et aux environs de Nancy.

**ESTABLAGE** (*è-sta-bla'*) — rad. *estable*, pour *ÉTANLE*) n. m. Dr. féod. Droit d'establage, droit dû au seigneur par les marchands qui exposaient leurs marchandises aux jours de foire et de marché. (On trouve aussi droit de PLASSAGE, ou DROIT DE HALLAGE.)

**ESTABLES** (LES), comm. de la Haute-Loire, arr. et à 27 kilom. du Puy, au pied du mont Mézenc; 1.093 hab. Excellents pâturages, bestiaux estimés. C'est le point de départ pour l'ascension du Mézenc.

**ESTACADE** (*è-sta* — de l'anc. franç. *estns*, pieux, d'orig. german.; allem. *stecken*, enfoncer) n. f. Barrage à claire-voie construit dans un rivière, un port, pour protéger certains travaux ou pour en élever dessus: *Les jetées des ports du Nord ne sont que des ESTACADES en bois ou en fer.*

— Sorte de digue en pilotis, destinée à résister à la poussée des terres. || Barrages fixes ou mobiles destinés à obstruer une passe, à rendre une rivière infranchissable, à protéger des navires au mouillage contre les torpilleurs.

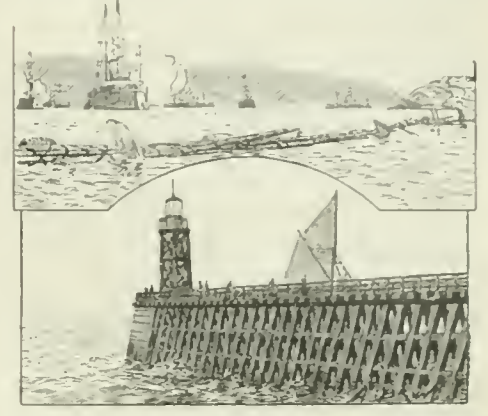
— So disait anciennement pour Champ clos et Endroit quelconque entouré de piquets ou de barrières.

— Ch. de f. Plate-forme supportée par un bâti en bois ou en maçonnerie et destinée à faciliter le chargement du combustible sur les locomotives.

— **Costr. hydraul.** Pilotis en forme de triangle établi en amont et en aval d'un pont, d'un ouvrage hydraulique, pour le protéger contre le choc des corps flottants.

— **Mar.** Nom qu'on donne, dans certains ports, à Brest surtout, au remplissage des mailles d'un bâtiment.

— **ENCYCL.** **Costr. hydraul.** Les *estacades* utilisées pour détourner un cours d'eau sont appuyées par des étais inclinés, pour s'opposer au renversement. On dame derrière de l'argile ou du béton, pour s'opposer à la pénétration de l'eau. Celles qui servent à protéger des construc-



Estacades.

tions hydrauliques contre le choc des navires, des glaces, ou des troncs d'arbres que roule le courant, sont terminées en éperon. Dans les ports de commerce, au Havre, à Calais, à Dieppe, par exemple, les jetées sont des estacades de bois ou de fer, brisant les lames et ménageant un chenal tranquille. Les estacades dont se sert la marine pour obstruer les passes d'un mouillage sont mobiles, montées avec des ancres et peuvent se démonter très rapidement.

— **Milit.** On fait usage des *estacades* pour protéger les ports militaires contre le choc des glaces, des troncs d'arbres ou des brûlots que l'ennemi pourrait lancer au fil de l'eau.



Estacade armée, du siège de La Rochelle (1627).

Elles s'établissent le plus loin possible en amont du pont à protéger, au moyen de pilotis, ou de pièces de bois flottantes solidement reliées entre elles et à la rive, de manière à former une barrière oblique à la direction du courant, ce qui rend moins violent les chocs des corps flottants.

**ESTACHETTE** (*è-sta-chèt'*) n. f. Archéol. Jeu très ancien, qui consistait à lancer des couteaux sur une cible en bois, sorte de poteau où étaient tracés des cercles concentriques et que l'on appelait une *estache*.

**ESTACHE** (*èss*) n. f. Attache, lien. || **Pico**: palissade. || **Poutre**, solive. || **Colonne**: *Jésus-Christ lié à l'ESTACHE* est souvent mentionné dans les inventaires. (P. de Laborde.) [Vieux.]

**ESTACO** (Achille), également connu sous le nom latin de *Stadius*, écrivain portugais, né à Vidigueira en 1524, mort à Rome en 1581. Il étudia à Louvain, à Paris, puis se rendit à Rome, où il devint secrétaire pour les lettres latines des papes Pie IV, Pie V et Grégoire XIII. Outre des traductions, des éditions et des commentaires d'ouvrages, on lui doit: *Silva* (1549), poèmes; *Illustrium virorum ut estant in Urbe expressi vultus* (1569); *Observationes difficilium aliquot locorum* (1552); *De electione, profectioe et coronatione Poloniz regis* (1574); etc.

**ESTADAL** (*è-sta*) n. m. Mesure de longueur, usitée en Espagne et équivalant environ à 3<sup>m</sup>,34.

**ESTADENS**, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 20 kilom. de Saint-Gaudens, sur le Mirepech, affluent de l'Arbas; 1.243 hab.

**ESTADO** (*èss*) n. m. Mesure de longueur usitée en Espagne et équivalant à 1<sup>m</sup>,67.

**ESTADOU** (*èss* — mot emprunté du provenç.) n. m. Scie à deux lames parallèles et très rapprochées, et qui sert à faire les dents des peignes.

**ESTAFETTE** (*èss, fèt'* — ital. *stafetta*, au prop. « petit écrier », et, par ext., courrier, de *staffa*, écrier) n. f. Courrier qui porte son message d'une poste à l'autre, pour le remettre à un autre courrier, et, par ext., Courrier qui porte un message.

— **Milit.** Se dit d'un militaire chargé d'aller porter un ordre ou un avis quelconque. (Malgré l'emploi du télégraphe si fréquent aujourd'hui, l'énormité des armées et l'étendue des champs de bataille modernes obligent à multiplier l'emploi des estafettes, et on s'occupe beaucoup de l'organisation de ce service dans les différentes armées.)

**Estafette** 1<sup>o</sup>. Plusieurs journaux ont été publiés sous ce titre. « L'Estafette, journal des journaux », qui parut de 1833 à 1838, reproduisait les principaux articles des journaux politiques français et étrangers. Après avoir subi plusieurs avertissements, il fut supprimé. — **L'Estafette**, journal quotidien, politique et littéraire, fut fondé à Paris le 1<sup>er</sup> mai 1876 par Villemessant, sous la direction d'Ernest Daudet. Le journal fut vendu, en juillet 1876, à la société Détrouat-Soubeyran. Détrouat, directeur, y organisa un service de dépêches. En 1882, une nouvelle société acheta « L'Estafette » qui, sous la direction d'Albiot, soutint une politique radicale. En 1886, « l'Opinion » et « le Gagné-Petit » se fusionnèrent avec « L'Estafette » où entrèrent Sarcay, Fouquier, etc., sous la direction de Crouzet. Après l'arrestation de ce dernier, Victor Simond

prit la direction du journal 1857, qui, depuis, a été vendue à divers reprises, et a eu notamment pour directeurs...

ESTAFIER (s. f.) — Ital. staffiere, valet qui tient l'étrier... m. Hommes armés et portant manteau, au service du pape, d'un cardinal, d'un grand seigneur...

— Encycl. Les estafiers étaient primitivement, en Italie, les laquais à pied chargés de porter le manteau ou les armes du maître...

ESTAFILADE (s. f.) — de l'ital. staffilata, coup d'épée... Grande coupure, grande entaille sur quelque endroit du corps...

ESTAFILADER (s. v.) — Faire, donner une estafilade à un d'âne... Faire, donner une estafilade à un d'âne...

ESTAGAGE (s. f.) — du lat. estagium, station, séjour... Droit qu'avait le seigneur d'exiger de certains de ses vassaux...

ESTAGEL, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 17 kilom. de Perpignan... Produits surtout par le macabeo et la malvoisie...



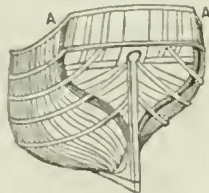
Estagnon.

ESTAGNERIE (s. f.) — du lat. estagium... Plante isolée qui, dans le département de la Haute-Garonne...

ESTAGNON (s. m.) — du lat. estagium... Vase de cuivre ou de laiton étamé, dans lequel on exporte du Midi les huiles comestibles...

ESTAIL n. m. Mar. anc. Syn. de ÉTAI.

ESTAIN (s. m.) — du lat. estagium... Nom donné au premier couple dévoyé de l'arrière d'un navire.



A, A, estains.

ESTAING, ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 10 kilom. d'Espalion... Château sur un rocher baigné par le Lot.

— L'abord harmonie. Estaing fut ensuite érigé en comté; il a donné son nom à une famille illustre...

ESTAING Guillaume 1er n., compagnon de Richard Cœur de Lion en Terre sainte.

ESTAING Diédonné n., fils de Guillaume 1er. Il se trouvait à la bataille de Bouvines en 1214...

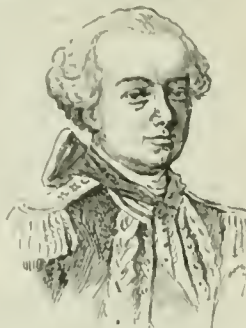
ESTAING Joachim n., mort en 1672. Il mérite une place dans l'histoire de la famille par les travaux qu'il consacra à en rechercher et à tracer l'histoire.

— Je vis que la valeur de ses aïeux antiques... le matière à six plus vieilles chroniques...

ESTAING Jean-Baptiste-Charles-Henri-Hector, comte d', amiral français, né au château de Ravel-Auvergne en 1729...

— Le débauché, l'estaing assésé et prit Gondouin et contribua à la prise du fort Saint-David 1758. Blessé et fait prisonnier lors de l'attaque de Madras...

ne réussit pas davantage à reprendre aux Anglais l'île Sainte-Lucie. Plus heureux en 1779, d'Estaing enleva Sainte-Lucie...



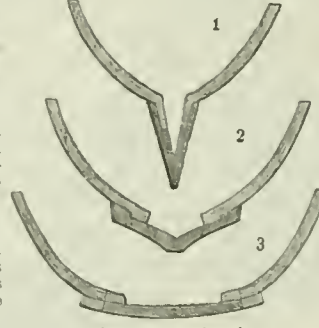
D'Estaing.

ESTAIRES, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 20 kilom. d'Hazebrouck, sur la Lys, dans la plaine flamande; 6.569 hab. Fabrique d'anidons, tissages mécaniques, blanchisseries de toiles...

ESTALIE (s. f.) — du lat. estalium, fil de la quenouille... Pieux fichés verticalement et en travers du lit d'une rivière...

ESTAME (s. m.) — du lat. stamen, fil de la quenouille... Laine tricotée à l'aiguille; laine longue peignée et qui s'emploie de préférence pour la fabrication des bas.

ESTAMENAIRE ou ESTEMENAIRE ou ESTÉMINAIRE (s. m.) — du lat. estamenarium, fil de la quenouille... Pièces de bois courbe servant d'allonges aux madiers jusqu'à la hauteur du pont...



Estamenaires: 1. De rebec de poupe; 2. D'accouplement; 3. De plan.

ESTAMET (s. m.) — du lat. estamenarium... Tissu léger de lainage, en usage du moyen âge au XVIIIe s.

— On dit aussi, au fém., ESTAMETTE. — Encycl. Les meilleurs estamets furent d'abord ceux de Lombardie. On en fabriqua ensuite à Beauvais, au XVIIe siècle...

ESTAMIENTO (s. m.) — du mot espagn. qui signif. ordre, état, classe... Ancien mode de convocation des Cortès d'Espagne.

ESTAMINET (s. m.) — du wallon staminet... Caté où l'on fume. Le Sallo de café réservé aux fumeurs. — Fam. Pihier d'estaminet, Homme qui passe tout son temps à l'estaminet, au café.

Estaminet (scènes d'), sujets de tableaux traités par Adrien Van Ostade, les Toniers, Jan Steen, etc. V. buveurs, cabaret, etc.

ESTAMOIE (s. f.) — rad. estaim, anc. formo de ÉTAÏN... Pot à couvercle, avec une ou deux anses, et généralement contenant plusieurs pintes.



Estamoie (XVIe s.).

ESTAMPAGE (s. m.) — rad. estamp, anc. formo de ÉTAÏN... Procédé qui consiste à imprimer des lettres, des ornements, des figures sur un corps résistant...

— Par ext. Empreinte en creux. — Pop. Action de duper, d'escroquer de l'argent. — Encycl. L'estampage est principalement employé pour le travail des métaux qui servent à la fabrication de la bijouterie creuse, des boutons, de divers accessoires de tabletterie et de ganerie.

reliefs et les ornements sur la tôle ou le cuivre. L'estampage du bois et du carton-pierre a quelque analogie avec le gaufrage. Les négociants en vins, en eaux minérales, etc., estampent à chaud les bouchons sur la tranche qui regarde l'intérieur de la bouteille...

ESTAMPE (s. f.) — de l'ital. stampa, même sens; d'orig. germ. (V. ESTAMPÉR) n. f. Image obtenue par l'impression, à l'aide d'une planche gravée. V. GRAVURE. — Plaque de fer gravée en creux, sur laquelle on frappe la feuille de métal dont on veut former un ornement par estampage. Mastic dont on garnit le fond d'une forme à sucre.

Estampes (CABINET DES). Cette collection, qui forme le quatrième département de la Bibliothèque nationale, date de 1656, époque de la mort de Jacques Dupuy, l'un des gardes de la Bibliothèque du roi. Ce lui-ci ayant légué à la bibliothèque les estampes qu'il avait rassemblées, un premier fonds, bientôt accru par l'acquisition du cabinet de l'abbé de Marolles, comprenant 123.400 pièces, se trouva constitué (1667). Les collections Clément (1712), Gaignières (1716), Caylus (1765), Mariette (1775), de Tralage (1795), Millin (1819), Denon (1827), Latourade (1843), Debure (1854), Achille Devéria (1858), Honnin (1863), pour ne citer que les plus précieuses, ont donné au département des estampes de Paris une importance et une richesse que n'ont au même degré aucun des cabinets similaires formés en Europe.

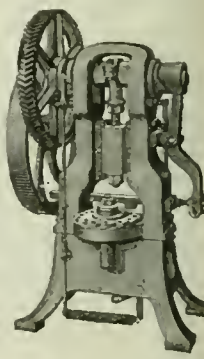
— BIBLIOTHÈQUE. H. Delaborde, le Département des estampes et de la Bibliothèque nationale (Paris, 1875).

ESTAMPER (s. v.) — du rad. germ. stamp; allem. mod. stampfen, presser) v. a. Techn. Imprimer en relief, au moyen d'une matrice gravée en creux. M Comprimer, battre, croquer la terre, particulièrement la terre de pipe, avec l'estampe. M Faire le ouilleuron, former le contour d'un ouvrage d'orfèvrerie avec l'estampe. M Passer à plat sur le bord d'un chapeau l'outil appelé pièce. M Mastiquer le fond d'une forme à sucre. M Estamper une inscription. En prendre l'empreinte avec du papier épais dit papier à estamper.

— Fam. Imprimer le nom de: On vous ES. AMPERA sur l'effiche. M Estamper un nègre, Le marquer avec un fer chaud. — Pop. Estamper quelqu'un, Le tromper, lui soutirer de l'argent.

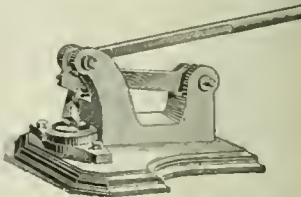
Estampé, ée part. pass. — Substantiv. n. m. Ouvrage estampé.

ESTAMPEUR (s. m.) — du rad. germ. stamp; allem. mod. stampfen, presser) n. m. et adj. Se dit de l'ouvrier qui fait l'estampage; du pilon qui sert à estamper les formes à sucre de l'outil qui sert à régulariser la forme de l'intérieur du fourneau d'une pipe; du balancier servant à estamper la monnaie.



Estampeuse mécanique.

ESTAMPEUSE (s. f.) — du rad. germ. stamp; allem. mod. stampfen, presser) n. m. Techn. Machine employée dans divers industries pour estamper le cuivre, le fer, les bouchons, etc. On dit également ÉTAMPEUSE.



Estampeuse à main.

ESTAMPÉE (s. f.) — du rad. germ. stamp; allem. mod. stampfen, presser) n. f. Variété de l'ancienne poésie lyrique française, qui servait à régler la danse, et où les paroles étaient étroitement subordonnées à la mélodie. (Un seul recueil d'estampées nous a été conservé; P. Meyer en a publié quelques spécimens: Documents manuscrits de l'ancienne littérature de la France [1871].)

ESTAMPILLAGE (s. m.) — du rad. germ. stamp; allem. mod. stampfen, presser) n. m. Action d'estampiller: L'estampillage des livres.

ESTAMPILLE (s. f.) — diminut. de estampe) n. f. Empreinte appliquée sur un acte, une pièce, un objet, pour en attester l'authenticité: Mettre l'estampille sur un brevet, un diplôme. M Marque apposée à un livre, et indiquant la bibliothèque à laquelle il appartient. M Marque de fabrique attestant la provenance de certains produits: L'estampille d'un inventeur. M Légère empreinte imprimée en relief sur des corps de texture peu résistante, comme le cuir. M Marque qu'on appliquait autrefois au fer rouge sur l'épaule de l'esclave nègre, et qui indiquait le nom du propriétaire.

— Fig. Empreinte appliquée par le douano sur des marchandises qui ont payé les droits.

— Par ext. Instrument, sceau qui sert à imprimer les estampilles: ESTAMPILLER en activ. (Inus.)

— Encycl. En ce qui concerne les marchandises, l'estampille sert à la constatation par l'administration de l'acquiescement de certains droits (comme ceux de douanes), ou à la certification de l'origine par le producteur. Dans le premier cas, c'est une marque en plomb portant le cachet de l'administration; dans le second cas, c'est ordinairement une plaque de cuivre mince, portant en relief les nom, demeure et adresse du fabricant.

En ce qui concerne les voitures publiques, l'estampille est une marque obligatoire émanant de la régie des contributions indirectes. Aux termes des articles 117 et suivants de la loi de finance du 25 mars 1817, avant que les voitures publiques puissent être mises en circulation, il faut, sous peine de saisie, de confiscation et d'amende, non seulement qu'elles aient fait l'objet d'une déclaration préalable mais, en outre, qu'il ait été apposé sur chacune d'elles une estampille.

Sous le second Empire et jusqu'à la loi du 29 juillet 1881, chaque exemplaire des publications destinées à être



ESTEPONA, n. f. Localité de la prov. de Malaga...

ESTIQUE (l'A) n. f. Tool de tour...

ESTER n. m. Du lat. stare, se tenir debout...

ESTERE n. f. De l'espagnol estera; du lat. stare...

ESTEREL, massif littoral des départements du Var...

ESTERHAZY, bourg d'Autro-Hongrie (Hongrie)...

ESTERHAZY, une des plus anciennes familles de Hongrie...

ESTERHAZY, n. f. Genre d'arbrisseaux...

ESTERIBAR, n. m. d'Espagne Navarre...

ESTERLIN, ESTERLING ou ESTELIN, n. m. Petit...

ESTERNAY, n. f. Localité de la Marne...

ESTERNO, Henri Philippe Ferlinand, comte d', agronome...

La Femme envisagée au point de vue naturaliste, spiritua-

ESTERNOD (Claude n), littérateur français, né en 1590...

ESTEROTE (ess) n. m. Espèce de tramal qui sert à...

ESTERPE (è-stèrp) n. f. Nom d'une large pioche...

ESTEUBLE ou ESTEULE n. f. Agric. Syn. de ÉTRECIE.

ESTEUF n. m. Archéol. V. ETEUF.

Estevanille Gonzalez ou le Garçon de bonne humeur...

ESTÈVE (èss — du lat. stiva, même sens) n. m. Manche...

ESTÈVE (Jean), troubadour provençal, qui vivait à...

ESTEVENANT (èss, nan — du lat. Stephanus, Etienne)...

ESTHE, ESTE ou EHSTE (èst) ou ESTHONIE, ENNE (è-sto-ni-n, èn), personne née en Esthonie...

ESTHE n. m. Idiome dont l'Esthe se sert: L'esthe est une...

ESTHÉMATIQUE (èss, tik' — rad. èsthème) adj. Qui a rapport aux vêtements: L'histoire...

ESTHÈME (èss — gr. èsthèma; de èsthès, vêtement)...

ESTHÈME (gr. aisthèma; de aisthanomai, je sens)...

ESTHÉOSTOME (èss, stòm' — du gr. èsthès, vêtement)...

ESTHER, fille juive d'une grande beauté, de la tribu de Benjamin...

ESTHERVILLE (è-stèr) n. f. Nom donné par St. Meunier...

ESTHER LE LIVRE D'. Ce livre de la Bible a été écrit, en hébreu...

cré. L'Eglise catholique l'a inséré à son tour au caudon des livres saints...

Le livre d'Esther a pour sujet l'histoire de la juive dont il porte le nom...

Esther, tragédie de Jean Racine, en trois actes et en vers, avec des chœurs...

Après un prologue où la Piété annonce le sujet et fait l'éloge du roi...

Esther, oratorio, musique de Haendel, exécuté pour la première fois le 29 août 1720...

ESTHÉRIE (èss, ri) ou ESTHERIA (è-stè-ri) n. f. Genre de crustacés...



Coronnement d'Esther, d'après une tapisserie de Florence.

ingent rapidement, dans les mers, avec leurs antennes, le ventre en l'air...

ESTHÉRIDÉS (è-stè-ri-dè) n. pl. Zool. Famille de crustacés phyllopodés...

ESTHERVILLE (è-stèr) n. f. Nom donné par St. Meunier à un type de météorite...



... de la ... sur le ... en 15 ...

... de la ... en 15 ...



Henri Estienne.

... de la ... en 1615 ...

... de la ... en 1536 ...

... de la ... en 1582 ...

ESTIENNOT DE LA SERRE (dom Claude), savant bénédictin, né en 1639 à Varennes-Saint-Sauveur (Saône-et-Loire), mort à Rome en 1699.

ESTIER n. m. Techn. Syn. de ETRIER.

ESTILL, comté des Etats-Unis (Kentucky); 11.000 hab. Ch. l' Irvine.

ESTILLE ess, et il mll. d. f. Ancien métier de haute lisse. On disait aussi ETRILLE.

ESTILLVILLE, village des Etats-Unis (Virginie) comté de Scott, sur le Moccasin-Creek, dans les monts Clinch; 2.500 hab. Honille et ter.

ESTIMABLE ess adv. Dont on peut faire l'estimation. Vieux. Digne d'être estimé, ou parlant d'une personne: Il est estimable que par le cur. St-Evrem. Qui a le prix qui mérite notre estime, ou parlant des choses: Il n'est plus estimable que le bon sens et la vertu. Fen. Qui a les paroles, sans être supérieur: Un ESTIMABLE croira l'homme ESTIMABLE.

ESTIMABLE mesestimable, méprisable, vil. — Inestimable, mesestimable.

ESTIMATEUR ess n. m. Celui qui est chargé de déterminer le prix d'après la valeur d'une chose. Sen resp. p. r. t. n. ESTIMATEUR. — Ce n'est sur, app. ciateur ni m. r. d. n. o. c. h. o. s. e. : l' p. e. p. l. e. m. a. t. i. o. n. ESTIMATEUR du mérite.

ESTIMATIF, IVE ess n. m. Qui se fait par estimation; qui compare l'estimation à l'Etat ESTIMATIF des travaux.

ESTIMATION ess n. f. S'opère pour l'évaluation sans regard à l'ESTIMATION des hommes. — J. J. ROUSS. Action d'estimer, d'évaluer le prix, la valeur d'une chose: ESTIMATION de travaux, de marchandises.

— Mar. et c. g. r. Syn. de ESTIME.

— Philos. Dans le système d'Abélard, Doctine à m. se par la foi, mais qui n'a point de oro été contrôlé par la raison.

ENCYCL. Dr. De nombreuses dispositions légales prévalent de recourir à l'estimation. C'est ainsi que, lors que les immeubles doivent être vendus ou partagés judiciairement, l'estimation est faite, au préalable, par des experts, choisies par les tribunaux. C'est ainsi encore que, dans le cas de saisie de bagues et de bijoux, l'estimatio

... de la ... en 15 ...

... de la ... en 15 ...

ESTIMATIVE ess — rad. estimatif) n. f. Faculté d'évaluer, d'apprécier, de juger. (Vioux).

ESTIMATIVEMENT ess adv. D'une manière estimative, d'après l'estimation qu'on a pu faire ou qu'on fera.

ESTIMATOIRE (essa) adj. Qui concerne l'estimation. — Action estimatoire. Dr. rom. Action qui avait pour but de déterminer la nature d'un contrat.

ESTIME (ess — subst. verb. de estimer) n. f. Détermination de la valeur d'une chose. (Vioux.) Opinion qu'on a sur une personne, une chose: C'est de moi jugement avoir mauvaise estime.

— Appréciation favorable des qualités d'une personne ou de la valeur d'une chose: L'estime est un aveu intérieur du mérite de quelque chose. (Vauven.) Bonne réputation qu'on a auprès d'autrui. (Vioux): Assurer sa puissance et sauver son estime. CORNELLE.

— Estime de soi-même, Sa propre estime, Conscience que l'on a de n'avoir rien à se reprocher. — Succès d'estime. Demi-succès, succès qui ne se manifeste pas. (Se dit surtout à propos d'une pièce de théâtre à laquelle les critiques reconnaissent des qualités, mais qui n'obtient, cependant, qu'un nombre médiocre de représentations.)

— Loc. adv. A l'estime, Au juger. — En T. de mar. et de géogr., Détermination approximative de la position d'un lieu, ou d'un navire, à l'aide de la distance parcourue mesurée par le loch et de la route corrigée qu'on donne le compas, ou par quelque autre procédé qui ne comporte pas une rigueur mathématique.

— ANTON. Inconsidération, mépris, mésestime. — ENECYCL. La position exacte d'un navire se trouve au moyen du point observé; mais, quand les circonstances ne le permettent pas, on se sert du point estimé ou de l'estime, déterminé par la route vraie du compas et l'estime au loch. On ne tient compte de la dérive et des courants qu'approximativement. Cette navigation est insuffisante dans les parages dangereux, mais il faut se servir des résultats de l'estime pour la préparation des calculs astronomiques. Pour un temps très court, on peut s'en rapporter aux résultats approchés, que l'on obtient en employant ce procédé rapide, mais peu exact, puisqu'il ne tient pas compte des nombreuses causes déviatrices dont la constatation au moyen d'appareils est impossible, telles que ombardées, courants. C'est au moyen de la différence entre les résultats de l'estime et du point observé qu'on obtient ce que l'on appelle le « courant ».

ESTIMER (ess — lat. estimare) v. a. Évaluer le prix, la valeur de: Estimer un tableau cinq cents francs. — Juger, réputer, regarder comme: On estime sage celui qui voit les choses telles qu'elles sont. (Séguir.) Être d'avis, penser: L'Anglais estime que tout est bien chez lui et que tout va mal ailleurs. (L. Fancher.)

— Attacher du prix, de l'importance à; faire cas de: Il y a deux choses que les hommes ESTIMENT beaucoup: la vie et l'argent. (La Bruy.) Avoir une certaine opinion du mérite de: ESTIMONS les hommes ce qu'ils valent, sans préjugé et sans envie. Avoir une opinion favorable des qualités de: Tu es grand, tu es puissant; ce n'est pas assez: fais que je t'estime. (La Bruy.)

— Mar. Calculer approximativement les éléments qui servent à déterminer la position d'un navire. Estimer la route, le chemin, Mesurer à peu près la distance parcourue. Estimer l'air de vent, le point, la variation, la dérive, la longitude, la latitude, Les apprécier sur des données de l'exactitude desquelles on peut douter.

Estimé, ée part. pass. du v. Estimer.

— Mar. Point estimé, Point ou position du navire calculée ou se servant d'éléments dus à l'estime. Longitude estimée, Latitude estimée, Coordonnées du point dit à l'estime.

S'estimer, v. pr. Être estimé, évalué. Avoir de l'estime pour soi-même. Se croire, se considérer comme. S'accorder une estime reciproque.

— ALLUS. LITTÉR.: Qui méprise Colin n'estime point son roi. Et n'a, selon Colin, ni Dieu, ni foi, ni loi. Vers de Boileau. V. MÉPRISER.

— SYN. Estimer, apprécier, évaluer, etc. V. APPRÉCIER. — ANTON. Dédaigner, mépriser, mésestimer.

ESTIRE n. f. Techn. Syn. de ETRIER.

ESTISSAC, ch. l. de cant. de l'Aube, arrond. et à 20 kilom. de Troyes, sur la Vanne, qui reçoit l'Ancre et le Bitre; 1.983 hab. Ch. de f. Est Vestiges d'une voie romaine. Avant 1737, ce bourg s'appelait Saint-Liébanlt; il fut alors érigé en duche-pairie. — Le canton a 10 comm. et 6.217 hab.

ESTISSEUSE s-sti-senz) n. f. Broche mince en fil de fer, qui pénètre dans les trous pratiqués au centre des bobines ou roquets sur lesquels les fils sont roulés.

ESTIUS (Guillaume) ou VAN EST (Wilham), savant hollandais, né à Gurem en 1542, mort en 1613 à Donai, où il fut supérieur du séminaire et chancelier de l'université. Il publia, entre autres ouvrages, est mes des théologiens. Historia martyrum quorundam (1603); Annotationes in scriptura et diffinitiones scripturarum loca (1628). Le pape Benoît XIV l'appela Doctor fundatissimus.

ESTIVAGE ess, raj) — rad. estival n. m. Migration des troupeaux dans les pâturages d'une montagne, durant la saison d'été.

ESTIVAGE ess, raj) n. m. Action d'estiver des marchandises. Chargement d'un navire de commerce.

ESTIVAL, ALE, AUX (ess — lat. estivalis; de æstus, été) adj. Qui a rapport à l'été; qui ne paraît qu'pendant l'été: Fleurs ESTIVALES. Maladies ESTIVALES. Insectes ESTIVALES.

ESTIVAL (ess) n. m. Nom que l'on donnait à des bottines légères dont on se servait pendant l'été, principalement aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles: Les ESTIVALES paraissent avoir été la chaussure des nobles et des gens de guerre. Nom que les pêcheurs provençaux donnent à de très grosses bottes dont ils se servent pour aller à l'eau dans les endroits peu profonds. — ENECYCL. L'estival était une espèce d'escarpin, ou soulier léger, accompagné souvent d'une tige qui en faisait une courte bottine. Les estivaux étaient faits de cuir ou de drap; ils étaient portés par les hommes comme par les femmes.



Estival (xiv<sup>e</sup> s.).

ESTIVANDIER (ess, di-e) n. m. Ouvrier des champs, qui fait la moisson et bat le grain. On l'appelle aussi SOLATIER.

ESTIVANILLES, comm. de la Loire, arrond. et à 36 kilom. de Montbrison, sur l'Andrable; 1.414 hab. Restes des fortifications. Ancien château de Marandière.

ESTIVATION (ess, si-on — rad. estiver) n. f. Zool. Engourdissement de certains animaux, pendant les fortes chaleurs de l'été. — Bot. Syn. de PREFLORATION.

ESTIVAUX, comm. de la Corrèze, arrond. et à 25 kilom. de Brive, non loin de la Vézère, qui coule dans les gorges de Combort; 925 hab. Dolmen.

ESTIVE (ess — du lital. stiva, même sens; du lat. stipare, comprimer) n. f. Mar. Lest mobile dont on se servait sur les galères de la Méditerranée. Forte tension à laquelle on soumet des manœuvres ou des cordages nefs, afin de prévenir les mauvais effets qui résulteraient de l'allongement qu'ils prendraient après un certain service à la mer. Action de comprimer dans la cale les marchandises élastiques, telles que le coton, la laine, le fourrage, pour qu'elles y occupent le moins de place possible. A signifié Cale. Mettre un navire en estive, En répartir la charge entre les deux bords, de manière qu'il se tienne droit.

— Archéol. Arrimage d'une galère. L'estive d'une galère ordinaire, pourvue de deux mois de vivres, comprenant 500 paniers de lest de pierres, pesant à peu près 15 tonnes, et 620 boulets de 36, répartis dans les diverses cambres. On y ajoutait ordinairement 120 boulets pour les bâtarde et 120 pour les moyens canons, plus 36 boulets à deux têtes de divers calibres.

ESTIVE (ess — rad. estival) n. f. Econ. rur. Somme à payer, pendant une saison, pour la consommation d'une tête de bétail à l'écurie.

ESTIVE (ess — trad. romano du lat. tuba, trompette) n. f. Nom donné par les poètes du moyen âge à toutes les sortes de trompettes, quelles que fussent leurs formes. (Le Roman de la Rose [1300] mentionne les estives de Coronailles.)



Estive (XII<sup>e</sup> s.).

ESTIVER (ess — du lat. estivare, même sens) v. a. Mettre les bestiaux au pâturage pendant l'été, et de préférence dans les pâturages couvrant le flanc des montagnes et certains plateaux. — v. n. Passer l'été dans les pâturages montagneux.

ESTIVER (ess — du lital. stivare; du lat. stipare, presser, comprimer) v. a. Comprimer des marchandises élastiques dont un navire est chargé, pour leur faire tenir moins de place: ESTIVER du foin, du coton.

ESTKOWSKI (Evariste), pédagogue polonais, né en Pologne en 1820, mort en 1855. Il devint, en 1848, professeur à l'école normale de Posen, puis s'adonna à l'enseignement privé. Parmi ses ouvrages pédagogiques estimés en Pologne, nous citerons: l'Ecole polonaise, journal pédagogique (1849-1853); l'Ecole des enfants (1850-1853); l'Ecole de la jeunesse (1854-1855); la Vie de l'honnête homme (1849).

EST MODUS IN REBUS (En toutes choses il y a une mesure). Cette pensée d'Horace (liv. 1<sup>er</sup>, sat. 1<sup>re</sup>, vers 160), qui correspond à cette locution: In medio virtus (La vertu est dans le milieu, c'est-à-dire loin des extrêmes), s'explique d'elle-même et trouve son équivalent dans ce diction: L'exercis en tout est un défaut.

EST-NORD-EST n. m. Linguist. V. EST.

ESTOC (à-stok) — du germ. stor; allem. mod. stock, souche, bâton) n. m. Epée d'armes en usage aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, et dont la lame, très forte et à pointe très aiguë, était faite pour porter seulement des coups de pointe. Pointe d'une épée: l'n coup d'estoc. D'estoc et de taille, En frappant de son épée avec la pointe et le tranchant. — Fig. A tort et à travers, au hasard.

— Estoc volant, Bâton ferré, très court, qu'on pouvait cacher sous ses vêtements. Brin d'estoc. V. BRANDISTOC.

— Arboric. Souche: l'n bel estoc. Couper un arbre à blanc estoc. Le couper à fleur de terre. Faire une coupe à blanc estoc. Ne pas laisser de baliveaux.

— Dr. anc. Extraction, race; origine, souche: Être de bon estoc. Biens passant par succession en ligne directe: La décomposition de leur chef estoc s'opérait avec d'autant plus de rapidité qu'ils se mariaient. (Chateaub.) Biens de cote estoc et ligne, Biens transmis dans la même famille par héritage en ligne directe.

— Hist. relig. Grande épée d'argent doré, que le pape bénissait la veille de Noël, et qu'il envoyait ensuite à quelque prince vainqueur des infidèles.

— Jeux. Faire l'estoc, Faire passer dessous la carte qui était dessous, dans l'intention de tricher.

— Techn. Vase plat, sur lequel le faïencier emploie la terre molle. Instrument avec lequel il arrondit les vases sur le tour.

— ENECYCL. Archéol. L'estoc n'était que rarement fait pour frapper de taille. Cependant, les estocs des Espagnols, des Italiens et des Français, semblent avoir été,



ESTOURBIR... même sens

ESTOURMEL... famille française, originaire de la région de la Somme...

ESTOURMEL Alexandre-César-Louis, comte d'Alsace, né à Paris en 1781...

ESTOURNEAU Jacques-Mathieu, architecte français, né à La Flèche en 1786...

ESTOURNELLES Anne-Marie-Louise de CONSTANT DE REIMS, dame d'honneur, romancière française...

ESTOURNELLES DE CONSTANT Paul-Henri-Benjamin BARRIAT, diplomate et homme politique français...

ESTOUTEVILLE (Guillaume de), archevêque de Rouen et cardinal français, né vers 1403...

ESTOY, localité du Portugal, Algarve (dist. de Faro) ; 4.200 hab.

ESTRABLIN, comm. de l'Isère, arrond. et à 9 kilom. de Vienne...

ESTRADA LA, bourg d'Espagne (Galice) prov. de Pontevedra ; 1.200 hab.

ESTRADE (ess) — provenç. estrada; du lat. strata, v. o. jave...



ESTRADE

ESTRADE (ess) v. n. Battre l'estrade. Vieux. — Petit plancher élevé pour établir les sièges, un lit, etc.

ESTRADES, famille de Guyenne, qui avait pour chef, dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, François d'Es-

trades, gentilhomme qui servit Henri IV, dans les guerres de la Ligue. Il fut, sous Louis XIII, gouverneur du comte de Nemours...

ESTRADES (Godofroi, comte d'), maréchal de France et diplomate, né à Agon en 1607, mort en 1680.

ESTRADIOTE (ess) n. f. Façon de monter à cheval particulier aux estradiots. — Monter à l'estradiote, monter à cheval avec des étrévières longues.

ESTRADIOTE (ess, di-o) ou STRADIOTS n. m. pl. Soldats qui battaient l'estrade; cavaliers légers qui éclairaient l'armée.

ESTRADIOTE (ess, di-o) ou STRADIOTS n. m. pl. Soldats qui battaient l'estrade; cavaliers légers qui éclairaient l'armée.

ESTRADIOTE (ess, di-o) ou STRADIOTS n. m. pl. Soldats qui battaient l'estrade; cavaliers légers qui éclairaient l'armée.

ESTRADIOTE (ess, di-o) ou STRADIOTS n. m. pl. Soldats qui battaient l'estrade; cavaliers légers qui éclairaient l'armée.

ESTRADIOTE (ess, di-o) ou STRADIOTS n. m. pl. Soldats qui battaient l'estrade; cavaliers légers qui éclairaient l'armée.

ESTRADIOTE (ess, di-o) ou STRADIOTS n. m. pl. Soldats qui battaient l'estrade; cavaliers légers qui éclairaient l'armée.

ESTRADIOTE (ess, di-o) ou STRADIOTS n. m. pl. Soldats qui battaient l'estrade; cavaliers légers qui éclairaient l'armée.

ESTRADIOTE (ess, di-o) ou STRADIOTS n. m. pl. Soldats qui battaient l'estrade; cavaliers légers qui éclairaient l'armée.

ESTRADIOTE (ess, di-o) ou STRADIOTS n. m. pl. Soldats qui battaient l'estrade; cavaliers légers qui éclairaient l'armée.

ESTRADIOTE (ess, di-o) ou STRADIOTS n. m. pl. Soldats qui battaient l'estrade; cavaliers légers qui éclairaient l'armée.

ESTRADIOTE (ess, di-o) ou STRADIOTS n. m. pl. Soldats qui battaient l'estrade; cavaliers légers qui éclairaient l'armée.

ESTRADIOTE (ess, di-o) ou STRADIOTS n. m. pl. Soldats qui battaient l'estrade; cavaliers légers qui éclairaient l'armée.

ESTRADIOTE (ess, di-o) ou STRADIOTS n. m. pl. Soldats qui battaient l'estrade; cavaliers légers qui éclairaient l'armée.

ESTRADIOTE (ess, di-o) ou STRADIOTS n. m. pl. Soldats qui battaient l'estrade; cavaliers légers qui éclairaient l'armée.

ESTRADIOTE (ess, di-o) ou STRADIOTS n. m. pl. Soldats qui battaient l'estrade; cavaliers légers qui éclairaient l'armée.

ESTRADIOTE (ess, di-o) ou STRADIOTS n. m. pl. Soldats qui battaient l'estrade; cavaliers légers qui éclairaient l'armée.

ESTRADIOTE (ess, di-o) ou STRADIOTS n. m. pl. Soldats qui battaient l'estrade; cavaliers légers qui éclairaient l'armée.

ESTRADIOTE (ess, di-o) ou STRADIOTS n. m. pl. Soldats qui battaient l'estrade; cavaliers légers qui éclairaient l'armée.

ESTRADIOTE (ess, di-o) ou STRADIOTS n. m. pl. Soldats qui battaient l'estrade; cavaliers légers qui éclairaient l'armée.

ESTRADIOTE (ess, di-o) ou STRADIOTS n. m. pl. Soldats qui battaient l'estrade; cavaliers légers qui éclairaient l'armée.

ESTRADIOTE (ess, di-o) ou STRADIOTS n. m. pl. Soldats qui battaient l'estrade; cavaliers légers qui éclairaient l'armée.



Godofroi d'Estrades.

L'estragon est employé en médecine comme stimulant, apéritif, stomachique et antiscorbutique.

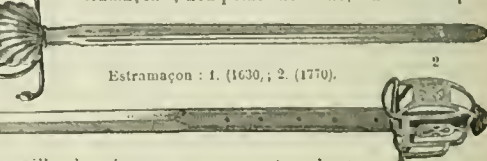
ESTRAHÈRE (ess — du lat. extraneus, qui ost dehors ou de dehors) n. f. On a donné à ce mot des sens divers: choses abandonnées, choses confisquées, épaves, bien étrangers, de bâtards.

ESTRAIN (ess) n. m. Techn. Trame de fil de soie.

ESTRAMAÇON (ess — bas lat. stramasaxus, couteau de guerre; ital. stramazzone, même sens) n. m. Longue et lourde épée droite, à deux tranchants, qui était en usage au moyen âge.

— Coup d'estramacon ou simplem. Estramaçon, Grand coup de taille. (Fig. Attaque violente.)

— Encycl. Archéol. On comprend sous le nom d'estramaçons une catégorie d'épées bâtarde, propres à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au commencement du XVII<sup>e</sup>.



Estramaçon : 1. (1630); 2. (1770).

taillo donné avec un arme tranchante. Cette acception subsista jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle; mais, alors, on commença à désigner par ce nom l'arme elle-même.

ESTRAMAÇONNER (ess, so-né) v. a. Frapper à coups d'estramacon; ESTRAMAÇONNER son adversaire.

— v. n. Se battre à coups d'estramacon. || Se battre en général.

S'estramaçonner, v. pr. Combattre l'un contre l'autre à coups d'estramacon.

ESTRAMADURE. Géogr. V. ESTRE-MADURE.

ESTRAN ou ESTRAND (é-stran — de l'angl. strand, rivage) n. m. Côte plate et sablonneuse, que la mer couvre et découvre tour à tour. (Se dit sur les côtes de la Manche.)

ESTRANGELÀ (ghé) n. et adj. m. En syriaque, « Écriture de l'Évangile ». (Ce terme a été appliqué, vers la fin du X<sup>e</sup> siècle, à l'ancienne caractères édesséniens, pour le distinguer de l'écriture cursive de la langue syriaque: L'ESTRANGELÀ. Alphabet ESTRANGELÀ. Caractères ESTRANGELÀ.) || On dit aussi ESTRANGÉLO.

ESTRANGOUILLER (ess, gou-ill [ll mill.]) v. a. Pop. Etrangler.

ESTRANGUILLE (ess, ghill [ll mill.]) n. f. Instrument ou sorte d'empreinte portant une marque spéciale ou le chiffre du propriétaire, et qui sert à marquer les bestiaux.

ESTRAPADE (ess — de l'ital. strappata; de strappare, tirer [mot d'orig. german.]) n. f. Supplice consistant à hisser le patient au haut d'un mât ou d'une potence, les mains liées derrière le dos, et à le laisser retomber près du terre au bout de la corde; L'ESTRAPADE disloquait les bras et les jambes. || Mât, potence servant à ce supplice.

— Double, Triple estrapade. Exercice d'acrobate, consistant à passer deux, trois fois le corps entre les bras et la corde à laquelle l'acrobate est suspendu par les mains.

— Jeux. A l'hombro, Chance du joueur qui fait la bête, après avoir joué sans perdre.

— Manège. Saut de mouton que fait un cheval rétif, pour désarçonner son cavalier.

— Techn. Outil dont se servent les horlogers pour monter le grand ressort d'une pendule.

— Encycl. Le supplice de l'estrapade paraît avoir été inventé en Italie. Quelquefois, on apportait à cette peine

des raffinements variés, pour la rendre plus rigoureuse; par exemple, on attachait des poids aux pieds du supplicié, afin d'augmenter la violence de sa chute.

On se servait aussi de ce moyen pour donner la torture. Il était usité en Sardaigne, à Venise, et même en Russie.

Introduit en France, au XVI<sup>e</sup> siècle, le supplice de l'estrapade fut utilisé comme punition militaire.

Sous François I<sup>er</sup>, on attachait le patient au bout d'une longue poutre qui, basculant au sommet d'un poteau vertical, le plongeait dans



Estrapade, d'après Callot.

à la famille des composées et à la tribu des anthémidées. On l'appelle aussi vulgairement dragonne, herbe dragon, serpentine, fargon, etc.

C'est une plante vivace, haute d'environ 1 mètre, à feuilles étroites, lancéolées et un peu charnues; à fleurs jaunâtres, groupées en petits capitules globuleux, disposés eux-mêmes en épis axillaires, dont la réunion constitue une sorte de panicule allongée.

Cette plante habite les régions froides et montagneuses de l'est de l'Europe, les bords de la mer Caspienne, la Tartarie, la Sibirie, la Mongolie. Elle est au ourd'hui cultivée dans les jardins d'Europe.

On la propage de graines, semées en mars ou à l'automne. Toutes les parties de ce végétal, mais surtout les feuilles, ont une odeur agréable.

On s'en sert pour faire des tisanes, des sauges aromatiques fraîches et piquantes, ou les emploie particulièrement comme aromate dans les salades, ou pour parfumer les vinaigres, les moutardes, etc.



Estragon : a, fleur; b, fleur.

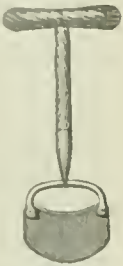


ESTRÉMADURE PORTUGAISE, anc. province du Portugal, au S. et le midi du royaume. Elle était...

ESTREMOZ ou EXTREMOZ, ville du Portugal, prov. d'Alentejo, à 110 km. de Évora, 5.200 hab. Fabrique de balence et d'alazaras. Commerce de quinillerie; carrières de marbre...

ESTREQUE (esték) n. f. Techn. Sorte de pelle de forme particulière, que l'on emploie en taupierie pour le ramassage des curcs dans la fosse.

ESTRIBOT ou ESTRABOT (ess, bo) n. m. Variante de l'ancienne poésie lyrique française, qui, à l'origine, devait être exclusivement satirique (le mot estrabot, en wallon, signifie encore « raillerie »).



Estreque.

ESTRIE, princesse danoise, qui épousa en premières nocces Ulfr Jarl, compagnon de Knut le Grand en Angleterre (1015), et en secondes nocces Robert le Diable, duc de Normandie, qui la répudia. Svend Estridson, né de son premier mariage, devint roi de Danemark en 1047 et fonda la dynastie des Estridson.

ESTRIE (ess) — de l'avc. haut allem. strit, combat; allem. mod. strit, même sens. n. m. Lutte. (Vx): En cet ESTRIE. (La Font.)

ESTRIQUE (estri-que) — peut-être de l'allemand. estrich, sol corréolé. n. m. Four où l'on met les glaces et les feuilles de verre pour les retenir, après qu'elles ont été aplaties, et dans lequel on les dresse au feu et à mesure de leur introduction.

ESTRIQUE (estri-que) n. f. Couteau de bois flexible, dont on se sert pour estriquer les formes à suero. Outil qui sert à l'étendage du verre à vitres, dans les fours à étendre.

ESTRIQUER (estri-que) — de l'allemand. streichen, dans le sens de façonner, rendre uni. v. a. Boucher avec de la terre les fontes qui se produisent dans les formes à sucre, quand elles séchent. Étendre la feuille de verre dans le four en faisant usage de l'estrique.

ESTRIQUEUR (estri-queur) n. m. Crochet de bois plat et flexible, servant à fouler la terre autour d'une forme à sucre, avant de la rafraîchir.

ESTRIQUEUX (estri-queux) n. m. Outil ayant à peu près la forme d'un gland et qui sert à finir, en le lissant et l'égalisant, l'intérieur du fourneau des pipes.

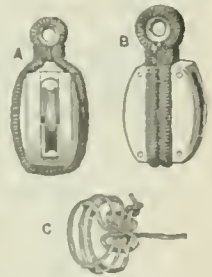
ESTRIVE (ess — rad. estriver) n. f. S'est dit pour Dispute.

ESTRIVER (ess — rad. estrif) v. a. Être en querelle. Vieux.

ESTRIVIÈRES (ess — autre forme de ESTRIVIÈRES) n. f. pl. Nom donné par les fabricants de soieries à des bouts de corde attachés aux arbalètes des liserons, dans le tissage de la soie.

ESTROFFE (ess — autre forme de ESTROFFE) n. f. Manège. Corde qu'on attache à la queue d'un cheval qui marche en tête et qu'on passe au cou du cheval suivant, pour les faire marcher à la file.

ESTROPE (ess — anciennement. estrop n. m. : de l'anglo-saxon strop, dérivé du lat. stropium, gr. strophos, corde. n. f. Mar. Anneau forme par un cordage dont les deux bouts sont épaissés l'un sur l'autre, et qui sert soit à supporter une poulie, soit à cacler sur une vergue ou un autre objet. Estrope à corse, Anneau en filin terminé par un œil dans lequel une corse est maintenue par un amarage. Estrope en fer, de poulie, Poulie en fer entourant la poulie et remplaçant l'estrope en filin. Estrope de marchepied, Brier qui soutient le marchepied. L'estrope prend le nom de l'endroit où elle est frappée. Estrope de halibus. Estrope de vergue. Estrope de gouvernail.



A, estrope simple de poulie. B, estrope double de poulie. C, estrope pour tolet. D, estrope à cerceau simple. E, estrope à cerceau double.

— An. héal. Corilage qui servait à bord des galères, à attacher la rame après son tolet ou escame. L'estrope mesurait 1,62 de long sur 8 centimètres de circonférence; fourrée avec du hitor (on disait alors double de fenelles), elle se terminait d'un bout par un œillet et s'amenait à l'autre en queue de rat. L'estrope embrassait la rame et l'escame, la queue du rat passée dans l'œillet, et une cheville de fer était enfoncée entre les torons, en dehors de l'œillet.

— Pêch. Ligno attachée sur la maitresse corde, dans la pêche aux laims.

ESTROPER (ess v. a. Mar. Frapper une estrope sur quelque chose. ESTROPER un halibus, une poulie.

ESTROPIAT (ess, pi) — de l'ital. stropiato, même sens) n. m. Soldat estropié qui moule. Vieux en ce sens. Gueux de profession, qui est estropié ou qui feint de l'être.

ESTROPIEMENT (ess, pi-man) n. m. Action d'estropier; état d'une personne estropiée.

ESTROPIER (de l'ital. stropiare, dont l'origine est incertaine. Prend deux r de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj.: Nous estropions. Que vous estropiez) v. a. Priver de l'usage d'un ou de plusieurs membres, par blessure, maladie, etc. Chute qui a estropié un enfant.

— Par ext. Gâter, dénaturer, mal rendre, mal exprimer: Estropier un auteur, un vers, la pensée de quelqu'un, un nom propre. Mal agencer, mal combiner, ne pas mettre dans les proportions convenables: Estropier une figure.

— S'estropier, v. pr. Se blesser soi-même ou l'un l'autre, de manière à perdre l'usage d'un ou de plusieurs membres.

— Fig. Gâter son propre ouvrage: Voulaht se redresser soi-même on s'estropié, Et d'un original on fait une copie. BOILEAU.

ESTROPIÉ, ée part. pass. du v. Estropier. — Pêch. Se dit d'une morue qui n'est pas entière. — Substantif. Personne estropiée: Les ESTROPIÉS. — ANON. Ingambe, valide.

ESTROUÏF (ess) n. m. Mar. Tolet d'aviron.

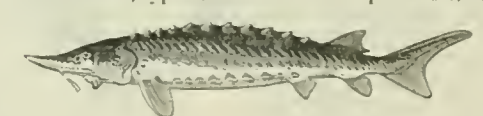
ESTRUP (Jacques Brønnum Scavenius), homme d'État danois, né à Sorø en 1825. Grand propriétaire et agriculteur, il fut, au Landsting, le chef du parti conservateur, et, de 1863 à 1869, ministre de l'intérieur. En 1875, il accepta, avec la présidence du conseil et le portefeuille des finances, la mission de réduire l'opposition radicale dans le Folkething; il tenta vainement de résoudre le conflit constitutionnel par des dissolutions; les élections ramenaient des majorités hostiles, qui refusèrent, depuis 1877, de voter le budget; Estrup fit promulguer des budgets provisoires par décret royal. Après la condamnation de Berg, président du Folkething, Estrup fut victime d'une tentative d'assassinat (1885); il n'en continua pas moins la lutte, créa un corps de gendarmerie, intimidé la presse. Le conflit se termina enfin à son avantage et, en 1894, Estrup se retira du gouvernement. Il conserva une grande influence dans le Landsting, et, après la chute du cabinet de Reedtz Thott, le roi le pria de reconstruire un ministère; il échoua, les grands propriétaires fonciers lui ayant refusé leur concours (1897).

ESTUAILE (est-stu-a-ill [H ml.]) n. f. Ancien nom des magasins de sel.

ESTUAIRE (est-stu-er) — lat. æstuarium; de æstus, marée) n. m. Sinuosité du littoral, qui n'est couverte d'eau qu'à la marée haute. Embouchure d'un fleuve, formant une espèce de golfe: L'estuaire girondin.

— Antiq. rom. Etang maritime, où l'on nourrissait des poissons.

ESTURGEON (ess, jon) n. m. Genre de poissons ganoides, chondrostéidés, type de la famille des acipenseridés, et



Esturgeon.

comportant de grandes formes en fuseau, à peau granuleuse armée d'écaillures osseuses disposées régulièrement, à tête prolongée en un grouu pointu, sous lequel s'ouvre la bouche sans dents.

— ENCYCL. Les esturgeons sont de taille puissante, carnassiers, vivant d'ordinaire aquatiques de toute sorte, se tenant dans les eaux salées et douces, mers, lacs et fleuves, qu'ils remontent au moment du frai. On en connaît une vingtaine d'espèces, répandues dans l'hémisphère boréal. L'esturgeon commun (acipenser sturio), atteint 6 mètres de long; il remonte les cours d'eau très avant dans les terres, mais il devient de jour en jour plus rare. D'autres espèces habitent l'Europe orientale: le sterlet (acipenser ruthenus), encore commun en Allemagne; le bélouga des Russes (acipenser baicalicus), répandu dans la mer d'Azof, la Caspienne, la mer Noire et dans le Danube. Avec leurs œufs on fait le caviar, avec leur vessie la belle colle de poisson; leur chair, assez bonne, se fume et se sale; aussi ces poissons sont-ils l'objet d'une pêche importante.

ESTURIE (ess, ri) n. f. Sorte de filet fixe pour la pêche, ayant la forme d'un tramail à nappe simple.

ÉSUBIEN, ENNE (bi-en, én), peuple de la Gaule ancienne lat. Esubiani, habitant près des sources de la Du-rance, dans la province des Alpes-Maritimes. (Son territoire est représenté actuellement par l'arrondissement de Barcelonnette.) — Les Esubiens.

— Adjectif. : Population Esubienne.

ÉSULE n. f. Espèce d'euphorbe, dont le nom est souvent appliqué par erreur à plusieurs autres espèces. Grande esule. Nom donné anciennement, dans les pharmacies, à l'euphorbe des marais.

— ENCYCL. L'esule est une plante vivace, assez répandue en Europe. Elle habite les cotons pierreux, les bois sablonneux, les bords des chemins, etc. Cette plante sacrée a un suc blanc, latex, très âcre et vésicant, qui constitue un remède populaire contre les verrues. Jadis employée en médecine pour remplacer

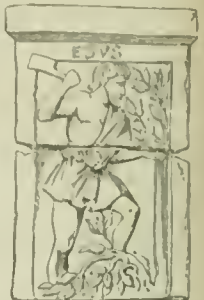


Esule n. fleur.

l'ipéacuanha, son usage est aujourd'hui complètement abandonné, à cause des dangers qu'il présente.

ÉSURITE (du lat. esuries, faim) n. f. Pathol. Ulcération de l'estomac, qui serait produite par la privation d'aliments. (Insus.)

ÉSUS ou HÉSUS, divinité gauloise, sur le caractère de laquelle on n'est pas d'accord. D'après d'Arbois de Jubainville, Esus aurait fait partie d'une triade divine, comprenant avec lui Toutatis et Tarannis, et à laquelle on offrait des sacrifices humains. Ces trois divinités auraient été autant de formes du dieu de la mort, père du genre humain, appelé Ius pater par César. D'après R. Mowat, il ne faut voir en lui que le dieu des forêts de la Gaule. Esus n'est connu que par un vers de Lucain, un passage de Lactance, et l'inscription d'un autel gallo-romain conservé au musée de Cluny.



Esus. (Musée de Cluny.)

ESVRES, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 13 kil. de Tours, sur l'Indre; 1.802 hab. Ch. de f. Orléans et d'Evres au Grand-Pressigny. Commerce de volailles, moulins.

ÉSYMÈTE (gr. aismnétés; de aiso, sort, et nnaomai, je songe à) n. m. Antiq. gr. Président ou juge d'un concours. Titre de magistrats électifs en divers pays, notamment en Macédoine et en Thrace. Chef élu à vie ou pour un temps, et chargé de rétablir la paix entre les partis, comme les dictateurs à Rome. — Myth. gr. Surnom de Dionysos.

ESZEK, ville d'Autro-Hongrie (Hongrie [Croatie-Esclavonie]), sur la Dravo; 20.000 hab. Ch.-l. de l'Esclavonie. Minoteries, filatures de soie; métropole industrielle et commerciale de l'Esclavonie. Colonie romaine de Mursia, fondée sous l'empereur Adrien.

ESZLAR. Géogr. V. TISZA-ESZLAR.

ESZTERGOM. Géogr. V. GRAN.

ET (é — lat. et conj. Sert à lier entre elles: 1° deux parties semblables du discours: Bon et sage. Vous et moi. Vite et bien; 2° deux propositions: L'homme souffre et croit à la béatitude; il tombe et aspire à la perfection; il passe et prétend à l'éternité. (Guizot.) — S'emploie quelquefois par emphase, dans le sens de quoi! :

Et nous sommes chrétiens, et nous avons des frères, Et nous expirons sans secours! C. DELAVIGNE.

— Dans le style biblique, et se répète très fréquemment en tête des diverses propositions: Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Au commencement d'une phrase, avec le sens de alors: Et Jésus dit à ses disciples.

— Suivi d'un verbe au subjonctif, il a signifié Quand même, quoique, bien que :

Vous le devez haïr, et fût-il votre père. CORNELLE.

— Et d'un, Et de deux. Se disent familièrement lorsqu'on énumère différentes choses sur chacune desquelles on veut appuyer.

— Et cætera. V. cette expression à son ordre.

— Gramm. Lorsqu'il y a dans une proposition plus de deux termes ou de deux membres de phrase, on ne se sert généralement de la conjonction et que pour lier le dernier à l'avant-dernier, mais on peut la répéter avant chacun des termes ou des membres. Pour donner plus d'énergie au discours, on peut même placer la conjonction devant le premier: L'homme est toujours malheureux, et par ce qu'il désire, et par ce qu'il possède. (D'Agness.)

On supprime et: 1° quand on veut rendre une énumération plus rapide :

Femmes, moines, vieillards, tout était descendu. LA FONTAINE.

2° Quand les termes de l'énumération sont synonymes ou placés par gradation: Ce sacrifice, votre intérêt, votre honneur vous le commande. Dans ces sortes de phrases, il n'y a point addition proprement dite, mais substitution d'un mot ou d'une idée à d'autres qui précèdent.

3° Entre deux propositions commençant chacune par plus, mieux, moins, autant: Moins on a de richesses, moins on a de soucis. On dira de même: Plus vous le presserez, moins il en fera. Mots ou en direz, plus il en fera. C'est par abus que, dans le langage courant, on emploie souvent et en pareil cas. Il serait logique aussi de supprimer cette conjonction avant les mots puis, ensuite, après, avec lesquels elle forme surélévation. Néanmoins, on dit souvent Et puis. On dit aussi Et après.

ÉTA n. m. Septième lettre et troisième voyelle de l'alphabet grec, que l'on prononce é dans le système érasmien, é dans le système reuchlinien et dans le grec moderne, et que l'on rend généralement par un é dans les mots empruntés au grec. Signe numérique qui vaut 8 avec l'accent supérieur à droite (ϛ), 8.000 avec l'accent inférieur à gauche (ϛ). — S'emploie dans certaines énumérations, avec le sens de septième ou septièmement, quand on s'est déjà servi pour la même énumération des autres lettres grecques dans leur ordre alphabétique.



Eta: majuscule et minuscule.

ÉTABLAGE (blaj) n. m. Rétribution que l'on paye pour la place d'un cheval, d'un bœuf ou d'un autre animal, dans une écurie ou une étable.

— Dr. féod. Droit d'étable. V. ÉTALAGE.

— Techn. Entre-deux des limoniers d'une voiture.

ÉTABLE (du lat. stabulum, même sens) n. f. Lieu couvert où l'on enferme les bestiaux, particulièrement ceux qui vivent en troupeau, comme les bœufs et les vaches. — Par ext. Endroit très malpropre: Chambre qui est une vraie ÉTABLE.

— Étable d'Argius. V. ARGUIS.



TAGLIER... Étai... Étai moderne... Étai chûlue.

ÉTAIN... Étai moderne... Étai chûlue.

ÉTAIN... Étai moderne... Étai chûlue.

ÉTAIN... Étai moderne... Étai chûlue.

ÉTAIN... Étai moderne... Étai chûlue.

ÉTAIN... Étai moderne... Étai chûlue.

ÉTAIN... Étai moderne... Étai chûlue.

ÉTAIN... Étai moderne... Étai chûlue.

ÉTAIN... Étai moderne... Étai chûlue.

ÉTAIN... Étai moderne... Étai chûlue.

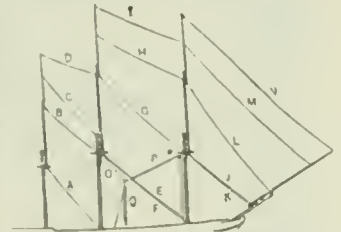
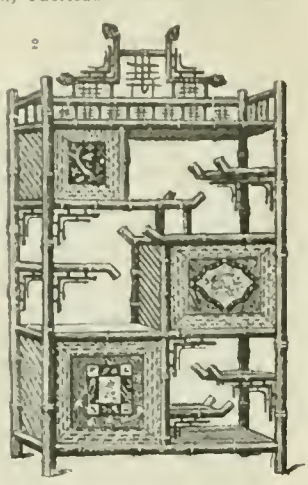
ÉTAIN... Étai moderne... Étai chûlue.

ÉTAIN... Étai moderne... Étai chûlue.

ÉTAIN... Étai moderne... Étai chûlue.

ÉTAIN... Étai moderne... Étai chûlue.

ÉTAIN... Étai moderne... Étai chûlue.



Étai: A, étai d'artimon; B, étai de perroquet; C, étai de perruche; D, étai de flèche ou de cacatois de perruche; E, grand étai; F, faux grand étai; G, étai du grand mat de hune; H, étai de grand perroquet; I, étai de deche ou de grand cacatois; J, étai de misaine; K, faux étai de misaine; L, étai du petit mat de hune; M, étai du petit perroquet; N, étai de flèche ou de petit cacatois; O, pantoire du palan d'étai; P, guide ou gut; Q, palan d'étai.



Diazur A un étai d'argent.



Étai de mur.

— Minér. Etain de bois, Oxyde naturel d'étain. Etain blanc, Ancien nom du tungstène. Potée d'étain, Bioxyde d'étain. Bees d'étain, Angles rentrants des cristaux de la cassitérite ou étain oxydé.

— ENEVEL. L'étain était déjà connu du temps de Moïse; ce furent, sans doute, les Phéniciens qui le procurèrent aux Égyptiens, ce métal provenant des îles Sorlingues ou du Cornouailles. L'étain fut, d'autre part, mentionné par Homère, et, au temps de Plin, il était employé pour recouvrir les objets en cuivre ou en laiton.

Propriétés physiques. L'étain est un métal blanc d'argent, très éclatant lorsqu'il est pur; il présente un aspect plus mat, lorsqu'il renferme des traces d'autres métaux. Il est assez malléable pour se laisser réduire en feuilles de 0,00027 d'épaisseur; par contre, sa ténacité est faible: un fil d'étain de 1,8 de diamètre se rompt sous un poids de 15 kilogrammes.

Les principales constantes physiques de l'étain sont les suivantes: densité = 7,29; chaleur spécifique = 0,05623; coefficient de dilatation = 0,002193, conductibilité électrique à 21° = 11,45, celle de l'argent étant 100; température de fusion = 228°. C'est le plus fusible des métaux communs; c'est aussi l'un de ceux dont la tendance à la cristallisation est la plus considérable; on n'a qu'à dissoudre la surface lisse d'un lingot de ce métal fondu pour mettre à nu un surface cristalline qui, à l'aspect de l'eau congelée sur les vitres. A cette structure cristalline on attribue le bruit particulier que l'on perçoit quand on ploie un barreau d'étain (cri de l'étain). L'étain présente une odeur caractéristique, perceptible surtout quand on le frotte.

Propriétés chimiques. L'étain ne s'altère pas à froid au contact de l'air; tout au plus se ternit-il à la longue. Mais, quand il est fondu, il s'oxyde au contraire rapidement, et se recouvre d'une couche grisâtre, mélange de protoxyde et de bioxyde; au rouge, il brûle avec une flamme très éclairante, donnant naissance uniquement à du bioxyde.

L'acide chlorhydrique concentré dissout l'étain à froid: le métal est transformé en chlorure et il y a dégagement d'hydrogène. L'acide sulfurique étendu ne l'attaque que lentement, même à chaud; mais, lorsqu'il est concentré et bouillant, il l'oxyde rapidement: il y a dégagement d'anhydride sulfureux, et le métal est transformé en sulfate. L'acide azotique ordinaire le transforme en acide métastannique insoluble; mais l'acide fumant le laisse inaltéré. L'eau régale attaque l'étain et produit soit du chlorure, si l'acide chlorhydrique est en excès, soit de l'acide métastannique si c'est l'acide azotique qui domine. Enfin, les alcalis hydratés dissolvent l'étain à chaud: il y a dégagement d'hydrogène, et l'oxyde formé se combine avec les alcalis pour donner des stannates.

Valence, placé dans la classification parmi les nombres proportionnels de l'étain, celui qui, multiplié par sa chaleur spécifique, fournit le produit le plus voisin de 6, c'est le nombre 118; 118 est donc le poids atomique de l'étain, il est représenté par le symbole Sn. L'étain est tétravalent; il forme deux sortes de composés: 1° ceux dans lesquels deux atomes d'étain échangent deux valences, formant le groupe (Sn = Sn) tétravalent; ce sont les composés stanneux; 2° ceux ne renfermant qu'un seul atome d'étain, Sn tétravalent; ce sont les composés stanniques. Il se rapproche ainsi du carbone et du silicium, et aussi d'un groupe de trois métaux rares: le titane, le zirconium et le thorium.

Principaux composés. 1° Chlorures. Le chlorure stanneux, SnCl2, peut s'obtenir anhydre en chauffant de l'étain dans un courant de gaz chlorhydrique. A l'état hydraté, il se prépare par dissolution de l'étain dans l'acide chlorhydrique bouillant: la liqueur ainsi obtenue laisse déposer par concentration des cristaux de l'hydrate SnCl2.2H2O. Ce chlorure stanneux est un réducteur énergique; on l'emploie en teinture comme rougeant, pour ramener au premier degré d'oxydation les oxydes ferrique et manganésiques fixés sur les étoffes, et produire ainsi des onlevages blancs.

Le chlorure stannique SnCl4, ou tétrachlorure d'étain, est un liquide incolore, bouillant à 120°; il se prépare quand on fait passer un courant de chlore sur de l'étain chauffé. On l'appelle autrefois liqueur fumante de Barua; il répand, en effet, au contact de l'air, d'épaisses fumées blanches d'un hydrate solide.

2° Oxydes. On peut obtenir de l'oxyde stanneux SnO en chauffant de l'étain à l'air. Mais le meilleur moyen pour le préparer consiste à précipiter d'abord l'hydrate stanneux Sn(OH)2, en traitant par la potasse une solution de protochlorure d'étain; on dissout dans un excès de potasse l'oxyde hydraté ainsi obtenu, on fait bouillir la solution, et il se sépare de petits cristaux noirâtres de l'oxyde anhydre SnO. Si l'on fait bouillir la même dissolution avec de l'ammoniaque, on obtient de l'oxyde stan-

neux couleur olive. Enfin, si l'on précipite le chlorure d'étain par l'ammoniaque, et que l'on dessèche la masse en présence du chlorure d'ammonium, on obtient une troisième variété d'oxyde stanneux anhydre: cette variété est rouge et passe à la couleur olive quand on la frotte avec un corps dur.

L'oxyde stannique SnO2 s'obtient sous la forme d'un poudre blanche amorphe, quand on oxyde l'étain par l'acide nitrique et qu'on calcine le produit de la réaction. Si l'on n'effectue pas cette calcination, on a un hydrate SnO(OH)2, auquel on donne le nom d'acide métastannique. Un autre hydrate, l'acide stannique Sn(OH)4, est un produit blanc, qui se précipite quand on décompose le chlorure stannique par l'ammoniaque.

3° Sulfures. Le sulfure stanneux SnS est un composé brun noirâtre, qu'on peut obtenir par voie sèche, en chauffant dans un creuset de l'étain avec de la fleur de soufre. Une solution stannique traitée par l'hydrogène sulfuré donne un précipité jaune de sulfure stannique SnS2; ce sulfure stannique, préparé par voie sèche en chauffant un mélange d'amalgame d'étain, de fleur de soufre et de sel ammoniac, se présente sous forme de lamelles cristallines d'un beau jaune (or musif), employées pour bronzer le bois ou le plâtre, et aussi pour enduire les coussinets des machines électrostatiques.

Réactions caractéristiques. Les sels d'étain présentent des caractères différents, suivant que le métal s'y trouve à l'état stanneux ou à l'état stannique.

Les sels stanneux sont à réaction acide et décomposables par l'eau. La potasse et la soude les précipitent en blanc, donnant de l'oxyde hydraté soluble dans un excès de réactif. Avec l'ammoniaque on obtient ce même précipité, insoluble cette fois dans un excès de réactif, et se transformant à l'ébullition en un oxyde olivâtre cristallisé. L'hydrogène sulfuré et les sulfures alcalins donnent avec les sels stanneux un précipité brun marron, soluble dans un excès de sulfure alcalin, soluble aussi dans la potasse ou l'acide chlorhydrique concentré. Le chlorure mercurique donne un précipité blanc de chlorure mercurique si le sel stanneux est en excès, précipité qui avec le temps ou sous l'action de la chaleur devient gris (mercure métallique). Enfin, si au sel stanneux on ajoute un peu d'acide azotique, qui le transforme partiellement en sel stannique, l'addition de chlorure d'or fournit ensuite un précipité brun de pourpre de Cassius.

Les sels stanniques donnent avec les alcalis un précipité blanc volumineux de bioxyde hydraté, soluble dans un excès d'alcali ou dans les acides. L'hydrogène sulfuré et les sulfures alcalins fournissent un précipité jaune de bisulfure d'étain, soluble dans un excès de sulfure alcalin. Enfin, le chlorure d'or ne donne rien quand le sel stannique est pur; mais, si l'on ajoute un peu de sel stanneux, on a le précipité de pourpre de Cassius déjà signalé ci-dessus.

Le zinc et le plomb précipitent l'étain de ses dissolutions sous la forme d'un dépôt brun spongieux.

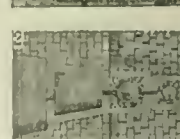
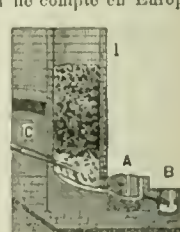
Séparation. L'étain appartient au groupe des métaux qui précipitent par l'hydrogène sulfuré, et dont le sulfure est soluble dans les sulfures alcalins. Utilisant cette double réaction, on sépare de tous les autres métaux: l'étain, l'antimoine, l'or, l'arsenic, le platine. La liqueur qui contient les sulfosels de ces métaux est acidifiée par l'acide chlorhydrique, et les sulfures sont reprecipités; on les traite par le carbonate d'ammonium qui dissout le sulfure d'arsenic, puis par l'acide chlorhydrique concentré et chaud, qui dissout les sulfures d'étain et d'antimoine, laissant inattaqués les sulfures d'or et de platine. Dans la solution chlorhydrique d'étain et d'antimoine, on met une lame de zinc qui précipite les deux métaux; ceux-ci sont ensuite oxydés par l'acide nitrique. Le mélange de ces deux oxydes est fondu au creuset d'argent avec de la soude caustique; on reprend par l'eau alcoolisée; l'antimoine se sépare sous forme de méta-antimoniate insoluble, et le métastannate se dissout seul dans la liqueur.

Métall. L'étain est un métal relativement rare, et son minerai est peu répandu. On ne compte en Europe que sept districts stannifères en Angleterre, en Espagne, en Saxo et en Bohême. L'Asie en a deux: l'un, celui d'Hunan, situé en Chine; celui des Straits Settlements et des pays adjacents, le plus riche du monde entier. Dans l'Amérique du Sud, les gisements sont en Bolivie et au Pérou. Enfin, l'Australie fournit aussi de l'étain.

L'oxyde d'étain (cassitérite), qui constitue à peu près le seul minerai de ce métal est d'abord soumis au grillage, pour ramener à l'état d'oxyde les traces de sulfure qu'il renferme toujours, et pour éliminer l'arsenic dont il peut être souillé; il faut aussi le débarrasser de la gangue adhérente par le bocardage et le lavage. Le traitement par le charbon s'effectue ensuite dans un four à manche: on charge par couches successives le minerai et le charbon, et l'on active la combustion par une machine soufflante; l'étain produit s'écoule dans deux bassins de réception dont le premier est destiné à retenir les scories. Le métal ainsi obtenu est soumis à l'affinage; on le chauffe à cet effet sur la sole d'un four à reverberer: des phénomènes de liquation se produisent, l'étain pur fondant le premier et se séparant de la sorte des alliages qu'il forme avec les métaux étrangers.

Étages. Réduit en feuilles minces l'étain sert dans la fabrication des glaces; on l'utilise également pour envelopper un très grand nombre de substances alimentaires qu'il preserve de l'air et de l'humidité. C'est aussi en vue de préserver les métaux comme le fer et le cuivre de l'oxydation de l'air, qu'on les recouvre de minces couches d'étain par l'opération dite de l'étamage; le fer-blanc, par exemple, est de la toile étamée.

L'étain entre dans la composition d'un grand nombre d'alliages: les alliages d'étain et de cuivre constituent



Four à manche pour la fusion de l'étain: A, bassin de réception pour les scories; B, bassin de réception pour l'étain; C, tuyère; D, Plan.







... à p... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

... état n, et pr... de

En cas de décès d'une personne hors de son domicile, la déclaration doit être faite par celui chez qui la mort a eu lieu...

Actes de l'état civil recus à l'étranger. A l'étranger, les Français peuvent faire constater leur état civil, suivant les formes du pays où ils sont, ou, suivant les formes françaises, par les agents diplomatiques français.

Insuissance ou perte des registres de l'état civil. Dans ces cas, fort rares, les parties sont admises à prouver, selon les termes de l'article 46 du Code civil, les naissances, mariages et décès qui les intéressent. V. RECONSTITUTION.

Rectification des actes de l'état civil. Toutes les fois qu'il y a lieu de rectifier un acte de l'état civil, il est nécessaire de présenter une requête, par l'intermédiaire d'un avoué, au tribunal de l'arrondissement ou au greffe duquel le double des registres est déposé.

Dr. des gens. Etat de siège. C'est en 1791 que l'état de siège a fait son apparition dans les lois françaises. C'est, en dernier lieu, la loi du 3 avril 1878 qui a réglementé l'état de siège.

L'état de siège ne peut être déclaré qu'en cas de péril imminent, résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection à main armée. Une loi peut seule déclarer l'état de siège ; cette loi désigne les communes, les arrondissements ou départements auxquels il s'applique ; elle fixe aussi le temps de sa durée.

L'état de siège a pour effet de faire passer à l'autorité militaire tous les pouvoirs dont l'autorité civile était investie pour le maintien de l'ordre et de la police intérieure. L'autorité militaire a, dès lors, entre autres droits, celui de faire des perquisitions, de jour et de nuit, dans le domicile des citoyens et celui d'interdire les publications et les réunions qu'elle juge de nature à exciter ou à entretenir le désordre.

Un autre effet de la déclaration d'état de siège est d'étendre la compétence des tribunaux militaires aux individus non militaires ; en effet, par exception aux règles ordinaires de la compétence, lorsque l'état de siège est déclaré, les tribunaux militaires peuvent être saisis de la connaissance des crimes et délits contre la sûreté de l'Etat, contre la constitution, contre l'ordre et la paix publique, quelle que soit la qualité des auteurs principaux et des complices.

Hist. Etats généraux. On appelait de ce nom, sous l'ancien régime, les assemblées politiques qui réunissaient les députés de toute la nation, divisés en trois classes : les députés du clergé, ceux de la noblesse et ceux du tiers état. On leur donnait ce nom par opposition aux états provinciaux, qui ne réunissaient que les députés d'une même province. On a beaucoup discuté sur l'origine des états généraux. On a prétendu trouver aux états généraux réunis par Philippe le Bel en 1302 une origine directe dans les assemblées antérieures. Mais il faut se reporter à l'idée féodale de l'aide et du conseil (auxilium et consilium), que le vassal était tenu de prêter au suzerain. La consultation par le roi du corps des fidèles était une obligation et une nécessité. Sous les Capétiens, aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, ces assemblées furent très fréquentes ; elles n'étaient d'ailleurs soumises à aucune règle fixe, ni pour la date de la convocation, ni pour les personnes à convoquer. On distinguait les cours ordinaires ou provinciales, appelées ainsi, non du fait que le souverain convoquait les nobles d'une même province, mais de ce qu'il convoquait les seigneurs laïques et ecclésiastiques les plus voisins du lieu où le roi tenait résidence ; — et les cours générales et solennelles, auxquelles le roi convoquait les titulaires des plus importantes seigneuries laïques ou ecclésiastiques du royaume. C'est à ces cours solennelles que se rattachent les états généraux que réunit pour la première fois Philippe le Bel, mais non, toutefois, par un lien direct. Elles s'y rattachent surtout par l'idée de convoquer et de consulter les vassaux et sujets sur les mesures les plus importantes. La nouveauté du gouvernement de Philippe le Bel a résidé particulièrement dans l'idée d'appuyer ses actes sur l'opinion populaire, et c'est principalement dans cette tendance du gouvernement royal, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, qu'il faut chercher l'origine des grandes assemblées de cette époque. « La nouveauté, dit très bien Luchaire, consista non pas, comme l'a dit Boutaric, à convoquer simultanément les trois ordres, puisqu'un certain nombre d'assemblées solennelles du XIII<sup>e</sup> et même du XIV<sup>e</sup> siècle contiennent des représentants des trois classes de la nation, mais à donner à la convocation de l'élément populaire la forme d'une représentation régulière fondée sur une base électorale tellement large, qu'elle équivalait presque au suffrage universel. »

Les états généraux de 1302 se réunirent dans l'église Notre-Dame, à Paris, le 10 avril. Il n'y eut qu'une séance. Philippe le Bel fit exposer par son chancelier Pierre Flotte les griefs qu'il avait contre le pape Boniface VIII et demanda appui pour la défense de l'indépendance de sa couronne. La noblesse et le tiers état se déclarèrent, sans hésiter, en faveur du roi ; le clergé adressa à Rome une lettre qui était une déclaration de neutralité.

Les états de Tours, réunis en mai 1308, appuyèrent la position royale dans le procès du Temple. Ils avaient été spécialement convoqués dans ce but.

Les états de 1312, convoqués à Lyon pour le 12 février, dans le dessein de peser sur les décisions du concile de Vienne, ne se réunirent pas, la simple annonce de la

convocation des états n'ayant suffi pour obtenir le résultat désiré. L'ordre du Temple fut supprimé par la bulle Vox in excelsis.

Les états de 1314, ouverts à Paris le 1<sup>er</sup> août, marquent un pas nouveau dans les attributions de ces assemblées nationales : ils furent convoqués dans le but d'accorder à la couronne les subsides dont elle avait besoin pour la guerre de Flandre. Les subsides furent votés. Ce vote fut, à vrai dire, une simple formalité ; mais le principe du vote de l'impôt par le peuple avait été posé.

Il ne semble pas que les états de 1317 et ceux de 1328 aient réellement été des états généraux, mais des assemblées restreintes, composées de toutes les classes de la nation, réunies pour donner un avis sur la question de la succession des femmes à la couronne.

De 1328, il faut passer aux années les plus tourmentées du règne de Jean le Bon, aux désastres de la guerre anglaise, pour arriver à une nouvelle convocation d'états généraux ; il est vrai que ce sont les états de 1355 les plus intéressants et les plus importants, jusqu'à ceux de 1789. Le tiers état avait à sa tête le puissant tribun Etienne Marcel. Les états se réunirent, le 2 décembre, dans une des salles du parlement. Ils votèrent des subsides sous forme d'une imposition de 8 deniers pour livre sur toutes marchandises vendues et d'une gabelle sur le sel. En retour, le pouvoir royal faisait d'importantes concessions : les états sont autorisés à intervenir dans l'administration des monnaies, dans la levée de l'arrière-ban et dans la solde des troupes. Les ordonnances du roi sur les métiers sont étendues à tout le royaume. Des précautions sont prises contre les malversations que pourrait commettre les officiers chargés de lever les impôts. C'est la fameuse ordonnance du 28 décembre 1355.

Les états généraux se tiennent en 1356, 1357, 1358, 1359. Ils étendaient et affermissaient leur autorité. Ils intervenaient directement dans l'administration et le gouvernement du royaume ; malheureusement, des violences et des fautes politiques ternirent et compromirent le mouvement d'idées larges et réformatrices qu'ils avaient créé.

Avec Charles V, qui succéda à Jean le Bon, le pouvoir royal redevenait fort et assuré, et l'essor que prenaient les états généraux fut entravé. Les états de 1369 ne furent convoqués que pour ratifier les actes du pouvoir royal. Les états de 1413, réunis à Paris, furent peu nombreux. Ils firent, cependant, preuve de quelque énergie, en refusant les subsides demandés par Charles VI et en réclamant des réformes ; mais, s'ils rejetèrent les subsides, le gouvernement rejeta les réformes, et le résultat fut nul. Les états de 1420 ratifièrent le honteux traité de Troyes.

Sous Charles VII, les états généraux reprirent le caractère qu'ils avaient eu sous Philippe le Bel, celui d'auxiliaires dévoués de la royauté. Ils furent très nombreux : 1421, 1423, 1424, 1425, 1426, 1428, etc. Louis XI réunît les états à Tours, en 1468, pour obtenir leur appui contre les seigneurs qui avaient formé la ligue du Bien public ; il trouva en eux le soutien désiré ; l'apanage de la Normandie, attribué à Charles, frère du roi, fut annulé et remplacé par une rente de 60.000 livres.

Les états de Tours de 1484, convoqués après la mort de Louis XI, occupent une place importante dans l'histoire de cette institution par l'effet que prirent les discussions qui y furent soulevées. Un député du bailliage de Rouen, Jean Masselin, et Philippe Pot, sire de La Roche, député de Bourgogne, se révélèrent comme de grands orateurs. Les élections s'étaient faites avec un grand enthousiasme et de vives espérances. Les députés des divers états siégèrent ensemble — précédent intéressant pour l'histoire des états généraux de 1789 — mais, en somme, au point de vue pratique, la conclusion en fut sans portée réelle.

Les états de Tours de 1560, réunis par Louis XII, furent sans importance. Le roi les avait assemblés pour se dégager des stipulations matrimoniales des traités de Blois et, effectivement, les états lui demandèrent de fiancer au duc d'Angoulême, François, sa fille Claude, fiancée déjà à Charles-Quint.

Les guerres du religion redonnèrent quelque vie aux états généraux. Les états d'Orléans de 1560 soumièrent au roi un plan de réformes et, par la bouche éloquent du chancelier de l'Hospital, réclamèrent la tolérance religieuse. Les doléances des états eurent, d'ailleurs, non sanction effective dans les ordonnances de 1561, 1563, 1566, qui firent droit aux plus importantes des revendications qui avaient été formulées.

Les états de Blois de 1576 furent un triomphe pour la Ligue. Les députés revendiquèrent les droits de la nation à l'administration de la chose publique, et ils votèrent la continuation de la lutte contre les protestants.

Les seconds états de Blois de 1588 furent également un triomphe pour les ligueurs, qui arrivèrent plus violents encore qu'en 1576. Ils attaquèrent violemment Henri III, qui prit le parti de faire arrêter les chefs des ligueurs et de faire poignarder Henri de Guise.

Les états de 1593, dits états de la Ligue, avaient été convoqués pour pourvoir à la vacance du trône après la mort du cardinal de Bourbon. Ils inclinaient en faveur d'une infante d'Espagne, petite-fille de Henri II, nonobstant l'opposition du parlement, quand Henri IV fit son abjuration. Les états n'avaient plus de raison d'être. Les états de 1593 marquent dans l'histoire littéraire par la satire Menippée, à laquelle ils donnèrent naissance.

Les états de 1614, réunis à Paris, furent les derniers avant l'Assemblée constituante. Les grands du royaume, qui espéraient mettre la main sur le gouvernement, furent désarmés par la politique fine et habile de Marie de Médicis. Les principales figures de ces états furent Robert Miron, prévôt des marchands de Paris, et Jean Savaron, lieutenant général en la sénéchaussée de Clermont. Les séances furent rendues stériles par des divergences profondes entre les diverses classes, et les états se séparèrent sans avoir rien fait de pratique ni d'utile.

Les derniers états généraux de la monarchie furent ceux qui se réunirent en 1789 ; ils se transformèrent en Assemblée nationale. V. ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE.

Dans l'ensemble, l'œuvre des états généraux, de 1302 à 1614, fut stérile, si l'on excepte le grand mouvement d'idées qu'ils ont produit à plus d'une reprise. La cause de cet échec ne doit être attribuée ni à l'action du pouvoir royal, ni à l'incapacité des députés, qui comptèrent à chaque session des hommes de grande valeur. La cause en fut dans la constitution même de la France, toute hérissée de pouvoirs locaux, indépendants, de franchises locales, bigarrée de coutumes et de traditions diverses, fortement

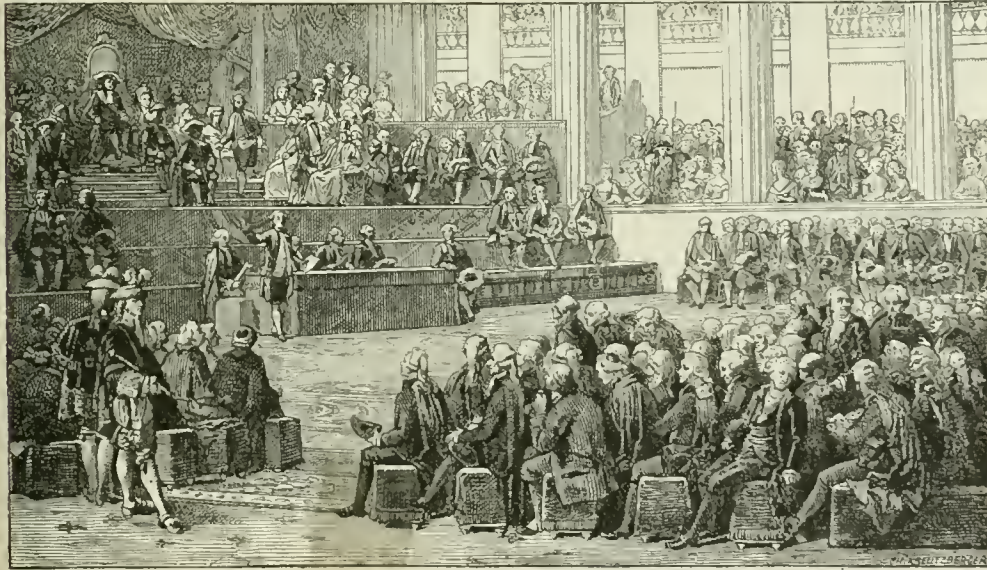
oncrainées, qui faisaient la vie de la nation et qui rendaient toutes mesures d'ensemble impossibles à réaliser. Il fallut le régime terrible de la Terreur et le pouvoir fort centralisateur de Napoléon pour que l'œuvre législative des assemblées de la Révolution et du Conseil d'Etat du premier Empire pût être appliquée.

— **BIBLIOGR.** : H. Hervieu, *Recherches sur les premiers états généraux* (Paris, 1879); G. Picot, *Histoire des états généraux* (Paris, 1888); Jalliffier, *Histoire des états généraux, 1302-1614* (Paris, 1885).

**États de langue d'oc.** Ces états, qui apparaissent au XIV<sup>e</sup> siècle, réunissaient les délégués de tout ou partie des provinces du sud de la France, où la langue d'oc était en usage. La composition en était sensiblement pareille à celle des états généraux. Les convocations étaient adressées à intervalles assez réguliers, au nom du roi, mais le lieu d'assemblée variait beaucoup. On cite des exemples d'assemblées qui se sont tenues spontanément, sur l'initiative de quelque personnage, prêtre ou seigneur laïque important. Le rôle principal des états était financier : ils avaient à se prononcer sur les subsides que demandait le souverain. Le gouvernement royal était représenté par des commissaires. Après avoir fixé le chiffre des subsides, les états avaient à répartir des taxes votées par eux. Les états de langue d'oc disparurent avec la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, sauf dans la province de Languedoc proprement dite, où les états provinciaux conservèrent autorité et influence.

**États de langue d'oïl.** Ces états dateaient, comme les états de langue d'oc, du XIV<sup>e</sup> siècle. En 1350, le roi Jean convoqua les états à Paris; ce furent, en réalité, des états généraux; mais, comme les délégués des pays de langue d'oc et ceux des pays de langue d'oïl siégèrent séparément, cette date marque la première convocation des états des deux langues. Après la défaite de Poitiers, qui prit les proportions d'un désastre national, nouvelle convocation des deux états. Les états de langue d'oïl se distinguèrent par leur hardiesse, leur violence même, cherchant à absorber l'autorité royale. De ce jour, le pouvoir, mis en défiance vis-à-vis d'eux, évita de les convoquer, préférant recourir aux assemblées de bailliage. D'ailleurs, dans les provinces du Nord, où l'action du gouvernement central se faisait immédiatement sentir, l'autorité d'assemblées de ce genre ne pouvait être que décorative. Les états de langue d'oïl disparurent au XV<sup>e</sup> siècle.

**Iconogr.** Réunion des états généraux dans la salle des Menus-Plaisirs, à Versailles, le 5 mai 1789, tableau de Couder (1840) [Musée de Versailles]. — Le peintre



Réunion des états généraux dans la salle des Menus-Plaisirs, à Versailles, d'après Couder.

a représenté le directeur général des finances, Necker, entretenant les états de la crise financière. Ce tableau contient toute une série de portraits habilement traités.

**ÉTAT** (tu — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Forme de gouvernement, régime politique : *ÉTAT monarchique*, *ÉTAT populaire*. « Gouvernement, administration supérieure d'une nation : *Conflits entre l'ÉTAT et les municipalités*. » Ensemble d'une nation considérée comme corps politique : *L'ÉTAT, c'est tout le monde.* (Proudhon.) « Étendue de pays soumise à une même loi politique : *Les grands États européens*. » *Char de l'ÉTAT, Vaisseau de l'ÉTAT*, Gouvernement représenté, par métaphore et le plus souvent plaisamment, sous la figure d'un char ou d'un vaisseau.

— **Chef de l'ÉTAT**, Personne qui est à la tête du gouvernement, comme souverain ou à un autre titre : *Attenter à la vie du CHEF DE L'ÉTAT*. « *Ministre d'ÉTAT, Secrétaire, Sous-secrétaire d'ÉTAT*, la partie enyel. » *Homme d'ÉTAT*, Personne initiée à la science du gouvernement ou jouant un des premiers rôles dans l'administration du pays dont il connaît les besoins et les intérêts : *On compte plus de politiciens que d'hommes d'ÉTAT*. « *Religion d'ÉTAT*, Religion que le gouvernement admet et protège à l'exclusion des autres. » *Lettre d'ÉTAT*, Lettre que le roi accordait pour faire suspendre le jugement et les poursuites contre une personne qui, étant au service de l'État, ne pouvait vaquer à ses propres affaires. « *Raison d'ÉTAT*, Considérations d'intérêt public au nom desquelles un gouvernement agit à l'encontre des principes ordinairement reçus : *La RAISON d'ÉTAT est une raison mystérieuse, inventée par la politique pour autoriser ce qui se fait sans raison.* (St-Evremond.) « *Secret d'ÉTAT*, Secret important ayant trait au gouvernement d'un État ou à ses rapports avec les États voisins, et auquel ne sont initiés que les hommes qui participent au gouvernement. » *Coup d'ÉTAT*, Mesure extra-légale, violente, qui emploie le gouvernement, soit pour sauvegarder la sûreté de l'État, soit pour satisfaire l'ambition des gouvernants : *Le coup d'ÉTAT du 18-Brumaire*. *Le coup d'ÉTAT*

*du 2-Décembre*. — Dans le langage ordinaire, Mesure inattendue et décisive, qui produit un changement soudain. « *Affaire d'ÉTAT*, Affaire qui est du ressort du gouvernement et qui touche à l'intérêt public. — Dans le langage ordinaire, Affaire important : *Dans certaines familles, un grand dîner est une affaire d'ÉTAT*. « *Crime d'ÉTAT*, Crime attentatoire à la sûreté de l'État, et aussi Acte non criminel, mais contrairement aux intérêts de l'État. » *Vertu d'ÉTAT*, Qualité utile à l'État, indépendamment de la moralité des actes qu'elle affecte ou inspire.

— **ALLUS. HIST.** : *L'ÉTAT c'est moi*, mot de Louis XIV, qui est devenu, dans la pensée populaire, la devise de l'absolutisme. — Le mot aurait été prononcé le 13 avril 1655, dans une séance du Parlement, par le jeune roi, survenant brusquement, en costume de chasseur, le furet à la main, pour arrêter la discussion, en cours sur les édits bureaux récemment enregistrés. Depuis les recherches de Chéruel, le fait est reconnu légendaire. Louis XIV arriva, il est vrai, en costume insolite, justaucorps rouge et chapeau gris; il parla en termes énergiques : « Chacun sait combien vos assemblées ont excité de troubles dans mon État et combien de dangereux effets elles ont produits. J'ai appris que vous prétendiez encore les continuer, sous prétexte de délibérer sur les édits qui, naguère, ont été lus et publiés en ma présence. Je suis venu ici tout exprès pour en défendre la continuation et à vous, monsieur le premier président, de les souffrir ni de les accorder, quelque instance qu'en puissent faire les enquêtes, les membres de la chambre des enquêtes. » « Après quoi, ajouta un chroniqueur, qui fut probablement témoin oculaire de la scène, Sa Majesté s'est levée promptement sans qu'aucun de la compagnie eût dit une seule parole; elle s'en retourna au Louvre et, de là, au bois de Vincennes, où le cardinal de Mazarin l'attendait. »

Le « costume insolite » a produit dans la légende le furet de chasse, et le ton impérieux du souverain a produit « l'État c'est moi ». Le mot, d'ailleurs, ne se trouve dans aucun mémoire ou document contemporain digne de créance.

— **ENCYCL. POLIT.** Deux éléments constituent l'État : des lois et une autorité chargée de les appliquer. Otez cette autorité, les lois, en l'absence d'un pouvoir qui les fasse respecter, ne sont plus que lettre morte; et ôtez les lois elles-mêmes en conservant ce pouvoir, il n'y a plus qu'un maître et des esclaves. En conséquence, dans un État bien organisé, à côté du pouvoir législatif qui fait les lois, on trouve le pouvoir exécutif qui assure l'exécution par la surveillance, par la force, par tous les moyens dont il convient qu'il use, et le pouvoir judiciaire qui les

mun, qui seul la justifie et la rend respectable, et avec une modération constante, qui seule peut le préserver de la tyrannie, si tentante, à des degrés divers, pour tous ceux qui ont la force à leur service. (V. GOUVERNEMENT.) En retour, les citoyens ont envers l'État des devoirs dont l'obéissance aux lois est le premier. Quant à leurs droits, ils sont de deux sortes : des droits civils, qui appartiennent à tous, parce qu'ils ne sont que les droits naturels de l'homme, reconnus et consacrés par l'État dans les conditions où leur exercice ne peut nuire; et des droits politiques, qui sont des pouvoirs et requièrent des conditions de capacité, des qualités sans lesquelles il est impossible de les exercer normalement.

— **DR. INTERN.** Les États, qui constituent les sujets du droit international, doivent être soigneusement distingués des nations. La nation est une réunion de personnes, unies par l'identité de l'origine, du langage et de la conformation physique, par une longue communauté d'intérêts et de sentiments, par une fusion d'existence amenée par la suite des siècles. L'État est une communauté indépendante, organisée d'une manière permanente sur un territoire. Un État peut donc comprendre plusieurs nations : ainsi l'empire ottoman, l'Autriche-Hongrie; une nation peut, d'autre part, être répartie en plusieurs États : ainsi la nation polonaise est fractionnée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche.

**Classification des États.** On distingue les États simples et les États composés. Les premiers sont ceux qui, formant un tout indivisible, jouissent, à l'intérieur comme à l'extérieur, d'une souveraineté complète et permanente : la France est un État simple. Les États composés supposent la réunion plus ou moins complète et durable de deux ou plusieurs États sous un gouvernement commun; il y en a de différentes espèces : 1° *l'union personnelle*, réunion sous la main d'un seul prince d'États ayant chacun une organisation distincte et se gouvernant par ses propres lois (ex. : État indépendant du Congo uni personnellement à la Belgique); 2° *l'union réelle*, réunion des États, non seulement par la personne de leur chef commun, mais par une disposition expresse de leurs constitutions, en vertu d'un accord international intervenu entre eux (ex. : union entre l'Autriche et la Hongrie); 3° *la Confédération d'États*, association d'États indépendants qui ne reconnaissent pas une autorité commune, à la fois supérieure et suprême (ex. : Confédération germanique avant 1806, Confédération suisse avant 1848); 4° *l'État fédéral*, organisme central, indépendant et complet, ayant ses organes propres et distincts, et qui absorbe, au point de vue international, tous les États particuliers qui cessent d'être individuellement souverains (ex. : Suisse, États-Unis de l'Amérique du Nord).

Les États peuvent encore être classés, au point de vue de la souveraineté, en États souverains, protégés et vassaux. Les États souverains sont ceux qui ont l'entière autonomie intérieure et l'entière indépendance extérieure (ex. : France, Allemagne, Russie, etc.). Les États protégés sont ceux qui se sont ou ont été placés sous la tutelle d'un État plus puissant et plus fort; l'énergie de cette tutelle varie suivant les différents cas (ex. : Tunisie, Anam, sous le protectorat de la France). Les États vassaux sont ceux qui n'ont qu'une souveraineté amoindrie, dérivant d'un autre État, suzerain, avec lequel ils sont dans un rapport de subordination (ex. : Bulgarie vis-à-vis de la Turquie).

On divise encore les États, d'après leur forme de gouvernement, en monarchies et en républiques, et, d'après leur puissance, en grandes puissances et en États secondaires.

**Naissance et reconnaissance des États.** Des causes multiples, souvent historiques, donnent naissance aux États : la conquête, le partage entre les membres d'une même famille royale, la réunion des royaumes par mariage ou héritage, l'émancipation d'un joug étranger, l'affranchissement d'une colonie, etc. Un État existe de fait; il possède la souveraineté intérieure dès qu'on se trouve en présence d'une association humaine assez nombreuse pour subsister par ses propres ressources, indépendamment de toute autre, régie par une autorité publique organisée ad hoc et ayant une possession territoriale suffisante. Mais, pour exister au point de vue du droit international, le nouvel organisme doit avoir la souveraineté extérieure et il ne peut en être investi que s'il est admis par les autres États dans le sein de la communauté internationale, c'est-à-dire s'il a été reconnu par eux.

**Droits et devoirs des États.** Dès que l'État existe dans la plénitude de sa personnalité, il a certains droits fondamentaux, sur la classification desquels on n'est pas toujours d'accord. On lui reconnaît généralement : 1° *le droit de conservation et de défense* : un État peut prendre les mesures destinées à garantir son existence contre les dangers qui la menacent; 2° *le droit de souveraineté et d'indépendance* : chaque État jouit de la faculté d'exister librement dans une parfaite autonomie et de poursuivre la réalisation du but social en dehors de toute ingérence étrangère; 3° *le droit d'égalité* : en tant que souverains et indépendants les uns des autres, les États sont égaux au point de vue juridique; 4° *le droit de respect mutuel* : les États ont droit au respect les uns des autres, comme membres de la communauté internationale; 5° *le droit de commerce* : le commerce est nécessaire à la vie des nations comme à celle des individus; 6° *le droit de propriété*; 7° *le droit de représentation* : les États ont le droit de se faire représenter par des agents près des autres États. Tels sont les droits des États; mais ces droits peuvent subir des restrictions : signalons parmi celles-ci la non-souveraineté, l'intervention, la neutralité perpétuelle, l'exterritorialité, les indemnités de juridiction et les servitudes internationales.

Les devoirs des États correspondent à leurs droits : les États doivent respectivement respecter les droits qui leur appartiennent. La violation des devoirs internationaux, l'atteinte portée aux droits des États, entraîne la responsabilité de l'État, auteur de cette violation.

**Extinction des États.** Les États disparaissent lorsqu'il vient à manquer quelque une des conditions essentielles à leur existence. Les causes d'extinction des États sont les suivantes : 1° disparition de la population; 2° dissolution du lien social, séparation, volontaire ou violente, des différentes parties d'un État; 3° incorporation d'un État à un autre État. Ces faits produisent des conséquences juridiques importantes au point de vue de l'existence de la souveraineté internationale, des traités, de la législation, du domaine public, des dettes publiques et des créances de l'État, des jugements et de la nationalité.

fait observer dans le particulier, qui les applique aux divers cas et, s'il y a lieu, les interprète. Sous une forme ou une autre, réunis ou séparés, ces trois pouvoirs se retrouvent dans tous les États possibles. Ajoutons que le pouvoir exécutif n'a pas pour unique charge de procurer, à l'intérieur, l'exécution des lois; il doit aussi défendre, au dehors, l'indépendance, la dignité de la nation. En somme, les attributions qui reviennent nécessairement à l'État, comme conditions de son existence, sont : la défense militaire, la police intérieure, la justice, la législation, l'administration des finances. Chacune correspond à une catégorie d'agents, à un appareil politique distinct, auxquels il faut ajouter l'appareil politique proprement dit, l'administration. Puis c'est tout l'ensemble des fonctions facultatives, ou, si l'on préfère, de celles qui, sans être essentielles à l'existence de l'État, ne sont pas moins inséparables de sa constitution. De ce nombre sont, par exemple, les relations d'État à État, les affaires étrangères. Quant au corps des agents officiels qui régissent les questions de politique internationale, il s'appelle le corps diplomatique. Vient ensuite la protection des nationaux à l'étranger, laquelle, sans être une fonction nécessaire de l'État, rend de grands services : c'est une extension, jusque par delà les frontières, de la sollicitude qu'il leur accorde à l'intérieur. Pour protéger leur personne et leurs biens, et aussi pour les surveiller, il utilise les agents qu'il a accrédités au dehors; toutefois, ces fonctions sont confiées généralement à des employés distincts de ceux qu'on charge des affaires politiques internationales, aux agents consulaires. On peut même dire que l'intervention de l'État à l'étranger en faveur de ses nationaux est d'autant plus énergique que le pays est moins civilisé; à ce point, dans certains cas, de faire siennes les injures qui peuvent leur être adressées.

De tout cela il résulte que l'État a le devoir de protéger les citoyens soit à l'intérieur, soit au dehors, et aussi de s'user envers eux de son autorité que pour le bien com-



ETATS-UNIS

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ.



- NH NEW HAMPSHIRE
- V VERMONT
- MS MASSACHUSETTS
- C CONNECTICUT
- RI RHODE ISLAND
- D DELAWARE
- NJ NEW JERSEY
- M MARYLAND
- DC DISTR. COLUMBIA

O CAPITAL d'Etat  
 \* \* \* Chef-lieu d'Etat aux Etats-Unis  
 \* \* \* Ville de plus de 100,000 habitants  
 \* \* \* Ville de plus de 50,000 habitants  
 --- Limite d'Etat (1848-1850)  
 --- Limite d'Etat aux Etats-Unis  
 --- Limite d'Etat aux Etats-Unis  
 --- Les années

Echelle

0 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000

les Bermudes  
Hamilton

les Bermudes  
Hamilton

les Bermudes  
Hamilton

les Bermudes  
Hamilton

les Bermudes  
Hamilton

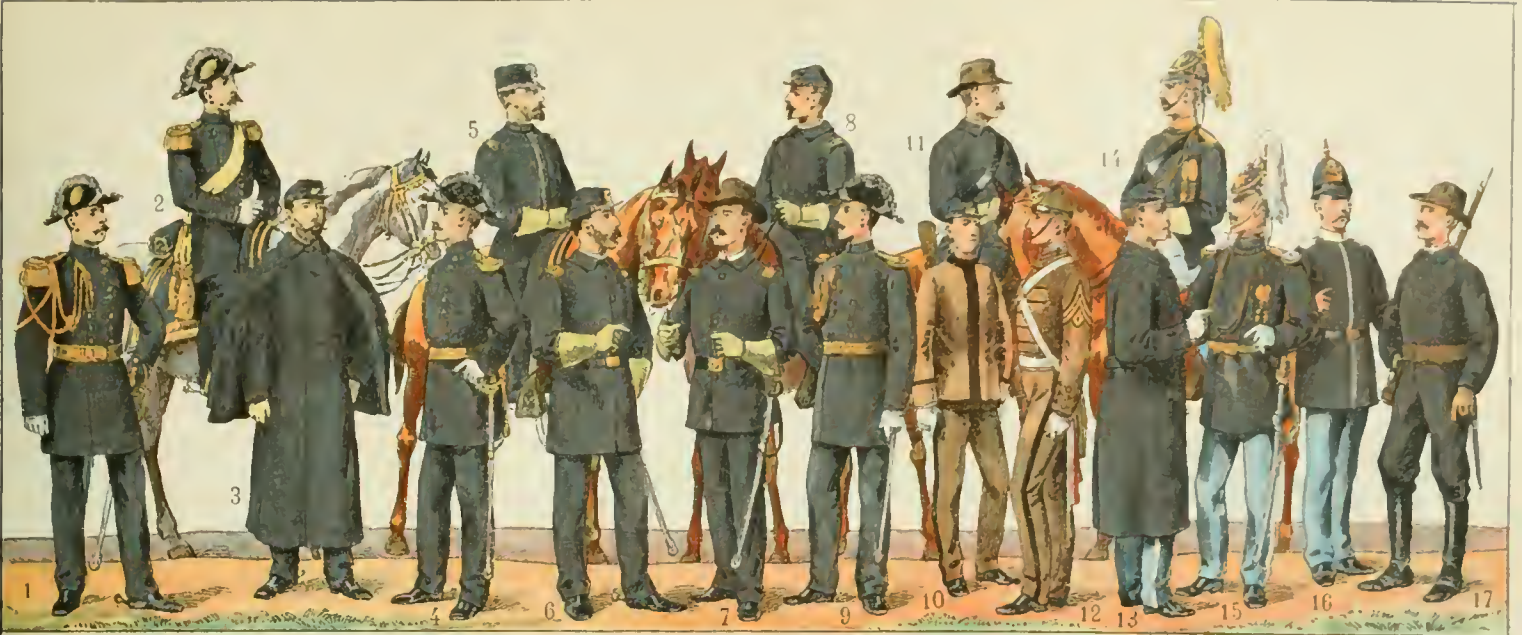
ÉTATS-UNIS PARTIE OCCIDENTALE ET CÔTE ORIENTALE



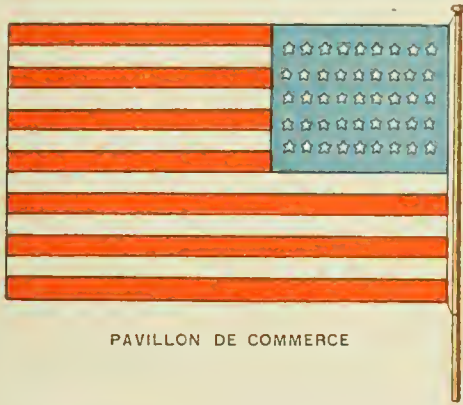
**LEGENDE**

- VILLE de plus de 100,000 h-ty
- VILLE de 50,000 à 100,000 h-ty
- VILLE de 20,000 à 50,000 h-ty
- Autre ville
- Capitale d'Etat
- Limite d'Etat
- Echelle

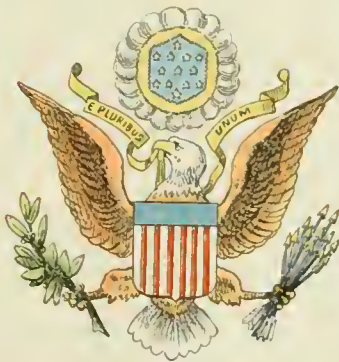
0 100 200 300 K.



1. Général de brigade. — 2. Lieutenant général. — 3. Général major. — 4. Colonel d'état-major. — 5. Général 'nouvelle tenue'. — 6 et 7. Généraux (tenue de campagne). — 8. Cavalier (ancienne tenue de campagne). — 9. Inspecteur général. — 10. Ecole des cadets (petite tenue). — 11. Cavalier (tenue de campagne). — 12. Adjudant des cadets (grande tenue). — 13. Officier d'infanterie (grande tenue). — 14. Cavalier. — 15. Officier d'infanterie (grande tenue). — 16. Infanterie. — 17. Infanterie (tenue de campagne).



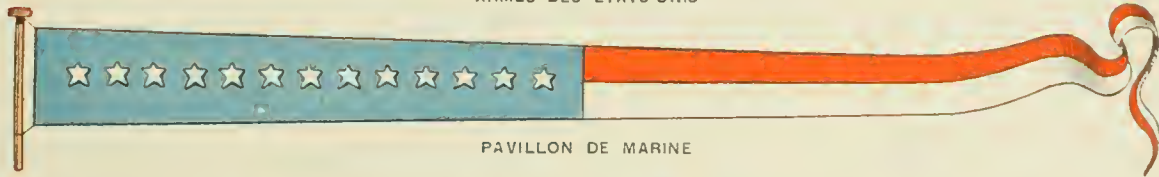
PAVILLON DE COMMERCE



ARMES DES ÉTATS-UNIS



PAVILLON DU PRÉSIDENT



PAVILLON DE MARINE



1. Sergent d'artillerie. — 2. Sergent-major d'artillerie. — 3. Officier d'artillerie (grande tenue). — 4. Artilleur. — 5. Sergent signal corps. — 6. Officier d'artillerie. — 7. Sergent d'artillerie. — 8. Hospital steward. — 9. Officier d'infanterie de marine. — 10. Artillerie (tenue de campagne). — 11. Régiment noir. — 12. Trompette de cavalerie. — 13. Garde national. — 14. Sergent d'artillerie. — 15. Cavalier (tenue de quartier). — 16. Marin. — 17. Officier de marine. — 18. Indien (service de renseignements). — 19. Marin (tenue de campagne).







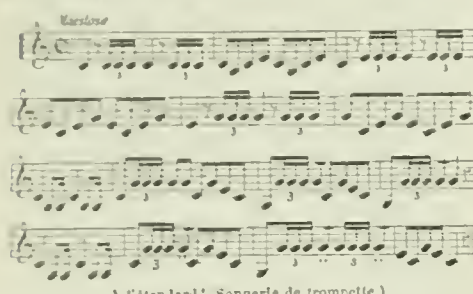


ÉTENDARD — ÉTERNEL

ÉTENDARD (le d'ér n. f.) Enseigne de guerre. « Ne peut être à la tête d'un parti, fomenteur d'un mouvement... »

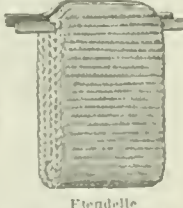
ÉTENDARD (le d'ér n. f.) Enseigne de couleur verte, sur les bords de laquelle on avait été portée par un navire... »

ÉTENDARD (le d'ér n. f.) Nom spécial d'un grand pavillon national, qui se lève à la poupe les jours de bataille... »



donne depuis longtemps à l'enseigne portée devant le roi à la guerre, fut conservé longtemps encore à cet insigne royal... »

ÉTENDUE (tan-dé n. f.) Espèce d'étève où l'on étend les nappes de verre, dans les fours à vitres... »



ÉTENDUE (tan-dé n. f.) Lieu où l'on étend quelque chose. Sorte de rouleau en pierre, que l'on porte à une certaine température pour procéder à l'étendage du verre à vitres... »

ÉTENDRE, EUSE (tan n. m.) Ouvrier, ouvrier qui étend, qui étend... »

ÉTENDROIR (tan-droir n. m.) Long manche, qui sert à jeter sur les nappes de verre les feuilles de papier... »

ÉTENDRE (tan-dé n. f.) Donner plus de surface, plus de volume... »

Fig. Développer, accroître, augmenter : ÉTENDRE ses connaissances, sa puissance. « Étendre la rue, La porter sur un point éloigné... »

Fig. Grouper ensemble plusieurs parties qui reçoivent la lumière et où les objets ne sont séparés que par des demi-teintes adoucies... »

Fig. Considérable par la variété ou les limites de sa nature ou de son action : Des connaissances très ÉTENDUES... »

Fig. Grandir, augmenter ; se développer, s'accroître... »

Fig. Grandir, augmenter ; se développer, s'accroître... »

Fig. Importance, grande extension d'une faculté, d'une action... »

Fig. Importance, grande extension d'une faculté, d'une action... »

Fig. Importance, grande extension d'une faculté, d'une action... »

Fig. Importance, grande extension d'une faculté, d'une action... »

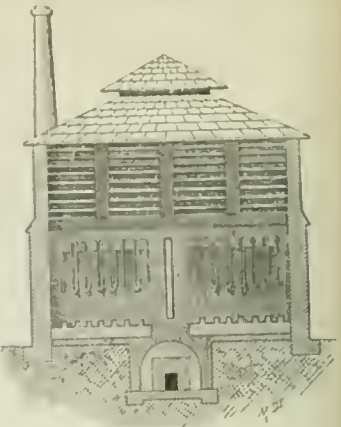
Fig. Importance, grande extension d'une faculté, d'une action... »

Fig. Importance, grande extension d'une faculté, d'une action... »

Fig. Importance, grande extension d'une faculté, d'une action... »

Fig. Importance, grande extension d'une faculté, d'une action... »

corps jusqu'au rouleau ou en soule de derrière. « Nom de l'atelier dans lequel on procède au séchage des feuilles de papier... »



Étente à air chaud.

ÉTENTIER (tan-tén n. m. et adj.) Se dit de celui qui pêche à l'étente... »

ÉTÉOCLE ET POLYNICE. Myth. gr. Frères célèbres dans les légendes grecques par la haine implacable qu'ils conçurent l'un contre l'autre... »



Étéocle et Polynece, d'après une urne étrusque du musée de Florence.

ÉTÉONE n. f. Genre d'annélides polychètes errantes, famille des phyllodoctidés... »

ÉTÉOPHILE ou ÉTEOPHILUS (é-té, luss n. m.) Genre d'insectes coléoptères rhynchophores... »



Étéophile (gr. 5 fols).

ÉTÉRE (é-té n. m.) Être debout. (Nieux.) Usité seulement au participe présent : ÉTANT ou ÉSTANT. V. ÉSTANT, ÉSTER.

ÉTÉRELLE (né-lé n. f.) bas lat. éternelles, de aeternus, même sens) adj. Qui n'a pas eu de commencement et n'aura pas de fin... »

ÉTÉRELLE (né-lé n. f.) bas lat. éternelles, de aeternus, même sens) adj. Qui n'a pas eu de commencement et n'aura pas de fin... »



la le va... sur l'a... Se dit d'un acide... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ETHER... lat. ether, gr. aither, air pur... Fluide... rempli les... de la... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

Je suis le fant de l'air un esph... moins qu'un rêve... Diapane habitant de l'invisible ether... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

Chim. Ethers... ethers oxydes, ethers salins... Ethers composés... Ether minéral fossile... pour naphth...

ESVET. Physiq. et philos. On appelle ether un élément... répandu partout... dans l'intérieur des corps... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

Or cette explication, nécessaire à la fois et suffisante pour la lumière... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

Chim. Ethers en général. On confond sous ce nom deux sortes de composés... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

Ethers oxydes. On nomme ainsi des corps constitués par l'union de deux radicaux alcooliques... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

Les ethers oxydes sont extrêmement stables et ne sont que... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

2(C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)OH - H<sub>2</sub>O = (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... soit en faisant réagir l'alcool sur un acide polyatomique... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

Ethers salins. Ils se divisent en ethers simples provenant de l'action des halogènes sur les alcools... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

On nomme les ethers salins à la façon des sels métalliques... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

Nous n'avons parlé dans cet article que des ethers des alcools monoatomiques... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

L'ether ordinaire, nommé improprement ether sulfurique... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

est l'ether-oxyde ou oxyde d'éthyle proprement dit, formé par l'union de deux radicaux éthylés... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

On le prépare par l'action de l'acide sulfurique sur l'alcool éthylé... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

SO<sub>2</sub>H<sup>+</sup> + C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>OH = SO<sub>2</sub>H<sup>+</sup>C<sub>2</sub>H<sub>5</sub> + H<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

L'opération peut être ainsi continuée théoriquement jusqu'à l'infini... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

L'ether est un liquide incolore, très mobile, d'une odeur particulière... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

Méd. La grande volatilité de l'ether l'a fait utiliser pour la production du froid... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

L'ether est antispasmodique et, en même temps, il relève la thermogénèse... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ETHER ou AETHER. Myth. gr. Divinité allégorique, qui personnifiait la région supérieure de l'air... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ÉTHÉRÉ, ÉE adj. Qui tient de la nature du fluide impondérable... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

Poétiq. Qui a quelque chose d'extrêmement délicat, de léger... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

Matière éthérée, Ether des anciens ou des modernes... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

Pharm. On l'on a mêlé de l'ether : De l'eau ÉTHÉRÉE... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ETHEREDGE (sir George), auteur dramatique anglais, né en 1634... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ÉTHÉRÉE, ENNE (ré-in, èn' — rad. ether) adj. Mythol. gr. Surnom des dieux célestes... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ÉTHÉRÈNE (rad. ether) o. m. Chim. Nom donné à l'hydrogène bicarboné... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ETHERIDGINA (é-Id, ji — de Etheridge, n. pr.) n. f. Paléont. Sous-genre de brachiopodes... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ÉTHÉRIE ré ou ETHIERIA (é-lé 'du gr. Aithéria, Éthiopie) n. f. Genre de mollusques... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...



Éthérie.

ÉTHÉRIER (de ether, et du lat. facere, faire. — Prend deux i de suite aux deux prem. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : Nous éthérifions, Que vous éthérifiez) v. a. Chim. Convertir en ether : ÉTHÉRIFIER des acides... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ÉTHÉRIFICATION (s'on — rad. éthérifier) n. f. Chim. Transformation d'un alcool en ether... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ÉTHÉROLIQUE (lik) adj. Pharm. Se dit des médicaments qui ont l'ether pour excipient... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

en faisant réagir l'acide chlorhydrique sur un mélange de l'alcool et de l'acide dont on veut obtenir l'ether... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

Berthelot et Péan de Saint-Gilles, en étudiant l'action directe d'un acide sur un alcool, action dont le résultat est la production d'un ether... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ÉTHÉRIFIÉ (de ether, et du lat. facere, faire. — Prend deux i de suite aux deux prem. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : Nous éthérifions, Que vous éthérifiez) v. a. Chim. Convertir en ether : ÉTHÉRIFIER des acides... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ÉTHÉRIDÉS ou plus ordinairement ÉTHÉRIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ÉTHÉRINE n. f. Chim. Syn. de ÉTHÉROL... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ÉTHÉRISATION (si-on) n. f. Action d'éthériser; mode d'anesthésie, qui consiste à faire respirer des vapeurs d'ether... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

— ENECYCL. C'est Jackson qui découvrit, en 1816, les propriétés anesthésiques de l'ether... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

Depuis quelques années, l'ether est redevenu en faveur, et, plus que toute autre, l'école française de Lyon a contribué à ce résultat... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

L'éthérification se produit à peu près comme la chloroformisation et de la même manière... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

Les accidents sont très rares, dix fois moins qu'avec le chloroforme... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

On emploie beaucoup l'ether pour les anesthésies locales... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

Physiol. végét. Ethérification des plantes. Les végétaux peuvent être éthérisés... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ÉTHÉRISER v. a. Mêler d'ether : ÉTHÉRISER une potion. Rendre insensible par l'action de l'ether : ÉTHÉRISER un malade... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ÉTHÉRISME (rissm) n. m. Méd. Etat d'anesthésie de l'organisme soumis aux inhalations d'ether... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ÉTHÉROÏDE (de ether, et du gr. eidos, apparence) adj. Chim. Qui ressemble à l'ether... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ÉTHÉROL n. m. Polymère de l'éthylène (C<sub>2</sub>H<sub>4</sub>)<sub>n</sub>, contenu dans l'huile de vin bouillant vers 280°... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ÉTHÉROLAT (in) n. m. Produit de la distillation de l'ether sur certaines substances aromatiques... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ÉTHÉROLATURE n. f. Teinture éthérée, obtenue par l'action directe de l'ether sur des plantes fraîches ou sur des sucs... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ÉTHÉROLÉ n. m. Médicament liquide, formé d'ether tenant en dissolution des principes médicamenteux... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ÉTHÉROLIQUE (lik) adj. Pharm. Se dit des médicaments qui ont l'ether pour excipient... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O... (C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>2</sub>O...

ÉTHÉROLOTIF, IVE (de éther, et lotion) adj. Se dit des médicaments éthers employés en lotions. (Peu usité.) — n. m. : Un ÉTHÉROLOTIF.

ÉTHÉROMANE (de éther, et manie) n. et adj. Se dit des personnes qui ont la manie de l'ivresse causée par l'éther.

ÉTHÉROMANIE (nl — rad. éthéromane) n. f. Manie de l'ivresse par l'éther.

— ENCYCL. L'habitude de boire de l'éther, d'abord additionné d'alcool ou de sucre, puis pur, prend ordinairement naissance à la suite d'une indisposition qui donne l'occasion de connaître les sensations agréables que peut procurer ce liquide. Les gens qui s'adonnent à cette passion pouvant aboutir à des troubles comparables à ceux de l'alcoolisme recherchent surtout l'excitation des fonctions sensorielles et motrices du cerveau.

ÉTHÉROPÈNE n. m. Chim. Hydrocarbure C<sup>11</sup>H<sup>18</sup> blanc cristallin, d'odeur camphrée, fondant à 63° 5 et bouillant vers 153°, qui se forme quand on traite par le sodium un mélange d'éther et du chlorure C<sup>11</sup>H<sup>11</sup>Cl obtenu à l'aide du camphre.

ÉTHICO-THÉOLOGIE n. f. Philos. Partie de la philosophie où les conceptions théologiques prennent pour fondement des conceptions morales (éthiques).

— ENCYCL. C'est pour suppléer à la théologie rationnelle, dont les trois principaux arguments (ontologique, cosmologique et physico-théologique) avaient été attaqués par lui dans la Critique de la raison pure, que Kant, dans la Critique du jugement téléologique, montra comment « nous avons une raison de considérer le monde comme un système de causes finales », et « surtout un principe qui nous permet de concevoir les attributs et la nature de la cause première » considérée comme « suprême législatrice du monde moral. »

ETHICUS (ISTER ou IISTER) ou ETHICUS ISTER, dérivé latin, qu'on suppose du IV<sup>e</sup> siècle, né en Istrie. On lui attribue : Sophogrammos, grand recueil d'énigmes, et plusieurs ouvrages cosmographiques. Indépendamment de sa Cosmographie, publié pour la première fois à Bâle en 1573, Ethicus avait composé, probablement en grec, une autre compilation géographique, dont d'Arveac a publié une version latine abrégée; un Breviarium, attribué à saint Jérôme. (Cl. d'Arveac : Ethicus et les ouvrages cosmographiques intitulés de ce nom. Paris, 1832.)

ETHILLA. Myth. gr. Fille de Laomédon et sœur de Priam. Comme Protésilas l'emmenait captive, elle profita d'une tempête qui la força à relâcher pour brûler les vaisseaux grecs. Protésilas dut se fixer avec ses captives dans le pays où il avait pris terre et où il bâtit Scione.

ÉTHIONATE n. m. Sel dérivait de l'acide éthionique.

ÉTHIONIQUE (nik') adj. Chim. Se dit d'un acide qui représente de l'acide iséthionique, dont le résidu SO<sup>3</sup>OH de l'acide sulfurique serait remplacé par le résidu (SO<sup>3</sup>)<sup>2</sup>OH de l'acide sulfurique de Nordhausen. Il se dit d'un anhydride qui a reçu aussi le nom de sulfate de carbyle C<sup>11</sup>H<sup>18</sup>O<sup>6</sup>, et que l'on obtient en faisant arriver en même temps de l'éthylène bien sec et des vapeurs d'anhydride sulfurique dans un tube, ou encore en abandonnant pendant quelque temps de l'alcool absolu au contact des vapeurs du même anhydride.

Éthiopide (L'), poème cyclique grec, par Arctinos de Milet (milieu du VIII<sup>e</sup> s. av. notre ère). — Cette épopée célèbre était aussi appelée à cause de Memnon l'Éthiopien, qui en étant un des principaux héros. L'Éthiopide était une suite à l'Iliade. Elle racontait l'histoire du siège de Troie, depuis la mort d'Hector jusqu'aux derniers jours de la ville. Les principaux épisodes de ce poème nous sont connus par la Chrestomathie de Proclus. C'étaient : l'arrivée des Amazones et de leur reine Penthesilée, qui fut tuée par Achille; le meurtre de Thersite, les querelles entre Achilles, et la purification d'Achille à Lesbos; l'arrivée de Memnon, qui tua Antiloque, et périt lui-même sous les coups d'Achille; enfin, la mort d'Achille, atteint par la déesse de Paris, les funérailles du héros, la querelle d'Ulysse et d'Ajax se disputant ses armes. La plupart de ces épisodes célèbres ont inspiré bien souvent les poètes ou les artistes des siècles suivants. Cette popularité, mieux encore que les fragments conservés, atteste le mérite d'Arctinos de Milet. Plus tard, on divisa son Éthiopide en cinq livres, et on lui donna pour suite un autre poème du même auteur, la Destruction d'Ilios.

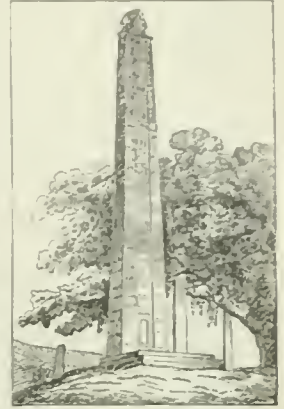
ÉTHIOPIE, transcription française du mot latin Æthiopia (gr. Αἰθιοπία), le pays des Éthiopiens, des gens au visage brûlé. Ce nom a une extension très variable selon les époques, et il s'est appliqué à des pays très différents.

1<sup>o</sup> Pour les égyptologues et pour les écrivains de l'Orient primitif, l'Éthiopie répond à la terre de Kaoushou des inscriptions hiéroglyphiques, au Koush des prophètes hébreux et des documents cunéiformes, c'est-à-dire aux régions qui s'étendent au sud du cataracte de Syène, dans la direction des sources inconnues du Nil. Des les temps de l'empire némphite, les pharaons de la V<sup>e</sup> et de la VI<sup>e</sup> dynastie s'avancèrent jusqu'aux abords de la première cataracte, mais la conquête et l'occupation réelle de la « ville Kaoushou » ne commença qu'au premier empire thébain, avec la XI<sup>e</sup> dynastie. Les rois de la XII<sup>e</sup> réduisirent en province toute la portion de la vallée située entre la première et la deuxième cataracte, et poussèrent des razzias jusqu'au pied des montagnes d'Abyssinie. Ceux de la XIII<sup>e</sup> portèrent leur limite jusqu'au voisinage de Dongolah, et ceux de la XVIII<sup>e</sup> jusque vers le confluent du Nil avec le Tacazzé; sous le second empire thébain, l'Éthiopie ainsi comprise, était un vrai prolongement de l'Égypte, divisé en nomes comme l'Égypte, professant les religions et parlant la langue de l'Égypte, formant d'ailleurs une véritable vice-royauté, dont le titulaire, le fils royal de Kaoushou, était souvent un fils du pharaon, héritier présumé de la couronne. Les rois y construisirent des temples aussi beaux que ceux de l'Égypte propre, à Dakkèh, à Derr, à Ibrim, à Ibsamboul, à Senéih, à Amada, au Gehel-Barkal, où la ville de Napata devint, dès le règne d'Amenôthès III, la résidence habituelle des gouverneurs. A partir de la XXI<sup>e</sup> dyastie, Kaoushou releva de la principauté sacerdotale de Thèbes. Lorsque cette principauté fut ravie par les Bubastides de la XXIII<sup>e</sup> dynastie aux prêtres-rois de la lignée de Hrihor, quelques membres de cette famille soulevèrent les pays au sud de la première cataracte, et firent de l'ancien vice-royauté un

royaume d'Éthiopie dont Napata fut la capitale, vers 930 av. J.-C. Ces pharaons nouveaux réussirent, dans la seconde moitié du VIII<sup>e</sup> siècle, à établir à leur profit l'unité de pouvoir dans la vallée du Nil : l'un d'eux, Piônkhi Miamoun, conquiert l'Égypte entre 740 et 730, puis, une quinzaine d'années plus tard, vers 714, Sabakon implanta sa domination jusqu'à la Méditerranée de façon si solide qu'il prit place au canon officiel des souverains, et qu'il y forma avec ses successeurs, Shabâtouk (704-692) et Tahar (692-666), une dynastie particulière, la XXV<sup>e</sup>. L'immixtion de ces pharaons éthiopiens aux affaires juives et syriennes les mit en conflit avec l'Assyrie, et Assarhaddon, en 670, occupa militairement Memphis. Taharqou mort en 666, le fils de Sabakon, Tanouatamanou, reconquit une dernière fois l'Égypte; mais il fut chassé de Thèbes par Assur-bani-pal, vers 663, et, désormais, le royaume d'Éthiopie vécut presque isolé des autres États du monde civilisé, dans le bassin du Nil moyen. Il était gouverné par le dieu Amon de Napata et par ses prêtres. Ceux-ci choisissaient dans le pharaon parmi les membres de la famille royale, les frères royaux; ils présidaient à toutes ses entreprises, et, s'il se permettait quelque acte qui leur déplût, ils lui envoyaient l'ordre de se tuer, puis ils lui choisissaient un successeur. La plupart de ces souverains eurent fort à faire de se maintenir contre les entreprises des tribus du désert et à résister aux attaques des rois saïtes, Psammétique I<sup>er</sup>, Psammétique II, Apries, Amasis. Vers 523, Cambyses lança contre eux une armée qui, s'enfonçant dans le désert de Korosko sans provisions suffisantes, fut contrainte de rétrograder avant d'avoir atteint Napata. La frontière des deux royaumes flottait d'ordinaire entre Dakkèh et Ibrim, mais, vers le temps des premiers Ptolémées, il semble que les princes de Napata tentèrent de le reporter plus au nord. Ergamène, ayant renversé le pouvoir des prêtres dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle, mit un moment la main sur Philæ; peut-être certains de ses successeurs réussirent-ils à reprendre Thèbes pour quelques années, au milieu du III<sup>e</sup> siècle. Après la conquête de l'Égypte par Octave Auguste (30), les

vers le confluent des deux Nils. La langue, au moins la langue officielle, fut longtemps l'égyptienne, écrite avec le système des hiéroglyphes classiques. A partir du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., un système nouveau d'hiéroglyphes et de caractères démotique parut sur les monuments; toutes les tentatives pour le déchiffrer ont été vaines et il est probable qu'il recouvre une langue différente de l'égyptienne.

2<sup>o</sup> Chez les historiens et chez les géographes grecs, le terme « Éthiopie » couvrit toute la partie méridionale de la terre habitée, de l'E. à l'O., et les Éthiopiens sont les peuples, noirs de peau, qui habitaient cette immense étendue. On se les figurait comme les plus parfaits et les plus justes des hommes, avec qui les dieux immortels étaient en rapports constants de visites et d'amitié. Cette conception, courante dans les poèmes homériques, se maintint longtemps chez le peuple; chez les savants, le nom se restreignit promptement aux contrées et aux peuples de l'Afrique, plus particulièrement à ceux qui étaient situés au sud de l'Égypte et de sa frontière des temps classiques, Syène et Philæ. Le noyau de l'Éthiopie fut alors l'ancien royaume de Kaoushou, celui des pharaons de Méroé, autour duquel on groupait cent tribus aux noms barbares, blanches et noires, que



Obélisque d'Axoum.



CARTE DE L'ÉTHIOPIE.

Éthiopiens essayèrent de nouer des relations pacifiques avec Rome; mais, bientôt, le préfet C. Petronius dut entreprendre contre la reine, la Candace, qui les gouvernait alors, une expédition au cours de laquelle il brûla Napata (24-23 av. J.-C.). Cette ville ne se releva pas de ce désastre et la capitale fut transportée plus au sud, dans la grande cité de Baroua, où Méroé des Grecs. Le royaume éthiopien survécut un ou deux siècles encore, et l'on ne sait ni quand, ni comment il disparut, mais, après le III<sup>e</sup> siècle de notre ère, on voit surgir, sur l'aire qu'il avait occupée, des États nubiens et blemmyes qui, seuls désormais, jouent un rôle dans l'histoire. De nombreux monuments subsistent de cet empire koushite; temples, tombeaux, pyramides royales depuis la troisième cataracte jusque

l'on assimilaient parfois aux peuples de l'Inde, ou que l'on confondait avec eux. Aussi loin que les voyages des marchands alexandrins étendent les connaissances géographiques vers le sud, le nom d'Éthiopie s'avance, au point qu'il finit par dépasser l'équateur. Aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles de notre ère, toute la côte orientale de l'Afrique, de Bérénice à Rhapta et à l'île Ménuthias, vers Zanzibar, était réputée d'une manière générale comme formant la frontière est de l'Éthiopie; et les pays échelonnés le long de cette côte, la Troglodytique, le royaume d'Axoum, la côte Barbarique (les Somalis), l'Azania, la Zingis, étaient fréquentés par les sujets de l'empire romain. A l'intérieur, les explorations avaient été arrêtées sur le Nil par les immenses marais qui envasaient les confluent de la Sobat, du Babr-

ETHIOPIE

et de la mer Rouge... on savait toutefois, par les... les géographes classiques lui prêtèrent, et il s'est restreint au pays si au à l'est de l'Afrique et qui s'étend de la mer Rouge au Nil; mais les limites indé-

Le mot « Ethiope » a perdu la large extension que les géographes classiques lui prêtèrent, et il s'est restreint au pays si au à l'est de l'Afrique et qui s'étend de la mer Rouge au Nil; mais les limites indé-

Le mot « Ethiope » a perdu la large extension que les géographes classiques lui prêtèrent, et il s'est restreint au pays si au à l'est de l'Afrique et qui s'étend de la mer Rouge au Nil; mais les limites indé-

Le mot « Ethiope » a perdu la large extension que les géographes classiques lui prêtèrent, et il s'est restreint au pays si au à l'est de l'Afrique et qui s'étend de la mer Rouge au Nil; mais les limites indé-

Le mot « Ethiope » a perdu la large extension que les géographes classiques lui prêtèrent, et il s'est restreint au pays si au à l'est de l'Afrique et qui s'étend de la mer Rouge au Nil; mais les limites indé-

Le mot « Ethiope » a perdu la large extension que les géographes classiques lui prêtèrent, et il s'est restreint au pays si au à l'est de l'Afrique et qui s'étend de la mer Rouge au Nil; mais les limites indé-

Le mot « Ethiope » a perdu la large extension que les géographes classiques lui prêtèrent, et il s'est restreint au pays si au à l'est de l'Afrique et qui s'étend de la mer Rouge au Nil; mais les limites indé-

Le mot « Ethiope » a perdu la large extension que les géographes classiques lui prêtèrent, et il s'est restreint au pays si au à l'est de l'Afrique et qui s'étend de la mer Rouge au Nil; mais les limites indé-

Le mot « Ethiope » a perdu la large extension que les géographes classiques lui prêtèrent, et il s'est restreint au pays si au à l'est de l'Afrique et qui s'étend de la mer Rouge au Nil; mais les limites indé-

Le mot « Ethiope » a perdu la large extension que les géographes classiques lui prêtèrent, et il s'est restreint au pays si au à l'est de l'Afrique et qui s'étend de la mer Rouge au Nil; mais les limites indé-

Le mot « Ethiope » a perdu la large extension que les géographes classiques lui prêtèrent, et il s'est restreint au pays si au à l'est de l'Afrique et qui s'étend de la mer Rouge au Nil; mais les limites indé-

Le mot « Ethiope » a perdu la large extension que les géographes classiques lui prêtèrent, et il s'est restreint au pays si au à l'est de l'Afrique et qui s'étend de la mer Rouge au Nil; mais les limites indé-

Le mot « Ethiope » a perdu la large extension que les géographes classiques lui prêtèrent, et il s'est restreint au pays si au à l'est de l'Afrique et qui s'étend de la mer Rouge au Nil; mais les limites indé-



Ethiopien

un menton bien dessiné. La peau de l'Ethiopien offre une coloration bronzée, parfois tirant sur le brun foncé; ses cheveux, toujours noirs, sont ou presque lisses ou simplement frisés, lorsque leur forme n'a pas été modifiée par la coiffure. Ce type se rencontre dans toute sa pureté chez les Agoua (libres) des montagnes de l'Abys-

Braves et intelligents, les Ethiopiens montrent un goût marqué pour le métier des armes; beaucoup de tribus se livrent au pillage. L'élevage des bestiaux est leur occupation favorite, mais ils ne délaissent pas entièrement l'agriculture, quoi-



Femme éthiopienne de type négritisé.

La femme est achetée par le mari, qui ne se contente pas toujours d'une seule épouse. La fidélité conjugale est si peu obligatoire que, dans quelques tribus, la femme a le droit, certain jour de la semaine, d'accorder ses faveurs à un étranger. L'esclavage n'a pas complètement disparu de l'Ethiopie; mais la condition des captifs est moins dure que ne l'était celle des serfs au moyen âge. Presque toutes les nations éthiopiennes ont chacune à leur tête un chef suprême, qui peut, comme le négus ou empereur d'Abys-

— Histoire. L'ensemble de l'Ethiopie forme comme une forteresse immense, où l'on ne pénètre que par des sentiers difficiles d'accès, faciles de défense. Les pharaons égyptiens ne s'y aventurèrent jamais; c'est au plus s'ils pénétrèrent dans les régions de la côte de Massaoah à Djibouti dans leurs courses maritimes. On ne sait quels peuples l'occupaient alors; c'étaient probablement des tribus rougétaires de teint, d'un type analogue à celui des Egyptiens, et apparentées aux races qui habitaient l'Arabie méridionale. L'influx des émigrants par-dessus le détroit de Bab-el-Mandeb se poursuivit avec intensité pendant les siècles qui précéderent la chute de l'empire perse; au moment où les Grecs explorèrent pour la première fois les côtes de la mer Rouge, le plateau était à la main d'une population identique, pour la civilisation et pour la langue, aux Sabéens et aux Himyarites de l'Arabie méridionale. Les pharaons de Napata et de Méroé ne la soumièrent pas plus que ceux de Thèbes, mais les rois arabes en conquièrent des portions considérables et les tinrent sous leur autorité directe ou sous leur suzeraineté du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au IV<sup>e</sup> siècle après. Le principal des Etats éthiopiens était alors celui d'Axoum.

Le commerce de l'ivoire, de l'or, des bois précieux, des peaux d'animaux, le mettait en rapports constants avec les Romains d'Alexandrie, et les rares monuments qui l'on possède de lui présentent un mélange curieux d'influences égyptiennes, himyariques, grecques, romaines. Le judaïsme s'infiltra dans la montagne vers le début de notre ère, par l'entremise des missionnaires venus de l'Yémen, et il y gagna des tribus entières, dont les descendants, fort réduits en nombre, forment aujourd'hui les populations falachas. Le christianisme suivit tardivement le judaïsme. Vers l'époque de Constantin, l'apôtre Frumentius, envoyé, dit-on par l'impératrice Hélène, évangélisa les Axoumites; deux siècles plus tard, au temps de Justinien, des missionnaires venus d'Egypte convertirent le gros de la nation à la doctrine d'Évrychès, et, depuis lors, elle est demeurée monophysite. Jaloux de se rattacher aux traditions bibliques, les princes d'Axoum accueillirent une légende d'après laquelle la reine de Saba, énamourée de Salomon, aurait



Eglise monolithe de Lalibéla.



Intérieur de l'église monolithe.

de lui un fils nommé Ménélik; cet enfant de l'Hébron et de la Sabéenne aurait été le fondateur de leur race, et les annales indigènes fournissent une longue liste des rois qui, descendus de lui, auraient gouverné sans interruption l'Abysinie entière. On n'a aucun souvenir précis de la plupart de leurs règnes, mais les monnaies, les inscriptions, les historiens nous ont rendu le nom de quelques-uns d'entre eux. Vers 582, une armée d'Yéménites et d'Abysins pénétra jusqu'à La Mecque; elle fut détruite, en vue de la Caaba, et la légende musulmane multiplie la naissance du prophète Mohammed en rapport avec cet événement. L'islamisme refoula bientôt les Abysins en Afrique et les suivit sur leur continent, sans succès; toutefois, la dynastie axoumite, épuisée par ses attaques, ne sut pas maintenir l'intégrité du royaume. Après une longue période de discordes intestines, elle tomba à un degré de faiblesse telle que les tribus juives du Sémen la retournèrent dans le Choa. Une femme, nommée par les uns Judith, par les autres Esther, opéra cette révolution vers 925. Onze monarques lui succédèrent à Axoum, dont le plus célèbre, Lalibaba, qui vivait au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, couvrit le pays de constructions gigantesques, encore existantes. Vers 1255, le représentant de l'ancienne famille qui régnait au Choa, Ikou-Amlak, rétablit l'ordre partout; mais les côtes de la mer Rouge étaient tombées au pouvoir des musulmans. Ceux-ci, appuyés par les Falachas, ne cessèrent d'empêcher sur le domaine des chrétiens. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, Amda-Siôn, neveu d'Ikou-Amlak, leur enleva Zeïlaha, et les réduisit après une résistance acharnée (1301-1331). La guerre continua, à l'avantage des Ethiopiens, jusqu'en 1401. La dynastie atteignit l'apogée de sa puissance pendant la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, au temps d'Isaac, puis les luttes civiles et les guerres contre les musulmans reprirent de plus belle, et, vers la fin du siècle, il sembla qu'elle fût sur le point de succomber. Cependant, la renommée de cet Etat chrétien perdit au cœur de l'Afrique s'était répandue chez les Européens, et les souverains du Portugal, en quête d'une route vers l'Inde, avaient essayé de nouer des relations avec son chef, qu'on désignait sous le titre de Prétre-Jean; Pierre de Covilhã, envoyé par Jean de Portugal, débarqua en Abysinie en 1490. Dès lors, les rapports ne cessèrent plus. Vers 1515, une alliance fut conclue entre la régente Hélène et Emmanuel de Portugal, aux termes de laquelle le royaume s'ouvrait aux missionnaires catholiques en échange d'un secours contre les musulmans. Ceux-ci, commandés par l'emir de Zeïlaha, revinrent à l'assaut avec fureur, dévastèrent l'Amhara et le Tigré, détruisirent Axoum (1538) et ne furent repoussés que par les Portugais; mais l'ardeur de prosélytisme de ces derniers souleva la résistance du clergé indigène, et la guerre civile se prolongea près d'un siècle entre catholiques et eutyéliens, compliquée depuis Serza-Denghel d'invasions répétées des Gallas. Vers le début du XVI<sup>e</sup> siècle, le catholicisme sembla au moment l'emporter; mais l'Ethiopie revint à la foi de ses ancêtres et expulsa les missionnaires, fonda une capitale nouvelle, Gondar; dès lors, et pendant près d'un siècle et demi, l'Abysinie demeura presque fermée aux Européens. Une tentative dernière de convertir le peuple au catholicisme, en 1750, amena de nouveaux troubles. En 1770, les Gallas mirent la main sur le roi Tekla-Haimanôth encore mineur, et leur invasion, repoussée à grand peine, laissa l'empire dans un état d'anarchie lamentable. Un moment, vers 1800, le prince du Tigré, Ouelled-Selassé, réussit à rétablir un semblant d'unité; les révolutions recommencèrent aussitôt après sa mort, en 1816, et elles remplirent toute la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, paralysant les efforts que les voyageurs européens firent pour explorer et civiliser le pays. Trois chefs principaux se le partageaient: ceux du Tigré, du Choa et de l'Amhara, sous la suzeraineté nominale du roi. En 1850, le prince du Choa, Ras-Ali, fut détrôné par un certain Kâsa, qui conquiert l'Amhara en 1852, le Tigré en 1855. Se fit couronner roi la même année sous le nom de Théodoros III, et fixa sa résidence à Ankober. Après avoir vaincu les Gallas, il rêva de rétablir l'ancien empire d'Ethiopie, et il réunit une armée de 150.000 hommes, qu'il arma tant bien que mal à l'euro péenne.

Le mot « Ethiope » a perdu la large extension que les géographes classiques lui prêtèrent, et il s'est restreint au pays si au à l'est de l'Afrique et qui s'étend de la mer Rouge au Nil; mais les limites indé-

Le mot « Ethiope » a perdu la large extension que les géographes classiques lui prêtèrent, et il s'est restreint au pays si au à l'est de l'Afrique et qui s'étend de la mer Rouge au Nil; mais les limites indé-

Le mot « Ethiope » a perdu la large extension que les géographes classiques lui prêtèrent, et il s'est restreint au pays si au à l'est de l'Afrique et qui s'étend de la mer Rouge au Nil; mais les limites indé-

Le mot « Ethiope » a perdu la large extension que les géographes classiques lui prêtèrent, et il s'est restreint au pays si au à l'est de l'Afrique et qui s'étend de la mer Rouge au Nil; mais les limites indé-

Le mot « Ethiope » a perdu la large extension que les géographes classiques lui prêtèrent, et il s'est restreint au pays si au à l'est de l'Afrique et qui s'étend de la mer Rouge au Nil; mais les limites indé-

Le mot « Ethiope » a perdu la large extension que les géographes classiques lui prêtèrent, et il s'est restreint au pays si au à l'est de l'Afrique et qui s'étend de la mer Rouge au Nil; mais les limites indé-





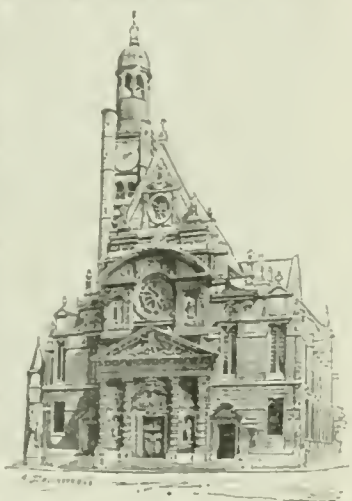


ÉTIENNE I<sup>er</sup> (saint), pape, élu en 253, mort en 257. Il était Romain. Le principal évènement de son pontificat fut la querelle des rebaptisants. Saint Cyprien, évêque de Carthage, et Firmilien, évêque de Césarée, appuyés par un grand nombre de partisans, soutenaient que l'on devait rebaptiser les chrétiens qui avaient reçu le baptême des mains des hérétiques. Saint Etienne défendit contre eux et fit triompher la doctrine traditionnelle de l'Eglise. — Fête le 2 août.



Enlèvement de saint Etienne, d'après Mariani.

ÉTIENNE-DU-MONT (Saint-Salut-), à Paris. C'est en 1220 que fut fondé, pour les habitants de la montagne Sainte-Geneviève, une paroisse placée sous le vocable de saint Etienne. Construite dans l'enclos de l'abbaye, il fallut passer par l'abbaye pour entrer dans l'église. Devonue trop exigüe, elle fut entièrement réédifiée à partir de 1517, mais les travaux durèrent plus de cent ans. Sa nef-Etienne-du-Mont est une des plus belles églises du vieux Paris.



Saint-Etienne-du-Mont.

La nef comporte une grande nef, des collatéraux, dix-neuf chapelles latérales et absidiales. Les nervures et les voûtes sont très gracieuses, et les arcs en plein cintre ont une rare élégance. Ce qui donne à la nef du cloître le plus à Saint-Etienne-du-Mont, c'est son jubé, galerie transversale séparant la nef du cloître. Il faut signaler aussi la façade septentrionale, les majestueux portails de l'ouest, sur la place du Panthéon, par lequel fut achevé l'église, en 1626; de remarquables vitraux, les tableaux de Philippe de Champaigne, Bourdieu, Largillière, Jouvenot, et des morceaux de sculpture.

En 3 août, le jour, un pèlerinage attire les fidèles à la classe de la Genèviève, conservée dans une chapelle absidiale. D'une orfèvrerie très ornée, elle renferme le cercueil de pierre, vide depuis 1793, où avait été déposé le corps de la sainte, le 3 janvier 511. Rappelons que les restes de Pascal, de Racine, des deux Leconte de Lancy, solitaires de Port-Royal, du peintre Lesueur, du naturaliste Tournefort reposent à Saint-Etienne-du-Mont, et que l'arbre de Saur y fut frappé mortellement d'un coup de couteau, par un prêtre nommé Verger, en 1857.

ÉTIENNE (saint) ou SAINT-ÉTIENNE, institué en Toscane (1562) par le grand-duc Cosme de Médicis, en souvenir de sa victoire à Marignano, en 1551, le jour de la Saint Etienne, par les Français, commandés par le maréchal de Strozzi. — Les chevaliers étaient astreints à suivre la règle de Saint-Benoît et avaient pour mission de défendre la religion catholique. Ils se signalèrent dans plusieurs expéditions contre les infidèles. En 1417, le grand-duc Ferdinand III le vainqueur, le livra en quatre classes. Les insignes de l'ordre sont une croix enmaille rouge, bordée d'or, surmontée de fleurs de lis d'or et surmontée d'une couronne royale. Le ruban est rouge foncé. Depuis l'unité de l'Italie, l'ordre n'est plus porté.

ÉTIENNE (saint) ou SAINT-ÉTIENNE, moine et martyr, né à Constantinople en 714, mort en 764. Il fut supérieur d'un monastère de Saint-Auxerre, puis se retira dans une grotte. En 764, l'empereur Constantin Coprnicus voulant obliger à souscrire aux décrets d'un synode qui n'admettait pas les images, Etienne refusa et fut égaré. — Fête le 23 septembre.

ÉTIENNE DE HONGRIE (saint). V. ÉTIENNE III.

ÉTIENNE (saint) ou SAINT-ÉTIENNE, évêque de Cîteaux, né en Angleterre vers 1070, mort en 1131. Il fonda avec saint Robert le monastère de Cîteaux, et en devint lui-même abbé en 1119. Il y reçut saint Bernard et donna à l'ordre un tel essor que, en trois ans, il put fonder quatre nouvelles maisons, qui furent nommées les quatre filles de Cîteaux. Il rédigea la règle de l'ordre, appelée *Charte de charité*. — Fête le 17 avril.

ÉTIENNE DE MURET (saint), fondateur de l'ordre de Grandmont, né à Thiers en 1048, mort en 1124. Après un long séjour en Italie, il se retira dans le désert de Muret, près de Grandmont (Limousin), où il vécut dans la pratique des austérités. De nombreux disciples étant venus le rejoindre, il fonda un ordre religieux, qui prit le nom de Grandmont. Etienne donna à ses moines une règle très sévère, qui leur imposait un jeûne perpétuel et les pra-

tiques de la plus rigoureuse pénitence. Il fut canonisé par le pape Clément III, en 1189. — Fête le 8 février.

PAPES

ÉTIENNE I<sup>er</sup> (saint), pape, élu en 253, mort en 257. Il était Romain. Le principal évènement de son pontificat fut

la querelle des rebaptisants. Saint Cyprien, évêque de Carthage, et Firmilien, évêque de Césarée, appuyés par un grand nombre de partisans, soutenaient que l'on devait rebaptiser les chrétiens qui avaient reçu le baptême des mains des hérétiques. Saint Etienne défendit contre eux et fit triompher la doctrine traditionnelle de l'Eglise. — Fête le 2 août.

ÉTIENNE II, pape, élu en 752, mort en 757. Il était Romain. Menacé par Astolphe, roi des Lombards, il se rendit en Gaule, où il sacra Pépin le Bref roi des Francs et lui donna le titre de  *défenseur de l'Eglise* . Pépin, vainqueur d'Astolphe, fit don à l'Eglise romaine de toutes ses conquêtes.

ÉTIENNE III, pape, élu en 768, mort en 772. Son règne fut troublé par la lutte des nobles romains contre les partisans des Lombards.

ÉTIENNE IV, pape, élu en 816, mort en 817. Il sacra l'empereur Louis le Débonnaire à Reims.

ÉTIENNE V, pape, élu en 885, mort en 891.

ÉTIENNE VI, pape, élu en 896, mort en 897. Il fit exhumer le corps du pape Formose, son prédécesseur, qu'il accusait d'usurpation, et, après un simulacre de jugement, ordonna de le précipiter dans le Tibre. Il périt bientôt après, massacré par le peuple.

ÉTIENNE VII, pape, élu en 929, mort en 931.

ÉTIENNE VIII, pape, élu en 939, mort en 942. Ce pape et le précédent, soumis au joug des princes toscans, ne purent rendre aucun service à la cause chrétienne.

ÉTIENNE IX, pape, élu en 1057, mort en 1058. Fils d'un duc de Basse-Lorraine, il était abbé du Mont-Cassin; avant de monter sur le siège pontifical il prépara la réforme de l'Eglise, avec l'aide de saint Pierre Damien et du moine Hildebrand, qui fut plus tard le pape saint Grégoire VII.

— REM. Quelques auteurs donnent le nom d'Etienne II à un prêtre, nommé Etienne, qui fut en effet élu pape en 752, mais qui mourut trois jours après son élection et sans avoir été sacré. Ces mêmes auteurs nomment Etienne III le pontife que nous avons appelé Etienne II, et ainsi de suite. Nous avons suivi le système adopté dans les listes romaines.

ROIS DE HONGRIE

ÉTIENNE I<sup>er</sup> ou SAINT ÉTIENNE, premier roi de Hongrie, fils de Geysza, duc des Magyars et de Sarolta, né en 969, mort en 1038. C'est un des grands rois de l'histoire hongroise. Il s'appelait Vajk et reçut le nom d'Etienne lors de son baptême, en 991. Il épousa Gisèle, princesse de Bavière, et succéda à son père en 997. Il fit tous ses efforts pour convertir ses sujets au catholicisme. Pour le récompenser de son zèle, le pape Sylvestre II lui envoya, en l'an 1000, avec le titre de « roi apostolique », une couronne qui sert encore aujourd'hui lors du sacre des rois magyars.



Etienne I<sup>er</sup>.

Après avoir combattu plusieurs chefs rebelles, entre autres le puissant Koppany, gouverneur de Somoogy, saint Etienne organisa le pays, qu'il divisa en comitats; à la tête de chaque comitat il plaça un comte suprême (*ispán*), institua la charge de palatin intermédiaire entre le roi et la noblesse, créa un *judex curiar*, chef de la justice, et un *lavoricus*, trésorier royal. Pendant huit siècles, la Hongrie a conservé ces charges. La division ecclésiastique du pays date également de saint Etienne, qui fonda l'abbaye de Pannonhalma (Martinsberg), où furent installés les bénédictins, ces premiers missionnaires de la Hongrie; puis l'archevêché de Strigonia (Győr), qui est encore aujourd'hui le siège du primat, et divisa le pays en dix évêchés. Les *décrets de saint Etienne*, ainsi que les *Exhortations à son fils Eméric*, montrent la sagesse de ce prince, mais aussi sa sévérité. Saint Etienne fut aidé par de nombreux étrangers dans son œuvre de civilisation; mais le parti de la reine Gisèle lui causa beaucoup d'amertume, vers la fin de sa vie. Son fils unique, Imre Eméric, étant mort en 1031, il eut pour successeurs Pierre et Alba.

Etienne et son fils Eméric furent canonisés en 1083, sous le règne de saint Ladislas. — La Hongrie fête le 20 août la Saint-Etienne en promenant, dans une procession solennelle, la main droite du roi apostolique.

ÉTIENNE (COURONNE DE SAINT). V. COURONNE.

ÉTIENNE (ORDRE DE SAINT-), le seul ordre hongrois, fondé par Marie-Thérèse, le 21 février 1761, pour récompenser les services civils. La grande maîtrise est unie à perpétuité à la couronne de Hongrie. Les membres de l'ordre sont divisés en trois classes: les grands-croix, au nombre de 20; les commandeurs, au nombre de 30; et les chevaliers, au nombre de 50. Cet ordre n'est conféré qu'aux nobles. Les grands-croix et les commandeurs deviennent de droit conseillers privés; les chevaliers sont créés barons ou même comtes. La réception des membres se fait avec solennité, et la fête de l'ordre est célébrée le jour de la Saint-Etienne (20 août). La décoration consiste en une croix pattée, enmaille de vert, bordée d'or, avec un écusson rouge portant sur un monticule vert la couronne de Hongrie, surmontée d'une croix patriciale blanche et entourée de cette devise: *Publicum meritum premium*.



Ordre de Saint-Etienne.

ÉTIENNE II, roi de Hongrie (1114-1131), fils de Koloman le Bibliophile, né en 1101. A l'âge de treize ans, il succéda à son père; il fit la guerre aux Tchèques, aux Moraves et à l'empereur grec Jean Comnène, mais avec peu de succès. C'était un roi cruel et débauché. N'ayant pas d'héritier, il désigna pour son successeur Béla II, que Coloman avait fait aveugler, parce que son père, Almos, prétendait à la couronne.

ÉTIENNE III, roi de Hongrie, né en 1147, mort en 1173. Fils de Geysza II, il succéda à son père en 1161; mais, l'année suivante, l'empereur grec Manuel fit couronner Etienne IV, frère de Geysza II. Celui-ci ne put se maintenir en Hongrie; il fut battu par Etienne III, dut se réfugier en Esclavonie et mourut empoisonné.

ÉTIENNE IV. V. ÉTIENNE III.

ÉTIENNE V, roi de Hongrie (1270-1272), fils de Béla IV. Il avait trente et un ans lorsqu'il monta sur le trône, et passa les deux années de son règne à faire la guerre à Ottokar, roi de Bohême, qu'il battit près de la Itabeza, puis aux Serbes. Pendant cette dernière expédition, le ban l'Ékerti enleva le fils d'Etienne, André, pour l'emmener près de Rodolphe de Habsbourg. En poursuivant le ravisseur, le roi trouva la mort.

ROIS DE SERBIE

ÉTIENNE NÉMANIA, fondateur de la dynastie royale serbe des Némanides, né à Ribnitsa (Monténégro) en 1114, mort sur le mont Athos en 1200. Il était le plus jeune fils de Gradina, grand joupan de Račka. A la mort de son père (1154), il s'empara, avec l'aide des Grecs, de tout l'héritage paternel. A partir de 1180, il fit la guerre à Byzance, lui enleva de vastes territoires et forma enfin un État qui comprenait: la Serbie actuelle, la Sirmie, une partie de la Slavonie, la Bosnie, la Dalmatie orientale, l'Herzégovine, le Monténégro, la Zeta, l'Albanie et une partie de la Macédoine. Le 25 mars 1195, il abdiqua en faveur de son fils aîné, Etienne Némanitch I<sup>er</sup>, et se fit moine, sous le nom de « Siméon ». Il favorisa la foi orthodoxe. L'Eglise serbe le range parmi ses saints.

ÉTIENNE NÉMANITCH I<sup>er</sup>, surnommé *Prvoventchani* (premier couronné), grand joupan, puis premier roi de Serbie, mort en 1228. Il succéda à son père, Etienne Némania, en 1195. Il eut à combattre son plus jeune frère, Oroch, qui voulait lui enlever le pouvoir avec l'aide de Rome et des Hongrois. Après une guerre heureuse contre les Bulgares, il épousa, en 1217, la fille du duc de Venise, Dandolo. En 1222, il se fit couronner roi de Serbie et obtint du patriarche orthodoxe l'autonomie de l'Eglise serbe. Cette dernière l'honore comme un de ses saints.

ÉTIENNE NÉMANITCH VIII, surnommé *Detchanski*, roi de Serbie, mort à Zvetchan en 1334. Il était le fils aîné de Miloutine Némanitch VII. Il hérita du trône en 1321 et eut à réprimer au début une révolte de son frère Constantin. En 1330 et 1331, il fit la guerre aux Bulgares et aux Grecs et remporta d'importants succès avec le concours de son fils Etienne Douchan. Peu après, ce dernier, dont les droits à la couronne étaient menacés par un plus jeune frère, organisa un soulèvement contre l'autorité paternelle; ses partisans s'emparèrent du roi et le mirent à mort. Etienne Detchanski avait acquis une grande réputation par sa piété, sa philanthropie, ses fondations pieuses. Il édifia le monastère de Detchani, d'où son surnom. L'Eglise serbe l'honore comme un saint.

ÉTIENNE NÉMANITCH IX Douchan ou Douschan, dit le *Fort*, roi, puis tsar de Serbie, né à Scutari (Albanie) en 1308, mort à Devoli (Albanie) en 1355. Il fut élevé à Constantinople. En 1330, il se distingua dans une guerre contre les Bulgares et reçut le gouvernement de la province de Zeta. Peu après, ses droits à la couronne étaient menacés par son frère cadet, d'un autre lit, il s'insurgea contre son père, le roi Etienne Detchanski, qui perdit la liberté, puis la vie dans la guerre civile qui s'ensuivit. Devenu roi en 1335, Etienne Douchan imposa d'abord sa suzeraineté à la Bulgarie, puis, à l'exemple de ses prédécesseurs, il intervint dans les luttes intérieures de l'empire grec. Au début, il soutint Jean Cantacuzène, qui lui céda d'importants territoires (1312). A partir de 1344, il se sépara de son ancien allié et lui enleva la Thessalie (1348). En 1346, il se fit couronner, à Uskub, empereur des Serbes, des Bulgares et des Albanais. En 1347, il promulgua le Code du « douchan », un des plus remarquables monuments législatifs du moyen âge. En 1350, il conquit la Bosnie; en 1353 la Macédoine; en 1351, il prit au roi de Hongrie, Louis I<sup>er</sup>, la Matchva, Belgrade et la Sirmie. A ce moment, ses Etats s'étendirent de l'Adriatique à la Mer Noire et de la mer Ionienne au Danube. Il marchait sur Constantinople, pour faire de cette ville la capitale de son empire, quand il mourut subitement. Il créa un clergé national orthodoxe indépendant du patriarcat de Byzance. Il favorisa les lettres, les arts, l'agriculture et aussi le commerce en nouant des relations suivies avec Venise. Sous son règne, la puissance serbe atteignit son apogée. Il eut pour successeur son fils Oroch.

ÉTIENNE le Haut, despote de Serbie, mort en 1427. Il était fils du roi serbe Lazaro Orbljanovitch, tué à la bataille de Kossovo (1389). Après la victoire de Kossovo, qui assura leur domination en Serbie, les Turcs laissèrent



Il appelle ainsi cette fleur subtile et rare... déclare toutes choses... aux yeux des toutes jeunes filles... se met à battre plus... Raoul décide sa tante... Assesyez vous... je vais me mettre près de vous... Antoinette... entendra, et la jalouse fera son... M<sup>lle</sup> de Renal et l'officier, après avoir... d'échanger, sans... pleins de ton fresse... Elle dit à sa... demandé ma main, chère marraine... Elle rit encore en disant cela, mais sa... et son rire est comme mouillé d'une... murmure la tante, qui... la jeune fille, donne... des détails, et surtout la scène du... de l'Étielle.

ÉTINCELLEMENT n. m. Action d'étinceler;... ÉTINCELLEMENT des étoiles.

ÉTOILEMENT n. m. Bot. Phénomène... développement de la chlorophylle... décoloration qui... On fait blanchir... par un ÉTOILEMENT factice, afin... plus douce.

ÉTOILEMENT n. m. Pathol. Décoloration de la peau, chez les personnes... lumière insuffisante: C'est à l'ÉTOILEMENT qu'est due la blancheur fade, la peau... de l'Orient. (Virey.)

ÉTOILEMENT n. m. Fig. Affaiblissement, perte d'énergie: L'ÉTOILEMENT de l'intelligence.

ÉTOILEMENT n. m. Les vég. Physiol. végét. Quand un individu d'une espèce végétale normalement verte se développe à l'abri de la lumière, il ne se forme pas de chlorophylle, mais seulement de l'étioline, qui lui donne une coloration jaunâtre... L'ÉTOILEMENT de certaines espèces pour les rendre plus propres à l'alimentation... fait blanchir les feuilles intermédiaires, qui perdent ainsi leur acreté.

ÉTOILEMENT n. m. Étioler, qui a donné le normand s'etieler, pousser ses tiges v. a. Décolorer en soustrayant à la lumière: ÉTOILER des céleris, des cardons, en les enterrant. Rendre pâle, chétif, malade par le défaut d'air ou de lumière: L'air des villes ÉTOILE les enfants.

ÉTOILER v. pr. Être, devenir étiolé.

ÉTOILINE n. f. Matière colorante jaunée des plantes et des, considérée comme identique au pigment jaune associé à la chlorophylle dans les parties vertes des plantes: xanthophylle ou phylloxanthine.

ÉTOILES, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 3 kilom. de Comail, entre la Seine et la forêt de Sénart: 123 hab. Château ayant appartenu à Lenormand, mari de M<sup>lle</sup> de Pompadour, qui debuta par être dame d'Étoiles.

ÉTOLOGIE (j) — du gr. aitia, cause, et logos, discours. n. f. M. d. Partie de la médecine où l'on traite des causes des maladies: Recherche des causes d'une maladie en particulier.

ÉTOLOGIE n. f. Science des causes: Les ÉTOLOGIES des doges, qui se peignent sur les têtes de huit monnaies. (Jüder.)

ÉTOLOGIQUE (j) n. m. Mé. Qui a rapport à l'étiologie: Études ÉTOLOGIQUES.

ÉTOLOGUE (l) n. m. Mé. Celui qui s'occupe d'étiologie, qui est versé dans cette science.

ÉTIQUE (ik) — altérat. de herétique. a. j. Pathol. Qui est affecté d'étiisme: Fièvre étiique, fièvre habituelle, qui cause un grand amaigrissement. Les médecins disent ÉTIQUES.

ÉTIQUE n. m. Personne atteinte d'étiisme ou extrêmement maigre: Un ÉTIQUE.

ÉTIQUE n. m. Par ext. Qui est d'une maigreur extrême: Corps ÉTIQUE. Cheval ÉTIQUE. Petit, maigre, sans ampleur: Un animal en petites capitales ÉTIQUES. (Ch. Nod.)

ÉTIQUE n. m. Fig. Misanthrope, méfiant: Style ÉTIQUE.

ÉTIQUE n. m. ANON. Gras, obèse, potelé, rebondi, dodu.

ÉTIQUET n. m. Lehn. Petit bâton fixe, servant à servir au vis d'un pressoir.

ÉTIQUETAGE n. m. Action d'étiqueter.

ÉTIQUETER (k) n. m. Change et on é devant un syllabe... Tu étiqueteras v. a. Mettre une étiquette sur... ÉTIQUETER un livre d'une épithète... Réserver, classer avec soin... Étiqueter à ses pressions.

ÉTIQUETEUR v. pr. Étiqueter.

ÉTIQUETEUR n. m. EUSE n. m. Personne qui pose des étiquettes.

ÉTIQUETTE (k) — de l'an. fraise, étiquier, d'orig. german: allem. etichen, piquier n. f. Petit écriture que on met sur un objet pour en indiquer la nature, le prix, le contenu, etc. Mettre des ÉTIQUETTES sur des malles, sur des dossiers, sur des marchandises.

ÉTIQUETTE n. f. Fig. Désignation, indication, mot servant à dénommer: Tout homme doit le nom d'étiquette d'un... Formale consacrée dans un plan, une lettre, suivant la personne à laquelle on l'adresse: L'ÉTIQUETTE, formes cérémonieuses en usage dans les cours, chez les princes, les hauts fonctionnaires, dans le monde: Les lois de l'ÉTIQUETTE. Manger à l'ÉTIQUETTE. Observer l'ÉTIQUETTE.

ÉTIQUETTE n. f. Dr. anc. Petit écriteau que l'on plaçait sur les sacs à procès, et qui donnait des indications sommaires relatives à l'affaire: Juger sur l'étiquette du sac, Juger sans lire les pièces: Sur l'étiquette, Sans examen. Placer remis à l'huissier, au commencement de l'audience, pour l'appel d'une affaire: Affiche apposée par le sergent des criées à la porte des maisons que l'on avait saisies.

ÉTIQUETTE n. f. Pêche de pêcheur fichée en terre. Filet carré fixé aux extrémités de deux perches légèrement cintrées et croisées, attachées elles-mêmes au bout d'une longue perche. On dit aussi ÉTIQUET ou CANNELIER (n. m.). Conteau à lame barbelée, dont on se sert pour détacher les coquilles des rochers on tirer du sable les vers qui servent d'appât.

ÉTIQUETTE n. f. On distingue deux sortes d'étiquettes: celle des cours, et celle de la société et des salons. La première, qui mérite seule de nous arrêter, détermine les relations des souverains entre eux et avec les personnes qui les approchent, suivant un cérémonial écrit ou traditionnel, et règle les devoirs réciproques et extérieurs des fonctionnaires de la cour d'après la naissance, les dignités, les emplois. Partout où il y a eu une cour, il a dû exister une étiquette plus ou moins compliquée. Celle qui a laissé les traces les plus marquantes est certainement l'étiquette de la cour de Byzance, où Constantin avait imaginé toute une hiérarchie nobiliaire d'illustres, de spectabiles, d'egregii, de perfectissimi et de nobilissimi, desquels il obtenait les actes les plus serviles et le langage révérencieux jusqu'à l'abjection. Les roitelets les plus infimes de l'Orient exigent de leurs courtisans et sujets les hommages les plus exagérés. En France, l'étiquette s'établit à la cour des rois vers le xv<sup>e</sup> siècle et son importance s'accroît successivement jusqu'à Louis XIV, où elle atteignit son apogée. Chaque page des Mémoires de Saint-Simon est remplie de querelles d'étiquette. Tout le cour était dans l'agitation, si un tabouret avait été occupé par une autre personne que celle à qui cet honneur était dévolu par les ordonnances. Ces coutumes artificielles durèrent jusqu'en 1789; Napoléon les ressuscita, plus sévères peut-être que sous l'ancien régime. Elles persistèrent sous la Restauration et Louis-Philippe, s'éclipserent un moment en 1848 pour reparaître, grandement modifiées, sous Napoléon III. Aujourd'hui, l'étiquette n'existe plus en France que dans les rapports du chef du gouvernement avec les souverains des autres pays ou leurs représentants. Elle prend alors le nom de protocole. Mais elle continue à être pratiquée dans les cours des monarchies de l'Europe, même les plus libérales, qui la conservent par tradition comme une marque d'aristocratie et de noblesse.

ÉTIQUETTE-ADRESSE n. f. Étiquette contenant l'adresse d'une personne, l'indication du lieu où elle exerce son commerce ou son industrie.

ÉTIQUETTE n. f. Qui peut être étiré: Fers ÉTIQUETTES.

ÉTIQUETTE n. f. Action d'étirer, d'allonger en exerçant une traction sur une barre de fer pour la transformer en fil de fer. Travail des matières textiles, qui succédant au cardage ou au peignage, a pour objet de réunir plus intimement les fibres, de les amener graduellement à l'état d'un ruban d'une ténacité extrême et d'une homogénéité parfaite. (On dit aussi LAMINAGE.) Banc d'étirage ou banc à étirer, Série totale des têtes généralement au nombre de huit, rassemblées sur le même bâti d'une machine à étirer appelée ÉTIQUEUR ou ÉTIQUEUSE.

ÉTIQUEUR (subst.) n. m. Étiere: 1. A effacer les plis; 2. A cambrer; 3. A quadriller.

ÉTIQUEUR n. m. Lame mousse de fer ou de cuivre fixée à un manche de bois et dont les corroyeurs se servent pour ratisser les peaux, afin de les étendre ou les planer, d'en abattre le grain, de les rendre plus compactes et plus uniformes.

ÉTIQUER (du préf. é, et de tirer) v. a. Allonger par la traction: ÉTIQUER des métaux, du cuir. Allonger d'une manière quelconque: ÉTIQUER ses bras, son cou.

ÉTIQUER v. a. Techn. Étirer les peaux. Les ratisser avec l'étiere, pour en abattre le grain, les rendre plus compactes et plus uniformes. (On dit aussi ADRESSER, ÉTENDRE, et RETENIR.) Étirer des matières textiles. Les réduire en rubans sous le cylindre.

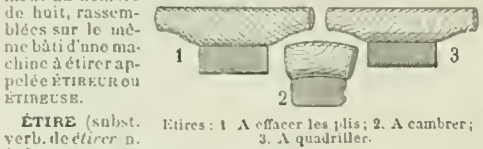
ÉTIQUER v. a. Télégr. Étirer le fil de ligne, l'allonger entre deux tambours de diamètre différent.

ÉTIQUER v. pr. Étirer.

ÉTIQUER v. pr. S'allonger en étendant ses membres.

ÉTIQUEUR n. m. Ouvrier qui étire des métaux, des peaux ou des matières textiles. (Lorsqu'il s'agit de l'or ou de l'argent, on dit mieux TIREUR.)

ÉTIQUEUSE n. f. Machine propre à l'étirage des matières textiles. (On l'appelle également banc à étirer et étireur.)

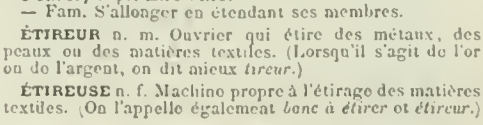


Étiere (tréfilerie).

Train de laminoir entre les cylindres duquel on fait passer le fer quand il est devenu malléable par le recuit. Banc d'étirage dans les tréfileries, servant à obtenir le fil de fer. (On dit également ÉTIQUER.)

ÉTIQUE n. m. Adjectiv. Qui étire; qui sert à étirer: Cylindre ÉTIQUEUR.

ÉTIQUE ou ETISUS (é, zusa) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des canerides, tribu des vanthines, comprenant des formes à carapace bombée, avec les régions bien distinctes, à front s'avancé en deux lobes aplatis (les étises sont d'assez grands crabes de l'océan Indien; on en connaît quelques espèces, dont la typique est l'etisus dentatus, de l'archipel malais.)



Étiere (tréfilerie).

ÉTISIE (zi — rad. étique) n. f. Consomption, amaigrissement de toutes les maladies qui produisent un amaigrissement extrême: Tomber en ÉTISIE. Extrême maigreur. Cause d'affaiblissement, d'énervation.

ÉTIVAL, comm. des Vosges, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Dié, sur la Valdange, affluent de la Meurthe; 2.170 h. Ch. de f. Est. Papeterie de Claire-Fontaine. Étival doit son origine à un ancien et célèbre abbaye bâtie au vi<sup>e</sup> siècle, dont il reste une église remarquable.

ETNA (poung), explosif américain, variété de dynamite qui contient de 15 à 65 p. 100 de nitroglycérine avec de la pulpe de bois ou du nitrate de soude. (Il renferme parfois de la farine grillée.)

ETNA, volcan du nord-est de la Sicile, remarquable plus encore par sa masse (1.200 kilom. carr.) que par sa hauteur (3.313 m.). Grâce à son isolement, il est visible de fort loin et présente un aspect très majestueux. Aussi les anciens le considéraient-ils comme un « pilier du ciel ». Pour les Arabes, c'était la montagne par excellence (« djebel ») dont les Siciliens ont fait Gibello ou Mongibello. Le massif de l'Etna (180 kilom. de base) est séparé du reste de la Sicile par la vallée du Simeto à l'O. et au S., et par celle d'Alcantara au N. Un col de 860 mètres d'altitude le sépare au N.-O. du relief montagneux de la Péninsule. L'Etna est célèbre par ses phénomènes volcaniques: vastes cirques d'explosion comme le célèbre val del Bove, nombreux cratères adventices, cônes parasites qui se chiffrent par centaines et représentent d'anciennes bouches d'éruption, longues coulées de laves qui se prolongent jusqu'à la mer du côté de l'E. Les éruptions sont fréquentes, et quelques-unes ont duré plusieurs années. Plusieurs villes antiques: Naxos, Hybla, etc., ont été détruites par des catastrophes de cette nature. L'éruption de 1183 coûta la vie à 15.000 personnes; celle de 1669 fit 20.000 victimes; celle de 1693, 60.000. Au xix<sup>e</sup> siècle, les principales éruptions sont celles de 1809, 1830, 1843, 1865, 1879 et 1892. Les mouvements de l'Etna ne paraissent avoir aucune périodicité régulière; ils ne coïncident même pas nécessairement avec les secousses du Vésuve et des volcans des îles Lipari. Si l'Etna ravage parfois le territoire qui l'environne, il l'enrichit constamment par ses alluvions volcaniques. La zone inférieure du massif est une des régions les plus peuplées du monde. Les pentes basses ne forment qu'un immense verger d'oliviers, d'orangers



L'Etna (vu de Catane).

et de citronniers; on y trouve même le palmier. Plus haut, jusqu'à 2.000 mètres, s'étend la zone des bois de hêtres, de chênes, de pins et de châtaigniers. Au-dessus des forêts, on entre dans la zone déserte recouverte pendant une grande partie de l'année par des neiges et des névés. Cependant, les neiges persistantes ne se trouvent que dans quelques creux bien abrités. Un observatoire a été installé à la base du cratère, par 2.917 mètres d'altitude, à l'endroit où s'élevait la fameuse Casa dei Inglesi (maison des Anglais), où les ascensionnistes passent généralement la nuit.

ETNA (L'), poème qui a été attribué à Virgile, à Pétrone, à Cornelius Severus, et que l'on s'accorde aujourd'hui à restituer à Lucilius le Jenne, ami de Sésèque. — C'est une œuvre scientifique et philosophique, à la manière du poème du Lucrèce. L'auteur raille les fictions poétiques romantiques et donne pour but à la poésie l'expression du vrai. Il décrit le phénomène des éruptions, mais son explication scientifique est faible. Lucilius a clairement aperçu l'intérêt que peut offrir, même au point de vue artistique, l'observation exacte de la nature, mais son talent n'est pas à la hauteur de sa conception, et l'œuvre reste au second rang. Le style, assez vigoureux, est parfois obscur. La sévérité du sujet est tempérée par quelques passages brillants et par le touchant épisode de deux jeunes gens de Catane, qui sauvent leurs parents du milieu des flammes.

ETNÈNE, ENNE (é-tné-in, é-n) adj. Qui a rapport au mont Etna; qui est proche de ce mont: La région ETNÈNNE. — Mythol. Epithète qu'on donne à Jupiter, adoré dans la région de l'Etna, et à Vulcaïn, qui passait pour avoir ses forges dans le mont Etna: Jupiter ETNÈNE.

ETNETTE (é-t) n. f. Pièce dont le fabricant de laiton se sert pour arranger le creuset dans le fourneau.

ETNITE (é-t) n. f. Explosif composé d'asphalme additionnée d'environ 8 p. 100 de sulfure d'antimoine.

ET NUNC ERUDIMINI, abréviation de cette phrase latine: Et nunc, reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram. « Et maintenant, rois, comprenez; instruisez-vous, vous qui étiez la terre. » Ces paroles du Psalmiste (ps. II, v. 10), que Bossuet a prises pour texte dans son oraison funèbre de la reine d'Angleterre, se rappellent pour signifier que les malheurs des rois sont pour les autres rois la plus éclatante et la plus instructive des leçons; mais on ne les applique pas seulement aux princes.

ÉTOC (tok) n. m. Mar. Tête de rocher; cime pointue qui se montre à marée basse. On dit aussi ESTOC. — Arboric. V. ESTOC.

ÉTOCAGE (kaj) n. m. Mar. Espèce de cordage que l'on place sur les étoqueresses.



de la terre et du soleil, le mouvement d'ensemble de transla- tion de la terre, etc. est, en moyenne, trois fois plus grand que celui des étoiles simples. Enfin, l'étude de la répartition des mouvements de ce système a permis de découvrir les masses, qui sont, en prenant pour unité la masse du soleil :

Table with 4 columns: Name, Mass, Distance, and other parameters. Rows include Sirius, Cassiopeïde, Alpha Centauri, and others.

Il y a un éclat. Il paraît aperçut dans la constel- lation du scorpion une étoile qui n'y avait point en core vue, ce qui le conduisit à dénombrer les étoiles visibles et à faire son catalogue. Parfois une telle étoile sera dite nouvelle, la plus célèbre apparition est celle de la Pélé- gonne ou étoile de Tac-Brache, parue en 1572 dans Cas- siopeë. Holwarda mit en évidence qu'un grand nombre d'étoiles sont ainsi variables, pour revenir à un éclat constant, au-dessus ou au-dessous de la sensibilité de l'œil, à moins que les changements ne soient assez rapides pour que les étoiles puissent être considérées comme per- manentes. Tous les ans, l'Annuaire des longitudes fournit des renseignements sur 211 étoiles variables ; avec 7 du Navire, de période incertaine, les plus célèbres sont celles du Petit Renard, de l'Ophiurus, du Scorpion, de la Couronne, du Cygne, d'Andromède; la photographie permettra leur étude systématique.

Les étoiles véritablement périodiques sont classées suivant les périodes et les courbes d'éclat; il semble y avoir les uns de premier ordre avec les colorations et leurs variations. L'origine des étoiles variables est assez mystérieuse; les unes paraissent avoir des éruptions internes et des taches ou facules (comme le soleil) qui ou modifient l'éclat, d'autres, comme Algol, sont accompa- gnées d'un satellite obscur qui les éclipsé partiellement; suivant une hypothèse très ingénieuse de Lockyer, on peut supposer l'astro accompagné d'un essaim de satellites qui déterminent périodiquement un grand nombre de variations lumineuses.

En résumé, si l'on considère la masse, la composition chimique, les dimensions, l'éclat et le mouvement propre, les étoiles sont de même ordre de grandeur que le soleil et les mouvements paraissent arbitrairement distribués. Copernic avait prouvé que la terre n'est qu'une planète; voir la voie lactée n'est qu'une étoile moyenne et le système du monde apparaît dans toute son immensité.

Étoiles filantes. Les étoiles filantes ont la même origine que les bolides, corps étrangers qui pénètrent dans notre atmosphère et qui s'y échauffent assez, par frottement, pour devenir lumineux et même se consumer entièrement. Les hauteurs moyennes d'apparition et de dispari- tion sont de 120 et 90 kilom. environ. S. Newcomb évalue à 146 milliards par an le nombre des étoiles filantes assez lumineuses pour être vues à l'œil nu s'il fait nuit en cet instant et l'on pourrait en voir 250 fois plus au télescope.

Il existe aussi, périodiquement, des pluies ou essaims d'étoiles filantes; la cause en est dans des amas cosmiques circulant autour du soleil selon des orbites assez excentriques et dont les trajectoires recroisent celle de la terre; à n. l., d'une façon périodique, au multiple com- mun des deux périodes révolutionnaires, la terre se plonge dans un essaim de corpuscules qui deviennent lumineux. Certains même y virent une correspondance avec les phénomènes météorologiques, les cyclones et les tremble- ments de terre.

Enfin, les comètes sont en liaison étroite avec ce phé- nomène; il semble qu'elles se condensent lentement, en se désagrégant, une comète puisse donner lieu à un essaim météorique périodique, à une pluie; puis les particules mêmes de l'essaim, animées de vitesses peu différentes, se répandent lentement tout le long de l'orbite, se dissemi- nent, la pluie diminue constamment d'intensité pour se résoudre, finalement, en étoiles filantes isolées. V. CIEL.

— Archéol. L'étoile était l'emblème d'un ordre de che- valerie appelé aussi de la Blanche-Maison, qui fut fondé en 1351 par le roi Jean, et dont la devise était : « Monstrant regibus astra tram. L'insigne souverain porté par le roi, premier chevalier de l'ordre, était une croix avec une étoile d'émeraudes avec rubis et perles. Ce joyau existait encore sous Charles V. — Le mot étoile s'emploie parfois pour désigner la molette des éperons, surtout de ceux dits à bec de queue. Ce sont des molettes à huit pointes, prises entre des branches courbes. Dans le blason, la différence essentielle entre l'étoile proprement dite et la molette d'éperon, c'est que la première n'est jamais percée d'une ouverture à son centre.

— Art. I. Étoile mobile. On nomme ainsi l'appareil qui sert à vérifier le diamètre de l'âme des bouches à feu et des armes portatives, afin d'en constater les irrégularités éventuelles. Il se compose essentiellement d'une tête, fixée à une hampe, et composée de deux tiges à angle



1. Corps principal; 2. Tige principale; 3. Étoile mobile.

droit fixe sur l'autre et qui agit sur les deux dans un plan perpendiculaire à l'axe de l'âme. Les deux tiges porte- à-ses extrémités se joignent à l'autre par leurs pointes m. Elles, l'une par sa pointe inférieure, l'autre par sa pointe supérieure, se joignent à l'autre par leurs pointes de la sorte qu'elles s'appliquent exactement sur les parois de l'âme, dont leur écartement détermine le diamètre réel. La hampe a, suivant la nature de l'arme à examiner, la longueur voulue pour que son extrémité reste toujours en dehors de la bouche du canon, extrêmement petit, ou même l'appareil et qu'on peut lire à chaque instant le diamètre de l'âme au point où se trouve la tête. L'étoile mobile imaginée par Girbeval, a été bien perfectionnée depuis et permet aujourd'hui de vérifier le diamètre d'un canon ou d'une arme à feu portative à un centième de millimètre près.

— Chrom. En chromancie, une étoile est le présage d'un événement qui doit se produire en dehors du livre

arbitre, c'est donc un signe de fatalité heureuse ou mal- heureuse. Sur le mont de Jupiter, une étoile annonce élévation inespérée; sur le mont de Saturne, mort vio- lente; sur celui du Soleil, célébrité scandaleuse; sur celui de Mercure, vol; sur celui de Mars, meurtre; sur celui de la Lune, danger par leau; sur celui de Vénus, peril d'amour. Une étoile à l'extrémité des doigts est un présage de haute réussite, selon la signification du doigt; sur l'index, c'est richesse; sur le médius, pouvoir et autorité; sur l'annulaire, succès d'art; sur l'auricu- laire, réussite innuécire; à la racine du pouce, infortune matrimoniale.

Étoile polaire (ORDRE DE L'), ordre suédois, créé en 1718 par Frédéric I<sup>er</sup>, modifié en 1841 par Charles XIII. Cet ordre, destiné à récompenser le mérite civil, comprend quatre classes : commandeur, grands-croix (écharpe et plaque), commandeur (sautoir et plaque), chevalier (bou- tonnière). Le ruban est noir.

Étoile des Indes (ORDRE DE L'), ordre britannique, créé en 1881 par la reine Victoria pour récompenser les services rendus à l'Angleterre aux Indes par les Euro- péens ou les indigènes. Réorganisé en 1866 et 1876, il est considéré aujourd'hui comme une classe particulière, ou- verte aux Européens, de l'ordre de Victoria réservé aux Indiens. Le souverain en est grand maître, le gouverneur des Indes second grand maître. L'ordre comprend trois classes : grands com- mandeurs (écharpe et plaque), commandeurs (avec plaque); cheva- liers. Le ruban est bleu de ciel, liséré de blanc.

Étoile africaine (ORDRE DE L'), ordre de l'Etat indépendant du Congo, institué en 1888 par Léopold II, sou- verain de l'Etat. Il com- prend six classes : grands-croix, grands officiers, commandeurs, officiers, chevaliers et médaillés. Les médaillés sont obligés de por- ter l'insigne avec le ruban.

Le ruban est à trois bandes égales : deux bleu pâle et celle du centre jaune pâle.

Étoile d'Anjouan (ORDRE DE L'). V. CO- MORES.

Étoile brillante (ORDRE DE L'), ordre de Zanzibar, institué en 1875 par le sultan Sal- den-Bargasch, modifié par le sultan Hamud- ben-Thueni-ben-Said. Il comprend deux ca- tégories, dont la première réservée aux souverains et chefs d'Etats; la deuxième comprend cinq classes : grands-croix, grands officiers, commandeurs, officiers, chevaliers. Le ruban est rouge liséré de blanc.

Étoile de Comores (ORDRE DE L'). V. COMORES.

Étoile d'Éthiopie (ORDRE DE L'). Les insignes sont diffé- rents, suivant les classes. Il comprend cinq classes : la première est réservée aux souverains et chefs d'Etats (écharpe et plaque). Les autres sont : prince, commandeur, offi- cier, chevalier. Le ruban est une tresse à quatre couleurs : bleu, jaune, vert, rouge. Le port de la 3<sup>e</sup> classe (com- mandeur), est autorisé en France.

Étoile Gurkha de Sarasvati (ORDRE DE L'), ordre du Népal, institué par le souverain de cet Etat dans la première moitié du xix<sup>e</sup> siècle, et qui ne comprend qu'une classe. L'insigne est une médaille en or fin, qui se porte sur le côté gauche de la poitrine. Le ruban est de cachemire bleu, tissé de fleurs rouges, blanches et noires.

Étoile noire du Bénin (ORDRE DE L'), ordre colonial, devenu français par décret du 19 mai 1896, institué par le roi Toula, à Porto Novo, en 1892. Il comprend cinq classes : grands-croix (écharpe et plaque), commandeurs avec plaque, commandeurs (sautoir), officiers, chevaliers. Le nombre des chevaliers est illimité. Le ruban est bleu pâle, uni.

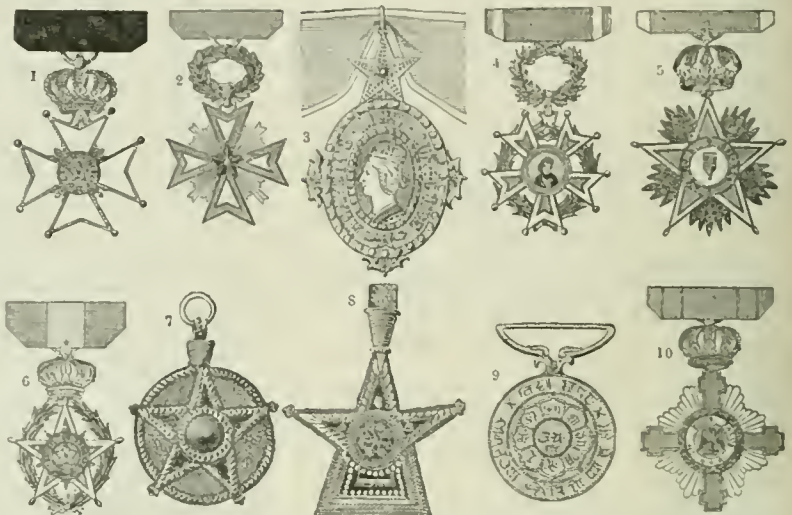
Étoile d'Océanie (ORDRE DE L'), ordre hawaïen, fondé en 1886 par le roi Kalakaua I<sup>er</sup>. Il comprend cinq classes : grands-croix, grands officiers, commandeurs, officiers, che- valiers. Deux médailles, l'une d'or, l'autre d'argent, sont annexées à l'ordre. Le ruban est vert liséré de blanc.

Étoile de Roumanie (ORDRE DE L'), fondé par le prince Charles I<sup>er</sup> en 1877. Les cinq classes sont : grands-croix, grands officiers, commandeurs, officiers, chevaliers. L'insigne pour les militaires est orné de glaives. Le ruban est rouge, avec un double liséré bleu.

Étoile de Seville (c. la Estrella de Sevilla), comé- die du Lope de Vega. — Le sujet se rapproche de la dou- ne du Cid, avec un dénouement tout autre. L'étoile de Seville, Estrella Tavera, fiancée à don Ortiz de Las Ruel- las, a eu le malheur de plaire au roi don Sancho le Brave, qui met tout en œuvre pour la séduire, et s'introduit par ruse dans sa chambre; il y rencontre le frère, Bostos Tavera, qui se jette, l'épée haute, sur le séducteur; don Sancho se découvre : « Je suis le roi ! » Tavera feint de ne pas le croire et le force de mettre l'épée à la main. Au bruit de la lutte, des serviteurs accourent, et, dans le tumulte, don Sancho parvient à s'échapper. Mais il veut se venger d'un tel affront, fait venir don Ortiz, ignorant qu'il est le fiancé d'Estrella, et lui enjoint de provoquer en duel Bostos, dont il a, dit-il, reçu une sanglante injure. Don Ortiz, qui ne peut refuser au roi, obéit, quoiqu'il sache que ce coup d'épée va briser son amour; il cherche querelle à Bostos, et le tue. Tout le reste du drame : poursuites inten- tées par Estrella contre le meurtrier, qu'elle aime tou- jours et voudrait sauver, condamnation et grâce de don Ortiz, séparation des deux amants, abonde en situations fortes et saisissantes.

Étoile du Nord (L), opéra-comique en trois actes paroles de Scribo, musique de Meyerbeer, représenté à l'Opéra-Comique le 16 février 1854. — La partition de l'Étoile du Nord n'est pas l'un des meilleurs ouvrages de Meyer- beer, mais c'est l'un des plus intéressants à étudier. Le compositeur avait donné à Berlin, en 1844, un opéra mili- taire intitulé : le Camp de Silésie. Il désirait faire passer une partie de sa musique dans un ouvrage français; Scribo lui construisit le poème de l'Étoile du Nord, qui mettait en scène pour la vingtième fois les amours de Pierre le Grand et de Catherine. Dans ces conditions, ce n'est pas par l'unité que l'œuvre pouvait briller, les morceaux nou- veaux venant se mêler à ceux écrits pour un autre sujet, et ces derniers même subissant des modifications notables. Mais, parmi ces divers morceaux, il en est d'excellents. Tels sont : au premier acte, le chœur d'introduction et la chanson de Danilowitz, la ballade de Catherine et son duo avec Pierre; au second, le duo des vivandières, la scène de l'ivresse et la marche du tsar, d'un éclat incomparable; enfin, le duettino des deux petits amoureux et la romance de Pierre, d'un sentiment si profondément mélancolique, et qui précède un beau récitatif.

Étoile (USE), tableau de Comerre [1882]. — Une danseuse est assise sur un étroit tabouret de satin bleu. Elle a les poings appuyés sur les hanches. La jambe droite se croise au-dessus du genou de la jambe gauche. Des souliers d'un



1. Ordre de l'Étoile polaire; 2. Ordre de l'Étoile noire du Bénin; 3. Ordre de l'Étoile des Indes; 4. Ordre de l'Étoile brillante; 5. Ordre de l'Étoile d'Océanie; 6. Ordre de l'Étoile africaine; 7. Ordre de l'Étoile d'Éthiopie (3<sup>e</sup> classe); 8. Ordre de l'Étoile Gurkha de Sarasvati; 9. Ordre de l'Étoile de Roumanie; 10. Ordre de l'Étoile de Roumanie.

roses vif brillent aux pieds l'Étoile, tandis que, par terre, se voit un bouquet de fleurs. Ce tableau est une jolie étude de genre. C'est une légère et habile peinture.

Étoile (L), ballet-pantomime ou deux actes de Ad. Aderer et C. de Rodde, musique de André Wormser, représenté à l'Opéra (Paris, 31 mai 1897. — C'est sous le Consulat. Une gamine de Paris a lié connaissance avec un jeune Auvergnat, amateur de bourrée. Vestris la remarque et la fait entrer à l'Opéra, tandis que l'ami part au régiment. La jeune fille obtient tous les succès et devient étoile; mais, quand elle voit revenir son bel amoureux, qui s'est couvert de gloire, elle renonce à ses triomphes et rejoint celui qui son cœur a choisi. Wormser a écrit sur ce gentil livret une partition élégante et spirituelle.

ÉTOILE, comm. de la Drôme, arrond. et à 10 kilom. de Valence, non loin du Rhône; 2.832 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vins. Pendant les guerres de la féodalité et les guerres de religion, c'était une des meilleures places du Valenti- nois. Ruine d'un château fort, où résida Louis XI pendant son séjour en Dauphiné, et qui fut une des retraites favorites de Diane de Poitiers.

ÉTOILE (L), comm. de la Somme, arrond. et à 21 kilom. d'Amiens, près de la Somme canalisée; 1.619 hab. Camp romain, bien conservé et fortement défendu par des escarpements naturels.

ÉTOILE (CHAÎNE DE L'), chaînon oolithique et crétacé des Bouches-du-Rhône et du Var, entre l'Arc au N., l'Huve- vaine au S., coupé au tunnel de la Nerthe par la ligne de Paris à Marseille. Culmen : le mont Aurélien (893 m.).

Étoile (ARC DE TRIOMPHE DE L'). V. ARC DE TRIOMPHE.

ÉTOILE. Biogr. V. ESTOILE.

ÉTOILEMENT (man) n. m. Fêlure en étoile; système de fentes, de crovasses disposées en étoiles : ÉTOILEMENT d'une glace. L'ÉTOILEMENT d'un terrain.

— En T. de métal. Jets d'étincelles qui se produisent dans la fonte coulée, tandis qu'elle est encore en fusion.

ÉTOILER v. a. Semer d'étoiles : La nuit ÉTOILER le ciel. « Parsemer d'objets qui imitent des étoiles par leur éclat ou par leur forme et leur disposition; être semé comme des étoiles sur : ÉTOILER de diamants une femme, une étoffe de paillettes d'or. Les bleus ÉTOILENT les bords mers. »

— Féler, fondre en forme d'étoile : ÉTOILER une bouteille.

— v. n. Éclairer comme fait une étoile.

Étoilé, ée part. pass. et adj. Qui a la forme rayonnante d'une étoile ou qui est couvert d'étoiles : Un ciel ÉTOILÉ. Les molettes ÉTOILÉES des éperons.

— Poétiq. Poussière étoilée. Astres qui brillent la nuit dans le ciel. « Voile étoilé, Empire étoilé, Voile céleste semée d'étoiles. « Séjour étoilé, Ciel considéré comme la demeure des bienheureux.

— Art milit. Fort étoilé. Celui dont le tracé se compose de saillants et de rentrants disposés en forme d'étoile.

— Bot. Feuilles étoilées, Petites feuilles verticillées, disposées en rayons. « Chardon étoilé, Un des noms de la chausse-trape.









**ÉTRÉPAGNY**, ch.-l. de cant. de l'Euro, arrond. et à 18 kilom. des Andelys, sur la Bonde, sous-affluent de l'Épte par la Lévrerie; 2.120 hab. Ch. de f. Ouest. Le général Briand y battit les Saxons, le 29 novembre 1870. — Le canton a 2.000 comm. et 8.364 hab.

**ÉTRÉPE** (subst. verb. de *étréper*) n. f. Hono de défriche- ment ou plutôt sorte de pioche tranchante à larges lames dont les parties coupantes ont une direction perpendiculaire l'une à l'autre et avec laquelle on coupe sous terre les racines des arbustes qu'il s'agit de détruire.

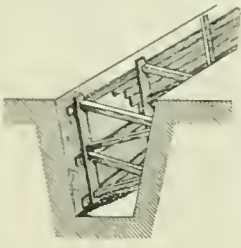


Étrépe.

**ÉTRÉPER** (corrupt. du mot *étréper*) — Changé en é devant un e muet : *J'étrépe. Qu'ils étrépent*; excepté au fut. et au condit. pr. : *Il étrépera. Il étréperait* v. a. Enlever la couche superficielle d'un terrain qu'on veut ameuser, tout en coupant avec l'étrépe les racines des arbustes et plantes traçantes ou pivotantes.

**ÉTRÉS** (du lat. *extera*, les parties extérieures, les envi- rons [signifiait autrefois une cour, un porche, un parvis, un vestibule]) n. m. pl. Disposition des diverses parties d'un lieu d'habitation; disposition des lieux, qu'il est nécessaire de connaître pour se guider : *Connaître les ÉTRÉS d'une maison, d'un endroit.*

**ÉTRÉSILLON** (ll mill. — du préf. *é.* et de *trésillon*, pour *trésillon*; de l'anc. franç. *teser*, tendre, dérivé du lat. pop. *tesare*, même sens) n. m. Techn. Pièce de bois placée transversalement dans les fondations d'un bâti- ment, dans une tranchée en cavé ou dans les galeries d'une mine, pour s'op- poser à l'écroulement des terres ou pour élayer des murs peu solides. || Mor- ceau de bois qu'on fait en- trer de force entre les so- lives d'un plancher, afin de les consolider. || Construc- tion servant à maintenir écartées les parties sou- mises à une charge trop considérable, qui tendrait à les faire déverser. || Mor- ceau de bois placé entre des planches empilées pour les empêcher de se toucher.



Étrésillons.

— Mar. Morceau de bois servant à serrer deux cordages ensemble au moyen d'une ligature.

**ÉTRÉSILLONNEMENT** (*si-llo-ne-man* [ll mill.]) n. m. Ac- tion d'étrésillonner.

**ÉTRÉSILLONNER** (*si-llo-né* [ll mill.]) v. a. Techn. Soute- nir un mur, des terrains, un puits, au moyen d'étrésillons.

**ÉTRÉSSE** (*trés*) n. f. Fenille de carton. || Papier gris dont on double les cartes à jouer pour les rendre opaques.

**ÉTRETAT**, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 27 kil. du Havre, sur le littoral de la Manche, au N. du cap d'Antifer; 1.950 hab. (*Étretatais, aises ou Étretatiens, emes*) Bains de mer très fréquentés, depuis que le peintre Isabey et le romancier Alphonse Karr en ont vanté les beautés naturelles. Entre deux falaises hautes de 90 m., Etretat occupe le fond d'une *vallée*, inférieur au niveau des hautes mers. Une digue naturelle de galets protège le village contre les vagues, mais les eaux qui viennent du *grand val* et du *petit val* à l'intérieur l'ont plusieurs fois inondé, notamment en 1842. La renommée d'Etretat est due surtout aux découpures pittoresques de ses falaises calcaires : la *Porte d'Aval*, la *Manneporte*, deux arceaux percés par les flots; l'*Aiguille d'Etretat*, obélisque haut de 70 mètres. Eglise, monument historique, nef du XI<sup>e</sup> siècle, chœur et transept du XIII<sup>e</sup>. — Gustave Courbet, dans un tableau, qui obtint un grand succès, a représenté la Fa- laise d'Etretat (1870).

**ÉTREUX**, comm. de l'Aisne, arrond. et à 31 kilom. de Vervins, sur le Noirieu, affluent de l'Oise et sur le canal de la Sambre à l'Oise; 1.628 hab. Ch. de f. Nord.

**ÉTRICAGE** (*kaj*) n. m. Action d'étriquer, de réduire les dimensions d'une pièce de bois. || Travail de la face d'une pièce de construction qui doit s'appliquer sur une autre pour la doubler, la fortifier.

**ÉTRICHÉ**, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 32 kil. de Baugé, sur la Sarthe; 1.110 hab. Ch. de f. Ouest. Fa- brique d'engrais. Manoir à tourelles du Port-l'Abbe.

**ÉTRICHER** (mot d'orig. german. ; allem. *streichen*, frotter) v. a. Frotter, au moment de leur torsion, les cordes à boyau avec un paquet de cordes de crin imbibé d'eau afin de les empêcher de se détordre.

**ÉTRIER** (*tri-é* — anciennem. *estrien*, en langue d'oc *estreuip* [mot d'orig. german.]) n. m. Sorte d'anneau en métal, suspendu par une courroie de chaque côté de la selle, et sur laquelle le cavalier appuie le pied : *S'affermir sur les ÉTRIERS. Passer son pied dans l'ÉTRIER. Étrier à pied*, Étrier couvert dont on se servait au XV<sup>e</sup> siècle, quand on ne portait pas de solerets.



Étrier d'armes (XV<sup>e</sup> s.).

— Fig. Plateau, dans les montagnes. (On le considère comme un étrier servant à l'ascension.) || *Avoir les étriers trop courts*, Avoir les jambes courtes et arquées. (Arg. milit.)

— Agric. Pièce avec laquelle on fixe le centre de la charrue contre l'âge, sans entailler celui-ci.

— Anat. Nom de l'un des osselets de l'oreille interne, qui a à peu près la forme d'un étrier.

— Archéol. *Étrier d'arbalète*, Étrier de fer placé à la tête de l'arbre des arbalètes à moufle, et dans lequel l'arbalétrier assurait son pied, pour main- tenir son arme, tandis qu'il en bandait l'arc. || *Étrier d'armes*, Arme courte de la famille des léaux, formée d'un fût, dont la douille était terminée par un anneau ou par un étrier qui retenait quatre

ou cinq chaînes de fer, terminées chacune par une masse ou une boulo du même métal. L'étrier est une variété du léau du guerroy. || *Étrier de pâtissier*, Sorte de pâtisserie légère en usage au moyen âge, et qui était une gaufre à laquelle on ajoutait parfois du fromage.

— Blas. Meuble de l'écu, représentant l'étrier dont se sert le cavalier pour monter à cheval.

— Chir. Bandage en usage après la saignée du pied. (On l'appelle aussi *HUIT DU COC-DE-MED.*) Appareil qui s'adapte aux



Étrier chir.

fautouils des- tinés à l'exa- men des fem- mes et qui soutient les pieds.

— Manège. *Pied de l'étrier*, Pied gauche, parce que c'est celui qu'on place dans l'étrier pour monter à cheval. || *Pied gauche* du cheval, parce que c'est de ce côté qu'on met le pied à l'étrier pour monter à cheval.



A, A, étriers de marche-pied (mar.).

— Mar. *Étrier des chaînes de hauban*, Chal- non le plus bas des cadènes. || *Étrier du gouvernail*, Cercle double placé à la tête du gouvernail et destiné à recevoir les drosses. || *Étriers à croissant*, Barres d'appui pour le retour de l'écoutte de grand-voile. || *Étriers d'étrave* et *d'étambot*, Liaison entre l'étrave et la quille, l'étambot et la quille. || *Étriers des tangons*, Supports sur lesquels s'appuient les tangons quand on les rentre contre le bord. || *Étriers de marche-pied*, Suspensoirs des mar- che-pieds. || *Étrier de machine*, Bride.

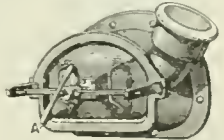
— Techn. Pièce de fer repliée en forme d'é- trier, et servant à embrasser et à soutenir un échafaud de peintre, une poutre, une serrure, etc. || *Bas d'étrier* ou simplem. *Étrier*, Bas dont la partie inférieure consiste en une bande embrassant le pied comme un étrier. || Nom donné aux bandes de cuir attachées aux jambes des couvreurs, et au moyen desquelles ils grimpent le long de la corde à nœuds, se tien- nent sur les tuiles. || Partie du taquet sur la- quelle vient buter la navette des métiers à tisser. || Fermeture spéciale de l'ouverture des cornues à gaz, pour éviter toute déperdition.



Étrier d'échafaudage.

— Loc. div. à *franc étrier*, De toute la vitesse de son cheval : *Courir à FRANC ÉTRIER.*

— Vin, *Coup de l'étrier*, V. coup. || *Étre fort, ferme sur ses étriers*, Se tenir solidement à cheval, les pieds dans les étriers, et, fig., Défendre énergiquement ses opinions, poursuivre résolument ses projets. || *Perdre, Vider les étriers*, Laisser ses pieds sortir des étriers, et, fig., Perdre l'avantage qu'on avait dans la lutte; se laisser déconcerter. || *Avoir le pied à l'étrier*, Être prêt à monter à cheval, à partir, et, fig., Être en action, être sur le qui-vive, se tenir prêt.



A, étrier de corne à gaz.

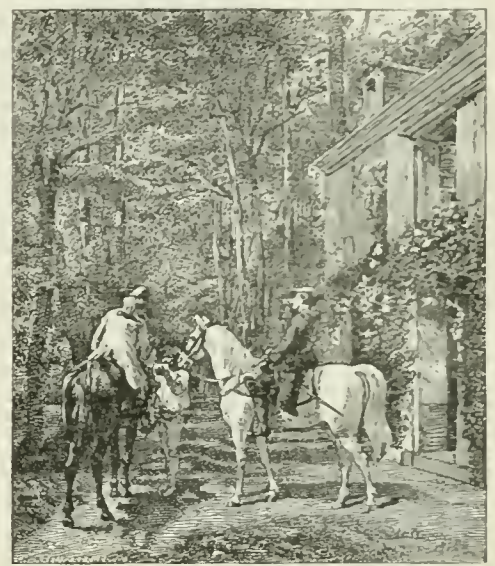
— Signifié également Être en bonne voie pour réussir. || *Avoir toujours le pied à l'étrier*, Être tou- jours en voyage. — Être toujours prêt à partir. || *Tenir l'étrier à quel- qu'un*, Lui tenir l'étrier immobile pour l'aider à monter à cheval, et, fig., L'aider dans ses entre- prises, favoriser ses des- seins. || *Mettre à quel- qu'un le pied à l'étrier*, Au fig., Favoriser ses débuts, être le premier artisan de sa fortune.

— Télégr. élect. Pointes de fer que les surveil- lants des lignes télégra- phiques s'attachent aux pieds pour se cramponner aux poteaux et se hisser ainsi plus facilement jus- qu'à hauteur des fils. || *Bande de fer de forme variable qu'on scelle dans un mur et qui sert à ap- puyer ou à supporter des isolateurs et autres objets.*

— Escvel. Archéol. L'étrier est un arceau de métal, suspendu par une tête, percée d'une fenê- tre nommée *œil*. L'ar- ceau est composé de deux branches issues de cette tête et se réunissant inférieurement par une barre transversale ou pé- dale que l'on appelle la *sole*. La courroie passant par l'œil, et qui se rattache à la selle, est l'*étrivière*. Les premiers étriers semblent avoir été tout simplement des courroies doubles où pouvaient reposer les semelles du cavalier. L'antiquité classique ne semble pas avoir connu l'étrier; il faut arriver au X<sup>e</sup> siècle de notre ère pour en trouver des exemples, soit comme figuration, soit comme objet. Les étriers prétendus romains, décrits et figurés par Viollet-le-Duc, appartiennent au moyen âge chrétien et ne sont certainement pas antérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle. Les étriers les plus anciens sont remarquables par la longueur de leurs branches disposées en ogive très pointue. À mesure que l'on avance vers le XIX<sup>e</sup> siècle, l'arc des branches tend à se modeler en plein cintre. La sole ou *planche* va de même en s'élargissant; dans certains types du XV<sup>e</sup> siècle,

elle est souvent presque aussi longue que le pied du ca- valier. C'est en quoi ces étriers se rapprochent des types orientaux, où la planche plane ou à deux talus est extrême- ment vaste. Les cavaliers grecs et albaïns, que l'on appe- lait stradiots, en avaient encore, au XVI<sup>e</sup> siècle, de sem- blables, qu'on nommait « étriers à la genotte ». Entre les types les plus anciens et les modernes, il n'existe pas de différences fondamentales; car, au XIII<sup>e</sup> siècle déjà, on trouve des exemples à sole pivotante, disposition qui a pour but d'empêcher le pied du cavalier désarçonné de rester pris dans l'arceau. C'est sans doute cette même crainte qui fit construire les étriers dits « à barbacane », dont les femmes commencèrent à user au XVI<sup>e</sup> siècle. Dans ce type, façonné en bout de chausson et encore l'usage courant en bien des pays, on a assuré le déplacement du pied, qui se bute contre un bout de chausson en métal. Au XV<sup>e</sup> siècle, on construisait déjà pour les joutes et les tournois des étriers à grilles qui imitent cette forme, mais le bout du chausson était allégé par de larges fenêtres qui lui donnaient l'apparence d'une visière grillée.

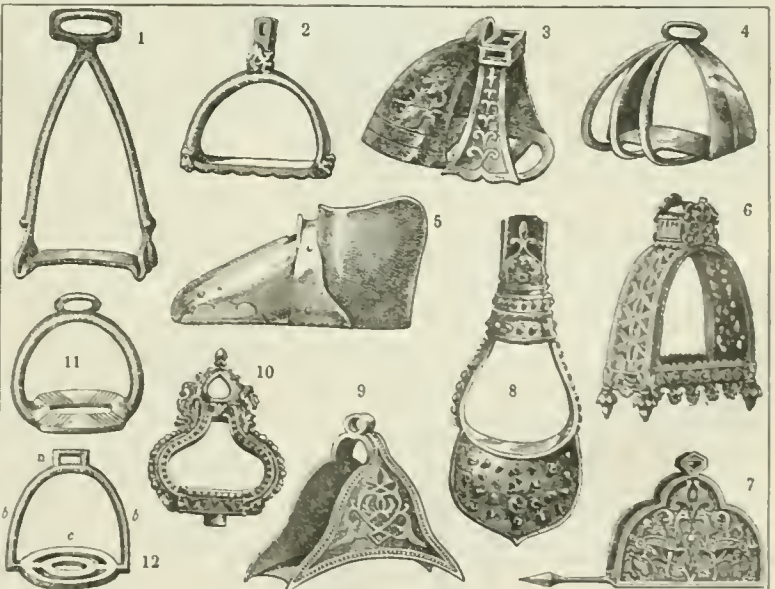
**Étrier** (LE COUP DE L'), tableau de Meissonnier 1865. — Devant une maison située au milieu d'un bois, deux



Le Coup de l'étrier, d'après Meissonnier.

personnages vêtus à la mode de Louis XV sont à cheval, prêts à partir. L'un d'eux vide son verre; l'autre se fait donner à boire par un homme qui se tient debout auprès de lui. Ce tableau se fait remarquer par la finesse de la touche et la perfection du rendu.

**ÉTRIER** (*tri-é*). **ÈRE** adj. Constr. Se dit d'une jambe, d'un pilier placé à la tête d'un mur mitoyen : *Pilier ÉTRIER.*



ÉTRIERS : 1. X<sup>e</sup> s. — 2. XII<sup>e</sup> s. — 3. De tournai (XV<sup>e</sup> s.). — 4. A grille (1800) — 5. De joute (XVI<sup>e</sup> s.). — 6. Espagnol (XVII<sup>e</sup> s.). — 7. Mauresque (XVII<sup>e</sup> s.). — 8. Turc (XVII<sup>e</sup> s.). — 9. Arabe. — 10. Indien, en bronze (XVIII<sup>e</sup> s.). — 11. Moderne. — 12. A la française. a, œil, b, branches, c, grille.

**ÉTRIÈRE** n. f. Petite lanière de cuir servant à attacher les étriers à la selle, quand ils ne pendent pas. || On dit aussi **PORTE-ÉTRIERS** et **TROUSSER-ÉTRIERS**.

**ÉTRIEUX** n. m. pl. Techn. Syn. de ÉTRÉSILLON.

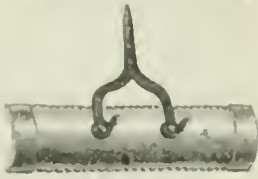
**ÉTRIF** n. m. Linguist. Syn. de ESTRIF.

**ÉTRIGUÉ, ÈE** adj. Vénéral. Syn. de ÉTRICQUÉ, ÈE.

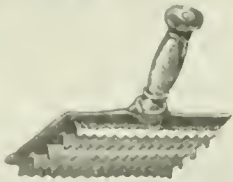
**ÉTRILLAGE** (*tri-laj*) n. m. Techn. Action d'é- triller. || *Opération de corderie qui consiste à débarrasser les torsions d'une corde ou d'une ficelle des fragments de chênovette adhérents et à rabattre les poils du chanvre par un collage.*

— Fig. et pop. Râclée : *Recevoir un bon ÉTRILLAGE.* || *Perte d'argent.* || *Tromperie.*

ÉTRILLE n. f. ...



Étrille xv.



Étrille.

ÉTRILLER v. n. ...

ÉTRIPAGE n. m. ...

ÉTRIPER v. n. ...

ÉTRIQUE n. f. ...

ÉTRIQUEMENT n. m. ...

ÉTRIFIER v. n. ...

ÉTRIER n. m. ...

ÉTRIERE n. f. ...

ÉTRIVRE n. f. ...

ÉTRIVRE n. f. ...

ÉTRIVRE n. f. ...

ÉTRIVRE n. f. ...

ÉTRIVRE n. f. ...

ÉTRIVRE n. f. ...

ÉTRIVRE n. f. ...

ÉTRIVRE n. f. ...

ÉTRIVRE n. f. ...

ÉTRIVRE n. f. ...

ÉTRIVRE n. f. ...

ÉTRIVRE n. f. ...

ÉTRIVRE n. f. ...

— ENCYCL. L'étrivière est passée dans l'œil de l'étrier...

ÉTRONGENT n. m. ...

ÉTROIT n. m. ...

— Fig. Dont l'action est très bornée, s'étend à un petit nombre d'objets...

— Fani. Avoir la conscience étroite comme la manche d'un cordelier...

— Écrit. sainte. Voie étroite, Chemin étroit, Voie du salut...

— n. m. Co qui est étroit : Préférer le LARGE à l'ÉTROIT.

— Loc. adv. A l'ÉTROIT. Dans un espace trop resserré...

— Adverbialement. au masc. Étroitement, d'une manière étroite...

— ÉTROITEMENT adv. D'une manière étroite, à l'étroit...

ÉTROITESSE (tèss) n. f. Caractère de ce qui est étroit...

ÉTRONNER (tron-né) v. a. Pop. Aller à la selle.

ÉTROPE n. f., ÉTROPER v. a. Mar. Autre orthographe de ESTROPE, ESTROPER.

ÉTROPLE ou ÉTROPLUS (é, pluss) n. m. Genre de poissons acanthoptères...

ÉTROPE n. f., ÉTROPER v. a. Mar. Autre orthographe de ESTROPE, ESTROPER.

ÉTROPE n. f., ÉTROPER v. a. Mar. Autre orthographe de ESTROPE, ESTROPER.

ÉTROPE n. f., ÉTROPER v. a. Mar. Autre orthographe de ESTROPE, ESTROPER.

ÉTROPE n. f., ÉTROPER v. a. Mar. Autre orthographe de ESTROPE, ESTROPER.

ÉTROPE n. f., ÉTROPER v. a. Mar. Autre orthographe de ESTROPE, ESTROPER.

ÉTROPE n. f., ÉTROPER v. a. Mar. Autre orthographe de ESTROPE, ESTROPER.

ÉTROPE n. f., ÉTROPER v. a. Mar. Autre orthographe de ESTROPE, ESTROPER.

ÉTROPE n. f., ÉTROPER v. a. Mar. Autre orthographe de ESTROPE, ESTROPER.

ÉTROPE n. f., ÉTROPER v. a. Mar. Autre orthographe de ESTROPE, ESTROPER.

ÉTROPE n. f., ÉTROPER v. a. Mar. Autre orthographe de ESTROPE, ESTROPER.

ÉTROPE n. f., ÉTROPER v. a. Mar. Autre orthographe de ESTROPE, ESTROPER.

la mer Tyrrhénienne, la Maera et l'Apennin. La partie orientale était couverte des ramifications de l'Apennin...

ÉTRURIE (ROYAUME D'), royaume créé par Bonaparte par le traité du 21 mars 1801 entre la France et l'Espagne...

ÉTRURIEN, ENNE (ri-en, èn), personne née en Étrurie, ou qui habite ce pays. — Les ÉTRURIENS.

ÉTRUSCILLA, impératrice romaine, femme de Trajan-Dèce, mère des Césars Herennius Étruscus et Hostilien.



Etrusilla.

ÉTRUSCOLOGUE (sko-logh) — de étrusque, et du gr. logos, discours) n. et adj.

ÉTRUSCUS HERENNIUS, fils de l'empereur Décius. Il recut, en 250, le titre de César avec la puissance tribunitienne...

ÉTRUSQUE (trusk'), syn. de ÉTRURIEN, ENNE. — Les ÉTRUSQUES.

— Adjectif. : Langue, Art ÉTRUSQUE. Vases, Monnaies ÉTRUSQUES.

— ENCYCL. Ethnographie. Les anciens appelaient Étrurie la région qui correspond à peu près à la Toscane moderne...

— Origines. Il n'est guère de race à laquelle on n'ait vainement tenté de rattacher les Étrusques.

— Linguistique. La langue étrusque est encore une énigme pour la science moderne.

— Histoire. Les Annales écrites par les Étrusques, et dont l'empereur Claude avait tiré un ouvrage de vingt livres, sont perdues.

— Étroussat, comm. de l'Allier, arr. et à 15 kilom. de Gannat, non loin de la Soule; 1.218 hab.

ÉTROUSSE n. f. Dr. anc. Adjudication de certains biens en justice.

ÉTROUSSER (trou-sé) — rad. étrousse) v. a. Dr. anc. Adjuger en justice : ÉTROUSSER une terre.

ÉTRUFFÉ (tru-fé), ÉE (altérat. du mot otraphié) adj. Vener. Chien truffé, Celui dont la cuisse est atrouffée.

ÉTRUFFURE n. f. — rad. étruffe) n. f. Vener. Atrophie de la cuisse des chiens, à la suite d'une blessure ou d'une foulure.

ÉTRURIA, localité d'Angleterre (comté de Stafford pres de Stoke-upon-Trent); 4.800 hab. Manufacture de céramiques.

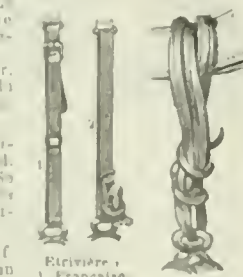
ÉTRURIE lat. Etruria, Etrusca ou Tuscia), région de l'Italie au. itane, la VII<sup>e</sup> division d'Auguste, entre le Tibre,



Amarage en étrivage.



Étrophe.

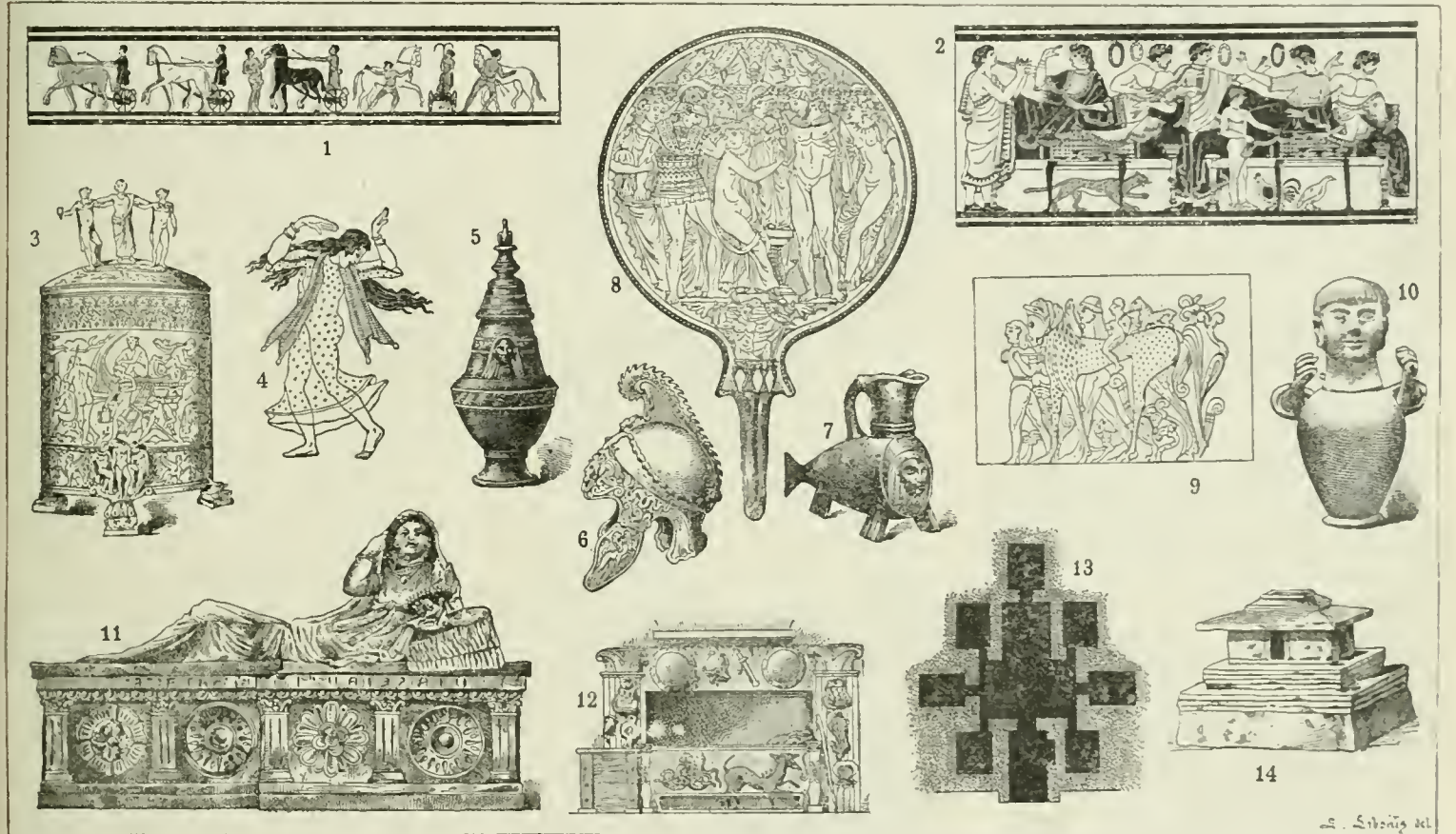


Étrivière 1 Française 2 A la hennegronne 3 Étrivière arabe

formaient une curie, plusieurs curies une tribu, trois tribus une cité. Avec les progrès de la richesse industrielle et commerciale, ces institutions devinrent sans doute plus démocratiques, comme semblent l'indiquer les réformes introduites à Rome par l'Étrusque Mastaroc (Servius Tullius). Chaque cité était gouvernée par un roi électif pris parmi les lucumons. Les cités étaient confédérées douze par douze. La plus puissante de ces confédérations était celle de Toscane, dont Tarquinii parait avoir été la métropole. Un conseil délibérait des affaires communes aux cités confédérées, décidait de la paix et de la guerre. Ses décisions étaient obligatoires, à peine d'exclusion de la confédération. Il élisait un grand prêtre, veillait aux sacrifices et aux jeux. Le sanctuaire de Voltumna jouait, en Etrurie, un rôle analogue à celui de Delphes et d'Olympie en Grèce. L'Etrurie était par excellence la terre de l'aruspicine, et Rome apprit d'elle la science des augures. Ses dieux formaient une hiérarchie : les divinités supérieures, qui semblent se rattacher au Destin; puis douze divinités groupées autour de Jupiter (Tinia) comme les *dui consules* des Latins, les divinités infernales ou *Mania*; enfin, une multitude d'esprits malfaisants comme les horribles *Charons*, armés de maillets, et les *Furies*; ou bons, comme *Tagès* et les *Lazæ* ailées. Chaque cité possédait trois sac-

sont pas moins intéressantes. La maison étrusque est connue surtout par les documents fournis par les tombes et par les textes de Vitruve. La plus simple est en bois, carrée, avec un auvent de chaque côté. La plus compliquée annonce la maison romaine avec son *atrium*. Le temple est une imitation plus ou moins adroite du temple grec. Les rochers de Norchia, sculptés en façade gréco-toscane, en donnent une idée. Le temple étrusque était en bois, ce qui explique l'absence de grande sculpture décorative. La tombe la plus ancienne, dite *a pozzo*, consiste en un puits conique au fond duquel repose l'urne cinéraire. Aux VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles, paraissent des tombes à inhumation (*ossa*), dont le mobilier va toujours s'enrichissant. A partir du VI<sup>e</sup> siècle, la tombe devient un caveau, simple couloir, ou couloir précédé d'un vestibule et aboutissant à une ou plusieurs chambres. Dans le roc sont réservés des pilastres; tout autour sont disposés les baquoets ou les niches qui recevront le mort, entouré des objets qui, pendant sa vie, lui ont été utiles ou agréables. Le plafond simule une voûte ou une charpente; des armes, des ustensiles sont sculptés à même la pierre, ou bien les parois sont couvertes de peintures. L'extérieur présente l'aspect d'un *tumulus* en maçonnerie, parfois énorme comme la Cucumella de Vulci, dont l'entrée fut si bien

par des artistes grecs; d'autres, enfin, sont l'œuvre des Étrusques. Ils se reconnaissent à la grossièreté du dessin et de la forme. Plus originaux sont les vases de terre noire en forme de bustes appelés *canopes*; encore ont-ils leur prototype en Égypte; et la multitude des vases noirs du style appelé *bucchero*. Les uns ont un simple décor incisé, d'autres portent des ornements en relief imprimés au cylindre ou moulés et appliqués. Tout, dans cette sorte de céramique, indique l'imitation d'une vaisselle métallique. Les Étrusques excellèrent, dit-on, dans la métallurgie. On a retrouvé des figurines, des appliques estampées qui revêtaient des meubles ou des chars, des pièces de vaisselle décorées avec luxe, des cistes, des miroirs gravés à l'imitation des miroirs grecs, des armes, des objets de harnachement, etc. L'orfèvrerie était prospère. Les bagues, fibules, boucles de ceinture, pendants d'oreilles trouvés en Etrurie, de bronze ou d'or, sont d'une merveilleuse finesse et d'un fort beau style. Les plus précieux au point de vue de l'art sont ceux où l'on constate une imitation orientale. Enfin, on a trouvé en Etrurie des pierres gravées, scarabées, etc., les uns originaux, les autres importés. Les monnaies sont de bronze, d'argent et d'or. — BIBLIOG. : Miceli, *l'Italie avant la domination des Romains* (1824); Otfried Müller, *die Etrusker* 1829 et 1837;



ART ÉTRUSQUE : 1. Peinture de Corneto. — 2. Scène de banquet (peinture de Corneto). — 3. Ciste Ficoroni. — 4. Daosense (peinture de Corneto). — 5-7. Vases de Bucchero. — 6. Casque. — 8. Hélène et Ménélas (miroir du Musée britannique). — 9. Peinture de la tombe Campana (Véies). — 10. Canopé étrusque (Musée de Florence). — 11. Sarcophage en terre cuite de Chiusi (Musée de Florence). — 12. Chambre funéraire de Cere. — 13. Plac d'une tombe à plusieurs chambres (Vulci). — 14. Urne funéraire en forme de maison (Cibuti).

tuaires dédiés à Jupiter (*Tinia*), à Junon (*Cupra*), à Minerve (*Menerva*), et avait en outre des cultes particuliers. Aux croyances étrusques se mêlaient des éléments grecs, orientaux, italiotes. Le trait le plus saillant de cette religion est un formalisme superstitieux qui se retrouve à Rome. — *Industrie, agriculture, état matériel.* Une grande partie du fertile territoire jadis occupé par les Étrusques est aujourd'hui livrée à la malaria et presque inhabitée. Grâce à un savant système de drainage, dont les restes se rencontrent encore à chaque pas, cette campagne était alors florissante, et l'agriculture, avec l'élevage, était la grande richesse de l'Etrurie. La pêche et la chasse y étaient abondantes. Le commerce était actif par terre et par mer. Des caravanes venues du nord apportaient l'ambre à l'embouchure du Pô. Des relations incessantes rapprochaient les marchands étrusques, grecs, carthaginois, et, à partir du III<sup>e</sup> siècle, campaniens. Le mobilier, les tombes et les peintures qui décorent quelques-unes d'entre elles à Orvieto, à Chiusi, à Tarquinies (Corneto), permettent de reconstituer en partie la vie de ce peuple. Elle frappe par son caractère d'opulence. On aimait la vie large et facile, la bonne chère, les riches habits à l'orientale, les bijoux et les ornements précieux, le luxe du mobilier, le plaisir, non sans licence. Les cérémonies étaient pompeuses. Les jeux, les danses, un long cortège de parents, d'amis, de lieutenants, de magistrats accompagnaient les funérailles des grands. Les Romains empruntèrent aux Étrusques les jeux et les représentations scéniques, qui avaient un caractère religieux, le triomphe, le cérémoniel de leurs pompes officielles. — *Architecture.* Les Étrusques ont presque tout emprunté à la Grèce et à l'Orient. C'est en architecture qu'ils ont montré le plus d'originalité. Ils excellèrent dans les travaux publics. Les restes imposants des murailles de leurs villes subsistent en maints endroits (*Norba, Alatri, Fiesole, Volterra, Sutri, Ardeè, Tarquinies, Rome*, etc.). Les égouts des villes sont aussi remarquables que les drainages des campagnes. La *cloaca maxima* de Rome, en est le plus fameux exemple. Les belles portes de Faléries, de Sutri, de Volterra, de Tarquinies, ornées à la clef d'une tête humaine et d'un masque de gorgone, ne

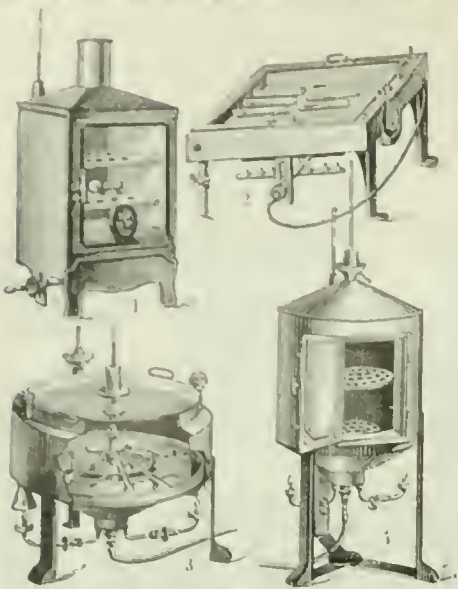
dissimulées qu'on n'a pu la découvrir, ou une façade de temple sculptée sur une falaise à pic, etc. — *Sculpture. Peinture.* La sculpture n'est pas à la hauteur de l'architecture. On cite des morceaux fameux : la *Minerve d'Arezzo*, l'*Enfant à l'oiseau*, la *Louve du Capitole*, l'*Orateur*, en bronze; mais il n'est pas sûr que ce ne soient pas des œuvres grecques. Les urnes en forme de buste, les stèles, sont presque toujours d'une exécution médiocre. Très remarquables sont les couvercles de sarcophages en terre cuite, représentant le mari et la femme de grandeur naturelle. C'est, en effet, dans la sculpture en argile que les Étrusques ont le plus brillé. C'est à elle que l'on demanda le quadriga qui décorait le fronton du temple de Jupiter Capitolin et les admirables figures de divinités et les ornements d'un temple de Civita-Castellana déposés à Rome au musée di *Papa Giulio*. Cette sculpture était polychrome. L'absence de grande sculpture en marbre s'explique par le défaut de la matière première, les carrières de Carrare et de Luna n'étant pas encore exploitées. La métropole de Corneto est la plus riche en peintures. On y voit des banquets, des danseurs, des musiciens, les jeux du cirque, les courses de chevaux et de chars, les funérailles et leurs préparatifs, des sujets mythologiques, des scènes de chasse et de pêche. Le style révèle successivement une influence orientale, une production indigène encore inexpérimentée, une prédominance de l'influence grecque, grâce à laquelle le dessin prend de la fermeté et le coloris de la variété, enfin une période d'épanouissement qui correspond au III<sup>e</sup> siècle, et où les peintres, maîtres du clair-obscur et de la perspective, traitent volontiers les sujets mythologiques. On remarque, dans la peinture étrusque, une tendance au réalisme et la recherche du mouvement. Les portraits y sont fréquents. — *Arts industriels.* C'est à la céramique que l'Etrurie a dû sa renommée artistique. Plus de 20.000 vases peints étaient extraits au commencement de notre siècle de la seule métropole de Vulci, et une multitude d'autres l'ont été, depuis, de tous les points du sol étrusque. Mais les vases de style corinthien, comme les amphores panathéniques sont de provenance grecque. Ils ont été importés en Etrurie. D'autres ont été fabriqués dans le pays, mais

*Museo gregoriano* (Rome, 1842); Dennis, *Cities and cemeteries of Etruria* (Londres, 1878); Noël des Vergers, *l'Etrurie et les Etrusques* (Paris, 1862-1865); J. Marthe, *l'Art étrusque* (Paris, 1889); Gsell, *Fouilles dans la nécropole de Vulci* (Paris et Rome, 1891). **ETSCH**, nom allemand de l'Adige, dans la partie supérieure de son cours Tyrol. **ETSERI**, comm. du grand-duché de Finlande (gouv. de Wasa); 5.000 hab. **ETT** (Gaspard), compositeur allemand, né à Eresing en 1788, mort à Munich en 1847. Il fut organiste à l'église Saint-Michel, à Munich, de 1816 jusqu'à sa mort. Il y remit en lumière d'anciennes œuvres de musique religieuse des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Et a écrit huit messes à quatre et huit voix, deux *Requiem*, deux *Miserere*, un *Stabat Mater*, et de très nombreux motets. **ETTELBRUCK**, comm. du gr.-duché de Luxembourg (dist. de Diekirch), sur l'Alzette et près de son confluent avec la Sure; 3.780 hab. La ville tire son nom d'un pont traversant la Sure, qui s'appelle *pont d'Attila*, en allem. *Etsel*, la ville s'appelant autrefois *ETTELBRUCK*. **ETTEN**, ville des Pays-Bas (Brabant-Septentr.); 6.200 h. Céréales et bestiaux. **ETTENHEIM**, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade), sur l'Ettenbach; 2.921 hab. Le duc d'Enghien y résidait quand il fut enlevé par ordre du Premier Consul (1804). **ETTERBEEK**, comm. de Belgique (prov. de Brabant, arrond. admin. et judic. de Bruxelles, dont elle forme un faubourg; 17.735 hab. Salines, filature de coton, tannerie. **ETTERLIN** (Petermann), chroniqueur suisse du XVI<sup>e</sup> s. Il fut greffier à Lucerne et prit part aux guerres de Souabe et de Bourgogne. Il a écrit une *Chronique de l'honorable confédération* (1507). **ETTIDINE** (*ét*) n. f. Alcaloïde C<sup>11</sup>H<sup>17</sup>N<sup>3</sup>, homologue de la quinoléine, et que l'on trouve dans les produits du fractionnement de la quinoléine. **ET-TIDJANI**, écrivain arabe du XIII<sup>e</sup> siècle de notre ère. On ne possède de lui qu'un seul ouvrage ayant pour





verre et par une membrane placée à la partie inférieure de l'appareil est comprimée et diminue l'appart du

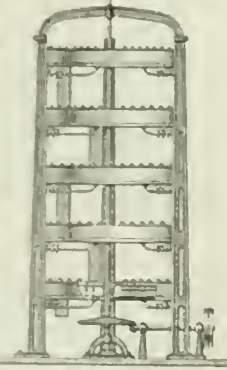


Étuves 1. Ordinaire à air. 2. Id. 3. Du Dr Roux pour coaguler le serum. 4. Du Dr Arsenault pour fermentations et cultures, donnant des températures invariables jusqu'à 120°.

gar Si la température des é, au contraire, la pression sur la membrane diminue et la quantité de gaz amenée aux brûleurs augmente.

— Techn. On se sert des étuves dans l'industrie moins pour la dissociation parfaite des corps, qui est réalisée directement par les calorifères, que pour le dosage de l'humidité, ou l'évaporation lente. On peut employer dans ce but soit les étuves à huile, soit les étuves à bain de sable ou à gaz, dans lesquels on obtient à la fois les différences régulatrices, des températures constantes. Souvent, aussi, les étuves sont les grandes chambres closes à température variable, comme dans les fabriques d'indienne.

Quant à l'étuve à fécula où l'on maintient le produit, préalablement humecté d'eau additionnée, à une température de 110° à 120°, c'est une colonne métallique creusée dans laquelle peuvent tourner des agitateurs horizontaux se mouvant sur des plateaux circulaires fixes. La fécula, entraînée par les agitateurs, tombe peu à peu d'un plateau sur l'autre et dans son mouvement de descente, se sèche complètement.



Étuve à fécula.

ÉTUVÉE subst. verb. de étuver n. f. Art culin. Syn. de ÉTUVE.

— Techn. Pans de sucre que l'on met à la fois dans l'étuve d'une raffinerie.

ÉTUVEMENT man n. m. Action d'étuver; L'ETUVEMENT des bois, des jais de sucre.

ÉTUYER v. a. Mettre à l'étuve, sécher ou chauffer dans une étuve. ÉTYVER des pains de sucre.

— Art cul n. Faire cuire à l'étuve; ÉTYVER des pigeons.

— Mar. Étuyer des plats de corail. Les passer dans un chaudron plein de goullon. Étuyer un bordage. Le soumettre à un bain de vapeur pour le rendre flexible.

— Ml. Louagner légèrement; ÉTYVER une plume avec du fer.

ÉTYVER, v. pr. Prendre un bain de vapeur. Vieux.

ÉTUYISTE (mst) — rad. étuyer n. m. Autre. Celui qui se fait des bains publics. On a dit aussi ÉTYVER.

ET VERA INCESU PATUIT DEA. V. VERA INCESU.

Etymologicum magnum n. Grand Etymologique. C'est à la fin du 15e siècle qu'on désigne communément un lexique grec composé vers la seconde moitié du 1er siècle, et dont le titre exact est *Etymologicum magnum katalphabèton*. L'ordre alphabétique n'est pas observé rigoureusement dans ce recueil, compilé en assez peu de renseignements grammaticaux, historiques, mythologiques, etc., ou abondant les étymologies les plus fantaisistes et les plus contradictoires, l'auteur a voulu ainsi attirer au même mot in ou six ou dix différentes. C'est, toutefois, que n'a pu être par l'archéologue et le linguiste. L'auteur en est inconnu. Il est présumable que ce dictionnaire s'est fait par additions successives dans à plusieurs compilateurs. La première édition, publiée à Venise en 1499 par Musurus et Callergis, a fini deux lexiques distincts: un *Etymologicum magnum* proprement dit et un *Etymologicum alio*. Le premier lexique n'a été conservé par deux manuscrits du 15e siècle: le *Vulcanus gr.* 1818 et le *Toront.* S. Marc 304; le second par de nombreux manuscrits, dont le meilleur est celui de Paris (supp. gr., 172). L'édition la plus commode est celle de Fr. G. Sturz (Leipzig, 1818); on peut aussi consulter celle de Th. Gaisford (Oxford, 1848).

ÉTYMOLOGIE (jl) — du gr. *etymologia*; du *etymos*, vrai, et *logos*, mot) n. f. Linguist. Science qui a pour objet l'origine des mots; Les lois de l'ÉTYMOLOGIE. La base de l'ÉTYMOLOGIE est désormais placée dans l'induction historique

E. Littré. Origine d'un mot; la source dont il dérive: *ÉTYMOLOGIE enrassemblable, douteuse, hasardée.*

— Encycl. On a disserté sur le langage depuis Hérodote et Démocrite, mais l'étymologie scientifique date à peine d'un siècle. Les philosophes et grammairiens de l'antiquité ont eu le tort d'apporter dans leurs recherches des préoccupations métaphysiques tout à fait arbitraires; tel Platon dans le *Cratyle*. Ils se trompaient également lorsqu'ils croyaient pouvoir rendre compte de tous les mots d'une langue sans consulter d'autres langues. Au moyen âge, les études étymologiques sont viciées par une autre erreur, issue d'interprétations théologiques abusives. On s'efforce de réduire à l'unité la multiplicité des idiomes parlés dans le monde, et l'on considère l'hébreu comme la langue mère de toutes les autres. La science étymologique est née le jour où l'on a cherché dans le langage des lois de développement, où l'on a considéré les faits du langage, comme formant des séries naturelles, soumises à certains principes de constance et d'uniformité. La similitude de forme, seul critérium des anciens grammairiens, n'est plus, maintenant, qu'un point de départ pour la recherche. C'est seulement après de très nombreuses vérifications que le linguiste décide si la ressemblance extérieure de deux mots recouvre une parenté réelle, ou si c'est l'effet d'une simple coïncidence. Par exemple, le mot français *cheval* ressemble fort au latin populaire *caballum*, mais l'identification n'a été légitime que lorsqu'il a été prouvé, par des séries concordantes d'exemples, que tous les éléments phonétiques de ces deux mots se correspondaient rigoureusement. La recherche étymologique suppose donc une régularité absolue dans les lois qui régissent les transformations des sons; c'est ce qu'on appelle le *postulat des lois phonétiques*. Mais la phonétique n'est pas le seul guide du linguiste dans l'étymologie; la sémantique, ou science des significations, est indispensable. Certaines identifications, correctes au point de vue phonétique, supposent des changements de sens inadmissibles. D'autres identifications, au contraire, malgré l'énorme divergence de signification des deux termes mis en présence, peuvent s'expliquer psychologiquement et historiquement. Et c'est ainsi que, par sa partie sémantique, l'étymologie se rattache aux sciences morales, à la philosophie, à l'histoire et même à la préhistoire, tandis que, par sa partie phonétique, elle se soude aux sciences naturelles.

ÉTYMOLOGIQUE (jik) adj. Qui a rapport à l'étymologie; qui concerne les étymologies: Science ÉTYMOLOGIQUE. *Dictionnaire ÉTYMOLOGIQUE.* Se dit des signes et caractères qui ne se prononcent pas dans les mots où ils se trouvent actuellement, mais qui leur viennent de la langue qui a fourni ces mots et servent ainsi à en retrouver l'étymologie: Les lettres qui ne se prononcent pas en français sont généralement ÉTYMOLOGIQUES.

— n. f. La science étymologique. (Vieux.)

ÉTYMOLOGIEMENT (ji-ke) adv. D'après les règles de l'étymologie; en ce qui concerne l'étymologie.

ÉTYMOLOGISER (ji) v. a. Fournir l'étymologie: ÉTYMOLOGISER des mots français. (Peu usité.)

— v. n. S'occuper de recherches étymologiques.

ÉTYMOLOGISTE (jist) n. m. Celui qui s'occupe d'étymologie, qui fait des recherches étymologiques.

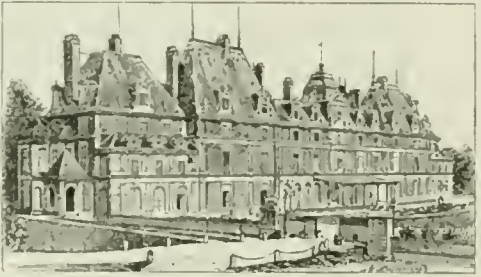
ÉTATLAN, ville du Mexique (Etat de Jalisco); 7.100 hab. Centre minier. Ch.-l. d'un district peuplé de 16.350 hab.

ETZEL, nom sous lequel les chroniqueurs allemands désignent Attila, roi des Huns.

EU, préfixe emprunté au grec et qui signifie bien. (La particule grecque en est, en réalité, le neutre de l'adjectif *eus*, qui signifie bon.)

EU, syllabe qui, en T. de bot., se place souvent à la tête d'un sous-géner, pour indiquer les vraies espèces de ce genre.

EU (lat. *Auga*), ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 29 kilom. de Dieppe sur la Bresle; 4.818 hab. (Eudois, oises.) Ch. de f. Nord et Ouest. Pêche, corderies.



Château d'Eu.

briquetterie, dentelles; moulins; scieries mécaniques; hilerie; fabrique de biscuits de mer. Petit port sur la Bresle, débouchant dans la Manche par le canal d'Eu au Tréport. — Le canton a 22 comm. et 17.484 hab.

— Histoire. Une forteresse, d'origine romaine ou carolingienne, fut le centre du comté d'Eu. Les premiers comtes d'Eu étaient parents des ducs de Normandie. Un dernier comte de cette dynastie, Jean, accorda à la ville d'Eu un charta de commune (1150). Son successeur, Henri, renouilla l'archevêque de Dublin, saint Laurent mort en 1181, patron de l'église paroissiale d'Eu.

Parmi les autres maisons seigneuriales qui possédèrent le comté d'Eu, les comtes d'Artois, descendants du frère de saint Louis, jouèrent un rôle important dans la guerre de Cent ans, les Guisais au XVIe siècle.

Craignant un retour offensif du roi anglais Edouard IV, Louis XI fit brûler toute la ville, sauf les églises (1475). Eu ne s'est pas relevée de cette exécution, mais le duc

de Guise confia à Pierre Leroy, architecte de Beauvais, la réédification du château. Cette œuvre fut terminée au XVIIe siècle par M<sup>re</sup> de Montpensier, qui, pour obtenir la liberté de Lanuz, légua au duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV, le domaine d'Eu. Après avoir été, sous la Révolution, transformé en hôpital (1795); sous le premier Empire, en résidence sénatoriale, le château, très endommagé, échut à Louis Philippe, qui le fit restaurer par l'architecte Fontaine et orner par le peintre Delacroix. Conquis par Napoléon III en 1852, avec les autres biens de la famille d'Orléans, le domaine d'Eu fut rendu par l'Assemblée nationale (21 déc. 1872) au comte de Paris, qui y résida jusqu'à son jour où il fut banni avec tous les princes des familles ayant régné en France (juin 1886).

Le château est surtout remarquable par le développement (90 m.) de sa façade en briques rouges, avec pilastres de pierre. Le parc, pittoresque, jouit de la vue de la mer. Dans la ville, l'église Saint-Laurent possède un groupe de l'ensevelissement du Christ, sculpté par les frères Anguier. La chapelle du collège, datant de 1642, abrite deux magnifiques tombeaux, attribués à Germain Pilon.

EU (Louis-Philippe-Marie-Ferdinand-Gaston, comte n<sup>o</sup>), prince français et général brésilien, né à Neuilly en 1842, fils aîné du duc de Nemours. Elevé dans l'exil, il épousa, en 1861, l'aînée des deux filles de l'empereur du Brésil Pedro II, la princesse Isabelle, et entra dans l'armée brésilienne. Il prit part, avec le grade de maréchal, à la lutte qui soutenait le dictateur du Paraguay, Lopez, contre le Brésil, l'Uruguay et la république Argentine, et réussit à la terminer (1869) au moyen de combats sanglants et d'habiles mouvements stratégiques. Il perdit bientôt, comme homme politique, la popularité que lui avaient valu ses talents de général. Membre du conseil d'Etat, exerçant au fait, pendant le voyage de Pedro II en Europe, la régence qui avait été dévolue à sa femme, il montra une obstination qui lui aliéna l'opinion publique. Après la proclamation de la république (nov. 1889), il s'embarqua pour l'Europe avec son beau-père et se fixa à Versailles. De son mariage sont issus trois enfants: PIERRE, né à Pétersbourg en 1875; 2<sup>e</sup> LOUIS, né à Pétersbourg en 1878; 3<sup>e</sup> ANTOINE, né à Paris en 1881.

EU AU TRÉPORT (CANAL D'), petit canal de la Seine-Inférieure, qui relie Eu à l'embouchure de la Bresle.

EUACANTHE ou EUACANTHA n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des jassidés, comprenant de petites formes ressemblant à des tettigones, et dont on connaît deux ou trois espèces européennes.

EUADÉNIE (nf) n. f. Genre de capparidées, comprenant des arbustes glabres à feuilles trifoliées, à fleurs en grappes. (On en connaît deux espèces, de l'Afrique tropicale.)

EUAMPHIROA (an-fi) n. f. Genre de corallinées, comprenant des algues caractérisées par des articles cylindriques et des cystocarpes verruciformes.

EUASTRE (astr) n. m. Sous-géner de composées astéroïdées, comprenant des herbes vivaces très abondantes dans l'Amérique septentrionale, rares en Europe.

EUBADIZON n. m. Genre d'insectes hyménoptères tétrabranes entomophages, famille des pteromalidés, comprenant de petites formes à longue tarière droite, parasites de diverses tordeuses. (Il en existe deux espèces en France.)

EUBAGE (baj) — lat. *eubages*, *euhages*, dans Ammien Marcellin) n. m. Antiq. Prêtre gaulois voué à l'étude des sciences naturelles, de l'astrologie et de la divination. On dit aussi EUAGE.

EUBÉE (lat. *Eubœa*), actuell. NÉGREPONT, Ile de la mer Egée, séparée du continent grec par un détroit dont la partie la plus resserrée est l'Enrippe. Sa superficie est de 4.076 kilom. carr., et sa population d'environ 85.000 h.

Le point culminant de l'île, très montagneuse, est le mont Delphi (1.715 m.). Composée de roches granitoïdes et de calcaires grenus, l'Eubée possède de des carrières de marbre d'un vert grisâtre, le cipollin antique des Italiens. Les anciens y exploitaient aussi le fer et le cuivre; ce dernier métal a même donné son nom (*khalkos*) à la ville principale, Chalcis. L'île est riche en céréales, vigne, oliviers, arbres fruitiers de toute sorte. L'élevage du mouton (exportation de laine) y a une importance considérable, tandis que l'élevage des bœufs, qui a valu jadis à l'île son ancien nom d'Eubée, est aujourd'hui d'importance secondaire. Chalcis, la capitale, se trouve au centre, sur l'Euripe; Karysto dans le Sud et Xirokhori dans le Nord.

EUBÉEN, ENNE (bé-in, én), personne née dans l'île d'Eubée ou qui habite ce pays. — Les EUBÉENS.

— Adjectif. Qui appartient à l'Eubée ou à ses habitants. La côte EUBÉENNE.

EUBIOTIQUE (tik) — de eu, bien, et du gr. *bios*, vie) n. f. Ensemble de préceptes philosophiques relatifs à l'art de bien vivre.

EUBŒOS, poète grec du IVe siècle avant notre ère. Il était né à Parion, en Mysie; mais il semble avoir vécu surtout en Sicile. Il composa, en style homérique, des poèmes burlesques et des parodies dirigées surtout contre les Athéniens. Athènes parut d'une collection en quatre livres de ces parodies. Il en reste de courts fragments.

EUBŒIQUE (bo-ik) — gr. *eubœikos*, même sens) adj. Trag. Qui appartient à l'Eubée; Mer EUBŒIQUE. On disait d'un poète et d'une monnaie fictive, en usage chez les Grecs: Talent EUBŒIQUE (originaire du Persé, connu en Grèce par l'intermédiaire de l'Eubée, et introduit par Solon dans le système monétaire d'Athènes).

EUBOLIE (lf) ou EUBOLIA n. f. Genre d'insectes lépidoptères géométrines, type de la famille des eubolidés, comprenant des phalènes dont les nombreuses espèces sont répandues surtout en Europe. (Les chenilles volent dans les bois broussailloux et herbux. Une des plus communes est l'*eubolia palumbaria*, gris clair et cendré.)



Eubée.



Armes d'Eu.



de la Grèce. Elle se conserva d'abord une robe Gallaïse... et en eut de six filles et de six filles. En 109...

EUCHÈTES *ket* ou EUCHITES *kit* n. m. pl. Hébreu que... qui habitait l'Arménie et la Syrie.

EUCHILOTHECA *le* *le* n. f. Genre de mollusques... famille des cavolines, comprenant des petits coquilles coniques...

EUCHIRE *kir* ou EUCHIRUS *kiriss* n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes... famille des scarabéides...



Euchire red. au quart.

EUCHITONIA *ki* n. f. Genre de ramolaires, comprenant des animaux à bras optiques, allongés, branchus ou rayonnés... On connaît un quinzième d'espèces réparties dans les océans...



Euchiton (tr. grossi).

EUCHITONIDÉS *ki* n. m. pl. Famille d'infusoires ciliolés, comprenant des animaux pelagiques...

EUCHITONIE *ki*, *ni* ou EUCHITONIA *ki* n. f. Genre d'infusoires, type de la famille des euchtônides... Les espèces de ce type les plus nombreuses habitent l'Été...

EUCHLÈNE *klé* n. f. Genre de graminées, tribu des arragades, qui doit son nom à son fruit enveloppé par les glumes... On en connaît de six espèces du Mexique...

EUCHLORE *klor* n. f. Genre de plantes, de la famille des composées papilionacées... caractérisées par un autre...

EUCHLORINE *klor* n. f. Chim. Nom donné par Davy au mélange gazeux qui se dégage... lors de l'action de l'acide chlorhydrique sur le chlorate de potassium.

EUCHLORITE *klor* n. f. Substance minérale, appartenant à la famille des mica et au genre biotite.

EUCHLORITE *klor* n. f. Substance minérale, appartenant à la famille des mica et au genre biotite.

EUCHLORITE *klor* n. f. Substance minérale, appartenant à la famille des mica et au genre biotite.

EUCHLORITE *klor* n. f. Substance minérale, appartenant à la famille des mica et au genre biotite.

EUCHLORITE *klor* n. f. Substance minérale, appartenant à la famille des mica et au genre biotite.

EUCHLORITE *klor* n. f. Substance minérale, appartenant à la famille des mica et au genre biotite.

EUCHLORITE *klor* n. f. Substance minérale, appartenant à la famille des mica et au genre biotite.

EUCHLORITE *klor* n. f. Substance minérale, appartenant à la famille des mica et au genre biotite.

EUCHLORITE *klor* n. f. Substance minérale, appartenant à la famille des mica et au genre biotite.

EUCHLORITE *klor* n. f. Substance minérale, appartenant à la famille des mica et au genre biotite.

EUCHRE *eukr* n. m. Sorte de jeu d'écarté, qui se joue à deux, trois ou quatre personnes... avec un jeu de trente-deux cartes.

EUCRÉE *kre* ou EUCRÉUS *kre-uss* n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon... famille des chrysidés, comprenant des formes métalliques très brillantes...



Eucrée (gr. 2 fois).

EUCROA *kro* n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés... comprenant de jolies formes ovales, métalliques, à élytres sillonnées.

EUCROITE *kro* n. f. Arséniate hydraté naturel de cuivre... la formule est H<sup>2</sup>Cu<sup>2</sup>As<sup>2</sup>O<sup>6</sup>... le poids spécifique 3,3 à 3,4...

EUCROME ou EUCROMA *kro* n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes... famille des buprestidés, comprenant de belles formes métalliques...



Eucrome (red. au tiers).

EUCHROSIE *kro-si* n. f. Genre d'amaryllidées, voisin des narcisses... comprenant des herbes bulbeuses à hampe terminée par des fleurs en ombelles...

EUCHRYSALLIS *kri*, *liss* n. f. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes... famille des subutilidés, comprenant de petites coquilles lisses...

EUCHYLIE *li* — de eu. et du gr. *chulos*, suc n. f. Méd. aoc. Bon état des fluides du corps... On dit aussi EUCHYMIE.

EUCHYDÉRITE *ki* n. f. Silicate naturel de chaux, de magnésie et de fer, appartenant au genre pyroxène.

EUCINÉSIE *si*, *zi* — de eu. et du gr. *kinésis*, mouvement n. f. Physiol. Etat des organes dont le mouvement est régulier.

EUCINÈTE *si* ou EUCINETUS *si-né-tuss* n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes... type d'une petite famille dite des eucinétidés...

EUCIROA *si* n. f. Paléont. Section du genre verticordie, comprenant des coquilles fossiles des terrains tertiaires...

EUCLASE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de glucine.

EUCLASE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de glucine.

EUCLASE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de glucine.

EUCLASE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de glucine.

EUCLASE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de glucine.

EUCLASE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de glucine.

EUCLASE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de glucine.

EUCLASE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de glucine.

EUCLASE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de glucine.

EUCLASE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de glucine.

éponyme. On venait d'expulser les trente tyrans; on remit en honneur les anciennes lois en les modifiant sur quelques points... et la constitution démocratique qu'on établit alors resta longtemps en vigueur.

EUCLEIDE, dit le Socratique, philosophe grec, fondateur de l'école de Mégare... ne dans cette ville, ou, suivant quelques biographes à Géla, en Sicile, vers 450, mort vers 380 av. J.-C.

EUCLEIDE, dit le Socratique, philosophe grec, fondateur de l'école de Mégare... ne dans cette ville, ou, suivant quelques biographes à Géla, en Sicile, vers 450, mort vers 380 av. J.-C.

EUCLEIDE, dit le Socratique, philosophe grec, fondateur de l'école de Mégare... ne dans cette ville, ou, suivant quelques biographes à Géla, en Sicile, vers 450, mort vers 380 av. J.-C.

EUCLEIDE, dit le Socratique, philosophe grec, fondateur de l'école de Mégare... ne dans cette ville, ou, suivant quelques biographes à Géla, en Sicile, vers 450, mort vers 380 av. J.-C.

EUCLEIDE, dit le Socratique, philosophe grec, fondateur de l'école de Mégare... ne dans cette ville, ou, suivant quelques biographes à Géla, en Sicile, vers 450, mort vers 380 av. J.-C.

EUCLEIDE, dit le Socratique, philosophe grec, fondateur de l'école de Mégare... ne dans cette ville, ou, suivant quelques biographes à Géla, en Sicile, vers 450, mort vers 380 av. J.-C.

EUCLEIDE, dit le Socratique, philosophe grec, fondateur de l'école de Mégare... ne dans cette ville, ou, suivant quelques biographes à Géla, en Sicile, vers 450, mort vers 380 av. J.-C.

EUCLEIDE, dit le Socratique, philosophe grec, fondateur de l'école de Mégare... ne dans cette ville, ou, suivant quelques biographes à Géla, en Sicile, vers 450, mort vers 380 av. J.-C.

EUCLEIDE, dit le Socratique, philosophe grec, fondateur de l'école de Mégare... ne dans cette ville, ou, suivant quelques biographes à Géla, en Sicile, vers 450, mort vers 380 av. J.-C.

EUCLEIDE, dit le Socratique, philosophe grec, fondateur de l'école de Mégare... ne dans cette ville, ou, suivant quelques biographes à Géla, en Sicile, vers 450, mort vers 380 av. J.-C.

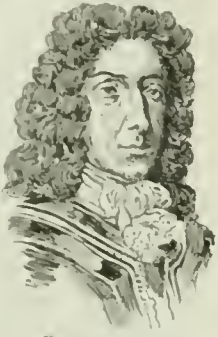






EUGÈNE Sept fois d'Espagne ont porté ce nom. Eugène I<sup>er</sup> (112-112) Il succéda à son père Fergus I<sup>er</sup>. Il cassa les Romains de l'Escaut et guerroya pendant presque...

EUGÈNE François-Eugène DE SAVOIE CARIGNAN, connu sous le nom de prince. L'un des plus grands capitaines les temps modernes, fils d'Eugène Maurice, duc de Savoie...



Eugène de Savoie.

la mode par Diderot. Elle était précédée d'un Essai sur le genre dramatique sérieux. Dans la rédaction primitive, l'action se passait en France ; pour obéir à la censure, l'auteur, au dernier moment, la transporta en Angleterre...

Eugénie Grandet, uno des œuvres les plus remarquables de H. de Balzac. — Co roman se rattache aux Scènes de la vie de province. Eugénie Grandet est la fille d'un ancien tonnelier de Saumur, qui, par d'habiles spéculations, par l'usure et par l'avarice la plus ladre, a amassé une fortune considérable...

EUGÉNIE-LES-BAINS, comm. des Landes, arrond. et à 20 kilom. de Saint-Sever ; 588 hab. Sources froides sulfurées calciques et établissements thormaux.

EUGÉNIE-MARIE DE MONTIJO DE GUZMAN, comtesse de Teba, impératrice des Français, née à Grenade (Andalousie) en 1826. Fille du comte de Montijo, grand d'Espagne, et de Marie-Manuela Kirkpatrick de Closeburn...

EUGÈNE (le prince). V. BRAUHARNAIS. Eugène Frédéric-Charles-Paul-Louis, duc de Wurtemberg, né à Oels en 1788, mort en 1857. Il était fils du duc Eugène-Frédéric-Henri, qui mourut, en 1822, général au service de la Prusse...



L'impératrice Eugénie.

EUGÉNIE (la), n. f. Chim. Substanco qui se dépose en paillettes lorsqu'on distille l'eau de girofle, et qui est probablement un isomère de l'eugénol. — ENCYCL. L'eugénol constitue la portion principale, environ 95 p. 100, de l'essence de girofle (Caryophyllus aromaticus), d'où on peut l'extraire assez facilement...

EUGYRE ou EUGYRA (j) n. m. Paléont. Genre de plantes, de la famille des myrtacées. On dit aussi EUGÉNIE.

— ENCYCL. Les eugéniers sont des arbres ou des arbustes de régions chaudes d'Asie et d'Amérique à feuilles opposées, coriaces ou membranacées, qui ressemblent beaucoup aux myrtes. Plusieurs espèces ont un bois à cœur très dur et fort apprécié. Leurs fruits sont souvent comestibles. On en connaît environ cinq cents espèces, parmi lesquelles : le cerisier de Cayenne (eugenia Micheli), dont le fruit a la forme et la couleur de la cerise ; le jambosier (eugenia jambos), type du sous-genre jambosa ; le giroflier (eugenia aromatica), type du sous-genre caryophyllus.



Eugénier.

EUGÉNIE (j) n. f. Chim. Substanco qui se dépose en paillettes lorsqu'on distille l'eau de girofle, et qui est probablement un isomère de l'eugénol.

EUGÉNIE (Acide). Chim. Syn. de EUGÉNOL.

EUGÉNOL (j) n. m. Composé C<sup>10</sup>H<sup>10</sup>O, que l'on trouve dans l'essence de girofle.

— ENCYCL. L'eugénol constitue la portion principale, environ 95 p. 100, de l'essence de girofle (Caryophyllus aromaticus), d'où on peut l'extraire assez facilement, sous forme d'un liquide incolore bouillant à 217°. Sa formule de constitution, longtemps discutée, est aujourd'hui bien établie : l'eugénol est formé d'un noyau benzénique, ayant trois substitutions : l'uno C<sup>11</sup>H<sup>2</sup> est une chaîne allylique — CH<sup>2</sup>—CH=CH<sup>2</sup> ; l'autre un groupe OCH<sup>3</sup>, placée en méta ; la troisième, un groupe OH placée en para de la première. Cette constitution C<sup>6</sup>H<sup>3</sup>(OH)(OCH<sup>3</sup>)(CH<sup>2</sup>—CH=CH<sup>2</sup>), donne à l'eugénol un grand intérêt, car la vanilline, le principe odorant de la vanille naturelle, a la même formule de constitution, à cela près que le groupe C<sup>11</sup>H<sup>2</sup> est remplacé par une fonction aldéhyde COH. Aussi, dès que ces faits eurent été mis en lumière, a-t-on cherché à transformer l'essence de girofle en vanilline, dont le prix est plus élevé. Cette transformation est très délicate ; mais l'intérêt qui s'y attache a suscité un grand nombre de recherches et, actuellement, la préparation de la vanilline est devenue une opération industrielle courante.

L'eugénol se trouve encore dans l'essence des feuilles de cannelle et dans l'essence de racines de cannelle.

EUGÉNYLE n. m. Radical C<sup>11</sup>H<sup>11</sup>O monovalent, différent de l'eugénol par un oxydrite en moins.

EUGIES, comm. de Belgique (prov. du Hainaut), arr. admn. et judic. de Mons, dans le Borinage ; 2.450 hab. Houillères, brasseries, fabrique de chandelles.

EUGÈNE ou EUGENA (gl) n. f. Genre d'infusoires, type de la famille des eugénéides, comprenant des animales qui abondent dans les eaux douces et saumâtres. (Euglena viridis pullula dans les infusions végétales ; sa taille varie de 1/100<sup>e</sup> à 1/600<sup>e</sup> de millimètre.)

EUGÈNE n. m. Genre de chlorophycées, de la famille des palmollacées.

— ENCYCL. Ces algues, à thallo dissocîé, se présentent comme des organismes unicellulaires, qui produisent, à un moment donné, des zoospores à un cil vibratile ; celles-ci se meuvent pendant un temps très long et subissent des divisions répétées avant de se fixer et de s'entourer d'un nouveau membrane cellulosique ; c'est ce qui fait souvent méconnaître la nature végétale des eugènes, quo beaucoup de naturalistes placent parmi les animaux.

EUGÉNIDES n. m. pl. Famille d'infusoires flagellates, comprenant les genres Euglena, amblyopsis, phacusa, chloropelta, trachelomonas et autres, dont le corps, nu ou cuirassé, présente un noyau rouge ou vert coloré par des grains de chlorophylle. — Un EUGÉNIDE.

EUGLOSSE ou EUGLOSSA n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des apidés, tribu des apidés, comprenant de belles abeilles propres à l'Amérique du Sud. (Les euglosses sont, en général, métalliques, glabres ; elles vivent en petites républiques, comme les bourdons, dans des nids à alvéoles irrégulières. On en connaît une dizaine d'espèces, dont le type est l'Euglossa cordata de la Guyane, vert métallique brillant.)

EUGLYPHE ou EUGLYPHA n. f. Genre de foraminifères, famille des groinidés, comprenant des animales ovales, à test chitineux, vivant dans les eaux douces.

EUGNAPHALIÈRES n. f. pl. Sous-tribu des composées gnaphaliées, à capitules tantôt androgynes, tantôt unisexués, comprenant plus de vingt genres, dont les principaux sont : stuartina, demidion, amphidose, lasiopogon, etc. — Une EUGNAPHALÉE.

EUGNATHICHTHYS (ti-ktiss) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des cyprinidés, comprenant d'assez grands characins d'Afrique qui habitent les fleuves, et dont on connaît près de vingt espèces. (Une des plus récemment découvertes est l'Eugnathichthys Etieweldii, du Congo, jaunâtre tacheté de noir, long de 30 centimètres.)

Eugubines (TABLES) [du lat. tabula Iguina], nom donné à sept grandes tables de bronze, couvertes d'inscriptions en ombrien et en latin, et découvertes en 1444 près de la ville italienne de Gubbio (lat. Iguinium ; moyen âge : Eugubium), où elles sont conservées. Les quatre premières tables sont rédigées en ombrien ; elles remontent sans doute au IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Les trois autres sont postérieures ; l'uno est bilingue ; la recto porte un texte ombrien, le verso un texte latin ; les deux dernières, plus récentes, sont écrites en latin. L'intérêt de ces tables est double : ce sont elles qui nous font le mieux connaître le dialecte ombrien ; en outre, le texte, qui contient les actes d'une corporation de prêtres appelés les frères Attidiens, nous fournit d'utiles renseignements sur la liturgie des anciens Italiens.

EUGYRE ou EUGYRA (j) n. m. Paléont. Genre d'anthozoaires zoanthaires, famille des astréidés, type d'un tribu dit des eugyrinés, comprenant des polypiers pédicellés, convexes, à calices confluent et sans columelle, fossiles dans le crétacé.



EULOGIE n. m. Genre de papillons... D'après le moins, en Syrie... Le type saint Grégoire...

EULOGIE n. m. prêtre et martyr, né à Cordoue vers... Ordonné diacre, puis prêtre, il fut...

EULOGIE n. m. Genre d'insectes hyménoptères... On appelle d'abord eulogies les pains qui...

EULOGIUS FAVONIUS, rhéteur grec, né à Carthage, contemporain et disciple de saint Augustin...

EULOPHE ou EULOPHUS (fuss) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des eulophidés...

EULOPHIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères chalcidiens, comprenant les genres eulophe, méthobie, currospile, hemiphrasenus, etc.

EULOPHIE n. f. Genre d'orchidées-vandées, comprenant les plantes épigées, à feuilles longues, à hampe multiflores...

EULYCHNIE (n) n. f. Genre de cactées, tribu des échino-cactées, comprenant des arbustes charnus ramoux...

EULYPA n. m. Genre de champignons ascomycètes de la famille des sphériacées, caractérisé par ses périthécies enfoncées profondément dans un stroma...

EULYSINE n. f. Corps obtenu en évaporant à siccité l'extract alcoolique du liège après avoir séparé l'acide de l'arylique...

EULYSITE n. f. Roche grenatiforme, que l'on a trouvée en Suède. C'est une roche basique, qui paraît être très voisine des wehrlites.

EULYTE n. f. V. CITRACONIQUE.

EULYTIME n. f. Silicate naturel de bismuth, dont la formule est Bi<sup>2</sup>SiO<sup>6</sup>. Le poids spécifique 6,1 et dont la dureté varie de 4,5 à 5.

EUMACHIE (eh) n. f. Genre d'arbres, de la famille des rubiacées, dont l'espèce type croît dans l'île de Namaka.

EUMEUS (mé-us) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalobes, famille des lycéidés, tribu des leimoninés...

EUMANITE n. f. Oxyde naturel du titane. Variété de titanite.

EUMARGARITA n. f. Zool. Genre de mollusques gastéropodes, famille des tritondés, comprenant des animaux marins à coquille mince, d'ouverture en entonnoir...

EUMATHE ou EUSTHATE, rhapsode grec, qui vivait probablement au XII<sup>e</sup> siècle de notre ère. Il a écrit un roman métrique en onze livres, intitulé Aventures d'Hymène et d'Hyacinthe...

EUMECES (mé-ess) n. m. Genre de reptiles sauriens brévilignes, famille des scincidés, comprenant des formes à nariques percées dans une seule plaque nasale...

EUMÉE, le fidèle porcher d'Ulysse, un des personnages les plus intéressants de l'Odyssée...

tiens. De retour à Ithaque, et vêtu en mendiant, Ulysse se rendit à la ferme que dirigeait Eumée, et lui demanda l'hospitalité...

EUMELOS, poète grec, né à Corinthe (fin du VIII<sup>e</sup> s. av. J.-C.). Il appartenait à l'illustre famille des Bacchiades...

EUMÈNE ou EUMENES (mé-nées) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la famille des euménidés...

EUMÈNE, général et homme d'Etat macédonien, un des lieutenants d'Alexandre le Grand. Il était né à Cardia (Chersonèse de Thrace) vers 361 av. J.-C.

EUMÈNE II, roi de Pergame (197-159 av. J.-C.), fils et successeur d'Attale I<sup>er</sup>. Il fut l'allié des Romains...

EUMÈNE I<sup>er</sup>, roi de Pergame (263-241 av. J.-C.). Fils et successeur de Philetéros, il battit près des Sardes Antiochos Soter...

EUMÈNE II, roi de Pergame (197-159 av. J.-C.), fils et successeur d'Attale I<sup>er</sup>. Il fut l'allié des Romains...

EUMÈNE III, roi de Pergame (188-180 av. J.-C.). Fils et successeur d'Eumène II. Il fut l'allié des Romains...

EUMÈNE (en lat. Eumenius), rhéteur gaulois, né et mort à Autun (260-311 apr. J.-C.). Petit-fils du rhéteur athénien Glaucus...

EUMÈNE (en lat. Eumenius), rhéteur gaulois, né et mort à Autun (260-311 apr. J.-C.). Petit-fils du rhéteur athénien Glaucus...

de « modérateur des écoles méonnes ». On a de lui quatre discours assez intéressants : Remerciements pour le rita-bissement des écoles (266)...

EUMENIDES n. f. pl. Myth. gr. Nom donné souvent aux Erinyes, surtout en Attique. — Une Erémiside.

EUMENIDES n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, renfermant de nombreux genres, répandus surtout dans les régions chaudes...

EUMENIDES (dl) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes que l'on célébrait, à Athènes, en l'honneur des Euménides...

EUMÈRE ou EUMERUS (mé-russ) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des syrphidés...

EUMÉTOPIE (pt) ou EUMÉTOPIA (mé) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des pentatomidés...

EUMOLPE. Myth. gr. Personnage légendaire, à la fois poète, guerrier, devin, prêtre, législateur...

EUMOLPE ou EUMOLPUS (puss) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des eumolpines.

EUMOLPIDES. Antiq. gr. Famille sacerdotale d'Athènes, qui prétendait descendre d'Eumolpe. — Un Eumolpide.



Eumène et son nid.



Monnaie d'Eumène II.



Euménides. (Bas-relief du musée d'Argos.)



Eumolpe de la vigne (gr. 4 fois et feuille rongée (réduite)).







Les fruits à fruits en forme de disques...

EUPODISCUS (disque) ou EUPODISQUE (disk) n. m. Genre de plantes à grandes appendiculaires...

EUPODIUM (di-om) n. m. Genre de fougères, comprenant les plantes à larges frondes...

EUPODOTIS (iss) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des otidés...

EUPONGIE (inf n) f. Bot. Genre d'éponges, voisines des sponges...

EUPOLIME, historien grec, qui vivait, croit-on, au 5<sup>e</sup> siècle avant J.-C.

EUPOLIDIEN (im) — du n. du poète Eupolis adj. m. Mètre qui se compose de quatre pieds...

EUPOLIS, poète comique grec, fils de Sosipolis, né à Athènes vers 445 av. J.-C.

EUPOMATIE (si) n. f. Genre d'annacées, type de la tribu des eupomaties...



EUPOMATIÉ, ÉE (si) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre eupomatia.

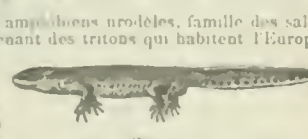
EUPOMPE, peintre grec, né à Sicyon vers le 5<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

EUPORE ou EUPORUS (russ) n. m. Genre d'insectes à 4<sup>e</sup> paire de pattes...

EUPREPES (pré-pès) n. m. Genre de reptiles sauriens à 4<sup>e</sup> paire de pattes...

EUPRÉPIADÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères à 4<sup>e</sup> paire de pattes...

EUPROCTE ou EUPROCTUS (kuss) n. m. Entom. Genre de coléoptères carnassiers...



EUPROSOPE ou EUPROSOPUS (pré-sop) n. m. Genre de dinosaures carnassiers...

EUPROTE (pré-ot) n. m. Genre d'amphibiens urolièles, famille des salamandres...

EURE, rivière des départements de l'Orne, de l'Eure-et-Loire et de la Seine-Inférieure...

EUPROSTHENOPS (sté-nops) n. m. Zool. Genre d'arachnides aranéides...

EUPSAMMIDÉS n. m. pl. Zool. Famille d'anthozoaires à 8<sup>e</sup> paire de pattes...

EUPSAMMIE (mi) ou EUPSAMMIA n. f. Paléont. Genre d'anthozoaires...

EUPTELEA (pté-lé) n. f. Genre de magnoliacées, comprenant des arbres à bourgeons écaillés...

EUPTYCHIE (ki) ou EUPTYCHIA (ki) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères...



des, tribu des satyridés, comprenant de jolis papillons de couleurs variées...

EUPYRCHROÏTE (kro) n. f. Minér. Phosphate naturel de chaux...

EUQUININE (ki) n. f. Ether éthylocarbonique de la quinine...

EURAAMINNE, comm. du grand-duché de Finlande (gouv. d'Abo Björneborg)...

EURALITE n. f. Espèce minérale appartenant au genre chlorite...

EURASIE, nom parfois donné par les géographes contemporains à l'ensemble continental...

EURASIEN, ENNE (zi-in, én), nom donné, dans l'Inde, aux métis issus du croisement...

EURASIE, plus grande que les Hindous, d'une complexion plus délicate...

EURASIAN, ENNE (zi-in, én), nom donné, dans l'Inde, aux métis issus du croisement...

EURA-SOCCEN, comm. du grand-duché de Finlande (gouv. d'Abo-Björneborg)...

EURCHON ou EURCHON n. m. Nom vulgaire d'un champignon du genre des hydées...

EURE, rivière des départements de l'Orne, de l'Eure-et-Loire et de la Seine-Inférieure...

EURE (département de l.) Formé de territoires enlevés à la Normandie, au Perche et au comté d'Evreux...

Le département de l'Eure est assez uniformément constitué par de hautes plaines...

Le département de l'Eure est assez uniformément constitué par de hautes plaines, dont le sous-sol de craie verte (pays d'Orche)...



favorables à l'établissement d'usines. L'Eure, qui arrose Louviers, l'Iton, qui passe à Evreux...

L'agriculture est étroitement soumise aux conditions d'humidité du sol. Dans les fonds de vallées...

Malgré la pauvreté du département en minéraux et en combustible, d'assez nombreuses industries se sont installées...

EURÉIANDRE n. f. Genre de cucurbitacées, tribu des cucurbitinées, comprenant des herbes sarmenteuses...

EURÉKA (mot gr. signifiant J'ai trouvé), exclamation que poussa Archimède au bain...

EURÉKA, comté des Etats-Unis (Néveda) ; 3.300 hab.

EURÉKA, ville des Etats-Unis (Californie), sur la baie de Humboldt ; 4.900 hab.

EURÉKA, ville du Transvaal, sur le Kaap, affluent du Crocodile ; 10.000 hab.

**EUREKA SPRINGS**, village des Etats-Unis (Arkansas [comté de Carroll]), entre la White Water (aff. du Mississippi) et son affluent la King's River; 3.765 hab.

**EUREME** ou **EUREMA** (ré) u. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des pieridés, comprenant de jolis papillons ordinairement jaunes, marqués de brun ou de noir, et dont on connaît cent quinze espèces répandues dans toutes les régions chaudes du globe.

**EURÈTE** n. f. Genre d'éponges hyalospongies, famille des hexactinellidés, comprenant de petites formes, tubulaires ou mamelonnées, vivant dans les mers chaudes. (On connaît cinq ou six espèces de ces éponges; telle est l'*eurète Semperi*, des Philippines, qui donne asile à un petit crustacé [*Arga hirsuta*].)

**EURÉTIDÉS** n. m. pl. Famille d'éponges fibreuses hyalospongies, voisines des hexactinellidés, et dans laquelle certains naturalistes font rentrer les genres *eurète*, *dendrosponge*, *craticulaire*, *sphenaulax*. — Un **EURÉTIDE**.

**EURE-ET-LOIR** (DEPARTEMENT D'), formé avec des territoires appartenant aux anciennes provinces de la Normandie et de l'Orléanais, et tirant son nom des deux principales rivières qui l'arrosent; il est compris entre les

pays, rompent seuls l'uniformité de ces horizons un peu tristes. Châteaudun est, dans l'Eure-et-Loir, la seule ville notable de la Beauce.

Les vallons humides du Perche sont généralement mis en prairies d'élevage: les vigoureux chevaux *percherons* s'y développent, aux environs de Nogent-le-Rotrou et d'Audouin. Les basses-cours, qui contribuent à l'alimentation parisienne, y sont aussi très florissantes. En Beauce, au contraire, où se trouvent les meilleures terres à blé de France, de grands champs de céréales, de pommes de terres et de betteraves, couvrent la plaine, alimentant le grand marché de Chartres; mais ces ressources agricoles, considérables, sont aussi les seules du département. L'Eure-et-Loir ne contient ni mines de houille, ni gisements métallifères. De nombreuses minoteries, avec quelques fonderies de fer et plusieurs filatures de coton dans la vallée de l'Eure, sont les seuls établissements industriels du département.

**EURHODINES** n. f. pl. ou **EURHODOLS** n. m. pl. Matières colorantes que l'on peut rattacher facilement, au point de vue de leur constitution, à la diphenylamine. — Une **EURHODINE** ou un **EURHODOL**. — **ENCYCL.** Les *eurhodines* ou *eurhodols* ont pour car-

prince conquérant et administrateur. Il soumit à son empire la Gaule, jusqu'à la Loire, la Provence, et fit sentir le poids de ses armes dans les provinces du nord de l'Espagne. On a sur lui et sur sa cour des renseignements curieux par Jornandès et par Sidoine Apollinaire. Il était arien fervent et se montra dur au clergé catholique.

**Euridice**, pastorale lyrique italienne, poésie d'Ottavio Rinuccini, musique de Giacomo Péri, représentée en grande pompe à Florence, au palais Pitti, le 6 octobre 1600, pour solenniser les noces de Mario de Médicis avec le roi de France Henri IV. — Le succès en fut tel qu'on en demanda une seconde représentation. Cette *Euridice* fut la première tragédie pour musique, écrite en style dramatique, dans laquelle fut appliquée la division de la mesure. Cette tentative intéressante, et alors absolument nouvelle, contenait en elle le germe de l'action lyrico-dramatique, et devait, en peu d'années, aboutir à la création du vrai drame lyrique. Peu de temps après Péri, Giulio Caccini mit à son tour en musique l'*Euridice* de Rinuccini. L'une et l'autre ont été publiées.

**EURIOSME** ('ossin) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, tribu des phacélidées, comprenant quelques espèces dressées ou grimpantes des régions tropicales. (Le type du genre est le *rhynchosia sessiliflora*.)

**EURIPE** (a. géogr.) n. m. Antiq. rom. Canal, fossé ou cours d'eau artificiel. Spécialement Canal qui, dans le grand cirque de Rome, séparait l'arcus des gradus et les bêtes féroces du public.

**EURIPE** (*Euripos*), partie la plus resserrée du détroit qui sépare l'île de Négrepont (ancien Eubée) de la Grèce continentale. Un flot, qui partage le détroit en deux bras secondaires, a été relié à la ville de Chalcis en Eubée par un pont tournant en bois long de 10 mètres, et à la côte béotienne par un pont de pierre de 30 mètres. Les anciens avaient déjà profité du resserrement du détroit pour y construire une chaussée et un pont. Ils avaient remarqué aussi le curieux phénomène de renversement des courants qui se produit sous le pont tournant. Le courant, qui à une vitesse d'environ 12 kilomètres à l'heure, se dirige, tantôt du S. au N., tantôt du N. au S. Ces changements, qui se répètent jusqu'à quinze fois en vingt-quatre heures, sont dus, semble-t-il, les uns à des phénomènes de marée, les autres à des phénomènes analogues aux *seiches* que les variations de pression barométrique produisent sur la surface des lacs.

**EURIPE** ou **EURIPUS** (puss — a. pr. gr.) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, tribu des nymphalines, comprenant des papillons indiens et malais, dont on connaît une douzaine d'espèces.

**EURIPIDE**, poète tragique grec, né à Salamine en 480, le jour même de la bataille qui porte ce nom, mort en Macédoine en 406 ou 405 av. J.-C. Il était fils de Mnésarchides et de Clito. Suivant les uns, il appartenait à une famille noble; suivant d'autres, son père était cabaretier et sa mère marchande de légumes. En tout cas, Euripide reçut une éducation complète. D'après des traditions un peu suspectes, il aurait d'abord étudié la peinture, et aurait même été athlète. Ce qui est certain, c'est qu'il se tourna vite vers la poésie et le théâtre. A vingt-cinq ans, il fit jouer sa première tragédie, les *Préludes* (455). Sa première victoire au concours de tragédie data de l'année 440. Tout en travaillant pour le théâtre, il étudiait la philosophie et les sciences; l'influence des philosophes et des sophistes, d'Anaxagore, de Protagoras et de Prodicos, est très marquée dans son œuvre. En politique, il appartenait au parti des novateurs; il était ami d'Alcibiade, de Critias; en revanche, il fut en butte aux railleries d'Aristophane. Il était célèbre par sa haine des femmes. Il s'était marié deux fois, mais n'avait pas été heureux en ménage, ni avec Mélieto, ni avec Chœrilé. Il eut pourtant trois fils, qui eurent des destinées assez différentes: l'un fut marchand, le second fut acteur, le troisième, qui s'appelait Euripide comme son père, fut aussi poète tragique. Vers la fin de sa vie, Euripide se retira à la cour d'Archélaos, roi de Macédoine. Il y mourut, en 406 ou 405; d'après la légende, il fut dévoré par des chiens près d'Amphipolis, ou tué par des femmes. Son œuvre était fort considérable. Il avait remporté cinq fois le prix de tragédie, et composé quatre-vingt-douze pièces, dont la plupart faisaient partie de tétralogies. Le plus grand nombre de ces pièces ne nous sont connues que par les titres ou des fragments. Dix-neuf nous sont parvenues entières. Voici d'abord celles dont on peut déterminer la date avec plus ou moins de précision: *Alceste* (438), *Médée* (431), *Hippolyte* (428), les *Suppliants* (420), *Andromaque* (420), les *Troïennes* (415), *Electre* (414), *Iphigénie en Tauride* (413), *Hélène* (412), *Oreste* (408), *Iphigénie à Aulis* et les *Bacchantes*, composées en Macédoine et représentées après la mort du poète, vers 405. Sur les pièces suivantes nous n'avons aucune indication chronologique: *Hécube*, *Ion*, les *Phéniciennes*, les *Héracides*, la *Folie d'Héraklès*, le *Cyclope*. Quant à *Rhinocéros*, on s'accorde aujourd'hui à penser qu'il n'est pas d'Euripide. Comparé au théâtre d'Eschyle et de Sophocle, le théâtre d'Euripide présente beaucoup de nouveautés: importance de l'analyse psychologique des passions amoureuses et des rôles de femmes; emploi du pathétique, jusqu'à l'abus et au procédé; préoccupations scientifiques et philosophiques; effort pour rajeunir les mythes et trouver d'autres sujets; usage des prologues; physionomie nouvelle des chœurs, qui deviennent presque indépendants de l'action; souci du costume et de la mise en scène. Par ces innovations, Euripide flattait les goûts nouveaux du public. Aussi fut-il très populaire à Athènes, et les attaques répétées d'Aristophane suffiraient à l'attester. Par le caractère de son théâtre, il est aussi plus facilement accessible aux modernes. Il a bien souvent inspiré les poètes: Corneille dans sa *Médée*, Racine dans son *Andromaque*, sa *Phèdre*, son *Iphigénie*, etc.



Euripide. Musée du Vatican



départements de l'Eure, Seine-et-Oise, Loiret, Loir-et-Cher, Sarthe et Orne. Superficie: 5.939 kilom. carr.

Ce département comprend 4 arrond. (Chartres, ch.-l.; Châteaudun, Dreux et Nogent-le-Rotrou), 21 cantons, 426 comm. et une population de 280.469 hab. Il fait partie du 4<sup>e</sup> corps d'armée, de la 13<sup>e</sup> inspection des ponts et chaussées, de la 2<sup>e</sup> conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Paris. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Paris, au diocèse de Chartres, suffragant de Paris.

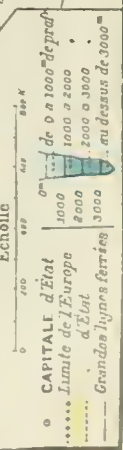
Le département d'Eure-et-Loir comprend deux régions naturelles très différentes par leur constitution géologique, leur relief et leur mise en valeur agricole: 1<sup>o</sup> Dans la partie ouest du département, les dernières ramifications des collines du Perche, où affluent les marnes et les argiles d'âge crétacé, dominent de leurs croupes boisées le plateau hémicarré de l'Est et du Nord, découpées en multiples vallons où courent les eaux vives, au milieu des bosquets et des haies vivaces. La colline de Viehères (285 m.), à l'E. de Nogent-le-Rotrou, est le point culminant du département. Les cotons du Perche forment faito du partage entre les eaux tributaires respectivement de la Seine et de la Loire: les premières alimentant, à travers le pays du Thimerais, lo cours lent et régulier de l'Eure, les secondes, lo Loir et l'Ozanne, plus rapides et moins claires, contourant les hauteurs du Bas-Maine pour gagner la Loire. 2<sup>o</sup> Les calcaires tertiaires, recouverts par la couche fertile et meuble du limon des plateaux, constituent, dans la boudo de l'Eure, au N.-O. de Chartres, le sol encore un peu boisé et accidenté du Thimerais et, à l'E. du département, les hautes plaines de Beauce, prolongées à porto do vue vers Orléans et Pithiviers. De nombreuses villages, très clairsemés, groupant étroitement leurs maisons auprès des citernes d'eau potable, qu'abriteut les rares arbres du

buro générateur une substance qui est de la diphenylamine, dont les deux noyaux auraient, entre la liaison AzII, une seconde liaison AzII placée en ortho de la première; ce sont donc des azines.

Si à ce carbure incolore, la phénazine C<sup>12</sup>H<sup>10</sup>Az<sup>2</sup>, on fixe des groupes AzII<sup>2</sup> jouant le rôle d'auxochromes, on obtient des matières colorantes, les eurhodines; si, au lieu de AzII<sup>2</sup>, on fixe des OH, on a des eurhodols, qu'on obtient facilement à partir des eurhodines. Ces derniers corps seuls ont une importance technique. Découverts en 1880 par Witt, on les obtient en faisant réagir la nitrosodiméthylaniline sur une métadiazine; c'est ainsi que le violet neutre dérive de la métaphénylène diamine C<sup>6</sup>H<sup>4</sup>(AzH<sup>2</sup>)<sub>2</sub>, (AzH<sup>2</sup>)<sub>2</sub>, et lo rouge de tolyluène de la métacresyl-nediamine C<sup>6</sup>H<sup>3</sup>(CH<sup>3</sup>)<sub>2</sub>(AzH<sup>2</sup>)<sub>2</sub>. Ces colorants teignent le premier en violet rouge, le second en rouge violacé les fibres animales et lo coton préalablement tanné; ils sont, de plus, très employés dans l'impression du coton et dans les recherches micrographiques.

**EURHODOLS** n. m. pl. V. EURHODINES.  
**EURHYNIQUE** (rink) ou **EURHYNCHUS** (rin-kuss) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des eurhynchidés, tribu des apioninés, comprenant des charançons allongés, sombres, de taille médiocre, à élytres rugueux chargés de gros tubercules pointus. (On connaît un douzaino d'espèces d'eurhyriques, répandues en Papouasie et en Australie.)  
**EURHYTHMIE** n. f. Mus. V. EURHYTHMIE.  
**EURHYTHMIQUE** adj. Mus. V. EURHYTHMIQUE.  
**EURIC** ou **EVARIC**, roi des Wisigoths de Toulouse, né vers 420, mort à Arles en 486. Il succéda, en 466, à son frère Théodoric, qu'il avait fait assassiner. Ce fut un





# EUROPE GÉOLOGIQUE



**Terrains**

Quaternaire
Tertiaire
Crétacé
Jurassique
Trias
Primaire
Primitif
Éruptif
• Vol. Volcans

**Echelle**

0 100 200 300 400 500



... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

... de la r... en grec... la majorité des Slaves de l'Europe... les Roumains et les Grecs...

Italie intervention autrichienne (mars-avr. 1831). 2° En 1840, le pacha d'Egypte, Méhémet-Ali, qui a déjà conquis la Turquie une partie de la Syrie (traité de Ventailch, mai 1833) et qui l'a forcée de se mettre sous la protection russe (traité d'Unkiar Skelessi, juill. 1833), reprend les armes et marche sur Constantinople. Toutes les grandes puissances s'entendent contre lui, à l'exclusion de la France (traité de Londres, juill. 1840); la France, exclue par là du concert européen, y rentre par la convention des Détroits (13 juill. 1841), qui ferme le Bosphore à tous les navires de guerre et termine provisoirement la question d'Orient. 3° En 1848, éclatent des révoltes dans l'Europe entière, à la suite de la révolution de Février. Elles sont partout déracinées (en Italie, en Allemagne, en Autriche dans les principautés Danubiennes). A la fin de cette période, l'Europe est donc au point de vue international et diplomatique, dans la même situation qu'en 1815.

3° La prépondérance française et les guerres nationales (1851-1870). La guerre de Crimée inaugure une période de guerres et de transformations territoriales. Quatre guerres européennes ont lieu en seize ans et amènent un remaniement complet de l'Europe centrale. Cette transformation s'opère par les soins ou avec l'appui de la France, dont l'hégémonie s'étend à toute l'Europe; elle s'explique par le caractère du souverain, Napoléon III, qui arrive au pouvoir avec le projet de réorganiser l'Europe en reconstituant les nationalités. 1° La guerre d'Orient (1854-1856) se termine par le congrès, puis par le traité de Paris (30 mars 1856). Elle a pour résultat de détruire définitivement le concert européen et l'alliance des puissances du Nord (Russie contre Prusse et Autriche); au traité sont jointes (16 avr. 1856) d'importantes déclarations sur la guerre maritime. 2° Napoléon III profite du prestige qu'il doit à ce traité pour entreprendre l'affranchissement de l'Italie. Dans un accord secret avec Cavour, à Plombières (juill. 1858), il arrête son programme, qui consiste à expulser l'Autriche de la Péninsule, et à grouper tous les Etats italiens en une confédération; il ne peut que le réaliser incomplètement dans les préliminaires de Villafranca (11 juill.), confirmés par le traité de Zurich (nov. 1859). L'unité italienne s'étant néanmoins effectuée par une série de mouvements populaires, Napoléon III obtient comme compensation Nice et la Savoie (traité de Turin, 24 mars 1860). 3° La question des duchés danois, ouverte en 1848, fermée en 1852 par une décision des puissances (traité de Londres, 8 mai), se rouvre en 1864 et amène une guerre de l'Autriche, de la Prusse et de la Confédération germanique contre le Danemark (janv. 1864). Le traité de Vienne (30 oct.) partage les duchés de Slesvig, de Holstein et de Laueubourg entre la Prusse et l'Autriche. 4° La rivalité croissante de ces deux puissances finit, en 1866, par les mettre aux prises sur les champs de bataille. La guerre est terminée par les préliminaires de Nikolsbourg (26 juill.) et par la paix de Prague (23 août) qui remplace la Confédération germanique par une Confédération de l'Allemagne du Nord, dont la Prusse aura la présidence; d'autre part, l'Italie, qui a pris part à la guerre comme alliée de la Prusse, obtient la Vénétie par un accord particulier (5 juill.). 5° L'évolution qui s'accomplit dans la politique européenne arrive à son terme en 1870. Tandis que l'Italie entre à Rome (sept. 1870), l'Allemagne, à la suite de ses victoires, se constitue en un empire dont le roi de Prusse sera le souverain et dans lequel entreront les Etats du Sud; en même temps, elle s'annexe par le traité de Francfort (10 mai 1871) l'Alsace et la Lorraine. Cette période a donc pour résultat l'existence d'une nouvelle grande puissance (l'Italie) et la création d'un grand empire militaire au centre de l'Europe.

4° La paix ornée. A partir de 1870, les Etats européens, profondément agités par les guerres qui les ont éprouvés, cherchent à en éviter le retour par des armements ruineux et des alliances sûres. L'Europe orientale seule subit des transformations territoriales: une guerre entre la Russie et la Turquie (1877-1878) se termine par les préliminaires de San-Stéfano (3 mars 1878), qui modifia le traité de Berlin (juin-juill. 1878), et qui créent de nouveaux Etats indépendants dans la péninsule des Balkans. Une guerre entre la Serbie et la Bulgarie (sept.-oct. 1885) ne change rien à cet état de choses. Dans l'Europe occidentale, la politique internationale est subordonnée à la question de l'Alsace-Lorraine, qui détermine un nouveau groupement des puissances. Pour garder ses conquêtes, l'Allemagne s'allie avec l'Autriche (oct. 1879), puis avec l'Italie (1883), irritée d'avoir vu la France s'établir à Tunis: c'est la triple alliance. Pour y résister, la France, à son tour, se rapproche de la Russie (manifestations de Cronstadt, juill. 1891); voyage de Nicolas II à Paris (oct. 1896); du président de la République à Pétersbourg (août 1897). L'Angleterre restant neutre, l'Europe continentale s'est partagée en deux ligues, dont les forces sont à peu près équivalentes.

— La découverte de l'Électricité. Il serait trop long de retracer avec détail les progrès de la connaissance géographique de l'Europe; il suffira de dire ici que, dès l'époque historique la plus ancienne, ses rivages méditerranéens sont plus ou moins connus des Égyptiens, des Phéniciens, des Hellènes. Les colons carthageinois, gadaïtes, massaliotes de ces deux derniers peuples se sont lancés de bonne heure sur le littoral atlantique de l'Europe; mais il faut attendre longtemps pour que les côtes de l'Europe occidentale et centrale entrent vraiment dans le domaine géographique; le Danube, les Alpes et les Pyrénées y sont entrées avant elle, dès l'époque héroïque de la Grèce. En ce qui concerne les pays septentrionaux de la Gaule et de la Germanie, c'est seulement au temps de César qu'on a commencé à les vraiment connaître, et il faut descendre plus bas encore dans l'histoire pour rencontrer des indications un peu positives sur les pays scandinaves et sur les pays alors slaves, situés à l'est de l'Elbe. Quant à la Russie, elle demeure encore totalement inconnue au temps où Othère, longeant les côtes de la Norvège, pénètre dans l'océan Glacial arctique.

Grâce aux croisades et au mouvement commercial des siècles suivants, il n'en est plus de même à la fin du moyen âge; aussi arrive-t-on, dès le xiv<sup>e</sup> siècle, à dresser des cartes d'Europe à peu près exactes. Le progrès n'a cessé de s'accroître dans les siècles suivants, au cours desquels la géographie positive, la cartographie, la topographie ont été sans cesse en développement et se précisant. Actuellement, il est possible de figurer, avec une correction approximative, la carte de l'Europe, la seule qui puisse être considérée, sinon comme levée, du moins comme reconnue dans presque toutes ses parties.

EUROPE (POINTS D'), cap d'Espagne, à l'extrémité méridionale de la péninsule de Gibraltar.

EUROPE (HISTOIRE DE L') pendant la Révolution française, par H. du Sybel; trad. franç. par M<sup>lle</sup> Bosquet (Paris, 1870-1888). — L'historien prussien a commencé cet ouvrage en 1851, et il a pu, grâce à la bienveillance de Napoléon III, être le premier à consulter sur la période révolutionnaire les archives nationales et les archives des affaires étrangères de France. Dans son ouvrage, il a mis en lumière cette idée, étrangère à la plupart des historiens français, que la Révolution n'a pas été le seul événement important de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle et qu'à la même date il se débattait, en dehors d'elle, de très gros intérêts au centre et à l'est de l'Europe. Il met sur le même plan la chute de la royauté française, l'écroulement de la Pologne et la dissolution de l'empire allemand par la guerre de la première coalition, et il voit dans ces trois révolutions des formes diverses du même phénomène politique: la transformation de l'État d'ancien régime en État moderne, militaire et centralisé. Cette transformation est accomplie en 1795, et c'est à cette date que du Sybel arrête son récit.

EUROPE (HISTOIRE GÉNÉRALE DE L') par la géographie politique, par Édwards Freemann, trad. de l'angl. par G. Lefebvre (Paris, 1888). — Cet ouvrage est, à proprement parler, l'histoire de tous les changements qui ont modifié la carte de l'Europe, depuis les commencements de la Grèce et de Rome jusqu'à nos jours. L'auteur s'est proposé: 1° de rechercher quelles acceptions diverses et variables ont reçues dans le cours des siècles, non les noms de pays (Grande-Bretagne, Italie, etc.), mais les noms d'États (Angleterre, Écosse, etc.); 2° de déterminer quelle a été l'influence de la forme et de la position géographique des pays sur leur développement intérieur, sur leur politique coloniale, enfin sur leur caractère national. Freemann examine à ce double point de vue les destinées de tous les États de l'Europe. La traduction française est précédée d'une préface, dans laquelle Ernest Lavisse a condensé en quelques pages toute une philosophie de l'histoire de l'Europe. (Cette préface a été publiée à part, sous le titre de *Vue générale de l'histoire de l'Europe*.)

EUROPE (L') et la Révolution française, par Albert Sorel (Paris, 1887-1892). — L'auteur s'est proposé de montrer dans la Révolution française, qui apparaît aux uns comme la subversion et aux autres comme la régénération du vieux monde européen, la suite naturelle et nécessaire de l'histoire de l'Europe; de faire voir que cette révolution n'a point porté de conséquence, même la plus singulière, qui ne découle de cette histoire et ne s'explique par les précédents de l'ancien régime. Pour arriver à cette démonstration, Sorel étudie dans son premier volume (*Les Mœurs et les Traditions*) la situation politique de l'Europe en 1789, et il cherche à deviner comment chaque peuple, en raison de son histoire, de son génie national et de ses aspirations séculaires, se comportera en présence de la Révolution française. Le second volume (*La Chute de la royauté*) nous fait assister aux débuts du drame qui bouleversera le monde et comprendre comment la guerre sort fatalement des passions nationales mises en jeu. Le troisième (*La Guerre aux rois, 1792-1793*) nous montre quels caractères successifs revêt cette lutte (guerre d'indépendance nationale, guerre d'affranchissement, guerre d'expansion, guerre de révolution, guerre de conquête, guerre de terreur). Dans le quatrième volume (*Les Limites naturelles, 1794-1795*), l'auteur nous montre enfin comment la lutte se termine, et comment la vieille théorie des frontières naturelles, qui avait inspiré la politique extérieure de la France sous l'ancien régime, est reprise par les révolutionnaires et triomphe aux traités de Bâle.

EUROPE CENTRALE (HISTOIRE DE LA FORMATION TERRITORIALE DES ÉTATS DE L'), par A. Himly (Paris, 1876). — Dans cet ouvrage, où il a condensé une partie des leçons qu'il a professées à la Sorbonne, Himly a entrepris d'expliquer l'organisation territoriale de l'Europe centrale (Allemagne, Autriche-Hongrie, Suisse, Belgique, royaume des Pays-Bas) contemporaine, à la fois par les conditions inhérentes à la nature même du sol et par les vicissitudes de l'histoire. Aussi l'ouvrage contient-il d'abord une partie géographique, qui sert en quelque sorte d'introduction à ce qui suit, puis un coup d'œil général sur les vicissitudes historiques de l'Europe centrale au cours des âges, enfin une étude sur le développement historique de chaque État. Ce livre de Himly est le meilleur ouvrage d'ensemble écrit par un Français sur le sujet.

EUROPE (HISTOIRE DU DÉVELOPPEMENT INTELLECTUEL DE L'), par J. W. Draper (1861), trad. en franç. par Louis Aubert (1892). — Cet ouvrage est une histoire de la civilisation en Europe, écrite au point de vue protestant et anglo-saxon. L'auteur examine dans le premier volume la situation physique de l'Europe et jette un coup d'œil rapide sur les civilisations de l'Égypte, de l'Inde et de la Grèce, auxquelles elle devra la science. Dans les deux autres volumes, il développe cette thèse que le catholicisme a été, du iv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle, le plus grand obstacle au développement intellectuel européen. Il montre la marche de la civilisation entravée par les papes et favorisée, au contraire, par les Arabes, qui gardent précieusement le dépôt des connaissances scientifiques. Il examine ensuite comment les quatre grands mouvements de révolte conduits par les albigeois, par Wiclif, par Lutet et par les philosophes du xviii<sup>e</sup> siècle, marquent autant d'étapes successives dans l'affranchissement de l'humanité.

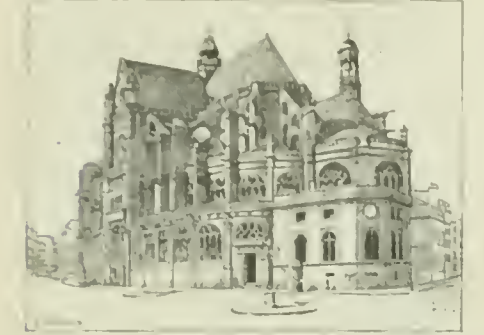
EUROPE. Myth. gr. Fille de Phœnix ou d'Agénor, roi de Phénicie, et sœur de Cadmos. Elle se promenait un jour avec ses compagnes sur une plage de Pénicie, quand elle fut enlevée par Zeus, métamorphosé en taureau. Agénor envoya à sa recherche Cadmos et ses frères. Zeus emporta Europe à travers la mer. Il aborda en Crète. De son union avec Europe naquirent Minos, Rhadamante et Sarpédon. Plus tard, Europe épousa Astérion, roi de Crète. Suivant une autre tradition, Europe fut transportée d'abord en Béotie, et elle fut la mère de Karnaos, ancêtre de la famille des Agéides. En Crète et dans plusieurs pays de la Grèce continentale, on célébrait en l'honneur d'Europe la fête appelée *Hellotia*. Cette fête n'a été souvent chantée par les poètes, et elle a inspiré beaucoup d'artistes anciens, notamment les peintres de vases. On la représentait taotôt jouant sur la plage avec ses compagnes, sous la surveillance d'un pédagogue,







Eustache de Saint-Étienne à Paris. Cette église, l'une des plus anciennes de Paris, fut fondée vers l'an 1200... (Text continues with architectural details and historical context.)



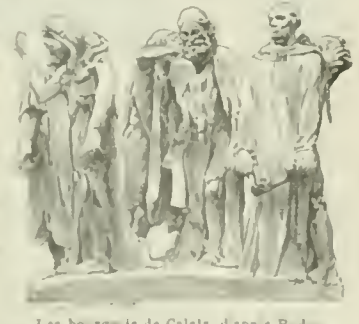
Eglise Saint-Eustache, à Paris.

l'auteur, les parties de l'église qui datent du XII<sup>e</sup> siècle, et notamment la façade meridionale, parallèle aux bâtiments des Halles, sont fort remarquablement traitées... (Text continues describing the church's features.)

Eustache le Moine, corsaire français, tué au combat naval de Tinian, devant l'embouchure de la Tamise, en 1217. Originaire de la Picardie, bénédictin de Saint-Vulmer... (Text details his life and naval exploits.)

Eustache le Moine, poème français du XIII<sup>e</sup> siècle. — Un hardi héros le hardi pirate qui vécut sous Louis VIII et Philippe Auguste... (Text describes the literary work.)

Eustache de Saint-Pierre, bourgeois de Calais, célèbre par le dévouement qu'il témoigna à ses concitoyens lors de la reddition de la place au roi d'Angleterre... (Text tells the story of the five men of Calais.)



Les bourgeois de Calais, d'après R. d. J.

Les bourgeois de Calais, d'après R. d. J. — Le roi d'Angleterre, Jacques et Pierre de Wissant, Jean de Benes et André d'Ardes, se devaient et vont se remettre entre les mains du roi d'Angleterre de la façon qu'il avait réglée... (Text continues the story.)

naut, intervint en leur faveur. — Hal! dame, je m'aimais mieux que vous fussiez d'autre part que ci... (Text continues with a historical anecdote.)

EUSTACHI (Barthélémy), médecin italien, né à San Severino Marche d'Ancone, mort en 1571. Au lieu de donner, comme les anciens, une part prépondérante aux idées a priori, il fit de la méthode d'observation la base des sciences médicales... (Text describes his medical contributions.)

EUSTACHYDE (sta-kid) n. f. Genre de plantes, de la famille des grammées, tribu des chloridées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Amérique centrale et le cap de Bonne-Espérance.

EUSTALE ou EUSTALA (sta) n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopeutes, comprenant des araignées américaines, de taille médiocre ou petite, dont on connaît un grand nombre d'espèces.

EUSTASE, EUSTAISE ou EUSTACE (saint), abbé de Luxeuil, né en 560, mort en 625. Il entra au monastère de Luxeuil, alors gouverné par saint Columban. Lorsque ce dernier fut exilé par le roi Thierry, il lui succéda (610), puis prêcha l'évangile en Bavière... (Text tells his story as a monk and missionary.)

EUSTATHE ou EUSTACE, hérésiarque arménien du IV<sup>e</sup> siècle. On le connaît par saint Epiphane. Après avoir fait profession de la vie monastique, il quitta son couvent et devint le fondateur de la secte des eustathiens... (Text describes his heretical beliefs.)

EUSTATHE, évêque de Sébaste, au IV<sup>e</sup> siècle. Plusieurs historiens l'ont confondu à tort avec le précédent. Ce fut un des membres les plus actifs de la secte des semiariens. Il refusa de proclamer le Fils consubstantiel au Père... (Text details his role in the semiarian controversy.)

EUSTATHE, patriarche d'Antioche, né à Sidé (Pamphlie) vers 260, mort en 338. Il assista, comme évêque de Bérée, au concile de Nicée (325). Calomnié par les ariens, il fut déposé et exilé par Constantin en Thrace... (Text describes his episcopal career.)

EUSTATHE de Cappadoce, philosophe platonicien, qui vivait au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère. Il suivit les leçons de Jamblique et d'Adésius, à qui il succéda comme chef de l'école philosophique de Cappadoce... (Text describes his philosophical work.)

EUSTATHE, surnommé le Romain (Ρωμαίος), juriconsulte byzantin, de la fin du X<sup>e</sup> et du commencement du XI<sup>e</sup> s. D'abord jureur au tribunal de l'Hippodrome, il parvint, sous Basile II, aux hautes emplois de questeur et de minister officiorum... (Text describes his legal career.)

EUSTATHE, archevêque de Thessalonique, grammairien et rhéteur byzantin du XI<sup>e</sup> siècle. D'abord diacre à Sainte-Sophie, puis professeur public d'éloquence, il parvint, en 1175, au siège archiépiscopal de Thessalonique... (Text details his ecclesiastical and educational roles.)

EUSTATHE. Biogr. V. EUMATHE. EUSTATHIEN, ENNE (sta-ti-en, en) n. Membre d'une secte fondée par un moine du nom d'Eustathe, qui proscrivait le mariage. — ENNECYCL. V. EUSTATHE.

EUSTÉGIE (sté-ji) n. f. Genre d'ascéliadiées, tribu des cynanchées, comprenant des herbes ou des sous-arbrisseaux glabres, qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

EUSTÉPHIE (sté-fl) n. f. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des amaryllidées, tribu des narcissées, comprenant neuf espèces, qui croissent dans l'Amérique australe.

EUSTERCULIE n. f. Bot. Section du genre sterculie.

EUSTHÈNE ou EUSTHÈNES (sté-nès) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des pentatomides, comprenant de grandes punaises foncées, métalliques, très larges, à cuisses postérieures feuillées... (Text describes the insect.)



Eusthène (réduct. d'un tiers).

EUSTHÉNIE (sté-ni) ou EUSTHÉNIA (sté-ni) n. f. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névrotères, famille des perlidés, comprenant des formes australiennes à ailes violettes, irisées et rouges. (L'espèce type de ce genre remarquable est l'Eusthenia spectabilis, dont la larve vit dans les marais de la rivière des Cygnes, en Australie.)

EUSTIS (William), médecin et homme d'Etat américain, né à Cambridge (Massachusetts) en 1753, mort à Boston en 1825. Pendant toute la durée de la guerre de l'Indépendance, il servit comme chirurgien militaire. De 1800 à 1805, il fut l'un des représentants de l'Etat de Massachusetts au Congrès fédéral... (Text describes his public life.)

EUSTOCHIE (sainte) [en lat. Eustochium], abbesse, née à Rome en 364, morte à Bethléem en 419. Fille du sénateur Toxotius et de sainte Paule, elle comptait parmi ses aîcêtres Scipion et Paul-Emile. En 382, à l'âge de dix-sept ans, d'après le conseil de saint Jérôme, elle fit vœu de virginité perpétuelle... (Text tells her story as a saint.)

EUSTOMA (sto) n. f. Genre de gentianacées, tribu des chironiées, comprenant des herbes dressées, glauques, à grandes fleurs largement pédonculées, bleues, blanches ou pourprées. (On connaît deux espèces, des régions chaudes de l'Amérique et des Indes.)

EUSTOMATES (sto) n. m. pl. Ordre d'infusoires flagellates, comprenant deux sous-ordres : eustomates monomastixes, c'est-à-dire les animalcules à no flagellum, et les eustomates dimastixes, c'est-à-dire ceux qui en ont deux. (Les eustomates monomastixes renferment les familles paramonadidés, astasiadidés, euglenidés, noctiluclidés. Les eustomates dimastixes renferment les chrysomonadidés, zygo-selmidés, chilomonadidés, anisonémidés, sphéromonadidés.)

EUSTOMIAS (sto-mi-àss) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des sternopterychiés, comprenant des formes étroites, allongées, atténuées en arrière, avec un filament grêle à la mâchoire inférieure. (L'espèce type de ce curieux genre est l'Eustomias obscurus, long de 16 centimètres, d'un noir velouté, péché aux Açores, par 2,792 mètres de fond, lors de l'expédition du « Travailleur ».)



Eustomias.

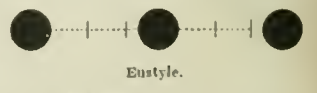
EUSTRATIUS, archevêque de Nicée au XII<sup>e</sup> siècle, sous le règne de l'empereur Alexis Comnène. Il écrivit un Traité contre Chrysolanus, où il soutient qu'il faut que le Saint-Esprit ne procède que du Père. Ses Commentaires sur Aristote sont des compilations de fragments empruntés à Aspasius et à Michel d'Éphèse.

EUSTROPHE ou EUSTROPHUS (stro-fus) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des mélandryidés, tribu des orcheliniés, comprenant des insectes oblongs, assez larges, un peu bombés, pubescents et de taille médiocre. (On connaît six espèces d'eustrophes, habitant l'hémisphère boréal. Une seule est européenne; c'est l'Eustrophus dermestoides, brun, à pubescence grisaire, vivant dans les vieux arbres, et qui est rare en France.)



Eustrophe (gr. 4 fois).

EUSTYLE (stîl) — gr. eustulos; de eu, bien, et stulos, colonne) n. m. Archit. Mode d'entre-colonnement, dans lequel les colonnes sont espacées de deux diamètres et quart, excepté au milieu de la façade et de la partie postérieure de l'édifice, où l'espacement est de trois diamètres.



Eustyle.

EUSYNCHITE n. f. Vanadate naturel de plomb et de zinc.

EUSYRINGIUM (ji-om) n. m. Genre de radiolaires stichocyrtes, famille des lithocampidés, comprenant des micro-organismes marins, de forme renflée au milieu, avec fenêtres larges et peu régulières. (Les eusyringium comptent une dizaine d'espèces de l'Atlantique et du Pacifique; tel est l'Eusyringium macrosiphon, du Pacifique, habitant à près de 900 mètres de profondeur.)

EUTALITE n. f. Zéolithe sodico-calcique. Variété d'alcaline.



Les types sont les antennes à ses carter et une base...

EUTYCHÉEN, ENNE. II. M. rel. g. V. EUTYCHÉEN. EUTYCHÉS, hérétique du 5<sup>e</sup> siècle. Moine et archi...

EUTYCHIANISME chi-anaissim' n. m. Hérésie d'Eutychés. En 451, tandis que Nestorius nait l'unité du per...

EUTYCHIDIÈS, sculpteur grec de l'école de Sicyle, qui vivait vers 300 av. J.-C. On admirait sa Fortune (Tyche)...

EUTYCHIANISME chi-anaissim' n. m. Hérésie d'Eutychés. En 451, tandis que Nestorius nait l'unité du per...

EUTYCHIS, saint, patriarche de Constantinople, né en 512, mort en 582. Elu à la mort de saint Moanas (552)...

EUTYCHIS, saint, patriarche de Constantinople, né en 512, mort en 582. Elu à la mort de saint Moanas (552)...

EUTYCHIS, saint, patriarche de Constantinople, né en 512, mort en 582. Elu à la mort de saint Moanas (552)...

EUTYCHIS, saint, patriarche de Constantinople, né en 512, mort en 582. Elu à la mort de saint Moanas (552)...

EUTYCHIS, saint, patriarche de Constantinople, né en 512, mort en 582. Elu à la mort de saint Moanas (552)...

EUTYCHIS, saint, patriarche de Constantinople, né en 512, mort en 582. Elu à la mort de saint Moanas (552)...

EUTYCHIS, saint, patriarche de Constantinople, né en 512, mort en 582. Elu à la mort de saint Moanas (552)...

EUTYCHIS, saint, patriarche de Constantinople, né en 512, mort en 582. Elu à la mort de saint Moanas (552)...

chlorhydrique, puis le résolu par le carbonate d'ammonium; enfin, la liqueur, filtrée, est précipitée par l'acide chlorhydrique.

EUXANTHONATE n. m. Sol dérivant de l'acide euxanthonique.

EUXANTHONE n. f. Composé (OH)²=CH-CO-11, que l'on extrait du jaune indien et dont on connaît plusieurs isomères.

EUXANTHONIQUE (nik) adj. Se dit d'un acide dérivant de l'euxanthone par de l'eau en plus; on l'obtient par l'action de la potasse fondante sur l'euxanthone; il fond à 200° et se reproduit l'euxanthone. Syn. TETRAPHENYLBENZENE.

EUXÉNITE n. f. Titanocobalt naturel d'yttrium, cérium et uranium qui se présente le plus souvent en masses amorphes d'un noir brunâtre, quelquefois en cristaux disséminés. (C'est un minéral infusible et inattaquable par les acides.)

EUXIN (PONT-), ancien nom de la mer Noire. V. PONT-EUXIN.

EUXOLE n. f. Genre de chénopodées comprenant des herbes annuelles ou rarement vivaces, dont on connaît onze espèces d'Europe et d'Asie.

EUXÉOLITE n. f. Miner. Syn. de STILBITE.

EUZET, comm. du Gard, arrond. et à 15 kilom. d'Alais, non loin de la Candouille, sous-affluent du Gardon par la Droude; 307 hab. Cl. de f. P.-L.-M. Eaux minérales, froides et thermales. Forêts.

EUZOMODENDRON (din) n. m. Genre de crucifères brassicées, comprenant des arbrustes voisins des erucas. (Le type de ce genre, euzomodendron deserti, a des fleurs lilas disposées en grappes courtes sans bractées.)

ÉVA n. f. Planète télescopique, n° 164, découverte par Paul Henry en 1876.

ÉVA, comm. de Grèce (monarchie de Messénie [éparchie de Messénie]); 5.300 hab.

ÉVACUANT (ku-an), ANTE n. m. et adj. Méd. Se dit de toute substance qui sollicite au dehors, soit par la bouche, soit par les voies intestinales, une évacuation quelconque: Les ÉVACUANTS. Les substances ÉVACUANTES.

ÉVACUATEUR, TRICE adj. Qui sert à l'évacuation.

ÉVACUATEUR n. m. Système de vannes, procurant au bassin l'évacuation des eaux d'un récipient quelconque.

ÉVACUATIF, IVE adj. Syn. de ÉVACUANT, ANTE.

ÉVACUATION (si-on — rad. évacuer) n. f. Méd. Rejet du matière par les voies naturelles ou par une issue artificielle: ÉVACUATION par haut et par bas. ÉVACUATION du pus d'un abcès. II. n. m. pl. Matières évacuées: ÉVACUATIONS aînées.

— Par ext. Evacuation: Dans toute irrigation, on doit pourvoir avec autant de soin au moyen d'ÉVACUATION de l'eau qu'au moyen de l'amener. (Dombaslo.) II. Sortie en masse d'un lieu, d'un pays: L'ÉVACUATION d'une salle de théâtre. L'ÉVACUATION d'une forteresse par la garnison.

— Dr. Evacuation des procès, Action de mener à fin tous les procès pendants devant une cour.

— Milit. Retrait des troupes qu'il occupent un pays, une position ou une place de guerre et qui l'abandonnent pour des raisons quelconques. II. Dans le service de santé, Opérations par lesquelles, en temps de paix, on évacue, c'est-à-dire on fait transporter des malades d'un hôpital dans un autre, et en temps de guerre, on débarrasse les ambulances des blessés et malades qu'on y a reçus et soignés, en les envoyant dans les hôpitaux ou établissements sanitaires, organisés en arrière pour les recevoir.

ÉVACUER (lat. évacuare; de v, hors de, et vacuare, vider) v. a. Expulser de son corps; faire sortir du corps: ÉVACUER de la bile. Remède qui évacue les humeurs. II. Par ext. Faire sortir, écouler: Pratiquer un canal pour ÉVACUER l'eau d'un fossé. II. Quitter un lieu, sortir de: ÉVACUER une salle, une forteresse. II. Faire sortir de: ÉVACUER la garnison, l'artillerie d'une place.

S'évacuer, v. pr. Être évacué.

— Dans la langage mystique, Anéantir, annuler: C'est lui affaiblir et ÉVACUER la vertu miraculeuse de la croix. (Féol.)

ÉVADER (du lat. evadere, aller dehors, s'échapper; de e, hors de, et vadere, aller) v. intras. S'échapper furtivement: Il est tombé d'ÉVADER. (Cor.) [Vx.]

S'évader, v. pr. S'enfuir, s'échapper, se sauver d'un endroit où l'on était enfermé, retenu: Forcé qu'il s'ÉVADÉ du bagne.

— Fam. Se retirer furtivement.

— Fig. Se tirer d'affaire, d'embaras, échapper à une difficulté. II. Se dissiper: Je vois votre maison, et ma frayeur s'évade. MOLIÈRE.

— SYN. S'échapper, s'enfuir, etc. V. ÉCHAPPER (S.).

ÉVADISME (dissin) — de Eve, et Adam) n. m. Nom d'une religion, dont le fondateur s'appelait Ganuëan. V. MAPAII.

ÉVADISTE (dissin) n. m. Sectateur de l'évadisme.

ÉVADNÉ, Myth. gr. Fille d'Arès ou d'Ipshis, et femme de Capanéë, qu'elle aimait avec passion. Quand son mari eut été foudroyé par Zeus au siège de Thèbes, elle ne voulut pas lui survivre. Elle se jeta sur le bûcher où l'on consumait son cadavre. Virgile la place dans les enfers au milieu des victimes de l'amour, en compagnie de Phèdre, de Procris, de Pasiphaë, de Laodamé, de Didon.

ÉVAESTHETUS (e-va-esth-é-tus) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, comprenant de petites formes allongées brunes ou rousses, voisines des stenus et qui vivent sous les feuilles, dans les prairies humides. (On en connaît une douzaine d'espèces, répandues dans l'hémisphère boréal.)

ÉVAGATION (si-on — du lat. e, hors de, et vagari, vaguer) n. f. Ascat. Distraction, légèreté de l'esprit qui le détourne des objets auxquels il devrait s'attacher.

ÉVAGINATION (j), si-on — du préf. priv. év, et du lat. vagina, gaina) n. f. Sortie d'une gaina; ce qui sort d'une gaina.

ÉVAGINULÉ, ÉE (ji — du préf. priv. év, et du lat. vaginula, petite gaina) adj. Bot. Qui est privé de gaina.

ÉVAGORAS I<sup>er</sup>, roi de Salamine, dans l'île de Chypre, mort en 374 av. J.-C. Sa famille, l'une des plus anciennes de l'île, avait longtemps occupé le trône, mais elle avait été dépossédée par les Phéniciens. Vers 410, à l'aide de troupes levées en Cilicie, Evagoras reconquit son royaume sur les Phéniciens et sur le tyran Abdimon. Il fortifia Salamine, créa une puissante marine, développa le commerce, et s'appuya sur les Grecs.



Monnaie d'Evagoras I<sup>er</sup>.

Après la bataille d'Égos-Potamos, il accueillit Conon et les débris de l'esclaire athénienne. Il aida Conon à reconstituer une flotte, et contribua à la victoire de Cnide; aussi Athènes lui éleva une statue et lui accorda le droit de cité (396). Evagoras étendit son royaume, occupa presque toute l'île de Chypre. Menacé par les Perses, il s'allia au roi d'Égypte, Acoris, et aux Athéniens, dont il reçut des secours (388). Il réussit à prendre Tyr et à soulever la Cilicie. Mais, par le traité d'Antalcidas (387), Sparte et ses alliés reconquirent à Artaxerxès le droit de souveraineté sur Chypre. Attaqué par une flotte et une armée perses, Evagoras fut battu, et s'enferma dans Salamine, où il prolongea la résistance grâce à la rivalité de Tiribaze et d'Oronte, les généraux perses. Après dix ans de guerre, il obtint enfin des Perses une paix honorable (376). Il régna dès lors paisiblement. Il fut assassiné, ainsi que son fils aîné, par un eunuque du nom de Phrasydée. Isostrate a composé un pompeux éloge d'Evagoras, adressé à Nicoclès, fils et successeur de ce prince. — EVAGORAS II, autre fils du précédent, succéda à son frère Nicoclès. Chassé du trône par Phytogoras, il se réfugia auprès du roi de Perse, qui, une première fois, le rétablit. Chassé de nouveau, il devint satrape en Asie. Plus tard, il retourna à Chypre, où il fut pris et mis à mort.

ÉVAGRE ou EVAGRUS (é, gruss) n. m. Zool. Genre d'arachnides aranéides, famille des avicularioidés, comprenant des mygales de l'Amérique centrale, qui tissent de vastes toiles en bappes dans les fissures des rochers. (Les évagres sont de taille moyenne, et remarquables par la forte épine de leurs tibias de la deuxième paire.)

ÉVAGRE le Scolastique, historien grec, né à Epiphanie, en Syrie, sur l'Oronte, en 536, mort vers 610. Scolastique, c'est-à-dire avocat, il fut nommé questeur par l'empereur Tibère II, et préfet par l'empereur Maurice. Le patriarche d'Antioche, Grégoire, accusé d'inceste, lui confia sa cause, qu'il plaida avec succès à Constantinople, en 589. Evagre a composé une Histoire ecclésiastique, qui va du concile d'Éphèse (431), jusqu'à la douzième année de Maurice (594). Cet ouvrage, qui continue les histoires de Sostrate et de Théodoret, est estimé pour sa véacité. Imprimé par R. Estienne (Paris, 1541), il a été réédité par Valois (Paris, 1657-1673). Une édition de l'œuvre d'Evagre a été donnée par Bidez et Parmentier (1898).

ÉVAGRE de Pont, moine et théologien grec, né en 315, mort en 399. Il adopta les opinions d'Origène, et fut le précurseur de Pélagé, car il niait la nécessité de la grâce. Les sollicitations que lui valut sa grande beauté décidèrent Evagre à prendre l'habit monastique et à se retirer dans le désert. Parmi ses nombreux ouvrages, citons: le Moine ou De la vie pratique; le Gnostique ou De ceux qui ont mérité d'arriver à la science, et des œuvres qui ne nous sont parvenues que dans des traductions latines, comme l'Antirhétique et les Sentences.

ÉVALTONNER [to-né] (S') [du préf. priv. év, et de l'anc. franc. valton, petit valet] v. pr. S'émanciper; M. de Breteuil a commencé à S'ÉVALTONNER. (L'Argenson.) II. S'évancher; Vous vous ÉVALTONNEZ trop pour un convalescent (Trev.) [Vieux.]

ÉVALUABLE adj. Qu'on peut évaluer; qui peut être évalué: Quantité ÉVALUABLE.

ÉVALUATEUR n. m. Ce qui sert à évaluer, à déterminer la valeur des choses: Le métal est toujours pris pour ÉVALUATEUR commun des produits. (Proudh.)

ÉVALUATION (si-on — rad. évaluer) n. f. Estimation de la valeur du prix des choses: Faire l'ÉVALUATION des marchandises d'un magasin, des pertes occasionnées par un incendie. II. Calcul par lequel on cherche en unités d'une autre espèce les valeurs exprimées par une espèce d'unité: Le peu d'unité dans les mesures met continuellement dans la nécessité de faire des ÉVALUATIONS. (Condill.) II. Se dit particulièrement de la fixation de la valeur des monnaies.

— Econ. polit. Évaluation des sommes historiques, Détermination de la valeur relative des choses aux diverses époques et chez les divers peuples.

— Monn. Évaluation des monnaies, On donne ce nom à la fixation de la valeur des monnaies, en tenant compte: 1<sup>o</sup> de la taille ou nombre de pièces frappées au kilogr.; 2<sup>o</sup> du titre de ces espèces; 3<sup>o</sup> de la valeur du kilogramme de métal pur.

ÉVALUER (du préf. év, et de l'anc. franc. valre, valeur) v. a. Estimer la valeur, apprécier, fixer approximativement le prix, le fonds, la mesure ou le nombre de: ÉVALUER une propriété, une perte, la population d'une contrée. ÉVALUER une chose, c'est déclarer quelle doit être estimée autant qu'une autre qu'on désigne. (J.-B. Say.) S'évaluer, v. pr. Être évalué.

— SYN. Évaluer, apprécier, estimer, etc. V. APPRÉCIER.

ÉVALVE du préf. priv. év, et de valve) adj. Bot. Qui est dépourvu de valves: Péricarpe ÉVALVE.

ÉVANDRE, personnage légendaire, qui passait pour avoir civilisé le Latium. Fils de Mercure et d'une nymphé,







5. b. Carrosses de marbre, hufferies. Près du vil-  
la... s'entend... quantité de stalactites et de  
... du ancien château détruit par lo  
... d'...

ÉVENT (an. sabs. verb. de éventer) n. m. Air libre,  
grand air. Mettre un canot à l'évent. Donner de  
... à un... Y pratiquer une petite ouver-  
ture pour que l'air pénètre. Fig. et fam. Avoir la tête  
à l'évent. Être léger et étourdi. J'éte à l'évent. Personne  
léger, étourdi. Un coup de femmes sont des TÊTES À  
L'ÉVENT.

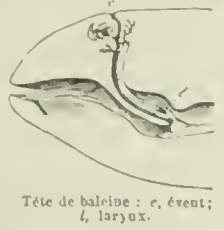
— Attraction des aléants ou des boissons, par suite  
d'une trop longue exposition au grand air : Via, Lard qui  
est évent.

— Com. Mesurer sans évent, Mesurer sans laisser de  
vide, faire bonne mesure.

— Mil. Petite ouverture, destinée généralement à  
laisser passer la flamme d'une amorce qui doit enflammer  
une charge de poudre ou de composition fusante. De bou-  
cher l'évent d'une fus. Pratiquer à l'aide de la pince-  
débouchoir un trou dans le tube en plomb portant la  
charge, on l'assure à l'aide d'un bouchon. Déterminer le point  
auquel l'évent doit être percé. Autre. Différence ap-  
pelée depuis vent, qui, dans les armes ou le projectile n'est  
pas forcée, doit exister entre son diamètre et celui de l'Ano.  
Quelques fois légère fissure qui, par suite d'un défaut de  
fabrication, se manifeste, lors des tirs d'épreuve, dans  
une bouche à feu ou le canon d'une arme portative.

— Techn. Nom donné aux conduits que les fondeurs  
ménagent lors de la construction des moules, afin de  
permettre aux gaz de s'échapper dans l'air, au moment de  
l'opération de la coulée. Plâtre éventé et par cela même  
ayant perdu la majeure partie de ses qualités. Opération  
consistant à donner de l'air à une étoffe sortant du bain  
de teinture, et aussi aux soies, afin de les sécher.

— Zool. Ouverture du nez, simple ou double, chez les  
cétacés. Les vents sont situés plus ou moins en arrière  
sur le sommet de la face et conduisent directement aux  
fosses nasales. L'opinion, jadis courante, que les baleines  
rejetent de l'eau par leurs évents ou narines, est fautive;  
c'est la vapeur d'eau expirée, qui se condense et s'éleve  
comme une colonne qui a donné lieu à cette erreur. On  
entend, à proprement parler, par « évent », l'ouverture uni-  
que, en forme de croissant, des narines chez les dauphins, les hypéroodons, les cachalots,  
etc. Les baleines ont deux évents séparés.)



Tête de baleine : e, évent; l, larynx.

ÉVENTABLE (an) a lj. Quo l'on peut éventer. Qui peut  
s'éventer.

ÉVENTAGE (an-taj) n. m. Action d'exposer à l'air les  
peaux destinées au chamoisage. Opération qui consiste  
à étendre sur le sol les mauvaises herbes enlevées par lo  
rattissage, afin de les faire sécher pour les brûler ensuite.

ÉVENTAIL (an-tail il mil.) — rad. éventer) n. m. Sorte  
de petit écran portatif, monté sur des lames très minces,  
pouvait se plier et s'ouvrir à volonté, et servant à faire  
du vent pour se rafraîchir. Ecran de feuilles tressées,  
d'étoffe, etc., servant au même usage, mais ne se repliant  
pas. Objet quelconque, servant au même usage : Se faire  
un éventail avec un journal.

— Par anal. Objet qui se déploie en forme d'éventail  
ordinaire : Les éventails verts des fougères s'ouvrent sous  
le soleil, qui les colore sans les flétrir. (H. Tanno.)

— Arboric. et hortie. Forme qu'on donne aux arbres  
d'avenue, par un mode particulier d'élagage, et qui consiste  
en ce que la cime de l'arbre, très étendue dans le sens de  
l'allée, est, au contraire, très étroite dans le sens trans-  
versal. Forme particulière donnée aux arbres fruitiers  
en espalier ou en contre-espalier, et dans laquelle les  
ramifications principales divergent comme les lames d'un  
éventail. Treillage en bois ou en fil de fer disposé en  
éventail, et destiné à passer les branches des arbres  
fruitiers. Treillis sur lequel on dispose les branches de  
certaines plantes exotiques qui on cultive en serre chaude.

— B.-arts. Peinture exécutée ou propre à être exécutée  
sur un éventail.

— Bot. Espèce d'agaric comestible. Palmier en éven-  
tail ou Palmier nain, Espèce de palmier. Nom vulgaire  
d'une espèce d'orge hordeum zoeriton.

— Constr. Croisée à l'éventail, Croisée dont la partie  
supérieure se termine par un demi-cercle ou ovale.

— Cost. Éventail de corset, Points de soie disposés en  
lampe pour arrêter les baleines.

— I. tyol. Nom vulgaire de divers poissons.

— Jeux. Faux métrage d'un jeu de cartes.

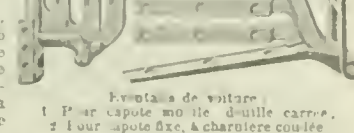
— Mar. Voile à l'éventail, Celles dont les laines, taillées  
en pointe, viennent toutes aboutir au point d'écoute.

— Mettre ses écoute à l'éventail, Passer les écoute du ta-  
llent et de la manœuvre d'une embarcation, l'une à l'avant,  
l'autre à l'arrière, pour éviter qu'elles se masquent mu-  
tuellement quand on est grand largue ou vent arrière.

— Mot. H. de peigne. Coquille du genre vénus.

— Pyrotechn. Petite composition de fusées fixées sur une  
planche en forme de secteur de cercle, et qui, au moment  
de son allumage, se développent comme les branches d'un  
éventail.

— Techn. Morceau de bois ou de fer-blanc, que l'emalleur place  
devant sa lampe pour ne point être incommodé par la chaleur. Tissu d'acier, percé d'un trou au  
milieu, que les ouvriers se mettent devant lo visage lors-  
qu'ils examinent l'état de la soudure. En T. de carross.,  
Ensemble de plusieurs fers plats articulés par leur base, et



Fer de capote de voiture  
1. Par capote mobile d'une carrosse.  
2. Pour capote fixe, à charnière coulée.

qui servent à soutenir la capote d'une voiture couverte.  
(Il y a des éventails fixes et d'autres mobiles, suivant que  
la capote peut s'ouvrir, se replier ou non.)

— Zool. Éventail de mer, Nom vulgaire donné à plu-  
sieurs polypiers du genre gorgone, à cause de leur forme.

— Loc. div. Éventail à bourrique, Bâton, gourdin. Choux  
qui se disent derrière l'éventail, Propos légers que les  
femmes échangent en se voltant à moitié le visage de leur  
éventail. Retourner son éventail, En parlant d'une femme,  
Renoncer aux plaisirs de l'amour.

— Encycl. Archéol. L'usage de l'éventail remonte à une  
haute antiquité, car on en trouve des représentations dans  
tous les monuments figurés, quelles que soient les civilisa-  
tions et les époques. Mais il est impossible, pour ces  
objets figurés, de faire un départ exact entre les éven-  
tails proprement dits, les chasse-mouches ou émouchoirs,  
et les écrans manuels. En général, dans toutes les civilisa-  
tions orientales, l'éventail ne peut se différencier du  
chasse-mouches; en Europe, jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle, les  
femmes se servent du même petit meuble indifféremment  
pour s'éventer ou pour se garantir du fardeur du  
foyer. Souvent même, dans les pays de grand soleil, l'éven-  
tail faisait office d'ombrelle. Les grands éventails anciens  
sont, en général, en forme de feuille. Aujourd'hui encore,  
en Indo, on fait de ces éventails à longs manches, dont lo

furent toujours plus ou moins ornés de découpures, de bro-  
deries, et surtout de peintures, tandis que les montures,  
faites souvent des matières les plus précieuses, donnaient  
carrière à l'art du ciseleur, du sculpteur, du tabletier, du  
fabricant de laques et de vernis. La mode a varié extraor-  
dinairement lo volume, la forme, l'ornementation de l'éven-  
tail, sans en changer l'architecture essentielle. Ou en a fait  
dont les tiges peuvent se doubler de longueur et se diminuer  
en se repliant ou en rentrant les unes dans les autres, etc.  
Les éventails de fer dont se sont servis les Japonais  
n'étaient ni des armes ni des objets d'usage courant,  
mais lieu plutôt des insignes de dignité, comme les parasols,  
dont les dimensions ont varié suivant le temps et la  
nature des offices. Les grands éventails en forme de pan-  
neaux mobiles suspendus aux plafonds des maisons dans  
les Indes, et que l'on appelle pounkas, semblent être d'in-  
vention européenne et avoir été exportés par les Portu-  
gais au xviii<sup>e</sup> siècle et même avant, car, à ces époques,  
on se servait de parois éventails, nus par des cordes et  
des poulies, en France, et, au xviii<sup>e</sup> siècle, en Espagne  
et en Italie, autant pour rafraîchir l'air des salles que pour  
chasser les mouches.

— Techn. On distingue deux parties dans un éventail :  
la feuille et la monture.

La feuille est fréquemment constituée par deux mor-



ÉVENTAILS : 1. Egyptien (antique); 2 et 3. Indien; 4. Mexicain; 5. Grec (antique); 6. Chinois; 7. En déliesse (xv<sup>e</sup> s.); 8. A girouette (xvii<sup>e</sup> s.); 9. A plumes (xvii<sup>e</sup> s.); 10. Du xvii<sup>e</sup> siècle; 11. A lames (Empire); 12. A plumes; 13. A gaine.

disque est formé par une feuille de palmier plus ou moins  
façonnée et ourlée, dont la côte tient lieu de manche. Il  
est probable que la disposition rayonnée de cette feuille  
de palmier a donné l'idée des éventails plissés en rone, qui  
ont précédé les éventails actuels à plis. Tous les éventails  
anciens ou chasse-mouches se ramènent, en général, à  
un type commun que l'on exécute en paille tressée ou en  
plumes, et qui a la forme d'une feuille de lotus ou d'un  
cœur, ou mieux d'un as de pique dont l'échancrure infé-  
rieure logo la naissance d'un manche. Tous les éventails  
employés en Europe, du moyen âge au xvii<sup>e</sup> siècle, peuvent  
se ramener à trois types : lo type en feuille ou en disque,



Eventail peint par Watteau.

lo type en bannière ou en girouette encore si en usage dans  
tout l'Orient, et lo type plissé en rone. Dans ce dernier, une  
longue feuille de parchemin ou d'étoffe, plissée réguliè-  
rement, porte à chacune de ses extrémités étroites un  
montant plat en bois. Quand on fait tourner cette bande  
en la développant comme une roue, on obtient un éven-  
tail parfaitement rond. Ce type est extraordinairement  
ancien. Il existe encore, dans les trésors de certaines  
églises, des éventails liturgiques v. PLANCHER, datant du  
vii<sup>e</sup> siècle de notre ère. L'éventail plissé du type moderne,  
où la feuille, ordinairement munie d'une doublure, est  
collée sur des tiges minces de bois, de corne, d'ivoire, etc.,  
rénées à leur extrémité inférieure par un pivot commun,  
est beaucoup moins ancien : les Chinois et les Japonais en  
retrouvent l'invention dès lo viii<sup>e</sup> siècle de notre ère et  
même avant. Au xvii<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle ce modèle  
devint courant en Europe, la France et l'Italie en reven-  
diquaient la découverte. Toutefois, jusqu'au règne de  
Henri III, les formes les plus habituelles furent celle de  
l'émouchoir en disque ou d'un chasse-mouches en girouette.  
A partir du règne de Henri III, l'éventail plissé, très peu  
différent des formes modernes, est adopté à la cour, d'où  
il passa à la ville et se répand dans le monde entier. Les  
peaux, les velins, les papiers ou les soieries des éventails

ceux de papier légèrement collés l'un sur l'autre. Quel-  
quefois lo papier est doublé, pour plus de solidité, d'une  
mince peau de chevreau ou cabrette, qui porte encore  
les noms de peau de poulet, peau de cygne, velin, etc.

La monture, qui est en bois, en nacre, en ivoire, etc.,  
s'appelle aussi bois ou pied. Elle est formée par de petites  
baguettes assemblées et mobiles à l'une de leurs extré-  
mités nommée tête; elles peuvent tourner autour d'un  
axe horizontal commun, qui est la rivure. Au delà de la  
tête, les baguettes prennent le nom de brins, et leur en-  
semble constitue la gorge. Les baguettes flexibles et  
minces sur lesquelles on colle lo papier sont les flèches;  
enfin, on appelle maitres-brins les deux branches les plus  
extérieures; ce sont ces maitres-brins qui protègent la  
feuille, lorsque l'éventail est fermé.

Il existe un autre type d'éventail qui prend lo nom  
d'éventail brisé, et dans lequel les lames, au lieu d'être  
réunies par la feuille, sont indépendantes les unes des  
autres et maintenues seulement à leur partie supérieure  
par un ruban. Les brins et flèches de cet éventail sont  
généralement faits de plumes d'autruches ou d'autres  
matières du prix.

— Arboric. Les formes qu'on donne aux arbres à fruit,  
cultivés en espalier, sont dites en éventail quand les



Pêcher en éventail à la française

branches principales de la charpente ou « branches  
mères » lesquelles peuvent se réduire à deux) partent  
de l'extrémité de la tige, qui est très courte, pour diver-  
ger les unes vers la droite, les autres vers la gauche.  
L'éventail à la française, qui remonte au temps de La  
Quintinie, est formé par huit branches mères (quatre  
de chaque côté), d'où se détachent, dans les intervalles,  
en dessus et en dessous, les ramifications du second ordre.



de l'Évêque... les évêques ont été en charge la nature et en diminué les produits sans l'autorisation du gouvernement.

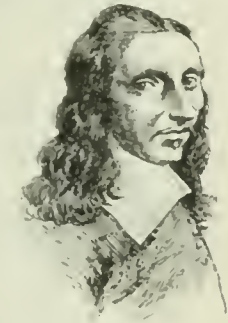
Discipline protestante. L'évêque pat existe dans plusieurs des Églises de la Réforme. Il faut le noter d'abord dans l'Église anglicane, qu'on nomme aussi « évêquale ».

Les Églises luthériennes d'Allemagne, d'Alsace, de France ont conservé à la tête de leurs diocèses un dignitaire qui l'on nomme, suivant les pays, inspecteur ecclésiastique, surintendant, doyen, senior, et qui correspond à l'ancien évêque.

ÈVÈQUE FONTAINE DE P... la plus belle source du départ. du Var et l'une des plus remarquables de France.

ÈVERBECQ, bourg de Belgique prov. de Hainaut (arr. d'Attna, arr. de Tournai).

ÈVERDINGEN Albert ou Allart VAN, peintre hollandais, né et mort à Alkmaar (1621-1675). Ses premières productions représentent des pays sauvages hérissés de montagnes.



Everdingen.

ÈVERDUMER du préf. priv. é. et de verd, par l'intermédiaire de l'ital. verdume v. a. Econ. dom. Tirer une liqueur verte de certains légumes herbacés, comme les épinards, l'oseille, par exemple.

ÈVERE-LEZ-BRUXELLES, comm. de Belgique (prov. de Brabant arr. admin. et judic. de Bruxelles), non loin de la Senne, 2.786 hab.

ÈVEREST MONT ou GAURISANKAR le Sublime, nom de la montagne la plus haute du globe ; elle s'élève à 8.842 mètres, près de dix fois la hauteur du mont Blanc.

ÈVERETT, ville des États-Unis (Massachusetts) comté de Middlesex sur le Merrimack-River, près de son confluent avec le Merrimack.

ÈVERETT Alexandre Heon, diplomate et publiciste américain, né à Boston en 1792, mort à Caïen en 1847.

ÈVERETT Edward, homme d'Etat, écrivain, orateur américain, né à Dorchester (Massachusetts), en 1794, mort à Boston en 1865.

ÉVERETT, nom de famille... le fut élu gouverneur du Massachusetts, honneur qui lui fut trois fois dévolu.

ÈVERGEM, bourg de Belgique (Flandre-Orient. (arr. d'Anin, et judic. de Gand), près du canal de Gand à Tournai.

ÈVERETE (jèl) — gr. evergetès, bienfaisant ; de eu, bien, et ergon, œuvre) adj. Hist. anc. Titre de bienfacteur, souvent décoré par décret, dans les cités grecques, aux personnes qui avaient rendu service à l'État ou qu'on voulait honorer.

ÈVERGLADE n. f. Nom donné aux terrains marécageux de l'extrémité méridionale de la Floride.

ÈVERLASTING (è-veur-la-stingh) — mot angl. signif. (l'etnel) n. m. Tissu uni, ras, teint en pièce, chaîne et trame de laine.

ÈVERNATE n. m. Sel dérivant de l'acide évernique.

ÈVERNIE (n) ou ÈVERNIA (è-ter) n. f. Genre de lichens, tribu des parméliées, comprenant une vingtaine d'espèces répandues dans les régions chaudes et tempérées du globe.

ÈVERNINE n. f. Matière saccharine, à laquelle on attribue la formule C<sub>11</sub>H<sub>14</sub>O<sub>5</sub>. (Elle a été extraite par Sandro d'un lichen, Icernia prunastri.)

ÈVERNINATE n. m. Sel dérivant de l'acide évernique.

ÈVERNINIQUE (nik) adj. Se dit d'un acide, C<sub>11</sub>H<sub>14</sub>O<sub>5</sub>, qui dérive de l'acide évernique, sous l'influence des alcalis. (On peut aussi le retirer directement du lichen.)

ÈVERNINIQUE (nik) adj. Se dit d'un acide, C<sub>11</sub>H<sub>14</sub>O<sub>5</sub>, qui se trouve dans une espèce de lichen.

ÈVERNITIQUE (tik) adj. Se dit d'un acide dérivé de l'acide évernique, sous l'influence de l'acide azotique.

ÈVEROLE (anciennom. caurole, aurole — rad. eau) n. f. Amponne qui vient sur la peau et qui est remplie d'une humeur aqueuse. (Vieux.)

ÈVERRE (vé-ré) — du préf. priv. é, et de ver v. a. Art vétér. Élever le petit veau qui se trouve sous la langue des chiens, et que l'on prenait autrefois pour un ver qui occasionnait la rage ; ÈVERRE un chien, la langue d'un chien.

ÈVERRICULE (vé-ri) — lat. everriculum ; de everrere, balayer) n. m. Chr. Petit instrument à l'aide duquel on débarassait la vessie des fragments de calculs après la taille.

ÈVERS (Charles-Joseph, baron), général belge, né à Bruxelles en 1773, mort en 1818. Il servit dans les troupes des États belgiques révoltés en 1790 ; après la restauration autrichienne, il passa dans l'armée française et fit les campagnes de la République et de l'Empire.

ÈVERSIF, IVE (du lat. eversus, renversé) adj. Subversif, qui détruit, qui renverse ; Doctrines ÈVERSIVES.

ÈVERSION (rad. Èversif) n. f. Renversement, ruine ; ÈVERSION des vieilles institutions.

ÈVERSITE n. f. Explosif moderne, employé en Italie pour le chargement de certains projectiles, et qui est à base d'acide picrique.

ÈVERSMANNIE (ama-nl — de Eversmann, bot. russe [1794-1860]) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, tribu des hédysarées, formé pour un petit arbrisseau de la région caspienne, voisin des tamariera.

ÈVERSINKEL, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie]), près de l'Éms ; 2.220 hab. Toiles.

ÈVERTUER (S') (du préf. é, et de vertu) v. pr. Faire des efforts, prendre de la peine ; Prenez courage, ÈVERTUEZ-vous. ÈS'ÈVERTUER à. S'efforcer de, se donner beaucoup de peine pour ; ÈVERTUER à trouver des rimes.

ÈVESHAM, ville d'Angleterre (comté de Worcester), sur l'Avon, affluent du Severn, au point de croisement de plusieurs lignes de chemin de fer ; 5.900 hab. limes d'une abbaye commencée au VIII<sup>e</sup> siècle. Bataille de 1265 entre Simon de Montfort, comte de Leicester, qui y fut tué, et le prince Édouard, qui, à la suite de sa victoire, devint roi sous le nom d'Édouard 1<sup>er</sup>.

ÈVÉSIS ou ÈVESIA (è-è-s) n. m. Genre de reptiles sauriens brevilingues, famille des scincoidés, comprenant des formes cylindriques, allongées, à queue arrondie et jointive, et dont les quatre membres sont réduits à des stylets très courts. (Les évésies ressemblent à de petits orvets ; leur corps, recouvert d'écaillés lisses, est fauve, marqué de brun ; ils sont remarquables par leur museau conique, terminé par une plaque en corne, où sont percés les narines. L'espèce type du genre est l'Èvesia Belli, de l'Inde.)

ÈVEUX veu, ÈUSE anciennem. àveux) du lat. aquosus, même sens) adj. Humide, marécageux, (Vieux.)

ÈVÈMÈRE ou ÈVÈMÈRE, mythographe grec, né, d'après les uns en Sicile, d'après d'autres dans l'île de Cos, mais plus probablement à Messène, dans le Péloponnèse. Il vivait sous Cassandre, qui régna de 311 à 298. Son grand ouvrage, aujourd'hui perdu, était intitulé Histoire sacrée. Èvémère y racontait que, dans un voyage le long des côtes de l'Arabie et de l'Inde, il avait découvert l'île de Panachaia, où les inscriptions d'un temple lui révélèrent les origines des dieux et des cultes. Les dieux avaient été des hommes, que la crainte ou l'admiration de leurs semblables avaient fait placer en dehors et au-dessus de l'humanité. Il reconstruisait, à ce point de vue, l'histoire des divinités grecques. À l'appui de sa thèse, il mentionnait les tombeaux des dieux ou des déesses qu'on montrait en divers lieux ; il citait les localités qui se vantaient d'avoir vu naître telle ou telle divinité.

Son ouvrage rentre dans la catégorie du roman géographique ; l'île de Panachaia est imaginaire. Il contient plus de fantaisie que de critique et de philosophie véritable. Peut-être a-t-il été inspiré par des tentatives semblables de Nicanor de Chypre et de Léon de Pella, contemporain d'Alexandre. Sextus Empiricus et Elien prétendent qu'il était athée. D'après d'autres témoignages on citations, il aurait admis l'existence de divinités antérieures aux hommes devenus dieux ou honorés comme tels.

ÈVÈMÉRISME ou ÈVÈMÉRISME (rism) n. m. Système philosophique d'Èvémère, d'après lequel les personnages mythologiques sont considérés comme des êtres humains divinisés par les peuples ; L'Èvémérisme fut d'abord le pur ÈVÈMÉRISME. (Reban.)

ÈVÈCYCL. Combattit par les hommes attachés aux cultes traditionnels. L'Èvémérisme ont pourtant quelques succès. L'ouvrage d'Èvémère fut traduit en latin par le poète Ennius. Plus tard, Platon de Byblos, Béruse, Diodore de Sicile, Lucien, imitèrent son procédé en l'appliquant aux divinités de l'Orient : Baal, Melkarth, Astarté, Chamuz, qui devinrent sous leur plume de simples dynasties royales. Les Péres de l'Église : Clément d'Alexandrie, Minutius Félix, Eusebe, saint Angustin, Lactance, Arnobe, firent grand usage d'un livre qui leur servait à montrer la vanité du paganisme. Grâce à eux, Èvémère a obtenu une gloire qui paraît être peu proportionnée avec son mérite véritable. L'Èvémérisme, en tant que système général d'interprétation, n'a jamais été entièrement abandonné. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Boehart reconnaissait dans Saturne les traits de Noé, et dans Jupiter, Neptune et Pluton, ceux de Sem, Cham et Japhet. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'abbé Banier, dans un livre qui a été très lu (la Mythologie et la Fable expliquées par l'histoire), reconstruisait d'après la même idée l'histoire des temps primitifs de la Grèce. Le même point de vue se retrouve dans les ouvrages de Raoul Rochette, Clavier, Sainte-Croix. Bien que généralement écarté aujourd'hui par la mythologie comparée, l'Èvémérisme est encore défendu, dans une certaine mesure, par Herbert Spencer.

ÈVÈMÉRISTE ou ÈVÈMÉRISTE (rist) n. et adj. Partisan du système d'Èvémère, de l'Èvémérisme.

ÈVIADE (gr. evias, ados — de evoi, cri des bacchantes) n. f. Nom grec des bacchantes. On écrit aussi ÈVIANG.

ÈVIANE, nom d'un peuple de Macédoine ou de Thrace, connu par la pompe avec laquelle il célébrait les fêtes de Dionysos. — Les ÈVIANES.

ÈVIAN-LES-BAINS, ch.-l. de cant. de la Haute-Savoie, arrond. et à 10 kilom. de Thonon, en amphithéâtre sur une colline inclinée vers la rive méridionale du lac Léman ; 2.831 hab. (Èrianais, aïsés.) Source minérale. Les eaux, froides (12°), bicarbonatées sodiques, un peu sulfureuses, servent à traiter les gastralgies, la dyspepsie, les coliques néphrétiques, les douleurs de la vessie. Fabrique de liqueurs et de fromages ; tanneries. — Le canton a 14 comm et 14.335 hab.

ÈVICTION (ksi-on — lat. evictio, de evictus, évincé) n. f. Dr. Dépossession d'un bien acquis de bonne foi ; Le vendeur est garant de l'ÈVICTION que l'acheteur peut souffrir. — Par ext. Dépossession en général ; La société nous ÈVICIE ; Eh bien, je prends acte de l'ÈVICTION. (Froudi.)

ÈVICTEUR. Dr. Il y a ÈVICTION lorsque l'acheteur n'est pas maintenu dans les droits que le vendeur a dû lui transférer. On donnait, en droit romain, au mot ÈVICTION un sens plus restreint ; l'acheteur était évincé lorsque la chose lui était enlevée par suite d'une décision judiciaire. Il avait un recours contre son vendeur par l'action ex empto ou par l'action ex stipulatu, qui reposait sur la promesse faite par le vendeur à l'acheteur de payer le double du prix en cas d'ÈVICTION.

Aujourd'hui, comme dans l'ancienne jurisprudence, c'est d'après les règles de l'action ex empto qu'il faut déterminer les faits qui donnent lieu au recours en garantie, mais ces règles ont été élargies.

ÈVICTION totale. Il peut y avoir ÈVICTION en dehors du cas où le vendeur n'est pas propriétaire de la chose vendue dans les cas suivants : 1<sup>o</sup> l'acheteur paye ou délaisse sur la poursuite d'un créancier hypothécaire ; 2<sup>o</sup> l'acheteur est dépouillé de la chose vendue par l'accomplissement d'une condition résolutoire qui affectait la propriété de cette chose ; 3<sup>o</sup> l'acheteur, ayant omis de remplir les formalités de la transcription, est primé par un nouvel acheteur qui a rempli ces formalités.

Le vendeur est tenu à la garantie indépendamment de toute stipulation. Il n'est pas tenu de l'ÈVICTION qui a sa cause dans des faits postérieurs à la vente, à moins que ces faits ne lui soient imputables. Le vendeur doit à l'acheteur évincé totalement : 1<sup>o</sup> la restitution du prix ; 2<sup>o</sup> des dommages et intérêts (C. civ., art. 1630). Il peut être convenu que le vendeur ne sera soumis à aucune garantie ; cette clause soustrait le vendeur aux dommages et intérêts, mais non à l'obligation de restituer le prix.







... par le... la grande partie de l'Europe et de l'Asie par le Canal de Suez...

EX, préfixe issu de la préposition latine ex, signifiant hors de...

EX ABRUPTO mots lat. loc. adv. V. ad ABRUPTO.

EXACERBÉ, EE (è-gz-iser) — du lat. exacerbatus, même sens...

EXACERBATION (è-gz-iser) adv. — rad. exacerbare n. f.

EXACT, ACTE (è-gzakt) [d'autres prononcent è-gza au masc.]

EXACTEUR (è-gzakt) — du lat. exigere, supin exactum, exigor

EXACTITUDE (è-gzakti) n. f. Syn. de EXACTITUDE.

EXACTEUR (è-gzakt) — du lat. exigere, supin exactum, exigor

EXACTITUDE (è-gzakti) n. f. Syn. de EXACTITUDE.

EXACTEUR (è-gzakt) — du lat. exigere, supin exactum, exigor

EXACTITUDE (è-gzakti) n. f. Syn. de EXACTITUDE.

EXACTEUR (è-gzakt) — du lat. exigere, supin exactum, exigor

EXACTITUDE (è-gzakti) n. f. Syn. de EXACTITUDE.

EXACTEUR (è-gzakt) — du lat. exigere, supin exactum, exigor

EXACTITUDE (è-gzakti) n. f. Syn. de EXACTITUDE.

EXACTEUR (è-gzakt) — du lat. exigere, supin exactum, exigor

EXACTITUDE (è-gzakti) n. f. Syn. de EXACTITUDE.

EXACTEUR (è-gzakt) — du lat. exigere, supin exactum, exigor

EXACTITUDE (è-gzakti) n. f. Syn. de EXACTITUDE.

EXACTEUR (è-gzakt) — du lat. exigere, supin exactum, exigor

EXACTITUDE (è-gzakti) n. f. Syn. de EXACTITUDE.

EXACTEUR (è-gzakt) — du lat. exigere, supin exactum, exigor

EXACTITUDE (è-gzakti) n. f. Syn. de EXACTITUDE.

EXACTEUR (è-gzakt) — du lat. exigere, supin exactum, exigor

EXACTITUDE (è-gzakti) n. f. Syn. de EXACTITUDE.

EXACTEUR (è-gzakt) — du lat. exigere, supin exactum, exigor

EXACTITUDE (è-gzakti) n. f. Syn. de EXACTITUDE.

EXACTEUR (è-gzakt) — du lat. exigere, supin exactum, exigor

EXACTITUDE (è-gzakti) n. f. Syn. de EXACTITUDE.

EXAGÉRÉMENT (è-gzajè) adv. D'une façon exagérée, à l'exces.

EXAGÉRER (è-gzajè) — lat. exaggrare, proprem. accumuler, amonceler

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

EXAGÉRÉ, ÈE part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations

La lecture des poètes EXALTÉ l'imagination. Absol. : Lectures propres à EXALTÉ.

EXALTE, ÈE part. pass. du v. EXALTÉ.

EXALTE, ÈE part. pass. du v. EXALTÉ.

EXALTE, ÈE part. pass. du v. EXALTÉ.

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance

EXAMEN (è-gzamin) — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance



















EXOCHORION... du gr. ex, en dehors, et de chorion...

EXOCYSTE... du gr. ex, en dehors, et kystis, vessie...

EXODE... du lat. exodium; gr. exodon, même sens...

EXODE... du lat. exodus; gr. exodos, sortie...

EXODE... du lat. exodus; gr. exodos, sortie...

EXODE, second livre de l'Ancien Testament, qui contient l'histoire de la sortie d'Egypte...

EXODERME... du gr. exo, dehors, et derma, peau...

EXOERMIQUE... du gr. exo, dehors, et mik, qui se rapporte à l'exoderme...

EXODIAIRE... du lat. exodiarius, même sens...

EXODIQUE... du gr. exo, dehors, et dik, adj. qui se rapporte à l'exoderme...

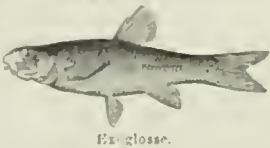
EXOGAME... du gr. exo, au dehors, et gamos, mariage...

EXOGAMIE... du gr. exo, au dehors, et gamos, mariage...

EXOGASTRIQUES... du gr. exo, au dehors, et gastrik, n. m. pl. Paléont.

EXOGÈNE... du gr. exo, en dehors, et gēnos, origine...

EXOGLOSSE ou EXOGLOSSUM... du gr. exo, au dehors, et glossa, langue...



Exoglosse.

EXOGLOSSE... du gr. exo, au dehors, et glossa, langue...

EXOGONIUM... du gr. exo, au dehors, et gonion, angle...



Exogonium a. racine avec ses tubercules. b, jalap du commerce.

EXOGYNE... du gr. exo, en dehors, et gynē, femelle...

EXOXYRE... du gr. exo, au dehors, et xyra, f. Paléont.



Exogyre.

EXOINO... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINO... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINO... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINO... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINO... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINO... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

fixé chaque année par le ministre de la guerre et destinée à être versée dans la caisse de la dotation de l'armée...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...

EXOINER... du préf. ex, et du bas lat. somma, empêchement...







Explicitement de la conduite, fait...
A l'explicitation des exploits avec quelqu'un...

Explications des maximes des saints sur la vie interieure, par F. de N. V. MAXIMS.

EXPLICIT (lat. explicitus) n. m. d'un s. d'abas lat. signif.
Formule a propos de...
EXPLICIT

EXPLICITE (lat. explicitus) n. f. Caractere de ce qui est explicite...
EXPLICIT

EXPLICITEMENT (lat. explicitus) n. f. D'une maniere explicite...
ANTON. Implicite.

EXPLICITER (lat. explicitus) v. a. Rendre explicite, eclaireir...
EXPLICITER des textes. (R. R.)

EXPLIQUER (lat. explicare) v. a. Developper, eclaireir...
EXPLIQUER une enigme, un oracle, un mystere, un texte.

EXPLIQUÉ, ÉE (lat. explicare) part. pass. Grav. Qui parait plus ou moins distinctement...
EXPLIQUÉ, ÉE part. pass. Grav. Qui parait plus ou moins distinctement...

EXPLIQUER (lat. explicare) v. a. Developper, eclaireir...
EXPLIQUER des fleurs, des feuilles...

EXPLIQUER (lat. explicare) v. a. Developper, eclaireir...
EXPLIQUER sa conduite, EXPLIQUER pourquoi on fait une chose...

EXPLIQUER (lat. explicare) v. a. Developper, eclaireir...
EXPLIQUER sa conduite, EXPLIQUER pourquoi on fait une chose...

EXPLIQUER (lat. explicare) v. a. Developper, eclaireir...
EXPLIQUER sa conduite, EXPLIQUER pourquoi on fait une chose...

EXPLIQUER (lat. explicare) v. a. Developper, eclaireir...
EXPLIQUER sa conduite, EXPLIQUER pourquoi on fait une chose...

EXPLIQUER (lat. explicare) v. a. Developper, eclaireir...
EXPLIQUER sa conduite, EXPLIQUER pourquoi on fait une chose...

EXPLIQUER (lat. explicare) v. a. Developper, eclaireir...
EXPLIQUER sa conduite, EXPLIQUER pourquoi on fait une chose...

EXPLIQUER (lat. explicare) v. a. Developper, eclaireir...
EXPLIQUER sa conduite, EXPLIQUER pourquoi on fait une chose...

EXPLIQUER (lat. explicare) v. a. Developper, eclaireir...
EXPLIQUER sa conduite, EXPLIQUER pourquoi on fait une chose...

EXPLIQUER (lat. explicare) v. a. Developper, eclaireir...
EXPLIQUER sa conduite, EXPLIQUER pourquoi on fait une chose...

EXPLIQUER (lat. explicare) v. a. Developper, eclaireir...
EXPLIQUER sa conduite, EXPLIQUER pourquoi on fait une chose...

EXPLIQUER (lat. explicare) v. a. Developper, eclaireir...
EXPLIQUER sa conduite, EXPLIQUER pourquoi on fait une chose...

EXPLIQUER (lat. explicare) v. a. Developper, eclaireir...
EXPLIQUER sa conduite, EXPLIQUER pourquoi on fait une chose...

EXPLIQUER (lat. explicare) v. a. Developper, eclaireir...
EXPLIQUER sa conduite, EXPLIQUER pourquoi on fait une chose...

EXPLIQUER (lat. explicare) v. a. Developper, eclaireir...
EXPLIQUER sa conduite, EXPLIQUER pourquoi on fait une chose...

EXPLIQUER (lat. explicare) v. a. Developper, eclaireir...
EXPLIQUER sa conduite, EXPLIQUER pourquoi on fait une chose...

EXPLOITABILITÉ (lat. exploitabilis) n. f. Qualite de ce qui est exploitable...
L'EXPLOITABILITE d'un gisement de houille.

EXPLOITABLE (lat. exploitabilis) adj. Qui peut être exploité...
Dr. Qualite de ce qui peut être saisi et vendu sur la demande des créanciers.

EXPLOITABLE (lat. exploitabilis) adj. Qui peut être exploité...
Des terres, Des mines EXPLOITABLES. Par anal.
Qu'on peut mettre en activité pour en tirer parti: Une industrie EXPLOITABLE.

EXPLOITABLE (lat. exploitabilis) adj. Qui peut être exploité...
Fig. Qu'on peut faire servir à ses fins; dont on peut abuser: Un homme cruel est facilement EXPLOITABLE.

EXPLOITABLE (lat. exploitabilis) adj. Qui peut être exploité...
Eaux et for. Bois exploitables. Bois dont les arbres ont atteint les dimensions convenables pour pouvoir être abattus et utilisés.

EXPLOITABLE (lat. exploitabilis) adj. Qui peut être exploité...
Dr. Qui peut être saisi et vendu par la justice, à la suite d'une signification par exploit: Les instruments de travail ne sont pas EXPLOITABLES. (Vieux.)

EXPLOITANT (lat. exploitans) n. f. Action d'exploiter...
L'EXPLOITATION d'une forêt. L'EXPLOITATION du faible par le fort.

EXPLOITANT (lat. exploitans) n. f. Action d'exploiter...
Par ext. Lieu où l'on exploite, que l'on exploite: Visiter son EXPLOITANT. Avoir de nombreux appareils sur son EXPLOITANT. Chemin, Matériel, etc., d'exploitation, Chemin, Matériel, etc., servant à une exploitation.

EXPLOITANT (lat. exploitans) n. f. Action d'exploiter...
Exploitation foncière, Exploitation directe, et non par voie d'échange, d'un fonds, d'un immeuble.

EXPLOITANT (lat. exploitans) n. f. Action d'exploiter...
Econ. rur. Chemin d'exploitation, Chemin créé de toutes pièces par un particulier, une compagnie, pour les besoins d'une exploitation rurale.

EXPLOITANT (lat. exploitans) n. f. Action d'exploiter...
Tech. Ensemble des services d'un ligno de chemins de fer ou de tramways entrant en jeu après l'achèvement de tous les travaux: administration commerciale, direction du matériel fixe et roulant, traction, entretien, surveillance de la voie, contrôle de l'exploitation, etc.

EXPLOITANT (lat. exploitans) n. f. Action d'exploiter...
Exploité, ÉE part. pass. Subst. Personne exploitée par une autre: Vaut-il mieux être l'EXPLOITÉ ou l'EXPLOITANT?

EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...

EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...

EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...

EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...

EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...

EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...

EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...

EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...

EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...

EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...

EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...

EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...
EXPLOITER (lat. exploitare) v. a. Exploiter, développer...

et dont les extrémités, sortent de quelques millimètres. Ce stylo, communique directement avec le circuit d'une pile et d'un trembleur. Dans ces conditions, il suffit qu'un corps métallique plomb, fer ou cuivre, soit en contact avec les pointes pour faire fonctionner le trembleur.

EXPLOREUR (lat. explorator) n. m. d'un s. d'abas lat. signif.
Formule a propos de...
EXPLOREUR

EXPLOREUR (lat. explorator) n. m. d'un s. d'abas lat. signif.
Formule a propos de...
EXPLOREUR

EXPLOREUR (lat. explorator) n. m. d'un s. d'abas lat. signif.
Formule a propos de...
EXPLOREUR

EXPLOREUR (lat. explorator) n. m. d'un s. d'abas lat. signif.
Formule a propos de...
EXPLOREUR

EXPLOREUR (lat. explorator) n. m. d'un s. d'abas lat. signif.
Formule a propos de...
EXPLOREUR

EXPLOREUR (lat. explorator) n. m. d'un s. d'abas lat. signif.
Formule a propos de...
EXPLOREUR

EXPLOREUR (lat. explorator) n. m. d'un s. d'abas lat. signif.
Formule a propos de...
EXPLOREUR

EXPLOREUR (lat. explorator) n. m. d'un s. d'abas lat. signif.
Formule a propos de...
EXPLOREUR

EXPLOREUR (lat. explorator) n. m. d'un s. d'abas lat. signif.
Formule a propos de...
EXPLOREUR

EXPLOREUR (lat. explorator) n. m. d'un s. d'abas lat. signif.
Formule a propos de...
EXPLOREUR

EXPLOREUR (lat. explorator) n. m. d'un s. d'abas lat. signif.
Formule a propos de...
EXPLOREUR

EXPLOREUR (lat. explorator) n. m. d'un s. d'abas lat. signif.
Formule a propos de...
EXPLOREUR

EXPLOREUR (lat. explorator) n. m. d'un s. d'abas lat. signif.
Formule a propos de...
EXPLOREUR

EXPLOREUR (lat. explorator) n. m. d'un s. d'abas lat. signif.
Formule a propos de...
EXPLOREUR

EXPLOREUR (lat. explorator) n. m. d'un s. d'abas lat. signif.
Formule a propos de...
EXPLOREUR

EXPLOREUR (lat. explorator) n. m. d'un s. d'abas lat. signif.
Formule a propos de...
EXPLOREUR

EXPLOREUR (lat. explorator) n. m. d'un s. d'abas lat. signif.
Formule a propos de...
EXPLOREUR

EXPLOREUR (lat. explorator) n. m. d'un s. d'abas lat. signif.
Formule a propos de...
EXPLOREUR

EXPLOREUR (lat. explorator) n. m. d'un s. d'abas lat. signif.
Formule a propos de...
EXPLOREUR

EXPLOREUR (lat. explorator) n. m. d'un s. d'abas lat. signif.
Formule a propos de...
EXPLOREUR

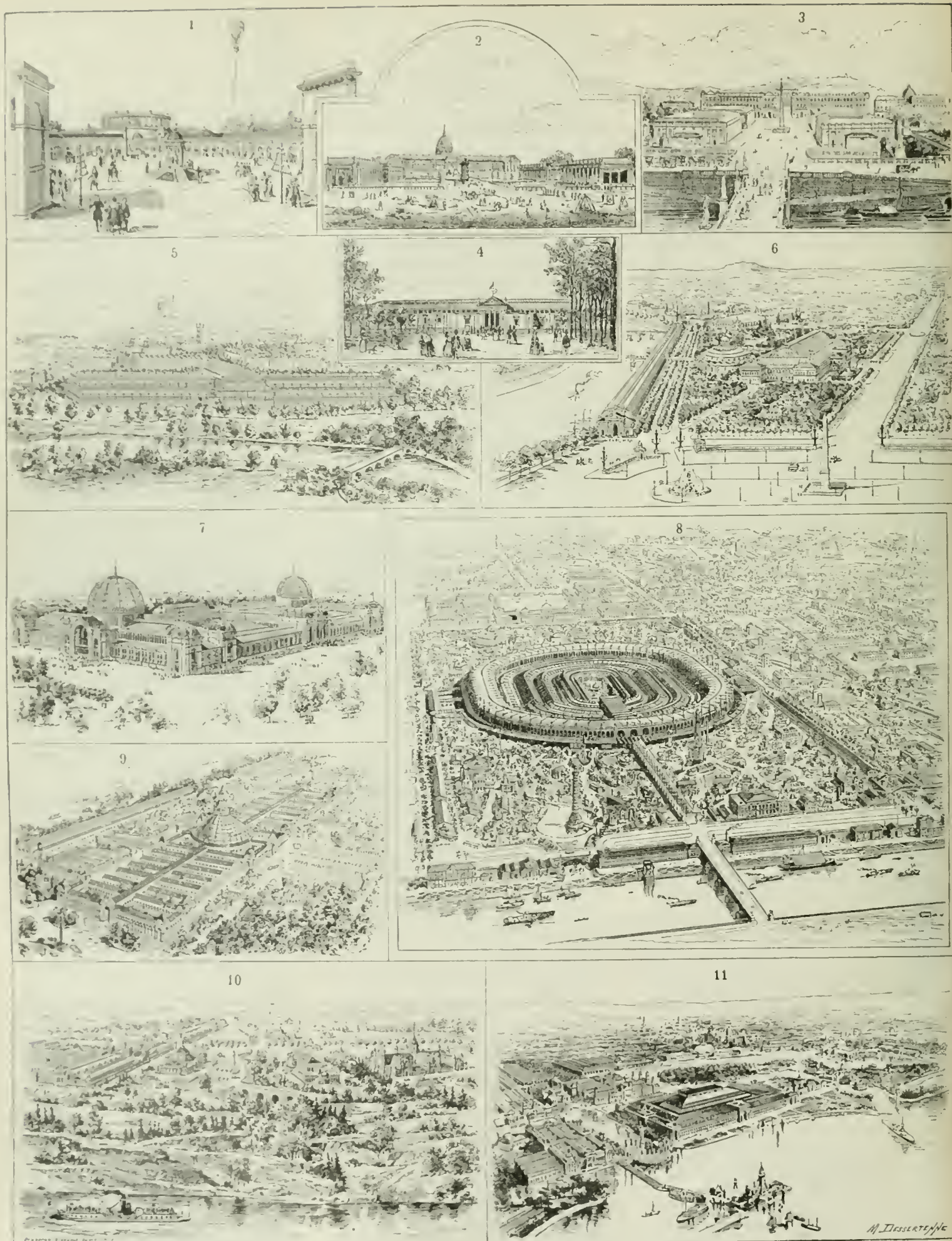
EXPLOREUR (lat. explorator) n. m. d'un s. d'abas lat. signif.
Formule a propos de...
EXPLOREUR





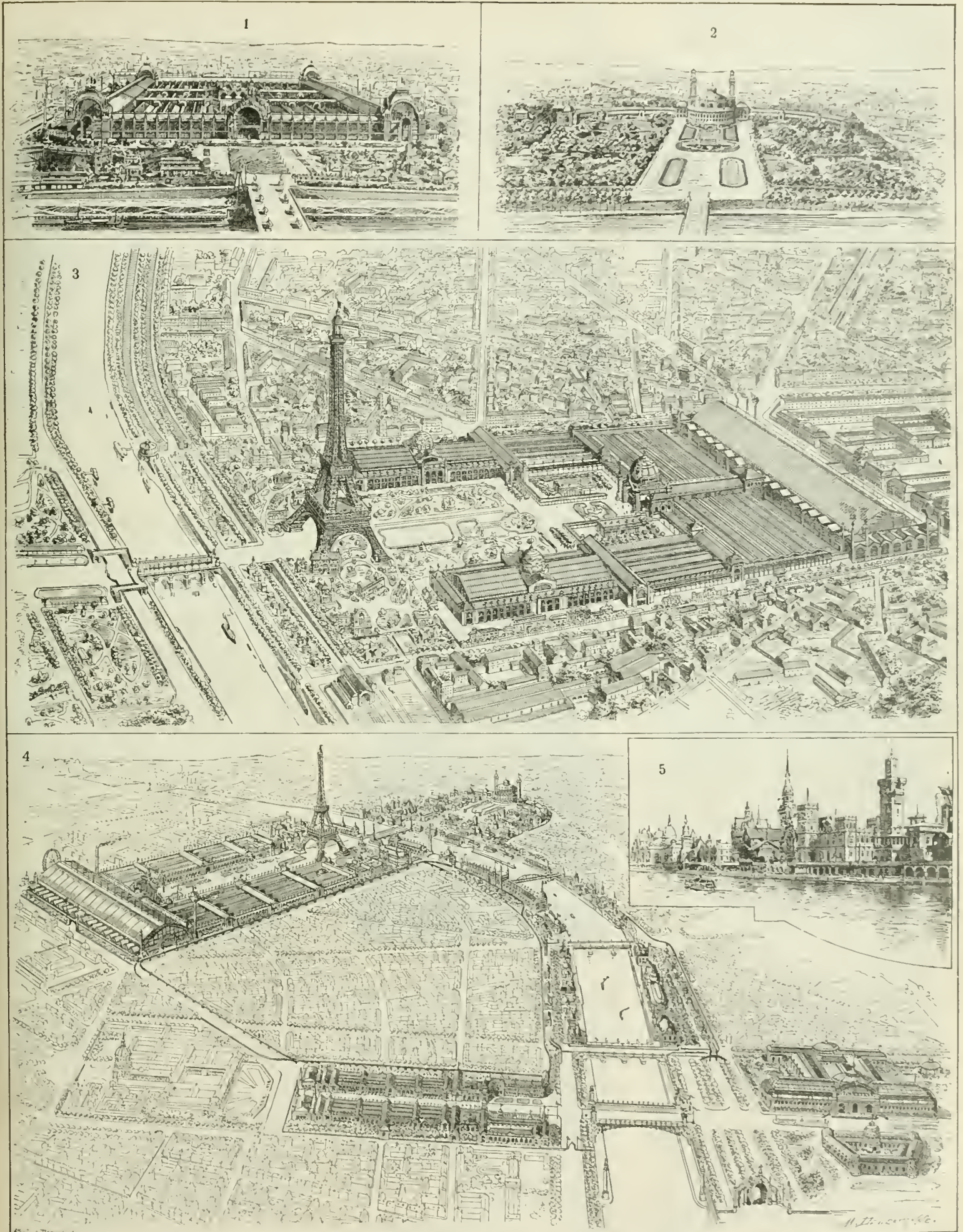


# EXPOSITIONS



1. Exposition nationale de l'an VI (1798), au Champ-de-Mars, à Paris. — 2. Exposition nationale de 1806, sur l'Esplanade des Invalides, à Paris. — 3. Exposition nationale de 1834, sur la place de la Concorde, à Paris. — 4. Exposition nationale de 1844, aux Champs-Élysées (carré Marigny), à Paris. — 5. Exposition internationale de 1851, à Londres. — 6. Exposition universelle de 1855, aux Champs-Élysées (Palais de l'Industrie), à Paris. — 7. Exposition universelle de 1862, à Londres. — 8. Exposition universelle de 1867, au Champ-de-Mars, à Paris. — 9. Exposition universelle de 1873, à Vienne. — 10. Exposition universelle de 1876, à Philadelphie. — 11. Exposition universelle de 1893, à Chicago.

# EXPOSITIONS



1, 2. Exposition universelle de 1878, à Paris : 1. Le Champ-de-Mars ; 2. Le Trocadéro.  
 3. Exposition universelle de 1889, à Paris (vue principale : le Champ-de-Mars). — Cette Exposition s'étendait en outre à l'Esplanade des Invalides et au Trocadéro.  
 4. Exposition universelle de 1900, à Paris (Esplanade des Invalides ; les Champs-Élysées et les rives de la Seine ; le Champ-de-Mars ; le Trocadéro).  
 5. Perspective des palais des Nations sur la rive gauche de la Seine (Exposition universelle de 1900, à Paris).







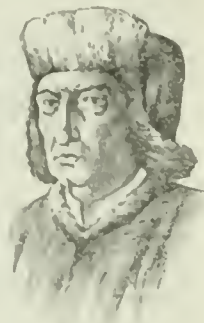






...art, est à la base de la peinture à l'huile. Pour tout le moyen âge, la peinture en détrempe avait été le usage le plus et quelques artistes italiens avaient essayé de passer l'huile à leurs couleurs, mais ils n'y réussirent pas. Vers 1410, dit Vasari, la nouvelle méthode vint pour aux Pays-Bas, Jean de Bruges, en fut le premier inventeur. En tout cas, les longues recherches de Jean de Bruges avaient pu préparer le coup d'éclat des frères Van Eyck.

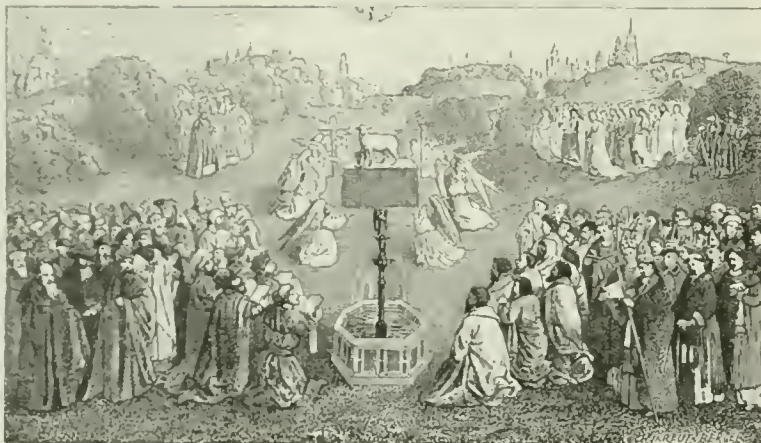
L'œuvre immortelle par laquelle fut inaugurée la peinture à l'huile, en même temps que le chef-d'œuvre des deux frères et de l'art flamand au début du xv<sup>e</sup> siècle, est le fameux retable de l'agneau mystique, peint pour Saint-Bavon de Gand. L'œuvre, à l'événement, porte la date de 1432. Entre temps, Hubert était mort en 1439. C'est Jean, dit le Jeune, qui termina son œuvre. L'édification de l'école de Bruges est tout entière dans cette page magistrale.



Hubert Van Eyck.

Hubert Van Eyck était probablement né vers 1366. On ne sait à peu près rien sur lui. Une pièce du temps nous montre le maître et de grand allant visiter Hubert dans son atelier, en 1421. On a même aujourd'hui que Hubert conçut, composa, peignit en grande partie, tout seul, le retable de l'agneau mystique. Mais ce point est contesté. En tout cas, Hubert a mis toute sa tête et tout son style dans cette œuvre. Il est le ressort qu'il est téméraire d'attribuer d'autres œuvres à la collaboration des deux frères, et qu'il faut partir du style du retable de Saint-Bavon pour identifier les autres œuvres que l'on présume dues au pinceau de Hubert. Une seule supposition victorieusement cet examen, c'est le Triomphe de l'Eglise chrétienne sur la Synagogue, du musée de Madrid. Cependant, il n'est pas sûr que cet ouvrage, où le style et la pensée de Hubert sont si exactement reflétés, ne soit pas une copie ancienne, au lieu d'un original. Hubert mourut à Gand en 1439, et fut enterré à Saint-Bavon.

Jean Van Eyck, quelquefois désigné sous le nom de Jean de Bruges : il ne faut pas alors le confondre avec Jean de Bruges l'ancien (v. BRUGES). On suppose qu'il naquit entre 1370 et 1380. On ne sait rien de sa jeunesse. Il était peintre et varlet de chambre du batailleur évêque de Liège, Jean de Bavière. On sait qu'il travailla à La Haye, d'octobre 1422 à septembre 1424. En 1425, il est à Bruges, à la cour de Philippe le Bon, avec le titre de peintre et varlet de chambre du duc. En 1426, il est chargé de mission. En 1428, il escorte l'ambassade du duc de Bourgogne en Espagne, ambassade qui devait aboutir au mariage de Philippe le Bon avec Isabelle, infante d'Espagne. Van Eyck fit le portrait de la princesse (perdu) et parcourut presque toute l'Espagne. Son voyage dura quinze mois. A son retour en Flandre, il reprit ses travaux et acheva le retable, que son frère avait bien pu composer et dessiner en entier, mais dont la peinture était loin d'être terminée. Jean fit probablement transporter les volets à Bruges, où il passa plusieurs années à les peindre. C'est là qu'il reçut la visite de son souverain, ainsi que celle des magistrats de Bruges. L'exposition publique de l'œuvre eut lieu à Gand, en 1432.



Agneau mystique (volet du milieu), d'après Hubert et Jean Van Eyck.

En 1431, Philippe le Bon fut le parrain d'un enfant de son peintre; les faveurs du duc pour la famille de Jean Van Eyck se poursuivirent d'ailleurs au delà de la mort de celui-ci, survenue en 1440. Entre 1432 et 1440, on connaît de Jean Van Eyck un certain nombre d'œuvres datées. Plusieurs ont encore leur cadre primitif, la signature du maître : JOHANNES VAN EYCK, avec sa devise : Als ik kan. Comme je peux. La plupart de ces œuvres sont des représentations de la Vierge et de Jésus, la Vierge glorieuse adorée par le chanoine Van der Pale, Bruges, et l'exquise Vierge glorieuse adorée par le chancelier Bullin (Louvre). Citons en outre : les deux saints Français recevant les stigmates, dont l'un est à la Pinacothèque de Turin, l'autre dans la collection Heynsbury; la Vierge au donateur, à Dresde; la Vierge à l'enfant, à l'Institut Städel de Francfort. Jean Van Eyck fut encore un incomparable peintre de portraits. Les plus célèbres sont le portrait d'Arnoulfini et de sa femme (National Gallery), et l'Homme à l'arcelet, du musée de Berlin.

Jean Van Eyck a créé l'art flamand. Réalité, profondeur, énergie, tout est là, à dans ses figures. Ses paysages sont naturels et poétiques à la fois. Avec cela, un dessin serré, patient, concis, a harmonie. Jean Van Eyck mourut à Bruges en 1440.

Un frère des Van Eyck, Lambert Van Eyck, fut employé par Philippe le Bon à certaines besognes, mais on ignore lesquelles. Rien ne prouve qu'il se soit occupé d'art. Par contre, une sœur des Van Eyck, Marguerite Van Eyck, paraît s'être adonnée à la peinture. Mais on ne connaît aucun morceau, peinture ou miniature, qui puisse lui être attribué avec certitude.

BIBLIOGR. : Waagen, Hubert et Jean Van Eyck (1822); Crowe et Cavalcaselle, Histoire de l'ancienne peinture des Pays-Bas; Wernmann, Histoire de la peinture, 2<sup>e</sup> partie (1882); travaux sur les Van Eyck, par James Weale, H. Hyl-

mans, A. J. Wauters, etc.; Karel Van Mander, le Livre des peintres; A. J. Wauters, la Peinture flamande.

EYCKENS. Biogr. V. EYCKENS.

EYDTKUHNNEN, ville d'Allemagne (Prusse); 3.347 hab.

EYE, ville d'Angleterre (comté de Suffolk), sur une branche du Wavenay, affluent du Yare; 2.060 hab. Château de l'époque normande. Ancien monastère.

EYE (August von), historien et critique allemand, né à Fürstenau (Hanovre) en 1825. Il fut nommé, en 1853, conservateur des collections artistiques et des antiquités du Musée germanique de Nuremberg. En 1879, il émigra au Brésil. Ses principaux ouvrages sont : l'Art et la Vie à l'époque préhistorique (1854); Galerie des chefs-d'œuvre de la sculpture sur bois de l'ancienne Allemagne (1858); la Vie et l'Art en Allemagne il y a trois cents ans, d'après les dessins de l'époque (1857); Vie et influence d'Albert Dürer (1860); une Ame humaine (1863); Principe et valeur de l'estime (1870); le Royaume du Beau (1878), etc.

EYEMOUTH, ville et port de commerce d'Ecosse (comté de Berwick), sur la mer du Nord, à l'embouchure du petit fleuve côtier Eye; 2.700 hab. Cabotage; pêche active.

EYGALIÈRES, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 32 kilom. d'Arles, sur une colline isolée, au pied des Alpes et près du canal de Craponne; 1.144 hab. Carrères de pierre; marbre rouge. Anciennes murailles d'enceinte; ruines d'un château fort et d'un aqueduc romain.

EYGUIÈRES, ch.-l. de canton des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 36 kilom. d'Arles, près du canal de Craponne, à la lisière septentrionale de la Crau; 2.326 hab. Ch. de fer des Bouches-du-Rhône. Mûriers; élevage de mérinos et de vers à soie. Commerce d'huile d'olive, d'amandes, de fruits. — Le canton a 6 comm. et 6.767 hab.

EYGUARDE, ch.-l. de cant. de la Corrèze, arrond.

et à 20 kilom. d'Ussel, près d'un affluent du Chavanon; 1.067 hab. Ch. de f. Orléans. — Le canton a 10 comm. et 5.957 hab.

EYJEAUX, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 11 kilom. de Limoges, sur un affluent de la Roselle; 1.002 hab.

EYKEN (Jean-Albert VAN), musicien néerlandais, né à Amersfoort en 1822, mort à Elberfeld en 1868. On a de lui des sonates pour orgue, cent cinquante chorals avec préludes, cinq préludes, une toccata et divers autres morceaux pour le même instrument, une sonate pour piano et violon, un quatuor pour piano et cordes, des chants pour quatre voix d'hommes, des lieder et la musique du drame hollandais intitulé Luelfer. — Le frère de cet artiste, GÉRARD-ISAAK VAN EYKEN, né à Amersfoort en 1832, professeur de piano, a publié des sonates de piano et des chants hollandais pour voix seule et piano.

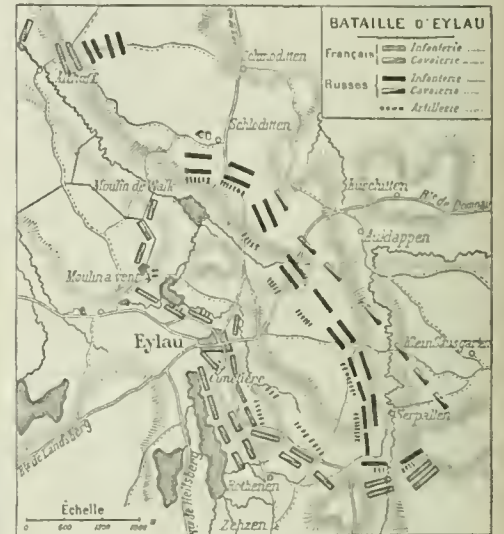
EYKENS ou EYCKENS (Pierre), dit le Vieux, peintre flamand, né à Anvers en 1599, mort à Malines en 1649. Religieux d'un couvent voisin de sa demeure lui commandèrent un tableau pour leur chapelle : Etie entré dans un char de feu. Cette toile lui mit en lumière la corporation des fripiers, désirant un tableau pour sa chapelle, dans la cathédrale d'Anvers, le demanda à Eykens; il peignit pour elle sainte Catherine disputant contre les docteurs patens. Puis virent successivement la Cène, pour l'église Saint-André de Malines, et deux épisodes de la vie de saint François Xavier pour le couvent des jésuites de cette même ville. Il fut directeur du de l'académie d'Anvers. Eykens est un dessinateur correct, qui composait avec originalité. Son coloris est plein de vigueur.

EYKENS (Jean-Simon), musicien belge, né et mort à Anvers (1812-1891). En 1829, il fit jouer à Liège un petit opéra-comique : le Déport de Grétry. De retour à Anvers, où il se livra à l'enseignement du chant et du piano, il y fit représenter : le Bandit (1830), et La Clef du jardin (1857). Il écrivit aussi une grande cantate, qui fut exécutée à l'occasion des fêtes de Rubens. Il a composé un grand nombre de chœurs et de scènes musicales. Il a publié deux Messos, plusieurs morceaux religieux et de nombreuses compositions pour le piano et pour le chant.

EYLAU (en allem. Deutsch-Eylau), ville d'Allemagne (Prusse) (prov. de la Prusse-Occidentale, présid. de Marienwerder), sur le lac Geserich; 5.700 h. Construction de machines et de voitures; fabrique de carton bitumé; miel et fromages. Château du xiv<sup>e</sup> siècle.

EYLAU (en allem. Preussisch-Eylau), ville d'Allemagne (Prusse) (prov. de la Prusse-Occidentale, présid. de Königsberg); 3.416 hab. Fabrique de draps et de feutre, commerce de chevaux et de bestiaux. Ch.-l. de cercle. Victoire des Français sur les Russes et les Prussiens (7 et 8 févr. 1807).

Eylau (BATAILLE D'). En décembre 1806, la Grande Armée établit ses quartiers d'hiver en Pologne, près de la Vistule. Le généralissime russe, Benningsen, résolut de l'y surprendre. Napoléon, prevenu à temps, alla à sa ren-



contre. Benningsen, voyant ses projets déjoués, battit en retraite. L'Empereur le poursuivit, l'atteignit à Eylau et le força d'y accepter la bataille (7 févr. 1807). Il faisait un froid terrible; la neige couvrait d'une épaisse couche les immenses plaines gelées, où 125.000 hommes (72.000 Russes, 53.000 Français) étaient en présence. Napoléon mit Augereau à l'aile droite, Soult à l'aile gauche dans la ville d'Eylau. Lui-même, au centre, s'établit avec sa garde dans le cimetière de cette ville. La cavalerie de Murat était placée en réserve. A l'extrême droite, Davout était chargé de tourner la gauche des Russes, pour se rabattre sur leurs derrières et les prendre entre deux feux. Ceux-ci étaient rangés sur deux lignes très rapprochées, couvertes en avant par quatre cents canons. Les Français n'en avaient que trois cents. La bataille commença par un duel d'artillerie qui dura toute la matinée et décima les deux armées, aussi impassibles l'une que l'autre. Vers midi, le canon de Davout se fit entendre, annonçant que le maréchal exécutait le mouvement prescrit. C'était le moment attendu par Napoléon. Il lança Augereau sur le centre ennemi. Les colonnes françaises, mitraillées, ro-



Bataille d'Eylau, d'après Gros. (Musée du Louvre.)

culent. Augereau est grièvement blessé. La cavalerie russe sabre les assaillants. Mais Murat accourt avec quatre-vingts escadrons; il troue les deux lignes ennemies et vient se heurter à une batterie russe formidable. Pendant ce temps, la première ligne ennemie s'est reformée; le général Lepic, à la tête de ses grenadiers a



ce qui a été à son sujet le repentir de leurs fautes et à leur punition. La fausse confiance qu'ils ont eue dans les dieux de l'Égypte, toujours espérée et toujours trompée. Il montra en même temps les ennemis de Juda des plus terribles châtements. Dans la seconde partie XXXIII-XXXVIII, plus connue à la chute de Jérusalem, Ezéchiel s'efforça de consoler les captifs par la promesse de la délivrance et l'annonce du règne du Messie. Le style d'Ezéchiel n'a pas la perfection soutenue du style d'Isaïe, mais il est remarquable par la variété, l'éclat et l'originalité des figures qu'emploie le prophète. Plus que dans ses visions surprennent le lecteur par leur nouveauté et leur grandeur. On peut citer, en particulier, la vision de la résurrection d'une armée, symbole de la délivrance d'Israël XXXVII.

Un grand nombre de descriptions et d'expressions sont empruntées aux monuments de la Chaldée. Aussi les découvertes modernes, en imitant les exégètes à l'art de l'histoire, ont rendu plus facile l'explication d'un grand nombre de passages qui embarrassaient les commentateurs anciens.

**Ezéchiel** (Ezechiel), l'un des chefs-d'œuvre de Raphaël au palais Pitti, à Florence. — C'est la première œuvre d'une des œuvres de ce chef-d'œuvre, est une œuvre de Raphaël et peut-être restée telle par lui; une de ces copies appartient aujourd'hui à sir Thomas Baring.

Une autre copie se voit dans la collection de l'Académie de Vienne, une troisième se trouvait naguère en la possession du marquis Beza, à Venise; une quatrième est à Brno. Rubens a fait, d'après ce tableau, un dessin qui a figuré dans la célèbre collection Mariette. Louis XIV fit reproduire la vision d'Ezéchiel dans un carton, avec figures de grandeur naturelle, destiné à servir de modèle pour une tapisserie des Gobelins; ce carton, dessiné à la pierre noire et coloré, se voit aujourd'hui à Broughton, dans la galerie du duc de Buccleugh. Des visions d'Ezéchiel ont été peintes par B. Nalini, fresque du convent de San Marco, à Florence, F. Collantes (Madrid), Laemlein (exposé au de Bruxelles, 1852), Barrias, Goërie, etc. Nic. de Bruyn et Rembrandt (1655) ont fait des gravures sur le même sujet.

**EZÉCHIEL**, poète juif d'Alexandrie, qui vivait, pense-t-on, vers l'an 100 de notre ère. Il écrivit en vers grecs une tragédie intitulée *la Sortie d'Égypte*, dont il nous reste d'assez nombreux fragments, et une analyse par Eusèbe. Ils ont été traduits en français par Magnin et par Séguier de Saint-Hrisson (1816).

**EZÉCHIEL** ou **ÉZÉQUIEL**, astronome arménien, né vers 673, mort en 727 de notre ère. Il voyagea dans la Grèce et la Syrie, et fonda, à son retour, vers 710, dans sa patrie, une école très florissante. Il a écrit: *Traité de physique et de métaphysique*; *Traité sur le mouvement du zodiaque*; *Discours sur la création*; *l'Art du rhéteur*. Aucun de ces ouvrages n'a été imprimé.

**EZÉCHIELISTE** (*ki-el-lisst'*) — du nom du prophète *Ezéchiel* n. m. Hist. relig. Sectateur de Jacques Brothers, qui prêcha en Angleterre vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. Il se donnait pour un prophète ayant pour mission de ramener les juifs dans la Palestine.

**EZELEU** n. m. Nom qu'on donne, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, aux propriétaires de riches.

**EZENGATSI** (Jean), surnommé **Blouz** (*l'Azaré*), écrivain classique de l'Église arménienne, mort en 1326. Il a laissé: *Recueil de conseils et de préceptes moraux* (1792); *Traité des mouvements des corps célestes* (1792); *Poésies sacrées et profanes et Explication de la grammaire*, ouvrage précieux par ses nombreux extraits d'auteurs arméniens.

**EZENGATSI** (Georges), théologien arménien, né vers 1338, mort au commencement du xv<sup>e</sup> siècle. Il parvint à fléchir Tamerlan, qui s'avancait vers la ville d'Ezenga pour la détruire. On a de lui: *Commentaire sur Isaïe*; *Commentaire sur l'Apocalypse*; *recueil de Sermons*; etc. Aucun de ces ouvrages n'a été imprimé.

**EZENGATSI** (Cyriaque), surnommé **Areveltsi** (*ou l'Oriental*), théologien arménien, né à Arzendjan en 1369, mort vers 1423. Il a écrit plusieurs livres restés manuscrits, parmi lesquels un *Traité sur la confession et la vérité des mystères*.

**EZERDZE**, comm. de Bulgarie (district de Razgrad); 2,500 hab.

**EZINGE**, comm. des Pays-Bas (prov. de Groningue), sur le Reiddiep, tributaire du Lauwer-Zee; 2,000 hab.

**EZNIG**, théologien et écrivain arménien, né en 397, mort en 478. Il devint évêque de Paerevant. Son principal ouvrage est un exposé très intéressant de la religion des Perses et de la mythologie grecque, sous le titre de *Destruction des restes des païens et de la religion des Perses*, traduit en français par Le Vaillant de Florival (1853). On lui doit aussi: *Recueil des sentences tirées des Pères grecs*; *Traité de rhétorique*; *Traité des règles monastiques*; *Recueil d'homélies*. Ezng passe pour un des meilleurs écrivains de son pays.

**EZOVI** ou **ESOPEO** (Joseph), poète hébreu du xvii<sup>e</sup> s., né à Perpignan. Il a composé un poème fort estimé des hébraïstes, et qui est intitulé: *le vase d'argent* (1531). Mercier en a donné une traduction latine (1559).

**ESQUERRA** ou **ESQUERRA** (Alfonse), poète espagnol, né en Biscaye vers 1568, mort en 1641. Il fut chanoine à Valladolid. On n'a de lui qu'une *Épître à Barthélemy Argensola*; mais elle passe pour un chef-d'œuvre de grâce et d'énergie. Elle a été publiée dans le *Parnasse espagnol* (1772).

**EZRAEL** V. AZRAËL.

**EZY**, comm. de l'Eure, arrond. et à 26 kilom. d'Evreux, sur l'Eure; 1,614 hab. Ch. de f. Ouest. Fabriques de peignes, d'instruments de musique en bois, de cartons d'emballage; construction de machines. Près d'une fontaine abondante, chapelle souterraine de Saint-Germain-la-Grande, pèlerinage très fréquenté.

**EZZ** (Ali-ibn-el-), surnommé **el-Tavil** (*le Long*), dernier prince de la dynastie berbère des Kend, au xii<sup>e</sup> siècle. Sa famille ayant été dépossédée en 1159 par Abd-el-Moumin, il se rendit à Bougie, où il se fit tailleur. En 1162, les habitants de Gafsa massacrèrent le lieutenant d'Abd-el-Moumin et donnèrent la souveraineté à Ezz; il résista à Abou-Zakariya, fils d'Abd-el-Moumin (1167), mais il fut moins heureux en 1180 avec Yousouf, fils d'Abd-el-Moumin, qui le força à se rendre. Il accepta la place d'inspecteur du trésor à Salé, et mourut dans l'obscurité.

**EZZ-ED-DIN** (Abou-Mohammed-Abd-el-Aziz-ibn-Abd-os-Selam-ibn-Ahmed-ibn-Ghazem-el-Dimeshki-el-Mokaddesi-el-Misri), théologien et poète arabe, né à Damas en 1181, mort en 1204. Il fut imam et prédicateur à Damas et au Caire, mais il finit par renoncer à ces fonctions pour s'adonner à la vie contemplative; il s'acquitta avec grande réputation de sainteté. Garcin de Tassy a traduit en français son *Keshf-el-esra* ou *hikam al touyyour weel azhar*, sous le titre de « les Oiseaux et les fleurs » (1821).

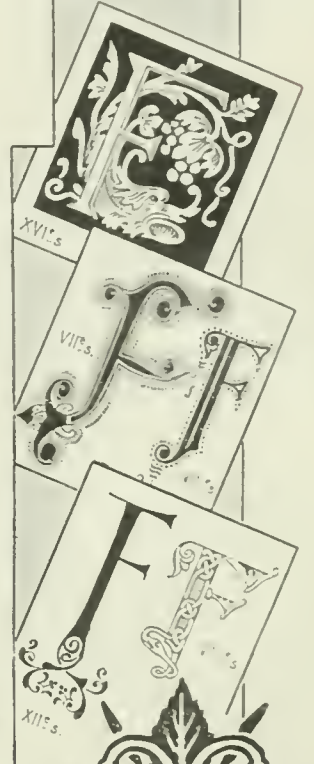
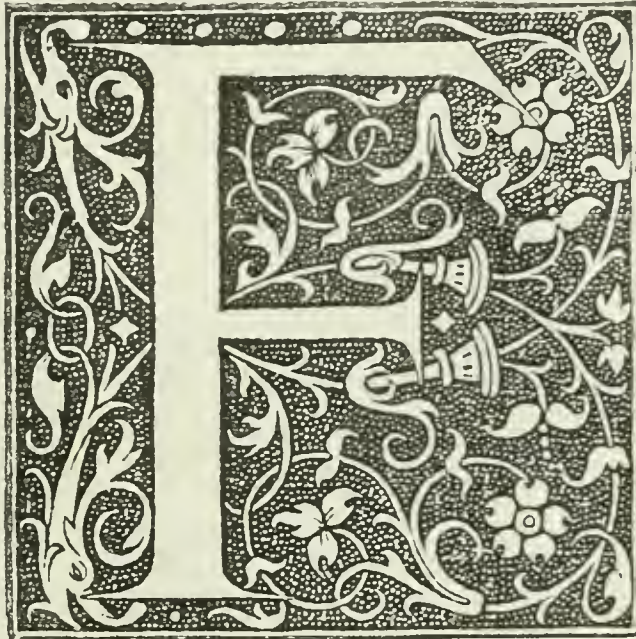
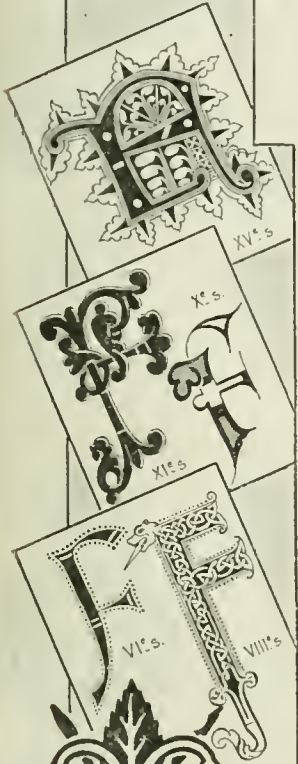
**EZZ-ED-DIN-AIBEK**, premier sultan d'Égypte de la dynastie des Mamelouks-bahris, né dans la seconde moitié du xii<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne, mort au Caire en 1257. Ce personnage, d'origine turque, était l'un des mamelouks des Ayyoubites, et, quoiqu'il n'eût pas grand talent, il s'éleva rapidement aux premiers grades de l'armée. Après l'assassinat du dernier sultan ayyoubite Tonrahsbah (1250), les mamelouks mirent sur le trône Schedjer-ed-Dorr, époux de Melik-Salch-Nedjm-ed-Din, avec Ezz-ed-Din comme atabek ou régent. Au bout de quelques mois, le sultan l'épousa et abdiqua en sa faveur; pour donner quelque légitimité à Ezz-ed-Din, on lui associa un prince ayyoubite, Aschraf-Moussa, fils de Yousouf, prince du Yémen, qui était en bas âge; Ezz-ed-Din ne tarda pas à l'évincer et à exercer seul le pouvoir. Son règne fut troublé par des luttes contre le prince de Damas et par les révoltes constantes des émirats.

**EZZELINS**, famille germano-italienne ou gibeline, qui joua un rôle capital dans les guerres de la révolution catholique du moyen âge. **Ezzelino I<sup>er</sup>** était un chevalier allemand qui s'établit en Italie en même temps que la dynastie impériale des Hohenstaufen, et en reçut le château de Romano (d'où le nom de sa famille: *Ezzelino de Romano*). — **Ezzelino II**, petit-fils du précédent, mort vers 1180, se mit, contrairement aux traditions de sa maison, au service de la ligue guelfe contre les empereurs. — **Ezzelino III**, fils du précédent, podestat de Vicence, fut chassé de cette ville en 1194 par le parti révolutionnaire. Il y rentra avec le secours des gibelins, s'y maintint par la protection de l'empereur Othon IV, puis abdiqua en 1215, et mourut moins en 1235. — **Ezzelino IV**, fils aîné du précédent, fut le plus illustre des Ezzelins. Devenu podestat de Vicence par l'abdication de son père, il appela Frédéric II en Italie en 1236 et devint le plus terrible ennemi de la révolution catholique. En 1237, il s'empara de Padoue, où il établit sa capitale, et, après la victoire de Corte-Nuova, il fit la conquête de tout le nord-est de l'Italie, qu'il désola d'une manière effroyable à laquelle il dut le surnom de *Féroc*. Excommunié en 1252 par le pape Alexandre IV, traqué comme une bête fauve par une croisade des catholiques, repoussé de Mantoue (1256), chassé de Padoue, il remporta sur les confédérés, commandés par l'archevêque de Ravenne, en 1258, la victoire de Torricella. En 1259, il se ligue avec les révolutionnaires de Milan pour conquérir la Lombardie; mais, vaincu et fait prisonnier à Cassano, il se laisse mourir de faim. — **ALBERIC DE ROMANO**, frère du précédent, fut pris à San-Zenone, en 1260, par les révolutionnaires, et massacré avec toute la famille des Ezzelins.



La Vision d'Ezéchiel, d'après Raphaël





(qui se prononce *éf* ou *fe*. — Suivant certains, cette lettre prononcée *éf* serait du féminin, prononcée *fe*, elle serait du masculin. Nous adoptons le masculin pour les deux cas). n. m. Sixième lettre et quatrième consonne de l'alphabet latin et des langues néo-latines et germaniques : *Un petit F. Un grand F.*

*F* se prononce toujours et conserve sa valeur propre au commencement et au milieu des mots. A la fin des mots, il est souvent nul, et a parfois la valeur du *v*.

— Paléogr. Le *F* n'existe pas dans l'alphabet phénicien. Quelques alphabets grecs (éolo-dorien, corinthien, etc.) s'en sont servis pour marquer une aspiration. C'est, en réalité, un redoublement du *rau* sémitique; sa ressemblance avec un *gamma* redoublé l'a fait surnommer par les grammairiens grecs un digamma. Ce signe qui, en étrusque, servit à désigner le *v*, fut adopté par l'alphabet latin pour indiquer le son actuel, assez semblable à l'aspirée du *p*, représentée chez les Grecs par un *phi*. Tandis que, dans les alphabets modernes dérivés directement du grec, comme le slave, le digamma n'existe pas, les alphabets occidentaux, empruntés à celui des Romains, ont conservé le caractère avec la même valeur.

Il est notable, cependant, que, dans beaucoup de cas, le *F* latin est redevenu une simple aspiration (*filus*, en français *filz* = *hijo* en espagnol). Dans l'histoire graphique de *F*, qui présentent en raccourci les tableaux ci-joints, on remarquera surtout le ressemblance qu'il offre avec un *E* dans la capitale romaine, la transformation de la majuscule en minuscule, la ressemblance de ce caractère avec la lettre *S* dans le mérovingien et dans diverses écritures plus récentes.

ORIGINE ET DÉRIVATION DU F LATIN

--	--	--	--	--

hiéroglyph. égyptien. phénicien. grec éolodorien. latin archaïque.

LE F DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE

--	--	--	--	--

inscriptions antiques. goth. tablettes de cire. capitale antique. cursive antique.

--	--	--	--	--

capitale (v<sup>e</sup> siècle). inscriptions (vii<sup>e</sup> siècle). capitale (vii<sup>e</sup> siècle). onciale (vii<sup>e</sup> siècle). cursive (vii<sup>e</sup> siècle).

--	--	--	--	--

inscriptions (vii<sup>e</sup> siècle). capitale (vii<sup>e</sup> siècle). cursive (vii<sup>e</sup> siècle). minuscule (vii<sup>e</sup> siècle). capitale (vii<sup>e</sup> siècle).

--	--	--	--	--

semi-onciale (viii<sup>e</sup> siècle). cursive (viii<sup>e</sup> siècle). minuscule (viii<sup>e</sup> siècle). inscriptions (ix<sup>e</sup> siècle). capitale (ix<sup>e</sup> siècle).

--	--	--	--	--

onciale (ix<sup>e</sup> siècle). minuscule (ix<sup>e</sup> siècle). inscriptions (ix<sup>e</sup> siècle). capitale (ix<sup>e</sup> siècle). cursive (ix<sup>e</sup> siècle).

--	--	--	--	--

minuscule (ix<sup>e</sup> siècle). inscriptions (xi<sup>e</sup> siècle). capitale (xi<sup>e</sup> siècle). onciale (xi<sup>e</sup> siècle). minuscule (xi<sup>e</sup> siècle).

DIVERSES FORMES DU F DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES

--	--	--	--	--

majuscule (xii<sup>e</sup> siècle). minuscule (xii<sup>e</sup> siècle). majuscule (xii<sup>e</sup> siècle). minuscule (xii<sup>e</sup> siècle). cursive (xii<sup>e</sup> siècle).

--	--	--	--	--

majuscule (xiv<sup>e</sup> siècle). minuscule (xiv<sup>e</sup> siècle). majuscule (xiv<sup>e</sup> siècle). minuscule (xiv<sup>e</sup> siècle). cursive (xiv<sup>e</sup> siècle).

--	--	--	--	--

cap. et min. (xv<sup>e</sup> siècle). cap. et min. (xv<sup>e</sup> siècle). cap. et min. (xv<sup>e</sup> siècle). cap. et curs. (xv<sup>e</sup> siècle). cap. et curs. (xv<sup>e</sup> siècle).

























FAHRENHEIT (Gérard Daniel), physicien allemand, né à Hanovre en 1724, mort en Hollande en 1790. Il a publié...

FAHRKUNST le nsi' — mot d'orig. allem. n. m. L'art de...

FAHNS, vaste plaine fertile, voisine du massif de Zaghwan, et parsemée de ruines romaines attestant son ancienne prospérité.

FAIBLAGÉ (fé-blaj' — rad. faible) n. m. Métrol. Proportion minimum dans laquelle les monnaies étaient autrefois fabriquées...

FAIBLARD (fé-blar', ARDE adj. Pop. Très faible. FAIBLE (fébl' — du lat. febilis, digne d'être plouré, misérable, de fére, pleurer) adj. Qui manque de force, de vigueur, d'énergie vitale.

FAIBLE (fébl' — du lat. febilis, digne d'être plouré, misérable, de fére, pleurer) adj. Qui manque de force, de vigueur, d'énergie vitale.

FAIBLE (fébl' — du lat. febilis, digne d'être plouré, misérable, de fére, pleurer) adj. Qui manque de force, de vigueur, d'énergie vitale.

FAIBLE (fébl' — du lat. febilis, digne d'être plouré, misérable, de fére, pleurer) adj. Qui manque de force, de vigueur, d'énergie vitale.

FAIBLE (fébl' — du lat. febilis, digne d'être plouré, misérable, de fére, pleurer) adj. Qui manque de force, de vigueur, d'énergie vitale.

FAIBLE (fébl' — du lat. febilis, digne d'être plouré, misérable, de fére, pleurer) adj. Qui manque de force, de vigueur, d'énergie vitale.

FAIBLE (fébl' — du lat. febilis, digne d'être plouré, misérable, de fére, pleurer) adj. Qui manque de force, de vigueur, d'énergie vitale.

FAIBLE (fébl' — du lat. febilis, digne d'être plouré, misérable, de fére, pleurer) adj. Qui manque de force, de vigueur, d'énergie vitale.

FAIBLE (fébl' — du lat. febilis, digne d'être plouré, misérable, de fére, pleurer) adj. Qui manque de force, de vigueur, d'énergie vitale.

FAIBLE (fébl' — du lat. febilis, digne d'être plouré, misérable, de fére, pleurer) adj. Qui manque de force, de vigueur, d'énergie vitale.

commencent à FAIBLIR. Après la pluie, le vent FAIBLIT. Vertu qui FAIBLIT. Céder, plier, offrir une moindre résistance.

FAIBLISSANT (fé-bli-san), ANTE adj. Qui faiblit : Voir FAIBLISSANTE.

FAIBLISSÉUR (fé-bli-seur' — rad. faible) adj. n. Bain faiblisseur, Bain servant à diminuer l'intensité d'une image photographique.

FAICCHIO, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Bénévent], sur un affluent du Volturno; 4.000 hab.

FAIDE (féid' — de l'alle. feide, querelle) n. m. Vengence exercée par ses propres mains, au moyen d'âge. (On appelle droit de faide le droit de se venger, de punir son ennemi sans recourir à aucune autorité constituée.)

FAIDER (Charles), jurisconsulte et homme d'Etat belge, né à Trieste en 1811, mort en 1893. Avocat général près la Cour de cassation de Bruxelles, il prit, en 1852, le portefeuille de la justice, qu'il garda jusqu'en mars 1855. C'est sous ce ministère que fut renouvelé le traité de commerce avec la France, que furent votées la loi de reorganisation de l'armée, et une loi contre quiconque se serait rendu coupable d'offense envers les souverains étrangers.

FAIDHERBE Louis-Léon-César, général français, né à Lille en 1818, mort à Paris en 1889. Sorti de l'École polytechnique et de l'École d'application de Metz, en 1842, il servit d'abord dans la province d'Oran (1844-1847), passa à la Guadeloupe avec le grade de capitaine, et revint en Algérie, où il prit part à diverses expéditions. En 1854, il fut nommé chef de bataillon et gouverneur du Sénégal.

FAIDHERBE Louis-Léon-César, général français, né à Lille en 1818, mort à Paris en 1889. Sorti de l'École polytechnique et de l'École d'application de Metz, en 1842, il servit d'abord dans la province d'Oran (1844-1847), passa à la Guadeloupe avec le grade de capitaine, et revint en Algérie, où il prit part à diverses expéditions.



Faïdherbe.

FAIDIT (fé-di' — du bas lat. faditus, banni) n. m. Nom qu'on a donné aux albigeois, parce qu'ils étaient bannis.

FAIDIT (fé-di' — du bas lat. faditus, banni) n. m. Nom qu'on a donné aux albigeois, parce qu'ils étaient bannis.

FAIDIT (fé-di' — du bas lat. faditus, banni) n. m. Nom qu'on a donné aux albigeois, parce qu'ils étaient bannis.

FAIDIT (fé-di' — du bas lat. faditus, banni) n. m. Nom qu'on a donné aux albigeois, parce qu'ils étaient bannis.

FAIDIT (fé-di' — du bas lat. faditus, banni) n. m. Nom qu'on a donné aux albigeois, parce qu'ils étaient bannis.

FAIDIT (fé-di' — du bas lat. faditus, banni) n. m. Nom qu'on a donné aux albigeois, parce qu'ils étaient bannis.

FAIDIT (fé-di' — du bas lat. faditus, banni) n. m. Nom qu'on a donné aux albigeois, parce qu'ils étaient bannis.

FAÏENCE (fa-yans — de Faenza, ville d'Italie, que les produits de ses ateliers au xv<sup>e</sup> siècle ont rendue célèbre; ou bien, selon d'autres, de Fayence, bourg de Provence, également réputé pour ses produits céramiques) n. f. Poterie à pâte opaque, colorée ou blanchâtre, tendre, à texture lâche, à cassure terreuse, recouverte d'un émail opaque, plombifère et stannifère; Assiettes de FAÏENCE. Elliptiq.; Manger dans de la FAÏENCE. Se regarder en chiens de faïence. V. CIEN.

— ENCYCL. La pâte de faïence se compose d'argile plastique, de marne argileuse et de sable, dans des proportions variables, car les matières ne sont pas partout de même qualité et, selon la nature des objets à fabriquer, les mélanges peuvent être différents. La pâte à faïence est façonnée par tournage ou par moulage, opérations décrites à l'article céramique.

Après dessiccation suffisante, les pièces façonnées sont cuites en biscuit, puis recouvertes d'une glaçure dont l'opacité est le caractère distinctif. Pour la faïence brune, la glaçure à base de plomb est rendue opaque par une matière terreuse; pour la faïence blanche, l'opacité de la glaçure est obtenue au moyen d'une poudre jaunâtre nommée calcine, composée d'oxydes de plomb et d'étain, qu'on mélange dans l'eau avec du sable quartzeux, du sel marin et de la soude, de manière à former une bouillie claire. La pièce cuite en biscuit est émaillée par trempage lorsqu'elle doit être entièrement blanche, restant blanche lorsqu'elle doit être colorée à la surface, restant blanche à l'intérieur. La glaçure varie dans sa composition selon la nature de la pâte; la plus dure, est celle qui est plus chargée d'étain; dans la tendre, qu'on emploie plus communément, le plomb domine. Elle doit être composée de telle sorte qu'à la cuisson il ne se produise ni tressaillure ni écaillage et qu'il y ait affinité parfaite entre la pâte et la couverte, pour éviter même dilatation.

La décoration de la faïence peut être faite soit sur biscuit au moyen de couleurs vitrifiables, soit sur émail cru, soit enfin sur émail cuit.

Dans la cuisson de la pièce décorée sur la pâte déjà cuite en biscuit, les couleurs pénètrent la couverte en fusion qui les protège, les enveloppe et les anime.

La décoration sur émail cru présente d'assez grandes difficultés, ce qui explique qu'après avoir été longtemps d'application courante elle ait été délaissée de nos jours, où l'on veut produire vite et sans trop courir de risques. Il faut en effet une grande dextérité pour exécuter au pinceau sur une matière pulvérulente des sujets souvent très compliqués. Les couleurs envoûtées dans l'émail à la seconde cuisson de la pièce prennent un charme et un éclat tout particuliers.

Pour la décoration sur émail cuit, il suffit d'appliquer les couleurs après les avoir noyées dans une matière vitrifiable incolore dite « fondant ». On les fixe au feu de moufle, sans qu'il y ait nouvelle fusion de la première glaçure. Avec ce procédé, on arrive à employer l'or, ainsi que certaines couleurs qui ne résisteraient pas au feu de cuisson de la pâte et de sa couverte.

La faïence fine ou terre de pipe est une poterie de pâte blanche opaque, à texture fine, composée d'argile plastique lavée et de silic ou de quartz finement broyé, dont la glaçure est un vernis cristallin à base d'oxyde de plomb. Elle est soumise à deux cuissons: la première, assez forte, pour la pâte; la seconde, plus faible, pour la couverte. Elle se prête à une grande variété de décoration, surtout par impression; sa grande supériorité sur la faïence stannifère au point de vue des usages de la vie domestique explique l'extension prise par sa fabrication, surtout en Angleterre, à partir de 1760, puis en France.

On compte trois sortes principales de poteries auxquelles on peut donner le nom de faïence fine: la terre de pipe, qui est la plus ancienne et qui a eu son centre principal dans le nord-est de la France; la faïence anglaise ou cailloutage; la faïence fine dure, à glaçure boracique, appelée improprement « porcelaine opaque » puisqu'elle manque de la qualité primordiale de la porcelaine, la transparence, la quantité de kaolin qu'elle contient ne suffisant pas à justifier ce nom.

On n'a qu'une donnée très incertaine sur les origines de la faïence émaillée ou stannifère. On a trouvé des traces de glaçures à base d'étain dans les ruines de Ninive et de Babylone; mais ce qui n'est pas douteux, c'est que le secret de la fabrication des faïences émaillées, parti de Syrie et de Chaldée, se répandit en Asie Mineure, pour pénétrer d'une part en Espagne, où il fut importé par les Arabes, et, de l'autre, à Rhodes, en Sicile, aux îles Baléares, où les faïences précédaient un si grand développement aux xv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles qu'elles empruntaient le nom de « majoliques » à la ville de Majorque si renommée pour ses poteries à reflets métalliques.

En Italie, les faïences émaillées ou stannifères ne tardèrent pas à devenir une des industries les plus florissantes de ce pays, pour atteindre son apogée à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Parmi les fabriques les plus célèbres, nous citerons, après Faenza, celles de Deruta, Gubbio, Pesaro, Castel-Durante, Urbino, Caffaggiolo, Savone, Castelli, Venise, etc.

Au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, des Italiens appelés en France organisèrent les premières fabriques: Girolamo della Robbia, à Paris; J. Gambyn, à Lyon, pendant qu'à Rouen Mascot Abaqueine, à Saintes Bernard-Palissy créaient ces œuvres remarquables et si recherchées, à côté des faïences dites de Henri II, sorties des ateliers d'Oron ou de Saint-Porchaire. Mais il faut arriver au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle pour trouver les grandes fabriques françaises: à Nevers d'abord, puis à Rouen, à Moustiers, à Strasbourg. C'est autour de ces quatre grands centres que graviteront les autres fabriques: Sincennes, Quimper, Saint-Amand, Lille, Marseille, Montpelier, Sceaux, Saint-Claud, Niederviller, Lunéville, etc. A l'étranger, nous signalerons les faïences de Delft, de Bruxelles, de Frankenthal, de Hoescht, d'Alcora.

A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, décadence complète. La porcelaine d'une part, la faïence fine anglaise de l'autre, étaient venues faire à la faïence stannifère une concurrence écrasante; c'est vers la fin du xix<sup>e</sup> siècle seulement, après des essais de rénovation faits à Sévres vers 1860, que la faïence parvint à reprendre le rang qu'elle avait perdu dans le champ des industries d'art.

— BIBLIOGR. Ouvrages généraux: A. Brongniart, *Traité des arts céramiques*; Jacquemart, *La Céramique*; Salvétat, *Leçons de céramique*; Ed. Garnier, *Dictionnaire de la*



Et Sibonic del

FAÏENCE : 1. Plat de Rhodes (Sèvres) 2. Plat à reflets métalliques, de Rhodes; 3. Plat hispano-mauresque (Sèvres); 4. Médaillon, par Luca della Robbia (Cluny); 5. Bouteille d'Urbino; 6. Plat à reptile, par B. Palissy (Cluny); 7. Gourde d'Urbino; 8. Buire de Nevers (Cluny); 9. Plat (le baptême du Christ), par B. Palissy; 10. Assiette de Nevers; 11. Potiche à décor polychrome; 12. Fontaine, de Rouen; 13. Plat de Cuffagiola; 14. Un hibern d'Oiroa; 15. Plat de Moustiers (Sèvres); 16. Soupière de Strasbourg (Sèvres); 17. Plat de Moustiers; 18. Soupière du Pont-aux-Choux; 19. Pot à cidre, de Rouen (Cluny); 20. Plat à décor rayonnant, de Rouen; 21. Plat aux armes de Colbert, de Delft; 22. Aigüière, de Delft; 23. Potiche, de Th. Deck.













FALCONER Walter, médecin anglais, né à Chester en 1711 et mort en 1812. Ses principaux ouvrages sont...

FALCONER Hugh, naturaliste anglais, né à Forres en 1788 et mort à Londres en 1865. Il débuta comme...

FALCONET, troubadour de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, auteur d'une tenson (avec Tanel) et d'un jeu parti avec Falero...

FALCONET Valre, médecin français, né à Ronno en 1642, mort en 1691. Docteur à Montpellier en 1684, il obtint, en 1685, le titre de conseiller médecin ordinaire de Louis XIV...

FALCONET Noël, fils du précédent, né à Lyon en 1644, mort à Paris en 1734. Il fut médecin consultant du roi. Il a laissé la Méthode de M. de Luques sur la maladie de M<sup>re</sup> Ingal...

FALCONET Camille, fils du précédent, né à Lyon en 1671, mort à Paris en 1762. Ce fut le plus célèbre des Falconet. Médecin consultant du roi, il fut surtout un bibliophile passionné...

FALCONET Etienne-Maurice, statuaire français, né et mort à Paris (1716-1791). Il reçut les leçons de Lemoine. Très jeune encore, il conçut et exécuta la figure magistrale de la Milo de Crotone...

FALCONET Ernest-Marie-Pierre-Claude, magistrat et écrivain français, né à Thionville (Moselle) en 1815, mort à Paris en 1891. Entré dans la magistrature, il devint conseiller, puis président de chambre à la cour de Paris...



Falconet.

FALCONIA (Proba), femme poète, qui vécut sous le règne d'Honorius. Elle avait épousé le proconsul Adeldus. Elle avait composé un poème sur les Guerres civiles de Rome...

FALCONIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux rapaces, dite aussi des accipitrinés, comprenant la plupart des formes durnes, comme les aigles, les milans, les faucons et les buses...

FALCONIERS (sainte Julienne), née à Florence en 1270, morte en 1341. Entrée, en 1284, dans le tiers ordre des oblates servites, elle en devint supérieure générale (1307) et composa une règle nouvelle qui fut approuvée par Martin V...

FALCONIERS Octave, antiquaire et prélat romain, né en 1646, mort en 1676. Il a composé plusieurs dissertations, sur des matières d'archéologie, quo Grævius et Gronovius ont insérées dans leur recueil: un Discours sur la pyramide de Cestius...

FALCONINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux rapaces, famille des falconidés, qui renferme les faucons proprement dits (falco), les hobereaux (hypotriorchys), les crécerelles (tinnunculus), les harpagus et les hiéras ou iétras...

FALCONNET (Ernest-Marie-Pierre-Claude), magistrat et écrivain français, né à Thionville (Moselle) en 1815, mort à Paris en 1891. Entré dans la magistrature, il devint conseiller, puis président de chambre à la cour de Paris...

FALCULAIRE (falculaire) - du lat. falcula, petite faux adj. Qui est en forme de faux.

FALCULE (falculia) n. f. Genre d'oiseaux passe-reux ténuiros-tres, famille des huppidés, comprenant des formes élégantes, de taille moyenne, à long bec fin recourbé...



Falculie.

FALCUNGULOS (kon-kul-liss) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre falconelle.

FALLE (mot lat.) n. f. Antiq. rom. Tour en bois d'où l'on lançait des projectiles sur une ville assiégée.

FALLE ou FALLE (du celt. fal, cavité) n. f. Nom vulgaire du jabot des oiseaux de basse-cour et en particulier de celui des pigeons.

Falegnami de Livonia (il), opéra italien, livret imité du Menuisier de Livonia, comédie française d'Alexandre Duval, musique de Donizetti, représenté à Venise, sur le théâtre San-Samuelo, en 1819.

FALÉM, longue rivière du Sénégal, large, majestueuse et rapide pendant la saison des pluies, quand elle dépasse de 8 à 10 mètres son niveau d'étiage...

FALENSKI (Joseph), historien polonais, né près de Saszewo en 1791, mort en 1839. Il était, à sa mort, juge à Varsovie. On a de lui, entre autres ouvrages, une Histoire de Pologne (1819), dont Leleval a parlé avec éloge.



Falchelle (d'après des bas-reliefs en terre cuite du musée du Louvre).

FALERE (mot catalan signif. activité, promptitude) n. f. Nom vulgaire donné à une maladie des moutons du Roussillon, localisée sur les bords de la mer...

FALÉRIES (en lat. Falernum, Falernia, Æquum Faliscum), ville de l'Italie ancienne (Etrurie), près de Véies et à 40 kilom. de Rome. Cette ville fut fondée par les Sicules...

FALERNA, bourg d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]), non loin de la mer Tyrrhénienne; 2,950 hab. C'est l'ancien Falernum.

FALERNE n. m. Antiq. rom. Vin renommé de l'Italie ancienne. On donne également ce nom au vin récolté actuellement aux environs de Naples.

FALERNE n. m. Antiq. rom. Vin renommé de l'Italie ancienne. On donne également ce nom au vin récolté actuellement aux environs de Naples. — Encycl. Les vignobles qui produisaient le falerne antique étaient situés dans la Campanie (Ager Falernus) et se divisaient en plusieurs crus...

FALERONE, comm. d'Italie (Marches [prov. d'Ascoli]), entre les fleuves côtiers Tenna et Leta; 4,200 hab.

FALESCHTY, bourg de la Russie d'Europe (Bessarabie), ch.-l. du district de son nom; 5,000 hab. Une foire très importante s'y tient tous les ans.

FALETTI ou FALLETTI ( Jérôme), poète et historien italien, né à Trino (Montferrat) vers 1518, mort à Padoue en 1564. Après avoir voyagé en Europe pour s'instruire, il se fixa dans cette ville. Il jouit de la faveur des ducs Hercule II et Alphonse II, qui lui confièrent quelques missions diplomatiques...

FALÉYRAS, comm. de la Gironde, arrond. et à 25 kilom. de La Réole, au-dessus du vallon d'un sous-affluent de la Dordogne; 331 hab. Située dans l'Entre-deux-Mers, cette commune fournit des vins blancs et des vins rouges; les blancs sont en plus grande quantité.

FALGUIÈRE (Jean-Alexandre-Joseph), sculpteur et peintre français, né à Toulouse en 1831, mort à Paris en 1900. Élève de Jouffroy à l'Ecole des beaux-arts, il fut grand prix de Rome en 1859. Il avait débuté au Salon de 1857 avec un plâtre, Thésée enfant. De Rome, il envoyait le vainqueur au combat de coqs...

FALGUIÈRE (Jean-Alexandre-Joseph), sculpteur et peintre français, né à Toulouse en 1831, mort à Paris en 1900. Élève de Jouffroy à l'Ecole des beaux-arts, il fut grand prix de Rome en 1859. Il avait débuté au Salon de 1857 avec un plâtre, Thésée enfant. De Rome, il envoyait le vainqueur au combat de coqs, bronze qui parut au Salon de 1864. Les meilleures qualités de Falguière sont déjà presque toutes dans cette souple et forte statue d'adolescent...



Falguière.

FALGUIÈRE (Jean-Alexandre-Joseph), sculpteur et peintre français, né à Toulouse en 1831, mort à Paris en 1900. Élève de Jouffroy à l'Ecole des beaux-arts, il fut grand prix de Rome en 1859. Il avait débuté au Salon de 1857 avec un plâtre, Thésée enfant. De Rome, il envoyait le vainqueur au combat de coqs, bronze qui parut au Salon de 1864. Les meilleures qualités de Falguière sont déjà presque toutes dans cette souple et forte statue d'adolescent...













ignora celui du musicien. L'air, simple et d'un rythme franc, n'est autre chose qu'un pont-neuf ou vogue à l'époque où fut écrite la chanson, et, d'après la forme de

*All.<sup>o</sup>*

l'une et de l'autre, on peut estimer qu'ils datent tous deux de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

**FANCHONNETTE** (*cho-nèl'*) n. f. Sorte de pâtisseries. — Diminutif de *fanchon* (fichu). — *ENCYCL.* Art culinaire. Les *fanchonnettes* sont des tartelottes à la crème, garnies de petites meringues. On garnit de petits moules à tartelottes avec du feuilletage très mince; on les emplit de crème et on leur fait prendre couleur au four modéré. Après les avoir laissés refroidir, on masque la crème avec du blanc d'œuf et du sucre, et on pose un couronne de petites meringues; on saupoudre du sucre et on glace près du four jusqu'à ce que les meringues aient pris une couleur rougeâtre.

**Fanchonnette** (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de de Leuven et de Saint-Georges, musique de Clapisson, représenté au Théâtre-Lyrique le 1<sup>er</sup> mars 1856. — Le point de départ du livret, très invraisemblable, mais très amusant, n'est autre que l'histoire de la célèbre Fanchon la Vieillesse, et les aventures de la Fanchonnette sont celles d'une chanteuse des rues. La musique constitue l'une des meilleures partitions de Clapisson. Elle contient nombre de pages aimables; entre autres: la romance de Listebai: *La plus belle fille du monde...*, l'air d'entrée de Fanchonnette, *Belle jeunesse*, et sa chanson satirique: *Ah! ah! la Fanchonnette vous chansonnerez*, l'air: *De la splendeur qui m'environne*, un Noël, deux jolis trios, le grand air de Fanchonnette et son délicieux duo avec Listebai.

**FANDANGO** n. m. Danse espagnole d'un caractère voluptueux et même lascif, qui se danse sur un rythme en-

*Moderato*

trainant à trois temps, avec accompagnement de guitare et de castagnettes.

— *ENCYCL.* Parfois, le *fandango* est entrecoupé par des couplets chantés. Il est généralement dansé par un couple seul, et son mouvement rapide, le bruit des castagnettes, l'agitation des bras, les trépidations des danseurs, lui donnent un caractère d'animation plein d'originalité. Le *fandango* est populaire en Espagne, où il semble comme un reste et un souvenir des anciennes danses mauresques.

**FANDEROT** ou **FENDEREAU** (*fan, ro* — rad. *feudre*) n. m. Archéol. Large couteau de cuisine, servant à dépecer les grandes pièces. Couteau de vénérie, du genre dit « à défaire », dont la lame affecte la forme de celle d'un large serpe à bec peu prononcé. (Le mot *fanderot* était employé aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s.)

**FANDOLE** n. f. Machine de guerre du moyen âge, qui servait à lancer des pierres.



Fanderot (XV<sup>e</sup> s.)

**FANE**, comm. du Norvège (prov. de Bergen), sur le Fauciford; 5,050 hab.

**FANE**, famille anglaise, qui a fourni plusieurs hommes politiques. Le plus marquant est JOHN, 11<sup>e</sup> comte de Westmoreland (1784-1859), qui fut aide de camp de Wellington à l'armée de Portugal (1808), fit la campagne de France, entra ensuite dans la diplomatie, représenta le Royaume-Uni auprès des cours de Berlin et de Vienne et se montra fin diplomate. Il

a écrit des *Mémoires* sur les campagnes de Wellington en Espagne et en Portugal (1820) et sur les opérations des armées alliées sous Schwarzenberg et Blücher (1822). D'autre part, il a composé des opéras, des cantates, etc.

**FANÈGE** (*né*) ou **FANÈGUE** (*nègh*) n. f. Mesure de capacité usitée en Espagne, dans les anciennes colonies, et qui équivalait, en général, à 54 litres, mais dont la valeur offre de grandes différences en plus, dans certaines localités espagnoles et en Portugal.

**FANÈGADA** n. f. Mesure agraire, usitée en Espagne, et qui équivalait, en général, à 48 ares 336, mais vario selon les pays. (Ainsi, à Valenco, la fanègada ne vaut qu'à 6 ares 92 centiares.)

**FANELLI** (Virgile), orfèvre et sculpteur italien, né à Florence, mort à Tolède en 1678. Il fut chargé par l'ambassadeur du roi d'Espagne à Gènes d'une commande pour le panthéon de l'Escorial. L'artiste apporta son œuvre en Espagne, où il se fixa. Parmi les productions dont il orna cet pays, nous mentionnerons la statue d'argent de saint Ferdinand (1671); le riche Trône de la Vierge du sanctuaire, à Tolède; un Christ, à Casarubias; etc.

**FANELLI** (François), archéologue italien, né à Venise. Il vivait dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle; il était avocat dans sa ville natale. Il a publié, sous le titre de: *Atene antica, descrittà da' suoi principi* (1707), une histoire d'Athènes, où l'on trouve des détails curieux sur l'état de cette ville depuis la conquête turque.

**FANER** (*nèr*) n. m. Mesure de capacité pour les grains, usitée dans l'Allemagne septentrionale, et équivalant à environ 10 litres.

**FANER** pour *faner* — du lat. *fanum*, foin) v. a. Retourner plusieurs fois l'herbe fauchée d'un pré, pour la faire sécher.

— Par ext. Flétrir, dessécher; défraîchir, décolorer: *Le soleil FANE les fleurs. La lumière FANE les couleurs.*

*Fané*, ée part. pass. *Une femme fanée, Une femme dont le teint est fané.*

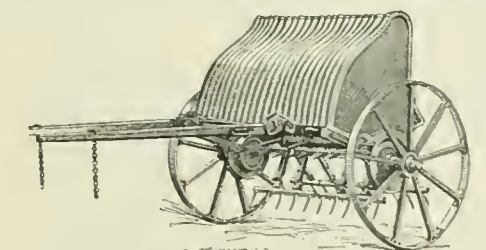
*Se faner*, v. pr. *Se dessécher, se flétrir, perdre sa fraîcheur, son éclat.*

— Fig. Dépérir, perdre de son éclat.

**FANEUR, EUSE** n. Celui, celle qui fane l'herbe fauchée: *Chaque FANEUSE doit être munie de sa fourche et de son rateau.* (Math. de Dombasle.)

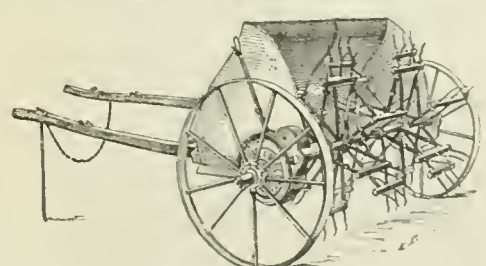
**FANEUSE** (rad. *faner*) n. f. Machine qui sert à retourner l'herbe fauchée pour la faire sécher. V. **FANAGE**.

— *ENCYCL.* La *faneuse* se compose essentiellement d'une série de fourches articulées sur les croisillons qui les portent, pourvues de dents d'acier et animées d'un mouvement circulaire continu (modèles français et anglais), ou de



Faneuse à mouvement circulaire.

mouvements alternatifs (modèles américains). Dans le cas du mouvement circulaire, les fourches, en rasant la surface du sol, soulèvent les herbes fauchées ou les projettent en l'air, selon que leur action est plus ou moins vigoureuse, et selon qu'elles tournent dans le sens de progression de la faneuse, ou qu'elles tournent en sens inverse. Avec des engrenages qui embrayent sur l'essieu



Faneuse à mouvement alternatif.

des roues porteuses, on règle à volonté le sens de la rotation. Dans le cas des mouvements alternatifs, les faucheuses fonctionnent de bas en haut et d'avant en arrière, de la même façon que les fourches ordinaires quand elles sont manées par un homme.

Un cheval suffit pour mener la faneuse. Le travail qu'elle accomplit équivalait, dans le même temps, à celui de dix-huit ou vingt ouvriers. Toutefois, on ne doit l'employer qu'avec prudence, par suite de la très grande énergie de son action, et son usage n'est guère possible dans le fanage des trèfles, des luzernes ou des sainfoins.

**FANFAN** (redoublement de la dernière syllabe d'*enfant*) n. m. et f. Fam. Petit enfant. *Un tendre et enfantin que l'on donne quelquefois aux grandes personnes:*

*Où, ma pauvre fanfan, pouponne de mon âme.*

**Fanfan la Tulipe**, chanson populaire d'Émile Debraun. — *Fanfan* est un type de soldat français aimant le vin, les femmes, la gloire et toujours prêt à mettre sa valeur au service de toutes les causes qu'il trouve justes. *Fanfan la Tulipe* est une sorte de chanson de caserne. Elle parut en 1819, et fit promptement fortune. La coupe usitée des couplets indique qu'elle fut écrite sur un air depuis longtemps connu et populaire. Cet air est celui d'une chanson beaucoup plus ancienne, dont le timbre est: *Boira qui voudra, larivette*, dont le rythme est plein de franchise

et de gaieté. La chanson comporte huit couplets; nous ne donnons que le premier.

La chanson de *Fanfan la Tulipe* a engendré plusieurs pièces de théâtre dont son personnage formait le héros.

*All.<sup>o</sup>*

Ce fut d'abord un gentil vaudeville, représenté à la Gaité avec succès; puis, en 1858, un drame de Paul Menrice, joué à l'Ambigu, et enfin une opérette militaire de Louis Varney, donnée aux Folies-Dramatiques en 1882.

**FANFANI** (Pietro), littérateur et philologue italien, né à Pistoie en 1815, mort à Florence en 1879. Il fonda, en 1847, à Pistoie les *Atenee filologici*. Il fit campagne contre l'Autriche. Il a laissé de très bons ouvrages sur la langue toscane classique: *Vocabolario dell' uso toscano* 1863, *Democritus ridens* (1872), *Vocabolario italiano della lingua parlata* (1875), *Paolina* (1880), *Norelle* (1831), des travaux sur le vocabulaire de l'Académie della Crusca, sur l'authenticité des œuvres de Dino Compagni, etc.

**FANFARE** n. f. Air militaire court, très cadencé, exécuté par des trompettes ou autres instruments de cuivre. *Air de chasse qu'on sonne sur le cor.*

— Par ext. Musique (militaire ou civile) qui exécute des fanfares. *Société civile de musiciens qui jouent sur des instruments en cuivre: Offrir un lunch à la FANFARE.*

— Fig. Eloge pompeux, vanterie, fanfaronnade.

— *ENCYCL.* Musiq. En tant que corps de musique spéciaux, la composition des fanfares diffère naturellement, selon le nombre des exécutants. Les instruments qui y prennent place sont les suivants: bugles et petits bugles, trompettes, pistons, cors, altos, barytons, trombones, basses et contrebasses, tambour, auxquels on joint parfois la famille des saxophones. Une fanfare complète comprend environ quarante-cinq à cinquante exécutants, ainsi répartis: 2 petits bugles en si bémol, 8 bugles en si bémol, 2 trompettes en mi bémol, 5 pistons en si bémol, 2 cors en mi bémol, 6 altos en mi bémol, 4 barytons en si bémol, 4 trombones, 4 basses en si bémol, 2 contrebasses en mi bémol, 2 contrebasses en si bémol, le quatuor des saxophones (soprano, alto, ténor et baryton). À ces instruments on ajoute les tambours (caisse claire et caisse roulante). La grosse caisse et les cymbales ne font pas partie intégrante d'une fanfare, mais elles complètent heureusement l'instrumentation. Cette composition, qui semble la meilleure et la mieux équilibrée, est cependant susceptible de diverses modifications. D'autre part, il y a des fanfares moyennes, comprenant vingt-cinq à trente exécutants, des fanfares restreintes, qui n'ont compté guère plus d'une vingtaine, et enfin de petites fanfares, composées d'une douzaine de musiciens seulement. C'est aux chefs de distribuer l'ensemble des instruments, selon le nombre d'exécutants dont ils peuvent disposer.

— *Vénér.* Les *fanfares* sont des sonneries exécutées sur la trompe pour signaler à chaque instant aux veneurs toutes les péripéties d'une chasse à courre, et aussi le genre du bête qui poursuit la meute. On donne le même nom à certaines sonneries de fantasia pour cors de chasse comme le *Condé*, la *Limousine*, la *Chantilly*, la *Dampierre*, etc., que les sonneurs de trompe exécutent, chacun d'eux faisant sa partie.

**FANFARER** v. a. Signaler par des fanfares: *L'nn ne cessa pas, lorsque les troupes commencèrent à paraître, de FANFARER les signaux.* (Sully.) *Célébrer par des fanfares: FANFARER un succès, une victoire.*

— *Absol.* Sonner la fanfare. *Par ext.* Faire la fanfaron.

**FANFARIN** (corrupt. de *franc flin*) n. m. Mar. Terme générique, désignant les appareils et cordages servant à un ahatage ou carène.

**FANFARISTE** (*rissé*) n. et adj. Se dit d'un musicien appartenant à une fanfare.

**FANFARON, ONNE** de l'espagn. *fanfarron*, même sens ad. Qui affecte de la bravoure sans en avoir, ou exagère celle qu'il a: *Une lièvre supérieure qui se porte en avant d'note un homme FANFARON et stupide.* (Lavoisier.) Qui dénote de la fanfaronnade: *Le dindon a l'air FANFARON.*

— Substantif. *Faux brave, poltron qui essaya de se faire passer pour brave, individu qui exagère sa bravoure: Les FANFARONS sont rarement braves, et les braves sont rarement FANFARONS.* (Christ. de Suède.)

— Par ext. Personne qui se vante des qualités ou des vices qu'elle n'a pas, ou qui exagère par vanité ceux qu'elle a: *FANFARON de vertus.* FANFARON de ricanes.

— *ENCYCL.* V. MATAMORE.

**FANFARONNADE** (*ro-nad'* — rad. *fanfaron*, n. f. Prava-

le, vanterie, action, parole de fanfaron.

**FANFARONNER** (*ro-né*) v. n. Faire des fanfaronnades.

**FANFARONNERIE** (*ro-nèri*) n. f. Caractère, jactance de fanfaron: habitude de faire le fanfaron.

**FANFRE** ou **FANFRÉ** n. m. (hytel. Nom vulgaire du pilote.

**FANFRELUCHÉ** et plus anciennem. FANFRELUQUE du bas lat. *fanfuluca*; dérivé du gr. *periploos*, bulle d'air;

va... n f Cose... sans assistance. Orne... sans valeur.

Archit. Carrière... passe... entiere ou bro... servit... de toilette... pour les... et matras... en feuilles de... faire... la n... en... au xiv<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle... dans la... de ces... contre les... Les... et les... au xv<sup>e</sup> siècle... de ces fanfreluches... qui retombaient jusqu'à terre.



FANFRELUCHER v. n. Orner de fanfreluches (xv<sup>e</sup> s.) la... autre, dans un... Sams... de l'antre... vaujer aux baga... du plaisir et autres.

FANGE (f) = le fane franc fane, d'orig. douteuse, n. f. Vase, boue, immondece; Lu fange d'un...

F. Ba se extra... condition sociale... Vices... abjection, bassesse de caractère; Il est des âmes p... de fange. Attaques de la cal... accusations honteuses, insultes grossières; C'est chose commune que de couvrir de fange un honnête homme pauvre.

SYN. Fange, boue, bourbe, etc. V. BOUE. FANGEUX (f) = EUSE adj. Bourbeux, rempli de fange; Rousseau, Chemin FANGEUX.

FANGHAME n. m. Nom, à Madagascar, de l'euphorbia pinifolia, arbrisseau dont le suc est très véhémente.

Fang-Kouang-pan-jo-King ou « Livre sacré de la prin... éclatante », en six cents livres, divisés en quatre-vingt-dix sections. Cet ouvrage aurait été expliqué, d'après la légende, par le Bou lha, dans seize conférences qu'il fit tant au ciel qu'en la terre. C'est Hucuo-thsang, qui vivait sous la dynastie des Thang, qui le traduisit et le divisa en six cents livres. Il existe, selon le Chin-tien, un exemplaire abrégé en vingt livres, et, suivant queques auteurs, en treize livres.

FANIEZ Alexandrine-Louise, dame GASSE, a tripe française, née à Cambrai en 1745, morte à Paris en 1821. Elle débuta en 1764, à la Comédie-Française, où elle fut reçue en 1766, comme chef d'emploi, et elle devint une des artistes les plus remarquables de ce théâtre, qu'elle quitta en 1786. Les principales créations de cette comédienne sont : Boizy, d'Éugénie (de Beaumarchais); Doriole, de la Fénie par amour; Fibotte, de l'Anglo-mane; etc.

FANION (rad. fanon) n. m. Milit. Petit drapeau qu'on emploie à différents usages, et qui n'a pas le caractère de symbole national attaché au drapeau.

ENCYCL. On trouve le fanion mentionné pour la première fois dans l'ordonnance royale rendue par Louis XI, en 1469, pour organiser un corps de seize mille francs-archers, qui fut le noyau de l'infanterie nationale. Il est dit que chaque quatre capitaines généraux de ces francs-archers serait porter devant lui un fanion blanc. C'était un fanion de commandement.

Il en existe aujourd'hui toute une série de ce genre dans l'armée française, affectés aux officiers généraux, derrière lesquels ils sont portés par un sous-officier ou un brigadier de leur escorte, suivant le grade de ces officiers et leurs fonctions, afin d'indiquer à tous l'endroit où ils se trouvent. Le fanion est planté devant la porte du quartier général quand le titulaire est chez lui, et, la nuit, il y est remplacé par une lanterne dont le verre reproduit, dans une certaine mesure, les couleurs distinctives du fanion. A ces fanions de commandement se rattachent les fanions de lieutenants de certains corps ou services : sections de munitions, hôpitaux, ambulances, etc.

ENCYCL. On trouve le fanion mentionné pour la première fois dans l'ordonnance royale rendue par Louis XI, en 1469, pour organiser un corps de seize mille francs-archers, qui fut le noyau de l'infanterie nationale. Il est dit que chaque quatre capitaines généraux de ces francs-archers serait porter devant lui un fanion blanc. C'était un fanion de commandement.

ENCYCL. On trouve le fanion mentionné pour la première fois dans l'ordonnance royale rendue par Louis XI, en 1469, pour organiser un corps de seize mille francs-archers, qui fut le noyau de l'infanterie nationale. Il est dit que chaque quatre capitaines généraux de ces francs-archers serait porter devant lui un fanion blanc. C'était un fanion de commandement.

FANON (de l'anc. haut allem. fano, pièce d'étoffe, drapeau, bannière) n. m. Pièce d'étoffe de couleur voyante, attachée au bout d'une pique, et dont on se sert pour faire des signaux dans les manœuvres militaires. n Lambrequin flottant au bas d'un bannière.

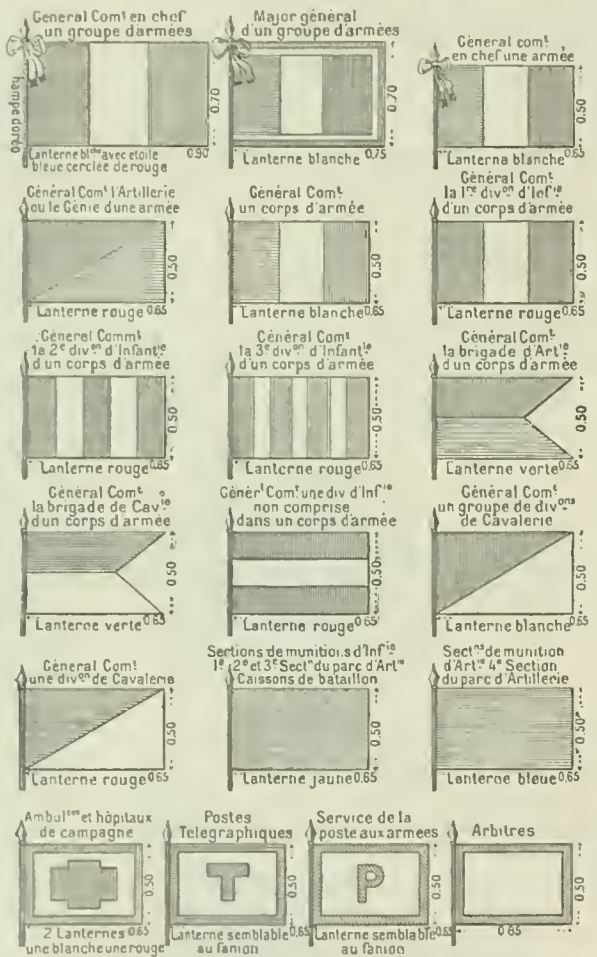
FANJAHIRA, fleuve du sud de Madagascar. (Il traverse la province des Antanosy et se jette, près de Fort-Haupain, dans un lac qui communique avec la mer.)

FANJEAUX en lat. Fanum Jovis, ch.-l. de canton de l'Aude, arr. et à 16 kil de Castelnaudary, entre la Vixiège et le Fresquel. 1.284 hab. Bourg bâti sur l'emplacement d'une fortification qui renfermait un temple de Jupiter. C'était jadis une place forte, démantelée et brûlée au moyen âge par le prince Noir. — Le canton a 16 comm. et 7.992 hab.

FANLOBUS, comm. d'Irlande (prov. de Munster [comté de Corck], vers la source du Bandon; 7.000 hab.

FANNA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]); 2.500 hab. Vins. Filatures de soie.

FANNIA (GENS), famille plébéienne de Rome, dont les principaux membres sont : Fannius Strabon (CATUS), consul en 161 av. J.-C. Auteur des plus anciennes lois somptuaires à Rome (loi Fannia sur les dépenses de table); — Fannius (CATUS), fils du précédent, tribun, consul en 122, orateur distingué et ami de Scipion l'Africain; — Fannius (CATUS), cousin du précédent, questeur en 129, préteur en 127, et qui fit la guerre en Afrique et en Espagne. Disciple de Pandius et attaché à la doctrine stoïcienne, il était bon orateur et avait composé des Annales estimées.



Fanions de commandement et de service.

aujourd'hui perdus); — Fannius (LUCIUS), qui abandonna, en 81, l'armée qui le commandait pour passer du côté de Mithridate, alla en Espagne négocier une alliance entre ce prince et Sertorius, puis, revenu dans le Pont, entraîna Mithridate à sa troisième guerre aux Romains; — Fannius (CATUS), tribun du peuple en 59. Il s'opposa à la loi agraire proposée par César, suivit le parti de Pompée et devint préteur en Sicile (49); — Fannius (CÉTIUS), qui conspira contre Auguste et, trahi par un esclave, fut mis à mort; — Fannius (QUADRATUS), poète médiocre, médisant et jaloux. [Son portrait et ses ouvrages furent placés dans la bibliothèque établie par Auguste dans le temple d'Apollon. C'est pourquoi Horace l'appelle ventus Fannius]; — Fannius (CATUS), historien et orateur de mérite, ami de Pline le Jeune. Il avait laissé inachevé un ouvrage sur les victoires de Néron, intitulé : Ezilium occisorum aut relegationum à Nerone, dont il ne reste que des fragments.]

FANNIEN (fan-ni-in — de Fannius, n. pr.) adj. n Papyrus fannien. Espèce de papier d'Égypte, de 10 pouces de large.

FANNIÈRE (François-Auguste et François-Joseph), ciseleurs, nés à Longwy (Moselle), le premier en 1818, le second en 1822. Leurs noms sont inséparables, car ils ont presque toujours travaillé aux mêmes œuvres. Le père des Fannières était graveur sur métaux. Enlevé à son art par les guerres du premier Empire, il reprit le ciseau après la paix, puis épousa la fille du célèbre ciseleur Fauconnier. Ses deux fils, après la mort prématurée de leur père, suivirent les leçons de leur grand-père. Après la mort de celui-ci (1839), réunis à leurs propres forces, ils mirent dix ans à percer Auguste, l'ainé, avait été nommé élève de Drolling et de l'École des beaux-arts. C'est probablement celui des deux dont la part fut prépondérante dans les œuvres qu'ils signaient en commun. Leur burin fut recherché par Froment-Mourice, Oudot, Christofle, pour leurs belles pièces d'argenterie, et même par Lepage-Montier, pour les armes de luxe. Puis ils entre-

prirent de grandes pièces de métal forgé et sculpté, dans le style des maîtres de la Renaissance.

FANNIN, comté des États-Unis (Géorgie); 8.700 hab. Ch.-l. Morganton. — Comté de l'État du Texas; 39.000 hab. Ch.-l. Bonham.

FANNINO (ILES), archipel océanique de la Polynésie, formé d'une quinzaine d'îlots, entièrement madréporiques. Ces terres rocailleuses et peu fertiles n'ont d'importance que par leur situation au centre du Pacifique. En 1861, les Anglais y fondèrent l'établissement d'English Point. En 1888, ils étendirent l'annexion à tout le groupe, en vue de l'installation du câble entre Sydney et Vancouver.

FANNY, roman d'Ernest Feydeau (1858). — Roger est l'amant d'une femme mariée, Fanny. Pendant plusieurs années, rien ne trouble leur liaison. Mais il prend un jour au jeune homme la fantaisie de connaître le mari de sa maîtresse. Dès lors, une jalousie toute physique, excitée par la pensée qu'il partage Fanny avec un autre, le torture. En vain Fanny lui jure qu'elle n'appartiendra plus à son mari; il ne la croit pas, et il en vient jusqu'à en jurer, un soir, le balcon de sa maison, à l'épier derrière une fenêtre. Témoin des caresses qu'échangent les deux époux, Roger ne voit Fanny que pour lui jeter son mépris à la face. Las de vivre et n'ayant pas le cœur de se tuer, il va chercher asile dans une maison abandonnée au milieu des bois, où il attendra que le chagrin finisse de dévorer sa vie. Ce livre, par la liberté de certains tableaux comme par son mérite psychologique et littéraire, fit grand bruit. Il tient à la fois de l'étude et du poème; il est l'œuvre d'un analyste pénétrant et d'un « ardent artiste ». Mais on y reconnaît le procédé, la rhétorique, et c'est par là qu'il reste de beaucoup inférieur aux chefs-d'œuvre du genre, et particulièrement à Adolphe, avec lequel on le compara.

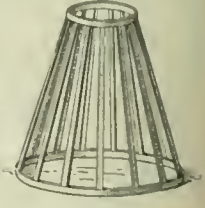
FANO (ou lat. Fanum Fortunæ, Colonia Julia Fanestræ), ville d'Italie (Marches [prov. de Pesaro et Urbino]), sur la mer Adriatique, près de l'embouchure du Metauro; 9.484 h. (21.34) avec la comm.). Filatures et tissages de soie, port peu fréquent. Fano est une ville très intéressante, au point de vue artistique. Les églises, véritables musées, contiennent des fresques du Dominiquin, des tableaux de Giovanni Santi, du Pérugin, de Raphaël, etc. Fano a pris son nom du temple à la Fortuna élevé en l'honneur de la victoire du Metauro, romptée en 207 sur Asdrubal. Elle devint colonie; un arc de triomphe fut élevé par Auguste, exhausé par Constantin. Une belle statue de la Fortuna subsiste sur une fontaine, dans la place centrale.

FANO ou OTHONUS, île de la mer Ionienne, dépendant de Corfou, au N.-O. de laquelle elle est située; 500 hab. On l'identifie parfois avec l'ancienne île de Calypso.

FANO (Salvador), médecin naturalisé français, né à Amsterdam en 1824, mort à Paris en 1895. Docteur en 1851, agrégé en 1857, il ouvrit une clinique libre, où il sortit ses principaux travaux. Il a laissé : Recherches sur la contusion du cerveau (1851); Des tumeurs de la voûte palatine et du voile du palais (1857); Traité pratique des maladies des yeux (1866); Traité élémentaire de chirurgie (1868).

FANÔ, île danoise de la mer du Nord, près de la côte occidentale du Jutland; 3.200 hab., sur 56 kilom. carrés. Pêche, cabotage, construction de bateaux; raffinerie de sel.

FANOIR (rad. faner) n. m. Econ. rur. Sorte de cône à claire-voie, généralement en bois, sur lequel on établit une petite meule de foin coupé, pour activer sa dessiccation. (Le fanoir forme une espèce de cheminée d'appel d'air.)



Fanoir.

FANOLI (Michele), peintre et lithographe italien, né à Cittadella, près de Venise, en 1807, mort à Milan en 1876. Il se rendit à Paris où il devint rapidement l'un des lithographes les plus remarquables. Il passa ensuite à Londres, où il exécuta une belle collection de lithographies d'après les maîtres de l'Allemagne moderne. Il a encore lithographié, d'après Canova, Landelle, Jalabert, etc. En 1860, il fut appelé à Milan pour y fonder une école de lithographie.

FANON (de l'anc. haut allem. fano, pièce d'étoffe, drapeau, bannière) n. m. Pièce d'étoffe de couleur voyante, attachée au bout d'une pique, et dont on se sert pour faire des signaux dans les manœuvres militaires. n Lambrequin flottant au bas d'un bannière.

Blas. Figure héraldique, à l'image du petit manipulateur ou fanon liturgique des prêtres et des diacres officiants. (Le fanon héraldique diffère du fanon liturgique en ce que celui-ci pend au bras gauche de l'officiant, tandis que le premier est représenté comme pendant au bras droit.)

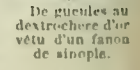
Chir. Drapeau fanon ou porte-attelles. Pièce de linge qui s'applique sur les attelles et fait deux à trois fois le tour du membre malade.

Chir. anc. Coussinet fait d'une baguette flexible, entourée de paille et de toile, servant à maintenir les membres dans le pansement des fractures. n Faux fanon, Morceau de toile plié plusieurs fois et placé entre le fanon et le membre malade.

Hist. nat. Replis membraneux ou cutanés du cou de divers reptiles et mammifères ruminants comme le tauréau. n Lames cornées qui garnissent la bouche des cétonées comme les baleines. n Touffe de poils ou de crins que les chevaux ont derrière chaque houlet. n Morceau de peau rouge qui pend sous le cou de certains oiseaux, comme le dindon.

Liturg. Pièce d'étoffe que le prêtre célébraint porte au bras gauche, et qu'on appelle plus ordinairement MANIPULE. n Chacune des deux bandes d'étoffe qui pendent par derrière, du bord inférieur d'une mitre d'évêque. n Chacune des deux bandes pendantes d'une bannière d'église.

Mar. Nom que l'on donnait autrefois au fond et au coin inférieur d'une voile qui flotte au vent comme une bannière, lorsque la voile est carguée.



De guéules au dextre-chere d'un vêtu d'un fanon de sinople.







catalogue ont vingt de celles-là et quarante sermons... Farce, n. f. Genre de littérature... Farce, n. f. Genre de littérature...

Ille avança le pied jusque sur les planches du Théâtre-Français... Farce, n. f. Genre de littérature...

Art culin. En cuisine, ce compte un grand nombre de farces... Farce, n. f. Genre de littérature...

La farce classique au gras se fait avec des parures de veau... Farce, n. f. Genre de littérature...

La farce au maigre se compose de persil, épinards, oseille... Farce, n. f. Genre de littérature...

Toutes ces farces peuvent être améliorées encore en y ajoutant quelques parures de truffes.

FARCEL (n. f.). Puits en usage dans l'Arabie, principalement pour le commerce du café... Farce, n. f. Genre de littérature...

FARCEUR (n. m.). Prend une oédille sous le nez devant la ou la... Farce, n. f. Genre de littérature...

FARCEUR (n. m.). Personne qui fait rire par ses propos, par ses bouffonneries... Farce, n. f. Genre de littérature...

FARCEUR (n. m.). Personne qui se moque, qui a quelque intention secrète... Farce, n. f. Genre de littérature...

FARCEUR (n. m.). Personne qui a une conduite légère ou suspecte... Farce, n. f. Genre de littérature...

FARCHEUR (n. m.). Arg. Farcher dans le pot, Tomber dans le piège.

FARCHOÛT, petite ville de la Haute-Egypte, dans la province de Kânêh... Farce, n. f. Genre de littérature...

FARCIENNES, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arr. de Namur... Farce, n. f. Genre de littérature...

FARCIMEN (n. m.). Sous-genre de mégaloforme, comprenant des coquillages oblongs... Farce, n. f. Genre de littérature...

FARCIN (n. m.). du lat. farcinum, même sens) n. m. Maladie contagieuse du cheval... Farce, n. f. Genre de littérature...

ENCYCL. Farcin du cheval. Pendant longtemps, on a cru que le farcin était une maladie particulière... Farce, n. f. Genre de littérature...

On sait, aujourd'hui, que le farcin est une forme cutanée de la morve... Farce, n. f. Genre de littérature...

Farcin du bœuf. C'est une maladie du système lymphatique cutané d'une nature spéciale... Farce, n. f. Genre de littérature...

Farcin d'Afrique. C'est une lymphangite infectieuse, qui paraît jusqu'ici spéciale aux chevaux... Farce, n. f. Genre de littérature...

L'examen bactériologique a montré un microbe qui n'est pas celui de la morve.

Le traitement, qui consiste en cautérisations et applications antiseptiques, réussit assez facilement à guérir radicalement cette affection.

Le farcin, étant une maladie contagieuse, est soumis au règlement des épizooties et épidémies.

FARCINEUX (si-neù), EUSE adj. Qui tient du farcin : Hébé, Affection FARCINEUSE.

FARCINIÈRE (si) n. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de potentille (potentilla verna).

FARCIR (si) — lat. farcire, engraisser) v. a. Garnir de farce : FARCIR un poulet, des concombres.

— Par ext. Emplir, bourrer, surcharger : FARCIR son estomac de sucreries. FARCIR un enfant de latin.

Farci, le part. pass. du v. Farcir.

Art milit. Gabion farci, V. GABION.

Littér. Pièces farcies. On applique ainsi, au moyen de dos pièces de vers où le latin se mêle au français... Farce, n. f. Genre de littérature...

Se farcir, v. pr. Être farci. Fig. Farcir à soi : SE FARCIR la tête d'idées romanesques.

FARCISSURE (si-sur) n. f. Art culin. Action de farcir; ce dont une chose est farcie.

FARCISSEUR (si-sur) n. f. Art culin. Action de farcir; ce dont une chose est farcie.

FARCY (François-Charles), écrivain français, né et mort à Paris (1792-1867). Il a été le rédacteur en chef du « Journal des Artistes » de 1827 à 1855... Farce, n. f. Genre de littérature...

FARCY (Jean-Georges), littérateur français, né et mort à Paris (1800-1830). Élève de l'École normale, il en sortit lorsqu'elle fut licenciée en 1822... Farce, n. f. Genre de littérature...

FARCY (Eugène), marin et homme politique français, cousin du précédent, né à Passy (Seine) en 1830. Entré fort jeune dans la marine, il fut promu lieutenant de vaisseau en 1850... Farce, n. f. Genre de littérature...

FARCY (Camille), publiciste français, né à Nancy en 1840, mort à Paris en 1884. Il servit dans l'armée, fut rédacteur de l'« Illustre » de Ville, puis entra dans le journalisme... Farce, n. f. Genre de littérature...

FARD (far) — subst. verbal de farder) n. m. Composition de différentes couleurs, qu'on applique sur la peau, pour en rehausser l'éclat ou en dissimuler les défauts : Mettre du FARD.

Les fards ne peuvent faire que l'on échappe au temps, est l'orgueil LARON.

Fig. Déguisement, moyen de dissimulation; faux ornement : Parler sans FARD. Un courage factice et mal assuré n'est, en réalité, que le FARD de la peur. (Ch. Nod.)

Pop. Piquer un fard, Rougir.

ENCYCL. On distingue les fards blancs à base de talc et de craie, falsifiés souvent par l'oxyde de zinc et la céruse; les fards rouges : rouge végétal extrait du carthame v. CARTHAME; fard vermillon, formé de cinabre en poudre; les fards à base de noir de fumée, qui portent le nom de noir indien, de henné, de pyrommée, etc.

Les fards provoquent parfois des éruptions et altèrent souvent la souplesse de la peau.

FARD n. m. Mar. V. PHARE.

FARDAGE (daj) n. m. En T. d'impression sur étoffe. Défaut qu'on voit la partie blanche d'une étoffe, qui se trouve légèrement colorée par le passage, sur cette partie, du rouleau imprimeur.

Pop. Tromperie commerciale, qui consiste à couvrir des produits avérés par des produits de choix.

FARDAGE (daj) — rad. farde) n. m. Mar. Plan de bois disposé sur le fond de la cale pour préserver les marchandises des suintements de la carène... Farce, n. f. Genre de littérature...

FARDE (de l'ar. farda, demi-chantage du chameau) n. f. Comm. Ballo de café moka, pesant 185 kilogrammes.

FARDEAU (do — orig. incertaine) n. m. Faix, charge pesante : Porter un FARDEAU sur ses épaules.

Fig. Ce qui cause de l'ennui, du tourment, des tracases; ce qui est à charge, pénible à supporter.

Poétiq. Fardeau des ans, Vieillesse. Fardeau de la terre, Homme, race d'hommes inutiles ou nuisibles.

Comm. Réunion de plusieurs colts en un seul.

Méd. Ancien nom de l'arrière-foie.

Min. Terros, roches, qui menacent de s'ébouler.

Techn. Eau et orge qui contient une cuve à brasser de la bière.

SYN. Fardeau, charge, taix. V. CHARGE.

FARDEAU (Louis-Gabriel), auteur dramatique, né en 1730 à Paris, où il est mort vers 1806. Procureur au Châtelet, il écrivit des drames et des comédies qu'il ne put faire jouer et qu'il fit imprimer... Farce, n. f. Genre de littérature...

FARDEL (dél) n. m. Unité de compte employée en Allemagne dans le commerce des draps, et qui contient 45 pièces de 22 à 24 aunes chacune.

FARDELER (rad. fardeu) — Double la lettre l devant une syllabe mmetto : Je fardelle. Il fardellera.) v. a. Mettre en paquet : FARDELER du linge.

FARDELLA (Michel Angelo), philosophe italien, né à Trapani (Sicile) en 1650, mort à Naples en 1718. Entré dans l'ordre de Saint-François, il professa successivement la philosophie, la théologie, les mathématiques, la physique et l'astronomie à Modène, à Venise et à l'université de Padoue... Farce, n. f. Genre de littérature...

FARDEMENT (man) n. m. Action de farder; son résultat.

FARDER (orig. dontenso) v. a. Mettre du fard sur : FARDER le visage d'un acteur.

Fig. Dissimuler, déguiser hypocritement; charger de faux ornements : FARDER ses sentiments, la vérité.

Loc. Farder sa marchandise, La présenter par ses beaux côtés pour séduire les acheteurs. Fig. Chercher à faire illusion.

Se farder, v. pr. Se couvrir le visage de fard. Il a été dit des chats qui, à l'approche de la pluie, se passent les pattes sur les oreilles.

Fig. Dissimuler ses défauts.

Pop. So souler.

ALLUS. LITTÉR. : D'un soldat qui sait mal farder la vérité,

Passage de la réposse de Burrhus à Agrippine, dans Britannicus, de Racine. On rappelle ces mots pour annoncer une franchise sans détours, sans ménagements.

FARDER (rad. fardeu) v. n. Pesar de tout son poids sur : Une charge qui FARDE. S'affaisser sous son propre poids : Un mur qui FARDE.

Mar. Etablir, en parlant d'une voile : Cette voile FARDE ou FARCEU bien. Elle a une coupe convenable qui la fait bien établir.

Navig. fluv. Farder sous un bateau, S'en approcher de trop près en naviguant.

FARDER (rad. farde) v. a. Elever des fardes ou fargues. SYN. de FARGUER.

FARDES n. f. pl. Mar. V. FARGUES.

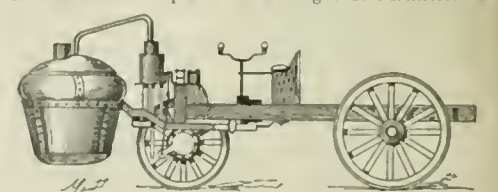
FARDEUR, EUSE n. et adj. Se dit d'une personne qui fardo la marchandise.

FARDIER (di-di — rad. fardeu) n. m. Grando voiture à deux ou quatre roues très basses, très solidement construite, et qui sert à transporter des charges excessivement lourdes, telles que gros troncs d'arbres, pierres de taille, blocs de marbre, etc.



Fardier.

— Nom donné au chariot à vapeur inventé par l'ingénieur Cugnot, qui le destinait à remplacer les attelages de l'artillerie de campagne, résultat que l'impossibilité de diriger convenablement ce premier échantillon de voiture automobile ne permit pas d'atteindre.



Fardier de Cugnot.













FATHACH (ch allemaad dur) n. m. Gramm. Nom d'un des points-voelles de l'hébreu...

FATHIMITE n. m. Autre orthogr. du mot FATIMITE.

FATHOM n. m. Toise anglaise, équivalant à 1<sup>m</sup>.8287.

FATIDIQUE (dik' — du lat. fatidicus; de fatum, destin, et dicere, dire) adj. Qui révèle les arrêts du destin...

FATIDIQUEMENT (ka-nan) adv. D'une manière fatidique.

FATIGABLE adj. Qu'on peut fatiguer : On dirait que le bœuf n'est pas fatigable.

FATIGANT (gan), ANTE adj. Qui fatigue le corps ou l'esprit : Marche fatigante. Une attention fatigante.

FATIGUE (tigh' — subst. verb. de fatiquer) n. f. Physiol. et méd. Sensation pénible que l'on éprouve après tout travail...

FATIGUE (cont.)... Si la contraction musculaire, par exemple, n'est ni trop intense, ni trop fréquente, ces déchets ont le temps d'être éliminés...

FATIGUE (cont.)... La fatigue totale due à l'accumulation, dans l'organisme, des produits excrémentiels résultant du fonctionnement...

FATIGUE (cont.)... Que l'organisme ne peut croire indéfiniment en général, l'accroissement pendant le fonctionnement...

FATIGUE (cont.)... Que l'organisme ne peut croire indéfiniment en général, l'accroissement pendant le fonctionnement...

FATIGUE (cont.)... Que l'organisme ne peut croire indéfiniment en général, l'accroissement pendant le fonctionnement...

Poétiq. Mettre fréquemment en action, en mouvement : Un torrent tortueux fatigue les échos du fracas de ses ondes.

FATIMA ou plutôt FATMA, fille du prophète Mohamed et de Khadija, née à La Mecque en 606 de notre ère.

FATIMITES ou FATEMIDES, dynastie de l'Afrique du Nord, qui tire son nom de Fatima et s'éleva sur les ruines de la puissance des Aglabides...

FATISIE (ist) n. f. Genre d'araliacées, comprenant des plantes à feuilles palmatées, à corolles imbriquées ou valvaires.

FATISIE (cont.)... La décadence du califat fatimite fut retardée par la prospérité économique qui marqua les dernières années du règne de Mostaouer.

FATISIE (cont.)... Les Fatimites avaient régné deux cent soixante-deux ans, dont deux cents en Egypte.

FATISIE (cont.)... Les opinions religieuses des Fatimites ont cependant survécu, et les Persans sont encore aujourd'hui chiites.

FATINIZA, opéra-comique en trois actes, musique de Franz de Suppé, représenté à Vienne le 5 janvier 1876.

vingt-quatre ans, il était membre de la Société royale de Londres, et lui eût ouvert ses portes beaucoup plus tôt, si l'avait consenti à abjurer le protestantisme.

FATOUA n. m. Genre d'almacées, tribu des dorsteniées, comprenant une plante voisine des mûriers, qui habite le Japon, les îles de la Soede et la Nouvelle-Calédonie.

FATOUVILLE NOLANT de, magistrat et auteur dramatique français du XVII<sup>e</sup> siècle, conseiller au parlement de Rouen.

FATRAS n. m. Amas confus de choses sans importance : Un fatras de paperasses.

FATRASIE (zi — rad. fatras) n. f. Au moyen âge. Petite composition poétique, formée de dictons, de proverbes, de phrases sans suite, d'où résulte un tissu de coq-à-l'âne.

FATRASSERIE (tra-seri) — rad. fatras) n. f. Amas, recueil de misères, d'inutilités : De quoi, diable ! serrent tant de fatraseries de papiers ?

FATRASSIER (tra-si-è), ÈRE n. et adj. Fam. Celui, celle qui aime le fatras.

FATRÉE n. f. Bot. Syn. de DRACENA.

FATSCH ou FATSCH, ville maritime de la Turquie d'Asie (Anatolie), sur la mer Noire, avec un petit port à l'embouchure de la rivière de son nom.

FATSCH (cont.)... Genre d'araliacées, comprenant des plantes à feuilles palmatées, à corolles imbriquées ou valvaires.

FATUA, FATUUS. Mythol. V. FAUNA et FAUNES.

FATUISTE (tu-èr) — du lat. fatum, destiné n. m. Antiq. Enthousiaste qui se croyait inspiré et annonçait l'avenir.

FATUISME (tu-issm) n. m. Habitude du fatuité.

FATUITÉ, du lat. fatuitas, même sens n. f. sottise. Vx. Sorte d'aliénation mentale. Vieux. Caractère ou acte de fat ; suffisance, trop bonno opinion de soi-même : La fatuité dédommage du défaut de cœur.

FATU (tom) n. m. Nom latin du Destin. On l'emploie quelquefois en français : Le FATU des anciens. V. DESTIN.

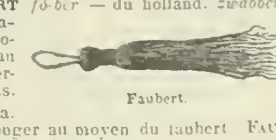
FATWA ou FATOUHA, ville de l'Inde anglaise [Béhar] (prov. de Patna), sur le Gange, au confluent du Pounpou : 11.300 hab.

FAU / FAUBERT / FAUBERTER / FAUBERTERIE

FAUBLAS Auteurs du CHEVALIER DE... Louvet de Couvray, paru en dix-neuf parties, de 1787 à 1790. — Ce poème des mauvaises mœurs du XVIII<sup>e</sup> siècle est



Fatsie; a, fleur.



Faubert.



— Encycl. Hist. **Faucheurs polonais.** Ces soldats improvisés furent enrôlés par Kosciuszko, après le partage de la Pologne (1793). La faux, instrument de paix et de travail, devient alors une arme redoutable entre les mains des cultivateurs. C'est dans le palatinat de Cracovie qu'apparaissent pour la première fois ces fauqueurs, guidés par le patriote intrépidé qui avait lui-même revêtu l'habit blanc à passpoil amaranthe des paysans de cette contrée. Ils se distinguèrent à la bataille de Racławice (1794); les Russes, bien supérieurs en nombre, se croyaient assurés de vaincre un ennemi si mal équipé; mais l'art avec lequel Kosciuszko rangea sa vaillante cohorte suppléa au nombre. Sous l'Empire et lors des événements de 1831, la Pologne avait une armée complètement organisée; ce ne fut que plus tard, en 1848 et en 1863, que réapparurent les fauqueurs, formant le gros des bandes d'insurgés. On vit dans leurs rangs des paysans, des bourgeois, des ouvriers, des étudiants.



Fauqueur polonais.

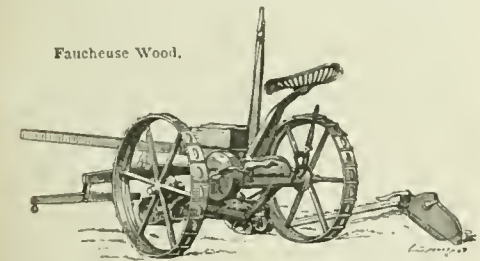
**FAUCHEUR** (fô) n. m. Ichtyol. Nom vulgaire de deux poissons des genres chétodon et labre.

— Entom. Nom vulgaire des arachnides de l'ordre des phalangides, ainsi appelés à cause de leurs longues pattes qui semblent faucher. (Un des fauqueurs les plus communs est le *cecastoma cornutum*, que l'on trouve souvent dans le creux des sables par paquets de dix ou douze individus enroulés.) [V. PHALANGIDES.] **On dit aussi FAUCHEUX.**



Fauqueur (red. de moitié).

**FAUCHEUSE** n. f. Agric. Machine servant à faucher. — Encycl. Agric. C'est vers 1855 qu'on France et en Angleterre les faucheuses ont commencé d'être mises en usage dans la grande agriculture. Les premiers modèles qui aient fonctionné d'une manière convenable étaient dus à l'Américain Mac-Cormick, vint ensuite celle de Wood. Ces machines ont pour organe essentiel une espèce de lame de scie, à larges dents, qui va et vient dans une gaine métallique, en même temps qu'elle se déplace à une faible distance au-dessous du sol, et parallèlement à sa surface. La disposition de la gaine métallique ou porte-lame est toute spéciale : elle se compose d'une série de doigts ou



Faucheuse Wood.

pointes en acier forgé (quelquefois en fer aciéré), qui sont espacés régulièrement à petits intervalles et dans l'épaisseur desquels on a ménagé les fontes nécessaires pour le passage de la scie. Celle-ci tranche les herbes en passant et repassant avec rapidité dans les intervalles des pointes.

Pour tenir le porte-lame à sa distance au-dessus du sol, on l'articule, par l'une de ses extrémités, au bâti propre de la machine (de telle sorte qu'on puisse le relever, s'il est nécessaire, on le déplaçant dans un plan vertical) et on le pourvoit à l'autre extrémité d'un sabot en fonte, muni d'une roulette.

Le bâti de la machine est en fonte, en acier, en fer forgé, quelquefois en bois et fer. Monté sur deux roues porteuses, que relie un essieu horizontal, il se compose d'un siège pour le conducteur, de la flèche ou des brancards d'attelage, des ongriottes, du plateau-manivelle et de la bielle par lesquels le mouvement des roues-porteuses est transmis à la scie du porte-lame, enfin du levier qui commande la transmission du mouvement et permet de l'interrompre.

A mesure qu'il est fauché, le foie se dispose en « andains », par l'effet d'une garniture et d'une manche de bois, fixés à l'extrémité du porte-lame, du côté où il repose sur la roulotte du sabot de fonte.

**FAUCHON** (fô) — rad. *fau*, n. f.) n. m. Archéol. Contour de guerrier, en usage du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> s., dont la lame, très forte, allait en s'élargissant vers l'extrémité, taillé obliquement, ou bien suivant une courbe adoucie qui ne formait pas pointe.



Fauchon (vers 1300).

— Agric. Nom servant à désigner une sorte de faux, munie d'un râteau au-dessus du fer et destinée à faucher certaines céréales, les avoines en particulier. V. FAUX.

— Encycl. Archéol. Les *faucons* avaient leur lame toujours droite, ce en quoi ils différaient complètement des badelaires et cimenterres; le tranchant est toujours placé suivant le contour le plus long, le dos est droit. Parmi les rares exemplaires de ces armes que l'on connait, l'un des plus remarquables existe à Paris, au musée de Cluny. Il date du XIV<sup>e</sup> siècle et a été trouvé dans les fondations de l'ancien Château.

**FAUCHOT** (fô-cha) n. m. L'un des noms vulgaires de la buse.

**FAUCHURE** (fô) n. f. Action de faucher; produit du fauchage. — Le pré valait-il la fauchure? (Piron.)

**FAUCIGNY** (LE), ancien pays de la Savoie (auj. l'arrondissement de Bonneville, son ancienne capitale), partant du mont Blanc et comprenant la vallée de l'Arve, un coin du lac Léman, vers Hermance, et du haut du val de l'Arly, tributaire droit de l'Isère. D'une étendue de 1,900 kilom. carrés environ, c'est l'un des plus beaux pays du monde, comme monts et torrents. Ses habitants se nomment *Faucignerans, anes*.

**FAUCIGNY DE LUCINGE** (Louis - Charles - Amédée, comte DE), homme politique français, né à La Motte-en-Bresse (Ain) en 1755, mort à Londres en 1801. Il était lieutenant-colonel au régiment de Normandie, quand la Révolution éclata. Il fut élu député suppléant de la noblesse (1789). Il s'opposa à toutes les réformes, faillit deux fois se faire expulser pour injures à l'Assemblée, et ne cessa de protestar contre les idées nouvelles. Il émigra à la fin de 1791, servit quelque temps dans l'armée de Condé, et se retira à Londres, où il s'occupa à peindre des miniatures.



Faucille.

**FAUCILLAGE** (fô-si-lê) [l' mll.] n. m. Action de couper les céréales avec la faucille.

**FAUCILLE** (fô-sill [l' mll.]) — du lat. *falcicula*, même sens) n. f. Agric. Instrument consistant en une lame de fer aciéré, courbée en demi-cercle et emmanchée dans une poignée en bois, dont on se sert pour couper ou scier des herbes et des céréales.

— Fig. Mettre la faucille dans la maison d'autrui. Empiétrer sur les fonctions, le métier d'autrui.

— Ironiq. Droit comme une faucille. Tortu, contrefait.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre hydrocyon.

— Pêch. Instrument pour tirer le poisson du sable.

— Zool. Nom donné par les anciens auteurs à un papillon nocturne du genre platypteryx.

(La *faucille* ou *phalène en faucille* est la *platypteryx falcaria*, d'Europe. C'est un bombycide jaun, marqué de brun, et ayant le sommet des ailes supérieures recourbé en faux. Sa chenille vit sur les trembles, penpliers et bouleaux.)



Faucille (gr nat.).

**FAUCILE** (COL DE LA), col qui franchit le Jura à 1,323 mètres d'altitude et qui fait communiquer les départements de l'Ain et du Jura.

**FAUCILLE** n. f. Constellation voisine du Bouvier.

**FAUCILLER** (fô-sill [l' mll.]) v. a. Couper avec la faucille.

**FAUCILLES** (les), hauteurs jurassiques, ouissant le plateau de Langros aux Vosges, sur le faite européen entre l'Atlantique et la Méditerranée : la Saône et des affluents de la Moselle et de la Meuse en descendent. Peu de cimes au-dessus de 500 mètres; larges plateaux. Vastes forêts, surtout de sapins.

**FAUCILLETTE** (fô-si-lê) [l' mll.] n. f. Nom vulgaire du martinet noir.

**FAUCILLEUR** (fô-sill [l' mll.]) n. m. Ouvrier agricole, qui coupe les céréales avec une faucille.

**FAUCILLON** (fô-sill [l' mll.]) n. m. Petite faucille, qui sert à couper les menus bois. « Bois à faucillon. » Menu bois que l'on coupe avec le faucillon. « Petite lime qui sert à terminer et à éviter le panneton de la clof pour permettre le passage des gardes de la serrure. » Crochet que forme parfois l'extrémité d'un rouet de serrure.

**FAUCOGNEY-ET-LA-MER**, ch-l. de cant. de la Haute-Saône, arr. et à 23 kil. de Lure, au confluent du Brouhain et du Bulletin; 1,104 hab. Mines de fer, filons de plomb et de cobalt argentifère. Bourg autrefois fortifié; une vieille tour du XI<sup>e</sup> siècle sert aujourd'hui de prison. — Le canton a 6 comm. et 9,913 hab.

**FAUCON** (fô) n. m. Ornith. Genre d'oiseaux rapaces, type de la tribu des *falconinés*, comprenant des formes robustes, à bec court et crochu, avec dent saillante, à ailes aiguës.

— Archéol. Pièce d'artillerie en usage au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s.

— Blas. Moule de l'écu :

De queues à un faucon d'or, chaperonné et longé d'azur.

— Encycl. Ornith. Les *faucons* sont les plus rapides des rapaces. On en connaît huit espèces, réparties sur le globe, sans compter celles contenues dans les sous-genres *gerfaut* et *lanier*. — L'espèce la plus répandue est le faucon *pélerin* (*falco peregrinus*), qui se trouve en Europe et dans l'Asie moyenne jusqu'en Chine. Elle est grise et brune, avec le ventre roux varié de noir; on en connaît de nombreuses variétés. Elle est remplacée dans l'Inde par le *falco calidus*. Le *falco Orientalis* s'étend de la Sibirie, par le Japon, jusqu'en Amérique du Nord. En Amérique centrale, c'est le faucon des canards (*falco nigriceps*), etc. En fauconnerie, on confondait sous le nom de « faucon », aussi bien le pèlerin que les autres espèces asiatiques et même des races brunes de *gerfauts*, c'est-à-dire tous les oiseaux de leur et de proie. Au XVI<sup>e</sup> siècle, on en distinguait sept sortes : le *faucon gentil*, le *pèlerin*, le *tartret*, le *gerfaut*, le *sacre*, le *lanier*, le *tunisien* (qui serait l'aphanet).

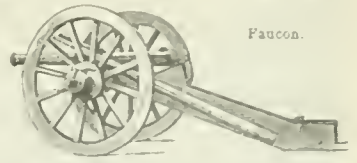
— On appelait alors *alètes* les faucons du Pérou (*falco nigriceps*) ou des Indes espagnoles; ce qui porterait à croire que ces oiseaux, que l'on croit indiens, au sens moderne du mot, sont bien les faucons des canards actuels que l'on aurait importés en Europe après la découverte de l'Amérique. V. FAUCONNERIE.



Faucon.

— Archéol. Le calibre du faucon varia beaucoup suivant les pays et les époques, puisque, à vingt années de distance, on voit signalés des faucons de 50 kilogrammes et d'autres de 600.

Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, le poids moyen du faucon était de 700 kilogrammes; son projectile était un boulet de 800 grammes environ. Dans les six calibres de France, sous Henri II, le faucon est mentionné comme une pièce à 2 chevaux, portant un boulet de 2 livres. En 1698, il ne semble plus exister des différences entre le faucon et le fauconneau; ce sont de petites pièces dont le boulet pèse de 1 kilogramme à 250 grammes.



Faucon.

— Blas. La figure du *faucon* est souvent reproduite sur les écus; quand elle est sans ornements ou accessoires, le faucon est dit au naturel. Autrement, le faucon est représenté *chaperonné* quand il est coté du chaperon; *longé*, s'il porte aux pattes ses verveux ou ses hens; *perché* quand il est posé sur une branche ou un perchoir; *grilleté*, quand il porte ses sonnettes soit aux pattes, soit au cou.



D'argent au faucon de pourpre.

**Faucon** (LA CHASSE AU), en Algérie. Tableau d'Eug. Fromentin (1863) "Louvre". Dans une gorge sauvage, deux chefs arabes, accompagnés de cavaliers, tiennent leurs faucons sur le poing, tandis qu'à gauche des valets agenouillés s'apprêtent à lacher, pour la curée, d'autres faucons sur le lièvre mort. L'ensemble est remarquable par l'éclat et la vigueur des coloris.



La chasse au faucon, d'après E. Fromentin.

**Faucon-Blanc** (ORDRE DU) ou de la Vigiliance, ordre de Saxe-Weimar, fondé en 1732 par le prince Ernest-Auguste, duc de Saxe, pour récompenser ceux qui s'étaient distingués par leur fidélité, leur talent et leurs aptitudes dans les fonctions publiques. Il cessa d'être conféré de 1795 à 1815, mais le grand-duc de Saxe-Weimar, Charles-Auguste, le renevela à cette date, et les statuts furent modifiés en 1840, ainsi qu'en 1861, 1870-1873-1878. Les membres sont divisés en trois classes : grands-croix, commandeurs de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, chevaliers de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe. Les insignes de l'ordre représentent un faucon émaillé de blanc, dont le bec et les serres sont en or. Pour faits de guerre, depuis 1870, la décoration est surmontée de glaives. Le ruban est rouge foncé.



Ordre du Faucon-Blanc.

**FAUCON** ou **FALCON** (Nicolas), moine prémontré et écrivain français du XIV<sup>e</sup> siècle. Il composa une *Histoire orientale*, remarquable par l'exactitude des descriptions géographiques et le nombre des documents historiques qu'elle renferme.

**FAUCONBERG** (Thomas), dit le bâtard de Fauconberg, capitaine anglais, fils naturel de sir William Newill, baron Fauconberg et comte de Kent, mort à Middleham (Yorkshire) en 1471. Il entra au service du comte de Warwick et le seconda dans ses efforts pour restaurer Henri VI en 1471. Il accourut au secours de Warwick, battu par Edouard à Tewkesbury, brilla un fanbourg de Londres et, à la tête de 20,000 hommes, poursuivit Edouard IV. La cause de Warwick perdue, le Bâtard, vaincu à Sandwich, s'enfuit à Southampton, où il fut pris. Bienôt transféré au château de Middleham, il fut mis à mort et sa tête exposée sur le pont de Londres.

**FAUCONNEAU** (fô-ko-no) n. m. Ornith. et fauconn. Jeune faucon.

— Archéol. Petite pièce d'artillerie



Fauconneau, archéol.

légère, diminutif du faucon, qui fut en usage du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, et dont le calibre n'a jamais été très régulier. (Dans les six calibres de France, en vigueur sous Henri II, le fauconneau est signalé comme une pièce à 4 chevaux, portant boulet de 1 livre. Le poids moyen de cette pièce, au XVI<sup>e</sup> s., était de 300 kil. rammes.) Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, Engin destiné à lever les fardeaux et qui était une sorte de grue actionnée par un treuil et un câble à poulies.

portant une poule à son milieu... une machine à élever

FAUCONNER... Monter... comme les fauconniers, qui portaient un poing gauche. Ou dit aussi MONTER UN FAUCON.

FAUCONNER [fɔ̃ ko-nér - rad. faucon] n. f. Art de dresser et d'employer les oiseaux de chasse. Chasse faite avec des seaux à l'équipage nécessaire pour cette chasse.

Encycl. Le Châss. Au iijème s., on entendait par fauconnerie, particulièrement, ce qui se rapportait aux faucons ordinaires... Les origines de la chasse au faucon sont antiques et très mal connues.

Avec sa terminologie spéciale et compliquée, sa pratique minutieuse, la fauconnerie apparaît comme un des arts cynégétiques les plus difficiles à connaître.

Le faucon se porte sur le poing droit du fauconnier, mais la tête couverte de son chaperon. Lorsqu'il apparaît une proie que l'on veut chasser, le fauconnier enlève rapidement le chaperon de l'oiseau.



Fauconnier (xiv<sup>e</sup> s.).

FAUCONNIER [fɔ̃ ko-ni-ér - rad. faucon] n. m. Celui qui dresse, qui gouverne, qui fait voler les oiseaux de proie pour la chasse.

Il est grand fauconnier, Officier de la cour du roi, qui avait autorité sur tous les oiseaux de proie attachés à la fauconnerie.

Manège. Monter en fauconnerie. (Syn. de FAUCONNER.)

FAUCONNIER [fɔ̃ ko-ni-ér] n. f. Gibecière pour porter les fauconniers. Par ext. Sac plié en deux et porté à l'arçon de la selle, pour porter de menus haras.



Arçon de grand fauconnier.

Encycl. La fauconnière contenait les instruments, les drogues, les engins utiles pour la chasse au faucon. Le fauconnier portait cette gibecière ordinaire remontée par lui à sa ceinture.

FAUCRE [fokr - rad. fautre, vx fr., et non point du lat. fulcrum, appui] n. m. Arceau. Arrêt ferme, support à charnière vissé sur le côté droit de la cuirasse, un peu au-dessous du sein droit, et qui servait à soutenir la lance couchée en arrêt.

Encycl. L'origine du faucure est dans la garniture fixée (fautre) qu'avant le xv<sup>e</sup> siècle on portait à la



A, faucure de guerre (1560). A, faucure de joute (xv<sup>e</sup> s.).

poignée de la lance pour l'empêcher de glisser sous le bras, tandis qu'on en allégeait le poids par une boucle de courroie dépendant du épaulo droit.

FAUDAGE [fɔ̃-daj] n. m. Action de fauder une étoffe. Marque appliquée sur les étoffes pliées et appointées.

FAUDE ou FAULDE [fɔ̃-d] n. m. Techn. Nom, dans certains pays, du bûcher qu'on allume pour faire du charbon de bois.

Métall. Air ou l'ou établit les meules de calcination du minerai.

FAUDE [fɔ̃-d] ou FAUDIÈRE [fɔ̃] [de l'anc. haut allem. faldan, plier] n. f. Vieux mot qui désignait, au moyen âge et plus tard, tant la partie du corps comprenant le bassin et le séant, que la partie du costume descendant de la taille à mi-cuisse.

Encycl. On appelait chaise en manière de faude le siège fauconné en creux à l'empreinte de la partie du corps qui s'y appliquait. Aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, on entendait par « faudière » ou « faude » la grande braconnière ou la jupe de mailles qui continuait la cuirasse.



Faudière (xiv<sup>e</sup> s.).

FAUDER [fɔ̃ - de l'anc. haut allem. faldan, plier] v. a. Plier une pièce d'étoffe en double dans sa longueur, de manière que les lisères se touchent. La marquer avec de la soie, lorsqu'elle est ainsi appointée.

FAUDET [fɔ̃-dè - rad. fauder] n. m. Grille de bois posée sur la perche à lainer et sur laquelle on place l'étoffe au fur et à mesure qu'elle est lainée.

FAUDEUR [fɔ̃] n. m. Ouvrier qui faude les étoffes.

FAUDIÈRE n. f. Archéol. V. FAUDE.

FAUFEL [fɔ̃-fèl] n. m. Nom vulgaire de la poix d'arc.

FAUFILE [fɔ̃ - subst. verb. de faufiler] n. m. Fil que l'on emploie pour faufiler, et qui maintient l'étoffe seulement jusqu'à ce qu'elle soit cousue. On écrit aussi FAUFIL.

FAUFILER [altérat. de forfiler; de fors, et flier] v. a. Coudre provisoirement à longs points, ou attendant qu'on fasse une couture définitive : FAUFILER un corsage.

Fig. Introduire adroitement ; glisser : FAUFILER quelqu'un dans une société.

v. n. Fig. et fam. Faire société avec : Je FAUFILE avec deux archiducs, etc (Regourd.)

Se faufiler, v. pr. Etre faufile.

Fig. Se glisser inaperçu et adroitement : SE FAUFILER dans une réunion.

FAUFILURE [fɔ̃ - rad. faufiler] n. f. Fausse couture provisoire, à points espacés.

FAUGÈRE (Armand-Prosper), écrivain français, né à Bergerac en 1810, mort à Paris en 1887. En 1842, il remporta un prix à l'Académie pour son Eloge de Blaise Pascal.

FAUGHANVALE, paroisse d'Irlande (prov. d'Ulster, comté de Londonderry), sur le Faughan, affluent du Lough Foyle; 3.600 hab.

FAUGLIA, ville d'Italie (Toscane [prov. de Pise]), sur la Tavola, affluent du fleuve côtier Isola; 7.450 hab., dans le Val di Tora. Commerce de blé, maïs, vins et soie.

FAUJAS DE SAINT-FOND [Barthélemy], géologue français, né à Montélimar en 1741, mort en 1819. En 1776, il entra en correspondance avec Buffon, qui l'appela à Paris et le fit nommer, en 1778, adjoint aux travaux du Jardin du roi, pour la correspondance, et, en 1785, commissaire royal pour les mines et carrières.

un grand nombre de voyages scientifiques. Il en rapporta des observations géologiques importantes. Il découvrit plusieurs mines et s'attacha à vulgariser les propriétés de certaines matières minérales utiles à l'industrie.

FAUJASIE [fɔ̃, zɛ - de Faujas, n. pr.] n. f. Genre de composées hélianthées, comprenant des arbrisseaux glabres des Mascareignes, à feuilles alternes, à fleurs en capitules disposés en grappes terminales.

FAUJASIE [fɔ̃, zɛ] ou FAUJASIA [fɔ̃] [de Faujas, n. pr.] n. f. Paléont. Genre d'oursins, famille des cassidulidés, comprenant des formes de taille moyenne, bombées ou coniques, à tubercules très petits, fossiles dans le crétacé supérieur.

FAUJASITE [fɔ̃] - de Faujas, n. pr.] n. f. Zéolithite sodico-calcaïque; silicate d'alumino de soude et de chaux dont le poids spécifique est égal à 1,92, et dont la dureté varie de 5 à 6.

FAULA [fɔ̃] n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des pupidés, voisins des vertigo et comprenant des coquilles pointues, à bouche plissée. L'espèce type de ce genre, propre au Sénégal et régions voisines, est la faula Kurri; ce sont de petits animaux terrestres, ressemblant aux pupes.

FAULCONNET DE LA PARISIÈRE (Marie-Félix), littérateur et homme politique français, né et mort à Poitiers (1758-1843). Conseiller au préfet de Toulon, il fut suppléant aux états généraux, puis député à la Constituante.

FAULCONNIER (Pierre), historien français, né à Dunkerque, mort dans cette ville en 1735. Il fut successivement grand bailli de Dunkerque (1676) et président de la chambre de commerce (1720).

FAULDE n. f. Techn. et métal. V. FAUDE.

FAULHORN, montagne de la Suisse (canton de Berne), dans les Alpes Bernaises, entre la vallée de Grindelwald et le lac de Brienz; à 2.683 mètres au-dessus du niveau de la mer. Beau panorama.

FAULQUEMONT (en allem. Falkenberg), bourg d'Alsace-Lorraine, ch.-l. de canton de l'anc. départ. français de la Moselle, sur la Nied; 1.160 hab. Bourg très ancien, il fut érigé en comté au xiv<sup>e</sup> siècle et en marquisat en 1629.

FAULTRAGE n. m. Fêd. Syn. de FAUTRAGE.

FAULX n. f. Ancienne orthogr. de FAUX.

FAUMONT, comm. du dép. du Nord, arr. et à 11 kil. de Douai, près du couvent de Coutiches; 1.510 hab.

FAUNA, femme ou fille de Faunus, dieu indigène des Latins, vénérée sous le nom de Bona Dea. Fille de Picus, elle rendait des oracles aux femmes, comme Faunus aux hommes.

FAUNALIES [fɔ̃, lɛ] n. f. pl. Fêtes champêtres en l'honneur du dieu latin Faunus. Elles étaient célébrées deux fois par an : au printemps et aux nones de décembre.

FAUNE [fɔ̃] - de faune, n. mythol.] n. f. Zool. Ouvrage qui décrit les animaux d'un pays. Ensemble de ces animaux : LA FAUNE africaine.

Agric. Sorte de greffe en flûte, à plusieurs yeux.

Encycl. Zool. L'étude des faunes qui se répartissent à la surface du globe constitue la géographie zoologique, dont les progrès datent seulement du xix<sup>e</sup> siècle.

Expliquer une faune, ce n'est pas seulement en marquer les limites et donner la nomenclature des espèces qui la composent, c'est surtout rechercher l'origine des caractères généraux communs à ces espèces, et, plus particulièrement encore, donner la raison des affinités qu'elle présente avec les faunes voisines.

Pour l'explication des caractères fauniques, qui sont l'ensemble des particularités de formes et d'habitudes que présentent les animaux les plus caractéristiques d'une contrée, le milieu présent suffit souvent. C'est ainsi que les animaux coupeurs seront particulièrement accommodés aux steppes, les animaux grimpeurs aux forêts.

Les principales régions fauniques sont : 1° A l'extrême nord, la faune polaire, au delà de la limite des forêts boréales, très pauvre en mammifères terrestres (ours blancs, renards bleus, bœufs musqués, rennes), mais remarquable par ses mammifères marins (phoques et morces, narvals, baleines) et riche surtout par ses nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs.



de p... ut n... notamment, par la...

FAURE (Louis Maucier), homme politique et lit...

Com... Faure a collaboré à divers journaux...

FAURE (André-Bertrand-Pierre-Fernand), homme poli...

FAURÉ (Gabriel-Urban), pianiste, organiste et compo...

FAURIEL (Claude), érudit et critique français, né à Sa...

FAURIS DE SAINT-VINCENS (Jules-François-Paul), num...

FAURIS DE SAINT-VINCENS (Alexandre-Jules-Antoine),...

FAURADE (rad), n. f. Encroûte de filets, formant un...

FAUSÉRITE (sulfate hydraté naturel de magnésium)...

FAUSSAIRE (lat. falsarius), n. Celui, celle qui commet un faux...

FAUSSANT (verbe), ANTE n. Qui se fausse facilement...

FAUSSART n. m. Archéol. Syn. de FAUCARD.

FAUSSEMENT (adv.) A tort, contre la vérité.

FAUSSER (lat. falsare; le lat. falsus, faux) v. a. Plier...

FAUSSEMENT (adv.) A tort, contre la vérité.

- Fausser compagnie, manquer à un rendez-vous; quitter...

- Dr. féod. Fausser le jugement, Déclarer qu'un jugement...

- Jeux. Fausser la coupe. So dit de tous les moyens...

- v. n. Chantoner ou jouer faux; Ténor qui a FAUSSÉ.

- Art milit. Ne pas former une ligne droite, en parlant...

- ENCYCL. Dr. féod. Le faussement de jugement ou appel...

FAUSSET (fé-sè) n. m. Voix appelée vulgairement « voix de tête »...

- ENCYCL. On appelle fausset la voix de tête qui, dans les...

FAUSSET (fé-sè) n. m. Techn. Petite brochette de bois avec laquelle...

FAUSSETÉ (fé-sè-té) n. f. Nature, caractère de ce qui est faux...

FAUSSETIER (fé-sè-ti-è) n. m. Lapidario qui travaille uniquement...

FAUSSEUR (fé-seur), EUSE n. et adj. Se disait d'une personne...

FAUSSEURE (fé-sur) n. f. Endroit où un objet est faussé, déformé.

FAUST. Des témoignages historiques qui paraissent indubitables...

Archéol. Ouverture d'un machicolis par où l'on pouvait jeter...

Techn. Courbure d'une cloche, à l'endroit où elle commence...

FAUST. Des témoignages historiques qui paraissent indubitables...

mière inspiration de son célèbre chef-d'œuvre. Avant Goethe...

- BINLUGR. Faligan, la Légende de Faust (Paris, 1887); Creizenach...

FAUST (LA TRAGIQUE HISTOIRE DE), drame anglais de Marlowe...

FAUST, drame allemand de Goethe, en deux parties. C'est un...

Ce drame de passion, qu'on appelle d'ordinaire Tragédie de Marguerite...

La seconde partie n'est pas à la hauteur de la première. Le poète...

FAUST, roman allemand de Klingler (1791). - Faisant de Faust...

FAUST, roman allemand de Klingler (1791). - Faisant de Faust...

FAUST, poème épico-dramatique allemand de Lenau (1836), où se...



— *Fauteuil* pour *fauteuil de presse*. V. *coquette*.  
 — *Fauteuil* est un acte ou une omission portant sur la personne d'autrui, mais sans la volonté de nuire à autrui. Elle résulte d'un fait accompli, soit intentionnel ou d'une omission *culpa in abstracto*, et qui s'en est rendu coupable est tenu à réparation envers la personne lésée, la faute donne naissance à une action delictuelle action *legis aequitatis*, ou à une action contractuelle, à pour effet d'aggraver cette obligation, la réparation est poursuivie par la même action que l'obligation elle-même. Dans les obligations de bonne foi, il s'est progressivement constitué une action de gratiation entre les fautes. La faute grossière ou faute lourde *culpa lata* a été assimilée au dol. En dehors de ce cas, la faute s'apprécie ordinairement sur la diligence moyenne d'un bon administrateur d'où le nom de *culpa in abstracto* donné par les interprètes; mais, par suite de certaines circonstances, on a pu par exemple de quelques obligations que la diligence qu'ils apportent à leurs propres affaires *culpa levis in concreto*. Les débiteurs qui rendent un service gratuit ne sont généralement tenus que de la *culpa levis*; cependant, les mandataires, les curateurs, répondent de la *culpa levis in abstracto*. La *culpa* s'ajoute *in concreto* à l'égard du débiteur qui, tout en faisant l'affaire d'autrui, fait la sienne propre (société, indivision). Dans les obligations de droit strict, la question de faute ne se pose pas pour le *mutuum* et le *contrat litterarum*, qui ont pour objet une chose de genre. Dans la stipulation de donner un corps certain, le débiteur n'est tenu que de la faute *in faciendo*; dans celle de faire, il répond de sa *culpa levis in abstracto*.

— Anc. dr. franc. Les anciens jurisconsultes avaient construit d'après les textes du droit romain une théorie qui présentait trois degrés de fautes: faute lourde, légère et très légère. Ils avaient admis que le débiteur n'était tenu que de la faute lourde, quand le contrat intervenait dans le seul intérêt du créancier; de la faute légère, quand il intéressait le créancier et le débiteur; de la faute très légère, quand il ne concernait que sa propre utilité. Cette doctrine, que le droit romain n'avait pas connue, fut combattue déjà, à l'époque de l'ancien droit. Bonceno, Le Brun, puis Hasso, à Königsberg, soutinrent qu'il n'y avait que deux degrés de faute, la diligence du débiteur devant se mesurer tantôt sur le soin qu'un homme attentif montre ordinairement, tantôt sur celui que le débiteur lui-même apporte à ses propres affaires.

— Dr. act. On doit distinguer, aujourd'hui, encore la *faute delictuelle* et la *faute contractuelle*. La première ne suppose l'existence d'aucun lien de droit antérieur entre celui qui la commet et la personne lésée; elle donne lieu à la responsabilité édictée par les articles 1382 et suivants du Code civil. V. *DELIT*. La seconde, visée par l'article 1137, consiste dans un manquement à l'obligation de veiller à la conservation d'une chose que l'on est tenu de livrer. Jusqu'à livraison, le débiteur doit apporter à la chose tous les soins d'un bon père de famille; et il en est ainsi, tant que la convention ait pour objet l'utilité de l'une des parties, soit qu'elle ait pour objet leur utilité commune. C'est la *culpa levis in abstracto*. On s'accorde à reconnaître que l'article 1137 contient une règle générale applicable à toutes les obligations dérivant de contrats ou de quasi-contrats. L'art. 1137 n'a été seulement que cette responsabilité d'autrui est plus ou moins étendue, relativement à certains contrats; ce que l'on interprète en ce sens que la règle posée dans le premier alinéa peut être tempérée dans certains cas. Il en est ainsi dans les cas de mandat et de dépôt art. 1922 et de dépôt art. 1927, où le débiteur n'est plus tenu que des soins qu'il apporte à ses propres affaires *culpa levis in concreto*. La loi parait avoir voulu l'appliquer à la tripartite des fautes introduite par les interprètes.

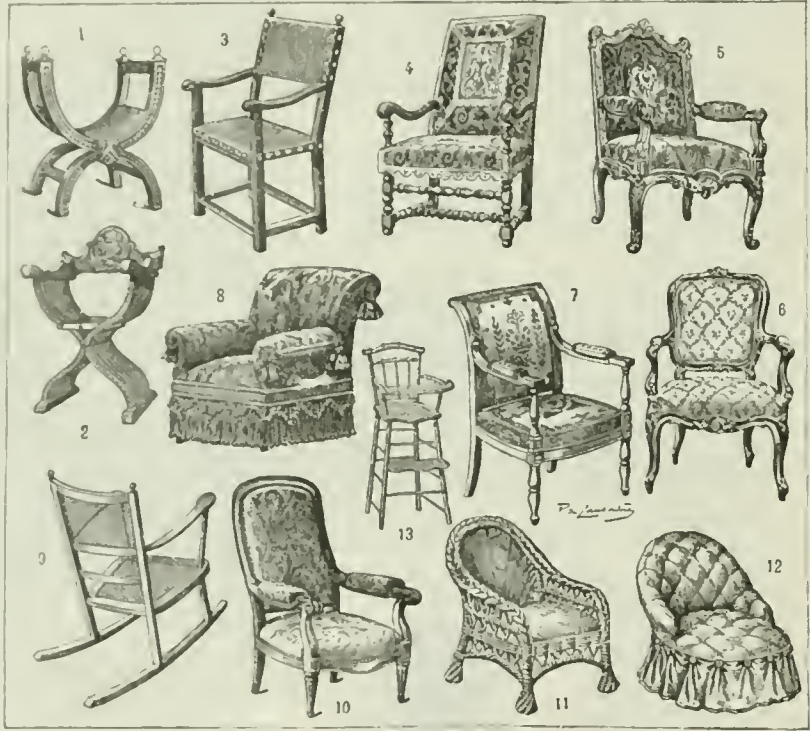
**Faute de l'abbé Mouret** (n. par Emile Zola 1875). — Pendant les années, au séminaire, l'abbé Mouret a vécu de par amour. Devenu curé d'un petit village, il s'acquitte avec zèle de ses fonctions. Mais toute sa puissance d'aimer s'exalte dans un culte mystique à la Vierge. Il croit ne plus tenir à l'humanité, s'être purgés des ordures terrestres, avoir vaincu la nature. La nature va se venger de ses mépris. Un soir qu'il s'agit de ses relations sans fin, l'abbé Mouret tombe sur le carré de sa chambre, foutré par une fièvre cérébrale. Plus, après trois semaines d'insouciance, il nait, pour ainsi dire, une seconde fois. Son éducation religieuse, sa piété, sa vertu, tout s'en est allé du coup. Et, travaillant à l'abbé près de lui, Albine rayonnante de jeunesse et d'amour, dans ce jardin enchanté du Paradou, dont les eaux, les prés, les arbres

exhalent de toute part un haleine de sève féconde, il s'abandonne aux caresses de la jeune fille. Bientôt, le passé vient ressaisir son âme. Il quitte Albine. Revenu au presbytère, il se débat misérablement contre les assauts de la chair, et, plus le souvenir de ses abominations l'obsède et le tente encore, plus il met de fureur à maudire l'amour, et la terre, et la vie. Enfin, il cède à l'irrésistible appel de la jeune femme, retourne au Paradou. Mais, dans ce jardin de délices, l'abbé Mouret, ivre du désir tout à l'heure, ne peut maintenant que verser des pleurs. Toute tentation s'est éteinte. Il tombe à genoux et remercie Dieu d'avoir voulu que, retranché du nombre des hommes, il fut maintenant tout à lui, à lui seul. *La Faute de l'abbé Mouret*, cinquième tome des *Flouyon-Macquart*, est un des romans les plus soignés de l'auteur; on y trouve des morceaux remarquables, notamment la description du Paradou, qui n'a peut-être pas son égale dans les autres ouvrages de Zola pour l'éclat du coloris, pour l'ampleur et la puissance.

**FAUTEAU** (f-ô) n. m. Machino du guerre du moyen âge, analogue au bélier et servant aux mêmes usages.

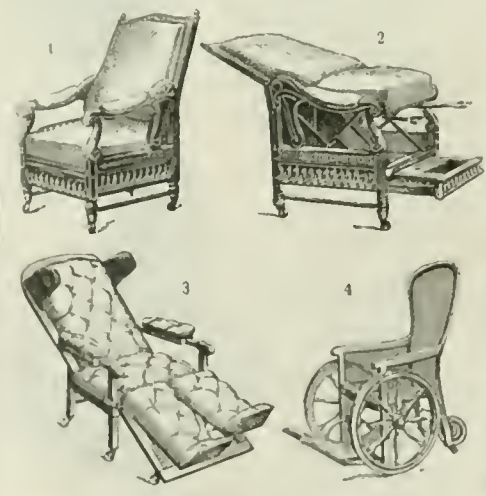
**FAUTER** (f-ô) v. n. Pop. Oublier ses devoirs, commettre la faute, ou parlant d'une jeune fille, d'une femme mariée qui s'est laissée séduire: *Si l'occasion de FAUTER ne s'était pas présentée, Elisa n'aurait pas été au-devant.* (E. et J. de Goncourt.) || Se pronait autrefois au sens général de Commettre une faute: *Bon escolier FAUTE volontiers.* (G. Meurier.)

**FAUTEUIL** (f-ô-tu-ill) (l. mill.) — pour *faudestuil*, de l'anc. franc. *faudectuel*, dérivé de l'anc. haut allem. *foldan*, plier,



Fauteuils: 1. D'évêque (fauteuil de l'ancien); 2. A tenailles (xvi<sup>e</sup> s.); 3. Du xv<sup>e</sup> siècle; 4. Louis XIII; 5. Louis XIV; 6. Louis XV; 7. Empire; 8. En étoffe (moderne); 9. A bascule; 10. Voltaire; 11. En osier; 12. Crapaud; 13. D'enfant, à tablette.

et *stool*, siège: proprement, « siège pliant » n. m. Grand siège à dossier et à bras. || *Fauteuil à bascule*, Syn. de *BERCEUSE* et de *ROCKING-CHAIR*. (On l'appelle aussi, quand il est considéré comme appareil destiné à faire faire de



Fauteuil à spéculum: 1. Fermé; 2. Ouvert; 3 et 4. Fauteuils de malades.

l'exercice à ceux qui ne peuvent quitter leur chambre, *fauteuil de poste* et *trémoissair*.)  
 — *Siège d'académicien*, placo à l'Académie française: *Le FAUTEUIL académicien est un lit de repos, où le bel esprit sommeille.* Fonten.) || *Siège de président*, présidence d'août grande assemblée: *Occuper le FAUTEUIL.*

— *Quarante et unème fauteuil*, Siège imaginaire que l'opinion publique (celle des lettrés) attribue à des écrivains qui auraient dû faire partie de l'Académie française et qui, pour une raison quelconque, ne furent pas admis dans l'illustre compagnie. V. *QUARANTE ET UNÈME*.

— Méd. *Fauteuil à spéculum*, FAUTEUIL employé par les médecins gynécologistes pour l'examen des femmes atteintes de maladies abdominales. || *Fauteuil de malades*, l'fauteuil servant au transport des personnes qui ne peuvent se mouvoir.

— ENCYCL. Archéol. Le *fauteuil*, sorte de siège, ordinairement pliant, mais souvent aussi muni d'un dossier et d'accoudoirs ou bras, fut en usage dès l'antiquité classique. La forme et les dimensions de ce meuble ont beaucoup varié, suivant les époques. Un des plus anciens que l'on possède est celui du monastère de Noonberg, à Salzhourg, et qui date du xi<sup>e</sup> siècle. Celui dit « du roi Dagobert », conservé au Cabinet des médailles, à Paris, est certainement moins ancien, on tout au moins il n'est point de cette époque. Par son architecture, ce siège en bronze, qui provient de l'abbaye de Saint-Denis, doit être, comme l'épée dite « de Charlemagne », de la fin du xi<sup>e</sup> siècle, et rappelle certains modèles byzantins. Jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle, les fauteuils ne furent guère revêtus d'étoffe, mais, à partir de Louis XIII, ils devinrent de plus en plus œuvres de tapisserie, avec siège, dossier et accotoirs rembourrés. Les formes modernes ne sont guère que des copies plus ou moins heureuses des modèles plus anciens depuis l'antiquité égyptienne jusqu'à Louis XV.

— Hist. Droit au *fauteuil*. Suivant l'ancien droit, le droit de la cour de France, le roi et le rene avaient droit à un fauteuil à bras; les enfants de France, à un fauteuil à dos sans bras, tandis que les princes du sang et les ducs et pairs n'avaient qu'un tabouret.

**FAUTEUR, TRICE** (f-ô — lat. *fautor*; de *favere*, supin *favum*, favoriser) n. Personne qui favorise, qui appuie une personne, une opinion, une doctrine. (No s'emploie guère qu'en mauv. part): *Les FAUTEURS d'un conspirateur.* Un FAUTEUR de désordre.

**FAUTIF, IVE** (f-ô — rad. *faute*) adj. Qui est sujet à faillir: *Notre mémoire à tous est FAUTIVE.* *La foi humaine est toujours FAUTIVE et douteuse.* (Boss.) || Rempli de fautes, erroné: *Une citation FAUTIVE.* Un calcul très FAUTIF.

— Qui a commis une faute: *Un enfant FAUTIF.*  
 — Numism. Se dit des monnaies ou médailles dont les inscriptions contiennent une ou plusieurs fautes, comme *lerispio pour legis*, ou dont la fabrication a des défauts; par exemple, si le flan ayant glissé entre les coins, il en résulte, sous le marteau ou le moulin, un doublement des types: *Monnaie FAUTIVE.* Médaille FAUTIVE.  
 — Techn. Se dit d'une pièce de bois qui a quelque défaut, ou qui n'est pas carrée.

— ANTON. Correct, exact. Réel, sincère, véridique, véritable, vrai.

**FAUTIVEMENT** (f-ô) adv. D'une manière fautive.

**FAUTRAGE** (du rad. german. *fau*; allem. mod. *faß*) adj. Ronx ou roussâtre: *Poils FAUVE.* *Lueur FAUVE.* || Bêtes fauves, V. *BÊTE*.

— Substantif, n. m. Couleur fauve: *Dans l'état de domesticité, le pelage du cerf passe du FAUVE au blanc.* || Bête fauve: *Il y a du FAUVE dans cette forêt.* || *Les grands fauves* et absolu. *Les fauves*, Les animaux féroces de couleur plus ou moins fauve: tigres, lions, etc.

**FAUVÉ** n. m. Dans l'ouest de la France, Mauvais terre jaunâtre ayant peu d'épaisseur et caillouteuse.

**FAUVEAU** (f-ô-vo) n. m. Bœuf de couleur fauve. || Se donne souvent comme nom à un bœuf de couleur fauve.

**FAUVEAU** (Pierre) (en lat. *Fulvius*), poète latin moderne, né en Poitou, mort en 1562. Il fut l'ami de Joachim du Bellay, composa quelques tragédies dans le genre de Sénèque et écrivit des poésies remarquables par la pureté du style et la finesse des pensées. Les pièces qui nous restent de lui ont été insérées dans les *Deliciae poetarum gallicorum* du Grutier.

**FAUVEAU** (M<sup>lle</sup> Felicie DE), femme sculpteur, née à Florence des parents français en 1799, morte en 1886. Elle a exposé au Salon de 1827: *L'Abbé* (sujet tiré de Walter Scott) et *Christine et Monaldeschi*, deux groupes qui lui valurent une deuxième médaille. En 1842, elle envoya *Saint Georges terrassant le dragon*; le *Martyre de sainte Dorothee*, deux groupes de bronze, et une *Judith montrant au peuple la tête d'Holopherne*; et en 1852, *Sainte Geneviève, marbre*; le monument de *Dante*, représentant la fin tragique de *Paolo Malatesta* et de *Francesca di Rimini*; enfin, le *Combat de Jarnac* et de *La Châteigneraye*, bas-relief. Vers 1860, on parla beaucoup, à Florence, du mausolée d'une jeune fille dont la mort tragique avait ému le public. M<sup>lle</sup> de Fauveau se rattache par son style à l'école romantique.

**Fauvel** (ROMAN DR). L'adjectif *fauve* avait pris, au moyen âge, un sens défavorable: une ânesse fauve, qui figurait sans doute originairement dans un conte ou un proverbe, symbolisait la méchanceté et la trahison. Cet animal fut individualisé sous le nom de Fauvain, puis de Fauvel, et de nombreuses peintures représentaient les diverses classes de la société chevauchant ou étrillant Fauvel. C'est pour commenter ces peintures que fut composé le roman satirique dont nous parlons. La première partie a été écrite en 1310, par un clerc, avant tout dévoué à l'Eglise, dont il censure néanmoins les abus; elle ne fut nullement inspirée par Philippe le Bel, comme l'a fait croire un passage contenant une amère critique de l'ordre des Templiers. La seconde, où la satire est moins âpre, a été composée en 1314 par un certain Gervais du Bus, et plusieurs fois remaniée. Le premier livre a été imprimé en 1865 par A. Poÿ (*Jahrbuch für rom. und engl. Litteratur*).

**FAUVEL** (Antoine-Sulpice), médecin français, né à Paris en 1813, mort en 1884. Chargé, en 1847, d'aller suivre en Orient le développement du choléra, il remplit en même temps les fonctions de professeur à l'Ecole de Constantinople. Il dut à l'hostilité de l'autorité militaire de ne pouvoir appliquer ses principes d'hygiène, le *Choléra, étiologie et prophylaxie* (1868).















Les fleurs par le même individu appelé hermaphrodite... Les fleurs mâles et femelles ne se trouvent pas sur le même individu...



Pénétration d'un spermatozôide dans l'ovule d'une étoile de mer.

Même quand les éléments des deux sexes sont de tailles très différentes, il ne faut qu'un élément mâle pour féconder un élément femelle, quand plusieurs spermatozoides entrent dans un ovule...

Le pollen et quelques autres animaux présentent un cas aberrant de fécondation. Chez ces êtres, l'ovule n'est pas un véritable élément sexuel...

Normalement, la fécondation croisée a lieu entre un mâle et une femelle de même espèce et de même race; mais elle peut avoir lieu entre des êtres de races différentes...

On emploie souvent, à tort, le mot « fécondation » pour indiquer le rapprochement du mâle et de la femelle; il faut réserver ce mot à la fusion du spermatozôide et de l'ovule.

Chez les phanérogames angiospermes, le grain de pollen, tombé sur le stigmate, y germe et donne un tube pollinique qui s'enfonce dans le stigmate...

Si le micropyle est la voie ordinaire de pénétration du tube pollinique, il peut aussi pénétrer à travers le tégument de l'ovule, au niveau de la chalazé, comme l'ont vu Treub chez les casuarinées, Nawaschin chez le bouleau.

Chez les phanérogames gymnospermes, le grain de pollen tombe directement dans la chambre pollinique qui occupe le sommet du nucelle, et le tube pollinique engage finalement son extrémité dans le col d'un corpuscule, de manière à atteindre l'osphère correspondante.

Chez les cryptogames, la fécondation résulte souvent de l'union d'un anthérozoïde motile avec une oosphère immobile (cryptogames vasculaires, muscinées, beaucoup d'algues); mais l'anthérozoïde peut être immobile (floridées), ou l'élément fécondateur être représenté par une partie du protoplasme extravasé d'une cellule mâle (pérozoopores).

Physiol. Fécondation artificielle. La fécondation artificielle consiste à déterminer l'union des spermatozoides avec les ovules, en dehors de tout rapprochement sexuel. Spallanzani montre que trois millions d'un grain de sperme suffisent pour féconder un œuf de grenouille ou de crapaud. En 1780, il féconda une chenille en lui injectant du sperme de chien dans l'intérieur pendant son rut...

Agric. La fécondation artificielle des plantes, en hybridation entre deux espèces voisines ou des variétés d'une même espèce etc., se fait en agriculture, quand on veut obtenir d'une souche des variétés nouvelles réunissant, autant que possible, les qualités de leurs ascendants, sans présenter aucun de leurs défauts majeurs; mais il est en général nécessaire de faire plusieurs croisements successifs.

La fécondation artificielle des plantes ne peut être exécutée avec succès, si on ne prend de minutieuses précautions. Les anthères de la fleur à féconder sont coupées avec des ciseaux fins, avant l'époque de la déhiscence (quelquefois dans le bouton même, avant son épanouissement). La fleur est ensuite isolée soigneusement; on encapeuhonne les fleurs castrées avec un sac de mousseline, ou bien on dispose au-dessus une cloche de verre.

Quand le moment est venu d'opérer la fécondation, on désencapeuhonne ou on découvre la fleur à féconder, et on en froite doucement le stigmate avec plusieurs anthères déhiscences de la fleur fécondante, ou on transporte le pollen de celle-ci à celle-là en se servant d'un pinceau doux et bien sec. La fleur fécondée est convertie à nouveau de la cloche ou du capuchon pour être découverte, d'une manière définitive, quand la corolle se flétrit.

La fécondation artificielle a joué un rôle essentiel dans la création de variétés nouvelles de blé; dans la viticulture, elle a une importance capitale, et c'est grâce à elle qu'on

a obtenu les hybrides résistant au phylloxera; en certains cas, du reste, lorsqu'on se trouve en présence de cépages conularis, chez lesquels l'autofécondation ne se produit pas, on recourt avec succès à la fécondation artificielle.

FÉCONDÉMENT adv. D'une manière féconde.

FÉCONDER (du lat. fecundare, même sens) v. a. Communiquer à un germe animal ou végétal le principe immédiat de son développement: La plupart des poissons ne fécondent leurs œufs qu'après la ponte.

Par ext. Rendre fertile, productif: C'est la pluie et la chaleur qui fécondent la terre. (Descartes.) Fig. Rendre apte à se développer ou à produire certains effets: Saigneur, favorable au cœur qui l'honore, Féconde en ce jour mon labour sonore.

C. MENÈS.

FÉCONDITÉ (du lat. fecunditas, même sens) n. f. Aptitude à la reproduction de l'espèce, chez la femelle et les femelles des animaux et des végétaux: La fécondité des espèces est proportionnelle aux chances de destruction qui menacent ces espèces. (Toussnel.)

Par anal. Fertilité: La fécondité de la terre. Fig. Aptitude à produire certains effets: La fécondité d'une idée, d'un écrivain.

ANTON. Aridité, infécondité, infertilité, infructivité, stérilité, Agénésie, astysie, bréhaigné, frigidité, impuissance, stéréose.

ENCYCL. La fécondité est la règle de toutes les espèces vivantes, puisque, naturellement, des espèces infécondes disparaîtraient forcément par la mort des individus.

Dans la génération sexuelle, la fécondité n'est pas limitée aux unions d'individus de même race ou de même espèce; le croisement de deux individus de même espèce, mais de races différentes, est généralement fécond et donne lieu à des êtres nommés méliés, qui sont eux-mêmes au moins aussi féconds que leurs progéniteurs. Il n'en est pas de même du croisement de deux individus d'espèces différentes. Plusieurs degrés se marquent dans ce dernier cas:

1° Le croisement est impossible quand les espèces sont éloignées. C'est le cas le plus général.

2° Le croisement est possible et donne naissance à des individus nommés hybrides (mulet, par exemple).

On a longtemps considéré comme une règle générale l'absence de fécondité des hybrides, et l'on se servait même de ce critérium pour définir l'espèce. Deux races étaient de même espèce quand une union entre des individus de ces deux races donnait des produits indéfiniment féconds (métiés); elles étaient, au contraire, d'espèces différentes quand une union croisée donnait, soit pas de produits du tout, soit des produits inféconds; par exemple, on disait qu'un âne et le cheval sont d'espèces différentes, parce que les muets sont stériles. Au contraire, les léporides (produits du croisement du lapin et du lièvre) étant indéfiniment féconds, on aurait dû en conclure que le lapin et le lièvre sont des races d'une même espèce; on a préféré considérer comme mauvaise la loi de la stérilité des hybrides et chercher un autre critérium pour la définition de l'espèce.

Fécondité, roman, par Emilio Zola (1899). - C'est le premier volume d'une sorte de tétralogie qui a pour titre: les Quatre Évangiles. L'autour et combat un mal qui n'est nulle part aussi répandu qu'en France: celui de la fraude dans le mariage, qui a pour conséquences non seulement la dépopulation, mais aussi la corruption sociale. D'un côté, quatre ou cinq ménages qui, par vanité, par ambition, par amour du plaisir, se dérobent aux lois de la nature, n'ont qu'un enfant, ou n'en ont même pas du tout; de l'autre, Mathieu Froment et sa femme Marianno, deux êtres vaillants et courageux, qui, croissant et multipliant selon la parole de l'Écriture, créent à chaque nouvel enfant son lot de subsistance et son héritage sur la terre. Tandis que les premiers sont victimes de leurs calculs égoïstes, Mathieu et Marianno foudent une sorte de royaume, dans lequel fleurit leur race; ils se glorifient à juste titre d'avoir contribué pour leur bonne part au progrès du genre humain, car la fécondité est la mère de la civilisation, et c'est là l'idée générale à laquelle Zola a subordonné toute son œuvre. A des scènes d'une crudité toute médicale Zola oppose toute une série de fraîches peintures, où la réalité la plus familière s'illumine du poésio. Fécondité, comme le dit lui-même l'autour, est moins un roman qu'une sorte de poème symbolique.

FÉCULE (lat. fœcula; dimin. du lat. fœcis, dépôt, sédiment) n. f. Substance pulvérulente, farineuse, ordinairement blanche, insoluble dans l'eau froide, et se précipitant au fond de ce liquide sous forme de sédiment: La féculé nourrit parfaitement, et d'autant mieux qu'elle est moins mélangée de principes étrangers. (Brill.-Sav.)

Fécule amyliacée, Nom actuel de l'amidon. Fécule verte, Nom impropre d'un dépôt qui se forme dans les sucs végétaux obtenus par expression, et qui contient une notable proportion de chlorophylle. Fécule orientale, Syn. de KAIFFA.

ENCYCL. On a adopté plus particulièrement le nom de féculé en thérapeutique et en économie domestique, en réservant celui d'amidon pour la féculé qui sert aux usages industriels. La féculé existe dans un grand nombre des parties de végétaux, dans les racines, les tubercules souterrains, les tiges, les feuilles, les fruits, les graines, etc. Elle se montre sous la forme de vésicules parfaitement incolores et transparentes, d'une forme et d'un volume très variables, adhérentes ou libres à l'intérieur des cellules.

Les grains de féculé se distinguent aisément de la chlorophylle en ce qu'ils sont incolores et que leur volume est plus considérable; il varie depuis un deux-centième jusqu'à un dixième de millimètre.

À l'état de pureté, la féculé est insoluble dans l'eau froide, l'alcool et l'éther; mais elle se dissout en apparence dans l'eau chaude et forme avec elle un magma plus ou moins épais selon la proportion employée. Sous cette forme, elle se coagule par l'alcool; elle se change en sucre par l'ébullition dans tous les acides étendus, et en acides malique et oxalique dans l'acide nitrique bouillant, sans donner aucune trace d'acide muçique.

Parmi les fécules alimentaires composées, qui sont des mélanges de matières amyliacées et sucrées, on peut citer: l'arrow-root, féculé des racines de patates et d'ignames; le dictamnium, de Groult, qui contient du sucre, de la féculé,

de la crème d'épeautre, du cacao, de la vanille; le kaïffa ou féculé orientale, formé de salep, de sagou, de cacao torréfié, de farine de riz, de gélatine, de gelée de liehen, de féculé de pommes de terre, de sucre, de vanille; le pilanoud, qui se compose de cacao torréfié, de farine de riz, de santal rouge, de féculé de pommes de terre; le rneuhout des Arabes, composé de salep, de cacao, de glands doux, de féculé de pommes de terre, de farine de riz, du sucre de vanille; le sagou extrait de la moelle du sagoutier; le salep, féculé extrait de plusieurs espèces d'orchis du Perse; le tapioca, féculé de la racine du manioc. Le tanakoub de l'Inde, la palmiyère, l'allature du harem, le wakaka des Ludes, la féculé analeptique, sont des mélanges analogues.

Il y a aussi des fécules médicinales, extraites des végétaux et employées en thérapeutique: telles sont les fécules d'arrow, de belladone, de brione, de ciguë, de jusquame, de piovine; tels sont encore les composés dans lesquels la féculé entre comme excipient, comme base. V. FÉCULERIE.

Art culm. Les fécules jouent un assez grand rôle dans l'alimentation, principalement celles qui sont produites par les tubercules (la féculé de pommes de terre, au premier rang), dont on se sert pour la préparation des pâtisseries, et celles qui proviennent des rhizomes ou tiges souterraines de certains végétaux ayant l'apparence de racines (arrow-root, sagou, salep, tapioca, etc.).

Fécule de pommes de terre. Cette féculé est employée pour la préparation de quelques pâtisseries, et surtout pour les biscuits et les gâteaux de Savoie, qui sont ainsi d'un goût très délicat et qui ont alors l'avantage de se conserver frais pendant un semaine et même plus longtemps, sans rien perdre de leur saveur. On ne doit pas l'employer dans les sauces, où elle ne saurait remplacer la farine de froment.

Fécules exotiques. Ces fécules sont très supérieures à celles des tubercules cultivés en Europe, parce qu'elles sont exemptes d'odeur, et parce qu'elles ou peuvent altérer en rien la saveur et l'arôme du bouillon, du lait et du beurre, qui sont les substances avec lesquelles on les fait ordinairement cuire. V. SALEP, SAGOU, TAPIOCA.

FÉCULENCE (lanss — du lat. fœculentia, même sens) n. f. Etat des substances qui contiennent de la féculé: La féculence des lentilles, des haricots. Etat des liqueurs qui sont chargées de lie, de sédiment.

FÉCULENT (lan), ENTE (du lat. fœculentus, même sens) adj. Qui contient de la féculé; qui est composé de féculé: Groines féculentes. Aliment féculent. Liqueur féculente, Liqueur rendue épaisse, trouble, par la présence d'un sédiment.

FÉCULER v. a. Réduire en féculé: FÉCULER des pommes de terre. FÉCULERIE (ri) n. f. Fabrication de fécules; endroit où l'on fabrique des fécules.

ENCYCL. La fabrication, pour laquelle on emploie la pomme de terre, comprend plusieurs opérations successives, qui se décomposent ainsi: lavage de la pomme de terre, épierrage, râpage, tamisage, déposeage, séchage.

Le lavage s'obtient, le plus souvent, au moyen de laveurs mécaniques, constitués par des tambours à claire-voie, dotés d'un mouvement continu de rotation et plongeant en partie dans des bassins remplis d'eau que l'on peut renouveler. Le tubercule, dans l'opération de lavage, passe d'un premier laveur dans un second.

L'épierrage, qui vient ensuite, se produit, au sortir du second laveur, dans une sorte d'auge à moitié remplie d'eau, dans laquelle un agitateur horizontal à bras remué constamment les pommes de terre, de manière à faire tomber au fond les pierres attachées aux tubercules.

Le râpage s'exécute au moyen d'un tambour en fonte, dit cylindre dévrateur, dont la surface extérieure est munie de dents aigües, en forme de dents de scie, sur lesquelles viennent se déchirer les pommes de terre, qu'une calotte circulaire enveloppant le tambour oblige à entrer en contact avec les dents. Une eau courante baigne constamment les tubercules et entraîne les pulpes produites, qui se trouvent ainsi délayées.

Le tamisage de ces pulpes s'obtient à l'aide de cylindres à farine, de hochesuses de moulins, d'auges demi-cylindriques fixes, garnies de toiles métalliques, et dans lesquelles se meut constamment un agitateur mécanique.

Le déposeage s'opère au sortir des tamis, soit dans des citernes cimentées, soit dans des cuves, soit dans de simples tonneaux dont on a enlevé l'un des fonds, soit encore sur des tables ou plans inclinés munis de rebords afin de retenir la féculé, qui se dépose peu à peu, amenée très doucement par un lent courant d'eau la tenant en suspension. Le liquide qui s'échappe de ces tables ne contient plus que les petits sons inutilisables pour la fabrication.

Le séchage de la féculé se produit lorsque celle-ci est suffisamment purifiée et débarrassée des sons par le courant d'eau des plans inclinés. On se sert généralement, pour cette dernière opération, d'étuves à vapeur ou à feu nu; l'appareil Tonillon est le plus employé.

FÉCULEUX (leu), EUSE adj. Qui contient de la féculé. FÉCULER (li-) n. m. et adj. Se dit de celui qui fabrique de la féculé. On dit moins bien FÉCULISTE.

FÉCULISTE n. et adj. V. FÉCULERIE.

FÉCULITE n. f. Substance pulvérulente, formant le principe immédiat de certains végétaux.

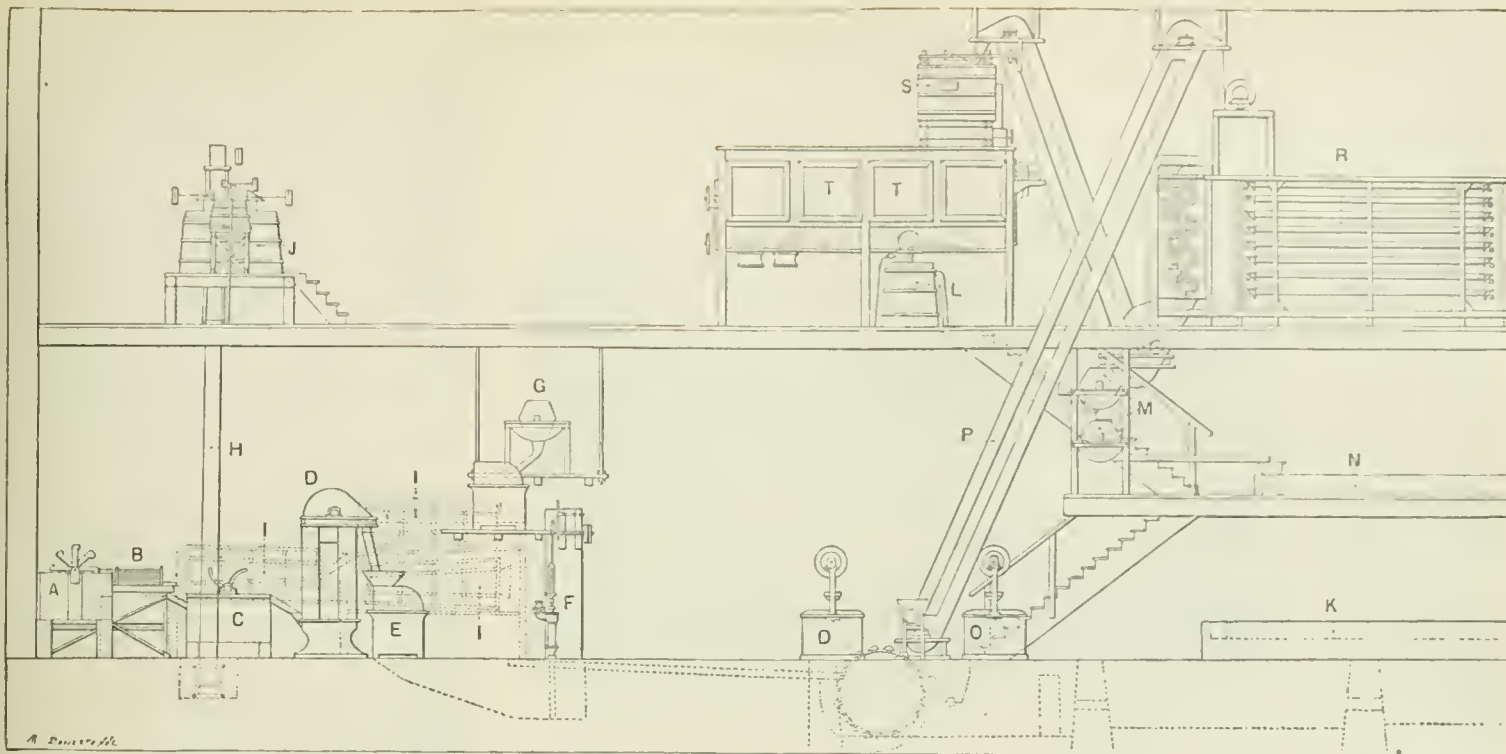
FÉCULOÏDE (de féculé, et du gr. cidos, aspect) adj. Chim. Qui ressemble à la féculé.

FÉCULOMETRE (de féculé, et du gr. métron, mesure) n. m. Chim. Instrument destiné à déterminer la proportion d'eau et de féculé, c'est-à-dire à déterminer la proportion d'eau et de féculé qui contiennent les substances vendues par le commerce sous le nom de fécules.

FEDÁVI (de l'ar. fidavi, qui se dévoue entièrement à la volonté de son chef) n. m. Nom donné par les historiens musulmans aux affiliés actifs à la secte ismailienne. V. ASSASSINS.

FEDDAN n. m. Mesure agraire, usitée en Egypte et chez les Arabes, et qui équivaut à un peu plus de 58 ares.

FEDEGOSO n. m. ou FEDEGOSSE n. f. Bot. Nom donné, au Brésil, à la racine de cassia Orientalis. (Cetle casse fournit un sirop amer, fébrifuge, employé contre l'érésipèle.)



FÉCULERIE : A, éboueur ; B, laveurs ; C, épierreurs ; D, élévateur des pommes de terre à la râpe E ; F, pompe envoyant l'eau et la pulpe de pomme de terre au tamis G ; H, élévateur à pulpes vertes ; I, I, I, tamis de première extraction ; J, délayeurs de pulpes ; K, plans de premier dépôt ; L, cuves à laver la fécule ; M, M, tamis de purification ; N, plans de second dépôt ; O, O, turbines ; P, élévateur à fécule verte ; R, étuve à vapeur. — S, distributeur de la fécule verte ; T, T, bluteurs à fécule sèche.

**FEDELE** (Alexandra ou Cassandra), dame italienne, célèbre par son savoir et son esprit, née et morte à Venise (1465-1558). Versée dans toutes les parties de la littérature et de l'humanisme, elle acquit une réputation telle, que le pape Léon X et Ferdinand 1<sup>er</sup> de Naples désirèrent correspondre avec elle. Elle quitta Venise pour accompagner à Caudia son mari, le médecin Giannaria Mapelli. Devenue veuve en 1521, elle se retira dans un couvent de Venise. On a d'elle des *Epistole et orationes* (1589).

**FEDELI** (Comici) [les Comédiens frères] n. m. pl. Troupe d'artistes italiens qui se constitua en 1605 pour continuer la tradition des *Comici gelosi*, dispersés à la mort d'Isabelle Andreini. Le Sig. FEDELE (Comico).

— ENCYCL. Le fils d'Isabelle Andreini, Jean-Baptiste Andreini, déjà acteur sous le nom de *Lelio*, fut le fondateur, le directeur et l'un des auteurs des *fedeli*. Plusieurs anciens *gelosi* en firent partie. Les principaux sujets furent Virginia Ramponi, Giovanni Paolo Fabri, dit *Flaminio*; Nicolo Barbieri, à la scène BELTRAMEA MILANO; Domenico Bruni, le premier amoureux; Girolamo Gavarni, qui jouait les capitains; Diana Ponti, qui tenait les rôles d'amoureux. En 1607, les *fedeli* eurent à Milan un grand succès avec *Maddalena lasciva e penitente*, et, en 1613, *Adamo*, pièce d'Andreini, dédiée à Marie de Médicis. Cette reine appela la troupe à Paris, où elle demeura jusqu'en 1618, donnant ses représentations tantôt à la cour, tantôt à l'hôtel de Bourgogne, par entente avec les comédiens français. De 1621 à 1623, nous les retrouvons en France, et, durant cette période, Andreini fit jouer et imprimer cinq pièces de sa façon : *L'Amor nello specchio*, féerie extravagante ; *la Ferinda*, sorte d'opéra-comique ; *la Centaura*, à la fois comédie, pastorale et tragédie ; *la Sultana* et *la Due Leli simili*. Après un court voyage au delà des Alpes, la compagnie revint à Paris en 1624-1625, puis se fixa en Italie, où Beltramea devint l'associé d'Andreini ; il tenait les emplois de *Squarrelle* et de *Scapin*, ayant modernisé les *Brighella*. La troupe se sépara en 1652. Elle avait poursuivi les traditions de la *Commedia dell'arte*, y ajoutant d'étranges inventions et une adroite machination, mais retranchant certaines des combinaisons du génie comique italien.

**FEDER** (Johann Georg Heinrich), philosophe allemand, né à Schornweisbach, près Bayreuth, en 1710, mort à Hanovre en 1821. Il fut nommé, en 1765, professeur de grec et d'hébreu au gymnase de Cobourg, puis, en 1768, professeur de philosophie à l'université de Göttingue ; enfin, en 1797, on lui confia la direction du gymnase de Hanovre. A partir de 1811, il vécut dans la retraite. Esprit plus positif que spéculatif et de tendance électorique, il donnait aux questions métaphysiques des solutions d'ordre pratique. Il critiqua sévèrement les doctrines de Kant, comme moquant au scepticisme et au dédain de la philosophie expérimentale. Ses principaux ouvrages sont : *Esquisse des sciences philosophiques* (1767) ; *Théorie fondamentale de la connaissance de la volonté humaine et des lois naturelles d'une conduite conforme à la justice* (1783) ; *De l'espace ou de la causalité ou Examen de la philosophie de Kant* (1787) ; *Traité des principes généraux de la philosophie pratique* (1792).

**FEDERACION**, départ. de la république Argentine (prov. d'Entre-Rios), dont le chef-lieu, *Federacion*, a 2.500 hab. et est une escale de la navigation sur l'Uruguay.

**FÉDÉRAL, ALE, AUX** (du lat. *foedus, eris*, alliance) adj. Qui est allié, fédéré ; qui a rapport à une fédération : *Les troupes FÉDÉRALES*. La constitution FÉDÉRALE de la Suisse. — n. m. Nom donné : 1<sup>o</sup> aux Américains des Etats-Unis qui, dans la guerre de Sécession, combattait pour le maintien de l'Union ; *Une grande bataille fut livrée sur le Potomac entre FÉDÉRAUX et confédérés* ; 2<sup>o</sup> aux combattants alliés de l'Etat d'Orange et de la république

du Transvaal dans leur guerre défensive contre l'Angleterre en 1900.

**FÉDÉRALISER** v. a. Constituer d'après le système fédératif : *Pendant la première Révolution, on essaya de FÉDÉRALISER la France*.

**FÉDÉRALISME** (lissim' — rad. *fédérer*) n. m. Système politique, dans lequel un certain nombre de petits Etats ou de cités indépendantes consentent à sacrifier, dans un intérêt commun, une partie de leur souveraineté pour établir au-dessus de tous un pouvoir suprême.

— ENCYCL. L'antiquité nous offre plusieurs exemples de *fédéralisme* ; les temps modernes l'ont vu reparaître en de nombreuses combinaisons : les ans éphémères, d'autres appelées à une brillante prospérité. Le système fédératif a ses partisans et ses adversaires, parce qu'il a ses avantages et ses inconvénients.

C'est ainsi que l'indépendance relative de l'Etat dans l'Etat, réclamée par les fédéralistes, peut avoir pour conséquence la lutte entre les fractions d'une même unité politique, et cela à une époque où, grâce au courant général, à la multiplicité des relations commerciales, à la facilité croissante des communications, est en train de se réaliser, pour des cercles de plus en plus étendus, une étroite communauté de vie. Par contre, si l'idéal des adversaires du fédéralisme est d'embrasser dans une même et forte centralisation le plus grand nombre de régions possible, leurs ambitions sur ce point trouvent des limites et d'insurmontables obstacles dans les faits ; car il ne faut rien moins, pour réaliser cet idéal, que l'existence, entre les diverses autonomes, d'un lien aussi fort que le lien à la fois souple et puissant de l'Etat centralisé. Or, précisément, ce lien, facile à établir entre de petits cantons, est pour ainsi dire impossible quand il s'agit de vastes provinces. D'ailleurs, il serait excessif de prétendre que l'union qui en résulte a forcément des conséquences favorables. En général, on peut dire que le sentiment de leur insécurité est la mobile qui pousse les petits Etats à se grouper ; l'indépendance conquise ou le danger passé, la fédération se désagrège d'elle-même.

C'est l'histoire des villes italiennes du moyen âge, de l'ancienne Confédération germanique, de la Pacification de Gand pour les Pays-Bas. Seule, en Europe, la Suisse semble avoir retiré du fédéralisme de véritables avantages ; mais, ces résultats, elle les doit à sa situation géographique, qui fait de ce pays, pour l'Italie, pour la France et pour l'Allemagne, une sorte de rempart commun, que pas une de ces puissances ne consentirait à détruire ou de réussirait à s'approprier pour elle seule. De même, de l'autre côté de l'Atlantique, un seul pays a pu naître, prospérer et grandir, sous le régime fédératif ; mais, depuis qu'elle s'est affranchie de la tutelle du vieux monde, l'Union américaine n'a pas de voisins qui menacent son existence, et cela lui permet non seulement de faire des lois pour tous les pays soumis à son influence, mais encore d'en assurer l'exécution. Quand l'Union commande, ce n'est pas à tel ou tel Etat, mais aux citoyens directement et sans intermédiaire ; et, pour prêter main-forte à ses lois, elle a ses officiers de justice et son armée, appuyée sur la plus grande de toutes les forces quand elle a obtenu le respect d'un peuple, la légalité.

Tel est donc le principe fondamental de la constitution des Etats-Unis : une force unique se mouvant librement et sans obstacle à travers les forces particulières, restreintes à une sphère d'action déterminée. C'est le fédéralisme dans sa plus savante expression. Et cependant, objectent les partisans de la centralisation, on ne saurait d'un ou deux cas particuliers tirer une conclusion générale. Tout dépend, en l'espèce, des situations et de l'esprit politique qui a présidé à la constitution de l'organisme complexe qui est la fédération.

— Pour la constitution des Etats fédératifs, v. à leur ordre alphabétique ALLEMAGNE, ARGENTINE (république),

BRESIL, CONFÉDÉRATION SUISSE, ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD, MEXIQUE.

**FÉDÉRALISTE** (lissim' ) adj. Qui appartient au fédéralisme ; qui est partisan du fédéralisme : *Aux tendances FÉDÉRALISTES qu'ils reprochaient aux girondins, les montagnards opposaient la République « une et indivisible »*.

— Substantif. Partisan du fédéralisme.

**FÉDÉRATIF, IVE** (lat. *foederatus*, allié) adj. Constitué en confédération ; qui a rapport à une confédération : *Les Etats-Unis d'Amérique ont une constitution FÉDÉRATIVE*.

**FÉDÉRATION** (si-on — rad. *fédérer*) n. f. Polit. Union de plusieurs Etats dans l'Etat.

— Par ext. Union de sociétés qui s'allient dans un but commun : *Les FÉDÉRATIONS départementales*.

— Hist. Pendant la Révolution, l'une des associations formées pour lutter contre les ennemis de la liberté. *« Fête de la Fédération, Fête nationale organisée le 14 juillet 1790 par l'Assemblée constituante, sur la proposition de la municipalité de Paris. L'un des groupes d'écorchés volontaires qui se formèrent pendant les Cent-Jours. »*

— ENCYCL. Hist. Sous la Révolution, la *fédération* fut un mouvement national dont l'initiative appartint aux provinces. Ce fut d'abord une alliance défensive des Bretons contre les parlements royalistes, dès novembre 1789. Puis, après quelques « fédérations » organisées pour la défense des campagnes, pillées par des bandes de brigands, les communes de différentes provinces s'unirent dans un élan spontané, afin de consacrer, par une action commune, la naissance d'une patrie unique ; vingt-quatre villages du Dauphiné envoyèrent des délégués au bourg de l'Etoile, près de Valence, le 29 novembre 1789, pour y échanger un même serment et abjurer toute distinction de province. A l'Ouest, en Bretagne et en Vendée, les fédérés proclamèrent « qu'ils ne sont ni Bretons ni Angevins, mais Français, citoyens du même empire, et qu'ils renouent à leurs avantages locaux et particuliers ». Des fêtes du même genre se succédèrent en Champagne, à Nancy, à Metz, Orléans, Limoges, Strasbourg, Lyon. Les fédérés envoyaient à l'Assemblée le recit de ces solennités et les vœux qu'on y avait exprimés. Ils demandaient tous la maintien de la Constitution, la libre circulation des grains, des mesures d'ordre et de paix. Enfin, beaucoup souhaitaient que le mouvement fédéraliste s'affirmât à Paris, dans une réunion des délégués de toutes les provinces. Le projet aboutit, et l'enthousiasme des Parisiens fut égal à celui des fédérés provinciaux ; l'Assemblée décréta l'abandon des titres de noblesse, livrées et armoiries, décret qui fut approuvé par La Fayette, de Noailles, de Lameth.

*Fédération fête de la*. Les provinces avaient donné l'exemple : dans l'ouest et le midi de la France, des fêtes populaires avaient été organisées pour célébrer et symboliser l'alliance de tous les Français, et la disparition des intérêts locaux qui les avaient divisés sous l'ancien régime. L'Assemblée choisit la date du 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille. Tous les corps militaires de terre et de mer envoyèrent des délégués, qui furent chacinement accueillis des Parisiens. Le Champ-de-Mars, théâtre de cette solennité, était une vaste plaine plate, qu'on creusa en forme de bassin, de manière à l'entourer d'un talus circulaire. Les ouvriers ne suffisant pas au travail, la population de Paris et des faubourgs se mit à l'œuvre pour qu'il fût fini à temps. Les partis étaient alors disposés à la concorde, une touchante confraternité s'établit entre ces travailleurs de condition et d'aspect si différents. Malheureusement, le 14, il tomba une pluie battante, accompagnée d'un vent violent ; la fête réussit pourtant. Paris de la Bastille à 7 heures du matin, les fédérés se rendirent au Champ-de-Mars en traversant les rues pavisées, remplies de curieux parés des trois couleurs. Ils passèrent sous un arc de triomphe à trois ouvertures et pénétrèrent dans le cirque où ils attendirent, en dansant, le roi et l'Assemblée. Au centre était l'autel de la patrie, monumental, convert





FÉLANIE (nl. ou FELANIA) f. n. f. Genre de mollusques lamelleux...

FELANIX autrefois Canatix, ville du royaume d'Espagne...

FELAPTON n. m. Terme conventionnel de l'ancienne scolastique...

FELAT (la) a. m. Nom vulgaire du congé, sur le littoral méditerranéen français.

FELATIER (ti-d) rad. (fêl) a. m. Ouvrier verrier, qui tre le verre avec la fêle.

FELDBERG, nom de plusieurs montagnes d'Allemagne.

FELDEBRÉ ou DEBRÉ, comm. d'Autro-Hongrie (Hongrie comitat de Heves).

FELDKIRCH, ville d'Autro-Hongrie (Tyrol), chef-lieu de district...

FELDKIRCHEN, comm. d'Autro-Hongrie (Carinthie), sur la Gilan...

FELDMANN Léopold, auteur comique allemand, né à Munich en 1822...

FELD-MARÉCHAL a. m. Terme corrompu du mot allemand feldmarschall...

FELDSBERG, comm. d'Autro-Hongrie (Basse-Autriche), près des confins de la Moravie...

FELDSPATH feld-spat - de l'alle. feld, champ, et de spat...

FELDSPATH feld-spat - de l'alle. feld, champ, et de spat n. m. Silicate double d'alumine et d'un alcali...

FELDSPATH feld-spat - de l'alle. feld, champ, et de spat n. m. Silicate double d'alumine et d'un alcali...

FELDSPATH feld-spat - de l'alle. feld, champ, et de spat n. m. Silicate double d'alumine et d'un alcali...

FELDSPATH feld-spat - de l'alle. feld, champ, et de spat n. m. Silicate double d'alumine et d'un alcali...

FELDSPATHIQUE spa tik' a. m. Qui contient du feldspath.

FÊLE, FELLE ou FESLE (fêl - du lat. fistula, tube) n. f. Espèce de canne creuse en fer dont se servent les verriers pour enlever dans le creuset le verre en fusion...

FELÉGYHAZA, comm. d'Autro-Hongrie (Hongrie (dist. de Jazyg-et-Koumanie))...

FELÉK, comm. d'Autro-Hongrie (Hongrie (comitat d'Ilermanstadt))...

FELÉKI (Abou-Nizam-Mohammed), poète persan, né à Shirvan...

FÊLER peut-être pour fêler, qui se rapporterait au lat. fissulare...

FÊLE, ée part. pass. du v. Fêler.

FÊLEZ (Charles-Marie DORIMOND, abbé dk), critique français...

FELGENHAUER (Paul), visionnaire, né vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle...

FÉLIBIEN (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...

FÉLIBRE (pour l'étym., v. l'encycl. de FÉLIBRIS) n. m. Poète ou prosateur en langue d'oc...

FÉLIBRE, ENNE (brès-in, èn) adj. Qui concerne les félibres...

FÉLIBRESSE (brès) a. f. Poëtesse provençale, dont on écrit en langue d'oc.

FÉLIBRIGE (brès) - V. l'étym. à l'encycl.) n. m. Nom donné à l'école littéraire constituée en Provence...

FÉLIBRE (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...



Félibien.

FÉLIBRE (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...

FÉLIBRE (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...

FÉLIBRE (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...

FÉLIBRE (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...

FÉLIBRE (pour l'étym., v. l'encycl. de FÉLIBRIS) n. m. Poète ou prosateur en langue d'oc...

FÉLIBRE, ENNE (brès-in, èn) adj. Qui concerne les félibres...

FÉLIBRESSE (brès) a. f. Poëtesse provençale, dont on écrit en langue d'oc.

FÉLIBRIGE (brès) - V. l'étym. à l'encycl.) n. m. Nom donné à l'école littéraire constituée en Provence...

FÉLIBRE (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...

FÉLIBRE (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...

FÉLIBRE (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...

FÉLIBRE (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...

FÉLIBRE (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...

FÉLIBRE (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...

FÉLIBRE (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...

FÉLIBRE (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...

FÉLIBRE (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...

FÉLIBRE (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...

FÉLIBRE (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...

FÉLIBRE (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...

FÉLIBRE (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...

FÉLIBRE (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...

FÉLIBRE (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...

FÉLIBRE (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...

FÉLIBRE (André), sieur DES AVALX et DE JAVEVAC, architecte et historiographe français...



La cigale, insecte des félibres.



Felix est le surnom de fort ou d'homme timide. Tous les... Felix est le surnom de fort ou d'homme timide. Tous les... Felix est le surnom de fort ou d'homme timide. Tous les...

FELIX Antonius, affranchi de Claude, proconsul de... Felix Antonius, affranchi de Claude, proconsul de... Felix Antonius, affranchi de Claude, proconsul de...

FELIX de Nole (saint), né en Syrie vers l'an 200... Felix de Nole (saint), né en Syrie vers l'an 200... Felix de Nole (saint), né en Syrie vers l'an 200...

FELIX I (saint), pape, élu en 269, mort en 274... Felix I (saint), pape, élu en 269, mort en 274... Felix I (saint), pape, élu en 269, mort en 274...

FELIX II (saint), pape, élu en 361, mort en 365... Felix II (saint), pape, élu en 361, mort en 365... Felix II (saint), pape, élu en 361, mort en 365...

FELIX III (saint), pape, élu en 483, mort en 492... Felix III (saint), pape, élu en 483, mort en 492... Felix III (saint), pape, élu en 483, mort en 492...

FELIX IV (saint), pape, élu en 526, mort en 530... Felix IV (saint), pape, élu en 526, mort en 530... Felix IV (saint), pape, élu en 526, mort en 530...

FELIX d'Urgel, évêque, né en Espagne vers 750... Felix d'Urgel, évêque, né en Espagne vers 750... Felix d'Urgel, évêque, né en Espagne vers 750...

FELIX de Valois (saint), né en 1127, mort en 1212... Felix de Valois (saint), né en 1127, mort en 1212... Felix de Valois (saint), né en 1127, mort en 1212...

FELIX, nommés Pratenis, hébraïsant italien, né... Felix, nommés Pratenis, hébraïsant italien, né... Felix, nommés Pratenis, hébraïsant italien, né...



Le P. Félix

FELIX le P. Calosin-Joseph, prédicateur de... Felix le P. Calosin-Joseph, prédicateur de... Felix le P. Calosin-Joseph, prédicateur de...

rences quadragesimales de Notre-Dame (1853)... rences quadragesimales de Notre-Dame (1853)... rences quadragesimales de Notre-Dame (1853)...

FELIX Felix CELLERIER, connu au théâtre sous le... Felix Felix CELLERIER, connu au théâtre sous le... Felix Felix CELLERIER, connu au théâtre sous le...

FELIX Elisa (Rachel), tragédienne française... Felix Elisa (Rachel), tragédienne française... Felix Elisa (Rachel), tragédienne française...

FELIX (Jacob), médecin et hygiéniste roumain... Felix (Jacob), médecin et hygiéniste roumain... Felix (Jacob), médecin et hygiéniste roumain...

FELIX BULLA, chef de brigands du XI<sup>e</sup> siècle... Felix BULLA, chef de brigands du XI<sup>e</sup> siècle... Felix BULLA, chef de brigands du XI<sup>e</sup> siècle...

FELIX FLAVIUS, poète africain du VI<sup>e</sup> siècle... Felix FLAVIUS, poète africain du VI<sup>e</sup> siècle... Felix FLAVIUS, poète africain du VI<sup>e</sup> siècle...

FELIX MINUTIUS, orateur... Felix MINUTIUS, orateur... Felix MINUTIUS, orateur...

FELIX de Cantalice (saint), né à Cantalice en 1513... Felix de Cantalice (saint), né à Cantalice en 1513... Felix de Cantalice (saint), né à Cantalice en 1513...

FELIXDORF, comm. d'Autro-Hongrie... FelixDORF, comm. d'Autro-Hongrie... FelixDORF, comm. d'Autro-Hongrie...

FELIZZANO (ou lat. Felicianum), ville d'Italie... FELIZZANO (ou lat. Felicianum), ville d'Italie... FELIZZANO (ou lat. Felicianum), ville d'Italie...

FELL (John), théologien protestant et helléniste... FELL (John), théologien protestant et helléniste... FELL (John), théologien protestant et helléniste...

FELL (John), théologien protestant anglais, né à... FELL (John), théologien protestant anglais, né à... FELL (John), théologien protestant anglais, né à...

FELLAH (fel' — de l'ar. felah, laboureur) n. m... FELLAH (fel' — de l'ar. felah, laboureur) n. m... FELLAH (fel' — de l'ar. felah, laboureur) n. m...

FELLATAS, peuplade africaine, disséminée dans... FELLATAS, peuplade africaine, disséminée dans... FELLATAS, peuplade africaine, disséminée dans...

FELLATAS, peuplade africaine, disséminée dans... FELLATAS, peuplade africaine, disséminée dans... FELLATAS, peuplade africaine, disséminée dans...

Malgré ces croisements, les Fellatas n'ont pas... Malgré ces croisements, les Fellatas n'ont pas... Malgré ces croisements, les Fellatas n'ont pas...

desquelles ils construisent des parcs pour leurs... desquelles ils construisent des parcs pour leurs... desquelles ils construisent des parcs pour leurs...

Les Fellatas sont divisés en tribus, qui ont... Les Fellatas sont divisés en tribus, qui ont... Les Fellatas sont divisés en tribus, qui ont...

Les Fellatas sont presque tous fétichistes; un... Les Fellatas sont presque tous fétichistes; un... Les Fellatas sont presque tous fétichistes; un...

FELLATE n. m. Sel dérivé de l'acide fellique... FELLATE n. m. Sel dérivé de l'acide fellique... FELLATE n. m. Sel dérivé de l'acide fellique...

FELLBACH, bourg d'Allemagne (Wurtemberg)... FELLBACH, bourg d'Allemagne (Wurtemberg)... FELLBACH, bourg d'Allemagne (Wurtemberg)...

FELLENBERG (Philippe-Emanuel de), agronome... FELLENBERG (Philippe-Emanuel de), agronome... FELLENBERG (Philippe-Emanuel de), agronome...

FELLER (François-Xavier de), prêtre et polémiste... FELLER (François-Xavier de), prêtre et polémiste... FELLER (François-Xavier de), prêtre et polémiste...

FELLERIE, comm. du dép. du Nord, arrond. et à... FELLERIE, comm. du dép. du Nord, arrond. et à... FELLERIE, comm. du dép. du Nord, arrond. et à...

FELLETIN, ch.-l. de cant. de la Creuse, arrond. et... FELLETIN, ch.-l. de cant. de la Creuse, arrond. et... FELLETIN, ch.-l. de cant. de la Creuse, arrond. et...

FELLHAMMER, bourg d'Allemagne (Prusse)... FELLHAMMER, bourg d'Allemagne (Prusse)... FELLHAMMER, bourg d'Allemagne (Prusse)...

FELLIN ou FERLIN n. m. Archéol. Tissu léger de... FELLIN ou FERLIN n. m. Archéol. Tissu léger de... FELLIN ou FERLIN n. m. Archéol. Tissu léger de...

FELLIN, bourg de la Russie occidentale (gouv. de... FELLIN, bourg de la Russie occidentale (gouv. de... FELLIN, bourg de la Russie occidentale (gouv. de)...

FELLING, ville d'Angleterre (comté de Durham)... FELLING, ville d'Angleterre (comté de Durham)... FELLING, ville d'Angleterre (comté de Durham)...

FELLINGSBRO, comm. du Suède (gouv. d'Örebro)... FELLINGSBRO, comm. du Suède (gouv. d'Örebro)... FELLINGSBRO, comm. du Suède (gouv. d'Örebro)...

FELLIQUE (fik) adj. Se dit d'un acide C<sup>2</sup>H<sup>2</sup>O<sup>4</sup>, qui... FELLIQUE (fik) adj. Se dit d'un acide C<sup>2</sup>H<sup>2</sup>O<sup>4</sup>, qui... FELLIQUE (fik) adj. Se dit d'un acide C<sup>2</sup>H<sup>2</sup>O<sup>4</sup>, qui...

FELLOW (mot angl. signif. compagnon) n. m. Dans... FELLOW (mot angl. signif. compagnon) n. m. Dans... FELLOW (mot angl. signif. compagnon) n. m. Dans...

FELLOWES (Robert), philosophe et publiciste anglais... FELLOWES (Robert), philosophe et publiciste anglais... FELLOWES (Robert), philosophe et publiciste anglais...

FELLOWS (Charles), voyageur et archéologue anglais... FELLOWS (Charles), voyageur et archéologue anglais... FELLOWS (Charles), voyageur et archéologue anglais...





antrement dans l'Inde. En Egypte, les monuments figuratifs nous montrent les femmes exemptes de tous les travaux pénibles, partageant les plaisirs des hommes, et recevant, comme des égales, leur part des offrandes et de la vénération des enfants. Il ressort des légendes hiéroglyphiques que la filiation s'établissait aussi bien par la femme que par l'homme, et des contrats démotiques, qu'un point de vue juridique, il y avait égalité complète entre les deux sexes.

Ce qui caractérisait la condition de la femme dans la brillante civilisation des Grecs, c'était son extrême état d'infériorité. Jeune fille, elle dépendait de son père; mariée, de son mari; veuve, de ses parents ou de son fils aîné. Au point de vue juridique, elle n'avait que des droits restreints; encore ne pouvait-elle les exercer par elle-même, mais par l'intermédiaire d'un tuteur, d'un *xipros*. Les mœurs corrigeaient dans l'usage les rigueurs de la loi. A Rome, la condition juridique de la femme fut d'abord une perpétuelle sujétion. Mariée, elle était sous la *manus* (puissance presque illimitée) de son mari, et, lorsqu'elle en sortait par le veuvage ou le divorce, elle tombait sous celle de ses *agnats*. Mais cette rigueur de la loi primitive alla en s'atténuant graduellement.

Chez les Gaulois et les Celtes, la situation sociale de la femme était assez précaire; elle était meilleure chez les Germains et les Francs; bien que le mari eût sur sa femme les droits les plus rigoureux, il ne les exerçait que dans des circonstances exceptionnelles. L'avènement du christianisme releva partout la dignité morale de la femme; mais la constitution de la féodalité ou les droits à la possession d'un fief étaient fondés sur la possibilité de fournir le service militaire, ne fut pas propre à développer les prérogatives et l'influence des femmes, surtout lorsque le privilège d'aïnesse et de masculinité vint à prévaloir, même dans la législation civile. L'institution de la chevalerie fut pour effet d'adoucir la rigueur des lois et des mœurs vis-à-vis des femmes. Mais, lorsque la monarchie a reconquise la plénitude de sa souveraineté, ce mouvement s'arrêta et, sous l'influence du droit romain, reparait la subordination de la femme et son exclusion de toute fonction publique. Du reste, dans la fonction supérieure, la fonction royale, la succession des femmes au trône, depuis les rois mérovingiens, ne fut plus admise au trône de France. Cette coutume, improprement désignée sous le titre de *loi salique*, a été adoptée par plusieurs États de l'Europe.

— Dr. *Situation civile de la femme en France*. Le Code civil distingue entre les femmes *célibataires* ou *veuves* et les *femmes mariées*. Les premières ont la même situation civile que l'homme; toutefois, elles ne peuvent faire partie d'un conseil de famille (art. 412). La femme mariée doit obéissance à son mari (art. 213); en se mariant, elle perd sa nationalité, son nom, son domicile, la libre disposition de sa personne (art. 211). Le mari ne peut abandonner aucune parcelle des droits que la loi lui a donnés sur elle (art. 1388). La femme ne peut accomplir aucun acte de la vie civile ou judiciaire sans l'autorisation de son mari ou à défaut de justice (art. 215, 217 et suiv.); elle n'est libre que pour faire son testament (art. 226). Durant le mariage, la puissance paternelle sur les enfants appartient au père seul; le père peut, par testament, donner un tuteur à ses enfants mineurs, en excluant la mère. Relativement à l'administration de ses biens, la femme, même séparée de biens, ne peut ester en justice, donner, aliéner, hypothéquer, acquiescer à titre onéreux ou gratuit, sans le concours ou le consentement du mari ou, à son défaut, l'autorisation de justice (art. 217). Le mari administre les biens de la communauté, qui est le régime légal établi par le Code à défaut de contrat (art. 1400). Sans ce régime, il peut disposer même des revenus qui proviennent du travail personnel de la femme.

*Protection des femmes dans l'industrie*. Une législation est intervenue, en France, pour la protection des femmes ouvrières relativement à l'insalubrité et les dangers de certaines industries et à la durée du travail (lois des 19 mai 1874, 2 nov. 1892, 30 mars 1900).

— Hist. milit. *Femmes guerrières*. Outre que certaines femmes célèbres se sont distinguées à la guerre ou dans des actions militaires, comme Jeanne d'Arc et Jeanne Hachette, tandis que nombre d'autres ont combattu sous l'habit masculin dans différentes armées (les sœurs Fernig, Thérèse Figner, etc.), il y a eu plusieurs exemples de troupes entièrement féminines, régulièrement organisées. On doit citer, notamment, d'abord les tribus d'amazones de l'antiquité, puis celles du Dahomey qui ont disparu lors de la conquête de ce pays par la France, enfin le corps des *feminas* entretenus dans l'Inde par le roi du Docon, le bataillon qui formait la garde particulière du roi de Siam, bataillon qui se composait de quatre compagnies de cent femmes, commandées chacune par un capitaine du sexe féminin.

— Hist. relig. *Les saintes Femmes*. Les commentateurs appellent ainsi un groupe de pieuses femmes qui, d'après le récit évangélique, accompagnaient Jésus depuis son départ de la Galilée et l'assistaient de leurs biens. C'étaient Marie, sœur de Marthe et de Lazare, appelée tantôt Marie de Magdala (Madeleine), tantôt Marie de Béthanie; une autre Marie, probablement sœur de la sainte Vierge, femme d'Alphée-Cléophas et mère de saint Jacques le Mineur; Salomé, épouse de Zébédée et mère des apôtres Jacques le Majeur et Jean; Suzanne; Jeanne, mariée à Cluza, intendante d'Hérode, et plusieurs autres dont les évangélistes ne donnent pas les noms. Après avoir assisté à la mort et à l'ensevelissement de Jésus, l'Évangile raconte que les saintes femmes visitèrent son tombeau, le matin du jour de Pâques, et portèrent aux apôtres la nouvelle de sa résurrection, que des anges leur avaient annoncée.

— Iconogr. Les anciens n'ont guère vu dans la femme que la beauté matérielle. Mais ses formes délicates ont été rendues avec perfection par les sculpteurs Phidias, Polyclète, Praxitèle ou par les peintres Zeuxis, Parrhasius, Apelle, Pausias, Aétion. Dans les œuvres d'art du moyen âge, exécutées sous l'empire d'un rigorisme excessif, la femme n'apparaît point avec sa supériorité plastique. Pourtant, les *imagiers* de la période gothique donnèrent à leurs anges, et quelquefois même à leurs saintes, une

beauté de visage évidemment inspirée par le modèle vivant. Avec la Renaissance, peintres et sculpteurs se laissèrent influencer par la beauté des formes au détriment du caractère dont l'interprétation avait préoccupé leurs devanciers. De là les pages, séduisantes sans doute, mais trop souvent profanes, que les maîtres de la Renaissance ont consacrées à la reproduction de scènes évangéliques. En la personne de Madeleine, par exemple, la courtisane prit place dans les tableaux religieux. *La Femme adultère* elle-même, absoute par Jésus, inspira de nombreuses compositions; nous rappellerons celles de Brozzino, de Lorenzo Lotto (Louvre), du Garofalo (Ermitage), de Jules Romain, de Lud. Mazzolini (palais Pitti), du Titien (Belvédère), du Tintoret (Dresde), de Paul Veronèse (Belvédère, musée de Madrid et de Munich), de C. Calari, d'Al. Turchi (Louvre), de Schiavone, du Pordenone, de Sébastien del Piombo (Borin), du Padouan (Belvédère), d'Ambr. Carache, d'Augustin Carrache, du Caravage, du Guerchin, de Manfredi (Bruxelles), du Maître à l'aigle (estampe du xv<sup>e</sup> s.), de L. Cranach (musées de Naples, de Dresde et de Munich), de Rubens, de Dietrich (Louvre), de G. Metsu (Louvre), de Rembrandt (National Gallery), de Poissin (Louvre), de Signol (1840), d'Alexis Pérignon (1838), de Corboud (1855), de Ferdinand Humbert (1877), etc.

Un sujet tout à fait grave, qui a été retracé bien souvent aussi, c'est la venue au sépulchre de Marie-Madeleine, Marie-Marthe et Marie Cléophas. On intitulait ordinairement cette scène : *les Saintes Femmes au tombeau*.

Les artistes modernes ont incarné, personnifié, allégorisé, sous les traits de la femme, les sciences, les arts, les vertus et quelquefois aussi les vices. La femme, envisagée dans la vie réelle, étudie dans ses mœurs, dans ses passions, dans ses caprices, aux diverses époques de sa vie, dans les différentes conditions sociales et dans les différents pays, a fourni aux artistes le sujet d'innombrables tableaux.

Parmi les œuvres les plus célèbres, citons : la *Femme hydroopique*, tableau de Gérard Dov, au musée du Louvre. Une femme souffrante, sa fille éplorée, une servante (ou



La femme hydroopique, d'après Gérard Dov.

une fille aînée moins sensible), un médecin impassible observant les progrès du mal, tel est ce petit drame à quatre personnages. Justement réputé comme l'un des chefs-d'œuvre de Gérard Dov, le tableau doit sa célébrité moins peut-être à sa pathétique de son sujet qu'à son goût et à la richesse de la décoration, à cette lumière blanche et vive qui baigne et caresse les objets.

Les *Femmes souliotes*, tableau d'Ary Scheffer (1834)



Les Femmes souliotes, d'après Ary Scheffer.

[Louvre]. Les habitants de la ville grecque de Souli ayant été vaincus par les troupes d'Ali, pacha de Janina, les femmes prennent la résolution de se précipiter du haut d'un rocher pour ne pas tomber entre les mains des vainqueurs. Ce tableau, dont les teintes se sont malheureusement beaucoup assombries, et qui dépeint de nombreuses éracléennes, est une des œuvres les plus pathétiques d'Ary Scheffer. Les figures sont de grande nature. Quelques-unes sont modelées avec une fermeté

et une vigueur rares; mais, ce qu'il faut le plus admirer, c'est le caractère des têtes, la touchante vérité et la profondeur des expressions.

Les *Femmes d'Alger*, peinture d'Eugène Delacroix (1834) [Louvre]. De belles jeunes femmes, accoudées sur des piles de coussins, fument le narghile ou prennent le café. Les classiques critiquent les incorrections de dessin, la bizarrerie des accessoires. Mais la verve capricieuse et spirituelle avec laquelle l'artiste avait traité les étoffes, la richesse et l'harmonie de la couleur, trouveront de nombreux admirateurs. — Inaz a peint, sous le titre de *Femmes d'Alger*, deux tableaux (1840 et 1847).

La *Femme au bain*, tableau de Rembrandt (Louvre). Une jeune femme entièrement nue, aux formes robustes, est assise sur une draperie blanche; elle vient de sortir du bain. Une vieille servante lui essuie les pieds. Ces deux figures, de grandeur naturelle, se détachent sur une pénombre aux chaudes transparences. Cette baigneuse est sans beauté. Mais ce corps de femme se détache avec un puissant relief des ombres dorées qui l'environnent.

La *Femme piquée par un serpent*, statue de marbre, par Clésinger 1857. Une femme jeune et belle, entièrement nue et couchée sur un lit de fleurs, est mordue à la cuisse par un serpent; elle se pâme et se tort avec des mouvements qui ressemblent plus aux spasmes de la volupté qu'aux convulsions de la souffrance.

*Femmes artistes* (UNION DES). Cette société a été fondée en 1831, par M<sup>lle</sup> Léon Bertaux, statuaire. Son but est d'exposer, en dehors du Salon annuel, les œuvres les plus remarquables des femmes peintres, dessinateurs, graveurs et sculpteurs, qui en font partie et de prendre, en toute circonstance, la défense de leurs intérêts moraux et matériels. L'association a fait, en 1882, dans la salle du Cercle des arts libéraux, sa première exposition. Depuis lors, chaque année, se succèdent les expositions.



*Femmes de France* (UNION DES). Fondée le 22 juin 1882, reconnue d'utilité publique par décret du 6 août suivant et soumise à un règlement du 22 octobre 1892, cette société a pour but de donner l'assistance aux malades et blessés de l'armée en temps de guerre et d'accorder des secours aux victimes des désastres publics. Elle est dirigée par une présidente, seule accréditée auprès des ministres de la guerre et de la marine. Elle comporte un comité central siégeant à Paris et des comités de province. Pour accomplir sa mission, l'Union des Femmes de France est placée sous l'autorité du commandement et du service du santé militaire. La caisse est alimentée par des dons, offrandes et cotisations.

#### ŒUVRES LITTÉRAIRES

*Femmes savantes* (LES), comédie de Molière (5 actes en vers), 1672. — Cette pièce se lie étroitement aux *Précieuses ridicules*, représentées treize ans plus tôt (1659). Si, en effet, les *Précieuses* avaient été impuissantes à faire disparaître la préciosité dans le langage des femmes du monde, elles l'avaient cependant transformée. En 1672, les femmes ont la manie de paraître savantes; elles se passionnent pour le grec et s'occupent de physique et d'astronomie. C'est contre ce nouveau ridicule que sont dirigées les *Femmes savantes*, dont voici l'analyse : Philaminte, femme du bonhomme Chrysale, entichée de la science et des savants, veut donner la main de sa jeune fille Henriette au pédant Trissotin. Mais Henriette aime le jeune Clitandre et repousse les projets de sa mère. Elle succomberait néanmoins, malgré le ridicule dont se couvre Trissotin dans une querelle avec le bel esprit Vadius, son ami, si le frère de Chrysale, Ariste, ne démasquait, par un ruse habile, la cupidité de Trissotin, qui ne recherche que la dot et disparaît aussitôt qu'il la croit perdue. Henriette épousera donc Clitandre, et Chrysale pourra donc, une fois, se croire plus fort que sa femme, dont il a pour, au point de lui sacrifier sa pauvre servante Martino, chassée pour avoir fait usage

... d'un mot sauvage et bas  
Qu'en termes décisifs condamne Vaugelas.

Dans cette comédie, Molière ne se montre pas l'ennemi de l'éducation des femmes. Il consent « qu'une femme ait des clartés de tout », mais il veut qu'elle soit modeste et « sache ignorer les choses qu'elle sait ». Cette comédie de mœurs, si fine, si pleine de gaieté, est à bon droit mise au rang des chefs-d'œuvre du théâtre français.

*Femme de trente ans* (LA), roman de H. de Balzac. — C'est une de ses œuvres les plus faibles. Julie de Chatillon épouse, malgré son vieux père, un officier de Napoléon 1<sup>er</sup>, le colonel d'Aiglemont. Dans un voyage, elle rencontre un gentilhomme anglais, lord Grenville, qui s'éprend d'elle et la suit à Paris. Atteinte d'une maladie de langueur, Julie est confiée par son mari à lord Grenville, qui se trouve être un excellent médecin. Malgré sa reconnaissance et son amour, Julie reste fidèle à son mari, et Grenville meurt pour sauver l'honneur de la femme qu'il a aimée. M<sup>lle</sup> d'Aiglemont se lie ensuite avec le jeune diplomate Charles de Vandenesse. Ici se place un des épisodes les plus bizarres du roman. Une petite fille, qui semble être la fille légitime de d'Aiglemont, précipite, par jalousie, dans les eaux de la Bièvre, son petit frère, fruit des amours coupables de M<sup>lle</sup> d'Aiglemont et de Charles de Vandenesse. C'est ainsi qu'apparaît le doigt de Dieu, qui se montre dans un nouvel épisode, intitulé les *Deux rencontres*, où l'in vraisemblance le dispute à la bizarrerie. A la fin du roman, Julie est témoin des dérangements de la plus jeune de ses filles avec le fils de Charles de Vandenesse dont elle est la fille adultérine. Julie en meurt de douleur. Cette fin presque morale ne suffit pas pour faire goûter ce roman, dont on suit difficilement l'intrigue embrouillée et invraisemblable.

*Femme* (LA), étude philosophique et sociale, par E. Michelet (1859). — Ce livre fait suite à *l'Amour*; il en est tantôt le complément et tantôt le commentaire; il reproduit le même mélange de physiologie et de mysticisme. *La Femme* se divise en trois parties : *De l'éducation*; *la Femme dans le mariage*; *la Femme dans la société*. L'idée dominante de l'œuvre, c'est de rapprocher les deux sexes trop souvent séparés soit par une éducation mal

de la, soit par l'effet de lois arbitraires, soit par les...

Femme de Claude. LAI, pièce en trois actes et en prose, d'Alex Dumas fils...

Femme au XVIIIe siècle. LAI, par Ed. et J. de Goncourt (1874)...

Femme sensible. La romance si connue sous le nom de Femme sensible...

Musical score for 'Femme sensible' with lyrics and notes.

acte de l'ouvrage, on elle l'armait comme une sorte de hors-d'œuvre...

Femmes collantes. LAI, comédie en cinq actes, de Leon Gaudillot...

Aussitôt, Badinois passo sans aucune peine le nouveau Crésus à l'horizontale...

FEMMELETTE (fa-me-lè't' - dimin. de femme) n. f. Petite femme; faublu femmo; femme délicate, futile...

FÉMORAL, ALE, AUX (du lat. femoralis, même sens) adj. Anat. Qui tient au fémur, à la cuisse...

- n. m. Entom. Partie de la patte des insectes. - a. m. ou n. f. pl. Ancien vocable...

FÉMORO (dérivé du lat. femur, oris, cuisse), préfixe qui se met devant divers noms de muscles...

FÉMUR n. m. Anat. Mot latin, qu'on a conservé pour désigner l'os de la cuisse.

- Archit. Partie d'un triglyphe, qui se trouve entre les cannelures. - Zool. Chez les insectes...

- Encycl. Anat. Le fémur constitue le premier segment du squelette du membre abdominal...

- Pathol. Les articulations que le fémur présente à ses deux extrémités sont souvent envahies par la tuberculose...

FÉMY, nom d'une famille de musiciens belges, dont le membre le plus connu est François Fémy...

FEN (fên) n. m. Monnaie chinoise, valant la centième partie du taël...

FENAGE naj - du lat. fenum, foin) n. m. Redevance féodale sur les foins.

ENCYCL. Le fenage est une des formes du prélèvement en nature ou champart qui revenait au seigneur sur toutes les récoltes...

FENAIN, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 17 kil. du Douai...

FENAISSON (nè-sion - du lat. fenum, foin, proprem. le produit du torré) n. f. Agric. Récolte des foins; époque où se fait cette récolte...



La foaison en Auvergne, d'après Rosa Bonheur.

[Dans cette dernière acception, on emploie de préférence le mot fange, qui est synonyme.] V. FOIX.

FENAISSON en Auvergne (LA), tableau de Rosa Bonheur (1855). - Quatre bœufs, à l'encolure vigoureuse, sont attelés à un chariot...

FENAROLI (Fedele), musicien italien, né à Lanciano en 1732, mort à Naples en 1818.

FENASSE n. f. Mélange de graines et de débris végétaux, qui restent sur le plancher des fenils après que le foin y a séjourné.

FENASSIER (na-si-d - rad. fenasse) n. m. Ouvrier qui fait les provisions des fourrages, et les dépose dans les écuries.

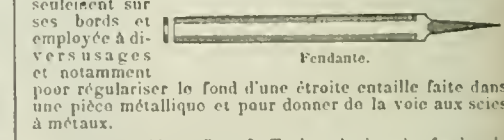
FENDAGE (fan-daj' - rad. fendre) n. m. Opération de la taille du diamant. V. SCIAGE.

FENDANT (fan-dan), ANTE [rad. fendre] adj. Fau-fan: Des airs FENDANTS. Une mine FENDANTE.

- n. m. Homme qui a des airs foudroyants; Faire le FENDANT. Le peuple dit FENDARS.

- Escr. Coup de tranchant, donné de haut en bas. - Hist. Nom donné à d'audacieux aventuriers qui faisaient partie de la garnison anglaise de Calais en 1521.

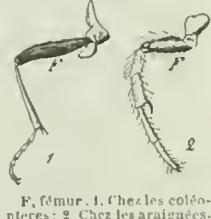
FENDANTE (fan) n. f. Lime rectangulaire mince, taillée seulement sur ses bords et employée à divers usages et notamment pour régulariser le fond d'une étroite entaille faite dans une pièce métallique...



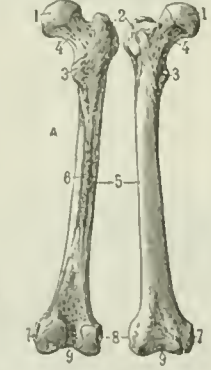
FENDERIE (fan, ri) n. f. Techn. Action de fendre le fer en barres pour le transformer en verges, le bois en baguettes.

FENDEUR (fan) n. m. Ouvrier qui fend le fer, le bois, l'ardoise, etc. Ouvrier chargé de dégrossir le diamant plat et de travailler les pierres précieuses...

FENDI (Peter Franz), peintre, graveur et lithographe autrichien, né à Vienne en 1796, mort en 1842.



F, fémur. 1. Chez les colubères; 2. Chez les araignées.



Fémur (A, face postérieure; B, face antérieure). 1. Tête du fémur; 2. Grand trochanter; 3. Petit trochanter; 4. Col anatomique; 5. Corps du fémur; 6. Ligne épée; 7. Condyle interne; 8. Condyle externe; 9. Poulie.



**FENESTRELLE** n. f. — du lat. *fenestra*, fenêtre. Fenestrelle n. f. — dimin. du lat. *fenestra*, fenêtre. Fenestrelle n. f. — dimin. du lat. *fenestra*, fenêtre. Fenestrelle n. f. — dimin. du lat. *fenestra*, fenêtre. Fenestrelle n. f. — dimin. du lat. *fenestra*, fenêtre.

**FENESTRELLE**, comm. d'Italie (Piémont) (prov. de Turin), dans la vallée supérieure du Clusone, affluent du Po. 123 hab. Fenestrelle a été une position stratégique très importante. Louis XIV y fit élever un premier fort en 1686, puis les ducs de Savoie, rois du Sardaigne, en construisirent d'autres.

La vallée de Clusone dépendait du Briançonnais, mais fut cédée à la Savoie par le traité d'Utrecht. La forteresse servit de prison à Xavier de Maistre, qui y écrivit « le Voyage autour de ma chambre » et Saintino y a placé la scène de « l'Inciola ».

**FENESTRER** n. str. — du lat. *fenestra*, fenêtre. v. a. Archéol. Ajouter une surface plane en y pratiquant des ouvertures, des fenêtres ou fenestration : La pratique de fenestrer les lames des épées ne paraît pas antérieure au XVI<sup>e</sup> siècle.

**Fenestré**, ée part. pass. du v. Fenestrer. — Il st. nat. Se dit d'un organe percé régulièrement ou parsemé de taches qui ressemblent à des trous.

**FENESTRIER** n. str. — du lat. *fenestra*, fenêtre. a) Qui fait des fenêtres : Ouvrier FENESTRIER. Qui a des fenêtres. Maison FENESTRIÈRE. Qui aime à regarder par la fenêtre :

Elle fenestrière et troitière,  
Rarement bonne ménagère.  
(Vieux proverbe.)

**FENÊTRAGE** n. m. Archit. Syn. de FENESTRAGE.

**FENÊTRANGE** (ou allem. *Fistlingen*), bourg d'Alsace-Lorraine (Lorraine), sur la Sarre, tributaire de la Moselle. 1.490 hab. Étangs, forêts, sites agréables. En 1871, Fenétrange faisait partie du département de la Meurthe quand elle fut cédée à l'Allemagne.

**FENÊTRE** (du lat. *fenestra*, même sens) n. f. Ouverture pratiquée dans le mur extérieur d'un bâtiment pour y laisser pénétrer l'air et le jour : Regarder par la FENÊTRE. Châssis vitré, qui ferme l'ouverture de la fenêtre : Remettre des carreaux à une FENÊTRE.

— Pop. *Faire la fenêtre*. Se dit d'une femme qui attire les hommes en leur faisant des signes de sa fenêtre. *Boucher une fenêtre à quelqu'un*. Lui donner un coup de poing sur l'œil. *Mettre la tête à la fenêtre*. Être guillotiné.

— Apat. Nom donné à deux ouvertures placées à la paroi interne de la cavité du tympan : La FENÊTRE ronde. La FENÊTRE ovale.

— Archit. V. la partie encycl. — Mar. Nom spécial des sabords de l'arrière donnaot du jour aux chambres. *Faussettes fenêtrées*. Mantelets volants dont on se sert en cas de mauvais temps.

— Techn. Ouverture pratiquée dans la platine d'une montre ou d'une horloge. Espace blanc, laissé dans un acte pour être rempli ultérieurement.

— Loc. div. *Jeter par la fenêtre*. Dissiper, dépenser follement : JETER son argent PAR LA FENÊTRE. *Entrer, Rentrer par la fenêtre*. Faire une chose malgré les obstacles opposés par la volonté de quelqu'un :

Le père ouvre la porte au matériel époux,  
Mais toujours l'idéal entre par la fenêtre.  
A. DE MOSSÉ.

— Loc. prov. *Il faut passer par là ou par la fenêtre*. C'est une chose absolument inévitable.

— Archéol. *Foire fenêtre*. En langage de tournois, Mettre les bannières et écussons aux couleurs et devises des tenants aux fenêtres des maisons placées au voisinage de la lice. (La cérémonie qui consistait à placer ces objets était dirigée par les hérauts d'armes qui menaient le cortège des poursuivants d'armes et des demoiselles chargées de distribuer les prix.) *Chapeaux taillés en fenêtre*. Nom donné, de 1180 à 1510 environ, à la coiffure qui consistait dans la coupe très courte des cheveux, dégageant le front, tandis que le reste de la chevelure était conservé dans sa longueur moyenne. Cette mode fut surtout florissante sous Louis XII.) *Fenêtre* se dit aussi annuellement toute ouverture, comme taillaie ou revê de vêtements, ouvertures faites dans le talon d'une lame d'épée, etc. (On disait des souliers *a fenêtrés*, pour des chapeaux *tes taillandés*, etc.)



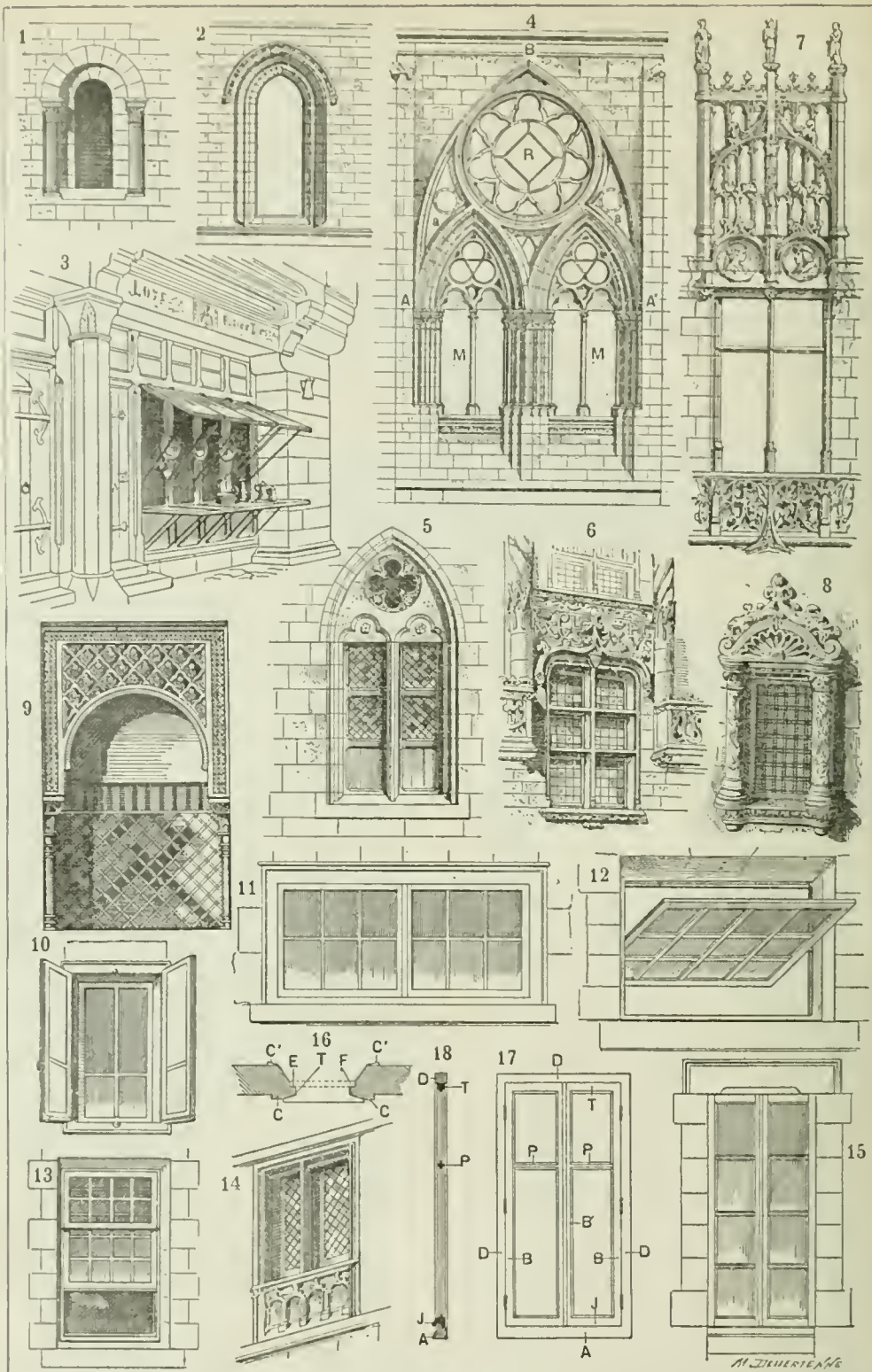
Chevelure « en fenêtre »

— S'entendait, au commencement, aussi bien pour les ouvertures à auvents et à égout des boutiques que pour les bannières elles-mêmes. D'où l'expression *entre a fenêtre*, ouverte car, au moyen d'un, alors que l'emploi des vitres n'était pas courant les mar hants étaient sur le talon inf. On dit aussi *fenêtré* de leurs fenêtres ou vitres.



Soulier à fenêtrés (XVI<sup>e</sup> s.).

— At. h. l. Les fenêtres furent connues chez les Grecs sous une forme antérieure. Les latéraux et les pieds-droits étaient primitivement en bois et, dans la suite, la forme de ces éléments de construction, bien qu'en pierre, eût leur origine. Dans les maisons particulières, le rez-de-chaussée, et même le plus souvent l'étage supérieur, ne prenant pour soi à une quo par de simples fentes de limbre. Les vitrifiables fenêtres s'ouvraient sur les cours intérieures. La maison romaine comme celle de Pompei conservait cette disposition. Les moulures, et parfois des sculptures allant jusqu'à la surcharge, ornent, à l'époque romaine, l'encadrement des fenêtres et des monuments publics. Les fenêtres les plus étroites laissaient sans doute passer ordinairement le jour et l'air sans aucune fermeture. Les fenêtres plus grandes se fermaient au moyen de vantaux de bois. Les pierres translucides et le verre sont aussi d'un usage fréquent, comme on le voit, par exemple, à Pompéi. L'époque romaine emploie peu le



FENÊTRES : 1. Romane (X<sup>e</sup> s.). — 2. Gothique (XII<sup>e</sup> s.). — 3. De boutique (XIII<sup>e</sup> s.). — 4. Gothique (XIII<sup>e</sup> s.) ; A, B, A', arc ogival ; a, arcs fermant les ogives secondaires ; M, meneaux ; R, rail. — 5. Ogivale (fin du XIII<sup>e</sup> s.). — 6 et 7. Gothiques (XV<sup>e</sup> s.). — 8. Renaissance. — 9. Mauvaise. — 10. Dormante. — 11. Gisante. — 12. A bascule. — 13. A guillotine. — 14. Rempante. — 15. A deux ouvrants. — 16. Plan d'une fenêtre : C, chambrane extérieure ; C', chambrane intérieure ; F, feuillure ; E, embrasement ; T, tableau. — 17. Vue intérieure d'une fenêtre : A, appui ; B, B', battant de bois ; D, D', dormant ; J, traverse ou jet d'eau ; P, P', petits bois. — 18. Coupe : A, appui ; D, dormant ; P, petits bois ; T, traverse du haut.

verre. On se contente du claire-voies en bois ou en pierre. Au XIII<sup>e</sup> siècle apparaissent les verrières, qui modifient beaucoup la forme des fenêtres. Les arcs, les rosaces se découpent en compartiments d'une grande richesse de dessin. Au moyen âge, le verre est en usage dans les maisons particulières avant d'être employé dans les édifices publics. Mais, jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, il fut loin d'être la règle. On se contentait souvent de tendre devant les fenêtres des treillis de corde ou de fils de fer ou de cuivre, comme on faisait, en 1347, pour la librairie ou bibliothèque du roi Charles V, ou même de coller sur les meneaux et croisillons des tympans de toile cirée ou de papier huilé, comme on témoignait les comptes de la reine en 1154. Dans les villes, de grands fenestrages éclairent le premier et le second étage. Devant les fenêtres des châteaux, on se contentait souvent d'étendre une tapisserie. A partir du XIII<sup>e</sup> siècle, les ouvertures sont plus vastes : on imagine des châssis plus commodes à manœuvrer et l'ornementation des fenêtres devient une des œuvres les plus délicates de la décoration architecturale.

— ENCYC. Archit. et techn. Une fenêtre se compose, en général, d'un ou de plusieurs châssis constitués par deux traverses horizontales : l'une à la partie inférieure, la seconde à la partie supérieure, et de deux montants qui

s'assemblent à ces traverses. Le grand rectangle formé par l'assemblage de ces pièces se trouve divisé en espaces de dimensions diverses suivant les besoins et limités par de petites traverses. On bouche ces espaces au moyen de vitres ; les traverses secondaires portent le nom de petits bois.

Parmi les divers types de fenêtres, citons : la *fenêtre dormante*, qui est celle dont les battants ne s'ouvrent pas. (On l'appelle aussi *fenêtre à verre dormant*.)

La *fenêtre attergienne*, qui est rétrécie par le haut, c'est-à-dire que le linteau en est moins large que l'appui ;

La *fenêtre rampante*, qui est une fenêtre placée en talus et ne donnant qu'un jour de service ;

La *fenêtre géante*, ainsi appelée parce que sa largeur est beaucoup plus considérable que sa hauteur. (On l'appelle aussi *mezzanine*.)

La *fenêtre rustique*, qui possède pour chambrano les passes de refend ;

La *fenêtre feinte*, qui désigne une peinture figurant extérieurement une fenêtre vraie, pour accompagner celles qui existent ;



Fenêtre d'épée (XVI<sup>e</sup> s.).



D. I. Espagne qui circonscript le cerveau en arrière et en ...

F. — 1. — De ven de la succession entre la ligno ...

F. — 2. — Dans les armes à verrou. Ouverture longitu ...



Fenton.

FENTON (fan) n. m. Es-pèdes ...

FENTON (Explosif), poudre composée de chlorate de ...

FENTON n. m. Techn. V. FANTON.

FENTON, ville d'Angleterre (comté de Stafford); 12.000 h.

FENTON (Edouard), navigateur anglais de la fin du ...

FENTONVILLE, ville des Etats-Unis (Michigan) [comté ...

FENUGREC ou FENU-GREC — du lat. fenugraecum, de fenum, foin, ...



Fenugrec : a, fleur.

FÉNY. — mm. l'A stro Hongro (Hongrie) [comitat de ...

FENYES (Alexandre), statisticien et géographe hongrois, ...

FENZLIE n. f. Genre de myrtacées, à fleurs ...

FEO (Ferra) comp. de la langue ...

FÉODAL, ALE, AUX (du bas lat. feodalis; de feudum, ...

FÉODALEMENT adv. En vertu de la loi féodale; Vassal ...

FÉODALISATION (si-on) n. f. Action de soumettre au ...

FÉODALISER v. a. Soumettre au régime féodal; Féo ...

FÉODALISME (lasm) n. m. Système de la féodalité.

FÉODALISTE (list) adj. Qui est partisan du régime ...

FÉODALITÉ rad. feodal) n. f. Ensemble des lois et ...

FÉODALITÉ à une organisation politique et sociale ...

La féodalité à nos racines dans des institutions anté ...

Nous citerons, parmi les Etats féodaux qui se forment ...

Le point de départ du groupement féodal était donc ...

L'obligation essentielle du vassal envers le suzerain ...

En dehors des droits que le seigneur tenait du contrat ...

À ce titre, le seigneur publiait des ordonnances ou ...

En fin de compte, le régime féodal fut proclamé dans ...

— Fer (ferr) — du lat. ferrum, même sens) n. m. Métal ...

— Par ext. Instrument en fer : Le fer est mieux employé ...

— Se dit, par catachrèse, d'un autre métal servant au ...

— Fer à cheval. Fortif. Ouvrage extérieur de fortifica ...

niers n'avaient que la justice foncière sur leurs propres ...

— Par ext. Organisation, institution entachée des consé ...

— Par ext. Organisation, institution entachée des consé ...

— Par ext. Organisation, institution entachée des consé ...

— Par ext. Organisation, institution entachée des consé ...

BIBLIOG. : F. de Boutaric, *Traité des droits seigneuriaux* ...

FÉODATAIRE n. m. Syn. de FEUDATAIRE.

FÉODISTE n. m. Syn. de FEUDISTE.

FÉODOR IV Ivanovitch, tsar de Russie, né en 1557, ...

FÉODOR III Alexiévitch, tsar de Russie, né en 1657, ...



Féodor III, d'après une peinture du XVIII<sup>e</sup> siècle.

FÉODOR III Alexiévitch, tsar de Russie, né en 1657, ...

FÉODOR IV Ivanovitch (Charles-Frédéric), peintre et ...

FÉODOROVNA. Biogr. V. EUDOXIA.

cercle sur le ventre du pordrean. **Hortic.** Nom désignant deux pontes douces, semi-circulaires, adossées l'une à l'autre. **T.** du barbier. **V. DABBE.** **En fer à cheval.** En demi-ovale. **Table EN FER à CHEVAL,** Table demi-circulaire ou demi-ovale.

— **Bot.** **Bois de fer,** Nom donné dans le commerce à divers bois très durs, comme le *robiniér panacota* de la Guyane, le *rhamnus ellipticus*, le *colubrina racinata* des Antilles, le *sideroxylon cinereum* de Maurice, qui est le bois de fer d'Afrique, le *pagaya pterota* de la Jamaïque, l'*Apuleia ferrea*, le *cesalpinia ferrea* du Brésil, etc.

— **Ch. de f.** **A mi-fer.** Se dit des rails qui empiètent l'un sur l'autre.

— **Constr.** **Fer d'amortissement,** Aiguille de fer onéo sur un poinçon pour tenir certains objets servant de couronnement.

— **Dr.** **Cheptel de fer,** Concession à bail des bestiaux d'une métairie, à la charge d'en restituer une quantité ou une valeur égale, à l'expiration du bail. **Fer ardent** ou **Fer chaud.** Epreuve judiciaire qu'on employait pour reconnaître l'innocence de l'accusé, et qui consistait à lui faire saisir une barre de fer rougie au feu, ou à lui faire mettre la main dans un gantelet également chauffé au rouge.

— **Esscr.** **Fleuret, épée à Croiser le FER.**

— **Fajenc.** **Terre de fer.** Sorte d'argile siliceuse qui sert à faire des ustensils de cuisine assez résistants.

— **Hist.** **Armoire de fer.** **V. ARMOIRE.** **Ordre du fer d'or et du fer d'argent.** Nom que plusieurs historiens donnent improprement à une association de gentilshommes formée à Paris en 1414, par Jean, duc de Bourbon, et dont les membres s'engageaient à combattre à outrance pour l'honneur des dames. (Ce prétendu ordre de chevalerie s'éteignit, en 1431, à la mort de son fondateur. Son nom venait de ce que les associés portaient pour insignes, à la jambe gauche, un fer de prisonnier, qui était d'or pour les chevaliers et d'argent pour les écuyers.)

— **Jeux.** **Passes** sous laquelle on faisait autrefois rouler la bille du billard. **Avoir du fer, Donner du fer.** Se disaient du joueur qui était gêné par une des branches de la passe.

— **Maréchal.** **Fer à cheval.** Sorte de semelle en fer qu'on fixe avec des clous sous le sabot des solipèdes domestiques pour en empêcher l'usure.

— **Fer converti,** Fer à cheval à branches très larges. **Fer à l'anglaise,** Fer qui couvre beaucoup le pied de l'animal. **Fer à glace,** Fer garni de clous qui mordent sur la glace et empêchent l'animal de glisser. **Fer à pantoufle,** Fer à cheval qui a plus d'épaisseur en dedans qu'en dehors et qui s'amincit du côté de la corne. **Fer à la turque,** Fer dont la branche intérieure est courte, étroite, épaisse et taillée en talus sur le bord extérieur. **Fer à planche,** Fer dont les branches sont réunies au moyen d'une traverse. **Fer à la florentine,** Fer fixé au pied, sans pincen, et dépassant la pince.

— **Fer de bœuf,** Ferrure usitée dans certains pays pour les pieds des bœufs.

— **Mar.** **Fer à calfat,** Ciseau du calfat. **Fer de gaffe,** Croc terminant le manche de la gaffe. **Fer à chavre,** Crampe sur laquelle on fixait le chavre pour l'assouplir. **Etre sur le fer** (vieuse expression). Etre amarré sur une ou plusieurs ancre.

— **Mar. anc.** Grosse ancre de galère du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle. **Fer d'andriveau.** **V. ANDRIVEAU.**

— **Métallurg.** **Fer natif,** Fer que l'on trouve à l'état naturel et pur dans la terre. **Fer azuré,** Phosphate de fer. **Fer magnétique,** Minerai de fer que l'on trouve particulièrement en Suède. **Fer oligiste,** Hématite rouge qui contient 69 p. 100 de fer.

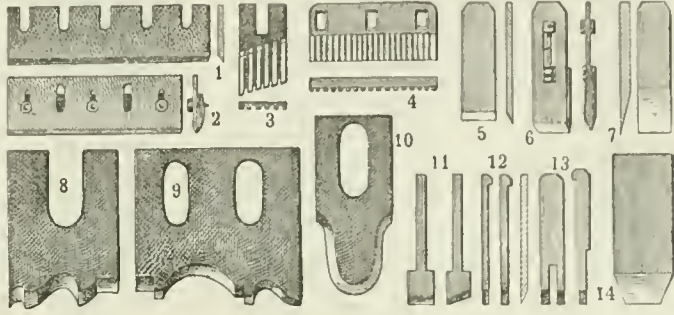
— **Fer spatulique,** Minerai de fer contenant du charbon de protoxyde de manganèse. **Fer argileux,** Mélange intime de fer spatulique avec des minerais argileux. **Fer pisiforme,** Minerai de fer en grains globuleux formé de fer hydroxydé et d'argile siliceux. **Fer aigre,** Fer très cassant à froid. **Fer cendré,** Fer qui a des taches de couleur cendrée, et qui prend mal le poli. **Fer doux,** Celui qui se travaille aisément à froid, sans se casser ni se fendre. **Fer brûlé,** Barre de fer qui, portée à la température du blanc soudant et refroidie à l'air sans être martelée, se brise aussi facilement à chaud qu'à froid. **Fer corrompu,** Fer qui se casse quand il est plié à chaud. **Fer à criques,** Fer à fontes transversales et longitudinales. **Fer dur** ou **Fer de roche,** Fer à texture granuleuse, pliant à froid sans rompre. **Fer écroué,** Fer rendu cassant par le martelage à froid. **Fer écoré,** Fer mal corroyé. **Fer étiré,** Fer qui s'est allongé quand on l'a battu à chaud. **Fer galvanisé,** Fer recouvert d'une couche de zinc pour éviter l'oxydation. **Fer méris,** Fer tenant le milieu entre le fer doux et le fer tendre. **Fer pailleur,** Fer dont les parties ne sont pas assez soudées et qui présente des pailles. **Fer rouverain,** Fer cassant à chaud et qui contient un peu de soufre et d'arsenic. **Fer tendre** ou **cassant à froid,** Fer à texture lamelleuse, contenant du phosphore. **Fer ductile** ou **Fer affiné,** Fer résultant de l'affinage de la fonte brute. **Fer marchand,** Fer ductile débarrassé des scories au moyen du marteau frontal ou de la machine à cingler. **Fer feuillard,** Variété la plus mince du fer plat. **Fer noir,** Tôle de fer. **Fer-blanc.** **V. ce mot.** **Fer battu,** Fer travaillé au marteau sur l'enclume ou embouti à la presse pour la confection de divers ustensils.

— **Minér.** Nom vulgaire d'une variété de gypse cristallisé.

— **Moun.** **Pièce de mi-fer.** Pièce qui ne trébuché pas quand on la pèse.

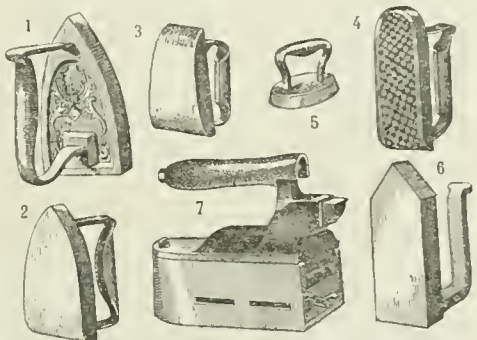
— **Pêch.** **Fer à croc,** Nom d'un gros hameçon dans quelques provinces.

— **Techn.** Nom donné à un grand nombre d'outils en fer servant à divers usages : **Fers à fileter,** à **friser,** à **repasser,** à **souder,** etc. **l'ivot** qui soutient la meule courante, dans un moulin à farine. **Outil** en forme de pince, de dimensions variables, qui sert à travailler les menus objets de verre. **Fer de luçet.** **Fer d'aiguillettes.** Petite pièce de métal fixée au bout d'un lacet, d'une aiguillette, pour aider à les passer. **Fers découpés,** Tiges de laiton en



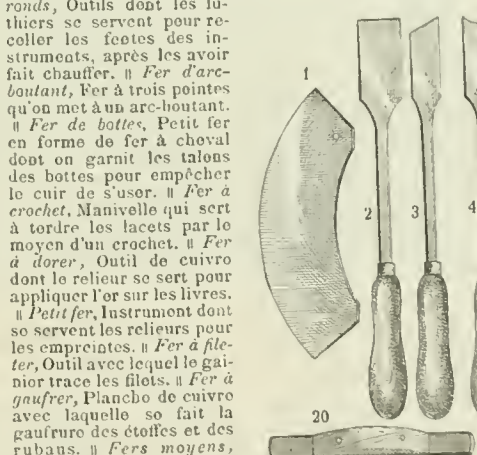
Fers pour machines : 1. A raboter, simple; 2. A contre-fer; 3. A déchequer le bois; 4. A défriser; 8, 9, 10. A mouler. — Fers pour outils à main: 5. 6. 7. De rabot; 11. De guillaume; 12, 13. De bouvet; 14. De colombe.

forme de cœur, employées dans la fabrication du velours. **Fers de frisé,** Broches de laiton employées dans la



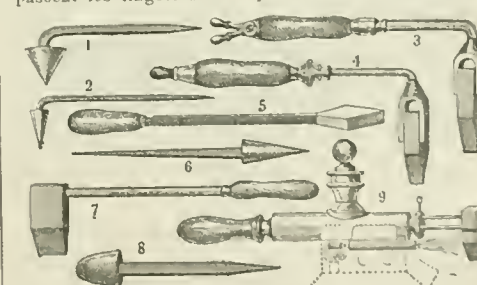
Fer à repasser : 1. De gilette; 2, 3. A glacer; 4. A glacer, à clous; 5. Polonais; 6. De tailleur (carreau); 7. A chauffage intérieur.

fabrication des velours. **Fer embouti,** Tôle relevée en bosse pour figurer divers ornements. **Fers plats,** Fers



Fer (Technol.) : 1. De mégissier; 2, 3, 4. De maçon; 5, 6, 7. A dessin; 8, 9, 10, 11. De cordonnier; 12, 13. De calfat; 14, 15. A joints; 16. A cartou; 17, 18. A coarce; 19. A plaquer; 20. A river.

le bois dans la construction des navires. Les chemins de fer, mis bout à bout sur une ligne à simple voie, feraient plus de seize fois le tour du globe à l'équateur; l'architecture s'en sert de plus en plus. Aussi la sidérurgie a-t-elle donné lieu à des usines colossales : Le Creusot (France), les usines Krupp à Essen (Allemagne), les usines Cockerill à Seraing (Belgique), etc.



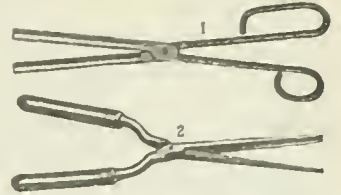
Fers à souder : 1. Croche pour plombier; 2. Pour gazier; 3. Au gaz; 4. robinet régulateur; 5. Au gaz, à courant d'air; 6. Droit; 7. A l'ère carrée; 8. Mahon; 9. A l'esseece minérale.

polir la gutta-percha et les joints de l'enveloppe, aux points de soudure, dans un câble télégraphique.

— **Loc. div. De fer,** Robuste, vigoureux, solide : **Un bras de fer.** **Un homme.** **Un corps de fer.** **Ferme,** indébranlable : **Cue volonté de fer.** **Dur,** impitoyable : **Un cœur de**

**FER. Discipline DE FER.** **Main de fer** dans un gant de veours, Volonté, énergie indéfectible, sous les apparences de la douceur.

— **Age, Siècle de fer.** Epoque mythologique où les hommes devinrent extrêmement méchants, la nature extrêmement ingrate; époque très malheureuse en général. **Age du fer,** Epoque historique où l'on commença à se servir d'ustensils de fer, après s'être servi du cuivre et de la pierre, même pour la fabrication des armes. **Prendre du fer,** Absorber comme médicaments des substances ferrugineuses. **Croiser le fer,** Se battre en duel. **Battre le fer,** Faire des armes. — **Fig.** Se livrer assidûment à quelque occupation : **C'est à force de battre le fer qu'il est parvenu à ce degré d'habileté.** **Battre, Forger le fer quand il est chaud,** Profiter de l'occasion propice, ne pas négliger de poursuivre un affaire qui se présente sous des auspices favorables. **Mettre les fers au feu.** Au fig., Se préparer à agir. **Employer le fer et le feu,** Employer à la fois les instruments tranchants et les caustiques dans une opération chirurgicale. — **Fig.** Employer toute espèce de moyens violents pour arriver à un but. **Porter le fer et la flamme dans un pays,** Lo



Fer : 1. A toijauter; 2. A friser.

ranger par les meurtre et l'incendio. **Tomber, Rouler les quatre fers en l'air.** Se disent d'un cheval qui tombe sur le dos, les quatre pieds lui ayant manqué à la fois, et, par ext., d'une personne qui tombe à la renverse. **Ne pas valoir les quatre fers d'un chien.** Ne valoir absolument rien, les chiens de portait pas de fers.

— **n. m. pl.** Nom vulgaire du forceps. **En T. de légist.** Chaines, menottes : **Mettre les fers aux mains, aux pieds d'un criminel.** **So dit particulièrement d'une peine qui s'appliquait aux soldats et aux marins.** — **Par ext.** Esclavage, état d'oppression : **Il n'y a de liberté durable que pour ceux dont le temps a usé les fers.** (Chateaub.) **En partic.** Esclavage amoureux : **Donner, Porter des fers.**

— **SYN.** Fers, chaînes, liens. **V. CHAINES.**

— **ENCYCL.** **Métallurg.** Sous ses trois variétés industrielles, le fer est le plus abondant et le plus utile des métaux. C'est l'élément principal des machines et du matériel de transport. Il a presque complètement supplanté



Homme aux fers (xviii<sup>e</sup> s.).

FER — FERIALIA

Le fer nat. proprement dit (*fer bleu pur*) est fort rare. Le fer a six valeurs : 1. la forme des sels ferreux, tel le fer rouge, etc. ; 2. et des sels ferrugineux, tel le chlorure ferrique FeCl<sub>3</sub>.

Minéral oxyde magnétique Fe<sub>2</sub>O<sub>3</sub> magnétite ou aimant naturel. peroxyde anhydre Fe<sub>2</sub>O<sub>3</sub> (oligiste, fer spéculaire, limonite rouge, oxyde compact, peroxyde hydraté Fe<sub>2</sub>O<sub>3</sub>.3H<sub>2</sub>O

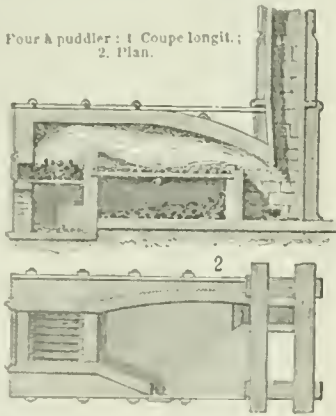
Min. fer, hématite brune, oolithe, carbonate FeCO<sub>3</sub> (siderite ou fer spathique. Les minerais les plus riches et les plus purs sont ceux des magnétites Danemora en Suède. Les silicates de fer, produits artificiels, scories de puddlage, de réchauffage, etc., sont traités avec les minerais naturels.

Fers de commerce. Les fers usuels ne possèdent qu'imcomplètement les propriétés du fer pur. Le métal y est associé à une faible proportion de corps étrangers, dont les principaux sont le carbone, qui augmente la tenacité (*fer fort*) et à l'état de  $0,07$  p. 100, le rend trempable (*acier*). Le soufre, qui le rend cassant à chaud (*fer rouvert*), le phosphore, qui le rend cassant à froid (*fer tendre*), les oxydes métalliques, qui le rendent cassant à chaud et à froid (*fer brut*). On y trouve aussi du silicium, du manganèse, du cuivre, etc. On y introduit souvent certains métaux de nature à lui communiquer des propriétés remarquables : le fer à 8 p. 100 de nickel et 0,05 de carbone (*nickel*) casse à 125 kilogrammes par millimètre carré, avec une limite élastique de 107 kilogrammes, tout en conservant après trempe à l'eau froide une ductibilité qui permet le pliage à froid.

Les fers affectent une texture en rapport avec leur composition : le fer fort est à long nerf, le *fer doux*, moins pur, à nerf plus court, le fer tendre, grossi micacé. Les fers du commerce ont une résistance à la rupture de 20 à 40 kilogrammes, avec une limite élastique environ trois fois moins. Le fer fort se lase et bien forger, raboter, percer sur bord, c'est le plus tenace. Les fers doux, moins carburés, le sont moins.

Fabrication. La connaissance du fer remonte à une haute antiquité, comme le prouvent entre autres choses certains passages de la *Génèse*, du *Doutéironome* et des poèmes d'Homère. On obtient ce métal par deux procédés :

Le procédé direct, qu'on a pu voir fonctionner en Finlande jusqu'en 1875, n'est plus guère en usage que dans les pays non civilisés, comme l'Afrique centrale. Le four le plus simple, et très vers le haut, a 0<sup>m</sup>,25 x 0<sup>m</sup>,40 à la base et 0<sup>m</sup>,50 de hauteur. Il est desservi par deux tuyères soufflant chacune, à 0<sup>m</sup>,08 du fond, le vent d'un soufflet parfois fort ingénieux. On y traite le minerai riche et le charbon de bois en couches stratifiées, pour y obtenir par charge quelques kilogrammes de fer spongieux qu'on retire par le trou de la scorie ou par celui des tuyères ; le marteau en expulse le laitier. Le *foyer catalan*, plus perfectionné, a jusqu'à 1<sup>m</sup>,50 de hauteur. Le minerai et le charbon y sont traités en colonnes séparées, le charbon sur la tuyère un que desservie par une trompe, le minerai sur la face opposée.



Le minerai et le charbon sont traités en colonnes séparées, le charbon sur la tuyère un que desservie par une trompe, le minerai sur la face opposée. La colonne de charbon est couverte de fersails tassés pour servir de gaz réducteur à traverser le minerai. L'alimentation se poursuit en colonnes. A about de cinq à six heures, on obtient un *massicot* de 150 kilogrammes qui est retiré par le dessus, encloué au marteau et converti en *massé*. Le four à loupes (*stuckofen*) avait 1 mètre de hauteur, travaillant en couches stratifiées et d'une façon continue, les loupes étant retirées par une ouverture inférieure ; il contenait en germe le haut fourneau moderne. Chénat et Siemens ont fait, l'un dans un four à sole, l'autre dans une cuve de 3 mètres, chauffée extérieurement, des essais de réduction directe peu satisfaisants, au point de vue du prix de revient. Le fer obtenu par la méthode directe est très pur à cause de la haute température à laquelle se passe la réduction, mais il coûte très cher.

Le procédé indirect consiste à produire au haut fourneau un carbure de fer, le *fonte*, obtenu l'un de qui est ensuite converti en fer. L'affinage de la fonte s'est pratiqué d'abord au *bessemer*, *feu catalan*, *feu vallon*, etc., soit au moyen du *foyer à sole*, où la fonte est refondue avec du charbon de bois en présence d'une scorie basique riche en oxyde de fer, soit par son oxydation, brûlé sans cesse avec le plus grand parti de silicium, du manganèse, du phosphore, du cuivre, etc. Cette méthode est conservée dans quelques pays. En Suède, on traite encore à nos jours les suédoises pour obtenir le *fer dit de Suède*, à tenacité et dureté, destinés surtout à forger, par la cémentation, en chauffant extra de S. et de C., dont on fait deux ou trois fois le tour pour la trempe et la faculté de se lasser à brimer et retremper un grand nombre de fois. En 1842, un anglais, Roger, réalisa pratiquement le puddlage à l'indéfini, le *puddling*, le *puddling* par fort en 1847, on introduisit dans la charge de la fonte au four à reverberer sur sole artificielle et scorie basique affinerie. On a fait usage de fours à puddler où le brassage était produit mécaniquement à l'aide de lamelles, d'Espagne, Dormy, Pernot, Howson, Banks. La balle de fer sortant du bas foyer ou du four à puddler est enclouée au *puddling* en fonte, lamelle encore rouge en barres de *fer à chaud*, qui sont enclouées à longueur et réunies en *paquets* ou masses pour donner, après réchauffage et en se ond'aminage, soit du *fer courroyé*, qui rentre dans la composition de nouveaux paquets, soit directement en tôle ou le *fer profilé* *fer marchand*. L'affinage au bas foyer ou au reverberer donne donc du *fer solide*. On peut y obtenir de l'acier soudé, à la condition de

pousser la décarburation moins loin, de *prendre le fer plus jeune*.

Le puddlage lui-même cède de plus en plus sa place aux nouvelles méthodes d'affinage et la majeure partie du fer est obtenue à l'état fondu (*fer fondu homogène*) par les mêmes moyens qui donnent l'acier fondu, soit au convertisseur, soit au four Siemens, grâce à un affinage poussé plus loin et à une addition finale (*levage*) en matière manganeso riche, qui permet de réintégrer aussi peu que possible du carbone. V. ACIER.

Géogr. econ. Etant donné le rôle essentiel du fer et de l'acier pour la construction des machines industrielles de toute sorte, il est à peine besoin d'insister sur l'extrême importance économique que présente pour un pays la possession d'abondantes mines ferrifères ; mais, comme le minerai exige, pour ses transformations successives en acier ouvrable, des quantités considérables de combustible, la position des grands centres sidérurgiques tend à dépendre de plus en plus de la situation des mines de houille.

La plus grande partie du minerai utilisé en France provient des exploitations de l'Est : Nancy, Clavigny, Briey et Longwy, dont le minerai hydroxyde oolithique fournit une fonte de qualité excellente. Les exploitations de Saône-et-Loire (Mazeyat et Change) viennent ensuite. Au total, l'industrie métallurgique française doit encore emprunter à l'Angleterre, à la Belgique et à l'Allemagne plus du tiers de sa consommation. La plus grande partie est transformée en fonte dans les usines de Meurthe-et-Moselle, qui fournissent les six dixièmes de la production totale française ; mais le département du Nord arrive au premier rang pour la fabrication du fer et des aciers ouvrables. Viennent ensuite les centres métallurgiques du Pas-de-Calais, de Saône-et-Loire, du Gard, de la Loire-Inférieure. La France n'est d'ailleurs pas au premier rang dans le monde pour la production du fer. Elle est infiniment dépassée par l'Angleterre (districts miniers du pays de Galles, du Staffordshire et de l'Ecosse) ; un peu moins par les Etats-Unis, mines du Massachussets, de l'Ohio et de la Pensylvanie ; mais elle dépasse la Prusse, malgré l'importance des villes métallurgiques de la Silésie et du bassin rhénan : Essen, Elberfeld et Barmen ; la Belgique (minerais oligistes d'Entre-Sambre-et-Meuse) ; la Suède (minerais magnétiques de Danemora) ; et la Russie, enrichie par les minerais de fer de la Finlande.

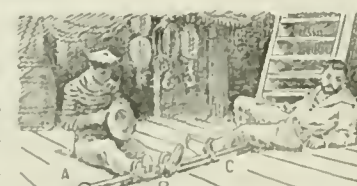
Physiol. Dès 1663, Cardan pressentait la présence du fer dans le corps de l'homme, dont le sang, selon lui, contenait cet élément. Plus tard, C. Schmidt a montré, en effet, que les globules rouges du sang renferment du fer, à l'exclusion de la partie liquide. Les autres organes de l'homme en contiennent également ; d'après Gorup-Besanez, le corps d'un homme de 70 kilogrammes en renferme près de 37,50. Il provient des aliments. Les chiffres suivants indiquent la teneur en fer de quelques aliments, par kilogramme :

Table listing iron content in various foods: Sang de bœuf (0gr.0375), Viande de bœuf (0gr.0618), Viande de veau (0gr.0027), Œufs de poule (0gr.0035), Lait de vache (0gr.0018), Pain de froment (0gr.0018), Haricots blancs (0gr.0075), Lentilles (0gr.0083), Pommes de terre (0gr.0018).

La quantité journalière de fer que doit renfermer l'alimentation d'un adulte doit être d'environ 0<sup>m</sup>,05 à 0<sup>m</sup>,07 (Boussingault), ou de 0<sup>m</sup>,02 à 0<sup>m</sup>,03, d'après les recherches récentes des Dr Lapique et Guillemonat. Ce fer existe dans les globules sanguins à l'état de combinaison azotée, cristallisable, nommée *hémoglobine*. L'hémoglobine, de composition variable suivant les divers animaux, contient toujours, dans une même espèce, la même quantité de fer ; d'où la possibilité de calculer la richesse du sang en fer, soit par des procédés colorimétriques, soit par le nombre des globules par centimètre cube. On retrouve du fer dans les divers organes : le foie, à la naissance en est riche, mais sa teneur passe par un minimum dans la période de croissance. Le jeûne n'en fait pas varier la quantité ; mais, dans les maladies cachectisantes, cette quantité diminue. Le foie de la femme contient en moyenne 2 fois 1/2 moins de fer que celui de l'homme. Les excréments en contiennent normalement ; il n'en existe dans l'urine que des traces imperceptibles.

Thérap. V. FERRUGINEUX. — Phot. Procédés aux sels de fer. Un très grand nombre de procédés photographiques ont pour base l'action de la lumière sur les sels ferriques, qu'elle transforme en sels ferreux, surtout en présence de substances organiques. Les procédés dits *au platine* doivent être rangés parmi les procédés aux sels de fer. V. PLATINOTYPIE.

Législ. crim. *Peine des fers*. En ce qui concerne les condamnés civils, la dénomination « peine des fers » a désigné, sous le régime du Code pénal de 1791, la peine criminelle qui était connue dans l'ancien droit français sous le nom de « peine des galères », et qui l'est aujourd'hui sous celui de « peine des travaux forcés ». La dénomination « fers » était justifiée par cette prescription du Code pénal de 1791 : « Les condamnés à la peine des fers travailleront l'un des pieds sur un boulet attaché avec une chaîne de fer. » C'est le Code pénal de 1810 qui substitua au nom de « peine des fers » le nom de « peine des travaux forcés ».



Peine des fers : A, barre de justice, B, double boucle ; C, simple boucle.

Dans la législation militaire, la peine des fers fut maintenue ; mais, depuis la conquête de l'Algérie, depuis les immenses travaux des routes, d'installation et de fortification que l'administration militaire a dû faire exécuter, la peine des fers s'est confondue avec celle des travaux publics. Dans la marine, la dénomination « peine des fers » est appliquée à la peine disciplinaire de la barre de justice, boucle simple ou boucle double. Un décret du 31 jan-

vier 1900 a aboli, en principe, cette peine, à bord des bâtiments de la flotte, et n'en tolère l'emploi que dans les cas de force majeure et pour assurer la sécurité des hommes on du bâtiment.

Blas. Plusieurs sortes de fers figurent sur les écus, tels que les fers de lance, de javelot, de pique, de fleche,



D'azur à trois fers de fleche d'argent. D'azur à un fer de pique argent mis en pal. D'azur à trois fers de cheval d'argent. De gueules à un fer de javelot d'argent mis en pal. D'argent à fer de lance d'azur à l'antique. De pourpre à un fer de lance d'or mis en pal.

qui sont toujours posés la pointe dirigée vers le chef. On y rencontre également des fers à cheval. Ceux-ci sont ordinairement représentés la pointe en baut, et, lorsque les clous sont d'un émail différent, on les dits *cloués*.

Le fer de moulin ou fer à moulin, ou *croix de moulin*, est une pièce héraldique en forme de H à deux barres et à montants curvilignes, à convexité dirigée en dedans. D'après G. de Geouillac, c'est la figure du fer d'un moulin qu'on place au milieu de la meule. Pour d'autres heraldistes, ce mot est synonyme de ANILLE.

D'argent à un fer de moulin de gueules.

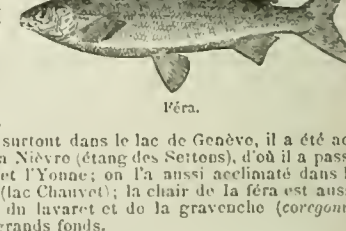
FER (pent-être de l'anc. franç. *fierre*, *fierre*) n. m. Usité dans l'expression *Fer en meubles*, Fournitures nécessaires pour garnir les meubles (laine, crib, etc.) ; *Marchand de literie et de fer en meubles*. On écrit quelquefois FAIRE.

FER (ÎLE DE), en espagn. *Hierro*, la plus petite, en même temps que la plus méridionale et la plus occidentale des Canaries. De forme triangulaire, sa superficie est de 278 kil. carrés ; sa population ne s'élève qu'à 5.420 hab., répartis en une soixantaine de hameaux dépendant tous de Valverde, la capitale et l'unique commune de l'île de Fer. Cette île, toute volcanique et très accidentée, ne se prête guère à la culture ; néanmoins, le sol en est fertile et les montagnes sont couvertes de magnifiques forêts de pins. — C'est par l'île de Fer qu'au XVIII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle presque toutes les nations de l'Europe faisaient passer le premier méridien.

FER (Nicolas DE), graveur et géographe français, né en 1616, mort en 1720. On lui doit plus de 600 cartes, assez peu exactes, mais enjolivées d'ornements qui leur valurent une grande vogue. De Fer, qui a eu le titre de géographe du roi, a écrit aussi une *Introduction à la géographie* (1708), etc.

FÉRA n. f., FÉRAT ou FERRAT (*fé-ra*) n. m. Poisson salmônide, du genre coregonus.

— Euxvet. La féra (coregonus fera) est bien distincte du lavaret (coregonus wartmanni) par son corps plus haut, sa tête conique, son museau large et haut. Ce poisson brun clair, à reflets verdâtres, avec le ventre blanc, atteint 50 centimètres de long. Très commun dans l'Europe centrale, surtout dans le lac de Genève, il a été acclimaté dans la Nièvre (étang des Seillons), d'où il a passé dans la Creuse et l'Yonne ; on l'a aussi acclimaté dans le Puy-de-Dôme (lac Chauvet) ; la chair de la féra est aussi fine que celle du lavaret et de la gravenche (coregonus hiemalis) des grands fonds.



Féra.

FER-A-CHEVAL n. m. Bot. Nom vulgaire du genre hippocrepide. Pl. Des fers-a-cheval. — Mamn. Espèce de grand chauve-souris. — Ornith. Nom vulgaire du merle à collier d'Amérique.

FÈRE (fé) — mot lat. signif. « bêtes fauves ») n. f. Pl. Nom scientifique donné par Linné à l'ordre des carnassiers.

FÉRAL n. m. Archéol. Vase de cuisine, sseau ou puits-sait en terre ou en métal. On dit aussi FEATEN.

FERALIA (*fé* — mot lat.) n. m. pl. Antiq. rom. Fêtes en l'honneur des morts, qui se célébraient, suivant Ovide, du 13 au 21 février. — Euxvet. A l'occasion des *feralia*, on offrait aux morts des fleurs, des fruits, des grains d'or sel. Les riches y joignaient des offrandes plus considérables. Pendant ces jours, tous les autres cultes chômaient, les affaires cessaient, on ne contractait aucun mariage. Le terme propre pour désigner ces fêtes est *parentalia*. *Feralia* est le terme populaire qu'emploie Ovide. Plus tard, on se servit des mots *genialia*, et des jeux, dits *ludi genialici*, furent célébrés à leur occasion.



Féral (XVI<sup>e</sup> s.).

**FÉRAMINE** n. f. Ancien nom vulgaire de la pyrite commune ou pyrite jaune, dont les mineurs se servaient, au lieu de silex, pour obtenir du feu.

**FÉRANDINE** n. f. Industr. et archéol. V. FERRANDINE.

**FERDINANDI** (Giovanni), musicien italien, né à Venise au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, mort à Munich en 1793. Il se fit connaître d'abord comme hautboïste, puis, après avoir publié, en 1730, deux recueils de sonates pour flûte, devint échanson, puis directeur de la musique, enfin conseiller et maître de chapelle du prince-électeur Charles-Albert, qui fut empereur sous le nom de Charles VII. Il écrivit pour le service de ce prince plusieurs opéras : *Berenice*, *Adriano in Siria*, *Demofonte*, *Artaserse*, *Calone in Utica*, *Diana placata*. Ferdinandi était aussi excellent chanteur.

**FÉRANDINIER** n. m. Industr. V. FERRANDINIER.

**FÉRAT** (Jules-Descartes), peintre et dessinateur français, né à Ham (Somme) en 1829. Élève de Léon Cogniet. Comme peintre, il n'a produit que de rares tableaux; mais, comme dessinateur, il a acquis une grande notoriété par ses innombrables compositions dans les *Romans populaires*, les *Chansons* de Béranger, les *Merveilles de l'industrie* de Figuier, les *Grandes usines* de Targan, etc. Cet habile artiste excelle à rendre les types d'ouvriers, les opérations industrielles, les intérieurs d'usage.

**FÉRATIER** n. m. Industr. V. FELATIER.

**FÉRAUD** (Jean-François), lexicographe français, correspondant de l'Institut, né et mort à Marseille (1725-1807). Il a laissé : *Nouveau dictionnaire des sciences et des arts* (1753), livre qui a contribué à faire admettre plus tard les termes scientifiques dans les dictionnaires; *Dictionnaire grammatical de la langue française* (1761), où se trouvent résumées les observations des premiers grammairiens français; *Dictionnaire critique de la langue française* (1787-1788).

**FÉRAUD** ou **FÉRAUD**, conventionnel, né dans la vallée d'Aure, en Armagnac, en 1761, assassiné en 1795. Envoyé à la Convention par les Hautes-Pyrénées, il vota la mort du roi sans appel ni sursis. Il fit quelques efforts pour sauver les Girondins. Délégué à l'armée des Pyrénées-Occidentales, il chargea l'ennemi à la tête des troupes et fut plusieurs fois blessé. Au 9-Thermidor, il fut adjoint à Barras pour diriger la force armée contre Robespierre. En mission aux armées du Nord et du Rhin-et-Moselle, il y déploya le même héroïsme qu'à celle des Pyrénées. Il était de retour à Paris lorsque, le 1<sup>er</sup> prairial an III, éclata une insurrection jacobine, dernière convulsion du parti de Robespierre. Les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, excités par la misère, marchèrent sur la Convention « pour obtenir du pain et reconquérir leurs droits ». Féraud se jeta au-devant d'eux : « Tuez-moi, leur cria-t-il, mais ne violez pas la liberté de l'Assemblée! » Il se coucha même en travers de la porte. Le peuple, exaspéré, le repoussa violemment. Mais une folle l'entendit appeler *Fréron*, et, le prenant pour le chef de la réaction, le tua d'un coup de pistolet. Sa tête, coupée, fut mise au bout d'une pique, et présentée toute sanglante à Boissy d'Anglas, président de la Convention, qui se leva et salua avec respect cette sanglante dépouille. Un nommé Tinel qui, parait-il, n'avait fait que pronier la tête, fut condamné à mort et exécuté, quelque temps après, comme l'assassin de Féraud. Le 14 prairial, la Convention rendit des honneurs funèbres à l'héroïque victime, et Louvet prononça son éloge à la tribune.

**FÉRAUD** (Laurent-Charles), diplomate français, né en 1829, mort à Tangor en 1888. Attaché comme interprète à l'armée d'Afrique, puis au gouverneur de l'Algérie (1845-1878), il avait une connaissance approfondie de la langue et des affaires de cette région; il devint ministre plénipotentiaire à Tanger (1884) et rendit dans ce poste de signalés services à la France.

**FÉRAUD-GIRAUD** (Louis-Joseph-Delphin), magistrat français, né à Marseille en 1819. Avocat à Marseille, Féraud-Giraud, après avoir rempli diverses fonctions dans la magistrature, fut nommé, en 1878, conseiller à la Cour de cassation et prit sa retraite comme président de chambre honoraire. Il a publié : *De la juridiction française dans les Echelles du Levant et de Barbarie* (1858); *Police des bois, défrichements et reboisements* (1861); *Traité de la grande voirie et de la voirie urbaine* (1865); *Occupation militaire : recours à raison des dommages causés par la guerre* (1881); *Code des transports de marchandises et de voyageurs par chemins de fer* (1883); *Code des mines et des mineurs* (1887); *Droit d'expulsion des étrangers* (1889); etc.

**FÉRAUDY** (Mario-Maurice né), acteur français, né, en 1859, à Joinville-le-Pont, où son père commandait l'école militaire de gymnastique. Sorti du Conservatoire, avec le 1<sup>er</sup> prix de comédie (1880), il entra alors à la Comédie-Française, pour tenir l'emploi des comiques et fut sociétaire en 1887. Son jeu est plein de finesse et de gaieté. Parmi les pièces où il a créé des rôles avec le plus de succès, nous citerons : *le Député de Bombignac*, *Chamillar*, *Prepa*, une *Famille*, *L'Amour brodé*, *Catolins*, *Catherine*, etc. Il fut nommé professeur au Conservatoire. On lui doit plusieurs petites comédies avec Bouché et un recueil de vers : *Fleurs émus* (1896).

**FÉRAULT** (rô) adj. || *Liais férault*, Espèce de pierre poreuse et rougeâtre qui se trouve sous le lias. || On écrit aussi FÉRAUD.

**FÉRAZAK** (Abou-Firas-Hammam-ibn-Ghaleb-ibn-Sasa, surnommé), poète arabe, né un peu après l'hégire, et mort à Bassorah en l'année 110, soit 728 apr. J.-C. Il vécut surtout à la cour des Omeyyades de Damas. Ses poésies consistent en un *diwan* et des *sabres* adressées à Djébir.

**FERBER** (Jean-Jacques), minéralogiste suédois, né à Karlskrona en 1743, mort à Berne en 1790. Les leçons d'Antoine Schwab, puis celles de Wallonius et de Linné, qu'il suivit à Upsal, changèrent en passion son goût

pour la minéralogie. Après avoir visité l'Allemagne, la France, l'Angleterre, etc., Ferber accepta une chaire de physique et d'histoire naturelle à Mittau (1771). Il fut attaché à l'académie de Berlin (1788), et composa un grand nombre d'ouvrages et de mémoires, qui ont contribué aux progrès de la géographie physique du globe.

**FERBÉRITE** n. f. Variété ferreuse de wolfram.

**FERBINTI STROESCI**, comm. de Roumanie (distr. d'Ilovoa); 2.800 hab.

**FER-BLANC** n. m. Tôle de fer doux laminé ou battu, réduit en lames minces recouvertes d'une couche d'étain.

— *ENCYCL.* La fabrication du *fer-blanc* comprend deux opérations distinctes : le laminage de la tôle et l'étamage. L'étain se combine avec le fer, pour former un véritable alliage, en ce qui concerne la couche inférieure, tandis que la couche supérieure, ayant un très beau brillant, est constituée par de l'étain pur. La tôle étamée est plongée dans un bain de suif fondu et polie par le *brostoge*, opération qu'on exécute en passant la tôle dans du son ou de la farine, puis en la frottant avec une peau de mouton. Les usages du fer-blanc sont de plus en plus nombreux. Il sert à la fabrication d'une infinité d'objets usuels et à la confection de boîtes de conserves alimentaires.

**FERBLANTERIE** (rô) n. f. Techn. Art, commerce du fer-blancier : La *FERBLANTERIE* comprend non seulement la fabrication des ustensiles en fer blanc, mais aussi celle des objets en fer battu, en zinc et en laiton.

— *Arg. milit.* Ensemble de décorations. || On dit aussi, dans le même sens, *BATTERIE DE CUISINE*.

**FERBLANTIER** (ti-ê) n. m. Celui qui fabrique ou vend des objets en fer-blanc. || Adjectiv. : *Marchand FERBLANTIER*.

— *Fig. Officier de commissariat de la marine, à cause de la couleur blanche des galons et des boutons : Encore un FERBLANTIER nommé sous-chef !* (Guy de Maupassant.)

**FERCHARD**, nom commun à plusieurs princes qui ré-



Jeton de l'ancienne corporation des ferblantiers.



Boissy d'Anglas saluant la tête de Féraud, d'après Raffet.

gnèrent sur l'Ecosse au VII<sup>e</sup> siècle et sur la vie desquels on ne sait rien de certain.

**FER-CHAUD** n. m. Méd. Ancien nom du cautère. || Nom vulgaire du pyrosis, des dyspeptiques. || Pl. *Des FER-CHAUDS*.

**FER-DE-LANCE** n. m. Erpét. Nom vulgaire du bothrops lancéolé des Antilles. || Pl. *Des FER-DE-LANCE*.

— *Mamm.* Nom vulgaire d'une chauve-souris du genre phyllostoma.

**FERDINAND** (Louis ELLE), peintre. V. ELLE.

**Ferdinand le Noceur**, comédie en 4 actes, par Léon Gandillot, jouée au théâtre Déjazet, le 19 décembre 1890. — Le négociant Fourgeot, un incorrigible fétard, dont la femme est morte de chagrin, veut marier sa fille Paulette, mais il ne veut la donner qu'à un jeune homme absolument vertueux. Cet oiseau rare, il le trouve dans son secrétaire, le sage et rangé Ferdinand. Il envoie Ferdinand à Beaugency pour faire la cour à sa fille. Là, le bruit se répand que Ferdinand est un noceur. Aussitôt, il est recherché des femmes qui l'adorent, des hommes qui veulent l'inviter, il revient à Paris, où il est relégué par une pharmacienne inflammable, et, à la suite de scènes divertissantes et de quiproquos, il finit, malgré Fourgeot, par épouser Paulette, séduite par son prestige de viveur. Le dialogue est vif et amusant.

ALLEMAGNE

**Ferdinand I<sup>er</sup>**, empereur d'Allemagne, frère puîné de Charles-Quint, né à Alcalá de Henarés (Espagne) en 1503, mort à Vienne en 1551. Son frère lui abandonna, à titre de possessions héréditaires, l'archiduché d'Autriche, la Styrie, la Carniole, le Tyrol et l'Alsace. Ferdinand devint roi de Bohême et de Hongrie en 1526, roi des Romains en 1531, et, après l'abdication de son frère, empereur d'Allemagne en 1558. Il persécuta d'abord les hérétiques dans ses États héréditaires, mais, à partir de 1552, il se montra de plus en plus tolérant et négocia la paix religieuse d'Augsbourg. Il fut le chef de la branche cadette de la maison des Habsbourg et le fondateur de la monarchie autrichienne. Sous son règne commença la longue lutte de l'Autriche contre les Turcs.

**Ferdinand II**, empereur d'Allemagne, petit-fils du précédent, né à Gratz en 1578, mort à Vienne en 1637. Roi de Bohême en 1617, de Hongrie en 1618, il fut couronné empereur l'année suivante. Élevé des jésuites et leur instrument dévoué, il s'attacha, pendant toute sa vie, à extirper le protestantisme. En 1618, la noblesse de Bohême se révolta : ce fut le commencement de la guerre de Trente ans. Vainqueur de l'électeur palatin Frédéric V, que les Bohémiens avaient choisi pour roi, et de la ligue des princes protestants, Ferdinand II fit occuper toute l'Allemagne du Sud et se tourna ensuite contre les protestants de l'Allemagne du Nord. Wallenstein créa l'armée impériale et autrichienne, vainquit le roi de Danemark et occupa les côtes de la Baltique. Ferdinand II publia alors son fameux *Édit de restitution* 1629, qui dépouillait les protestants de leurs biens. Mais Richelieu, alarmé de la puissance croissante de la maison d'Autriche, déclara Gustave-Adolphe à venir au secours de ses coreligionnaires 1630 et 1631, et déclara ouvertement la guerre à l'empereur. Le roi de Suède écrasa les Impériaux à Leipzig 1631 et à Latzen 1632, où il perdit la vie. Ferdinand II ne put pas vaincre la coalition de la France, de la Suède et des protestants allemands, bien que l'assassinat de Wallenstein (1634) l'eût rendu maître de sa puissante armée. Il mourut sans avoir pu réaliser tous ses projets ni vu la fin de la guerre.

**Ferdinand III**, empereur d'Allemagne, fils du précédent, né à Gratz en 1608, mort à Vienne en 1657. Il devint roi de Hongrie en 1625, et de Bohême en 1627, roi des Romains en 1636, et succéda à son père en 1637. Il se montra plus conciliant et plus pacifique que son père, surtout après les défaites que Baner, Bernard de Saxe-Weimar, Torstenson, Turckoo, Coudé et Wrangel firent essuyer à ses troupes. Après de longues négociations, la paix fut arrêtée par les traités de Westphalie (1648), qui garantissaient la liberté religieuse et annihilèrent les pouvoirs de l'empereur. Des lors les empereurs s'occupèrent avant tout de leurs pays héréditaires et de la monarchie austro-hongroise. Ferdinand III modifia la constitution judiciaire de l'Allemagne.

**Ferdinand IV**, roi des Romains, fils aîné de Ferdinand III, né en 1634, mort en 1654. Couronné comme roi de Bohême (1646) et de Hongrie (1647), et élu la même année roi des Romains par la diète de Ratisbonne.

AUTRICHE

**Ferdinand I<sup>er</sup>**, empereur d'Autriche, né à Vienne en 1793, mort à Prague en 1875. Il était fils de l'empereur François I<sup>er</sup> et de sa seconde femme Marie-Thérèse, fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles. Son éducation première fut très négligée, à cause de sa mauvaise santé et à cause de l'insuffisance de ses gouverneurs. Il ne fut admis qu'en 1829 aux délibérations des ministres, et en 1830, son père François I<sup>er</sup> le fit couronner roi de Hongrie. L'année suivante, il épousa Marie-Anne-Caroline, fille du roi de Sardaigne. Devenu empereur en 1835, son incapacité et sa mauvaise santé l'obligèrent de laisser le gouvernement à une régence, dirigée surtout par de Metternich, en qui il avait autant de confiance que le feu empereur. La politique réactionnaire de François I<sup>er</sup> fut continuée. Quelques réformes furent cependant réalisées; le régime féodal fut adouci, le réseau des routes carrossables et des voies ferrées considérablement développé. Couronné roi de Bohême en 1836 et roi de Lombardie en 1838, Ferdinand promulgua, en cette année, une amnistie générale en faveur des condamnés politiques italiens. En 1846, le soulèvement de la Galicie amena l'annexion de la république de Cracovie au profit de l'Autriche, qui se l'annexa. L'année suivante, commencèrent les mouvements nationaux et démocratiques; l'empereur dut accepter la démission de Metternich, et la formation d'un ministère responsable. Malgré ces concessions, les Vénitiens se révoltèrent, en 1848. L'empereur se retira à Innsbruck, revint à Vienne et se dirigea finalement vers Olmutz, où il abdiqua en faveur de son neveu François-Joseph I<sup>er</sup>. Il se fixa à Prague ensuite, ne prit plus part aux affaires et ne retourna même plus à Vienne. Il n'eut pas d'enfant.

**Ferdinand I<sup>er</sup>, II, III**, rois de Bohême. V. FERDINAND I<sup>er</sup>, II, III, empereurs d'Allemagne.

**Ferdinand-Charles-Joseph d'Este**, archiduc d'Autriche, né à Milan en 1781, mort à Ebenzeveuer en 1850. Second fils de l'archiduc Ferdinand-Charles-Antoine-Joseph, frère des empereurs Léopold II et François II, et de Marie-Beatrix d'Este, princesse de Modène, il commanda pendant la campagne de 1805 le troisième corps de l'armée autrichienne, qui fut battu et coupé sur le Danube, mais parvint à se retirer en Bohême avec quelques troupes. En 1809, il prit l'offensive en Pologne, d'où il ne tarda pas à être repoussé. On le retrouve commandant supérieur de la Hongrie en 1816 et gouverneur général de la Galicie de 1830 à 1846.

BULGARIE

**Ferdinand** (Maximilien-Charles-Léopold-Marie de Saxe-Cobourg), prince de Bulgarie, né à Vienne en 1861.

Fils du prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha et de la princesse Marie-Clémentine d'Orléans, fille de Louis-Philippe, il fut, après l'abdication d'Alexandre de Battenberg, appelé par le *Sobranie*, ou Assemblée nationale de Bulgarie, au gouvernement de cette principauté (1887). Il se rendit presque aussitôt à Sofia où, secrètement encouragé par l'Autriche et l'Angleterre, il brava résolument l'opposition de la Russie, qui longtemps empêcha les puissances de le reconnaître officiellement, et entreprit plusieurs années en Bulgarie une agitation dont les complots de Nabokof, de Panitsa, de Kasavlof, etc., ont pu donner une idée à l'Europe. L'assassinat de Stamboulof, chef du parti autriche et la mort du tsar Alexandre III amenèrent une



Ferdinand.

FERDINAND

d'union entre le cabaret le Saint-Petersbourg et la Bulgarie, où l'autorité du prince Ferdinand parut s'être affirmée.

ITALIE

FERDINAND I<sup>er</sup>, roi de Naples. 1123-1194. Fils naturel de A. ... Ma ... et le royaume de Naples, et qui lui donna le nom de son état ...

FERDINAND II, roi de Naples. 1469-1506. Petit-fils de Ferdinand I<sup>er</sup> et de Alonse II, il devint roi par l'abdication de son père ...

FERDINAND III, roi de Naples. V. FERDINAND V le Catalique.

FERDINAND, duc de Parme, né et mort à Parme (1751-1802). Petit-fils de Philippe V, roi d'Espagne ...

FERDINAND I<sup>er</sup>, roi des Deux-Siciles, né et mort à Naples (1751-1825). Troisième fils de don Carlos de Bourbon ...

Ferdinand et le Mérite (ordre de Saint-), institué par le roi des Deux-Siciles Ferdinand I<sup>er</sup>, le 1<sup>er</sup> avril 1808 ...

FERDINAND II, roi des Deux-Siciles, né à Palerme en 1810, mort à Caserte en 1859. Petit-fils de Ferdinand I<sup>er</sup> et fils de François I<sup>er</sup> ...

FERDINAND (Albert-Amédée), duc de Gènes, né en 1822, mort en 1835. Second fils de Charles-Albert, roi de Sardaigne ...

FERDINAND I<sup>er</sup> et FERDINAND II, grands-ducs de Toscane. V. Médicis.

FERDINAND III, grand-duc de Toscane, archiduc d'Autriche, né et mort à Florence (1769-1824). Le grand-duc Léopold d'Autriche, dont il était le second fils ...

ESPAGNE

FERDINAND I<sup>er</sup>, le Grand, roi de Castille, de Léon et des Asturies, mort à Léon en 1065. Second fils de Sanche III ...

FERDINAND II, roi de Léon, mort en 1188. Second fils d'Alfonse VII, roi de Castille et de Léon ...

FERDINAND III, le Saint, roi de Castille et de Léon, né en 1199, mort à Séville en 1252. Fils d'Alfonse IX, roi de Léon ...

Ferdinand (ordre militaire de Saint-), institué par les Cortès d'Espagne pendant la guerre de l'Indépendance contre Napoléon (août 1811) ...

FERDINAND IV, dit l'Ajourné, roi de Castille et de Léon, né en 1285, mort en 1312. Appelé au trône dès 1295, après la mort de son père, Sanche IV ...

FERDINAND I<sup>er</sup>, dit le Juste et l'Honnête, roi d'Aragon et de Sicile, né en 1380, mort en 1416. Second fils de Jean I<sup>er</sup>, roi de Castille ...

FERDINAND V, le Catholique, roi d'Aragon, de Castille, de Sicile et de Naples, né à Soz en 1452, mort à Madrigalejo en 1516. Fils de Jean II, roi d'Aragon ...



Ferdinand V.

— BIBLIOGR. : Mignot, Histoire des rois catholiques Ferdinand et Isabelle (Paris, 1766); Prescott, History of the reign of Ferdinand and Isabella (Londres, 1833); etc.

FERDINAND VI, roi d'Espagne, né en 1712, mort en 1759. Ayant succédé à son père, Philippe V, le 10 août 1746, il prit part ...

FERDINAND VII, roi d'Espagne, né à Saint-Ildesonso en 1781, mort à Madrid en 1833. Fils aîné du roi Charles IV ...



Ferdinand VII.

— BIBLIOGR. : Mignot, Histoire des rois catholiques Ferdinand et Isabelle (Paris, 1766); Prescott, History of the reign of Ferdinand and Isabella (Londres, 1833); etc.



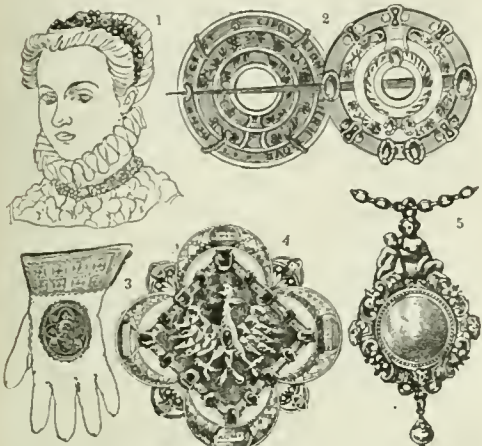
Ordre de Saint-Ferdinand.





**FERMAIL** (*ma-ill* [ll ml.]) — rad. *fermer* n. m. Archéol. Nom générique d'objets assez différents, mais qui présentent ce rapport commun d'être tous œuvres d'orfèvre. || Pl. Des FERMAUX.

— **ENCYCL.** Le *fermail* est tout à tour une agrafe de manteau ou de chape, une plaque fixée sur le gant épiscopal, une applique de joaillerie fixée en avant du bandeau



1. Fermail de coiffure (XVII<sup>e</sup> s.); 2. Fermail (agrafe, XVIII<sup>e</sup> s.); 3. Fermail de gant d'évêque (XVIII<sup>e</sup> s.); 4. Fermail de chape (XVIII<sup>e</sup> s.); 5. Fermail médaillon (XVIII<sup>e</sup> s.).

d'une couronne, une pièce héraldique en forme de boucle, un insigne d'ordre de chevalerie, un chaton de bijouterie, une agrafe de manteau de sacre. Par extension, on a souvent appelé « fermail » la couronne ou le diadème portant le fermail d'orfèvrerie. Le fermail médaillon était un joyau que l'on portait pendu au cou par un collier ou une chaîne. « Fermail » signifie encore « fermoir de livre ». V. FERMOIR.

**FERMAILLÉ, ÉE** (*ma-ill* [ll ml.]) adj. Blas. Qui porte des fermails.

**FERMAILLET** (*ma-ill-é* [ll ml.]) — dimin. de *fermail* n. m. Petit fermail. || Chaîne d'or à fermail, que les dames portaient autrefois dans leur coiffure.

**FERMAILLIER** *ma-ill-é* [ll ml.] n. m. Artisan qui fabriquant les fermails, ou marchand qui en vendait. (On distinguait, au moyen âge, les fermailleurs d'étain et les fermailleurs de laiton. Ces ouvriers faisaient surtout des boucles et des anneaux, les fermails d'or et d'argent étant besogne d'orfèvre; mais ils tenaient aussi les fermoirs de livres, dès en cuivre, etc.)

**FERMANAGH**, comté d'Irlande (prov. d'Ulster). La superficie est de 1.900 kilom. carr.; 74.170 hab. Laiteries; carrières de grès et de calcaire.

**FERMANT** (*mon*), **ANTE** adj. Qu'on ferme, qu'on peut fermer : *Armoire FERMANTE*. || *A portes fermantes*, Quand on ferme les portes. || *A jour fermant*, *A nuit fermante*, *A la fin du jour*, *A la nuit tombante*.

— n. m. Volet disposé pour couvrir une peinture ou un miroir : *Tableau à FERMANTS*.

**FERMANVILLE**, comm. de la Manche, arr. et à 21 kil. de Cherbourg, sur le littoral du Cotentin; 1.278 hab.

**FERMAT** (Pierre de), mathématicien, né à Beaumont-de-Lomagne, près de Montauban, en 1601, mort en 1665. Il doit conseiller au parlement de Toulouse (1631). Au milieu des devoirs de sa charge, il sut se créer des occupations littéraires et se mit à étudier les mathématiques avec passion. Pascal le nomme le *premier homme du monde*, et avoue qu'il ne peut pas toujours le suivre dans ses recherches. Fermat publiait rarement ses découvertes, et négligeait même d'en écrire les démonstrations. Il en résulta qu'un grand nombre de ses travaux ont été perdus. Les trois plus hautes autorités, d'Alembert, Lagrange et Laplace, lui font honneur de la première idée du calcul différentiel. « On doit à Fermat, dit d'Alembert, la première application du calcul aux quantités différentielles pour trouver les tangentes. » Des lettres de Fermat, de 1636, prouvent qu'il savait représenter les courbes par des équations, antérieurement à la publication de la géométrie de Descartes. Enfin, Laplace pense que Fermat doit partager avec Pascal l'honneur de l'invention du calcul des probabilités. Les principaux écrits de Fermat ont été publiés par son fils, à Toulouse, en 1679, sous le titre de : *Varia opera mathematica*. En 1843, le gouvernement obtint des Chambres un crédit pour la réimpression de ses œuvres; mais ce projet n'eut pas de suite. Brassinne en a donné les parties les plus importantes dans le *Précis des œuvres mathématiques de Pierre Fermat* (1853). Fermat avait laissé une réputation de profond savoir dans les questions de droit, et d'une sévère intégrité.

**FERMAT** (Samuel de), fils du précédent, né à Toulouse en 1632, mort en 1690. Avocat, puis conseiller au parlement, il consacra ses loisirs aux lettres. Outre une bonne édition du *Diophrante* de Bachet (1670), une édition des principaux écrits de son père (1679), une traduction

des *Trailés de la chasse* d'Arrien et d'Oppien (1680), on lui doit : *Variorum carminum libri IV* (1680), recueil de vers français et latins; *Dissertationes de re militari, de auctoritate Homerij apud juridconsultos*, etc. (1680).

**FERME** (du lat. *firmus*, même sens) adj. Solide, fixe, stable : *Un terrain FERME*. || Compact, résistant : *Le poisson de mer à la chair plus FERME que le poisson de rivière*. || Assuré, qui ne tromble, ne vacille, n'hésite pas; puissant, vigoureux : *Il pondra d'une voix FERME*. *Marcher d'un pas FERME*. *Agir d'une main FERME*.

— **Terre ferme**, Contient : *Aborder en TERRE FERME*. || Substantif. n. m. *Le ferme*, Le sol consistant. || *De pied ferme*, Sans reculer, sans bouger; résolument, courageusement : *Attendre l'ennemi DE PIED FERME*. || *Conversion de pied ferme*, Celle qui se fait autour d'un pivot fixe.

— Fig. Solide; qui ne chancelle, qui ne faillit pas; résolu, stable, décidé : *Etre FERME dans ses desseins*. *Faire une réponse FERME*. *Un homme doux ne se montre FERME que dans les circonstances graves*. (Laténa.)

— **Bours**. Se dit des opérations qui ont un caractère définitif, par opposition aux opérations dites à *prime*, que l'on peut résilier en abandonnant une certaine somme ou prime stipulée dans le contrat. || Se dit par extension et avec le même sens, dans le commerce, par opposition à une opération commerciale conditionnelle.

— **Manég**. On dit qu'un cheval *saute de ferme à ferme*, quand il saute dans la même place. || *Cavalier ferme sur ses étriers*, Cavalier qui se tient bien en selle.

— **Jeu**. A la paume, *Avoir le coup ferme*, Pousser la balle avec vigueur.

— n. m. **Bours**. Opération ferme : *Dans tout le feu des reports, des fin courant, des primes, des FERMES*. (Balz.) || Adverbialement. Par achat ou vente ferme : *On appelle report sur prime une opération par laquelle on achète FERME, fin courant, des effets qu'on revend à prime fin prochain*. (Proudh.)

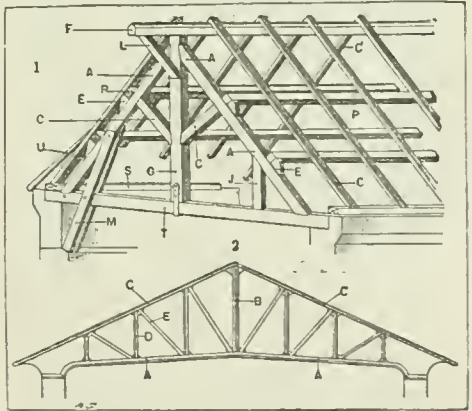
— adv. **Ferme**ment, solidement : *Un clou qui tient FERME*. || Beaucoup, fortement, vigoureusement : *Frappez FERME, criez plus FERME encore, c'est le moyen d'arriver*. || Fig. Hardiment, résolument, énergiquement; avec assurance : *Soutenir FERME un gros mensonge*. *Croire fort et FERME aux esprits*.

— S'emploie comme interjection pour encourager à la fermeté : *Allons! FERME!*, et aussi comme commandement dans certaines manœuvres d'artillerie : *Dressez la pièce : FERME!*

— **SYN.** Ferme, constant, inébranlable, etc. V. CONSTANT. — **ANTON.** Chancelant, ébranlé, flageolant, tremblant, vacillant. — **Mou**, souple. — **Défaillant**, faible, pusillanime.

**FERME** (subst. verb. de *fermer*) n. f. Constr. Assemblage des pièces de bois qui portent le faite d'un comble. || *Demi-ferme d'arêtier*, Moitié de la ferme d'un comble qui est placée dans le plan de l'arêtier. || *Demi-ferme de croupe*, Moitié de la ferme d'un comble placée dans le milieu de la croupe. || *Ferme brisée*, Ferme d'un comble en mansarde.

— **Théâtre**. Décor monté sur châssis, qui s'élevait des dessous par les trappillons et se tient rigide sans être soutenu sur les côtés comme les châssis de coulisses : *Les fonds de décors fermés et les décors isolés sont des FERMES*.



1. FERME EN BOIS : A, A, arbalétriers; C, C, contre-ôches; C', C', chevrons; E, E, échantignolles; F, falcage; G, poinçon; J, jambette; L, asselier; M, moise; P, P, pannes; S, sablière; T, entrail; U, coyau. — 2. FERME MÉTALLIQUE : A, A, tirants; B, poinçon; C, C, arbalétriers; D, contre-fiche verticale; E, contre-fiche oblique.

— **ENCYCL.** Constr. Qu'elle soit en bois, en fonte ou en fer, la ferme est constituée de deux pièces inclinées suivant la pente du toit et que l'on appelle *arbalétriers*; ceux-ci s'assemblent à leur sommet avec une pièce verticale nommée *poinçon*. Une pièce horizontale appelée *entrail* ou *tirant*, suivant que la ferme est en bois ou métallique, relie les deux extrémités inférieures de ces arbalétriers. En outre, le poinçon vient s'assembler avec l'entrail, de haut en haut, en son milieu, et s'oppose à sa flexion. Le falcage repose sur la tête du poinçon. Deux *contre-fiches* reportent sur le poinçon la pression exercée sur les arbalétriers par les pannes, sur lesquelles sont disposés les chevrons supportant la couverture. On donne fréquemment le nom de *faux entrail*, ou d'*entrail retroussé*, à une seconde pièce de bois ou à un second tirant placé au-dessus de l'entrail ou du tirant proprement dit. Enfin, de petites pièces de bois, taillées en triangle et nommées *échantignolles* ou *échantignolles*, empêchent les pannes de glisser sur les arbalétriers.

**FERME** (du bas lat. *firma*; de *firmus*, ferme, coavoué) n. f. Ecoa. rur. Contrat par lequel un propriétaire abandonne à quelqu'un, moyennant une rente ou un loyer, la jouissance d'un bien mobilier : *Donner à FERME un domaine*. *Prendre la FERME d'un domaine*. || Domaine, exploitation rurale louée à ferme : *Exploiter une FERME*. || Habitation d'un fermier : *Incendier une FERME*.

— *Ferme-modèle* ou *Ferme-école*, Exploitation agricole dans laquelle on forme de jeunes agriculteurs à la pratique raisonnée de leur art.

— **FIN.** Perception de divers impôts, concédée autrefois par le gouvernement à certains individus, à certaines

compagnies : *La FERME du sel*. *Ferme des jeux*, Droit concédé à quelqu'un par l'autorité, moyennant rétribution, d'ouvrir, de tenir des maisons de jeu.

— **Jeux**. Sorte de jeu qui se joue avec six dés marqués d'un seul côté de 1 jusqu'à 6 points, et dans lequel le grand coup, qui est de 20 points, porte aussi le nom de *ferme*. Jeu de cartes. V. la partie encycl.

— **ENCYCL.** Ecoa. rur. Les bâtiments d'une ferme seront disposés de telle façon que, de son habitation particulière, le cultivateur en puisse facilement effectuer la surveillance. Dans beaucoup de régions de la France le nord et les environs de Paris notamment, on les groupe, l'habitation particulière comprise, autour d'une cour rectangulaire ou carrée qu'ils limitent de toutes parts, et dans laquelle on accède par une porte cochère. L'écurie, la vacherie, la bouvierie, la bergerie, la porcherie, les granges, etc., sont l'une à la suite de l'autre, mais chacune d'elles aux emplacements qui conviennent le mieux. Autant que possible, les portes de l'écurie font face au midi, celles de la vacherie regardent l'est ou l'ouest, celles de la bergerie s'ouvrent sur le midi ou sur le nord. La laiterie et le magasin à fourrages sont éloignés de la porcherie et du clapier, d'où s'échappent toujours plus ou moins de mauvaises odeurs. La porcherie est d'ailleurs établie à proximité d'un puits ou d'une fontaine, pour qu'on puisse opérer autant de lavages qu'il est nécessaire. On réserve pour le clapier et le poulailler des pièces sèches et saines.

On dispose les granges là où il est possible aux voitures de circuler avec aisance. La fosse ou la plate-forme au fumier est placée dans la cour, non loin de l'écurie, de la vacherie, de la bouvierie et de la bergerie.

Les bâtiments ainsi groupés sans interruption présentent deux graves inconvénients : en premier lieu dans le cas d'incendie, en second lieu quand il devient nécessaire d'éduifer des constructions nouvelles.

— *Ferme-école* ou *Ferme-modèle*. On donne ce nom à un établissement d'instruction agricole privé désigné par l'autorité et qui donne l'enseignement élémentaire agricole. Les élèves ou apprentis reçoivent gratuitement l'instruction professionnelle, mais fournissent leur travail en échange. V. ÉCOLE.

Cette même expression sert à désigner tous les établissements d'enseignement agricole, quels qu'ils soient.

C'est au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'on créa les premiers cours d'agriculture raisonnée; toutefois, la première école spéciale pour l'enseignement professionnel des cultivateurs, celle de Roville, ne fut fondée qu'en 1819, par Mathieu de Dombasle. L'école de Roville disparut en 1843, mais l'impulsion était donnée. En 1829, en 1833 et en 1840, Aug. Bella, Jules Rieffel et Niviere créent, celui-là à Grignon, ceux-ci à Grandjonan, dans les landes bretonnes, et à la Saulsaie, dans les Dombes, des établissements analogues à celui de Roville. En 1845, le gouvernement instaura seize fermes-écoles pour l'instruction des ouvriers ruraux. Enfin, le décret du 3 octobre 1843 organise, d'une manière définitive, l'enseignement de l'agriculture. Après avoir reçu un commencement d'application, le décret de 1848 fut suspendu dans ses effets par le gouvernement de Napoléon III. Depuis 1870, on a repris, en les modifiant un peu, les grandes lignes du programme qu'il inaugura.

— **FIN.** *Ferme générale*. Les impôts furent affermés dès l'époque romaine, et l'administration monarchique adopta partout, en Europe, ce mode de perception, en ne l'appliquant toutefois qu'aux taxes indirectes, durant les derniers siècles. D'un système de fermes et de sous-fermes organisé par provinces et subdivisions de provinces, Sully était passé au groupement des taxes similaires, et, par voie d'enchères, avait adjugé les taxes en bloc, tantôt à un seul traitant ou financier, tantôt à une compagnie. Colbert réunit en une seule adjudication les fermes ayant pour objet les droits de douane, et, dès lors, on ne compta plus que quatre grandes fermes : celle des douanes ou traites, celle des aides ou droits sur les boissons, celle des gabelles ou droits sur le sel, et enfin les gabelles du Languedoc. A part étaient rangées dix-huit petites fermes locales. En 1651, Colbert fonda la *ferme générale*, c'est-à-dire qu'il fit adjuger la perception des taxes indirectes à une seule compagnie de quarante traitants, sous le couvert d'un prête-nom. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les baux se renouvelèrent de six en six ans; le prête-nom changeait, mais les capitalistes de la ferme demeuraient les mêmes, ne se recrutant jamais qu'à la suite de démissions ou de décès.

La puissance des fermiers date surtout du ministère de Fleury et d'un bail, extraordinairement avantageux pour eux, conclu en 1726 par le contrôleur général Le Pelletier des Forts. D'abord au nombre de quarante, ils furent soixante en 1755, mais so virent ramener au chiffre primitif, en 1780. Ils apportaient chacun à la société un capital de 1.560.000 livres, et étaient pourvus d'un brevet du roi; ils n'intervenaient dans les baux que comme caution du prête-nom, mais celui-ci leur cédait tous ses droits, en retour d'un traitement de 4.000 livres. La ferme versait au Trésor un cautionnement de 90 millions de livres et ouvrait à l'Etat un compte courant; elle le crédita du prix du bail, et le débitait des paiements qu'elle faisait en son nom. Jusqu'en 1755, elle put sous-affirmer les impôts par généralités et en tant que cent cinquante sous-fermes; mais, à partir de cette époque, elle dut régir elle-même tous les droits qu'elle afferma; les droits sur les boissons (aides), sur le sel (gabelle), sur les douanes (traites), sur le tabac, sur les cartes, les droits d'enregistrement, les octrois du roi, et les droits de contrôle des matières d'or et d'argent.

Le système de la ferme procura à l'Etat des avances considérables, mais il avait l'inconvénient de faire dépendre le chiffre d'un bail de l'habileté ou des exigences du contrôleur général. Les prix d'adjudication s'élevèrent jusqu'à tripler en un siècle. C'étaient les aides, les gabelles et le tabac qui rapportaient le plus; venaient ensuite les droits de contrôle et les douanes.

Au point de vue technique, l'organisation des fermiers généraux marque un réel progrès en matière de perception et de comptabilité, et l'administration des contributions indirectes s'est inspirée de leurs règlements. Ils avaient des départements spéciaux pour le personnel, le contentieux, les retraites, la comptabilité, la correspondance; ils avaient des chefs de bureau, sous-chefs et commis, le tout sous la surveillance d'un conseil d'administration de six à vingt d'entre eux. Ils avaient des *tourneurs* ou inspecteurs généraux, pour faire des *tournées* en province et vérifier la gestion de leurs agents. Dans chaque généralité ils entretenaient des directeurs qui













FERRET /fè-ré/ n. m. Technol. Outil de fer, avec lequel on coupe ou met en place les tuiles qui servent à boucher les trous de maçonnerie, à l'entour de la cheminée, à l'entour de la porte, etc. Le ferret est en métal perforeté ou non, d'un diamètre de 10 à 15 millimètres. Le petit tube de fer est, dans le premier cas, introduit dans la tête des marches de boue, pour qu'elles ne prennent pas de creux. L'outil de ferret sert à prendre et à appliquer le verre en fusion.



1 Ferret à armer (XVI<sup>e</sup> s.); 2. Ferret en usage au moyen âge et jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Les ferrets du modèle le plus ordinaire sont en fuséau allongé ou en fil d'or, d'arçage, robaussés d'émail, terminés par des perles, etc.

— Miner. Noyau dur dans les pierres. Nom vulgaire de l'hématite rouge, appelée aussi ferret d'Espagne. — Escr. Archéol. Suivant que les aiguillettes devaient être nouées ou lacées, leurs ferrets étaient triples, doubles ou simples. Toutes les dispositions et toutes les formes s'observent dans ces petits accessoires de toilette, en usage au moyen âge et jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Les ferrets du modèle le plus ordinaire sont en fuséau allongé ou en fil d'or, d'arçage, robaussés d'émail, terminés par des perles, etc.

FERRET /fè-ré/ n. m. Géol. passage ouvert à 2.492 mètres, entre la Suisse et l'Italie, entre le bassin du Rhéon et celui du Pô, sur le chemin de Martigny à Cormayeur. Dominé par le Dolent, pic du massif du Mont-Blanc.

FERRATA /fè-rà-tà/ n. f. Paléont. Genre de mollusques lamelibranches, comprenant des coquilles convexes, striées concentriquement. (Les ferrata sont fossiles dans les terrains oolithiques; l'espèce type est la ferrata pretiosa, de l'ordovicien d'Alsace.)

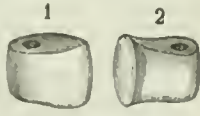
FERRATI /fè-rà-ti/ n. m. f. Paléont. Genre de mollusques lamelibranches, comprenant des coquilles convexes, striées concentriquement. (Les ferrata sont fossiles dans les terrains oolithiques; l'espèce type est la ferrata pretiosa, de l'ordovicien d'Alsace.)

FERRATI /fè-rà-ti/ n. m. f. Paléont. Genre de mollusques lamelibranches, comprenant des coquilles convexes, striées concentriquement. (Les ferrata sont fossiles dans les terrains oolithiques; l'espèce type est la ferrata pretiosa, de l'ordovicien d'Alsace.)

FERRATI /fè-rà-ti/ n. m. f. Paléont. Genre de mollusques lamelibranches, comprenant des coquilles convexes, striées concentriquement. (Les ferrata sont fossiles dans les terrains oolithiques; l'espèce type est la ferrata pretiosa, de l'ordovicien d'Alsace.)

FERRATI /fè-rà-ti/ n. m. f. Paléont. Genre de mollusques lamelibranches, comprenant des coquilles convexes, striées concentriquement. (Les ferrata sont fossiles dans les terrains oolithiques; l'espèce type est la ferrata pretiosa, de l'ordovicien d'Alsace.)

FERRATI /fè-rà-ti/ n. m. f. Paléont. Genre de mollusques lamelibranches, comprenant des coquilles convexes, striées concentriquement. (Les ferrata sont fossiles dans les terrains oolithiques; l'espèce type est la ferrata pretiosa, de l'ordovicien d'Alsace.)



Ferrati : 1. Ordinaire; 2. à tête ovale.

FERRATI /fè-rà-ti/ n. m. f. Paléont. Genre de mollusques lamelibranches, comprenant des coquilles convexes, striées concentriquement. (Les ferrata sont fossiles dans les terrains oolithiques; l'espèce type est la ferrata pretiosa, de l'ordovicien d'Alsace.)

FERRATI /fè-rà-ti/ n. m. f. Paléont. Genre de mollusques lamelibranches, comprenant des coquilles convexes, striées concentriquement. (Les ferrata sont fossiles dans les terrains oolithiques; l'espèce type est la ferrata pretiosa, de l'ordovicien d'Alsace.)

FERRATI /fè-rà-ti/ n. m. f. Paléont. Genre de mollusques lamelibranches, comprenant des coquilles convexes, striées concentriquement. (Les ferrata sont fossiles dans les terrains oolithiques; l'espèce type est la ferrata pretiosa, de l'ordovicien d'Alsace.)

FERRATI /fè-rà-ti/ n. m. f. Paléont. Genre de mollusques lamelibranches, comprenant des coquilles convexes, striées concentriquement. (Les ferrata sont fossiles dans les terrains oolithiques; l'espèce type est la ferrata pretiosa, de l'ordovicien d'Alsace.)

FERRETTI /fè-rè-tti/ (Giovanni, compositeur italien, né à Venise vers 1510. Il s'est fait remarquer par une certaine fécondité dans le genre qu'il avait adopté. Il a publié à Venise, de 1567 à 1588, cinq recueils de *Canzoni alla napoletana* à cinq voix, et deux recueils de chansons du même genre à six voix, qui eurent plusieurs éditions. On lui doit aussi un recueil de madrigaux à cinq voix. Les chansons de Ferretti se distinguent par la grâce et la facilité de leur facture.

FERREUR /fè-rè-ur/ n. m. Ouvrier qui ferre les lacets, les aiguillettes. || Ouvrier qui pose les serrures. || Employé qui applique les plombs sur les étoffes.

FERREUX /fè-rè-ù/ (EUSE) (du lat. *ferrosus*; de *ferrum*, fer) adj. Minér. Qui contient du fer : *Minerais FERREUX*.

— Chim. Se dit de l'oxyde de fer qui contient la moindre proportion d'oxygène, et des sels formés avec cet oxyde : *Oxyde FERREUX*. *Sel FERREUX*.

FERREY (Benjamin), architecte anglais, né à Christchurch en 1810, mort à Londres en 1880. Il fut élève d'Auguste Pugin, et, fidèle aux traditions de son maître, seconda de tous ses efforts le retour qui s'opérait déjà vers l'architecture gothique. Parmi les travaux les plus remarquables dont il a dirigé la construction, nous citerons : l'église de Saint-Etienne, à Westminster; la restauration de la chapelle de la Vierge dans la cathédrale de Wells; les agrandissements ou les modifications qu'il a apportés aux palais épiscopaux de Wells, de Cuddesden (comté d'Oxford); etc. On lui doit, en outre, deux ouvrages : *les Antiquités de l'église de Christ à Oxford* (1834), et *Souvenirs sur Auguste Pugin* (1861).

FERRI (Ciro), peintre, architecte et graveur italien, né et mort à Rome (1634-1689). Élève de Pierre de Cortone, il s'appropriait si bien le style de ce maître, qu'il est quelquefois difficile de distinguer leurs ouvrages. Ses peintures sont dispersées dans les principales villes d'Italie. Les plus remarquables sont : à Rome, *Sainte Martine*, *Saint Ambroise*, *l'Histoire de Cyrus*, et surtout sa coupole de Saint-Agnès; à Florence, *le Christ sur la croix*, *Alexandre lisant Homère*; à Milan, *Saint Augustin*; à Cortone, *Saint Louis évêque*, *Saint Louis roi*; à Sienne, *Sainte Thérèse*; à Bergamo, la belle fresque qui orne une voûte de l'église Sainte-Marie-Majeure, etc. On voit également de lui, à Munich, *le Repos en Égypte*; à Dresde, *la Mort de Didon*; à Vienne, *le Christ apparaissant à la Madeleine*; à Londres, *le Triomphe de Bacchus*; etc. Ce fut Ferri qui termina les peintures du palais Pitti, commencées par Pietro de Cortone.

FERRI (Jérôme), archéologue et littérateur italien, né à Longiano (Romagne) en 1713, mort en 1786 à Ferrare, où il professait l'éloquence à l'université. Il fut un des meilleurs latinistes du XVIII<sup>e</sup> siècle. Son principal ouvrage a pour titre : *Epistolæ pro linguæ latinæ usu, adversus Aletbertum* (1771).

FERRI (Luigi), philosophe italien, né à Bologne en 1826, mort à Rome en 1895. Il suivit à Paris son père, qui était peintre décorateur, et entra à l'école normale supérieure en 1847. De 1850 à 1855, il enseigna la philosophie dans les collèges de Chalons, Evreux, Dieppe, Blois et Toulouse. Il entra alors en Italie, fut nommé professeur à Anney (1856), puis inspecteur de l'enseignement secondaire (1858), et, après avoir été secrétaire du ministre de l'instruction publique, Mamiani (1860), il fut appelé comme professeur de philosophie et d'histoire à l'Institut supérieur de Rome (1863) et enfin à l'université de Rome (1871). En 1883, il fut élu membre correspondant de l'Institut de France. Il a dirigé la revue fondée par Mamiani : « Rivista delle scuole italiane », devenue ensuite « Rivista italiana de filosofia ». Il a défendu un spiritualisme qui tient le milieu entre l'éclectisme français et le néo-platonisme de Rosmini. Ses principaux ouvrages sont : *il Genio d'Aristotele* (1866); *Studi su Leonardo da Vinci* (1871); *il Senso comune nella filosofia* (1872); *Sulla dottrina psicologica dell'associazione* (1878). Son travail le plus important en italien a paru dans les mémoires de l'Académie des Lincei : *la Psicologia di Pietro Pomponazzi* (1877). En français, il a donné deux livres très estimés : *Essai sur l'histoire de la philosophie en Italie au XIX<sup>e</sup> siècle* (1869); *la Psychologie de l'association depuis Hobbes jusqu'à nos jours* (couronné par l'Académie des sciences morales, 1883).

FERRICO (du lat. *ferrum*, fer), Chim. Préfixe qui indique la présence d'un sel ferrique dans certains composés : *Sel FERRICO-ammoniaque*, *FERRICO-bismuthique*, etc.

FERRICUM /fè-rì-cum/ — rad. *fer* n. m. Nom qui a été donné autrefois au radical hypothétique des sels ferriques. (Ce radical, formé de deux atomes de fer, est hexavalent. Ex. : chlorure de ferricum ou chlorure ferrique Fe<sup>2+</sup>Cl<sup>6-</sup>.)

FERRICYANURE /fè-rì-cy-a-nu-rè/ n. m. Composé où le fer et le cyanogène sont combinés soit à un métal, soit à un radical en tenant lieu, de telle sorte que le fer n'est plus décelé par ses réactifs ordinaires, mais constitué avec le cyanogène un véritable radical composé hexavalent, le cyanifer ou ferricyanogène, qui est un polymère du ferrocyanogène. La formule des ferricyanures est (Fe<sup>3+</sup>Cy<sup>6-</sup>)<sub>n</sub>. — ESCR. Les ferricyanures donnent en analyse : avec l'azotate d'argent, un précipité orange très soluble dans l'ammoniaque et insoluble dans l'acide azotique; avec le sulfato ferreux, un précipité bleu insoluble dans l'acide chlorhydrique; avec le sulfato de cuivre, un précipité vort jaunâtre insoluble dans l'acide chlorhydrique.

FERRIDES (du lat. *ferrum*, fer, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. pl. Chim. Se dit quelquefois de l'ensemble des corps simples, ayant pour type le fer. — UN FERRIDE.

FERRIÉ /fè-rì-è/ n. m. Nom vulgaire donné à deux hœlets, le *bolet blafard* et le *bolet à beau pied*. (Ces deux espèces bleussent à l'air, quand on brise la chair, et il est préférable de s'en défier, quoiqu'il y ait plusieurs personnes qui ont mangé la première espèce sans en avoir été incommodées.)

FERRIER (Arnaud de), juriconsulte français, né à Toulouse vers 1508, mort en 1585. Il commença ses études de droit en France et se fit recevoir docteur à Padoue. Il professa à Bourges, puis à Toulouse, fut conseiller au parlement de cette ville, et devint président de la chambre des enquêtes, à Paris. Ambassadeur du roi près le concile de Trente (1562), il se montra hostile à la cour de Rome, et dut se retirer à Venise, où il occupa le poste

d'ambassadeur. Il se rapprocha plus tard du roi de Navarre, qui en fit son chancelier, et auquel il conseilla une politique de conciliation.

FERRIER (Jérôme), pasteur protestant français, né à Nîmes vers 1568, mort à Paris en 1625. Il fut pasteur à Alais, puis à Nîmes, et désigné, en 1601, comme successeur de Chambray à l'Académie de cette ville. Dans ses thèses inaugurales, il soutint que le pape était l'Antechrist, et il souleva de violentes polémiques. Il lutta contre les jésuites avec une vivacité qui lui valut une grande réputation. Mais, en 1611, à l'assemblée politique de Saumur, il parut se rapprocher des catholiques. Le synode de Privas le suspendit de ses fonctions pour six ans. En 1613, il se déclara nettement et accepta une place d'assesseur au présidial. Des troubles graves éclatèrent dans Nîmes, à cette occasion. Ferrier se transporta à Paris et abjura entre les mains du cardinal Duperron. Il réfuta ses anciennes thèses dans un livre intitulé : *De l'Antechrist et de ses marques, contre les calomnies de l'Eglise catholique* (1615). Il publia encore une défense de la politique de Richelieu sous ce titre : *le Catholique d'Etat ou Discours politiques des alliances du roi Très Chrétien contre les calomnies des ennemis de son Etat* (1625).

FERRIER DE LA MARTINIÈRE (Louis), poète français, né à Arles en 1652, mort en 1721. Il quitta Avignon pour se rendre à Paris, où il devint gouverneur de Charles-Louis d'Orléans et s'acquit l'estime du grand Condé. On a de lui un recueil de vers : *Précéptes galants* (1678), et des tragédies médiocres.

FERRIER (Susan Edmonston), femme de lettres anglaise, née et morte à Edimbourg (1782-1854). Elle fut très liée avec Walter Scott et fit preuve de talent dans la peinture des mœurs et des caractères écossais. On a d'elle trois romans, publiés sous le voile de l'anonyme : *Marriage* (1810), *the Inheritance* (1824), et *Destiny* (1831).

FERRIER (Paul), auteur dramatique français, né à Montpellier en 1813. Il renonça au barreau pour écrire des pièces de théâtre et débuta, en 1868, en faisant jouer à la Comédie-Française un acte en vers : *la Revanche d'Iris*. Depuis lors, il a fait représenter un grand nombre de vaudevilles, de comédies, d'opéras-comiques, où l'on trouve beaucoup de verve et de gaieté. Parmi ses pièces qui ont eu le plus de succès, nous citerons : *les Mousquetaires au couvent*, musique de Varoy (1880); *Bobolin*, musique de Varoy (1884); *Tabarin*, musique de Bessard (1885); *Joséphine vendue par ses sœurs*, musique de Roger (1886); *le Fêché*, musique de Roger (1890); *l'Article 231*, comédie (1891); *Calendal*, musique de Maréchal (1894); *la Dot de Brigitte*, musique de Serpette et Roger (1895); *le Carillon*, musique de Serpette (1896); *la Belle-mère*, vaudeville (1898); *A qui le calégon ?* (1899); etc. Beaucoup des pièces de Ferrier sont écrites en collaboration.

FERRIER (Gabriel-Joseph-Marie-Augustin), peintre français, né à Nîmes en 1847. Élève de Pils, Lecoq de Boisbaudran et E. Hébert, il passa par l'École des beaux-arts et obtint le prix de Rome en 1872. Dès ses débuts, il fit preuve d'un talent agréable dans : *Improvisateur de la Grande-Grece* (1872); *l'Enlèvement de Ganymède* (1875). En 1878, il exposa une *Sainte Agnès, martyre*, aujourd'hui au musée de Rouen. Il envoya aux Salons : *Scène de l'Inquisition en Espagne* (1879); *Salammbo* (1880); *le Printemps*, panneau décoratif d'un grand charme. Il avait exposé en même temps un bon portrait de *Claudius Popelin*. On vit ensuite de lui les portraits de *Bétoulaud*, du général *Pilliv* dans son cabinet du palais de l'Élysée (1884); *l'Ange gardien* (1885); *l'École arabe*; *les Fumeurs de kif* (1887); *Spes invicta manet* (1895); *Paradis d'amour* (1896); etc.

FERRIER DU CHÂTELET (Pierre-Joseph de), général français, né à Bayillères, près de Belfort, en 1739, mort à Luxeuil en 1828. Il entra dans les mousquetaires en 1754, et prit part aux guerres de Hanovre (1759-1763) et de Corse (1769). Maréchal de camp en 1788, Ferrier adhéra au mouvement de 1789. Lieutenant général en 1792, il réprima les troubles du comtat Venaissin. Après avoir servi sous Custine, il reçut le commandement de l'armée de la Moselle, en remplacement d'Hoüard (juill. 1793); mais, le mois suivant, il donna sa démission et entra définitivement dans la vie privée.

FERRIÈRE /fè-rì-è-rè/ — rad. *fer* n. f. Techn. Sac de cuir, dans lequel on place, lorsqu'on voyage, tous les objets nécessaires pour ferrer un cheval en cas d'accident. || Sac de cuir, dans lequel les serruriers mettent leurs outils.

— Archéol. Fiasque en cuir large et Ferrière (XVII<sup>e</sup> s.). La ferrière était une sorte de gourde en cuir bouilli, asitée au XVI<sup>e</sup> siècle. Rabelais, dans *Pantagruel*, montre Panurge portant une ferrière de cuir bouilli de Tours, pleine de vin, qu'il appelle son *vaide-mecum*. || On appelait aussi, à la même époque, ferrières, des nécessaires d'orfèvre ou des étuis à porter les provisions. || Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on appelait ferrières les flacons, plats d'argent, de toutes tailles, où l'on mettait du vin, des parfums, etc.

FERRIÈRE (LA), comm. du dép. de la Vendée, près des sources de l'Yon, arrond. et à 10 kil. de La Roche-sur-Yon; 2.378 hab.

FERRIÈRE (Claude de), juriconsulte français, né à Paris en 1639, mort à Reims en 1715. D'abord pourvu d'une chaire de droit à Paris, Claude de Ferrière alla ensuite professer à Reims, où il fut placé à la tête de la Faculté. Il avait une connaissance très approfondie à la fois du droit romain et du droit coutumier, et ses ouvrages se font remarquer par une liberté de jugement encore rare à cette époque. On lui doit, notamment : *Jurisprudence du Digeste* (1677-1688); *Commentaires sur la coutume de Paris* (1679); *Trinité des fiefs* (1680); *Introduction à la pratique* (1684); *Science parfaite des notaires* (1684); *Jurisprudence du Code et des Nouvelles de Justinien* (1684-1688); *Corps et compilation de tous les commentateurs sur la coutume de Paris* (1685-1692); *Institutes*



Ferrière (XVII<sup>e</sup> s.).



Ferrière (XVII<sup>e</sup> s.).









le nom de Georgikon de Keszthely, qui fonctionna jus-

Repas solennel, somptueux : Les FESTINS des rois.

— Fig. Ensemble d'objets considérés par métaphore

— Prov. : Il n'est festin que de gens chiches, Les gens

— ENCycl. Hist. A Rome, les festins avaient lieu l'après-

— ENCycl. Hist. A Rome, les festins avaient lieu l'après-

— ENCycl. Hist. A Rome, les festins avaient lieu l'après-

— ENCycl. Hist. A Rome, les festins avaient lieu l'après-

— ENCycl. Hist. A Rome, les festins avaient lieu l'après-

— ENCycl. Hist. A Rome, les festins avaient lieu l'après-

**Festin de Balthazar** (LE). Théâtr. V. DON JUAN.

**Festin de Balthazar** (LE), l'un des chefs-d'œuvre de

**FESTIN LENTE** (Hâtez-vous lentement), précepte attri-

Hâtez-vous lentement et, sans perdre courage,

FESTINER v. n. Faire un festin.

— v. a. Fêter quelqu'un en lui offrant un festin : C'est

**FESTINOIS**, ville de la Grande-Bretagne (pays de

**FESTION**, terme conventionnel de l'ancien scolas-

Exemple de syllogisme en festino : « Nulle vertu n'est

**FESTIVAL**, ALE, ALS (fèss — emprunté à l'angl. festi-

**FESTIVAL** (fèss) n. m. Grande fête musicale allemande;

— ENCycl. Les peuples latins ne connaissent pas les

**FESTUCÉ** (fè-stu-sé), ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui

**FESTUCÉ** (fè-stu-sé), ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui

**FESTUCÉ** (fè-stu-sé), ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui

**FESTUCÉ** (fè-stu-sé), ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui

**FESTUCÉ** (fè-stu-sé), ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui

**FESTUCÉ** (fè-stu-sé), ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui

**FESTUCÉ** (fè-stu-sé), ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui

**FESTUCÉ** (fè-stu-sé), ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui

**FESTUCÉ** (fè-stu-sé), ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui

doit avoir lieu le festival, formant ainsi soit pour l'or-

Les festivals anglais ne diffèrent guère des festivals

Aujourd'hui encore, certaines villes, telles que Leeds,

**FESTIVITÉ** (fèss — du lat. festivus, de fête) n. f. Carac-

**FESTOEMENT** (fè-stoi-man) n. m. Action de festoyer.

**FESTON** (fèss — de l'ital. festone, même sens) n. m.

— Arch. Ornement en forme de feston : Une cor-

— Techn. Draperie retroussée en petits flois croisés,

découpe à dents aiguës ou courbes, sur les bords d'un

— ENCycl. Le point de feston rentro dans la

— ENCycl. Le point de feston rentro dans la

— ENCycl. Le point de feston rentro dans la

— ENCycl. Le point de feston rentro dans la

— ENCycl. Le point de feston rentro dans la

— ENCycl. Le point de feston rentro dans la

— ENCycl. Le point de feston rentro dans la

— ENCycl. Le point de feston rentro dans la

— ENCycl. Le point de feston rentro dans la

— ENCycl. Le point de feston rentro dans la

— ENCycl. Le point de feston rentro dans la

— ENCycl. Le point de feston rentro dans la

— ENCycl. Le point de feston rentro dans la

— ENCycl. Le point de feston rentro dans la

— ENCycl. Le point de feston rentro dans la

— ENCycl. Le point de feston rentro dans la

— ENCycl. Le point de feston rentro dans la

— ENCycl. Le point de feston rentro dans la

— ENCycl. Le point de feston rentro dans la

Outre des traductions des poètes latins, de Gœthe, de

**FÊTARD** (tar), ARDE [rad. fêd. adj. Qui se passe en

**FÊTE** (lat. festum, même sens) n. f. Solennité religieuse

— Fête carillonnée, Chacune des grandes fêtes de l'Eglise,

— Fête nationale, V. la partie encycl.

— Fig. Joie, plaisir : La peinture donne à l'âme les FÊTES

— Hist. littér. Fête des Jours, Fête des ânes, Fêtes bur-

— Loc. div. : Souhaiter les bonnes fêtes, Complimenter

— Loc. prov. : Il n'est pas tous les jours fête, On ne peut

— ENCycl. Hist. On trouve des fêtes chez tous les pe-

A Rome, chaque famille avait ses fêtes du foyer en

Il faut distinguer :

<sup>1°</sup> Les fêtes à la fois religieuses et populaires. Les fêtes

<sup>2°</sup> Les fêtes populaires. Les principales étaient la plan-

<sup>3°</sup> Les fêtes patriotiques. Elles avaient pour but de com-

<sup>4°</sup> Les fêtes chevaleresques. Elles comprenaient des tour-

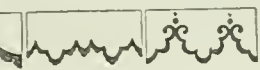
— ENCycl. Hist. On trouve des fêtes chez tous les pe-

— ENCycl. Hist. On trouve des fêtes chez tous les pe-

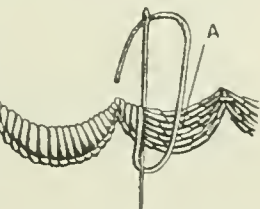
— ENCycl. Hist. On trouve des fêtes chez tous les pe-



Festons (archit.).



Festons (broder.).



A, bourre.

Les fêtes de cour. Elles ne prirent un caractère brillant qu'avec les Valois, qui surent mêler les plaisirs de l'esprit aux jeux chevaleresques. François I<sup>er</sup>, Catherine de Médicis, Henri III, donnèrent de grandes fêtes où les vœux de l'antiquité, la féerie, les représentations comiques et les danses se mêlaient avec art. L'éclat n'en fut surpassé que par celui des fêtes de Louis XIV, qui rappellèrent les enchantements magiques des Mille et une Nuits, et pour lesquelles Molière écrivait des comédies.

Les fêtes nationales. Ce n'est qu'à partir de la Révolution que les fêtes publiques prirent ce nom ou le caractère qui les distingue, au premier rang est celle de la Fédération (14 juillet, 1794), où tous les vœux butèrent à l'unisson. La Convention fit célébrer la fête des Victoires à l'occasion de la reprise de Toulon, la fête de l'Être suprême le 9 juin 1794, la fête de la Jeunesse le 20 mai 1796. Elle institua aussi les fêtes de la souveraineté du peuple, de l'Agriculture, de la Bienfaisance, des Bons ménages, etc., toutes fêtes qui durèrent peu et que la République de 1815 tenta vainement de faire renaître. L'Empire établit une fête nationale le 15 août, la troisième République y a substitué la fête du 14 juillet.

Liturgie. 1<sup>o</sup> Les fêtes en général. Dès les temps apostoliques, les chrétiens célébrèrent par des fêtes le souvenir des grands mystères de la vie de Jésus-Christ. La coutume, les décisions des évêques et des papes augmentèrent peu à peu le nombre des solennités liturgiques. Aujourd'hui, le pape a seul le droit d'instituer ou d'autoriser les fêtes nouvelles.

Parmi les fêtes, les unes forment un cycle annuel qui retrace aux yeux des fidèles les principaux événements de l'histoire de Jésus-Christ; les autres sont destinées à honorer l'anniversaire de la mort ou, comme dit l'Eglise, de la naissance à la vie éternelle d'un saint ou d'une sainte. Toutes ne sont pas du même degré. On distingue les fêtes doubles de 1<sup>re</sup> ou de 2<sup>e</sup> classe, les doubles majeures, les doubles mineures, les semi-doubles et les simples. Les fêtes se divisent encore en fêtes de précepte et en fêtes de dévotion. Les premières comportent les mêmes obligations que les dimanches; les secondes sont seulement recommandées à la piété des fidèles. L'Eglise du moyen âge avait établi des fêtes d'obligation nombreuses; mesure humanitaire qui procura aux sorfs de fréquents jours de repos. Après avoir subi plusieurs réductions, le nombre des fêtes était encore assez grand en France avant la Révolution. Un indult du pape Pie VII, publié par le cardinal Caprara en 1802, les réduisit à quatre: Noël, l'Ascension, l'Assomption, la Toussaint, et renvoya au dimanche suivant la solennité de toutes les autres. Enfin, le calendrier liturgique renferme des fêtes fixes et des fêtes mobiles. Les premières reviennent toujours, chaque année, à la même date; les secondes suivent les variations de la fête de Pâques.

1. Eglise grecque célèbre les principales solennités de l'année liturgique dans le même ordre que l'Eglise latine; elle honore aussi un grand nombre de saints et même plusieurs personnages de l'Ancien Testament, tels que Adam, Evé, Job, Isaïe, etc.

2<sup>o</sup> Fête-Dieu. V. FÊTE-DIEU.

Relig. musul. Les fêtes des musulmans sont, pour la plupart, des anniversaires d'événements de leur histoire religieuse. Les principales fêtes musulmanes sont: le nouvel an, qui tombe le 1<sup>er</sup> de moharrem; durant les dix premiers jours de ce mois, les musulmans s'abstiennent de toute nourriture délicate et s'indignent des mortifications volontaires. Le dixième jour de ce mois se nomme Ashoura; c'est une grande fête, surtout chez les Shites; le melrad ou milad, jour anniversaire de la naissance de Mahomet, le 12 du mois de Rabi 1<sup>er</sup>; la leilet-el-raghaïb, ou nuit de l'annonceation, pendant laquelle la mère de Mahomet sent sa grossesse; la leilet-el-miradi, nuit de l'ascension de Mahomet au ciel; la leilet-el-horol, au mois de Sabaan; c'est durant cette nuit que Dieu examine toutes les actions des hommes. Le mois de Ramadan est pour ainsi dire le carême des musulmans; durant ses trente jours, les fidèles ne doivent prendre aucun aliment, ni boire, ni même fumer, tant que le soleil est au-dessus de l'horizon; mais ils se rattrapent largement pendant la nuit. Le dernier jour se nomme Aid-el-Fitz, fête de la rupture ou jeûne. Dans l'empire ottoman, l'anniversaire de la naissance du souverain et celui de son avènement sont également fêtes avec pompe.

Iconogr. Parmi les représentations artistiques de fêtes, citons en premier lieu la Fête de village ou Fête flamande, chef-d'œuvre de David Teniers l'aîné, d'une exécution légère, spirituelle, d'une couleur fine et harmonieuse (1652). Des tableaux de Teniers, sur ce sujet, se voient au musée Artiste et Historique de Vienne, au musée de Dresde, dans la galerie de la reine d'Angleterre, etc. On connaît le superbe tableau de Teniers, la Fête des arbalétriers, à Vienne. La scène se passe sur la place des Sablons, à Bruxelles, en 1652. Teniers a peint plusieurs autres compositions analogues, notamment une grande toile qui est au musée de l'Ermitage, et qui représente la Fête des arquebuziers d'Anvers. — Avant Teniers, Breughel le Vieux avait représenté, dans une curieuse estampe, une Fête de tirailleurs flamands. Rubens a peint une Fête de village ou Kermesse, qui est une de ses œuvres les plus achevées. Le musée de Vienne possède des Fêtes de village peintes par Breughel le Vieux, par Frédy van Valkenburg (1595), par Martin van Valkenburg, par D. Ryckaert (1648), par Ch. Aigen, etc. On voit une Fête de village de C. Boga, au musée de l'Ermitage, de D. Calvaert, au musée de Naples; de van Ostade, à Besançon, de David Wilkie, à la National Gallery, de Claude Lorrain et de Bonaventura de Bar, au Louvre. Ce dernier musée possède aussi

une Fête champêtre, par Pater, charmante peinture, où l'on voit des femmes dansant et folâtrant avec des militaires. Jean Steen a peint une Fête flamande dans l'intérieur d'une auberge (Louvre). — Parmi les compositions plus récentes, nous citerons: une Fête champêtre, tableau du Ten Kato (1855); une Fête flamande, de Vonneman (1818); la Fête du village, de Dansaert (1864); une Fête villageoise, composition pleine de détails comiques, par Biard (1857); une Fête de village aux environs de Paris, par Demay (1846); la Fête des Loges, par Gabriel Prieur (1850); un Jour de fête en Bretagne, par Amédée Guérard (1857); la Fête des mendiants, par P.-C. Poussin (1853); la Fête au village voisin, par Gust. Jundt (1857); une Fête de village en Belgique, par H. Dillens (1836); une Fête champêtre en Suède, par Ekman (1855); une Fête de lutteurs suisses, par Bachelin (1867); une Fête champêtre en l'honneur de Jean-Jacques Rousseau, par L. Grosclaude père (1855). Une Fête de saint Luc à Venise, par Henri Baron a paru au Salon de 1859, sous le titre de: Osteria di San-Luca - Hôtelierie de Saint-Luc ». Watteau a



La fête de village, d'après David Teniers.

peint une Fête vénitienne, dont les figures sont pleines de coquetterie et de gentillesse. Une peinture de Guadin (1834) représente le Départ pour la fête du Lido. Deux tableaux plus anciens se voient au Louvre: la Fête du jeudi gras à Venise et la Fête de Corpus Domini à Venise, qui, après avoir été attribuées à Canaletti, sont regardées aujourd'hui comme étant de la main de Guardi. Parmi les tableaux consacrés à des sujets de ce cot ordre, nous citerons encore: une Fête populaire aux environs de Rome, par M<sup>re</sup> Hanlobourt-Lescot (1831); une Fête religieuse à Palestrina, près de Rome, par Oswald Achenbach (1861); la Fête de la Vierge dans les monts Sabins, par E. Stuckelberg (Bâle).

Fêtes de Cères (LES), nom vulgaire des Fêtes de Déméter, comédie d'Aristophane, jouée à Athènes en 411, avec Lysistrata. — La pièce est dirigée contre Euripide. Celui-ci s'inquiète de la haine qu'il a inspirée aux femmes. Pour déjouer leurs complots, il obtient que son beau-père Mnésiloque se déguise en femme et se mêle aux Athéniennes réunies pour les fêtes de Déméter. Mais Mnésiloque est déconvoit, arrêté et confié à la garde d'un archer scythe. Euripide cherche à délivrer le prisonnier. Il imagine vainement, pour cela, divers déguisements grotesques. Enfin, il s'aperçoit que l'archer est galant; on réussit par ce moyen à éloigner le geôlier, et Mnésiloque s'évade. Euripide obtient son pardon en promettant de ne plus médir des femmes. D'un bout à l'autre, les Fêtes de Déméter sont une amusante parodie du théâtre d'Euripide.

Fête du village voisin (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Sewrin, musique de Boieldieu, représenté à l'Opéra-Comique le 5 mars 1816. — Bien que le livret fût dépourvu de valeur et d'intérêt, Boieldieu sut écrire une partition pleine de grâce et d'élégance, d'une inspiration abondante et généreuse. Presque tous les morceaux sont devenus célèbres: au premier acte, avec la brillante ouverture, les couplets en forme de boléro: Profitez de la vie et surtout du printemps; le rondau de Rose: La gaillarde au jeune âge; le trio qui suit, et le délicieux chanson d'ivrogne: Amusez-vous, oui, je vous le conseille; au second, un quintetto excellent; la chanson restée si célèbre: Je suis la petite marchande, et un final écrit du main de maître; enfin, au troisième, la cavatine: Simple, innocente joliette, avec laquelle le chanteur Martin fit courir tout Paris, et le duo exquis: Attraits divins, simple parure, sans compter le reste. Cette œuvre eut un succès éclatant.

Fêtes galantes, recueil de poésies, par Paul Verlaine (1869). — Verlaine commença par subir la discipline du Parnasse, et ses deux premiers volumes de vers, les Fêtes galantes, comme les Poèmes saturniens, parus en 1867, ont porté la trace manifeste. Mais, ici, il s'inspire moins de Leconte de Lisle et de Baudelaire que de Banville. Ces fêtes galantes se donnent dans la Cylthère de Watteau. Le poète s'y amuse à des fantaisies légères et précieuses parfois un peu bisocannes. Verlaine a voulu rendre ce que le XVIII<sup>e</sup> siècle finissant avait de frivole, de joli, de délicat. Mais il y mêle le plus souvent des bizarreries ou des naïvetés par où se trahit son génie inquiet, dissolu, fait de candeur et de subtile dépravation. Quelques pièces laissent déjà pressentir le nouveau Verlaine, qui n'aura plus rien de commun avec les parnasistes, et pour lequel la poésie sera quelque chose de tout personnel, de tout intime, une effusion spontanée, presque inconsciente.

FÊTE-DIEU ou FÊTE DU SAINT SACREMENT n. f. Fête en l'honneur de l'eucharistie. On écrit aussi FÊTE-DIEU. — Pl. Des FÊTES-DIEU.

— ENCYCL. Instituée en 1264 par le pape Urbain IV pour honorer la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, la Fête-Dieu fut déclarée obligatoire pour toute

l'Eglise par Clément V, en 1311; Jean XXII y ajouta une octave, en 1316. L'office de cette fête a été conjointement par saint Thomas d'Aquin. Elle est fixée, par le calendrier ecclésiastique, au jeudi qui suit l'octave de la Pentecôte. En France, la solennité en est renvoyée au dimanche suivant.

FÊTEUR v. a. Solemniser, célébrer la fête de: FÊTEUR un saint. FÊTEUR Pâques, Noël, la Pentecôte. « Fig. C'est un saint qu'on ne fête plus, C'est un homme qui n'a plus de crédit. » Accueillir avec empressement, faire fête à: FÊTEUR un explorateur a son retour. « Fam. Fêter la bouteille, Amour à boire.

FÊTEUR, EUSE n. Celui, celle qui célèbre une fête: Nous étions une dizaine de FÊTEURS dans le bac qui traversait la Creuse. (A. Theuriot.) Par abus, Celui, celle qui fait la fête. (Dans ce sens, on dit aussi FÊTARD, ARDE.)

FETH-ALI-SHAH, shah du Perse, de la dynastie actuellement régnante des Kadjars, né vers 1762, mort en 1834. Il se nomma d'abord Baba-kan et, en 1797, succéda à son oncle Aga-Mohammed, après s'être débarrassé de ses compétiteurs et des assassins du roi. Son règne ne fut pas heureux; les Russes lui enlevèrent la Géorgie en 1803 et menacèrent l'Azerbaïdjan. Feth-Ali rechercha l'alliance de Napoléon 1<sup>er</sup>, mais il fut sacrifié au traité de Tilsitt (1807). L'Angleterre ne le soutint pas mieux et, en 1813, il dut céder le Daghestan à Alexandre 1<sup>er</sup>. En 1821, il déclara la guerre à la Turquie; mais, après des opérations incertaines, le statu quo fut rétabli. Feth-Ali crut pouvoir profiter des troubles qui suivirent l'avènement de Nicolas 1<sup>er</sup>, mais ses troupes furent écrasées par Paskievitch, et le shah dut céder au tsar toute l'Arménie jusqu'à l'Araxe. Feth-Ali-shah laissa le trône à son petit-fils Mohammed, fils d'Abbas-Mihrza.

FETI (Domenico), peintre de l'école romaine, né à Rome en 1589, mort à Venise en 1624. Il se passionna pour le style de Jules Romain et l'égalait quelquefois pour l'expression et la vigueur. Ses tableaux les plus remarquables sont: la Multiplication réelle (à Mantoue); l'Apôtre saint Paul (à Munich); une Madeleine (à Rome); la Fuite en Egypte (à Vienne); Néron, l'Ange gardien et la Mélancolie (au Louvre). Feti n'a guère composé que des tableaux de cheval, fort recherchés.

FETIAL n. m. V. FÉCIAL.

FÊTICHE (du portugais feitico, objet fée, maléfico; du lat. facticius, factice) n. m. Objet matériel, que les nègres et les sauvages vénèrent comme une idole: Les Syriens s'abstiennent de poisson, parce que les poissans avaient été leurs FÊTICHES. (B.-Const.) En Afrique, Cérémonie religieuse pour rendre favorable une entreprise ou un voyage: Faire un grand FÊTICHE.

- Fig. Personne pour laquelle on a une sorte de culte.
- Adjectif. Pierre FÊTICHE.
- ENCYCL. Superst. Les Fêliches sont des objets vénérés, auxquels on attribue des influences protectrices. Ils



Fêliche: 1. De la Côte d'Ivoire; 2. D'Assyrie; 3. Des Iles Marquises; 4. D'Aboméen.

consistent généralement en morceaux d'or ou d'autres métaux, ou coquillages ou en pierres brillantes. Les Arabes, les Persans et tous les peuples orientaux, ont le culte des fêliches. Les Italiens en ont conservé la tradition, notamment sous la forme de corne ou de main en corail. On donnait également le nom de fêliches à des dieux protecteurs, sorte de dieux lares. Au Dahomey existent les cases fêliches, où résident ces dieux, représentés par une sculpture grossière. A Whydah, il y a un arbre fêliche, sorte de cotonnier épineux, sous l'ombrage duquel on célèbre une fête.

FÊTICHEUR n. m. Sorte de prêtre ou sorcier qui dirige le culte des fêliches et que leurs dévots consultent avant toute entreprise importante. (Ils jouissent dans certains pays, au Dahomey notamment, d'une grande influence. Il y a aussi des fêlicheuses.)

FÊTICHISME (chissm) n. m. Culte, adoration des fêliches: Le FÊTICHISME a été antérieur à tout ce qui est positif. (B. Const.)

— Par ext. Vénération profonde, outrée, superstitieuse: (quand finira donc le FÊTICHISME du passé?)

— ENCYCL. Le fêlichisme est, dans son principe, la croyance que la possession de certaine chose peut procurer à son possesseur l'assistance et la protection de l'esprit ou génie qui réside dans cette chose. Cette croyance s'est rencontrée chez presque tous les peuples primitifs, et elle se trouve, aujourd'hui encore, chez quelques peuplades sauvages. Impuissants à concevoir une cause générale réglant les phénomènes naturels; impuissants à établir la notion de cause à effet, ces peuples enfants sont conduits à attribuer à chaque objet animé ou inanimé un esprit, qui le fait agir dans ses manifestations. Quels qu'ils soient, les objets choisis comme fêliches sont regardés comme doués de vie et conscients: que ce soit une pierre, une fêche, une hache ou un animal. Sa puissance est plus ou moins étendue, selon l'idée que s'en fait son promoteur au rang de fêliche. Cet objet peut, par suite, être honoré d'un véritable culte; c'est à ce culte que s'applique proprement le nom de « fêlichisme ».

L'école positiviste d'Auguste Comte, et toutes celles qui en dérivent, considèrent le fêlichisme comme la période initiale de l'idée religieuse. Auguste Comte allait même jusqu'à y voir la source spontanée de la méthode



FEU

... r... s... ts. Se dit d'un mole de pré-...  
... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans le système actuel...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...

... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...

... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...

... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...

... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...

... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...

... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...

... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...

... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...

... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...

... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...

... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...

... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...

... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...

... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...

... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...

... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...

... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...  
... r... s... s... s... dans lequel ce prélevé-...

de chumée, Embrassement de la suite accumulée dans un conduit de cheminée. Feu de paille. Au fig. Lueur passagère, sentiment ou mouvement vif d'abord, mais qui ne dure pas. Ouvrir le feu, Repandre du la cendre sur le feu pour que la combustion soit plus lente. Feu de joie, Feu qu'on allume en plein air, en signe de réjouissance.

Feu de la fête, Faire des feux de joie. (XV.) Feu de la Saint-Jean, Feu de joie qu'on allume le jour de la fête de saint Jean, dans certains pays. Feu de pite. Au fig. Suite d'attaques ou de manifestations qui se produisent successivement et sans interruption. On dit dans le même sens FEU ROULANT: Un FEU ROULANT de sarcasmes, d'épigrammes. — Arg. milit. Opération de longue durée. — Ne pas s'embrouiller dans les feux de pite, Savoir être indépendant. Être entre deux feux, Être exposé de deux côtés à la fois aux coups d'un ennemi (au propre et au fig.). Feu d'artifice, Au fig. Saillies, verve étincelante, succession rapide de mots, d'idées, de phrases, d'expressions brillantes: Une fois la verve de Bivarol excitée, le FEU d'ARTIFICE ne cessait pas. (Sto-Beuve.)

Feu sacré, Enthousiasme ou ardeur qui à quelque chose d'inspiré: Pour être poète, il faut avoir le feu sacré. Feu du ciel, Foudre. Feu d'enfer, Feu très ardent. Feu du rasoir, Sensation de chaleur que l'on éprouve au visage après avoir été rasé. Chaleur feu, Nuance particulière de rouge ardent: Un ruban couleur FEU. Au feu! Exclamation poussée par les premières personnes qui s'aperçoivent d'un incendie pour appeler au secours. Jeter des cris de feu, Au fig. Pousser des cris désespérés comme dans un incendie. On y court comme au feu, On s'y rend avec empressement. Le feu est à ces marchands, Chacun se presse d'en acheter. Le feu n'est pas à la maison, Nous avons le temps. Couper le feu, Faire la part du feu, Faire un vide, un abais autour d'un incendie, pour empêcher le feu de se communiquer de proche en proche. — Fig. Abandonner quelque chose pour sauver le reste. Attiser, Souffler le feu, L'activer en y amenant de l'air, en soufflant dessus. — Fig. Activer une colligation morale. N'y voir que du feu, N'y rien comprendre; être ébloui, abasourdi. Faire feu, Produire des étincelles par le choc: La porcelaine fait FEU comme le silex. Faire long feu, Ne pas réussir, manquer: Projet qui a fait long feu. Ne pas faire long feu, Ne pas durer longtemps: Un héritage, au moins d'un prodigue, ne fait pas long feu. Faire feu des quatre pieds, Se dit d'un cheval qui galope sur le pavé et dont les fers font jaillir des étincelles. — Au fig. Faire tous ses efforts pour réussir. Prendre feu, S'enflammer. — Fig. S'emporter, s'émonvoir, se mettre subitement en colère à propos de quelque chose. Jeter son feu, tout son feu, Obéir aveuglément à son premier mouvement de colère, et s'apaiser ensuite subitement. Donner dans un premier ouvrage tout ce dont on est capable, et ne plus rien faire de bon ensuite: Auteur qui a jeté son FEU dans son premier roman. Jeter feu et flamme, Se démentir, s'irriter, s'emporter violemment. Jeter de l'huile sur le feu, Exciter, par ses paroles ou par ses actes, un sentiment déjà très violent. Prendre feu, Devenir amoureux. Mettre sa main au feu, Soutenir quelque chose par tous les moyens et avec une entière conviction. Employer le fer et le feu, Au fig., par allusion aux incisions, amputations et cauterisations chirurgicales, Recourir à des mesures très violentes. Mettre à feu et à sang, Saccager, ravager complètement. Mettre à quelq'un le feu sous le ventre, Le presser vivement, l'exciter. (V. la rubr. Art vétér.) Mettre le feu dans les affaires de quelq'un, Pour suivre vigoureusement quelqu'un dont les affaires sont en mauvais état. Craindre comme le feu, Redouter extrêmement. Jouer avec le feu, Traiter légèrement des choses dangereuses. N'avoir ni feu ni lieu, Vivre en vagabond, n'avoir pas de domicile. Faire feu qui dure, Se ménager pour vivre plus longtemps ou pour continuer longtemps à faire ce qu'on fait. Être tout feu, Être de feu, tout de feu, Être bouillant, plein d'ardeur; être rempli de zèle, d'activité pour quelque chose. C'est le feu et l'eau, Se dit de deux personnes ou de deux choses diamétralement opposées.

Loc. adv. En feu, Incendié, embrasé. Brûlant, échauffé: Avoir l'estomac EN FEU. — Fig. Ardent, animé, enflammé. Mettre on feu, Incendier. — Fig. Agiter, Jeter dans le trouble, dans le désordre. A petit feu, Sur un feu très doux, peu actif. — Faire mourir quelq'un à petit feu, Provoquer chez lui une grande altération de la santé par les chagrins et les iniquités qu'on lui cause.

Prov. Il n'y a pas de fumée sans feu, Un indice à toujours une cause, un bruit qui circule n'est jamais sans quelque fondement.

ALL. HIST. Feu sacré, Feu que les vestales étaient chargées d'entretenir à Rome sur l'autel de la déesse Vesta. V. VESTALE.

ENCYCL. Art milit. La conduite du feu est la façon de se servir, devant l'ennemi, du feu d'une troupe, pour tirer le meilleur parti possible des munitions dont elle dispose, dont il convient toujours de ménager soigneusement la consommation, surtout avec les armes à tir rapide aujourd'hui en usage. C'est donc l'art d'employer à propos le feu de salvo ou le feu à volonté, dont les effets ne sont pas les mêmes: ce dernier permet aux soldats de mieux viser, s'ils sont bons tireurs et s'ils savent conserver leur sang-froid, mais il peut avoir l'inconvénient de dégénérer en tir précipité et d'entraîner sans profit le gaspillage des cartouches. Le feu de salvo donne, au contraire, des résultats d'une valeur moyenne, plus indépendante de l'habileté individuelle des tireurs. Il permet aussi au chef de mieux tenir le feu de la troupe dans sa main. Enfin, l'arrivée simultanée au but d'un grand nombre de projectiles peut produire certains effets qu'on n'obtiendrait pas par leur arrivée successive.

On a renoncé aux feux de rang ou feux par rang, employés à l'époque où l'infanterie se formait sur six rangs et plus. Le premier rang tirait et se reportait derrière les autres pour recharger ses armes, puis le deuxième rang faisait de même, et ainsi de suite. Plus tard, on mit l'infanterie sur quatre rangs, dont les deux premiers étaient à genou et qui tiraient alternativement deux par deux: puis on adopta la formation sur trois rangs où, dans certains cas, les hommes du troisième rang chargeaient les armes et les passaient à ceux des deux premiers.

Jadis, on appelait feu de deux rangs celui communément dénommé feu de file et dans lequel les deux hommes d'une même file tiraient simultanément, chaque file faisant feu l'une après l'autre; et l'on qualifiait de feu oblique celui dans lequel une troupe ne tirait pas perpendiculairement à son front.

Feu grégeois. On appela ainsi une composition incendiaire en usage au moyen âge, et dont l'invention paraît remonter au VII<sup>e</sup> siècle de notre ère. Avant la découverte du feu grégeois, on employait, et cela de toute antiquité, des matières combustibles dans les opérations des sièges. On lançait sur les habitations et les ouvrages des projectiles incendiaires comme des salariques, des brandons allumés, des charbons ardents, des masses enflammées de poix, de résine, etc. Mais aucun engin ne pouvait fournir les effets du feu grégeois, « masse d'artifice formée de cette composition fut livrée et de les brûler sans que l'eau pût l'éteindre; on ne pouvait l'éteindre que sous de la terre mouillée ou du sable. C'est en 673 que le secret de cette composition fut livré aux Byzantins par un transfuge des Arabes, Callinicus d'Héliopolis. Dès lors, son emploi se répandit, surtout dans les guerres navales. Les perfectionnements empiriques qu'on y apporta amenèrent la découverte de la force propulsive des fusées, et, au XIV<sup>e</sup> siècle, celle de la poudre à canon. Mais jamais le feu grégeois ne servit comme explosif. Les diverses recettes de sa fabrication se trouvent dans quantité d'ouvrages du moyen âge et du XVII<sup>e</sup> siècle, dus tant aux compilateurs européens qu'arabes et chinois. On en a beaucoup exagéré la force et l'énergie destructives. On disait feu grégeois, feu liquide, feu marin, feu artificiel, feu romain, feu médique.

Géol. Feu central. Le feu central, dont l'existence ne fait plus l'ombre d'un doute dans l'esprit des géologues, résulte de l'état de fluidité qui caractérisait la terre avant de passer de l'état stellaire à l'état planétaire. C'est la solidification d'une première croûte à la surface du globe qui a fait devenir central un état d'ignition qui était général. L'existence du feu central est prouvée par toute une série de manifestations, parmi lesquelles il faut citer la température du sol qui augmente régulièrement avec la profondeur; la moyenne de cette augmentation oscille aux environs de 1 degré par 31 mètres. Les volcans constituent l'une des preuves les plus concluantes de l'existence du feu central; mais, d'après certains géologues, il ne serait pas unique; il y aurait seulement des points en fusion qui pourraient résulter soit de l'intensité du frottement que les contractions feraient éprouver au sol, soit de la fermentation paludéenne à de grandes profondeurs, de matières organiques venues de la surface, etc. Ces théories, qui peuvent répondre à des cas particuliers, ne résistent pas à l'étude du volcanisme en général. Il suffit de jeter les yeux sur la gigantesque ceinture volcanique de l'Océan Pacifique et d'examiner les matériaux fournis par le fond de cet océan, pour reconnaître que toute la masse en ignition que cette surface recouvrirait ne serait pas éloignée de réaliser le feu central unique; en considérant ces différents foyers et ceux des autres régions volcaniques, on est convaincu. On trouve encore une preuve de cette source du feu unique dans l'uniformité générale du volcanisme. V. VOLCAN, VOLCANISME.

Hist. relig. Le culte du feu occupe une grande place dans les religions des peuples indo-européens. Dans l'Inde, les Vedas sont remplis d'hymnes adressés au feu, divisés sous les noms d'Agni et de Tratchi. Les anciens Perses regardaient le feu comme un être céleste, chef du monde par et fils du grand dieu Ormazd; le soleil et la flamme terrestre étaient ses manifestations et recevaient les honneurs divins. C'était un crime de souiller le feu en y jetant quelque chose d'impur; c'est pourquoi Zoroastro défendait de brûler les morts. Le culte du feu s'est perpétué de nos jours, chez les Grecs et les Persis. Les Grecs honoraient le feu du foyer sous les traits de la déesse Hestia et le feu industriel dans la personne du dieu Héphaïstos. Ce double culte a donné naissance, chez les Romains, au culte de Vesta et à celui de Vulcain. La flamme sacrée était confiée à la garde des vierges vestales, qui devaient, sous peine de mort, veiller à ce qu'elle ne s'éteignît jamais. Les Juifs d'adoraient pas le feu, mais ils entretenaient avec un soin jaloux le feu destiné à brûler les holocaustes et que leurs traditions sacrées rapportaient avoir été allumé miraculeusement. L'Eglise catholique romaine et l'Eglise grecque orthodoxe entourent de cérémonies particulières la bénédiction du feu nouveau, qui se fait dans la matinée du samedi saint.

Miracle du feu sacré. On appela ainsi un fait qui se produisit à Jérusalem sous le règne de Baudouin en 1101. D'après le témoignage de Foulcher de Chartres, le feu destiné à allumer les cierges s'embrasa sans le secours d'aucune main humaine, sur l'autel du Saint-Sépulcre, le matin du jour de Pâques.

Iconogr. Les anciens avaient divisé le feu en la personne de Vulcain. (V. VULCAIN.) Les modernes, dans les représentations allégoriques qu'ils ont faites des éléments, ont souvent adopté ce même dieu comme personnification du feu. Une des plus célèbres compositions de ce genre est celle qui fait partie de la suite des Quatre éléments que l'Albano peignit pour le cardinal de Savoie et qui figurent aujourd'hui au musée de Turin; l'artiste y a représenté trois sortes de feux: le Feu céleste, personnifié par Jupiter; le Feu terrestre, personnifié par Vulcain, et le Feu de la passion, personnifié par Venus. Il aurait pu ajouter Vesta, comme personnification du Feu domestique, transmis aux hommes par les dieux. Il n'est pas rare de voir le feu représenté par un vestale. Comme emblème de cet élément, les artistes du moyen âge avaient adopté la salamandre.

Mar. et navig. On désigne, sous le nom de feux, les appareils lumineux, disposés pour assurer la sécurité de la navigation, sur les côtes, à l'entrée des ports, sur les extrémités des jetées, etc., et dont une étude plus complète sera faite au mot phare. Nous ne nous occuperons ici que du bateau-feu, destiné à éclairer la nuit les approches d'un banc ou d'un passage dangereux. On affectait autrefois à cet usage d'anciens bateaux, solidement renforcés, pour pouvoir supporter sans cesse les secousses de la mer. Aujourd'hui, le bateau-feu est généralement construit pour cette destination: c'est un ponton en métal, de 300 à 350 tonnes, possédant une stabilité toute particulière. Un mât, fortement assujéti au moyen de haubans et d'étais, porte l'appareil d'éclairage ou feu qu'on allume chaque soir. Le bateau est mouillé par l'avant au moyen de deux fortes ancre, car il doit rester fixe à son poste et résister sans changer de place le moins possible aux fureurs des tempêtes. On ne place de bateau-feu que sur les bancs où il serait absolument

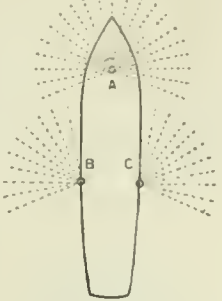


1. Feu fixe. 2. Feu retiré aux flambeaux. 3. Feu d'artifice.

impossible de construire un pharo. La vie du bord est très pénible; l'équipage se compose d'un commandant, d'un ou deux officiers et d'une dizaine d'hommes. Une partie du personnel reste à bord pour assurer le service, tandis que l'autre partie est à terre.

Dans le but de prévenir les abordages, chaque navire ou bateau de mer doit porter de nuit certains feux, lesquels indiquent aux autres navires ou bateaux tant la position de celui qui les montre, que sa nature, la route qu'il fait et les circonstances dans lesquelles il se trouve.

Suivant une entente internationale, ces feux sont les mêmes dans toutes les marines; ils doivent être tenus allumés et clairs du coucher au lever du soleil, même s'il fait encore jour ou s'il ne fait plus nuit. Ces feux sont blancs ou colorés, ce qui est obtenu par la construction des fanaux qui les contiennent; la signification de chacun résulte de la place qu'il occupe sur le navire; cette place, ainsi que le rayon de visibilité ou portée de chaque feu, sont déterminés par un règlement très explicite (en France, du févr. 1897) dont chaque capitaine ou patron est obligatoirement muni, et qui a pour sanction différentes pénalités. Le règlement porte que le navire qui fait simultanément usage de ses voiles et de sa machine doit être regardé comme vapeur; il est regardé comme voilier tant qu'il ne fait pas usage de sa machine.



Feux réglementaires d'un navire à vapeur; A, feu blanc; B, feu rouge; C, feu vert.

Voici quelques-uns des feux fixes obligatoires pour les voiliers de 20 tonnes et au-dessus et pour les vapeurs de 40 tonnes et au-dessus:

1° Le voilier en marche porte à tribord un feu vert; à bâbord un feu rouge. (Chacun de ces feux est établi de manière à projeter une lumière uniforme et sans interruption sur le parcours d'un arc horizontal de 10 quarts de compas [112°30'] compris entre l'avant du navire et 2 quarts sur l'arrière du travers. Chacun de ces feux est visible de deux milles, par temps sombre, mais non chargé de brume, pluie, etc.)

2° Le vapeur en marche porte les deux feux ci-dessus, plus un feu blanc, brillant, placé sur le mât de misaine ou en avant de ce mât, à 6 mètres au moins au-dessus du plat-bord. (Ce feu est visible de cinq milles, sur un secteur de 20 quarts de compas [225°], soit 10 quarts de chaque côté à partir de l'avant. Le vapeur peut porter un second feu blanc, dans le plan et à la distance de 4<sup>m</sup>.57 du premier, le feu inférieur étant sur l'avant du supérieur et leur distance verticale étant moindre que leur distance horizontale.)

3° Le navire (voilier ou vapeur) au mouillage porte (s'il a moins de 45<sup>m</sup>.72 de longueur) un feu blanc, visible de un mille et sur tout l'horizon, et qui est placé à 6<sup>m</sup>.10 au plus au-dessus du plat-bord. (Un navire plus long porte ce feu à l'avant à la hauteur de 12<sup>m</sup>.19 au plus, et en outre, à l'arrière, un feu semblable, placé à moins de 4<sup>m</sup>.57 plus bas que le premier. Le navire échoué dans un chenal porte ce ou ces feux, plus, à la place où se met le feu blanc d'un vapeur, deux feux rouges, superposés, séparés l'un de l'autre de 1<sup>m</sup>.83 et visibles de deux milles. Ces feux rouges ainsi placés, avec les deux feux de côté, vert et rouge, indiquent que le navire non mouillé, ni échoué, n'est pas maître de sa manœuvre.)

Les navires de moins de 40 et de 20 tonnes, les embarcations, bateaux-pilotes, bateaux de pêche montrent dans les mêmes circonstances des feux analogues. Des articles du règlement prévoient les cas particuliers créés par chaque genre de pêche, et fixent, pour ces cas, les feux à montrer. Toutefois, les bateaux de trop faible tonnage pour porter des feux fixes font usage de fanaux à verres colorés, portatifs, qui doivent être tenus allumés et à portée de la main, pendant le même temps que les feux fixes et que l'on montre en cas de besoin du bord voulu. V. FANAL.

Indépendamment des feux dont il vient d'être question, les navigateurs et les postes sémaphoriques font usage, pour les signaux de nuit, de feux blancs ou colorés dont la disposition varie suivant les signaux à faire et est indiquée suivant le cas par les codes de signaux ou par les règlements particuliers de chaque port. Les signaux de marée, notamment, se font de nuit au moyen de feux.

Enfin, les feux de côte (phares), dont la nature, la position et la portée sont données par les cartes, servent couramment aux navigateurs pour fixer exactement, au moyen de relevements, la position du navire.

À bord des anciens navires, l'exécution des feux avait une très grande importance, les pièces étant en batterie. Aussi avait-on réglementé les feux en feux de batterie, de bordée, de division, de section, d'escouade, feu de file, feu à volonté, feu convergent. Aujourd'hui, ces divers espèces de tir ont été réduites et on peut concevoir de la façon suivante l'emploi des pièces à bord. Le feu coup par coup est exécuté quand on tire sur un but immobile qu'on peut frapper à loisir, comme, par exemple, dans le bombardement d'une ville. Dans le cas d'un combat naval, on peut employer le feu de file préparé, dans lequel chaque pièce, pointée dans une direction fixe, tire sur le but aussitôt qu'il se présente. Le feu à volonté donne aux chefs de pièce la libre disposition de leurs coups sur le but indiqué. Dans les passages à contre-bord, on peut encore se servir du feu de batterie, rarement utilisé; mais, avec les canons à tir rapide, on est obligé d'employer le feu ralenti pour ménager les munitions.

— Mécan. Machines à vapeur. Le progrès des chaudières ou générateurs de vapeur et leur vulgarisation rendent particulièrement utile une connaissance approfondie de la conduite des feux. C'est à la science du chauff-

feur qu'il faut demander une pression constante, une dépense réduite de combustible, car, après l'allumage, il est essentiel d'avoir une bonne conduite des feux. Le charbon doit être en couche régulière, cassé en menus morceaux, et l'épaisseur ne doit pas dépasser 10 centimètres. La surface doit en être également brillante, et ceci aura toujours lieu si, le tirage étant bon, les grilles ne sont pas encombrées et laissent bien passer l'air. Les feux sont bien conduits quand la fumée sort claire et sans flamme par le tuyau. Il est nécessaire, pour entretenir la grille propre et le feu clair, de regarder et de décroasser les grilles et le foyer, opération très pénible. Quand un chaudière cesse de servir, on peut soit éteindre ou jeter bas les feux, soit les mettre sur l'avant des grilles. Si l'on doit remettre bientôt en pression, il suffit de laisser tomber les feux pour les pousser ensuite. La pratique des feux est une des branches de l'instruction des chauffeurs-mécaniciens, tout aussi importante que celle qui concerne la conduite et l'entretien des machines.

— Min. Emploi du feu. Dans l'exploitation des mines, on a employé longtemps, comme moyen d'action, le feu allumé sous des masses rocheuses pour les désagréger. Aujourd'hui, avec les puissants explosifs dont on dispose, ce procédé a été plus usité.

— Pathol. Feu Saint-Antoine. Cette expression ne désigne pas aujourd'hui une affection définie; il est même probable que les diverses épidémies auxquelles le peuple avait donné ce nom n'étaient pas des maladies complètement identiques.

— Pêch. Pour la pêche au feu, qui se pratique en certains endroits, on place sur l'avant d'un bateau une sorte de réchaud muni d'un réflecteur et dans lequel on enflamme un corps combustible qui donne en brûlant une vive lueur. Les poissons, attirés des profondeurs de l'eau par cette clarté insuite, viennent jusqu'à fleur d'eau, où le pêcheur les prend soit avec des filets à main, soit avec des harpons ou des foènes.

— Phys. V. CHALEUR, et COMBUSTION.  
— Techn. Dans les désastres causés par l'incendie (v. ce mot), on distingue huit sortes de feux: le feu de cheminée, le feu de cave, le feu de rôtis-de-chaussée, le feu de chambre, le feu de plancher et de cloison, le feu de comble ou de toiture, le grand feu ou feu de bâtiments, le feu de bateau.

Feu au couvent (LE), comédie en un acte, en prose, par Th. Barrière (Théâtre-Français, 1869). — Le comte d'Avenay, veuf, a mis sa fille Adrienne dans un couvent et repris la vie de garçon. La veille d'un duel, il voit tout d'un coup arriver Adrienne: le feu a pris au couvent, et elle en profite pour passer la journée avec son père. On se promet de ne plus se quitter. Mais voici Mériel, un ami du comte, qui vient l'avertir que les témoins l'attendent. D'Avenay part, laissant sa fille en tête à tête avec le jeune homme. Lorsqu'il revient, sain et sauf, Adrienne et Mériel se sont déjà fait les plus douces confidences, et le père met la main de sa fille dans celle de son ami. Lui-même épousera peut-être une sous-maitresse du couvent, laquelle a servi à Adrienne de mère. Cette petite comédie n'est qu'une bloette, mais elle a beaucoup de grâce, de délicatesse et de fraîcheur.

FEU (TERRE DE). V. TERRE DE FEU.

FEU, FEU (feu — du lat. pop. *fotivus*, qui a accompli sa destinée; de *fotum*, destin, adj. Défunt, décédé, qui est mort naguère; *MA FEU*, mère. *FEU ma mère*.

— Gramm. Selon l'Académie, lorsque cet adjectif est placé après l'article, il signifie *mort le dernier*; il prend un



Représentation graphique des feux sur les cartes marines: A, feu fixe; B, feu tournant; C, feu à éclats; D, feu scintillant; E, secteur coloré autrement indiquant des zones dangereuses; F, feu flottant.

e met devant un nom féminin, et il ne peut être employé au pluriel, d'où il résulte qu'on doit écrire: *Le feu roi*, *La feu reine*, et qu'on ne pourrait pas dire: *Les feus princes*. Placé avant l'article ou un déterminatif quelconque, *feu* est toujours invariable: *Feu mon père*; *feu ma tante*. Il est aussi devant un nom propre; par exemple, on dirait: *Feu Marie Stuart*.

Feu Toupinel, comédie en trois actes, par Alexandre Bisson, jouée au Vaudeville le 27 février 1890. — Duperron a épousé une veuve qu'il aime, mais qui l'agace horriblement en lui parlant sans cesse des qualités et des vertus de son premier mari, feu Toupinel. Elle ne sait point que Toupinel, lorsqu'il partait pour affaires commerciales, se rendait à Toulouse, y menait joyeuse vie avec une maîtresse appelée la Caillette, qui passait pour sa femme. Elle ignore que la Caillette est devenue M<sup>lle</sup> Valory, avec qui elle est en relations journalières. Telle est la situation, lorsque le capitaine Mathieu, revenant du Tonkin, vient s'installer chez son ami Duperron. En lui racontant ses aventures, il lui parle des parties fines qu'il a faites à Toulouse, avec Toupinel et la sémillante M<sup>lle</sup> Toupinel. Duperron, stupéfait, bientôt convaincu que sa femme a été la maîtresse de Mathieu, devient furieux. Et alors commence un enchevêtrement de quiproquos qui se poursuivent dans des scènes pleines d'entrain et de gaieté, jusqu'au moment où éclate la vérité. Le front de Duperron

se rassérène aussitôt, le culte de Toupinel tombe en poussière et le calmo rentre à la maison. Cette pièce, très bien faite, est des plus gaies, et provoque un irrésistible rire.

FEU-ARDENT n. m. Bot. Nom vulgaire de la bryone. On écrit aussi, sans trait d'union, FEU ARDENT.

FEUARDENT François, prédicateur et controversiste de l'ordre de Saint-François, né à Coutances en 1539 d'après les uns, en 1541 selon d'autres, mort en 1610. Son éloquence et son habileté dans la controverse étaient fort admirées par ses contemporains. Il entra dans la Ligue des sa fondation 1576 et ne tarda pas à se signaler par la violence de ses invectives, d'abord contre Henri III, puis contre Henri IV. Outre une édition des cinq livres de saint Irénée *Contre les hérétiques*, il a publié de nombreux ouvrages de polémique contre les luthériens. Les principaux sont, en latin: *Thomachæ caluiste* 1604, en français: *les Extrémageries ministérielles* 1601.

FEUCHÈRE (Jean-Jacques), statuaire, né à Paris en 1807, mort en 1852. Il fut élève de Cortot. On cite de lui: *la Nymphe à la coquille*, *Judith en prières*, *David montrant aux Israélites la tête de Goliath* et un *Satan*. L'artiste, s'étant adonné à l'art industriel, a prouvé dans ce genre des œuvres exquises; notamment, un groupe en argent: *la Terre soulevée par les Titans*, et *la Coupe du travail*, terre cuite.

FEUCHÈRES baron DE, général français, né à Paris en 1785, mort en 1857. Il fit les campagnes de 1806 et 1807, la guerre d'Espagne de 1808 à 1814, et prit part à l'expédition d'Alger en 1830. Général de division en 1813, le baron de Feuchères fut employé à des postes de son grade et devint président du comité d'état-major; en mourant, il légua à l'armée une somme de 100,000 francs, dont les intérêts doivent être distribués chaque année aux seize enfants de troupe les plus méritants.

FEUCHÈRES (Sophie DAW ou DAWES, baronne DE, aventurière, née à Saint-Helen (île de Wight) en 1795, morte à Londres en 1840. Fille d'un pêcheur ivrogne, elle alla, très jeune encore, chercher fortune à Londres, et parut sur les planches d'un petit théâtre. Belle et spirituelle, elle fut remarquée par le duc de Bourbon-Condé, dans une maison de dr'banche où elle était servante. Devenue sa maîtresse, elle le suivit à Paris, après la Restauration, se fit donner des maîtres, et épousa, pour masquer sa liaison, un honnête officier qui la croyait fille naturelle de Condé. En son mariant, elle déclara s'appeler Sophie Clarke, veuve Dauves. En 1822, son mari découvrit sa vraie position; il s'ensuivit une séparation (1827) et un scandale qui chassa la baronne de la cour. Toujours très puissante sur l'esprit du prince, elle se fit donner les domaines de Boissy et de Saint-Leu, et la forêt d'Engluien. En 1829, le prince, circonvenu par elle, signa un testament où elle figurait pour une somme de 2 millions de francs et 8 millions de propriétés, le reste de la fortune devant appartenir au duc d'Anmale. Elle avait espéré, en agissant dans l'intérêt de la maison d'Orléans, se ménager une protection puissante, si les Rohan, héritiers naturels de Condé, attaquaient le testament. Après la révolution de Juillet, le prince, secrètement attaché à la branche aînée, avait cédé avec répugnance aux volontés de sa maîtresse. Sa santé s'altéra, et le matin du 27 août, il fut trouvé pendu à l'espagnolette de sa fenêtre. Les Orléans soutinrent la baronne, accusée d'avoir contribué à cette mort. Le testament fut attaqué, mais sans succès. Brouillée avec la cour à la suite d'un procès qu'elle avait intenté à la famille d'Orléans, objet du mépris de tous, elle se réfugia en Angleterre. Après sa mort, ses héritiers se disputèrent ses richesses.

FEUCHTERSLEBEN Ernest, baron DE, médecin autrichien, né à Vienne en 1806, mort en 1849. Destiné d'abord à la politique par son séjour à l'Institut impérial de Marie-Thérèse, il entreprit ses études de médecine contre la volonté de son père. Après de pénibles débuts dans la pratique médicale, il se fit une brillante réputation de professeur; en 1848, il était doyen de la Faculté de Vienne, lorsque la Révolution éclata; il donna sa démission et mourut, l'année suivante, d'épuisement et de chagrin. Il a publié un *Commentaire sur la diététique d'Hippocrate*, un *Traité de la certitude et de la dignité de l'art médical*; enfin, l'*Hygiène de l'âme* 1839, son principal ouvrage, édité vingt-quatre fois en Allemagne, et traduit en anglais et en français.

FEUCHTWANGEN, v. d'Allemagne (Bavière moyenne Franconie), sur la Sulzbach, sous-affluent du Danube; 2 373 hab. Ch.-l. du district de Feuchtwangen. Aux environs, forges d'Eichenzell.

FEUDATAIRE *fé* — du lat. du moyen âge *feudatarius*; de *feodum*, fief n. et adj. Feod. Possesseur d'un fief (Syn. de VASSAL, le mot « feudataire » désigne aussi, dans la société féodale, quiconque détient une terre ou une fonction susceptible de féodalité et soumise à des obligations analogues à celles qui caractérisent les fiefs: *Les grands FEUDATAIRES. Le comte de Flandre était FEUDATAIRE de la couronne*. — Anton. Seigneur, suzerain.

FEUDENHEIM, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade cercle de Mannheim), près du Neckar; 3 926 hab.

FEUDISTE *dist* — du lat. du moyen âge *feudista*; de *feodum*, fief n. m. Homme versé dans l'étude du droit féodal.

— ENCYC. Les feudistes constituent, parmi les anciens juristes français, une école à part, connue sous le nom de *école feudiste et coutumière*. Les feudistes ont essayé d'exposer d'une façon doctrinale le droit féodal, et d'orienter la jurisprudence vers le droit naturel. S'éclairant des principes de la législation romaine, ils ont, les premiers, dégagé les principes du droit français du chaos des institutions féodales et de l'incohérente diversité des coutumes. Par suite, l'école feudiste et coutumière joua, au XVI<sup>e</sup> siècle, un rôle important dans le développement du droit national français. Elle eut pour fondateur Charles Dumoulin, qui, le premier, étudia juridiquement la société féodale, jeta sur les coutumes un coup d'œil d'ensemble et chercha les principes qui pourraient se cacher sous cette multiplicité d'usages. Dumoulin chercha à rétablir, qui, au lieu de chercher à dégager le droit naturel des institutions coutumières et féodales, se borna à donner au droit féodal et coutumier la prédominance

FEUERBACH (Laurent), juriste et philosophe allemand, né en 1775, mort en 1845...

FEUERBACH, bourg d'Allemagne, Wurtemberg, sur le Neckar...

FEUERBACH Paul Jean Anselme Ritter des, juriste allemand, né en 1775, mort en 1845...

FEUERBACH Anselme, archéologue allemand, fils aîné du précédent, né en 1798, mort en 1851...

FEUERBACH Charles-Guillaume, mathématicien allemand, frère du précédent, né en 1800, mort en 1831...

FEUERBACH Édouard-Auguste, frère des deux précédents, né en 1813, mort en 1843, professeur de droit à l'université d'Erlangen...

FEUERBACH Louis-Andréas, philosophe allemand, frère des précédents, né à Landshut en 1801, mort à Reichenberg en 1872...

FEUERBACH Frédéric, orientaliste et savant allemand, frère des précédents, né à Munich en 1806, mort à Nuremberg en 1880...

FEUERBACH Anselme, peintre allemand, né à Spiro en 1829, mort à Venise en 1890, fils d'Anselme Feuerbach...

FEUERBLLENDE n. f. Météor. Syn. de PYROSTILPENTE.

FEUGAROLLES, comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 14 km de Nérac, près de la Baise et du canal latéral à la Garonne...

FEUGÈRE Louis, journaliste et écrivain français, né à Villebeuvre-sur-Yonne en 1810, mort à Paris en 1878...

torique au collège Stanislas, n'écrivit: Bourdaloue, sa prédication et son temps (1874).

FEUGERAY (Guillaume), théologien protestant français, né à Rouen vers le milieu du XVIe siècle, mort dans cette ville vers 1613...

FEUILLADE (La). Biogr. V. LA FEUILLADE.

FEUILLAGE feu-ill-nj' (ll ml.) n. m. Bot. Feuilles qui garnissent les branches d'un ou de plusieurs arbres...

— Archit. Genre d'ornementation de corniches, de chapiteaux, etc., formé par des imitations de feuilles d'arbres...

— Encycl. Bot. Plantes à feuillage décoratif. V. FLEUR.

FEUILLAGISTE feu-ill-a-jist' (ll ml.) n. et adj. Se dit de l'ouvrier, de l'ouvrière qui fait le feuillage dans les fleurs artificielles.

FEUILLAISSON feu-ill-è (ll ml.) n. f. Phénomène par lequel un végétal se couvre de nouvelles feuilles; époque à laquelle a lieu ce phénomène: La FEUILLAISSON est étonnée ou retardée selon le degré de chaleur.

— Encycl. La feuillaison est due surtout à l'accroissement de la température. L'époque varie suivant que le printemps est plus ou moins précoce...

FEUILLANTINE feu-ill (ll ml.) — fém. de feuillant) n. f. Religieuse bernardine du très étroite observance.

— Encycl. Hist. relig. Les feuillantes ou feuillantes étaient des religieuses soumises aux mêmes règles que les feuillants et instituées, comme eux, par J. de La Barrière. Approuvées par le pape Sixte-Quint...



Feuillantine.

FEUILLANTINE (feu-ill (ll ml.) n. f. Nom d'une sorte de pâtisserie feuilletée.

— Encycl. Les Feuillantines sont de petits gâteaux feuilletés, garnis de marmelade de prunes ou d'abricots. On détermine l'abbaye de pâté garnie avec la pointe d'un couteau en tranches de 5 centimètres sur 2, on mouille dessus avec du blanc d'œuf, on le saupoudre de gros sucre et on fait cuire au four modéré.

FEUILLANTISME (feu-ill (ll ml.), et tism) n. m. Terme par lequel on désignait les doctrines professées par les membres du club des feuillants, et qui comportait, dans la bouche des adversaires de la modération, une idée de mépris.

FEUILLANTS (feu-ill-an (ll ml.) n. m. pl. Religieux de l'ordre de Cîteaux, réformés en 1577 par Jean de La Barrière, abbé du monastère de Feuillant (diocèse du Rieux, près de Toulouse).

— Encycl. Le pape Sixte-Quint exempta les feuillants de la juridiction de Cîteaux et les constitua en ordre indépendant (1588). Leur règle fut plusieurs fois adoucie, notamment en 1615. Elle leur imposait l'abstinence perpétuelle, des jeûnes nombreux, le chant des matines. Ils portaient une robe blanche, avec un capuchon, sans scapulaire. Chaussés d'abord de sandales, les soulers leur furent permis en 1670. Le supérieur général était élu pour trois ans. Urban VIII les divisa en deux ordres: ceux de France gardèrent le nom de feuillants, ceux d'Italie prirent le titre de réformés de Saint-Bernard. En 1587, Henri III fit venir à Paris soixante-huit feuillants et les établit dans un terrain, compris entre la rue Saint-Hippolyte actuelle et le terrasse des Tuileries, qui a gardé leur nom. Ils firent d'ardentsigueurs. Bernard Montaignard, l'un d'entre eux, surnomma le Petit Feuillant, se signala par la véhémence de ses sermons. La lutte finie, Henri IV les traita avec bienveillance. De son chef d'ordre, sous le vocable de Saint-Bernard-de-la-Pénitence, le monastère de la rue Saint-Hippolyte prit un grand développement. Le principal portail fut construit par Mansart; l'église, fort vaste, se remplit de sépultures nobles. En 1791, les feuillants furent dissous et dispersés. Ils comptaient vingt-quatre maisons en France; entre autres, Notre-Dame-des-Feuillants, en Languedoc, et deux établissements en Italie. L'Assemblée nationale, depuis son retour à Paris, l'Assemblée législative pendant toute sa durée, la Convention avant son transfert aux Tuileries, occupèrent une partie des bâtiments du monastère



Feuillant.

des feuillants et to manège qui y était contenu. Le club des feuillants siégeait dans une autre aile.

FEUILLANTS (1791-1798), fondé en 1791. Installé dans le monastère de ce nom, à Paris (v. Art. précéd.), il se composait de membres du club breton (ou Société des amis de la Révolution), organisme à Versailles en 1789, en vue de faire respecter le gouvernement constitutionnel. Lacroix et Brissot ayant demandé la déchéance du roi, les royalistes constitutionnels, Barrère et Sieyès en tête, louèrent une salle dans l'ancien couvent des feuillants, rue Saint-Honoré. Le parti adverse continua son œuvre, sous le nom de « club des jacobins ». Les feuillants étaient les moins nombreux et, de plus, leurs statuts contribuaient à leur donner peu à peu une allure de coterie. L'admission de nouveaux membres était rigoureusement surveillée: « Aucun membre ne sera admis sans avoir déclaré son attachement à la constitution du royaume, décriée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi ». (Art. 1er.) Reconnaissant pour seul parti légal celui de la constitution, les feuillants prétendaient n'être qu'une « assemblée de conversation ». Leur club, luxueux, avait en effet l'apparence d'un cercle. Une cotisation élevée écartait les promiscuités gênantes: elle était de 4 louis d'or (environ 200 francs). Les feuillants s'alimentent, par leur modération, tous les partis. Les royalistes ne leur pardonnaient pas de s'être ralliés à la Révolution. Les jacobins les accusaient de trahir la bonne cause. L'influence de Clermont-Tonnerre, qui penchait vers la réaction, fut à peine contre-balancée par celle de Mirabeau. Attaqué devant l'Assemblée dès février 1792, le club disparut après le 10-Août. Aux moulins déjà cités il convint d'ajouter Coffinhal, Prudhomme, Roacher, André Chénier, La Fayette.

FEUILLARD (feu-ill-ar' (ll ml.) n. m. Econ. rur. Branche d'arbre, garnie de ses feuilles, que l'on fait sécher pour servir de nourriture aux bestiaux pendant l'hiver.

— Autref. Voleur qui se caçhait dans les bois.

— Mar. Bordages très minces, qui servent à former un navire bas sur l'eau.

— Techn. Branches d'arbres, et principalement de saule ou de châtaignier, qui, fougées en deux, servent aux tonneliers pour faire des cercles. Feuillard de fer, Bando mince et étroit de fer servant au même usage que les feuillards proprement dits et que l'on emploie, en outre, pour consolider les angles d'ouvrages en bois. Lamo de fer ou d'acier, large et plate, employée pour fabriquer des lames de scies et autres. Sorte de fer plat, servant à forcer les planches.

— Adjectif: FER FEUILLARD, Fer que l'on vend en lames larges et plates, et qui sert à de nombreux usages industriels.

FEUILLE (feu-ill (ll ml.) — du lat. folium, même sens) n. f. Bot. Partie terminale des végétaux, ordinairement mince et plate, et, le plus souvent, de couleur verte; FEUILLE de chêne. FEUILLE de mûrier devient salin. (Prov. porsan.) Feuille carpellinaire, Nom donné aux feuilles modifiées qui composent l'ovaire. (Syn. de CARPELLE.) Feuille du ciel, Trémelle. Feuille composée, Celle qui comprend plusieurs folioles réunies à un pétiole commun. Feuilles florales, Bractées ayant acquis un développement exceptionnel, qui leur donne l'apparence des feuilles proprement dites. Feuille grasse, Orpin. Feuille indienne, Feuille sèche du cannellier sauvage. Feuille orientale, Nom que l'on donne quelquefois au sénéc. Feuilles primordiales, Premières feuilles qui existent déjà dans la gemme du fœtus, et dont la forme diffère souvent de celle des feuilles qui doivent succéder à celles-ci. Feuilles sémiales, Syn. de COTYLÉDONS. Feuille simple, Celle qui n'est formée que d'une foliole. Feuilles supplémentaires, Syn. de STIPULES. Feuille morte, Feuille qui se détache de l'arbre à l'aurore.

— Par ext. Pétale, chacune des divisions de la corolle d'une fleur: Une FEUILLE de rose.

— Par anal. Objet large, plat et mince: Une FEUILLE de papier. Une FEUILLE de tôle.

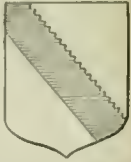
— Par ext. Journal, gazette: Lire les FEUILLES politiques. Papier sur lequel sont consignées des notes, des observations: La FEUILLE d'audience doit énoncer les noms et qualités des juges qui siègent à chaque audience.

— Adm. Feuille d'avis, Formulaire destiné à être inséré dans toute dépêche postale et qu'on revêt, s'il y a lieu, de certaines indications se rapportant au contenu de la dépêche. Feuille de présence, Feuille ou formule destinée à être émaillée par des personnes dont on veut constater la présence dans un bureau, dans une réunion, etc.

— Anat. Feuille de figure, Sillons profonds creusés par l'artere méningée moyenne à la surface interne de l'os pariétal.

— Archit. Feuilles d'acanthé, Ornement en forme de feuilles d'acanthé, usité dans le chapiteau corinthien et le composé. Feuilles d'angles, Celles qui sont sculptées aux coins des cadres et des plafonds. Feuilles d'œuf, Celles qui sont simples et ondes, et qui sont surtout usitées dans les ouvrages de serrurerie, comme les balcons, les rampes d'escalier, les grilles, etc. Feuilles de laurier, Ornement du chapiteau corinthien partagé par bouquets de trois feuilles, et imitant les feuilles du laurier. Feuille d'olivier, Ornement du chapiteau corinthien partagé par bouquets de cinq feuilles, et imitant les feuilles de l'olivier. Feuilles de persil, Ornement du chapiteau corinthien, découpé plus menu que les feuilles d'acanthé. Feuilles de fenil, Celles dont les bords sont découpés comme l'acanthé et le persil. Feuilles de saugre, Dessin que présentent un grand nombre de balustrades de la fin du XVIe siècle. Feuilles mesées, Feuilles découpées par des incisions aiguës et étroites. Feuilles lacérées, Feuilles allongées irrégulièrement. Feuilles brées, Feuilles dont la partie supérieure du disque est entière, tandis que l'inférieure se divise en lobes qui vont en décroissant. Feuilles ruinées, Feuilles bordées de dents semblables à une longue scie. Feuilles lobes, Feuilles divisées en plusieurs lobes par des sinus profonds. Feuilles frisées, Feuilles crepées, recourbées aux extrémités. Feuilles pinnatifides, Feuilles divisées en segments semblables à des ailes.

— Blas. Feuille de scie, Meuble d'armoiries qui représente une bande, une barre, un pal ou une fasce qui n'est dentelée que d'un côté.



Di. Argent à la feuille de scie en bande d'azur, les dents vers les chef.

Bours. Liste des noms des maisons de coailisse composant l'un des trois groupes du terme, du comptant et de la route. V. COAILLISE.

Chir. Parties mortes qui se détachent d'un os. — Comm. Extrait ou duplicata des registres du voiture. Decharger la feuille, Y mentionner à chaque article la remise au destinataire.

Hist. Feuille des bénéfices. Sous l'ancien régime monarchie, Liste des bénéfices ecclésiastiques, abbayes, évêchés, etc. Le roi avait à sa disposition la FEUILLE DES BÉNÉFICIAIRES et en nommait les titulaires; le grand aumônier de France en avait l'administration.

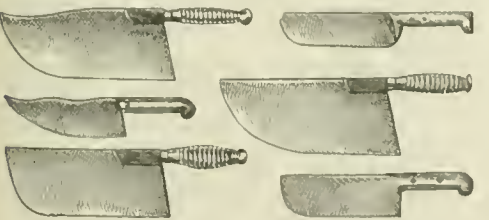
Mar. Feuille de doublure, Plaque mince de laiton servant à doubler la carène des navires en bois. Feuilles d'armement des matres charpés, Pièces comptables ne formant pas registre et sur lesquelles sont portés les objets de matériel à la charge des matres chargés. Feuille de panneau, Chacun des deux battants du panneau qui ferme l'écoutille. Feuille de journée, Feuille récapitulative des opérations comptables d'une unité administrative de la semaine, fourni périodiquement à la Cour des comptes. Feuilles ou Vaigres bretonnes, Bordages intérieurs situés entre ponts et sabords, et plus épais que les bordages ordinaires.

Milit. Feuille de route, Pièce remise aux militaires voyageant pour le service, soit isolément, soit en détachement. (Il y en a de deux sortes: la feuille de route individuelle, et la feuille de route de corps ou détachement. Délivrées par les sous-intendants militaires ou leurs suppléants, elles indiquent la composition du corps ou détachement, le nom, grade, etc., du militaire isolé, l'itinéraire à suivre, les allocations attribuées, etc., et donnent au titulaire le droit au tarif militaire sur les chemins de fer, ainsi qu'au logement chez l'habitant ou à telles indemnités spéciales en tenant lieu. Elles peuvent être, dans certaines circonstances, remplacées par différents titres qui confèrent les mêmes droits: ordre d'appel individuel en cas de convocation pour les manœuvres; ordre de mobilisation pour les officiers, etc.) Feuille de journées, Pièce établie dans les corps de troupes pour constater le nombre des journées de présence effective des officiers, hommes de troupe, chevaux, etc., et justifier le montant de la solde. Feuille de prêt, Pièce que chaque commandant d'unité établit tous les cinq jours pour se faire payer, par le trésorier du corps, le montant de ce qui revient à sa troupe comme soldo et accessoires.

Pêch. Nom que l'on donne à de petits poissons qui servent au repeuplement des étangs et sont de la taille des feuilles de saule.

Sylvic. Chacune des années de croissance du bois, depuis la dernière coupe: Ce taillis est à sa dixième FEUILLE.

Tochn. Lame de scio. Bando d'ivoire, de parchemin ou de papier, qui est fixé sur les brins de l'éventail. Carreau de verre, que l'on place dans un cadre ou un châssis. Extrémité d'une cuiller ou d'une fourchette où l'on grave les armes ou le nom du propriétaire. Petite lame de métal, qu'on place sous une pierre fausse pour la faire ressortir. Feuille d'étain, Conche métallique que l'on applique derrière une glace pour l'étamer. Feuilles de foie, Nom que les bouchers donnent aux lobes du foie des animaux. Feuilles à dos, Feuilles représentées demi-pliées dans un ouvrage de broderie. Gros et solides couteaux que les bouchers et les charcutiers emploient



Feuilles de charcutiers et de bouchers.

pour trancher des pièces de viande. Large et mince lame de bois précieux, employé par les ébénistes dans le placage des meubles. Lames qui forment un parquet. Assemblage de menuiserie faisant partie des contrevents ou de la fermeture en bois d'une boutique. Grande demi-feuille, Mince feuille de cuivre de 30 à 35 centimètres de longueur sur 20 de largeur. En terme d'imprim. Feuille in-4°, Cello qui, pliée, donne huit pages; Feuille in-8°, Cello qui a seize pages; Feuille in-12, Cello qui en a vingt-quatre; Feuille in-16, Cello qui en a trente-deux; Feuille in-18, Cello donnant trente-six pages. Feuille de mise en train, Une des premières feuilles tirées, sur laquelle on vérifie la marge, la pointure, etc. Feuille en train, Feuille tirée après cette première vérification. Feuille en blanc, Cello qui sort de la presse imprimé d'un seul côté. Feuille en retraiton, Feuille imprimé des deux côtés. Bonne feuille,

Feuille tirée définitivement, et non pour servir d'épreuve et qui est imprimée sur le recto et sur le verso.

Loc. div. Feuille volante ou simplement Feuille, Feuille qui est détachée, qui ne tient pas à un livre ou à un cahier. Écrit imprimé sur une feuille détachée. Feuille de chou, Mauvais tabac. Journal sans valeur, sans importance. Feuille d'embarquement, Feuille qui signent les fonctionnaires pour recevoir leurs appointements. Feuille de vigne, Ornement en feuille de vigne qui, dans certaines statues, dissimule le sexe. Chute des feuilles, Phénomène qui a généralement lieu en automne, et qui consiste en ce que les arbres se défont de leurs feuilles; époque où ce phénomène a lieu. Trembler comme la feuille, Avoir grand peur; frissonner. Fam. Voir la feuille à l'envers, Se coucher sous un arbre dans les bois. Par une allusion licencieuse, Se livrer dans les bois au plaisir de l'amour.

En bot. La feuille est un appendice de la tige, de couleur ordinairement verte, de forme aplatie, ayant une symétrie bilatérale et une croissance limitée.

On appelle nœud de la tige la zone transversale qui



LA FEUILLE DANS LA DÉCORATION. Feuille: 1. D'ornement (égyptien); 2. D'acanthé épineuse (grecque); 3. D'acanthé molle (romaine); 4. De charbon (gothique); 5. De vigne vierge (gothique); 6. De lierre; 7. De vigne; 8. De marronnier (moderne); 9. De persil (XVIIIe s.); 10. D'olivier (moderne); 11. De chêne; 12. De laurier.

correspond à l'insertion d'une ou plusieurs feuilles. Le mode de répartition des feuilles à la surface de la tige est soumis, dans chaque espèce, à une loi déterminée. Les feuilles sont dites solitaires, éprises ou alternes, quand chaque nœud en porte une seule; opposées, quand il en porte deux, placées l'une en face de l'autre; verticillées, quand, au nombre de plus de deux, elles forment autour de chaque nœud une sorte de corbeille circulaire ou verticille. V. PHYLLOTAXIE.

La partie essentielle de la feuille est le limbe, région plate, qui est souvent attaché à la tige par une partie grêle ou pétiole (vulgairement queue); parfois, la base de la feuille, pétiole ou non, se dilate en une queue, qui enveloppe plus ou moins complètement la tige; de part et d'autre de l'insertion de la feuille, sur la tige, se trouvent souvent deux petites lames foliacées ou stipules. Une feuille réduite au limbe est dite sessile.

Le contour du limbe peut être uni (feuilles entières) ou porter soit des dents aiguës, petites et nombreuses (feuilles dentées), soit des lobes arrondis, grands et peu nombreux (feuilles lobées); la disposition des lobes peut être penné (chêne) ou palmé (érable), suivant que les lobes forment deux rangs symétriques ou divergent en éventail. Si les échancrures qui séparent les lobes divisent le limbe en portions séparées ou folioles, la feuille devient composée, composée-pennée (robinia) ou composée-palmée (marronnier d'Inde).

Les parties résistantes du limbe ou nervures, qu'on peut isoler par une macération prolongée, sont disposées dans chaque espèce suivant une loi déterminée: on peut observer soit une nervure principale ou côte, ramifiée latéralement (nervation pennée), soit plusieurs nervures principales divergentes à partir du sommet du pétiole (nervation palmée), ou parallèles (nervation parallèle), ou rayonnant autour d'un centre qui correspond au point d'insertion du pétiole sur la face inférieure du limbe (nervation pétiolé), etc.

Le pétiole de la feuille est protégé par un épiderme qui continue celui de la tige. L'épiderme du limbe, percé de stomates surtout ou même exclusivement à la face inférieure, recouvre un mésophylle chargé de chlorophylle. Parfois homogène, le mésophylle est souvent aussi hétérogène. La structure de la feuille rappelle celle de la tige, cette dernière pouvant être considérée comme la résultante de

des structures des feuilles auxquelles elle sert de support. Les méristèmes des diverses feuilles, en se juxtaposant dans la tige, y forment les divers secteurs du xyle totale.

Les conditions réalisées par le milieu extérieur exercent une notable influence sur la structure de la feuille: c'est ainsi que l'action du milieu aquatique fait disparaître les stomates, réduit la cuticule sur le épiderme, y provoque la formation de la chlorophylle, favorise le développement des aines dans le mésophylle et y réduit les tissus vasculaires et de soutien.

Ebauchant son développement dans le bourgeon, la feuille lacheve après l'épanouissement de cet organe. Sa durée est d'ailleurs limitée: dans les arbres à feuilles



Feuilles: 1. Alternes et sessiles (li); 2. Opposées (menthe); 3. Verticillées (laurier rose); 4. Pétioles, dentés, stipules à nervation pennée (orme); 5. Égainantes (blé); 6. Lobes pennés (chêne); 7. Lobes palmés (lierre); 8. Composée robinia; 9. Pétiolé (capucine); 10. Feuille de pois avec les deux grands stipules et les folioles extrêmes transformées en vrilles; 11. Feuille de drosera; 12. Astrolée (menthe).

caduques, toutes les feuilles se détachent et tombent à l'automne qui suit l'épanouissement des bourgeons, et les branches sont entièrement dénudées en hiver; dans les arbres à feuilles persistantes, ou arbres verts, elles durent plusieurs étés, et la plante reste chargée de feuilles, même en hiver.

La feuille est, normalement, le siège d'une respiration, d'une assimilation chlorophyllienne et d'une transpiration active; la sève brute, apportée par le bois des nervures et répandue dans le mésophylle, y est transformée en une sève élaborée que reprend le liber pour la distribuer dans tout le corps de la plante; telles sont les fonctions essentielles de la feuille. Sans parler des phénomènes de mouvement dont elle peut être le siège, elle peut s'adapter aussi à des fonctions très diverses: défense (épines de robinia, de berberis), protection (écailles des bourgeons), réserve nourricière (écailles de bulbes, fixation vrilles des papilionacées), capture des proies (feuilles de drosera, de dionée, ascidies des sarracénies, des népenthés), etc. Mais la plus importante de ces adaptations secondaires est celle par laquelle la feuille se consacre à la formation des corps reproducteurs (feuilles sporangifères des cryptogames vasculaires, pièces florales des phanérogames).

B.-arts. Feuille de vigne. L'invention de la feuille de vigne dans la statuaire est moderne. Dans les monuments de l'art chrétien, la nudité du Christ sur la croix fut voilée. Le vêtement qu'on lui donna fut écourté de plus en plus, jusqu'à devenir un simple caleçon. De ce caleçon, les artistes de la Renaissance ont fait la ceinture flottante, dont l'usage s'est conservé. Mais ils n'ont pas toujours été aussi réservés. Michel-Ange prodigua les nudités dans son Jugement dernier, au point que le pape Paul IV en fut scandalisé, et chargea Danio de Volterra de les couvrir de draperies. Au XVIIe siècle, en France comme en Italie, on eut le goût des larges draperies, des vêtements somptueux, mais on ne recula pas, à l'occasion, devant les nudités. Le parc de Versailles, les jardins de Trianon, de Marly, se peuplèrent de statues dont plusieurs étaient nues. C'est au XVIIIe siècle que nous voyons s'épanouir la feuille de vigne. La reine Marie Leczinska, cédant aux instances de son confesseur, ordonna d'employer cet appendice pour couvrir les statues du parc de Versailles. La Révolution supprima les feuilles de vigne. La Restauration fut empêchée de les rétablir par les rabelaiseries des artistes. Sous Louis-Philippe, nouvelle tentative: on mit des feuilles de vigne au Spriacus de Foyatier, au Laboureur de Lemaire et à d'autres statues du jardin des Tuileries. La presse protesta avec efficacité. Le second Empire fit voiler de nouveau les statues du jardin des Tuileries. Aujourd'hui, on semble avoir définitivement renoncé, en France, à la feuille de vigne. Notons qu'elle est souvent employée hors de France: par exemple, en Allemagne et en Italie.

Dr. Feuilles volantes. La loi défend de rédiger certains actes sur des feuilles volantes. Il en est ainsi pour les actes de l'état civil: leur inscription sur de simples feuilles volantes ouvre aux parties intéressées une action en dommages-intérêts C. civ. art. 52 et, en outre, expose l'officier de l'état civil à l'application d'un emprisonnement d'un à trois mois et d'une amende de 16 à 200 francs (C. pén., art. 194).

D'autres actes ne pouvant être considérés sur un registre sont rédigés sur feuilles volantes: tels les actes de notaire. Mais les écritures non signées qui se trouvent sur une feuille volante, sans être ni à la suite, ni en marge, ni au dos d'un acte signé, ne font aucune foi par elles-mêmes; elles peuvent, tout au plus, servir de commencement de preuve par écrit contre cela, dont elles émaneraient, et



Schema de la feuille.





FÈVE de lat *faba* m. e. s. n. f. Bot. Plante potagère...

Par ext. Nom donné à l'ensemble de grains qui ont à peu près la forme d'une fève...



Fève de Bengale

Fève de Calabar, a, graine. légumineuse arborescente de la Guyane...



Fève de Calabar, a, graine.

Gâteau de la Fève, Gâteau que l'on mange le jour des Rois...

Tabac à la fève, Tabac aromatisé avec la fève tonka.

Donner un pois pour une fève, Donner peu pour obtenir davantage.

Exerc. Bot. La fève (c'est *faba vulgaris*) est une plante annuelle...



Fève: a, fleur; b, graine.

Art vétér. Gonflement d'un palais, chez le cheval. Syn. de LAMPA...

Art vétér. C'est une maladie, les fèves constituent un aliment nourrissant...

Moll. Nom vulgaire d'une espèce de limace...

FÉVEROLE (dimin. de fève) n. f. Nom vulgaire d'une variété de fève...

ENCYCL. La féverolle se distingue de la fève par une tige plus élevée...

temps féverole de Picardie, féverole de Lorraine, en février ou au commencement de mars...

FÉVEROLE n. f. Moll. Nom de plusieurs petites coquilles bivalves...

FÉVIER (vri-è) n. m. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses.

ENCYCL. Les féviers (en lat. *gleditschia*; de *Gleditsch*, botan. allem.) ont souvent leur tronc et leurs branches couverts de fortes épines...



Févier, a, fleur.

FÉVILLÉE (Il. mil.) n. f. Genre de plantes, de la famille des cucurbitacées.

ENCYCL. Les févillées sont des arbustes grimpants, à fleurs dioïques, dont le fruit est une grosse baie coriquée...



Févillée: a, fleur; b, fruit.

FÉVIN (Antoine), musicien qui vivait à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et au commencement du XIV<sup>e</sup>...

FÈVRE (du lat. *faber*, forgeron, même orig. que *fabre* et *farre*) n. m. Autrefois. Ouvrier qui travaillait les métaux...

FÈVRE (Justin-Louis-Pierre), écrivain ecclésiastique français, né à Riaucourt (Haute-Marne) en 1829...

FÈVRET (Charles), juriconsulte français, né à Semur-en-Auxois en 1583, mort à Dijon en 1661. Fils d'un conseiller au parlement de Bourgogne...

PIERRE, né à Dijon en 1625, mort en 1706, fut conseiller clerc et sous-doyen du parlement de Bourgogne...

FÈVRET DE FONTETTE (Charles-Marie), magistrat et littérateur français, arrière-petit-fils de Charles Fèvret, né et mort à Dijon (1710-1772)...

FÈVRET DE SAINT-MESMIN (Charles-Balthasar-Julien), dessinateur et antiquaire français, né et mort à Dijon (1770-1852)...

FÈVRIER (vri-è) — du lat. *februarius* ou *febrarius*, même sens n. m. Second mois de l'année grégorienne.

ENCYCL. Le mois de février a vingt-huit jours; il en



Le mois de Février, peinture de Cabanel (ancien Hôtel de ville de Paris).

a vingt-neuf dans les années bissextiles, c'est-à-dire dans les années dont le millésime est divisible par 4...

Le calendrier républicain avait donné le nom de ventôse à une partie du mois de février, et de pluviôse à l'autre partie.

AGRIC. et jard. Travaux de culture. Les travaux de culture en février sont interrompus fréquemment par le mauvais temps...



Le mois de Février, émail de Pierre Raymond (Louvre).

Le sassage des céréales d'hiver, l'exécution des semailles du printemps (céréales du printemps, pois gris, féverolle, pavot, tabac)...

Au potager et au verger. Semis (en terre bien exposée) de chicorée sauvage, salsifis, scorsonère, carotte hâtive, pois nichaux...

C'est aussi en février que l'on commence à mettre en place les fleurs bisannuelles semées au printemps précédent...

Février 1848 (RÉVOLUTION DE). La révolution de février 1848 fut l'achèvement logique de la révolution de 1830...











... relatives à ...

Dr. rom. Les fid...

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

FIDÉCOMMISSAIRE

pistole... les deux époux...

FIDÉLISSEME

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDÉLITÉ

FIDIUS, dieu sabin...

FIDJI, FIJI ou VITI

FIDONIE

FIDONIDES

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE



Fidonie (red. d'un tier).



... lui permit d'exercer... de Bertrand Du Guesclin (1370), et...

FIENNES (Nathaniel) homme d'Etat... (Oxford), en 1582, mort... Jacques I<sup>er</sup>, il...

FIENNES (Nathaniel) homme politique anglais, fils du... (Oxford), mort... Wilt en 1629. Il fut nommé...

FIENNES (Jean-Baptiste), orientaliste et diplomate... (Saint-Germain-en-Laye) en 1662, mort à Paris en 1741. Il fut drogman à Alexandrie et au Caire...

FIENTE (du bas lat. *fermita*; du lat. *finus*, fumier... Fiente de pigeon. Les Fientes de pigeons et de poules...

FIENTÉ, FE (du bas lat. *fiende*) adj. Amendé par des engrais. Terrain FIENTÉ.

FIENTER (du bas lat. *fiende*) v. n. En parlant des animaux, faire ses excréments.

FIENTERON (du bas lat. *fiende*) n. Valet chargé de nettoyer les étables.

FIENNEUX (du bas lat. *fiende*) n. Qui est couvert de fiente. Habile FIENNEUX. SOL FIENNEUX.

FIENVILLERS, comm. de la Somme, arr. et à 11 kil. de Doullens, 966 hab. Ch. de f. Nord. Commerce de toile.

FIER (du lat. pop. *fidare*; de *fidus*, qui se fie. Prend deux t. de sa te aux deux prem. pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du pres. du subj. : Vous fians. Que vous fier v. a. Confier, donner en garde, livrer avec confiance. Fier sa vie, son honneur, son secret à son ami. Fier un argent à un dissipateur. (Vieilli.)

Se fier, v. pr. Donner, mettre sa confiance : Il ne faut jamais se fier à ceux qui manquent de probité, quels qu'ils soient leurs talents. Washington. On disait autrefois, se fier en quelque chose. Fonder sa confiance sur cette chose. Fier-tout-y. Ne vous y fiez pas. Croyez-le, comptez-la-dessus; Ne vous fiez pas cela. Ne pas se fier à ses yeux, à ses oreilles. Ne pas croire ce qu'on voit, ce qu'on entend.

— SYN. Confier (se) V. CONFIER (se). — ANTON. Se défier, se méfier, suspecter.

FIER, FIERRE (du lat. *ferus*, féroce) adj. Orgueilleux, fier, confiant dans son mérite, ou en bonne part. Qui a des sentiments pleins de noblesse, de dignité; L'orgueil est un diable à quatre qui est un hôte, une ame fière et une langue Volt. Qui est inspiré par la fierté. Une réponse, Une démarche fière. (Vieilli.)

— SYN. Fier, qui se enorgueille de quelque chose; Fier, qui se enorgueille de ses succès.

— ANTON. Modeste, humble, distingué, remarquable, considéré, fier, qui se enorgueille de ses succès.

— ANTON. Modeste, humble, distingué, remarquable, considéré, fier, qui se enorgueille de ses succès.

— ANTON. Modeste, humble, distingué, remarquable, considéré, fier, qui se enorgueille de ses succès.

— ANTON. Modeste, humble, distingué, remarquable, considéré, fier, qui se enorgueille de ses succès.

— ANTON. Modeste, humble, distingué, remarquable, considéré, fier, qui se enorgueille de ses succès.

— ANTON. Modeste, humble, distingué, remarquable, considéré, fier, qui se enorgueille de ses succès.

— ANTON. Modeste, humble, distingué, remarquable, considéré, fier, qui se enorgueille de ses succès.

— ANTON. Modeste, humble, distingué, remarquable, considéré, fier, qui se enorgueille de ses succès.

il cessa d'exister en 1815, à la suite des remaniements territoriaux du traité de Vienne.

FIER-A-BRAS (du lat. *fer-a-bras* — étymol. controversée. Quelques-uns veulent que fier-a-bras dérive de *ferrea brachia*, bras de fer, ou de *ferva brachia*, bras vaillants. Les formes vieilles françaises sont *fié-bras* et *ferbrache* n. m. Fam. Fanfaron, homme qui menaçait tout le monde; matamore. Pl. Des FIERS-A-BRAS.

Pour noble, on l'est d'abord qu'on fait le fier-a-bras. TH. CORNEILLE.

Fierabras, chanson de geste française, de la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Le poème commence par le récit d'un long combat singulier entre Olivier et le géant sarrasin Fierabras d'Alexandrie, qui, ayant pris Rome, s'était emparé des plus précieuses reliques de la Passion. Olivier, au cours du combat, le entéchise et le convertit; mais il est lui-même fait prisonnier, ainsi que les douze pairs, et tous ne doivent leur délivrance qu'à l'intervention de la belle Floripas, fille de l'empereur, qui s'est éprise de l'un des barons français, Gui de Bourgoigne. — Fierabras est un épisode détaché et fort allongé, d'un poème perdu, fondé sur une base historique, la Destruction de Rome. Il a eu un immense succès; il a été imité au XIV<sup>e</sup> siècle en Italie, traduit, dès le XIII<sup>e</sup>, en provençal, et ensuite en anglais, en espagnol et en portugais. Sa popularité en Espagne est attestée par un passage de Don Quichotte et la pièce de Calderon et l'Opéra de Molière. Aujourd'hui encore, on le réimprime dans la « Bibliothèque Bleue ».

Fierabras (BAUME DE). Ce baume, sans cesse invoqué par Don Quichotte, et qui avait, dit-on, la vertu de guérir toutes les hémorragies, doit son nom à un chirurgien charlatan du XVI<sup>e</sup> siècle, maître Hervé Fierabras, qui demeurait à Rouen; il avait le titre de docteur médecine. En 1550, il publia la Méthode brève et facile de garder la santé, d'entier la maladie, avec aucuns sacre de l'âme, non encore mis en lumière. Ce petit livre eut une telle vogue que Cervantes put, un siècle plus tard, en avoir connaissance. Il fut réimprimé en 1647.

FIERASFER (du lat. *fer-a-sfer*) n. m. Genre de poissons ananchthes, famille des ophidiidés, comprenant de petites formes allongées, latéralement comprimées, sans nageoires dorsales ni barbilles.

— ÉTYMOL. Les *fierrasfer*, dont on connaît quelques espèces répandues dans les océans Atlantique, Pacifique et Indien, sont représentés dans la Méditerranée par deux formes, toujours rares, jaunâtres ou rougeâtres, ne dépassant pas 15 centimètres de long. Ce sont les *fierrasfer imberbis* et *dentatum*. Ces curieux poissons, confondus jadis avec les douzelles, vivent dans les holothuries et les étoiles de mer.

FIEREMENT adv. Avec fierté : Répondre, s'avancer FIEREMENT.

— Littér. et b.-arts. Avec hardiesse, vigoureusement : Tableau FIEREMENT touché.

— Fam. Beaucoup, extrêmement, fortement : Être FIEREMENT habile.

FIERLIAGE (du lat. *fer-a-liage*) n. m. Action, manière de rompre exactement les tonneaux dans les salines.

FIÉROT (du lat. *fer*) adj. Fat et orgueilleux. — Substantif. : Faire le FIÉROT.

FIERTABLE (du lat. *fer-a-ble*) adj. n. Cout. anc. Crime fiertable, crime susceptible de pardon. (Tous les ans, à la procession de l'Ascension, à Rouen, un criminel, condamné à mort, portait la châsse ou *fierte* de saint Romain, évêque de cette ville, et obtenait ainsi la rémission de ses méfaits. Ce privilège, accordé au chapitre de Rouen par Dagobert en souvenir de l'évêque qui avait délivré le pays d'un dragon, la gargouille, dura jusqu'en 1790 et profita à plus de quatre cents condamnés. Seuls, les crimes d'hérésie, de lèse-majesté, de fausse monnaie et d'homicide prémédité n'étaient pas fiertables.)

FIÈRE pour fiente — du lat. *feretrum*, brandeard) n. f. Archéol. Vieux mot qui désignait une châsse, un cercueil reliquaire. (Il demoura longtemps dans la langue pour la châsse de l'archevêque de Rouen, saint Romain, qu'on portait encore, au XVIII<sup>e</sup> siècle, en procession, dans cette ville. Le mot fut surtout en usage dans le nord de la France, en Normandie et en Angleterre.)

FIÈRE (du lat. *fer*) n. f. Défiant de celui qui est fier; arrogance, audace inspirée par la bonne opinion de soi, ou, en bonne part, élévation, noblesse de sentiments : La FIERTE du cœur est l'attribut des honnêtes gens; la VERTÉ des manières est celle des sots. (Duclos.)

— Archéol. Sorte d'ostentation de force et de solidité dans la construction d'un édifice : Le dorique grec a de la FIÈRE.

— B.-arts. Permetté, hardiesse, vigueur d'exécution : On a dit la FIÈRE du pinceau pour signifier des touches libres et hardies. (Vol.)

— n. f. pl. Au plur. Actes de fierté.

— ANTON. Modeste, humble, modeste, simple.

FIÈRE, ÊRE (du lat. *fer*) — forme pirarole *ferre*, *ferreté*, en anc. franc. « découpé à jour », de *ferret* ou *fer* ad. Blas. Se dit de la baleine lorsqu'elle a les fanons, les allures et la queue de baleines.

FIERTON (du lat. *fer-a-ton*) n. m. Poids équivalant au quart d'un marc.

— ÉTYMOL. En Flandre et en Allemagne, les chartes du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle mentionnent souvent des redevances payables en marcs et en *fiertons* d'argent. Au XIII<sup>e</sup> siècle, le

fierton est un poids très employé dans les hôtels des monnaies pour la vérification des espèces. On a confondu à tort le fierton avec le dénier. (V. ce mot.) On soupçonne qu'il a existé une monnaie, analogue au *furthing* anglais, qui portait le nom de « fierton » et valait le quart d'un denier.

FIERTONNEUR (du lat. *fer-a-ton-neur*) n. m. Ancien officier des monnaies, institué par Philippe le Bel en 1214, pour s'assurer du poids exact des flans et des espèces.

FIERVEUDE (du lat. *fer-a-veude*) n. f. Métal. Partie d'un four à cuve qu'on appelle plus généralement FOIRINE.

FIESCII (Giuseppe), conspirateur et régicide, né à Murato (Corse) en 1790, exécuté à Paris en 1836. Sa famille, d'origine génoise, faisait partie des populations nomades de la Corse, où il fut quelque temps gardeur de chèvres. Engagé à seize ans dans l'armée napoléonienne, il était sergent, à dix-huit ans, dans la garde royale de Murat, et recevait la croix des Deux-Siciles. Mais, déjà à cette époque, il livrait aux Autrichiens les plans du roi de Naples, et contribuait ainsi à la défaite de Tolentino. Il rejoignit pourtant en Corso Murat, qui, touché par ses apparences de dévouement, lui confia le succès de l'expédition de Pizzo, où, trahi de nouveau, il tomba au pouvoir des Autrichiens. Fieschi, après avoir séjourné à Marseille, retourna en Corse, où il fut condamné pour vol et escroquerie à dix ans de détention et à la surveillance de la police durant sa vie entière. Il réussit à faire perdre ses traces et travailla dans les villes manufacturières du Midi sous le nom de Gérard. Après 1830, il revint en France, et, à l'aide de faux papiers, se fit donner des secours à titre de condamné politique, et devint gardien du moulin de Croularbe. Mais des rapports sur ses mœurs et sa conduite parvinrent à la préfecture de police. Un mandat d'amener fut décerné contre lui, et son poste de gardien supprimé. Il s'échappa, se cacha, loua une chambre au n° 50 du boulevard du Temple, et, le 28 juillet, au moment où Louis-Philippe et sa suite se rendaient à la Bastille pour célébrer l'anniversaire de la révolution de Juillet, il fit éclater sa machine infernale. Il y eut de nombreuses victimes, dont le maréchal Mortier; Fieschi lui-même fut blessé. Les princes ne furent pas atteints. La cour des pairs condamna Fieschi et ses complices à être décapités. Les différents partis essayèrent de compromettre leurs adversaires dans l'attentat de Fieschi, mais on ne put trouver aucun indice.

FIESCO. Biogr. V. FIESQUE.

FIESOLE (lat. *Frsulæ*), ville d'Italie (Toscane [prov. de Florence]), sur un affluent de l'Arno; 4.600 hab. (14.600 avec la comm.). Evêché. Ruines de murs étrusques, d'un théâtre antique. Couvent de Sao Domingo, où vécut le peintre Fra Angelico; un autre couvent, la Badia di Fiesole, reconstruit par Brunelleschi (1482), fut le siège de l'académia de Laurent de Médicis.

FIESOLE (Fra Beato, Fra Angelico, Fra Giovanni da), peintre de l'école italienne, né à Vicchio, en Toscane, en 1387, mort à Rome en 1455. En 1407, il prit l'habit de dominicain à Fiesole, près de Florence, d'où son surnom de *da Fiesole*. D'après une tradition qui paraît sûre, il commença à peindre des miniatures sous la direction d'un frère de son couvent. Vers 1409, forcé par les guerres civiles de quitter sa retraite, il eut l'occasion d'étudier les œuvres de Giotto, à Assise, et se mit à peindre en détrempe. Doué d'une piété ardente, d'une simplicité et d'une douceur qui lui valurent le nom de *Fra Angelico* (Frère Angélique), il fit rayonner dans ses compositions la grâce exquise, le mysticisme et la ferveur qu'il portait en lui. Ses personnalités n'ont rien de terrestre; leurs visages reflètent la paix, les délices, les joies et les espérances de l'âme en communion avec Dieu. L'œuvre de l'Angelico se voit dans les villes qu'il a habitées : à Cortone, de 1409 à 1418; à Fiesole, de 1418 à 1436; à Florence, de 1436 à 1445, et enfin à Rome, où il passa les dix dernières années de sa vie, de 1445 à 1455. A Cortone, il peignit les fresques du couvent de Saint-Dominique, qui ont péri presque entièrement. Le triptyque qui ornait le maître-autel de Saint-Dominique est d'une grande beauté. Dans l'église de Gênes, il y a trois belles peintures : une Annonciation, et deux prédelles (*Scènes de la vie de la Vierge et de saint Dominique*). Fra Angelico a aussi peint, pour Saint-Dominique de Pérouse, un tableau en plusieurs parties, très détérioré aujourd'hui, qu'on peut voir à la pinacothèque Vannucci, à Pérouse. En 1418, l'évêque de Fiesole ayant autorisé la rentrée des dominicains, Fra Angelico s'enferma dix-huit années au couvent fondé par Dominico. Il faut rapporter à cette période les reliquaires du couvent Saint-Marc (le petit Couronnement de la Vierge, la Madone de l'Annonciation et l'Adoration des mages); etc., sans parler des peintures du couvent même de Fiesole : l'Annonciation (auj. à Madrid) et les deux sublimes Couronnement de la Vierge (Paris et Florence). Au couvent de Saint-Marc, à Florence, Fra Angelico peignit, d'un style encore élargi et épuré, un admirable *Culwaire*, encore un Couronnement de la Vierge par J.-C., etc., sans parler de la décoration multiple des cellules; et enfin une Descente de croix, qui est un de ses plus beaux chefs-d'œuvre. Appelé à Rome par Eugène IV, puis par Nicolas V, il peignit pour ces deux papes deux chapelles : l'une dite du Saint-Sacrement, l'autre dite de Nicolas-V. On y peut voir l'influence que subit la Beato du goût antique, notamment dans les scènes de la Vie de saint Laurent. — L'Angelico fut enterré dans l'église de la Minerve, à Rome.



Fiesole.



Pierte de saint Eleuthère, à Touroay (XIII<sup>e</sup> s.).



D'argent une baleine d'azur fierte.





me, dont les feuilles, ordinairement alternes, sont pourvues de larges stipules qui enveloppent d'abord les bourgeons terminaux. Leurs fleurs unisexuées sont distribuées à la surface interne d'un réceptacle globuleux ou piriforme, ouvert à son sommet (œil); c'est ce réceptacle, improprement appelé fruit, qui, après la fécondation, se renfle en une masse gorgée de matières sacrées, la figue.

On en connaît plus de six cents espèces, habitant toutes les régions chaudes, particulièrement la Malaisie et les îles du Pacifique. La plus célèbre est le figuier ordinaire (*Ficus Carica*, parce que, dit-on, les meilleurs figues de l'antiquité venaient de Cario), originaire de l'Orient et acclimaté dès longtemps autour du bassin méditerranéen. Il s'accommode d'un sol pierreux et aride, et préfère l'exposition au midi, à l'abri du froid. On le multiplie par rejets, marcottes ou boutures. Comme il arrive chaque année que certaines figues (*figues fleurs*) ne mûrissent pas et, se conservant pendant l'hiver, n'atteignent leur maturité qu'à l'été suivant, l'arbre donne ordinairement deux récoltes, d'ailleurs inégales. A Biskra, les Kabyles suspendent aux branches du figuier cultivé des petites figues précoces qui proviennent d'un figuier sauvage (*Ficus caprificus*) et sont infestées par un puceron (*Cynips pennis*), dont l'action hâte la maturation et augmente la qualité des fruits : c'est l'opération de la *caprification*. La figue constitue un aliment très usité dans le nord de l'Afrique et un médicament émollient ou pectoral (c'était un des quatre fruits pectoraux). Il y en a de nombreuses variétés, réparties en deux groupes : les figues blanches et les figues violettes. On peut les consommer fraîches; on peut aussi les faire sécher au soleil, ce qui les rend facilement transportables. On fabrique en Algérie, sous le nom d'*arak*, une eau-de-vie de figues sèches.

Le figuier des pagodes (*Ficus religiosa*) et le figuier des banians (*Ficus Indica*) sont remarquables par leurs racines aériennes, qui se fixent au sol et constituent autant de piliers capables de soutenir les grosses branches horizontales : l'un et l'autre fournissent une gomme laque, dont la formation est provoquée par la piqûre d'un hémiptère (*Coccus lacca*) et qu'on utilise pour fabriquer des vernis et cirés à cacheter. Le latex du *Ficus elastica*, vulgairement « caoutchouc », plante répandue dans les appartements, contient du caoutchouc : c'est cette espèce qui fournit la plus grande partie du caoutchouc de l'Inde. Le latex du *Ficus atrox* est employé pour la fabrication du caoutchouc par les Indiens du Rio-Negro. Le sycamore des anciens (*Ficus sycamora*) est un arbre au tronc large et élevé, dont le fruit, blanc et jaunâtre, est comestible et dont le bois était employé par les anciens Égyptiens à la fabrication des caisses enveloppant leurs momies.

Le figuier de Barbarie est l'*Opuntia vulgaris*; le figuier d'Égypte est le cacaobier; le figuier d'Adam ou des Indes est un bananier (*Musa sapientum*).

— **Paléont. végét.** Les figuiers apparaissent dans le crétacé supérieur du Groenland, de la Moravie, de l'Amérique du Nord (Nebraska, Kansas). Pendant les époques crétacée et tertiaire et même pendant la période quaternaire, ce genre avait une distribution plus étendue que de nos jours. Certaines espèces, comme le *Ficus casica* (var. *caprificus*), ont été rencontrées dans les tufs quaternaires de La Colle, près Paris.

**FIGURIER** (Guillaume-Louis), écrivain et vulgarisateur français, né à Montpellier en 1819, mort à Paris en 1894. Docteur en médecine en 1841, Fiquier fut nommé, en 1846, professeur à l'école de pharmacie de Montpellier, puis à l'école de Paris. C'est là qu'il entreprit une série d'expériences physiologiques en vue d'établir, contrairement aux idées de Claude Bernard, que le foie a pour rôle, dans l'organisme, de condenser le sucre qui existe dans le sang. Cette lutte scientifique tourna à son désavantage, et Fiquier abandonna pour toujours l'expérimentation.

Déjà connu des savants par de nombreux mémoires, fournis, de 1847 à 1854, aux « Annales des sciences », au « Journal de pharmacie » et à la « Revue scientifique », Fiquier s'est surtout rendu populaire par des écrits de science et d'histoire vulgarisés : *Exposition et histoire des principales découvertes scientifiques modernes* (1851-1858); *l'Alchimie et les Alchimistes* (1854); *les Grandes Inventions anciennes et modernes* (1861); *le Savant du foyer* (1862); *la Terre avant le déluge* (1862); *la Terre et les Mers* (1863); *l'Histoire des plantes* (1864); *la Vie et les Mœurs des animaux* (1865); *Vie des savants illustres, depuis l'antiquité jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle* (1865); *l'Histoire du merveilleux dans les temps modernes* (1859-1862); *les Merveilles de la science* (1867-1869); *Tableau de la nature* (1862-1871); *le Lendemain de la mort ou la Vie future selon la science* (1871); *les Merveilles de l'industrie* (1873-1876); *les Six parties du monde*, pièce en cinq actes (1878); *Séances et tableaux de la nature* (1879); *les Aérostats* (1881); *Denis Papin, drame en cinq actes* (1882); *les Nouvelles Conquêtes de la science* (1883-1885); *Connais-toi toi-même, notions de physiologie* (1878); *Gutenberg, pièce historique* (1886); *les Mystères de la science* (1887). La tentative de Fiquier de constituer ce qu'il appo-

lait un théâtre scientifique, c'est-à-dire de donner au public une série de pièces ayant pour héros les grands inventeurs, les grands savants, n'a pas obtenu un très vif succès. En 1855, Fiquier remplaça Victor Meunier comme rédacteur du feuilleton scientifique de la « Presse ». Des articles qu'il a publiés chaque semaine, il a composé, depuis 1855 jusqu'à sa mort, un volume intitulé *l'Année scientifique et industrielle ou Exposé annuel des travaux, etc.* C'est un inventaire exact des productions scientifiques de l'année.

**FIGURIER** (Juliette Bouscarel, dame), femme de lettres, épouse du précédent, née à Montpellier en 1829, morte à Paris en 1879. Elle s'est fait connaître par des nouvelles et des romans où l'on trouve de la grâce, de la sensibilité : *Mos de Lavène* (1860); *Nouvelles languedociennes* (1861); *le Gardien de la Camargue* (1862); *la Prédicatrice des Cévennes* (1861). On lui doit aussi des comédies et des drames, dépourvus de qualités scéniques.

**FIGURIÈRES**, en espagn. **FIGUERAS**, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Gérone]); 12.600 hab. Fabriques de tissus; distilleries. Commerce d'étoffes et de liqueurs. Mines de fer; marbre noir. Cette ville, où se fait chaque année la procession de la Tramontana, vers Notre-Dame-de-Requesons, à 5 kilom. au N., en souvenir de l'épidémie de 1612, garde la route du Porthus. Figurières fut prise plusieurs fois par les Français.

**FIGUIG**, oasis située par 32° 02' de lat. N. et 3° 26' de long. O., à 50 kilom. S.-O. de Djenion-bou-Rezz (Maroc). Elle est placée au fond d'une sorte de dépression que dominent des hauteurs souvent abruptes (djebel Grouz), au débouché de la vallée de l'Oued-el-Hallouf, au moment où cette rivière, devenue l'Oued-Zoufana, va tracer la route du Gourara.

Figui est le véritable centre d'action de la région qui s'étend au S.-O. de l'Algérie, l'entrepôt où tous les nomades de la contrée viennent déposer leurs approvisionnements, le lieu d'asile et de ravitaillement des dissidents, le point de convergence presque forcé de toutes les routes. L'oasis compte 200.000 palmiers. Les indigènes, au nombre de 15.000 environ, sont répartis en plusieurs ksour (villages fortifiés), qui sont : El-Hammam Tahtani, El-Hammam Fonkani, El-Maiz, Ould-Sliman, El-Oudair, El-Abid, Zenaga; ce dernier ksour est le plus considérable de l'oasis et occupe le quart de sa superficie. L'anarchie la plus complète règne parmi les habitants, qui sont des Berbères. La cause principale des guerres est la lutte pour l'eau, notamment les querelles entre Zenaga et El-Oudair, pour la possession de la source de Zader. Le règlement des eaux de Figui est ingénieux et compliqué. — Figui a été attribué au Maroc par l'article 5 du traité de 1845. Depuis lors, les colonnes françaises ont souvent campé aux environs, mais sans entrer dans l'oasis, qui n'a été visitée que par deux Européens, les Allemands Rohlfis et Schandt. Le capitaine de Castries en a donné une excellente description.

**FIGULE** ou **FIGULUS** (rus — du lat. *figulus*, potier) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des Lucanidés, tribu des dorcinés, comprenant des formes assez petites, trapues, brillantes, rousses ou brunes, habitant les régions tropicales de l'ancien monde, surtout en Malaisie. (On connaît une vingtaine d'espèces de figules; toutes vivent dans le bois pourri. Tel est le *figulus subcastaneus*, du Java.)



Figule (gr. d'un tiers).

**FIGULIN, INE** (du lat. *figulinus*, même sens) adj. Se dit : 1° de ce qui est relatif aux potiers et à la poterie; 2° des terres que l'on peut pétrir et qui peuvent servir, comme l'argile plastique, à la fabrication des poteries; *Argile FIGULINE*.

**FIGULINE** (du lat. *figulus*, potier) n. f. Vase de terre cuite. Il *Austriques figulines*, Poteries émaillées offrant des figures d'animaux en relief; *Les AUSTRIQUES FIGULINES de Bernard Palissy*.

**FIGULUS** (C. Marcus) général romain, consul en 162 et en 156 av. J.-C. Il s'empara de Delminium, en Illyrie, capitale des Dalmates. — **C. MARCIUS FIGULUS**, arrière-petit-fils du précédent, seconda Cicéron contre Catilina et devint consul.

**FIGULUS** (P. Nigidius), mort en 44 av. J.-C. Il fut sénateur, préteur en 59, suivit le parti de Pompée, et mourut en exil. Profondément versé dans les mathématiques, la physique, l'astrologie, la philosophie, il adopta les idées pythagoriciennes; il avait composé les traités : *De animalibus*, *De auguriis*, *De ventis*, etc., dont il reste quelques fragments (*Autgersius, Varix lectiones*).

**FIGURABILITÉ** n. f. Philos. Propriété qu'ont tous les corps d'avoir ou de recevoir une figure : *Les propriétés essentielles de la matière sont l'étendue, l'impenétabilité, la FIGURABILITÉ et l'inertie*. (Nirey.)

**FIGURABLE** adj. Qui peut recevoir une figure, être figuré, représenté.

**FIGURANT** (ran), ANTE [rad. *figurer*] adj. Théol. Qui représente quelque chose sous forme symbolique. Syn. FIGURATIF, IVE.

— n. Artiste qui, au théâtre, paraît dans les actions scéniques sous les divers habillements que le sujet exige, mais qui ne contribue à l'action que par sa présence ou par quelques gestes et exclamations et, le plus souvent, remplit un rôle muet : *Le rôle favori du FIGURANT, c'est de*

devenir acteur quelque jour. Ourry.] Celui qui figure dans un acte judiciaire ou commercial.

— Pop. **FIGURANT**, **FIGURANTE** de la Morgue, Personne qui a très mauvais mine.

**FIGURATIF, IVE** du lat. *figurativus*, figuré adj. Qui est la représentation, le symbole d'une chose : *Tout est FIGURATIF dans l'ancienne loi*.

— Carte figurative; Plan, Dessin figuratif, Carte, Plan, Dessin qui représente une ville, une propriété, un endroit ou une chose quelconque avec leur forme réelle, et non pas seulement en plan ou par des lignes de convention. Dans ce cas, *figuratif* s'emploie aussi substantif : *Un FIGURATIF*.

— Ecriture figurative, Ecriture qui imite la figure même des objets qu'elle veut distinguer.

— Dr. *Confrontation figurative*, Acte qui a lieu quand, le témoin ne pouvant se présenter, on fait usage de sa déposition, que l'on communique à l'accusé.

— Gram. *Syllabe, Lettre figurative* ou substantif. *Figurative*, Syllabe, Lettre caractéristique d'une espèce de mot, d'un cas, d'un temps, d'un mode ou de toute autre circonstance particulière : *Ment est la SYLLABE FIGURATIVE des adjectifs français* S est la FIGURATIVE du pluriel français.

— Littér. *Poésies figuratives*, Pièces de vers figurant, par la disposition des mètres adoptés, divers objets matériels. On dit aussi POÉSIES FIGURÉES.

— Théol. Qui sert à représenter quelque chose sous une forme symbolique : *L'Ancien Testament n'est que FIGURATIF*. (Pascal.)

— n. m. pl. *Les figuratifs*, n. f. pl. *Les figuratives*, Signes servant à figurer quelque chose sous une forme symbolique.

**FIGURATION** (si-on — rad. *figurer*) n. f. Action de représenter quelque chose sous une forme visible. Figure particulière d'un minéral. Au théâtre, Tout le personnel des figurants et des figurantes.

**FIGURATIVEMENT** adv. D'une manière figurative : *Plan représentant FIGURATIVEMENT une ville*. D'une façon allégorique, symbolique : *Tous les mystères de la nouvelle loi sont compris FIGURATIVEMENT dans l'ancienne*.

**FIGURE** (lat. *figura*; de *figere*, former) n. f. Forme extérieure et visible; *Ne conservant que la FIGURE d'homme*. (Rac.) Forme visible, représentée par le dessin : *Des FIGURES d'animaux*. *FIGURE académique*.

— Particulièrement. Face humaine, visage humain : *Une FIGURE maussade et rechignée est toujours laide, même chez la plus jolie femme*. (Boitard.)

— Par ext. Air, mine, maintien, expression de visage; rôle, apparence extérieure; manière d'être, de paraître, de se montrer : *Faire FIGURE, bonne FIGURE dans le monde*.

— Personnalité remarquable, type : *Les travaux de Képler et ses mathématiques en ont fait une des plus grandes FIGURES du XVII<sup>e</sup> siècle*. (L. Fiquier.)

— Symbole, image allégorique : *L'agneau pascal était une FIGURE de l'eucharistie*.

— Loc. div. *Faire triste figure*, Avoir mauvais mine.

(Signif. aussi, Jouer un rôle misérable.) *Figure d'accident*, Figure égarée.

« Figure de papier mâché », Figure pâle et fatiguée. *Avoir une figure comme le cul d'un pauvre homme*. *Avoir une grosse figure rouge*. *Chevalier de la Triste Figure*, Titre qui prend Don Quichotte.

— Archéol. Représentation sculptée d'une figure humaine ou de quelque créature fantastique, qui était fixée à la pompe des galères et d'après laquelle le vaisseau prenait son nom.

— Archit. *Figure d'un bâtiment*, Dessin à l'échelle, représentant les contours de l'édifice.

— B.-arts. Image, représentation de l'homme ou de la femme, quelquefois d'un animal : *Peintre qui ne sait pas faire la FIGURE*.

« Demi-figure, Celle qui ne représente le corps que jusqu'à la ceinture.

— Blas. Meuble de l'écu représentant la figure humaine de face. Rare.

— Chorégr. Les diverses lignes décrites dans une danse. *Figure de ballet*, Position respective des danseurs dans les évolutions qu'ils exécutent. V. *CONTREDANSE*, *QUADRILLE*.

— Escr. Ensemble de différentes positions du corps, du bras ou de l'épée.

— Géom. et dessin. Ensemble de points, de lignes, de surfaces, de volumes; espace borné par une ou plusieurs lignes; ligne ou réunion de lignes tracées sur une surface plane pour faire la démonstration d'un théorème, donner la solution d'un problème, faciliter l'explication d'un texte écrit : *La FIGURE sert à fixer plus aisément, et d'une manière moins vague, les parties de l'espace*. (D'Alemb.)

— Gram. et rhétor. Acception particulière et détournée qu'on donne aux mots; tournure de langage, construction de phrase sortant de l'ordre simple, naturel ou direct : *Une FIGURE hardie*. *Figures de mots*, Celles qui consistent à étendre ou à détourner le sens propre des mots, à intervertir l'ordre de construction, ou à rompre les mots d'une certaine façon pour produire un effet : *L'hyperbate, la syllepse, la méthyphor, sont des FIGURES DE MOTS*. *Figures de*

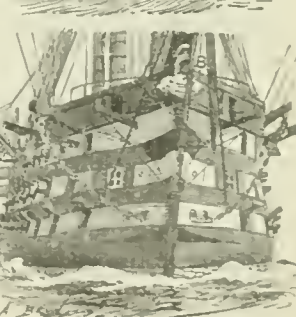
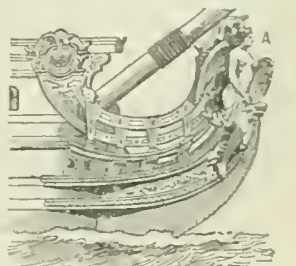


Figure : A (XVII<sup>e</sup> s.); B (XIX<sup>e</sup> s.).



De gauches à droites figures d'argent.



L. Fiquier.



Figuline.

... s. C'est ce qui consiste en certains tours de pensées...
... sur laquelle est représenté un person...

... Compositions diverses résultant de la place...
... Assemblage de notes résultant de la décom...

... Notes qui forment, pour ainsi dire, un sens mus...

... Nom qu'on donne dans l'industrie des tissus, à tout effet...

... Chez les relieurs. Plaque de dessin ou autre qui n'est pas plus grande que le texte...

... Etiquette, image, portrait. V. ÉTIQUETTE. — Contiguïté, conformation, etc. V. CONFIGURATION.

... Gramm. et rhétor. On désigne sous le nom de figure...

... Parmi les figures de mots, on distingue celles qui se rapportent...

... Les figures de mots ont rapport à la construction grammaticale...

... Les principales alterations qui constituent les figures de diction...

... Les principales figures de construction sont désignées sous les noms...

... Les figures de pensées sont : l'antithèse, l'apostrophe, l'exclamation...

... B.-arts. Le mot figure désigne dans les arts du dessin la représentation...

... FIGURISME (rissm' — rad. figure) n. m. Théol. Opinion de ceux qui...

... FIGURISTE (riss't) n. m. Techn. Celui qui coule des figures en plâtre...

... FIGURAAL, comm. des Pays-Bas (prov. du Brabant-Septentr.).

... FIL (du lat. filum, même sens) n. m. Techn. Brio long et délié...

... La tête est l'unité qui sert à mesurer les figures ; cette mesure...

... La figure est la première des cinq catégories que comprennent les arts plastiques...

... FIGURÉMENT adv. D'une manière figuré : Employer un mot figurément.

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... FIGURÉMENT adv. D'une manière figuré : Employer un mot figurément.

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... mes et même des animaux, et, par extension, ces reproductions...

... Blas. On dit de toute pièce qui porte une figure humaine...

... Chorégr. Danse figurée. Celle qui est composée d'un certain nombre...

... Gramm. Se dit d'un mot détourné du sens propre ; du style, du discours...

... Mus. Musique figurée. Celle dont les différentes phrases sont assez notées...

... Art milit. L'ennemi figuré est le parti adverse représenté, dans les manœuvres...

... Se figurer, v. pr. Être figuré, représenté. « Se représenter par la pensée... »

... FIGURINE (ital. figurina, même sens) n. f. Petite figure. (Vieux.)

... FIGURINES d'un paysage. Des FIGURINES en terre cuite.

... FIGURISME (rissm' — rad. figure) n. m. Théol. Opinion de ceux qui...

... FIGURISTE (riss't) n. m. Techn. Celui qui coule des figures en plâtre...

... FIGURAAL, comm. des Pays-Bas (prov. du Brabant-Septentr.).

... FIL (du lat. filum, même sens) n. m. Techn. Brio long et délié...

... FIGURÉMENT adv. D'une manière figuré : Employer un mot figurément.

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... FIGURER du lat. figurare, même sens) v. a. Autrefois, on employait...

... Fil de terre, Fil reliant l'extrémité d'un circuit ou l'un des pôles...

... Fil fin, Le fil occupant la partie supérieure d'un poteau télégraphique...

... Fil ommbus, Nom donné au fil qui dessert plusieurs stations sur son parcours...

... Fil de ligne souterraine, Fil de cuivre recouvert d'une enveloppe isolante...

... Fil de sonnerie, Conducteur métallique fermant le circuit d'une sonnerie...

... Fil de fer galvanisé, Pour opérer une ligature entre deux fils de ligne.

... Fil de cuivre, Pour que la charge soit moindre.

... Fil de bronze phosphoreux, Fil qui possède une grande ténacité...

... Fil de coton, Pour faire des tissus.

... Fil de laine, Pour faire des tissus.

... Fil de fer, Pour faire des machines.

... Fil de cuivre, Pour faire des fils de ligne.

... Fil de fer, Pour faire des machines.

... Fil de cuivre, Pour faire des fils de ligne.

... Fil de fer, Pour faire des machines.

... Fil de cuivre, Pour faire des fils de ligne.

... Fil de fer, Pour faire des machines.

... Fil de cuivre, Pour faire des fils de ligne.

... Fil de fer, Pour faire des machines.

... Fil de cuivre, Pour faire des fils de ligne.

... Fil de fer, Pour faire des machines.

... Fil de cuivre, Pour faire des fils de ligne.

... Fil de fer, Pour faire des machines.

... Fil de cuivre, Pour faire des fils de ligne.

... Fil de fer, Pour faire des machines.

... Fil de cuivre, Pour faire des fils de ligne.

... Fil de fer, Pour faire des machines.

... Fil de cuivre, Pour faire des fils de ligne.

... Fil de fer, Pour faire des machines.

... Fil de cuivre, Pour faire des fils de ligne.



D'argent à un fil d'acier à trois pendants de guesles (ou d'argent à un lambel de trois pendants de guesles au fil d'acier).



Fil à plomb : 1. D'ingénieur. 2. De dessinateur.



qui en dérivent, pour donner celui de *filatière* à la frise ou au lambrequin. V. **PHYLAETERE**.

**FILATRICE** (*triss* — du Ital. *filatrice*, même sens) n. f. Ettoffe trannée de fils en fond; espèce de satin, ou encore étoffe trannée de fleur.

**FILATTIERA**, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Massa e Carrara], sur le fleuve côtier Magra; 3.900 hab.

**FILATURE** n. f. Action, art de filer en grand les matières textiles. « Etablissement où l'on file les matières textiles. » — En T. de police, *Action de filer*, c'est-à-dire de suivre un individu suspect; *Ce sont les agents de la voie publique qui sont généralement chargés des FILATURES*.

— **ENCYCL. Techn.** On divise l'industrie de la filature en deux grandes classes : la filature des textiles tels que la laine, le coton, le lin, le chanvre, etc.; en second lieu, la filature de la soie provenant des cocons.

En ce qui concerne la filature des textiles de la première classe, on admet généralement qu'il y a quatre opérations principales : 1° les préparations du premier degré, englobant les diverses manipulations et les traitements mécaniques que subissent les fibres textiles, dans le but de les nettoyer, de les dévider en les redressant, de manière à faciliter le battage, le cardage et le peignage qui viennent ensuite. Les opérations dites du second degré comprennent les préparations de ces mêmes textiles ayant pour objet la réunion des filaments qui les constituent, la formation de rubans continus que l'on ajoute progressivement les uns aux autres afin d'augmenter l'homogénéité et aussi la finesse du ruban unique provenant de ces manutentions dans lesquelles rentrent l'étrépage, le doublage, le passage au banc à broches. Le travail de filature rentrant dans la catégorie des préparations du troisième degré se compose principalement du *filage*, qui transforme la matière textile, grâce à l'emploi du métier à filer, en fil parfait. Enfin, les dernières opérations ou préparations du quatrième degré donnent au fil la forme dernière qui le rend commercialement marchand. On obtient ce résultat en procédant au dévidage, puis à l'empaquetage du fil.

La filature des cocons de vers à soie comprend les opérations nécessaires pour assembler un certain nombre de

entre ceux des files impaires. « *Dédoublet les files, Faire le mouvement inverse de doubler les files.* » Ouvrir les files, Les écarter les unes des autres. « *Serrer les files, Les rapprocher les unes des autres.* » *Serre-file*, Gradé placé en arrière d'une troupe en bataille et dont la mission réelle est bien plutôt de faire serrer les rangs que les files. « *Par file à droite, Par file à gauche*, Commandements du marcher à droite ou à gauche dans le sens des files. » *Chef de file*, Premier soldat d'une file, et par anal., dans le langage ordinaire, Personne qui est à la tête d'une réunion, d'une compagnie, qui la dirige : *Le CHEF DE FILE d'un parti*.

— **Mar.** *Ligne de file*, Ordre tactique que prennent des navires d'escadre ou des divisions naviguant les uns derrière les autres. « *Ligne de file ordre naturel*, Ligne de navires naviguant dans les eaux les uns des autres et rangés dans l'ordre naturel du numérotage. » *Ligne de file par pelotons*, Formation dans laquelle chaque division formée en peloton navigue derrière la division précédente. « *File de bordages*, Ligne de bordages allant de l'avant à l'arrière. » *Feu de file*, Tir d'une batterie dans lequel les pièces tirent l'une après l'autre en commençant par l'avant. « *Chef de file*, Navire qui tient la tête d'une ligne de file. » *Serre-file*, Navire qui se tient par côté d'une ligne de file ou en arrière d'une ligne de front.

— **Sylvic.** *Arbre droit et élancé*, dans les Pyrénées : *On coupe dans les forêts d'Aran, chaque année, dix-huit mille FILES propres à faire des chevrons et des solveaux.* (Dralet.)

**FILASSE** n. f. Amas de filaments tirés des tiges de végétaux textiles. **FILASSE de chanvre, de lin.** « *Cheveux de chanvre, de lin*, Cheveux qui sont enfilés comme de la filasse, ou qui ont la couleur de la filasse. » — Fam. *Vian de filasseuse*, fibreuse et coriace.

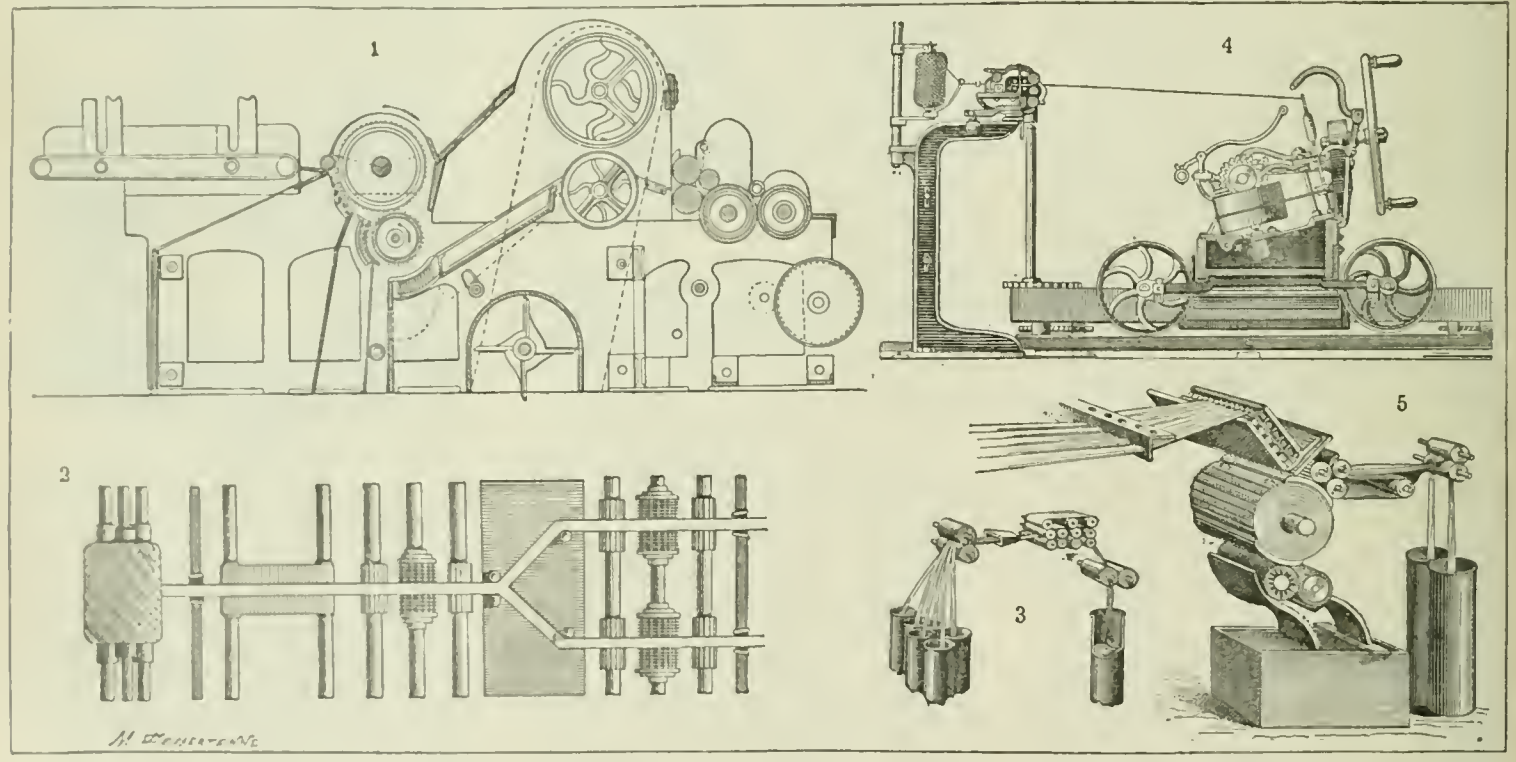
— **Miner.** *Filasse de mutagne*, Nom vulgaire de l'asbeste.

— **Techn.** Amas de filaments grossiers de chanvre ou de lin, à l'usage desquels on fabrique le fil. « *Filasse de nerfs*, Filasse obtenue par le battage des tendons de bœuf.

**FILASSIER** *lasiér*, **ERE** n. Personne qui travaille, qui fait de la filasse, ou en fait le commerce.

— **Adjectif.** *Ouvrier FILASSIER*.

**FILASTRE** ou **FILLASTRE** (Guillaume), cardinal et archevêque d'Aix, né en 1344 à La Suze (Sarthe), mort à Rome en 1428. Député à l'assemblée générale du clergé de France en 1406, il parla énergiquement devant le roi Charles VI, en faveur de l'extinction du schisme qui divisait l'Église. Prieur d'Ayoub, puis archevêque d'Aix et enfin cardinal (1411), il siégea aux conciles de Pise et de Constance, fut un des commissaires chargés d'imposer



Filature : 1. Cardé; 2. Défileur étireur; 3. Doubleuse étireuse; 4. Mull Jenny; 5. Peignouse.

aux papes Benoît XIII et Jean XXIII la volonté des Pères et du pape gracieux par la collection de Martin V. Co pape le... en France comme légat; il mourut à Rome à l'âge de 84 ans. Filastre était lié avec Gerson et le cardinal Pierre d'Ailly. Il a traduit la *Cosmogonie de Pline* et est l'auteur d'une carte d'Europe, qui renferme la première indication d'une ligne méridienne. Il se maria avec une jeune fille de Nançay.

**FILATEUR, TRICE** n. m. Celui, celle qui file. « *Filateur, Filatrice*, ceux qui filent. » — Fam. *Filateur, Filatrice*, ceux qui filent. « *Celui, celle qui file*, le layetier, dans les fabriques d'Amiens.



**FILATIER** *lasiér*, **ERE** n. Celui, celle qui vend du fil.

**FILATIÈRE** ou **FILLATIÈRE** n. f. Espèce de lambrequin, de lauriette, servant de motif décoratif au moyen âge.

— **ENCYCL.** La forme de cet ornement tire son origine des bandelettes qui servent à lier les bandes de parchemin ou à lier certains versets des Écritures et que portaient les Juifs comme amulette. D'une façon générale, on a laissé le nom de phylactères à ces amulettes juives, à ces qu'on aux reliquaires chrétiens de petite dimension portés par les fidèles des premiers siècles.

fils simples en un seul, puis celles qui s'appellent filage de la soie ou mieux *devidage*, donnant un fil plus gros et plus résistant mais non tordu, que l'on appelle *fil grège* ou *fil œru*. Le *moulinage*, qui succède au dévidage, a pour but unique d'imprimer une torsion voulue aux fils grèges, avant qu'on ne les soumette à l'ébullition dans des liquides susceptibles de dissoudre la gomme imprégnant les fils, afin de leur donner un brillant caractéristique, tout en les rendant aptes à absorber les substances tinctoriales et à se colorer.

La dernière opération du travail de la filature de la soie transforme les débris ou bourres provenant des manutentions précédentes en fils utilisables. On obtient le résultat désiré en traitant ces débris comme les textiles ordinaires : laine, lin, coton, etc.

**FILE** (anc. irlandais *Fílethra*) n. m. Membre d'une corporation religieuse et politique, composée de poètes, de musiciens et de lettrés, qui avaient pour fonctions d'accompagner de leurs chants les cérémonies religieuses, d'animer les guerriers au combat, de servir de hérauts d'armes aux princes, comme les skalds en Scandinavie, les scops chez les Anglo-Saxons, et les bardes chez les Celtes de la Gaule.

**FILEHNE** (en polon. *Wielen*), ville d'Allemagne (Prusse-Orient. [prov. de Posen], sur la Netze, sous-affluent de l'Oder par la Warta; 4.269 hab. Scierie, brasserie; quelques industries.

**FILEMENT** (man) n. m. Action de filer.

**FILER** (du lat. *filare*, même sens) v. a. Mettre en fil, tordre à l'aide des doigts ou d'un instrument : *FILER du chanvre, du lin, du coton.* « Faire le fil destiné à la confection de : *FILER des chemises, un habit.* » — Par anal. Se dit des insectes qui sécrètent des fils de leur corps : *Le ver à soie FILER son cocon. On aurait entendu une araignée FILER sa toile.* (J. Sandeau.)

— **Poët.** Préparer, en parlant du temps à venir. (Se dit par allusion aux Parques, que l'on disait filer les destinées des hommes.)

— **Suivre à distance**, en épiant et sans se laisser voir : *FILER un conspirateur, un voleur.*

— **Fam.** *Filer son câble*, Mourir. « *Filer son nœud*, So sauver. » *File ton nœud!* Syn. de **DÉCANPE!**

— **Grav.** *Filer les eaux*, Faire couler l'eau-forto dans les plus petits traits d'une gravure.

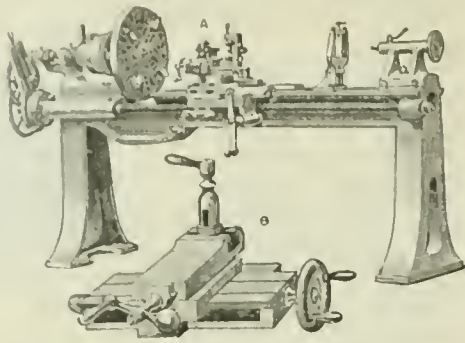
— **Jeux.** *Filer la carte*, Faire subtilement disparaître une



On plonge le filet dans parements et de s'introduire entre les parois et les mailles. Ces soles, que l'on...
Art en France à la Renaissance. Ce mode d'apprêt est...
Filets de chevreuil. Evider chaîne et peaux, détailler...
Filets de soie. Il faut choisir une ou deux jolies soles...

FILETAGE (toj') n. m. Chass. Braconnage exercé à l'aide de filets.

FILETER (Prend un accent grave devant nne syllabe... Je filete. Nous filerons) v. a. Techn. Faire un filet de vis...



Tour à fileter : A, chariot ; B, détail du chariot.

ser dans les trous d'une filière de tréfilerie des fils métalliques pour diminuer leur diamètre en les allongeant. In-cruster un double filet métallique très mince sur la table et dans le fond d'un instrument à cordes. Pousser des filets ou traits fins sur un ouvrage quelconque pour l'ornier. Tour à fileter. Machine-outil spéciale employée pour la fabrication des filets de vis sur les tiges et dans les écrous.

FILETIER (ti-è) n. m. Ouvrier qui travaille à la fabrication du fil. Fabricant de filets.

FILETOUPIER (pi-è) n. m. Battour de chanvre.

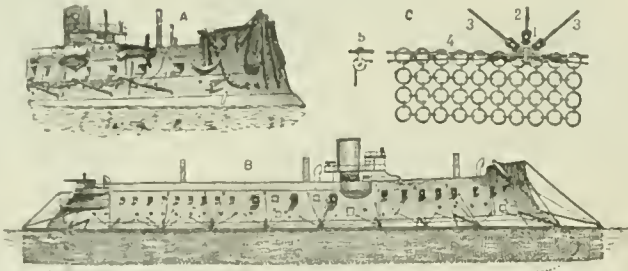
FILEUR, EUSE n. Techn. Personne qui file, qui fait du fil avec une matière textile soit à la main, soit au moyen des machines de filature. Ouvrier qui dévide le cocon du ver à soie. Industriel qui exploite une filature. Fleur d'or. Ouvrier qui dispose sur le fil de soie le fil d'or dont on veut l'envelopper, pour les ouvrages de passementerie.

Syn. de FILATEUR : Récolte de coton achetée par le FILEUR.

Arg. Individu qui suit les voleurs et, leur coup fait, les oblige à payer une somme en les menaçant de les dénoncer. Fleur de laine, Ancien nom des filous.

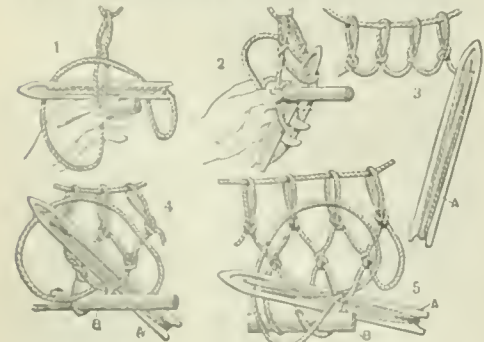
Constr. Ouvrier qui imite par des peintures les joints ou le travail des pierres.

Fam. Personne prompt à se retirer d'un lieu où se



Fillet Bullivant : A, tangons et filets rangés le long du bord ; B, tangons et filets au poste de combat ; C, détails du fillet Bullivant : 1. Tête du tangon ; 2. Balançoire ; 3. Bras ; 4. Filière d'envergure ; 5. Cargue.

Pêch. Les filets très nombreux que l'on emploie à la pêche en rivière, dans les fleuves, les étangs ou à la mer, sont décrits à leur ordre alphabétique. Ces réseaux se fabriquent soit à la main, soit mécaniquement. Pour la fabrication à la main, on emploie deux outils : l'un, le plus essentiel, est la navette, sur toute la longueur de laquelle on enfile le fil, qui se trouve maintenu en place par une languette v. NAVETTE ; le second outil consiste en un bâton, cylindrique la plupart du temps, quelquefois parallépipédique, et qui sert de moule, sui-



1. Filet au pouce. 2. Filet au petit doigt. 3. Première rangée de pigeons. 4. Mailles à la pouce. 5. Mailles sur le pouce de bas en haut. A, ouvrière. B, bâton sur lequel se passent les mailles.

vant ses dimensions en épaisseur, pour la taille que doivent avoir les mailles. On fait le filet en attachant chaque maille exécutée au moyen de nerfs particuliers d'anguilles sous le nom de nud sur le pouce ou de nud sous le petit doigt. On divise, en général, en deux catégories distinctes les métiers servant à fabriquer mécaniquement les filets de pêche : les premiers sont les métiers fonctionnant à l'aide de deux fils ou métiers français ; les seconds, métiers fonctionnant avec un seul fil ou métiers anglais.

troune embarras, péril. Franc-fleur. V. à l'ordre alph. Franches fileuses. En arg. parisien. Les divorcées, celles qui sont promptes à fuir la maison où elles ne se plaisent plus.

Adjectiv. Ouvrier FILEUR.

n. f. Cordor. Machine qu'emploie le cordier dans la fabrication des câbles.

Fileuses (représentations artistiques des). Citons les Fileuses (las Hileranderas), chef-d'œuvre de Velasquez, au musée de Madrid. [Ce tableau, que l'on a inutilement quelquefois la Fabrique de tapisseries, représente un vaste atelier où des ouvrières sont occupées aux divers travaux de leur état. La perfection de l'exécution, le réalisme des figures, la puissance et la beauté du clair-obscur font de cette peinture un chef-d'œuvre. La galerie Perier en renferme une répétition. — la Vieille Fileuse, chef-d'œuvre de Nicolas Maes, musée Van der Hoop, à Amsterdam. Une vieille femme est assise près de son rouet, devant un mur vivement éclairé par le soleil. L'exécution est tout à fait remarquable. — une Fileuse à son rouet, tableau de Gérard Honthorst, au musée de l'Ermitage. — la Fileuse au tambour blanc, bergère entourée de son troupeau, au milieu d'un riant paysage, peinture exquise de Karl Ludwig Baur. — la Fileuse ou le Voyageur charitable, autre tableau de Dujardin (Louvre). — la Fileuse, tableau de Courbet, musée de Montpellier. [Une jeune et robuste paysanne s'est endormie, assise sur une chaise auprès de son rouet, et a laissé tomber sur ses genoux ses mains et sa quenouille. — Henri Leys 1842, Rod. Lehmann 1855, Eugène Appert 1857, Ed. Frère (1861), Adolphe Breton (1870), ont aussi représenté des Fileuses. A l'Exposition universelle de 1853 figuraient une Fileuse grecque, par Portaels, et une Fileuse d'Auvergne, par An-



La fileuse, d'après Mathurio Moreau.

tigna. Des Fileuses italiennes ont été peintes par Sain (1865, Navez (musée de Munich), Dehaussy et O. Weber (1870, etc. Gaillamet a peint les Fileuses de laine à Bou-Saada (1885). [Dans un intérieur arabe, une femme en robe rouge et en manteau bleu est occupée à peigner du laines. Derrière elle, une autre femme est debout, tenant d'une main un fuseau, qu'elle dévide de l'autre. La coloration est riche et soutenue.]

Mentionnons enfin la Fileuse, statue de bronze, par Mathurin Moreau (1859). Une jeune femme, assise, fait tourner de la main droite le fil qui s'enroule autour du fuseau. La figure est jolie sans mièvrerie, élégante, distinguée.]

FILEUX (leù — altérat. de fleur) n. m. Mar. Taquet servant à filer une manœuvre ou à la retenir à volonté.

FILEY, ville d'Angleterre (comté d'York [East et North-Riding]) ; 2.480 hab. Port de pêche ; station balnéaire.

FILFILA (Djebel), montagne située à 13 kilom. E. de Philippeville (Algérie). Elle renferme de belles carrières de marbre blanc statuaire, exploitées autrefois par les Romains.

FILHOL (Antoine-Michel), graveur français, né et mort à Paris (1759-1812. Il fut marchand d'estampes, et de 1801 à 1814, publia 120 livraisons, formant 10 volumes, d'un Cours élémentaire de peinture ou Galerie complète du musée Napoléon, avec un texte explicatif par Caraffa et J. Lavalée. Sa veuve y ajouta une suite, rédigée par Jarl, sous le titre de : Musée royal de France ou Collection gravée de chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture dont il s'est enrichi depuis la Restauration (1827). On a également de lui : Concours décennal ou Collection gravée des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et médailles (1812-1814).

FILHOL (Edouard), savant français, né et mort à Toulouse (1814-1883). On lui doit d'intéressants travaux sur les eaux thermo-minérales et sur l'hygiène.

FILHOL (Henri), naturaliste français, fils du précédent, né à Toulouse en 1843. Filhol a été maître de conférences de zoologie à la faculté des sciences de Toulouse (1878), professeur titulaire de zoologie à la même faculté (1879). Il a été nommé sous-directeur du laboratoire de zoologie anatomique (hautes études) au Muséum d'histoire naturelle de Paris, en 1885. Ce savant a fait partie de l'expédition du passage de Vénus en 1875 ; il explora l'île Campbell, la Nouvelle-Zélande, les îles Viti et la Nouvelle-Calédonie ; il a été membre de la commission des dragages sous-marins, et a pris part, comme tel, à l'expédition du « Talisman » en 1883. Filhol a obtenu, en 1876, le prix Lalonde-Gudricneau à l'Académie des sciences et la médaille d'or au congrès scientifique de la Sorbonne ; en 1879, l'Académie des sciences lui a décerné le grand prix des sciences physiques et naturelles, et, en 1883, le prix Petit-d'Hormoy. Filhol est surtout connu comme paléontologiste ; ses recherches sur les phosphorites du Quercy et les fossiles qu'on y rencontre sont classiques. Ses études sur les temps préhistoriques et ses travaux sur la faune des grandes profondeurs océaniques ont une grande importance.

FILHOL-CAMAS (Jean-Gilles), marin français, né à Fumel, près d'Agen, vers 1760, mort en 1805. Il fit les guerres de l'Inde sous le bailli de Suffren, devint capitaine de frégate au début de la Révolution, fut grièvement blessé au combat de Groix. A la bataille de Trafalgar, il fut coupé en deux sur son banc de quart du Berwick, qu'il commandait.

FILIAL, ALE, AUX (du lat. filialis, même sens) adj. Qui convient à un fils, qui fait partie des devoirs, des sentiments d'un fils : Amour, Respect FILIAL.

FILIALE (du lat. filia, fille) n. f. Comm. Maison de commerce, fondée par une maison mère. (Ne pas confondre la filiale avec la succursale : la première peut avoir un objet différent de celui de la maison mère.)

Diplom. Charte faite sur le modèle d'une charte mère.

FILIALEMENT adv. D'une manière filiale.

FILIALITÉ (rad. filial) n. f. Qualité de fils ou de fille, en parlant de personnes ; qualité de filial, en parlant de sentiments.

FILIASU, comm. de Roumanie (Valachie [distr. de Doljui], sur le Jiu, affluent du bas Danube ; 3.550 hab.

FILIAISON (si-on — du lat. filius, fils) n. f. Descendance directe, qualité de descendant direct : Proverbe, Etablir sa FILIAISON. Suite d'individus directement issus les uns des autres, par voie de génération : Maison dont la FILIAISON comprend beaucoup de noms connus.

Par anal. Fondation directe ou par des intermédiaires procédant directement les uns des autres : Une abbaye de la FILIAISON de Clairvaux. Origine, rapport d'un effet final à une cause principale : Il s'en faut de beaucoup que l'etymologie ait tout ramené à la FILIAISON indo-européenne. Liaison d'objets successifs résultant de l'un par l'intermédiaire des autres : La FILIAISON des idées, des souvenirs. — ENCYCL. Dr. V. PATERNITÉ.

FILICAIA (Vincenzo DA), poète italien, né et mort à Florence (1812-1707). Il s'adonna tour à tour à la philosophie, à la théologie, à la jurisprudence ; mais la poésie, l'antiquité grecque et latine étaient surtout l'objet de ses travaux. La reine Christine le protégea. C'est comme poète patriotique, chantant les gloires de l'Italie, déplorant ses malheurs, qu'il a acquis une grande notoriété. Un de ses premiers poèmes est consacré à la délivrance de Vienne par Sobieski ; son sonnet le plus connu, A l'Italie, se trouve dans toutes les anthologies italiennes. Ses œuvres ont été publiées sous le titre de Poesie toscane di Vincenzo da Filicaia, senator fiorentino e accademico della Cusca (1707).

FILICÉE n. m. Sel dérivant de l'acide filicique.

FILICÉE ou FILICEA (sé) n. f. Genre de bryozoaires cyclostomates, famille des cédés, comprenant des colonies rameuses, dont les branches cylindriques portent les cellules disposées par rangées longitudinales. (Les filicées sont fossiles dans les crétaées.)

FILICETUM (si-tom) n. m. Lieu spécialement consacré à la culture des fougères. V. FOUGERIE.

FILICIFÈRE (si — du lat. filix, icis, fougère, et ferre, porter, adj. Miner. Qui renferme des empreintes de fougère.









une hérédité malsaine. Orfeo, dès cet instant, est une recrue du mal, et, dans la monstrueuse folie qui l'étreint, ne ressent plus l'amour que comprimé de viol et d'inceste. Ce n'est pas tout; car, enveloppant dans une même rage la Providence, les hommes, la patrie, il s'apprête à vendre à l'ennemi la cité qui confia sa défense à son glaive de généralissime. Cette conduite du fils est le châtiement du père qui, affolé, le tua d'un coup de poignard. Il y a dans cette œuvre des scènes émouvantes et grandioses.

**Fils puni** (Lé), tableau de Greuze, au Louvre. — Cette composition fait suite à celle qui est connue sous le titre de *la Malédiction paternelle* et qui possède le même musée. Diderot a fait de cette toile une description enthousiaste. Le mauvais fils revient de l'armée, au moment où son père vient d'expirer. C'est sa mère qui le reçoit. Elle se tait; mais ses bras tendus vers le cadavre lui disent: «Tiens, vois! regarde; voilà l'état où tu l'as mis.» Le fils ingrat paraît consterné; la tête lui tombe en avant, et il se frappe le front avec le poing. (Diderot.) Cet étalage larmoyant de sentiments de famille, d'ailleurs honnêtes et touchants, marque une date dans l'art du XVIII<sup>e</sup> siècle et montre combien les peintres ressentirent alors l'influence de Diderot et de J.-J. Rousseau.

**FILTRERIE** (r<sup>te</sup>) n. f. A Lille, lieu où l'on fabrique et retord le fil de lin destiné au commerce.

**FILTIER** (ti-è), ÈRE n. A Lille, Celui, celle qui fabrique et retord le fil de lin destiné au commerce.

**FILTRAGE** (traj) n. m. Action de filtrer un liquide que l'on veut clarifier.

— ENCYCL. Le filtrage des eaux qui doivent servir à l'alimentation publique ou privée, comme à celle des générateurs de vapeur, a une grande importance. Cette opération a pour but de clarifier l'eau en la dépouillant des matières solides qu'elle tient en suspension, et aussi des substances nuisibles qu'elle peut contenir et qui présentent de réels dangers pour l'économie domestique. Ces effets s'obtiennent au moyen d'appareils spéciaux appelés *filtres* lorsqu'il s'agit du filtrage de quantités relativement restreintes d'eau. Mais, si l'on a à filtrer un grand volume d'eau, comme celui nécessaire à l'alimentation d'une ville, ces appareils ne peuvent plus suffire, et l'on doit avoir recours à des procédés naturels ou artificiels pour atteindre le but désiré.

C'est la nature elle-même qui s'est chargée du filtrage naturel des eaux, ainsi que cela se produit pour les eaux de source, pour les eaux pluviales, qui se purifient en traversant les bancs sableux formant le sous-sol du terrain.

On a cherché à imiter la nature en faisant appel au filtrage artificiel par l'établissement de tranchées profondes appelées *galeries filtrantes* et de vastes bassins de filtration. Ces galeries filtrantes comportent la construction d'un aqueduc sans radier au fond de la tranchée et sa couverture, jusqu'au niveau du sol, de couches alternatives de matières jouissant de la propriété d'absorber et de retenir toutes les impuretés contenues dans l'eau avant que celle-ci ne parvienne à l'aqueduc, d'où elle est dirigée dans le bassin de filtration. Ce bassin, hermétiquement clos à sa partie supérieure et construit en maçonnerie hydraulique, possède un faux fond rempli de matières filtrantes que les eaux traversent encore avant d'arriver dans les tuyaux collecteurs de distribution qui occupent la partie la plus inférieure du bassin. La galerie et le bassin constituent ainsi de gigantesques filtres.

Le filtrage des liqueurs, sirops, s'effectue à travers des cônes de papier plissé ou des chausse de coton. On filtre les huiles en leur faisant traverser des lits de paille placés sur d'autres lits de tourteaux d'œillette; on emploie encore la sciure de bois de hêtre, le charbon de bois, la pâte à papier, etc. Le filtrage des cidres et poirés se fait comme celui des vins; cependant, quelques producteurs de cidre l'exécutent avant la fermentation du moût pour mettre celui-ci à l'abri des ferments nuisibles à sa conservation.

Les vins sont filtrés pour les débarrasser des matières solides qu'ils tiennent en suspension, mais le filtrage s'exécute à l'abri de l'air pour que le vin ne perde pas une partie de son alcool par évaporation et qu'aucun ferment étranger ne s'introduise dans sa masse.

Ordinairement pratiqué sur les vins jeunes qui doivent être immédiatement livrés à la consommation, le filtrage est peu usité pour les vins fins et les vins délicats, qui sont seulement collés; mais, généralement, les lies de ces vins sont filtrées pour en extraire le liquide de bonne qualité qu'elles renferment. C'est, d'ailleurs, une coutume qui se généralise de filtrer les lies, dépôts, résidus, etc., au lieu de les décanter, auquel cas le vin qui en était extrait était toujours plus ou moins affecté par son long séjour sur la lie.

**FILTRANT** (tran), ANTE adj. Qui sert à filtrer: Fontaine FILTRANTE.

**FILTRATEUR** n. m. Industriel qui procède au filtrage artificiel des eaux destinées à l'alimentation publique au privé et à celle des chaudières à vapeur.

**FILTRATION** (si-on) n. f. Passage d'un liquide à travers un milieu qui le dépouille des matières étrangères qui altéreraient sa pureté. «Opération par laquelle on dépouille un liquide des corps en suspension, en le faisant passer à travers un tissu ou un corps plus ou moins serré.» Eau de filtration, Eau qui arrive à travers le sol.

**FILTRE** (du bas lat. *filtrum*, même sens) n. m. Matière ou appareil à travers lequel on fait passer un liquide pour le dépouiller des corps étrangers qui altèrent sa pureté: Un FILTRE en toile, en papier. Le charbon est un FILTRE excellent.

— Bruvage magique, destiné à inspirer quelque passion, et particulièrement l'amour. «On écrit plutôt *PHILTRE* en ce sens.

— ENCYCL. Techn. On distingue les filtres domestiques ou les filtres industriels. Les uns et les autres ont pour objet d'opérer la clarification en retenant les matières solides tenues en suspension dans les liquides.

On emploie dans ce but des substances végétales, comme le charbon de bois, la sciure, le coton, la toile, le papier, etc.; des substances animales, comme le crin ou la laine, la lanelle, la laine tressée, etc.; enfin, des substances minérales, comme le grès, la pierre ponce, le sable, le gravier, les escarbilles, l'amante, etc.

Le choix et l'application des matières filtrantes jouent un rôle primordial dans la composition du filtre.

Parmi les divers systèmes de filtres domestiques, nous citerons les fontaines filtrantes, sortes de réservoirs rectangulaires ou cylindriques qui possèdent un dou-



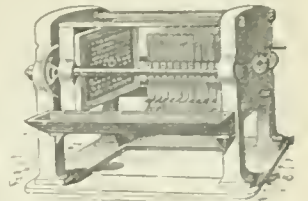
Le Fils puni, d'après Greuze.

ble fond formé d'une plaque poreuse en grès; on ajoute souvent une autre substance, le charbon, par exemple, qui, grâce à son pouvoir désinfectant, joue le rôle d'agent chimique.

Dans le filtre Ducommun, l'eau traverse un diaphragme

Les filtres industriels sont établis sur les mêmes principes. V. FILTRAGE.

Les filtres-presses, très employés dans l'industrie, ont pour but d'accélérer la filtration grâce au développement de la surface filtrante et à la pression exercée sur la masse à filtrer. Ils sont, en général, formés de récipients verticaux en tôle perforée, garnie d'une toile; le liquide est refoulé dans ces récipients, à l'aide d'une pompe ou monte-jus. On utilise ces appareils dans les sucreries pour faire disparaître les écumes et les dépôts de carbonatation des jus sucrés ou pour extraire le jus des betteraves râpées. Ils sont employés aussi dans les brasseries, les fabriques de bougies stéariques, les distilleries, les fabriques d'engrais, les faïenceries, le filtrage des vins, lies, cidres et poirés. La plupart sont montés sur chariot, facilement transportables et donnant entière sécurité en fournissant un débit considérable.



Filtre-presses.

— Bactériol. On emploie en bactériologie, pour stériliser les liquides à froid ou séparer les microbes de leur toxine contenu dans le milieu de culture, des filtres à bougie Chamberland fonctionnant sous la pression de 5 à 10 atmosphères au moyen d'une pompe à pied. Cet appareil s'emploie beaucoup pour la préparation des liquides opothérapiques.

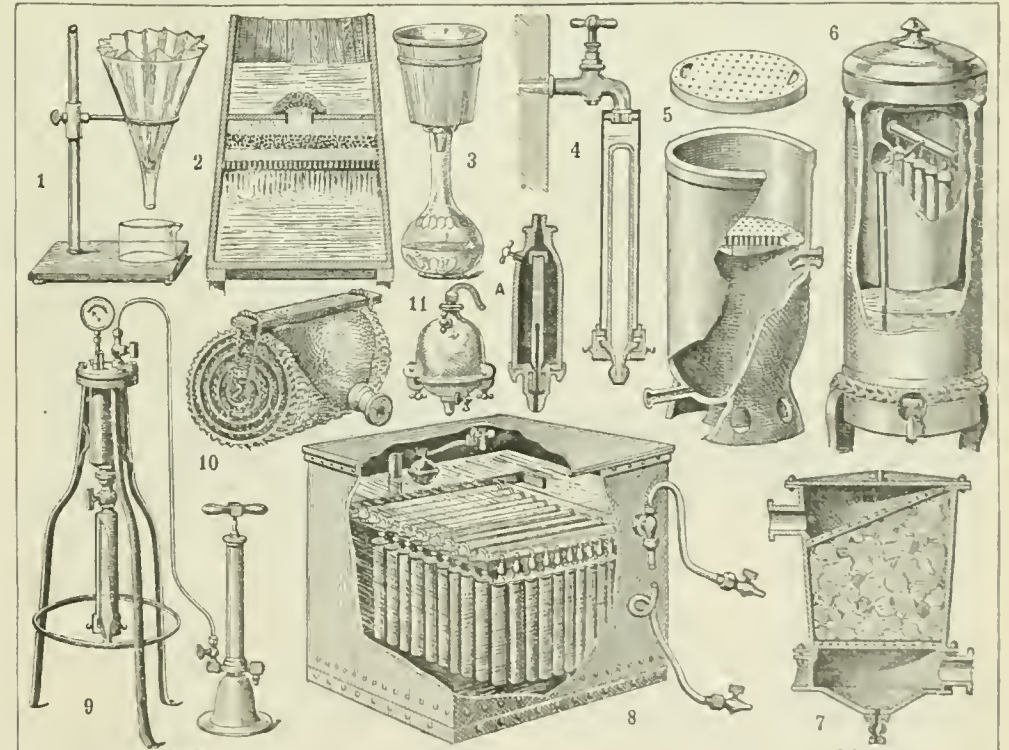
**FILTRE** n. f. Ce qui glisse, filtre à travers: Une FILTRÉE de lumière.

**FILTREUR** v. a. Faire passer à travers un filtre: FILTERER de l'eau, une décoction. Pierre à filtrer, Pierre employée quelquefois comme filtre.

— v. n. Passer à travers un filtre: Les sirops FILTRENT lentement. Couler, en se divisant, à travers un corps quelconque: Ruisseaux qui FILTRENT à travers les rochers.

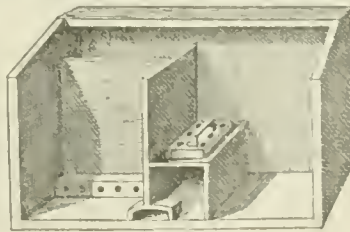
— Par anal. Être divisé en passant à travers un corps; être tamisé: Rayons qui FILTRENT à travers le feuillage.

**FILTREUR** n. m. Celui qui filtre. (Se dit principale-



FILTRES: 1. En papier joseph; 2. Au sable et charbon; 3. De table, au charbon; 4. Chamberland, à une bougie; 5. À vide, en grès; 6. De ménage, sans pression; 7. De la Compagnie du Nord; 8. Industriel; 9. A pression (médecine et bactériologie); 10. Escargot; 11. Granjean; A, détail du filtre Granjean.

convert d'un tampon d'éponges et une couche de charbon de bois. Quelquefois, le tampon d'éponges est remplacé par un diaphragme en feutre, recouvert d'une couche de charbon de bois concassé. Dans ces filtres, dits *fontaines filtrantes* bourgeoises, l'eau traverse d'abord le feutre, puis le charbon; elle a un courant de bas en haut. Les filtres à bougie, perfectionnement des filtres anglais, de ceux de Marre, de Charnet, etc., qui portent le nom de filtres Chamberland, système Pasteur, sont dits filtres sous pression. L'eau arrive dans un anneau circulaire sous la pression des conduites, traverse, en se filtrant, les parois d'un cylindre creux intérieur hermétiquement clos et s'écoule alors au dehors.



Filtre (coupe [XVIII<sup>e</sup> s.]).

ment de l'ouvrier qui filtre le jus de betterave dans les sucreries en faisant usage du filtre-presses.)

**FILURE** n. f. Manière dont un objet est filé. «Sorte de moule creuse formée de deux plans, l'un parallèle, et l'autre perpendiculaire à la surface.

**FILURE** ou **FILURUS** (russ) n. f. Genre de mollusques gastéropodes nudibranches, comprenant des animaux marins à longue queue filiforme, voisins des mélites. L'espèce type de ce genre mal connu est un rarissime mollusque de la côte orientale de l'Amérique du Nord (*filurus dubius*), qui n'a jamais été retrouvé depuis l'année 1843.

**FIMBRIA** (fin) n. f. Organe qui se trouve sous l'opercule des mousses, sondant l'opercule à l'urne, mais qui, au moment de la maturité, provoque par le gonflement des cellules leur disjonction.

**FIMBRIA** (C. Flavius), consul romain en 105 av. J.-C. Jurisconsulte et orateur remarquable, il fut collègue de Marius. Accusé de concussion dans sa province, il fut acquitté, et, avec d'autres personnages consulaires, prit les armes pendant la révolte de Saturninus.

**FIMBRIA** (C. Flavius), général romain. Partisan de Marius, il se fit d'abord connaître par sa cruauté dans les proscriptions. Après la mort de Marius, il accompagna le consul Valerius Flaccus en Asie, en qualité de



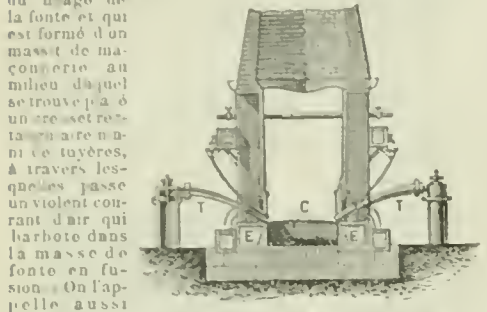


pas républicain... l'Amour au...

FINEMENT rad. fin v. n. Avec délicatesse...

FINEMENTAL mots angl. qui signif. beau métal...

FINER rad. fin v. n. Finir. Régler, payer...



Finerie four de : C, creuset; E, E. réservoir d'eau...

FINESSE (ness n. f. Qualité de ce qui est fin, tenu, ou mince...

Par anal. Qualité de ce qui est élancé. LA FINESSE d'une taille...

Par ext. Qualité d'un sens qui est subtil, qui perçoit des impressions légères...

Fig. Aptitude à saisir des rapports délicats. LA FINESSE du goût...

Ruse, subtilité d'esprit par laquelle on arrive à ses fins, en employant des moyens plus ou moins détournés...

M.-arts. Manière délicate et légère d'employer les instruments dont on se sert...

Loc. div. Entendre, Chercher finesse à. Donner un sens mystérieux ou malin à...

ANTON. Épaisseur, grosseur. — Grossièreté, balourdise, ineptie, maliserie, sottise, stupidité.

Finesse et art du bel esprit (Aguadeza y arte de ingenio), traité de rhétorique du jésuite Baltasar Gracian (1642)...

FINESTRA, ville d'Espagne (Valence) prov. d'Alicante...

FINESTRES Y MONSALVO (Joseph), jurisconsulte espagnol, né à Barcelone...

FINET, ETE (né, net) adj. Fam. Fin. rusé. Comme elle était claire, gaie et finette.

FINETIER (f-e) n. m. Lapidairo qui ne travaille que les pierres fines.

FINETTE (nel) n. f. Comm. Etoffe de coton croisée, qui est presque exclusivement employée pour faire des doublures.

— Jou. Petite poche pratiquée dans un pantalon, au-dessous de la ceinture, et qui sert aux escrocs à échanger...

le jeu de cartes en usage contre celui qu'ils ont préparé. Le jeu à substituer sort à moitié de la finette...

Finetto (f-a), tableau de Watteau, collection Læaze, au Louvre. — Une jeune femme, la physionomie fine, espiègle, charmante...

FINFIN adj. En T. de salin. Sel finfin. Sel qui, dans les poêles, se retire à l'état de poudre fine.

FINGAL, héros irlandais du XII<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Cormac Mac Art, dont il était le gendre...

Finéal, poème en prose de Macpherson, qu'il affirmait avoir traduit d'Ossian, et qui avait pour héros principal Finéal.



Grotte de Finéal.

FINGAL (GROTTE DE), très célèbre cave de l'Écosse, dans l'île de Staffa (Hébrides).

FINGARD (gar'), ARDE adj. Manég. Rétif, qui résiste à l'épéron. L'ne cavale FINGARDE.

FINGER (Godefroid), compositeur allemand, né à Otmutz en 1660, se fixa d'assez bonne heure à Londres...

FINGERHUTITE (f, h) n. f. Genre de graminées, tribu des phalarèdes, comprenant des herbes vivaces à chaumes dressés...

FINIAN, comm. de Tara-et-Garonne, arrond. et à 18 kilom. de Castelarrasin...

FINIAL rad. finir n. m. Archit. Couronnement formé d'une tuile de feuilles.

— Enseyl. Ce mot est surtout employé en archéologie pour désigner le sommet d'un pinacle, d'un dais, d'un contrefort couronné par des feuilles en houton ou épanouies.

effort, la plus grande analogie avec celles qui décoront les angles des frontons, des pignons, des aquilles...

FINIELS (SIGNAL ou TRUC DE), culmen de la chaîne et du département de la Lozère, à 80 kilom. N.-O. de Nîmes...

FINIGUERRA (Maso ou Tommaso di Antonio), orfèvre-niellieur toscan, né et mort à Florence (1426-1464).

Le département des estampes (Bibliothèque nationale, à Paris) conserve précieusement plusieurs épreuves de ce maître...

FINIMENTO (man — de finir, par l'infl. de l'ital. finimento, même sens) n. m. Techn. Caractère de ce qui est un travail soigné.

FINIR (du lat. finire, même sens) v. a. Terminer, achever : On FINIT ce qui est avancé...

— Absol. : Je ne FINIRAI pas si je voulais tout dire. — Loc. div. En finir, Mettre fin à ce qui a déjà duré longtemps...

— v. n. Avoir à la fin, dans sa dernière partie : Les verbes qui FINISSENT en oir. Je terminer, cesser, prendre fin.

— Loc. div. Finir de, Cesser de. Finir par, Faire à la fin, en finissant; en venir à la fin; FINIR par un coup d'éclat.

— ALLUS. LITTÉR. : Race d'Agamemnon, qui ne finit jamais... Vers de Berchoux dans son unique Élégie, commençant par ce vers non moins proverbial :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ? V. RACE, et DELIVRER.

— ANTON. Commencer. Fini, je part. pass. du v. Finir. Homme fini, Homme complètement usé...

— Fam. Très habile, très adroit, parfait en son genre : Un acteur FINI.

— Gram. Sens fini, Sens complet, par opposition au Sens suspensif. Modes finis ou définis, Modes qui expriment la personne, le nombre et le temps...

— Philos. Limité, qui n'a des bornes dans ses attributs en dans son essence : L'homme est un être FINI qui aspire à l'INFINI.

— Turf. On dit qu'un cheval est fini, lorsque les forces lui manquent pour avoir été trop poussé.

— Loc. div. C'est fini, Tout est fini. So disent quelquefois pour annoncer qu'une personne a cessé de vivre.

— Philos. Ce qui est fini, ce qui a des bornes : La vie est insupportable du mystère, le FINI s'entraîne à l'INFINI.

— Enseyl. Philos. Le mot fini a une signification très différente, dans la philosophie ancienne et dans la philosophie moderne. Chez les Grecs, dans toutes les écoles, il désigne ce qui est absolu, déterminé, un, ce qui existe réellement, complètement, l'achevé, le parfait.

deuxième, le vague. Un ombre, un son, une ligne ne deviennent des réalités, des choses existantes qu'en se précisant, en se distinguant de l'état de chaos où tout est dans l'indétermination. Le même mot, *résumé*, signifie *parfait* et *fini*. La Divinité est l'étranger parfait, c'est-à-dire l'étranger à son plus haut point de détermination.

Avec le christianisme, l'idée du fini prend un tout autre aspect. Par suite du dogme de la création, le mot s'applique désormais, non pas à l'étranger pur, mais à l'étranger créé, qui est toujours créé avec des limites. Tout être créé est déterminé; il a reçu une forme caractéristique; et ce qui sort à le distinguer des autres, c'est ce qui lui manque. Par suite, si l'on voulait appliquer ce concept à Dieu, il faudrait dire ce qui lui manque, ce qui le limite en le distinguant d'autrui. De là toute une série de spéculations qui remplissent l'histoire de la pensée, au moyen âge et dans les temps modernes, sur les rapports du fini et de l'infini. La question de la personnalité divine est liée intimement à ces débats, la personnalité apparaissant comme la plus haute détermination de l'étranger, et l'infini semblant difficilement conciliable avec elle. La théologie traditionnelle accepte l'apparente contradiction et en déclare la so-

lution impossible à trouver pour nos facultés. Certains philosophes, ne croyant pas pouvoir concilier les attributs moraux (finis) et les attributs métaphysiques (infinis) de Dieu, excluent les premiers : c'est le cas de Vacherot; tandis que d'autres, comme les néo-criticismes, nient les seconds.

— SYN. Achevé, parfait.  
— ANTON. Ébauché, dégrossi, imparfait, incomplet. — Italien.

**FINIS CORONAT OPUS** (*La fin couronne l'œuvre*). S'emploie en bonne ou en mauvaise part, pour marquer que la fin d'une chose est en rapport avec le commencement : *On dit d'un ébauché qui termine sa vie par le suicide : FINIS CORONAT OPUS.*

**FINISSAGE** (*ni-saj'*) n. m. Dernier travail qu'on donne à un ouvrage; action de le finir. Apprêt que subit le tulle.

**FINISSANT** (*ni-san*). ANTE adj. Qui finit : *La misère intellectuelle et morale de nos sociétés FINISSANTES.* (P. Bourget.)

**FINISSEMENT** (*ni-se-man*) n. m. Ce qui finit, termino. (Vx.)

**FINISSEUR** (*ni-seur*), **EUSE** n. Ouvrier, ouvrier qui s'occupe du finissage.

— n. m. Peint. et sculpt. Artiste qui achève son œuvre sans oublier aucun détail.

**FINISSEUSE** (*ni-seuz'*) n. f. Machine à tordre les draps.

— Troisième carte d'un assortiment de machines à carder.

— Nom de la dernière canelure d'un lamineur, donnant le profil définitif et la forme demandée à l'objet qu'on lamine.

— Adjectif. : Cannelure FINISSEUSE.

**FINISTÈRE** (DÉPARTEMENT DU), formé d'une partie de la Basse-Bretagne et tirant son nom de sa position par rapport à l'Océan (*finis terræ*). Il est bordé de trois côtés

et à Poullaouen (plomb argentifère) sont aujourd'hui délaissés.

**FINISTERRE** (CAP), promontoire d'Espagne (Galice) (prov. de La Corogne) que l'on considère comme formant l'extrémité occidentale de la péninsule Ibérique. C'est le *Capitulum promontorium* ou *finis terræ* des anciens. Défaite de l'escadre française de de La Jouquièrre par l'escadre anglaise d'Anson, en 1747.

**FINISTERRE**, ville d'Espagne (Galice) (prov. de La Corogne), près du cap de son nom; 4.100 hab. Salaisons.

**FINITEUR** adj. m. Astr. anc. *Cercle finiteur*, L'horizon.

**FINITION** (*si-on* — du lat. *finitus*, fini) n. f. Pop. Fin, achèvement : *Il faut en voir la FINITION.*

**FINITO** n. m. Com. Etat final, arrêté d'un compte.

**FINIUM REGUNDORUM** Dr. rom. Action qui avait pour objet de procéder à la délimitation de deux fonds ruraux contigus. Comme les actions en partage, cette action comportait dans sa formule une *adjudicatio*. Si les anciennes limites pouvaient être rétablies, il n'y avait pas lieu à user du pouvoir d'attribuer la propriété compris dans l'*adjudicatio*. Si, au contraire, on ne pouvait les retrouver, ou s'il convenait de donner des limites plus naturelles ou plus régulières, le juge pouvait, par voie d'*adjudicatio*, attribuer à l'un des fonds des parcelles provenant de l'autre.

**FINK** (Gottfried Wilhelm), compositeur, poète et théoricien musical allemand, né à Städtelsau en 1783, mort à Leipzig en 1846. Vers 1810, il publia plusieurs recueils de chansons allemandes, des chants religieux, un volume de poésies (1813), un livre intitulé *les Dévotions* (1814) et un recueil de sermons (1815), puis faisait paraître des recherches sur divers chants de l'Eglise : *les Dies iræ*, *le Stabat Mater*, *le Salve Regina*, etc. En 1841, il fut nommé professeur de musique à l'université de Leipzig. Il a publié de nombreux ouvrages de théorie musicale. Il est aussi l'auteur de plusieurs recueils de *lieder* sur des poésies de Goethe et autres; de chansons à boire; d'un recueil de mille *lieder* et chansons allemandes; d'un autre recueil de cent chants à quatre voix d'hommes, de quelques morceaux pour piano et violon; etc.

**FINKENWARDER**, comm. d'Allemagne (territoire de Hambourg), dans une île de l'Elbe; 3.030 hab. Escalade de la navigation sur l'Elbe. Pêche et fabrication de bateaux.

**FINLANDAIS, AISE** (*dé. éz'*), personne née en Finlande ou qui habite ce pays. — Les FINLANDAIS.

— n. m. Langue parlée dans la Finlande, et qui est le type des langues finnoises.

— Adjectif. : *La race FINLANDAISE.*

— ENCYCL. Linguist. V. FINNOIS.

**FINLANDE**. Géogr. Grand-duché appartenant à la couronne de Russie et relevant directement du tsar. 2.300.000 hab. (*Finlandais, aises*.)

Entre la frontière norvégienne au N. et, au S.-E., les gouvernements russes de Saint-Petersbourg, d'Olonez et d'Arkhangel, la Finlande, baignée à l'O. par les eaux de la Baltique, développe une superficie de 377.850 kil. carr., dont la topographie et le régime hydrographique portent, très apparentes et typiques, les traces du régime glaciaire. A l'exception du massif syénitique de l'Umpeck et du Lujavr-Urt, où l'altitude s'élève, dans le nord-est de la Finlande, à près de 1.250 mètres, le sol finlandais n'est guère accidenté; mais, dans la partie méridionale du pays, un assez grand nombre de petites collines courent comme des digues en bord des cours d'eau et des lacs : ce sont les *åser*, dépôts d'origine glaciaire, dont la direction est uniformément N.-O.-S.-E.

L'hydrographie est nettement lacustre. C'est surtout dans le sud-ouest de la Finlande que les lacs sont le plus nombreux et le plus découpés. Les principaux sont le lac Saima, le lac Päijänne, et, plus au nord, le lac Enare, sur les confins du Finmark. Quant aux rivières, elles font surtout communiquer les bassins lacustres entre eux ou avec la mer. Telle est la fonction du Kumo, du Lappo, de l'Ule. Vers le Nord, où les lacs deviennent un peu moins denses, les rivières ont plus d'importance. Les principales sont : la Tana, la Tornéa, le Kemi, le Iijoki, tous cours d'eau assez facilement navigables, encastrés de rapides et de chutes.

L'hiver est très froid et très long : environ sept mois dans le Nord. L'été, qui succède presque sans transition à la saison froide, est sec et chaud. Imprimant par sa continuité une poussée énergique à la végétation et permettant la venue des céréales. Les *toundras* occupent le nord de la Finlande, aux environs de la presqu'île de Kola; plus au sud apparaissent les saules et les bouleaux nains; enfin, les forêts d'épicéas, de bouleaux, d'années, réduites par le déboisement. Le chêne trouve dans le sud de la Finlande sa limite septentrionale.

Au point de vue politique, la Finlande est divisée en huit provinces, ou gouvernements, dont les chefs-lieux sont : Uleaborg, Vasa, Abo, Nyland, Viborg, Kuopio, San-Mikkel et Tavastehus.

Helsingfors, qui est en même temps le siège d'une université, est le centre commercial le plus considérable de la contrée, dont les ressources consistent surtout en bois, en minerai de fer et en fonte brute. Le commerce est favorisé par un bon réseau de canaux.

— Hist. Depuis le vi<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du xiv<sup>e</sup> s., la Finlande est l'enjeu d'une longue guerre entre les Suédois et les Russes de Novgorod, qui en entreprennent la conquête et l'évangélisation. Un premier traité, en 1323, donna à Novgorod une moitié de la Carélie, attribuant à la Suède le reste du territoire. *Esterland* (pays de l'Est ou Finlande) (pays des Finns), tels sont les noms que porte désormais la contrée. Le système féodal en fait un fief de la couronne de Suède, érigé en duché (1234), plus tard en principauté autonome (1581).

Aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, époque de l'Union de Calmar, la Finlande, le plus souvent fidèle à la Suède, ne fut troublée que par la guerre sans cesse renaissante sur les frontières mal définies de la Carélie avec les Russes. Au siècle suivant, elle vint lentement à la Réforme; il y eut là des troubles sociaux (guerre des *Mallots*, 1596-1597), analogues à ceux que la Réforme déchaînait ailleurs.

Le traité de Stolbova (1617) enleva aux Russes, au profit de la Finlande, le district carelien de Kexholm, sur le Ladoga. Le pays se releva de ses misères, grâce aux efforts



(Quessant, Pierres-Noires, île et Pont-de-Sein), sans cesse battus et démolis par les vagues.

L'étrange pénétration de la mer communique au climat du Finistère une égalité remarquable (6° à 7° en moyenne en hiver, et 15° à 16° en été), mais couvre en même temps le pays de brumes persistantes, de pluies fines et répétées qui alimentent, sur ce sol généralement imperméable, un réseau très serré de petits cours d'eau; l'Aulne, qui arrose Châteauneuf et Châteaulin; l'Elorn, qui vient aboutir dans la rade de Brest; la rivière de Morlaix et l'Aven sont les plus considérables de ces rivières, sans parler d'une infinité de petits fleuves côtiers, dont les estuaires, élargis en rias, servent d'abris naturels à la flottille de pêche du Finistère.

Bien développée, dans ce pays où le sol reste merclé, l'agriculture est la richesse principale du département. Les champs de céréales (blé, seigle, méteil, orge surtout), de pommes de terre, et les prairies riches occupent en grande partie les plaines de Châteauneuf et de Carhaix. Les hauteurs granitiques sont utilisées en pâturages et en cultures de sarrasin. Surtout, sur la partie septentrionale du littoral, entre Saint-Pol-de-Léon et Lannilis (Ceinture dorée), la petite culture, favorisée par la précocité du printemps, la proximité et le bon marché des engrais marins, reçoit un développement considérable : les fraises et les légumes fournissent une exportation régulière et importante vers l'Angleterre et la Hollande. Au total, la production agricole est de beaucoup supérieure aux besoins locaux, malgré l'accroissement régulier de la population.

L'industrie principale du département est la pêche maritime (sardine, maquereau, soles, homards, langoustes, pour laquelle arment principalement les ports de Douarneau, Concarneau, Audierne, Quimper, Le Conquet; ce dérivent l'industrie et l'exportation des conserves, particulièrement à Concarneau, la fabrication des filets et des toiles à voile. Il faut y joindre l'extraction, sur le littoral, de la soude et l'île issues des débris végétaux marins. Mais la grande industrie mécanique, cotravée par le manque de houille, est à peu près absente : seulement quelques filatures, quelques tanneries et de rares fonderies. Les gisements métallifères qui existent à Huelgoat

(Quessant, Pierres-Noires, île et Pont-de-Sein), sans cesse battus et démolis par les vagues.

L'étrange pénétration de la mer communique au climat du Finistère une égalité remarquable (6° à 7° en moyenne en hiver, et 15° à 16° en été), mais couvre en même temps le pays de brumes persistantes, de pluies fines et répétées qui alimentent, sur ce sol généralement imperméable, un réseau très serré de petits cours d'eau; l'Aulne, qui arrose Châteauneuf et Châteaulin; l'Elorn, qui vient aboutir dans la rade de Brest; la rivière de Morlaix et l'Aven sont les plus considérables de ces rivières, sans parler d'une infinité de petits fleuves côtiers, dont les estuaires, élargis en rias, servent d'abris naturels à la flottille de pêche du Finistère.

Bien développée, dans ce pays où le sol reste merclé, l'agriculture est la richesse principale du département. Les champs de céréales (blé, seigle, méteil, orge surtout), de pommes de terre, et les prairies riches occupent en grande partie les plaines de Châteauneuf et de Carhaix. Les hauteurs granitiques sont utilisées en pâturages et en cultures de sarrasin. Surtout, sur la partie septentrionale du littoral, entre Saint-Pol-de-Léon et Lannilis (Ceinture dorée), la petite culture, favorisée par la précocité du printemps, la proximité et le bon marché des engrais marins, reçoit un développement considérable : les fraises et les légumes fournissent une exportation régulière et importante vers l'Angleterre et la Hollande. Au total, la production agricole est de beaucoup supérieure aux besoins locaux, malgré l'accroissement régulier de la population.

L'industrie principale du département est la pêche maritime (sardine, maquereau, soles, homards, langoustes, pour laquelle arment principalement les ports de Douarneau, Concarneau, Audierne, Quimper, Le Conquet; ce dérivent l'industrie et l'exportation des conserves, particulièrement à Concarneau, la fabrication des filets et des toiles à voile. Il faut y joindre l'extraction, sur le littoral, de la soude et l'île issues des débris végétaux marins. Mais la grande industrie mécanique, cotravée par le manque de houille, est à peu près absente : seulement quelques filatures, quelques tanneries et de rares fonderies. Les gisements métallifères qui existent à Huelgoat























ART FLAMAND. 1. Hôtel de ville de Louvain (xv<sup>e</sup> s.); 2. Chaise de sainte Ursule, à l'hôpital Saint-Jean (Bruges, peinture de Memling [xv<sup>e</sup> s.]); 3. Vase à boire en ivoire et argent doré (xv<sup>e</sup> s.); 4. Cheminée de la grande salle de l'hôtel de ville de Courtrai; 5. Broderie sur fond d'or (xv<sup>e</sup> s.); 6. Cuir-de-lampe, par Vroedeman De Vriès (xv<sup>e</sup> s.); 7. Fauteuil en bois sculpté, garni de cuir imprimé (xv<sup>e</sup> s.); 8. Meuble de l'abbaye de Ypres (xv<sup>e</sup> s.); 9. Lustre en cuivre poli (xv<sup>e</sup> s.); 10. Porte de hall, à Bruxelles; 11. Pot à bière en grès (xv<sup>e</sup> s.); 12. Cartouche, par De Vriès (xv<sup>e</sup> s.); 13. Table en bois sculpté (xv<sup>e</sup> s.); 14. Puits en fer forgé, par Quantin Massys (Anvers [xv<sup>e</sup> s.]); 15. Hôtel des brassiers, à Bruxelles (xv<sup>e</sup> s.).

Rogier le Smet, Adrien Raset, Jacques Jongelincx; à Anvers, Pa. Van den Schellon; à Liège, F. Borset; à Tournai, Leereux; à Mons, Jacques de Bruquo; à Anvers, Jan de Floris, etc.

Au xv<sup>e</sup> siècle, l'école flamande fut illustrée par plusieurs sculpteurs éminents, à la tête desquels se placent les deux frères Duquesnoy. François, plus connu sous le nom de François le Flamand, l'auteur du fameux *Manneken-pis*, et Jérôme. A la même époque, nous citerons : Gérard Van Opstal, Philippe Buyster, Erasme Quellyn le vieux, chef d'une nombreuse famille d'artistes (Artus le vieux, Arnould, Hubert, Artus le jeune); Jean Warin, Pierre Vorbrugghen le vieux, Jean Michiels, Luc Faid'herbe, Matthieu Van Beverloo, Gery Van Hebbrenberg, J. Boeskenet et Van Sutter, François Dusart le Wallon, Louis Willemsens, Pierre Scheemasckers le vieux, Laurent Van der Meulen, Pierre Vorbrugghen le jeune, les frères André et Robert Coyens de Noye, Sébastien Slodtz, élève de Girardon et chef de l'illustre famille des Slodtz, qui s'établirent en France, Pierre Donys, de Mons, qui donna les dessins de la porte de Notre-Dame de Paris; Henri-François Verbrugghen, qui fut un des principaux chefs de l'école précitée, manière et tournure du xv<sup>e</sup> siècle. Il eut pour élève Pierre-Denys Plumier, Guillaume Kerriex, Coyens et Van Beverloo, Henri Pulinx, Pierre Van Bourschout, Alexandre Van Papeghoven, Louis Ramant, Michel Ryshrack, Laurent Delvaux, Charles Van Poucke et F. Janssens, Jacques Bercker. Citons, enfin, parmi les derniers représentants de l'école, Jean Fran-

çois Boekstuyens, Jean Van Delven, François Laugmans, Nicolas Van der Veken et Lucas Faid'herbe le jeune, Jean-Claude De Cocq, P.-F. Leroy et Pierre Degreé, Matthieu Kossels, L. Godecharle, Jean François Geel et P. Puyenbreck, élève de Godecharle, qui déploierent dans l'art statuaire un classicisme froid et ennuyeux.

— III. ARCHITECTURE. De bonne heure, les Pays-Bas se couvrirent de monastères, d'églises, de forteresses et de palais. On attribue à l'empereur Arnould (ix<sup>e</sup> s.) la construction du château fort ou *burg* dit le *château de César*, à Louvain. L'abbaye de Saint-Bavon, à Gand, fut bâtie au commencement du ix<sup>e</sup> siècle par Eginhard. Quelques parties sont du xii<sup>e</sup> siècle. Dans la même ville, le château des Comtes fut bâti, en 867, par Baudouin Bras-de-For, et reconstruit presque entièrement, en 1180, par le comte Philippe.

Pendant l'époque romane, du x<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle, de nombreuses églises furent élevées en Flandre; mais la plupart ont été détruites ou rebâties presque entièrement. Parmi les églises qu'on peut rattacher à cette période, nous signalerons : l'église de Saint-Vincent de Soignies, fondée en 965 par saint Brunon, et probablement achevée dans le courant du xi<sup>e</sup> siècle; l'église de Saint-Gervais, à Maëstricht; dans la même ville, l'église Saint-Barthélemy, consacré en 1015; le cloître de l'église de Tongres; la splendide cathédrale de Tournai, du xi<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> siècle.

Au xii<sup>e</sup> siècle, l'architecture flamande abandonna peu à peu les types romans pour adopter les formes ogivales. L'église Notre-Dame de Pamele, à Audenarde, nous révèle le nom du plus ancien architecte flamand que l'on

connaît jusqu'ici, maître Arnould, de Binche; la première pierre fut posée en 1235. Citons encore, entre autres édifices du style ogival primaire du xiii<sup>e</sup> siècle, le chœur de l'église Saint-Martin d'Ypres (1221), la halle d'Ypres (1200-1304), l'église abbatiale de Villers, le chœur de Sainte-Gudule de Bruxelles, l'église Notre-Dame de Tongres, l'église des dominicains de Louvain (1231), l'église Sainte-Gertrude de Louvain (1200), l'église Notre-Dame du Lac.

Au xiv<sup>e</sup> siècle, le style ogival secondaire produisit l'église d'Aerschot, bâtie vers 1331 par Jean Pickart, l'hôtel de ville de Bruges, fondé en 1377 par Louis de Mallo, comte de Flandre.

Au xv<sup>e</sup> siècle, par suite de l'affaiblissement de la foi religieuse, les belles cathédrales s'achevaient lentement, mais le sentiment croissant des libertés communales provoqua la construction des *maisons de ville*: hôtel de ville de Bruxelles, dont l'architecte Jacques Van Thienen trace vraisemblablement le premier plan; l'hôtel de ville de Louvain (1418-1459), œuvre de Matthieu de Layons; l'hôtel de ville de Mons (1459); l'hôtel de ville de Gand (commencé en 1481 par Jean Stassins ou Taessens).

Les constructions religieuses les plus remarquables du xv<sup>e</sup> siècle sont : l'église de Saint-Gomaire, à Liège (1425); l'église Saint-Pierre, de Louvain; l'église Saint-Michel, de Gand (1440 à 1480); les parties principales de la cathédrale de Malines et de la cathédrale d'Anvers. Les principaux architectes de la cathédrale d'Anvers furent P. Appelmans (Amelhus) [1380], Jean Tac en 1434, maître Evoraert en 1474, Herman de Waghenakere en 1474.





politique vers l'Allomagne; mais, malgré ses efforts et ses manifestations, les populations flamandes de la Belgique ne montrent guère d'empressement à le suivre.

**FLAMINGITES** (ji-tés) n. m. Genre fossile, représenté par des strobiles dont les bractées portent chacune huit sporanges contenant des microspores à enveloppe coriace et que l'on rencontre fréquemment disséminées dans les schistes houillers.

**FLAMINIA**, amoureuse de la comédie italienne. Ce nom fut porté par Agata Calderoni, femme de Francesco Calderoni, dit *Sibio*, actrice qui figurait dans la troupe des *Comici uniti*, que dirigeait Flaminio Scala. — Elea Virginia Bolotti, petite-fille de la précédente et femme de Louis Riccoboni, était également connue au théâtre sous le nom de *Flaminia*.

**FLAMINE** (lat. *Flaminia*), ancien territoire d'Italie, occupé d'abord par les Ligons et des Sénonais, partis de la Gaule pour s'y établir; plus tard, l'une des sept provinces du diocèse d'Italie sous l'empire romain, entre l'Adriatique à l'E., la Vénétie au N., l'Émilie à l'O. et la Valérie au S.-Ch.-l. *Ravenne*. Elle forma ensuite la Romagne dans les États de l'Église, et fait aujourd'hui partie des provinces de Bologne, de Forlì, de Ferrare et de Ravenne.

**FLAMINIEN, ENNE** (ni-in, èn) adj. Antiq. rom. Qui a rapport aux flamines. (On appelait ainsi les jeunes gens des deux sexes qui aidaient les flamines dans leurs fonctions. On appelait *Camille flaminien* celui qui assistait le flamine de Jupiter.) « Voie *Flaminienne*, Voie qui, construite par C. Flaminus, censeur l'an 533 de Rome, sortait de la ville par la porte Flaminienne, et, après avoir franchi le Tibre au pont Milvius (*Ponte Molle*), gagnait Ariminum ( *Rimini*) en traversant la Sabina, l'Ombrie et le pays des Sénonais.

**FLAMINIUS** (L. Quintus), consul et amiral romain, mort l'an 170 av. notre ère. Préteur urbain en 199, il commanda, en 198, la flotte romaine dans la guerre de Macédoine. Après des brillants succès, il échoua devant Corinthe. L'année suivante, après la victoire de Cynocéphales remportée sur Philippe par son frère Titus, il prit Leucade, puis aida encore son frère en 195, par une fructueuse campagne maritime. Consul en 192, il défait, en Gaule, les Liguriens, ravagea le territoire des Bœiens et fit preuve d'une excessive cruauté. Il fit encore la guerre en Grèce, comme lieutenant du consul Glabrien, en 191; mais, en 184, le censeur Porcius Cato le chassa du sénat pour les crimes de son consulat.

**FLAMINIUS** (Titus Quintus), général romain, frère du précédent, consul en 198 av. J.-C., proconsul l'année suivante, mort vers 175. Bon général et politique habile, il mit fin à la guerre de Macédoine en détachant les Grecs du parti de Philippe II. Après avoir vaincu ce roi à Cynocéphales, il déclara en présence d'une immense multitude rassemblée aux jeux Isthmiques, la liberté de la Grèce et l'indépendance de chaque cité. L'enthousiasme fut tel que le proconsul faillit être étouffé sous les fleurs. Mais cette liberté brisa définitivement les liens fédéraux des cités, et les livra isolées au bon plaisir de Rome. Flaminus revint encore en Grèce pendant la guerre contre Antiochus, et y exerça au sénat une sorte de protectorat. En 183, il négocia chez Prusias, en Bythynie, le meurtre d'Annibal, qui échappa à cette perfidie en se donnant lui-même la mort. Plutarque a écrit la vie de Flaminus. C'est par erreur que Corneille, dans sa tragédie de *Nicomède*, a donné à ce personnage le nom de Flaminus, erreur qui lui a permis sa belle allusion au vaincu de Trasimène.



Flaminus.

**FLAMINIO** (Marc-Antoine), poète italien, né à Saravalle en 1498, mort à Rome en 1550. Il était fils de Jean-Antoine Zarrabini de Cetignola, plus connu sous le nom de Flaminio (1464-1536), et lui-même poète latin distingué. A seize ans, Marc-Antoine s'essaya avec le plus grand succès dans la poésie latine, se rendit en 1514 à Rome, obtint la protection de Léon X et celle de plusieurs grands dignitaires de l'Église : François Bentivoglio, le cardinal Polus, qu'il suivit au concile de Trente, le cardinal Alexandre Farnèse, près desquels il mena une vie heureuse, tranquille, aisée. Ses poésies ont beaucoup de charme et de douceur. On a une édition complète de ses œuvres (Padoue, 1743).

**FLAMINIQUE** (nik' — du lat. *flaminica*, même sens) n. f. Antiq. rom. Femme d'un des prêtres appelés flamines. — **ENCYCL.** Les *flaminiques*, unies à leurs maris par la *confarreatio* indissoluble, les assistaient dans leurs fonctions; aussi le divorce était-il interdit à ceux-ci. Quand la flaminique mourait, son mari cessait en même temps d'être flamine. De même que tout empereur divinisé avait son flamine, de même toute princesse honorée de l'apothéose eut sa flaminique.

**FLAMINIUS NEPOS** (Caius), général romain, mort en 217 av. J.-C. Champion des plébéiens, il fut tribun de la plèbe en 232 et fit passer une loi agraire pour le partage des terres conquises sur les Sénonais dans le Picenum. Préteur en 227, il administra la Sicile avec une parfaite intégrité. Consul en 223, il défait les Gaulois du nord de l'Italie, sans se soucier des ordres du sénat, qui prétendaient que les auspices avaient été mal pris. Le peuple lui décerna le triomphe. Censeur en 220, avec Émilius Papus, il fit construire le cirque Flaminien et commença la voie Flaminienne, qui va de Rome à Rimini. Il fit encore passer une loi qui défendait aux sénateurs de posséder un navire d'une contenance de plus de 300 amphores. Consul une troisième fois en 217, malgré les efforts désespérés des patriciens, il fut accusé d'impéritie parce qu'il n'attendit pas la fin des fêtes latines pour marcher au-devant d'Annibal, qui s'avancait rapidement à travers l'Etrurie. Il le rencontra près du lac Trasimène, se laissa surprendre dans une position désastreuse, entre le lac et la montagne, et fut tué avec une grande partie de son armée, après avoir combattu bravement (23 juin 217). En dépit de ce désastre, la mémoire de Flaminus ne mérite pas d'être jugée avec la rigueur dont l'accabla Polybe et Tito-Live, échos de la haine des nobles, car il se distingua par de grands talents militaires, beaucoup de bravoure et une irréprochable intégrité.

**FLAMINIUS** (Caius), général romain, fils du précédent. Il servit comme questeur en Espagne sous Scipion, en 210, y revint comme préteur en 193 et battit les Celtibériens. Consul en 185, il rétablit la paix dans l'Italie septentrionale par la soumission des Liguriens et des Apuaniens, et construisit un routo de Bologne à Arretium.

**Flaminus** (QUARTIER DU CIRQUE), la IX<sup>e</sup> des quatorze régions créées dans Rome sous Auguste, limitée par le Capitole, la *Via lata* et le Tibre. La voie Flaminienne la traversait. Outre le cirque Flaminien, d'où elle tira son nom, on y reconstruisit les jardins de Lucullus et d'Agrippa, le Champ-de-Mars, le tombeau monumental de l'édile Bibulus, le cirque d'Alexandre Sévère, le stade de Domitien, les théâtres de Pompée, de Balbus, de Marcellus, les portiques de Pompée, d'Octave, etc., la villa Publica, le panthéon d'Agrippa, la colonne Aurélienne, et encore beaucoup d'autres monuments, temples et curiosités.

**FLAMMA** (L. Voluminus), général romain, surnommé **Violens**. Consul en 307, il fit la guerre aux Salentins; consul de nouveau en 296, il battit à deux reprises, en Etrurie et en Campanie, les Samnites. Proconsul l'année suivante, il prit part à la bataille de Sentium, en Etrurie.

**FLAMMAGE** (fla-maj' — rad. *flamme*) n. m. Tèche. Défaut que les matières filamentueuses en écheveaux et les tissus eux-mêmes présentent quelquefois, et qui provient, le plus souvent, de ce que certaines parties ont été exposées à l'air ou au soleil, tandis que d'autres ont subi une influence contraire.

**FLAMMARION** (Camille), astronome français, né à Montigny-le-Roi (Haute-Marne) en 1842. Il fut attaché, dès 1858, à l'Observatoire de Paris, en qualité d'éleve astronome, et fit partir, pendant quatre ans, du Bureau des longitudes pour les calculs de la *Connaissance des temps*. Il quitta alors l'Observatoire et se fit connaître en publiant, cette même année, la *Pluralité des mondes habités* (1862). Devenu, en 1862, un des collaborateurs du *Cosmos*, où il remplaça l'abbé Moigno, Flammarion fut chargé, trois ans plus tard, de la chronique scientifique du « Siècle », et il fit sur l'astronomie populaire des conférences très goûtées du public. En 1868, il opéra plusieurs ascensions aérostatiques pour étudier la direction des courants aériens et l'état hygrométrique de l'air. Il écrivit, entre autres publications, un grand nombre de mémoires originaux sur les questions astronomiques, insérés dans les « Comptes rendus de l'Académie des sciences ». L'Académie française lui a décerné le prix Montyon (1880), pour son *Astronomie populaire*. On lui doit aussi un important travail sur la rotation des corps célestes (1870). Il montra que le mouvement de rotation des planètes est une application de la gravitation à leurs densités respectives; il est égal au temps de la révolution d'un satellite qui circulerait librement à l'équateur de la planète, multiplié par un coefficient de retard, représentant la densité du corps planétaire. Ce coefficient de densité relative est, en même temps, pour chaque planète, la racine carrée du rapport de la pesanteur à la force centrifuge. Citons, parmi ses principales publications : les *Mondes imaginaires et les Mondes réels* (1865); les *Merveilles célestes* (1865); *Dieu dans la nature* (1867); *Contemplations scientifiques* (1870); *Voyages aériens* (1868); *Études et lectures sur l'astronomie* (1866-1875); *L'Atmosphère* (1871); *Récits de l'infini, Lumen, histoire d'une comète*; *Dans l'infini* (1872); *Les Terres du ciel* (1877); *Atlas céleste* (1877), composé de traité et une carte, comprenant celles de l'ancien atlas de Charles Dien rectifiées, avec addition de cartes nouvelles relatives aux principaux objets des études astronomiques; *Astronomie sidérale* (1879); *Astronomie populaire; Description générale du ciel* (1880); *les Étoiles et les Curiosités du ciel* (1881); *Le Monde avant la création de l'homme* (1885); *Dans le ciel et sur la terre* (1886); *les Comètes, les Étoiles et les Planètes* (1886); *Contemplations scientifiques* (1887); *Uranie* (1889); etc.



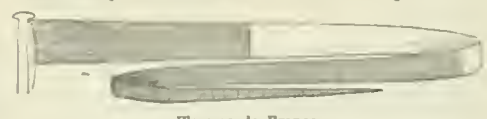
C. Flammarion.

**FLAMME** (flam' — lat. *flamma*, même sens) n. f. Apparence lumineuse, légère, vaporeuse, mobile, qui se forme autour et particulièrement au-dessus de la plupart des corps en ignition; LA FLAMME d'une bougie, d'un bec de gaz, d'un foyer, d'un volcan. — **Incoïndio** : *Livrer une ville aux FLAMMES*. « Supplicio du feu : *Jeanne d'Arc périt par les FLAMMES*. — **Par anal.** Lueur, lumière, vif éclat : *Les FLAMMES du soleil. Yeux qui jettent des FLAMMES*. — **Fig.** Clarté qui illumine l'intelligence; ardeur qui échauffe le cœur : *LA FLAMME du génie. Les FLAMMES de l'amour*. « Ardeur amoureuse, passion d'un sexe pour l'autre : *Avouer, Déclarer sa FLAMME*. — **Fam.** *Jeter feu et flamme*. V. FEU. — **Archit.** Ornement en forme de flamme qui termine divers objets de sculpture, comme vases, candélabres, torches, canons, colonnes funéraires, etc. — **Blas.** Meuble arrondi à la partie inférieure, et terminé en haut par trois points ondoyants. — **Bot.** Nom vulgaire de l'iris germanique. « Variété d'oignon rouge-ponceau. « *Flamme blanche ou féide*, Variété d'iris. « *Flamme de Jupiter*, Clematis à tige rouge. « *Flamme de bois*, Flammé du Malabar qui est couleur de feu. « *Flamme nue*, Nom vulgaire du culchidière d'automne. — **Mach.** *Chaudière à flamme directe*, Appareil évaporatoire dans lequel la flamme traverse les tubes et se rend ensuite à la cheminée. « *Chaudière à flamme en retour* ou à *retour de flamme*, Chaudière dont les produits de la combustion reviennent sur eux-mêmes avant de passer dans la cheminée. « *Courant de flamme*, Chemin que suit la flamme pour se rendre du foyer à la cheminée. « *Charbon à longue flamme*, Charbon dont la combustion produit de longues flammèches. — **Mar.** *Banderole, généralement en étamine, longue et étroite, employée soit comme marque distinctive par les*



D'azur à une flamme d'argent

bâtiments de guerre, si elle est aux couleurs nationales, soit dans les signaux des navires se font entre eux. « *Flamme nationale* ou *absolue*. *Flamme*, Cello qui est la caractéristique des navires de la marine de guerre : *La*



Flamme de France.

**FLAMME** se hisse à la *pomme du grand mât*. « *Flamme de signaux*, Flamme servant à faire les signaux avec les pavillons, trapèzes et triangles. « *Flamme couplée*, Flamme dont l'extrémité est attachée sur la drisse. « *Drisse de flamme*, Cordage spécial souple, en forme de tresser rond, servant à hisser les pavillons et les signaux. (V. MARINE.) « *Flamme de bœuf*, Flamme rouge qu'on arborait autrefois à bord du vaisseau-commandant, pour indiquer qu'on venait d'y tuer un bœuf. — **Milit.** *Bannière ou drapeau de petites dimensions et généralement dentelé à l'extrémité flottante, de manière à présenter deux pointes*. « *Banderole à deux pointes qui garnit les lances de la cavalerie*. — **Pyrotechn.** *Flammes ou Feux de bengale*. V. BENGALE (Feux de). « *Flammes à parachute*, Composition à éclat très brillant, que l'on adapte aux aérostats ainsi qu'aux fusées volantes, et qui, se détachant à un moment donné, se balance dans l'air au moyen d'un petit parachute de soie. — **Relig.** *Flammes éternelles, Flammes de l'enfer*, Tourments éternels auxquels Dieu condamne les réprouvés. « *Flammes du purgatoire*, Tourments passagers que souffrent les élus pour achever d'expier leurs péchés, avant d'entrer dans le ciel. — **Tèche.** Défaut du drap, qui n'a pas été trempé également dans l'eau de décarassage. « *Morceau d'or, taillé en flamme et émaillé de rouge, que les bijoutiers adaptent à certaines bagues*. — **ENCYCL.** Physiq. Un liquide ou un solide ne peut, en brûlant, produire de *flamme* qu'à la condition qu'il émette des gaz ou des vapeurs combustibles. La chaleur dégagée dans une flamme est due à la combinaison des produits combustibles avec l'oxygène de l'air ou tout autre comburant. Les flammes produites par la combustion des différents corps peuvent se comparer entre elles de différentes manières, suivant l'usage auquel elles sont destinées; leurs deux caractères principaux sont leur température et leur puissance lumineuse.



Flamme de lance moderne.

La flamme produite par la vapeur d'alcool est à peu près incolore et ne donne, par conséquent, presque aucune lumière; celle de la benzine, au contraire, est très éclairante et fuligineuse. C'est, en effet, une règle générale qu'une flamme qui ne contient pas de matière solide, telle que le carbone, en suspension, n'est pas éclairante; si elle contient trop de carbone, une partie seulement en peut brûler, et la flamme dégage du noir de fumée. La condition à remplir pour une flamme qui doit servir à l'éclairage est donc de contenir autant de carbone qu'il est possible, afin de donner beaucoup de lumière, mais d'en tenir cependant assez peu pour que tout ce carbone ait le temps de brûler pendant son passage dans la partie chaude de la flamme. L'alcool et la benzine ont des défauts opposés, ainsi que nous venons de le voir; mais on peut faire un mélange d'alcool et de benzine qui donne une flamme très lumineuse sans qu'il y ait excès de carbone.

A un point de vue différent, on peut distinguer : 1<sup>o</sup> les flammes éclairantes, dans l'intérieur desquelles le carbone n'est pas encore complètement brûlé et qui sont pauvres en oxygène (on les appelle *flammes réductrices*); 2<sup>o</sup> celles, au contraire, où un excès d'oxygène empêche le carbone d'exister libre dans la flamme (celles-ci, qui sont presque incolores, se nomment *flammes oxydantes*).

On peut étudier le mécanisme de la flamme en prenant comme exemple la flamme d'une bougie. La vapeur d'acide stéarique occupe le centre obscur C de la flamme; la température de cette partie est très peu élevée, la partie lumineuse A de la flamme, qui entoure ce noyau central, est celle où le carbone, libéré de ses combinaisons, est porté à l'incandescence; enfin, la couche extérieure B, la plus chaude de la flamme, est incolore; c'est dans cette dernière partie, où l'oxygène abonde, que se termine la combustion du carbone et de l'hydrogène.



Flamme d'une bougie.

Les flammes des galères du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle étaient ordinairement façonnées en longs fourreaux dans lesquels on introduisait de légères carcasses en bois qui leur faisaient garder leur forme et leur rigidité. Les flammes des galères s'arboraient aux pennons des antennes. La flamme du meste avait une carcasse de bois longue de près de 8 mètres; celle du triaquet en avait une de 4<sup>m</sup>,50, etc.

**FLAMME** (anc. franc. *flème* — du lat. *phlebotomus*, gr. *phlébotomos*, même sens) n. f. Méd. et art vétér. Instrument d'acier qu'on employait autrefois pour saigner les hommes, et qui est encore usité dans la saignée des animaux. — **Tèche.** Nom générique des ciseaux plats et minces dont on se sert, dans les ardoisiers, pour débiter le schisto ardoisier en feuillets de l'épaisseur voulue. — **ENCYCL.** Art vétér. La *flamme* se compose d'une lame plate non tranchante, qui, parfois, se meut comme celle d'un





**FLANQUER** (du nom de Denis Flatin, coutelier de Saint-Etienne) n. m. Couteau de poche à manche de corne. (Vieux.)

**FLATIR** (du rad. bas allem. *flat*, *plat*) v. a. Battre sur l'enclume, en parlant d'un flan qu'on veut amener à l'épaisseur demandée.

**FLAT GRASS**, nom anglais des passales, graminées employées pour les gazons.

**FLATOIDE** ou **FLATOIDES** (i-dèss) n. m. Genro d'insectes hémiptères homoptères, famille des fulgoridés, comprenant des formes aplaties, à élytres élargis et nervés comme des feuilles. (Les flatoïdes comptent quelques espèces répandues en Malaisie et à Madagascar; ce sont des insectes bizarres, de taille moyenne, qui, par leur forme et leur couleur grise et verdâtre, imitent absolument les troncs d'arbres couverts de lichens ou ils se tiennent appliqués.)

**FLATIOIR** n. m. Gros marteau qui servait à flatter les flans. **Petit marteau de graveur très léger et de très faibles dimensions.** **Outil d'ouvrier en métaux.**

**FLATOW**, ville d'Allemagne (Prusse (prov. de la Prusse-Occid.)), entre trois lacs qui s'écoulent dans la Netze; 3.850 hab. Tourbière, brasserie, distillerie. Ch.-l. du cercle de son nom, peuplé de 63.200 hab.

**FLÂTRER** (orig. dout.; sans doute apparenté avec *flatir*, *flatter*, *fêtrir*) v. a. Art vétér. Brûler au front avec un fer chaud en forme de clof, en parlant d'un animal morlu par un bête qu'on croit enragée. (On prétendait que cette opération prévenait la rage chez les sujets mordus.)

**Se flâtrer**, v. pr. Être flâtré.

**Se flâtrer**, v. pr. Être flâtré.

**Se flâtrer**, v. pr. Être flâtré.

**FLATRURE** (rad. flâtrer) n. f. Lieu où le loup, le lièvre, chassés par les chiens courants, s'arrêtaient et se couchent sur le ventre. **On dit aussi FLÂTURE, et FLÂTRISSURE.**

**FLATTÉ** (flat-té) n. m. Agrément dans le genre du trille, très en honneur jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et dont les chanteurs abusèrent tellement qu'ils finirent par en lasser le public : **Il n'y a pas dans les récitatifs de Hamlet une mesure où l'on ne rencontre un trille, un tremblé, un FLATTÉ et autres agréments de ce genre.**

**FLATTER** (flat-té) — du rad. bas allem. *flat*, *plat*) v. a. Caresser de la main ou par le tact exercé d'une façon quelconque : **FLATTER un enfant pour le calmer, un cheval pour l'encourager.** **Produire une sensation agréable sur le flatter le goût, l'oreille, la vue, l'odorat.**

**Ménager par une délicatesse exagérée, en parlant d'un mal :** **Il ne faut pas FLATTER une plaie pour la guérir.**

**Fig. Encourager en approuvant, affecter agréablement, chatouiller :** **Les conseils qui FLATTENT nos passions sont presque toujours les seuls qu'on écoute. (De Ségur.)** **Consoler, calmer, apaiser : Les illusions nous FLATTENT dans nos peines.** **Favoriser : La fortune nous FLATTE quelque temps et finit souvent par nous trahir.**

**Louer à l'excès dans l'intention de séduire, de capter la bienveillance :** **On ne FLATTE que ceux qui ne méritent pas de vrais éloges. (A. Karr.)**

**Représenter en beau, exagérer la beauté de :** **Peindre qui FLATTE ses modèles. Le miroir ne FLATTE pas, mais on se FLATTE en s'y mirant.**

**Flatter de, Faire concevoir l'espérance, l'agréable pensée de :** **La retraite presque toujours a trompé ceux qu'elle FLATTAIT de l'espérance du repos. (Boss.)**

**Jou. Flatter les dés, Les lancer doucement sur le tapis, de manière à obtenir des points qu'on désire avoir.**

**Musiq. Flatter une corde, La toucher légèrement et avec délicatesse.**

**P. et de chaus. Flatter les vagues, Leur opposer une digue en talus, pour qu'elles y meurent sans se briser violemment.** **Flatter un cours d'eau, Le détourner doucement, insensiblement, par des digues légèrement obliques.**

**Flatté, ée part. pass. du v. Flatter.**

**Fig. Illeceux et fier :** **On peut être FLATTÉ de l'estime des autres; on n'est heureux qu'avec sa propre estime.**

**Se flatter, v. pr. Se déigner la vérité à soi-même, pour flatter son propre orgueil; se faire des illusions :** **Il ne faut pas SE FLATTER : les plus expérimentés dans les affaires font des fautes capitales. (Boss.)** **Se vanter, exagérer son mérite :** **Celui qui SE FLATTE déourage les flatteurs.**

**Se flatter de ou que, Se vanter de, s'attribuer le mérite de :** **Combien de gens SE FLATTENT d'obtenir un des principes qui ne sont que subtils des relations de société! (Ste-Beuve.)** **Concevoir l'espérance, la pensée de :** **SE FLATTER d'échapper au danger.**

**ANTON. Blâmer, ironiser, critiquer.**

**FLATTERS** (Jean-Jacques), statuaire français, né à Crefeld (prov. de Clèves) en 1786, mort à Paris en 1845. Il fut envoyé jeune à Paris et s'y fixa. Destiné par son père à l'architecture et à l'ébenisterie, mais entraîné par son goût pour la sculpture, il entra dans l'atelier de Houdon, remporta le deuxième grand prix en 1813, prit le mouquet en 1814 et en 1815 pour défendre sa patrie adoptive contre l'invasion, et fut rendu aux arts par la paix générale. On cite, parmi ses plus beaux ouvrages : la *Femme Gloire*, bas-relief aujourd'hui en Allemagne; les bustes de Louis XVIII, de Grétry, de Talma, de Foy, de Manuel, du Gothe, de Byron; une remarquable statue d'*Il-be*; le *Sommeil*, statue de bronze, à Londres; un *Amour*, en bronze, en Russie; la statue de *Delille*, à Clermont-Ferrand; un *Chasseur grec*

les tourillons des canons. (Autrefois en bois, ils sont maintenant en acier moulé.) **Flasques de châssis, Faces latérales des châssis des pièces à affût à berceau.**

**Techn.** Chacune des petites planches ou panneaux d'un soufflet de forge.

**Encycl. Art milit.** La disposition des *flasques* a varié beaucoup avec le temps, comme aussi suivant le service auquel les affûts étaient destinés. Après s'être d'abord prolongés jusqu'à la crosse, les flasques des affûts de campagne ont été raccourcis et fixés à une flèche. Dans les affûts de place, les flasques surélevés reposaient sur un châssis, le long duquel ils se mouvaient lors du recul. Les affûts de campagne présentent une disposition analogue; les flasques qui portent la pièce constituant une sorte de chariot qui va et vient sur le reste de l'affût supporté par l'essieu et reposant à terre par la crosse.

Jadis en bois, les flasques sont aujourd'hui en tôle d'acier, comme le resto de l'affût.

**Artill. nav.** Les *flasques* varient de forme avec les pièces auxquelles sont destinés les affûts. Il y a deux manières complètes, par exemple, entre les flasques des affûts de débarquement à crosse et les affûts des pièces ordinaires de batterie.

**FLASQUEMENT** (sque-man) adv. D'une manière flasque.

**FLASQUER** v. a. Repasser avec un flasque.

**Arg. Faire ses besoins.**

**FLASQUET** (skè) — dimin. de *flasque* n. m. Nom donné, sous Henri III et Henri IV, à l'amorceur ou pulvérisé, petite poire à poudre qui contenait la poudre d'amorce pour les arquebuses et les mousquets.

**FLASQUEUSE** (squeuz) — rad. *flasque* n. f. Repasseuse, dans l'Aunis.

**FLASSADE** ou **FLOSSADE** n. f. Nom vulgaire de la raie chagrinée (*raja fulonica*).

**FLASSAN** (Jean-Baptiste-Gaë — Flasket arabe (XVIII<sup>e</sup> s.)) — tan de Raxis de), diplomate et publiciste français, né à Bédouin (comtat Venaissin) en 1760, mort à Paris en 1845. Il se rendit à Paris en 1789, entra au service du Comité de salut public en 1793, devint chef de division au département des affaires étrangères, mais fut obligé de s'enfuir à Marseille comme suspect, et émigra pour servir dans l'armée de Coudé. Revenu en France après le 18-Brumaire, il fut, de 1812 à 1829, historien du ministère des affaires étrangères, et, en cette qualité, accompagna, en 1815, les négociations françaises au congrès de Vienne. Son *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française depuis la fondation de la monarchie jusqu'à la fin du règne de Louis XVI* (1808) et son *Histoire du congrès de Vienne* sont encore très estimées dans le monde diplomatique (1829).

**FLASSANS**, comm. du Var, arr. et à 14 kil. de Brignoles, sur l'Issole, sous-affluent de l'Argens par le Carami; 1.177 hab. Fabrique de bonheurs, huileries, moulins. Aux environs, ruines de l'ancien bourg.

**FLASSAYE, FLASSAIE, FLASSARDE, FLASSOIE, FLOSSOIE** n. f. Tissu grossier de laine, dont on faisait, au moyen âge, des couvertures de chevaux. (Les flossoies de Montpellier étaient des draperies de laine de brebis ou d'agneau; les statuts des métiers ordonnaient de les faire de pure laine [XV<sup>e</sup> s.]. Ces grossières draperies servaient beaucoup aux pauvres gens pour se vêtir.)

**FLAT** (fan) n. m. Navig. Grand bateau plat, en usage sur les cours d'eau de l'Inde.

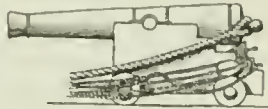
**ENCYCL. À l'avant du flat, une vaste cabine contient une salle à manger et plusieurs chambres à l'usage des passagers. À l'arrière, sont rangées les marchandises. Enfin, au-dessus, s'élève un toit en bambou et en paille, grâce auquel on peut se promener sur le pont à l'abri du soleil. Les flats ne font que descendre le courant, ou, s'ils le remontent, c'est à la remorque d'un vapeur ou traînés à la cordelle.**

**FLATAR** n. m. Arg. Finerie.

**FLATE** ou **FLATA** n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des flatides, comprenant des formes à abdomen boursoufflé, à longues pattes, à ailes larges. (Les flats, dont on connaît quelques espèces propres aux régions chaudes du globe, secrètent des filaments cireux qui s'enroulent autour d'eux en flocons. Certaines espèces sont même exploitées en Chine pour leur cire. On peut prendre comme exemple la *futa flocosa* d'Indo-Chine.)

**Flateyjarbökk** (*Lierre de Flatey*), manuscrit islandais sur parchemin, compilé et écrit par les frères Iou Thordarson et Magnus Thorballsson, vers 1380. Il est actuellement à la bibliothèque royale de Copenhague. Il contient les sagas d'Olaf Tryggvason, de saint Olaf, de Sverri, de l'ancien, de Magnus le Bon, de Harald Hardrad, etc. Il a été édité à Christiania en 1860-1868, par Gudbrand Vigfusson et C.-R. Unger. Le nom de ce manuscrit provient de cette circonstance que l'évêque Brynjolf Sveisson, qui l'envoya au roi Frédéric III en 1662, l'avait reçu de l'on Finnsson, de Flatey, dans le Borgarfjord.

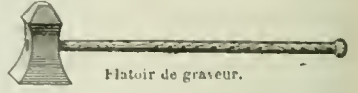
**FLATIDÉS** n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères homoptères, comprenant les genres *dalapax*, *fata*, *colobesthes*, *phyllyphante*, *phalaenomorpha*, etc. — Un **FLATIDE**



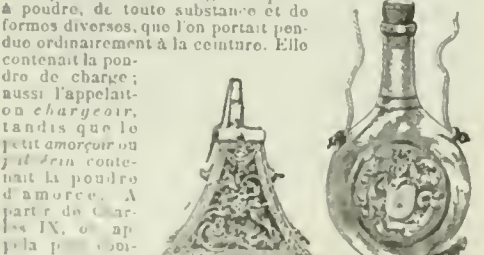
Flaque d'affût de canon (mar.)



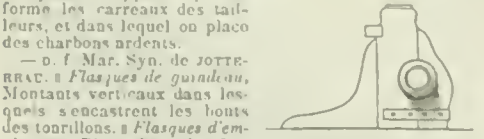
Flatoïde (gr. nat.)



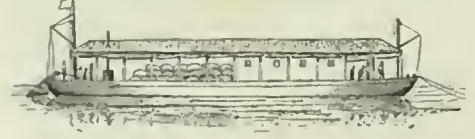
Flatioir de graveur



Flasque (vixi s.)



Flasque de guindeau



Flat





— Arg. et pop. Sou. *Deux flèches de semper*, Deux sous de tabac.

— Agric. Brancho d'arbre qui est verticale dans la direction du trouc. *La plus longue des pièces d'une charruie: On nomme âge, FLÈCHE ou trace, la pièce de bois la plus longue de toute espèce de charruie.* Tige de canno à sucre et d'autres plantes à tiges clancées.

— Archéol. Pièce de la carcasse du poupe, dans les galères du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle. (La flèche est une pièce de sapin, équarrie sur 22 centimètres d'épaisseur et mesurant 7 mètres de long. Elle est placée d'une tonnelle à l'autre et pose sur le milieu des deux arceaux; elle est destinée à soutenir le berceau, avec les bandins): *A la tête de la FLÈCHE, on met un anneau, sur la face extérieure, afin d'y faire entrer le ganche de la plaque qui porte l'écusson aux armes du roi.* (Jurien de La Gravière.)

— Archit. Partie pyramidale ou conique qui couronne un clocher: *La FLÈCHE de Strasbourg, de Chartres, de Saint-Denis.* *Flèche de pont*, Partie de la bascule d'un pont-levis à laquelle les cbaines sont attachées.

— Artill. Toute la partie arrière de l'affût qui assure l'appui sur le sol, et qui est formée du prolongement des flasques, des plaques de dessus et de dessous de flèche et se termine par la crose et la lunette de cheville ouvrière servant à réunir l'affût à son avant-train. *Flèche de bois terminée par une lunette de cheville ouvrière et servant à rattacher l'arrière-train des voitures d'artillerie à leur avant-train, de façon à maintenir l'indépendance des trains quand ils sont réunis.* *Fausse flèche*, Flèche portant une lunette, et qu'on ajoute aux affûts à glissement lorsqu'on veut les mettre sur avant-train pour les transporter. *Flèche de trajectoire*, Ligne indiquant la hauteur la plus grande que, dans sa course, le projectile atteint au-dessus de la ligne de mire.

— Astron. *Flèche de l'arbalétrille*, Règle de bois qui forme la longueur de la croix de l'arbalétrille.

— Blas. Pièce de l'écu représentant une flèche et placée la pointe dirigée vers le chef de l'écu; dans le cas contraire, elle est *versée*. (La flèche est dite *empennée de...* quand ses ailerons sont d'un émail particulier, *fulée ou vergetée de...* lorsque c'est la tige qui est dans le même cas. Elle est dite *encochée*, quand elle est placée sur l'arc tendu; *émoussée*, quand son fer est rompu. En nombre et réunies en faisceaux, les flèches sont dites *empoignées*.)

— Bot. *Flèche d'eau*, Nom vulgaire de la fléchère. *Flèche d'Inde*, Galanga, dont les Indiens emploient les tiges à faire des flèches.

— Chir. *Cautérisation en flèche*, Cautérisation que l'on pratique en traversant de part en part la base d'une tumeur avec des languettes de pâte de chlorure de zinc.

— Constr. Hauteur verticale de la clef d'une voûte au-dessus des saissances de cette voûte.

— Fortif. et milit. Petit ouvrage composé de deux faces se coupant sous un angle d'au moins 60°, et n'ayant pas plus de 20 à 25 mètres de longueur. (Quand elles sont plus longues, l'ouvrage prend le nom de *redan*. La flèche est employée concurremment avec d'autres ouvrages pour constituer des lignes de fortification de campagne ou pour couvrir le débouché d'une route, d'un pont, l'entrée d'un fort, etc.) [On l'appelle aussi *BONNETTE*.] Au moyen âge, Longue poutre dressée contre un ressort et que l'on abaissait au moyen d'un treuil, pour que, en se détenant, elle lançât des projectiles. *Troupe en flèche*, Troupe portée très en avant de l'ensemble d'une position.

— Géom. Perpendiculaire abaissée du milieu d'un arc de cercle sur la corde: *Si R est le rayon du cercle et c la longueur de la corde, la FLÈCHE est représentée par*

$$R - \sqrt{R^2 - \frac{c^2}{4}}$$

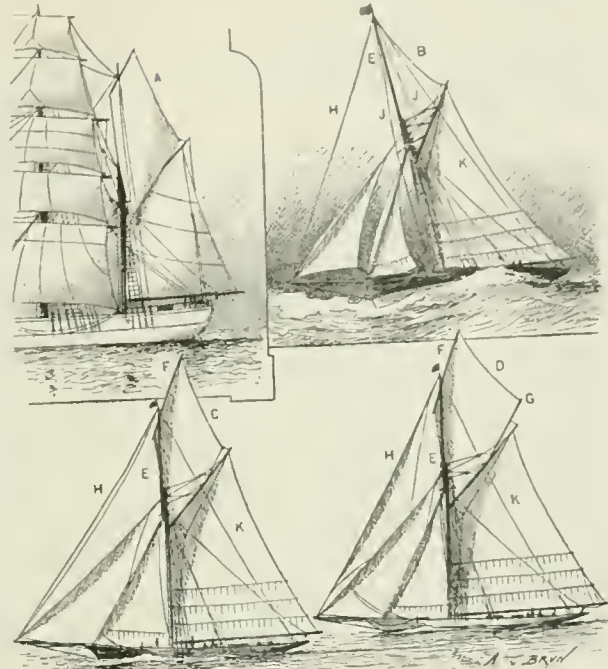
Plus généralement, Distance de la corde d'un arc de courbe à la tangente qu'on peut mener parallèlement à cette corde.

— Hydraul. Barre horizontale implantée dans un treuil vertical, à laquelle un cheval de manège est attelé.

— Jeux. Au triotrac, Chacune des languettes en pointe alternativement blanche ou noire, qui sont tracées ou incrustées, au nombre de vingt-quatre, sur le fond de la table: *C'est sur les FLÈCHES que l'on fait les cases.* *Syn. de FICHET.*

— Mar. Bout-dehors ou prolongement de l'avant qui sert à établir les focs des pinques, des tartanes et de quelques autres navires légers de la Méditerranée. *Partie d'un mât située au-dessus du capelage: Les FLÈCHES de cacatois servent à établir les rayages et les ailes de pigeon.* (Dobrenil) *Flèche d'éperon*, Pièce de bois de la partie supérieure de la gubiro d'un navire. *Flèche de beaupré*, Arc-boutant appuyé contre la muraille du coltis des anciens navires, et qui, reposant sur la face supérieure du beaupré, le maintenait au tangaage contre l'effort des étais de misaine. *Flèche d'arc*, Perpendiculaire abaissée du centre de l'arcure d'un navire, d'une pièce de bois, sur la ligne qui joint les deux extrémités; hauteur de cette perpendiculaire. *Flèche du rond*, Hauteur de la perpendiculaire abaissée du centre de l'échancure d'une voile sur la ligne qui joint les points; hauteur de cette perpendiculaire. *Vergue en flèche*, Vergue amenée de sa place ordinaire, saisie contre le mât, au tiers de sa longueur, dans une position oblique au pont, pour servir de grue, de machino à mâter. *Mât de flèche*, Petit mât gréé bisé sur les grands navires au-dessus du mât de perroquet.

— Partie extrême d'un mât de perroquet comprise entre le capelage du mât de perroquet et la pomme. *Remorquer en flèche*. V. REMORQUER. *Flèche en cul*, Petite voile de



Flèches (mar.): A, en cul; B, pointue; C, carrée; D, bômée; E, mat de flèche; F, vergue de flèche; G, bôme de flèche; H, Étai de flèche; J, galhauban de flèche; K, galhauban de flèche volant dit *patara*.

flèche hissée au mât d'artimon, au-dessus de la brigantioe.

— Mécan. *Flèche de grue*, Arbre d'une grue.

— Mier. *Flèche d'amour*, Variété de fer oxydé.

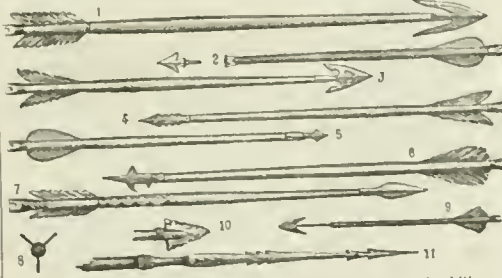
— Pathol. *Flèche de savon*, Morceau de savon que les nourrices introduisaient dans l'anus de leurs nourrissons, pour provoquer une selle. (On dit souvent *QUILLE DE SAVON*.)

— Techn. Chacun des brins de bois qui soutiennent un éventail. *Partie du creuset d'une verrerie, depuis le fond jusqu'au bord.* *Facelle* dont l'ouvrier de haute lisse se sert pour cotrelacer les fils de la trame, afin de maintenir leur distance. *Longue pièce de bois courbé, qui joint les deux trains d'une voiture.* *Timon mobile*, qu'on adapte à la place des brancards pour atteler deux chevaux. *Piquet* que l'arpenteur fiche en terre, quand il déplace la chaîne. *Chapiteau pointu d'une cloche.* *Flèche de polissoir*, Morceau de bois courbé en arc, pour presser le polissoir sur les glaces. *Flèche d'un manège, d'un becard*, Flèche qui fait mouvoir le manège, le becard.

— Loc. div. *En fer de flèche*, En forme de quadrilatère allongé et aigu. *Chevaux attelés en flèche*, Chevaux attelés l'un devant l'autre. *Faire flèche de tout bois*, Employer toute sorte d'objets, de moyens, de ressources pour arriver à ses fins. *Ne savoir de quel bois faire flèche*, Être à bout de ressources, de moyens.

— ALLUS. HIST. *Flèche du Parthe*, Allusion à la manière de combattre des Parthes, renommés comme cavaliers, et qui n'étaient jamais plus redoutables que lorsque, simulat une fuite, ils criblaient de leurs flèches décochées par-dessus l'épaule l'ennemi qui les poursuivait: leur retraite était ainsi plus meurtrière qu'une attaque. Cette ruse de guerre a donné lieu aux locutions: *Fuir en Parthe*, *Décocher une flèche de Parthe*, c'est-à-dire lancer en se retirant un trait, un mot qui perce le cœur.

— ENCYCL. Archéol. La flèche est, à proprement parler, le projectile lancé par un arc, car il faut réserver les noms de *carreau*, *vireton*, *domaine*, etc., aux traits des arbalètes, et celui de *garrat* aux traits des machines. Les flèches sont composées de deux parties essentielles:



Flèches (ballist.): 1. Anglaise (xv<sup>e</sup> s.), modèle dit *barbillon*; 2. A pointe mobile (xv<sup>e</sup> s.); 3. Barbillon (xv<sup>e</sup> s.); 4, 6. (xv<sup>e</sup> s.), type *passalouze*; 6. (xv<sup>e</sup> s.), d'après Ambroise Paré; 7. Orientale (xv<sup>e</sup> s.); 8. Plan de l'empenne; 9. De chasseurs d'autruches (Somalis); 10. A pointe de silex (préhistorique); 11. Des Papous de l'île Gilbert.

la tête et le fût. La tête ou pointe fut primitivement faite d'un élat de pierre plus ou moins parfaitement travaillé, et c'est là le modèle le plus ancien. On fit ensuite des pointes en bronze, en fer, en acier; elles sont en feuille, en pyramide, ou en triangle dont les angles inférieurs, prolongés, se continuent en *barbillons* plus ou moins déliés et écartés, destinés à empêcher l'extraction du fer. Le fût, fait de bois léger et rigide, présente souvent, à son extrémité inférieure, ou *talon*, une encoche destinée à affermir le trait sur la corde de l'arc, et la dernière portion de ce fût est munie d'ailerons, ordinairement en plumes, disposés par deux ou par trois, et qui constituent l'empenne. On s'est servi de flèches de toutes tailles et de tous modèles; aujourd'hui encore, des tribus

sauvages de toutes régions en fabriquent de telles que celles employées à tous les âges de l'humanité. Les grands flèches des Papous de la Nouvelle-Guinée mesurent jusqu'à 3 mètres de long, avec pointes de bois dur, de pierre, d'os, de fer; celles des nègres d'Afrique ont des fers en acier barbelé, tout comme celles des Asiatiques et des Indiens américains. En Europe, on s'est servi de flèches jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle. En 1627, les Anglais en lancèrent encore à l'île de Re. Les flèches incendiaires ou falariaques portaient des amas de matières inflammables, telles que le feu grégeois, etc.

— Archit. *Flèches en pierre*. La flèche était, au moyen âge, la terminaison obligée des tours d'édifices religieux. Dans les églises primitives, les flèches à base conique ou carrée ne s'élevaient pas beaucoup au-dessus des clochers. Leur importance décorative préoccupa davantage les architectes de la période gothique, qui condensaient avec une grande habileté la forme carrée de la tour à l'élanissement de la flèche, en conservant à celle-ci une heureuse silhouette sur le fond du ciel. La flèche du clocher vieux de Notre-Dame de Chartres (xii<sup>e</sup> s.) réunit toutes les qualités de construction et d'aspect. Elle est octogone et n'est décorée que de décailles simulant une couverture en bardeaux, de côtes et d'arêtières.

Lorsque l'architecture s'alléga, pendant la seconde moitié du xiii<sup>e</sup> siècle, on donna à ces pyramides, pleines et lourdes au-dessus des parties ajourées inférieures, plus d'élégance et de légèreté; on porta dans les pans de longues meurtrières; on garnit les arêtières de crochets saillants, pour donner à l'ensemble une silhouette dentelée. Ainsi fit-on pour la flèche de la cathédrale de Sens.

Si, au xiii<sup>e</sup> siècle, l'élevation des flèches était le plus souvent supérieure à celle des tours qui les portaient, dans les siècles suivants, elles s'abaissèrent; celles de Reims n'ont guère que la moitié de la hauteur de leurs tours. Celle de Strasbourg, achevée au xv<sup>e</sup> siècle, est également, petite par rapport à la dimension de sa tour. Les architectes gothiques du xv<sup>e</sup> siècle, bien qu'habiles géomètres, ont le défaut de tomber dans la lourdeur, par excès de complications et de détails.

*Flèches de charpenterie*. Les seules œuvres de charpenterie qui puissent être considérées comme des flèches sont des édifices de bois, complets en eux-mêmes, avec leur base et leurs toits, et qu'on a assis sur le sommet d'une tour en maçonnerie. Les flèches en charpente recouvertes de plomb furent souvent des constructions provisoires, ou simplement plus économiques que celles en pierre. Mais, comme les églises sans transept ne présentent point de tours — car c'était sur le transept que s'élevait le clocher — on posa de grands clochers en charpente se combinant avec les combles. Notre-Dame de Paris possédait une flèche en bois recouverte de plomb, qui datait du commencement du xiii<sup>e</sup> siècle; cette construction a été démolie au commencement du xix<sup>e</sup> siècle. La nouvelle charpente, élevée par Viollet-le-Duc, a 45 mètres de hauteur au-dessus du faitage du comble. Les arêtières sont garnies de douze statues (apôtres) et de quatre figures d'évangélistes, exécutées en cuivre repoussé sur les modèles de Geoffroy Dechaume le père. La stabilité des flèches dépend de la bonne construction de leur souche ou point d'attache et de leur combinaison avec les combles: elles périssent par suite d'un mouvement de torsion qui se produit de proche en proche de la base au faite. Au moyen âge, on revêtit souvent les flèches avec des ardoises, ce qui imposait des crêtes et des arêtes peu orientées. L'une des plus belles flèches en charpente du xv<sup>e</sup> siècle était celle de la Sainte-Chapelle. Toutefois, à cette époque, la pureté des lignes et des détails, l'accord architectonique des flèches avec les tours ou les combles commencent à se perdre. La flèche d'Amiens, du commencement du xv<sup>e</sup> siècle, est encore fort belle; mais on peut lui reprocher une base grêle, qui la fait sortir trop brusquement du comble, et une charpente inutilement surchargée.

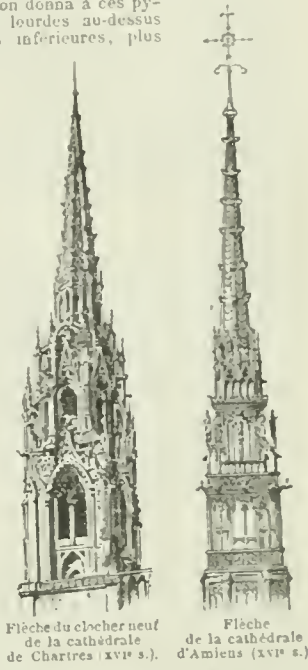
— Constr. et mécan. appliquée. Dans les voûtes en plein cintre, la flèche est égale au rayon qui a servi à tracer l'intrados, et, par suite, elle est dans le rapport de 1/2 avec l'ouverture. Dans celles en ogive, la corde étant prise pour rayon, la flèche est égale au 0,866 de l'ouverture.

Pour les voûtes en anse de panier, les flèches varient avec le nombre des centres qui ont servi à leur construction.

En mécanique, on donne le nom de flèche à la quantité dont s'abaisse l'axe neutre ou la fibre moyenne d'une pièce soumise à un effort transversal; cette quantité, qui varie avec les charges, les portées et le mode d'appui de la pièce sollicitée, s'obtient à l'aide de l'équation suivante. Soit  $y = f(x)$  cette équation; on a pour la valeur du rayon de courbure en un point quelconque  $n$  de la fibre:

$$\rho = \frac{[1 + (\frac{dy}{dx})^2]^{3/2}}{d^2y/dx^2}$$

mais  $\rho$  est égal à  $\frac{EI}{M}$ , E étant le module d'élasticité, I le moment d'inertie de la section transversale au point consi-



Flèche du clocher neut de la cathédrale de Chartres (xv<sup>e</sup> s.). Flèche de la cathédrale d'Amiens (xv<sup>e</sup> s.).









PLANTES ANNUELLES ET PLANTES BISANNUELLES : 1. Amarante queue-de-renard. — 2. Amarante crête-de-coq. — 3. Balsamine. — 4. Coréopsis. — 5. Immortelle à bractées. — 6. Reine-marguerite. — 7. Rose d'Inde. — 8. Géillet d'Inde. — 9. Souci. — 10. Zinnia. — 11. Belle-de-jour. — 12. Volubilis. — 13. Girofée quarantaine. — 14. Girofée ravenelle. — 15. Thlaspi. — 16. Haricot d'Espagne. — 17. Pêr de senteur. — 18. Rose trémière. — 19. Eschscholtzie. — 20. Pavot. — 21. Pourpier. — 22. Digitale. — 23. Salpiglossis. — 24. Datura d'Égypte. — 25. Pétunia. — 26. Capucine. — 27. Pensée. — 28. Anémone. — 29. Anémone. — 30. Anémone. — 31. Anémone. — 32. Anémone. — 33. Anémone. — 34. Anémone. — 35. Anémone. — 36. Anémone. — 37. Anémone. — 38. Anémone. — 39. Anémone. — 40. Anémone. — 41. Anémone. — 42. Anémone. — 43. Anémone. — 44. Anémone. — 45. Anémone. — 46. Anémone. — 47. Anémone. — 48. Anémone. — 49. Anémone. — 50. Anémone. — 51. Anémone. — 52. Anémone. — 53. Anémone. — 54. Anémone. — 55. Anémone. — 56. Anémone. — 57. Anémone. — 58. Anémone. — 59. Anémone. — 60. Anémone. — 61. Anémone.

# FLEURS



PLANTES VIVANTES DE PLEIN AIR AU MANS PENDANT L'ÉTÉ. — 1. Arum. — 2. Hellebore. — 3. Campanule pyramidale. — 4. Campanule carillon. — 5. Lycnis croix de Jérusalem. — 6. Œillet de poëte. — 7. Œillet de France. — 8. Œillet de Chine. — 9. Aster de Chine. — 10. Aster commun. — 11. Chrysanthème pompon. — 12. Chrysanthème tubuleux. — 13. Chrysanthème alvéolé. — 14. Chrysanthème velu. — 15. Chrysanthème à fleur plane. — 16. Chrysanthème à fleur plane. — 17. Chrysanthème chinois. — 18. Chrysanthème frutescent. — 19. Gaillarde. — 20. Gazanie. — 21. Pyréthre rose. — 22. Soleil vivace. — 23. Echeveria. — 24. Delphinium. — 25. Delphinium. — 26. Pelargonium à grand fleurs. — 27. Pelargonium zonale. — 28. Pelargonium inquinans. — 29. Pivoine à bractées. — 30. Sauge éclatante. — 31. Gesse à boules. — 32. Iris. — 33. Iris. — 34. Iris. — 35. Iris. — 36. Nymphaea. — 37. Nymphaea. — 38. Nymphaea. — 39. Nymphaea. — 40. Pivoine de Drummond. — 41. Pivoine de Japon. — 42. Pivoine de Japon. — 43. Pivoine de Japon. — 44. Pivoine de Japon. — 45. Pivoine de Japon. — 46. Pivoine de Japon. — 47. Pivoine de Japon. — 48. Pivoine de Japon. — 49. Pivoine de Japon. — 50. Pivoine de Chine. — 51. Mimule ponctuée. — 52. Mimule. — 53. Datura en arbre. — 54. Datura cornucopie. — 55. Lantana. — 56. Verveine.



ARBRES ET ARBRESSEUX : 1. Catalpa. — 2. Técoe. — 3. Route-de-nelge. — 4. Chèvrefeuille. — 5. Dierville. — 6. Azalée nudiflore. — 7. Kalmie. — 8. Rhododendron. — 9. Catalpa. — 10. Gléme. — 11. Robinier rose. — 12. Magnolia à grandes fleurs. — 13. Magnolia yulan. — 14. Ketmie. — 15. Ketmie double. — 16. Lilas commun. — 17. Lilas Varin. — 18. Seringa. — 19. Camaitie. — 20. Pivoine ar. o. resente. — 21. Cerisier à fleurs doubles. — 22. Amandier. — 23. Cognassier du Japon. — 24. Rosier sent. feuilles. — 25. Rosier mousseux. — 26. Rosier Jacqueminot. — 27. Rosier marseillais. — 28. Rosier. — 29. Rosier La France. — 30. Rosier Souvenir de la Malmaison. — 31. Rosier Amée Vibert. — 32. Rosier multiflore. — 33. Rosier capucine. — 34. Kerrie. — 35. Læstroser. — 36. Epieris. — 37. Azalée de l'Inde. — 38. Grenadier. — 39. Acacia mimosa. — 40. Erythrine. — 41. Hibiscus. — 42. Callistemon. — 43. Fuschia fulgens. — 44. Fuschia hybride. — 45. Fuschia globosa. — 46. Passiflore. — 47. Hortensia commun. — 48. Hortensia paniculé. — 49. Camélia du Japon. — 50. Camélia à grandes fleurs. — 51. Echinopsis. — 52. Serpent. ne. — 53. Phyllocactus. — 54. Epiphyllum.

# FLEURS

Notre plan est en 11. grad



PLANTES DE SERREE: 1. Eucharis Amazonica — 2. Ari-toloche géant — 3. Anthurium Scherzerianum — 4. Anthurium Laurenceanum — 5. Bilbergia Brasiliensis — 6. Bilbergia canterae — 7. Tillandsia umbellata — 8. Tillandsia Lindenii — 9. Vriesea splendens — 10. Clusaire — 11. Erica — 12. Tydea — 13. Eschynanthe — 14. Gloxinie — 15. Franciscus — 16. Allamanda — 17. Lapagérie — 18. Abutilon — 19. Bougainvillee — 20. Cyclamen — 21. Primvere de Chine — 22. Gardenia de Stanley — 23. Calceolaire — 24. Angraecum aequipedale — 25. Brassavola Dybiana — 26. Cattleya Dowiana — 27. Cattleya labiata — 28. Coryanthes macrantha — 29. Cypripedium Boxallii — 30. Cypripedium Burfordiana — 31. Cypripedium lo. — 32. Cypripedium Sanderianum — 33. Cypripedium Rothschildianum — 34. Dendrobium phalaenopsis — 35. Dendrobium Venus — 36. Diva grandiflora — 37. Epidendrum vitellinum — 38. Lælia grandis — 39. Lælia purpurata — 40. Lycaste Skinneri — 41. Masdevallia Barriana — 42. Masdevallia Sanderiana — 43. Miltonia phalaenopsis — 44. Miltonia spectabilis — 45. Odontoglossum grande — 46. Odontoglossum vexillarium — 47. Oncidium papilio — 48. Phalaenopsis grandiflora — 49. Selenipedium caudatum — 50. Stanhopea Schottlevorthii — 51. Vanda cærulea — 52. Vanda Sanderiana — 53. Zygopetalum crinitum — 54. Begonia rex







FLEURDELISER rat f. d. l. s. v. a. Orner, semor de ... Fleuret.



Blas de Fleuret.

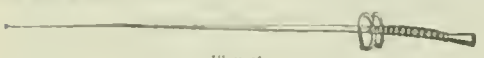
FLEURET n. m. Fleuret.

FLEURÉE n. f. Fleurée.

FLEURER alt. r. Fleurir.

FLEURER n. m. Fleuret.

FLEURER n. m. Fleuret.



Fleuret.

d'armes. Fleuret demoucheté, Fleuret dont on a enlevé le bouton.

— Gar. gr. Ancien pas de danse, formé d'un demi-coupé et de deux pas sur la pointe des pieds.

— Coum. Son trece de la bourre enveloppant le cocon, beaucoup plus commune que la fantasio, et qui exige une forte torsion pour avoir une consistance suffisante.

— Toile connue sous le nom de blancard, dans la composition de laquelle entrent de la bourre du soie et de la laine.

— Techn. Grosse barre d'acier, en forme d'aiguille, dont le bouton se sert pour percer des trous dans le roc.

— Enceyl. Archéol. Au moyen âge, ce mot, synonyme de fleurin, s'employait dans la mercerie pour désigner la flosole et aussi des rubans en soie tressés.

— On se servait anciennement d'épées d'exercice aussi longues et lourdes que les épées communes, mais dont la garde était simplifiée et dont la lame rabattue, c'est-à-dire sans tranchants, avait son extrémité morcée garnie d'une balle de cuir appelée entre.

— Fleuret. Les fleurets les plus anciens dont on possède des exemples dans les collections d'armes datent du règne de Louis XIV.

— Leur lame est courte, étroite, plate; leur garde, formée de deux anneaux de côté accolés à de courts quillons, se continue par deux pas-làne et deux verrous réunis fermement pour former une corbeille ajourée.

— Cette forme demeura en usage jusque sous Louis XV; alors apparaît une forme presque en tout semblable à celle des fleurets modernes.

— La forme ancienne du mot est fleuret; elle apparaît dans les lexiques en 1611.

FLEURETÉ, ÉE adj. Blas. Syn. de fleur.

FLEURETER rad. fleur. — Double la lettre l devant un e muet.

FLEURETTE n. f. Fleur.

FLEURETTE n. f. Fleur.

FLEURETTE n. f. Fleur.

FLEURETTE n. f. Fleur.

FLEURETTE n. f. Fleur.

FLEURETTE n. f. Fleur.

FLEURETTE n. f. Fleur.

FLEURETTE n. f. Fleur.

FLEURETTE n. f. Fleur.

FLEURETTE n. f. Fleur.

FLEURETTE n. f. Fleur.

FLEURETTE n. f. Fleur.

FLEURETTE n. f. Fleur.

FLEURETTE n. f. Fleur.

FLEURETTE n. f. Fleur.

se distinguer par sa charité. Il a laissé : Ordonnances, réglemens et avis synodaux, ouvrage publié en 1730.

FLEURIAU (Charles-Jean-Baptiste), comte de Monville, diplomate français, né à Paris en 1686, mort à Versailles en 1732.

FLEURIEU (Charles-Pierre CLARET de), homme politique, administrateur et ingénieur hydrographe, né à Lyon en 1738, mort à Paris en 1810.

FLEURIER, comm. de Snijsse (cant. de Neuchâtel), dans le val de Travers, sur la Reuse, tributaire du lac de Neuchâtel, 3,300 hab.

FLEURISTE (rissist) n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

FLEURISTE n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

FLEURISTE n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

FLEURISTE n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

FLEURISTE n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

FLEURISTE n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

FLEURISTE n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

FLEURISTE n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

FLEURISTE n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

FLEURISTE n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

FLEURISTE n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

FLEURISTE n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

FLEURISTE n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

FLEURISTE n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

FLEURISTE n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

FLEURISTE n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

FLEURISTE n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

FLEURISTE n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

FLEURISTE n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

FLEURISTE n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

FLEURISTE n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

FLEURISTE n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

FLEURISTE n. m. Celui, celle qui aime les fleurs.

Comm. Jasper fleuris, Jasper panaché où domine le vert.

Littér. Orné, recherché, en parlant du style ou du langage.

— Mus. Contrepont fleuris. V. CONTRAPONTE.

— Série. Bruyères fleuries, Bruyères abondamment chargées de côcons.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné.



Anciennes armoiries corporatives des fleuristes de Paris.



Fleurons: 1. Cathédrale d'Amiens (xiii<sup>e</sup> s.); 2. Notre-Dame de Paris (xiv<sup>e</sup> s.); 3. Du xv<sup>e</sup> s.; 4. Abbaye de Westminster (xv<sup>e</sup> s.); 5. Cathédrale de Cologne (xvii<sup>e</sup> s.).

Vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, les fleurons deviennent plus fouillés et empruntent les formes de la feuille de chêne; ils gagnent encore en hauteur et portent trois rangs de feuilles. Pendant le XIV<sup>e</sup> siècle, cet ornement n'est composé habituellement que de quatre ou huit crochets. Au XV<sup>e</sup> siècle, les fleurons sont souvent de simples amoncellements de formes géométriques, que l'on revêt quelquefois d'ornements plats, d'algues marines, de feuilles d'eau. Vers 1500, les fleurons ne sont autre chose que la réunion des crochets des rampants des gables ou des pinacles, et finissent par une longue tige prismatique. La variété des fleurons est infinie. De nos jours, la serrurerie s'est emparée de ce genre d'ornementation, dont l'époque de la Renaissance et le XVII<sup>e</sup> siècle nous avaient laissés des modèles incomparables; la fonderie, en réalisant cette fabrication. Le zinc, repoussé ou moulé, a permis d'imiter à bon marché les fleurons.



Lettre fleuronnée (manuscrit du XV<sup>e</sup> s.).

**FLEURONNÉ** (ro-né), **ÉE** adj. Orné de fleurons ou de fleurons : *Lettres FLEURONNÉES. Diadème FLEURONNÉ.*

— Blas. Syn. de **FLEURÉ**, **EE**.  
— But. Qui est composé de fleurons, en parlant du capitule des cardinaux, telles que le chardon, la centauree, etc.  
— Sculpt. *Gémé fleuronné*, enfant dont la partie inférieure se transforme en fleurons ou feuillages.

**FLEURONNER** (ro-né) v. n. Pousser des fleurons :

Dans la nuit tiède et clémente,  
Ou tout fleuronne et fermente.

A. THEURIET.

— Fig. S'épanouir :

Tandis que votre âge fleuronne  
En sa plus verte nouveauté.

RONSARD.

— v. a. Orner de fleurons : **FLEURONNER** une couronne.

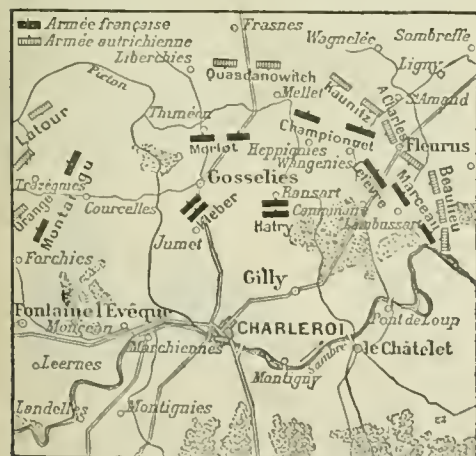
**FLEURS** (*fleur*). — Les menstrues sont ainsi dites parce qu'on les a comparées aux fleurs des végétaux qui annoncent les fruits. Ce qui prouve, selon Littré, que c'est bien fleurs qu'il faut dire, c'est que la basse latinité dit constamment *flores* et l'ancien franç. *fleurs* ou *flours*. L'italien dit de même *fiori* pour menstrues. Suivant d'autres, au contraire, *fleurs* est une altération de (*flours*) n. f. pl. Méd. Écoulement menstruel. *Fleurs blanches*, Perte non périodique, qui se produit chez un grand nombre de femmes, et qui se distingue des menstrues par sa couleur blanche et jaunâtre. On attribue au comte de Maurepas, le quatrain suivant, sur la Pompadour :

La marquise a bien des appas,  
Ses traits sont vifs, ses grâces franches,  
Et les fleurs naissent sous ses pas;  
Mais, hélas ! ce sont des fleurs blanches.

— ENCYCL. V. **LEUCORRÉE**.

**FLEURUS**, ville de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. et judic. de Charleroi, non loin de la Sambre; 5.148 hab. Cultures; houilles, carrières, étoffes de laine; filatures; fabrication de gros lainages, raffineries de sel, tanneries. Grandes batailles livrées près de la ville : en 1622, entre Allemands et Espagnols; en 1690, entre le maréchal de Luxembourg et le prince Waldeck; en 1791, entre le général Jourdan et les Autrichiens; en 1815, entre Napoléon I<sup>er</sup> et les Alliés (bataille dite quelquefois de Ligny).

**Fleurus (BATAILLES DE)**. *Bataille de 1690*. Elle eut lieu pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, le 1<sup>er</sup> juillet, entre les troupes hollandaises et autrichiennes (50.000 hom.), commandées par le prince de Waldeck et l'armée du maréchal de Luxembourg, forte de 35.000 hommes. Les Impériaux étaient établis en arrière de Fleurus, sur les hauteurs qui s'étendent d'Hépignies à Wangenies, protégés contre une attaque de front par le ruisseau aux bords escarpés qui descend de Wagnée à Saint-Amand. Luxembourg réussit à les tourner en faisant une démonstration du côté de Fleurus pour occuper l'attention de Waldeck, tandis qu'il



Plan de la bataille de Fleurus (1794).

filait avec sa cavalerie derrière le rideau de collines qui dominait la droite du champ de bataille, traversa le ruisseau de Ligny et déboucha tout à coup sur les derrières de l'ennemi. Monacé d'être enveloppé, le généralissime autrichien se retira en toute hâte vers Charleroi, perdant cinq à six mille tués ou blessés, près de neuf mille prisonniers, cinquante-cinq canons et plus de cent drapeaux qui, envoyés plus tard à la cathédrale de Paris, valurent à Luxembourg le surnom de *tapissier de Notre-Dame*.

*Bataille de 1794*. Elle fut gagnée par Jourdan, commandant de l'armée de Sambre-et-Meuse, qui couvrait le siège de Charleroi, sur les Austro-Hollandais, aux ordres du prince de Cobourg, qui étaient accourus au secours de la place. L'armée de Jourdan formait, en avant de Charleroi, un demi-cercle, dont les extrémités s'appuyaient à la Sambre. Le 26 juin, à trois heures du matin, les coalisés prirent l'offensive avec une telle vigueur que la division de Montaju, à l'extrême gauche française, fut rejetée sur la Sambre. Mais, bientôt, Kléber s'élança à son tour sur l'ennemi, qui fut vivement ramené en arrière. Au centre, Championnet opposa une résistance invincible à tous les assauts du corps de Kautitz, qu'il avait en face de lui. Cobourg fit alors porter tous ses efforts sur la droite établie au village de Lambusart, qui fut pris et repris trois fois à la baïonnette. Finalement, Jourdan jeta sur l'ennemi toute la cavalerie du général Dubois. Lui-même chargea, à la tête de trois bataillons et culbuta tous les obstacles. A ce moment, le prince de Cobourg apprit la reddition de Charleroi. Il jugea dès lors inutile la prolongation de la lutte, et se retira vers Marbaix.

— Iconogr. Le musée de Versailles renferme deux tableaux représentant la bataille de Fleurus : l'un est de Bellangé (1836), l'autre de Mauzaisse (1837).

La bataille indécise de Fleurus, qui se livra en 1622 les Espagnols de Gonzalès et les Allemands de Mansfeld, a été peinte avec talent par Vicente Carducci : le tableau est au musée de Madrid.

**FLEURY**, comm. de l'Aude, arrond. et à 11 kilom. de Narbonne, près de l'Aude et de la mer; 2.235 hab. Fabrica de tartre; salines; distilleries; pierres à aiguiser; vignobles produisant d'excellents vins de table. Église en partie romane. Château ruiné. Sur un plateau, gouffre appelé *l'Éil-Dour*. Avant 1736, la ville portait le nom de *Pérignan*, qui fut changé en celui de Fleury lors de son érection en duché au profit d'un neveu du ministre de Louis XV.

**FLEURY** (Claude), prêtre et écrivain français, né à Paris en 1640, mort en 1723. Après avoir fait ses études chez les jésuites, au collège de Clermont à Paris, il fut reçu avocat au parlement et plaida avec succès pendant neuf ans. Il renonça alors au monde et entra dans les ordres. Successivement précepteur des fils du prince de Condé et du jeune comte de Vermandois, fils légitimé de Louis XIV et de M<sup>lle</sup> de La Vallière, il fit, en 1685, avec Fénelon les missions de Saintonge et de Poitou pour la conversion des huguenots; en 1689, il lui fut adjoint comme sous-précepteur des enfants de France, les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry. Il était en même temps lié avec Bossuet, Bourdaloue et le président de Lamoignon. En 1696, il entra à l'Académie française, où il succéda à La Bruyère. Le régent le nomma confesseur du jeune roi Louis XV (1716), fonction qu'il remplit jusqu'à l'année qui précéda celle de sa mort. L'abbé Fleury a composé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire du droit français* (1674); *Catéchisme historique* (1679), approuvé par Bossuet en 1683; *les Mœurs des Israélites et des chrétiens* (1681-1682); *Histoire ecclésiastique* (1691), très estimée de ses contemporains, mais vivement critiquée depuis et mise à l'index comme fortement entachée de gallicanisme.

**FLEURY** (André-Hercule né), cardinal et homme d'Etat français, né à Lodève en 1653, mort à Paris en 1743. Il était fils d'un receveur des décimes. Entré dans l'Eglise, il acquit une charge d'aumonier de la reine (1679), puis du roi (1683). Fort bel homme, il plut à Louis XIV; très souple et de beaucoup d'entregent, il se fit admettre dans les meilleures sociétés, et devint évêque de Fréjus (1698). Précepteur de Louis XV (1715), il acquit une grande influence sur son élève, fit nommer, à la mort du Régent (1723), le duc de Bourbon premier ministre, en se réservant la feuille des bénéfices ecclésiastiques et l'entrée au conseil. Trois ans après, il remplaça le duc de Bourbon pour garder le pouvoir jusqu'à sa mort. La même année, il était nommé cardinal. On l'a accusé de s'être montré ombrageux à l'égard des ministres qu'il employa; il aimait surtout les gens simples d'aspect, comme Orry, ou ceux qui le flattaient.

Il n'est pas probable que Fleury ait volontairement ignoré les premières débauches de Louis XV, mais, à coup sûr, il n'employa contre elles que de timides remontrances. Son administration fut probe, économe, peut-être jusqu'à l'avarice, et il n'est vraiment pas responsable du dépérissement de la marine; mais, par insouciance ou incurie, il permit aux fermiers généraux de poser les fondements de leur prodigieuse fortune. En matière de politique extérieure, il rechercha surtout, et à tout prix, la paix, de concert avec son allié fidèle, le ministre anglais Walpole. L'intervention dans les affaires de Pologne, en 1733, se fit malgré lui et fut l'œuvre de Chauvelin, son rival. En retour il sut assurer à la France la Lorraine, donnée en usufruit, en 1737, à Stanislas Leszcynski. Il ne réussit pas, en 1740, à éviter la guerre de succession d'Autriche, et mourut impuissant et découragé.

**FLEURY** (Abraham-Joseph BÉNARD, dit), comédien français, né à Chartres en 1750, mort à Ménars-le-Château en 1822. Après avoir joué en province, il entra, en 1778, à la Comédie-Française, où il fut reçu sociétaire. Ce fut seulement après sa création du marquis dans *l'École des bourgeois* qu'il se plaça au premier rang. Il excella dans les rôles de grands seigneurs, de routés, de chevaliers

d'industrie, et fut incomparable dans le théâtre de Mari-vaux. Emprisonné avec ses camarades de la Comédie en 1793, après la représentation de *l'Ami des lois*, de Laya, il recouvra la liberté peu de temps avant le 9-Thermidor, puis il suivit l'ancienne troupe dans ses pérégrinations sur divers théâtres jusqu'à l'installation définitive rue Richelieu.



Bataille de Fleurus, d'après Mauzaisse.

lieu (1799), prit sa retraite en 1818 et se retira dans l'Orléanais. C'est d'après des notes laissées par lui que J.-B. Laffitte a rédigé les *Mémoires de Fleury*, de la Comédie-Française (1835-1837).

**FLEURY DE CHABOULON** Pierre-Alexandre-Edonard, baron), administrateur français, né en 1779, mort en 1835. Il fut d'abord auditeur au conseil d'Etat, puis sous-préfet de Salins (1813-1814); comme préfet de Reims pendant la campagne de France, il organisa une résistance énergique. Il devint le secrétaire intime de Napoléon à son retour de l'île d'Elbe, et remplit, pendant les Cent-Jours, une mission à Bâle pour réconcilier Napoléon et l'Autriche. A la seconde Restauration, Fleury quitta la France, devint ensuite directeur d'une des premières compagnies d'assurances qui aient été fondées en France, et fut nommé conseiller d'Etat à la révolution de Juillet. En 1834, Châteauneuf-Salins l'envoya siéger à la Chambre des députés. On a de lui d'intéressants *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie privée, du retour et du règne de Napoléon en 1815*.

**FLEURY** (Emile-Félix, comte), général français, né et mort à Paris (1815-1884). Il s'engagea aux spahis en 1837. Sa nomination comme officier d'ordonnance du président de la République (1848) fut le commencement de sa fortune. Il s'en servit pour faire dans les régiments de la propagande bonapartiste, ce qui lui valut d'être envoyé, en 1851, en Kabylie, où il conquit le grade de lieutenant-colonel. La part active qu'il prit au coup d'Etat du 2 décembre 1851 lui valut auprès de l'empereur un crédit exceptionnel. Nommé colonel du régiment des guides en 1852, général de brigade et premier aide de camp du souverain en 1856, grand officier de la Légion d'honneur en 1859, directeur général des haras en 1861, général de division en 1863, sénateur en 1865, grand écuyer en 1866, possédant toute la confiance du souverain, il reçut d'importantes missions politiques : en 1859, il négocia auprès de François-Joseph l'armistice de Villafranca, et, en 1866, il fut envoyé à Venise, afin d'opérer la remise entre les mains de Victor-Emmanuel de la Vénétie, que François-Joseph avait cédée à Napoléon III; en 1867, il fut nommé ambassadeur à Saint-Petersbourg, où il reçut de l'empereur Alexandre un accueil des plus flatteurs. Il envoya à Paris d'utiles avertissements, mais dut abandonner son poste après le 4-Septembre. Après la guerre, il demanda sa mise en disponibilité, s'occupa de la direction du parti bonapartiste, et fut mis en disponibilité en 1879. Il a laissé trois volumes de *Souvenirs*, où il s'efforce de mettre en lumière son rôle personnel et de justifier la politique de Napoléon III.

**FLEURY** Edonard, littérateur français, né à Laon en 1815, mort à Vorges en 1883. Il était frère de Champfleury. Imprimeur dans sa ville natale, il se fit connaître par de nombreux écrits historiques et archéologiques. Ses principaux sont : *les Etudes révolutionnaires* 1849; *Vandalisme et iconoclastes* 1850; *Saint Just et la Terreur* (1851); *le Clergé du département de l'Aisne pendant la Révolution* (1854); *la Civilisation et l'Art des Romains dans la Gaule Belgique* (1861); *les Manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon* 1863-1864; *Antiquités et monuments du département de l'Aisne* (1877-1882); *Origine et développement de l'art théâtral dans la province de Reims* (1881); etc.

**FLEURY** (Jean-François-Bonaventure), littérateur français, né à Vasteville (Manche) en 1816, mort à Gréville en 1891. D'abord journaliste, il s'occupa ensuite de pédagogie, se rendit, en 1857, comme précepteur en Russie, puis y enseigna le français et la littérature. Il devint professeur à l'École de droit de Saint-Petersbourg 1872, lecteur de langue française à l'université de cette ville, et revint en France vers 1890. Outre des articles publiés dans des revues et journaux russes et français, on lui doit de nombreux ouvrages : les *nos Vétérinaires*, comme *Traditions populaires des environs de Cherbourg* (1841-1842); *Kélow et ses sables* 1862; *Rabelais et ses Œuvres* 1877; *Mari-vaux et le Marivaudage* (1881); *Littérature orale de la Basse-Normandie* 1883; *Mes diables* 1887; *les Savoisians dans la littérature française* 1888; *la Presqu'île de la Manche et l'Archevêque anglo-normand* 1890, etc.; les autres relatifs à l'enseignement commun. *Grammaire en action* (1864); *l'Art d'écrire* 1871; *Histoire élémentaire de la littérature française* (1871); *Conseils aux maîtres qui enseignent la langue française en Russie* 1893; etc. Il est le père de la romancière Henry Gréville.



Cardinal de Fleury.

**FLEURY** (le) s. m. Fleury, J. L. de, magistrat français. V. J. L. FLEURY.

**FLEURY** (le) s. m. Les Robert, dit Robert Fleury, F. V. de, V. ROBERT FLEURY.

**FLEURY** (M. de) s. m. Médecin français, né à Bordeaux le 15 mai 1782, ses études à la Faculté de Médecine de Bordeaux, Armand de Fleury, était professeur de médecine aux hôpitaux de Bordeaux, puis directeur de l'Internat des hôpitaux de Paris et fut élu en 1856. Ses publications sont toutes consacrées à l'étude des maladies nerveuses, il les a consignées dans ses revues techniques, et a aussi confié à la presse quelques articles sur l'éducation et l'hygiène des enfants. Ses articles de « *Liguro* » sont signés HORACE FANCH S. Cités de lui : *Contribution à l'étude de l'asthme* (1810), thèse de doctorat, (1813) ; *Amours de saints* (1816) ; *Traité rationnel de la neurosthénie* (1819) ; *Essai de traitement* (1821) ; *Pasteur et Pastoriens* (1825) ; *Pathologie du système nerveux* (1826) ; *Introduction à la médecine légale* (1827) ; *L'âme du criminel* (1829) ; *Le Crime et l'âme*, le fait 1829.

**FLEURY-AUX-CHOUX**, comm. du Loiret, arr. et à 4 kilom. de Orléans, près de la forêt d'Orléans; 1.961 hab. Plantation de choux.

**FLEURY-LA-MONTAGNE**, comm. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et à 13 kilom. S.-O. de Charolles, à 3 kilom. de la Loire; 1.116 hab.

**FLEURY-LA-RIVIÈRE**, comm. de la Marne, arrond. et à 11 kilom. Epernay, au-dessus du vallon du Brunet, affluent de la Marne; 743 hab. Vignoble compris dans la côte d'Epernay et qui produit de bons vins.

**FLEURY-SUR-ANDELLE**, ch. l. de canton du dép. de l'Eure, arrond. et à 15 kilom. N.-O. des Andelys, sur l'Andelle. Ch. de f. Quest. ligne de Gisors à Pont-de-l'Arche; 1.454 hab. Belles prairies, filatures de coton, imprimeries d'éd. fines. Eglise gothique en briques, reconstruite en 1847, surmontée d'une tour pyramidale et contenant une chaire remarquable en bois sculpté, de beaux autels et un tableau de Courbot, le *Couronnement de la Vierge*. — Le canton a 22 comm. et 13.123 hab.

**FLEURY-TERNAL** Charles, jésuite et écrivain français, né à Tain Dauphine en 1692, mort en 1750. Il se livra à l'enseignement, puis devint prédicateur de la cour. On a de lui : *Vie de Bernard, archevêque de Vienne* (1722); *Histoire du cardinal de Tournon, ministre de France sous quatre de nos rois* (1728).

**FLEURY-VALLEE-D'AILLANT**, comm. du dép. de l'Yonne, arrond. et à 17 kilom. de Joigny, sur un affluent du Ravillon; 1.139 hab.

**FLEUVE** du lat. *fluvius*, même sens; de *fluere*, couler. s. m. Géogr. Cours d'eau, considérable ou non, qui se jette dans la mer : *La Garonne est une rivière, mais la Gironde est un fleuve*. Grand cours d'eau en général : *Les fleuves se font presque toujours leur lit*.

— Par exagér. Quantité considérable de liquide : *Des larmes de fleuves, de vin, de sang*.

— Poétiq. Ce qui a un cours continu comme un fleuve : *Fleuve des ans, de la vie*.

— Mythol. Dieu qui préside à un fleuve : *Hésiode fait les fleuves fils de l'Océan et de Téthys*. Fleuves des enfers, Achéron, Styx, Cocyte, Phlégéthon et Léthé.

— Encycl. Géogr. Pour la commodité des termes, nous entendons sous le nom de fleuves tous les cours d'eau, sans exception, qui se rendent directement à la mer, sans que cela préjuge d'ailleurs en rien de leur importance réelle. Nous réservons seulement le nom de fleuves côtiers à ceux dont le trajet est le plus court et le débit le plus faible.

L'endroit où le fleuve commence à couler est dit *source*. Celui où il se jette dans la mer se nomme *embouchure*. Les eaux suivent leur pente selon le *thalweg*, d'amont en aval, entre les deux rives, droite et gauche, selon la place qu'elles occupent par rapport à un observateur placé au milieu du courant et tourné vers l'aval. Le lit du fleuve est la cavité que les eaux remplissent dans leur amplitude normale, tandis que le nom de *lit majeur* s'applique plus particulièrement à l'espace recouvert par les eaux de crue. L'endroit, voisin de l'embouchure, où la pente cesse, et en même temps la faculté de transport des eaux, est le *mi-à-eau de base*. En général, à cet endroit, le lit s'élargit pour former un *estuaire* (Gironde, Amazone), où le fleuve, s'il est *travaillé* et chargé de débris, les dépose en un *delta* (Nil, Rhône, Mississipi).

Parmi les nombreuses questions que soulève l'étude géographique du fleuve, comme celle de tout cours d'eau, il y a surtout à retenir l'attention : le tracé même du fleuve à travers le bassin, et son régime.

Sur le premier point, il convient de renoncer à l'idée, trop généralement accréditée par le mot *bassin*, d'une dépression unique et unique des formes tectoniques internes, où se seraient formés le fleuve et les affluents, strictement contemporains par un ligne de partage des eaux. En fait, il suffit de se reporter sur la carte le tracé des grands fleuves : Rhône, Danube, Nil, Niger, Zambèze, venant successivement occuper, par des traversées de montagnes au premier chef, les parallèles, plusieurs dépressions successives, pour se rendre compte de la vérité, aujourd'hui à peu près démontrée, par la géologie, que le tracé des fleuves est le fruit de la lutte de leur eaux agissant par érosion et par écartement, et de leur ligne de partage, qui sont loin de toujours être, et même, dans les cas de déplacements. Le mot de *bassin* doit donc se prendre dans le seul sens d'aire d'alimentation.

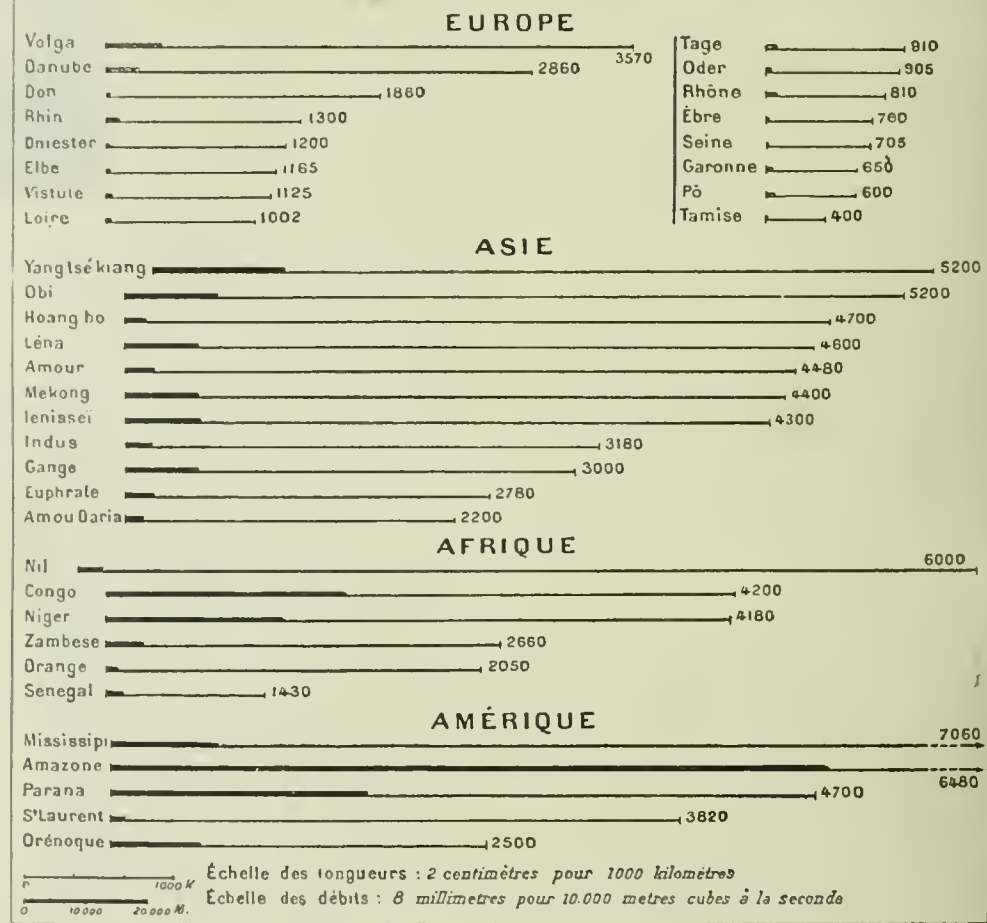
Sur le second point, c'est-à-dire l'étude des variations périodiques du débit, c'est un mot le régime, il faut se souvenir que celui-ci est en étroit rapport avec la distribution des pluies aux sources du cours d'eau, qui règle l'époque des crues, et surtout la perméabilité plus ou moins grande du sol, qui en modifie la brusquerie et la durée. Le plus souvent, le régime détermine d'un grand fleuve est déterminé par la combinaison de éléments divers, chaque affluent considérable venant modifier l'aspect et l'aspect du principal cours d'eau. La Seine, par exemple, rivière d'abord essentiellement tranquille et calme, a crues et décrues lentes et sans très grande amplitude, aux eaux claires, voit son régime brusquement transformé à la hauteur de Montreuil par la venue des eaux de l'Yonne, sales et torrentueuses, dévalant en crues brusques et rapides des grands impénétrables du Morvan. Mais, d'un

manière générale, on peut distinguer un certain nombre de familles de fleuves, ayant chacune leur type de régime différent. Ainsi, les *fleuves de plaine* des régions tempérées (Seine) sont alimentés par les pluies et croissent en même temps qu'elles à l'automne et au printemps. En Russie, où ces fleuves sont nombreux, leur régime est modifié par la persistance sur le sol des neiges d'automne et d'hiver, dont la rapide fusion, en avril et mai, donne lieu à de brusques et hautes crues. Les *fleuves de montagne* et de glaciers (Rhône, Rhin, Garonne) sont bas en hiver et hauts dès la fonte des neiges et des glaciers, de mai à septembre. Enfin, dans les régions tropicales et équatoriales, soumis à des alternatives de sécheresse et de pluies d'été, les fleuves tels que le Mékong, le Niger, le Congo et surtout l'Amazone passent par des alternatives correspondantes de *maigres* et de crues aussi régulières que considérables, dont le type est la crue du Nil.

— Dr. Au point de vue du droit des gens, les fleuves se distinguent en deux grandes catégories : 1° les fleuves nationaux, parcourant le territoire d'un seul Etat; 2° les fleuves internationaux, séparant deux Etats ou traversant le territoire de plusieurs Etats différents.

1. *Fleuves nationaux*. Ces fleuves ont la propriété exclusive de l'Etat qu'ils traversent; ils sont soumis à sa juris-

travaux nécessaires à ce fleuve et une commission riveraine, composée des commissaires des Etats traversés ou longés par le fleuve, chargés de rédiger les règlements de navigation. Le traité de Londres du 11 mars 1871, celui de Berlin du 13 juillet 1878 et celui de Londres du 10 mars 1883 se sont occupés du Danube : le règlement annexé à ce dernier traité proclame le droit, pour tout navire de commerce, de transporter librement les passagers et les marchandises et proclame tout péage uniquement basé sur le fait de la navigation. Les diverses conventions conduisent à ce résultat que la navigation du Danube est soumise à trois autorités différentes : nu contrôle de la commission européenne, dans sa partie basse, des embouchures jusqu'à Ibraïla; à celui d'une commission mixte présidée par l'Autriche, dans sa partie australe, d'Ibraïla aux Portes de Fer; à la surveillance des Etats riverains, dans sa partie haute; 4° Congo. Le traité de Berlin du 26 février 1885 admet la liberté de navigation et le libre accès pour tous les pavillons; les affluents sont traités comme le fleuve lui-même (art. 13). En temps de guerre, la navigation de tous les Etats, neutres ou belligérants, demeure libre pour l'usage du commerce, sauf la contrebande de guerre; le fleuve est neutralisé; 5° Niger. Le traité de Berlin du 26 février 1885 a appliqué au Niger



Longueur et débit comparés des principaux fleuves du globe.

diction et à sa pleine souveraineté. L'Etat peut donc juridiquement déterminer à son gré l'usage de la navigation sur ce fleuve; en l'absence de conventions spéciales, il serait strictement dans son droit en le fermant aux sujets des pays étrangers.

II. *Fleuves internationaux*. Deux questions se posent : une question de propriété et une question de navigation.

A. *Droit de propriété*. — Le fleuve qui sépare deux Etats est l'objet d'une propriété mitoyenne; d'après l'opinion généralement admise, chaque Etat est propriétaire de la partie riveraine du fleuve jusqu'au milieu du chenal ou du plus fort courant, qu'on appelle le *thalweg*. Le fleuve qui traverse plusieurs Etats est la propriété exclusive de chaque Etat dans sa partie se trouvant sur le territoire de cet Etat.

B. *Droit de navigation*. — Le fleuve qui sépare et traverse plusieurs Etats doit rationnellement être ouvert à la navigation de ces Etats. Doit-il l'être aussi à la navigation des Etats qui ne sont pas riverains et qu'il ne traverse pas? Les auteurs sont en désaccord sur ce point; la tendance moderne est favorable à la liberté de la navigation. Le congrès de Vienne de 1815 s'est occupé de la question, dans son article 109. Il résulte de cet article que le fleuve qui sépare et traverse des Etats différents est ouvert à la navigation de ces Etats; mais cet article a été interprété en ce sens que les autres Etats non riverains n'ont pas la liberté de la navigation.

Des dispositions conventionnelles sont intervenues au sujet d'un certain nombre de fleuves internationaux : 1° *Rhin*. La convention de Mannheim du 17 octobre 1868 pose le principe théorique de la liberté pour tous les pavillons, mais les stipulations des articles 15 et 22 restreignent ce principe aux seuls riverains; 2° *Escaut*. Le traité du 19 avril 1839, relatif à la séparation de la Belgique et de la Hollande, pose le principe de la liberté de navigation sous la police commune des deux Etats; 3° *Danube*. Le traité de Paris du 30 mars 1856, après avoir appliqué à ce fleuve les principes du congrès de Vienne, a institué une commission européenne chargée de l'exécution des

un régime analogue à celui du Congo; la navigation est librement ouverte aux navires et aux commerçants de toutes les nations.

— *Bibliogr.* : Edouard Engelhardt, *La régulation conventionnelle des fleuves internationaux* (Paris, 1879); Vernesco, *Des fleuves en droit international* (Paris, 1888); Pierre Urban, *Etude de droit fluvial international* (Paris, 1896).

— *Iconogr.* Les fleuves avaient été divinisés par les Grecs. Ils sont représentés d'ordinaire sous la figure de vieillards à la barbe épaisse, aux cheveux longs, entremêlés d'herbes aquatiques, tenant d'une main un aviron et s'appuyant de l'autre sur une urne penchante d'où l'eau coule. Chaque fleuve est d'ailleurs caractérisé par des attributs spéciaux choisis parmi les animaux du pays qu'il arrose, les poissons qu'il renferme ou les plantes qui croissent sur ses rives. Les anciens ont souvent représenté les fleuves avec des cornes de taureau, soit pour indiquer que le bruit de leurs eaux ressemble au mugissement de cet animal, soit parce que les bras d'un fleuve qui se divise donnent l'idée des cornes, soit pour exprimer leur force fécondante.

**Fleuve du Tage**, romance tendre, sentimentale et languoureuse qui fut en vogue à l'époque de la Révolution, et qu'on chanta encore aux environs de juillet 1830. — On ignore quel fut ce J.-H. Demeur qui en composa les paroles. Quant à l'auteur de la musique, Benoit Pollet, son nom est tout aussi obscur aujourd'hui; mais, artiste



Représentation de fleuve (la Garonne), par Coisevoix.



FLINQUER v. n. de l'alom. *flinken*, même sens, de... à la parant d'une pièce d'orfèvrerie qui doit...

FLINS DES OLIVIERS Charles-Louis-Marie-Emma... à Versailles en 18... On appelle d'ordinaire FLINS...

FLINSBERG v. n. d'Allemagne, Prusse (Silésie), près de la frontière de la Bohême; 1.765 hab.

FLINT n. m. Pierre à fusil. Syn. de SILEX PYROMAQUE.

FLINT, comté maritime de la Grande-Bretagne (pays de Galles) comté de Flint, à l'embouchure de la Mer; 5.000 hab.

FLINT, rivière des États-Unis, coule au sud, s'unit au Chattahoochee pour former l'Appalachicola, après 100 kil. de cours.

FLINT, Timothée, ecclésiastique et littérateur américain, né à North-Reading (Massachusetts) en 1730, mort à Salem en 1800.

FLINT Austin, médecin américain, né à Petersburg (Massachusetts) en 1812, mort à New-York en 1886.

FLINT Austin, médecin américain, fils du précédent, né à Northampton (Massachusetts) en 1836.

FLINT Robert, philosophe anglais, né dans le comté de Dumfries, Écosse, en 1838.

FLINT-GLASS mot angl. formé de *flint*, silex, et *glass*, verre. Le FLINT n. m. Verre à base de plomb, doué de propriétés réfringentes plus considérables que ceux de verre ordinaire à base de potasse.

FLINZ n. m. Terme par lequel on désigne les schistes mélangés de lignite, sorte de étage transition de Westphalie. C'est un schiste présentant une puissance de 300 m.

FLIP-FLAP n. m. Sauf périlleux en arrière, mais exécuté en avant. La saut périlleux des mains.

FLIPART Jean-Jacques, graveur, né et mort à Paris 1719-1742. Il se distingua surtout par la finesse de la taille et l'élégance de ses ouvrages.

FLIPOT n. m. Petit morceau de bois rapporté, pour donner une fente produite accidentellement dans un ouvrage en bois.

FLIPPE n. f. Pop. Frépouille, voyon.

FLIQUE n. m. Arg. V. FLIC.

FLIRT (du lat. *flirtare*) n. m. Conversation à deux; manège galant entre mondain et mondaine, où les paroles se jouent alentour des pensées d'amour et de coquetterie.

FLIRTAGE (raj) - rad. *flirter* n. m. Liberté de rapports permis, en Amérique, entre les jeunes gens et les jeunes filles.

FLIRTATION (si-on) n. f. Action de flirter, fréquentation familière, autorisée par les mœurs anglaises et américaines, entre les filles et les garçons destinés à être unis par le mariage.

FLIRTER du v. angl. *to flirt*, railler; par suite, coquetter. - Le mot angl. n'a aucune parenté étymol. avec l'anc. franc. *fleureter* v. n. Se flirter familièrement avant le mariage, comme l'usage y autorise en Angleterre et en Amérique.

FLIRTEUR, EUSE n. et adj. Se dit des personnes qui flirtent, qui aiment à flirter.

FLISERYD, comm. de Suède (gouv. de Calmar dist. de Handbörd); 3.200 hab.

FLISSA ou FLISSAH n. f. Arme de main en usage chez les Kabyles et qui est une sorte de couteau à armer à lame longue, asymétrique, presque droite, à un tranchant et terminée en longue pointe aiguë.



Flissa.

FLITSCH ou PLESS, bourg d'Autro-Hongrie (prov. du Littoral cercle de Goritz), près de l'Isongo; 2.147 hab.

FLITTA, grande tribu berbère de l'Algérie (départ. d'Oran), habitant entre Relizane et Tiaret, qui a résisté aux armes françaises pendant de longues années et s'est révoltée pour la dernière fois en 1864.

FLIX, comm. de l'Espagne (Catalogne [prov. de Tarragone], sur l'Èbre; 2.100 hab. Carrieres de pierres.

FLIXECOURT, comm. de la Somme, arr. et à 25 kilom. d'Amiens, sur la Nièvre, affluent de la Somme. Ch. de f. Nord; 2.892 hab.

FLIXTON, bourg d'Angleterre (comté de Lancastre), entre la Mersey et son affluent l'Irwell; 5.000 hab.

FLIZE, ch.-l. de cant. des Ardennes, arrond. et à 7 kilom. de Mezières; 651 hab. Vaste exploitation de cendres sulfureuses; usines métallurgiques.

FLOBECQ, ville de Belgique (prov. du Hainaut), arr. admin. d'Ath, arrond. judic. de Tournai, sur un affluent de la Deudre; 4.181 hab.

FLOBERT, armurier français, né à Paris en 1819, mort à Laguy (Seine-et-Oise) en 1894.



Carabine Flobert.

à balles dans un jardin et même dans un appartement. Le cartouche est composé d'une capsule chargée de poudre fulminante, dont la détonation fait peu de bruit.

FLOC (flok) - du lat. *foecus*, flocon n. m. Art milit. Petite houppie de laine de soie: *Floc de drap, d'augette*.

FLOCAGE (kaj) - rad. *floc* n. m. Action d'attacher aux bonnets orientaux ou gasquets les flocons de soie qu'ils portent au sommet.

FLOCART ou FLOQUART (kar) n. m. Coiffure de femme, en usage aux xv<sup>e</sup> et xvij<sup>e</sup> s. Se composait d'une pièce d'étoffe relevée de broderies ou d'appliques d'orfèvrerie.

FLOCCULUS (lax) n. m. Lobule de la face inférieure du cerveau, plus connu sous le nom de *lobule du pneumogastrique*.

FLOCELLIÈRE (La), comm. de la Vendée, arr. et à 45 kil. de Fontenay, près d'un affluent de la Sèvre Nantaise; 1.953 hab.

FLOCHE (rad. *floc* adj. *Étoffe floche*, étoffe dont les fils présentent, par endroits des grosseurs résultant d'un enroulement subit de filaments à une seule place.

FLOCCUS (du lat. *floccus*, même sens) n. m. Petit amas de matière légère: *Floccus de laine, de soie*.

FLOCON (du lat. *floccus*, même sens) n. m. Petit amas de matière légère: *Floccus de laine, de soie*.

- En T. de pathol. Se dit de corps légers que certains malades croient voir voltiger devant leurs yeux.

FLOCON (Ferdinand), publiciste et homme politique français, né à Paris en 1800, mort à Lausanne en 1860. Il prit part à toutes les luttes du parti républicain, collabora à divers journaux et fut nommé, en 1848, secrétaire, puis membre du gouvernement provisoire.

FLOCCONNEMENT (ko-ne-mon) n. m. Action de former des flocons; état de ce qui floconne: *Le flocconnement de sa robe*.

FLOCCONNER (ko-né) v. n. Former des flocons, ou quelque chose qui ressemble à des flocons.

FLOCCONNEUX (ko-né), EUSE adj. Disposé en flocons; qui ressemble à un flocon, à des flocons: *Soie, Laine flocconneuse*.

FLODA, comm. de Suède (gouv. de Kopparberg); 2.550 hab. - Comm. de Suède (gouv. de Södermanland); 4.350 hab.

FLODDEN ou FLOWDEN, localité d'Angleterre (comté de Northumberland), à 18 kilom. de Berwick. Le 9 septembre 1513, victoire des Anglais commandés par le comte de Surrey, sur les Écossais, dont le roi, Jacques IV, fut tué.

FLOBOARD ou FROBOARD, chroniqueur et hagiographe, né à Epernay en 891, mort en 966 à Reims. Il devint archiviste de la cathédrale de Reims et fut chargé de diverses missions diplomatiques; il visita Rome et rapporta de ce voyage une grande œuvre en vers hexamètres à la gloire du Christ, des premiers martyrs et des premiers papes.

FLOEGEL ou FLÖGEL (Charles-Frédéric), littérateur allemand, né à lauer (Silésie) en 1729, mort en 1788. Il s'adonna à l'enseignement et devint professeur de philosophie à l'académie de Liegnitz.

FLOERKÉE (flor) n. f. Bot. Genre de géraniacées, tribu des *floerkiées*, comprenant des herbes de l'Amérique du Nord, à feuilles alternes, à fleurs axillaires.

FLOGNY, ch.-l. de cant. de l'Yonne, arr. et à 15 kil. de Tonnerre, sur l'Armançon et le canal de Bourgogne; 452 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de ciment et de chaux, savon minéral.

FLOÏA, bourg d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwickau]), au confluent de la *Floïa* avec la *Zschopau*, affluent de la Mulde; 2.180 hab.

FLOING, comm. des Ardennes, arr. et à 2 kil. de Sedan, près de la Meuse; 2.236 hab.

FLOIRAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 4 kilom. de Bordeaux, sur un coteau qui domine la rive droite de la Garonne; 2.517 hab. Ch. de f. de Bordeaux à La Sauve. Source ferrugineuse de *Munrepos*; fabrique de capsules et treillages mécaniques.

Floire et Blanche fleur, roman d'aventures, dont on a deux rédactions françaises en vers du xiii<sup>e</sup> siècle, qui comptent parmi les plus gracieuses productions poétiques du moyen âge.

Floire et Blanche fleur, roman d'aventures, dont on a deux rédactions françaises en vers du xiii<sup>e</sup> siècle, qui comptent parmi les plus gracieuses productions poétiques du moyen âge.

FLOKE ou FLOCCO, navigateur norvégien du ix<sup>e</sup> s., un des premiers qui visitèrent l'Islande. Ayant entendu parler d'une terre nouvellement découverte au N.-O. de l'Écosse, et désigné sous le nom de Gardarsholm, il gagna ce pays en guidant sa navigation sur le vol des corbeaux qu'il avait émanés et qu'il lâcha en pleine mer.

FLOLONDRE n. m. Ichtyol. V. FLET.

FLOFLON interj. Mot sans signification propre et qu'on trouve dans quantité de refrains: *Flon, flon, flon, larria dondaine, Gal, gal, gal, larria dondaine*.



...e r...ane d'... par  
...s...s...e sont ceux de  
... La... statues qui portent le nom  
...  
... la statue  
... Florence  
... au musée  
... Cette statue  
... dans  
... de Caracal avec  
... est regardé  
... quelques ar...  
... une... dra-  
... D'une main, elle relève sa  
... avec grâce, de l'autre,  
... un bouquet. La tête,  
... et une partie des  
... et coiffures



Flore Farnèse (Musée de Naples)

Flore (Flore) chef-d'œuvre de Nicolas Poussin, musée de Dresde. L'artiste a représenté dans cette composition les principaux personnages mythologiques qui ont été métamorphosés en fleurs. On y voit Narcisse, la nymphe Echo, Clytès, Ajax Smilax, Crocus, Adonis. Flore, placée entre ces deux derniers personnages, répand des fleurs en dansant. Cette charmante toile, dont le coloris a conservé une assez grande fraîcheur, a été peinte pour le cardinal Orsini, vers 1630, et elle faisait sans doute pendant au *Triomphe de Flore*, du musée du Louvre. Le *Triomphe de Flore* a été aussi représenté par Antoine-François Callet (Louvre).

**Flore entourée par les Amours**, relief de Carpeaux, qui, aux Tuileries, couronne la fenêtre centrale de la façade du pavillon de Flore, regardant la Seine. Flore, revêtue d'une simple écharpe qui flotte autour de ses formes luxuriantes, est accablée, un genou en terre, sous un arbrisseau en fleur dont elle soulève les branches avec ses feux bras. Un essaim d'Amours s'ébaille de la feuillée. (V. BAS-RELIEF, tableau des bas-reliefs)



Le Triomphe de Flore, d'après Callet.

**FLORE** s. f. de fleur, dans le sens de brillant. Mot n. m. Mar. Suif dont on se sert pour enluminer les vaisseaux : Donner le *FLORE* à une frégate.

**FLORE** adj. Usité dans la locution *indigo flore*. V. FLORE.

**FLORE** (sainte), née à Cordoue. Elle était la fille d'un père musulman et d'une mère chrétienne, qui l'éleva dans sa religion. Elle subit le martyre on 851 pour avoir refusé d'abjurer. — Fête le 24 novembre.

**FLORE** Flore CORVÈRE, dite **M<sup>lle</sup>**, actrice, née et morte à Paris (1797-1853). Entrée très jeune au théâtre, elle joua successivement aux Variétés, au Vaudeville, puis de nouveau aux Variétés. D'une ignorance rare, mais d'un réel talent, elle possédait à un haut degré le don du rire. Elle devint populaire par ses bouffonnes interprétations de la *Marchande de goujons*, des *Cousinières*, de la *fin de la Halle*, d'une *Fille terrible*, et surtout par sa création desopillante et fantasque d'Atala dans les *Sallimongues*. On a publié sous son nom des *Mémoires* qui contiennent de piquants détails sur la vie de théâtre.

**FLORE** (Franc), peintre flamand. V. FLORIS.

**FLOREAL** du lat. *florus*, de fleur n. m. Huitième mois de l'année, deuxième du printemps du calendrier républicain de France, correspondant au 20 ou 21 avril — 20 ou 21 mai.

**Floreal**, tableau de Raphaël Collin (musée du Luxembourg). Sur le gazon d'un vert pâle, auprès d'une nappe d'eau, une jeune femme nue est couchée sur le dos. Les genoux relevés, le corps de profil, elle regarde devant elle, les yeux mi-clos, en mordillant un brin d'herbe qu'elle tient d'une main, tandis que l'autre bras s'allonge paresseusement sur l'herbe. C'est un morceau très délicat, d'un dessin très précieux, d'une coloration tendrée.

**FLOREÉ** (adj.) fleur n. f. Indigo de qualité moyenne, dont on se sert pour teindre en bleu. *Floree d'acide*, Fécule jaunâtre.

**FLOREFFE**, comm. de Belgique (prov. de Namur), arr. de Namur, le Namur, sur la Sambre; 2.600 hab. L'abbaye de Floreffe est une abbaye de prémontrés.

**FLORENCE** (ville) n. f. Comm. Taffetas léger fabriqué à Florence. Le *Florence* se fabrique aujourd'hui à Lyon, à Avignon, à Zurich.

**Florence** (ville) n. f. Comm. Taffetas léger fabriqué à Florence. Le *Florence* se fabrique aujourd'hui à Lyon, à Avignon, à Zurich. **Florence** (ville) n. f. Comm. Taffetas léger fabriqué à Florence. Le *Florence* se fabrique aujourd'hui à Lyon, à Avignon, à Zurich. **Florence** (ville) n. f. Comm. Taffetas léger fabriqué à Florence. Le *Florence* se fabrique aujourd'hui à Lyon, à Avignon, à Zurich.

**FLORENCE** (ville) n. f. Ville d'Italie (Toscane), chef-lieu de province, à 228 km. N. O. de Rome (1.541 hab.), avec les faubourgs *Florentino*, *San Crocencio*, *San Domenico* du far vers Bologna, *Sanza*, *Pite* et *Rome*. A la fin des beaux-arts, université fondée en 1488, nombreuses écoles, bibliothèques et musées de toutes sortes. La ville actuelle, répartie pour les deux tiers sur la rive droite de l'Arno, au milieu du cadre vert des collines de San-Miniato et de Fiesole, étale ses nouveaux quartiers, largement bâtis et à peu près salubres, malgré les excès du climat florentin, et le *caldo di Firenze*, autour du noyau de la cité ancienne, un peu sévère et triste,

aux maisons lantes et noires, parties aux étages surplombants et aux fenêtres et portes, coupées de rues étroites et tortueuses, restées telles qu'au temps des factions de la Florence du moyen âge. Industries, aujourd'hui un peu de laines, des velours, soieries et lainages. Meubles, mosaïques, statuaire, porcelaines, instruments de musique. **Florence** (ville) n. f. Comm. Taffetas léger fabriqué à Florence. Le *Florence* se fabrique aujourd'hui à Lyon, à Avignon, à Zurich.



Armes de Florence.

... l'aristocratie et du peuple, consuls, capitaine du peuple, conseils, podestat, mais plutôt au profit de l'oligarchie bourgeoise parti des *blancs*, qui restera, au siècle suivant, maître du gouvernement, malgré les efforts de la plebe, à laquelle s'unirent les représentants des diverses familles nobles (parti des *noirs*), et l'essai infructueux de révolution populaire tenté par Michel Lando et les *compi* (1378). Et de cette oligarchie bourgeoise sortirent les deux familles qui se disputèrent enfin, au XV<sup>e</sup> siècle, la tyrannie florentine, les Albizzi et leurs vainqueurs, les Médicis. Le gouvernement des Médicis sera marqué par le plein épanouissement de la prospérité politique et de l'influence artistique et intellectuelle de Florence; mais, au XVI<sup>e</sup> siècle, dégradée par la lâcheté de Pierre de Médicis, un moment secouée par la révolution de Savonarole, elle ne s'éveillera que pour soutenir, en 1535, un glorieux siège contre Charles-Quint, qui, après l'avoir livrée de nouveau aux Médicis jusqu'en 1539, en fera ensuite le municipio principal de la Toscane, dont elle suivra dès

la destinée. Au XIX<sup>e</sup> siècle, elle sera, de 1860 à 1870, la capitale du royaume italien avant la prise de Rome. Pour mesurer l'importance du rôle intellectuel qu'a joué Florence, il suffit de donner seulement la liste des principaux écrivains et artistes qu'elle a produits : Dante, Boccaccio, Savonarole, Marsile Ficin, Machiavel, Galilée, Michel-Ange, Benvenuto Cellini, Cimabue, Léonard de Vinci, Am. Vespucci, Strozzi, etc., ou des monuments de tout ordre qui attirent chaque saison à Florence la foule des savants et des touristes. Nulle ville n'est plus riche en souvenirs d'histoire et d'art. Parmi les palais, le Palais vieux (*Palazzo vecchio*), siège du gouvernement de la République et résidence du grand-duc Cosme, construit en 1298 par Arnolfo di Lapo, vaste masse quadrangulaire, surmontée d'un haut donjon, et dont l'intérieur contient une décoration merveilleuse de sculptures et de peinture, pour une grande partie relatives à l'histoire florentine; le palais Médicis, élevé en 1464 par Michelozzi, orné par Donatello et par Luca Giordano; le palais Pitti, œuvre de Brunelleschi, avec ses onze salles de tableaux, dont la plupart sont des merveilles de l'art italien de la Renaissance; le palais Strozzi, le palais del Podesta, avec le portrait du Danto. Parmi les musées et les bibliothèques,



Sainte-Marie-des-Fleurs, cathédrale de Florence.

l'aristocratie et du peuple, consuls, capitaine du peuple, conseils, podestat, mais plutôt au profit de l'oligarchie bourgeoise parti des *blancs*, qui restera, au siècle suivant, maître du gouvernement, malgré les efforts de la plebe, à laquelle s'unirent les représentants des diverses familles nobles (parti des *noirs*), et l'essai infructueux de révolution populaire tenté par Michel Lando et les *compi* (1378). Et de cette oligarchie bourgeoise sortirent les deux familles qui se disputèrent enfin, au XV<sup>e</sup> siècle, la tyrannie florentine, les Albizzi et leurs vainqueurs, les Médicis. Le gouvernement des Médicis sera marqué par le plein épanouissement de la prospérité politique et de l'influence artistique et intellectuelle de Florence; mais, au XVI<sup>e</sup> siècle, dégradée par la lâcheté de Pierre de Médicis, un moment secouée par la révolution de Savonarole, elle ne s'éveillera que pour soutenir, en 1535, un glorieux siège contre Charles-Quint, qui, après l'avoir livrée de nouveau aux Médicis jusqu'en 1539, en fera ensuite le municipio principal de la Toscane, dont elle suivra dès

mocratique, ou plutôt bourgeoise, sous la direction des chefs des *sept arts* ou corporations, et d'un chef militaire, le podestat. Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'histoire florentine est marquée par la lutte entre le parti guelfe, ou démocratique, et la noblesse gibeline, qui, après avoir un instant triomphé par le génie de son chef Farinolo, succombe en 1267, grâce à



Plan de Florence.

l'intervention de Charles d'Anjou, et se trouve, par les réformes de Giano dello Bella, ex-élu du pouvoir politique. Au contraire, les guelfes établissent, de 1283 à 1293, un gouvernement équilibré entre les représentants de

la Laurentionne, rassemblé par Laurent de Médicis, où sont conservés, entre autres trésors, le manuscrit le plus ancien en date de Virgile, celui du Décaméron de Boccaccio, etc.; la bibliothèque Marcellienne, de 60.000 volumes; la bibliothèque Magliabecchiana, installée sous le







FLOT — FLOTTE

FLOT (n. m.) ... une des houppes ...

FLUTARD (n. m.) ... et l'humour politique ...

FLUTE (n. f.) ... Pierre Flote, le son français ...



Flotuel.

FLUTERNE (n. m.) ... du verbe fluter, garnir ...

FLOTMETRE (n. m.) ... de floter, et du gr. métron, mesure ...

FLOTOW (n. m.) ... Frédéric-Ferdinand-Adolphe, comte DE ...



Flotow.

FLÔTE (n. f.) ... T. V. F. T. T. ...

FLOTTABILITÉ (n. f.) ... Mar. Qualité une possède ...

FLOTTAGE (n. m.) ... France, et de flot par eau ...

FLOTTE (n. f.) ... signifi. anciennement, multitude ...

méniers d'eau ou paves d'eau, repoussent, en suivant le ...

Ce mode de flottage s'opère principalement pour les bois ...

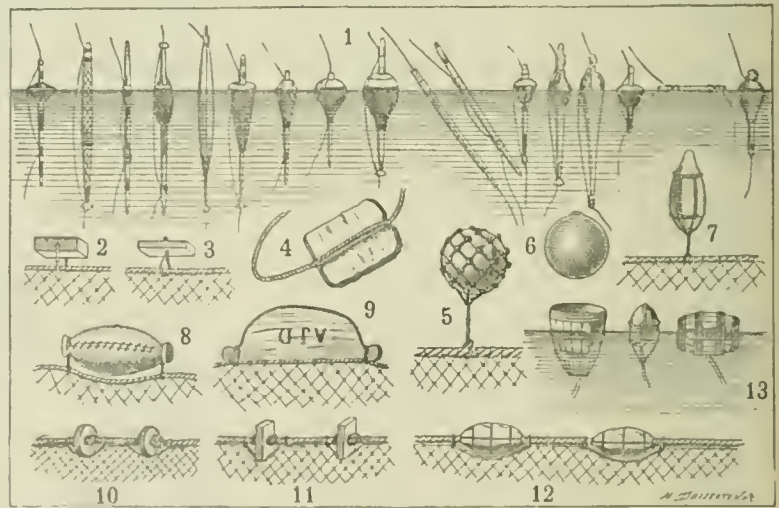


Flottage du bois.

longues perches liées entre elles par des rouettes ou haris, ...

Un coupon a environ 4 mètres de long, ce qui donne ...

FLOTTAISON (n. f.) ... rad. floter) n. f. Surface que découpe, ...



Flotte pêche : 1 Françaises et anglaises pour lignes à la main ...

ESVEL. Ligne de flottaison est toujours telle, que le volume séparé dans le ...

qui s'établit sous chacune d'elles. Cet équilibre peut être ...

FLOTTANT (n. m.) ANTE adj. Qui flotte, qui surnage ...

Des planches FLOTTANTES. — Qui est porté de côté et d'autre, qui ne reste pas fixe ...



D'après une nef équipée d'argent et flottant sur une mer du nième.

Blas. Se dit des navires qui semblent flotter sur les ondes ...

— Bot. Se dit des tiges, des rameaux et des feuilles des plantes qui flottent en suivant le cours de l'eau ...

— Fin. Dette flottante. Portion de la dette publique qui n'est pas consolidée ...

— Géogr. Iles flottantes, îles généralement formées de végétaux entrelacés ...

— Mar. Batteries flottantes, Anciens navires à fond plat, sans mâture ...

— Ornith. Se dit des plumes des oiseaux, quand elles sont composées de barbeles longues et flexibles ...

— Pêche. Ligne flottante, Ligne munie d'un bouchon ou flotte ...

— ALL. LITTÉR. Bâtons flottants, V. BÂTONS.

— ÉCVEL. Bours. Il arrive souvent qu'après une émission de rentes ...

— Physiq. Équilibre des corps flottants ou plongés, V. ÉQUILIBRE.

FLOTTARD (n. m.) (flo-tar) n. m. Flote. Elève de l'école navale.

FLOTTE (subst. verbal de flotter) n. f. Bonée ou barrique qui soutient un câble ...

— Pêch. Morceau de liège ou autre corps léger qui

l'on ajuste à une ligne ou à un filet, pour en maintenir une partie à fleur d'eau ...

Techn. Rondelle de fer battu que l'on place entre l'épaulement de l'essieu et la roue ...

— Arg. Pluie : Il tombe de la FLOTTE. Eau, en général : Piquer une tête dans la FLOTTE.

— Pop. Grand-quantité : Avoir une FLOTTE d'amis. Pension ou argent : La flotte est arrivée ...



FLOYER (Floyer), né à Hinters Staf...

FLOYON, commune du Nord, arrond. et à 11 kl...

FLUANTIMONIATE ou FLUOANTIMONIATE n. m.

FLUARSÉNATE ou FLUOARSÉNATE n. m. Chim.

FLUATATION n. f. du lat. fluere, écoulement n. f.

FLUCTUANT n. m. ANTE a. j. Pathol. Qui présente...

FLUCTUAT, NEC MERGITUR Il flotte sans être sub-

FLUCTUATION n. f. du lat. fluctuare, n. f. Physiq.

FLUCTUATION n. f. du lat. fluctuare, n. f. Physiq.

FLUCTUATION n. f. du lat. fluctuare, n. f. Physiq.

FLUCTUATION n. f. du lat. fluctuare, n. f. Physiq.

FLUCTUER (lat. fluctuare; de fluctus, flot v. n. Flotter.

FLUCTUEUX (lat. fluctuare; de fluctus, flot) adj.

FLUE (lat. f. Nappe fine, placée entre les deux ha-

FLUE le bienheureux Nicolas de, patriote et solitaire

FLUELA (lat. des Alpes suisses, dans les Grisons,

FLUELEN, commune de Suisse, canton d'Uri, près d'Al-

FLUELLITE n. f. du lat. fluere, hydraté naturel

FLUENCE n. f. du lat. fluere, n. f. Etat, mouve-

FLUENT n. m. ANTE n. f. du lat. fluere, n. f.

FLUENTE (lat. fluere; de fluere, n. f. du lat. fluere,

FLUER (lat. fluere; de fluere, n. f. du lat. fluere,

Te-ha So dit d'un papier peu ou point collé et qui

FLUET, ETTE (lat. fluere; de fluere, n. f. du lat. fluere,

FLUEURS (du lat. fluere, écoulement n. f. Ecoulement

FLUGEL (Gustave-Leberecht), orientaliste allemand, né

FLUIDE (du lat. fluidus; de fluere, couler) adj. Physiq.

FLUIDE (du lat. fluidus; de fluere, couler) adj. Physiq.

FLUIDE (du lat. fluidus; de fluere, couler) adj. Physiq.

FLUIDE (du lat. fluidus; de fluere, couler) adj. Physiq.

FLUIDE (du lat. fluidus; de fluere, couler) adj. Physiq.

FLUIDE (du lat. fluidus; de fluere, couler) adj. Physiq.

FLUIDE (du lat. fluidus; de fluere, couler) adj. Physiq.

FLUIDE (du lat. fluidus; de fluere, couler) adj. Physiq.

FLUIDEMENT adv. D'une manière fluide.

FLUIDIFIANT (fi-an), ANTE [rad. fluidifier] adj. Qui

FLUIDIFICATEUR, TRICE [rad. fluidifier] adj. Qui a la

FLUIDIFICATION n. f. du lat. fluidifier, n. f. Action de

FLUIDIFIER (du lat. fluidus, fluide, et facere, faire.

FLUIDITÉ n. f. Phys. Etat fluide: La FLUIDITÉ de l'eau,

reux, léger, transparent: Peintre qui a des tons d'une

FLUMET, comm. de la Savoie, arrond. et à 21 kilom.

FLUMINICOLA (du lat. flumen, inis, fleuve, et colere,

FLUMINIMAGGIORE, ville du roy. d'Italie (Sardaigno

FLUMS, ville de la Suisse (cant. de Saint-Gall), sur le

FLUNTERN, ancien village de Suisse (cant. de Zurich),

FLUOBARYTE n. f. Sulfate naturel de baryte. Variété

FLUOBASICÉRIE (lat. n. f. Nom donné par Beudant à

FLUOBENZINE (lat. n. f. Corps qui résulte de la substi-

FLUOBORATE n. m. Chim. V. FLUOSEL.

FLUOBORÉ adj. Se dit de l'un quelconque des composés

FLUOCÉRITE (lat. n. f. Fluorure naturel de cérium, dont

FLUOCÉRIUM n. m. Chim. Syn. de FLUOCÉRITE.

FLUOCHLOR n. m. Chim. Syn. de PYROCHLOR.

FLUOFLAVINE n. f. Composé C<sup>11</sup>H<sup>10</sup>As<sup>2</sup>, que l'on obtient

FLUOGERMANATE (jér) n. m. Sel dérivant de l'acide

FLUOGERMANIQUE (jér) adj. Se dit d'un acide GeF<sup>11</sup>J<sup>1</sup>

FLUOLITE n. f. Nom donné à un pectstein ou à une

FLUONIA, Mythol. Nom sous lequel les femmes invo-

FLUONIOBATE n. m. Chim. V. FLUOSEL.

FLUOR (du lat. fluere, écoulement) n. m. Chim. anc.

FLUOR (du lat. fluere, écoulement) n. m. Chim. anc.

FLUOR (du lat. fluere, écoulement) n. m. Chim. anc.

FLUOR (du lat. fluere, écoulement) n. m. Chim. anc.

FLUOR (du lat. fluere, écoulement) n. m. Chim. anc.

FLUOR (du lat. fluere, écoulement) n. m. Chim. anc.

FLUOR (du lat. fluere, écoulement) n. m. Chim. anc.



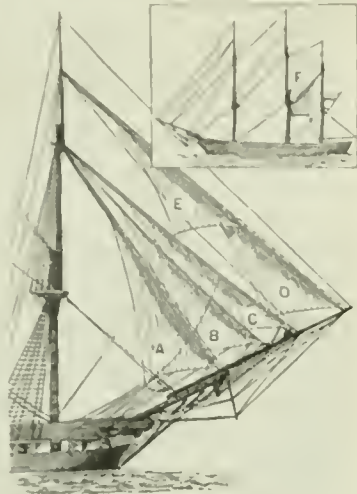




**FOC** m. d'ore, scanon ; suéd. *foc*, même sens n. m. V. le triangulaire, qui s'amure sur le beaupré ou les bords-d'hors de foc, se lisse le long d'une draille parallèle au étai, et se lorde du pont au moyen d'une écoute.

Par ext. Non donne à certaines voiles d'étai le *Foc d'artimon*. Voir à cet égard allait du grand mât au capelage de perroquet et de foc.

**Focs** (v. l.). Les focs portent des noms différents, suivant leur position sur le beaupré. En les énumérant dans l'ordre où ils sont placés, nous trouvons : le petit foc sur le beaupré, le grand foc sur le bout-d'hors de grand foc, le faux foc, le clinfoc sur la batonnelle de foc. Les grands clipper américains portent encore des focs supplémentaires. On hisse les focs au moyen d'une drisse, et ils coulisent le long de la draille au moyen de bagues de draille. Pour les serrer, on les bale bas et on les ferlo sur le mât au moyen de rabans de ferlage. Les focs de grande dimension ont une cargue ; généralement, on les bale bas.



A, petit foc; B, faux foc; C, grand foc; D, clinfoc; E, foc en l'air; F, foc d'artimon.

**FOCAL, ALE, AUX** (du lat. *focus*, foyer) adj. Physiq. Qui appartient au foyer des miroirs ou des lentilles. Distance focale, distance entre le centre optique et le foyer principal d'une lentille, et, en géométrie, distance entre les deux foyers d'une ellipse.

**FOCALE** (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Géom. Courbe ou surface qui joue, par rapport à un lieu géométrique de l'espace, un rôle analogue à celui des foyers par rapport aux courbes planes.

— **ENCYCL.** Les focales ont reçu de Darboux une définition très générale et très commode, qui est une généralisation de celle des foyers. On sait que les foyers des coniques sont les points réels des tangentes à ces courbes ayant pour coefficient angulaire  $\pm \sqrt{-1}$ , c'est-à-dire parallèles aux asymptotes du cercle. Cette propriété généralisée sert de définition aux foyers d'une courbe plane quelconque. Dans l'espace, les focales d'une surface se définissent d'une manière analogue. En menant les plans tangents de la surface parallèles à ceux du cône asymptote de la sphère, on forme ainsi une surface développable circonscrite à la proposée ; sur chacune des génératrices de cette surface il y aura un point réel. Les focales de la surface sont les courbes dont se compose le lieu de ces points réels. Ce sont des lignes doubles de la surface développable, car en chacun de leurs points réels il passe deux génératrices imaginaires conjuguées. Darboux appelle *foyer d'une surface* tout point d'une focale de cette surface et le définit ainsi : un point sphère ayant un double contact avec la surface.

Pour définir les focales d'une courbe, on fait passer par chaque tangente de la courbe un plan parallèle à un plan tangent du cône asymptote de la sphère. On a ainsi une surface développable qui admet pour ligne double la courbe proposée et d'autres lignes doubles qui sont les focales de la proposée. Il en résulte que les focales sont réciproques : si une courbe A est la focale d'une courbe B, réciproquement la courbe B est focale de la courbe A. De plus, si une courbe C est focale de deux courbes A et B, les deux courbes A et B sont focales l'une de l'autre. D'après cela, les focales d'une surface constituent un sorte de système conjugué dans lequel chacune a pour focales toutes les autres.

La définition de Darboux lui a permis d'annoncer simplement un théorème important, relatif aux systèmes orthogonaux : « Toutes les surfaces faisant partie d'un système orthogonal sont homofocales ».



A, focale.

**FOCALE** n. m. Sorte de cravate, portée par les soldats romains, tout à fait analogue à celle de coton bleu en usage dans l'armée française. Les armées romaines s'en servaient surtout dans les expéditions aux pays du Nord. On en voit la représentation sur les monuments de l'époque, tels que les colonnes Trajane et Antonine.

**FOCALISATION** n. f. — du lat. *focus*, foyer) n. f. Action de mettre au foyer d'un instrument optique les objets qu'on veut observer.

**FOCILE** (étymol. inconn.) n. m. Anat. anc. Chacun des deux os du bras et de la jambe. Grand focile, *Cubitus*, tibia ; Petit focile, *Radius*, péroné.

**FOCILLON** Adolphe-Jean, professeur et naturaliste français, né à Paris en 1823, mort en 1890. Préparateur des cours de sciences naturelles au Collège de France (1845-1875), et professeur de physique et de chimie au lycée Louis-le-Grand (1846-1868), il reçut la direction de l'École supérieure Colbert (1868), qu'il garda près de vingt ans. Focillon fut le disciple et le collaborateur de Le Play. Outre de nombreux ouvrages élémentaires, on lui doit : *Dictionnaire général des sciences théoriques et appliquées* (1864-1869), avec Privat-Deschaux, les *Grandes Inventions des temps modernes* (1885) ; le *Spectacle du ciel* (1888) ; etc.

**FOCIMÈTRE** (du lat. *focus*, foyer, et du gr. *mètron*, mesure) n. m. Photogr. Appareil inventé en 1816 par Claudet et destiné à constater l'existence et à déterminer le rapport du foyer physique et du foyer chimique dans les objets, ainsi que la distance focale des lentilles.

**FOCKÉE** (fo-ké) n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des anélidées, dont l'espèce type croît au cap de Bonne-Espérance.

**FOCOMÈTRE** n. m. Phot. Appareil imaginé par Silbermann et analogue au focimètre.

**FOCOT** (ko) n. m. Baume qui découle d'une espèce de peuplier, et qu'on appelle aussi FAUX TACAMAQUE.

**FOCSANI**, ville de Roumanie (Moldavie [départ. de Putna]), sur le Milcov, affluent du Putna ; 17.039 hab. Cour d'appel. Défaite par les Turcs des Autrichiens et des Russes coalisés (1<sup>er</sup> août 1789).

**FODERTY**, comm. d'Ecosse (comté de Ross et de Cromarty) ; 2.120 hab. Sources minérales.

**FODÈRE** (François-Emanuel), médecin français, né à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) en 1764, mort à Strasbourg en 1835. Il prit part à la campagne d'Italie ; il était chirurgien dans le corps d'armée du général Carteaux. Après avoir occupé des postes médicaux importants dans diverses villes, il fut nommé, en 1814, à Strasbourg, professeur de médecine légale, science qu'il avait presque créée. Il mourut aveugle et pauvre. La ville de Saint-Jean-de-Maurienne lui a élevé une statue en bronze. Son principal ouvrage est un *Traité de médecine légale et d'hygiène publique* (1815).

**FODOR** (Antoine), pianiste et compositeur hollandais, né à Veuloo en 1759, mort à Amsterdam en 1819. Vers 1790, Antoine Fodor alla se fixer à Amsterdam, où il devint chef d'orchestre de l'Opéra allemand et fut appelé à faire partie de l'Institut des Pays-Bas. C'est lui qui, dit-on, écrivit non seulement la musique, mais les paroles du premier opéra national hollandais : *Numa Pompilius*. Il a publié des concertos de piano, des sonates, des quatuors et des trios, etc.

**FODOR** (Josephine MAINVIELLE-), cantatrice, née à Paris en 1793. Elle fit son éducation musicale en Russie. Après s'être fait entendre à Stockholm et à Copenhague, elle se rendit à Paris, et se fit applaudir au Théâtre-Italien (1814), ainsi qu'à Londres. Elle alla ensuite à Venise et revint à Paris en 1819. Sa voix, comme son talent, étant alors dans toute sa splendeur, elle retrouva ses triomphes. En 1825, une altération de sa voix l'obligea à cesser ses représentations.

**FOE** (Daniel né) ou plus exactement **DEFOE**, écrivain politique et romancier anglais, né à Londres en 1660, mort à Moorfields en 1731. Il fut homme d'action autant qu'homme de lettres. Il prit une part active aux affaires du pays. Il fut l'un des plus chauds défenseurs de Monmouth, aux côtés duquel il combattit à Sedgemoor (1685), et mit sa plume au service de sa cause. Il publia plus de deux cents pamphlets et quelques poèmes politiques, entre autres : *the True-born Englishman* (1701) ; dans lequel il prit la défense de Guillaume III contre ceux qui qualifiaient ce roi d'étranger. Sous la reine Anne, il fut condamné à l'amende pour une brochure entendue à contre-pied ; on le mit au pilori, et on l'emprisonna pendant deux ans à Newgate. Lorsqu'il fut libre, il fonda sa *Review*, qui parut de 1704 à 1713. Ce périodique, où il prenait la défense des idées libérales, est un modèle des recueils de ce genre. Defoe fut encore arrêté en 1713 et mis au cachot. Lorsqu'il fut rendu à la liberté, il se retira enfin de la lutte politique. C'est alors qu'il écrivit le livre qui est son plus beau titre de gloire : *Robinson Crusoe* (1719), dont l'influence littéraire ne fut pas moindre : on n'y trouvait rien de romanesque, rien d'artificiel ; c'était toute une révolution quand on pense aux romans à la Scudéry, qui florissaient alors en Angleterre. Ce chef-d'œuvre fut suivi de plusieurs autres récits, parmi lesquels on peut citer : *le Capitaine Singleton* (1720) ; *Moll Flanders* (1721) ; *le Colonel Jack* (1722) ; *le Journal de la peste* (1722) ; *les Mémoires d'un cavalier* (1723) ; *Rozana* (1724) ; *le Capitaine Carleton* (1728). Malgré une production littéraire considérable, Defoe mourut dans la misère.



Daniel de Foe.

— **BIBLIOGR.** : William Minto, *Daniel Defoe* (Londres, 1887) ; Walter Wilson, *History of the life and times of D. Defoe* (Londres, 1830).

**FŒCULUM SAXONIA** n. m. Poudre alimentaire que l'on emploie coite dans du bouillon, et qui se compose d'un mélange intime de farine d'orge, de sucre, de cannelle et de pâte de froment, le tout additionné quelquefois de quinquina, de salsepareille, d'amandes ou de pistaches.

**FOËCY**, comm. du Cher, arrond. et à 24 kilom. de Bourges, sur l'Yèvre et le canal du Berry ; 1.694 hab. Ch. de f. Orléans. Manufacture de porcelaines.

**FOËHN** (foin) — du lat. *favonius*, même sens) n. m. En Suisse, Vent chaud du sud-est.

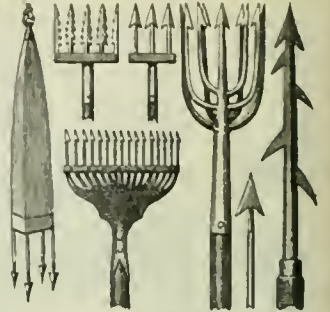
— **ENCYCL.** Météor. Nombrières sont les explications que l'on a données du foehn, vent sec et violent du sud-est, particulier à la Suisse, et qui présente cette singularité, descendant des sommets glacés de la montagne, d'apporter une notable chaleur au fond des vallées. (« Ni le bon Dieu le soleil doré, dit un adage suisse, ne peuvent rien contre la neige, si le foehn ne leur vient en aide ».)

**FŒHR** ou **FÖHR**, lle allemande de la mer du Nord, près de la côte occidentale du Slesvig ; 4.150 hab., sur une superficie de 72 kilom. carr. Ch.-l. Wyk. Pêche. Commerce d'œufs, de fromages et de bonneterie de laine.

**FŒHL** (Lr), comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Brieuc ; 1.488 hab.

**FELIX** (Jean-Jacques-Gaspard), juriconsulte français, né à Oberstein, près de Trèves, en 1791, mort à Paris en 1853. Avocat-avocat à Colliert (1814), il se livra à d'immenses recherches de législation comparée. Il se fixa à Paris en 1826, et fut naturalisé en 1829. Il fonda, en 1833, la *Revue étrangère de législation et d'économie politique*, qu'il dirigea d'abord seul, puis, à partir de 1840, avec la collaboration de Duvergier, Valette, Laferrière. La maladie arrêta sa publication en 1850. Felix a publié des articles, des consultations d'une science très étendue, mais d'une forme assez imparfaite. Son œuvre capitale est son *Traité de droit international privé* (1813), où il fait autorité sur la matière.

**FOËNE, FOËNE, FOËSNE** ou **FOUANNE** ou **FOUINE** (du lat. *fuscina*, fourche à trois dents) n. f. Harpon à plusieurs branches pointues et barbelées, emmanché à sa partie supérieure, de 2 mètres à 2<sup>m</sup>.50, et garni quelquefois d'une grosse ligac dont on se sert pour harponner les gros poissons.



Foènes.

**FOËNE** ou **FËNUS** (*fē-nuss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères tétrébrants entomophages, famille des évaniidés, comprenant des formes élancées, à abdomen long et élargi vers l'extrémité avec grande tarière. (Les foènes, dont on connaît un quinzième d'espèces réparties sur le globe, sont représentés en France par le *fenus jaculator* ou *foène lancier*, parasite du *tripoxylon figulus*, et par le *fenus affectator*, parasite des osmies. Les foènes sont bruns, avec des taches rouges.)



Foène (gr. nat.).

**FOËNER** (change é en è devant une syllabe muette : *Je foène. Qu'ils foènent*) v. a. ou n. Pêcher à la foène.

**FŒNÉRATEUR** (*fē* — du lat. *fenator* ; de *fenus*, usure) n. m. Dr. rom. Individu qui, avant l'institution de la solde militaire, prêtait aux citoyens pauvres appelés sous les drapeaux la somme nécessaire à leur équipement.

— **ENCYCL.** Les emprunteurs remboursaient le *fœnérator* sur leur part de butin. S'ils étaient insolvables, le prêteur les adjugeait comme esclave au *fœnérator*. Ils recouvraient leur liberté quand ils avaient fourni par leur travail l'équivalent de leur dette. Plus tard, quand l'État subvint à l'équipement des soldats, les *fœnératores* prêtèrent à intérêt aux particuliers. Le prêt usuraire était d'ailleurs depuis longtemps connu à Rome. En principe, le prêt y était gratuit ; en fait, il était si onéreux que la loi des Douze Tables tenta de le ramener à 10 p. 100. En 413, à la suite de troubles occasionnés par les dettes, la loi *Genucia* supprima l'intérêt de l'argent. Elle ne fut guère appliquée, et, à partir de Sylla jusqu'à la fin de l'empire, le taux maximum fut porté à 1 p. 100 par mois. Le *fœnérator* qui prêtait à un taux plus élevé était, sous la république, frappé d'une amende égale au quadruple de la somme qu'il réclamait ; sous l'empire, il était noté d'infamie. L'Église prêcha l'illégitimité de l'intérêt de l'argent ; aussi Justinien abaissa-t-il le taux de moitié. L'intérêt fut même légalement supprimé dans l'empire d'Occident.

**FŒNESTE** (LES AVENTURES DU BARDON DE) [1617-1630], roman satirique d'Agrippa d'Aubigné. — L'ouvrage est conçu sous la forme d'un dialogue, dans lequel le baron de Fœneste, grand bâilleur gascon, raconte à son ami d'Enay, avec force fanfaronnades, les aventures qui lui sont arrivées à la cour. Le baron de Fœneste, comme son nom l'indique (il est tiré du gr. *phainesthai*), est surtout l'homme qui vent *paraitre* ; il représente les hobeaux ambitieux qui vont à la cour conquérir une situation brillante et reviennent souvent les mains vides. Au contraire, Enay (du gr. *enai*, être) est l'homme des réalités et de la vertu rassise, qui a le bon sens de rester paisiblement dans ses terres et qui ne s'en trouve que mieux. Il est bon d'ajouter que d'Aubigné fait de Fœneste un catholique, et d'Enay un protestant. Dans ce livre, où l'on trouve des attaques violentes ou des plaisanteries caustiques contre les courtisans, contre l'Église romaine, contre les moines, mêlées à des discussions religieuses ou politiques, la finesse, la verve, l'ardeur du pamphlétaire se prêtent un mutuel appui.

**FOËNEUR** n. m. Homme spécialement chargé, à bord d'un bateau, de foéner les gros poissons.

**FŒNUM GRECUM** n. m. Bot. Syn. scient. du FENUGREC.

**FŒNUM HABET IN CORNU** (*Il n du foin aux cornes*) (Horace, sat. iv, liv. I<sup>er</sup>, v. 34). Allusion à l'usage qu'avaient les bouviers romains de mettre une botte de foin sur les cornes des taureaux dangereux ; d'où ce proverbe pour signaler un homme méchant. Horace l'emploie en parlant du poète satirique.

**FÖRSTER** ou **FÖRSTER** (Charles-Auguste), poète et littérateur allemand, né à Naumbourg (Saxe) en 1784, mort à Dresde en 1841. Ses principaux écrits sont : *Poesira* (1818-1819) ; *Choix de poesira lyriques* (1821) ; la *Vie artistique de Raphaël* (1827) ; *Esquisse d'une histoire universelle de la littérature* (1827-1830). Förster a achevé la publication de la *Bibliothèque des poètes allemands du xviii siècle*, commencée par Müller. Ses *Poesira posthumes* ont été publiées par Tieck (1842). — Sa femme, M<sup>lle</sup> Louise Förster, morte à Dresde en 1877, a fait paraître son *Esquisse biographique et littéraire sur la vie de Ch. Förster et sur son temps* (1846), ainsi que des nouvelles, publiées, pour la plupart, sous le pseudonyme d'ALEXIS LE VOYAGEUR. — Sa







FOIRAIL n. m. et FOIRAL n. m. En certaines parties de la France, un marché.

FOIRANDE n. f. Nom vulgaire de la merceriale. On dit aussi FOIROLLE, FOIROLE, FOIRONNE.

FOIRE n. f. Fête, solennité, n. f. Grand marché... Les fêtes sorties de leur caractère, qui se font dans un même lieu, ou plusieurs jours consécutifs.

Comm. Foire de respect. Temps accordé au commissionnaire pour payer les marchandises qu'il a vendues à crédit, et dont il s'est porté garant.

Loc. prov. La foire n'est pas sur le pont. Il n'y a rien de pressé... S'entendre comme larrons ou comme frères en foire.

Esycl. On distingue ordinairement deux genres de foires : les foires générales et les foires à bestiaux.

De nos jours, en France, les foires générales ont disparu, mais les amusements qu'on y trouvait ont survécu, et dans chacune de nos villes, à l'époque de la foire annuelle, on voit s'installer des cirques, des ménageries, des musées de cire, etc.

Les questions relatives à l'établissement, à la suppression ou aux changements des foires sont de la compétence des conseils municipaux, mais seulement en premier ressort.

Les communes font généralement payer, pour les places qu'elles laissent occuper dans les foires, des droits dits droits de place, dont le tarif, délibéré par le conseil municipal, est soumis à l'approbation du préfet.

C'est dans une foire que le possesseur actuel d'une chose perdue ou volée l'a achetée, le propriétaire original ne peut se la faire rendre qu'en lui rembourasant le prix qu'elle lui a coûté.

Les foires sont susceptibles de change ou billets à ordre payable en foire, et sous la veille du jour fixé pour la clôture de la foire, ou le jour de la foire, si elle ne dure qu'un jour.

Les premiers peintres qui s'essayèrent en ce genre au XIIIe siècle au regard du temps, en introduisant dans leurs compositions un épisode religieux.

Le genre du change ou billets à ordre payable en foire, et sous la veille du jour fixé pour la clôture de la foire, ou le jour de la foire, si elle ne dure qu'un jour.

Les communes font généralement payer, pour les places qu'elles laissent occuper dans les foires, des droits dits droits de place, dont le tarif, délibéré par le conseil municipal, est soumis à l'approbation du préfet.

C'est dans une foire que le possesseur actuel d'une chose perdue ou volée l'a achetée, le propriétaire original ne peut se la faire rendre qu'en lui rembourasant le prix qu'elle lui a coûté.

Les foires sont susceptibles de change ou billets à ordre payable en foire, et sous la veille du jour fixé pour la clôture de la foire, ou le jour de la foire, si elle ne dure qu'un jour.

Les premiers peintres qui s'essayèrent en ce genre au XIIIe siècle au regard du temps, en introduisant dans leurs compositions un épisode religieux.

Le genre du change ou billets à ordre payable en foire, et sous la veille du jour fixé pour la clôture de la foire, ou le jour de la foire, si elle ne dure qu'un jour.

Les communes font généralement payer, pour les places qu'elles laissent occuper dans les foires, des droits dits droits de place, dont le tarif, délibéré par le conseil municipal, est soumis à l'approbation du préfet.

C'est dans une foire que le possesseur actuel d'une chose perdue ou volée l'a achetée, le propriétaire original ne peut se la faire rendre qu'en lui rembourasant le prix qu'elle lui a coûté.

Les foires sont susceptibles de change ou billets à ordre payable en foire, et sous la veille du jour fixé pour la clôture de la foire, ou le jour de la foire, si elle ne dure qu'un jour.

vieil, nous montre la Foire de Vesoul. Des Foires de village ont été gravées par Cochon d'après Fr. Boucher, par Descaumont d'après Taunay, et par A.-P. Bargas. Boucher a peint une Foire en Chine (Besançon).

Foire (THÉÂTRES DE LA). On peut comprendre sous ce nom générique différentes sortes de spectacles qui figurent pendant près de deux siècles dans les célèbres foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent à Paris.

En 1671, Dominique de La Mornand, sieur de La Grille, ouvrit sur la foire Saint-Germain le théâtre des Bamboches, où le jeu des marionnettes était accompagné de couplets.

En 1697, la foire Saint-Germain comptait les trois troupes des frères Allard (qui allaient jouer à la cour), de Maurice et de Bertrand.

Ils répondirent par l'ingénieuse invention des pièces à la muelle. L'auteur faisait les gestes, l'orchestre jouait un air, et le public chantait en chœur les couplets écrits en grosses lettres sur des pancartes.

Dont, Philidor et Monsigny. Vers 1721, une impulsion nouvelle fut donnée à l'Opéra-Comique de la Foire, dont le privilège appartint successivement à Honoré, à Pouteau (1727), à de Vienne (1732), à Monnet (1743), à Berger, puis après une nouvelle suppression, de 1745 à 1752, derechef à Jean Monnet (1752).

Le privilège de donner des pièces mêlées de chant. D'excellents auteurs travaillèrent pour le théâtre de la Foire. Le Sage composa, avec Dominique et Fuselier, plus de cent petites pièces.

Deux jeunes personnes vont faire leur entrée dans le monde, c'est-à-dire dans la Foire aux vanités.

Le genre du change ou billets à ordre payable en foire, et sous la veille du jour fixé pour la clôture de la foire, ou le jour de la foire, si elle ne dure qu'un jour.

Les communes font généralement payer, pour les places qu'elles laissent occuper dans les foires, des droits dits droits de place, dont le tarif, délibéré par le conseil municipal, est soumis à l'approbation du préfet.

C'est dans une foire que le possesseur actuel d'une chose perdue ou volée l'a achetée, le propriétaire original ne peut se la faire rendre qu'en lui rembourasant le prix qu'elle lui a coûté.

Les foires sont susceptibles de change ou billets à ordre payable en foire, et sous la veille du jour fixé pour la clôture de la foire, ou le jour de la foire, si elle ne dure qu'un jour.

Les premiers peintres qui s'essayèrent en ce genre au XIIIe siècle au regard du temps, en introduisant dans leurs compositions un épisode religieux.

Le genre du change ou billets à ordre payable en foire, et sous la veille du jour fixé pour la clôture de la foire, ou le jour de la foire, si elle ne dure qu'un jour.

Les communes font généralement payer, pour les places qu'elles laissent occuper dans les foires, des droits dits droits de place, dont le tarif, délibéré par le conseil municipal, est soumis à l'approbation du préfet.

C'est dans une foire que le possesseur actuel d'une chose perdue ou volée l'a achetée, le propriétaire original ne peut se la faire rendre qu'en lui rembourasant le prix qu'elle lui a coûté.

Les foires sont susceptibles de change ou billets à ordre payable en foire, et sous la veille du jour fixé pour la clôture de la foire, ou le jour de la foire, si elle ne dure qu'un jour.

Trav. publ. Terrain foireux, Terrain qui s'éboule quand on y pratique une tranchée.

FOIROLE d. f. Bot. Syn. de FOIRANDE.

FOIRON d. m. Arg. Derrière.

FOIS (foi — du lat. vires, qui signifie proprement, place, tour, changement) n. f. Chacun des cas où un fait a lieu : Le cuir des petits enfants bat de 150 à 140 fois par minute.

Par exagéré. Ce mot se joint à un adjectif de nombre excessif, et indique alors avec lui une répétition très fréquente de l'action.

Loc. div. Cette fois, Dans cette circonstance, à ce coup. D'autres fois, Dans d'autres circonstances.

Un certain jour. — Dans un temps passé ou futur, qu'on s'abstient de déterminer : Il y avait une fois un roi et une reine. — A une époque à partir de laquelle commença une action on un état : Bien des femmes plus fières que tendres.

Une fois, deux fois, trois fois, Dans les ventes aux enchères, Dernière sommation avant l'adjudication. — A passé dans le langage courant : Ah ça! une fois, dix x fois, voulez-vous reprendre votre médecine? (Chamfort.)

Loc. adv. Par fois, Dans quelques circonstances, quelquefois. (S'écrit aujourd'hui, le plus souvent en un seul mot.)

Loc. prov. Vu une fois, en cent fois. Signifie que le monde est porté à croire qu'une personne qui a fait une mauvaise action en a l'habitude.

FOISON (du lat. fusio, effusion, abondance) n. f. Extrême abondance, très grande quantité : Pour le moindre emploi, il y a foison de postulants.

Loc. adv. A foison, A profusion, en quantité très considérable.

FOISONNEMENT (zo-fo-nan — rad. foison) n. m. Techn. Augmentation en volume d'un corps qui change d'état.

Encycl. Techn. On emploie généralement ce mot pour désigner l'accroissement de volume de la terre extraite d'une fouille et de la chaux vive que l'on éteint avec de l'eau.

FOISONNEMENT (zo-fo-nan — rad. foison) n. m. Techn. Augmentation en volume d'un corps qui change d'état.

Encycl. Techn. On emploie généralement ce mot pour désigner l'accroissement de volume de la terre extraite d'une fouille et de la chaux vive que l'on éteint avec de l'eau.

FOISONNEMENT (zo-fo-nan — rad. foison) n. m. Techn. Augmentation en volume d'un corps qui change d'état.

Encycl. Techn. On emploie généralement ce mot pour désigner l'accroissement de volume de la terre extraite d'une fouille et de la chaux vive que l'on éteint avec de l'eau.

FOISONNEMENT (zo-fo-nan — rad. foison) n. m. Techn. Augmentation en volume d'un corps qui change d'état.

FOISONNEMENT (zo-fo-nan — rad. foison) n. m. Techn. Augmentation en volume d'un corps qui change d'état.

FOISONNEMENT (zo-fo-nan — rad. foison) n. m. Techn. Augmentation en volume d'un corps qui change d'état.

FOISONNEMENT (zo-fo-nan — rad. foison) n. m. Techn. Augmentation en volume d'un corps qui change d'état.

FOISONNEMENT (zo-fo-nan — rad. foison) n. m. Techn. Augmentation en volume d'un corps qui change d'état.

FOISONNEMENT (zo-fo-nan — rad. foison) n. m. Techn. Augmentation en volume d'un corps qui change d'état.

FOISONNEMENT (zo-fo-nan — rad. foison) n. m. Techn. Augmentation en volume d'un corps qui change d'état.



















**FONGIVORE** *ju* — du lat. *fungus*, champignon, et *vorare*, d. *vorare* ad. Zool. Qui vit dans la substance des champignons.

**FONGOÏDE** du lat. *fungus*, champignon, et du gr. *eidos*, a. *gr.* Hist. nat. Qui ressemble à un champignon. — Mét. Qui a la forme d'un fungus.

**FONGOLOGISTE** *ist* — du lat. *fungus*, champignon, et du gr. *logos*, discours n. m. Naturaliste qui a écrit des traités sur les champignons, ou qui s'occupe spécialement de l'étude des champignons. || On dit mieux MYCOLOGISTE.

**FONGOSITÉ** *rad.* *fungus* n. f. Méd. Qualité de ce qui est fongueux, croissance fongueuse : Les FONGOSITÉS s'apposent à la cicatrisation.

**FONG-SI** ou **FONSI**, Géogr. V. FOU-SI-YAMA

**FONGUEUX** *ghé*, **EUSE** du lat. *fungus*, champignon a. *gr.* Hist. nat. Se dit d'un tissu épais, coriace et élastique, semblable à ce qui est des champignons.

— Méd. Qui est de la nature des fungus : *Chairs FONGUEUSES*, *Tumeurs FONGUEUSES*, *L'ulcère FONGUEUX*.

**FONGUEUR**, *rad.* Une plume ou un ulcère sont *fongueux* lorsque la production de bourgeons charnus est très abondante et dans une ou plusieurs petites élévations qui s'isolent, vivent indépendantes, et sont un obstacle véritable à la cicatrisation. Le état fongueux se rencontre, soit dans les plaies simples, soit dans les ulcères communs, soit enfin dans les ulcères syphilitiques. Quello que soit la cause occasionnelle des ulcères fongueux, la cause efficiente semble être identique dans tous les cas : elle dépend de l'état de débilité du sujet. Un traitement réparateur n'a pas toujours un effet immédiat ; mais on active la cicatrisation par le curage de la plaie ou, plus simplement, par des cautérisations souvent répétées au nitrate d'argent.

**FONGUS** ou **FUNGUS** (*fon-guss* — mot lat. signif. *champignon*) n. m. Chr. Excroissance molle, baveuse, spongieuse, qui s'élève sur la peau, sur une membrane, particulièrement au bord des lèvres d'une plaie : Les FONGUS peuvent se développer dans l'épaisseur de nos parties, sans qu'il y ait d'ulcération à l'intérieur. (Breschet.)

— Art vétér. Portion de l'uvée, qui passe de la chambre postérieure de l'œil dans la chambre intérieure, et forme de petites pelotes au bord de la pupille.

— **ENCYCL.** Chr. On connaît le fungus de la mamelle, du testicule, du rectum et celui de la dure-mère. Le fungus de la mamelle ne s'applique, à proprement parler, qu'à des terminaisons de tumeurs différentes : cancer encéphalofite et adénome. Ces tumeurs, par distension de la peau, amènent souvent un sphacèle, à la suite duquel la production, désormais sans obstacle, trouvera à travers cette ouverture un champ de développement très libre. Cette expansion de l'adénome ou du cancer à travers une ouverture accidentelle à la peau est ce que l'on appelle le fungus fungus bénin. Si ce fungus est pédiculé, on a affaire à un adénome bénin, que l'extirpation guérira ; sinon, on doit penser au cancer (fungus malin). On retrouve également, dans le testicule, ces deux variétés de fungus bénin et de fungus malin ; mais le fungus bénin ne correspond plus, comme au sein, au fungus adénoïde. Quand le fungus est peu douloureux, qu'il n'y a pas cachexie, il est bénin ; il est indiqué de pratiquer rapidement l'ablation de la tumeur. Quand, au contraire, le fungus est de nature maligne, si l'opération n'ajoute aucune gravité à l'état du patient, elle ne doit être suivie d'aucun résultat durable.

Les fungus de la dure-mère sont presque toujours des tumeurs encéphalofides dont l'origine est tantôt intracranienne et tantôt extracranienne. Dans le premier cas, c'est en marchant de dedans en dehors qu'elles perforent les os du crâne ; dans le second, c'est de dehors en dedans. Leur nature cancéreuse en fait des lésions incurables.

**FONLAK**, bourg d'Autro-Hongrie (Hongrie), comitat de Temesvar, près de la Maros ; 2.400 hab.

**FONNI**, bourg du roy. d'Italie (Ile de Sardaigne [prov. de Sassari] ; 3.826 hab. Fabrication de tapis et de couvertures. Nombreux *nuraghi* aux environs.

**FONNEUSE** *o. f.* Techn. Syn. de FONCIÈRE.

**FONS**, mot latin qui signifie *fontaine, source*, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms géographiques : Fons *Bellaqueus*, Fontainebleau ; Fons *Ebraldus*, Fontevault ; Fons *Padrix*, Paderborn ; Fons *Rapidus*, Fontarabie ; etc.

**FONS TRAJANUS** (*Fontaine de Trajan*), nom d'une des stations romaines sur la route de Copios à Myos-Hermos, entre le Nil et la mer Rouge, dans l'Ouady. Elle fut bâtie sous Trajan, pour faciliter l'exploitation des mines de porphyre. Ruines d'un temple.

**FONSAGRADA**, comm. d'Espagne (Galice [prov. de Lugo] ; 16.419 hab. Moulins à farine ; métiers à tisser.

**FONSECA** (*ouler or*), vaste baie formée par l'océan Pacifique dans le territoire de la république du Nicaragua.

**FONSECA** Jean-Rodrigue *ns*, homme d'Etat et prélat espagnol, né à Toro en 1451, mort à Burgos en 1524. Tour à tour doyen de Séville, évêque de Badajoz, du Cordoue, de Burgos, archevêque de Rosana, chargé de missions diplomatiques, ministre d'Isabelle, il exerça une grande influence sur les affaires de son pays. C'était un homme violent. Il s'opposa à l'expédition de Christophe Colomb, et le poursuivit constamment de son hostilité. Il ne se montra pas moins opposé aux projets de Las Casas, défenseur des Indiens opprimés.

**FONSECA** Pedro *da*, jésuite et philosophe portugais, né à Cortezada, près de Crato, en 1528, mort en 1599. Il se livra à l'enseignement avec un tel éclat qu'il reçut le surnom d'*Aristote portugais*. Mercuriano, du général de l'ordre des jésuites, le choisit comme assistant et l'emmena à Rome. Fonseca devint, dans la suite, visiteur de la province de Portugal, et fut chargé par Grégoire XIII d'affaires de la plus haute importance. On a de lui : *Institutiones dialecticarum libri VIII* 1564 ; *Commentaria in libros metaphysicorum Aristotelis Stagiritæ*, ouvrage réimprimé à Strasbourg (1591). Fonseca avait donné le nom de science moyenne à une méthode par laquelle il entendait concilier le libre arbitre et la prédestination.

**FONSECA SOARES** (Antonio *da*), prédicateur portugais de l'ordre de Saint-François, né à Vidigueira en 1631, mort à Varatojo en 1682. Soldat, il fut poursuivi pour bo-

micide et dut fuir au Brésil. Là, il fit vœu de prendre l'habit de franciscain, et rentra ensuite en Portugal. Il fut admis au couvent des franciscains d'Évora (1662), sous le nom de *fra Antonio das Chagas* (frère Antoine des Pluies de Jésus), et se consacra à la prédication populaire. Pendant dix-huit ans, il parcourut le Portugal et les deux Castilles, opérant partout de nombreuses conversions. Il mourut vénéré comme un saint.

**FONSECA** Eléonore PIMENTEL, marquise DE, née à Naples en 1768, morte en 1799. Adonnée à l'étude des sciences sous la direction de Spallanzani, mariée, en 1784, au marquis de Fonseca, elle fut introduite à la cour de Ferdinand IV et de Marie-Caroline. Elle y plut par son esprit et sa beauté, et devint dame d'honneur de la reine ; mais elle tomba bientôt en disgrâce, pour avoir critiqué la conduite de la reine. Elle embrassa, en 1789, les principes de la Révolution avec enthousiasme, et son salon, à Naples, devint le centre de ralliement des libéraux et un foyer d'opposition contre la cour. Après l'entrée des Français à Naples (1799) et la fondation de la république Parthénopeenne, elle contribua pour beaucoup à gagner des partisans au nouveau régime. Après le rappel de Championnet et le retour de Ferdinand IV, marqué par de terribles représailles, la marquise de Fonseca fut poursuivie. Accusée d'avoir trahi la dynastie, elle fut condamnée à mort, et exécutée. Le roi, dit-on, aurait voulu l'épargner ; mais la reine Marie-Caroline ne permit pas qu'elle échappât à son sort.

**FONSECA** (Antonio-Manoel *da*), peintre portugais, né à Lisbonne en 1795, mort en 1893. Nommé peintre du roi en 1830, il devint peu après professeur à l'Académie des beaux-arts de Lisbonne, et fut élu, en 1852, membre correspondant de l'Académie des beaux-arts de Paris. Il s'est particulièrement adonné à la peinture historique et au portrait. Il y a donné les preuves d'un talent sérieux et estimable. Parmi ses meilleurs tableaux, nous citerons : *Enée sauvant son père Anchise*, *la Mort d'Albuquerque*, *Jésus-Christ au milieu des docteurs* (1855) ; les portraits du roi Pedro V, du roi dom Ferdinand, du duc de Porto et le portrait équestre de dom Auguste (1867).

**FONSECA** (Manuel-Deodoro *da*), général et homme politique brésilien, né à Alagoas en 1827, mort à Rio-Jacairo en 1892. — Fils d'un lieutenant-colonel de l'armée brésilienne, il passa par l'école militaire de Rio, et se distingua pendant les guerres contre le Paraguay et l'Uruguay. Blessé à Itororo, colonel en 1869, général en 1874, il était gouverneur de la province de Rio Grande do Sul. Quand s'organisa, sous le ministère Cotegipe, l'agitation en faveur des droits politiques des officiers, qui devait aboutir à la révolution de 1891. Relevé, en raison de son attitude, de son commandement, il signa avec le général Pelotas, le manifeste du 14 mai 1887, qui assura sa popularité dans

l'armée. Il était sur la frontière du Mato-Grosso quand se produisit la crise ministérielle de juin 1889, et les élections qui donnèrent la majorité aux libéraux. Rappelé à Rio, il prenait, le 15 novembre, la tête du mouvement insurrectionnel qui devait réussir grâce à la trahison du général du gouvernement Almeida Barreto. Président du gouvernement provisoire, da Fonseca proclama la république, dont il était élu président le 25 février 1890. Mais, très autoritaire, il crut devoir, quelques mois après, dissoudre le congrès, et cette tentative de coup d'Etat ayant échoué, il dut résigner ses fonctions, et vécut depuis lors dans un isolement volontaire.

**FONSECA BENEVIDES** (François *de*), physicien portugais, né à Lisbonne en 1835. Entré dans la marine en 1851, il fut nommé professeur de physique à l'Institut industriel en 1854, et professeur de mécanique et d'artillerie à l'École navale de Lisbonne l'année suivante. Membre de l'Académie de Lisbonne depuis 1866, il a fondé le musée industriel de cette ville. On lui doit les ouvrages suivants : *Cours d'artillerie* (1858) ; *Traité élémentaire de physique* (1863-1868) ; *Traité élémentaire de l'électricité et du magnétisme* (1868) ; *Principes d'optique* (1868) ; *Éléments de balistique* (1872) ; *Physique moderne* (1880), et des mémoires en français et en portugais ; enfin, dans un autre ordre de connaissances, une *Histoire des reines de Portugal* (1878-1879).

**FONSOIR** n. m. Mar. Syn. de FONÇOIR.

**FONSSAGRIVES** (Jean-Baptiste), médecin français, né à Limoges en 1823, mort à Auray en 1884. D'abord médecin de la marine, il professa la thérapeutique et ensuite la pathologie interne à l'école de Brest. Il quitta la marine en 1864 pour devenir professeur d'hygiène et de thérapeutique à Montpellier. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages techniques et des œuvres de vulgarisation animées des sentiments moraux les plus élevés. Citons, entre autres : *Traité d'hygiène navale* (1856), couronné par l'Institut ; *De la régénération physique de l'espèce humaine par l'hygiène de la famille* (1867) ; *Traité de thérapeutique* (1878), qui obtint de l'Académie de médecine le prix Desportes.

**FONTAINE** (*tèn* — bas lat. *fontana* ; du lat. *fons, fontis, source*) n. f. Source d'eau vive : *L'eau de fontaine* contient moins de chaux que l'eau de FONTAINE ou de puits.

— Vaisseau de ménage dans lequel on conserve l'eau destinée aux usages domestiques : *L'eau de fontaine de grès*. || Grand vase d'orfèvrerie qui on placait, au moyen âge, au milieu de la table, et qui contenait du vin, de l'hypocras et d'autres liqueurs.

— Construction préparée pour donner issue à des eaux et souvent accompagnée d'un bassin pour former réservoir : *Fontaine monumentale*. || *Fontaine publique*, Construction de ce genre placée sur la voie publique. || *Fontaine*



Fontaine : 1. De route (xiv<sup>e</sup> s.) ; 2. De place publique (xv<sup>e</sup> s.) ; 3. De cuivre (xiv<sup>e</sup> s.) ; 4. De table (xv<sup>e</sup> s.) ; 5. En façade de Rouen (xv<sup>e</sup> s.) ; 6. De ménage ; 7, 8. De cour ; 9. Wallace ; 10. De square et de promenade (Paris) ; 11. Suisse (Fribourg).







1 gr. par lit. d'eau. Forte haite. Celle qui excède la limite ordinaire des caractères d'imprimerie.

— Es. Ver. Me. La fonte est une des trois variétés industrielles du fer. Ses caractéristiques sont un point de fusion relativement bas, 1 050° à 1 200° et un manque absolu de maladeuse.

— CLASSIFICATION. On peut diviser les fontes en trois grandes classes.

1. Les fontes de moulage, les plus carburées, les moins cassantes, les plus douces à travailler, employées surtout dans la fonderie.

a. Fontes truitées et fontes rubanées, mélange de fonte grise et de fonte blanche.

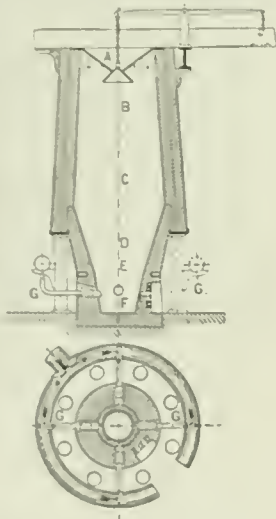
b. Fontes blanches ordinaires, très dures et cassantes, contenant seulement du carbone dissous.

3. Les fontes spéciales, employées comme addition dans les fonderies et les aciéries.

ACTION DES ÉLÉMENTS ÉTRANGERS SUR LA FONTE. Les plus nuisibles sont le soufre, les sulfures, surface rugueuse.

FABRICATION. La fonte n'est connue que depuis la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

Le haut fourneau est une tour en maçonnerie, cerclée ou blindée de tôle. Le plus souvent, la partie supérieure est portée sur colonnes.



Haut fourneau, coupe et plan (font. A, gueulard; B, cuve; C, ventre; D, étalage; E, ouvrage; F, creuset; G, tuyères).

Le décapage a pour objet de nettoyer les surfaces à émailler. On frotte les pièces avec de l'acide sulfurique étendu d'eau ou de l'acide chlorhydrique.

— Industrie. Fonte émaillée. Pour obtenir la fonte émaillée, on procède d'abord au décapage, puis, en second lieu, à la pose de l'enduit.

La première étape, qui est le fond ou assiette, se compose de sable, de borax et d'argile de potier.

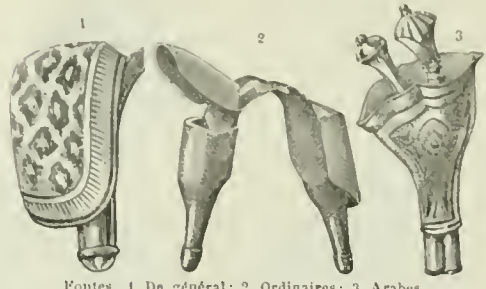
On commence par le fer, qui est le fond ou assiette, se compose de sable, de borax et d'argile de potier.

— Milit. Employée le plus souvent à la fabrication des boucliers de feu, la fonte avait l'inconvénient d'être cassante.

— Aujourd'hui, le mot fonte s'applique à un procédé usité surtout pour la fabrication des balles en plomb pur ou en

plomb pur par un alliage d'antimoine. L'opération s'effectue au moyen de moules construits de façon à obtenir à la fois toute une grappe de balles réunies par des jets au plomb fuge dans la rigole ou goulière.

FONTE (de l'ital. fonda, poche) n. f. Fourneau de gros



Fontes. 1. De général; 2. Ordinaires; 3. Arabes.

cuir, que l'on attache à l'arçon d'une selle pour y mettre un pistolet.

FONTE, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]), sur le Musone, affluent de la Brenta; 2.600 hab.

FONTEIUS (Marcus), administrateur romain du 1<sup>er</sup> s. avant notre ère. Successivement questeur, légat en Espagne (83), puis en Macédoine, gouverneur de la Gaule Narbonnaise (76-73), il fut poursuivi pour ses exactions dans ce dernier poste et décapité par Cicéron.

FONTENAY (François du VAL, marquis de), plus connu sous le nom de Fontenay-Mareuil, diplomate, historien, lieutenant général des armées du roi, né vers 1594, mort à Paris en 1665.

FONTENAY (Jules de), graveur français en pierres fines, que l'on a confondu à tort avec Coloré, né vers 1540 et mort aux galeries du Louvre en 1610.

FONTENAY (Jean-Baptiste, BELIN de), peintre français, né à Caen en 1653, mort à Paris en 1715. Il excellait à imiter l'éclat des fleurs, le velouté des fruits et la transparence de la rosée.

FONTENAY-AUX-ROSES, comm. de la Seine, arrond. et à 2 kilom. de Sceaux; 3.343 hab. (Fontenaisiens, cnes). Ch. de f. Orléans. Dans une situation pittoresque, au pied du fort de l'hâillon (162 m. d'altitude), dominaient le ravin profond dit la fosse Bazin.



Armes de Fontenay-le-Comte.

FONTENAY-LE-COMTE, ch.-l. d'arrond. de la Vendée, à 52 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur la Vendée, qui y devient navigable, dans la Plaine et à 6 kil. du Marais poitevin; 10.966 hab. (Fontenaisiens, cnes). Ch. de f. Etat. — Tribunal de 1<sup>re</sup> instance. Culture de chanvre; commerce de chevaux et de mulets, de blé, de bois, de chanvre. Carrosseries, chapellerie, corderie, corroiries, fabrique de galoches, minoterie, vannerie. Plusieurs monuments intéressants: l'église Notre-Dame (xv<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> s.).

FONTENAY-SOUS-BOIS, comm. de la Seine, arrond. et à 21 kilom. de Sceaux, sur la bisère nord du bois de Vincennes; 7.220 hab. Ch. de f. Est. Commerce de bois et charbon, culture maraîchère. Eglise du xiii<sup>e</sup> siècle.

FONTENAY-TRESIGNY, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 22 kilom. de Coulmiers, sur le plateau de Brié sur le ru de Breon, affluent de l'Yère; 1.512 hab. Ch. de f. Est. Pierres meulrières, vannerie.

FONTENELLE (Bernard Le BOYER de), né à Rouen en 1657, mort à Paris en 1757. Il était fils d'une sœur de

Cornelle. Au temps de Louis XIV, il compte déjà parmi les gens de lettres, collabora au « Mercure galant » (1777), écrivit des tragédies, comme Aspar, qui fut un chato (1681), et des opéras: Psyché, Bellérophon, des Dialogues des morts (1683), composé des pastorales en souvenir de Segrais, et, en souvenir de Voiture, les Lettres galantes du chevalier d'Her..... 1685. Il publia des Réflexions sur la poésie (1685), un Discours sur la nature de l'épique (1688), acquiert une réputation de critique et a le talent d'un journaliste, sinon original, du moins très curieux et très avisé.



Fontenelle.

De cœur sec et de bonne santé, inaccessible aux passions, il s'élevait par son esprit, il est loyal et droit, amable et correct; il est fidèle à ses amitiés. Il aime le monde, les lettres et les sciences, sans emportement et sans vanité; il exerce, avant Voltaire, une sorte de royauté littéraire, essayant, comme lui, de tous les genres, mais est moins redouté et plus aimé.

Au temps du ministère Fleury, il était au comble de sa renommée; très recherché du grand monde, et en particulier des femmes, il trônait dans les salons de M<sup>lle</sup> de Lambert et de Tencin. Il a publié, vers ce temps, les Éléments de la géométrie de l'infini (1727), et, plus tard, sur la fin de sa vie, la Théorie des tourbillons cartésiens (1752).

FONTENELLE (GRANGES de), compositeur français, né et mort à Villeneuve d'Agen (1769-1819). Il donna à l'Opéra un acte intitulé la Montagne ou la Fondation du temple de la Liberté (1793).

FONTENELLE (LA), comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 25 kilom. de Fougères, non loin du Couesnon; 1.043 hab.

FONTENIER n. m. Agent municipal, chargé du service et de la surveillance des fontaines publiques. Fabricant ou marchand de fontaines domestiques.

FONTENOY ou FONTENOY EN PUISAYE, comm. de l'Yonne, arrond. et à 24 kilom. d'Auxerre, sur un affluent de l'Ouanne; 688 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Tuileries. Obélisque érigé, en 1860, en mémoire de la bataille du 25 juin 811, qui se livra dans les environs, entre les fils de Louis le Débonnaire, et dans la quelle Lothaire fut vaincu par ses frères Charles le Chauve et Louis le Germanique.

FONTENOY, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. et judic. de Tournay, près de l'Escaut; 819 hab. Victoire des Français sur les armées anglaise, autrichienne et hollandaise alliées (11 mai 1745).

FONTENOY (BATAILLE DE), victoire française remportée le 11 mai 1745, pendant la guerre de succession d'Autriche, sur les troupes coalisées anglo-hollando-autrichiennes, par le maréchal de Saxe, que Louis XV et le Dauphin accompagnaient. Couvrait le siège de Tournay et appuyée à l'Escaut, l'armée française, forte d'environ 10.000 hommes, tenait, sur un front restreint de 1.200 mètres, les trois points en quercue: d'Antoin à droite, du bois de Barry à gauche, et de Fontenoy au centre, protégés des la veille par des retranchements de campagne.

les gardes-français, tirez les premiers! — Nous ne tirons jamais les premiers; tirez vous-mêmes! Décimés par le feu violent et bien dirigé des Anglais, les Français durent reculer. C'est alors que Maurice de Saxe, sur le conseil peut-être de Richelieu et de Lally, fit battre à coups de canon le front anglais, et jeta, l'instant d'après, sur ses flancs, la maison du roi et la brigade irlandaise. Bien concertée, l'attaque réussit à briser la colonne et décida du succès. L'armée coalisée perdit 9.000 hommes, sur 17.000 d'effectif, 40 canons, et toute la partie occidentale de la Belgique tomba entre les mains des Français.

Mais, dans la suite, de graves dissensions l'agitèrent. Au xv<sup>e</sup> siècle, les religieux de Fontevrauld tentèrent, à plusieurs reprises, de changer de règle. La paix fut momentanément rétablie par la réforme qu'introduisirent Marie de Bretagne, Anne d'Orléans et Renée de Bourbon, que favorisa le roi Louis XII et que Sixte IV approuva. Mais de nouvelles contestations s'élevèrent en 1621, qui nécessitèrent l'intervention des papes Grégoire XV et Urbain VIII, du roi et du parlement. Plusieurs princesses du sang royal portèrent le titre d'abbesses de Fontevrauld. Ne pouvaient être abbesses,

mi-sphère boréal; leur sporogone est latéral, leur coiffe entière et mitriforme. La fontinale incombustible (*fontinalis antipyrretica*), de la flore européenne, a des tiges longues de 1 à 2 décimètres, qui, dénuées à leur base, étendent plus haut leurs touffes terminales flottantes.

**FONTINETTE** (*net'*) n. f. Pop. Fille de mauvais vie.  
**FONTIS** n. m. Min. Syn. de FONDIS.

**FONTRAILLES** Louis d'ASTARAC, marquis DE, gentilhomme gascon, né au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, mort en 1677. D'après Tallemant des Reaux, il était bossu par devant et par derrière, et affligé d'une laideur excessive, mais doué d'une vive intelligence et d'une volonté de fer. Il s'est rendu célèbre par ses intrigues de cour et par le rôle actif qu'il a joué dans tous les complots contre Richelieu et Mazarin. Très attaché à Cinq-Mars, il lui servit d'intermédiaire auprès de Gaston d'Orléans et du duc de Bouillon, et alla en Espagne négocier avec Olivares ce traité secret, dont la découverte conduisit Cinq-Mars à l'échafaud. Fontrailles se déroba au châtiement en fuyant en Angleterre; il ne revint en France qu'après la mort du cardinal. Il fit partie de la cabale des Importants, se mêla aux émeutes de la Fronde et fut blessé à la journée des Barrières. On a de lui des Mémoires publiés en 1663.

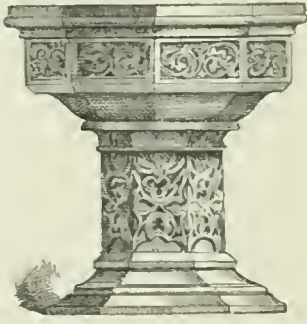
**FONTS** (*fon* — du lat. *fontes*, plur. de *fons*, *fontis*, fontaine) n. m. pl. Vaisseau contenant l'eau avec laquelle on baptise et au-dessus duquel on tient l'enfant pendant la cérémonie : **FONTS** baptismaux. || *Tenir un enfant sur les fonts*. En être le parrain ou la marraine. — Fig. et fam. *Tenir une personne sur les fonts*, l'interroger loquacement ou parler d'elle loquacement. || Pop. *Être sur les fonts de baptême*. Être engagé dans une mauvaise affaire.



Fonts baptismaux xiii<sup>e</sup> s.

— **ENCYCL.** Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, on donnait ordinairement le baptême par immersion. Aussi les fonts baptismaux étaient-ils des cuves larges et profondes, enfoncées dans le sol et presque toujours renfermées dans des édifices voisins de l'église. Vers le xi<sup>e</sup> siècle, l'usage de baptiser par infusion prévalut : on plaça alors les fonts dans les églises, près de l'entrée principale. Ils reçurent, au moyen âge, les formes les plus diverses.

Actuellement, les fonts se composent d'une cuve élevée à mi-hauteur d'homme et divisée en deux compartiments. Le premier contient l'eau baptismale; le second sert de piscine. Ils doivent être fermés par un couvercle, ou au moins par un voile nommé *conopée*, et séparés par une barrière de l'enceloto réservée aux fidèles.



Fonts baptismaux (xv<sup>e</sup> s.).

**Bénédiction des fonts.** Elle a lieu le samedi saint. L'officiant bénit solennellement l'eau baptismale, y mêle quelques gouttes de saint chrême, et y plonge à trois reprises le cierge pascal. La veille de la Pentecôte, la liturgie indique de nouveau cette cérémonie; elle est très ancienne, ainsi que les prières qui l'accompagnent.

**FONTURE** (rad. *fondre*) n. f. Mar. Diminution, disparition d'un banc de sable : Banc en FONTURE. (Peu us.)  
— Tech. Partie du métier à tricoter, composée par l'ensemble des espaces vides qui séparent les aiguilles. (Quand un métier contient deux jeux d'aiguilles, on dit que le métier est à double fonture.)

**FONVIELLE**, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 8 kilom. d'Arles; 2.541 hab. Mines de fer, carrières de pierre, dite « pierre d'Arles ». Sources d'eau chaude.

**FONVIELLE** (Bernard-François-Anne, dit le chevalier ns), littérateur, publiciste français, né à Toulouse en 1759, mort en 1837. Lorsque la Révolution éclata, il adopta les idées nouvelles, puis devint tout à coup un royaliste ardent, fit une active propagande antirévolutionnaire à Marseille, dans le Midi, à Lyon, où il fomenta l'insurrection de 1793, s'enfuit à l'étranger, revint à Toulon au pouvoir des Anglais, puis erra de nouveau à l'étranger et devint un agent secret de Louis XVIII. S'étant rallié au consulat, il obtint un emploi au ministère de la guerre, puis à la Banque de France, et se lança dans les affaires. Sous la Restauration, il devint traître à Paris, et mourut dans la misère. Outre des tragédies et des poésies médiocres, on lui doit de nombreux écrits, parmi lesquels nous nous bornerons à citer : *Mes mémoires sur la Révolution* (1824), et *Les Trois Fonvielle ramenés à leur honorable et invariable unité* (1825). On croit que Picard, dans son *Gil Blas de la Révolution*, a pris Fonvielle pour type du perquignier gascon *Gilbard de Quissac*.

**FONVIELLE** (Wilfrid ns), publiciste et savant français, né à Paris en 1821. Il professa pendant quelque temps les mathématiques, prit part à la révolution de 1848 et fut déporté en Algérie, après le coup d'Etat de 1851. De retour en France, il publia des brochures politiques, des ouvrages de science et de vulgarisation et s'occupa beaucoup d'aérostation. De ses nombreuses ascensions, plusieurs sont restées fameuses; il a inventé une souape imperméable. Parmi ses très nombreux ouvrages, nous citerons : *L'Homme fossile* (1865); *les Merveilles du monde invisible* (1865); *Eclairs et tonnerre* (1867); *Astronomie moderne* (1868); *la Conquête de l'air* (1874); *Aventures aériennes et expériences mémorables des grands aéronautes* (1876); *la Conquête du pôle nord* (1877); *le Glaçon du pôle* (1877); *Comment se font les miracles en dehors de l'Eglise* (1879);



Bataille de Fontenoy, d'après Horace Vernet.

**Fontenoy** (BATAILLE DE), tableau d'Horace Vernet (musée de Versailles). — Le maréchal de Saxe, à pied et tête nue, présente les trophées de la journée à Louis XV, à cheval et accompagné du Dauphin. Derrière le maréchal, le duc de Richelieu est à cheval, la tête nue et l'épée à la main. A droite, des soldats sont assis sous un arbre, et un vieil officier embrasse son fils, qui tient à la main une croix de Saint-Louis. A gauche sont groupés des prisonniers écossais et des blessés. Ce tableau, qui a été exposé au Salon de 1836, a été jugé avec une sévérité peut-être excessive par Gustave Planche. On ne sent pas dans ce tableau, il est vrai, l'horreur d'une bataille acharnée, mais le peintre l'a conçu comme une décoration aimée, où la facilité de sa main se reconnaît dans l'exécution, qui conserve quelque chose d'aisé et de coquet.

La *Bataille de Fontenoy* a été traitée par Ant. Benoist, dans une gravure exécutée peu de temps après la bataille, et par Andrieux, dans un tableau qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855.

**FONTENOY-LE-CHÂTEAU**, comm. des Vosges, arrond. et à 30 kilom. d'Épinal, sur le Cozey, l'une des deux branches mères de la Saône, dans une belle situation; 2.133 hab. Le pays est couvert de cerisiers; fabriques de kirsch, de moelles à aiguiser, de couverts, braderies, clouterie. Église du xv<sup>e</sup> siècle, avec tombeau de la princesse Yolande de Ligne. Sur la colline, ruines d'un château. Un hameau des *Molières*, maison où naquit le poète Gilbert.

**FONTENU** (Louis-François DE), archéologue français, né au château de Lilledon en Gâtinais en 1667, mort à Paris en 1759. Il accompagna le cardinal Janson à Rome en 1700. Reçu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1714, il publia, dans le recueil de cette compagnie, un assez grand nombre de mémoires élégamment écrits sur divers sujets de mythologie, sur des médailles, sur les lieux connus en France sous le nom de « camps de César », etc. On lui attribue une traduction de *Thaïs* et *Chariclée* (1727).

**FONTENY** (Jacques DE), auteur dramatique et poète français de la deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Il était membre d'une société des confrères de la Passion. On a de lui : *la Chaste Bergère*, pastorale en cinq actes et en vers (1578); *le Beau Berger*, autre pastorale (1587); ainsi que *la Galatée divinement délivrée*, en cinq actes et en vers; *Anagrammes et sonnets* (1606).

**FONTES AQUARUM** (*les Sources des eaux*), expression tirée du psanmo XLII, et que l'on emploie, presque toujours plaisamment, pour désigner (au figuré) une source abondante : *Les poètes à court d'idées cherchent quelquefois l'inspiration dans le Dictionnaire des rimes : FONTES AQUARUM.*

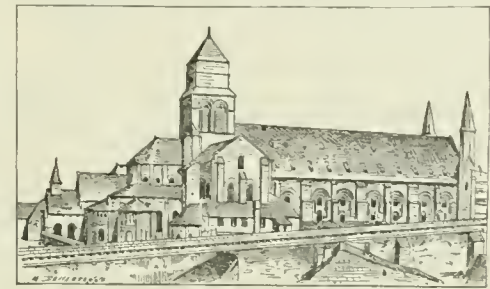
**FONTES**, comm. de l'Hérault, arrond. et à 32 kilom. de Béziers, près de la Boyne, affluent de l'Hérault; 901 hab. Fabriques d'eaux-de-vie, d'huile.

**FONTEVRAULD** (lat. *Fons Ebraaldi*), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 16 kilom. de Saumur, au milieu de la forêt de Fontevrauld; 2.853 hab. (*Fontevristes*.) Poterie, curderie, fabriques de toiles, de boutons, etc. Maison centrale de détention, établie dans l'ancienne abbaye.

**Fontevrauld** (ABBAYE DE). Fondée en 1099 par Robert d'Arbrissel, au milieu des friches, près de la *Fontaine-Ebrauld*. L'abbaye, d'abord simple agglomération de cabanes, comprit, avec un monastère d'hommes, trois monastères de femmes : le Grand-Moûtier pour les mères de chœur, la Madeleine pour les pécheresses converties, Saint-Lazare pour les lépreuses. Les religieux étaient soumis aux religieuses et devaient obéissance à l'abbesse. Les uns et les autres observaient la règle de saint Benoît. Les hommes portaient une tunique noire et un chaperon, auquel étaient attachées deux bandes de drap appelées *roberts*. L'habit des femmes était une robe blanche, avec une coule noire et un surplis de toile blanche.

A la mort de Robert d'Arbrissel (1117), l'abbaye de Fontevrauld renfermait, dit-on, 5.000 personnes. Approuvé par le pape Pascal II en 1106, le nouvel Institut s'étendit rapidement en Espagne, en France et en Angleterre.

d'ailleurs, d'après le texte de la règle, que des filles de haute naissance. Supprimé en 1790, l'ordre de Fontevrauld n'a pas été rétabli. Des immenses bâtiments de l'ancienne abbaye, il reste aujourd'hui l'église du Grand-Moûtier, édifice à



Abbaye de Fontevrauld.

coupoles du xiii<sup>e</sup> siècle, actuellement converti en prison, le cloître roman, la salle capitulaire et les cuisines. On conserve encore les statues tombales de Henri II et de Richard Cœur de Lion, rois d'Angleterre; d'Aliéonor de Guyenne, femme du premier, et d'Elisabeth, veuve de Jean sans Terre, qui avaient choisi Fontevrauld pour le lieu de leur sépulture.

**FONTEVRAULT** (Alcide), économiste français, né à l'île Maurice en 1822, mort à Paris en 1849. Esprit ouvert et curieux, il passa, en 1845, quelque temps près de Cobden. Il fut l'un des membres les plus dévoués de la Société d'économie politique. Il mourut du choléra. On a de lui : *Principes d'économie politique* (1849); une traduction des *Principes de Malthus*; etc.

**FONTRONDE**, abbaye de l'ordre de Cîteaux, diocèse de Narbonne, fondée à la fin du xi<sup>e</sup> siècle. Pierre de Castelnau, le cardinal Arnaud Novelli, le pape Benoît XII furent parmi ses abbés et ses moines. Cette abbaye, très riche, fut supprimée en 1791. Ses bâtiments sont en grande partie conservés.

**FONTGOMBAULT**, comm. de l'Indre, arrond. et à 8 kil. du Blanc, sur la Creuse; 401 hab. Ch. de f. Orléans. Pierre à bâtir; colonie agricole pénitentiaire, installée dans l'ancienne abbaye bénédictine fondée vers 1110. La basilique, restaurée, offre des parties antérieures dans la façade, le transept, le cheeur, les murs latéraux. Grottes et chapelle des premiers solitaires.

**FONTIBON**, ville des États-Unis de Colombie (Cundinamarca [départ. de Bogota]; 2.500 hab.

**FONTICULE** (du lat. médical *fonticulus*, dimin. de *fons*, *fontis*, fontaine) n. m. Chir. Petit canot, petit exutoire artificiel.

**FONTIGÈNES** (*jèn'* — du lat. *fons*, *fontis*, fontaine, et du gr. *gēnos*, naissance) adj. Surnom des muses et des nymphes protectrices des fontaines, des puits et des sources.

**FONTAL ALE, AUX** (du lat. *fontinalis*, même sens) adj. Relatif aux fontaines : *Mousse FONTINALE.*

— Géol. *Formations fontinales.* Se dit des formations dues au dépôt de matières que les eaux tenaient en suspension.

**FONFINALE** n. f. Bot. Genre de mousses, de la famille des bryacées. — **ENCYCL.** Les fontinales sont des mousses aquatiques et cespitueuses des régions tempérées et froides de l'hé-



Fontinale: a, capsule grosse.

Amédée Riman [1840, l'Électricité et les Ballons (1841), les Atomes, les Assemblées, les Villes (1842), les Dames de la France (1842), l'Épave des Indes (1843), les Affaires du pôle (1843), le Monde des atomes (1845), Histoire de la France (1845), le Pire et 1887, les Inducteurs (1887), le Pire et 1888, les Navires célèbres (1890), le Siège de Paris et le col de Suez (1895), les Ballons auvent (1897), etc.

Son frère, **ARTHUR de Fouville**, né à Paris en 1830, est entré dans le journalisme. Rédacteur de l'« Algérie nouvelle », il est un quel retentissant avec le général Youssouf, puis il retourna à Paris, collabora à divers journaux, dirigea l'« Akhbar » à Alger, réorganisa, en 1877, le « Journal officiel » du Tonkin, puis devint, en 1890, rédacteur en chef de la « Dépêche tunisienne ».

**FOUVILLE** (Luce de), journaliste, frère des précédents, né à Paris en 1843. Il collabora d'abord à l'« Algérie nouvelle », puis prit part à la campagne des Mille sous Garihaldi et à la guerre de la Sécession avec Clusoret. De retour en France, il fit partie de la rédaction de journaux français et étrangers, notamment de la « Marseille », où un article lui valut une condamnation à la prison (1869). Chargé, avec Victor Noir, par Pachel Groussot, de provoquer en duel le prince Pierre Bonaparte, il faillit être tué par le prince, qui frappa à mort Victor Noir d'un coup de revolver. Pendant le siège de Paris, il commanda le 114<sup>e</sup> bataillon, avec lequel il se distingua au plateau d'Avron et, après le 18 mars 1871, il se sépara des ultra-révolutionnaires. Depuis lors, il a fait peu parler de lui. Il a publié un drame, *Populus* (1873).

**FONZ**, ville d'Espagne (Aragon [prov. de Huesca]), près du Sosa, affluent du Cinca : 2 700 hab.

**FONZASO**, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Belluno]), sur le Cismona, affluent de la Brenta : 4.800 hab. Ch.-l. du circondario.

**FOOT** (*fou'* — mot angl. signif. pied) n. m. Métrol. Mesure de longueur anglaise, correspondant à l'ancien pied de roi français (0<sup>m</sup>,324).

**FOOTBALL** ou **FOOT-BALL** (*fou'-bol*) — mot composé de deux mots angl., dont le premier signifie pied, le second, ballon n. m. Sport national des Anglais, pratiqué exclusivement en hiver. Ballon avec lequel on le pratique.

— **ENCYCL.** On distingue deux sortes de football : le football Rugby et le football Association. Dans le premier, qui tire son nom de ce qu'il était pratiqué dans l'école de Rugby, le joueur a le droit de ramasser le ballon avec les mains et de courir en le portant. Dans le second, le joueur doit uniquement se servir de ses pieds ; l'usage des mains lui est interdit.

— **Rugby.** Le rugby se joue sur un terrain rectangulaire. Les dimensions extrêmes ne doivent pas dépasser (1) mètres de longueur, sur 70 mètres de largeur. Le champ de jeu est délimité par des lignes dites « de touche » et des lignes dites « de but » tracées perpendiculairement aux premières et à 50 mètres du milieu de celles-ci. Sur chaque ligne de but et à égale distance des lignes de touche s'élèvent deux poteaux plantés à 5<sup>m</sup>,50 l'un de l'autre et reliés à 3 mètres du sol par une barre transversale ; ce sont les buts. Il s'agit de faire passer le ballon de forme ovoïde par-dessus la barre entre les poteaux. Une partie se joue entre deux équipes de quinze joueurs, un gardien de but en arrière, quatre trois-quarts, deux demis, huit avant commandés par l'un d'entre eux ; elle dure 80 minutes, en deux mi-temps séparées par un repos de cinq minutes. Un arbitre, muni d'un sifflet, dirige la partie et l'arrête en cas d'infractions aux règles assez compliquées du jeu.

On peut faire un but de plusieurs manières, en portant le ballon en un point quelconque derrière la ligne de but adverse, ce qui constitue un essai, et de ne le droit de tenter un but. Un point quelconque placé sur le prolongement d'une perpendiculaire abaissée sur la ligne de but du point où l'essai a été marqué ; en laissant rouler le ballon à terre et en le voyant, lorsqu'il rebondit, directement avec le pied par-dessus la barre transversale d'un point quelconque du terrain, à la suite d'un coup franc — droit accordé à un joueur de placer le ballon à terre et d'essayer le but — accordé par l'arbitre en réparation d'une faute contre les règles imputable à l'équipe adverse.

Lo gain d'un essai vaut 3 points ; d'un but après un

essai, 2 points ; d'un but après un coup franc, 3 points ; de tout autre but, 1 point. L'équipe qui, à la fin du temps réglementaire, a le plus fort total, est victorieuse.

— **Association.** On joue à l'association sur un terrain rectangulaire, gazonné autant que possible — ce n'est pas cependant absolument nécessaire comme pour le rugby — dont les dimensions doivent être : longueur maximum 180 m., minimum 90 ; largeur maximum 90 mètres, minimum 45. Les grandes lignes se nomment « lignes de touche » ; les petites ; les lignes de but ». On divise le terrain en deux parties égales, parallèlement aux lignes de but. Au centre, on trace une circonférence de 10 mètres de rayon. Chaque but consiste en deux poteaux, plantés verticalement au milieu de la ligne de but ; ils sont espacés de 7<sup>m</sup>,30 et reliés à 2<sup>m</sup>,40 du sol par une traverse. Le ballon, de forme ronde, doit passer sous cette traverse entre les deux poteaux pour obtenir un but. Chaque équipe compte onze joueurs : un gardien de but, deux arrières, trois demis et cinq avant, dirigés par l'un d'eux nommé « capitaine ». Un match dure 90 minutes effectives, en deux mi-temps de 45 minutes, séparés par un repos de 5 à 10 minutes. Un arbitre, muni d'un sifflet, signale les fautes. Le camp qui, à l'issue de la partie, a le plus grand nombre de buts, est victorieux.

Aux États-Unis, se joue une sorte de football dont les règlements sont empruntés à ceux de l'association et du rugby. Les joueurs sont onze par équipe ; ils peuvent courir en portant le ballon. Les joueurs américains revêtent des costumes bizarres : culottes rembourrées, vestes huilées pour éviter les prises, protège-nez, protège-oreilles.

**FOOTBALLEUR** (*fou'-ba-leur*) n. m. Joueur de football.

**FOOTE** (Samuel), acteur et auteur comique anglais, surnommé le moderne Aristophane, né à Truro (Cornouailles) en 1720, mort à Douvres en 1777. Il fit représenter un grand nombre de pièces. Les plus connues sont : *le Mineur* (1760), *les Chevaliers* (1754) et *le Diable boiteux* (1768). Foote avait beaucoup de verve et beaucoup d'esprit. Malgré ces dons précieux, il ne parvint pas à faire œuvre durable ; il a cherché surtout à plaire au public de son temps ; aussi son répertoire est-il venu à l'oubli. Ses *Mémoires*, fort piquants, ont été publiés par W. Cooke (1805).

**FOOTE** (Andrew Hull), amiral américain, né à New-Haven (Connecticut) en 1806, mort à New-York en 1863. Il servit dans les croisières entreprises contre le piratisme dans la mer des Antilles ou la traite sur les côtes d'Afrique. Au début de la guerre sino-franco-anglaise, il se trouva à Canton, et il fut chargé de protéger les intérêts américains. Attaqué par les Chinois, il détruisit et prit les forts de Canton. Pendant la guerre de Sécession, Grant le désigna pour appuyer, avec une flottille de canonnières, ses entreprises du Tennessee et du Cumberland (1862). Foote détruisit toutes les canonnières sudistes.

**FOOTSCRAY**, ville d'Australie (Victoria [comté de Bourke]), sur le Salt Water et le Yarra-Yarra ; 16.620 hab. Carrière de pierre bleue ; nombreuses industries.

**FOPPENS** (Jean-François), historien et bibliographe belge, né à Bruxelles en 1689, mort à Malines en 1761. Il entra dans les ordres, et fut successivement chanoine et professeur de théologie à Bruges (1721), chanoine, archidiacre et censeur des livres à Malines. Foppens a laissé de nombreux écrits, relatifs à l'histoire de son pays. Les principaux sont : *Historia episcopatus Antuerpiensis* (1717) ; *Historia episcopatus Sylvæducentis* (1721) ; *Compendium chronologicum episcopatus Brugensium* (1731) ; *Bibliotheca belgica* (1739), ouvrage sur les écrivains de la Belgique, que celui de Paquet a fait oublier.

**FOR** (du lat. *forum*, place publique, tribunal) n. m. Juridiction, tribunal. *For ecclésiastique*, Juridiction temporelle de l'Église. (On dit quelquefois en ce sens *for intérieur*, et cette expression désigne aussi l'autorité de la justice humaine sur les personnes et sur les biens.) *For intérieur*. Autorité que l'Église exerce sur les âmes et les choses spirituelles. — Fig. Tribunal de la conscience de chacun. « On obtient publiquement des lois que l'on réprouve dans son FOR INTÉRIEUR ».

**FORAGE** (*ra'*) — de l'anc. franc. *fuor*, prix ; dérivé du lat. *forum*, marché n. m. Dr. féod. Droit seigneurial, qui était perçu sur les vins vendus au détail dans la seigneurie. Il consistait en argent ou en pintes de vin, qu'on percevait sur chaque pièce conduite dans la seigneurie ou qu'on y détaillait. Ce droit pouvait appartenir au moyen, au bas comme au haut justicier.)

**FORAGE** (*ra'*) n. m. Techn. Action de forer un puits ; résultat de cette action. « Ouverture d'une culée par laquelle on tire l'ardoise. » Enlèvement frauduleux d'une certaine quantité de métal précieux entrant dans la constitution d'un bijou sans toucher aux poinçons de garantie. « Action de percer un trou dans une pièce métallique au moyen d'un foret.

— Artill. Action ou manière de forer les pierres d'artillerie, à l'aide d'une excavation, analogue à la fougasse, que l'on remplait d'un explosif pour faire sauter les roches ou les pierres à l'approche de l'ennemi.

— **ENCYCL.** Techn. V. PIÈRES.

— Art milit. Autrefois, on roulait les canons à noyau et on était avec l'ulois le métal nécessaire pour les mettre à leur juste calibre. Vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, on imagina de les couler pleins et de les forer. Le forage est la quatrième opération de la fabrication des bouches à feu. Lorsque le canon est refroidi, après le coulage, on le retire de la fosse et on le porte à la forerie, après l'avoir débarrassé de son moule. Il y a deux sortes de foreries : forerie verticale et forerie horizontale. On peut soit faire tourner le foret et avancer le canon, soit faire tourner le canon et avancer le foret ; mais, le plus souvent, on fait tourner le canon. Le foret est à deux pointes, entre lesquelles est prise la pierre, de manière qu'elle soit en même temps forcée à l'intérieur et tournée à l'extérieur, et que l'âme soit toujours concentrique avec la surface extérieure. Les canons de fusil sont usés, pour être forés, sur un banc de forerie, et ils avancent au-devant du foret fixé au centre d'une lanterne qui imprime le mouvement de rotation.

**FORAIN, AINE** (*rin, rên'*) — bas lat. *forancus* ; du lat. *foras*, dehors) adj. Étranger, qui est de dehors, d'une autre localité : On peut, sans commandement préalable, faire saisir les effets de son débiteur FORAIN. *Par ext.* Provincial. (V.)

— **Adc. dr. coutum.** Se disait de celui qui ne demeurait pas sur les terres du seigneur, bien qu'il possédât des héritages mouvants de sa directe et de sa justice.

— **Adc. dr. Tribunal forain ou Chambre foraine**, Chambre du Châtelet, qui connaissait des contestations entre bourgeois de Paris et étrangers. *Par ext.* *Caution foraine*, Caution que devait fournir un étranger plaçant contre un Français. *Par ext.* *Traite foraine* ou substantif. *Foraine*, Taxe et péage sur les marchandises entrant en France ou en sortant.

— **Mar.** *Rade foraine*, Rade ouverte aux vents et aux lames du large et présentant peu de sécurité.

— **Par une fausse étymol.** Relatif aux foires. *Par ext.* *Marchand forain* ou subst. *Forain*, Marchand nomade, qui parcourt les foires, les marchés, les villes, les campagnes ; *Je recontrais de pauvres trahes-malheur, de petits MARCHANDS FORAINS, qui avaient, comme moi, toute leur fortune sur le dos.* (Chateaub.) *Théâtre forain*, Théâtre dressé dans une foire. *Acteur forain* ou substantif. *Forain*, Acteur d'un théâtre de la foire, bateleur.

— **Ecole des forains.** V. ECOLE.

**FORAIN** (*rin* — corrupt. de *faux rang*) n. m. Mar. Faux rang, vide dans l'arrimage.

**FORAIN** (Jean-Louis), peintre et dessinateur français, né à Reims en 1852. Bien qu'il ait exposé des tableaux aux Impressionnistes et aux Salons de 1884 et 1885 (*Au buffet, le Veuf*), c'est comme dessinateur et caricaturiste qu'il s'est fait connaître. Forain a fourni un nombre considérable de dessins au « Monde parisien », à la « Revue illustrée », au « Journal amusant », etc., et il a fondé surtout sa réputation par les suites qu'il a données au « Courrier français », à la « Vie parisienne », au supplément du « Figaro », au « Figaro », à l'« Echo de Paris », etc. C'est un ironiste plein de verve, le plus souvent amer, un sorte de Juvénal du crayon. Il a réuni nombre de ses dessins dans des recueils intitulés : *Album Forain, la Comédie parisienne* (1892) ; *les Temps difficiles* (1893) ; *Nous, vous, eux* (1893) ; *Deux pays* (1897) ; etc. Il a publié deux petites feuilles satiriques qui ont peu duré : *le Filtre* et le *Pastel* ce dernier avec Caran d'Ache (1898).

**FORAL, ALE, AUX** (*rad. for*) adj. Qui a rapport aux droits et privilèges (dits *foros*) des Provinces Basques espagnoles.

**FORAMEN** (*mên'*) n. m. Mot latin, employé souvent, en histoire naturelle et en médecine, pour désigner un trou de très petite dimension.

— Anat. *Foramen exocum*. Dépression que présente la surface de la langue à la base du V lingual.

**FORAMINÉS** n. m. pl. Zool. Division des bryozoaires cyclostomates, comprenant ceux qui, comme les hétéropodes, n'ont pas d'opercule à leurs cellules, dont l'ouverture est tubuleuse et ne fait point saillie. (A quelques exceptions près, tous les foraminés sont fossiles.) — Un FORAMINÉ.

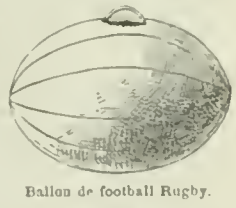
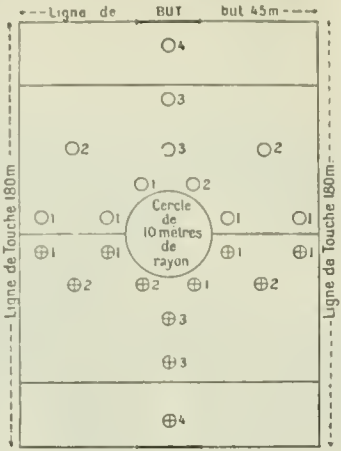
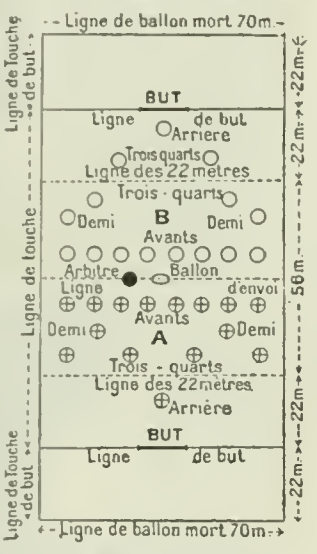
**FORAMINIFÈRES** n. m. pl. Ordre de protozoaires rhizopodes, comprenant de petits animaux, généralement marins, recouverts d'une coquille dure, percée de trous nombreux ou d'une seule ouverture assez large. — Un FORAMINIFÈRE.

— **ENCYCL.** Les foraminifères sont, sauf de rares exceptions, de très petite taille. L'accumulation de leurs coquilles microscopiques a produit, en certains endroits, des dépôts d'une grande puissance. La craie et d'autres roches molles se sont ainsi composées. Les dépôts boueux qui garnissent le fond de l'océan (boue à globigérines) sur d'immenses étendues, dans les régions chaudes, sont formés de quantités innombrables de ces petites coquilles calcaires. Mais tous les foraminifères n'ont pas de coquille calcaire ; beaucoup en ont de siliceuses, composées par de très fins grains de sable unis par un ciment. On divise les foraminifères en deux sous-ordres : *amariens* et *décifés*.

**FORANS** ou **FORANTS** (*ran*) n. m. pl. Supports verticaux, établis autour d'un navire en construction, et servant à établir les échafaudages sur lesquels travaillent les ouvriers. *Par ext.* Nom que les commerçants en bois donnent aux sapins poussés et coupés en France, que les exploitants expédient en bois ronds débouillés de toutes leurs branches. — Un FORAN ou FORANT.

**FORANT** (Job), marin français, né à La Tremblade en 1630, mort à Brest en 1692. A Walcheren (1673), il eut Ruyter pour adversaire. Il se distingua sous Château-Renauld contre les Espagnols, et il assista à l'affaire de Banry en 1689.

**FORAS** (Amédée, comte de), hérauldique, né à Gênes en 1830, mort à Thuy, près Thonon, en 1900. Il s'est fait connaître par la publication : *Armorial et nobiliaire de Savoie* (1864-1893) et par : *Liste et blasons de chevaliers du collier de l'Annexion de la Savoie* (1878) ; *le Blason* (1885) ; *Amédée III de Savoie* (1891) ; etc. Il avait été, de 1889 à 1897, grand maréchal de la cour de Bulgarie.









à que lors que la mère ou l'enfant contient un danger...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

FORCER (v. r. force) Prendre un édit sous le c devant les voyelles a ou o...

forcer doit avoir pour complément un infinitif, celui-ci est précédé de la proposition à, si l'action de forcer est présentée comme exigeant de grands efforts...

FORCERIE (ri -- rad. forcer) n. f. Serre pour les cultures forcées.

FORCES (fors -- du lat. forces, même sons) n. f. pl. Techn. Sorte de grands ciseaux dont les deux branches sont unies par un demi-cercle d'acier...

FORCET (sé -- rad. force) n. m. Sorte de solide ficelle que l'on met au bout d'un fouet, ou qui sert à ficeler du tabac, etc.

FORCETIER (se-lié -- rad. force) n. m. Ancien nom des fabricants d'ouvrages en fer et en cuivre.

FORCETTES (sêl' -- dimin. de forcer) n. f. pl. Archéol. Ciseaux d'une seule pièce, à branches unies par un tête formant ressort...

FORCEUR (seur) n. m. Celui qui force, qui fait violence.

FORCE-VIVIER n. m. Mot inventé par Voltaire pour désigner les physiiciens qui prirent part au fameux débat sur les forces vives.

FORCHHAMMER (Jean-George), géologue et chimiste danois, né à Husum (Slesvig) en 1794, mort à Copenhague en 1865.

FORCHHAMMER (Pierre-Guillaume), archéologue allemand, né à Husum (Slesvig) en 1803.

FORCHHAMMERIE (cha-me-ri) n. f. Genre d'euphorbiacées, comprenant des arbres du Mexique à feuilles alternes et à fleurs unisexuées.

FORCHHEIM, ville forte du cercle de la Haute-Franconie (Bavière), sur la rive droite de la Regnitz.

FORCHIES-LA-MARCHE, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. et judic. de Charleroi; 4.728 hab. Clouteries, fabrique de coliflets.

FORCIER (si-ré) n. m. Collier en forme de bahut, en usage au moyen âge.

FORCIÈRE (si-ré) -- pour foursière; de l'anc. franç. forser, frayer) n. f. Petit étang où l'on met du poison pour qu'il s'y multiplie.

FORCINE (sini' -- rad. force) n. f. Remplacement du corps d'un arbre à l'endroit de la réunion d'une grosse branche avec le tronc.

FORCIPRESSURE (si-pré-sur' -- du lat. forceps, ipis, pince, et de presser) n. f. Application, sur un vaisseau lésé ou non, d'une pince pour arrêter la circulation du sang.

FORCIPRESSURE (si-pré-sur' -- du lat. forceps, ipis, pince, et de presser) n. f. Application, sur un vaisseau lésé ou non, d'une pince pour arrêter la circulation du sang.

FORCIPRESSURE (si-pré-sur' -- du lat. forceps, ipis, pince, et de presser) n. f. Application, sur un vaisseau lésé ou non, d'une pince pour arrêter la circulation du sang.

FORCIPRESSURE (si-pré-sur' -- du lat. forceps, ipis, pince, et de presser) n. f. Application, sur un vaisseau lésé ou non, d'une pince pour arrêter la circulation du sang.

FORCIPRESSURE (si-pré-sur' -- du lat. forceps, ipis, pince, et de presser) n. f. Application, sur un vaisseau lésé ou non, d'une pince pour arrêter la circulation du sang.

FORCIPRESSURE (si-pré-sur' -- du lat. forceps, ipis, pince, et de presser) n. f. Application, sur un vaisseau lésé ou non, d'une pince pour arrêter la circulation du sang.

FORCIPRESSURE (si-pré-sur' -- du lat. forceps, ipis, pince, et de presser) n. f. Application, sur un vaisseau lésé ou non, d'une pince pour arrêter la circulation du sang.

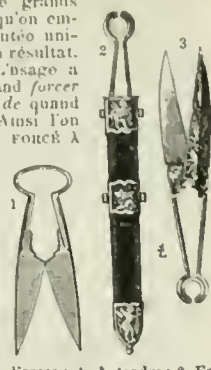
FORCIPRESSURE (si-pré-sur' -- du lat. forceps, ipis, pince, et de presser) n. f. Application, sur un vaisseau lésé ou non, d'une pince pour arrêter la circulation du sang.

FORCIPRESSURE (si-pré-sur' -- du lat. forceps, ipis, pince, et de presser) n. f. Application, sur un vaisseau lésé ou non, d'une pince pour arrêter la circulation du sang.

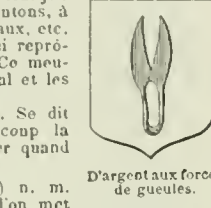
FORCIPRESSURE (si-pré-sur' -- du lat. forceps, ipis, pince, et de presser) n. f. Application, sur un vaisseau lésé ou non, d'une pince pour arrêter la circulation du sang.

FORCIPRESSURE (si-pré-sur' -- du lat. forceps, ipis, pince, et de presser) n. f. Application, sur un vaisseau lésé ou non, d'une pince pour arrêter la circulation du sang.

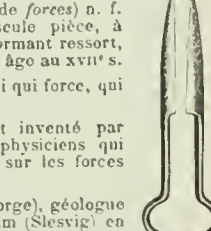
FORCIPRESSURE (si-pré-sur' -- du lat. forceps, ipis, pince, et de presser) n. f. Application, sur un vaisseau lésé ou non, d'une pince pour arrêter la circulation du sang.



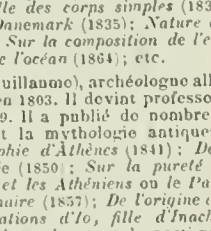
Forces : 1. A tondre; 2. Engainées; 3. Dégainées.



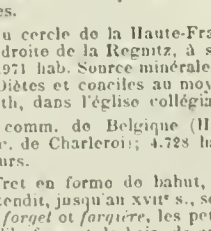
D'argent aux forces de gueules.



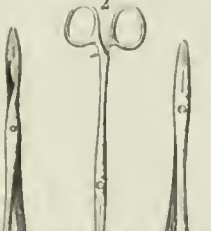
Forecettes (xvii s.).



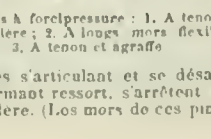
1, 2, 3



1, 2, 3



1, 2, 3



1, 2, 3

son à dents, pour empêcher leur glissement sur les tissus.) -- Encycl. La forcipressure est une méthode hémostatique temporaire, qui permet d'exécuter les opérations les plus graves et les plus longues, sans pour ainsi dire perte de sang.

FORCIPULE (si -- du lat. forcipula, pince) n. f. Zool. Nom donné par les anciens auteurs aux chélicères des araignées.

FORCIR (sir') v. n. Pop. Grossir, fortifier, se fortifier.

FORCKENBECK (Max die), homme politique allemand, né à Munster en 1821, mort à Berlin en 1892.

FORCLORE (do fors, et clore. -- Se conjugue comme clore et est usité surtout à l'inf. et au part. pass.) v. a. Exclure (Vieux).

FORCLOS (clo, ose, part. pass. du v. Forclore. -- Banni; exclu, empêché d'entrer.

FORCLUSION (rad. forclos ou forclus) n. f. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.

FORCLUS (clus) n. m. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile.





**FORFAIT** (Pierre-Alexandre-Laurent), ingénieur maritime français, né et mort à Rouen (1752-1807). Forfait fut attaché comme ingénieur constructeur surarmement au port de Brest, puis fit une campagne à bord du « Terrible ». Il publia le *Traité élémentaire de la mâture des vaisseaux* (1788), qui lui valut le titre de membre correspondant de l'Académie des sciences. En même temps, il perfectionnait, à Saint-Malo, la construction des paquebots. En 1791, Forfait fut élu député à la Législative, mais revint à ses fonctions d'ingénieur à l'expiration de son mandat.

Dénoncé, en 1793, comme modéré au club du Havre, il fut incarcéré; remis en liberté peu de temps après, il était nommé inspecteur général des forêts. En 1794, Forfait fut chargé de construire, pour la navigation de la Seine, des bateaux spéciaux, destinés à assurer les subsistances de la capitale. Sous le Directoire, il prépara la construction de l'arsenal militaire d'Anvers. Nommé, en 1799, ordonnateur de l'expédition d'Égypte, ce fut lui qui en fit l'organisation navale. Après le 18-Braumaire, Bonaparte confia à Forfait le portefeuille de la marine et des colonies. Pendant son administration, il organisa le service des travaux maritimes, le conseil des prises, le système des préfetures, recomposa le corps des officiers de vaisseau, l'artillerie et le service de santé. Nommé conseiller d'État à sa sortie du ministère, il fut chargé, après la rupture de la paix d'Amiens, du soin d'augmenter la flotte. En 1805, il fut envoyé à Gênes, récemment réuni à la France, pour y fonder une marine. Mais l'insuccès de son bâtiment le « Génois » le fit disgracier par le ministre Desreux.

**FORFAITEUR** (f) n. m. Celui qui commet une forfaiture.

**FORFAITURE** (f) — rad. *forfaire* n. f. Délit. Terme de féodalité exprimant la félonie du vassal envers son seigneur, la violation du serment de foi et hommage prêté par le vassal à son seigneur. (Par le seul fait de cette félonie, le fief devenait vacant.)

— Dr. act. Prévarication d'un magistrat ou d'un fonctionnaire : *On ne peut destituer un magistrat que pour forfaiture.* ■ Crime de haute trahison.

— ENCYCL. Dr. Le mot *forfaiture* désigne, d'une façon générale et générique, tous les crimes commis par un fonctionnaire public, dans l'exercice de ses fonctions. Cette définition de la forfaiture est contenue dans l'article 166 du Code pénal. L'article 168 la précise en ces termes : « Les simples délits ne constituent pas les fonctionnaires en forfaiture. » En outre, l'article 167 édicte : « Toute forfaiture pour laquelle la loi ne prononce pas de peines plus graves est punie de la dégradation civique. »

Mais ces dispositions sont inutiles et ne peuvent, en aucun cas, recevoir d'application. En effet, le Code pénal prévoit spécialement chacun des divers crimes dont peuvent se rendre coupables les fonctionnaires (c'est-à-dire, par conséquent, chaque cas de forfaiture), en énonçant spécialement la peine applicable à chacun d'eux : il en est ainsi, notamment dans les articles 169 à 198. D'autre part, comme la dégradation civique est la moindre des peines criminelles, la peine indiquée pour chaque crime de forfaiture ne peut jamais être moins grave.

**FORFANTE** (de l'ital. *forfante*, même sens) n. m. Coquin, méchant homme. (Vieux.) ■ Personnage qui se vante impunément.

**FORFANTERIE** (r) — rad. *forfante* n. f. Acte de méchanceté. (Vieux.) ■ Habillerie, charlatanisme.

**FORFANTIER** (ti-é) n. m. Celui qui montre de la forfanterie en paroles ou en actions.

**FORFAR**, ville d'Écosse, ch.-l. du comté de Forfar, à 93 kilom. N.-N.-E. d'Édimbourg, à 21 kilom. N. de Dundee, à la jonction de plusieurs chemins de fer; 14.470 hab. Petite ville manufacturière; toiles, draps.

**FORFAR** ou **ANGUS**, comté d'Écosse, sur la mer du Nord. Superficie : 2.306 kilom. carrés; population : 277.773 hab.; sol très accidenté, qui atteint jusqu'aux Grampians. On y récolte beaucoup de céréales; pêche active sur la côte. La principale industrie est celle des toiles. Ch.-l. Forfar.

**FORFICAIRE** (kér) n. f. Genre de plantes, de la famille des orchidées-ophrydées, et dont l'espèce type croît au cap de Bonne-Espérance.

**FORFICULE** n. f. Genre d'insectes orthoptères, type de la famille des *forficulidés*, et renfermant des animaux plats, allongés, à élytres très courts, à abdomen terminé par une paire de pinces dures et aiguës.

— ENCYCL. Les *forficules*, vulgairement *perce-oreilles* ou *pinces-oreilles*, sont ainsi nommés, non point parce qu'ils s'introduisent dans les oreilles des hommes, mais parce que les appendices fourchus de leur abdomen ressemblent aux pinces dont se servaient les orfèvres pour percer les oreilles des gens qui voulaient y suspendre des anneaux. De ce genre, très nombreux, on espère répandues sur le globe, la plus commune est la *forficula auricularia*, livide et rousse, qui abonde en automne dans les jardins et les orangeries, les fruitières, etc. Les forficules sont omnivores, nocturnes, volent et courent bien; elles attaquent les fruits, les légumes, etc.

**FORFICULIDÉS** n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères coarctés, comprenant les *forficules* et genres voisins, tels que *labidure*, *cyliodrogaster*, *brachylabis*, *psalidophore*, *opistosome*, etc. (Répandus surtout dans les régions tropicales, les forficulidés comptent des représentants fossiles dans le lias et le tertiaire.) — Un FORFICULIDE.

**FORGACH** de GYMES et de GACS, très ancienne famille hongroise, dont l'ancêtre, « Comes Yvaech », vivait à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Les membres les plus marquants sont : François Forgach, évêque et historien, né en 1510 à Ofen, mort en 1575. Il devint évêque de Varad, fut chassé par Jean-Sigismond et nommé chancelier par Étienne Bathori en 1571. C'est alors qu'il écrivit son ouvrage : *De statu reipublice Hungariae*, où il raconte la lutte de Ferdinand I<sup>er</sup> contre Jean Zapolya, élu contre-roi par la Transylvanie et une partie de la Hongrie; — François Forgach, cardinal, archevêque d'Észtergom, né en 1560, mort en 1615. (Il devint primat-archevêque et gouverneur en 1607, installa les jésuites en Hongrie et restaura l'Église catholique, que les progrès de la Réforme avaient

affaibli; — Simon Forgach, célèbre général sous Ferdinand I<sup>er</sup> et sous Maximilien, mort en 1598. (Il se distingua dans les guerres contre les Turcs, remporta une victoire à Lippha, et défendit héroïquement Varad; — Simon Forgach, général dans l'armée de François Rákoczy II, né en 1669, mort en 1721. (Il combattit d'abord avec Schlick, le prince hongrois; mais, en 1701, il quitta les Autrichiens et fit cause commune avec le défenseur de l'indépendance nationale. Rákoczy l'envoya, en 1705, en Transylvanie; mais, devenu suspect, il fut enfermé dans la forteresse de Szepes. Après la paix de Szatmar (1711), il se réfugia en Pologne, où il mourut. Il a laissé plusieurs ouvrages de tactique); — Sigismond Forgach, palatin de Hongrie, né en 1563, mort en 1621. (Capitaine de la Haute-Hongrie, il combattit Gabriel Bathory. Lorsque Gabriel Bethlen attaqua Ferdinand II, Forgach quitta le service de l'empereur, mais il fit bientôt sa soumission aux Habsbourg).

**FORGACH** (Antoine, comte de), homme politique hongrois, né en 1819, mort en 1885. Il remplit diverses fonctions administratives, et se montra, lors de l'insurrection hongroise de 1848, fermement attaché à l'Autriche. Chancelier de Hongrie (1861-1864), il ne réussit pas, malgré la sévérité de son administration, à rétablir l'ordre, et dut être remplacé par le comte Pallfy.

**FORGAGE** (gaj) n. m. Dr. cout. Droit que le débiteur avait de reprendre ses biens vendus par autorité de justice, en restituant le prix à l'acquéreur. (C'était là un cas de retrait.) ■ On disait aussi FORGAGEMENT.

**FORGAN**, comm. d'Écosse (comté de Fife), sur l'estuaire du Tay, en face de Dundee; 2.245 hab.

**FORGARIA**, comm. d'Italie (Vénétie), près du Tagliamento; 2.950 hab.

**FORGE** (forj' — du lat. *fabrica*, atelier) n. f. Techn. Établissement où l'on transforme la fonte en fer malléable. ■ Atelier dans lequel on travaille les métaux au feu et au fourneau. ■ Fourneau employé pour le travail des métaux. ■ Atelier de serrurier, du maréchal ferrant. ■ Forge de campagne ou Petite forge, ou Forge volante, Forge portative employée dans diverses industries du fer et d'autres métaux. ■ Pierre plate (lais), sur laquelle on aplatit le plomb par battage à froid.

— Fig. Création, fabrique : *Argument de la forge des péripatéticiens.* (Malh.)

— Comm. Fine forge, Charbon de terre menu et gras, qu'emploie de préférence les forgerons.

— Milit. Forge de campagne, de montagne. V. la partie encycl. ■ Service des forges, Service de l'artillerie qui a pour objet la surveillance de la fabrication, dans les établissements privés chargés d'une fourniture pour l'artillerie.

— ENCYCL. Techn. et métall. Le mot forge désigne les établissements permettant d'affiner la fonte et de la transformer en fer, et aussi les instruments qui, dans différentes petites industries, servent à donner au fer les formes réclamées par le commerce. Dans la première catégorie sont comprises les forges à la catalane, celles désignées sous le nom de forges comtoises ou à l'allemande, enfin les forges à l'anglaise.

Avec la forge à la catalane, le minerai de fer est converti, à la suite d'une opération unique et par l'action du charbon de bois, en un métal malléable et pouvant se souder. Le travail de transformation se fait dans des fours appelés *bas fourneaux*. La forge à l'allemande ou comtoise transforme le minerai par un traitement au haut fourneau, de manière à obtenir du fer avec les minerais riches ou pauvres. Enfin, la forge à l'anglaise permet de traiter tous les minerais en faisant usage de combustible minéral, houille ou coke. Cette forge comporte le haut fourneau, la finerie et le puddlage. V. MÉTALLURGIE.

— Forges à fer ouvré. Celles-ci, appelées encore forges de maréchalerie ou forges à mains, fixes ou mobiles, sont destinées à chauffer les diverses barres de fer qui doivent être converties en pièces de machines, en fers, etc., et que l'on doit battre sur l'enclume. Elles consistent en une plate-forme carrée, en brique ou en fonte, légèrement

déprimée en son milieu, pour recevoir le combustible et la pièce à chauffer. Sur l'un des côtés de cette plate-forme s'élève un mur vertical en brique, en fonte ou en fer, percé, à la partie inférieure, d'un trou par lequel passe une petite tuyère destinée à lancer de l'air dans le foyer. En outre, ce mur supporte une hotte formant l'origine de la cheminée pour l'échappement des gaz provenant de la combustion. Le vent est fourni par un soufflet mû à la main, quelquefois par un ventilateur. Parmi ces appareils, on distingue : les forges doubles, que l'on accouple sous une même hotte; les forges portatives, espèces de boîtes en tôle renfermant le soufflet et tous les instruments du forgeron; les forges de campagne, de montagne, employées dans l'artillerie.

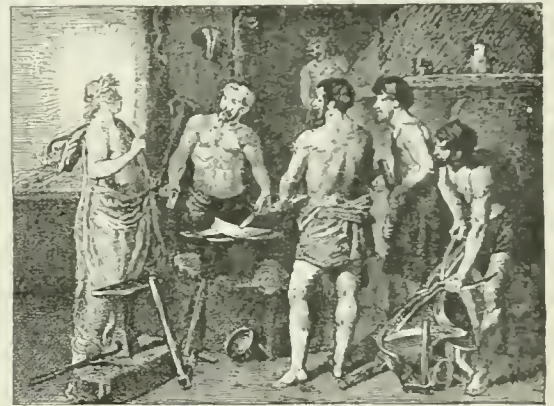
— Milit. Outre les forges fixes ou de garnison, installées dans les casernes, l'armée emploie en campagne différentes forges mobiles pour le ferrage des chevaux et les réparations du matériel. C'est ainsi qu'on trouve dans l'artillerie la forge de campagne et celle de montagne attachées aux batteries du même nom. La première est disposée sur une voiture d'un type et d'une mobilité analogues à ceux des autres voitures de la batterie; son modèle a varié et varie avec celui des bouches à feu. La forge de montagne se compose d'une forge portative, disposée pour se char-

ger sur un mulot qui porte en même temps les accessoires et une sacoche à charbon, le tout représentant environ 120 kilogrammes.

Cette forge portative est encore affectée à la cavalerie, chargée sur le tourgon-forge de chaque escadron, et un train, dont les compagnies sont accompagnées d'une voiture d'un modèle spécial, dite *forge roulante*, sur laquelle est chargée une forge portative.

— Service des forges. Les officiers attachés à ce service ont pour mission de surveiller la fabrication dans les établissements privés et d'étudier en même temps les usines de la région, afin d'apprécier leur puissance de production et préparer ainsi les adjudications éventuelles. Cette organisation, dont l'idea premiera remonte à Grébeval, et qui, depuis lors, a subi plusieurs vicissitudes, comporta, depuis l'an XI, une direction centrale et des sous-directions, dénommées en 1823 : inspection et sous-inspections ou arrondissements, dont le nombre, d'abord de 3, fut porté à 5 en 1814, à 6 en 1816 et a été ramené, depuis 1870, à 5, qui sont : celle du Nord, à Mézières 16<sup>e</sup> corps d'armée; celle de l'Est, à Besançon (7<sup>e</sup> corps); celle du Centre, à Nevers 8<sup>e</sup> corps; celle de l'Ouest, à Rennes 10<sup>e</sup> corps; celle du Midi, à Toulouse 17<sup>e</sup> corps. L'inspection des forges est au dépôt central de l'artillerie à Paris, place Saint-Thomas-d'Aquin. L'inspecteur est un colonel ou lieutenant-colonel; les sous-inspecteurs sont des chefs d'escadron. Un capitaine est adjoint à l'inspecteur et à chacun des sous-inspecteurs.

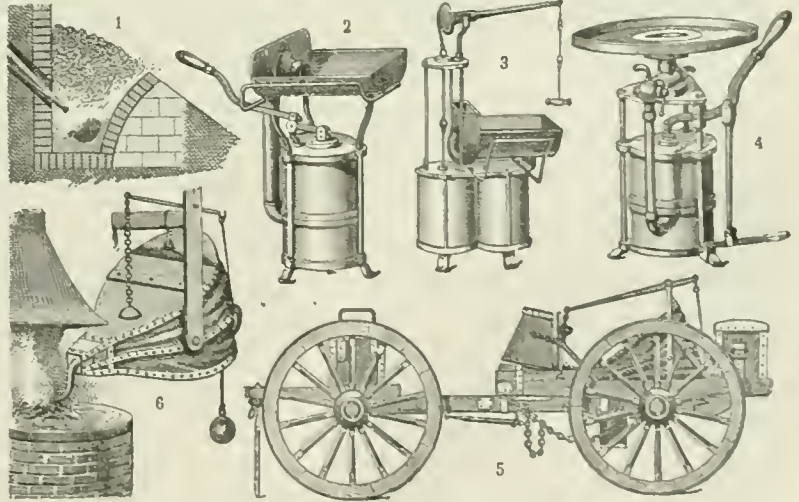
**Forges** (REPRÉSENTATIONS ARTISTIQUES DES). Les Forges de Vulcaïn, superbe composition de Rubens (musée de Bruxelles). Dans une grotte de l'Etna, Vulcaïn tient un barre de fer dont une extrémité est plongée dans le foyer de la forge. Au centre de la composition, apparaît Vénus; elle vient, accompagnée de l'Amour, prier son époux de



Les Forges de Vulcaïn, d'après Vélasquez.

lui fabriquer des armes pour Enée. Elle est suivie d'un vieillard à barbe blanche, qui tient une corne d'abondance, et qui paraît être Pan ou Silène. La richesse du coloris et la vérité des expressions placent ce tableau au nombre des meilleurs de Rubens. Le tableau des Forges de Vulcaïn, par Vélasquez, appelé aussi *Apollon chez Vulcaïn* (musée de Madrid), représente le dieu du feu, entouré de ses cyclopes, au moment où Apollon vient lui annoncer les amours de Mars et de Vénus. La lumière venue du brasier et de la porte éclaire avec beaucoup de vérité les formes robustes des forgerons.

Le sujet des Forges de Vulcaïn a été traité aussi par Leandro Bassano (Madrid), Martin Heemskerck, Vasari (Offices), Vitt. Casini (même musée), Lanfranc, Pierre. Une Forge de village, par Géricault, a paru au Salon de 1824. Citons : la Forge bavaroise, gravée par J.-A. Klein;



Forges : 1. A la catalane; 2. Portative à régulateur; 3. A deux corps; 4. A foyer tournant; 5. Militaire, de campagne; 6. A gros soufflet.

Forge ou Animaux à la forge, tableau de Landseer (1855); etc.

**FORGEABLE** (jabl') adj. Qui peut se forger, se travailler à la forge : La fonte n'est pas FORGEABLE.

**FORGEAGE** (jaj) n. m. Action de forger : Le FORGEAGE répète infusé beaucoup sur les qualités de l'acier.

**FORGEMENT** n. m. Techn. SYN. de FORGEAGE.

**FORGEMOL** de BOSTQUÉNARD (Léonard-Léopold), général français, né à Azéroules (Creuse) en 1821, mort

à Valenciennes en 1807. Élève de Saint-Cyr et de l'École d'artillerie...

FORGÉOT (Nicolas-Julien), auteur dramatique, né et mort à Paris 1758-1798...

FORGÉOT (Jules Étienne-Marie), général français, né à Nantes en 1806...

FORGER (je) — du lat. fabricare. Prend un e après le g devant a ou o...

Marche fait, les oiseaux forgent une machine, Pour transporter la pèlerine.

LA FONTAINE.

Fig. Modifier, améliorer, en soumettant à un travail; produire, créer, préparer...

Prov. : C'est en forgeant qu'on devient forgeron...

v. n. Manège, et art vétér. So dit d'un cheval qui heurte les fers des pieds de devant avec ceux des pieds de derrière.

ESCYL. Art vétér. Le heurt des fers, chez un cheval qui forge, est le résultat d'une paresse ou d'une faiblesse...

FORGERIE (f) n. f. Techn. Art de forger.

Fig. Chose forgée, inventée, donnée faussement comme vraie; document fabriqué...

FORGERON (rad. forger) n. m. Ouvrier qui travaille le fer au marteau...

ESCYL. Outre l'opération du forgeage proprement dit, le forgeron procède aux soulages des métaux...

Forgeron de Gretna-Green (LE). V. GRETTA-GREEN.

FORGERON n. m. Nom vulgaire de deux poissons, appartenant l'un au genre zèbre, l'autre au genre chétodon.

FORGES LES, comm. du Morbihan, arrond. et à 21 kil. de Lorient, sur le canal de Nantes à Brest; 981 hab.

FORGES, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 19 kilom. de Rochefort; 905 hab.

FORGES-LES-BAINS, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 29 kilom. de Rambouillet. 1.088 hab.

FORGES-LES-EAUX (lat. Fubreras, nom tiré d'anciennes forges gallo-romaines), ch.-l. du canton de la Seine-Meuse...

FORGÉSIE (f) n. f. Genre de saxifragées, trille des escalonies, croissant des arbutus de l'île de la Réunion...

FORGET (Pierre), sieur de FÉRESSE, homme d'État français, né en 1544...

FORGET (Pierre), sieur de BEAUVAIS et de LA PICARDIÈRE, diplomate et poète français, mort en 1638...

FORGET (Pierre), sieur de BEAUVAIS et de LA PICARDIÈRE, diplomate et poète français, mort en 1638...

FORGET (Pierre), sieur de BEAUVAIS et de LA PICARDIÈRE, diplomate et poète français, mort en 1638...

FORGET (Pierre), sieur de BEAUVAIS et de LA PICARDIÈRE, diplomate et poète français, mort en 1638...

FORGET (Pierre), sieur de BEAUVAIS et de LA PICARDIÈRE, diplomate et poète français, mort en 1638...

Michel. Ses poésies sont oubliées aujourd'hui. On peut citer : Hymne à la reine régente, mère du roi (1613)...

FORGET (Charles-Polydore), médecin français, né à Sautes en 1800, mort en 1861 à Strasbourg...

FORGEUR (jeur). EUSE n. Personne qui forge, qui est employé aux travaux du forger.

Fig. Personne qui crée, qui produit : Les conquérants sont des forgerons de chulnes.

FORGIS (ji) n. m. Vierge cannellée, destinée à être passée à la filière.

FORGUE, comm. d'Ecosse (comté d'Abordeon); 2.625 h. Pierre à chaux.

FORGUES (Paul-Emile DAURAND), littérateur français, né à Paris en 1813, mort à Cannes en 1883...

FORHU (subst. verb. de forhuer) n. m. Vêtr. Ton que l'on soido aux chiens pour les faire voir à soi et leur annoncer le repas.

FORHUER (ru-é — de fors, et huer) v. n. Vêtr. Sonner le forhu pour rappeler les chiens.

FORIACE n. f. Pyrite de fer en lames, qu'on trouve dans les couches d'ardoises.

FORIÈRE (de fors, dehors) n. f. Lisière de terre qui forme la ceinture des champs...

FORINO, ville de l'Italie méridionale (prov. d'Avellino); 3.760 hab.

FORIO, bourg du royaume d'Italie (Italie mérid. [prov. de Naples])...

FORJET (jé — subst. verb. de forjeter) n. m. Archit. Saillie hors d'alignement.

FORJETER (de fors, et jeter). Double le t lorsque la terminaison commence par un e muet...

Se forjeter, v. pr. Se dit d'un bâtiment qui forme une saillie par rapport à l'alignement des édifices voisins.

FORJETURE n. f. Archit. Syn. de FORJET.

FORJEMENT n. m. S'est dit pour jugement injuste.

FORJER (je — du lat. foris, dehors, et de jurer) v. a. Cout. anc. Abandonner un héritage...

Dans un sens général, Condamner injustement ou simplement condamner.

FORJUREMENT (man — rad. forjurer) n. m. Dr. cont. Renonciation; abandon du pays.

ESCYL. Le forjurement, véritable renonciation à la famille et au pays...

FORJURER (de fors, et jurer) v. a. Dr. cont. Délaisser, abandonner un pays.

FORKEL Jean-Nicolas, compositeur et musicographe allemand, né à Meeder en 1749...

FORLONGER (je — de fors, et longer. Prend un e après le g devant a ou o...

Se forlonger, v. pr. Vêtr. S'éloigner sans randonnée des parages où elle a été laocée...

Fig. Tirer en longueur; Voila une affaire qui se forlonge.

FORMABLE adj. Qui peut se former.

FORMAGE (maj) n. m. Techn. Action de donner la forme aux plumes métalliques.

FORMAGE (Jacques-Charles-César), fabuliste français, né à Coupesartre, près de Lisieux...

FORMAIRE (mè) n. m. Ouvrier qui fait les formes dont on se sert pour la fabrication du papier.

FORMAISON (mè) n. f. Gramm. Manière de former les temps des verbes.

FORMALDÉHYDE n. f. Chim. Syn. de ALDÉHYDE FORMIQUE.

FORMALEONI (Vincent), historien et voyageur italien, né à Veaise en 1752...

FORLÂCHURE (de fors, et licher) n. f. Défaut dans les ouvrages de haute lisse.

FORLAN, ANE, personne néo dans le Frioul, ou qui habite ce pays.

Adjectif. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : Population FORLANE.

FORLANÇURE (rad. forlaner) n. f. Techn. Défaut d'une étoffe mal ourdie.

FORLANE n. f. Danso caractéristique, originaire du Frioul.

FORLI (lat. Forum Livii), ville d'Italie (Emilie), ch.-l. de prov. à 26 kil. S.-O. de Ravenne...

FORLIMPOPOLI (lat. Forum Popilii), ville d'Italie (Emilie [prov. de Forli]); près du fleuve côtier Ronco; 5.510 hab.

FORLONGE (long) — subst. verb. de forlonger) n. m. Vêtr. Aller de forlonge. Se dit d'une bête de meute...

FORLONGER (je — de fors, et longer. Prend un e après le g devant a ou o...

Se forlonger, v. pr. Vêtr. S'éloigner sans randonnée des parages où elle a été laocée...

Fig. Tirer en longueur; Voila une affaire qui se forlonge.

FORMABLE adj. Qui peut se former.

FORMAGE (Jacques-Charles-César), fabuliste français, né à Coupesartre, près de Lisieux...

FORMAIRE (mè) n. m. Ouvrier qui fait les formes dont on se sert pour la fabrication du papier.

FORMAISON (mè) n. f. Gramm. Manière de former les temps des verbes.

FORMALDÉHYDE n. f. Chim. Syn. de ALDÉHYDE FORMIQUE.

FORMALEONI (Vincent), historien et voyageur italien, né à Veaise en 1752...

FORHUER (ru-é — de fors, et huer) v. n. Vêtr. Sonner le forhu pour rappeler les chiens.

FORIÈRE (de fors, dehors) n. f. Lisière de terre qui forme la ceinture des champs...

FORJETER (de fors, et jeter). Double le t lorsque la terminaison commence par un e muet...

FORJET (je — du lat. foris, dehors, et de jurer) v. a. Cout. anc. Abandonner un héritage...

FORLONGER (je — de fors, et longer. Prend un e après le g devant a ou o...

Se forlonger, v. pr. Vêtr. S'éloigner sans randonnée des parages où elle a été laocée...

Fig. Tirer en longueur; Voila une affaire qui se forlonge.

FORMABLE adj. Qui peut se former.

FORMAGE (Jacques-Charles-César), fabuliste français, né à Coupesartre, près de Lisieux...

FORMAIRE (mè) n. m. Ouvrier qui fait les formes dont on se sert pour la fabrication du papier.

FORMAISON (mè) n. f. Gramm. Manière de former les temps des verbes.

FORMALDÉHYDE n. f. Chim. Syn. de ALDÉHYDE FORMIQUE.

FORMALEONI (Vincent), historien et voyageur italien, né à Veaise en 1752...

FORHUER (ru-é — de fors, et huer) v. n. Vêtr. Sonner le forhu pour rappeler les chiens.

FORIÈRE (de fors, dehors) n. f. Lisière de terre qui forme la ceinture des champs...

FORJETER (de fors, et jeter). Double le t lorsque la terminaison commence par un e muet...

FORJET (je — du lat. foris, dehors, et de jurer) v. a. Cout. anc. Abandonner un héritage...

FORLONGER (je — de fors, et longer. Prend un e après le g devant a ou o...

Se forlonger, v. pr. Vêtr. S'éloigner sans randonnée des parages où elle a été laocée...

Fig. Tirer en longueur; Voila une affaire qui se forlonge.

FORMABLE adj. Qui peut se former.

FORMAGE (Jacques-Charles-César), fabuliste français, né à Coupesartre, près de Lisieux...

FORMAIRE (mè) n. m. Ouvrier qui fait les formes dont on se sert pour la fabrication du papier.

FORMAISON (mè) n. f. Gramm. Manière de former les temps des verbes.

FORMALDÉHYDE n. f. Chim. Syn. de ALDÉHYDE FORMIQUE.

FORMALEONI (Vincent), historien et voyageur italien, né à Veaise en 1752...















FORTERESSE *ress* — *raî. fort.* n. f. Lieu fortifié, des-à R...

Fig. Ce qui est difficile à vaincre, à saisir, à dompter, à braver...

— **Encycl.** Mil. Le mot *forteresse* est longtemps resté peu usité dans le langage militaire français...

FORTESCUE, fleuve côtier de l'Australie occidentale, qui prend sa source dans un défilé au pied des monts Bruce...

FORTESCUE, ancienne famille anglaise, qui fait remonter son origine à Richard le Fort, compagnon de Guillaume le Conquérant...

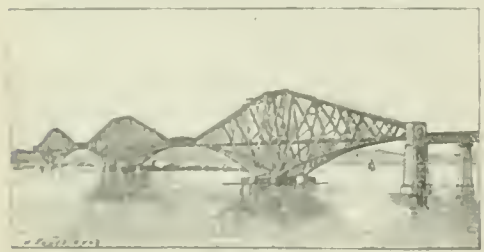
FORTESCUE (sir John), juriconsulto anglais, né à Wear Gifford (Dorsetshire) vers 1394, mort à Ebrington (Gloucestershire) vers 1476...

FORTESCUE (Hugh, comte), homme d'Etat anglais, né à Londres en 1783, mort en 1861...

FORTESCUE (Hugh, comte), homme politique anglais, né en 1818, fils du précédent...

FORTESCUE (Chichester Samuel Parkinson), lord Carlisle, homme d'Etat anglais, né en 1823, mort en 1898...

FORTH, fleuve côtier d'Ecosse, sur la côte orientale, tributaire de la mer du Nord...



Pont de Forth

tuare. Né dans les monts au N.-O. de Glasgow, il reçoit les eaux du lac Kathryn en partie détournées vers Glasgow...

FORTH-ET-CLYDE (CANAL DE), unissant le Forth et la Clyde, mettant par conséquent en communication la mer du Nord et l'Atlantique...

FORT-HOWARD, ville des Etats-Unis (Wisconsin comté de Brown), sur le Fox-River; 1.751 hab. Fonderie, fabrique de machines.

FORTIA, famille française, originaire d'Aragon, connue depuis la fin du XI<sup>e</sup> siècle...

FORTIA D'URBAN (Agriculteur-Joseph-François-Xavier), marquis, écrivain et érudit français, né à Avignon en 1756, mort à Paris en 1843...

FORTIA DE PILES (Alphonse-Toussaint, comte de), militaire et musicien français, né à Marseille en 1758, mort à Sisteron en 1826...

FORTIFIABLE adj. Qui peut être fortifié.

FORTIFIANT (f-an), ANTE adj. Qui fortifie, qui augmente les forces; Une nourriture FORTIFIANTE.

— Fig. Qui donne du courage, de la force morale. — o. m. Aliment, boisson, remède qui accroît les forces vitales; Employer les FORTIFIANTS.

— ANTON. Débillant, ante.

FORTIFICATEUR n. m. Ingénieur qui s'occupe spécialement des travaux de fortification.

FORTIFICATION (si-on) n. f. Art ou action de fortifier, de construire des ouvrages de défense militaire; Connaitre la FORTIFICATION. Ouvrage de défense militaire; Les FORTIFICATIONS de Paris.

— Fam. La bande d'un billard. — **Encycl.** La fortification a pour objet de faciliter la lutte au défenseur d'une position et de lui permettre ainsi de résister à un adversaire dont les forces sont supérieures aux siennes.

Le principe essentiel de la fortification consiste à organiser, entre le défenseur et l'assaillant, un obstacle qui s'oppose à la marche en avant de ce dernier, protège en outre le défenseur contre les projectiles ennemis...

Afin de rendre ce parapet ou rempart aussi élevé et aussi abrupt que possible, pour que l'escalade en fût plus difficile, on substituait une muraille en pierre au parapet en terre primitif. Ce fut même bientôt cette muraille qui devint le parapet réel...

Mais, avec la hauteur de la muraille, s'accroissait aussi la largeur de la bande de terrain qui, tout le long de son pied, se trouvait inaccessible aux coups du défenseur, dirigés toujours plus ou moins obliquement par rapport à la verticale...

C'est à ce moment, sans doute, que l'on constata l'impossibilité de flanquer convenablement la face antérieure des tours carrées ou la convexité des tours circulaires; si bien qu'on fut amené à donner à ces tours la forme « en ogive » ou « à éperon », d'où celle du bastion devait se dégager peu à peu.

À partir du XVI<sup>e</sup> siècle, en tout cas, les architectes militaires se préoccupent fort de ces problèmes du flanquement, que d'aucuns essayent de résoudre au moyen des bastions, tandis que d'autres, tels qu'Albert Dürer, l'auteur du plus ancien ouvrage existant sur la fortification (1527), préconisent le flanquement par des casemates basses, disposées dans les fossés en saillie sur le milieu des courtines...

Mais, déjà, l'apparition et les progrès de l'artillerie avaient amené d'autres changements dans le dispositif de la fortification. On avait constaté la vulnérabilité trop grande des murs en pierre. Et, tout en les doublant d'un massif de terre, on avait dû les abaisser, en approfondissant du même coup le fossé qui les précède, du façon à rendre la maçonnerie invisible du dehors et à la protéger contre les coups et les vues par un glacis en pente douce vers l'extérieur, établi au sommet de la contrescarpe...

C'est en Italie que s'opèrent tout d'abord ces différents progrès. C'est à l'école de maîtres italiens qu'était formé l'Allemand Albert Dürer, cité plus haut. Jusque vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, il en fut ainsi, et c'est à l'Italien Pacciotto, mort en 1567, que l'on attribue encore la véritable création du système bastionné, que perfectionne d'abord l'Allemand Speckle...

l'Allemand Albert Dürer, cité plus haut. Jusque vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, il en fut ainsi, et c'est à l'Italien Pacciotto, mort en 1567, que l'on attribue encore la véritable création du système bastionné, que perfectionne d'abord l'Allemand Speckle...

Aussi Vauban eut-il successivement plusieurs *tracés*, dans lesquels ses successeurs, dont Cormontaigne personnifie les idées, ont voulu découvrir trois « systèmes » que, sous prétexte de perfectionnement, ils compliquèrent par mille détails conçus dans un esprit étroit, sans tenir assez compte des progrès de l'artillerie...

Entre temps, d'ailleurs, ce système bastionné avait été battu en brèche par la publication des idées de Montalembert, général de cavalerie qui, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> s., avait écrit un traité de la fortification perpendiculaire, en pronant le tracé qualifié depuis de *polygone*. Ce dernier, perfectionné par Carnot, dont les travaux le rendirent vraiment pratique, fut appliqué en Allemagne, après 1815; tandis qu'en France il ne parvint pas à prévaloir contre les idées officielles...

Il faut observer, d'ailleurs, que les progrès constants de l'artillerie rendent chaque jour plus difficile l'établissement de « systèmes » de fortification fondés sur la combinaison de dispositifs plus ou moins ingénieux en terre ou en maçonnerie. En effet, l'emploi du tir indirect et des puissants explosifs modernes permet de bouleverser de très loin les ouvrages, sans que les défenseurs aient pu en tirer le moindre parti pour résister à l'attaque pied à pied, en vue de laquelle tous ces moyens de défense de jadis étaient surtout organisés...

Il est aussi résulté de ces transformations que la séparation est devenue moins tranchée entre la fortification permanente, à laquelle s'applique tout ce qui vient d'être dit, et la fortification passagère, la seule qu'en distinguait autrefois et qui se subdivise elle-même, aujourd'hui, en fortification *semi-permanente*, ou de position, et fortification du camp de bataille, ou improvisée. Le caractère essentiel de cette dernière est, en effet, de s'improviser au moment même où elle doit servir...

La fortification de position s'exécute un peu plus à loisir, son but étant de rendre plus solide une position dont on prévoit l'attaque. Elle a déjà joué plus d'une fois un rôle important dans les guerres modernes, et ce rôle semble devoir grandir de plus en plus. Or, de cette fortification vraiment *semi-permanente* à celle qui l'est tout à fait, la transition est marquée par ce qu'on pourrait appeler la fortification préparée, celle que constituent les batteries intermédiaires et autres ouvrages dont le tracé est arrêté et la construction prévue entre les forts détachés des grandes places fortes, pour être exécutée seulement au moment de la guerre.

On peut dire que le principe essentiel de la fortification moderne consiste avant tout dans l'emploi de moyens, tels que chemins de fer intérieurs et autres, qui permettent d'assurer au matériel et au personnel de la défense, la plus grande mobilité possible, tandis que par toutes sortes d'engins, dits de *défense accessoire*, on s'efforcera d'empêcher ou de retarder les mouvements des assaillants. V. PLACE FORTÉ, SIGNE, SERVICES, GÉNIE, etc.

— **BIBLIOG.** : Vauban, *Traité de l'attaque et de la défense des places* (La Haye, 1737-1742); De Montalembert, *La fortification perpendiculaire* (Paris, 1786); Carnot, *De la défense des places* (Paris, 1810); Cormontaigne, *Mémorial sur la fortification permanente et passagère* (Paris, 1809); Du même, *Mémorial pour l'attaque des places* (1835); Du même, *Mémorial pour la défense des places* (1822); Chomara, *Mémoire sur la fortification* (Paris, 1827); le général Brialmont, *La fortification du camp de bataille* (1878); Du même, *Manuel de fortification de campagne* (1870); Viollet-le-Duc, *La fortification passagère dans les guerres actuelles* (1875); Plessis et Legrand, *Manuel de fortification* (1870).

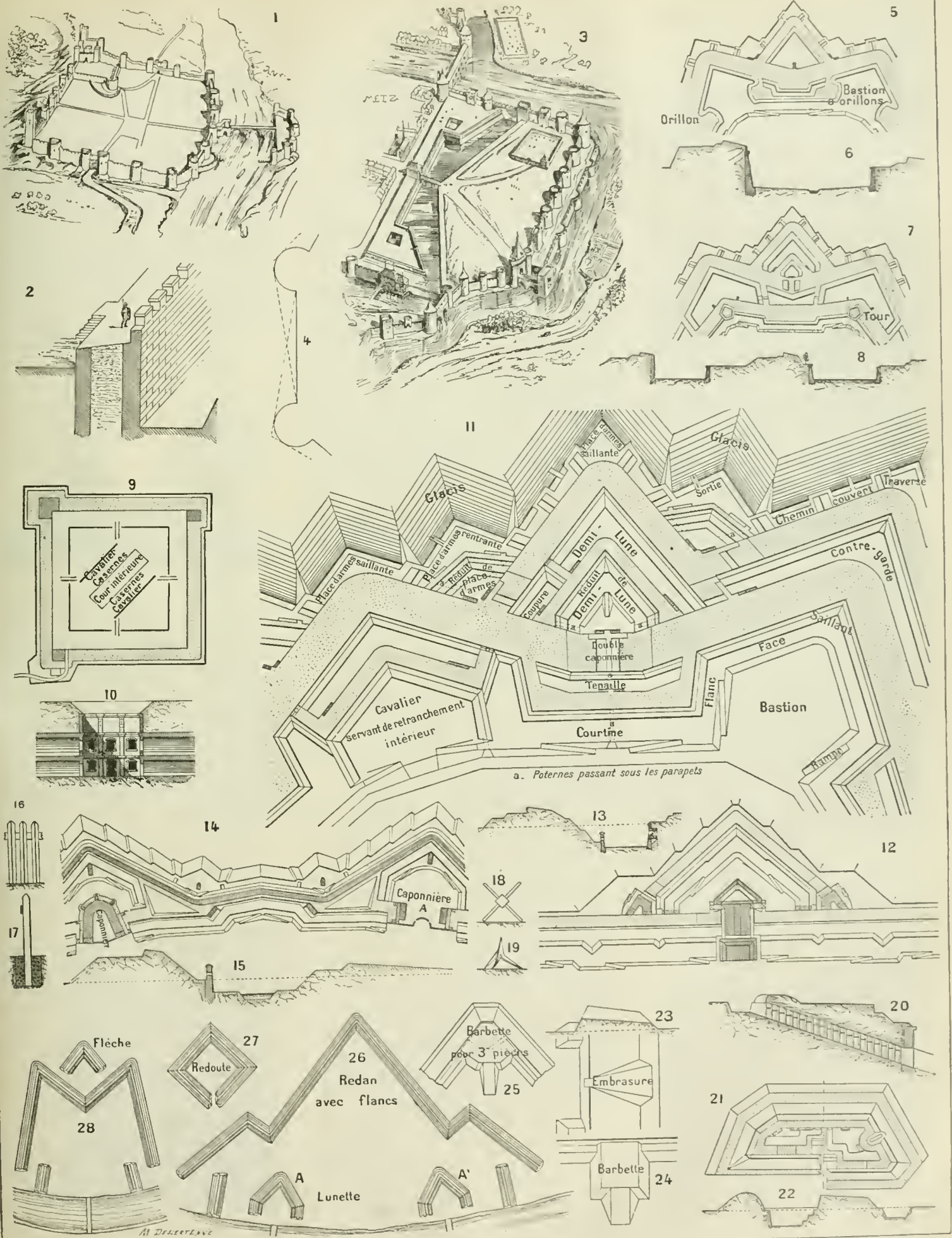
Fortifications (DÉTÔT DES). Cet établissement, créé en 1791 sous le nom de *Dépot des archives*, a été supprimé en 1886, en même temps que le comité des fortifications, dont il relevait, devenant le Comité du génie. Les services qui en dépendaient ont été répartis surtout entre le service géographique de l'armée et la section technique du génie.

FORTIFIER (f. é — du lat. *fortificare*; de *fortis*, fort, et *facere*, faire. Prend deux i de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. du vind. et du subj. prés. : *Nous fortifions. Que vous fortifiez*) v. a. Rendre fort donner de la force ou plus de force : *L'exercice ventrière et développe les organes faibles. (Maquelin.) Rendre solide ou plus solide, plus résistant : FORTIFIER un mur, une charpente.*

— Augmenter, compléter : FORTIFIER mon diner de deux grandes tranches de café. (Brill-Sav.)

— Donner de la puissance, de l'autorité à : *Ce qui affaiblit le citoyen ne peut FORTIFIER l'Etat. (E. Laboulaye.)*

— Fig. Affermir moralement : FORTIFIER quelqu'un dans une résolution. Le temps, qui FORTIFIE les amitiés, affaiblit l'amour. (La Bruy.) Corroborer, confirmer, donner plus de poids, plus de valeur à : *Jamaais l'intolérance n'a FORTIFIÉ une vérité ni affaibli une erreur. (De Ségur.)*



FORTIFICATIONS : 1 Perspective cavalière d'une ville romaine fortifiée; 2. Coupe d'une muraille de fortification romaine; 3. Fortifications de la ville de Metz au XVIII<sup>e</sup> siècle; 4. Premier tracé bastionné; 5. Premier système de Vauban; 6. Profil du corps de place; 7. Troisième système de Vauban (tracé de Neuf-Brisach); 8. Profil dans le front de Neuf-Brisach; 9. Poste isolé; 10. Coupe transversale dans la cour intérieure; 11. Front d'étude bastionné; 12. Front d'étude polygonal système français; 13. Profil du corps de place; 14. Front n<sup>o</sup> prussien (enceinte de Rönitzberg); 15. Profil du corps de place au saillant; 16, 17. Palissades; 18. Cheval de frise (coupe); 19. Chausse-trape; 20. Descente de fossé; 21. Redoute de compagnie, type français (plan); 22. Coupe; 23. Embrasure; 24, 25. Barbettes; 26. Redan avec flancs; 27. Redoute; 28. Queue d'aronde avec flèche.



— Prov. Chacun est artisan de sa fortune, Chacun peut se rendre heureux dans son état; notre bonheur dépend de nous. « La fortune rit aux sots, Les sots font plus souvent fortune que les gens d'esprit. » Assez va, qui fortune passe, Celui qui survit à la manivaise fortune peut en posséder une meilleure. « Grande fortune, grande servitude, Celui qui possède de grands biens est l'esclave des soins que ces biens lui imposent. » Bien dansé à qui la fortune chante ou Nul qui ne sache danser quand la fortune joue du violon, L'amour du gain rend capable de tout, donne de l'habileté ou de la volonté pour tout faire.

— Loc. adv. anc. *De fortune*, Par hasard, par aventure. — ALLUS. HIST. Tu portes César et sa fortune, Paroles prononcées par César dans une circonstance critique. Ayant débarqué en Grèce avec son armée, pour poursuivre Pompée, il apprend que la flotte qui lui amenait des vivres et des renforts a été battue et dispersée par celle de son rival. Dans cette situation critique, il prend la résolution d'aller au-devant d'Antoine, qui devait lui amener des secours, et se jette seul dans un bateau de pêcheur. Une tempête s'élève pendant la traversée et menace de submerger la fragile embarcation. Le pilote épouvanté veut rentrer au port; c'est alors que le héros lui dit ce mot fameux rapporté par Plutarque : *Que crains-tu? tu portes César et sa fortune!* Quelques jours après, il écrasait son rival dans les champs de Pharsale.

— La Fortune de Barradat. V. BARRADAT.  
— ANTON. Infortune.

**FORTUNE** (La) [en gr. *Tykhê*]. Myth. Divinité allégorique, personnification du hasard, de l'imprévu, du caprice des choses. *Tykhê* ne figure pas dans les poèmes homériques. Elle apparaît chez Hésiode, qui fait d'elle une Oceanide, compagne de Perséphone. Suivant Pindare, elle est fille de Zeus Eloutherios, et associée aux Moïras. Elle ne devient vraiment populaire qu'après les guerres médiques. Elle est alors des temples à Athènes, à Mégare, à Thèbes, à Sicione, à Egino, à Smyrne, en beaucoup d'autres villes. On l'associe souvent à d'autres divinités, à Agathodémon, à Aphrodite, à Némésis, à Thémis, à Hécate, à Rhéa-Cybèle, à Coré. Après Alexandre, *Tykhê* fut considérée comme la protectrice des villes, et la personnification de la fortune des rois. Elle se confondit plus tard avec *Fortuna* ou *Fortis*



La Fortune.

*Fortuna*, une vieille divinité italique, qu'on adorait dans le Latium, en Etrurie, en Ombrie, en Sabine, et dont les temples les plus célèbres étaient ceux de Préneste, d'Antium, de l'Algidie. De même, à Rome, le culte de *Fortuna* était fort ancien. Il y avait été introduit, disait-on, par Servius Tullius, qui avait bâti le temple du *Forum boarium*. Plus tard, les sanctuaires de cette déesse se multiplièrent à Rome. Les plus populaires étaient ceux qui s'élevaient soit hors de la ville (au bord du Tibre, et près du bois des Arvales), soit près du théâtre de Pompée (*Fortuna equestris*), soit près du Grand Cirque ou au Champ de Mars (*Fortuna hujusce Diei*), soit au Quirinal (*Fortuna publica*). Le culte de *Fortuna* se développa encore sous l'Empire et se répandit dans tout le monde romain. Sa popularité est attestée par les écrivains et par une foule de monuments figurés, statues, bronzes, terres cuites, monnaies, etc. *Fortuna* est alors associée à diverses divinités, comme *Spes*, *Roma*, *Mercur* ou *Isis*; et elle reçoit une foule d'épithètes (*Bona*, *Mala*, *Regina*, *Obsequens*, *Respicens*, *Felix*, *Virgo*, *Virtutis*, *Muliebris*, *Augusta*, etc.), dont chacune correspond à une particularité de son rôle ou de son culte.



La Fortune (Vatican).

— Iconogr. Tyche n'avait pas, chez les Grecs, une physionomie bien déterminée. Le type n'a été fixé qu'à l'époque romaine. On représentait alors la déesse sous les traits d'une femme debout, parfois voilée ou ailée, portant divers attributs, la corne d'abondance, le palès, le gouvernail en la proue, la roue, des épis, la caducée, etc. Une statue antique en marbre, plus grande que nature, trouvée dans les fouilles d'Ostie se voit aujourd'hui au musée du Vatican. Cette statue est remarquable par le beau style de son exécution.

La Fortune et l'Enfant, d'après P. Baudry.

Les modernes ont représenté la Fortune avec des attributs analogues. La grande *Fortune*, d'Albert Durer, est

représentée par une grande femme nue, avec des ailes, planant dans les airs, tenant de la main gauche un vase précieusement, et de la droite une bride. Otto Venius a représenté la Fortune assise sur une roue, laissant tomber de sa main droite une couronne, un sceptre, deux pièces d'or, et rependant des épines de la main gauche (musée de Vienne). Une peinture de Rubens (Madrid) nous montre la déesse, un pied posé sur une sphère transparente, qui flotte sur les eaux et vogue à la merci des vents. Citons des estampes par F. Chauveau, R. Boyvin, A. Aldorfer (1511), H.-S. Beham (1520), Jacob Binck, Aldreyer, Simon Cantarini, F. Bartolozzi (d'après Cipriani), L.-P. Boittard, Michel Dorigny (d'après Vouet, 1642), J. Müller (d'après C. Coraelis), etc.

La charmante fable de La Fontaine : *la Fortune et le jeune enfant*, a inspiré plusieurs artistes contemporains, entre autres, Millenacher (1845), et Paul Baudry (1857).

**Fortune** (DE LA), traité de Plutarque, dans le recueil de ses œuvres morales. — Il contient neuf chapitres, et a pour objet de démontrer que la vertu, en général, est l'œuvre de la prudence, et non du hasard ou de la fortune. Autrement le bien et le mal seraient des mets vides de sens. A un autre point de vue, l'homme ne posséderait point la raison; car la raison consiste à distinguer entre les actes qu'on peut ou non commettre. En faire un bon choix se nomme avoir de la prudence, et l'exercice constant de la prudence procure la sagesse. L'auteur émaille sa dissertation de citations des poètes. Il montre que la raison fait la supériorité de l'homme sur l'animal, que l'invention des arts est l'œuvre de l'intelligence dirigée par la volonté. La prudence, qui résume la science pratique de l'homme, est une vertu réelle, et précisément ce par quoi l'on prouve que le hasard n'existe point.

**Fortune des Romains** (SUR LA), traité historique et moral de Plutarque. — L'auteur y met en scène la Fortune et la Vertu, qui se disputent la gloire d'avoir créé l'empire romain. Camille, Fabricius, Cincinnatus, Scipion, viennent déposer en faveur de la Vertu. La Fortune se présente d'un air arrogant, traitant à sa suite les hommes les plus célèbres qui lui ont dû leur élévation, tels que Marius, Paul-Émile, Sylla, César. La nation, érigée en tribunal, s'accorde à reconnaître qu'elle doit sa grandeur plutôt à la Fortune qu'à la Vertu. Ce traité renferme un résumé rapide et brillant de l'histoire romaine, où l'auteur s'attache à dégager la raison philosophique des faits.

**Fortune des Rougon** (LA), par Emile Zola (1871), premier tome des *Rougon-Macquart*. — Il a pour scène Plassans, une sous-préfecture du Midi. Le sujet propre en est comment les Rougon, petits commerçants retirés avec des rentes médiques, parviennent à fonder leur fortune sur le coup d'État de 1851. Zola y peint les mœurs bourgeoises de la petite ville, et ce roman est sans doute un de ceux qui, outre les vingt volumes de la série, méritent le mieux l'épithète de naturaliste par la vérité des tableaux. Un épisode gracieux et tragique, l'idylle de Silvère et de Miette, se mêle à l'histoire des Rougon. Cet épisode se termine par la mort des deux jeunes gens; Miette est tuée dans une fusillade, et un gendarme casse la tête à Silvère. Aiosi, le volume forme de lui-même un tout. Mais certains personnages n'y sont qu'esquissés, et quelques-uns, qui joueront dans la suite un rôle considérable, Eugène Rougou, par exemple, restent à la cantonade. Il ne faut pas, bien entendu, apprécier la *Fortune des Rougon* comme un roman isolé. La préface nous explique déjà le vaste plan que l'auteur a conçu. Il s'agit de faire « l'histoire naturelle et sociale d'une famille sous le second Empire », et, comme dit Zola, le vrai titre de ce premier tome, son titre scientifique, devrait être : *les Origines*.

**FORTUNE** (Robert), botaniste et voyageur écossais, né dans le comté de Berwick en 1813, mort en Écosse en 1880. Employé au jardin des plantes d'Edimbourg, il suivit les cours de botanique à l'Université de cette ville et fut ensuite chargé, par la Société d'horticulture de Londres, d'aller recueillir des plantes en Chine. Il en rapporta un ouvrage estimé et intéressant, intitulé : *Trois années de voyage dans les provinces septentrionales de la Chine* (1817). Trois autres voyages furent consacrés à rechercher des graines et des documents sur la culture d'un certain nombre de plantes utiles, en particulier du thé, pour le compte de l'Angleterre ou des États-Unis. Les résultats obtenus sont indiqués dans plusieurs ouvrages : *Deux voyages dans le pays du thé* (1852); *Yedo et Pékín* (1863).

**FORTUNÉ, ÉE** adj. Favorisé par la fortune, en parlant des hommes et des choses : *Peuple fortuné*. Qui donne le bonheur; où l'on trouve le bonheur : *Séjour fortuné*. *Jours fortunés*. « Abusif. Qui a de la fortune : *Dans la logique du peuple, un homme fortuné est nécessairement un homme riche; c'est un barbarisme très commun dans la langue, et qui provient d'une erreur très commune dans la morale.* (Ch. Nod.)

— Substantif. : *Quand vous laissez vos biens à vos héritiers, vous faites tout ensemble des fortunés et des ingrats.* (Raspail.)  
— SYN. *Fortuné, heureux*. *Fortuné* signifie favorisé du sort; *heureux* signifie qui jouit du bonheur; ainsi, un homme à qui tout réussit, mais que rongent des peines de famille, est *fortuné*, il n'est pas *heureux*. Par contre, un misérable satisfait de son sort est *heureux*, il n'est pas *fortuné*. De plus, *heureux* se prend quelquefois dans le sens d'avoir des chances favorables; *fortuné* n'a pas cette signification; on est *heureux* au jeu et non *fortuné*.  
— ANTON. Infortuné.

**FORTUNÉE** n. f. Bot. Genre d'arbres, de la famille des juglandées, voisin des noyers, dont l'espèce type habite la Chine et le Japon.  
— Arboric. Variété de poire.

**FORTUNÉES** (ILES) [en lat. *Insulæ Fortunæ*], nom que les anciens donnaient aux Canaries.

**FORTUNEMENT** adv. Heureusement. (Vieux.) « On a dit aussi FORTUNEUSEMENT.

**FORTUNER** (rad. *fortune*) v. a. Rendre heureux, riche. (Vieux.)

**Fortunio** (CHANSON DE). V. CHANDELIER.

**Fortunio**, roman de Théophile Gautier, d'abord publié sous le titre de *l'Élodorado* (1837). — Le marquis Fortunio, élevé dans l'Inde au milieu d'un luxe et d'une opulence

inouïs, habitué à satisfaire royalement ses caprices, est allé à Paris avec ses richesses et ses mœurs orientales. Là, sa vie mystérieuse, son faste, sa beauté étrange, en même temps qu'ils intriquent l'opinion mondaine, font naître une forte passion dans le cœur d'une jeune courtisane, Musidora, jusque-là aussi froide et perverse que parfaitement belle. Elle finit par se faire aimer de Fortunio, et tous deux filent le parfait amour dans des palais qui, en plein Paris, renouvaient toutes les splendeurs des *Mille et une nuits*. Malheureusement, Fortunio ne peut faire que le souvenir du passé de sa belle n'émeuve sa jalousie de pachà. Comme il aime le repos, il s'en retourne dans l'Inde, faisant croire à Musidora qu'il a été tué en duel. Elle, saos souci de la fortune qu'il lui abandonne, se donne la mort en se piquant avec une aiguille empoisonnée. Les fantaisies capricieuses de ces âmes ultraromantiques ne seraient qu'amusantes si elles ne servaient de prétextes à de riches descriptions de costumes, d'objets d'art, de belles femmes, où l'auteur, non sans quelque sensualité, a déployé son sentiment si vif des formes harmonieuses.

**FORTUNY** (Mariano), peintre espagnol, né à Reus (Catalogne) en 1838, mort à Rome en 1874. D'abord élève, à Barcelone, de Lorenzale, Fortuny resta peu de temps dans l'atelier de ce maître, et se mit à travailler seul. Ayant remporté, en 1856, le grand prix de Rome, il partit alors pour l'Italie, puis suivit son compatriote le général Prim dans l'expédition du Maroc. C'est alors que, Fortuny se révéla comme un artiste d'une rare originalité, en exposant deux tableaux de chevaliers, des aquarelles et quelques cahiers d'eau-fortes. Son chef-d'œuvre, le *Mariage à la vicaria* (sacristie d'une église de Madrid), est un tableau délicieux, d'un goût charmant. Le *Charmeux de serpents* et le *Médèle* sont également fort remarquables, bien que peints dans un genre tout différent. Comme aquarelliste, Fortuny s'est placé au premier rang par son *Marchand de tapis au Maroc* et le *Capit des Hyrondelles*, petits chefs-d'œuvre de couleur et de facture. Comme aquafortiste, il est brillant et incisif. Enfin, l'artiste s'est également essayé dans la grande peinture. Nous citerons de lui, dans ce genre, un plafond pour l'hôtel de la reine Christine, et une vaste toile représentant la *Prise de Tétuan*.



Fortuny

Son talent manque de profondeur, mais il est éblouissant de verve et d'adresse. Fortuny a fait impression sur beaucoup d'artistes, notamment sur Henri Regnault. Néanmoins, ses imitateurs trop serviles, encore plus superficiels que lui, n'ont pas réussi à acclimater en France cet art très séduisant, mais vide.

**FORTUYNIE** (ni) n. f. Genre de crucifères comprenant des herbes vivaces, glabres, à feuilles glauques, charnues. (Le fruit est une silique, très comprimée. On en connaît une ou deux espèces, originaires de la Perse.)

**FORT-VALLEY**, ville des États-Unis (Géorgie [comté de Houston]); 3.400 hab. Entrepôt de coton.

**FORT-VÉTU** ou **FORVÉTU** (de *fort*, et *vestitus*, vêtu). n. m. Homme qui a des vêtements bien au-dessus de son état, de sa condition. (Vieux.)

**FORT-WAYNE**, ville des États-Unis (Indiana), ch.-l. du comté d'Allen, au confluent des rivières Sainte-Marie et Saint-Joseph, qui se réunissent pour former la rivière Maumee, et sur le canal Erie-et-Wabash; 35.393 hab. Evêché catholique; nombreuses fabriques. Fort construit en 1794 par le général Wayne, sur l'emplacement d'un comptoir français et d'un village des Indiens Miamis, abandonné en 1819. Après 1841, les Indiens ayant été transportés à l'ouest du Mississippi, la ville s'est rapidement accrue; c'est actuellement l'une des places les plus importantes de l'Indiana.

**FORT-WILLIAM**, ville du Dominion canadien (prov. d'Ontario [district d'Algonia]), sur le lac Supérieur, et au bord de la baie du Tonnerre; 5.000 hab. Ateliers de constructions, etc., de la compagnie du Pacifique-Canadien; port d'attache des vapeurs qui sillonnent le lac Supérieur.

**FORT-WILLIAM-HENRY**. Géogr. V. SOARL.

**FORT-WORTH**, ville des États-Unis (Texas), ch.-l. du comté de Tarrant, sur le Sandy Creek, branche du Trinity River; 25.920 hab. Marché de bestiaux, minoteries; entrepôt de grains.

**FORUM** (rom' — mot lat.) n. m. Antiq. rom. Place où le peuple s'assemblait à Rome; marché de la même ville ou des villes soumises à sa puissance : *Le plus ancien forum, ou le Forum proprement dit, était situé entre le Capitole et le mont Palatin.*

— Par anal. Tribunal lieu où se traitent les affaires publiques; *L'éloquence du forum*. « Moyen de discussion publique : *La presse est le forum des peuples modernes.* (Ed. Laboulaye.)

— Mar. Intervalle vide dans l'arrimage.

— ESCVEL. Antiq. rom. Ce nom désignait, à Origine, toute place découverte. Dans les camps, à certains carrefours de route, il y avait des *fora* qui servaient de champs de foire; les marchés des villes prenaient le même nom. Servant de lieu de réunion aux habitants de la campagne et de la ville, les *fora* devaient naturellement le centre politique des cités. C'est là qu'on se rassemblait pour délibérer des affaires communes, voter, entendre les candidats, là aussi que se rendait la justice.

Il y avait à Rome un grand nombre de marchés. Le plus célèbre de tous est celui que l'on désignait sous le nom de *FORUM ROMANUM*, et qui cessa de l'être d'être un marché, pour devenir exclusivement politique et judiciaire. Il était situé au pied du Capitol et en immédiatement voisin de la place appelée *Comitium*, où s'élevait la *Curie*, lieu ordinaire des séances du Sénat. Le *Comitium* représente le centre aristocratique de la politique romaine, tandis que le *Forum* en est le centre démocratique. Là, en effet, se tenaient les assemblées du peuple. La tribune se dressait sur les contours de l'une et l'autre

... C'est de là que sortirent toutes les conquêtes du parti populaire. C'est là aussi que se plaçaient les grandes assemblées politiques. Entre temps le Forum servait de lieu de promenade et de rendez-vous à toute la ville de Rome. On y célébrait des fêtes religieuses, des repas publics, des jeux, on y exposait des statues et des tableaux. La pompe triomphale, passant sur la voie Sacrée, le traversait. Tout autour s'élevaient les magasins de luxe, les comptoirs des changeurs, des banquiers et des joailliers. Grâce aux fouilles opérées surtout dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on peut se rendre compte de ce qu'était le Forum sous la République et surtout sous l'Empire.

La description que nous en donnons se rapporte à peu près à l'état où les fouilles nous le montrent. Il était orienté de l'O. à l'E., mais avec une forte déviation vers le N., très bas de niveau, de dimensions restreintes, car il ne comptait que 150 mètres de longueur sur une largeur moindre, qui n'est pas encore bien déterminée. En supposant le Forum exactement orienté, les principaux monuments qui le bordaient étaient : à l'ouest, la prison, le *Tabularium* ou archives de l'Etat, adossé au Capitole, puis incliné vers le S., la portique des Douze dieux, et en avant du *Tabularium* le temple de Vespasien, le temple de la Concordia ; encore en avant de ceux-ci l'arc de Septime Sévère, et à côté la tribune aux harangues (Rostres) ; les temples de Janus et de Venus Cloacina ; à l'est on voyait le temple de César, et près de celui-ci les rostrales nouvelles élevées par César ; derrière le temple de César, la Regia, demeure du souverain pontife ou siège de son administration ; puis le temple rond de Vesta ; la voie Sacrée pénétrait dans le Forum à côté du temple de César, en passant sous l'arc d'Auguste ; le côté sud était limité par le temple de Castor et Pollux, et par la basilique Julia, avec son vaste portique créé pour dégager la circulation du Forum. Entre le temple de Saturne et la basilique Julia, la voie Sacrée passait sous l'arc de Tibère, puis se confondait avec le *clivus Capitolinus* pour monter au Capitole. Il y avait, en outre, une foule de petits monuments, tels que le Milliaire d'or, d'où étaient réputées partir toutes les routes, l'*Umbilicus urbis Romæ*, symbolisant le centre de l'empire, des statues de toutes sortes, des colonnes, un cadran solaire, etc. ; on conservait aussi le figuier romain. Beaucoup d'autres monuments atteignaient au Forum et, se prolongeant jusqu'au Colisée, constituaient un ensemble certainement unique au monde. Abandonnés lors des grandes invasions, ces monuments furent, au moyen âge, transformés, du moins pour un grand nombre, en autant de fortresses par les grands seigneurs qui se disputaient la suprématie de Rome ; au temps de la Renaissance, on les exploita méthodiquement comme carrières de marbre. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle encore, le Forum, recouvert d'une couche de plusieurs mètres d'épaisseur formée de terre et de débris, servait de lieu de pâturage aux bœufs et aux vaches ; on l'appelait *Campo raccino*. Des fouilles ont été commencées lors de la Révolution et de l'Empire, par l'administration française, continuées à

près de la porte prétorienne, et où se tenait le marché aux vivres.

— BILLOUER : Thédénat, *le Forum romain* (Paris, 1898) ; G. BUISSIER, *Promenades archéologiques* (Rome et Pompéi).

**Forum judæum**, recueil de lois wisigothiques attribué à Receswinde (652). — Ce code, appelé aussi *Liber judæum*, établit le premier, chez les Wisigoths, le principe de la territorialité des lois. Jusqu'à là, les barbares étaient régis par les lois barbares, et les Romains par le droit romain. Afin de donner une législation unique, s'appliquant à tous les habitants de son royaume, Receswinde fusionna un grand nombre d'édits wisigothiques, de lois romaines et des lois canoniques ; puis, par une constitution insérée dans son code, il interdit aux Romains l'emploi du droit romain. Le *Forum judæum*, écrit dans un style emphatique et sans ordre logique, est divisé en livres, titres et constitutions. Il contient 593 lois, dont un sixième environ est emprunté au Code théodosien ou au *Breviaire* d'Alaric. Ce recueil ne nous est parvenu qu'avec des retouches, car on y retrouve plusieurs constitutions postérieures à Receswinde. Traduit au moyen âge en castillan, il est devenu le célèbre *Fuero juzgo*, qui a longtemps régi l'Espagne.

**FORURE** (Ead. *forer*) n. f. Trou pratiqué au moyen d'un foret. *Forure tourmentée*, Forure de clof qui n'est pas cy-



Le Forum. (Etat actuel.)

lindrique, mais polygonale ou formée de plusieurs courbes raccordées ensemble. *Double forure*, Forure cylindrique, dans laquelle on a introduit une douille également cylindrique, de manière à laisser autour de cette douille un vide annulaire. (Se dit aussi de l'action de forer deux trous dans la même tige cylindrique.)

**FOS**, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 36 kilom. de Saint-Gaudens, sur la Garonne ; 984 hab. Gisements de plomb argentifère, de la concession d'Argut.

**FOS-SUR-MER**, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 52 kilom. d'Aix, entre l'étang de l'Estomac et le canal d'Arles à Bouc, au bord du golfe méditerranéen auquel il a donné son nom, venu lui-même du latin *Fossa*, à cause des *Fossa Mariana*, canal creusé par Marius en 104 av. J.-C. ; 1.473 hab. Ch. de f. de Miramas à Port-de-Bouc. Chapelle du XII<sup>e</sup> siècle, église du XIII<sup>e</sup> siècle, château du XIV<sup>e</sup> siècle. Bains de mer. — *Le golfe de Fos*, à l'E. de l'embouchure du Rhône, à 12 kilom. d'entrée, 10 de pénétration, 30 de tour. Il est sensible. Le canal Saint-Louis y débouche.

**FOSBROKE** (Thomas DUNLEY), archéologue anglais, né à Londres en 1750, mort en 1842. Il devint recteur de Walford, dans le comté de Hereford. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *le Monachisme anglais ou Moines et coutumes des moines et religieux de l'Angleterre* (1802) ; *Histoire et origine de la ville de Gloucester* (1819) ; *Encyclopédie d'antiquités et d'éléments d'archéologie*, son principal ouvrage (1824) ; *la Grammaire du touriste* (1826) ; *Topographie étrangère* (1828).

**FOSCARINI** (Gilles), théologien italien, né à Bologne en 1512, mort à Rome en 1564. Inquisiteur et prieur du couvent de Bologne (1544), il fut nommé, par Paul III, maître du sacré palais. Devenu évêque de Modène (1550), il assista à la première session, tenue à Trente, du concile oecuménique qui porte ce nom. En 1558, le pape Paul IV, trompé par des dénonciations calomnieuses, le fit enfermer au château Saint-Ange comme suspect d'hérésie ; mais il rendit ensuite un hommage public à sa foi et lui commanda de retourner au concile, où il présida la commission de réforme du bréviaire romain. Il fut aussi un des rédacteurs du *Catechisme romain* (1567).

**FOSCARI** (Francesco), dago de Venise, né en 1372, mort en 1457. Il fut toute sa vie l'ennemi du duc de Milan, Filippo-Maria Visconti, contre lequel il cherchait déjà à exciter la république sous le doge Thomas Mocenigo. élu doge en 1423, après une lutte électorale acharnée, il prit parti pour Carmagnola, et commença la lutte contre les Milanais. Vainqueur en 1427, il fut moins heureux dans une seconde guerre en 1432, fit périr cruellement Carmagnola et reporta à l'Adda la frontière vénitienne. La seigneurie ayant refusé son abdication en 1433, il se lança dans de nouvelles guerres, contre le pape Nicolas V, contre le roi Alphonse de Naples, contre le duc de Milan, Filippo-Maria, puis contre son gendre Sforza, et conquit enfin le Bergamasque, le Bressan et le Crémonais (1454). A peine sorti de cette crise, il vit son fils Jacques Foscari, accusé de trahison, torturé, condamné au bannissement perpétuel et le sanctionna lui-même la sentence. Ce sacrifice n'empêcha pas ses ennemis de le déposer et il mourut de chagrin le lendemain.

**FOSCARI** (LES DEUX), tragédie anglaise de lord Byron (1821). — Le poète met en présence les Foscarini et les Loredan. Le dago François Foscari est accusé d'avoir empoisonné ses ennemis Pierre et Marc Loredan. Jacques

Loredan, fils de Pierre, inscrit sur ses livres les Foscarini comme débiteurs de deux existences, Jacques Foscari, lié d'amitié avec Sforza, duc de Milan, avait reçu des présents de ce grand seigneur. C'était un crime aux yeux des républicains. Jacques fut condamné à l'exil, malgré l'autorité de son père François. Un membre du conseil des Dix mourut et l'on attribua sa mort à Jacques, qui fut ramené à Venise, livré à la torture et condamné une seconde fois à un exil plus rigoureux. Il mourut en prison peu de temps après. Quant au dago, on le fit abdiquer à cause de son grand âge. En attendant la cloche qui appelait Venise au mariage de son successeur avec la mer, il éprouva un saisissement tel qu'il expira. Ainsi furent effacés les Foscarini du grand-livre des Loredan. Marina, femme de Jacques, joue un rôle important : elle fait preuve d'un dévouement admirable, mais s'exprime en périodes déclamatoires qui perdent aujourd'hui beaucoup de leur effet.

**FOSCARI** (LES DEUX), tableau d'Eugène Delacroix [1855] (musée de Chantilly). — Ce tableau, inspiré par le drame de Byron, représente les adieux de Jacques Foscari à son père, le dago François Foscari, et à sa femme, après sa condamnation, au moment où il va partir pour l'exil. L'entente parfaite de la mise en scène, la vérité des expressions et des attitudes font de cette peinture une des meilleures d'Eugène Delacroix. — Le même sujet a été traité par Ziegler (1833) et par Alexandre Hesse, dans un tableau qui a figuré au Salon de 1853, et qui mérite d'être cité parmi les bonnes compositions de l'école contemporaine.

**FOSCARI** (Francesco), diplomate vénitien, né en 1704, mort en 1790. Il fut ambassadeur à Rome en 1748, à Constantinople, en 1756, à Vienne en 1765 à Saint-Petersbourg en 1781. Sous ses auspices furent publiés : le *The-saurus antiquitatum sacrarum*, la *Bibliotheca Patrum*, de Galland, et les *Œuvres* de Théophylacte.

**FOSCARINI** (Michel), historien vénitien, né en 1632, mort en 1692. Gouverneur de Corfou en 1664, il devint historiographe de Venise en 1678, et travailla à l'histoire de la République, qu'il conduisit jusqu'en 1690. Son frère Sébastien publia cette histoire sous le titre de *Istoria della repubblica veneta* (1696 et 1699).

**FOSCARINI** (Marco), dago de Venise, né en 1696, mort en 1763. Le sénat le nomma historiographe de Venise, il écrivit une histoire littéraire, malheureusement inachovée, de sa patrie, sous le titre : *Della letteratura veneziana libri otto* (1752). élu dago en 1762, après François Loredan, il mourut dix mois plus tard.

**FOSCARINI** (ANTONIO), drame en vers de J.-B. Niccolini, représenté à Florence en 1827. — Le sujet de ce drame est historique. Une loi inflexible régnait à Venise : tout homme qui était entré la nuit dans la maison d'un ambassadeur étranger était puni de mort. Or la fenêtre d'une Vénitienne qui avait pour amant Antonio Foscarini, le fils du dago, touchait au balcon de l'ambassadeur d'Espagne. Une nuit, sur le point d'être découvert avec sa maîtresse, et pour lui sauver l'honneur au prix de sa propre vie, Foscarini saute sur le balcon de l'Espagnol. Il se laisse jeter en prison, condamner et exécuter sans mot dire. La scène la plus tragique est celle où il comparait, seul à seul, devant son père, qui a compris que son fils n'a point commis de trahison contre l'Etat, et qu'il cache un secret qui peut lui sauver la vie. Le vieux dago veut donc qu'Antonio parle ; il l'interroge, il le conjure de répondre ; il s'épuise en supplications, il va même jusqu'à tomber à ses pieds. Antonio souffre et pleure, mais résiste ; inébranlable dans son silence, il doit se taire et mourir, pour ne pas compromettre celle qu'il aime.

**FOSCOLO** (Ugo), écrivain italien, né à Zante en 1778, mort près de Londres en 1827. Il accueillit avec enthousiasme la chute du gouvernement des doges et dédia même une ode à Bonaparte libérateur. Mais, après le traité de Campo-Formio, qui livrait Venise à l'Autriche, il quitta Venise et se rendit à Milan. Là, sous l'influence d'une indignation et d'un désespoir profonds, il composa ces fameuses *Lettres de Jacopo Ortis*, qui produisirent une sensation extraordinaire. Quelques années après (1803), il publia son commentaire sur le poème de Catulle, la *Chetivure de Bérénice*, commentaire destiné à mystifier les pédants et à malmenier ses ennemis. Quoiqu'il n'eût plus d'illusions sur l'ambition de Bonaparte, il fit partie comme capitaine, de l'armée de Boulogne, destinée à envahir l'Angleterre ; mais il donna sa démission après l'avortement de ce projet, et publia, en 1807, le grandiose et sombre poème des *Tombeaux*. Il ne reprit les armes qu'en 1815, contre l'Autriche, Proscrit lors de la restauration autrichienne, il passa en Suisse et de là en Angleterre. Ce fut là qu'il écrivit quelques-uns de ses meilleurs ouvrages : ses *Essais sur Pétrarque*, son *Discours sur le texte de Dante*, attestant une érudition variée ; son *Hymne aux Grâces*, adressé à Canova, est d'une pureté admirable. Il publia également dans les grandes revues anglaises des morceaux d'histoire remarquables par la puissance des vues, l'exactitude des recherches et la concision éloquentes du style.



Foscolo.

**FOSDINOVO**, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Massa-et-Carrare]) ; 6.182 hab.

**FOS** (Herman Henrik), littérateur et homme politique norvégien, né à Bergen en 1790, mort à Aker en 1853. Il servit d'abord dans l'armée danoise, puis, après la réunion de la Norvège à la Suède, dans l'armée norvégienne, où il devint lieutenant-colonel. Membre du Storting (1827-1845), ministre de la marine (1845-1848), il s'occupa en même temps de littérature, publia divers poèmes, et une traduction de la *Friithjofs saga* de Tegner.

**FOSSA** n. f. Mot latin par lequel les anciens Romains désignaient un canal. (Sur le territoire de l'empire, plusieurs canaux portaient ce nom, suivi de celui des princes ou généraux qui les avaient fait creuser : *Fossa Corbulonis* (creusé par Corbulon pour joindre la Meuse au Rhin) ;



Plan du Forum, à l'Empire.

l'époque de la Restauration, menées très activement par Pie IX et par le gouvernement italien.

Autour du Forum romain s'étendent d'autres places magnifiquement décorées : le forum de César, le forum Auguste, le forum de Trajan, le forum de la Paix. Ceux d'Auguste et de Trajan ont été fouillés ; il en subsiste des ruines imposantes. Toutes les villes importantes de l'empire possédaient des forums analogues au Forum romain ; ceux de Pompéi, d'Ostie, de Timgal sont les mieux connus. Dans les camps, on appelait *forum* une place s'ouvrant













de guérite, soutenue par quatre pieds-droits, était bardée extérieurement de fer pour éviter les chances d'incendie. C'est là que se faisait la cuisine, pour ainsi dire en plein vent. Le fougou n'était jamais fixé à demeure; on pouvait, au besoin, le changer de place.

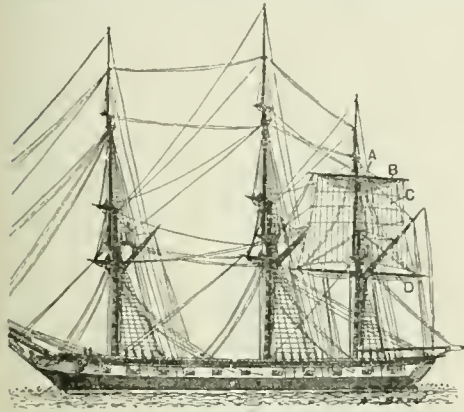
**FOUGOUMBA**, ville sainte de l'Afrique occidentale française (Fouta-Djallon); 7.000 hab. environ. Les almamy viennent s'y faire sacrer par le chef de la ville, qui pose lui-même le turban sur la tête des souverains.

**FOUGUE** (*fouh'* — de l'ital. *foga*, même sens) n. f. Ardeur impétueuse; mouvement naturel ou violent de l'âme ou du caractère: *Cheval plein de fougue. La fougue des passions, de la jeunesse.*

— Hortie. Défaut d'un arbre qui donne beaucoup de bois et peu de fruits.

— Pyrotechn. Fusée volante, sans baguette, qui perd et reprend son mouvement.

**FOUGUE** (*fouh'* — pour *foule*, subst. verb. de *fouler*) n. f. Mar. Rafale, coup de vent, grain. (Vieux.) Mât de hune et



Fougue: A, mât de perroquet de fougue; B, vergue de perroquet de fougue; C, voile de perroquet de fougue; D, vergue d'artimon.

vergue de hune d'artimon. (Tout le gréement de ce mât et de cette vergue en prend le nom, comme qualificatif: *Bras du perroquet de fougue. Drisse, Élai, Ecoute de perroquet de fougue.*)

— ANTON. Calme, flegme, froideur, placidité, quiétude, sang-froid.

**FOUGUEN** (en sanscr. *Samantabhadra*), divinité bouddhique japonaise, de la classe des dhyānibodhisattvas, fils spirituel ou émanation de dhyānibodhi Dai-Niti-Niorai (en sanscr. *Vairocana*), dont il personnifie l'Intelligence essentielle, source et compendium de celle de tous les êtres, de tous les mondes et de tous les bouddhas. Dans la croyance populaire, il personnifie le bonheur universel; il a le pouvoir de combler les désirs de tous les êtres vivants.

**FOUGUETTE** (*ghèl'* — rad. *fougue*) n. f. Petite fusée de guerre. V. *FOSÉE*.

**FOUGUEUSEMENT** (*ghèl'*) adv. D'une manière fougueuse.

**FOUGUEUX** (*ghèl'*), **EUSE** adj. Qui a, qui montre de la fougue: *Cheval fougueux. Passions fougueuses.*

— En T. d'arboric. Se dit des arbres qui poussent beaucoup de bois et de feuilles sans donner de fruits.

— SYN. Emporté, impétueux, etc. V. *EMPORTÉ*.

— ANTON. Calme, flegmatique, froid, impassible, modéré, patient, placide, posé, rassis, serein.

**FOUGUISTE** (*ghist'*) n. m. Ouvrier qui travaille à la confection des cartouches de poudres explosives.

**FOU-HI** ou **TAI-HAO-FOU-III-CHÉ**, personnage mythique, civilisateur et premier empereur de la Chine, que l'on dit avoir vécu vers l'an 3659 avant notre ère. La légende lui attribue le corps d'un dragon et la tête d'un taureau, l'invention du feu, du commerce, de l'agriculture, de la métallurgie, de l'astronomie, des sacrifices en l'honneur du ciel et des esprits du ciel et de la terre, de la législation du mariage, de l'écriture, du calendrier et d'une foule de conquêtes guerrières. Confucius sembla admettre l'existence de *Fou-hi*, qu'il cite à plusieurs reprises.

**FOULLADE** (LA), comm. de l'Aveyron, arrond. et à 18 kilom. de Villefranche, non loin des gorges de l'Aveyron; 1.997 hab.

**FOUILLE** (*fou-ill'* [ll ml.]) n. f. Action de fouiller, de creuser la terre. « Excavation que l'on pratique dans le sol, pour la construction de divers ouvrages, pour mettre au jour de vieux monuments ensevelis, etc. » *Entreprendre des fouilles. Pratiquer des fouilles.* « Action de fouiller quelqu'un: *Fouiller d'une personne arrêtée.*

— Trav. publ. *Fouille couverte*, Cello qui s'exécute en souterrain. « *Fouille en déblai*, Cello qui se pratique à ciel ouvert. » *Fouille en rigole*, Fouille étroite, souvent étayée et qui sert surtout à la fondation de murs. « *Fouille sous l'eau*, Cello où, au moment de l'exécution des travaux, on rencontre des nappes d'eau. » *Fouille par abatage*, Cello qui consiste à attaquer la masse latérale ou pratiquant un lavage, c'est-à-dire en creusant en dessous et en faisant tomber les parties que seule la cohésion des terres retient en place.

— ENCYCL. Dr. La propriété du sol emporte celle du dessus et du dessous; pour ne parler que du dessous, le propriétaire peut, en principe, faire toutes fouilles et en tirer tous les produits qu'elles peuvent fournir. Mais, en

divers cas, des lois et des règlements restreignent, dans un intérêt général, la faculté de pratiquer des fouilles ou en soumettent l'exercice à des conditions déterminées.

Ainsi, le droit de faire des fouilles pour l'exploitation des mines, minières et carrières, est soumis à des conditions spéciales réglées par les lois. Il est pourvu par le décret aux mesures à prendre lorsque les fouilles faites pour la recherche ou l'exploitation des mines, minières ou carrières, sont de nature à compromettre la conservation du sol, des eaux minérales, des habitations, l'usage des sources qui alimentent les villes, etc. (loi du 27 juill. 1880 et décret du 25 sept. 1882). Aucune fouille ne peut être pratiquée dans les propriétés bordant les routes et chemins publics, à une distance du bord du chemin variable suivant les cas (pour les routes, à une distance de 30 toises, que des décrets ont très souvent réduite à 10 mètres du pied des arbres ou du bord extérieur des fossés).

En dehors de la règle précédente, qui y touche dans une certaine mesure, d'autres dispositions ont pour objet la sécurité publique et la libre circulation sur les rues et chemins. L'article 471-4° du Code pénal punit d'une amende de 1 à 5 francs ceux qui, en contravention aux lois et règlements, négligent d'éclairer les excavations par eux faites dans les rues et places. Si le défaut de précautions ou de signaux recommandés ou d'usage, en cas d'excavation dans ou près les rues, chemins, places ou voies publiques, a occasionné la blessure ou la mort d'animaux ou bestiaux appartenant à autrui, la peine est de 1 à 15 francs d'amende (art. 479-4°). Le maire ou le préfet, selon le cas, peuvent prendre toutes dispositions concernant les fouilles sur la voie publique; l'infraction à leurs arrêtés, indépendante d'autre contravention, tombe sous l'application de l'article 471-15° du Code pénal.

Lorsque l'excavation sur la voie procède du fait d'un particulier, le comblement lui en est prescrit, et, faute par lui de le faire dans le délai imparti, les travaux sont exécutés à ses frais par les ouvriers ou entrepreneurs désignés par le fonctionnaire qui a pris l'arrêté; le tribunal de police restant d'ailleurs compétent pour l'action civile, s'il y a lieu, en cas de contravention.

Le droit de pratiquer des fouilles sur un terrain peut appartenir à un tiers. La permission de recherche d'une mine donne droit de faire, sans le consentement du propriétaire, des sondages dans tous terrains autres que les enclos murés, cours et jardins, et d'ouvrir des puits ou galeries hors d'un rayon de 50 mètres au delà des habitations et enclos murés en dépendant. L'Etat et ses concessionnaires, entrepreneurs ou fournisseurs, peuvent, moyennant indemnité, pratiquer des fouilles sur les héritages voisins des voies publiques autres que les lieux bâtis et les lieux clos et attenants aux habitations, en vue d'y prendre des matériaux pour tous travaux publics. Il est peu fait usage de ce droit en dehors de ce qui concerne l'entretien des voies publiques.

**FOULLÉE** (Alfred-Jules-Emile), philosophe français, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, né à La Pouéze (Maine-et-Loire) en 1838. Fouillée fut, en 1872, nommé maître de conférences à l'École normale supérieure; il occupa ce poste jusqu'en 1879, mais, à cette époque, fut, par l'état de sa santé, obligé de renoncer à l'enseignement. Son œuvre considérable a exercé une grande influence sur la philosophie moderne, qu'il a renouvelée par un effort pour concilier les exigences de la science et celles de la morale, le naturalisme et l'idéalisme. Cette conciliation n'est pas celle de l'éclectisme de Cousin, qui procédait historiquement; c'est par la réflexion spéculative que Fouillée approfondit les systèmes opposés et découvre les idées nouvelles qui en permettent la synthèse.

Ses Mémoires sur la philosophie de Platon (1867) et sur celle de Spinoza furent couronnés par l'Académie des sciences morales. Sa thèse de doctorat, dans laquelle il appliquait pour la première fois sa méthode de large conciliation, traitait la *Liberté et le Déterminisme* (1873). Une *Histoire de la philosophie*, parue en 1875, fut plusieurs fois rééditée. Citons encore: *Utilité moderne du droit en Allemagne*, en Angleterre et en France (1878); *La Science sociale contemporaine* (1880); *La Propriété sociale et la Démocratie* (1881); *Critique des systèmes de morale contemporains* (1883); *La Morale, l'Art et la Religion*, d'après Guyau (1889); *L'Avenir de la métaphysique fondée sur l'expérience* (1889); *L'Évolutionnisme des idées-forces* (1890); *L'Enseignement au point de vue national* (1891); *La Psychologie des idées-forces* (1893); *Tempérament et caractère* (1895); *Le Mouvement positiviste et la conception sociologique du monde* (1896); *Le Mouvement idéaliste et la réaction contre la science positive* (1896); *Psychologie du peuple français* (1898); etc. — Fouillée (M<sup>me</sup>), sa femme, a publié sous le pseudonyme de G. BENO, divers ouvrages d'éducation: *Francinet*; *Le Tour de la France par deux enfants*; *Les Enfants de Marcel*; etc. D'un premier mariage, M<sup>me</sup> Fouillée a eu pour fils le philosophe et poète Guyau.

**FOUILLE-AU-POT** n. m. Pop. Petit marmite; mauvais cuisinier. « Pl. Des FOUILLE-AU-POT.

— Fig. Homme tatillon, curieux, qui se rend insupportable ou se mêlant des petits détails du ménage.

**FOUILLEME** (*fou-ille-man* [ll ml.]) n. m. Action de fouiller.

**FOUILLE-MERDE** (de *fouiller*, et *merde*) n. m. Nom trivial des bousiers, géotrapes, aphodides et autres scarabées coprophages. « Pl. Des FOUILLE-MERDE.

**FOUILLEUR** (*fou-ill'* [ll ml.]) — d'une forme *fodiculaire* tirée du lat. *fodicare*, fréquentatif de *fodere*, fouir) v. a. Creuser, pratiquer des creux dans: *Fouilleur le sol.*

— Par anal. Chercher en ouvrant: *On écrivait les fugitifs pour fouiller dans leurs entrailles l'or qu'ils avaient avalé.* (Chateaub.)

— Chercher dans; chercher dans les vêtements de: *Fouiller un quartier, des molles. Fouiller ses poches. Fouiller un voleur.*

— Fig. Scruter, rechercher, étudier avec attention. *Fouiller les plaies de la société.* « Approfondir; travailler avec soin: *Fouiller des problèmes. Fouiller son style.*

— B.-arts. Creuser les parties destinées à être en retrait pour que les autres aient plus de relief: *Fouiller soigneusement le marbre.*

— Techn. *Fouiller de la pierre*, En rechercher les bancs dans une carrière.

— Vétér. *Fouiller un animal*, Introduire la main dans son rectum, pour explorer les divers organes du bassin et ceux qui avoisinent cette partie.

— V. n. Creuser dans: *Plancher où les rats ont fouillé.* « Chercher çà et là, fureter: *Fouiller dans un champ, dans une armoire.*

— Fig. Examiner, chercher curieusement: *Fouiller dans le cœur humain, dans l'histoire.*

*Fouillé*, ée part. pass. de v. Fouiller.

— B.-arts. Travaillé en creux: *Sculpture admirablement fouillée.* « Où l'on a imité des creux, ou bien encore où tous les détails apparaissent: *Peintre dont les toiles sont admirablement fouillées.*

Se *fouiller*, v. pr. Chercher dans ses vêtements; dans ses poches.

— Pop. *Se fouiller*, Etre définitivement frustré d'une chose sur laquelle on avait compté.

**FOUILLET** (*fou-ill'* [ll ml.]) n. m. Nom vulgaire de la menthe sauvage. « On dit aussi FOUILLOT.

**FOUILLETER** v. a. Sylvic. Syn. de FÉRETER.

**FOUILLEUR, EUSE** (*fou-ill'* [ll ml.]) n. et adj. Celui, celle qui pratique des fouilles: *La pince des fouilleurs.* (Th. Gaut.) « Celui, celle qui fouille: *Un fouilleur de poches.* — Fig.: *Sainte-Beuve, avec sa nature de critique fouilleur et ciseleur.* (Marc Monnier.)

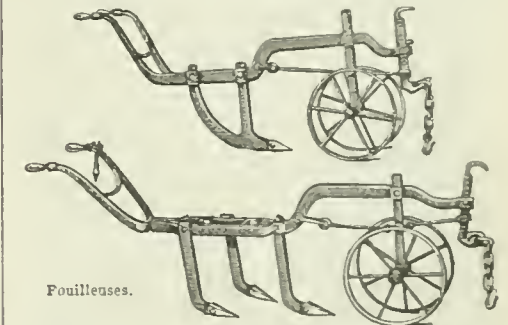
— Spécialem. n. f. Femme chargée par la police, par la douane, etc., de fouiller les femmes soupçonnées de contrebande.

— n. m. Chass. et vénéer. Nom que l'on donne au sanglier. (On l'appelle surtout FOUILLEUR d'EMPLAVES.)

**FOUILLEUSE** (*fou-ill'* [ll ml.]) n. f. Se dit des charnres spéciales employées pour diviser et pulvériser le sous-sol. « Syn. sous-solère.

— Adjectif.: *Charrue FOUILLEUSE.*

— ENCYCL. Tantôt la fouilleuse est construite à l'imitation d'une charrue véritable, sauf que le soc est remplacé



par un outil spécial affectant la forme d'un fer de lance, tantôt elle rappellerait plutôt, dans son aspect général, l'instrument nommé « scarificateur » ou « cultivateur ». Alors les outils, en fer de lance, sont fixés, au nombre de trois, de cinq ou de sept, à un bâti, et l'appareil est pourvu en outre de deux roues formant avant-train. Il y a aussi des charrues qui retournent le sol, en même temps qu'elles divisent le sous-sol.

**FOUILLEUSE** (domaine de). Situé à environ 800 mètres de la route de Rueil à Garches et à Saint-Cloud, il fut acheté, en 1858, par Napoléon III pour y établir une ferme-modèle. Des bâtiments furent construits à usage de vacherie, de porcherie, d'écuries et de poulailler. On y réunit les plus beaux types de reproducteurs, notamment des taureaux et vaches de Durham. Toutes les machines agricoles, mues par la vapeur, constituaient une véritable exposition permanente des systèmes les plus nouveaux et les plus perfectionnés. Pendant la bataille de Buzeval (janv. 1871), Fouilleuse fut désigné comme point de concentration du gros de l'armée française; détruits en partie par les obus, ses bâtiments restèrent longtemps à l'état de ruines. Ils ont été relevés et l'ancien ferme-modèle est devenue une maison de correction.

**FOUILLIS** (*fou-ill'* [ll ml.]) — rad. *fouiller*) n. m. Fam. Confusion, péle-mêle: *Un fouillis à ne pas s'y reconnaître.* — Fig. Œuvre littéraire embrouillée et confuse.

— En T. de techn., Dessins que, dans l'impression sur étoffes, on produit en faisant couler sur l'étoffe à imprimer plusieurs molettes en tous sens.

**FOUILLOT** (*fou-ill'* [ll ml.]) n. m. Techn. Orifice carré pratiqué sur le palastro d'une serrure et dans lequel on introduit le bec-de-cane qui fait mouvoir le pêne de la serrure.

**FOUILLOTTER** v. n. Arg. Syn. de TROUILLOTTER.

**FOUILLOUX** (*fou-ill'* [ll ml.]) — du lat. *follis*, sac de cuir) n. f. Bourse; poche. (Vieux mot que l'arg. a couronné.) « On disait aussi FOUILLOUSE.

**FOUILLOUX** (LA), comm. de la Loire, arrond. et à 8 kilom. de Saint-Étienne, sur le Furens; 2.306 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de houille. Papeterie; manufacture d'armes; nombreuses usines, carrosseries.

**FOUILLOUX** (LE), comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 41 kilom. de Jonzac, non loin du Palais, sous-arrondissement de l'Isle par le Lary. 1.046 hab. Fabrique de briques et de chaux.



Fouguen.



Fouillée.



F, fouillot.





est la série de miniatures dont il illustra la traduction française de l'ouvrage curieuse compilation de Boccaccio, intitulée *Les Cas*, est à lire « les Infortunes et des nobles hommes et femmes » (bibliothèque de Munich). Ces miniatures, éparées sur les 350 feuillets du volume, valent l'impression. Le frontispice représente le roi Charles VII siégeant en un lit de justice, au milieu de près de trois cents personnages, qui ont dû être peints d'une très nature pour la plupart. Un autre recueil de miniatures, est le célèbre *Livre d'Heures*, dont une belle reproduction chromolithographique a été publiée, par Curmer. Ces Heures furent malheureusement au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, les feuillets ont été dispersés.

Fouquet peignit encore un diptyque qui orna Notre-Dame de Melun, jusqu'en 1793. A cette époque, ces deux volets furent dispersés. L'un appartient au musée d'Anvers, l'autre au musée de Berlin. Une tradition veut que la Vierge de ce diptyque ne soit que le portrait de la maîtresse de Charles VII. Après la mort de ce prince, Fouquet devint peintre d'office et enlumineur du roi Louis XI; il décora le manuscrit des « Antiquités des Juifs », par Joseph (Bibliothèque nationale). En 1472, Louis XI le chargea de l'enlumineur d'un livre d'heures pour Marie de Clèves, duchesse d'Orléans; et, en 1471, il commanda à Fouquet de lui soumettre un modèle de tombeau.

Jean Fouquet eut sur les peuples français de son temps une influence considérable. Il semble avoir successivement subi d'abord l'influence du réalisme flamand, puis celle de la Renaissance italienne.

**FOUQUET ou FOUQUET** (François), vicomte de Vaux, magistrat français, né en 1587, mort à Paris en 1640. C'était un riche armateur breton, que Richelieu appela à faire partie du conseil de la marine et du commerce. Il devint conseiller au parlement, maître des requêtes, ambassadeur en Suisse, etc., et acquit la réputation d'un homme habile et intègre. — Sa femme Marie de Matignon (1590-1681) lui donna douze enfants; entre autres, Nicolas, le surintendant des finances. D'une charité extrême, elle se consacra au service des pauvres et des malades.

**FOUQUET ou FOUQUET** (Nicolas), vicomte de Melun et de Vaux, surintendant des finances, né à Paris en 1615, mort au château de Pignorol, probablement en 1680. Il suivit d'abord, comme son père, la carrière de la magistrature et de l'administration, entra en relations avec Mazarin en 1648, devint son homme de confiance pendant la Fronde, et fut récompensé de sa fidélité, d'abord par la charge de procureur général du parlement de Paris (1650), puis par celle de surintendant des finances (1653). Il profita de son passage aux affaires pour augmenter sa fortune dans des proportions colossales; il en fit, d'ailleurs, un usage splendide, généreux et intelligent, construisit à Vaux un château magnifique, y réunit une bibliothèque de livres rares, employa les meilleurs artistes (Lodève, Puget, Poussin, Lebrun) et protégea les plus célèbres littérateurs de son temps, Molière, La Fontaine. Après la paix des Pyrénées, il se brouilla avec Mazarin, chercha dès lors à se créer un parti, et acheta Belle-Isle pour s'en faire une place de sûreté. Il trouva un nouvel adversaire dans Colbert, qui travailla à le perdre dans l'esprit du roi, et dévota les irrégularités de sa comptabilité. L'éclat de la fête qu'il offrit à Louis XIV pour l'apaiser (1661) n'eut d'autre effet que d'exaspérer l'orgueil royal et de rendre sa disgrâce inévitable. On l'a, de plus, accusé, sans preuves décisives, d'avoir levé les yeux sur M<sup>lle</sup> de La Vallière. Il fut arrêté à Nantes, où il avait accompagné le souverain, et traduit, pour péculat et rébellion, devant une chambre de justice, formée de commissaires tirés de tous les parlements du royaume. Le procès dura plus de quatre ans et passionna l'opinion publique. Il fut condamné au bannissement, peine que Louis XIV aggrava en celle de la détention perpétuelle. Ses amis : Pellisson, qui écrivit pour lui, de la Bastille, les *Défenses de Fouquet*, La Fontaine, Saint-Evrmond, M<sup>lle</sup> de Scudéry, M<sup>lle</sup> de Sévigné, s'agitèrent en vain. Il fut transféré à Pignorol, mis au secret absolu, et mourut probablement en mars 1680. Paul Lacroix a vu en lui l'homme au masque de fer, mais cette opinion est abandonnée aujourd'hui.

— **Bibliogr.** : J. Lacroix, *Nicolas Fouquet* Paris, 1890.

**FOUQUET**, JOE DE BELLE-ISLE. V. BELLE-ISLE.

**FOUQUET** Guillaume, marquis de LA VARENNE, diplomate français. V. LA VARENNE.

**FOUQUET** Henri, médecin français, né et mort à Montpellier (1737-1806). Docteur à Montpellier en 1760, il fut un des médecins les plus célèbres de son siècle. Citons de lui : *De fluxu natura, virtus et meritis in corpore animalis* 1759; les articles *Sensibilité et Excitabilité* dans l'*Encyclopédie*. *Discours sur la clinique* (1803).

**FOUQUIER** Pierre-Eloi, médecin français, né à Massigny (Pyrénées) en 1776, mort Paris en 1850. Il fut professeur à la faculté de médecine de Paris, médecin de Charles X et de Louis-Philippe, membre de l'Académie de médecine. Citons, parmi ses ouvrages : *Considérations sur le mode d'administration des médicaments* (182).

**FOUQUIER** Jacques-François-Henry, publiciste et homme politique français, né à Marseille en 1838. Il alla à Paris, se lança dans le journalisme et prit part à l'expédition de Garibaldi. Lié avec Gambetta, il fut chargé

en 1870, d'une mission politique à Marseille, où il devint secrétaire général, puis préfet par intérim. Directeur de la presse au ministère de l'intérieur jusqu'au 24 mai 1873, il entra alors dans la littérature, fonda le *Petit Parisien*

fut directeur du *XX<sup>e</sup> siècle* (1884), et siégea à la Chambre comme député de Barcelonnette, de 1889 à 1893. Soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de JACQUES RAFFKY, SPECTATOR, PHILANTH, CARIBERT, NESTOR, COLOMBINE, COLOMBA, Henry Fouquier a collaboré à un nombre considérable de journaux. Doué d'une extraordinaire fécondité, il joint à une réelle érudition une fine ironie, un style élégant et souple. Il fut, en 1899, un des fondateurs de l'école des journaliers. On lui doit : *Etudes artistiques* (1859); *l'Art officiel et la Liberté* (1861); *Au siècle dernier*, série de seize monographies féminines du XVIII<sup>e</sup> s. (1884); *la Sagesse parisienne* (1885); *Paradoxes féminins* (1886); *le Salon illustré* (1888), et des pièces de théâtre : *le Roman d'un conspirateur*, drame (1890); *le Modèle*, trois actes (1896).

**FOUQUIER-TINVILLE** (Antoine-Quentin), homme politique et magistrat français, né à Hérouël (Aisne) en 1746, mort à Paris en 1795. Fils d'un riche cultivateur, il fit son droit à Paris, et acheta, en 1777, une charge de procureur au Châtelet. En 1783, il fut forcé de vendre sa charge, et prit une place de commis dans les bureaux de police. Parent de Camille Desmoulins, partisan de la Révolution, il ne joua qu'un rôle effacé jusqu'en 1793. Nommé membre du jury d'accusation au tribunal criminel puis accusateur adjoint en 1793, il remplaça bientôt l'accusateur public, Faure, qui avait démissionné. Il déploya dans cette fonction nouvelle une rigueur qui lui valut une réputation de fermeté extraordinaire. Son éloquence, parfois un peu académique, mais ingénieuse et énergique, avait la plus grande influence sur les jurés. Invariablement il concluait à la peine de mort, et toujours ses réquisitoires étaient suivis d'une condamnation. Parmi tant de victimes qui comparurent devant lui, les plus illustres sont : Marie-Antoinette, les girondins, M<sup>lle</sup> Elisabeth, Malesherbes, Danton, Desmoulins, les hébertistes, le duc d'Orléans, M<sup>lle</sup> Roland, Bailly, etc. On cite de lui, à la vérité, quelques actes de clémence, mais fort rares. Il faut reconnaître, toutefois, qu'il a usé du droit d'arrestation, c'était surtout sur l'ordre des comités et que les substitutions, les erreurs qu'on lui a reprochées ne sont pas en aussi grand nombre qu'on l'a dit. Décreté d'accusation après le 9-Thermidor, il se défendit devant la Convention avec beaucoup d'habileté, prétendant n'avoir été qu'un instrument aux mains des exécuteurs de la loi, mais il fut condamné à mort et guillotiné, avec plusieurs de ses anciens collègues.

— **Bibliogr.** : Domengot, *Fouquier-Tinville et le tribunal révolutionnaire* (Paris, 1878); G. Locoq, *Notes et documents sur Fouquier-Tinville* (Paris, 1885); H. Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris* (1880-1882).

**FOUQUIERACÉ, ÊE** (ki-è) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à la fouquierie.

**FOUQUIÈRE** (ki-èr' — de Fouquier, méd. franç.) n. f. Genre de tamariscinées, comprenant des arbustes mexicains, glabres, épineux, à fleurs rouges hermaphrodites, réunies en grappes.

**FOUQUIÈRES** (Jacques), paysagiste flamand, né à Anvers vers 1596, mort à Paris en 1659. Il fut élève de Breughel de Velours et de Josse de Momper. Il fit preuve de personnalité dans l'interprétation du paysage, et Rubens lui confia les fonds de mainte composition signée de lui. Lorsque Rubens se rendit en France pour décorer le Luxembourg, ce fut en compagnie de son compatriote, appelé comme lui par Louis XIII, qui le créa baron. Fouquieres s'éleva en censeur et en rival de Poussin et fit si bien par ses intrigues qu'il obtint, abrévée de dégoûts, quitta la France; mais la victoire ne profita pas à Fouquieres, qui se vit abandonner de tous ses amis. Avant l'invasion des Tuileries (1871), on citait de ce peintre, dans les trois salons qui regardaient le jardin et qui étaient, sous Louis XIV, l'appartement de Marie-Thérèse, quatorze morceaux, d'une touche libre et magistrale.

Les morceaux de l'œuvre de Fouquieres sont ignorés du public, mais les gravures de ses œuvres sont très répandues.

**FOUQUIÈRES-LÈS-LENS**, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 26 kil. de Béthune, près de la Deûle supérieure; 2.280 hab. Brasserie.

**FOUR** (lat. *furvus*) n. m. Ouvrage de maçonnerie voûté, avec une seule ouverture par devant, et dans lequel on fait cuire le pain et la pâtisserie : Four d'un boulanger, d'un pâtissier. *Bouche du four*, Son entrée. *Autel du four*, Tablette en avant de l'entrée. *le Dôme*, *Chapelle du four*, Sa voûte. *Le lieu où est établi un four à cuire le pain* : Au four et au moulin, on sait toutes les nouvelles.

— Construction voûtée ou maçonnerie, dans laquelle on entretient du feu pour certaines opérations qui exigent une température très élevée : Four à chaux, à plâtre. Four de potier, de verrier. Four crématoire.

— Four à cachot, Nom, sous Louis XIV et Louis XV, des maisons où l'on cachait les gens qu'on eût à tort de faire.

— Fam. Insuccès, échec : C'est un four complet. *à Faire four*, Échouer. L'origine de cette expression n'est pas certaine, et les lexicographes l'expliquent de différentes manières. La suivante nous paraît la moins vraisemblable :

Quand une pièce attirait trop peu de monde pour couvrir les frais, on renvoyait ces spectateurs insuffisants, on éteignait les lumières, et dans la salle, par suite, il faisait noir comme dans un four.)

— Loc. div. : *Il y fait chaud comme dans un four*, Il y fait extrêmement chaud. *Il y fait noir (ou ironiq. Il y fait clair)* comme dans un four, Ce lieu est très obscur, n'est pas éclairé.

— Archit. *Cul-de-four*. V. à son ordre alphabétique.

— Art culin. Partie d'un fourneau ou d'un poêle qui est enveloppée par le calorique, et où l'on peut mettre des aliments pour les chauffer ou les faire cuire : *Rôti cuit au four*. *à Four de campagne*, Four portatif pour cuire le pain, et aussi Couvercle à rebord que l'on pose, chargé de charbons ardents, sur un plat que l'on vent cuire à la fois dessus et dessous. *Pièce de four*, Pièce du pâtisseries cuites au four. *Petit four*, Nom donné à de petites pâtisseries en forme de pains.

— Boulang. *Donner le four trop chaud*, Faire cuire le pain dans un four trop chauffé.

— Féod. *Four banal* ou *Four à ban*, Four appartenant au seigneur, et auquel tous les habitants de la seigneurie étaient tenus d'aller faire cuire leur pain, en payant une redevance. *Droit de four banal*, Droit pour le seigneur d'obliger les habitants de la seigneurie à faire cuire leurs pâtes à son four et de détruire tout four construit sur ses terres sans son autorisation.

— Mar. *Four de la suite aux poudres*, Anciennem. Compartiment situé sur l'arrière de cette suite et où l'on employait les gargousses pleines. *Four du bord*, Fourneau spécial annexe de la cuisine de l'équipage et permettant de faire en mer du pain frais pour l'équipage.

— Minér. *Fours à cristaux*, Cavités tapissées de cristal de roche, que l'on rencontre dans les parties les plus escarpées des montagnes granitiques des Alpes.

— Phys. *Four électrique*, Appareil dans lequel on utilise les phénomènes calorifiques produits par des courants de grande intensité.

— Techn. *Four à poêles*, Nom donné autrefois à une sorte de couvercle artificielle.

— Théâtr. Nom donné aux loges du cintre d'un théâtre, qui ont la forme d'un four.

— Loc. prov. : *On ne peut être au four et au moulin*, On ne peut faire deux choses à la fois. *Ce n'est pas pour lui que le four chauffe*, Ce n'est pas à lui que c'est destiné.

— Excrc. Art culin. Le meilleur four est celui qui est construit en briques réfractaires, comme le four à pain. Mais, dans l'installation d'une cuisine, on se sert généralement des fours établis dans les fourneaux, ou du four portatif, ou même du simple four de campagne, sorte de haut couvercle de tôle à rebords, dont on recouvre le plat ou la pâtisserie et sur lequel on place des charbons ardents.

— Bactériol. *Four Pasteur*, Le four Pasteur se compose essentiellement d'un cylindre en tôle, ébainé à sa partie inférieure par des bords de gaz et fermé à sa partie supérieure par un couvercle, facile à soulever, percé d'un trou dans lequel passe un thermomètre. Cet appareil s'emploie pour stériliser les instruments, les pièces de pansement et surtout les ustensiles (tubes, ballons, pipettes, etc.), en usage dans la bactériologie, et qui ne contiennent pas de liquide; au quel cas, leur stérilisation nécessiterait l'emploi de l'autoclave. En 10 minutes environ, la température du four atteint 120°, limite supérieure de la résistance des micro-organismes ou de leurs spores.

— Féod. *Droit de four banal*, Le seigneur pouvait confisquer à son profit les pains dont la cuisson avait eu lieu ailleurs qu'au four banal. La farine devait être apportée un certain nombre de jours à l'avance, souvent trois jours et trois nuits; le seigneur, de son côté, était tenu de cuire le pain dans un délai fixé et répondait de son fourrier. L'obligation de s'adresser au four banal comportait certaines dérogations; ainsi, les nobles et les clercs n'y étaient point soumis.

L'origine de ce droit est fort obscure. Le seigneur percevait, bien entendu, un droit de fournaise, mais ce n'est pas uniquement son intérêt qui explique ce monopole; on ne l'a pas établi non plus dans des vues économiques, pour écarter la concurrence. Selon certains auteurs, ce serait un débris de la propriété collective; selon d'autres, il y aurait là une création des grands propriétaires dans l'intérêt de leurs domaines. Quoi qu'il en soit, ce droit devint rapidement impopulaire, à cause des vexations auxquelles il donnait lieu : obligation d'accepter du pain brûlé ou pas cuit, d'aller très loin porter sa farine, etc. A Paris, Philippe-Auguste y renonça dès 1222; il fut supprimé dans beaucoup de provinces au XVI<sup>e</sup> siècle, et définitivement aboli par la loi du 17 juillet 1793.

— Métall. On donne, en métallurgie, le nom de four à divers appareils de chauffe, dans lesquels se font les opérations métallurgiques. Le massif intérieur des fours métallurgiques s'appelle *chemise*; il est enveloppé par un massif extérieur ou *armature*, servant à consolider la chemise, qui est construite en matériaux réfractaires.

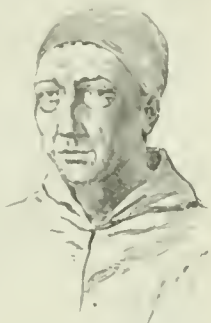
Il existe trois catégories principales de fours métallurgiques : ceux à chauffe distincte; ceux sans chauffe distincte; et enfin les fours à chauffe distincte et à vases clos.

Les fours sans chauffe distincte se divisent en fours à ouvrants et courants d'air naturel aspiré, et en fours à tuyères et courant d'air forcé.

Les fours à ouvrants se subdivisent en fours à enceinte temporaire et à enceinte permanente.

Les fours à tuyères comprennent : les *bas four* pour fusion oxydante, et les *fours à cure* pour fusion simple ou fusion réductrice. On les appelle aussi *fours à manche*.

Les fours à chauffe distincte se divisent en fours à chauffe



Jean Fouquet.



Henry Fouquier



Fouquier-Tinville.



Four de campagne.



Four Pasteur.

proprement dite, munis de grilles pour combustible solide, et en fours à gaz, dans lesquels la chauffe est remplacée par une source de gaz brûlé en combustion.

Dans les fours à chauffe distincte et à vases clos, les vases peuvent être placés soit dans la chauffe même, soit à côté, dessus ou dessous.

Milit. On emploie, pour le service de l'armée, des fours de plusieurs sortes : les uns, dits fours permanents, servent dans les manœuvres à faire cuire le pain des troupes d'une garnison; les autres sont les fours de campagne, employés dans les marches et opérations militaires. On distingue parmi ceux-ci : 1° le four de construction, établi en maçonnerie avec les matériaux trouvés sur place. Son installation demande vingt-cinq à vingt-six heures, et il peut donner deux cents rations par fournée; 2° le four portatif, en fer et en tôle, que l'on transporte tout monté; 3° le four démontable, que l'on peut transporter à dos de mulet; 4° enfin, le four roulant, qui peut fonctionner en marche et qui comporte en réalité deux fours établis sur une voiture attelée à quatre chevaux. V. BOULANGERIE.

Physiq. Fours électriques Ce sont des appareils à utiliser la chaleur fournie par l'arc électrique; la difficulté est de séparer l'action électrique et l'action électrolytique. Dans le four Cowles (v. ALUMINIUM), comme dans certains autres, la chauffe est placée dans un court-circuit, les matériaux servant de conducteurs. C'est Moissan, le premier, qui a construit un four électrique, où l'action calorifique est seule utilisée. Dans ce four, la substance traitée est placée au-dessous de l'arc, qui jaillit dans un creuset de chaux, de magnésium ou de graphite, ou encore dans un tube de charbon qui traverse le four; c'est, en somme, le four à platine de Deville, où le chalumeau est remplacé par l'arc voltaïque. Dans le modèle du laboratoire, le creuset, accessible par une porte en mica, est porté par un plateau qui peut être disposé verticalement. Les tiges ou vis de manœuvre sont munies de boutons en caoutchouc durci. On peut y travailler dans une atmosphère réductrice ou faisant arriver en B un jet de gaz hydrocarboné, qui s'échappe en C. L'arc est dirigé par un aimant A.

Tech. Outre son emploi courant pour la cuisson du pain, des aliments, etc., le four est employé dans nombre d'industries. C'est ainsi qu'on l'utilise pour l'obtention de la chaux, du plâtre, pour la cuisson des briques,

FOUR (CHENAL DU), détroit situé à l'extrémité nord-ouest de la Bretagne, entre les pointes de Saint-Mathieu, de Corsea et l'archipel d'Ouessant. Au S., le chenal du Four débouche dans l'avant-rade de Brest; il n'a que 4 kilomètres de large, entre l'île Béniguet et le port du Conquet. Son entrée nord est marquée par le phare du Four, dans l'île d'Loch.

FOURAS, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 14 kilom. de Rochefort, sur l'Océan, dans l'estuaire de la Charente; 1.989 hab. (Fourasiens, emes). Ch. de f. Etat. Petit port de pêche; plage balnéaire. Château du xiv<sup>e</sup> siècle et redoute de la Pointe-de-l'Épingle (1673), relié par une chaussée naturelle, découverte à marée basse, à la petite île d'Écoët. Napoléon s'y embarqua pour Sainte-Hélène (1815).

FOURBANDRÉE n. f. Mélange de différentes laines.

FOURBATRE n. f. Ancien nom de la fourbure.

FOURBAUDAGE (bô-daj') n. m. Action de fourbauder.

FOURBAUDER (bô) v. a. En Normandie, falsifier.

FOURBE (de fourbir, pris au sens fig.) n. f. Caractère d'un fourbi; acte d'une fourbe : Découvrir une FOURBE.

La fourbe n'est le jeu que des petites âmes. Et c'est là proprement le partage des femmes.

CORNÉILLE.

— SYN. Fourbe, fourberie. La fourbe est la disposition à fourbir; la fourberie est la mise en œuvre de cette disposition, l'action de fourbir; mais, dans le langage courant, on confond souvent les deux mots.

FOURBE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Qui emploie une adresse maligne et perfide, qui a recours à des ruses odieuses pour tromper : Un homme, l'n esprit FOURBE.

— Substantif. Personne fourbe, perfidement trompeuse : Il y aura toujours des barbiers et des FOURBES qui feront l'intolérance. (VOLT.)

— ANTON. Conscienceux, délicat, droit, bonnête, intégral, loyal, probe, acrupuleux.

FOURBER (rad. fourbe) v. a. Tromper par des moyens perfides : Ceux qui agissent avec sincérité sont ceux qu'on FOURBE le plus aisément. (NICOLE.)

FOURBERIE (ri) n. f. Caractère ou action de fourber : La finesse est l'occasion prochaine de la FOURBERIE; de l'une à l'autre, le pas est glissant. (LA BRUY.)

— SYN. Fourberie, fourbe. V. FOURBE.

Fourberies de Scapin (LES), comédie de Molière, en 3 actes et en prose, représentée sur le théâtre du Palais-Royal, le 24 mai 1671. — Octave, fils d'Argante, pendant l'absence de son père, a épousé secrètement Hyacinthe. Léandre, fils de Géronte, s'est épris de Zerbinette.

Argante apprend l'équipée de son fils, il lui voulait faire épouser à la fille de Géronte; il prétend faire casser le mariage de son fils. De son côté, Géronte est instruit des fredaines de son fils. Octave et Léandre, fort inquiets et pressés d'argent, ont recours à Scapin, valet du dernier. S'adressant d'abord à Argante, Scapin suppose à Hyacinthe un frère, terrible spadassin, mais capable, moyennant un prix raisonnable, de consentir à la rupture du mariage de sa sœur; il lui extorque ainsi cinq cents pistoles. A Géronte il fait croire que Léandre est retenu par un Turc, qui l'avait invité à son bord traitreusement et qui va l'emmenar si on ne lui paye cinq cents écus. Qu'allait-il faire dans cette galère! s'écrie vingt fois Géronte.

Mais il finit par s'exécuter. Scapin trouve encore moyen de persuader à Géronte de se enfermer dans un sac, et lui distribue nombre de coups de bâton, au nom du prétendu frère d'Hyacinthe. A la fin, on reconnaît que Hyacinthe est fille de Géronte, Zerbinette fille d'Argante. On marie les quatre amants, et on pardonne à Scapin.

Pour écrire cette pièce, Molière a emprunté de tous côtés : au Phormion de Terence, au Pédon joué de Cyrano, à la Francisquine de Tabarja, à l'Émilie de Grotto, à la Constance de Larrivey, à la Sœur de Rotron, à Pantaloon père de famille, farce italienne. Le dénouement est factice : les ruses de Scapin ne contribuent en rien à l'ameuser; il est produit par des reconnaissances invraisemblables. L'insouciance avec laquelle Léandre abandonne son père aux tours de Scapin, choque aujourd'hui. Mais la pièce ne vise pas à s'élever au-dessus de la farce et la colère d'Argante, l'avarice de Géronte, la confession de Scapin, la scène du sac en font un chef-d'œuvre du genre.

FOURBI (subst. verb. de fourbir) n. m. Arg. milit. Tout ce qui se fourbit et s'astique : Se mettre en route avec tout le fourbi, armes et bagages. (La locution a passé dans la langue courante : Connaître le fourbi, savoir se débrouiller, se tirer d'affaires.) Par ext. encore, fourbi est devenu synonyme de OPÉRATION INDÉLICATE.

FOURBI (de l'anc. haut allem. furban, nettoyer, polir) v. a. Rendre un objet métallique net et brillant en le frottant avec de l'émeri, du grès, du tripoli, etc. : Fourbir des armes, sa batterie de cuisine.

FOURBISSAGE (bi-saj') ou FOURBISSEMENT (bi-se-man) n. m. Action de fourbir; son résultat.

FOURBISSERIE (bi-se-ri) n. f. Art de fourbir.

FOURBISEUR (bi-seur' — rad. fourbir) n. m. Techn. Celui qui finit, polit, et monte des sabres, des épées et autres armes blanches.

— ENCYCL. Archéol. On désignait autrefois par ce nom les armuriers qui, non seulement polissaient les armes, mais les forgeaient. Au début et jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle, il n'y avait aucune différence entre les fabricants d'armes; mais, vers le règne de Louis XIV, on se mit à appeler fourbisseurs spécialement les armuriers monteurs d'épées, et ils ont gardé encore aujourd'hui cette appellation; les armuriers batteurs d'armes ou soudriers ont les arquebusiers.

La corporation des maîtres fourbisseurs, après avoir vu ses statuts romaniés par Henri II, continua de fleurir jusqu'à la Révolution, époque où elle fut supprimée.

FOURBISSIME (bi-sim' — superlat. de fourbe) adj. Fam. Très fourbe : Mascarille est un fourbe, et fourbe fourbissime.

MOLIÈRE.

FOURBISSURE (bi-sur) n. f. Fourbissage, nettoiement, polissage des armes blanches.

FOURBU, UE (de l'anc. v. fourboire, forboire; de fors, et boire, boire avec excès ou mal à propos, cette action étant souvent la cause de la fourbure des animaux) adj. Art vétér. Qui est affecté de fourbure : Cavalier FOURBU.

— Fig. En parlant de l'homme, harassé, à l'épreinte, perdu par les excès.

FOURBURE (rad. fourbu) n. f. Art vétér. Maladie spéciale au cheval, constituée par une congestion des tissus que recouvre le sabot.

— ENCYCL. La fourbure est généralement due à un excès de fatigue, mais elle peut aussi se produire au repos, à l'écurie, chez des chevaux plethoriques ou malades de blessures ou d'une affection du sang ou des intestins.

Elle est caractérisée par une boiterie caractéristique et différente, soit qu'elle affecte que les deux membres antérieurs, comme c'est plus souvent le cas, soit qu'elle affecte les quatre membres. Dans ce dernier cas, le cheval est presque toujours couché; dans le premier cas, il reporte l'appui sur les membres sains pour soulager les malades. Localement, les membres malades ont le sabot chaud, sensible à la percussion, et les artères perceptibles battent violemment; la fièvre générale est intense.

Tout ce que nous venons de dire s'applique à la fourbure aiguë, qui est curable à condition de la soigner dans le premier septennaire par une bonne saignée générale, d'abondantes boissons alcalines blanches et des pédiluves froids continus, dans l'eau courante si c'est possible.

Si on laisse dépasser le terme susindiqué, la fourbure devient chronique, c'est-à-dire que les liquides épanchés dans les tissus sous-cornés s'organisent, donnent lieu à un tissu de nouvelle formation. Celui-ci végète, repousse la sole du sabot qui devient comble et sa paroi qui se couvre de cercles et s'incurve à la façon des cornes de bœuf. Enfin, l'os du pied, refoulé en bas par le tissu de nouvelle formation, finit par percer la sole et donner lieu à ce qu'on appelle un croissant. La fourbure chronique est complètement inguérissable, dans la forme que nous venons de décrire; on ne peut, pour pouvoir utiliser le cheval qui en est affecté, que lui appliquer des fers spéciaux, dits à bords renversés, qui soustraient les parties lésées à la compression, et par suite à la douleur.

Il y a une variété de fourbure chronique moins grave en apparence que la précédente, et qui est connue sous le nom de fourmilère. Ici, le liquide (sang) épanché ne s'est pas organisé, mais desséché et se réduit en poudre, on sort qu'entre une nouvelle paroi qui s'est formée, sous le sang desséché, et l'ancienne paroi, se trouve un espace vide, rempli d'une poudre noire comparable à la terre dont sont constituées certaines fourmilères. Avec du temps et une ferrure convenable, on peut attendre la disparition, par avulsi on normale, de la fourmilère, et la constitution d'un nouveau sabot normal.

FOURC (fourk' — du lat. furca, fourche) n. m. Sylvic. Point de jonction de deux branches.

FOURCADEL (del' — du lat. furca, fourche) n. m. Cep de vigogne qui n'a que deux montants conservés à la taille.

FOURCAND (Emile), homme politique français, né et mort à Bordeaux (1819-1881). Grand industriel, président du tribunal de commerce et maire de Bordeaux après le 4 septembre 1870, il fut élu député à l'Assemblée nationale, puis sénateur inamovible. Déjà connu par son libéralisme sous l'Empire, il appuya la politique modérée de Thiers, vota contre toutes les mesures de réaction en 1873, et fut destitué de ses fonctions de maire par le duc de Broglie. Il contribua à renverser le ministère de Broglie et recouvra, en 1877, ses fonctions de maire, qui lui avaient été enlevées une seconde fois, lors du 16-Mai.

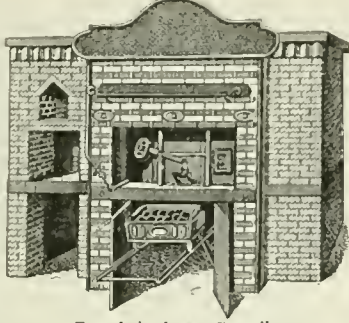
FOURCAT (ka — du lat. furca, fourche) n. m. Varangue en forme de fourche d'extrême avant et d'extrême arrière d'un navire. Fourcat d'ouverture, pièce de construction réunissant les deux branches du fourcat de l'arrière à leur sommet. Emplacements du fourcat sur le navire qui se trouvent entre les varangues extrêmes.

FOURCAUD (Louis de Bous-sès de), littérateur et critique français, né à Beaumarchés (Gers) en 1853. Était allé à Paris, il s'y occupa particulièrement de questions d'art. Collaborateur de la « Gazette des beaux-arts », du « Figaro », du « Gaulois », pour la critique artistique et musicale, il succéda, en 1893, à Taine comme professeur d'esthétique et d'histoire de l'art à l'École des beaux-arts. Il a publié, notamment : Bastien-Lepage, sa vie et ses œuvres (1885); Théodule Ribot, sa vie et ses œuvres (1885); l'Évolution de la peinture en France au xix<sup>e</sup> siècle (1890); Salon illustré (1890); etc. et il a écrit le livret et la musique de Renaud d'Arles, tragédie lyrique en cinq actes, avec Noël Desjoyeaux, représentée à Monte-Carlo en 1900.

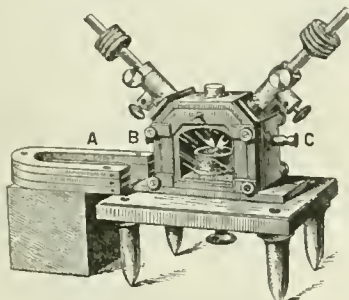
FOURCIELÈRE (de l'anc. franç. fourciel, fourche du sternaum et ses côtes) n. f. Archéol. Pièce de l'armure qui, au xiv<sup>e</sup> siècle, défendait l'épigastr. Syn. de PANSIÈRE.

FOURCHAMBAULT, comm. de la Nièvre, arrond. et à 1 kil. de Nevers, sur la rive droite de la Loire; 6.021 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Forges et hauts fourneaux. Commerce de métaux ouvrés. Établissement métallurgique comprend une grande forge avec d'importantes aciéries, et des ateliers de construction. Pont suspendu sur la Loire. Eau minérale de table.

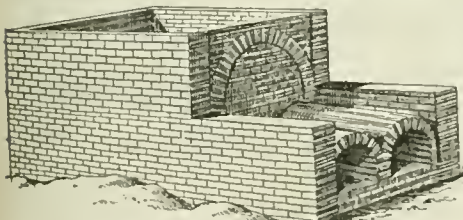
Fourchambault (LES), comédie en cinq actes et en prose, par Emile Augier (Théâtre-Français, 9 avril 1878). — Fourchambault a séduit jadis une maîtresse de piano, et, après la naissance d'un enfant, l'a abandonnée pour faire un riche mariage. Sous le nom de Madame Bernard, elle vit, triste et fière, avec son fils, devenu un des plus riches armateurs du Havre. Fourchambault, lui, est en train de se ruiner, ou plutôt d'être ruiné par sa femme. Quand il va faire faillite, Bernard, auquel sa mère prescrit de lui venir en aide, devine le secret qu'elle avait jusque-là gardé. Il n'en sauve pas moins les Fourchambault. Mais leur fils, Léopold, a compromis une créole orpheline, Mario Le Tellier, aimée par Bernard à l'insu de celui-ci. Bernard veut décider Léopold à l'épouser. Dans une scène très vive, Bernard, souffleté par le jeune homme, se maïtrise d'un puissant effort de volonté et s'écrie : « C'est bien heureux que tu sois mon frère! », puis, après de brèves explications, lui tend sa joue en disant : « Efface! » Au dénouement, ainsi amené, c'est Bernard qui épousera Mario; et, quant à madame Fourchambault, elle s'est déjà rangée, ou plutôt s'est lancée dans l'économie avec la même passion qu'elle apportait jusqu'alors dans la dépense. La pièce est un immense succès. Elle le méritait par sa structure solide, par la force des situations, par la sobriété vigoureuse de l'exécution.



Four de boulanger Brunelle.



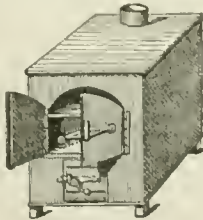
Four électrique Moissan. (Laborat.)



Four de Bernard Palissy.



Four de potier romain.



Four de pâtissier.

à chauffer; le four à cure, dans lequel la matière à chauffer et le combustible se chargent par couches alternatives; le four de galère, où la chauffe occupant la partie centrale du four échauffe le laboratoire, placé de chaque côté; le four à réverbère, dans lequel le combustible brûle sur une chauffe séparée, sans mélanger les produits de la combustion avec les objets chauffés, etc.



à assujettir des cisailles. Instrument d'acier à deux dents, en usage pour tourner à chaud les pièces de fer. En T. de carross., Pièce de bois ou de fer en forme de fourche qui, dans l'avant-train d'une voiture à quatre roues joint l'essieu à la volée. (Dans la fourche pénètre le tétard du timon qui y est maintenu au moyen d'une ficelle. Morceau de bois muni de deux pointes de fer, et attaché à la flèche d'une voiture pour empêcher le véhicule de reculer lorsqu'il gravit une pente. Outil en forme de fourche à deux branches, dont se servent les tisseurs pour redresser les crochets qui viennent à se courber dans l'intérieur du métier Jacquard. Longue perche terminée par une sorte de double, triple ou quadruple crochet, que les commerçants emploient pour accrocher ou enlever les marchandises qu'ils exposent à la devanture de leurs boutiques. Pièce en forme de fuseau, que l'on coud entre les doigts d'un gant. Partie de la manchette qui garnit l'ouverture de la manche d'une chemise d'homme. — Zool. Pièce en forme de V, faite des deux clavicules, et située à la partie supérieure de la poitrine des oiseaux. Les deux clavicules sont soudées à leur extrémité inférieure et forment ainsi la fourchette fixée par des tendons à l'extrémité antérieure du bréchet. (Claus.)



1. Fourchette (hort.); 2, 3, 4. Fourchettes à décrocher les marchandises.

— Encycl. Archéol. L'emploi de cet instrument de cuisine et de table date de toute antiquité; cependant, en tant que fourchette de table, il ne devient courant qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. La fourchette du moyen âge, article de luxe princier, dont les formes varient avec le goût des époques et des lieux, n'est guère employée que pour les fruits et les articles de confiserie. On remarquera que les petites fourchettes accompagnant souvent le couteau ou le bâtonnet des dagues, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, portées par les hommes et les femmes, sont à deux dents, rarement à trois. C'était une manière de porter son couvert et ses armes avec soi. Les plus anciennes ont leur manche droit, sans palette, terminé par un bouton, dans les cas les plus fréquents. A mesure qu'on se rapproche des temps modernes, les formes s'épaississent, la palette terminale s'élargit, la fourche augmente le nombre de ses dents.

— Art vétér. On appelle fourchette la partie de la face inférieure du sabot du cheval, de l'âne ou du mulet, qui a la forme d'un petit éventail à deux plis à demi épanouis, ce qui la rend saillante. Sa pointe ou son manche correspond au centre de la sole, et sa partie élargie aux talons, avec lesquels elle se confond. La fourchette est constituée par une corne plus molle et plus élastique que les autres parties du sabot; elle est assez analogue à du caoutchouc. D'après les règles de la ferrure rationnelle, la fourchette ne doit jamais être touchée par le maréchal, lorsqu'on renouvelle la ferrure; elle doit toujours être en contact avec le sol. La fourchette est dite échauffée lorsque ses lacunes, c'est-à-dire les creux qui sont entre et de chaque côté de ses deux plis ou branches, présentent un suintement grisâtre d'une odeur fortement ammoniacale. C'est souvent le début du crapaud. La simple fourchette échauffée se guérit par un nettoyage et des pansements au goudron de Norvège.

**FOURCHEUR** n. m. Celui dont le travail se fait avec la fourche.

**FOURCHEUR DE MONT-ROUD** (Clément-Melchior-Juste-Maximo), écrivain français, né à Bagnols-sur-Cèze (Gard) en 1805, mort à Paris en 1879. Sous le nom de MAXIME DE MONT-ROUD, il a publié un grand nombre d'ouvrages d'histoire, de biographie, de piété, etc. Nous nous bornerons à citer : *Traité historique de la décadence et de la destruction du papisme en Occident* (1838); *Missions du Levant, d'Asie et de la Chine* (1846); *les Guerres saintes d'outre-mer, tableau des croisades* (1848); *les Français à Rome* (1851); *Dictionnaire des abbayes et des monastères* (1856); *Paris, son histoire, ses monuments* (1868); *les Missions en Océanie au XIX<sup>e</sup> siècle* (1869); *Episodes et souvenirs de la guerre de Prusse* (1872); etc.

**FOURCHON** n. m. Techn. et agric. Chacune des pointes de la fourche ou de la fourchette : *Fourche, Fourchette à quatre fourchons.*

— Arboric. Endroit d'un arbre d'où sortent les branches.

**FOURCHU, UE** adj. Qui se partage en uno ou plusieurs branches comme une fourche : *Chemin fourchu. Langue fourchue.*

— Pied fourchu, Pied divisé en deux des ruminants. — Pied que l'on attribue au diable. Fig. Reconnaître le pied fourchu de quelqu'un, Deviner ses mauvais desseins.

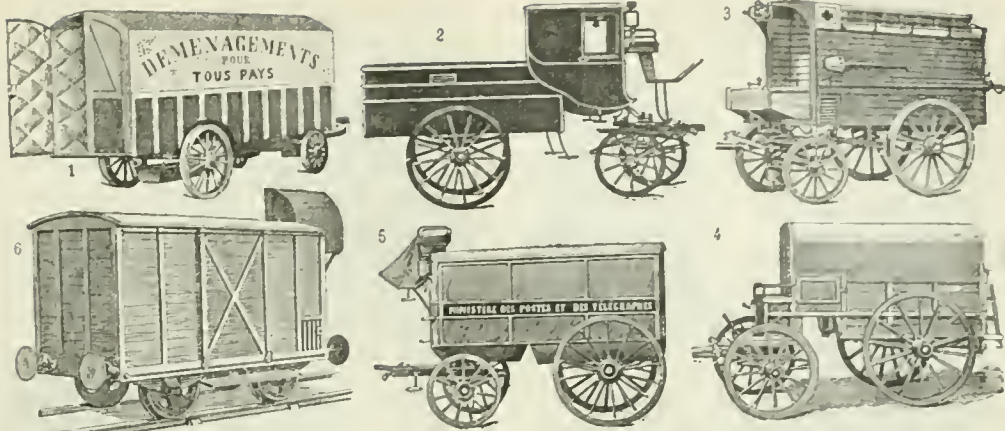
— Acrob. Arbre fourchu, Position d'équilibre dans laquelle on a la tête en bas et les pieds en l'air, écartés l'un de l'autre : *Faire l'arbre fourchu.*

— Blas. S'emploie quelquefois comme syn. de FOURCHÉ.

**FOURCHURE** n. f. Endroit où une chose commence à devenir fourchue : *La fourchure d'une branche, d'un chemin.*

**FOURCROY** (Bonaventuro de), poète français, né à Noyon, mort à Paris en 1692. Avocat au parlement de Paris, il composa quelques ouvrages de jurisprudence, une comédie (*Saneho Panca*), des *Sonnets* (1651), etc. Ses vers étaient du temps de la Fronde et s'attachaient à Mazarin. Il était doué d'une voix puissante, et, un jour qu'il discutait avec Molière : « Qu'est-ce que la raison avec un filet de voix contre une gueule comme celle-là ? » s'écria Boileau, présent à la dispute.

**FOURCROY** (Antoine-François, comte de), chimiste et homme d'Etat français, né et mort à Paris (1755-1809). Il aborda la médecine et fut reçu en 1780, grâce aux amis de Vicq-d'Azyr, qui se cotisèrent pour qu'il pût acheter le grade de docteur. Trois ouvrages de médecine et d'histoire naturelle le firent connaître. Nommé, en 1784, professeur de chimie au Jardin du roi, membre de l'Académie des sciences (1785), son éloquence, l'originalité de son talent, le rendirent célèbre. Quand arriva la Révolution, Fourcroy fit partie de différents comités. Nommé



Fourgons : 1. De déménagement; 2. Des pompes funèbres; 3. D'ambulance; 4. Régimentaire; 5. Des postes; 6. De chemin de fer.

membre suppléant à la Convention, il usa de son influence pour sauver Desault, Chaptal, Darcet; on l'a accusé, mais à tort, d'avoir abandonné Lavoisier. Il mit au service de la République son esprit inventif et sa vaste science. Membre du conseil des Anciens, conseiller d'Etat, membre de l'Institut dès sa création, directeur de l'instruction publique, il réorganisa, en province comme à Paris, les lycées et collèges. Déjà il avait collaboré à la fondation de l'Ecole normale, de l'Ecole centrale et de diverses écoles de médecine, sans cesser de vaquer à ses travaux particuliers. Il mourut d'une maladie de cœur. Ses principaux ouvrages sont : *Système des connaissances chimiques; Méthode de nomenclature chimique; Analyse de l'enu sulfureuse d'Enghien; Essai sur la phlogistique et les acides; la Philosophie chimique, et de nombreux articles à l'Encyclopédie méthodique* et au *Dictionnaire des sciences nouvelles*.



Comte de Fourcroy.

**FOURCROYA** (kroï-ia) n. m. Genre d'amaryllidacées, formé aux dépens des agaves.

— Encycl. Les *fourcroya* sont des plantes à port de dracéna, dont on connaît une dizaine d'espèces américaines et asiatiques. La plus remarquable est le fourcroya gigantesque ou agave fétide, connu aussi sous les noms vulgaires de *pitte* ou *aloeïs pitte*. Cette plante est pourvue d'une tige portant trente ou quarante feuilles longuement lancéolées. Du centre de l'élegant faisceau qu'elles forment s'élève une hampe qui peut atteindre la hauteur de 8 à 10 mètres, et porte à son sommet une grande panicule, une sorte de candelabre, composé de trente à quarante rameaux, portant des fleurs blanches, pendantes, d'une odeur fétide. Cette espèce, originaire de l'Amérique centrale, a été introduite en France.

**FOURDAINE** (dén) n. f. Nom vulgaire du prunellier. On dit aussi FOURDAINER et FOURDAINER n. m.

**FOURDRAINER** n. m. Bot. Syn. de FOURDAINE.

**FOUREAU** (Fernaod), explorateur français, né à Saint-Barbant (Haute-Vienne) en 1850. A la suite d'un voyage dans le Sahara algérien jusqu'à Ouargla, il fonda avec Fau la compagnie de l'Oued-Rir (1878) et se consacra à l'étude scientifique du Sahara. Reprenant et continuant les traditions de Henri Duveyrier, Fourreau a exploré le pays compris entre le Sud algérien et le Tassili des Azdjer en passant par l'Erg et la hamada de Tinghert, et en a rapporté de précieux documents géographiques et scientifiques. Puis, de 1898 à 1900, il a traversé le Sahara et le Soudan, d'Ouargla au lac Tchad par Zinder; cette belle expédition fut exécutée avec une escorte armée que dirigeait le commandant Lamy. Fourreau a publié nombre de récits de ses voyages; en ont, parmi les plus importants : *une Mission au Tadenit* (1890); *Au Sahara* (1897); *Rapport sur ma mission au Sahara et chez les Touareg Azdjer* (1894); *Mission chez les Touareg* (1895); *Dans le Grand Erg* (1896). On lui doit aussi une *Carte d'une partie du Sahara septentrional* (1888), qui est la première représentation scientifique de toute une partie de cette contrée.

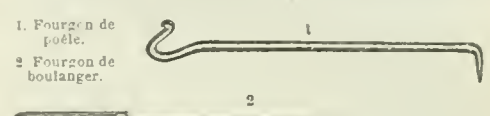
**FOURES** (Auguste-Armand-Laurent), journaliste et poète provençal, né et mort à Castelnaudary (1818-1891). Il entra en 1866 dans le journalisme, collabora à de nombreux journaux, et devint, en 1885, rédacteur en chef du « Petit Toulousain ». Poète, il était considéré comme le Mistral du Languedoc. Parmi ses œuvres les plus estimées, nous citerons : *Silves pnieuses* (1872); *oiselets et fleurettes* (1873); *Anté* (1873); *Marsyas* (1874); *In Grande Armoire, nouvelle* (1875); *la Croix de l'inondation* (1876); *Courcours de grands chemins et batteurs de parés* (1878); *les Grillis* (1888); *les Cants del soleil* (1891). Dans ces deux derniers recueils surtout, écrits en dialecte languedocien, Fourrés a montré une réelle et profonde originalité. Une partie de son œuvre posthume a été éditée sous le titre de *la Muso silvestro*.

**FOUROAT** (ga) n. m. Arg. Recuteur.

**FOURON** n. m. Chariot long et couvert, servant au transport des bagages, des provisions, meubles, vivres, malades, cerceaux, etc.

— Ch. de f. *Fourgon de tête*, Wagon à bagages placé immédiatement après le tender et dans lequel monte le conducteur du train. *Fourgon de queue*, Wagon à bagages placé à l'arrière du train, et dans lequel monte le serre-frein.

**FOURGON** (de l'anc. v. *fourgier* ou *fourger*, fourgonner, dérivé du lat. pop. *foricare*, forer) n. m. Poëche terminée



1. Fourgon de poêle. 2. Fourgon de boulanger.

par une longue tige de fer, au moyen de laquelle le boulanger remue et égalise la braise dans son four. Tige de fer, servant à régulariser la couche de charbon allumé sur la grille d'une chaudière. Sorte de barre de fer crochue, au moyen de laquelle on attise le feu d'un fourneau, d'un poêle, etc.

**FOURGONNER** (go-né) v. n. Remuer le feu ou le bois du four avec le fourgon. Attiser, remuer, déplacer, avec les picnettes ou le fourgon, le bois ou le charbon qui brûlent dans un foyer.

— Fam. Fouiller quelque part en bouleversant les objets : *FOURGONNER dans une armoire.*

**FOURGONNIER** (go-ni-é) n. m. Cantinier dans un bague.

**FOURICHON** (Martin), marin français, né à Thiviers (Dordogne) en 1809, mort à Paris en 1884. Capitaine de vaisseau en 1848, gouverneur de la Guyane en 1852, contre-amiral en 1853, vice-amiral en 1859 et président du conseil des travaux de la marine, il commandait l'escadre d'évolutions lorsque éclata la guerre de 1870. Il fut envoyé dans la mer du Nord et nommé, après le 4-Septembre, ministre de la marine. Il suivit à ce titre la déléation de la Défense à Tours, fut en outre ministre de la guerre jusqu'au 3 octobre, et ne joua qu'un rôle effacé. Élu, dans la Dordogne, député à l'Assemblée nationale (1871), il fut élu sénateur inamovible (1875), et fut le portefeuille de la marine dans le cabinet Dufaure (1876-1877).

**FOURIÉ** (Albert-Auguste), peintre et sculpteur français, né à Paris en 1854. Il entra dans l'atelier de Gauthier, et il exposa pour la première fois, en 1877, un *Buste de jeune fille*; puis il abandonna la statuaire pour la peinture et il prit pour maître Jean-Paul Laurens. Un tableau, *la Récréation au cloître*, et une eau-forte le représentèrent au Salon de 1879. En 1881, on vit de lui *Judith* et un *Numismate*; en 1882, *Etienne Marcel* et *le Dauphin* (au musée de Saint-Etienne). En 1883, l'artiste donna la *Chambre mortuaire de M<sup>me</sup> Bovary*. *Le Dernier deuil*, l'année suivante, le classait parmi les peintres de la nouvelle école réaliste. Une observation pénétrante, une facture sûre recommandèrent encore à l'attention la *Première communion à Crosne* (1885), *le Jour de fête* (1886), *un Repas de noces à Yport* (1887), achetés par l'Etat, un énorme triptyque décoratif : *les Poèmes des champs* (*les Joies, les Travaux, les Deuils*) (1897). Le panneau *la Terre*, commandé par le ministère de l'agriculture 1898, était encore une œuvre intéressante. *Fille d'Ève* (1899), est un retour au tableau de cheval. Le musée du Luxembourg a de lui un tableau : *Sous les branches*.

**FOURIER** (saint Pierre), né à Mirecourt (Vosges) en 1565, mort à Gray (Haute-Saône) en 1640. Il entra au chapitre régulier de Chamousey, près d'Épinal (1583), et fut nommé curé de Mattaincourt (Vosges). Après avoir fondé, pour l'instruction des jeunes filles, la congrégation de Notre-Dame, que Paul V approuva en 1616, il travailla à la réforme des chanoines réguliers de Lorraine, sur l'ordre de Grégoire XV et sous la direction de Jean de Porcelet, évêque de Toul. La congrégation de Saint-Sauveur, qu'il institua pour réunir les chanoines réformés, fut approuvée par Urbain VIII, en 1624 : il lui donna pour mission principale l'instruction des enfants des campagnes. P. Fourier, dont le tombeau attire à Mattaincourt de nombreux pèlerins, a été béatifié, en 1650, par Innocent X, et canonisé, en 1899, par Léon XIII. — Fête le 9 décembre.

**FOURIER** (Jean-Baptiste-Joseph, baron), géomètre français, né à Auxerre en 1768, mort à Paris en 1830. Orphelin de bonne heure, il prit l'habit de novice à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, qu'il quitta en 1789. Il se rendit à Paris, pour lire à l'Académie des sciences son premier *Mémoire* sur la résolution des équations numériques.

A la fondation de l'Ecole polytechnique, il y fut appelé par Monge, d'abord comme simple surveillant des leçons de fortification, puis comme professeur d'analyse. En 1798, Fourier résigna ses fonctions pour suivre Monge et Berthollet en Egypte. Nommé membre de l'Institut d'Egypte à sa création, puis secrétaire perpétuel, il publia, dans la « Décade » et le « Courrier de l'Egypte », un grand nombre de *Mémoires* concernant l'Egypte, tout en participant avec ses collègues à l'établissement des falriques d'acier, d'armes, de poudre, de machines de toute sorte, que l'armée française eut à improviser dans ces contrées.

Ces deux autres terroirs après du divan du Caire, il ne quitta l'Égypte qu'après la capitulation signée par le général Moutou. Il avait eu l'idée de rassembler dans une grande publication tous les documents recueillis par l'expédition Napoléon prélet de l'Isère en 1802. Fourier conserva cette place jusqu'en 1825, tout en dirigeant la publication du *Mémoire de l'Égypte* et jetant les premières bases du grand et bel ouvrage sur la *Théorie de la chaleur*, qui a fait son nom immortel.



Baron Fourier.

Sa première élection à l'Académie des sciences, en 1816, ne fut pas confirmée par Louis XVIII; celle l'année suivante et acceptée, il devint secrétaire perpétuel pour les sections de mathématiques et de physique. Il remplaça Lemoine en 1827 à l'Académie française et passa les dernières années de sa vie entièrement livré à la science et à ses devoirs d'académicien. Il mourut d'une chute. La ville d'Auzerrie lui a fait ériger une statue.

Parmi les nombreux ouvrages de Fourier, nous mentionnerons : ses *Mémoires sur la théorie du mouvement de la chaleur*, insérés dans les publications de l'Institut; son *Mémoire sur la résolution générale des équations algébriques*, présenté à l'Institut d'Égypte, et son *Analyse des équations déterminées*, ouvrage posthume publié en 1831, d'après les papiers qu'il avait laissés.

**FOURIER** (François-Marie-Charles), philosophe et sociologue français, né à Besançon en 1772, mort à Paris en 1837. Fils d'un marchand de drap, il travailla la plus grande partie de sa vie comme commis de magasin, et ce fut, dit-il, sa propre expérience qui lui inspira la haine du système économique actuel. Après quelques articles passés presque inaperçus, il publia en 1804 la *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales*, qui contient sa doctrine cosmogonique et les principes de toutes ses doctrines sociales. Outre une transformation complète du monde dans l'avenir, il esquissait l'organisation phalanstérienne, qui assurerait, d'après lui, le bonheur immédiat de l'humanité. Le reste des jours de Fourier se passa dans l'attente d'un capitaliste qui lui permettrait de réaliser son rêve. Il espérait successivement le concours de Napoléon et de divers particuliers français et anglais. Après 1830, il trouva des bailleurs de fonds et fonda un phalanstère à Condé-sur-Vire et le journal le *Phalanstère*, destiné à propager ses idées. Ses deux entreprises échouèrent. Il ne perdit pas courage et mourut plein de foi dans ses découvertes. Malgré les bizarreries de ses idées et de sa vie, il fut le chef d'une école qui, sous des noms divers (école sociale, harmonieuse, garantiste, etc.), continua et compléta sa pensée jusqu'à nos jours, et dont Considérant fut le représentant le plus illustre.

Les ouvrages principaux de Fourier sont, outre sa *Théorie des quatre mouvements*, le *Traité de l'association domestique et agricole* (1822), son livre le plus important, réimprimé en 1911 sous le titre de *Théorie de l'unité universelle*; le *Nouveau Monde industriel et sociétaire* (1829); *Pièces et charlatanisme des deux sectes de Saint-Simon et d'Ocun* (1831); et le *Fausse Industrie morcelée* (1835-1836).

**FOURIÉRISME** (rissist) n. m. Système philosophique et économique de Fourier.

— ENCYCL. Soient tant à un doute absolu toutes les notions que lui apporte la civilisation, le philosophe observe le monde et est frappé de l'harmonie universelle qui y règne, grâce à la loi d'attraction découverte par Newton. Seul l'homme fait exception à cet ordre, parce que jusqu'ici il a substitué à la loi d'attraction morale des caprices philosophiques.

Pour le moment, il s'agit pour l'humanité, qui a déjà traversé les périodes successives d'*édénisme*, de *souveraineté*, de *patriarcat*, de *barbarie* et de *civilisation*, d'arriver à l'état de *phalanstère*, auquel elle touche, et qui l'acheminera vers l'*harmonie* parfaite.

La loi universelle d'attraction se traduit dans le monde moral par l'*attraction passionnelle*. En vain les moralistes ont voulu réprimer les passions de l'homme. Il s'agit, bien au contraire, de modeler sur elles l'organisme social. Elles sont au nombre de douze, et peuvent se grouper en huit cent dix caractères différents. Double ce nombre, vous aurez la certitude de trouver réunis tous les spécimens possibles de caractères. Ce sera donc d'environ seize cents personnes que se formera la *phalange*, unité sociale de la société future. Chaque phalange s'installera dans un palais, le *phalanstère*, au milieu d'un territoire qui lui sera réservé, et où elle se livrera à tous les travaux, chacun, selon ses goûts, s'occupant dans des séries de travaux divers. Le travail, devenu attrayant, se fera sans effort et sera infiniment fructueux. Chaque phalanstérien aura droit à un minimum de bien-être. Le surplus de la production sera divisé en douze douzièmes, dont cinq rémunéreront le capital, quatre le travail et trois le talent. Ce système se généralisera en peu de temps sur le globe, qui formera un seul empire unitaire. Ses idées de communauté mitigée sont assurément de Fourier un précurseur du socialisme. Mais, par sa théorie des passions, il s'est efforcé de sauvegarder la liberté individuelle. Enfin, il a montré la puissance de l'association, c'est-à-dire de venir un des points caractéristiques du mouvement social moderne.

**FOURIÉRISME** (rissist) n. Partisan du fouriérisme.

— Adjectif. Qui a rapport à Fourier ou au fouriérisme : *Système fouriériste*.

**FOUR-IN-HAND** (*for-in-hand*) — mot angl. composé, qui signifie *quatre en main* n. m. Attelage à quatre chevaux. — Fig. A grandes guides : *Mener la vie four-in-hand*.

**FOURLANCURE** n. f. Défaut de la toile tissée.

**FOURLINE** n. f. Arg. Voleur. || Assassin.

**FOURME** (du lat. *forma*, forme) n. f. Comm. Fromage fabriqué au Mont-Dore.

— Mar. Endroit d'un port où les navires marchands viennent s'amarrer à demeure, pour opérer leur chargement ou leur déchargement.

**FOURMENT** (Hélène), seconde femme de Rubens. Elle avait seize ans lorsque Rubens, âgé de cinquante-quatre ans, la prit pour femme (1630). Elle lui donna quatre enfants. Hélène Fourment avait la beauté robuste, le teint éblouissant que Rubens aimait à donner à ses héroïnes. Le grand artiste a souvent pris sa femme pour modèle.

Le Louvre possède un tableau qui représente Hélène Fourment sur un fauteuil, tenant sur ses genoux son fils aîné et ayant près d'elle sa fille Claire-Eugénie. Cette peinture n'est pas terminée; les têtes seules sont assez avancées; les têtes seules sont assez avancées.



Hélène Fourment, d'après Rubens. (Munich.)

ne sont guère qu'une esquisse. Mais c'est en Angleterre qu'on est longtemps les plus beaux portraits de la femme de Rubens. La galerie des ducs de Marlborough, à Blenheim, renfermait deux chefs-d'œuvre de premier ordre, qui appartenaient aujourd'hui à Alphonse de Rothschild. L'un représente l'artiste, sa femme et un de leurs enfants se promenant dans un jardin; l'autre Hélène Fourment suivie d'un page. Un autre portrait non moins admirable se trouve dans la collection de la reine d'Angleterre, à Windsor. — La belle Fourment a été peinte aussi par Van Dyck. Ce portrait se voit au musée de l'Ermitage.

**FOURMI** (du lat. *formica*, même sens) n. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, type de la famille des formicidés. || Nom d'une espèce d'atte. || *Fourmi blanche*, Nom vulgaire des termites. || *Fourmi de visite*, Nom donné, dans la Guyane hollandaise, à une espèce d'hyménoptère, qui va parfois en troupes considérables dans les maisons, où elle dévore les rats, les souris et les insectes. || *Fourmi de la laque*. Dénomination vicieuse employée par quelques auteurs pour désigner le cocoon laque, espèce d'hémiptère.

— Hort. Poir. à cidre peu estimée, du dép. de l'Orne.

— Mar. Nom donné à des rochers ou petits îlots rapprochés, qu'on appelle aussi *FORMIGUES* ou *FORMIQUES*.

— Loc. div. Avoir des fourmis dans quelque partie du corps, Y éprouver des picotements sur un très grand nombre de points rapprochés. || Avoir des œufs de fourmis sous les pieds. || Ne pouvoir roster en place.

— ALLUS. LITÉRA. : La fourmi n'est pas préteuse.

Vers de la fable de La Fontaine : *La Cigale et la Fourmi*. Ou la rappelle en parlant d'une personne avare et cupide.

— ENCYCL. Entom. On entend sous le nom général de fourmis tous les insectes hyménoptères appartenant à la grande famille des formicidés. Les fourmis sont des animaux de taille toujours petite ou médiocre, vivant en société. Le plus grand nombre sont des animaux de taille toujours petite ou médiocre, vivant en société. Le plus grand nombre sont des animaux de taille toujours petite ou médiocre, vivant en société.



Fourmis : 1. Rouge femelle; 2. Mâle; 3. Neutre (Grosses de mort). — 4. Fourmi à miel (gr. dat.).

Quant les femelles, après avoir volé quelques heures, retournent à la fourmière, elles sont dépouillées de leurs ailes par les ouvrières et entraînées dans les galeries, où elles demeurent occupées à pondre. Outre la construction des nids, l'élevage et l'alimentation des larves, les ouvrières ont charge de défendre et nourrir la colonie. Une fourmière est une véritable cité, dont tous les habitants se comprennent, s'assistent, se distribuent la besogne, et vivent sans désordre et sans conflits, en l'absence de tout souverain. L'intérêt commun est la seule loi.

Les fourmis ont une bouche disposée pour la succion et se nourrissent surtout de liquides; elles dégorgent les sucs, emmagasinés dans leur gésier, dans la bouche des larves et les alimentent au jour le jour. Certaines fourmis entrent dans les galeries, et on font de véritables réserves; d'autres cultivent des champignons sur des couches de boues lachées. Beaucoup recherchent les déjections sucrées des pucerons et des cochenilles; elles élèvent et enferment les pucerons dans de véritables étables maçonnées. Quand les larves, apodes, blanches et molles, ont filé leur cocon, les ouvrières continuent à les soigner, on les exposant au soleil pendant quelques heures, et les débarrassent en rongeant la soie du cocon.

Les nids des fourmis sont de toutes sortes; tantôt ce sont des amas bombés de briardilles, disposées en galeries au-dessus d'un dôme de terre creusé de nombreuses chambres; tantôt c'est une réunion de mille logettes percées dans le vieux bois; d'autres maçonnerie des nids en terre gâchée, etc. Souvent on voit deux espèces vivre côte à côte dans un même demeure. Les fourmis sont, en général, des insectes utiles, qui détruisent beaucoup d'animaux nuisibles. Mais beaucoup d'entre elles détruisent les plantes, et celles qui pénètrent dans les habitations font des dégâts parmi les aliments, confitures, sucre, etc. Il est extrêmement difficile de les détruire, tant leurs fourmières sont bien cachées et éloignées des canaux d'entrée. De nombreux insectes, des acariens, cloportes, vivent en commun dans les fourmières, et aussi en parasites, comme beaucoup de staphyliniens. En général, les fourmis sont dépourvues de l'instinct anal des hyménoptères, mais elles mordent ou projettent leur acide formique à une certaine distance. Les œufs de fourmis, avec lesquels on nourrit les faisans et autres oiseaux, sont les larves et les nymphes; des règlements sont intervenus pour défendre de les récolter dans les forêts de l'Etat et les chasses gardées. V. FORMICIDES.

— BILBOURG. : André, *Species des hyménoptères d'Europe* (fourmis) (Beaue, 1882); J. Lubbock, *Fourmis, abeilles et guêpes* (Paris, 1883); Berthelot, *les Cités des fourmis* (1877); Ch. Janet, *les Fourmis* (Paris, 1896), et nombreux Mémoires du même auteur, publiés de 1889 à 1900.

**FOURMIÈRE**, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 17 kil. d'Avesnes, sur l'Elpe Mineure, affluent de la Sambre; 15.287 hab. (Fourmiens, canes.) Ch. de fer. Nord. Mines de fer; carrières de grès. Fabrique de tissus; filatures importantes, qui fournissent aux fabriques de Roubaix la majeure partie de leurs fils. Haut fourneau, bonneterie, tannerie, poteries; importante verrerie. La région environnante est le centre le plus actif de la production lainière.

En 1891, à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai, la population ouvrière de Fourmis fit une manifestation qui amena un conflit entre la foule et les troupes, qui déchargèrent leurs armes sur elle.

**FOURMIER** (*li-é*) n. m. Ornith. Genre d'oiseaux passe-reux dentrostres, type de la tribu des formicariidés. Leur nom scientifique est *formicarius*.

(Ce sont des oiseaux de taille médiocre, trapus, à queue courte, à pattes fortes, vivant à terre parmi les buissons, dans les fourrés (outils de l'Amérique tropicale). On en connaît une cinquantaine d'espèces d'un roux plus ou moins clair, avec la gorge blanche. Tel est le *formicarius Cayanensis*, du Brésil.)

— Mamm. Nom vulgaire de plusieurs mammifères qui se nourrissent de fourmis. (On entend en général par *fourmiliers* les édentés vernilloques, et particulièrement le tamanoir [*myrmecophaga jubata*], le tamandua [*tamandua tetradactyla*] et le myrmidon [*myrmidon didactylus*]. Les fourmiliers écaillés sont les pangolins.)

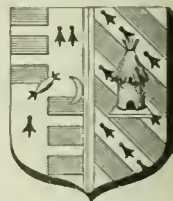
**FOURMIÈRE** n. f. Habitation occupée par des fourmis dans la terre, dans le creux d'un arbre, etc. : *Détruire une fourmière*. || Ensemble des fourmis qui habitent au même endroit : *Toute la fourmière se jette sur l'agresseur*.

— Fig. et fam. Lieu où s'agitent beaucoup de gens; ces gens eux-mêmes.

— Art vétér. Espace rempli de sang desséché et pulvérisé qui, à la suite de la fourbure, se forme entre le sabot et l'os du pied du cheval.

**FOURMI-LION** n. m. Nom vulgaire et général, sous lequel on désigne les insectes névroptères de la famille des myrmilioniidés, qu'ils appartiennent aux genres *myrmilco*, *palpares* ou autres. || Pl. Des FOURMIS-LIONS.

— ENCYCL. Les mœurs des fourmis-lions sont singulières et ont de tout temps fixé l'attention. Si les insectes adultes sont grêles, aîlés, floricoles, leurs larves sont, au contraire, trapues, ramassées, avec des mandibules très grandes en forme de faux. Vivant dans les lieux sablonneux et abrités, elles creusent une fosse en entonnoir, s'enterrent au fond, et attendent les insectes, surtout les fourmis, qui viennent à y tomber. Elles les étourdissent en leur lançant du sable, les enfouissent et les sucent à loisir avec leurs grandes pinces formées par la réunion des mâchoires et des mandibules soudées, avec une ouverture à leur extrémité. D'autres larves de fourmis-lions cheminent cachées sous le sable et happent les insectes au passage. Ces larves se métamorphosent dans un cocon soyeux, blanc, en boule, où la chry-



Armes de Fourmies.



Fourmilière.



Fourmi-lion : a, Sa larve.























les Francs, en s'allant à quelques tribus, pendant plusieurs années, ses plans réussirent, mais les Francs, las de ne rien faire, envahirent la Gaule jusqu'à la Méditerranée, et infestèrent ses côtes pendant douze ans. Les Francs restés en Gaule furent passés en Gaule par les Barbares de l'Est. Probius réussit à les arrêter dans un combat, et fit entrer sous sa main les auxiliaires dans l'armée romaine, mais, désespérant de les discipliner, il les envoya dans le Pont. Ils se révoltèrent en route, ravagèrent tout sur leur passage, et retournèrent en Gaule. Maxime essaya de les soumettre, mais il n'y parvint pas. Constantin, après les avoir vaincus, saccagea leur pays et fit descendre les prisonniers dans les arènes de Troves. Constantin, pour les gagner, leur fit de grandes concessions, malgré les récriminations des Francs. Les empereurs continuèrent cette politique, tandis que se poursuivait, à travers les frontières, l'immigration des familles ou des tribus franques. Au VI<sup>e</sup> siècle, les Francs formaient dans l'armée romaine des troupes régulières, étaient même un empereur, Jovinus (411). Fatigués de leur alliance avec les Romains, ils la rompirent, envahirent la Gaule (417) et s'y établirent. À la chute de l'empire d'Occident, ils étaient divisés en deux grandes tribus : les Francs saliens, établis en Flandre et dans le pays de Liège, que commanda Clovis, et les Francs ripuaires, établis sur les bords du Rhin.



Guerrier franc.

**FRANCS** HISTOIRE DES, par Grégoire de Tours. — Cet ouvrage, faussement appelé *Historia ecclesiastica Francorum*, se compose de dix livres d'« Histories », dans lesquels Grégoire de Tours, à la suite d'un résumé de l'histoire universelle jusqu'à la mort de saint Martin de Tours, raconte dans une langue très étudiée, dans un style souvent prétentieux, l'histoire de la Gaule et des Francs, depuis la mort de saint Martin jusqu'en 591. C'est, vraisemblablement, aux alentours de 590 que Grégoire de Tours compose cet ouvrage, dans lequel il ne se montre pas chroniqueur, mais véritablement historien. Il raconte et il décrit, en effet, « il marque la conduite et les pensées des hommes », et il le fait avec une réelle finesse, car il a parfaitement connu les hommes de son temps, et les personnages romains comme lui-même, et les Francs. Aussi s'occupe-t-il de toute la population de la Gaule sans distinction de race, et sans montrer d'antipathie envers les Francs, bien qu'il soit Romain ; c'est avec impartialité qu'il dit les crimes et les vices des uns et des autres. Voilà pourquoi les « Histories » de Grégoire de Tours constituent pour les historiens de la période franque une source d'une importance capitale.

**FRANC** (seu) **FRANCHE** (de Franc, n. de peuple, et aussi « homme libre » ad). Affranchi, exempt de charge ou d'obligation : *Marchandise française de tout droit. Le clerc d'État franc d'impôt.* Sincère, qui dit ce qu'il pense, qui parle ou agit sans détours : *Soyez francs si vous voulez être forts.* (E. de Gir.) Hommes francs et loyaux, mêlez-vous toujours les gens qui vont sous terre et par d'obscurs détours. VIENNET. Qui est fait ou dit avec candeur, inspiré par la franchise : *Un franc avis. Une réponse, une conduite, des opinions francs.* — Net, clair, précis, tranché, sans ambages, vrai, certain, assure, excluant tout doute : *Une situation bien française. Un type bien franc. Un franc coquin.* — Tout bien considéré, franche enquêteur. Est un vice moles grand que fausse pruderie. DESPRENT.

— Entier, complet : *Planche qui a en largeur 15 centimètres français. Haut francs.* — *Loz div.* *Franc comme l'osier, Franc comme l'or*, Qui est d'une grande franchise, qui n'a pas la moindre arrière-pensée, a *avoir ses coudes françaises*, N'être ni contraindre ni gêné dans ce qu'on veut faire. a *avoir son franc parler*, Ne déguiser nullement sa pensée, avoir ou prendre le droit de parler en toute liberté. *Avoir le port franc*, Être exempt de taxes postales. a *avoir part française au jeu*, dans une affaire, etc. Avoir une part sans rien payer, a *Moineau franc*, Moineau proprement dit. a *Vin franc*, Vin naturel. *Franc arborer*, Sol lat de la première infanterie permanente que la France ait possédée : *Les francs archers* a *supplément à ces francs talpins.* — *Arbre*, *Terre française*, Torro végétale, qui n'est mêlée ni de sables ni de cailloux. — *Arbuste*. Se dit d'un arbre fruitier provenant du semis des graines d'un arbre qui a été amélioré par la culture. Substantif : *On greffe beaucoup plus sur franc que sur sauvageon.* — *Bossé* : Se dit aussi d'une plante venue sur tonture ou d'un individu qui représente le type d'une espèce ou d'une variété. *Franc de pied*. Se dit d'un arbre ou d'un arbuste non greffé et végétant sur ses propres racines. *Enter franc sur franc*, Enter un scion d'arbre franc sur un autre arbre franc. — Fig. et par plaisant. Se dit d'un individu qui a une autre bêtise. — Arg. *Mot C'est franc!* Il n'y a pas de danger! On ne risque rien! Pas d'erreur! *La turlutte est à la cantine.* *Santons le mur!* EST FRANÇAIS.

— *Comm.* *Franc d'asaires parties levis*. Clause insérée dans les polices d'assurances pour certains marchandises qui affranchit les assureurs de tout dommage, quelle qu'en soit l'importance, si la perte ne peut donner lieu au déversement, perte ou deterioration ne trouvant pas à être remboursée dans les limites des assurances par lesquelles les assureurs déclinent toute responsabilité en cas de roulage ou évaporation des liquides transportés.

— *Constr.* *Pierre française*, Pierre de construction qui n'est ni trop molle ni trop dure. — *Dr.* *Franc et quitte*, Expression par laquelle on ex-

prime qu'une personne ou une propriété n'est grevée d'aucune charge, d'aucune dette.

— *Escr.* *Botte française*, Botte portée d'une manière nette et vive, et qui n'a pu être portée. — *Féod.* *Franc leuement ou Franche tenure*, Héritage exempt de toute charge roturière. V. *TERRE*, *TENANCIER*, etc. — *Hist.* *Villes franches*, Villes qui ne payaient pas la taille.

— *Joux.* *Carte française*, Carte qui ne peut plus être prise. a *Jouer part française*, Jouer à qui ne payera rien pour un objet, s'il le gagne. a *Franc carreau*, Jeu consistant à jeter en l'air une pièce de monnaie; celui dont la pièce tombe le plus loin des bords du carreau gagne la partie. — *Manège.* *Cheval franc du collier*, Cheval tirant de lui-même, sans qu'il soit nécessaire de recourir au fouet. Fig. Dans le langage ordinaire, *Être franc du collier*, Être toujours prêt à faire sans contrainte, sans hésitation, ce qu'exige l'honneur ou le devoir. a *Cheval franc d'amble*, Cheval qui va l'amble naturellement. a *A franc étrier*, V. *ÉTRIER*.

— *Mar.* *Trois-mâts franc*, Trois-mâts carré. a *Navire franc d'eau*, Navire dont la cale est asséchée. a *Pompe française*, Qui ne rejette plus d'eau, ayant épuisé celle qui se trouvait à fond de cale. a *Voie d'eau française*, Voie d'eau que les pompes peuvent étaler. a *Vent franc*, Vent constant et régulier. a *Marcher à franchises boulines*, Tenir le vent entre le plus près et le large, c'est-à-dire Porter bon plein. a *Port franc*, Port de commerce possédant des entrepôts dans lesquels les marchandises peuvent séjourner et transiter sans être soumises à des droits de douane. a *Gouverner à la barre française*, Se servir directement de la barre du gouvernail, quand, par suite d'avaries, la drosse de la roue de transmission ne peut plus fonctionner. a *Avoir la nuit française*, N'avoir pas de quart de nuit à faire.

— *Adverbialem.* au masc. *Ouvrêtement, sans déguisement* : *Nous perdons de plus en plus l'habitude de parler franc et de parler français.* (L. Venillot.) Entièrement, sans que rien y manque : *Sauter vingt-quatre semelles franc.* — *Gramm.* *Franc* est adjectif quand il veut dire *ouvertement, sans biais, ou complètement sans rien retrancher*, comme dans l'exemple précédent. Dans le sens d'exemption des frais de port, quelques grammairiens disent qu'il est invariable devant le substantif, et variable après : *Vous recevrez franc de port les lettres que je vous envoie; des lettres françaises de port.*

— *Syn.* *Franc, cordial, ouvert, etc.* V. *CORDIAL*. — *Anton.* *Boutonné, cachottier, dissimulé, rusé, sournois*. — *Attécté, double, faux, hypocrite, trompeur.* — *Encycl.* *Milit.* *Corps francs*, V. *CORPS*.

— *Francs archers*. En 1418, Charles VII établit que chaque paroisse du royaume fournirait un archer équipé et armé de salado, brigandine ou jaque, dague, épée et arc. L'homme, choisi par les élus parmi ceux qui tiraient le mieux à l'arc, devait s'exercer, en tenue de guerre, tous les dimanches et jours fériés. Quand il serait au service, il recevrait 4 francs par mois. En tout temps, il serait exempt de la taille et autres charges, sauf de la gabelle et de l'aide levée pour la guerre. Il devrait partir sur l'ordre du roi.

Ainsi organisés, les francs archers parurent en divers combats : à Formigny (1510), à Castillon (1453). Mais, manquant de cohésion et de discipline, ils firent très mauvaise figure à Guinegate, et Louis XI les congédia en 1479. Employés encore par Charles VIII et Louis XII, ils devinrent assez vite par leur mauvais tenue militaire, l'objet des quolibets du public, dont le monologue du *Franc archer de Baynault* s'est fait l'écho. On ne put les employer en Italie. Français les réorganisa inutilement. Leur histoire ne compte que désertion en masse (1536 et 1513), trahison (Boulogne livré aux Anglais en 1515), révolte (Metz, 1557, où on doit les charger avec la gendarmerie). Réorganisés, un nombre de près de cinquante mille, en 1552, sous le nom de *ligonniers*, ils se fondent, au cours des guerres de religion, avec les bandes indépendantes régionales, et disparaissent sous Charles IX.

**FRANC** (fran) — d'une monnaie que le roi Jean fit frapper et qui portait pour devise les mots *Francorum rex* (n. m. Nom de plusieurs monnaies, qui ont eu cours en France à différentes époques. a *Unité monétaire*, dans le système décimal français. a *Pièce d'argent monnayée*, du poids de 5 grammes. — *Au marc le franc*. Se dit d'un mode de répartition ou de paiement fait à chacun en proportion de sa créance ou de son intérêt dans une affaire : *Créanciers payés au marc le franc.* — *Encycl.* Le franc fut, dans le principe, l'équivalent de la livre, ou 20 sols. D'abord d'or fin, les premiers francs furent fabriqués vers la fin du règne du roi Jean, en 1350, après son retour d'Angleterre : ce sont les francs à cheval. Ceux qui furent fabriqués sous le règne de Charles V étaient également d'or fin; pour les distinguer, on les nomma francs à pied; le roi, avec épée et main de justice, était représenté debout sur un daïs cothurné. Henri VI, roi d'Angleterre, en fit faire de semblables pendant qu'il exerçait sa domination sur une partie

de la France. Ces francs d'or jouirent d'une grande faveur à cause de l'élevation et de la fixité de leur titre, et parce qu'ils valaient justement 1 livre, unité de compte dont on se servait en France depuis Charlemagne. Henri III, par ordonnance du 31 mai 1575, fit fabriquer des francs d'argent, des demi-francs et même des quarts de franc, en proportion, à 10 deniers d'argent fin (833<sup>m</sup>). Henri IV continua la fabrication des monnaies, telles qu'elles étaient sous le règne de son prédécesseur. Louis XIII la décria en

octobre 1641 : elle n'eut plus cours que d'après son poids, et, par déclaration du 10 novembre de la même année, le roi défendit la fabrication des francs, auxquels on substitua des louis d'argent, ou pièces de 60, de 30, de 15 et de 5 sols, toutes au titre de 11 deniers de fin (916<sup>m</sup>). Le franc cessa, dès lors, d'être un monnaie réelle; mais il resta monnaie de compte comme synonyme de la livre, c'est-à-dire 20 sols tournois ou tiers de l'écu.



Franc à pied.

En 1795, le système décimal ayant été adopté en France, on chercha, pour établir l'unité monétaire, celle qui se rapprochait le plus de l'ancienne, qui était la livre tournois, et l'on trouva qu'un poids de 5 gr. d'argent, au titre de 900 millièmes et au prix réglé par les tarifs, valait intrinsèquement 1 livre tournois, plus une fraction de 1/80 ou de 1/4 p. 100; ainsi, 80 francs font 81 livres tournois, comme 100 francs font 101 livres 5 sols. C'est donc à ce poids, le plus rapproché de la valeur de l'ancienne livre tournois, qu'on s'est arrêté pour fixer l'unité monétaire du nouveau système, et c'est aussi pour ne pas s'en éloigner qu'on lui a conservé le nom de franc, synonyme de livre. V. *MONNAIE* et *MÉTRIQUE* (système).



Pièce de 1 franc (face et revers).

**FRANC** (Martin Le), poète français, né dans le comté d'Aumale vers 1410, mort en 1461. Il fut prévôt du chapitre de Lausanne, secrétaire des papes Félix V et Nicolas V et abbé de Nevalèse. Il est l'auteur de deux immenses compositions : la *Champion des dames* (dédié en 1442 à Philippe de Bourgogne), où il traite en 24.000 vers la question, si controversée alors, du mérite et des défauts du sexe féminin, et l'*Estref* (combat de *Fortune* et de *Vertu* (en vers mêlés de prose), de caractère allégorique et moral. a *Martin Le Franc*, dit G. Paris, l'auteur de l'étude la plus approfondie qui lui ait été consacrée, et, avec Charles d'Orléans et Villon, le poète le plus remarquable du XV<sup>e</sup> siècle. Il a l'imagination vive, l'expression heureuse et souvent neuve, mais un style trop facile, prolix et lourd. Son œuvre offre un singulier mélange de noblesse et de trivialité, d'élevation de pensée et parfois de grossier cynisme, de souvenirs d'école et de grâces mondaines, de hardiesse d'esprit et de dévotion monacale. Bref, il est bien l'image de son siècle, intermédiaire entre le moyen âge et la Renaissance.

**FRANCAIS**, AISE (sè, èz), personne née en France ou qui habite ce pays. — *Les Français.* — Adjectif. Qui appartient à la France ou à ses habitants : *Le génie français n'aime pas les naages.* (Aristide Dumont.) — Qui a rapport à la langue française; qui est écrit en langue française, qui écrit en langue française : *Grammaire française. Auteurs français. Tout ce qui n'est pas clair n'est pas français.* (Rivarol.)

— n. m. Langue que l'on parle en France : *Les français est par excellence la langue de la conversation.* (Lamennais.) a *Fam.* *Entendre les français*, Comprendre ou s'avertissement, une menace, une réprimande. — *Le Français*, *Les Français*, La Comédie-Française. — Adverbialem. au masc. *Parler français*, Parler la langue française. a *Fig.* S'exprimer d'une manière claire, nette, intelligible. — *Loc. fam.* *Parler français comme une vache espagnole*, Parler très mal le français. (*Vache* paraît être ici une corruption de *Basque*, et la locution équivaldrait à : *Parler français comme un Basque espagnol.*) — *Loc. adv.* En français, En langue française. a *En bon français*, Clairement, franchement, sans ménagement. a *A la française*, A la manière des Français, conformément aux mœurs, aux habitudes des Français : *Il n'y a rien de si ridicule que l'italien chanté à la française, si ce n'est peut-être le français chanté à l'italienne.* (Volt.) a *Habit à la française*, Habit long, ouvert par devant à partir de la ceinture, et se terminant en arrière par deux longues basques. a *Faire voile à la française*, Se disait des galères du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, qui naviguaient avec une antenne d'un bord et l'autre antenne à la bande opposée. — *Prov.* : *Le mot « impossible » n'est pas français*, Mot de Napoléon I<sup>er</sup> qui est devenu proverbial, pour exprimer cette pensée que rien n'est impossible aux Français. — *Encycl.* *Dr.* *Acquisition ou perte de la qualité de Français*. On peut considérer la nationalité d'une personne au triple point de vue de la jouissance des droits civils, du service militaire et du statut personnel. C'est une loi du 26 juin 1889, modifiée par une loi du 22 juillet 1893, qui régit en France la question de nationalité. Aux termes de ces lois, on nait Français ou on le devient par un fait postérieur à la naissance. Sont Français : 1° tout individu né d'un père français, soit en France soit à l'étranger, 2° tout enfant né en France de parents inconnus ou dont la nationalité est inconnue; 3° tout individu né en France de parents étrangers, dont l'un y est né lui-même, sauf qu'il a la faculté, si c'est la mère qui est née en France, de décliner, dans l'année, qui suivra sa majorité, la qualité de Français. Mais, dans ce dernier cas, il doit prouver par une attestation en bonne forme qu'il a conservé



Franc archer (XV<sup>e</sup> s.).



Franc à cheval.





# FRANCE GÉOLOGIQUE

N. 1000. 1:100,000. 11. 1871.



## CLASSIFICATION DES TERRAINS

Quaternaire	Crétacé supérieur	Trias	Silurien
Miocène et Pliocène	Infra-crétacé	Carbonifère et Permien	Précambrien
Oligocène	Jurassique	Houiller	Roches éruptives Tertiaires et quaternaires
Eocène	Lias	Devonien	Gneiss et schistes cristallins
			Granits et Roches éruptives primaires.

*Geogr. Anst. Wien, 1871.*

# FRANCE PHYSIQUE



# FRANCE (ANCIENNES PROVINCES ET DIVISIONS ADMINISTRATIVES)

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ.



Légende	Généralités et Intendances		Parlements	Archevêchés		Universités																																																																																																											
<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; border: 1px solid black; background-color: #d3d3d3; margin-right: 5px;"></span> Pays d'Élection</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; border: 1px solid black; background-color: #f5f5dc; margin-right: 5px;"></span> d'État</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; border: 1px dashed black; margin-right: 5px;"></span> d'Imposition</li> <li><span style="display: inline-block; width: 0; height: 0; border-left: 5px solid transparent; border-right: 5px solid transparent; border-bottom: 8px solid black; margin-right: 5px;"></span> Chef lieu de généralité ou d'intendance</li> <li><span style="display: inline-block; width: 0; height: 0; border-left: 5px solid transparent; border-right: 5px solid transparent; border-bottom: 8px solid black; margin-right: 5px;"></span> Parlement</li> <li><span style="display: inline-block; width: 0; height: 0; border-left: 5px solid transparent; border-right: 5px solid transparent; border-bottom: 8px solid black; margin-right: 5px;"></span> Archevêché</li> <li><span style="display: inline-block; width: 0; height: 0; border-left: 5px solid transparent; border-right: 5px solid transparent; border-bottom: 8px solid black; margin-right: 5px;"></span> Evêché</li> <li><span style="display: inline-block; width: 0; height: 0; border-left: 5px solid transparent; border-right: 5px solid transparent; border-bottom: 8px solid black; margin-right: 5px;"></span> Université</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 1px dashed black; margin-right: 5px;"></span> Limite de la France</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Limite de généralité</li> </ul>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2" style="text-align: left;">Pays d'Élection</th> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">Alençon</td> <td>Montauban</td> </tr> <tr> <td>Amiens</td> <td>Moulins</td> </tr> <tr> <td>Auch</td> <td>Orléans</td> </tr> <tr> <td>Bordeaux</td> <td>Paris</td> </tr> <tr> <td>Bourges</td> <td>Poitiers</td> </tr> <tr> <td>Châlons</td> <td>Riom</td> </tr> <tr> <td>Caen</td> <td>Rochelle (La)</td> </tr> <tr> <td>Limoges</td> <td>Rouen</td> </tr> <tr> <td>Lyon</td> <td>Soissons</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Tours</td> </tr> </table>	Pays d'Élection		Alençon	Montauban	Amiens	Moulins		Auch	Orléans	Bordeaux	Paris	Bourges	Poitiers	Châlons	Riom	Caen	Rochelle (La)	Limoges	Rouen	Lyon	Soissons		Tours	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2" style="text-align: left;">Pays d'État</th> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">Aix</td> <td>Nancy</td> </tr> <tr> <td>Bastia</td> <td>Pau</td> </tr> <tr> <td>Bayonne</td> <td>Perpignan</td> </tr> <tr> <td>Besançon</td> <td>Rennes</td> </tr> <tr> <td>Dijon</td> <td>Strasbourg</td> </tr> <tr> <td>Lille</td> <td>Toulouse</td> </tr> <tr> <td>Metz</td> <td>Valenciennes</td> </tr> <tr> <td>Montpellier</td> <td>Grenoble</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Pays d'Imposition</td> </tr> <tr> <td>Arros</td> <td>Metz</td> </tr> <tr> <td>Belley</td> <td>Nancy</td> </tr> <tr> <td>Besançon</td> <td>Perpignan</td> </tr> <tr> <td>Boury</td> <td>Strasbourg</td> </tr> <tr> <td>Lille</td> <td>Valenciennes</td> </tr> </table>	Pays d'État		Aix	Nancy	Bastia	Pau	Bayonne	Perpignan	Besançon	Rennes	Dijon	Strasbourg	Lille	Toulouse	Metz	Valenciennes	Montpellier	Grenoble	Pays d'Imposition		Arros	Metz	Belley	Nancy	Besançon	Perpignan	Boury	Strasbourg	Lille	Valenciennes	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Aix</td> <td>Besançon</td> </tr> <tr> <td>Bordeaux</td> <td>Douai</td> </tr> <tr> <td>Grenoble</td> <td>Dijon</td> </tr> <tr> <td>Metz</td> <td>Grenoble</td> </tr> <tr> <td>Nancy</td> <td>Paris</td> </tr> <tr> <td>Paris</td> <td>Pau</td> </tr> <tr> <td>Rennes</td> <td>Rouen</td> </tr> <tr> <td>Toulouse</td> <td>Toulouse</td> </tr> </table>	Aix	Besançon	Bordeaux	Douai	Grenoble	Dijon	Metz	Grenoble	Nancy	Paris	Paris	Pau	Rennes	Rouen	Toulouse	Toulouse	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Aix</td> <td>Paris</td> </tr> <tr> <td>Albi</td> <td>Reims</td> </tr> <tr> <td>Arlès</td> <td>Rouen</td> </tr> <tr> <td>Auch</td> <td>Seas</td> </tr> <tr> <td>Besançon</td> <td>Toulouse</td> </tr> <tr> <td>Bordeaux</td> <td>Tours</td> </tr> <tr> <td>Bourges</td> <td>Vienne</td> </tr> <tr> <td>Cambrai</td> <td>Mayence</td> </tr> <tr> <td>Embrun</td> <td>Trèves</td> </tr> <tr> <td>Lyon</td> <td>Pise</td> </tr> <tr> <td>Narbonne</td> <td></td> </tr> </table>	Aix	Paris	Albi	Reims	Arlès	Rouen	Auch	Seas	Besançon	Toulouse	Bordeaux	Tours	Bourges	Vienne	Cambrai	Mayence	Embrun	Trèves	Lyon	Pise	Narbonne		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Aix</td> <td>Nantes</td> </tr> <tr> <td>Avignon</td> <td>Orange</td> </tr> <tr> <td>Besançon</td> <td>Orléans</td> </tr> <tr> <td>Bordeaux</td> <td>Paris</td> </tr> <tr> <td>Bourges</td> <td>Perpignan</td> </tr> <tr> <td>Caen</td> <td>Poitiers</td> </tr> <tr> <td>Dijon</td> <td>Strasbourg</td> </tr> <tr> <td>Lille</td> <td>Toulouse</td> </tr> <tr> <td>Montpellier</td> <td>Valence</td> </tr> </table>	Aix	Nantes	Avignon	Orange	Besançon	Orléans	Bordeaux	Paris	Bourges	Perpignan	Caen	Poitiers	Dijon	Strasbourg	Lille	Toulouse	Montpellier
Pays d'Élection																																																																																																																	
Alençon	Montauban																																																																																																																
Amiens	Moulins																																																																																																																
Auch	Orléans																																																																																																																
Bordeaux	Paris																																																																																																																
Bourges	Poitiers																																																																																																																
Châlons	Riom																																																																																																																
Caen	Rochelle (La)																																																																																																																
Limoges	Rouen																																																																																																																
Lyon	Soissons																																																																																																																
	Tours																																																																																																																
Pays d'État																																																																																																																	
Aix	Nancy																																																																																																																
Bastia	Pau																																																																																																																
Bayonne	Perpignan																																																																																																																
Besançon	Rennes																																																																																																																
Dijon	Strasbourg																																																																																																																
Lille	Toulouse																																																																																																																
Metz	Valenciennes																																																																																																																
Montpellier	Grenoble																																																																																																																
Pays d'Imposition																																																																																																																	
Arros	Metz																																																																																																																
Belley	Nancy																																																																																																																
Besançon	Perpignan																																																																																																																
Boury	Strasbourg																																																																																																																
Lille	Valenciennes																																																																																																																
Aix	Besançon																																																																																																																
Bordeaux	Douai																																																																																																																
Grenoble	Dijon																																																																																																																
Metz	Grenoble																																																																																																																
Nancy	Paris																																																																																																																
Paris	Pau																																																																																																																
Rennes	Rouen																																																																																																																
Toulouse	Toulouse																																																																																																																
Aix	Paris																																																																																																																
Albi	Reims																																																																																																																
Arlès	Rouen																																																																																																																
Auch	Seas																																																																																																																
Besançon	Toulouse																																																																																																																
Bordeaux	Tours																																																																																																																
Bourges	Vienne																																																																																																																
Cambrai	Mayence																																																																																																																
Embrun	Trèves																																																																																																																
Lyon	Pise																																																																																																																
Narbonne																																																																																																																	
Aix	Nantes																																																																																																																
Avignon	Orange																																																																																																																
Besançon	Orléans																																																																																																																
Bordeaux	Paris																																																																																																																
Bourges	Perpignan																																																																																																																
Caen	Poitiers																																																																																																																
Dijon	Strasbourg																																																																																																																
Lille	Toulouse																																																																																																																
Montpellier	Valence																																																																																																																

Les régions administratives correspondantes à des départements actuels.

L'Échelle est en kilomètres.

# FRANCE ÉCONOMIQUE



# FRANCE POLITIQUE

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ.



● Préfectures  
 ○ Sous-Préfectures  
 • Autres Villes importantes  
 - - - - - Limites de la France  
 - - - - - de département

Echelle  
 0 50 100 150

Bastia  
 Ajaccio  
 Sartène

# FRANCE ADMINISTRATIVE



# FRANCE (VOIES NAVIGABLES)

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ



FRANCE (CHEMINS DE FER)

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ.





... et des défrichements, entretiennent chez lui une...

... La France a toujours eu le renom mérité de...

... Mais les deux trésors souterrains les plus utiles, le fer...

... La France est, au contraire, au premier rang comme...

... Les céréales sont cultivées dans les plaines de la Brie...

... La France possède des races de bœufs (charollaise, normande, vendéenne, de Saless, de vaches bretonne, normande, flandrino, et de chevaux (boulonnais, percheron, normande, potevino, limousin, landais, pyrénéen) très estimés; le mouton, la chèvre et le porc sont l'objet d'un élevage très développé.

... Les grandes industries se sont installées dans les endroits riches en houille, en fer, en produits agricoles transformables, ou bien dans les endroits où cette houille, ce fer, ces produits arrivent à bon compte soit par les chemins de fer dont la France possède un système à peu près complet, soit par les rivières et les canaux, soit par des routes excellentes. Paris, lieu de convergence des chemins de fer, des routes et canaux, est devenu la reine des villes industrielles de France. Dans l'extrême septentrion, la présence de la houille, la très grande richesse et l'excellente exploitation du sol, l'abondance de la main-d'œuvre, ont élevé une des plus puissantes industries qu'il y ait, dont témoignent des noms tels que ceux de Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Anzin, Fourmies, Hautmont, Maubeuge, Saint-Gobain. Dans les Ardennes, la draperie de Sedan, la métallurgie, les ardoisières. En Lorraine, d'énormes usines à fer et la cristallerie de Bacarat. En Champagne, Reims la draperie. En Normandie, un autre grande draperie, Elbeuf, et des tissages à l'indus sur les admirables ruisseaux clairs sortis des fontaines de la craie. Entre la Loire, la Manche et l'Océan, des ardoisières, des usines à fer, des tissages. En Bourgogne, Le Creusot, En Franche-Comté, l'horlogerie. A Lyon et à Saint-Etienne, les soieries, et, dans les départements voisins des Alpes et des Cévennes, l'industrie d'avant la soie, du défilage du ver, du moulage, de l'organisine et du lavrason. Dans le centre, les industries de Commeny, de la houille, les faïences de Noyers, les porcelaines de Limoges, les tapis d'Aubusson. Autour d'Angoulême, les papeteries, sur les ruisseaux de sources transparentes. En Guyenne et la Guedoc, Decazeville, Carmaux, Alais. A Marseille, les savons et, sur les côtes de la Provence, les jardins d'herbes odorantes et de fleurs, dont les produits sont utilisés par la parfumerie.

... D'une manière générale, c'est donc dans les industries de luxe (soieries, bonneterie, orfèvrerie, porcelaines fines, arts des arts de Paris) que la France est au premier rang en Europe.

... *Religion* — La grande majorité de la population française appartient à la religion catholique romaine. Les protestants, avec les deux confessions luthérienne et réformée, a vu, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, son domaine réduit considérablement, et ses communautés localisées dans le midi et dans le sud-est de la France. Montauban, Bergerac, La Rochelle, Castres, Alais, Le Vigan, la région provençale en général, Nîmes, sont les centres principaux de la vie religieuse protestante; une faculté de théologie protestante existe à Montauban, une autre à son siège à Paris.

... La religion israélite ne comprend qu'une infime partie de la population; elle s'est trouvée assez fortement réduite par la cession, en 1871, de l'Alsace et de la Lorraine, où les communautés juives, comme encore aujourd'hui dans quelques départements de l'Est, étaient relativement nombreuses. Paris et Nancy sont les centres principaux de la vie religieuse israélite. Enfin, deux autres cultes sont également représentés: le culte grec et le culte musulman, celui-ci répandu surtout en Algérie.

— III. CONSTITUTIONS. Depuis l'abolition de l'ancienne régime, onze constitutions, fondées sur le principe de la séparation des pouvoirs, ont successivement régi la France.

La Constitution des 3-14 septembre 1791, votée par la Constituante monarchique, plaçait en présence d'un royauté affaiblie une assemblée législative unique. Malgré son étiquette monarchique, cette constitution est, en effet, une de celles qui ont limité de la manière la plus étroite l'action du pouvoir exécutif. L'Assemblée législative, issue du suffrage à deux degrés, discutait et votait les lois dont elle avait seule l'initiative. L'action du roi se bornait à pouvoir opposer un veto suspensif pendant deux législatures. Les ministres étaient responsables devant l'Assemblée.

La Constitution républicaine du 24 juin 1793, qui ne fut jamais mise à exécution, organisait la dictature d'une assemblée unique, dite corps législatif, issue du suffrage à deux degrés, ayant dans sa dépendance un conseil exécutif nommé par elle. Cette constitution, votée par la Convention désireuse de répondre au reproche d'usurpation, n'était pas née viable et ne fut jamais appliquée.

La Constitution directoriale du 5 fructidor an III (22 août 1795) confiait le pouvoir législatif à un conseil des Cinq-Cents et à un conseil des Anciens, composé de deux cent cinquante membres. Le conseil des Cinq-Cents discutait et votait les lois dont il avait seul l'initiative. Ses résolutions étaient ensuite soumises au conseil des Anciens, qui les approuvait ou rejetait. Ces deux conseils étaient nommés par le suffrage à deux degrés; mais au renouvellement intégral adopté par les constitutions précédentes la Constitution de l'an III avait substitué le renouvellement partiel (par tiers tous les ans). Le pouvoir exécutif était confié à un Directoire de cinq membres. Les directeurs étaient choisis par le conseil des Anciens, sur une liste décennale dressée par le conseil des Cinq-Cents. Ils étaient nommés pour cinq ans et non rééligibles; ils étaient aussi soumis au renouvellement partiel (à raison de 1 par année).

Ces trois premières constitutions présentent deux caractères communs: 1° chacune d'elles est précédée d'une déclaration des droits de l'homme et du citoyen (la Constitution de l'an III ajoutait même une déclaration des devoirs); 2° elles offrent également comme trait fondamental le désir d'assurer la prédominance du pouvoir législatif.

La Constitution consulaire du 22 frimaire an VIII (13 déc. 1799), modifiée par le sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII (18 mai 1804), présente un caractère absolument opposé. Le Premier Consul, bientôt consul à vie, puis empereur, n'a pas seulement la plénitude du pouvoir exécutif. Il participe au pouvoir législatif. Il a seul l'initiative des lois, que le Tribunal discute sans les voter, et que le Corps législatif vote sans les discuter. Ces lois peuvent ensuite être déferées à un Sénat conservateur, qui peut les annuler pour cause d'inconstitutionnalité, et doivent être soumises à la sanction du chef de l'Etat. Le pouvoir législatif, ainsi morcelé, était impuissant. Il n'avait aucune action sur le pouvoir exécutif. Les ministres étaient responsables devant le chef de l'Etat seul. Ainsi disparaissait le régime parlementaire, ce régime résidant essentiellement dans la faculté qui appartient aux Chambres de renverser les cabinets qui ont perdu leur confiance.

Trois autres particularités complétaient ce régime: 1° le suffrage à plusieurs degrés, d'où sortaient le Corps législatif et le Tribunal, était organisé de telle manière que le gouvernement était en réalité maître de choisir les membres de ces assemblées; il n'y avait qu'une apparence de représentation nationale. Bien plus, le Tribunal, qui avait montré quelques velléités d'indépendance, fut éparé, puis supprimé par un sénatus-consulte du 19 août 1807, et remplacé par trois commissions du Corps législatif délibérant séparément; 2° le conseil d'Etat était associé étroitement à la confection des lois; 3° le Sénat conservateur, dont les membres furent finalement nommés par l'Empereur, était le gardien de la constitution, qu'il pouvait compléter ou modifier par des sénatus-consultes organiques.

L'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire du 22 avril 1815, rendu pendant les Cent-Jours, modifiait profondément ce régime. Il instituait une Chambre des pairs héréditaire nommée par l'Empereur et une Chambre des représentants élue par le peuple au suffrage direct; mais l'Empereur avait encore seul l'initiative des lois, toujours soumises à sa sanction.

La Charte constitutionnelle du 4 juin 1814, antérieure en date, mais remise en vigueur après les Cent-Jours, est la moins libérale des constitutions qui ont admis le régime parlementaire. Elle se présentait sous la forme d'une concession gracieuse, octroyée par le souverain. Le pouvoir législatif était réparti entre une Chambre des pairs dont les membres étaient nommés par le roi, et une Chambre des députés des départements, dont les membres, élus pour cinq ans au suffrage direct, mais censitaire, étaient renouvelables par cinquième chaque année. Pour être électeur, il fallait avoir trente ans et payer une contribution directe de 300 francs. Pour être éligible, il fallait avoir quarante ans et payer une contribution directe de 1.000 fr. Le roi proposait seul la loi et la sanctionnait.

La Charte constitutionnelle du 14 août 1830 modifie la précédente, dans un sens libéral. Elle se présente sous la forme d'un contrat entre les Chambres et le roi, qui partagent l'initiative des lois. En même temps, le cens électoral est abaissé (électorat, 200 fr.; éligibilité, 300 fr.), et la pairie est réorganisée (suppression de la pairie héréditaire).

La révolution de 1848 ébranla subitement en dogme, le suffrage universel. La Constitution du 4 novembre 1848, votée par l'Assemblée nationale constituante, donne le pouvoir législatif à une assemblée unique élue pour trois ans au scrutin de liste par le suffrage direct et universel, et le pouvoir exécutif à un président de la République élu pour quatre ans au suffrage universel et non rééligible. L'initiative des lois appartient cumulativement à l'assemblée et au président, mais la sanction disparaît. Entre ces deux forces également issues du suffrage populaire, le conflit était inévitable. Il éclata bientôt entre le prince Louis-Napoléon Bonaparte, élu président le 10 décembre 1848, et la nouvelle Assemblée législative, et aboutit finalement au coup d'Etat du 2 décembre 1851 et au plébiscite par lequel le peuple français délègue à Louis-Napoléon Bonaparte les pouvoirs nécessaires pour faire une constitution.

La Constitution du 14 janvier 1852 rappelle celle du premier Empire. Pour la seconde fois, le régime parlementaire est supprimé. Le chef de l'Etat, auquel le sénatus-consulte du 7 novembre 1852 donne bientôt le titre d'« em-

peur », recouvre l'initiative exclusive et la sanction des lois. Le Sénat reparait avec son rôle ancien de « gardien du pacte fondamental et des libertés publiques ». Un Corps législatif unique, dont les membres sont élus pour six ans au suffrage unimodal, n'avait à l'origine qu'un rôle extrêmement réduit. Ce rôle a été peu à peu élargi par les sénatus-consultés des 2 février 1861, 31 décembre 1861, 18 juillet 1866 et 8 septembre 1869, ce dernier concédant au Corps législatif l'initiative des lois.

La Constitution du 21 mai 1870, conformément à un dernier plébiscite, donna à cette série de réformes sa conclusion naturelle, en rétablissant la responsabilité ministérielle et le régime parlementaire et en ramenant le Sénat au rôle de Chambre haute.

Après la chute de l'Empire, le pouvoir passa au gouvernement de la Défense nationale, puis à l'Assemblée nationale, élue le 8 février 1871. Cette assemblée nomma d'abord Thiers chef de pouvoir exécutif (17 fév. 1871), puis, par une loi du 31 août suivant (constitution Rivet), lui conféra le titre de président de la République française. (loi du 23 mars 1873, dite « loi des Trente »). Le 24 mars 1873, le maréchal de Mac-Mahon fut nommé par l'Assemblée président de la République, en remplacement de Thiers, démissionnaire, et une loi du 20 novembre 1873 lui confia pour sept ans le pouvoir exécutif. L'Assemblée se sépara le 8 mars 1876, après avoir voté les lois constitutionnelles.

Les Lois constitutionnelles des 24, 25 février et 16 juillet 1875, modifiées depuis par les lois de révision du 22 juillet 1879 et 17 août 1884, confèrent le pouvoir législatif à un Sénat élu au suffrage restreint (durée du mandat : neuf ans; renouvellement par tiers tous les trois ans) et à une Chambre des députés élu au suffrage universel (renouvellement intégral; durée du mandat : quatre ans), et le pouvoir exécutif à un président de la République, élu pour sept ans par une assemblée nationale formée par la réunion des deux Chambres. Le régime parlementaire et la responsabilité ministérielle, l'initiative des lois partagée entre l'exécutif et le législatif, l'absence du droit de sanction achèvent de caractériser ce régime, essentiellement libéral et modéré. Les lois constitutionnelles de 1875 sont une œuvre modeste, issue de concessions mutuelles. L'expérience a montré qu'elles étaient plus viables qu'un autre constitutions plus ambitieuses.

— IV. GÉOGRAPHIE POLITIQUE. — Administration. La France est divisée en 87 départements, qui sont eux-mêmes subdivisés en 362 arrondissements, 2.899 cantons et 36.176 communes. A la tête des deux plus importantes de ces subdivisions seulement se trouve un représentant du pouvoir central : le sous-préfet au chef-lieu d'arrondissement, le préfet au chef-lieu du département, lesquels relèvent du ministre de l'intérieur, un des onze ministres choisis par le président de la République, sur les indications politiques du Parlement, pour exercer le pouvoir exécutif.

Des autres ministères, deux seulement n'ont en aucune façon à s'occuper de l'administration de la France européenne (affaires étrangères, colonies); quant aux huit autres, ils ont à cet égard, soit une organisation exactement calquée sur l'organisation départementale (agriculture, commerce, finances), soit une organisation indépendante. C'est ainsi que la France est, au point de vue de son miner, divisée en 18 arrondissements; au point de vue des ponts et chaussées, en 16 inspections. Tels sont les cadres administratifs du ministère des travaux publics. — Le ministère de la justice a une organisation criminelle calquée sur l'organisation départementale, il ne compte pour la révision des sentences rendues au civil que 26 cours d'appel, au-dessus desquelles se trouve, comme au-dessus des cours d'assises, la Cour de cassation, qui siège à Paris.

— Pour l'instruction publique, la France est divisée en 16 académies, dirigées par un recteur de qui relèvent les inspecteurs d'académie (1 par département, la Seine exceptée) et les inspecteurs primaires (1 par arrondissement).

— Au point de vue militaire et maritime, les ministères de la guerre et de la marine ont une organisation particulière, dont il sera parlé plus loin.

En ce qui concerne les cultes, dont la direction est rattachée à celle d'un autre ministère (intérieur, justice ou instruction publique), il convient de distinguer les trois cultes reconnus par l'Etat. Au point de vue catholique, la France est divisée en 67 évêchés, suffragants du 17 archevêchés. Les protestants se distinguent en luthériens et calvinistes; on compte en France une centaine de consistoires calvinistes et 2 inspections (Paris, Montbéliard) et 6 consistoires de la confession d'Angouberg (Paris, Montbéliard, Audincourt, Blamont, Saint-Julien, Héroucourt). Enfin, le culte israélite est dirigé par un consistoire central (Paris), dont des consistoires régionaux exécutent les décisions (Paris, Nancy, Bordeaux, Marseille, Bayonne, Lyon).

— Empire colonial français. La colonisation française normale, à travers les vicissitudes historiques, l'exercice d'un droit de faculté d'expansion, qui diffère essentiellement, chez les Français, de celle qu'on trouve chez les autres peuples, a été révélée. La France a toujours colonisé sans hâte, sans fièvre mercantile, avec le dessein ou l'instinct d'associer le temps à son œuvre, de ne point froisser ses nouveaux associés par la brusquerie de ses procédés. Elle a mis, dans ses actes coloniaux, quelque chose de la lenteur sage de ses laborieuses. Il y a, dans l'histoire coloniale française, assez peu d'exemples de rapides et prodigieuses fortunes et aussi moins de scandales financiers et administratifs, moins de crânes et de rigueurs que dans d'autres histoires.

On ne peut considérer comme l'expression d'un besoin de la communauté française l'œuvre isolée des navigateurs, normands ou autres, qui donnèrent, dès le XIV<sup>e</sup> s., de si beaux exemples d'initiative et d'audace sur les côtes occidentales d'Afrique; du moins, c'est un précieux indice de la force d'expansion dont étaient douées des provinces, qui, une fois l'unité nationale assurée, seront l'avant-garde maritime et coloniale des pays de France. Il n'est pas indifférent d'observer que, non seulement les marins français du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle ne se pressèrent point d'aller à la curée des métaux précieux du nouveau monde, mais qu'ils parcoururent, avec un sens droit et sûr, le caractère passager et le péril de ces richesses vite acquises et que, revendiquant leur part des continents nouveaux qu'ils découvraient, ils n'avaient pas l'habitude de demander au travail agricole, leur mère patrie. Quand Louis XV et le duc de Choiseul firent leur voyage d'exploration en 1763, puis fonda Port-Royal d'Acadie en 1764 et Québec





siéger dans les états généraux (1302), où ils forment le tiers état.

**Progrès de la royauté.** Grâce à tous ces appuis, le royaume capétien grandit en puissance. Sous saint Louis, de vastes provinces s'y étaient ajoutées : le Normandois, l'Artois, l'Amiénois, la Normandie, le Limousin, le bas Languedoc; dans d'autres, les rois se bornèrent à installer des princes de leur famille : les ducs d'Auvergne, de Bourgogne, les comtes de Maine, d'Anjou, de Poitou, d'Auvergne, de Toulouse, de Provence, où les vieilles dynasties s'étaient éteintes, obéissaient maintenant à des dynasties capétiennes. Louis IX avait montré à l'univers l'idéal du chrétien sur un trône, égalant en majesté les empereurs de Rome, en sainteté le pape, les évêques et les ascètes.

La période qui va de Philippe Auguste à la mort de saint Louis (1270) est la plus belle de l'histoire française au moyen âge; l'équilibre s'est établi entre tous les pouvoirs légitimes de l'époque : royauté, féodalité, Eglise, liberté municipale. La population fut alors plus nombreuse, la vie plus facile et plus large; le génie français commença à se dégager et se manifesta par une architecture nationale, par les premières œuvres de poésie et d'histoire en langue française.

Une tout autre période allait commencer avec Philippe le Bel. La royauté prenait conscience d'elle-même comme d'un pouvoir absolu qui avait à transiger avec aucun autre principe. A côté des gens d'épée et d'église venait de se former une classe toute nouvelle, les *légistes*, puisant leurs inspirations dans le droit romain et dans la tradition impériale, professant que le roi, comme l'empereur romain, est la « loi vivante », et que « ce qui plaît à faire au roi doit être tenu pour loi ». C'est sous l'influence de ces juristes que la royauté française prit une orientation nouvelle. Fatalement elle allait se heurter aux forces sociales qui avaient abrité et protégé son enfance : l'Eglise, les villes et cités, le peuple mémo.

L'Eglise de France était toute nationale, dévouée au roi, supportant sans trop se plaindre de ses empiétements sur les juridictions et sur les revenus ecclésiastiques. Ce fut le pape Boniface VIII qui tenta de s'opposer à ces empiétements, en recourant à l'arme terrible de l'excommunication. Philippe le Bel y répondit par le soufflet d'Anagni. La captivité d'Avignon, puis le grand schisme, en diminuant la puissance pontificale, débarrassèrent la royauté d'une influence fâcheuse pour le pouvoir absolu. D'autres coups s'adressèrent à la féodalité et aux villes libres. Sur les débris des anciens pouvoirs, les légistes purent élever l'édifice de la royauté nouvelle, avec le droit exclusif de légiférer, les grands corps de judicature et de finances, le Conseil du roi, le Parlement, la Chambre des comptes; avec une hiérarchie de fonctionnaires nommés et révoqués par le prince : prévôts, baillifs, sénéchaux, administrateurs et juges; avec la subordination de toutes les juridictions féodales, municipales ou d'église, aux juridictions royales; avec la limitation du droit de guerre privée et l'ébauche d'une armée permanente royale; avec un service d'impôts de plus en plus régulier, mais de plus en plus lourd.

**Résistances auxquelles se heurta l'essor de la royauté, de la guerre de Cent ans à la Fronde.** A mettre en action de tels principes, il n'eût pas été nécessaire d'attendre Louis XIV pour voir s'établir en France la monarchie absolue. Mais, du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, survinrent des événements désastreux pour la nation, qui réveillèrent en elle toutes les forces hostiles à la royauté.

Ce furent : 1<sup>o</sup> les désastres de la première partie de la guerre de Cent ans, et qui aboutirent à la captivité du roi Jean; 2<sup>o</sup> ceux de la deuxième partie de cette lutte qui aboutirent à démembrer la France et à tronçonner dans Paris un roi anglais; 3<sup>o</sup> les guerres de religion, où l'on vit le moment où la couronne de France allait tomber entre les mains d'un prétendant espagnol; 4<sup>o</sup> les guerres civiles des minorités de Louis XIII et de Louis XIV.

Durant ces luttes contre la royauté, ce n'est plus l'ancienne aristocratie qui mène l'attaque. C'est autour de princes du sang royal que se groupent les rebelles. Encore leurs efforts eussent-ils été impuissants s'ils n'avaient trouvé un appui, suivant les époques, dans les bourgeois des villes et surtout le peuple de Paris, dans le fanatisme huguenot ou catholique, surtout dans les officiers mêmes de la royauté et les institutions créées par elle : les états généraux, inaugurés par Philippe le Bel (1302), l'Université, fondée par Philippe Auguste, le Parlement, même les *gouverneurs* de province institués par François I<sup>er</sup>.

Mais la royauté ne perdit jamais entièrement le contact avec le sentiment national. L'excessif même des misères que produisirent ces révoltes démontrèrent sa nécessité. Le pouvoir royal fut restauré : après les malheurs du roi Jean, par Charles V; après les hontes du traité de Troyes (1420), par Charles VII et Louis XI; après les guerres de religion, par Henri IV; après la régence de Marie de Médicis, par Richelieu; après la Fronde, par Louis XIV. Dès 1610, la France forme un Etat compact, auquel il ne manque, pour être la France d'hier, que le Roussillon, l'Artois, la Flandre, la Franche-Comté, l'Alsace, la Lorraine, la Corse, que lui donneront Richelieu, Louis XIV et Louis XV.

Les rapports entre la royauté et l'Eglise ont été réglés par le Concordat de François I<sup>er</sup> (1516). La justice royale s'exerce par le parlement de Paris et les parlements de province, par les présidents, prévôts, baillifs, sénéchaux; Louis XI a établi le principe de la séparation entre les offices d'administration, de justice et de finances. Charles VII a créé les premiers impôts permanents sous le nom de *taille perpétuelle* (1439). Après les essais de Charles VII (compagnie d'ordonnance, francs archers), de Louis XI (gardes suisses et écossais), de François I<sup>er</sup> (légions provinciales, où il acquiert les premiers régiments d'infanterie), il existe un noyau d'armée permanente. Depuis François I<sup>er</sup>, il y a une marine de guerre et des colonies. L'administration se régularise : du conseil du roi s'est dégagé le *Conseil d'Etat*, qui va solidement organiser Richelieu; les *secrétaires d'Etat* ou ministres datent du XVI<sup>e</sup> siècle; les *intendants* apparaissent à la même époque, en attendant que Richelieu fasse d'eux les instruments énergiques de l'absolutisme.

Richelieu a mis fin au protestantisme ou tant que parti politique, dompté l'orgueil des nobles, supprimé les grands officiers de la couronne, discipliné, par la fondation de l'*Académie française* (1635), la « république des lettres ». La royauté absolue va s'incarner en Louis XIV.

**Le despotisme royal : de Louis XIV à Louis XVI.** Louis XIV a, dans ses *Mémoires*, formulé avec une rigueur nouvelle la théorie de la monarchie absolue : « Toute puissance, toute autorité réside dans la main du roi... La nation ne fait pas corps en France : elle réside tout entière dans la personne du roi... Le roi a la pleine puissance publique, il est propriétaire de la France et le maître de la conscience de ses sujets : « *Cujus regio, ejus religio*. »

La pratique suivit la théorie : le château de Versailles fut construit tout exprès pour que le monarque, loin du tumultueux Paris, pût y exiger des honneurs presque divins. Là se fonda « le culte du roi ». La sculpture, la peinture, la poésie, se donnent pour tâche la divinisation du « Roi-Soleil ».

L'Eglise de France est dans la main du prince; ce qu'elle appelle ses « libertés gallicanes », c'est le droit de lui obéir de préférence au pape. Tel est le vrai sens de la « déclaration de 1682 ». Le tiers état subit le joug commun. Le Parlement a reçu du monarque la défense expresse d'examiner ses édits. Les états généraux ne seront plus réunis avant 1789. Les états provinciaux, dernier vestige de l'autonomie des provinces, ne servent plus qu'à voter des subsides. C'en est fait des libertés municipales : car le roi nomme les consuls, maires ou bourgeois-maires. Il n'existe plus de garanties pour les personnes : tout sujet est à la merci d'une « lettre de cachet »; tout accusé peut être enlevé à ses juges et traduit devant une « commission extraordinaire »; toute propriété est à la discrétion du roi, qui peut la confisquer sans jugement. Aucune liberté pour la presse : on n'imprime que par « privilège du roi ». Les livres suspects sont brûlés par le bourreau, les auteurs embastillés. En 1685, l'édit de Nantes, qui, sous Henri IV, semblait avoir mis fin aux luttes religieuses, est révoqué. Les jansénistes, cependant catholiques, sont à peine mieux traités que les protestants.

Le même despotisme qu'il exerce sur la France, Louis XIV entend l'exercer sur l'Europe. Louvois et Colbert ont mis à sa disposition une armée et une marine formidables. Il entreprend des guerres injustes ou de pure « magnificence », soulève des coalitions formidables, s'enorgueillit de pouvoir lutter seul contre tous. Il traite les peuples avec la même dureté que les princes : il met à feu et à sang le Palatinat, écrase sous les bombes la ville de Gênes. La guerre est une « affaire de roi ».

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la théorie de l'autocratie reste identique. Le ministre des finances de Louis XV, Terray, répond à un plaignant : « Apprenez, Monsieur, que les biens des citoyens sont ceux du roi... Le faible Louis XVI ne s'exprimera pas autrement : « C'est légal, parce que le veux. »

**Mouvement d'idées hostile à la royauté.** Mais, dans les masses et dans l'élite de la nation, une évolution profonde s'était opérée. Le XVIII<sup>e</sup> siècle fut une époque de bien-être relatif pour les classes rurales, et le nombre des paysans propriétaires s'accrut énormément. L'industrie, bien qu'entravée par un excès de réglementation, par l'organisation étroite des corporations; le commerce, bien que gêné par un système compliqué de douanes, se développera. La richesse s'accrût dans les classes moyennes. La littérature s'émancipa jusqu'à la critique et à la raillerie. La philosophie se prend à dissenter sur la tolérance religieuse, la liberté politique, la réforme des lois pénales, la vanité des distinctions sociales. A la théorie de la monarchie de droit divin, Montesquieu oppose la théorie du contrat social.

**Nécessité d'une révolution.** Les parlements, dans leur lutte contre la royauté (1788), avaient fait appel aux états généraux. Ce fut bientôt le cri de la nation. La royauté avait tué le crédit public. Les ressources que lui refusaient les notables (1787), sans la réunion des états généraux pouvait les lui accorder. C'est par détresse financière qu'elle dut recourir à cet expédient.

La royauté, durant sa lutte séculaire contre les anciennes forces sociales, n'avait détruit de celles-ci que ce qui gênait l'exercice du pouvoir absolu, laissant subsister ce qui ne gênait que la nation : les dîmes ecclésiastiques, les relevances féodales, les corvées, l'exercice des justices féodales, l'inégalité dans l'impôt, l'inaptitude des roturiers aux hautes fonctions de l'Eglise et de l'armée.

**La Révolution.** Les états généraux, convoqués en mai 1789, se composaient, pour moitié, de députés du clergé et de la noblesse, pour moitié de députés du tiers état. Ceux-ci, qui représentaient les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la nation, exigèrent la fusion des trois ordres; du coup, les états généraux disparurent pour faire place à une *Assemblée nationale*. Le roi avait prétendu limiter le droit de celle-ci à réformer les abus; elle prétendit non seulement les abolir, mais, en outre, doter la France d'une constitution. Elle prit le nom de *Constituante*; elle formula sa *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*; elle entreprit, comme sur une table rase de reconstruire la France.

Louis XIV avait déclaré que « la nation réside tout entière dans le roi »; la *Déclaration* affirme que « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation : nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément ». C'est la fin de la royauté « de droit divin »; c'est la fin du clergé et de la noblesse en tant que corps privilégiés. Les légistes d'autrefois soutenaient que la loi, c'est la volonté du roi; la *Déclaration* affirme que « la loi est l'expression de la volonté générale ». Toutes les libertés sont consacrées par la *Déclaration* : liberté personnelle, liberté de conscience, liberté de parler, d'écrire, inviolabilité de la propriété. En mémo

temps s'établit l'égalité de tous les citoyens devant la loi, l'impôt, les fonctions publiques. Dans la *notion* se confondent toutes les distinctions entre individus, provinces, villes, bourgs et villages. Les noms mêmes des provinces sont remplacés par ceux des départements. Toutes les distinctions entre droit romain et droit coutumier sont abolies; il n'y a plus qu'un seul droit. A la variété des anciennes juridictions succède la hiérarchie des justices de paix, tribunaux de district, tribunal de cassation; la justice criminelle est confiée au jury. Dans l'armée, tous doivent le même service, tous sont également admissibles à tous les grades. En matière de finances, tous doivent, *proportionnellement* à leur fortune, les mêmes « contributions ».

Dans l'organisation des pouvoirs publics, l'Assemblée nationale semble s'être préoccupée surtout de désarmer la royauté. Elle déclare le roi inviolable, par conséquent irresponsable, donc impuissant; elle rend les ministres du roi justiciables des représentants du peuple. Aux agents royaux elle substitue des conseils élus. Pour les juges, les officiers de l'armée, les évêques, elle institue un régime électif.

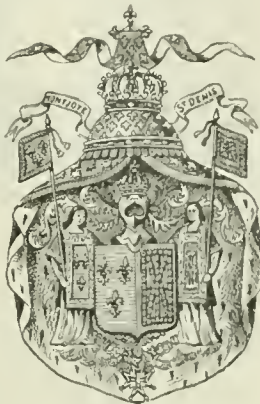
La Révolution amena la guerre avec l'Europe monarchique. Cette guerre, pouvait-on la soutenir avec un « chef du pouvoir exécutif » qui était membre de la famille des rois? L'Assemblée législative le laissa détrôner par le peuple (10 août 1792); la Convention s'éleva en juge de ce qu'elle appelait ses trahisons et le frappa d'une sentence capitale (21 janv. 1793). Elle s'arrogea les trois pouvoirs : législatif, exécutif et même judiciaire. En outre, la Convention crut qu'elle ne pouvait soutenir la lutte contre l'étranger en conservant les institutions de la Constituante, qui avaient si complètement désarmé le pouvoir exécutif. Elle les laissa subsister, par respect des principes; elle vota même la Constitution de 1793, qui affaiblissait encore plus l'autorité centrale; mais, à côté d'elles, la Convention institua tout un « gouvernement révolutionnaire », reproduisant dans ses traits essentiels le régime de la monarchie absolue. Par son *Comité de Salut public*, elle exerça une autorité aussi despotique que Louis XIV. Mettant sur pied l'*Armée révolutionnaire* de l'intérieur, elle eut les *représentants en mission*; au lieu des « commissions extraordinaires », elle eut le *tribunal révolutionnaire*; au lieu des lettres de cachet, la *loi des suspects*; les propriétés furent soumises au droit de réquisition; les personnes furent arrêtées arbitrairement; la liberté de la presse, la liberté de conscience furent violées. Tout plus sous l'implacable volonté de la Convention. Du moins l'Europe fut vaincue. Mais le despotisme d'une assemblée avait frayé les voies au despotisme d'un empereur.

**Dictature militaire : le Consulat et l'Empire.** Napoléon consolida la plupart des réformes sociales accomplies par les assemblées de la Révolution. Il codifia, après sélection, les lois civiles et pénales qu'elles avaient votées. Il admit le contrôle du pouvoir exécutif par des assemblées (*Conseil d'Etat, Corps législatif, Tribunal, Sénat*), mais pesa sur elles de tout le prestige d'un César couronné. Il nomma les juges, les fonctionnaires, les officiers et, après le rétablissement du Concordat, les archevêques et évêques. Il conserva les conseils élus du département, d'arrondissement, de commune, mais installa au-dessus d'eux des agents du pouvoir exécutif : le *préfet*, le *sous-préfet*, le *maire*. Il modifia la hiérarchie des tribunaux, et, après d'eux, organisa fortement le *ministère public* (*procureurs généraux, procureurs impériaux, etc.*). Il maintint le jury, mais frappa les jurys indépendants. Il rétablit, sous le nom de *droits réunis*, les impôts indirects abolis par la Constituante, et créa des organismes financiers qui en assurèrent l'exacte perception. En général, il respecta la liberté de conscience; mais il admettait la liberté de réunion et d'association, à usi que la liberté de la presse.

Ce despotisme, Napoléon l'exerça sur l'Europe avec autant de rigueur que Louis XIV, et provoqua chez elle encore plus de coalitions et de révoltes. Moins heureux que Louis XIV, il finit par y succomber. L'ancienne dynastie fut restaurée.

**Les gouvernements parlementaires : Restauration et monarchie de Juillet.** La *Restauration* (1814-1830) et la *royauté de Juillet* (1830-1848) furent des monarchies parlementaires. Les deux royautés conservèrent à peu près toutes les institutions administratives, judiciaires et financières de Napoléon. Elles gouvernèrent avec le concours d'une Chambre des pairs nommée par le prince et d'une Chambre des députés élu par la nation.

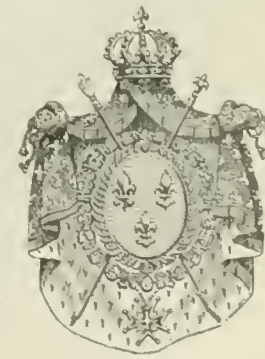
Mais, à leurs yeux, dans la nation, le « pays légal » avait seul une existence politique. Il se composait d'un nombre restreint d'électeurs, qualifiés de *centitaires*. Le cens était déterminé par le paiement d'un chiffre minimum de contributions directes. Sous la Restauration, le nombre des électeurs ne dépassa point 90.000. Le « pays légal » se composa presque uniquement des propriétaires fonciers; il eut, en général,



Armoiries de la maison de France, avant 1789.



Armoiries de la France, sous le premier et le second Empire.



Armoiries de la France, sous la Restauration.

les intérêts surtout

La loi de 1841, le nombre des électeurs, en 1830, en 1847, en 1849, en 1871. Aux anciens éléments de la bourgeoisie s'en ajoutèrent de nouveaux, petits industriels et commerçants, puis une quantité de fonctionnaires et d'hommes exerçant les professions libérales. Le pays légal, ainsi élargi, s'opposa entre les vœux conservateurs et les aspirations démocratiques; il se préoccupa des intérêts de l'industrie, du commerce, des entreprises financières, qui prirent alors un prodigieux essor. Le pays légal, pour soutenir le gouvernement, mettait à sa disposition ses suffrages, ses verdicts, les baionnettes de la garde nationale.

**Formation d'une classe ouvrière.** La révolution de 1789 avait été mise en train par la bourgeoisie, la petite noblesse et le petit clergé; ensuite, elle tomba exclusivement sous la direction d'une classe moyenne, de fortune incertaine; la classe ouvrière n'intervint qu'à certains jours de crise; la Constituante lui refusa la liberté d'association. Napoléon interdit les coalitions des ouvriers; il leur imposa l'obligation du livret.

La révolution de 1830 fut opérée du concert par la bourgeoisie et les ouvriers; mais celle-là fit prévaloir son idéal de monarchie parlementaire et libérale: « la meilleure des républiques », affirmait La Fayette.

Or, durant les dix-huit années de la monarchie de Juillet, l'industrie achève de changer de caractère. Aux petits ateliers se substituent d'immenses chantiers, vers lesquels commença la migration des travailleurs ruraux; les campagnes commencèrent à se dépeupler au profit des villes. Or se forma une classe ouvrière de plus en plus nombreuse. Par la force des choses, elle se trouva soumise à toutes les vicissitudes de l'industrie, à la concurrence entre patrons et même entre nations, aux variations du salaire, aux chômages.

La loi de 1841 réglementa le travail des enfants et des femmes. Mais la classe ouvrière connut de grandes souffrances. Elle en rendit la monarchie responsable: d'où la fréquence des grèves, des émeutes, comme celles de Lyon (1831 et 1834) et de Paris (1832 et 1834). Contre l'ancien tiers état se dressait un quatrième état. Des théoriciens apparents, condamnant l'organisation sociale, opposant les souffrances du travail à l'égoïsme du capital, s'attaquant au principe de la propriété et imaginant les solutions les plus diverses aux problèmes sociaux: les uns collectivistes, comme Saint-Simon, Fourier, Louis Blanc; les autres anarchistes, comme Proudhon.

**La Révolution de 1848: suffrage universel.** A la fin de 1847, la monarchie de Juillet était menacée par trois groupes d'adversaires: 1° ceux qui prénaient une réforme électorale et une orientation plus libérale de la politique; 2° ceux qui projetaient de substituer la république à la monarchie orléaniste; 3° ceux qui ne voyaient dans la république elle-même qu'un moyen pour obtenir la transformation totale de la société. Ce sont les premiers qui commencèrent l'agitation par les « banquets réformistes »; les seconds poussèrent la révolution du 24-Février jusqu'au point où la République fut proclamée à l'Hôtel de Ville, le suffrage universel établi; les troisièmes ne se tinrent point pour satisfaits: sur la révolution républicaine bourgeoise ils tentèrent de greffer une révolution sociale: d'où les journées de juin 1848.

Réduits à l'impuissance par la mise en vigueur de la constitution de 1848, ils virent avec indifférence l'élection de Louis-Napoléon; quand la Législative, par la loi du 31 mai 1850, dépouilla du droit de voter un grand nombre d'ouvriers, ils en conçurent contre elle une rancune qui ne pouvait profiter qu'au prince-président. Lorsqu'un coup d'Etat de décembre 1851, en proclamant que le suffrage universel était rétabli, une faible partie des ouvriers de Paris prit part à la résistance.

**Le second Empire.** Dans la Constitution que le prince-président fit sanctionner par un plébiscite, il lui suffit de changer quelques mots pour que l'Empire fût rétabli. Il y eut un Sénat nommé par l'empereur, un Corps législatif élu par la « candidature officielle », un Conseil d'Etat qui fut le principal organe du travail législatif. Toute liberté de la presse, de réunion ou d'association, fut supprimée. Les universités, la magistrature avaient été décimées par l'émigration du serment, les républicains déportés, les monarchistes déçus dans leurs espérances du 24-Février. Les commerçants et les industriels séduits par le brillant et le facile, le clergé gagné d'avance par la restauration du pouvoir, le pape, le roi.

L'Empire se préoccupa d'abord de ramener les classes rurales à l'ordre. Les récoltes furent mauvaises, les récoltes succédant, leurs propriétaires ne venant pas; ils étaient ravés qu'on multipliait les constructions de routes, de chemins de fer, de canaux, de pontons. Les classes ouvrières savaient que l'empereur devait rétablir le suffrage universel. Il leur accorda le droit de vote en 1854; il encouragea la Société mutualiste des classes ouvrières (1853), fit voter la loi sur les Sociétés coopératives (1867), créa des hospices. En 1867, il présenta un projet de loi sur la Cause des invalides du travail; les grands travaux de Paris achevèrent les quartiers laborieux.

**La troisième République: républicains modérés, radicaux, socialistes.** La révolution du 4 septembre 1870 fut surtout une insurrection du sentiment national, presque toutes les classes y coopérèrent ou l'acceptèrent. La troisième République naquit. A la guerre allemande succédèrent l'insurrection de la Commune, puis la répression de mai 1871. Peu d'idées pratiques se firent jour, pendant les deux mois de la dictature socialiste. Vaincu, le parti s'effaça,

pendant que, dans l'Assemblée nationale, entre républicains et monarchistes, se discutait la question de la forme du gouvernement. La constitution de 1875 donna raison aux premiers.

Les républicains, victorieux, se divisèrent en modérés et radicaux: ceux-ci firent, à diverses reprises, figurer sur leur programme la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'impôt sur le revenu, etc. A la gauche des radicaux se reforma et grandit le parti socialiste.

Les assemblées de la troisième République ont voté nombre de lois, corollaires du suffrage universel: les lois sur l'armée, les lois scolaires, qui établissent le service militaire obligatoire pour tous, l'instruction primaire obligatoire et gratuite. Elles en votèrent qui intéressent au plus haut point le « quatrième état »: sur la mutualité, sur une nouvelle réglementation du travail des enfants et des femmes, sur la constitution des syndicats ouvriers (1884), sur les accidents du travail (1898).

**Conclusion.** Ce qu'il faut retenir de cette évolution opérée à travers les âges par la nation française, ce sont les résultats suivants. La nation, morcelée à l'époque gauloise en tribus et en clans, à l'époque féodale en seigneuries et en baronnies, a fini par former un tout. La monarchie a fait son unité, la Révolution l'a achevée. Pour fonder cette unité, à l'encontre des nations rivales, il a fallu un pouvoir central très fort, qui, sous Louis XIV, la Convention, Napoléon, a certainement abusé de sa prépondérance, et qui a dû enfin céder la place, d'abord à des monarchies parlementaires, puis à un République démocratique. Le travailleur a conquis peu à peu la liberté personnelle et la propriété, puis, par la révolution de 1789, l'égalité politique; par la révolution de 1848, la garantie du suffrage universel; par l'instruction universellement répandue, l'émancipation intellectuelle. C'était la classe la plus nombreuse: elle a fini par absorber toutes les autres et devenir la véritable souveraine de la France.

— **BIBLIOGR.** : Généralités: Monod, *Bibliographie de l'histoire de France* (Paris, 1888); Michelet, *Histoire de France* (Paris, 1847-1867); Henri Martin, *Histoire de France* (Paris, 1833-1836); Dareste, *Histoire de France* (Paris, 1868-1873); Lalanne, *Dictionnaire historique de la France* (Paris, 1875). — *La Gaule*: Salomon Reinach, *Catologue du musée de Saint-Germain* (Paris, 1889); C. Julian, *Gallia* (Paris, 1892). — *Moyen âge*: Fustel de Coulanges, *Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France* (Paris, 1875-1892); Augustin Thierry, *Récits des temps mérovingiens* (Paris, 1810); Luchaire, *Histoire des Institutions monarchiques sous les six premiers Capétiens* (Paris, 1883); *Manuel des Institutions françaises, période des Capétiens directs* (Paris, 1892); Flach, *Les Origines de l'ancienne France, le régime seigneurial* (Paris, 1886-1893); Luce, *La France pendant la guerre de Cent ans* (Paris, 1890-1893). — *Temps modernes*: Ranke, *Histoire de France pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles* (Paris, trad. fr., 1854-1889); Tocqueville, *L'ancien régime et la Révolution* (Paris, 1857). — *Révolution française*: Taine, *Les Origines de la France contemporaine* (Paris, 1875-1894); Sorel, *L'Europe et la Révolution française* (Paris, 1885-1892); Aulard, *Etudes et leçons sur la Révolution française* (Paris, 1893-1897). — *Le XIX<sup>e</sup> siècle*: Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire* (Paris, 1845-1869); de Vielcastel, *Histoire de la Restauration* (Paris, 1860-1877); de Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations* (Paris, 1874); Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet* (Paris, 1884-1892); Louis Blanc, *Histoire de dix ans* (Paris, 1877); de La Gorce, *Histoire de la seconde République française* (Paris, 1887); *Histoire du second Empire* (Paris, 1894); Denis, *Histoire contemporaine* (Paris, 1897-1899).

— **VIII. LINGUISTIQUE ET LITTÉRATURE.** — *Linguistique.* La langue française est moins la fille du latin que le latin lui-même, modifié par une évolution, naturellement très complexe et souvent déviée, d'une vingtaine de siècles. Le latin, transporté en Gaule, d'abord par les légionnaires de Domitius Ahenobarbus et de Licinius Crassus (121-118 av. J.-C.), puis par ceux de César (58-51), constamment renforcé par l'afflux des soldats, des colons et des fonctionnaires, avait complètement triomphé de la langue gauloise, vers le I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Il ne lui avait emprunté qu'un petit nombre de mots, tous substantifs, désignant des objets propres au pays, des plantes ou des animaux. Il différait pourtant très profondément du latin de Cicéron et de Virgile, parce qu'il était la langue non des savants et des écrivains, mais celle du peuple, qui tendait de plus en plus à s'en distinguer. Au cours des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, cette langue fut notablement modifiée par l'invasion des dialectes germaniques, principalement de celui qui parlait la plus puissante des tribus envahissantes, celle des Francs Saliens. L'influence germanique fut marquée par l'emprunt d'un grand nombre de mots, consistant surtout en termes de guerre et de droit, en noms d'armes, d'ustensiles, d'animaux et de plantes. La disparition presque totale de la culture romaine et des habitudes littéraires accéléra l'évolution, si bien qu'au VII<sup>e</sup> siècle, le gallo-roman se distinguait non moins nettement du latin écrit que des idiomes germaniques; on ne peut se faire une idée de cet idiome que par des inductions fondées sur les fautes que commettent les auteurs essayant d'écrire le latin littéraire et derrière lesquels on aperçoit la langue usuelle des latins. A partir du IX<sup>e</sup> siècle, des textes de plus en plus nombreux rendent possible l'étude historique de la langue française: ceux du XI<sup>e</sup> sont déjà plus étendus et de provenance plus variée. Au XII<sup>e</sup>, enfin, commence la magnifique efflorescence de la littérature, en ce pays. Du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup>, s'étend la période de l'ancien français: la langue litté-

raire, qui se confond avec le francien ou dialecte de l'Ile-de-France, pourvu d'un vocalisme riche et délicat, d'une flexion variée (où persistait la déclinaison à deux cas), d'une syntaxe très souple, d'un vocabulaire déjà enrichi par les emprunts au latin écrit, était dès lors capable d'exprimer toutes les nuances de la pensée; elle a produit de véritables chefs-d'œuvre, et, si le nombre n'en est pas plus grand, la faute en est non à elle, mais à ceux qui l'ont maniée. La période du moyen français (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.) est caractérisée par l'effacement de nombreuses nuances phonétiques, la simplification de la flexion et surtout par un notable enrichissement du vocabulaire, dû à des emprunts faits aux langues classiques: les traducteurs et les écrivains politiques du temps de Charles V et de Charles VI y versent à pleines mains les mots latins et grecs, dont le nombre s'accroît dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, au point que la langue se transforme sous la plume de certains « rhétoriciens » en un véritable jargon. C'est alors qu'apparaît la période souvent encore gauche et lourde, entre les mains des imitateurs maladroits de Cicéron. La langue vulgaire, bornée jusque-là aux œuvres d'amussement et de vulgarisation, restait dédaignée des penseurs et des savants.

La Pléiade, dans un élan de patriotisme enthousiasme, proclame et démontre par l'exemple ses qualités poétiques, tandis que Calvus, puis La Boétie et Montaigne, la haussent jusqu'à la spéculation philosophique et politique. Mais les hardis ouvriers qui s'ingénient à l'« enrichir » et à l'« illustrer » avaient plus de zèle que de goût: les emprunts au latin et au grec étaient à peine enrayés par l'appel fait aux dialectes provinciaux, aux langues étrangères, notamment à l'italien et, plus tard, à l'espagnol; aussi la confusion, vers la fin du siècle, était-elle extrême. C'est alors que « Malherbe vint », qui procéda, non sans quelque brutalité, à l'expulsion des éléments étrangers. Cette œuvre d'épuration fut reprise par l'Académie, au nom de l'unité; par l'Hôtel de Rambouillet, au nom des convenances; par Vaugelas, enfin, le scrupuleux secrétaire d'un « bon usage » et ses nombreux disciples. De ces efforts combinés sortit cette langue forme, précise et noble, mais médiocrement riche et variée, qu'écrivit l'école classique. Le XVII<sup>e</sup> siècle, si hardi en toutes choses, fut, en fait de langue, assez timide; nouveau dans la syntaxe, il est, en ce qui concerne le vocabulaire, extrêmement conservateur. Rousseau, le premier, revendiqua la prééminence de la pensée sur la grammaire; Chateaubriand rendit à la prose l'éclat et le coloris; enfin, le romantisme abolit la distinction des termes nobles et bas et renouvela le vocabulaire, en même temps que le rythme et le style. Le progrès des sciences et l'infiltration des littératures ou des arts des pays voisins avaient, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, versé dans la langue française une foule de mots étrangers ou savants, dont le nombre s'est immensément accru depuis, doublant presque le vocabulaire classique. La langue française, malgré cette richesse excessive, qui ne va point sans quelque bizarrerie, conserve néanmoins ses qualités de clarté, de précision et d'élégance qui en ont fait, selon le mot de Rivarol, une langue « humaine », et le prestige de la littérature française reste ce qu'il était au moyen âge et aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

— **BIBLIOGR.** : Ampère, *Histoire de la formation de la langue française* (1869); Littré, *Histoire de la langue française* (1863); A. Brunot, *La Langue française dans l'histoire de la langue et de la littérature françaises*; Nyrop, *Grammaire historique de la langue française* (1899).

— **Littérature.** **DES ORIGINES À 1453. Première période: Les origines.** Les plus anciennes œuvres en langue d'oïl, composées par des clercs pour l'édification des fidèles, n'avaient pas de prétentions littéraires et doivent être surtout considérées comme des « textes de langue »; ce sont: la *Cantilène de sainte Eulalie* (fin du IX<sup>e</sup> s.), le *Poème (auvergnat) sur la Passion*, et celui sur *saint Léger* (fin du X<sup>e</sup> s.). C'est dans les œuvres profanes que se traduit le mouvement des esprits et que se peignent les mœurs. Dès l'origine de la langue, les deux variétés essentielles du ton poésique sont représentées. De la poésie lyrique, formée de strophes très simples et très courtes, destinée à régler la danse et surtout consacré à la peinture de l'amour, il ne nous est rien resté. La poésie épique elle-même, encore à demi lyrique, était dès lors en pleine efflorescence: c'était un legs des races germaniques aux pays qu'elles avaient conquis et qui devaient les civiliser. Les œuvres les plus anciennes que l'on ait conservées trahissent déjà des symptômes de décadence: elles appartiennent en effet au XI<sup>e</sup> siècle finissant, et la plus ancienne inspiration épique remontait à l'époque mérovingienne. Il y avait eu des chansons épiques, dont diverses chroniques nous ont conservé une pâle analyse, sur Clovis, Dagobert, Clotaire II, Charles-Martel et Pépin le Bref; mais c'est surtout le règne triomphant de Charlemagne qui donna lieu à un incomparable production épique, l'épopée, essentiellement monarchique sous le régime du grand empereur, se fit, sous ses médiocres successeurs, l'écho des rivalités féodales et des rancunes des grands contre la royauté, pour revenir, lors de la restauration monarchique des Capétiens, à son inspiration primitive: ce sont ces vieilles œuvres des VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles qui, sans cesser remaniées, altérées de façon à devenir méconnaissables, défrayeront jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle la haute poésie du moyen âge.

**Deuxième période: De 1060 à la mort de saint Louis (1270).** Cette période est la plus brillante et la plus féconde de la littérature française médiévale; nous y voyons se développer et s'épanouir abondamment le genre d'imagination et nous y assistons à la naissance et aux rapides progrès de la littérature didactique ou scientifique.

**A. POÉSIE NARRATIVE.** Le genre caractéristique de cette période est l'épopée nationale. La tradition historique y est, au début, encore vivante et l'inspiration sincère; aussi les spécimens, très peu nombreux, que nous a laissés le XI<sup>e</sup> s. (*Chanson de Roland, Pèlerinage de Charlemaigne*), proviennent que les chefs-d'œuvre ont dû n'y être pas rares. Bien des œuvres du XII<sup>e</sup> siècle sont encore remarquables par la mâle simplicité du style et l'énergique peinture des mœurs féodales. A partir de 1165 environ, le genre épique tombe dans une décadence dont nous ne pouvons ici esquisser l'histoire. (V. CHANSONS DE GESTE.) — Dès lors, en effet, la vogue commença à lui être disputée par les contes merveilleux venus d'Armorique et d'Angleterre, dont le prodigieux succès est un des phénomènes les plus notables de l'histoire littéraire européenne: les formes les plus



Armoiries de la France, sous Louis-Philippe.



Armoiries de la France, sous la troisième République.



de la logique et de la raison. Il s'érigeait donné aux choses de la poésie et de la prose. Il se dégageait du lyrisme... La langue épurée par Malherbe...

Le roman, après avoir contribué par l'Astrée à former l'esprit moderne, n'en est plus que le reflet affaibli... Au contraire, le théâtre s'organise et donne des chefs-d'œuvre. Au début, confusion et inégalité, avec Hardy...

La prose a été réglée par Balzac, qui coule des heux communs de morale et de politique dans une large phrase oratoire... Le talent de la conversation, développé par la vie de société, produit une littérature épistolaire riche et exquise.

Le passage au XVIII<sup>e</sup> siècle. Malgré sa splendeur florissante, le temps de l'art classique est court. Le goût du monde, en se formant, devient plus tyrannique...

Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qui caractérise la littérature du XVIII<sup>e</sup> s., si nous la comparons avec celle du siècle précédent, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme...

Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qui caractérise la littérature du XVIII<sup>e</sup> s., si nous la comparons avec celle du siècle précédent, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme...

Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qui caractérise la littérature du XVIII<sup>e</sup> s., si nous la comparons avec celle du siècle précédent, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme...

Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qui caractérise la littérature du XVIII<sup>e</sup> s., si nous la comparons avec celle du siècle précédent, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme...

Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qui caractérise la littérature du XVIII<sup>e</sup> s., si nous la comparons avec celle du siècle précédent, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme...

Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qui caractérise la littérature du XVIII<sup>e</sup> s., si nous la comparons avec celle du siècle précédent, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme...

Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qui caractérise la littérature du XVIII<sup>e</sup> s., si nous la comparons avec celle du siècle précédent, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme...

Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qui caractérise la littérature du XVIII<sup>e</sup> s., si nous la comparons avec celle du siècle précédent, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme...

Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qui caractérise la littérature du XVIII<sup>e</sup> s., si nous la comparons avec celle du siècle précédent, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme...

Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qui caractérise la littérature du XVIII<sup>e</sup> s., si nous la comparons avec celle du siècle précédent, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme...

Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qui caractérise la littérature du XVIII<sup>e</sup> s., si nous la comparons avec celle du siècle précédent, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme...

Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qui caractérise la littérature du XVIII<sup>e</sup> s., si nous la comparons avec celle du siècle précédent, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme...

littés basses. Le Sage, par le ramassé de l'observation et l'énergie de la satire, élève ce genre presque à la hauteur de la comédie de caractère.

Dans la tragédie, la politique de Corneille est délaissée. L'amour s'y substitue comme matière tragique. Quinault offre l'analyse du sentiment tel qu'il peut échoir dans la vie artificielle de la cour.

Dans la prose, le roman se resserre et se raffine avec M<sup>lle</sup> de La Fayette, dont l'analyse est pénétrante et originale. Puis il évolue, à travers des œuvres médiocres, mémoires apocryphes et prétendues histoires.

Deux genres neufs se développent, appropriés au goût du siècle pour l'observation morale: les maximes et les portraits. La Rochefoucauld, dans ses Maximes, recherche l'amour-propre de l'homme dans toutes ses actions.

L'éloquence religieuse manifeste la puissance de l'esprit chrétien avec Bossuet, plus poète et plus philosophe, Bourdaloue, plus exclusivement moraliste et analyste.

Cependant, la vie intense du catholicisme et le génie de quelques ecclésiastiques ont conquis pour un temps à la littérature les provinces de la théologie et de la controverse.

Si les historiens, les Duplex, les Mézeray, les Daniel, ne donnent rien que de médiocre, les hommes d'action, les Rochefoucauld, M<sup>lle</sup> de Montpensier, M<sup>lle</sup> de Motteville, Louis XIV même, M<sup>lle</sup> de La Fayette, Fléchier, M<sup>lle</sup> de Caylus, sont à lire: le cardinal de Retz les domine tous par la vie de ses récits et la profondeur de ses portraits.

Le talent de la conversation, développé par la vie de société, produit une littérature épistolaire riche et exquise. Parmi les lettres de Racine, de Fénelon, de Bussy-Rabutin, de Saint-Evremond, se distinguent celles de deux femmes, la raisonnable M<sup>lle</sup> de Maintenon, et surtout la vive, intelligente et ardente M<sup>lle</sup> de Sévigné.

Le passage au XVIII<sup>e</sup> siècle. Malgré sa splendeur florissante, le temps de l'art classique est court. Le goût du monde, en se formant, devient plus tyrannique: la querelle des anciens et des modernes, marque la fin du grand art classique.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qui caractérise la littérature du XVIII<sup>e</sup> s., si nous la comparons avec celle du siècle précédent, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme...

Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qui caractérise la littérature du XVIII<sup>e</sup> s., si nous la comparons avec celle du siècle précédent, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme...

Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qui caractérise la littérature du XVIII<sup>e</sup> s., si nous la comparons avec celle du siècle précédent, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme...

Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qui caractérise la littérature du XVIII<sup>e</sup> s., si nous la comparons avec celle du siècle précédent, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme...

Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qui caractérise la littérature du XVIII<sup>e</sup> s., si nous la comparons avec celle du siècle précédent, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme...

Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qui caractérise la littérature du XVIII<sup>e</sup> s., si nous la comparons avec celle du siècle précédent, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme...

Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qui caractérise la littérature du XVIII<sup>e</sup> s., si nous la comparons avec celle du siècle précédent, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme...

comédie d'analyse sentimentale, et l'autre, Beaumarchais, inaugure dans la dernière partie du siècle une nouvelle forme de théâtre comique, artificielle sans doute, mais vivo et gaie. En fait de poésie lyrique, le XVIII<sup>e</sup> siècle n'a qu'André Chénier, car Jean-Baptiste Rousseau, Le Franc de Pompignan, Lebrun, sont à vrai dire des rhéteurs beaucoup plus que des poètes.

Dans l'ordre social comme dans l'art et dans la poésie, le XVIII<sup>e</sup> siècle est une époque d'autorité, d'unité, de fixité dogmatique. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la critique recommence à s'exercer: en religion, en philosophie, en politique, en morale, et, sur la fin, même en art, elle bat en brèche toute la discipline du XVIII<sup>e</sup> siècle des philosophes.

Il n'est point ainsi dire point de genre, prose ou vers, dans lequel Voltaire ne se soit exercé. Quoiqu'il ait écrit des œuvres telles que l'Essai sur les mœurs et le Siècle de Louis XIV, sans même parler de son théâtre, aucune des œuvres qu'il a laissées ne donne vraiment, prise à part, la mesure de ce génie universel.

Bien différent par là de Voltaire, on pourrait dire que Montesquieu ne fit dans toute sa vie qu'un seul ouvrage, dont les Lettres persanes, sous leur forme piquante et parfois frivole, indiquent déjà les idées essentielles, et dont les Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains sont comme un chapitre plus développé.

Si Buffon se rattache au XVIII<sup>e</sup> siècle par son amour de l'ordre, de l'unité, la noblesse de son style, il est bien du XVIII<sup>e</sup> par le sujet et l'esprit de son œuvre. Ce qui fait le fond de cette œuvre, c'est, quelques précautions dont il use, une sorte de naturalisme panthéistique.

Diderot est ce que nous appelions aujourd'hui un « positiviste ». Toute sa philosophie tient dans la physique, et c'est à la nature elle-même qu'il demande l'explication de la nature. Mais ce positiviste à l'âme d'un croyant; bien souvent, son matérialisme s'exalte en un délire mystique.

Parmi les autres philosophes du temps, nous nous contenterions de citer le collaborateur de Diderot à l'Encyclopédie, d'Alembert, qui en fit le discours préliminaire, écrivain sec, mais exact, net et précis.

De Rousseau à la Révolution, il n'y a que quelques années. La Révolution fit naître un genre nouveau, l'éloquence politique, qu'illustrèrent Mirabeau, Verguinod, Danton. Littérairement, cette fin de siècle est pourtant des plus stériles.

Le XIX<sup>e</sup> siècle. L'histoire de la littérature française au XIX<sup>e</sup> siècle peut se diviser en trois périodes. La première, qui s'étend jusque vers 1850, est la période romantique. La seconde, ou période naturaliste, dure une trentaine d'années.

Première période. Le romantisme procède de Rousseau. Ses initiateurs furent Chateaubriand qui restaura le christianisme et le moyen âge, intronisa le « moi » dans la littérature, renouva l'imagination française, et M<sup>lle</sup> de Staël, qui nous initia à des beautés jusqu'alors méconnues.

Le XIX<sup>e</sup> siècle. L'histoire de la littérature française au XIX<sup>e</sup> siècle peut se diviser en trois périodes. La première, qui s'étend jusque vers 1850, est la période romantique. La seconde, ou période naturaliste, dure une trentaine d'années.

Le XIX<sup>e</sup> siècle. L'histoire de la littérature française au XIX<sup>e</sup> siècle peut se diviser en trois périodes. La première, qui s'étend jusque vers 1850, est la période romantique. La seconde, ou période naturaliste, dure une trentaine d'années.

Le XIX<sup>e</sup> siècle. L'histoire de la littérature française au XIX<sup>e</sup> siècle peut se diviser en trois périodes. La première, qui s'étend jusque vers 1850, est la période romantique. La seconde, ou période naturaliste, dure une trentaine d'années.

Le XIX<sup>e</sup> siècle. L'histoire de la littérature française au XIX<sup>e</sup> siècle peut se diviser en trois périodes. La première, qui s'étend jusque vers 1850, est la période romantique. La seconde, ou période naturaliste, dure une trentaine d'années.

Le XIX<sup>e</sup> siècle. L'histoire de la littérature française au XIX<sup>e</sup> siècle peut se diviser en trois périodes. La première, qui s'étend jusque vers 1850, est la période romantique. La seconde, ou période naturaliste, dure une trentaine d'années.



# L'ARMÉE FRANÇAISE



ETAT MAJOR      Général de Division    Général Chef d'Etat Major    Lieutenant Commandant    Soldat tenue de campagne    Soldat tenue de ville    Chas a pied    Lieutenant    Soldat Tenue de camp    Chasseur alpin Tenue de camp    ZOUAVES    Soldat q<sup>e</sup> tenue    Lieutenant    Sergent



TIRAILLEURS    Lieutenant de Tirailleurs algériens    Maoussa Dahomeen    Algerien Malgache Soudanais    Lieutenant Soudanais    Annamite    Legion étrangère    Comp legere d'Afrique    Sapeur du genie    GENIE    Lieutenant Caporal    TELEGRAPHISTES    S'lieut' Soldat    Velocipediste



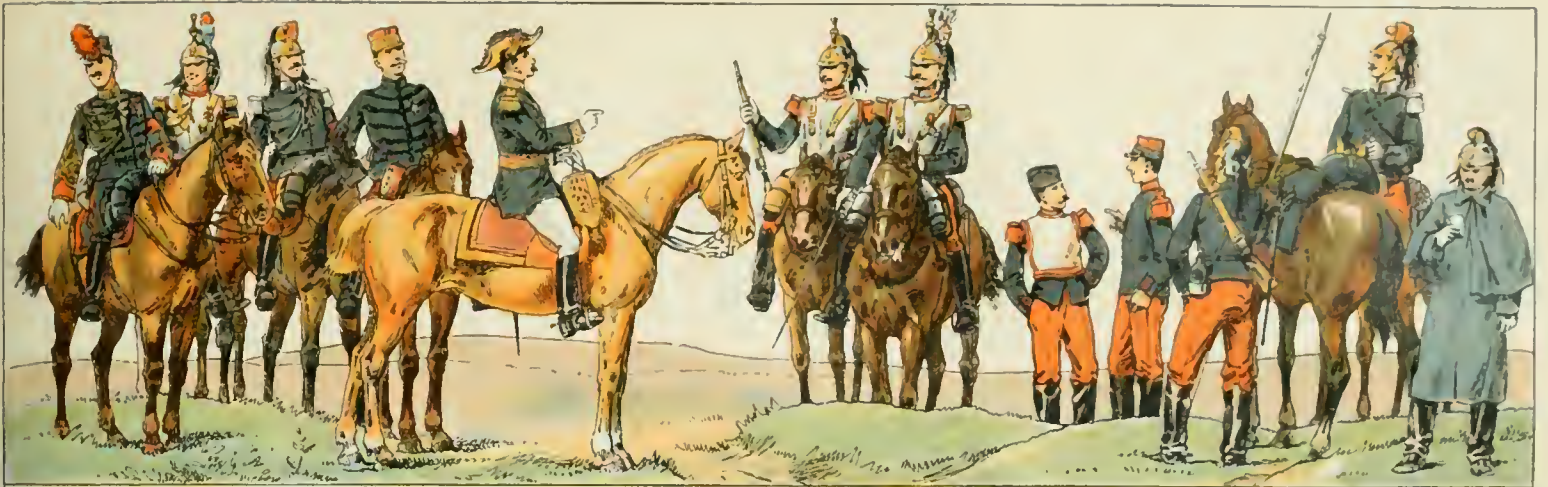
Officier Marin    Marin 1<sup>er</sup> Vaire    Marin Tenue de corvée    Medecin en chef    Of mecanicien petite tenue    Aspirant de 1<sup>re</sup> Classe    MARINE    Enseigne    Cap de fregate Aide de Camp    Vice Amiral    Contre Amiral    Capitaine de Vaisseau    Capitaine    INFANTERIE DE MARINE    Soldats Tenue de ville    Tenue d'hiver    Ten de camp    Ten de colonies



Contrôleur general    Intendant general    Officier d'administration    Adjoint du Genie    Garde d'Artillerie    Tribunal militaire    Interprete    Sec<sup>re</sup> d'Etat Major ou service du recrutement    Administration    Ecole St Vaixent    INFANTERIE    Tambour    Tambour-Major    Chef de Musique    Clairon



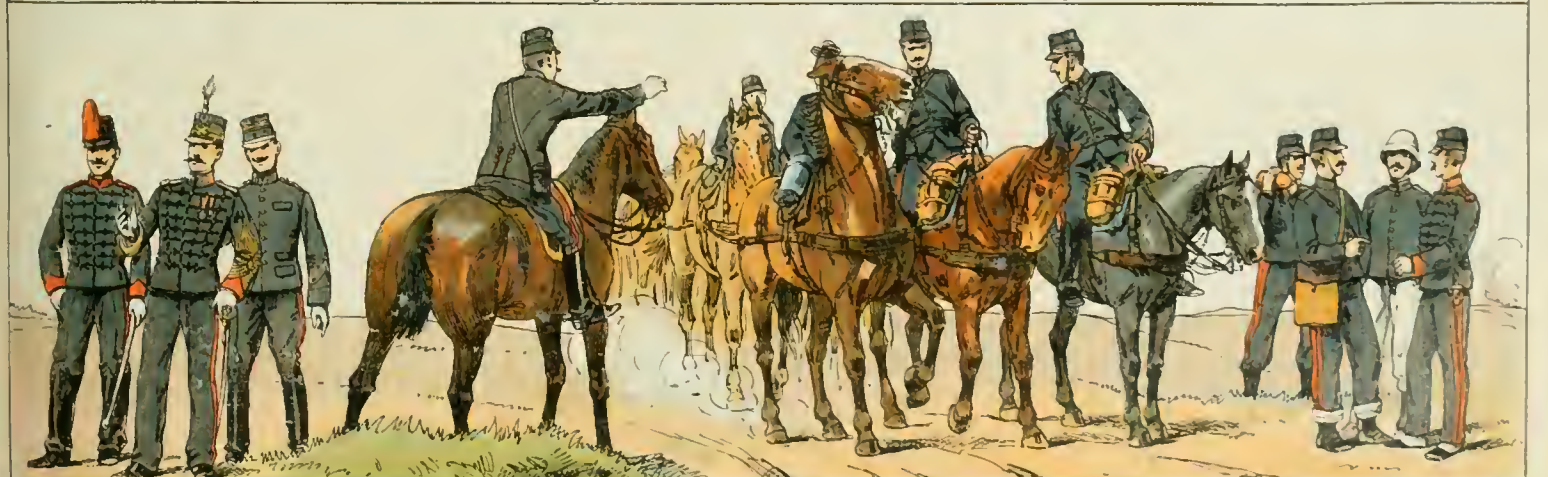
S<sup>CR</sup> CYR    P<sup>te</sup> tenue    G<sup>de</sup> tenue    Pharmacien    Medecin Ten de camp    Brancardier ou Infirmier    GENDARMERIE    Capitaine gr tenue a pied    Br gardier Gendarme    GARDE MUNICIPALE    Gr tenue    Tenue de ville    SAPEURS-POMPIERS    Tenue d'incendie    Ten de ville    Gr tenue    Garde forestier    Douanier    Invalide



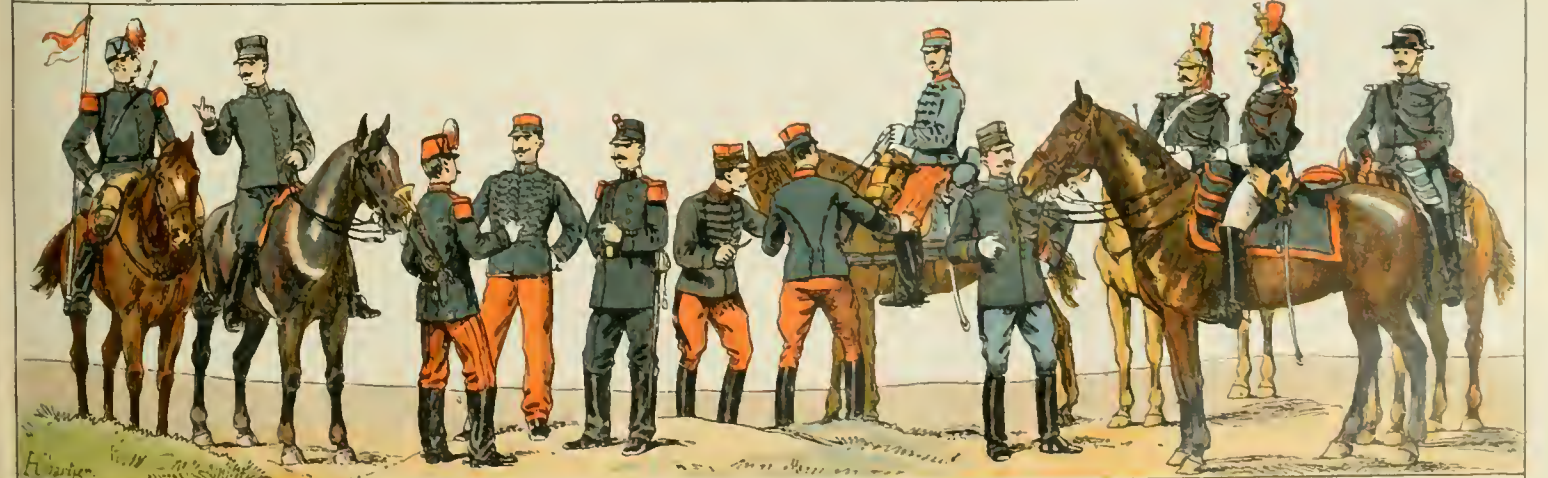
Capitaine d'Artillerie	Commandant de Cuirassiers	Capitaine de Dragons	General de Brigade (petite tenue)	General (grande tenue)	Soldat	<b>CUIRASSIERS</b> Colonel	Soldats	Tenue de campagne	<b>DRAGONS</b> Lieutenant	Soldat en manteau
---------------------------	---------------------------------	----------------------------	--------------------------------------	---------------------------	--------	-------------------------------	---------	----------------------	------------------------------	----------------------



Lieutenant en pelisse	<b>CHASSEURS A CHEVAL</b> Capitaine	Soldat	Soldat	<b>HUSSARDS</b> Capitaine	Soldat en bourgeron	Soldat en veste	Chasseur d'Afrique	Spahi indigène	Spahi marchal- des logis	Spahi sénégalais	Capitaine Chas d'Al. Mehariste	Sous-lieut de Spahis
--------------------------	--	--------	--------	------------------------------	------------------------	--------------------	-----------------------	-------------------	--------------------------------	---------------------	--------------------------------------	-------------------------



Garrison de Paris	Colonel gr tenue	Capitaine en vareuse	Lieutenant en vareuse	<b>ARTILLERIE</b>	Attelage et conducteurs	Marchal des logis Chef de pièce	Servants	Artill de marine Tenues des colonies	Artill a pied gr tenue
----------------------	---------------------	-------------------------	--------------------------	-------------------	-------------------------	------------------------------------	----------	--	------------------------------



St-Cyr	Saumur	Trompette (St-Cyr)	Cavalier de Remonte	Géné Sapeur- conducteur	Vétérinaire	Train des équipages Lieutenant Cavalier	Garde municipale Lieutenant Trompette	Cavalier	Gendarme
--------	--------	-----------------------	------------------------	-------------------------------	-------------	---	---	----------	----------

FRANCE

Le zoologiste Lacaze Duthiers, le physiologiste Marey, l'inventeur de la chronophotographie, le médecin électricien d'Arsonval, le physicien Branly, et le géologue de l'appareil pour extraire seulement les noms les plus illustres, la science française garde tout son éclat. — **BIBLIOGRAPHIE.** Max Marie, *Histoire des sciences mathématiques et physiques* 1854-1885; Cantor, *Vorlesungen über die Geschichte der Mathematik* 1880; J. Boyer, *Histoire des mathématiques* 1900; Hofer, *Histoire de la chimie* (1843, 2<sup>e</sup> édit., 1867-1869); Sachs, *Histoire de la botanique* (trad. franç., 1892); Carus, *Histoire de la zoologie* (trad. franç., 1886); Darnenberg, *Histoire des sciences médicales* (1870); André Pontier, *Histoire de la pharmacie* (1900).

— **II. BEAUX-ARTS.** — **Architecture.** L'histoire de l'architecture, en France, embrasse sept époques principales. 1<sup>o</sup> L'époque antéhistorique, à laquelle se rapportent les monuments celtiques ou druidiques, de date et d'origine incertaines, et quelques monuments grecs et phéniciens, élevés sur les bords de la Méditerranée, par les colons venus d'Orient. 2<sup>o</sup> L'époque romaine ou gallo-romaine, qui date de la conquête des Gaules par César et prend fin à l'avènement de Clovis. 3<sup>o</sup> L'époque liturgique, dont les monuments ne furent, à vrai dire, que des altérations de la construction romaine; 4<sup>o</sup> l'époque romane, durant laquelle le style de la période précédente s'épure et finit par revêtir un caractère local; 5<sup>o</sup> l'époque ogivale, seule véritablement française et complètement originale, improprement appelée l'ère gothique; 6<sup>o</sup> l'époque de la Renaissance, pendant laquelle l'art de bâtir revient aux modèles de l'antiquité avec Serlio et Fra Giocondo, sans toutefois se borner en France, comme dans d'autres pays, à des pastiches, à des réminiscences, mais finit par dégénérer, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, en italianisme; 7<sup>o</sup> l'époque contemporaine, dont le début est marqué par la réaction exagérée de l'éclectisme gréco-romain, et qui, à travers la révolution romantique, aboutit à l'éclectisme actuel.

— **Statuaire.** Les figures tracées sur quelques dolmens celtiques révèlent l'incapacité des Gaulois pour les arts du dessin. Il est probable que la plupart des sculptures que l'on considère comme appartenant à l'époque gallo-romaine sont dues à des artistes venus d'Italie. Autun, Lyon, Arles, toutefois, ont peut-être possédé aussi des écoles de sculpteurs et de peintres. Le Gaulois Zéodote, qui sculptait des statuette et des vases avec une minutieuse délicatesse, fut pour la ville des Arvernes un *Mercure* colossal, et fut mandé à Rome par Néron pour exécuter une statue de ce prince. Mais, en général, les fragments de sculpture que nous offrent les monuments gallo-romains n'ont guère qu'un intérêt archéologique.

— **Travaux d'orfèvrerie.** Les bijoux en or et en argent des premiers siècles, le roi Gontran et quelques princes de sa famille firent exécuter, pour l'église Saint-Bénéigne de Dijon, des bas-reliefs en argent et en vermeil, ou étaient représentées *la Vierge* et *la Passion de Jésus-Christ*. Du temps de Dagobert, saint Eloi se rendit célèbre comme orfèvre. Les images des saints, les portraits des princes, les vases sacrés et la vaisselle des rois et des grands seigneurs étaient en argent ou même en or travaillé au marteau et au ciseau. Ce faste ne fit point abandonner la sculpture en pierre. Sous le règne de Dagobert, saint Virgile, archevêque d'Arles, orna les murs de l'église de Saint-Honorat de bas-reliefs de marbre représentant l'histoire de Jésus-Christ. Vers l'an 806, dans l'église abbatiale de Saint-Faron, le tombeau du duc Orger fut orné de sept statues et de neuf figures en bas-relief. Tandis que la peinture, la sculpture, l'art de la mosaïque et celui de la fabrication des vitraux enrichissaient à l'envi l'église, les palais et les thermes d'Aix-la-Chapelle, la France se couvrait pareillement de nouveaux édifices.

— **Le fin de XII<sup>e</sup> siècle.** L'on voit apparaître les premières œuvres de la sculpture française. En Provence, dans une partie du Languedoc, et à Toulouse notamment, les traditions d'art de l'antiquité s'étaient perpétuées. En Provence, les sculpteurs travaillaient d'après les modèles antiques qu'ils avaient sous les yeux. L'école de Toulouse, au contraire, s'inspirait des œuvres d'art rapportées de Byzance. L'influence byzantine dominait également sur les bords du Rhin, on elle avait été importée par Charlemagne. Dans le Perigord, la saintonge, le Poitou, et, plus à l'est, en Normandie, en Picardie, dans l'île-de-France, la statuaire était encore rare; mais l'imitation byzantine s'était fait jour dans la composition et l'exécution des rinceaux, des chapiteaux et des frises. Dans l'Auvergne, le Nivernais et le Berry, l'ornementation conservait un caractère gallo-romain, tandis que les traditions byzantines s'inspiraient la statuaire. Ces mêmes traditions avaient pénétré dans le Lamousin, qui possédait une école de sculpture florissante. Une autre école, la plus féconde, l'école clunisienne, avait pris aussi pour modèle l'art byzantin; mais, comme elle avait su recourir en même temps à l'observation de la nature, elle réussit à se soustraire peu à peu à l'hérésie des arts grecs de la décadence. C'est ce qu'attestent le tympan de la grande porte de l'église abbatiale de Vézelay et celui de la grande porte de la cathédrale d'Autun.

— **Le XIII<sup>e</sup> siècle.** La statuaire française s'éloigne de plus en plus de l'hérésie byzantine pour s'appliquer à l'étude de la nature. L'école de Toulouse se distingue par une recherche intelligente de la vérité, du mouvement, en même temps que par l'habileté de l'exécution. Les sculptures du petit hôtel de ville de Saint-Antonin (Taro-et-Garonne), les chapiteaux des cloîtres de l'église de Saint-Sermy (vers 1140; musée de Toulouse), d'autres fragments qui se voient à Moissac, à Saint-Hilaire, à Saint-Bertrand et d'ommages, témoignent d'une finesse d'observation et d'une richesse de style exceptionnelles.

Le zoologiste Lacaze Duthiers, le physiologiste Marey, l'inventeur de la chronophotographie, le médecin électricien d'Arsonval, le physicien Branly, et le géologue de l'appareil pour extraire seulement les noms les plus illustres, la science française garde tout son éclat. — **BIBLIOGRAPHIE.** Max Marie, *Histoire des sciences mathématiques et physiques* 1854-1885; Cantor, *Vorlesungen über die Geschichte der Mathematik* 1880; J. Boyer, *Histoire des mathématiques* 1900; Hofer, *Histoire de la chimie* (1843, 2<sup>e</sup> édit., 1867-1869); Sachs, *Histoire de la botanique* (trad. franç., 1892); Carus, *Histoire de la zoologie* (trad. franç., 1886); Darnenberg, *Histoire des sciences médicales* (1870); André Pontier, *Histoire de la pharmacie* (1900).

— **II. BEAUX-ARTS.** — **Architecture.** L'histoire de l'architecture, en France, embrasse sept époques principales. 1<sup>o</sup> L'époque antéhistorique, à laquelle se rapportent les monuments celtiques ou druidiques, de date et d'origine incertaines, et quelques monuments grecs et phéniciens, élevés sur les bords de la Méditerranée, par les colons venus d'Orient. 2<sup>o</sup> L'époque romaine ou gallo-romaine, qui date de la conquête des Gaules par César et prend fin à l'avènement de Clovis. 3<sup>o</sup> L'époque liturgique, dont les monuments ne furent, à vrai dire, que des altérations de la construction romaine; 4<sup>o</sup> l'époque romane, durant laquelle le style de la période précédente s'épure et finit par revêtir un caractère local; 5<sup>o</sup> l'époque ogivale, seule véritablement française et complètement originale, improprement appelée l'ère gothique; 6<sup>o</sup> l'époque de la Renaissance, pendant laquelle l'art de bâtir revient aux modèles de l'antiquité avec Serlio et Fra Giocondo, sans toutefois se borner en France, comme dans d'autres pays, à des pastiches, à des réminiscences, mais finit par dégénérer, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, en italianisme; 7<sup>o</sup> l'époque contemporaine, dont le début est marqué par la réaction exagérée de l'éclectisme gréco-romain, et qui, à travers la révolution romantique, aboutit à l'éclectisme actuel.

— **Statuaire.** Les figures tracées sur quelques dolmens celtiques révèlent l'incapacité des Gaulois pour les arts du dessin. Il est probable que la plupart des sculptures que l'on considère comme appartenant à l'époque gallo-romaine sont dues à des artistes venus d'Italie. Autun, Lyon, Arles, toutefois, ont peut-être possédé aussi des écoles de sculpteurs et de peintres. Le Gaulois Zéodote, qui sculptait des statuette et des vases avec une minutieuse délicatesse, fut pour la ville des Arvernes un *Mercure* colossal, et fut mandé à Rome par Néron pour exécuter une statue de ce prince. Mais, en général, les fragments de sculpture que nous offrent les monuments gallo-romains n'ont guère qu'un intérêt archéologique.

— **Travaux d'orfèvrerie.** Les bijoux en or et en argent des premiers siècles, le roi Gontran et quelques princes de sa famille firent exécuter, pour l'église Saint-Bénéigne de Dijon, des bas-reliefs en argent et en vermeil, ou étaient représentées *la Vierge* et *la Passion de Jésus-Christ*. Du temps de Dagobert, saint Eloi se rendit célèbre comme orfèvre. Les images des saints, les portraits des princes, les vases sacrés et la vaisselle des rois et des grands seigneurs étaient en argent ou même en or travaillé au marteau et au ciseau. Ce faste ne fit point abandonner la sculpture en pierre. Sous le règne de Dagobert, saint Virgile, archevêque d'Arles, orna les murs de l'église de Saint-Honorat de bas-reliefs de marbre représentant l'histoire de Jésus-Christ. Vers l'an 806, dans l'église abbatiale de Saint-Faron, le tombeau du duc Orger fut orné de sept statues et de neuf figures en bas-relief. Tandis que la peinture, la sculpture, l'art de la mosaïque et celui de la fabrication des vitraux enrichissaient à l'envi l'église, les palais et les thermes d'Aix-la-Chapelle, la France se couvrait pareillement de nouveaux édifices.

— **Le fin de XII<sup>e</sup> siècle.** L'on voit apparaître les premières œuvres de la sculpture française. En Provence, dans une partie du Languedoc, et à Toulouse notamment, les traditions d'art de l'antiquité s'étaient perpétuées. En Provence, les sculpteurs travaillaient d'après les modèles antiques qu'ils avaient sous les yeux. L'école de Toulouse, au contraire, s'inspirait des œuvres d'art rapportées de Byzance. L'influence byzantine dominait également sur les bords du Rhin, on elle avait été importée par Charlemagne. Dans le Perigord, la saintonge, le Poitou, et, plus à l'est, en Normandie, en Picardie, dans l'île-de-France, la statuaire était encore rare; mais l'imitation byzantine s'était fait jour dans la composition et l'exécution des rinceaux, des chapiteaux et des frises. Dans l'Auvergne, le Nivernais et le Berry, l'ornementation conservait un caractère gallo-romain, tandis que les traditions byzantines s'inspiraient la statuaire. Ces mêmes traditions avaient pénétré dans le Lamousin, qui possédait une école de sculpture florissante. Une autre école, la plus féconde, l'école clunisienne, avait pris aussi pour modèle l'art byzantin; mais, comme elle avait su recourir en même temps à l'observation de la nature, elle réussit à se soustraire peu à peu à l'hérésie des arts grecs de la décadence. C'est ce qu'attestent le tympan de la grande porte de l'église abbatiale de Vézelay et celui de la grande porte de la cathédrale d'Autun.

— **Le XIII<sup>e</sup> siècle.** La statuaire française s'éloigne de plus en plus de l'hérésie byzantine pour s'appliquer à l'étude de la nature. L'école de Toulouse se distingue par une recherche intelligente de la vérité, du mouvement, en même temps que par l'habileté de l'exécution. Les sculptures du petit hôtel de ville de Saint-Antonin (Taro-et-Garonne), les chapiteaux des cloîtres de l'église de Saint-Sermy (vers 1140; musée de Toulouse), d'autres fragments qui se voient à Moissac, à Saint-Hilaire, à Saint-Bertrand et d'ommages, témoignent d'une finesse d'observation et d'une richesse de style exceptionnelles.

Une autre école qui se développa à Angoulême, à Lamoges, à Uzereche, à Tulle, à Brive, à Souillac et à Cahors, entreprit de rompre le joug des méthodes byzantines, sans tomber dans la délicatesse prétenue de la sculpture toulousaine; le tympan de la porte septentrionale de la cathédrale de Cahors, du commencement du XII<sup>e</sup> siècle, est un spécimen remarquable des productions de cette école.

En Provence, la statuaire demeurait encore attachée aux modèles antiques; le portail de Saint-Trophime, d'Arles, terminé en 1152, est comme le dernier soupir, en France, de l'art gréco-romain. En revanche, dans les provinces du Nord, la statuaire s'affranchit peu à peu de la tradition et produit des œuvres empreintes d'un individualisme accentué. Parmi ces œuvres, nous citerons : les statues du portail occidental de la cathédrale de Chartres; les statues baptisées du nom de *Cloris* et de *Clotilde*, qui de

l'église Notre-Dame de Corbeil ont été transportées dans l'église abbatiale de Saint-Denis; les chapiteaux de la crypte de Saint-Bénéigne, à Dijon; le tympan de la porte Sainte-Anne de la cathédrale de Paris; les sculptures du portail de l'église de Laon et de celui de l'église du château-dun; les statues de Henri II, roi d'Angleterre, de Richard Cœur de Lion et des deux reines, femmes de ces deux princes, à l'abbaye de Fontevraud, etc.

Le XIII<sup>e</sup> siècle fut, pour la France, une époque d'épanouissement artistique. Les statuaire recherchèrent la reproduction naïve de la vie, apportant du naturel dans le développement des draperies, de l'intention et de la justesse aux inflexions du corps. Le rôle que joue la statuaire, dans les cathédrales de l'époque, est considérable. Celles de Paris, de Bourges, de Reims, d'Amiens, de Chartres, sont au premier rang parmi ces merveilles. De toutes les écoles de sculpture, la plus pure est l'école de l'Île-de-France, celle à laquelle on doit les sculptures de la façade occidentale de Notre-Dame de Paris, qui, à l'exception de celles de la porte Sainte-Anne, datent du début du XIII<sup>e</sup> s.

Les progrès de la sculpture ne se ralentirent pas au XIV<sup>e</sup> siècle; de plus, cet art s'introduisit maintenant dans la vie civile. Les hôtels de ville, les hôtels privés se peuplèrent de figures expressives. Un franc naturalisme s'épanouit, grâce aux influences flamandes dont la Bourgogne est le foyer. La polychromie ajouta à l'art de la pierre sculptée sa note brillante. L'art du tombeau s'éleva peu à peu au premier rang. Le bronze, naguère encore étroitement tenu en deuil, est maintenant fondu, repoussé, ciselé. A Dijon, les tombeaux des ducs de Bourgogne, les magistrales figures de Claus Sluter et de Jean de La Huerta marquent l'apogée d'une sculpture admirable de vigueur et de vérité. Le déclin, pourtant, était proche.

Les artistes étrangers en renom que les princes faisaient venir alternaient peu à peu le développement de l'art national; cependant, jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, cette influence étrangère ne modifia pas sensiblement les caractères particuliers de la statuaire.

Ce ne fut guère qu'à partir de 1530, époque de l'arrivée du Rosso en France, que l'art italien vint supplanter les traditions nationales. François I<sup>er</sup> a été improprement appelé le *pire des arts*. Ils florissaient avant lui. L'idée d'une Renaissance sous François I<sup>er</sup> est une chimère qui ne souffre pas examen. C'est au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle qu'il faut chercher la restauration des arts, en France comme en Italie. L'école de Fontainebleau, qui fonda le Rosso, venu en France en 1530, fut dirigée ensuite le Primatice, venu en 1531, et sur laquelle Benvenuto Cellini, venu très jeune, en 1540, ne put exercer aucune influence, introduisit, en réalité, dans l'art français un style élégant, capricieux, assez séduisant au premier aspect, mais peu propre à satisfaire à la sincérité de l'art.

Et, dès lors, la sculpture française s'est débattue, deux ou trois siècles durant, entre l'instinct national et la tradition italienne ou académique. Les divers moments du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle ne sont guère que les phases alternatives, que des modes dictées par les salons, la littérature, la cour ou le goût étranger. L'art français est alors sous l'occupation italienne. La sculpture *dauidienne* aggrave encore le mal par un réel violent vers l'antiquité. Heureusement, le romantisme relève la provocation. Avec le grand Rude, commence la sculpture moderne; et, depuis le *Départ des Volontaires*, sculpté à l'arc de triomphe (Paris), la statuaire française a franchi toutes les étapes de la liberté avec Carpeaux, Falguière et Rodin.

— **Peinture.** L'art de la peinture ne cessa point d'être cultivé dans les Gaules, après la chute de la domination romaine. Les Francs et les autres barbares, en se convertissant au christianisme, ne pouvaient qu'encourager les peintres et les sculpteurs. Childebert I<sup>er</sup> fit orner de peintures les murs de églises construites à Paris sous son règne, Gondobaud s'appliqua lui-même à l'art de peindre, et rempli de ses ouvrages plusieurs oratoires. Grégoire de Tours fit peindre entièrement son église de Saint-Martin et celle de Sainte-Perpétue par des artistes français. A Autun, Siagris, à Nevers, saint Coloman; à Auxerre, Didier et Pallade firent exécuter dans leurs églises des peintures et des mosaïques. Cet usage prit un grand développement sous le règne de Charlemagne. Ce prince donna lui-même des ordres pressants pour la restauration et la décoration des édifices religieux. Ses successeurs ne se montrèrent pas moins favorables à ces travaux (églises de Reims, de Fontenelle, abbayes de Luxeuil, de Saint-Germain de Fleix, etc.).

Pendant la période carolingienne, l'art de peindre en miniature fut de grands progrès. Il s'est conservé jusqu'à nous plusieurs manuscrits ainsi illustrés. On reconnaît dans la plupart l'imitation du style byzantin; mais le génie national s'y manifeste par l'originalité des pensées. Les mêmes caractères se rencontrent dans les peintures monumentales de l'église de Saint-Savin, près de Poitiers (XI<sup>e</sup> s.). D'autres peintures de la même époque et quelques-unes même du XII<sup>e</sup> siècle accusent une imitation plus cotière des maîtres byzantins. Ce n'est guère qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle que les artistes français reviennent à l'observation de la nature, cherchant la vérité dans le geste, la souplesse dans les poses et dessinant les draperies avec plus de liberté et de largeur. L'exécution gagne en variété, en vigueur et en éclat (Saint-Jean de Poitiers, Saint-Saturnin de Toulouse, abbaye de Saint-Martin-des-Vignes à Soissons, l'église haute de la Sainte-Chapelle à Paris, crypte de la cathédrale de Lamoges, ancienne abbaye de Saint-Aunin à Angers, abbaye de Charlieu, porche de Notre-Dame-des-Donns à Avignon, chœur de l'église du Mont-Saint-Michel, cathédrales d'Auxerre, de Coutances, du Mans, etc.).

Les artistes du moyen âge ne se bornèrent pas à peindre à fresque; ils peignirent à la colle, à l'œuf, à l'huile. La peinture en mosaïque ne cessa, d'ailleurs, jamais d'être cultivée; et la peinture sur verre produisit des œuvres considérables dès le XII<sup>e</sup> siècle.

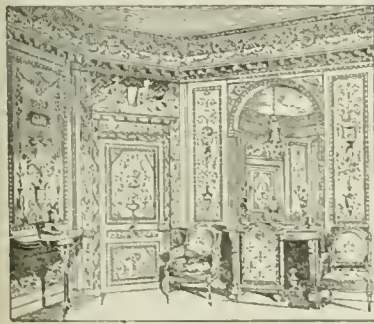
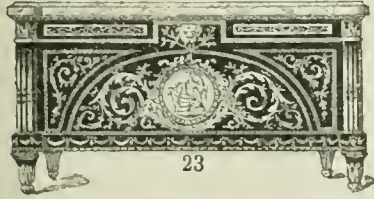
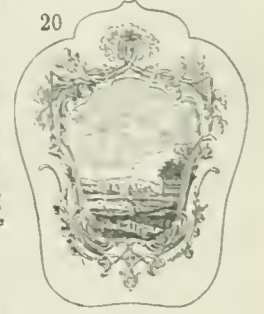
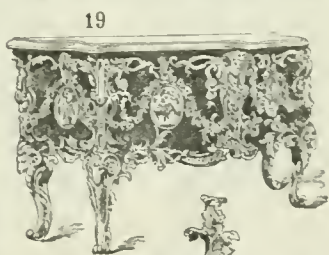
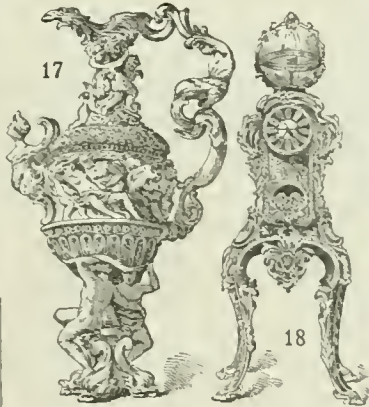
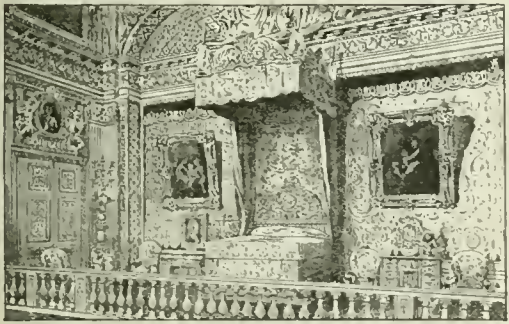
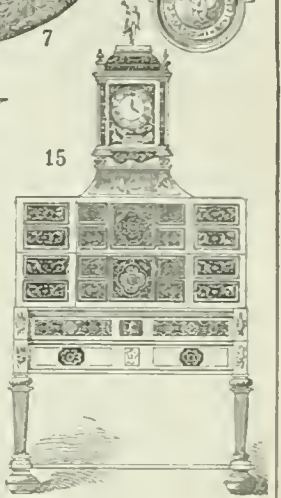
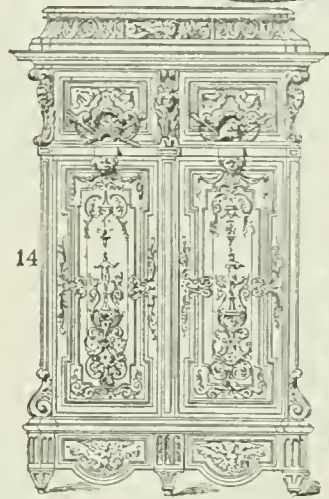
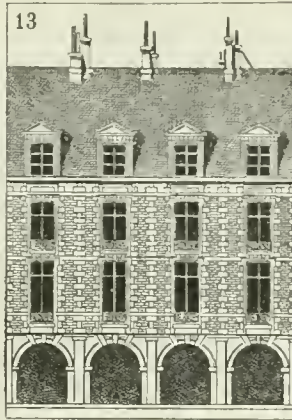
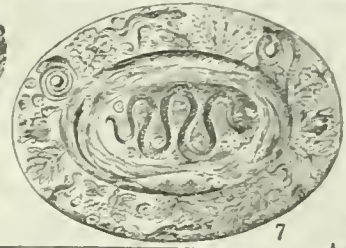
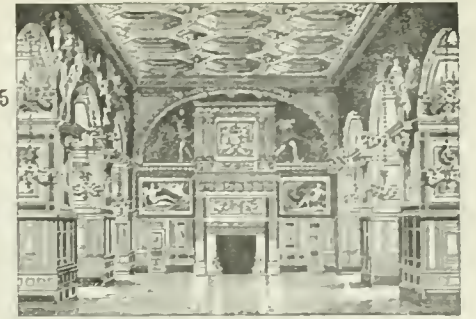
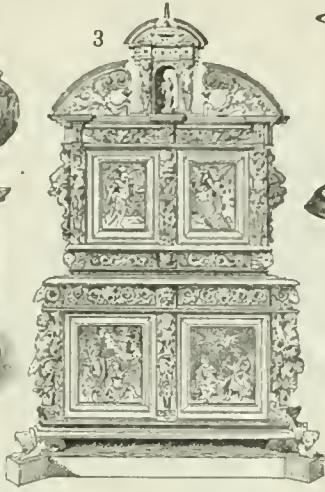
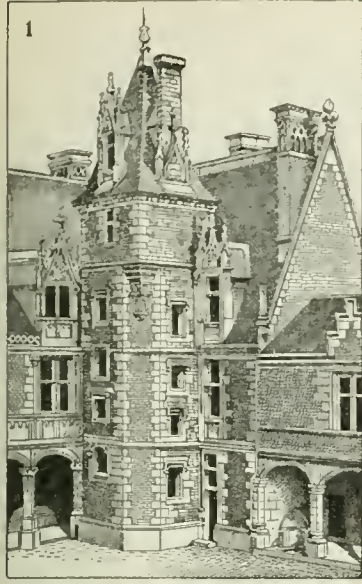
— **Le XIV<sup>e</sup> siècle.** La peinture française, complètement dégagée de l'imitation byzantine, se livre à l'observation directe de la nature. Les procédés d'exécution se transfèrent moins rapidement; le dessin l'emporte sur la coloration; l'art est moins prodigé.

— **Le XV<sup>e</sup> siècle.** Jean Fouquet, de Tours, porta l'art de la miniature et du portrait à sa perfection. Ce fut de Flandre que vint s'établir en France, vers l'an 1160, le premier des Clouet (Jean, chef d'une école de portraitistes célèbres. Sa réputation fut élevée par celle de son fils, qui portait le même prénom, mais est plus connu sous le nom





1. Manoir de Penmarch; 2. Dolmen de Bournon; 3. Pointe de javelot en silex; 4. Pointe de lance en silex; 5. Hache en pierre taillée; 6. Bague en coquillage; 7. Épée gauloise en bronze; 8. Hache gauloise en bronze; 9. Casque gaulois en bronze; 10. Bracelet en or; 11. Pectorale; 12. Monnaies frappées au nom de Vercingétorix; 13. Urne en verre; 14. Urne gauloise; 15. Poterie gauloise; 16. Aqueduc (Pont du Gard, ére gallo-romain); 17. Mausolée à Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône); 18. Maison carrée de Nîmes; 19. Villa mérovingienne; 20. Tour de Tirelonge; 21. Pont Flavien de Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône); 22. Autel gallo-romain (musée de Cluny); 23. Pendante et collier en or (xiv<sup>e</sup> s.); 24. et 25. Chapiteaux de l'abbaye de Sainte-Geneviève (xv<sup>e</sup> s.); 26. Frise du cloître de Mâcon (xv<sup>e</sup> s.); 27. Châsse en cuivre émaillé (xv<sup>e</sup> s.); 28. Croasse en cuivre émaillé (xv<sup>e</sup> s.); 29. Ciboire et patène (cath. de Nancy (xv<sup>e</sup> s.)); 30. Vase de Super-Louvre (xv<sup>e</sup> s.); 31. Dressoir (TroYES) (xv<sup>e</sup> s.); 32. Tour du château de Langeais (xv<sup>e</sup> s.); 33. Pièce publique à Saint-Marc (xv<sup>e</sup> s.); 34. Tombeau de Louis, fils aîné de saint Louis (Saint-Denis [xv<sup>e</sup> s.]); 35. Monument funéraire de Philippe Pot (Louvre [xv<sup>e</sup> s.]); 36. Palais de Justice (Rouen [xv<sup>e</sup> s.]).



S. Sibony del

1. Château de Blois (XV<sup>e</sup> s.); 2. Urne où fut déposé le cœur de François I<sup>er</sup> (St-Denis [XVI<sup>e</sup> s.]); 3. Armoire à deux corps (Louvre [XVII<sup>e</sup> s.]); 4. Salière en émail de Limoges (XVII<sup>e</sup> s.); 5. Galerie Henri II (Palais de Fontainebleau [XVI<sup>e</sup> s.]); 6. Biberon en faïence d'Iroin (XVII<sup>e</sup> s.); 7. Plat en faïence de Bernard Palissy (XVI<sup>e</sup> s.); 8. Verrou de fer (XVII<sup>e</sup> s.); 9. Etoffe soie brochée (XVII<sup>e</sup> s.); 10. Pendentif en or émaillé et perles (Louvre [XVII<sup>e</sup> s.]); 11. Mascarons, tête d'ange (XVII<sup>e</sup> s.); 12. Aiguïère en étain (Louvre [XVII<sup>e</sup> s.]); 13. Bâtimens de l'ancienne place Royale (Paris) (XVII<sup>e</sup> s.); 14. Armoire, par Boullée (Louvre [XVIII<sup>e</sup> s.]); 15. Cabinet décoré de marqueterie de cuivre et d'étain sur fond d'écaillé (Cluys [XVIII<sup>e</sup> s.]); 16. Chambre à coucher de Louis XIV (Versailles); 17. Aiguïère (XVIII<sup>e</sup> s.); 18. Horloge Versailles (XVIII<sup>e</sup> s.); 19. Bras de lumière (Fontainebleau [XVIII<sup>e</sup> s.]); 20. Tabatière en or ciselé (XVIII<sup>e</sup> s.); 21. Commode en acajou décorée de bronzes ciselés (Mobil. nat [XVIII<sup>e</sup> s.]); 22. Pannneau de fleurs (XVIII<sup>e</sup> s.); 23. Assiette en faïence de Rouen, dite « à la corne » (XVIII<sup>e</sup> s.); 24. Trophées pastoraux (XVIII<sup>e</sup> s.); 25. Lit en bois doré ayant appartenu à Napoléon I<sup>er</sup> (Mobil. nat [XIX<sup>e</sup> s.]); 26. Cartouche de tapisserie Elysée nat. (XIX<sup>e</sup> s.); 27. Opéra de Paris (XIX<sup>e</sup> s.).

FRANCE

l'art... symphonies et des œuvres de musique de chambre... l'esprit aventureux et hardi, genre intem-

l'époque contemporaine, un des faits les plus importants est la fondation du Théâtre-Lyrique. C'est là que...

Un autre fait, capital aussi, est la fondation par l'association des Concerts populaires, qui ont contribué d'une...

Citons aussi, parmi ceux dont les succès au théâtre ont été plus ou moins de retentissement: Victor Massé, Ferdinand...

— BINTOGA. H. Lavoix, la Musique française, avec bibliographies particulières pour chaque chapitre; Larjarte, Bibliothèque musicale de l'Opéra; Félix Clément et Larousse, Dictionnaire lyrique ou Histoire des opéras (Paris, 1897).

— L'ONIRIENNE. Une des figures allégoriques les plus anciennes que nous connaissions de la France est celle qui a été dessinée et gravée, au xvii<sup>e</sup> siècle, par le peintre...

Dans les tableaux allégoriques de Rubens relatifs à Marie de Médicis, la France apparaît sous les traits d'une guerrière. Dans une peinture du palais de Versailles, Ch. Lebrun la représentée par une femme portée sur des nuages, ayant le casque en tête; elle tient d'une main un bouclier, sur lequel le portrait de Louis XIV est peint, et lance la foudre de l'autre main. Pour faire contraste à cette figure de la France guerrière, le même artiste a peint la France pacifique, assise dans un char d'argent, ayant une couronne royale sur la tête.

Parmi les nombreuses allégories historiques où la France est personnifiée, nous citerons: la France appelant ses enfants à son secours ou le Départ des volontaires, groupe exécuté par David d'Anvers pour l'arc de triomphe de Marseille; la France transmettant à l'immortalité le testament de Louis VII, composition de L.-A. Dobbis; la France en 1830, tableau de Quesnel 1831; la France déposant son vote dans l'urne, statue par R. Gayraud 1852; la France et l'Italie, groupe en marbre, sculpté par V. Vela, et offert à l'impératrice Eugénie, aux dames de Milan, etc. Dans la salle du Trône, au Luxembourg, Lehmann a peint, d'une part, la France renaissant à la foi et à l'indépendance, sous le règne des Mérovingiens et des Carolingiens; d'autre part, la France combattant pour sa religion et son unité, sous les Capétiens, les Valois et les Bourbons.

Un tableau de Seb. Ricci Louvre nous montre la France sautant aux pieds de l'ignorance et couronnant la Vertu guerrière. Blondel a peint au Louvre, dans les salles des dessins, deux plafonds: la France victorieuse à Bouvines, et la France, entourée de ses législateurs et des jurisconsultes français, recevant la chartre de Louis VIII. Elias Robert avait sculpté, pour l'ancien palais des Champs-Élysées, un groupe colossal en pierre: la France couronnant l'Art et l'Industrie. Un fronton du nouveau Louvre, par Duret, représente la France protégeant ses enfants; un plafond du Louvre, par Gros, le Génie de la France aimant les Arts.

Depuis 1871, la France, groupée avec des soldats dans des allégories patriotiques, a été souvent représentée dans l'attitude de la défense ou de la menace.

France (HISTOIRE DE), par Mézeray, publiée une première fois de 1643 à 1651, puis en 1685. — Mézeray avait conçu de sa tâche une haute idée. Le satirique du temps de la Fronde se retrouvait dans les sévères jugements de l'historien. Il, en écrivant, se souvenait du peuple, des abus, et n'hésitait pas à dire leurs vérités aux grands et aux puissants. Son livre est, des sa première apparition, un très grand succès, on sentait le besoin d'un ouvrage historique et sérieux et plus littéraire que les Chroniques de France ou toute autre compilation de ce genre. Mézeray s'occupait pourtant médiocrement de la vérité des faits, surtout pour ce qui regarde les origines; il était bien ailleurs, sur le chemin de l'édification, les documents des premiers siècles. Rapproché en 1831, l'ouvrage de Mézeray, tira d'un oubli mérité à la fois par la pénétration de l'analyse et du jugement, et par la langue, originale, expressive, très près du xvii<sup>e</sup> siècle, peut soutenir la comparaison avec celle des grands écrivains français.

France (ANAGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE), par le président Henault Paris, 1741. — Ce livre, composé sur les conseils et peut-être avec la collaboration de d'Aguesseau, de dom Bouquet, de l'abbé Boulot, comprend, de Clovis à la mort de Louis XIV, une série de tableaux chronologiques fort bien faits, année par année, des généalogies de familles royales très exactes et précieuses, en même temps que, pour chaque règne, de courtes, mais substantielles dissertations sur l'état des mœurs, de la législation et des sciences. Ce travail a tout approfondi en

paraissant tout effleuré, et l'auteur s'y est montré d'une rigoureuse impartialité. L'ouvrage, qui eut grand succès, fut continué d'abord jusqu'en 1783 par l'auteur des Odoarts, puis, jusqu'en 1797, par Michaud.

France (OBSERVATIONS SUR L'HISTOIRE DE), ouvrage de Mably, dont la première partie parut en 1765 et la seconde vingt-trois ans après. — Le succès de cet ouvrage fut tel, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres acceptant la mission de décerner le prix d'un concours ouvert pour l'éloge de l'auteur des Observations sur l'histoire de France. L'ouvrage de Mably ne présentait, cependant, ni une grande clarté au point de vue des doctrines, ni une exactitude scientifique irréprochable. Dans cette confusion, ce qui seul apparaît nettement, c'est la préférence de Mably pour la forme démocratique du gouvernement des Français au delà du Rhin, telle qu'elle apparaît dans le livre de Tacite. Le retentissement de l'ouvrage de Mably fut principalement dû à la place importante qu'il assignait aux états généraux et le vœu qu'il formulait de leur prochaine convocation.

France (CONSIDÉRATIONS SUR LA), par le comte J. de Maistre (Londres, Neuchâtel, 1796), premier ouvrage important du publiciste ultramontain. — Il contient onze chapitres dont le premier est intitulé: Des révolutions. Le caractère distinctif de la Révolution française est, d'après J. de Maistre, qu'elle mène les hommes, au lieu d'être menée par eux. Les chefs du mouvement ne sont que des instruments; dès qu'ils veulent le dominer, ils tombent. La France, qui était à la tête du système religieux, s'est mise avec Voltaire à démoraliser le monde. Il faut, dit l'auteur, qu'elle expie ce fait. Du reste, les nobles et les prêtres, victimes de la Terreur, ont eux-mêmes déchaîné la tempête. La Révolution a été on définitive, d'après J. de Maistre, une vengeance du Dieu, mais elle doit ranimer les races européennes.

France (LÉTTRES SUR L'HISTOIRE DE), par Augustin Thierry (1827 et 1828). — Les premières avaient paru dès 1820 dans le « Courrier français »; l'auteur les corrigea souvent et y ajouta quinze nouvelles Lettres, qui eurent un grand retentissement dans le monde des savants. La science historique était alors bien incertaine et les historiens avaient absolument dénaturé le caractère et de substituer à la dissertation historique, trop souvent subtil, le simple récit où les faits semblent parler d'eux-mêmes. Dans cette étude nouvelle et précise de l'histoire de France, il découvrait d'ailleurs des armes contre les tendances réactionnaires du gouvernement et des preuves destinées à fortifier ses convictions constitutionnelles. Après avoir déterminé le point précis où l'histoire de France succède à l'histoire des Français, il suit le mouvement communal et y voit une sorte de revanche franque, marquée par les violentes secousses de 1789 et de 1830, qui amènent le triomphe définitif de la classe moyenne. Ces préoccupations politiques étaient plutôt nuisibles à son œuvre, mais il avait le grand mérite de dessiner à grands traits le plan et la méthode d'une histoire véritable dont l'unité résultait non des luttes entre les différentes races qui se disputèrent le sol français, mais bien dans la conquête politique qui dure du xiii<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> siècle.

France (HISTOIRE DE), par Jules Michelet. — On ne peut apprécier de la même façon les parties diverses de ce grand ouvrage, auquel l'auteur travailla pendant trente ans. Toutes sont admirables par le mouvement, le pittoresque, la couleur; et, dans toutes aussi, l'auteur allie à ces qualités une érudition vaste et solide. Il y a pourtant une différence entre les premiers et les derniers tomes. A mesure que Michelet avance, il donne en effet davantage à l'intuition, à la divination. Non pas que ses recherches aient été moins diligentes. Seulement, il crée une sorte d'épopée lyrique plutôt qu'il n'écrit une véritable histoire. Le poète, de plus en plus, prévaut sur l'historien, et non seulement le poète, mais encore le moraliste, l'éducateur, et, pour ainsi dire, l'apôtre. Certains chapitres sont une sorte de confession ou de profession de foi. Et cela ne veut pas dire, au surplus, qu'ils aient moins d'intérêt. Mais, à juger Michelet comme historien, on préfère justement les volumes de son œuvre où l'imagination et la sensibilité passionnée de l'auteur se donnent moins carrière, où, répudiant les hypothèses hasardeuses, les familiarités malicieuses, l'allure du pamphlet et celle du dithyrambe, il se borne à faire de l'histoire, suivant sa propre formule, la résurrection intégrale de la vie passée.

France (HISTOIRE DE), par Henri Martin. — Passionné pour les recherches historiques, Henri Martin avait d'abord réuni, en collaboration avec le bibliophile Jacob Paul Lacroix, des extraits de chroniques et de mémoires. En 1833, il travailla seul à cet ouvrage, en changea la forme, et, en trois ans, écrivit l'histoire la plus complète qui eût encore paru. Il la remania encore, et, en 1860, parut l'édition définitive. Cet ouvrage fut complété plus tard par une Histoire de France, depuis 1789 jusqu'à la constitution de 1875. Si l'on considère le temps où il parut, on doit reconnaître que, malgré de graves erreurs (les chapitres sur les origines ne sont plus qu'un tissu d'inexactitudes), on se trouve en présence d'une œuvre solide et utile, celle d'un vrai patriote. La conception que se fait Henri Martin de la dernière partie du moyen âge est originale: mêlant la philosophie des faits aux faits eux-mêmes, il montre, dans une langue chaude et énergique, la formation de la nationalité française à travers les temps. Bien qu'un peu trop surchargés par les détails menues des événements, les chapitres qui embrassent le règne de Louis XIV se recommandent par la pénétration, l'habileté de l'analyse, la grande impartialité de l'historien dans l'appréciation de l'œuvre de Colbert et des principaux ministres, vraiment méritoire à côté de son admiration ardente pour le xviii<sup>e</sup> siècle et la période révolutionnaire.

France (HISTOIRE DE), au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle, par Ranke (Stuttgart, 1852-1857). — Ranke esquisse dans cet ouvrage l'histoire de la France pendant les guerres de Religion, avec une tendance sympathique pour le parti protestant, et la formation du pouvoir absolu de Henri IV à Louis XIV. Malgré un certain nombre de portraits bien venus et historiquement fort exacts (Coligny, Catherine de Médicis, Charles IX, Henri IV), l'œuvre de Ranke sacrifie volontiers la partie anecdotique de l'histoire pour s'étendre davantage sur les causes souvent lointaines des événements: de là une forme un peu abstraite, et un style souvent difficile à suivre par sa concision. Mais tout lo ta-

bleau des relations extérieures de Louis XIV, pour l'étude desquelles Ranke avait dépouillé une grande partie des archives italiennes et espagnoles, est d'un très grand intérêt et d'une valeur historique considérable.

France (HISTOIRE DE), depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, racontée à mes petits enfants, par Guizot (1870). — Étranger depuis quelques années aux luttes politiques, Guizot eut l'idée de rédiger, pour le public, des leçons d'histoire qu'il faisait lui-même à ses petits-enfants. Malgré son grand âge il avait quatre-vingt-trois ans, il s'appliqua à mettre à la portée des jeunes intelligences l'histoire de France telle qu'il la comprenait lui-même, c'est-à-dire non comme la suite désordonnée des principaux événements, mais comme un enchaînement logique de faits déterminés par des lois, tout en tenant compte de l'action personnelle des individus; Guizot, à côté des nouvelles théories déterministes, laisse subsister la croyance dans la liberté. L'œuvre du grand historien s'adresse autant aux grandes personnes qu'aux enfants, avec cette différence que la langue de Guizot, autrefois d'une concision qui touche à la sécheresse, avait pris dans cette tâche nouvelle plus de familiarité et d'abandon. Guizot ne put écrire que les quatre premiers volumes de cette histoire; il mourut peu de temps après leur publication.

France (HISTOIRE DES INSTITUTIONS DE L'ANCIENNE), par Fustel de Coulanges (1875-1878). — Fustel de Coulanges s'est proposé, dans les six volumes de son ouvrage, de rendre compte des éléments constitués du système féodal et de l'ancien régime; et, à la différence d'Augustin Thierry et de l'école germaniste, qui en trouvent la raison dans l'apport par les Français des idées et des institutions barbares, il en aperçoit l'origine exclusive dans la société gallo-romaine du i<sup>er</sup> siècle, de forme très aristocratique, contenant virtuellement, et parfois en fait, le servage et la vassalité, et fort peu entamée par la conquête des Francs, dont les rois se seraient considérés comme les délégués des empereurs. Fustel prétend, en effet, démontrer que le pouvoir de ces rois, comparable à celui des empereurs du i<sup>er</sup> siècle, aurait été, ou fait et en droit, absolu, et nullement contre-balancé par l'existence d'une aristocratie d'hommes libres et de pouvoirs locaux fortement organisés, beaucoup de villes ayant d'ailleurs conservé leur ancienne administration. En dépit des apparences, l'invasion germanique n'aurait même pas introduit en France les éléments premiers du système féodal.

France contemporaine (ORIGINES DE LA), par H. Taine. — Le titre de l'ouvrage suffit à en indiquer le dessein, poursuivi en cinq volumes successivement publiés de 1875 à 1888. L'ancien régime (1875) contient le tableau du gouvernement absolu et de la cour de Louis XIV et de Louis XV, en même temps qu'il met en lumière, d'après les mémoires des intendants et les livres de d'Aguesseau et de Young, l'extraordinaire misère des classes populaires. Avec de beaux portraits de Voltaire, de Diderot, de Rousseau, nous assistons à la formation de l'esprit classique, philosophie formaliste et vaguement humanitaire, qui sera celle des hommes de 1789. L'Anarchie (1878) nous fait assister, aux premiers jours de la Révolution, à la désorganisation presque brusque de tous les anciens pouvoirs et au désordre général au milieu duquel s'établit le nouveau gouvernement. La Conquête jacobine (1882) est le récit des actes d'une minorité intime de sectaires sans valeur morale; sous Danton, les chefs de la Montagne, depuis Marat à Robespierre et Tallien, sont le sujet de bien sévères portraits, et le Gouvernement révolutionnaire (1884) nous fait assister aux terreurs provinciales, violentes, inefficaces et infécondes. Ces premiers volumes avaient valu à Taine certaines approbations bruyantes que l'apparition de son Napoléon (1889), où le despotisme est peint sans trop de ménagements, ne tarda pas à lui enlever avec non moins d'éclat. Tels qu'ils sont, les volumes de Taine gardent un grand valeur par l'étendue des recherches dont ils témoignent, la vigueur et l'éclat du style et des portraits. Il convient seulement de les lire avec précaution, et en se défiant un peu du procédé familier à l'auteur, pour qui l'accumulation d'un grand nombre de petits faits remplace quelquefois les vraies preuves.

France nouvelle (LA), par Prévost-Paradol (1868). — Cet ouvrage comprend un exposé dogmatique d'une doctrine politique, une critique indirecte, mais incisive, du gouvernement impérial, une histoire des diverses tentatives faites, depuis 1789, pour organiser en France la liberté politique. Une société démocratique n'est pas un gouvernement démocratique. La première a l'instinct du légalité; elle admet l'accession de tous aux honneurs. Le second donne satisfaction à ces instincts, confère à tous le pouvoir. Cette distinction est essentielle. Lorsque l'humanité s'est élevée à la démocratie, il est à craindre que la pratique périlleuse de la liberté et de l'égalité n'engendre d'abord l'anarchie, puis, par une réaction inévitable et désastreuse, le despotisme démocratique, le plus difficile à renverser. Pour que la démocratie soit réelle, ce n'est pas une illusion, il ne suffit pas que la société soit démocratique, il faut que le gouvernement le soit aussi. La seconde partie de l'ouvrage donne le plan très complet et fort net de ce gouvernement démocratique, de ce que doivent être la justice, la presse, les cultes, etc. Une troisième partie de l'ouvrage contenait le récit de tous les échecs de la cause libérale depuis 1789. Quelques mois après l'apparition de son livre, Prévost-Paradol se ralliait à l'empire libéral; mais celui-ci ne devait pas subsister longtemps et, hélas!, selon la prévision de la « France nouvelle », il s'écroutait au milieu d'une anarchie pire que celle qui lui avait servi de berceau; tandis que Prévost-Paradol, découragé, se faisait sauter la cervelle à l'annonce de la déclaration de guerre contre la Prusse.

France protestante (LA), dictionnaire historique et bibliographique, par Eugène et Emile Haag. — Cet ouvrage comprend l'histoire des personnalités marquantes et des familles protestantes sur lesquelles ont été conservés des documents depuis les débuts de la Réforme en France jusqu'à la Révolution. La première édition parut de 1846 à 1859, en 9 volumes. Elle portait en sous-titre: Vie des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire. Une deuxième édition a été entreprise en 1877 sous les auspices de la Société de l'histoire du protestantisme français, sous la direction de Henri Bardier. Plus complète, elle contient des noms modestes, des noms obscurs, sur lesquels un simple renseignement a pu être recueilli. La France protestante est un ouvrage historique, mais aussi







la France... les navires qui naviguent à l'intérieur... les bateaux de plaisance de tout tonnage...

Aux colonies, les navires peuvent être pourvus d'un brevet de francaine à provision, mais ce n'est que dans un port de France ou d'Algérie qu'on obtient la complète francisation...

FRANCISCAIN (siskin) du lat. Franciscus, François n. m. Religieux de l'ordre fondé par saint François d'Assise...

— A l'actif. Qui se rapporte aux franciscains ou à leur ordre, qui en dépend. Religieux FRANCISCAINS. École FRANCISCAINE.

ENCYCL. Saint François d'Assise avait appelé, par humilité, ses frères, puis frères mineurs, c'est-à-dire les moins riches, les religieux qui embrassèrent sa règle...



Franciscain.

Aussitôt après leur fondation, les franciscains se repaillèrent rapidement en Italie, en France, en Espagne et en Angleterre. Le chapitre tenu, en 1223, en présence de saint François...

On distinguait autrefois les observants, les réformés, les déchaussés ou alencantins, les récollets, tous soumis d'ail leurs au même général, Léon XIII...



Franciscain.

Les franciscains, dispersés et dispersés par la Révolution, ont été depuis reconstitués en France. Ils forment encore l'ordre religieux le plus nombreux...

FRANCISCAINE (siskin) n. f. Religieuse de l'ordre de saint François d'Assise.

ENCYCL. L'ordre religieux des franciscaines fut fondé en 1212 par sainte Claire, saint François d'Assise...

FRANCISCO de Vitoria, théologien espagnol de l'ordre de Saint-Dominique, né à Vitoria vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, mort à Salamanque en 1510...

FRANCISCUS (siskus) — du lat. Franciscus, François n. m. Métal au monnaie de billon, d'un de la valeur de 15 deniers, frappée par François I<sup>er</sup> et marquée d'un F couronné.

FRANCISER (sisk) — rad. francis. v. a. Donner les mœurs ou la physiologie française à. La loi de puissance de l'union qu'on a FRANCISÉ l'économie au xv<sup>e</sup> siècle.

— Gram. Proule la forme française.

FRANCISIE (sisk) ou FRANCISIA (sisk) n. f. Sous-genre d'escabrons, comprenant des formes dont les lames portent des fissures dans la région intermédiaire.

FRANCISME (siskim) — rad. Franc) n. m. Nom ancien du gallicisme.

FRANCISQUE (sisk) — rad. Franc) n. f. Hache de guerre, en usage chez les Germains et les Francs.

ENCYCL. La francisque rentre dans la catégorie des cognées; le fer est évidé, surtout en dessous, par des courbes douces, qui se sont conservées dans les haches de mineurs et de sappeurs jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle.



Francisques.

Il y eut des francisques de toutes tailles, certaines, assez petites, ont un fer à peine recourbé, rappelant les merlins actuels; d'autres, plus grandes, lourdes, recourbées, mais à tranchant presque rectiligne, ont la lame plate, large et étendue. Dans un troisième type, le fer s'élargit régulièrement en quart de cercle.

FRANCISQUINE, type de soubrette, dans les comédies italiennes. Ce type, qui se rattache au type plus général de Colombine, fut créé en 1578, à Paris, par Sylvia Rucaghi...

FRANC-JUGE n. m. Membre d'un tribunal secret qui existait en Allemagne aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, et dont l'histoire est en partie légendaire.

ENCYCL. On fait remonter l'institution du tribunal des franc-juges à Charlemagne. Les empereurs allemands le protégeaient et, parfois même, le présidaient. Le souverain se faisait recevoir membre du tribunal à son couronnement.

FRANCK ou FRANCKEN, nom d'une famille de peintres flamands des xv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles. Cette famille ne compte pas moins de trente membres.

FRANCK ou FRANCKEN (JEROME), dit le Vieux, peintre flamand, né en 1510, mort en 1610. Après un long séjour à Rome, il se rendit à Paris, à la cour de Henri III, dont il fit le portrait, aujourd'hui perdu.

FRANCK ou FRANCKEN (AMBRUIS), dit le Vieux, frère des deux précédents, né à Herenthals en 1511, mort à Anvers en 1618.

FRANCK ou FRANCKEN (FRANZ I<sup>er</sup>), dit le Vieux, frère du précédent, né en 1512, mort à Anvers en 1616. Il exécuta des peintures pour la cathédrale d'Anvers et la décoration d'une salle des séances pour la municipalité de la même ville.

tingent cette œuvre, applaudie et digne de l'être. Au reste, Franck le jeune a point, avec non moins de bonheur et de talent, des scènes d'un genre tout opposé; entre autres, le Sabbat des sorcières (1607) (Yvetot), et les Œuvres de muséologie (1608) (Anvers).

FRANCK (Adolphe), philosophe français, né à Liocourt (Meurthe) en 1809, mort à Paris en 1893. Il fit, à la Sorbonne, un cours complémentaire. Suppléant de Barthélemy-Saint-Hilaire au Collège de France, il y obtint la chaire de droit de la nature et des gens (1856-1886).

FRANCK (Joseph), organiste et compositeur français, né à Liège en 1820, mort à Paris en 1892. A Paris, il se faisait appeler Joseph Franck, de Liège.



César Franck.

Il exposa méthodiquement et défendit souvent heureusement les principes fondamentaux de l'éclectisme; la spiritualité et l'immortalité de l'âme, la croyance au devoir, l'amour de Dieu, de l'humanité et de la patrie.

FRANCK (César-Auguste), organiste et compositeur français, né à Liège en 1822, mort à Paris en 1890. Il commença son éducation musicale à Liège et alla la terminer au Conservatoire de Paris. Dès 1846, il faisait exécuter un oratorio, Ruth.

Parmi les compositions de Franck, nombreuses et souvent importantes, citons : Ruth, Rédemption, les Béatitudes, oratorios; Psyché, Hébecca, poèmes symphoniques; les Eolides, pièce pour orchestre, et d'assez nombreuses pièces pour orgue et pour piano.

FRANCKE (August Hermann), prédicateur et philanthrope allemand, né à Lübeck en 1663, mort à Halle en 1727. Il entra en relation avec Sponer, le chef du piétisme. Mais les autorités voyaient avec défiance ces tendances nouvelles.

FRANCLIEU (Paul Pasquetin, marquis de), homme politique français, né à Senlis en 1810, mort à Versailles en 1877. Député des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée nationale en 1871, il se fit remarquer par l'ardeur de ses opinions légitimistes et catholiques.

FRANC-LYONNAIS, petit pays de l'ancienne France, autour de La Neuville-Franché; jadis exempt de toutes taxes d'impôt et soumis seulement au don gratuit.

FRANC-MAÇON (de franc, et maçon; la franc-maçonnerie s'étant constituée sur le modèle des anciennes corporations de maçons) n. m. Membre de la franc-maçonnerie.

— ENCYCL. V. FRANC-MAÇONNERIE.

**Francs-maçons régénérés (LES)**, secte maçonnique qui existait, en 1787, au Canada, où la franc-maçonnerie était introduite depuis 1721.

**Francs-maçons (Société des Anti-)**, association qui s'était formée en Irlande, dans le comté de Down, en 1811. Elle était composée de catholiques ardents, et elle avait pour but de faire la guerre aux personnes affiliées à la franc-maçonnerie, quelles qu'elles fussent, leurs croyances religieuses. Les anti-francs-maçons, dont la secte porte le nom de *Franc-maçonnerie noire*, existent encore. Leur but est de combattre par tous les moyens en leur pouvoir l'œuvre de la franc-maçonnerie. V. JÉSUITES.

**Francs-maçons de l'Église**, nouvelle branche de la franc-maçonnerie, établie en Angleterre. Ses membres avaient en vue de rétablir les anciennes corporations architectoniques.

**FRANC-MAÇONNERIE** (rad. franc-maçon) n. f. Association, autrefois secrète, de personnes qui professent des principes de fraternité, se reconnaissant entre elles à des signes et à des emblèmes, et se divisent en groupes appelés *loges*. On dit aussi, par abréviation, MAÇONNERIE.

— ENCYCL. L'origine de la franc-maçonnerie remonte, d'après la légende, à Hiram, architecte du temple de Salomon, qui avait divisé déjà ses ouvriers en apprentis, en compagnons et en maîtres.

D'après d'autres légendes, elle sort des mystérieuses initiations du paganisme, des croisades, de l'ancien ordre du Temple, des corporations ouvrières (*collegia artificum*) créées par Numa, on 715 av. J.-C., de la société des *freemasons*, qui se maintient en Angleterre, après la retraite des Romains. L'opinion la plus généralement admise est que la franc-maçonnerie remonte aux corporations dont l'organisation date du VIII<sup>e</sup> siècle. Les loges en lesquelles se groupèrent les maçons furent à la fois nationales et internationales : nationales par leur origine et leurs centres, internationales par les règlements, les grades et les secours mutuels. Le mouvement partit de l'Italie, gagna l'Angleterre, l'Allemagne, et engloba bientôt le reste de l'Europe. Erwin de Steinbach, l'architecte de la cathédrale de Strasbourg, était à la tête d'une de ces sociétés de francs-maçons, qui construisirent les cathédrales gothiques. Les précédés des francs-maçons, tenus longtemps secrets, furent divulgués peu à peu : les sociétés maçonniques n'ont pas leur raison d'être, mais elles se transformèrent en sociétés purement philanthropiques et politiques, et conservèrent, en souvenir du passé, des signes et des emblèmes, comme le tablier, l'équerre, le compas, dont la haute signification symbolique, dit la *Constitution*, ne peut être révélée que par l'initiation.

L'association maçonnique ne fut introduite en France qu'en 1725 par lord Derwent-Waters. En 1772, se fonda le *Grand Orient de France*, dont le siège est à Paris, et qui, jusqu'en 1801 (époque à laquelle des maçons dissidents constituèrent le *rit écossais*), étendit ses rameaux sur tout le territoire français, en Belgique, en Hollande et jusque dans l'Amérique du Sud. En 1804, le Grand Orient de France reconnut officiellement l'existence du rit écossais, d'où son nom de *rit écossais ancien accepté*.

Ces deux rites, qui ne diffèrent guère que par l'invocation sous laquelle ils se placent, le pas et le frappement (v. ce mot), sont, avec le rit anglais, les plus répandus. Les deux premiers prédominent en France. À côté de ceux-ci, viennent en tête de la nombreuse liste d'autres rites, existant nominativement pour la plupart : le *rit de Misraïm*, créé en 1816, et le *rit de Memphis*, postérieur au précédent.

Tantôt redoutées et persécutées, tantôt considérées comme inoffensives et négligées, tantôt admises comme bonnes et protégées, les sociétés maçonniques se maintiennent jusqu'à nos jours.

La franc-maçonnerie recommande à ses adeptes la plus grande solidarité; elle a pour devise : *un pour tous, tous pour un*. Entre eux, les francs-maçons s'appellent frères, quels que soient leur position sociale et le rang qu'ils occupent dans la hiérarchie maçonnique. Afin d'assurer à ses seuls adeptes les avantages de l'association, la franc-maçonnerie recrute ses membres par un mode d'initiation qui comporte des épreuves physiques et des épreuves morales.

Les premières, que beaucoup de maçons regardent comme surannées, ont pour but de frapper l'esprit du profane qui, suivant le terme consacré, veut recevoir la lumière. D'après les principes de la société, il ne suffit pas que le néophyte soit de bonne vie et mœurs, fondièrement honnête et possède une instruction suffisante pour comprendre les enseignements maçonniques; il est encore nécessaire qu'il puisse braver le danger en face et lutter courageusement contre les difficultés de la vie, tout en

suivant le droit chemin. Les épreuves morales complètent les précédentes en permettant à tous les francs-maçons présents à l'initiation de s'assurer, par la netteté des réponses du postulant, si celui-ci est apte à comprendre les travaux maçonniques. Un vote consacré son admission dans ce cas. Le nouvel admis reçoit alors le baiser fraternel du président de l'assemblée, qui lui indique les signes et atouchements qui désormais le feront reconnaître comme frère par tous les maçons du monde entier. En même temps, il reçoit le mot de passe, qui lui ouvrira toutes grandes les portes des assemblées maçonniques de tous les rites. Enfin, le président lui cède autour des reins le tablier, insigne et emblème de sa situation d'initié aux mystères de la maçonnerie.

En termes maçonniques, on appelle *loge* ou *atelier* le lieu où se réunissent les francs-maçons. On nomme *temple* la salle close dans laquelle les francs-maçons se livrent à leurs travaux. Le président est dit *vénérable*; c'est lui qui dirige les travaux de la loge. Il est aidé dans ses fonctions par un certain nombre de dignitaires, dont les quatre premiers et lui constituent les cinq lumières de l'atelier. Ce sont le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> surveillant, l'orateur et le secrétaire. Viennent ensuite : le *trésorier* chargé de réunir les cotisations des frères et les amonées versées au *tranc de la veuve*; l'*hospitaller*, les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> maîtres des cérémonies, le *grand expert*, le *garde du sceau*, l'*archiviste* bibliothé-

alphabétique ceux de ces composés qui se sont déjà présentés dans les livres; mais on peut former, selon le besoin, une foule d'autres composés, et d're, par exemple : FRANCO-INDIEN, FRANCO-JAPONAIS, FRANCO-MADÉCASSE, FRANCO-PÉRUVIEN, FRANCO-BRÉSILIEN, etc.

**FRANCO** adv. Comm. Sans frais : *Recevoir, Expédier un paquet FRANCO. Des colis envoyés FRANCO.*

— Bours. Se dit de la gratuité accordée à une seconde opération faite dans la même Bourse.

— ENCYCL. Bours. En cas de vente et d'achat simultanés, à la même échéance ou à des échéances différentes, sur le même marché, le courtage est toujours perçu sur l'opération la plus forte comme cours ou comme courtage, le cas se présentant, en effet, par suite du courtage fixe de certaines valeurs, que l'opération la plus forte comme cours paye le courtage moindre. Par exemple : vente, 100 actions Banque de Paris 620 : 62.000 francs (courtage 62 fr.); achat, 5.000 Italiens à 89 : 445.000 francs (courtage 59 fr.). *FRANCO*. Si la vente et l'achat portent sur deux valeurs de cours différents, mais de courtage semblable, c'est l'opération la plus forte, comme cours, qui supporte le courtage. L'usage est identique pour l'achat et la vente de la même valeur. Dans le cas où les deux opérations portent sur deux valeurs différentes, au même cours, à des échéances différentes, et donnent le même courtage, le courtage est prélevé sur l'opération dont l'échéance est la plus rapprochée. Il n'y a jamais franco entre affaires à prime ou fermes arrêtées (sur offres et les affaires courantes, achats ou ventes, fermes ou à prime, ni avec les stellages traités dans la même Bourse.

**FRANCO (EL)**, bourg d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo]), sur le golfe de Gascogne; 5.000 hab. Pêche.

**FRANCO** (Battista), dit *il Semolei*, peintre et graveur italien, né à Udine en 1510, mort à Venise en 1580. Il travailla à Rome, à Florence, à Urbino, à Osimo, à Bologne et à Venise. Parmi ses fresques, nous citerons : une *Crèche* et une *Ascension*, à l'église de la Minerve, à Rome; un *Couronnement de la Vierge*, dans le chœur de la cathédrale d'Urbino. Ses tableaux les plus remarquables sont : *L'Agriculture, les Fruits du travail, la Chasse*, dans la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise. Franco a laissé des dessins estimés et des gravures remarquables.

**FRANCO** (Pierre), chirurgien français, né à Turriers, près de Sisteron, en 1505, mort vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Il fut un observateur consciencieux, un opérateur original et prudent : dans la cure radicale des hernies, il restreignit l'usage de la castration; dans la chirurgie des voies urinaires, il est l'inventeur de la taille suspensoire ou hypogastrique, la plus usitée actuellement. Citons, parmi ses ouvrages : *Traité des hernies* (1561).

**FRANCO** (Nicolas), poète italien, né à Bénévent vers 1505, mort à Rome en 1569. Franco devint secrétaire de l'Arétin; mais, ayant publié un recueil de *Lettres en langue vulgaire (Pistole volgare)*, l'Arétin, qui venait de faire paraître un volume des siennes, vit là une sorte de concurrence et congédia son secrétaire. Une guerre à mort en résulta. Réfugié à Casal, Franco fit imprimer sa *Priapea* (1539), recueil de sonnets où il attaquait avec une extrême violence l'Arétin, le pape, Charles-Quint, les Farnèse et autres grands personnages. Ses autres ouvrages : *Tempio d'Amore* (1536), le *Petrarchista* (1539), dialogue au sujet de Pétrarque, *Dialoghi piacevoli* (1542), la *Philena* (1547), roman aussi long qu'ennuyeux, sont très inférieurs à la *Priapea*. Ayant commis l'imprudence d'aller à Rome, Franco ne fut pas d'abord inquiété; on croit même qu'il entra dans les ordres; mais Pie V le fit condamner à mort et exécuter.

**FRANCO** (António), jésuite, grammairien et théologien portugais, né à Montalvam (prov. d'Alemtejo) en 1662, mort à Evora en 1732. Il remplit des charges importantes dans son ordre, s'attacha à faire connaître les jésuites portugais les plus remarquables, et devint, par sa grammaire, intitulée *Promptuario da syntaxe* (1699), le Lhomond du Portugal. Il a composé en portugais plusieurs ouvrages sur la Compagnie de Jésus.

**FRANCOA** (de Franco, n. pr.) n. m. Genre de saxifragacées, tribu des *francoacées*, comprenant des herbes vivaces à feuilles alternes, à fleurs régulières rosées. (On en connaît deux espèces du Chili.)

**FRANCOACÉ** *se*, **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux francoacées.

— n. f. pl. Tribu de saxifragacées, ayant pour type le genre *francoa*. — Une FRANCOACÉE.

**FRANCO-ALEMAND**, **ANDE** adj. Composé de Français et d'Allemands; qui concerne les Français et les Allemands : *Frontière FRANCO-ALEMANDE*.

— Substantif. Français alliés à des Allemands : *Les FRANCO-ALEMANDS*.

**FRANCO-ANGLAIS**, **AISE** adj. Composé de Français et d'Anglais; qui concerne ces deux peuples : *Traité FRANCO-ANGLAIS*.

— Substantif. Français alliés aux Anglais : *Les FRANCO-ANGLAIS mirent le siège devant Sébastopol*.

**FRANCO-ARABE** adj. Qui tient du Français et de l'Arabe; qui appartient à ces deux peuples : *Les TRIBUNAUX FRANCO-ARABES*.

**FRANCO-BELGE** adj. Qui a lieu entre Français et Belges; qui rapport à ces deux peuples : *Traité FRANCO-BELGE*.

**FRANCO-CELTIQUE** adj. Qui appartient aux Francs et aux Celtes : *Origine FRANCO-CELTIQUE*.

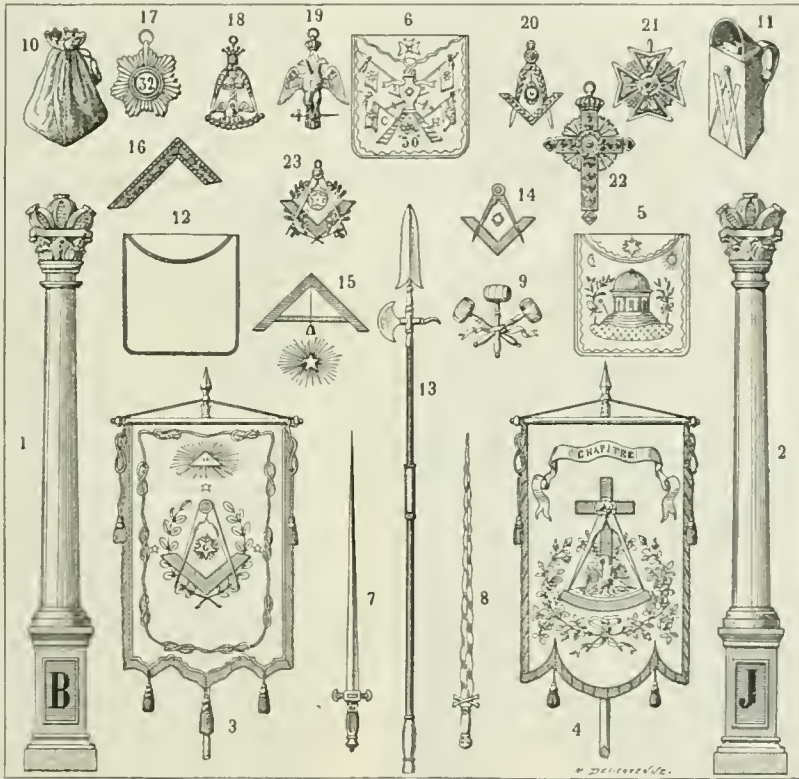
**FRANCO-CHINOIS**, **OISE** adj. Qui appartient aux Français et aux Chinois.

**FRANCO-ESPAGNOL**, **OLE** adj. Composé de Français et d'Espagnols; qui rapport à ces deux peuples : *Expédition FRANCO-ESPAGNOL*.

— Substantif. Alliés français et espagnols : *Les FRANCO-ESPAGNOLS*.

**FRANCCŒUR** (François), compositeur français, né et mort à Paris (1698-1787). Il fut surintendant de la musique du roi. A partir de 1726, il composa une dizaine d'opéras assez médiocres en société avec Rebel, et devint avec lui, en 1736, inspecteur de l'Académie royale de musique, puis directeur de ce théâtre, de 1751 à 1767.

**FRANCCŒUR** (Louis-Joseph), musicien français, veuve et fils adoptif du précédent, né et mort à Paris (1738-1804).



Attributs maçonniques : 1, 2. Colonnes du temple (B, colonne du Nord; J, colonne d'Orient); — 3. Etendard de loge, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés; — 4. Etendard de loge chapitrale; — 5. Tablier de maître; — 6. Tablier de chevalier kadosch; — 7. Glaive de loge maçonnique; — 8. Glaive flamboyant; — 9. Maillets du vénérable, du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> surveillant; — 10, 11. Troncs de la veuve; — 12. Tablier d'apprenti; — 13. Hallebarde de diacre; — 14. Compas et équerre; — 15. Niveau; — 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23. Bijoux et récompenses maçonniques.

caire, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> experts, le *couvreur du temple*, le *porteur d'étendard*, le *maître des banquets*, etc.

Les loges se répartissent en quatre groupes; les ateliers symboliques, dont les membres se composent des nouveaux francs-maçons reçus ou apprentis; des compagnons ayant dans la hiérarchie un grade supérieur à celui des précédents; en troisième lieu, des maîtres qui sont des francs-maçons parfaits. En dehors de ces trois grades, constituant à proprement parler la maçonnerie, l'usage a fait admettre la création d'autres grades purement honorifiques et allant du 4<sup>e</sup> au 33<sup>e</sup> degré. Les ateliers ne comptant parmi leurs membres que des maçons du 4<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> degré inclus portent le nom de *chapitres* et font partie du second groupe. Du 19<sup>e</sup> au 30<sup>e</sup> degré inclus, ils deviennent *conseils* ou *aréopages*. Enfin, le quatrième groupe comprend les maçons du 31<sup>e</sup> au 33<sup>e</sup> degré et prend le nom de *grand collège des rits* en ce qui concerne le Grand Orient de France, et celui de *suprême conseil* pour le rit écossais ancien accepté. Ces conseils supérieurs administrent les loges, chapitres et aréopages; ils les représentent devant les pouvoirs publics. Lors de chaque solstice, le président du conseil de l'ordre donne les mots annuels adressés aux loges : en avril, des mots annuels adressés aux chapitres; et en octobre, des mots annuels pour les conseils ou aréopages. Ajoutons, en terminant, que le rit de Misraïm admet 90 grades répartis en 17 classes et que le rit de Memphis en compte 95.

**FRANC-MAÇONNIQUE** adj. Qui appartient, qui a rapport à la franc-maçonnerie. On dit plus communément MAÇONNIQUE.

**FRANC-MAÇONNIQUEMENT** adv. A la manière des francs-maçons.

**FRANC-MARIAGE** n. m. Féod. Mariage entre personnes libres, par opposition au mariage servile. Pl. Des FRANCS-MARIAGES.

**FRANC-MITOU** n. m. Autref. Médicament qui contrefaisait le malade, se comprimait, à l'aide de ligatures, l'intérieur du bras et tombait en défaillances simulées. Pl. Des FRANCS-MITOUS.

**FRANCO**, préfixe qui entre dans certains noms composés de peuples, pour exprimer une association des Français avec un autre peuple. (On trouvera à leur ordre



se révoltèrent pour secouer le joug autrichien. La révolution italienne fut réprimée par Radetzki, tandis que l'empereur, avec l'aide de la Russie, rétablissait lui-même son autorité en Hongrie.

La guerre d'Italie (1859) amena la fin de la domination autrichienne sur la Lombardie causant dans les Etats autrichiens un mécontentement, que l'empereur crut devoir calmer en accordant à ses sujets des libertés constitutionnelles (Constitution de 1861).

Mais, du côté de la Prusse, allaient surgir de graves complications. Dans la « question des duchés » (il s'agissait du Slesvig et du Holstein), la Prusse et l'Autriche s'unirent, vers la fin de 1863, pour faire la guerre au Danemark. Mais, dès 1865, la discorde s'éleva entre les deux alliés victorieux. La Prusse, alliée à l'Italie, battit l'Autriche à Sadowa (1866). Ce fut la fin de l'hégémonie de l'Autriche sur la Confédération germanique, et la porte, pour elle, de la Vénétie.

Cette guerre malheureuse fut suivie, à l'intérieur, d'assez importantes modifications. De Bismarck, le ministre saxon qui avait ligué son pays avec l'Autriche contre la Prusse, devint chef du gouvernement. En Hongrie, le comte Andrássy fut chargé de former un cabinet hongrois, et, le 8 juin 1867, François-Joseph fut couronné comme roi de Hongrie, inaugurant le régime dualiste.

Au point de vue extérieur, on s'attendait à ce que de Bismarck préparât une politique de revanche contre la Prusse. Mais l'issue de la guerre franco-allemande, détourna le cours des choses. François-Joseph devait même se résigner à une alliance avec ses deux vainqueurs, la Prusse et l'Italie (Triple Alliance). Mais de nouvelles complications intérieures (l'agitation des Tchèques de Bohême, qui veulent conquérir, comme les Hongrois, leur autonomie) et des malheurs domestiques (le suicide de l'archiduc Rodolphe [1889], et l'assassinat de l'impératrice Elisabeth [1898]) devaient assombrir les dernières années d'un règne qui n'avait été déjà qu'une série presque ininterrompue d'infortunes.

**François-Joseph** (ORDRE DE), ordre autrichien de chevalerie. Il a été fondé, le 2 décembre 1819, par l'empereur François-Joseph I<sup>er</sup>, qui lui a donné son nom et l'a destiné à récompenser tous les genres de services. Il se compose de trois classes : les grands-croix, les commandeurs et les chevaliers. Le ruban est rouge foncé.

ROIS

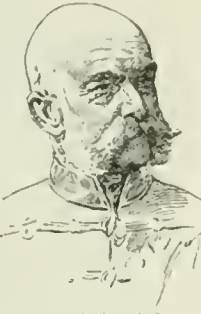
**FRANÇOIS PHÉBUS**, comte de Foix et roi de Navarre, né vers 1470, mort à Pau en 1483. Il était fils de Gaston, prince de Viane, et de Madeleine, fille de Charles VII. Il régna d'abord sous la tutelle de sa mère, fut couronné en 1482, et mourut assez mystérieusement l'année suivante. Son règne fut agité par d'incessantes guerres civiles.

**FRANÇOIS I<sup>er</sup>**, roi de France, né à Cognac en 1494, mort à Rambouillet en 1547. Il était fils de Charles de Valois, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie. En 1515, il succéda à son cousin Louis XII qui n'avait pas d'enfant mâle, et dont il avait épousé la fille, Claude de France. Dès son avènement, François I<sup>er</sup> résolut d'enlever le Milanais à Maximilien Sforza. Il descendit en Italie, battit les Suisses au service du duc de Milan à la sanglante bataille de Marignano (1515) et entra triomphalement dans Milan. Cette brillante conquête fut suivie de plusieurs traités. Le pape Léon X abandonna, par le traité de Viterbe, Parme et Plaisance à la France et signa le Concordat de 1516. Peu de temps après, François I<sup>er</sup> signait avec les cantons suisses le traité de Fribourg, connu sous le nom de *Paix perpétuelle* (1516) et le traité de Noyon avec le roi d'Espagne. A la mort de l'empereur Maximilien (1519), François I<sup>er</sup> brigua, mais vainement, la couronne impériale. Charles d'Autriche, petit-fils de Maximilien, fut élu empereur sous le nom de Charles-Quint. Dès lors, commença cette rivalité fameuse entre les maisons de France et d'Autriche qui devait amener tant de guerres. François I<sup>er</sup> rechercha l'alliance du roi d'Angleterre Henri VIII. Les deux souverains se rencontrèrent au *Camp du drap d'or* (1520). Cette entrevue n'eut aucun résultat ; néanmoins, François I<sup>er</sup> engagea les hostilités en soutenant le roi de Navarre. Les Impériaux vinrent assiéger Mézières ; Bayard les força à lever le siège. Mais Lautrec, lieutenant de François I<sup>er</sup> en Italie, fut battu à La Bicoque (1522). Le roi de France s'appretait à franchir les Alpes lorsque la trahison du connétable de Bourbon le retint en France. Bourbon mit le siège devant Marseille ; il fut repoussé. François I<sup>er</sup> essaya alors de reconquérir le Milanais. Il s'empara de Milan, mais il fut vaincu et fait prisonnier devant Pavie (1525). Le soir de la bataille, il écrivit à sa mère, et on lui a attribué ce mot fameux : « Madame, tout est perdu, pour l'honneur. » En réalité, il écrivit à Louise de Savoie : « Pour vous faire savoir quelle est mon infortune, de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie, qui est sauve. » François I<sup>er</sup> fut conduit à Madrid, où sa sœur Marguerite vint le visiter. On parvint à lui arracher le traité de Madrid (1526), par lequel il abandonnait à Charles-Quint la Bourgogne, le Charolais, Château-Chinon, Auxonne et renonçait à ses droits de suzeraineté sur la Flandre et à ses prétentions sur Naples, Gênes et Milan. Mais il protesta ensuite que sa signature avait été obtenue par contrainte, et bientôt, la guerre recommença. François I<sup>er</sup> signa avec le pape Clément VII, Venise, Florence et le duc de Milan, la *Ligue de Cognac*. Il laissa piller Rome, et l'Italie fut perdue une seconde fois. Charles-Quint, cependant, était épuisé. Il signa avec son ennemi la paix de Cambrai (1529), qui modifiait la rigueur du traité de Madrid et épousa Éléonore d'Autriche, sœur aînée de Charles-Quint. Pendant la paix qui suivit, François I<sup>er</sup> rechercha des alliances. Il s'unifia Henri VIII, à Gustavo Wasa, aux princes protestants d'Allemagne et conclut un traité de commerce avec le sultan

Soliman II. Sous le prétexte de l'assassinat d'un agent français en Italie, la guerre recommença (1536). François I<sup>er</sup> occupa le Piémont, tandis que le connétable de Montmorency chassait les Impériaux de la Provence. Par l'entremise du pape Paul III, une trêve de dix ans fut signée à Nico (1538). En 1542, la trêve fut rompue. Henri VIII et Charles-Quint s'unirent. François I<sup>er</sup> mit cinq armées sur pied, et, malgré la brillante victoire de Cérizoles, eut à lutter contre une double invasion : l'empereur dans l'Est, le roi d'Angleterre en Picardie. Mais les deux alliés se brouillèrent, et Charles-Quint signa avec François I<sup>er</sup> le traité de Crespy (1544). En 1516, Henri VIII faisait, à son tour, la paix avec le roi de France (paix d'Adres).

« Ce gros garçon gâtera tout ! » avait dit, en parlant du futur François I<sup>er</sup>, le sage Louis XII. Son règne, cependant, ne fut ni sans éclat, ni sans importance historique. Doné de qualités brillantes et de défauts parfois séduisants, courageux, chevaleresque, téméraire, galant et quelque peu libertin, il en mourut, s'il faut en croire la légende de la belle Ferronnière. (V. ce mot.) Il sut rester constamment populaire. Malgré les irrégularités et l'arbitraire de son administration financière, il put assurer fortement l'autorité du pouvoir royal : sur l'Eglise, par le Concordat de Bologne, qui lui attribua la nomination des évêques ; sur les seigneurs, dont il réduisit les pouvoirs judiciaires, et qu'il asservit à la domesticité brillante de la vie de la cour, véritablement organisée par lui ; sur le parlement, dont il négligea les remontrances ; sur l'administration provinciale, qu'il confia à de véritables intendants « obéis de tous et n'obéissant qu'à lui ». Il reconstitua une armée permanente nationale, créa l'état civil par l'ordonnance de Villers-Cotterets (1535), imposa l'usage de la langue française dans les actes judiciaires. Lettre lui-même et artiste, il favorisa le développement de l'imprimerie, fonda le Collège de France, protégea les artistes français et les mit en contact avec les représentants de la Renaissance italienne qu'il appela à Paris : Léonard de Vinci, Benvenuto Cellini, etc. Les trente années de son règne marquent une période de transformation complète dans l'état politique et économique, la vie artistique et morale du pays.

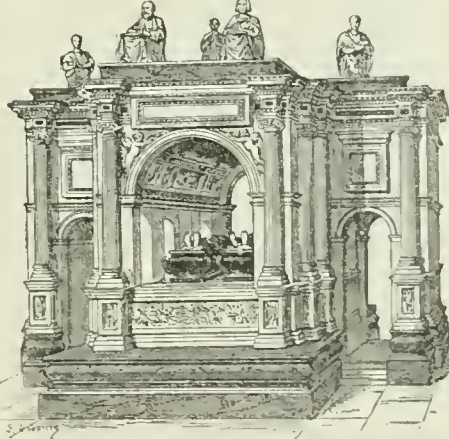
**François I<sup>er</sup>** (TOMBEAU DE), dans l'église de Saint-Denis. — Ce monument, que Henri II fit commencer en 1552, est une des œuvres les plus parfaites de la Renaissance française. Les plans en furent tracés par Philibert Delorme. Les sculptures sont dues à Pierre Bontemps, Germain Pilon, Ambroise Perrot, Jacques Chantrel, Bastien Galles et Jean de Bourges. La plus grande part dans



François-Joseph I<sup>er</sup>.



Ordre de François-Joseph.



Tombeau de François I<sup>er</sup> et de Claude de France, à Saint-Denis.

l'œuvre collective revient à P. Bontemps, qui sculpta trois des cinq statues dont l'attique du mausolée est couronné. Ces figures, toutes les cinq agenouillées, sont celles de François I<sup>er</sup> et de sa femme, Claude de France, et de leurs trois enfants. Les bas-reliefs qui ornent les faces sont aussi presque tous de la main de Bontemps : ils représentent les principaux épisodes de la vie de François I<sup>er</sup>, la *Bataille de Marignano*, la *Bataille de Cérizoles*, etc. Ambroise Perrot et Chantrel sont les auteurs des bas-reliefs représentant les quatre *Évangélistes*, et des ornements qui décorent la voûte du tombeau.

**François I<sup>er</sup>** (ICONOGRAPHIE DE). Citons d'abord le portrait de ce roi, peint par le Titien (musée du Louvre). — La date en est incertaine, et le portrait fut peut-être exécuté seulement d'après un profil de médaille. Il existe de ce tableau une copie peinte par Naigeon, au musée de Versailles.

Le musée du Louvre a trois intéressants portraits de François I<sup>er</sup>, attribués à Clouet et à son école. Au musée des Offices, à Florence, est un petit portrait équestre du même prince, attribué à Autreluis et qui a été restitué à François Clouet. Le Louvre possède aussi un buste en bronze de François I<sup>er</sup>, par Jean Cousin.

A l'icongraphie de ce roi se rattachent les tableaux suivants : François I<sup>er</sup> et la duchesse d'Etampes, tableau



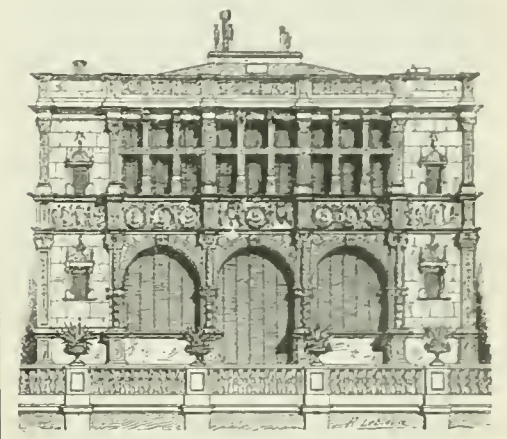
François I<sup>er</sup>, d'après le Titien.

de Bonington (Louvre). [Dans ses *Mémoires*, Scipion Duplex raconte que François I<sup>er</sup>, ayant présenté sa favorite à Charles-Quint, dit en riant à ce prince : « Mon frère, cette belle dame me conseille de vous obliger à détruire à Paris l'ouvrage de Madrid. » Ce à quoi l'empereur répondit : « Eh bien ! si l'avis est bon, il faut le suivre. » Bonington a représenté les deux souverains échangeant les paroles qu'un vient de lire. La scène est bien posée, l'exécution vive, et le coloris riche et harmonieux ; François I<sup>er</sup> et Marguerite de Navarre, tableau de Bonington. Le roi, assis au coin d'un canapé, tient à la main l'instrument avec lequel il vient d'écrire sur le vitrail de la fenêtre la fameuse boutade rimée :

Souvent femme varie,  
Bien fol est qui s'y fie.

Sa sœur Marguerite, s'appuyant sur son épaule, se penche et rit en lisant ces vers. Tableau aussi spirituel d'exécution que de composition ; François I<sup>er</sup> et Charles-Quint visitant les tombeaux de Saint-Denis, tableau du Gros Louvre. 1812. Les deux princes sont suivis des seigneurs et dames de la cour de France. Gros a bien rendu le contraste physique et moral qui existait entre les deux princes.

**François-I<sup>er</sup>** (MAISON), à Paris. — Située à Paris, rue Bayard, 2, à l'angle du cours la Reine, la tradition veut qu'elle ait été construite à Moret pour François I<sup>er</sup>. Il est



Maison dite « de François I<sup>er</sup> », à Paris.

permis d'en douter, car son style, fort élégant, est plutôt celui de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Pendant la Restauration, elle fut apportée de Moret, pierre par pierre, et réédifiée sur son emplacement actuel.

**François I<sup>er</sup> et de Charles-Quint**, RIVALITÉ DE, par Mignet (Paris, 1875). — Mignet est mort avant d'avoir terminé cet ouvrage. Ce qui en a paru s'étend de l'avènement de François I<sup>er</sup> jusqu'à la paix de Cambrai. La bataille de Marignano, l'élection de Charles-Quint à l'Empire, les combinaisons diplomatiques où se trouvaient engagées les premières puissances de l'Europe, la trahison du connétable de Bourbon, les campagnes du Milanais, la bataille de Pavie, la captivité de François I<sup>er</sup>, les suites du traité de Madrid jusqu'à la paix de Cambrai, tels sont les faits principaux exposés par le célèbre historien, avec une science et une profondeur de vues remarquables.

**FRANÇOIS II**, roi de France, fils aîné de Henri II et de Catherine de Médicis, né à Saint-Germain-en-Laye en 1544, mort à Orléans en 1560. Marié, en 1558, à Marie Stuart, reine d'Ecosse, nièce du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, il remit, à peine monté sur le trône (1559), toute l'autorité effective entre les mains de ces derniers. Ils en usèrent de la façon la plus inconsidérée, irritèrent la noblesse par leurs tracasseries, les protestants par leurs persécutions, mais triomphèrent de la conspiration d'Amboise, qu'ils noyèrent dans le sang des révoltés. Ils se mettaient en devoir d'agir contre les princes du sang, seule barrière de fait entre eux et le pouvoir suprême, si le roi, de santé très délicate, venait à disparaître, lorsque François II, précisément, tomba malade d'un flux d'oreilles, qui prit aussitôt un caractère infectueux et l'emporta au bout de peu de jours. Il ne laissait pas d'enfant et eut son frère Charles, duc d'Orléans, pour successeur.



François II.

**FRANÇOIS I<sup>er</sup>** (JANVIER-JOSEPH), duc de Calabre, puis roi des Deux-Siciles (1825), fils de Ferdinand IV et de Marie-Caroline, né en 1777, mort en 1830. Il fut créé par son père vicarier général du royaume. Il montra à ce moment de la décision et un certain libéralisme, jura la Constitution espagnole de 1812 et sembla se prêter à l'organisation de la défense contre l'Autriche ; mais, en même temps, il cachait la nouvelle de la révolution du Piémont jusqu'au moment où les troupes autrichiennes furent maîtresses de Naples. Elles ne quittèrent le royaume qu'en 1827. Marié en 1797 à l'archiduchesse Clémentine et devenu veuf, François I<sup>er</sup> se remaria en 1802 avec l'infante d'Espagne Isabelle. Il est le père de Ferdinand II, son successeur, de la duchesse de Berry et de Marie-Christine, qui fut reine d'Espagne.

**François-I<sup>er</sup>** (ORDRE DE), ordre fondé dans le royaume des Deux-Siciles par le roi François I<sup>er</sup>, le 28 septembre 1829, et destiné à récompenser les mérites non militaires. Il se divisait en trois classes : grands-croix, commandeurs, chevaliers. Les insignes consistaient en une croix d'or, à quatre branches émaillées de blanc, avec large bordure













Frayer d'un poisson. Les user par le frottement... Frayer un cerf. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun. Frayer un cerf brun.

aymes de JERHAN LE CHERCHEUR et de A. LITTON, et fut rédacteur en chef de l'Europe artiste.

FRÈCHE, comm. des Landes, arr. et à 20 kilom. de Mont-de-Marsan; 917 hab.

FRÈCHEN, ville d'Allemagne (Prusse) (prov. du Rhin, prés. de Cologne); 3.845 hab.

FRÈCHETTE (Louis-Honoré), écrivain canadien-français, né à Lévis, près de Québec, en 1839.

FRÉCULFE ou RADULFE, chroniqueur français, né vers 780, mort en 850.

FRÉDAINE (den' — orig. inconn.) n. f. Ecapeado, écart de conduite.

FRÉDÉGAIRE, chroniqueur, dont le nom, donné pour la première fois en 1579, par Cl. Fauchet.

FRÉDÉGIS, philosophe scolastique anglais, originaire d'York, mort en 834.

FRÉDÉGONDE, femme de Chilpéric, roi de Neustrie, née vers 515, morte en 597.

FRÉDÉRIC I<sup>er</sup>, électeur de Brandebourg de 1415 à 1440. D'abord burgrave de Nuremberg.

FRÉDÉRIC II, électeur de Brandebourg de 1410 à 1470, fils du précédent.

de Chilpéric, et mit son fils Clotaire II sous sa protection. Dès lors, toute son ambition se concentra sur son fils.

FRÉDELON, comte de Rouergue, puis comte de Toulouse. Fils d'un masus dominicus en Rouergue.

FRÉDENSBERG, village du Danemark (Ile de Seeland), près du petit lac Esrom; 720 hab.

FRÉDÉRIC n. m. Numism. Ancienne monnaie d'or de Prusse, frappée à l'image du roi Frédéric II.

FRÉDÉRIC I<sup>er</sup>, dit BARBEROUSSE, empereur d'Allemagne, né vers 1123, mort en 1190.

FRÉDÉRIC II, né à Iési (Marche d'Ancone) en 1194, mort à Fiorentino (Apulie) en 1250.

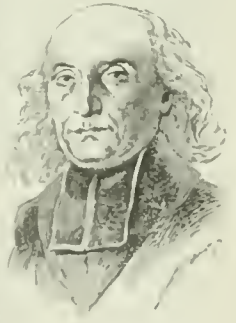
FRÉDÉRIC III, souvent nommé aussi Frédéric IV, empereur d'Allemagne, né à Innsbruck en 1415.

FRÉDÉRIC III, prince assez instruit, eut pour secrétaire et pour historien le pape Pie II.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, électeur de Brandebourg, dit le Grand Electeur, né à Berlin en 1620.

FRÉDÉRIC I<sup>er</sup>, dit BARBEROUSSE, empereur d'Allemagne, né vers 1123, mort en 1190.

FRÉDÉRIC II, électeur de Brandebourg de 1410 à 1470, fils du précédent.



Frayssinous.



Frédéric I<sup>er</sup>, d'après un manuscrit du XII<sup>e</sup> siècle. (Vaticane.)



Frédéric III (tombeau de la cathédrale de Saint-Etienne (Vienna)).



Pierre tombeau de Frédégonde.

Potsdam en 1688. Il succéda à son père Georges-Guillaume en 1690. La guerre de Trente ans avait dévasté ses États. Une trêve avec la Suède, une alliance avec la Pologne et surtout la paix de Westphalie (1648) lui permirent de réparer les ravages de la guerre. Quand éclata la guerre entre la Suède et la Pologne, il s'allia d'abord à la première de ces puissances (traité de Marienbourg, 1656); puis il se retourna vers la seconde et, par les traités de Wollan et de Bromberg (1657), s'assura la souveraineté dans son duché de Prusse, un traité d'Oliwa (1660). Allié à la Hollande contre la France, il chassa les Suédois de la plupart de leurs possessions. Il fit la paix avec la France au traité de Saint-Germain (1679). Il attira en Prusse des colons, notamment les protestants français après la révocation de l'édit de Nantes (1685), encouragea l'agriculture, le commerce et l'industrie, et surtout réorganisa l'armée. Il avait épousé Louise-Henriette de Nassau Orange, qui fut mère du premier roi de Prusse.



Frédéric-Guillaume.

**FRÉDÉRIC I<sup>er</sup>**, roi de Prusse, second fils du précédent né à Königsberg en 1657, mort à Berlin en 1713. Contrairement au testament de son père, qui avait assuré des apanages à ses cinq frères, Frédéric, dès son avènement, se proclama seul et unique héritier. Dès ce moment, également, l'érection de ses domaines en royaume fut la grande affaire de son règne. C'est pour cela qu'il entra, en 1691, dans la coalition contre la France et qu'il négocia avec la plupart des puissances européennes, notamment avec l'Autriche. Par le traité de 1700, l'empereur reconut Frédéric comme roi en Prusse. Frédéric, par contre, s'engageait à voter comme l'empereur dans toutes les affaires concernant l'empire, à ne donner sa voix d'électeur qu'à un prince autrichien. Frédéric augmenta ses États par de nombreux annexions. Il protégea les sciences, les arts et agrandit Berlin. Frédéric se maria trois fois : 1<sup>o</sup> avec Elisabeth-Henriette de Hesse, morte en 1683, dont il eut Louise-Dorothee-Sophie; 2<sup>o</sup> en 1684, avec Sophie-Charlotte de Hanovre, morte en 1705, dont il eut Frédéric-Guillaume; 3<sup>o</sup> en 1708, avec Louise-Dorothee de Mecklembourg.



Frédéric I<sup>er</sup> de Prusse.

**FRÉDÉRIC-GUILLAUME I<sup>er</sup>**, roi de Prusse, fils de Frédéric I<sup>er</sup>, né en 1688, mort en 1740. Des son avènement (1713), il opéra de larges réformes économiques à la cour et saisit toutes les occasions d'agrandir ses États. Lors de la paix d'Utrecht (1713), il se fit assurer la possession de Neuchâtel, de Valengin, de la Gualdre. Cette même année, il acquit le comté de Limbourg. Pendant la guerre du Nord, il protégea d'abord la Poméranie suédoise contre les Russes et les Saxons, puis s'unifia à eux contre la Suède. La paix de Stockholm (1720) lui donna toute la Poméranie cédée, moyennant 2 millions de thalers qu'il paya aux Suédois. Autoritaire et brutal, Frédéric-Guillaume prépara, par ses réformes administratives et financières et la constitution d'une solide armée, la grandeur de la Prusse. Par son application aux détails, comme par ses violences et son intempérance, il justifia son surnom de *Roi-sergent*. Il fonda à Berlin des hospices et l'académie de médecine. Il avait épousé, en 1706, Sophie-Dorothee de Hanovre, de laquelle il eut quatorze enfants, dont Frédéric II, et Wilhelmine, la spirituelle margravine de Bayreuth.



Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>.

**FRÉDÉRIC II**, dit le Grand, roi de Prusse, fils du précédent, né à Berlin en 1712, mort à Potsdam en 1786. Il manifesta, de bonne heure, à la fois, le goût des choses de l'esprit et celui des choses militaires. Mais le premier ne pouvait convenir à son père, et, dès l'adolescence du jeune homme, éclata le conflit qui devait se produire entre deux natures si radicalement différentes. Les choses en vinrent à un tel point que Frédéric songea à s'enfuir de la cour paternelle. Le projet fut découvert, le prince enfermé à Custrin, et son complice Katte exécuté devant ses fenêtres. Sorti de prison, Frédéric dut demeurer comme auditeur à la chambre des domaines de Custrin. En 1732, son père le maria contre son gré à la princesse Elisabeth-Christine de Brunswick-Bevern. Il fit ses premières armes à l'armée du prince Eugène (1733), puis se retira au château de Rheinsberg, où il vécut de 1734 à 1740, entouré de savants et de gens de lettres. Dès son avènement (1719), il profita des embarras de Marie-Thérèse pour faire valoir ses prétentions sur la Silésie. Il s'en empara par la bataille de Molwitz (1741), conclut une alliance avec la France, battit encore Charles de Lorraine à Czalan en Bohême (1742), et obtint, après cette victoire, la cession de la Silésie par Marie-Thérèse (traité de Breslau). En 1744, il reprit les armes à la suite de la ligue de Francfort, s'empara de Prague, mais dut se replier sur la Silésie et répara ses pertes par les brillantes victoires de Friedberg (1715), de Sorr et de Kosselsdorf. Un autre traité (Dresde,

1746) lui assura de nouveau sa conquête. De 1748 à 1755, des réformes nombreuses donnerent un développement extraordinaire à la prospérité de la Prusse agrandie. Frédéric réorganisa l'académie de Berlin, et attira dans ses États un grand nombre de savants étrangers, surtout de Français, parmi lesquels il faut citer Voltaire, avec lequel sa rupture eut l'éclat d'un événement public.

An moment où éclata la guerre de Sept ans, le roi de Prusse, allié à l'Angleterre par le traité de Whitehall (1756), vit se coaliser contre lui la France, l'Autriche, la Saxe et la Russie. Son activité, son courage et son génie le sauvèrent. Il entra dans Dresde (1756), battit les Autrichiens à Lowesitz, puis fit capituler les Saxons à Pirna. La défaite de Kolin (1757) lui fit lever le siège de Prague, tandis que, peu après, son lieutenant, Lehwald, était battu par les Russes à Jägerndorf. Frédéric prit sa revanche sur Soubiso à Rosbach et sur les Autrichiens à Leuthen (1757). Il se rejeta alors sur les Russes et les battit à Zorn-dorf (1758), puis revint sur les Autrichiens, mais fut vaincu à Hohenwirth. Les Russes ayant de nouveau envahi ses États, il alla à leur rencontre, mais échoua à Kanersdorf (1759). Malgré un nouveau victoire sur les Autrichiens à Liegnitz (1760), sa situation était presque désespérée, lorsqu'un changement de souverain en Russie brisa la coalition. Frédéric sortit de la lutte avec la réputation du plus grand capitaine de son temps.



Frédéric II

En 1763, la paix d'Hambourg rétablit le *statu quo ante bellum*. Frédéric gémit tant qu'il était en lui les cruelles blessures de la guerre. En 1772, il prit part au premier partage de la Pologne. Quelques années avant sa mort, il lutta encore contre l'Autriche, et sut assurer au duc de Deux-Ponts la succession de Bavière par le traité de Teschen (1779), et à lui-même les duchés de Francoforte.



Statue de Frédéric le Grand (Berlin).

Sa *Correspondance*, qui révèle la véritable physionomie du roi de Prusse, embrasse un espace de soixante années. Elle a été publiée par l'académie des sciences de Berlin (1878-1886). Les *Mémoires et histoires de Frédéric II* (1750, 1788, 1805), écrits en français, se composent de divers travaux historiques, tous relatifs aux annales de la Prusse ou au règne de Frédéric. Dans un style tout à fait personnel, il caractérise hommes et choses d'un trait net, précis. Frédéric avait donné lui-même une édition de certains de ses ouvrages, sous le titre de : *Œuvres du philosophe de Sans-Souci*.



Ordre de Frédéric-le-Grand.

**Frédéric-le-Grand** (ORDRE DE), ordre créé en Allemagne après la guerre de 1870, par l'empereur Guillaume, et destiné à ceux qui ont commandé une armée d'au moins 25.000 hommes. L'empereur régnant en est le grand maître. Il est composé de 6 commandeurs et de 24 chevaliers. Le ruban est noir moiré, avec deux larges lisérés orange.

**FRÉDÉRIC-GUILLAUME II**, roi de Prusse, veuve et successeur du grand Frédéric, né en 1744, mort en 1797. Il était fils d'Auguste-Guillaume, second fils du *roi-sergent*. Après la mort de son père, il fut déclaré prince royal par Frédéric II. Il gaspilla les finances et compromit, par une politique indécise, l'honneur de son prédécesseur. Il comprima la révolution de Hollande (1787-1788) et se déclara contre la Révolution. Après avoir signé la déclaration de Pillnitz (1791), il envahit la France en 1792, et fut battu à Valmy. En 1795, il était contraint de signer la paix de Bâle, abandonnant à la République française la rive gauche du Rhin. Il prit part aux deux derniers partages de la Pologne, eut à réprimer en 1794 l'insurrection de Kosciusko et de Madalinski. Le troisième partage de la Pologne valut à la Prusse une augmentation de 2.200.000 habitants. Ce chiffre s'accrut de 85.000 par l'annexion des principautés d'Anspach et de Bayreuth, achetées en 1791. Sous le règne de Frédéric-Guillaume, la prospérité de la Prusse fut amoindrie et la liberté de pensée atteinte par l'édit de religion (1788) et l'établissement de la censure. Frédéric-Guillaume II avait épousé Elisabeth-Christine Ulrique de Brunswick. En 1769, il divorça et se remaria avec Louise de Hesse-Darmstadt.

**FRÉDÉRIC-GUILLAUME III**, roi de Prusse, fils aîné et successeur du précédent, né en 1770, mort en 1840. Dès son avènement, en 1797, il s'attacha à réparer les fautes du dernier règne : la tolérance religieuse fut rétablie, la censure modifiée, les finances restaurées. Le traité de Lunéville (1801) enleva à la Prusse ses possessions de la rive gauche du Rhin, mais en lui donnant des compensations qui l'élevèrent à 6 millions d'habitants. En 1805, entraîné par la reine Louise, il entra, malgré ses sentiments personnels, dans la troisième coalition. Après Austerlitz, il se hâta de faire la paix. Mais l'hostilité croissante de la reine et de l'opinion contre la France lui firent reprendre

les armes. Vaincue à Jéna et à Auerstedt, la Prusse ne dut qu'au traité de Tilsit (1807) d'éviter un démembrement. Forcé de prendre part à la campagne de Russie, le roi de Prusse envoya à Napoléon un corps d'armée de 30.000 hommes, sous le commandement du général York. Après les désastres de la retraite, York sauva ses troupes en concluant avec le général russe Diebitz une convention qui laissait à son corps d'armée, déclaré neutre, le passage libre pour retourner en Prusse. Des lors, Frédéric-Guillaume fut de toutes les coalitions contre la France. Dans les dernières années de son règne, Frédéric-Guillaume refusa d'accorder à la nation une Constitution et le système représentatif, mais il gouverna sagement, fonda le Zollverein, et ne voulut pas prendre part à la répression de la révolte de la Pologne. Il avait épousé, en 1793, Louise de Mecklembourg-Strelitz. En 1824, il épousamorganatiquement la comtesse de Harrach, qui l'éleva duchesse de Liegnitz.

**FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV**, roi de Prusse, né en 1795, mort en 1861. A son avènement (1840), ses idées libérales, avaient donné à ses peuples de grandes espérances que son gouvernement ne justifia pas. En 1848, l'émeute éclata dans Berlin; le roi dut promettre une Constitution. A peine l'émeute domptée, il se livra à la réaction, refusa la couronne impériale d'Allemagne que lui offrait le parlement de Francfort (1849). Sous son règne, la Prusse s'agrandit du duché de Hohenzollern acquis en 1851. Atteint d'aliénation mentale, en 1857, il dut abandonner le pouvoir au régent Guillaume de Prusse, son frere.

**FRÉDÉRIC III**, avant son avènement FRÉDÉRIC-GUILLAUME, empereur d'Allemagne et roi de Prusse, fils de Guillaume I<sup>er</sup>, né et mort à Potsdam (1831-1888). En 1858, il épousa la princesse royale Victoria, fille de la reine d'Angleterre. Il apprit à connaître la guerre pendant la campagne du Danemark (1864), à laquelle, cependant, il ne prit pas une part active. Au point de vue intérieur, il déplora et condamna le « conflit » qui avait mis aux prises le gouvernement et la Chambre des députés sur la question de la réorganisation militaire. En 1865, il s'efforça de conjurer la guerre avec l'Autriche; mais, quand elle eut éclaté, il reçut le commandement de l'armée qui envahit la Bohême par la Silésie, et prit part à la bataille de Sadowa. En 1869, il assista à l'inauguration du canal de Suez et relata ses impressions dans : *Mon voyage en Orient en 1869*.



Frédéric III.

Pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871, il reçut le commandement de la III<sup>e</sup> armée, remporta les victoires de Wissembourg et de Wörth, contribua à celle de Sedan et, plus tard, prit part aux combats qui se livrèrent autour de Paris. Son journal sur la guerre a été publié, en 1888, par le professeur Geffcken, dans la « Deutscho Rundschau ».

Après 1871, le prince impérial s'adonna complètement aux travaux de la paix et servit avec zèle la cause de l'art. Après l'attentat de Nobling contre Guillaume I<sup>er</sup>, 1878, il remplaça quelque temps son père à la direction des affaires. C'est au commencement de 1887 qu'il fut atteint d'un cancer du larynx et obligé d'aller séjourner à Sauerbrunn, où sa santé était déjà très compromise. Lorsque Guillaume I<sup>er</sup> mourut (1888), Frédéric III partit aussitôt pour Berlin. Là, il adressa au chancelier un reserit, inspiré, dit-on, par Geffcken, et dans lequel le nouvel empereur indiquait le caractère libéral qu'il prétendait imprimer à sa politique; il conserva cependant Bismarck au ministère. Son mal empira rapidement, et Frédéric III mourut, après avoir régné quatre-vingt-dix-neuf jours.

**FRÉDÉRIC-CHARLES** (Nicolas), prince de la maison royale de Prusse, général feld-maréchal, né à Berlin en 1828, mort à Potsdam en 1885. Fils du prince Charles et de la princesse Marie-Louise de Saxe-Weimar, il était le neveu de l'empereur Guillaume I<sup>er</sup>. Il prit part aux expéditions contre le Schleswig-Holstein (1818) et contre le grand-duché de Bade (1849), où il fut grièvement blessé. En 1864, pendant la guerre contre le Danemark, il prit d'assaut les lignes de Düppel et chassa les Danois de Tito d'Alsen, leur dernier refuge. Pendant la guerre de la Prusse contre l'Autriche, en 1866, commandant de la I<sup>re</sup> armée, il pénétra en Bohême, et infligea aux corps autrichiens de Clam-Gallas et à l'armée saxonne une série de défaites. Il contribua largement au gain de la bataille de Sadowa.



Frédéric-Charles

Pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871, il commanda la II<sup>e</sup> armée, réussit à bloquer dans Metz l'armée de Bazaine. Après la capitulation de la place, il se porta à marches forcées contre l'armée de la Loire, eut à lutter contre le général Chanzy qu'il obligea à rétrograder sur Orléans, Vendôme, puis Le Mans, d'où il le délogea, grâce à la supériorité d'organisation de ses troupes. Bien différent de son cousin, le prince royal de Prusse, Frédéric-Charles était un véritable type de soldat; pendant la campagne de France, il s'est particulièrement signalé par son inhumanité, la sauvagerie de ses dévastations.



Ordre de Frédéric de Wurtemberg

**FRÉDÉRIC-GUILLAUME-AUGUSTE**, prince de Prusse, V. AUGUSTE.  
**Frédéric** (ORDRE DE), ordre wurtembergeois, fondé le 1<sup>er</sup> janvier 1830, par Guillaume I<sup>er</sup>. Il comprend cinq grades. Le ruban est bleu de ciel.





*History of the English Empire* (1881), trad. en franc. avec une préface de L. Vaisse. *Growth of the English Constitution* (1872) *Methods of historical study* 1886, etc.

**FREEMANTLE**, ville de l'Australie. Australie occidentale, sur la rive gauche de l'embouchure de la rivière des Indes dans les Salutes, péninsule, ferme-modèle.

**FREEPORT**, ville des États-Unis (Illinois), ch.-l. du comté de Sangamon, sur le Peconatoque, 10 190 hab. Elle est située à la jonction de cinq voies ferrées, dans une vallée fertile et bien arrosée par de nombreux ruisseaux.

**FRESIE** (*frisi*) n. f. Genre de plantes, de la famille des Rubiacées. Originaires de l'Amérique australe, les fresies, venues des Indes, sont cultivées pour leurs fleurs blanches, assez ornementales.

**FREESOLER** (*fris-ol-leur*) — mot angl. formé de *free*, libre, et *soler*, possesseur du sol n. m. Nom donné aux socialistes, dans les États-Unis.

**FREETOWN**, capitale de la colonie anglaise de Sierra-Leone, fondée sur la rive gauche du fleuve de Sierra-Leone, à 8 kilom. de la mer, par la Société anglaise d'émanipation des nègres, d'où son nom, qui signifie *ville libre*; 20 000 hab. Résidence du gouverneur. Dépot de charbon. Climat très malsain. Fièvres pernicieuses. Tête de ligne d'un chemin de fer de pénétration.

**FREE-TRADE** (*frî-trîd*) — de l'angl. *free*, libre, et *trade*, commerce n. m. Econ. polit. Syn. anglais de LIBRE-ÉCHANGE.

**FREGATAIRE** (*frî*) n. m. Homme de peine qui transportait les marchandises à bord des frégates ou navires, sur la côte barbaresque.

**FREGATE** (ital. *fregata*, orig. inconn.) n. f. Bâtiment à voiles de l'ancienne marine, à une seule batterie et ne portant pas plus de six ou sept pièces de canon. *Fregate cuirassée*, vaisseau cuirassé à une seule batterie ayant sur le dos un vaisseau à deux et trois ponts. *Fregate à franc-tillac*, Corvette à batterie couverte. *Capitaine de frigate*, Officier de marine du rang de lieutenant-colonel.

— **ESCALIER**. Aux xv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, la *frégate* était un navire de faible tonnage, bon navigateur et peu armé. Au xviii<sup>e</sup>, ce nom est donné aux bâtiments légers et rapides, armés de quelques canons, puis, après la défaite de La Hogue, sur les conseils de Jean Bart, on abandonne les vaisseaux de ligne pour les frégates rapides, légères et bien armées, qui firent un tort énorme au commerce anglais. On s'en servait comme éclaireurs et comme navires de croisière, en station lointaine. Leur grément se composait de trois mâts carrés; elles avaient qu'un seul pont couvert, mais deux batteries de canons: une couverte, l'autre barbetée. Elles tenaient admirablement la mer et manœuvraient très bien. La découverte de la machine à vapeur vint modifier complètement ce type de navires. On les munit de roues et on leur donna une longueur et un échantillon plus considérables. Ce fut l'époque des bâtiments mixtes, qui se perfectionnèrent encore lors de l'invention de l'hélice comme propulseur des navires. Mais la frégate n'avait pas achevé son évolution. Nous retrouvons, en 1860, la frégate cuirassée type « Gloire », navire formidable pour l'époque, protégé par une armure puissante le mettant à l'abri de l'artillerie, qui pourtant avait commencé ses progrès. La « Couronne », la « Savoie », la « Survillante » et tant d'autres donneront à la France, avant 1870, une place prépondérante parmi les marines étrangères. On put voir ces cuirassés, qui avaient remplacé les vaisseaux de ligne de jadis, armés de pièces de 21 millimètres, marchant de 10 à 12 nœuds à la machine, tenir leur place dans les escadres françaises, jusqu'en 1885. A cette époque, quelques frégates mixtes en bois existaient encore en station lointaine, et c'est sans doute pour en conserver le souvenir que l'on construisit à cette date l'« Iphigénie », la « Naïade », l'« Aréthuse », navires inutiles et ne pouvant rendre aucun service militaire. De nos jours, ces trois navires avec la « Melpomène », bâtiment-école des gabiers, exclusivement à voile, et quelques vieilles carcaasses dans les ports, représentent ce qui reste des glorieux navires dont le nom est inscrit en lettres d'or dans les annales des grands marins français. L'« Iphigénie » a été aménagée pour servir d'école d'application aux aspirants de 2<sup>e</sup> classe.

**FREGATE** n. f. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des pélagiques, trou des aragénines, comprenant de grandes formes propres aux mers tropicales, remarquablement légères, à ailes immenses et à puissance de vol considérable.

— **ESCALIER**. On connaît deux espèces de ces palmipèdes: la grande frégate (*Achypetes ou alagaen oquillus*) et la petite frégate (*alagaen minor*), celle-ci propre à l'océan. La grande frégate ou aigle de mer mesure 1 mètre de long, y compris la queue, et 2<sup>m</sup>,30 d'envergure, mais son corps est si petit que tout l'oiseau pèse seulement 1 k 500. Ce sont des oiseaux de mer voraces, vivant de poissons, nichant sur les rochers, leur couvé est d'un seul œuf. Leur livrée, très sombre, est au peu métallique chez les mâles.



Fregate.

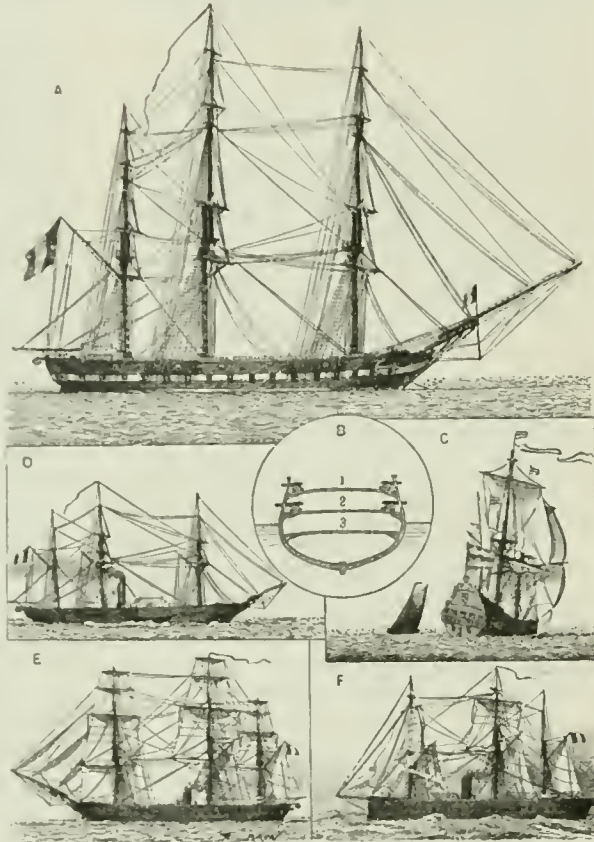
**FREGATE-ÉCOLE** n. f. Nom donné, en France, au bâtiment sur lequel les aspirants de 2<sup>e</sup> classe font leur stage d'un an de mer. Pl. Des FREGATES-ÉCOLES. (Syn. de ÉCOLE D'APPLICATION.)

**FREGATER** v. n. Donner à un vaisseau l'apparence d'une frégate, en faisant ses formes fines et en diminuant sa hauteur sur l'eau: *En général, les Anglais FREGATER beaucoup davantage leurs vaisseaux qu'en Hollande ou en France.* (Correspond. de Colbert.)

**FREGATON** n. m. Petit bâtiment vénitien de 400 tonnes environ. Petit bateau du pêche à deux proues sans mâture.

— Fam. Nom donné, en langage courant, au capitaine de frégate.

**FREGELLES** (en lat. *Fregella* ou *Fregellanum*), ancienne ville d'Italie (Latium), chez les Volscques, sur le Liri. Les Romains s'en emparèrent en 407 et y envoyèrent une colonie. En 124 av. J.-C., le consul Opimus fit raser la ville pour avoir pris parti contre Rome, et la colonie de Fabratia fut établie sur une partie de son territoire. Sur son emplacement, s'élève aujourd'hui *Ponte-*



Fregate: A, de premier rang (1810); B, coupe: 1. Pont des gaillards, 2. Batterie; 3. Faux pont; C, du xviii<sup>e</sup> siècle; D, A roues (1850); E, mixte à hélice (1860); F, cuirassée (1870).

*Corvo* (Terro de Labour) ou peut-être *Ceprano* (même provenance).

**FREGENAL** ou **FREJENAL** de la Sierra (autref. *Acemipo*), ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]), près de l'Arzila; 8 324 hab. Fabriques de draps, de savon; poteries, briqueteries; métiers à tisser.

**FREGIER** (Honoré-Antoine), économiste français, né et mort à Aix (1789-1860). Il se rendit à Paris, où il fut secrétaire du conseil de préfecture (1824) et chef de bureau du domaine de l'État (1830-1851). On a de lui: *Moyens d'améliorer les conseils de préfecture* (1836); *Solution nouvelle du problème de la misère* (1851); *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes* (1840); *Histoire de l'administration de la police de Paris* (1850).

**FREGILUS** (*frî-lus*) n. m. Nom scientifique des corbeaux du genre cravo. V. CRAVE.

**FREGILUPUS** (*frî-ji-pus*) — du lat. *fregilus*, espèce de corbeau, et *upupa*, huppe n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentrostres, famille des sturnidés, vulgairement appelé par les anciens auteurs *cravo-huppe*. La seule espèce de ce genre singulier est la *huppe de Bourbon* (*fregilupus varius*), oiseau blanc et noir, à haute huppe, aujourd'hui éteint, et qui habitait les Mascareignes.)



Fregilupus.

**FREGOSI** ou **CAMPO FREGOSI**, **FRIGOSI** ou **FULGOSI**, la plus célèbre des grandes familles plébéiennes de Gênes, avec les Adorni, les Montaldi et les Guarechi. C'est du parti guelfe, les Fregosi eurent à combattre les Adorni et s'illustrèrent dans le gouvernement de la République. Ils parvinrent au patriciat et fournirent à la République de nombreux doges. Les membres les plus marquants de la famille furent: DOMENICO FREGOSO CAMPO, riche marchand du parti guelfe, à Gênes. [En 1371, il sou-

leva le parti populaire contre le doge Gabriello Adorno, l'emprisonna et prit sa place. Son gouvernement fut remarquable. Il combattit sur tous les points la puissance vénitienne, détrôna à Constantinople Jean Paléologue au profit de son fils. Mais sa flotte fut battue à Ténédos et le peuple le laissa emprisonner par les gibelins restaurés (1378); — PIETRO FREGOSO, conquérant et pacificateur de l'île de Chypre (1375). [Il fut l'idole de Gênes jusqu'au jour où la réaction de 1378 l'emprisonna avec son frère. Il s'évada, et devint chef du parti démocratique. En 1396, il fit élire doge son neveu Jacopo, qui se retira. L'année suivante, devant Antonietto Adorno, et fut élu lui-même en 1393; mais il se désista en faveur d'Antonio Guarechi]; — ORLANDO FREGOSO, fils de Pietro, mort en 1412. [Gênes s'étant soumise au joug de Théodoro Paléologue, marquis de Montferrat, Orlando, qui s'était réfugié à Rome, voulut l'affranchir. En 1412, il attaqua Gênes avec quatre cents bannis; repoussé par Comardo de Caretto, il se rembarqua en vertu d'une capitulation; mais, jeté par la tempête à Savone, il fut massacré par les partisans de l'aristocratie]; — TOMASO FREGOSO, doge de Gênes, frère d'Orlando, mort vers 1450. [Dès 1413, il souleva le peuple de Gênes, chassa les officiers du marquis de Montferrat, et est élu doge lui-même en 1415. Chef de la démocratie en Italie, il soutint la lutte contre les gibelins. Vaincu par Carmagnola, il se retira à Sarzane, abandonnant Gênes aux Milanais. Mais il y retourna en 1435, reprit le pouvoir, et triompha de la révolte de son frère Gianbattista. Chassé encore en 1442, il se retira définitivement à Sarzane et refusa le dogat en 1450, en faveur de son neveu Pietro, qui fut en effet élu]; — JANUS FREGOSO, neveu du précédent, mort en 1448. [Il vengea son oncle détrôné par la faction aristocratique en soulevant le peuple et en chassant les Adorni. Elu doge cette même année (1447), il mourut l'année suivante]; — LUIGI et PAOLO FREGOSO, tous deux frères du précédent, et qui remplirent Gênes de leurs compétitions dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle. [Luigi, élu doge en 1418, à la mort de Janus, fut déposé en 1450. En 1461, de concert avec Paolo, son frère, archevêque de Gênes, il chassa les Français de la ville et fut recondu doge pour la seconde fois. Expulsé par Paolo, puis rétabli et chassé une troisième fois en 1462, il mourut vers 1482. Quant à Paolo, ennemi acharné des aristocrates et des Français, il fut doge deux fois: en 1462 et en 1482, il combattit vaillamment les Turcs, et se réfugia à Rome, d'où il essaya encore, en 1491, de rentrer dans sa patrie]; — PIETRO FREGOSO, doge de Gênes, mort en 1459. [Frère des précédents, il se distingua dans sa jeunesse par ses brigandages, fut mis hors la loi, et enfin mourut doge en 1459, dans une période de crise suprême. Attaqué par les Turcs, par les Aragonais, par les gibelins, il résista vaillamment et finit par être obligé d'appeler les Français de Jean de Calabre, qui le chassèrent de la ville (1457). Il voulut y rentrer, en 1459, fit des prodiges de valeur et succomba héroïquement sous le nombre]; — JANUS II et ORTAVIANO FREGOSO, tous deux fils de Luigi, neveu de Gianbattista, et tous deux doges. [Ils chassèrent les Français de Gênes en 1512, avec l'appui du pape Jules II, et Janus fut élu doge. Chassé en 1513 par les Français, Janus fut remplacé par son frère Octaviano. Celui-ci fut le plus fidèle allié de François I<sup>er</sup> en Italie; mais, assiégé par le marquis de Pescaire en 1522, il vit sa patrie dévastée par le fer et le feu des bandes espagnoles et mourut de chagrin]; — FEDERICO FREGOSO, frère des précédents, né vers 1460, mort à Gubio en 1541. [Nommé, en 1507, archevêque de Salerne, il fut le principal auxiliaire de son frère Octavien. A la tête d'une escadre, il battit et fit prisonnier Cortogoli, célèbre corsaire tunisien, défendit courageusement Gênes contre les Espagnols, et, après la prise de la ville, se retira en France, où François I<sup>er</sup> le nomma abbé de Saint-Benoigne de Dijon. En 1529, il entra en Italie, et, devenu évêque de Gubio, fut créé cardinal par Paul III, en 1539. C'était un des meilleurs humanistes de son temps, et il a écrit un italien un *Poème sur le Pater*, des *Épîtres*, des *Méditations* et un *Traité de la prière* (1542)]; — CESARE FREGOSO, fils de Janus II, mort en 1541. [Retiré auprès de François I<sup>er</sup>, avec son oncle Frédéric, il fut employé par le roi de France et parut au siège de Gênes (1527 et 1536). Envoyé comme ambassadeur en Turquie, il fut assassiné par ordre de Charles-Quint]; — GIAMBATTISTA FREGOSO, fils du précédent. [Choisi comme chef par le parti démocratique, il entra dans Gênes en 1498 et fut recondu doge. Déposé la même année, il dut se retirer à Lyon. On a de lui: *Anteros sive De amore* (1496), trad. franc. de Thomas Sibilet; *Deux livres du contr'amour de messire Urbate Fregoso* (1508); *De dictis factisque memorabilibus* (1509)].

**FRÉHEL**, cap du littoral breton, dép. des Côtes-du-Nord, à l'E. de la baie de Saint-Brieuc. La partie la plus haute du promontoire présente une muraille à pic de 72 mètres d'altitude, formée de roches cristallines excavées de grottes curieuses. Phare visible à 23 milles.

**FRÉHER** (Marquard), jurisconsulte et historien allemand, né à Augsbourg en 1565, mort à Heidelberg en 1611. Professeur à l'université de Nuremberg, il fut chargé par l'électeur Frédéric IV de nombreuses missions diplomatiques. Parmi ses ouvrages, on peut citer: *Origines Palatinæ* (1599); *Germanicarum rerum scriptores aliquot insignes* (1600-1611); *Rerum noscoritarum scriptores* (1600); *Rerum bohemicarum scriptores aliquot antiqui* (1602), etc.

**FRÉIAMT**, comm. d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Fribourg-en-Brigau]); 2 028 hab.

**FREIBERG**, ville d'Austro-Hongrie (Moravie [district de Neutitschem]), sur la Lubina, affluent de l'Oder; 4 674 h. Fabrique de draps. Eglise gothique.

**FREIBERG**, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Dresde]); 28 955 hab. Bel hôtel de ville du xv<sup>e</sup> siècle, cathédrale dans le style de la Renaissance italienne, où se trouvent les tombeaux des princes de la branche Albertine de la maison de Saxe. La ville fut bâtie en 1175 par Otton le Riche, auprès des mines situées au pied de l'Erzgebirge. Elle fut pendant le moyen âge une place forte importante, et se défendit avec succès contre les husites, puis plus tard, en 1630, contre les Suédois. Les mines, qui produisent de l'argent, du cuivre, du zinc, de l'arsenic, sont en pleine exploitation, et l'industrie métallurgique de la ville est considérable.

**FREIBERGITE**, Géol. V. FRANCHES-MONTAGNES. **FREIBERGITE** (de *Freiberg*, n. de lieu) n. f. Antimoniosulfure naturel de cuivre, variété argentifère, ferrifère et quelquefois zincifère de panabaso.





l'armée du Mississippi quand éclata la guerre de Sécession, Frémont dut, en 1861, donner sa démission sous le coup d'une accusation de concussion dont il se disculpa, et reprit du service actif avec le titre de major général; mais sa campagne dans le nord de la Virginie ne fut pas heureuse, et il dut bientôt démissionner de nouveau. Il devint, en 1867, président de la compagnie du Memphis El-Pass and Pacific Railroad, dont il fit la compagnie du Trans-continent. Après ses démêlés avec les acquéreurs des biens hypothécaires qu'il lança sur le marché de Paris, il fut condamné, en 1873, par la justice française. En 1878, il fut nommé gouverneur du territoire de l'Arizona.

**FRÉMONTIE** (ti) n. f. Genre de bombacées, voisin des chironthodendres et comprenant de petits arbres originaires des montagnes Rocheuses. (L'espèce type, la *frémontia Californica*, est un bel arbuste à fleurs jaunes.)

**FREMY** (Arnould), littérateur français, né à Versailles en 1809. Il devint professeur suppléant à la Faculté de Lyon, fut révoqué pour sa collaboration à des feuilles légères, devint de nouveau suppléant à Strasbourg (1847-1848), et se consacra ensuite entièrement aux lettres. Écrivain au style élégant, à la verve spirituelle et satirique, il a collaboré à des revues et des journaux et publié des romans et des ouvrages divers, notamment : *les Deux Anges* (1833); *Elfrida* (1833); *une Fré de salon* (1836); *la Chasse aux fantômes* (1838); *les Hommes de Paris* (1838); *les Femmes proscrites* (1840); *Journal d'une jeune fille* (1853); *les Maîtresses parisiennes* (1858); *Confessions d'un bohémien* (1856); *les Mœurs de notre temps* (1860); *la Comédie du présent* (1863); *la Révolution du journalisme* (1865); *les Pensées de tout le monde* (1874); *la Guerre future* (1875); *Comment lisent les Français d'aujourd'hui?* (1878); *Qu'est-ce que la France?* (1882); etc.

**FREMY** (Edmond), chimiste français, frère du précédent, né à Versailles en 1814, mort à Paris en 1891. Il remplaça Pelouze à l'École polytechnique et Gay-Lussac au Muséum d'histoire naturelle. En 1857, il entra à l'Académie des sciences, dont il fut nommé président, en 1875. C'est à Fremy qu'on doit la découverte de l'acide ferrique, de l'acide osmique, de l'acide palmitique, de la fermentation lactique, de la fermentation peptique, de l'oxyde de ruthénium, de l'acide métanantimonique, l'emploi du méta-antimoniate de potasse comme réactif des sels de soude, des travaux sur les fluorures, sur le platine, les combinaisons de l'or, le cobalt, la production artificielle des pierres précieuses, etc. En chimie organique et physiologique, Fremy a trouvé de nouveaux acides gras, l'oléïne; il a étudié l'acide tartrique, l'acide et la fermentation lactiques, la saponification sulfurique, les tissus végétaux, la cellulose, la chlorophylle, la composition des os, celle de l'albumine, etc. Enfin, il a contribué aux progrès des industries chimiques; nous citerons, en particulier, ses essais pour préparer l'acide sulfurique à l'aide du sulfate de chaux, pour décomposer l'acide chlorhydrique par l'air. Outre une centaine de mémoires, insérés dans les « *Annales de chimie* », on lui doit, en collaboration avec Pelouze : *Traité de chimie générale* (1854-1857); *Chimie élémentaire et abrégée de chimie*, ouvrages qui ont eu de nombreuses éditions. Il a publié aussi : *De la composition chimique du cerveau*; *Les Volontaires de la science* (1868); *Conférences sur l'hygiène et l'ozone* (1866); *le Métal à canon* (1874); *Recherches sur la betterave à sucre* (1875), avec Delhérain; *Sur la génération des ferments* (1875). Il commença, en 1882, la publication de l'*Encyclopédie chimique*, en collaboration avec un certain nombre de savants. On lui doit, de plus : le *Guide du chimiste*, répertoire de documents théoriques et pratiques à l'usage des laboratoires de chimie pure et de chimie industrielle, avec A. Terroil (1885).



Fremy.

— ENCYCL. Les frênes sont des arbres très souvent élevés, à feuilles opposées et imparipennées, à bourgeons noirs, à écorce grisâtre et assez lisse, à fleurs polygames ou dioïques, ordinairement vert jaunâtre, naissant en panicules sur le vieux bois, et dont les fruits sont des samaras. On en connaît un assez grand nombre d'espèces, des régions tempérées de l'hémisphère boréal. La plus connue est le frêne élevé (*fraxinus excelsior*), dont la croissance est vigoureuse, rapide et de longue durée, et qui peut atteindre 35 mètres de haut sur 3 mètres de tour. Employé pour l'alignement, malgré l'inconvénient, au point de vue ornemental, d'avoir des feuilles tardives et de peu de durée, il fournit un bois blanc, dur, susceptible de polissage. Jadis, la dureté et la résistance de ce bois en faisaient la meilleure monture des armes d'hast. Les lances de guerre avaient toujours leur hampe de frêne, tandis que celles de joute étaient de sapin. On se servait de frêne, refendu en anneaux atelles, pour les fourreaux d'épées. Enfin, les racines et les loupes étaient employées pour l'ébenisterie fine, telles que les pièces *maîtrées* ou veinées, hanaps à calerons, tables, etc.



Frêne : a, fleur; b, graine.

Les feuilles de frêne passent pour purgatives; elles constituent, dans certains pays, un fourrage sec, favorable à la production du lait. L'écorce est tonique et fébrifuge. Les frênes à fleurs sont des espèces dont les fleurs sont blanches. Tels sont les *fraxinus ornus* et *rotundifolia*, de la région méditerranéenne (Sicile, Calabre) ou *frênes à la manne* : des incisions faites à la tige laissent échapper la manne, suc qui contient environ 70 p. 100 de mannite, un peu d'oué résine acre et rouge brun et très peu d'un alcaloïde (*mannitine*); la manne se solidifie au contact de l'air; on distingue la *manne en larmes*, recueillie en juillet et août, et la *manne en sorte*, recueillie pendant les mois pluvieux et moins chauds de septembre et d'octobre.

**FRENEAU** (Philippe), poète et journaliste américain, issu d'une famille française protestante, né à New-York en 1752, mort à Freehold (New-Jersey) en 1832. Il plaida la cause des patriotes pendant la guerre de l'Indépendance. En 1780, il fut pris par un croiseur britannique et fut soumis à un long et cruel emprisonnement, dont il fit le récit dans un beau poème intitulé : *le Vaisseau-prison anglais*. Lors de l'établissement du gouvernement fédéral à Philadelphie, Freneau fut nommé traducteur de langue française au ministère des affaires étrangères, sous Jefferson; et il devint rédacteur en chef de la « *Gazette nationale* », qui attaqua de la plus amère façon l'administration de George Washington. En 1795, Freneau fonda un nouveau journal à Middletown-Point (New-Jersey) et y publia une édition de ses poèmes. Il reprit ensuite, pendant quelques années, sa première profession de capitaine de commerce. Pendant la seconde guerre avec l'Angleterre (1812), Freneau célébra, en fort beaux vers, les succès des armes américaines.

**FRENELLE** (né) n. f. Archéol. Doublure de l'estrope, qui servait, dans les galères du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle, à rattacher la rame à sa cheville. (La frenelle était un revêtement de bitard, c'est-à-dire fait de petit cordage composé de deux fils tordus ensemble.)

**FRENELOPSIS** (*fre-né-psiss*) n. m. Genre de végétaux fossiles, appartenant à la famille des cupressinées et voisins des *calitris* et se présentant sous forme de rameaux dans les couches de l'argonnaise de Moravie, du Greenland, de Bagnols, etc.

**FRÈNES**, comm. de l'Orne, arrond. et à 26 kilom. de Domfront, près du Noireau, affluent de l'Orne; 1.465 hab. Ch. de f. de Montsecrét à Tinchebray. Moulins.

**FRÉNÉSIE** (*zé* — du lat. *phrenesis*, même sens) n. f. Délire, sorte de fureur voisine de la folie : *Les FRÉNÉSIES de l'amour et de la colère changent l'homme en bête féroce.* (Buiste.) || Manie extravagante : *Tomber dans la FRÉNÉSIE des timbres-poste.* || Enthousiasme extrêmement vif : *Pièce applaudie avec FRÉNÉSIE.*

— En T. de pathol., inflammation aiguë de la membrane arachnoïde.

— SYN. Frénésie, délire, égarement. V. DELIRE.

**FRÉNÉTIQUE** (*tik*) adj. Atteint ou accompagné de frénésie, de folie furieuse : *Un fou FRÉNÉTIQUE. Un délire FRÉNÉTIQUE.*

— Fig. Emporté, atteint ou accompagné d'une passion furieuse : *Des admirateurs FRÉNÉTIQUES. Des haines, Des applaudissements FRÉNÉTIQUES.*

— Substantif. Personne frénétique : *Les FRÉNÉTIQUES sont si fous, que souvent ils se traitent de fous les uns les autres.* (Ponction.)

**FRÉNÉTIQUEMENT** (*ke*) adv. D'une manière frénétique, avec frénésie.

**FRÉNÉQUE** (Nicolas), poète français, né à Paris en 1609, mort en 1681. Il occupa une charge de conseiller à la cour des monnaies. Écrivain médiocre, inégal et diffus. Frénelo a publié : *Prémiers œuvres poétiques* (1625), recueil d'épigrammes, de stances, d'odes, de sonnets, etc.; *Palémon*, pastorale en cinq actes et en vers (1632), imitation du *Pastor Fido* de Guarini; *Nobé*, tragédie en cinq actes (1632); *les Entréeiens des illustres bergers*, suivis de *la Fidèle Bergère*, pastorale en cinq actes (1634); *Jésus-Christ crucifié*, poème (1636); *Paraphrase des psaumes de David*, en vers français (1641), etc.

**FRÉNÉQUE DE BESSY** (Bernard), mathématicien, frère du précédent, né à Paris vers 1605, mort en 1675. Conseiller à la cour des monnaies et membre de l'Académie des sciences, Frénelo acquit la réputation du premier arithméticien de son époque par la rapidité avec laquelle il résolvait les problèmes numériques les plus compliqués, et par ses ingénieuses recherches sur la solution en nombres entiers d'équations indéterminées. Sa méthode, dési-

gnée sous le nom de *Méthode des exclusions*, paraît avoir été un tâtonnement ingénieux. Elle était fondée sur quelques propositions générales, démontrées depuis rigoureusement par Euler et Lagrange, et qui lui permettait de restreindre beaucoup les tâtonnements. Il essayait ensuite les nombres non éliminés. On a de lui un *Traité des triangles rectangles en nombre* (1676).

**FRENSHAM**, paroisse d'Angleterre (comté de Surrey), sur une branche du Wey; 2.115 hab.

**FRENTANS** (en lat. *Frentanō*), peuple de l'Italie ancienne, habitant l'Alger *Frentanus*, à l'E. du Samnium proprement dit et sur les bords de l'Adriatique, et faisant partie des Samnites. Leur territoire, borné au S. par le fleuve Frento (auj. Fortore, qui donnait son nom à la contrée *Frentana regio*, fait aujourd'hui partie de l'Abruzzo intérieure (anc. roy. de Naples). — Un FRENTAN.

**FRENZEL** (Karl Wilhelm), romancier et journaliste allemand, né à Berlin en 1827. Il s'adonna à l'enseignement, puis collabora à divers journaux, surtout comme critique littéraire et théâtral. On lui doit des ouvrages de critique et des romans, entre autres : *les Poètes et les Femmes* (1859), *Mélieuse* (1860), *Veritas* (1861); *les Trois Grâces* (1862); *Sur la terre des aïeux* (1896); *Au siècle d'or* (1870); *la Puella* (1871); *Lucifer* (1873); *Guerres allemandes* (1873); *L'Énygme de la vie* (1875); *Renaissance et Rococo* (1876); *Dramaturgie berlinoise* (1877); *Chambord* (1883); etc.

**FRENZÉLITE** (*fran*) n. f. Géol. Sélénure naturel du bismuth.

**FREPPÉL** (Charles-Emile), prélat français, né à Obernai (Bas-Rhin) en 1827, mort à Paris en 1891. Professeur de philosophie à l'école des Carmes Paris, puis directeur du collège épiscopal de Saint-Arbogast à Strasbourg, il entra à Paris en 1852 et y devint doyen de Sainte-Genève en 1867. Il se livra alors à la prédication avec succès, et occupa la chaire d'éloquence sacrée à la faculté de théologie de la Sorbonne. Il engagea dans le « *Correspondant* » une vive polémique contre les ouvrages de Renan et d'Ernest Havet. En 1859, il fut un des consultants chargés, à Rome, de la préparation du concile du Vatican. Nommé évêque d'Angers en 1870, il se présenta sans succès aux élections supplémentaires de 1871. Mais, en 1880, il fut élu député de Brest. A plusieurs reprises, il se sépara de la droite, pour approuver les expéditions de Tunisie (1881), du Tonkin (1883), de Madagascar (1885). Rôlé député en 1889, quelques mois avant sa mort, il se rendit à Rome, auprès de Léon XIII, pour lui exposer ses vues sur l'état des affaires ecclésiastiques en France. Ses principaux ouvrages sont ses études sur les Pères de l'Eglise : *les Pères apostoliques* (1859); *les Apologistes chrétiens au II<sup>e</sup> siècle* (1860); *Saint Irénée* (1861); *Tertullien* (1864); *Saint Cyprien* (1865); *Clément d'Alexandrie* (1865); *Origène* (1868); et *Éuvres polémiques* (1881-1887); *Discours paéagogiques* (1880).



M<sup>r</sup> Freppel.

**FRÉQUEMMENT** (*ka-man*) adv. Souvent, d'une manière fréquente.

**FRÉQUENCE** (*kanss*) n. f. Caractère de ce qui est fréquent : *La FRÉQUENCE des mêmes actes s'appelle habitude.*

— Electr. Dans les courants alternatifs, nombre de périodes complètes accomplies dans une seconde.

— Pathol. *Fréquence du pouls*, vitesse des battements du pouls.

— ANTON. Infréquence, rareté.

— ENCYCL. Dans les machines bipolaires, la *fréquence* est la même que le nombre de révolutions de l'arbre par seconde; dans les machines multipolaires, elle est égale au nombre de tours de l'arbre par seconde, multiplié par le nombre de *paires de pôles* de la machine. Les fréquences employées actuellement dans l'industrie pour l'éclairage électrique, les transports d'énergie, les fours électriques, varient entre 40 et 120 cycles par seconde.

Pour des recherches théoriques ou en vue d'applications médicales, on a établi des machines produisant des courants de 1.000 périodes par seconde; ce sont des courants de haute fréquence. On obtient des fréquences plus élevées en utilisant les propriétés des décharges oscillantes des condensateurs. Les courants de haute fréquence sont la base du système de télégraphie sans fil.

**FRÉQUENT** (*kan*), ENTE (du lat. *frequens*, même sens) adj. Qui arrive, qui se reproduit souvent :

L'air maux fréquents humeur devient bourru.

PAVILLON.

— Poulx fréquent. Pathol. Poulx qui bat plus vite qu'à l'ordinaire.

— ANTON. Exceptionnel, extraordinaire, infréquent, rare, unique.

**FRÉQUENTABLE** (*kan*) adj. Que l'on peut fréquenter.

**FRÉQUENTATIF** (*kan*), IVE (du lat. *frequentativus*, même sens) n. et adj. Gramm. Se dit d'un mot ou un suffixe particulier ajouté à l'idée principale l'idée accessoire de répétition, de fréquence : *Verbe FRÉQUENTATIF. Criailier est un mot FRÉQUENTATIF, un FRÉQUENTATIF de Crier.*

— ENCYCL. Gramm. Ce sont surtout les verbes qui peuvent prendre la nuance *fréquentative* par l'adjonction d'un suffixe. En latin, les verbes fréquentatifs se forment au moyen des finales *tare, itare et titare*. C'est ainsi qu'on *tenere* a donné *tenitare*, *clamare*, *clamitare*; *facere*, *factitare* et *factitare*. — Les suffixes fréquentatifs sont nombreux en français. Citons, comme principaux exemples de verbes ayant ce sens : *travailler*, *taoussailler*, *feudiller*, *sautiller*, *gazouiller* de gazer, *jàser*, *denteler*, *sauteler*, *marqueter*, *tapoter*, *chantonner*, *griffonner*, *pleurnicher*, *flaouter*, *servasser*, *frasser*, etc. Ces verbes peuvent, à leur tour, donner naissance à des noms fréquentatifs : *griffonnage*, *pleurnicherie*, etc.

**FRÉQUENTATION** (*kan, si-on* — rad. *fréquenter*) n. f. Commerce, relations habituelles avec quelqu'un, habitude de se trouver fréquemment et volontairement avec











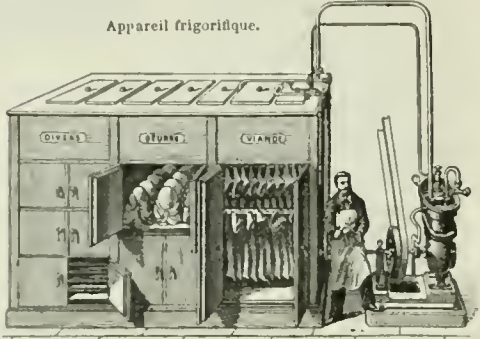


FRIEDRICHSTADT ou FREDERIKSTADT, bourg de la Prusse, dans la province de Pommern, sur la rive de la baie de la Baltique...
FRIEDRICHSTADT, ville de la Russie d'Europe...
FRIEDRICHSTADL, bourg d'Allemagne...
FRIEDRICHSTHALIE, genre de plantes...
FRIEDRICH-WILHELMSHAFEN, port de la Prusse...
FRIERES-FAILOUET, comm. de l'Ain...
FRIES, Jean, érudit suisse...
FRIES Jacques Frédéric, philosophe allemand...
FRIES Elias Magnus, botaniste suédois...
FRIES Bernard, peintre allemand...
FRIESACH, ville d'Autriche-Hongrie...
FRIESACK, ville d'Allemagne...
FRIESE, genre de mollusques...
FRIESEITE, genre de minéraux...
FRIESENHEIM, ville d'Allemagne...
FRIESLAND, nom donné par les frères Zéni...
FRIGARD, genre de poisson...
FRIGENTO, comm. d'Italie...
FRIGGO ou FRIGGA, épouse d'Odin...
FRIGIDARIUM, genre de plantes...



Frigidarium.

FRIGIDEMENT, n. m. Froilement...
FRIGIDITE, n. f. Antimoine-sulfure...
FRIGIDITE, n. f. Sensation de froid...
FRIGILIANA, bourg d'Espagne...
FRIGNANO Maggiore, comm. d'Italie...
FRIGORIFERE, n. m. Techn. Appareils frigorifiques...
FRIGORIFERE, n. m. Techn. Production du froid...
FRIGORIFIQUE, adj. Qui cause, qui produit le froid...
FRIGORIFIQUE, n. m. Techn. Appareil permettant d'utiliser le froid...
Appareil frigorifique.



de certaines denrées alimentaires ou pour annihiler l'action nuisible de ferments putrescibles...
L'appareil frigorifique trouve encore son application dans l'exécution de travaux accomplis dans des terrains aquifères...
Enfin, les appareils frigorifiques servent aussi à la conservation des cadavres...
FRIGORIQUE (rik') - du lat. frigus, oris, froid) adj. Didact. Qui se rapporte au froid ou au frisson...
FRIGOULE, n. f. Bot. Nom vulgaire du thym commun...
FRIGOULO, n. m. Nom, dans le midi de la France...
FRIGOUSE (rad. fricol) n. f. Pop. Fricot, mets, repas...
FRIGOUSSER (gou-ss) v. a. et n. Pop. Faire la cuisine...
FRILEUX (léu), EUSE (du lat. frigoro, aere, n. m. vent, devon frigidus) adj. Qui est sensible au froid...
FRILEUXE, n. f. Personne frileuse...
FRILEUXE (léu) n. f. Méd. Lésion produite par le froid...
FRIMAC, n. m. Syn. de FRIMAS...
FRIMAIRE (mèr' - rad. frimas) n. m. Troisième mois du calendrier républicain...
FRIMAN (Clans), paète dans, né à Selloe (Norvège) en 1716...



Frileuse.

de charme. Il a laissé encore Chants évangéliques (1780)...
FRIMAS (ma - du germ. firim) n. m. Brouillard froid...
FRIMER (rad. frime) v. a. et n. Pop. Regarder...
FRIMONT (Jean-Marie, comte DE), général autrichien...
FRIMOUSE (anciennem. frimouse, phymouse, phryl-elinoise, etc.) n. f. Fam. inconn. n. f. Fam. Figure, visage...
FRINDSBURY, comm. d'Angleterre...
FRINGALE (par corrupt. de faim-valle) n. f. Faim très pressant...
FRINGANT (ghan), ANTE (pour fringant, partic. prés. de fringuer) adj. Très alerte, très vig...
FRINGILLARIA (jil-lér') ou FRINGILLARIA (jil) n. f. Genre d'oiseaux passeriaux...
FRINGILLE ou FRINGILLA (jil) n. m. Nom scientifique du genre pinçon...
FRINGILLIDÉS (jil) n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux...
FRINGILLINÉS (jil) n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux...
FRINGOTERIE (rl) n. f. Ornement de détail, enjolivement...
FRINGUE (fringl) - subst. verb. de fringuer) n. f. Pop. Vêtement, frusque...
FRINGUER (ghl - orig. inconn.) v. n. Danser, sautiller...
FRINSON, n. m. Nom vulgaire du verdier...
FRIO (CAR), promontoire rocheux de la côte du Brésil...
FRIO (CAR), cap de la côte occidentale de l'Afrique...
FRIOLE, affluent du Munio...
FRIOLE (rad. frire) v. a. Frire...
FRIOLETTES (rt - rad. frioler) n. f. Friandise...
FRIOLET (lé) n. m. Arbre. Variété de poire...
FRION, n. m. Agric. Tige de fer en forme de lame émoussée...

de certaines denrées alimentaires ou pour annihiler l'action nuisible de ferments putrescibles qui se trouvent dans nombre de liquides, comme les bières, vins, sirops, etc.







FROIDECONCHE — FROMAGE

... la chaleur, c'est dans les saisons. Les premiers...

... et b. arts. Manque de chaleur, de mouve-...

... Machine à air froid, Machine destinée à la...

... Loc. adv. Froid noir, Froid par un temps sombre;...

... Loc. adv. Froid sec, Froid par un temps clair...

... ENCYCL. Techn. Machines à air froid. Leur première...

... Les machines à air froid ont reçu de nombreuses...

... FROIDECONCHE, comm. de la Haute-Saône, arrond. et...

... FROIDEMENT adv. De façon à éprouver du froid : Se...

... FROIDERIE n. f. Etat de ce qui est froid : La FROIDERIE...

... FROIDERIE n. f. Etat de ce qui est froid : La FROIDERIE...

... FROIDERIE n. f. Etat de ce qui est froid : La FROIDERIE...

... FROIDERIE n. f. Etat de ce qui est froid : La FROIDERIE...

... FROIDERIE n. f. Etat de ce qui est froid : La FROIDERIE...

... FROIDERIE n. f. Etat de ce qui est froid : La FROIDERIE...

... FROIDERIE n. f. Etat de ce qui est froid : La FROIDERIE...

... FROIDERIE n. f. Etat de ce qui est froid : La FROIDERIE...

... FROIDERIE n. f. Etat de ce qui est froid : La FROIDERIE...

... FROIDERIE n. f. Etat de ce qui est froid : La FROIDERIE...

... FROIDERIE n. f. Etat de ce qui est froid : La FROIDERIE...

... FROIDERIE n. f. Etat de ce qui est froid : La FROIDERIE...

... FROIDERIE n. f. Etat de ce qui est froid : La FROIDERIE...

... FROIDERIE n. f. Etat de ce qui est froid : La FROIDERIE...

... FROIDERIE n. f. Etat de ce qui est froid : La FROIDERIE...

... FROIDERIE n. f. Etat de ce qui est froid : La FROIDERIE...

... FROIDERIE n. f. Etat de ce qui est froid : La FROIDERIE...

... FROIDERIE n. f. Etat de ce qui est froid : La FROIDERIE...

... FROIDERIE n. f. Etat de ce qui est froid : La FROIDERIE...

maine de Lucus Asturum, combattit les Galiciens et les...

... FROISSABLE (froi-sabl) adj. Qui peut être froissé.

... FROISSAGE (froi-saj) n. m. Action de froisser.

... FROISSART (Jean), chroniqueur et poète français, né...



Froissart.

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... Froissart (Jean), chroniqueur et poète français, né...

... FROISSIS (froi-si) n. m. Bruit de choses froissées : Un...

... FROISSURE (froi-sur) n. f. Traces qui demeurent sur...

... FROISSY, ch.-l. de cant. de l'Oise, arr. et à 33 kilom...

... FRÔLE n. f. Nom vulgaire du chèvrefeuille des Alpes.

... FRÔLEMENT (man) n. m. Action de frôler, résultat de...

... FRÔLER (orig. inconn.) v. a. Effleurer, toucher légèr...

... FRÔLEUR (rad. frôler) n. m. Maniaque qui se glisse...

... FRÔLEUSE (rad. frôler) n. f. Prostituée qui fait le...

... FRÖLICH ou FRELICH (Lorenz), peintre, graveur et...

... FROLOVIE n. f. Bot. Syn. de SAUSSURÉE.

... FROM n. m. Arg. Abréviation de FROMAGE.

... FROMAGE (maj) — anciennem. formage; bas lat. forma-

... FROMAGE (maj) — anciennem. formage; bas lat. forma-

... FROMAGE (maj) — anciennem. formage; bas lat. forma-

... FROMAGE (maj) — anciennem. formage; bas lat. forma-

... FROMAGE (maj) — anciennem. formage; bas lat. forma-

... FROMAGE (maj) — anciennem. formage; bas lat. forma-

... FROMAGE (maj) — anciennem. formage; bas lat. forma-

... FROMAGE (maj) — anciennem. formage; bas lat. forma-

... FROMAGE (maj) — anciennem. formage; bas lat. forma-

... FROMAGE (maj) — anciennem. formage; bas lat. forma-

... FROMAGE (maj) — anciennem. formage; bas lat. forma-

... FROMAGE (maj) — anciennem. formage; bas lat. forma-

... FROMAGE (maj) — anciennem. formage; bas lat. forma-

... FROMAGE (maj) — anciennem. formage; bas lat. forma-

... FROMAGE (maj) — anciennem. formage; bas lat. forma-

... FROMAGE (maj) — anciennem. formage; bas lat. forma-

... FROMAGE (maj) — anciennem. formage; bas lat. forma-

... FROMAGE (maj) — anciennem. formage; bas lat. forma-

... FROMAGE (maj) — anciennem. formage; bas lat. forma-

... FROMAGE (maj) — anciennem. formage; bas lat. forma-

... FROMAGE (maj) — anciennem. formage; bas lat. forma-







**FRONTENAC**, comm. de la Gironde, arrond. et à 20 kilom. de La Rivière, au-dessus de l'Engrane, affluent de la Dordogne. 811 hab. Carrières, vignobles faisant partie de la région dite *Entre-Mers*, et qui fournissent des vins rouges et blancs, les blancs en plus grande quantité.

**FRONTENAC** Louis de Blaignac, comte de Palluau (de) administrateur français, né à Saint-Germain-en-Laye vers 1620, mort à Québec en 1698. Frontenac servit, comme soldat, en Flandre, en Italie, en Allemagne, devant Candie. Nommé gouverneur de la Nouvelle-France en 1672, il lutta contre les jésuites et contre les courages des bois. Il n'en éblancha pas moins l'organisation politique du haut pays et encouragea les explorateurs. Renvoyé au Canada en 1689, Frontenac rétablit la situation compromise par les trahisons de La Barre et Denonville, mit le Canada en état de résister aux Anglais, les contraignant à lever le siège de Québec en 1690, affirmant la domination française dans toute la contrée. Après la paix de Ryswick, il continua la guerre contre les Iroquois, qui furent contraints, en 1701, de solliciter la paix. Il Lorin lui a consacré une bonne monographie : *le comte de Frontenac* (1895).

**FRONTENAUD**, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 11 kilom. de Louhans, sur le Gizia, affluent du Solnan; 1 137 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

**FRONTENAY** ou **FRONTENAY-ROHAN-ROHAN**, eb.-l. de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 10 kilom. de Niort; 1 939 hab. Frontenaysiens, ennes. Ch. de f. Orléans.

Foires agricoles importantes, surtout pour le bétail. L'église, romane et restaurée au xv<sup>e</sup> siècle, présente un curieux arthex du xi<sup>e</sup>. — Ce fief de la maison de Rohan-Frontenay, appelé d'abord *Frontenay-la-Battu*, fut érigé 1714 en duché-pairie de Rohan-Rohan, pour Hercule de Rohan, de la branche Rohan-Soubise. — Le canton a 9 comm. et 7 484 hab.

**FRONTEVAL** n. m. Variété de talpé rouge, rose et blanche.

**FRONTIER** (ti-é — rad. *front* n. m. Archéol. Pièce de tenture, retombant du couronnement d'un autel. On disait aussi *FRONTTEL*, et *FRONTEAU*.

**FRONTIÈRE** rad. *front* n. f. Ligne qui sépare le territoire d'un Etat des territoires des Etats limitrophes. *Passer la FRONTIÈRE*, *à Reculer les frontières d'un Etat*, Aggrandir son territoire.

— Adjectif. Limitrophe; qui est sur les limites d'un autre pays : *Les places FRONTIÈRES*.

— Fig. Bornes, limites : *Les Spartiates sont, pour ainsi dire, sur les FRONTIÈRES des vertus et des vices*. (Bartbé.).

— Comm. Laine commune de Picardie.

— Hist. *Gardes des frontières*, Troupes qui autrefois étaient affectées spécialement à la garde des frontières.

— Encycl. Dr. intern. La *frontière* peut être tracée par la nature, résulter d'une montagne, d'un fleuve, de la mer; elle est dite alors *naturelle*. Elle peut être déterminée par la convention et marquée à l'aide de signes extérieurs comme des bornes, des poteaux, des fossés : la frontière est, dans ce cas dite *artificielle*. Lorsque deux pays sont séparés par une chaîne de montagne, c'est l'arête supérieure et la ligne séparative des eaux qui forment la limite. Lorsque deux Etats sont séparés par un fleuve ou rivière, la limite est déterminée par le *thalweg*, c'est-à-dire le milieu du courant principal. Généralement, quand il y a lieu de faire des frontières, les Etats intéressés nomment une commission internationale qui va, sur place, régler la position de la ligne qu'avait indiquée le traité d'une manière générale.

— Milit. La défense d'une *frontière* est assurée, soit par des obstacles naturels : fleuves, montagnes, etc., soit par des défenses artificielles : places fortes ou forts établis de manière à commander les principales routes, chemins de fer et autres voies de communication. Les corps de troupes stationnés près de la frontière sont généralement à un effectif renforcé, organisés de façon à pouvoir se mobiliser plus promptement et à former ainsi ce qu'on appelle une *couverture*. On y établit généralement des divisions de cavalerie indépendantes, quand le pays est plat, ou des corps particuliers d'infanterie dans les régions montagneuses, chasseurs alpins.

En résumé, les idées qui prévalent aujourd'hui dans la défense des frontières, c'est d'y avoir, en dehors des ouvrages de fortification destinés surtout à arrêter l'invasion proprement dite des armées adverses, d'une part, des troupes de cavalerie prêtes à se jeter, le jour même de la déclaration de guerre, sur le territoire ennemi, pour entraver autant que possible, par la destruction des voies ferrées, etc., la mobilisation et la concentration des armées, de l'autre, une « couverture » formée de troupes de toutes armes, dont le rôle est surtout de s'opposer aux incursions que la cavalerie ennemie ne peut manquer d'entreprendre dans le but qui vient d'être indiqué.

En temps de paix, il est interdit aux militaires en uniforme et surtout en armes de franchir la frontière, même quand celle-ci n'est formée que par une ligne idéale, marquée sur le terrain par des bornes ou poteaux établis de distance en distance. Un militaire qui passe la frontière commet l'acte de désertion à l'étranger.

Une certaine bande de territoire délimitée avec précision le long de la frontière constitue ce qu'on appelle la *zone frontière*. V. ZONE.

**FRONTIGNAN**, eb.-l. de cant. de l'Ilérault, arr. et à 20 kilom. de Montpellier, sur le bord de l'étang d'Ingril ou de Frontignan et sur le canal des Etangs; à 2 kilom. de la Méditerranée; 3 992 hab. (Frontignans, oises. Ch. de f. P.-L.-M. Mine de fer de la Gardiole dans les environs, sources minérales, salines de l'étang d'Ingril, commerce de vins muscats, fabrique d'eau-de-vie et d'essences, raffinerie de pétrole, tonnellerie et ébenisterie, gisements de phosphates dans les environs. Eglise avec clocher fortifié

des xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles. Les vignobles de Frontignan situés sur des coteaux calcaires secs, produisent des vins blancs muscats, qui prennent rang parmi les meilleurs vins de liqueur français. — Le canton a 6 comm. et 8 075 hab.

**FRONTIGNAN** (gn-nil) n. m. Cépage cultivé dans le Languedoc, et dont le nom véritable est *muscat de Frontignan*. Vin blanc muscat, produit par ce cépage : *Un verre d'excellent FRONTIGNAN*.

**FRONTIN**, personnage de l'ancienne comédie, valet du xviii<sup>e</sup> siècle, impudent et audacieux, qui travaille non plus pour ses maîtres, mais pour lui-même. Il se pousse dans le monde à force d'effronterie (son nom de *Frontin* l'indique), se faufile chez les financiers, profite de leur ruine, et se prépare à le remplacer. Frontin méno tout droit à Figaro. Le meilleur spécimen de l'espèce nous a été fourni par Le Sage dans *Turcaret* : la comédie se termine sur le mot significatif de Frontin : « Voilà le règne de M. Turcaret fini, le mien va commencer. »

**FRONTIN** (Sextus Julius Frontinus), homme d'Etat et écrivain romain, né vers l'an 40, mort vers 103 de notre ère. Préteur urbain en 70, deux ou trois fois consul, curateur des eaux, il fut enfin gouverneur de la Bretagne qu'il sut maintenir pendant trois ans (75-78) jusqu'à l'arrivée d'Agriкола. Frontin n'est nullement un littérateur, mais il a laissé des écrits techniques d'une grande précision. Il avait composé un *Traité d'arpentage*, dont il nous reste des extraits. On possède son *Stratagematicon*, où il décrit méthodiquement tous les exemples de ruse tactique. Le *Traité des eaux de Rome* est un modèle de rapport administratif, qui nous fournit les renseignements les plus précieux sur tout ce qui concerne l'adduction et la distribution des eaux dans la ville de Rome.

**FRONTI NULLA FIDES** (Il ne faut avoir aucune confiance au front de l'homme) Juvénal, sat. II, v. 8). Ce vers, par lequel il décriait des hypocrites de son temps qui se donnaient l'apparence de philosophes, est parfois cité dans le sens du proverbe français : *Il ne faut pas juger les gens sur la mine*.

**FRONTISPICE** (spies — bas lat. *frontispicium*; de *frons*, front, et *aspicere*, regarder) n. m. Arch. Face principale d'un édifice. Le *FRONTISPICE de Saint-Vincent-de-Paul*, à Paris, rappelle celui de *Saint-Pierre de Rome*.

— Typogr. Titre imprimé d'un livre, placé à la première page, et entouré ou accompagné d'ornements ou de vignettes. — Gravure placée en regard du titre d'un livre, et dont le sujet est analogue au but et à l'esprit de l'ouvrage. — Par ext. Titre même d'un livre. — Titre d'un simple chapitre.

— Fig. Préluce : *Le légende des Athamantides ne forma sans doute que très tard le FRONTISPICE de l'expédition de Jason*. (Val. Parisot).

— Encycl. Bibliogr. Le premier ouvrage imprimé où il y ait un *frontispice* est le *Calendarium* de Regiomontanus, imprimé à Venise en 1476.

Ce frontispice, inséré dans un cartouche gravé sur bois, contient, outre la date de l'impression et les noms des imprimeurs, douze vers latins. Lorsque l'édit de Henri II (1547) fut ordonné « que le nom et le surnom de celui qui a fait un livre fussent exprimés et apposés au commencement du livre, et aussi celui de l'imprimeur, avec l'enseigne de son domicile », la matière typographique du frontispice devint la même pour tous les livres, mais la fantaisie se réfugia dans la partie ornementale, dans les encadrements entourant le titre et les indications voulues par la loi. Il y a des frontispices d'une grande originalité, accompagnés généralement, en regard, du portrait de l'auteur. Tous les beaux livres du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle sont ornés de frontispices élégants et artistiques. Quant aux portraits d'auteurs qui accompagnent les frontispices, on peut voir l'origine de cette coutume dans les manuscrits du moyen âge, où souvent l'auteur est représenté à genoux ou, tout au moins, dans une humble attitude, offrant son livre à quelque souverain ou prince auquel il l'a dédié. Durant la période romantique, la mode revint des frontispices et des portraits d'auteurs, ceux-ci représentés généralement, comme Lamartine et Chateaubriand, drapés dans un manteau et levant les yeux vers le ciel. Les frontispices ne sont plus guère usités que dans les éditions de luxe.

Frontispice des *Commentaires de la langue grecque*, de G. Budé.

**FRONTJONCUSSE** n. m. Sorte de fromage, appelé aussi JONG.

**FRONTO-CONCHIEN** (ki-in — de *front*, et *conque*) adj. et n. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'oreille externe, qui va de l'os frontal à l'angle supérieur de l'oreille.

**FRONTON** (de l'ital. *frontone*, dérivé de *fronte*, front) n. m. Arch. Ornement formé dans la partie supérieure d'un édifice par la corniche de l'entablement, sur les extrémités de laquelle s'appuient deux corniches obliques formant triangle, quelquefois une corniche courbe, reproduisant, dans un cas comme dans l'autre, les moulures de l'entablement :

**FRONTON triangulaire**. **FRONTON semi-circulaire**. Le **FRONTON** est proportionnellement plus élevé dans les édifices romains que dans les édifices grecs. (Bataissier.)

— Mar. Partie sculptée du couronnement, d'un vaisseau, au-dessus de sa galerie.

— Techn. Toit élevé par le milieu, dans le langage des plombiers. Ornement sculpté qui surmonte la partie centrale des meubles de style.

— Encycl. Arch. Le **fronton** est l'ornement d'architecture que l'on établit généralement au-dessus de l'entrée d'un bâtiment, des portes, des croisées, etc. On lui donne ordinairement la forme d'un triangle plus ou moins ouvert; il repose sur la corniche de l'entablement qui constitue sa base, et il se compose des corniches formant ses côtés inclinés et du tympan compris entre ces dernières et la base.

Le **fronton** est une des parties caractéristiques de l'architecture des Grecs, qui lui donnaient le nom d'*altes* (aigle), soit parce que sa forme triangulaire offre l'image d'un aigle dont les ailes sont étendues, soit parce que, suivant plusieurs auteurs, c'était l'usage, dans les pre-



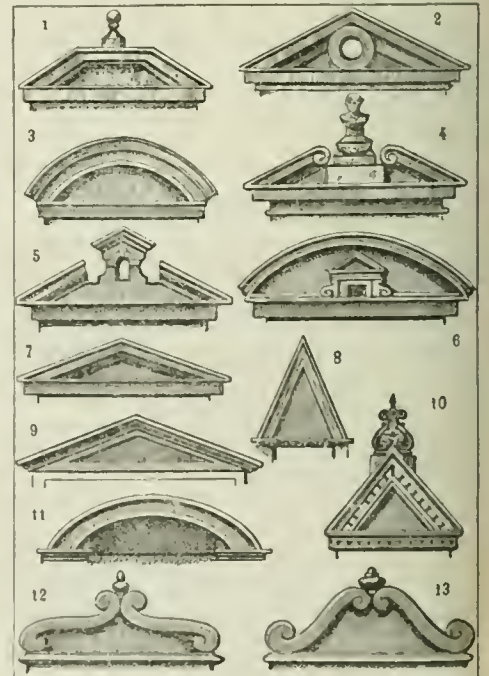
Fronton de la Madeleine (Paris).

miers temps, de sculpter l'oiseau de Jupiter dans son tympan. Les Romains l'appelaient *fastigium* (faîte, faitage).

Ce ne fut qu'assez tard que les Grecs et les Romains adoptèrent pour les monuments civils l'emploi du fronton, réservé jusque-là aux temples. La maison que Jules César fit construire à Rome est, dit-on, la première qui fut couronnée par un fronton; mais, sous l'empire, l'usage du fronton finit par devenir si général qu'on y eut recours pour orner les portes, les fenêtres et les niches, ainsi qu'à l'intérieur des édifices. Pendant le moyen âge, le fronton fut remplacé par le *gable* ou *pignon*. Les architectes de la Renaissance le remirent en faveur, et, depuis cette époque, il n'a cessé d'être employé dans toute l'Europe. Toutefois, il a souvent reçu des modifications, qui ont plus ou moins altéré sa forme primitive.

Les proportions du fronton varient suivant l'ordre auquel il appartient. Les frontons les plus considérables qui existent en France sont, à Paris, celui du Panthéon, celui de la colonnade du Louvre et celui de la Madeleine. Ce dernier a 38 mètres de longueur sur 7<sup>m</sup>,15 de hauteur.

Les modifications apportées à la forme du fronton ont donné naissance aux variétés suivantes : *fronton à jour*, dont le tympan est évidé par un œil-de-bœuf ou de quelque autre manière, pour donner de la lumière dans l'intérieur; *fronton à pans*, dont la corniche supérieure forme trois parties; *fronton brisé*, dont les corniches latérales s'arrêtent avant d'être parvenues au sommet de l'angle et sont coupées ou recourbées par un ressaut, un profil ou un enroulement; *fronton circulaire* ou *sphérique*, celui dont le couronnement, au lieu d'être triangulaire, est en arc de cercle; *fronton double*, qui en renferme un autre plus petit dans son tympan; *fronton entrecoupé*, dont le



Fronton : 1. A pans; 2. A jour; 3. Circulaire; 4. Brisé; 5. Entrecoupe; 6. Double; 7. Surbaissé; 8. Surmonté; 9. Sans retour; 10. Triangulaire; 11. Sans base; 12, 13. Par enroulement.

sommet est tronqué pour recevoir un cartel, un buste, un vase ou tout autre objet; *fronton par enroulement*, dont les corniches rampantes sont entourées de manière à former des espèces de consoles couchées; *fronton sans base*, dont la corniche inférieure est entièrement supprimée ou simplement interrompue au milieu; *fronton sans retour* ou *fronton glissant*, dont la corniche inférieure n'est pas profilée avec les corniches rampantes; *fronton surbaissé*, dont l'angle supérieur dépasse 90°, et qui, par conséquent, est très plat; *fronton surmonté*, dont l'angle



# FRUITS



1. Cerise de France. — 2. Cerise de Chine. — 3. Cerise de Portugal. — 4. Cerise de Saint-Jacques. — 5. Bigarreau Nap. con. — 6. Bigarreau noir. — 7. Guigne noire. — 8. Châtaigne. — 9. Coing. — 10. Fraise des Alpes. — 11. Fraise de quatre saisons. — 12. Fraise de France. — 13. Fraise de Hollande. — 14. Fraise de Hollande. — 15. Fraise de Hollande. — 16. Fraise de Hollande. — 17. Fraise de Hollande. — 18. Fraise de Hollande. — 19. Fraise de Hollande. — 20. Raisin de France. — 21. Raisin de France. — 22. Raisin de France. — 23. Raisin de France. — 24. Noix commune. — 25. Noix gibbeuse. — 26. Pêche grosse mignonne. — 27. Pêche de France. — 28. Pêche de France. — 29. Pêche de France. — 30. Pêche de France. — 31. Prune de France. — 32. Prune de France. — 33. Prune de France. — 34. Prune de France. — 35. Prune de France. — 36. Prune de France. — 37. Prune de France. — 38. Prune de France. — 39. Prune de France. — 40. Prune de France. — 41. Prune de France. — 42. Paire de France. — 43. Paire de France. — 44. Paire de France. — 45. Paire de France. — 46. Paire de France. — 47. Paire de France. — 48. Paire de France. — 49. Paire de France. — 50. Paire de France. — 51. Paire de France. — 52. Paire de France. — 53. Paire de France. — 54. Paire de France. — 55. Paire de France. — 56. Paire de France. — 57. Paire de France. — 58. Paire de France. — 59. Paire de France. — 60. Paire de France. — 61. Paire de France. — 62. Paire de France. — 63. Raisin de France. — 64. Raisin de France. — 65. Raisin de France. — 66. Raisin de France. — 67. Raisin de France. — 68. Raisin de France. — 69. Raisin de France. — 70. Raisin de France. — 71. Raisin de France.



FRUITS : 1. Abricot. — 2. Orange. — 3. Mandarine. — 4. Pamplensouise. — 5. Bigarade. — 6. Bergamotte. — 7. Cadet. — 8. Citron. — 9. Grenade. — 10. Coing du Japon. — 11. Kaki de Mizel. — 12. Kaki Tomato. — 13. Kaki elliptique. — 14. Kaki de Wiesemer. — 15. Figue violette. — 16. Figue blanche. — 17. Figue noire. — 18. Nèfle. — 19. Pastèque (Melon d'eau). — 20. Melon Cantaloup. — 21. Melon Sucrier brodé de Fourès. — 22. Melon Noir des carmes. — 23. Melon à rames. — 24. Melon de Pers. — 25. Melon Péche. — 26. Concombre. — 27. Chayote. — 28. Aubergine ordinaire. — 29. Aubergine ronde. — 30. Tomate ordinaire. — 31. Tomate oil e. — 32. Tomate poire. — 33. C. q. cret de Chi. — 34. Piment long. — 35. Piment carré. — 36. Feijoa. — 37. Caroube. — 38. Figue de Barbarie ou Figue d'Inde. — 39. Ananas. — 40. Anone Cœur de bœuf. — 41. Anone Pomme d'annelle. — 42. Anone Cresson. — 43. Fruit de l'Arbre à pain. — 44. Poire d'Avocat. — 45. Banane blanche. — 46. Banane rouge. — 47. Banane de Chine. — 48. Nux de Coco. — 49. Goyave Pomme. — 50. G. yave Poire. — 51. Litchi. — 52. Maoustan. — 53. Mangue blanche. — 54. Mangue rose. — 55. Grenadille (Passiflore). — 56. Papaye. — 57. Pomme Cythere. — 58. Mombin. — 59. Sapotille. — 60. Jambosa Poire rose. — 61. Noix d'Acajou ou de Cayou. — 62. Dattes.

FROUDE James Anthony, historien anglais, né à ...

FROUÉE n. f. S'élève de l'oiseleur, qui imite ainsi le ...

FROUEMENT froû-man — orig. inconn. n. m. Chass. ...

FROUER rad froûde v. n. Chass. Imiter à la pipée le ...

FROU-FROU ou FROUFROU n. m. Onomatopée dont on ...

Froufrou, comédie en cinq actes de Meilhac et Halévy ...

Froufrou, comédie en cinq actes de Meilhac et Halévy ...

Froufrou, comédie en cinq actes de Meilhac et Halévy ...

FROUFROUTANT (un) ANTE adj. Qui fait du fron fron ...

FROUFROUTER v. n. Faire du fron-frou.

FROUFROUETTE (un) EUSE adj. Syn. de FROUFROUANT ...

FROUMENTEAU ou FROMENTEAU, pseudonyme de ...

FROUSSARD (frou sur), ARDE n. et adj. Pop. Se dit de ...

FROUSSE (onomatopée tirée de frourou) n. f. Pop. Pour ...

FROWARD, cap de l'Amérique du Sud (Patagonie), à ...

FROTESCENCE (un) ANTE — rad. frutescent n. f. ...

FROTESCENT (un) ANTE — rad. frutescent n. f. ...

FROUCTEUR (un) ANTE — rad. fructus, fruit, n. m. ...

FROUCTEUR (un) ANTE — rad. fructus, fruit, n. m. ...

Froucteur (un) ANTE — rad. fructus, fruit, n. m. ...

Froucteur (un) ANTE — rad. fructus, fruit, n. m. ...

part de leur projet ni à Barthélemy, ni à Carnot, suspects ...

FRUCTIDORISER v. a. Se dit de l'acte d'un représentant ...

FRUCTIFÈRE (un) ANTE — rad. fructus, fruit, n. m. ...

FRUCTIFIANT (un) ANTE adj. Fécond, productif, qui ...

FRUCTIFICATEUR, TRICE adj. Qui fait fructifier : In-

FRUCTIFICATION (un) ANTE — rad. fructifier n. f. Bot. ...

FRUCTIFICATION (un) ANTE — rad. fructifier n. f. Bot. ...

FRUCTIFICATION (un) ANTE — rad. fructifier n. f. Bot. ...

FRUCTIFICATION (un) ANTE — rad. fructifier n. f. Bot. ...

FRUCTIFIÈRE (un) ANTE — rad. fructus, fruit, n. m. ...

FRUCTIFÈRE (un) ANTE — rad. fructus, fruit, n. m. ...

FRUCTIFÈRE (un) ANTE — rad. fructus, fruit, n. m. ...

FRUCTIFÈRE (un) ANTE — rad. fructus, fruit, n. m. ...

FRUCTIFÈRE (un) ANTE — rad. fructus, fruit, n. m. ...

FRUCTIFÈRE (un) ANTE — rad. fructus, fruit, n. m. ...

FRUCTIFÈRE (un) ANTE — rad. fructus, fruit, n. m. ...

FRUCTIFÈRE (un) ANTE — rad. fructus, fruit, n. m. ...

FRUCTIFÈRE (un) ANTE — rad. fructus, fruit, n. m. ...

FRUCTIFÈRE (un) ANTE — rad. fructus, fruit, n. m. ...

FRUCTIFÈRE (un) ANTE — rad. fructus, fruit, n. m. ...

FRUCTIFÈRE (un) ANTE — rad. fructus, fruit, n. m. ...

FRUCTIFÈRE (un) ANTE — rad. fructus, fruit, n. m. ...

FRUCTIFÈRE (un) ANTE — rad. fructus, fruit, n. m. ...

FRUCTIFÈRE (un) ANTE — rad. fructus, fruit, n. m. ...

— ANTON. Friand, gastronome, glouton, goinfre, gour-

FRUGALEMENT adv. D'une façon frugale, avec fru-

FRUGALITÉ n. f. Qualité de ce qui est frugal, d'une per-

FRUGARDIE (de Frugard, n. de lieu) n. f. Variété ma-

FRUGAROLO, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexan-

FRUGES, ch.-l. de canton du Pas-de-Calais, arrond. et

FRUGIFÈRE (un) ANTE — du lat. frux, frugis, fruit, et ferre,

FRUGIVORE (du lat. frux, frugis, grain, fruit, et vorare,

FRUGONI (Charles-Innocent), poète italien, né à Gênes

FRUIT (fru-i — du lat. fructus, même sens) n. m. Bot.

FRÜHWIRTH n. m. Milit. Nom d'un fusil à répétition

FRUIT (fru-i — du lat. fructus, même sens) n. m. Bot.

FRUIT (fru-i — du lat. fructus, même sens) n. m. Bot.

FRUIT (fru-i — du lat. fructus, même sens) n. m. Bot.

FRUIT (fru-i — du lat. fructus, même sens) n. m. Bot.

FRUIT (fru-i — du lat. fructus, même sens) n. m. Bot.

FRUIT (fru-i — du lat. fructus, même sens) n. m. Bot.

FRUIT (fru-i — du lat. fructus, même sens) n. m. Bot.

FRUIT (fru-i — du lat. fructus, même sens) n. m. Bot.

FRUIT (fru-i — du lat. fructus, même sens) n. m. Bot.

FRUIT (fru-i — du lat. fructus, même sens) n. m. Bot.

FRUIT (fru-i — du lat. fructus, même sens) n. m. Bot.

FRUIT (fru-i — du lat. fructus, même sens) n. m. Bot.

FRUIT (fru-i — du lat. fructus, même sens) n. m. Bot.

FRUIT (fru-i — du lat. fructus, même sens) n. m. Bot.

FRUIT (fru-i — du lat. fructus, même sens) n. m. Bot.

FRUIT (fru-i — du lat. fructus, même sens) n. m. Bot.

FRUIT (fru-i — du lat. fructus, même sens) n. m. Bot.































# FUSILE — FUSILLEMENT

four à canon, uniformément employée au début pour toutes les armes à feu. En Prusse, Frédéric II fit substituer une baguette de fer à la baguette de bois employée d'abord pour le chargement. Il en résulte une notable accélération du tir.

L'arme établie en France sous le nom de modèle 1777 fut conservée sans modification importante jusqu'à l'adoption en 1809, de la platine à percussion ou à piston, destinée à employer les amorces fulminantes. Toutefois, les Anglais adoptèrent les fusils à piston dès 1828, tandis qu'on ne s'y décida en France qu'en 1840, après de nombreuses expériences faites notamment par les troupes d'Afrique. Les platines à silex avaient pourtant l'inconvénient de donner les ratés fréquents, surtout en temps de pluie. Mais elles ne comportaient l'emploi d'aucun composé chimique, et n'exigeaient qu'une seule espèce de poudre, dont les éléments se trouvaient partout. Aussi n'accepta-t-on d'abord la percussion et les capsules que pour les fusils de rechange, destinés à servir dans les places fortes, avant de l'appliquer aux fusils de campagne; tandis qu'on avait adopté, dès le commencement du siècle, le système à percussion pour les armes de chasse, où l'on n'avait pas les mêmes raisons de ne redouter les inconvénients.

Entre temps, avait été soulevée la question du rayage des canons de fusil. L'avantage des rayures d'abord rectilignes, puis hélicoïdales, avait été reconnu très anciennement, et, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, on les avait appliquées à certaines armes à feu portatives qualifiées, pour cette raison, d'armes carabiniées ou carabines. Mais l'usage n'en n'avait jamais pu se répandre à cause des lenteurs de leur chargement, la balle devant être forcée à coups de maillet. Ce n'est que grâce aux inventions successives de plusieurs officiers, que l'on jugea possible d'appliquer à tous les fusils de l'infanterie française, en 1851 et 1857, les rayures d'abord réservées aux carabines des chasseurs à pied.

Aussi vint la question du chargement par la culasse, dont l'emploi eût permis de résoudre bien plus aisément le problème du forçage et des rayures, et surtout d'augmenter la rapidité du tir. Mais, en France et presque partout, cette faculté de tirer rapidement fut longtemps considérée comme nuisible, à cause du gaspillage de munitions qu'elle pouvait entraîner. Seule, la Prusse, adopta en 1811, l'arme imaginée par Dreyse et appelée « fusil à aiguille », parce que le percuteur était une très mince tige d'acier, longue d'une vingtaine de centimètres, pour pouvoir atteindre une pastille de fulminate placée à l'avant de la cartouche entre la balle et le charge de poudre qui devait lui donner l'impulsion. Pendant vingt-cinq ans, aucun pays n'osa suivre cet exemple. Il fallut les victoires prussiennes de 1866 pour que le chargement par la culasse fût enfin admis partout. Et, cette même année, fut adopté en France le fusil du système Chassepot, où la longue et fragile aiguille de Dreyse était remplacée par un percuteur court et solide, en même temps qu'un obturateur très ingénieux, supprimant les crachements de gaz. En outre était, pour la première fois, appliqué le principe de la réduction du calibre qui descendait tout d'un coup à 11 millimètres.

En 1874, nouveau progrès, marqué par l'adoption du fusil Gras; l'emploi d'une cartouche métallique permettait de se passer d'obturateur.

Mais, peu après, se posait la question des armes à magasin ou à répétition, dans lesquelles on peut introduire à la fois plusieurs cartouches, ce qui permet de tirer successivement autant de coups sans avoir besoin de recharger.

Dès 1839, on adopta en France, pour les troupes de la marine, un fusil à répétition du système Kropatscheck; puis, en 1886, fut établie, d'après les idées du colonel Lebel, une arme à répétition et à calibre de 8 millimètres. Ce fut le signal d'une nouvelle révolution dans l'armement, marquée surtout par une réduction de calibre qui, ramené en quelques années, chez presque toutes les nations, à 8 millimètres ou 7<sup>mm</sup>.5, a fini par descendre, depuis, à 6<sup>mm</sup>.5 et même à 6 millimètres. Réduction qui facilite l'obtention de grandes vitesses initiales et, par suite, de trajectoires extrêmement tendues. Il y a l'avantage de battre mieux le terrain, de produire une zone dangereuse plus considérable et de pouvoir réduire le poids des balles en leur laissant une puissance de pénétration suffisante, puisque la force vive d'un projectile est proportionnelle au carré de sa vitesse et à sa masse, c'est-à-dire à son poids. Les munitions étant plus légères, l'homme peut en porter davantage, et l'approvisionnement est plus aisé.

Enfin, on a imaginé des fusils qui permettent de tirer plus vite encore que ceux à répétition. Ce sont les fusils automatiques, où la force de réaction des gaz, qui produit le recul de l'arme, est utilisée à exécuter toutes les opérations de la charge: le tireur n'ayant plus qu'à appuyer sur la détente sans même ôter de l'épaule, l'arme qui se recharge d'elle-même, aussitôt le coup parti.

Telle est la série des progrès accomplis successivement dans les fusils et réalisés de façons diverses. Les modèles adoptés par les différentes nations n'ont plus la même similitude qu'avant l'introduction du chargement par la culasse. De nombreux systèmes de fermeture ont, en effet, été imaginés, qui se peuvent diviser en deux grandes catégories: les fermetures à *bleu*, et celles à *verrou*. Dans les premières, la culasse s'ouvre et se ferme par le mouvement d'un bloc métallique contenant lui-même une partie du mécanisme de percussion et qui se déplace, soit en glissant entre deux culasses fusils à tir, soit en tournant autour d'un axe, qui peut être longitudinal et latéral (fusils à tabatière), ou longitudinal et central (fusils à barillet), ou transversal et posterior (fusils à culasse tombante), ou enfin perpendiculaire à l'axe du canon et situé au-dessous des fusils à rotation rétrograde.

Dans les armes à *verrou*, la fermeture se compose d'un cylindre contenant une partie du mécanisme de percussion et auquel on imprime un mouvement soit de glissement simple, soit de glissement et de rotation autour de son axe, comme au verrou d'une porte. Tels sont les fusils Dreyse, Chassepot, Gras et Lebel en France, Vetterli, Mauser, Mannlicher à l'étranger.

Les armes à répétition ou à magasin comportent aussi des modèles nombreux. Le magasin peut être longitudinal et situé sous le canon. C'est alors un tube métallique à l'intérieur duquel un long ressort à boudin, comprimé par l'introduction des cartouches, les fait sortir une à une et tomber dans un anget quand le jeu du mécanisme ouvre la porte du magasin: tel est le système des fusils Kropatscheck et Lebel en France, Vetterli en Suisse, etc.

Le magasin peut être encore longitudinal, mais placé dans la crosse, comme au fusil anglais Spencer.

Le magasin peut être *central*, disposé au-dessous de la boîte de culasse, et contenir, couchés les uns sur les autres, les cartouches qu'un ressort à branches repliées fait monter successivement dans la boîte de culasse. Tel est le dispositif Mannlicher.

Le magasin peut être *horizontal*, quand les cartouches y sont placées les unes à côté des autres. La boîte de culasse présente alors deux ouvertures latérales: celle de droite pour introduire les cartouches dans le magasin, celle de gauche par où elles pénètrent, sous la poussée d'un ressort, dans la partie supérieure de cette boîte et dans le canon. Tel est le dispositif Krag-Jørgensen.

Enfin, il y a encore le magasin mobile, semi-circulaire ou en forme d'U, qui peut s'adapter à volonté à l'arme, et où les cartouches, placées les unes à côté des autres, sont successivement amenées dans la boîte de culasse par la poussée d'un ressort à boudin.

L'emploi des fusils à répétition entraîna l'invention d'appareils appelés chargeurs (v. ce mot.), permettant de remplir promptement le magasin.

Malgré les nombreux perfectionnements et modifications apportées au fusil, il est deux choses qui n'ont guère varié depuis plus d'un siècle, ce sont: le poids et la longueur de l'arme. Le fusil modèle 1777, très léger par rapport au mousquet, puisqu'il ne pesait que 1 kilogramme, au lieu de 7 à 8 kilogrammes, n'était pas beaucoup plus lourd que le fusil Lebel actuel, qui pèse encore 4 kilogr. 180, sans la baïonnette.

La longueur du fusil, sans baïonnette, est de 1<sup>m</sup>.30 dans le fusil Lebel. Elle a dû et devra toujours être maintenue aux environs de ce chiffre pour l'infanterie, afin de permettre le tir sur deux rangs. Mais on a pu donner beaucoup moins de longueur aux carabines de cavalerie et aux mousquets d'artillerie.

Le fusil Lebel, qui constitue l'armement actuel de l'infanterie française, porte officiellement le nom de fusil modèle 1886-1893, parce que, adopté en 1886, il a été l'objet, en 1893, de quelques modifications partielles, telles que l'addition d'un tampon-masque, destiné à diminuer le danger des crachements accidentels de gaz produits par des cartouches défectueuses.

Cette arme se divise en six parties principales: 1° le canon; 2° la culasse mobile; 3° le mécanisme de répétition; 4° la monture; 5° les garnitures; 6° l'épée-baïonnette.

1° Le canon comprend: le canon proprement dit et la boîte de culasse. Le canon, bronzé extérieurement, et du calibre de 8 millimètres, porte le tenon d'épée-baïonnette, le guidon, la hausse. A l'intérieur, quatre rayures en hélice, d'une profondeur de 2<sup>m</sup>.15, tournent de droite à gauche et font un tour sur 24 centimètres.

La boîte de culasse, vissée sur le canon, présente, en haut, le logement de la culasse mobile, en bas, celui du mécanisme de répétition.

2° La culasse mobile comprend: la tête mobile, l'extracteur, le cylindre, le chien, le percuteur, le manchon, le ressort à boudin, la vis d'assemblage, le tampon-masque.

3° Le mécanisme de répétition comprend: le corps du mécanisme, la vis qui le relie à la boîte de culasse, l'auget, son butoir, le levier de manœuvre, son ressort et le mécanisme de détente, composé lui-même de: la gâchette, sa goupille, son ressort, la vis de ressort de gâchette et la détente à double bostout.

4° La monture est en deux pièces: le fût, qui contient le magasin et ses différentes pièces; la crosse avec la poignée et les pièces qui la rattachent au fût.

5° Les garnitures comprennent: l'embouchoir et son ressort, le quillon, la grenadière et son ressort, l'anneau du battant de grenadière, où s'attache une extrémité de la bretelle, le pontet ou sous-garde, avec ses vis, le support de vis et de culasse, la vis de culasse, le battant de crosse, dont l'anneau sert à attacher l'autre extrémité de la bretelle, et la plaque de couche.

6° L'épée-baïonnette comprend: la lame, la monture, composée de la poignée en bronze de nickel et la croisière en acier; le fourreau en acier brouzé.

Le fusil Lebel lance, avec une vitesse initiale de 655 mètres, une balle pesant 13<sup>g</sup>.50, dont la portée efficace est de 2,500 mètres.

— Fusil de rempart. On nommait ainsi une arme destinée à la guerre de siège, pour armer des tirours établis le long d'un retranchement. Les derniers modèles datent de 1831 et de 1840. C'étaient des armes à très gros calibre: 20 et près de 22 millimètres, pesant plus de 5 et jusqu'à 10 kilogrammes. Ces fusils sont abandonnés depuis l'invention des armes modernes qui, malgré leur petit calibre, ont plus de portée et autant, sinon plus, de force de pénétration.

— Fusil à vapeur. C'était une machine qui lançait, au moyen de la vapeur, des balles qu'un entonnoir faisait arriver successivement devant l'orifice d'un long tube où cette vapeur pénétrait sous forme d'un jet continu à très haute pression. Expérimentés en Angleterre, devant le duc de Wellington, en 1825, et, en 1836, à Londres, ces appareils n'ont jamais eu d'application pratique.

— Chass. Le fusil de chasse a suivi les progrès incessants de l'arçubuserie moderne. Autrefois le système employé, était dit à *bassinnet*; un silex frappant sur le couvercle d'acier du bassinnet enflammait la poudre contenue dans ce dernier. A ces armes primitives succédèrent les fusils à percussion ou fusils à piston dans lequel le choc d'un marteau ou chien venait heurter une capsule fulminante enfoncée sur un petit tube creux ou *cheminée*, en relation directe avec la charge.

Leflaux ont l'idée de transformer le fusil de chasse en chargeant l'arme par la culasse. Il a créé le fusil à *baucule*, dit aussi fusil à *broche*. L'inventeur de ce système de fusil de chasse a donné son nom (v. LEFKAUX) à l'arme imaginée par lui.

Au fusil à broche on a substitué le fusil à *percussion centrale*. L'arme est, comme la précédente, à *baucule*; la forme de la douille diffère en ce sens que le chien vient heurter un percuteur dont l'extrémité inférieure pose sur la tête d'une capsule fulminante occupant le centre du culot. A l'origine, c'était le culot seul de la douille qui servait d'obturateur et s'appuyait à la déperdition des gaz de la poudre. Cette déperdition, après que l'arme avait servi, devenait très sensible. C'est alors qu'on a remplacé la *fermeture à simple* ou à *double clef* par celle appelée *fermeture à double, triple et quadruple verrou*, qui donne un serrage absolu entre la culasse du canon et la crosse.

Pour faciliter le tir, les armuriers ont modifié la disposition des canons; tantôt ils les ont placés l'un sur l'autre;

tantôt ils ont ajouté un troisième canon de calibre plus faible, mais rayé, au-dessous des deux premiers. On a même inventé des fusils à quatre canons, des fusils *mitrailleurs*, etc.

La position saillante des chiens de fusil étant cause d'accidents, par suite de chocs produits sur ces marteaux, on a songé à les supprimer en apparence, et il en est résulté le fusil *hammerless* ou *fusil sans chiens*, ceux-ci se trouvant à l'intérieur même de l'arme. En même temps, on a cherché à donner plus de régularité aux plombs au sortir du canon, une plus grande force de pénétration et on a alors créé le fusil *choke-bore* ou *retorçage* particulier de l'âme du canon qui est intérieurement cylindrique jusqu'à 5 centimètres de la bouche. En ce point, son diamètre se rétrécit légèrement, sur une longueur de 3 centimètres environ, pour redevenir d'un diamètre égal à celui de la première partie du canon. Dans ces conditions, le canon est simplement *choked-bored*; il devient *choked-bored-rifled* lorsque sa partie rétrécie, ainsi que l'extrémité cylindrique du canon, sont pourvues de fines rayures longitudinales. A côté de ces fusils de chasse proprement dits, existe d'autres systèmes. Tel est le fusil de chasse à répétition *Winchester*, qui, sous un canon unique, possède un magasin contenant cinq à sept cartouches, qu'un mécanisme spécial envoie dans la culasse remplacer successivement celles que l'on vient de tirer. Vient ensuite le fusil *a vent*, dans lequel un certain volume d'air, comprimé par une pompe à main, joue, en se détendant brusquement, le rôle du gaz provenant de l'explosion de la poudre.

Giffard a imaginé un fusil *a gaz liquéfié*, qui, sous un canon unique, porte un tube-magasin en acier, contenant de l'acide carbonique liquéfié. Une soupape peut mettre en communication le tube magasin et le tonnerre du canon. Chaque fois que le chien frappe un percuteur *ad hoc*, celui-ci fait ouvrir la soupape, qui laisse échapper une petite quantité d'acide carbonique, qui reprend l'état gazeux et projette au dehors la charge de plomb. On peut, avec ce fusil tirer de cinquante à trois cents coups.

FUSILE adj. Syn. peu usité de FUSIALE.

FUSILIER (li-in) s. m. Dr. rout. Recors envoyé par un receveur de tailles à un collecteur de paroisses, pour la perception de l'impôt.

FUSILIER (li-é) s. m. Art milit. Soldat armé d'un fusil. (S'est dit particulièrement, sous le second Empire, des soldats des compagnies du centre, par opposition aux grenadiers et aux voltigeurs): *Une compagnie de fusiliers*. Le premier régiment qui eut des baïonnettes fut celui des FUSILIERS. (Volt.) « Ancien. Soldat faisant fonction de garnisaire.

— Mar. *Fusilier marin*, Matelot ayant acquis le brevet de fusilier en passant par l'Ecole du bataillon de Lorient.

— Exerc. Milit. On appelle *fusiliers* les soldats qui



Fusilier : 1. Sous Louis XV; 2. Sous Louis XIII; 3. En 1825; 4. En 1850.

furent armés du fusil comme on avait nommé *mousquetaires* ceux qui étaient armés du mousquet. Le fusil étant une arme plus perfectionnée que le mousquet, les fusiliers furent d'abord des soldats d'élite. C'est à ce titre que fut créé, après les *fusiliers à cheval*, institués en 1619, le régiment des *fusiliers du roi* en 1671, d'abord attaché au service de l'artillerie, et qui fut le premier corps entièrement armé de fusils et de baïonnettes. Sous Louis XIV et Louis XV, il fut également créé des régiments de *fusiliers de montagne* et de *fusiliers guides*, qui n'eurent qu'une existence éphémère.

Le terme de « fusiliers » n'est plus employé officiellement, aujourd'hui, quo dans les compagnies de discipline.

— Mar. Les *fusiliers marins* ont remplacé les anciens soldats de marine et sont chargés de maintenir à bord l'ordre et la discipline, de servir d'instructeurs aux hommes de l'équipage pour la manœuvre du fusil. Ils arment les canons à tir rapide et forment le noyau de la compagnie de débarquement. C'est à la spécialité des fusiliers marins qu'on demande les capotax et sergents d'armes et le capitaine d'armes, qui jouent un si grand rôle dans le service intérieur du navire.

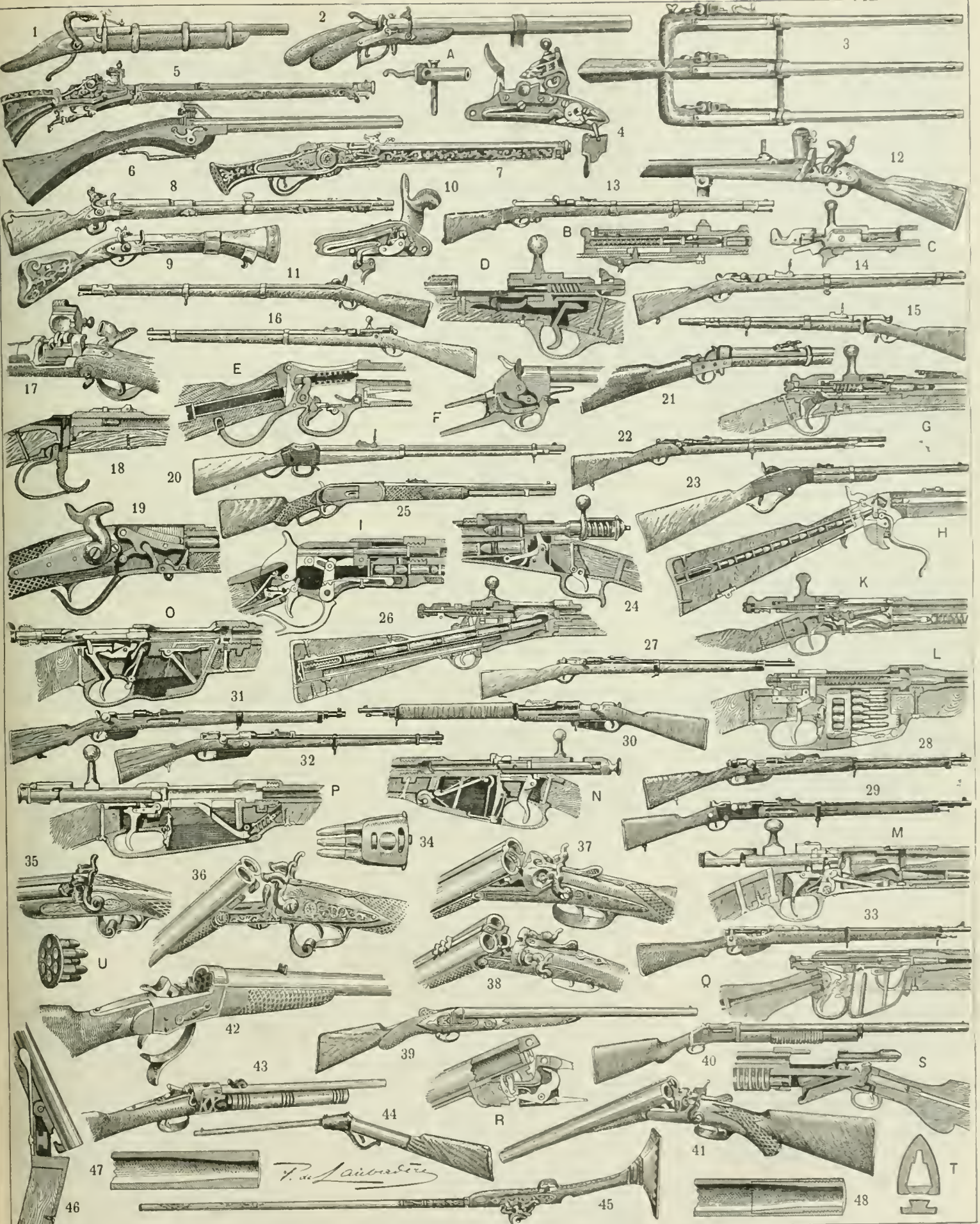
FUSILIÈRE adj. f. « Pierre fusilière, Caillou gris ou noir, dont on se sert pour les bassins de fontaine.

FUSILLADE (li-mil.) s. f. Milit. Décharge simultanée d'un grand nombre de fusils. « Echange de coups de feu entre deux troupes qui se battent. » Terme parfois pris en manivaise part pour induire le tir d'une troupe qui gaspille inutilement ses munitions. « Exécution militaire, par le moyen d'une décharge de coups de fusil.

FUSILLEMENT (zi-He-man [li-mil.]) s. m. Action de fusiller.



Fusilier marin.



Fusils. Armes anciennes : 1. Première arquebuse à mèche (xvii<sup>e</sup> s.). — 2. Premier fusil à culasse mobile : A, culasse mobile (xvii<sup>e</sup> s.). — 3. Fusil de rempart (xvii<sup>e</sup> s.). — 4. Mécanisme de la platine à silex. — 5. Arquebuse à rouet (xvii<sup>e</sup> s.). — 6. Fusil de Louis XIII (1640). — 7. Mousquet à silex (1777). — 8. Fusil à silex (1777). — 9. Tromblon des mameluks de la garde (1802). — 10. Mécanisme de la platine à percussion. — 11. Fusil à percussion (1810). — 12. Fusil à tabatière. — 13. Fusil à aiguille : B, coupe de la culasse. — 14. Chassepot : C, culasse mobile (1866). — 15. Mousqueton de cavalerie. — 16. Mauser : D, mécanisme. — 17. Fusil à tabatière (1867). — 18. Mousqueton des cent-gardes (coupe). — 19. Peabody. — 20. Martini Henry : E, mécanisme. — 21. Remington : F, mécanisme. — 22. Gras : G, mécanisme (1874). — Armes à répétition : 23. Carabine Spencer : H, mécanisme. — 24. Vetterli (mécanisme). — 25. Carabine Winchester : I, mécanisme. — 26. Mannlicher mécanisme. — 27. Kropatschek : K, mécanisme (1874). — 28. Fusil italien : L, mécanisme (1891). — 29. Fusil français Lebel : M, mécanisme (1886-1892). — 30. Fusil russe : N, mécanisme (1891). — 31. Fusil autrichien O, mécanisme (1895). — 32. Fusil allemand : P, mécanisme (1888). — 33. Fusil anglais Lee-Enfield : Q, mécanisme (1895). — 34. Chargeur du mousqueton français. — Armes de chasse : 35. A piston. — 36. A brèche. — 37. A (1895). — 38. A trois canons. — 39. Hammerless de Greener : R, mécanisme. — 40. Winchester : S, mécanisme. — 41. Carabine à éléphants : T, sa balle explosive. — 42. Canardière mitrailleuse : percussion centrale. — 43. A trois canons. — 44. Air comprimé. — 45. Fusil arabe. — 46. Coupe de la fermeture Lefauchaux. — 47. Choke-bored naturel (coupe). — 48. Choke-bored artificiel (coupe).





est un émail particulier et, dans ce cas, on s'en sert pour la fixation des pièces de bois.

**FUTÉE** *f. i.*, dans le sens de *lâton*. n. f. Mastic fait de résine et de sable de bois, qui sert à coller les jointures des pièces de bois.

**FÔTIER** n. m. Ouvrier qui assemble les pièces des malles, des coffres.



Futée.

**FUTILE** lat. *futilis*, m. ou sens adj. Qui a peu de valeur, de valeur, d'importance : *Les affaires futiles.* Ne s'occupe que de choses futiles. Qui attache de l'importance à des choses qui n'en ont pas : *Un peuple futile.* *Le futile des industries futiles.*

— **Fr. Bastiat**

n. m. Antiq. rom. Vase long qui servait dans les sacrifices offerts à Vesta, et qui, se terminant en bas par une pointe arrondie, ne pouvait rester debout.

— **SYN.** Futile, trivole. V. FRIVOLE.

— **ANTON.** Grave, important, sérieux.

**FUTILEMENT** adv. D'une manière futile.

**FUTILITÉ** n. f. Caractère, nature de ce qui est futile : *La futilité d'une objection, d'un esprit.* *Chose futile, discours futile.* Aimer les FUTILITÉS. *Hure des FUTILITÉS.*

**FUTUR, URE** du lat. *futurus*, partic. fut. du v. lat. *esse* adj. Qui sera, qui arrivera dans un temps à venir : *Les événements futurs.* Qui est choisi, déterminé, décidé pour un avenir prochain : *Futur mariage.* *Le futur époux.*

— *Ve futur.* Vie nouvelle qui succédera à la vie présente, selon la doctrine de beaucoup de religions et qui non d'un grand nombre de philosophes.

— n. Celui, celle qui va se marier, dont le contrat de mariage est signé ou sur le point de l'être : *Le futur.*

**LE FUTUR**

— **Dr.** Épouser par paroles de futur. Être fiancé.

n. m. Avenir, choses futures; temps futur : *L'esprit humain ne peut guère juger du futur qu'en calculant d'après le passé.* **FERRAND.**

Gramm. Temps du verbe qui indique que la chose sera ou se fera : *Futur simple ou absolu.* Celui qui indique que la chose sera ou se fera dans un temps à venir, comme *je serai.* *Futur antérieur, relatif ou passé.* Celui qui indique que la chose sera ou se fera antérieurement à une autre chose, comme *j'aurai aimé.* *Futur prochain.* Celui qui indique qu'une chose sera ou se fera dans un avenir très prochain et comme immédiat. Ex. : *Je vais sortir.* *Futur relatif ou périphrastique.* Futur latin composé du participe futur actif en *rus* ou du participe futur passif en *rus* et du verbe *sum*, comme *auditurus sum*, je suis sur le point où j'ai l'intention d'entendre, ou *audendus eram*, je devais être entendu.

— **Philos.** *Futur contingent.* Fait futur qui n'est pas posé dans sa cause, et qui, partant, peut être ou ne pas être, comme sont les événements dépendant de la libre volonté.

— **Loc.** *A futur.* Dans le temps futur, à l'avenir. *Étranger à futur.* En T. de chancellerie, anc., Enquête faite en vertu de lettres de chancellerie.

— **ESCYL.** Gramm. D'une manière générale, on donne le nom de *futurs* à des formes grammaticales exprimant une action postérieure au moment où l'on parle : *Je parlerai demain.* Il arrive, d'ailleurs, que des formes dites de *présent* expriment exceptionnellement un fait futur : *Je pars demain* ou, inversement, que des formes classées d'ordinaire parmi les *futurs* revêtent la signification du *présent* : cela se rencontre en sémitique. Les grammairiens distinguent le *futur absolu* et le *futur relatif*. L'un et l'autre *futurs* sont relatifs : le premier au moment où l'on parle, le second à un moment postérieur à celui où l'on parle. *Je partirai* est un futur dit « absolu » ; *Je serai parti* que *l'on croira venant* est un futur dit « relatif » : c'est ce que les grammairiens appellent le *futur antérieur* ; ce serait plutôt un *antérieur au futur*. Les paradigmes de la grammaire française se classent par conséquent en deux séries de formes de *futurs* (*futur simple* et *futur antérieur*), mais il est clair que des tourures telles que : *Il doit partir, j'ai à travailler*, etc., sont également des *futurs*.

ce sont des *futurs* périphrastiques. Le futur allemand est aussi périphrastique : *Ich werde leben.* Mais le futur français lui-même est une périphrase : *Amirai — amare habeo*, « j'ai à aimer ». Cette formation du futur est commune à toutes les langues romanes. A son tour, le futur latin en *bo* semble provenir de la fusion d'une forme primitive avec un verbe auxiliaire. Les autres *futurs* latins et ceux du grec sont étroitement apparentés aux formes de subjonctif ; l'idée de futur est, en effet, assez voisine de celle d'éventualité. Il résulte de ces faits : 1° que la catégorie de temps et celle du mode ne se distinguent pas d'une façon tranchée ; 2° que les langues indo-européennes, dans leur état préhistorique, n'avaient probablement pas de formes spéciales pour exprimer les actions futures. V. **MODE**, et **TEMPS**.

— **Philos.** La question des *futurs* contingents préoccupa beaucoup les philosophes de l'antiquité. Ils appelaient ainsi les événements futurs pouvant arriver ou ne pas arriver. Les déterministes maintenaient l'existence de *futurs* contingents, qu'affirmaient, au contraire, les partisans du libre arbitre. Suivant ces derniers, tandis que certains faits à venir (par exemple qu'il pleuvra demain) sont, dès à présent, déterminés et prévisibles, certains autres sont encore indéterminés parce qu'ils dépendent de notre libre arbitre (ainsi, ce fait que demain je sortirai ou resterai chez moi).

**FUTURITION** (si-on) n. f. Qualité d'une chose en tant que future : *Ce qui n'a aucune possibilité, n'a aucune futurition.* (FÉN.)

**FUVEAU**, comm. des Bonches-du-Rhône, arrond. et à 13 kilom. d'Aix, sur un affluent du fleuve côtier l'Arc ; 2.190 hab. Mines de lignite, fabrique de ciment, de chaux hydraulique ; anciennes fortifications.

**FUX** ou **FUCHS** (Jean-Joseph), compositeur allemand, né à Hirtenfeld en 1660, mort à Vienne en 1741. Il visita l'Allemagne, la France et l'Italie, puis se fixa à Vienne, où il devint maître de chapelle de la cour sous les trois empereurs Léopold, Joseph I<sup>er</sup> et Charles VI. Il fit ainsi représenter à Vienne : *la Clemenza di Augusto* (1702) ; *Offendere per amore* (1702) ; *la Decima Fatica di Ercole* (1710) ; *Elisa* (1715) ; *Antigonia vincitrice d'Alcina* (1716) ; *Psiche* (1719) ; *la Corona d'Arianna* (1726) ; *Costanza e Fortezza* 1729 ; *Enea negli Elisi* (1731). On lui doit quinze messes, dont deux *Requiem*, un oratorio et des motets. L'un de ses ouvrages, écrit en latin et publié sous le titre : *Gradus ad Parnassum sive Manuductio ad compositionem musicæ regularem*, etc. (1725), est un ouvrage didactique de premier ordre souvent traduit.

**FUXIEN, ENNE** (*kxi-in, èn*) — de *Fuxium*, n. lat. de la ville de Foix, personne née à Foix ou qui habite cette ville.

— **Adjectif.** Qui appartient à Foix ou à ses habitants : *Histoire FUXIENNE.*

**FUYANT, ANTE** (*fui-ian*) adj. Qui fuit, qui s'enfuit, qui s'éloigne rapidement : *Ombre FUYANTE.* *Qui disparaît, qui cesse d'être : L'heure FUYANTE.*

— Qui se perd, qui s'efface, qui paraît s'éloigner par l'effet de la perspective : *Un horizon FUYANT.* *Qui s'incline rapidement : qui est tourné d'une façon tout à fait oblique, de manière à se dérober presque entièrement au regard : Un front FUYANT.* *Un profil FUYANT.*

— **Perspect.** *Echelle fuyante.* Celle qu'on trace pour trouver la diminution des objets relativement à leur éloignement.

— n. m. Ligne fuyante, perspective : *L'art reproduit admirablement les FUYANTS des chaînes et des cimes situées à perte de vue.* (Babinet.)

**FUYARD** (*fui-iar*), **ARDE** adj. Qui s'enfuit, qui se sauve ; qui à l'habitude de fuir.

— *Pigeons fuyards.* Sorte de pigeons très sauvages.

— **En T.** de fauconnerie. Se dit de l'oiseau qui ravit sa proie et la détourne : *Faucon FUYARD.*

— n. m. Personne, soldat qui s'enfuit. *Il se disait autrefois pour ÉFRACTAIRE.*

— **Fam.** Quiconque se soustrait à un engagement.

— **SYN.** Fuyard, fugitif. V. FUGITIF.

**FUYE** u. f. Econ. rur. V. FUYE.

**FUZELIER** (Louis), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1672-1752). Très fécond, possédant de l'imagination, de la gaieté et une certaine finesse, il a écrit des pièces qui furent jouées sur les théâtres de la Gaîté, à l'Opéra-Comique, au Théâtre-Italien, à l'Opéra et même au Théâtre-Français. Il donna notamment, sur cette dernière scène, *Cornélie*, en collaboration avec le président Hénault ; *les Amusements de l'automne*, *Momus fabuliste*, sa meilleure pièce. Il fut un fournisseur assidu des théâtres de la foire : il a écrit un grand nombre de pièces à caractère. Il dirigea, de 1744 à 1752, le « Mercure de France ».

**FUZES** ou **FIZESCH** (en lat. *Sabinum*), ville d'Autro-Hongrie (comitat de Krasso) ; 3.000 hab.

**FUZES-GYARMAT**, ville d'Autro-Hongrie (Hongrie comitat de Bekes) ; 7.829 hab. Commerce de bétail.

**FUZES-ABONY**, ville d'Autro-Hongrie (Hongrie comitat de Heves) ; sur l'Eger, affluent de la Theiss ; 4.116 hab.

**FUZET** (Edmond-Frédéric), prélat français, né à Laudun (Gard) en 1839. Ordonné prêtre à Nîmes en 1864, il remplit diverses fonctions ecclésiastiques, devint secrétaire général de l'université catholique de Lille, où il professa l'histoire ecclésiastique, prit le grade de docteur en théologie, puis fut curé de Genoulhac et de Villeneuve-les-Avignon. Nommé évêque de Saint-Denis (île de la Réunion) en 1887, il devint, en 1892, évêque de Beauvais et, en 1899, archevêque de Rouen. Ce prélat a été un des premiers qui, sur les conseils de Léon XIII, aient fait acte d'adhésion au gouvernement de la République. On lui doit des ouvrages estimés : *les Jansénistes du XVII<sup>e</sup> siècle* (1877) ; *l'Echelle du ciel ou Traité de l'oraison* (1880) ; *les Ecoles de Saint-Luc et l'Enseignement de l'art chrétien* (1881) ; *Pétrarque* (1883) ; *Dix ans d'épiscopat* (1899) ; etc.

**FY** (du lat. *fules*, même sens) n. f. Se disait pour *foi*, et se dit encore dans certaines localités dans cette locution : *Par ma fy, Par ma foi.*

**FY** n. m. Espèce de lépre, qui attaque les animaux.

**FYÉ**, comm. de la Sarthe, arrond. et à 24 kilom. de Mamers, sur la Villette, sous-affluent de la Sarthe ; 1.130 hab.

**FYEN**, nom danois de l'île de Fionie.

**FYEUX** (*fi-èù*), **EUSE** adj. Art vétér. Qui est attaqué du *fy* : *Cheval FYEUX.* (Inus.)

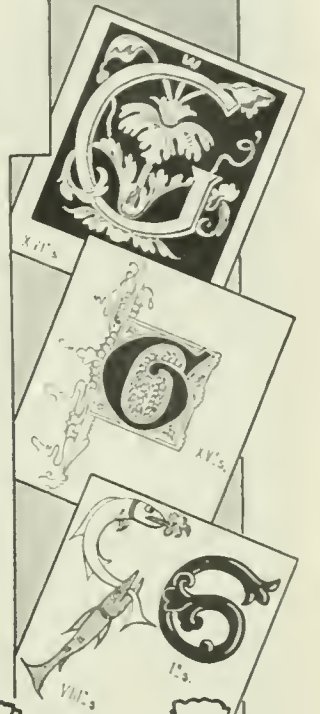
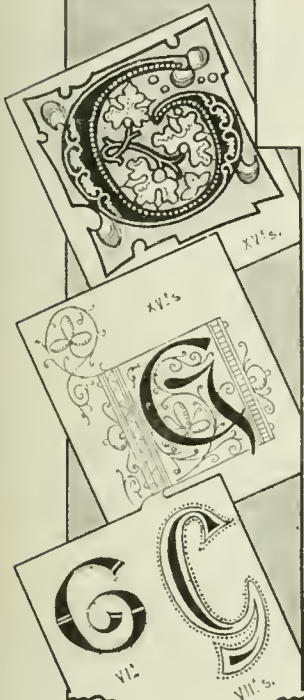
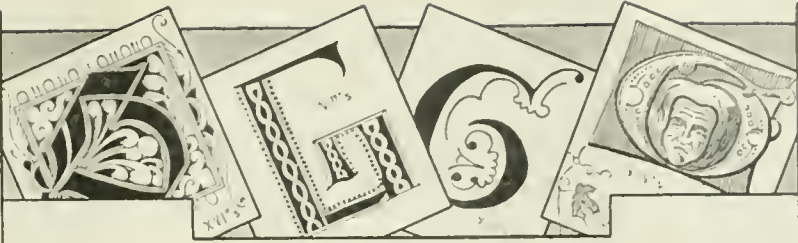
**FYNE** ou **FINE**, fjord de l'Ecosse occidentale, ramification septentrionale du golfe de la Clyde, sur lequel il s'ouvre par une entrée de 6 kilomètres de largeur, qu'il garde à peu près pendant 20 kilomètres, puis, du S.-N. il tourne au N.-E., et se rétrécit à 1.800 mètres, avec profondeurs de 20 à 90 mètres, toujours entre monts. Il a 65 kilomètres de long. Pêcheries du hareng très productives.

**FYT** ou **FEYDT** (Jean), peintre flamand, né et mort à Anvers (1611-1661). D'abord élève de Jean Van den Berch, il fut reçu, à vingt ans, dans la confrérie de Saint-Luc. Il fit en Italie un séjour assez long sans doute ; car c'est là qu'il a exécuté les plus belles pages de son œuvre. Ses tableaux et ses études, représentant presque toujours des animaux vivants ou morts, révèlent un grand sentiment de la forme, une science profonde du modelé. *Fyt* a travaillé avec Jordans et surtout avec Thomas Willébrords. Parmi les tableaux qu'ils exécutèrent ensemble, il faut citer le *Bois de Diane* (1650, musée de Vienne). Malgré son admiration pour l'art italien, Jean *Fyt* ne perdit rien de son originalité native. Pour s'en convaincre, il suffit de voir les *Deux lièvres* du musée d'Anvers, le *Garde-manger* du Louvre, et vingt autres de ses tableaux, qui, tous, démontrent jusqu'en leurs moindres détails que l'auteur était un vrai « Flamand de la grande école ». On voit de ses toiles à l'Ermitage de Pétersbourg, à Londres, à Stockholm, à Budapest ; trois au Louvre, et neuf au musée du Prado de Madrid. Il a laissé aussi quelques gravures.

**FYVIE**, paroisse d'Ecosse (comté d'Aberdeen), sur le fleuve côtier Ythan ; 4.510 hab. Tissage de laine.

**FYZABAD**. Géogr. V. FEYZABAD.





(j<sup>h</sup> ou gheu) n. m. Septième lettre et cinquième consonne de l'alphabet français: Un G majuscule. Un g minuscule. Paléogr. Le G, dans sa graphie actuelle est une lettre d'origine récente. Le gamma grec, dérivé de l'hébraïque égyptien par l'intermédiaire du ghimel phénicien, a produit graphiquement en latin le C, qui primitivement avait la même valeur phonétique que le gamma, d'où plus

tard indifféremment les formes *Caus* ou *Gains*, *Cnus* ou *Gnus*, etc. Lorsque le c fut devenu presque absolument homophone du k, le besoin se fit sentir de représenter le son G par une lettre nouvelle. C'est dans la seconde moitié du v<sup>e</sup> siècle de Rome que fut inventée cette lettre qui visiblement est une simple modification du C. L'évolution du G ne présente que peu d'anomalies; elle se suit facilement dans les tableaux ci-contre: on remarquera que le g minuscule dérive de l'onciale par l'exagération de la queue et la réduction ou l'aplatissement du corps même de la lettre; l'on notera qu'au xiv<sup>e</sup> siècle et dans la suite, le g cursif présente quelques ressemblances avec le q, et que dans le gothique le G majuscule affecte parfois une forme analogue à l'S, et, surtout au xii<sup>e</sup> siècle, avec le B. Enfin nous noterons la forme cursive du g russe, presque semblable à un i sans point et l'emploi du g cursif pour désigner le d.

LE G DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU MOYEN ÂGE

inscriptions antiques.	tablettes de cire.	capitale antique.	cursive antique.	inscriptions (v <sup>e</sup> siècle).

capitale (v <sup>e</sup> siècle).	cursive (v <sup>e</sup> siècle).	inscriptions (v <sup>e</sup> siècle).	onciale (v <sup>e</sup> siècle).	semi-onciale (v <sup>e</sup> siècle).

minuscule (v <sup>e</sup> siècle).	capitale (v <sup>e</sup> siècle).	onciale (v <sup>e</sup> siècle).	cursive (v <sup>e</sup> siècle).	minuscule (v <sup>e</sup> siècle).

capitale (viii <sup>e</sup> siècle).	onciale (viii <sup>e</sup> siècle).	minuscule (viii <sup>e</sup> siècle).	inscriptions (ix <sup>e</sup> siècle).	capitale (ix <sup>e</sup> siècle).

cursive (ix <sup>e</sup> siècle).	onciale (x <sup>e</sup> siècle).	semi-onciale (x <sup>e</sup> siècle).	cursive (x <sup>e</sup> siècle).	minuscule (x <sup>e</sup> siècle).

inscriptions (xi <sup>e</sup> siècle).	capitale (xi <sup>e</sup> siècle).	onciale (xi <sup>e</sup> siècle).	cursive (xi <sup>e</sup> siècle).	minuscule (xi <sup>e</sup> siècle).

DIVERSES FORMES DU G DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES

inscriptions, majuscule, minuscule (xii <sup>e</sup> siècle).	majuscule, min. et cursive (xiii <sup>e</sup> siècle).			

majuscule, min. et cursive (xiii <sup>e</sup> siècle).	inscriptions, majuscule, min. et cursive (xiii <sup>e</sup> siècle).		

LE G DANS LES ÉCRITURES DITES « NATIONALES »

cap. et min. (merovingienne).	cap. et min. (lombard).	cap. et curs. (viii <sup>e</sup> gothique).	cap. et min. (saxons).	cap. et min. (angle-normans).

ÉCRITURES MODERNES

anglaise.	ronde.	bâtarde.

G est nul au milieu des mots, comme dans *sangue*, *vingtième*, *doigt*, etc., excepté quand il est suivi d'un n, cas que vous examinerez plus loin. A la fin des mots, il est













contrat... droit réel de... plus de 10 francs...

Ce... en matière commerciale... le jour de la validité du gage...

SAN. Gages, appointements, emoluments, honoraires, salaire, traitement V. APPOINTEMENTS.

— ANTON. Contre-gage.

GAGE n. f. Mar. anc. Syn. de HENK ou GABE.

GAGE n. m. J. B. Homme d'Etat anglais, né en 1729, mort à Berlin...

GAGE Thomas, général anglais, né en 1721, mort en 1787. Entra au service en 1741...

GAGE Sir William Hall, général anglais, né à Londres en 1777, mort en 1856...

GAGÉE n. f. Genre de plantes, de la famille des Liliacées. Voisins des tulipes...

GAGE-MORT n. m. Dr. V. GAGE.

GAGER n. f. — Prend un e après le second g devant a...

— Garantir par un gage. GAGER des valeurs. — Particulier n. Payer, salarier un serviteur...

— Loc. fam. Gager sa tête, son cou, ses oreilles, Soutenir éternellement quelque chose...

GAGERIE n. f. — rad. gager n. f. Dr. anc. Saisie. (No... saisie des biens de l'usufruitier...)

GAGERN Christian-Friedrich, baron de, philiste et homme d'Etat allemand...

GAGERN Henri Wilhelm August, baron de, homme d'Etat allemand, frère du précédent...

le grand duc devant les menaces révolutionnaires. Président du parlement de Francfort...

GAGERN Maximilien, baron de, homme d'Etat allemand, frère des précédents...

GAGES Jacques-Bonaventure-Thierry Dumont, comte de, général espagnol, né à Mons (Hainaut) en 1682...

GAGET n. m. Nom vulgaire du geai, dans certaines parties de la France.

GAGEUR (jeur'), EUSE n. Celui, celle qui gage, qui a l'habitude de gager...

GAGEURE (jur' — rad. gager) n. f. Promesse réciproque de donner une chose déterminée...

— Fam. Cela ressemble à une gageure, C'est une gageure. Cela est si étrange qu'on dirait que cela ne se fait que parce qu'on a gagé qu'on le ferait.

— Loc. prov. Gager sa tête à couper, c'est la gageure d'un fou. Au fig., Il ne faut pas s'aventurer à des pans qui nous exposent trop.

Gageure imprévue (LA), comédie en un acte et en prose, de Sedaine, représentée au Théâtre-Français, en 1768. — La situation principale est tirée d'une nouvelle de Searro, intitulée: la Prédiction inutile...

GAGE-VIF n. m. Dr. V. GAGE.

GAGGIANO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]; 3.357 hab.

GAGGIO Montano, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]; 4.144 hab.

GAGIER n. f. ÈRE adj. Qui est à gages; qui touche une solde...

— n. m. Héritier de gages, n. Homme à gages, n. Exécuteur testamentaire. (Vieux.)

GAGINI Antonello, sculpteur italien né en 1478, mort en 1536. Il travailla, de 1498 à 1508, à Messine...

GAGISTE (just' — rad. gage) n. m. Homme payé pour rendre certains services, sans être considéré comme domestique...

— Dr. Celui qui dément une chose à titre de gage. V. GAGE. — Milit. Musicien militaire qui n'est pas enrôlé comme soldat.

— ENCYCL. Milit. La qualification de gagistes était donnée à certains militaires qui servaient en vertu d'un contrat pécuniaire...

GAGLIANO Castelferrato, comm. du royaume d'Italie (Sicile [prov. de Catane]), près du Salso...

GAGLIANO del Capo, comm. d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Lecce]); 2.162 hab.

GAGLIANO (Marco de), prêtre et compositeur italien, né à Florence vers 1560, mort dans la même ville en 1642...

GAGLIANO, nom d'une famille de luthiers italiens remarquables, dont le chef paraît être le fondateur de l'école de lutherie napolitaine...

GAGLIARDINI (Julien-Gustave), peintre français, né à Mulhouse en 1816. Élève de Cogniet, il abandonna de bonne heure le genre historique...

GAGLIUFFI (Mario Faustino), improvisateur italien, né à Raguse en 1764, mort à Novi en 1834. Il avait un talent merveilleux pour improviser des vers en langue latine...

GAGNABLE (gn mll.) adj. Qui peut être gagné: Pari qui n'est point GAGNABLE.

— Cout. anc. Terres gagnables, Torres de pâture conquises sur les eaux des rivières ou des étangs.

GAGNAC, comm. du Lot, arrond. et à 54 kilom. de Figeac, sur la Cère; 1.565 hab. Ch. de f. Orléans.

GAGNAGE (gn mll. — rad. gagner) n. m. Pâturage, lieu où vont paître les bestiaux. n. Champs voisins des bois où le gibier va prendre sa nourriture...

— Art milit. anc. Butin fait sur l'ennemi. — Dr. anc. Roveus des terres. n. Fruits pendants par racines...

— Econ. rur. Dans certaines parties de la France, Prélèvement de la dixième ou de la onzième gerbe fait par l'ouvrier moissonneur...

GAGNANT (gnan gn mll.), ANTE adj. Qui gagne ou fait gagner: Les numéros GAGNANTS d'une loterie.

— Substantif. Personne qui gage au jeu, à la loterie: Les GAGNANTS et les PERDANTS.

— ANTON. Perdant.

GAGNE (gn mll.) n. f. Action de gagner. n. Acheter à la gagne, Acheter en s'acquittant à mesuro qu'on gagnera.

GAGNE (Etienne-Paulin), écrivain et politicien excentrique, né à Montoisson (Drôme) en 1808, mort à Paris en 1876. Après avoir exercé, en 1848, la profession d'avocat à Montélimar...

GAGNÈBINE (gn mll.) n. f. Genre de légumineuses mimosées, tribu des albanathérées, comprend des arbrustes qui croissent dans l'Afrique australe.

GAGNE-DENIER n. m. Celui qui gagne sa vie au jour le jour, sans avoir de métier spécial. n. Se disait autrefois de certains commissionnaires qui l'on payait à un denier par livre...

— Administr. anc. Employé qui était chargé de mesurer et de tasser les bois en présence des jurés.

GAGNEPAIN gn mll., et pin — pent-êtr de canepin, sorte de peau n. m. Archéol. Gaot à armer primitif, qui



Gagea







Art. Dans les tubes à minute, Tube spécial en a ter...

Bot. Base d'argile les feuilles... Tube spécial en a ter...



A, gaine (archet).

Fortif. Sorte de couloir ménagé dans les parapets...

Mar. Orlet large qu'on fait autour d'une voile pour la fortifier...

Techn. Gaine de chauffe. Tube qui, dans un calorifère, conduit l'air chaud...

Prov. Qui trappe du couteau mourra de la gaine...

Excycl. Anat. Cha que muscle ou groupe de muscles est isolé des parties environnantes...

Les fibres nerveuses sont enveloppées d'une gaine de myéline. V. NERF, MYÉLINE.

Archéol. Le mot gaine s'entendait surtout, anciennement, d'un étui à couteau...

GAINER (ghè) v. n. Mar. Faire une gaine à, en parlant d'une voile.

GAINERIE (ghè) n. f. n. f. Fabrique de gaines. Commerce de gaines; art du gainer.

GAINESVILLE BATAILLE DE, gagnée pendant la guerre de Sécession, sur les bords du Chickahominy...

GAINESVILLE, bourg des Etats-Unis Alabama (comté de Sumter), sur la rive droite du Tombigbee...

GAINESVILLE, bourg des Etats-Unis Texas, ch.-l. du comté de Cook, non loin du Red-River; 2.960 hab.

GAINFORD, paroisse d'Angleterre (comté de Durham), sur le fleuve cotter Tees; 7.100 hab.

GAINIER (ghè-mè), ÈRE n. Techn. Personne qui fabrique ou vend des gaines.

Art. Archéol. Les anciens artisans ne se nommaient pas de gaines, états, fourreaux, soit de cuir, soit de bois...



Arme des gainiers.

Art. Archéol. Les anciens artisans ne se nommaient pas de gaines, états, fourreaux, soit de cuir, soit de bois...

GAINIER (ghè-mè) n. m. Genre d'arroses, de la famille des Leguminosées.

Excycl. Les gainiers, le la trépa des céphalopodes, ont des feuilles alternes, simple, cordées...

graine, peu usitées, passent pour rafraîchissantes et astringentes; son bois, très dur, veiné et susceptible d'un beau poli...

GAINIÈRE (ghè) n. f. Variété d'arbelle, appelée aussi faiseuse d'étuis.

GAINSBOROUGH, ville d'Angleterre (comté de Lincoln sur le Trent; 12.310 hab. Brasseries, corderies, fabriques de machines agricoles...

GAINSBOROUGH (Thomas), peintre anglais, né à Sudbury (comté de Suffolk) en 1727, mort à Londres en 1788. Après avoir été élève, à Londres, du Français Gravelot...



Galier : a, fruit.



Gainsborough.

GAINSBOROUGH (ghinz-bro) n. m. Chapeau féminin, en feutre, à larges bords, orné de rubans et de plumes. Le type de ce chapeau est figuré dans le célèbre portrait de la duchesse de Devonshire...



Chapeau Gainsborough (portrait de la duchesse de Devonshire, d'après Gainsborough).

GAINULE (ghè) dimin. de gaines n. f. Tube membraneux, qui constitue la base du pédicelle, dans les mousses.

GAIOL ou GAYOL n. m. Composé obtenu par distillation sèche de la résine de gaïac. La fraction de l'essence du gaïac bouillant vers 160° sous 13 millimètres laisse passer le composé C<sub>11</sub>H<sub>10</sub>. C'est un alcool sesquiterpénique.)

GAIOLÉ, comm. d'Italie (Toscane prov. de Sienne), sur le Massalona, affluent de l'Ombrone; 5.125 hab.

GAIRAGH, bourg d'Autro-Hongrie (Styrie) cercle de Marbourg; 2.730 hab. Verrerie. Vieux château.

GAIARDNER, lac de l'Australie méridionale, au N. de la péninsule de Eyre et à l'O. du lac Torrens, entre les monts Gawler et Stuart. Pendant les sécheresses, ses fonds argileux, recouverts de sel, s'effrit à sec, facilement franchissables. Après les pluies, ses eaux vont se confondre avec celles des marécages voisins.

GAIRING ou GAJAR, bourg d'Autro-Hongrie (Hongrie) comitat de Presbourg, près de la March ou Morawa; 3.350 hab.

GAIROGH, comm. d'Ecosse (comté de Ross, au fond de la baie de Gairloch; 5.050 hab. Pêcheries.

GAIROUTE (ghè) n. f. Bot. Nom vulgaire de la gousse cloche.

GAI, bourg de Suisse (canton d'Appenzell, sur le Rothsch, affluent de la Sitter; 2.195 hab. Sources minérales. Passage du mousseline.

GAISBURG, ville d'Allemagne (Wurtemberg) cercle du Neckar, près du Neckar; 3.074 hab. Vignobles.

GAISFORD (Thomas), philologue anglais, né à Hford (Wiltshire) en 1779, mort à Oxford en 1855. En 1819, il publia son premier ouvrage, une édition de l'Enchiridion d'Epiph-

tion. On a de lui, outre le Manuel d'Ephestion, des éditions des Poètes grecs mineurs 1811-1821; de la Rhétorique d'Aristote (1829); d'Horace, avec des notes variorum (1821); de Suidas (1834); un Etymologicon magnum, et l'Histoire ecclésiastique de Théodoret (1854), puis des réimpressions des Supplémentes, des deux Iphigénies et d'Alceste d'Euripide.

GAÏSIN ou GAÏCIN, bourg de la Russie d'Europe (Podolie), sur le Sob, affluent du Bug; 9.691 hab.

GAÏSSENIA (ghè-sè) n. f. Genre de renouées aquatiques, comprenant des plantes à fleurs régulières, dont on connaît une dizaine d'espèces de Pennsylvanie.

GAÏTÉ n. f. Linguist. V. GAÏÉTÉ.

GAÏTE (THÉÂTRE DE LA), un des plus anciens de Paris. Il tire son origine du Spectacle des danseurs de corde, fondé à la foire, en 1753, par Jean-Baptiste Nicolet, et qui n'était d'abord qu'un jeu de marionnettes, auxquels il adjoignit, peu après, de vrais acteurs jouant de petits vaudevilles. En 1759, Nicolet s'installa au boulevard du Temple, et Louis XV lui permit de donner à son spectacle le titre de « théâtre des grands danseurs du roi ». En 1792, Nicolet abandonna ce titre pour celui de « théâtre de la Gaîté ». En 1795, il loua son théâtre à un acteur nommé Ribié, qui lui donna celui de « théâtre d'Emulation » et ne le conserva que trois années. La veuve de Nicolet en reprit alors la direction, qu'elle partagea ensuite avec son gendre Bourguignon, non sans lui avoir rendu son titre de « théâtre de la Gaîté ». Lors de son décret de Napoléon, le théâtre fut compté parmi les privilégiés. On jouait alors à ce théâtre le drame, le vaudeville et la féerie.

Bourguignon avait fait construire, en 1808, une salle plus confortable que la première. Elle passa successivement dans les mains de Guilbert de Pixérécourt, de Bernard-Léon, sous la direction duquel, en 1835, elle fut détruite par un incendie, pour être rebâtie aussitôt; de Cès-Caupenne, en 1857, de Meyer et Montigny, de Hostein. En 1862, la destruction d'une partie du boulevard du Temple fit disparaître la Gaîté. On lui construisit un nouveau salle, au square des Arts-et-Métiers. Plusieurs directeurs s'y succédèrent en peu d'années, qui ne furent pas heureux : Harmant, Dumaine, Victor Koning, puis Bonlet, qui, avec deux féeries : la Halle blanche et le Roi Carotte, remit le théâtre sur pied. Puis vint Offenbach, qui le tourna vers l'opérette, et, après lui, Albert Vinentini, qui y ressuscita l'ancien Théâtre-Lyrique; puis le théâtre subit une crise, avec quelques directions éphémères, jusqu'en 1881, où Debruyère et Laroche se mirent à sa tête. En 1881, Debruyère resta seul directeur et consacra le théâtre à la grande opérette à spectacle.

GAÏUS, juriconsulte romain, contemporain d'Antonin le Pieux et de Marc-Aurèle. On manque de détails sur sa vie, mais il paraît avoir habité hors de Rome; il professait le droit, et se rattachait à l'école des Sabinien. Gaïus a écrit un certain nombre d'ouvrages, dont nous n'avons que des fragments insérés dans le Digeste. On a, au contraire, dans leur presque totalité, ses Institutiones, ouvrage écrit vers l'an 161 et divisé en quatre livres, qui présente un résumé méthodique des principes du droit civil et du droit prétorien. Justinien l'a copié en grande partie dans ses Institutiones, se bornant à le mettre au courant des changements survenus dans le droit. Pendant longtemps, on n'a connu l'ouvrage de Gaïus que par un résumé inséré dans le « Bréviaire d'Alaric ». En 1816, Niobuhr découvrit à Vérone le texte original de Gaïus sur un parchemin qui avait été gratté au vi<sup>e</sup> siècle pour recevoir les lettres de saint Jérôme.

GAÏZE (ghè-zè) n. f. Nom donné, dans l'Ardenne, à une argile siliceuse tendre, légère et jaunâtre, dont la silice est à l'état gélatineux et, par conséquent, soluble dans les alcalis. Ses Couches extrêmement dures que les mineurs rencontrent dans les forages.

GAJ (Ljndewit), publiciste croate, né à Krapina en 1809, mort à Agram en 1872. Il fit ses études à Leipzig, fut reçu docteur en droit en 1830; et revint à cette époque dans sa patrie, où il prit une part active aux mouvements nationalistes des Slaves du Nord et du Sud. En 1833, il publia le chant : Non, la Croatie n'est pas morte, puis, en 1835, les Nouvelles croates, et ensuite l'Aurore illyrienne, dans le but de faire naître la communauté des idées et des opinions entre les Croates, les Slovènes, les Serbes, les Dalmates, les Carinthiens et les Styriens, frères par la langue, mais déshonorés par la politique. Il se retira de la vie politique en 1861. Il jouissait d'une très grande popularité. Ses compatriotes lui ont élevé un monument à Krapina. — Son fils, VLEMIJ Gaj, a publié des poésies et des essais littéraires.



Gaj.

GAJAC, comm. de la Grande, arrond. et à 7 kilom. de Bazas; 529 hab. Pays de coteaux et de hauts plateaux, dont le vignoble donne de bons vins rouges et blancs.

GAKOU n. m. Ex-voto japonais, stèle encastrée en bois ou en métal, sur laquelle sont gravés ou peintes des formules d'adoration ou d'invocation, et que l'on suspend à l'intérieur ou à l'extérieur des temples et chapelles.

GAL n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des scombrides, tribu des caraninés, comprenant des formes propres aux mers chaudes et vulgairement appelées coys de mer, dorces des Indes, etc. (Les gals, dont le nom scientifique



Gal.



de la fleur... la pâte est enfoncée...

GALAMENT la mail adv. D'une main brave et polie... GALAMMENT une affaire.

GALAN, ch.-l. de cant. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 26 kilom. de Tarbes...

GALAND (lan), ANDE a. h. Anc. orthogr. de GALANT, ANTE.

GALAND (Charles-François), fabricant d'armes françaises, né à Aire-sur-la-Lys... GALANTERIE (r—rad. galant) n. f.



Galano.

GALANDAGE (daj) — pour garlandage) n. m. Cloison de briques posées de champ l'une à côté de l'autre.

GALANDE n. f. Variété de pêche à peau jaune. Variété d'amande.

GALANDE n. f. Techn. Syn. de GALANAGE.

GALANE n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant cinq ou six espèces d'herbes qui croissent dans l'Amérique du Nord.

— Encycl. Les galanes sont des plantes vivaces ou sous-frutescentes, à feuilles opposées, à fleurs bilabées, groupées en épis denses et terminaux...

GALANOA n. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des ringbéracées, dont deux espèces fournissent leurs rhizomes à la matière médicale.

— Ichtyol. Syn. de AALDROIE. — Pharm. Racine possédant des propriétés stimulantes. — Encycl. Pharm. Le petit galanga, galanga vrai, galanga de la Chine, est fourni par l'Alpinia officinarum...

Le galanga contient de l'essence (séparable par distillation avec l'eau), une résine, une substance inodore et neutre (kaempferide de Braodes). Il possède des propriétés stimulantes analogues à celle du gingembre...

GALANGINE (jin) n. f. Glucoside C<sup>12</sup>H<sup>16</sup>O<sup>6</sup> extrait de la racine de galanga, en même temps que la kaempferide et l'alpinine.

GALANOS (Démétrios), orientaliste grec, né à Athènes en 1760, mort à Bénarès en 1833. Il fut l'occasion de se rendre dans l'Inde, séjourna plusieurs années à Calcutta...

GALANT (lan), ANTE [part. prés. de l'anc. v. franc. gal, être vif] v. n. se réjouir, s'égayer, d'orig. germ. [adj.] Antiochenne. Interprétation, barl: Frère Jean, au châtelet Gaillard, monna GALANT et bien d'autres. Rabelais.] Houdé, poli, gracieux.

Ne fût pas point entre l'ant. Ne se fit à rien. Jamais un homme qui se, Ne saura t passer pour gillat

L'ANTIOCH.

« Élegant dans sa mise, dans ses manières, dans son langage. « Empressé, poli, tendre avec les dames : Il fait savoir être GALANT sans fadeur. J. J. Rousseau. Qui se plaît dans les intrigues amoureuses : Les femmes de la cour sont plus GALANTES que passionnées. (St-Evremond.) « Porté aux intrigues d'amour, en parlant des dispositions de l'âme : Un esprit GALANT. « Qui trahit à l'extérieur les dispositions tendres du cœur : L'air GALANT est ce qui achève les honnêtes gens. (St-Evremond.) Inspiré par un tendresse vraie ou simulée : Propos GALANTS. « Amoureux : Intrigue GALANTE.

— Particulièrement. Gracieux, de bon goût, bien ordonné :

L'a costume GALANT. Une fête GALANTE. Un GALANT dîner. Subtil, adroit : Une cuse GALANTE. (Mol.)

— Loc. div. : Femme galante, Femme qui se plaît dans les intrigues d'amour. — Femme qui vit de la galanterie. « Galant homme, Homme qui joint une conscience délicate à une grande générosité : Agir en GALANT HOMME.

— Substantiv. Personne amoureux (No se dit guère des femmes) : Les GALANTS n'obsèdent jamais que quand on le veut bien. (Mol.) « Homme qui courtise une femme et s'en fait écouter; amant : Écrire à son GALANT. « Jeune homme qui affecte une grande élégance : Les GALANTS qui consultent les femmes sur leur parure sont toujours ridiculement mis. (J. J. Rouss.)

— Par ext. Personne à laquelle on attribue un caractère hardi ou égrillard, une action vive ou étonnante : Le GALANT fit passer lestement ma montre dans son gousset.

— Vert galant, Homme vif, alerte et très entreprenant auprès des femmes. (On désigne souvent Henri IV sous le nom de Vert-galant) « Ancien nom. Vert galant, Galant de la feuille, Voleur qui se tenait dans les bois.

— Gramm. Un galant homme est un homme probe, d'une société agréable et sûr; un homme galant est celui qui cherche à plaire aux femmes. La différence est plus grande encore entre une galante femme et une femme galante.

— SYN. Galant, amaot, amoureux. V. AMANT.

GALANT (lan) n. m. Archéol. Nom de rubans que les femmes portaient en coiffure au XVII<sup>e</sup> siècle. (S'est dit plus tard, sous le règne de Louis XIV, des rubans que les hommes portaient sur toutes les parties de leur costume.)

— Bot. Galant d'hiver ou des neiges, Nom vulgaire du galanthus des neiges ou perce-neige. « Galant de jour, Galant de nuit, Nom vulgaire de quelques arbrisseaux du genre costrea.

GALANTEMMENT adv. D'une façon galante : Offrir GALANTEMMENT son bras à une dame. « En galant homme : En user GALANTEMMENT. (Peu us.)

GALANTERIE (r—rad. galant) n. f. Bonne grâce : Que ce bout de ruban a de GALANTERIE ! (Corne.) « Politesse de bonno compaignie : La GALANTERIE, au XVII<sup>e</sup> siècle, sied à tout homme qui veut être du monde. (St-Marc Girard.)

« Soins, empressements auprès des femmes, inspirés par le désir sincère ou affecté de leur plaire : Le désir général de plaire aux femmes produit la GALANTERIE. (Montesq.) « Propos flatteurs adressés à une femme : Les GALANTERIES ont toujours sourire. (Volt.)

— Par ext. Recherche des intrigues galantes : La GALANTERIE est un faible du cœur. (La Bruy.) « Intrigue galante : Il y a peu de GALANTERIES secrètes. (La Bruy.)

— Particulièrement. Cadeau que l'on fait par politesse : Le roi donna des GALANTERIES aux dames de sa cour. (Volt.) « Pièce galante, en prose ou en vers : Soit dans leurs GALANTERIES, soit dans leurs discours sérieux. (Pascal.) « Ironiq. Action malhonnête, désobligeante : Ces GALANTERIES ingénieuses à qui le vulgaire ignorant donne le nom de fourberies. (Mol.)

GALANTHE n. m. Bot. Un des noms du genre auquel appartient la perce-neige. V. ce mot.

GALANTHIDIÉS (di) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes que les Thébains célébraient en l'honneur de Galanthis, suivante d'Alcméde.

GALANTHINE n. f. Bot. Syn. de GALANTHE.

GALANTHIS, GALANTIS ou GALINTHIAS. Myth. gr. Suivant d'Alcméde, qui déjona la malveillance de Héra, lors de la naissance d'Héraklès. La déesse avait en recours aux enchantements, pour empêcher la délivrance de sa rival. Accroupie sur le seuil du palais, sous les traits d'une vieille femme, elle murmurait des paroles magiques qui suspendaient la naissance de l'enfant. A la vue de cette vieille femme immobile, Galanthis soupçonna quelque maléfice. Passant alors auprès d'elle, elle s'écria sur un ton joyeux : « Enfin, la reine est donc délivrée ! » A ces mots, Héra se leva surprise, interrompant ses paroles magiques. Le charme cessa aussitôt, et Alcméde accoucha d'Héraklès. La déesse, pour se venger de Galanthis, la métamorphosa en beetle. L'analogie du nom de Galanthis avec le nom grec de la beetle (galé) parait avoir été l'origine de cette fable.

GALANTIN (dimin. de galant) n. m. Galant ridicule.

GALANTINE n. f. Bot. Nom vulgaire de la perce-neige et de l'ancolie.

GALANTINE (altérat. de galatine, anc. mot qui désignait une sauce pour le poisson) n. f. Mets composé de viande hachée qu'on place dans un cochon de lait, une dinde, un poulet désossé et que l'on cuit dans sa gelée. — Encycl. La galantine peut se faire avec des viandes de porc, de veau, de volaille, de perdrix, etc., mais on prend de préférence une dinde. La galantine de porc est un entremets; les autres sont des relevés.

GALANTIS. Myth. gr. V. GALANTHIS.

GALANTISER v. n. Faire le galant. (Vieux.)

— v. a. Courtiser, faire le galant auprès de : GALANTISER toutes les femmes.

Se galantiser, v. pr. Être amoureux des agréments de sa propre personne : Les faits s'adorent, se GALANTISENT.

GALANUS (Clément), théatin et missionnaire italien du XVII<sup>e</sup> siècle, originaire de Sorrente. Il se rendit en Arménie comme missionnaire. Il étudia la langue, les mœurs de ce pays, et recueillit un grand nombre d'écrits et de pièces originales. On a de lui : Grammaire arménienne (en latin, suivie d'un vocabulaire arménien et latin (1645). Contribution de l'Église arménienne avec l'Église romaine sur les témoignages des PP. et des docteurs arméniens (1661), en arménien et en latin.

GALAO, héros célèbre des romans de chevalerie. Il appartient surtout à la littérature espagnole. C'est, avec Amadis, le modèle du paladin courtois, galant, intrépide, toujours prêt à tirer l'épée pour la veuve et l'orphelin.

GALAPAGOS (ILES), archipel situé dans l'océan Pacifique, sous l'équateur même, à environ 600 kilomètres à l'O. de la pointe Parícut. Il est aussi nommé archipel des Tortues, et se compose des petites îles Chatham, Indefatigable, Narborough, Santiago, etc., et de la terre, plus considérable, d'Albemarle. Le sol est constitué de roches éruptives récentes, analogues aux formations contemporaines de la cordillera des Andes, et bérissé d'une infinité

de petits cratères de laves et de scories, dont quelques-uns s'élèvent à près de 1.200 mètres. Le climat est relativement modéré, eu égard à la latitude, à cause de la faible température des eaux ambiantes, refroidies par le courant polaire du Sud, mais extrêmement sec et presque désertique dans les parties basses des îles.

L'histoire naturelle de cet archipel a été étudiée par Ch. Darwin, dans un voyage resté célèbre. La faune, composée surtout de reptiles et d'oiseaux, avec un seul mammifère peut-être indigène, et la flore, qui entrent surtout des plantes buissonneuses et quelques cactus, sont vraisemblablement originaires de l'Amérique centrale, mais elles présentent, d'une île à l'autre de l'archipel, d'assez importantes variations. Les oiseaux, lors du voyage de Darwin, étaient remarquables par leur absence totale de timidité, et se laissaient prendre à la main.

Les Galapagos appartiennent, depuis 1832, à la république de l'Équateur. La population y est très restreinte, et l'agriculture a peu près nulle.

GALAPECTITE (pék) n. f. Silicate hydraté d'alumine Variété d'alloysite.

GALAPIAT (pi-a — mot de patois auvergnat) n. m. Pop. Vaurien, vagabond. « On dit GALAPIAT ou GALAPIAU, dans certaines provinces.

GALARD (Pierre de), seigneur de LIMEUIL, diplomate et homme de guerre français de la 1<sup>re</sup> moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, mort après 1331. Il fut grand maître des arbalétriers sous Philippe le Bel, se porta, avec les principaux légistes du roi, comme accusateur de Boniface VIII dans le procès fait à sa mémoire en 1310, et organisa, avec Eguehard de Marigny, la Flandre de langue française. Plus heureux que son collaborateur, il put échapper, après 1314, aux vengeances qui poursuivirent les anciens serviteurs de Philippe le Bel.

GALAROZA, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Huelva]), près du Murtiga, sous-affluent du Guadiana par l'Artila; 2.500 hab.

GALASHIELS, bourg d'Écosse, partie dans le comté de Selkirk, partie dans celui de Roxburgh, sur le Gala water près de son confluent avec la rivière Tweed; 4.033 hab. Fabriques de draps, de tartans et de châles.

GALATA. Géogr. V. CONSTANTINOPLÉ.

GALATARQUE (tark' — de Galate, et du gr. orkhos) n. m. Hist. anc. Grand prêtre du culte provincial de Rome et d'Auguste, président de l'assemblée provinciale et des jeux, dans la Galatie romaine, en Asie Mineure.

GALATE n. m. Sel dérivant de l'acide galique.

GALATE, personne née en Galatie, ou qui habitait ce pays. — Les GALATES.

— Adjectif. Qui concerne la Galatie ou ses habitants : Mœurs GALATES.

GALATÉE n. f. Genre de mollusques lamelibraques, famille des cyprénoïdes, comprenant des animaux propres aux fleuves de l'Afrique occidentale et au Nil, et dont on connaît une vingtaine d'espèces. (Le type du genre est la galatea radicata, de la taille d'une moule, mais plus arrondie et plus large, qui vit enfoncée dans les sables recouverts par l'eau saumâtre des fleuves de Guinée.)



Triomphe de Galatée, d'après Raphaël.

GALATÉE. Myth. gr. Nympe maritime, fille de Nérée et de Doris. Elle fut aimée du cyclope Polyphème, et lui préféra le berger Acis. Un jour, Polyphème surprit les doux amants dans une grotte de Sicile, au bord de la mer; dans un accès de jalousie, il écrasa son rival sous un rocher.

Acis fut changé en fleuve suivant les uns, en roche suivant d'autres. Quant à Galatée, elle s'était jetée à la mer, et avait rejoint ses sœurs les Néréides. D'après une autre tradition, elle aurait été beaucoup plus acceuilante pour Polyphème. Cette aventure a souvent inspiré les poètes et les artistes : Théocrite, Virgile, Ovide, les peintres de vases, etc.

— Iconogr. La fontaine de Luxembourg, à Paris, si connue sous le nom de Fontaine Médicis, représente Acis et Galatée, au moment où ils sont surpris par Polyphème. Ce groupe est dû au sculpteur Ottin. (V. MÉDICIS.) Le sujet



Acis et Galatée surpris par Polyphème, d'après Ottin.







tous mis à mort par les soldats de l'infant don Juan d'Austriche, dans la guerre contre les Maures.

**GALERAND** *ran* n. m. Ornith. Nom donné, dans quelques pays, au bator.

**GALÈRE** n. m. Genre de champignons, de la famille des agaricacées, caractérisé par les spores couleur de rouille, le chapeau généralement conique, ses lames remontant à l'insertion très haut sur le pied, souvent plus haut que le bord du chapeau. Ce sont des champignons de petite taille, poussant dans l'herbe ou au milieu de la mousse.

**GALÈRE** de l'ital. *galera*, altérat. de *galea*, galée) n. f. Mar. anc. Navire qui se manœuvrait à la voile et à la rame; **GALÈRE antique**, **GALÈRE à trois rangs de rames**. « Navire de guerre à rames avec deux mâts et deux voiles latines, ou usage surtout dans la Méditerranée: L'expérience... a donné l'Océan aux rousseaux, la Méditerranée aux galères. (Fonten.) » *Tenir galère*. Dans l'ordre de Malte, Armer une galère à ses dépens. « Galère capitaine ou capitaine. Principale galère d'une flotte. » *Demingalère*, petite galère, galote ou brigatin à rames.

— Par anal. Lieu, état dans lequel la vie est très dure: *À l'her, Pays qui est une vraie GALÈRE*.

— Artill. *Conduire en galère*. Se dit de certains affûts que l'on déplace sans le secours d'un avant-train en les faisant glisser sur un moyen de leviers et de cordages.

— Carross. En Espagne, Sorte de voiture non suspendue.

— Hort. Petit sarcloir, ou ratissoir à roulettes, qui sert à unir le sol dans les jardins.

— Techn. Sorte de fourneau dans lequel on chauffe à la fois plusieurs vases. « Gros rabot à deux poignées, outil du menuisier, du facteur d'orgues et du charpentier, que deux hommes font manœuvrer. » Tomberaquo qui traitent les maçons.

— Loc. fam. *Togue la galère!* Poussons notre pointe, et arrive qui pourra.

— Au plur. Peine des criminels condamnés à ramer sur les galères du roi: *Candamner aux GALÈRES*. « Peine des travaux forcés, qui a remplacé celle des galères, et du baigne où on la subit: *Mériter les GALÈRES*. » So disait aussi des prisonniers astreints par les barbaresques au service des galères: *Ramer dans les GALÈRES d'Alger*.

— ALLUS. LITTÉR.: Que diable allait-il faire dans cette galère! Phrase tirée des *Fourberies de Scapin* de Molière (acte II, sc. XI). Exclamation de Géronte, qui, sur le récit mensonger de Scapin, croit avoir à racheter son fils emmené sur une galère turque. Elle s'emploie pour signifier: *Pourquoi s'est-il mêlé à ces gens, s'est-il engagé dans cette mauvaise affaire!*

— ENCYCL. Mar. La galère est un type de bâtiment employé surtout dans la Méditerranée et construit d'après les mêmes principes que la trirème antique: les galères du premier rang avaient 160 pieds de long en moyenne, 30 à 35 de large. Elles possédaient 26 avirons de chaque bord, appuyés sur un apostis ou lisse en saillie au-dessous du pont. Les formes étaient fines et élancées. Les bancs des rames réservaient entre eux, au milieu du bâtiment, un passage appelé corsior.

À l'extrémité avant duquel se trouvait la couisse pour le canon de chasse du vingt-quatre livres équipé de chaque bord d'un canon de huit, tirant sur l'avant. Le logement du capitaine était un carrosse situé derrière, et, entre cette chambre et les bancs des rames, se trouvait l'espalier, estrade ou espace carré, portant des bancs appelés bandins ou bandinots: une échelle, établie sur cet espalier, permettait d'entrer et de sortir de la galère. À l'avant, une plate-forme appelée la ramba-lo ou pavesado servait de gaillard aux matelots; la proue se terminait par une longue ilèche horizontale imitée du rostrum antique. Le gréement consistait en deux ou trois mâts, enroulés et à calcat, leur tête portant le bloc appelé calcat percé de plusieurs mortaises destinées aux roues de fonte sur lesquelles glissaient les manœuvres; mâts à haubans, ridés au moyen de poulies capelées lo long de l'apostis et qui s'appelaient sarts. Chaque mât portait une voile appelée, suivant sa place, voile de mestre, voile de trianot. Par calme, on se servait d'une autre voile très grande, appelée marabout ou grande bourle; par grand vent, on mettait la bouffette. Les verges s'appelaient aniennes et par vent arrière, on les orientait chacune d'un bord différent, en oreilles de lièvre. En arrière du calcat se trouvait la gabie, espèce de hune. Les galères étaient décorées superbement. Leurs équipages changeaient souvent de composition; tantôt on fut des condamnés, tantôt des hommes levés en faisant la presse quand il n'y avait pas assez de galériens, mais en somme, en France, ce fut la chionorme qui en fournit toujours la presque totalité. Dans les pays barbaresques, les chrétiens emmenés en captivité étaient soumis à ce pénible labeur sur les galères des pirates et des Turcs. Ces bâtiments furent supprimés en France à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle et, à partir de cette époque, ils ne sortirent plus de la Méditerranée. Les Russes et les Suédois en avaient dans la Baie trique, et l'Espagne, Naples, le pape et Venise firent les dernières puissances à en posséder.

**GALÈRE** n. f. Genre de plantes, de la famille des orchidées, très commun des neotiers, dont l'espèce type habite Java.

— Entom. Nom vulgaire des larves d'éphémères.

— Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des calypsoes. Nom vulgaire des coquilles de l'argonaute et de la carinaire.

**GALÈRE** (Galerius Valerius Maximianus), empereur romain, né à Narbonne Dacie, mort en 311. Il avait été berger dans son enfance; mais, ayant embrassé la carrière des armes, il parvint aux plus hauts grades, et Dioclétien, lors de l'organisation de la tétrarchie, lui donna le titre de César avec l'Illyrie, les provinces daubiennes et

l'achate (292). En 297, il dut aller combattre Narsès, roi de Perse, et, d'abord vaincu, finit par l'emporter; puis il arracha à Dioclétien l'édit de persécution contre les chrétiens. Dioclétien ayant abdiqué en 305, Galère devint Auguste et régna sur l'Orient et l'Italie, mais Rome se souleva et proclama Maxence. Galère dut se contenter de sa portion d'autorité, dont il usa pour exécuter de grands travaux sur les rives du Danube. Il mourut le corps dévoré par les ulcères, mal que les chrétiens considérèrent comme un châtiment céleste. Son dernier acte fut un édit qui autorisa la religion nouvelle.

**GALERIA**, com. de la Corso, arrond. et à 38 kilom. de Calvi au nord du golfe de Galeria; 1.127 hab. Port pour les navires de faible tonnage. Mine de plomb argentifère. Vieille tour dominant la ville.

**GALÉRICULE** (lat. *galericulum* — dimin. de *galerus*, bonnet) n. f. Antiq. rom. Tour de tête en cheveau. « Porruquo du femmo.



Galericula.

**GALERIDA** (lé) n. f. Nom scientifique d'un sous-genre d'alousettes. — ENCYCL. Le mot *galerida* doit être préféré à la forme *galericula*, moins ancienne. Ce sous-genre comprend des alouettes huppées, dont on connaît une douzaine d'espèces, propres aux régions arides et désertiques de l'ancien monde. L'espèce type est la *galerida cristata*, la seule qui habite l'Europe et que l'on appelle communément *alouette huppée*.

**GALERIE** (ri — du bas lat. *galeria*, d'orig. inconn.) n. f. Archit. Promenade couverte. « Pièce intérieure, très longue par rapport à sa largeur. » Sorte d'allée ou de corridor servant de dégagement. « Tribune avec balustrade établie dans le pourtour d'une église, sur les voûtes des bas côtés. » *Fausse galerie*, Ensemble d'un ouvrage de maçonnerie plus ou moins décoré et qui garnit, en les décorant, l'arrière d'un édifice, ainsi que ses côtés extrêmes. « Passage souterrain pour l'écoulement d'un liquide, soit à l'air libre, soit en tuyau.

— Fam. Lieu habituel de promenade.

— Par ext. Lieu disposé pour recevoir une collection d'objets d'art, quelle que soit d'ailleurs la forme des salles: *Les GALERIES du Louvre*. « Collection d'objets d'art: *Les GALERIES les plus célèbres de nos jours sont celles de Rome, de Naples, de Florence, de Paris*. » Collection d'objets d'art formant une suite de sujets: *Une GALERIE de portraits, de batailles*. *La GALERIE des marchands*. « Collection d'objets scientifiques: *Une GALERIE zoologique*.

— Par anal. Suite de portraits littéraires.

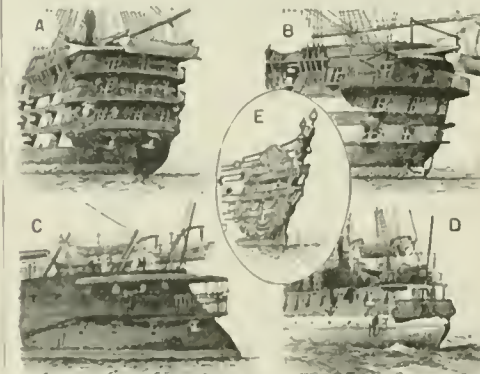
— Loc. fam.: *Poser pour la galerie*, *Faire galerie*, Viser à l'effet pour le public. « Travailler pour la galerie, Exécuter un travail qui ne peut rapporter qu'aux autres.

— Archit. hydraul. Allée de bosquets bordée de deux rangs de jets d'eau.

— Art milit. *Galerie ordinaire*, Celle qui a de 1<sup>m</sup>.30 à 1<sup>m</sup>.50 de hauteur sur 1 mètre de largeur. « *Grande galerie*, Celle qui a 1<sup>m</sup>.85 à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de largeur. « *Galerie majeure*, Celle qui a 2 mètres de hauteur et autant de largeur. « *Galerie de contrescarpe ou magistrale*, Celle qui est adossée au mur de contrescarpe, où l'on pénètre du fossé par des ouvertures pratiquées dans ce même mur, et qui est la ligne principale de la défense souterraine. « *Galerie d'enveloppe*, Galerie située à 50 ou 60 mètres en avant de la précédente, avec laquelle elle se relie par des galeries dites de communication, et qui se développe à peu près suivant la direction de la queue des glacis. » *Galerie d'écoute*, Galeries secondaires, qui, partant de la galerie d'enveloppe, s'étendent sous la campagne, et sont éloignées d'environ 50 mètres les unes des autres, distance suffisante pour qu'un minor ennemi ne puisse passer entre elles sans être entendu.

— Jeux. Allée couverte, d'où les spectateurs peuvent suivre une partie de paume. « Ensemble des spectateurs placés sous la galerie. » Ensemble des personnes qui assistent à une partie de jeu. « Public considéré comme juge de certains faits, de certaines actions: *Allez votre chemin, et ne vous inquiétez pas des bavardages de la GALERIE*.

— Mar. Balcon saillant qu'on établissait autrefois à l'arrière des navires, au niveau du plancher du gaillard d'arrière. « Sorte de corridor que l'on établit à l'aide d'un



Galerie: A, d'un vaisseau à trois ponts; B, d'un vaisseau de second rang à poupe ronde; C, d'un cuirassé; D, d'un croiseur-torpilleur; E, d'un vaisseau du xviii<sup>e</sup> siècle.

loison contre la muraille intérieure, dans toute la longueur de l'entrepont. « *Fausse galerie*, Ouvrage sculpté de menuiserie, qui simule un balcon à l'arrière de certains bâtiments, et sur leurs flancs, vers l'arrière.

— Min. Sorte de passage souterrain, creusé pour l'exploitation d'une mine afin de suivre et d'exploiter le filon rencontré.

— Pêch. Sorte d'abri fait de toile, qui couvrait la majeure partie de l'emplacement occupé par les voiles, sur le bateau de pêche.

— Techn. Espace isolé par des murs, sur lesquels les fondours appliquent des plates-bandes de fer. Espace ménagé autour d'un moule.

« Ornement formant rebord, au sommet d'un meuble, d'une étoffe ou de quelque autre objet. » Bande de métal plus ou moins ouvragée, qu'on place devant les cheminées, entre les chofnets, pour retenir les cendres. « Dessin placé entre le fond d'une chaise et la bordure.

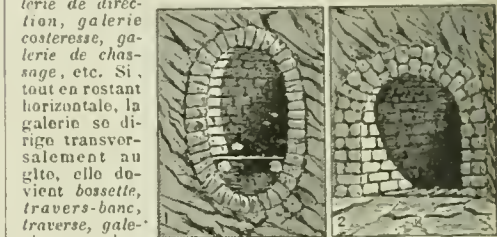
— Théât. Partie la plus voisine des combles, dans les anciens théâtres, et, aujourd'hui, Rangs de stalles placés au-dessus des premières et des deuxième loges: *Stalles de première, de seconde GALERIE*.

— ENCYCL. Min. Les galeries de mine sont creusées à partir du fond du puits ou en divers points de sa hauteur, ou bien encore sur le flanc des montagnes. Les usages sont murailles ou tout ou en partie, les autres sont simplement boisées avec ou sans semelle, et suivant qu'elles doivent subsister pendant toute la durée des travaux d'exploitation ou être détruites et remblayées. Une galerie horizontale et orientée de manière à suivre le gîte dans sa direction générale est appelée *galerie d'allongement*, *galerie de direction*, *galerie costerose*, *galerie de chasse*, etc. Si, tout en restant horizontale, la galerie se dirige transversalement au gîte, elle devient *bossette*, *travers-banc*, *traverse*, *galerie en rocher*, etc. Une galerie inclinée, qui suit le gîte, prend les noms de: *galerie inclinée*, *descenderie*, *enclenche*, *montagne*, *vallée*, *montage*, etc., suivant le sens dans lequel on la percée. Quand la galerie est très inclinée, c'est une *cheminée* ou une *fenêdre*;



Galerie de fenêtre (xviii<sup>e</sup> s.).

enfin, quand son inclinaison augmente encore, elle est considérée comme un *plan incliné*. Quelles que soient la direction de la galerie, son horizontalité ou son inclinaison, on distingue plusieurs catégories de galeries. Lorsque l'axe d'elles limite un étage à la partie inférieure, c'est la *voie de fond* ou *galerie de roulage*. Quand une galerie embrasse tout ou partie du gîte, elle devient *galerie de traçage*. Si son rôle se borne à faire circuler les eaux dans la mine, on a une *galerie d'écoulement*. La *galerie d'aération*, ou *retour d'air*, sert à faire pénétrer l'air atmosphérique jusqu'en dans les plus petits recoins de la mine. On donne encore le nom de *galerie de recherche* à un travers-banc.



Galerie (min.): 1. Murillée complètement; 2. Murillée sans radier; 3. Boltée avec semelle; 4. Boltée sans semelle.

de rares exceptions près, au fur et à mesure qu'une galerie s'allonge sous terre, on en maintient les parois au moyen de *boisages*. Dans les sols ébouleux ou collants, on fait usage de maçonnerie ou de *boucliers*.

— Archit. On donne le nom de *galerie* à une salle dont la longueur dépasse deux fois la largeur; lorsque cette longueur est très grande par rapport à la largeur, on la divise en travées, soit par des arcs-doubleaux soutenus à l'aide de pilastres ou de colonnes, soit par tout autre moyen.

Dans l'origine, les galeries étaient destinées aux proménades et aux divertissements; plus tard, elles devinrent des salles où l'on conserva les tableaux historiques et les portraits de famille; enfin, de nos jours, elles servent, le plus souvent, à ces deux usages. Les galeries admettent le plus grand luxe d'architecture et de décoration. Parmi les plus belles galeries en France, on remarque celles du Louvre, du palais de Fontainebleau et du Palais-Royal.

Un moyen âge, on donnait le nom de « galerie » à un passage couvert, de plain-pied, placé à l'intérieur ou à l'extérieur d'un édifice et servant de communication d'un lieu à un autre. Les hautes façades des cathédrales étaient divisées

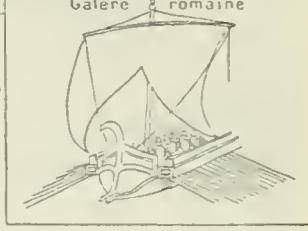
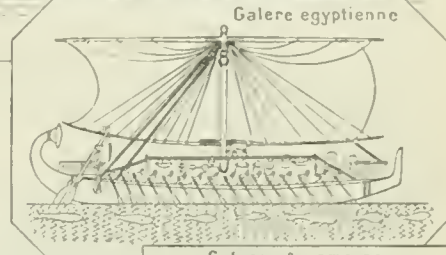
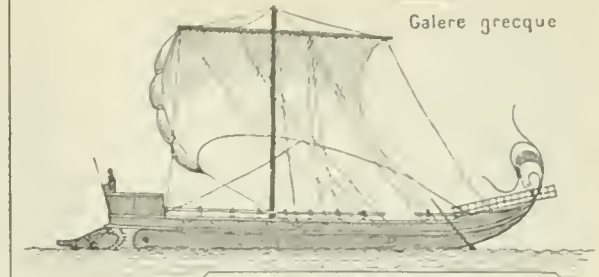
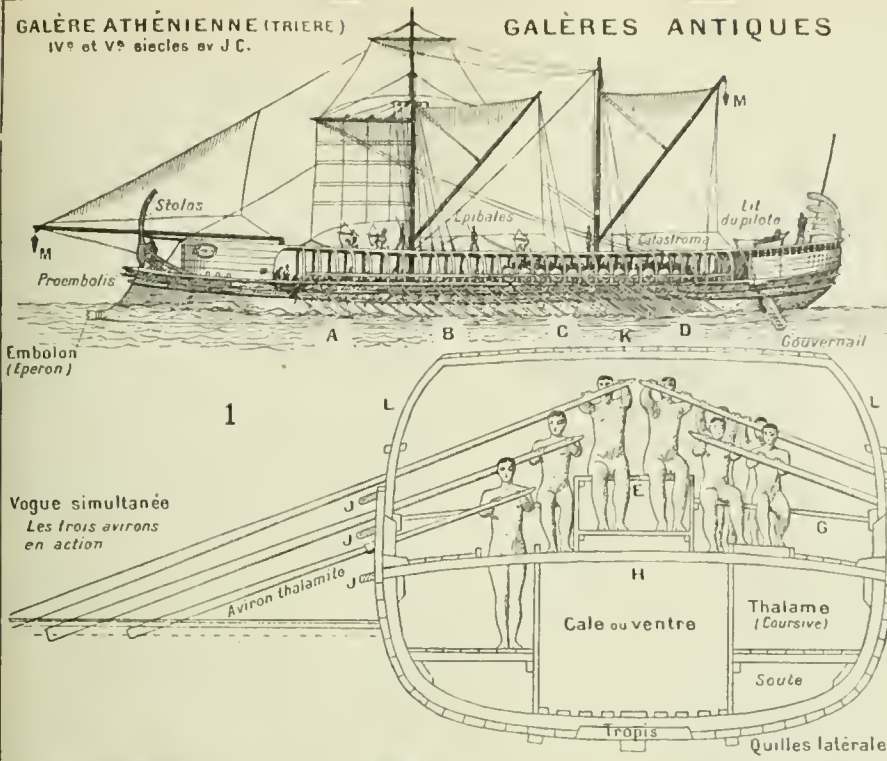


Galerie des Rois de Notre-Dame de Paris (fragment).

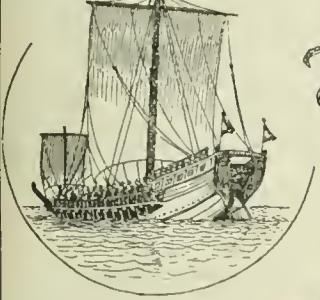
les plus belles galeries en France, on remarque celles du Louvre, du palais de Fontainebleau et du Palais-Royal. Un moyen âge, on donnait le nom de « galerie » à un passage couvert, de plain-pied, placé à l'intérieur ou à l'extérieur d'un édifice et servant de communication d'un lieu à un autre. Les hautes façades des cathédrales étaient divisées

**GALÈRE ATHÉNIENNE (TRIERE)**  
IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles av J.C.

**GALÈRES ANTIQUES**

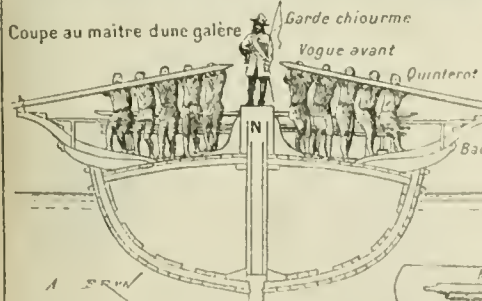
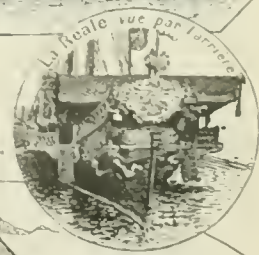
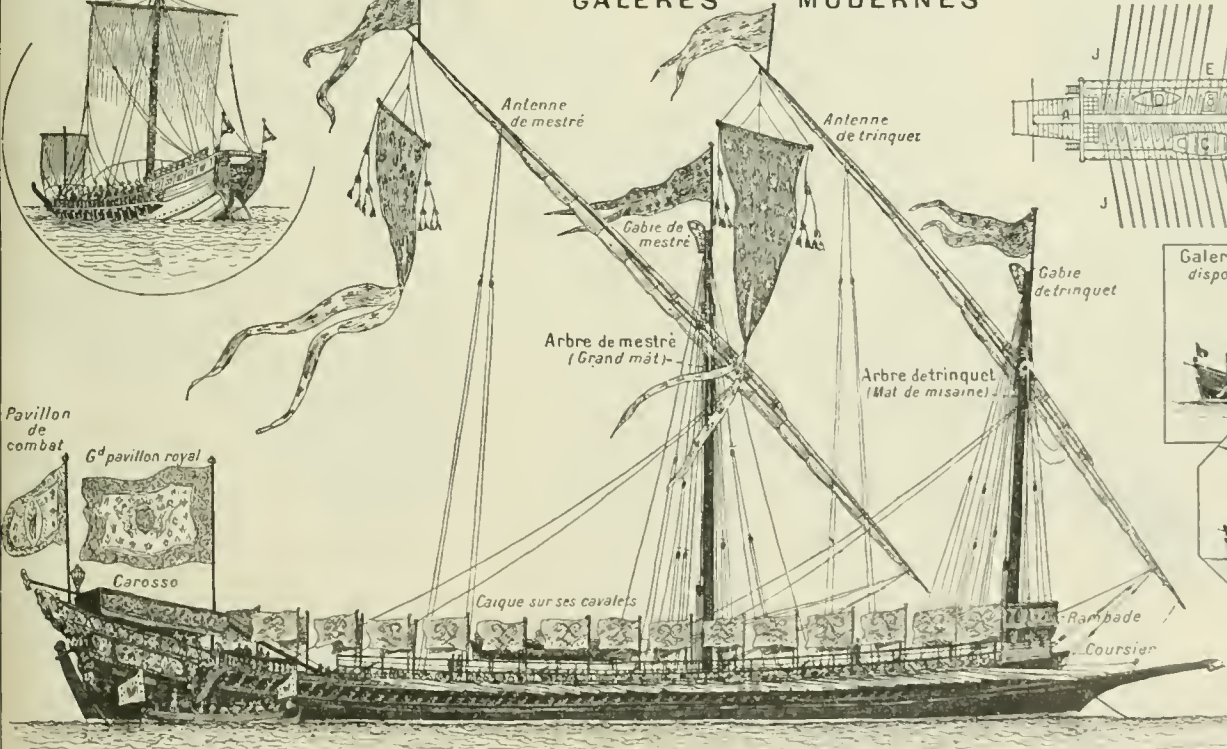
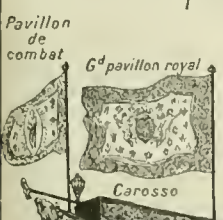
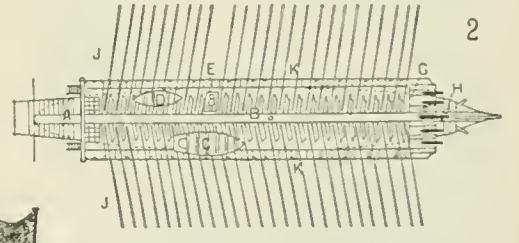


**Bateau japonais naviguant à la godille**



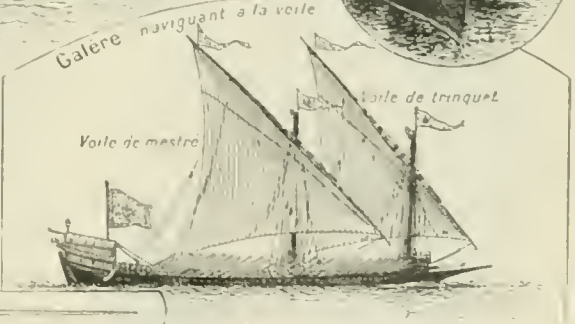
**GALÈRES MODERNES**

Plan d'une galère ordinaire (XVII<sup>e</sup> siècle)



**LA GALÈRE RÉALE (de 1690 à 1715)**

3



GALÈRES ANTIQUES D'APRÈS LES REPRÉSENTATIONS ANCIENNES ET LES RECONSTITUTIONS DE L'AMIRAL SERRES.

1. A, vogue thalamite; B, vogue zygite; C, vogue thranite; D, vogue simultanée (apparat-parade); E, thranos; G, zuga (bancs amovibles); H, longue écouteille; J, byporomes (ceintures saillantes compressibles); K, catastroma (plateforme de manœuvre et de combat); L, catapragmate; M, M. poids destinés à défoncer les galères ennemies.

GALÈRES MODERNES D'APRÈS LES MODÈLES DU MUSÉE DE MARINE ET LE LIVRE DU CHEVALIER BARRAS DE LA PENNE.

2. A, carrosse; B, coursie; C, calque; D, canot; E, fougou (foyer de cuisine); G, rampade; H, coursier (le gros canon du milieu); J, espaliers premiers aviroirs d'arrière; K, apostis (cadre intérieur); 3. N, coursie (coursive); V. GALÉRIEN.

V. MARINE, CROISEUR, COURASSÉ, FRÉGATE, TORPILLEUR, etc.



**GALHAUBAN** (*ga-lô-ban*; composé de *hauban* et d'un préf. *gal* inconnu) n. m. Longue manœuvre dormant capolée à toucher les haubans, mais venant un peu sur l'arrière des mâts et so ridant dans les porte-haubans. On écrit aussi GALAUDAN et GALIBAN. Les galhaubans portent les noms des mâts auxquels ils appartiennent. *Galhaubans volants*, galhaubans qu'on peut carguer pour faciliter le brassage ou qui servent de renfort par mauvais temps.

**GALHEGOS** (Manoel), poète portugais, né et mort à Lisbonne (1597-1665). Il habita longtemps Madrid, où il se lia intimement avec Lope de Vega, et fut comblé d'honneurs à la cour de Philippe IV. Outre quelques comédies, dont la plus remarquable a pour titre : *L'Homme d'honneur et prudent*, on a de lui : la *Gigantomachia* ou *Guerre des géants contre Jupiter* (1628), poème en cinq chants ; *Templo da memoria* (1630), poème en quatre chants, et un volume de *Poesias varias* (1637). On trouve, dans les poésies de Galhegos, de l'imagination, des pensées originales, un style pur, mais trop souvent, aussi, les recherches du gongorisme le plus raffiné.

**GALI** n. m. Nom donné quelquefois à l'indigotier.

**GALI** (Français), navigateur espagnol du XVI<sup>e</sup> siècle (appelé quelquefois *Gualle*). Chargé, en 1582, par le vice-roi du Mexique, d'explorer la côte septentrionale de l'Amérique, afin d'y trouver un bon mouillage où vandraient relâcher les navires arrivant des Philippines, il découvrit la Nouvelle-Californie, et y aborda à l'endroit où s'élève San-Francisco. A son retour, Gali rédigea de son voyage, qui fut traduit en hollandais par Linschoten (1596), et plus tard en français (1610).

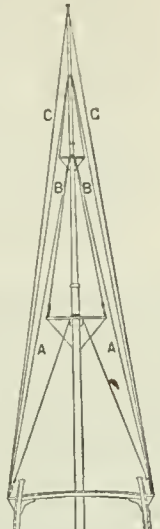
**GALIACÉ** (*sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au caillou ou gaillet. Syn. RUDIACÉ.  
— n. f. pl. Division de la famille des rubiacées, comprenant les genres caillou-lait ou gaillet, garance, et, en général, tous ceux qui ont des feuilles verticillées et qui croissent en Europe. (Syn. de ASPÉRULÉES et de ÉTOILÉES.) — Une GALIACÉE.

**GALIANCONISME** (*nissm*) n. m. Atrophie et raccourcissement du bras, dus à une ancienne lésion de l'humerus.

**GALIANI** (l'abbé Ferdinand), diplomate, littérateur, économiste italien, né en 1728 à Chieti (Abruzzo citérieure), mort à Naples en 1787. Il a écrit sa propre biographie dans une lettre à M<sup>lle</sup> d'Épinay : «... En 1748, je devins célèbre par une plaisanterie politique et une oraison funèbre sur la mort de feu notre bourreau, Dominique Jenaconni, d'illustre mémoire. En 1749, je publiai mon livre sur la monnaie ; en 1751, mon livre sur le meilleur moyen de conserver le blé ; en 1753, je fis ma dissertation sur l'histoire naturelle du Vésuve, qui fut envoyée au pape Benoît XIV. En 1756, je fus nommé académicien de l'académia d'Iserculanum et je travaillai beaucoup au volume des plaques ; je fis même une grande dissertation sur la peinture des anciens. En 1758, j'imprimai l'oraison funèbre de Benoît XIV ; c'est ce qui me valut le mieux de mes ouvrages. Ensuite, je devins politique (il fut nommé secrétaire d'ambassade à Paris en 1759) et, en France, je n'ai fait que des enfants et des livres qui n'ont pas vu le jour. Vous connaissez mon *Horace*, et le public connaît mes *Dialogues*. Il y aurait une liste terrible d'ouvrages manuscrits et achevés qui ne sont pas encore publiés. » Galiani fut un politique et un économiste original, ou même temps qu'un écrivain toujours élégant. Quoiqu'il portât le titre d'abbé, il n'était pas prêtre.

Ses principaux ouvrages sont : le traité *Della moneta* (1749), divisé en cinq livres : 1<sup>o</sup> *Dei metalli*; 2<sup>o</sup> *Della natura della moneta*; 3<sup>o</sup> *Del valore della moneta*; 4<sup>o</sup> *Del corso della moneta*; 5<sup>o</sup> *Del frutto della moneta*. (L'auteur analyse la nature de la valeur des choses; elle résulte de circonstances diverses : la rareté, l'utilité, la quantité et la qualité du travail et du temps. Les idées de Galiani, dans ce traité, sont conformes aux théories libérales de l'école économique); *Dialogues sur le commerce des blés* (1770). Huit dialogues; l'auteur avait le projet d'en écrire un neuvième. Il est impossible d'établir un système unique, libéral ou restrictif de politique annuaire. Galiani devance l'école historique moderne en combattant la théorie trop absolue de la physiocratie; il insiste sur le caractère de relativité des institutions économiques et la nécessité de les adapter aux conditions de temps, de lieu et de civilisation.

**GALIANO** (D. Antonio Alcalá), homme d'État espagnol, né à Cadix en 1789, mort à Madrid en 1865. Il prit parti, en 1808, contre le roi Joseph, fut l'un des promoteurs de la Révolution, qui remit en vigueur pour quelques mois la Constitution de 1812; et alla siéger aux Cortès. Il essaya de convertir le roi aux idées libérales, mais la résistance de Ferdinand VII et l'intervention française en firent un *exaltado*. Ce fut lui qui fit voter l'adresse passionnée des Cortès au roi, en réponse à la note des puissances européennes (1823) et qui décida le transfert du roi, considéré comme dément, de Séville à Cadix. Après la défaite de ses idées, Galiano se retira en Angleterre, puis en France. Député radical aux Cortès de 1835, il se rallia subitement au parti conservateur. Exilé du nouveau, il ne reparut sur la scène politique qu'en 1851 comme ambassadeur à Lis-



Galhauban : A, A, de hune; B, B, de perroquet; C, C, de cacatois.

bonne et, en 1864, comme ministre de l'intérieur dans le cabinet Narvaez. Il mourut en plein conseil des ministres. On lui doit une traduction espagnole de *l'Histoire du Consulat et de l'Empire*, de Thiers.

**GALIBER** (Charles-Engèle), marin français, né à Castres en 1821. Admis à l'École navale en 1842, il prit part à l'expédition de Crimée, à celle de l'Adriatique, et exerça divers commandements à la mer. Contre-amiral en 1879, il fut mis à la tête de la division navale de la mer des Indes, et chargé d'une mission auprès du gouvernement malgache, mais il se heurta à la duplicité de la cour d'Emyrno et dut rompre tous les pourparlers. De retour en France, il fut appelé au conseil d'amirauté, et nommé vice-amiral en 1885, puis remplaça l'amiral Peyron au ministère de la marine.

**GALIBI** n. m. Paléont. Nom donné aux squelettes humains qu'on trouve, à la Guyane, dans le tuf calcaire. — Linguist. Langue parlée par les Galibis.

**GALIBIER** (col DU), col des Alpes françaises, situé à l'E. du massif du Grand-Galibier, au N. du Pelvoux, met en communication les vallées de la Guisanno et de la Valloire (Maurienne), reliant Briançon et Saint-Jean-de-Maurienne par une route stratégique très importante.

**GALIBIS**, population de la Guyane française qui appartient à la vieille race caribbe qu'on trouvait jadis dans les Antilles et jusqu'à la Floride. — Un GALIBI.

— ENCYCL. Les Galibis sont d'une taille inférieure à la moyenne; ils ont le cou peu développé en longueur, les

épaules larges, les membres inférieurs très grêles. Leurs cheveux sont noirs et lisses, et leur peau présente une teinte que Crovaux comparait à celle des feuilles mortes. Ils forment une population pacifique, qui vit de chasse et de pêche, et qui cultive quelques plantes, notamment le manioc. Leurs habitations, élevées à proximité des fleuves, ne se composent que d'un toit en feuilles, supporté par quatre montants; le mobilier comprend uniquement des hamacs, des bancs, des étagères, quelques paniers, des vases en terre décorés, des casse-tête, des arcs et des flèches. Très amateurs de parures, ils se peignent sur la peau, divers dessins au moyen de roucou, surtout les jours de fêtes. On ignore encore s'ils ont quelque croyance religieuse. Ils parlent la langue dite *galibi*, qui appartient à la famille caribbe.

**GALIBOT** (*bo*) n. m. Min. Manœuvre, enfant attaché en qualité d'aide au service des voies, dans les galeries des houillères. On dit aussi, dans le même sens, AIDE-GALIBOT.

**GALICE** n. f. Nom vulgaire que les pêcheurs du littoral sud-ouest français donnent à la sardine.

**GALICE** (en espagn. *Galicia*), ancienne province de l'Espagne, occupant l'angle nord-ouest de la péninsule ibérique. L'un de ses caps avancés se nomme Finisterre ou Fin des terres; superficie 29.154 kil. carr.; population 1.941.000 hab. Pays de montagnes peu élevées, sauf près de la frontière du Portugal, où elles approchent de 1.800 mètres, et de la lisière des Asturies et de l'ancien royaume de Léon, où elles atteignent 2.000 mètres. Très heureusement douée comme climat, surtout à cause de l'abondance des pluies, qui en font une des contrées les mieux arrosées de l'Europe; d'où prairies magnifiques et cultures assurées; beaucoup de richesses minérales, mais peu exploitées; forêts de chênes, de châtaigniers magnifiques. Ports splendides sur des estuaires dentelés (rias). Le langage populaire est beaucoup plus voisin du portugais que de l'espagnol. La Galice tire sans doute son nom des Celtes, des Gaulois; elle a longtemps hésité entre les Asturies, Léon et le Portugal. Divisée en quatre provinces : la *Corgone*, *Pontevedra*, *Orense*, *Lugo*.

**GALICE (NOUVELLE-)**. Géogr. V. NOUVELLE-GALICE.

**GALICHON** n. m. Pâtisserie méridionale ayant pour base les amandes. On dit aussi et mieux CALISSON.

**GALICHON** (Emile-Louis), critique d'art, né à Paris en 1829, mort à Cannes en 1875. En 1861, il devint le propriétaire et le directeur de la « Gazette des beaux-arts », et fonda la *Chronique des arts et de la curiosité*. Il dirigea ces deux publications jusqu'en 1872 avec un goût délicat et sûr. Il fut un des fondateurs de la « Société française de gravure », et il prit une grande part à la formation du Musée rétrospectif qui fut exposé, en 1865, au palais des Champs-Élysées. Dans ses articles, très étudiés, Galichon attaquait avec vigueur les abus de tout genre qui s'étaient introduits dans l'administration des beaux-arts sous l'Empire. On lui doit, en outre : *Albert Durer, sa vie et ses œuvres* (1861); *Restauration des tableaux du Louvre* (1860); *des Destinées du musée Napoléon III, fondation d'un musée d'art industriel* (1862); *Annuaire de la Gazette des beaux-arts* (1870-1872); *Études critiques sur l'administration des beaux-arts en France de 1860 à 1870* (1871); etc.

**GALICIE** (en allem. *Galizien*), grande province de l'Autro-Hongrie, occupant le nord-est de l'empire. Elle comprend de vastes plaines au N. et à l'E., plaines qui s'adossent aux Karpathes (et, à l'O., au Tatra) dont le versant contraire s'incline vers la Hongrie; ces plaines envoient leurs eaux à l'Oder, à la Vistule, au Dniestr, et au Danube par le Pruth. Climat essentiellement continental, très froid, même dans les plaines, et à plus forte raison dans la montagne, qui dépasse généralement 1.000 mètres, et, par de rares cimes, 2.000. Sol très fertile en toute espèce de grains; puissantes ressources minérales, mines de sel (à Wieliczka), de houille, de pétrole; industries nombreuses (fabrication de draps, fabrication du sucre et distillation

d'alcools, fonderies, etc.). Superficie 78.500 kilom. carr.; population évaluée à 7.200.000 hab. et composée de deux éléments : les Polonais, à l'Ouest, dans le bassin de la Vistule; les Ruthènes, à l'Est, dans le bassin du Dniestr, et parlant un dialecte du petit-russien. Polonais et Ruthènes s'équilibrent à peu près en nombre; il y a plus de 700.000 Juifs, et plus de 200.000 Allemands. A part les Israélites, presque tous les Galiciens sont catholiques. La Galicie envoie 151 membres à sa Diète ou assemblée provinciale, et 63 au Reichsrath de Vienne. Terro polonaise, devenue autrichienne par les partages de la Pologne en 1772 et en 1795. Cap. *Lenberg*; villes principales : Cracovie, Przemysl, Kolomea, Tarnow, etc.

**GALICIEN**, ENNE (*si-in, èn*), personne née en Galice (Espagne) (V. GALLEGOS) ou en Galicie Autriche-Hongrie, ou qui habite l'un ou l'autre de ces pays. — Les GALICIENS.

— Adjectif. Qui appartient à ces pays ou à leurs habitants : La langue GALICIENNE.

— n. m. Langue parlée dans la Galice.

— Agric. Espèce de lin cultivée en Portugal, court et verdâtre, mais fin et fort.

— ENCYCL. Linguist. et littér. Le galicien se rattache au portugais au point de vue linguistique. Il possède, en effet, presque tous les traits qui distinguent le portugais du castillan. Uno des plus notables différences entre le galicien et le portugais consiste en ce que le galicien nous montre la gutturale spirante sourde, au lieu de la sonore du portugais, comme représentant du j et du g devant e et i; de la langue latine. C'est ainsi qu'on a en galicien *zuez* = portugais *juiz* = latin *judicem* *juge*; *zente* = portugais *gente* = latin *gentem* (français *gent*); etc. Les particularités du galicien sont plus nombreuses dans la conjugaison, mais quelques-unes trouvent leur explication dans l'influence du castillan. — Le monument le plus important de la littérature galicienne est le *Cancioneiro* du roi Alphonse X de Castille (1252-1281), contenant plus de quatre cents *cantigas* en l'honneur de la sainte Vierge.



Galictis.

**GALICTIS** (*ktiss*) n. m. Genre de mammifères carnassiers, famille des mustélidés, comprenant des animaux américains qui ressemblent à des fouines et vulgairement appelés *grisons* ou *hyarés*.

— ENCYCL. Les galictis comprennent quatre ou cinq espèces, répandues surtout dans l'Amérique du Sud on fossiles dans le pléistocène des États-Unis (*galictis macronotus*) ou du Brésil (*galictis intermedia*). L'espèce vivante la plus commune est le type du sous-genre *galera*; c'est le *galictis barbaro* de toute l'Amérique centrale et méridionale.

**GALIDICTIS** (*ktiss*) n. m. Genre de mammifères carnassiers, famille des viverridés, tribu des herpestinés, comprenant des animaux de petite taille, sveltes, allongés, propres à Madagascar. (On en connaît deux espèces.)



Galidictis.

**GALIDIE** (*di*) ou **GALIDIA** n. f. Genre de mammifères carnassiers, famille des viverridés, tribu des herpestinés, comprenant des animaux voisins des *galidictis* et propres à Madagascar. (La seule espèce connue est la *galidie élégante* [*galidia elegans*], de la taille d'une belette, et qui a les mœurs des suricates.)



Galidie.

**GALIE** (*R*) n. f. Navire fluvial léger du moyen âge.

**GALIEN** (Claude), médecin grec, né à Pergame en 131 apr. J.-C., mort à Rome ou à Pergame vers l'an 210. Après avoir approfondi les doctrines philosophiques de son temps, il étudia la médecine à Pergame, à Smyrne, à Corinthe, et surtout à Alexandrie, et l'exerça à Pergame, puis à Rome; en 168, peut-être à cause d'une épidémie de peste, il quitta cette dernière ville, et va rejoindre à Aquilée Lucius Verus et Marc-Aurèle, qui se préparaient à combattre les Germains; les empereurs revinrent à Rome, la peste s'étant déclarée à Aquilée; Galien les suit, pour rester définitivement à Rome, sous Commodus, Pertinax et Septime-Sévère. Sa renommée fut immense; tout le monde s'accorde à voir en lui un des plus habiles médecins de l'antiquité; malheureusement, il n'eut pas toujours un caractère professionnel égal à son habileté.

Sans compter de nombreux ouvrages philosophiques, Galien a laissé une foule d'œuvres médicales. Il a donné à la science bon nombre de documents exacts en anatomie, en physiologie et en pathologie; c'est lui qui démontra, par la ligature des urètres, que l'urine était sécrétée par le rein. Cependant, il eut le tort de ne disséquer que des animaux, et de ne pas connaître l'anatomie humaine.



Galien d'après l'iconogr. grecque de Visconti.



Types galibis.



Galiani.

en fut, avant tout, un théoricien; en anatomie, il pense que les corps sont formés de quatre éléments solides : le feu, l'eau, l'air, la terre, et de quatre éléments liquides : le sang, la bile, la pituite, et l'atrabile. Sa physiologie est d'un rigueur égale; la matière organique est régée par trois sortes d'esprits : les esprits naturels, qui sont le feu et le président aux fonctions de nutrition et de développement; les esprits vitaux, qui, partis du cœur, sont l'origine des mouvements involontaires et des passions; les esprits animaux, ayant pour siège le système nerveux et qui régissent les mouvements volontaires et les phénomènes intellectuels. Les maladies résultent d'un manque d'équilibre entre les éléments ou les esprits, et la thérapeutique est destinée à rétablir cet équilibre. Les meilleures éditions des œuvres de Galien sont l'édition grecque de J. B. Ozuz et Asulanus (1525); les éditions gréco-latines de Charner (1679) et de Kuhn (1821, 1833); les éditions latines de Juntas (1540) et de Froben (1547); l'édition française partielle de Daresbourg (1854-1857).

GALIET n. m. Bot. Syn. de GAILLET.

GALIFARD *sur*, ARDE n. Arg. Commis qui porte la main caudise chez la pratique.

GALIFFE Joho-Barthélemy-Gaître, écrivain suisse, né à Genève en 1818, mort en 1890. Il professa l'histoire à Genève, où il devint membre du grand conseil. Ses principaux ouvrages sont : *Bezanson Hugues, libérateur de Genève* (1859); *Armorial historique genevois* (1862); *Généralie historique et archéologique* (1868); *D'un siècle à l'autre* (1877), etc.

GALIGAI Leonora DONT, dite), femme de Concini, maréchal d'Ancre, née à Florence vers 1580, exécutée à Paris en 1617. Elle était la fille d'un menuisier et d'une Francheuse. Sœur de lait de la princesse Marie de Médicis, elle prit sur elle un ascendant que les contemporains expliquent par les pratiques de l'astrologie et de la sorcellerie, et qu'elle-même, lors de son procès, définit plus exactement en ces termes : « Mon charme fut celui des âmes fortes sur les esprits faibles. » Elle suivit sa maîtresse en France, lorsque celle-ci épousa Henri IV, et se laissa marier par elle avec son favori, Concini. Elle avait toujours gardé, malgré son influence, une attitude réservée : elle s'en départit lorsque la mort du roi valut à son mari un crédit immense et le bâton de maréchal (1614). Elle s'aliéna la noblesse et la cour par son humeur capricieuse, sa hauteur et sa cupidité : aussi fut-elle enveloppée dans la disgrâce de Concini. Lorsque ce dernier eut été assassiné (1617), elle fut arrêtée, sur le refus de la reine de lui donner asile, mise à la Bastille, déferée au Parlement pour lèse-majesté et sorcellerie, et conduite en place de Grève, pour y être décapitée et brûlée. Elle laissa une fille qui mourut peu après elle, et un fils qui retourna à Florence.



Leonora Galigai.

GALIGNANI (Jean-Antoine et William), éditeurs français d'origine italienne, nés à Londres, le premier en 1796, le second en 1829, morts à Paris, le premier en 1873, le second en 1882. Fils d'un Italien qui avait fondé, en 1800, à Paris, une librairie anglaise, puis, en 1808, la revue « Monthly Repertory » et, en 1814, le « Galignani's Messenger », ils continuèrent avec succès ses entreprises et se firent naturaliser Français. Ils dépensèrent et légèrent des sommes considérables pour l'érection d'hospices à Corbeil et à Paris. La ville de Corbeil a érigé en leur honneur un monument dû au sculpteur Chapuis.

Galignani's Messenger (THE) (c'est-à-dire le « Messenger de Galignani »), grand journal anglais quotidien, politique, littéraire, commercial, fondé en 1814, à Paris, par Galignani. Ce journal fut créé pour maintenir l'entente cordiale entre l'Angleterre et la France, au moyen de la reproduction des articles des autres feuilles.

GALIGUE (*ligh*) n. m. Arg. des marins. Mauvais garnement.

GALLÉE ou lat. *Galilæa*, une des quatre parties de la Palestine, divisée en Basse-Gallée, qui comprenait les tribus de Issachar et de Zabulon, contrée des plus fertiles, et en Haute-Gallée ou Gallée des Géralis, ainsi appelée à cause du grand nombre d'habitants païens qui la peuplaient, et comprenant les tribus de Nephthali et d'Aser. C'est à l'E. de la Gallée que se trouvait le lac de Tibériade ou de Génésareth (mer de Galilée), traversé par le Jourdain. Cette contrée est pleine du souvenir de Jésus, qui en fit le centre de ses prédications et y recruta ses premiers disciples. Elle était alors très prospère, très peuplée et jouissait d'une vie politique et religieuse d'une prospérité non équivoque. Tous les cultes, toutes les opinions s'y développaient librement. Les principales villes de la Gallée étaient Ptolemaïus puis tard Saint-Jean d'Acre, Séphris, Nazareth ou est ad le Christ, Cana, Béthulie qui avait illustre Judith, Capharnaüm. La population consistait surtout en un mélange de Juifs et d'Assyriens. Sous l'empire romain, elle se couvrit d'églises et de monastères. Plus tard, vint l'invasion arabe, qui détruisit les monuments chrétiens, les Turcs à leur tour, qui détruisirent le fort de ce pays délicieux. La Gallée est aujourd'hui fort mal cultivée et peu sûre. Mais elle jouit toujours, grâce à sa situation de montagnes, d'un climat relativement tempéré. Les fleurs et les plantes de toute espèce y abondent et elle a de belles forêts dont on tire des bois de construction pour les vaisseaux. Elle fait partie de la Turquie d'Asie, vilayet de Syrie.

GALLÉE (PRINCIPAUX DE), chef relevant du royaume latin de Jérusalem. La capitale en était Tibériade, et son contingent militaire, d'après Jean d'Belin, était fixé à 100 chevaliers. Les seigneurs qui la possédèrent ou en portèrent le titre furent : Tancredi, nouveau Bohémond I<sup>er</sup> d'Antioche, de 1098 à 1100, qui en fut investi de nouveau,

en 1108, avec Calphas et Nazareth en plus; Hugue de Fauquenbergh, dit aussi Hugue de Saint-Omer, tué en 1107; Gervais de Basoché, tué en 1108; Jocelin I<sup>er</sup> de Courtenay en 1112; Guillaume I<sup>er</sup> de Bures, connétable de Jérusalem en 1121; Hélio de Bures ou Helio de Tibériade en 1141; Guillaume II de Bures en 1150. En 1159, Gautier de Saint-Omer devint seigneur de Tibériade par son mariage avec Echive, héritière de la Gallée; il mourut en 1172. Hugues II de Tibériade, fils de Gautier de Saint-Omer, mourut en 1204. Le fief passe, en 1283, à Bohémond de Lusignan, fils cadet du roi Hugues III, puis à Balian d'Belin en 1306, à Jacques d'Belin en 1316 et revint aux Lusignan avec Hugues de Lusignan en 1316 et Henri de Lusignan, tué à Chierochitta en 1326. Le titre fut porté par les aloués de cette maison, jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.

GALILEO SOUVERAIN EMPIRE DE). V. JASOCHIE DE LA CHAMBRE DES COMPTES.

GALLÉE (MER DE). V. TIBÉRIADE (MER DE).

GALLÉE (VINCENT) (VINCENZO GALILEI), gentilhomme florentin, compositeur et musicographe, né vers 1533. Il mit en musique pour voix seule, avec accompagnement de divers violons, l'épisode d'Ugolin. Il fit de même pour les *Lamentations de Jérémie*, qu'il traita dans la manière dramatique. Il s'occupa aussi de diverses questions de théorie musicale, et publia : *Discorso della musica antica e della moderna* (1581); *Il Fronimo, dialogo sopra l'arte del bene intavolare e rettamente sonare la musica* (1583); *Discorso intorno alle opere di messer Gioseffo Zarlino di Chioggia* (1589).

Vincent Gallée est le père de l'illustre astronome. Gallée (Galileo GALILEI, dit), mathématicien, physicien, astronome, fils du précédent, né à Pise en 1564, mort à Arcetri en 1642. Son père voulut lui faire apprendre la musique et le dessin; mais il montra peu de goût pour ces arts. On l'envoya alors suivre les cours de médecine et de philosophie à Pise. Il était encore élève à l'université de Pise, lorsque, à l'âge de dix-neuf ans, observant, dans la cathédrale, une lampe qui se balançait à la voûte, et remarquant que les oscillations étaient isochrones, il eut l'idée d'appliquer le pendule à la mesure du temps. Gallée étudia presque seul les mathématiques et, à vingt-cinq ans, il obtint une chaire à l'université de Padoue. On peut le regarder comme le vrai fondateur de la méthode expérimentale. Il inventa, vers cette époque, le thermomètre, la balance hydrostatique, dont il fit usage pour la détermination des densités; il établit par l'expérience les lois du mouvement des corps soumis à l'action de la pesanteur.

Il était encore à Venise lorsqu'il construisit, en 1609, son télescope. Ses observations se portèrent d'abord sur la lune, dont il mesura les montagnes, et dont il découvrit les libérations qu'il appela « tuitabations »; puis il découvrit les satellites de Jupiter, l'anneau de Saturne, les taches et la rotation du soleil sur son axe, les phases de Vénus, etc., toutes nouveautés qui venaient corroborer la présomption en faveur du système de Copernic. Tant que Gallée se tint sur le territoire de la République, ses ennemis ne purent que le menacer de loia. Mais, en 1610, il se rendit aux instances du grand-duc Cosme II, qui le rappela en Toscane pour le comblér de faveurs.

On commença dès lors à le calomnier auprès de la cour pontificale. On le dénonça au saint-siège. Il ne faisait que reprendre les doctrines de Copernic, dont le livre avait été, en son temps, agréé par le pape Paul III. Mais ces doctrines avaient alors pour adversaires résolus la plupart des érudits d'Europe, qui juraient par Aristote. Aussi les juges de Rome déclarèrent-ils ce système « absurde » en même temps qu'« hérétique ». Il lut ordonné à Gallée de ne plus professer à l'avenir l'opinion condamnée. Gallée retourna à Florence. Là, après bien des années, en 1632, il reprit, d'une manière un peu indécente, la défense du nouveau système dans son ouvrage : *Dialoghi quattro, sopra de massimi sistemi del mondo, Ptolemaico et Copernico*. L'ouvrage fut déferé à l'Inquisition. Gallée, âgé de soixante-dix ans, dut comparaître devant le tribunal (1633).

Le procès dura vingt jours. Gallée se défendit à peine. On le ramena devant le tribunal, et il prononça à genoux, devant ses juges, l'abjuration de sa doctrine. La tradition veut qu'en se relevant Gallée ait frappé du pied la terre et se soit écrié : *E pur, si muove!* (Et pourtant, elle se meut!) Ce n'est qu'une légende qui daterait de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Condamné, Gallée fut autorisé à se retirer dans la villa d'Arcetri, près de Florence, où il resta sous la surveillance de l'Inquisition. Ses dernières années furent éprouvées : en 1631, il perdit une de ses filles, et deux ans plus tard, il devint aveugle, après avoir mis la dernière main à son *Traité du mouvement*.

Les principaux ouvrages scientifiques de Gallée sont : *le Operazioni del compasso geometrico e militare di Galileo Galilei, nobil Fiorentino* (1606); *Discorso intorno alle cose che stanno in su l'acqua et che in quella si muovono; Sidereus nuncius, magna longueque admirabilis speculaculi prædrens*, etc. (1610) [cet ouvrage se termine par l'inauguration d'une annonce de la découverte de l'anneau de Saturne]; *Allissimum planetam tergeminum observavi; Storia e dimostrazioni intorno alle macchie solari et loro accidenti, dal signor Galileo Galilei* (1613); *il Saggiatore*

nel quale con bilancia esquisita e giusta si ponderano le cose contenute nella libria astronomica e filosofica di Lotario Sarsi, etc. (1623); *Discorsi e dimostrazioni matematiche intorno a due scienze attenanti alla mecanica et i movimenti locali* (1638), ouvrage où Gallée a consigné les belles découvertes qui ont donné naissance à la dynamique moderne. — BIBLIOGR. : Campanella, *Apologia pro Galileo* (Frankfort, 1622); Frisi, *Elogio del Galilei* (Livourne, 1775); Jagennann, *Geschichte des Lebens und der Schriften des Gal. Galilei* (Weimar, 1783); Brewster, *Lives of Galileo, Tichon Brahe and J. Kepler, the martyrs of science* (Londres, 1841); J.-B. Biot, *la Vérité sur le procès de Galilée* (1858).

Gallée (PORTRAITS DE). Un des plus beaux portraits de Gallée est celui qu'a peint Just Sustermans (Offices). Le palais Pitti en possède un autre, bien inférieur quant à l'exécution. Au Louvre, on voit un portrait de Gallée, attribué à Francesco Poschi. Le musée de Bosonçon possède un tableau attribué à Velasquez, et représentant Gallée la main appuyée sur un globe. Delaroche a représenté Gallée étudiant le mouvement de la terre (1834). Robert-Fleury a figuré Gallée devant le saint-office (1847). Le moment choisi par le peintre est celui où le grand homme se relève après avoir abjuré sa découverte les mains sur l'Evangile, et où, suivant la légende, il s'écrie en frappant la terre du pied : « Et pourtant, elle se meut! » (*E pur, si muove!*)

Dans un autre tableau, Robert-Fleury a représenté Gallée assis, la nuit, au sommet de la tour de Pise, se livrant à des observations astronomiques.

GALLÉE ou GALILEI (VINCENT), mathématicien italien, mort en 1649. Fils naturel du célèbre astronome, à la culture des lettres et de la poésie il joignit celle des sciences, aidé son père dans plusieurs de ses expériences et s'occupa particulièrement de l'application du pendule aux horloges. On n'a de lui qu'un ouvrage inédit : une traduction en vers des *Prophéties* de Merlin.

GALLÉEN, ENNE (*lé-in, èn*), personne née en Gallée ou qui habitait ce pays. — Les GALILÉENS.

— Adjectif. Qui appartient à la Gallée ou à ses habitants : *La langue GALILÉENNE. Saint-Pierre, le prince des apôtres, émit un pêcheur GALILÉEN.*

— Le Galléen. Nom sous lequel on désigne Jésus-Christ, parce que ses parents étaient de la Gallée : *Les disciples du GALILÉEN. (Les païens donnaient aussi ce nom aux chrétiens.)*

— n. Membre d'une secte juive qui se forma dans les premières années du I<sup>er</sup> siècle.

— Execl. Hist. relig. On appela *galiléens* les partisans de Judas de Gallée, qui souleva une partie du peuple juif, à l'occasion du recensement ordonné par l'empereur Auguste, et exécuté, en Judée, par Quirinus (*Actes*, V. 37). Vaincus et privés de leur chef, qui fut tué en combattant, les galiléens restèrent groupés autour de Ménahem, fils de Judas, et, sous sa conduite, prirent part au dernier soulèvement des Juifs contre les Romains, soulèvement qui amena le siège et la destruction de Jérusalem.

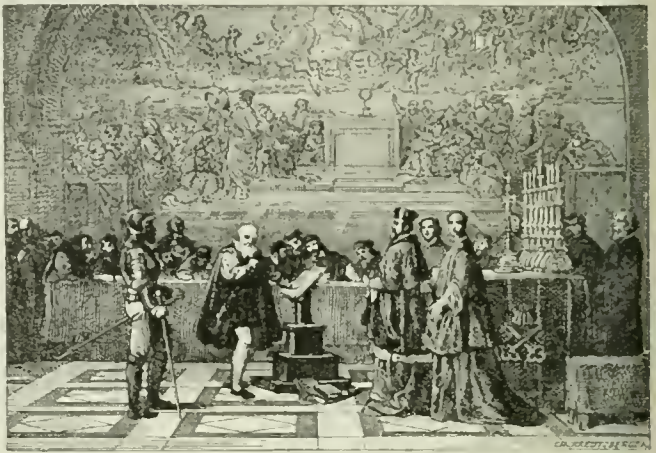
L'empereur Julien l'Apostat donnait aux chrétiens le nom de « galiléens », sans doute parce que Jésus-Christ avait habité la Gallée, mais peut-être aussi, a-t-on dit, pour faire retomber sur eux le mépris qu'avait soulevé la secte juive de Judas. Les historiens ecclésiastiques racontent que Julien, après avoir arraché le trait qui venait de lui faire une blessure mortelle, le lança vers le ciel, en s'écriant : « Tu as vaincu, Galiléen. » Ce fait semble démentir par le récit détaillé de la mort de Julien dans Ammien Marcellin.

GALLÉISME (*lé-issm'* — rad. *Galiléc*) n. m. Nom que les païens donnaient au christianisme dans les polémiques des premiers siècles.

GALIMAFRÉ (Auguste GUÉRIN, dit), pitre, né à Orléans en 1791, mort à Paris vers 1870. Il s'était rendu à Paris pour y apprendre le métier de ciseleur lorsqu'il fut attaché au théâtre des Pygmées boulevard du Temple par Dromale, qui en était le directeur. Guérin prit alors le nom de « Galimafre » et fut chargé de faire la parade avec un jeune Parisien, son ami, qui prit le nom de Bobèche. Par leurs cocasseries, par leurs jeux de mots extravagants, les deux pitres attirèrent la foule et devinrent bientôt populaires. Après la disparition du théâtre de Dromale (1821), Galimafre devint machiniste à la Gaité, puis à l'Opéra-Comique et, depuis lors, il vécut dans l'obscurité.

GALIMAFRÉE n. f. Restes de viandes en ragout. || Mets mal préparé : *Affreuse GALIMAFRÉE.*

GALIMARD (Nicolas-Auguste), peintre français, né à Paris en 1813, mort en 1880 à Montigny-les-Cormeilles, élève de Hesse et d'Ingres. Il débuta au salon de 1835 avec une *Châtelaine du XVI<sup>e</sup> siècle* et les *Saintes femmes au tombeau*, exposa la *Liberté s'opposant sur le Christ*, *Nausicaa et ses compagnes*, *L'Ange aux parfums*, *L'Ode* (1846),



Galilée devant le Saint-Office, d'après Robert-Fleury.



Galilée.

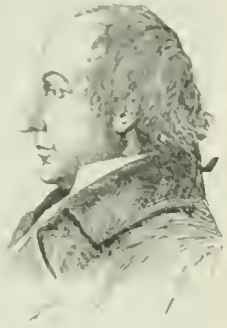


... sa. ... Cumban se retira en Italie, Gall, retenu par ...

GALL saint, évêque de Clermont. V. GALL.

GALL (Frazz Josef), médecin allemand, né à Triefen-

... du hô de Baile en 1758, mort à Paris en 1828. Il ...



Gall.

Gall. Recherches sur le système nerveux en général et sur celui du cerveau en particulier, en collaboration avec Spurzheim (1809);

GALLA, impératrice romaine, morte en 394 apr. J.-C. Elle était fille de Valentinien Ier.

GALLA PLACIDIA, fille de Théodosio. V. PLACIDIE.

GALLACÉTONINE n. f. Composé chimique, que l'on obtient en traitant un mélange de pyrogallol et d'acétone pure par quelques gouttes d'oxychlorure du phosphore.

GALLACINES n. f. pl. Matières colorantes de la série des oxazines, qui se forment par condensation des phénols et des matières colorantes oxazioliques.

GALLAIS Jean-Pierre, littérateur et publiciste français, né à Doué, près de Saumur, en 1756, mort à Paris en 1827.

GALLAIT Louis, peintre belge, né à Tournai en 1810, mort à Bruxelles en 1897.

GALLAMIDE n. f. Chim. Amide de l'acide gallique.

GALLAMINE n. f. Matière colorante de la série des oxazines, que l'on obtient en condensant la nitrosodiméthylamine avec l'acide gallique.

GALLAMIQUE adj. Acide gallamique, Syn. de GALLAMIDE.

GALLARD Pierre, philologue français, né à Aire en 1510, mort à Paris en 1559.

GALLARD Antoine, orientaliste français, né à Rollot, près de Montdidier (Picardie) en 1616, mort à Paris en 1715.

pour apprendre l'arabe, le persan et le turc, et recueillir une foule de monuments de l'antiquité classique.

GALLARD (André), prêtre de l'Oratoire, savant écrivain ecclésiastique, né en 1709 à Venise, de parents français, mort en 1779.

GALLARD (Pierre-Victor), peintre et décorateur, né à Genève en 1822, de parents français, mort à Paris en 1892.



Pierre Gallard.

GALLARD (Engèno), général français, né et mort à Paris (1827-1897). Elève de Saint-Cyr, il servit dans l'infanterie, fit les campagnes d'Italie et de Cochinchine.

GALLANLIQUE (lik) adj. Couleur gallanlique. Se dit de l'une quelconque des couleurs de teintes variant du violet rouge au vert pur.

GALLANOL n. m. Nom donné, dans le commerce, à l'anilide de l'acide gallique.

GALLANOL n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide gallique.

GALLARATE, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Milan], 8.017 hab. Filatures. Ch.-l. du circondario).

GALLARDO (dom Bartolomé José), érudit espagnol, né à Campanario, province de Badajoz, en 1776, mort à Alcoy en 1852.

GALLARDON, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 16 kil. de Chartres, au confluent de l'Oère et de la Voise, affluent de l'Eure; 1.532 hab. Ch. de fer Ouest. Ruines, connues

sous le nom d'Epaule de Gallardon, d'un donjon élevé au XIe siècle par Geoffroi, vicomte de Châteaudun, et que Du-

GALLARDON (Thomas Martin de), visionnaire français, né à Gallardon en 1783, mort à Chartres en 1834. Haïté par des apparitions continuelles et, hormis ce point, reconna officiellement sain d'esprit par les principaux

GALLAS, population de l'Afrique orientale, qui habite un vaste pays situé au sud de l'Abyssinie et s'étendant jusqu'à la région des lacs, d'une part, et jusqu'au pays des Somalis, d'autre part, et compte de 6 à 8 millions d'individus.



Types gallas.

GALLAS (Matthias, comte de), général autrichien, né à Trento en 1584, mort à Vienne en 1647. Il prit successivement du service dans l'armée espagnole en Savoie (1617), puis sous les ordres de Tilly, pendant la guerre contre le Danemark (1625). Wallenstein le choisit comme un de ses principaux lieutenants.

GALLATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide gallique.

GALLATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide gallique.

GALLATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide gallique.

GALLATIN, ville des Etats-Unis (Tennessee), ch.-l. du comté de Sumner; 3.050 hab.

GALLATIN, comté des Etats-Unis (Illinois), séparé à l'O. de l'Indiana par le Wabash et du Kentucky par l'Ohio; 400 kilom. carrés de superficie; 16.230 hab. Ce pays, couvert de bois, est traversé par le Saline Creek, sur les bords duquel existent de nombreuses sources salines. Ch.-l. Shawneetown.

GALLATIN, comté des Etats-Unis (Kentucky), entre le cours de l'Ohio au N. et celui du Big Lick, son affluent, au S.; 380 kilom. carrés de superficie; 7.185 hab. On extrait du pays les calcaires dits « calcaires bleus de Trenton ». Ch.-l. Warraco.

GALLATIN, comté des Etats-Unis (Territoire de Montana), aux sources du Missouri, ainsi nommé de la rivière Gallatin, sur la rive gauche de laquelle se trouve Gallatin-City, ch.-l. du comté.

GALLATIN (Abraham-Albert-Alphonse), homme d'Etat américain, né à Genève en 1761, mort à Astoria (New-York) en 1849. Il s'embarqua, en 1780, pour l'Amérique du Nord, prit part à la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, acquit des terrains dans la Virginie, puis dans la Pensylvanie, s'occupa d'économie agricole, et so fit naturaliser. En 1789, il fut nommé membre de la Convention chargée de reviser la constitution de la Pensylvanie. Il s'y fit remarquer et fut réélu à la Chambre de cet Etat; nommé, en 1793, membre du Sénat des Etats-Unis, il y siégea jusqu'en 1801.

GALLAUDET (Thomas Hopkins), philanthrope américain, né à Philadelphie en 1787, mort à Hartford en 1851. Il partit pour l'Europe, reçut à Paris les conseils de l'abbé

Sicard (1816) et, de retour aux Etats-Unis, fonda et dirigea, jusqu'en 1830, le premier institut de sourds-muets que ce pays ait possédés.

**GALLAZINES** n. f. pl. Chim. Matières colorantes appartenant à la série des azoxines. — Une GALLAZINE.

**GALLE** (du lat. *gallus*, gr. *gallos*, même sens) o. m. Antiq. Prêtre de Cybèle ou de la déesse syrienne.

— ENCYCL. Le culte de Cybèle était originaire de Phrygie, où il avait son centre principal à Pessinonte. Là se constituèrent les premiers collèges de *galles*. L'étymologie du mot est incertaine; on l'a fait dériver, tantôt du nom d'un fleuve *Gallos* en Phrygie, tantôt d'une racine phrygienne ou sémitique. Les *galles* étaient voués surtout au culte d'Attis, l'amant de Cybèle, dont ils prétendaient renouveler le renouveau et les transports furieux. Comme Attis, la plupart étaient des eunuques volontaires. En temps ordinaire, ils se soumettaient à un régime et à une discipline sévères. Mais, à certains jours de fête, ils exécutaient des danses frénétiques, en se frappant avec des épées ou des banches; ils entonnaient des chants composés dans un mètre spécial, qu'on appelait de leur nom *galliambe*. Ce culte se répandit vite en Asie Mineure et dans le reste de l'Orient. Les cérémonies orgiaques inspirèrent d'abord en Grèce quelque répugnance. Mais, après Alexandre, les mystères de Cybèle et les *galles* devinrent très populaires; des prêtres mendians, désignés sous le nom de *métragyrtes*, couraient les villes et les campagnes; et, en beaucoup d'endroits, se formèrent des associations vouées à l'adoration de la déesse. A Rome, le culte officiel de Cybèle fut introduit en 204 av. J.-C. Mais on décida que les prêtres seraient des Phrygiens, et l'on interdit aux citoyens romains de prendre part aux mystères. Cette disposition fut abrogée sous Claude. Dès lors, se multiplièrent les associations des dévots de Cybèle et d'Attis. A Rome et dans beaucoup de villes, les *galles* avaient pour chef un grand prêtre nommé *archigalle*. — La superstition populaire était exploitée par des prêtres mendians de cette déesse, dont se sent moqués Lucien et Apulée.

**GALLE** n. f. Excroissance formée sur une plante à la suite de la blessure faite par un animal, ordinairement un insecte, en y déposant un ou plusieurs œufs.

— ENCYCL. Bot. Les *galles*, dites aussi *écéidies*, peuvent se développer sur les parties les plus diverses de la plante (racine, tige, feuille surtout, voire fleur). Elles offrent la plus grande variété comme dimensions, forme, consistance, structure. La plupart sont produites par des insectes, souvent des hyménoptères du genre cynips (par ex. les noix de *galle*, de la taille d'une grosse cerise, forme sphérique, de couleur brune, qui se développent à la face inférieure des feuilles de certains chênes); mais des animaux des groupes les plus divers peuvent en déterminer.

— ENCYCL. Bot. Les *galles*, dites aussi *écéidies*, peuvent se développer sur les parties les plus diverses de la plante (racine, tige, feuille surtout, voire fleur). Elles offrent la plus grande variété comme dimensions, forme, consistance, structure. La plupart sont produites par des insectes, souvent des hyménoptères du genre cynips (par ex. les noix de *galle*, de la taille d'une grosse cerise, forme sphérique, de couleur brune, qui se développent à la face inférieure des feuilles de certains chênes); mais des animaux des groupes les plus divers peuvent en déterminer.

— ENCYCL. Bot. Les *galles*, dites aussi *écéidies*, peuvent se développer sur les parties les plus diverses de la plante (racine, tige, feuille surtout, voire fleur). Elles offrent la plus grande variété comme dimensions, forme, consistance, structure. La plupart sont produites par des insectes, souvent des hyménoptères du genre cynips (par ex. les noix de *galle*, de la taille d'une grosse cerise, forme sphérique, de couleur brune, qui se développent à la face inférieure des feuilles de certains chênes); mais des animaux des groupes les plus divers peuvent en déterminer.

— ENCYCL. Bot. Les *galles*, dites aussi *écéidies*, peuvent se développer sur les parties les plus diverses de la plante (racine, tige, feuille surtout, voire fleur). Elles offrent la plus grande variété comme dimensions, forme, consistance, structure. La plupart sont produites par des insectes, souvent des hyménoptères du genre cynips (par ex. les noix de *galle*, de la taille d'une grosse cerise, forme sphérique, de couleur brune, qui se développent à la face inférieure des feuilles de certains chênes); mais des animaux des groupes les plus divers peuvent en déterminer.

— ENCYCL. Bot. Les *galles*, dites aussi *écéidies*, peuvent se développer sur les parties les plus diverses de la plante (racine, tige, feuille surtout, voire fleur). Elles offrent la plus grande variété comme dimensions, forme, consistance, structure. La plupart sont produites par des insectes, souvent des hyménoptères du genre cynips (par ex. les noix de *galle*, de la taille d'une grosse cerise, forme sphérique, de couleur brune, qui se développent à la face inférieure des feuilles de certains chênes); mais des animaux des groupes les plus divers peuvent en déterminer.

— ENCYCL. Bot. Les *galles*, dites aussi *écéidies*, peuvent se développer sur les parties les plus diverses de la plante (racine, tige, feuille surtout, voire fleur). Elles offrent la plus grande variété comme dimensions, forme, consistance, structure. La plupart sont produites par des insectes, souvent des hyménoptères du genre cynips (par ex. les noix de *galle*, de la taille d'une grosse cerise, forme sphérique, de couleur brune, qui se développent à la face inférieure des feuilles de certains chênes); mais des animaux des groupes les plus divers peuvent en déterminer.

— ENCYCL. Bot. Les *galles*, dites aussi *écéidies*, peuvent se développer sur les parties les plus diverses de la plante (racine, tige, feuille surtout, voire fleur). Elles offrent la plus grande variété comme dimensions, forme, consistance, structure. La plupart sont produites par des insectes, souvent des hyménoptères du genre cynips (par ex. les noix de *galle*, de la taille d'une grosse cerise, forme sphérique, de couleur brune, qui se développent à la face inférieure des feuilles de certains chênes); mais des animaux des groupes les plus divers peuvent en déterminer.

— ENCYCL. Bot. Les *galles*, dites aussi *écéidies*, peuvent se développer sur les parties les plus diverses de la plante (racine, tige, feuille surtout, voire fleur). Elles offrent la plus grande variété comme dimensions, forme, consistance, structure. La plupart sont produites par des insectes, souvent des hyménoptères du genre cynips (par ex. les noix de *galle*, de la taille d'une grosse cerise, forme sphérique, de couleur brune, qui se développent à la face inférieure des feuilles de certains chênes); mais des animaux des groupes les plus divers peuvent en déterminer.

— ENCYCL. Bot. Les *galles*, dites aussi *écéidies*, peuvent se développer sur les parties les plus diverses de la plante (racine, tige, feuille surtout, voire fleur). Elles offrent la plus grande variété comme dimensions, forme, consistance, structure. La plupart sont produites par des insectes, souvent des hyménoptères du genre cynips (par ex. les noix de *galle*, de la taille d'une grosse cerise, forme sphérique, de couleur brune, qui se développent à la face inférieure des feuilles de certains chênes); mais des animaux des groupes les plus divers peuvent en déterminer.

*Jésus* (d'après Raphaël), et la *Vierge couronnée de fleurs* (d'après Kubens). — Les autres membres de la famille Galle, qui obtinrent aussi de la réputation comme graveurs, sont : CORNELIS Galle, le Jeune, né en 1600 à Anvers, et PHILIPPE Galle, né à Harlem en 1537, mort à Anvers en 1612.

**GALLE** (André), graveur français, né à Saint-Etienne en 1761, mort à Paris en 1811. En 1792, il composa sa première médaille, représentant la tête de la Liberté. En 1793, pour le compte du comité de Salut public, il donna une médaille dont le sujet était Hercule terrassant l'Hydre, et commença à travailler pour la Monarchie.

En 1791, il entra dans l'atelier du statuaire Chaudet. En 1799, Denon, fort habile graveur lui-même, lui confia l'exécution de la médaille commémorative de la Conquête de la haute Egypte. Nous devons citer encore le *Débarquement de Fréjus*, retour de Bonaparte de la campagne d'Egypte (an VIII); le *Couronnement* (an XIII); la *Prise de Vienne* (1805); les *Maires de Paris à Schönbrunn* (1805); la *Bataille d'Iéna* (1806); la *Bataille de Friedland* (1807); la *Bataille de Wagram* (1809); le *Marriage de l'Empereur avec l'archiduchesse Marie-Louise* (1810); la *Retraite de Russie* (1812); la *Entrée de Louis XVIII en 1814*; le *Mariage du duc de Berry* (1816); le *Baptême du duc de Bordeaux* (1821); la *duchesse d'Angoulême quittant la France* (1824); la *Prise d'Alger*; etc. En 1827, le gouvernement le chargea de graver son timbre, et la Banque de France son *billet de banque* de 500 francs. En 1839, parut la médaille de la *Conquête d'Alger*. Dans cette œuvre et dans celle de la *Translation des cendres de Napoléon aux Invalides*, qui fut sa dernière, on voit que la vieillesse n'avait rien retiré de la fermeté de sa main. Elles restèrent, ainsi que celles qui les ont devancées, un modèle de composition, de beauté, de finesse et de science d'exécution.



Galle.

**GALLE** (Jean-Godefroid), astronome allemand, né à Pabsthaus, près de Graefenhainichen (Prusse), en 1812. Il travailla à l'Observatoire de Berlin sous la direction d'Encke. Dans l'espace de trois mois consécutifs (1830-1810), il découvrit trois nouvelles comètes, ce qui lui valut le prix Lalande, que lui décerna l'Institut de France. Le 23 septembre 1846, Galle découvrait la planète, connue depuis sous le nom de Neptune et dont l'existence lui avait été révélée par les calculs de Leverrier. En 1851, il était nommé professeur d'astronomie et directeur de l'Observatoire de Breslau. On lui doit plusieurs ouvrages scientifiques, notamment : *Principes de la climatologie silésienne* (1857). En 1873, on a appliqué une nouvelle méthode de ce savant à la détermination de la parallaxe solaire par l'observation correspondante des petites planètes sur l'hémisphère septentrional et sur l'hémisphère méridional; les résultats de ces travaux ont été publiés dans un ouvrage spécial (1875).

**GALLE** (CHAÎNE) ou **CHAÎNE DE GALLE**, du nom de l'inventeur. V. CHAÎNE.

**GALLÉ** (Emile), verrier et ébéniste d'art, né à Nancy en 1816. Il a fait porter ses recherches artistiques sur les verres opaques et demi-translucides, et a produit des vases en verre entaillé, moulé, coulé, à couches superposées et délicatement fondues. En 1833, il ouvrit des ateliers d'ébénisterie et inaugura d'une manière tout à fait originale la renaissance de la marqueterie d'art. Dans le bois, comme dans la terre ou le verre, Emile Gallé a orienté l'art décoratif vers un symbolisme poétique. Ses arabesques, ses fleurs et ses paysages sont destinés à exprimer des thèmes de sentiments.

**GALLEC**. Linguist. V. GALLO.

**GALLEGADA** (le) — m. espagn. signif. galicienne) n. f. Danse espagnole particulière surtout à la province de Galice, bien qu'on la rencontre parfois à Madrid et dans quelques autres villes.

— ENCYCL. Les Galiciens ont pour la *gallegada* une sorte de culte, et l'on peut dire que c'est la seule danse qui leur appartienne exclusivement. Elle tient la première place dans leurs divertissements, et ils l'exécutent avec une véritable perfection. C'est, d'ailleurs, une danse charmante et d'une réelle originalité.

**GALLEGO**, rivière d'Espagne (Aragon), descendue des Pyrénées occidentales, à peu près sous le méridien de Pau, qui coupe en gorges profondes plusieurs rangées pyrénéennes, et gagne l'Ebre, rive gauche, à Saragosse, par 180 mètres d'altitude; 190 kilomètres de cours.

**GALLEGO** (Juan Nicasio), prêtre et poète espagnol, né à Zamora en 1777, mort à Madrid en 1853. Il fit ses études à Salamanque, fut ordoonné prêtre en 1800, et nommé, en 1805, chapelain de la cour, poste qu'il remplit jusqu'à l'arrivée des Français à Madrid, en 1808. A la restauration de 1814, il fut non des victimes des persécutions dirigées contre les Cortès de Cadix, dont il faisait partie; on l'interna au couvent de Xérés. La révolution de 1820 le rendit à la liberté; il fut, depuis, secrétaire de l'Académie royale. Outre un certain nombre d'odes politiques, on a de Gallego : *el Pelayo*, tragédie; *el Panteón del Escorial*, poème; la *Corona funebre*, recueil d'épigrammes.

**GALLEGOS** (rio) ou **rio de los Gallegos**, fleuve côtier de l'Amérique du Sud (Patagonie), qui naît tout près du Pacifique, au pied de monts des Andes méridionales, coule vers l'E., dans les plaines dites Llanuras de Diana, et tombe dans l'Atlantique par un vaste estuaire au N. de l'entrée du détroit de Magellan. Cours : 300 kilomètres.

**GALLEGOS** ou **GALICIENS**, habitants de l'ancienne province de Galice. (V. ce mot.) Il Sing. GALLEGO ou GALICIE.

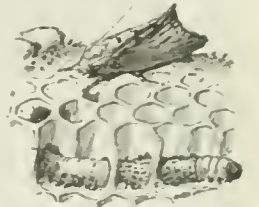
**GALLÉINE** n. f. Chim. Phtaléine C<sup>10</sup>H<sup>10</sup>O, qui résulte de l'union de l'anhydride phtalique et du phénol pyro-

gallique, avec élimination d'eau. (On désigne encore ce corps sous le nom de *phtaléine pyrogallique*. C'est une matière colorante appartenant au groupe de la fluorésceine.)

**GALLENZA** Antonio, littérateur et homme politique italien, né à Parme en 1810. Il se mêla vigoureusement au mouvement politique, et entra dans un complot dont le but était d'assassiner le roi Charles-Albert; il fut désigné par le sort; mais, mis en présence du souverain, il recula. En butte des lors à l'animosité de ses complices mazziniens, il s'enfuit aux Etats-Unis. Revenu en Piémont lors des événements de 1848, il s'attira l'amitié de Cavour, et, en 1851, obtint un siège au parlement de Turin. Les révélations contenues dans son *Histoire du Piémont*, parue en 1855, le forcèrent à fuir en Angleterre. Il revint en Italie en 1858, fut de nouveau élu député au parlement, et devint le correspondant très apprécié du « Times », qui l'envoya successivement en Amérique, en Allemagne et en Danemark. Ses principaux ouvrages sont : *Outre-monts et outre-mer, chants d'un pèlerin* (1844); *the Black gown Papers*, sous le pseudonyme de MARTOTTI, qu'il conserva depuis lors (1846); *Italy past and present* (1846); *Scenes from italian life* (1850); *Italy in 1848* (1851); *History of Piedmont* (1854-1855); *Country life in Piedmont* (1858); etc.

**GALLÉRIE** n. f. Genre d'insectes lépidoptères, type de la tribu des *galléridés*, comprenant des teignes de grande taille dont l'espèce type fait de grands dégâts dans les ruches.

— ENCYCL. La *gallérie* de la cire (*Galleria cereana*) ou fausse teigne des ruches est un papillon gris qui pond sur les gâteaux que ses chenilles sillonnent de leurs conduits et revêtent de tentes soyeuses sous lesquelles le couvain ne tarde pas à périr; les gâteaux attaqués tombent, le miel s'écoule et la ruche est bientôt abandonnée par les abeilles, si l'on ne prend pas les soins nécessaires. Les chenilles se chrysalident dans des cocons résistants abrités dans les conduits creusés dans la cire. Les papillons éclosent en été. Deux espèces voisines de la *Galleria cereana* habitent l'Amérique du Nord.



Gallérie de la cire et sa larve (gr. nat.)

**GALLÉRIDÉS** o. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tinéidés, comprenant les genres *gallérie*, *aphomie*, *achra*, etc. — Un GALLÉRIDÉ.

**GALLES** (PAYS DE) (en angl. Wales), contrée de l'île de Grande-Bretagne, sur son versant occidental, à l'O. de l'Angleterre propre, dont tire son titre honorifique l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre. Le pays de Galles fait front : au N., sur la mer d'Irlande; à l'O., sur le canal Saint-George, en face de l'Irlande; au S., sur le canal de Bristol. Terre montagneuse à l'extrême, avec très peu de cimes au-dessus de 1.000 mètres (Snowdon, 1.091 m.) et aussi très pluvieuse, d'où une quantité peut ainsi dire infinie de torrents à cascades, des herbages superbes, une verdure magnifique, là où les monts, faits de roches anciennes — c'est le pays le plus « primitif » de toute l'Angleterre — ne sont pas tout à fait ouverts ouverts seulement de courts gazons et de bruyères. Grands, inépuisables trésors dans ces roches : richesse extraordinaire en houille; mines de fer, de cuivre et autres métaux. Côtes « de fer », très dangereuses, sur une mer orageuse, mais il y a profusion de baies, d'ansees calmes, de ports abrités. Superficie : 20.778 kilom. carrés; 1.771.000 hab. Le vieux langage celtique n'en a pas encore disparu, mais son domaine se restreint peu à peu. Le pays de Galles est célèbre au loin par ses mines de houille, ses usines métallurgiques fer, cuivre, ses industries diverses, ses pêcheries. Jadis purement celtique de race, de langue, il résista vigoureusement aux Saxons, puis aux rois normands et ne devint part intégrante de l'Angleterre que sous Henri VIII (1536).

**GALLES DU SUD** (NOUVELLE-). Géogr. V. NOUVELLE-GALLES DU SUD.

**GALLES** (Albert Edouard, prince de), héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, né en 1841, fils aîné de la reine Victoria et du prince Albert. Grand voyageur, il a visité presque tous les Etats de l'Europe et très fréquemment Paris, l'Amérique du Nord, le Canada, l'Egypte, la Turquie, l'Inde (1875), etc.

Il est grand maître des templiers (1873) et grand maître de la franc-maçonnerie anglaise (1874). Blessé à la chasse à Compiègne en 1868, il faillit à deux reprises être assassiné, d'abord à New-York en 1860, puis à Bruxelles en 1900. Il fut nommé, en 1883, feld-marschal de l'armée allemande. Il épousa, en 1863, la princesse Alexandra de Danemark, dont il a eu cinq enfants : le prince Albert-Victor, mort en 1892, le prince George, et trois filles. En 1901, à la mort de sa mère, il monta sur le trône et devint roi de Grande-Bretagne et d'Irlande, empereur des Indes, sous le nom d'Edouard VII.



Prince de Galles.

**GALLET** (ga-lè) ou **GALLINACE** (ga-li) n. m. Nom sous lequel on désigne parfois la chanterelle comestible. (V. CHAMPIGNON [planches en couleurs].)

**GALLET**, chansonnier et auteur dramatique français, né et mort à Paris 1700-1757. Il était épicière droguiste. Franc buveur et joyeux compère, il faisait partie de la bande des Piron, des Favart, des Panard, des Collé, etc. En 1751, il fit banqueroute, et, pour éviter la prison, se réfugia au Temple, lieu d'asile pour les faillis. Il mourut victime de son ivrognerie. Gallet fut un des fondateurs du

Chapou (V. Cayrol). On lui attribue les deux chansons populaires La boulangère à des écus et la Meunière du...

GALLET Louis, littérateur et auteur dramatique, né à Valenciennes le 13 5, mort à Paris en 1898. S'étant rendu à Paris en 1854, tout en occupant de littérature, il entra dans l'administration hospitalière...



Louis Gallet.

GALLETTI Pierre-Louis, bénédictin et archéologue italien, né et mort à Rome (1724-1790). Il devint bibliothécaire et architecte de son ordre à Florence, et reçut de Pie VI le titre d'évêque de Cyreno.

GALLIA, planète télescopique, n° 148, découverte en 1875, par Prosper Henry.

GALLIA christiana la Gaule chrétienne, célèbre ouvrage d'histoire ecclésiastique. Après plusieurs essais faits au xvi<sup>e</sup> et au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, Claude Robert adopta ce titre, que gardèrent Scévola et Louis de Sainte-Marthe dans la première édition de leur œuvre...

GALLIAMBE gâli-anb' - de galle, et lambe) d. m. Métreq. noc. Vers qui chantaient les galles, prêtres du Cybèle.

ENCYCL. Les galliambes sont des tétramètres catalectiques ioniques mineurs (v. ionique mineur) ; ils comprennent quatre pieds, dont le dernier incomplet, et il y a presque toujours une coupe après le deuxième pied.

GALLIAMBE adj. Mètriq. acc. V. GALLIAMBE.

GALLIATE lat. Galeatum, ville d'Italie (Piémont [prov. de Novare] ; 8.007 hab. Filatares de soie, fabriqué de cotonnades.

GALLICA mot lat. signif. gauloise) n. f. Antiq. Sorte de chaussures ou de galoche particulière aux Gaulois et que les Romains leur empruntèrent.



Gallia.

GALLICAN, ANE du lat. gallicanus, de Galles, gaulois, ad. Qui appartient au gallicanisme, qui est partisan des libertés de l'Eglise gallicane. Ne se dit guère que dans l'Église GALLICANE. Int. GALLICAN. Libertés GALLICANES ou de l'Eglise GALLICANE.

HIST. Congrégation gallicane, Congrégation du tiers ordre de Saint-François, à Bréviaire gallican, Breviaire de l'Eglise de Grignon, en Sicile. n. m. Partisan des libertés de l'Eglise gallicane : Les GALLICANES et les ULTRAMONTAINS. d. n. et m. Fam. Français. ANTON. Ultramontain. ENCYCL. V. GALLICANISME.

GALLICANISER v. a. Rendre conforme aux usages de l'Eglise gallicane. GALLICANISER les cérémonies de l'Eglise. Se gallicaniser, v. pr. Devenir gallican, embrasser les principes du parti gallican.

GALLICANISME nism' - rad. gallican d. m. Hist. relig. Doctrine, opinions, maximes des gallicans. ENCYCL. Le gallicanisme avait pour objet et pour but la défense des libertés de l'Eglise gallicane. On appelait

ainsi un ensemble de maximes, suivies ordinairement par la France dans ses relations avec le saint-siège. Le gallicanisme était enseigné dans les écoles de théologie françaises, principalement à la Sorbonne ; mais le Parlement s'en était aussi constitué le gardien jaloux.

Les principaux docteurs gallicans furent P. Richer, les P. P. Senault et Lejeune, de Launoy, P. de Marca et surtout Bossuet, qui condensa la théorie des « libertés gallicanes » dans les quatre articles de la fameuse Déclaration de l'Assemblée du clergé de France, en 1682.

Voici la substance de ces articles : « Les rois sont indépendants des papes dans l'ordre temporel ; les conciles généraux sont supérieurs au pape ; le pontife romain, dans l'exercice de son autorité, doit se conformer aux canons ; ses jugements, en matière de foi, ne sont irréformables que s'ils ont été confirmés par le consentement de l'Eglise ». Le pape Innocent XI protesta, dans un bref, contre les quatre articles, sans toutefois les qualifier d'hérétiques. En 1693, les évêques de France les désavouèrent, sur la demande d'Innocent XII et avec l'approbation de Louis XIV. Plus tard (1802), les Articles organiques du Concordat firent une obligation au clergé français d'enseigner, dans les séminaires, la doctrine de la Déclaration.

Quant au gallicanisme parlementaire, il avait surtout pour préoccupation et pour objet la prédominance du pouvoir civil sur l'autorité spirituelle. Le livre de P. Pithou sur les Libertés de l'Eglise gallicane (Paris, 1594) en contient l'expression la plus complète. Pousse jusqu'à ses conséquences extrêmes, il inspira, en 1790, la Constitution civile du clergé.

Dès la première moitié du xix<sup>e</sup> siècle, on vit se produire contre les opinions et les tendances gallicanes un mouvement des plus vifs, auquel contribuèrent Joseph de Maistre, Lamoussais, à ses débuts, et, plus tard, Louis Veuillot. Le clergé de France se trouva divisé en deux partis ardents : les gallicans, avec lesquels se confondent ordinairement les catholiques libéraux, et les ultramontains. Mais, en 1870, le concile du Vatican définit l'infaillibilité pontificale et frappa ainsi au cœur le gallicanisme théologique. Aujourd'hui, il n'existe plus de gallicans parmi les ecclésiastiques français, chez qui même la réaction a paré à certains esprits se montrer parfois excessivo, obligeant la curie romaine à une centralisation extrême, l'accablant de recours incessants et de consultations infinies. On retrouve quelque chose de la doctrine gallicane en Suisse et en Allemagne, parmi les vieux-catholiques, qui, plutôt que de renoncer à leurs idées, après le concile du Vatican, se sont séparés de l'Eglise catholique et ont formé un schisme.

GALLICANO, comm. d'Italie (Emilio [prov. de Massa et Carrare], près du fleuve côtier Serchio) ; 3.582 hab.

GALLICANUS (Vulcainus), historien romain du iii<sup>e</sup> siècle de notre ère. Il passa pour l'auteur de la Vie d'Avidius Cassius, compilation médiocre, publiée dans la collection des Scriptores historiarum Augustae.

GALLICE d. f. Antiq. V. GALLICA.

GALLICISME (sissm' - du lat. gallicus, gaulois) n. m. Gram. Façon de parler propre à la langue française : Un bon traité des GALLICISMES serait un ouvrage important. (D'Olivet.) Forme française transportée par erreur dans une autre langue : Thème latin rempli de GALLICISMES.

ENCYCL. Chaque langue a ses idiotismes, ses façons de parler qui lui sont particulières. On les désigne en français par le nom de gallicismes.

Il y a gallicisme de mots ou de figure quand les mots sont pris dans une acception bizarre, éloignée de leurs primitifs et naturels : Se mettre en quatre, Monter sur ses grands chevaux. La langue populaire, les proverbes sont pleins de ces gallicismes.

Les gallicismes de syntaxe ou de construction proviennent très souvent d'une ellipse, d'un pléonisme ou d'une inversion. Il faut alors, pour les analyser, s'attacher plus à la pensée qu'à la forme.

Table with 2 columns: GALLICISMES and SANS GALLICISME. It lists various French phrases and their literal translations, such as 'C'est lui que je demeure' vs 'Je demeure ici'.

GALLICO, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Reggio], à l'embouchure du Gallico, dans le détroit de Messine) ; 5.014 hab.

GALLICOLE (de gallic, et du lat. colere, habiter) adj. Qui vit dans des galles, qui forme des galles. (Les cynips sont des insectes gallicoles. Beaucoup d'hyménoptères, beaucoup de diptères, certains coléoptères sont gallicoles.)

d. m. pl. Division des insectes hyménoptères tétrabérants, comprenant les cynips et formes voisines. - Un GALLICOLE.

GALLIEN P. Licinius Equatus Gallienus, empereur romain, né en 218, mort en 268. Valérien, son père, devint empereur, le choisit pour César malgré sa jeunesse et son inexpérience (253). Des succès faciles en Germanie lui valurent le titre de Germanicus. Il acheva de repousser une invasion des Alamans en Italie (258). Cependant, de toutes parts, les Barbares envahissaient l'empire. Ces maux soulevèrent le peuple contre les chrétiens et, sous la signa-



Gallien.

turo de Valérien et Gallien, parut, en 258, un édit d'ad sortit une violente persécution. En 260, Valérien fut fait prisonnier par Sapor, roi des Perses. Son fils parut assez indifférent à ce malheur, qui faisait de lui un Auguste. Du moins profita-t-il de son pouvoir pour rendre aux chrétiens la liberté de leur culte. Lettré, philosophe, brave même, il n'avait aucune des qualités nécessaires en ces temps troublés. Il vit la plupart des provinces se donner des empereurs particuliers, sans cesser sa vie de plaisir et de mollesse. Par une fausse allusion à l'histoire d'Athènes, on appelle ces chefs, qui tirent tout aux Barbares, les « trente tyrans ». Ils ne furent ni trente ni tyrans. Gallien fit cependant une expédition assez énergique pour chasser d'Illyrie les Goths qui avaient dévasté la Grèce, mais il eut la faiblesse de donner le consulat à un roi héréte (262). Une conjuration des meilleurs généraux de l'empire se forma contre lui, et il fut assassiné en 268. Gallien avait fait fortifier Vézère et les villes de la Mésie. Sous son règne, une loi interdit aux sénateurs de servir dans l'armée.

GALLIENA (li-é - de Gallien, n. p.) n. f. Genre d'arabidées aranéides cribellates, famille des lycosidés, comprenant des araignées de taille moyenne, qui habitent les plus hautes montagnes de Java. (L'espèce type, récemment découverte, est la galliena montigena.)

GALLIENI (Joseph-Simon), général, administrateur et explorateur français, né à Saint-Béat (Haute-Garonne) en 1849. Entré dans l'infanterie de marine en 1870, il y devint capitaine en 1878, et fut envoyé dès 1879 sur les bords du Niger ; l'année suivante, il fut chargé par le ministre de la marine de renouer les relations avec Ahmadou, sultan du Ségou, vainement visité par Mage, puis par Soleillet. Malgré une attaque des Bambaras auprès de Dio, le capitaine Gallieni poursuivit son chemin avec ses compagnons, arriva à Ségou, où il demeura un certain temps dans une captivité déguisée, et finit, après de longs pourparlers, par arracher à Ahmadou (1881) un traité qui accordait à la France, à l'exclusion des autres nations, le commerce du haut Niger. Ce voyage valut au capitaine Gallieni une médaille d'or de la Société de géographie. Revenu au Ségou comme lieutenant-colonel et commandant supérieur du haut fleuve, Gallieni s'y montra imprégné des idées de Faidherbe sur la politique d'expansion coloniale ; mmé un peu plus tard colonel du 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine à Brest, il passa de là au Tonkin, y commanda le 2<sup>e</sup> territoire militaire et le pacifié. Général à son retour en France, il fut envoyé à Madagascar pour rétablir l'ordre dans cette nouvelle conquête de la France, déposa la reine Ranavalo et, par d'habiles mesures, comprima la révolte et brisa toutes les résistances. Le général Gallieni travailla à mettre en pleine valeur Madagascar, et son œuvre lui mérita les suffrages de l'Institut. On lui doit d'importants ouvrages : Mission d'exploration du haut Niger (1885) ; Deux campagnes au Soudan (1890) ; Trois colonnes au Tonkin (1899) ; la Pacification de Madagascar (1899) ; etc.

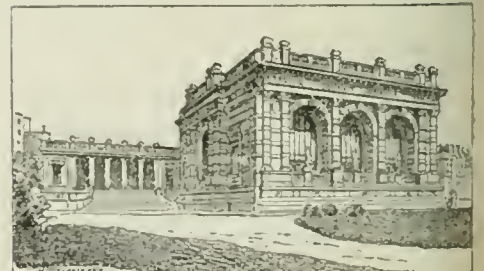


Gallieni.

GALLIERA, ville d'Italie (Emilio [prov. de Bologne], sur le Reno, affluent du Pô di Primaro) ; 3.850 hab. Duché institué par Napoléon I<sup>er</sup> en faveur de Joséphine, fille d'Eugène de Beauharnais.

GALLIERA Veneta, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue] ; 3.243 hab.

GALLIERA (Rafaele Ferrar), prince de Lucedio, duc de), financier italien, né et mort à Gènes (1808-1876). Descendant des marquis Ferrar, fils d'un très riche financier, il s'intéressa dans les grandes affaires financières créées à partir de 1850 en Europe, spécialement dans les entreprises des chemins de fer français, et acquit 200 millions de francs environ. En 1871, il donna à Gènes 20 millions pour l'amélioration de son port et fut créé sénateur et prince de Lucedio par Victor-Emmanuel. Il tenait du pape le titre de « duc de Galliera ». - Sa femme, la duchesse de Galliera, fille du marquis de Brignoles-Sale, née à Gènes en 1812, morte à Paris en 1888, s'est illustré par



Musée Galliera, à Paris.

sa charité. Elle a consacré 24 millions de francs à la fondation et à l'entretien de l'orphelinat de Saint-Philippe et de la maison de retraite des frères des écoles chrétiennes à Fleury, près Meudon (Seine-et-Oise), 11 millions à la création de l'hôpital de Clamart, plus de 2 millions à la construction de maisons ouvrières, 5 millions à la construction à Paris d'un musée qui contient les œuvres d'art de son hôtel de la rue de Valenciennes, 3 millions à Gènes pour son port et deux hôpitaux, et distribua en dons le reste de son immense fortune, dont son fils n'avait voulu rien garder pour lui.

GALLIFÈRE (de galle, et du lat. ferre, porter) adj. Bot. Qui porte des excroissances appelées galles : Chêne GALLIFÈRE.



GALLO ou GALLEC. A la lat. gallus, gaulois) n. m. ...

GALLO, comm. d'alto prov. de Naples Torro de ...

GALLO (CAT), promontoire de la Grèce, formant l'ex- ...

GALLO (Marzio MASTRILLI, marquis, puis duc de ...

GALLO-BELGE (du lat. gallus, gaulois, et de belge) adj. ...

GALLOBROMOL n. m. Composé C<sup>4</sup>H<sup>10</sup>O<sup>11</sup>CO<sup>2</sup>H<sup>2</sup>, qui ...

GALLOCARBONIQUE adj. Se dit d'un acide de formule ...

GALLOCHE (Louis), peintre, né à Paris en 1670, mort ...

GALLOIS, OISE (loi, oiz'), personne née au pays de ...

GALLOIS Jean-Antoine CUVIN, homme politique ...

GALLOIS (Charles-André-Gustave-Léonard), publiciste ...

GALLOIS (Charles-André-Gustave-Léonard), publiciste ...

GALLOIS (Léon-Joseph-Urbain-Napoléon), publiciste ...

GALLOIX Jacques-Imbert, poète suisse, né à Genève ...

GALLOL n. m. Composé C<sup>11</sup>H<sup>10</sup>O, que l'on obtient en ...

GALLOMANE (du lat. gallus, gaulois, et du gr. mania, ...

GALLOMANIE rad. gallomane) adj. Admiration pas- ...

GALLON (mot angl.) n. m. Ancienne mesure de capacité, ...

GALLON n. m. Bot. Excroissance de la cupule du gland ...

GALLONI D'ISTRIA (Dominique-Jérôme), administra- ...

GALLONIUS (Publius), commissaire-prisour et erieur ...

GALLOPHOBIE (de Gallo pour Gaulois, et du gr. phobos, ...

GALLOPHOBIE (de Gallo pour Gaulois, et du gr. phobos, ...

GALLOPHOBIE (de Gallo pour Gaulois, et du gr. phobos, ...

GALLOPHOBIE (de Gallo pour Gaulois, et du gr. phobos, ...

GALLOPHOBIE (de Gallo pour Gaulois, et du gr. phobos, ...

GALLOPHOBIE (de Gallo pour Gaulois, et du gr. phobos, ...

GALLOPHOBIE (de Gallo pour Gaulois, et du gr. phobos, ...

GALLOPHOBIE (de Gallo pour Gaulois, et du gr. phobos, ...

GALLOPHOBIE (de Gallo pour Gaulois, et du gr. phobos, ...

GALLOPHOBIE (de Gallo pour Gaulois, et du gr. phobos, ...

GALLOPHOBIE (de Gallo pour Gaulois, et du gr. phobos, ...

GALLOPHOBIE (de Gallo pour Gaulois, et du gr. phobos, ...

législation, la constitution et le gouvernement des Indes ...

GALLOWAY. Biogr. V. RUVIGNY.

GALLOWGLASS n. m. Dans les armées de l'ancienne Ir- ...

GALLOU ou GALOIS (ga-loi) n. m. Dr. féod. Epaves et ...

GALLS. Etbnol. V. GAELS.

GALLUCCIO, ville d'Italie (prov. de Naples Torro de ...

GALLUCHE (ga-luch') n. f. Torre rocailleuse, ainsi ...

GALLULMIQUE adj. Acide gallulmique. V. GALLIQUE.

GALLUPPI (Pasquale), philosophe italien, né à Tropea ...

GALLUR, bourg d'Espagne (Aragon prov. de Sara- ...

GALLURA, l'un des quatre districts entre lesquels l'Ile ...

GALLUS (C. Sulpicius), consul romain du 1<sup>er</sup> siècle ...

GALLUS (C. Cornelius), poète latin et homme de ...

GALLUS (C. Cornelius), poète latin et homme de ...

GALLUS (C. Cornelius), poète latin et homme de ...

GALLUS (C. Cornelius), poète latin et homme de ...

GALLUS (C. Cornelius), poète latin et homme de ...

GALLUS (C. Cornelius), poète latin et homme de ...

GALLUS (C. Cornelius), poète latin et homme de ...

GALLUS (C. Cornelius), poète latin et homme de ...

GALLUS (C. Cornelius), poète latin et homme de ...

GALLUS (C. Cornelius), poète latin et homme de ...



Gallus (C. Vibius Trebonianus).



V. a. Maître au galop, lancer au galop. GALOPEUR un... GALOPEUR un... GALOPEUR un... GALOPEUR un... GALOPEUR un...

GALOPIN n. m. Milit. Nom que l'on donnait autrefois aux...

GALOPINE n. f. Genre de rubiacées-anthospermées, comprenant...

GALOPINER v. o. Se conduire comme un galopin.

GALOPODE m. Bot. Mont le pied ou stipe contient un suc lacteux.

GALOPE D'ONQUAIRE Clonon, littérateur et auteur dramatique...

GALOPINER v. o. Se conduire comme un galopin.

GALOPINER v. o. Se conduire comme un galopin.

GALOS ou GOLZ, bourg d'Austro-Hongrie [comitat de Moson]; 2.000 hab. Vignobles.

GALOUBET m. — emprunté au provenç. (n. m. Instrument de musique champêtre, à vent et en bois, particulier au Languedoc et surtout à la Provence.)

— Ex. cycl. Le galoubet sert surtout à accompagner les danses populaires.

GALPHIMIA n. m. Genre de malpighiacées-malpighiées, comprenant...

GALSA, bourg d'Austro-Hongrie [comitat d'Aral]; 2.355 hab. Vignobles.

GALSTON, bourg d'Ecosse [comté d'Ayr], sur le fleuve eburne, 4.300 hab.

GALSZEGS, bourg d'Austro-Hongrie [comitat de Zemplén]; 3.100 hab.

GALSWINTHIE, GALESWINTHE ou GALSUNTHE, femme de Chilpéric, roi des Français de Neustrie, née vers 572, morte en 585.

GALTA, bourg d'Austro-Hongrie [comitat de Veszprém]; 2.500 hab.

GALVANOCALUSTIQUE (ké-stil — de galvanisme, et du gr. kalustés, action de brûler) n. f. Cautérisation lente ou rapide par le courant électrique continu.

GALVANOCAUSTIE (ké-stil — de galvanisme, et du gr. kalustés, action de brûler) n. f. Cautérisation lente ou rapide par le courant électrique continu.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

quelque temps avec le jeune poète dont, plus tard, il écrivit une biographie qui n'a pas une très grande valeur...

GALTSCHAS, population du Kholistan (Asie centrale), faisant partie des Tadjiks des montagnes. Les six tribus galtschas connues comptent environ 30.000 individus...

GALTON (Francis), voyageur et écrivain anglais, né à Duddleston, près de Birmingham, en 1822. Il s'est fait connaître surtout par ses voyages d'exploration au Nil Blanc en 1846 et dans le sud-ouest de l'Afrique en 1850.

GALTONIA n. m. Genre de liliacées-scillées, comprenant deux espèces africaines à fleurs blanches, dont la principale est le hyacinthus randicéens de Backer.

GALUCHAT (cha — du n. de l'inventeur) n. m. Techn. Peau de squalo ou de raie préparée et teintée de diverses couleurs par les ganniers.

GALUCHATISÉ,ÉE (rad. galuchat) adj. Ayaat la teinte verdâtre et les rugosités de la peau appelée galuchat; Le visage galuchatisé par l'alcool. (Goacour.)

GALUCHET (chè) n. m. Pop. À Paris, Sorte de parasite déseuvré, qui s'impose, à la campagne, à des personnes qui le cohabitent; Le GALUCHET est l'ami intime de toute personne qui possède une campagne.

GALUPI (Baldassaro), compositeur italien, né en 1706 à Burano (d'où son surnom de Buranello), mort à Venise en 1785.

GALURIN ou, par abréviation, GALURE n. m. Pop. Chapeau.

GALUZZI (Riguccio), historien italien, né à Voltura en 1730, mort en 1801. Il a écrit l'Historia del granducato di Toscana sotto il governo della casa Medici, qui va depuis l'avènement de Cosme le Grand, en 1569, jusqu'en 1739.

GALVA, ville des Etats-Unis (Illinois [comté de Henry]); 3.100 hab. Entrepôt de céréales et de houille.

GALVADONISME (néssm) n. m. Appareil mécanique contre l'asphyxie.

GALVALM ou GALVAO (Duarte), historien portugais, né à Evora en 1435, mort dans l'île de Camaráo en 1517. Il fut le chroniqueur du royaume; il fut ensuite le secrétaire de Jean II, puis celui d'Emmanuel, qui le chargea de différents ambassades.

GALVANO ou GALVAO (Antoine), capitaine portugais du xvi<sup>e</sup> siècle, fils du précédent, surnommé l'Apôtre des Moluques, mort à Lisbonne en 1557.

GALVALM ou GALVAO (Antoine), capitaine portugais du xvi<sup>e</sup> siècle, fils du précédent, surnommé l'Apôtre des Moluques, mort à Lisbonne en 1557.

GALVALM ou GALVAO (Antoine), capitaine portugais du xvi<sup>e</sup> siècle, fils du précédent, surnommé l'Apôtre des Moluques, mort à Lisbonne en 1557.

GALVALM ou GALVAO (Antoine), capitaine portugais du xvi<sup>e</sup> siècle, fils du précédent, surnommé l'Apôtre des Moluques, mort à Lisbonne en 1557.

GALVALM ou GALVAO (Antoine), capitaine portugais du xvi<sup>e</sup> siècle, fils du précédent, surnommé l'Apôtre des Moluques, mort à Lisbonne en 1557.

GALVALM ou GALVAO (Antoine), capitaine portugais du xvi<sup>e</sup> siècle, fils du précédent, surnommé l'Apôtre des Moluques, mort à Lisbonne en 1557.

GALVALM ou GALVAO (Antoine), capitaine portugais du xvi<sup>e</sup> siècle, fils du précédent, surnommé l'Apôtre des Moluques, mort à Lisbonne en 1557.

GALVALM ou GALVAO (Antoine), capitaine portugais du xvi<sup>e</sup> siècle, fils du précédent, surnommé l'Apôtre des Moluques, mort à Lisbonne en 1557.

GALVALM ou GALVAO (Antoine), capitaine portugais du xvi<sup>e</sup> siècle, fils du précédent, surnommé l'Apôtre des Moluques, mort à Lisbonne en 1557.

GALVALM ou GALVAO (Antoine), capitaine portugais du xvi<sup>e</sup> siècle, fils du précédent, surnommé l'Apôtre des Moluques, mort à Lisbonne en 1557.

GALVALM ou GALVAO (Antoine), capitaine portugais du xvi<sup>e</sup> siècle, fils du précédent, surnommé l'Apôtre des Moluques, mort à Lisbonne en 1557.

GALVALM ou GALVAO (Antoine), capitaine portugais du xvi<sup>e</sup> siècle, fils du précédent, surnommé l'Apôtre des Moluques, mort à Lisbonne en 1557.

GALVALM ou GALVAO (Antoine), capitaine portugais du xvi<sup>e</sup> siècle, fils du précédent, surnommé l'Apôtre des Moluques, mort à Lisbonne en 1557.

GALVALM ou GALVAO (Antoine), capitaine portugais du xvi<sup>e</sup> siècle, fils du précédent, surnommé l'Apôtre des Moluques, mort à Lisbonne en 1557.

GALVALM ou GALVAO (Antoine), capitaine portugais du xvi<sup>e</sup> siècle, fils du précédent, surnommé l'Apôtre des Moluques, mort à Lisbonne en 1557.

GALVALM ou GALVAO (Antoine), capitaine portugais du xvi<sup>e</sup> siècle, fils du précédent, surnommé l'Apôtre des Moluques, mort à Lisbonne en 1557.

rience fut répété sous différentes formes, et Galvani eut devoir conclure que les animaux sont doués d'une électricité particulière, inhérente à leur économie. Les principes théoriques de Galvani n'ont pas résisté à l'épreuve des expériences innombrables qu'ils ont provoquées. Volta démontra que le prétendu fluide nerveux n'avait rien de réel, et que les nerfs et les muscles des animaux, dans tous les phénomènes observés, jouaient simplement le rôle de conducteurs de l'électricité et pouvaient être remplacés par d'autres corps, du drap mouillé, du papier, etc.; mais Galvani ferma toujours les yeux à l'évidence.



Galvani.

Lors de l'établissement de la république Cisalpine, Galvani aima mieux renoncer à sa chaire que de prêter serment à un ordre de choses qui froissait ses convictions politiques et religieuses. Outre les travaux sur lesquels se fonda sa célébrité, on trouve de lui, dans les Actes de l'Institut de Bologne, différents mémoires sur les voies urinaires des oiseaux et sur l'organe de l'ouïe.

GALVANIQUE (nik' — de Galvani, n. pr.) adj. Physiq. Qui a rapport au galvanisme; Expériences GALVANISQUES.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISATEUR n. m. Techn. Syn. de GALVANISEUR.

GALVANISATION (si-on) n. f. Physiq. Action de galvaniser; manière de galvaniser.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

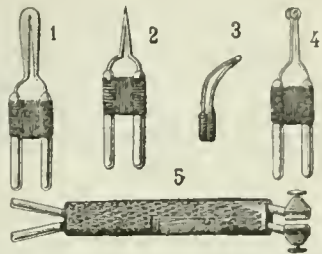
GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

GALVANISER (de Galvani, n. pr.) v. a. Physiq. Electrifier au moyen d'une pile.

**GALVANOCAUTÈRE** (kô) n. m. Instrument électrique, pouvant agir à la façon du bistouri pour trancher, couper, ouvrir dans l'organisme.

— **ENCYCL.** La forme du galvanocaustère varie selon l'effet à produire; en dehors du manche porte-cautère qui fait à volonté passer le courant et, par suite, règle l'emploi du feu électrique, la partie agissante est un fil arrondi en forme d'anse, une lame tranchante, une pointe, un plateau, qui rougit par le passage du courant. Le courant se passe selon l'effet à produire, qui varie avec l'organe, et selon qu'il s'agit de couper leaement ou rapidement: le rouge sombre, plus lent, coupe sans hémorragie sensible, alors que le rouge vif coupe comme le bistouri en laissant béants les vaisseaux.



Galvanocaustères: 1. A lame tranchante; 2. Pointe; 3. Pointe recourbée; 4. En boudin; 5. Manche porte-cautère.

**GALVANOCÉRAME** (sê) n. m. Techn. Vase de porcelaine ou de faïence sur le fond duquel on a fait déposer une couche de cuivre par les procédés de la galvanoplastie. « Système de fabrication des mêmes vases.

**GALVANOGLYPHIE** (fi — du préf. *galvano*, et du gr. *glyphê*, ciseler) n. f. Techn. Procédé électrotypique permettant d'obtenir par l'impression des planches gravées en relief. Ce procédé est dû à l'anglais Palmer, qui le découvrit en 1840.

**GALVANOGRAPHE** (de *Galvani* n. pr., et du gr. *graphein*, écrire) n. Personne qui écrit sur le galvanisme.

**GALVANOGRAPHIE** (fi — rad. *galvanographie*) n. f. Electr. Traité sur le galvanisme.

— **Grav.** Procédé électrographique, au moyen duquel on obtient des planches qui imitent tous les genres de gravure. « Estampe imprimée par la galvanographie.

— **ENCYCL.** Grav. La *galvanographie*, imaginée par le docteur bavarois Kobell, consiste à surcharger avec du cuivre précipité par voie quelconque des dessins, des images au pinceau, dans le genre du lavis et de l'aquatinta, de manière à constituer des planches qui puissent servir à multiplier les images comme si elles avaient été gravées, et dont on puisse tirer des épreuves ombreuses. C'est un procédé de gravure, où n'interviennent ni la main ni l'intelligence de l'homme.

**GALVANOMAGNÉTIQUE** adj. Physiq. Qui a rapport au galvanomagnétisme.

**GALVANOMAGNÉTISME** n. m. Physiq. Ensemble des effets à la fois galvaniques et magnétiques. Syn. de **ELECTRO-MAGNÉTISME**.

**GALVANOMÈTRE** (du préf. *galvano*, et du gr. *mètron*, mesure) n. m. Electr. Instrument dû à Schweigger (1820) et destiné à mesurer les intensités des courants, par l'observation des déviations imprimées à une aiguille aimantée. V. **BOUSSOLE (des tangentes et des sinus)**.

— **ENCYCL.** Le galvanomètre est un appareil fondé sur l'expérience d'Ersted. Quand une aiguille aimantée mobile est soumise à l'action d'un courant, le pôle austral de cette aiguille est dévié toujours à la gauche du courant; la gauche du courant est celle d'un observateur traversé par le courant des pieds à la tête, et regardant l'aiguille.

— **Multiplicateur de Schweigger.** Soit un courant tourné en rectangle autour d'une aiguille de déclinaison NS, mobile autour d'un axe vertical; le cadre rectangulaire étant placé dans le plan du méridien magnétique (fig. 1). Les quatre courants rectilignes AB, BC, CD, DA tendent à porter le pôle austral du même côté. La déviation de l'aiguille sera d'autant plus grande que le courant sera plus intense. Schweigger, pour augmenter la déviation, au lieu de former avec le fil un seul rectangle, enroule ce fil sur un très grand nombre de fois sur un cadre de bois (fig. 2), d'où le nom de *multiplicateur*. Dans cet appareil, l'action directrice du courant doit vaincre celle que la terre exerce sur l'aiguille aimantée; par suite, l'effet produit ne peut être sensible qu'avec un courant un peu intense.

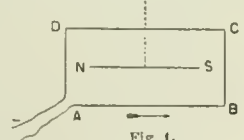


Fig. 1.

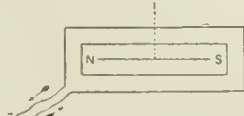


Fig. 2.

— **Système astatique de Nobili.** Deux aiguilles aimantées NS, N'S' (fig. 3), placées parallèlement et fixées l'une à l'autre par une tige de cuivre, ont leurs pôles de noms contraires en regard; l'aiguille inférieure est placée à l'intérieur du multiplicateur, l'aiguille supérieure en dehors du cadre est placée très près de CD. Si les deux aiguilles étaient identiques, l'action de la terre serait complètement détruite, et l'appareil ne pourrait pas servir en tant qu'instrument de mesure. En réalité, l'action de la terre est un peu plus grande sur l'une que sur l'autre, et l'action résultante, qui peut être très petite, est égale à la différence des deux actions. Ajoutons que l'action du courant rectiligne CD sur l'aiguille extérieure concorde avec celles qu'exercent les quatre courants rectilignes sur l'aiguille intérieure. On a donc diminué l'action directrice de la terre et augmenté l'action du courant; la sensibilité est donc plus grande.

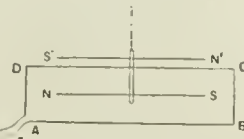


Fig. 3.

— **Galvanomètre de Nobili.** Dans cet appareil, le système

astatique est suspendu à un fil de cocon (fil sans torsion), et l'aiguille extérieure se déplace devant un limbe de cuivre divisé en degrés et placé sur CD. Quand la déviation ne dépasse pas 20°, il y a proportionnalité entre la déviation et l'intensité du courant. Pour de plus grandes déviations, il est nécessaire de construire une table de graduation.

— **Galvanomètre différentiel.** On nomme ainsi un appareil dû à Bocuereil (1826). Le multiplicateur est à deux fils, et on peut faire passer les deux courants en sens contraires. L'effet produit est égal à la différence des actions des deux courants.

— **Galvanomètre de W. Thomson.** Chacune des deux aiguilles du système astatique est remplacée par quatre ou cinq lames d'acier disposées parallèlement; de plus, chaque groupe d'aiguilles est placé au centre d'un multiplicateur circulaire, et le courant passe comme l'indique le schéma (fig. 4). Il n'est pas nécessaire d'orienter l'appareil dans le plan du méridien magnétique, comme le galvanomètre de Nobili. Un aimant correcteur NS permet d'amener les aiguilles aimantées parallèlement aux tours du fil.



Fig. 4.

— **Galvanomètre aperiodique de Deprez et d'Arsonval.** Le cadre multiplicateur est mobile autour d'un axe formé par deux fils de platine ou d'argent bien écrouis, tendus verticalement dans le prolongement l'un de l'autre, et qui servent pour amener le courant. Ce cadre est placé entre les branches d'un aimant fixe, en fer à cheval; à l'intérieur du cadre est un cylindre creux de fer doux. Cet appareil prend immédiatement sa position d'équilibre quand le courant passe; de plus, le retour au zéro est immédiat quand on ferme le circuit du galvanomètre sur lui-même (fig. 5).

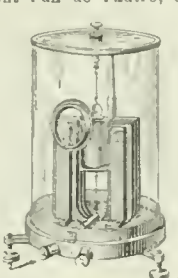


Fig. 5. Galvanomètre de Deprez et d'Arsonval.

— Dans la plupart des galvanomètres, l'angle de déviation se mesure par la méthode optique, au moyen d'un petit miroir fixé à la partie mobile. On construit des galvanomètres à fil *gros et court* pour mesurer l'intensité des courants qui circulent dans des circuits ne présentant qu'une résistance *très faible*, et des galvanomètres à fil *long et fin*, lorsque cette résistance est *très grande*. Le maximum d'action s'obtient lorsque la résistance du multiplicateur est aussi voisine que possible de la résistance du reste du circuit.

**Galvanomètres industriels. V. AMPÈREMÈTRE, et VOLT-MÈTRE.**

**GALVANOMÉTRIQUE** (trik-) adj. Qui a rapport au galvanomètre.

**GALVANOPLASTE** ('plast-) n. m. Celui qui pratique la galvanoplastie et, spécialement, Ouvrier faisant des clichés de cuivre pour la reproduction typographique.

**GALVANOPLASTIE** (stî — du préf. *galvano*, et du gr. *plassein*, former) n. f. Opération par laquelle on fait déposer sur un objet quelconque servant de moule une couche d'un métal préalablement dissous dans un liquide, en faisant agir un courant électrique sur cette dissolution métallique.

— **ENCYCL.** La galvanoplastie proprement dite est l'art d'obtenir un dépôt métallique de cuivre sur un objet que l'on a plongé dans un bain salin de ce dernier métal. Un grand nombre d'autres industries analogues se sont appuyées sur les procédés galvanoplastiques pour obtenir des produits couramment employés aujourd'hui; telles sont, entre toutes, l'industrie du nickelage, celle de l'argenture et de la dorure, etc.

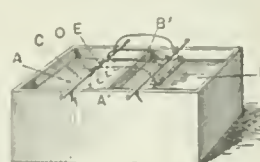
La galvanoplastie ayant pour but de reproduire exactement l'empreinte en creux que l'on a donnée au moule, il importe, tout d'abord, d'avoir en sa possession un moule représentant rigoureusement les moindres détails du modèle. La matière qui se prête le mieux à l'obtention d'un creux parfait est la *gutta-percha*; c'est elle, du reste, que l'on emploie le plus fréquemment en galvanoplastie.

Lorsque l'objet à reproduire est de *dépouille*, c'est-à-dire qu'il offre des formes telles que l'on peut, sans crainte d'altérer le dépôt métallique qui le recouvre, séparer celui-ci du moule, le travail, on le conçoit, est des plus simples. Dès que la couche de cuivre déposée sur le moule est suffisante, on retire ce moule du bain et on enlève le tout, puis on détache sans peine l'empreinte obtenue; mais, quand l'objet n'est plus de *dépouille*, qu'il a des formes tourmentées, il est nécessaire de réaliser dans le moulage de la pièce les mêmes opérations que l'on exécute quand on veut la fonder dans le sable, c'est-à-dire que l'on dispose le moule en plusieurs parties qui, rapprochées, reproduisent exactement l'objet.

Dans les deux cas, l'opération galvanoplastique consiste à faire passer un courant électrique à travers une dissolution cuivreuse, au moyen de deux anodes plongées dans ce liquide. Comme l'un des anodes sur lequel se produit le dépôt de cuivre est le moule lui-même, il est nécessaire d'en métalliser la surface. V. **MÉTALLISATION**.

Le bain que le courant doit décomposer est constitué par une dissolution de sulfato de cuivre dans une eau légèrement acidulée par l'acide sulfurique. Cette acidulation du bain a pour but de favoriser le passage du courant,

tout en s'opposant aux décompositions partielles qui pourraient se produire si l'on faisait usage d'eau calcaire; en même temps, la présence de l'acide permet d'avoir un dépôt régulier et homogène. La proportion d'acide sulfurique varie de 8 à 10 p. 100 de la quantité d'eau. Enfin, on doit prendre soin que le bain soit toujours à l'état de saturation, et, pour obtenir ce résultat, on maintient dans la cuve un certain nombre de cristaux de sulfato de cuivre qui se dissolvent au fur et à mesure que la décomposition de la dissolution se produit et que le dépôt métallique s'opère sur le moule.



Galvanoplastie (appareil simple). A, dissolution de sulfato de cuivre; B, eau acidulée; A', cuve imperméable; C, D, E, moules.

— **Typogr. Syn. de ELECTROTYPIC.**

**GALVANOPLASTIQUE** ('stik-) adj. Qui a rapport à la galvanoplastie.

**GALVANOPUNCTURE** ('ponk-) n. f. Pathol. Syn. de **ELECTROPUNCTURE**.

**GALVANOPUNCTURER** ('ponk-) v. a. Pratiquer la galvanopuncture.

**GALVANOSCOPE** (du préf. *galvano*, et du gr. *skopein*, examiner) n. m. Phys. Instrument qui rend sensibles à la vue les effets galvaniques.

**GALVANOSCOPIQUE** ('sko-pik-) adj. Physiq. Qui a rapport au galvanoscope: **Appareils GALVANOSCOPIQUES.** « Grenouille galvanoscopique, Grenouille préparée pour la reproduction de l'expérience de Galvani.

**GALVANTHÉRAPIE** n. f. V. **ELECTROTHERAPIE**.

**GALVANOTROPIQUE** ('pik-) adj. Qui a rapport au galvanotropisme.

**GALVANOTROPISME** ('pissm-) — du préf. *galvano*, et du gr. *tropos*, direction, n. m. Biol. Influence des courants électriques sur la direction du mouvement des êtres vivants.

— **Bot.** Nom donné aux phénomènes, encore peu expliqués, de courbure que présentent, d'après Ellving, des racines plongées dans l'eau où on fait passer un courant électrique.

— **ENCYCL.** Biol. Un courant électrique qui passe dans un liquide où vivent des infusoires détermine la localisation de ces êtres autour d'uno des électrodes. Des auteurs ont prétendu que cette attraction vers l'électrode n'était pas une action directe du courant électrique, mais une attraction chimiotactique due aux produits de l'électrolyse. Une expérience de H. Mouton a démontré rigoureusement l'existence d'une action galvanotropique directe. Tous les *tropismes* chimiotropisme, rhéotropisme, géotropisme, phototropisme) ont une importance biologique considérable, car ce sont les forces attractives et répulsives qui permettent d'expliquer les mouvements, dits « spontanés », des êtres inférieurs, sans l'intervention d'une énergie mystérieuse et immatérielle.

— **BIBLIOGR.** : H. Mouton, *le Galvanotropisme des infusoires ciliés* (1899).

**GALVARDINE** ou **GAVARDINE** n. f. Arcbéol. Manteau à manches et à capuchon, porté comme vêtement de desus, du moyen âge jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle.

— **ENCYCL.** La *galvardini* était une sorte de caban d'origine espagnole. Suivant les modes, on la porta plus ou moins longue; à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, elle sembla s'être raccourcie jusqu'à ressembler à la cape béarnaise.



Galvardini (XVI<sup>e</sup> s.).

**GALVAUDAGE** ('vô-daj-) n. m. Action de galvauder, de gâcher.

**GALVAUDER** ('vô — orig. inconn.) v. a. Autrefois. Maltraiter en paroles; réprimander durement. « **Auj.** Fam. Faire maladroitement, gâcher : **GALVAUDER son ouvrage.** — Fig. Déshonorer, avilir : *Il a pour que je ne GALVAUDE son nom.* (E. Augier.)

Se **galvauder**, v. pr. S'avilir : **SE GALVAUDER dans une affaire touchée.**

**GALVAUDEUX** 'vô-dê) n. m. Homme de peme, employé à décharger des pièces de vin.

**GALVAUDEUX** 'vô-dê), **EUSE** n. Personne qui vagabonde, homme qui n'est propre à rien.

**GALVÉSIE** n. f. Bot. Genre de scrofularacées-anthriscées, comprenant des herbes vivaces à feuilles alternes ou opposées, à fleurs axillaires. (Les deux ou trois espèces connues sont péruviennes.)

**GALVESTON**, ville des Etats-Unis Texas, ch.-l. du comté de Galveston, à l'extrémité nord-est de l'île au même nom, et à l'entrée d'une large baie que forme le golfe du Mexique, et où se déverse la rivière Trinity; 29.118 hab. Construite sur l'emplacement d'un ancien repaire de filibustiers, la ville, reliée à la terre ferme, par dessus la baie, par un pont long de plusieurs kilomètres, offre un port excellent qui a monopolisé tout le commerce du Texas. L'exportation consiste en coton, et l'importation principalement en café, et en fruits. Une partie de la ville a été détruite, le 9 septembre 1900, par un épouvantable cyclone.

**GALVETTE** ('vet-) n. f. Mar. Nom d'un petit bâtiment en usage sur la côte de Malabar, et qui porte un ou deux canons à ses extrémités.

**GALVEZ** don Joseph, homme d'Etat espagnol, né à Velez-Málaga en 1729, mort en 1786. Il se fit à Madrid, obtint la confiance du marquis de Duras, ambassadeur de France, qui le chargea des affaires de la légation près la cour d'Espagne. Apprécié du ministre des affaires étrangères, le marquis de Grimaldi, il en devint le secrétaire. Bientôt après, il était nommé membre du conseil des Indes, puis directeur des affaires de l'Amérique. Envoyé au Mexique en 1771, il y fonda une colonie, et, à son retour, reçut l'important ministère des Indes (1775). Ce fut

administrateur remarquable, mais malheureusement... Galvez, né à Malaga en 1766, mort en 1791...

GALVEZ ARCE Antonio, révolutionnaire espagnol, né à Madrid en 1819. Très éloquent, il fit dans sa carrière active propagande en faveur des idées républicaines...

GALWAY baie de l'océan Atlantique sur la côte ouest de l'Irlande, entre le comté de Galway et celui de Clare.

GALWAY (COMTE DE), comté maritime de l'Irlande (prov. de Connaught), sur la côte occidentale de l'Irlande; superficie: 6.067 kilom. carrés; 214.712 hab.

GALWAY, ville et port d'Irlande (prov. de Connaught), comté du même nom, au fond de la baie de Galway, 19.175 hab. Evêché catholique.

GALY-CAZALAT Antoine, ingénieur et homme politique français, né à Saint-Girois (Ariège) en 1796, mort à Paris en 1859. Fût de l'École polytechnique, il inventa la machine à vapeur et perfectionna diverses machines.

GALZIGNANO, comm. d'Italie (Vénétie) (prov. de Padoue), sur le versant méridional des monts Eugaziens; 2.291 hab.

GAMA n. m. Bot. Mot qui ne s'emploie que dans la locution herbe de gama, qui désigne un sort de fourrage, dans l'Amérique du Nord.

GAMA Vasco de, navigateur portugais, né à Sinnes (Alemtejo) vers 1469, mort à Cochim, dans l'Inde, en 1521. Désigné, dès l'année 1487, par le roi Jean II, pour diriger une expédition destinée à gagner l'Inde en contournant l'extrémité méridionale de l'Afrique...



Vasco de Gama.

Après avoir regagné le Portugal par Macao et Zanzibar en 1499, Gama fut chargé par son roi d'explorer la découverte qu'il venait de faire, et reparti en 1502, avec le titre d'amiral des Indes, à la tête d'une expédition considérable. Il se vengea des obstacles que lors de son premier voyage, les princes de la courie italienne lui avaient suscités, en la descommissures à Mozambique et à Sofala, exerça les représailles les plus terribles sur les Portugais qui s'étaient établis dans ces pays, et fut à la tête de la première armée qui se dirigea vers l'Inde. Quant à lui, après avoir fait reconnaître la suprématie portugaise par les petits souverains hindous de l'Inde, il se rendit à Calicut, sur la péninsule, il revint dans sa patrie en 1505, et fut nommé gouverneur de l'Inde. En 1521 seulement, Jean III le fit aller à la cour et le nomma vice-roi des Indes, mais il ne put aller à cause de la mort de son père. Il mourut à Lisbonne, le 25 mai 1524, à l'âge de 55 ans. Son corps fut ramené en Europe, en 1528.

GAMA Vasco de, le St. Voyages de Three Voyages of Vasco da Gama to the Indies, Londres, 1865. On sait que les Indes de Gama ont été pour sujet le premier voyage de Vasco de Gama aux Indes.

GAMA Etienne de, capitaine portugais du XVIe siècle, fils du précédent, mort vers 1550. Etant allé, en 1521, dans les Indes, avec son père, il s'y fit remarquer par sa valeur, reçut le titre de capitaine-mor, et devint successivement gouverneur de Malacca en 1536, puis de Goa en 1541. Il brüta, l'année suivante, dans la mer Rouge, une flotte turque qui sortait de Suez, et pendant les deux ans que dura son gouvernement, consacra au tiers de sa fortune au service public. A son retour en Portugal, il fut désigné pour avoir refusé d'accepter l'épouse que lui avait choisie

Jean III, et se retira à Venise, d'où il fut rappelé plus tard à Lisbonne, à la prière de Charles-Quint.

GAMA (Christophe de), capitaine portugais, frère du précédent, mort dans le Tigré en 1512. Après avoir accompagné, en 1511, son frère dans son expédition de la mer Rouge, il partit, en compagnie du patriarche d'Abyssinie Bermudez, à la tête de quatre cents hommes pour secourir le roi chrétien d'Abyssinie, attaqué par les Turcs. Il pénétra dans le Tigré, où il remporta d'abord quelques succès, puis, ayant été battu et ayant refusé d'embrasser l'islamisme, Christophe de Gama fut mis à mort et son corps fut coupé en quatre morceaux.

GAMA (Antonio de Léon), astronome et antiquaire mexicain, né à Mexico en 1735, mort en 1802. Il est connu par ses travaux astronomiques et ses recherches savantes sur les connaissances des anciens Indiens en mathématiques et en astronomie. Parmi ses écrits sur les hiéroglyphes astronomiques des Indiens, on remarque surtout le suivant, relatif à un calendrier antique, composé sur deux pierres: Description historique et chronologique del as dos piedras (1832), continué par Bustamante.

GAMA (José Basilio da), poète brésilien, né en 1740, mort à Lisbonne en 1795. Il faisait son noviciat chez les jésuites, lors de l'expulsion de l'ordre, en 1759. Il entra dans la vie civile, alla en Portugal, où le marquis de Pombal lui donna un emploi à la secrétairerie d'Etat et lui conféra des lettres de noblesse. Son principal ouvrage, dirigé contre les jésuites, est un poème épique, l'Iniquité (1769), qui a pour sujet l'abdication de leur puissance dans les Sept Missions. Ce poème manque d'originalité; mais on y trouve des descriptions intéressantes des vastes forêts de l'Amérique, en style toujours correct et élégant.

GAMACHE (de l'espagn. guadamací, cuir de Gadamacés) n. f. Sorte de chaussure molle, qui enveloppait le pied et la jambe: Autrefois, les dragons portaient des GAMACHES de cuir.

— ENCYCL. La gamache était une jambière ou chaussure à pied coupé, qui se portait au XVIe siècle, soit comme housseau, soit comme garniture de botte, pour protéger le bas de la jambe. Les gamaches, selon leur emploi, étaient faites de cuir ou d'étoffe; elles s'attachaient sur le côté extérieur par des boutons. Les gamaches à court tige s'appelaient gamachons.

GAMACHE n. f. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette à tête noire.

— Hort. Variété de pomme.

GAMACHE, personnage du Don Quichotte; ses noces constituent un des plus célèbres épisodes du roman de Cervantes.

— ALLUS. LITTÉR. : Noces de Gamache, Le chevalier de la Manche, accompagné de son fidèle Sancho, arrive dans un village où un riche paysan, nommé Gamache, célèbre son mariage. Ces noces peuvent soutenir la comparaison avec le dîner de Gargantua: un bœuf tout entier tourne à la broche, et dans son ventre on a cousu deux cochons de lait; des moutons entiers cuisent dans d'énormes marmites; des poulets, des lapins, des lièvres pendent partout aux arbres; les pains forment des montagnes et les fromages des murailles; dans des cuves d'huile bouillante sont à frire des pâtisseries que l'on retire à la pelle, etc. Les Noces de Gamache ont passé en proverbe pour désigner un festin pantagruélique, un repas où l'abondance dégénère en profusion.

GAMACHES (lat. Gamachium), ch.-l. de cant. de la Somme, arr. et à 26 kilom. d'Abbeville, au confluent de la Vimouste et de la Bresle; 2.205 hab. Petit centre d'industrie textile. Ruines d'un château fort; église du XIIe siècle (monum. hist.). — Le canton a 20 comm. et 11.635 hab.

GAMACHES, comm. de l'Eure, arrond. et à 17 kilom. des Andelys; 423 hab. Son château joua un rôle notable dans les luttes avec l'Angleterre au XIIIe et au XVe siècle.

GAMACHES (famille de), famille du Vexis normand, dont les seigneurs ont marqué dans la dernière partie du goerre de Cent ans. GUILLAUME de Gamaches fut gouverneur de Rouen pour le Dauphin, en 1417. Grand vaineur de France, il fut destitué de cette charge par les Anglais, maîtres de Paris en 1418. Toujours dans l'armée du Dauphin, il défend Compiègne en 1419 et prend part à la bataille de la Blanche-Taque en 1421. — GILLES et LOUIS de Gamaches suivent Jacques d'Harcourt, un des premiers barons de la Normandie, lorsque celui-ci, au moment où le duc de Bourgogne fait cause commune avec Henri V, quitte Philippe le Bon pour le Dauphin; ils sont faits prisonniers à la bataille de Mous, et Gilles est tué à celle de Verneuil, en 1421. — PHILIPPE de Gamaches, destiné à l'Eglise, avait fait profession de religieux dans l'abbaye de Saint-Denis. Lorsque celle-ci passa sous le joug anglo-bourguignon, il la quitta avec d'autres moines et entra à l'abbaye de Faron. Il en fut élu abbé, en 1420. Mais, l'abbaye ayant été prise par les Anglais, il en sortit, prit les armes et s'enferma dans Meaux, en 1421.

GAMACHES (Etienne-Simon), mathématicien et philosophe français, membre de l'Académie des sciences, né à Meulan en 1672, mort à Paris, où il était chanoine, en 1756. Il s'attacha à exposer, en un style agréable et facile, des idées morales et scientifiques dans divers ouvrages, dont les principaux sont: Système du cœur (1704); les Agréments du langage réduits à ses principes (1718); Astronomie physique (1710); Système du philosophe chrétien (1716).

GAMAÏ ou GAMAÏS n. m. Vitic. V. GAMAY.

GAMAÏN François, serrurier, né et mort à Versailles 1751-1795. Il donna des leçons de serrurerie à Louis XVI, qui avait fait établir une forge dans les combles du château de Versailles. En 1792, Louis XVI, alors aux Tuileries, manda secrètement Gamaïn, en qui il avait toute confiance, et lui fit exécuter une armoire à porte de fer dans laquelle il cacha des papiers importants. Six mois après, Gamaïn se rendit auprès du ministre Roland et lui révéla l'existence de la cachette, dans laquelle on découvrit les papiers qui contribuèrent à la condamnation du roi. Le nom de Gamaïn ne fut pas alors prononcé; mais, en 1791, celui-ci adressa à la Convention une pétition, où il racontait que Marie-Antoinette avait tenté de l'empoisonner lorsqu'il avait eu achevé l'armoire, au moyen d'un verre de vin et d'une brioche saturée de sublimé corrosif,

et que, depuis lors, il avait perdu la santé. La Convention lui vota une pension de 1.200 livres.

GAMALA, ville de l'ancien Palestine, demi-tribu orientale de Manassé, près du lac de Génésareth. Vespasien s'en empara après un siège des plus opiniâtres, et les Romains passèrent toute la garnison au fil de l'épée.

GAMALIEL, surnommé ha-Zakèn (l'Ancien), docteur juif de la secte des pharisiens. Il vivait au commencement de l'ère chrétienne. Membre, puis président du sanhédrin, il jouissait d'une grande autorité sur ses coreligionnaires. D'après une tradition chrétienne, Gamaliel était un disciple secret du Christ. — Son fils, Gamaliel de Japhné, faillit être mis à mort après la prise de Jérusalem, par ordre de Titus, il succéda à Jochanan ben Zaccai comme directeur de l'école de Japhné.

GAMAN ou DJAMAN ou DYAMAN, pays de l'Afrique occidentale, au N.-E. de la colonie française de la Côte d'Ivoire, et au N. du pays des Achants. La région, connue surtout par les voyages de Lonsdale (1882) et de Binger (1897), paraît constituée par une succession de larges plateaux de médiocre altitude, inclinés vers le S.-E. Sain et bien arrosé, parcouru par les affluents de la Comé (Tanno) et de la Volta (Tia), le pays de Gaman possède d'abondants pâturages. Les rivières roulent en assez grande quantité des paillettes d'or, dont les habitants se servent comme de monnaie. Le commerce, dont les bestiaux et les peaux travaillées constituent la principale matière, s'effectue avec le littoral par l'intermédiaire des Achants, qui furent, au XVIIIe siècle, un moment maîtres du pays, redevenu depuis indépendant. La capitale est Bondoukou; 3.000 à 4.000 habitants.

GAMANE n. f. Nom donné, dans le Dauphiné, au fruit du châtaignier sauvage.

GAMANDIER (di-f) n. m. Dans le Dauphiné, Nom vulgaire du châtaignier sauvage.

GAMARDE, comm. des Landes, arr. et à 16 kilom. de Dax, sur le Louts, affluent de l'Adour; 1.230 hab. Sources froides sulfureuses calcaires; antiques retranchements.

GAMASE ou GAMASUS (zuss) n. m. Genre d'acarions, type de la famille des gamasidés, comprenant de petits animaux arrondis, aveugles, caractérisés par une longue soie dressée de chaque côté du céphalothorax.



Gamase (très gr.).

— ENCYCL. Les gamases ne méritent pas une vie parasite; ils se servent seulement des insectes, sur lesquels ils fourmillent souvent, comme de véhicules. Ils se font transporter sur les fumiers et autres matières organiques, dont ils se nourrissent. L'espèce la plus commune est le gamasus coleopterorum, rongeur, qui abonde sur divers coléoptères, tels que les nécrophores et les bousiers.

GAMASIDÉS n. m. pl. Famille d'acarions dépourvus d'yeux, comprenant les gamases et autres genres tels que dermanyse, ptérope, listrophore. (Les gamasidés vivent sur toutes sortes d'animaux; ils sont de très petite taille; leurs larves, au contraire des adultes, n'ont que six pattes.) — Un GAMASIDÉ.

GAMASOMORPHE ou GAMASOMORPHA (de gamose, et du gr. morphé, forme) n. m. Genre d'arachnides aranéides cribellates, famille des oonopidés, comprenant de très petites araignées, d'allures vives et sautillantes, dont on connaît une quinzaine d'espèces, réparties dans les régions les plus chaudes du globe. (On peut prendre comme type de ces minuscules oonopidés, à corps trapu, à courtes pattes, le gamasomorpha arabica.)

GAMAY, écart de la comm. de Saint-Aubin, canton de Nolay (Côte-d'Or), qui fournit de bons vins rouges et blancs et a donné son nom à une variété de cépage.

GAMAY (mê) n. m. Cépage noir, cultivé dans la Côte-d'Or et le Beaujolais. Il On écrit également GAMAÏ, GAMAÏS et GANÉV.

— ENCYCL. Dans la Côte-d'Or, on distingue différentes variétés de ce cépage: plant d'Arenant, plant de Bèze, gamay rond, plant d'Évêles, petit gamoy, etc. Dans le Beaujolais, on trouve les sortes suivantes: gamay Piard, gamay Geoffroy, gamay Nicolas, etc. C'est un cépage à maturité plutôt hâtive et qui donne, suivant les climats, des vins fins (Beaujolais) ou ordinaires, mais ayant généralement du corps et de la couleur (vignobles dits de l'arrière-côte [Côte-d'Or]). Il existe une variété blanche dite gamay blanc et une autre dite gamay gris, qui fournissent de bons vins blancs ordinaires; quant au gamay dit teinturier, il reproduit les caractères généraux du gamay proprement dit avec ces différences que son bois et ses feuilles sont plus rouges et que la pulpe de ses grains est beaucoup plus colorée.

GAMBA (Jacques-François), voyageur et consul français, né à Dunkerque en 1763, mort en Géorgie en 1833. Au début de la Restauration, il présenta au duc de Richelieu, d'intéressants mémoires sur le commerce de l'Inde et de l'Asie. Chargé d'étudier sur place la situation économique de la Russie méridionale en 1817, puis celle de la Géorgie en 1818, Gamba visita aussi le Chirvan et le Daghestan, puis rognaga Saint-Petersbourg, où il contribua à faire rendre par le gouvernement russe un ukase accordant de grands avantages aux étrangers qui s'établiraient en Géorgie. Puis l'empereur Alexandre ayant favorisé par des mesures très libérales l'importation des marchandises françaises en Asie, un consulat français fut créé à Tiflis, qui devait être l'entrepôt du commerce français avec la Perse et l'Inde, et Gamba fut désigné pour y remplir l'office de consul. On doit à Gamba un intéressant Voyage dans la Russie méridionale, et particulièrement dans les provinces et au delà du Caucase (1824).

GAMBA (Barthélemi), bibliographe italien, né à Bassano en 1776, mort à Venise en 1811. Censeur royal, au temps du royaume d'Italie créé par Napoléon, il devint ensuite administrateur de la bibliothèque Marciana à Venise. Il a rendu d'importants services à la science biblio-

graphique par ses divers travaux : *Séries des éditions de textes de la langue italienne* (1828) ; *Galerie des littérateurs et des artistes vénitiens au XVIII<sup>e</sup> siècle* (1824) ; *Vie de Dante* (1826) ; *Portraits de Vénitiennes illustres* (1826) ; *Bibliographie des nouvelles italiennes en prose* (1833).

**GAMBA** (Pierre, comte), philhellène italien, né à Ravenne en 1801, mort près de Methana (Grèce), en 1826, il était frère de la comtesse Guiccioli, que ses relations avec Byron ont rendue célèbre. Il se rendit en Grèce avec le poète anglais, et tomba entre les mains des Turcs. Remis en liberté, il rejoignit Byron à Missolonghi. Après un voyage en Europe, il retourna en Grèce et se battit vaillamment, sous les ordres du colonel Fabvier. Gamba a publié en anglais le *Récit du dernier voyage de lord Byron en Grèce* (1825), traduit en français par Parisot (1825).

**GAMBAKORTA**, chefs du parti démocratique à Pise. Citons : ANTONIA (mort en 1351), conseiller de Niero de La Ghorandessa, qui succéda à ce dernier et pacifia la République ; — FRANCISEN, son parent et son successeur, qui reçut l'empereur Charles IV à Pise, puis voulut le chasser et fomenta une insurrection à la suite de laquelle il fut décapité (1355) ; — PISTRO, son neveu, chef de la République en 1369. Il chassa l'aristocratie, acheta l'indépendance de Pise à l'empereur Charles IV, pacifia la cité, sauvegarda sa liberté, et mourut en 1392, assassiné par son ami Jacques d'Appiano, qui emprisonna ses fils et les fit empoisonner dans leur prison ; — GIOVANNI, son neveu. (Il fut rappelé par les Pisans en 1403, lorsque Gabriel Visconti ayant livré la forteresse de Pise aux Florentins, les Pisans se virent acculés à la perte de leur indépendance. Faible et incapable, il ne put défendre sa patrie et finit, en 1406, par la vendre à la république de Florence.)

**GAMBADE** (*gan* — de l'ital. *gambata*, même sens ; de *gamba*, jambe) n. f. Bond vig où l'on agite les jambes sans art : *Faire des GAMBADES*.

— Fig. Marques de joie. « Action qui manque de règle et de suite ; bontade : *J'ai écrit mon livre à bâtons rompus, à sauts et gambades*. (Montaigne.) [Vieux.]

— Fam. *Payer en monnaie de singe, en gambades*, Eluder le paiement d'une dette. (Allusion aux jongleurs qui s'acquittaient du droit de péage en faisant danser leurs singes devant le péagier.)

**GAMBADELETTE** (*gan, lèl'* — dimin. de *gambadette*, dimin. inus. de *GAMBADE*) n. f. Petite gambado : *Faire petites GAMBADETTES*. (Des Porricers.) [Inus.]

**GAMBADER** (*gan*) v. a. Faire des gambades.

— Fig. S'agiter, montrer son adresse : *C'est le tort de certains critiques de GAMBADER devant les œuvres au lieu de les étudier. La théorie de Fourier est debout ; la critique n'a fait encore que GAMBADER devant elle*. (Proudh.)

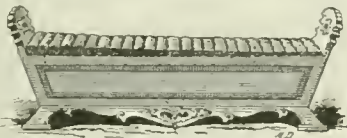
**GAMBADEUR, EUSE** (*gan*) n. Colui, cello qui gambado. — Adjectiv. : *Enfant GAMBADEUR*.

**GAMBAGE** (*gan-baj'*) n. m. Cout. de Flandre. Droit dû aux seigneurs sur la bière qu'on brassait sur leurs terres. « On disait aussi *CAMBAGE* ».

**GAMBAIS**, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 31 kilom. de Mantos, sur la Vesgre, affluent de l'Eure ; 1.072 hab. Ecole d'aviiculture ; ruines d'une ancienne forteresse ; beau château et parc de Neuville.

**GAMBAKHA**, ville du Soudan occidental (Togo), près de sous-affluents de la Volta Blanche ; 2.000 à 3.000 hab. Ancienne capitale du Mam-poursi.

**GAMBANG** n. m. Instrument de musique javanaise, espèce d'harmonica à lames de bois.



Gambang.

**GAMBARA**, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]), sur le Redone, affluent de l'Oglio ; 2.722 hab.

**GAMBARA** (Véronique), femme poète italienne, née à Prat Albino, près de Brescia, en 1825, morte à Correggio en 1850. Appartenant à une noble et ancienne famille, elle reçut une éducation des plus soignées, apprit le latin, le grec, étudia la théologie et la philosophie. Charles-Quint, passant par Correggio, en 1530, voulut s'arrêter dans la demeure de cette femme célèbre. On a recueilli ses *Lettres* et ses *Poésies*, d'un sentiment élégant et expressif, publiées à Brescia sous le titre de *Ilime e lettere* (1759).

**GAMBARA** (Laurent), poète latin moderne, né à Brescia en 1506, mort en 1596. Parmi ses œuvres, on remarque la *Gignitomaehie* et *Columbus*, poème sur la découverte du nouveau monde.

**GAMBARA** (Jean-François, comte), littérateur italien, né à Monticelli d'Ongina, près de Plaisance, en 1771, mort à Brescia en 1848. La Révolution française trouva en lui un partisan enthousiaste. Lors de l'arrivée des Français en Italie, il contribua au soulèvement qui eut lieu à Brescia en leur faveur (1797), devint adjudant général de l'armée brescienne, fut fait prisonnier par les Vénitiens, condamné à la peine capitale, et s'échappa à la mort que grâce à l'intervention de Bonaparte. Le vice-roi d'Italie lui donna le grade de colonel. Rentré peu après dans la vie privée, il se consacra entièrement à des travaux littéraires. On a de lui : *Relazione degli avvenimenti di Salò* (1797) ; *Geste dei Bresciani durante la lega di Cambrani* (1820) ; *La Lega di Cambrani* (1825), poème épique ; un certain nombre de tragédies : *Androala, Medea, Focion*, etc., et des comédies, parmi lesquelles nous citerons : *L'Erreur d'un bon père* ; *Dilettanti alla prova* ; *Il Fanatico giocatore di lotto* ; *L'Usurario* ; *Gli spettri notturni*.

**Gambara**, roman de Balzac. V. ERGUES PHILOSOPHIQUES.

**GAMBARAGARA**, massif montagneux de l'Afrique, reconnu en 1875 par Stanley, entre les lacs Victoria et Albert, un peu au S. de l'équateur. Son point culminant, au pic Gordon-Bennet, vraisemblablement ancien cratère dont l'entonnoir abrite aujourd'hui un lac, dépasse 4.200 m. Les flancs du massif sont bien arrosés et fertiles, en partie couverts de prairies. Les nègres du Gambaragara, de teinte relativement claire, pasteurs de grands troupeaux, guerriers renommés, sont révéérés comme sorciers dans l'Oanyoro et toute l'Afrique équatoriale.

**GAMBART** (Adolphe), astronome français, né à Cette en 1800, mort en 1836. Il fut directeur de l'Observatoire de Marseille et correspondant de l'Institut. Il a consigné d'importantes observations dans la *Connaissance des temps* et a découvert trois comètes.

**GAMBATESA**, comm. d'Italie (Molise [prov. de Campobasse]), sur le fleuve côtier Fortore ; 3.078 hab.

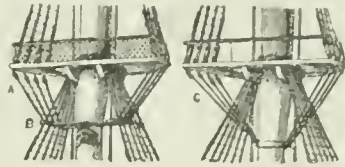
**GAMBE** (*ganb'* — forme du mot *jambe*, empruntée au provençal, et à l'ital. n. f. Mar. Chacun des cordages en double, qui prennent du chaque bord, depuis le trélingage des bas haubans d'un grand bâtiment, jusqu'au bord des hunes.

— Mus. anc. *Viole de gambe*, Ancien instrument remplacé par le violoncelle, et qu'on tenait entre les jambes quand on en jouait. « Jeu d'orgue qui imite cet ancien instrument ».

**GAMBELLARA**, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Venécce]), 3.011 hab.

**GAMBETTA** (Léon), avocat et homme politique français, né à Cahors en 1838, mort à Ville-d'Avray en 1882.

Fils d'un épiciier d'origine génoise, il étudia le droit à Paris, où il devint avocat en 1860, se lança dans l'opposition et, chargé en 1868 de défendre Delescluze, poursuivi pour la souscription Baudin, prononça contre l'Empire un foudroyant réquisitoire, qui le rendit tout à coup célèbre. En 1869, sur un programme radical, il fut élu député à Paris et à Marseille. Il devint aussitôt, au Corps législatif, le chef du groupe avancé, combattit le plébiscite, puis, bien qu'opposé à la guerre avec l'Allemagne, vota les subsides après la déclaration de guerre. A la nouvelle de la capitulation de Sedan, Gambetta demanda la débécance de l'Empire, proclama la République à l'Hôtel de ville de Paris, le 4 septembre, et devint membre du gouvernement de la Défense nationale et ministre de l'intérieur. Il quitta, en ballon, Paris investi, alla prendre à Tours la direction de la délégation du gouvernement et devint à la fois ministre de l'intérieur et de la guerre. Investi d'une dictature acceptée de tous, Gambetta, ardent patriote, montra une activité dévorante, organisa contre l'invasion les deux armées de la Loire, les armées du Nord, des Vosges, de l'Est, réprima avec énergie des tentatives factieuses et séparatistes à Lyon et dans le Midi, et transporta, en décembre, le siège du gouvernement de Tours à Bordeaux. Après la capitulation de Paris, il eut la pensée de continuer la lutte, puis il donna sa démission, à la suite de l'annulation, par le gouvernement de Paris, de son décret sur les inéligibilités électorales. Elu député dans neuf départements, il opta pour le Bas-Rhin, vota contre les préliminaires de paix et donna sa démission. Il fut réélu dans la Seine et les Bouches-du-Rhône. Chef des radicaux, il consacra tous ses efforts à faire du parti républicain un véritable parti de gouvernement, à amener la France à la République, et, pour répandre ses idées, il fonda le journal la *République française*. Après la chute de Thiers, Gambetta organisa la résistance contre les projets de restauration monarchique, abandonna le programme radical pour préconiser la politique des résultats et contribua puissamment à faire voter la constitution de 1875. En 1876, réélu dans quatre départements, Gambetta devint, à la Chambre, le chef de la majorité républicaine et président de la commission du budget. Au



A, gambes anclonnées jusque vers 1850 ; B, trélingage ; C, gambes actuelles.



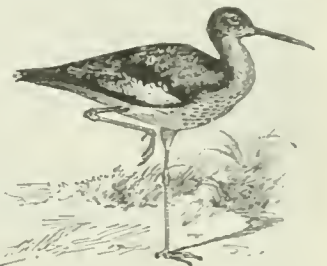
Gambetta.



Monument de Gambetta, à Paris.

16 mai 1877, il prit la direction du mouvement de résistance et, après la dissolution de la Chambre, il prononça, à Lille les paroles fameuses : « Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, il faudra se soumettre ou se démettre », qui lui valurent une condamnation à trois mois de prison. Aux élections d'octobre, Gambetta revint à la Chambre, avec la majorité républicaine. Par sa politique, aussi ferme qu'habile, il força le maréchal de Mac-Mahon à se soumettre en appelant aux affaires le cabinet Dufaure (1877). A partir de ce moment, il affirma de plus en plus ses tendances conciliatrices, ses idées sur la nécessité de sérier les réformes, de les faire au moment opportun, ce qui amena l'avènement au pouvoir du parti dit « oppor-

tuniste ». Dans des discours fameux, notamment dans celui de Romans 1879, il exposa le programme que, selon lui, devait réaliser la démocratie. Après la démission du maréchal de Mac-Mahon et l'élection de Grévy à la présidence de la République 1879, Gambetta fut nommé président de la Chambre. Il contribua alors à faire voter l'amnistie, espérant ainsi effacer, dans le pays, jusqu'aux dernières traces des luttes civiles, et notamment de la Commune. L'influence qu'il exerçait était telle qu'il se vit accusé d'exercer un pouvoir occulte et d'aspirer à la dictature. Aux élections de 1881, il fut élu député à Ménilmontant, mais mis en ballottage à Charonne, où il avait été l'objet de virulentes attaques. Nommé de nouveau président de la Chambre, il fut chargé par Grévy de former un ministère ou il prit la présidence du Conseil et les affaires étrangères (11 nov.). Sa volonté d'établir un gouvernement fort et indépendant des influences parlementaires, ses projets sur la revision de la Constitution et le scrutin de liste provoquèrent une coalition de tous ses ennemis politiques, et il fut renversé du pouvoir (1882). Redevenu simple député, il reprit la direction de « la République française ». Tout à coup le bruit se répandit qu'il s'était blessé à la main avec un revolver, et il fut emporté par une maladie intestinale. Sa mort inattendue produisit dans le pays une émotion profonde. Des délégations venues de toutes les parties de la France assistèrent, à Paris, aux obsèques qui furent faites en grande pompe, aux frais de l'Etat, à celui qui avait été, aux yeux de tous, un grand orateur et un grand patriote. Les dépouilles mortelles furent transportées à Nice. — Deux monuments ont été érigés en son honneur : l'un à Cahors, dû au sculpteur Falguière (1884), l'autre sur la place du Carrousel, à Paris, œuvre du sculpteur Aubé et de l'architecte Boileau (1888).



Gambette.

**GAMBETTE** (*gan-bèl'*) n. m. Espèce de chevalier, oiseau de rivage répandu en Europe, dans le nord de l'Afrique et l'Inde. Le chevalier gambette (*Totanus calidris*) est le type d'un sous-genre *gambetta*, qui comprend deux autres espèces américaines : *Totanus melanoleucus* des Etats-Unis, et *flavipes*, qui habite les mêmes régions et apparaît parfois en Europe.

**GAMBETTE** (*gan-bèl'*) n. f. Pop. Jambo. « Jouer, Se tirer des gambettes, S'enfuir ».

**GAMBEY** (Henri-Frédéric), constructeur d'instruments de précision, né à Troyes en 1789, mort à Paris en 1847. Débute comme ouvrier, puis devint contremaître à l'école des arts et métiers de Compiegne, transférée quelques années après à Châlons-sur-Marne. Il quitta l'école de Châlons et alla s'établir à Paris. A l'Exposition de 1819, Gambeby produisit des appareils de précision et des instruments de physique d'une perfection telle qu'il détroit du coup la renommée des constructeurs anglais ; il a construit, notamment pour l'Observatoire de Paris, une série de grands instruments, parmi lesquels un équatorial, une lunette méridienne et, enfin, le cercle mural de 2 mètres de diamètre.

**GAMBIE**, fleuve de l'Afrique occidentale. Il prend sa source dans le massif du Fouta-Diallo, à 30 kilom. au N. de Labé, en pays foulah et rempli, grâce aux eaux qui lui apportent l'Oudou, le Nkolou-Koba, le Balé, la Sandougou (rive droite) et le Kouloutou (rive gauche), une large vallée d'alluvions que ses eaux bourbeuses fertilisent en des crues à peu près régulières, à chaque saison de pluies. L'estuaire, bien que l'entrée en soit sensiblement rétrécie, forme un large bassin d'accès facile, et la navigabilité du fleuve est assurée jusqu'à l'île de Mac-Carthy, à 300 kilom. dans l'intérieur, sauf pendant les hautes eaux, particulièrement dangereuses par la rapidité du courant.

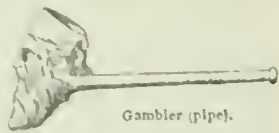
**GAMBIE**, colonie anglaise de l'Afrique occidentale, riveraine du fleuve de même nom, immédiatement au S. des possessions françaises du Sénégal. Elle comprend essentiellement la basse vallée du fleuve, et ses limites courent en général à 10 kilom. parallèlement aux deux rives, jusqu'à Yarbata. Superficie : 179 kilom. carr. ; 14.266 hab. En comprenant les annexes : 7.000 kilom. carr. de superficie et 50.000 hab. environ. La colonie compte un certain nombre de comptoirs, créés depuis le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, quelques-uns par des négociants français, et qui formèrent d'abord une dépendance de la colonie anglaise de Sierra-Leone, puis furent, en 1843, organisés en colonie indépendante. Bathurst ou Sainte-Marie-de-Bathurst, fondé au S. de l'estuaire de la Gambie en 1816, Bar-Point, Albréda, Saint-James, Cower, Georgetown, etc., sont les principaux de ces comptoirs, consacrés au commerce des peaux, de la cire, des arachides surtout, et à l'importation des cotonnades, des eaux-de-vie et du tabac. Enclavée dans les établissements français, la Gambie anglaise n'a aucune issue vers le Soudan, et se trouve, politiquement et économiquement sous la dépendance des Français, qui détachent la plupart des factoreries les plus importantes. Les conditions sanitaires de la colonie, développée tout entière en basses terres périodiquement inondées, et presque uniformément marécageuses, sont également des plus défavorables et éloignent les colons européens. Il n'y en a qu'un certain à peine à Bathurst. Cependant, le projet de cession de la Gambie à la France, un moment discuté en 1889, en échange de ses comptoirs de la Côte d'Or, n'a pu aboutir, et la colonie anglaise a été définitivement délimitée par traité la même année. Elle est gouvernée par un administrateur subordonné au gouverneur résident à Sierra-Leone, et assisté d'un conseil législatif.

**GAMBIER** (*gan-bi-è'*) n. m. Outil usité dans la fabrication des glaces, pour soutenir la cuiller ou poche pleine de verre fondu, au moment où le rétreteur le tire du pot pour en verser le contenu dans la cuvette. « Gambier à une main. Petit crochet de fer qui sert, en métallurgie, à enlever la barre du four où l'on fait fondre la fritte. » Dans

es parties de l'ouest de la France, l'autre horizontale et l'autre partant on certain nombre de crochets à sa base, s'applique pour y accrocher, dans les boucheries, les quartiers de viande.

Les masques sont donnés au même nom à un genre de bois-anagallis à la belle et simple fleur blanche. (V. *Gambier*, Pipa, etc.)

Le terme portant le même nom désigne l'inventeur et le premier fabricant. — Pop. *Tête ou Moule de Gambier*. Tête de pipe. (Se dit d'un individu qui a une figure laide ou grotesque.)



Gambier (pipe).

**GAMBIE** (*gan-bi-é*) — du malais *gambir* n. m. Arbrisseau de la famille des rubiacées (*Surouparia gambir*), qui produit le *gambier*.

**GAMBIER** (*gan-bi-é*) — de l'ital. *cambiare*, changer. Prend deux sens de suite aux deux premiers. pors. du plur. de l'imp. du 1. ind. et du prés. du subj. : *Vous gambierons. Que vous gambieriez* v. n. Mar. En parlant d'une voile à bourcet, la longueur de bord par rapport au mât, en faisant passer sur l'avant la plus longue partie de la vergue.

**GAMBIER** (*gan-bi-é*) — autre forme de *gambiller*. Se conjugue comme le précédent. v. n. Mar. *Gambier sur un canot tendu*. Se porter d'un bout à l'autre, en s'aidant des pieds et des mains. On dit aussi *GAMBILLER*.

**GAMBIER** (ILES), archipel de la Polynésie (Océanie), situé au S.-O. de Taïti. Découvert en 1797, il comprend 10 îlots d'une superficie totale de 30 kilomètres carrés. *Mangareva*, la plus étendue, se trouve exactement au centre de la chaîne du Capricorne. Il est entièrement volcanique et présente de nombreux cratères éteints, mais s'entoure d'une longue barrière corallienne qui, d'après Darwin, marquerait le pourtour d'une ancienne masse ignée, partiellement effondrée. Le célèbre naturaliste a étudié sur ce fait toute sa théorie des constructions madréporiques. Le climat des Gambier, très doux, comporte une courte saison pluvieuse. Elles offrent peu de végétation, en dehors du cocotier, et fournissent surtout les perles et la nacre. La population est de 433 hab. à réclamer, en 1881, le protectorat français, et dépend, depuis lors, administrativement, du gouverneur de Taïti.



Iles Gambier.

**GAMBIE** (lord James), amiral anglais, né en 1756, mort en 1833. Entré dans la marine en 1777, il se distingua pendant les guerres navales de la Révolution et de l'Empire; vice-amiral en 1799, gouverneur de Terre-Neuve en 1802, participa, en 1807, au bombardement de Copenhague, et, en 1809, à la destruction, à l'île d'Aix, d'une partie de la flotte française. Il avait été élevé à la pairie en 1807.

**GAMBILLARD** (*gan-bi-lhar'*) n. m. [rad. *gambiller*]. Pop. et par dérigr. Boutoux.

**GAMBILLER** (*gan*, et *il* m. l.). — pour *gambeyer*, de l'ital. *gambeggiare*, correspondant à l'anc. franc. *jambeier* v. n. Pop. Sauter, danser; *Il va gambiller ce soir*. — v. n. et v. a. Mar. V. *GAMBIER*.

**GAMBILLEUR** (*gan*, et *il* m. l.) n. m. Arg. Dansour, sauteur. — Fig. Homme politique sans valeur. — *Gambilleuse* n. f. Danseuse. Femme qui fréquente assiduellement les bals publics.

**GAMBIR** (*gan*) — mot malais n. m. Gommo-résine qu'on extrait de deux feuilles de *gambier*, et qui remplace le caoutchouc.

ENCYCL. Le *gambir* est une substance qui ressemble à l'eau onip au caoutchouc, et qui a des propriétés astringentes, très analogues à celles de cette substance. On l'extrait des feuilles de *gambier* (*Surouparia gambir*). Pour l'obtenir on fait bouillir les feuilles dans de l'eau, on recueille le liquide, on l'évapore à consistance sirupeuse, et on laisse sécher à l'air. On obtient ainsi un gambir brun, qui est peu résineux. A l'état naturel, on opère différemment. On fait une infusion dans l'eau de la tige, des feuilles et des jeunes rameaux en dés. La liqueur, concentrée et passée, laisse déposer, par le repos, une feuille qui est épaisse à la chaleur du soleil et façonnée en petits pains ronds. Le *gambir* de Sumatra est presque blanc; c'est le plus estimé dans l'Inde. On le mâche avec les feuilles de bétel, comme le caoutchouc.



Gambir.

**GAMBISON** ou **GAMBOISON** (*gan*) — de *gam* et *ba*, et de *matelasse*, piquée n. m. Vêtement à juste, ordinairement sans manches, fait d'étoffe rembourrée et piquée, et qui on portait au moyen âge. On disait aussi *GAMBESON*.

ENCYCL. En tant que vêtement, le *gambison*, on usage dans les deux sexes, était une tunique de longueur moyenne. Comme pourpoint à armer, c'était une sorte de jaque, rembourrée d'étoffe de coton, ou de bourre de soie, que

les gens de guerre portaient sous la chemise de mailles. La mode en dura jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle. Les hommes de pied eurent aussi des gambisons qui composaient leur seule défense de corps, sans adjonction de haubert ou haubergeon. Au xiv<sup>e</sup> siècle, ces gambisons étaient très rembourrés et saillaient sur la poitrine, avec doubles de vieux linge devant et derrière, et revêtement de peau ou de forte soie.

**GAMBIT** (*gan-bi*) n. m. Au jeu d'échecs, Nom que prend la partie quand un joueur qui a le trait sacrifié, en le poussant deux fois successives, le pion du roi ou celui de la reine, agit de même avec le pion d'un de ses fous, afin de dégager plus facilement ses pièces. Le Pion du gambit ou simplien. *Gambit*, l'on sacrifié dans le cas exposé ci-dessus.

**GAMBITA**, ville de la république de Colombie (départ. de Santander); 3.000 hab. environ.

**GAMBOLÉ** (*gan*) n. f. Genre d'araliacées, comprenant des arbres de l'Inde à fleurs polygames, qui forment des ombelles composées.

**GAMBOLO**, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]), dans la Lomelline, sur le Terdoppio, affluent du Pô; 7.386 hab. Antique châteaux.

**Gambon** (vache à), expression qui fut à la mode à la fin du second empire. — Charles-Ferdinand Gambon, député de la Montagne en 1848, adversaire de l'Élysée et déporté à Corte en 1849, s'étant mis à prêcher, en 1869, le refus de l'impôt, laissa vendre par le fisc une de ses vaches... qui ne trouva pas d'acquéreur. Les journaux de l'opposition s'emparèrent de l'incident et, pendant un instant, il ne fut plus question que de la *vache à Gambon*.

**GAMBRE** (*gambr'*) n. m. Archéol. Tissu du genre des toiles, fait de lin, ordinairement empesé à la gomme et qui servait pour doublures. (Le *gambré* était une sorte de boccasin, en usage au xvii<sup>e</sup> s.)

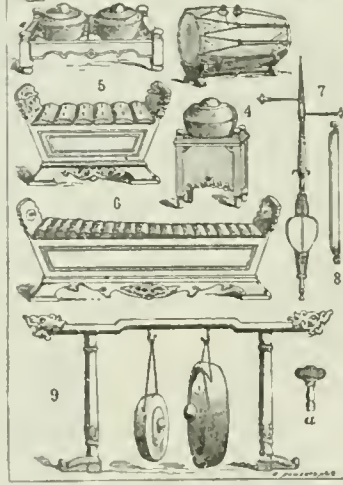
**GAMBRINUS, GAMBRIVUS** ou **CAMBRINUS**, roi légendaire à qui, en Allemagne et en Flandre, on a attribué l'invention de la bière et la fondation de la ville de Cambrai (Nord).

**GAMBSHEIM**, bourg d'Alsace-Lorraine (Alsace), cercle et à 16 kilom. de Strasbourg, non loin du Rhin; 1.883 hab. Avant le traité de 1871, Gambsheim faisait partie du département du Bas-Rhin, arrond. de Strasbourg.

**GAME** ou **GAMME** n. m. Art vétér. Goitre du mouton.

**GAMELAN** ou **GAMELANG** n. m. Nom qu'on donne à l'ensemble des instruments dont se compose un orchestre javanais. (Il y a des gamelans pour les fêtes religieuses, pour les fêtes militaires, pour les représentations dramatiques, etc.)

**GAMÉLIEN, ENNE** (*li-m*, en) — gr. *gamélios*; de *gamos*, mariage) adj. Mythol. gr. Surnom des dieux qui présidaient aux mariages, surtout de Zeus et de Héra.



Gamelan pour représentation dramatique, d'après le Conservatoire de Paris : 1. *Bonano*, ensemble de basses de métal, dite « gongga », qui reposent sur des cordes tendues; 2. *Moungong*; 3. *Kendang*; 4. *Kenong*; 5. *Saron*; 6. *Gambang*; 7. *Rebab* (violon à deux cordes); 8. Archet du *rebab*; 9. *Gongs* (a, mailloche pour frapper sur les gongs).

**GAMÉLIES** (*li-gr. gamelia*, même sens; de *gamos*, mariage) n. f. pl. Antiq. gr. Sacrifice et repas de noces, offert par le fiancé aux membres de sa phratérie. Fête domestique à l'occasion d'un mariage. Il y avait un chant à cette occasion. Il Fêtes en l'honneur de Héra, déesse du mariage.

**GAMÉLION** (mot gr. formé de *gamos*, mariage) n. m. Septième mois de l'année attique [janvier-février].

**GAMELLE** (*mél*) — ital. *gamella*, dérivé du lat. *camella*, vase en bois n. f. Autrefois. Sorte de soau en bois, cercle de fer dans lequel un certain nombre de soldats ou de matelots, nageaient ensemble. Il Auj. Grand récipient métallique qui, dans l'armée et la marine, sert à faire la cuisine, ou à transporter la soupe, etc. — Petite écuelle métallique, dans laquelle chaque homme reçoit sa portion individuelle.

— Par ext. Mar. Table commune des officiers, des élèves, des chirurgiens. Il *Chef de gamelle*, Officier qui préside aux déjeunés de la table.

— Min. Sorte de petit baquet, dans lequel on lave les sables métallifères.

— Techn. Dans les salines, Sorte d'écuelle munie d'un manche, dont font usage les cueuseurs pour puiser une petite quantité d'eau dans les poëles et voir où en est la cuisson de l'eau salée.

— ENCYCL. Milit. La *gamelle individuelle* d'infanterie, confectionnée en tôle emboutie et étamée, à la forme d'un cylindre légèrement tronconique, avec couvercle du même métal, relié par une chaînette. Elle pèse environ 400 grammes, et sa



Gamelle.

contenance est de 1 litre. Celle de la cavalerie est un peu plus lourde et plus grande.

Les gamelles de campement sont également d'une seule pièce et embouties; elles ont la forme d'un tronc de cône bas, fortement évasé, sans couvercle et muni de deux anses.

La gamelle de campement, dans l'infanterie, est la gamelle pour quatre hommes, dont le poids est d'un peu plus de 1 kilogramme et la contenance d'environ 5 litres.

Dans la cavalerie, la gamelle pour quatre hommes a été remplacée par une *gamelle-marmite de peloton*, ustensile un peu plus complexe, formé d'une gamelle tronconique analogue à la précédente, mais disposée de manière à pouvoir servir de couvercle à la marmite.

On appelle *gamelle-moulin à café* une gamelle dont le couvercle est remplacé par un moulin à café.

**GAMELLEIRA** (*mél-le*) n. m. Nom brésilien d'un grand arbre de la famille des urticacées.

— ENCYCL. Le *gamelleira*, qui peut atteindre des proportions gigantesques, se rapproche un peu du sycamore, dont il a l'aspect; mais il en diffère par ses feuilles toujours vertes, épaisses, vert foncé en dessus et blanchâtres en dessous. Il transsude de cet arbre un suc laiteux très abondant, pauvre en gomme, mais contenant un principe anthelmintique. Aussi les gens du pays font-ils un usage fréquent du lait de *gamelleira* comme vermifuge. Le bois est blanc et tendre. On en fait des ustensiles domestiques, en particulier des gamelles, d'où son nom de *gamelleira*.

**GAMELON** n. m. Petit gamelle employée dans les hôpitaux militaires.

**GAMELOT** (*lo* — dimin. de *gamelle*) n. m. Mar. Petitseau.

**GAMERGHOU**, peuplade nègre du Soudan (Bornou), établie au S.-O. du Tchad, au N. de l'Amadaoua. Belle race, assez active et travaillante, cultivant la terre, encore adonnée au fétichisme. Capit. *Maidougheri*, dans le district d'Oudjé; 15.000 hab. environ.



Gamelots.

**GAMET** n. m. Vitic. V. *GAMAY*.

**GAMÈTES** (du gr. *gamos*, mariage) n. f. pl. Hist. nat. Éléments sexuels mâles et femelles. — Une *GAMÈTE*.

— ENCYCL. Les *gamètes* présentent des variations considérables dans le règne végétal et le règne animal. Dans le cas le plus simple, chez les champignons inférieurs et certaines algues, la gamète mâle et la gamète femelle sont identiques comme forme et dimension.

On dit alors qu'il y a isogamie, que la reproduction sexuée a lieu au moyen de gamètes égales ou *isogamètes*. Mais l'isogamie est assez rare; le plus souvent, il y a des différences plus ou moins accentuées entre les gamètes des deux sexes. Elles commencent par une simple différence de taille, les deux gamètes étant encore analogues; mais on dit déjà qu'il y a une *microgamète* (élément mâle) et une *macrogamète* (élément femelle).

Dès que l'on monte un peu dans la série des êtres, une nouvelle différence se montre; la *microgamète* ou élément mâle devient très petite par rapport à la *macrogamète* ou gamète femelle; de plus, la *microgamète* est mobile, au moyen de cils vibratiles généralement, tandis que la *macrogamète* est immobile.

Chez les végétaux, on donne le nom d'*oosphère* à la *macrogamète* ou gamète femelle, et le nom d'*anthérozoïde* à la *microgamète* ou gamète mâle. Chez le *Fucus* (algue commune du bord de la mer), l'*oosphère* est 60.000 fois plus grande que l'*anthérozoïde*.

Les *anthérozoïdes* ont généralement deux ou plusieurs appendices locomoteurs (cils vibratiles ou mieux *flagella*).

Chez les animaux, la *macrogamète* ou gamète femelle s'appelle *ovule* et la *microgamète* ou gamète mâle s'appelle *spermatozoïde*. L'ovule est plus volumineux que le spermatozoïde; celui-ci se meut généralement à l'aide d'un long flagellum.

L'union de deux gamètes d'une espèce, ou fécondation, donne un *œuf*. Il peut y avoir quelquefois fusion entre des gamètes d'espèces différentes, mais voisines; on dit alors qu'il y a *hybridation*.

**GAMÉTIS** (*mél-tiss*) n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéides, tribu des cétoninés, comprenant des cétonies africaines. On connaît une dizaine d'espèces de ces cétonies à épistome bifide; elles sont de taille médiocre, tachetées sur fond brun. Telle est la *gamétis sanguinolenta*, du Sénégal.)

**GAMIN, INE** (étymol. inconn.) n. m. Enfant oisif qui passe son temps à polissonner dans les rues; *Gavroche* est le type du *GAMIN* de Paris. Il Par ext. Petit espion; enfant en général.

Personne qui a dépassé l'âge de l'enfance, mais qui se conduit en enfant : *Un gamin de vingt-cinq ans*.



Gametis (gr. oal.).



... La gamme est, en peinture, ce qu'elle est en...

GAMME, f. m. Gamme n. m. So dit de la figure symbolique...

GAMMERAGES, comm. de Belgique (prov. de Brabant)...

GAMMOGRAPHIE f. — de gamme, et du gr. graphein...

GAMMOGRAPHIQUE f. — a. Qui a rapport à la gamme...

GAMOGASTRE f. — adj. Fleur à un seul pistil, à...

GAMO lugr. gamos, union, vertice indiquant la concrescence...

GAMOCARPELLE p. m. — de gamo, et carpelle) adj. Bot.

GAMOCCHILE n. m. Bot. Syn. de ARGYROLODE.

GAMOCRITIE f. — du gr. gamos, mariage, et krités...

— ENCYCL. Cette méthode de divination était lapanage...

GAMODESMÉ f. — de gamo, et du gr. desmos, lien) adj.

GAMOGYNE f. — n. f. Genre d'aroidiacées-philodendrées...

GAMOLÉPIS f. — n. m. Genre de composées, tribu des...

GAMOLOGIE f. — du gr. gamos, mariage, et logos, discours...

GAMOMANIE f. — du gr. gamos, mariage, et de mania) n. f.

GAMON n. m. Fête annuelle de la naissance de Mahomet...

GAMON Achille, historien français, né à Tournon...

GAMON Christophe, poète français, fils du précédent...

GAMOPÉTALE f. — de gamo, et pétale) adj. Bot. So dit d'une...

GAMOPÉTALIE f. — n. f. Bot. Caractère des corolles...

GAMOPHYLLE f. — de gamo, et du gr. phyllon, feuille) adj.

GAMOPLEURE ou GAMOPLEURA n. m. Paléont. Sous-genre...

GAMOSÉPALE f. — de gamo, et sépale) adj. Bot. So dit d'un...

GAMOSÉPALIE f. — n. f. Bot. Caractère des calices...

GAMOSTÈLE f. — de gamo, et stèle) adj. Bot. So dit d'un...

GAMOSTÉMONE f. — de gamo, et du gr. stémón, tramo) adj.

GAMOSTYLE f. — de gamos, et do style) adj. Bot. So dit...

GAMPOLA, ville de Ceylan, sur la Mahavéli-Ganga...

les Chinois, la capitale de l'île, et le géographe arabe Ibn-Batouta...

GAMPSONYX (gan-pso-nikss) n. m. Zool. Genre d'oiseaux rapaces...

GAMRIE, paroisse d'Écosse (comté de Banff), sur la mer du Nord...

GAMSGRADITE n. f. Silicate naturel d'alumine et de chaux...

GAMUTE n. m. Comm. Fil que l'on tire du palmier des Moluques...

GAN, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 7 kilom. du Pau...

GANAC, comm. de l'Ariège, arrond. et à 8 kilom. de Foix...

GANACHE (de l'ital. ganascia, même sens) n. f. Manège...

— Pop. et bas. Mâchoire de l'homme : Recevoir un coup de poing dans la GANACHE.

— Archéol. Robo du chambrô, qui se mettait par-dessus le surcot.

— Art vétér. Nom vulgaire de la cachexie aqueuse.

— Entom. Partie prédominante de la lèvre inférieure d'un insecte.

— Fig. et fam. Personne incapable.

— Théât. Nom donné aux rôles de vieux imbéciles et crédules : Jouer les GANACHES.

— Adjectif. (fig. et fam.) : Homme un peu GANACHE.

— Pateuil ganache, Sorte de chaise confortable, sans bois apparent et capitonnée.

— SYN. Ganache, âne, balourd, bête, buse, bator, cruche, ignorant, lourdaud, mâchoire, V. ANE.

— ENCYCL. La ganache est la région de l'extérieur du cheval située en arrière et en bas de la tête...

— ENCYCL. La ganache est la région de l'extérieur du cheval située en arrière et en bas de la tête...

— ENCYCL. La ganache est la région de l'extérieur du cheval située en arrière et en bas de la tête...

— ENCYCL. La ganache est la région de l'extérieur du cheval située en arrière et en bas de la tête...

— ENCYCL. La ganache est la région de l'extérieur du cheval située en arrière et en bas de la tête...

— ENCYCL. La ganache est la région de l'extérieur du cheval située en arrière et en bas de la tête...

— ENCYCL. La ganache est la région de l'extérieur du cheval située en arrière et en bas de la tête...

— ENCYCL. La ganache est la région de l'extérieur du cheval située en arrière et en bas de la tête...

— ENCYCL. La ganache est la région de l'extérieur du cheval située en arrière et en bas de la tête...

— ENCYCL. La ganache est la région de l'extérieur du cheval située en arrière et en bas de la tête...

— ENCYCL. La ganache est la région de l'extérieur du cheval située en arrière et en bas de la tête...

— ENCYCL. La ganache est la région de l'extérieur du cheval située en arrière et en bas de la tête...

— ENCYCL. La ganache est la région de l'extérieur du cheval située en arrière et en bas de la tête...

— ENCYCL. La ganache est la région de l'extérieur du cheval située en arrière et en bas de la tête...

— ENCYCL. La ganache est la région de l'extérieur du cheval située en arrière et en bas de la tête...

— ENCYCL. La ganache est la région de l'extérieur du cheval située en arrière et en bas de la tête...



Gampsonyx.



g. Ganache.

an bout de la chafce, afin de pouvoir commencer le tissage sans engager cette dernière dans l'entrelaçage.

GAND, en flamand GENT, ville de Belgique, ch.-l. de la prov. de Flandre-Orientale, située dans une plaine basse...

— Histoire. Un castrum gandarum fut construit, au v<sup>e</sup> ou au vi<sup>e</sup> siècle, au confluent de la Lys et de l'Escaut.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

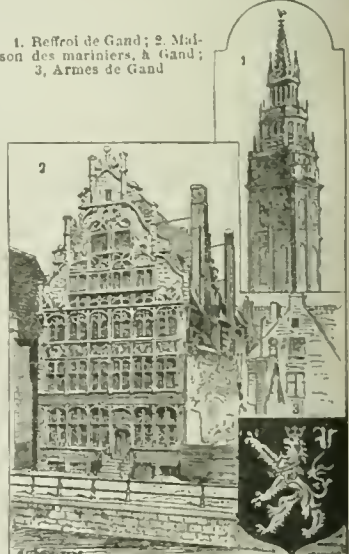
— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.

— Monuments. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés.



1. Beffroi de Gand; 2. Maison des marinières; à Gand; 3. Armes de Gand







Gants (n. f.). Gros gants que l'on se met pour...

A la main droite pour n'avoir pas la main déclinée...

La gauche... Les cordonniers appellent MANIÈRE.

L'avo. : L'amitié passe le gant. Entre amis, il n'est...

Donner des gants ou donner pour les gants, c'est à dire faire un cadeau...

Archéol. L'usage des gants date de toute antiquité...

Bruneys. Blessé à Aboukir, il fut promu contre-amiral et...

Ganteaume. Mis à la tête de la flotte de Brest, il se vit immobiliser...

GANTELE, ÉE adj. Couvert d'un gantelet : Une main gantelee...

GANTELEE (rad. gant) n. f. Bot. Nom vulgaire de quelques campanules...



Ganteaume.

Toute cette garniture d'acier est montée sur un gant de cerf...

Chirurg. Il est nécessaire pour faire un gantelet d'avoir une bande de toile longue et très étroite.

GANTÉLINE n. f. Bot. Syn. de GANTÉLÉE.

GANTER v. a. Couvrir d'un gant, en parlant de la main : Les mains grosses et courtes sont difficiles à ganter.

Se ganter, v. pr. Affer à la main, en parlant d'un gant : Les gants en soie se gantent malaisément.

GANTÉRIE (ri) n. f. Art du gantier : Connaître la gantérierie.

GANTIER (ti-è), ÈRE o. Ouvrier, ouvrier qui confectionne des gants ; marchand ou marchand de gants.

GANTIERE n. f. Boîte à gants. (Expression en usage au XVIII<sup>e</sup> siècle.)

GANTILLE (ll mill. — rad. gant) n. f. Montant servant à l'encadrement d'une fenêtre...

GANTOIS n. m. Nom qu., dans le Pas-de-Calais et dans une partie du département du Nord...

GANTOUR (en angl. Guntoor), ville de l'Inde anglaise (près du Madras) ; 23.360 hab.

GANTRELLE (Jules-Joseph), philologue belge, né à Echternach (duché de Luxembourg) en 1809, mort à Gand en 1893.

GANYMÈDE. Myth. gr. Prince troyen, fils de Tros et de la nymphe Callirhoé.

— Astron. Autre nom du Verseau, constellation zodiacale.

— Iconogr. Le musée du Vatican possède une charmante statue du Ganyméde, découverte à Ostie, en 1809 ;



Gants : 1. XIII<sup>e</sup> siècle ; — 2. Du Trésor impérial de Vienne (XIII<sup>e</sup> s.) ; — 3. Liturgique (XVIII<sup>e</sup> s.) ; — 4. À armer (XVI<sup>e</sup> s.) ; — 5. De prise (XIII<sup>e</sup> s.) ; — 6. Brodé (XVI<sup>e</sup> s.) ; — 7. De fauconnier (XVI<sup>e</sup> s.) ; — 8. De femme, brodé (XVIII<sup>e</sup> s.) ; — 9. 10. De femme, modernes ; — 11. D'homme ; — 12. Fourré ; — 13. Tricoté ; — 14. De crin ; — 15. De boxe ; — 16. D'escrime au sabre ; — 17. D'escrime à l'épée ; — 18. De vigneron.

GANTELET (ll - dimin. de gant) a. m. Archéol. Gant à armer.

— Techn. Morceau de cuir, avec lequel les ouvriers relieurs, cordonniers, chapeliers, etc., protègent la paume de leur main droite.

— Encycl. Archéol. Le gantelet ou gant à armer fut d'abord fait de peau épaisse, renforcée au non d'anneaux ou de petites plaques de fer longitudinales, de cordes, de tiges et d'écaillés de baleine, jusqu'à devenir, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, l'appareil complet de plates d'acier articulées qui demeura en honneur jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup>.

Les gantelets, quelle que soit leur perfection, se divisent en deux grandes catégories : les mitons ou gantelets à doigts séparés, et les gantelets à doigts libres, dont un des types primitifs est le léger gagnepain du XV<sup>e</sup> siècle.



Gantelet (xv<sup>e</sup> s.).



Gantelet (xiv<sup>e</sup> s.).

Leur manœuvre est difficile et exige un grand développement de force. Les mitons de main droite furent moins en usage.

— Astron. Autre nom du Verseau, constellation zodiacale.

— Astron. Autre nom du Verseau, constellation zodiacale.



Armoiries des gantiers de Bruges.



Ganyméde. (Musée de Naples.)



GARANT — GARBINSKI

par a tre S r le GARANT pour un ami Personne...
L'homme est GARANT de ses faits et productions...
Le garant est celui qui se rend responsable de la conduite d'un tiers...

Par ext. Prendre à garant, Accepter sous garantie...
Mettre à garant, Protéger, garantir...
Personne qui est obligée d'assurer à une autre la possession d'un droit ou d'un objet...

GARANT (ran) n. m. En T. de mar., Bout de cordage qui a d'abord servi à garbir un palan...

GARANTIE (ti) — (ra. l. garan) n. f. Responsabilité encourue par un aliénateur envers l'acquéreur...
Moyen qui assure l'exécution ou la possession de la liberté de conscience...



loi, qui déclare le pape sacré et inviolable, lui reconnaît le droit à des honneurs particuliers...

GARANTIR (ra. l. garan) v. a. Assurer, sous sa responsabilité, l'exécution de: GARANTIR une vente, un contrat, un traité, une créance...
Donner des gages pour, inspirer la confiance de: Le passé ne GARANTIT pas toujours l'avenir...

GARANTISSEMENT (ti-se-man) n. m. Action de garantir. GARANTISSEUR (ti-seur) n. m. Celui qui garantit une chose. GARANTISTE (fist) adj. Qui a rapport au garantisme...

GARASSE (le Père François), pamphlétaire religieux, né à Angoulême en 1585, mort à Poitiers en 1631. Il se livra d'abord à la prédication. Ses importations excentriques, ses invectives, lui valurent un succès de scandale et de curiosité...

GARAT (Dominique-Joseph, comte), littérateur et homme politique français, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) en 1749, mort près d'Ustaritz (Basses-Pyrénées) en 1833. D'abord avocat à Bordeaux, il se rendit, vers 1778, à Paris et devint professeur d'histoire à l'Athénée...



(1808). Après les revers de 1814, il fit partie de l'opposition. Il accueillit avec enthousiasme Napoléon en 1815, mais celui-ci le tint à distance. Il fut élu à la Chambre en 1815; exclu de l'Académie en 1816, il se retira dans son pays...

GARAT Dominique-Pierre-Jean, chanteur français, né de son père, né à Ustaritz en 1761, mort à Paris en 1823. Devenu secrétaire du comte d'Artois, protégé par le roi, Garat était bien vu à la cour. La Révolution, en lui faisant perdre sa situation, l'obligea à tirer parti d'un talent qu'il n'avait jusqu'alors exercé qu'en amateur...



GARATISME (tissm) n. m. Nom donné, sous le Directoire, au grassement mis en faveur parmi les incroyables, par le chanteur Garat. V. INCROYABLE.

GARAUDÉ (ra. l. garaudé) n. f. Sorte de grande guêtre, en usage dans le département de l'Ain. GARAUDÉ (Alexis-Adolphe-Gabriel de), musicien français, né à Nancy en 1779, mort à Paris en 1852. Professeur de chant au Conservatoire en 1816, il fut retiré en 1839...

GARAUGUET (ro-gùè) n. m. Jeu dérivé du trictrac. — Encycl. Le granquet se joue avec trois dés. On doit s'efforcer, au cours de la partie, d'amener ses dames dans le camp où l'adversaire a placé son talon...

GARAVEAU (vo) n. m. Anc. mesure de capacité, usitée dans le midi de la France et qui équivalait à environ 2 litres. GARAY (Juan de), général et explorateur espagnol, né à Badajoz en 1541, assassiné par les Indiens Miouanes près d'Assomption (Paraguay) en 1592...

GARAY (D. Martin de), homme d'Etat espagnol, né en Aragon en 1760, mort en 1822. Intendant d'Estremadure, secrétaire de la junte suprême en 1808, secrétaire des Cortes en 1810, ministre des finances en 1816, Garay, qui avait fait preuve de grands talents administratifs pendant la guerre de l'indépendance, essaya de relever le crédit de l'Espagne...

GARBAGNATE Milanese, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), sur la Guisa, affluent de l'Olona; 2.128 hab.

GARBANZO n. m. Nom espagnol du pois chiche, et qui est employé dans le midi de la France.

GARBELLE (bèl) n. f. Nasse que les pêcheurs du littoral méditerranéen emploient pour capturer certaines espèces de poissons.

GARBÈRIE (ri) n. f. Genre de légumineuses, formé pour une seule espèce américaine (garberia fruticosa) encore mal connue.

GARBET (Lac de), petite cuvette lacustre de France (Ariège), située à 1.670 d'altitude. Les eaux de l'étang Blanc (alt. 1.958 m.) l'alimentent. Elle donne naissance à la petite rivière du Garbet, qui traverse Aulus, Ercé, et se jette dans le Salat, en aval d'Oust.



GARBIN (de l'ar. garbl, occidental) n. m. Dans le midi de la France, Petit vent du sud-ouest.

GARBINSKI (Gaëtan), mathématicien polonais, né à Varsovie en 1796, mort en 1848. D'abord professeur de mathématiques à l'université de Varsovie, il s'adonna ensuite à l'agriculture et introduisit les procédés les plus



Marron et à la Révolution, les fruits volumineux et rouges, à la saveur inépuisable, ses graines fournissent l'huile de coco et un beurre de kokum. Les graines sont mangées crues, on en fait un légume charnu et comestible, et un fruit excellent.

**GARCINIÉ** (g. ad.). Bot. Qui ressemble à une garcinie. — *Tr. de la famille des clusiacées, qui a pour caractère principal d'être un fruit excellent.*

**GARÇON** (g. n. m.). Espagn. *garçon*. V. GARS. n. m. Fr. *Garçon*, un jeune homme. Femme qui a eu trois garçons et cinq filles.

— Par ext. Homme d'un âge peu avancé (S'emploie très souvent en ce sens avec un qualificatif favorable ou non) : *Un garçon habile, vaillant, un jeune homme, un vilain garçon.*

— Par anal. Ouvrier qui travaille chez un patron apprenti : *Un garçon tailleur, un garçon boulanger.* Employé subalterne d'une administration ou de certains établissements : *Garçon de café, d'hôtel, de magasin.* Aide affecté à un travail spécial : *Garçon d'écurie, de cuisine.*

— Vaurien, homme lèvrier, débauché. (Vieux.)

— Particulièrement, Homme célibataire : *Un vieux garçon.*

**Garçon** (g. n. m.).

Dans un certain nombre de cas, l'adjectif qui accompagne le mot *garçon* en modifie le sens ou en est modifié profondément : *Mon garçon*, manière familière d'interpeller un enfant ou un jeune homme. *Un brave garçon*, jeune homme aimable et de bonne conduite. — *Garçon brave*, jeune homme courageux. *Un bon garçon*, jeune homme sans malice, sans arrière-pensée, difficile à mécontenter. (Se dit souvent avec une pointe d'ironie). — *Garçon bon*, jeune homme qui a de la bonté. *Mauvais garçon*, méchant garçon, jeune homme turbulent, tapageur, prompt à faire une querelle. *Un beau garçon*, joli garçon. Ironiq. Homme qui se trouve dans une position fâcheuse ou embarrassante. *Un petit garçon*, homme de peu d'importance relative. — *Etre traité en petit garçon*, être traité avec désinvolture, comme une personne sans aucune importance. — *Etre petit garçon auprès de quelqu'un*, être en état d'infériorité. *Un grand garçon*, personne avancée en âge et qui mérite certains égards ou qui a droit à certaine indépendance.

— *Garçons de la noce*, *Garçons d'une fête*, jeunes gens chargés de faire les honneurs aux invités. *Garçons d'honneur*, jeunes gens qui, dans un mariage, sont chargés d'assister les mariés pendant la cérémonie.

— *Ménage de garçon*, habitation de célibataire, proverbial par le désordre qui y règne d'ordinaire. *Vie de garçon*, vie libre, indépendante. *Dire adieu à la vie de garçon*, se marier. *Repas de garçon*, repas où il n'y a que des hommes, mariés ou non.

— A l'ain. *Garçon de bureau*, employé chargé de tenir propres les bureaux d'une administration, de faire les commissions, d'introduire les visiteurs, etc.

— Art milit. *Garçon-major*, officier qui faisait autrefois le dût d'un régiment sous le major et l'aide-major.

— Hist. *Mauvais garçons*, nom donné à des bandes d'aventuriers, soldats licenciés des armées de Louis XII, organisés à la manière des grandes compagnies du temps de la guerre de Cent ans, et qui dévastèrent, au début du règne de François I<sup>er</sup>, les campagnes de l'Île-de-France, du Gâtinais et de l'Orléanais. (Le sire de Barbesouze, qui massacra, en 1537, à Bromelles, les paysans du Gâtinais armés contre lui, et le capitaine de la Lime, furent leurs principaux chefs. Impitoyablement poursuivies sur les ordres de François I<sup>er</sup>, traquées et massacrées en masse par les troupes royales et les paysans, ces bandes avaient à peu près complètement disparu au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.)

*Garçons de la chambre du roi*, officiers, au nombre de six, qui servaient par quartier. (Leurs fonctions consistaient à être toujours dans la chambre au nombre de deux pour attendre les ordres; l'un d'eux couchait dans l'anti-chambre, l'autre dans le cabinet du roi. Ils étaient chargés de faire apporter le bouillon du roi, et faisaient préparer les choses nécessaires à la chambre. Quand on jouait dans les appartements du roi, ils avaient les profits du jeu pour les cartes qu'ils fournissaient.) *Garçon de livrier*, officier de livret qui servait la cour sous les ordres du grand loupvetier. *Garçon de limier*, officier de la maison du roi, placé sous les ordres du grand loupvetier de France.

— Mar. *Garçon de bord*, apprenti embarqué pour son instruction sur un navire caboteur. *Garçon de pelle*, manoeuvre qui remplit les mesures de charbon sur les quais. — Pêch. *Garçon de bord*, aide qui se loue pour la pêche. *Garçon de cour*, ouvrier employé à la saison des harengs.

**GARÇONNAILLE** (g. n. m.). n. f. Par dénigr. Ramassis de garçons, de mauvais drôles.

**GARÇONNE** (g. n. f.). Techn. Sorte de peau de mouton.

**GARÇONNER** (g. n. v. n.). Fam. Se conduire en garçon, jouer avec les garçons, en parlant d'une jeune fille.

**GARÇONNET** (g. n. m.). Fam. Petit garçon. Les GARÇONNETS sont les jeunes en esprit que les jeunes filles. (G. Nan.)

**GARÇONNIER** (g. n. m.). ÉRE adj. Qui appartient, qui convient aux garçons : *Les habitudes garçonnières.* Qui a le air de garçon : *Une petite fille garçonnière.*

— Substantif féminin. *Une vraie garçonnière.*

— n. f. Appareil de mesure de la chambre à plusieurs lits, espèce de dortoir sans un château.

**GARD** (g. n. m.). Syn. de GARS ou GARD.

**GARD** (g. n. m.). **GARDON** (lat. *Gardus*), rivière des Alpes de la Lozère et du Gard. Elle unit une foule de petits gards ou garçons, nom généralement donné dans cette région des Cévennes, les petits gards se concentrent en deux torrents majeurs, *Gardon d'Anuze* et *Gardon d'Alais*, du nom des villes qu'ils traversent. Par moins de 100 mètres d'altitude, ces torrents, issus de montagnes primitives, constituent un courant les plus fantasques, ces plus pittoresques, et qui passe sous le fameux pont du Gard. Enroulée dans le Rhône, rive droite, à 6 kilom. en amont de Beaucaire. Cours : 113 kilom.

**Gard** (pont du), ancien et remarquable pont romain, construit à l'époque d'Auguste, en 19 av. J.-C. Composé de trois étages d'arcades, il a une hauteur totale de 48 à 49 mètres sur 259 mètres de longueur. Il était destiné à conduire à Nîmes les eaux du doux fontaine : l'Eure et

l'Alran, situées aux environs d'Uzès. Cet aqueduc a été construit en pierre de taille, sans mortier ni ciment. La conduite d'eau proprement dite a 1 m. 30 de largeur et 1 m. 60 de hauteur. L'aqueduc franchit le Gard, situé, au fond d'une profonde vallée, et l'arche principale, à cheval sur la rivière, a 25 m. 30 d'ouverture. V. AQUEDUC.

**GARD** (département DE), formé par la réunion de trois diocèses de l'ancien Languedoc, et tira son nom de la rivière qui le traverse. Il est borné au S. par la Méditerranée; à l'E., par le Rhône, qui le sépare des Bouches-du-Rhône et de la Lozère; au N., par les départements de l'Ardeche et de la Lozère; à l'O., par l'Aveyron et l'Hérault. Superficie : 5.835 kilom. carrés. Le département comprend 4 arrondissements (Nîmes, chef-lieu; Alais, Uzès et Le Vigan), 40 cant., 350 comm., et une population de 416.036 hab. Il fait partie du 15<sup>e</sup> corps d'armée, de la 2<sup>e</sup> inspection des ponts et chaussées, de la 27<sup>e</sup> conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique d'Alais. Il ressortit à la cour d'appel de Nîmes et à l'Académie de Montpellier, et forme le diocèse de Nîmes, suffragant d'Avignon.

Le Gard peut se partager en trois régions distinctes : les montagnes ou pays de Cévennes, les collines ou région des garrigues, et enfin la plaine ou région maritime.

La première région est un pays de monts élevés (Aigoual, 1.567 m.), coupés de gorges profondes, au fond desquelles gromment d'innombrables torrents.

La région moyenne des garrigues occupe la moitié de la superficie totale du département et comprend quatre massifs de plateaux, convertis de forêts de chênes verts et de plantations de mûriers. Elle est limitée d'un côté par une série de collines qui se succèdent suivant une ligne droite passant par Alais, Anduze et Saint-Hippolyte, et, de l'autre, par la région basse appelée *Vistrenque*; celle-ci est une plaine d'alluvions large et fertile, plantée de vignes, et se terminant vers la mer et sur les bords du Rhône, par des terrains marécageux et des fondrières. Le département du Gard envoie ses eaux à la mer ou au Rhône; mais il appartient aussi au versant de l'Océan par quelques torrents descendus de ses Cévennes (Dourbie et affluents);

Les céréales sont cultivées dans la partie méridionale; l'aire de la vigne s'étend chaque année et donne en plaine des produits de plus en plus abondants (région d'Aigues-mortes), des vins de ceux assez estimés aux environs de Nîmes (Langlade, Coteaux), des vins de montagne d'une jolie couleur et suffisamment corsés; puis, sur les côtes du Rhône, des vins rouges d'excellente qualité, et des vins de liqueur (région de Roquemaure avec Chusclan, Codolet, Laudun, Roquemaure, Lirac, Tavel, etc.); le mûrier est cultivé dans la partie moyenne du département, avec l'olivier et les arbres fruitiers; les montagnes du nord sont couvertes de forêts de châtaigniers, de pins, de frênes, d'ormes; les prairies naturelles nourrissent un nombreux bétail.

L'industrie et le commerce sont très développés dans le département du Gard, qui compte d'importants bassins houillers (Alais [Bessèges, La Grand-Combe], Le Vigan), des mines de fer avec ateliers métallurgiques; on y trouve aussi du plomb, de l'antimoine, du cuivre, de l'argent. Des sources minérales sont exploitées à Cauvalat, près Le Vigan, à Ponsange, aux Fomades (comm. d'Allègre), à Euzet, etc. Le nord du département possède de nombreuses filatures de soie. Il existe des ateliers de construction de machines à Alais, Nîmes, des fabriques de tapis, de passementerie et du bonnetier (Nîmes, Sauve, Arre), de chaussures, de gants; des papeteries (Anduze), verreries (Alais et Bessèges), des fabriques de produits chimiques (Salindres), des poteries, tanneries, brasseries, tuileries, fabriques de rélisse (Moussac). On exploite des marais salants sur le littoral. Il existe une importante école de mineurs à Alais.

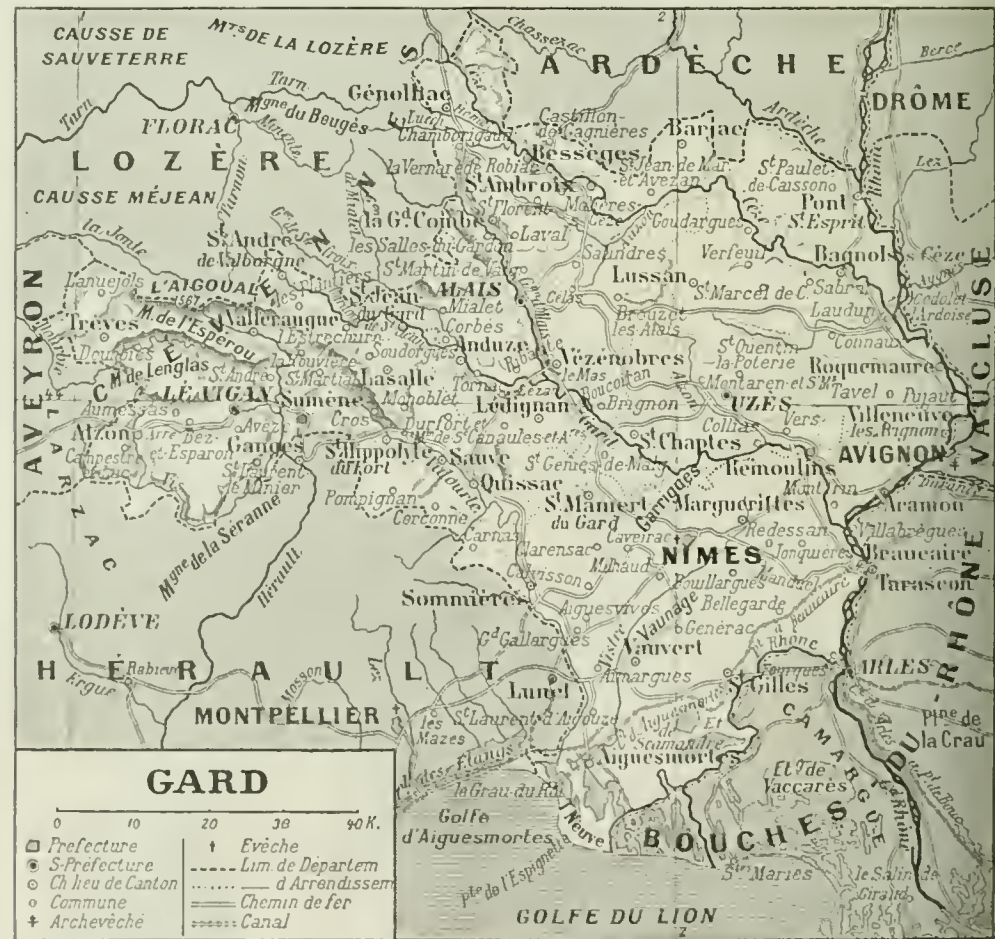
**GARDA**, Géogr. V. GARDE.

**GARDABLE** adj. Que l'on peut garder, qui est facile à garder ou qu'il est permis de garder.

**GARDAFUI** (cap). Géogr. V. GUARDAFUI.

**GARDAGE** (daj) n. m. Dr. féod. Droit de garde.

**GARDANE** ou **GARDANNE** (Gaspard-Amédée), général français, né à Solliers (Var) en 1758, mort à Breslau



l'Hérault y prend sa source au flanc de l'Aigoual; le Vidourle et le Vistre s'en vont porter leurs eaux au canal de la Radelle; le Gard, plus communément appelé dans le pays *Gardon*, draine à travers la *Gardonnieque* une infinité de petits torrents; la Cèze, née en Lozère, se jette dans le Rhône en aval de Codolet; l'Ardeche sert de limite au département sur quelques kilomètres; enfin, le Rhône se divise, en aval de Fourques (*fourche*), en deux bras : le Grand Rhône et le Petit Rhône; celui-là s'en allant directement à la Méditerranée; celui-ci bifurquant à son tour; l'un des deux bras séparant la Camargue de la Petite Camargue, l'autre se perdant dans les étangs et marécages de la côte.

Comme rivières artificielles, le Gard possède le canal de Beaucaire à Aiguesmortes, qui fait partie du canal du Rhône à Cette avec les canaux de la Radelle et des Etangs; le canal de la Grande Roubine, qui met en communication Aiguesmortes avec la mer, et toute une série de petits canaux sillonnant la partie marécageuse du Sud.

Le climat, variable suivant l'altitude, est chaud et sec dans les parties basses et moyennes, tempéré dans les vallées cévenoles, rude et humide sur les sommets; il est troublé par de brusques variations et par les fréquentes apparitions du mistral dans la vallée du Rhône.

en 1807. Il avait déjà servi, mais vivait dans la retraite lorsque éclata la Révolution. A l'époque du siège de Toulon, il se joignit aux troupes de la Convention. Il se distingua ensuite en Italie, reçut le grade de général de division, et se signala à la bataille de Marengo. Il mourut des suites de ses blessures.

**GARDANE** ou **GARDANNE** (Paul-Ango-Louis DE), diplomate français, né et mort à Marseille (1765-1822). Il accompagna, en qualité de secrétaire d'ambassade, son frère, chargé, en 1807, d'une mission en Perse. Revenu en France, il se fixa à Marseille, où il publia : *Journal d'un voyage dans la Turquie d'Asie et la Perse* (1808). On a également de lui : *Notes sur la civilisation* (1813).

**GARDANE** ou **GARDANNE** (Claude-Mathieu DE), général et diplomate français, frère du précédent, né à Marseille en 1766, mort au château de Lincol (Basses-Alpes) en 1817. Il entra au service en 1780, reçut le grade de général de brigade sur le champ de bataille de Bassignana (1799), fut nommé, en 1804, gouverneur des pages et aide de camp de Napoléon. Il se distingua à Austerlitz, à Iéna et à Eylau (1807). Il fut envoyé en Perse pour solliciter l'alliance de Feth-Ali-Chah contre la Russie et l'Angleterre, mais il ne réussit pas et revint brusquement. Il fut, néanmoins,



Leur service consistait à garder la principale porte du palais du roi, de six heures du matin à six heures du soir.



Armorial du capitaine des gardes de la porte.

Supprimés sous la Révolution, les gardes de la porte, composés de 8 officiers, de 8 sous-officiers et de 400 gardes, furent rétablis par ordonnance en 1830, et supprimés après la révolution de Juillet.

Gardes de la prévôté de l'hôtel du roi. On nommait ainsi une troupe de la maison militaire, chargée, à la cour, d'un service de sûreté, de subsistance et de police.

Gardes suisses. Deux sortes de troupes d'origine helvétique faisaient partie de la maison militaire du roi :



Garde suisse (Louis XVI)

1° L'origine des cent-gardes suisses vient des six mille Suisses que Louis XI prit à sa solde, après la mort de Charles le Téméraire.

2° Le régiment des gardes suisses fut créé par Louis XIII au retour de Guyenne en 1616, d'après Bassompierre.



Armorial du capitaine des cent-gardes suisses du roi

3° Les troupes suisses servant en France étaient sous les ordres du colonel général des Suisses et Grisons.

Gardes d'honneur. C'était le nom d'un corps de cavalerie, créé en 1813 par Napoléon, qui comptait en porter l'effectif à 10,000 hommes.

Gardes du Corps législatif. On nommait ainsi le corps créé par la loi du 11 septembre 1792, sous le nom de grand ras-pendarmes.

Mar. Gardes du pavillon-amar. Le 18 novembre 1716, une ordonnance du roi créa une compagnie des gardes du pavillon-amar, partagés en deux détachements.

Gardes maritimes. Ils sont chargés de surveiller les côtes et de faire exécuter les règlements de la police de la navigation et de la pêche.

Milit. Les gardes d'artillerie sont dénommés, en vertu de la loi du 2 juillet 1900, officiers d'administration

du service de l'artillerie; leur hiérarchie comporte quatre grades: officier d'administration principal, officier d'administration de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, et 3<sup>e</sup> classe, correspondant respectivement à ceux de chef de bataillon, capitaine, lieutenant et sous-lieutenant.

Gardes du génie. Dénommés d'abord adjoints du génie, ils sont devenus officiers d'administration du service du génie, avec hiérarchie, tenue et emplois analogues à ceux de leurs collègues du génie.

Gardes forestiers. Les gardes forestiers sont mis, en temps de guerre, à la disposition du ministre de la guerre. Ils sont appelés alors chasseurs forestiers et forment : 48 compagnies et 18 sections actives, 3 compagnies, 22 sections et 4 détachements de forteresse, et 3 escadrons en Algérie.

En temps de paix, tout ce personnel ne relève qu du ministre de l'agriculture; mais il est soumis à des inspections dont la forme est arrêtée par le ministre de la guerre.

Les fonctionnaires des forêts sont assimilés aux officiers de réserve ou du territorial: garde stagiaire à sous-lieutenant, garde général de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> classe à lieutenant, inspecteur adjoint à capitaine, inspecteur à chef de bataillon, conservateur à lieutenant-colonel.

GARDE (subst. verb. de garder) n. f. Surveillance exercée sur les choses dans un but de défense: La GARDE des frontières, d'une forteresse.

Surveillance exercée sur les choses, dans un dessein de conservation: La GARDE d'un trésor, d'une bibliothèque. La GARDE des meubles, des tapis.

Surveillance exercée sur les personnes dans une intention de défense: La GARDE du roi fut confiée à des volontaires. Surveillance exercée sur les personnes, dans un but de préservation: Confier ses enfants à la GARDE d'un domestique.

Surveillance exercée sur les personnes dans le but de les retenir captives: La GARDE d'un prisonnier. Fam. Vieille garde, Femme galante âgée.

Par anal. Action de veiller attentivement pour obvier à certains inconvénients ou assurer certains résultats: Etre de GARDE dans la rue. Fonctions actives des personnes de service dans une maison royale ou princière: Etre de GARDE. Les pages de GARDE.

Fig. Conservation: La conquête de l'avenir a bien autant de valeur que la GARDE du passé. (Guizot.) Attention zélée, dans un but de conservation ou de défense: Etre en GARDE. Se mettre, Se tenir en GARDE.

Loc. div.: Garde de Dieu, Protection que Dieu exerce sur ses créatures. A la garde de Dieu, Paroles dont on se sert pour indiquer qu'on met sa confiance en Dieu, au moment d'une entreprise hasardeuse. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Formule par laquelle les rois de France concluaient leurs lettres. Etre de bonne, de mauvaise garde, Etre propre, impropre à veiller à ce qu'une chose ou une personne n'éprouve pas de dommage. Etre propre, impropre à être conservé longtemps: Un fruit de BONNE GARDE ou simplement DE GARDE.

Prendre garde, Veiller attentivement, user de précaution. Prendre garde à, Faire attention à, remarquer. User de précautions pour prévenir une personne. Prendre des précautions pour arriver à un résultat. Elliptiq. Garde à, Prenez garde à, veillez sur: GARDE à vous! voici l'ennemi. Prendre garde à un sou, à un denier, Lésiner. Prendre garde que, suivi du subjonctif, Veiller à ce qu'une chose soit ou ne soit pas. Prendre garde que, suivi de l'indicatif, Remarquer. Prendre garde à, suivi de l'infinitif, Avoir soin de ou de ne pas. Prendre garde de, suivi de l'infinitif, Avoir soin de ne pas, s'efforcer d'éviter. Etre, Se tenir sur ses gardes, Se mettre sur ses gardes, Veiller attentivement pour n'être pas surpris. Se donner garde ou de garde de, Eviter soigneusement de. N'avoir garde de, Etre bien éloigné de; n'avoir nullement l'intention de.

Art milit. Service de gens armés, qui exercent un sur-veillance: Soldats, Officiers de GARDE. Faire sa GARDE. Troupe exerçant ensemble un sur-veillance. Temps de la durée de ce service: Doubler les gardes des factionnaires. Batterie de tambour pour prévenir les hommes qui doivent se disposer à monter la garde: Battre la GARDE.

Musique: Garde à vous! (Clairon) Garde à vous! (Trompette)

Musique: Garde à vous! (Clairon) Garde à vous! (Trompette)

Musique: Garde à vous! (Clairon) Garde à vous! (Trompette)



Garde forestier.

heures de service. A la garde! Cri poussé pour implorer le secours de la garde chargée de la surveillance d'un quartier de la ville. Monter la garde, Stationner dans un lieu déterminé, pour y exercer une surveillance militaire. Dans le langage ordinaire, Stationner quelque part dans l'intention d'attendre ou de surveiller. Fam. Monter une garde, Faire une verte réprimande. Descendre la garde, Etre relevé du poste où l'on avait exercé une surveillance militaire, et fam. Mourir.

Amur. Partie d'une arme blanche qui se trouve entre la lame et la poignée, et qui est destinée à protéger la main et à empêcher de glisser le long de la lame: La GARDE d'une épée, d'un sabre, d'un poignard. (V. ÉPÉE.) Fam. S'en donner jusqu'aux gardes, Faire un grand excès, particulièrement de boire ou de manger. S'enfermer jusqu'à la garde, au fig. Se tromper complètement, se perdre en tombant dans un piège.

Dr. Garde judiciaire, Surveillance légale d'objets séquestrés, saisis ou mis sous scellés. Dr. féod. et cout. Droit de garde, Droit qu'avait le seigneur d'être gardé par ses vassaux. Saisie des animaux qui causent du dommage sur la propriété d'autrui. Garde royale, Droit du roi sur les fiefs de ses vassaux mineurs. (V. HAIL.) Garde seigneuriale, Droit de même nature au profit d'un seigneur. (V. HAIL.)

Eaux et for. Etendue de la juridiction d'un officier appelé garde: Faire une visite de GARDE en GARDE.

Escrim. Manière de poser son corps et de tenir son arme, qui permet de parer les coups de l'adversaire: Se mettre, Tomber en GARDE. Etre hors de GARDE. GARDE sur le pied gauche. Gardes de l'épée, Prime, seconde, tierce, quarto et quinto. Garde haute, Celle dans laquelle le poignet est plus élevé que la pointe de l'épée. En garde! Tombez en garde, mettez-vous en garde. Fig. Etre hors de garde, N'avoir pas pris les mesures nécessaires pour se soustraire à un danger.

Hist. Corps de troupes spécialement chargé de veiller sur la personne du souverain, sur quelque autre personne officielle ou sur un corps d'hommes publics. Garde prétorienne, Corps particulier des empereurs romains. Garde noire, Corps d'infanterie organisé par Mathias Corvin, roi de Hongrie, et aussi Escouade d'archers qui gardaient le port de Bordeaux pendant la nuit et empêchaient la contrebande. Garde royale, Garde attaché à la personne du roi. Garde écossaise, Nom donné à une compagnie des gardes du corps. Gardes françaises, Sous l'ancien régime, Corps d'élite chargé de garder les avenues des lieux où le roi était logé. Elliptiquement, au masc.: UN GARDE-FRANÇAIS. (V. ce mot.) Garde du dedans, Partie de la maison du roi qui gardait l'intérieur du palais et comprenait les gardes du corps, les cent-gardes suisses, les gardes de la porte et les gardes de la prévôté de l'hôtel du roi.

Garde du dehors, Partie de la maison du roi qui veillait au dehors du palais et comprenait les chevaliers-légers, les mousquetaires, les gardes-françaises et les gardes suisses. Garde bourgeoise, Dans certains pays, Milice semblable à la garde nationale de France. Garde noble, Corps de jeunes volontaires nobles, voués à la garde du pape. Garde constitutionnelle, Garde départementale, Garde de la Convention, Garde du Directoire, Garde consulaire, Garde impériale, Garde d'honneur, Garde nationale, Garde nationale mobile, V. la partie encycl. Garde civique, Nom donné, en Belgique, à la garde nationale.

Jeu. Basse carte de la couleur principale qu'on veut garder, dans un jeu d'écart. Fig. et fam. Avoir toujours garde à carreau, Etre toujours prêt à tout événement; avoir toujours la riposte.

Mar. Plancho cloué sur deux pièces de bois, qu'on veut relier momentanément. Sorte de jumelle ajoutée à une pièce fendue, pour la consolider. Palans de garde ou simplement Gardes, Nom donné aux deux palans qui maintiennent les cornes des goélettes à poste fixe. Garde montante, Dans le langage des pilotes de la Seine, Aussière de terre, qui soutient le bâtiment contre la marée. Fraction composée d'hommes attachés au même service plusieurs heures de suite sans pouvoir s'absenter. (Sur les bâtiments armés, ce service, ne pouvant être effectif, est remplacé par le quart.) Cahier de garde, Syn. de Cahier de consigne. Bâtiment de garde, Navire qui, sur rade et dans une escadre, a toute la journée à son bord un médecin, un commissaire susceptibles d'être réquisitionnés. Canot de garde, Embarcation de service du bâtiment de garde envoyé à bord du navire-amiral. Bordage léger, maintenant provisoirement des pièces en montage.

Techu. Chacun des morceaux de bois placés aux extrémités du peigne d'un tissand, pour assujettir les broches. Chacun des anneaux qui soutiennent un peson, une romaine. Garde faible, La plus éloignée du centre de la balance. Garde forte, La plus rapprochée du même centre. Ensemble de pièces placées dans l'intérieur d'une sorru pour s'opposer au mouvement de toute clef étrangère. (No s'emploie qu'au plur.) Fenillot blanc ou de couleur, ménagé au commencement et à la fin d'un livre. Bande de parchemin ou de toile, que les relieurs collent en dedans du carton des livres et sur le dos, où elle est entaillée, pour être introduite entre les nerfs. Morceau de verre que le verrier place droit dans le poêle, pour faire connaître le degré de calcination de la matière. Bande de papier, qui tient le poigne du rubanier fixé dans le battant.

Véner. Ergots de sold et du sanglier. (N'est usité qu'au plur.) Garde à toi! Cri par lequel le valet de limier avertit son chien quand il veut se rabattre. N. f. pl. Gardes, Fourrures prises on garde. Prov. anc. Qui garde prend quitte le rend, Qui prend garde de mineur libère ce mineur de toutes les dettes mobilières qui lui incombent.

Encycl. Hist. Garde prétorienne, Peut-être faut-il rechercher l'origine de la garde prétorienne dans les corps de troupes que les consuls, suivant l'exemple donné par Scipion l'Africain, s'attribuaient en temps de guerre comme garde personnelle, sous le nom de cohortes prétoriales. César, Antoine, Octave eurent de semblables gardes, et le sénat donna au dernier le droit de conserver en temps de paix



A, palans de garde.

ses cohortes, qui, au nombre de dix, de mille hommes chacune, furent réparties à Rome et dans les villes proches de la capitale, prêtes à accourir au premier signal. Deux préfets du prétoire les commandaient. Avec Séjan, il n'y en eut plus qu'un, et les dix cohortes furent ramenées à Rome, aux côtés de l'empereur, qu'elles protégeaient à la fois et domiaient désormais. C'est grâce à elles que Claude, malgré l'opposition du sénat, prit possession de l'empire : l'empereur paya cet appui à raison de 5.000 sesterces par homme ; et, dès lors, les prétorians prirent l'habitude de se vendre, autant que possible, au plus offrant. Néron avait fait distribuer, après la conspiration de Pison, 20.000 sesterces par homme : le prélet



Soldats de la garde prétorienne. (Bas-relief du Musée du Louvre.)

du prétoire tourna ses soldats vers le parti de Galba en leur en promettant 30.000, et Galba fut abandonné et assassiné pour n'avoir point tenu cette promesse. On connaît, entre mille autres exemples, le marchandage cynique dont l'empire fut l'objet à l'avènement de Didius Julianus. Septime-Sévère dispersa les cohortes prétorienne, mais dut bientôt les remplacer par des corps nouveaux. Dioclétien, en les divisant en quatre armées, chaque Auguste et chaque César ayant la sienne, ne fit qu'accroître l'anarchie. La suppression de la garde prétorienne fut l'œuvre de Constantin.

**Garde royale.** Les souverains eurent toujours une garde attachée à leur personne et jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, en France, cette garde ne recut point de nom particulier. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la maison militaire du roi constitua, à proprement parler, la garde royale et se disait en garde du dedans (gardes du corps : cent-gardes suisses, gardes de la porte ordinaire, gardes de la prévôté de l'hôtel du roi) et en garde du dehors (compagnie des gendarmes, cheval-légers de la garde, régiment des gardes françaises, gardes suisses et, avant leur suppression, les compagnies des mousquetaires et celle des grenadiers à cheval). En 1791, Louis XVI fut pourvu d'une garde constitutionnelle, composée de 1.200 hommes d'infanterie et de 600 cavaliers.

Co n'est qu'après les Cent-Jours, par ordonnance du 1<sup>er</sup> septembre 1815, que Louis XVIII constitua une garde royale portant officiellement ce nom.

La garde royale était sous les ordres de 4 maréchaux de France, de 4 lieutenants généraux, de 12 maréchaux de camp et de 8 colonels. Elle comptait, en 1830 : 28.000 hommes, dont 6 régiments français, 2 régiments suisses pour l'infanterie ; pour la cavalerie, 2 régiments de grenadiers, 1 régiment de dragons, 2 régiments de cuirassiers, 1 régiment de chasseurs à cheval, 1 régiment de lanciers, 1 régiment de hussards, 1 régiment d'artillerie. Elle fut dissoute en 1830.

**Garde écossaise.** C'était la première compagnie des gardes du corps du roi. Son institution remonte au début du XV<sup>e</sup> siècle. En 1418, le dauphin Charles demanda du secours contre les Anglais à la cour d'Écosse ; Jean Stewart vint avec un corps de troupes, et les Écossais se signalèrent par leur bravoure. Dès 1425, on en voit à la soldo du roi et, en 1445, la garde écossaise fut définitivement organisée à l'effectif de deux compagnies. A l'origine, pour y entrer, il fallait être Écossais ; cette condition tomba vite en désuétude.

La garde écossaise avait la prééminence sur les autres compagnies des gardes du corps ; le capitaine était commandant de droit de toutes les troupes de la maison du roi.

La garde écossaise fut licenciée par décret du 25 juin 1791, rétabli par Louis XVIII en 1814, et supprimé en 1815.

**Garde constitutionnelle.** On nomma ainsi la garde donnée par l'Assemblée législative à Louis XVI, pour remplacer les gardes françaises (1791). Elle comptait 1.200 hommes d'infanterie et 600 hommes de cavalerie. Le roi la conserva jusqu'au 30 mai de l'année suivante.

**Garde départementale.** C'est le nom donné à une garde instituée par les Girondins et qui devait être destinée à protéger le gouvernement contre les émeutes populaires parisiennes. Roland, le premier, insinua que le gouvernement pouvait avoir besoin de s'appuyer, en cas d'attaques, sur une force armée d'origine provinciale, et Buzot parvint à réunir, par décret, une commission chargée de donner ce projet à exécution. La majorité de la Convention n'était guère disposée à l'encourager. Cette garde départementale, qui devait se composer de 4.000 gardes à peu près (chaque département étant tenu d'envoyer 2 cavaliers et 4 fantassins par député), ne fut jamais acceptée par l'Assemblée.

**Garde de la Convention.** Co fut le nom d'un corps créé en 1793, en vue d'assurer la défense du gouvernement. L'initiative de cette proposition avait été prise par le Comité de salut public. L'effectif de ce nouveau corps so

composait d'un bataillon de quatre compagnies, en tout 500 hommes, qui montaient la garde aux Tuileries. Robespierre et ses partisans avaient eu soin de se ménager des intelligences dans la garde de la Convention ; aussi fut-elle épurée après le 9-Thermidor. Elle était formée de soldats braves et expérimentés, qui se conduisirent brillamment au 13-Vendémiaire. Murat et Lefebvre en firent partie.

**Garde du Directoire.** C'était l'ancienne garde de la Convention, un peu réduite. Le premier rang lui était réservé dans les cérémonies et marches publiques. Le rôle de la garde du Directoire fut d'ailleurs assez nul. Le coup d'État du 18-Brunaire s'accomplit sans la plus légère intervention de sa part.

**Garde consulaire,** ancienne garde du Directoire, réorganisée par le Premier Consul. Au lieu de 360 hommes, elle en compta 2.000 d'abord et 6.944 en 1802. La garde consulaire fit la campagne d'Italie et s'illustra à la bataille de Marengo. Elle était commandée par quatre officiers généraux. C'étaient, en 1801, Davout, Soult, Bessières et Mortier. L'Empire la transforma en garde impériale.

**Garde impériale.** Créée en 1804, elle comprenait des troupes de toutes armes : infanterie, cavalerie, artillerie, génie, gendarmerie, même des marins et des vétérans. Son effectif, de 10.000 hommes à l'origine, s'accrut progressivement. Dès 1806, il dépassait 15.000 hommes. En 1810, il fut plus que doublé par la création d'une jeune garde, ce qui valut à la première le titre de vieille. En 1812, la garde impériale comprenait 56.000 hommes ; en 1813, elle s'élevait à près de 82.000, et en comptait plus de 120.000 en 1814, quand elle fut licenciée par Louis XVIII.

La garde impériale, reformée en 1815, fut supprimée de nouveau à la seconde Restauration et ne reparut qu'en 1854, réorganisée par Napoléon III. Elle ne forma d'abord qu'une division mixte comprenant : infanterie, cavalerie, artillerie, génie et gendarmerie ; puis, vers la fin de 1855, elle fut portée à 2 divisions d'infanterie, avec 1 division de cavalerie, 2 régiments d'artillerie, 2 compagnies du génie, 1 escadron de train, plus 1 régiment et 1 escadron de gendarmerie. La garde impériale fut supprimée après la guerre de 1870. V. ARMÉE, COSTUMES MILITAIRES, GRENADIERS, VOLTIGEURS, etc.

Les cent-gardes (v. ce mot) étaient en dehors de la garde impériale, sur laquelle ils avaient le pas.

**Garde nationale.** Née du mouvement spontané qui, en 1789, avait amené une sorte de résurrection des anciennes milices bourgeoises, la garde nationale fut légalement organisée par une série de lois et décrets rendus en

1790, 1791 et 1793. Elle devait comprendre tous les citoyens valides de seize à soixante ans. Elle était formée en compagnies d'infanterie groupées en bataillons, eux-ci embrigadés en 2, 3 ou 4. Les grades étaient nommés à l'élection. En 1805, fut constituée une garde nationale sédentaire, formée en cohortes de 10 compagnies, réunies elles-mêmes en légions. Les officiers étaient nommés par l'empereur, les sous-officiers et caporaux par les chefs de cohorte et les capitaines.

La garde nationale pouvait être appelée à l'activité par décret impérial.

En 1812, les gardes nationales furent divisées en trois bans, d'après l'âge : de 20 à 26 ans, de 26 à 40, de 40 à 60. Le premier ban fut appelé cette même année, et une partie du deuxième l'année suivante. Les cohortes organisées spécialement à cette occasion prirent une part active à la défense du pays en 1814.

En 1815 et 1816, de nouvelles ordonnances réorganisèrent la garde nationale, qui fut licenciée en 1829.

En 1831, elle fut réorganisée d'après les mêmes bases qu'en 1791, par compagnies, bataillons et légions : les colonels, chefs de légion, et les lieutenants-colonels étaient à la nomination du roi ; les titulaires des autres grades étaient élus au scrutin secret par tous les gardes.

L'organisation de la garde nationale fut encore modifiée en 1851 et 1852. Le service y fut rendu obligatoire pour les Français entre vingt-cinq et cinquante ans ; mais le gouvernement devait fixer l'effectif à constituer dans chaque localité. Il avait la nomination de tous les officiers, et les formations n'allaient plus au delà du bataillon.

La situation de la garde nationale fut assez efficace pendant le second Empire. Elle ne fut appelée à l'activité qu'en 1870-1871, puis disparut définitivement.

**Garde nationale mobile.** On a désigné sous ce nom, ou sous celui de garde mobile, certaines parties de la garde nationale mobilisées, sous la Révolution et le premier Empire, pour la défense du territoire, ou, en 1848, pour le maintien de l'ordre à l'intérieur. Puis le titre fut repris dans le système d'organisation militaire dû au maréchal Niel et établi par la loi du 1<sup>er</sup> février 1868. La garde nationale mobile devait servir d'auxiliaire à l'armée active

pour la défense du territoire et le maintien de l'ordre, tout en ne pouvant être appelée à l'activité que par une loi spéciale. Elle se composait de tous les jeunes gens valides qui ne faisaient pas partie de l'armée active, par suite de dispense, remplacement, etc. La durée du service était de cinq ans. La garde mobile était formée par bataillons, et sa constitution était fort incomplète encore, quand éclata la guerre de 1870.

**Garde municipale de Paris.** Garde républicaine. V. GENDARMERIE.

**Garde noble.** La garde noble fait partie de la maison militaire du pape ; elle est composée d'environ 70 jeunes nobles romains, appartenant aux familles restées fidèles au saint-siège. Leurs fonctions consistent à faire cortège au pape dans les solennités, et surtout à concourir à l'investiture des cardinaux. Lorsque le pape a créé un cardinal, si celui-ci ne réside pas à Rome, il lui dépêche un garde noble et un abbé, chargés de remettre au nouveau prince de l'Église, l'un la calotte, premier insigne de la dignité cardinale, l'autre la barrette, qui en est la confirmation. Les gardes nobles portent un élégant uniforme : tunique bleue avec brandebourg et épaulettes, culotte blanche en grande tenue, bleu en petite, bottes et casque.

— Electr. Anneau de garde ou Plaque de garde. On appelle ainsi un anneau très léger, conducteur entourant un disque plan de même substance, avec lequel il se trouve relié par un fil très fin et conducteur. Il n'existe qu'un espace très étroit entre le disque et l'anneau, placés tous deux dans le même plan. Ces deux corps, étant reliés entre eux, peuvent être regardés comme ayant une même surface dont la densité électrique est uniforme, excepté sur les bords extérieurs de l'anneau ; les irrégularités que ces bords amènent dans la distribution électrique ne se produisent que sur l'anneau fixe, et non sur la partie mobile ; les conditions sont donc théoriques.

**GARDE,** comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Verone]), sur le lac auquel elle a donné son nom ; 1.511 hab. Pêche, commerce d'huile d'olive ; vignoble.

**GARDE (LAC DE)** [anc. *Benacus lacus*], très beau lac de l'Italie septentrionale. Plus grand même que le lac Majeur, il a 60 kilom. de long, du N.-N.-E. au S.-S.-O. 4 à 16 de large, 30.000 hectares et 300 mètres de profondeur. Il se termine au N. en étroit col-de-sac, dans le Tyrol autrichien. Élargi au Sud, et entouré, à sa sortie des montagnes, par un remarquable amphithéâtre de collines morainiques, il s'écoule à Peschiera par le Mincio, tribunaire gauche du Pô. C'est le *Benacus* des anciens, et les Italiens l'appellent aussi *Benaco*.

**GARDE (LA),** comm. du Var, arrond. et à 8 kilom. de Toulon, non loin de la Méditerranée ; 2.398 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fort de Sainte-Marguerite. Château de la Pailhane, ancien marquisat.

**GARDE (CAP DE OU CAP ROUGE)** en arabe *Ras el-Hamrah*, promontoire de la côte d'Algérie, dép. de Constantine, formant à l'O. le commencement du golfe de Bône. C'est un éperon du mont Edough. Marbre blanc, veiné de bleu, qui fut exploité dans l'antiquité. Aux environs, fort construit par les Génois au XV<sup>e</sup> siècle. Là se trouve le meilleur mouillage de la côte orientale de l'Algérie.

**GARDE-ADHÉMAR (LA),** comm. de la Drôme, arrond. et à 21 kilom. de Montélimar ; 803 hab. Elevance de vers à soie, bons vins ordinaires. Restes de remparts et église romane. Ruines d'un château des Adhémar de Montélimar.

**GARDE-BARRIÈRE** n. Personne chargée, sur les lignes de chemin de fer, d'ouvrir et de fermer les barrières d'un passage à niveau, et d'annoncer aux trains que la voie est libre ou non. Un garde-barrière, pour désigner l'homme qui remplit ces fonctions ; une garde-barrière, pour désigner la femme. Pl. Des GARDES-BARRIÈRES OU GARDES-BARRIÈRES.

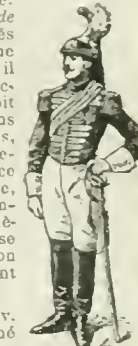
— ENCYCL. Les gardes-barrières commandent aux passages à niveau la marche des trains, circulant sur la ligne, au moyen d'un drapeau rouge qu'ils tiennent à la main. Ce drapeau déployé signifie que le train doit s'arrêter ; le train doit ralentir sa marche quand le drapeau est à demi déployé, et il peut continuer sa route lorsque le drapeau est replié. La nuit le drapeau est remplacé par une lanterne à trois feux : rouge, vert et blanc. Le rouge commande l'arrêt ; le vert, le ralentissement ; le blanc signifie que la voie est libre.

**GARDE-BŒUF** n. m. Sous-gendre de bérone, dont le nom scientifique est *bubulcus*. Pl. Des GARDES-BŒUF OU GARDES-BŒUFES.

— ENCYCL. On connaît deux espèces de ces petits hérons, appelés garde-bœufs, à cause de l'habitude qu'ils ont de se



Soldat de la garde mobile.



Soldat de la garde noble.



Soldats de la garde consulaire.



Soldats de la garde nationale : 1. (1830), 2. (1842).



Garde-barrière.



Garde-bœuf.

...er les larves et les adultes pour dévorer les larves...
GARDE-BOIS n. m. Agent chargé de garder les bois d'un...

GARDE-BONNET n. m. Tête de toile dont on couvre les...

GARDE-BOUE n. m. Carross. V. GARDE-CROTTE.

GARDE-BOURGOISE n. f. Br. cout. Tutelle organisée...

...La garde-bourgeoise avait été introduite pour les bourgeois...

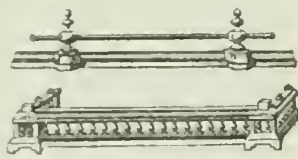
GARDE-BOULIQUE n. m. Comm. Marchandise qui n'est pas...

GARDE-BRAS n. m. Partie du brassard de l'armure de plates...



GARDE-CANAL n. m. Agent de l'administration des ponts...

GARDE-CENDRE n. m. Appareil composé d'une sorte de plate-banquo de cuivre...



GARDE-CHAÎNE n. m. To. h. M. Mécanisme de montre...

GARDE-CHARRUE n. m. Nom vulgaire de petits oiseaux...

GARDE-CHASSE n. m. Agent chargé d'empêcher de chasser...

GARDE-CHASSE n. m. Surveillant des forçats, dans un...

GARDE-CIERGE n. m. Bolte longue, servant anciennement...

GARDE-COLOGNE n. m. Partie de la couture appelée chaperon...

GARDE-COTE n. m. Partie de combat, armé pour la défense...

GARDE-COTE n. m. Vaisseau de combat, armé pour la défense...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

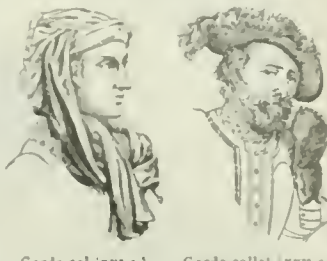
GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

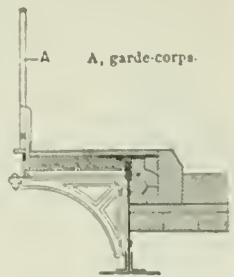
GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...



GARDE-COLLET n. m. Partie accessoire de l'épaulière...

GARDE-CORDE n. f. Techn. et étol. V. GARDE-CORDE.

GARDE-CORPS (de garder, et corps n. m. Parapet établi pour empêcher de tomber...



GARDE-CORPS n. m. Vaisseau de combat, armé pour la défense...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

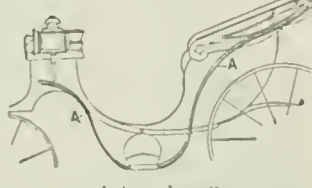
GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...

GARDE-COTE n. m. Militaire chargé, dans la marine ancienne...



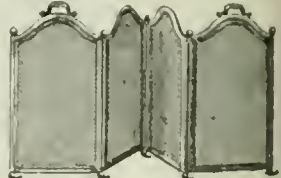
lyotechnique et qui est destiné à empêcher le bas du pantalon...

GARDE-CUISSE n. m. Pièce d'armure, fixée à la selle pour garantir la cuisse...

GARDE-DOS n. m. Titro d'une grammaire si facile que les écoliers...

GARDE-ÉTALON n. m. Celui qui garde un étalon dans les haras de l'Etat...

GARDE-FEU n. m. Mobil. Grille ou toile métallique que l'on pose devant un foyer...



GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage...



Gardes-françaises Dans les, chanson attribuée, probablement à tort, à Volé, et imprimée pour la première fois, en 1760...

de la chanson grivoise, telle qu'on la comprenait au XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous ne donnons que le premier couplet :



**GARDE-FRASIL** n. m. Technol. Syn. de GARDE-FRAISIL. || Pl. Des GARDE-FRASIL.

**GARDE-FREIN** n. m. Employé de chemin de fer, chargé de manœuvrer le frein d'un convoi et qui se tient dans le fourgon de queue du train. (Pl. Des GARDES-FREIN ou GARDES-FREINS.) || On dit aussi SERRE-FREIN.

**GARDE-FREINET (LA)**, comm. du Var, arrond. et à 35 kilom. de Draguignan, dans une brèche de la montagne des Maures; 1.872 hab. Mines de plomb argentifère. Ruines de la forteresse sarrazine de Freinet ou Fraxinet, du IX<sup>e</sup> siècle, au sommet d'un rocher à pic.

**GARDEGAN-ET-TOURTIAC**, comm. de la Gironde, arrond. et à 24 kilom. de Libourne; 430 hab. Vignoble compris dans le Saint-Emilionnais et fournissant des vins rouges qui sont d'excellents ordinaires et des vins blancs d'entraîné le plus souvent consommés sur place.

**GARDE-GRÈVE** n. f. Techn. Syn. de CHASSE-ROUE.

**GARDE-HUCHE** n. m. Ancien officier municipal, chargé de garder la huche ou coffrefort communal. || Officier des maisons royales, chargé spécialement de la vaisselle d'or et d'argent pour le buffet. (Pl. Des GARDES-HUCHE ou GARDES-HUCHES.)

**GARDE-INFANT** n. m. ou **GARDE-INFANTE** n. f. Pièce de dessous du costume féminin, au XVII<sup>e</sup> siècle, qui était un vaste bourrelet circulaire, placé autour des hanches et sur quoi se bombaient les jupes au-dessous de la taille. || Pl. Des GARDE-INFANT n. m. ou GARDE-INFANTE n. f.

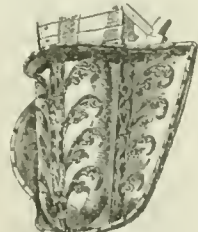


Femme portant un garde-infant (XVII<sup>e</sup> s.).

— ENCYCL. Le garde-infant était fait de crin piqué entre des doubles de toile, avec un carcazzo de fer pour le soutenir. Il fut surtout porté en Espagne au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'où il passa en France avec Anne d'Autriche, pour rester du mode pendant la première moitié du règne de Louis XIV. C'est, en somme, le vertugadin exagéré, tel qu'on le porta sous Henri IV.

**GARDE-JAMBE** n. m. Pièce accessoire de l'armure de joute, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, destinée à empêcher les jambes du cavalier joutant d'être froissées contre la barrière. (Pl. Des GARDE-JAMBE ou GARDE-JAMBES.) || On a dit aussi GARDE-CUISSE.

— ENCYCL. Le garde-jambe était un étui, ou mieux un demi-étui bombé, dont la concavité emboîtait le genou et une partie de la cuisse, tandis que les expansions latérales planes s'attachaient aux panneaux de la selle.



Garde-jambe (XVII<sup>e</sup> s.).

**GARDEL** Maximilien-Léopold-Philippo-Joseph, dit **Gardel aîné**, danseur français, né à Mannheim en 1741, mort à Paris en 1787. Maître de ballet à l'Opéra de Paris, il fit représenter un certain nombre de ballets : *la Chèreuse d'Esprit*, *Nicette à la cour*, *Mirza*, *la Hasière*, *le Premier Navigateur*, *le Coq du village*. — Son frère, **Gardel (Pierre)**, danseur, né à Nancy en 1738, mort à Paris en 1810, lui succéda comme maître de ballet et fit représenter plus de vingt ballets, comme *Télémaque*, *Psyché*, *le Jugement de Paris*, *la Dansomanie*, *Paul et Virginie*, *l'Enfant prodige*, *l'Epreuve villageoise*. A l'époque de la Révolution, il mit en action la *Marseillaise* sur la scène de l'Opéra. De 1804 à 1816, il eut la direction de l'école de danse de ce théâtre. — La femme de ce dernier (Marie-Elisabeth-Anne BOUQUET, dite *Miller*, danoise), née à Auxonne en 1770, morte à Paris en 1833, fut une danseuse de talent et créa plusieurs rôles à l'Opéra, dans *Héro et Léandre*, *Lucas et Laurette*, *Paul et Virginie*, *l'Enfant prodige*, *Vénus et Adonis*.

**GARDE-LAIT** n. m. Ustensile au moyen duquel on empêche le lait qui l'on fait bouillir de monter et de s'échapper hors du vase qui le contient. (C'est un ébulophilo de forme particulière.) || Pl. Des GARDE-LAIT.



Garde-lait.

**GARDELEGEN**, ville d'Allemagne (Saxe prussienne (présid. de Magdebourg)), sur la Milde, affluent de la Biesse; 7.340 hab. Manufactures de draps; brasseries.

**GARDE-LIGE** n. m. Garde qui les vassaux devaient à leurs seigneurs d'après la coutume d'Anjou et celle du Maine. || Pl. Des GARDES-LIGES.

**GARDE-LIGNE** n. m. Surveillant d'une ligne de chemin de fer qui a pour mission de parcourir la voie, afin d'éviter tout encombrement accidentel ou malveillant de la ligne. || Pl. Des GARDES-LIGNE ou GARDES-LIGNES.

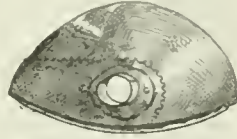
**GARDE-MAGASIN** n. m. Milit. Autrefois. Employé civil chargé, sous la surveillance des commissaires des guerres, de la conservation du matériel emmagasiné dans les établissements militaires. || Aj. Sous-officier ayant la surveillance des magasins dans les corps de troupe, ou officier d'administration du service de l'artillerie veillant au matériel et aux approvisionnements dans les arsenaux et dépôts. (Pl. Des GARDES-MAGASIN ou GARDES-MAGASINS.)

— Comm. Syn. de GARDE-ROUTIQUE.

**GARDE-MAIN** n. m. Techn. Objet qui sert à préserver un ouvrage, auquel on travaille, du contact de la main.

|| Parçhomin percé de trous, dont les brodeuses couvrent leur ouvrage. (Pl. Des GARDE-MAIN ou GARDE-MAINS.)

— Archéol. Partie de la garde d'une épée ou d'une dague qui remonte et s'épanouit pour protéger la main.



Garde-main de lance (XVI<sup>e</sup> s.).

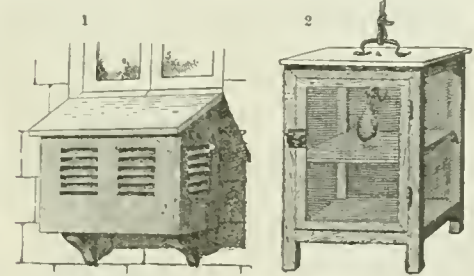
— ENCYCL. Archéol. Le garde-main, très rare dans les épées, est de règle dans les rapières portugaises du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans les mains gauches espagnoles de la même époque, et aussi dans les estramaçons du XVI<sup>e</sup> siècle et dans les sabres plus modernes. Le type actuel du garde-main est celui des sabres dits « d'abordage ». On a aussi appelé, parfois, « garde-main », la rondelle de la lance au XVI<sup>e</sup> siècle.

**GARDE-MALADE** n. Personne qui garde un malade ou des malades. || Pl. Des GARDES-MALADES.

**GARDE-MANCHE** n. m. Manche mobile, qu'on se passe pour préserver ses vêtements durant le travail. || Pl. Des GARDE-MANCHE ou GARDE-MANCHES.

**GARDE-MANUEUR** n. m. Dr. anc. Personne qui s'établissait dans la maison d'un débiteur jusqu'à ce qu'il eût satisfait à son obligation, ou qu'il eût fourni une caution suffisante. || Personne préposée à la garde des fruits ou des meubles saisis. (Pl. Des GARDES-MANUEURS.)

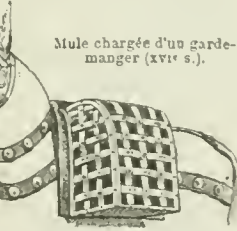
**GARDE-MANGER** n. m. Lieu où l'on serre les aliments. || Sorte de cage garnie de toile métallique, dans lequel on met les aliments à l'abri des insectes. || Sorte de placard



Garde-manger : 1. Fixe; 2. Portatif.

extérieur, à l'aplomb des murs d'une maison, muni de persiennes et qui sert au même usage que le précédent. (Pl. Des GARDE-MANGER.)

— ENCYCL. Archéol. On entendait anciennement sous le nom de *garde-manger* toute espèce de vaisseaux servant à contenir et surtout à transporter des aliments liquides ou solides, que ce fut une bouteille, un étui ou une cantine. Il y avait des garde-manger de voyage, qui étaient des selles ou des bûts dont le siège était entouré de tout un ensemble de sacoches, de custodos, de flasques, de boîtes, etc.



Mule chargée d'un garde-manger (XVII<sup>e</sup> s.).

**GARDE-MARGE** n. m. Garniture en bois ou en carton, qui sert, dans une presse typographique ou dans celle du relieur, à préserver les marges d'un livre de toute souillure. || Pl. Des GARDE-MARGE ou GARDE-MARGES.

**GARDE-MARINE** n. m. Membre d'une compagnie de jeunes gentilshommes qui, avant 1789, remplissaient les fonctions dévolues de nos jours aux aspirants de marine, corps formé jadis par la fusion des gardes du pavillon de l'amiral et des gardes-marine. (V. ASPIRANT.) || Pl. Des GARDES-MARINE.

**GARDE-MARTEAU** n. m. Employé qui veillait sur une certaine étendue de bois, et à qui était confiée la garde du marteau avec lequel on marquait les arbres désignés pour être abattus. || Pl. Des GARDES-MARTEAU ou GARDES-MARTEAUX.

**GARDE-MÉNAGERIE** n. m. Matelot chargé à bord du sold des animaux vivants. || Pl. Des GARDES-MÉNAGERIE ou GARDES-MÉNAGERIES. (Do nos jours, on se sert du mot *bouvier*.)

**GARDE-MEUBLE** n. m. Salle ou édifice dans lequel on garde des meubles, et particulièrement les meubles d'un état. || Pl. Des GARDE-MEUBLE ou GARDE-MEUBLES.

— Adm. anc. Officier préposé à la garde des meubles du roi : *Castelmoron était devenu, pour son argent, GARDE-MEUBLE de la couronne*. (St-Sim.) || Pl. Des GARDES-MEUBLES.

**GARDE-MEUBLE**, à Paris. Des deux hôtels qui forment l'entrée de la rue Royale sur la place de la Concorde, celui du droite fut d'abord connu sous le nom de Garde-

meuble. Construit comme celui de gauche et dans le même style par Gabriel, le meilleur architecte du règne de Louis XV, il fut constitué, par l'harmonieuse majesté de sa colonnade, l'un des plus remarquables monuments de Paris. Il fut commencé en 1760 et achevé en 1770. C'est alors qu'on en fit le garde-meuble de la couronne. Des armures rares et historiques, de magnifiques tapisseries des Flandres et des Gobelins, des pièces d'orfèvrerie parmi les plus précieuses, et enfin les diamants de la couronne y étaient conservés. Dans la nuit du 16 au 17 septembre 1792, une bande de voleurs réussit à pénétrer dans le Garde-meuble et à soustraire une grande quantité de ces diamants. On put arrêter plusieurs d'entre eux, et il fut établi par leurs révélations qu'il s'agissait d'un crime de droit commun, prouvé, et non d'un pillage suscité par les passions politiques, alors en pleine effervescence. Sous Napoléon I<sup>er</sup>, le Garde-meuble devint l'hôtel du ministère de la marine, et il a conservé cette destination. V. MARINE ministre de la.

**GARDE-MINES** n. m. Nom donné à une classe d'agents secondaires des mines. Ils sont, après de sérieux examens, nommés par le ministre des travaux publics. Ce sont les auxiliaires des ingénieurs des mines, comme les conducteurs des ponts et chaussées le sont des ingénieurs de cette dernière catégorie. || Pl. Des GARDES-MINES.

**GARDE-MÔLE** n. m. Adm. anc. Officier préposé à la garde d'un môle. || Pl. Des GARDES-MÔLE ou GARDES-MÔLES.

**GARDEN** (Francis), lord GARDENSTONE, magistrat et écrivain écossais, né à Edimbourg en 1721, mort en 1793. Il fut nommé successivement : shérif du comté de Kintardine, solliciteur du roi 1761, juge de la cour de session, et enfin lord Gardenstone. Il visita la France 1786 et une partie de l'Europe. Il a publié : *Miscellanées en prose et en vers* 1791; *Souvenirs d'un voyageur* 1791-1792.

**GARDEN DE LESSARD ET DE SAINT-ANGE** Ange-Guillaume-Laurent, comte DE, diplomate et historien, né et mort à Paris 1796-1872. Chambellan du roi de Bavière, il abandonna la diplomatie pour se consacrer à l'étude des archives diplomatiques. Ses ouvrages sur la diplomatie sont nombreux. Il a fait paraître les *Mémoires du prince de Montbarey* et collaboré à l'Encyclopédie des gens du monde de Treuttel et Würtz.



Garde-nappe.

**GARDE-NAPPE** n. m. Support circulaire qu'on met sous les plats pour empêcher la nappe d'être salie ou brûlée. || Petit plateau qu'on met, à table, sous les bouteilles. || Pl. Des GARDE-NAPPE ou GARDE-NAPPES.

**GARDÉNIA** n. m. ou **GARDENIE** n. f. (de *Garden*, botan. améric.) n. f. Genre de plantes, de la famille des rubiacées.

— Fam. S'est dit pour *Homme à la mode*, à cause de l'habitude qu'ont les élégants de porter un gardénia à la boutonnière.

— ENCYCL. Les *gardénias*, que certains auteurs rattachent au genre *genipa*, sont des arbrisseaux ou des arbres à feuilles ordinairement opposées, des régions chaudes de l'ancien continent. On en connaît une quarantaine d'espèces, dont quelques-unes sont cultivées en serre chaude, dans le climat de Paris, pour leurs belles fleurs blanches : *gardénia à grandes fleurs* ou *jardin de Cap*, originaire des Indes; *gardénia à odeur de fleurs d'orange*, originaire du Natal, etc.). Les fruits de certaines espèces ont été employés pour teindre en rouge et en jaune.



Gardénia.

**GARDENIACÉ** (s. f. ÉE adj. Qui ressemble à un gardénia. || On dit aussi GARDENIÉ, ES.

— n. f. pl. Tribu des rubiacées, ayant pour type le genre *gardénia*. — Une GARDENIACÉE.

**GARDENIÉES** n. f. pl. Bot. Syn. de CINCHONÉES.

**GARDE-NOBLE** n. f. Dr. féod. Droit qu'avait une personne noble de jouir des biens d'un mineur jusqu'à ce qu'il eût atteint un certain âge, à condition de le nourrir, de l'élever et de l'entretenir.

— ENCYCL. Les règles de l'ancien bail féodal, prérogative de seigneurie, s'étaient modifiées au XIV<sup>e</sup> siècle. Tandis que le bail dépendait auparavant de la qualité des biens, il fut désormais la conséquence de la qualité de mineur noble; c'est ce qu'on appela plus spécialement la *garde-noble*. Le gardien noble était un véritable usufruitier et il était tenu des mêmes obligations, en même temps qu'il devait pourvoir à l'entretien des mineurs. On peut voir dans la *garde-noble* l'origine du droit de jouissance légale consacré par le Code civil (art. 384).

**GARDE-NOTES** n. m. Sorte de portefeuille, dans lequel on serre les notes que l'on recueille. || Pl. Des GARDE-NOTES. || Adjectif. Qui sert à serfer des notes : *Portefeuille GARDE-NOTES*.

— Ancien nom des notaires. || Pl. Des GARDES-NOTES.

**GARDEN-PARTY** *gar-dén'* — mot angl. formé de *garden*, jardin, et *party*, partie de plaisir. n. m. Fête mondaine, kermesse privée donnée dans un grand jardin ou dans un parc. || Pl. Des GARDEN-PARTIES.

**GARDE-PÊCHE** n. m. Agent chargé de la police de la pêche. || Pl. Des GARDES-PÊCHE.

— ENCYCL. Les *gardes-pêche* appartiennent à l'administration forestière. Ils doivent être âgés de vingt-cinq ans accomplis et prêtent serment devant le tribunal de première instance.

**GARDE-PLATINE** n. m. Pièce de bois ou de métal, ou de cuir, qui sert à couvrir la platine d'un fusil. || Pièce du métier de bonneterie, qui met les platines à l'abri du contact de la presse. || Pl. Des GARDES-PLATINE ou GARDE-PLATINES.)

**GARDE-PORT** n. m. Agent chargé de recevoir et de placer les marchandises déposées dans les ports des rivières. || Pl. Des GARDES-PORT ou GARDES-PORTS.



du gardiateur qui amena la réunion de Lyon à la France (1312). Son titre et sa fonction ne disparurent pas après l'annexion d'une partie de la ville. Résidant tantôt à l'Herbario, tantôt à Lyon, tantôt à Mâcon, il acheva son œuvre et amena la réunion complète par la rétrocession des droits des archevêques au XIV<sup>e</sup> siècle. Ses prérogatives se confondirent avec celles du sénéchal lorsque celui-ci fut établi, et son titre, dans la suite, ne se retrouva plus que dans une fonction purement commerciale, celle de *gardiateur et conservateur des foires de Lyon*.

**GARDIEN, ENNE** (*di-in, en'*) n. m. Personne qui garde quelque chose : *Le gardien d'un troupeau, d'un prisonnier, d'un trésor.* Personne qui veille auprès d'un malade ou d'un mort.

— Surveillant chargé de la conservation de certains lieux ou monuments publics : *Les gardiens d'un musée.*

— Fig. Moyen préservatif ou de conservation : *Le silence est le gardien de l'âme.* (Boss.)

— Dr. *Gardien judiciaire* ou simplem. *Gardien*. Celui qui est préposé au nom de la justice à la garde d'objets saisis, séquestrés, mis sous les scellés ou confiés de tout autre manière pour être représentés à qui de droit.

— Hist. Grand maître de l'ordre de la Jarretière, en Angleterre. || Ecclésiastique anglais, qui a la juridiction spirituelle d'un diocèse pendant la vacance du siège. (On l'appelle aussi *GARDIEN DE LA SPIRITUALITÉ.*) || *Gardien du palais*, Titre que l'on donnait à l'archichaplain de la cour du roi de France. || *Gardien de la régate*, Officier qui percevait au nom du roi les revenus des abbayes et des évêchés vacants. || *Gardiens de Paris*, Agents municipaux, aujourd'hui dénommés *gardiens de la paix, sergents de ville, agents de police*, et institués pour maintenir l'ordre dans la rue, faciliter la libre circulation, etc.

— Hist. relig. Titre que portent les supérieurs de certains convents : *Le père GARDIEN. Le GARDIEN des capucins.*

— Mar. *Corps des gardiens*. Dans les arsenaux, Corps assermenté et militarisé, chargé d'assurer la surveillance aux portes des arsenaux dans les ateliers-bureaux. (Ils ont à leur tête un gardien chef.)

— Milit. *Gardiens de batterie*, Employés militaires d'artillerie chargés de la garde du matériel de l'arme dans les ouvrages de fortification : forts, batteries, etc. (Ils sont aussi employés à la surveillance des terrains appartenant à l'artillerie et sont assermentés à cet effet.)

— Hist. *Lettres de garde gardienne*, Lettres par lesquelles le roi accordait à des particuliers ou à des communautés le droit d'avoir leurs causes commises devant certains juges.

— Adjectif. *Ange gardien*. V. ANGE.

— ENCYCL. Dr. Au cas de saisie mobilière, la désignation du *gardien* appartient de droit au débiteur saisi, qui, à cette fin, doit proposer une personne solvable; ce n'est qu'à défaut, par le débiteur, de présenter lui-même un gardien ou, en tout cas, un gardien d'une suffisante solvabilité, qu'il en est établi un par l'huissier qui procède à la saisie. Les règles de procédure applicables à cette matière sont inscrites dans les articles 596 et suivants du Code de procédure civile. Quant aux obligations et à la responsabilité du gardien, c'est le Code civil qui, dans son article 1962, les détermine. Aux termes de ce texte, le gardien doit : 1<sup>o</sup> apporter à la conservation des effets saisis les soins d'un bon père de famille; 2<sup>o</sup> représenter les objets saisis au créancier saisissant, lorsqu'il veut les faire vendre, ou bien les restituer au débiteur saisi, lorsque celui-ci a obtenu la mainlevée de la saisie.

Au cas de saisie sous scellés, la responsabilité pénale encourue par le gardien des scellés, s'il y a eu bris de scellés, fait l'objet des articles 249 et suivants du Code pénal. V. BRIS DE SCÉLLÉS.

— Adm. *Gardiens de la paix*. Ces agents sont nommés, à Paris, par le préfet de police, et, ailleurs, par les maires. Ils n'ont pas qualité pour dresser par eux-mêmes procès-verbal des infractions qu'ils constatent : ils ne peuvent qu'en faire leur rapport au commissaire de police sous la direction duquel ils sont placés.

À Paris, les agents dont il s'agit sont plus spécialement appelés *gardiens de la paix*, depuis un arrêté du préfet de police du 8 septembre 1870. Les gardiens de la paix de Paris sont enrégimentés. Sur le collet de leur uniforme apparaît, en broderie d'argent, le numéro de leur division ou la lettre de la brigade, et un chiffre qui, leur étant particulier, permet, en toute circonstance, de faire remonter jusqu'à eux la responsabilité de leurs actes.

— Art milit. *Gardiens de batterie*. Les gardiens de batterie se recrutent parmi les sous-officiers d'artillerie proposés par les inspecteurs généraux, après avoir accompli un stage de trois mois dans un établissement d'artillerie. Les gardiens de batterie ont rang d'adjudant, et leur uniforme est celui des adjudants d'artillerie, sans galons sur les manches, avec grenades en or au collet et au képi.

— SYN. *Gardien, garde*. V. GARDE.

**GARDIENNAGE** (*di-è-naj'*) n. m. Emploi, office de gardien.

— En T. de mar. Ensemble des mesures prises pour la conservation de certains objets déterminés dans un port : *Le GARDIENNAGE des tonneaux.* || Nom donné au service des gardiens de port.

**GARDIENNAI** (*di-è-nai*) n. m. Hist. relig. Office de gardien dans une communauté religieuse.

**GARDIENNESSE** (*di-è-nèss* — rad. *gardien*) n. f. Mar. Chambre des canonniers à bord d'un vaisseau de guerre. || On dit aussi *GARDIENNERIE*.

**GARDIER** (*di-è* — rad. *garder*) n. m. Hist. Officier qui les Dauphins du Viennois avaient, à Vienne, pour veiller à la conservation de leurs droits et à la garde de leurs domaines et trésors.

**GARDIKI** ou **GARDHIKI**, bourg de la Grèce (Thessalie [prov. de Trikkala], sur l'Aspro-Potamo; 3.700 hab. (avec la commune, qui s'appelle *Athamanès*).

**GARDINER**, ville des Etats-Unis (Maine [comté de Kennebec], au confluent du Colhesscontee et du Kennebec; 5.491 hab. Exportation de bois de charpente.

**GARDINER** (Stephen), homme d'Etat anglais, né à Bury-Saint-Edmunds entre 1483 et 1490, mort à Whitehall en 1555. Secrétaire de Wolsey, fort érudit, il fut, dès 1527, en correspondance avec les célèbres humanistes et en particulier avec Erasme. En 1528-1529, il accompagna à Rome des missions relatives à la grande affaire du temps, le divorce de Henri VIII. Très en faveur auprès du souverain, il obtint, en 1531, le siège épiscopal de Winchester, et, jusqu'en 1541, ne s'occupa guère que du divorce, soit en diverses missions diplomatiques, soit en un traité qui fit sensation : *De vera obedientia* (1535), où il combattait très vivement la suprématie de Rome sur l'Eglise d'Angleterre. Il avait à la cour de sérieux rivaux; entre autres, Cromwell, qu'il eut l'habileté de perdre. Mais la mort de Henri VIII ruina sa fortune politique; Cranmer, un autre de ses ennemis, le fit enfermer à la Tour de Londres, mettre en jugement (1551) et le déposa de son évêché. A l'avènement de Marie Tudor, Gardiner devint chancelier du royaume (1553) et, par représailles, il persécuta les protestants. Il avait rétabli l'ordre dans le royaume par une administration sage, lorsqu'il mourut. Il a laissé divers écrits de théologie ou d'érudition.

**GARDNER**, ville des Etats-Unis (Massachusetts [comté de Worcester]; 8.425 hab. Fabriques de meubles.

**GARDNER** (lord ALAN), baron d'UTTOXETER, amiral anglais, né à Uttoxeter, comté de Stafford en 1742, mort à Bath en 1809. Il servit aux Indes, dans l'Allemagne du Nord, commanda en chef à la Jamaïque de 1786 à 1789, fut nommé contre-amiral et siégea au Parlement. Il tenta sans succès de s'emparer, en 1793, de la Martinique défendue par Rochambeau. Il fit partie ensuite de l'escadre de la Manche. En 1800, il était amiral, pair d'Irlande et baron, placé, en 1807, à la tête de l'escadre de la Manche et contribua, en 1809, à la reddition de Flessingue.

**GARDNERIE** (*ri* — de *Gardner*, n. pr.) n. f. Genre de loganiacées, comprenant des arbustes grimpants, à feuilles opposées non stipulées, à fleurs axillaires, à calice court, disposées en cymes composées. (Les deux espèces connues sont originaires, l'une du Japon, l'autre de l'Inde.)

**GARDNERIE, ÈE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux gardneries.

— n. f. pl. Ancien nom de la famille des loganiacées, servant aujourd'hui à désigner une de ses tribus, qui comprend le seul genre *gardnerie*. — Une *GARDNERIEE*.

**GARDOIR** n. m. Lieu où l'on garde, où l'on conserve quelque chose. (Vx.) || On dit aussi *GARDOINE* n. f.

**GARDON** n. m. Genre de poissons physostomes, famille des cyprinidés, comprenant des formes ovales, plus ou moins comprimées, à grandes écailles, à mâchoire inférieure en retrait.

— Loc. dv. *Etre frais comme un gardon*. Avoir un air de fraîcheur et de santé (à cause de l'éclat qu'a l'écaille de ce poisson.) || Fig. *Donner un chabot pour avoir un gardon*. Faire un petit cadeau pour en obtenir un grand.

— ENCYCL. L'espèce type du genre *gardon* est le *gardon commun* (*leuciscus rutilus*), poisson des eaux douces d'Europe qui peut atteindre 0<sup>m</sup>,30 de long. Verditre en dessus avec des reflets roses, il a le ventre argenté, les nageoires verdâtres; la caudale teintée de rouge, l'anale et la ventrale jaunâtres; son œil est doré ou rougeâtre. On le nomme vulgairement *gardon blanc, roche, rousse, rosselle, français, blanchet*, etc. Ses principales variétés sont le *vangeron* (*leuciscus prasinus*), du lac Léman, et le *gardon de Selys* (*leuciscus Selysi*), de la Meuse, etc.; dans

la Sarthe, on trouve une variété très rare, ayant les yeux et les nageoires blancs, propre aux eaux calcaires. Répandu dans toute l'Europe et le nord de l'Asie, le gardon vit par troupes, dans les cours d'eau limpides et

sablonneux; sa chair est assez bonne, quoique fade. On confond souvent ce poisson avec le rotengle (*scardinus erythrophthalmus* ou *gardon rouge*, à ailerons rouges, *gardon de fond*, etc. V. ROTENGLÉ).

**GARDON** n. m. Nom, dans le département du Gard, des petits torrents qui descendent des Cévennes.

**GARDONE-VALTROMPIA**, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia], sur la Mella, affluent de l'Oglio; 2.173 hab. Manufacture d'armes, magnaneries.

**GARDONIE**, ENNE (*ni-in, en'* — rad. *gardon* adj. Nom donné par Coquand à l'ensemble des grès glauqueux ou ferrugineux des Charentes, alternant avec des argiles à lignite et à succin.

— n. m. Assise constituant la base de l'étage cénozoïque.

**GARDONNENQUE**, nom d'une plaine et d'un massif des Cévennes. La plaine, dans le Gard, est l'ample vallée foulée par les débordements du Gard ou Gardon, en aval de ses deux branches mères. Le massif, dans le Gard et la Lozère, constitue les Cévennes essentielles, vraiment appelées ainsi dans la contrée, l'ensemble de chaînes micastieuses d'où partent les torrents et torrenticules appelés *gardons*. Quatre chaînes principales : Bouges, chaîne du Cabanis, chaîne Francesque, Liron. Superficie : 1.100 kilom. carr. Point culminant : le Bouges 1.424 m.

**GARDOUQUE** (*kt*) n. f. Bot. Genre de labiées-saturées, comprenant des arbrisseaux très rameux, feuillus, de l'Amérique méridionale. On cultive dans les jardins le *gardouqua Hooker*, pour ses belles fleurs solitaires, d'un rouge écarlate.)

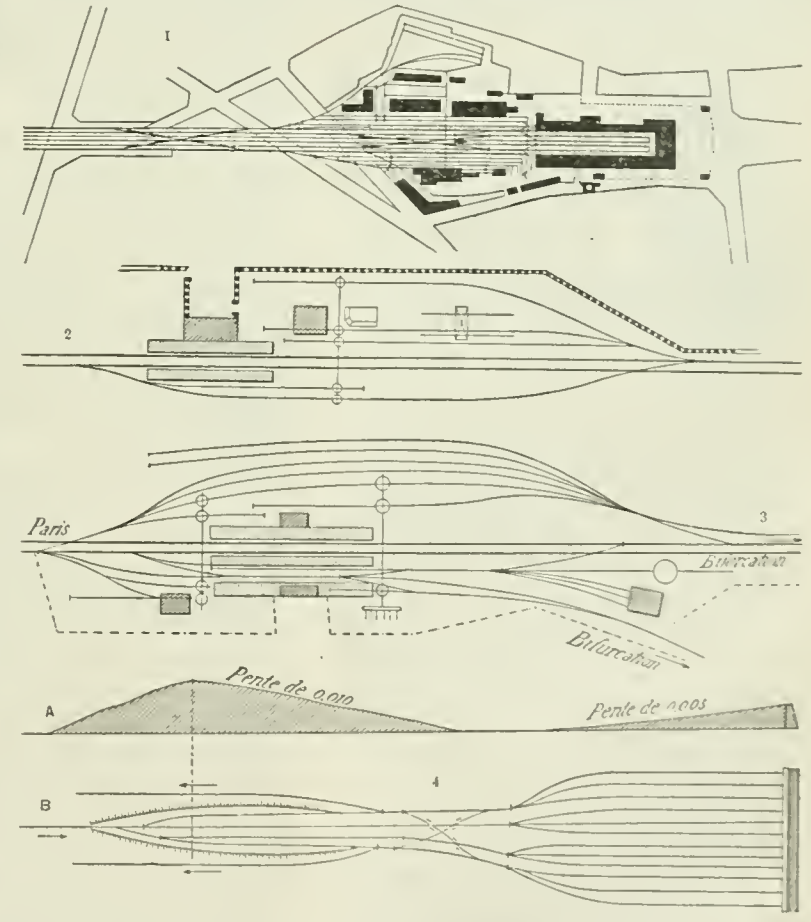
**GARDORIKI**, anc. ville de la Russie d'Europe, jadis capitale d'un Etat slave. Elle occupait l'emplacement actuel du Vieux-Ladoga, sur le lac de ce nom. Aujourd'hui, près de là, s'élevait une petite ville fondée par Pierre le Grand, le Nouveau-Ladoga, situé à 88 kilomètres de Saint-Petersbourg.

**GARDY** n. m. Péc. Troisième chambre de la madrague.

**GARE** (subst. verb. de *gare*) n. f. Ch. de f. Bâtiment situé en dehors de la voie, et dans lequel on dépose les marchandises. || Bâtiment où se tiennent les voyageurs jusqu'au moment du départ. || Ensemble des voies avoi-



Gardiens de la paix.



Gares : 1. Terminus; 2. De passage; 3. De bifurcation; 4. De triage (A, vue en coupe des pentes et rampes; B, vue en plan).



Gardon.

sinant ce bâtiment, où se font les manœuvres des trains montants et descendants. || *Gare d'évitement*. Ensemble de voies secondaires, raccordées avec la voie principale, où s'arrête momentanément un convoi, pour en laisser passer un autre venant en sens opposé, sur les chemins de fer qui n'ont qu'une voie. || *Chef de gare*. Employé qui dirige, sous sa responsabilité, le service des voyageurs et des marchandises dans une gare de chemin de fer.

— Navig. Endroit d'une rivière spécialement destiné à mettre en sûreté les bateaux et à les empêcher de gêner la navigation. || Endroit d'un canal suffisamment élargi pour que deux bateaux, allant en sens contraire ou dans le même sens, puissent se croiser sans se heurter.

— ENCYCL. Ch. de f. On distingue les *gares terminus* ou de tête de ligne, situées à chacune des extrémités de la ligne; les *gares d'embranchement* ou de bifurcation, dans lesquelles une ou plusieurs lignes secondaires, se dirigeant dans des sens différents, viennent se souder sur la ligne principale; les *gares de passage*, que l'on nomme le plus souvent *stations*, où s'arrêtent la majeure partie des





GARIBAY Y ZAMALLOA ... historien espagnol ...

GARIDELLE ... Genre de plantes, de la famille des ...

GARIEL ... érudit français, né à Grenoble en 1812 ...

GARIEL (Charles-Marie), savant français, né à Paris en 1811 ...

GARIEP ou GARIB. Géogr. V. ORANGE.

GARIÈS faute typogr. pour GARICS, plur. de garic, ou mieux garrie ...

GARIGLIANO, fleuve de l'Italie méridionale. Il s'appelle d'abord Liri ...

GARIGUE ou GARRIGUE (ga-righ' — provenç. garriga) n. f.

GARIGUE (righ) n. f. Espèce de champignon qui croit au Canada ...

GARIMENT (man) n. m. Sorte de tenure féodale, dans laquelle un vassal ...

GARIN n. m. Moll. Nom vulgaire de la plicature.

GARIN le Lorrain, héros d'une chanson de geste par Jean de Flazy ...

GARINGAL n. m. Archéol. Plante aromatique des Indes et de la Chine ...

GARIOT n. m. Bot. Nom vulgaire de la benoîte.

GARITEPO n. orig. inconnu. n. m. Epicéa. (Vx.)

GARITES, peuple de la Gaule ancienne (Aquitaine Ps.)

GARIZIM, montagne de la Palestine, dans la tribu de Simeon ...

GARLAN, comm. du Finistère, arr. L. à 7 kilom. de Morlaix ...

GARLAND (John) (en lat. Garlandus ou Garlandus) poète et grammairien anglais ...

GARLANDA n. f. Métall. Chacune des pièces de bris de la coque ...

GARLANDAGE (laj' — rad. garlande, anc. forme de GARLANDO n. m. Mar.

GARLANDE (PAVY DE), nom ancien du pays Latin, du quartier des Ecoles.

GARLANDE, archiduc de Paris et l'un des protecteurs de l'Université naissante, au XII<sup>e</sup> siècle.

GARLANDE, ancienno famille française originaire de la Briq, et dont le membre le plus connu est ERIENNE DE GARLANDE ...

GARLASCO, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]), près du Tardoppio, canal dérivé du Tessin; 7.402 hab.

GARLIN, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 29 kilom. de Pau ...

GARMANES n. m. pl. Nom que donne Strabon à une secte de religieux indiens ...

GARMONNIA n. m. Instrument de musique russe, à anches et à clavier ...

GARMOUR, un des chiens qui gardent la porte de l'enfer scandinave.

GARNACHE (du bas lat. garnachia, même sens) n. f. Manteau de longueur moyenne ...



Garoache.

GARNACHE (LA), comm. de la Vendée, arrond. et à 50 kilom. des Sables-d'Olonne; 3.356 hab.

GARNAT, comm. de l'Allier, arrond. et à 25 kilom. de Moulins ...

GARNAUD (Antoine-Martin), architecte, né et mort à Paris (1796-1861). Il obtint, en 1817, le grand prix d'architecture.

GARNEMENT (man — rad. garnir) n. m. En vieux franç., Co qui protège.

GARNERAY (Jean-François), peintre français, né à Paris en 1755 ...

GARNERAY (Ambroise-Louis), peintre, fils du précédent, né à Rouen en 1783 ...

de la France et qu'on cite Vues des principaux ports étrangers, qui ont été enrichies d'un texte par Jony (1815-1832).

GARNERIN (Jean-Baptiste-Olivier), aéronaute français, né et mort à Paris (1766-1819). Employé aux bureaux des Forges ...

GARNERIN (André-Jacques), aéronaute, frère du précédent, né et mort à Paris (1769-1823). Élève du physicien Charles ...

GARNET ou GARNETT (Henri), jésuite anglais, né à Nottingham en 1555, exécuté en 1606 à Londres.

GARNIEC (ni-ék) ou GARNITZ n. m. Mesuro de capacité usité en Pologne ...

GARNIER de Pont-Sainte-Maxence, poète français du XII<sup>e</sup> siècle, né à Pont-Sainte-Maxence (Oise) ...

GARNIER (Robert), poète dramatique français, né à La Ferté-Bernard en 1534, mort au Mans en 1590. Il étudia le droit à Toulouse ...



Robert Garnier.

Il possédait un vif sentiment du rythme lyrique, et il a su écrire des chœurs harmonieux (dans les Juives). Médecin dramaturge, Garnier est un remarquable écrivain et reste le plus grand nom du théâtre français au XVI<sup>e</sup> siècle.

GARNIER (Claude), poète français, né à Paris dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Il vivait encore en 1615. Les vers que nous avons de lui furent imprimés à Paris en 1609 ...

GARNIER (Jean), théologien de la compagnie de Jésus, né à Paris en 1612, mort à Belogne en 1681. Il professa pendant quarante ans, à Paris, la théologie et l'histoire ecclésiastique ...

GARNIER (Jean-Jacques), érudit et philosophe français, né à Gorron, près de Mayenne, en 1729, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1805. Il fut nommé, en 1760, adjoint du professeur d'hébreu au Collège de France ...

GARNIER (Antoine-Charles-Marie), dit Garnier de l'Aube, homme politique français, né à Troyes en 1742, mort à Blaincourt (Aube) en 1803. Avocat à Troyes, il fut envoyé par l'Aube à la Convention et siégea à la Montagne.



... l'a... le don... des dé...  
... viva... à... jusqu'au paye...  
... qu'on... un... On...  
... de gardiens sous le...  
... sergents de contrainte; la...  
... est plus récente. Les fermiers...  
... pour... garnisaires, archers ou sergents, pour...  
... taxes. On devait au garnisaire la...  
... et le traitement déterminé. Au...  
... des soldats furent envoyés comme...  
... protestants. Pendant la Révolution, ...  
... pour mettre en sequestre les...  
... sous la première République et sous...  
... des parents des...  
... ou déserteurs. Ce système vexatoire, ...  
... qui subsistait encore dans le code en matières de contribu...  
... et fut supprimé par la loi du 9 février 1877  
... et remplacé par la sommation avec frais.

**GARNISON** rad. *garnir* n. f. Troupes de toutes armes  
sejoignant dans une ville ou une place de guerre : *Passer  
la revue de la GARNISON.* « Etat des troupes qui sejoignent  
dans une ville ou une place de guerre : *Son régiment était  
en GARNISON à Toulouse.* « Ville ou place forte où sejoignent  
toutes les troupes. *Changer de GARNISON.*

Autref. Approvisionnements et matériel d'une armée  
ou d'une place de guerre. « Corps de troupes non constituées  
en régiments et occupant sous forme de compagnies,  
de escadrons ou de bandes royales, les villes ou les  
cités où il ne se trouvait pas de régiment.

— Pop. Poux nombreux sur la tête de quelqu'un.  
— Fam. *Mariage de garnison.* Mariage mal assorti.  
« *Amours de garnison.* Amours de passage.

— Ir. anc. Personnes établies à demeure dans la maison  
d'un débiteur, pour le contraindre à payer, ou encore pour  
veiller à la conservation des meubles saisis sur lui. (L'huissier  
présentait à cette formalité lorsque la personne saisie  
n'avait pas présenté un gardien bon et solvable.) V. **GAR-**  
**NSAIRE.**

— Techn. *Doré par garnison.* So dit d'un ouvrage doré  
par places, les autres parties restant blanches. « *Pièce de  
garnison.* Pièce soudée au corps d'un objet d'orfèvrerie.

— Excycl. Milit. Considéré comme garnison, le territoire  
de chaque ville a des limites, dites *limites de la garnison*,  
qui, dans les places de guerre, sont constituées par les  
lignes de défense extérieure. Dans les villes ouvertes,  
ces limites comprennent généralement une zone de 7 kilo-  
mètres en dehors des limites de l'octroi.

On distingue deux sortes de garnisons : celles que constitu-  
ent les troupes stationnées dans une ville, ouverte ou  
fortifiée, en temps de paix, et celles formées au contraire  
par les troupes réunies dans une place forte, en vue d'en  
assurer la défense pendant la guerre.

1° Les corps de troupes réunis dans une même ville en  
temps de paix conservent leur indépendance pour tout ce  
qui concerne l'instruction et le service intérieur. Mais,  
pour tout ce qui peut les mettre en rapport, ils relèvent  
du commandant d'armes, qui est l'officier le plus ancien,  
dans le grade le plus élevé, de tous ceux de la garnison,  
quelle que soit son arme, sauf pour les officiers de gen-  
darmérie et les assimilés. Si le commandant d'armes est  
d'un grade supérieur à celui de chef de bataillon ou d'esca-  
dron, il est aidé dans ses fonctions par un officier spécia-  
lement désigné, le *major de la garnison*, et qui, lui-même,  
dispose pour ce service d'officiers appelés *adjudants de  
garnison*, ainsi que d'un certain nombre de sous-officiers.

2° Chaque place forte doit être pourvue d'une garnison  
spécialement chargée de la défendre en cas d'attaque  
brusque ou de siège régulier. Longtemps il fut d'usage  
de ne constituer cette garnison et d'en désigner le gou-  
verneur qu'au moment de la guerre. Aujourd'hui, les gou-  
verneurs sont nommés dès le temps de paix. Les troupes  
de garnison de guerre sont désignées à l'avance.

**GARNISSONNAIRE** n. m. Syn. anc. de **GARNISAIRE.**

**GARNISSAGE** n. m. Action de garnir; résultat  
de cette action. « Placement régulier des crochets, aiguilles  
et épingles nécessaires au montage des armures et du mé-  
tier Jacquard. « Façonnage des garnitures et d'ornements,  
ainsi que leur mise en place sur le corps des pièces de po-  
terie. « Matière quelconque servant à combler un vide ou à  
recouvrir un objet. « Dans les machines à vapeur, Matière  
qui sert à garnir une presse-étoupe. « Opération de l'appret  
des draps consistant à rendre lisse la surface de ces  
étoffes. (On dit également, dans ce sens, *TIRAGE à ROIL.*)

— Min. Pièces de bois que l'on chasse lorsque les gale-  
ries se trouvent dans une roche ébouleuse, entre les  
cadres du boisage et les parois de la galerie, pour main-  
tenir le terrain.

**GARNISSEMENT** n. m. Action de garnir :  
*Locataire expulsé faute de GARNISSEMENT des loyers.*

**GARNISSEUR** n. m. Techn. Celui, collo  
qui garnit un meuble, un vêtement, une robe.

— n. m. Mar. Ouvrier qui travaille aux agrès.

— Navi. Ouvrier qui introduit dans un train des  
bois massifs pour donner plus de solidité au train et rom-  
pre les vagues.

— n. f. Techn. *Garnisseuse de cardes.* Ouvrière qui garnit  
les cardes.

**GARNISSEUSE** n. f. Fort cylindre dans lequel  
sont enroulés les bords de la toile et qui sert à garnir le drap  
et les autres étoffes en laine, à les tirer à poil.

**GARNITURE** n. f. Ce qui sert à garnir, à orner, à em-  
bellir des objets, des vêtements, diverses parties  
d'une construction, etc. « *Garniture de bois* est une chose  
quelconque. « *Garniture de laine.* « *Garniture  
de potiches.* « *Garniture de cheminée.* Pendules, vases, can-  
delabres, etc., placés sur une cheminée. « *Garniture  
de foyer.* Ensemble des instruments dont on se sert pour les  
feux de cheminée et qui comprennent une pelle, des pin-  
cettes et un tisonnier, etc.

— Garde, pommeau, franche et poignée d'une épée.

— Art cult. Accessoires ajoutés à un plat, et qui ser-  
vent soit à le parer, soit à le compléter.

— Art milit. Ensemble des pièces qui servent soit à  
relier les parties d'une arme à feu, soit à en faciliter le  
manement, comme l'embocheur, la grenadière, le battant  
de crosse, etc. « Dans les coffres à munitions, Ensemble  
des séparations, tasseaux, etc., servant à maintenir les  
objets contenus dans ces coffres. « Dans le harnachement,  
Ensemble des pièces qui s'adaptent à la tête du cheval,  
telles que le bridon, le collier d'attache, etc.

Constr. Ce qui sert à garnir un toit, comme tuiles,  
plomb, lattes, etc. « Ensemble des organes secondaires,  
clapets, étoupes, entrs, frettes, etc., entourant un piston  
de pompe. « Maçonnerie exécutée sous les carreaux for-  
mant les parois d'un poêle, d'un calorifère. « Pièces de fer  
formant la détente intérieure d'une serrure et que l'on  
appelle aussi « *cardes*. » « *Garniture de cardes.* Lanière  
de cuir dans laquelle on implante les dents ou aiguilles  
qui, dans les machines à carder, produisent l'opération  
du cardage.

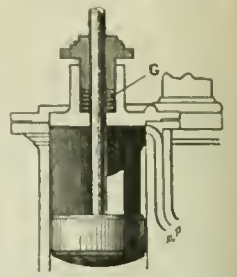
Mécan. Enveloppe qui forme joint hermétique autour  
de divers organes de machines. « *Garnitures de piston.*  
Couronnes métalliques interposées entre le piston et le  
cylindre pour faire joint étanche. « *Garnitures de presse-  
étoupe.* Tresses en chanvre ou en amiant destinées à  
éviter les fuites de vapeur ou les rentrées d'air. « *Garni-  
tures d'une chaudière.* Enveloppes de feutre et d'amiant  
dont on l'entoure pour éviter la déperdition de chaleur par  
rayonnement.

— Mar. Grément d'un mât, d'une vergue, d'une voile.  
« Action de gréer ces divers objets. « Remplissage en bois  
de la membrure. « *La garniture.* Atelier dans lequel on  
confectionne le matériel du grément. « *Garniture d'un  
cordage.* d'une boucle, Ensemble des matériaux servant  
à les garnir. « *Garniture d'une pompe.* Ensemble des  
objets mobiles dont se compose une pompe. « Autre. Nom  
par lequel on désignait les palans, aspects, battes, etc.,  
composant l'équipement d'une bouche à feu.

— Techn. Renfort dont on garnit une chose comme des  
bas, des chaussettes, etc. « Ancien nom de la cornette des  
femmes, à Paris. « *Garniture de poulies.* Certain nombre  
de poulies montées sur chape. « *Garniture de boudrier.*  
Boucles, bouts et colant d'un baudrier. « Fermeture quel-  
conque garnie de sa charnière. « *Ecrin complet.* « Partie  
de trillage remplissant un vide entre deux bûtes. « Partie  
du fer d'un cheval qui déborde la muraille. « Nom gé-  
nérique des becs, anses, pieds et autres parties accessoires  
qui accompagnent ordinairement les poteries. « Nom gé-  
nérique des diverses petites pièces d'artifice, telles que  
lardons, étoiles, marrons, saucissons, météores, serpen-  
teaux, etc., que l'on enferme dans le pot des fusées vo-  
lantes pour augmenter l'effet de ces dernières. « Tuyau  
de cuir qui sert à conduire l'eau de la pompe à incendie  
jusqu'à la lance, et qui se compose ordinairement de deux  
parties, ou demi-garnitures. « *Garniture à hélice.* Tuyau  
de cuir qui est garni intérieurement d'une hélice métal-  
lique, pour qu'il conserve sa forme cylindrique, et qui sert  
à conduire l'air de la pompe dans la blouse contre l'as-  
phyxie et aussi à aspirer l'eau du réservoir dans les  
pompes à incendie.

— Typogr. Bloc métallique, généralement évidé et de  
grandeur variable, dont on se sert pour séparer les pages  
dans une forme, et qui représente les marges. « Ensemble  
des pièces qui servent à consolider une forme, comprenant

— Excycl. Mécan. Pour obtenir des joints étanches,  
on employait le plus souvent le chanvre et le caoutchouc.  
Mais il arrivait fréquemment que les garnitures en chanvre  
ou en caoutchouc se brûlent et deviennent promptement  
inefficaces. C'est pourquoi on fait surtout usage actuelle-  
ment de joints métalliques, qui sont constitués par un  
anneau en alliage ou métal  
*antifriclion*, maintenu au-  
tour de la tige du piston, du  
tiroir, etc., au moyen de res-  
sorts. Les plus employées  
sont la *garniture Duterne* et  
la *garniture Pile*.



G, garniture.

**GARNITURIER** n. m. Mar.  
Syn. de **GARNISSEUR.**

**GARNO** n. m. Pop. Syn. de  
**GARNI** (logement).

**GARNSDORFITE** n. f. Sul-  
fate hydraté naturel de fer.  
Syn. de **MISSOPHANE.**

**GARO** n. m. Bot. Nom fran-  
çais de l'aquillaire agalloche.  
« Bois de cet arbre employé  
dans les arts, et appelé aussi  
**BOIS D'AGALLOCHE,** **BOIS D'AI-  
GLE,** **BOIS D'ALOËS.**

**GARO**, héros de la fable de La Fontaine le *Gland et la  
Citrouille*. Garo désigne l'homme ignorant, qui juge les  
choses sur l'apparence et critique à tort et à travers.

**GAROCHOIR** n. m. Cordage peu commis dont les torons  
sont tortillés dans le même sens que les fils. « On dit aussi  
**MAIN-TIERCE** n. f.

**GARO-DEMANA**, paradis des mazdéistes.

**GAROCÈLES** (lat. *Garoceli*), peuple de la Gaule ancienne  
(prov. des Alpes-Pennines-et-Grées), entre les Centrans  
et les Caturges. Ville principale Oclum (auj. *Oultr*). Ils  
occupaient la Savoie actuelle et la province de Susse. —  
*Un, Une GAROCÈLE.*

**GAROFALO** (Blaiso) [en lat. *Blasius Caryophilus*], an-  
tiquaire et poète italien, né à Naples en 1677, mort à  
Vienne en 1762. Il entra dans les ordres, acquit une grande  
réputation d'érudition, vécut dans l'intimité du cardinal  
Passionei et de Clément XI, puis alla se fixer à Vienne,  
sur l'invitation du prince Eugène de Savoie. On a de lui :  
*Considérations sur la païsée des Hébreux et celle des Grecs*  
(1707); *Miscellanées* (1718); *Des marbres antiques* (1738);  
*Des boucliers des anciens*, écrit très estimé (1751).

**GAROFALO**. Biogr. V. Tisi.

**GARONNE** (lat. *Garumna*), fleuve de France, formé  
dans le val d'Aran (Pyénées espagnoles) de la réunion



Carte du bassin de la Garonne.

les lingots, biseaux, réglettes, etc., et dont la combinaison  
doit être faite en raison de la grandeur des mares que  
doivent avoir les parcs. « *Garniture du cylindre.* Epais-  
seur de bois de molléon, de drap, etc. que l'on étend sur  
le cylindre d'une presse mécanique pour modérer l'action  
du cylindre sur la forme.

de la Garonne orientale et de la Garonne occidentale on  
Joucou. La première nait au pied du port de Bèret, à  
1.872 mètres d'altitude, faible source bientôt grossie de  
nombreux torrents bannissant sur le granit et surtout du  
*Journou*, par lequel reparaissent au jour les eaux desca-  
dues de la Maladetta et perdues dans le gouffre du Toro.

Ainsi constitué à 800 mètres d'altitude, la Garonne pénètre en France par les gorges du Pont-du-Roi, après un cours de 50 kilomètres dans le val d'Aran. Vers Saint-Béat, elle entre dans le calcaire, y reçoit la Pique (rive gauche), et à Montréjean, elle reçoit le gros torrent la Neste. Elle change alors de direction, se dirige vers l'E., puis le N.-E., à travers une plaine caillouteuse de plus en plus élargie, où elle arrose Saint-Gaudens, Saint-Martory, Cazères, Muret, Toulouse, et où elle reçoit la Louge (rive gauche), le Salat, l'Arize, l'Ariège, alimentés par les neiges pyrénéennes (rive droite).

A Toulouse, la Garonne reprend la direction du N.-O. dans une vallée subitement élargie, où lui arrivent de faibles ruisseaux : la Savo, la Gimone (rive gauche) et l'Hers-Mort (rive droite) et, après Castelsarrasin, conflue avec le Tarn, grossi de l'Aveyron (rive droite). Sa vallée se rétrécit alors sensiblement et, jusqu'à Bordeaux, le fleuve suivra de près les coteaux calcaires de sa rive droite sur laquelle sont assises les principales villes : Valence-d'Agon, Agen, Port-Saint-Marie, Tonneins, Marmande, La Réole. Durant ce parcours, elle s'est alimentée du Lot et du Drot (rive droite), de l'Arrats, du Gers, de la Baise (rive gauche). A Castets, où s'embrancha le canal latéral au fleuve, la marée se fait déjà sentir. La Garonne, rejointe par le Ciron (rive gauche), est dès lors plus animée; elle baigne Langon, Cadillac, Bordeaux, où elle atteint 500 mètres de largeur. Au bec d'Ambès, où elle reçoit la Dordogne (rive droite), elle prend le nom de Gironde.

C'est alors un véritable estuaire, long de 75 kilomètres environ, allongé entre les coteaux crayoix de la Saintonge et le Médoc, large de 3 kilomètres devant Blaye, de 5 kilomètres devant Pauillac, de 10 kilomètres devant Mortagne, puis se réduit à moins de 5 kilomètres, à l'embouchure, entre la pointe de Grave et Royan. De nombreuses îles (Cazeau, du Nord, Verte, du Pâté, Sans-Pain, Bouchard, Patiras) et des fonds vaseux encombrant le lit du fleuve et en rendent la navigation difficile. Les grands transatlantiques doivent s'arrêter à Pauillac, mais les passes sont améliorées par de grands travaux.

Longue de 650 kilomètres environ, la Garonne draine un bassin de 8 millions d'hectares. Son régime est assez complexe. Dans la partie supérieure de son cours, alimentée par des eaux pyrénéennes, une forte crue a lieu régulièrement en mai-juin, lors de la fonte des neiges. Cette crue peut devenir terrible quand la fonte des neiges est activée par les pluies chaudes de la saison. Tel fut le cas en 1875, lors de la terrible inondation qui détruisit un faubourg de Toulouse et causa dans la vallée, entre Muret et Agon, d'incalculables désastres. Dans la partie moyenne du cours, les pluies du printemps et d'automne, tombées sur le versant des Cévennes, et venues par ses affluents de droite à la Garonne, augmentent sensiblement son débit, en octobre et en mars.

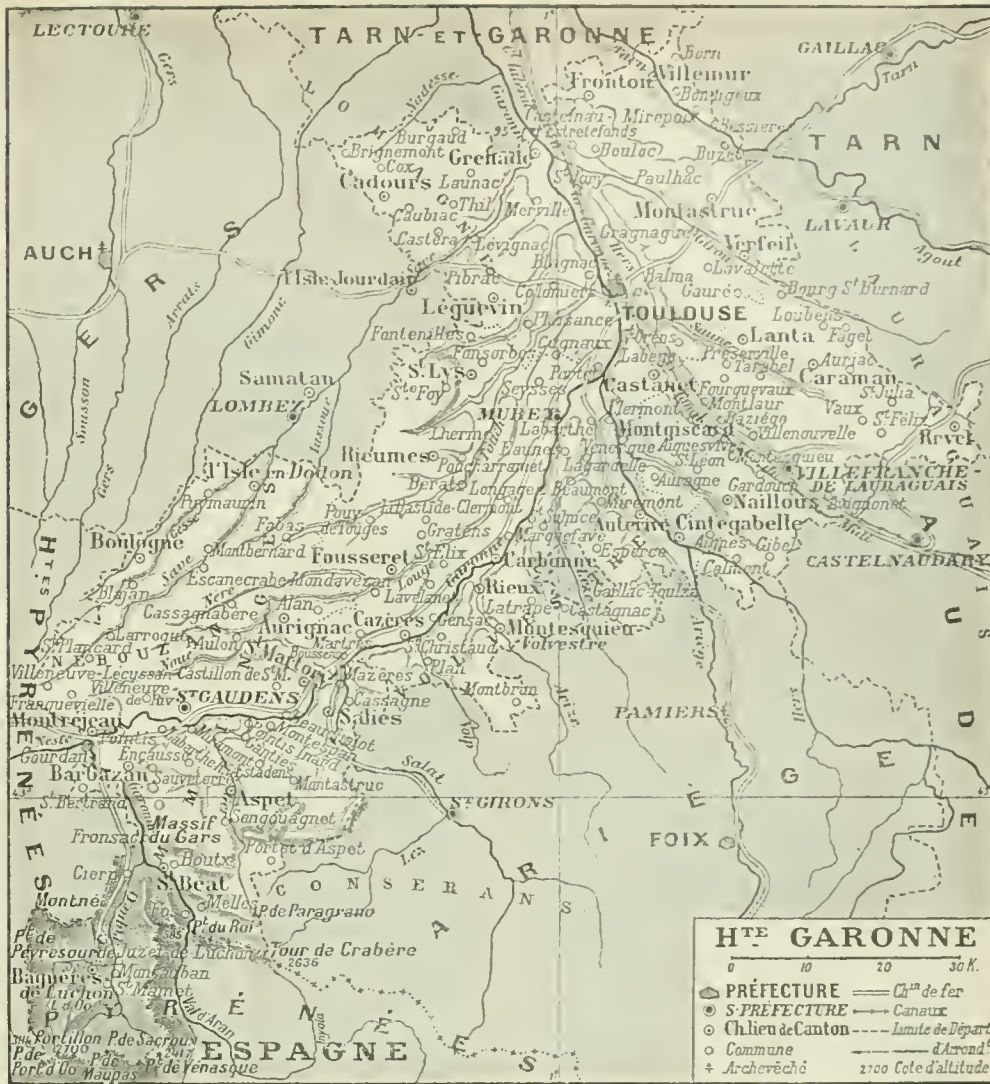
**GARONNE (CANAL LATÉRAL À LA).** Ce canal longe la rive droite du fleuve depuis Toulouse, où aboutit le canal du Midi, jusqu'à Castets, près duquel il descend dans la Garonne par plusieurs écluses. Sa longueur est de 193 kilomètres, et de 213 en y comprenant le canal de Brienne, l'embranchement de Montauban, la descente dans le Tarn à Moissac, la descente dans la Baise. Il a une pente de 128 mètres, rachetée par cinquante-trois écluses. Le canal avait été affirmé à la compagnie des chemins de fer du Midi par la loi de 1852 et par le décret de 1867 jusqu'en 1906. Il a été racheté par l'Etat. Il transporte surtout du vin, des céréales, des fruits. Il actionne sur son parcours nombre de moulins et d'usines.

**GARONNE (DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-),** formé partie du haut Languedoc et partie de la Gascogne, et tirant son nom de la rivière qui le traverse. Il est borné au S. par les Pyrénées, à l'O. par les départements des Hautes-Pyrénées et du Gers, au N. par le Tarn-et-Garonne, au N.-E. par le Tarn, à l'E. par l'Aude, et au S.-E. par l'Ariège. Superficie 6.290 kilom. carr. Le département comprend 4 arrondissements (Toulouse, ch.-l.; Muret, Saint-Gaudens et Villefranche), 39 cant., 587 comm. et une population de 459.377 hab. Il fait partie du 17<sup>e</sup> corps d'armée, de la 9<sup>e</sup> inspection des ponts et chaussées, de la 1<sup>re</sup> conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Foix. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Toulouse, et à l'archevêché de Toulouse.

L'aspect général de ce département présente un pays de plaines dans le Nord et de montagnes dans le Sud. A l'Est, le sol s'exhausse en collines boisées et commence à former la base de la montagne Noire (coteaux de Saint-Félix). La partie méridionale, appuyée à l'arête granitique des Pyrénées, couverte par les ramifications crétaées du versant septentrional de cette chaîne, offre les paysages les plus variés : belles forêts, vallées profondes, lacs pittoresques, cascades écumantes et tous les nombreux accidents de terrain des pays de montagnes. Dans l'Ouest du département, au N. de la vallée de la Garonne et de la Neste, s'étalent les coteaux d'alluvions glaciaires du Comminges et du Nobouzan, entaillés par les rivières orientales de l'océan de Lannemezan.

Entre ces régions montagneuses se développe la vallée de la Garonne. Depuis la frontière espagnole jusqu'à Montréjean, la Garonne garde encore l'allure d'un torrent pyrénéen. Mais, de Montréjean à Saint-Martory, s'étend une belle plaine, fond de l'ancien lac qui servit jadis de régulateur au fleuve. Après Saint-Martory, s'étend la grande plaine toulousaine, au limon épais et fertile, la terre à blé. Le climat est très différent dans les deux régions : très froid dans la montagne en hiver, avec des étés frais et beaucoup de pluie, il est très chaud et sec pendant l'été en plaine, avec des hivers peu froids.

La partie haute du département produit peu : les anciennes forêts sont en partie détruites, et les torrents emportent la montagne. Mais la plaine est remarquablement fertile et, quoique la culture soit peu avancée, donne beaucoup. Si le réseau des canaux d'irrigation était développé comme le pays le réclame, la production augmenterait considérablement. La Haute-Garonne, dont une partie seulement est cultivée, produit du froment, de l'avoine, beaucoup de maïs, de la pomme de terre; on n'y trouve guère de cultures industrielles. La vigne, si atteinte par le phylloxera, est déjà très reconstituée; les vins les plus estimés sont ceux de Villandrie, Fronton, Montesquieu-Volvestre, Capous. Les prés augmentent d'étendue. Le département ne donne, comme produits minéraux, qu'un peu de sel gemme. Les sources thermales sont nom-



brouses dans les montagnes. Il faut citer surtout celle du Bagnères-de-Luchon. L'industrie métallurgique y est presque nulle; ce qu'on y trouve surtout, ce sont des briqueteries, des tuileries (Toulouse est toute bâtie en briques), de nombreuses minoteries; l'industrie du bois, du cuir, est assez développée, ainsi que celle des conserves alimentaires.

**GARONS, comm.** du Gard, arr. et à 9 kilom. de Nîmes; 1.029 hab.

**GAROO-KU** n. m. Caboteur arabe du golfe Persique.

— ENCYCL. Ce navire est surtout employé pour la pêche; la quille se relève vers l'arrière, et l'étrave, très longue, s'avance obliquement au ras de l'eau. Large et plat, ses extrémités sont fines, et il est membré et vaigré à l'europpéenne. Ces bateaux portent un ou deux mâts et de deux voiles à demi-antennes. L'avant et l'arrière sont souvent ornés de porcelaines blanches (coquillages).



**GAROSMANCIE** (smán-si - du gr. garos, espèce de souvenir, et mantica, divination) n. f. Méthode grossière de divination, qui a été assez pratiquée au moyen âge.

— ENCYCL. La garosmancie consiste à faire regarder le consultant dans un large baçon plein d'eau. A force de le regarder fixement, il y voit des figures bizarres, effet de l'hallucination, que le sorcier interprète à son gré.

**GAROU** n. m. Espèce d'arbrisseau du genre daphne.

— ENCYCL. Le garou (daphne gaidium) est très commun dans le midi de la France; on le nomme encore cogouaudier, sambosi. Ses grains sont purgatifs. Son écorce de couleur blanchâtre ou jaune pâle, d'odeur nauséabonde, de consistance fibreuse, se sépare facilement du bois. On la recueille en octobre. Elle est utilisée en médecine pour ses propriétés rubéifiantes et vésicantes, dues à la présence d'un alcaloïde, la daphnine; c'est un médicament énergique et dont on doit user prudemment. On en prépare une pommade, utilisée dans les affections dartreuses.

**GAROU** n. m. Loup-garou. (Vieux.) « Courir le garou. Aller en quête d'aventures nocturnes. »

**GAROUAGE** (rou-aj - rad. garou) n. m. Recherche des aventures nocturnes : Aller en garouage. (Vieux.)

**GAROUÉ** n. f. Nom vulgaire de la gesse cultivée. « On dit aussi GAROUSSE. »

**GAROUA**, milou ou aigle à corps d'homme, roi des oiseaux et monture du dieu Vichou. C'est une des plus anciennes divinités de la mythologie indienne, qui lui donne pour père le sage Kacyapa et pour mère Vioatâ, fille de Dakha. On lui attribue le rapt du feu et de l'amrita (liqueur d'immortalité, ambrosie), qu'il déroba au ciel pour les apporter sur la terre; mais il est surtout célèbre pour sa haine contre les serpents (sarpas et nâgas, qu'il poursuit et dévore sans relâche, bien qu'ils soient ses demi-frères.



**GAROUENNE** (rou-èn) n. f. Pièce de bois qui soutient et porte une poule.

**GAROUETTE** (rou-ét) n. f. Bot. Nom vulgaire du garou.

**GAROUIL** (rou-ill) n. m. Techn. et écon. rur. Dans certaines parties de la France, Nom sous lequel on désigne communément le maïs ou blé de Turquie.

**GAROUILLE** (rou-ill) n. f. Bot. Nom vulgaire du chêne kermès, dans le midi de la France. — Techn. Drogue qui sert à teindre en fauve et qui provient de l'écorce du chêne kermès.

**GAROUILLE** (rou-ill) n. m. Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée chez les indigènes algériens, et que l'on appelle également charge, pour les grains en particulier. On distingue la grande et la petite garouille. La première équivaut à 20 litres, la seconde à 10 l.

**GAROUPE** n. f. Bot. Nom vulgaire de la camélie.

**GAROUSSE** n. f. Bot. Syn. de GAROUDE.

**GAROUTE** n. f. Bot. Nom vulgaire de la lauréeole.

**GARRAN DE COULON** (Jean-Philippe, comte, homme politique français, né à Saint-Maixent (Deux-Sèvres) en 1749, mort à Paris en 1816. En 1789, la Ville de Paris le nomma député suppléant du tiers état, et en 1791, il fut élu député à l'Assemblée législative. Il prit une part très active aux délibérations de l'Assemblée. En 1796, il fut envoyé par plusieurs départements au conseil des Cinq-Cents. Partisan du 18-Brumaire, il entra au Sénat, grâce à Bonaparte (1799). En 1804, il obtint la sénatorerie de Riom, en 1808, le titre de comte. Il n'en signa pas moins la déchéance (1815) de l'Empereur. Il était membre de l'Institut depuis 1796. Il a laissé des *Recherches politiques sur l'état de la Pologne et des Considérations de droit public sur la réunion de la Belgique à la France.*

**GARRANIER** (ni-é) n. m. Bot. Nom vulgaire de la giroflée.









La gastrite est une affection que l'on ne peut la digestion n'est pas normale... La gastrite est une affection que l'on ne peut la digestion n'est pas normale...

Les gastrites aiguës, comme la gastrite locomotrice, la paralysie générale, la sclérose en plaques, etc., provoquent des douleurs vives au creux épigastrique.

Le traitement consiste en diète absolue, piqûres de morphine, glace sur la région épigastrique. On peut donner de petits morceaux de glace pour calmer la soif.

Le traitement consiste en diète absolue, piqûres de morphine, glace sur la région épigastrique. On peut donner de petits morceaux de glace pour calmer la soif.

Le traitement consiste en diète absolue, piqûres de morphine, glace sur la région épigastrique. On peut donner de petits morceaux de glace pour calmer la soif.

Le traitement consiste en diète absolue, piqûres de morphine, glace sur la région épigastrique. On peut donner de petits morceaux de glace pour calmer la soif.

Le traitement consiste en diète absolue, piqûres de morphine, glace sur la région épigastrique. On peut donner de petits morceaux de glace pour calmer la soif.

Le traitement consiste en diète absolue, piqûres de morphine, glace sur la région épigastrique. On peut donner de petits morceaux de glace pour calmer la soif.

Le traitement consiste en diète absolue, piqûres de morphine, glace sur la région épigastrique. On peut donner de petits morceaux de glace pour calmer la soif.

Le traitement consiste en diète absolue, piqûres de morphine, glace sur la région épigastrique. On peut donner de petits morceaux de glace pour calmer la soif.

Le traitement consiste en diète absolue, piqûres de morphine, glace sur la région épigastrique. On peut donner de petits morceaux de glace pour calmer la soif.

Le traitement consiste en diète absolue, piqûres de morphine, glace sur la région épigastrique. On peut donner de petits morceaux de glace pour calmer la soif.

Le traitement consiste en diète absolue, piqûres de morphine, glace sur la région épigastrique. On peut donner de petits morceaux de glace pour calmer la soif.

Le traitement consiste en diète absolue, piqûres de morphine, glace sur la région épigastrique. On peut donner de petits morceaux de glace pour calmer la soif.

Le traitement consiste en diète absolue, piqûres de morphine, glace sur la région épigastrique. On peut donner de petits morceaux de glace pour calmer la soif.

Le traitement consiste en diète absolue, piqûres de morphine, glace sur la région épigastrique. On peut donner de petits morceaux de glace pour calmer la soif.

Le traitement consiste en diète absolue, piqûres de morphine, glace sur la région épigastrique. On peut donner de petits morceaux de glace pour calmer la soif.

Le traitement consiste en diète absolue, piqûres de morphine, glace sur la région épigastrique. On peut donner de petits morceaux de glace pour calmer la soif.

Le traitement consiste en diète absolue, piqûres de morphine, glace sur la région épigastrique. On peut donner de petits morceaux de glace pour calmer la soif.

GASTROCHÉNIDÉS (stro-ké) n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, renfermant les genres gastrochène et fatulane.

GASTROGNÉMIEN adj. Se dit des muscles jumeaux de la jambe qui forment la saillie du mollet. V. JUMEAU.

GASTROCÔLIQUE adj. Qui appartient à l'estomac et au colon : Épiploon GASTROCÔLIQUE (ou grand épiploon). Veine GASTROCÔLIQUE.

GASTROCÔLITE n. f. Inflammation simultanée de l'estomac et du colon.

GASTROCRITIE (stro, té — du préf. gastro, et du gr. krités, juge) n. f. Mode de divination employé par Euryclès, devin d'Athènes, et par ses disciples, les eurycléides.

GASTRODIDYME (stro — du préf. gastro, et du gr. didymos, double) n. m. Monstre dont la partie inférieure du corps à partir des lombes est double. Syn. de ESODYME.

GASTRODIE (stro-dé) n. f. Genre d'orchidées-béotides, comprenant des herbes terrestres, aphyllées, à rhizome renflé en tubercules, à tige simple, à fleurs brièvement pédicellées, disposées en grappes peu denses.

GASTRODONTA ou GASTRODONTA (stro) n. f. Sous-genre de zoonites (mollusques gastropodes), comprenant les formes à coquille mince et vitrée.

GASTRODUODÉNITE n. f. Inflammation de l'estomac et du duodénum.

GASTRODYNIE (stro, ni — du préf. gastro, et du gr. dyné, douleur) n. f. Douleur névralgique de l'estomac, avec sensation d'angoisse.

GASTRODYNIQUE (stro, nik) adj. Pathol. Qui a rapport à la gastrodynie : Douleur GASTRODYNIQUE.

GASTRO-ECTASIE (du préf. gastro, et du gr. ektasis, extension) n. f. Dilatation stomacale, avec stase permanente (c'est-à-dire l'estomac qui n'est jamais complètement vide, même à jeun).

GASTRO-ÉLYTROTOMIE n. f. Chir. Ouverture faite à la cavité abdominale, par incision du vagin.

GASTRO-ENTÉRALGIE n. f. Névralgie de l'estomac et de l'intestin.

GASTRO-ENTÉRIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-entérite : Inflammation GASTRO-ENTÉRIQUE.

GASTRO-ENTÉRIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-entérite : Inflammation GASTRO-ENTÉRIQUE.

GASTRO-ENTÉRIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-entérite : Inflammation GASTRO-ENTÉRIQUE.

GASTRO-ENTÉRIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-entérite : Inflammation GASTRO-ENTÉRIQUE.

GASTRO-ENTÉRIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-entérite : Inflammation GASTRO-ENTÉRIQUE.

GASTRO-ENTÉRIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-entérite : Inflammation GASTRO-ENTÉRIQUE.

GASTRO-ENTÉRIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-entérite : Inflammation GASTRO-ENTÉRIQUE.

GASTRO-ENTÉRIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-entérite : Inflammation GASTRO-ENTÉRIQUE.

GASTRO-ENTÉRIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-entérite : Inflammation GASTRO-ENTÉRIQUE.

GASTRO-ENTÉRIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-entérite : Inflammation GASTRO-ENTÉRIQUE.

GASTRO-ENTÉRIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-entérite : Inflammation GASTRO-ENTÉRIQUE.

GASTRO-ENTÉRIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-entérite : Inflammation GASTRO-ENTÉRIQUE.

GASTRO-ENTÉRIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-entérite : Inflammation GASTRO-ENTÉRIQUE.

GASTRO-ENTÉRIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-entérite : Inflammation GASTRO-ENTÉRIQUE.

GASTRO-ENTÉRIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-entérite : Inflammation GASTRO-ENTÉRIQUE.

qui consiste à aboucher l'intestin grêle à l'estomac, par suite d'un obstacle pylorique qui empêche le passage des aliments de l'estomac dans l'intestin.

GASTRO-ÉPIPLOQUE adj. Anat. Qui appartient à l'estomac et à l'épiploon : Artères GASTRO-ÉPIPLOQUES. Veines GASTRO-ÉPIPLOQUES. Nerfs, Ganglions GASTRO-ÉPIPLOQUES.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-ÉPILOITE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.



GASTROLOBIE (stro) n. m. Genre de légumineuses-papilionacées, tribu des podalyriées, comprenant des arbustes à feuilles opposées simples, à fleurs jaunes ou rougeâtres, disposées en grappes.

GASTROLOGIE (stro, ji — du préf. gastrolobe, n. fleur. gastro, et du gr. logos, discours) n. f. Science qui traite de l'art culinaire et de tout ce qui s'y rattache.

GASTROLOGIQUE (stro, jik) adj. Qui se rapporte à la gastrologie.

GASTROMALACIE (stro, si — du préf. gastro, et du gr. malakos, mou) n. f. Ramollissement de la muqueuse stomacale. (La gastromalacie n'existe que chez les enfants ayant le choléra infantile.)

GASTROMANCIE (stro, si — du lat. gastrum, vase renflé, et du gr. manteia, divination) n. f. Genre de divination qui se pratiquait au moyen de vases de verre ronds et pleins d'eau, placés entre des cierges allumés.

GASTROMANCIEN, ENNE (stro, si-in, èn) adj. Qui a rapport à la gastromancie.

GASTROMANIE (stro ni, — rad. gastromane) n. f. Amour de la bonne chère, poussé jusqu'à l'excès.

GASTROMÉLIE (stro — du préf. gastro, et du gr. mélos, membre) n. m. Monstre qui a des membres accessoires insérés sur l'abdomen.

GASTROMÉLIEN, ENNE (stro, li-in, èn) adj. Se dit d'un monstre de la famille des gastromélieux.

GASTROMÉLIEN, ENNE (stro, li-in, èn) adj. Se dit d'un monstre de la famille des gastromélieux.

GASTROMÉLIEN, ENNE (stro, li-in, èn) adj. Se dit d'un monstre de la famille des gastromélieux.

GASTROMÉLIEN, ENNE (stro, li-in, èn) adj. Se dit d'un monstre de la famille des gastromélieux.

GASTROMÉLIEN, ENNE (stro, li-in, èn) adj. Se dit d'un monstre de la famille des gastromélieux.

GASTROMÉLIEN, ENNE (stro, li-in, èn) adj. Se dit d'un monstre de la famille des gastromélieux.

Gastronomie (La) ou l'Homme des champs à table, poème en quatre chants, par Berchoux (1800).

GASTRONOMIQUE (stro, mik) adj. Qui a rapport à la gastronomie.

GASTRO-ESOPHAGIQUE adj. Qui a rapport à la gastro-œsophagite.

GASTRO-ESOPHAGITE n. f. Inflammation simultanée de l'estomac et de l'œsophage.

GASTROPATHE (stro — du préf. gastro, et du gr. pathos, souffrance) n. et adj. Qui est atteint d'une maladie de l'estomac ou des voies digestives.

GASTROPATHIE (stro, ti — rad. gastropathe) n. f. Souffrance de l'estomac.

GASTRO-PÉRITONITE n. f. Inflammation simultanée de l'estomac et du péritoine.

GASTRO-PÉRITONIQUE (nik) adj. Qui se rapporte à l'estomac et au péritoine.

GASTROPHORE (stro-for) adj. Qui porte un ventre proéminent.

GASTROPHORIE (stro-fa-ri) n. f. Obésité qui se borne au ventre.

GASTRO-PHRÉNIQUE adj. Anat. Qui a rapport à l'estomac et au diaphragme.

GASTROPHYSE (stro) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des chrysoméliés.



Gastrophysa (gr. 4 fois).

GASTROPODES n. m. pl. Zool. V. GASTÉROPODES.

GASTROPTÈRE (stro) ou GASTROPTÈRE (stro-pté) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des gastropodidés.

GASTROPTÉRIDÉS (stro) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches tectibranches.

GASTROPTOSE n. f. Pathol. Syn. de GASTRO-ENTÉROPTOSE.

GASTROPYLORIQUE adj. Anat. Qui a rapport à l'estomac et au pyllore.

GASTRORRAGIE (stro-ra-ji — du préf. gastro, et du gr. régime, le romps) n. f. Hémorragie de l'estomac.

GASTRORRAPHIQUE adj. Anat. Qui a rapport à l'estomac et au pyllore.

GASTRORRAPHIE (stro-ra-fi — du préf. gastro, et du gr. raphé, suture) n. f. Chir. Suture faite pour réunir les plaies de l'abdomen.

GASTRORRAPHIQUE (stro-ra-fik) adj. Chir. Qui a rapport à la gastrorrhaphie.

GASTRORRHÉE (stro-ré — du préf. gastro, et du gr. rhein, couler) n. f. Vomissement aqueux qui survient surtout le matin, au lever.

GASTRORRHÉIQUE (stro-ré-ik) adj. Qui a rapport à la gastrorrhée.

GASTROSE (stroz' — du gr. gastér, tros, estomac) n. f. Maladie de l'estomac en général.

GASTROLOGIE (stro, fi — du préf. gastro, et du gr. sophia, science) n. f. Science de la bonne chère.

GASTROLOGIQUE (stro, fik) adj. Qui a rapport à la gastrologie.

GASTROSPASME (stro-spasm) n. m. Contractions spasmodiques de l'estomac.

GASTROSPLENIQUE (stro-splé-nik' — du préf. gastro, et du gr. splén, rate) adj. Qui a rapport à l'estomac et à la rate.

GASTROSPLENITE (stro-splé-nit) n. f. Inflammation de l'estomac et de la rate.

GASTROSTÉNOSE (stro-sté — du gr. gastér, tros, estomac, et sténos, étroit) n. f. Rétrécissement de l'estomac.

GASTROSTOMIE (stro-sto-mi — du gr. gastér, tros, estomac, et stoma, bouche) n. f. Opération qui consiste à établir à travers les parois de l'abdomen et de l'estomac une ouverture permanente.

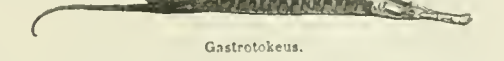
— Encycl. En pratiquant la gastrostomie, le chirurgien crée une sorte de bouche stomacale, par laquelle doivent être nourris les individus atteints d'un rétrécissement de l'œsophage.

GASTROSTYLE ou GASTROSTYLA (stro, sti) n. m. Genre d'infusaires hypotriches, famille des oxytrichidés.

GASTROSUCCORHÉE (stro, ko-ré — du préf. gastro; du lat. succus, et du gr. rhein, couler) n. f. Vomissement acide survenant plusieurs heures après les repas.

GASTROTHORACIQUE adj. Se dit de la partie inférieure du muscle peaucier.

GASTROTOKEUS (stro, ké-us) n. m. Genre de poissons lophobranches, famille des hippocampidés.



des formes chez lesquelles les mâles portent les œufs disposés en rangées sur leur poitrine et leur ventre.

GASTROTOME (stro) n. m. Instrument servant aux opérations de gastrostomie.

GASTROTOMIE (stro, mi — du gr. gastér, tros, estomac, et tomé, section) n. f. Opération qui consiste à inciser l'estomac pour en extraire un corps étranger.

— Encycl. Les opérations abdominales que l'on désignait autrefois sous le nom de gastrostomie sont nommées aujourd'hui laparotomie.

GASTROTRICHES (stro, mik) adj. Qui a rapport à la gastrostomie.

GASTROTROKES (stro, trok) adj. Se dit des larves d'annélides polychètes possédant, outre deux cercles ciliés aux deux extrémités du corps.

GASTRO-VASCULAIRE adj. Anat. Qui appartient au tube digestif et aux vaisseaux.

GASTROXIE (stro-ksi — du gr. gastér, tros, estomac, et oxus, aigre) n. f. Maladie nerveuse de l'estomac.

GASTROXYNSIS (stro-ksin-siss — du gr. gastér, tros, estomac, et oxynés, acidité) n. f. Pathol. Gastralgie avec hypersécrétion acide.

GASTROZOAIRES (stro-zo-èr' — du préf. gastro, et du gr. zoon, animal) n. m. pl. Grande division des organismes.

GASTROZOÏDE (stro — du préf. gastro; du gr. zoon, animal, et eidos, forme) n. m. Zool. Individu nourricier d'une colonie de polypes.

GASTROZOÏTE (stro — du préf. gastro; du gr. zoon, animal, et eidos, forme) n. m. Zool. Individu nourricier d'une colonie de polypes.

GASTRULA (stru) n. f. Forme larvaire initiale, commune à tous les animaux métazoaires.

— Encycl. Tout animal provient d'un œuf par des bipartitions successives.

La segmentation régulière donne naissance par une série d'étapes (A, B, C, D, E, F, fig. 1) à une sphère creuse formée d'une seule couche de cellules.

La segmentation régulière donne naissance par une série d'étapes (A, B, C, D, E, F, fig. 1) à une sphère creuse formée d'une seule couche de cellules.

La segmentation régulière donne naissance par une série d'étapes (A, B, C, D, E, F, fig. 1) à une sphère creuse formée d'une seule couche de cellules.

La segmentation régulière donne naissance par une série d'étapes (A, B, C, D, E, F, fig. 1) à une sphère creuse formée d'une seule couche de cellules.

La segmentation régulière donne naissance par une série d'étapes (A, B, C, D, E, F, fig. 1) à une sphère creuse formée d'une seule couche de cellules.

La segmentation régulière donne naissance par une série d'étapes (A, B, C, D, E, F, fig. 1) à une sphère creuse formée d'une seule couche de cellules.

La segmentation régulière donne naissance par une série d'étapes (A, B, C, D, E, F, fig. 1) à une sphère creuse formée d'une seule couche de cellules.

La segmentation régulière donne naissance par une série d'étapes (A, B, C, D, E, F, fig. 1) à une sphère creuse formée d'une seule couche de cellules.

La segmentation régulière donne naissance par une série d'étapes (A, B, C, D, E, F, fig. 1) à une sphère creuse formée d'une seule couche de cellules.

La segmentation régulière donne naissance par une série d'étapes (A, B, C, D, E, F, fig. 1) à une sphère creuse formée d'une seule couche de cellules.

La segmentation régulière donne naissance par une série d'étapes (A, B, C, D, E, F, fig. 1) à une sphère creuse formée d'une seule couche de cellules.

fig. 1), formant ainsi une gastrula par invagination ou embolie (fig. 1). Lorsque la segmentation est inégale, on obtient une gastrula par épibolie (fig. 2; l'œuf a un pôle protoplasmique ou formatif, et un pôle vitellino-nutritif).

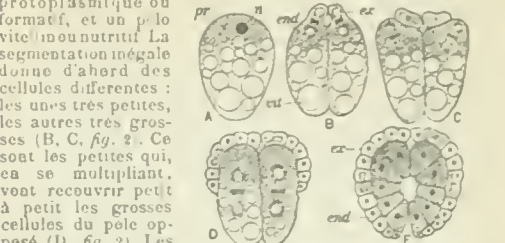


Fig. 2. Schéma de la formation d'une gastrula par épibolie: A, B, C, D, stades de formation; E, gastrula; pr, protoplasma; n, noyau; ex, endoderme ou feuillet externe; end, endoderme ou feuillet interne.

GASTRULATION (stru, si-on) n. f. Phénomène par lequel la larve provenant de la segmentation de l'œuf devient une gastrula.

GASTRUM (strom' — mot lat. formé du gr. gastér, ventre) n. m. Antiq. rom. Espèce de vase à large panse.

GASTYNE (Jules Benoit, dit Jules de, littérateur français, né à Saaxay (Vienne) en 1847. Il débuta comme journaliste en province, puis se rendit à Paris 1869.

GASZYNSKI (Constantin), littérateur polonais, né à Ieziorna en 1809, mort à Aix en Provence en 1866.

GAT (gn) n. m. Escalier pratiqué sur une côte escarpée, pour arriver à un embarcadere. # Grand escalier descendant d'un quai à la mer.

GÂT (gd), GÂTE [rad. gâter] adj. Se dit d'anciens marais salants, envahis par les eaux douces.

GATA (SIERRA DE), chaîne de montagnes sauvages et désertes, contenant à l'O. la sierra de Guadarrama.

GATA (CAP DE), promontoire d'Espagne, sur la Méditerranée (prov. d'Almeria), formant à l'E. la limite du golfe d'Almeria.

GATANGIER (ji-el) n. m. ou GATTA D'ARGA n. f. Noms patois, dans le Languedoc, d'un squale, la petite rousette (scyllium cutulus) ou rousette à grandes taches.

GATAYES (Guillaume-Pierre-Antoine), musicien français, né et mort à Paris (1774-1816). Il était fils naturel du prince de Conti et de la marquise de Sully.

GATCHINA ou GATTCHINA, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Saint-Petersbourg; 15.000 hab. Cbâteau impérial.

GATE n. f. Nom patois, à Oleron, de l'aloë fide aloa (fanta). # A l'île de Ré, on dit GATRON.

GATE probabl. de l'espagn. gata, chatte) n. f. Nom d'une ancienne machine de guerre appelée aussi chatte.

GATÉADO n. m. Pharm. Fruit de l'astronée à feuilles de frêne, qui est employé comme astringent.

GÂTEAU (to — anciennem. gastel) n. m. Pâtisserie faite avec de la farine ou de la féculé, du beurre et des œufs.

GÂTEAU aux amandes. GÂTEAU feuilleté. # Gâteau à la minute. V. TÔT-FAIT.

Par ext. Matériau qui, après avoir été pressée, affecte la forme d'un gâteau; GÂTEAU de marc d'olives.

Fam. Profits, avantages qui résultent d'une affaire, d'une entreprise: Se partager le GÂTEAU.

Pop. Père ou Pape gâteau, Mère ou Maman gâteau, Père, Mère, Aïeul, Aïeule, qui gâte ses enfants. Jon de mots sur gâteau et gâter.

Acad. Gâteau placentaire, La masse du placenta.









un grand Etat, le... La Gaule d'aujourd'hui... L'organisation ecclésiastique en Gaule... L'organisation administrative en Gaule...

Bibliogr. : d'Arbois de Jubainville, Cours de littérature celtique (Paris, 1883); les Premiers Habitants de l'Europe (Paris, 1894) et suiv.; Fustel de Coulanges, la Gaule romaine (Paris, 1891); Camillo Julian, Galia (Paris, 1892).

Gaule poétique (LA) ou l'histoire de France considérée dans ses rapports avec la poésie, l'éloquence et les beaux-arts, par F. de Marchand (1813). — Cet ouvrage, un des premiers que suscita l'imitation des Martyrs de Chateaubriand, obtint à son apparition un succès d'enthousiasme, il exerça lui-même une influence marquée sur la littérature du temps. L'auteur se proposait de publier un ouvrage littéraire qui ferait ressortir toutes les ressources poétiques de l'histoire de France. Il conduisit le lecteur des origines de la nation jusqu'au siècle de Louis XIV. Malgré des recherches érudites et le soin donné à des descriptions dans le genre de celle des temps chevaleresques, quoiqu'il soit fort négligé, Marchand manquait trop de talent pour réaliser ses idées littéraires. Il n'atteint, le plus souvent, qu'une élégance froide et emphatique. Son livre est pourtant intéressant par la préoccupation de la couleur locale.

Gaule romaine. GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA, par Ernest Desjardins (1876-1893). — C'est un travail d'ensemble très considérable et plein de renseignements très précis. Dans le premier volume, l'auteur débute par comparer l'état physique de la Gaule romaine à celui de la France actuelle, et indique, dans une description minutieuse du littoral, les modifications qu'il a subies depuis la fin du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Le second volume est consacré à la conquête de la Gaule et montre comment la Gaule libre fut matériellement soumise par les légions et le génie romains. Vient ensuite un volume sur l'organisation des provinces et des cités au temps d'Auguste, sur la conquête morale de la Gaule par l'institution romaine. Dans un dernier tome, que la mort a empêché l'auteur de rédiger complètement, mais qui a été publié et mis au point par C. Julian, Desjardins a traité des sources de la topographie comparée de la Gaule, c'est-à-dire des voies romaines qui ont sillonné le pays, etc.

Gaule au VI<sup>e</sup> siècle. GÉOGRAPHIE DE LA, par Auguste Longnon (1878). — L'auteur de ce bel ouvrage ne se borne pas à y indiquer les variations politiques de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle, telles qu'elles résultent des partages successifs du royaume de Clovis entre ses fils et ses petits-fils; il y étudie les différents pays de la Gaule franque, les identifie conformément aux indications de la toponomastique et en détermine les limites. Ce savant ouvrage et l'Atlas qui l'accompagne constituent le meilleur commentaire géographique qu'on puisse trouver de l'Historia ecclesiastica Francorum de Grégoire de Tours.

Gaule avant les Gaulois. LA, d'après les monuments et les textes, par Alex. Bertrand (1894). — Ce volume, qui contient le résumé des cours faits à l'École du Louvre par le savant conservateur du musée de Saint-Germain, constitue le premier tome d'un grand ouvrage sur Nos Origines. Il débute par examiner la question de l'existence de l'homme tertiaire, et poursuit ensuite jusqu'au moment de la venue des Gaulois l'étude des populations qui ont laissé des traces de leur passage sur le sol de la France.

GAULÉE (gô n. f. Action de gauler les arbres. « Ce qu'on a abattu à la gaulée. » — Pop. Coups de gaulée ou de bâton.

GAULER (gô v. a. Frapper les branches d'un arbre avec une gaulée, pour faire tomber les fruits que l'on ne peut atteindre à la main.

GAULETTE (gô-lê n. f. P. h. Petite gaule plante, avec laquelle on arrête le bord du filet appelé bouteux. — Techn. Encre de gaule que, dans les manufactures on emploie pour la retenir sur le papier, la laine, etc.

GAULI. Bois V. BAUCO

GAULIS (gô n. m. Surnom de l'ouvrier forgeron dont les bras ont servi à forger le fer romain, qui sont toujours à faire le fer. — Paris. Les brins ont mêmes. — Vigner. Les brins de gaule. — Brassés de saules treuilles en long pour faire des piquets.

Vener. Les brins de gaule qui s'opposent au passage des vers et des ténues à travers une brete.

Ence. S. V. En ce sens, l'usage est parvenu à l'état de gaule que les Français ont recueillis au point que leurs brins ont servi à forger le fer romain à l'étranger. C'est alors qu'on opère la première opération. L'usage auquel les brins de gaule servent est variable suivant les essences, la nature du fer, etc.

GAULLE (Edme), sculpteur français, né à Lagny en 1770, mort à Paris en 1841. Il remporta en 1817 le grand prix de Rome, mais la guerre l'ayant empêché de se rendre en Italie, il resta à Paris, où il fut du nombre des sculpteurs chargés d'exécuter les bas-reliefs de la colonne Vendôme. Il modéla, pour les fêtes de l'Empire, un grand nombre de sculptures qui n'ont point été conservées. Nous citerons, parmi ses œuvres, une Statue de Louis XIV à genoux, dans l'église de Saint-Denis, un buste de Claude Perrault; un Jeune pêcheur; Etude de la nature, bas-relief.

GAULMIER (Antony-Eugène), poète français, né à Saint-Amant (Cher) en 1795, mort en 1829. Il professa la rhétorique en province et fut emporté par une affection cérébrale. Ses poésies, pleines de sensibilité et de mélancolie, parmi lesquelles on cite: la Jeune Mère mourante, la Tempête, la Première Communion, etc., ont été recueillies sous le titre de Œuvres posthumes (1830).

GAULMIN (Gilbert), érudit français, né à Moulins en 1585, mort en 1665. Il était intendant du Nivernais et conseiller d'Etat. Il savait le grec, le latin, l'hébreu, l'arabe, le turc, le persan. Outre des épigrammes, des odes, une tragédie, Iphigénie, des traductions d'Ézéchiel et d'Amélie, d'Ézéchiel (1618); de l'Éthiopie et de l'Éthiopie, de Théodore Prodrome (1625); d'un ouvrage hébreu: De vita et morte Moysi libri tres (1629), il a laissé le Livre des lumières en la conduite des rois composée par le sage Pilpay (1644).

GAULOIS, OISE (gô-loi, oiz' — lat. Gallus), personne née en Gaule ou qui habitait ce pays. — Les GAULOIS. — Par ext. Homme franc, spirituel, avec une gaieté un peu libre et une teinte de rudesse.

— Adjectif. Qui a rapport, qui appartient à la Gaule: Les mœurs GAULOISES. « Qui a le caractère gai, franc, loyal, un peu libre des anciens Gaulois: Humour GAULOIS. La gaminerie est une nuance de l'esprit GAULOIS. (V. Hugo). « Inculte, barbare. « Suranné: Une tournure GAULOISE.

— n. m. Langue des Gaulois: Le GAULOIS est une branche du celtique. « Langage suranné: C'est du GAULOIS, ce n'est pas du français.

— Loc. adv. A la gauloise, A la manière des Gaulois: Le français n'est que du latin prononcé à LA GAULOISE. (Renan.)

— ENCYCL. Les Romains appelaient Galli ceux des peuples de race celtique qui habitaient l'Italie du Nord, la vallée du Danube et le pays entre le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. (V. GAULE.) Ces nations se désignaient elles-mêmes par l'appellation de Celtes. (V. CELTE.) Peut-être y a-t-il un rapport entre le mot latin Gallus et le mot grec Galatès, sous lequel les Hellènes désignaient les Celtes du Danube, mais la chose n'est pas assurée. Le mot Gaulois, dérivé de Gallus (Gallensis), n'apparaît pas dans les textes français avant le x<sup>e</sup> siècle de notre ère. Il n'a rien de populaire. C'est un mot créé par les érudits.

GAULOIS (LE), journal quotidien, politique et littéraire, fondé à Paris en 1867, par de Péne et Edmond Tarbé. — Il fut, au début, un organe de l'opposition libérale, puis défendit le bonapartisme, la monarchie avec Arthur Meyer, et la politique du centre gauchiste sous la direction de Jules Simon (1881). Depuis 1882, de nouveau sous la direction d'Arthur Meyer, il est devenu un des organes les plus importants du parti monarchiste. Il publie un supplément hebdomadaire, le plus souvent illustré.

GAULOISEMENT (gô adv. Simplement, comme les Gaulois. (Vieilles.)

GAULOISERIE (gô, ri) n. f. Plaisanterie gauloise, vive et un peu libre.

GAULT (mot angl. dialectal) n. m. Nom donné par W. Smith à des argiles crétacées du sud-est de l'Angleterre. (Par ce nom on désigne les argiles qui forment la partie supérieure de l'étage albién dans le bassin de Paris. Il est aussi employé comme synonyme de cot étage.)

GAULT (LE), comm. de Loir-et-Cher, arr. de N. à 40 kilom. de Vendôme, non loin de la source du Cointron, sous-affluent du Loir par la Braye; 1.113 hab.

GAULT DE SAINT-GERMAIN (Pierre-Marin), critique d'art, né à Paris en 1754, d'une famille originaire de la Bretagne, mort en 1842. Il fut pensionnaire du roi de Pologne, et professeur aux collèges de Guéret et de Clermont-Ferrand. On a de lui: Traité de la peinture de Léonard de Vinci (1802); Des passions et de leur expression générale et particulière (1805); Vie de N. Poussin (1806); Texte des calques du fameux écu de Léonard de Vinci (1817); Annales de la chronologie générale (1806-1807); les Trois siècles de la peinture en France (1808); Guides des amateurs: écoles allemande, flamande, hollandaise (1818); etc., sans parler de divers recueils d'art et d'un ouvrage considérable sur M<sup>rs</sup> de Sévigné.

GAULTHERIE (gô-tê-ri) n. f. Genre de plantes, de la famille des éricacées. — ENCYCL. Les gaultheries sont des arbrisseaux ou rarement de petits arbres, toujours verts, à feuilles alternes, dentées ou entières. Le thé de Canada (gaultheria procumbens) est un arbuste rampant, à feuilles coriaces, teintées de pourpre par-dessous, dont le fruit sec est employé par le caféier, rouge vit, charnu et comestible. Ses feuilles astringentes et aromatiques, sont employées en guise de thé dans l'Amérique du Nord, à la distillation elles donnent une essence, la gaultherilène, appelée improprement essence de winter green.

GAULTHERILENE (gô-tê) n. f. Chim. Essence qui se trouve dans l'huile de la gaulthérie du Canada, et qui est liqué, incolore, d'odeur agréable, bouillant à 160°.

GAULTHERINE (gô-tê) n. f. Chim. Corps extrait d'une betule, et isomère avec l'huile de gaulthérie.

GAULTIER, en lat. Waltorius, évêque d'Orléans, né dans cette ville vers 810, mort en 892. Après avoir enseigné le droit romain, il devint évêque d'Orléans (876) et

présida le synode de Brou-sur-Loire, où il prit d'énergiques mesures pour la réforme de son clergé. Charles le Chauve lui confia l'éducation de Louis le Bègue. Il fut aussi chargé par Carloman de plusieurs négociations auprès de Louis le Germanique. On a conservé de Gaultier des Capitulaires et des Statuts qui donnent une haute idée de ses capacités administratives.

GAULTIER DE RUMILLY (Louis-Madeleine-Clair-Hippolyte), homme politique français, né et mort à Paris (1792-1881). Avocat à Paris depuis 1813, il plaida dans plusieurs procès célèbres, notamment pour les quatre sergents de La Rochelle, puis se fixa dans la Somme, où il devint un des chefs du parti libéral. Député d'Anniens de 1831 à 1838, il vota avec la gauche, alla siéger à la Constituante (1848), fut nommé, en 1849, conseiller d'Etat, protesta contre le coup d'Etat du 2 Décembre, et resta dans la vie privée jusqu'à la chute de l'Empire. Député de la Somme à l'Assemblée nationale (1871), il appuya la politique de Thiers. Il fut nommé sénateur inamovible en 1876.

GAULTIER (gô-ti-ê) n. m. Gueux, chemineau. (Vieux.)

GAULTIER. Biogr. V. GAUTHIER et aussi GAUTIER.



Guerriers gaulois. V. CELTE.

GAULTIER en lat. Gualterius ou Gualterus, historien français du commencement du XII<sup>e</sup> siècle, l'accompagna à la croisade, en qualité de chancelier, Roger, prince d'Antioche, fut fait prisonnier, en 1119, après la bataille dans laquelle périt ce prince, et parvint à s'échapper. Gaultier a écrit le récit des événements dont il a été témoin. Son ouvrage, intitulé: Gualterii cancellarii bella antiochena va de 1114 à 1119; il est digne de foi. Il a été publié dans le « Recueil des historiens des croisades ».

GAULTIER (Léonard), dessinateur et graveur français, né en 1561, mort après 1628. Il est l'auteur de cent quatre estampes, représentant des épisodes de la vie de Jésus. Il a gravé la Forge de Vulcain, d'après Jean Cousin, et la Fable de Psyché, d'après Raphaël. Portraitiste habile, dont les œuvres constituent un précieux répertoire, il a laissé des portraits de Henri III (1581), de Louise de Lorraine (1581), de Henri IV avec Gabrielle d'Estrees et leurs enfants, et une collection de 144 Portraits d'hommes illustres qui ont fleuri en France depuis l'an 1500.

GAULTIER (Claude) dit Gaultier la Gueule, avocat français, né en 1590, mort à Paris en 1666. Avocat au parlement de Paris, il se rendit célèbre par son impétuosité, ses attaques sans mesure contre ses adversaires, même puissants. Ses plaidoyers nous paraissent aujourd'hui ternes, et souvent pédants ou de mauvais goût.

GAULTIER (l'abbé Aloïsius-Edonard-Camillo), pédagogue français, né à Asti (Piémont) en 1746, de parents français, mort à Paris en 1818. Il reçut les ordres à Rome, puis alla se fixer en France en 1780, pour y consacrer à l'enseignement. Il avait imaginé un série de procédés pédagogiques qu'il appelait des jeux instructifs et qui eurent un très grand succès. On lui a attribué la première idée de l'enseignement mutuel; car ce n'est qu'un peu plus tard que Bell et, après lui, Lancaster se sont annoncés comme les auteurs de cette méthode. L'abbé Gaultier, qui avait émigré pendant la Révolution, retourna à Paris après le 18-Brumaire, et mit tout son zèle à populariser l'enseignement mutuel. Avec Say, de Gérando et autres, il fut un des fondateurs de la Société pour l'enseignement élémentaire.

GAULTIER DE CLAUBRY (Charles-Emmanuel-Simon), médecin français, né à Paris en 1785, mort en 1855. Il fut membre de l'Académie de médecine et a laissé d'importants ouvrages, entre autres: De l'opportunité des vaccinations (1838); De l'identité du typhus et de la fièvre typhoïde (1844). — Son frère, HENRI-FRANÇOIS, chimiste, né et mort à Paris (1792-1878), fut nommé, en 1859, professeur de toxicologie à l'École de pharmacie de Paris. Il a donné une traduction des Éléments de chimie expérimentale, de H. Willam (1832); Rapport sur la préparation des poudres fulminantes (1838); Rapport sur la fabrication du pin par le pétrissage à bras et par les machines (1838); Des nouveaux perfectionnements apportés à la vulgare des forces d'assurances et des résultats qui en sont la conséquence (1851); Manuel de médecine légale (1852), avec Briand et Chaudé, ouvrage souvent réédité; Du système d'égouts de l'Angleterre et en particulier de celui de Londres (1853).

GAULTIER-GARGUILLE, surnom de farceur qu'illustra, au XVII<sup>e</sup> siècle, le Normand Hugues Guérin, dit aussi Fiechelles, né à Caen vers 1574, mort à Paris en 1631. Avec Gros-Guillaume (Robert Guérin) et Turlupin (Henry Le-grand), Gaultier-Garguille joua d'abord, sur un modeste théâtre, sans non loin de l'Estapade, des pièces all'improvisé, se rapprochant beaucoup de celles des comédiens italiens, les Gelosi et les Fedeli, et procédant de l'ordinaire repertoire de la commedia dell'arte. Il faisait ainsi une sérieuse concurrence aux comédiens patentés, qui se plaignirent de lui à Richelieu. Gaultier-Garguille se présenta





**GAUMATÀ** (transcrit en gr. *Gaumatà*, nom du magicien se donna pour Smerdis, frère de Cambise, et qui est connu dans la légende grecque sous le sobriquet de **Pseudo-Smerdis, le Faux Smerdis**. Il ressemblait tellement à ce prince qu'il put se donner comme étant Smerdis lui-même, sans que personne reconnût d'abord l'imposture. Il se proclama roi dans la ville de Pasyaouan, dans les premiers jours de mars 521 av. J.-C.; les provinces orientales de l'empire l'acclamèrent aussitôt, et, très peu de jours après, il entra dans Babylone. Le suicide ou le meurtre de Cambise l'ayant débarrassé de son prédécesseur, il fut reconnu partout comme souverain légitime; mais une de ses femmes s'aperçut qu'il n'était pas le fils de Cyrus, et une conspiration se noua contre lui à laquelle prirent part les chefs des sept grandes familles perses. Il fut assassiné dans son palais de Sikayouavush et remplacé sur le trône par Darius, fils d'Hystaspes; son règne dura sept mois. Le détail en est fort légendaire. Plusieurs ritiques sont tentées au sujet de le rejeter entièrement et de croire que le personnage qui détrôna Cambise était le véritable Smerdis. Tout ce qui nous est parvenu du meurtre de Smerdis et du règne du Pseudo-Smerdis ne sera qu'une légende inventée par Darius ou au moins par un de ses agents pour son avènement aux yeux du peuple. Darius aurait donc été le meurtrier réel de Smerdis.

**GAUME** Jean-Joseph, théologien et écrivain français, né à Paris, le 22 mars 1812, mort en 1872. Il fut professeur de théologie, puis directeur au petit séminaire de Nevers, et a été évêque général de la même ville. Il fut nommé, par Pie IX, prêtre titulaire apostolique *ad instar* participant. Il a publié une foule de brochures et d'ouvrages, Citons : *Verbe pour des sociétés modernes ou le Paganisme des Lettres* (1851), livre où il reproche à l'éducation moderne, quoiqu'elle est donnée dans les collèges, de rendre les esprits plus païens; *Bibliothèque des classiques chrétiens* (1852-1853), en trois volumes, ouvrage par lequel l'auteur Gaume entendait remédier au mal qui lui paraissait résulter du développement *Catéchisme de persévérance* (1854); *Le livre qui a dépouillé le monde jusqu'à la fin des siècles* (1855), On a publié après sa mort (1881) un ouvrage en six volumes, qui a pour titre *Biographie de Gaume*.

**GAUMINE** (nom de famille) Louis XIII et Louis XIV, qui marqua son nom dans l'histoire. Dr. a. a. *Mariage*, qui fut marié à Marie-Anne, en présence du curé, mais sans l'accomplissement des rites; mais, lors du mariage, il n'y avait eu lieu, d'après les rites, à la validité.

**GAUNILON**, nom de l'abbaye de Marimouler au XI<sup>e</sup> s., au nord de la ville de Bayeux, qui fut détruite par les Normands. Le nom de Gaunilon est devenu un nom de famille par suite de l'usage dans son pays. Son argumentation est rapprochée de celle de Kant, qui s'en est maintenu inspiré.

**GAUPE** *gôp* — orig. inconnu. n. f. Pr. située de bas en haut. Feuille saillante, désagréable. *M. c. c.* GAUPE, mor. — *M. c. c.* Pl. s. d'un et plu. GAUCI que le plus sale.

**GAUPERIE**, n. f. Salopierie, termes, façons de parler.

**GAUPP** (nom de famille), juriste allemand, né à Breslau, le 12 mars 1796, mort à Breslau, le 12 mars 1872. Il fut professeur à l'université de Breslau, et a publié de nombreux ouvrages de droit.

**GAUR**, nom de famille, nom de lieu, village de l'Inde. N. f. du genre *Gaur*, qui est un grand animal appartenant à la famille des bovidés, et qui est commun en Asie.

**GAUR**, nom de famille, nom de lieu, village de l'Inde. N. f. du genre *Gaur*, qui est un grand animal appartenant à la famille des bovidés, et qui est commun en Asie.



Gaucher Gargouille d'après une gravure du XVIII<sup>e</sup> s.

**GAURA**, nom de famille, nom de lieu, village de l'Inde. N. f. du genre *Gaur*, qui est un grand animal appartenant à la famille des bovidés, et qui est commun en Asie.

**GAURIN** (nom de famille), nom de lieu, village de l'Inde. N. f. du genre *Gaur*, qui est un grand animal appartenant à la famille des bovidés, et qui est commun en Asie.

**GAURIN** (nom de famille), nom de lieu, village de l'Inde. N. f. du genre *Gaur*, qui est un grand animal appartenant à la famille des bovidés, et qui est commun en Asie.

**GAURE** (nom de famille), nom de lieu, village de l'Inde. N. f. du genre *Gaur*, qui est un grand animal appartenant à la famille des bovidés, et qui est commun en Asie.

**GAURE** (nom de famille), nom de lieu, village de l'Inde. N. f. du genre *Gaur*, qui est un grand animal appartenant à la famille des bovidés, et qui est commun en Asie.

**GAURE** (nom de famille), nom de lieu, village de l'Inde. N. f. du genre *Gaur*, qui est un grand animal appartenant à la famille des bovidés, et qui est commun en Asie.

**GAURE** (nom de famille), nom de lieu, village de l'Inde. N. f. du genre *Gaur*, qui est un grand animal appartenant à la famille des bovidés, et qui est commun en Asie.

**GAURIC**, nom de famille, nom de lieu, village de l'Inde. N. f. du genre *Gaur*, qui est un grand animal appartenant à la famille des bovidés, et qui est commun en Asie.

**GAURIC** (nom de famille), nom de lieu, village de l'Inde. N. f. du genre *Gaur*, qui est un grand animal appartenant à la famille des bovidés, et qui est commun en Asie.

**GAURICO** (nom de famille), nom de lieu, village de l'Inde. N. f. du genre *Gaur*, qui est un grand animal appartenant à la famille des bovidés, et qui est commun en Asie.

**GAURICO** (nom de famille), nom de lieu, village de l'Inde. N. f. du genre *Gaur*, qui est un grand animal appartenant à la famille des bovidés, et qui est commun en Asie.

**GAURISANKAR**, Géogr. V. EVEREST.

**GAURITZ**, fleuve côtier du l'Avrieste australe (colonie du Cap), instr. de Swollendam. Il est formé par la réunion de tous les cours d'eau qui descendent des pentes méridionales des monts Nieuweveld, et se jette dans l'océan Indien, après un cours de 80 kilomètres.

**GAURUS**, montagne de l'Italie ancienne (Campanie), à peu de distance de Pouzzoles, au pied de laquelle on récoltait d'excellents vins, du côté qui fait face à Pouzzoles et à Baia. Actuellement, le monte *Barbaro*.

**GAUSAPE** *gô* — lat. *gnusapa* ou *guisapa*, même sens, n. f. Antiq. rom. Espèce de chlamy à la française, qui portèrent les anciens Romains. Elle était de paille, sur laquelle combattent les soldats dans les camps.

**GAUSS** Charles-Frédéric, mathématicien et astronome allemand, né à Brunswick en 1777, mort à Göttingue en 1855. Il fut nommé directeur de l'observatoire de Göttingue et professeur d'astronomie à l'université de cette ville. C'est à ce double poste qu'il passa le reste de sa vie. Il a écrit une grande quantité de livres qui furent publiés après sa mort.

Il fut l'inventeur de la méthode des moindres carrés, et il fut le premier à proposer une méthode générale pour la résolution des équations algébriques. Il tira le moyen matériel d'incrire au compas avec la règle et le compas, le polygone régulier



Gaura.

de dix sept côtes, et, en général, de décomposer en facteurs simples le binôme  $x^{2n+1} - 1$  lorsque  $2n + 1$  est premier; de nouvelles méthodes pour le calcul des orbites des planètes et des comètes; les inventions de l'héliotrope et du magnétomètre. Il fut un des premiers à signaler la possibilité de transmettre les signaux à l'aide des courants galvaniques. Ses publications, très nombreuses, ont paru dans la « Correspondance de Zach, le Journal de Crelle, les Recueils de la Société de Göttingue », les Annales de Poggendorf », les Astronomische Nachrichten », etc.

**GAUSS** n. m. Electr. Nom que l'on donne à l'unité C.G.S. de champ magnétique, d'après la décision du congrès des électriciens 25 août 1900.

**GAUSSE** *gôss* — substant. verb. de *gausser* n. f. Mensonge plaisant; plaisanterie.

**GAUSSEN** Paul, poète provençal, né à Alais en 1815, mort en 1893. Son œuvre est considérable et n'a pas été tout entière imprimée. Son recueil poétique le plus important, publié à Alais en 1855, a pour titre: *li Miragi* (les Mirages). A la fois auteur et acteur, il obtint un grand succès en faisant jouer sur le théâtre de sa ville natale, en 1888, un drame très émouvant: *la Camisardo* (la Camisarde).

**GAUSSER** (*gô-si* — orig. inconnu.) v. a. Plaisanter, railler quelqu'un devant lui. (Vieilli. — Absolut. Dire des plaisanteries: *Honri IV ne laissant pas de rester indulgent et bon, et de GAUSSER comme de coutume.* Sainte-Beuve.)

Se *gausser*, v. pr. Se moquer, se railler de quelqu'un à son nez.

**GAUSSERIE** *gô-ser-ri* — rad. *gausser* n. f. Raillerie, moquerie.

**GAUSSEUR** (*gô-seur*), **EUSE** n. Celui, celle qui aime à se gausser.

— Adjectif. *Un Marseillais GAUSSEUR.*

**GAUSSIN** Jeanne-Catherine GAUSSEM, dite, comédienne française, née et morte à Paris (1711-1767). Elle était fille d'Antoine Gaussem, inquisiteur de l'acteur Baron. Après avoir joué toute jeune à Lille, elle débuta à la Comédie-Française, en 1731, dans le rôle de Junie, puis dans ceux de Chimène, de Monime, d'Aricie, et devint l'interprète attitrée de Voltaire, dans ceux de Zaire et d'Alzire principalement. Elle jouait avec le même talent les princesses de tragédie et les amoureuses de comédie. Elle excellait, dit Marmontel, dans tous les rôles tendres et qui ne demandaient que l'expression naïve de l'amour et de la douleur. Elle se retira du théâtre en 1763, après avoir épousé un danseur de l'Opéra.



Jeanne Gaussin.

**GAUSSON**, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 19 kilom. de Loudéac, non loin du Lié, affluent de l'Oust; 1.839 hab.

**GAUT** Jean-Baptiste, poète provençal, né et mort à Aix en Provence (1819-1891). Il débuta comme poète vers 1840, dans le groupe des écrivains en langue populaire qui, précurseurs inconscients du félibrige, contribuèrent par leurs œuvres à consacrer l'usage littéraire des dialectes du midi de la France. C'est à J.-B. Gaut qu'appartient l'initiative du congrès d'Aix (1853), dont le premier recueil, *Hounnarogi des Troubaire* (Fête des Trouveurs), fut publié sous sa direction. Il fut, en 1851, l'un des promoteurs de la réforme orthographique consacrée par le congrès d'Arles et des projets de renaissance poétique qui aboutirent à la fondation du félibrige. Son principal recueil de poésies est intitulé: *Sounet, Souneto et Sounato* (Sonnets, Sonnettes et Sonnaïles). Il est l'auteur de plusieurs pièces de théâtre en provençal, entre autres: *la Bienvenue* (la Bienvenue), mystère en trois actes (1857), et *le Monro* (les Maures), drame (1887).

**GAUTAMA**, nom de famille du fondateur du bouddhisme, par lequel les écritures bouddhiques le désignent presque aussi souvent que sous celui de Çakya-mouni.

**GAUTELLE** (*gô-tel*) n. f. Conserve alimentaire, formant une sorte de saucisson, dans la composition duquel entrent de la purée de pois, de la graisse, de la viande. Cette conserve est couramment consommée en Allemagne; on en fait des potages en la délayant dans l'eau bouillante.)

**GAUTEREAU** (*gô-te-ro*) n. m. Nom vulgaire du geai.

**GAUTHERIN** (Jean), statuaire français, né à Oronx-Nievro en 1840, mort à Paris en 1890. Il fut d'abord ouvrier chez un sculpteur sur bois du faubourg Saint-Antoine, à Paris. En 1862, il entra dans l'atelier du statuaire Gumery. Il débuta au Salon de 1867. Un *Narcisse au bain*, plâtre (1868) lui valut sa première récompense. Citons, parmi ses œuvres principales: *Saint Sébastien* (1870 et 1876); de beaux travaux de sculpture pour la cathédrale de Nevers; *Clotilde de Sarville* (1877); *L'Industrie* (1878); *L'Industrie des tissus*, statue en pierre, au palais du Trocadéro; *le Travail*, belle statue en bronze (1881), aujourd'hui dans les jardins du Luxembourg; *portrait de Pierre d'Echereac*, buste en bronze; en 1887, *L'Inspiration*, statue en marbre; en 1889, *L'impératrice de Russie*, statue en marbre. Il a exécuté la statue de *Diderot*, bronze, érigée près de Saint-Germain-des-Près, à Paris (1881); *la Ville de Paris*, statue en pierre (façade de l'Hôtel de Ville), etc. Son beau groupe du *Paradis perdu* a été acheté par la Ville de Paris pour être exécuté en marbre; c'est, avec sa *Clotilde de Sarville*, une des œuvres les plus achevées du maître. Le musée du Luxembourg possède de lui un beau *Portrait de femme*, buste en marbre.

**GAUTHEROT** (Claude), peintre français, né et mort à Paris (1765-1825). Il débuta par des essais de sculpture assez réussis: les bustes de Voltaire, de Rousseau, de *Huys*, de *Gibek*, etc., puis il changea tout à coup de vocation, et se fit admettre dans l'atelier de David, en 1787. Distingué par le maître, il vécut familièrement avec lui, se livra, à son exemple, à la politique active, accompagna son ami Lepelletier de Saint-Fargeau chargé d'une mission dans l'Yonne, et fut blessé en défendant la Convention, en 1795. Il ouvrit un atelier où vinrent des élèves



Gauss.











très hautes températures, la combustion peut être activée par de l'air insufflé ou de l'oxygène par (chalumeau oxyhydrique). Dans les laboratoires et dans l'économie domestique, le gaz d'éclairage est souvent employé comme agent calorifique et brûlé avec ou sans excès d'air. Les gaz chauds (air) servent aux étuves à dessécher.

**Agents moteurs.** L'expansion des gaz comprimés est employée comme force motrice (moteur à air comprimé, poste pneumatique); mais la compression préalable du gaz exigeant une dépense de travail, on préfère, pour les moteurs, utiliser la détente de l'explosion d'un mélange gazeux (air et combustible) au milieu d'un corps de pompe. (V. MOTEUR.) Signalons les applications des gaz à l'aérostation.

**Agents réfrigérants.** La facilité avec laquelle certains gaz se liquéfient par compression, outre la commodité pour le transport, permet de produire de très grands froids par la détente brusque; l'anhydride carbonique, l'anhydride sulfureux, l'air même sont utilisés sous cet état.

**Agents chimiques.** Les propriétés chimiques des gaz sont employées pour la préparation de plusieurs produits (hypochlorites par le chlore, acide sulfurique par l'anhydride sulfureux, etc.), et à effectuer certaines réactions: précipi-

Une fois épuré, le gaz se rend dans un vaste réservoir ou gazomètre. Des conduites de distribution le transportent aux lieux de consommation. V. GAZOMÈTRE.

Les produits secondaires de la distillation de la houille ne sont pas négligés. Sans parler du coke, que l'on vend comme combustible, les eaux de dépuraison, qui sont très chargées de sels ammoniacaux, sont utilisées par les fabricants de produits chimiques, qui les convertissent en sulfate et en chlorhydrate d'ammoniaque. Le goudron, distillé avec de l'eau, fournit une huile empyreumatique, volatile et très combustible, qui, sous le nom impropre d'*huile de naphle*, sert à la dissolution du caoutchouc. Privé de la plus grande partie de cette huile, le goudron est employé à la préparation de mastics bitumineux, dont on se sert pour couvrir les bois et autres objets afin de les préserver de l'effet destructif de l'humidité.

**Gas portatif.** Le gaz portatif est du gaz d'éclairage ordinaire, transporté aux gazomètres installés dans des maisons particulières. C'est Houzeau-Mouron qui a créé le premier ce genre d'industrie, à Reims, puis à Paris, en y fondant des Compagnies de gaz portatif.

**Gas d'huile.** Le gaz d'huile est ce qu'industriellement on

de police du 25 juillet 1862 et dans le traité du 7 février 1870, passé entre la Ville et la compagnie parisienne.

D'autre part, à Paris, divers arrêtés du préfet de la Seine, en date, notamment, des 18 février 1862 et 2 avril 1868, ont réglementé minutieusement les conduites et appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz à l'intérieur des bâtiments et habitations.

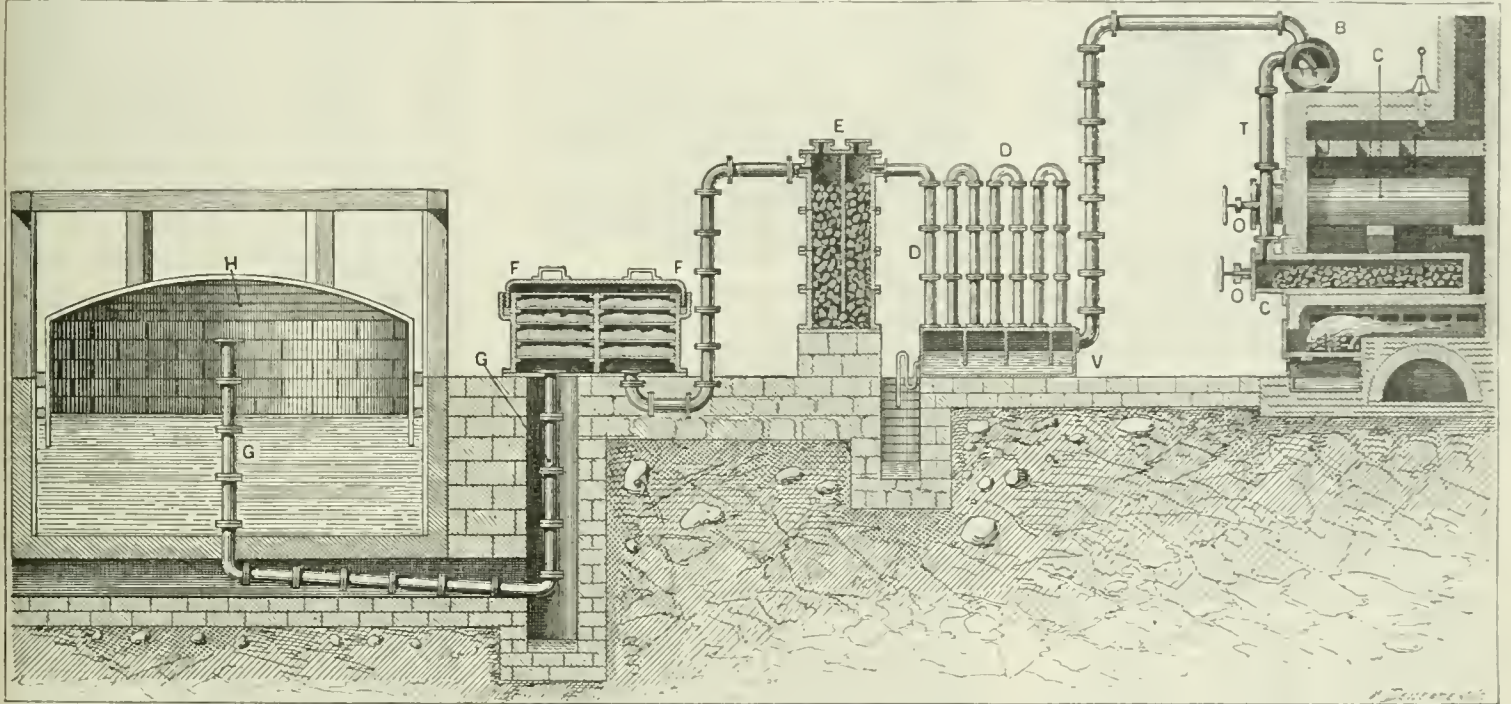
— Mécan. *Moteur à gaz.* V. MOTEUR.

— Méd. Des gaz peuvent exister dans des organes qui n'en renferment pas habituellement, soit qu'ils proviennent de l'air atmosphérique introduit par quelque ouverture accidentelle (V. EMPYREME), soit qu'ils résultent de la décomposition des tissus.

Mais, ordinairement, c'est dans l'estomac et l'intestin que les gaz se forment, par suite des nombreuses fermentations qui s'y produisent et des microbes qui y résident.

Ils existent en excès dans les gastrites et les entérites. Les farineux, les boissons abondantes y prédisposent.

Les personnes incommodées par la production exagérée des gaz doivent faire une antisepsie stomacale et intestinale rigoureuse (naphtol, benzo-naphtol et salol à la dose de 0r,25 de chaque avant les repas), prendre des poudres



Usine à gaz: C, C, cornues. — O, O, obturateurs des cornues. — T, tube adducteur du gaz dans le barillet B. — V, réservoir d'eau avec diaphragmes, dans lequel barbotte le gaz. — D, tubes réfrigérants. — E, épurateur à coke. — F, F, caisses d'épuration chimique du gaz. — G, G, tuyau de conduite du gaz épuré sous le gazomètre H.

pitation de la chaux ou de la baryte en sucrerie par l'anhydride carbonique, etc.; mais c'est surtout en métallurgie que ces actions sont importantes. Avec les gaz, selon leur nature, on peut chauffer une substance en atmosphère oxydante ou réductrice et effectuer, par suite, la conversion des oxydes en métaux, ou l'inverse s'il y a lieu. La réduction de l'oxyde de fer dans le haut fourneau est entière dans l'action des gaz produits par la combustion de la houille sur le minerai.

**Agents médicaux.** Quelques gaz sont d'usage courant en médecine: le protoxyde d'azote, comme anesthésique; l'aldéhyde formique, l'ozone, l'anhydride sulfureux comme désinfectants.

**Applications diverses.** Plusieurs applications des gaz sont à citer; tels l'usage des gaz inertes (azote) pour effectuer des fermentations à l'abri de l'air, la préparation des boissons gazeuses, l'emploi des gaz dans les appareils de mesure (manomètre, thermomètre).

— Industr. **Gas d'éclairage.** L'ingénieur français Ph. Lebon est le premier qui, en 1785, ait songé à utiliser pour l'éclairage public ou privé les produits gazeux de la distillation du bois. Il émettait en même temps l'opinion qu'il était possible d'obtenir un fluide éclairant en distillant la houille ou charbon de terre. Profitant des découvertes de Lebon, Miacblers prit à Windsor, en Angleterre, vers 1804, un brevet garantissant en sa faveur un procédé d'éclairage par le gaz de houille.

Le gaz provenant de la distillation de la houille en vase clos est composé de 30 à 40 p. 100 de formène, 45 à 50 p. 100 d'hydrogène, 7 à 13 p. 100 d'oxyde de carbone, 3 à 4 p. 100 de carbures supérieurs, 2 à 3 p. 100 de gaz inertes, azote et acide carbonique. Les proportions du mélange dépendent de la qualité des houilles et de la façon dont est conduite l'opération; les houilles grasses et surtout les charbons bitumineux, cannel-coal et bog-head, sont les plus appréciés; la température la plus favorable est de 1.000° à 1.100°; au-dessous, la houille dégageant principalement des goudrons, au-dessus les carbures tendant à se décomposer, ce qui diminue le pouvoir éclairant: 100 kilogr. de houille fournissent en moyenne 25 à 30 mètres cubes de gaz.

Dans la fabrication ordinaire du gaz d'éclairage, on fait usage de récipients cylindriques ou semi-cylindriques (cornues) en terre réfractaire, dans lesquels on charge une certaine quantité de houille. Ces cornues, disposées dans des fours en maçonnerie, sont fortement chauffées afin de les amener à la température du rouge cerise. Au sortir des cornues, le gaz possède un pouvoir éclairant extrêmement faible, il est nécessaire de lui faire subir une épuration physique et chimique, de façon à enlever les produits liquéfiables (huiles, goudron, etc.) et des gaz (acide sulfurique, ammoniac, etc.) qui diminueraient son pouvoir éclairant et vicieraient l'atmosphère des appartements. V. ÉPURATION.

nomme *gaz riche*, son pouvoir éclairant étant beaucoup plus considérable que celui du gaz d'éclairage ordinaire. On le produit en distillant directement, dans des cornues généralement en fonte, des huiles spéciales dites *huiles lourdes*, qui proviennent elles-mêmes de la distillation des pétroles et des schistes.

L'huile arrive par mince filet dans la cornue, dont les parois sont portées au rouge sombre. Le gaz, au fur et à mesure de sa production, passe dans un condenseur qui lui enlève son goudron, puis dans une série d'épurateurs à couches de chaux.

Ce gaz s'emploie, le plus souvent, pour l'éclairage des wagons de chemins de fer.

**Gas de liège.** On fabrique du gaz d'éclairage avec les résidus de la fabrication des bouchons. Le gaz de liège, préparé dans les appareils Combe d'Alma et Charles Martin, essayés en 1880 à l'Opéra de Paris, ne contient pas de sulfures; un simple lavage à l'eau et son passage à travers des couches de chaux est suffisant pour donner un produit très éclairant. Les goudrons résultant de cette fabrication sont intermédiaires entre le goudron de houille et celui qui se produit dans la distillation du bois.

— Législ. Lorsque, en 1823, l'industrie nouvelle de l'éclairage par le gaz se manifesta, elle rencontra une vive opposition, dont elle finit par triompher, mais après avoir fait l'objet de mesures spéciales. Le premier acte législatif sur la matière fut une ordonnance royale du 20 août 1824, qui rangea toutes les usines à gaz parmi les établissements dangereux, incommodes ou insalubres. Depuis, ces établissements n'ont pas cessé d'être soumis, au point de vue des conditions de leur création et de leur mode de fonctionnement, à la législation spéciale aux établissements dangereux, incommodes ou insalubres et à une surveillance stricte de la police.

Quant aux rapports entre les compagnies concessionnaires et la ville ou le particulier, ils se trouvent déterminés par des traités ou des conventions, qui font la loi des parties. Pour Paris, les conditions dans lesquelles est réglé l'éclairage public sont énoncées dans une ordonnance

absorbantes (craie préparée, charbon); enfin l'usage des divers carminatifs et en particulier, l'anis, l'angélique, le coriandre, etc., doit être conseillé.

— Mimos. V. GAZOU.

**GAZA** n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches aspidobranches, famille des trochidés, comprenant des animaux marins, propres aux régions abyssales de l'Océanie et des Antilles. (Les *gaza* ont la coquille nacrée, munie d'un opercule, couronnée en hélice. L'espèce type est la *gaza dardala* des îles Fidji.)

**GAZA** ou **GHAZZA**, ville et port de la Syrie (Turquie d'Asie); 15.000 hab. environ. Elle est formée de plusieurs villages, groupés autour d'une mosquée centrale, entourés de jardins d'arbres fruitiers et d'oliviers. Le port, envahi par les sables, n'est plus accessible qu'aux petites embarcations. La fondation de Gaza est, d'après la Genèse, antérieure à Abraham. Ce fut une des cinq cités principales des Philistins. Samson y mourut. Plus tard, Alexandre la prit après un siège de quatre mois, au cours duquel il fut blessé. Deux fois ruinée dans le 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C., de bonne heure siège d'une église chrétienne, prise par les Arabes dès 634, de nouveau ruinée par les croisés, forteresse des templiers en 1152, Gaza, depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, est possession musulmane.

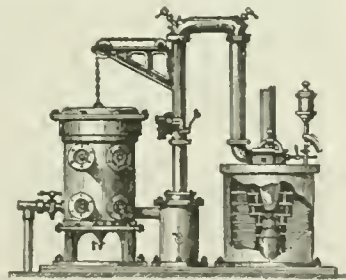
**GAZA** (Théodore), helléniste de la Renaissance, né à Thessalonique en 1398, mort en Calabre vers 1478. D'abord établi à Constantinople, il se rendit en Italie vers 1444 et étudia le latin sous la direction de Victorin de Feltré, à Mantoue. Professeur de grec à Ferrare (1447), de philosophie à Rome (1450), il séjourna à Naples, revint à Rome en 1458 et obtint une abbaye. Savant distingué et laborieux, Gaza a traduit plusieurs ouvrages d'Aristote, Théophraste, Elien, Denys d'Halicarnasse, etc. Il a aussi traduit du latin en grec le *De senectute* et le *Somnium Scipionis*, de Cicéron. Il est surtout connu par sa *Grammaire grecque*, 1495.

**GAZAGE** (raj' — rad. gaze) n. m. Action de gazer: Le GAZAGE d'un chapeau.

**GAZAGE** (raj' — rad. gaz) n. m. Action de griller les fils ou les tissus au gaz et notamment ceux de coton, pour en régulariser la surface. On dit encore FLAMBAGE ou GRILLAGE.

**GAZAILLE** (za-ill [il ml.]) n. f. Louage de bêtes de labour. Société pour l'élevage du bétail dans les Landes.

**GAZALAND**, Etat indigène de la colonie portugaise du Mozambique, entre le Manicaland au N., le Matabeleland à l'O., le pays des Macouambas au S., et le littoral de l'Océan Indien à l'E. C'est le royaume du fameux Gougounhana, dont l'hostilité a fini devenir fatale à la domination portugaise dans l'Afrique orientale. Gougounhana reconut formellement, en 1831, la souveraineté du



Appareil pour la fabrication du gaz d'huile.







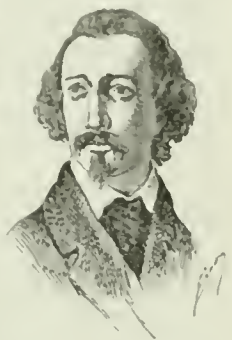


GEHREN ou AMT-GEHREN, bourg d'Allemagne princ.

GEHREN ou GEHREN, mot ind. n. m. Arbre de Samatra.

GEHROPHILES (jé-ro) n. m. pl. Zool. Groupe de mollusques gastropodes.

GEIBEL Emmanuel DE, poète allemand, né et mort à Lubek (1813-1884).



Geibel.

GEIBSDORF, bourg d'Allemagne (Silésie prussienne).

GEIDUNI, ancienne peuple de la Ganlo Belgique.

GEIGES, n. f. Instrument à cordes et à archet.



Geige (xviii s.).

GEIGER Abraham, rabbin or entalisto allemand, né à Franfort-sur-le-Mein en 1810.

GEIGNANT, ANTE adj. Qui a l'habitude de geindre.

GEIGNARD (jé-gnar) n. m. ARDE du geignant, part. pris. de geindre.

GEIGNEMENT (jé-gn-mnt) n. m. Action de geindre.

GEIGNEUR, EUSE (jé, et) n. m. Personne qui a l'habitude de geindre.

GEIGNEUX (jé-gné) n. m. EUSE adj. Plaintif, languissant.

GEILER (Johann), dit Geiler von Kaisersberg, prédicateur allemand, né à Schladhouse en 1445.

GEILAU, village d'Allemagne (ex-duché de Nassau).

GEINDRE (jindr) n. lat. genere, devenu gembre.

GEINDRE n. m. Linguist. V. GINDRE.

GEINZ (Jean-Bruno), géologue allemand, né à Altenbourg en 1814.

GEINTZIE (jé-nti-zé) n. f. Genre de empreintes fossiles, à feuilles spirales.

GEIQUÉ adj. Chim. Syn. de HUMIQUE.

GEIRA (jé) n. f. Ancienne mesure agraire usitée en Portugal.

GEISENHEIM, ville d'Allemagne (Prusse).

GEISENHEIMER n. m. Vin récolté dans les environs de Geisenheim.

GEISER n. f. Bot. Syn. de TROLLE.

GEISHA n. m. Ethol. V. GESHRA.

GEISLINGEN, ville d'Allemagne (Warttemberg).

GEISPOLSHHEIM, bourg d'Allemagne (Alsace-Lorraine).

GEISSE n. f. Bot. V. GERSE.

GEISSASPIS (jé-sa-spiss) n. m. Genre de légumineuses papilionacées.

GEISSLER (Henri), mécanicien et physicien allemand, né à Igelshieb en 1814.

GEISSLER (TUBES DE), tubes de verre, contenant un gaz rareté, dans l'intérieur desquels le passage de la décharge électrique provoque des effets lumineux particuliers.

GEISSLER (TUBES DE), tubes de verre, contenant un gaz rareté, dans l'intérieur desquels le passage de la décharge électrique provoque des effets lumineux particuliers.

GEISSLER (TUBES DE), tubes de verre, contenant un gaz rareté, dans l'intérieur desquels le passage de la décharge électrique provoque des effets lumineux particuliers.

GEISSLER (TUBES DE), tubes de verre, contenant un gaz rareté, dans l'intérieur desquels le passage de la décharge électrique provoque des effets lumineux particuliers.

GEISSOLOME (jé-so) n. m. Genre de célastracées, comprenant des arbustes à rameaux tétragones.

GEISSOLOMÉS (jé-so) n. f. pl. Tribu du célastracées, comprenant le seul genre geissolome.

GEISSOMÉRIE (jé-so, ri) n. f. Genre d'acanthacées, tribu des justiciées, comprenant des arbrisseaux à tiges tétragones.

GEISSORIME (jé-so-ri-zé) n. f. Genre d'iridées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Abyssinie et au cap de Bonne-Espérance.

GEISSOSPERME (jé-so-spér-mé) ou GEISSOSPERMUM (jé-so-spér-mom) n. m. Genre d'apocynées plumifères.

GEISSOSPERMINE (jé-so-spér) n. f. Alcaloïde fébrifuge C<sup>11</sup>H<sup>17</sup>AO<sup>3</sup>, extrait de l'écorce du paopereira.

GEISTINGEN, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane).

GEITHAIN, ville d'Allemagne (roy. de Saxe).

GEITONOPLESION (jé-to, plé) n. m. Genre de liliacées luzuriagées.

GEKKINE (jé-ké) n. m. Espèce de guitare chinoise.

GEKOI n. m. Dignitaire de l'Église lamaïque.

GEL (jél) — lat. gelu, même sens) n. m. Gelée des eaux : Le gel et le dégel.

GEL, dans la démolition des montagnes, est très grande et contribue dans une assez large proportion à raser les massifs montagneux.

GÉLA. Géogr. anc. Ville grecque située sur la côte méridionale de la Sicile, à l'embouchure du fleuve du même nom.



Monnaie de Géla.

GÉLA. Géogr. anc. Ville grecque située sur la côte méridionale de la Sicile, à l'embouchure du fleuve du même nom.

GÉLABLE (je — rad. qeler) adj. Susceptible de se congeler; exposé à être gelé.

GÉLADA (jé) n. m. Singe cynocéphale, des hautes régions de l'Abyssinie.

GÉLADA (jé) n. m. Singe cynocéphale, des hautes régions de l'Abyssinie.



Gélada

GÉLADA (jé) n. m. Singe cynocéphale, des hautes régions de l'Abyssinie.

GÉLANIE, nymphe qui fut une des femmes d'Hercule et la mère de Gélon.

GÉLANOR (jé) n. m. Genre d'araignées aranéides écribellantes, famille des mimétides, comprenant des araignées américaines assez grandes.









dos dents, elles devienent callouses et se durcissent souvent au point de remplacer ces organes de la mastication. — Pathol. Les *gencivites* sont souvent blessées dans les opérations qui se pratiquent sur les dents, mais on en guérit les lésions par premier intention, on pratiquant l'antisepsie buccale par des gargarismes phéniques et chloratés. Elles peuvent être le siège d'inflammation (v. *gingivite*) et de tumeurs, en général bénignes si l'ablation est faite rapidement.

**GENCIVITE** n. f. Pathol. Syn. de *GINGIVITE*.

**GENCK**, comm. de Belgique (prov. de Limbourg), arr. admin. de Hasselt, arr. judic. de Tongres, près de la source d'un tributaire de la Demor; 2.357 hab.

**GENDA**, comm. d'Italie (Marches [prov. d'Ancone]); 4.120 hab.

**GENDAG** n. m. Tambour de Sumatra, fait d'écorce. (On le frappe avec un bâton de la main droite et avec les doigts de la main gauche.)



Gendag.

**GENDARME** (jan — contract. de *gens d'armes*) n. m. Soldat faisant partie d'une milice spéciale, chargée de veiller à la sûreté publique; Il y a des *gendarmes à pied* et des *gendarmes à cheval*.

— Par ext. Homme qui est chargé d'une police quelconque, ou qui veut tout soumettre à son contrôle: *Se constituer le gendarme de la mer*.

— Fam. Femme de grande taille, à l'air viril, résolu. || Homme bourru ou très brusque. || *Dormir en gendarme*, Faire somnoler de dormir.

— Pop. Flamme qui sort du feu en pétillant. || Petite tache dans l'œil. || Logeur en garni. || Cigare d'un sou. || Fer à repasser. (Vieux.) || Vin blanc mêlé de sirop de gomme. || Moississure sur le vin (patois berrichon). || Hareng saur (parce que la tête du hareng, si l'on écarte les ouies, a une certaine ressemblance avec un chapeau de gendarme).

— *Gendarme noir*, Nom vulgaire donné, dans l'est de la France, au bolet bronzé.

— Art milit. anc. Homme d'armes, cavalier armé de toutes pièces, et ayant sous ses ordres un certain nombre d'autres cavaliers. (En ce sens, on écrit souvent *GENS D'ARMES*.) || Nom donné à des cavaliers de certaines compagnies d'ordonnance, armés à la légère. || Soldat quelconque.

— Hist. *Ordre des gendarmes de Jésus-Christ*. V. MILICE DE JÉSUS-CHRIST (ordre de la).

— Techn. Points qui se rencontrent parfois dans les diamants, et qui en diminuent l'éclat et la valeur. || Pièce de fer de la charnu, servant à arrêter les berbes qui se prendraient dans les jambettes.

— Adjectiv. Qui est propre aux gendarmes: *Avoir le ton, les manières gendarmes*.

— ENCYCL. *Gendarmes maures*. On nommait ainsi un corps de cavaliers indigènes créé en Algérie, en 1831, pour la police du territoire conquis. Il fut supprimé en 1842 et réuni aux spahis d'Alger.



1. Capitaine-lieutenant de gendarmerie (1694); 2. Gendarme d'ordonnance (1806).

*Gendarmes du roi*. C'est le nom donné aux gentilshommes de la compagnie créée par Henri IV sous le nom de *compagnie des gendarmes de la garde ordinaire du roi*, et qui prit, à l'avènement de Louis XIII, le nom de *gendarmes de la garde*. Elle faisait partie de la *Maison du roi* et marchait après les quatre compagnies des gardes du corps. Elle avait le roi pour capitaine et deux commandants qui portaient le titre de *capitaines-lieutenants*. Supprimée avec la *Maison du roi*, en 1788, elle reparut, en 1814, lors du rétablissement de cette *Maison* et fut l'une des quatre *compagnies rouges*. Mais, supprimée de nouveau au retour de l'Empereur, elle ne fut pas reformée en 1815.

*Gendarmes d'ordonnance*. On appela ainsi un corps de cavaliers créé par Napoléon en 1806, avec des jeunes gens de familles riches qui durent se monter et s'équiper à leurs frais, attirés par la promesse de l'épaulette après un an de campagne. Aussi ce corps fut-il licencié en 1807, la plupart de ses membres ayant été versés comme sous-lieutenants dans des régiments de cavalerie.

**GENDARMER** (jan — rad. *gendarme*) v. a. Irriter, mettre en colère: *GENDARMER l'opinion contre les abus*.

*Se gendarmier*, v. pr. *Se mettre sur la défensive; se contredire avec vivacité*:

..... Votre esprit  
Se gendarme toujours contre ce que l'on dit.  
MOLÈRE.

**GENDARMERIE** (jan, rf) n. f. Force militaire chargée de veiller à la sûreté publique, d'assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois: *Officier de GENDARMERIE*. *Légion*. *Brigade de GENDARMERIE*. || Par ext. Caserno où sont logés les gendarmes: *Bâtir une GENDARMERIE*.

— ENCYCL. Art milit. Le mot *gendarme* fut d'abord employé, dans les armées du moyen âge, pour désigner les gentilshommes qui n'étaient point chevaliers à bannière ou pennon. Il fut officiellement donné par Charles VII à ceux qui concoururent à former les *compagnies d'ordonnance*. Les gendarmes représentaient la grosse cavalerie, combattant généralement à cheval, quelquefois à pied, toujours avec l'armure complète, qu'ils conservèrent jusque sous Louis XIII, bien qu'à cette époque ils eussent déjà perdu leur organisation et leur caractère primitif. On désignait alors sous le nom de *gendarmes* différents

corps de troupes de police qui, par l'intermédiaire des prévôts et grands prévôts des provinces, relevaient des maréchaux de France; ce qui fit donner à ces corps le



Gendarme (1453).

nom de « gendarmerie des maréchaux », puis de « gendarmerie de la maréchaussée » et, par abréviation, de « maréchaussée ». L'Assemblée constituante, reformant cette institution, créa, le 22 décembre 1790, la *gendarmerie nationale*, organisée ensuite par les lois du 28 germinal an VI et du 31 juillet 1801, avec les formations qu'elle a toujours conservées en légions, compagnies et brigades, tant à pied qu'à cheval, dont le nombre se modifiait suivant les besoins. La gendarmerie fait partie de l'armée et dépend du ministre de la guerre, mais relève aussi des ministres de l'intérieur, de la justice, de la marine et des colonies.

Les divers éléments qui la composent sont:

1° La gendarmerie départementale de l'intérieur, répartie par *brigades*, à cheval ou à pied, de cinq à sept hommes, commandées par un brigadier ou un maréchal des logis. Les brigades de chaque arrondissement forment une *section* placée sous les ordres d'un officier, sous-lieutenant, lieutenant ou capitaine. Les sections de chaque département forment une *compagnie*, commandée par un chef d'escadron. Enfin, les compagnies des départements d'un même corps d'armée forment une *légion*, qui en porte le numéro et dont le siège est au chef-lieu de la région de ce corps d'armée. Les 7<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> corps comptent, en outre, des *légions bis* dont les commandements sont respectivement à Bourg, Chambéry, Nice et Perpignan. Le 15<sup>e</sup> corps compte même une *légion ter*, formée par la gendarmerie de la Corse. Chaque légion est commandée par un colonel ou lieutenant-colonel.

2° La garde républicaine a repris, au 4 septembre 1870, ce nom, qu'elle avait déjà porté avec la qualification de *parisienne*, depuis le 27 mai 1848 jusqu'au rétablissement de l'Empire, pendant la durée duquel elle s'est appelée « garde de Paris ». C'est sous ce dernier titre qu'elle avait été instituée par le Premier Consul, en 1802. Licenciée en 1812, elle fut réorganisée, en 1813, sous le nom de « gendarmerie impériale de Paris », qu'elle échangea, en 1814, contre celui de « garde royale de Paris », pour

prendre, en 1816, le nom de « gendarmerie royale de Paris », et, après la révolution de 1830, celui de « garde municipale ». Au cours de ces diverses réorganisations, son effectif a très souvent varié. Aujourd'hui, la garde républicaine, placée sous les ordres d'un colonel, compte 3 bataillons d'infanterie à 4 compagnies, commandés par un lieutenant-colonel et trois chefs d'escadron, avec 4 escadrons de cavalerie commandés par un lieutenant-colonel et deux chefs d'escadron; le tout formant un total de près de 3.000 hommes.

3° La *gendarmerie coloniale* se compose de quatre compagnies (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie), cinq détachements (Guyane, Cochinchine, Taïti, Saint-Pierre et Michelon, Tonkin et Annam), plus la prévôté du corps d'occupation de Madagascar. Son personnel relève du département de la marine pour la direction du service, et de celui des colonies pour l'administration et la comptabilité.

La gendarmerie se recrute, soit parmi les militaires de toutes armes en activité de service, soit parmi les hommes de la réserve ayant au moins trois ans de service, libérés depuis moins de trois ans, âgés de vingt-cinq ans au moins et de trente-cinq au plus, d'une taille égale ou supérieure à 1m,66, sachant lire et écrire et justifiant d'une bonne conduite. Des militaires peuvent être admis comme élèves gendarmes, dès l'âge de vingt-deux ans. Les sous-officiers peuvent entrer dans la gendarmerie comme gendarmes, les sergents-majors et maréchaux des logis chefs comme brigadiers, les adjudants comme maréchaux des logis. Les lieutenants et capitaines de toutes armes peuvent se faire admettre dans la gendarmerie en passant un examen.

Le service de la gendarmerie aux armées comprend celui de la prévôté, dirigé par un officier supérieur, attaché en qualité de grand prévôt au quartier général d'une armée, et par des prévôts, attachés aux quartiers généraux de corps d'armée; les officiers de gendarmerie attachés de

même aux divisions et brigades prennent le titre de « commandants de la force publique ». Les fonctions que comporte ce service sont aux armées l'analogie de celles que remplit la gendarmerie à l'intérieur, pendant la paix. La gendarmerie exerce, en outre, aux armées, le service de la surveillance des trains ou convois, sous la haute direction d'un officier de gendarmerie attaché à chaque corps d'armée, avec le titre de « vagues-mestre ».

— *Gendarmerie d'élite* ou *Gendarmerie mobile*. On nommait ainsi un bataillon créé le 5 juillet 1848 pour la garde particulière de l'Assemblée nationale. Un second bataillon fut organisé en 1849. Ces deux bataillons reçurent, lors du rétablissement de l'Empire, le nom de « gendarmerie d'élite » et devinrent, en 1854, le régiment de « gendarmerie de la garde impériale », auquel fut adjoint un escadron de gendarmerie à cheval de la garde. La gendarmerie de la garde redevint gendarmerie d'élite en 1854, puis disparut avec l'Empire. Une nouvelle gendarmerie mobile fut créée en 1871; elle formait une légion mobile, comprenant huit compagnies à pied et un escadron à cheval. Adjointe à la légion de Paris en 1877, cette légion mobile fut licenciée, le 28 mars 1885.

— *Mar. Gendarmerie maritime*. Elle dépend exclusivement du préfet maritime et forme cinq compagnies, non par arsenal. Son rôle consiste à faire exécuter les ordres de l'inscription maritime, à veiller à la police de la pêche et de la navigation. La hiérarchie de l'état-major se compose de trois chefs d'escadron, cinq capitaines, cinq lieutenants, trois sous-lieutenants.

**GENDARMEUX** (jan, meil.) EUSE a-fj. So dit d'une pierre précieuse et notamment d'un diamant dans lequel il se rencontre des gendarmes, des taches, des paillettes, etc.

**GENDARUSSA** (jin) n. m. Genre d'acanthacées. (On n'en connaît qu'une espèce, le *gendarussa vulgaris*, arbrisseau des Indes orientales, à inflorescence axillaire en épi, dont la culture est assez facile presque en tous pays. Ses feuilles sont émétiques, ses racines astriogentes et toniques.)



Gendarmerie (garde de Paris): 1. Sous Louis XVI; 2. En 1800 (cavalier et fantassin); 3. En 1806; 4. En 1900 (garde républicaine) (cavalier et fantassin).

**GENDEBIEN** (Jean-François), homme politique belge, né à Givet en 1753, mort à Mons en 1838. Avocat et conseiller assesseur du conseil du Hainaut, à Mons, il se prononça pour le parti patriote, et fut emprisonné par les Autrichiens. Nommé député du Hainaut au congrès national, il en devint ensuite président. Lors de l'occupation



Gendarmerie: 1 et 2. Sous le 1<sup>er</sup> Empire (cavalier et fantassin); 3. Sous le 1<sup>er</sup> Empire (gendarme d'élite); 4. De la garde 2<sup>e</sup> Empire; 5. A pied, 2<sup>e</sup> Empire; 6. A cheval, en 1900; 7. A pied, en 1900, petite tenue.

autrichienne, Gendebien émigra et ne revint dans son pays qu'avec les troupes françaises. élu en 1802 au Corps législatif, il y siégea jusqu'en 1813; et, quand fut résolue la séparation de la Belgique et de la Hollande avec la France, il devint membre de la commission chargée de rédiger une constitution pour les Pays-Bas. Lors de la révolution belge en 1830, il fut élu au congrès, à la dissolution duquel il fut élu président du tribunal civil de Mons, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. — Son fils, ALEXANDRE-JOSEPH-SEBASTIEN, avocat et homme politique belge, né à Mons en 1789, mort à Bruxelles en 1859. Il se distingua dans des causes politiques, sous la domination de la Hollande, qu'il combattit. En 1830, il fut nommé membre du gouvernement provisoire, qui proclama l'indépendance de la Belgique et membre du congrès national. Il soutint la candidature du duc de Nemours au trône de Belgique, fut ministre de la justice et président de la Cour d'appel sous le régent. Nommé membre de la Chambre des représentants, il se rangea dans le parti de l'opposition. Le traité de paix de 1839 mit fin à sa carrière parlementaire.



**GÉNELARD**, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 17 kil. de Charolles, près de la Bourbince et du canal du Centre; 1.716 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de fer; port sur le canal du Centre.

**GENELLI** (Bonaventuro), dessinateur et peintre allemand d'origine italienne, né à Berlin en 1798, mort à Weimar en 1868. A Leipzig, il peignit, dans l'édifice appelé la *Maison romaine*, des épisodes du mythe de Bacchus. Vers 1835, il se fixa à Munich. Là, il exécuta des œuvres nombreuses : *Élizer montant les bracelets à Rebecca*; *l'Enlèvement d'Europe*; *Samson et Dalila*; *la Vision d'Ézéchiel*; *la Destruction de Sodome*; *Jason et Médée*; *Esop assis sur un rocher et récitant au peuple ses fables*; etc. On a encore de lui vingt-cinq dessins pour l'*Homère* de Voss, et trente-six dessins pour la *Divine Comédie* de Dante, tous gravés par lui-même.

**GENEMUIDEN**, comm. des Pays-Bas (prov. d'Ower Yssel (arrond. de Zwolle)), sur la Zuydorée, à l'embouchure du Zwartewater; 2.210 hab.

**GÉNÉPI** ou **GÉNIPI** (mot savoyard) n. m. Nom donné, dans les Alpes, à diverses composées vivaces et naines, couvertes d'un duvet blanchâtre et douées d'un arôme pénétrant. (Les génepiis appartiennent, surtout aux genres *artemisia* [*artemisia spirata*, *glacialis*, *mutellini*] et *achillea* [*achillea moschata*, *nana*], qui servent à préparer des boissons aromatiques et stimulantes ou entrent dans la composition des absinthies dites « suisses ».)

**GÉNÉPISTASE** (jé, staz' — du gr. *gēnos*, race, et *epistasis*, arrêt) n. f. Arrêt dans la variation d'un groupe d'individus.

— ENCYCL. C'est par le phénomène de la *génépiaste* que Eimer explique la possibilité de la formation d'espèces distinctes par descendance d'une même espèce primitive. Pour Darwin, ce phénomène s'explique différemment : c'est par disparition des variétés intermédiaires, sous l'influence de la sélection naturelle, que se fait la *discontinuité* entre les groupes d'individus issus d'un ancêtre commun. Pour Eimer, la variation commencée ne se prolonge pas aussi loin chez tous les individus issus d'un même ancêtre; les uns s'arrêtent à un stade donné et forment une espèce fixée à ce stade d'évolution, tandis que les autres continuent d'évoluer, formant ainsi une ou plusieurs autres espèces séparées de la première par une discontinuité, un hiatus résultant de la *génépiaste*.

Cette théorie, comme celle de Darwin, d'ailleurs, a, comme point de départ, la définition de l'espèce par la *continuité* des variétés dans l'intérieur de l'espèce.

**GÉNEQUIN** (jé, kin) n. m. Sorte de coton filé de qualité inférieure.

**GÈNER** (jè — rad. *gēne*) v. a. Autref. Torturer, et fig. Tourmenter moralement : *Le trouble qui me GÈNER.* (Volt.) Celle que dans les fers elle aimait à *gèner*.

— CORNELLE. « Auj. Mettre à l'étroit, mal à l'aise : *Tout ce qui GÈNE et contraind la nature est de mauvais goût.* (J.-J. Rouss.) « Embarrasser, obstruer : *GÈNER la circulation.* »

— Fig. Mettre obstacle à, à l'action de : *GÈNER les citoyens dans l'usage de leurs droits.* « Imposer de la contrainte, de l'embarras à : *Plus on a de mérite, plus on doit prendre garde de ne pas GÈNER les autres.* (La Rochef.)

— Particulièrement. Mettre à court d'argent : *Le besoin de paraître GÈNE beaucoup de gens.*

— Mar. Fixer, attacher : *GÈNER un bordage.*

**Géné**, ée part. pass. du v. *Gèner*.

— Fam. *N'être pas Gène*, Agir sans Gène, sans préoccupation des dires ou de la commodité d'autrui.

— ANTON. Aisé, dégagé, libre.

*Se Gèner*, v. pr. Simposer une Gène, une contrainte. « Se mettre dans un embarras pécuniaire : *Je serais affligé que vous vous fussiez GÈNE.* (Volt.) « Causer l'un à l'autre une Gène physique ou morale.

— *Ne vous Gènez pas*, Invitation polie pour engager quelqu'un à se mettre à l'aise. « Ironiq. So dit à qui prend des libertés trop grandes. (On dit aussi, dans le même sens : *Il ne se GÈNE pas.*)

— Prov. : *On ne se Gène pas avec les amis, il faut agir sans contrainte avec ses amis.*

**GENERA** (jé-né — mot lat. ; pl. de *genus*, eris, genre) n. m. Ouvrage d'histoire naturelle, où sont décrits les genres d'animaux ou de plantes : *Le GENERA des coléoptères d'Europe* de *Jacquin Duval* est un ouvrage estimé. « Réunion, collections d'animaux ou de plantes où l'on a cherché à représenter tous les genres d'un embranchement, d'un ordre ou d'une famille, en se bornant à mettre une espèce par genre : *Un GENERA des reptiles de France.*

**Genera plantarum secundum ordines naturales juxta methodum in Horto regio parisiensi exaratum** (Paris, 1789, ouvrage d'Aat. L. de Jussieu, dans lequel les genres de plantes sont rangés en famille et les familles en classes, non plus d'après un seul caractère comme dans la *classification artificielle* de Linné, mais d'après l'ensemble de toutes leurs analogies. Remarquait que ces caractères n'étaient pas tous d'égal valeur, de Jussieu prit comme base de la *methode naturelle* la *subordination des caractères*. Le *Genera plantarum* a servi de base à toutes les classifications actuelles et les modifications dues aux progrès de la science n'en ont pas altéré l'esprit.

**GÉNÉRAC**, comm. du Gard, arrond. et à 12 kilom. de Nîmes; 1.945 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de vins.

**GÉNÉRAL, ALE, AUX** (jé — lat. *generalis*; de *genus*, eris, genre) adj. Qui s'étend à un ensemble de personnes ou de choses : *Les intérêts GÉNÉRAUX.* *L'opinion GÉNÉRALE.* « Qui est le résultat d'une généralisation : *Les esprits débiles n'ont pas la force d'enfanter les idées GÉNÉRALES.* (H. Taine) — Vague, dont le sens est indéterminé : *Répondre d'une manière GÉNÉRALE, en termes GÉNÉRAUX.* « Considéré dans l'ensemble, abstraction faite des détails : *La langue GÉNÉRALE du Pentateuque est l'hébreu classique.* (Renan.)

— Se dit d'une fonction qui donne une prééminence sur tout un service, dans un commandement : *Officier, Inspecteur, Receveur, Conseiller, Procureur GÉNÉRAL.* *Supérieur GÉNÉRAL, Supérieure GÉNÉRALE.*

— Bot. Se dit des organes qui enveloppent l'ensemble des organes ou parties multiples de même nature : *Involucre GÉNÉRAL.* « *Spathé générale*, Cello qui renferme plusieurs fleurs munies elles-mêmes de spathe. « *Cloison générale*, Cello qui divise le péricarpe tout entier.

— Econ. politiq. *Commerce général*, Celui qui comprend toutes les marchandises, quelles qu'en soient la nature et la destination.

— Entom. *Métamorphose générale*, Cello qui affecte toutes les parties du corps de l'insecte.

— Hist. *Etats généraux*, V. ETAT.

— Mar. *Vents généraux*, Vents qui soufflent depuis les premiers degrés du latitude sud jusqu'au tropique du Capricorne.

— Milit. Qualificatif appliqué aux grades les plus élevés de la hiérarchie militaire, ainsi qu'aux fonctions et aux services ayant des attributions très étendues ou concernant toutes les armes à la fois : *Officiers GÉNÉRAUX.* *Intendants GÉNÉRAUX.* *Contrôleurs généraux.* *Etat-major GÉNÉRAL.*

— Pathol. Qui affecte l'ensemble de l'organisme, *Paralyse GÉNÉRALE.*

— SYN. Général, commun, universel. V. COMMUN.

— ANTON. Individuel, local, particulier, singulier, spécial, spécifique.

— n. m. Ce qui convient à un genre tout entier : *Conclusion du GÉNÉRAL au PARTICULIER.*

— Loc. adv. *En général*, D'une manière générale : *EN GÉNÉRAL, on juge sur les apparences.*

« Dans les cas les plus fréquents : *EN GÉNÉRAL, les méchants prospèrent.*

**GÉNÉRAL** (jé — de *général* adj., à cause de l'étendue du commandement) n. m. Officier supérieur qui commande une portion plus ou moins grande d'une armée, formée de plusieurs corps distincts : *GÉNÉRAL de brigade.* *GÉNÉRAL de division.* *GÉNÉRAL de corps d'armée.* « *Général en chef*, Général qui commande en toute indépendance une armée ou fraction d'armée et ne relève que du ministre de la guerre.

— Hist. *Général des galères*, Officier qui commandait toutes les galères et tous les bâtiments ayant des voiles latines. « *Général des gâllions ou de la mer*, Commandant général des forces navales espagnoles. « *Général des finances*, Administrateur placé à la tête d'une généralité. (V. ce mot.) « *Général des relais*, Titre de deux employés supérieurs qui étaient chargés de parcourir la France pour affirmer les relais de poste.

— Hist. ecclés. Supérieur général de certains ordres religieux : *Le GÉNÉRAL des jésuites, des dominicains.* « Abbé chef d'un ordre religieux. (On dit aussi GÉNÉRALE.)

— ENCYCL. Milit. A l'origine, le terme de *général* ne fut employé que comme qualificatif ajouté à la désignation d'un grade pour conférer à l'un des titulaires de ce grade une supériorité temporaire ou permanente sur ses collègues. C'est ainsi qu'il prit naissance les titres de *capitaine général* et de *colonel général*, longtemps usités en France et qui subsistent encore dans d'autres pays. Le titre de *lieutenant général des armées du roi* fut donné tout d'abord au commandant en chef, comme représentant du souverain à la tête des troupes. Vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, ce titre devint un grade réel, de même que celui de *maréchal de camp*, conféré d'abord sous François I<sup>er</sup> à des officiers chargés de certaines fonctions spéciales. C'est surtout à partir de Louis XIV que cette organisation commença de se régulariser et que les deux titres de lieutenant général et de maréchal de camp furent donnés aux commandants des divisions et des brigades.

Lors de la Révolution, les *maréchaux de camp* et les *lieutenants généraux* furent les seuls officiers généraux conservés et reçurent respectivement les titres de *général de brigade* et de *général de division*, qu'ils gardèrent jusqu'à la fin de l'Empire pour reprendre, à la Restauration, les anciennes dénominations qui disparurent définitivement en 1848.

Aujourd'hui, le cadre des officiers généraux français comprend deux sections : la première, dite *d'activité*, qui comprend 110 généraux de division et 220 de brigade; la seconde, dite *de réserve*, qui comprend tous les officiers généraux atteints par la limite d'âge — soixante-cinq ans pour les divisionnaires, soixante-deux pour les brigadiers — ou classés par anticipation dans cette section, soit sur leur demande, soit pour raison de santé.

Peuvent être maintenus sans limite d'âge dans la première section, et pourvus jusqu'à soixante-dix ans d'emplois actifs, les généraux de division ayant exercé avec distinction devant l'ennemi les fonctions de commandant en chef ou de major général d'une armée composée de plusieurs divisions de différentes armes ou de commandant en chef de l'artillerie ou du génie d'une armée.

Les généraux de brigade n'occupent normalement que les fonctions de commandants de brigade ou d'une importance équivalente, comme celles du gouverneur d'une place ou de chef d'état-major d'un corps d'armée, etc.

Il n'en est pas de même pour les généraux de division, dont le grade correspond à des commandements d'importance très différente, tels que ceux d'une division, d'un corps d'armée, d'une armée, d'un groupe d'armées, etc.; ce qui peut amener à subordonner, non seulement deux, mais trois, quatre, etc., généraux de division les uns aux autres, en vertu d'une lettre de service.

Autres insignes distinctifs, les officiers généraux portent des étoiles métalliques sur les épaulettes, sur les manches du dolman et à la dragonne de l'épée; deux pour les brigadiers, trois pour les divisionnaires; des broderies en or au collet, sur les parements et au képi; un rang pour les brigadiers, deux rangs pour les divisionnaires; enfin,

l'écharpe en soie bleue et or pour les brigadiers, rouge et or pour les divisionnaires. Les généraux ont, en outre, un chapeau galonné d'or et garni de plumes d'autruche noires. Cette garniture est blanche pour les divisionnaires exerçant des fonctions supérieures à celles de commandant de division. Les généraux qui portent la plume blanche ont, en outre, au képi un galon-soutache en argent au-dessus du bandeau.

Quant à l'uniforme des généraux, il comporte essentiellement : pour la petite tenue, un dolman en drap bleu foncé et à tresses noires, et, pour la grande tenue, une tunique à deux rangs de boutons également en drap bleu foncé, pantalon garanco à bande bleu foncé pour les tenues à pied, culotte semblable pour la petite tenue à cheval,



1. Broderies de général de division; 2. Broderies de général de brigade, 3. Bride d'épaulette et épaulette de général de division; 4. Gland de ceinture de général de division; 5. Bouton; 6. Gland de dragonne de général de brigade; 7. Gland de dragonne de général de division; 8. Epaulette de général de brigade; 9. Gland de ceinture de général de brigade; 10. Gland de ceinture de général de division; 11. Manche de dolman de général de division; 12. Manche de dolman de général de brigade.

et culotte blanche pour la grande tenue à cheval. Cet uniforme est le même pour tous les généraux, quello que soit l'arme dont ils proviennent.

**GÉNÉRAL** (jé) n. m. Moll. Nom vulgaire d'un cône flamboyant.

**GÉNÉRALAT** (jé, la) n. m. Grade de général : *Etre promu au GÉNÉRALAT.* « Fonctions de supérieur général d'un ordre monastique; exercice de ces fonctions : *Briquer le GÉNÉRALAT des jésuites.*

**GÉNÉRALE** (jé — fém. de *général*) n. f. Femme d'un général : *M<sup>re</sup> la GÉNÉRALE.* « S'est dit pour désigner une femme exerçant un commandement semblable à celui d'un général : *Marguerite d'Anjou tire son mari de Londres, et devient la GÉNÉRALE de son armée.* (Eu ce sens, on peut aussi se servir du masculin.)

— Hist. Première compagnie d'un régiment de gardes suisses.

— Hist. relig. Supérieur général de certains ordres de femmes.

— Milit. Terme désignant par ellipse une mise sur pied générale de toute la garnison d'une place de guerre, puis appliqué, par extension, à la batterie ou sonnerie qui doit donner aux divers éléments de cette garnison, le signal d'occuper chacun le poste qui lui est assigné : *Battez ou Sonnez la GÉNÉRALE.* « Pop. *Battez la générale*, Trembler, claquer des dents.

— ENCYCL. Milit. C'est la générale qui doit annoncer l'alarme, de quelque nature qu'elle soit. L'autorité militaire seule peut faire battre ou sonner la générale, et elle

doit toujours avertir l'autorité civile. A la générale, tous les officiers et hommes de troupe sont tenus de se réunir sur-le-champ au corps dont ils font partie. Chaque corps est immédiatement formé et conduit en armes à l'emplacemement qu'il doit occuper.

**GÉNÉRALEMENT** (jé) adv. D'une manière générale : *Un bruit GÉNÉRALEMENT répandu.* « Dans les cas les plus fréquents : *L'homme est GÉNÉRALEMENT ce que les choses le font.* (E. de Girardin.)

— *Généralement parlant*, A prendre les choses en général, en ne tenant pas compte de quelques exceptions.







lorsque la France s'en empara (1798) et en fit le chef-lieu du département du Léman. Après la Restauration, jaloux de reconquérir leur indépendance, les Genevois obtinrent des cantons suisses l'admission de leur ville à la Confédération (1814). Cette alliance fut ratifiée par le congrès de Vienne, qui agrandit même le nouveau canton.

La première constitution établit une démocratie modérée; mais le maintien du cens conservait aux familles aristocratiques leur domination, quoiqu'il abolit seulement la nouvelle constitution de 1812. Néanmoins, les partis politiques, radicaux et conservateurs, subsistaient, source permanente de conflits entre l'administration radicale et le gouvernement conservateur. L'attitude antifédérale qu'allait prendre ce dernier dans la question du *Sonderbund* devait causer sa perte et amener au pouvoir le chef des radicaux, James Fazy (1816). Une nouvelle constitution plus démocratique, encore en vigueur, fut promulguée (1817).

— Dr. intern. Le nom de Genève est attaché, en droit international, à deux actes importants :

- 1° Arbitrage de Genève. V. ALABAMA.
- 2° Convention de Genève. V. CONVENTION (de Genève).

**GENÈVE** (CANTON DE). Situé à l'extrémité sud-est de la Suisse, entre le canton de Vaud au N., le département français de l'Ain à l'O., celui de la Haute-Savoie au S. et à l'E., son territoire, d'une superficie de 273 kilom. carr., est divisé en deux parties par le lac et le Rhône; 107.000 hab., dont près de la moitié étrangers.

Le sol, accidenté de médiocres collines, est en partie couvert de vignes. Les principales ressources sont les grains, les fruits, les fourrages, le vin et le chanvre; l'élevage du bétail et la pêche, mais, plus particulièrement, le commerce et l'industrie, notamment l'horlogerie.

Le pouvoir législatif (grand conseil), composé de cent députés élus pour trois ans, comme, en particulier, les fonctionnaires de l'ordre judiciaire. Le pouvoir exécutif (conseil d'Etat) se compose de sept membres élus aussi pour trois ans et qui se répartissent les divers départements. Le canton est représenté dans les conseils de la Confédération par sept députés (cinq au conseil national, deux au conseil des Etats). Chacun des quarante-huit communes qui le forment élit un conseil municipal, un maire et deux adjoints. La ville de Genève possède un conseil administratif, composé de cinq membres.

**GENÈVE** (LAC DE) ou **LÉMAN**. Le lac de Genève se développe en croissant convexe vers le N. entre les Alpes du Savoie et le Jura, sur une longueur de 70 kilomètres environ, entre Villeneuve et Genève, et une largeur maximum de 12 kilomètres à peine entre Evian et Morges.

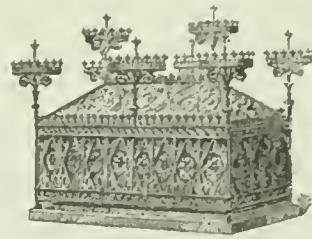
Placé à une altitude présente de 375 mètres, que les eaux d'autrefois dépassaient sans doute de manière à trouver un écoulement vers le N., le lac de Genève paraît



Armes de Genève.

conseils. On dit même qu'elle eut part à la conversion de Clovis. Elle mourut à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Ses restes furent déposés d'abord dans un tombeau de pierre, au milieu de la crypte de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul, élevée au lieu même qu'on nomma depuis la



Châsse actuelle de sainte Geneviève.

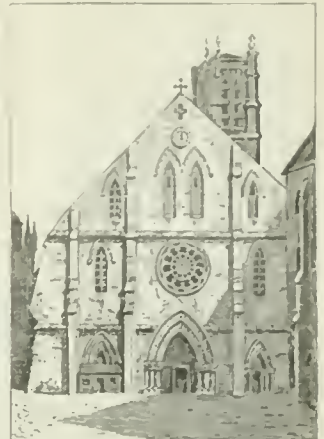
montagne Sainte-Genève, et où se trouve aujourd'hui le Panthéon. Puis ils furent placés dans une châsse, œuvre de saint Eloi. La châsse fut visitée chaque année par de nombreux pèlerins. Refaite en 1242, plus tard, en 1612, restaurée par Marie de Médicis, la châsse de Sainte-Genève fut profanée en 1793 : on la fondit à la Monnaie, et les reliques qu'elle contenait furent brûlées en place de Grève. La pierre du tombeau, conservée dans l'église Saint-Etienne-du-Mont avec quelques restes d'ossements, attire encore chaque année un grand concours de pèlerins. (V. CHASSE.) — Fête le 3 janvier.

— Icozoogr. Les œuvres de peinture et de sculpture représentant sainte Geneviève sont innombrables; presque toutes les églises de Paris en possèdent.

Mais l'ensemble le plus considérable d'œuvres d'art consacrées à sainte Geneviève se trouve actuellement au Panthéon, qui fut transformé quelque temps en église, sous l'invocation de sainte Geneviève. Dans le péristyle, on rencontre *Sainte Geneviève arrêtant Attila*, groupe en marbre, par Etienne-Hippolyte Maindron. A la coupole figure le *Triomphe de Sainte Geneviève ou Sainte Geneviève protégeant la France*, peinture de Gros (1824). Assise sur les nuages, la bergère domine les rois, Clovis, Charlemagne, saint Louis, Louis XVIII, vers lesquels elle paraît descendre d'une région resplendissante de lumière. Les épisodes de *Geneviève arrêtant Attila* et *sainte Geneviève rendant la confiance et le calme aux Parisiens, effrayés de l'approche d'Attila* (cette dernière peinture, inachevée, a été exécutée par Elie Delaunay). Citons encore *l'Enfance et la Vie de sainte Geneviève*, suite, en quatre panneaux, des peintures décoratives de Puvis de Chavannes (1877).

Au-dessous de la frise représentant la *Foi, l'Espérance et la Charité*, se voit *l'Enfance de sainte Geneviève*. L'enfant prie au pied d'une croix faite d'un rameau. Une composition importante, du même artiste, surmontée d'une frise figurant la *Procession des saints*, occupe trois panneaux et montre l'arrivée à Nanterre de saint Germain et de saint Loup et leur rencontre avec sainte Geneviève. De chaque côté se développent différentes scènes de la vie des pêcheurs ou des laboureurs. On trouve dans cette page la simple éloquence des gestes, la musique solennelle et lente des démarches et des attitudes, le sens clairvoyant des mœurs antiques et rustiques. Enfin, Puvis de Chavannes fut chargé d'exécuter un pendant à *l'Enfance de sainte Geneviève* sur la paroi gauche du bras qui précède l'abside. Cette seconde partie, postérieure à la première d'une bonne vingtaine d'années, a trait à la vieillesse de la sainte. Elle comprend deux morceaux fort inégaux en étendue. Le plus important a pour légende : *Ardent dans sa foi et sa charité, Geneviève, que les plus grands périls n'ont pu détourner de sa tâche, ravitailla Paris assiégé et menacé de la famine. Le panneau dernier, étroit et haut, représente Geneviève, soutenue par sa pieuse sollicitude, qui veille sur la ville endormie* (1898). Signalons

menastère ne cessèrent de s'accroître dans le cours des siècles. L'abbé avait droit à la mitre et à la crosse; on ne pouvait appeler de ses sentences que devant la cour de Rome. En 1754, Louis XV autorisa les religieux à construire, pour remplacer leur église qui tombait en ruine, un édifice monumental dont Soufflot dirigea la construction, et qui devint le Panthéon. En 1802, les bâtiments de l'abbaye furent affectés à l'installation d'un lycée placé sous le vocable de Napoléon et qui est maintenant le lycée Henri-IV. L'ancienne église fut démolie en 1807. A l'exception de sa tour, communément nommée *tour de Clovis*, qui date, à sa base, du XII<sup>e</sup> s., et, dans les étages supérieurs, du XV<sup>e</sup>.



Ancienne abbaye de Sainte-Genève.

La bibliothèque des genevois continua à occuper une partie des bâtiments de l'abbaye, jusqu'à sa translation, en 1856, dans le monument construit pour elle sur la face septentrionale de la place du Panthéon.

**GENÈVIÈVE** (MONTAGNE SAINTE-). La haute colline qui, au sud de Paris, domine la vallée de la Seine et de la Bièvre, s'appelait, à l'époque romaine, *mons Lucotitius*, dénomination dont le sens est encore inexpliqué, mais qui a une affinité visible avec le nom de la ville, *Lutetia*. On a aujourd'hui la preuve que, durant les quatre premiers siècles de notre ère, cette colline fut habitée; elle paraît même avoir été le siège principal des édifices publics d'alors; témoins les arènes retrouvées rue Monge, l'existence d'un camp romain entre la rue Gay-Lussac et la rue Soufflot, les vestiges d'un théâtre découverts sous le sol du lycée Saint-Louis, le palais des Thermes, etc. Quand Clovis eut fondé au sommet de la colline l'abbaye qui reçut la sépulture de sainte Geneviève, la montagne prit le nom de cette sainte. Au moyen âge, elle se couvrit de collèges, de couvents, d'églises; aujourd'hui encore, la Sorbonne, le Collège de France, l'École de droit, l'École polytechnique, de nombreux lycées, collèges et autres maisons d'instruction en font le centre du Paris de l'étude. En 1895, une société s'est formée sous le titre de la *Montagne Sainte-Genève et ses abords*, dont les publications retracent le passé et les transformations de la colline.

**GENÈVIÈVE DE BRABANT**, héroïne d'une légende populaire, qu'on rencontre pour la première fois dans la *Légende dorée* de Jacques de Voragine (XIII<sup>e</sup> s.). Siegfried, palatin de Trèves, dut quitter sa femme, elle du duc de Brabant, qu'il venait d'épouser pour rejoindre l'armée que Charles-Martel menait contre les Sarrasins. Il avait confié la garde de sa femme à son intendant Golo. Celui-ci chercha vainement à la séduire. Il l'accusa d'adultère, parvint à la faire condamner à mort par Siegfried et se chargea de faire exécuter la sentence. Ceux à qui Golo confia la perpétration du crime prirent pitié de Geneviève et se contentèrent de l'abandonner dans une forêt, avec l'enfant dont elle était devenue mère. Geneviève vécut de fruits sauvages et de racines, et son enfant fut nourri par le lait d'une biche qu'elle avait apprivoisée. Plusieurs années après, le palatin rencontra à la chasse cette biche, qui se réfugia vers sa maîtresse. Siegfried reconnut Geneviève, qui lui prouva son innocence et rentra dans son palais avec son enfant. Golo fut écartelé, mais la princesse, affaiblie par les privations, mourut peu après, et fut inhumée près de Niedermendig. Telle est la légende. On ignore les faits qui ont pu en être l'origine. Elle s'est répandue dans l'Europe entière et a servi de sujet à des romans, à des pièces de théâtre, comme celles de Blesbois, La Chaussée, Cécile, en France; de Tieck et de Raupach en Allemagne.

**Geneviève de Brabant**, opérette burlesque en deux actes et sept tableaux, paroles d'Hector Crémieux et Tréfeu, musique de Jacques Offenbach, représentée aux Bouffes-Parisiens le 19 novembre 1859. — C'était une de ces parodies grotesques si fort à la mode à cette époque. Remanié et agrandi une première fois par ses auteurs, l'ouvrage fut repris sous cette nouvelle forme aux Menus-Plaisirs, le 20 décembre 1867. Puis il fut l'objet d'une seconde transformation, qui en fit un opéra-feerie en cinq actes et quatorze tableaux, et cette troisième édition de *Geneviève de Brabant* parut au théâtre de la Gaîté, le 25 février 1875, avec un luxe et un déploiement de mise en scène qui lui assurèrent un succès considérable.

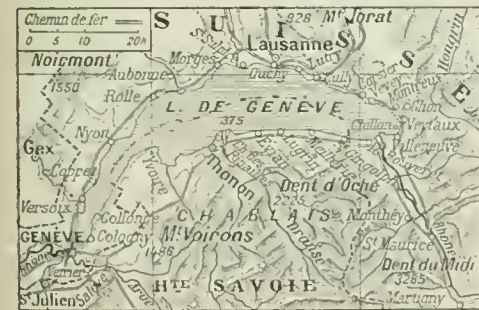
**GENÈVISMES** je, *vissm'* — rad. *Geneve* n. m. Manière de parler ou d'écrire particulière aux Genevois.

**GENÈVOIS** (COMTÉ ET DUCHÉ DE), circonscription territoriale qui fit partie du royaume de Bourgogne, et fut, au XI<sup>e</sup> siècle, indépendante sous un comte héréditaire. Elle comprenait d'abord Genève et son territoire; mais la ville étant devenue ville impériale, le comté, après quelques années d'indépendance, passa à la maison de Savoie, qui, en 1561, l'érigea en duché, puis l'incorpora dans les Etats sardes; il comprenait les arrondissements de Saint-Jehan, d'Ancey et une partie du canton de Genève. L'antipape Clément VII le posséda. Après lui, le comté passa à la maison de Villars et fut vendu, en 1401, par Odon au comte de Savoie, Amédée VIII.

**GENÈVOISE** (je) n. f. Numism. Monnaie d'argent de l'ancienne république de Genève, appelée aussi gros ecc, valant un peu plus de 5 francs de monnaie française.

— Art culin. Sauce très réputée, qui sert exclusivement à accompagner le poisson d'eau douce.

— Encycl. Art culin. 1° Genevoise pour un poisson cuit dans du vin blanc avec des aromates; Mélanger une cuillerée d'espagnole à deux cuillerées de la cuisson du poisson, et faire cuire; passer cette sauce à l'étamine, sucrer très légèrement, et lier avec un morceau de beurre d'anchois.



Lac de Genève.

devoir son origine à un lent exhaussement du sol entre les crêtes du Savoie et celles du Jura méridional. Là, en tout cas, sont ses profondeurs les plus faibles, tandis que la partie orientale du lac accuse des fonds extrêmes de 300 à 330 mètres, bien qu'atténués par les dépôts des rivières qui y viennent se purifier : la Dranse et le Rhône, par exemple. Du côté du Rhône, surtout, le comblement du lac paraît rapide; l'existence, dans la vallée du fleuve, entre Villeneuve et Saint-Maurice, de conches de sable et de limons, régulièrement disposées, montre que l'ancien lac de Genève s'étendait jadis jus qu'ici.

Le lac de Genève contribue à purifier et à régulariser le cours du Rhône. Lui-même n'accuse, lors de la fonte des neiges, qu'une crue de 60 à 65 centimètres; mais il est sujet, lors des brusques changements de pression atmosphérique, à de subites et courtes dénivellations, les seiches, qui, sur certains points, peuvent exhausser son niveau de près de 1 mètre.

Les rives du lac appartiennent, au S., à la France, au N., aux cantons de Genève et de Vaud. Très pittoresques sur le littoral français aux environs d'Evian, couvertes de verdure, elles abritent les petites villes de Nyon, Rolle, Morges, Onchey, Vevey, Clarens, Montreux, fréquentées par les touristes, et réunies depuis longtemps par des services réguliers de bateaux à vapeur.

**GENÈVE** (Robert DE). Biogr. V. CLÉMENT VII.

**GENÈVIÈVE** (sainte), vierge, patronne de Paris, née à Nanterre vers 420, morte à Paris en 512. Fille de cultivateurs campagnards, Geneviève garda les troupeaux dans son enfance. Elle était encore toute jeune quand, envoyé par le pape dans la Grande-Bretagne (430), saint Germain d'Auxerre, dans son voyage, la rencontra près de Paris : il la bénit et lui mit au cou une médaille de cuivre, marquée d'une croix, en lui recommandant de ne porter jamais d'autres ornements.

S'étant fixée à Paris, après la mort de son père, Geneviève y fut en butte aux attaques des médians; mais saint Germain, de retour en Gaule, prit ouvertement sa défense. Plus tard, les Huns menaçant Paris, Geneviève donna aux habitants l'assurance qu'ils n'auraient rien à souffrir de la part d'Attila, et sa parole se réalisa; dès lors, elle devint l'objet de la vénération publique. Les rois Chilpéric et Clovis et la reine Clotilde eurent recours à ses



Mort de sainte Geneviève, d'après Jean-Paul Laurens Panthéon.

aussi la *Mort de sainte Geneviève*, peinture murale exécutée par Jean-Paul Laurens, dans la travée du milieu.

**GENÈVIÈVE** (CONGREGATION DE SAINTE-). V. GENEVOFAIN.

**GENÈVIÈVE** (ABBAYE DE SAINTE-), à Paris. C'est en 503 que Clovis, obéissant à un vœu, fonda sur la colline de la rive gauche de la Seine, une basilique dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul, où fut déposé le corps de sainte Geneviève, et qui, pour cette raison, prit, par la suite, le nom de cette sainte. L'importance et les richesses du



bataillon, 281 capitaines), 570 officiers d'administration du service du génie (nom donné aux anciens gardes, d'abord dénommés adjoints, ayant tous rang d'officier), 6 ouvriers d'Etat et 292 portiers-consignes. Ce personnel est employé dans les commandements, directions et chefferies du génie.

Le service du génie s'est étendu, en même temps que son effectif. En 1810, il lui avait été attribué le service des ponts à supports fixes, et, en 1872, la construction des ponts à supports flottants établis avec les matériaux trouvés sur place; en 1894, il fut également chargé du service des ponts de bateaux. Enfin, le service de l'aérostation militaire et celui de la télégraphie militaire sont également dans ses attributions.

Les troupes chargées de ces divers services sont groupées en 7 régiments, comprenant ensemble 26 bataillons et 100 compagnies, dont : 1 bataillon d'aérostiers; 1 de télégraphistes; et 3 bataillons de chemins de fer. Les 21 autres bataillons sont des bataillons de sapeurs-mineurs à 3 ou à 4 compagnies. Le 26<sup>e</sup>, affecté à l'Algérie-Tunisie, est à 7 compagnies.

— Mythol. Le génie (*genius*), qui, dans la mythologie romaine, rappelle le *daimôn* des Grecs (v. NÉMOS), est une représentation de l'âme ou du principe vital. Chaque action était dictée à l'homme par son génie particulier. Sous l'influence d'un dualisme assez naturel, il semble que la pensée latine populaire, pour résoudre, à sa manière, le problème du bien et du mal, ait imaginé deux génies pour chaque homme : l'un, le bon, qui inspire les idées généreuses et utiles, l'autre, le mauvais, auquel sont dus les actes coupables et les événements malheureux. C'est ainsi que Brutus et Cassius, au moment de leur suprême défaite, virent leur mauvais génie.

On sait que la pensée latine, à l'inverse de la pensée grecque, a de la peine à personifier la divinité. Il semble que les génies soient ce qu'il y a de divin dans la vie et le développement d'un être, sans se confondre ni avec la créature ni avec la divinité proprement dite. On rendait au culte, à Rome, aux génies individuels et aux génies locaux. A la naissance d'un enfant, on célébrait des cérémonies en l'honneur de son génie. Des fruits étaient souvent offerts aux génies des lieux. Sous l'empire, le génie de l'empereur fut l'objet d'une adoration spéciale.

Dans les traductions françaises des légendes orientales, on parle souvent de génies. Mais le mot à la sens tout différent : il désigne des divinités fantastiques, ou plutôt des êtres surnaturels qui obéissent ponctuellement à l'heureux possesseur d'un objet enchanté. Ces génies jouent un grand rôle dans les *Mille et une nuits*.

— Iconogr. Les génies, enfants ailés, légers, gracieux, jouent dans les compositions allégoriques ou mythologiques, le même rôle que les anges dans les sujets religieux. Il y en a de charmants, dans les *Loges* et les *Chambres* de Raphaël.

En peinture et en sculpture, les génies servent à représenter, selon les attributs qui les accompagnent, les Vertus, les Passions, les Arts, les Sciences, etc.

Citons dans ce genre le *Génie des arts*, sculpture d'Antonin Mercié (1877). Cette belle sculpture de haut relief,



fondu en bronze, décore le vaste tympan qui occupait naguère la figure équestre de Napoléon III, par Barye, au-dessus des guichets du Louvre, du côté des quais. Le Génie des arts, jeune homme nu, se présente du face, assis sur l'aile du Pégase, tenant un flambeau de la main droite, et de l'autre main montrant le ciel. Une jeune femme portant sur l'épaule une branche de laurier, précède le groupe équestre. Cette charmante figure personnifie la Paix, protectrice des arts. — Le Génie gardant le secret de la tombe (Luxembourg), statue de René de Saint-Marceaux (1879). A demi assis, un homme nu aux muscles accentués, se retourne brusquement et embrasse

d'un geste fier, comme pour la déféclore, ne se pose à sa gauche. Cette statue est exécutée avec une liberté forte et souple et une aisance remarquable.

**Génie du Christianisme** (LE) par Chateaubriand. V. CHRISTIANISME (*Génie* du).

**GÉNIEU, ENNE** (*je-ni-en, èn* — du gr. *généion, menton*)



Soldats du génie : 1. En 1806 (garde); 2. En 1820; 3. En 1855 (garde); 4. En 1850 (tenue de tranchée); 5. En 1860; 6. En 1900.

adj. Anat. Qui appartient au menton, qui fait partie du menton : *Apophyse GÉNIEU*. V. GÉNIE.

**GÉNIEUX** (*je-ni-èu*) a. m. Casserole en faïence ou en poterie, avec un fond concave et une longue queue.

**GÉNIEURE** (*je* — du lat. *juniperus*, même sens) a. m. Fruit du genévrier; genévrier lui-même. || *Genièvre doux*, Nom vulgaire de la camarine. || Eau-de-vie de grains.

— ENCYCL. Industr. et écon. dom. Le *genièvre* est une eau-de-vie de grains fabriquée au moyen de certaines céréales telles que l'orge, le froment, le maïs, puis le seigle, l'avoine, le riz, le sarrasin.

Après que les grains ont subi l'opération du maltage, ils sont broyés et saccharifiés, puis, le moût, refroidi, est mis à fermenter en présence d'une levûre. La fermentation achevée, on se sert pour distiller le moût d'appareils analogues à ceux employés pour les jus de betteraves. Le flegme de grains est loin d'avoir l'odeur désagréable de celui des betteraves; c'est d'ordinaire un trois-six neutre auquel une rectification sommaire n'enlève pas son parfum. Autrefois on mélangeait au moût des baies de genévrier qui fermentaient et étaient distillées avec toute la masse; aujourd'hui, on saccharifie du malt de blé et de seigle cuits en le touraillant fortement, ce qui développe, par une légère torréfaction, un arôme spécial très estimé. On fabrique encore le genièvre par des mélanges d'eau-de-vie de grains et de betteraves, ou bien en faisant macérer des baies fraîches dans une eau-de-vie de grains; ou, enfin, en distillant le moût sur des baies de genièvre. Le genièvre le plus estimé vient de Schiedam (Hollande).

La liqueur dite *genièvre* est un mélange de sirop de sucre et de genièvre (eau-de-vie) préparé à chaud, clarifié et conservé en flacons bien bouchés.

— Art culin. En cuisine, les baies du *genièvre* sont un condiment aromatique, qui va très bien à certains petits gibiers de plume, principalement aux grives. On s'en sert également dans la préparation de la chonchroutte.

— Thérap. Les baies du *genièvre* sont employées comme diurétique dans l'hydropisie, comme stimulant dans la dyspepsie, sous forme d'infusion (8 à 16 gr. par litre) de teinture alcoolique d'huile volatile, d'extract ou de rob. Enfin, l'huile de cade, que l'on obtient en distillant le bois du genévrier oxycedre, est très employée en topique contre certaines maladies sécrétantes de la peau, telles que le psoriasis, l'eczéma et l'impétigo de la tête, et en collyre dans les ophtalmies scrofuleuses.

**GENIEVERIE** (*je, ri*) a. f. Lieu où l'on fabrique du genièvre.

**GENIL** ou **JENIL**. Géogr. V. XENIL.

**GENILLÉ**, comm. de l'Indre-et-Loire, arrond. et à 12 kilom. de Loches, sur l'Indroie, affluent de l'Indre; 2.202 hab. Ch. de f. de Loches à Montrésor. Église du XII<sup>e</sup> siècle.

**GÉNIEU** (Français), littérateur, philologue et musicien français, né à Amiens en 1803, mort à Paris en 1856. Après avoir été professeur à Laon, puis à Strasbourg, il entra dans la rédaction du « National », où il se fit bientôt remarquer par ses idées libérales. Il se tourna ensuite vers la philologie et publia, en 1845, son livre *Des variations du langage français depuis le XII<sup>e</sup> siècle*, et, en 1846, le *Lexique comparé de la langue de Molière et des écrivains du XVII<sup>e</sup> siècle*, couronné par l'Académie française. Parmi ses autres ouvrages, nous citons : *Lettres de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre* (1841); *Nouvelles lettres de la reine de Navarre au roi François I<sup>er</sup>* (1842); *Œuvres choisies de Diderot, précédées de sa vie* (1847); *La Chanson de Roland, poème de Théroutde* (1850); *L'éclaircissement de la langue française de J. Palgrave*, suivi de la *Grammaire de Gilles du Guez* (1852); *Maître P. Patelin* (1854); *De la prononciation du vieux français, lettre à Littré de l'Institut* (1856); traduction des *Satires* d'Horace, dans la collection Nisard.

**GÉNIOGLOSSE** ou **GÉNIO-GLOSSE** (*je* — du gr. *généion*, menton, et *glôssa*, langue) adj. et n. m. Anat. So dit d'un muscle qui occupe toute la longueur de la langue et s'insère à l'os hyoïde d'une part, aux apophyses génieuses supérieures de l'autre.

**GÉNIO-HYOÏDIEN** (*je* — du gr. *généion*, menton, et de *hyoïde*) adj. et n. m. Anat. So dit d'un muscle de la langue s'étendant des apophyses génieuses inférieures à l'os hyoïde, qu'il soulève pendant la déglutition.

**GÉNIO-PHARYNGIEN** (*je* — du gr. *généion*, menton, et de *pharyngien*) adj. et n. m. Anat. So dit d'une partie du muscle constricteur supérieur du pharynx, qui s'étend du menton au pharynx.

**GÉNIOPLASTIE** (*je, stl* — du gr. *généion*, menton, et *plastein*, former) a. f. Chir. Restauration du menton par l'autoplastie.

**GÉNIOSPORE** (*je, spor*) ou **GÉNIOSPORUM** (*je, sporom*) a. m. Genre de labiacées, comprenant des plantes herbacées, à fleurs disposées en épis lâches. On en connaît huit espèces, des Indes orientales.)

**GÉNIOSTOME** (*je, stom*) n. m. Genre de loganiacées, comprenant des arbustes glabres, à feuilles opposées, à fleurs hermaphrodites ou polygames, petites, réunies en cymes. (On en connaît vingt-cinq espèces, de l'Océanie.)

**GÉNIPA** a. f. Nom scientifique du genre *genipayer*.

**GÉNIPAPE** (*je*) a. m. Fruit du *genipayer* des Antilles (*genipa Americana*). (De la grosseur d'une orange, le *genipape* est rempli d'une pulpe blanchâtre aigrelette, qui sert à préparer des boissons rafraîchissantes.)

**GÉNIPAYER** (*je, pa-é*) n. m. Genre d'arbres, de la famille des rubiacées, tribu des *genipées*, comprenant des arbres à feuilles opposées, ovales ou oblongues, munies de stipules ovales aiguës et caduques, à fleurs blanches ou jaunâtres, axillaires ou terminales, solitaires ou groupées en petit nombre.

— ENCYCL. Le fruit est une baie ovoïde, charnue, assez volumineuse et comestible dans différentes espèces. Les *genipayers* sont propres aux parties chaudes du continent américain. Différentes espèces sont employées en médecine contre les maladies syphilitiques, principalement en Amérique. Dans l'Inde, les fruits réduits en poudre, servent de vomitifs. Enfin, certaines espèces donnent une teinture violet foncé.

**GÉNIPÉES** (*je*) n. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre *genipayer*. — Une *GÉNIPÉE*.

**GÉNIPI** a. m. Bot. V. GÉNÉPI.

**GÉNIS**, comm. de la Dordogne, arrond. et à 38 kilom. de Périgueux, non loin de l'Avézère; 1.436 hab. (*Genisais, oises*.) Belles ruines du château de Morusc.

**GÉNISSAC**, comm. de la Gironde, arrond. et à 8 kilom. de Libourne; 1.048 hab. (*Genissais, oises*.) Port sur la Dordogne. Vignoble divisé en palus et en coteaux argilo-calcaires, qui donne de bons vins rouges de côtes et de palus et des vins blancs ordinaires assez estimés; les principaux crus sont : *Château-Tambourlan-Canon, Château-Pouchaud, à Chaumel, à Compagnon, à Guillaumont, Château-Montaliret, Château-Rambaud, Château-Mouchac, au Faure, Château-du-Burg, Château-La-Tour-Caillet*, etc.

**GÉNISSE** (*je*) et **GÉNISSE** (*je*) [du lat. pop. *junicia*, tiré de *juniz*, icis, jeuno vache] a. f. Vache qui n'a pas encore porté. Syn. du VACHE, en poésie.

**GÉNISSIEU** (Jean-Joseph-Victor), homme politique français, né à Chabeuil (Drôme) en 1749, mort à Paris en 1804. Il était, en 1789, avocat à Grenoble. Ardent républicain, élu à la Convention, il siégea parmi les montagnards, et fut le dernier président de la Convention. Envoyé au conseil des Cinq-Cents par l'Isère. Il fut nommé, en 1796, par le Directoire, ministre de la justice. Aimant beaucoup à discourir, il refusa le poste de consul à Barcelone, parce qu'« à peine y trouverait-il quelque occasion de parler avec un certain étendue ». Il devint alors substitut près le tribunal de cassation (1796). Réélu au conseil des Cinq-Cents, il en devint secrétaire, et participa au 18-Fractidor. Il protesta contre le coup d'Etat du 18-Braire, et fut même arrêté quelque temps. Bonaparte ne l'en nomma pas moins juge au tribunal d'appel de la Seine.

**GÉNISSON** (*je-ni-son* — rad. *genisse*) a. m. Nom du jeuno taureau normand.

**GÉNISTA** (*je, sta*) a. m. Nom scientifique du genre *genêt*.

**GÉNISTÉ, ÉE** (*je, sté* — du lat. *genista*, genêt) adj. Bot. Qui ressemble à un genêt.

**GÉNISTÉES** (*je, sté*) n. f. pl. Tribu de la sous-famille des légumineuses-papilionacées, dont les genêts sont le type, et qui est caractérisée par la disposition monadelphie des étamines. — Une *GÉNISTÉE*.

**GÉNITA MANA**. Mythol. lat. Déesse qui présidait aux naissances, et à laquelle on sacrifiait un chien.

**GÉNITAL, ALE, AUX** (*je* — lat. *genitalis*, même sens) adj. Hist. nat. Relatif à la reproduction sexuée des animaux : *Organes GÉNITAUX*. *Partes GÉNITALES*.

— Mythol. lat. Qui est le dieu tutélaire d'une famille. *Jupiter GÉNITAL*.

— ENCYCL. Hist. nat. Le *tissu génital* se compose d'éléments spéciaux, dont quelques-uns sont destinés à devenir les produits *génitaux* (ovule chez la femelle, spermatozoïde chez le mâle) et dont les autres avortent. Le *tissu génital* est quelquefois réparti d'une manière diffuse dans les corps, quelquefois accumulé en certaines parties que l'on appelle *glandes génitales* (ovaire chez la femelle, testicule chez le mâle). Ce sont les glandes génitales qui constituent la partie essentielle des *organes génitaux*; ou les appelle souvent *organes génitaux internes*, designant sous le nom d'*organes génitaux externes* les parties accessoires destinées à assurer la fécondation. Les organes génitaux externes comprennent : 1<sup>o</sup> les conduits vecteurs des produits génitaux qui conduisent ces produits à l'extérieur (*oviducte, canal déférent, vésicules séminales*; 2<sup>o</sup> les organes copulateurs ou d'accouplement (*vulve, vagin, pénis*; 3<sup>o</sup> les organes qui favorisent la ponte ou assurent le développement de l'œuf (*utérus*). On donne particulièrement le nom d'*armature* ou *armure génitale* à un appareil qui permet aux femelles d'insectes d'introduire leurs œufs dans des corps qui doivent servir de nourriture aux larves.

Le plus souvent, les produits génitaux ne sont pas constitués chez les jeunes animaux. On donne le nom de *maturité génitale* à la période où ces produits deviennent



Genipayer; a, fleur.















indispensables à la science. Néanmoins, les divisions qui paraissent adonnées à la suite de délibérations poursuivies entre Michel-Lévy, Marcel Bertrand, Munier Chalmas et de Lapparent, sont indiquées dans le tableau suivant.

ÈRES	SYSTEMES	ÉTAGES	ELÉMENTS ORGANIQUES		
TERTIAIRE	QUATERNAIRE	Pleistocène . . . . .	Néolithique, Paléolithique.	Homme.	
		NÉOÈNE	Pliocène . . . . .		Sicilien, Astén, Pliascien.
	Miocène . . . . .		Pontien, Sarmatien, Tortorien, Helvétique, Burdigalien.		
	ÉOÈNE		Oligocène . . . . .	Aquitanois, Stampinien, Sannoisien.	
			Eocène . . . . .	Ludien, Bartonien, Lutétien, Yprésien, Sparnacien, Thanétien.	
	SECONDAIRE	CRÉTACÉ	Supérieur . . . . .	Montien, Danien, Aturien, Emschérien, Turonien, Cénomanien.	Oiseaux reptiliens.
			Inférieur . . . . .	Albien, Aptien, Barrémien, Néocomien.	Règne des dinosaures.
		JURASSIQUE	Supérieur . . . . .	Portlandien, Kiméridgien, Séquanien, Oxfordien, Callovien.	Règne des sauriens et premiers mammifères.
			Moyen . . . . .	Bathonien, Bojocien.	
			Inférieur ou Lias . . . . .	Toarcién, Charmouthien, Sinémurien, Hétangien, Rhétien.	
Triasique . . . . .		Supérieur, Moyen, Werfénien.	Règne des labyrinthodotes, amphibiens.		
PRIMAIRE		Permien . . . . .		Thuringien, Saxonien, Autunien.	
	Carbonifère . . . . .	Stéphanien, Westphalien, Dinantien.			
	Dévonien . . . . .	Famennien, Frasien, Givétien, Eifélien, Coblenzien, Gédinnien.	Trochilites et poissons.		
	Silurien . . . . .	Gothlandien, Ordovicien, Cambrien.			
	Précambrien . . . . .		Traces douteuses.		
PRIMITIF OU ARCHÉEN			Gneiss, micaschiste.		

La géologie ne s'est guère développé que vers 1830 avec L. de Buch, de Humboldt, Cuvier, Elie de Beaumont, Lyell, etc. D'abord essentiellement cataclysmique, elle a bien changé depuis et la théorie actualiste prévue par Constant Prévost, illustrée par le géologue anglais Lyell, et défendue depuis 1875 par Stanislas Meunier, a fait des progrès importants. V. CATACLYSME.

L'accumulation des enseignements géologiques a permis d'établir des cartes géologiques fort remarquables. Le premier essai de ce genre date de l'an 1664; il est dû à l'abbé Coulon.

**Géologie** (TRAITÉ DE), par A. de Lapparent. — Cet ouvrage constitue un remarquable travail d'érudition et l'un des meilleurs que l'on puisse trouver dans le domaine de la géologie générale. Divisée en trois volumes, l'œuvre comprend deux parties : les *phénomènes actuels* (morphologie terrestre, géodynamique externe et géodynamique interne) et la *géologie proprement dite* (composition de l'écorce terrestre, formations stratifiées, formations éruptives, orogénie et théories géologiques). Dans l'étude des divisions de la série géologique, l'auteur a cru devoir adopter les étages, de préférence aux systèmes, de manière à dégager nettement les faunes caractéristiques de chaque époque et de chaque région.

**GÉOLOGIQUE** (*je, jik'*) adj. Qui a rapport à la géologie ou à la constitution physique du globe : *Formations géologiques*.

**GÉOLOGIQUEMENT** (*je-ke*) adv. Au point de vue de la géologie.

**GÉOLOGUE** (*je-a-log'*) — du gr. *gê*, terre, et *logos*, discours n. m. Celui qui étudie la géologie, la connaît, la pratique ou la professe. « On dit rarement *GÉOLOGISTE*.

**GÉOMALACUS** (*je-kuss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, famille des héliacides, comprenant des animaux terrestres, limaciformes, à petite coquille interne.

Les *geomalacus* ont l'aspect de limaces; on en connaît quelques espèces de la région circum méditerranéenne; certaines se sont accumulées dans le nord de l'Europe, comme le *geomalacus maculatus*, en Angleterre.)

**GÉOMANCIE** (*je, manss*) ou **GÉOMANCIE** (*je, st*) [du gr. *gémanteia*; de *gê*, terre, et *monteia*, divination] n. f. Sc. occ. Divination par la terre. « Procédé divinatoire que pratiquent les Arabes au moyen de cailloux ou en frappant la terre avec la pointe d'un bâton.

**GÉOMANCIEN, ENNE** (*je, si-ni, en*) n. Personne qui pratique la géomancie.

**GÉOMANTIQUE** (*je, tik'*) adj. Qui a rapport à la géomancie : *Divination géomantique*.

**GÉOMÉTRAL, ALE, AUX** (*je, ad*) adj. Mathém. Qui donne les dimensions en vraie grandeur ou en grandeur proportionnelle, sans tenir compte des apparences de la perspective : *Plan, Dessin géométral. Coupe, Élévation géométrale*.

— *Entom.* Chenille géométrale ou substantiv. *Géométrale*, Syn. de GÉOMÈTRE.

**GÉOMÉTRALEMENT** (*je*) adv. D'une manière géométrale : *Dessin tracé géométralelement*.

**GÉOMÈTRE** (du gr. *gémétrês*, même sens) n. m. Celui qui étudie la géométrie : *Il est rure que les grands géomètres soient fins et que les gens fins soient de grands géomètres.* (Pascal.)



Géomètre (red. de moitié).

**GÉOMÈTRE** ou **GÉOMETRA** (*je, me*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, sous-ordre des géométrês, comprenant de belles phalènes assez grandes, propres à l'Europe et à l'Asie boréale, et dont on connaît six espèces.

— *ENCYCL.* On peut citer, parmi celles d'Europe, les *geometra vernaria* et *papilionaria*. Cette dernière est la grande naïade des vieux auteurs; mesurant 5 centimètres d'envergure, elle est d'un beau vert pâle varié de blanc et de vert foncé; en été, elle vole au crépuscule dans les lieux humides; la chenille vit sur les noisetiers, les saules, les hêtres; c'est une espèce rare.

**GÉOMÈTRES** (*je*) n. f. pl. Sous-ordre d'insectes lépidoptères, comprenant les papillons vulgairement appelés *phalènes*, dont les chenilles sont dites *arpenieuses*. — *Un géomètre*.

— *ENCYCL.* Les *géométrês* sont ainsi nommées à cause de la manière dont marchent leurs chenilles, qui paraissent mesurer avec leur corps, tendu alternativement, puis arqué en boucle, les espaces successifs qu'elles parcourent sur le sol ou sur les branches. Les papillons sont ordinairement petits, blancs ou gris, ou fauves, variés de brun par des dessins minces, piquetés. On a subdivisé les géométrês en plusieurs familles, telles que *phytométridês*, *dendrométridês*; on en connaît des centaines d'espèces, réparties dans une vingtaine de genres : *larentie, géomètre, eupithêtie, hibernie, fidonie, etc.* Les phalènes sont abondantes, surtout dans les pays froids.

**GÉOMÉTRIE** (*je, tri* — rad. *gémètre*) o. f. Science qui a pour objet la mesure de l'étendue et, plus généralement, l'étude de l'espace et de ses propriétés.

— *ENCYCL.* I. ORIGINE DES NOTIONS GÉOMÉTRIQUES. L'observation des objets qui nous entourent nous donne la notion de l'espace. Nous constatons en même temps que ces objets présentent des formes, dont quelques-unes nous frappent par leur apparente régularité. Les abstractions effectuées sur ces formes sont l'origine de nos conceptions géométriques, et ces êtres du raisonnement, surfaces, lignes, points, placés dans ce que nous appelons l'espace, sont les éléments des figures géométriques.

II. LA MÉTHODE EN GÉOMÉTRIE. Le but principal de la géométrie est de mettre en rapport, dans l'étude des figures, les relations métriques avec les relations de position. La recherche de ces rapports se réduit, en réalité, à peu de chose, les éléments des figures étant toujours les mêmes. Le problème général de la géométrie comporte quatre cas : passer d'une relation de position à une autre, d'une relation métrique à une relation métrique, d'une relation métrique à une relation de position, enfin d'une relation métrique à une autre. Les difficultés de ces quatre cas sont d'ordre différent. Alors que la seconde et la troisième question peuvent être considérées comme solubles, si la théorie est complète, la première et la quatrième présentent chaque fois des difficultés nouvelles, inhérentes à la figure proposée et à la transformation désirée. La première question, comportant une plus grande indétermination, est la plus difficile; la quatrième, plus précise et circonscrite, est au moins abordable, puisqu'elle se réduit, en définitive, à des éliminations. Pour ces deux questions, le géomètre a le choix entre deux méthodes. Dans le premier cas, il peut, soit chercher à atteindre son but par des combinaisons d'idées concrètes, soit traduisant par des transformations de figures, soit substituer aux relations de position données les relations métriques qu'elles entraînent, transformer ensuite ces relations métriques par l'algèbre, et repasser des dernières relations métriques aux relations de position qui y correspondent. Dans le second cas, il peut, soit se borner à effectuer les transformations algébriques conduisant au but, soit repasser des relations métriques aux relations de position correspondantes, transformer ensuite ces dernières relations en vue du but à atteindre et repasser des dernières relations de position aux relations métriques. Dans les deux cas, on substituera une question d'algèbre à une question de géométrie, ou inversement.

III. DIVISIONS DE LA GÉOMÉTRIE. Les éléments des figures sont des points, lignes, surfaces et volumes. Si l'on regarde une ligne comme engendrée par le déplacement d'un point, une surface par celui d'une ligne, un volume par celui d'une surface, on pourra imaginer la géométrie des lignes, ne comportant que la notion d'une seule dimension, celle des surfaces, à deux dimensions, et celle des volumes ou de l'espace, à trois dimensions.

*Géométrie élémentaire.* C'est l'œuvre géométrique de l'antiquité. Elle comprend deux parties : la *géométrie plane*, pour l'étude des figures formées sur un plan; la *géométrie dans l'espace*, qui traite des droites et plans considérés dans des positions relatives quelconques, des figures terminées

par des plans, du cylindre, du cône et de la sphère. L'étude de la *géométrie élémentaire* porte sur les moyens de constater l'égalité ou l'inégalité entre deux figures, de vérifier les relations de positions, de reconnaître les éléments qui serviront à définir les figures, les moyens de les construire, etc. À cette dernière partie se rattache la *géométrie descriptive*. Enfin, on y acquiert les premiers éléments de la notion si féconde des lieux géométriques.

*Géométrie supérieure.* La base de la *géométrie supérieure* est la notion du rapport anharmonique, origine première des théories de l'*homographie*, de l'*homologie*, de l'*involution*. Un caractère de cette géométrie fut la considération de figures autres que les points, lignes et surfaces : les complexes et les congruences. Enfin, parmi les méthodes les plus fécondes, il faut citer celles des transformations géométriques : l'*homothétie*, la *similitude*, l'*involution*, l'*homologie*, l'*homographie*, etc. Parmi ces transformations, il en est de particulièrement intéressantes, celles qui, sous le nom de *géométrie projective*, forment une véritable science à part. La perspective d'une figure placée sur un plan, par exemple, n'est qu'un cas particulier de ces transformations, qui jouissent de propriétés intéressantes.

*Géométrie analytique.* De tout temps, on a fait application du calcul à la géométrie : la *géométrie analytique* a pour but de donner à cette application un caractère systématique; elle montre que toutes les propriétés géométriques peuvent se traduire par des relations numériques et établit l'identité entre les équations des lignes et les lieux géométriques. Considérons les coordonnées *x, y* d'une courbe plane. À toute valeur de *x* correspondent une ou plusieurs valeurs de *y*, et réciproquement; *x* et *y* seront liés par une relation  $F(x, y) = 0$ , que l'on appelle « *équation de la courbe* ». Il s'ensuit que toute ligne ne peut être conçue autrement que comme un lieu géométrique. Si, par exemple, on cherche un point jouissant de certaines propriétés et si l'on néglige une de ces propriétés, le point devra appartenir à un certain lieu géométrique  $f(x, y) = 0$ . Si l'on néglige une autre des propriétés énoncées, le point se trouvera sur un autre lieu géométrique,  $\varphi(x, y) = 0$ . Le point cherché sera donc à l'un des points d'intersection de ces deux lieux; on obtiendra sa position en résolvant le système des deux équations  $f(x, y) = 0$  et  $\varphi(x, y) = 0$ . Pour la recherche des lieux géométriques, la géométrie analytique offre une méthode non moins générale.

La géométrie analytique s'occupe, de plus, de la classification des lignes et des surfaces. Cette classification est basée sur ce que l'équation d'une ligne  $f(x, y) = 0$  algébrique conserve le même degré quand on passe d'un système d'axes coordonnés à un autre.

Pour la géométrie des surfaces, les coordonnées d'un point seront au nombre de trois; une surface sera représentée par une équation entre les trois coordonnées d'un de ses points; une ligne, par le système de deux équations entre les trois coordonnées.

*Géométrie infinitésimale.* La *géométrie infinitésimale* comprend l'ensemble des recherches qui ne peuvent être abordées que par les méthodes du calcul infinitésimal. On la divise en deux parties : la *théorie des courbes planes* et celle des surfaces. Dans la première, on étudie principalement la théorie des tangentes, des normales et des asymptotes; de la courbure, des courbes osculatrices, des contacts de divers ordres; celle des enveloppes, des développés et des relopantes. Dans la théorie des surfaces, on étudie de plus le plan osculateur et la torsion; enfin, l'étude de la courbure autour d'un point joue ici un rôle considérable.

*Géométrie descriptive.* La *géométrie descriptive* a pour but de représenter les figures de l'espace par des figures planes. On emploie, pour cela, le système des projections sur deux plans perpendiculaires : l'un supposé horizontal, l'autre vertical. Un point se trouve ainsi défini par ses projections, et, dès lors, toute figure étant composée de points, sera représentable de la même manière. La géométrie descriptive, depuis sa création, n'a pas perdu de vue sa raison d'être; elle est surtout destinée à deux sciences pratiques spéciales : la *stéréotomie* et la *charpente*.

Il nous faut encore citer : la *géométrie cinématique*, née du besoin qu'on a souvent, en géométrie, de faire intervenir le déplacement d'une figure. — La *géométrie du triangle* qui, malgré l'objet restreint dont elle s'occupe, a pris, depuis peu, une étendue considérable. — Les *géométries à n dimensions*, auxquelles certains géométrês ont été conduits par le besoin de généraliser nos conceptions géométriques. Une formule déterminée répondant à une figure de notre espace, ou à donné un nom analogue à une figure hypothétique répondant à une formule analogue. Il en résulte que les *géométries à plus de trois dimensions* n'ont guère été qu'un moyen de donner des formes géométriques à des faits algébriques. — La *géométrie de situation*, dans laquelle on examine les figures ou les objets, au point de vue de leurs positions respectives. — Les *géométries non euclidiennes*, d'origine relativement récente, dans lesquelles le postulat d'Euclide, n'est pas admis. Dans ces conditions, il est possible de construire de toutes pièces un système de géométrie parfaitement logique, fonction du postulat par laquelle on a remplacé le postulat.

Enfin, dans ces dernières années, quelques géométrês, surtout en Angleterre, ont essayé, non sans succès, d'appliquer à la géométrie la méthode des *quaternions*.

IV. HISTOIRE DE LA GÉOMÉTRIE. L'origine de la géométrie se perd dans la nuit des temps. Les recherches de Zéuthen sur la connaissance de la géométrie chez les peuples primitifs montrent que leurs notions géométriques n'étaient pas si restreintes qu'on l'avait cru jusqu'à ce jour. Quoiqu'il en soit, cette science fut introduite en Grèce par Thalès, avec la théorie des triangles semblables. Son disciple Pythagore établit la proposition du carré de l'hypothénuse et en tira quelques conséquences. Citons encore de lui la propriété du cercle ou de la sphère d'être maximum parmi les figures de même périmètre ou de même aire. L'essor de la géométrie date surtout de Platon qui introduisit dans la science la méthode analytique, la théorie des sections coniques et la doctrine des lieux géométriques.

Peu après, en coupant un tore par un plan, forma ses lignes spiriques, courbes du quatrième degré. En rassemblant les découvertes de ses devanciers et les siennes, Euclide établit le lien entre l'école platonicienne et l'école d'Alexandrie : il est surtout connu par ses *Éléments*, où apparaît pour la première fois la méthode de réduction à l'absurde. Après Euclide, Archimède et Apollonius marquèrent l'apogée de la géométrie chez les anciens. En trouvant le



refus d'abandonner le catholicisme. Peu instruit, de tempérament et de goûts grossiers, étranger à la langue et aux mœurs anglaises, entouré de courtisans et d'avidés maîtresses allemandes, résidant aussi souvent dans son électorat qu' dans son royaume, pour tous ces motifs assez impopulaire, et le sachant, il dut, pour gouverner, s'appuyer sur le parti wigh et le parlement, qu'il rendit septennal, favorisant ainsi le développement du régime constitutionnel anglais. Son règne, généralement pacifique, fut marqué par l'échec de la tentative jacobite de 1718, facilement réprimée, le désastre financier, sous le ministère Stanhope, de la campagne du Sud, auquel on accusa le roi, non sans vraisemblance, d'avoir participé; enfin par les débuts du long ministère wigh de Walpole. George I<sup>er</sup> fit entrer l'Angleterre dans la quadruple alliance de 1718, resta l'allié de la France, participa aux négociations du traité de Nystadt (1721), à la pacification de 1727, et acquit, pour la Hanovre, Brême et Warden. Son intérieur fut troublé par ses querelles avec sa femme, Sophie de Zell, qu'il fit enfermer pendant trente-deux ans, la soupçonnant d'infidélité, un château d'Alsen, avec son fils, le futur George II, qu'il alla une fois jusqu'à chasser de son palais.



George I<sup>er</sup>.

**GEORGE II**, roi d'Angleterre, fils et successeur (en 1727) du précédent, né à Hanovre en 1683, mort à Kensington en 1760. Esprit médiocre (*a political coward*, disait Walpole) mais bon soldat, d'aspect et de goûts vulgaires, d'une avarice sordide, dominé par les conseils de sa femme, Caroline d'Anspach, ou des nombreuses maîtresses qu'elle lui toléra, il fut toute sa vie plus Allemand qu'Anglais, et préoccupé surtout des intérêts de son électorat de Hanovre. On lui doit la création du musée britannique. Malgré la baine qu'il avait vouée à Walpole, il conserva ce ministre à la tête des affaires jusqu'en 1742. Walpole fut successivement remplacé par Carteret et par le premier Pitt. Les faits saillants du règne de George II sont la guerre de la succession d'Autriche (1740), la victoire de Dettingen (1743), la défaite de Fontenoy (1745), et l'expansion coloniale de l'Angleterre, au détriment des Français, qui perdirent alors le Canada, le Sénégal, Calcutta, etc. Le fils de George II, le duc de Cumberland, ruina les espérances du prétendant Charles-Edouard en écrasant son armée à Culloden (1746).



George II.

**GEORGE III**, roi d'Angleterre, né à Londres en 1738, mort à Windsor en 1820. Il était le fils de Frédéric, prince de Galles, mort en 1751, et de la princesse Anguste de Saxe-Gotha. Il succéda à son grand-père, George II, en 1760. Les débuts de son règne furent signalés par d'éclatants succès : prises de Belle-Isle, de Pondichéry, de la Martinique, de Cuba et par l'avantageux traité de Paris (1763). Mais les tendances de George au pouvoir absolu, encouragées par son ministre favori, lord Bute, provoquèrent des émeutes qui souleva le célèbre patriote Wilkes. Le mécontentement augmenta quand l'Angleterre perdit, au traité de Versailles (1783), ses belles colonies anglaises de l'Amérique du Nord (1771), depuis les Etats-Unis. Dès 1787, le roi éprouva les premières atteintes de la maladie mentale qui l'obliga, en 1810, à céder la régence à son fils aîné, (V. l'art. suiv.) Quand éclata la Révolution française, George s'en déclara l'implacable adversaire. La mort de Louis XVI servit de prétexte à une suite de guerres, à la faveur desquelles la Grande-Bretagne se rendit maîtresse des mers et fit main basse sur les colonies de la France, sur celles de l'Espagne et de la Hollande, alliées de la France. — Il avait épousé, en 1761, Sophie-Charlotte de Mecklembourg-Strelitz, dont il eut douze enfants.



George III.

**GEORGE IV**, roi d'Angleterre, fils aîné du précédent, né à Londres en 1762, mort à Windsor en 1830. Sa jeunesse fut extrêmement orageuse; parmi les plus connus de ses maîtresses, on cite : la belle Mrs Robinson et la veuve de Fitz-Herbert. Il se maria secrètement avec cette dernière, mais consentit, pour éteindre ses dettes fabuleuses, à épouser sa cousine, Caroline de Brunswick (1795); dès l'année suivante, il se sépara d'elle avec éclat, et ce fut par de scandaleux procès que ces débats matrimoniaux se dénouèrent en 1820. (V. CAROLINE-AMÉLIE.) Régent en 1810, George conserva le ministère tory, il conti-



George IV.

nuait la politique rétrograde de George III, et la guerre contre la France. Après la paix de 1815, le peuple anglais réclama des réformes; en 1817, il y eut à Londres des émeutes menaçantes, mais ce ne fut qu'en 1832 (George IV était roi depuis deux ans) que le monarque prit enfin un ministère libéral. (V. CANNIS.) L'émancipation de l'Irlande fut accomplie sous l'administration de Wellington et de Robert Peel (1829); mais, depuis 1829, George IV ne prenait plus aucune part aux affaires. Il n'eut qu'une fille, Charlotte, première femme de Léopold, roi des Belges, morte en 1817.

**GEORGE de Danemark**, prince consort de la reine Anne d'Angleterre, né à Copenhague en 1653, mort à Kensington en 1708. Fils du roi de Danemark Frédéric III, il prit part aux campagnes de Scanio contre Charles XI de Suède, épousa, après une vaine candidature au trône de Pologne, la fille de Jacques II, Anne Stuart (1683). L'avènement de Anne au trône d'Angleterre (1702) lui valut le titre de grand-amiral et généralissime, sans qu'il exerçât d'ailleurs aucune influence sur la politique anglaise.

**GEORGE** (Marguerite-Joséphine WEIMER, dite M<sup>lle</sup>), actrice française, née à Bayeux en 1787, morte à Passy en 1867. Remarquée au théâtre d'Amiens par M<sup>lle</sup> Raucourt, elle débuta à la Comédie-Française, à quatorze ans, dans le rôle de Clytemnestre d'*Iphigénie en Aulide*, et fut admise pensionnaire en 1803. Sa beauté et son talent, naturel et passionné, excitèrent le plus vif enthousiasme. Sa rivalité avec M<sup>lle</sup> Duchesnois, divisa en deux camps ennemis les habitués du Théâtre-Français. Toutes deux furent reçues sociétaires en 1804. En 1808, M<sup>lle</sup> George quitta Paris secrètement, en compagnie du danseur Dupont, de l'Opéra, et alla jouer d'abord à Vienne, puis sur les théâtres de Moscou et de Saint-Petersbourg, où elle obtint de grands succès dans *Méropé* et dans *Sémiramis*. Elle était alors dans tout l'éclat de sa beauté. Après avoir reparu pendant quelques années au Théâtre-Français (1813-1818), elle alla jouer à Londres, fit une tournée dans les départements et elle entra à l'Odéon en 1822, joua les grands rôles de reines de la tragédie classique, et créa les principaux caractères dans *Jeanne d'Arc*, *la Marchande d'Aucre*, etc. Après une tournée en province, on la vit de nouveau à l'Odéon (1829), puis à la Porte-Saint-Martin (1831), où elle se montra la principale interprète du drame moderne, dans *Lucrèce Borgia*, *Marie Tudor*, *la Tour de Nesle*, *Périmet Leclerc*, *la Chambre ardente*, *le Mauvais de Montlouis*, etc. Elle quitta la scène en 1849. Théophile Gautier a dit qu'elle était la « réalisation la plus complète du rêve de la muse tragique ».



M<sup>lle</sup> George.

**GEORGE** (Henry), publiciste et homme politique américain, né à Philadelphie en 1839, mort à New-York en 1899. D'abord ouvrier imprimeur, il s'occupa en Californie de mines, d'industrie, de journalisme et s'attacha à l'économie politique et aux théories socialistes. Il se présenta sans succès à la présidence de la République.

**George Dandin** ou *le Mari confondu*, comédie en trois actes et en prose, de Molière, représentée pour la première fois le 19 juillet 1660, et accompagnée de quatre intermèdes. — George Dandin est un paysan auquel son argent a ouvert la maison d'un gentilhomme ruiné et entiché de sa noblesse : il expie cruellement l'honneur d'avoir épousé Angélique de Sotenville. Il apprend, grâce à la maladresse d'un messager, que sa femme correspond avec un galant, Clitandre. Il s'en plaint à son beau-père et à sa belle-mère; mais Angélique n'a pas de peine à mettre les apparences de son côté. Clitandre demande raison à George Dandin, qui est obligé de lui faire des excuses. « Vous l'avez voulu, vous l'avez voulu », se dit à lui-même George Dandin. Angélique se rencontre avec Clitandre; George Dandin survient, avec ses beaux-parents, pour la surprendre; mais elle feint de quereller et de battre son amant. Enfin, Clitandre et Angélique vont jusqu'à se donner rendez-vous la nuit au dehors. George Dandin ferme la porte derrière sa femme et ne veut pas la laisser rentrer, malgré ses supplications, jusqu'à ce que M. et M<sup>me</sup> de Sotenville soient venus constater le flagrant délit. Angélique fait semblant de se tuer, et, tandis que son mari, dupe du stratagème, sort de la maison, elle y pénètre et lui ferme la porte au nez. Quand M. et M<sup>me</sup> de Sotenville arrivent, c'est George Dandin qu'on accuse de désordre, d'ivrognerie, et qui doit, à genoux, demander pardon à sa femme. Ce dernier épisode est emprunté à un vieux tableau. Cette comédie, qui contient tous les éléments d'un drame, nous frappe aujourd'hui moins par son comique que par ce qu'elle nous dit de la situation morale et de la critique sociale d'alors.

**GEORGE** (l'abbé Jean-François), diplomate français, né et mort à Brnyères (Vosges) (1731-1813). Il entra dans l'ordre des jésuites, devint aumônier (1762) de Louis de Rohan, coadjuteur de l'évêque de Strasbourg, l'accompagna dans son ambassade à Vienne. En 1775, il était vicaire général et administrait les biens de Rohan, qui devint successivement évêque de Strasbourg et cardinal. George lui fut d'un grand secours, lors de son arrestation en 1785, dans l'affaire du Collier, et contribua à son acquittement. Mais il ne fut payé que d'ingratitude. A la Révolution (1793), il dut passer en Suisse, puis en Russie (1799) pour offrir à Paul I<sup>er</sup> la grande maîtrise de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il revint en France sous le Consulat, et n'accepta que le vicariat général du diocèse de Nancy. On a de lui : *Mémoires pour servir à l'histoire des événements de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle* (1817).

SAINTS

**GEORGES** (saint), martyr en 303. Il avait embrassé la carrière des armes et servit sous Dioclétien. On l'a identifié, non sans vraisemblance, avec le jeune homme qui, d'après le récit d'Eusèbe et de Lactance, déclara de ses propres mains l'édit de persécution contre les chrétiens, affiché à la porte du palais impérial de Nicomédie. Les Actes du martyre de saint Georges ont été déclarés apo-

cryphes par le pape Gélase en 494; ils n'ont aucune autorité. Ce qui est certain, c'est que saint Georges souffrit la mort pour la foi en l'année 303. Son corps fut plus tard transporté à Lydda en Palestine, et Constantin éleva un oratoire sur son tombeau. Son culte devint rapidement très populaire parmi les Grecs, qui lui donnèrent le titre de *Mégalumartyr* grand martyr. Six églises lui étaient dédiées, dans la seule ville de Constantinople. Il était également honoré à Rome, en Italie, en Gaule au VI<sup>e</sup> siècle. L'Angleterre le prit pour patron, en l'an 601. On représente souvent saint Georges sous l'image d'un cavalier terrassant un dragon et défendant, contre le maître, une vierge qui implore son secours. Il faut voir, dans cette tradition, un symbole de la victoire que le martyr a remportée sur le paganisme; la jeune fille représente soit sa province, que son exemple et sa protection ont arrachée à l'idolâtrie, soit la Foi en général dont il fut le soldat courageux. — Fête le 23 avril.



Saint Georges, d'après Raphaël.

— Iconogr. Citons le *Saint Georges vainqueur du dragon*, tableau de Raphaël (musée de Louvre). Le saint chevalier, convert d'une armure d'acier et monté sur un cheval blanc, lève le bras pour assener un coup de cimeterre au dragon, qu'il a déjà percé de sa lance dont la hampe s'est brisée. Dans l'éloignement, parmi les rochers qui bérissent le paysage, on voit la fille du roi de Lybie qui s'enfuit. Ce tableau, extrêmement intéressant en ce qu'il est un des premiers ouvrages de Raphaël, rappelle la manière de Pérugin; mais il est plus fin de dessin et de caractère; la couleur en est claire et lumineuse.

An musée de l'Ermitage, se trouve un autre *Saint Georges*, que Raphaël peignit pour le duc d'Urbino, en 1506, et qui fut offert par ce prince à Henri VIII, roi d'Angleterre. Le saint, monté sur un cheval blanc, enfonce sa lance dans la poitrine du dragon monstrueux, tandis que la princesse, à genoux, implore le secours du ciel. Entre les collines boisées du fond, on voit au loin les tours d'une ville. Parmi les œuvres sculptées, il faut rappeler le *Saint Georges* de Donatello, statue de marbre, à Florence. Le jeune saint est représenté en costume de chevalier du XV<sup>e</sup> siècle; il appuie une main sur son bouclier. Cette figure est placée dans une niche extérieure de l'église Or-San-Michele, dont le fond est tapissé d'une fine mosaïque et dont le socassement est orné d'un bas-relief de Donatello qui représente saint Georges à cheval abattant le dragon.



Saint Georges, d'après Donatello.

**GEORGES ORDRES MILITAIRES DE SAINT-** Saint Georges est, de tous les saints, celui qui a été le plus souvent comme patron des ordres de chevalerie. Outre l'ordre de la Jarretière mis sous sa protection, voici la liste des principaux ordres qui ont été placés sous le vocable de ce saint :

- 1<sup>o</sup> *Saint-Georges d'Afama*, Ordre créé en 1201 par Pierre II d'Aragon et fusionné en 1399 avec l'ordre de Montesa;
- 2<sup>o</sup> *Saint-Georges d'Autriche et de Carinthie*, Ordre disparu au XVI<sup>e</sup> siècle, parmi la tourmente des guerres religieuses, et qui datait de 1470;
- 3<sup>o</sup> *Saint-Georges de Gènes*, Ordre créé en 1472, par l'empereur d'Allemagne Frédéric III. Le doge fut nommé grand maître de cet ordre, qui disparut bientôt après sa fondation;
- 4<sup>o</sup> *Saint-Georges de Bavière, défenseur de l'immaculée conception*. Charles-Albert, duc de Bavière, institua cet ordre à Munich, le 20 mars 1729, et le pape Benoît XIII l'approuva un peu plus tard. L'ordre a été révisé le 25 février 1827, par le roi Louis et réorganisé à nouveau le 4 juillet 1871. Il a pour patrons saint Georges et la vierge Marie; pour grand maître, le roi de Bavière. Il comprend six classes : des grands prieurs, des grands commandeurs capitulaires, des grands commandeurs honoraires, des commandeurs honoraires et des chevaliers. La décoration représente une croix d'or à huit pointes perlées; d'un côté, les branches sont en



Ordre de Saint-Georges de Bavière.

à sa robe ornée de blanc, et anglée d'un côté dont la base chargée d'un rayon bleu sur lequel... La robe est en émail bleu bordé de...

76 Saint-Georges de Bourguigne, Ordre fondé par l'empereur Frédéric II en 1163 et aboli par décision royale...

77 Saint-Georges de Hanovre, Ordre établi par le roi Léopold I<sup>er</sup> le 25 avril 1839. Il n'était composé, quoiqu'il eût pour devise un émail bleu d'azur anglé du léopard...

78 Saint-Georges de Naples ou de la Réunion, Ordre créé, le 17 janvier 1819, dans les Deux-Siciles par Ferdinand IV. Il comprenait quatre classes : des grands-croix, des commandants, des chevaliers de mérite et des chevaliers de grâce...



79 Saint-Georges de Russie, Fondé le 6 décembre 1769, par l'impératrice Catherine II, pour récompenser le mérite militaire, cet ordre comprend quatre classes : des grands-croix, de 2<sup>e</sup> classe, sautoir ; et des chevaliers, dont annière. Le nombre des titulaires n'est pas limité. En dehors des services exceptionnels, il faut compter vingt-cinq ans de présence au corps, vingt campagnes de terre ou dix-huit de mer pour être membre de l'ordre.

80 Saint-Michel (Ordre de Saint-Michel). V. MICHEL et SAINT-GEORGES (Ordre de SAINT-). GEORGES, surnommé Mthatsmindel, saint de l'agriculture arménienne, né à Thialot (Géorgie) vers 1014, mort en 1072...

81 Saint-Georges de Danemark, époux de la reine Anne d'Angleterre, né en 1653, mort en 1708. Il était le fils cadet du roi Frédéric III et de la reine Sophie-Amélie. Il se signala à la bataille de Lund, le 26 août 1676, contre les Danois et les Suédois...

82 Saint-Georges de Danemark, deuxième fils du roi de Danemark Christian IX, né à Copenhague en 1815. Quand les troupes prussiennes eurent renversé le roi Frédéric VII...



83 Saint-Georges de Danemark, époux de la reine Anne d'Angleterre, né en 1653, mort en 1708. Il était le fils cadet du roi Frédéric III et de la reine Sophie-Amélie. Il se signala à la bataille de Lund, le 26 août 1676, contre les Danois et les Suédois...

Plusieurs princes du nom de GEORGES ont porté le titre de roi. Nous renvoyons, pour les principaux, à l'art. GEORGES (II et I).

GEORGES I<sup>er</sup>, roi des Hellènes, deuxième fils du roi de Danemark Christian IX, né à Copenhague en 1815. Quand les troupes prussiennes eurent renversé le roi Frédéric VII...

Plusieurs princes du nom de GEORGES ont porté le titre de roi. Nous renvoyons, pour les principaux, à l'art. GEORGES (II et I).

GEORGES I<sup>er</sup>, roi des Hellènes, deuxième fils du roi de Danemark Christian IX, né à Copenhague en 1815. Quand les troupes prussiennes eurent renversé le roi Frédéric VII...

chesse Olga (1867), et par la décision qu'il prit de faire élever ses enfants dans la religion grecque. Les années qui suivirent furent troublées par des complications intérieures, qui ne cessèrent qu'avec le ministre Tricoupi. Pendant le conflit russo-turc, Georges I<sup>er</sup> fit entrer ses troupes en Thessalie, en 1878, mais seulement après que la Turquie eut déjà essayé de graves revers.

GEORGES (Végor) Vladimirovitch, surnommé Dolgorouki ou Longue-Main, prince de Kiev et grand prince de Russie, fils de Vladimir Monomaque (1155-1157). Il reçut en apogée les provinces de Kostuv et de Souzdal, et lutta contre ses quatre autres frères et tous ses parents qui possédaient de petites principautés. Il ne s'empara de Kiev qu'en 1155, et mourut subitement en 1157, après avoir commencé la construction de Moscou.

GEORGES II (Vsévolodovitch), prince de Vladimir et de Souzdal, grand prince de Russie, mort en 1238. Il succéda à son frère Constantin, peu de temps avant la bataille de Khalka, où les Mongols de Batou-Khan anéantirent l'armée russe. Son règne fut troublé par les coalitions de ses parents et l'invasion des Mongols qui, après avoir écrasé l'armée de Vsevolod Jounevitch, saccagèrent Moscou, Souzdal et Vladimir. Georges périt dans le combat qui le leur livra, sur les bords de la Sita.

GEORGES DANILOVITCH, grand prince de Russie (1319-1328). Il s'insurgea contre son oncle Michel de Tver, prince de Novgorod et grand prince de Russie ; s'empara de la principauté de Riazan, et gagna le khan de la Horde d'Or, Ouzbek, qui le reconnut comme grand prince et lui donna sa fille en mariage. Batu ou Michel, Georges dut s'enfuir à Novgorod ; mais Ouzbek fit trahison et assassinier Michel de Tver. Le grand prince ne régna pas longtemps tranquille, car il eut à combattre les Suédois et l'un des fils de Michel, Dimitri ; il s'était rendu à la Horde pour justifier sa conduite, quand il fut assassiné par ce prince.

GEORGES, dit le Barbu, duc de Saxe, né en 1471, mort en 1539. Il était le troisième fils d'Albert l'Intrépid. Dostim d'abord à l'état ecclésiastique il renonça à l'Eglise, et épousa, en 1496, Barbe, fille de Casimir, roi de Pologne. A la mort de son père, il prit possession du patrimoine de la maison Albertine, acheta la Frise à son frère Henri, et la revendit à l'Autriche en 1514. Catholique fervent, il sévit sans succès, contre les réformés. Son frère Henri embrassa la nouvelle religion. George perdit alors sa femme et ses huit enfants : ce fut à la mort de sa femme qu'il laissa pousser sa barbe, d'où lui vint le surnom que lui donna l'histoire. Il chercha à priver de sa succession son héritier présomptif, Henri, mais mourut sans y parvenir. Après sa mort la Réforme s'établit en Saxe.

GEORGES de Laodicée, hérétique arien du IV<sup>e</sup> siècle. Il était prêtre à Alexandrie, mais le patriarche Alexandre le déposa, parce qu'il rejetait le symbole de Nicée. Accueilli avec joie par les ariens, il fut élu par eux évêque de Laodicée en Syrie ; mais il devint l'un des familiers de l'empereur arien Constance, et prit une grande part aux troubles qui agitérent la ville d'Antioche, divisée entre deux et même trois évêques. On a de lui, en grec, un *Eloge d'Eusèbe* et des *Lettres à Alexandre, évêque d'Alexandrie*.

GEORGES de Chypre, géographe byzantin du commencement du VII<sup>e</sup> siècle. Il composa, à l'imitation du *Synecdémus* d'Hérodote, une description générale de l'empire romain, dont des fragments nous ont été conservés dans une notice ecclésiastique rédigée au IX<sup>e</sup> siècle par l'arménien Badile. On y trouve en particulier des renseignements importants pour la géographie des exarchats byzantins d'Italie et d'Afrique. L'ouvrage a été édité par H. Gelzer : *Georgii Cyprii descriptio orbis Romani* (1890).

GEORGES PISIDES, poète byzantin du VII<sup>e</sup> siècle. Il vécut sous le règne d'Héraclius et fut diacre de Sainte-Sophie. On a de lui des hymnes, des épigrammes, des poèmes théologico-philosophiques, tels que son *Héroclion* (poème sur la création). Son œuvre la plus importante est l'épique en trois chants où il a célébré les victoires d'Héraclius sur les Perses et les Avars.

GEORGES le Syncelle, chroniqueur byzantin du second moitié du VIII<sup>e</sup> siècle. Il était secrétaire du patriarche Tarasios (784-806) et composa une *Chronique*, qui va de la création du monde à la mort de Dioclétien (841). C'est une sorte de tableau chronologique enrichi de commentaires sur l'histoire universelle, qui constitue un monument considérable pour l'étude de la chronographie chrétienne. La *Chronique* de Georges a été continuée par son ami Théophane.

GEORGES de Nicomédie, archevêque de cette ville, mort vers 890. Il fut chartophylax, c'est-à-dire archiviste de Sainte-Sophie de Constantinople, avant d'être élu archevêque de Nicomédie. Ami et correspondant de Photius, il cultivait les lettres : il composa une *Chronique* restée manuscrite. Les *Homélies*, publiées sous son nom par le savant Combefis, ne sont pas de lui, mais de Georges Pisides.

GEORGES le Moine, souvent désigné sous le nom de Georges Hamartole ou le Pêcheur, chroniqueur byzantin du IX<sup>e</sup> siècle. Il composa, vers la fin du règne de Michel III (842-867), une *Chronique universelle*, qui va de la création du monde à la mort de l'empereur Théophile (842). Seule, la partie de la chronique qui va de 812 à 842 a le caractère d'une œuvre originale, devenue un manuel courant d'enseignement, elle a été remaniée, copiée, traduite et continuée. Coletreus, Léon le Grammairien, Siméon Magister, Glykas et surtout Suidas, lui ont fait des emprunts sans nombre.

À la suite de la chronique de Georges, les manuscrits placent une continuation qui va de 812 à 918. C'est une partie de la chronique composée, vers le milieu du X<sup>e</sup> s., par Siméon, magister et logothète. D'autres continuations possèdent le récit jusqu'en 1091 et 1143. Muralt a donné la première édition complète de Georges

le Moine et de ses continuateurs : *Georgii monachi dicti Hamartoli chronicon* (1812), édition réimprimée dans Migao (« Patrologie grecque », t. CX).

GEORGES Scholarios, humaniste byzantin du XV<sup>e</sup> s. Ardent adversaire de Gémiste Pléthon et des doctrines platoniciennes, il prit une part plus active encore à la controverse avec les Latins. Après avoir, d'abord, au concile de Florence (1439), accepté les projets d'union de Jean VIII, il se prononça contre Rome et devint, à la veille du siège de Constantinople par les Turcs et pendant le siège même, l'un des plus fanatiques adversaires de la politique de Constantin XI. Il contribua ainsi à énerver la résistance, et, après la chute de Byzance, il accepta de Mahomet II, le trône patriarcal. Sous le nom de *Gennadios*, il occupa cinq ans le patriarcat (1453-1458) et, grâce à la faveur dont il jouissait près du sultan, il réorganisa l'Eglise orthodoxe et assura, sous le nouveau régime, une situation considérable à son chef. Il abdiqua en 1458 et mourut entre 1461 et 1468. On a de lui des écrits de polémique, des discours et quelques lettres.

GEORGES de Trébizonde, humaniste byzantin du XV<sup>e</sup> siècle, né en Crète en 1396, mort à Rome en 1466. Appelé à Venise en 1428, il y succéda à Filelfo dans l'enseignement du grec. Les papes Eugène IV et Nicolas V lui firent, à Rome, une brillante situation. Mais des querelles littéraires, la négligence qu'il apportait aux traductions grecques qui lui furent confiées ruinèrent son crédit. Il dut abandonner l'enseignement et se retirer à Naples. On a de lui des traductions d'Eusèbe, de saint Cyrille, de la *Athétique* d'Aristote, de l'*Almageste* de Ptolémée.

GEORGET (jor-jè) — probablement, dérivé de gorge) n. m. Archéol. Pourpoint sans manches, porté par les hommes au XV<sup>e</sup> siècle. Au XVII<sup>e</sup> siècle, sorte de teinture bleue de mauvaise qualité. — Arg. Gilet.

GEORGET (Jean), peintre sur porcelaine, né à Paris vers 1760, mort dans cette ville en 1823. Elève de David, il s'adonna à la miniature, entra comme acteur au théâtre Feytaud, revint à la peinture et fut admis à la manufacture de Sèvres. Il reproduisit sur porcelaine, avec une grande finesse, les chefs-d'œuvre des grands peintres, entre autres.

GEORGETOWN, ville des Etats-Unis (dist. de Columbia), sur le Potomac, à l'endroit où s'arrête le flot de marée, à 200 kilomètres environ de son embouchure ; 17.000 hab. La ville, bien qu'ayant sa municipalité distincte, est, en réalité, un faubourg de Washington. Le canal Ohio-Chesapeake et traverse le Potomac par un pont-aqueduc de 420 mètres de longueur.

GEORGETOWN, ville des Etats-Unis (Caroline du Sud) ; ch.-l. du comté de Georgetown, dans la baie de Winyard sur l'Atlantique, à l'embouchure du Great Peeckee ; 4.310 hab. Ce port n'est guère fréquenté que par des navires côtiers ; l'industrie consiste dans la décoration du riz.

GEORGETOWN, ville des Etats-Unis (Kentucky), ch.-l. du comté de Scott, sur le North-Elkhorn, affluent droit du Kentucky ; 3.570 hab.

GEORGETOWN, bourg des Etats-Unis (Colorado), comté de Clear-Creek, à 50 kil. de Denver, centre d'un district très riche en mines argentifères.

GEORGETOWN ou SAINT-GEORGES, capitale de l'île de Grenade, l'une des petites Antilles. Située au fond d'une baie profonde et bien abritée, elle possède un excellent port. Elle est la résidence du gouverneur anglais. Environ 5.000 hab.

GEORGETOWN (ou, par abus, Demerary, Demerara), capitale de la Guyane anglaise ; 53.000 hab. Bâtie sur les bords de l'océan Atlantique, à quelques kilomètres du festuaire de l'Essequibo, elle exporte les produits du pays (café, cacao, sucre, etc.). C'est l'ancienne *Stabroek*.

Georgetto, pièce en quatre actes, de Victorien Sardou (Vaudouville, 1885). — Georgetto, ancienne chanteuse de café-concert, ensuite maîtresse d'un riche Yankee, puis duchesse authentique de Carlington, a eu une enfant naturelle, Paula, maintenant belle et chaste jeune fille, qu'aime Gotran de Chabreuil. La question qui se pose dans la pièce, c'est si un honnête homme peut épouser la fille d'une femme perdue, lorsqu'elle est digne de tout respect et que, d'ailleurs, les apparences sont sauves. M<sup>lle</sup> de Chabreuil finit par consentir au mariage de son fils, sous la condition que Georgetto s'éloignerait. Mais ni Georgetto ni Paula n'acceptent cette condition humiliante, et Gotran se console en épousant ailleurs. On voit que le dénouement de la comédie n'a rien d'une solution. Et, pourtant, c'est le débat de la « thèse » qui a fait surtout l'intérêt et la valeur de Georgetto.

GEORGEVITCH (Vladan), médecin et homme d'Etat serbe, né à Belgrade en 1841. Il devint successivement maire de Belgrade, chef du service sanitaire de l'armée serbe, ministre de l'Instruction publique (1887-1888), représentant de la Serbie à Athènes, puis à Constantinople (1897). Président du conseil avec le portefeuille des affaires étrangères depuis 1897, il démissionna en 1900. Il a dirigé, de 1874 à 1893, la revue mensuelle « Otcelhina » (« la Patrie »). Il a lui-même écrit plusieurs études morales, scientifiques et politiques.

GEORGEY (Arthur), général hongrois, né en 1818. Il fit ses études à l'Ecole militaire de Tulln. En 1845, pour pouvoir poursuivre ses études de chimie, il donna sa démission et devint professeur suppléant de chimie à Lemberg. Au moment de la révolution, il offrit ses services à la Hongrie. Il se distingua contre Jellachich et fut nommé, par Kossuth, commandant en chef (1848). A l'approche de Windischgrätz, il se retira dans le nord de la Hongrie, y organisa la résistance, remporta, en 1849, les victoires de Hatvan, Tapio-Bersok, Iaszeg, Vác, Nagy-Sarlo et Komárom, et reprit Buda. Mais des dissentiments ne tardèrent pas à éclater entre Kossuth et lui. Lors de l'invasion des Russes, il subit plusieurs échecs et fut blessé à la bataille d'Acs. Laissant Klapka à Komárom, il réussit encore à renforcer les Russes près de Vác et voulut ensuite faire sa jonction avec Dembinski ; mais celui-ci se retira vers Temesvár, où il fut battu par Haynau. Kossuth avait quitté le pouvoir et on investit Georgey, qui, pour ne pas verser inutilement le sang des Hongrois, se rendit aux Russes, à Vilagos. Sur le désir du tsar, Georgey ne fut pas traduit, comme les autres généraux hongrois, devant



... à ce genre d'espèces des régions tempérées et ...

GÉOTRUPINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères...

GEOXÈNE n. m. Fer natif, nickelifère, et...

GÉPHYRENS, ENNE n. m. pl. Ancien peuple de la...

GÉPHYRIENS n. m. pl. Classe de vers, comprenant...

GÉPHYRISME n. m. gr. géphyrismos; du géphura,...

GÉPÉDES, peuple germanique du moyen âge.

GÉRANIOIACÉES (gé, gé - rad, géranium) n. f. pl. Famille...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

nola (Saint-Dominique) en 1525. D'abord soldat, puis...

GÉRAMB Ferdinand, baron DE, religieux trappiste, né...

GÉRANA. Myth. gr. Reine des Pygmées. Artémis et...

GÉRANCE (jé-ran) n. f. Fonctions de gérant; La...

GÉRANO (Joseph-Marie, baron DE), publiciste et philosophe...

GÉRANO (Joseph-Marie, baron DE), publiciste et philosophe...



Gérardo.

GÉRANIACÉES (gé, gé - rad, géranium) n. f. pl. Famille...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...



Géranium.

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

GÉRANIE (gé, gé - rad, géranium) n. f. Genre d'insectes...

dentées, lobées ou disséquées. Ce sont des plantes à odeur...

GÉRANUM-LIERRE n. m. Nom vulgaire du pelargonium...

GÉRANORHINE (jé) n. f. ou GERANORHINUS (jé, nuss) n. m.

GÉRANOS (jé, nuss) — du gr. géranos, grue; n. m. Antiq. gr.

GÉRANOSINE (jé) n. f. Matière colorante, employée...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...

GÉRANT (jé-ran). ANTE n. m. Personne qui gère ou administre...











de l'œuf, en se développant se double en deux parties, l'une qui donne naissance au plasma germinatif, l'autre qui donne naissance au corps de l'individu. Ses éléments germinatifs dérivent directement du plasma germinatif de l'œuf. C'est la théorie de la continuité du plasma germinatif.

Pour expliquer l'hérédité, Weismann a supposé que le plasma germinatif contient une infinité de particules représentatives de toutes les cellules du corps de l'animal; ces particules ou biophores sont agglomérées en déterminants, eux-mêmes agglomérés en ides. La théorie de Weismann n'explique pas l'hérédité des caractères acquis en effet, si le plasma germinatif se perpétue pour son compte personnel, il est évident que les modifications, acquises par les corps sous l'influence des conditions extérieures, ne peuvent aucunement retentir sur le plasma germinatif.

Cette théorie a été l'objet de la discussion entre les néodarwinistes et les néo-lamarckiens.

BIBLIOGR.: Jäger, Lehrbuch der allgemeinen Zoologie 1878; Weismann, Essai sur l'hérédité et la sélection naturelle, trad. franç. de H. de Varigny (Paris, 1892).

GERMINATION (jêr', si-on — lat. germinatio) n. f. Série de phénomènes par lesquels une graine, placée dans des conditions favorables, donne naissance à un nouveau plant de même espèce que celle qui l'a formée. — Par ext. Passage à l'état de vie active d'un organe dont la vie a été jusqu'à très ralenti (spore, œuf, voire tubercule).

— ETCHEL. On peut définir plus scientifiquement la germination de la graine comme le passage de cet organe de l'état de vie ralenti à celui de vie active. Parmi les conditions nécessaires à ce passage, les unes (conditions intrinsèques) doivent être réalisées par la graine elle-même; les autres (conditions extrinsèques) par le milieu extérieur.

La graine doit être bien constituée; jetée dans l'eau, elle tombe au fond. Elle doit, de plus, être mûre. La graine conserve ordinairement pendant des semaines, des mois ou des années, son pouvoir germinatif, qui, toutefois, chez certaines espèces, ne dure que pendant un temps très court. La durée du pouvoir germinatif est soumise, dans une certaine mesure, à l'influence du milieu extérieur: les graines oléagineuses le perdent assez rapidement, parce que les corps gras rancissent au contact de l'air.

Les conditions extrinsèques de la germination se réduisent à trois: 1° La graine doit recevoir du milieu extérieur une quantité suffisante d'eau, sans être noyée dans un excès, condition qui en amènerait une pourriture rapide. Le pouvoir absorbant, poids d'eau que doit absorber un poids de graines égal à 100 pour arriver à saturation, est très variable suivant les espèces (125 chez le lupin, 47 chez le blé, 8 chez le balisier); 2° Il faut encore que la graine reçoive une quantité suffisante d'oxygène; 3° Enfin, la germination réclame une certaine quantité de chaleur. Pour chaque espèce, il existe une valeur minimum de la température (5° pour le blé), au-dessous de laquelle la germination n'est pas possible, une température optimum (28°, 7 pour le blé) pour laquelle la germination présente un maximum de rapidité; enfin, une température maximum (42°, 5 pour le blé), au-dessus de laquelle la germination n'est plus possible.

Certaines substances sont défavorables à la germination; les anesthésiques la suspendent momentanément; certains antiseptiques tuent la graine. La lumière semble n'avoir aucune influence sur la germination. Le chlore, le brome, l'iode, en solutions aqueuses très diluées, favorisent la germination, probablement grâce à l'oxygène provenant de l'action de ces corps simples sur l'eau no présence de la lumière.

Quand une graine de ricin (graine dicotylédonée et albumineuse est placée dans les conditions nécessaires et suffisantes à sa germination, son tégument ne tarde pas à se soulever, puis à se déchirer au niveau du micropyle. Par l'ouverture ainsi produite, sort une première racine, provenant du développement de la radicule; puis la graine est soulevée lentement par l'allongement de la tigelette germinative; ensuite, le tégument de la graine, distendu par son contenu, se déchire plus largement, se détache et tombe sur le sol; alors parait, au sommet de la tigelette, qui en sort par un orifice circulaire, la masse blanche de l'albumen. Bientôt celui-ci, diminuant de volume, se divise en deux moitiés, qui se séparent l'une de l'autre, restant liées aux faces inférieures des cotylédons charnés. Exposés, dès lors, à la lumière, ceux-ci verdissent, se développent et prennent tous les caractères de feuilles végétatives, les deux moitiés de l'albumen se réduisent de plus en plus, les substances nutritives qui s'y trouvaient en réserve étant utilisées pour le développement des diverses parties de l'embryon. Le germiné se ranouit à son tour, s'allonge, et, pendant que disparaissent les dernières traces de l'albumen, ébauche la partie de la tigelette au-dessus des cotylédons, avec les feuilles qu'elle supporte. Lorsque les réserves nutritives de la graine sont accumulées dans les cotylédons (haricot), ce

Autres fois, l'on pensait que l'œuf produit un être et que cet être produit, à son tour, des éléments reproducteurs. La

de l'œuf, en se développant se double en deux parties, l'une qui donne naissance au plasma germinatif, l'autre qui donne naissance au corps de l'individu. Ses éléments germinatifs dérivent directement du plasma germinatif de l'œuf. C'est la théorie de la continuité du plasma germinatif.

Pour expliquer l'hérédité, Weismann a supposé que le plasma germinatif contient une infinité de particules représentatives de toutes les cellules du corps de l'animal; ces particules ou biophores sont agglomérées en déterminants, eux-mêmes agglomérés en ides. La théorie de Weismann n'explique pas l'hérédité des caractères acquis en effet, si le plasma germinatif se perpétue pour son compte personnel, il est évident que les modifications, acquises par les corps sous l'influence des conditions extérieures, ne peuvent aucunement retentir sur le plasma germinatif.

Cette théorie a été l'objet de la discussion entre les néodarwinistes et les néo-lamarckiens. BIBLIOGR.: Jäger, Lehrbuch der allgemeinen Zoologie 1878; Weismann, Essai sur l'hérédité et la sélection naturelle, trad. franç. de H. de Varigny (Paris, 1892).

GERMINATION (jêr', si-on — lat. germinatio) n. f. Série de phénomènes par lesquels une graine, placée dans des conditions favorables, donne naissance à un nouveau plant de même espèce que celle qui l'a formée.

— Par ext. Passage à l'état de vie active d'un organe dont la vie a été jusqu'à très ralenti (spore, œuf, voire tubercule).

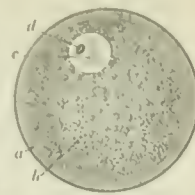
— ETCHEL. On peut définir plus scientifiquement la germination de la graine comme le passage de cet organe de l'état de vie ralenti à celui de vie active. Parmi les conditions nécessaires à ce passage, les unes (conditions intrinsèques) doivent être réalisées par la graine elle-même; les autres (conditions extrinsèques) par le milieu extérieur. La graine doit être bien constituée; jetée dans l'eau, elle tombe au fond. Elle doit, de plus, être mûre. La graine conserve ordinairement pendant des semaines, des mois ou des années, son pouvoir germinatif, qui, toutefois, chez certaines espèces, ne dure que pendant un temps très court. La durée du pouvoir germinatif est soumise, dans une certaine mesure, à l'influence du milieu extérieur: les graines oléagineuses le perdent assez rapidement, parce que les corps gras rancissent au contact de l'air.

Les conditions extrinsèques de la germination se réduisent à trois: 1° La graine doit recevoir du milieu extérieur une quantité suffisante d'eau, sans être noyée dans un excès, condition qui en amènerait une pourriture rapide. Le pouvoir absorbant, poids d'eau que doit absorber un poids de graines égal à 100 pour arriver à saturation, est très variable suivant les espèces (125 chez le lupin, 47 chez le blé, 8 chez le balisier); 2° Il faut encore que la graine reçoive une quantité suffisante d'oxygène; 3° Enfin, la germination réclame une certaine quantité de chaleur. Pour chaque espèce, il existe une valeur minimum de la température (5° pour le blé), au-dessous de laquelle la germination n'est pas possible, une température optimum (28°, 7 pour le blé) pour laquelle la germination présente un maximum de rapidité; enfin, une température maximum (42°, 5 pour le blé), au-dessus de laquelle la germination n'est plus possible.

Certaines substances sont défavorables à la germination; les anesthésiques la suspendent momentanément; certains antiseptiques tuent la graine. La lumière semble n'avoir aucune influence sur la germination. Le chlore, le brome, l'iode, en solutions aqueuses très diluées, favorisent la germination, probablement grâce à l'oxygène provenant de l'action de ces corps simples sur l'eau no présence de la lumière.

Quand une graine de ricin (graine dicotylédonée et albumineuse est placée dans les conditions nécessaires et suffisantes à sa germination, son tégument ne tarde pas à se soulever, puis à se déchirer au niveau du micropyle. Par l'ouverture ainsi produite, sort une première racine, provenant du développement de la radicule; puis la graine est soulevée lentement par l'allongement de la tigelette germinative; ensuite, le tégument de la graine, distendu par son contenu, se déchire plus largement, se détache et tombe sur le sol; alors parait, au sommet de la tigelette, qui en sort par un orifice circulaire, la masse blanche de l'albumen. Bientôt celui-ci, diminuant de volume, se divise en deux moitiés, qui se séparent l'une de l'autre, restant liées aux faces inférieures des cotylédons charnés. Exposés, dès lors, à la lumière, ceux-ci verdissent, se développent et prennent tous les caractères de feuilles végétatives, les deux moitiés de l'albumen se réduisent de plus en plus, les substances nutritives qui s'y trouvaient en réserve étant utilisées pour le développement des diverses parties de l'embryon. Le germiné se ranouit à son tour, s'allonge, et, pendant que disparaissent les dernières traces de l'albumen, ébauche la partie de la tigelette au-dessus des cotylédons, avec les feuilles qu'elle supporte. Lorsque les réserves nutritives de la graine sont accumulées dans les cotylédons (haricot), ce

Autres fois, l'on pensait que l'œuf produit un être et que cet être produit, à son tour, des éléments reproducteurs. La



Embryon montrant la vésicule germinative c, contenant la racine germinative d; a, membrane de l'œuf; b, cytoplasma



Phases successives de la germination d'une graine de ricin: R, racine; Ti, tigelette; A, albumen; C, cotylédons; T, tige épiphytée; F, feuilles.

sont eux qui s'épuisent pendant la germination. Dans certaines graines (pois, blé), la tigelette ne subit pas d'allongement et la graine demeure au point où elle a été soumise (germination hypogée).

Les phénomènes internes de la germination consistent dans la digestion des substances nutritives que les cotylédons ou l'albumen ont mises en réserve: ces substances sont rendues assimilables par des diastases (amylase, invertine, saponase, pepsine). Quand la réserve est accumulée dans les cotylédons, c'est dans les cellules mêmes du tissu de réserve que s'élaborent les diastases (digestion interne); quand elle est dans l'albumen, la digestion est interne, si la réserve est oléagineuse; mais, si elle est amylacée, c'est l'embryon qui produit les diastases dans ses cotylédons et les répand dans les cellules de l'albumen par la surface de contact (digestion externe).

La germination de la graine est accompagnée d'un dégagement de chaleur sensible au thermomètre. V. CHALEUR végétale.

GERMINÉ Lacerteux, roman, par E. et J. de Goncourt (1865). — Pauvre fille de la campagne, Germiné, venue toute jeune à Paris, a été violée par un garçon de café. Cette souillure, quoique involontaire, lui a laissé le souvenir d'une honte; mais elle en conserve aussi celui d'un plaisir auquel sa complexion la rend particulièrement sensible. D'un mot, Germiné est hystérique. Cela ne l'empêche pas, au surplus, d'avoir un cœur affectueux et délicat. Servante d'une vieille dame, elle la soigne avec un dévouement exemplaire. Mais, quelle que soit la bonté de son âme, et même si y a en elle je ne sais quelle fine tendresse de sentiments, son hystérie l'entraîne aux plus bas désordres. Pour entretenir un amant crapuleux, Jupillon, elle se dévoue, vole sa maîtresse. Quand Jupillon l'abandonne, c'est le tour d'un ouvrier ivrogne et gouailleux; puis elle se jette à la tête du premier venu qui veut bien la prendre. Enfin, elle meurt dans un lit d'hôpital. Dans ce livre d'un réalisme violent, les auteurs ont voulu, comme ils disent, donner la clinique de l'amour. On y trouve des analyses pénétrantes, des descriptions précises, prises sur le vif de la réalité. — De ce roman, Éd. de Goncourt a tiré un drame joué à l'Odéon, en 1889.

GERMINIPARE (jêr' — du lat. germin, inis, germe, et parere, enfanter) adj. Hist. nat. Qui se reproduit par des germes.

GERMINIPARIE (jêr', ri — rad. germinipare) n. f. Hist. nat. Reproduction par germes.

GERMINASOMES (jêr' — de germe, et plasma) n. m. pl. Éléments ultimes de la constitution du plasma germinatif. — Un GERMINASOME.

GERMOIR (jêr') n. m. Caisse, pot destinés à recevoir les graines qu'on veut faire germer pour les semer plus tard. Sorte de cellier de brasserie, où l'on fait germer l'orge pour la transformer en malt.

GERMON (jêr') n. m. Nom vulgaire d'une espèce de thon (Thynnus alalunga), dont on a fait le type d'un sous-genre oreynus.

— ENCYCL. Le germon est un grand poisson de 1 mètre de long, reconnaissable à ses grandes nageoires pectorales, à son dos bleu foncé, à ses flancs et à son ventre d'un gris bleuâtre. Plus commun dans l'Océan qu'en Méditerranée, le germon est vendu aux halles de Paris sous le nom de thon; sa chair, très fine, se mange fraîche ou conservée; il abonde en été, sur les côtes du golfe de Gascogne et jusqu'en Bretagne; c'est qu'il quitte alors les grandes profondeurs pour frayer.



GERMONDE de Montpellier, femelle poète provençale (XIV<sup>e</sup> s.), auteur d'un sirvente en l'honneur de Rome, composé en réponse à la fameuse diatribe de G. Figueira contre la papauté.

GERMS, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 11 kilom. d'Argelès-Gazost, dans la vallée de l'Oussouet, affluent de l'Adour; 603 hab. Eaux minérales.

GERMURE (jêr') n. f. Germination. (Vieux.)

GERNOTTE (jêr') n. f. Bot. Nom vulgaire de la terre-noix.

GERNRODE, ville d'Allemagne (duché d'Anhalt-Bernbourg), au pied du Harz; 2.654 hab. Château, autrefois abbaye de femmes fondée en 960 par le margrave Gero d'Ostmark. Aux environs, eaux salines.

GERNSBACH, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade), sur la Murz, affluent du Rhin; 2.636 hab. Scieries; important commerce de bois avec la Hollande. En 1849, défaite de l'armée insurrectionnelle de Bade.

GERNSHEIM, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse-Darmstadt), sur le Rhin; 3.250 h. Chantiers de construction.

GÉRO, margrave allemand de la Marche orientale, né vers 900, mort en 965. Ennemis acharné des Slaves, il les vainquit et fonda un grand État entre l'Elbe et l'Oder. L'empereur Othon I<sup>er</sup> lui donna le titre de margrave et le chargea de continuer la lutte contre les Slaves. Géro invita à un festin leur trente principaux chefs, les fit massacrer, puis parvint à désunir les Slaves et les Wendes, et à les soumettre séparément. En 963, il imposa aux Polonais un tribut et la reconnaissance de la suzeraineté allemande. En même temps, il convertit au christianisme les populations vaincues. Le margrave Géro est signalé dans les Nibelungen comme le héros de son temps. Tous ses fils étant tombés sur les champs de bataille, ses États furent, après sa mort, divisés en six Marches et donnés à ses principaux chefs.

GÉROCOMIE n. f. Hyg. V. GERONTOLOGIE.

GÉROCOMIQUE adj. Hyg. V. GERONTOLOGIQUE.

GEROK Frédéric-Charles DE), poète et prédicateur allemand, né à Vaihingen Wurtemberg en 1815, mort à Stuttgart en 1890. Il devint prédicateur adjoint à Stuttgart (1839), pasteur dans la même ville, enfin prédicateur de la cour et conseiller au consistoire supérieur. Poète et prédicateur de talent, il publia successivement: Palmblätter (1857); Pfingstrosen (1864); Eichenblätter (1870);

Moise et la fille de Pharaon (1878). Citons encore ses *Sermons* (1856-1879); *Unter dem Abendstern* (1886).

**GEROLSTEIN**, village d'Allemagne (Prusse-Rhénane) (présid. de Trèves), sur la Kyll, tributaire de la Moselle; 901 hab. Située dans une des régions les plus pittoresques de l'Elfeld, cette localité a donné son nom à un opéra bouffe d'Offenbach, Meilhac et Halévy, la *Grande-Duchesse de Gerolstein*.

**GEROLZHOFEN**, ville d'Allemagne (Bavière) (cercle de la Basse-Franconie), sur le Volkach, affluent du Mein; 2.168 hab. Culture du houblon et de la vigne. Carrières de gypse. Église et hôtel de ville remarquables.

**GÉROME** (Jean-Léon), peintre et sculpteur français, né à Vesoul (Haute-Saône) en 1821. Il alla à Paris en 1841, fut élève de Paul Delaroche, et se fit connaître par son *Combat de coqs*, au Salon de 1847 (Luxembourg). Puis il changea de genre aussitôt et exposa : la *Virgine*, l'*Enfant Jésus et saint Jean*, et, comme pendant : *Anacréon*, *Bacchus et l'Amour*. Gérome obtint cette année-là une 2<sup>e</sup> médaille (1848). Il a donné ensuite : *Bacchus et l'Amour ivres*, un *Intérieur grec* et un *Souvenir d'Italie* (1851); une *Vue de Pratum* (1852); une *Idylle* (1853).

Gérome fit des excursions en Turquie, sur les bords du Danube (1854), et en Égypte (1857), et remplissait ses cartons de nombreux dessins. En 1855, il envoya à l'Exposition universelle un *Pifferaro*, un *Gardeur de troupeaux*, un *Concert russe* et une grande toile représentant le *Sicile d'Auguste et la naissance de Jésus-Christ*, acquise par le ministère d'État. Au Salon de 1857, il exposa sept tableaux, entre autres : la *Sortie du bal masqué* ou le *Duel de Pierrot*.

En 1859, il envoya au Salon une *Mort de César* et deux petites compositions, toutes pleines de détails érudits : l'une retraçant un combat de gladiateurs et intitulée *Ave, César*, l'autre représentant le *Roi Candace*. En 1861, l'artiste fit paraître : *Phryné devant Xerxès*, *Socrate venant chercher Alcibiade chez Aspasia*, les *Deux augures*. Au même Salon, le peintre avait envoyé une scène orientale très finement observée et rendue : le *Hache-paille égyptien*, et une merveille d'exécution minutieuse : *Rembrandt faisant mordre une planche à Veu-forte*. Ses meilleures œuvres lui ont été inspirées par l'Orient : le *Prisonnier* et le *Boucher turc*; la *Prrière*; la *Porte de la mosquée El-Hacamy*; le *Marché d'esclaves*; le *Marcé ambulante au Caire* et la *Promenade du harem*. Gérome s'est aussi manifesté comme sculpteur avec une supériorité incontestable. Sa *Bellone*, sa *Sagittaire*, deux figures excellentes, ses groupes *Gladiateurs*, *Anacréon*, *Bacchus et l'Amour*, et ses statues de *Bellone* et d'*Omphale*, *Tanagra*, etc., sont autant d'œuvres remarquables. Il devint professeur de peinture à l'École des beaux-arts, en 1864.

**GÉROMÉ** n. m. Corruption du mot GÉRARDMER.

**GÉRON** (jè) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des bombyliides, comprenant des mouches assez petites, parasites des bourdons et habitant l'Europe. (Les gérons se distinguent par leur tête petite, leur corselet rond, très bombé. L'espèce type est le géron bossu (*geron gibbosus*)).

**GÉRONDIF** (jè) — du lat. *gerundivum* ou *gerundium*, même sens) n. m. Gram. lat. Forme verbale particulière au latin, qui exprime l'action du verbe comme « devant être faite ».

— *Excycl.* Le gérondif peut être employé comme nom : *tempus legendi*, le temps de la lecture; *consumit tempus legendi*, il emploie son temps à la lecture; c'est le *gerundium* ou gérondif proprement dit. Il est aussi employé comme adjectif : *vinum bibendum*, le vin à boire; c'est le *gerundivum* ou participe futur passif. L'origine de cette forme est obscure. Plusieurs linguistes l'assimilent au participe grec en *μενος*. *Ferendus* serait donc l'équivalent latin de *γερονδифος*.

**GÉRONÉ** (autres. *Barug*), bourg de l'archipel des Philippines (île de Luçon (dist. de Tarlac)), sur la Tarlac, affluent de l'Agno Grande; 7.805 hab.

**GÉRONTE** (jè) — du gr. *gérôn*, *ontos*, vieillard) n. m. Hist. anc. Chacun des membres du sénat de Lacédémone ou de l'île de Crète, qui devaient être âgés de soixante ans au moins. « Ancien nom des moines. » Jugu des chrétiens grecs.

— *Théatr.* Type de vieillard, dans la comédie classique : Un *GÉRONTE* de comédie. (Le nom a passé dans la langue, comme substantif masculin désignant un homme faible, qui se laisse mener : *Nombreux sont les GÉRONTES*.)

— *Excycl.* *Théatr.* Au début, Géronte fut simplement le père, le vieillard, sans prêter pour cela à la raillerie. Dans le *Menteur* (1632), de Corneille, Géronte est un père admirable de gravité noble et d'émotion contenue. Celui de Rotrou (*la Soeur géméuse*, 1655), est déjà un sot qui se laisse bernier. Molière, dans le *Médecin malgré lui* (1666) et surtout dans les *Fourberies de Scapin* (1671), en a fait un personnage purement grotesque : Géronte est dur, avare, entêté, crétule, proie toute désignée pour un valet fourbe, qui le trompe, le vole et le bat, à la grande joie du spectateur. Regnard a encore enchaîné sur Molière dans le *Légataire universel* (1707), où Géronte est devenu un vieil oncle à héritage, cassé, goutteux, cacochyme, exploité par un avenu indolent et des valets fripons qui le trahissent, le raillent, le laissent pour mort et le déposent encore tout chaud durant sa léthargie. Gresset, dans le *Méchant*, a essayé de redonner au personnage de Géronte son caractère primitif de mansuétude et de bonhomie.

**GÉRONTERIE** (jè, ri) — rad. *geronte*) n. f. Caractère de vieillard facile à tromper.

**GERONTHRE**, ville de la Grèce ancienne (Laconie), une des vingt-quatre villes que, sous le nom d'Eleuthéro-Laconiennes, Auguste enleva à la domination de Sparte. Auj. *Geraki*.

**GÉRONTHRÉES** (jè, tré) n. f. pl. Fêtes que célébraient chaque année les habitants de la ville de Geronthra (Laconie), en l'honneur d'Arès.

**GÉRONTISME** (jè, tissm') — rad. *geronte*) n. m. Système politique des vieillards. Faiblesse senile d'esprit.

**GÉRONTIUS**, général romain, mort en 49. Il se prononça pour l'usurpateur Constantin, qui lui donna la garde des passages des Pyrénées. Mais il se révolta à son tour, proclama empereur son ami Maxime, fit mettre à mort Constantin et assiégea Constantin dans Arles. Honorius envoya une armée contre lui. Abandonné d'une partie de ses troupes, il passa en Espagne et se tua.

**GÉRONTOCOMIE** (jè, mi) — du gr. *gérôn*, *ontos*, vieillard, et *komein*, soigner) n. f. Hygiène spéciale des vieillards. « On dit moins bien gérontomie. (Juss.)

**GÉRONTOCOMIQUE** (jè, mik') adj. Qui concerne la gérontomie.

**GÉRONTOCOMIUM** (jè, mi-om') — du gr. *gérôn*, *ontos*, vieillard, et *komein*, soigner) n. m. Hospice pour les vieillards, au temps du Bas-Empire; hospice en général. « On disait aussi GÉRONTOPTORIUM.

**GÉRONTOCRATIE** (jè, si) — du gr. *gérôn*, *ontos*, vieillard, et *kratos*, puissance) n. f. Gouvernement confié à des vieillards : LA GÉRONTOCRATIE se retrouve sous la tente des patriarcales.

**GÉRONTOCRATIQUE** (jè, tik') adj. Qui a rapport à la gérontocratie : Dans notre siècle, l'influence GÉRONTOCRATIQUE est moindre assurément qu'à aucune autre époque. (Montesq.)

**GÉRONTOXON** (jè) — du gr. *gérôn*, *ontos*, vieillard, et *toxon*, arc) n. m. Trouble de transparence physiologique de la cornée, apparaissant dans l'œil du vieillard sous forme d'une ligne grisâtre située près du bord cornéen, et le suivant concentriquement. « On dit aussi ARC SÉNILE.

**GÉROUSIE** ou **GÉRUSIE** (jè, zi) — gr. *gerousia*, même sens; de *gérôn*, vieillard) n. f. Nom donné au sénat de Lacédémone, Corinthe et autres villes grecques. « Nom donné par les auteurs grecs au sénat de Carthage ou de Rome.

**GÉRPINES**, comm. de Belgique (Hainaut), arrond. admin. et judic. de Charleroi; 2.151 hab. Fabrique de fil à coudre.

**GERRA** (jèr) n. f. Mesure de capacité en usage à Minorque, et qui vaut un peu plus de 12 litres.

**GERRÉS** n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des gerridés, comprenant des formes latéralement aplaties, à nageoire dorsale très haute en avant, à longue caudale profondément fendue. (Les gerras, de taille moyenne, habitent les mers chaudes; on en connaît une vingtaine d'espèces.

**GERRESHEIM**, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane) (présid. de Dusseldorf); 7.264 hab. Distilleries, commerce de bétail. Verrierie. Belle église.

**GERRHONOTE** (jè-ro) ou **GERRHONOTUS** (jè-ro, tuss) n. m. Genre de reptiles sauriens breviliques, famille des pythopseuridés, comprenant des animaux américains. (Les gerrhonotes sont de taille moyenne, verdâtres ou bruns, piquetés de blanc; on en connaît une dizaine d'espèces. Tel est le *gerrhonotus multicarinatus*, de Californie, long de 20 centimètres.

**GERRHOPHORE** jè-ro — du gr. *gerron*, bouclier d'osier, et *phoros*, qui porte) n. m. Antiq. gr. Soldat armé d'un bouclier d'osier. « Spéciallem. Soldat persan, ainsi armé.

**GERRHOSAURE** (jè-ro-sor') ou **GERRHOSAURUS** (jè-ro-sor') n. m. Genre de reptiles sauriens breviliques, famille des pythopseuridés, comprenant des animaux à pattes courtes, à corps de section polygonale, avec la queue conique.

— *Excycl.* Les *gerrhosauri* sont des animaux américains de taille moyenne, munis de pores formoriaux et de écailles verticales. On en connaît une dizaine d'espèces, de taille assez forte (certains atteignent 0<sup>m</sup>, 10 de long), ils sont ordinairement bruns ou verdâtres, variés de jaune et de noir : tel est le *gerrhosaurus flaviguttatus*, du Cap.

**GERRIDÉS** (jè-ri) n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, dont le genre *gerres* est le type. Les gerridés faisaient partie des pristipomatidés, jusqu'au jour où la soudure des os pharyngiens inférieurs a été reconnue (Claus.) — *Un* GERRIDE.

**GERRINÉS** (jè-ri) n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des hydrométrides, renfermant les genres *gerria*, *ptilomena*, *hydrobate*, *hymenobate*, *metrocoris*, *halobate*. — *Un* GERRINE.

**GERRIS** (jè-ri) n. m. Genre d'insectes hémiptères, type de la tribu des gerrinés, comprenant des formes très sveltes, à pattes longues et fines, et qui courent rapidement à la surface des eaux. Les gerris sont vulgairement appelés araignées d'eau. Ces punaises, ordinairement noires ou brunes, d'un gris soyeux en dessous, sont carnassières; on en connaît une soixantaine d'espèces, réparties sur le globe. Les plus communes en France sont les *gerria paludum* et *lacustris*.

**GERS** (jèr) lat. *Egirtius*, rivière qui, née dans les Hautes-Pyrénées, traverse le département auquel elle donne son nom et se jette dans la Garonne, rive gauche, en amont d'Agen. Le Gers part du plateau de Lannemezan, à 660 mètres d'altitude, et va droit au N., par Masseube, Auch, Fleurance, Lectoure, Astaffort, Layrac-Cours, 178 kilomètres. Il aurait peu d'eau en été, s'il n'était alimenté par le canal de la Neste.

**GERS DÉPARTEMENT DU**. Formé de territoires appartenant à l'ancienne Gascogne (Armagnac, Astarac, partie de la Montagne, du Comminges et du Condomois), puis diminié de quelques cantons qui entrèrent en 1808 dans la composition du Tarn-et-Garonne, et tirant son nom de la rivière qui le traverse. Il est limité au N. par le Lot-et-Garonne, au S. par les Hautes-Pyrénées, à l'O. par les Landes, à l'E. par le Tarn-et-Garonne et la Haute-Garonne. Superficie : 6.280 kilom. carrés. Le département comprend 3 arrondissements. Préf. Auch; sous-préf. Condom, Lectoure, Lombez, Mirandé, 29 cantons, 466 communes, et une population de 250.472 hab. Il fait partie du 17<sup>e</sup> corps d'armée, de la 10<sup>e</sup> inspection des ponts et chaussées, de la 22<sup>e</sup> conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Bordeaux. Il ressortit à la cour d'appel d'Agen et à l'académie de Toulouse, et forme l'archevêché d'Auch.

La constitution géologique du département et son relief



Gérome.



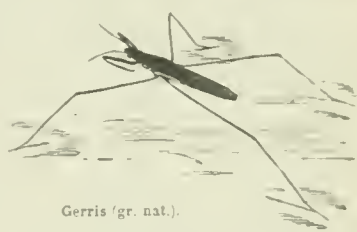
Gerres.



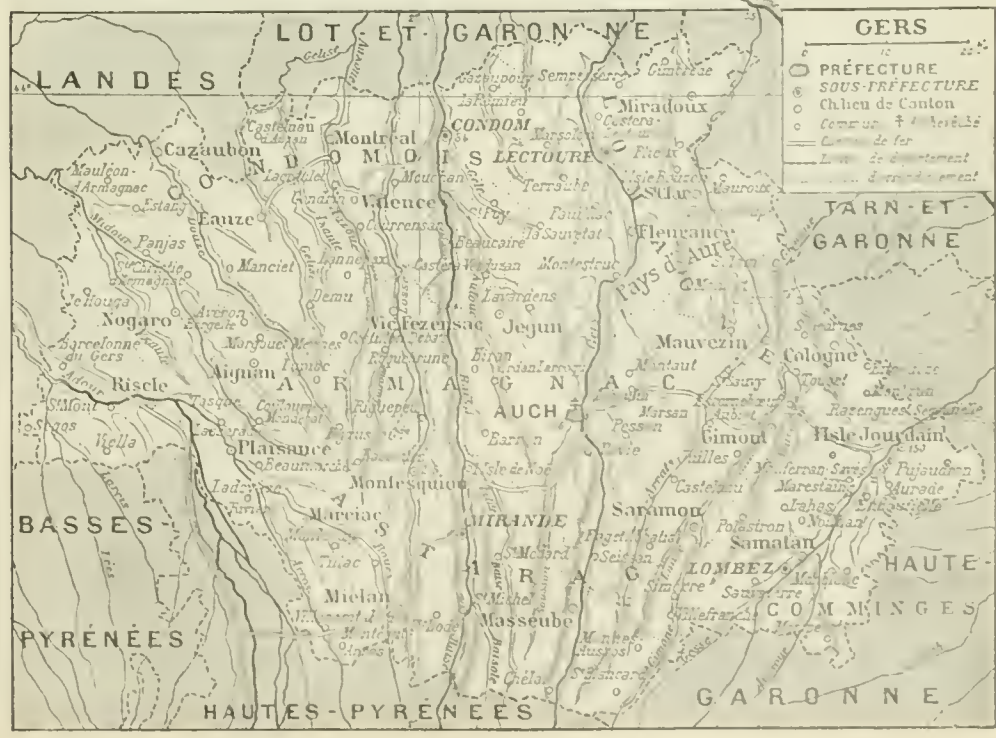
Gerrhonote.



Gerrhosaur.



Gerris (gr. nat.).



le plus simple - sur le large plateau tertiaire qui... les Pyrennes a la Garonne, la crête du Lannemozan...

Les rivières du Gers sont particulièrement nombreuses... de la Save, de l'Arrats, du Gers, de l'Aulone, de la Baïse...

L'agriculture du Gers est intimement liée à l'irrigation... la constitution géologique du sol. Les fonds de vallées...

GERSAU (lat. Gersoria), bourg de Suisse (cant. de Schwytz)... l'Église et hôtel de ville remarquables.

GERSDORF, nom de deux localités d'Allemagne (roy. de Saxe)... de Bautzen), à la source de la Sprée...

GERSDORF, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe) (cercle de Zwettau)... 5,910 hab.

GERSDORFFITE (jêr-sdor-fit) n. f. Minér. Syn. de DIOSMORSE.

GERSEAU (jêr-so - peut-être pour HERSEAU) n. m. Corde qui soutient une poulie...

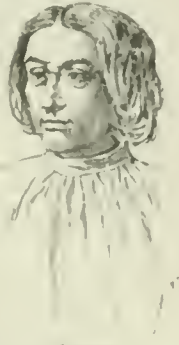
GERSEE (jêr) n. f. Sur de racine d'arm séché au soleil. et autrefois employé par les dames d'Italie...

GERSEME. Myth. scand. Fille de Freyja, déesse de l'amour, et d'Odin.

GERSFELD, ville d'Allemagne (Prusse occid.) vers la source de la Fulda...

GERSON Jean CHARLES, dit Jean de), théologien né en Champagne (1302)... mort à Lyon en 1324.

en paix ses dernières années dans l'étude, la composition de nombreux ouvrages ascétiques... GERVEX Henri, peintre français, né à Paris en 1852...



en paix ses dernières années dans l'étude, la composition de nombreux ouvrages ascétiques...

GERSON Jean, théologien, frère du précédent, né à Gerson en 1381, mort en 1434...

GERSTÄCKER ou GERSTÄCKER (Frédéric), voyageur et romancier allemand, né à Hambourg en 1816...

GERSTENBERG (Henri-Guillaume DE), critique et poète allemand, né à Tondern (Slesvig) en 1737...

GERSVIELER, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane) (prés. de Trèves), sur la Sarre; 2.458 hab.

GERTASSI ou KARTASSEH, village du Nubie, à 25 kilom. de Philæ, sur le Nil.

GERTRUDE (sainte), abbesse de Nivelles en Brabant. Elle était fille de Pépin de Landen...

GERTRUDE d'Einleben (sainte), née à Einleben au xii<sup>e</sup> siècle. Elle était sœur de saint Mathilde...

GERTRUYDENBERG ou GEERTRUYDENBERG, ville des Pays-Bas (Brabant-Septentr.)... 1.980 hab.

Gertruydenberg (CONFÉRENCES DE), conférences tenues en 1710, après la perte de la bataille de Malplaquet...

GÉRUZEZ (Jean-Baptiste-François), littérateur français, né à Reims en 1764, mort en 1830...

GÉRUZEZ (Nicolas-Eugène), littérateur, neveu du précédent, né à Reims en 1799, mort à Paris en 1865...

GERUZEZ (Victor). Biogr. V. CRAFTY.

GERVAIS et PROTAS (saints), martyrs à Milan, sous Néron. Le récit que saint Ambroise, dans une lettre à sa sœur...

Gervais ÉLISE DE SAINT-., située à Paris, derrière l'Hotel de Ville...

taut une église dédiée aux martyrs Gervais et Protas. La façade et le portail, dont Louis XIII posa la première pierre en 1616...



Eglise Saint-Gervais.

la Révolution, l'église a été, au xix<sup>e</sup> siècle, restaurée par Baltard. La tour (53 m.)...

GERVAIS de Cantorbéry (en lat. Gervasius Cantuariensis ou Doro-bornensis), moine et chroniqueur anglais, mort après 1199...

GERVAIS (Charles-Hubert), compositeur français, né et mort à Paris (1671-1744). Maître de la chapelle du roi...

GERVAIS (Paul), naturaliste français, né et mort à Paris (1816-1879). Docteur ès sciences...

GERVAIS Alfred-Albert, marin français, né à Provins en 1837. Il prit part, comme aspirant...

Gervais. (Portrait of Alfred-Albert Gervais)

GERVAISE dom François-Armand, abbé de la Trappe, né à Paris, ou selon d'autres, à Tours, en 1660, mort en 1751...

GERVAISE de LATOCHE (Jean-Charles), romancier français, né à Amiens en 1715, mort en 1782 à Paris...

GERVEX (Henri), peintre français, né à Paris en 1852. Elevé de Cahanel, Beisset et Fromentini...







de la mer, l'eau est salée... (text continues describing geographical features and the Ghatikà region)

GHATIKÀ n. f. Heure indienne, soixantième partie du jour solaire...

GHAUWÂZI venu de ghâzi, bohémien; ghâzi, bohémien... (text continues describing the Ghaouâzi people)

GHAWÂZI, ou plus ghâzi n. m. pl. Nomades qui sont les B. hébreux de l'Égypte. — ÉTYM. C'est de la tribu des ghawâzi qui sortent...

GHAZALI, ou, suivant une autre transcription, GHAZALI Abou-Hamid-Mohammed-ibn-Ahmed el-philosophe musulman...

GHAZAN-KHAN (Mahmoud), empereur mongol de Perse, fils d'Arghoun khan...



Monnaie de Ghazan khan.

GHAZEL (M. de) poète persan, dans la poésie turque... (text continues describing the poet Ghazel)

GHÂZI (M. de) poète persan, dans la poésie turque... (text continues describing the poet Ghâzi)

GHAZI (M. de) poète persan, dans la poésie turque... (text continues describing the poet Ghazi)

GHAZI-HASAN, prince persan, dans la poésie turque... (text continues describing the poet Ghazi-Hasan)

d'Ozakof, et fut élevé malgré lui au grand vizirat. Il fut destitué et condamné à mort...

GHAZIPOUR, ville de l'empire anglais des Indes (Provinces du Nord-Ouest), sur la rive gauche du Gange...

GHAZNA. Géogr. V. GAZNA.

GHAZNEVIDES ou GAZNEVIDES, dynastie d'origine turque qui régna dans le Khorassan, dans la Perse et dans le nord de l'Inde...

GHEDI, comm. d'Italie (Lombardie prov. de Brescia), sur le Naviglio, affluent de l'Oglio; 3.465 hab.

GHEDEFAF, oasis des régions limitrophes de l'Éthiopie du Soudan, dans la haute vallée de l'Atbara...

GHEDOS ou GHÉDIZ, ville de Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Rhodavendikar]), dans une haute vallée de l'Aksou; 5.925 hab.

GHEE (ghé) ou GHY (ghy) n. m. Espèce de beurre qu'on fabrique dans l'Inde...

GHEEL, ville de Belgique (prov. d'Anvers), arrond. admin. et judic. de Turnhout, sur la Nèthe; 12.026 hab.

GHEHÈNEH, ville d'Égypte (Haute-Égypte [prov. de Ghurghéh]); 14.435 hab.

GHEIVÉ ou GHEÏVA, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Rhodavendikar]), près du fleuve côtier Sakaria; 5.895 hab.

GHELEN (Sigismond), en latin Gelenius, philologue allemand, né à Prague vers 1477, mort à Bâle en 1554...

GHELUWE, comm. de Belgique (prov. de la Flandre-Orientale), arrond. admin. et judic. d'Ypres; 4.345 hab.

GHEMME, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]); 3.813 hab.

GHENDJ ou GUENDJ, district de la Turquie d'Asie Arménie (prov. de Bitlis); 66.197 hab.

GHERARDESCA, famille de Toscane. Elle se mit à la tête du parti gibelin de Pise contre les Visconti de Gallura, chefs des guelfes...

GHERARDI Evariste, littérateur et comédien italien, né à Prato Toscane vers 1670, mort près de Paris en 1760...

GHERARDI DELLA TESTA (le comte Thomas), auteur dramatique italien, né à Terracena, près de Pise, en 1818, mort à Pistoia en 1881...

GHERARDINI Alessandro, peintre italien, né à Florence en 1657, mort à Livourne en 1723. Élève d'A. Rossi...

GHERARDINI Stefano, peintre italien, mort en 1755. Comme son maître, Giuseppe Gambarni, il peignit un grand nombre de lambeaux...

se réfugier en Roumanie, où il produisit, en peu de temps, une vraie révolution dans la critique...

GHÉRÈDEH, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Kastamouni]); 4.000 hab.

GHERZEH (anc. Carusa), ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Kastamouni]), sur la mer Noire; 5.000 hab.

GHESHA (ghè-sh) n. f. Danseuse et chanteuse japonaise. On écrit aussi GHISHA.

— ENCYCL. Au Japon, il ne se donne guère de fêtes sans qu'on y fasse figurer un certain nombre de gheshas...



Ghesha.

GHEsqUIÈRE (Joseph-Hippolyte), jésuite et archéologue belge, né à Courtrai en 1731, mort à Essen (Gueldre) en 1802...

GHET ou GET (ghét) n. Acte de divorce, chez les anciens Juifs, lettres de répudiation, chez les Juifs.

GHETA (ghé) n. f. Chaussure en bois, la plus commune au Japon.

— ENCYCL. La gheta se compose d'une planchette horizontale, supportée par deux autres verticales...



Gheta.

GHETTO (ghét-to — de l'hébr. ghel, lettre de divorce, divorce) n. m. Antref., en Italie, quartier où les juifs étaient tenus de résider...

— Au fig. Isolement, manque de liberté: La législation du premier Empire était pour la presse un véritable ghetto...

GHEYN ou GEYN (Jacob DE), dit le Vieux, peintre et graveur flamand, né à Anvers en 1565, mort vers 1615...

GHEZZI (Stefano), peintre, architecte, ingénieur et sculpteur sur bois, né près d'Ascoli vers 1600, mort en 1645...

GIBERTI (Lorenzo), sculpteur et architecte florentin, né et mort à Florence (1378-1455). En 1403, il fut chargé d'exécuter pour le Baptême une seconde porte en bronze...























parfois les fresques de la chapelle Orsini, dans la basilique de Saint-François d'Assise, représentant l'Histoire de saint Nicolas de Bari, et, avec plus de fondement, l'histoire de la Vierge et deux scènes de la Vie de saint Nicolas, dans la même église, et les peintures de sainte Claire d'Assise. Il a peint encore l'Histoire de saint Constant à Constantin, à Santa-Croce de Florence, le Christ en croix parmi les saintes femmes et l'Adoration des Rois dans la chapelle Struzzi à Sainte-Marie-Nouvelle.

GIOTTO Ambrogio ou Angiolotto di Bondone, dit le peintre de Colle, né à Colle, près de Vespignano, probablement en 1266, mort à Florence en 1336. Il gardait un talent de montons lorsqu'un hasard heureux le fit rencontrer par Cimabue, le peintre florentin, étonné des singuliers dispositions de cet enfant, qui traçait d'instinct des esquisses pleines de naturel, le prit comme élève.

Giotto fut l'ami de Dante. Le poète célébra, dans sa Divine Comédie, le talent de l'artiste, qui fit un superbe portrait du poète et s'inspira de ses conceptions pour quelques-unes des fresques dont il décora la chapelle de l'Arnolfo, à Padoue. Cette décoration, l'œuvre la plus considérable qui nous reste de Giotto, comprend une série de compositions dont les sujets sont tirés de l'Évangile. Dans le nombre, se trouve la Résurrection de Lazare. Les Pénitents de Ravenne, les Malatesta de Rimini, les Este de Ferrare, les Catinaccio de Lucques, les Visconti de Milan, les Scala de Vérone, voulurent tour à tour s'attacher Giotto. Dans chacune de ces villes, il laissa des chefs-d'œuvre; il travailla également à Florence, où l'on admire encore ses superbes peintures de l'église Santa-Croce; à Assise, où sont quelques-unes de ses meilleures fresques, et à Rome, où l'appela Boniface VIII. Il séjourna à Naples, chez le roi Robert d'Anjou.

Giotto est un des plus vastes et des plus brillants génies qui aient illustré la peinture. Il introduisit dans l'art le mouvement, l'expression, la passion, la vie; à la raideur et à l'âpreté des formes byzantines il substitua des grâces, des élégances inconnues; il remplaça les vêtements aux plus réguliers, monotones, par des draperies disposées suivant le sexe, l'âge et l'attitude de ses personnages. En un mot, il consulta la nature, dont on osait à peine simuler les aspects strictement immobiles, et la reproduisit jusque dans les violences du mouvement et du geste. Outre ses innombrables fresques, Giotto peignit une foule de tableaux portatifs. Il rivalisa aussi avec les meilleurs architectes, en donnant les plans du campanile qui se dresse, si élégant et si pur, à côté de la cathédrale de Florence, et il sculpta lui-même deux des bas-reliefs qui ornent cet édifice.



Giotto di Bondone.

Il a publié, entre autres ouvrages: la Réforme catholique et la Philosophie de la dévotion d'après Vincenzo Gioberti (1859); De la prose italienne en Sicile aux XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles (1862); Etudes sur le système philosophique de Micheli (1864-1865); Chroniques siciliennes des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles (1865); Rapports du panthéisme et du matérialisme dans l'histoire de la philosophie contemporaine (1866); la Philosophie positive et l'induction (1869); Philologie et littérature siciliennes (1871); Histoire de la philosophie en Sicile, des temps anciens jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle (1873). Giovanni a été élu membre correspondant de l'Institut de France, en 1879.

GIOVANNINELLI (Ange-Laurent), général français, né à Pastoreccia de Rostino (Corse) en 1837. Élève de Saint-Cyr, il fit dans l'infanterie les campagnes d'Italie, du Mexique, prit part, en 1870, aux batailles sous Metz, s'échappa après la capitulation, alla servir dans l'armée de Faidherbe, se signala à Villers-Bretonneux et à Saint-Quentin, et fut promu chef de bataillon (1870). Colonel en 1880, il fut envoyé au Tonkin (1884), s'empara de Langson, déboula Tuyen-Quan, et fut nommé général de brigade (1885). De retour en France, il devint général de division (1890), commandant du 3<sup>e</sup> corps (1893), membre du conseil supérieur de guerre et inspecteur d'armée (1898), fonctions dont il fut relevé en 1899.

GIOVINAZZO, ville d'Italie (prov. de Bari), près de l'Adriatique; 9.938 hab. Archevêché. Maison de refuge pour les enfants trouvés. Carrières de pierre à bâtir. Fabriques de toiles de coton et de chanvre.

GIPPE ou GIPPE (autres formes de jupe) n. f. Sorte de de suquetto de toile qui se portait autrefois par dessus le pourpoint, principalement chez les paysans.

GIPHANIUS (Hubert VAN GIPFEN, dit), surnommé le Cujas de la Germanie, jurisconsulte, né à Buren (Gueldre), mort en 1601. Il professa le droit à Strasbourg, Altorf, Ingolstadt. On a de lui: Commentarius ad institutiones (1596); Lecturae Altorfenses in aliquot titulis Digestorum et codicis (1605); etc.

GIPON (ji) n. m. Gros pinceau ou mieux morceau de laine dont se sert le corroyeur pour étendre sur les peaux la cire, l'anilo, le suif et diverses autres matières.

GIPPON (ji-pon — rad. gipe) n. m. Vêtement d'un usage très ancien, sorte de corsage ou de pourpoint, suivant qu'il était destiné à l'un ou l'autre sexe.

— ENCYCL. 1. Gippou de femme (XIV<sup>e</sup> s.); 2. Gippou (XIV<sup>e</sup> s.). Le gippou du moyen âge est un pourpoint, la plupart du temps doublé et piqué comme le gambeson, et qui se portait de même sous les armes. Dans ce sens, le mot est synonyme de jaque.



1. Gippou de femme (XIV<sup>e</sup> s.); 2. Gippou (XIV<sup>e</sup> s.).

GIPPSLAND, district du S.-E. de l'Australie (Victoria), limité par les Alpes australiennes, l'Océan Indien, le détroit de Bass, l'Océan Pacifique et les comtés de Wellesley, Auckland et Wallace, appartenant à la Nouvelle-Galles du Sud. Pays marécageux sur la côte, et boisé dans l'intérieur, mais de climat doux et sain. Le district qui renferme des richesses minières abondantes: or, cuivre, étain, argent, antimoine, houille; pierres précieuses, etc., a 5 comtés et, pour une superficie de 34.600 kilom. carr., une population de 5.000 hab. environ.

GIPSY (djip-si — mot angl., corrupt. de Egyptien) n. Nom anglais des bohémiens: Un, Une GIPSY. Pl. Des GIPSIES.

GIQUEL (Prosper-Marie), marin français, né et mort à Cannes (1835-1896). Il fit les campagnes de la Baltique, de Crimée et de Chine. Entré au service du Céleste-Empire (1861), il construisit l'arsenal de Fou-Tchéou, où il instruisit de jeunes Chinois, qu'il conduisit en France, en 1877. Lors du conflit qui éclata entre la Chine et la France au sujet du Tonkin, Giquel renoua à ses fonctions. Il venait de les reprendre lorsqu'il mourut.

GIRAFE (ji — ital. giraffa, dérivé de l'ar. zourafa ou zerafa) n. f. Zool. Genre de mammifères ruminants déclovis,



Girafe.

formé par une seule espèce, dont le nom scientifique est camelopardalis giraffa.

- Pop. Femelle grande et maigre, à long cou. Le juuro grossier à une femelle.
- Fam. Feigner la girafe. Ne rien faire.
- Pêch. Sur le littoral normand, Sorte de vergue, inclinée et maintenue par des haubans et qui supporte la corde d'un filet. On dit aussi HUNIER.
- Excavat. Zool. Les girafes sont remarquables par leur cou extraordinairement long et rigide (il n'existe, en effet,

quo sept vertèbres cervicales), leur train de derrière déprimé, leur front garni de deux courtes cornes poilues, et, chez les mâles, d'une bosse médiane assez haute. Le pelage, fauve rosé clair, blanc ou d'ossau, est marqué de larges taches brunes; la queue est terminée par un gros pinceau de crins. Si les girafes peuvent facilement manger les feuilles des grands arbres (la hauteur du pied au mensure pouvant atteindre 6 mètres), elles ne broutent les plantes basses qu'en écartant fortement leurs pieds de devant. Cet animal, agile et timide, vit par troupes dans les plaines de l'Afrique, du Sénégal au Nil Blanc et au Natal; jadis très répandu, il devient rare par suite des massacres continus qu'on en fait; sa chair est assez fine et sa peau fait un bon cuir. Les girafes s'apprivoisent facilement, mais elles sont délicates et ne vivent pas très bien, loin de leur habitat. La girafe ne peut marcher que l'amble, et la longueur de ses jambes rend sa marche fort rapide.

GIRAFE, constellation de l'hémisphère boréal, située entre le Cocher et la petite Ours.

GIRAFEAU (ji, fo) n. m. Petit de la girafe.

GIRALDA, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Adolpho Adam, représenté à l'Opéra-Comique le 23 juillet 1850. — Le livret est un imbroglio invraisemblable; mais il est alerte, vivant, bien en scène. La musique est un des meilleurs ouvrages d'Adam, pleine d'ajouement, d'élegance et d'une forme soignée. Il faut surtout citer, au premier acte, les jolis couplets de Ginés: Mon bel habit de mariage, le duo avec Giralda, l'air de Maceoi; au second, un joli chœur féminin, le duo des amoureux; enfin, au troisième, l'air de Giralda: Viens, ô mon bon ange.

GIRALDA (la), tour carrée de Séville, située à l'angle nord-est de la cathédrale et élevée entre 1184 et 1196 pour servir de mirabel à une mosquée aujourd'hui détruite. Elle tire son nom d'une statue colossale en bronze de la Foi, qui la surmonte et qui, malgré son poids (1.288 kilogrammes), tourne au moindre vent et sert de girouette (giraldillo). Cette statue est l'œuvre de B. Morel (1568). La tour, haute de 94 mètres, est légèrement plus étroite à mesure qu'elle s'élève. Les murs, à la base, ont de 2<sup>m</sup>, 50 à 3 mètres. Le beffroi rectangulaire, surmonté d'un étage plus étroit, que termine un petit dôme, date seulement de 1568 et est l'œuvre de Hernan Ruiz.



La Giralda.

GIRALDES (Cardozo-Cazado-Joaquim-Albin), médecin français, né à Porto (Portugal) en 1808, mort à Paris en 1875. Érudit et désintéressé, il fut chirurgien de l'hôpital des Enfants trouvés, à Paris, et devint membre de l'Académie de médecine. Ses principaux ouvrages sont: Des maladies du sinus maxillaire (1851); Leçons cliniques sur les maladies chirurgicales des enfants (1869); etc.

GIRALDI (Lilio Gregorio), poète et érudit italien, né et mort à Ferrare (1479-1552). Il habita Naples, Carpi, Milan, Modène, puis se rendit à Rome, où il fut nommé protonotaire apostolique. Après le sac de Rome, en 1527, il trouva un asile auprès de Jean-François Pic, prince de La Mirandole, mais celui-ci périt assassiné en 1533, et Giraldi passa ses dernières années dans la misère. Il était un des hommes les plus savants de son siècle; son ouvrage capital est l'Historia de diis gentium (1565). Nous citerons aussi: De musis syntagma (1512); Poemata (1536); De re nautica libellus (1540); De annis et mensibus (1541); Historiarum poetarum tam grecorum quam latinorum dialogi decem (1545). Ses Œuvres complètes ont été publiées à Bâle (1560).

GIRALDI (Giovanni Battista), surnommé Cinthio, littérateur et auteur dramatique italien, né et mort à Ferrare (1504-1573). Il professa la médecine et la philosophie à Ferrare, puis fut secrétaire d'Etat sous les ducs Hercule II et Alphonse II. Il occupa ensuite une chaire d'éloquence à Pavie et devint membre de l'Académie des Affinati, où il prit le surnom de Curius. On lui doit neuf tragédies, publiées à Venise (1583), et un recueil de nouvelles: gli Heccatomithi (1562), trad. en français par G. Chappuy, sous le titre de: les Cent excellentes nouvelles (1583).

GIRALDIN ou GIRALDIEN (ji, di-in) n. m. Nom vulgaire, dans certaines parties de la France, de la marouette.

GIRANDE (ji) — de l'ital. giranda; du v. girare, tourner) n. f. Hydraul. Gerbe, faisceau de jets d'eau.

— Pyrotechn. Gerbe, bouquet, faisceau de fusées volantes.

GIRANDOLE (ji — ital. girandola, dimin. de giranda) n. f. Chandelier à plusieurs branches. Succession de lignes ondulées formées par une conduite extérieure de gaz, munie d'un nombre plus ou moins considérable de petits becs que l'on allume dans les fêtes publiques.

— Arbor. Taille des arbres à fruits, qui consiste à leur donner la forme d'une pyramide dans laquelle les branches sont disposées en étages de moins en moins étendus en largeur.

— Art culin. Assiette montée, qui a deux ou trois étages. On dit plus ordinairement ASSIETTE ÉTAGÉE.

— Bot. Réunion de fleurs dont les pédoncules, disposés en verticilles, sont de moins en moins longs à partir de la base, et affectent ainsi la forme d'un chandelier à plusieurs branches.

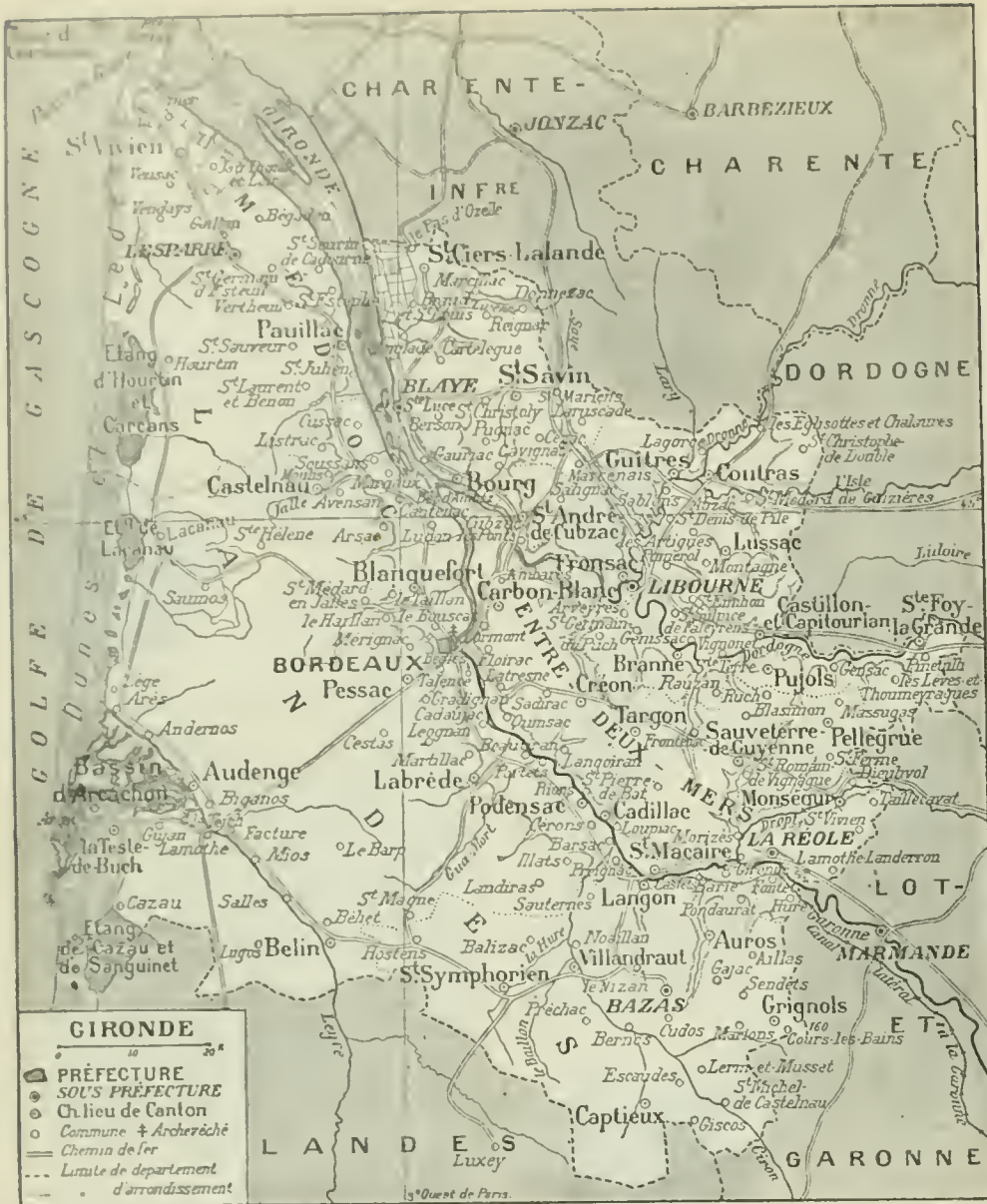


Girandole.









un grand mouvement commercial dont Bordeaux est le principal centre, avec Pauillac son avant-port. Il est favorisé par la navigabilité des rivières et un réseau étendu de voies ferrées qui se partagent le Midi, l'Orléans, l'Etat, le Médoc, et les Chemins de fer économiques.

**GIRONDE**, comm. de la Gironde, arrond. et à 4 kilom. de La Réole, sur la Garonne; 1.136 hab. (*Girondina, ines.*) Ch. de f. Midi. Vignoble produisant des vins blancs et rouges ordinaires, principalement dans les crus suivants : *Château-Beaufort, domaine de De Boutail, à l'Isle, au Houry*, etc. Tanneries, briqueteries et tuileries.

**GIRONDE LA**, journal politique quotidien, fondé à Bordeaux en 1852 par Delamarre, directeur de la « Patrie », pour défendre la politique impériale. En 1856, Gonouilhon l'acheta et en fit un journal d'opposition. C'est un journal républicain progressiste et libéréchangiste, très répandu dans le Midi.

**GIRONDE LA PETITE**, journal politique quotidien, fondé à Bordeaux en 1872. Elle a le même programme politique et éditorial que « la Gironde » et son tirage est considérable.

**GIRONDE (J)**, l'ail le parti girondin. V. GIRONDINS.

**GIRONDELLE D'EAU** n. f. Nom vulgaire de diverses espèces de charas.

**GIRONDINS (J)** n. m. pl. Parti politique pendant la Révolution (1791-1793). — Un GIRONDIN.

En 1791, les députés de 1791 envoyèrent à l'Assemblée législative un groupe de députés, dont les principaux étaient Vergniaud, Guadet, Goussier, Grangeneuve, Ducos, et d'autres Girondins, dont les autres, Brissot, Roland, Condorcet, Lacroix, appartenaient à d'autres régions, mais qui représentaient certains traits communs : les aspirations de la classe moyenne lettrée, l'amour de la liberté tempérée, un esprit provincial très marqué. Dès l'ouverture de la législature, les girondins s'affirmèrent comme parti d'opposition, en demandant la suppression des titres de « sire » et « Majesté », en faisant élever Pétion au rôle de Paris (nov. 1791), en prenant l'initiative des décrets contre les émigrés et les prêtres réfractaires. En mars 1792, ils arrivèrent au pouvoir, placèrent quelques-uns de leurs ministres (Roland, Danton, Servan, Clavière), prirent part à l'insurrection du 20 juin, mais se trouvèrent embarrassés de leur triomphe, et commencèrent à se sentir délaissés par les passions révolutionnaires de la population parisienne. Ils bénéficièrent de la journée du 10-Août, après une vaine tentative de rapprochement avec la cour, revinrent au ministère, et se montrèrent impuissants à arrêter les massacres de Septembre. Les élections à la Convention

accroissent et modifient leur groupe ; il se compose des douze élus de la Gironde et d'une centaine de députés, originaires de tous les départements, dont les plus connus sont : Brissot, Barbaroux, Buzot, Condorcet, Fauchet, Isnard, Louvet, Mercier, Pétion, Roland. Dès le début de la Convention, les girondins prennent en face de la Montagne le rôle d'un parti de résistance. Ils commencent par indisposer les députés parisiens en les traitant de septembriseurs et en demandant pour la Convention une garde départementale. Ils s'attaquent ensuite à Marat et Robespierre. Dans le procès du roi ils mécontentent à la fois le parti royaliste et leurs collègues montagnards en votant d'une part la culpabilité du roi, d'autre part l'appel au peuple. En mars commencent leur lutte ouverte avec la Montagne. Le 10 mars, une première insurrection est dirigée contre eux ; ils répondent en faisant jurer Hébert et Marat. Les sections de Paris se soulèvent alors (journées des 31 mai et 2 juin 1793), et arrachent à la Convention l'ordre d'arrestation de 32 girondins. Parmi ceux-ci, les uns se soumettent, les autres s'enfuient pour aller diriger ou provoquer des insurrections qui échouent, notamment dans les Calvados et dans la vallée du Rhône (juil. 1793) ; ils se dispersent ensuite, sont repris et exécutés, ou se suicident. Les autres, restés à Paris, au nombre de 22, comparurent, le 21 octobre, devant le tribunal révolutionnaire, furent condamnés à mort le 30, et exécutés le lendemain. 75 conventionnels avaient été arrêtés en même temps qu'eux pour avoir protesté contre les journées des 31 mai et 2 juin. Ceux qui avaient échappé à la guillotine rentrèrent à la Convention, le 28 mars 1795. Les seuls survivants, parmi les chefs de la Gironde, étaient Louvet, Isnard et Lacroix. Le calme dont les girondins avaient fait preuve dans leur prison et l'heroïsme qu'ils montrèrent sur l'échafaud ont donné lieu à la légende d'après laquelle ils se seraient réunis en un fraternel banquet, la veille de leur exécution.

**Girondins (Les)** ou le *Dernier Adieu des girondins*, tableau de P. Delaroche (1856). — Ce petit tableau, que quelques critiques regardent comme la perle de l'œuvre de cet artiste, représente le banquet légendaire des girondins. Il est remarquable par l'arrangement de la scène, les attitudes et l'expression des figures.

**Girondins (CHANT DES)**. C'est le dernier venu des chants patriotiques populaires français. Dans son drame, *le Chevalier de Maison-Rouge*, représenté en 1817, Alexandre Dumas père avait cru devoir faire chanter, au moment de la mort des Girondins, une sorte d'hymne funéraire, dont, sur ses paroles en prose rimées, le chef d'orchestre du théâtre, Varney, avait composé la musique. Le refrain du chant était :

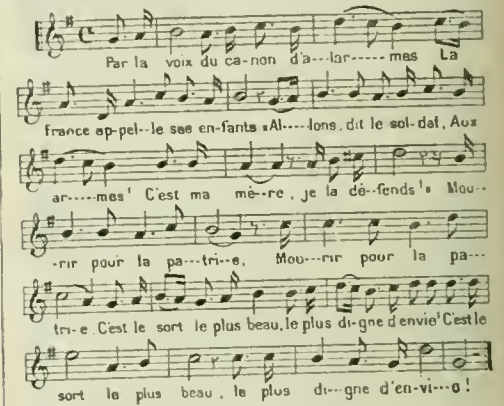
Mourir pour la patrie,  
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'en vie.

Ce « Chant des Girondins » partagea l'immense succès du drame et la révolution de 1848 vint en quelque façon le sanctionner.

À Strasbourg, en 1792, Rouget de Lisle avait composé, en même temps que la *Marseillaise*, les paroles et la musique d'un autre chant patriotique et guerrier intitulé *Holand à Roncevaux*. Ce chant contenait, après chaque strophe, un refrain de deux vers ainsi conçu :

Mourons pour la patrie,  
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'en vie

En juin 1794, il écrivit encore un autre chant, *le Vengeur*, dans lequel il avait placé le même refrain. Alexandre Dumas emprunta à Rouget les deux vers de ce refrain pour les placer dans son *Chant des Girondins*, dont la mesure rythmique était d'ailleurs semblable à celle des strophes du *Vengeur*. De son côté Varney, sans reproduire absolument la phrase musicale qui caractérise celui-ci, en prit le rythme et l'allure, si bien qu'on peut dire de son chant qu'il est comme un souvenir et un héritage de la *Marseillaise*.



Nous, amis, qui loin des batailles,  
Succombons dans l'obscurité,  
Vouons du moins nos funérailles  
A la France, à sa liberté !  
Mourir pour la patrie, etc.

**Girondins (LES)**. Il s'est formé toute une littérature autour de l'histoire des girondins ; le monument le plus remarquable en est *l'Histoire des girondins* (1847), que Lamartine publia à la fin du règne de Louis-Philippe, et à laquelle les événements contemporains assurèrent un succès sans précédent. C'est moins une histoire qu'un poème. L'ouvrage a du poème la richesse du style, l'intérêt dramatique, mais il contient de nombreuses erreurs de faits (corrigées d'ailleurs dans les éditions postérieures), admet sans critique des légendes comme celle du dernier banquet des girondins ; mais il donne une impression saisissante des grandes scènes de la Révolution et de prestigieux portraits de ses acteurs.

**GIRONNE (J)** n. m. Cépage blanc, que l'on cultive en Sicile.

**GIRONNE** (espagn. *Gerona*, anciennem. *Gerunda*), ville forte d'Espagne (Catalogne), ch.-l. de la province de ce nom, sur l'Oña, à quelque distance de son confluent avec le Ter; 17.000 hab. Evêché, collège (autrefois université).

La ville haute, séparée par l'Oña du faubourg du *Mercedal*, s'étage sur les pentes du Monjuich, que surmonte la citadelle. Cathédrale renfermant de vieux tombeaux et possédant une bible du XIII<sup>e</sup> siècle ayant appartenu au roi de France Charles V. A signaler aussi la collégiale San Felix (XIV<sup>e</sup> s.) et un petit édifice arabe dans un couvent du capucins.

Un comte fut tenu à Gironne, en 517. La ville fut conquise par Charlemagne sur les Maures, qui la reprirent bientôt, puis passa sous la domination des comtes de Barcelone, et plus tard des rois d'Aragon, dont le fils aîné portait le titre de « prince de Gironne ». Elle a subi deux sièges cé-



Les girondins, d'après Paul Delaroche.

lèbres : l'un dirigé par Philippe le Hardi en 1285, l'autre en 1809 : la ville résista sept mois à Gonville-Saint-Cyr et ne se rendit qu'après avoir fait perdre 15.000 hommes aux assaillants.







par la vaporisation de l'eau dans une atmosphère rarifiée. Le second repose sur la propriété que possède le sel à un aminé anhydre de produire un froid très vif, lors que, après avoir été vaporisé, elle se condense de nouveau. L'appareil Girard produit le froid, grâce à un brasseur légitime de l'air que l'on comprime au préalable. C'est le Vincent repose sur l'emploi d'une sorte de her, le chlorure de méthyle, qui, sous la pression atmosphérique, entre en ébullition. — 2<sup>e</sup> Pictet fait usage, dans son appareil, de gaz sulfureux ou anhydride sulfureux, qui se fait évaporer lentement.

Dr. Dans l'intérêt de la circulation, les maîtres et, à Paris, le préfet de police, peuvent prescrire aux habitants des mesures, notamment la mise en tas, propres à faciliter l'enlèvement des glaces ou des neiges existant sur la voie publique, au devant de leurs immeubles.

Hyg. Les boissons ou entre la glace procurent une sensation de fraîcheur buccale, très agréable et, recherchée surtout pendant l'été. Mais ces boissons n'apaisent pas la soif aussi rapidement que les boissons chaudes, et leur absorption provoque souvent des troubles des organes digestifs et même des congestions par suite du refroidissement du corps. On évite de prendre de la glace à la suite des excès des violents, et les femmes doivent s'en abstenir au moment de leurs menstrues. Enfin, pour éviter toute contagion microbienne par de la glace provenant d'eau contaminée, il faut éviter de faire fondre la glace dans les boissons; mieux vaut employer des glaciers.

Les « glaces » (sirops ou crèmes glacées), introduites en France par le Florentin Procope, en 1660, doivent être prises immédiatement après le repas ou après la digestion.

Météorol. La limite de la région qu'occupent, dans l'Océan, les banes des glaces polaires; est variable avec la saison et les circonstances atmosphériques; d'autre part, il se détache de la masse générale des floes qui descendent avec les courants ou sous l'effet du vent et vont jusqu'au 40<sup>e</sup> degré de latitude N. Les glaces du pôle N. sont beaucoup plus étendues que celles du pôle S. Les glaces flottantes présentent des dangers considérables à la navigation: tenues en équilibre sur une base dont l'eau rétrécit sans cesse l'épaisseur, elles ne demandent qu'à basculer, et malheur au navire qui les heurte, car, agitées par leur base, elles tombent et font un bruit terrible du côté du navire, qu'elles écrasent infailliblement. Leur approche est annoncée par une chute brusque du thermomètre et par une leur spéciale reléguée par les nuages. Certaines de ces banquises ont jusqu'à 4 milles de circonférence, sur une hauteur de 25 à 30 mètres. Dans les rivières, la débâcle des glaces est très dangereuse: les piles des ponts sont soumises à des assauts terribles, bien que la couche de glace dépasse rarement 1 mètre.

Thérap. On se sert avantageusement de la glace, administrée par petits fragments, pour combattre la dyspepsie flatulente et nerveuse, la gastralgie, les vomissements nerveux, les vomissements de la grossesse, la péritonite aiguë, le choléra, etc. On l'emploie également comme topique sur la tête, dans les cas de méningite et dans la période délirante des fièvres, sur le ventre, dans les cas de péritonite aiguë, et dans les plaies contuses dont on veut arrêter l'inflammation. Depuis quelque temps, même, plusieurs chirurgiens s'en servent pour combattre l'inflammation dans les cas de traumatisme avec plaie, fractures, etc., en ayant soin de recouvrir la partie blessée d'une forte couche de charpie, sur laquelle on place les fragments de glace.

Verr. Comme dans tous les verres, c'est la silice qui fait la base des verres à glace; mais on emploie pour ceux-ci de la silice très pure à laquelle on mélange, dans des proportions qui varient avec chaque fabrication, du sulfate de chaux, du carbonate de soude, un peu de charbon, d'oxyde de manganèse et d'acide arsénieux. Primitivement, les glaces étaient soufflées, mais les progrès de l'industrie ont fait généralement rejeter ce mode de fabrication, qui a été remplacé par le coulage.

Fusion. Les matières premières sont placées dans un creuset de forme rectangulaire, muni sur tout son pourtour et vers le milieu de sa hauteur d'une rainure permettant de le saisir. 8, 12, 14 ou 16 creusets semblables sont mis dans un four Siemens où la température, très élevée, opère la fusion. On enlève les scories filées de verre qui se forment à la surface des creusets et, lorsque la pâte est suffisamment affinée, le creuset est saisi à la ceinture par un tenail et porté près de la table de coulée sur un petit chariot. Autrefois, avant la coulée, la masse vitreuse était traversée dans un autre creuset ou cuvette, c'est ce qu'on appelait le *tréjetage*; aujourd'hui, on enfourne, on fait et affine dans la même cuvette, qu'un dernier *écoulement* avant la coulée débarrasse des impuretés superficielles.

Coulage. Le creuset, saisi par la pince d'une grue, est hissé à un mètre au-dessus de la table de coulée. Celle-ci, en fonte, est chaude, parfaitement nettoyée et porte, de chaque côté, dans le sens de la longueur, des triangles

mobiles, destinées à donner à la glace l'épaisseur et la largeur voulues. A un commandement, le creuset bascule et la masse vitreuse incandescente s'écoule sur la table, où elle est étendue en couche uniforme par un rouleau pesant 3.500 kilogrammes et qui est supporté par les triangles. La table est alors mise en mouvement et amenée à l'ouverture du four à recuire (carcasse) dans lequel on pousse, encore rouge, la glace qui vient d'être coulée. Le four contient 6 ou 8 glaces qui séjournent la trois ou quatre jours et se refroidissent très lentement. Retirées de la carcasse, les glaces sont égarées, et passent à l'atelier de douci où elles sont dégrossies, puis polies avec soin, soit à la main, soit mécaniquement. Lorsque les glaces doivent être employées comme miroirs, elles sont étamées ou argentées.

Étamage. L'étamage se pratique de la façon suivante: Sur une table horizontale faite de pierres encastrées dans un châssis de bois, est étalée une feuille d'étain sur laquelle on promène, au moyen de rouleaux du drap, une petite quantité de mercure; ensuite, on verse une nouvelle et plus grande quantité de mercure pour former alors une couche uniforme de quelques millimètres d'épaisseur. La glace, bien nettoyée, est glissée par l'un des petits côtés de la table sur cet amalgame avec infiniment de précautions, afin qu'aucune bulle d'air ne reste entre le tain et le verre; puis la table est inclinée pour que l'excès de mercure s'écoule; on couvre ensuite la glace d'un molleton et on la charge de poids pour la laisser vingt-quatre heures en contact avec l'amalgame. Après ce temps, on l'égoutte, toujours inclinée, pour en faire redresser que progressivement et à mesure que l'étain sèche.

Les dangers de l'étamage ont peu à peu fait remplacer cette opération par l'argenteure. V. ARGENTEURE. La glace *platinée* forme un miroir parfait lorsqu'elle est éclairée par devant, mais la métallisation disparaît quand elle est éclairée par transparence. Elle a été employée dans un truc de prestidigitant. Les spectateurs se voyaient dans une glace qui, peu à peu, par suite du changement d'éclairage, disparaissait, laissant voir une scène quelconque, et revenait peu à peu à l'état de miroir. Dans un corridor, le miroir platiné forme glace pour les arrivants et verre transparent pour les personnes de l'intérieur.

GLACÉE (sè) n. f. Arbor. V. GLACE (pomme de).

GLACÉ (sè) n. m. Petit bâton de sucre aromatisé et croquant.

GLACER (sè — du lat. *glacinare*, même sons. Prend une cédille sous le c devant a ou o: *Je glaci. Nous glaçons*) v. a. Transformer en glace, congeler: *Un froid à GLACER les rivières.* Par exagér. Refroidir excessivement: *Une bise qui vous GLACE.*

Fig. Rendre insensible, refroidir: *La vanité GLACE le cœur.* M<sup>ss</sup> Necker. Paralyser par l'émotion, la crainte: *l'atient que GLACE l'effroi.*

des souliers. *Glacer une pièce de poterie.* Y poser la glaçure. *Machine à glacer.* Machine de corroyeur employée pour polir mécaniquement les cuirs et peaux tannées.

GLACE, ée part. pass. du v. GLACER.

Fig. Qui fait aborder froidement: *Un cœur, l'âme accueilli.* Un regard GLACÉ. Qui manque de feu, de passion: *Muse froide et GLACÉE.*

Bot. Plante glacée ou substantiv. *Glacée*, Syn. de GLACIALE.

n. m. Apparence d'un objet glacé, vernis à l'aide d'un couche transparente: *Papier, Ruban d'un beau GLACÉ.*

Se glacer, v. pr. Se congeler: *Le vin se GLACE rarement dans nos climats.*

Fig. S'affaiblir, se refroidir. *Le sang se glace dans les veines.* Se dit pour exprimer une stupeur causée principalement par la crainte.

GLACERIE (se-ri) n. f. Art et commerce du glacier-limonaadier. *Usine ou commerce du verrier fabricant ou vendant des glaces.*

GLACEUR (seur) n. m. Ouvrier qui glace les étoffes, les papiers.

GLACEUX (seù), EUSE adj. Météor. Plein de glace; où il gèle: *Pays GLACEUX. Nuits GLACEUSES. (Vieux.)*

Jonail. Qui a des glaces, des taches, en parlant d'une pierre précieuse et, en particulier, d'un diamant.

GLACIAIRE (si-èr) adj. Météor. Qui se rapporte à la glace ou aux glaciers: *Erosion GLACIAIRE.*

Géol. *Période glaciaire*, Partie de l'époque pléistocène durant laquelle se serait produite une extension prodigieuse des glaciers.

Enceyl. Géol. Le fait même de la grande étendue des traces glaciaires n'est pas douteux. Une grande partie



Europe. (Période glaciaire.)

de l'Europe et de l'Amérique du Nord (v. la carte) présente sur d'immenses étendues des matériaux morainiques, cailloutis glaciaires, surfaces polies et striées, etc.; ainsi, le *drift* de l'Amérique du Nord, le *till* des Ecosais, etc.

L'explication de cette extension des débris glaciaires a donné lieu de nombreuses théories: les cataclysmiens, dont l'opinion a été généralement admise jusqu'ici, y voient une période durant laquelle les étendues dont il a été parlé auraient été entièrement recouvertes par une calotte glaciaire, avec abaissement de la température et faune appropriée à ce climat rigoureux. Les actualistes rejettent toute possibilité d'une masse unique de glace, et ne voient, dans les traces reconnues, que le passage, le recul progressif de glaciers n'ayant rien de gigantesque, et qui entouraient des massifs montagneux d'un volume et d'une surface infiniment plus considérables que de nos jours, et dont les chaînes actuelles ne sont que les ruines.

La faune de cette époque comprend des espèces éteintes, comme: *elephas antiquus*, *elephas primigenius* (mammouth), *rhinoceros tichorhinus*, *hippopotamus major*, *ursus spelæus*, *hyæna spelæa*, *felis spelæa*, *ceruus megnaceros*, etc. Elle comprend aussi des espèces actuelles, comme le renne et le glouton, mais qui ont émigré depuis dans les régions arctiques, le chamois et la marmotte localisés dans les hautes montagnes, *ursus ferus* qui pourrait être considéré comme disparu, car il n'existe qu'en Amérique du Nord, où il n'a pu émigrer à cette époque, l'auroch, que l'on trouve encore en Orient, etc.

En résumé, la période dite *glaciaire* présente des animaux de pays froids et de pays chauds: les premiers recherchaient évidemment le voisinage des glaces; les autres indiquent bien que l'Europe présentait des régions habitables pour eux. D'ailleurs, les cataclysmiens reconnaissent un ou plusieurs périodes interglaciaires, durant lesquelles le climat se serait sensiblement adouci.

GLACIAIRISTE ou GLACIÉRISTE (si-è-ris-t) n. Personne qui étudie les glaciers.

GLACIAL, ALE (si — du lat. *glacialis*, même sons. Le pluriel régulier serait *glaciaux*, mais il n'est pas employé) adj. Qui a la température de la glace: *Zonc GLACIALE.* Par exagér. Très froid: *Bise GLACIALE.*

Fig. Qui est sans ardeur, sans flamme: *Orateur, Style GLACIAL.* Qui est d'un abord sec, hautain, contraint: *Un homme GLACIAL.* Qui marque cette disposition: *Un air, Un regard GLACIAL.*

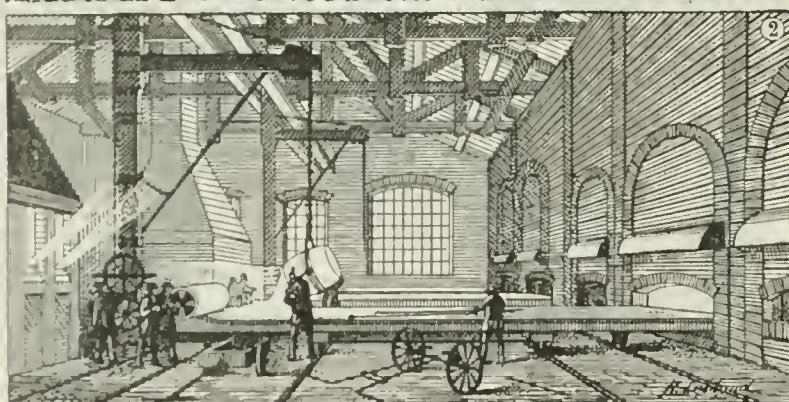
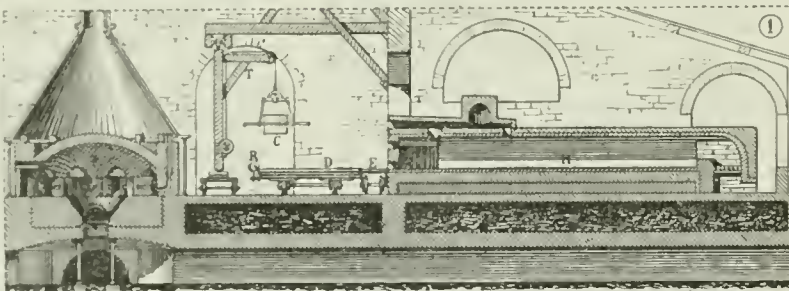
Bot. *Anémone glaciale*, Anémone qui croît dans la région des glaciers.

Physiq. Cristallisé ou susceptible de cristalliser en cristaux ayant l'aspect de la glace. (Se dit surtout de l'acide acétique exempt d'eau.)

GLACIAL ARCTIQUE et ANTARCTIQUE (océan). V. ARCTIQUE, et ANTARCTIQUE (océan).

GLACIALE (si) n. f. Bot. Nom d'une espèce de féciole (*mesembrianthemum crystallinum*), remarquable par l'aspect que lui donnent les innombrables glandes d'aspect cristallin qui recouvrent, comme une sorte de givre, toutes ses parties herbacées.

GLACIALEMENT (si) adv. D'une manière froide, glaciale.



Fabrication des glaces. — 1. Coupe d'un atelier: F, four de fusion, contenant les creusets; T, treuil servant à soulever le creuset C; D, table de coulée; E, chariot disposé pour recevoir et ramener à sa place primitive le rouleau R après sa course; H, carcasse. — 2. La coulée.

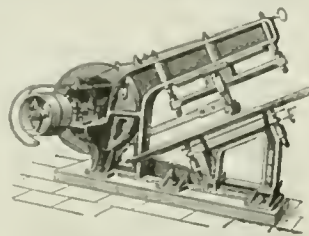
Poétiq. Faire perdre ou affaiblir la chaleur vitale, engourdir: *L'âge GLACE les membres.*

Art culin. Couvrir d'un jus concentré et clarifié: *GLACER un friand.* Couvrir d'un vernis de blanc d'œufs et du sucre: *GLACER des biscuits, des oranges.* Frapper du glace: *GLACER du champagne.*

Point. Étendre une couleur transparent sur une autre couleur, pour lui donner de l'éclat et en modifier le ton. V. GLACIS.

Techn. Donner de l'appât, du lustre à: *GLACER des intentions, du papier.*

Coudre de façon à déguiser complètement les coutures: *GLACER une robe de toffins.* Couvrir de cirage clair et luisant: *GLACER*



Machine à glacer (corroliée).

**GLACIATION** (si-a-si) n. f. Action de transformer en glace : La **GLACIATION** de l'eau. (Terme didact.)

**GLACIER** (si-é) n. m. Pâtis. Celui qui prépare ou vend des glaces et sorbets.

— Techn. Celui qui fabrique des verres appelés glaces.

**GLACIER** (si-é) n. m. Grand amas de glaces qui se forme dans les pays de montagnes et qui résulte de la transformation de la neige en glace : Un **GLACIER** n'est qu'un vaste réservoir d'eau solidifiée.

— ENCYCL. Dans les montagnes, les glaciers proprement dits commencent à peu près au niveau des rochers, ces déchirures qui se forment dans les talus glacés, à la base des sommets rocheux du bassin d'alimentation. En ce point, la glace est parfois encore du *névé*, mais elle est près d'acquies sa compacité définitive, provoquée par la pénétration dans la masse des eaux de fusion superficielle et par la pression. La cristallisation de cette glace est des plus confuses, et sa structure granuleuse.

L'existence des glaciers dépend de l'alimentation et de l'ablation, la première apportant plus d'eau solide que la seconde n'en détruit; mais l'alimentation n'est pas régulière et l'inconstance des pluies ou des neiges entraîne l'avancement ou le recul de leur partie frontale.

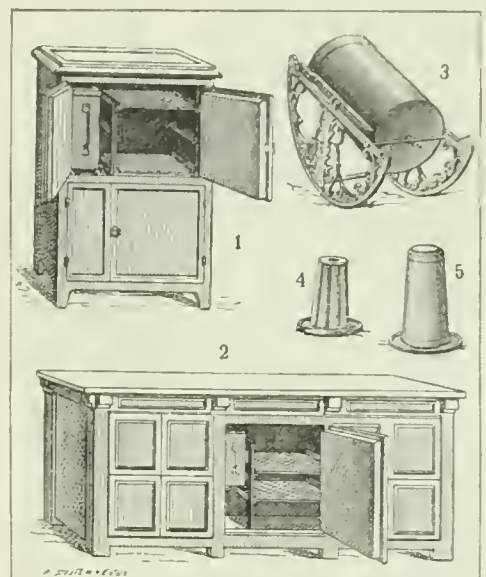
Il y a deux sortes de glaciers : les glaciers *encaissés* et les glaciers *suspendus*. Les premiers occupent le fond des hautes vallées qu'ils ont creusées; les seconds sont perchés sur les hautes pentes : ce sont des masses secondaires, qui s'étalent, offrent une grande surface à l'ablation et sont tributaires des premiers par déboulement.

Le mouvement de progression des glaciers vers l'aval est connu depuis plus d'un siècle. Il a pour cause, outre le propre poids du glacier, les alternatives de gel et de dégel des eaux de fusion qui produisent un effort latéral sur les parois de chaque crevasse. Le mouvement est plus rapide au milieu que sur les bords, à la surface qu'au fond, dans les points où le lit se rétrécit qu'aux endroits où il s'élargit et vers la rive concave des tournants que vers la rive convexe. Aussi l'on a parfois retrouvé, au front des glaciers, des débris presque intacts de catastrophes qui s'étaient produites à des altitudes considérables.

Les glaciers sont des agents d'érosion énergiques; ils triturent la roche qui les porte, livrant la montagne miette à miette aux fleuves qui en assurent le transport jusqu'à la mer. Le glacier rabote et burine le fond de son lit; il laisse après lui des surfaces *moutonnées* et *striées* caractéristiques, bien faciles à observer même à des hauteurs considérables, aux altitudes qu'ils ont successive-

— Fig. et fam. Lieu extrêmement froid : *Chambre qui est une vraie GLACIÈRE*

— ENCYCL. Les *glacières*, destinées à conserver pendant plusieurs mois des approvisionnements de glace naturelle récoltée pendant l'hiver, sont constituées par des réservoirs dont les parois sont le plus souvent en briques. Ces glacières sont cylindriques et munies, à leur



Glacières : 1. Armoire-glacière; 2. Comptoir-glacière; 3. Glacière de ménage; 4, 5. Moule à côtes et moule uni pour glacière de ménage.

partie la plus basse, d'une sorte de puisard par où s'écoule l'eau provenant de la fusion de la glace emmagasinée. On donne encore le nom de *glacière* à des sortes d'armoires à compartiments, dans lesquelles on conserve des substances alimentaires, en faisant usage de glace naturelle placée en certains endroits de ces armoires.

**GLACIÉRISTE** (si-é-ris-t) n. m. Celui qui étudie les glaciers on qui les décrit. « On écrit quelquefois **GLACIARISTE**

**GLACIOLOGIE** (si, ji — de *glace*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Science qui traite des glaciers : La **GLACIOLOGIE** est une science toute contemporaine.

**GLACIOLOGISTE** (si, jist) n. m. Savant qui étudie la glaciologie.

**GLACIS** (si) n. m. Techo. Sorte de maçonnerie, faite de blocage et disposé en pente douce dans le but de faciliter l'écoulement des eaux pluviales et autres. « Pente de la surface supérieure d'une cimaise pour laisser écouler les eaux pluviales. « Plan de maçonnerie, sur lequel les raffineurs font sécher les pains de sucre au soleil. « Evaselement à la partie supérieure d'une corniche, destiné à en augmenter la capacité. « Enduit que l'on applique sur un voligeage jointif ou sur un lattis également jointif, et sur lequel se pose le plomb d'un arêtier ou d'un faitage. « Enduit en pente douce recouvrant la tête d'un mur ou le dossier d'une cheminée. « Teinte claire et transparente appliquée sur une autre teinte plus vive pour en faire disparaître la crudité du ton. « Sorte de trainée de passenterie, faite de clinquant sur une assez grande longueur. « Parties constituées par les soies de la chaîne servant à lier la trame. « Raag double de points de couture, destinés à assujettir la doublure avec l'étoffe. « Surface qu'occupe la sole du pied d'un cheval.

— Fortif. Terrain en pente douce, ménagé en avant d'un ouvrage de fortification, ou par lequel la crête du chemin convert se raccorde au sol.

— ENCYCL. Les *glacis* obligent les assaillants à parcourir un terrain efficacement battu par les feux de l'ouvrage. La pente des glacis est calculée de façon telle que le prolongement de leur plan passe un peu au-dessous de la crête du rempart et assez au-dessus du revêtement ou maçonnerie de l'escarpo, pour les soustraire au tir direct de l'artillerie. Bien que la surface des glacis doive être rase et dénuée, ils sont le plus souvent plantés d'arbres qui gênent l'observation de la place et que la défense peut facilement abattre. Enfin, les glacis peuvent être garnis de défenses accessoires, abatis, fils de fer, etc.

**GLAÇOIRE** (soir) n. f. Bolte cylindrique en fer-blanc, avec couvercle percé de trous, servant à saupoudrer de sucre les pâtisseries destinées au glaçage.

**GLAÇON** n. m. Morceau de glace : La *rivière charrie des GLAÇONS*.

— Poétiq. Affaiblissement ou perte de l'action vitale. froideur de l'âme, indifférence : *L'âge a ses GLAÇONS*. « Personne froide : Un *GLAÇON* qui ne s'émue de rien.

— Archit. Ornement qui représente un glaçon, et qui décore des bassins et des fontaines.

**GLACURE** n. f. Enduit vitrifiable, que l'on applique à la surface de certaines pâtes céramiques pour les rendre imperméables ou leur donner un éclat brillant.

**GLADBACH** ou **MUNCHEN-GLADBACH**, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane [présid. de Dusseldorf], sur la Niers, affluent de la Meuse; 49.268 hab. C'est l'entrepôt principal des produits manufacturiers de la Prusse-Rhénane. Ch.-l. de cercle.

**GLADBACH** ou **BERGISC-GLADBACH**, ville d'Allemagne (Prusse [présidence de Cologne], sur un affluent du Rhin; 9.538 hab.

**GLADBECK**, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie, présid. de Munster]; 6.643 hab.

**GLADIATEUR** lat. *gladiator*; de *gladius*, glaive. (Le fém. *gladiatrice* est rare) n. m. Homme qui combattait dans l'arène contre d'autres hommes ou contre des bêtes, pour l'amusement du peuple romain. « *Gladiateurs privés*, Ceux qui étaient nourris par des particuliers. « *Gladiateurs publics* ou *césariens*, Ceux que nourrissait le fisc ou l'empereur.

— Au XVIII<sup>e</sup> s., à Valenciennes, Compagnon de l'épée à deux mains ou joueurs d'armes.

— ENCYCL. Antiq. rom. Les *gladiateurs* étaient soit des condamnés à mort, soit des esclaves dressés à cet effet, soit des prisonniers de guerre, soit encore des barbares enrôlés volontairement. Ils étaient casernés dans des maisons appelées *ludi*, contenant des gymnases et des palestres. On leur donnait une nourriture appropriée, et ils s'exerçaient sous les ordres d'un maître appelé *lanista*. Leur profession était regardée comme infâme. Les troupes de gladiateurs appartenait soit à de riches particuliers, soit à des entrepreneurs qui louaient, soit à l'Etat. Ils combattait dans les funérailles, dans les festins, et surtout au cirque. On en distinguait, suivant le genre de

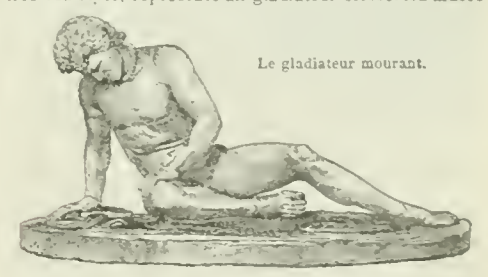


Gladiateurs : 1. Equipement gaulois; 2. Equipement samnite; 3. Equipement thrace; 4. Gladiateur à cheval.

combat, plusieurs catégories. Quelques-uns combattait à cheval (*cavaliers*), ou en chars (*essedaires*). D'autres luttaient tantôt deux par deux (*rdiaires*, *mirmillons*), tantôt par groupes (*caternaires*, parfois contre des animaux féroces (*bestiaires*). Quand un gladiateur s'avouait vaincu, le peuple décidait, en baissant ou en étendant le pouce, de sa mort ou de sa vie. Après le combat, morts et mourants étaient enlevés de l'arène et l'on achevait les seconds.

Les combats de gladiateurs eurent, à Rome, une triste, mais très longue vogue, encouragée, dans un but de popularité, par les candidats riches qui donnaient des « jeux », puis par les empereurs. On se souvient des protestations — isolées et vaines — de Sénèque, et de son beau cri : *Servi sunt, homines*. Le christianisme lui-même fut encore beaucoup à faire pour déraciner ce cruel divertissement, qui ne prit entièrement fin qu'après l'empereur Honorius.

— Iconogr. Le musée des Etudes, à Naples, possède plusieurs statues antiques de gladiateurs combattant, blessés ou mourants. Une d'elles, le *Gladiateur Farnèse*, de très bon style, représente un gladiateur blessé. Au musée



Le gladiateur mourant.

du Capitole, à Rome, se trouve une statue célèbre qu'on appelle improprement le *Gladiateur mourant*. On croit généralement, aujourd'hui, qu'elle représente un Gaulois. Elle a inspiré à Byron deux strophes célèbres. Cette statue, pleine de naturel et de vérité, accuse une science profonde, mais sans étalage, de l'anatomie. La figure exprime une immense douleur contenue.

Une statue du Louvre, en marbre grec, est connue sous le titre de *Gladiateur combattant*. Cette statue représente un guerrier et non un gladiateur entièrement nu, qui semble combattre contre un personnage à cheval. Elle fut trouvée, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, à Antium. Une inscription nous apprend que l'auteur de ce chef-d'œuvre est Agasias, qu'on peut placer parmi les élèves, ou du moins parmi les imitateurs de Lysippe. Cette statue, souvent copiée, est, de toutes les figures antiques, celle dont le mouvement est le plus développé. Le squelette en action se montre dans tous les membres.

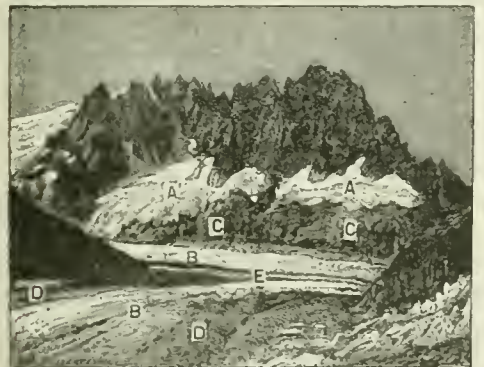
Au Vatican, un bas-relief, trouvé dans les fouilles de la villa Adriana, à Tivoli, représente des *Gladiateurs combattant contre des bêtes féroces*. Un autre bas-relief du même musée, nous montre un *rétoire* et un *mirmillon*, etc.

Les artistes de la Renaissance ont représenté souvent des combats de gladiateurs. Philippe Galle a gravé une composition analogue d'après Luca Penni. Au musée de Madrid, un tableau de Laofranc, montre des gladiateurs combattant pendant un festin. Enfin, Gérôme, a représenté des gladiateurs saluant l'empereur avant le combat : *Ave, César, morturi te salutant*, V. AVE.

**GLADIATEURS GUERRE DES**, V. SPARTACUS.

**GLADIATORIAL, ALE, AUX** ou **GLADIATOIRE** adj. Qui a rapport aux gladiateurs, à leurs combats.

**GLADIÉ, ÉE** du lat. *gladius*, glaive adj. Bot. Comprimé en arête vive, en forme de glaive. « On dit aussi ENSIFORME.



A, glaciers suspendus; B, glaciers encaissés; C, parties moutonnées par le glacier; D, moraines latérales; E, moraines médianes.

ment occupées au cours de leur travail. Tous les matériaux rocheux, fragmentaires ou pulvérisés, que reçoit ou arrache le glacier, forment des *moraines*.

Les ruptures qui subissent les glaciers, lorsque l'effort exigé par la forme de leur vallée est trop brusque, sont connues sous le nom de *crevasse*. Parfois, ces brisures produisent des chaos gigantesques de blocs, les *séras*.

La fusion superficielle des glaciers et leur fusion totale au point où la température moyenne est assez élevée pour mettre un terme à leur existence est désignée par le mot *ablation*. Les eaux qui en résultent arrivent au jour pour donner naissance aux *torrents persistants*; elles sortent généralement par une excavation ouverte à la base de la coupole qui constitue la partie frontale des glaciers.

Les Alpes comptent un grand nombre de glaciers. Ceux de l'Oberland et du Mont-Blanc sont les plus beaux. Le plus grand est le glacier d'Aletsch, long de 24 kilomètres; ses eaux d'ablation alimentent le Rhône.

Les glaciers polaires recouvrent des pays entiers d'un seul manteau, auquel les Scandinaves ont donné le nom de *inlandsis*. Ces glaces projettent parfois quelques larges épanchements qui viennent baigner dans la mer, où ils forment de hautes falaises que les flots débitent en icebergs. Ces blocs transportent une somme considérable de matériaux, qui coulent à mesure que s'avance la fusion; le grand banc de Terre-Neuve, n'a pas d'autre origine.

**GLACIÈRE** (si) n. f. Amas de glace. (Vx.) Lieu souterrain voûté et entouré de corps mauvais conducteurs de



la chaleur, dans lequel on conserve de la glace et de la neige. « Appareil à produire artificiellement de la glace. « Petit appareil domestique, destiné à fabriquer des glaces ou sorbets, ou à réfrigérer certains liquides.

GLADIOGRAPTIDÈS n. m. pl. Paléont. Famille de méduses hydropolaires...

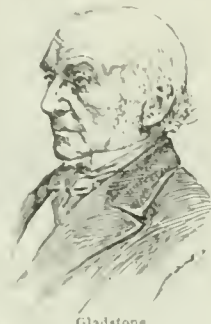
GLADIOLÉ, ÉE de lat. gladiolus, gladiol. m. Bot. Qui ressemble à un glaive...

GLADIOLUS n. m. Bot. Nom scientifique du genre glaïeul.

GLADIUS n. m. Bot. mot lat. sign. épée n. m. Lame d'épée affectant la forme d'un fer de lance...

GLADSHAM. Mythol. scandin. Contrée délicieuse, où se trouve le Walthalla, séjour des guerriers d'Odin.

GLADSTONE William Ewart, homme d'Etat anglais, né à Liverpool en 1809, mort à Hawarden en 1898.



Gladstone.

Gladstone fut chargé lui-même de constituer un nouveau ministère (1868-1874). La séparation de l'Eglise et de l'Etat (disestablishment) en Irlande, la réforme de l'enseignement primaire...

slavo liturgique. Elle ne se rencontre plus que sur quelques points de la Dalmatie.

GLAI gla — du lat. gladius, glaivo) n. m. Glaive. (Vx.)

GLAIE (glè) n. f. Voûte d'un four de verrerie. On dit aussi GLAIEUX.

GLAIEUL du lat. gladiolus, petite épée, à cause de la forme des feuilles n. m. Genre de plantes, de la famille des iridées.

Encycl. Les glaïeuls sont des herbes vivaces, à rhizome bulbeux, à feuilles longues et ensiformes, dont les fleurs, réunies en longs épis unilatéraux, ont un périanthe nettement zigomorphe...



Glaïeul : a, commun ; b, de Gand.

GLAIRAGE (glè-raj) n. m. Action de glairer : Le GLAIRAGE se fait avec du blanc d'œuf.

GLAIRE (glèr) — du lat. pop. claris, même sens, tiré de clarus, clair) n. f. Mède. Humeur visqueuse, transparente ou blanchâtre, le plus souvent insipide, qui secrètent les membranes muqueuses : GLAIRES stomacales. GLAIRES intestinales.

Par anal. Matière visqueuse. Joailler. Sorte de tache semi-opaque, analogue comme reflet à celui du blanc d'œuf, qui diminue en certains points les feux d'un diamant.

GLAIRE (Jean-Baptiste), orientaliste et exégète français, né à Bordeaux en 1798, mort à Issy, près Paris, en 1879.

GLAIRER (glè) v. a. Frotter de blanc d'œuf en glaire la couverture d'un livre pour lui donner un certain éclat ou pour la préparer à recevoir la dorure.

GLAIREUX (glè-reù), EUSE adj. Qui est de la nature des glaires, qui a l'apparence des glaires : Le liquide fourni par les membranes muqueuses, comme celle du nez, par exemple, est GLAIREUX. (Sandras.)

GLAIRINE n. f. Chim. Syn. de BARFCINR.

GLAIREUR n. f. Rel. Syn. de GLAIRE.

GLAIS-BIZOIN (Alexandre-Olivier), homme politique français, né à Quintin (Côtes-du-Nord) en 1800, mort à Lamballe en 1877.

Bizoin fut élu député à Paris en 1869. Le 4 septembre 1870, il devint membre du gouvernement de la Défense nationale, puis fit partie de la délégation de Tours.



Glais-Bizoin.

GLAISE glèz — en anc. franc. gleise, glose; du lat. pop. glita, de glis, glitis, terro tenace) n. f. Agric. Terre grasse et compacte, fortement argileuse, à laquelle l'eau ne pénètre point.

GLAISEUX (glè-zè), EUSE adj. Qui contient de la glaise : Sol GLAISEUX.

GLAISHAMMER, ville d'Allemagne (Bavière) cercle de Moyenne-Franconie); 4.877 hab. Fabrication de machines, de meubles, de glaces.

GLAISIER (glè) v. n. Enduire de glaise : GLAISIER un bassin. Amender avec de la glaise : GLAISIER une terre.

GLAISEUX (glè-zè), EUSE adj. Qui contient de la glaise : Sol GLAISEUX.

GLAISIER (James), aéronaute anglais, né à Londres en 1809. Il a été directeur de l'observatoire de Greenwich.

GLAISIERE (glè) n. f. Carrière d'où l'on extrait la glaise.

GLAITERON (glè — altéré. de glouteron) n. m. Bot. Nom vulgaire du grateron ou caille-lait, ou bardane.

GLAIVE (glèv) — du lat. gladius, même sens) n. m. Epée à deux tranchants. (S'emploie surtout dans le style soutenu) : Plonger le GLAIVE dans le sein de son ennemi.

Par ext. Droit de vie et de mort; exercice de ce droit : Le souverain a la puissance du GLAIVE.

Fig. Symbole de la guerre, des combats : Tirer le GLAIVE. Renettre le GLAIVE dans le fourreau. Le GLAIVE de Dieu, la justice, la jouissance de Dieu.

Antiq. rom. Profession de gladiateur : Condamner quelqu'un au GLAIVE. Droit du glaive, Droit de connaître des crimes qui entraînent la peine de mort ou une autre peine afflictive.

Archéol. V. la partie encycl.

Franc-maçon. Arme symbolique du franc-maçon, pendant les tenues dans le temple. V. FRANC-MAÇONNERIE.

Ichtyol. Nom de l'espadon, dans quelques localités.

Moy. âge. Glaive courtois, Lance sans fer tranchant.

Relig. Glaive spirituel, Pouvoir qu'à l'Eglise de frapper d'excommunication ou de quelque autre peine canonique.

Encycl. Archéol. Le mot glaive est employé au moyen âge pour désigner, en général, toutes les lames pouvant se monter sur une hampe ou sur une poignée d'arme féodale : il s'applique surtout à une épée large et forte,



Glaives : 1. Grec ; 2. De gladiateur romain ; 3. Du xiv<sup>e</sup> siècle.

sur tout à celles de cérémonie que l'on portait devant les princes. Cette dernière acception a prévalu.

GLAIVE (ORDRE DU). V. Epée (ordre de l').

GLAIVE (PAR LE), drame en cinq actes, en vers, de Jean Richepin (Comédie-Française, 1892).

GLAIVEUR (GLAIVEUR), glai-vè-ur, n. m. Homme qui met la glaise en œuvre pour la poterie, le bâtiment, la sculpture, etc.

GLAIZOIS (Auguste-Barthélemi), peintre français, né à Montpellier en 1807, mort à Paris en 1893. Il se forma sous la direction des frères Devéria et se livra à l'art romantique.

GLAIZE (Auguste-Barthélemi), peintre français, né à Montpellier en 1807, mort à Paris en 1893. Il se forma sous la direction des frères Devéria et se livra à l'art romantique.

Table of the Glagolitic alphabet with characters and their corresponding Latin letters.

Alphabet glagolitique.

slavo et probablement antérieure à l'écriture cyrillique dans laquelle sont transcrits les monuments du vieux



















**GLUCK** gluck (Christoph Willibald, chevalier né, composit. en 1714, mort en 1787) était le plus grand chef des parties-chasso du monde. Après avoir étudié à Eisenberg et à Kimmthal, il se rendit à Prague, puis à Vienne, où le roi Métr. le nomma directeur de son Opéra. Sa mort fut partielle. (1787) et le donna à M. A. D. il fit ses débuts à la Scala. Il avait ses opéras : *Artamène* (1741), *L'incantation* (1742), *Démétrius* (1742), *Demofonte* (1742), *Artamène* (1743), *Siface* (1743), *Alessandro* (1744), *Indar* (1744), et *Fedra* (1744). Appelé à Londres, il écrivit pour le théâtre Haymarket la *Caduta del Gigante* (1744), et reproduisit ensuite l'*Artamène*, puis, sous le titre de *Pyrame et Thisbé*, fit un pastiche formé de différents morceaux tirés de ses précédents ouvrages. Cet essai ne fut pas heureux. La musique de Handel et de Rameau lui montrèrent sa voie. De retour à Vienne, il y écrivit la *Semiramide ricognita* (1748). Ensuite il donna successivement : *Telemaque* (1750), la *Cleopatra di Tito* (1751), il *Trionfo di Camillo* (1754), *Antigono* (1754), l'*Innoenza giustificata* (1756), *Il pastore* (1756), *Don Juan*, ballet (1761), il *Trionfo di Clelia* (1762). A ce moment, Gluck était, depuis 1754, chef d'orchestre de l'Opéra de la cour, à Vienne où il écrivit nombre de petits opéras-comiques sur des livrets français : les *Amours champêtres* (1755), le *Déguisement pastoral* (1756), etc.



Gluck.

Avec *Orfeo ed Euridice* (1762), Gluck commença à opérer la réforme qu'il rêvait depuis longtemps. Toutefois, ses opéras suivants : *Ercole* (1763), le *Parnasso confuso* (1765), et la *Corona* (1765), sont encore de forme italienne. Mais, dans son *Alceste*, donnée à Vienne en 1767, Gluck donna libre carrière à ses idées rénovatrices, qu'il exposa dans l'épître dédicatoire de la partition. Il avait rencontré, pour *Orphée*, comme pour *Alceste*, un poète qui comprenait ses idées. C'était l'Allemand, qui lui fournit encore, en 1769, le livret de *Paride e Elena*. Mais Gluck, qui n'était pas sans redouter de l'opposition à Vienne, se rendit à Paris et donna à l'Opéra *Iphigénie en Aulide* (1774), puis arranger pour ce théâtre ses partitions d'*Orphée* (1774) et d'*Alceste* (1776) qui surpris d'abord, mais conquiert bientôt le public. Gluck transformait peu à peu l'opéra en un drame plein de puissance et d'émotion. On sait quelle querelle s'engagea entre les partisans de Gluck et ceux de Piccini, querelle des *Gluckistes* et des *Picciniistes*, à laquelle prirent part, Suard, J.-J. Rousseau, La Harpe, Marmontel, etc. Mais *Armide* (1777) et *Iphigénie en Tauro* (1777) finirent par imposer silence aux ennemis de Gluck, et le grand artiste retourna ensuite à Vienne, où il passa les dernières années de sa vie.

Gluck n'a que peu écrit en dehors du théâtre : six symphonies, sept chants de Klopstock pour une voix, seule avec clavier, un *De profundis*, etc.

Gluck a été surnommé le Michel-Ange de la musique. Son génie, en effet, a quelques rapports avec celui du grand artiste florentin. Il se distingue par la puissance d'invention, l'élevation, la sévérité grandiose du style, le pathétique et la vigueur. Gluck s'essaya, mais sans succès, dans l'opéra-comique : les *Moyennés* du genre pastoral ne pouvant convenir à ce mâle talent, trempé pour le moment tragique et les grandes passions.

**GLUCK BARBARA Elisabeth**, femme de lettres autrichienne, connue sous le pseudonyme de **Betty Paoli**, née à Vienne en 1814, morte à Baden, près de Vienne en 1894. Sa mère, restée veuve, ayant perdu sa fortune, la jeune fille chercha une consolation dans l'étude. A la mort de sa mère (1841), elle devint dame de compagnie de la princesse Schwarzenberg. Depuis 1852, elle habita Vienne. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Poésies* (1841). *Après l'orage* (1843), *Il maniero* (1843), *Le Monde et moi* (1844), *Gril parzer et ses œuvres* (1875).

**GLUCKISME** (gluk-kism) n. m. Opinion, système des gluckistes.

**GLUCKISTE** (gluk-kest) n. m. Partisan de la musique ou du système musical de Gluck, par opposition à *picciniiste*, partisan de la musique de Piccini.

**GLUCKSTADT**, ville d'Allemagne (Prusse), prov. de Saxe, sur l'Elbe, dans le district de Stesswitz, sur l'Elbe; 5.485 hab. Industrie : construction de bateaux, tanneries.

**GLUCOMETRE** de glucose, et du gr. *metron*, mesure n. m. Appareil destiné à faire connaître la quantité de sucre que contient un moût. On l'appelle aussi **GLUCOMÈTRE**, **GLYCOMÈTRE** et **PES-SUCRE**.

— ENCYCL. La tige du *glucomètre* Guyot porte trois échelles : la première est graduée en degrés Baumé, la seconde le nombre de grammes de sucre contenu dans un litre de moût, et la troisième la richesse alcoolique que présente le vin après la fermentation.

**GLUCONATE** n. m. Sel dérivant de l'acide gluconique.

**GLUCONIQUE** (gluk-on) n. f. Acide de formule  $C^6H^{10}O_7$  (C<sup>6</sup>H<sup>10</sup>O<sup>7</sup> - CO<sup>2</sup>H), qui se forme dans l'action à froid du chloro ou du bromo sur une solution aqueuse de glucose.

**GLUCOENOMETRE** de glucose, et du gr. *oinos*, vin, et *metron*, mesure n. m. Variante du glucomètre, permettant de suivre les progrès de la fermentation au cours dans la cuve.

**GLUCOSANE** n. m. Sacré incolore C<sup>6</sup>H<sup>10</sup>O<sup>5</sup>, non fermentable, se décompose par des hydratations sous l'influence de la chaleur à 170°.

**GLUCOSATE** n. m. Combinaison cristalline du glucose avec quelques bases : baryte, chaux, oxyde de plomb.

**GLUCOSE** et rarement **GLYCÈRE** du gr. *glukos*, doux n. f. du grec l'Arabique, n. m. d'après les chimistes. Terme général par lequel on désigne les composés hydrocarbonés C<sup>6</sup>H<sup>10</sup>O<sup>5</sup> ou C<sup>6</sup>H<sup>10</sup>O<sup>6</sup> de saveur sucrée, solubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool, fermentant directe-

ment et réduisant la solution alcaline d'un sel cuivreux.

— ENCYCL. Les *glucoses* dérivent d'alcools hexatomiques par oxydation d'une fonction alcoolique, transformée selon le cas en fonction aldéhydrique ou en fonction acéto-



prennent le nom d'aldose; les sucres acétoniques, du type :

$$C^6H^{10}(OH) - CH(OH) - CO - [CH(OH)] - CH^2OH,$$

celui de *cétose*. Parmi les glucoses, nous citerons la glucose ordinaire (aldose), la lévulose (*cétose*), dérivés de la sorbite; la mannose (*aldose*), la dextrose (*cétose*), dérivés de la mannite; la galactose, de la dulcité. Ces sucres présentent en général trois isomères; une variété dite dextrogyre dévie à droite le plan de la lumière polarisée; une autre, lévogyre, dévie ce même plan à gauche; enfin, le mélange en proportions égales des deux précédentes espèces constitue une variété inactive par compensation. Les propriétés réductrices des fonctions aldéhydes et acétones se manifestent par la réduction en oxydure Cu<sup>2</sup>O des sels cuivreux; avec la phénylhydrazine, les glucoses forment des dérivés d'addition, les osazones, dont les constantes caractérisent les différents sucres.

La glucose proprement dite C<sup>6</sup>H<sup>10</sup>O<sup>5</sup>, rencontrée dans les fruits, le miel, l'urine des diabétiques, prend naissance par la transformation de l'amidon, de la dextrose, de la cellulose sous l'influence des acides minéraux à l'ébullition; l'hydratation du sucre de canne ou *intersersion* fournit parties égales de glucose et de lévulose. Dans ses solutions aqueuses, la glucose cristallise avec une molécule d'eau en grains opaques blancs; dans l'alcool, ce sucre se dépose anhydre. Soluble en toutes proportions dans l'eau bouillante, 82 parties dans 100 parties d'eau à 17°, la saveur de la solution est moins sucrée que celle du sucre de canne; fusible à 145°, au delà, la glucose perd une mo-

lécule d'eau. Dès que la cristallisation commence, on verse le liquide dans des tonneaux, où il ne tarde pas à se prendre en masse et à constituer la *glucose en masse*. Enfin, on obtient la *glucose granulée* en procédant à la séparation mécanique des cristaux de glucose du sirop interposé.

La glucose est employée dans la fabrication de la bière, dans celle de l'alcool, dans la préparation des conserves de fruits, des liqueurs, des confitures, etc.

**GLUCOSERIE** (rf) n. f. Etablissement industriel, dans lequel on fabrique le sucre de fécule ou *glucose*.

**GLUCOSIDE** n. m. Nom des composés de la glucose rencontrés dans de nombreux végétaux. (Tels sont l'amygdaline, la digitaline, la populine, etc.); un ferment ou des acides minéraux très faibles les hydratent et les transforment en une glucose et en une foule d'autres produits : acides, phénols, alcools, etc.) Syn. **SACCHARIDE**.

**GLUER** v. a. Enduire de glo : **GLUER** de petites branches pour en faire des gluants.

— Par ext. Poisser, enduire de quelque chose de gluant : **Les confitures GLUERNT les mains**.

**GLUEUX** (glu-é), **EUSE** adj. Gluant. (Rare.)

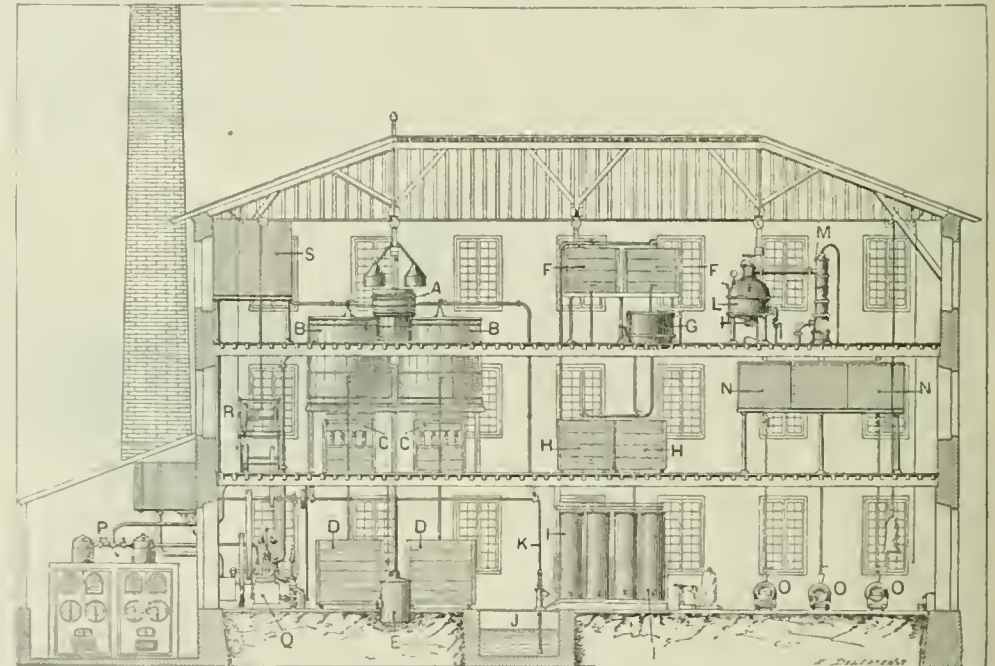
**GLUI** (glu-i) n. m. Paille de seigle dont on fait des liens pour attacher les gerbes, accler la vigne, ou couvrir le toit des chaumières. Paille longue avec laquelle on emballo le poisson. (Dans ce dernier sens, on dit aussi **GLUIO** n. m.)

**GLUIRAS**, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 13 kilom. de Privas, non loin de l'Erieux et de la Gluyro; 2.665 hab. Moulins de soie.

**GLUKODINE** n. f. Explosif obtenu en nitrifiant une solution saturée de sucre de canne dans la glycérine.

**GLUMACE** (sè), **ÉE** adj. Bot. Dont le fruit est pourvu d'une glume.

— n. f. pl. Groupe de monocotylédones, qui comprend les familles des graminées et des cypéracées. Il est caracté-



Glucoserie : A, cuve à délayer; — B, B, cuves à saccharifier; — C, C, filtres à poches; — D, D, réservoirs alimentés par les filtres C, C; — E, monte-ju; — F, F, réservoirs alimentés par les monte-ju; — G, chaudière à clarifier et évaporer; — H, H, réservoirs de la chaudière G, alimentant les filtres à noir L, L; — J, réservoir à jus filtré; — K, pompe; — L, appareil à cuire dans le vide; — M, colonne de sûreté de l'appareil à cuire; — N, N, réservoir à sirop concentré; — O, O, fûts à sirops; — P, générateur de vapeur; — Q, machine à vapeur; — R, monte-charge; — S, réservoir à eau.

lécule d'eau, se convertit en *glucosane*, puis en *caramel*. Ce sucre se combine au chlorure de sodium, aux acides, pour former des éthers, les *glucosides*. Fischer a pu réaliser sa synthèse en partant de la glycérine et lui assigner la formule d'une aldose :



qui la rattache à l'alcool en C<sup>6</sup> connu sous le nom de *sorbitite*. Cette variété de glucose est dextrogyre; son pouvoir rotatoire, de 57,6, permet d'évaluer au polarimètre le titre d'une liqueur sucrée (v. **SACCHARIMÉTRIE**); d'autres méthodes de détermination rapide consistent à mesurer le gaz carbonique dégagé dans la fermentation alcoolique de la glucose sous l'action de la levure, ou à évaluer la quantité de cuivre réduit d'un mélange de tartrate double de potassium et de sodium, de sulfate cuivreux et de potasse liqueur de Fehling, soit par pesée, soit volumétriquement. Les solutions d'un sel de bismuth, réduites en bismuth métallique, peuvent de même être utilisées dans ce but.

— Industr. On obtient industriellement la glucose par la saccharification de la fécule de pommes de terre. Elle se présente alors sous trois formes différentes : le *sirop de glucose*, la *glucose en masse* et la *glucose granulée*.

La fabrication du sucre de fécule ou *glucose* exige trois opérations : saccharification de la fécule, saturation et neutralisation de l'acide sulfurique employé, filtration du produit, évaporation, enfin cristallisation.

La saccharification est obtenue en faisant agir une dissolution d'acide sulfurique sur la fécule; le mélange est placé dans des cuves en bois et chauffé par de la vapeur d'eau qui ne tarde pas à amener le tout à ébullition.

Quand la saccharification est achevée, c'est-à-dire quand le liquide sucré, mis dans une éprouvette avec de l'alcool à 90°, ne donne pas de précipité, on procède à la saturation de l'acide sulfurique, en versant dans la cuve du carbonate de chaux jusqu'à neutralisation complète.

La filtration du liquide à lieu par décantation, puis au moyen de filtres à noir en grains; des pompes à jus l'amènent alors aux chaudières d'évaporation, où dans des appareils à évaporer dans le vide. On a ainsi le *sirop de glu-*

trisé par l'avortement du périgathe et par la présence de glumes et de glumelles protectrices autour des fleurs.

— Une **GLUMACÉE**.

**GLUME** n. f. Une des bractées verdâtres qui enveloppent extérieurement un épillet de graminée.

**GLUMÈ**, **ÉE** adj. Bot. Se dit d'une fleur dont les organes sexuels sont entourés de glumes.

**GLUMELLE** (nel) — dimin. de *glume* n. f. Une des deux bractées verdâtres qui enveloppent immédiatement chaque fleur à l'intérieur d'un épillet de graminée.

**GLUMELLULE** (mel) — dimin. de *glumelle* n. f. Une des paillettes, presque incolores et transparentes, ordinairement au nombre de deux, qui paraissent représenter les rudiments d'un périgathe dans une fleur de graminée.

**GLUTAMINE** n. f. Amido de l'acide glutamique. (Cet homologue de l'asparagine C<sup>4</sup>H<sup>8</sup>N<sup>2</sup>O<sup>2</sup>. AzII<sup>1</sup> existe dans le jus de betterave.)

**GLUTAMATE** n. m. Sel dérivant de l'acide glutamique.

**GLUTAMIQUE** (nik) — de *gluten*, et *amiquè* adj. Se dit d'un acide C<sup>4</sup>H<sup>8</sup>N<sup>2</sup>O<sup>2</sup>, homologue de l'acide aspartique, qui prend naissance dans l'hydratation des matières albuminoïdes végétales par l'acide sulfurique étendu.

— ENCYCL. Pour obtenir l'acide glutamique, on traite la fibre végétale pure par l'acide sulfurique dilué. C'est un acide incolore et soluble; sous l'action de l'acide azotique, il donne naissance à l'acide glutanique C<sup>4</sup>H<sup>8</sup>N<sup>2</sup>O<sup>2</sup>, homologue de l'acide malique; chauffé pendant huit heures à 120° avec de l'acide iodhydrique concentré, il donne naissance à l'acide *désoxyglutanique* ou *glutarique* C<sup>4</sup>H<sup>8</sup>O<sup>2</sup>.

**GLUTANIQUE** adj. Chim. V. **GLUTAMIQUE**.

**GLUTARIQUE** adj. Chim. V. **GLUTAMIQUE**.

**GLUTE** ou **GLUTA** (du lat. *gluten*, colle) n. f. Genre de térébithacées anacardiées.

— ENCYCL. Les *glutes* sont des arbres à feuilles alternes, oblongues et coriaces, à fleurs disposées en grappes composées. On en connaît six à sept espèces, de l'archipel



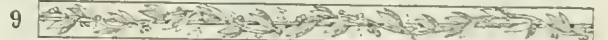












TAPISSERIES DE LA MANUFACTURE DES GOBELINS : 1. Le mariage de Louis XIV (tapiserie de la suite de l'histoire du roi; carton de Charles Lebrun [xviii<sup>e</sup> s.]). — 2. Tapiserie de la suite des amours des dieux (carton de Boucher [xviii<sup>e</sup> s.]). — 3. L'air (tapiserie de la suite des éléments; carton de Ch. Lebrun [xviii<sup>e</sup> s.]). — 4. Trophée pastoral (xviii<sup>e</sup> s.). — 5. Triomphe de Neptune (carton de Lebrun, xvii<sup>e</sup> s.). — 6. Maréchal de Turenne (carton de van der Meulen [xvii<sup>e</sup> s.]). — 7. Chasse royale (carton d'Oudry [xviii<sup>e</sup> s.]). — 8. Panneau pour le palais de l'Elysée (carton de Galland [xix<sup>e</sup> s.]). — 9. Fragment de bordure. — 10. Le mariage civil, destiné à la salle des mariages de la mairie de Bordeaux (carton de Claude [xix<sup>e</sup> s.]). — 11. Dossier de canapé (carton de Boucher [xviii<sup>e</sup> s.]). — 12. Fragment de bordure. — 13. Cartouche de guerre (xviii<sup>e</sup> s.).



ministre de la guerre en 1831, il fut, après l'avènement de Léopold, ministre des affaires étrangères (1832-1833), lieutenant général (1835), ministre plénipotentiaire à Lisbonne, où il resta deux ans et reçut de la reine dona Maria le titre de « comte d'Alviella ». Après avoir rempli diverses missions, il eut, dans le cabinet Nothomb, le portefeuille des affaires étrangères (1843-1845), et il exerça, comme député et comme ministre, une grande influence. On lui doit deux ouvrages intéressants : *Des cinq grandes puissances de l'Europe dans leurs rapports politiques et militaires avec la Belgique* (1863), et *Mémoires historiques* (1865).

**GOBLET (René)**, avocat et homme politique français, né à Airo (Pas-de-Calais) en 1828. Avocat à Amiens et l'un des fondateurs du journal d'opposition *le Progrès de la Somme*, il fut élu, en 1871, député de la Somme à l'Assemblée nationale. Il ne tarda pas à s'y faire remarquer par son talent de parole. Non réélu à Amiens en 1876, mais réélu en 1877, il prit une part énergique à la campagne contre le gouvernement du 16-Mai, et fut sous-secrétaire d'Etat à la justice (1879). De nouveau député en 1881, il reçut le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet Freycinet (1882) et s'occupa surtout de l'organisation municipale. Tombé du pouvoir, il prit une part active aux discussions sur la réforme de la magistrature, la révision de la Constitution, etc. En 1885, il devint ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Brisson, réorganisa les facultés, approfondit les programmes d'enseignement, conserva son portefeuille dans le cabinet Freycinet (1886), et forma en 1886, un nouveau cabinet, où il eut l'intérieur. Renversé en 1887, il revint au pouvoir en 1888, comme ministre des affaires étrangères, dans le cabinet Floquet. Il eut à conduire de délicates négociations, particulièrement avec l'Italie et l'Allemagne (1888-1889). En 1885, il avait été élu député de la Somme. En 1889, l'échoua à Amiens et se fit inscrire au barreau de Paris. Élu, en 1891, sénateur de la Seine, il devint peu après un des directeurs de la « Petite République », chercha un terrain d'entente entre les radicaux et les socialistes, fut élu, en 1893, député dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris, où il échoua en 1898, et entra alors dans la vie privée. Il a publié, entre autres écrits : *la Revision de la Constitution* (1893).

**GOBLEY (Nicolas-Théodore)**, savant pharmacologiste et thérapeute, né à Paris en 1811, mort à Bagnères-de-Luchon en 1878. Il fut professeur agrégé à l'École de pharmacie (1842), membre de la Société de pharmacie et de l'Académie de médecine (1861), membre de la Commission de révision du Codex. Parmi ses nombreux travaux, il convient de mentionner ses recherches sur les huiles d'olive (1813), sur le jaune d'œuf (1846), sur l'arsenic des eaux minérales (1818), sur l'urée (1859), sur les calculs biliaires (1861), et surtout ses *Commentaires thérapeutiques du Codex medicamentarius* (1868).

**GOBO** n. m. Variété de bardano à racine comestible, originaire du Japon.

— ENCYCL. *Le gobo (lappa edulis* du colonel von Siebold), est une bardano différant seulement de la *lappa major* par le volume et la comestibilité de ses racines. C'est une plante bisannuelle, dont l'épais fouillage constituerait un excellent fourrage pour le hétéral.

**GOBRIOLE** n. f. Morceau de bois, ordinairement rond, sur lequel on monte les principales parties d'un treillage.

**GOBRYAS** (forme gr. du nom iranien *Goubarouva*, transcript *Goubarova* par les Babyloniens), satrape de Goutiour, c'est-à-dire de la marche Médique. Il fut un des meilleurs lieutenants de Cyrus et reçut, à Babylone, la soumission de Nabonaid, dont il surprit et tua le fils Belsharrouzor (Balthasar), consommant ainsi la ruine de l'empire chaldéen. Il fut, en 521, l'un des sept conjurés qui, ayant assassiné le pseudo-Sacris, élurent Darius roi des Perses. Il avait épousé une sœur du prince, qui lui donna pour fils Mardonius.

**Gobseck**, titre et principal personnage d'un roman de Balzac. Gobseck, qui figure aussi dans d'autres romans du même auteur, est devenu le type de l'avare et de l'usurier.

**GOCH** (lat. *Herennachium*), ville d'Allemagne (Prusse-Rhinane [prés. de Dusseldorf]), sur la Niers, aff. de la Meuse; 6.729 hab. Fabrique d'épingles et d'aiguilles, de cigares; tissage de laine, lin, coton; bonneterie, savon.

**GOCHNATIE (gok, si)** a. f. Genre de composées mûsiées comprenant de petits arbustes, à feuilles alternes, à fleurs jaunes ou orangées, disposées en capitules. Originaire des Cordillères des Andes.

**GOCKINGA**, nom d'une famille de Groningue, qui, depuis le xv<sup>e</sup> siècle, a produit des hommes d'Etat et des militaires, et à laquelle appartient : CAMPEGIUS HERMAN **Gockinga**, homme politique hollandais, né à Groningue en 1748, mort en 1823. Avocat dans sa ville natale, il fut élu député aux états de sa province en 1797, devint membre du Directoire exécutif batave en 1801, conseiller d'Etat sous le roi Louis Bonaparte. Gockinga prit une part active aux événements qui se passèrent en Hollande en 1813 et 1814, fut un des promoteurs de la Constitution de 1811, devint membre des états généraux des Pays-Bas, après l'avènement de Guillaume I<sup>er</sup>, y traita particulièrement des questions financières, s'y montra partisan des idées libérales et renonça à la vie politique en 1819.

**GOCONG** ou **GO-KONG**, ville de la Cochinchine française, ch.-l. d'arrond. (prov. de Mytho). — L'arrondissement, qui comprend l'angle nord-ouest du delta du Mekong, tout entier en terres basses et marécageuses, est à peu près exclusivement consacré à la culture du riz, et possède, pour une superficie de 619 kilom. carr., dont 400 environ cultivées, une population d'environ 68.000 hab.

**GODAGE (dag)** — rad. *goder* u. m. Faux pli d'une étoffe qui gode. // Forme défectueuse du papier.

**GO-DAIGO** ou **GAIGO II**, empereur du Japon, né en 1288, mort en 1339. Il parvint au trône en 1319. Il ne

réussit pas à secouer le joug des Hojo; il dut s'enfuir dans la province d'Omi, en 1331, et fut exilé dans l'île d'Okii. Il s'échappa, reprit les hostilités et réussit à les chasser, en 1334. Mais il vit bientôt s'insurger contre son autorité un des chefs qui l'avaient soutenu, Ashikaga Taka-Onji. Vaincu, il eut à transporter sa cour dans le sud du Japon, à Yoshino, où tint la place à l'empereur Kōmō. Ses malheurs et ses amours sont restés populaires.

**GODAILLE (da-ill [Il ml.])** n. f. Pop. Action de godailler, ribote, débâche de table. V. GOGAILLE.

**GODAILLER (da-ill-é [Il ml.])** — peut-être altéré, de *godailler* v. n. Faire une débâche du table, de boisson.

**GODAILLER (du-ill-é [Il ml.])** n. m. Agarie de couleur fauve clair, connu aussi sous les noms de MOUSSERON D'ATOMNE et de AGARIC FAUX MOUSSERON.

**GODAILLERIE** n. f. Syn. de GODAILLE.

**GODAILLER (da-ill' [Il ml.])**, **EUSE** o. Personne qui aime à godailler.

**GODALMING**, ville d'Angleterre (comté de Surrey), sur la Wey, affluent de la Tamise; 2.797 hab. Cette ville fabriquait jadis beaucoup de *kerseys* (sorte de drap grossier) et d'autres draps; on n'y prépare plus guère que la soie et l'estame pour les bas et les gants. Commerce de bois, de cerceaux, d'écorce d'arbres, de bonneterie, etc.

**GODAN et GODANT dan** — orig. inconn. u. m. Conte, balivernes; piège, tromperie : *Je ne donne pas dans de semblable godans*. (H. de Balzac.)

**GODARD (dar)** — peut-être de *gaudere*, se réjouir u. m. Pop. Rejoir.

**GODARD (saint)**, appelé vulgairement *saint Gildard*, évêque de Rouen au commencement du vi<sup>e</sup> siècle. Sa vie est peu connue; on sait qu'il siégea au premier concile d'Orléans, en 508, et qu'il sacra saint Ló, évêque de Coutances. D'après une tradition qui remonte au viii<sup>e</sup> siècle, il aurait été le frère jumeau de saint Médard, évêque de Noyon. Ses reliques furent transportées à Soissons, sous le règne de Louis le Débonnaire, et déposées dans l'abbaye de Saint-Médard. — Fête le 8 juin.

**GODARD (Jean)**, poète français, né à Paris en 1564, mort en 1630. Il fut lieutenant général au bailliage de Ribemont. Il se fit connaître par la publication d'un recueil de poésies : *Premices de la flor ou des amours de J. Godard* (1587), et composa une tragédie, *la Franciade*, une comédie, *les Déguisés*, imitée d'une pièce de l'Arioste, *i Suppositi* (1618); enfin, il écrivit un traité sous le titre de *la Langue française* (1620). Ses *Œuvres poétiques* ont été publiées (1594) et rééditées sous le titre de *la Nouvelle Muse ou les Loisirs de Jean Godard* (1618). On y trouve des sonnets, des élégies, des odes, des stances, écrites dans un style assez pur, mais sans imagination ni originalité.

**GODARD (Eugène)**, aéronaute français, né à Clichy (Seine) en 1827, mort à Bruxelles en 1890. Il était dessinateur lorsqu'il se prit de passion pour la navigation aérienne. Il fit sa première ascension à Paris en 1848, fut chargé, sous l'Empire, d'élever des ballons pendant les fêtes publiques et exécuta en France et à l'étranger plus de 2.500 ascensions, dont plusieurs sont restées fameuses, comme celle de l'Impérial pendant la guerre d'Italie, et, avec Nadar, celle du *Géant*, construit par lui (1863). Pendant le siège, il s'occupa d'organiser la poste aérienne, et devint plus tard professeur d'aérostation militaire à Bruxelles. — Son frère, Louis Godard, né en 1829, mort à Paris en 1885, fit, de 1848 à 1871, 1.362 ascensions, le plus souvent avec Eugène, prit part à la construction du *Géant*, franchit, à la fin de septembre 1870, les lignes prussiennes avec le ballon *les États-Unis*, opéra des descentes en parachute et fut frappé d'aliénation mentale. — Leur frère, Jules Godard, mort à Saint-Ouen en 1885, fit des ascensions souvent sur un trapez, construisit des ballons pendant le siège de Paris, puis fut attaché au ministère de la guerre comme chef du matériel des aérostats. — Un fils d'Eugène, Eugène Godard, né en 1858, s'est occupé d'aérostation militaire, de ballons captifs, et a obtenu, en 1889, le prix dans la course des aérostats. — Son cousin, Louis Godard, fils de Louis, a fait des ascensions en France et à l'étranger.

**GODARD (Léon-Nicolas)**, prêtre et écrivain français, né à Chaumont en 1825, mort à Langres en 1863. Il était professeur d'histoire au grand séminaire de Langres. En 1848, et se occupa au mouvement. Après le coup d'Etat de 1851, il se retira en Algérie; curé de Laghouat, il accompagna plusieurs fois les colonnes françaises dans leurs expéditions. Il visita l'Espagne, l'Égypte, la Palestine, et revint enfin enseigner l'histoire au grand séminaire de Langres. En 1859, il fit la campagne d'Italie, comme aumônier. Le plus connu de ses nombreux ouvrages est un brochure intitulée : *les Principes de 89 et la doctrine catholique* (1861).

**GODARD (Benjamin-Louis-Paul)**, compositeur français, né à Paris en 1819, mort à Cannes en 1895. Il étudia le violon avec Richard Hammer et fut élève du Conservatoire de Paris. En 1878, il donna une symphonie dramatique : *le Tasse*, qui lui valut le prix au concours bisannuel de la ville de Paris, puis il fit exécuter des *Séances poétiques* pour orchestre, *Diane*, scène mythologique pour chœur et orchestre, une *Symphonie-ballet* et une symphonie en mi bémol. Enfin, il donna à Anvers (1884) un grand opéra intitulé *Pedro de Zalamea*, qui est froidement accueilli. Il revint bientôt au concert, avec une *Symphonie orientale*, une *Symphonie gothique* et une *Symphonie légendaire*, puis il repartit au théâtre en donnant à Bruxelles *Joelyn* (1888), et à l'Opéra-Comique *Dante* (1890), qui n'obtint aucun succès. Bien doué, mais trop facilement satisfait, Godard ne prenait pas le temps de mûrir ses œuvres. De là l'étonnante inégalité de ses compositions. Frappé par la phthisie, il laissa inachevée la partition de *la Vivandière*. Paul Vidal se chargea d'en terminer l'instrumentation, et l'œuvre fut bien accueillie.

**GODEBERT (ber)** — du bas lat. *godbertus*, même sens u. m. Pièce de vêtement, portée aux xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles, et qui était un camail. Il y avait des godeberts à armes, c'est-à-dire des camails de mailles, tandis que les godeberts ordinaires étaient de drap, de velours, garnis ou non de fourrures.)

**GODEBERTE (sainte)**, née à Boves, près d'Amiens, vers 640, morte vers 700. Consecrée à Dieu par saint Etienne, évêque de Noyon, elle fonda dans cette ville un monastère qu'elle gouverna pendant vingt ans. — Fête le 11 avril.

**GODEBSKI** (Cyprien), littérateur polonais, né en 1775 en Volynie, mort à la bataille de Raszyn en 1809. Il servit dans les armées de Kosciuszko, en 1791, puis en Italie, sous Dombrowski; il se distingua à Verone, à Hochstadt, à Hohenlinden. Napoléon le nomma colonel en 1805. Il est l'auteur de *fables*, de *satires* et d'odes.



René Goblet.



Benjamin Godard.

Godebert (xiv<sup>e</sup> s.).





... symétriquement à la suite les uns des autres... d'une coupe d'or... d'une coiffure...

1. Fraise à godrons... 2. Vase à godrons.



GODRON (Dominique Alexandre), naturaliste français, né à Hayange... mort à Nancy en 1880. Il fut professeur à la faculté des sciences de Nancy...

GODRONNAGE (dro-naj) n. m. Action de godronner des pièces d'argenterie, résultat de cette action.

GODRONNER (dro-né) v. a. Techn. Plisser en godrons : Godronner une coiffe. Orner de godrons, en parlant de la vaiselle. Godronner de l'argenterie. Faire autour de la tête plate d'une vis de petites entailles pour l'empêcher de glisser dans les doigts...

Godronné, ée part. pass. du v. Godronner. Anat. Canal godronné, Espace autour du cristallin offrant, après la mort, des plics festonnés. Corps godronné, Partie de la substance grise qui forme des reliefs sur le bord interne du pied de l'hypocampe cérébral.



Godronneur (dro-neur) n. m. Personne qui fait des godrons.

GODRONNOIR (dro-noir) n. m. Mulette ou ciselet creusé à son extrémité pour former des godrons, sur des pièces d'argenterie.

God save the king (ou the queen) (Dieu protège le roi ou la reine), l'un des deux chants nationaux de l'Angleterre, avec le Rule Britannia. Par le changement d'un seul mot, il devint, à l'avènement de la reine Victoria : God save the queen (Dieu protège la reine). L'autour de ce



Dieu, sauve notre gracieux roi ! Longue vie à notre noble roi ! Dieu, sauve le roi ! Rends-le si tonneur, heureux et glorieux. Qu'il régne longtemps sur nous. Dieu, sauve le roi !

chant, pour les paroles et la musique, est Henry Carey, qui le chanta pour la première fois, assure-t-on, dans un lieu offert en 1745, à l'occasion de la prise de Portobello par l'amiral Vernon. Dès 1745, le God save the king fut connu de tous, chanté qu'il était dans les théâtres, comme chant loyaliste, durant la révolte d'Écosse. Les recherches faites récemment à l'origine de ce chant ont amené la découverte de diverses pièces musicales antérieures dont nous citons une seule : celle de Henry Carey. On cite à ce sujet un air attribué à John Bull et daté de 1619; une ballade : Frenches est part, publiée en 1669; une leçon de clavecin composée par Henry Purcell en 1690, et surtout un chant écossois : Na peil-t'homme, qui remonte à 1611.

La mélodie du God save the king devint, avec paroles appropriées, l'air national prussien et allemand, et enfin l'air national russe jusqu'au jour où, sur l'ordre de l'empereur, le général Lvov remplaça celui-ci par l'hymne : Dieu protège le tsar.

GODTHAAB, l'un des Groënland (inspecteur du Sud, sur le détroit de Davis, 246 hab. C'est la plus ancienne des colonies fondées dans le Groënland. Elle fut fondée, en 1721, par Jean Hele.

GODURE n. f. Devant le coq, godo.

GODWIN, fils de Wulfnoth, comte de Wessex, mort en 1054. Il apparut, dès 1018, avec le titre de comte et de duc à la cour de Canut, et épousa la sœur du beau-frère du roi, c'est sans doute alors qu'il fut créé comte de Wessex. A la mort de Canut 1035, il soutint d'abord les droits de Harde-Canut, puis reconnut la légitimité d'Harold A la mort de Harde-Canut 1042, il fit élire Édouard le Confesseur, à qui il fit épouser sa fille en 1045. Sa puissance augmenta encore : il était comte de Wessex; son fils Swegen était comte des marches de Mercie; son autre fils, Harold, avait l'Estanglie; son neveu, Beoro, possédait les comtés d'Hertford et de Buckingham. Cette prospérité peu à peu battue en brèche par Leofric et

Sward, ainsi que par l'hostilité du clergé, déclina. Cité, en 1051, à comparaître devant une assemblée de seigneurs, il fut déclaré, lui et les siens, outlaw (proscrit), et il se réfugia avec ses enfants auprès de Baudouin de Flandre. Il revint, en 1052, à la tête d'une armée, et remonta la Tamise jusqu'à Londres; Édouard le gracia; mais, en 1054, il mourut d'une attaque d'apoplexie.

GODWIN (Francis), évêque anglais, né à Haunington (comté de Northampton) en 1562, mort à Hereford en 1633. Élève de l'université d'Oxford, il entra dans le clergé et occupa diverses cures. Il fut nommé, en 1601, évêque de Hereford et promu, en 1617, évêque d'Hereford. Nous mentionnerons, parmi ses nombreux ouvrages : Catalogus episcoporum Hathonensium et Wulstunium (publié en partie en 1732; a Catalogue of the bishops of England (1601); Sermon Anglicanum Annales 1616-1628); the Man in the Moon, 1638), curieux roman astronomique, traduit en français par J. Bandon 1648 et qui paraît avoir inspiré le fameux voyage de Cyrano de Bergerac.

GODWIN (William), économiste et romancier anglais, né à Wisbech en 1756, mort à Londres en 1836. Pendant quatre années, il remplit des fonctions ecclésiastiques, auxquelles il renonça en 1782. En 1793, il fit paraître les Recherches sur la justice politique, où il attaqua violemment les prétentions des classes privilégiées et qui fut suivi des Aventures de Caleb Williams, où il met en action les théories émises dans les Recherches. Ce roman eut un succès prodigieux. En 1797, Godwin épousa Mary Wollstonecraft. Deux ans plus tard, parut Saint-Léon, nouveau roman, suivi de Fletwood ou le Nouvel Homme, de Manderville, de Cloudesley et de Deloraine. Après avoir abordé l'histoire littéraire avec une Vie de Chaucer, Godwin publia, en 1820 : Recherches sur la population et sur la faculté d'accroissement de l'espèce humaine, contenant la réfutation des doctrines de Malthus. Enfin, il donna l'Histoire de la république d'Angleterre.



Godwin (William).

GODWIN (Mary WOLLSTONECRAFT), femme du précédent, née à Epping en 1759, morte à Londres en 1797. Auteure des Révélations des droits de la femme (1792), Mary Godwin est l'aule des féministes contemporains. Maltraitée par son père, elle s'enfuit et fonda une école qui prospéra. Elle publia, en 1787, son premier ouvrage : Pensées sur l'éducation des filles. Elle alla à Paris en 1792, fut liée avec M<sup>me</sup> Roland, et après quelques romanesques aventures, retourna en Angleterre où elle épousa Godwin en 1796; l'année suivante, elle mourut en donnant le jour à une fille, qui fut la femme de Shelley. Mary Godwin a laissé de nombreux ouvrages : Réflexions sur la Révolution française (1790); les Mauz de la femme, roman posthume; etc.

GÖBEN (Angust von), général allemand, né à Stade (Hanovre) en 1816, mort à Coblenz en 1880. Il servit, en 1837, dans l'armée carliste, puis retourna en Prusse, où il prit du service en 1842. Colonel en 1860, il fut attaché à l'armée espagnole pendant la guerre contre le Maroc. Il fit ensuite les campagnes de Danemark (1864) et d'Autriche (1866), et devint général d'infanterie. Commandant du 8<sup>e</sup> corps prussien en 1870, il prit part, durant la guerre franco-allemande, aux batailles de Forbach, de Gravelotte et de Saint-Privat, fut envoyé dans le nord de la France, combattit à Pont-Noyelle et à Bapaume, et remporta la victoire de Saint-Quentin (19 janv. 1871).

GÖEKE (Charles), écrivain allemand, connu sous le pseudonyme de Karl Stahl, né à Celle (Hanovre) en 1814, mort à Göttingue en 1887. Il étudia à Göttingue (1834-1838) et prit part aux mouvements libéraux de 1848. En 1855, il se rendit dans sa ville natale, où il commença son Histoire de la poésie allemande, qui lui valut le diplôme de docteur en philosophie. En 1873, il fut nommé, à Göttingue, professeur d'histoire de la littérature. Parmi ses ouvrages, qui indiquent une grande sûreté de goût, une impartialité et une science rigoureuses, citons : le Roi Godrus, drame (1839); des Nouvelles (1840); les Poètes de l'Allemagne de 1815 à 1845 (1844); les Pierres précieuses (1851); la Poésie allemande au moyen âge (1854); Goethe et Schiller (1865); la Vie et les Œuvres de Goethe (1874); Œuvres de Schiller (1867-1876).

GÖEDING ou GÖDING (en slave Hodonin), ville d'Austro-Hongrie (Moravie); 8.500 hab. Ch.-l. de district. Fabrication de sucre, brasserie. Château impérial.

GÖGGINGEN, localité d'Allemagne (Bavière) cercle du Souabe, sur le Werbach, affluent du Lech; 3 606 hab.

GÖKUMITE n. f. Miner. Variété d'idocrase.

GOËLAND (ou bas breton gwémon, même sens) n. m. Nom vulgaire des grosses monettes, dont les plumes de la tête ne forment pas capuchon. On distingue le larus marili-

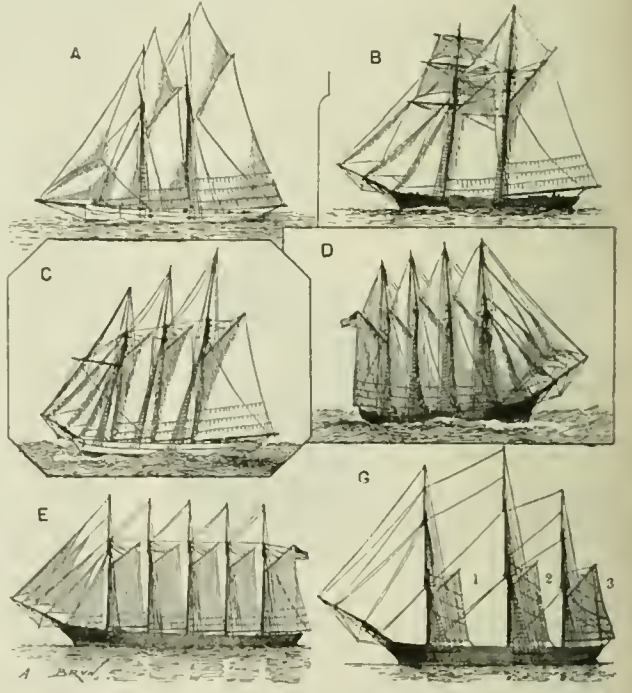
mus, ou goëland à manteau noir; le goëland à manteau gris; le goëland à manteau bleu. V. MOUTON.

GOËLE (la), petit pays de l'ancien France (Hedou-France), correspondant au canton actuel de Dammarville-en-Goële (Seine-et-Marne). La Goële est traversée par une ligne de hauteurs qui sépare les eaux de la Marne et de la Nonette.

GOËLETTE (let) — orig. inconn.) n. f. Bâtiment léger à deux mâts et à voiles ariques, de 50 à 250 tonnes. — Par ext. Voile arique d'un bâtiment mâté en goëlette; voile arique quelconque. Grand-voile goëlette, Misaine goëlette, Goëlettes du grand mât et du mât de misaine. Goëlette de cape, Voile arique de dimensions réduites qu'on hisse quand le navire prend la cape courante sous les goëlettes.

— Esveyl. Les goëlettes sont de petits bâtiments aux formes fines et élancées, très en usage en Angleterre et en Amérique, où on est arrivé à leur donner de bonnes vitesses. Beaucoup de yachts sont grésés en goëlette; c'est une voile gracieuse et maniable. Les deux mâts inclinés sur l'arrière portent des voiles ariques, et un beaupré permet de hisser deux ou trois focs. D'autres navires à voiles dérivent de la goëlette : le brick-goëlette, qui n'a qu'un phare carré complet; la goëlette à huniers, qui porte une vergue barrée au mât de l'avant et hisse un honier volant et un perroquet. Par vent arrière, on peut disposer sur les goëlettes une voile carrée de fortune. Le mât de l'arrière porte une flèche en cul. Les trois-mâts goëlette est un bâtiment qui à aucun de ses mâts ne porte de voile carrée fixe. En Amérique on trouve souvent des goëlettes à quatre et cinq mâts, comprises dans la classe générale des clippers.

— Voiles goëlettes. Les voiles goëlettes diffèrent de la brigantine en ce qu'elles ne se bordent pas sur un gu, mais au moyen d'un palan frappé en abord sur l'écoute. Le gréement est aussi beaucoup plus simple. Ces voiles s'envergent sur une corae et le long du mât; elles peuvent aussi coulisser au moyen de bagues de draille le long de la corae et se hisser avec une drisse, se carguer avec



A. goëlette latine; B. goëlette à hunier; C. goëlette à trois mâts; D. goëlette à quatre mâts; E. goëlette à cinq mâts; G. voiles goëlettes d'un trois-mâts carré (1. Misaine goëlette; 2. Grande voile goëlette; 3. Brigantine).

un hale-bas. Elles ont encore comme gréement une ou deux cargues basses, une écoute et la corae, hissée avec une drisse de pic, est tenue à poste par des palans de garde.

GOËLETTE (let) Ornith. Hirondelle de mer.

GOËLICHE (goi-tich) n. f. Nom donné familièrement, dans les ports du Nord, aux petites goëlettes.

GELLHEIM. Géogr. V. GELLHEIM.

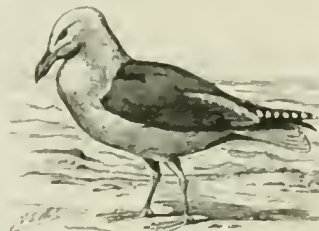
GELLINCZBANYA ou GELLNITZ, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie (comitat de Zips)), sur la Gallitz, sous-affluent de la Theiss; 3.910 hab. Mines de cuivre et de fer; forges; contelleries.

GOELZER (Henri), professeur français, né à Beaumont-le-Roger (Eure) en 1853. Élève de l'École normale, docteur es lettres (1884), il est devenu maître de conférences à l'École normale et à la Sorbonne. Outre une Étude lexicographique et grammaticale de la latinité de saint Jérôme (1884), on lui doit des ouvrages pour l'enseignement, entre autres : Lexique latin; Éléments de grammaire latine (1891); Grammaire comparée du grec et du latin (1899), avec Riemann; Morphologie (Syntaxe en 1899, Phonétique et Morphologie en 1900.)

GOËMINE (rad. goëmon) n. f. Chim. Principe mucilagineux, qui constitue la base de certains fucus, principalement du fucus crispus.

GÖMER ou GOMOR, comitat ou département de la Hongrie septentrionale, au versant sud des Karpathes, dont le culmen est ici de 1.943 mètres. Pays déchiré en vallées profondes, dont le Sajo porte les eaux à la rive droite de la Theiss, affluent gauche du Danube; 4.275 kil. carr.; 175.000 hab. Grandes richesses minérales, industries actives. Capit. Timasombat.

GOËMON (du bas breton gwémon, même sens) n. m. Bot. Nom donné aux diverses algues, particulièrement



Goëland







La fabrication de l'or est surprenante on n'a de lui...

GOLD-POINT (l'anglais), l'or, et point, point) n. m.

GOLDS, GOLDS ou GOLDIS, tribu de la Sibirie...

ESCYL Les Golds sont de vrais Mongols, à pommettes saillantes...

GOLDSCHMIDT Meyer-Aaron, écrivain danois, d'origine israélite...

GOLDSMITH (Olivier, poète, romancier et historien anglais, né à Pallis, Irlande) en 1730, mort à Londres en 1774...



Goldsmith.

Goldsmith, génie simple, facile, agréable, a beaucoup écrit, mais il reste pour nous l'auteur du Vicaire de Wakefield...

GOLDSTUCKER Théodore, orientaliste allemand, né à Koenigsberg en 1771, mort à Londres en 1872...

GOLDZIEHER Isaac, orientaliste hongrois, né à Stuhlweissenburg en 1800, mort à Budapest en 1870...

GOLEA (EL). Géogr. V. EL-GOLEA.

GOLEMIOWSKI Luc, historien polonais, né à Pokoje, aux environs de Pinsk, en 1773, mort à Kazimierzowka en 1849...

et ses occupations (1830); les Maisons et les Cours (1830); le Cabinet de médailles (1843); Histoire de Pologne depuis le règne de Wladislas Jagellon (1386) jusqu'à la fin de celui d'Alexandre (1806) (1846-1848); plusieurs traductions; etc.

GOLEROU n. m. Fascines que l'on coule au fond des rivières pour capturer les lotes, anguilles, etc.

GOLESKO (Nicolas), homme politique valaque, né à Campulungu en 1810, mort en 1878. Il devint colonel, aide de camp de Ghika, prit part à la révolution de 1848...

GOLESE, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Parme]), sur la Parma, affluent du Pô; 3.504 hab. Fromages renommés.

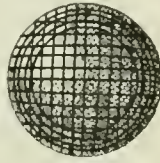
GOLETTE (l'f) n. f. Soie de qualité médiocre qu'on tire des cocons percés.

GOLF n. m. Sport national écossais, qui se pratique sur un terrain très étendu à l'aide d'une balle et de maillets.

— ESCYCL. Le golf, qui a fort probablement pour ancêtre un vieux jeu français, le mail, aujourd'hui disparu, fut, dit-on, introduit en Angleterre par les compagnons de Guillaume le Conquérant.

— Pour jouer au golf, il faut disposer d'une très vaste étendue de terrain présentant des obstacles ou hards, aussi variés que possible; ruisseaux, rivières, champs cultivés, carrières, buissons, bois, murailles, voies ferrées, maisons même, tout est bon.

Sur ce terrain, un certain nombre de trous ou holes, généralement neuf ou dix-huit, sont faits à des distances irrégulières, déterminées par la configuration du terrain. Le joueur doit, armé d'un maillet ou club, canon terminé par une sorte de spatule faite de fer ou de bois, mettre successivement dans chaque trou une petite balle de caoutchouc durci.

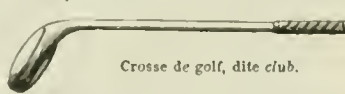


Balle de golf.

Chaque trou, profond de 10 centimètres environ, est constitué par un petit auget en métal. Un petit drapeau aux couleurs du club, fiché en terre, indique son emplacement. Les trous sont le plus généralement, éloignés les uns des autres de 100 à 500 mètres.

Autour de chaque trou, on entretient soigneusement un espace gazonné qui se nomme putting green. A une dizaine de mètres de chaque trou se trouve le tee ou point de départ, autre espace de terrain gazonné, bien roulé, d'où le joueur qui a fait un trou a parti pour continuer la partie.

Il est interdit au joueur de toucher à sa balle autrement qu'avec un club; il ne doit recevoir de conseils de personne, sauf de son caddie (aide qui porte ses clubs). Les joueurs doivent laisser entre eux l'intervalle d'un trou et ne pas se dépasser. Dans les handicaps de golf, les joueurs reçoivent un certain nombre de coups, — coups de crosse à donner sur la balle. Exemple : A frappe 82 fois la balle pour lui faire parcourir une série de 9 trous, B la frappe 78 fois. A recevant 12 coups et B 4, le classement s'établit ainsi : 1<sup>er</sup> A : 82 — 12 = 70; 2<sup>o</sup> B : 78 — 4 = 74. S'il s'agissait d'une partie ordinaire, B serait premier, n'ayant frappé la balle que 78 fois.



Crosse de golf, dite club.

— Anat. Golfe de

GOLFE (ital. golfo; du gr. kolpos, sein) n. m. Partie de la mer qui avance dans les terres, et dont l'ouverture est ordinairement fort large. Le GOLFE de Gascogne. — Anat. Golfe de la veine jugulaire. Remplissement considérable formé par la veine jugulaire interne, au niveau du trou déchiré postérieur (Golfe de l'urètre, dilatation normale du canal de l'urètre, chez l'homme. On l'appelle aussi AMPOULE DE L'URÈTRE.) — ESCYCL. Dr. maritime. Des golfes et des baies font partie du domaine maritime des Etats riverains, lorsque la



Golfe : 1. Elevation; 2. Représenté sur une carte.

distanco d'une rive à l'autre ne dépasse pas une double portée de canon, de telle façon que les feux croisés des deux rives en défendent aisément l'accès; on admet généralement qu'il en est ainsi lorsque la largeur du golfe ou de la baie ne dépasse pas dix milles marins. Les golfes et baies d'une étendue plus considérable sont assimilés à la haute mer et soumis au régime de la liberté, sauf les droits de juridiction de l'Etat dans le limite des eaux territoriales. Certains Etats, comme les Etats-Unis et l'Angleterre, ont prétendu à la souveraineté des grands golfes et des grandes baies situés entre les promoteurs des leurs côtes.

GOLFE-JOUAN, écart de la comm. de Vallauris (Alpes-Maritimes), sur le golfe Jouan; 1.460 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Petite station d'hiver. Napoléon débarqua, en 1815, au Golfe-Jouan, à son retour de l'île d'Elbe.

GOLFEUR n. m. Joueur de golf.

GOLFIER (f-e) n. m. Nom donné aux pêcheurs du golfe foriné par la côte ouest de Terre-Neuve, et qui partent de France au commencement d'avril, tandis que les banquiers, ou pêcheurs du grand banc, partent en février.

GOLGOTHA, montagne de Palestine, située dans le voisinage de Jérusalem, et sur laquelle Jésus-Christ subit le supplice de la croix. V. CALVAIRE.

GOLIARD (h-ar) n. m. Nom, au moyen âge, de clercs ou de moines défrôqués, qui contraient le monde en faisant ordinairement le métier de ménéteurs ou de jongleurs.

— ESCYCL. Les goliards se plaçaient eux-mêmes sous l'invocation d'un certain évêque Gollas, auquel on attribuait mille tours poudables, et qu'on supposait l'auteur de nombreuses poésies hardies et cyniques. Ce personnage est, quoi qu'on en ait dit, un être purement symbolique, dont le nom (qu'on a parfois fait dériver de gula) paraît être une altération de Goliath. Il nous reste un grand nombre de poésies goliardiques (en latin); plusieurs sont fort remarquables par la hardiesse de la satire, la verve, l'esprit et le style. Le principal recueil, trouvé au monastère de Bénédicteuren (Bavière), en a été publié par Schmeller [Carmina Curana] (1885). D'autres l'ont été par Duméril [Poésies populaires latines du moyen âge] (1843-1847); Th. Wright, The Latin poems commonly attributed to Walter Mapes (1841); Novati, Carmina mediæ ævi (1883).

GOLIARDIQUE (dik) adj. Qui appartient, qui se rapporte aux goliards; Littérature GOLIARDIQUE.

GOLIATH. Ecrit, sainte, Géant philistin, dont la Bible raconte ainsi la mort (I. Rois, ch. xvii); fier de sa taille et de sa force, Goliath adressa à l'armée d'Israël un défi que personne n'osait relever. Seul, le jeune David, armé d'une simple fronde, accepta le combat; tua le géant d'un coup de pierre au front et porta sa tête au roi Saul. Goliath est encore mentionné en deux autres passages de l'Écriture (II. Rois, ch. xxi, 19, et I. Paralipom., xxx, 5).

— Par anal. n. m. Homme très grand, géant. — Iconogr. V. DAVIN.

GOLIATH (h-ant) ou GOLIATHUS (tuss) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des goliathinés, comprenant des cétoines gigantesques propres aux régions chaudes de l'Afrique.

— ESCYCL. Ces énormes insectes, dont on connaît une douzaine d'espèces, atteignent 0m,10 de long et plus; ordinairement bruns ou noirs, marbrés largement de blanc ou de roux pourpre, ils volent lourdement le soir autour des arbres.



Goliath (red. 3 fois).

GOLIATHINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, la mellicoréens, famille des scarabéides, comprenant les genres goliath, hypsologénie, compositophane, mycétiste, phardine, dicranocéphale, etc. — V. GOLIATHINE.

GOLIÉMO-KONARÉ, village de la Bulgarie (Roumélie orientale [arrond. de Philippopolis]); 3.480 hab.

GOLILLE Il mil. — de l'espagn. gola, gorge) n. f. Archéol. Frase à l'espagnole, serrant très fort le cou.

GOLINHAC, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 25 kilom. d'Espalion, sur un plateau, non loin du Lot; 1.137 hab.

GOLL (compos. né, petit cordon nerveux de la moelle épinière, ainsi appelé du nom de l'anatomiste allemand Goll. Il n'est pas aussi cordon cunéiforme.)

GÖLLNICZBANYA ou GÖLLNITZ. Géogr. V. GÖLLNICZBANYA.

GOLLNOW, ville d'Allemagne (Prusse [Poméranie]), sur l'Ithra, affluent de l'oder; 8.162 hab. Fonderie de cuivre; fabriques de rubans et d'étoffes de lin et de laine. Ancienne ville hanséatique, qui appartient à la Prusse depuis 1720.

GOLLUB, ville d'Allemagne (Prusse occident. [présid. de Marienwerder]), sur la Drewenz, affluent de la Vistule; 2.738 hab. Fabrication de draps, toiles.

GOLMELLE (miel), GOLMETTE (miel) ou GOLMOTTE n. f. Noms vulgaires de l'amanite rougeâtre ou de la lepiote vulgaire, espèces comestibles. (La fausse gommelle ou fausse gommotte est l'amanite panthère espèce vénéneuse; on désigne aussi quelquefois sous le nom de fausse gommotte la lepiote en bouchier qui est comestible, mais beaucoup plus petite que la lepiote élevée et que l'amanite panthère.) V. CHAMIGNON, les plauches en couleurs.

GOLO, personnage légendaire. V. GENÈVIÈVE DE BRABANT.

GOLO, fleuve de la Corse, le premier par la longueur et le débit. Il nait de monts de 2.000 à 2.525 mètres, baigne les pâturages du Niolo, puis coule vers l'E. dans un val pittoresque et se jette dans la Méditerranée à 22 kilom. de Bastia. Cours : 75 kilom.



GOMBIN, ville de France (Pologne) gov. de Lodz, arr. de Varsovie, 5.200 hab. Sacrerie.

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

GOMBOUST, la ville de Gomboust, français, du XVII<sup>e</sup> s. ...

L'Escaut. Ses principaux tableaux sont : le Martyre de sainte Julienne et la Vie de saint Jérôme.

GOMEZ (Martin), peintre espagnol du XVI<sup>e</sup> siècle. Il se fixa à Oueña. Philippe II lui fit une pension de 3.000 réaux.

GOMEZ (Sébastien), dit le Mulâtre de Murillo, peintre espagnol, mort à Séville vers 1680. Il était esclave de Murillo, et se forma à la peinture en voyant travailler son maître, dont il imita la manière avec succès.

GOMEZ (Magdeleine-Angélique Poisson, M<sup>me</sup> DBL), femme auteur, née à Paris en 1684, morte à Saint-Germain-en-Laye en 1770. Elle fut comédienne et écrivain.

GOMEZE (de Gomez, n. pr.) n. f. Genre d'orchidées vandeuses, comprenant des herbes épiphytes pseudo-bulbaires.

GOMILA (mot dalmate) n. m. Monticule de pierres servant de sépulture.

GOMILAN, nom de plusieurs localités de la Dalmatie, particulièrement aux environs de Jaapria, sont des sépultures multiples, séparées en cases par des dalles de pierre.

GO-MIZUNO-O, empereur du Japon, qui régna de 1612 à 1629, et abdiqua. Sous son règne, Iyéyas, le Richelieu du Japon, mourut (1616) après s'être emparé d'Osaka.

GOMM (sir William Maynard), feld-marschal anglais, né aux Barbades en 1784, mort à Londres en 1875. Il servit en Hollande (1799), en Espagne (1801), en Hanovre (1803).

GOMMART (go-mar) n. m. Genre d'arbres, type de la famille des bursacées, détaché de celle des térébinthacées. Syn. BURSERE.

GOMMAGE (go-maj) n. m. Action de gommer; résultat de cette action: Le GOMMAGE des étoffes.

GOMMART (go-mar) n. m. Genre d'arbres, type de la famille des bursacées, détaché de celle des térébinthacées.

GOMMART (go-mar) n. m. Genre d'arbres, type de la famille des bursacées, détaché de celle des térébinthacées. Syn. BURSERE. Les gommarts (bursaria) sont des arbres balsamiques, à suc gommo-résineux, à feuilles alternes, imparipennées, dont les fleurs sont groupées en grappes.



Gommart: a, fleur; b, fruit

GOMMATE n. m. Chim. Syn. de GUMMATE.

GOMME du lat. gummis; gr. kommi, mot d'orig. égypt.) n. f. Liquide visqueux qui découle de certains arbres et que l'industrie emploie à divers usages.

GOMME (go-mi) n. m. Bot. Syn. de GUMMI. Nom donné à plusieurs arbres, qui produisent des substances analogues aux gommes ou aux gommes-résines.

GOMME (go-mi) n. m. Bot. Syn. de GUMMI. Nom donné à plusieurs arbres, qui produisent des substances analogues aux gommes ou aux gommes-résines.

GOMME (go-mi) n. m. Bot. Syn. de GUMMI. Nom donné à plusieurs arbres, qui produisent des substances analogues aux gommes ou aux gommes-résines.

GOMME (go-mi) n. m. Bot. Syn. de GUMMI. Nom donné à plusieurs arbres, qui produisent des substances analogues aux gommes ou aux gommes-résines.

GOMME (go-mi) n. m. Bot. Syn. de GUMMI. Nom donné à plusieurs arbres, qui produisent des substances analogues aux gommes ou aux gommes-résines.

GOMME (go-mi) n. m. Bot. Syn. de GUMMI. Nom donné à plusieurs arbres, qui produisent des substances analogues aux gommes ou aux gommes-résines.

matation de la cellulose des membranes cellulaires acacias astragalus, etc.), dans d'autres cas, les matières gommeuses sont accumulées dans des réservoirs spéciaux, qui peuvent être des canaux sécréteurs (cycadées).

Plus ou moins solubles dans l'eau, les gommes peuvent être considérées comme des mélanges de principes immédiats (arabine, bassorine, cérasine), que l'acide sulfurique faible et peut-être certaines diastases convertissent en sucre de raisin, que l'acide nitrique oxyde et transforme en acide miquique.

On appelle gommes-résines des mélanges d'une résine et de gomme soluble dans cette résine, comme l'encens, la myrrhe, la gomme ammoniac, l'assa-fœtida, le galbanum, le safranum, l'opoponax, l'empurbe, la gomme-gutte, la scammonée, etc.

La gomme ammoniac provient du suc gommo-résineux d'ombellifères du genre dorema (dorena ammoniacum et Acheri), habitant la Perse; elle s'échappe de la tige de ces plantes par des piqûres d'insectes.

La gomme arabique provient de divers acacias de l'Afrique tropicale et de l'Inde. On l'utilise pour la fabrication des encres, des cirages, le gommage des toiles, le lustrage des tissus, l'apprêt du foudre, la fabrication du sirop de gomme, etc.

La gomme de Bagdad ou de Bassora, produite par un acacia, comme la gomme arabique, se rapproche plutôt de la gomme adragante par ses propriétés.

La gomme copal occidentale est une résine, fournie par le rohus copallina.

La gomme élastique n'est autre chose que le caoutchouc.

La gomme-gutte, colorante et purgative, est le latex jaune d'une climacée (garcinia Hanburyi); elle sert aux peintres et est employée pour teindre en jaune.

La gomme de Kell est le produit gommoeux d'un figuier du Sénégal.

La gomme du Maroc ou de Barbarie est fournie par l'atalah (acacia gummiifera) du Maroc.

La gomme d'Orenbourg est la manne de Briançon.

La gomme de pays est celle des cerisiers.

Certaines gommes sont alimentaires; de ce nombre est celle qui entre dans la composition du salep, qu'on extrait des tubercules desséchés de certaines orchidées d'Orient.

Pathol. Gommes syphilitiques. On nomme ainsi des accidents tardifs de la syphilis, qui s'observent dans la peau, les muscles, les os, etc.

GOMMEGNIEN, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 25 kilom. d'Avesnes, près de l'Honnelle, sous-affluent de l'Escaut; 3.517 hab. Ch. de f. Nord. Brasseries, moulins, briqueteries, fabriques de sabots, de passenteries.

GOMME-GUTTE n. f. Sorte de gomme résineuse qui, battue avec l'eau, donne une couleur jaune usitée par les aquarellistes.

GOMMELEINE n. f. Sorte de gomme artificielle, employée dans l'industrie et qui n'est autre que la dextrine desséchée et mouleée, en encors le résultat de l'action de l'acide lactique sur la farine, le sagou, l'amidon, etc.

GOMMEMENT (go-me-man) n. m. Action de gommer.

GOMMENÉ, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 21 kilom. de Loudéac, non loin du Ninian, affluent de l'Onst; 1.302 hab. Minoteries.

GOMMENECH, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 25 kilom. de Saint-Brieuc, non loin du Leff; 1.155 hab. Chapelle de Notre-Dame de Douarnec.

GOMMER (go-mé) v. a. Enduire de gomme. Procéder au gommage d'un tissu. Mêler avec de la gomme: gommer une tisane. Gommer une couleur. Délayer avec elle un peu de gomme dissoute dans l'eau pour la rendre plus homogène.

GOMMÉ, é part. pass. Enveloppes gommes. Enveloppe dont le bord est enduit de gomme qu'on mouille pour les fermer. Taffetas gommé. Taffetas recouvert d'un enduit qui le rend imperméable. Taffetas enduit d'une préparation et qu'on met sur les coupures.

GOMME-RÉSINE n. f. Substance qui découle de plusieurs végétaux, et qui tient à la fois des gommes et des résines, par ses caractères et ses propriétés.

GOMMERN, ville d'Allemagne (Prusse) (présid. de Magdebourg), sur l'Elbe, affluent de l'Elbe; 4.409 hab. Sacrerie.

GOMMEUR (go-meur) n. m. Ouvrier chargé du gommage des tissus.

GOMMEUX (go-mé), EUSE adj. Bot. et industr. Qui a rapport à la gomme; qui est de la nature de la gomme.

GOMMEUX (go-mé), EUSE adj. Bot. et industr. Qui a rapport à la gomme; qui est de la nature de la gomme.

GOMMEUX (go-mé), EUSE adj. Bot. et industr. Qui a rapport à la gomme; qui est de la nature de la gomme.

GOMMEUX (go-mé), EUSE adj. Bot. et industr. Qui a rapport à la gomme; qui est de la nature de la gomme.

GOMMEUX (go-mé), EUSE adj. Bot. et industr. Qui a rapport à la gomme; qui est de la nature de la gomme.

GOMMEUX (go-mé), EUSE adj. Bot. et industr. Qui a rapport à la gomme; qui est de la nature de la gomme.

GOMMEUX (go-mé), EUSE adj. Bot. et industr. Qui a rapport à la gomme; qui est de la nature de la gomme.

GOMMEUX (go-mé), EUSE adj. Bot. et industr. Qui a rapport à la gomme; qui est de la nature de la gomme.

GOMMEUX (go-mé), EUSE adj. Bot. et industr. Qui a rapport à la gomme; qui est de la nature de la gomme.

GOMMEUX (go-mé), EUSE adj. Bot. et industr. Qui a rapport à la gomme; qui est de la nature de la gomme.

GOMMEUX (go-mé), EUSE adj. Bot. et industr. Qui a rapport à la gomme; qui est de la nature de la gomme.

GOMMEUX (go-mé), EUSE adj. Bot. et industr. Qui a rapport à la gomme; qui est de la nature de la gomme.

GOMMEUX (go-mé), EUSE adj. Bot. et industr. Qui a rapport à la gomme; qui est de la nature de la gomme.



bre, par lesques, les gonds à patte, d'ac-

GOND... une des langues secon-

GONDA... les Provinces du Nord-

GONDAHAIRE... GONDREURS.

GONDAL... tributaire des Indes

GONDAR... d'Éthiopie, ch.-l. de la pro-

GONDEBAUD ou GONBAUD, roi de Bourgogne, second

GONDEBAUD, Biogr. V. GONDOVALD.

GONDECOURT, comm. du dép. du Nord, arrond. et à

GONDEGISEL ou GODEGISEL, prince bourguignon,

GONDEMAR, prince bourguignon, frère de Gondebaud.

GONDEMAR ou GODOMAR, second fils de Gondebaud,

GONDEMAR, Flavius, roi wisigoth d'Espagne, mort

GONDER v. a. Porter des gonds à une porte.

GONDÉRIC, Biogr. V. GONDIOIC.

GONDEZEL v. l. n. m. Surtout de coton filé, de qualité

GONDI, fait le florissant, qui fournit à la République,

GONDICAIRE, GONDAHAIRE, premier roi de Bour-

GONDINET... auteur dramatique français, né

Plus heureux des trois (1870), en collaboration avec La-

GONDIOIC ou GONDÉRIC, deuxième roi de Bourgogne,

GONDIOICHE, reine franque, également désignée sous

GONDJA, pays anglais du Soudan occidental, arrosé

GONDOER, localité du Nil Blanc, atteinte en 1841,

GONDOLAGE (latj) n. m. Action de gondoler, de se

GONDOLANT (lan), ANTE [rad. gondoler (se)] adj. verb.

GONDOLE (ital. gondola) n. f. Navig. Petit bateau à



Gondole (1802).

Par aol. Nom de voitures publi-

Archéol. Se disait jadis de

Gondole pour les yeux. Bergère en gondole.



Gondole (ant. s.).



Gondole. moyen d'un large fer en forme de hache ou de coin de

Gondole.



Gondole. moyen d'un large fer en forme de hache ou de coin de

GONDOLER v. n. Se dit d'un bâtiment dont les extré-

GONDOLIERE (rf) n. f. Ensemble des gondoliers. || Tout

GONDOLETTE (lét) n. f. Petite gondole.

GONDOLIER (li-é), ÈRE n. Batelier, batelière qui conduit

GONDOMAR, bourg d'Espagne (Galice [prov. de Ponte-

GONDOVALD, surnommé Ballomer, également connu

GONDOZOLETTO (let) n. m. Fil de coton très fin, fa-

GONDRECOURT, ch.-l. de canton de la Meuse, arr. et

GONDRECOURT (Henri-Ange-Aristide de), général et

GONDREVILLE, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr.

GONDRIN, comm. de Gers, arrond. et à 15 kilom. de

GONDRIN (Louis-Henri de) PARDAILLAN de), arche-

GONDRIN (Louis-Antoine de) PARDAILLAN de) duc

GONDS ou GOUNDS, population du Gondvana, dans

GONDUL, uno des Walkyries. V. ce mot.

GONDVANA ou GONDVANA (ou pays des Gonds),

GONELLE (nèl) n. f. Agric. Dans l'Aunis, fossé qui

GONELLI (Giovanni), surnommé l'Aveugle de Gam-

GONESSE (lat. Gonissa), ch.-l. de cant. de Seine-et-

GONESSE (lat. Gonissa), ch.-l. de cant. de Seine-et-



GONIODÈRE ou GONIODERA (d' n. f. Genre d'insectes...

GONIODORIS (d' n. f. Genre de mollusques gastéropodes...

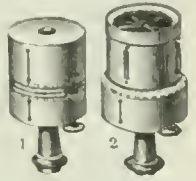
GONIOGÈNE (d' n. f. du gr. gônia, angle, et génésis...

GONIOLOGIE (d' n. f. du gr. gonia, angle, et logos, discours...

GONIOLE (d' n. f. du gr. gonia, courbure, n. m. Genre...

GONIOMÈTRE (du gr. gônia, angle, et métron, mesure)...

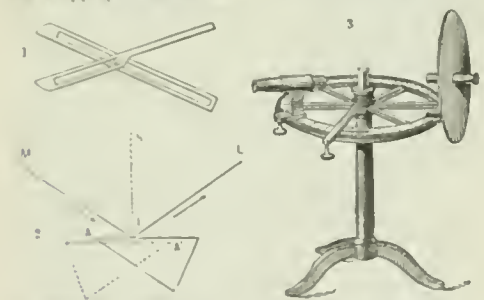
— Autop. Instrument servant à mesurer l'angle facial...



Goniomètre arpent. 1. A divisions degrés et minutes; 2. A boussole.

— Miér. et optiq. La forme d'un cristal est déterminée par les angles dièdres...

Goniomètres d'application. Le premier goniomètre d'application...



1. Goniomètre d'application; 2. A et A', première et deuxième positions; M, ray n incident; IL, rayon réfléchi; IS, normale; 3. Goniomètre de Babinet.

dièdre à mesurer. Un rapporteur, fixé au système, permet...

Goniomètre à réflexion. Imaginé par le physicien...

GONIOMÉTRIE (d' n. f. du gr. gônia, angle, et métré, n. f. Art...

GONIOMÉTRIQUE (d' n. f. Qui appartient à la goniométrie...

GONIOMYCÈTES (d' n. m. pl. Groupe de champignons...

GONION (n. m. Genre de volucelles, comprenant des...

GONION n. m. Ant. sup. Point de la face qui est situé...

GONIOPHOLIDÉS (n. m. pl. Paléont. Famille de reptiles...

sauros, nanosuchus, machimosaurus, tous animaux puissants...

GONIOPHOLIS (liss) n. m. Paléont. Genre de grands crocodiliens...



Crâne de goniofolis.

— Encycl. Les goniofolis avaient le museau long, terminé par une palette distincte...

GONIOPTÈRE ou GONIOPTERUS (pté-russ) n. m. Genre d'insectes coléoptères...

GONIOPTÉRINÉS (n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères...

GONIOPTÉRIS (riss) n. m. Genre de fougères fossiles...

GONIOSONE ou GONIOSONA (n. m. Paléont. Genre de mollusques...

— Ichtyol. n. m. Genre de poissons physostomes...



Goniosome.

GONIOSPERME (spérm) — du gr. gônia, angle, et sperm, graine...

GONIOSTACHYUM (sta-ki-om) n. m. Genre de verbénacées...

GONISTYLE (stil) ou GONISTYLUS (sti-luss) n. m. Genre...

GONIUM (n. m. Anthrop. Syn. de GONION.

GONNE (orig. inconn.) n. f. Mar. Baril qui contient du...

GONNE ou GONELLE (du vx franç. gune et gunèle) n. f. Robe...

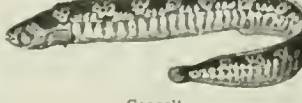


Gonne (XIV<sup>e</sup> s.).

GONNE miss Maud), patriote irlandaise, né à Kerry en 1866...

GONNEHEM, comm. du Pas-de-Calais, arr. et 8 kilom. de Béthune...

GONNELIEU Jérôme DE), jésuite français, né à Soissons en 1610...



Gonnelie.

GONNELLE (gon-nèl) n. f. Genre de poissons acanthoptères...

— Encycl. Les gonnelles sont de taille médiocre, allongées...

en connaît une dizaine d'espèces, de l'hémisphère boréal; une seule habite les côtes de France...

GONNEVILLE (BINOT PAULMIER DE), navigateur français du début du XVI<sup>e</sup> siècle...

GONOBLASTIDIE (sti-ll) n. f. Polype ou zoole non nourricier...

GONOBLASTOCÈME (sto) n. m. Individu des colonies de polypes hydroïdes...

GONOCÈRE (sér) — du gr. gonos, semence, et khrê, tumeur) n. f. Pathol. Tumeur formée par l'accumulation morbide...

GONOCÉPHALE (sé) ou GONOCEPHALUM (sé-fa-lom) n. m. Genre d'insectes coléoptères...

GONOCÈRE (sér) ou GONOCERUS (sé-russ) n. m. Genre d'insectes hémiptères...

GONOCÉRINÉS (sé) n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères...

GONOCOQUE (kok) — du gr. gonê, génération, et chêmê, coquillage) n. m. Individu reproducteur...

GONOCOQUE (kok) — du gr. gonê, semence, et de coecus ou coque) n. m. Pathol. Microbe pathogène...

— Encycl. Découvert en 1879 par Neisser, le gonocoque, également appelé micrococcus gonorrhœæ...

GONODACTYLE ou GONODACTYLUS (luss) n. m. Genre de crustacés schizopodes...



Gonolæ.

GONOHÉ, ville du Japon (île de Nippon (prov. de Mouts)), sur le fleuve côtier Itsikava; 4.815 hab.

GONOLEK (lêk) — mot nubien) n. m. Genre d'oiseaux passeurs denturés...

GONOLOBE n. m. Genre d'asclepadiées, tribu des gonolobées. — Encycl. Les gonolobes (gonolobus) sont des plantes herbacées...



Gonolobe.

GONOLOBÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gonolobe.

— n. f. pl. Tribu de la famille des asclepadiées, nyant pour type le genre gonolobe. — Une GONOLOBÉE.





**GOR**, ville d'Espagne (Andalousie (prov. de Grenade)), au pied de la sierra de Gor; 3.930 hab. Mino et fonderie de fer; fabriqué du goulron.

**GORAKPOUR** ou **GOROUKPOUR**, ville de l'empire anglais des Indes (Provinces du Nord-Ouest), sur la Rapti, affluent de la Gogra (bassin du Gange); 63.600 hab. — La province dont Gorakpour est le chef-lieu couvre une superficie de 21.582 kilom. carrés, et compte une population de 6.500.000 hab. Le sol, bien irrigué, fertile, produit du coton, du riz, de l'orge, de l'indigo, de l'opium; teintures, teinturerie; commerce avec le Népal. — Gorakpour appartient aux Anglais depuis 1801.

**GORAL** n. m. Nom vulgaire d'une espèce d'antilope indienne (*memorhædus goral*), répandue dans l'Himalaya, du Sikkim au Cachemire, et appelée parfois *bouquetin du Népal*. (Lourd, trapu, brun teinté de noir avec le ventre plus clair, il a la taille d'une chèvre.)



Goral.

**GORALS**, nom d'une tribu slave des Karpathes occidentales, habitant les pays montagneux de la Galicie occidentale et de la Silésie austrichienne. — Un GORAL.

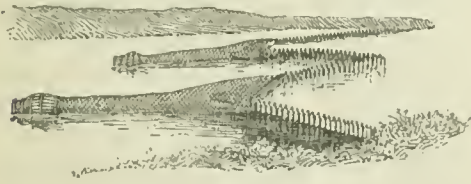
**GORANI** (Le comte Joseph), publiciste italien, né à Milan en 1734, mort à Genève en 1819. Il fit paraître, en 1770, un *Traité du despotisme*, qui lui acquit un rang distingué dans le parti philosophique, accueillit avec enthousiasme la Révolution française, reçut, en 1792, le titre de citoyen français, et se rendit alors à Paris, où il publia, dans le « *Moniteur* », une série de *Lettres aux souverains sur la Révolution française*, réunies en volume (1793). Il publiait en même temps des *Mémoires secrets sur les cours d'Italie*, pamphlet très violent. L'archiduc Ferdinand se vengea par la confiscation de ses biens. Après le 9-Thermidor, Gorani passa à Genève, où il donna : *Prediction sur la Révolution française* (1797), et mourut dans l'obscurité.

**GORBALS**, paroisse d'Ecosse (comté de Lanark et de Renfrew), sur la rive gauche de la Clyde; 10.100 hab. C'est un faubourg de Glasgow.

**GORBATOW**, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Nijni-Novgorod), sur l'Oka, près de son confluent avec son tributaire la Kliazma; 3.216 hab. Ch.-l. de district.

**GORCY**, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 45 kilom. de Briey, près de la frontière belge; 1.053 hab. Mines de fer abandonnées.

**GORD** (*gor* — du bas lat. *gordium*) n. m. Pêcherie composée de deux rangs de perches plantées au fond d'une



Gord.

rivière en travers de son cours, de manière à former des ailes et dont l'angle intérieur est bouché par un verveux. (Généralement, deux gords sont accolés l'un à l'autre.)

**GORDES** (lat. *Vordenses*), ch.-l. de cant. de Vancluse, arr. et à 19 kilom. d'Apt; 1.638 hab. Ancien château, transformé en hôtel de ville. Au N. du bourg, restes de l'abbaye de Souanque. — Le canton a 3 comm. et 5.366 hab.

**GORDIÉE** a. f. Neuvième mois de l'année chez les Achéens.

**GORDIEN, ENNE** (*di-in, en*) adj. Qui appartient à Gordien, roi de Phrygie.

— *Nœud gordien*, Nœud célèbre qu'Alexandre trancha, ne pouvant le délier. # Fig. Difficulté presque invincible. — *Trancher le nœud gordien*, Résoudre une difficulté d'une manière qui a quelque chose de violent.

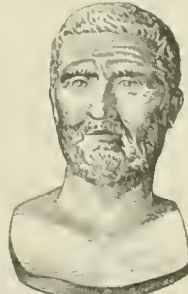
— *Autiq. Jeux gordiens*, Jeux qui se célébraient à Rome, en l'honneur de l'empereur Gordien, vers la fin de décembre.

— *ENCYCL. Hist. Nœud gordien. V. GORDIUS.*

**GORDIEN** (*di-in*) n. m. Helminth. Genre de vers intestinaux, confondus avec les filaires sous le nom vulgaire de DRAGONNEAUX. # On dit aussi GORDIUS, et GORDIE.

— Entom. Espèce de papillon.

**GORDIEN** (Marcus Antonius), surnommé l'Ancien ou l'Africain, empereur romain, né à Rome en 157, mort à Carthage en 238. Il descendait à la fois des Gracques et de Trajan. Prodiges, honnête et modéré, il s'acquiesça une grande popularité. Nommé édile, il donnait chaque mois des spectacles de gladiateurs et abandonnait au peuple les animaux qui avaient combattu. Il fut préteur, deux fois consul, et fut enfin procureur d'Afrique. Il ne parvint pas, cependant, à y réprimer les désordres des publicains; une révolte éclata, et Gordien, âgé de quatre-vingts ans, fut proclamé empereur. Reconnu par le sénat et le peuple, il fut attaqué dans Carthage par Capellianus, procureur de la Numidie pour Maximin, avant d'avoir pu se mettre en état de défense. Son fils essaya de résister, mais fut



Gordien l'Ancien.

vaincu et tué. Alors, Gordien s'étrangla. Son règne avait duré six semaines.

**GORDIEN** Marcus Antonius, le Jeune, fils du précédent, né à Rome en 192, mort à Carthage en 238. Il était loin de posséder les vertus de son père, et se laissa déshonorer par les faveurs d'Héliogabale. Lieutenant de son père en Afrique et associé par lui au titre impérial, il périt en défendant les portes de Carthage contre Capellianus.



Gordien le Jeune.

Gordien le Pieux.

**GORDIEN** (Marcus Antonius), le Pieux, empereur romain, fils du précédent, ou, suivant d'autres auteurs, fils d'une fille de Gordien l'Ancien, né en 223, mort en 231. Il fut proclamé Auguste en 238 et se laissa diriger par le vertueux Thémistithe, préfet du prétoire. En 242, il prit part à une expédition contre les Perses, qu'il chassa d'Antioche. Malheureusement, Thémistithe étant mort, Philippe, son successeur, s'efforça d'enlever à Gordien sa popularité auprès des soldats. Gordien, contraint de partager la pourpre avec Philippe, fut bientôt dominé et dépossédé par lui. Il mourut, probablement assassiné par son collègue. Sa mort excita de vifs regrets, et le sénat le mit au rang des dieux.

**GORDIENS** (lat. *Gordiani*), ancien peuple de l'empire des Perses, connu aujourd'hui sous le nom de *Kourdes*. — Un GORDIEN.

**GORDIGIANI** (Luigi), compositeur italien, né et mort à Florence (1814-1880). Il fit représenter à Florence plusieurs opéras : *Fausto* (1835); *Filippo* (1840); *gli Aragonesi in Napoli* (1841); *i Ciurlatani* (1843); un oratorio : *Esther*, et écrivit sous le titre de *Orchestra* un ballet pour le théâtre de Saint-Petersbourg. Enfin, il fit encore représenter à Florence une *Vendetta corsa* (1847) et à Livourne *l'Aventuriere* (1849). Il doit surtout sa renommée à ses *canzonette*, à ses *canti popolari*, d'un tour mélancolique et poétique, qui lui valut le surnom de *Schubert de l'Italie*. Il a publié en ce genre près de trois cents compositions.

**GORDIÈS** n. m. pl. Famille de vers nématodes, comprenant le genre *Gordius*. — Un GORDIÈS.

**GORDIOS** ou **GORDIAS**, roi légendaire de Phrygie, père de Midas. Simple laboureur, il vit un jour, en cultivant son champ, un aigle s'abattre sur sa charrue, ce qui signifiait, dirent les devins, qu'il devait être roi. Les Phrygiens lui ayant offert, en effet, la couronne, Gordios consacra son chariot dans le temple de Zeus, à Gordium. Le joug en était attaché par un lien de bois de corne, avec tant d'art qu'il était impossible de le dénouer. Les oracles promirent l'empire de l'Asie à celui qui détacherait ce joug. Alexandre, en entrant dans cette contrée, se présenta pour essayer; mais, après plusieurs tentatives infructueuses, il trancha le nœud avec son épée, et dut ainsi l'oracle plutôt qu'il ne l'accomplissait. V. GORDIEN.

**GORDIUM** ou **GORDION**, ville d'Asie Mineure, capitale des rois de Phrygie, sur le fleuve Sangarios. Sur son acropole, s'élevaient le palais du roi Gordios et le temple de Zeus, où Alexandre trancha le *nœud gordien*. La ville, rebâtie sous Auguste, prit le nom de *Julioptolis*.

**GORDIUS** (*di-uss*) n. m. Genre de vers nématodes, type de la famille des *Gordidiés*, comprenant des formes extraordinairement étroites et longues, qui vivent dans le corps de divers animaux, notamment des insectes.

— *ENCYCL.* Les *Gordius* sont les plus ténus de tous les vers; certains atteignent une longueur de plus de 1 mètre, sans avoir plus d'un demi-millimètre d'épaisseur. On connaît encore mal leurs mœurs. Leurs premiers états paraissent se passer dans le corps de divers insectes aquatiques, puis dans celui des poissons d'eau douce. Certains *Gordius* se trouvent accidentellement dans le tube digestif de l'homme; ils ont alors été avalés avec l'eau ou ils nagent librement à certaines époques et se tiennent enroulés par paquets de dix à vingt individus, en véritables pelotons, d'où leur nom (*nœud gordien*). Le *Gordius aquaticus* atteint 1 mètre de longueur et 1 millimètre de diamètre.

**GORDON** n. m. ou **GORDONIE** n. f. Genre de terostémiacées, comprenant des arbres à feuilles alternes persistantes, à fleurs axillaires. (On en connaît une dizaine d'espèces, de l'Amérique du Nord et de l'Inde. Le *Gordion lasianthus*, dont la fleur ressemble au camélia, est cultivé dans les jardins d'Europe.)



Gordon.

**GORDON** n. m. Chien d'arrêt, variété de setter. V. SETTER.

**GORDON**, village d'Ecosse (comté de Berwick); 900 hab. Ce village a donné son nom à une famille célèbre.

**GORDON**, comté des Etats-Unis (Géorgie); 10.000 hab. Ch.-l. *Calhoun*. Sol très fertile, produisant en abondance coton, fourrages, fruits, céréales, patates, etc.

**GORDON**, comté d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud).

**GORDON**, famille écossaise, dont les membres ont joué un rôle important dans l'histoire anglaise et qui se divise en trois branches principales : 1° comtes et marquis de Huntly; 2° comtes d'Aberdeen; 3° comtes de Sutherland.

1<sup>re</sup> branche. Le premier comte de Huntly fut ALEXANDER de Selson, lord Gordon, créé comte en 1419. — Le second fut GEORGE, mort vers 1512, qui occupa les fonctions de lord haut chancelier, de 1488 à 1501. — ALEXANDER, 3<sup>e</sup> comte, mort en 1521, se distingua à la bataille de Flodden (1513). — GEORGE, 4<sup>e</sup> comte 1514-1562, combattit avec bonheur, l'un des anglais de 1542. Ami du cardinal Beaton, il fut, après lui, grand chancelier (1544). Dix ans après, ses hésitations entre l'alliance française et l'alliance anglaise le rendirent suspect. Emprisonné à Edimbourg, il se jeta dans le parti protestant. — Son fils, sir JOHN Gordon, se rangeait, d'autre part, parmi les prétendants les plus passionnés de Marie Stuart. Marie était venue dans les Hautes-Terres, Huntly essaya de s'emparer de sa personne. Il fut déclaré rebelle et périt lors de l'escarmouche de Corrichie; son fils y fut pris et exécuté à Aberdeen, un jour après. — GEORGE, 5<sup>e</sup> comte, mort en 1576, fut d'abord emprisonné et entra en grâce après le mariage de Marie Stuart avec Barnley. Il devint même lord haut chancelier en 1566. Il fut un des agents les plus actifs de l'union de Marie avec Bothwell et trempa dans le meurtre de Barnley. Après la chute de la reine, il conspira pour elle, mais ne fut pas inquiété. — GEORGE, 6<sup>e</sup> comte et 1<sup>er</sup> marquis de Huntly (1562-1636), fut le chef du parti catholique écossais, et trempa dans toutes les conspirations de cette époque troublée. Il tua le comte de Murray, battit les protestants commandés par le duc d'Argyll et finit par se réconcilier avec l'Eglise d'Ecosse, en 1599. — GEORGE, 2<sup>e</sup> marquis, mort en 1649, prit parti contre le Covenant. En 1644, il prit Aberdeen, mais lâcha pied en apprenant l'arrivée des troupes covenantaires du duc d'Argyll. Après plusieurs mois de poursuite par le colonel Menzies, il fut pris et décapité à Edimbourg. — GEORGE, 4<sup>e</sup> marquis 1613-1716, élevé en France, servit sous Turenne. Créé duc de Gordon en 1684, il devint gouverneur du château d'Edimbourg, où il capitula à l'arrivée du prince d'Orange et perdit par ses hésitations tout influence. — ALEXANDER, second duc, né vers 1678, combattit à Sheriffmuir en faveur du Prétendant. — ALEXANDER, 4<sup>e</sup> duc (1745-1827), devint pair représentant d'Ecosse à la Chambre des Lords, où il appuya la politique de Pitt. — GEORGE, 5<sup>e</sup> duc (1770-1836), combattit en Flandre en 1791-1793. Il créa, en 1794, le fameux régiment des Gordons Highlanders. Il mourut sans enfant, et ses biens passèrent à la famille de Richmond, qui fit rétablir en sa faveur, en 1876, le duché de Gordon.

2<sup>e</sup> branche. GEORGE Gordon, 1<sup>er</sup> comte d'Aberdeen (1637-1720), membre du parlement d'Ecosse, et de la Convention d'Etats de 1678, émit une proposition d'union avec l'Angleterre et fut un des conseillers de Lauderdale. Il fut nommé chancelier d'Ecosse (1682) et créé comte d'Aberdeen. [Pour les descendants de cette branche, V. ABERDEEN.]

3<sup>e</sup> branche. Elle provient d'ADAM Gordon d'Aboyné, second fils du second comte de Huntly, lequel prit le titre de comte de Sutherland, à la mort de sa femme Elisabeth, sœur du neuvième comte de Sutherland, mort sans héritier. — Son petit fils, JOHN, né vers 1526, mort en 1567, comte de Sutherland, assista le fameux comte d'Huntly dans toutes ses entreprises relatives à Marie Stuart. Il fut empoisonné. — ALEXANDER, né en 1532, mort en 1594, fils du précédent, fut en lutte perpétuelle contre la famille Cathness à laquelle appartenait le meurtrier de son père. — JOHN, né en 1609, mort en 1663, fut, dès 1637, un des chefs du mouvement covenantaire. Il combattit bravement à Auldearn en 1645, et se déclara contre Cromwell. — Le dernier comte de Sutherland fut WILLIAM, qui ne laissa qu'une fille, Elisabeth, qui obtint pour elle le titre de comtesse de Sutherland (1771) et le fit passer dans la famille Granville, par son mariage avec George Granville Leveson Gower, le premier duc de Sutherland.

**GORDON** (John Patrick), général russe, né dans le comté d'Aberdeen en 1635, mort en 1698. Il servit tour à tour dans les armées suédoises, polonaises et russes. Chargé d'une mission en Angleterre par le tsar Alexis (1665), vainqueur des Turcs de l'Ukraine, lieutenant général (1679), Pierre le Grand le prit en amitié. Gordon fortifia Azof en 1697 et repréna, en 1698, la révolte des Strélitz. Il fut l'instructeur militaire de Pierre le Grand. Il a laissé une curieuse autobiographie, conservée aux archives des affaires étrangères de Russie. Posselt en a donné une traduction allemande *Tagebuch des Generals Patrick Gordon*. Gordon est connu en Russie sous le nom de Pierre Ivanovitch.

**GORDON** lord (George), homme politique anglais, fils du second duc de Gordon, né et mort à Londres (1751-1793). Après avoir servi dans la marine jusqu'en 1772, il se fit élire à la Chambre des communes en 1774 par le comté d'Inverness. Ambitieux, turbulent, il organisa, en 1780, un immense meeting pour protester contre le bill du Test. Il en résulta une grave rébellion, au cours de laquelle la prison de Newgate fut incendiée. Gordon, incarcéré à la Tour de Londres, fut acquitté (1781); mais il s'éloigna à un moment de Londres. Il y revint pour se livrer à de nouvelles agitations et passer au judaïsme. Il finit par être condamné à cinq ans de prison (1788) et mourut à Newgate. Dickens dans *Barnaby Rudge* a tiré parti des aventures de cet extraordinaire agitateur.

**GORDON** Thomas, publiciste et traducteur anglais, mort en 1750. Il se rendit à Londres, où il publia, avec Trenchard, les *Lettres de Caton* (1720); le *Whig indépendant* (1728) et une série d'autres pamphlets, d'une violence extrême contre la royauté et le sacerdoce. Vers 1723, il se rallia à Robert Walpole, qui lui donna un emploi. On estime, pour leur exactitude, ses traductions de Tacite (1728-1731), de Salluste et des *Catilinaires* de Cicéron.

**GORDON** lady DEFF, née Lucy AUSTIN, femme de lettres anglaise, née à Londres en 1821, morte au Caire en 1869. Elle débuta par d'intéressantes traductions, telles que les *Legendes grecques* de Niebuhr, les *Causes criminelles* de Feuerbach, *l'Histoire de Frusse* et *Ferdinand et Maximilien* de Ranke, *Stella* et *Vanessa* de Leon de Wailly. Elle fit, pour sa santé, de lointains voyages dans le sud de l'Afrique et en Egypte. Ses *Lettres du Cap* (1804) et ses *Lettres d'Egypte* (1865) ont eu un vif succès.

GORDON (Gordon) — Gordon-pacha, officier et voya-



Charles Gordon.

GORDON, Charles Gordon, officier et voyageur anglais, né en 1831 à Kharthoum, en 1877 par suite des manœuvres des pachas du Cairo, puis à Londres, le 12 mai 1881.

GORDONIE, ÉE a. j. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à Gordon.

GORE a. j. Nom donné par les mineurs du Centre et du Midi aux rochers qui se trouvent sous un accompagnement souvent les uns de la houille.

GORE (Catherine Grace Moony, Mrs), femme de lettres anglaise, née à East Retford, Nottinghamshire, en 1799.

GORECKI Antoine, poète polonais, né à Wilna en 1787, mort à Paris en 1841.

GORÉE, nom en français de la colonie française du Sénégal, ou du littoral de ce pays.

GO-REIZEI, empereur du Japon, qui régna de 1016 à 1028.

GORENFLOT, nom de famille d'un médecin français.

GORENFLOT, nom de famille d'un médecin français.

GORET, nom de famille d'un médecin français.

GORETER, nom de famille d'un médecin français.

GORETTE, nom de famille d'un médecin français.

GORETTE, nom de famille d'un médecin français.

GOREY, bourg d'Irlande (Leinster) [comté de Wexford], 2 213 hab.

GORFOU n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des sphénoïdes, comprenant des manchots à bec sillonné.



Gorfoou.

GORGE (gorj) — du lat. pop. gorga, d'orig. obscure. n. f. Partie antérieure du cou.

Loc. div. Coupe-gorge. V. à son ordre alphab. Couper la gorge à quelqu'un, l'égorger, le tuer.

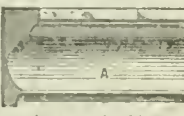
Agenc. Nom donné, dans les environs de Paris, au froment qui reste dans les gerbes après un léger battage.

Armet à gorge. Armet dont le gorgon, très court ou même réduit à un gros cordon, présentait une rainure circulaire dans laquelle retraits le colletin.



Armet à gorge.

Archit. Partie la plus étroite d'un chapiteau dorique ou ionique, appelée aussi GORGERIN et COLERIN.



A, gorge (archit.).

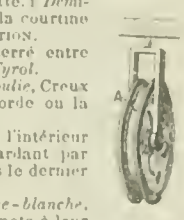
Artill. Nom donné, dans le matériel d'artillerie et dans les armes en général, à des rainures ou cavités creusées ou ménagées autour d'un cylindre ou d'un cône métallique.

Bot. Nom que l'on donne, dans un calice gamosépale ou une corolle gamopétale, à la partie où le tube s'évaso pour passer au limbe.

Cost. Gorge ou Tour de gorge, Partie resserrée au haut de la chemise d'une femme.

Faucon. Partie supérieure de l'estomac d'un oiseau de proie, appelée aussi POCHÉ.

Fortif. Ligne qui joint les extrémités des côtés d'un angle saillant.



A, gorge.

Géogr. Passage étroit et resserré entre deux montagnes.

Moll. Ce qu'on peut voir de l'intérieur d'une coquille univalve en regardant par l'ouverture.

Ornith. Grosse-gorge, Gorge-blanche, Gorge-bleue, Rouge-gorge.

Pathol. Mal de gorge, Nom vulgaire de diverses inflammations qui souvent existent simultanément.

Pyrotechn. Gorge d'une fusée, Orifice étroit à la base d'une fusée volante.

Techn. Pièce d'un serrure destinée à faciliter l'action de la clef sur l'arrêt du pêne.

Partie antérieure d'un écritoire destinée à recevoir les plumes, les crayons, etc.

SYN. Gorge, col, défilé, etc. V. COL.

ENCYCL. GÉOL. Les torrents persistants donnent souvent naissance à des gorges, parce que leur action érosive est trop énergique pour avoir le temps de se manifester en largeur.

GORGE-BLANCHE n. f. Nom vulgaire d'une espèce de fauvette (sylvia cinerea), appelée aussi DISSETTE.

GORGE-BLEUE n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des lusciniidés, tribu des lusciniinés.



Gorge-bleue.

ENCYCL. Les gorges-bleues sont petites, allongées, avec les ailes courtes, la queue moyenne, les pattes fines et assez hautes.

GORGE-DE-PIGEON adj. Se dit d'une couleur à reflets changeants : Robe GORGE-DE-PIGEON.

GORGE-DE-PIGEON n. f. En T. de manège, Espèce d'embouchure pour le cheval.

GORGÉE (jé — rad. gorge) n. f. Quantité de liquide qu'on avale, qu'on peut avaler en une fois.

GORGE-FOUILLE ou GORGE-FOUILLÉE n. f. Espèce de bec-de-corbin, instrument dans lequel l'extrémité du fer est retournée et arrondie.



Gorge-fouille.

GORGE-JAUNE n. f. Nom vulgaire d'un petit oiseau de l'Amérique du Nord, le trichas Marilandica.

GORGE-NOIRE n. f. Nom vulgaire de la rubiette à queue rouge ruficollis phœniceus.

GORGER (jé — rad. gorge. Prend un e après le g devant a ou o : Il gorgea. Nous gorgeons).

Fig. Comblé, doter, muoir à profusion : GORGER de biens un favori.

Art vétér. Faire enfler : Les mauvaises eaux ont pour effet de GORGER les jambes des chevaux.

Jeux. Au reversi. GORGER le quinola, Contraindre l'adversaire à le jouer.

Pyrotechn. GORGER une fusée, La remplir jusqu'au-dessus de la gorge.

Blas. Se dit : 1° d'un animal dont le cou est ceint d'une couronne ou d'un collier.

Faucon. Le faucon s'est GORGÉ, Le faucon vient de prendre sa nourriture.

GORGÈRE (jér) n. f. En T. de mar., Partie concave de la quille et du tailler-mer.

GORGERET (je-ré) n. m. Chir. Instrument creusé en forme de gorge, dont on se servait dans l'opération de la fistule à l'anus.

GORGERETTE (je-rét) n. f. S'est dit de toute pièce du costume qui couvrait le cou ou la gorge.



Gorgerette (1520).

ORNITH. Nom vulgaire du rouge-gorge et de divers oiseaux des genres rolle, fourmilier et gobe-mouches.

OSCELL. Nom vulgaire que les oiseleurs donnent à la fauvette à tête noire.

GORGERIN (je) n. m. Archéol. Partie inférieure d'un casque fermé, destinée à protéger le cou, et composée d'une ou plusieurs pièces articulées à recouvrement.

Techn. Collier épais et garni de pointes, qui défend la gorge d'un chien.



GORINI M. SAUVAGE... Curo de...

GORIONIDES ou YOSIPPON BEN-GORION... fils...

Goriot (le Père), roman de H. de Balzac... Le héros...

Goriot (le Père), roman de H. de Balzac... Le héros...

GORON 1751 n. m. Cépaga cultivé dans les vignobles...

GORITZ all. Görtz, Görtz, Görz ou Gærz, it. Gorizia...



Armes de Goritz.

Goritz all. Görtz, Görtz, Görz ou Gærz, it. Gorizia...

GORITZ all. Görtz, Görtz, Görz ou Gærz, it. Gorizia...

GORJIU, dép. de la Roumanie (Valachie), peuplé de...

GORKAU, ville d'Autro-Hongrie (Bohême) (ceci de...

GORKHA, ville des Indes anglaises (Népal); 2.000 hab.

GORKHAS ou GOURKHAS, population d'importance du...

GORKI, v. de la Russie (France) (v. de Moscou)...

GORKUM, v. de la Hollande (Pays-Bas) (Hollande-Méridionale)...

GORLA MINORE, comm. d'Italie (Lombardie) (prov. de...

GORLESTON, paroisse d'Angleterre (comté de Suffolk)...

GORLICE, ville d'Autro-Hongrie (Galicie) (sur la Ropa)...

GORLITZ, Géogr. V. GÖRLITZ.

GORM ou GORMON, dit le Vieux, roi de Danemark...

GORNIA-ORICZHOVITZA, localité de Bulgarie, arr. de...

GORNICKI (Lucas), en latin Gorniclus, écrivain polonais...

GORNSDORF, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe) (ceci de...

GORODAYU SHONZUI, potier japonais qui, en 1510, introduisit...

GORODITSCHÉ, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Penza)...

GORODITSCHÉ, ville de la Russie d'Europe (gouv. d'Irkoutsk)...

GORODNIA, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Tchernigov)...

GORODOK, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Vittebski)...

GOROKHOV, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Volhynie)...

GORON n. m. Cépaga suisse, cultivé dans le Valais.

GORON Marie-François), ancien chef de la police de la sûreté...

GORONNER rom. — rad. goron ou gort) v. n. So dit, dans l'Annis...

GORONTALO, ville de Célèbes. V. GOUNONG-TELLO.

GORTMAN, séjour des bienheureux, inaccessible aux maux...

GORP (Jean VAN), médecin belge, né en 1518, mort à Maestricht...

GORRA D. Cost. Bonnet de soie noire tricotée, en usage à Venise...

GORRE, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 17 kilom. de Rochechouart...

GORRESIO (l'abbé Gaspare), orientaliste italien, né à Bagnasco...

GORRET (go-re) n. m. Pop. Contremaitre mécanicien.

GORRON, ch. l. de cant. de la Mayenne, arrond. et à 22 kilom. de Mayenne...

GORSAS Antoine-Joseph), publiciste et conventionnel français, né à Limoges...

GORSES, comm. du Lot, arrond. et à 29 kilom. de Figeac...

GORTCHA ou GORITZA, ville de la Turquie d'Europe (gouvern. de Bitolie)...

par les collines qui prolongent la chaîne du Grammos. La plaine, incultive...

GORTÉRIE n. f. Bot. Syn. de HERKHYÉ.

GORTHEËN (le) n. m. Sectateur de Gorthée, disciple de Simon le Magicien.

GORTON, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur le canal de Stockport...

GORTSCHAKOV (Pierre), général russe, né en 1790, mort à Moscou en 1868...

GORTSCHAKOV (Alexandre-Michailovitch), diplomate russe, né en 1798...

GORTSCHAKOV (Alexandre-Michailovitch), diplomate russe, né en 1798...



Gortschakov.

GORTYNE ou GORTYNA n. f. Genre d'insectes lépidoptères, du sous-ordre des noctuelles...



Gortyne gr. nat.

GORTYNE, ville de l'ancienne Crète située dans la partie centrale de l'île...



GOEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOSSEUR... GOSSEUR g... nom. Pop...

GOTHIE ou GOTALAND (le Gotarique ou royaume des Gots des Suédois, nom donné à la région méridionale de la Suède, la plus douce de climat, la plus fertile et la plus peuplée.

GOTIÈRE (CANAL DE) ou GOTA-KANAL, grande voie navigable de Suède, qui met en communication les lacs Wetteren et Wenorn avec la Baltique. Projeté sous le règne de Gustave Wasa, il ne fut creusé que sous celui de Charles XIV. La longueur du canal proprement dit, est de 75 kilom.

GOTIÈRE (MARCHÉ DE). Géogr. V. SMITIMANIE.

GOTHIQUE (thk) adj. Qui vient des Goths, qui est fait à l'imitation des Goths : Les nations, Les coutumes GOTHIQUES. La langue GOTHIQUE.

Fam. Qui est du moyen âge, trop ancien, arriéré : Un habit GOTHIQUE. Les ouvrages GOTHIQUES.

— H. arts. Se dit d'un genre de peinture et de sculpture caractérisé par le fini des détails et la naïveté de l'expression : Statue, Tableau GOTHIQUE. Se dit de l'architecture ogivale qui succéda au style roman : Eglise GOTHIQUE. Fenêtres GOTHIQUES. — Substantiv. n. m. Style, architecture GOTHIQUE :

Architecture GOTHIQUE. — Architecture dans laquelle domine le GOTHIQUE.

— Diplom. et calligr. Écriture GOTHIQUE. Écriture à formes anguleuses, qui, vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, a succédé, en Europe, à l'écriture romaine et fut remplacée, au XV<sup>e</sup>, par l'italique. (Fixée par les premiers essais typographiques, elle

abcdefghijklmn opqrstuvwxyz. Gothic. (Minuscules.)

ABCD EFGH IJKLMNOP QRSTUVWXYZ. Gothic. (Majuscules.)

donna naissance au caractère gothique, encore usité dans les ouvrages allemands.) — Substantiv. n. f. : Écrire en GOTHIQUE. Une belle GOTHIQUE.

— Hist. rom. Nom donné aux vainqueurs des Goths : Marc-Aurèle le GOTHIQUE.

— Linguist. V. la partie encycl.

— Étycol. Linguist. Le gothique, qui serait plus exactement transcrit gotique (gotisch), est la langue qui parlaient les Goths christianisés de la province de Mésie (entre le Danube et les Balkans) et qui représente le rameau oriental des idiomes germaniques. Il nous est connu surtout par une traduction de la Bible faite au IV<sup>e</sup> siècle par l'évêque Ulilas dont il nous reste les quatre Évangiles,

Table with 4 columns: Noms, Lettres, Valeur, Chiffres corresp., and 4 more columns: Noms, Lettres, Valeur, Chiffres corresp. containing linguistic data.

la plupart des Épîtres de saint Paul et quelques fragments de l'ancien Testament. La langue gothique a péri avec le peuple qui la parla. Le manuscrit du VI<sup>e</sup> siècle qui contient les quatre Évangiles, aujourd'hui à Upsal, le Codex argenteus, est écrit en caractères dits gothiques. Cet alphabet, inventé par Ulilas, dérive de l'alphabet grec, transformé à l'usage des Goths, et augmenté de caractères latins et runiques pour la transcription des sons gothiques inconnus à la langue grecque. L'écriture allemande dite gothique n'est qu'une transformation de l'alphabet latin et n'a rien de commun avec celle des Goths. Les caractères gothiques sont au nombre de 27. La langue possède 5 voyelles brèves, 7 voyelles longues, 2 semi-voyelles, 3 diphtongues et 25 consonnes (d'après Siret-Verges). La grammaire du gothique est très claire, malgré la richesse des formes : elle conserve le duel pour le verbe et le pronom, et se sert du médio-passif comme le grec, mais seulement au présent. La syntaxe semble avoir subi l'influence du grec.

BIBLIOG. W. Streitberg, Éléments de la langue gothique (1871). Uhlenbeck, Dictionnaire étymologique abrégé de la langue gothique (1876).

— Art. Peu de vocables sont aussi impropres que celui qui sert à qualifier cette forme d'art, ce style qui fut la caractéristique et l'aboutissement du moyen âge, qui fut la gloire de la France et son plus beau titre de noblesse, son plus grand moyen d'action. L'emploi du mot gothique, pour caractériser l'art ogival, est si fortement entré dans l'usage qu'aucun autre dénomination ne saurait être également bien comprise du public. Ce mot est né en Italie, à une époque où tout ce qui venait du Nord était considéré comme barbare : les Goths, aux yeux des descendants de la Rome antique, résoudaient tous ces étrangers envahisseurs qui avaient tenté de submerger la civilisation latine ; et, aujourd'hui encore, le mot, par la force d'une longue accoutumance, sert à qualifier ce qui semble gauche, naïf et rude. Pour rester dans la logique et la vérité des faits, il faudrait, cependant, remplacer le mot gothique par le mot français tout court, pour désigner un art qui est uniquement français, dans son essence, dans ses origines et dans ses développements.

Par art gothique il faut surtout entendre l'architecture gothique ; car, en ces temps d'unité intellectuelle et de rationalisme, la peinture, la sculpture et tous les arts du mobilier demeuraient fonction architecturale, comme cela s'est vu à toutes les époques vivaces et vraiment originales, et n'étaient, en réalité, que l'appropriation des fonctions architecturales aux besoins matériels ou religieux, aux nécessités de la vie et du climat. Comme chez les Grecs, comme chez les Japonais, comme chez les Arabes, c'est l'architecture qui, dans la France du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle, constitue la force initiale par laquelle sont engendrés tous les dérivés que nous appelons arts décoratifs, qui en pose les principes, en fixe le style, donne naissance à leurs formes.

La connaissance de l'architecture gothique doit s'établir sur trois propositions fondamentales, qui en déterminent les caractères essentiels :

1<sup>o</sup> Son principe générateur réside non dans la courbe brisée des arcs, mais dans la structure ogivale des voûtes ; ce qui se réduit à dire que tout son organisme, y compris l'emploi de l'arc-boutant, découle de la découverte de la voûte à nervures. 2<sup>o</sup> L'architecture gothique a pris naissance sur le sol français, et, pour préciser, dans l'Île-de-France. Elle est un produit exclusif et magnifique du génie de la race française ; née en France, elle est partie de là pour gagner de proche en proche les provinces, comme une tache d'huile, et pour bientôt rayonner, grâce à l'influence combinée des évêques, de l'université de Paris et des ordres monastiques, sur tous les pays de l'Europe.

3<sup>o</sup> Ce prodigieux mouvement d'art et d'expansion intellectuelle qui avait fait de la France la reine du monde, s'est exclusivement produit et propagé par l'architecture religieuse. Ni l'architecture civile, ni l'architecture militaire, si riches qu'elles fussent, n'ont contribué isolément à cette grande rénovation ; tous leurs éléments organiques sont empruntés aux édifices destinés au culte.

La découverte d'un artifice de construction assez important pour révolutionner l'art de bâtir ne pouvait sortir que de causes profondes et d'une sorte de nécessité impérieuse, d'une longue suite de tâtonnements. La nécessité résultait du souci d'agrandir les dimensions des églises sur un plan basilical, et de parer à l'instabilité de la voûte romane, à ses chutes répétées résultant de leur défaut de stabilité. Un problème formel s'était donc posé aux constructeurs : à la poussée continue et oblique des voûtes en berceau il fallait substituer un organisme vivant et flexible, qui limitât les poussées, les canalât, pour ainsi dire, en les reportant sur des points fixes, ou les neutralisât par des méthodes scientifiques, et les adaptât étroitement au plan cruciforme de la basilique. Cet artifice merveilleux, magique même, se trouve dans la voûte d'arêtes appareillée sur une membrure indépendante et élastique, appelé croisée d'ogive. À l'aide de cet artifice de nervures entre-croisées, toutes les poussées sont reportées sur les piles, où les arcs-boutants viennent aisément les saisir : de là, stabilité, légèreté, solidité. Comme conséquence indirecte, la voûte nervée devait entraîner l'emploi de l'arc brisé. Donc, la réunion dans un même construction de ces trois éléments : voûtes sur nervures, arcs brisés, arcs-boutants, caractérise l'édifice gothique. À ces signes on reconnaît tout de suite un système entièrement inédit dans l'art de bâtir.

Longtemps l'opinion populaire avait cru que cette découverte était due à l'Allemagne, pour l'unique raison que la cathédrale de Cologne était le plus vaste des édifices gothiques. La science archéologique a établi sur des données irréfutables l'origine de la croisée d'ogive, et les Allemands ont été les premiers à en reconnaître la paternité française. La nervure est née dans l'Île-de-France, et, pour préciser, au sein de cette région de la pierre tendre qui s'étend dans le bassin de l'Oise, entre Noyon, Soissons, Mantes, Paris et Senlis, et qui comprend le Valois, le Beauvaisis, le Vexin, le Parisien et un grand morceau du Soissonnais. Et la fameuse cathédrale de Cologne, loin d'être un point de départ, n'est qu'un fruit de pleine maturité, un résumé électricité des principales œuvres françaises.

Mais cette transformation capitale des principes de stabilité dans la construction des églises ne s'est pas faite en un jour. Les dernières investigations de la critique consultent, notamment : Louis Gonse, l'Art gothique ; Anthyme Saint-Paul, Histoire monumentale de la France ; Eug. Lefèvre Pontalis, les Églises de transition du diocèse de Soissons) ne laissent aucun doute sur l'ancienneté des premiers essais et sur la lenteur des progrès apportés à la solution du problème.

Entre l'abside de Morienval (Oise), que les archéologues considèrent à juste titre, aujourd'hui, comme le plus ancien essai subsistant de voûtes nervées, et le cheur de Suger, à Saint-Denis, consacré en 1144, il y a un demi-siècle, les maillons de la chaîne se retrouvent tous, sans exception, dans la région d'écllosion dont il a été parlé plus haut. L'inauguration du cheur de l'abbatiale de Saint-Denis, célébrée en présence d'une foule d'évêques et de hauts dignitaires venus des quatre coins de la France, fut le signe ostensible de ce grand événement architectural, le point de départ d'un élan qui allait être irrésistible. L'art gothique était né ; l'organisme de la voûte, avec la suite de ses conséquences, était constitué. Ce fut une magnifique éclosion, une germination colossale, comme l'humanité n'en avait point encore vu et comme elle n'en reverra pas. La royauté, l'épiscopat, les communes récemment affranchies rivalisèrent d'ardeur, d'enthousiasme pour



Got.

GOTA ou GOTHA, fleuve côtier de Scandinavie, ayant pour origine le Klar Ef, rivière née au Norvège, puis émergeant en Suède par le lac Venern. A sa sortie, le Gota s'écoule par les chaînes de Trollhattan. Embouchure dans le Cattegat par deux bras, dont un à Göteborg. Cours : 650 kil.

GOTA-KANAL. V. GOTIÈRE (canal de).

GOTALAND. Göt V. GOTIÈRE.

GOTEBORG ou GOTHENBOURG, ville maritime de la Suède, au confluent de l'embouchure du bras méridional du Gota ; 120 000 hab. Port excellent, presque toujours libre. La ville a été fondée en 1619 par Gustave-Adolphe. — Le lac de Götter et Bokus a 5 11 kil. de long et 2 900 hab. c'est un pays agricole, productif et climat relativement tempéré.

GOTERA, v. de l'État de centrale République du Salvador, 1 300 hab. Cl. 1<sup>o</sup> de dép.

GOTESCALC GOTESCHALK. B. gr. V. GOTTS BALK.

GOTHA, v. de l'Allemagne, sur la rive droite du lac de Saxe-Cobourg et Gotha. 1 400 hab. Siège sur les bords de la Saxe, à l'est de la Wertra, au pied des hauteurs de la forêt de Thuringe, c'est-à-dire, grâce à ses banques du grand canal de Saxe-Cobourg, une grande importance économique. Elle possède encore l'admiration d'un grand édifice fondé par Jus. de Perthes en 1753, où se trouve la plus complète collection de cartes et de monuments géographiques du monde entier.

La ville de Gotha est aussi célèbre par ses beaux édifices, parmi lesquels l'hôtel de ville, qui date de 1771, la cathédrale, des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, et le château de l'électeur qui domine la ville et qui a été reconstruit au XVIII<sup>e</sup> siècle. Sur la place principale se dresse un monument de style mérovingien élevé à la mémoire des victoires d'une guerre de 1817-1871.

GOTHA ALMANACH DE V. ALMANACH DE GOTHA. GOTIENBOURG. Götter V. GOTIÈRE.



ART GOTHIQUE : 1. Carcassonne (la cité), tour wisigothe (VII<sup>e</sup> s.) et de l'Inquisition (XIV<sup>e</sup> s.) ; 2. Statuette en ivoire (XV<sup>e</sup> s.) ; 3. Chevalier armé vitrail d'Evreux (XV<sup>e</sup> s.) ; 4. Fontaine en cuivre (XV<sup>e</sup> s.) ; 5. Campanie de l'hôtel de ville de Prague (XV<sup>e</sup> s.) ; 6. Sceau de Jean sans Peur ; 7. Ecu d'or au Soleil Louis XI ; 8. Animal chimérique (N. D. de Paris (XIV<sup>e</sup> s.)) ; 9. Detail d'une des tours de la cathédrale d'Amiens (XIII<sup>e</sup> s.) ; 10. Page d'un psautier (XV<sup>e</sup> s.) ; 11. Custode en émail de Limoges (XIII<sup>e</sup> s.) ; 12. Tombeau de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (XV<sup>e</sup> s.) ; 13. Tête de crosse épiscopale en ivoire (XIII<sup>e</sup> s.) ; 14. Vitrail du XIII<sup>e</sup> siècle (Chartres) ; 15. Hauap allemand (XV<sup>e</sup> s.) ; 16. Châsse en émail de Limoges (XIII<sup>e</sup> s.) ; 17. Ostensor en argent doré (XV<sup>e</sup> s.) ; 18. Maison en bois, à Rouen (XV<sup>e</sup> s.) ; 19. Tronc à aumônes en cuivre repoussé (XV<sup>e</sup> s.) ; 20. Fonts baptismaux en bronze (XV<sup>e</sup> s.) ; 21. Mitre de deuil peinte en noir sur soie blanche (XIV<sup>e</sup> s.) ; 22. Manteau de porte (XV<sup>e</sup> s.) ; 23. Statues de la façade de la cathédrale de Reims (XIII<sup>e</sup> s.) ; 24. Porte des mariés (église saint Sebald de Nuremberg) (XV<sup>e</sup> s.) ; 25. Coffre en bois sculpté (XV<sup>e</sup> s.) ; 26. Pupitre d'église (XIV<sup>e</sup> s.) ; 27. Crypte de l'Abbaye au Mont-Saint-Michel (XIII<sup>e</sup> s.).

... la a ferveur ...

... Les hautes de la Merveille, au Mont ...

... A l'origine les diverses manifestations de l'art se ratta- ...

**GOTHISME** *ism* — rad. *g* th. n. m. Temps où régnait ...

**GOTHLANDIEN**, **ENNE** *d* m. *en* — de *Gothland*, flo ...

**GOTHS**, une des tribus de la Germanie ancienne. —

— **AL** *v*. : **Peuple** **GOTH**. — **ENCYC**. Au III<sup>e</sup> siècle de notre ère, les *Goths* étaient ...

... Les *Goths* entrent vers 237 en contact et en lutte avec ...

... Les *Goths* du Nord se divisent en deux grandes ...

**Goths** *Histor* *des* *l*. *Histoire* *des* *Goths*, que Jordanes ...

**GOTO** n. m. Instrument de musique à cordes, long de ...



Au 19<sup>e</sup> siècle on en a fait de petits chevalets mobiles sur lesquels on pose ses notes. Le goto est un instrument à cordes qui se joue en accorde.

... Le goto est un instrument de musique à cordes, long de ...

**GO-TOBA**, empereur du Japon, qui régna de 1183 à 1198, ...

**GOTO YUJO**, artiste japonais 1435-1513. Il passa pour ...

**GOTON** ou **GOTHON** ou **GOTTE** (dimin. pop. de *Mar- ...*

**GOTON** orig. inconn. n. m. Anneau de fer plat, muni ...

**GOTTER** (Frédéric-Guillaume), poète allemand, né et ...

**GOTTESBERG**, ville d'Allemagne (Prusse [Silésie]), près ...

**GOTTFRIED** ou **GODEFROY** de Strasbourg, l'un des ...

**GOTTHARDITE** d. f. Minér. Syn. de **DUFRENOYSITE**.

**GOTTHELF** (Jérémie). Biogr. V. **BIZUAS**.

**GOTTLAND** ou **GOTLAND**, île suédoise de la mer Baltique, ...

**GÖTTINGEN**. Géogr. V. **GÖTTINGEN**.

**GOTTLIEBEN**, bourg de Suisse (cant. de Thurgovie), sur ...

**GOTTOLINGO**, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia], ...

**GOTTORP**, ancien duché du Danemark. Il tire son nom ...

**GOTTORP**, branche de la maison de Holstein, issue de ...

**GOTTSCALK** ou **GOTESCALC** en lat. *Gottescalcus*, théologien, ...

**GOTTSCALK** Louis-Moreau, pianiste et compositeur ...

**GOTTSCALL** Rodolphe de, écrivain et publiciste allemand, ...

de Königsberg et de Breslau pour ses opinions démocratiques. Reçu docteur à Königsberg, le ministère prussien ...

**GOTTSCHED** (Jean-Christophe), critique et professeur allemand, né près de Königsberg en 1700, mort à Leipzig ...

**GOTTSCHEE** (en slave *Holtzchevic*), bourg d'Autro-Hongrie (Carpiole), sur la Riansee; 2.835 hab. Château des princes d'Auersperg. Fabriques de toile, poterie.

**GÖTZ**. Biogr. et bibliogr. V. **GÆTZ**.

**GÖTZIS**. Géogr. V. **GÆTZIS**.

**GOUACHE** (de l'ital. *guazzo*, détrempe) n. f. Genre de peinture où l'on emploie des couleurs détremées avec de l'eau ...

— **ENCYC**. La gouache ne doit pas être confondue avec l'aquarelle. Dans l'aquarelle, on pose d'abord les tons les plus clairs ...

La gouache est très difficile à conserver dans sa fraîcheur. Elle jaunit à l'air; elle noircit en un instant sous l'influence de l'hydrogène sulfuré ou du gaz acide sulfuré, notamment dans les salles éclairées au gaz.

La gouache, au siècle dernier, n'était guère employée que pour la peinture des éventails ou pour reloucher certains dessins, comme chez Cochin et Moreau. Mais, aujourd'hui, outre les modèles de papiers peints et de tapisserie, on s'en sert pour la décoration de certains articles de bimbeloterie ou de tabletterie.

**GOUACHE** n. f. Ancien nom de la perdriz.

**GOUACHÉ**, **ÉE** adj. Qui tient de la gouache : *Une miniature gouachée*.

**GOUDAR**, ville maritime du Béloutchistan, sur la côte du Mekran (mer d'Oman); 4.500 hab. La ville et le district dont elle est le chef-lieu dépendent de l'iman de Mascate.

**GOUHAM**. Géogr. V. **GUAM**.

**GOUAILLER** (*a-ill* [ll mill.] — orig. *ioceno*) v. a. Fam. Railler, plaisanter : *Gouailler un valet*.

v. n. Dire des railleries : *Aimer à gouailler*.

Se gouailler, v. pr. Se moquer les uns des autres.

**GOUAILLERIE** (*a-ill-e-ri* [ll mill.] — rad. *gouailler*) n. f. Fam. Plaisanterie, raillerie.

**GOUAILLEUR**, **EUSE** (*a-ill* [ll mill.] Fam. Celui, celle qui a l'habitude de gouailler : *Il est rare qu'un gouailleur ait du cœur*.

— Adjectif. Qui gouaille; qui convient aux gouailleurs : *Gamin gouaillier. Toa gouaillier*.

**GOUAIS** n. m. Vitic. V. **GOURT**.

**GOUAIX**, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 10 kilom. de Provins; 926 hab. (*Gouais*) Ch. de f. Est.

**GOUALETTE** (*lè*) n. f. Nom vulgaire de la mouette cendrée dont le nom scientifique est *hirundo tridactyle*.

**GOUALIOR** ou **GUALIOR**, capitale de l'Etat maharato de Sindh, tribunaire de l'Empire des Indes anglaises (Hindoustan septentrional), non loin du Tehanbal, affluent de la Djemma; 104.000 hab. Un rocher à pic domine la vallée; c'est là que s'élevait l'antique cité; les Anglais l'ont fortifié d'une façon formidable. Au pied de la face orientale de ce rocher s'élève la ville, qui date du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. A 3 kilom. de là se trouve la résidence du souverain du Sindh et des autorités indigènes du royaume. — Le royaume de Goualior ou de Sindh a 3.525.000 hab., et sa superficie est de 75.283 kilom. carrés.

**GOUAN** (Antoine), botaniste français, né et mort à Montpellier (1733-1821). Professeur à l'école de médecine



GOUET A. ... n français, né en 1813, mort ...

GOUEZEC, moy. de Finistère, arrond. et à 12 kilom. ...

GOUFFÉ Arnauld, cha. sonnier et vaulevilliste français ...

GOUFFÉE (fé) n. f. Bot. Genre de caryophyllées, tribu ...

GOUFFIER. Biogr. V. Boist, BONNIVET, et CHOISEUL- ...

GOUFFOURT (gou-four) n. m. Arme d'hast du moyen ...

GOUFFRE autre forme de GOLFE n. m. Ablme, tron ...

GOUGE (jé) — Prond n e après le q devant a ou o : Il ...

GOUGES (Marie-Olympe DE, dame Aubry), femme de ...

GOUGE quif — du lat. gubia, même sens) n. f. Techn. ...



Gouges. 1 De menuisier; 2 Id., triangulaire; 3 De bûcheron; 4 A griffe; 5 A tête de maille; 6 De charbonnier; 7 De sabotier; 8 De forgeron; 9 De charbonnier; 10 De charbon; 11 A aspersion; 12 De maçon.

mais y revint bientôt grâce à Richemont, fut arrêté et dé ...

GOUGÉ (jé), ÉE adj. T. de mar. « Pomme gougée, Mor ...

GOUGEARD (Auguste), marin français, né en 1827, mort ...

GOUGELHOF n. m. Gâteau alsacien qui se fait dans des ...

GOUGENOT DES MOUSSEUX (Henri-Roger), écrivain ...

GOUGER (jé) — Prond n e après le q devant a ou o : Il ...

GOUGÈRE (jèr) n. f. Gâteau fait avec du fromage blanc ...

GOUGES (Marie-Olympe DE, dame Aubry), femme de lettres ...



Olympe de Gouges.

GOUGETTE (jél) n. f. Techn. Petite gouge.

GOUGHAN (sir Hugh, vicomte), feld-marchal anglais, né ...

GOUGOULANE n. f. Variété de bacane.

GOUGHENS, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 10 ...

GOUILLE (gou-ill) n. m. f. « Pop. Envoyer à la gouille ...

GOUILLON (gou-yon) n. m. Pop. Gamin.

GOUIN (mae, de gouine) n. m. Mauvais garnement.

GOUIN Alexandre Henri, homme politique français, né ...

GOUIN (Eugène), homme politique français, fils du précédent ...

GOUIN (Jenn), sculpteur français de la Renaissance, originaire ...

GOUINA, chute formée par le Sénégal, dans la colonie française ...

GOINGICHE n. f. Cépago rouge, cultivé dans le département ...

GOINE (peut-être de gouge, même sens) n. f. Pop. Femme ...

GOIJARD (jar) n. m. Pop. Ouvrier ferblantier.

GOIJAT (ja — du provenç. goujat; de même orig. quo gouge) ...

GOIJATIERIE (ri) n. f. Action de gojater.

GOIJATISME (tism) n. m. Caractère de gojater.

GOIJET (l'abbé Claude-Pierre), écrivain français, né et mort ...

GOIJON (du lat. gobio, même sens) n. m. Genre de poissons ...

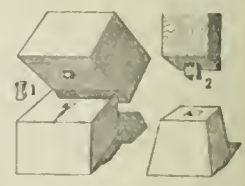


Goujon.

GOIJON (ra), gouge) n. m. Archit. et constr. Grosse cheville ...

GOIJON (ra), gouge) n. m. Archit. et constr. Grosse cheville ...

GOIJON (ra), gouge) n. m. Archit. et constr. Grosse cheville ...



Goujon: 1 Pour pierres; 2 De poteau.







GOUREUR EUSTACHE. C'est celle qui fa siffo les dro...

GOURGALLE n. m. vulgaire du crabe turquo.

GOURGÂN, ou GORGHAN, fleuve de la Perse septen...

GOURGANDINE n. f. Genre de mauvaises herbes.

Art de l'usage du temme lais...

M. le N. m. vulgaire d'une coquille du genre bu arde.

GOURGANDINER (ral) gourgandine v. n. Faire fréquenter les filles.

GOURGANE ou GOURGANNE n. f. N. m. Genre de la tève de marais.

GOURGANNER ou GOURGANER v. n. Pop. Faire du prison.

GOURGAUD le baron Gaspard, général français, né à Versailles en 1783, mort à Paris en 1872.



Gourgaud.

GOURGÉ, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 11 kilom. de Parthenay, au-dessus du Thouet; 1.786 hab. Ch. de f. État. Mine de fer; carriero de pierres; moulins.

GOURGEN KHATCHIG. Degr. V. KOURKEN KHATCHIG.

GOURGOM, cant. de la Cliffo montagnue, dans l'Amanos, ave la ville de Markas, aujourd'hui Marrach pour capitale.

GOURGOURAN n. m. Etioffo de soie des Indes, unio et à bandes formées d'armures diverses.

GOURGOUSSER (gou-sé) v. n. Pop. Récriminer, se plaindre.

GOURGOUSSEUR (gou-seur), EUSE n. Pop. Celui, celle qui gourgousser.

GOURGUES Domagojeuk, navigateur français du XVI<sup>e</sup> siècle, né à Mont-de-Marsan vers 1530, mort à Tours en 1585.

GOURIE, région de la Transcaucasie mérid. sur la mer Noire, s'étend sur 60 kilom. de long, entre le Caucase et le Rion, du N. jusqu'à l'Arakhs.

Les habitants (Gouriens, ennés) sont de race géorgienne. L'ancienne capitale, Oourghéli, n'est plus qu'un bourg.

GOURIET (Jean-Baptiste), publiciste français, né et mort à Paris (1774-1855). Il fonda ou dirigea un certain nombre de journaux, notamment l'« Indépendant », qui devint le « Constitutionnel ».

GOURIEV ou GOURIET, ville de la Russie méridionale, gov. de l'Oural, dans le pays de steppes où l'Europe se sépare de l'Asie.

GOURIN, ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 55 kilom. de Pontivy; 4.723 hab. Exploitations d'ardoise, pierre à bâtir, minéral de fer.

GOURIN, ville du Soudan central (Adamaoua), près du confluent de la Bénoué et du Faro.

GOURINAS n. m. pl. Tribu d'oiseaux colombins, famille des colombidés, comprenant une douzaine de genres.

GOURKIAS. Ethnol. V. GORKIAS.

GOURKO (Joseph-Vladimirovitch), général russe, né en 1828, mort à Tver en 1901. Il entra dans la garde impériale, prit part à la guerre de Crimée.

GOURMA, Etat de la boucle du Niger, faisant partie de la colonie française du Dahomey.

GOURMADE (rad. gourmer) n. f. Coup de poing; coup sur la figure; Se donner des GOURMADES.

GOURMAND (man), ANDE adj. Qui mange avec excès les bons morceaux; Un homme GOURMAND.

GOURMANDER v. n. Antef. Agir en gourmand. (Vieilli.) - v. n. User de quelque chose avec avidité.

GOURMANDER v. n. Antef. Agir en gourmand. (Vieilli.) - v. n. User de quelque chose avec avidité.

GOURMANDER v. n. Antef. Agir en gourmand. (Vieilli.) - v. n. User de quelque chose avec avidité.

GOURMANDER v. n. Antef. Agir en gourmand. (Vieilli.) - v. n. User de quelque chose avec avidité.

GOURMANDER v. n. Antef. Agir en gourmand. (Vieilli.) - v. n. User de quelque chose avec avidité.

GOURMANDER v. n. Antef. Agir en gourmand. (Vieilli.) - v. n. User de quelque chose avec avidité.

GOURMANDILLER (Il null. — dimin. de gourmander) v. a. Faire de légers reproches.

GOURMANDISE n. f. Variété de bonno poiro fondante.

GOURMANDISE n. f. Vico du gourmand.

GOURMAS (mass) n. m. Dans les marais salants du l'Ouest, Canal souterrain, fait, le plus souvent, d'un tronç d'arbre percé et qui conduit l'eau de mer de la vasière dans les aires.

GOURME n. f. Pathol. Eruption squamose, particulière aux enfants.

GOURME n. f. Pathol. Eruption squamose, particulière aux enfants.

GOURME n. f. Pathol. Eruption squamose, particulière aux enfants.

GOURME n. f. Pathol. Eruption squamose, particulière aux enfants.

GOURME n. f. Pathol. Eruption squamose, particulière aux enfants.

GOURME n. f. Pathol. Eruption squamose, particulière aux enfants.

GOURME n. f. Pathol. Eruption squamose, particulière aux enfants.

GOURME n. m. Cont. anc. Bas officier de la maison des ducs de Bretagne.

GOURMELE (mèl) n. f. Nom vulgaire de l'orongo, dans les Vosges.

GOURMER v. a. Fam. Battre à coups de poing; GOURMER un indécrot.

GOURMER v. a. Fam. Battre à coups de poing; GOURMER un indécrot.

GOURMER v. a. Fam. Battre à coups de poing; GOURMER un indécrot.

GOURMER v. a. Fam. Battre à coups de poing; GOURMER un indécrot.

GOURMER v. a. Fam. Battre à coups de poing; GOURMER un indécrot.

GOURMER v. a. Fam. Battre à coups de poing; GOURMER un indécrot.

GOURMER v. a. Fam. Battre à coups de poing; GOURMER un indécrot.

GOURMER v. a. Fam. Battre à coups de poing; GOURMER un indécrot.

GOURMER v. a. Fam. Battre à coups de poing; GOURMER un indécrot.

GOURMER v. a. Fam. Battre à coups de poing; GOURMER un indécrot.

GOURMER v. a. Fam. Battre à coups de poing; GOURMER un indécrot.

GOURMER v. a. Fam. Battre à coups de poing; GOURMER un indécrot.

GOURMER v. a. Fam. Battre à coups de poing; GOURMER un indécrot.

GOURMER v. a. Fam. Battre à coups de poing; GOURMER un indécrot.

GOURMER v. a. Fam. Battre à coups de poing; GOURMER un indécrot.

GOURMER v. a. Fam. Battre à coups de poing; GOURMER un indécrot.

GOURMER v. a. Fam. Battre à coups de poing; GOURMER un indécrot.

GOURMER v. a. Fam. Battre à coups de poing; GOURMER un indécrot.

GOURMER v. a. Fam. Battre à coups de poing; GOURMER un indécrot.

GOURMER v. a. Fam. Battre à coups de poing; GOURMER un indécrot.

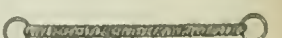
GOURMER v. a. Fam. Battre à coups de poing; GOURMER un indécrot.



Gourmette de mors.



Gourmette (orfèvre).



Gourmette à poil.



Le bon goût. De haut... Le bon goût, de haut... Le bon goût, de haut...

Le bon goût, de haut... Le bon goût, de haut... Le bon goût, de haut...

Le bon goût, de haut... Le bon goût, de haut... Le bon goût, de haut...

Le bon goût, de haut... Le bon goût, de haut... Le bon goût, de haut...

Le bon goût, de haut... Le bon goût, de haut... Le bon goût, de haut...

Le bon goût, de haut... Le bon goût, de haut... Le bon goût, de haut...

Le bon goût, de haut... Le bon goût, de haut... Le bon goût, de haut...

Le bon goût, de haut... Le bon goût, de haut... Le bon goût, de haut...

Le bon goût, de haut... Le bon goût, de haut... Le bon goût, de haut...

Le bon goût, de haut... Le bon goût, de haut... Le bon goût, de haut...

Le bon goût, de haut... Le bon goût, de haut... Le bon goût, de haut...

GOUTAVE adj. m. Fossé goutave, Fossé creusé spécialement pour apercer l'assèchement des terres.

GOÛTE n. m. Ling. V. GOUTER.

GOUTELLE lat. comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 9 kilom. de Riom; 1.134 hab.

GOÛTER du lat. gustare, même sens) v. a. Apprécier au moyen du goût; vérifier la saveur de: Boire du vin lentement, afin de le mieux GOÛTER. GOÛTER une sauce.

Fig. Sentir, éprouver: Nous ne GOÛTONS point ici-bas de joie sans mélange. (Boss.) Approuver, apprécier, estimer, trouver bon ou agréable: GOÛTER un conseil, les raisons de quelqu'un.

Maneg. Cheval qui goûte la bride, Cheval qui commence à obéir au mors.

v. n. Faire une légère collation avant le repas du soir: Presque tous les enfants ont l'habitude de GOÛTER.

GOÛTER de, GOÛTER a, Manger ou boire, pour la première fois ou en petite quantité de: Faire GOÛTER de son vin. Juger par l'odorat de la qualité de: GOÛTEZ NE CE TABAC. Fig. Essayer, faire l'épreuve de: GOÛTEZ DE PARIS.

Se GOÛTER, v. pr. Être goûté: Un plat doit toujours se GOÛTER avant de paraître sur la table.

Fig. Être apprécié: La Fontaine ne se GOÛTE jamais bien qu'après la quarantaine. (Ste-Beuve.)

S'apprécier, s'estimer mutuellement: Les hommes ne se GOÛTENT qu'à peine les uns les autres. (La Bruy.)

GOÛTER (té - même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Petit repas qu'on prend quelque temps avant le repas du soir. On écrivait autrefois GOÛTÉ.

GOÛTE-VIN n. m. Petit cylindre creux, terminé en forme d'entonnoir. (On plonge cet instrument dans un tonneau rempli de vin. Le liquide monte à l'intérieur et on l'empêche de retomber en posant le pouce sur l'orifice supérieur.) Pl. Des GOÛTE-VIN.

GOUTHÈ-SOULARD, archevêque d'Aix, né à Saint-Jean-de-Vétré (Loire) en 1826, mort à Aix en 1900. Docteur en théologie, il était curé de la paroisse de Saint-Pierre de Vais à Lyon, quand il fut nommé archevêque d'Aix (1886). Une lettre qu'il écrivit, en 1891, au ministre des cultes, le fit citer devant la cour d'appel de Paris, qui le condamna à une amende de 3.000 fr.; la publication d'un Catéchisme électoral fut, l'année suivante, l'objet d'un appel comme d'abus; son traitement, d'ailleurs, avait été plusieurs fois supprimé; il l'était encore à sa mort. Dans son diocèse, l'archevêque d'Aix favorisa le développement des écoles libres, et montra beaucoup de charité envers les pauvres.

GOUTHIÈRE, ciseleur, bronzier et fondeur français, né à Troyes vers 1740, mort en 1806. Il commença à travailler en 1770 pour la couronne, collabora avec Riesener et Clodion, fut chargé de travaux décoratifs au château de Luciennes pour M<sup>me</sup> du Barry, etc. Il personnifia le style Louis XVI avec un goût affiné. Le mobilier national posséda deux des vases qu'il monta pour le duc d'Angoulême; à Trianon, on peut voir une grande lanterne qui passe pour être son chef-d'œuvre.

GOUTI ou GOUTI, nom d'un peuple qui habitait originellement à l'est du petit Zab, dans le bassin supérieur de l'Adhem et du Diyala. Sans cesse en guerre avec les Chaldéens et les Assyriens, il fut soumis par ces derniers, vers le XIII<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Dans les inscriptions assyriennes des temps postérieurs, le nom semble n'être qu'un terme générique appliqué aux tribus montagnardes situées sur la frontière N.-E. de l'empire assyrien.

GOUTIÈRE (Tony), graveur français, né à Toul (Meurthe) en 1808, mort en 1890. Il se rendit en 1828 à Paris, où il prit des leçons de Thouvenin. Des portraits et des sujets qu'il exécuta pour les œuvres de Thiers et de Lamartine commencèrent à le faire connaître. En 1850, il exposa ses portraits de Napoléon, de Bessières, de Marie-Louise, etc., puis il repartit à l'Exposition de 1855 avec un portrait d'Abd-ul-Medjid. La Résurrection, d'après Hallez, parut au Salon de 1861. On vit ensuite de lui: Madame mère apprenant la mort du duc de Reichstadt, d'après Lamour; Alfred de Musset, d'après Landelle; le Duc de La Rochefoucauld, le Cardinal de Retz, d'après Sandoz; etc.

GOUTTAN (gou-tan), ANTE [rad. goutte] adj. Qui dégoutte, qui s'égoutte.

GOÛTE (du lat. gutta, même sens) n. f. Très petite quantité de liquide, affectant une forme sphérique: Une goutte d'eau, d'huile.

Par anal. Tache de forme circulaire: Le martin-pêcheur huppé est parsemé de gouttes blanches. (Buff.)

Par ext. Petite quantité de liquide. 1<sup>o</sup> Petite quantité en général: L'ne goutte de lumière vaut mieux à donner ou à recevoir qu'un océan d'obscurité. (J. Joubert.) 2<sup>o</sup> S'emploie adjectivement avec la négative, pour signifier Rien, pas du tout: N'y voir, n'y comprendre GOÛTE.

Gramm. Lorsque le mot goutte est employé comme completif de la négation ou après les verbes voir, entendre, on met souvent le pronom y avant ces verbes; mais il est bon de ne faire usage de ce pronom que lorsqu'il est possible de comprendre à quel mot il se rapporte. Ainsi, on dit très bien: Cette affaire est fort embrouillée, je n'y entends GOÛTE, parce qu'y veut dire: à cette affaire; Il ne fait pas clair ici, on n'y voit GOÛTE, parce qu'y veut dire: ici. Mais, dans un sens plus général, et en parlant d'un aveugle, par exemple, il faut dire: Il ne voit GOÛTE, et non: Il n'y voit GOÛTE.

Roupe, mucosité liquide, qui reste suspendue au bout du nez: Avoir la GOÛTE au nez.

Nom vulgaire, en Puy-de-Dôme, de vallons étroits, encaissés entre des montagnes.



A, goutte-vin.

qu'il ne faut pas confondre avec la larme. (Les gouttes peuvent être d'émul ou de métal, alors que les larmes sont toujours d'argent.) Chacun des pendules du lambeau ressemblant aux gouttes d'architecture.

Eron. rir. Vin ou Cidre de mère goutte, de première goutte, ou simplement de goutte, Vin ou Cidre qui coule de la cuve ou du pressoir, avant qu'on ait pressuré le raisin ou les pommes.

Joall. Goutte-d'eau. V. à son ordre alphab.

Moll. Nom vulgaire de quelques espèces de coquilles.

Pathol. Goutte militaire, Blennorrhagie chronique, que caractérise l'émission d'une goutte se montrant par intervalle, maladie souvent observée chez les soldats. Goutte sericée, L'amaurose.

Pharm. Petite quantité de liquide qui se détache, avec une forme sphérique, du bord d'un flacon légèrement incliné. Mesure de certaines liqueurs qui s'emploient à très petites doses, et qu'on évalue à peu près au poids de 5 centigrammes. Faire goutte. Se dit des sirops qui coulent en formant des gouttes séparées.

Techn. Marque ronde, que présente quelquefois le papier, et qui est due à une goutte d'eau tombant sur le feuillet pendant la fabrication. V. CONTRÔLE, ESSAI. Chez les horlogers, Petite plaque ronde, concave d'un côté et convexe de l'autre. Chez les fondeurs on met des gouttes précieuses, Petite quantité de matière en fusion qui est prélevée pour être essayée, afin qu'on puisse s'assurer que le mélange est au titre voulu. Chez les potiers d'étain, Nom donné à de petits trous qui se forment aux pièces d'étain dans les moules.

Loc. div. Goutte à goutte, Une goutte après l'autre; Eau qui coule GOUTTE à GOUTTE. (Fig. Peu à peu et d'une façon continue: Il faut verser GOUTTE à GOUTTE l'instruction dans l'esprit des enfants.) Suer à grosses gouttes, Être couvert de sueur. Dernière goutte, Dernière partie d'un liquide; Boire une bouteille jusqu'à la dernière GOUTTE. Jusqu'à la dernière goutte de mon sang, Au prix de tout mon sang, au péril de ma vie. N'avoir pas une goutte de sang dans les veines. Se dit d'un homme saisi d'effroi, d'épouvante, ou naturellement dépourvu d'énergie. Se ressembler comme deux gouttes d'eau, C'est une goutte d'eau dans la mer. V. Eau. Pop. Donner la goutte, Donner à teter. Boire une goutte, Manquer de so voyer.

Au fig. Perdre de l'argent dans un affaire.

n. f. pl. Nom donné à certains remèdes liquides, qui ne s'administrent qu'à de très faibles doses.

Encycl. Pharm. Un grand nombre de médicaments actifs se prescrivent par gouttes. Comme le volume et le poids des gouttes vario avec l'instrument qui sert à les compter on doit exclusivement employer le compte-gouttes normal, dans lequel le diamètre extérieur du tube est de 3 millimètres à son extrémité. On considère l'instrument comme bien réglé, lorsqu'à la température de + 15°, 20 gouttes d'eau distillée pèsent 1 gramme. Le tableau suivant indique le nombre par gramme des gouttes à la température de + 15°, pour quelques médicaments usuels: Acido chlorhydrique officinal, 21 gouttes; Liqueur de Fowler, 23 gouttes; Alcoolature de racine d'aconit, 53 gouttes; Elixir paregorique, 52 gouttes; Teintures alcooliques en général, de 53 (digitale) à 61 (noix vomique).

La pharmacologie, on nomme aussi gouttes des médicaments liquides composés, destinés à être administrés par gouttes. Ex.: les gouttes amères de Baumé à base de strychnine; les gouttes noires anglaises, préparation renfermant la moitié de son poids d'opium.

GOÛTE (ainsi nommée parce qu'on pensait que cette maladie était causée par le dépôt d'une goutte de quelque humeur sur les surfaces articulaires) n. f. Affection dite diathésique, dépendant d'une manière générale du uricémie et caractérisée par des troubles viscéraux et articulaires provoqués par des dépôts d'urates et surtout d'urate de soude. V. TOPHUS.

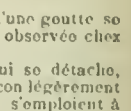
Goutte-errante. V. CRAMPE. Goutte sciatique ou simplement sciatique. V. SCIATIQUE.

Encycl. La goutte, qui se caractérise par des poussées de douleur et des gonflements articulaires, paraît originellement liée à des troubles de la nutrition, à un ralentissement ou à une altération des procédés d'oxydation. L'oxydation incomplète des matières azotées s'arrête à l'acide urique, qui, peu soluble, s'accumule sous forme d'urate de soude dans certaines parties de l'organisme, particulièrement dans les articulations, et détermine la crise. La goutte est héréditaire; elle frappe de préférence les personnes qui se livrent habituellement à des excès alimentaires, sans faire des exercices physiques suffisants. Le défaut d'oxygénation peut aussi intervenir, de même que les travaux intellectuels prolongés, les excès, etc. D'une manière générale, les hommes sont plus souvent atteints que les femmes, et les adultes que les enfants.

La goutte étant une des formes de la diathèse arthritique (v. ARTHRITISME), l'accès est souvent précédé par tous les accidents et les manifestations de l'arthritisme. Il y a aussi souvent gros foie avec état subicérique, intermittences carliaques, vertiges, névralgies rebelles. La douleur se fixe sur une articulation, principalement la métatarso-phalangienne du gros orteil (c'est ce qu'on appelle autrefois la podagre; mais plusieurs articulations (tarse, genou, etc.) peuvent être simultanément prises. Les régions atteintes, très douloureuses, rougissent et s'œdématisent. Le gonflement peut persister après la crise, qui dure généralement une huitaine de jours et peut se reproduire à des intervalles variables, entre lesquels l'état du malade paraît satisfaisant, sauf l'existence assez constante de migraines, de douleurs articulaires vagues, d'accidents pulmonaires ou gastriques; de plus, les articulations frappées sont envahies par des dépôts uratiques ou tophus. Pendant la crise même, il y a de l'agitation, de la fièvre et même du délire; les urines se chargent d'urates et sont parfois albumineuses. Les accès de goutte répétés conduisent à la cachexie, mais, le plus souvent, la goutte a une autre influence, qui paraît dépendre de l'action de l'uricémie sur le système nerveux; c'est l'impuissance et l'infécondité.

Le traitement de la goutte est surtout hygiénique et prophylactique. Au moment de la crise, on peut employer le salicylate de soude (si le sujet est jeune et si les reins fonctionnent bien) et les préparations de colchique; il se

D'argent à une goutte de pourpro.



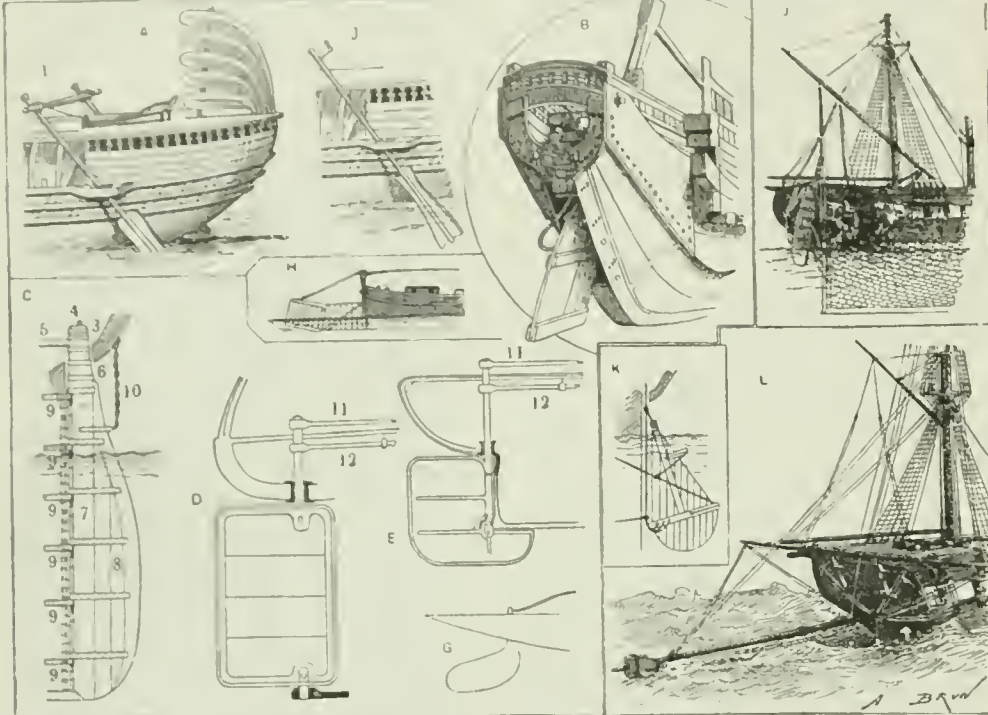


GOUVERNANCE — GOUVERNEMENT

et les gouverneurs, qui ont besoin d'évoluer très vite, ont à disposition un petit sloop sur l'avant, un gouvernail à pont saillant qui se relève, et dont les mouvements sont à l'arrière du gouvernail arrière. L'organe est, en somme, un ensemble, sujet à de fréquentes avaries et se bloque avec le gouvernail à l'arrière sur son chemin. Sur les navires qui traversent un canal, remonte un

— Escey. Politi. Ce serait une grave erreur que de confondre le gouvernement avec l'Etat : celui-ci, comme l'unique étymologie du mot (status, manière d'être), exprimant, à un moment donné, le degré de développement des facteurs sociaux, celui-là la mesure du rôle et du mode d'action de ces facteurs. En d'autres termes, dans l'Etat, qui désigne la partie consciente et par conséquent organisée de la nation, le gouvernement représente, d'une façon plus spéciale, l'appareil de coaction et de répression. Et voilà pourquoi, au sein de l'Etat qui demeure, le gouvernement peut changer, et de forme par les révolutions, et de mains par l'effet seul du temps; mais le gouvernement n'est pas l'Etat : ce n'est que l'enveloppe et comme le vêtement de l'Etat. (Ch. BENOIST, la Politique.)

Or il y a trois sortes de gouvernements, dont chacun correspond à un degré d'évolution et d'éducation sociales :



A, gouvernail antique (1. Gouvernails conjugués pour le combat; 2. Navigation ordinaire [le gouvernail sous le vent seul employé]. — B, gouvernail chinois. — C, gouvernail et dénomination des pièces qui le composent (3. Tête de gouvernail; 4. Piton de ceruelle; 5. Barre; 6. Jaumière; 7. Mèche; 8. Safran; 9. Ferrures; 10. Sauvegardes). — D, gouvernail compensé (11. Barre de navigation; 12. Barre de combat). — E, gouvernail à aileron. — G, gouvernail suspendu. — H, gouvernail de rivière. — J, gouvernail de rechange (mise en place du gouvernail de rechange Manceul). — K, gouvernail de fortune Bassière. — L, gouvernail de fortune Olivier.

rivière, et dont les qualités évolutives sont médiocres, on ajoute un safran supplémentaire, boulonné sur le safran fixe et qui facilite les rotations. Les côtes et bateaux de plaisance se servent souvent d'un gouvernail dérivé qui déborde au-dessous de la quille et offre une grande résistance à la dérive. Enfin, sur presque tous les bateaux de l'extrême Orient, les gouvernails peuvent se monter ou s'amener, suivant que le bateau navigue en pleine mer ou dans les rivières. Les safrans de ces gouvernails, percés à jour pour être moins lourds, sont d'une dimension extraordinaire, en égard à la surface immergée des bateaux.

**GOUVERNANCE** *nom m. f.* Sous l'ancien régime, Nom des juridictions royales ordinaires de Lille, Douai, Arras et Béthune.

**GOUVERNANT** *nom m. f.* ANTE *adj.* Qui gouverne : *Le parti gouvernant. La faction gouvernante.*

— *n. m.* Celui qui gouverne un Etat : *Dans le palais des gouvernants, sous de l'aria des gouvernés.* (Pythagore.)

— *n. f.* Femme du gouverneur : *Madame la gouvernante.* Femme qui a le gouvernement d'une province, d'une ville : *La gouvernante des Pays-Bas.* Femme à laquelle est confiée l'éducation d'un ou de plusieurs enfants : *chercher une gouvernante pour ses filles.* Femme qui a soin du ménage d'un homme veuf ou célibataire.

**GOUVERNAT** *nom m. m.* La fonction du gouverneur d'un prin. e. Employé par Chateaubriand.

**GOUVERNE** *subst. verb. de gouverner* *n. f.* Ce qui doit servir de règle ou de conduite dans une affaire : *Ceci soit de l'art de gouverner.*

— *Mar.* A iron de *gouverne* ou *Airon de queue*, Aviron remplaçant le gouvernail, dans une balandière du sauvetage ou dans le baïonnette de pêche.

**GOUVERNEUR** *n. m.* *Ter. m. Syn. de GOUVERNEUR.*

**GOUVERNEMENT** *nom m.* Action de gouverner ou de diriger. A iron de *gouverner*, de diriger la conduite de quelque chose : *Le gouvernement d'un pays.* L'ensemble des institutions politiques d'un pays. *Le gouvernement de Louis XIV.* Le régime d'un Etat. *Le gouvernement de Louis XIV.* Le régime d'un Etat. *Le gouvernement de Louis XIV.* Le régime d'un Etat. *Le gouvernement de Louis XIV.* Le régime d'un Etat.

— *Cha. une des divisions territoriales de la France, avant la Révolution.* Charge de gouverneur. *Un nom au gouvernement d'une ville.* Hôtel du gouverneur d'une ville. *Le gouvernement d'une ville.*

— *Gouvernement de place forte.* M. A. V. **GOUVERNEUR**

— *Pop. M. n. gouverneur.* M. A. V. **GOUVERNEUR**

— *Relig. Gouvernement des âmes.* Directeur moral et religieux des consciences : *Le gouvernement des âmes.* *Le gouvernement des âmes.* *Le gouvernement des âmes.*

— *Mass. Paris.* Ceux qui exercent cette direction. *Le gouvernement civil ou ecclésiastique.* Celui qui regarde les affaires temporelles, par opposition à *Gouvernement ecclésiastique.*

— *Str. Administration, régime.* V. **ADMINISTRATION.**

le despotique, le monarchique et le républicain; de ces deux derniers, l'un, le monarchique, pouvant être, et l'autre, le républicain, étant nécessairement gouvernement représentatif. En fait, la souveraineté finit toujours par être l'apanage de ceux qui savent le mieux préjuger la volonté générale, sans même la consulter : gouverner, c'est prévoir. Aussi a-t-on pu dire qu'un peuple a toujours le gouvernement qu'il mérite. Le despotisme lui-même, partout où il a pu s'établir, n'y est parvenu qu'autant que la satisfaction des intérêts dont il était l'incarnation sembla à la majorité des opprimés la condition du salut commun. Quant à la monarchie, absolue ou représentative, qui suppose déjà une participation plus ou moins large des sujets à la direction générale, elle est elle-même que le pouvoir plus ou moins complet dont une élite revêt un homme afin de gouverner en sa personne. Vient enfin la république qui, par définition (*res publica*), est la chose de tous. Ici, la souveraineté ne réside plus dans le pouvoir, lequel n'est que le mandataire de tous les citoyens, mais dans chacun des membres du corps social, considérés comme ayant tous les mêmes intérêts. Et ainsi, à chaque pas dans la lumière, au point de vue politique, du moins, sinon toujours au point de vue économique, tant que l'Etat restio le même, correspond une forme différente de gouvernement.

— *Dr. int. n.* Un Etat peut déterminer la forme de son gouvernement sans se soumettre à la volonté des puissances étrangères. Mais, quand le gouvernement d'un Etat se modifie dans sa forme et son titre, sa souveraineté extérieure n'existe qu'après sa reconnaissance en droit par les autres Etats.

— *Hist.* En 1789, trois divisions administratives coexistaient en France : 1° division en circonscriptions ecclésiastiques; 2° gouvernements militaires, vulgairement appelés provinces; 3° généralités et intendances.

Il y avait trente-deux grands gouvernements, et sept petits, enclavés dans les premiers. La division en gouvernements était pour ainsi dire la division historique, celle qui conservait le souvenir des annexions et, par suite, de la formation de l'unité territoriale du pays. Mais, en 1789, la division vraiment administrative était la division en généralités et intendances, les intendants étant devenus les fonctionnaires les plus considérables des généralités, depuis que Richelieu les avait opposés aux gouverneurs de provinces. (V. **GOUVERNEUR**, INTENDANT, et, au mot **FRANCE**, la carte des anciennes divisions.)

— *Gouvernement révolutionnaire.* Ce fut le nom donné au gouvernement de la Convention, le 10 octobre 1793. La Constitution de 1793 venait d'être achevée, soumise au peuple et acceptée; la Convention devait donc se dissoudre. Les membres du comité de Salut public pensèrent à la dissolution de l'Assemblée au moment où la France, attaquée de tous côtés, avait le plus besoin d'un gouvernement central puissant, lui sera fineste. Le 10 octobre 1793, on décréta que le gouvernement provisoire de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix. A la tête de ce gouvernement se trouvaient les comités de Salut public et de Sûreté générale; en réalité, le comité de

Salut public exerça seul le pouvoir. Les comités avaient sous leurs ordres : les représentants ou mission, chargés de surveiller les provinces; les agents nationaux, à la tête des districts. Le pouvoir des départements était ainsi restreint aux affaires d'administration locale. Leur organe le plus actif, l'instrument principal de la Terreur, était le tribunal révolutionnaire, destiné, dans la pensée de Danton, à régulariser la justice sommaire du peuple. La Constitution de 1793, venant après celle de 1792, avait de plus en plus décentralisé le pouvoir; la France était livrée à l'anarchie, et la Convention y remédiait au moyen de mesures d'exception arbitraires, violentes, à la vérité, mais qui sauvèrent la France de l'invasion. Le gouvernement révolutionnaire dura jusqu'à la nomination des directeurs et des consuls.

— *Gouvernement provisoire de 1815 (22 juin-7 juill.).* Quand Napoléon revint aux Tuileries, après le désastre de Waterloo, la Chambre des représentants refusa de siéger. Sur la proposition de Regnaud de Saint-Jean d'Angely, une « Commission de gouvernement » fut nommée. Les députés nommèrent Carnot, Fouché et le général Grenier; les pairs choisirent Caulaincourt, duc de Vicence, et le baron Quinette. Fouché devint président de cette Commission : il s'était donné à lui-même sa voix, sûr d'abuser sans difficulté ses collègues. Le gouvernement fut unanime à ne tenir aucun compte de la seconde abdication de Napoléon en faveur de son fils : il rendit les décrets au nom du peuple français. La classe de 1815 fut appelée sous les drapeaux. La Fayette, Benjamin Constant, Pontécoulant, devaient se rendre près des Alliés pour négocier la paix. Cependant, Fouché s'entendait secrètement avec de Vitrolles et Wellington. Il sut mettre sous les yeux du gouvernement provisoire les difficultés croissantes et imposer, sans violence, le retour des Bourbons. Le 1<sup>er</sup> juillet, la Commission envoya le général Guilleminot, le baron Bignon et le comte de Bondy pour négocier la reddition de Paris. Le 7, elle se sépara après une sommation de Blücher.

— *Gouvernement provisoire de 1848.* Le 24 février, quand le peuple marcha sur les Tuileries, puis envahit la Chambre des députés, marqua la fin de la monarchie de Juillet. La majorité de la Chambre, qui avait accepté la régence de la duchesse d'Orléans, avait dû se retirer, laissant les députés de la gauche en délibération. Ledru-Rollin, qui représentait seul le parti socialiste, proposa au peuple de nommer sur-le-champ un gouvernement provisoire. Lamartine lut une liste de noms préparée par le « National » et la foule acclama ceux de : Dupont de l'Ébre, Arago, Lamartine, Ledru-Rollin, Crémieux, Marié, Garnier-Pagès. Cependant, la « Réforme », organe des républicains socialistes, avait mis en avant de son côté les noms de Louis Blanc, Flocon, Albert, ouvrier mécanicien, Marrast. Tous quatre rejoignirent les députés à l'Hôtel de Ville; ils y furent accueillis sans enthousiasme, avec le titre de secrétaires. Lamartine prit le portefeuille des affaires étrangères, Ledru-Rollin celui de l'intérieur. Garnier-Pagès fut nommé maire de Paris. Les premiers actes du gouvernement provisoire furent de décréter la liberté de la presse et des réunions avec l'abolition du timbre. Le suffrage universel était établi, et l'élection d'une Constituante fixée au 9 avril. Toutes ces décisions se discutèrent dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel de Ville, tandis que la foule en armes se tenait sur la place. A plusieurs reprises, Lamartine dut faire appel à toute son éloquence pour l'apaiser. Le 28 février, il sauva le drapeau tricolore, que les ouvriers voulaient remplacer par le drapeau rouge : « Le drapeau rouge que vous nous apportez, leur dit-il dans une harangue célèbre, n'a jamais fait que le tour du Champ-de-Mars, traîné dans le sang du peuple, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec le nom, la gloire et la réputation de la patrie. » Cependant, Louis Blanc, faiblement secondé par Ledru-Rollin, aurait voulu que la réforme sociale suivit la réforme politique, et s'efforçait de faire reculer la date des élections pour prolonger son mandat et celui de ses collègues socialistes. Les députés, au contraire, avaient hâte de s'effacer devant une Assemblée régulière. Sur la demande de Louis Blanc et de Flocon, des ateliers nationaux avaient été créés; mais, le 28 février, le parti modéré refusa d'organiser un ministère du travail et le remplaça par une « Commission du gouvernement pour les travailleurs », installée au Luxembourg avec Louis Blanc et Albert. Les ateliers nationaux fonctionnèrent mal; et, le travail ayant manqué, on employa les ouvriers à remuer la terre au Champ-de-Mars. Quant à la Commission du Luxembourg, elle contribua à la formation du parti ouvrier, et lui donna des chefs. La bourgeoisie, prise de peur devant l'attitude des socialistes, manifesta contre les réformes. Le 16 avril, 40.000 manifestants socialistes se heurtèrent à des gardes nationaux hostiles, qui accueillirent leurs revendications aux cris de : A bas les communistes ! Le 23, les élections eurent lieu. On se sépara sans regret du gouvernement, qui s'était rendu impopulaire en ajoutant aux impôts directs une contribution de 45 centimes.

— *Gouvernement de la Défense nationale.* V. **DÉFENSE NATIONALE** (gouvernement de la).

— *Milit.* **Gouvernement militaire.** Il existe, en France, deux gouvernements militaires, dont les sièges sont respectivement Paris et Lyon.

Le gouvernement militaire de Paris comprend l'ensemble des départements de la Seine et de Seine-et-Oise, dont le territoire est réparti entre les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> corps d'armée.

Le gouvernement militaire de Lyon comprend le département du Rhône, la commune de Feyzin (Isère) et les communes de Miribel, Rillieux, Neyron, Sathonay, Balan, Boignieux, Saint-Maurice-de-Gondouin, du département de l'Ain. Le territoire du gouvernement est réparti entre les 7<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> corps d'armée.

Les troupes stationnées sur le territoire de ces gouvernements militaires relèvent de leurs commandants de corps d'armée pour la mobilisation, l'instruction, l'administration; mais elles dépendent des gouverneurs au point de vue du service, et de la discipline générale.

**Gouvernement civil** (De), ou l'on traite de l'origine, des fondements, de la nature du pouvoir et des fins des sociétés politiques, par Locke (Londres, 1690). — Hobbes avait donné la théorie du despotisme. Locke lui oppose celle du gouvernement libéral. Avant Rousseau, il admet un état de nature, dans lequel l'homme « a été assujéti à la volonté ou à l'autorité législative de qui ce soit » et suit



... leur caractère artistique et rétrograde, il...

GOYA, v. de la république Argentine (prov. de...

GOYA Y LUCIENTES (Francisco de), peintre espa...

Tableaux d'histoire, sujets religieux, scènes de genre...



Goya.

Tableaux d'histoire, sujets religieux, scènes de genre...

Tableaux d'histoire, sujets religieux, scènes de genre...

Tableaux d'histoire, sujets religieux, scènes de genre...

Tableaux d'histoire, sujets religieux, scènes de genre...

Tableaux d'histoire, sujets religieux, scènes de genre...

Tableaux d'histoire, sujets religieux, scènes de genre...

Tableaux d'histoire, sujets religieux, scènes de genre...

Tableaux d'histoire, sujets religieux, scènes de genre...

Tableaux d'histoire, sujets religieux, scènes de genre...

Tableaux d'histoire, sujets religieux, scènes de genre...

Tableaux d'histoire, sujets religieux, scènes de genre...

Tableaux d'histoire, sujets religieux, scènes de genre...

de l'élevage, le Nord est couvert de forêts. L'or et les...

GOYAZ, ville du Brésil, capitale de l'Etat du même...

GOYCK, comm. de Belgique (Brabant), arrond. admin.

GOYE ou GOÏ (go-ill [ll ml.]) — mot hébr. signif. « peuple... »

GO-YENYOU, empereur du Japon, né en 1357, mort en...

GOYÈRE D. F. Art culin. V. GOUÈRE.

GOYET (Eugène), peintre, élève de Gros, né à Chalonsur-Saône...

GOYM, GOIM ou GOYIM D. M. pl. Arg. des juifs. V. GOYE.

GOYON (Jacques), comte DE MATIGNON, maréchal de France...

GOYON D'ARSAC (Guillaume-Henri-Charles, vicomte DE), magistrat...

GOYON (Charles-Marie-Auguste, comte DE), général français...

GO-YOSEI, empereur du Japon, qui régna de 1587 à 1611.

GOZÉE, comm. de Belgique (Hainaut), arrond. admin. de Thuin...

GOZLAN (Léon), littérateur français, né à Marseille en 1803...

GOZLIN, Biogr. V. GOSLIN.

GOZZI (Gasparo), traducteur et critique italien, né à Venise...

GOZZI (le comte Carlo), poète dramatique italien, frère du précédent...

Venise (1772-1791). Outre ses féeries, elles contiennent divers autres pièces...

GOZZO (anc. Gaulois), île de la Méditerranée, à 6 kilom. N.-O. de Malte...

GOZZOLI (Bonozzo di LESSE DI SANDRO, surnommé), peintre, né à Florence en 1420...



Gozzoli.

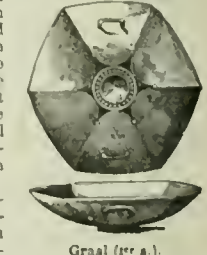
Après un long séjour à Florence, il se rendit à Rome pour se perfectionner...

GRAAF (Régner DE), médecin et physiologiste hollandais, né à Schoonhoven...

GRAAFF-REYNET, une des plus anciennes villes de la colonie anglaise du Cap...

GRAAH (Guillaume-Auguste), marin danois, né à Copenhague en 1793...

GRAAL [lo] ou SAINT-GRAAL [lo] (vieux mot signif. plat; prov. gzaal, espagn. grial) — Le moyen âge le rattachait à gratias...



Graal (1er a.).

— ENCYCL. Hist. littér. Les légendes relatives au Graal doivent être de peu postérieures à la naissance du christianisme...

GRABACZ, village d'Autro-Hongrie (Hongrie [comitat de Torontal]); 2.500 hab.

GRABAT (ba — du lat. grabatus; gr. krabatos, même sens) n. m. Lit onisable: Coucher sur un GRABAT. Lit de malade: Mo d'estable santé me tient sur le GRABAT. (Volt.)

GRABATAIRE (lèr — du lat. grabatarius, fabricant de grabats) adj. Qui garde le lit: Une mère infirme et GRABATAIRE. (Pet. de Bach.) Substantif: Un, Une GRABATAIRE.

GRABBE (Christian Dietrich), poète dramatique allemand, né et mort à Detmold (1801-1836). Il commença son premier drame, le Duc de Gothland, avant même d'avoir...



La grâce est un droit... La grâce est un droit... La grâce est un droit...

Dr rom. A Rome, le droit de grâce appartenait au peuple et était exercé... C'est de cette façon qu'on condamne à l'interdit aquar et non pouvait être réintégré dans ses droits...

Dr franc. ans Le droit de grâce, durant la féodalité, fut exercé par les seigneurs qui avaient droit de justice... L'ordonnance de 1670 régularisa l'exercice du droit de grâce et posa en principe qu'il appartenait au roi seul.

Dr act. Depuis la Révolution, le droit de grâce a été constamment délégué au chef du pouvoir exécutif, avec ou sans restrictions, suivant les époques.

Ce droit s'applique à toutes les peines, corporelles ou pécuniaires, résultant de condamnations devenues définitives et irrévocables.

La grâce s'exerce par remise intégrale ou par réduction, en se restreignant à une partie de la peine, ou par commutation, en substituant à la peine prononcée une autre peine d'un degré inférieur.

La grâce modifie la peine, mais elle laisse subsister la condamnation et ses conséquences légales : le condamné gracié peut être frappé des peines de la récidive, en cas de nouveau délit.

Dans la pratique, on distingue : les grâces ordinaires ou particulières, qui peuvent intervenir, à toute époque, en faveur de tel ou tel condamné isolément, et les grâces générales ou collectives, accordées, à certaines dates, à toute une série de condamnés.

Dans les cas de commutation de la peine capitale, la grâce est accordée par lettres patentes adressées à la cour d'appel, et elle n'est exécutée qu'après un entérinement, qui a lieu par l'enregistrement des lettres de grâce en audience solennelle de la cour d'appel, toutes chambres réunies, le gracié étant présent.

En particulier, les condamnés militaires sont susceptibles d'obtenir des grâces ou réductions de peine, au 1er janvier et au 1er juillet de chaque année, dans les conditions ci-après : s'ils ont subi la moitié de leur peine à la date indiquée, ils peuvent être proposés pour une réduction de peine, ou pour la grâce, en raison d'une bonne conduite soutenue. S'ils sont condamnés à plus de dix ans, ils peuvent être proposés pour une réduction de peine sans avoir accompli la moitié de cette peine.

En particulier, les condamnés militaires sont susceptibles d'obtenir des grâces ou réductions de peine, au 1er janvier et au 1er juillet de chaque année, dans les conditions ci-après : s'ils ont subi la moitié de leur peine à la date indiquée, ils peuvent être proposés pour une réduction de peine, ou pour la grâce, en raison d'une bonne conduite soutenue.

Jeu des grâces. Le jeu des grâces, passe-temps de jeunes filles, peut se jouer à deux, trois ou quatre partenaires. Chaque joueur a deux baguettes croisées, sur lesquelles se croisent un cerceau qui sert à faire parcourir la balle au joueur. Pour ce faire, tenant le cerceau de la main droite et de gauche, on amène avec le cerceau devant soi le cerceau jusqu'à l'extrémité du premier baguette, et, d'un mouvement sec, on le fait ave le bâton et le cerceau on avant, il doit être sur le partenaire ou sur les deux baguettes croisées.



Jeu des grâces.

Grâce TRAITÉ DE SAINT AUGUSTIN SCR. LA. Défenseur catholique de la doctrine catholique contre les poètes et les semi-païens, saint Augustin a reçu le titre de Docteur de la Grâce, surtout pour les ouvrages suivants : De la nature et de la grâce (415) ; De la grâce du Christ et du péché originel (418) ; De la grâce et du libre arbitre ; De la prépondérance et de la grâce (427) ; D'une part, l'auteur expose la nécessité de la grâce, d'un autre côté, Dieu qui prévient, accompagne et suit les bonnes œuvres des justes, de l'autre, il établit, avec non moins de force, la réalité du libre arbitre et, par conséquent, du mérite et du démérite des actions humaines. Il soulève en même temps et discute, la question de la prédestination des élus. C'est dans les ouvrages de saint Augustin sur la grâce que Jansénius et ses partisans prétendaient puiser leur doctrine. Aussi le livre de Jansénius avait-il pour titre Augustinus.

puiser leur doctrine. Aussi le livre de Jansénius avait-il pour titre Augustinus.

GRÂCE TRAITÉ DE LA NATURE ET DE LA, par Malebranche. Dans cet ouvrage, publié en 1680, Malebranche se propose d'exposer quel plan Dieu a suivi dans la rédemption du genre humain. Il cherche à établir que, en vertu de la perfection de sa nature, Dieu doit toujours agir par les voies les plus simples et obtenir, dans ses œuvres, les résultats les meilleurs. Il affirme ensuite que l'incarnation du Fils de Dieu était nécessaire pour donner à la création le plus grand degré de perfection possible, et termine en montrant comment on peut concilier la grâce divine et la liberté humaine. L'ouvrage, critiqué par Arnould, fut réfuté par Fénelon ; Bossuet aimait à répéter, dit-on, qu'il contenait « des beautés, des nouveautés, des erreurs ».

Grâce de Dieu (LA), mélodrame en cinq actes, mêlé de chant (musique de Loïsa Puget), par d'Ennery et Gustavo Lemoine (Gaité, 1841). — Marie, jeune et jolie Savoyarde, est envoyée à Paris par sa mère, qui veut la soustraire aux poursuites d'un grand seigneur. Avant qu'elle parte, la vieille femme lui chante une romance dont le refrain : A la grâce de Dieu, donne son nom à la pièce. A Paris, elle est aimée d'un jeune homme, qu'elle connaît sous le nom d'André. Elle trouve la force de lui résister une première fois, parce qu'elle a entendu, au moment où elle faiblissait, le refrain connu : A la grâce de Dieu. Bientôt, dans une soirée où elle est venue jouer de la vielle, elle retrouve André dans la personne du vicomte Arthur de Sivry. Il lui fait croire qu'il va l'épouser et l'installe dans son hôtel. Un jour, elle apprend qu'André est sur le point de se marier. Elle devient folle et retourne à pied dans son pays. Là, sa vieille mère la rappelle à la raison en lui chantant la romance A la grâce de Dieu. André lui-même vient annoncer qu'il n'a pas consenti au mariage auquel on l'obligeait, et offre son nom à Marie. Cette pièce est le type du mélodrame populaire : elle a obtenu un vif succès.

GRÂCES (les) (enlat. Gratia, engr. Charites). Myth. anc. Divinités gréco-romaines, personnification de la beauté, de la grâce. Les Charites sont mentionnées déjà par Homère et par Hésiode. On faisait d'elles soit les filles de Zeus et d'Héra, ou d'Euaomia, ou d'Euryome, ou d'Harmonia ; soit les filles d'Apollon et d'Eglô ; soit les filles de Dioxyos et d'Aphrodite, ou de Coronis, etc. On comptait ordinairement trois Grâces ou Charites : Euphrosyne, Thalie, Aglaé (ou Calé, Pasithéa, Euphrosyne). Mais, en plusieurs villes, on ne connaissait que deux Charites : à Athènes, Auxo et Hégonome ; à Sparte, Cléa et Phœna. Les Charites faisaient partie du cortège d'Aphrodite et d'Eros, parfois aussi de Dioxyos. Mais on leur rendait un culte distinct en bien des endroits ; par exemple, à Orchomène et à Paros, où l'on célébrait en leur honneur des fêtes appelées Charisties. On les représentait d'abord vêtues et voilées ; telles étaient encore les Charites sculptées par Socrate. Plus tard, on les figura complètement nues, enlacées, se tenant par la main, et dansant. Ce dernier type a prévalu chez les artistes.

Iconogr. Parmi les images antiques des Grâces la plus célèbre est celle que possède l'Académie des beaux-arts de Sienne, dont Raphaël donna dans son célèbre tableau des Trois Grâces (1504), une interprétation très personnelle (Musée de Chantilly). Rubens a représenté les Grâces assises dans un parc. Une jolie peinture en grisaille, du même maître (Officiées), nous les montre couronnées par l'Amour. Les peintres français du XVIIIe siècle ont usé et abusé des Grâces.

Citons aussi les Grâces sacrifiant à l'Hyménée, tableau de Reynolds (National Gallery), les Grâces de Germain Pilon (Louvre). Ce groupe en marbre, exécuté par ordre de Catherine de Médicis, décorait autrefois le mausolée élevé par cette princesse à la mémoire de Henri II, son époux, dans l'église des Célestins, à Paris. Les trois divinités y sont debout, dos à dos, et se tiennent par la main. Elles sont vêtues du tuniques.

Canova a aussi sculpté les Trois Grâces. Les trois déités à l'inverse des figures du groupe de G. Pilon, sont tournées l'une vers l'autre. Thorwaldsen a sculpté aussi un groupe des Grâces.

On voit, au musée de Versailles, un groupe des Trois Grâces, par Pradier. Les divinités sont disposées de face, celle du milieu légèrement reculée. L'artiste a supposé qu'elles étaient d'âges différents, artifice qui lui a permis de représenter la beauté féminine sous trois aspects variés.

GRÂCE-BERLEUR, bourg de Belgique (prov. de Liège), arrond. admin. et judic. de Liège ; 3.622 hab. Fabriques de chaudères et de machines à vapeur, charbonnages.

GRÂCE-DIEU (LA), hameau du dép. du Doubs, comm. de Chaux-lès-Passavant ; 41 hab. Grotte formant la grotte naturelle dite grotte de la Grâce-Dieu ; abbaye cistercienne de la Grâce-Dieu, fondée en 1139 et reconstruite par des trappistes en 1845.

GRÂCES, comm. du départ. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 3 kilom. de Guingamp ; 1.283 hab. Tombeau de Charles de Blois, tué à Auray en 1364.

GRÂCE-UZEL, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 8 kilom. de Loudéac, sur un affluent de l'Oust ; 967 hab. Fabriques de toiles et tissus à tamis, de batistes.

GRACIA, ville d'Espagne (Catalogne) (prov. de Barcelone) ; au pied du Tibidabo ; 45.010 hab. Tissus de chaovre, de lin, de coton, de laine, de soie ; fabriques de corsets, elouettes, bonnetières, tanneries. Ce n'est plus qu'un faubourg de Barcelone, mais cette ville manufacturière conserve cependant son autonomie administrative.

GRACIABLE (si) adj. Qui est digne de pardon, qui peut être gracié : Condamné, Crime GRACIABLE.

GRACIAN (Balthazar), jésuite et écrivain espagnol, né à Calatayud (Aragon), en 1584, mort en 1658 à Tarragone. Professeur de belles-lettres et prédicateur, il devint recteur du collège de Tarragone. Son principal titre est d'avoir fixé dans une sorte de code : Poesie et art du bel esprit (1612), les lois de l'art de bien dire, selon l'école des cultistes. Penseur profond et moraliste sévère, Gracian est plus encore un bel esprit. Son style vise à l'effet et tombe souvent dans la boursoufflure ou l'obscurité. Citons, parmi ses œuvres : El heroe (1637) ; Oraculo Manual (1637) ; El Discreto (1646) ; El politico Fernando el Catolico (1641) ; El Criticon (1650), satire allégorique. Balthazar Gracian lit paraître la plupart de ses ouvrages en les attribuant à son frère Lorenzo, qui n'a jamais écrit.

GRACIANT (si-an), ANTE adj. Qui gracie, qui porte des grâces : Une liste GRACIANTE. (A. de Musset.)

GRACIAS ou GRACIAS A DIOS, ville de l'Amérique centrale (république de Honduras), dans une région fertile, au pied des monts Opalaca ; 3.000 hab.

GRACIAS ou GRACIAS A DIOS (CAP), promontoire sablonneux, qui s'avance dans la mer des Antilles, au S. de l'embouchure du rio Coco en Segovia, à l'extrémité orientale de la protubérance qu'occupent, dans l'Amérique centrale, la Honduras et le Nicaragua.

GRACIE ou mieux GARCIE (Pierre), dit Ferrande, maître de cabotage vendéen de la seconde moitié du XVIIIe s., né à Saint-Gilles-sur-Vie (Poitou), mort après 1593. Ce pilote, très réputé à cette époque, a composé un petit Nautier de la mer, qui fut imprimé à Rouen entre 1592 et 1510 et un Grand routier, pilote et ancrage de mer (1520). Pierre Gracie a encore recueilli le texte le plus complet des célèbres Jugements de la mer, dits « Rôles d'Oléron ».

GRACIER (si-è) — rad. grâce. Prend deux i du suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : Nous gracions. (Je vous graciez) v. a. Faire grâce, remettre sa peine à : GRACIER un condamné.

GRACIEUSEMENT (si) adv. D'une manière gracieuse. A titre gracieux.

GRACIEUSER (si) v. a. Traiter avec gracieuseté. Par ext. Féliciter. (Vieux.)

GRACIEUSETÉ (si) n. f. Action bienveillante et gracieuse : Des offres pleines de GRACIEUSETÉ.

— Gratification donnée en sus de ce qu'on devait : Faire une GRACIEUSETÉ à un domestique.

GRACIEUX (si-è), EUSE adj. Qui a de la grâce, de l'agrément, qui est dit ou fait avec grâce : Femme GRACIEUSE. Paroles GRACIEUSES. Sourire GRACIEUX.

— Bon, qui témoigne du désir d'être agréable à quelqu'un : Chef GRACIEUX pour ses inférieurs.

— Qui a le caractère d'une grâce, qui est gratuit : Don GRACIEUX. Donner quelque chose à titre GRACIEUX.

— Chancell. rom. Provisions d'un bénéfice expédies en forme gracieuse. Celles qui dispensent l'impétrant de l'examen et du visa ordinaire.

— Dr. Juridiction gracieuse. V. JURIDICTION.

— Hist. Titre donné à quelques souverains, notamment à la reine d'Angleterre : Sa GRACIEUSE Majesté Victoria.

— n. m. Théâtre. Bouffon de la comédie espagnole : Le GRACIEUX de la troupe. V. GRACIOSO.

Le gracieux, o. m. Le genre gracieux. Co qui a de l'agrément.

— SYN. Agréable. V. AGRÉABLE. Affable, civil, etc. V. AFFABLE.

— ANTON. Disgracieux.

GRACILAIRE (si-lér) n. f. Genre d'algues, de l'ordre des floridées rhodospérmiées.

— ENCYCL. Les gracilaires (gracilaria) ont un thalle d'aspect assez varié. La « moussu de Ceylan » (gracilaria lichenioides) a un thalle filamenteux et ramifié ; elle est alimentaire et fournit une gelée que l'on utilise pour donner de la consistance aux confitures. La gracilaire confervoides sert à la préparation de la phyccolle ou colle du Japon.

GRACILAIRE (si-lér) ou GRACILARIA (si) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des gracilariidés, comprenant de petites toignes brillantes, vivement et richement colorées.

— ENCYCL. On connaît une quarantaine d'espèces de gracilaires, dont la majorité habite la France : la gracilaire du lilas (gracilaria syringella) dont les chenilles rongent les feuilles de ces arbustes, la gracilaire du peuplier, du bouleau, etc.

GRACILARIDÉS (si) n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères microlépidoptères, renfermant les genres gracilaire, corticium et ornar. (Les gracilaridés se distinguent d'une trompe et de palpes maxillaires bien développées.) — Un GRACILARIDE.

GRACILE (si-l) — du lat. gracilis, même sens) adj. Grêle.

GRACILIE (si-l) ou GRACILIA (si) n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycides, tribu des cérambycinés, comprenant de petites formes allongées, un peu aplaties, dont on ne connaît qu'une espèce européenne. (La gracilia pygma ou minuta, brunâtre, convertie de poils gris soyeux se rencontre souvent dans les maisons, où sa larve ronge les vieux paniers d'osier et les cerelles des tonneaux.)

GRACILIFLORE (si) — du lat. gracilis, grêle, et flos, ors, fleur) adj. Qui a des fleurs grêles.

GRACILIFOLIÉ, ÉE (si) — du lat. gracilis, grêle, et folium, feuille) adj. Qui a des feuilles grêles.

GRACILITÉ (si) — rad. gracile) n. f. Caractère de ce qui est grêle : La GRACILITÉ de la voix.



Les Grâces, d'après Germain Pilon.



Gracilaire (gr. 3 fois).



Gracilie (gr. 4 fois).



ou les Dr...

GREVIUS Jean...

GRAF ou GRAFF...

GRAF Arthur...

GRAFF Eberhard...

GRAFFAGNARDE...

GRAFFENRIEDE...

GRAFFIGNANA...

GRAFFIGNY ou GRAFFIGNY...



Mme de Graffigny.

GRAFFIGNY ou GRAFFIGNY...

GRAFFITE...

GRAFFITO...

GRAFFIGNER...

GRAFFIN...

GRAFFIO...

GRAFFSTROM...

GRAFTON, nom d'assez nombreux bourgs, villes et comtes des Etats-Unis...

GRAFTON, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud)...

GRAFTON (ducs DE), V. FITZROY.

GRAGS (le) [ou l'Oie grise] (du vieux thème islandais)...

GRAGE (graj) n. m. Espèce de râpe de cuivre, dont on se sert aux Antilles et dans la Guyane...

GRAGEOIR [joir] — rad. grage) n. m. Pilon pour écraser le gros sel.

GRAGER [jé] — Prend un e après le g devant a ou o; Il gragea. Nous grageons) v. a. Râper avec la grage; GRAGER du manioc.

GRAGLIA-BULLERE, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare])...

GRAGNANO, ville d'Italie (Italie mérid. [prov. de Naples])...

GRAGNANO Trebbienso, comm. d'Italie (Emilie [prov. de l'Assise])...

GRAGNON (Félix-Alexandre), administrateur français, né à Libourne en 1843...

GRAGUE (gragh) n. f. Filet qui porte une racloire en fer pour détacher les huîtres...

GRAHA n. m. En sanscrit, Nom des corps célestes que nous nommons planètes.

— Encycl. Quand on les prend collectivement on les appelle de préférence Nava-Graha, « neuf planètes ».

GRAHAM (TERRE DE), terre polaire antarctique, située au S. du cap Horn et découverte, en 1832, par le capitaine Biscoe.

GRAHAM (John, vicomte DENDER, lord), général et homme politique écossais, né vers 1649, mort à Killiecrankie en 1699...

GRAHAM (George), mécanicien anglais, né à Horesgill (Cumberland) en 1675, mort à Londres en 1751...

GRAHAM (Thomas), lord LYNDENH, général anglais, né en 1748, mort à Londres en 1843...

GRAHAM sir James Robert George, homme d'Etat anglais, né et mort à Netherby (1792-1861)...

GRAHAM (Thomas), chimiste anglais, né à Glasgow en 1815, mort à Londres en 1869...

GRAHAM, ducs et marquis DE MONTROSE. V. MONTROSE.

GRAHAMIE (ml — de Graham, n. pr.) n. f. Genre de portulacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes, charnues...

GRAHAMITE (de Graham, n. pr.) n. f. Mélange d'hydrocarbures, qui est une variété d'asphalte.

GRAHAMSTOWN, ville anglaise de l'Océanie (Nouvelle-Zélande [île du Nord, prov. d'Auckland])...

GRAHAMSTOWN, capitale de la province orientale de la colonie anglaise du Cap; 10.436 hab.

GRAHOVO, comm. d'Autro-Hongrie (prov. du Littoral [cerclé de Goritz])...

GRAIER ou GRAYER (grâ-rié) n. m. Nom que l'on donnait autrefois à un officier des eaux et forêts...

GRAIES (grâ) ou GRÈES (Alpes. V. ALPES.

GRAJEVO ou GRAJEVO, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Souvalki), sur le Lyk, sous-affluent du Narew...

GRAIGNES, comm. de la Manche, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Lô...

GRAIGUENAMAGH ou GRAIGUE, ville d'Irlande (Leinster [comté de Kilkenny])...

GRAILLE (gra-ill [ll ml.]) — de gracula, fém. de graculus, choucas) n. f. Nom vulgaire de la corneille; Louis XV, dans l'intimité, baptisait du nom de GRAILLE, la troisième de ses filles.

GRAILLE (gra-ill [ll ml.]) — du vieux franç. graille et gresle, parce que ces instruments sonnaient sur le ton grêle...

GRAILLEMENT (gra-ill-e-man [ll ml.]) — rad. grailier) n. m. Son de voix enroué, qui rappelle le cri de la corneille.

GRAILLER (gra-ill [ll ml.]) — rad. graille, corneille) v. n. Crier comme la corneille. Parler d'une voix enrouée, qui rappelle le cri de la corneille.

GRAILLON (gra-ill [ll ml.]) — peut-être de l'anc. franç. graille, grill) n. m. Reste, débris d'un repas. Morceau de graille dépotant. Gôûû, odeur de viande brûlée ou de mauvais graille.

— Ornith. Nom vulgaire de la petite chevêche. — Tocha. Rogures qui tombent d'un bloc de marbre ou de pierre que l'on taille.

GRAILLON (gra-ill [ll ml.]) — dérivé de grailier) a. m. Pop. Mucosité épaisse expulsée avec bruit de la poitrine.

GRAILLON (Pierre-Adrien), sculpteur, né à Dieppe en 1807, mort en 1878. Elève de Blard et de David d'Angers, il s'est fait une réputation méritée par ses ivoires et ses terres cuites...

GRAILLONNER (gra-ill-o-né [ll ml.]) — rad. grailion, graille) v. n. Prendre une odeur de grailion; Viande qui GRAILLONNE.

GRAILLONNER (gra-ill [ll ml.]) — rad. grailion) v. n. Pop. Tousser pour expulser des crachats, des grailions.

GRAILLONNEUR (gra-ill-o-neur [ll ml.]) EUSE n. C. lui, celle qui grailloane, qui toussé pour expectorer; Un GRAILLONNEUR insupportable.

GRAILLONNEUR (gra-ill-o-neur [ll ml.]) EUSE n. Personne qui vend des restes de table ou grailions. — n. f. Mauvais cuisinier. Blanchisseur par occasion.

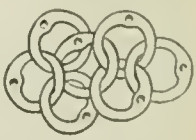
GRAILLY, ancienne famille issue des maisons de Savoie et de Foix, tirant son nom du domaine de Grailly (aujourd'hui Grilly, près de Gex [Ain])...

GRAIN (grin — du lat. granum, même sens) n. m. Fruit sec, dur et petit des céréales et de certains autres plantes; GRAIN de blé, d'avoine, d'orge, de maïs. GRAIN de montarde. GRAIN de millet. Petit fruit à pépins; GRAIN de raisin. GRAIN de grenade, de genièvre.

— Par anal. Morceau, fragment; petit objet de forme plus ou moins arrondie; Les GRAINS d'un chapellet, d'un balzer. Un GRAIN de sable, de poudre, de sel, de poussière. Chacune des parties tenues et serrées entre elles qui forment la masse des corps solides et qui apparaissent lorsque ces corps ne sont pas polis ou usés; Le GRAIN d'un marbre, d'une pierre. L'acier a le GRAIN plus serré que le fer. Chacune des petites éminences, très rapprochées les unes des autres, qui rendent une surface légèrement rugueuse; Le GRAIN d'une étoffe.

— Fig. Très petite quantité; N'avoir pas un GRAIN de bon sens. Avoir un petit GRAIN DE FOLIE.

— Archéol. Grain d'orge, Saillie que fait sur chaque anneau d'une pièce de mailles la tête du rivet qui unit l'œil à la queue et qui est fait de cette queue elle-même battue au marteau. (On entendait anciennement par lingé ouvré à grain d'orge ou de froment les toiles dont le quadrillage



Grain d'orge (archéol)



GRAINIER ERE n. Com. Belle qui vend des

GRAINIER m. Bot. C'est le grainier

GRAINIER m. Bot. C'est le grainier

GRAINVILLE Jean Baptiste

GRAINVILLE Jean Baptiste

GRAINVILLE Jean Baptiste

GRAINVILLE Jean Baptiste

GRAIRIE m. f. Eau et for. Partie d'un bois

GRAISIN n. Verr. Syn. de casson

GRAISVAUDAN le ou GRÉSIVAUDAN, anc. en pays

GRAISSE (grâsaj) n. m. Action de graisser

GRAISSE (grâsaj) n. m. Action de graisser

GRAISSANT (grâsant) n. f. Variété de liège

GRAISSANT (grâsant) n. f. Variété de liège

GRAISSANT (grâsant) n. f. Variété de liège

GRAISSANT (grâsant) n. f. Variété de liège

GRAISSANT (grâsant) n. f. Variété de liège

GRAISSANT (grâsant) n. f. Variété de liège

GRAISSANT (grâsant) n. f. Variété de liège

GRAISSANT (grâsant) n. f. Variété de liège

GRAISSANT (grâsant) n. f. Variété de liège

GRAISSANT (grâsant) n. f. Variété de liège

le matières grasses en huiles, qui sont liquides à la tem-

On désigne spécialement, sous le nom de « graisses »

Les matières grasses existent chez l'animal dans presque

La fonte aux cretons se fait en chauffant à petit feu dans

— Milht. Graisse d'armes. La composition qui a longtemps

— Techn. et mécan. Les graisses industrielles destinées

GRAISSER (grâs-sé) v. a. Frotter de graisse

GRAISSER (grâs-sé) v. a. Frotter de graisse

GRAISSER (grâs-sé) v. a. Frotter de graisse

GRAISSER (grâs-sé) v. a. Frotter de graisse

GRAISSER (grâs-sé) v. a. Frotter de graisse

GRAISSER (grâs-sé) v. a. Frotter de graisse

GRAISSER (grâs-sé) v. a. Frotter de graisse

GRAISSER (grâs-sé) v. a. Frotter de graisse

GRAISSER (grâs-sé) v. a. Frotter de graisse

Tocho. Graisseur ou godet graisseur, Organe destiné

à lubrifier automatiquement les pièces de machines.

GRAISSEUR (grâs-sé), EUSE adj. Qui contient de la

GRAISSIN (grâs-sin) n. m. Sorte d'écumé qui surdage

GRAISSOIR (grâs-soir) n. m. Morceau de linge plein de

GRAISSON (grâs-son) n. m. Nom vulgaire du hareng

GRAITNEY. Géogr. V. GREINA-GREEN.

GRAIVORON, ville de la Russie d'Europe (gouv. de

GRAILLARE (lêr) ou GRALLARIA n. f. Genre d'oiseaux



Grallaire.

— Encycl. Les grallaires sont répandues dans l'Amérique du Sud.

GRALLATEUR (lat. grallator; de gralla, échasse) n. m.

GRALLES ou GRALLE (du lat. gralla, échasse) n. m. pl.

GRALLINE ou GRALLINA n. f. Genre d'oiseaux

GRAM n. m. Solution iodo-iodurée employée dans la

GRAMAT, ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 37 kilom.

GRAMAT (CAUSSE NE), dit aussi CAUSSE DE ROCAMADOUR,

GRAMEN (mên) — mot lat. signif. gazon) n. m. Nom

GRAMIER mi-ê n. m. Variété de raisin du Midi.

GRAMINÉ, ÊE adj. Bot. Qui tient de la nature du gram-

GRAMINÉES (du lat. gramineus; de gramen, inis, gazon)



Graminées (1) Epi; (2) Epillet; (3) Fleur isolée; (4) Fleur dépouillée des glumelles; (5) Graine; (6) Coupe de la graine; (7) Fila; (8) Epillet.

La famille des graminées est une des plus nombreuses du

herbes annuelles ou vivaces à l'aide de leurs rhizomes.



GRAMMITIS GRAMMITIDE n. m. Genre de



Grammitis.

GRAMMITIS (n. m.) Genre de plantes appartenant à la classe des mousses...

GRAMMOMETRE (n. m.) Instrument pour mesurer la longueur...

GRAMMONT (n. m.) Ville de France, département de l'Aisne...

GRAMMONT (Alexandre-Marie-François de) Marquis de...

GRAMMONT (Philippe-Philipe DELMAS de) Général et homme politique français...

GRAMMONT (Léon) On appelle loi Grammont, du nom de son auteur...

GRAMMONTINS (GRAMMONTINS) ou GRANDMONTAINS (n. m. pl.) Membres de l'Ordre...

GRAMMOPÉTALE (n. m.) Genre de plantes appartenant à la classe des mousses...

GRAMMOPHONE (n. m.) Espèce de phonographe dans lequel le cylindre enregistreur est remplacé par un disque...



Grammys, re gr 3 f 04

GRAMMOPTÈRE ou GRAMMOPTÈRE (n. m.) Genre de papillons appartenant à la classe des lépidoptères...

GRAMMOS (n. m.) Unité de mesure de la longueur, égale à la centième partie d'un kilomètre...

GRAMOND (n. m.) Histoire naturelle. Genre de poissons appartenant à la classe des poissons...

GRAMOND (n. m.) Histoire naturelle. Genre de poissons appartenant à la classe des poissons...

GRAMOND (n. m.) Histoire naturelle. Genre de poissons appartenant à la classe des poissons...

GRAMOND (n. m.) Histoire naturelle. Genre de poissons appartenant à la classe des poissons...

GRAMONT (Antoine III, duc de), maréchal de France, né en 1601, mort à Bayonne en 1678. Entré au service de l'âge de seize ans, il prit part, non sans mérite, à de très nombreuses campagnes...



Antoine de Gramont.

GRAMONT (Antoine-Alfred-Agénor, prince de BIRACHÈ, duc de GUICHÈ et de), diplomate français, fils du précédent, né et mort à Paris (1819-1880)...

GRAMONT (Philibert, chevalier, puis comte de), frère consanguin d'Antoine III, né en 1621, mort en 1707. Il était petit-fils de Diane d'Andouins, la belle Corisande...

GRAMONT (Mémoires du comte de), ouvrage d'Antoine Hamilton, écrit avant la mort du héros, qui l'avait approuvé, et publié en 1713. C'est un pur chef-d'œuvre de narration hardie et facile...

GRAMONT (Armand de), comte de GUICHÈ, fils d'Antoine III de Gramont, né en 1638, mort à Kreutznach en 1721. Il reçut en survivance de son père les charges de mestre de camp des gardes-françaises...

GRAMONT (Antoine-Charles de), comte, puis duc de Gramont, frère du précédent, né en 1640, mort en 1720. Connu d'abord sous le nom de comte de Louvigny...

GRAMONT (Antoine IV de), second maréchal de Gramont, fils du précédent, né en 1672, mort en 1725. Il porta jus qu'en 1720 le titre de « duc de Guiche »...

GRAMONT Béatrix de CHOISEUL-STAINVILLE, duchesse de Guiche, née à Lunéville en 1730, morte à Paris en 1791. Sœur du duc de Choiseul, ministre de Louis XV, elle épousa, en 1759, le duc Antoine-Antoine de Gramont...

GRAMONT (Antoine-Louis-Marie, duc de), général français, neveu de la précédente, né en 1755, mort à Paris en 1836. Capitaine des gardes du corps avant la Révolution, il émigra, revint en France avec les Bourbons (1814), fut mis à la tête de la 11<sup>e</sup> division militaire et créé pair de France...

GRAMONT (Antoine-Genevieve-Heraclius-Agénor, duc de), général français, né à Versailles en 1789, mort à Paris en 1855. Il émigra avec sa famille au début de la Révolution et combattit dans les rangs anglais pendant la guerre d'Espagne...

GRAMONT (Antoine-Alfred-Agénor, prince de BIRACHÈ, duc de GUICHÈ et de), diplomate français, fils du précédent, né et mort à Paris (1819-1880)...



Gramont.

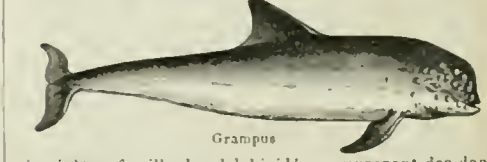
GRAMONT (comte Ferdinand de), littérateur et poète, né à Jersey en 1815, mort à Paris en 1897. Il quitta l'armée pour les lettres, se lia avec H. de Balzac, collabora à ses œuvres de jeunesse, notamment à Don Quichotte (1840)...

GRAMONT (Louis de), littérateur, fils du précédent, né à Paris en 1851. Il fit son droit, entra à la « Lune rousse » de Gill, avec qui il écrivit la Muse à Bibi...

GRAMONT (Gabriel de), prélat français, né vers 1480, mort à Balme, près de Toulouse, en 1531. Il fut, en 1522, évêque de Tarbes, après l'avoir été de Couserans...

GRAMPIANS les chaîne de montagnes de la Grande-Bretagne (Écosse), entre la vallée de Glenmore et la dépression qui unit les golfes du Forth (mer du Nord) et de la Clyde (mer d'Irlande)...

GRAMPUS (n. m.) Genre de mammifères cétacés



Grampus

denticées, famille des delphinidés, comprenant des dauphins voisins des bélougas et habitant les mers d'Europe. — Encycl. Les grampus ont la tête renflée; ils sont



**GRANDAS** de Saline, ville d'Espagne (Asturies) (1870).

**GRANDAT** (S. -) (A. -) (M. -) (N. -) (O. -) (P. -) (R. -) (S. -) (T. -) (U. -) (V. -) (W. -) (X. -) (Y. -) (Z. -)

**GRAND-AUVERGNE**, nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRAND-BASSEIN**, nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRAND-BASSAM**, nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRAND-BASSIN**, nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRAND-BEAU**, nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRAND-BELT**, géogr. V. BELT (GRAND-).

**GRAND-BERNARD** (L.), nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRAND-BOURG** (L.), nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRAND-BOURG** ou **MARIGOT**, nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRAND-BRASSAC**, nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRAND-CAEN**, nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRAND-CAMP-LES-BAINS**, nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRAND-CALOT** (L.), nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRAND-CANAL**, nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRAND-CARTERET** (John), nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRAND-CHAMBRE** (D.), nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRAND-CHAMBRER**, nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRAND-CHAMP**, nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRANDCHAMPS**, nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRAND-CHANTRY**, nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRAND-CHOSE**, nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRANDCLAUDE**, nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRAND-COMBE**, nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRAND-COMBE** (L.), nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRAND-COMTE**, nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

**GRAND-COURONNE**, nom d'un grand étang de la commune de Saint-Genès, dans le département de la Haute-Vienne. Le lac a une longueur de 1,196 kilom. et une largeur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom. Les rives sont très élevées, sur une longueur de 1,196 kilom.

la forêt de Rouvray, 1,395 hab. *Couronniers, éres.* Ch. de f. Oms, Fabrique de toiles et dentelles. Eglise du XII<sup>e</sup> siècle. — Le canton a 11 comm. et 22,183 hab.

**GRAND-CROIX** n. f. et **GRAND-CROIX** n. m. Au fém. Principal grade dans les ordres de chevalerie: *La Grande-Croix de l'ordre de Malte, de la Légion d'honneur.* Pl. *Des Grand-Croix.* Au masc. Dignitaire décoré de la grande-croix: *Un grand-croix.* Pl. *Des Grand-Croix.* [On dit aussi, dans ce dernier cas, *Grand-Cordon.*]

**GRAND-CROIX** (L.), comm. de la Loire, arrond. et à 19 kilom. de Saint-Etienne, près du Gier; 4,765 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de houille, manufactures. Commerce de charbons, tissus, métaux.

**GRAND-DUC** n. m. Titre du souverain d'un grand-duché. Titre qu'on prenait, en Russie, les fils, petits-fils et frères des empereurs dans la ligne masculine. (Pl. *Des Grand-Ducs.*)

*Grand-duc des chandelles*, Périphrase par laquelle Du Bartas désigne le soleil.

**GRAND-DUCAL**, **ALE**, **AUX** adj. Qui appartient à un grand duc ou à un grand-duché: *Dignité grand-ducale.*

**GRAND-DUCHÉ** n. m. Etat gouverné par un souverain ayant le titre de grand duc: *Le Grand-Duché de Luxembourg, de Bade.* Pl. *Des Grand-Duchés.*

**GRANDE** (RIO), le Koli des Mandingues, fleuve de la Sénégambie, né dans le Fouta-Djallon, tributaire de l'Atlantique au fond des îles Bissagos. Cours 400 kilom. env.

**GRANDE DEL NORTE** (RIO) ou **rio Bravo**, ou **rio Bravo del Norte**, fleuve de l'Amérique du Nord, né dans les montagnes du Colorado, à l'O. de la Sierra de San Juan, par 3,700 mètres d'altitude environ. Jusqu'à sa sortie de l'état du Nouveau-Mexique, il coule au milieu de gorges sauvages, puis entre dans la région désertique du Mexique septentrional, au milieu de laquelle sa vallée, fertilisée par les irrigations et l'inondation annuelle du fleuve, constitue comme une oasis continue. Cours, environ 2,500 kilom.

**GRANDE DE SANTIAGO** (RIO), fleuve du Mexique, tributaire de l'océan Pacifique, né sur le plateau de Mexico, émissaire du petit lac de Lerma, traverse le lac Chapala, et gagne la mer en franchissant, par des cascades et des rapides presque continus, les sierras côtières de la province de Jalisco. Cours, 1,000 kilom. environ.

**GRANDE** (RIO), fleuve de Costa-Rica (Amérique centrale), né dans le massif volcanique de Irazu, torrentiel, coupé de rapides et se jetant dans le golfe de Nicoya (Pacifique), près de Tarcoles. Cours, 140 kilom. environ.

**GRANDE** (RIO), torrent de l'isthme de Panama (Amérique centrale), tributaire du Pacifique. C'est sa vallée que suit le chemin de fer de Colon à Panama, et que devait emprunter, dans le projet de de Lesseps, le canal interocéanique.

**GRANDE DE CURITIBA** (RIO). Géogr. V. IGUAÇU.

**GRANDE** (RIO). Géogr. V. PARA.

**GRANDE DE BELMONTE** (RIO). Géogr. V. JERQUITINHONHA.

**GRANDE DO NORTE** (RIO), petit fleuve de la région nord-est du Brésil, et qui a donné son nom à la province qu'il arrose: RIO-GRANDE-DO-NORTE.

**GRANDE DO SUL** (RIO), canal du Brésil méridional unissant la grande lagune de los Patos et l'Atlantique, et a donné son nom à la province de *Rio-Grande-do-Sul*.

**GRANDE MORTALIS ÆVI SPATIUM** (mots lat. signif. *grand espace de la vie d'un homme*), expression par laquelle Tacite (*Vie d'Agrippa*, ch. III) désigne les quinze années du règne de Domitien. (On n'applique pas toujours ces mots au même laps de temps que Tacite.)

**GRANDEAU** (Louis-Nicolas), agronome français, né à Pont-a-Mousson (Meurthe-et-Moselle) en 1831. Ancien professeur à la faculté des sciences de Nancy et à l'école forestière, inspecteur général des stations et laboratoires agricoles, rédacteur en chef du « Journal d'agriculture pratique », on lui doit notamment: *Méthode générale d'analyse des eaux* (1860); *Cours d'agriculture de l'école forestière* (1879); *Traité d'analyse des matières agricoles* (1877); *Etudes expérimentales sur l'alimentation du cheval de trait*, en collaboration avec Alkan et Ballacé (1883-1897); *la Production agricole en France* (1885); *Etudes agronomiques* (1885-1890); *l'Alimentation de l'homme et des animaux domestiques*; *la Nutrition animale* (1893); *la Fumure des champs et des jardins* 1897; etc.

**GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE** (ROYAUME-UNI DE), grand Etat de l'extrême ouest de l'Europe, comprenant les anciens royaumes d'Angleterre et d'Ecosse, l'île d'Irlande, les petits groupes des Hébrides, des Orcades et des Shetland, et situé entre 49° 50' et 58° 31' latit. N., 0° 35' et 12° 49' 00' longit. O. Superficie totale 314,339 kil. carrés, population 40,995,295 hab., très inégalement répartie entre l'Angleterre, où elle est très dense, et le pays de Galles, l'Ecosse et l'Irlande, où elle se raréfie par suite d'une mortalité considérable, et de l'émigration.

— *ENCYCL. I. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE.* On trouvera, aux mots ANGLETERRE, ECOSSE, IRLANDE, GALLES (*pays de*), les renseignements nécessaires sur la géologie, les côtes, l'hydrographie, la faune, la flore et le climat des différentes parties du Royaume-Uni, qu'il a été nécessaire, en raison de leur indépendance historique longtemps conservée et de leur personnalité géographique, d'étudier séparément. Nous ne donnerons ici, par conséquent, que les traits principaux, propres à l'ensemble de la vie économique du Royaume-Uni, en même temps qu'un bref tableau de son empire colonial, dont toutes les parties sont aussi traitées à leur ordre dans le dictionnaire.

**II. GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE.** — *Agriculture, industrie et commerce.* Au point de vue économique, il faut rappeler ce fait, depuis longtemps observé, de l'abandon continu de la vie agricole et des campagnes au profit des villes. Les récoltes de céréales diminuent progressivement, tandis que l'élevage, qui n'exige qu'une main-d'œuvre réduite, voit son domaine s'accroître sans cesse. Ainsi la Grande-Bretagne devient de plus en plus, au point de vue de son alimentation, strictement tributaire de l'étranger.

La Grande-Bretagne, cessant d'être de plus en plus un pays agricole, pour devenir un pays industriel, transformation dans laquelle elle a été encouragée par l'augmentation du rendement de ses mines de houille, et l'accroisse-

ment de tonnage de sa marine de commerce, importe donc d'une manière générale, outre les céréales et autres objets d'alimentation, les matériaux bruts de son industrie: les minerais de cuivre, de fer, d'argent, d'étain, venus d'Espagne, d'Amérique, etc.; les cotons des États-Unis, de l'Inde et de l'Égypte, les laines et les peaux brutes de l'Australie, de l'Afrique australe et des Indes britanniques, tous produits qui arrivent en franchise, les seuls objets de consommation de luxe, tels que le vin, le thé, les liqueurs et le tabac, étant soumis à des droits de douane.

Les exportations alimentées par les produits transformés de l'industrie, particulièrement les cotonnades, les lainages, les files, les couvertures, les tissus de lin et de chanvre, les peaux préparées, les cuirs travaillés, les métaux en lingots, particulièrement le fer, l'acier, le zinc et le cuivre, les machines-outils, la quincaillerie, la coutellerie, etc. Il faut faire une place à part à la houille qui, facilement amenée par un excellent réseau de canaux à bord des bâtiments de commerce, peut arriver à des prix encore réduits sur les marchés de l'Ouest français, du littoral de l'Océan et même dans le bassin de la Méditerranée. C'est environ pour un demi-milliard de francs de charbon que l'Angleterre exporte par les ports de Kingston, Cardiff, Liverpool et Glasgow. — Exception faite pour les colonies mêmes de l'empire britannique, qui profitent de cinquième environ du chiffre total des échanges anglais, c'est avec les États-Unis, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et leurs colonies, la Russie, la Belgique, l'Espagne et la Suède et Norvège, et dans cet ordre d'importance, que se effectuait le commerce britannique, dont la balance se soldait par un assez fort excédent d'importation.

— *Colonies.* L'empire britannique, sur une superficie de 28,689,479 kilom. carr., comprend une population qui peut être évaluée à 380,000,000 d'hab., l'Inde entrant dans ce chiffre total pour 280 millions. C'est, de beaucoup, le plus considérable empire du monde, et aussi le plus disparate quant à l'origine, le rôle et l'administration. Quelques-unes de ses colonies sont de fondation anglaise; mais les plus importantes, le Canada, et surtout l'Inde, ont été enlevées à la France à la suite des guerres désastreuses du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les unes sont des colonies d'émigration et de peuplement, comme le Canada, le Cap, ou surtout l'Australie qui doivent la majeure partie de leur population aux émigrants chassés de la métropole, jadis par les persécutions religieuses, et encore aujourd'hui par le paupérisme; d'autres, comme l'Inde ou les Antilles, où la plus grande partie du sol est mise en valeur, sont des colonies d'exploitation; un certain nombre, enfin, sont des points stratégiques, destinés à servir de *points d'appui* aux escadres anglaises, et d'assurer à la Grande-Bretagne la possession permanente des grandes routes commerciales du monde, ainsi: Gibraltar, Malte, Aden, Singapour, Hong-Kong, Sainte-Hélène, les îles Falkland, etc. Même varié au point de vue administratif: les mieux développées de ces colonies jouissent d'une quasi-autonomie, sous un gouverneur ou « commissaire » nommé par la couronne, avec droit de veto sur la législation, mais non sur le choix des fonctionnaires. Elles ont des assemblées élues et des ministères responsables: ainsi, le Cap, le Canada et, depuis quelques mois, l'Australie fédérée. D'autres sont des *crowns-settlements*, ou établissements de la couronne, qui s'y fait représenter par un gouverneur et en nomme les fonctionnaires; ainsi Ceylan, l'île Maurice. Les colonies « stratégiques » sont sous l'autorité absolue du commandant militaire. Enfin, l'Inde, qui à son ministère spécial à Londres, forme un Etat particulier, administré, presque sans contrôle, par un gouverneur général.

En voici la composition détaillée:

1° *En Europe*: Gibraltar et Malte; 2° *en Asie*: l'Inde britannique, Aden et Perim, et l'Inde dite *feudataire*; l'île de Ceylan, Labouan, Hong-Kong et les *Straits-Settlements*. En 1897, l'Angleterre a occupé, à bail, en Chine, Wei-Hai-Wei; 3° *en Afrique*, elle possède le Cap et ses annexes, le Natal, la Côte de l'Or, le Lagos, Sierra Leone, la Gambie, la basse vallée du Niger (Nigeria), Sainte-Hélène, l'Ascension, l'île Maurice, les Seychelles et Amirantes, et Tristan-da-Cunha, la Côte des Somalis. Elle détient, à titre temporaire, l'Égypte et le Soudan égyptien jusqu'au Bahr-el-Ghazal; 4° *en Océanie*: l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Tasmanie, les îles Viti, la partie sud de la Nouvelle-Guinée; 5° *en Amérique*: le Canada, Terre-Neuve, le Honduras britannique, les Bermudes, les îles Bahama, la Jamaïque, Sainte-Lucie, Grenade, Tabago, Barbades, la Trinité, les îles du Vent et les îles sous le Vent, la Guyane anglaise, les îles Falkland.

**III. GÉOGRAPHIE POLITIQUE.** — *Constitution.* Le royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande, constitué sous sa forme actuelle en 1800, est une monarchie héréditaire et constitutionnelle. L'origine de sa Constitution remonte à la Grande Chartre, octroyée en 1215 par le roi Jean. Autour de ce noyau sont venues s'agglomérer les différentes lois fondamentales, dont l'ensemble représente la somme des libertés publiques: le *Bill of Rights*, l'*Act of Settlement*, les lois sur l'*habeas corpus*, etc. Certaines parties de la Constitution sont dans de simples coutumes, respectées à l'égal des lois: l'usage, par exemple, qui veut que le Parlement soit convoqué tous les ans. Le trône est héréditaire dans la famille de Brunswick-Luemburg, par droit de primogéniture. Les femmes n'en sont pas exclues. Un héritier du sexe féminin de la branche aînée aura la préséance sur les héritiers mâles de la branche cadette. Entre frères et sœurs, les fils ont la préséance sur les filles.

Le Parlement se compose du souverain, de la Chambre des lords (ou Chambre haute) et de la Chambre des communes (ou Chambre basse). La Chambre des lords comprend: les représentants de la noblesse du Royaume-Uni (*Peers of the United Kingdom*, dignité héréditaire); 16 représentants élus par la noblesse écossaise, réunie en assemblée plénière; 28 représentants de la noblesse irlandaise, élus à vie; 25 prélats de l'Église nationale, dont les deux archevêques de Canterbury et d'York; 3 *lords of appeal in ordinary*, qui reçoivent à vie le titre de barons. Le président de la Chambre haute est le lord chancelier (*lord chancellor*). La Chambre des communes (*House of commons*) représente l'ensemble de la nation. Elle représente aujourd'hui la partie de beaucoup la plus importante du pouvoir législatif. Elle n'est pas encore élue au suffrage universel; mais les réformes parlementaires de 1832, 1867, 1884, 1885, ont graduellement et considérablement élargi la base de ce suffrage. Les Communes sont élues pour sept ans. Le Parlement anglais n'est pas seulement un pouvoir législatif. Il lui incombe aussi certaines





# GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ



### DIVISIONS ADMINISTRATIVES DES ILES BRITANNIQUES

ANGLETERRE		
1 Northumberland	15 Cambridgeshire	29 Berkshire
2 Cumberland	16 Devon	30 Buckinghamshire
3 Durham	17 Dorset	31 Bedfordshire
4 Westmorland	18 Lancashire	32 Hertfordshire
5 North Yorkshire	19 Leicestershire	33 Middlesex
6 West Yorkshire	20 Warwickshire	34 Essex
7 East Yorkshire	21 Staffordshire	35 Kent
8 Lancashire	22 Worcestershire	36 Surrey
9 Cheshire	23 Shropshire	37 Gloucestershire
10 Derby	24 Herefordshire	38 Hampshire
11 Nottinghamshire	25 Wiltshire	39 Oxfordshire
12 Lincolnshire	26 Gloucestershire	40 Somerset
13 Norfolk	27 Wiltshire	41 Devon
14 Suffolk	28 Oxfordshire	42 Cornwall

PAYS DE GALLES		
1 Anglesey	5 Merioneth	9 Pembroke
2 Caernarvon	6 Carmarthen	10 Carmarthen
3 Denbigh	7 Radnor	11 Brecknock
4 Flint	8 Cardigan	12 Glamorgan

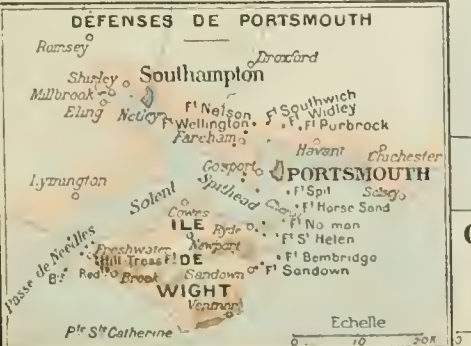
  

ÉCOSSE		
1 Shetland	17 Forfar	23 Edinburgh
2 Orkney	18 Perth	24 Perth
3 Highland	19 Argyll	25 Perthshire
4 Highland	20 Inverclyde	26 Argyll
5 Argyll	21 Dumfriesshire	27 Dumfriesshire
6 Inverclyde	22 Dumfriesshire	28 Dumfriesshire
7 Argyll	23 Dumfriesshire	29 Dumfriesshire
8 Argyll	24 Dumfriesshire	30 Dumfriesshire
9 Argyll	25 Dumfriesshire	31 Dumfriesshire
10 Argyll	26 Dumfriesshire	32 Dumfriesshire
11 Argyll	27 Dumfriesshire	33 Dumfriesshire

IRLANDE		
ULSTER		
1 Donegal	11 Sligo	22 Dublin
2 Londonderry	12 Leitrim	23 Wick
3 Tyrone	13 Roscommon	24 Wick
4 Antrim	14 Galway	25 Wick
5 Down	15 South Down	26 Wick
6 Antrim	16 Wick	27 Wick
7 Londonderry	17 Wick	28 Wick
8 Londonderry	18 Wick	29 Wick
9 Londonderry	19 Wick	30 Wick
10 Londonderry	20 Wick	31 Wick
LEINSTER		
MUNSTER		
CONNAUGHT		
MUNSTER		

**LEGENDE**  
 Lignes de cambrées — Principaux chemins de fer  
 Les chefs lieux de Comtés sont en caractères droits. York - CARDIFF  
 BELEAST - HULL - Villes de plus de 100 000 habitants

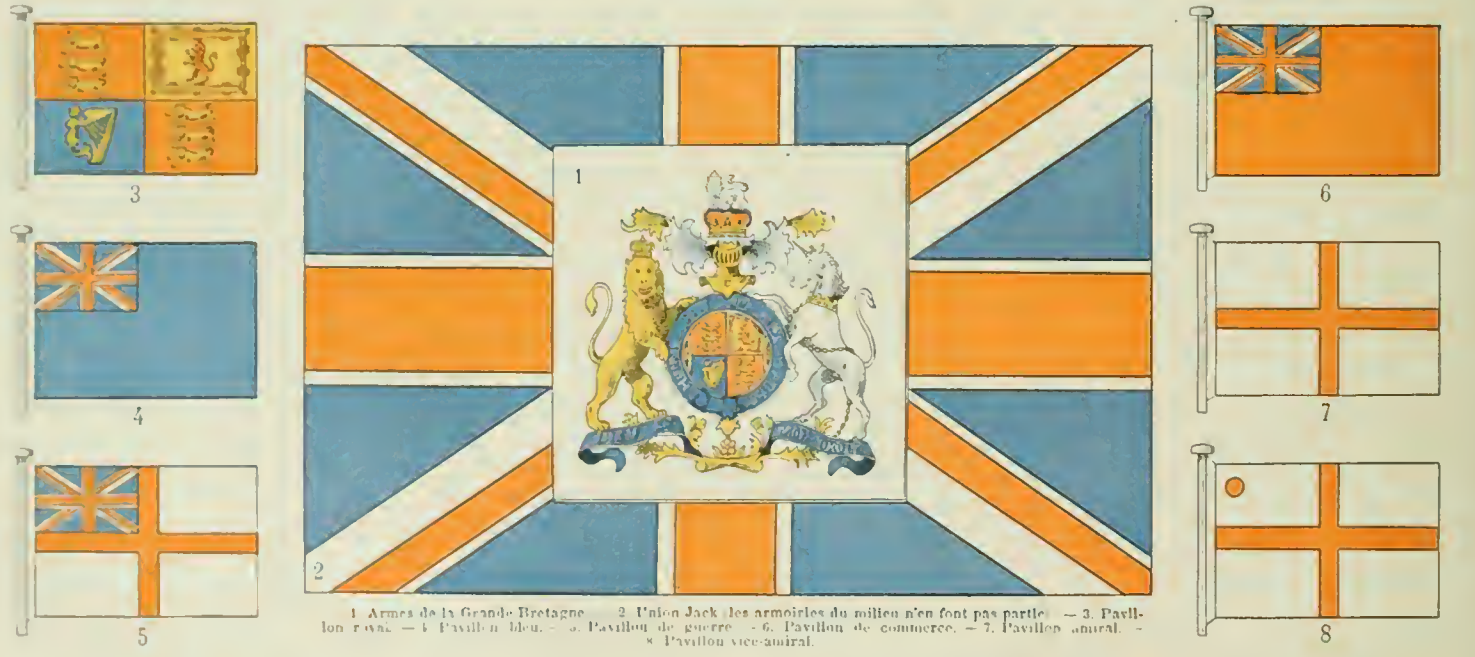


## GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE

Echelle 0 50 100 150 200 K



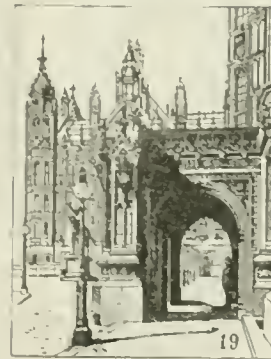
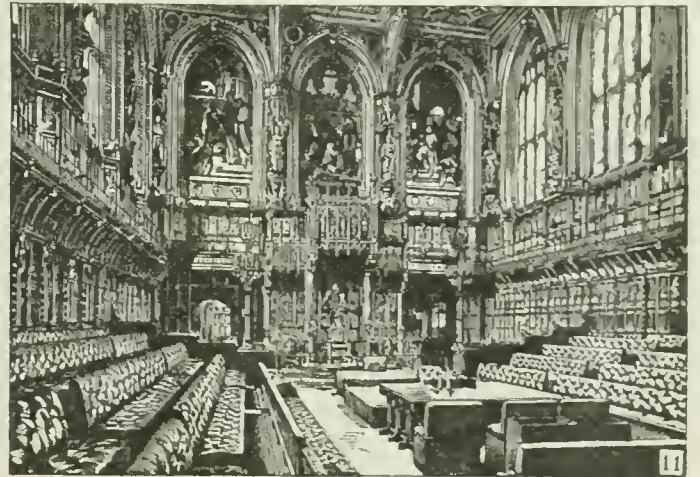
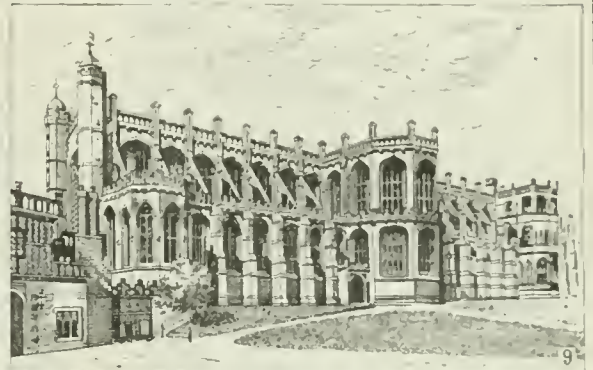
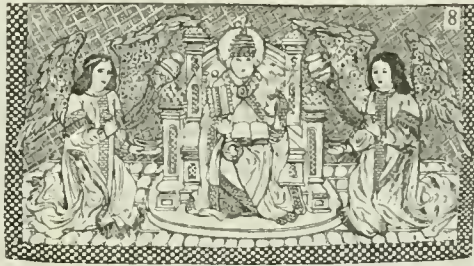
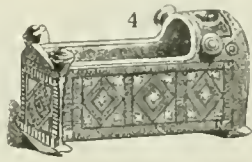
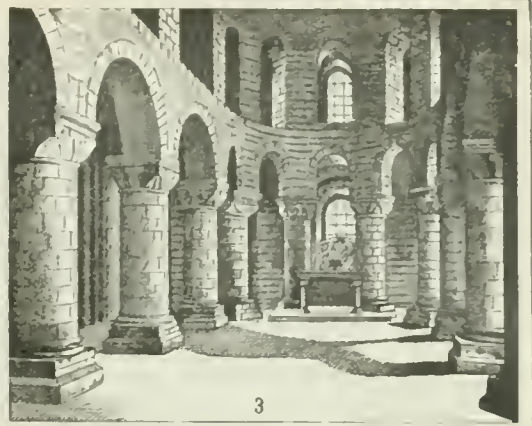
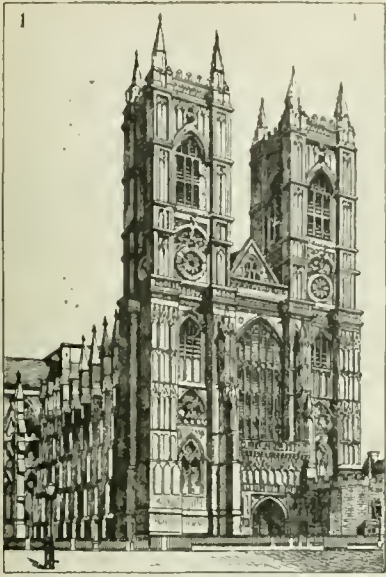
1 Coldstream guards tambour — 2 Dragoon guards — 3 Grenadier guards — 4 Scots guards (piper) — 5 Dragoons — 6 Coldstream guards (tenue de campagne) — 7 Scots greys — 8 Coldstream guards (tenue de campagne) — 9 Dragoon guards — 10 Colonel d'état major — 11 Aide de camp — 12 General — 13 Lala guards — 14 Officier de volontaires — 15 Artillerie de forteresse — 16 Artillerie de campagne — 17 Regiment de Leicestershire — 18 Regiment de Liverpool — 19 Artillerie à cheval — 20 King's Royal Rifles (tenue de campagne) — 21 Rifle brigade (lieutenant) — 22 Hussard.



1 Armes de la Grande-Bretagne — 2 Union Jack (les armoiries du milieu n'en font pas partie) — 3 Pavillon royal — 4 Pavillon bleu — 5 Pavillon de guerre — 6 Pavillon de commerce — 7 Pavillon amiral — 8 Pavillon vice-amiral.



1 Highlanders — 2 Highlanders — 3 Highlanders — 4 Lanciers — 5 Highland Light Infantry — 6 Artillerie volontaires — 7 Gendarme de campagne — 8 Highlanders (officier) — 9 Train — 10 Highlanders — 11 Highlanders — 12 Royal Welsh Fusiliers (officier) — 13 Officier de hussards — 14 Officier du génie — 15 Hussards du Yorkshire (Yeomanry) — 16 Hussards — 17 Hussards — 18 Hussards — 19 Hussards — 20 Capitaine de vaisseau — 21 Volontaire — 22 Regiment de West India — 23 Troupes de l'Inde



1. Abbaye de Westminster. — 2. Maison natale de Shakspeare, à Stratford (Warwick). — 3. Chapelle de Saint-Jean, à la Tour de Londres. — 4. Berceau en faïence (xviii<sup>e</sup> s.) (Musée de géologie pratique). — 5. Cruche à bière (xviii<sup>e</sup> s.) [Poterie de Staffordshire]. — 6. Bague d'Ételwolf (ix<sup>e</sup> s.). — 7. Tour de Londres. — 8. Broderie de soie et d'or : drap mortuaire de la confrérie des marchands de poisson (xvii<sup>e</sup> s.). — 9. Chapelle royale du château de Windsor. — 10. Amortissement de pilastre (église de Romsey). — 11. Chambre des lords (palais de Westminster). — 12. Coupe de King's Lynn en argent doré orné d'émaux (xiv<sup>e</sup> s.). — 13. Vase en porcelaine de Chelsea; monture en bronze doré (xviii<sup>e</sup> s.). — 14. Broc en grès blanc de Staffordshire (xvii<sup>e</sup> s.). — 15. Figure de chapiteau (église de Bimsey). — 16. Le coin des poètes, à l'abbaye de Westminster. — 17. Tombeau de Hugues de Northwal, évêque d'Ely (xiii<sup>e</sup> s.). — 18. Chandelier en faïence (xviii<sup>e</sup> s.) [Musée de géologie pratique]. — 19. Entrée des lords au palais de Westminster. — 20. Flambeau « dit de Gloucester » (orfèvrerie du xii<sup>e</sup> s.).









GRANIER

français, née à Paris

GRANIER (Jeanne), née à Paris, française, née à Paris...



Jeanne Grauri.

GRANIER DE CASSAGNAC. Biogr. V. CASSAGNAC.

GRANIFÈRE du lat. granum, grain, et ferre, porter...

GRANIFORME du lat. granum, granni, graine, et de ferre...

GRANIQUE. Géogr. anc. Fleuve côtier de l'Asie Mineure...

Granique (PASSAGE et BATAILLER DE), première étape d'Alexandre...

de l'eau ou de l'acide carbonique, et alignées en traînées...

Une grande partie du granit paraît résulter de la solidification de la croûte terrestre...

Considr. Le granit est couramment employé comme pierre de construction...

GRANITAIRE (ter) adj. Qui est de la nature du granit.

GRANITÉ n. m. Sorte d'étoffe de laine à gros grain.

GRANITE n. m. adj. Contis. Se dit d'une sorte de glace plus granulee...

GRANITE n. m. Géol. V. GRANIT.

GRANITELLE (tél - de l'ital. granitello, même sens) n. m. Nom donné par Delaméthérie à une variété de granit...

GRANITER v. a. Pendre un mur, une façade, de façon à imiter le granit...

GRANITEUX (teù). EUSE adj. Qui contient du granit, qui est composé de granit...

GRANITI, comm. du royaume d'Italie (île de Sicile) prov. de Messine...

GRANITIFER (ti-f) n. m. Ouvrier qui travaille le granit et aussi le marbre granitique.

GRANITIQUE (tik) adj. Qui est formé de granit: Roche granitique.

GRANITITE n. f. Variété de granit, caractérisée par la présence du mica noir...

GRANITOÏDE (de granit, et du gr. eidos, aspect) adj. Qui a l'apparence du granit...

GRANITONE (rad. granit) n. m. Nom par lequel on désigne les belles variétés d'ouphoïde de la Toscane.

d'été des rois d'Espagne, situé au pied des Montes Carpetanos (sierra de Guadarrama)...

GRANJA, ville maritime des Etats-Unis du Brésil (prov. de Ceara)...

GRANJA DE TORREHERMOSA, ville d'Espagne (Estrémadure)...

GRANJA, station balnéaire de Portugal (prov. d'Entre-Douro-et-Minho)...

GRANJON (Robert), fondeur en caractères et graveur français du XVIIe siècle...

GRANUS, divinité troyenne de la Gaule, dont le nom se trouve souvent associé...

GRANO n. m. Ancien monnaie de l'île de Malte, valant 6 piccioli ou 9 centimes...

GRANOF, ville de la Russie d'Europe (Pologne), au confluent de la Verbitcha et du Bonriak...

GRANO-LAMELLAIRE adj. Qui est composé de grains, avec des indices sensibles de joints naturels.

GRANOLIPARITE n. f. Variété de granit d'origine éruptive et de formation relativement récente...

GRANOLLERS, ville d'Espagne (Catalogne) sur le fleuve côtier Besos...

GRANOPHYRE n. m. Terme par lequel de l'apparent désigne les roches acides holocristallines...

GRANOVSKI (Timothée-Nicolaïevitch), historien russe, né en 1813, mort en 1855...

GRANS, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 35 kilom. d'Aix...

GRAN-SASSO, massif montagneux des Abruzzes et point culminant des Apennins...

GRANSEE, ville d'Allemagne (Prusse) (prov. de Brandebourg)...

GRANSON. Géogr. V. GRANDSON.

GRANT (TERRRE DE), terre polaire arctique, située au N. du continent américain...

GRANT, nom porté par un certain nombre de comtés des Etats-Unis de l'Amérique du Nord...

GRANT, comté maritime de l'Australie (colonie de Victoria)...

GRANT (Charles), homme politique et philanthrope écossais, né en 1716, mort en 1823...

GRANT (Charles), lord GLENELG, homme politique anglais, né à Kildorpur (Bengale) en 1778...

GRANT (Francis), peintre anglais, né à Edimbourg en 1803, mort à Londres en 1878...

GRANT (sir James HORE), général anglais, frère du précédent, né en Frosses en 1808...



Le Passage du Granique, d'après Lebrun.

passage de ce fleuve. Il s'avance donc et fit déployer sa cavalerie à gauche et à droite, pour former la phalange sur une ligne de front très étendue...

Granique (LE PASSAGE DE), tableau de Ch. Lebrun. V. ALLEXANDRE (Histoire de).

GRANIT n. m. Les uns, et d'après les autres - de granum, grain, et ferre, n. m. Géol. Pierre granuleuse, composée de grains de quartz...

GRANIT n. m. Géol. Pierre granuleuse, composée de grains de quartz...

GRANIT n. m. Géol. Pierre granuleuse, composée de grains de quartz...

GRANIT n. m. Géol. Pierre granuleuse, composée de grains de quartz...

GRANIT n. m. Géol. Pierre granuleuse, composée de grains de quartz...

GRANIT n. m. Géol. Pierre granuleuse, composée de grains de quartz...

GRANITOPHYRE n. m. Roche cristalline, appelée aussi porphyroïde. C'est un granit dont l'aspect est porphyroïde...

GRANIUS (Quintus), Romain célèbre par son esprit caustique. Il était, vers l'an 120 av. J.-C., simple employé aux recettes publiques...

GRANIVORE (du lat. granum, grani, grain, et vorare, manger) adj. Qui se nourrit de granies...



GRANIVORE (du lat. granum, grani, grain, et vorare, manger) adj. Qui se nourrit de granies...

GRANIT n. m. Géol. Pierre granuleuse, composée de grains de quartz...

GRANJA (LA) ou SAN ILDEFONSO, ville d'Espagne



Palais royal de La Granja.

Vieille-Castille (prov. de Ségovie), sur un affluent de l'eresma, 3.601 hab. Palais royal de La Granja, résidence



**GRANVILLE-SHARP**, nom propre et publiciste anglais, né à Granville en 1811. Il se consacra à l'abolition de l'esclavage et fut un des premiers à se rendre en Amérique pour visiter les plantations de sucre sur le sol américain, il fut le premier à en publier un rapport en 1841.

**GRADO** nom propre. V. VILLANI. V. DEL GRADO.

**GRADO** nom propre. M. de P. Les carreaux usités au Japon.

**GRADUELLE** nom propre. Nom vulgaire, dans certaines régions.

**GRAPETTE** nom propre. Sorte de trouble sans manche, qui se présente sous la forme d'un moule.

**GRAPHIDE** nom propre. du gr. *graphin*, écrire n. f. Croquis au trait. Le rare.

**GRAPHIDE** ou **GRAPHIS** (s. s.) n. m. Bot. Genre de lichens crustacés ou érythroïdes, qui forment, à la surface des rochers, des troncs, etc., de petites taches, ordinairement d'un rouge, et dont l'ensemble simule vaguement des caractères d'écriture.

**GRAPHIDÉ**, EE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre graphis.

**GRAPHIDÉ** nom propre. Tribu de lichens, ayant pour type le genre graphidé. — Une **GRAPHIDÉE**.

**GRAPHIE** (f. — du gr. *graphein*, écrire) n. f. Système d'écriture, emploi de signes déterminés pour exprimer les idées. On dit aussi **GRAPHISME**.

**GRAPHIQUE** (f. — du gr. *graphikós*, de *graphein*, écrire, dessiner, peindre, creuser, graver) adj. Qui représente par ses signes, par le dessin et surtout par le dessin linéaire, les caractères géométriques. Qui a rapport à la représentation des sons par l'écriture: **Signes GRAPHIQUES**.

**Mathém. Dessin graphique**. V. **DESSIN**.

**Minér.** Dont les cristaux sont réunis deux à deux par une de leurs extrémités, sous un angle droit.

**Minér. Pegmatite graphique**. Pegmatite sur les cassures de laquelle les cristaux de quartz se présentent avec l'aspect de caractères hébraïques ou cunéiformes.

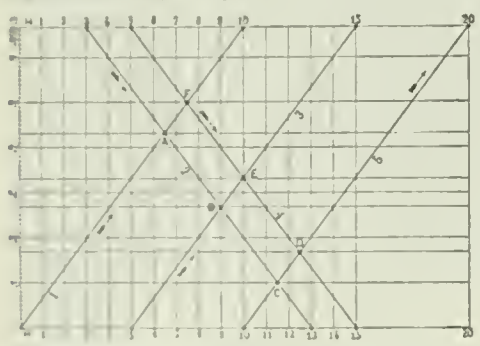
**Minér.** L'art du dessin appliqué aux sciences. a **Tracé graphique** de la marche d'un phénomène, de la variation d'une fonction mathématique, de la marche d'une machine, etc. a **SYN. DE DIAGRAMME**.

**Ch. de f. et tramways.** Tracé linéaire indiquant, sous forme de tableau, la marche, les vitesses et les croisements des trains sur une ligne ferrée.

**Physiq.** Tracé décrit par un appareil enregistreur.

**Écr. Écr. Ch. de f. et tramways.** Dans un **graphique**, le tracé horizontal représente le temps; le tracé vertical indique les distances parcourues.

Si l'on suppose, par exemple, une voie ferrée de 6666 mètres de longueur, que des trains parcourent dans



les deux sens à une vitesse théoriquement constante de 10 kilomètres à l'heure, la construction du graphique est des plus simples: le **train 1** quitte la tête de ligne à l'heure, par exemple; à raison d'une vitesse de 10 kilomètres à l'heure, il mettra 10 minutes pour franchir l'intervalle de 6666 mètres séparant la tête de ligne du terminus. De ce dernier point, le **train 2** part à l'heure 5 minutes; sa vitesse étant la même que celle du **train 1**, il lui faudra également 10 minutes pour faire le trajet inverse du premier. Mais, pendant le trajet, les **trains 1** et **2** se rencontrent au point A. En cet endroit, si la ligne est à voie unique, il sera nécessaire d'établir un voie de garage permettant aux deux trains de se croiser. Pour savoir où se trouve ce point, on se reporte sur le graphique: le **train 2** croquera en B, le **train 3** partira à l'heure 10 minutes, et le **train 4** à l'heure 15 minutes. Le **train 1** terminera à l'heure 5, le **train 2** à l'heure 10, le **train 3** en E et le **train 4** en D. Tous les points de rencontre des trains se trouvent sur la diagonale principale du graphique. On peut établir des voies de garage de façon à éviter les croisements de ces voies par rapport à l'heure de départ de chaque train. On voit que si l'on veut que les **trains 1** et **2** se fassent face à l'heure 10 minutes, il faut que le **train 2** parte à l'heure 5 minutes.

**GRAPHISME** nom propre. Genre de lichens qui se présente sous la forme d'un moule.

**GRAPHISME** nom propre. Genre de lichens qui se présente sous la forme d'un moule.

**GRAPHISME** nom propre. Genre de lichens qui se présente sous la forme d'un moule.

**GRAPHISME** nom propre. Genre de lichens qui se présente sous la forme d'un moule.

**GRAPHISME** nom propre. Genre de lichens qui se présente sous la forme d'un moule.

**GRAPHISME** nom propre. Genre de lichens qui se présente sous la forme d'un moule.

**GRAPHISME** nom propre. Genre de lichens qui se présente sous la forme d'un moule.

**GRAPHISME** nom propre. Genre de lichens qui se présente sous la forme d'un moule.

**GRAPHISME** nom propre. Genre de lichens qui se présente sous la forme d'un moule.

**GRAPHISME** nom propre. Genre de lichens qui se présente sous la forme d'un moule.

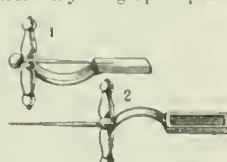
**GRAPHISME** nom propre. Genre de lichens qui se présente sous la forme d'un moule.

monoïque, mais se présente, le plus communément, en masses caillouteuses ou fibreuses. Le graphite est bon conducteur de l'électricité. Il est infusible au chalumeau et inattaquable par les acides, il brûle dans l'oxygène comme le diamant, mais avec plus de difficulté; ses cendres accusent la présence du fer. On trouve le graphite dans les roches cristallines, il a été reconnu dans certaines météorites. Le principal usage du graphite est la fabrication des crayons dits « de mine de plomb ». Mêlé à de l'argile, le graphite de Bavière sert à fabriquer des creusets réfractaires dits « de mine de plomb », ou « creusets noirs de Passau ». On l'emploie avantageusement pour lubrifier les mécanismes.

**GRAPHITEUX** (adj.), **EUSE** (adj.). Qui contient du graphite: **Gneiss GRAPHITEUX**.

**GRAPHITIQUE** (tik) (adj.). Se dit d'un quelconque des divers oxydes formés par l'oxydation du graphite. Se dit d'un acide obtenu par oxydation du graphite.

**Eneycl.** On distingue trois oxydes graphitiques: 1° **Oxyde graphitique de la plumbagine**; 2° **celui de la fonte**; 3° **celui du graphite électrique**. Chacun d'eux fournit un oxyde **hydragraphitique** et un oxyde **pyrographitique**.



Graphium: 1. Fermé; 2. Ouvert.

**GRAPHIUM** (f. — mot lat., formé du gr. *graphein*, écrire) n. m. Antiq. Style, écriture de poinçon dont on se servait pour écrire sur des tablettes enduites de cire.

**GRAPHIURE** ou **GRAPHIURUS** (russ) n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des myoxidés, comprenant des loirs africains, caractérisés par la petitesse de leurs molaires dépourvues de cannelures transversales. (On en connaît trois espèces; la plus répandue est le **graphiurus Catoirei**, du Cap, long de 0<sup>m</sup>,12, gris brunâtre en dessus, blanc roussâtre en dessous.)



Graphiure.

**GRAPHOLITHA** ou **GRAPHOLITHA** n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tortricidés, comprenant de petits papillons marqués de raies métalliques.

**Eneycl.** On connaît plus de cent espèces de **grapholithes**, en Europe seulement; leurs chenilles attaquent les graines, les bourgeons et

les feuilles de toutes sortes d'arbres. Une des plus communes et des plus nuisibles est la **grapholitha Weberiana**, des cerisiers et des pruniers.



Grapholitha (gr. 2 fois).

**GRAPHOLITHA** (du gr. *graphein*, écrire, et *lithos*, pierre) n. m. Lame de schiste communément appelée **ARROISE**, et sur laquelle on écrit, dans les écoles.

**GRAPHOLOGIE** (ji — rad. *graphologique*) n. f. Art de connaître le caractère des hommes par leur écriture.

**Eneycl.** En considérant qu'une relation directe existe entre le cerveau, siège de la pensée et de la volonté, et la main, qui matérialise et fixe le concept par l'écriture, certains esprits ont admis que l'examen de cette dernière pouvait révéler le caractère, et, jusqu'à un certain point, l'intelligence de celui qui l'avait tracée. D'où l'invention de la **graphologie**. Cette science fut inaugurée, croit-on, par le philosophe italien Baldo, dans son livre: *Trattato come da una lettera missiva si cognoscano la natura e qualità delle scritture* (1622). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Cagliostro reprit l'idée qui fut cultivée depuis par E. Hocquart (1812), Henzo (1862), Michon (1869), Crépeux-Jamin (1893). Des travaux de ces auteurs, on peut tirer les principes suivants: L'écriture est le résultat d'un mouvement, d'un geste, dont la durée est prolongée. Par la courbe qui dérive de l'activité évoluant lentement, s'expriment des impulsions calmes, paisibles et douces. L'activité lente produit la douceur et implique des manifestations de bienveillance. A un degré de plus, elle devient une marque de faiblesse; à un degré de plus encore, c'est la nonchalance et la paresse. Les **scripteurs** d'écritures plus ou moins arrondies participeront des qualités ou des défauts que nous venons de signaler. La ligne droite présente la physionomie d'un mouvement brusque et direct. Elle dénotera, dans l'écriture, la rigidité, l'absolutisme du caractère. L'angle, représentatif d'un brusque changement de direction, traduira, selon qu'il sera plus ou moins accentué dans le graphisme, la fermeté, l'énergie, et, s'il atteint à son maximum, la dureté et l'entêtement. D'autres analogies entre la forme et l'étendue des lettres, la disposition des lignes, etc., ont été interprétées dans le même esprit symbolique.

Pour soumettre une écriture à un examen **graphologique** sérieux, il faut, autant que possible, opérer sur plusieurs spécimens, appartenant à des époques diverses. On s'attache, avant tout, aux signes qui prédominent d'une manière générale et qui ont été classés sous des genres, en considérant surtout l'intensité des mouvements, leur forme, leur dimension, la direction de l'écriture, sa continuité et son ordonnance. Le tableau ci-joint donnera un aperçu des différentes classes d'écritures et de la signification symbolique qui leur a été attribuée. Lorsqu'on a examiné les signes principaux d'après les

Le Bon Dieu donne		certains gens	Je vous envoie
Écriture typographique: 1° Grâce, culture d'esprit; 2° Précision, originalité, esprit d'imitation.		Écrituresimple: 1° Franchise, simplicité; 2° Candeur, droiture.	Écriture claire: 1° Clarté, ordre; 2° Politesse.
Jesus tui hureux		je t'en envoie sans la	Mais nous irons
Écriture inégale: 1° Sensibilité, indécision; 2° Agitation, activité de l'esprit.		Écriture petite: 1° Minutie, finesse; 2° Étroitesse d'esprit, galeté, ruse, myopie.	Écriture ordonnée: 1° Ordre, clarté; 2° Loyauté, politesse, minutie.
Comme tu le vois		un peu en	le vaincu
Écriture grande: 1° Imagination, ambition, goérosité; 2° Orgueil, colère.		Écriture pitforme: 1° Habileté, ruse, fausseté, 2° Précipitation, mollesse, paresse.	
je t'en envoie		mon écriture ordinaire	qu'il ne veut
Écriture compliquée: 1° Manque de précision, mauvaise foi; 2° Folie.		Écriture verticale: 1° Énergie, réserve, froideur; 2° Égoïsme, sentimentnalité faible.	Écriture descendante: 1° Nature créative; 2° Mélancolie, inquiétude.
Puis peut bien		On s'espérons	
Écriture épilée: 1° Clarté, générosité; 2° Amour du confortable		Écriture angulaire: 1° Énergie, fermeté; 2° Entêtement, dureté.	
Tise la Nation		Monsieur Collignon	
Écriture grave: 1° Prévention, vanité; 2° Coquetterie, insolgnifiance, sans esthétique.		Écriture surélevée: 1° Orgueil, vanité, présomption, confiance en soi.	
Elle ouvre les voies		Adieu au savoir-fait	que les yeux
Écriture lue: 1° Activité naturelle, culture d'esprit; 2° Suite dans les idées, précipitation.		Écriture confuse: 1° Confusion, imagination déréglée; 2° Folie, désordre.	Écriture lâche: 1° Paresse, désordre, découragement; 2° Fatigue, irresolution.
remerciments		l'intérêt	Qui le peuple
Écriture plume: 1° Matérialisme, sensualité; 2° Prévention.		Écriture arrondie: 1° Douceur, paresse, imagination; 2° Mollesse, lâcheté.	Écriture égale: 1° Constance, ordre; 2° Droiture.
sera bien content		Tous les ans	Mon opinion
Écriture montante: 1° Ardeur, ambition; 2° Bonne humeur.		Écriture en ligne: 1° Tendresse; 2° Faiblesse, susceptibilité, désir d'être approuvé.	Écriture rapide: 1° Activité, culture d'esprit; 2° Vivacité, ardeur, colère.
Agree Meo Galy		Le pain de gloire est au ciel	Le lendemain
Écriture descendante: 1° Désordre, inexactitude; 2° Négligence, étourderie.		Écriture lye: 1° Délicatesse; 2° Sensibilité, faiblesse, nature malade.	Écriture calligraphique: 1° Insuffisance; 2° Amour du contenu.







**GRATTE-PAILLE** n. f. Nom vulgaire de la fauvette.  
**GRATTE-PAPIER** n. f. Par un Copiste, clerc d'étude, un instrument à racloir.  
**GRATTER** v. a. Raser, entamer superficiellement. Racer légèrement. Racler. Racler.  
 Par un papier, donner la sensation que procure le papier. Par un gratin, faire le gratin. Par un plat, faire le plat. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

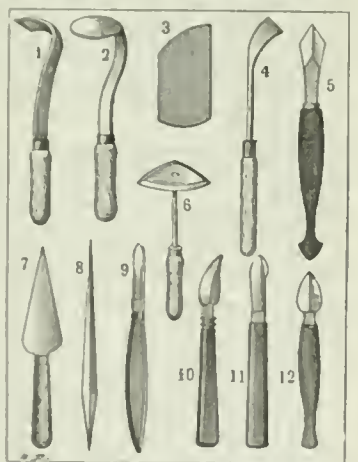
Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.

Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin. Par un gratin, faire le gratin.



GRATTOIRS. 1 et 2. De plombier. 3. De cordonnier; 4. Le dragon. 5. Grattoir-décapoir; 6. Triangulaire. 7. Le fémur. 8. Instrument de musique; 9. De tourneur. 10, 11, 12. De bureau ou de dessinateur.



Armes de Graz.



Armes de Graulhet.

**GRATTEUR** n. m. Ouvrier chargé du soin de poigner la surface des toiles en coton.  
**GRATTOIR** n. m. Instrument à lame d'acier dont on se sert pour enlever, en grattant, l'écriture ou les taches sur le papier ou le parchemin.  
**RASOIR** n. m. Sorte de chirurgie très légère, à son court, avec laquelle on laboure en grattant seulement.  
**GRAU** n. m. Instrument qui ne diffère du précédent qu'en ce qu'il n'est point courbé et que ses coins ne sont pas romlés d'une manière sensible.  
**GRAU** n. m. Pièce de contenu tranchant des deux côtés, en usage chez les menuisiers et les charronniers. Ils s'en servent pour ébarber les surfaces des toiles de bois.  
**GRAU** n. m. Nom donné aux rillettes et aux rillons, dans l'Angoumois et la Saintonge. Nom donné aux résidus de son et de gruau qui se font au fond du pressoir quand on a serré la panne de porcelaine pour en extraire le sainfoin. On dit aussi GRUONS.  
**GRATTEUR** n. m. Débris provenant du grattage des surfaces de cuir.  
**GRATUISE** n. f. Râpe à fromage. (Vieux) Bourre provenant du carlage des laines et des draps. On écrivait autrefois GRATSIS, GRATISSIS, GRATISIS et GRATUEUS.  
**GRATUIT** n. m. (du lat. gratuitus, même sens) adj. Fait ou donné pour rien; qui ne coûte rien: Consultations GRATUITES. Spectacle GRATUIT.  
 — Fig. D'intéressé. Il est rare que les floges soient GRATUITS. Qui est sans motif ou sans fondement: Insulte GRATUITE. À titre gratuit, sans payer.  
 Hist. Don gratuit, Contribution que le clergé français et quelques provinces du royaume offraient volontairement à l'Etat.  
 — ANTON. Dispensieux, payant, coûteux, cher.  
**GRATUITÉ** n. f. Caractère de ce qui est gratuit.  
**GRATUITÉMENT** adv. D'une manière gratuite: En France, l'instruction primaire est donnée GRATUITEMENT.  
 — Fig. D'une façon désintéressée: Les hommes ne laient jamais GRATUITEMENT. (St-Evrem.) Sans fondement, sans motif: Supposer, Avancer GRATUITEMENT un fait.  
 — SYN. Gracie, gratuitement. Grátis ne se dit que des choses qui sont accordées sans qu'il en coûte rien à celui qui les reçoit. Gratuitement a un sens plus large: il veut dire, en outre, sans cause, sans fondement.  
**GRATUSE** n. f. Tech. V. GRATUISE.  
**GRATUSE, EE** (rad. gratus) adj. Râpé. Fromage gratuse, Fromage râpé à la gratuse. (Vieux.)  
**GRATZ** ou **GRÉTZ**, ville d'Allemagne (Prusse) [prov. et présid. de Posen]; 3.812 hab. Fabrique de draps.  
**GRATZ**, en allem. **GRAZ** (en slavo Gradac ou Hradec), ville d'Autro-Hongrie, capitale de la Steiermark ou Styrie, au débouché d'une vallée des deux rives de la Mur, sur la Mur, sous-affluent du Danube par la Drave; 112.000 hab. Université avec bibliothèque. Johannum, qui est une sorte d'école polytechnique, avec bibliothèque de 110.000 volumes. Landhaus ou palais provincial, bel édifice de la Renaissance. Eglise paroissiale du xv<sup>e</sup> siècle. Statue de l'archiduc Jean; statue du poète Anastasius Grün, sur la belle promenade du Stadtpark. Au centre de la ville, au-dessus même de la rive gauche de la Mur, se dresse, isolé et escarpé, le Schlossberg, où l'on monte par un chemin de fer funiculaire.  
**GRAU** (grô) n. m. Nom, dans le Midi, du chenal par lequel un étang ou une rivière débouche dans la mer. Le Deltid montagnoux. Le Petit lac d'eau saumâtre.  
**GRAUDENZ**, ville de Prusse (présid. de Marienwerder), chef-lieu de cercle, sur la rive droite de la Vistule; 20.335 hab. Métallurgie, fabrique de tapisseries, manufactures de tabac, moulins. A 2 kilom. au N. de la ville, sur une colline près de la Vistule, ancienne forteresse, souvent assiégée, déclassée en 1874.  
**GRAU-DU-ROI** (L.), comm. du Gard, arr. et à 37 kilom. de Nîmes, sur le Grau-du-Roi, embouchure du canal de la Grande Roubine dans la Méditerranée; 1.260 hab. Bains de mer, port de pêche. Excellents vignobles.  
**GRAULE** (grôl) n. f. Nom vulgaire de la corneille mantelée.  
**GRAULHET**, ch.-l. de cant. du Tara, arrond. et à 19 kilom. de Lavaur, sur le Dadou, sous-affluent du Tarn par l'Agout; 7.818 hab. Ch. de f. du Tara. Commerce très actif. Tanneries et mégisseries, chapelleries. Pont du xv<sup>e</sup> siècle; maisons du moyen âge. — Le canton a 7 comm. et 11.760 hab.  
**GRAULITE** (grô) n. f. Miner. Variété de taourite.  
**GRAULLY** (le), sorte de dragon fabuleux, qui, selon la légende, sema la terre à Metz, dans les premiers temps du christianisme, et dont cette ville n'aurait été sauvée que grâce à la miraculeuse intervention de l'évêque saint Clément. Pendant plusieurs siècles, l'anniversaire de ce fait miraculeux fut consacré par une procession où l'on portait l'effigie du Graully.  
**GRAUN** (Charles-Henri), chanteur et compositeur allemand, né à Wahrenbrück en 1701, mort à Berlin en 1759. Il écrivit une quantité de musique religieuse. En 1726, il fut engagé comme ténor à l'Opéra de Brunswick, pour lequel il composa plusieurs opéras, entre autres Polydore. En 1735, le prince royal de Prusse l'appela auprès de lui pour mettre en musique les cantates écrites par lui. Graun composa des opéras pour le théâtre de la cour de Frédéric II et jouit d'une grande vogue en Allemagne; ses mélodies étaient empreintes d'une grâce parfois touchante. En dehors de ses opéras, au nombre d'une trentaine, on connaît de Graun: des cantates; la Mort de Jésus, oratorio; un recueil d'odes mises en musique; etc.  
**GRAUPEN**, ville d'Autro-Hongrie (Bohême) [cercle de Leitmeritz], dans l'Erzgebirge; 3.304 hab. Mines d'étain.  
**GRAUVES**, comm. de la Marne, arrond. et à 9 kilom. d'Épernay; 607 hab. Le vignoble de Graves se trouve sur le revers occidental de la côte d'Avize et produit des vins offrant quelque analogie avec ceux de la montagne de Reims. Les Houilles en sont le meilleur quartier.  
**GRAUWACKE** (grô-nak) n. f. Grès schisteux, plus ou moins décaillé par les eaux d'infiltration.  
**GRAVANCHE** ou **GRAVANS** n. f. Ichtyol. V. GRAVANCHE.  
**GRAVATIER** n. m. Colmi qui enlève et transporte les gravats ou décombres de démolition.  
**GRAVATIF**, IVE (du lat. gravare, sapon gravatum, alourdir) adj. Pathol. Se dit d'une douleur qui est accompagnée d'un sentiment de pesanteur: Douleur GRAVATIVE.  
**GRAVATS** (ra) n. m. pl. Linguist. Syn. de GRAVOIS.  
**GRAVE** du lat. gravis, même sens) adj. Physiq. Pesant: Les corps GRAVES.  
 — Fig. Important, de grande conséquence: Matière, Sujet, Faute GRAVE. Une grave erreur. Qui peut avoir des conséquences très fâcheuses: Maladie, Blessure GRAVE. Qui est d'un grand poids dans certaines matières controversées: De graves autorités. Qui est sérieux et digne: Un homme, Un maintien GRAVE. Qui n'admet ni l'épigramme ni la plaisanterie: Mœurs, Pensées GRAVES.  
 — Gramm. Qui est surmonté d'un accent grave: A GRAVE. LA GRAVE. L'GRAVE. V. ACCENT GRAVE.









# GRÈCE

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ.



## GRÈCE ANCIENNE

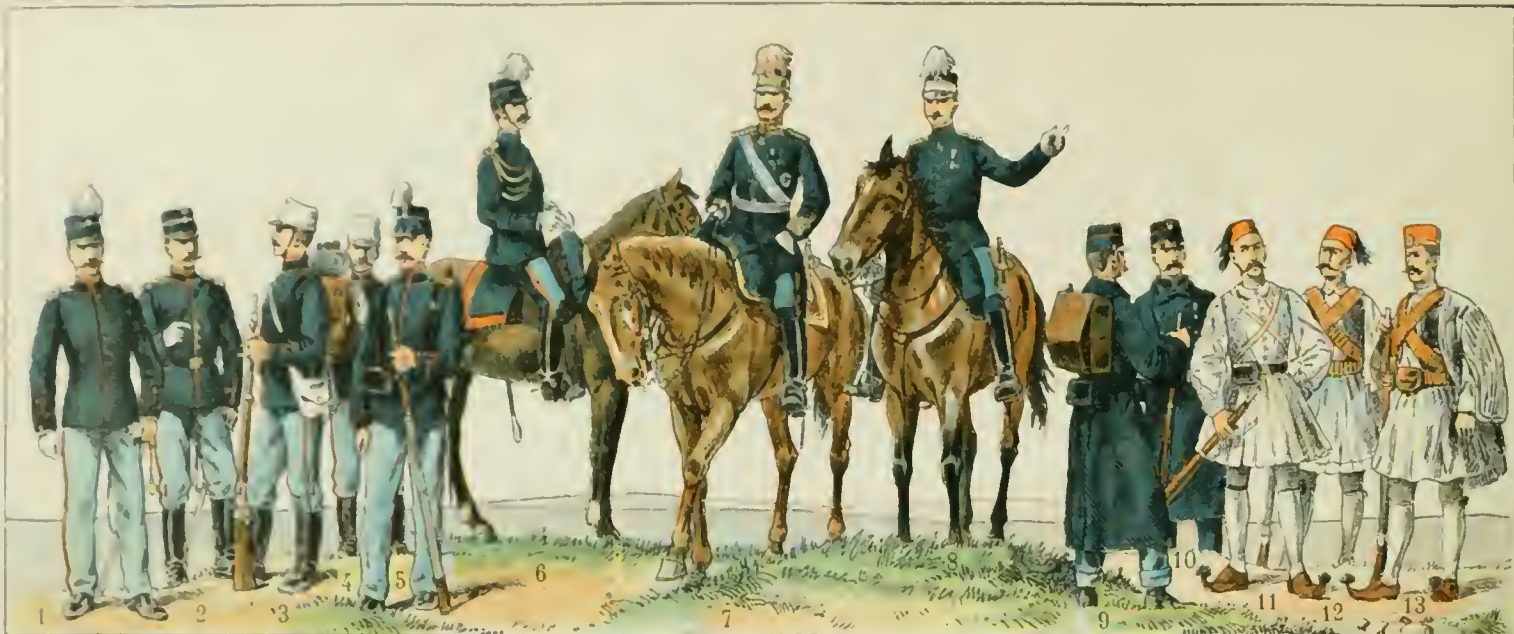
Echelle 0 50 100 150



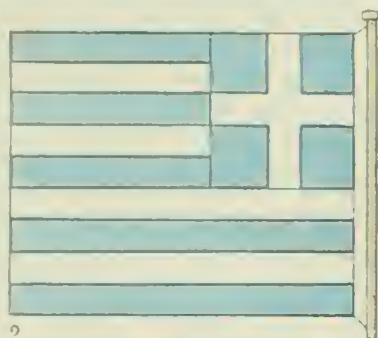
## GRÈCE ACTUELLE

Echelle 0 50 100

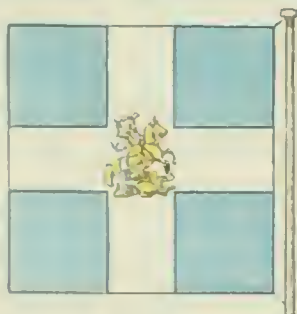
Chemin de fer



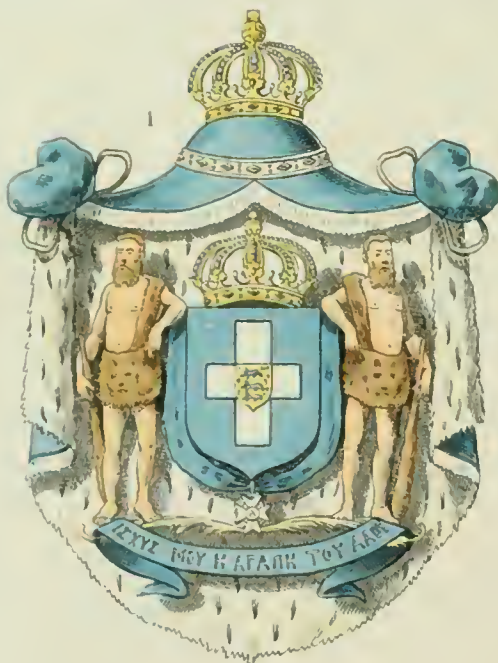
1. Officier d'infanterie (grande tenue). — 2. Officier d'infanterie (tenue de campagne). — 3, 4. Infanterie (tenue de campagne, en été). — 5. Infanterie (grande tenue). — 6. Officier d'état-major. — 7. Général. — 8. Colonel. — 9, 10. Infanterie (tenue de campagne, en hiver). — 11, 12. Evzones (soldats d'infanterie légère). — 13. Volontaire macédonien.



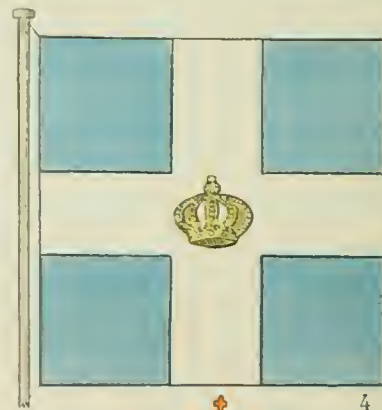
2



3



1



4



5

1. Armoiries de la Grèce — 2. Pavillon de commerce. — 3. Pavillon de guerre. — 4. Pavillon royal — 5. Cocarde.



1. Artillerie — 2. Officier d'artillerie — 3. Amiral — 4. Marin. — 5. Officier de marine — 6. Soldat du génie. — 7. Ecole des cadets — 8. Officier de l'école des cadets. — 9. Officier de cavalerie. — 10. Cavalerie. — 11. Service de saïnte.

Vignard, Librairie 11 P. 22







1. Acropole d'Athènes (état actuel); 2 et 3. Terres cuites de Tanagra; 4. Temple de Neptune à Paestum (état actuel); 5. Ordre dorique; 6. Ordre ionique; 7. Ordre corinthien; 8. Frise du Parthénon, à Athènes (bas-relief des dieux); 9. Rhyton en forme de tête de bouf (Louvre); 10. Monnaie d'Athènes; 11. Monnaie de Philippe de Macédoine; 12 et 13. Moulures peintes; 14. Monument choragique de Lysistrate; 15. Stele d'Aristion (Athènes); 16. Antefixe en terre cuite peinte; 17. Sculpture de Pergame, fragment de la gigantomachie; 18. Frise du Parthénon, Cavaliers choragique de Lysistrate; 19. Médaille d'or trouvée en Crimée, représentant Athena Parthénos (Saint-Petersbourg); 20. Intaille d'Aspasios (Vienne); 21. Femme coiffée du peltos (terre cuite de Tanagra); 22. Vase noir à figures rouges (Biblioth. nat., Paris); 23. Stele funéraire d'Athènes; 24. Vase noir à figures rouges (Louvre); 25. Héraclès Farnésien (Musée de Naples); 26. Hylie à figures rouges (style de Timagoras) (Louvre); 27. Héraclès (fronton est du Parthénon (Musée britannique)); 28. Cache-oreille (Louvre); 29. Bronze de Tarente; 30. Miroir grave au trait; 31. Tête du cheval de Séléné (fronton est du Parthénon (Musée britannique)).

S. Siboni sc.

de la philosophie métaphysique, dont le...
L'art grec...
L'art grec...
L'art grec...

de la philosophie métaphysique, dont le...
L'art grec...
L'art grec...
L'art grec...

de la philosophie métaphysique, dont le...
L'art grec...
L'art grec...
L'art grec...

de la philosophie métaphysique, dont le...
L'art grec...
L'art grec...
L'art grec...

de la philosophie métaphysique, dont le...
L'art grec...
L'art grec...
L'art grec...

de la philosophie métaphysique, dont le...
L'art grec...
L'art grec...
L'art grec...

de la philosophie métaphysique, dont le...
L'art grec...
L'art grec...
L'art grec...

de la philosophie métaphysique, dont le...
L'art grec...
L'art grec...
L'art grec...

de la philosophie métaphysique, dont le...
L'art grec...
L'art grec...
L'art grec...

de la philosophie métaphysique, dont le...
L'art grec...
L'art grec...
L'art grec...

de la philosophie métaphysique, dont le...
L'art grec...
L'art grec...
L'art grec...

métal. Mais la sculpture sur marbre rivalise bientôt avec le bronze...
L'art grec...
L'art grec...
L'art grec...

métal. Mais la sculpture sur marbre rivalise bientôt avec le bronze...
L'art grec...
L'art grec...
L'art grec...

métal. Mais la sculpture sur marbre rivalise bientôt avec le bronze...
L'art grec...
L'art grec...
L'art grec...

métal. Mais la sculpture sur marbre rivalise bientôt avec le bronze...
L'art grec...
L'art grec...
L'art grec...

métal. Mais la sculpture sur marbre rivalise bientôt avec le bronze...
L'art grec...
L'art grec...
L'art grec...

métal. Mais la sculpture sur marbre rivalise bientôt avec le bronze...
L'art grec...
L'art grec...
L'art grec...

métal. Mais la sculpture sur marbre rivalise bientôt avec le bronze...
L'art grec...
L'art grec...
L'art grec...

métal. Mais la sculpture sur marbre rivalise bientôt avec le bronze...
L'art grec...
L'art grec...
L'art grec...

métal. Mais la sculpture sur marbre rivalise bientôt avec le bronze...
L'art grec...
L'art grec...
L'art grec...

métal. Mais la sculpture sur marbre rivalise bientôt avec le bronze...
L'art grec...
L'art grec...
L'art grec...

métal. Mais la sculpture sur marbre rivalise bientôt avec le bronze...
L'art grec...
L'art grec...
L'art grec...

amphores panathénaïques, lécythes athéniens, vases à ornements dorés et à reliefs; lampes; 2° Terres cuites (plaques estampées, plaques de terre cuite peinte, figurines); 3° Mosaïque (mosaïques d'Olympie, de Délos, etc.); 4° Numismatique (monnaies de tout sorte, dont les plus belles séries sont celles d'Athènes, de Syracuse); 5° Glyptique (intailles, camées); 6° Bronzes (armes, ex voto, figurines, objets d'ornementation, de toilette); 7° Orfèverie (vases de métal, bijoux, etc.).

— Art byzantin. V. BYZANTIN.
— Art de la Grèce moderne. L'art de la Grèce moderne relève presque entièrement de l'art byzantin, tel qu'il apparaît, immobilisé et comme hiératisé, dans les peintures postérieures au xv<sup>e</sup> siècle ou dans le Guide de la peinture du moine Denys. La plupart des églises construits depuis la Renaissance ne sont qu'une reproduction plus ou moins fidèle des églises plus anciennes. Dans les couvents de l'Athos, de la Grèce continentale ou des îles, on continue à copier les vieilles fresques byzantines. Pourtant, quelques peintres contemporains, formés dans les écoles françaises, ont inauguré une peinture nouvelle, plus originale par le sujet et l'exécution. Citons, comme spécimens de cet art, les tableaux de Théodore Ralli.

— Musique. Les notions incomplètes que nous possédons sur la musique grecque nous sont fournies par les écrivains et les philosophes. Pythagore, Platon, Aristote, Aristote, Philolaos, Philodème, Aristide Quintilien, Ptolémée, Athénée nous ont laissés des traités ou des dissertations sur la musique. La musique occupait une place importante dans la civilisation grecque.

Les Grecs ne connaissent ni ne pratiquèrent l'harmonie, et leur musique était purement mélodique et rythmique. Même leur mélodie n'était qu'une sorte de mélodie asservie à la poésie dont elle devait rester l'esclave. Elle lui était d'ailleurs toujours associée, ainsi qu'à la danse, et les trois arts, ainsi réunis, n'en formaient qu'un seul. Les chants étaient à l'unisson, et les instruments, flûtes ou lyres, ne servaient qu'à soutenir les voix.

Leur système musical, pourtant assez compliqué, nous fait savoir qu'ils employaient le ton, le demi-ton et même le quart de ton, et qu'ils possédaient trois genres : le diatonique, le chromatique et l'enharmonique. L'étendue de leur échelle était d'environ trois octaves; mais ils envisageaient cette échelle du point de vue de l'octave, et à l'inverse des modernes. Cette échelle était divisée par eux en tétracordes, c'est-à-dire en groupes de quatre sons, mais qui ne se succédaient pas régulièrement, car il y avait deux sortes de tétracordes : les tétracordes conjoints, dont la dernière note grave était commune avec la première du suivant, et les tétracordes disjoints, dont cette dernière note grave était un degré au-dessus de la première du suivant. Les Grecs avaient sept gammes ou tons qu'ils nommaient modes; ces modes comprenaient deux tétracordes disjoints, c'est-à-dire huit notes ou une étendue d'octave, et servaient à déterminer sinon la tonalité, au sens que nous attachons aujourd'hui à ce mot, du moins le point de départ de chaque ton ou fragment de l'échelle. Ces sept modes étaient les suivants :

1. Mode dorien. 2. Mode phrygien. 3. Mode lydien. 4. Mode mixolydien. 5. Mode hypodorien. 6. Mode hypophrygien. 7. Mode hypolydien. (Musical notation for each mode)

Le procédé de notation était formé au moyen de lettres de l'alphabet, couchées, renversées, modifiées de diverses façons, et variait selon qu'il s'agissait des voix ou des instruments. L'exécution comprenait la musique vocale sans accompagnement, la musique vocale accompagnée d'instruments à cordes pincées (citharodie), car les grecs ne connaissaient pas l'archet, ou d'instruments à vent (aulodie), enfin la musique instrumentale pour cordes (citharistique) ou pour flûtes (aulétique). Les instruments les plus importants étaient la lyre, la cithare et l'aulos (flûte à bec).

L'élément musical, chez les Grecs, prenait sa plus grande importance dans la tragédie et il jouait surtout un rôle considérable dans l'épique.

— Chant national grec. Le poète populaire Dionis Salomos avait publié, dès 1823, une Ode à la Liberté, à l'allure

Musical notation for the Greek national hymn. Includes the text: "Traduction de l'hymne grec : Je te reconnais au tranchant — terrible de ton glaive. — Je te reconnais à ton regard — qui, rapide, mesure la terre. — Sortie des ossements — sacrés des Hellènes — et vigoureuse comme autruches, — salut, salut, salut, ô Liberté!"



















**GREVÉE** (Vieux) f. m. Qui grève, aggrave. (Vieux)  
**GREVEN**, baron d'Allemagne, Prusse, prov. de Westphalie, de Münster, sur l'Ems; 6.055 hab. Aux châteaux de la place de St-Hélène.

**GREVENMÄCHER**, ville du grand-duché de Luxembourg, sur la Moselle, à 20 kilom. de Luxembourg; 4.500 hab.  
**GREVER** la lat. *grève*, alourdir. — Change et muet grave devant une syllable muette : *Je greve, Vous greverez* v. a. S'emploie à des charges (S'emploie en matière de dépenses). D'une façon à charger de quelque chose, d'indigne, de pénible.  
 Dr.charger d'une substitution, d'un fidéicommissaire. Un héritier de substitution. *Il lui grève fort d'être le fils d'un tel.* (Trévoux) Vx.  
 Greve, ee part. pass. du v. Grever.  
 Greviste, Personne qui reçoit un héritage ou un legs à titre de substitution.  
 ANTON Degrever.

**GREVESMÜHLEN**, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklenbourg-Schwerin), entre deux lacs; 4.482 hab. Ch. de fer. Fabriques de toiles et de chausures.

**GREVETTE** f. m. Dans l'Aisne. Terre de qualité inférieure, constituée par des sables graveleux.

**GRÉVIERE** rad. *grec*, jambière) n. f. Morceau de peau ou morceau que les campagnards attachent autour des jambes, quand ils grimpent dans un arbre pour l'élaguer.

**GRÉVILLE** Marie Flcury, dame DURAND, connue sous le pseudonyme de **Henry**, romancière, née à Paris en 1812.

Fille d'un professeur, elle eut la direction des sermons, le latin, et l'avant suivi à Saint-Petersbourg, y apprit le russe. Après avoir écrit un certain nombre de nouvelles, elle publia *A travers* en 1857. *Dunia*, roman russe, plein esprit, en 1875, puis *L'Expatriation de la Princesse Ophélie* en 1877, *Suzanne Normis*, roman d'un père en 1877; les *Romanesques* en 1877; *Sonia* en 1877; *Lucie Hildey* en 1879; *Le Viru de Nadia* en 1882; *Angèle* en 1883; *Le Comte Xavier* en 1885; *Céphise*; etc. La plupart de ces romans sont des œuvres attachantes, surtout ceux qui ont le plus de succès en Russie, et ils ont le mérite d'introduire le lecteur français à des mœurs qui tranchent profondément avec les siennes.



Henry Grévill.

**GRÉVILLÉ, ÉE** (ll mil.) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre grévillé.

**GRÉVILLÉ** (ll mil.) n. f. Genre de protéacées embourées, consistant de graminées à feuilles alternes ressemblant à un feuillage des fougères, à fleurs en grappes jaunes ou rougeâtres.

**GRÉVIN** Jacques, médecin et poète français, né à Chartres en Beauvais entre 1548 et 1541, mort à Turin en 1617. Il fut d'abord par son oncle, Pierre du Prong, il fut mis comme un collègue de Beauvais, à Paris, en 1551. En 1583, il donna avec succès, sur la prière de Henry II, la *Tragédie*, combinée en cinq actes et en vers, puis un grand nombre de poésies fugitives publiées, en 1560, sous ce titre: *L'Ultime de J. Grévin...*, ensemble les autres œuvres de son auteur. Il se consacra ensuite à des études médicales, et fut reçu docteur en 1582. Mais sa principale renommée est due à ses œuvres tragiques, l'autour de *Jour de Car, le Trésorier, le Fils de la Tour*, etc. Il est à la fois un poète, un dramaturge, un historien. Il a été un grand admirateur de Hardy. Une notice sur lui a été publiée, par l'abbé de la Rivière, en 1812.



Alfred Grévin.

**GRÉVIN** Alfred, des naturalistes français, né à Paris le 24 juillet 1841, mort à Paris le 22 juillet 1922. Il a publié avec B. de Meleard, un *Annuaire de Parisiens* en 1875.  
 En 1876, il a été élu à l'Académie de France à Berville. Grévin fit représenter à l'Opéra le drame *le Bonhomme Misère* en 1877.

**Grévin** (M. de) En 1842, il a été ouvert à Paris boulevard Montmartre, sous le nom de musée Grévin, une galerie de figures de cire, qui a été réunie sous le nom de Saons de figures de cire, avec un plus grand succès de la ressemblance les plus exactes et de l'exactitude des costumes. Parmi les principaux groupes qui y ont été successivement représentés citons: *Gambetta à la table*, entouré d'un grand nombre de députés; *L'Atelier* de Grévin, un grand nombre d'artistes et de littérateurs; *Le Duc de Nemours* de l'empereur Alexandre II; *L'Exécution de Compiègne*; *L'Intérieur de la famille royale au Temple*; *le Couronnement de l'empereur Napoléon III*; *Donaparte à la Malmaison*.

**GRÉVISTE** n. m. et adj. Se dit des personnes qui sont en grève, qui font partie d'une grève.

**GRÉVY** (François Paul-Jules), homme politique français, né et mort à Mont-sous-Vaudrey (Jura) 1807-1891. Avo. à Paris, il fut nommé, en 1848, commissaire de la République dans le Jura, où il fut élu député à l'Assemblée constituante. Il s'y signala par son éloquent sévère, sa logique serrée, fut élu vice-président, et présenta l'amendement qui porte son nom, par lequel il demandait que le pouvoir exécutif fût délégué au président du conseil des ministres. Rédu à la Législative (1849), il combattit la politique de l'Élysée, et protesta contre le coup d'État du 2-Décembre. Arrêté, puis relâché, il reprit sa place au barreau. En 1868, à une élection partielle, il fut élu député du Jura, et réélu en 1869. Les électeurs des Bouches-du-Rhône et du Jura l'envoyèrent, en 1871, à l'Assemblée nationale, dont il devint le président, et ce fut sur la proposition qu'il présenta avec Dufaure, que Thiers fut nommé chef du pouvoir exécutif. A la suite d'un incident de séance, il se démit de ses fonctions présidentielles (fév. 1873). Après le 24-Mai, il combattit la politique du duc de Broglie, puis le septennat. Nommé député de Dôle en 1876, il redeint président de la Chambre, qu'il continua à présider après les élections de 1877. Après la démission du maréchal de Mac-Mahon, il fut élu, le 30 janvier 1879, président de la République, et fut réélu le 18 décembre 1885. Strict observateur de la loi constitutionnelle, très soigneux de la paix, il intervint personnellement dans des questions touchant aux relations extérieures, d'abord lors de l'incident tunisien qui eut lieu à l'arrivée du roi d'Espagne à Paris (1883), puis dans l'affaire Schnœbelé. En 1887, son gendre, Wilson, ayant été mêlé à de scandaleux trafics de décorations, il ne crut pas devoir abandonner Par cette attitude, il souleva à tel point contro lui l'opinion, qu'après la démission de cabinet Rouvier (19 mai 1887), aucun homme politique ne consentit à former un nouveau ministère, et il se vit presque contraint par la Chambre, de lui adresser son message de démission (2 déc. 1887). Il passa ses dernières années à Mont-sous-Vaudrey. On a de lui: *le Gouvernement nécessaire* (1873) et un recueil des *Discours politiques et judiciaires, rapports et messages* (1888). Un monument, dû à Falguière, lui a été érigé à Dôle, en 1893.



J. Grévy.

De ses deux frères, l'un, PAUL-LOUIS-JULES GREVY, né à Mont-sous-Vaudrey (Jura) en 1820, a suivi la carrière militaire, pour devenir général de division (1875), et sénateur (1880); l'autre, JULES-PHILIPPE-LOUIS-ALBERT GRÉVY, né et mort à Mont-sous-Vaudrey (1824-1899), avocat et bâtonnier à Besançon, commissaire général du Doubs en 1870, est devenu député du Jura en 1876 et 1877, vice-président de la Chambre, gouverneur civil de l'Algérie (1879), enfin sénateur (1881).

**GREWIE** n. f. Bot. Genre de tiliacées, tribu des grévies. On dit aussi GREVIER, GREVIER, GREVIE et GREWIA.

— ENCYCL. Le genre *grevie* renferme des arbres et des arbrisseaux pubescentes, à feuilles alternes, pétioles, et multiples des stipules; à fleurs portées sur des pédoncules axillaires ou terminaux, en forme d'ombelle ou de panicule; le fruit est une baie. Ce genre comprend une cinquantaine d'espèces des régions chaudes de l'Afrique et de l'Asie. La *grevie asiatique* ou à feuilles de coudrier croît assez bien en plein air, en France. Les fruits de la *grewia asiatica* sont réputés antisyphilitiques, et ceux des *grewia micrococcos*, *Orientalis*, astringents.



Grewie.

**GREWIE, ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la *grewie*.

— n. f. pl. Tribu de la famille des tiliacées, ayant pour type le genre *grewie*. — Une GREWIE.

**GREY** (Henry), marquis de DONSET, seigneur anglais qui épousa, en 1534, Frances Brandon, fille de Marie, sœur de Henry VIII. Il joua un rôle prépondérant à la cour et forma le projet de marier sa fille Jane au roi. Duc de Suffolk en 1551, il déclara reine Jane Grey, trois jours après la mort d'Edouard. Mais il échoua et fut emprisonné à la Tour. Marie Tudor lui fit grâce, mais le tint éloigné des affaires. Suffolk trama un complot pour détrôner sa souveraine. Il prit les armes, mais le mouvement avorta et il fut condamné à mort et exécuté (1554).

**GREY** (Lady Jane), née en 1537, morte à Londres en 1554. Fille du précédent et petite-fille de Marie, sœur de Henry VIII. Elle passa ses premières années dans le château de Brogdate. Le savant Elmer lui avait appris le grec et l'hébreu, et elle préférait la lecture du *Phédon* aux parties de chasse les plus animées. Cousine du roi Edouard VI, elle avait pour lui une très vive affection. Mais le jeune prince, faible et toujours malade, s'affaiblit de jour en jour. Après Edouard VI, le trône devait revenir à la fille de Henry VIII et de Catherine d'Aragon, la catholique Marie Tudor. Le duc de Northumberland, voyant son ambition déçue si Marie venait à régner, résolut de tout tenter pour garder le pouvoir. C'est alors qu'il pensa à se servir de la cousine du roi, Jane Grey, à qui il fit épouser son quatrième fils, Guildford. Edouard VI s'affaiblissait de plus en plus; il fallait brusquer les choses. Northumberland réussit à faire condamner à mort les deux oncles du roi; il lui représenta les troubles qui suivraient l'avènement de Marie, le danger que courait l'Église anglaise, lui rappela les brillantes qualités de Jane, et obtint qu'il la reconnût reine. Le jeune roi fit ce qu'il désirait, et mourut en 1553.

Northumberland voulait tenir la mort du roi secrète, afin de s'emparer de Marie et d'Elizabeth, et de faire couronner Jane. Les princesses, prévenues, s'enfuirent. Jane, avérée de sa nouvelle dignité, refusa d'abdiquer la couronne, mais se rendit aux supplications de son entourage et accepta. Marie fut vite rassemblée une armée, marcha sur Londres où elle entra sans résistance, et Northumberland s'humilia devant elle. Jane étant alors à la Tour; elle ne montra ni surprise, ni effroi. « Quand on m'éleva sur le trône, dit-elle, je voyais l'échafaud derrière. » Elle fut jugée et condamnée à mort. L'exécution fut d'abord différée; mais le duc de Suffolk, père de Jane Grey, ayant été compromis dans la conspiration de Wyatt, Marie fit exécuter sa prisonnière. Jane mourut du sang-froid et de la grandeur d'âme, se reconnaissant coupable non d'ambition, mais de faiblesse.



Jane Grey.

**Grey** (LA MORT DE JANE), tableau de Paul Delaroche (1834) (galerie Eton), à Londres. — Jane, vêtue d'une jupe de satin blanc, les épaules et les bras nus, les yeux couverts d'un bandeau, est agenouillée devant le fatal bloquon, qui semble chercher ses mains tendues en avant. Le vieux sir Brugo, penché vers elle, la soutient et l'exhorte. Le bourreau, debout, à droite, la main posée sur sa bache, attend que le moment soit venu d'accomplir



Mort de Jane Grey, d'après Paul Delaroche.

sa sinistre besogne. Les deux nobles servantes sont à gauche: l'une affaissée et comme évanouie, l'autre debout, le visage tourné contre la muraille.

Parmi les autres compositions qu'a inspirées Jane Grey, rappelons: *Jane Grey acceptant la couronne d'Angleterre*, tableau de l'Anglais Barker, 1838; *Jane Grey dans sa prison*, composition de P. de Langer; *Jane Grey à la Tour de Londres*, peinture de William Yeames (1869); *Jane Grey et Roger Ascham*, tableau de J.-C. Horsley (1855).

**GREY** (Charles, comte), général anglais, né et mort à Howick (1729-1807). Il participa à l'expédition de Rochefort (1757), servit en Allemagne, se distingua à Minden (1759), à Camper (1760), puis au siège de Belle-Isle (1761) et à la prise de La Havane (1763). Il fit ensuite campagne en Amérique où, en 1777, il mit en pleine déroute le général Wayne et détruisit, à New-Tappan, les dragons de Virginie. En 1793, il prit, avec Jervis, la Martinique, Sainte-Lucie, et la Guadeloupe (1794), mais il ne put empêcher les troupes françaises de reprendre la Guadeloupe.

**GREY** (lord Charles Howick, comte), homme d'Etat anglais, né à Fallocken (Northumberland) en 1764, mort en 1845. Il entra aux Communes à l'âge de vingt-deux ans, et adhéra au parti whig. Dans le ministère Grenville, il fut lord de l'Amirauté (1806), puis secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, après la mort de Fox. Il tomba avec ce ministère en 1807. Jusque'en 1830, il combattit la politique tory. En 1832, chef d'un ministère whig, il fit passer le bill de réforme parlementaire. Cependant, cette réforme ayant fait entrer au Parlement des éléments radicaux tout nouveaux, Grey s'y trouva dépaycé et quitta le pouvoir (1834).

**GREY** (Henry George, comte), homme politique anglais, fils aîné du précédent, né à Howick en 1802, mort en 1891. Il entra à la Chambre des communes en 1826. Dans le ministère de son père, il fut sous-secrétaire d'Etat aux colonies, de 1830 à 1833, puis, en 1834, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur. Sous le ministère Melbourne, il fut secrétaire à la guerre (1835-1839). En 1845, après la mort de son père, il entra à la Chambre haute, et, de 1846 à 1852, fut secrétaire d'Etat aux colonies dans le ministère Russell. Sa politique à l'égard de la colonie du Cap contribua pour beaucoup à faire tomber le ministère. Il la défendit dans un pamphlet: *Colonial policy of lord John Russell's administration*. Dans la suite (1882), il se sépara avec éclat du parti libéral sur la question irlandaise.

**GREY** (Thomas Philipp Robinson, baron GRANTHAM, comte de), homme politique anglais, né et mort à Londres (1781-1859). En 1831, il fut nommé aide de camp du roi Guillaume IV. En 1833, il entra à la Chambre haute, et fit partie du ministère de Robert Peel, en 1834. Nommé lieutenant-gouverneur d'Irlande, alors en pleine éffervescence, il ne réussit pas à calmer les esprits, quitta son poste, en 1844, et fut nommé membre du conseil privé.

**GREY-ABBAY**, paroisse d'Irlande (prov. d'Ulster [comté de Down]), sur la côte orientale du lac de Straughtford; 2.800 hab. Ruines d'un monastère fondé en 1192.

**GREY-ET-RIPON**. Biogr. V. RIJON.



























subsidier l'écorce, à Bois en grume. Bois coupé, mais non ébarqué, à quel on laisse l'écorce. — En son tur. En Bourgogne, Grain de risin. — F. sevel. Metrol. On évalue aisément le volume d'un tronç d'arbre en le considérant comme un tronç de cône. Quand on connaît le volume du bois en grume, on en déduit le volume du bois équarri en procédant, suivant les localités, de différentes manières: on fait le cubage au quart sans déduction en supposant le côté de la pièce équarri égal au quart de la circonférence; le cubage au cinquième déduit ou au sixième déduit en supposant que l'équarrissage fait perdre un cinquième ou un sixième au périmètre.

**GRUMEAU** *mo* — du lat. *grumellum*, dimin. de *grumus*, même sens n. m. Petite portion de matière caillée et échauffée; petit grain d'une matière quelconque; **GRUMEAU** *de sang*, de lait.

**GRUMEL** (*mél*) n. m. Fleur d'avoine employée dans le foulage des étoffes.

**GRUMELER** (*SE*) rad. *grumel*.— Double la lettre l devant une syllabe muette; *Il se grumelle. Il se grumellera*, v. pr. Se mettre en grumeaux: *Le lait tourné se grumelle*.

**GRUMELLEUX** (*le*), **EUSE** adj. Qui est en grumeaux: *Du lait grumelleux*. Par ext. Se dit d'un fruit qui a des parties pierreuses.

**GRUMELLO** (*Cremonese*), comm. d'Italie (Lombardie prov. de Crémone); 3.671 hab.

**GRUMELLO del Monte**, comm. d'Italie (Lombardie prov. de Bergame), dans le val Caleppio; 2.147 hab. Châteaux. Vin renommé.

**GRUMELURE** rad. *grumeau* n. f. Techn. Petit trou accidentel dans la masse d'une pièce de métal fondue.

— n. f. pl. Vénér. Nom donné à de petites fumées mêlées avec les autres, qui décelent un vieil animal.

**GRUMILLON** (*Il mll*. — rad. *grumeau*) n. m. Petit fragment qui se détache des maquettes que l'on forge.

**GRUMO Appula**, comm. d'Italie (Terre de Bari [prov. de Bari]); 9.336 hab. Huile estimée. Commerce de vins.

**GRUMO Nevano**, comm. d'Italie (prov. de Naples); 5.023 hab.

**GRÜN**. Biogr. V. **BALDUNG**.

**GRÜN** Antoine-Alexandre, comte d'Auersberg, connu sous le pseudonyme de **Anastasius**, poète et homme politique autrichien, né à Laibach en 1806, mort à Gratz en 1870. Il entra d'abord à l'école du génie de Vienne, fit ensuite son droit, se retira dans ses terres en 1831 et se fit connaître comme écrivain par la publication de poésies lyriques, comme homme politique par son opposition au système Metternich. Membre de l'Assemblée nationale en 1848, du Reichsrath en 1860, de la Chambre des seigneurs en 1861, il resta fidèle à son libéralisme modéré. Comme poète, il a raconté, dans une suite de romances: *le Dernier Chevalier* (1830), la vie de l'empereur Maximilien, et a affirmé ses opinions libérales dans différents recueils lyriques: *les Promenades, les Décembre* (1835); etc., s'est essayé dans le genre humoristique: *les Nibelungen en habit* (1843); *le Prêtre de Kahlerberg* (1850). Il a publié des recueils de chants populaires autrichiens: *Chants populaires de la Carinthie* (1850), *Robin Hood* (1861).

**GRÜNA**, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]); 4.493 hab. Fabriques de soieries; tourbières.

**GRÜNBERG**, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Silésie, présid. de Liegnitz]), près de l'oder; 14.395 hab. Ch.-l. du cercle. Vins blancs imitant les vins de Champagne, draps, toiles, chapeaux de paille.

**GRÜNBERG**, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse); 3.100 hab. Vieux château, couronnant un des plus hauts sommets du Vogelsgebirge.

**GRUNDTVIG** (Nicolas-Frédéric-Séverin), écrivain danois, né à Udby Soelund en 1783, mort à Copenhague en 1872. Il a publié un grand nombre d'ouvrages historiques: *Abregé de la mythologie du Nord* (1808); *la Décadence progressive de la vie guerrière dans le Nord* (1811); *la Mythologie du Nord* (1832), etc., et poétiques: *Roeskilde Him* (1814); *Chant de guerre danois* (1848); *Choix de chants religieux* (1850); etc. Il est l'auteur d'un système de philosophie chrétienne, le *grundtvigianisme*, qui eut une certaine vogue et dont on retrouve la formule poétiquement exprimée dans la plupart de ses œuvres lyriques.

**GRUNDY** mistress, personnification populaire, en Angleterre, du cont. de la pruderie anglaise.

**GRÜNER** (Guillaume-Henri-Louis), graveur allemand, né et mort à Dresde (1801-1882). Élève de Krüger à Prague, il visita la France, l'Espagne et l'Angleterre, où il grava plusieurs Madones de Raphaël, le *Moïse sauvé des eaux* et les célèbres cartoons de Hampton-Court. Il donna encore: *le Cavalier endormi de Raphaël*, un album de dessins: *Modelles d'art décoratif, Pax robuscum*, et *le Christ au jardin des Oliviers*; puis les mosaïques du palais Chigi et le tableau de saint Laurent distribuant des numéros (Vatican). En 1851, Grüner s'est activement occupé de la décoration intérieure du palais de l'Industrie à Londres, et, depuis, il a dirigé la publication des dessins des monuments de Ninive, rapportés par Layard.

**GRÜNHAINICHEN**, village d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]), sur la Elbe; 2.110 hab.

**GRÜNSTADT**, ville d'Allemagne (Bavière [cercle du Palatinat-Rhénan], sur l'Elbe, affluent du Rhin); 3.606 hab. Fabriques de faïences et de poteries. Vins.

**GRÜNSTEIN** (*grün-sté-in* — mot allem.) n. m. Roche résultant de la décomposition du feldspath de la diorite. Nom donné aussi à la diabase, lorsque son pyroxène s'est chlorité.

**GRUON** dimin. de *grue* n. m. Petit de la grue.

**GRUOTTE** n. f. Vénér. Morceau de chevreuil.

**GRUPPE** Othon-Frédéric, écrivain allemand, né à Ditzing en 1804, mort à Berlin en 1876. En 1835, il dirigea les études littéraires dans le «*Moniteur de la Prusse*» et entra, en 1842, au ministère des cultes. En 1844, il fut nommé professeur de philosophie et d'histoire à l'université de Berlin. De 1863 à sa mort, il occupa la place de secrétaire de l'Académie des beaux arts. Parmi ses ouvrages, ce sont ses poésies: *Albion, roi des Lombards* (1830); *Theudelinde* (1849); *l'Empereur Charles*, trilogie épique

(1852); *Othon de Wittelsbach* (1860); ses œuvres en prose: *Armadine ou l'Art tragique des Grecs* (1834); *Contes et histoires du peuple allemand* (1851); *Heinhold Lenz, sa vie et ses œuvres* (1864-1870); une comédie: *les Vents* (1829).

**GRUPPETTO** (mot ital. [pl. *gruppetti*]), signif. «*petit groupe*» n. m. En musique, Ornement d'exécution qui consiste en trois ou quatre petites notes ascendantes ou descendantes dont la valeur se prend en avant de la note qui en est affectée, quelquefois sur la note même, souvent après. On l'indique par le signe ∞.

Le *semi-gruppetto* se compose de deux petites notes brochant une note principale. Il peut être considéré comme une appoggiature double.

**GRURIN** n. m. Nom des fromagers du Doubs.

**GRURY**, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 53 kilom. d'Autun, près d'un étang rempli par la Valence; 1.342 hab.

**GRUS** (*gru*) n. m. pl. Écon. rur. Sorte de laitage suisse. — Ornith. Nom scientifique du genre grue.

**GRÜTLI** ou **RÜTLI** le, prairie du canton d'Uri (Suisse), au bord du lac des Quatre-Cantons. C'est là que Werner Stauffacher de Schwyz, Walter Fürst d'Uri, Arnold de Melchthal d'Unterwalden, chacun suivi de dix amis de son choix, se réunirent, la nuit du 7 novembre 1307, et décidèrent l'expulsion des baillis autrichiens.

**GRUYER** (*gru-îé* — mot d'orig. germ.) n. m. Dr. féod. Officier préposé à une gruerie, soit royale, soit seigneuriale.

— adj. Qui a un droit de gruerie: *Seigneur GRUYER*.

**GRUYER** (*gru-îé*). **ÈRE** adj. Qui a rapport à la grue: *Faucon gruyer*, Faucon qui peut chasser la grue.

— Substantif. n. m. Oiseau dressé pour la chasse aux grues.

**GRUYÈRE** (*gru-îèr*) n. m. Fromage de lait de vache cuit, autrefois fabriqué exclusivement à Gruyère, en Suisse. (Aujourd'hui, on fait couramment le gruyère avec toutes ses qualités dans le Jura et dans les Vosges.) On dit également et on écrit FROMAGE DE GRUYÈRE.

— Pop. Morceau de gruyère, Visage gravé de petite vérole.

**GRUYÈRE** (en allem. *Greizer*), bourg de Suisse (cant. de Fribourg), sur la Sarine, affluent de l'Aar; 1.000 hab. Ch.-l. du district, pâturages où l'on nourrit beaucoup de vaches, dont le lait sert à faire le gruyère.

Le château, flanqué de tours et de remparts crénelés, est un monument féodal des plus vastes et des mieux conservés. Le comté de Gruyère fut un petit État, réparti actuellement dans les cantons de Berne, Fribourg et Vaud.

**GRUYÈRE**, nom d'une famille suisse, faisant remonter son origine à un des chefs de l'armée bourguignonne qui, au x<sup>e</sup> siècle, envahit l'Helvétie occidentale sous les ordres de Gauthier. Ses membres les plus connus sont: **FRANÇOIS I<sup>er</sup>**, mort en 1475. [Il fut bailli du Valais]; — **JANUS II**, mort en 1539. [Il fut allié du roi de France, François I<sup>er</sup>, et assista à la bataille de la Bicoque]; — **MICHEL**, fils du précédent, mort en 1576. [Élevé à la cour de France, il fit des dettes considérables, et les cantons de Berne et de Fribourg saisirent ses biens. La famille de Gruyère s'éteignit avec lui.]

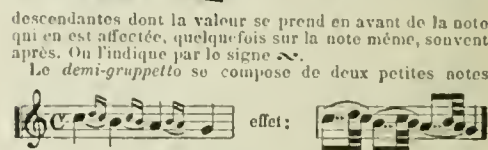
**GRUYÈRE** (Théodore-Charles), statuaire français, né et mort à Paris (1813-1885). Prix de Rome en 1839. De Rome, il envoya une copie du *Faune du Capitole*, une *Pandore*, œuvre originale (1842), et un *Chaëtas* (1845). Rentré à Paris, il exposa: *Mucius Scévola* (1846); bustes de *Greuze* 1850, de *Nichomè* (1852); *Psyché* (1855); *Tête d'enfant* (1861); *Gaspard Monge*, pour l'hôtel de Ville; un *Triomphe* (1866), détruit lors de l'incendie des Tuileries; divers morceaux pour Saint-Thomas-d'Aquin et le nouvel Opéra; une statue en plâtre d'*Ingres*; etc.

**GRUYÈRE** (Jan VAN), en lat. **JANUS GRUTERUS**, appelé quelquefois *Gruter*, humaniste et archéologue hollandais, né à Aovers en 1560, mort à Berhelen en 1627. Il étudia à Cambridge et à Leyde, et fut professeur d'histoire à Wittembor, puis conservateur de la bibliothèque Palatine à Heidelberg. Après le pillage de la ville par l'armée de Tilly (1622), il mena quelque temps une existence errante. C'est alors qu'il composa ses élégies latines: *Threni*. Parmi ses œuvres d'érudition, on peut citer: *Lampas, sive fax artium liberalium* (1604-1612), *Chronicon chronorum ecclesiasitico-politicum* (1611), et *Inscriptiones antiquæ totius orbis romani* 1603, collection des inscriptions de l'empire.

**GRYLLACRIDINÉS** n. m. pl. Tribu d'insectes orthoptères sauteurs, famille des locustidés, comprenant les *gryllaeris* et genres voisins. — Un *GRYLLACRIDINÉ*.

**GRYLLACRIS** (*kriss*) n. m. Genre d'insectes orthoptères, type de la tribu des *gryllacridinés*, comprenant des formes assez lourdes, tenant le milieu entre les grillons et les sauterelles. Les gryllacris habitent la région néo-guinéenne.

**GRYLLE** (*gril*) — du lat. *gryllus*, probablement du gr. *grulos*, coelob) n. m. Antiq. Nom donné aux pierres gravées



dont le sujet est grotesque. n Bizarre assemblage de figures d'animaux, sur un tableau ou une fresque.

**GRYLLIDÉS** n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères, comprenant les grillons et genres voisins. — Un GRYLLIDÉ.

**GRYLLINÉS** (rad. *gryllus*, n. m. pl. Tribu d'insectes orthoptères, ayant pour type le genre grillon. — Un GRYLLINÉ.

**GRYLLOS**, Myth. gr. Compagnon d'Ulysse, qui fut changé en porc par la magicienne Circé (gr. *gryllos*, porc). Plus tard, il refusa de reprendre la forme humaine.

**GRYLLOTALPA** n. m. Nom scientifique du genre courtilière ou taupe-grillon.

**GRYLLOTALPINÉS** n. m. pl. Tribu d'insectes orthoptères, famille des gryllidés, comprenant les courtilières et genres voisins. — Un GRYLLOTALPINÉ.

**GRYLLOUS** (lusa) n. m. Nom scientifique du genre grillon.

**GRYNEA** ou **GRYNEUM**, anc. ville de l'Asie Mineure, dans la Mysie méridionale, sur la côte de l'Eolide et le golfe de Ciadendi, entre Elée et Myrina et au S. du fleuve Caeis. Elle possédait un temple d'Apollon, dont l'oracle était célèbre, et fut détruite par un général d'Alexandre.

**GRYNEUS** ou **GRYNEIOS**, Myth. gr. Surnom d'Apollon, qui avait un temple, un bois sacré et un oracle à Grynea.

**GRYPHE**, ou latin **GRYPHIUS** (Sébastien), imprimeur lyonnais, né en Savoie en 1591, mort à Lyon en 1658. Il s'établit à Lyon en 1524 et, jusqu'à sa mort, imprima une quantité considérable de livres hébreux, grecs, latins, italiens et français. Ses éditions latines et françaises, pour lesquelles il employait d'ordinaire des caractères italiens, sont encore très estimées. Les préfaces et dédicaces écrites par Sébastien Gryphe montrent qu'il était un excellent latiniste. Parmi les belles éditions qui lui sont dues, on cite : les *Commentaria linguæ latinæ*, d'Etienne Dolet (1536); *la Bible latine* (1530). Ce fut lui qui imprima pour la première fois le *Guryantua* et *Pantagruel*, de Rabelais; *L'Enfer*, puis une édition complète des Œuvres de Clément Marot (1538).

**GRYPHÉE** ou **GRYPHÆA** n. f. Sous-genre d'huîtres, comprenant des formes à valves inégales, la gauche ayant son crochet très saillant et crochu, la droite étant très petite, souvent réductible à un opercule. Les nombreuses espèces de gryphées sont répandues dans les mers d'Europe. La *gryphæa angulata* est comestible, sous le nom vulgaire d'huître de Portogal ou portogais.)



Gryphæe.

**GRYPHIUS** (André), poète allemand, né et mort à Gross-Glogau (Silésie) (1616-1684). Il résida en Hollande et professa à l'université de Leyde. De 1659 jusqu'à sa mort, il fut syndic de la principauté de Glogau. C'est surtout comme auteur dramatique que Gryphius s'est fait un nom. On a de lui deux comédies : *Pierre Spenser* (1657), et *Horribilicribrifax* (1663), et plusieurs tragédies, entre autres : *Lion l'Arménien* (1647); *Catherine de Géorgie* (1647); *Cardenio* et *Céline*, drame bourgeois; *Charles Stuart* (1649); etc. Il est l'auteur régulier dans la littérature allemande.

**GRYPIDIE** (di) ou **GRYPIDIUS** (di-uss) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant des petits charançons grisâtres et bruns, vivant sur les plantes aquatiques. (On connaît trois ou quatre espèces de grypidies, répandues dans les régions froides de l'hémisphère boréal. La plus répandue en Franco est le *grypidius egypticus*, qui se trouve surtout dans les tourbières.)



Grypidie (gr. 3 fois).

**GRYPORRHYNQUE** (rink') ou **GRYPORRHYNCHUS** (rin-kuss) n. m. Forme larvaire d'un ténia (*Tenia macropneus*), qui vit dans les hérons bithorax (*nycticorax europæus*).

**GRYPPE** ou **gr. grypos**, crochu) n. f. Courbure convexe des ongles, que l'on remarque particulièrement chez les sujets atteints d'une maladie viscérale, telle que la tuberculose pulmonaire. Syn. de ongle hircocrotalique.

**GRYPUS** (puss) n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténnistres, famille des trochilidés.

— ENCYCL. Les grypus comptent parmi les plus forts des oiseaux-mouches. Ils ont le bec fort, un peu courbé; certains, comme le *grypus navius*, du Brésil, atteignent la taille d'une hirondelle. Cette espèce est d'un jaune doré, verdâtre en dessous, avec la gorge fauve, le ventre grivêlé de roux et de brun, la queue violette en dessous, avec une large bordure jaunie.



Grypus.

**GRZYMALOW**, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie), sur un sous-affluent du Dniester; 4.472 hab.

**GUA** (Lé), comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 17 kilom. de Marennes, sur le Gua, affluent de la Seudre; 1.652 hab. Salines. Petit port de Chalons, sur le canal du Gua.

**GUA** (Lé), comm. de l'Isère, arrond. et à 19 kilom. de Grenoble, sur un sous-affluent du Drac; 990 hab. Usines à ciment. Scieries. Source dite *Fontaine ardente*.

**GUA** (Lé), village dépendant de la comm. d'Aubin (Aveyron); 2.300 hab. Centre métallurgique.

**GUA** ou **GUAST** (Louis BÉRANGER, seigneur de, capitaine français, né vers 1545, mort en 1575. Favori de Henri III, il osa élever ses vues jusqu'à Marguerite de Valois, qui dédaigna son amour. De dépit, Du Goa révéla à son maître la liaison de Marguerite et de Bussy d'Amboise. La séparation momentanée des deux amants s'en suivit. Profondément blessée, Marguerite fit, peu après, assassiner Du Goa par le baron de Vitteaux.

**GUA** ou **MALVES** Jean-Paul de, publiciste français, né à Carcassonne en 1712, mort à Paris en 1786. Entré dans l'Eglise, il débuta, en 1740, par un ouvrage intitulé : *L'essai de l'analyse de Descartes, pour découvrir sans le secours du calcul différentiel les propriétés des lignes géométriques de tous les ordres*. Membre de l'Académie des sciences en 1741, il fut nommé professeur de philosophie au Collège de France 1743. On lui attribue un projet d'Encyclopédie dans le genre de celle de Chambers.

**GUABATA**, bourg des Etats-Unis de Colombie (Etat de Santander dép. de Velez); 3.565 hab.

**GUACHARO** (gou-n) n. m. Genre d'oiseaux passereaux fissirostres, famille des caprimulgidés, comprenant des engoulevents de grande taille.

— ENCYCL. La seule espèce du genre est le *guacharo* de Caripa, *steaturnis caripensis*, long de 58 centimètres, brun roussâtre varié de brun et de blanc, répandu de Bogota au Venezuela et à la Trinité; cet oiseau est frugivore. Habitait par quantités énormes les grandes cavernes, il est chassé à certaines époques par les Indiens, qui s'emparaient des jeunes au nid et les écrasent pour en tirer une graisse ou huile, dite *huile de guacharo*, très estimée.



Guacharo.

**GUACHETA**, ville de Colombie (Etat de Cundinamarca dép. d'Ubaté); 5.500 hab. Mines de cuivre.

**GUACHINANGO**, ville des Etats-Unis du Mexique (Etat de Puebla); 6.000 hab. Culture de la vanille.

**GUACINE** (gou-a-sin') n. f. Substance résineuse et amère extraite du guaco.

**GUACO** (gou-a) n. m. Bot. Nom indigène d'une espèce d'aristoloché. (On dit aussi *kuaco* et *uvaco*.) Nom donné, dans le Pérou, à une espèce de spilanthe. Il Nom donné à diverses espèces de lianes, dans les Antilles et dans l'Amérique du Sud. (Les feuilles du *mikania guaco* jouissent de propriétés antivenimeuses.)

**GUADALAJARA** ou **GUADALAJARA**, ville des Etats-Unis du Mexique, capitale de l'Etat de Jalisco, située dans une plaine fertile, non loin du rio Grande de Santiago; 95.000 hab. Climat sain et tempéré, mais fréquents tremblements de terre. Ville bien construite, avec d'intéressants monuments comme la cathédrale, le palais épiscopal. Le palais du gouvernement, situé sur la voie ferrée renaissant Mexico à San-Blas sur le Pacifique. Vases en terre odoriférante très recherchés, papier d'excellente qualité.

**GUADALAJARA**, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille), ch.-l. de la province de ce nom, sur le Henares; 11.270 hab. Académie d'ingénieurs militaires, installée dans une fabrique de draps créée par Philippe IV. Palais des ducs d'infantado, où l'on admire surtout la cour entourée d'arcades pittoresques admirablement sculptées.

**GUADALAJARA** (PROVINCE DE), province d'Espagne (Nouvelle-Castille), confinant au N. à la province de Soria, au N.-O. à celle de Saragosse, à l'E. à celle de Teruel, au S. à celle de Cuenca, au S.-O. à celle de Tolède. Plaine dans sa partie méridionale, montagneuse au Nord; généralement agricole. Superf. 1.261 kilom. carr. Pop. 160.000 hab. Ch.-l. *Guadalajara*.

**GUADALAVIAR**, le nom d'orig. ar., corrompu de *oued el-Abindou*, rivière Blanche), fleuve d'Espagne, qui naît du même massif que le Tage et le Jucar, baigne le rocher de Teruel, traverse les monts par des défilés profonds, arrose la plaine de Valence et se perd dans la Méditerranée. Cours, environ 300 kil.

**GUADALCANAL**, ville d'Espagne (Andalousie prov. de Seville), sur un sous-affluent du Viar; 6.242 hab. Huile et vin estimés. Mine de plomb.

**GUADALCANAR**, île d'Océanie (Mélanésie, la plus vaste 6.100 kil. carr.) et dans la partie méridionale de l'archipel Salomon. Découverte en 1567 par Mendanña, elle appartient à l'Angleterre, et ses côtes sont hérissées de récifs coralligènes.

**GUADALCÁZAR**, ville des Etats-Unis du Mexique (Etat de San-Luis-Potosí), 13.350 hab. Mines d'argent, de plomb, de mercure et de bouille. Ville fondée en 1611.

**GUADALCÁZARITE** n. f. Miner. Sulfosélénure naturel de mercure et de zinc.

**GUADALETE** (Lé), fleuve d'Espagne (Andalousie), descendant de la Sierra de San-Cristobal (1.716 m.). Il passe près de Xérés, dans la plaine qui vit, en 714, la victoire de Tariq sur Rodrigue, et finit dans la baie de Cadix.

**GUADALHORCE** (Lé), fleuve d'Espagne (Andalousie). Il descend à la mer par la profonde et étroite gorge de los Guitanes, coupée de cascades, et tombe dans la Méditerranée près de Malaga. Cours, 160 kilom.

**GUADALIMAR** (Lé), rivière d'Espagne, née dans la Sierra de Alcaraz (1.802 m.). Il passe dans la province de

Jaca (Andalousie), reçoit des torrents, et gagne le Guadalquivir (rive droite). Cours, 150 kilom.

**GUADALOPE** (Lé), torrent d'Espagne (Aragon provinces de Teruel et Saragosse). Il part de la Sierra de San-Just (1.513 m.), et se perd dans l'Ebre, rive droite, à Caspe. Cours, 150 kilom.

**GUADALQUIVIR** (Lé), corruptif des mots ar. *oued el-Kebir* ou Grand Eau, fleuve d'Espagne (Andalousie). Il part d'un plateau de 1.900 mètres d'altitude, reçoit la Guadalana Menor, rivière bien plus longue que lui, coule dans la grande vallée d'Andalousie, baigne Cordoue, reçoit le Guadalquivir à Séville où il est déjà soumis à la marée, serpente en trois bras dans la région palustre de *las Marismas*, et se perd dans l'Océan au golfe de Cadix. Cours, 579 kilom.

**GUADALOPE** (Lé), rivière de la région méridionale des Etats-Unis (Texas), sorte d'un plateau sur lequel elle descend dans la vaste plaine littorale du golfe du Mexique par des gorges tortueuses. Longue de 500 kilom. environ, elle se jette dans le San Antonio.

**GUADALOPE**, ville d'Espagne (Estrémadure prov. de Cáceres), au pied de la Sierra de Guadalupe, sur les bords du Guadalquivir; 2.900 hab. Couvent d'hieronymites, fondé par Alphonse XI, et renfermant une image de la Vierge, attribuée à saint Las et vénérée dans toute l'Espagne. Vaste église, avec six statues de peintores de Zurbaren et de Luca Giordano.

**GUADALOPE** SIERRA DE, chaîne de montagnes d'Espagne (Estrémadure prov. de Cáceres), continuant à l'O. les monts de Tolède, entre le versant du Tage au N. et celui du Guadalquivir au S. Elle dresse, entre les deux fleuves, son pic culminant, la Cabeza del Moro (1.558 m.). Elle est célèbre grâce à son pèlerinage.

**GUADALOPE-HIDALGO**, petit village du Mexique, situé à 1 kilom. au N. de Mexico; 2.000 hab. Elle doit son double nom au sanctoraire élevé en cet endroit à Notre-Dame de Guadalupe et au curé Hidalgo, l'un des apôtres de l'indépendance mexicaine.

**Guadalupe** (ORORE DE NOTRE-DAME-DE), institué au Mexique, le 21 juillet 1822, par Iturbide, et réorganisé en 1864 par l'empereur Maximilien. — Cet ordre comprenait les grades de grand-croix; grand officier, commandeur; chevalier. La décoration était une étoile d'or à cinq branches, surmontée de l'aigle mexicaine émailée de rouge, de blanc et de vert, portant à ses pieds une palme et un rameau d'olivier. Elle se portait attachée par un ruban bleu, avec deux lisérés violets.

**GUADALOPE-Y-CALVO**, ville des Etats-Unis du Mexique (Etat de Chihuahua); 3.000 hab. Mines d'argent et d'or.

**GUADARRAMA** SIERRA DE, chaîne de montagnes d'Espagne. Elle s'élève à 2.405 mètres au N. et près de Madrid, sur la falte entre le Tage au S., le Douro au N.

**GUADELOUPE** n. f. Pop. Boache.

**GUADELOUPE**, la, île de l'Atlantique, la plus grande des Antilles françaises. Cette île doit son nom à Colomb, qui l'appela Guadalupe, le 4 novembre 1493, jour de la dévotion, en l'honneur du pèlerinage de la Sierra de Guadalupe, en Estrémadure; 1.603 kilom. carr.; 170.000 hab. *Guadeloupiennes*, *enues*, et, en ajoutant à la Guadeloupe ses annexes naturelles ou politiques, la Desrade, les Saintes, la Petite-Terre, Marie-Galante, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, 1.970 kilom. carrés, avec 194.000 hab.

La Guadeloupe se compose de deux îles, fort assimilables, que sépare un bras de mer de 30 à 120 mètres



Carte de la Guadeloupe.

seulement de largeur, la Rivière salée; la Guadeloupe proprement dite, ou Basse-Terre (947 kilom. carr. est justement la plus haute, de par ses quatre massifs volcaniques, dont l'un à 1.485 mètres d'altitude. A l'E. de la Basse-Terre se trouve la Grande-Terre, qui est la plus petite des deux (656 kil. carr.); mais les cultures y ont plus d'étendue, sur un sol plat semé de collines basses. Le climat y est tropical, troublé par des cyclones terribles et des tremblements de terre. Principale culture: la canne à sucre, café, cacao. Colonisée par la France à partir de 1635, elle fut, à plusieurs reprises, occupée momentanément par les Anglais. Capit. La Basse-Terre; ville la plus importante, La Pointe-à-Pitre.

**GUADET** (Marguerite-Élie), homme politique français, né à Saint-Emilion (Gironde) en 1758, mort à Bordeaux en 1794. Il était avocat dans sa ville natale, quand il fut

President du tri... et de l'Etat... et se dis...



Elie Guadet

GUADÉ Joseph (1735-1820). Littérateur français, né à Saint-Emilion (Gironde)...

GUADIANA le fleuve de la péninsule Ibérique, qui naît sur le plateau de la Mancha...

GUADIANA MENOR le rivièro d'Espagne (Andalousie), qui reçoit les eaux de la Sierra Sagra...

GUADIX ville d'Espagne (Andalousie) (prov. de Grenade), sur le Guadix; 11 520 hab.

GUADUAS ville de Colombie (Etat de Cauca) au nord-ouest, près des sources du rio Guaduas...

GUAGNO comm. de la Corse, arrond. et à 33 kilom. d'Ajaccio, sur le Fiume, affluent du Fiume Grosso...

GUAGUA ville de l'archipel des Philippines (île de Luzon), sur la baie de Manille...

GUAIACANÉ, EE (gou-a) — du lat. guaiacum, galéol. Bot. Qui ressemble au qui se rapporte au genre galéol.

GUAIACOL, GUAIARÉATE, GUAIARÉTIQUE n. m. C. m. V. GUAICOL, GUALETATE, GUAJETIQUE.

GUAIER, fruit de Salerne. V. SALERNE.

GUAIMAR, fruit de Salerne. V. SALERNE.

GUAIRO le Fatoum. On par lequel on avertit le troupeau quand le jour est levé, et qu'il doit lâcher le lait.

GUAIUS (ghe-a) m. S. lat. In barong qui a du lait de chèvre.

GUAITARILLA ville de Colombie (Etat du Cauca), aux sources du rio Saraguro, affluent du fleuve côtier Rio Cauca.

GUAIROS (ghe-a) m. V. GUAIERES.

GUALAN ville de Colombie (Etat de Cundinamarca), dans le département de la Magdalena, à l'ouest de Bogotá.

GUALBERT (ghe-a) m. V. JEAN GUALBERT (saint).

GUALCHOS ville de l'Etat d'Anjou (prov. de Grenoble), près de la Motte-Française; 4 000 hab.

GUALDO Cattaneo, comm. d'Italie (Emilie) (prov. de Parme), sur la Paglia, affluent du Tevere; 3 000 hab.

GUALDO Priorato (Gualdo). Comm. d'Italie (Emilie) (prov. de Parme), sur la Paglia, affluent du Tevere; 3 000 hab.

de Mazzini, il a laissé de nombreux ouvrages, dont l'un des plus célèbres est sa *Scena d'uomini illustri d'Italia* (1859).

GUALDO Tadino, comm. d'Italie (Ombrie) (prov. de Pérouse); 8 800 hab. Mines de fer.

GUALEGUAY, ville de la république Argentine (prov. d'Entre-Rios), ch.-l. du dép. du même nom, sur le rio Gualeguay, affluent du Parana; 11 000 hab.

GUALEGUAYCHU, ville de la république Argentine (prov. d'Entre-Rios), ch.-l. du départ. du même nom, sur le rio Gualeguaychu, affluent de l'Uruguay; 13 280 hab.

GUALTIERI, comm. d'Italie (Emilie) (prov. de Reggio), sur le Pô; 6 309 hab.

GUALTIERI Scimanno, comm. du royaume d'Italie (île de Sicile) (prov. de Messine); 3 281 hab.

GUALTIERI (Giovanni), peintre italien. V. CIMABUE.

GUALTIERI (Luigi), romancier et auteur dramatique italien, né à Bologne en 1825. Il débuta par les *Mystères d'Italie* (1849), composition d'un romantisme échevelé...

GUAM, GOUAHAM ou GUAJAM, île de l'Océanie (Micronésie), la plus grande des Mariannes; 514 kilom. carr.; 6 400 hab.

GUAMACARO, ville de l'île de Cuba (prov. et distr. de Matanzas); 10 245 hab.

GUAMO, ville des Etats-Unis de Colombie (Etat de Tolima, dép. du Centre), sur le rio Luisa, affluent de la Magdalena; 9 000 hab.

GUAMUTAS, ville de l'île de Cuba (prov. de Matanzas) (distr. de Cardenas); 11 590 hab.

GUANABACOA, ville de l'île de Cuba (prov. de La Havane), ch.-l. du district de Guanabacoa, sur la mer des Antilles; 28 045 hab.

GUANACASTE, dép. de la république de Costa-Rica (Amérique centrale); 16 688 h. Ch.-l. Liberia.

GUANACO (du péruvien guanaco, même sens) n. m. Espèce de lama, qui est sans doute la souche du lama domestique et vit à l'état sauvage dans la partie méridionale de l'Amérique du Sud.



Guanaco.

GUANAHANI (île). Géogr. V. SAN-SALVADOR.

GUANAJAY, ville de l'île de Cuba (prov. de La Havane), ch.-l. du district de son nom; 9 510 hab.

GUANAJAYABO, ville de l'île de Cuba (prov. de Matanzas) (distr. de Cardenas); 8 130 hab.

GUANAJUATITE (gou-a) n. f. Minér. Variété de grenzélite.

GUANAJUATO, ville du Mexique, capitale de l'Etat du même nom, au pied de montagnes élevées, renferme de l'or et de l'argent; environ 80 000 hab.

GUANAJUATO, Etat du Mexique, occupant au N.-O. de Mexico une partie du plateau d'Anahuac. Fertile et riche en métaux précieux, il est très peuplé (750 000 hab.).

GUANALINE (gou-a) — rad. guano) n. f. Chim. Dérivé de l'éther éthylocarbonique de la guanidine représenté par la formule C<sup>6</sup>H<sup>10</sup>Az<sup>3</sup>O, fusible à 111° à l'état anhydre.

GUANAMIDE (gou-a) n. f. Chim. Composé basique C<sup>6</sup>H<sup>10</sup>Az<sup>3</sup>O<sup>2</sup>, dérivé de la guanidine par l'action de l'acide sulfurique concentré.

GUANAMINE (gou-a) n. f. Chim. Base C<sup>6</sup>H<sup>12</sup>Az<sup>3</sup>, dérivée de la guanidine. La guanamine proprement dite ou actéto-guanamine est le type d'une série de bases homologues, répondant à la formule C<sup>6</sup>H<sup>10-12</sup>Az<sup>3</sup>.

GUANARE, ville de la république de Venezuela, ch.-l. de la prov. de Portuguesa, près du Guanare; 10 880 hab.

GUANCHES, population primitive d'une partie de l'archipel caraïbe. — Un, Une GUANCHE. — Adjectif : Population GUANCHE.

— ENCYCL. A l'époque de la conquête des Canaries (xv<sup>e</sup> s.), les Guanches avaient conservé leur pureté dans l'île de Ténériffe, et présentaient les caractères de la race de Cro-Magnon.

parties les plus escarpées, où se retrouvent encore leurs descendants, qui ont fini toutefois par s'espagnoliser.

GUANÉ, EE (gou-a) adj. Engraissé du guano : Des champs GUANÉS.

GUANERO (gou-a-né) n. m. Petit bâtiment dont on se sert, au Pérou, pour le transport du guano.

GUANES, ville de l'île de Cuba (prov. et distr. de Pinar del Rio); 22 710 hab.

GUANIDINE (gou-a) n. f. Chim. Base organique C<sup>2</sup>H<sup>7</sup>Az<sup>3</sup>, qui provient du dédoublement de la guanine par les agents d'oxydation. Syn. CARBOTRIAMINE.

— ENCYCL. On peut préparer ce corps par de nombreux procédés, autres que l'oxydation de la guanine. Hofmann l'a obtenue par l'action de l'ammoniaque sur le carbonate tétréthylique (orthocarbonate d'éthyle).

GUANIER (gou-a-ni-é). ERE adj. Qui a rapport au guano; où l'on trouve du guano : Iles GUANIÈRES.

GUANINE (gou-a) n. f. Chim. Matière azotée C<sup>5</sup>H<sup>7</sup>Az<sup>3</sup>O, découverte dans le guano.

— ENCYCL. Lorsqu'on traite la guanine par un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorate de potasse, on obtient de l'acide parabanique, une base nouvelle, la guanidine et un peu de xanthine.

GUANITE n. f. Minér. Syn. de STRUVITE.

GUANO (gou-a) — mot espagn., emprunté du péruvien) n. m. Matière de formation parfois très ancienne, qui résulte de l'accumulation d'excréments et de cadavres d'oiseaux marins, et qu'on emploie comme engrais.

— Par ext. Nom donné à des matières fertilisantes d'origines très diverses : GUANOS de poissons, de chaures-souris.

— Pop. Excrément quelconque. — ENCYCL. Le guano, accumulé sur les côtes du Pérou, de l'Equateur, de la Colombie, du Venezuela, des Antilles, et ailleurs encore (en Afrique australe, en Asie), est une matière jaunâtre, onctueuse, ni pierreuse, ni pulvérulente, de densité plus faible que l'eau.

On nomme guanos phosphatés ceux qui ne contiennent plus qu'une minime quantité d'azote (de 1 à 4 p. 100), mais dont le taux en acide phosphorique s'est élevé proportionnellement (30 à 35 p. 100). Ils proviennent de régions pluvieuses; guanos en roche, certains guanos phosphatés agglomérés en roches (15 à 35 p. 100 d'acide phosphorique); phospho-guanos, les guanos en roches et les guanos phosphatés convertis en superphosphates par un traitement à l'acide sulfurique, guanos dissous, les guanos ordinaires ou azotés lorsqu'ils ont subi, comme les précédents, l'action de l'acide sulfurique.

On nomme guanos phosphatés ceux qui ne contiennent plus qu'une minime quantité d'azote (de 1 à 4 p. 100), mais dont le taux en acide phosphorique s'est élevé proportionnellement (30 à 35 p. 100). Ils proviennent de régions pluvieuses; guanos en roche, certains guanos phosphatés agglomérés en roches (15 à 35 p. 100 d'acide phosphorique); phospho-guanos, les guanos en roches et les guanos phosphatés convertis en superphosphates par un traitement à l'acide sulfurique, guanos dissous, les guanos ordinaires ou azotés lorsqu'ils ont subi, comme les précédents, l'action de l'acide sulfurique.

GUANOVLITE (gou-a) n. f. Sulfate hydraté naturel de potasse et d'ammonium que l'on a trouvé dans le guano.

GUANTANAMO, district de l'île de Cuba (prov. de Santiago de Cuba), peuplé de 23 710 hab.

GUANYLE (gou-a) — rad. guano) n. m. Radical organique AzH = C = AzH<sup>2</sup>, dont la combinaison avec un radical hydrocarboné constitue les amidines.

GUANZATE, comm. d'Italie (Lombardie) (prov. de Como); 3 543 hab. Commerce de fromages.

GUAPAY (le) ou RIO GRANDE, rivière de la Bolivie, sortie des Andes de Cochabamba, qui serpente à travers les vastes llanos de Santa-Cruz de la Sierra, et forme en réalité le cours supérieur du Mamoré. Cours, 1 250 kilom.

GUAPORÉ (le) ou ITENEZ, rivière du Brésil et de la Bolivie. Elle part de la Serra dos Parecis, dans la province de Matto-Grosso; elle vers le N.-O., baigne Villa-Bella, et s'avance ensuite, embarrassée d'îles, à travers des plaines désertes, ayant à droite le Brésil, à gauche la Bolivie. Au bout d'environ 1 400 kilom., elle rencontre le Mamoré et forme avec lui le Madeira, tributaire du Amazone.

GUARACIA (gou-a) n. f. Dans l'espagnole, dont les mouvements sont presque identiques à ceux du zapateado, mais qui ne s'exécute plus guère aujourd'hui qu'au théâtre.

GUARANA (gou-a) n. m. Nom brésilien du paullinia sorbitus, l'une des espèces de chrysophyll, arbre de la famille des sapotées, et employé comme astringent.

GUARANI, IE, nom donné à l'une des races de l'Amérique du Sud. — Les GUARANIS. — Adjectif : Grammaire GUARANI.

— o. m. Langue guaranic : Parler le GUARANI.

— ENCYCL. Ethnol. La race *guarani* comprend une foule de tribus répandues de l'océan Atlantique aux Andes et des Guyanes au Paraguay; jadis elle peuplait même les Antilles. Venu du dehors, elle en arriva peu à peu à occuper presque tous les territoires des anciens Tupuyas. Dépouillés à leur tour par les Portugais, les Guarani se divisèrent en deux catégories : les uns continuèrent à vivre en vrais sauvages, les autres adoptèrent en partie les mœurs européennes et reçurent de leurs frères le nom de *Tupuyos* (asservis). De taille au-dessous de la moyenne, ces Indiens offrent au teint jaune rouge, de gros cheveux noirs, une tête rondo, une face large. Ils sont à peine vêtus d'un pagno étroit, mais avec des griffes d'animaux, des élytres de coléoptères, des graines et des plumes d'oiseaux, ils se font une foule d'objets de parure. Ils vivent dans de grandes cabanes, dont ils font les parois en troncs d'arbres ou en bambous et le toit en feuilles de palmier. Ils se livrent à la chasse ou à la pêche au moyen de l'arc; à la guerre, ils emploient le casse-tête. D'un caractère assez franc et affable, les Guarani se montraient parfois cruels : quelques-uns de leurs tribus mangeaient leurs prisonniers. Leur organisation est toute patriarcale. Ils croient à un dieu bon, à une foule de divinités malfaisantes et à la météorologie.

— Linguist. Le *guarani* est une langue parlée dans le haut Paraguay, étroitement apparentée au *tupi*; il forme, avec cette langue et l'*omagua*, un groupe particulier parmi les langues américaines. Le *guarani* est polysynthétique; la distinction des genres lui est étrangère; la conjugaison est formée par la proposition de pronoms personnels aux thèmes verbaux. Il y a un *guarani* ancien et un *guarani* moderne. Ce dernier a été assez fortement influencé par l'espagnol.

**GUARANINE** (*gou-a*) n. f. Alcaloïde qui existe à l'état de tanate dans le *guarana*, et identique à la caféine.

**GUARAUNOS**, population indienne habitant le delta de l'Orénoque et les parties adjacentes du Venezuela. — Un **GUARAUNO**.

— ENCYCL. Grands, vigoureux, les *Guaraunos* ont le front bas, la face large, les cheveux noirs, lisses et fins. Leurs cabanes en bois sont posées sur le sol ou, parfois, sur une plate-forme, quand l'endroit est marécageux. Ils vivent surtout de chasse et de pêche.

**GUARINO**, comm. d'Italie (prov. de Rome), près de la Cosa, affluent du Garigliano; 2.912 hab.

**GUARCO** (Nicolas), doge de Gènes, de 1378 à 1383. En 1378, il renversa le doge Dominico Fregoso, fut élu doge et continua avec succès la guerre contre la république de Venise. Accusé de favoriser les nobles et les guelfes, il dut s'enfuir en 1383, et se mit sous la protection des marquis de Carretto; ceux-ci le livrèrent au doge Adorno, qui le fit mettre en prison.

**GUARDA** (lat. *Lancia Oppidana*), ville du Portugal (prov. de Beira), près du Mondego; 2.990 hab. Cathédrale gothique. Ch.-l. d'un district de 250.758 hab.

**GUARDAFUI** ou **GARDAFUI** (CAP) [l'*Aromatum promontorium* des anciens, le *Djard Hafouin* des Arabes], cap d'Afrique, formant la pointe la plus orientale du continent africain, à l'entrée du golfe d'Aden, sur la côte des Somalis.

**GUARDAMAR**, ville maritime d'Espagne (Valence) (prov. d'Alicante), près de l'embochure de la Segura; 2.610 hab.

**GUARDAVALLE**, comm. d'Italie (Calabre) (prov. de Catanzaro), près de la mer Ionienne; 3.367 hab.

**GUARDI** (Francesco), peintre italien, né et mort à Venise (1712-1793). Élève de Canaletti, il peignait comme lui d'innombrables *Views* de Venise. Il s'éloigna pourtant du faire de son maître par une pointe d'esprit plus piquante. Le Louvre possède sept tableaux de Guardi.

**GUARDIA** (LA), ville d'Espagne (Navarre-Castille) (prov. de Tolède), près d'un affluent du Tage; 3.180 hab.

**GUARDIA** (LA), ville d'Espagne (Galice) (prov. de Pontevedra), sur l'océan Atlantique, près de l'embochure du Minho et de la frontière portugaise; 6.000 hab. Petit port de cabotage et de pêche.

**GUARDIA Lombarda**, comm. d'Italie (Principauté Ulérieure) (prov. d'Avellino); 4.081 hab.

**GUARDIA Sanframondi**, comm. d'Italie (Campanie) (prov. de Bénévent); 4.895 hab. Tanneries, filatures.

**GUARDIAGRELE**, comm. d'Italie (Abruzzes) (prov. de Chieti); 8.953 hab. Eaux minérales.

**GUARDIOLE** (*gou-a*) n. f. Genre de composées hélianthées, comprenant des herbes à feuilles entières et opposées, à fleurs dimorphes en cymes. (On en connaît cinq espèces mexicaines.)

**GUARÉE** (*gou-a*) n. f. Bot. Genre de mélisacées, tribu des trichiliées comprenant des arbres ou des arbrisseaux à feuilles imparipennées. (On en connaît une trentaine d'espèces, de l'Amérique tropicale. La *guarea purpura* est un purgatif et un émétique énergique; la *guarea Aubletii* est omécacogone et, à dose élevée, abortive; enfin, la *guarea spiciflora* est astringente.) On dit aussi GUARANI n. m.

**GUAREÑA**, ville d'Espagne (Estrémadure) (prov. de Badajoz); 5.665 hab. Commerce de céréales.

**GUARENO**, comm. d'Italie (Piémont) (prov. de Coni), à la source d'un affluent du Tanaro; 2.589 hab.

**GUARICO**, rivière de l'Amérique du Sud, affluent de l'Apure, né au S. du lac de Valencia. Pendant son cours de 600 kilom. au moins, il arrose surtout l'Etat vénézien de Guarico, dont il baigne la capitale Calabozo.

**GUARINI**, dit de **Vérone** (en lat. *Varinus*), le plus ancien helléniste de l'Italie, né à Vérone en 1370, mort à Ferrare en 1460. Il étudia le latin à Venise avec Jean de Ravenna, et le grec à Constantinople avec Emmanuel Chrysoloras. De retour en Italie, il enseigna cette dernière langue à Florence (1402), Venise (1415), Vérone (1422), et à Ferrare (1436), où il se fixa, et où il eut pour élèves les enfants de Lioalé de Ferrare. Ses principaux travaux sont : *Strabonis geographia libri X* (1470); *Vocabularium brevisquum* (1478); *Regulae grammaticales* (1487); *Plutarchi Vita* (1488); etc. — Son fils, GIOVANNI BATTISTA GUARINI, né à Vérone en 1425, mort à Venise en 1513, enseigna à Ferrare le grec et le latin, eut pour élèves Aide Manuce, Ange Politien et fut ambassadeur en France.

**GUARINI** (Giovanni Battista), poète italien, né à Ferrare en 1537, mort à Venise en 1612. D'abord professeur de belles-lettres à Ferrare, il fut longtemps au service du duc Alphonse II d'Este et passa sa vie dans les petites

cours de Ferrare, de Mantoue, de Florence et d'Urbino. On a de lui : *Itines*; *Dialogue*; *il Secretario* (1591); *Adropica*, comédie en cinq actes et en prose (1582); etc. Mais son œuvre capitale est le *Pastor fido*, tragi-comédie pastorale en cinq actes (1590). (V. PASTOR FIDO.) C'est une imitation du genre pastoral créé par le Tasso dans son *Aminta*. Les Œuvres de Guarini, comédies, sonnets, satires, lettres, etc., ont été publiées à Ferrare (1737). — Son fils ALEXANDRE, mort en 1636, a laissé la *Bradamante gelosa*, comédie (1616); *l'Apologia di Cesare* (1638); *il Frenetico Savio* (1611).

**GUARINITE** n. f. Minér. Variété de sphène.

**GUARINO** (en lat. *Varinus*), philologue et lexicographe italien, connu sous les surnoms de **Favorinus**, **Favorino**, **Camers**, né à Favara, près de Camerino (Ombrie), vers 1450, mort en 1537. Il entra dans l'ordre des bénédictins, devint précepteur de Jean de Médicis, prit la direction de la bibliothèque de Florence et fut nommé évêque de Nocera (1514), par son ancien élève, devenu pape sous le nom de Léon X. Guarino acquit une grande réputation par ses travaux de lexicographie grecque : *Thesaurus cornucopiae et horti Adonidis* (1496), recueil d'observations grammaticales extraites de grammairiens grecs; *Magnum Dictionarium sive Thesaurum universae linguae graecae* (1523); etc.

**GUARO**, bourg d'Espagne (Andalousie) (prov. de Malaga), dans la vallée du Socco; 2.910 hab.

**GUAROUBA** (*gou-a*) — n. indien n. m. Nom marchand de diverses perruches de l'Amérique méridionale. (Les gua-



Guarini.

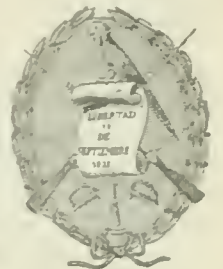


Guarouba.

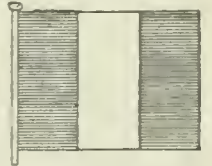


Carte du Guatemala.

on a développé les plantations de café, qui ont donné d'excellents résultats. Le pays produit enfin du cacao, du coton, de l'indigo, et ses forêts abondent en bois précieux. Le commerce extérieur, peu considérable, se fait par le port de Barrios sur la mer des Antilles et par ceux de Champerico et San José sur le Pacifique. Il comprend



Armoiries du Guatemala.



Drapeau du Guatemala.

Guatemala, ville de l'Amérique centrale, dans la région montagneuse...

GUATEMALA (SANTIAGO DE) GUATEMALA, capitale de Guatemala, dans la région montagneuse...

GUATEMALA ANTIGUA, ville de Guatemala, dans la région montagneuse...

GUATIMOTZIN ou GUAHITEMOTZIN ou GUAHITE-MOC ou GUAHTEMOC, nom d'un empereur aztèque...

GUATOS, habitants du haut Paraguay, dans la province de Mato Grosso...

GUAVIARE, rivière de la Colombie, descendue de la Cordillère orientale...

GUAY Jacques, graveur français, né à Marseille vers 1715...

GUAYABAL, ville de l'île de Cuba (prov. de Pinar del Rio)...

GUAYACANTE n. f. Minér. Syn. de ENARGITE.

GUAYAMA, ville des Antilles de Porto-Rico (ch.-l. de la province de Caguas)...

GUAYANA, Géogr. V. GUYANE.

GUAYAQUIL GOLFE DE, golfe fermé par le Pacifique sur la côte orientale de l'Amérique du Sud...

GUAYAQUIL, ville de la république de l'Équateur, chef-lieu de la province de Guayas...

GUAYAQUILITE n. m. f. Oxy-carbure naturel d'hydrure de carbone...

GUAYAS, province de l'Équateur, comprenant les plaines riveraines du golfe de Guayaquil...

GUAYMAS, ville de l'État de Sonora, sur le golfe de Californie...

GUAYRA, ville et port de Venezuela (État de Falcón)...

GUAZUMA ou GUAZUME n. m. Bot. Genre de la famille des Lauracées...

GUAT, nom de la partie de l'Amérique centrale de l'État de l'Amérique centrale...

GUAT, nom de la partie de l'Amérique centrale de l'État de l'Amérique centrale...

GUBBIO, ville d'Italie, dans la région de l'Umbrie...

GUBEN, ville d'Alsace, chef-lieu de canton, dans le département de la Moselle...

sur la Neisse, affluent de l'Oder, 27.000 hab. Filatures, fabriques de trappes...

GUBÉRA n. m. Espèce de sorbier qui fournit la laque. GUBERNACULUM TESTIS n. m. Ligament du testicule...

GUBERNATEUR, TRICE (lat. gubernator, trix, qui gouverne) adj. Mot latin français, mais peu usité...

GUBERNATIS (Angelo DE), écrivain et philosophe italien, né à Turin en 1840...

GUBERNÈTE ou GUBERNETES (bèr'-né-lèss) n. m. Genre de passereaux dontroses, famille des tyrannidés...



Gubernète.

GUBLER (Adolphe GOULET, dit), médecin français, né à Metz en 1821...

Gubler RÉACTION DE, action de l'acide azotique sur les urines contenant de la bile...

Gubler TUMEUR DE, tumeur dorsale du carpe, dans la paralysie saturnine...

GUDE Hans Frédéric, peintre de paysage et de marine norvégien, né à Christiania en 1825...

GUDIN DE LA SABLONNIÈRE César-Charles Étienne, général français, né à Montargis en 1768...

GUDIN Théodore, peintre de marines français, né à Paris en 1802...

GUÉ (ghé — autrefois gay, corrupt. de gai) interj. Mot qui revient souvent dans certains refrains joyeux...

guélette le Hasard, Gudin fut chargé de nombreux tableaux pour les galeries de Versailles...

Gudrun, épique allemande du XIIIe siècle, que l'on place à la suite des Niebelungen...



Théodore Gudin.

GUDEULE, appelée aussi GUDILE, GUODILE et GOULE (sainte), née en Brabant vers 650...

Gudule (Eglise de Sainte-) dite aussi Sainte-Gudule et Saint-Michel, église gothique de Bruxelles...



Eglise Sainte-Gudule.

GUÉ (ghé — du lat. vadum, même sens) n. m. Endroit d'un cours d'eau assez peu profond pour qu'on puisse le traverser sans nager...

GUÉ (LE), beaucoup de peintres ont représenté des troupeaux passant un gué...



Le Gué, d'après Claude Lorraine.

de Karl Dujardin et de Claude Lorraine, au Louvre; un autre tableau de Dujardin, au musée de l'Ermitage...

GUÉ (ghé — autrefois gay, corrupt. de gai) interj. Mot qui revient souvent dans certains refrains joyeux...

GUÉABLE adj. Qui peut être passé à gué: Rivière GUÉABLE.

**GUÈBRES** (ghèbr' — du pers. ghebr'), nom des descendants des Perses vaincus par les Arabes au VIII<sup>e</sup> siècle, et qui, restés dans leur patrie, ont continué à suivre la religion de Zoroastre. — *Un, Une GUÈBRE.*

— Adjectiv. : Population GUEBRE.

— n. m. Linguist. : S'exprimer en GUÈBRE.

— ENCYCL. Il existe encore des Guèbres dans les deux provinces de Yezd et de Kirman. Leur histoire n'est qu'une longue suite de persécutions. Les zoroastriens qui, après la conquête musulmane, n'embrassèrent pas l'islam, se réfugièrent d'abord cantonnés dans le Pars et le Khoraçan. Une première émigration vers l'Inde eut lieu au VIII<sup>e</sup> siècle (v. PARSIS); elle fut suivie d'une dispersion dont on croit encore retrouver des traces dans certaines populations de la Mésopotamie et des pays adjacents. (V. Yezd-BIS. Shah-Abbas le Grand, désireux d'accroître le commerce d'Ispahan, fit venir quinze cents familles guébres, qu'il établit en dehors de la ville, en deçà du fleuve Zand-Roud; mais sous Abbas II, elles quittèrent Ghebr-Abad et retournèrent dans les montagnes. Les révolutions intestines de l'empire persan, les guerres extérieures et les invasions de Mahmoud, contribuèrent à décimer la population zoroastrienne; ragrés sous l'étendard de Mahmoud, les guébres figurèrent au siège d'Ispahan (1722); mais, après la prise de la ville, leur sort ne fut pas amélioré. Ce ne fut qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle que furent renouées les relations entre les zoroastriens de Perse et ceux de l'Inde. Au XIX<sup>e</sup> siècle, un comité se forma à Bombay pour venir en aide aux zoroastriens de Yezd et de Kirman; grâce à l'appui du gouvernement anglais, il obtint de Nasr-ed-Din (1882) un firman qui mettait les zoroastriens de Perse sur un pied d'égalité avec les autres sujets du shah. V. PARSSIME.

**GUÉBRIANT** (Jean-Baptiste BUDES, comte DE), maréchal de France, né à Plessis-Budés, près Saint-Brieuc, en 1602, mort à Rothweil (Souabe) en 1643. Guébriant appartenait à une vieille famille bretonne. Il fit ses premières armes en Hollande, commanda, de 1635 à 1639, les troupes auxiliaires françaises qui faisaient partie de l'armée du duc de Saxe-Weimar, et se distingua dans les campagnes du Bas-Palatinate et au passage du Rhin (1639). Après la mort du duc, il reçut le commandement de son armée, réussit à faire sa jonction avec les Suédois de Baner et de Torstenson, battit les Impériaux à Wolfenbützel (1641) et à Kempen (1642), fut nommé maréchal, et mourut d'une blessure reçue au siège de Rothweil.



Le maréchal de Guébriant.

**GUÉBRIANT** (Renée DE BÈC, maréchale DE), née au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, morte à Périgueux en 1659. Elle fut mariée fort jeune à un homme dont la position ne satisfaisait pas ses idées ambitieuses, et fit rompre cette union pour épouser le maréchal de Guébriant. Veuve, en 1643, elle reçut, en 1645, la mission de conduire à Vladislav IV la princesse Marie-Louise de Gonzague, que le roi de Pologne avait épousée par procuration; elle écrivit, de Varsovie, à la princesse Palatine une série de lettres intéressantes sur la cour de Pologne. De retour en France, elle se signala d'une façon singulière en conservant Brisach à la France. Le gouverneur de cette place, Charlevoix, qui paraissait peu sûr et refusait de céder ses fonctions à son successeur désigné, fut attiré en dehors des murs au moyen d'un rendez-vous amoureux et enlevé de vive force. La maréchale, qui avait machiné cette intrigue, venait d'être appelée au poste de première dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse, lorsqu'elle mourut à Périgueux.



La maréchale de Guébriant.

**GUÉBILLER** (en allem. Gebweiler), ville d'Alsace-Lorraine, ch.-l. de cercle, sur la Lauch, dans une des vallées les plus belles des Vosges; 13.000 hab. Ch. de f. de Strasbourg-Bâle-Belfort. Mentionnée dès le VIII<sup>e</sup> siècle, cette ville a conservé quelques édifices anciens, notamment l'église Saint-Léger, monument romain du XII<sup>e</sup> siècle; une ancienne église de dominicains du XIV<sup>e</sup> siècle, un hôtel de ville du XVI<sup>e</sup>, et quelques restes d'un château.

Ville très industrielle (filatures de coton, construction de machines, toiles, draps, rubans, etc.). Commerce de bois; carrières. Vins blancs secs. Au S.-O. de la ville se dresse le ballon de Guébillier, point culminant des Vosges (1.426 m.), formé surtout de terrains carbonifères aux pentes assez rapides, au sommet dénudé et aride.

**GUÉCHA** ou **GUESHA** n. f. Ethol. V. GUESHA.

**GUÈDE** (ghèd' — du germ. *wu-ia*; allem. mod. *waid*) n. f. Chez les teinturiers, Nom vulgaire du pastel. (On dit aussi *guèze*, *guèdre* ou *guèdre*.) « Cuve à pastel pour le bleu. » *Bain des guèdes*. Composition qui contient cette env. « Monter les guèdes. Former le bain de teinture en bleu. » *Fleur de guède*. Bleu particulier, chez les teinturiers.

**GUÈDE** (ghèd') n. m. Pêche qui tient tendu le filet de l'oiseleur. « On dit aussi *GUÈDE*.



Armes de Guébillier.

**GUÉDER** (ghè) — Change d'aigu en d grave devant une syllabe muette: *Je guède*; sans au fut. et au condit.: *Tu guèderas*. *Nous guèderions* v. a. Teindre avec la guède. — Pop. Faire maigrir avec excès: *Guéder un affamé*. « Fig. Rassasier, saturer: *Si je n'étais guéde de vers*. (Volt.) *Se guéder*, v. pr. So rassasier. (Vieux.)

**GUÉDERON, GUÉDON** ou **GUÉDRON** (ghè n. m. Ouvrier qui dirige l'atelier des guèdes, on surveille une cuve de guède.

**GUÉ-DE-VELLUIRE** (Lk), comm. de la Vendée, arr. et à 15 kilom. de Fontenay-le-Comte, dans les marais Poitevin, sur la Vendée, affluent de la Sèvre Niortaise; 906 hab.

**GUÉDOULE** (ghè) — du vx franç. *contoufle*, *gothefle*, et *quédouille*) n. f. Huilier formé de deux flacons arrondis, dont les bords courbes sont croisés et soudés côte à côte, de telle sorte qu'on puisse verser le contenu de l'un sans vider l'autre. Les guédoules, dont un des réceptacles contient le vinaigre et l'autre l'huile, sont d'un usage très ancien; celles du XVIII<sup>e</sup> siècle ne diffèrent pas des modèles d'aujourd'hui.



Guédoule.

**GUÈRE** (ghè-è — du lat. *vadere*, même sens: *Je guèr*. *Tu guèras*. *Il guèrira*) v. a. Passer à guè: *Guèr une rivière*. — Loc. div. *Guèr du ling*. Le laver en l'agitant dans l'eau. « *Guèr un cheval*. Le baigner dans une eau peu profonde. *Guèr, guèr*, part. pass. du v. *Guèr*: *Une rivière guèrre*. *Se guèr*, v. pr. Être passé à guè.

**GUÉGON**, comm. du Morbihan, arrond. et à 18 kil. de Plœrmel; 3.125 hab. Vestiges de fortifications romaines nommées *camp de Lezoulet* et *la Redoute*.

**GUÉHENNO**, comm. du Morbihan, arrond. et à 21 kil. de Plœrmel; 1.311 hab. Miotereries. Calvaire en granit datant de 1550; dans le cimetière, chapelle ruinée de Saint-Marc, château de Lemay (XVI<sup>e</sup> s.), achevé.

**GUÉJARITE** (ghè) o. f. Solvo-antimonium naturel de cuivre, trouvé à Guéjar (Andalousie).

**GUELAA** (ghè) n. f. Vaste et lourde construction servant de grenier commun à une tribu berbère.

**GUELDESTEDTIE** (ghèl'-dèn'-stèd'-ti) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des herbes vivaces à feuilles imparipennées, à fleurs solitaires. (On en connaît sept espèces, des régions tempérées.)

**GUELDRE** ('ghèl'tr) n. f. Appât fait avec de petites crevettes ou du poisson cuit, que l'on pile au mortier. « On dit aussi *GUULDE*, *GUILDRE*, *GULDIVE*, *GULDILLE* et *GULDINE*.

**GUELDRE**, en holland. *Geldern*, *Gelderland*, prov. du royaume des Pays-Bas, confrontant au N. au Brabant septentrional, à l'O. à la prov. d'Utrecht, au N.-O. au Zuyderzee, au N.-E. à l'Over-Yssel; 5.031 kilomètres carrés; 562.000 hab. Sol généralement tourbeux, marécageux; mais les environs d'Arnhem, très fertiles, ont le renom d'une « Suisse hollandaise ». Agriculture florissante, tabac, houblon, colza, fruits; pâturages et bétail. La province fabrique, mais elle fait un commerce de transit assez important. Jadis duché, la Gueldre était plus grande; une portion en est revenue à la Prusse. Capit. *Arnhem*.

**GUELDRE**, ville d'Allemagne Prusse occid. (prov. du Rhin, ch.-l. de cercle, prév. de Dusseldorf), sur la Niers, affluent de la Meuse; 5.700 hab. Bonneteries, lainages et toiles; tanneries et brasseries. Résidence des comtes et ducs de la principauté de Gueldre jusqu'en 1371, conquise et gardée par la Prusse de 1703 à 1713. Ville française de 1795 à 1813, elle a été rendue à la Prusse en 1815.

**GUELDROIS** ('ghèl'-droi), **OISE**, personne née en Gueldre ou qui habite ce pays. — *Les GUELDROIS*.

— Adjectiv. : *Histoire GUELDROISE*.

**GUELFES**, famille princière d'Allemagne. V. WELFEN.

**GUELFES** n. m. pl. Nom donné, pendant les querelles entre la papauté et l'Empire, aux partisans des empereurs saxonnes, puis, dans les villes italiennes, aux représentants du parti démocratique. (V. GUELIN.) — *Un, Une GUELFE*.

**Guèlfes** (ORDRE DES), ordre de chevalerie hanovrien, fondé le 12 août 1815, par George, alors régent de Hanovre, qui devint ensuite roi d'Angleterre sous le nom de George IV. La maison de Hanovre descend de la maison des Guèlfes; de là le nom de cet ordre.

**GUELMA**, ch.-l. d'arrond. de l'Algérie, prov. et à 131 kilom. de Constantine, près de la Scybouse et du djebel Malhonna; 7.288 hab., dont 1.500 Français. C'est l'ancienne *Kalama* des Romains, dont il subsiste quelques restes. Elle fut occupée par les Français en 1836. Race de bœufs, dite « de Guelma », fort estimée. Grand marché de bestiaux. — L'arrondissement a 9 comm. de plein exercice et 3 comm. mixtes, peuplées de 129.829 hab.

**GUELPH**, ville du Dominion canadien (Haut-Canada [prov. d'Ontario]), ch.-l. du comté de Wellington, sur la Speed, affluent de la Grande Rivière; 13.000 hab. Usines et manufactures.

**GUELTE** (ghèl') — de l'allem. *geld*, argent) n. f. Fam. Primitif. Boni que l'on accordait, sur le prix de vente, au commis de magasin qui éconduait un « ressiouol ». « Aj. Tantième supplémentaire accordé à l'employé, au prorata des ventes qu'il opère.

**GUELTER** (ghèl') v. a. Fam. Mettre une guelte sur certaines marchandises.

**GUÉMÉNE** ou **GUÉMÉNE-SUR-SCORFF**, autrefois **GUÉMÉNÉE**, ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 21 kilom. de Pontivy; 1.868 hab. Ruines d'un château fondé vers 1022, reconstruit au XV<sup>e</sup> siècle par Louis de Rohan, d'entouré sous Louis XIII. Colonne érigée à la mémoire de l'enseigne Bisson. — Le canton a 8 comm. et 14.324 hab.

— Le bourg donna son nom à une branche de la maison de Rohan ayant pour auteur Charles de Rohan, fils de Jean I<sup>er</sup> et de Jeanne de Navarre. Il mourut vers 1135, laissant de Catherine du Guesclin, Louis de Rohan, seigneur de Guéménée. — Louis de Rohan, seigneur de Guéménée, et fils du précédent, mourut en 1508. — Louis de Rohan, seigneur de Guéménée et de Montbazou, fils du précédent, fut père de Louis et d'Yvet d'un autre Louis, qui épousa, en 1529, Marguerite de Laval. De ce mariage sortit Louis de Rohan, sénéchal d'Anjou, en faveur de qui la terre de Guéménée fut érigée en principauté. Il avait épousé Léonore de Rohan, de la branche de Gié, et Pierre de Rohan continua la filiation. Prince de Guéménée, sénéchal d'Anjou, il ne laissa qu'une fille, Anne de Rohan, princesse de Guéménée, qui porta cette

principauté à son mari et cousin, Louis de Rohan, comte de Rochefort.

**GUÉMÉNE-PENFAO**, ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 57 kilom. de Saint-Nazaire, près du Don; 6.763 hab. Ch. de f. Ouest. Ancien château appartenant, au XVIII<sup>e</sup> siècle, à la maison de Condé; église gothique moderne. — Le canton a 5 comm. et 12.724 hab.

**GUEMPS**, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 32 kilom. de Saint-Omer, dans les Watergangs, non loin de la mer du Nord; 997 hab.

**GUÉMIL** (ghè n. m. Nom vulgaire d'une espèce de cerf du Chili *Lureire Chilensis*).



Guémil.

**GUÉNEAU Philibert**, dit de Montbéliard, naturaliste français, né et mort à Semur 1729-1785. Il est surtout connu pour sa collaboration à l'« Histoire des oiseaux », de Buffon; comme littérateur, il a laissé des opusculs sur divers sujets: médecine, chirurgie, etc.

**GUÉNEAU DE MUSSY** (Noël), médecin français, né à Paris en 1811, mort en 1885. Il fut nommé médecin des hôpitaux en 1842, agrégé de la Faculté en 1847, membre de l'Académie de médecine en 1867. Citons de lui: *De la pathologie des hémorragies*, 1847; *Traité de l'origine glanduleuse et observations sur l'action des Enur-Bonnes dans cette affection* (1857), et surtout sa *Clinique médicale* 1874-1885.

**GUÉNEE** Antoine, abbé, écrivain et controversiste français, né à Etampes en 1717, mort à Fontainebleau en 1803. Il professa la rhétorique à Paris, au collège du Plessis, pendant vingt ans, et son meilleur titre à la renommée est l'ouvrage qu'il fit paraître, en 1769, sous ce titre: *Lettres de quelques juifs portugais, allemands et polonais à M. de Voltaire, avec un petit commentaire extrait d'un plus grand, à l'usage de ceux qui lisent ces lettres, où il réfute les attaques de Voltaire contre la Bible*.

**GUÉNÉGAUD** Henri DE, comte de MONTEBRISON, financier et homme d'Etat français, né en 1609, mort à Paris en 1676. Fils de Gabriel de Guénégaud, trésorier de l'épargne, il succéda à son père en 1638, devint, en 1643, secrétaire d'Etat pour la maison du roi, et fut nommé garde des sceaux en 1656. Tombé en disgrâce en 1669, il eut Colbert pour successeur comme secrétaire d'Etat. Son nom a été donné à une rue de Paris, où il avait fait construire, par Mansard, un hôtel magnifique, sur l'emplacement duquel est l'Hôtel des monnaies.

**GUENAGAT**, comm. du Finistère, arrond. et à 9 kilom. de Quimper; 1.503 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise XII<sup>e</sup> s., ornée de vitraux représentant les ducs de Bretagne; tour et puits de l'ancien château.

**GUENIÈVRE** celtique **GUENIHVAR**, femme du roi Arts, dans les romans de la Table ronde. Dans les romans français, elle est représentée comme fort légère, et l'histoire de ses amours avec Lancelot du Lac est l'objet de maint galant épisode. Ce rôle paraît lui avoir été attribué pour la première fois par Chrétien de Troyes (*Roman de la Charrette*).

**GUENIF** (ghè n. m. Jeu d'écoliers, emprunté de la garuche. (Mais le guénif, qui opère comme la mère Garuche, doit courir avec les mains jointes.)

**GUENILLE** ('ghè-nill' Il mill. — orig. incconn.) n. f. Vêtement en lambeaux, haillons; habit misérable. « *Être couvert de GUENILLES*, d'être *GUENILLE*.

— Fig. et fam. Objet méprisable, de nulle valeur. *Vous connaissez cette GUENILLE que j'avais écrite*. (Volt.) *Être après les guenilles de quelqu'un*. Le poursuivre, lui faire une mauvaise affaire. « *Trouvez vos guenilles*, Allez-vous-en.

— Pop. Surn. de GUENIPE.

— Milit. *Guenille à Choiseul*, Soubriquet donné par les officiers à l'épaulette quand le duc de Choiseul, ministre de la guerre, imagina, en 1762, de leur faire porter cet insigne de grade, dont l'aspect leur déplaisait.

— ALLUS. LITTÉR. :

*Guenille*, si l'on veut, n'a guère mérité ce titre. Vers des Femmes savantes, de Molière acte II, sc. VII. Le grand comique l'a placée dans la bouche du bonhomme Chrysale, alors que, forcé de renvoyer sa cuisinière qui lui faisait de bons potages, mais dont les fautes de syntaxe écorchaient les oreilles puristes de sa femme et de sa sœur, il s'emporte contre Vangelas et fait l'apologie du pot-au-feu. La *guenille* dont il s'agit est son propre corps. On la rappelle pour indiquer qu'il faut accorder leur justice à ces satisfactions matérielles.

**GUENILLEUX** (ghè, et Il mill.), **EUSE** adj. Couvert de guenilles. « Par ext. D'aussi peu de prix que des guenilles. — Substantiv. : *Un GUENILLEUX*.

**GUENILLON** (ghè, et Il mill.) n. m. Diamant de GUENILLE. Par ext. et par plaisant. Bout de papier, billet sans importance; écrit de peu de valeur.

**GUENILLOUX** n. m. T. rur. V. BOUILLLOUX.

**GUÉNIN**, comm. du Morbihan, arrond. et à 20 kilom. de Pontivy; 2.034 hab. Voie romaine.

**GUENIPE** (ghè — orig. incconn. n. f. Fam. Femme sale, vile, maussade; femme adonnée à une basse débauche.

GUÉNOEL — GUERCHE

**GUÉNOEL ou GUÉNAU** (n. m.) nom breton, né près de Guéno, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, mort vers 1750. On le dit élève par saint Guénolé, et, lors de la réformation de la couronne, pendant la régence de Marie-Léopoldine, il éleva un premier drapeau sur l'île de Texel et fut second sous les murs d'Amsterdam.

**GUÉNOÉ** (n. m.) V. GUÉNOEL SAINT.

**GUÉNON** (n. m.) orge inconnu, n. f. Nom vulgaire des chats. On le dit être le chat qui s'appointe aussi bien à la droite qu'à la gauche. V. GUÉNOU.

**GUÉNOU** (n. m.) orge inconnu, n. f. Nom vulgaire des chats. On le dit être le chat qui s'appointe aussi bien à la droite qu'à la gauche. V. GUÉNOU.

**GUÉNOUET**, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Nazaire, sur l'Isac, qui fait partie du canal de Nantes à Brest.

**GUÉNUCHE** (n. m.) Petit gaudin. Par anal. Femme peu de talent.

**GUÉPARD** (n. m.) Genre de mammifères carnivores appartenant à la famille des félins, comprenant dix animaux hauts sur pattes, à queues non rétractiles, à robe tachetée de noir sur un fond fauve clair, et à face entourée d'une auréole de longs poils.

Les félins *guépards* forment le passage entre les chats et les lions. La seule espèce connue est le guépard à queues cylindriques.



Guépard.

Le guépard répand dans toute l'Asie moyenne, de la Mesopotamie au Dekkan, sa variété *guépard* en Afrique. On le rencontre dans le Sahara jusqu'au Cap-Ces aux montagnes élégantes, un peu plus petits que la panthère, sont connus de toute antiquité. On les voit figurés sur les tapisseries du moyen âge; on les appelait alors *onces*. On les emploie encore pour la chasse des gazelles, dans l'Inde, le Turkestan, etc. Ce sont des bêtes assez braves et qui s'approvoient bien.

**GUÉPIER** (*ghé-pi-é*) n. m. Entom. Sorte de grand nid que les guêpes se construisent pour y déposer leur miel et leurs larves. Ensemble des guêpes qui habitent un nid : *blouffer un guépiere*. (La forme féminine *guépière* a vieilli.)

— Fig. Position difficile, pleine de désagréments : *Donner dans un guépiere*.

— Econ. rur. Piège destiné à prendre les guêpes. (Il a la forme d'une bouteille que l'on suspend et dont le bouchon est percé d'un orifice par lequel s'introduisent les guêpes, pour arriver à une capsule couverte de matière sucrée et placée à l'intérieur.)

— Encycl. Entom. Chaque *guépiere*, au moins dans les régions tempérées, est une cité, fondée par une mère guêpe au printemps, et qui va s'augmentant au volume comme en population jusqu'aux premiers froids. Alors, la plupart des guêpes meurent, quelques grosses femelles vont hiverner dans des trous de murs, des creux d'arbres; au printemps, chacune d'elles fondera une nouvelle colonie. Pour ce faire, la guêpe commence par construire quelques alvéoles, pond un œuf dans chacune, nourrit les larves qui éclosent, puis celles-ci se chrysalident, deviennent insectes parfaits, et se mettent à aider la mère fondatrice, qui continue de pondre, pendant que les ouvrières construisent de nouveaux gâteaux.

Les guépiers sont souterrains ou aériens; d'autres sont mixtes : tels ceux du frelon (*vespa crabro*) établis dans des lieux abrités : creux d'arbres, cheminées, etc. Les guépiers souterrains sont établis dans un terrier ou dans une anfruosité du sol, qui ne communique avec le dehors que par un petit conduit. Les guépiers aériens sont suspendus dans les arbres. Tous sont composés d'une enveloppe hirsute, satinée, de nature cartonneuse, et de cellules hexagonales disposées par étages. Les trous par où entrent et sortent les bêtes sont disposés dans l'enveloppe, de manière à ne pas laisser pénétrer la pluie.

**GUÉPIER (ghé-pi-é)** n. m. Oiseau qui se nourrit surtout de guêpes.

— Encycl. Les *guépiers*, dont on connaît une vingtaine d'espèces, forment un genre d'oiseaux passeurs lévirotes, famille des méropidés, comprenant des formes allongées, de taille médiocre, de couleurs vives et variées, à long bec faible et un peu courbé, à pattes courtes. Ce sont de jolis oiseaux, propres aux régions chaudes de l'ancien monde; la seule espèce européenne est le guépiier commun (*merops apiaster*), répandu dans la région circumméditerranéenne; bleu, vert, jaune avec quelques marques noires, il mesure 25 centimètres de long.

**GUÉPIN, INE** (*ghé*) adj. Qui a le caractère, le méchanceté de la guêpe.

**GUÉPIN** (Ango), médecin et publiciste français, né à Pontivy (Morbihan) en 1805, mort à Nantes en 1873. Il professa (1832) à l'École de médecine de Nantes, où il s'occupa surtout d'ophtalmologie. Il devint commissaire de la République à Nantes en 1848, fut destitué, en 1850, et fut élu député aux élections législatives de 1869, et fut nommé préfet de la Loire-Inférieure, en 1871. Il a laissé : *Phi-*

losophie du socialisme ou Transformations dans le monde et dans l'humanité (1850); *Nouvelles études théoriques et cliniques sur les maladies des yeux; l'œil et la vision* (1888).

**GUÉPRATTE** (Charles), hydrographe et astronome français, né à Nancy en 1777, mort dans les environs de Brest en 1857. On lui doit bon nombre d'ouvrages fort appréciés des marins. Les plus importants sont : *Traité élémentaire et complet d'arithmétique*, etc. (1809); *Problèmes d'astronomie nautique et de navigation; Abrégé des problèmes*, etc. (1817); *Instructions sur le planisphère céleste* (1826); *Vade-mecum du marin*, etc. (1852).

**GUER** (*ghér*), ch.-l. de canton du Morbihan, arrond. et à 26 kilom. de Plœrmel, pres de l'Alf; 3.547 hab. Teintureries; plâtre. Maison de bois de 1630, dite la *Clair-fontaine*. — Le canton a 6 comm. et 9.120 hab.

**GUER**, Géogr. V. LÉGUER.

**GUERAGNON** (*ghe, et gn mill.*) n. m. Fond de la manche du gangny, qui est fait de gros fil et de petites mailles.

**GUÉRENDE** (lat. *Gran-nonn*), ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 19 kilom. de Saint-Nazaire; 7.054 hab. (*Guérandais, aises*). Ch. de f. Orléans. Carrières, mines d'étain, creux, conserves alimentaires. La principale industrie est celle des marais salants.

Bâtie sur une colline qui domine l'Océan, Guérande a conservé ses remparts (XV<sup>e</sup> s.), flanqués de dix tours et de quatre portes; la porte Saint-Michel sert aujourd'hui d'hôtel de ville, d'archives et de prison. Eglise Saint-Aubin (XIII<sup>e</sup> s.); chapelle Notre-Dame-de-la-Blanche; porte Renaissance de l'ancien hôpital. Guérande remonte à l'époque gallo-romaine; poursuivie d'un évêché rival de Nantes sous le roi breton Erisped, puis d'un atelier monétaire, la ville fut choisie, pendant la guerre de Cent ans, pour la conclusion d'un traité, v. l'art. suiv.

Le canton a 7 comm. et 17.433 hab.

**Guérande** (TRAITÉ DE), traité par lequel, le 11 avril 1365, les conventions d'un traité définitif furent signées à Guérande; Jean de Montfort, faisant hommage au roi de France, était reconnu duc de Bretagne, à condition que la couronne ducal serait réversible sur la tête du fils aîné de Charles de Blois, si Montfort ne laissait pas d'enfant mâle. Jean de Penthièvre, veuve de Charles de Blois, recevait le comté de Penthièvre et le vicomté de Limoges, avec une rente de 10.000 livres, faible dédommagement des pertes qu'elle venait de subir.

**GUÉRANGER** (dom Prosper), liturgiste et restaurateur de l'ordre de Saint-Benoît en France, né au Mans en 1806, mort à Solesmes en 1875. Après être entré dans les ordres, il s'établit, en 1833, dans l'ancien monastère de Solesmes, et, après quatre années passées dans l'étude, obtint, en 1837, du pape Grégoire XVI, le rétablissement en France de l'ordre des bénédictins, sous le titre de *Congrégation française de l'ordre de Saint-Benoît, héritière de celles de Cluny, de Saint-Vannes et de Saint-Maur*. La même année, dom Guéranger fut déclaré par le pape abbé canonique de Solesmes. Ses principaux ouvrages sont : *les Institutions liturgiques* (1840-1842); *l'Année liturgique* (1842-1859); *Histoire de sainte Cécile* (1853); *De la monarchie pontificale* (1870); etc.

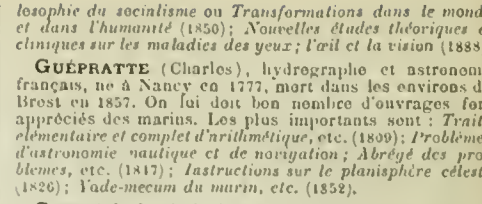
**GUÉRARD**, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 11 kilom. de Coulommiers, sur le Grand Morio; 1.216 hab. Ch. de f. Est. Eglise du XIII<sup>e</sup> siècle. Château moderne du Rouilly-le-Bas.

**GUERBAVILLE**, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 18 kilom. d'Yvetot, sur la Seine; 1.152 hab. Ch. de f. Ouest. Chantiers de construction pour les navires.

**GUERCHE** (LA), comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 42 kilom. de Loches, sur la Creuse; 400 hab. Ateliers de l'égo de pierre, église du XI<sup>e</sup> siècle, renfermant la tombe d'Agnes Sorel pour laquelle Charles VII avait fait construire le château actuellement restauré.

**GUERCHE-DE-BRETAGNE** (LA), ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 22 kilom. de Vitré; 4.665 hab. (*Guerciais, aises*). Ch. de f. Ouest. Tanneries, minoteries, fabriques d'huile. Commerce de toiles, fils; moutons et porcs. La Guerche est pour seigneurs, au XIV<sup>e</sup> siècle, Bertrand et Olivier Du Guesclin. Eglise, ancienne collégiale, fondée en 1206. Chapelle de l'ancienne commanderie de La Guerche. — Le canton a 11 comm. et 14.057 hab.

**GUERCHE-SUR-L'AUBOIS** (LA), ch.-l. de cant. du Cher, arrond. et à 51 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, sur l'Aubois, affluant de la Loire et sur le canal de Berry,

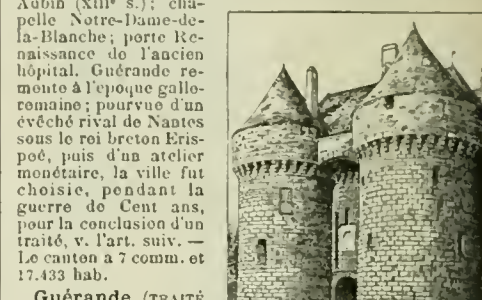


Armoiries de Guérande.



Porte Saint-Michel, à Guérande.

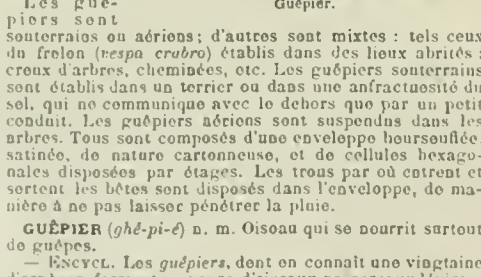
**GUÉPIER**, un verre à pied en verre et un verre à boire en verre.



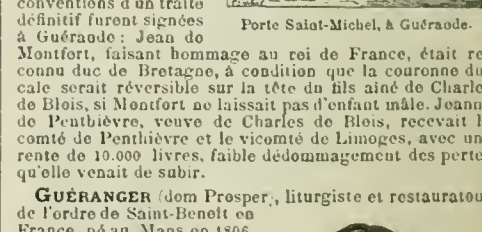
Guépiere.



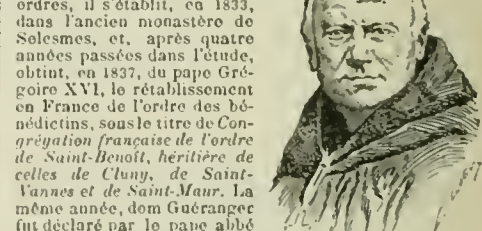
Guépiere.



Guépiere.



Dom Guéranger.



Armes de La Guerche (Ille-et-Vilaine).

Armes de La Guerche (Ille-et-Vilaine).

ca pays de bois et d'étangs ; 3.452 hab. (*Guerschais, aises*.) Ch. de f. Orléans. Station d'étalons. Monnières. Fours à chaux. Église du Gravier (xii<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> s.). Château du xv<sup>e</sup> siècle, à Chézellois. — Le canton a 9 comm. et 11.511 hab.

**GUERCHIN** (Jean-François BARBIERI, dit Le, peintre italien, né à Conto, près de Bologne, en 1591, mort à Bologne en 1666. Ce célèbre artiste, qui doit son surnom de **Guercino** (louché) à ce qu'il touchait de l'œil droit, appartenait à une famille d'artistes. Élève de Paolo Zagnoni, puis de Guarnari, il se fit connaître à Bologne, en 1615, en exposant des peintures et des dessins qui furent admirés, et, l'année suivante, il ouvrit, dans sa ville natale, une école d'où sortirent les artistes les plus distingués. En 1619, il se rendit à Venise, à Bologne, et exécuta, dans cette ville, le *Saint Guillaume* de la chapelle de Locatelli, à Saint-Grégoire (1620). C'est de ce temps que date la *Vierge à l'Enfant*, que le prince Ludovisi offrit au pape Innocent X. En 1621, Grégoire XV appela l'artiste à Rome pour décorer la loge de la Bénédiction ; mais la mort du pontife empêcha l'exécution de ce projet. Avant de quitter la ville, il peignit le *Martyre de saint Pétronille*, qui est resté longtemps à Saint-Pierre du Vatican. Tant que le Guido avait vécu, le Guercin avait eu la prudence de se tenir à Conto ; mais, après la mort du célèbre peintre (1612), il alla habiter Bologne. La promptitude et la facilité du Guercin toisaient du prodige. *Le Père Éternel*, qui lui fut commandé par les religieux de Bologne, fut peint aux flambeaux en une nuit. Dans son œuvre immense, nous mentionnerons les tableaux : la *Sainte Pétronille* (à Rome) ; *Saint Guillaume* (à Bologne) ; *Saint Pierre martyr* (à Modène) ; *Saint Antoine* (à Padoue) ; *L'Annonciation* (à Milan) ; les *Adieux de Priam et d' Hector* (à Marseille). Le musée du Louvre possède de lui : *Loth et ses filles* ; *Hersilie séparant Romulus et Tatius* ; la *Vierge et saint Pierre* ; deux *Saint Jérôme* ; la *Bésurrection de Lazare* ; *Hercule terrassant l'hydre* ; deux *Baigneuses* ; une *Présentation au temple*. Le musée de Lyon possède une *Sainte Thérèse aux pieds de Jésus-Christ*.



Le Guercin.

**GUERDEZ ou GHERDEZ**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Smyrne]), sur le Koum-Tchali, affluent du Menderesh ; 4.000 hab. Ch.-l. de canton. Centre de fabrication de tapis dits « de Smyrne ».

**GUERDON** (ghér) n. m. Salaire, récompense. (Vieux.) **GUERDONNER** (ghér'-do-né — rad. guerdon) v. a. Récompenser. (Vieux.)

**GUÈRE ou GUÈRES** (ghèr' — anc. haut allem. *weigaro*, devenu *guare*, *guère*) adv. Beaucoup (sans négation) : *Je ne crois pas que Rodolphe en demande guère davantage*. (Corn.) Pas beaucoup (avec une négation) : *L'apprenti du caractère ne s'adoucît guère avec l'âge*. — *Guère que*, Pas beaucoup, si ce n'est : *L'émulation et la jalousie ne se rencontrent guère que dans les personnes du même art*. (La Bruy.)

— *De guère ou De guères*, Pas beaucoup, pas à grand chose : L'un fait beaucoup de bruit qui ne lui sert de guères. MOLIÈRE.

— Gramm. L's de guère est, étymologiquement, le signe de l'adverbe. *Guères* se trouve en poésie.

**GUÉREZA** (ghé) n. m. Nom spécifique d'un beau singe africain, appartenant au genre *colobus*. (Le *guérezza* [*colobus guereza*] est répandu dans l'Afrique orientale, de l' Abyssinie jusqu'au pied du Kilimandjaro.) V. *colobus*.

**GUÉRET** (ghé-ré — du lat. pop. *varactian*, lat. class. *varactum*) n. m. Terre labourée, mais on encore ensemené : *Laisser une terre en guérets*. Terre laissée en jachère : *Lever ou Reléver les guérets*. Par ext. Pâturage maigre. « Sillon, raie : *La charrue trace des guérets*. « Champ ensemené ; champ couvert de moissons : Le chardon importun hérisse les guérets.

Bouleau.

**GUÉRET**, ch.-l. du départ. de la Creuse, à 366 kilom. de Paris, sur un large plateau entre la Creuse et la Gartempe, au pied du puy de Gaudy ; 7.457 hab. (*Guéretois, aises*.) Ch. de f. Orléans. Fortifiée autour d'une abbaye fondée par saint Padox au vii<sup>e</sup> siècle, la ville joua un rôle politique assez important comme capitale de la Marche, et jouit, à partir du xv<sup>e</sup> siècle, de larges franchises communales. Commerce de bestiaux, de fromages, de fruits, de laines et de toiles. — L'arrondissement de Guéret a 7 cant., 76 comm., 97.910 hab. ; le canton a 13 comm. et 19.013 hab.



Armes de Guéret.

**GUÉRET** (Gabriel), juriconsulte et écrivain français, né et mort à Paris (1641-1688). Il devint un des avocats distingués du parlement de Paris et publia, de concert avec un de ses confrères, Blondeau, le *Journal du Palais*, qui contient les principales décisions des parlements de France, de 1672 à 1695. Il fut un des premiers membres et le secrétaire de l'Assemblée littéraire qui se tenait chez l'abbé d'Aubignac. On a de lui : *les Sept sages de la Grèce* (1662) ; *les Entretiens sur l'élucence de la chaire et du barreau* (1666) ; *la Guerre des auteurs* (1671) ; etc.

**GUÉRETER** (ghé — rad. guéret). Double le t devant un e muet : *Je guérette. Tu guéretteras* v. a. Mettre en guérets ; labourer : *Guéreter une jachère*.

**GUERICKE** (Otto DE), physicien allemand, né à Magdebourg en 1602, mort à Hambourg en 1686. Il fut, pendant trente-sept ans, bourgmestre de sa ville natale. Le premier, il tira une étincelle d'un globe de soufre électrisé, et soupçonna que cette étincelle pourrait bien être de même nature que l'éclair d'orage. Il construisit une machine pneumatique et entreprit une série d'expériences sur les effets du vide (1651). Chargé d'une mission auprès

de la diète de Ratisbonne, il émerveilla l'assemblée, en les rendant témoins des phénomènes alors fameux sous le nom d'*Expériences des sphères de Magdebourg*. Astronome, Guericke annonça un des premiers qu'on pourrait prédire le retour des comètes. On a de lui : *Experimenta nova, ut vocantur, Magdeburgica, de vacuo spatio*, etc. 1672. Il avait écrit une *Historia civitatis Magdeburgensis occupatz et combustz*, restée manuscrite.

**GUÉRIDON** (ghé — du a. d'un personnage de farce) n. m. Mobil. Table généralement ronde, à un seul pied central, qui a souvent un dessus de marbre, et sur laquelle on dépose des objets d'ornement, etc. : *Un guéridon en bois de rose*. Par ext. Nom donné à de petites tables ressemblant, plus ou moins, au guéridon, proprement dit.



Guéridon.

— Navig. Écote, pelle de bois creuse avec laquelle on vide l'eau d'une embarcation.

— Techn. Nom que l'on donnait, autrefois, à une pièce de bois aux contours arrondis.

**GUÉRIGNY**, comm. de la Nièvre, arrond. et à 11 kilom. de Nevers, au confluent des deux branches mères de la Nièvre ; 3.388 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Forges nationales de la Chaussade, dont l'importance date du xviii<sup>e</sup> s., occupant 1.300 ouvriers et fabriquant des câbles, chaînes, aceros, clouterie de toute sorte, plaques de blindage. Château du xviii<sup>e</sup> siècle. Ancien château de Villenœuf (xvii<sup>e</sup> s.), occupé par des familles d'ouvriers.

**GUÉRILLA** (ghé, et il mill. — de l'espagn. *guerrilla*, dimin. de *guerra*, guerre) n. f. Petite guerre, guerre de partisans. Par ext. Troupes plus ou moins régulièrement organisées pour faire ce genre de guerre. — Excycl. C'est au commencement du xix<sup>e</sup> siècle, lorsque les Espagnols eurent recours à ce moyen de lutter contre Napoléon I<sup>er</sup>, que le terme de *guérilla* s'est introduit dans le langage militaire français. Les guérillas espagnoles, qui se formèrent surtout à dater de 1808, se composaient de bandes dont les membres n'avaient pour tout uniforme qu'un sigae distinctif à la coiffure, mais dont les chefs étaient en rapport constant avec ceux des troupes régulières. Plus tard, l'insurrection carliste fit naître, en Espagne, de nouvelles guérillas pour lutter contre les troupes royales. Au Mexique, également, au cours de l'expédition de 1861 à 1867, le corps expéditionnaire français eut affaire à des guérillas contre lesquelles fut organisée, sous les ordres du colonel Dupin, une *contre-guérilla*, composée de volontaires qui combattaient d'une façon analogue.

**GUÉRILLERO** (ghé-ri-llé [il mill.] — de l'espagn. *guerrillero*, même sens n. m. Homme qui fait partie d'une guérilla. Pl. Des GUÉRILLEROS.

**GUÉRIN ou GAERIN** (saint), frère de saint Léger, évêque d'Autun, né vers 626, mort en 678. Il aida son frère à lutter contre Ebroin, maire du palais, tomba entre les mains de leur ennemi, et fut condamné, comme complice du meurtre de Childéric II, à être assommé à coups de pierres. — Il est honoré comme martyr, le 2 octobre.

**GUÉRIN ou GARIN**, prélat et ministre français, né à Port-Saint-Maxence en 1157, mort en 1229. Archevêque de Sens, en 1213, il gagna la confiance de Philippe Auguste, se distingua à Bouvines, fut choisi par le roi pour un de ses exécuteurs testamentaires et nommé chancelier par Louis VIII (1223). Il fut un des premiers qui formèrent le recueil de titres connu sous le nom de *Tresor des chartes*.

**GUÉRIN** (Gilles), sculpteur français, né et mort à Paris (1605-1678). Il débuta par les décorations du château de Cheverny. Il sculpta, au Louvre, des cariatides et la *Renommée*, à gauche du pavillon central de la cour de François I<sup>er</sup>. Peu après, il exécuta (1646), au château de Valery (Gâtinais), le *Mausolée du prince de Condé*. À la création de l'Académie (1648), il fut reçu sur la présentation de deux figures, une *Vierge* et un *Atlas*. En 1649, à Soissons, il décorait l'église Saint-Gervais. En 1650, il retourna à Paris, où il fut chargé de décorer, au Louvre, la chambre du roi qui conserve encore les figures qu'il y exécuta. En 1654, le grand prévôt de France lui confia l'exécution du *Louis XIV terrassant la Discorde*, qui fut placé dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville ; ce groupe manichéf fut remplacé, en 1689, par le bronze de Coysevox. La plus remarquable de ses œuvres, dans cette seconde partie de sa carrière, est la statue funéraire de *Charles, duc de La Vieuville* (1652), et celle de *Marie Bouhier de Beaunarchais*, sa femme (1663). Ces statues, de style sévère et simple, sont passées de l'ancienne église des Minimes au Louvre. Guérin eut le tort de donner dans le « grand style », dont le mode commençait ; il excellait à modeler et à sculpter des portraits en médaillons d'une ressemblance parfaite. On regarde comme son chef-d'œuvre le médaillon de Descartes qui on voit à Saint-Etienne-du-Mont.

**GUÉRIN D'ESTRICHE** (Isaac-François), comédien français, né et mort à Paris (1636-1728). Il épousa 1677, Armande Béjart, veuve de Molière. Il entra au théâtre du Marais en 1672, passa, en 1673, au théâtre de Guéné-gand, et prit sa retraite en 1717. C'était un acteur distingué, qui joua avec talent les rôles de grands confidants tragiques, et de plus, un fort honnête homme. — Son fils, NICOLAS-ARMAND-MARTIAL, auteur dramatique, né à Paris en 1678, mort en 1708, termina la pastorale de *Mélicerte*, que Molière avait laissée inachevée ; elle fut jouée, en 1699, sous le titre de : *Myrtil et Mélicerte*. Il fit encore représenter, en 1705, la *Psyché du village*, comédie en quatre actes, qui eut aussi peu de succès que la pièce précédente.

**GUÉRIN** (Jean), peintre français, né à Strasbourg en 1760, mort à Obernai en 1836. Il s'adonna avec succès à la miniature et à l'aquarelle, et se rendit à Paris, où Marie-Antoinette le prit sous sa protection. Pendant la Révolution, il dut quitter la France. De retour à Paris sous le Consulat, il exposa, de 1800 à 1827, un grand nombre de portraits remarquables. On cite particulièrement ceux de Napoléon, du baron Lejeune, de Kléber. — Son frère, CHRISTOPHE GUÉRIN, graveur, né à Strasbourg en 1758, mort en 1830, fut conservateur du musée de Strasbourg et professeur à l'École du dessin de cette ville.

**GUÉRIN** (Pierre-Narcisse, baron), peintre français, membre de l'Institut, né à Paris en 1774, mort à Rome en 1833. Élève de Regnaud t, il obtint le prix de Rome à vingt-trois ans. Son premier tableau remarquable est le *Marcellus Sextus*, qui eut, au Salon de 1800, un succès sans exemple. Peu après, il peignit son *Opheé au tombeau d'Eurydice* et l'*Offrande à Esculape*, deux de ses meilleurs toiles. Il se rendit ensuite en Italie, où il passa plusieurs années. De retour à Paris, il reparut au Salon de 1810 avec trois tableaux : l'*Aurore enlevant Céphale*, composition gracieuse qui fut froidement accueillie. *Andromaque et Pyrrhus*, production théâtrale et froide, et *Bonaparte pardonnant aux révoltés du Caïre*, toile faiblement exécutée, qui donna lieu à de vives critiques. Vers cette époque, Guérin ouvrit, à Paris, un atelier bientôt très fréquenté, d'où sortirent les romantiques les plus ardents : Géricault, Scheffer, Léon Cogniet, Orsel, etc. Parmi les œuvres remarquables que Guérin produisit ensuite, nous mentionnerons *Clytemnestre et Didon* et *Enée*, dont le succès fut très vif au Salon de 1817. Professeur à l'École des beaux-arts en 1814, membre de l'Institut en 1815, il accepta, en 1822, la direction de l'Académie de France à Rome, qu'il garda jusqu'en 1828. Ses compositions ne manquent pas de grandeur. On y trouve de la pureté dans les contours, de l'harmonie dans la couleur, du goût dans les ajustements.



Guérin.

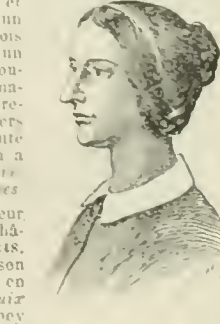
**GUÉRIN** (Jean-Baptiste-Paulin), peintre français, né à Toulon en 1783, mort à Paris en 1855. D'abord apprenti serrurier, il devint élève de Vincent et de Gérard. En 1812, il exposa son premier tableau, *Cain après la mort d'Abel*, dont le succès fut très grand. Le baron Denon, directeur des beaux-arts, proposa au jeune artiste de peindre aux Tuileries un plafond, dont les cartons seuls furent exécutés. En 1817, il exposa *Jésus mort* et la *Mère des douleurs entourée des apôtres et des saintes femmes*, qui lui valut une médaille d'or. On cite de lui : *Antiché* et *Venus* (1822) ; *Ulysse en butte au courroux de Neptune* (1824) ; *Adam et Ève exilés du Paradis terrestre* (1827), chef-d'œuvre de l'artiste [au musée du Louvre] ; *Sainte Catherine* (1838) ; à l'église Saint-Roch. À un dessin pur, à une touche mâle et ferme, il joint une parfaite entente du clair-obscur. On lui doit un assez grand nombre d'excellents portraits.

**GUÉRIN** (Gabriel-Christophe), peintre, directeur du musée de Strasbourg, né à Kehl en 1790, mort à Hornbach (Bavière rhénane) en 1846. Il était fils du graveur Christophe Guérin. Il a exposé aux Salons de Paris : *la Mort de Polydice* (1817) ; *le Baptême de Jésus-Christ* (1819) ; *l'Invention de l'imprimerie à Strasbourg* (1827) ; *le Cardinal de Richelieu chez M<sup>me</sup> la duchesse de Chevreuse* (1835) ; *la Vierge et l'enfant Jésus* (1841), etc.

**GUÉRIN** (Jules-René), chirurgien français, né à Roussou (Belgique) en 1801, mort à Hyères en 1886. Deux ans après son doctorat 1826, il acheta la « Gazette de santé », dont il continua la publication sous le titre de « Gazette médicale de Paris ». En 1834, il fonda un établissement orthopédique à la Muette : c'est là qu'il a fait la plupart de ses recherches sur les déformations du système osseux et spécialement de la colonne vertébrale ; elles lui valurent, en 1837, le grand prix de chirurgie proposé par l'Académie des sciences sur ce sujet : *Détermination rigoureusement scientifique des principes, méthodes et procédés de l'orthopédie, sous le double rapport de la pratique et de la théorie*. Il fut nommé membre de l'Académie de médecine. Citons de lui : *Caractères généraux du rachitisme* (1837) ; *Mémoire sur l'étiologie générale des déviations latérales de l'épine par réaction musculaire active* (1840) ; *Vues générales sur l'étude scientifique et pratique des difformités du système osseux* (1840).

**GUÉRIN** (Georges-Maurice DE), écrivain français, né et mort au château de Cayla, près d'Albi 1810-1880. Il fut chargé d'un cours au collège Stanislas, et écrivit dans les revues catholiques quelques articles sages. M<sup>r</sup> Il mourut à vingt-neuf ans, d'une maladie de poitrine. Il était à peu près inconnu lorsque George Saad publia de lui, en 1810, dans la « Revue des Deux Mondes », le *Centenaire*, poème antique en prose, inachevé. La vie mystérieuse de la nature à son aurore, et la volupté qu'éprouve à s'y plonger et à s'y fondre une âme forte et primitive y sont exprimées sous une forme pleine de vigueur concrète, de grandeur et de précision. Les mêmes qualités se retrouvent dans la *Bacchante*, fragment également inachevé. Le *Journal* de de Guérin nous révèle en lui, outre un amour presque pathétique de la nature et un sens très vif du paysage, un christianisme sincère, parfois mystique, et, par-dessus tout, un caractère mélancolique, dévoué, occupé sans cesse à s'analyser, attristé par une santé précaire. Il a écrit quelques vers d'une forme inférieure à une beauté de sa prose. G.-S. Trébutien a publié, en 1862 : *Maurice de Guérin : Journal, lettres et poèmes*.

**GUÉRIN** Eugénie DE), sœur du précédent, née en 1805 au château de Cayla, morte en 1848. Elle est surtout connue par son *Journal* et ses *Lettres*, publiés, en 1855, sous le titre de *Reliquat* par G.-S. Trébutien et Barbey d'Aurevilly, réédités en 1882 sous le titre de *Eugénie de Guérin : Journal et lettres*. Elle ne quitta guère son pays natal quo pour assister au mariage de son frère, pour lequel elle avait l'affection la plus vive et qu'elle guidait de ses conseils. Elle apparaît dans son *Journal* comme une ébriété fervente ; sa douleur, après la mort de son frère, y revêt une singulière élévation. Comme Maurice de Guérin, elle excelle à rendre un paysage avec ses détails familiers.



E. génie de Guérin.

GUÉRIN V. F. — Marie, chirurgien fran- çais, né à Paris en 1787, mort en 1825. Il fut chargé de l'enseignement de la chirurgie à l'école de Médecine en 1810, et fut élu professeur de chirurgie en 1812. Il employa, en 1812, le premier appareil destiné à servir de support aux plaques, ainsi qu'à servir de support aux membres blessés, et fut le premier à faire l'enseignement scientifique de la chirurgie, parmi ses ouvrages : *Précis de chirurgie opératoire* (1817), *Éléments de chirurgie opératoire* (1821).

GUÉRIN H. — Victor, architecte, né et mort à Paris. Il fut élève de l'École normale supérieure. Il fut chargé par le gouvernement de l'enseignement de la sculpture en Grèce, en Égypte, à Tunis, à Rome, à Florence, dans les pays de nombreuses œuvres d'art. Il fit des copies des plus beaux ouvrages de sculpture, et fut chargé de la régénération de l'art de la sculpture en France. Ses ouvrages sont : *Le génie de la Palestine* (1824), *Le génie de la Grèce* (1827), *Le génie de l'Égypte* (1828), *Le génie de Rome* (1831), *Le génie de Florence* (1834), etc.

GUÉRIN DE TENCIN Roger V. Francin. GUÉRIN — Dictionnaire qui a une autre allusion. GUÉRIN — Dictionnaire qui a une autre allusion. GUÉRIN — Dictionnaire qui a une autre allusion.

GUÉRIN — Dictionnaire qui a une autre allusion. GUÉRIN — Dictionnaire qui a une autre allusion. GUÉRIN — Dictionnaire qui a une autre allusion. GUÉRIN — Dictionnaire qui a une autre allusion.

GUÉRISON — Dictionnaire qui a une autre allusion. GUÉRISON — Dictionnaire qui a une autre allusion. GUÉRISON — Dictionnaire qui a une autre allusion.

GUÉRISSEMENT — Dictionnaire qui a une autre allusion. GUÉRISSEMENT — Dictionnaire qui a une autre allusion. GUÉRISSEMENT — Dictionnaire qui a une autre allusion.

GUÉRITE — Dictionnaire qui a une autre allusion. GUÉRITE — Dictionnaire qui a une autre allusion. GUÉRITE — Dictionnaire qui a une autre allusion.

GUERRE — Dictionnaire qui a une autre allusion. GUERRE — Dictionnaire qui a une autre allusion. GUERRE — Dictionnaire qui a une autre allusion.

— Exerc. Milit. Une ouverture pratiquée de chaque côté de la guérite permet à la sentinelle d'observer sans sortir. Il y a en équilibre de grandes guérites disposées pour abriter les sentinelles à cheval, mais ce modèle a disparu. Dans quelques bâtiments, il existe des guérites en pierre, et dans les anciennes fortifications, on disposait souvent des abris de ce genre sur les remparts, afin de pouvoir surveiller les abords ; mais, les progrès de l'artillerie ont rendu ces constructions inutiles.



Guérite de factionnaire.

GUERLANDE *ghèr* — autre forme de GUILLEBRIEUX. Pièce qui sert à la propulsion d'un navire et en forme la rondelle.

GUERLESQUIN, comm. du Finistère, arrond. et à 22 kilom. de Morlaix, près du Guic, affluent du Lézecq; 1.714 hab.

GUERLINGUET *ghèr-lin-ghèr* n. m. Nom vulgaire des écureuils du genre *maurus*. (Le grand guerlinguet de Buffon *maurus astutus* est gris olive, glacé du roussâtre, avec longue queue cylindrique variée de brun, de noir et de fauve; de la taille de l'écureuil commun d'Europe, il habite la Guyane et le Brésil.)



Guerlinguet.

GUERN, comm. du Morbihan, arrond. et à 15 kilom. de Pontivy, près du Sar; 2.677 hab. Minoteries. Chapelle Notre-Dame-de-Quelven; manoir du Ménorval.

GUERNESY (*ghèr-zè*) [La *Sarmia* des anciens, *île verte* (*Grenesey*) des Scandinaves], île anglaise de la Manche, dans l'archipel des îles Normandes, à 45 kil. O. des côtes du département de la Manche, à 51 milles de Portsmouth, à 26 kil. de Jersey, Superf., 67 kilom. carrés; pop. avec l'île d'Hern), 52.000 hab. (*Guernesius, aïsoz*).

L'île présente deux aspects : au S.-O., falaises et promontoires élevés (pointe d'Écart, 106 m.); au N.-E., plaine en partie marécageuse, menhirs près de la baie de l'Ancre. Climat humide et sain, atténué par le courant du Gulf-Stream; élevage du bétail, cultures de blé, orge, avoine, légumes; oranges, vigne. Port de Saint-Pierre, capitale de l'île; Hauteville-House, maison habitée par Victor Hugo durant son exil. Exportation de granit par le havre de Saint-Sampson.

Lo *baillage* de Guernesey est administré par un lieutenant-gouverneur, et par une petite assemblée parlementaire. Le patois normand, mêlé de mots anglais et celtiques, est en usage dans l'île.

GUERNESÏENNE (*ghèr-zè*) n. f. Nom vulgaire de l'amaryllis du Guernesey.

GUERNICA, ville d'Espagne (Prov. Basques [Biscaye]), dans la vallée du Moudocq; 2.837 hab. Fonderies. Châteaux du XIII<sup>e</sup> siècle. Ville illustre dans l'histoire de la Biscaye et sous le célèbre chêne de laquelle Ferdinand et Isabelle jurèrent le maintien des libertés basques. Le congrès de la province de Biscaye s'y réunit jusqu'à la suppression des *fueros*. Ch.-l. de district.

GUERNSEY, comté des États-Unis (Ohio); 23.810 hab. Ch.-l. Cambridge.

GUÉROULT (Guillaumo), écrivain français du XVI<sup>e</sup> s., né à Caen, mort à Lyon après 1569. Il exerça la médecine dans sa ville natale, adopta les principes de la Réforme, séjourna en Italie et en Suisse, et enfin se fixa à Lyon, où il gagnait sa vie à corriger des épreuves. Il a laissé : *Description philosophale de la nature des animaux*, en rimes (1548-1550); *Hymne du temps et de ses parties* (1552-1560); *Chroniques et gestes admirables des empereurs de Rome jusqu'à Charles V* (1552); *Épître de la corographie d'Europe* (1553); *Narrations fabuleuses* (1558), recueil de fables auquel La Fontaine a fait des emprunts; etc.

GUÉROULT Pierre-Claude-Bernard), humaniste français, né à Rouen en 1714, mort à Paris en 1821. Il professa la rhétorique au collège d'Harcourt, à Paris, puis devint directeur de l'École normale supérieure. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire naturelle des animaux*, traduction avec le texte en regard; *Constitutions des Spartiates, des Athéniens et des Romains* (1794); *Nouvelle méthode pour étudier la langue latine suivant les principes de Humanitas* (1798-1805); *Grammaire française* (1806). — Son frère, Pierre-Remy-Antoine-Guillaumo, né à Rouen en 1719, mort à Paris en 1816, présenta à l'Assemblée législative un plan d'éducation nationale, et fit paraître le *Dictionnaire de la France monarchique ou la France telle qu'elle était en janvier 1789*.

GUÉROULT Adolphe), homme politique et publiciste français, né à Radeport (Eure) en 1810, mort à Vichy en 1872. Il adopta, en 1830, la doctrine saint-simonienne, puis donna des articles littéraires, politiques et économiques, devint consul à Mazatlan (1842) et à Jassy (1847). Incarcéré après le coup d'État de 1852, il prit, en 1857, la direction de la « Presse », fonda, en 1859, l'*Opinion nationale*, et fit une opposition modérée au gouvernement. Élu député à Paris en 1863, il ne fut pas réélu en 1869, soutint, en 1870, la politique du cabinet Ollivier, puis se rallia à la République. C'était un journaliste de talent, au style clair et ferme, un adepte de la démocratie autoritaire. On lui doit, entre autres écrits : *Lettres sur l'Espagne* (1838); *la Liberté et les Affaires* (1861); *Études de politique et de philosophie religieuse* (1862); *la Politique nationale, et de l'opposition modérée au gouvernement*. Élu député à Paris en 1863, il ne fut pas réélu en 1869, soutint, en 1870, la politique du cabinet Ollivier, puis se rallia à la République. C'était un journaliste de talent, au style clair et ferme, un adepte de la démocratie autoritaire. On lui doit, entre autres écrits : *Lettres sur l'Espagne* (1838); *la Liberté et les Affaires* (1861); *Études de politique et de philosophie religieuse* (1862); *la Politique nationale, et de l'opposition modérée au gouvernement*.

GUÉROULT Constant), romancier et auteur dramatique français, né à Elbeuf en 1841, mort à Paris en 1892. Il est l'auteur de nombreux romans populaires : *les Vautours* de

Paris (1853); *les Étrangleurs de Paris* (1859); *les Exploits de Fif Volland* (1870); *le Luther de Rotterdam* (1881); etc. Il a fait représenter, en outre, avec plusieurs collaborateurs, un certain nombre de pièces de théâtre.

GUERRAZZI (Francesco Domenico), homme politique et littérateur italien, né à Livourne en 1804, mort à la Cinquantina (prov. de Pise) en 1873. Avocat à Livourne et l'un des membres les plus actifs de la « Jeune Italie », dès 1831, il se faisait emprisonner pour avoir conspiré avec les insurgés des Romagnes. En 1837, il avait publié son premier roman, *le Siège de Bénévent*; sous les verrous, il écrivit : *le Siège de Florence* et *Isabella Orsini* (1831). Rendu à la liberté et rentré au barreau, tout en conspirant toujours, Guerrazzi prenait rang parmi les premiers littérateurs contemporains de l'Italie, avec un drame, *Blancs et Noirs*; des nouvelles, dont la meilleure est *Veronique Lybo*; des productions diverses réunies sous le nom d'*Œuvres* (1847). Les événements de 1848 le ramenèrent à la politique. En lutte avec Ridolfi, qui le fit enfermer à Porto-Ferraio, et avec Apponi, qui l'y laissa, il fonda pour les combattre *l'Ineffabile*, qui dura peu. Élu député, ministre avec Montanelli, puis triomphant avec ce dernier et Mazzoni, il fut exilé après le retour du grand-duc, et se réfugia à Bastia, puis à Gênes. Député, en 1861, au Parlement italien, il y resta jusqu'en 1870, mais il était dépaycé au milieu des générations nouvelles. Il fut encore quelque temps syndic de Livourne après sa sortie de la Chambre. Comme littérateur, on lui doit encore : *Beatrice Costi* (1819); *Apologie de ma vie* (1857); *Pasquale Piroli* (1865). En 1852, il avait fondé un journal satirique, *l'Asino l'Ance*, qu'il rédigeait seul, ou il donnait libre cours à sa haine pour la France. Guerrazzi est un littérateur original passionné, au style pittoresque et nerveux.

GUERRE (*ghèr*) — de l'anc. haut allem. *werro* n. f. Lutte à main armée, entre deux peuples ou deux partis : *Art de la guerre*. *Arme*. *Munitions*. *Machine*. *Vaisseau*. *Place de guerre*. *Déclarer*. *Faire*. *Porter*. *Inguerre*. *Etre en guerre*. — Par anal. Combats que les animaux se livrent : *Tous les animaux sont perpétuellement en guerre*. (Volt.)

— Par ext. Art milit. Connaissance des règles qui président à la conduite d'une armée en campagne : *Étudier la guerre*. *Écoles de guerre*. *École supérieure de guerre*. (V. ÉCOLE.) *Guerre de partisans*. V. PARTISANS, et GUÉRELLA.

— Poétiq. Chasse, pêche : *Faire la guerre aux cailloux*. — Fig. Lutte quelconque : *On entre en guerre en entrant dans le monde*. (Volt.) *Action continue pour détruire ou supprimer quelque chose : Il faut faire aux méchants guerre continue*. (La Font.)

— Admin. Département de la guerre : Ministère et bureaux de ce département. (Prend une majuscule en ce sens; *Se rendre à la guerre*.) *Conseil de guerre*, Assemblée des officiers généraux d'une armée en campagne. *Tribunal* composé d'officiers et chargé de rendre la justice militaire. V. CONSEIL.

— Jeux. Au billard, Nom donné à une espèce de poule, dite à *toutes billes*, offrant quelque analogie avec le mouvement des troupes en campagne. *Sorte de jeu d'échecs*, offrant quelque analogie avec une campagne militaire.

— Loc. div. : *Guerre étrangère*, Guerre d'État à État, de nation à nation. *Guerre civile* ou *intestine*, Guerre entre les citoyens d'un même État. *Guerre sainte*, Guerre contre les infidèles, faite dans le but de reconquérir les lieux saints. *Guerre de religion*, Guerre née de différences de doctrine religieuse. *Guerre à mort*, *Guerre d'étermination*, *Guerre à outrance*, Guerre dans laquelle on ne fait point de quartier. So dit aussi d'une guerre opiniâtre où les combattants se refusent à la paix. — Fig. Action persévérante par laquelle on poursuit la destruction de quelque chose. *Petite guerre*, Guerre d'escarmouches qui se fait sur plusieurs points isolés, pour sonder ou harceler l'ennemi. — Simulacro de combat pour exercer les troupes. *Bonne guerre*, Guerre faite loyalement et avec humanité. — Manière franche de poursuivre ou de défendre contre quelqu'un ce que l'on croit être son droit. — Manière d'agir autorisée par l'usage ou les règles strictes du droit personnel.

*Guerre ouverte*, Inimicitie déclarée. — Guerre faite franchement. *De guerre lasse*, Après une longue résistance, des efforts persévérants. *Déclaration de guerre*, Avis donné à son adversaire qu'on a l'intention de le combattre à main armée. *Homme de guerre*, Capitaine, homme habile à la guerre. *Foudre de guerre*, Personne ou être personifié qui est redoutable à la guerre. *Nom de guerre*, Surnom que prenait autrefois un soldat en arrivant au corps. — Sobriquet que l'on donne à quelqu'un. — Nom de fantaisie que l'on prend. *Honneurs de la guerre*, Conditions honorables qui permettent à une garnison assiégée de sortir de la place avec armes et bagages. — Fig. Avantage qui reste à quelqu'un dans une discussion; honneur de la victoire. *Tour de vieille guerre*, Ruse que l'on a apprise par une longue expérience. *Faire la guerre* avec quelqu'un, Prendre part aux mêmes combats; se battre sous le commandement de quelqu'un. *Faire la guerre à quelqu'un*, Être en lutte avec lui, combattre contre lui. — Fig. S'opposer à ses desseins. — Le presser vivement sur quelque point qu'on lui reproche : *Faire la guerre à un écolier sur sa paresse*. — Le plaisanter avec une certaine insistance. — Le tourmenter, l'inquiéter, chercher à lui nuire. *Faire la guerre à quelque chose*, Attaquer une chose, chercher à la détruire ou à lui nuire. *Etre armé en guerre*, Avoir les bagages et les munitions nécessaires pour entrer immédiatement en campagne. *Etre à la guerre*, Faire pressumer que la guerre aura lieu : *Les événements sont à la guerre*. — Être porté à la guerre; *Un empire militaire est toujours à la guerre*. *Se en aller en guerre*, Partir pour faire la guerre, entrer en campagne.

— Prov. et Loc. prov. : *A la guerre comme à la guerre*, Il faut accepter philosophiquement les privations qu'imposent les circonstances. *Qui terre à guerre a*, Les biens, les richesses sont une source de discussions. (Voltaire, jouant sur ce proverbe, a dit : *Qui plume ou guerre a*, l'écrivain se fait souvent des ennemis.) *La guerre nourrit la guerre*, Le bien fait en campagne doit suffire pour l'entretien de l'armée. *Si tu veux la paix, tiens-toi prêt à faire la guerre*, Si tu veux empêcher tes ennemis de l'attaquer, sois toujours prêt à te défendre avec avantage. (On dit plus ordinairement, en latin : *Si vis pacem, para bellum*.)

— ANTON. PAIX. — ESCYCL. Br. intern. *Etat de guerre*, l'État de guerre existe à partir de la déclaration de guerre ou des actes ou faits équivalents. Il interrompt les relations commerciales entre les sujets des puissances belligérantes; il



Guérite.

entraîne aussi la rupture des relations diplomatiques et l'extinction de certains traités; mais les sujets de l'Etat ennemi peuvent, en principe, continuer à résider paisiblement dans le territoire sous la protection des lois: leurs biens ne sont pas confisqués.

La guerre substituant la force au droit, il semble qu'aucunes limites ne doivent y être apportées. Mais la raison et l'humanité ont adouci les coutumes anciennes. Il y a des lois de la guerre, qui sont données par deux idées essentielles: l'idée de nécessité, qui justifie l'emploi de la violence et de la ruse, et l'idée d'humanité, qui défend tout ce qui excède le but de la guerre. Ainsi, on ne peut tuer ou blesser que les hommes composant les armées ou les troupes ennemies, c'est-à-dire les combattants. Sous ce nom sont compris les hommes de l'armée active, ceux de la réserve, ceux de l'armée territoriale, et les corps auxiliaires (corps francs, francs-tireurs, etc.), à certaines conditions. Les combattants blessés ou faits prisonniers doivent être soignés et respectés (v. CONVENTION DE GENEVE). On doit assurer le respect des morts et leur donner la sépulture. L'usage des moyens barbares, des armes propres à causer des douleurs inutilisables est également interdit. La déclaration de Saint-Petersbourg, a prosaïque l'emploi des projectiles d'un poids inférieur à 100 grammes, qui seraient explosibles ou chargés de matières fulminantes ou inflammables. En 1874, une conférence diplomatique s'est réunie à Bruxelles pour déterminer les lois de la guerre; la déclaration qu'elle a produite n'a pu passer à l'état d'acte diplomatique; la conférence de la Paix, réunie à La Haye (convention du 29 juillet, 1899) s'est de nouveau occupée de la question.

On admet, d'ordinaire, qu'il faut une déclaration de guerre pour passer de l'état de paix à l'état de guerre; l'Angleterre se montre, cependant, hostile à tout avertissement préalable. La déclaration de guerre donne aux Etats en lutte la qualité de belligérants et les facultés spéciales que le droit international rattache à cette qualité.

Le respect de l'existence, de la liberté et de la propriété des habitants paisibles, des citoyens non armés, des non-combattants, est un principe admis de nos jours par tous les publicistes. Mais les habitants peuvent être astreints à des contributions en argent, à des réquisitions d'objets en nature ou à des prestations personnelles.

Au cours des hostilités, les belligérants peuvent avoir entre eux certaines relations. Ils peuvent conclure des conventions militaires, on *cartels*, relatives à l'échange des prisonniers, aux saufs-conduits et aux sauvegardes, aux suspensions d'armes, aux armistices, aux capitulations.

Le théâtre de la guerre maritime est tout spécial; il comprend la pleine mer et les eaux territoriales des belligérants; les hostilités ne peuvent avoir lieu dans les eaux territoriales des neutres, ni dans les parties de la mer, dans les canaux et dans les districts conventionnellement neutralisés. Il est, dans la guerre maritime, certains moyens particulièrement meurtriers, cependant autorisés, comme les torpilles. Le blocus des ports militaires et des ports de commerce de l'ennemi est parfaitement licite; la destruction des câbles télégraphiques n'est pas toujours autorisée. Tout belligérant peut détruire ou capturer les vaisseaux de guerre ou transports de son adversaire, et les navires qui, affrétés par cet adversaire, concourent aux opérations de la guerre. La coutume permet aussi de capturer le navire de commerce de l'ennemi et la marchandise ennemie dont il est chargé. Mais, d'après la déclaration de Paris du 16 avril 1856, la marchandise ennemie est inviolable sous pavillon neutre, et la propriété neutre doit être respectée sous pavillon ennemi. Peuvent être capturés, retenus et traités comme prisonniers de guerre, les hommes et les officiers du navire de commerce ennemi saisi, pourvu qu'ils soient de nationalité ennemie.

Tandis que, sur terre, la guerre est légitimement faite par des corps francs dûment autorisés, sur mer, la guerre ne peut se faire par des corsaires, c'est-à-dire par des particuliers porteurs de lettres de marque délivrées par l'Etat, tout au moins depuis la déclaration de Paris du 16 avril 1856. Le droit de capture ne peut être exercé que par les vaisseaux de guerre. La saisie est soumise à certaines formes; les vaisseaux de guerre chargés de capturer les navires de commerce ennemis ont le droit d'exercer, à bord des navires qu'ils rencontrent, ce qu'on appelle la visite: la visite a pour but d'établir la nationalité ennemie du navire, et, si celui-ci est neutre, de s'assurer qu'il ne commet pas une violation de la neutralité. Toute prise doit être jugée par un tribunal de capture.

La guerre a pour conséquence de faire naître certains devoirs et certains droits chez les Etats demeurés spectateurs des hostilités. Ces devoirs et ces droits constituent ce qu'on appelle pour ces Etats l'état de neutralité. L'état de guerre est suspendu par l'armistice: il disparaît par le rétablissement des relations antérieures d'amitié entre les Etats, la soumission absolue de l'un des Etats à l'autre, la conclusion d'un traité de paix formel.

— *Guerre civile.* La guerre dont s'occupe le droit des gens est essentiellement la guerre entre Etats; la guerre civile n'est pas en elle-même une guerre du droit des gens; le gouvernement se trouve en présence d'insurgés qu'il traite ou rebelles, c'est-à-dire en criminels, tout en étant libre, d'ailleurs, de les traiter comme des belligérants.

Lorsque des rebelles ont su s'organiser en forme d'Etat, les Etats étrangers peuvent, sans que cet acte constitue une intervention, considérer qu'il y a en présence deux gouvernements et comme deux Etats en présence, c'est-à-dire reconnaître aux insurgés le caractère de belligérants: la guerre civile devient alors, pour les Etats qui agissent de la sorte, une guerre entre Etats, à laquelle s'appliquent les lois ordinaires de la guerre. Mais l'Etat qui lutte contre les insurgés, n'est pas obligé de tenir compte de cette reconnaissance. En 1861, lors de la guerre de la sécession américaine, le gouvernement américain a traité les sécessionnistes en ennemis, non en criminels; la France et la Grande-Bretagne les ont reconnus comme belligérants.

— *Ministère de la guerre.* L'institution du ministère ou département de la guerre ne remonte officiellement qu'au 11 décembre 1630, date où le premier titulaire, Abel Servien, marquis de Sablé, reçut les provisions de la charge de secrétaire d'Etat. Sauf son remplacement — de 1715 à 1718 — par un « conseil de guerre » particulier, le ministère de la guerre persista jusqu'à la Révolution, au cours de laquelle il ne cessa guère d'exister que pendant les derniers mois de l'année 1791, pour réparaître en 1793. Un décret de 1802 le dédoubla, en créant un ministère de la guerre et un ministère de l'administration de la guerre.

Unifié de nouveau en 1811, il n'a plus subi, depuis lors, que des modifications sans grande importance.

L'administration centrale de la guerre comprend: d'abord, le cabinet du ministre, auquel se rattache son état-major particulier, et qui se subdivise en deux bureaux: 1<sup>o</sup> cabinet et enregistrement; 2<sup>o</sup> correspondance et générale, décorations, personnel des officiers généraux. Puis vient l'état-major de l'armée, placé sous les ordres directs du chef d'état-major général de l'armée, assisté de trois sous-chefs d'état-major, dont l'un dirige le service géographique de l'armée; puis viennent: 1<sup>o</sup> la direction du contrôle; un service spécial et trois bureaux; la direction du contentieux; un service spécial et deux bureaux: le premier pour la justice militaire, le second pour les pensions et gratifications de réforme. Ensuite, le service intérieur: trois bureaux: 1<sup>o</sup> personnel, secours; 2<sup>o</sup> matériel; 3<sup>o</sup> archives administratives. Enfin, les sept directions d'armes et services: 1<sup>o</sup> infanterie; 2<sup>o</sup> cavalerie; 3<sup>o</sup> artillerie; 4<sup>o</sup> génie; 5<sup>o</sup> intendance; 6<sup>o</sup> poudres et salpêtres; 7<sup>o</sup> service de santé. A la tête de chaque direction est placé, avec le titre de directeur, un officier ou assimilé, le plus souvent du grade de général de brigade, mais quelquefois divisionnaire et quelquefois aussi simplement colonel.

**Guerre folle.** On désigne sous ce nom la courte et vaine révolte des grands contre le gouvernement d'Anne de Beaujeu, fille de Louis XI, régente du Franco pendant la minorité de Charles VIII. Elle eut pour instigateurs le jeune duc Louis d'Orléans plus tard Louis XII qu'Anne avait écarté du conseil de régence, ses cousins, les comtes d'Angoulême et de Dunois, et réuni, dans une coalition qui eût pu devenir dangereuse, le duc de Bretagne, les grands féodaux de France, le duc de Bretagne, François II, les seigneurs de Foix, de Comminges, d'Albret, soutenus par Richard III d'Angleterre et par Maximilien, duc d'Autriche, veuf de Marie de Bourgogne et prétendant à la main d'Anne de Bretagne, fille de François II, Anne de Beaujeu, sans laisser à la révolte le temps de s'organiser, envoya sur la Loire le maréchal de La Trémouille, qui défit complètement, à Saint-Aubiu-du-Cormier, François II et le duc d'Orléans. Le 20 août 1488, le traité de Sablé imposait au duc de Bretagne l'obligation de faire sortir de ses Etats les ennemis du roi de France, et de ne marier sa fille qu'avec le consentement de celui-ci.

**Guerre franco-allemande de 1870-1871.** Cette guerre, qui dura du 15 juillet 1870 au 28 janvier 1871, eut pour cause la rivalité de la Prusse et de la France depuis Sadova; pour prétexte, la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne. (V. EMS.) Elle fut déclarée le 15 juillet 1870, et se divisa en trois périodes.

1<sup>o</sup> Du 15 juillet au 5 septembre. Les 250.000 hommes et les sept corps qui formaient l'armée française furent disséminés tout le long de la frontière, de Belfort à Thionville; ils devaient être facilement rompus, en raison de leur infériorité de nombre et de position, par leurs adversaires, forts de 400.000 hommes et groupés en trois armées. L'armée du prince royal de Prusse prit l'offensive en Alsace, surprit et dévasta à Wissembourg (4 août) une division isolée, et battit à Froeschwiller (6 août) l'armée de Mac-Mahon, qui se replia sur Châlons. En Lorraine, Steinmetz rejeta sur Metz les corps de Frossard (6 août), et força les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> corps, avec la garde, à se concentrer dans cette ville, sous le commandement du maréchal Bazaine. Steinmetz essaya vainement de les entamer (14 août, bataille de Borny); mais l'armée de Frédéric-Charles franchit la Moselle à Pont-à-Mousson, remonta ensuite vers le nord et réussit, après deux jours de combats sanglants et acharnés (bataille de Gravelotte, 16 août, et de Saint-Privat, 18 août), à occuper la route de Verdun et à bloquer les Français dans Metz. Mac-Mahon, établi au camp de Châlons, où il fut rejoint par l'empereur Napoléon III, reçut du nouveau ministre de la guerre, comte de Palikao, l'ordre d'aller délivrer Bazaine par le nord, et de prendre les Prussiens entre deux feux. Il exécuta avec lenteur et mollesse ce plan audacieux, et se vit bientôt pris en flanc et poursuivi par les armées des princes royaux de Prusse et de Saxe, en marche sur Paris. Le 30 août, le 5<sup>e</sup> corps (Faily) était surpris et battu au passage de la Meuse, à Beaumont. Le 31 août, Mac-Mahon, débordé, se voyait forcé de rétrograder sur Sedan. Le 1<sup>er</sup> septembre, il livrait une bataille qui se termina par l'investissement complet de ses troupes. Le 2 septembre, l'empereur dut capituler et livrer 86.000 hommes aux Allemands. Bazaine, qui avait vainement essayé de percer, le 31 août, les lignes prussiennes (combats de Noisseville et de Servigny), se renferma dans une inaction, peut-être volontaire, jusqu'au jour (27 oct.) où il capitula avec les 173.000 hommes qui le commandait. Les armées régulières de la France étaient anéanties, et les Allemands marchèrent sur Paris.

2<sup>o</sup> Du 4 septembre au 5 décembre. Le gouvernement de la Défense nationale, constitué le 4 septembre, essaya de continuer la lutte avec des ressources improvisées. A Paris, Vialoy, Ducrot et Trochu défendirent la ville avec une armée de mobiles et de gardes nationaux; ils ne purent empêcher l'investissement. Le 30 novembre et le 2 décembre, ils tentèrent une sortie dans la direction de Villiers et de Champigny pour donner la main aux armées de province, mais ils furent repoussés. A Tours, où il s'était retiré, le nouveau ministre de la guerre, Gambetta, donna à la défense nationale une vigoureuse impulsion; par ses soins, une armée de la Loire, après avoir évacué Orléans (11 oct.), reprit la ville à la suite de la victoire de Coulmiers (9 nov.), s'y fortifia et se prépara à délivrer Paris dans les premiers jours de décembre. Elle lutta à droite, à Beaune-la-Rolande (28 nov.); au centre, à Villepion (1<sup>er</sup> déc.), à Loigny (2 déc.), mais fut partout repoussée et perdit même Orléans (5 déc.).

3<sup>o</sup> Du 5 décembre 1870 au 28 janvier 1871. La lutte est désormais pour but, non plus la délivrance de Paris, mais la défense du territoire. L'armée de la Loire fut divisée en deux armées: la première fut confiée à Chanzy, qui disputa, pendant deux mois, le terrain aux Allemands, d'Orléans jusqu'à Laval (bataille de Beaucency 7-11 déc.), de Vendôme (11-15 déc.), du Mans (11 janv. 1871). La seconde passa sous le commandement de Bourbaki, et reçut la mission de tenter une diversion dans l'Est. Après un premier succès à Villersexel (7 janv.), elle ne put délivrer Belfort (batailles d'Héricourt, 15-17 janv.), se vit enveloppée, rejetée sur la frontière de la Suisse (3 fév.), et forcée de se réfugier dans ce pays. Au Nord, Faidherbe remportait une victoire à Bapaume (3 janv.), mais échouait à

Saint-Quentin (19 janv.). Toutes les places fortes avaient capitulé, sauf Belfort et Bitché. A Paris, la sortie de Buzenval (19 janv.) ne fut pas heureuse, et les progrès de la lutte forcèrent le gouvernement de la Défense nationale à conclure un armistice (28 janv.). La guerre était terminée. Le 15 janvier, l'empereur allemand avait été proclamé à Versailles. Le 1<sup>er</sup> mars, l'Assemblée nationale adopta les préliminaires de la paix, qui fut signée le 11 mai à Francfort, et eut pour la France l'Alsace sauf Belfort, une partie de la Lorraine, et l'obligation de payer une indemnité de guerre de 5 milliards de francs.

**Guerre des amoureux, Guerre lamiaque, Guerres médiques, Guerre des mercenaires, Guerre du Péloponèse, Guerre des pirates, Guerres puniques, Guerre des esclaves, Guerre de Sécession,** etc. V. AMOUREUX, LAMIAQUE, MÉDIQUE, MERCENNAIRE, etc.

**Guerre des chanteurs à la Wartbourg** LA *Der Sängerkrieg auf der Wartburg*, poème allemand du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, dont l'auteur est un Thuringien. — Il se compose de deux parties, que distinguent le sujet et la forme. Dans la première, qui est une sorte de jeu parti, Henri d'Otterdingen paraît au château de la Wartbourg devant le landgrave de Thuringe, Herman, et provoque tous les chanteurs présents à une lutte dont le sujet est la glorification de plusieurs princes royaux. Le vaincu doit périr de la main du bourreau. Henri d'Otterdingen tient pour le prince d'Autriche; ses adversaires, qui sont des poètes célèbres de l'âge précédent, lui opposent notamment le landgrave de Thuringe. Henri est vaincu par Walther de la Vogelweide, mais il obtient la permission d'appeler à son aide Klingamor de Hongrie. Dans la seconde partie du poème, c'est Wolfram d'Eschenbach qui se livre, avec Klingamor, à une lutte d'engins en vers, dont il sort triomphant, malgré l'assistance diabolique prêtée à Klingamor. La *Guerre des chanteurs* doit son intérêt au sujet plutôt qu'aux qualités littéraires du poème.

**Guerre et la Paix** LA *roman* de Tolstoï (1876, trad. en France, en 1885). — Ce roman nous présente dans sa vaste et flottante unité le tableau à peu près complet de la société russe, pendant les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est l'œuvre la plus étendue et la plus riche du romancier. L'auteur y a surtout peint la guerre, dont il se plaît à montrer les basarits, et d'autre part, les hautes classes du monde russe, qu'il nous fait voir dans leurs intrigues et leurs ambitions mesquines. Parmi les personnages du roman, il faut en citer deux surtout: le prince André Bol cons, gentilhomme « fier, froid, sceptique, athée même, repris pourtant, aux heures solennelles, par l'inquiétude des grands problèmes », et le comte Pierre Bezouklof, d'une grande générosité, mais faible. Ce sont là deux faces du caractère slave qu'à indiquées Tolstoï, et aussi deux aspects de sa propre nature. La *Guerre et la Paix* est l'œuvre d'un philosophe et d'un observateur; elle est, en même temps, celle d'un grand peintre.

**GUERRER (Martin)**, gentilhomme gascon, né à Hendaya (Basses-Pyrénées) dans le XVI<sup>e</sup> siècle. Marié à une jeune fille appelée Bertrande de Rols, il disparut quelques années après son mariage, et un imposteur, nommé Arouad Du Thill, qui lui ressemblait de façon frappante, se présenta à sa femme qui ne reconnut pas la supercherie. Il eut d'elle deux enfants. Malheureusement pour lui, un soldat, qui avait connu Martin Guerre, afferma que celui-ci était dans les Flandres. Un long procès s'engazona. L'arrivée inopinée du vrai Martin Guerre mit fin à la procédure, et Du Thill fut condamné à mort (1560). Le roman et le théâtre se sont emparés de cette cause célèbre.

**GUERRERO**, Etat du Mexique, dont les limites sont: à l'E., l'Etat d'Oajaca; au N., les Etats de Mexico, Morelos, Puebla; à l'O., celui de Michoacan; au S., l'Océan Pacifique Superf., environ 63.000 kilom. carr.; pop. 417.621 hab. Traversé de l'O. à l'E. par la sierra Madre, il possède, suivant l'altitude, toutes les variétés de climat et toutes les productions, depuis celles de la zone tropicale jusqu'à celles des régions tempérées. Capit. Tuxtla.

**GUERRERO** (Francisco), compositeur espagnol, né et mort à Séville (1528-1599). Élève de son frère et de Morales, à dix-huit ans, il fut nommé maître de chapelle de la cathédrale de Jaén, puis, quelques années après, de la cathédrale de Séville. En 1588, il se rendit à Venise, où il connut Zarino, s'embarqua pour la Syrie, de là poussa jusqu'à Jaffa et à Jérusalem, revint ensuite à Venise, puis, de retour à Séville, publia le récit de son voyage sous ce titre: *le Voyage de Jerusalem que hizo Francisco Guerrero, racionero y maestro de la santa Iglesia de Sevilla*. Guerrero est justement considéré comme un des plus grands musiciens de son temps. Outre deux oratorios à 5 voix, *La Passion selon saint Mathieu* et *la Passion selon saint Jean*, on connaît de lui un recueil de *Magnificats*, d'un style large et un grand nombre de morceaux religieux.

**GUERRERO** Vicente, président de la République Mexicaine, né à Tuxtla, fusillé à Cuflpa en 1831. Esclave militaire, il prit part au mouvement insurrectionnel contre l'Espagne, et devint, après la mort de Mina, le principal général des revoltes. Turbulent lui donna un commandement; néanmoins, il applaudit à sa chute, et se fit élire, en 1827, président de la République. La même année, il fut renversé par le général Bustamante, déclaré déchu par le congrès de Mexico et réélu à s'enfuir à Tuxtla. Le capitaine genois Pitaluga le prit par trahison et le livra à Bustamante, qui le fit condamner à mort et exécuter à Cuflpa. On doit à Guerrero l'abolition de l'esclavage au Mexique.

**GUERRERO** (Maria), actrice espagnole, née en 1868. Fille d'un riche industriel, elle apprit à parler le français comme l'espagnol, alla à Paris, où elle prit des leçons de Coquelin et se fit comédienne. Avant résolu de ressusciter le théâtre classique, elle prit à Madrid, avec l'aide de son père, en 1895, la direction du « Teatro español », où elle fit



Guerrero.

... d'Espagne et les ... science de ...

GUERRIER (ghe-ri-er) n. m. Qui a rapport à la guerre. ...

GUERRIER (ghe-ri-er) n. m. Nom vulgaire des frégates.

GUERRIER Philippe, général nègre, né dans l'île de Saint-Domingue vers 1773, mort à la Jamaïque en 1845.

GUERROIS Charles DES, littérateur français, né à Troyes, en 1817. C'est un poète d'instinct et d'inspiration.

GUERRON (ghe-ron) — expressé du XVI<sup>e</sup> s. n. m. Grosse cartouche d'artillerie ancienne.

GUEROYANT (ghe-roi-yan), ANTE adj. Qui aime à guerroyer.

GUEROYER (ghe-roi-er) — rad. guerre. Chango y en i devant un e muet.

GUEROYEUR (ghe-roi-yeur), EUSE n. Personne qui aime à guerroyer.

GUERRY Adré-Michel, statisticien français, né à Tours en 1802, mort à Paris en 1866.

GUÉRY, petit lac du Puy-de-Dôme, entouré de vastes pâturages.

GUESBATE (ghe-ze), ou KESBATE (kèsa) n. f. Sorte de pâte primitive, en usage dans toute l'Afrique du Nord.

GUESCLIN Bertrand DU, Biogr. V. DE GUESCLIN.

GUESDE (ghe-dé), Mathieu-Benoit, dit Jules, homme politique français, né à Paris en 1815.

GUESARD (ghe-sar) n. m. Nom français, né à Passy, près de Paris, en 1811.

GUET (ghe) — subst. verb. le guet. n. m. Action de garder.

— Mar. Mots du guet, Mots signalés chaque jour à midi, au rade aux navires de guerre.

— ENCYCL. Dr. Féod. Le guet était l'obligation pour le roturier de garder jour et nuit.

— Paris, on distinguait le guet royal et le guet des métiers. Dès l'origine, la garde de nuit des quartiers était confiée à des habitants désignés.

Le guet royal, dont il est question pour la première fois à l'époque de saint Louis, se composait primitivement de vingt sergents à pied.

GUET (ghe) o. m. Langue du ghetto.

GUÉTABLE (ghe) adj. Dr. féod. Personne soumise au droit du guet.

GUET-APENS (ghe-ta-pen) — de l'anc. franç. guet-apensé, guet prémédité.

— Fig. Dessein prémédité de nuire. Le guet-apens est considéré en justice comme circonstance aggravante.

Actuellement, le guet-apens est une circonstance aggravante du meurtre et des coups et blessures.

GUETARIA, bourg d'Espagne (prov. de Guipuzcoa), sur le golfe de Biscaye.

GUÉTINE (ghe) n. f. En Normandie, Pomme qui tombe parce qu'elle a été piquée par un insecte.

GUET-N'DAR, faubourg de la ville de Saint-Louis du Sénégal.

GUÉTRAGE (ghe-traj) n. m. Cérémonie pratiquée dans les ardoisiers d'Angers.

GUÈTRE (ghe-tré) — orig. inconn. n. f. Partie du vêtement qui couvre la jambe et le dos.

— Loc. div. Fam. Tirer ses guêtres, S'en aller.

— ENCYCL. La guêtre a fait très anciennement partie du costume militaire français.



GUÈTRES. 1. Antique tibiale; 2. Militaire (1650); 3. Militaire premier Empire; 4. Militaire (1880); 5. Militaire (en toile); 6. De paysan; 7. Dentelle; 8. Guêtre de chasse.

GUÉTRER (ghe) v. a. Mettre des guêtres à: Domestique qui guêtre son maître.

Se guétrer, v. pr. Mettre ses guêtres.

GUÉTRIER (ghe-tri-er), ÈRE n. Celui, celle qui fait des guêtres.

GUÉTRON (ghe) — d. min. de guêtre) n. m. Guêtre courte.

GUETTARD Jacques-Etienne, naturaliste français, né à Etampes en 1715, mort à Paris en 1788.

de botanique, puis de minéralogie, et entra à l'Académie des sciences, en 1743.

GUETTARDE (ghe-tard) ou GUETTARDIE (ghe-tar-di), de Guettard, n. pr. n. f. Genre de rubiacées.

— ENCYCL. Les guettardes sont des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux à feuilles opposées.

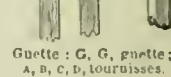


Guettarda.

GUETTARDE, ÉE (ghe) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre guettarde.

GUETTE ou GUÈTE (ghe) n. m. Action de guetter, surveillance, garde.

— Constr. Solive de pan de bois, inclinée de deux ou trois fois son épaisseur.



Guette: G, G', guette; A, B, C, D, tournaisses.

— Féod. Nom, au moyen âge, d'une des principales tours d'un château.

GUETTE-CHEMIN n. m. Voleur de grand chemin.

GUETTER (ghe-té) — du bas lat. waetare; de l'anc. haut allem. wahte.

— Mar. Guetteur sémaphorique, l'homme du corps des guetteurs, militarisé et dépendant du ministère de la marine.

GUETTEUR (ghe-teur), EUSE n. Personne qui guette, qui fait le guet.

GUETTRON ou GUÉTRON (ghe) n. m. Petite guêtre servant à exhausser un châssis de fenêtre.

GUÉUCHE (gheuch) n. m. Cépage noir du Jura.

GUÉUGNON, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 28 kilom. de Charolles.

GUÉULARD (ghe-lar), ARDE (rad. gueule) n. et adj. Pop. Se dit 1° d'une personne qui a l'habitude de crier.

GUÉULARD (ghe-lar) — rad. gueule) n. m. Tech. Ouverture supérieure d'un haut fourneau.

GUÉULARDISE (ghe) — rad. gueule) n. f. Pop. Gourmandise.

GUÉULE (gheul) — du lat. gula, même sens) n. f. Bouche des animaux carnassiers.

GUÉULEUR (gheul-er) — du lat. gula, même sens) n. m. Homme qui aime à manger beaucoup.

GUÉULARDISE (ghe) — rad. gueule) n. f. Pop. Gourmandise.

GUÉULEUR (gheul-er) — du lat. gula, même sens) n. m. Homme qui aime à manger beaucoup.

GUÉULEUR (gheul-er) — du lat. gula, même sens) n. m. Homme qui aime à manger beaucoup.

une grande GUEULE. Ouvrir une GUEULE comme un four. || Personne qui crie toujours, qui a une voix forte et criarde :

— Garder toujours un nomme et l'entendre crier ? Quelle gueule ! Pour moi, je crois qu'il est sorcier.  
RACINE.

— Par ext. Gourmandise : La GUEULE et la tace sont la ruine des petits ménages.

— Par anal. Ouverture béante : La GUEULE d'un four, d'un puits, d'un tunnel, d'un sac, d'un canon.

— Loc. fam. ou pop. : Personne qui parle grossièrement. || *Fine gueule*, Personne qui aime les bous morcoaux. || Donner sur la gueule, Casser la gueule à quelqu'un, Le frapper violemment au visage. || Etre fort en gueule, Parler beaucoup et indiscrètement. || Des mots de gueule, Des paroles grossières. || Il n'a que de la gueule, C'est un hâbleur, il crie plus qu'il n'agit. || Avoir la gueule pavée, Manger trop chaud ou des mets trop épicés. || Venir la gueule enfarinée (venir le visage couvert de farine comme ceux qui font la parade dans les foires), Témoigner une confiance trop grande. || Faire sa gueule, Boudier, faire le désagréable. || Faire une gueule, Montrer une mine stupéfaite ou très mécontente. || Avoir une bonne gueule, Avoir un visage avenant, sympathique, ou, au contraire, une figure grotesque, une tête de dupe. || Fermer sa gueule, Se taire ; oïliptiq. : Ferme ! Tais-toi. || Avoir la gueule de bois, Avoir le palais desséché et la tête lourde au lendemain d'un repas. || Hincer la gueule, Payer à boire. || Etre porté sur la gueule, Aimer à boire, à bien manger. || Sale gueule, Gueule de raie, Gueule d'enpeigne, Vilaino figure. || Donner un coup de gueule, Chantor, crier.

— Prov. : La gueule tue plus de gens que le glaive. (Gueule à ici le sens de « gourmandise ».)

— Archit. Gueule droite, Partie concave d'une cimaise.

— Gueule renversée, Partie convexe d'une cimaise.

— Bot. Nom donné aux fleurs dont la corolle gamopétale est divisée en deux lèvres dont l'ensemble forme une sorte de gueule. || Gueule noire, Nom donné aux fruits du myrtille, qui noircissent la bouche.

— Hydraul. Gueule bée. V. GUEULE-BÉE.

— Vénér. Chasser de gueule, Chasser en aboyant pour amener sur la voie le reste de la meute. || Faire sa gueule. En parlant d'un jeune chien, Commencer à prendre de la vigueur et à se nourrir d'aliments solides.

— GUEULE-BÉE ou GUEULE BÉE n. f. Hydraul. Décharge d'un basset supérieur qui alimente un réservoir ou forme une nappe d'eau de manière que les filets fluides sortent de l'orifice parallèlement à eux-mêmes. || Vanne complètement ouverte, dans une usine hydraulique. || Dépense la plus forte possible dans l'écoulement d'un liquide. (Pl. Des GUEULES-BÉES ou GUEULES BÉES.)

— Archit. Nom donné à une moulure, la doucine, qui entre dans la décoration des cimaises.

— Tochn. Tonneau à gueule-bée, Tonneau à un seul fond.

— ENCYCL. Dans le cas d'écoulement à gueule-bée, dit encore à plein tuyau, la dépense est plus grande que si l'écoulement avait lieu en mince paroi, bien que la résistance de l'ajutage diminue la vitesse de sortie du liquide. Cette vitesse a été trouvée, par expérience, égale au 0,82 de la vitesse théorique d'écoulement.

— GUEULE-DE-FOUR n. f. Nom vulgaire de la mésange à longue queue. || Pl. Des GUEULES-DE-FOUR.

— GUEULE-DE-LION ou GUEULE-DE-LOUP n. f. Bot. Nom vulgaire de l'anthrino ou mulier. || Pl. Des GUEULES-DE-LION ou GUEULES-DE-LOUP.

— GUEULE-DE-LOUP n. f. Bot. V. GUEULE-DE-LION. || Pl. Des GUEULES-DE-LOUP.

— Carross. Tirant d'avant-train dans une voiture à quatre roues. (On en fabrique avec ou sans embases et avec un ou deux patins.)

— Chir. Scissure congénitale de la lèvre supérieure et de la voûte du palais. V. DEC-DE-LIÈVE.

— Constr. Grosse filure en demi-cercle et convexe, pratiquée dans un battant, pour recevoir la filure entaillée en sens inverse de l'autre battant.

— Eptaille circulaire et convexe pratiquée dans l'extrémité d'une pièce de bois, pour embrasser une partie circulaire et convexe taillée à l'extrémité d'une autre pièce. || Coudo de tuyau placé au haut d'une cho-

— Loc. fam. Gueux comme un rat ou comme un rat d'église. Très pauvre, parce que les rats ne trouvent guère à manger dans les églises. || Gueux feffé, Gueux qui a une place attirée. || Gueux revêtu, Mendiant enrichi.

— Prov. : Un avaré est toujours gueux, L'avare, se privant même du nécessaire, reste pauvre dans la richesse.

— Substantif. Personne qui mendie son pain. || Personne très pauvre, sans idée défavorable.

— Fig. Personne ou chose qui maugou de fécondité ou de richesse : Notre langue est une creûte s'ère. || Par ext. Personne méprisante et vile. || Terme d'injure vague, déterminé par le contexte. || Souvent, expression amicale : Est-il heureux, ce gueux-là ! Il a gagné le gros lot. || Chose dont on a le plus plaidra : Quel GUEUX de temps il fait ! Une GUEUSE de fièvre.

— n. m. Hist. Nom donné à des gentilshommes flamands qui se liguèrent en 1568 : Les GUEUX ont fait la Hollande. (V. Hugo.) || Gueux de mer, Marins hollandais qui arment pour la course contre les Espagnols, en 1572. || Gueux des bois, Paysans qui s'armèrent, à la même date, en faveur de l'indépendance des Provinces-Unies.

— Comm. Velours de gueux, Toile de chaavro qui con-tient une trame d'un coton très grossier.

— Meurs et cout. Terme général, qui désignait les très nombreuses catégories des mendiants parisiens.

— n. f. Femmo galante, prostituée. || Courir la gueuse, Courir après les femmes.

— La Gueuse, Nom donné à la République par le général Changarnier qui, au 24 mai 1873, disait qu'il n'y avait plus qu'un léger effort à faire pour enterrer « la Gueuse ».

— GUEULER (gheu — rad. gueule) v. n. Pop. Parler très haut, crier.

— v. a. Chass. Saisir avec la gueule. Chien qui GUEULE le lièvre.

— GUEULES (gheul — du pers. ghul, rouge) n. m. Un des émaux du blason qui est de couleur rouge. En gravure ou en sculpturo, les gueules s'indiquent par des traits verticaux. V. BLASON.



— GUEULETON (gheu — rad. gueule) n. m. Pop. Repas de goulus ; banquet donné à un grand nombre de persounes : Un GUEULETON patriotique, électoral.

— GUEULETONNER (gheu, to-né) v. a. Pop. Faire un gueuleton, une ripaille.

— GUEULETTE n. f. Verr. Syn. de ORVREAU.

— GUEULETTE (Thomas-Simod), littérateur et magistrat français, né à Paris en 1683, mort à Charenton en 1766. D'abord avocat au Parlement, il y devint substitué du procureur du roi. Philologue estimé, il a donné de nombreuses éditions : l'*Histoire du Petit Jehan de Saint-tré* (1724) ; *Montaigne* (1725) ; *Labelais* (1732) ; la *Farce de Pathelin* (1748). Auteur dramatique, il fit représenter, soit dans sa terre de Choisy, où il avait fait édifier une salle de spectacle, soit au Théâtre-Italien, le *Tresor supposé* ; *Arlequin-Pluton* (1719) ; *L'Amour précepteur* (1726) ; *L'Horoscope accompli* (1727). Conteur enfin, il s'acquît une réputation européenne par ses *Soirées bretonnes, nouveaux contes de fées* (1712) ; *Mille et un quart d'heures, contes turques* (1715) ; les *Sultanes de Guzarate, contes mogols* (1732) ; les *Mille et une heures, contes persévins* (1733-1759) ; etc. ; pastiches très réussis des littératures orientales.

— GUEULETTE (Charles), littérateur français, né et mort à Paris (1834-1892). On lui doit des ouvrages où abondent les informations utiles et curieuses, notamment : *Etudes historiques sur la dynastie des Bourbons d'Espagne* 1862 ; *les Ateliers de peinture en 1864* (1864) ; *les Cabinets d'amateurs à Paris* (1877) ; *Mademoiselle Constance Mayer et Prud'hon* (1880) ; *Acteurs et actrices du temps passé* (1883) ; *Répartition de la Comédie-Française* (1885-1892) ; etc.

— GUEUSAILLE (gheu-zo-ill (Il mill)) n. f. Pop. Troupe de gueux. || Un gueux en particulier : Vous êtes une GUEUSAILLE.

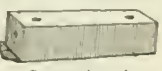
— GUEUSAILLER (gheu-zo-ill (Il mill)) — rad. gueusaille) v. n. Pop. Faire le gueux, vivre comme les gueux.

— GUEUSANT (gheu-zan), ANTE adj. Qui gueuse, qui fait le gueux, qui pratiquo la gueuserie.

— GUEUSARD (gheu-zar'), ARDE n. Grand gueux, coquin. (Le féminin est peu usité.) S'emploie quelqef. comme terme d'amitié.

— GUEUSAT (gheu-za) ou GUEUSET (gheu-zé) n. m. Petite gueuse de fonte.

— GUEUSE (gheuz) n. f. Dentelle en fil de lin, blanc, à réseau très clair, qui se vend bon marché. || Espèce de petit camelot, tantôt tout laine, tantôt laine et soie, que l'on fabriquait autrefois en Flandre, surtout à Lille. (On disait aussi PICOTTE.)



— GUEUSE (gheuz'—de l'Allem. guss, fonte) n. f. Tochn. Masse plus ou moins considérable de fonte que l'on a coulée en saumon, ou en gueusat au sortir du haut fourneau. || Moule pratiqué dans le sable pour recevoir cette fonte.

— Jeux. Nom d'un ancien jeu de billard.

— Mar. Masse de fonte de fer servant de lest.

— GUEUSER (gheu) v. n. Faire le gueux, mendier.

— v. a. Demander comme un aumône, mendier : GUEUSER une place, des diners.

— GUEUSERIE (gheu, ri) n. f. Linguist. Etat de gueux : caractère, habitudes de gueux : La serritude est inférieure à la GUEUSERIE. (Le Sage.) || Misère, pauvreté : Drapant sa gueuserie avec son insolence.

— Mondicité. || Par ext. Choso vile, de peu de valeur :

— Hist. Confédération des guoux, dans les Pays-Bas.

— GUEUSET n. f. Metall. Syn. de GUEUSAT.

— GUEUSETTE (gheu-sét) n. m. Godot où les cordonniers mettent la couleur dont ils teignent les empeignes.

— GUEUX, GUEUSE (gheuz, gheuz'— orig. incert.) adj. Misérable au point d'être réduit à mendier : On peut être pauvre sans être GUEUX. || Pauvre, relativement à sa condition : Tel est GUEUX au milieu de ses moneaux d'or. (J.-J. Rouss.) || Ce qui montre de la pauvreté : Un équipage GUEUX.

— Loc. fam. Gueux comme un rat ou comme un rat d'église. Très pauvre, parce que les rats ne trouvent guère à manger dans les églises. || Gueux feffé, Gueux qui a une place attirée. || Gueux revêtu, Mendiant enrichi.

— Prov. : Un avaré est toujours gueux, L'avare, se privant même du nécessaire, reste pauvre dans la richesse.

— Substantif. Personne qui mendie son pain. || Personne très pauvre, sans idée défavorable.

— Fig. Personne ou chose qui maugou de fécondité ou de richesse : Notre langue est une creûte s'ère. || Par ext. Personne méprisante et vile. || Terme d'injure vague, déterminé par le contexte. || Souvent, expression amicale : Est-il heureux, ce gueux-là ! Il a gagné le gros lot. || Chose dont on a le plus plaidra : Quel GUEUX de temps il fait ! Une GUEUSE de fièvre.

— n. m. Hist. Nom donné à des gentilshommes flamands qui se liguèrent en 1568 : Les GUEUX ont fait la Hollande. (V. Hugo.) || Gueux de mer, Marins hollandais qui arment pour la course contre les Espagnols, en 1572. || Gueux des bois, Paysans qui s'armèrent, à la même date, en faveur de l'indépendance des Provinces-Unies.

— Comm. Velours de gueux, Toile de chaavro qui con-tient une trame d'un coton très grossier.

— Meurs et cout. Terme général, qui désignait les très nombreuses catégories des mendiants parisiens.

— n. f. Femmo galante, prostituée. || Courir la gueuse, Courir après les femmes.

— La Gueuse, Nom donné à la République par le général Changarnier qui, au 24 mai 1873, disait qu'il n'y avait plus qu'un léger effort à faire pour enterrer « la Gueuse ».

— SYN. Gueux, indigent, mendiant, nécessaireux, pauvre. Le gueux, au sens strict, est un pauvre sale, vil, et qui souvent mendie. Cependant, il s'emploie quelquefois sans aucun sens défavorable. Indigent fait penser aux besoins du pauvre, à ses privations. Le nécessaireux est un pauvre qui demande l'aumône. Le nécessaireux à des besoins si pressants qu'il faut, de toute nécessité, venir à son secours. Enfin, pauvre est le terme général et le plus usité ; il est opposé à riche, et marque simplement le peu d'argent, le peu de bien d'une sorte quelconque que l'on possède.

— ENCYCL. Hist. C'est sous le nom de gueux qu'on désigne les confédérés des Pays-Bas soulevés contre le tyranisme espagnol. Quand les nobles allèrent à Bruxelles présenter à la gouvernante, Marguerite de Parme, les revendications de leur compromis, un conseiller de la princesse, les tournant en dérision, dit : « Ce ne sont que des gueux. » Le lendemain, le mot était repris par Bréderode qui, une besace au cou, leva son ecuelle de bois remplie de vin au lieu de ses convives, en criant : Vivez les gueux ! Ce fut le mot de ralliement du peuple, et les gueux de terre attaquèrent à la fois les couvents, les églises et les Espagnols. Traqués, écrasés par le duc d'Albe, les insurgés semblent anéantis ; mais d'autres, sur les vaisseaux, rejettent la lutte, et en 1572, les gueux de mer s'emparent de Brielle, qu'ils garderont jusqu'à la fin de la guerre de l'Indépendance.

— GUEUX gheù b. m. Econ. dom. Pot de grès servant de chautferrette. || On dit quelqef. GUEUX.

— GUEUX (CHANSON DES), par J. Kiehepin. V. CHANSON.

— GUEVARA (Antoine DE, historien espagnol, franciscain, né vers 1490, mort en 1545. Il suivit Charles-Quint en Italie et fut successivement prédicateur de la cour, historiographe impérial, évêque de Goadix, etc. Citons de lui : *Libro aureo de Marco Aurelio* (1529), sorte de roman dans le genre de la « Cyropédie » (1540) ; *Epîtres familières* (1539) ; *L'Oratoire des religieux* 1542. Un compilateur allemand a publié : *L'Esprit de D. Antonio de Guevara, en 400 maximes et traits d'histoire*, etc. (1760).

— GUEVARA (Luis VÉLEZ DE), auteur dramatique et romancier espagnol, né à Ecija (Andalousie) en 1570, mort à Madrid en 1644. Avocat à Madrid, il appartenit quelque temps à la maison du comte de Saldaña, et il joint de la faveur du roi Philippe IV, dont il fut l'un des collaborateurs littéraires. Il était, quand il mourut, huisier de la chambre du roi. Ses œuvres dram. que montaient environ au nombre de 400 ; la plupart se sont perdues. Parmi la centaine de comédies qui lui sont attribuées, il en est une assez grand nombre d'une authenticité douteuse. Toutes sont conçues conformément au type définitivement arrêté par Lope de Vega. Beaucoup ont un sujet historique : *Régner après la mort*, le chef-d'œuvre de Guevara, qui raconte l'histoire d'Inès de Castro ; le *Pa-tier d'Ocaña* ; *Le diable est à Cantillana* ; la *Luna de la Sierra* ; *Le roi l'emporte sur le sang*. Parmi les autres, nous citons : la *Restauracion de España* ; les *Revoltes des Flandres* ; la *Conquête d'Oran* ; la *Niña de Gomez Arias* ; *L'Amour en basque et la Jalouse en français* ; *Escanderbech* ; la *Montigneur des Asturies* ; etc. Guevara est peut-être plus connu par son *Diable boiteux* ingénieuse fiction picaresque, qui parut en 1614 à Madrid, surtout depuis qu'elle a été imitée par Le Sage, en 1707. — Son fils, DON JUAN, hérita de ses aptitudes théâtrales et écrivit diverses comédies.

— GUEVEI (ghe-rè) n. m. Nom vulgaire du *neotragus pygmaeus*, qui appartient à cette catégorie d'antilopes minuscules, à peine plus grosses qu'un lièvre, habitant les forêts des Achantas et de Liberia.



— GUÉVINIE (ghé, n) n. f. Genre deprotacées, comprenant des arbres à feuilles alternes imparipennées, à fleurs en grappe. Une seule espèce chilienne *guévinia arellana*, dont les fruits drupacés, à amande comestible, sont vendus, dans leur pays sous le nom de *nefou* ou de *arellana Guérinii*. Le péricarpe en est astringent et vermicide.

— GUEYDON (comte Louis-Henri DE, marin français, né à Granville en 1809, mort à Kermalec Finistère en 1886. Il fut promu capitaine de frégate après l'affaire de Saint-Jean-d'Ulloa (1840), devint capitaine de vaisseau en 1847, gouverneur de la Martinique (1853, contre-amiral 1854, et vice-amiral en 1861. En 1870, il commanda une des deux escadres de la mer du Nord. Gouverneur général de l'Algérie (1871-1872), il comprima une insurrection indigène, supprima les bureaux arabes et réorganisa l'administration de la Grande Kabylie. Il avait été élu député de la Manche en 1855. On lui doit : la *Vérité sur la marine* (1849) ; *Organisation du personnel à bord* (1852) ; *Tactique navale* 1868 ; *L'Équité politique* (1871).

— GUEZ DE BALZAC. Biogr. V. BALZAC.

— GUGGISBERG, comm. de Suisse (canton de Berne) ; 2.935 hab. Source et établissement thermal.

— GUGLIONESI, comm. d'Italie (Molise) prov. de Campobasso, près du deuve côtier Biferno ; 5.963 hab.

— GUHR n. m. Terre chargée de matières métalliques, entraînées par les eaux à travers les fentes des rochers.

— GUHRAU, ville d'Allemagne (Prusse) (Silésie, présid. de Breslau) ; 4.557 hab. Ch.-l. de district. Mines de lignito.

— GUI (ghi — du lat. riscum, influencé par le haut allem. wiz, allem. mod. weiss, blanc) n. m. Genre de plantes parasites, de la famille des loranthacées.

— Cout. anc. *Gui l'an neuf*, Cérémonie de la récolte du gui chez les Gaulois : *Le grand sacrifice du GUI L'AN NEUF se faisait avec beaucoup de cérémonies*. (Duclos.) || Peut-être *A gui*, *Au gui* est une altération du grec *έγχι*, voici. Dans ce cas, *A qui l'an neuf* ne rappellerait que le cri des enfants allant, la veille du premier jour de l'an, quêter leurs étrennes. Des vestiges de cet usage ont longtemps subsisté en France, surtout en Bretagne, et, de là, le nom d'*aguequettes* donné aux étrennes, dans plusieurs provinces. On désigne encore, en Espagne, sous le nom d'*aguinaldo*, une manière de célébrer le premier jour de l'an.]

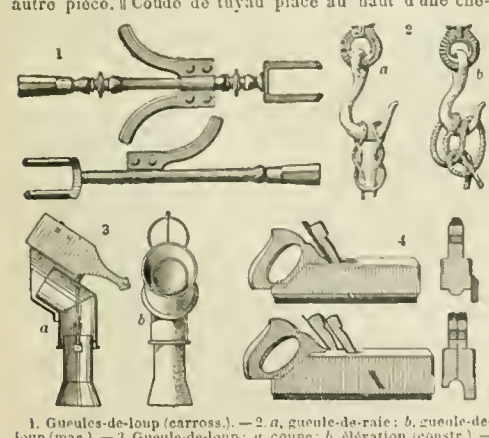
minée sur un pivot, et tournant de façon que la fumée n'y soit pas refoulée.

— Mar. Coupe angulaire d'un état qui soutient les levées d'un grand bâtiment. || Nom d'une espèce de nœud. || Pont sur gueule, Pont supérieur d'un bâtiment.

— Tochn. Outils servant à faire des gueules-de-loop dans un battant.

— GUEULE-DE-RAIE n. f. Mar. Nom d'une espèce de nœud. || Pl. Des GUEULES-DE-RAIE.

— GUEULEZ (gheu-lé — rad. gueule) n. f. Pop. Grosse bouche, (Syn. de GOULEUX.) || Mots violents et grossiers. || Repas, nourriture : Chercher sa GUEULEZ.



1. Gueules-de-loop (carross). — 2. a, gueule-de-raie ; b, gueule-de-loop (mar.). — 3. Gueule-de-loop : a, coupe ; b, élévation (constr.). — 4. Gueule-de-loop (techn.).

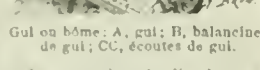
— GUEULE-DE-RAIE n. f. Mar. Nom d'une espèce de nœud. || Pl. Des GUEULES-DE-RAIE.

... en parasite... surtout sur le... divergent en... chlorophylle.



Gui. A, fleurs mâles, B, fleurs femelles.

... lorsque le gui est très abondant sur un arbre, il pousse, et il y a avantage à le faire. La décoction de gui était employée jadis contre l'asthme, la toue, etc. L'extrait passe pour paralysant.



Gui ou bôme: A, gui; B, balançines de gui; CC, écoutes de gui.

... de l'artimon et par sa horizontalité au moyen de balançines presque au pied du mât. C'est sur le gui que se borde la brigantine.

GUI, empereur d'Occident et roi d'Italie, de 890 à 894. Fils de Gui, duc de Spolète, et d'Adélaïde, fille de Pépin...

GUI, duc de Toscane, mort en 929. Fils d'Adalbert II, il fut roi de la Toscane en 917 environ. En 925, il épousa Marozia...

GUI d'AREZZO. Bossu. V. GUIDO D'AREZZO.

GUI, d'Amiens et poète latin, né vers l'an 1000, mort en 1060. Son père, Euguerrand, comte de Ponthieu...

GUI, comte d'Avvergne, deuxième du nom, mort en 1241. Fils de Gui IV et de la reine Guillaume X, à qui il succéda en 1194...

GUI DE BOULOGNE. D'AUVERGNE, né en 1320, roi de Navarre, d'Artois et de la partie française de Flandre...

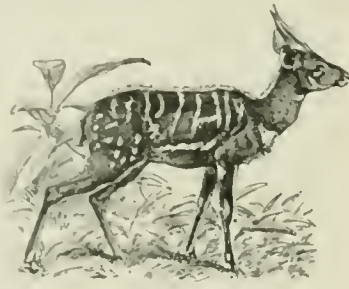
GUI DE LUSIGNAN, comte de Jérusalem. V. LES LUSIGNES.

GUI DE LA PAPE. GUI-PAPE (en lat. G. de Pape)...

... Girardinopolitanz (1490), traduction française de Corrier 1602

GUIARD (Emile), auteur dramatique français, né à Paris en 1852, mort à Cannes en 1889. Neveu d'Emile Augier...

GUIB (ghib') n. m. Nom vulgaire de quelques antilopes du genre Tragelaphus. remarquables par leur pelage fauve vif, marqué de taches et de bandes blanches.



Guib.

GUIBERT, antipape, né à Parme, mort à Ravenne en 1100. Issu de la famille Correggia, dévouée aux empereurs...

GUIBERT de NOGENT, théologien et historien français, né près de Clermont (Oise) en 1053, mort en 1124. Il a laissé des ouvrages estimés...

GUIBERT (Jacques-Antoine-Hippolyte, comte DE), général et écrivain militaire français, fils de Charles-Benoît, lieutenant général et gouverneur des Invalides (1715-1786)...

GUIBERT (Joseph-Hippolyte), cardinal et archevêque de Paris, né à Aix en 1802, mort à Paris en 1886. Evêque de Viviers en 1841...

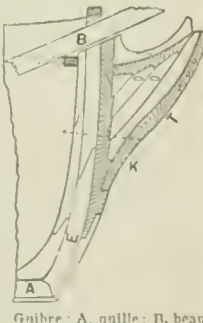
GUIBOLLE (ghi — orig. incert.) n. f. Arg. Jumbo: Il se plaignait d'avoir des GUIBOLLES de coton. (E. Zola.)

GUIBOLLARD 'ghi-bo-lar', n. m. Syn. pop. de JOCRISSÉ, de CALINDO, le Niais, imbécile.

GUIBOURS (P. DE), augustid déchaussé français. V. ANSELME (Pierre de GUIBOURS, dit le Père).

GUIBOURT Nicolas-Jean-Baptiste-Gaston), pharmacien français, né et mort à Paris (1790-1867). Reçu pharmacien en 1816...

GUIBRE (ghib' — altéré du mot guivre) n. f. Mar. Construction ayant pour but de fournir au gréement de beauprés des points d'appui en saillie de l'âtre.



Guibre: A, quille; B, beauprés; E, âtre; K, gorgère; T, taille-mer.

— ESCAL. La guibre donne appui aux sous-barbes du beauprés, les pelles sont fixées sur la taille-mer. Elle est réunie à l'étrave au moyen de la courbe de caprine, etc.

GUICHARDIN François (en ital. Guicciardini), homme d'Etat et historien italien, né et mort à Florence (1483-1540). Son père, PIERRE, avait été ambassadeur de la République

auprès de l'empereur Maximilien Ier et du pape Léon X. Après de brillantes études de droit à Florence, Ferrare et Padoue, il fut envoyé comme ambassadeur près de Ferdinand V, roi de Castille et d'Aragon (1512). A son retour, Léon X le prit à son service, le nomma gouverneur de Modène et de Reggio (1518), puis commissaire général en Lombardie. Clément VII lui confia le gouvernement de Parme (1521), puis l'administration de la Romagne (1523), et enfin le mit à la tête de l'armée pontificale avec le titre de lieutenant général du saint-siège. De 1531 à 1534, il fut gouverneur de Bologne. Au milieu des soucis que lui donnaient ces hautes charges, il trouvait encore le temps de préparer le rétablissement définitif des Médicis à Florence. Aussi, à la mort de Clément VII, malgré les offres généreuses de Paul III, il quitta le service de la papauté et resta dans sa ville natale, où il conquit l'affection et la confiance du duc Alexandre. Après le meurtre dont ce dernier fut victime, il s'employa à assurer la succession ducale à Cosme de Médicis. Mais, bientôt, trouvant que le nouveau souverain n'avait pas assez de considération pour lui, il se retira dans sa villa d'Arcetri, où il commença à écrire son Histoire d'Italie, qu'il ne put terminer.



Guichardin.

L'Histoire de Guichardin fut traduite en latin et en français. Ses Œuvres inédites, publiées à Florence de 1857 à 1867, par G. Canestrini, contiennent, outre une intéressante Correspondance, d'importants opuscules politiques. On a, enfin, de lui des Souvenirs autobiographiques et une Histoire de Florence depuis les temps de Cosme de Médicis jusqu'à ceux du gonfalonier Soderini.

GUICHART (ghi-cha'r) n. m. Cost. rel. Petite bande d'étoffe qui retient la robe d'un religieux sur le côté. — Jeux. Morceau court de bois aminci par ses deux extrémités, que l'on fait sauter en frappant avec un bâton sur l'un des bouts. On dit plus souvent BÂTONNET, et même, suivant les endroits, GUICHE, GUILLET, etc.

GUICHE (ghieh' — du lat. pop. vitica; de vitis, vigne, ce qui s'enroule comme les vrilles de la vigne) n. f. Subtilité, détour. (Vieux.)

— Arg. Duo de guiche, Guichetier de prison. || La guiche. L'ensemble des souteneurs.

— Art milit. anc. Courroie pour suspendre le bouclier. — Cost. relig. Bande d'étoffe attachée de chaque côté de la robe des chartreux pour la fermer.

— Jeux. Dans le nord de la France, Syn. de JEU DE BÂTONNET. On dit également GUIGE, et GUISE.

GUICHE, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 25 kil. de Bayonne, sur la Bidouze, près de son confluent avec l'Adour; 1.300 hab. Ch. de f. Midi. Carrière de pierres; Ruines d'un château du XIIIe siècle. Du XVIe au XVIIIe siècle, Guiche fut le siège d'un comté possédé par une branche de la maison de Grammont.

GUICHE (LA), ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 22 kilom. de Charolles, au dessus d'étangs que remplit un affluent gauche de l'Arconce; 933 hab. Ruines d'un château. — Le canton a 11 comm. et 6.834 hab.

GUICHE (famille DE LA. V. LA GUICHER.

GUICHE (comtesse DE). V. CORISANDE (la belle).

GUICHE (DE). Biogr. V. GRAMONT.

GUICHEN (ghi-ehin), ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 45 kilom. de Redon; 3.763 hab. Source minérale ferrugineuse, carrières de schiste, minoteries, fabrique de noir animal. Châteaux de Bagatz (XVIe s.), du Gayliou (XVIIe s.). — Le canton a 8 comm. et 16.449 hab.

GUICHEN (Luc-Urbain DE BOREXIE, comte DE), marin français, né à Fougères en 1712, mort à Morlaix en 1790. Garde de marine dès 1730, il conquit tous ses grades. Lieutenant de vaisseau en 1746, il sort de Gravelines sur la « Galatée » en dépit des croisières anglaises, et conduit un convoi du Havre à Brest. En 1718, il fait une brillante campagne dans les Antilles et amène un convoi de Saint-Domingue à Brest. En 1755, il est au Canada et devient, l'année suivante, capitaine de vaisseau. En 1757, commandant l'« Atalante », il prend aux Anglais quatre corsaires et neuf navires marchands. Nommé chef d'escadre en 1776, il commande, en 1778, une division de l'armée navale du comte d'Orvilliers à Brest, prend part au combat d'Ouessant (1778), où il commande l'arrière-garde. Lieutenant général en 1779, il commande une escadre dans la flotte franco-espagnole destinée à opérer un débarquement en Angleterre. En 1780, il part de Brest, escortant un convoi considérable pour aller remplacer d'Estaing aux Antilles; il bat l'amiral Rodney en trois rencontres, protège l'arrivée de l'amiral don Solano, qui amène douze mille hommes de troupes de débarquement; enfin, il peut, malgré divers obstacles, ramener victorieusement en Europe une immense flotte marchande. Guichen, en 1781, perdit une partie d'un convoi qu'il conduisait de Brest en Amérique, rejoignit, l'année suivante, avec sa flotte, l'amiral de Cordova à Cadix, s'empara de dix-huit transports anglais, mais ne put accomplir aucune opération décisive avant la paix de 1783.



Guichen.

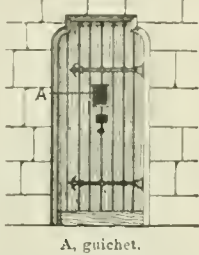
GUICHENBACH, villo d'Allemagne (Prusse-Rhénane) présid. du Trèves.; 3.778 hab. Houillères.

GUICHENON Samuel, historien et généalogiste français, né à Mâcon en 1607, mort à Bourg en 1661. Protestant, pendant un voyage qu'il fit en Italie, en 1630, le

jeune Guichenon embrassa le catholicisme. De retour en France, il exerça la profession d'avocat à Bourg en Bresse; puis il s'adonna à des travaux historiques. On lui doit un grand nombre d'ouvrages intéressants et remplis de documents sur l'histoire du Bugey, de la Bresse et de la Savoie.

**GUICHES** (Paul-Gustave), littérateur français, né à Albas (Lot) en 1860. Il se rendit à Paris et fit d'abord partie des disciples de Zola, dont il se sépara en signant la protestation des Cinq contre la Terre. Observateur spirituel, il a publié des chroniques et des nouvelles dans le « Grand Journal », le « Gil Blas », etc., et des romans : *Céleste Prudhomme* (1886); *L'Ennemi* (1887); *La Pudeur de Sodome* (1888); *L'Imprévu* (1890); *Philippe Destal* (1892); un *Cœur discret* (1892); *Au fil de la vie* (1894), nouvelle; *la Femme du voisin* (1898); *Trop de zèle* (1898). Il a fait représenter les *Quarts d'heure* (1888), avec Lavédan, et *Suob* (1897), comédies.

**GUICHET** (*ghi-chê*) — peut-être du germ. ; suéd. *ricka*, se mouvoir, tourner) n. m. Petite porte pratiquée dans une plus grande : La plupart des portes cochères sont percées d'un guichet. « Porte basse percée dans un rempart. « Petite porte intérieure d'une prison, située en arrière de la porte principale : Demander un prisonnier au guichet. « Passage étroit ménagé pour un service spécial : Les guichets du Louvre. « Passage étroit à l'entrée d'un édifice, préparé pour que l'on n'y puisse pénétrer qu'une personne après l'autre : Les guichets de l'Exposition. « Petite ouverture pratiquée dans une porte à hauteur d'homme. « Ouverture grillée du confessionnal, par laquelle le prêtre communique avec le pénitent. « Petite ouverture par laquelle on communique avec les employés dans les bureaux de poste, banques, etc. — Par ext. Caisse.



A, guichet.

— Constr. *Guichet de croisée*, Assemblage qui porte les châssis de verre. « Volet intérieur qui couvre les châssis. — Jeux. Au cricket, Appareil contre lequel le servant lance la balle pour le renverser. « En angl., on dit wicket.

**GUICHETIER** (*ghi, ti-ê*) n. m. Celui qui est chargé d'ouvrir et de fermer les guichets, et de surveiller les cachots.

**GUICHON** (*ghi*) n. m. Petit vase de bois, de terre cuite, de fer-blanc, dont on se sert en Normandie pour boire.

**GUICLAN**, comm. du Finistère, arrond. et à 12 kilom. de Morlaix, près du fleuve côtier Penzé; 3.321 hab. Fabrique de toiles. Ruines du château fort de Penc'hoat.

**GUIDAGE** n. m. Min. V. GUIDONNAGE.

**GUIDANNE** (*ghi*) n. f. Nom donné par les tisseurs à une réunion de quelques fils qui sont enroulés à part, et servent de complément à la chaîne.

**GUIDE** (*ghid'* — du bas lat. *guido*, même sens) n. m. Personne qui en conduit une autre, dans un chemin que celle-ci ne connaît pas suffisamment ou ne peut suivre seule : *Guide montagnard. Le guide d'un aveugle.*

— Par ext. Personne qui en dirige une autre : *Les grands génies sont les guides de l'humanité.*

— Fig. Chose qui exerce une sorte de direction morale : Consulte la raison, prends sa clarté pour guide. **MOLÈRE.**

— Par ironie, *Guide des pêcheurs*, Ficre à volets, servant à des promenades galantes. (Vx.) V. plus loin.

— Bibliogr. Se dit de manuels qui contiennent des renseignements, des conseils de divers nature : *Guide des mères, du médecin, de campagne.* « So dit surtout des manuels à l'usage des excursionnistes : *Le guide en Suisse, en Allemagne, de l'étranger dans Paris.*

(*Guide*, en ce sens, était autrefois du féminin : *La guide nouvelle.* (La Font.) *C'est sa guide.* (La Font.) — Mamm. *Guide du lion*, Nom vulgaire du lyx et du caracal.

Mar. Cordage servant à haler le palan d'étai.

— Mécan. Organe servant à diriger un mouvement.

— Milit. Nom donné, dans les divers mouvements qui comportent les manœuvres d'une troupe, à l'homme ou aux hommes dont la position sert à régler celle des autres, pour assurer l'égalité et la rectitude des alignements, la direction de la marche. « Dans l'infanterie, *Guide à droite, Guide à gauche*, Commandements pour faire placer le guide à droite ou à gauche. (Quand une troupe est mise en marche de front, le commandement en avant est toujours suivi de l'avertissement *Guide à gauche* ou *Guide à droite*, destiné à indiquer aux hommes de quel côté ils doivent conserver leur distance.) « So dit des habitants du théâtre de la guerre qu'une armée emploie pour conduire ses colonnes ou détachements. « Nom donné à certains corps de troupes, spécialement chargés de servir d'escorte aux généraux et à leurs états-majors. « Corps d'élite attachés à la garde personnelle de l'empereur, sous le premier et sous le second empire : *Le régiment des guides.*

— Musiq. Partie qui entre la première dans une fugue, et qui annonce le sujet. « Partie sur laquelle on indique les entrées des instruments.

— Navig. Balise établie sur une rivière, dans un passage difficile, pour marquer le véritable cours de l'eau. — Techn. Morceau de bois saillant que l'on fixe contre un outil à fil, un bœuf, par exemple, pour ou assurer la marche dans une direction donnée. « Outil d'horloger qui conduit le foret et lui permet de percer droit dans une platine. (Syn. de *GUIDE-ÂNE*.) « Armature sur laquelle est monté le coulisseau du piston d'une cuvette garde-robe. — Exéc. Mécan. Les guides diffèrent suivant l'usage auquel on les destine et le mouvement qu'ils doivent diriger, rectiligne ou circulaire. Tels sont les guides de la tige du piston d'une machine à vapeur (V. GLISSIÈRE), les guides d'un châssis de scie, etc.

On guide ordinairement les châssis de scie à l'aide de rainures pratiquées dans des montants parallèles à la direction du mouvement, et de languettes liées au châssis, ou inversement.

On emploie quelquefois des montants cylindriques fixes, embrassés par des anneaux liés à la pièce mobile. Dans d'autres cas, ce sont les anneaux qui sont fixes, tandis que les montants sont liés à la pièce mobile.

Les tiges des pistons de machines à vapeur sont souvent guidées par le moyen d'une traverse portant à ses deux extrémités des poulies à gorgo, qui roulent sur des montants cylindriques fixes, ou encore au moyen d'un galet qui porte l'extrémité supérieure de la tige du piston et qui glisse dans une double rainure verticale.

Pour guider le chariot des mull-jenny, dans les filatures, on le maintient à l'aide de poulies glissant entre deux cordes parallèles fortement tendues.

— Milit. La dénomination de guides, pour un corps de troupes, apparut en 1744, époque où fut créé la première compagnie de guides. Une autre, constituée en 1756, fut dite des *fusiliers-guides*; douze seulement de ses hommes étaient à cheval. Mais c'est surtout à dater de la Révolution que ces compagnies se multiplièrent. Bientôt, chaque général eut la sienne. Le général Bonaparte attacha à sa personne, en 1796, une compagnie spéciale de guides, dont il donna le commandement au capitaine Bessières. Lors de la création de la garde consulaire, ces guides y formèrent d'abord un escadron, puis un régiment, qui prit le nom de *chasseurs à cheval*, tout en conservant la tenue, analogue à celle des



Guides : 1. Sous le Consulat; 2. Sous le 1<sup>er</sup> Empire; 3. Sous le 2<sup>e</sup> Empire.

hussards, qu'avait toujours portés les guides. Mais ce nom disparut alors officiellement de l'armée française, quoique longtemps on ait continué de l'attribuer, dans le langage courant, aux chasseurs de la garde.

Il ne reparut qu'en 1848, donné par le gouvernement provisoire à des escadrons spécialement destinés à l'escorte des états-majors, et dont il ne fut formé que cinq, bientôt réduits à deux. Mais, dès 1849, les deux escadrons se dédoublèrent pour former le régiment des guides. Ce régiment, à l'effectif de près de 1.200 hommes, constitua la garde personnelle de l'empereur. En 1871, il devint le 9<sup>e</sup> régiment de hussards.

L'uniforme des guides se composait du pantalon garanco à passepoil vert foncé et double bande jaune d'or, avec dolman et pelisse vert foncé, doublée en drap garanco, garnie de fourrure et ornée, comme le dolman, de dix-huit brandebourgs en laine jaune d'or avec cinq rangées de boutons-grelots. Une fourragère tressée, jaune d'or, ornait en outre le dolman. La coiffure était, en petite tenue, un bonnet de police en drap vert foncé à galons jaune d'or, et, en grande tenue, un colback avec flamme retenant en drap garanco, à gland et galons jaune d'or, surmonté d'un plumet blanc, vert foncé au sommet; l'équipement comportait une sabretache. Les officiers portaient les galons et brandebourgs d'or pour la grande tenue, et en solo noir pour la petite.

**GUIDE** (*ghid'* — subst. verb. de *guider*) n. f. Lanière de cuir ou cordon de chanvre, qu'on attache au mors d'un cheval attelé, et qu'on tient dans les mains pour diriger l'animal. (S'emploie presque toujours au plur. : *Lâcher. Tirer les guides.* « *Grandes guides*, Guides qui servent à diriger les chevaux placés en tête, dans un attelage à trois ou à quatre chevaux. — Manière de conduire : *Quatre chevaux fringants, conduits à GRANDES GUIDES.* Chateaubr.) — Fig. Façon de vivre large, en dépitant sans retenue sa fortune, sa santé : *Mener la vie à GRANDES GUIDES.*

— Par ext. Droit payé pour chaque poste. *Payer doubles guides.* Payer double pour aller plus vite.

**GUIDE** (LE ou, comme on disait au XVII<sup>e</sup> siècle, LA des *pecheurs*, la *Gua de pecadores*), traité ascétique espagnol, de Louis de Grenade. — Le style de cet ouvrage est plein d'élevation, d'onction et d'une harmonieuse éléquence. La *Gua de pecadores* n'est, dans toute sa première moitié, qu'un hymne à la création et au Créateur. Dans la seconde partie, l'austère écrivain examine s'il est de l'intérêt de l'homme de suivre ou de désertir la vertu, c'est-à-dire le service de Dieu. Les chapitres sur la mort et sur l'enfer sont d'un étonnant réalisme. La *Gua de pecadores*, publiée en 1556, souleva en Espagne une vive opposition et l'Index expurgatoire l'interdit. Mais les Espagnols revinrent de cette première impression et, dans le reste de l'Europe, le livre obtint un succès extraordinaire.

**GUIDE** Guido Risi, dit le, peintre bolonais, né à Calvenzano, près de Bologne, en 1575, mort à Bologne en 1642. Elevé de Denis Calvaert, puis des Carrache, il partit avec son ami l'Albane pour Rome, où Josépin le patronna auprès du pape et du cardinal Borghese. Le dépit du Caravage fut tel, lorsqu'il vit le premier tableau du Guide à Rome : le *Martyre de saint Pierre* Vatican, que, rencontrant son jeune rival, il l'insulta grossièrement. Guido



Le Guide.

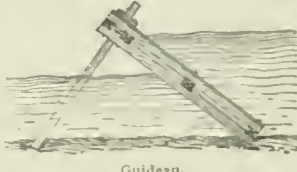
pour concourir à la décoration de la merveilleuse chapelle de Saint-Janvier. Revenu, une dernière fois, à Rome, il ébaucha, dans l'église Saint-Pierre, *l'Histoire d'Attila*. Citons encore de lui : à Rome, le *Crocifixe de saint Pierre*, *Herodade*, le *Portrait de Sixte-Quint*; à Bologne, la *Conception*, le *Massacre des Innocents*, *Job*, *Saint Pierre et saint Paul*; à Gênes, *l'Assomption*; enfin, au Louvre, deux *Madeleines*, la fameuse *Tête de Christ*, si populaire, une *Vierge et l'Enfant Jésus*, *Jésus-Christ au jardin des Oliviers*, deux *Saint Jean*, un *Ecce Homo*, une *Mater dolorosa*, la *Purification*, le *Repos de la sainte Famille*, *l'Enlèvement d'Hélène*. On a aussi du Guide des eaux-fortes très estimées.

**GUIDE-ÂNE** (de *guider*, et *âne*) n. m. Recueil de règles pratiques, propres à diriger dans un travail : Un *GUIDE-ÂNE* pour les orpenteurs. « Pl. Des *GUIDE-ÂNES*. D'autres écrivent *GUIDE-ÂNES*; mais à tort, selon nous.

— Calligr. Transparent réglé, aidant à écrire droit. — Littér. Petit livre qui contient l'ordre des fêtes et celui des offices relatifs à chaque fête. (Vieux.) — Techn. Syn. de *CRINS*. Sorte de couteau à deux lames, dont l'une trace et l'autre découpe les dents de peigno.

**GUIDEAU** (*ghi-dê*) ou **GUIDE-EAU** (de *guider*, et eau)

n. m. Mar. Plate-forme en planches, soutenue sur des chevalets dans une position inclinée, pour diriger le courant des chasses, en avant de certains ports de la Manche. « Pl. Des *GUIDEAUX* ou *GUIDE-EAU*. — Archit. hydraul. Ouvrage qui divise un courant et détermine la direction de l'eau.



Guideau.

— Pêch. Filet en forme de sac. — Exéc. Pêch. Le *guideau* a une entrée large et s'ouvre dans le sens du courant. Les mailles se rétrécissent jusqu'à l'arrière, terminé souvent en forme de nasse. On



Guideau.

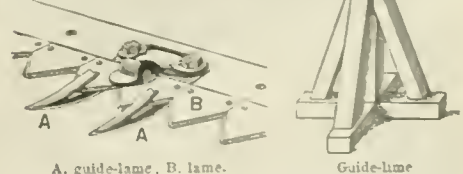
le place près des chutes d'eau des moulins, contre les arches des ponts. Souvent, le *guideau* fait partie du gord. On l'emploie aussi en mer, sur les côtes du Normandie; l'entrée, encore plus grande qu'en rivière, est tendue au moyen de pieux ou chevrons appelés « étaliers ». Le poisson se prend, entraîné par le courant.

**GUIDE-FIL** n. m. Petit appareil qui règle la distribution des fils sur les bobines des métiers à filer et des machines à coudre. « Pl. Des *GUIDE-FIL*. « On dit aussi *CRINS*.

**GUIDEL**, comm. du Morbihan, arrond. et à 11 kilom. de Lorient, près de la Laita, fleuve côtier; 4.366 hab. Minora: do fer, étangs, dolmens et menhirs.

**GUIDE-LAME** n. m. Outil en forme de peigne qui, dans une faucheuse mécanique, sert à régler le mouvement des lames tranchantes. « Pl. Des *GUIDE-LAME*.

**GUIDE-LIME** ou **PRADEL** n. m. Appareil avec lequel on apprend



A, guide-lame. B, lame.

Guide-lime

aux apprentis serruriers, monteurs ou ajusteurs, à manœuvrer la lime en limant droit. C'est-à-dire en taillant la pièce d'une manière bien plane. (Il comprend un trépiel



GUIGNAUT (Joseph-Daniel), helléniste et archéologue français, né à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire) en 1791, mort à Paris en 1876. Ancien élève de l'École normale, il professa quelque temps au collège Charlemagne; en 1818, il fut nommé maître de conférences à l'École normale, qu'il dirigea plus tard (1830-1835). Professeur d'histoire et de morale au Collège de France (1854), membre de l'Académie des inscriptions (1837), et, depuis 1860, secrétaire perpétuel de cette académie. On lui doit, en outre: *Dissertation sur la Vénus de Paphos* (1827); *Dissertation sur le Dieu Scrapis et son origine* (1828); *Théogonie d'Hésiode* (1835); *les Religions de l'antiquité, considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques* (1825-1851).

GUIGNIER (*ghi-gui-é* [gn ml.]) n. m. Variété de cerisier. — ENEVEL. Les branches du guignier se soutiennent presque perpendiculairement; les feuilles en sont longues et pointues, les fruits volumineux, globuleux, à chair très sucrée et à moitié ferme, généralement de couleur pourpre foncé, ou noir. Le guignier est vigoureux et productif. La *guigne aigle noir* et la *guigne pourpre hâtive* sont deux variétés très communes de cet arbre.

GUIGNOL (*ghi*, et *gn* ml.), personnage principal des pupazzi français.

— n. m. Acteur qui en joue le rôle. ¶ Par ext. Le théâtre où parait ce personnage: *Aller à Guignol*. ¶ Par moquerie, Théâtre trop petit: *Théâtre qui est un vrai Guignol*.

— ENEVEL. Moins compliqué que la marionnette, le guignol ou pantin sans fil a dû son succès à la facilité de son installation et surtout à son apparence de vie. L'index de l'opérateur maintient et anime la tête, tandis que le pouce et le médium, glissés dans les manches, font mouvoir les bras du personnage. L'ouverture de la scène est au-dessus d'un panneau assez haut pour que l'opérateur soit caché, ses bras seuls armés des personnages devant dépasser la rampe. Les guignols, dans le théâtre, sont accrochés à une corde, la tête en bas, au moyen d'une grosse agrafe cousue au bas du robe; il est facile à l'opérateur de se débarrasser d'un personnage et d'en prendre un nouveau d'une soule main, pendant que l'autre maintient en scène un autre bonhomme.



Guignol.

Le guignol a, de temps immémorial, été connu au Chili. Il est venu d'Italie en France. Laurent Mourguet, ayant vu les pupazzi italiens, installa à Lyon, rue Noire, en 1795, un théâtre semblable, qui dura jusqu'en 1815; un nommé Versot acheta le théâtre et continua les représentations. Mourguet s'établit de nouveau au cours Morand (appelé alors « nîlée des Brotteaux »), où ses enfants et petits-enfants lui succédèrent; de nombreux théâtres surgirent, car Lyon eut et a encore plusieurs théâtres de ce genre. On a dit à tort que Mourguet avait tiré le nom de guignol de l'exclamation favorite d'un de ses amis disant toujours: « C'est guignolant », lorsque quelque chose lui paraissait amusant. Guignol ou Chignol était un personnage réel, un canot, de même que son ami, Gnafron (de *gnaf*, *savetier*), tous deux déjà populaires à Lyon.

GUIGNOLANT (*ghi-gno-lan* [gn ml.], ANTE adj. V. GUIGNONANT, ANTE.

GUIGNOLE (*ghi-gnol* [gn ml.]) n. f. Bâtonnet auquel on suspend une petite balance.

GUIGNOLE ou GUENOLÉ saint, abbé breton, né vers 455, mort à Landévennec (Morbihan), vers 520. Fils d'un prince du pays de Galles, exilé en Armorique, il embrassa la vie monastique, et fonda le monastère de Landévennec, près de Brest. Après sa mort, ses reliques furent transférées partie en Belgique, à Gand, partie à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais). — Fête le 3 mars.

GUIGNOLET (*ghi-gno-lé* [gn ml.]) — rad. *guigne* n. m. Liqueur faite avec des guignes.

— ENEVEL. Pour préparer du guignolet, faire macérer pendant quelques semaines dans l'eau-de-vie 1 kilogramme de guignes sans queues ni noyaux. Faire macérer de même les noyaux pilés, mélanger les deux liquides, filtrer, ajouter 1 kilogramme de sucre mouillé et mettre en bouteilles.

GUIGNON (*ghi-gnon* [gn ml.]) — rad. *guignier* n. m. Chance malheureuse et persévérante: *Avoir du guignon*. ¶ Porter guignon, Porter malheur.

GUIGNONANT (*ghi-gno-nan* [gn ml.]), ANTE ou GUIGNOLANT, ANTE adj. Pop. Qui a le caractère d'un guignon et qui cause un certain dépit: *C'est guignonant!* ¶ *Guignon guignolant* ou *guignonant*. Très mauvais chance.

GUIGNE (*ghi-gno* [gn ml.]) n. m. En Bourgogne, Premier cadeau du parrain ou de la marraine à son filleul. — Bot. Nom normand du genêt épineux. — Ornith. Nom vulgaire du pinson.

— Pêch. Petit carrelé que l'on fait sécher et grillé.

GUIGNE n. f. Mar. V. GIG.

GUIGUETTE (*ghi-ghèl*) n. f. Ciseau du calfat en forme de bec de corbin et à tranchant mousseux, pour enfoncez l'étoupe dans les joints.

GUIGUINTO, bourg des Iles Philippines (Ile de Luçon), ch.-l. de la province de Bulacan; 5.000 hab.

GUIL, torrent des Hautes-Alpes. Il part des monts voisins du Viso, passe au pied de Château-Queyras, s'enfonça dans la combé du Queyras, et tombe dans la Durance, rive gauche, après un cours de 56 kilomètres.

GUILALO (*ghi*) n. m. Embarecation de plaisance des rivières des côtes espagnoles.

Guilbert (Yvette), chanteuse, née à Paris en 1868. Après avoir joué sans succès aux Bouffes-du-Nord, aux Nouveautés, à Cluny, aux Variétés, elle entra, en 1890, comme chanteuse à l'Eldorado. Sa voix souple, la netteté de sa diction, sa physionomie spirituelle et mobile, lui acquirent aussitôt la faveur du public. Elle se fit entendre à l'Eldorado, au Concert-Parisien, aux Ambassadeurs, à l'Eldorado, à la Scala, dans les salons, et n'eut pas moins de succès dans ses tournées en Angleterre, en Amérique, etc.

Guilberville, comm. de la Manche, arr. et à 13 kilom. de Saint-Lô; 1.308 hab. Ch. de f. OUEST.

Guilboquet (*ghil*, k<sup>é</sup>) n. m. Géom. Instrument qui sert à tracer des parallèles.

Guilde n. f. Cout. V. GILDE.

GUILDFORD, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Surrey, sur la Wey; 9.100 hab. Important marché de blé. Houille; bois de charpente. Eglise Sainte-Marie, remontant à une haute antiquité; hôtel de ville remarquable.

GUILDHALL (salle des Guildes ou Gildes), hôtel de ville de Londres, bâti de 1111 à 1131, pour les séances du conseil municipal. Endommagé par l'incendie de 1666, il a été restauré, et modifié à plusieurs reprises. La grande salle, qui a 44 mètres de long, sert aux réunions et aux élections municipales. On y voit les deux colosses en bois Gog et Magog, sculptés en 1708 par Saunders.

GUILDIN, GUILÉDIN ou GUILLEDIN (*ghil*) — de l'angl. *gelding*, cheval hongre, n. m. Nom ancien des chevrons et des haqueènes qui allaient l'ambie et venaient, en général, d'Angleterre. (Le guildin, comme hongre, s'oppose à cheval entier, et, comme ambour, au trotteur.) Expression conrante aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s.]

GUILDIVE n. f. Comm. Syn. de TAFIA.

Guildiverie (*ghil*, ri) n. f. Industrie des tafias, des aracs et des rhams.

Guildivier (*ghil*, vi-é) n. m. Fabricant de guildivier.

GUILERS, comm. du Finistère, arrond. et à 7 kilom. de Brest, entre la Penfeld et l'Abor-Ilud, belles côtes; 1.821 hab. Eaux ferrugineuses. Château de Keroual.

GUILHEN DE CASTRO. Biogr. V. CASTRO.

Guilhermy (Jean-François-César, baron DE), homme politique français, né à Castelnau-dary en 1761, mort à Paris en 1829. Il était procureur du roi à la sénéchaussée de Lauraguais, quand il fut élu, en 1789, député du tiers aux états généraux. Il émigra en 1791. Après être resté un des agents les plus actifs du comte de Provence, il revint en France en 1814, fut maître des requêtes au conseil d'Etat, puis intendant à la Gadeloupe; il fut rappelé en 1816, et reçut le poste de président à la Cour des comptes (1821). On a publié ses *Mémoires* (1896). — Son fils, ROCH-FRANÇOIS-MARIE-NOLASQUE, né à Londres en 1808, mort à Paris en 1878, fut un archéologue distingué. Il a fait paraître: *Monographie de l'église royale de Saint-Denis* (1818); *Itinéraire archéologique de Paris 1855*; *Description de Notre-Dame de Paris* (1856), avec Viollet-le-Duc; *la Sainte-Chapelle de Paris* (1857); etc.

GUILLAC, comm. du Morbihan, arrond. et à 7 kilom. de Ploërmol, sur un coteau dominant l'Oust et le canal de Nantes à Brest; 1.520 hab. Source minérale de Saint-Jean-des-Près. Au banc de la Pyramide, obélisque haut de 13 mètres, élevé pour remplacer le chêne de *Mivoie* dans la lande où eut lieu le combat des Trente (1351).

GUILLAGE (*ghi-llaj* [ll ml.]) n. m. Action de la bière qui guillo, qui ferme et jette l'écumé (sa levure).

GUILLAIN (Simon), statuaire français, né et mort à Paris (1581-1658). La plus considérable de ses œuvres, d'après d'Argenville, est le monument qui fut élevé, à Paris, à la gloire de Louis XIII et de Louis XIV sur le pont au Change, à Paris, achevé en 1617 au Louvre. A Saint-Gervais, deux grandes figures: *Saint Gervais* et *Saint Protas*, se recommandant par des qualités décoratives. Mais les *Evangelistes*, placés trop haut au fronton et aux angles du portail, manquent de perspective. Le *Mausolée de Charlotte-Catherine de La Trémoille*, veuve de Henri I<sup>er</sup>, prince de Condé, placé autrefois dans le cheur du couvent des filles de l'Arc-Maria (au Louvre), est excellent de goût et de vérité. Dans l'intérieur de l'église de la Sorbonne et dans les décorations extérieures, Guillaïn a aussi sculpté quelques grandes figures en pierre.

GUILLAIN (Charles), marie français, né en 1808, mort à Lorient en 1875. Il commanda la division des équipages de la flotte à Lorient (1858), et devint gouverneur de la Nouvelle-Calédonie (1861), commandant en chef de la division navale (1868). On a de lui: *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar* (1845); *Documents sur l'histoire, la géographie, le commerce de l'Afrique orientale* (1856-1857); etc.

GUILLANDINE (*ghi*) n. f. Genre de légumineuses céspitiées, comprenant des arbutus grimpaux pourvus d'aiguillons, à feuilles stipulées, à fleurs en grappes. (Les gousses ont un péricarpe chargé de nombreux aiguillons.)

GUILLANÉE (*ghi-lla-né* [ll ml.]) — de *qui*, et *année* n. f. Cérémonie qui se pratique à la veille du nouvel an, dans le midi et dans l'ouest de la France, et qui consiste à aller de maison en maison chanter des complaintes pour recevoir des cadeaux de nouvelle année. V. GUT.

GUILLANT (*ghi-llan* [ll ml.]), ANTE adj. Qui jette sa levure, en parlant de la bière.

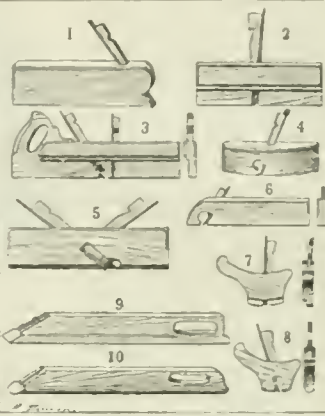
GUILLARD (Nicolas-François), librettiste français, né à Chartres en 1752, mort à Paris en 1814. Il écrivit *L'Épiphonie en Tauride*, sur laquelle Gluck a composé sa célèbre partition (1779). Citons encore: *Emilie* (musique de Grétry, 1781); *Electre* (musique de Lemoyno, 1782); *Chimène ou le Cid* (musique de Sacchini, 1784); *Walipa à Colonne* (musique de Sacchini, 1787); *Louis IX en Egypte* (avec Andrieux, musique de Lemoyno, 1790); etc.

GUILLARD (Léon), auteur dramatique français, né à Montpellier en 1816, mort à Paris en 1878. Il se fixa à Paris, fit représentant, en 1837, *Femme et maîtresse*, au Vaudeville, et fut nommé en 1855, lecteur du Théâtre-Français. Il a donné, seul ou en collaboration: au Théâtre-Français, *les Fois de la guerre*, un *Mariage sous la régence*, le *Double Veuvage*, la *Statuette d'un grand homme*; à l'Odéon, *les Mogens danseurs*, *Machiauel*, *Delpine*, *les Paniers de Mademoiselle*, le *Médecin de l'âme*; au Gymnase, le *Mar-*

*chand de jouets* avec Mélesville, le *Bal du prisonnier* avec Decourcelle, *Clarisse Harlowe* avec Dumanoir, le *Mariage à l'anglaise*, au Vaudeville, le *Dernier Amour*, les *Gaietés champêtres*, le *Vieil Innocent*, etc.

GUILLAUME (*gh-lôm* [ll ml.]) — du nom de divers rois et princes n. m. Nom donné, soit sous la forme latine: *guillelmus*, soit sous la forme germanique: *guillelmus* ou *willem*, à des monnaies frappées par divers souverains du nom de Guillaume: *Un demi-GUILLAUME*. On connaît notamment les guillaumes d'or émis en Haï-nautan XIV<sup>e</sup> s.; les guillaumes de la Hesse électorale, valant 20 fr. 50 c.; les guillaumes des Pays-Bas, valant 2 fr. 15 c. etc.

— Techn. Tamis qui sert à ébaucher le grenage de la poudre. Sorte de rabot à fer étroit et échancre, qui sert à faire des rainures et des moulures, et qu'emploient les menuisiers, les parqueteurs, les facteurs de pianos, etc. 1 Sorte de rabot qui sert aux ouvriers ravaleurs pour gratter et nettoyer les pierres.



Guillaumes: 1. De menuisier, à fer sur le bout; 2. De menuisier, à fer de côté; 3. À arraser les lambris de perennes; 4. En arête; 5. À deux fers pour facteurs de pianos; 6. À fer sur le bout pour facteurs de pianos; 7. De fabricant de rampes, à fer de côté; 8. De fabricant de rampes, forme ronde en sabot; 9. De ravaleur, à platine; 10. De ravaleur, en petit rond.

GUILLAUME (TERRE DE L'Empereur), colonie allemande de la Nouvelle-Guinée Occidentale. D'une superficie de 181.650 kilom. carrés, le Kaiser-Wilhelmsland est exploité par plusieurs compagnies privilégiées, sous le contrôle d'un commissaire impérial. C'est la partie la plus fertile, mais aussi la moins saine de la grande île, produisant du coton, de la canne à sucre et du tabac. Pop. 110.000 hab., dont environ 150 Allemands. Le centre administratif est *Finschafen*, sur le golfe Huon.

GUILLAUME (TERRE DU ROI-), Ile de l'archipel arctique américain, située à l'O. de la presqu'île de Booth et très rapprochée du pôle magnétique. Un certain nombre des compagnons de sir John Franklin y sont morts.

SAINTS

GUILLAUME saint, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, né près de Novare en 964, mort à Fécamp en 1031. Il fonda plusieurs couvents et, en particulier, celui de Frutere diocèse d'Ivrée en Piémont. On lui doit, en France et dans le nord de l'Italie, l'établissement de nombreuses écoles. — Fête le 1<sup>er</sup> janvier.

GUILLAUME d'Hirsauge saint, mathématicien allemand, mort en 1091. Il devint abbé d'Hirsauge. Il a laissé des manuscrits en latin, qui furent imprimés plus tard.

GUILLAUME PINCHON (saint), évêque de Saint-Brieuc, né à Saint-Alban (Bretagne) vers 1180, mort à Saint-Brieuc en 1234. Le comte Pierre Mauclerc, l'accabla de mauvais traitements et finit par l'exiler (1228), mais le pape Grégoire IX exigea son rappel. Il fut canonisé par Innocent IV, en 1247. — Fête le 29 juillet.

GUILLAUME saint, archevêque de Bourges, né dans le Nivernais vers 1120, mort à Bourges en 1209. Il était oncle du Pierre de Courtenay, qui devint empereur de Constantinople. Après avoir été chanoine de Paris et de Soissons, puis abbé de Fontaine-Jeu, de Châlis, il devint archevêque de Bourges, en 1199. Guillaume mourut devant le roi Philippe Auguste d'avoir répudié la reine Ingeburge, Honorius III le canonisa, en 1218. — Fête le 10 janvier.

GUILLAUME saint, surnommé le Grand, duc d'Aquitaine, mort en 812. Fils du comte Thierry, qui passa pour avoir été parent de Charlemagne, il battit les Sarrasins, recut le titre de comte, puis de duc d'Aquitaine, et se retira en 806 à Gellone, près de Lodève, où il fonda un monastère nommé depuis Saint-Guilhem-du-Desert.

PRINCES, ROIS, EMPEREURS ALLEMANDES

GUILLAUME, d'abord comte de Hollande, sous le nom de Guillaume II, puis empereur d'Allemagne, né vers 1227, mort en 1256. A peine âgé de sept ans, il succéda dans le comté de Hollande, à son père Florent IV; reçut, en 1247, du pape Innocent IV le titre d'empereur d'Allemagne et de roi des Romains, et fut définitivement proclamé empereur en 1250, à la mort de Frédéric II. Il entreprit alors de réduire les Frisons, et fut tué au cours de cette expédition. Il eut pour successeur son fils Florent V.

GUILLAUME 1<sup>er</sup> Frédéric-Louis, roi de Prusse et empereur allemand, né et mort à Berlin (1797-1888). Il était le second fils du roi Frédéric-Guillaume III et de la reine Louise. Tout enfant, il connut les désastres d'Iéna et d'Auerstedt (1806) et le démembrement de la Prusse (1807). En 1807, il entra dans l'armée nationale, et prit part à la guerre d'indépendance 1813-1814. En 1819, son père mourut, et, comme son frère aîné, Frédéric-Guillaume IV, n'avait pas d'enfant, Guillaume fut son successeur désigné, avec le titre de « prince de Prusse ». Il combattit les tendances libérales du Landtag prussien, et s'attira la haine du peuple de Berlin. Lors de la révolution de 1848, il dut même se réfugier à Londres. Revenu au bout de quelques mois, il se résigna, avec le roi, à subir la constitution votée par la Chambre, mais il repréna sans pitié, à la tête d'une armée prussienne, l'insurrection badoise. En 1857, Frédéric-Guillaume IV étant gravement malade, Guillaume

GUILLAUME

Le grand-duc de Prusse, devint régent en 1858, après la mort de son frère, fut élu roi à Vienne en 1871. Il s'attacha à réaliser, avec le concours de ses ministres, le projet de Roon, malgré l'opposition du parlement. Il donna sa confiance militaire à un long-couronné. Les trois guerres contre le Danemark (1864), l'Autriche (1866), la France (1870-1871), le roi Guillaume Ier fut le héros de ces trois guerres.

Par ses traités de Berlin, la Confédération de l'Allemagne du Nord fut formée sous le nom d'Empire allemand. Prussien, il fut le chef des États de l'Allemagne du Sud qui l'ont avec la France des traités d'alliance. Après la campagne victorieuse de 1870-1871, ils entrèrent dans la confédération qui devint le nouvel empire allemand. Guillaume fut le bon empereur sans le hâter de Versailles, le 18 janvier 1871. Ses lois, son alliance et ses succès s'attachèrent à consolider leur œuvre. L'empereur mourut, en 1888, avec les empereurs d'Autriche et de Russie pour le maintien de la paix. En 1879, il fit une alliance étroite avec l'Autriche, et, en 1883, avec l'Italie la triple alliance. À l'intérieur, Guillaume Ier ne consentit qu'avec regret à la politique anticatholique de Bismarck (Kulturkampf).

En 1888, deux attentats furent commis contre la personne du vieux souverain, par Hœdel et Nobiling. Dans le second, Guillaume fut blessé. Le gouvernement prit alors des mesures rigoureuses contre les socialistes; mais, en même temps, il fit adopter une série de lois destinées à améliorer la situation matérielle des ouvriers. L'armée allemande fut constamment augmentée; mais la politique de Guillaume resta pacifique. — Guillaume Ier n'a pas été un homme supérieur; mais il avait le sens du réel, beaucoup de fermeté et de constance. Si l'on peut douter qu'il eût été capable de réaliser à lui seul l'unité allemande, il n'est cependant pas sûr que Bismarck eût réussi sans son appui à fonder l'empire. Guillaume Ier avait épousé, en 1829, Augusta de Saxe-Weimar, dont il eut : 1° Frédéric-Guillaume, qui fut l'empereur Frédéric III; 2° Louise, grande-duchesse de Bade.

**GUILLAUME II**, roi de Prusse et empereur allemand, fils de l'empereur Frédéric III et de l'impératrice Victoria, né à Berlin en 1859. Dès l'âge de sept ans, on lui donna un gouverneur militaire, le général Stolberg, en même temps que le conseiller Hinzpeter dirigeait ses études. Puis il entra au *Lyceum Fredericianum* de Cassel, d'où il passa, en 1877, à l'université de Bonn. Lieutenant en 27 janvier 1877, il s'adonna passionnément à ses devoirs militaires. Il devint empereur à la mort de Frédéric III le 9 juin 1888. Après un voyage auprès des souverains de Russie, de Suède et de Danemark, il rejoignit les cadres de son armée, et remplaça même le feld-marchal de Moltke comme chef du grand état-major par le comte de Waldersée. En septembre et octobre 1888, Guillaume II visita les chefs des États souverains de l'Allemagne du Sud, l'empereur d'Autriche, puis le pape et le roi d'Italie.

Jaloux de sa prérogative de souverain, il accepta le 20 mars 1890, après l'avoir provoquée, la démission du prince de Bismarck. Depuis lors, il eut pour chanceliers le général de Caprivi, le prince de Hohenlohe et le comte de Bulow, mais gouverna toujours par lui-même, pratiquant à l'intérieur une politique autoritaire, mitigée par un sens réel des besoins matériels des classes laborieuses, développant à l'extérieur la marine, le commerce et les colonies allemandes. Sa politique étrangère a paru parfois très insaisissable, mais toujours orientée de façon à ménager la Russie, tout en gardant avec l'Autriche des liens intimes et avec l'Allemagne des relations amicales qui ont maintenu la triple alliance. Il a épousé, le 21 février 1890, la princesse Augusta-Victoria de Slesvig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg.

**Guillaume** (MARQUE DE). On en distingue plusieurs. 1° *Guillaume Ier*, ordre a été institué en Allemagne par Guillaume II, à la fin du 25<sup>e</sup> anniversaire de son règne. Les crosses sont ornées d'un aigle.

2° *Guillaume II*, de la classe de la croix de fer, qui a été créée en 1890. La décoration est une croix à quatre branches, ornée de deux lions. Elle est en fer et a été créée par le roi Guillaume II. 3° *Guillaume III*, de la classe de la croix de fer, qui a été créée en 1890. La décoration est une croix à quatre branches, ornée de deux lions. Elle est en fer et a été créée par le roi Guillaume III. 4° *Guillaume IV*, de la classe de la croix de fer, qui a été créée en 1890. La décoration est une croix à quatre branches, ornée de deux lions. Elle est en fer et a été créée par le roi Guillaume IV.

**GUILLAUME Ier, le Conquérant** GUILLAUME Ier, dit le Conquérant, roi d'Angleterre, né à Falaise vers 1027, mort à Saint-Gervais, près de Rouen, en 1087. Fils naturel du roi Robert le Magnifique et d'Armenie, fille du teneur Fabert, il ne fut pas moins désigné comme héritier du duc et quand son père partit pour les lieux saints, Robert étant mort à Nicée (1032),

Guillaume fut reconnu par les barons normands, mais se vit ensuite opposer son cousin Gui de Bourgogne, qu'il écrasa, avec l'aide du roi de France, au Val des Dunes, près de Caen (1047). Il dut ensuite combattre son allié, battit les Français à Mortemer (1054) et à Varaville (1058), s'allia avec son beau-père Baudouin, comte de Flandre, et profita de la minorité de Philippe Ier pour conquérir le Maine et ensuite l'Angleterre. À la mort d'Edouard le Confesseur, Guillaume prétendit, à sa succession. Il obtint l'appui du pape Alexandre II, débarqua en Angleterre avec une armée de Normands et d'aventuriers de tous pays, tua Harold près de Hastings (1066), et se fit couronner à Londres. Il affermit sa conquête en réprimant de nombreuses révoltes, prit Exeter (1067), York, acheta la retraite d'un envahisseur danois et imposa sa suzeraineté à Malcolm II, roi d'Écosse (1072). Sur le continent, il dut céder le Maine à son fils Robert, puis combattre celui-ci, soutenu par le roi de France; il fut battu et blessé près de Gerberoi (1079). Il mourut des suites d'une chute de cheval qu'il fit à Mantas, au cours d'une expédition contre Philippe Ier; son cadavre fut inhumé à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen. Politique habile, Guillaume avait su organiser fortement sa conquête; il respecta la langue et les usages anglais; mais il dépeuilla systématiquement ses adversaires pour donner leurs terres à ses fidèles, Normands et Anglais, sans permettre nulle part la constitution de groupements féodaux puissants; le chef du comté fut le shérif nommé par le roi et amovible. Guillaume fit faire le *Domesday-book*, proclama la loi d'anglaiserie et affirma son indépendance vis-à-vis du saint-siège.

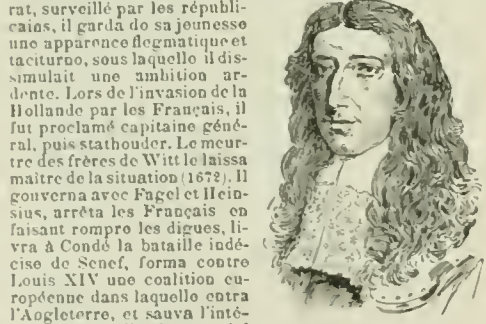


Seau de Guillaume Ier.

**GUILLAUME II, le Roux**, roi d'Angleterre, second fils du précédent, né en 1056, mort en 1100. Il battit et tua Malcolm, roi d'Écosse, acheta la Normandie à son frère aîné Robert. Il fit peser sur les barons et sur le clergé une tyrannie, et fut tué mystérieusement dans une chasse.

**GUILLAUME III, roi d'Angleterre**, né à La Haye en 1650, mort à Kensington en 1702. Fils posthume de Guillaume II de Nassau, stathouder de Hollande, et de Henriette-Marie Stuart, fille de Charles Ier, il perdit sa mère à l'âge de onze ans; son éducation fut négligée, mais Jean de Witt lui donna une forte instruction politique. Élevé par des adversaires du stathouderat, surveillé par les républicains, il garda de sa jeunesse une apparence flegmatique et taciturne, sous laquelle il dissimulait une ambition ardente. Lors de l'invasion de la Hollande par les Français, il fut proclamé capitaine général, puis stathouder. Le meurtre des frères de Witt le laissa maître de la situation (1672). Il gouverna avec Fagel et Heinsius, arrêta les Français en faisant rompre les digues, livra à Condé la bataille indécise de Senef, forma contre Louis XIV une coalition européenne dans laquelle entra l'Angleterre, et sauva l'intégrité de la Hollande au traité de Nimègue (1678). Guillaume réussit à former contre la France la ligue d'Augsbourg (1686), se constitua un parti puissant en Angleterre, débarqua à Torbay avec quarante mille hommes (1688) et fut proclamé roi à Londres, après avoir ratifié une déclaration des droits rédigée par Somers. Guillaume fit entrer l'Angleterre dans la Grande Alliance, chassa Jacques II d'Irlande par la victoire de la Boyne (1690) et dirigea lui-même les opérations sur le continent. Battu par les Français à Steinkerke et à Noerwinden, il n'en fut pas moins reconnu roi d'Angleterre au traité de Ryswick (1697) par Louis XIV. Forcé par les torques de reconnaître le duc d'Anjou roi d'Espagne (1701), il protesta contre l'occupation des villes de la Barrière par Louis XIV, et profita de la reconnaissance de Jacques III comme roi d'Angleterre par la cour de France pour lancer l'Angleterre dans une nouvelle et formidable coalition contre la France. Il mourut, sur ces entrefaites, des suites d'une chute de cheval. Bien reçu à son arrivée en Angleterre, Guillaume était vite devenu impopulaire; on lui reprochait ses guerres, ses séjours en Hollande, les faveurs qu'il accordait aux Hollandais, notamment à son favori Bentinck, devenu comte de Portland. Malgré son antipathie pour les formes du gouvernement constitutionnel, Guillaume le pratiqua avec habileté.

**GUILLAUME III, roi d'Orange**, troisième fils de George III, né à Buckingham-House en 1705, mort à Windsor en 1837. Il entra dans la marine, fit campagne en Amérique et aux Indes, devint grand amiral; il montra toujours une grande indépendance, une intraitable violence de caractère. Après avoir vécu pendant vingt ans avec l'actrice Jordans, il épousa en 1818 la fille du duc de Saxe-Meininger, et, ne pouvant faire face à ses besoins d'argent, habita longtemps l'Allemagne. Roi en 1830, il se montra libéral, soutint la réforme électorale de 1832, puis chercha un appui à la Chambre des lords et s'opposa à toute nouvelle réforme. Mort sans enfant légitime, il eut pour successeur sa nièce Victoria, fille du duc de Kent.



Guillaume III, d'Orange.

**GUILLAUME IV, roi d'Angleterre**, troisième fils de George III, né à Buckingham-House en 1765, mort à Windsor en 1837. Il entra dans la marine, fit campagne en Amérique et aux Indes, devint grand amiral; il montra toujours une grande indépendance, une intraitable violence de caractère. Après avoir vécu pendant vingt ans avec l'actrice Jordans, il épousa en 1818 la fille du duc de Saxe-Meininger, et, ne pouvant faire face à ses besoins d'argent, habita longtemps l'Allemagne. Roi en 1830, il se montra libéral, soutint la réforme électorale de 1832, puis chercha un appui à la Chambre des lords et s'opposa à toute nouvelle réforme. Mort sans enfant légitime, il eut pour successeur sa nièce Victoria, fille du duc de Kent.

**GUILLAUME Ier, le Pieux**, duc d'Aquitaine en 886, mort en 918. Il signala son règne par la fondation d'établissements religieux, entre autres, de l'abbaye de Cluny. — **Guillaume II, le Jeune**, neveu et successeur du précédent. Il mourut en 926, après un règne de huit ans, qu'il passa à guerroyer contre les Bourguignons et les Normands. — **Guillaume III, Tête d'Écloupe**, mort à Saint-Maixent en 965. Duc d'Aquitaine depuis 951, il défendit victorieusement Poitiers contre Hugues le Grand et

Lothaire (955), et abdiqua en 963. — **Guillaume IV, Fier à Bras**, fils du précédent, né vers 935, mort à Saint-Maixent en 995. Il perdit Loudun contre le comte d'Anjou, défendit avec succès Poitiers contre Hugues Capet (988), mais fut vaincu dans une grande bataille et finit ses jours dans un monastère. — **Guillaume V, le Grand**, fils du précédent, né vers 960, mort à Maillezais en 1030. Il commença son règne en 990, et se distingua par la protection qu'il accorda aux arts et aux belles-lettres. — **Guillaume VI, le Gras**, fils du précédent, mort à Poitiers en 1038. En 1034, il fut fait prisonnier à Moncontour par Geoffroy Martel, comte de Vendôme, et dut racheter sa liberté en cédant les comtés de Bordeaux et de Saintes. — **Guillaume VII, le Hardi**, frère du précédent, né vers 1025, mort en 1058. Il succéda, en 1040, à un autre de ses frères nommé Eudes, et passa tout son règne à combattre son beau-père, Geoffroy Martel, qu'il tenait assiégé dans Saumur, lorsqu'il mourut de la dysenterie. — **Guillaume VIII, frère utérin du précédent**, né vers 1027, mort à Chizé en 1086. Il était déjà duc de Guyenne, lorsque la mort de son frère lui donna le comté de Poitiers. Il conquit la Saintonge en 1063, et guerroya en Espagne contre les Sarrasins. — **Guillaume IX**, fils du précédent, né en 1071, mort vers 1127. Il s'empara deux fois du comté de Toulouse, qu'il dut cependant abandonner, fut excommunié pour ses désordres, conduisit une armée à la croisade, mais n'éprouva que des revers. Il secourut Alphonse d'Aragon contre les Maures, et Louis le Gros contre les Allemands. C'est un des plus anciens poètes connus en langue romane. — **Guillaume X**, fils du précédent, né à Toulouse en 1099, mort à Saint-Jacques-de-Compostelle en 1137. Il fut le dernier duc d'Aquitaine. Il s'empara de l'Aunis, et mourut, laissant pour héritière sa fille, Elconore de Guyenne.

ECOSSE

**GUILLAUME, dit le Lion**, roi d'Écosse, mort à Sterling en 1214. Il succéda à son frère Malcolm IV, en 1165. Il entra dans une ligue contre Henri II, fut vaincu et fait prisonnier à la bataille d'Albwick (1174). Il devint le fidèle allié de Richard Cœur de Lion, et lui fournit une somme considérable pour payer sa rançon au duc d'Autriche. Il fut enterré à l'abbaye d'Arbroth, qu'il avait fondée en 1178.

NORMANDE

**GUILLAUME Ier, Longue-Épée**, duc de Normandie, mort en 943. Fils de Rollon, il lui succéda en 927. Il imposa sa suzeraineté aux comtes de Rennes et de Vannes, soutint Hugues le Grand contre le roi de France, fit la guerre à Arnould, comte de Flandre, qui l'attira à une conférence dans une île de la Somme et le fit assassiner.

**GUILLAUME II, le Conquérant ou le Bâtard**, duc de Normandie. V. GUILLAUME Ier, roi d'Angleterre.

**GUILLAUME III, le Roux**, duc de Normandie. V. GUILLAUME Ier, roi d'Angleterre.

**GUILLAUME-ADELIN**, duc de Normandie, né en 1102, mort en 1120. Il était le seul fils légitime de Henri Ier, roi d'Angleterre. Il périt dans le naufrage de la *Blanche-Nef*, qui se brisa sur le récif de Raz-de-Gatteville.

**GUILLAUME-CLITON**, fils de Robert Courte-Heuse, né en 1102, tué à Alost en 1128. Robert ayant été dépossédé de son duché de Normandie par son frère Henri Ier, roi d'Angleterre, Louis le Gros et Foulques, comte d'Anjou, firent à plusieurs reprises, mais sans succès, la guerre à Henri, pour rendre au jeune prince normand son héritage. En 1126, il reçut du roi de France le Vexin, puis la Flandre, et mourut en combattant contre Thierry d'Alsace, qui lui disputait cette dernière province.

PAYS-BAS

**GUILLAUME, dit l'Insensé ou l'Enragé**, comte de Hollande, sous le nom de Guillaume V, né en 1330, mort en 1389. Sa mère, Marguerite, avait épousé l'empereur d'Allemagne Louis de Bavière. En 1349, elle céda à son fils la propriété du comté de Hollande, contre certaines conditions que celui-ci n' tint pas. Ce fut l'origine de la guerre des hameçons et des cabillauds. (V. CABILLAUDS.) Marguerite, victorieuse à Veere, battut sur la Meuse, fut chassée de Hollande par son fils, dut la violence, dès lors, ne connut plus de bornes. En 1358, on fut obligé de l'enfermer au château de Quesnoy, où il demeura jusqu'à sa mort.

**GUILLAUME Ier**, roi de Hollande, né à La Haye en 1772, mort à Berlin en 1843. Fils du dernier stathouder Guillaume V, il dut chercher un refuge à l'étranger durant la Révolution et débarqua à Scheveningue, après la bataille de Leipzig (1813). Proclamé d'abord stathouder, il reçut du congrès de Vienne (9 juin 1815) la couronne des Pays-Bas, qui réunissait la Belgique à la Hollande. Son règne, inauguré par une constitution libérale, s'annonçait sous d'assez heureux auspices; mais, peu à peu, il s'allia les Belges par des mesures maladroites. La Belgique, soulevée, recouvra son indépendance en 1830. Après une longue hésitation, Guillaume se résigna à accepter le fait accompli (1838), et abdiqua en 1840.

**Guillaume** (MARQUE DE). Ordre militaire créé par Guillaume Ier d'Orange-Nassau, roi des Pays-Bas, en 1815, pour récompenser le courage et la fidélité des troupes de terre et de mer. Il comprend quatre classes. Les insignes comportent trois en émail blanc à quatre branches et huit pointes pommées d'or, anglée de branches de laurier en émail vert bordé d'or. Sur l'émail blanc sont inscrits ces mots : Voor Moed-Beleid-Trouw (Pour le courage, le zèle, la fidélité). La croix est surmontée de la couronne royale et suspendue à un ruban moitié orange, avec un fillet bleu foncé.

**GUILLAUME II**, roi de Hollande, fils de Guillaume Ier, né à La Haye en 1792, mort en 1849. Il se distingua auprès de Wellington pendant la campagne de France et fut blessé à Waterloo. Il épousa, en 1816, à Saint-Petersbourg, la grande-duchesse Anna Paulovna, sœur du tzar Alexandre. À l'époque de la révolution de Belgique, il tenta inutilement de pacifier les esprits. Appelé au trône, en 1840, par l'abdication de son père, la révolution de 1848 et l'ébranlement général qu'elle provoqua en Europe le forcèrent à donner une constitution qui organisait un gouvernement parlementaire.



Orde de Guillaume (Pays-Bas).

**GUILLAUME III** (Alexandre-Paul-Frédéric-Louis), roi des Pays-Bas, fils du précédent, né en 1817, mort en 1850. Il succéda à son père, accepta le régime parlementaire, et régna pacifiquement, malgré les menaces de conflit que souleva la neutralité du Luxembourg. De son mariage avec la princesse Sophie de Wurtemberg, naquirent deux enfants : en 1840, le prince Guillaume et, en 1851, le prince Alexandre. En 1879, devenu veuf, il épousa la princesse Emma de Waldeck-Pyrmont, dont il eut, en 1880, une fille, Wilhelmine, devenue, par la mort de ses frères, reine des Pays-Bas.

**GUILLAUME I<sup>er</sup>**, comte de Nassau, prince d'Orange, surnommé **le Taciturne**, né à Dillenburg en 1533, mort à Delft en 1584. Élevé dans le catholicisme, quoique son père eût des sympathies pour la Réforme, il hérita, jeune encore, des possessions de toute sa maison. Il grandit à la cour de Charles-Quint et jonit de la confiance de Philippe II. Il devint le chef incontesté de la noblesse des Pays-Bas, et c'est lui qui, sous l'influence de Marix de Sainte-Aldegonde, inspira le compromis des Nobles. Le roi de France, Henri II, l'ayant averti des projets d'extermination des hérétiques tramés par la cour d'Espagne, Guillaume garda cette confiance et mérita ainsi son surnom de « Taciturne ». Il attendit, avant de se déclarer le défenseur des Pays-Bas, que les exactions et les cruautés du duc d'Albe eussent soulevé l'indignation universelle. Sans se laisser abattre par les échecs, il recommença plus d'une fois la lutte ; en 1573, il se rallia au protestantisme, lança les *quatre de mer* contre les Espagnols. En 1579, l'Union d'Utrecht établit une alliance entre les sept provinces du Nord, pour le maintien de la liberté religieuse. Philippe II mit sa tête à prix ; en 1582, une première tentative d'assassinat échoua ; mais, en 1584, Balthazar Gérard le tua d'un coup de pistolet, à Delft.



Guillaume Ier, de Nassau.

**GUILLAUME II**, comte de Nassau, prince d'Orange, né en 1626, mort en 1650. Il succéda à son père Henri-Frédéric en 1647. Il vit l'indépendance des Provinces-Unies reconquise par l'Europe en 1648. Il exerça pendant quelque temps une véritable dictature, qui souleva l'opposition du parti républicain et fut cause qu'à sa mort, la maison de Nassau fut exclue pour quelque temps du stathoudérat.

**GUILLAUME III**. V. GUILLAUME III, roi d'Angleterre.

SICILE

**GUILLAUME I<sup>er</sup>, le Mauvais**, roi de Sicile, né vers 1120, mort en 1166. Fils du roi Roger II, il succéda à son père en 1154. Le pape Adrien IV souleva contre lui les seigneurs de la Pouille, qui s'assurèrent le concours de la flotte de Manol Comnène. Après plusieurs revers, il parvint à infliger aux Grecs et à leurs alliés une grande défaite navale (1156) ; il traita avec le pape, à Benevent. En 1158, il mit en déroute une nouvelle flotte grecque.

**GUILLAUME II, le Bon**, roi de Sicile, né en 1151, mort en 1189. Fils du précédent, il lui succéda en 1166, sous la régence de sa mère Marguerite de Navarre. En 1185, il équipa une flotte pour soutenir les droits d'Alexis, neveu de l'empereur Manuel, contre l'usurpateur Andronic I<sup>er</sup>, mais, après quelques succès, fut battu à Démétrize, par l'armée d'Isaac II l'Ange, successeur d'Andronic. Il légna son royaume à la fille de Roger II, Constance, femme de l'empereur Henri VI.

**GUILLAUME III**, roi de Sicile. Il succéda, en 1194, à son père Tancred, sous la régence de sa mère Sibylle de Modarie. Mais l'empereur Henri VI s'empara de Salerne, puis de Messine, et enfin de Palerme, et se fit couronner roi. En 1196, de retour en Allemagne, il fit crever les yeux à la reine Sibylle, à ses trois filles et à Guillaume lui-même, qu'il enferma dans une forteresse.

PERSONNAGES DIVERS

**GUILLAUME de Jumèges**, dit **Calculus**, historien, moine bénédictin de Jumèges, qui vivait dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, mort vers 1090. Il est l'auteur d'une *Histoire des Normands*, dédiée à Guillaume le Conquérant, traduite et insérée dans la collection Guizot.

**GUILLAUME de Conches**, philosophe français, né à Conches en 1080, mort vers 1150. Il professa à Paris, et son enseignement ne fut pas sans soulever parfois du scandale. Il se rattache à la première période de la scolastique, où l'influence platonicienne est prépondérante. Il se trouve ainsi amené à donner de la Trinité, des démons, une interprétation peu orthodoxe. Il proteste cependant de son attachement aux dogmes de l'Église. Parmi les ouvrages qui paraissent devoir lui être attribués, citons : *Pragmaticon philosophis* (1866) ; *Secunda philosophia* ; *Tertia philosophia* ; *Glossula super Bethum*, en partie inédits.

**GUILLAUME de Poitiers**, historien français, du XI<sup>e</sup> siècle. D'abord soldat, il se fit prêtre et devint chapelain de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, puis roi d'Angleterre. Il mourut dans le diocèse de Lisieux, où il avait obtenu un archidiaconat, laissant une histoire de Guillaume le Conquérant bien informée, sous ce titre : *Gesta Guillelmi II, ducis Normannorum, regis Anglorum I*.

**GUILLAUME de Malmesbury**, historien anglais, mort en 1150. Il était moine à l'abbaye bénédictine de Malmesbury, et a beaucoup écrit. Ses principaux ouvrages sont : *De gestis pontificum Anglorum, libri V* (do 601 à 1124) ; *Libri V de rebus gestis regum Anglorum a primo Saxorum adventu ad 28 Henrici I regis annus* (de 449 à 1125), et *Historia novella libri III*, suite du précédent (de 1126 à 1143).

**GUILLAUME de Tyr**, historien des croisades, né probablement à Jérusalem, d'une famille d'origine française, vers 1130, mort après 1183. D'une érudition considérable, il fut nommé chanoine de Tyr et attaché à la chancellerie royale (vers 1165), puis choisi par Amaury comme précepteur de son fils Baudouin. Chancelier et archidiacre de Nazareth en 1171, il devint, dès l'année suivante, archevêque de Tyr. Il dut mourir peu après 1183. Il avait écrit plusieurs ouvrages, notamment une *histoire d'Orient* (*Gesta*

*orientalium principum*), dont il ne reste que des citations, et sa magistrale histoire des croisades depuis 1095 (*Historia rerum in partibus transmarinis gestarum*), en vingt-trois livres, dont le dernier inachevé. La meilleure édition a été donnée en 1884 à Paris, au tome I<sup>er</sup> du « Recueil des hist. des croisades (*Hist. occidentaux*) ».

**GUILLAUME au Court-nez**, héros de l'un des trois grands cycles épiques du moyen âge. Les principaux traits du personnage légendaire paraissent avoir été fournis par Guillaume, comte de Toulouse. Les traditions les plus anciennes, relatives aux luttes des chrétiens contre les Sarrasins, paraissent avoir été recueillies d'abord à Gellone et s'être répandues, de là, par l'intermédiaire de pèlerins ; ce sont elles que reflètent quelques-uns des plus beaux morceaux épiques du cycle : *le Chariot de Aines*, *la Prise d'Orange*, *le Couronnement de Louis*, *le Mariage Guillaume*. Bientôt, à ces légendes virent s'en mêler d'autres, d'origine arlésienne, qui célébraient un héros nommé Vivien, qu'on rattacha au cycle précédent en faisant de lui un neveu de Guillaume. (V. VIVIER. Enfin, dans une troisième période (XIII<sup>e</sup> s.), on chanta la jeunesse de Guillaume (*Enfances Guillaume*), ses ascendants *Aincris de Narbonne*, *Garin de Montglanc* ou ses oncles *les Narbonnais*, *Girard de Vienne*, *Guibert d'Andrenas*, *Rainouart*, etc. dans une série de poèmes dont les éléments sont fourrés par des lieux communs, mais qui offrent encore, çà et là, quelques belles scènes.

**GUILLAUME aux Blanches-mains**, surnommé **le Cardinal de Champagne**, né en 1135, mort vers 1202. Son père, Thibaut III, comte de Champagne, confia son éducation à saint Bernard. Guillaume devint évêque de Chartres (1164), puis archevêque de Sens (1168). Le pape Alexandre III l'évoqua comme légat en Angleterre. A son retour en France, Louis VII, qui avait épousé sa sœur Alix de Champagne, le fit archevêque de Reims. Guillaume sacra Philippe Auguste, son neveu, et devint cardinal. Pendant la croisade de 1190, il gouverna le royaume avec prudence. En 1193, il déclara nul le mariage de Philippe Auguste avec Ingeburge, et fut, pour ce fait, réprimandé par le pape Célestin III. Il mourut à Reims, après avoir assuré à ses successeurs, sur le siège de Reims, le privilège de sacrer les rois de France.

**GUILLAUME de Paris**, appelé aussi **Guillaume d'Auvergne**, évêque de Paris, né à Arrillac vers 1180, mort en 1249. Il devint, en 1228, évêque de Paris, après avoir professé dans les écoles de cette ville. Chargé par saint Louis de surveiller, en Bretagne, les menées du comte Pierre, allié des Anglais, il présida l'assemblée d'Anenis, où Pierre fut déclaré déchu (1230). Il a laissé plusieurs ouvrages latins, dont le plus important a pour titre : *De universo*. En philosophie, il appartient à l'école réaliste.

**GUILLAUME, dit le Breton**, chroniqueur et poète, mort à Seelis vers 1227. Il fut chapelain de Philippe Auguste, qui le chargea de quelques missions diplomatiques. En 1219, il obtint un canonicat à Notre-Dame de Sens. On a de lui : une chronique latine, les *Gestes de Philippe Auguste*, continuation de la *Vie de ce prince* par Rigord, et qui s'étend de 1208 à 1219, continuée elle-même par un moine de Saint-Denis jusqu'en 1223 ; la *Philippide*, chronique en vers latins, qui retrace les événements les plus importants de la vie de Philippe Auguste.

**GUILLAUME de Ferrières**, poète français, connu aussi sous le nom de **Vidame de Chartres**, du nom de la charge qu'il exerçait. Il fit partie de la croisade de 1201 et, se séparant de ses compagnons, il alla guerroyer en Terre sainte. Il est l'auteur d'une dizaine de chansons, dont quelques-unes sont parmi les plus élégantes et les plus gracieuses que cette époque nous ait laissées.

**GUILLAUME de Lorris**, poète français du XIII<sup>e</sup> siècle, auteur de la première partie du *Romans de la Rose*. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il fut clerc et mourut jeune, vers 1230. V. ROMAN DE LA ROSE.

**GUILLAUME de Chartres**, chroniqueur français, mort vers 1281. Il était chapelain de saint Louis, qu'il accompagna à la croisade en 1250 et dont il partagea la captivité. Guillaume entra dans l'ordre des dominicains, et, en 1270, accompagna, à Tunis, saint Louis, dont il devait ramener en France la dépouille mortelle. On a de lui, sous ce titre : *De vita et actibus inelytra recordationis regis Francorum Ludovici*, etc., une *Vie de saint Louis*.

**GUILLAUME de Saint-Amour**, théologien français, né à Saint-Amour Franche-Comté, vers 1210, mort en 1273. Il enseigna la philosophie à Paris, dans l'école du Parvis-Notre-Dame, devint recteur et, enfin, syndic de l'Université. Adversaire des moines, il publia contre eux plusieurs écrits satiriques, dont le plus remarquable est un traité latin intitulé : *Des périls des tempes* (1256). Son livre fut condamné par Alexandre IV (1256) : cité à Rome, il fut exclu de l'Université et exilé par saint Louis. Cependant, les écoliers et les docteurs séculiers de l'Université prirent fait et cause pour lui. Il obtint, plus tard, l'autorisation de revenir à Paris, où il fut reçu en triomphe.

**GUILLAUME de Nangis**, chroniqueur français, mort en 1300. On sait seulement de lui qu'il était moine de l'abbaye de Saint-Denis. Il écrivit en latin trois ouvrages historiques : *Histoire de saint Louis*, empruntée à Geoffroy de Reims et à Geoffroy de Beaulieu ; *Histoire de Philippe III, dit le Hardi*, plus originale, où il parle en témoin oculaire, enfin, une *Chronique* allant du commencement du monde jusqu'en 1301. La narration est sèche, souvent obscure, mais ordinairement exacte. D'autres moines de Saint-Denis ont continué cette *Chronique* jusqu'en 1368.

**GUILLAUME de Machaut**, poète français, né entre 1300 et 1310, mort en 1377. Il fut attaché successivement au service de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, de sa fille, Bonne, épouse du roi de France Jean II, de Charles de Navarre, gendre du précédent ; il mourut à Reims, où il avait obtenu un canonicat. Poète et musicien, il est, avec Adam de la Halle, l'un des créateurs de l'art harmonique. S'il n'a pas créé les formes de la ballade, du rondeau, du chant royal, du lai, du virolle, il les a du moins employées et mises à la mode. Il est, en outre, auteur de trois poèmes, d'un style prolixe et lâche, mais dont le fond ne manque pas d'intérêt. Dans le *Confort d'ami* (1356), il prodigue des consolations assez banales à Charles de Navarre, alors emprisonné ; dans la *Prise d'Alexandrie*, il retrace toute la carrière d'un aventurier couronné, Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan.

roi de Chypre mort en 1369. Le plus curieux est le *Voirdit* (ou *Histoire vraie*, recueil de lettres en prose, mêlée de vers, échangées, réellement, semble-t-il, entre le poète sexagénaire et une jeune fille inconnue. Ses compositions consistent en motets, ballades, rondeaux ; enfin, en une messe à quatre parties que l'on croit avoir été chantée à Reims, pour le sacre de Charles V.

**GUILLAUME** le baron Henri-Louis-Gustave, général et historien belge, né à Amiens en 1812, mort à Ixelles en 1877. Aide de camp du roi, ministre de la guerre de 1870 à 1872, il devint gouverneur de l'Académie militaire, et fut mis, en 1874, dans le cadre de réserve. Membre de l'Académie royale de Bruxelles depuis 1867, il a écrit notamment : *Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne* (1847) ; *Histoire des régiments nationaux belges pendant la guerre de Sept ans* (1854) ; *Histoire des régiments nationaux belges pendant les guerres de la Révolution française*, etc.

**GUILLAUME** Jean-Baptiste-Claude-Engène, statuaire français, né à Montbard en 1822. Élève du Fradier, il remporta le grand prix de sculpture en 1845 avec *Thésée trouvant sur un rocher l'épée de son père*. Le *Démon de Suverre*, bas-relief, l'*Amazone du Capitole*, le *Chasseur, Anacréon*, ses envois de la villa Médicis, attestèrent ses progrès. L'*Anacréon*, qui parut au Salon de 1852, valut à son auteur un succès. Il eut aussitôt des commandes importantes : les *Hôtes d'Anacréon*, bas-relief remarquable, et les *Groques*, deux bustes de bronze, qui firent sensation au Salon de 1853 (musée du Luxembourg). Il exécuta peu après le buste de *Hittorf*, d'une exécution magistrale et solide. Il fut chargé de deux grands bas-reliefs décoratifs pour l'église Sainte-Clotilde : *La sainte Clotilde et Vie de saint Valère*. Mais il fit valoir surtout ses qualités dans le fronton et les cariatides du pavillon Turgot, dans la figure colossale de L'Hospital, au nouveau Louvre, et dans le monument de Colbert, exécuté pour la ville de Reims, et qui fut exposé en 1861.



Eugène Guillaume.

Rappelons sept bustes de *Napoléon I<sup>er</sup>* à diverses époques de sa vie : Exposition universelle de 1867 ; la statue en plâtre de *Napoléon Bonaparte*, lieutenant d'artillerie (1870) ; un superbe buste en marbre de *M<sup>rs</sup> Durbay*, etc. Guillaume, professeur, puis directeur de l'École des beaux-arts (1864-1878), directeur général des beaux-arts (1878), devint, en 1890, directeur de l'Académie de France à Rome, membre de l'Académie des beaux-arts et de l'Académie française (1898) ; il avait été nommé professeur d'esthétique au Collège de France (1882). Il a publié : *Études d'art antique et moderne* (1888) ; *Notices et discours* (1895) ; *Essai sur la théorie du dessin et de quelques parties des arts* (1896).

**GUILLAUME** Edmond, architecte français, né à Valenciennes Nord en 1826, mort à Paris en 1894. Prix de Rome en 1856, il fut chargé, en 1861, d'une mission archéologique en Asie Mineure. Au Salon de 1863, il exposa le *Temple de Rome et d'Auguste à Ancyre*, et, la même année, fut nommé inspecteur des travaux du Palais de justice. A la suite d'un concours jugé en 1861, il fut chargé de l'exécution du *Monument commémoratif de la Défense de Paris*, sur la place Clichy. Il a été nommé premier inspecteur des palais de Saint-Cloud et de la Malmaison ; architecte des bâtiments de l'Institut des sourds-muets et du palais des Archives ; architecte du palais de Versailles et de Tranon, du Louvre et des Tuileries. On lui doit une *Histoire de l'art et de l'ornement* 1886. — Son fils ALBERT, né à Paris en 1873, s'est fait connaître en donnant de spirituels dessins à une foule de journaux illustres. Il s'est attaché à reproduire les scènes du monde où l'on s'amuse, de la vie militaire. On lui doit des albums amusants : *Le Repas à travers des âges*, *Bonhommes*, *Pitâtes femmes*, *Mes campagnes*, *Ya des dames*, *Pour vos beaux yeux*, etc., ainsi que des illustrations d'ouvrages, des affiches, des panneaux, un almanach, etc.

**GUILLAUME TELL**. V. TELL.

**GUILLAUMES**, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 33 kilom. de Puget-Thénières, sur le Var ; 1.026 hab. Hospice. Mines de soufre. Huileries, distilleries. Ancien château fort. — Le canton a 9 comm. et 1.142 hab.

**GUILLAUME** Gustave-Achille, peintre français, né et mort à Paris (1810-1887). Après avoir obtenu, en 1861, le second prix de Rome, il partit pour l'Algérie, d'où il rapporta de nombreux tableaux. Le capital : *Laghouat*, fut acquis par l'État (1879) ; il a pour complément les *Pulchra à Laghouat* (1883). A l'Exposition de 1883, Guillaume présenta : *Champ labouré près de Gisors*, *Chiens nains devant un cheval mort*, etc. Ses derniers envois au Salon furent : la *Seguia, près de Biskra* ; les *Filices de l'Inne* (1885), et *Intérieur à Bou-Saada* (1887). Il a laissé encore : une *Rue à Laghouat*, *Fabrication de bismuth à Bou-Saada* (Luxembourg) ; *Laveuses dans l'oued Bou-Saada*, *Ouvriers à Zora*, *Châneau dans le désert*, *Laveuses à El-Kantara*, *Enfants en poterie en Kalye*, plus de 150 études et de 500 dessins. Pendant longtemps, il eut une préférence pour les compositions riches et nombreuses. Plus tard, la lumière devint sa préoccupation dominante.

Divers articles de Guillaume sur l'Algérie ont été publiés avec un grand nombre de reproductions de tableaux et de dessins de l'artiste, sous le titre : *Tableaux algériens* 1888.

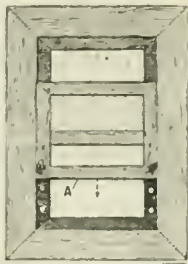
**GUILLAUMISTE** (ghil-lls-mist) (ll mill. n. m. Partisan de Guillaume III d'Angleterre.

**GUILLAUME** Charles-Axel, architecte, né à Stockholm, de parents français, en 1730, mort à Paris en 1807. Il devint ingénieur en chef de la généralité de Paris (1761), membre de l'Académie royale d'architecture (1773), directeur de la manufacture des Gobelins (1789), et premier architecte du roi. On lui doit : *Considérations sur l'état des beaux-arts à Paris, particulièrement sur l'architecture* (1802) ; *Essai sur les moyens qui constituent la beauté essentielle en architecture* (1802).

**GUILLAUMOT** Auguste-Alexandre, graveur français, né à Paris en 1813. Il se fit remarquer, en 1845, par le



chirurgiens, et adopté le 20 mars 1792. La guillotine de Louis existait déjà sous une forme rudimentaire, dans l'Italie du XVI<sup>e</sup> siècle. Le nouvel instrument fonctionna pour la première fois, le 25 avril 1792, pour un bandit de grand chemin, et fut dressée en permanence pendant la Terreur. Elle se composait essentiellement d'une estrade carrée, sur laquelle étaient dressés deux montants parallèles d'une hauteur de quatre mètres, entre lesquels devait descendre une lame triangulaire, entraînée par un poids de 60 kilogrammes. Le corps du patient était couché sur un plan incliné, et sa tête maintenue entre les deux montants et sous le couteau, au moyen de deux traverses, l'une fixe, l'autre mobile, dans laquelle elle s'intercalait. En 1872, l'échafaud sur lequel reposait la guillotine a été supprimé; les montants de la machine sont élevés sur des madriers posés en croix sur le sol. Un panier d'osier, placé sur la droite de la machine, reçoit le corps et la tête du supplicié après la chute du couteau commandée par un simple bouton.



Fenêtre à guillotine. (A, guillotine.)

**GUILLLOTINEMENT** (ghi-llô-man) (ll ml.). n. m. Action de guillotiner.

**GUILLLOTINER** (ghi, et ll ml.) v. a. Exécuter à mort, au moyen de la guillotine.

— Substantif. Guillotiné.

*Guillotiné*, ée part. pass. du v. Guillotiner.

— Substantif. Personne guillotinée.

— ALLUS. LITTÉR. : *Guillotiné par persuasion*.

Expression qu'a fait passer dans la langue un amant fantaisie d'Eug. Chavette. Un condamné à mort refuse obstinément de marcher à l'échafaud : à toutes les objurgations il répond qu'il a de la méfiance. Enfin, on lui dit que l'empereur (la scène se passe sous Napoléon III), en l'apprenant, s'est écrié : « Comment ! un tel se fait attendre ?... Je le croyais des autres ! » Emu, flatté, le condamné marche à l'échafaud d'un pas ferme. On fait d'ironiques allusions, soit à sa méfiance première, soit à la singulière façon dont il se décide à subir enfin l'opération.

**GUILLLOTINEUR** (ghi, et ll ml.) n. m. Celui qui guillotine, qui fait guillotiner.

**GUILLLOUTET** (Louis-Adhémar, marquis DE), homme politique français, né à Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne) en 1819. Élu, en 1863, député des Landes au Corps législatif, il acquit, en 1868, lors du vote de la loi sur la presse, une notoriété subite en présentant et en faisant voter, avec des modifications, un amendement aux termes duquel toute allégation malveillante, relative à la vie privée et publiée par la presse, serait punie d'une amende de 500 à 5.000 francs. Réélu en 1869, il vécut à l'écart après le 4-Septembre, mais il redevint député de Mont-de-Marsan en 1876, vota avec les bonapartistes, et siégea à la Chambre jusqu'en 1885, puis de 1889 à 1893.

— ALLUS. HIST. : *Le marquis Guilloutet*, Allusion, presque toujours plaisante, au discours dans lequel le député Guilloutet a dit que la vie privée doit être « murée ».

**GUILVINEC** (LE), comm. du Finistère, arrond. et à 31 kilom. du Quimper; 3.620 hab. Port de pêche situé sur un estuaire, et débouchant dans une mer pleine d'écueils. Conservés alimentaires. Monuments mégalithiques.

**GUIMAR**, ville des Canaries (île de Ténériffe); 3.900 hab. Environ. Avant la conquête, résidait dans cette ville un des *menceys* ou rois guanches; son palais était un simple grotte qu'on voit encore. En 1705, une éruption volcanique recouvrit une partie du territoire de Guimar. A proximité se trouve le merveilleux ravin de *Badajoz*.

**GUIMARAENS** (en portug. *Guimarães*), ville du Portugal (prov. d'Entre-Douro-et-Minho), près de l'AVE; 7.000 hab. Coutellerie, quincaillerie, tissus de coton, de lin. Église du XIV<sup>e</sup> siècle. Sources thermales sulfureuses.

**GUIMARD** (Marie-Madeleine), danseuse française, née et morte à Paris (1743-1816). Elle fit, toute jeune, partie du corps de ballet de la Comédie-Française, puis débuta, en 1762, à l'Opéra. Sa légèreté, sa grâce, son talent dans la pantomime lui valurent bientôt une renommée considérable. Elle a dansé à l'Opéra dans plus de 80 ouvrages. La cuir et la ville raffalaient de M<sup>lle</sup> Guimard, et les dames s'avisèrent un jour de mettre à la mode des « robes à la Guimard », imitées d'un costume qu'elle portait dans le ballet de *Adèle et Jean*.

M<sup>lle</sup> Guimard ne se piquait pas d'une vertu farouche. Elle eut des protecteurs nombreux et illustres, un nombre desquels on cite le maréchal de Souhbe, le banquier Jean-Joseph de Laborde. Elle avait maison fastueuse à la ville et à la campagne. Elle avait fait construire, dans son hôtel de la Chaussée-d'Antin, un théâtre sur lequel on jouait des pièces d'une licence effrénée; mais, ruinée par ses folies, elle mit son hôtel en location. Elle épousa, en 1789, le danseur Jean-Etienne Despreaux.



Guimard.

**GUIMAÛVE** (ghi-môv) — du bas lat. *bismalten*, même sens, n. f. Bot. Genre de malvacées, tribu des malvées. *Guimaëve alède*, Nom vulgaire de la ketmie des jardins. *Guimaëve arborescente*, Nom vulgaire des lavatères. *Guimaëve fausse ou potagère*, Nom vulgaire du *sida abutilon*. *Guimaëve rose*, Nom vulgaire de la rose trémière. *Guimaëve royale*, Nom vulgaire de la ketmie de Syrie. *Guimaëve veloutée*, Nom vulgaire de l'abelmosch.

— *Pâte de guimaëve*, Confection qui se fabrique avec du sucre, de la gomme et de la racine de guimaëve.

— *Encycl.* La guimaëve (*althæa officinalis*) est une herbe à souche vivace, haute, molle, à feuilles tomenteuses, dont les fleurs, d'un blanc rose, ont un calice à divisions étroites, au nombre de six à neuf. Elle habite les marais ou les prés humides et fleurit en été. On la cultive fréquemment dans les jardins, principalement la guimaëve officinale et la rose trémière. Ses fleurs, ses feuilles et ses racines ont des propriétés mucilagineuses et émollientes. On les emploie sous forme de tisane, de pastilles ou de pâtes.

**GUIMBAL**, ville des Philippines (île de Paouy [prov. d'Iloilo], près de la mer; 11.565 hab. Bois de teinture; teintureries. Petit port.

**GUIMBARDE** (*ghin*) n. f. Instrument rudimentaire de musique, formé d'une languette mobile d'acier placée entre deux branches métalliques arrandies, puis rapprochées, et dont les enfants jouent en les tenant entre les dents et en faisant vibrer la languette avec le doigt.

— Fam. Mauvaise guitare. *Terme injurieux à l'adresse d'une femme.* (Vx.)

— Pop. Vieille voiture incommode.

— Chœur. Danso ancienne, qui n'était déjà plus en usage au XVIII<sup>e</sup> siècle. (On la dansait sur un air à deux temps.)

— Comm. Grand chariot à deux ou quatre roues, servant à transporter des marchandises ou des récoltes.

— Jeux. Jeu de cartes, appelé aussi *JEU DE LA MARIÉE*.

— Dame de cœur, dans le jeu de la mariée. *Buio* où l'on met les jets qui l'on veut jouer sur la dame de cœur; le contenu de cette boîte : *Gagner la GUIMBARDE*.

— Techn. Petit rabot de menuisier, de graveur, etc., pour aplanir le fond des croux.

**GUIMBELET** (*ghin, lê*) ou **GUBELET** (*ghi, lê*) n. m. Nom, du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, du faret de tonnelier.

**GUIMBERGE** (*ghin-bérj*) — du flam. *wimberge*, même sens) n. f. Archéol. Encadrément d'une clef de voûte. *Pièce de bois à section triangulaire, de 8 à 15 centimètres de côté, posée en solin à la jonction de deux plans qui se rencontrent à angle droit, dans une couverture.*

**GUIMÉE** (*ghî*) n. f. Bâton d'un étendoir de blanchisserie. *Perche horizontale appuyée sur des supports et sur laquelle on étend les feuilles de papier fabriquées à la main, pour les faire sécher.*

**GUIMERA** (Angel), poète et auteur dramatique catalan, né à Santa-Cruz de Ténériffe (Canaries) en 1817. La première partie de sa vie littéraire (de 1867 à 1879) fut consacrée à la poésie lyrique, où il ne manque ni de grandeur, ni de variété. On peut citer de lui : *L'an mil*, le *Chant du diable*, le *Mort du jongleur*, *Publet*, etc. C'est surtout comme auteur dramatique que Guimera est connu du public. Il a donné : *Gala Placidia*, *Judith de Welp* (1884), *le Fill del Rey*, et, en 1888, *Mar y Cel*, son plus grand succès; enfin, *Rey y manjo*, le *Bojn*, et l'*Antina morta* (1892). A partir de cette époque, l'observation des mœurs populaires contemporaines remplace chez lui les effets scéniques. A cette période appartient le drame de *Tierra Baja*, qui paraît être le chef-d'œuvre de Guimera.

**GUIMET** (Jean-Baptiste), chimiste et industriel français, né à Vairon (Isère) en 1795, mort à Lyon en 1871. Élève de l'École polytechnique, il en sortit dans le service des poudres et salpêtres, devint, en 1830, commissaire des poudres à Lyon, et fut appelé, trois ans plus tard, à la direction de la poudrière et de la raffinerie de Toulouse. En 1834, Guimet se démit de ses fonctions pour aller créer, près de Lyon, la fabrication de l'outramer artificiel.

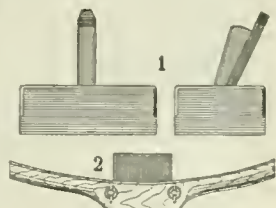
**GUIMET** Emile-Etienne, fils du précédent, industriel, littérateur, savant, né à Lyon en 1836. Après la mort de son père, en 1871, tout en conservant la direction de son usine, il entreprit un voyage autour du monde, à la suite duquel il créa, en 1878, avec les collections recueillies par lui au Japon, en Chine et dans l'Inde, le musée unique en son genre, dont il fit don à l'État en 1884 et dont il resta directeur. — L'œuvre musicale de Guimet est importante; elle comprend, notamment : un ballet, *l'Éuf blanc et l'Éuf rouge*; un oratorio, le *Feu du ciel*, exécuté à Londres, à Paris, à Lyon et à Nantes; les *Hymnes*, exécutés à Nantes et à Genève; les *Djins*, donnés à Paris;



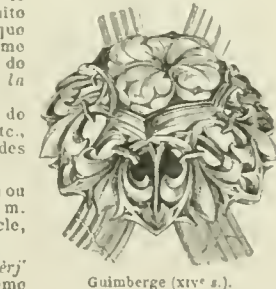
Guimaëve : a, étamines; b, fruit.



Guimbarde.



Guimbarde : 1. De menuisier; 2. D'ébéniste.



Guimberge (XIV<sup>e</sup> s.).

enfin, un grand opéra en cinq actes *Tai-Tsoug*, joué à Marseille en 1891. — Comme littérateur, on lui doit une série de récits de ses voyages et, dans l'ordre scientifique, des travaux d'érudition : *le Dieu d'Apulée*, *Plutarque en Égypte*, *l'Art romain*, les *Isaques de la Gaule*, fragments d'un grand ouvrage sur le culte des divinités de l'Égypte en Europe.

**GUIMET** MUSÉE, ou Musée national des religions, Musée fondé à Lyon, en 1877, par Emile Guimet. V. plus haut. — Il fut transféré à Paris en 1888. La section religieuse du Musée, de beaucoup la plus considérable, comprend les cultes de l'Inde, du Thibet, de la Corée, de la Chine, du Cambodge, du Laos, de la Birmanie, du Siam, de l'Annam, du Tonkin, du Japon, de l'Égypte ancienne; le culte sibitique; le paganisme grec, romain et gallois; un certain nombre de monuments chaldéens, babyloniens et assyriens. Le musée possède une bibliothèque spéciale considérable. Il publie des travaux originaux ou traductions de savants de tous les pays, dans quatre séries de publications : *Annales du musée Guimet*; *Bibliothèque d'études*; *Bibliothèque de vulgarisation*; *Revue de l'histoire des religions*.

**GUIMILIAU**, comm. du Finistère, arrond. et à 19 kilom. de Morlaix, 1.562 hab. Église des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles. Arc de triomphe, ossuaire, calvaire célèbre 1581-1588 représentant la vie du Christ et des légendes locales.

**GUIMOISSERON** ou **GUIMOISSON** (*ghî*) n. m. Nom vulgaire du très jeune saumon.

**GUIMOND DE LA TOUCHE** (Clande), poète français, né à Châteauneuf en 1723, mort en 1760. Il fit ses études à Rouen chez les jésuites, entra dans l'ordre à seize ans, y demeura quatorze ans, puis en sortit et alla à Paris se consacrer aux lettres. En 1757, il avait composé *Maria au berceau*, ode sur la naissance du duc de Bourgogne. En 1757, il donna, au Théâtre-Français, son œuvre capitale, *Iphigénie en Tauride*, qui contient des situations fortes, des morceaux passionnés, mais de forme lourde.

**GUIMPE** (*ghinp*) — anc. franç. *guimpe* n. f. Cost. Pièce de toile blanche qui fait partie du costume d'une religieuse, qui couvre les seins et le cou et encadre le visage. *Sorte de fichu en dentelles ou en guipures, qui portent les dames. Petite chemisette brodée, qui monte jusqu'au cou et paraît hors de la robe.*

— Archéol. Banderole au carnetto d'une lance de joute.

**GUIMPER** (*ghin*) v. a. Faire entrer en religion; faire prendre la guimpe, le voile à une femme.

*Guimpé*, ée part. pass. du v. Guimper.

— Techn. *Doucine guimpée*, Doucine dont le sommet de la courbe concave a une hauteur plus considérable que le bas du devant du talon. *On dit aussi DOUCINE GUIMÉE, et, substantif, GUIMPÉE ou GIMBÉE* n. f.

**GUIMPERIE** (*ghin, ri*) n. f. Industrie du guimpier. *Fil dent on fait les galons, épaulettes, etc.*

**GUIMPIER** (*ghin-pi-è*) n. m. Fabricant de guimpes.

**GUIMPLE** (*ghinpl*) n. m. Cout. anc. Droit qu'on levait sur le sel, dans quelques cantons de la Bretagne, notamment dans la prévôté de Nantes.

**GUINAL** (*ghî*) n. m. Arg. Juif.

**GUINALISER** (*ghî*) — rad. *guinal* v. n. Faire de l'usure. — v. a. Circuire.

**GUINCHE** (*ghinch*) n. f. Outil de bois, dont le cordonnier se sert pour polir les talons, les semelles.

**GUINCHER** (*ghin*) n. m. et adj. Se dit d'un cheval qui, en approchant de l'écurie, cauche les oreilles, cherche ou feint de chercher à mordre et frappe du pied pour témoigner son impatience.

**GUINDAGE** (*ghin-daj*) — rad. *quinder* n. m. Action d'élever des fardeaux à l'aide de la guinde ou du guindal. *Ensemble de moulés et de poulies et aussi de cordages employés dans une machine de levage des fardeaux.* *Élévation nécessaire pour élever le fardeau à une certaine hauteur.*

— Manière de maintenir en place les madriers du tablier d'un pont de bois sur les poutrelles de support.

— En T. de mar., Action de hisser un mât supérieur pour le mettre en place. Espace parcouru par le mât guindé, *Déchargement à l'aide de palans.* *Distance qui sépare la poulie supérieure du palan du pont.* C'est selon ce guindage que l'on pourra, ou non, faire sortir les objets par les panneaux de cale.

**GUINDAL** (*ghin*) — rad. *quinder* n. m. Appareil à soulever les fardeaux sur un navire.

**GUINDANT** (*ghin-dan*) — rad. *quinder* n. m. *Guindant d'un bas-mât*, Hauteur du capelage au-dessus du pont. *Guindant d'un mât de hune*, Distance de la noix à la caisse. *Guindant d'une voile*, Sa hauteur de chute. *Hauteur d'un pavillon*, *Sauvent syn. de GUINDAGE.*

**GUINDAS** (*ghin-dass*) — de l'island. *vinndass*, barre qui tourne n. m. Mar. Cabestan horizontal. (V. *GUINDEAU*.) *Petite presse pour catir à froid les linages.*

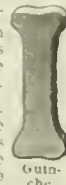
— Techn. Treuil, cabestan, tout appareil de tension à leviers. (On se servait de petits guindas, appelés plus



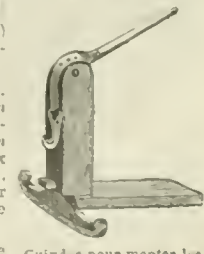
Emile Guimet.



Guimpe.



Guinche.

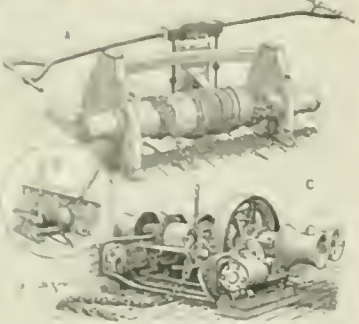


Guindage pour monter les arbalètes (1450).

enfin pieds de biche, pour tendre

GUINDE... même sens n f... drap, à moulinet... Sorte de crue à

GUINDEAU... Mar Cabestan



Guindeaux A guindeau en bois; B. petit guindeau; C. guindeau à vapeur.

GUINDER (ghin) — de l'anc. haut allem. windan, tourner

Fig. Elever avec effort à un niveau intellectuel ou moral qui n'est pas naturel: GUINDER son style, son ton

Mar. Elever verticalement un mât supérieur que l'on veut mettre en place, en amenant le trou de la caisse au-dessus des élans du mât inférieur.

Guinde, ée part. pass. du v. Guinder.

SYN. Affecté, apprêté, etc. V. AFFECTÉ. R Ampoué, boursoillé, emphatique. V. AMPOUÉ.

Se guinder, v. pr. Se hisser, s'élever péniblement

Exhausser sa taille: Sa guinder sur des échelles

Se donner avec peine une élévation ou une gravité qu'on n'a pas naturellement.

Faucon. S'élever à perte de vue, en parlant d'un oiseau.

GUINDERESSE (ghin, rès) — rad. guinder n. f. Gros cordage

GUINDERIE (ghin, ri) n. f. Etat, manières d'une personne guindée.

GUINDOLE (ghin) — rad. guinder n. f. Appareil servant à décharger les navires.

GUINDRAGE (ghin-draj) n. m. Longueur plus ou moins grande qu'on possède

GUINDRE (ghin-dr) — mot du provenç. du même radical que guindage

GUINDUGMAN ou GUNDUHAN, bourg des îles Philippines

GUINÉE (ghin) — de G. nee, n. g. ogre n. f. Numism. Ancienne monnaie

Comm. Haffle, cuir préparé. Toile de coton, de couleur bleu ordinairement

EN T. C. Numism. La valeur de la guinée, après diverses variations

GUINÉE On l'écrivait sous le nom générique de Guinée

Guinée française, colonie française faisant partie de l'Afrique occidentale

Guinée anglaise, la partie portugaise au N., le Soudan français à l'E.

Guinée portugaise, colonie française faisant partie de l'Afrique occidentale

Guinée anglaise, la partie portugaise au N., le Soudan français à l'E.

Guinée portugaise, colonie française faisant partie de l'Afrique occidentale

Guinée anglaise, la partie portugaise au N., le Soudan français à l'E.

Guinée portugaise, colonie française faisant partie de l'Afrique occidentale

Guinée anglaise, la partie portugaise au N., le Soudan français à l'E.

ductions indigènes. Les principales importations sont les tissus, le plus souvent d'origine anglaise

Gouvernement, administration, écoles, etc. La colonie a à sa tête un gouverneur

Les ingénieurs ont transformé Konakry en une importante ville, avec wharf, docks, railways

Guines, ch.-l. de canton du Pas-de-Calais, arrond. et à 27 kilom. de Boulogne

Guines, ch.-l. de canton du Pas-de-Calais, arrond. et à 27 kilom. de Boulogne

Guines (CANAL DE), petit canal du Calaisis, de Calais à Guines

GUINETTE (ghin-ét) n. f. Nom ancien de la pintade.

GUINGAMP lat. Gicampum, sur d'anciennes monnaies



Armes de Guines.



Histoire. Le lieutenant-colonel Pinet-Laprade, commandant de Gorée

Guinée portugaise. Les possessions portugaises dites de Guinée

GUINÉE (NOUVELLE-) Géogr. V. NOUVELLE-GUINÉE.

GUINÉEN, ENNE (ghin-é-n, é-n'), personne née en Guinée

GUINEGATTE. Géogr. V. EGUINEGATTE.

Guinegatte BATAILLES DE. Guinegatte, aujourd'hui Enguegatte

Guinegatte BATAILLES DE. Guinegatte, aujourd'hui Enguegatte

Guinegatte BATAILLES DE. Guinegatte, aujourd'hui Enguegatte

Guinegatte BATAILLES DE. Guinegatte, aujourd'hui Enguegatte

Guinegatte BATAILLES DE. Guinegatte, aujourd'hui Enguegatte

Guinegatte BATAILLES DE. Guinegatte, aujourd'hui Enguegatte

Guinegatte BATAILLES DE. Guinegatte, aujourd'hui Enguegatte

Guinegatte BATAILLES DE. Guinegatte, aujourd'hui Enguegatte

Guinegatte BATAILLES DE. Guinegatte, aujourd'hui Enguegatte

Guinegatte BATAILLES DE. Guinegatte, aujourd'hui Enguegatte

Guinegatte BATAILLES DE. Guinegatte, aujourd'hui Enguegatte

Guinegatte BATAILLES DE. Guinegatte, aujourd'hui Enguegatte

Guinegatte BATAILLES DE. Guinegatte, aujourd'hui Enguegatte

Guinegatte BATAILLES DE. Guinegatte, aujourd'hui Enguegatte

Guinegatte BATAILLES DE. Guinegatte, aujourd'hui Enguegatte

ch.-l. d'arrond. des Côtes-du-Nord, à 30 kilom. de Saint-Brieuc

GUINGAMP (ghin) n. m. Grosse étoffe de coton lisse, à rayures blanches

GUINGOIS (ghin-goi) n. m. Fam. Défaut de rectitude, de régularité

GUINGONNE (ghin-ghe) n. f. Espèce de filet dormant en forme de tramail

GUINGUET, ETE (ghin-ghe, ghét) adj. Syn. de GINGUET

GUINGUETTE (ghin-ghét) n. f. Etablissement situé hors ou près des murs

GUINGUETTIER (ghin-ghé-ti-é) — rad. guinguette n. m. Individu qui tient une guinguette

GUINGUIN (ghin-ghin) n. m. Petit panneau de parquet.

GUINICELLI ou GUINIZELLI (Guido), poète italien, né à Bologne

GUINÉE (ghin) n. m. Grosse étoffe de coton lisse, à rayures blanches

GUINGAMP (ghin) n. m. Grosse étoffe de coton lisse, à rayures blanches

GUINGOIS (ghin-goi) n. m. Fam. Défaut de rectitude, de régularité

GUINGONNE (ghin-ghe) n. f. Espèce de filet dormant en forme de tramail

GUINGUET, ETE (ghin-ghe, ghét) adj. Syn. de GINGUET

GUINGUETTE (ghin-ghét) n. f. Etablissement situé hors ou près des murs

GUINGUETTIER (ghin-ghé-ti-é) — rad. guinguette n. m. Individu qui tient une guinguette

GUINGUIN (ghin-ghin) n. m. Petit panneau de parquet.

GUINICELLI ou GUINIZELLI (Guido), poète italien, né à Bologne

GUINÉE (ghin) n. m. Grosse étoffe de coton lisse, à rayures blanches

GUINGAMP (ghin) n. m. Grosse étoffe de coton lisse, à rayures blanches



Armes de Guingamp

**GUINIGARAN**, bourg des Iles Philippines (Ile de Negros), sur le détroit de Guimaras; 8.970 hab.

**GUINOBATAN**, ville des Iles Philippines (Ile de Luçon), sur le Bicol, branche du Cabusao; 19.520 hab.

**GUINOT** (*ghi-no*) n. m. Nom vulgaire du pinson.

**GUIORER** (*ghi*) v. n. En parlait de la souris, Faire eotendre son cri.

**GUIPAGE** (*ghi-paj*) n. m. Action de guiper; travail en forme de guipure. || Tressé de chaivre ou de fibre végétale quelconque, séparant les fils métalliques recouverts de gutta-percha qui constituent un câble électrique.

**GUIPAVAS**, comm. du Finistère, arr. et à 9 kil. de Brest; 5.174 hab. Tanaeries, produits chimiques. Sanctuaire druidique. Ruines des châteaux de Brézehen et de Coz.

**GUIPE** (*ghip*) n. f. Autrefois. Broderie à la canoëtille. Syn. acc. de **GUICRE**.

**GUIPEL**, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrondissement, et à 20 kilom. de Rennes, près du canal d'Ille-et-Rance; 1.700 hab. Commerce de beurre, de bois et de grains. Moulins.

**GUIPER** (*ghi* — du goth. *weipan*) v. a. Travailler ou dessiner sur le vélin en façon de guipure. || Passer un brin de soie sur ce qui est déjà tors. || *Guiper des franges*, Faire des franges torsées, avec le guipure.

*Guipé*, ée part. pass. || Substantif. n. m. Dessin de dentelle sur vélin, imitant la guipure.

**GUIPOIR** (*ghi*) n. m. Outil dont le passementier se sert pour faire des torsades, pour guipure.

**GUIPON** (*ghi*) n. m. Goupillon. (XV.) || Gros pinceau fait de morceaux d'étoffe de laine ou d'une brosse servant à étendre le brai ou tout autre enduit sur la carène des navires. || Lingé attaché au bout d'un bâton, et servant à mettre les peaux en chaux.

**GUIPURY**, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrondissement, et à 30 kilom. de Redon, près de la Vilaine; 3.366 hab. Ruines du Château-Blanc, membres des Fougères.

**GUIPURE** (*ghi* — rad. *guiper*) n. f. Autrefois. Syn. de **GUIPE**. || Auj. Sorte de dentelle de fil ou de soie, à larges mailles, sans fond, dans laquelle il entre de la cartisane. || Dessin ou figure rappelant la guipure par sa forme.

— *Encycl.* Le nom de *guipures* doit être donné à toutes les dentelles antérieures au XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, le fond des dentelles fut varié, irrégulier, ce qui constitue la guipure même. Ce ne fut qu'à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle que le fond à *réseau* se substitua de plus en plus à la guipure. V. **DENTELLE**.

*Guipure de Venise*. Cette guipure, la plus belle de toutes, est caractérisée par « toute une série de points, où les vides sont remplis de fils lancés et ornés à leur croisement de boucles, de picots, de coeurs ». (V. pl. **DENTELLE**, n° 6.) Plus tard, au XVII<sup>e</sup> siècle, la guipure de Venise perdit un peu de sa beauté; les fils lancés ne furent plus que maigrement ornés.

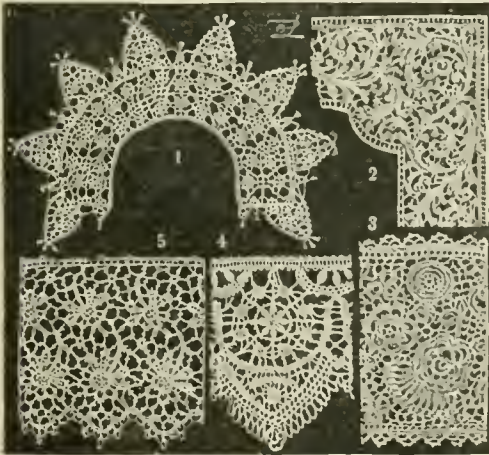
*Guipure point de rose*. Le point de rose est une guipure vénitienne plus élégante, plus minutieuse, mais avec quelque chose de moins opulent. Elle fut faite surtout pour l'ornement des femmes, tandis que la guipure de Venise était portée par les seigneurs et les prélats. La guipure point de rose, qui est au vogue au XVIII<sup>e</sup> siècle, se compose de « petites barrettes à picot, émailées çà et là de fleurettes et enrichies de bouclettes picotées et superposées, de l'effet le plus heureux ». V. pl. **DENTELLE**, n° 19.

*Guipure point Colbert*. La guipure Colbert, de fabrication moderne, se compose de « points à grands reliefs, avec rinceaux épanouis de fleurs gracieuses ». Le fond de cette guipure est, à peu de chose près, le même que celui de la guipure de Venise. V. pl. **DENTELLE**, n° 5.

*Guipure de Cluny*. On désigne sous le nom de guipure de Cluny, la jolie guipure aux fuseaux, en fil crème ou blanc, qui se fait en Auvergne.

*Guipure du Puy*. Le nom de « guipure du Puy » s'applique spécialement à la guipure d'Auvergne, aux fuseaux, mais faite en soie noire ou en laine. V. pl. **DENTELLE**, n° 9.

*Guipure de Flandre*. La guipure de Flandre, aux fuseaux et à l'aiguille, atteignit son plus haut degré de perfection au XVIII<sup>e</sup> siècle. (V. pl. **DENTELLE**, n° 16.) Aujourd'hui, elle se fabrique encore; mais elle a perdu la finesse qu'elle eut au grand siècle; ou la recherche pour



Guipure : 1. De Venise; 2. De Flandre; 3. D'Irlande; 4. De Cluny; 5. Mécanique.

la décoration des rideaux, des lits, des toilettes, etc. Cette guipure manque de relief, mais elle est opulente.

*Guipure d'Irlande*. On appelle guipure d'Irlande, toutes les guipures au crochet. Il est rare que la guipure d'Irlande ait un haut cachet artistique.

*Guipure imitation*. L'imitation de guipure, ou guipure à la mécanique, a beau reproduire les meilleurs dessins,

elle ne peut faire que ces produits industriels donnent exactement l'apparence de la guipure.

**GUIPUZCOA**, province de l'Espagne septentrionale; 1.885 kilom. carrés; 192.000 hab. (*Guipuzcoans*, annex.) Vallées bien arrosées, climat doux; cultures variées, belles pâturages, sources thermales et minérales. Avec l'espagnol, on y parle encore communément le vieux idiome. Ch.-l. *Tolosa*.

**GUÏR** (oaed). Géogr. V. **GUIR**.

**GUIRA DE MELANA**, ville de l'île de Cuba (prov. de la Havane); 8.720 hab.

**GUIRAUD** (Pierre-Marie-Thérèse-Alexandre, baron), poète français, né à Limoux en 1788, mort à Paris en 1817. Après quelques pièces de vers couronnées aux Jeux floraux, il aborda le théâtre avec une tragédie: *les Macchabées*, (Odeon, 1822). Il donna ensuite le *Comte Julien* (1823; Virgine (1827); un opéra, avec Ancelot et Soumet, musique de Boieldieu; *Pharamond* (1825); des odes: *Cadix ou la Délivrance de l'Espagne*, *les Deux princesses*; des *Chants helléniques*, des poèmes en prose des *Poésies dédiées à la jeunesse*, et un grand ouvrage: la *Philosophie catholique de l'histoire* (1839-1841), aujourd'hui oublié. Il était entré à l'Académie en 1826. Guiraud n'est plus connu que par ses *Élégies savoyardes*, d'une sentimentalité un peu mièvre et surtout par celle qui a pour titre le *Petit Savoyard*:

Pauvre petit, pars pour la France...

**GUIRAUD** (Ernest), compositeur français, né à la Nouvelle-Orléans en 1837, mort à Paris en 1892. Prix de Rome en 1859, il fit jouer, à son retour d'Italie, trois petits ouvrages en un acte: *Sylvie* (1861); *En prison* (1869), et le *Kobold* (1870).

La guerre survenant, il s'engagea. Puis il donna à l'Athénée un opéra-comique en deux actes, *Madame Turlupin* 1872, suivi d'un ballet à l'Opéra, *Greena-Green* (1873), puis d'un ouvrage plus important, *Piccolino* (1876). Cette même année (1876), il était nommé professeur d'harmonie au Conservatoire et, en 1880, professeur de composition. Entre temps, il faisait exécuter aux Concerts populaires une ouverture et une suite d'orchestre, nerveuse et colorée, dont l'un des morceaux; *Carnaval*, est devenu célèbre. En 1882, il reprenait à l'Opéra-Comique avec *Galante aventure*. Il publia, en 1890, un *Traité pratique d'instrumentation*, fut élu, en 1891, membre de l'Académie des beaux-arts. En mourant, il laissait inachovée la partition d'un opéra, *Frédégonde*, terminé par Saint-Saëns et joué le 18 décembre 1895.



Ernest Guiraud.

**GUIRAUD** (Paul), historien français, né à Cenne-Monestiés (Aude) en 1850. Elève de l'Ecole normale, il professa l'histoire en province, aux facultés du Douai, de Toulouse, où il devint professeur (1884), puis devint, à Paris, maître de conférences d'histoire ancienne à l'Ecole normale (1886), et professeur adjoint à la Sorbonne depuis 1888. Erudit distingué, il a donné: *Différend entre César et le Sénat* (1879), thèse; *les Assemblées provinciales de l'Empire romain* (1887), couronné par l'Institut; *la Propriété foncière en Grèce jusqu'à la conquête romaine* (1895); *la Main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce* (1900).

**GUIRAUDET** (Charles-Philippe-Toussaint), publiciste français, né à Alais en 1754, mort à Dijon en 1804. Député à la Constituante, il devint, sous le Directoire, secrétaire général du ministère de la marine, ministre des affaires étrangères, et, après le 18-Brunaire, préfet de la Côte-d'Or. Il s'occupa d'études économiques et publia un certain nombre d'ouvrages historiques.

**GUIRAUT**, dit d'Espagne (quoiqu'il fût de Toulouse), troubadour du XIII<sup>e</sup> siècle. Il est l'auteur de quelques chansons, dont l'une est adressée à Charles d'Anjou, et de *danses*, où il y a de la vivacité et de la grâce.

**GUIRÉ**, ville du Soudan central (Adamaoua), non loin de la Bénoué; 3.000 hab.

**GUIRA**, ville du Venezuela (Etat de Bermudez), sur la presqu'île et le golfe de Paria; 3.115 hab.

**GUIRLANDE** (*ghir* — de l'ital. *ghirlanda*; en anc. franç. *garlande*, *gallande*) n. f. Lien flexible, formé de fleurs, de feuillages tressés ensemble, que l'on suspend comme ornement. Relier deux murs par des GUIRLANDES.



Guirlande (XVII<sup>e</sup> s.).

|| Végétation ressemblant à ce lien: Les GUIRLANDES du *chevreuille*.

— Par anal. Série de personnes ou d'objets disposés en forme de guirlande: Une GUIRLANDE de danseurs, de lampions. || Petite bande de métal façonnée, au bord du pavillon d'une trompette ou d'un cor.

— Archit. Motif d'ornementation représentant des feuillages, des fleurs, etc., entrelacés ou reliés par des rubans.

— Littér. Choix de petites pièces de poésie.

— Mar. Pièces de liaison de l'avant et de l'arrière des navires. Amarrage retenant le congrégé d'un cordage. || Marque sur une manœuvre.

**Guirlande de Julie** (LA). V. JULIE LA GUIRLANDE DE.

**GUIRLANDER** (*ghir*) v. a. Orner de guirlandes.

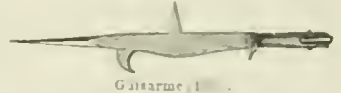
**GUIRLANDEUR** (*ghir*) — rad. *guirlande* n. m. Fig. et fam. Flateur.

**GUISARD** (*ghi-sar*), ARDE n. Partisan de la maison de Guise, ligueur.

**GUISARME** (*ghi* — du bas lat. *jusarma*, d'où *guisarme*, c'est-à-dire « arme à tirer jus », à terre. n. f. Archéol. Arme d'hast à fer asymétrique, prolongée en lame de dague, et possédant un ou deux crochets sur le dos.

— *Encycl.* La *guisarme* a presque toujours été confondue

avec le *lancheard* dont elle diffère par son fer de dague. Elle fut surtout portée du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle par les gens de pied. A ce titre, les francs-archers furent longtemps appelés *guisarmiers*.



Guisarme.

**GUISBOROUGH** ou **GUISBROUGH**, paroisse d'Angleterre (comté d'York (North Riding)); 5.623 hab.

**GUISCARD**, ch.-l. de cant. de l'Oise, arrondissement, et à 33 kilom. de Compiègne; 1.413 hab. Fabrique de chaux, briques, terres, corderie, sucrerie. Eglise des XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Restes d'un château des ducs d'Aumont. Guiscard s'appelait Magny avant son érection en marquisat, en 1703, pour Louis de Guiscard, ambassadeur de Louis XIV en Suisse. — Le canton a 20 comm. et 6 227 hab.

**GUISCARD** (Robert). Biogr. V. **ROBERT**.

**GUISCARD** (Antoine de). Biogr. V. **BOURLIER**.

**GUISCHARDT** (Charles-Théophile). V. **ICILLIUS Quintus**.

**GUISCRUFF**, comm. du Morbihan, arrondissement, et à 61 kilom. de Pontivy, entre l'Ellé et l'Isle, qui forment la Laita; 4.591 hab. Commerce de beurre, minoteries.

**GUISE** (*ghiz*) — de l'anc. allem. *wi a*; allem. mod. *weise*, pensée. n. f. Façon d'agir ou de parler particulière à quelqu'un; fantaisie, goût individuel: *Virce à sa GUISE*.

— Loc. prépos. *En guise de*, En manière de, sous forme de; pour, au lieu de. || *A guise de*, Au lieu de. (Vieilli.)

— Loc. conj. *De guise que*, De manière que. (Vieilli.)

**GUISE** (*ghiz*) n. f. Petite cuvette dans laquelle on moule la fonte dure destinée à la fabrication de l'aier.

**GUISE** (*ghiz*) n. f. Jeu de bâtonnet.

**GUISE** (*qu-iz*), ch.-l. de canton de l'Aube, arrondissement, et à 23 kilom. de Vervins, sur l'Oise; 8.082 hab. (*Guissards*, *ardés*). Ch. de f. Nord. Carrières de grès, eaux ferrugineuses, fonderies, brasseries. « Usine Godin », dite *familistère*, fondée, en 1888, par le philanthrope Godin. Eglise du XV<sup>e</sup> siècle; ancien château du XVI<sup>e</sup>.

Capitale de la Thiérache, Guise passa, au XIV<sup>e</sup> siècle, à la maison de Lorraine et fit partie de l'appanage de la branche cadette. Le comté de Guise fut érigé en duché-pairie, en 1528. De 1688 jusqu'à la Révolution, Guise appartenait à la maison de Condé. — Le canton a 21 comm. et 20.061 hab.



Armes de Guise.

**GUISE** (*ghiz*), nom d'une branche de la famille locale de Lorraine, dont les membres principaux sont: CLAUDE I<sup>er</sup> de Lorraine, comte, puis duc de Guise et comte d'Aumale, fils de René II, duc de Lorraine, né en 1496, mort en 1550 (v. **ARMALE**); — SON FRÈRE, JEAN DE GUISE, né en 1498, mort en 1550, et qui fut le premier cardinal de Lorraine (v. **LORRAIN**); — FRANÇOIS DE LORRAIN, deuxième duc de Guise, fils aîné de Claude I<sup>er</sup> v. plus bas; — CHARLES, cardinal de Guise, puis de Lorraine, né en 1525, mort en 1574 (v. **LORRAIN**); — LOUIS I<sup>er</sup> DE LORRAIN, cardinal de Guise, troisième fils de Claude de Lorraine, né en 1527, mort en 1578. Fin diplomate, mais sans ambition, il songea surtout à bien vivre, et fut, selon L'Estoile, le *cardinal des bouteilles*; — CLAUDE DE GUISE, né vers 1540, mort en 1612, fils bâtard de Claude I<sup>er</sup>. Il fut abbé de Saint-Nicaise de Reims, puis coadjuteur et abbé (1574) de Cluny. Il se fit connaître surtout par ses désordres et ses dissipations.; — HENRI I<sup>er</sup> DE LORRAIN, troisième duc de Guise, fils aîné du duc François v. plus bas; — LOUIS II DE LORRAIN, cardinal de Guise (1553-1588), frère cadet du précédent, dont il seconda les intrigues. Archevêque de Reims, cardinal en 1578, il fut tué à coups de halberdards, le lendemain de la mort de son frère; — CHARLES DE LORRAIN, quatrième duc de Guise, fils aîné du duc Henri, né en 1571, marié en 1647. Arrêté le jour de l'assassinat de son père, il s'évada du donjon de Tours, rentra en faveur auprès de Henri IV (1593), soumit le Languedoc, combattit, en 1617, dans l'armée des princes, et dut s'exiler en 1630.; — LOUIS III DE LORRAIN, cardinal de Guise (1575-1621), frère cadet du précédent. Il fut archevêque de Reims et cardinal (1615), mais ce fut plutôt un soldat qu'un ecclésiastique; — FRANÇOIS-ALEXANDRE DE LORRAIN, chevalier de Guise, frère puîné des deux précédents. Il n'est guère connu que pour avoir assassiné, dans un semblant de duel, le baron de Luz et son fils (1613). — HENRI DE LORRAIN, cinquième duc de Guise, fils du duc Charles, né à Blois en 1614, mort à Paris en 1664. Brouillon, indiscipliné, aventurier, il conspira avec le comte de Soissons (1641), avec Masaniello à Naples (1647), avec les Frondeurs à Paris (1652), sans jamais jouer un rôle politique sérieux.

— Après les deux derniers ducs de Guise, LOUIS-JOSEPH (1630-1671), et FRANÇOIS-JOSEPH (1670-1675), le titre passa, par héritage, à la maison d'Orléans.

**GUISE** François de Lorraine, deuxième duc de Guise, fils aîné de Claude, premier duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, né au château de Bar en 1519, mort à Saint-Mesmin près d'Orléans en 1563. Il fit ses premières armes à Montmédy (1542), parut aux sièges de Landrecies (1547) et de Boulogne (1548); durant cette dernière campagne, il reçut une grave blessure au front, d'où lui resta le surnom de *Balafre*. En 1552, la défense de Metz contre l'armée de Charles-Quint le couvrit de gloire. Il soutint également sa réputation à la bataille de Renty. Après la trêve de Vaucelles avec l'Empire (1556), il commanda les troupes envoyées par le roi de France au secours du pape Paul III, menacé par le roi d'Espagne. A la reprise de la guerre entre les Maisons de France et d'Autriche (1557) le rappela en deçà des monts. Il ne put arriver à temps pour empêcher Saint-Quentin de tomber au pouvoir de



Guirlande mar.

est devenue un instrument en quelque sorte national. Elle est connue en France dès le XI<sup>e</sup> siècle. Elle ne comptait d'abord que quatre cordes, ensuite, on la monta à cinq cordes doubles, enfin, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on substitua des cordes simples aux cordes doubles et l'on en ajouta une sixième. L'accord de l'instrument fut alors établi. La musique de la guitare s'écrivit en clef de sol. L'étendue de l'instrument est de trois octaves environ.

Le corps de la guitare est formé de deux tables plates, assemblées par une échisse dont la hauteur est de 6 centimètres environ. La table inférieure est généralement en éralie, la table supérieure en sapin, et percée, au milieu, d'une ouverture ronde, appelée *rosace*. Les trois premières cordes sont en soie filée de laiton. Elles sont fixées à l'extrémité inférieure de l'instrument sur un silet un peu élevé, et vont rejoindre, à la tête, les chevilles à l'aide desquelles on les accorde. Le manche, long et large, est divisé dans sa longueur en un certain nombre de cases à l'aide de petits sillons qui indiquent la place des doigts.

**GUITARERIE** (*ghi, ri*) n. f. Par plaisant. Ensemble de gens jouant de la guitare : *Toute la GUITARERIE de la cour.* (Hamil.)

**GUITARISER** (*ghi*) v. n. Jouer de la guitare.

**GUITARISTE** (*ghi, rissi*) n. et adj. Se dit d'une personne qui sait jouer de la guitare.

**GUITERNE** (*ghi* — altérat. du lat. *cithara*, même sens n. f. Archéol. Instrument de musique à cordes grattées, du genre des mandores, qui avait sa caisse d'harmonie convexe en dessous, et le cordier de sept cordes. (Cet instrument diffère de la guitare par sa caisse bombée; il fut en usage du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> s.)

— Mar. Arc-boutant qui soutient, en arrière, une machine à mâter.



Accord de la guitare.



Guitare.



Guiterne.



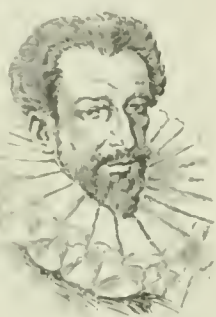
Guit-guit.

**GUISE** *Heur*, PRINCE DE LORRAINE, troisième duc DE LORRAINE, né en France, et à Vaucelles, mort à Blois, en 1563. Homme de grande popularité et de la valeur de son père, il fut tué en 1563 dans les guerres de religion. Ses exploits furent importants dans la première d'entre elles par la prise de Rouen, la victoire de Dreux 1562, et par les travaux du siège d'Orléans, qu'il allait emporter, lorsqu'il fut traqué et mortellement d'un coup de pistolet par un fauconnier protestant, Jean Poltrot, seigneur de Méré.

**GUISE** *Henri*, PRINCE DE LORRAINE, troisième duc DE LORRAINE, né en France, et à Vaucelles, mort à Blois, en 1563. Homme de grande popularité et de la valeur de son père, il fut tué en 1563 dans les guerres de religion. Ses exploits furent importants dans la première d'entre elles par la prise de Rouen, la victoire de Dreux 1562, et par les travaux du siège d'Orléans, qu'il allait emporter, lorsqu'il fut traqué et mortellement d'un coup de pistolet par un fauconnier protestant, Jean Poltrot, seigneur de Méré.

**GUISE** *Henri*, PRINCE DE LORRAINE, troisième duc DE LORRAINE, né en France, et à Vaucelles, mort à Blois, en 1563. Homme de grande popularité et de la valeur de son père, il fut tué en 1563 dans les guerres de religion. Ses exploits furent importants dans la première d'entre elles par la prise de Rouen, la victoire de Dreux 1562, et par les travaux du siège d'Orléans, qu'il allait emporter, lorsqu'il fut traqué et mortellement d'un coup de pistolet par un fauconnier protestant, Jean Poltrot, seigneur de Méré.

François, duc de Guise.



Henri de Guise.



Assassinat du duc de Guise, d'après Delaroche.

**GUISEAU** *Heur*, PRINCE DE LORRAINE, troisième duc DE LORRAINE, né en France, et à Vaucelles, mort à Blois, en 1563. Homme de grande popularité et de la valeur de son père, il fut tué en 1563 dans les guerres de religion. Ses exploits furent importants dans la première d'entre elles par la prise de Rouen, la victoire de Dreux 1562, et par les travaux du siège d'Orléans, qu'il allait emporter, lorsqu'il fut traqué et mortellement d'un coup de pistolet par un fauconnier protestant, Jean Poltrot, seigneur de Méré.

**GUISELEY**, par. f. de l'Angleterre (comté d'York, North I., 1600 hab.). Fabrication de drap.

**GUISPON** *Heur*, PRINCE DE LORRAINE, troisième duc DE LORRAINE, né en France, et à Vaucelles, mort à Blois, en 1563. Homme de grande popularité et de la valeur de son père, il fut tué en 1563 dans les guerres de religion. Ses exploits furent importants dans la première d'entre elles par la prise de Rouen, la victoire de Dreux 1562, et par les travaux du siège d'Orléans, qu'il allait emporter, lorsqu'il fut traqué et mortellement d'un coup de pistolet par un fauconnier protestant, Jean Poltrot, seigneur de Méré.

**GUISSÉNY**, com. de France, arrond. et à 36 kilom. de Paris. 250 hab. (1890). Caves. Minoterie.

**GUITARE** *Heur*, PRINCE DE LORRAINE, troisième duc DE LORRAINE, né en France, et à Vaucelles, mort à Blois, en 1563. Homme de grande popularité et de la valeur de son père, il fut tué en 1563 dans les guerres de religion. Ses exploits furent importants dans la première d'entre elles par la prise de Rouen, la victoire de Dreux 1562, et par les travaux du siège d'Orléans, qu'il allait emporter, lorsqu'il fut traqué et mortellement d'un coup de pistolet par un fauconnier protestant, Jean Poltrot, seigneur de Méré.

**GUITARR** *Heur*, PRINCE DE LORRAINE, troisième duc DE LORRAINE, né en France, et à Vaucelles, mort à Blois, en 1563. Homme de grande popularité et de la valeur de son père, il fut tué en 1563 dans les guerres de religion. Ses exploits furent importants dans la première d'entre elles par la prise de Rouen, la victoire de Dreux 1562, et par les travaux du siège d'Orléans, qu'il allait emporter, lorsqu'il fut traqué et mortellement d'un coup de pistolet par un fauconnier protestant, Jean Poltrot, seigneur de Méré.



Guitare A, clef de la lucarne B, seliers C, D, Guitars.

habitent les régions chaudes de l'Amérique. ■ Pl. Des GUIT-GUITS.

— ENCYCL. On en connaît une douzaine d'espèces, dont le type est le *guit-guit bleu* (*caereba cyanea*), long de 10 centimètres, bleu et vert brillant, répandu aux Antilles et sur le continent américain.

**GUITON** *Heur*, PRINCE DE LORRAINE, troisième duc DE LORRAINE, né en France, et à Vaucelles, mort à Blois, en 1563. Homme de grande popularité et de la valeur de son père, il fut tué en 1563 dans les guerres de religion. Ses exploits furent importants dans la première d'entre elles par la prise de Rouen, la victoire de Dreux 1562, et par les travaux du siège d'Orléans, qu'il allait emporter, lorsqu'il fut traqué et mortellement d'un coup de pistolet par un fauconnier protestant, Jean Poltrot, seigneur de Méré.

**GUITON** Jean, défenseur de La Rochelle, né et mort dans cette ville (1585-1634). Il appartenait à une famille d'armateurs de la ville. À partir de 1620, il prit la tête d'un mouvement de rébellion contre le pouvoir royal. Mis, en 1621, à la tête de la flotte rochelaise, il remporta, de 1622 à 1626, des avantages marqués. Il ne put, cependant, empêcher le blocus de la place par Richelieu (1627). Nommé maire en 1628, il jura d'enfoncer son poignard dans la poitrine de quiconque parlerait de sa reddition. Sa ténacité prolongea la résistance; elle ne put pourtant empêcher la ville de succomber. Richelieu n'imposa qu'un exil de courte durée à Guiton, et, un peu plus tard, il lui fit décorer un brevet de capitaine de vaisseau.

**GUITON** *Heur*, PRINCE DE LORRAINE, troisième duc DE LORRAINE, né en France, et à Vaucelles, mort à Blois, en 1563. Homme de grande popularité et de la valeur de son père, il fut tué en 1563 dans les guerres de religion. Ses exploits furent importants dans la première d'entre elles par la prise de Rouen, la victoire de Dreux 1562, et par les travaux du siège d'Orléans, qu'il allait emporter, lorsqu'il fut traqué et mortellement d'un coup de pistolet par un fauconnier protestant, Jean Poltrot, seigneur de Méré.

**GUITRES**, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et à 15 kilom. de Libourne, au confluent de l'Isle et du Lary; 1 450 hab. *Guitres, ondes*. Eglise romane. Le vignoble de *Guitres* fournit des vins rouges qui sont de bons ordinaires et des vins blancs d'orange que l'on distille. — Le canton a 13 comm. et 11 279 hab.

**GUITRY** Lucien-Germain, acteur français, né à Paris en 1803. Il obtint, en 1878, les deuxièmes prix de tragédie et de comédie au Conservatoire. Il débuta, en 1878, au Gymnase, fut attaché au théâtre Michel, à Saint-Pétersbourg,

de 1880 à 1890, retourna alors à Paris, entra à l'Odéon où il fonda sa réputation, joua ensuite au Grand-Théâtre (1892), à la Renaissance (1893), au Vaudeville (1898), au théâtre Sarah-Bernhardt (1900) et entra à la Comédie-Française. Guity est surtout remarquable par la diction, par un jeu sobre et naturel et par une réelle puissance dramatique. Il a été surtout applaudi dans *Kean*, *Gismonda*, *L'Affranchie*, *Amants*, *Le Lys rouge*, *L'Aiglon*, etc.

**GUITTE**, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 22 kilom. de Lunan, près de la Rance; 983 hab.

**GUITTON** (Gaston-Victor-Edouard), sculpteur français, né à La Roche-sur-Yon (Vendée) en 1824, mort à Paris en 1891. Élève de Rodé, il envoya au Salon de 1850 un groupe en plâtre : *Saint Louis consolant un blessé*. Peu après, il partit pour l'Italie. En 1857, il exposa deux statues en marbre : *Londre et Au printemps*, représentant une jeune fille, puis *l'Attente*, statue en marbre, et *la Passante et la Colombe*, bronze (1861), regardés comme ses meilleures œuvres. On lui doit encore : *Hypatie lapidée*, marbre; *L'Amour de cire*, statue en bronze; le buste en marbre d'Alfred de Vigny (Comédie-Française); *Eve*, statue en bronze, au Jardin des plantes; etc.

**GUITTONE D'AREZZO**, poète italien, né à Santa-Firmina (près Arezzo), mort en 1294. Il imita d'abord les troubadours, puis entra dans la confrérie des chevaliers de Sainte-Marie (ou *frati gaudenti*), et se consacra exclusivement à des sujets moraux et religieux. Son style est affecté et pédantesque; ses chansons ou sonnets ne sont que des syllogismes en vers. Mais il est le premier littérateur italien, en effet, qui ait cherché à se dégager de l'imitation étrangère et à ennoblier l'idiome vulgaire par la grandeur des sujets et l'élevation du style.

**GUIVAN** ou **GUIWAN**, ville de l'archipel des Philippines (île de Samar); 10 585 hab.

**GUIVRE** (*ghi*) ou **GIVRE** (*ji*) [du lat. *viperca*, vipère] n. f. Superst. Serpent fantastique : *Serpens et guivres, dragon et verdirer*. (Clason de Roland.)

— Blas. Bisse dévorant un enfant.

— ENCYCL. Superst. La *guivre*, ou *guivre*, dans les contes, découvre et garde les trésors cachés au fond des vieux châteaux; elle porte au front une escarboucle, dont la lumière éblouissante trahit quelquefois le lieu de sa retraite.

**GUIVRÉ, EE** (*ghi*) adj. Blas. Attribut d'une pièce se terminant par une tête de guivre.

**GUIXAR** (Lac de), lac de la république de San Salvador. Il reçoit plusieurs rivières et envoie ses eaux au Pacifique par le rio Zempá. Parsemé d'îles dont l'une porte les ruines d'une ancienne ville, il a 90 kilomètres de tour.

**GUIZOT** (*ghi-zo*) (François-Pierre-Guillaume), historien et homme d'Etat français, né à Nîmes en 1787, mort au Val-Richer (Calvados) en 1874. Issu d'une vieille famille protestante, il fut élevé à Genève, dans les principes du calvinisme le plus dogmatique. Il se rendit à Paris en 1805 et il se fit remarquer par sa puissance de travail et son érudition. Professeur suppléant à la Sorbonne en 1812, puis titulaire de la chaire d'histoire moderne, il donna le signal de la rénovation des études historiques. Son enseignement est caractérisé par son esprit scientifique, par la connaissance des sources, par l'art de la mise en œuvre, et par les développements consacrés à l'étude des institutions, si négligée avant lui. En 1811, l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, l'appela auprès de lui en qualité de secrétaire général.

Après le retour de Napoléon, il ne tarda pas à rejoindre Louis XVIII à Gand. Lors de la seconde Restauration, il est nommé secrétaire général du ministère de la justice, puis ministre des requêtes au conseil d'Etat. Rallié au parti doctrinaire, il prit une part importante à la préparation de la loi électorale de 1817, de la loi militaire de 1818 et de la loi sur la presse de 1819. Décazes le nomma directeur de l'administration départementale et communale. La chute de ce ministre (1820) le ramena à la Sorbonne. Quelques attaques contre le ministère Villele amenèrent la suspension de son cours (1822). Il employa ses loisirs à publier la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire d'Angleterre*; la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle*; ses *Essais sur l'histoire de France*, et les deux premiers volumes de son *Histoire de la révolution d'Angleterre*. Martignac rouvrit son cours en 1828, en même temps que ceux de Cousin et de Villemain. Elu député de Lisieux en 1830, il protesta contre les ordonnances de 1830.

Nommé ministre de l'intérieur par Louis-Philippe (1830), Guizot se sépara des libéraux pour suivre désormais une politique nettement conservatrice. Membre du cabinet Thiers-de Broglie (1832-1836), il fit voter la loi de 1833, qui organisa l'instruction primaire. Il reprit l'instruction publique dans le cabinet Molé (1836), mais se sépara de lui en 1837. Il ne put faire partie du ministère Soult (1839-1840), mais il fut nommé ambassadeur à Londres (1840). Il ne sut ni empêcher ni prévoir la convention de Londres, qui réglait les affaires d'Orient à l'exclusion de la France (1840). Rappelé de Londres pour entrer dans le ministère Soult (1840), Guizot dirigea, jusqu'en 1848, la politique intérieure et extérieure de la France, un caractère de ministre des affaires étrangères. A l'intérieur, sa politique est caractérisée par le refus d'accueillir aucune réforme, surtout au point de vue électoral, et, à l'extérieur, il veut, d'accord avec Louis-Philippe, maintenir la paix à tout prix. C'est le refus opposé par Guizot aux revendications du parti libéral qui amena la révolution de 1848.



D'argent à une guivre d'azur, tortillée en pal, halisante de guéules.



Guizot.

Guizot donna sa démission, et ne tarda pas à rejoindre Louis-Philippe en Angleterre. Sa vie politique était terminée; il se tourna de plus en plus vers les études historiques, morales et religieuses. Il termina son *Histoire de la Révolution d'Angleterre*; il composa ses *Mémoires pour servir à l'histoire de nos temps*, et, à la fin de sa vie, son *Histoire de France racontée à mes petits-enfants*, dont il ne put écrire que les quatre premiers volumes et qui fut continuée par sa fille, M<sup>lle</sup> de Witt. Membre de l'Académie française, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de l'Académie des sciences morales, il prit une grande part aux travaux de l'Institut (Discours académiques, Mélanges littéraires).

**GUIZOT** (Elisabeth-Charlotte-Pauline de MEULAN, M<sup>lle</sup>, femme du précédent, écrivain français, née et morte à Paris (1773-1827). Fille d'un receveur de la généralité de Paris, elle reçut une brillante éducation, et accueillit avec faveur les débuts de la Révolution. Mais la mort de son père (1790) et la ruine de sa famille l'obligèrent à chercher dans les lettres des moyens d'existence. Après quelques années de retraite, elle écrivit des romans; ses *Contradictions ou ce qui peut en arriver* (1799), et la *Chapelle d'Ayton* (1801). Elle collabora au «*Publiciste*» de Suard, dès la fondation (1801), et, pendant dix ans, sous divers pseudonymes, elle se montra tour à tour critique, polémiste, et surtout moraliste, dans une série d'articles qui dénotent avant tout une raison droite et saine, un esprit fin et mordant, un talent varié et souple. En 1807, une maladie interrompit ses travaux; un inconnu lui offrit de la suppléer, et, au bout de quelques temps, se fit connaître; c'était François Guizot, alors débutant. Malgré la différence d'âge, elle l'épousa (1812), s'associa à ses travaux et subit fortement son influence religieuse et morale. Devenue mère, elle se consacra désormais à dos ouvrages de pédagogie, ou elle mit à la portée des enfants la morale évangélique: les *Enfants* (1812), recueil de contes; le *Journal d'une mère* (1813); *Novel et Victor ou l'Écolier* (1821), roman pédagogique; *Nouveaux contes* (1823); *Lettres de famille sur l'éducation domestique* (1826); et deux ouvrages posthumes: *une Famille* (1828); *Conseils de morale ou Essais sur l'homme, la société, la littérature* (1828). Avant de mourir, elle abjura le catholicisme pour adopter la religion réformée. — Son fils unique, François-Jean Guizot (1815-1837), a écrit sur elle, dans le *Dictionnaire de la conversation*, une notice biographique.



Mlle Guizot.

**GUIZOT** (Marguerite-Andrée-Elisa DILON, dame), née à Paris en 1804, morte en 1833. Nièce de Pauline de Meulan, première femme de Guizot, elle épousa elle-même l'historien, en 1828. Elle publia, en 1828, le *Mintre et l'Escalier*, et fournit à la «*Revue française*» des articles qui ont été recueillis après sa mort en un volume intitulé *Madame Elisa Guizot* (1834). Sont également posthumes: *Caroline ou l'Effet d'un malheur*, suivie de la *Générosité*, contes dédiés aux jeunes personnes (1837-1840).

**GUIZOT** (Maurice-Guillaume), littérateur français, second fils de François Guizot, né à Paris en 1833, mort à Roche-Ferrand, près d'Uzès, en 1892. Il étudia d'abord le droit. En 1853, il remporta un prix à l'Académie française pour son *Méandre, étude historique sur la comédie et la société grecques*. En 1866, il suppléa Lamourin dans la chaire de littérature française du Collège de France, fut nommé, en 1870, sous-directeur des cultes non catholiques, en 1871 ministre plénipotentiaire en Grèce, en 1874 professeur de littératures d'origine germanique au Collège de France. Guillaume Guizot a traduit les *Essais* de Macaulay (1882). En 1899, on a publié de lui: *Montaigne; Etudes et fragments*, œuvre d'un critique fin et ingénieux.

**GUIZOTIE** (ghi, si) n. f. Bot. Genre de composées hélianthoïdes, comprenant des herbes de l'Inde, à feuilles opposées, à fleurs jaunes. (Les graines de certaines espèces fournissent de l'huile douce employée pour l'éclairage.)

**GUJAN**, comm. de la Gironde, arrond. et à 46 kilom. de Bordeaux, sur le bassin d'Arachon et à l'abri d'immenses forêts de pins; 4.019 hab. (*Gujannis, aïsses*). Ch. de f. Midi. Parc à huttes, résine, térébenthine, bois; vins rouges ordinaires, assez agréables.

**GUJARATI** (*gou-dja*) ou **GUZARATI** n. m. Langue aéroliadoue, parlée dans la province de *Gujarat* ou *Goudjerat*, et dans les provinces centrales de l'Inde, par plus de 10 millions d'habitants. ■ Adj. : *Langue GUJARATI*.

— ENCYCL. Les parsis ont adopté cette langue et s'en sont servis pour la rédaction d'ouvrages religieux. La littérature du *guzarati* est importante. Depuis 1818, plusieurs journaux paraissent dans cette langue, dans laquelle ont été composés également des drames.

**GULAIRE** (*lâr*) — du lat. *gula*, gueleul) adj. Qui se rapporte à la gueule, qui en fait partie.

**GULDBERG** (Ove Hoegeli), homme d'Etat et écrivain danois, né à Horsens en 1731, mort à Halid en 1808. Précepteur du prince Frédéric, il dirigea le coup d'Etat (1772) qui renversa la reine Caroline-Mathilde et Struensée, et devint secrétaire d'Etat. Lors du Frédéric VI prit le pouvoir (1784), il fut nommé grand bailli d'Aarhus. Il a laissé plusieurs ouvrages, tels que: *Histoire universelle* (1768-1772); *la Théologie naturelle* (1763); *la Théologie révélée* (1773); etc.

**GULDIN** (Paul), mathématicien suisse, né à Saint-Gall en 1577, mort à Gratz en 1643. Il professa les mathématiques et il est surtout connu par le théorème qui porte son nom: «*Toute figure formée par la rotation d'une surface plane génératrice, autour d'un axe immobile, n'aurait volume le produit de l'aire génératrice par la circonférence décrite par son centre de gravité*», énoncé dans son ouvrage: *Centrobaryea* (1635-1640-1611).

**GULF-STREAM** (*gheulf-strim*), courant maritime chaud de l'Atlantique boréal, circulant entre le golfe du Mexique et les rivages septentrionaux de l'Europe.

— ENCYCL. Le *Gulf-Stream* (« *courant du golfe*») prend naissance au milieu du golfe du Mexique, traverse dans la

direction S.-O.-N.-E. toute l'étendue de l'Atlantique boréal, franchissant la barre corallienne de l'archipel de Bahama, passant au sud de Terre-Neuve, de plus en plus large, et se subdivise, à partir du 30° degré de long. O., en deux grandes branches, dont l'une s'infléchit vers le sud de l'Espagne et la côte occidentale d'Afrique, sous le nom de « *courant des Canaries*», tandis que l'autre vient s'étaler sur toute l'étendue du littoral européen de l'Ouest et jette sur les rivages de l'Irlande, de l'Ecosse et de la Norvège, les eaux encore échauffées des tropiques, adoucissant très sensiblement le climat maritime de l'ouest de l'Europe. A sa sortie du détroit de Bahama, où il est large à peine de 60 kilomètres, la vitesse du Gulf-Stream est de 8 kilom. à l'heure; elle se maintient de 4 à 6 kilom. pendant toute la durée du parcours du grand courant. Découvert dès 1513 par le navigateur espagnol Alaminos, il a été étudié depuis par Franklin et Maury.

**GULLEGHEM**, bourg de Belgique (prov. de la Flandre-Occidentale, arrond. admin. et judic. de Courtrai, sur la Heule, affluent de la Lys; 3.788 hab. Fabrication de toiles.

**GULLIVER** (LES VOYAGES DE Lemuel) dans plusieurs pays éloignés du monde, conte satirique par Swift 1726.

— La corruption qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, gagnait toutes les formes de la vie, l'âme même de Swift, aigrie, sceptique, pleine de haine contre l'humanité, explique le caractère du livre. Dans les deux premières parties, c'est surtout l'insignifiance, la puérilité de la vie qu'il fait sentir par un procédé d'une simplicité toute mathématique. Son héros, Lemuel Gulliver, aborde à Lilliput, pays imaginaire, où tout est réduit de proportions. Cette mesquinerie de notre existence, il la sent encore plus vivement, par comparaison, lorsqu'il arrive à Brobdingnag, pays où tout est énorme. Dans les deux derniers voyages de Gulliver à Laputa et au pays de Houyhnhams, la satire redouble d'apreté. Philosophie, sciences, arts, industrie, toutes les inventions de l'esprit humain sont ruinées avec une joie méchante. Au pays des Houyhnhams, c'est le cheval qui est l'être raisonnable, et il tient sous sa dépendance l'homme, le yahou, brute difforme et malfaisante. Cette satire amère de l'humanité est belle, si l'on considère dans quel style simple, clair, tranchant elle est écrite et l'art avec lequel Swift sait, à force d'observation vraie, de précision dans le détail, donner l'impression de la réalité, et faire accepter les inventions les plus invraisemblables.

**GULLTOP**, nom du cheval du dieu scandinave Heimdall, le fils d'Odin.

**GULONINÉS** n. m. pl. Tribu de mammifères carnivores, dont le genre glouton (*gulo*) est le type. Les guloninés ne sont, à vrai dire, qu'une section des mustélinés, dans la famille des mustélinés. — Un gulonin.

**GULPE** n. f. Pièce héraldique, qui était un tourteau couleur de gueules. (Au sens précis, la *gulpe* ou *gulpes* tient le milieu entre le besant et le tourteau, le besant étant toujours de métal, et le tourteau de couleur.)

**GUMACA**, bourg de l'archipel des Philippines (île de Luçon [prov. de Tayabas]); 7.500 hab.

**GUMBÉLITE** n. f. Minér. Variété de pyrophyllite.

**GUMBINNEN**, ville d'Allemagne (Prusse-Orient.), régence du même nom, sur la Pissa; 12.000 h. Brasseries, fabrication de draps et de toiles, taneries, distilleries. — La régence de Gumbinnen, comprise entre celle de Königsberg à l'O., l'empire russe au N., à l'E. et au S., a 15.877 kilom. carr. et 786.514 hab.

**GUME** (du provenc. *guma*, même sens, même orig. que *gumène*) n. f. Câble de six cents pieds de long, sur un peu moins d'un pied de tour, dans l'ancienne marine, surtout à bord des galères, du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> s., qui en possédait quatre composant le cordage de la fonde.

**GUMÈNE** (du ital. *gumena*, même sens) n. f. Mar. et blas. Câble d'uno ancre. (Vieux.)

**GUMENETTE** (*nèl* — rad. *gumène*) n. f. Archéol. Petit câble des galères, du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.

**GUMERY** (Charles-Alphonse), statuaire, né à Paris en 1827, mort en 1871. Prix du Roane en 1850, il envoya en France son *Femme jouant avec un cheveau* (1855). En 1857, il exposa un groupe en marbre: le *Retour de l'enfant prodigue* et divers bustes. Citons encore: la *Fontaine de l'Amour* et le *Maisonneur*, morceaux d'un style moins sévère (1859); les *Deux pigeons* (1863); la *Science* et la *Jurisprudence* (1865); l'*Adolescence*, que l'artiste produisit, avec son *Maisonneur*, à l'Exposition universelle de 1867; la *Danse*, qui remplaça le groupe de Carpeaux à l'Opéra, et fut donnée au musée d'Angers.

**GUMMATE** n. m. Sel dérivant de l'acide gummique.

**GUMMERSBACH**, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane [présid. de Cologne], sur l'Agger, affluent du Rhin; 10.010 hab. Ch.-l. de cercle. Filatures de laine; fabriques de draps, de papier, etc.

**GUMMICOSE** n. m. Produit C<sup>12</sup>H<sup>20</sup>O<sup>4</sup>, résultant de l'action de l'acide sulfurique sur la gomme arabique et n'ayant pas même pouvoir rotatoire que le galactose.

**GUMMIÈRE** (du lat. *gummi*, gomme, et *ferre*, porter) adj. Bot. Qui produit de la gomme.

**GUMMIQUE** (*mik*) — du lat. *gummi*, gomme) adj. Se dit de l'acide organique, dont la gomme arabique est le sel de chaux suivant Frémy, et à la fois le sel de chaux, de potasse et de magnésie suivant Wenzbauer. Ce nom a été également appliqué par Reichard à un acide cristallin C<sup>12</sup>H<sup>20</sup>O<sup>4</sup>, qui prend naissance au même temps qu'une substance d'apparence gommeuse, lorsqu'on oxyde la glicose au moyen d'une solution alcaline d'oxyde cuivreux. ■ On dit aussi *gommiQUE*.

**GUMMITE** (du lat. *gummi*, gomme) n. f. Minér. Oxyde hydraté naturel d'uranium.

**GUMPOLDSKIRCHEN**, bourg d'Autro-Hongrie (Basse-Autriche cercle de Baden, sur l'Aaninger; 2.105 hab. Soieries. Papeterie. Vins estimés. Vieil hôtel de ville.

**GUMUCH-KHANÉ**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), près du Klnchyt-Sou, tributaire de la mer Noire; 1.000 hab. Mines de plomb argentifère, à peu près abandonnées. Exportation de fruits; poteries; pelletteries.

**GUNAN**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie prov. de Khodavendiklar), sur le Gunan; 5.370 hab. Sources sulfureuses aux environs.

**GUNDELFFINGEN**, ville d'Allemagne (Bavière cercle de Souabe), sur la Breoz; 2.601 hab. Carrrières de pierre.

**GUNÉLIACÉ** (*gon, sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble à une gunélie.

**GUNÉLIE** (*gon, ll a. f.*) Genre de composées carabées, comprenant des plantes herbacées vivaces, à feuilles alternes, à lobes dentés et épaveux, avec les fleurs, en leur pourpre, en capitules. On ne connaît qu'une espèce de ce genre, la *gunélie de Tournefort* ou *gunélie haub.*, à port de charbon, qui croit abondamment en Orient, dans les lieux arides et secs; les Orientaux en mangent les jeunes pousses en guise d'asperges. La racine est employée dans la médecine du pays, comme vomitive et purgative.

**GUNGL** (Joseph), compositeur hongrois, né à Zsanbel en 1810, mort à Weimar en 1889. Il fit pendant plus de six années chef de musique militaire, se retira en 1864 à Munich, puis à Francfort-sur-le-Mein en 1876, et enfin à Weimar. On le vit en 1889 à Paris, où il dirigea l'orchestre du foyer aux bals de l'Opéra. On lui doit plus de 350 compositions, pleines d'entrain et de grâce facile.

**GUNGNER**, nom de la lance merveilleuse d'Odin.

**GUNIEH** (*Abnarus* des anciens), ville de l'Asie occidentale (Transcaucasie russe [prov. de Batoum], 730 hab. Petit port de pêche. Château fort.

**GUNLAND**, vierge de l'Olympe scand nave, qui gardait chez les géants l'hydromel divin, lequel inspirait la poésie et la science et qui fut séduite par Odin.

**GUNNEDAH**, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud comté de Cottinger), sur le Namoi, affluent du Darling, et sur la limite d'une grande région carbonifère; 7.149 hab.

**GUNNERACÉ** (*ghun, sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gunnère.

— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre gunnère. — Une GUNNERACÉE.

**GUNNÈRE** (*ghun*) — de *Gunner*, n. pr. n. f. Bot. Genre d'urticées, type de la tribu des *gu-nères*.

— ENCYCL. Les *gunnières* sont des plantes herbacées, acalules, à feuilles radicales, hérissées de poils, à fleurs sessiles, jaunes verdâtre, disposées en grappe compacte, dépourvue de bractées. Ce genre comprend plusieurs espèces, des régions chaudes de l'Asie et de l'Amérique du Sud. Toutes ces plantes sont gorgées d'un suc aqueux très abondant. Les racines et les feuilles de la *gunnèra chilensis* sont antidiarrhéiques; son écorce sert à teindre en noir.



Gunnère.

**GUNNÈRE**, **ÉE** (*ghun*) adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte au genre *gunnère*.

— n. f. pl. Syn. de GUNNERACÉES, d'après les uns, et, suivant d'autres, tribu de la famille des urticées, ayant pour type le genre *gunnère*. — Une GUNNÈRE.

**GUNNIGFELD**, bourg d'Allemagne (Prusse Westphalie, présid. d'Arnsberg); 2.782 hab.

**GUNS**, en hongrois *Közseg*, ville d'Autro-Hongrie (Hongrie comitat d'Eisenburg); 9.000 hab. Château fort. Elle résista victorieusement, en 1532, à dix-neuf assauts d'une armée turque.

**GUNTER** (Edmond), mathématicien anglais, né dans le Hertfordshire en 1581, mort à Londres en 1626. Il étudia la théologie à Oxford, entra dans les ordres, et occupa, de 1619 jusqu'à sa mort, la chaire d'astronomie du collège de Gresham. On lui doit l'invention d'un secteur pour tracer les lignes des cadrans solaires et celle d'une règle géométrique, dite *échelle de Gunter*. On lui attribue aussi la création des termes *cosinus*, *cotangente*, etc.

**GUNTERSBLUM**, bourg d'Allemagne (gr. duché de Hesse-Darmstadt Hesse-Rhénane), près du Rhin; 2.058 hab. Vignobles aux environs. Beau château des comtes de Leiningen-Heidesheim.

**GUNTHER**, comte de Schwarzbourg, prétendant au trône d'Allemagne, né en 1301, mort en 1349. Il fut élu, à Francfort, empereur d'Allemagne, par quatre électeurs (1349), qui l'opposèrent à Charles IV. Reçu en possession de la couronne. La guerre allait éclater, lorsque Gunther, dans l'intérêt de ses enfants, consentit à abdiquer moyennant une somme de 20.000 marcs d'argent; il mourut peu après.

**GUNTHER** Albert Karl Ludwig Gottlieb, naturaliste allemand, né à Esslingen (Wurtemberg) en 1806. Keen docteur en médecine, il entra comme art-naturaliste au musée Britannique. Membre de la Société royale de Londres, il a publié, en allemand et en anglais, des ouvrages d'histoire naturelle, notamment le grand *Catalogue raisonné des poissons du Brit. sh. Museum*, qui est le travail le plus complet et le plus remarquable sur l'ichtyologie.

**GUNTRANDS DORF**, bourg d'Autro-Hongrie (Basse-Autriche distr. de Baden); 3.959 hab. Papeteries.

**GUNZBURG**, ville d'Allemagne (Bavière cercle de Souabe), au confluent du Gunz et du Danube; 1.114 hab. Ch.-l. de district. Commerce de grains et toiles. Victoire des Français sur les Autrichiens, le 9 octobre 1805.

**GUNZENHAUSEN**, ville d'Allemagne (Bav. de Moyenne-Francanie), sur l'Altmühl; 3.853 hab. Vastes houblonniers; taneries, fabriques de couleurs. Brasserie.

**GURABO**, ville des Antilles (Porto-Rico); 7.000 hab.

**GURA-HUMORA**, ville d'Autro-Hongrie (Bukovine), près du confluent de la Humora avec la Moldava; 3.564 hab.

**GURGU** ou **GURIUN** n. m. Baume découlant de plusieurs espèces de *dipterocarps* de l'Indo-Chine, et qu'on

Employé de la marine pour la pêche de la morue et de la sardine.

**GURGUEIA**, ville du Brésil septentrional (État de Maranhão) sur la rive de la Paragua, conte au N. en face de la baie de Maranhão, 100 kilom. environ de Maranhão.

**GURKFIELD**, ville d'Autriche-Hongrie (Carinthie), sur la rive de la Drava, célèbre par ses sources thermales. Ch.-l. de district.

**GURLET**, ville de France (V. ORLEANS).

**GURTSCHIN**, ville d'Allemagne (Prusse), prov. de Pologne, sur la Vistule, 21 hab.

**GURUNHUEL**, ville des États-Unis (État de l'Indiana), sur la rive de la rivière de la même nom, 2 hab.

**GURUPA**, ville du Brésil (État de Pará), sur l'estuaire de l'Amazone, chef-lieu de municipalité. Escalier des paquebots.

**GURUPY**, ville du Brésil septentrional, né sur la rive de la rivière de la Serra da Gramma, 100 hab.



Gusli.

**GUSLI**, instrument de musique russe, à cordes pincées.

**GUSPINI**, ville d'Italie (Sardaigne, prov. de Cagliari), 6 351 hab. Mairie de la ville.

**GUSSAGO**, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Brescia), sur la rive de la Mincio, 4 492 hab.

**GUSSOLA**, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Crémone), sur un bras mort du Pô, 3 880 hab. Vignobles.

**GUSTATIF**, nom de famille latin, dérivé de *gustare*, goûter.

**GUSTATION**, action de goûter, sensation du goût.

**GUSTATOIRE**, adjectif, relatif à la gustation, même sens que *gustation*.

**GUSTAVE VASA** (GUSTAVE I<sup>er</sup>), roi de Suède, fondateur de la dynastie des Vasa, né à Upland en 1495, mort à Stockholm en 1546. Issu d'une famille illustre, fils du riksråd Erik Jonsson, il combattit les Danois et fut, en 1523, élu roi de Suède.

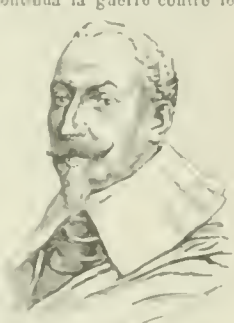


Gustave Vasa

En 1523, il livra le combat de Brunkeberg, où il remporta une victoire décisive sur les Danois. Il fut couronné roi de Suède le 23 août 1523. Il se fit réformer, et introduisit le protestantisme en Suède. Il fut le premier à lever une armée permanente, qui lui permit de résister à la Russie (1551-1557) et à l'Autriche (1562-1563).

Il fut le premier à lever une armée permanente, qui lui permit de résister à la Russie (1551-1557) et à l'Autriche (1562-1563). Il fut le premier à lever une armée permanente, qui lui permit de résister à la Russie (1551-1557) et à l'Autriche (1562-1563).

**GUSTAVE-ADOLPHE** (GUSTAVE II, le Grand), roi de Suède, né à Stockholm en 1594, tué à Lutzen en 1632. Fils de Charles IX et de Christine de Holstein-Gottorp, il fut le premier à lever une armée permanente, qui lui permit de résister à la Russie (1551-1557) et à l'Autriche (1562-1563).



Gustave-Adolphe

Il fut le premier à lever une armée permanente, qui lui permit de résister à la Russie (1551-1557) et à l'Autriche (1562-1563). Il fut le premier à lever une armée permanente, qui lui permit de résister à la Russie (1551-1557) et à l'Autriche (1562-1563).

Il fut le premier à lever une armée permanente, qui lui permit de résister à la Russie (1551-1557) et à l'Autriche (1562-1563). Il fut le premier à lever une armée permanente, qui lui permit de résister à la Russie (1551-1557) et à l'Autriche (1562-1563).

Tilly à Breitenfeld. Il semblait, à ce moment, n'avoir qu'à marcher sur Vienne pour en finir avec l'empereur. Il remonta cependant au N.-E., pour assurer son influence personnelle en Allemagne, suivant la vallée du Mein, et s'avancant jusqu'à la frontière française de Lorraine, au grand émoi de Richelieu. Puis, redescendant vers la Bavière, la France eût voulu qu'il épargnât, il battit et tua Tilly au passage du Lech (1632). A ce moment, l'empereur, effrayé, rappela Wallenstein, qui eut vite fait de reformer autour de lui une armée impériale, et de se porter en hâte sur la rive gauche de Gustave-Adolphe, à Egra, obligeant le roi de Suède à remonter au N. vers la Franconie. C'est à Lutzen qu'eut lieu le choc final, où Gustave-Adolphe périt dans sa victoire (1632). Il disparaissait au moment où l'étendue et la rapidité de ses succès le rendaient dangereux, et pour l'établissement, quo Richelieu poursuivait, de l'influence française en Allemagne et pour la liberté des princes protestants. Ainsi s'expliquent les légendes auxquelles donna lieu sa mort prématurée, et dont la plus commune veut que le roi de Suède, blessé seulement au cours de l'action, ait été achevé par un de ses alliés germaniques, le duc de Saxe-Lauenbourg. Gustave-Adolphe avait fait de son armée la première d'Europe en perfectionnant l'armement et la tactique de ses troupes, armées d'un fusil moins lourd, groupées en formation plus mobile, et pourvues d'une artillerie légère. A l'intérieur, il racheta les lourds sacrifices qu'il imposa à la nation par un grand nombre de créations utiles. Orateur et poète, il a laissé une *Histoire du gouvernement de Charles IX*, inachevée.

**GUSTAVE III**, roi de Suède, né à Stockholm en 1746, assassiné dans la même ville en 1792. Fils d'Adolphe-Frédéric et de Louise-Ulrique de Holtenzollern, il reçut une éducation brillante et se mit de bonne heure à la tête du parti libéral des *chapeaux*. Pendant son séjour en France, où il fut accueilli avec enthousiasme, il s'assura le concours du gouvernement français (1771), et, un an après son retour en Suède, où il fut rappelé par la mort de son père, fit le coup d'État du 19 août 1772 : il fit arrêter les chefs des *bonnets* et ratifier par la diète une nouvelle constitution qui étendait les pouvoirs du roi et faisait du Sénat un conseil consultatif. Typo du *despotisme éclairé*, il fit alors d'utiles réformes administratives ; les dépenses occasionnées par ses voyages sur le continent provoquèrent des mécontentements et la formation d'une violente opposition dans la diète de 1786. Pour couper court aux intrigues des *bonnets*, qui s'appuyaient sur la Russie, il déclara la guerre à cette puissance (1788), mais fut trahi par une partie de ses officiers. Il profita d'une agression du Danemark pour provoquer un grand mouvement national, arrêta les Danois, et réduisit encore les droits de la noblesse par le coup d'État du 20 février 1789 ; il put alors reprendre la guerre contre la Russie, remporta des avantages sur terre et sur mer et signa la paix de Verelje (1790) pour prendre l'initiative d'une intervention contre la Révolution française ; il négocia avec les émigrés, quand il fut assassiné dans un bal masqué par un de ses officiers, nommé Ankerström. Amiral de la France, il fit triompher en Suède la culture française ; artiste et poète, il a laissé des pièces de théâtre et des œuvres diverses (écrits politiques, littéraires, correspondance).



Gustave III.

**GUSTAVE IV**, Adolphe, roi de Suède, fils de Gustave III, né à Stockholm en 1778, mort à Saint-Gall Suisse en 1837. Après la mort de Gustave III, le duc de Sudermanie exerça la régence jusqu'en 1796. Gustave IV, Adolphe, prit alors le pouvoir, manifesta la même haine que son père pour la Révolution française, mais se montra incapable. Napoléon lui enleva la Poméranie (1807), et la Russie la Finlande (traité de Fredrikshamn, 1809). Universellement détesté à cause de sa politique intérieure, il fut arrêté en 1809 par Adlercreutz, un des héros de la guerre de Finlande, interné à Gripsholm, où il dut abdiquer, et déposé par la diète. Il vécut ensuite en Allemagne sous le nom de comte de Götorp, puis sous celui de colonel Gustafsson en Suisse, où la ville de Bâle lui conféra le droit de bourgeoisie (1818). Il a laissé divers ouvrages, tels que : *Suède 1808-1809* (1814) ; *Mémoires du colonel Gustafsson 1809* ; la *Journée du 13 mars 1809* (1835) ; etc.

**GUSTAVIA** (*gussa*), s. f. Genre de myrtacées, tribu des myrtées, originaires de l'Amérique tropicale, notamment de la Guyane et dont plusieurs espèces sont cultivées dans les serres chaudes, pour la richesse de leur floraison.

**GÜSTEN**, ville d'Allemagne (gr.-duché d'Anhalt (cerce de Bernbourg), sur la Wipper), 4 259 hab.

**GUSTROW**, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Schwerin), sur la Nebel, 14 568 hab. Distilleries. Commerce de grains, de bougies, de tabac. Foires importantes de chevaux. Fonderies. Cathédrale du xviii<sup>e</sup> siècle. Château de la même époque, aujourd'hui école d'agriculture.

**GUSTUEL**, ELLE (*stu-él'*) — du lat. *gustus*, goût) adj. Qui se rapporte au goût : *Jouissances GUSTUELLES*.

**GUTA** ou **GUTTA**, bourg d'Autriche-Hongrie (Hongrie (comitat de Comoro), sur un bras du Danube, en face le confluent du Waag, 7 088 hab.

**GUTENBERG** Hans ou Jean GENSLEISEN, dit), imprimeur, né et mort à Mayence (1397-1468). Il dut, en 1420, s'exiler de sa ville natale, à la suite des troubles qui éclatèrent lors de l'entrée solennelle de Frédéric III. En 1424, des actes authentiques se constatent son domicile à Strasbourg. Il était alors associé avec un certain André Dritzheha pour la fabrication des miroirs. Deux ans plus tard, il fit entrer dans cette société Jean Riffe et André Heilmann. En 1439, la mort de Dritzheha amena la dissolution de l'association, et un procès devant le juge du grand conseil, procès où comparurent dix-sept témoins, dont les dépositions sur les quatre pièces qui sont dans la presse, qu'il fallait sortir et placer dessus ou dessous la presse, sur les vis qui tiennent les pièces et qu'il faut lécher, et personne

ne pourra deviner ce que c'est, prouvent que le procédé secret qu'ils cherchaient à exploiter était déjà la typographie. En 1450, Gutenberg, revenu à Mayence, s'associa avec le banquier Jean Fust, qui fit les avances nécessaires, mais qui imposa un troisième associé, Schoeffer, et prit des garanties telles qu'il put, en 1455, rompre la société en exigeant de Gutenberg le remboursement de ses avances. Comme celui-ci était dans l'impossibilité de le faire, Fust se fit attribuer par le tribunal presque tout le matériel et continua d'imprimer avec Schoeffer. Gutenberg, de son côté, reconstitua, avec le concours d'un certain Conrad Hobermer, un nouvel atelier où, d'après la *Chronique des souverains pontifes*, il aurait imprimé jusqu'à trois cents feuilles par jour. Cependant, sa situation financière fut toujours obérée. Le duc Adolphe de Nassau lui accorda, en 1465, une pension avec le titre de gentilhomme de sa cour.



Gutenberg.

Des essais typographiques de Gutenberg, à Strasbourg, et qui devaient être le commencement d'une Bible, il ne reste rien. Il est très probable que c'est à la Bible de quarante-deux lignes, dite « Mazarine », que Gutenberg travailla avec Fust. Comme il n'a jamais mis son nom sur les livres sortis de ses presses, il ne saurait y avoir de certitude ; mais on est fondé à lui attribuer plusieurs *Donots*, deux éditions de *Lettres d'indulgences* et le *Psautier de 1457*.

Gutenberg n'a pas, comme on le dit souvent, inventé l'imprimerie, comme bien avant sa naissance ; il a perfectionné la presse et le matériel de l'imprimeur, et, en améliorant la typographie, c'est-à-dire le système des lettres mobiles, il a permis à l'imprimerie de prendre un développement considérable.

**Gutenberg** (STATUE EN BRONZE DE), par David d'Angers, sur la place Gutenberg, à Strasbourg. — L'inventeur de l'imprimerie est représenté au moment où il vient de retirer de sa presse une feuille ou des imprimés ces mots : « Et la lumière fut ! » Cette statue, d'un caractère simple, mâle et expressif, repose sur un piédestal en grès, décoré de quatre bas-reliefs allégoriques en bronze, représentant les *Bienfaits de l'imprimerie en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique*. Hellenacher a fait paraître, au Salon de 1861, un intéressant tableau : *Jean Gutenberg, aidé de Fust, tirant les premières épreuves typographiques*. Plusieurs statues en bronze de Gutenberg sont à signaler en Allemagne : l'une, à Mayence, d'après Thorwaldsen ; une autre, à Francfort, représentant Gutenberg groupé avec Fust et Schoeffer, par Ed. von der Laanitz.



Statue de Gutenberg, à Strasbourg.

**GUTENBERGIE** (*tin-ber-ji*) s. f. Genre de composées vernoniées, comprenant des herbes rameuses, à feuilles alternes. (Originaire de l'Afrique tropicale.)

**GÜTERSLOH**, ville d'Allemagne (Prusse (prov. de Westphalie, présid. de Minden), sur la Balko, affluent de l'Éms ; 5 917 hab. Fabriques importantes.

**GUTHRIE**, ville des Etats-Unis, capitale du Territoire d'Oklahoma, sur le Cimarron ; 8 000 hab.

**GUTHRIE** (George James), chirurgien anglais, né et mort à Londres (1785-1856). Il est célèbre comme chirurgien militaire, comme ophtalmologiste et comme anatomiste de l'appareil uréthro-sacral. On a donné son nom au muscle transverse du périnée. Citations de lui : *Commentaires sur la chirurgie de guerre* (1855).

**GUTHRIE** (Frédéric), chimiste et physicien anglais, né à Londres en 1833, mort en 1886. Professeur de chimie à Manchester en 1856, il devint, en 1881, professeur à la « Normal School of science », où il organisa un laboratoire modèle. On lui doit d'importantes recherches sur la conductibilité des liquides par la chaleur, la description d'un nouveau voltamètre : *Magnétisme et électricité* (1875) ; *Physique pratique* (1877) ; *Introduction à la physique* (1877) ; *Examen des eaux de l'île Maurice* ; *Etude sur le sucre de canne et la canne à sucre*, etc. Il a publié aussi, sous le pseudonyme de FRÉDÉRIC CERNY, un poème, *the Jew*, et un drame, *Logroño*.

**GUTIERREZ**. Biogr. V. GARCIA GUTIERREZ.

**GUTIERREZ DE LA VEGA** (José), homme politique et littérateur espagnol, né à Séville en 1824. Il débuta par fonder à Séville deux journaux : l'un politique, l'autre littéraire, puis se rendit à Madrid, où il fit également du journalisme. Après avoir, en 1849, accompagné, comme historien, le corps expéditionnaire envoyé en Italie par le gouvernement espagnol pour contribuer à la défense du pape, il revint en Espagne et s'y occupa à peu près exclusivement (1852-1854) de travaux relatifs à la médecine. Mais, à la suite du prononciamiento de 1854, qui amena l'avènement au pouvoir d'Espartero et de O'Donnell, il entra dans le journalisme et défendit la monarchie ébranlée, dans la presse, puis aux Cortès, où il fut nommé en 1857. En 1864, au retour au pouvoir de son parti, il devint gouverneur de la province de Grenade, chef du cabinet de Narvaez, gouverneur de Madrid, enfin gouverneur de La Havane (1866-1868). Après la révolution qui renversa Isabelle II, il travailla à amener un changement de régime,

et fut, en 1874, un des principaux organisateurs du complot qui ont pour résultat le prononciamiento de Martinez Campos en faveur du jeune Alphonse XII. Il devint, en 1875, directeur général de l'Administration civile, puis intendant général des finances à Cuba. Il s'est ensuite retiré de la politique et consacré à la réimpression d'anciens ouvrages.

**GUT-KOMM** n. m. Sorte de mandolino chinois à quatre cordes en boyau.

**GUTTA-PERCHA** [*pér-ka*] (ou **PERCA**) [mot angl. venu du malais *gatah* *Pertcha*, gomme de Sumatra] n. f. Nom donné à un produit de solidification du latex d'un certain nombre de sapotacées des deux moindres.

— **ENCYCL.** Dépouvue d'élasticité, mais extensible et devenant plastique à une température inférieure à celle de l'ébullition de l'eau, la *gutta-percha* conduit mal l'électricité; elle résiste à la plupart des acides, se dissout facilement dans le sulfure de carbone, le chloroforme, la benzine, les essences; elle conserve ses propriétés même à une température inférieure à 0°, mais devient peu à peu cassante à l'air.

On emploie la *gutta* comme matière isolante pour les câbles ou fils électriques; en en fabrique des instruments de chirurgie, des semelles de chaussures, des courroies de transmission, des rebains, des vases, des entonnoirs, des rouleaux d'imprimerie, etc.

**GUTTA-ROSEA** (*zé* — mots lat. signif. *goutte rosée*) n. f. Ancien nom de l'acné.

**GUTTE** n. f. Techn. V. GOMME-GUTTE.

**GUTTENTAG**, bourg d'Allemagne (Prusse, Silésie [présid. d'Oppeln]), sur un affluent de l'Odor; 2.126 hab.

**GUTTIER** (*gu-ti-é* — rad. *gutte* adj., qui existe dans *gomme-gutte*) n. m. Bot. Genre de guttifères, tribu des garcinidées, dont l'espèce unique produit une espèce de gomme.

— n. m. pl. Syn. de **CLUSIACÉES**.

— **ENCYCL.** Le genre *guttier* renferme des arbres à feuilles opposées, pétioles, à fleurs peu nombreuses, axillaires ou terminales, jaunâtres ou carmin pâle. Le fruit est une grosse baie globuleuse. La tige laisse écouler, par des incisions, un suc visqueux, inodore, qui, en séchant, donne une gomme-résine opaque, de couleur jaune, longtemps prise pour la véritable gomme-gutte.

**GUTTIÉRIÈZE** (*gu-ti-é, zi*) n. f. Genre de composées astéroïdées, comprenant des sous-arbrisseaux glabres, à fleurs en capitules d'un jaune brillant, qui vivent dans l'Amérique centrale.

**GUTTIÈRE** (*gu-ti* — du lat. *gutta*, goutte, et *ferre*, porter) adj. Minér. Qui se présente sous forme de larmes, de gouttes; *Quartz guttière*.

— Bot. Qui produit de la gomme-gutte.

— n. f. pl. Syn. de **CLUSIACÉES**.

**GUTTIÈRE** (*gu-ti* — du lat. *gutta*, goutte, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une goutte liquide.

**GUTTSTADT** ou **GUTSTADT**, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Königsberg]), sur l'Allo, affluent de la Pregel; 4.350 hab.; filatures, distilleries.

**GUTTULAIRE** (*gu-tu-lair* — du lat. *guttula*, petite goutte) adj. Qui affecte la forme de grains semblables à des gouttes.

**GUTTURAL, ALE, AUX** (du lat. *guttur*, gosier) adj. Qui se rapporte au gosier.

— Anat. Qui se rapporte au gosier. *Poche gutturale*, cavité qui se trouve chez les solipèdes, sur le trajet de la trompe d'Eustache.

— Gramm. et linguist. Qui est principalement formé par le gosier, en parlant d'un son, et en particulier des consonnes *k*, *e*, *dur*, *g* *dur*.

— Méd. *Hernie gutturale*, Syn. anc. de *goitre*. *Toux gutturale*, Toux provoquée par une irritation du larynx.

— Substantif, n. f. Lettre gutturale: Une *GUTTURALE*.

— **ENCYCL.** Linguist. Le terme de *consonnes gutturales* est assez impropre, bien que communément employé, car il n'est pas facile de définir l'action particulière du gosier (lat. *guttur*) dans l'articulation d'un *k* ou d'un *g*. La seule consonne véritablement gutturale du français est *h*, qui tend d'ailleurs à disparaître. On trouve les gutturales proprement dites en assez grand nombre dans les langues sémitiques, qui possèdent le *h*, le *hét*, le *ayin*. Si l'on s'en tient à la nomenclature courante, on distingue les gutturales ou *vélaires*, dont le point d'articulation se trouve près du voile du palais, et *palatales*, articulées près du palais dur. Sont vélaires les explosives *k* et *g* du français devant *a*, *o*, ou (*corps*, *gout*); les fricatives *ch* de l'allemand (*dur* ou *doux*), *j* de l'espagnol; les vibrantes *r* du français, et *l* gutturale du russe; la nasale gutturale du gascon *bin* (*vin*). Sont palatales les explosives *k* (*qu*) et *g* (*gu*) du français devant *e*, *i*, *u*, *er* (*quoi*, *qué*, *qui*, *qui*, *euré*, *guttural*, *cur*, *queur*); la tricotative *yod* dans *yeux*; la vibrante *l* mouillée de l'italien *figlia*; la nasale mouillée de *vigne*. Gaston Paris a proposé d'appeler *k* et *g*, devant *a*, *o*, ou, des explosives *postpalatales*; devant *e*, *i*, *u*, des *prépalatales*; devant *e*, *i*, *u*, des *prépalatales*. Les explosives gutturales sont susceptibles d'être aspirées, tel le *k* allemand du *kund* et du *kuh*. Le nombre et la nature des gutturales, dans l'indo-européen primitif, ont été l'objet de vives controverses.

**GUTTUS** (*gu-tuss* — du lat. *gutta*, goutte) n. m. Antiq. rom. Vase à goulot très étroit. *Fiole pour verser goutte à goutte la vin des sacrifices*.

**GUTZKOW** (Charles), publiciste, romancier et auteur dramatique allemand, né à Berlin en 1811, mort à Sachsenhausen en 1878. Il devint bientôt, dans divers journaux, l'un des porto-parole des libéraux. En même temps, il se faisait connaître comme romancier par les *Lettres d'un fou à une fille* (1832); *Maha Guru, histoire d'un dieu* (1833); *Wally la sceptique* (1835); ce dernier ouvrage, qui renfermait d'assez vives attaques contre les théologiens et contenait aussi certaines scènes assez lestes, le fit dénoncer au Conseil fédéral comme corrupteur des mœurs et condam-

ner à trois mois de prison, et ses œuvres, avec celles de tous les membres de l'école de la *Jeune-Allemagne*, furent interdites dans la Confédération germanique. Il fut, de 1847 à 1850, dramaturge du théâtre de la cour à Dresde.

Dans l'intervalle, en effet, il avait fait paraître une série de pièces dont la plus connue est le drame *Uriel Acosta* (1817), où l'on assiste à la lutte de la libre pensée contre la tradition. Citons encore, parmi ses nombreuses œuvres: le *Lieutenant du roi* (1819); *Tresse et épée* (1811); comédie historique; *Laurier et myrte* (1856), qui met en scène un épisode de la vie de Corneille. Parmi ses nombreux romans: les *Chevaliers de l'Esprit* (1850-1851); le *Magicien de Rome* (1858-1860); les *Nouveaux Frères de Sérapion* (1877). Après une tentative de suicide en 1863, Gutzkow passa quelques mois dans un asile d'aliénés. Il reprit ensuite ses occupations et fut considéré pendant plusieurs années comme guéri. Sa mort fut entourée de circonstances mystérieuses, qui firent croire à un suicide.

**GUY** (*ghé*) n. m. Cépéage de la Savoie. (On distingue le *guy blanc* ou *gouche*, et le *guy noir* ou *gouche noir*.)

**GUY** (DANSE DE SAINT-) V. CHORÉE.

**Guy Mannering** ou *l'Astrologue*, un des plus curieux romans de Walter Scott (1815). — Henri Bertram d'Ellangowan, jeune Ecossais, a été volé par des contrebandiers et transporté en Hollande. A vingt ans, il va so battre aux Indes, devient capitaine et, par hasard, visite l'Angleterre. De sa famille, il ne reste qu'une sœur, Lucy, dévouée de ses biens par un tuteur indigne. Une bohémienne qui lui est dévouée, Meg Merrilies, l'aide à rentrer dans son héritage, en lui révélant les secrets comme les avait prévus *l'Astrologue* Guy Mannering. Le sujet, assez mélodramatique, est surchargé d'épisodes étonnants; l'action est vive; le dialogue d'une tenue admirable.

**GUYANE**, région de l'Amérique méridionale, bordée à l'E. par l'océan Atlantique, au N. par le même océan et par l'Orénoque, à l'O. par l'Orénoque, le rio Meta et la Nouvelle-Grenade, au S. par l'Amazone. Christophe Colomb aborda aux bouches de l'Orénoque en 1498, mais Vincent Yañes Pinçon a décrit le premier la côte guyanaise. Déjà Alphonso d'Ojeda et le pilote Jean de la

tentions sur le cours de l'Awa, affluent du Maroni. Le litige, soumis, en 1821, à l'arbitrage du tsar, fut tranché aux dépens de la France. Plus importante, à cause de la vaste étendue et de la richesse du territoire en litige (près de 400.000 kilom. carr.) était la contestation pendante depuis le traité d'Utrecht, entre la France et le Brésil. Soumis à l'arbitrage de la Suisse, ce litige a été définitivement jugé le 1<sup>er</sup> décembre 1900. La France garde seulement un petit triangle dont les côtés sont le cours supérieur de l'Oyapock, une partie de la chaîne des Tumuc-Humac et la ligne passant par le parallèle 2°21'.

— **Orographie.** Le sol se relève au sud de l'Orénoque et forme entre ce fleuve et celui de l'Amazone le plateau de la Guyane, granitique et schisteux, dominé au sud par des sierras encore mal connues, la sierra Parima et les monts Tumuc-Humac, dont les hauteurs les plus considérables ne semblent pas dépasser 2.500 mètres, et qui jettent dans la colonie française de la Guyane plusieurs chaînes de collines peu élevées.

— **Climat.** Les Guyanes se trouvent comprises dans la zone des alizés du N.-E. Le saison pendant laquelle domine l'alizé du N.-E. correspond à l'hivernage de décembre à juillet, le mois de mars étant celui où les pluies sont le plus rares. La température oscille entre 20 et 32 degrés. Elle fraichit sur les terrasses montagneuses. Quant à l'insalubrité du climat, elle a été, au moins pour le littoral, exagérée.

— **Hydrographie.** Tous les fleuves de la Guyane descendent des hauteurs par une série de rapides, qui ne paraissent pas assez difficiles d'accès pour empêcher un jour d'établir des communications directes avec les affluents de la rive gauche de l'Amazone. Le plus important, l'Essequibo, descend des monts de la Lune; dans la Guyane anglaise, coule aussi le Demerara, puis, le Berbice et le Corentyne, la rivière Nickerie, etc. Le Maroni, qui sépare la Guyane hollandaise de la Guyane française, est un fleuve large et abondant, mais coupé de rapides à 80 kilomètres de la mer. Citons encore la Mana, le Sinnamaria, la Cayenne, le Mahury, et enfin l'Oyapock, qui limite la Guyane française et l'Etat du Para. Dans l'ancien territoire contesté, citons le Cachipou, le Couanni et l'Araguari.

— **Côtes.** Le littoral, peu tourmenté, est formé de terres alluviales, couvert de vastes marais inondés par les pluies enaillées de palmiers piotts d'où leur nom de *pinotiers*, les raz de marée y sont fréquents et les courants violents. La côte a été d'ailleurs profondément remaniée, comme l'attestent les îlots qui la jalonnent.

— **Géographie politique.** Depuis la disparition de l'ancienne Guyane espagnole, comprise entre les possessions brésiliennes et anglaises et annexée ensuite au Venezuela (Guyane vénézuélienne), où elle forme aujourd'hui une partie de l'Etat de Bolivar, le territoire de la Guyane est partagé entre l'Angleterre, la Hollande et la France.



Casa, de Séville, en mai 1499, avaient abordé à leur tour aux bouches de l'Orénoque. C'est quelques années après que la croyance à l'existence d'un pays fabuleusement riche (el Dorado) attira dans ce pays nombre d'aventuriers de toutes les nationalités. Les Anglais, avec Walter Raleigh et Keyms en 1596; les Français avec Villegagnon en 1555, La Ravardière en 1605, et La Motte Aignon en 1688; les Hollandais avec Teixeira en 1636; les Portugais avec Bento Maciel Parente, et les Espagnols, se disputèrent la propriété de ce pays. Au cours du xviii<sup>e</sup> siècle, pendant que les jésuites français et les frères moraves organisaient des missions religieuses, des voyageurs, comme La Condamine, Aublet, Mentelle ou l'Anglais Stedman exploraient l'intérieur. Au xix<sup>e</sup> siècle, il faut citer les frères Schomburgk, Adam de Baune, et le botaniste Appun; enfin, Crevaux, Condreau, etc.

Les établissements européens, en Guyane, ont été longtemps mal délimités. C'est ainsi que la Guyane hollandaise et la Guyane française avaient toutes deux des pré-

**Guyane anglaise.** Limitée à l'O. par le Venezuela et le Brésil, au S. par le Brésil, à l'E. par la Guyane hollandaise, aux dépens de laquelle elle s'est constituée en 1796, au N. par l'Atlantique, elle comprend essentiellement les bassins de l'Essequibo et de ses principaux affluents. Superficie: 230.000 kil. carr.; pop.: 282.000 hab. — Ch.-l. *Georgetown* ou *Demerara*. Bica cultivée dans la région littorale, la Guyane anglaise est surtout un pays sucrier. Elle contient aussi, dans le bassin du Cuyuni, des gisements aurifères en voie d'exploitation.

**Guyane hollandaise** (en néerlandais, **SCRINAME**). Créée en 1581, prospère au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle, fortement diminuée en 1796 au profit des possessions anglaises, elle se développe à l'E. de celles-ci sur une superficie de 129.000 kilom. carrés; pop.: 66.000 hab. environ. Comme la Guyane anglaise, mais en moindre quantité, elle produit du sucre et du café, dans les plantations du littoral. — Ch.-l. *Paramaribo* ou *Surnam*.



Gut-komm.



Gutzkow

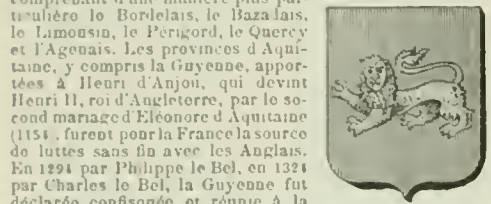


Guttus.

**Guyane française.** Les premiers établissements français en Guyane datent de 1664. La colonie, exploitée par la Compagnie de la France équinoxiale, ne fut au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'à tentative organisée par le conseil en 1763, qui amena sur les rives du Kourou 12 immigrants, rapidement décimés par le climat, fut reprise par les Anglais et les Portugais en 1809, et restituée à la France en 1817. Elle occupe, depuis la décision arbitrale de 1900, une superficie de 87.000 kilom. carrés, avec 130.000 hab. La mise en culture comprend surtout, sur la rive, des plantations de caoutchouc, de caféiers, de cannes à sucre, de roucouyers, etc. De même, l'exploitation des forêts et des sables aurifères abondants est gênée par le défaut de voies de communication et de bras. — *Ch.-l. Cayenne.* La Guyane a longtemps servi de lieu de déportation pour les condamnés politiques. Elle ne reçoit plus guère aujourd'hui, dans les pénitenciers de Cayenne, du Kourou, des Îles du Salut, de Saint-Laurent-du-Maroni, que des forçats et des repris de justice.

**GUYAU Marie-Jean**, poète et philosophe français, né à Laval en 1851, mort à Menton en 1888. Sa mère épousa en secondes noces le philosophe Alfred Fouillée. Celui-ci exerça sur la pensée de Guyau une grande influence. Des 1874, Guyau présenta à un concours ouvert par l'Académie des sciences morales sur la morale d'Épicure un mémoire qui produisit une grande impression. Malgré sa santé précaire, il ne cessa de travailler à des ouvrages qui eurent un retentissement considérable. L'idée génératrice de son système est que la vie implique une solidarité étroite de l'existence collective qui n'avaient pas aperçue les théories utilitaires; cette solidarité permet de fonder la morale et la religion, qui « doivent élever la vie individuelle à la dignité d'une vie collective ». Ses œuvres les plus importantes sont : une traduction du *Manuel d'Épicure* (1875); *la Morale d'Épicure et ses rapports avec les doctrines contemporaines* (1878); *la Morale anglaise contemporaine* (1879); *les Problèmes de l'esthétique contemporaine* (1884); *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction* (1884); *l'Urreligion de l'avenir* (1886); etc. Après sa mort, parurent : *l'Art au point de vue sociologique*; *Éducation et hérédité*; *la Genèse de l'idée de temps*.

**GUYENNE** lat. *Aquitania*, ancienne province de France, qui était bordée au N. par la Saintonge, l'Angoumois et le Limousin; à l'E. par l'Auvergne et le Languedoc; au S. par le Languedoc et la Gascogne; à l'O. par l'Océan. À l'origine, les deux mots *Aquitaine* et *Guyenne* étaient synonymes; les historiens ont pris l'habitude de réserver l'expression Aquitaine, d'une manière plus générale, à la Guyenne et la Gascogne réunies, la Guyenne comprenant d'une manière plus particulière le Bordelais, le Bazadais, le Limousin, le Périgord, le Quercy et l'Agenais. Les provinces d'Aquitaine, y compris la Guyenne, apportées à Henri II, roi d'Angleterre, par le second mariage d'Éléonore d'Aquitaine (1154), furent pour la France la source de luttes sans fin avec les Anglais. En 1294 par Philippe le Bel, en 1324 par Charles le Bel, la Guyenne fut déclarée confisquée et réunie à la couronne de France; les divisions que les monarchies anglaises parvinrent à créer du côté de la Flandre rendirent la domination des rois de France éphémère. Bien plus, le traité de Brétigny (1360) augmenta l'étendue de la Guyenne anglaise en y adjoignant la Saintonge, l'Anjou, l'Angoumois, le Poitou et le Rouergue. Confiée pour la troisième fois en 1369, la Guyenne ne fut définitivement rattachée à la couronne de France que par la bataille de Castillon et la prise de Bordeaux (1453). Louis, fils de Charles VI, avait reçu le titre de duc de Guyenne, mais le jeune prince mourut (1415), sans avoir pu prendre possession effective du duché. En 1469, Louis XI céda le duché à son frère Charles, qui mourut en 1472 et, depuis cette date, la Guyenne n'eut plus une histoire distincte dans l'histoire de France. Il y soulevait, cependant, un esprit de particularisme assez vigoureux. À l'époque de la Fronde, le grand Condé trouva en Guyenne ses plus fermes soutiens contre la cour. La province forme aujourd'hui, en tout ou en partie, sept départements : Gironde, Landes, Dordogne, Lot, Aveyron, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne.



Armes de Guyenne.

**GUYON** (Jeanne-Marie BOUVIER DE LA MOTTE, M<sup>lle</sup>), mystique, née à Montargis en 1648, morte à Blois en 1717. Veuve à vingt-quatre ans, elle renonça, en 1680, à la tutelle de ses trois enfants pour s'établir à Paris. C'est alors qu'elle se crut appelée à répandre la pratique d'un amour de Dieu dégaré de tout alliage terrestre. Elle parvint à la Franche-Comté et le Savoie (1681-1686), exposant en secret ses doctrines théologiques. Elle prétendait que, parvenues à l'état de perfection, les âmes unies étroitement à Dieu devenaient indifférentes à leur propre salut. Dès son retour à Paris (1688), l'archevêque de Narbonne la fit enfermer, mais elle obtint sa liberté après huit mois. Elle était amie de saint Félicité des Luchesses de Béthune, de Chevreuse et de Beauvilliers, liée avec Fénelon, elle plut à M<sup>lle</sup> de Maintenon. Mais l'infirmité de ses doctrines avec le *quétisme* de Molinos (frap. a. Godet-Dosmarets, évêque de Chartres, et sa faveur de Louis XIV, sur sa demande, fit examiner sa vie et sa doctrine par des ecclésiastiques, parmi lesquels figuraient Bossuet et Fénelon. L'innocence de ses mœurs fut reconnue. Bossuet lui fit promettre de cesser de dogmatiser. Mais elle recommença à tenir des conférences secrètes dans le faubourg Saint-Antoine. Elle fut alors enfermée à Vincennes, puis à la Bastille, d'où elle ne sortit bientôt qu pour y rentrer, en 1698, après la publication du livre des *Maximes des*



M<sup>lle</sup> Guyon.

*saints*, par Fénelon. La liberté lui fut définitivement rendue en 1702. Retirée à Blois, elle y mourut, après avoir protesté de sa soumission à l'Église. Ses *Œuvres* complètes trente volumes (tous : *Moyen court de faire oraison*; *Explication du Cantique des cantiques*; des *Lettres de direction* et une traduction de la *Bible avec commentaires*. La *Vie de M<sup>lle</sup> Guyon écrite par elle-même* ne paraît pas authentique. V. QUÉTISME.

**GUYON Jean-Casimir-Félix**, chirurgien français, né à Saint-Denis (le Bourbon) en 1831. Professeur agrégé à la faculté de médecine en 1863, il devint, en 1876, professeur de clinique des maladies des voies urinaires; membre de l'Académie de médecine depuis 1878 dans la section de médecine opératoire, et eut le honneur de l'Institut dans la section de médecine et chirurgie. Il s'est consacré surtout à l'étude des maladies urinaires, et a publié à ce sujet un grand nombre d'ouvrages.

**GUYONISME** (gui-yo-nissim') n. m. Doctrine de M<sup>lle</sup> Guyon.

**GUYONNIÈRE** (LA), comm. de la Vendée, arrond. et à 85 kilom. de La Roche-sur-Yon; 1.115 hab.

**GUYOT de PROVINS**, poète français du moyen âge. Il parcourut, probablement comme ménestrel, les principales cours de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, et mourut bénédictin. Son principal ouvrage est une *Bible* (ce titre signifie que l'auteur entend non dire que la vérité, où il passe en revue, avec une verve amusante, les classes de la société).

**GUYOT** (Joseph-Nicolas), jurisculte français, né à Saint-Die (Lorraine) en 1728, mort à Paris en 1816. On lui doit, en société avec plusieurs collaborateurs : le *Grand vocabulaire français* (1767-1774);  *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale* (1775-1786); *Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et privilèges annexés en France à chaque dignité, à chaque office, à chaque état, etc.* (1786-1788); *Dictionnaire raisonné des lois de la République française* (1796-1797); *Annales du droit français au XI-XII*.

**GUYOT** (Yves), homme politique français, né à Dinan (Côtes-du-Nord) en 1813. Il se rendit à Paris, en 1864, pour s'occuper d'aérostation, se lança ensuite dans la politique, alla diriger un journal républicain dans le Midi, et revint pour entrer à la rédaction du « *Rappel* », puis pour fonder le *Radical*. De 1874 à 1878, il fut membre du conseil municipal de Paris; il en profita pour réunir les éléments d'une campagne contre la préfecture de police qui eut un grand retentissement. Il signait ses articles dans « *la Lanterne* » : *EN VIEUX PETIT EMPLOYÉ*. Réélu en 1880, il parvint, après deux échecs, à obtenir un siège législatif aux élections de 1885. En 1889, il reçut le portefeuille des travaux publics dans le ministère Tirard, et le garda jusqu'en 1892. Non réélu en 1893, il se consacra à des études économiques, où il se montre le partisan résolu de la liberté commerciale et industrielle, et le disciple indépendant de Bastiat. Directeur du « *Sicédo* », il prit une part active aux polémiques auxquelles donna lieu l'affaire Dreyfus. Il a entrepris avec Arthur Raffalovich la publication d'un *Dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la Banque*.

**GUYOT-DESFONTAINES**. Biogr. V. DESFONTAINES.

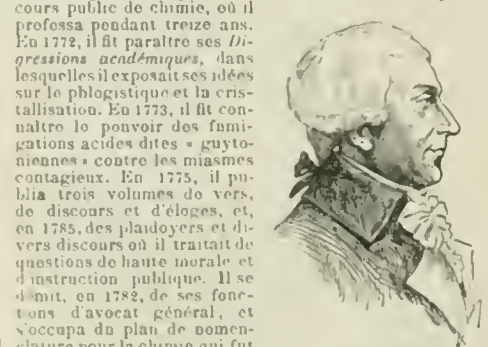
**GUYOT DE FOLLEVILLE**. Biogr. V. FOLLEVILLE.

**GUYOT DE MERVILLE**. Biogr. V. MERVILLE.

**GUYOU** (Emile), marin et mathématicien français, né à Fontainebleau en 1843. En 1881, il publia dans la « *Revue maritime* » une série d'études sur la *Stabilité des corps flottants*, puis écrivit sa remarquable *Théorie du navire* (1885), et apporta aux instruments nautiques, dont il fut chargé au ministère de la marine, nombre d'améliorations importantes. Son cours d'astronomie nautique de l'École navale contenait des travaux sur la *méthode des distances lunaires* et une étude sur les *courbes de hauteur*, d'où est résulté un nouveau procédé pour faire le point; il fut parait-il cet effet des *Tables de poche*, utilisés avec succès. Plus tard, il se consacra à l'étude des marées. Membre de l'Académie des sciences en 1894, il a été successivement professeur à l'École navale et à l'École supérieure de marine.

**GUYS** (Constantin), dessinateur français, né à Flessingue (Hollande) en 1805, mort à Paris en 1892. Il assista à la guerre de Crimée, fut correspondant de « *l'Illustrated London News* », où il publia des notes et des dessins, et se fixa, vers 1865, à Paris. Guys exécuta un grand nombre de dessins anonymes au crayon, à l'encre ou colorisés, il notait, en observateur pénétrant, les mœurs et les modes du second Empire. Baudelaire a publié sur son œuvre, sans le nommer, une étude intitulée *le Peintre de la vie moderne*.

**GUYTON de MORVEAU** (Louis-Bernard, baron), chimiste français, né à Dijon en 1737, mort à Paris en 1806. Il étudia d'abord le droit et obtint, à dix-huit ans, la charge d'avocat général au parlement de Dijon; il fonda à Dijon un cours public de chimie, où il professa pendant treize ans. En 1772, il fit paraître ses *Digressions académiques*, dans lesquelles il exposait ses idées sur le phlogistique et la cristallisation. En 1773, il fit connaître le pouvoir des fumigations acides dites « *guytoniennes* » contre les miasmes contagieux. En 1775, il publia trois volumes de vers, de discours et d'éloges, et, en 1785, des plaidoyers et divers discours où il traitait de questions de haute morale et d'instruction publique. Il se démit, en 1782, de ses fonctions d'avocat général, et s'occupa du plan de nomenclature pour la chimie qui fut inséré dans le *Journal de physique*, au mois de mai de la même année. En 1786, il publia le premier volume du *Dictionnaire de chimie de l'Encyclopédie méthodique*. Chaud partisan de la Révolution, il fut envoyé, en 1791, par la Côte-d'Or, à l'Assemblée législative, puis, en 1792, à la Convention. Membre du Comité de salut public, il y rendit de grands services pour l'organisation des



Guyton de Morveau.

moyens de défense et notamment du service d'aérostation. Il entra à l'Institut lors de sa formation (1796), et devint directeur de l'École polytechnique. On a de lui, entre autres œuvres : *Mémoire sur l'éducation publique* (1762); *Défense de la volatilité du phlogistique* (1773); *Éléments de chimie théorique et pratique* (1776-1777); *Traité des moyens de désinfecter l'air, d'éviter la contagion, etc.* (1801); des études dans les « *Annales de chimie* »; etc.

**GUZ** ou **AND GUZ** n. m. Mesure de longueur employée dans les Indes occidentales, et qui vaut 0<sup>m</sup>,43.

**GUZARAT**. Geogr. V. GOUDJERAT.

**GUZARATI** n. m. Philol. V. GUJARATI.

**GUZLA** (mot d'orig. croate) n. f. Instrument de musique monocorde, qui affecte la forme d'un violon grossier, et qui est en usage chez les populations dalmates.

— *ENCYCL.* La caisse sonore de la *guzla*, dont le dos est bombé, est généralement taillée, avec le manche, dans une seule pièce de bois. La corde est formée d'une mèche de crins tressée; elle n'a pas de diapason fixe; on règle son intonation d'après la voix du chanteur, qu'elle accompagne d'ordinaire à l'unisson.

**GUZLAR** n. m. En Serbie, Chantour ambulant, qui ralliait le village autour de sa *guzla*, et entretenait, dans l'âme de ses compatriotes, le culte du passé.

**GUZMAN BLANCO**, ancien Etat du Venezuela, qui fut supprimé en 1896. Son chef-lieu était Aragua.

**GUZMAN** ou **MERIDA**, province de la république de Venezuela (Etat de Los Andes); 78.181 hab. Ch.-l. Merida.

**GUZMAN** (don Alfonso PÉREZ DE), dit *Guzman el Bueno* (*le Brave*), capitaine castillan, né à Valladolid en 1258, mort au siège de Gibraltar en 1309. En 1293, les Maures, conduits par l'infant rebelle don Juan, vinrent assiéger Tarifa, que défendait Guzman. Don Juan menaçait, s'il ne rendait la place, de décapiter son fils, qu'il avait fait prisonnier; Guzman lui jeta sa propre épée et laissa tuer l'enfant, mais il mena si rude guerre contre l'assassin, que don Juan dut lever le siège.

**GUZMAN** (Léonor DE), favorite d'Alphonse XI, roi de Castille, et mère de Henri II de Transtamare, né en 1311, morte à Talavera en 1351. Veuve de don Juan de Velasco, elle devint, en 1330, maîtresse déclarée du roi, et lui donna dix enfants. À la mort d'Alphonse XI (1350), la reine Marie de Portugal, pour se venger de ses dédains, l'attira au château de Talavera et la fit mettre à mort.

**GUZMAN** (FERNAN PÉREZ DE), poète et chroniqueur espagnol, mort vers 1470. On lui doit divers ouvrages historiques importants : *Cronica del rey don Juan II*; *Generaciones y semblanzas*, ce dernier relatif aux hommes illustres de son temps, ainsi qu'une chronique rimée : *Loores de los claros varones de España*. Ses autres œuvres poétiques consistent en hymnes religieux et poésies morales : *Coplas de bien vivir*, *Coplas de riefos y virtudes*, *Confession rimada*, *Proverbios*, etc., dont un grand nombre se trouvent dans le « *Cancionero general* » de Baena.

**GUZMAN** (Louise DE), reine et régente de Portugal, née en 1610, morte en 1666. Elle épousa, en 1632, Jean, duc de Bragança, et contribua à l'élevation de celui-ci au trône de Portugal, sous le nom de Jean IV. Après la mort de son mari, elle prit la régence et sut conserver la couronne à son fils Alphonse VI. Elle se démit en 1662, et alla s'enfermer au couvent de Nabresina.

**Guzman d'Alfarache**, roman picaresque de l'Espagnol Mateo Aleman (1599). — Cet ouvrage doit surtout sa renommée, en France, à l'imitation que Le Sage en a faite (1732). L'auteur, comme le marque un sous-titre (*Atalaya de la vida humana*), nous présente un miroir de la vie humaine; les scènes scabreuses sont souvent interrompues par de longues réflexions philosophiques. Le héros, Guzman d'Alfarache, raconte lui-même sa vie, depuis sa naissance jusqu'au moment où ses crimes le font condamner aux galères. Tout jeune, il a quitté la maison pour courir les aventures. En Espagne et en Italie, il s'associe à tout ce qu'il peut trouver de gens de mauvais vie, tantôt mendiant, tantôt page, tantôt laquais. Ces transformations du héros permettent au narrateur de passer en revue les classes les plus perverses de la société.

**Guzman ne connaît pas d'obstacle**, premier vers d'une romance de la féerie le *Pied de moulin*. Il a passé dans la langue, et l'on dit de quelqu'un qui rien n'arrête : *Il est comme Guzman, il ne connaît pas d'obstacle*.

**GUZMAN-BLANCO**. Biogr. V. BLANCO (ANTONIO GUZMAN).

**GUZZO** n. m. Petit canot du port d'Ajaccio.

**GWENAP**, paroisse d'Angleterre (comté de Cornouailles); 8.100 hab. Mines d'étain et de cuivre.

**GY**, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 21 kilom. de Gray; 1.680 hab. Ch. de f. Est. For; carrières de grès. Vignobles. Distillerie, tannerie. Château de diverses époques. — Le canton a 20 comm. et 7.659 hab.

**GYAROS**, une des Cyclades, dans la mer Egée. Possession athénienne, elle devint, après la conquête, un lieu de déportation. Les empereurs, surtout Néron, y exilèrent leurs ennemis politiques. Auj. *Journ* ou *Ghioura*.

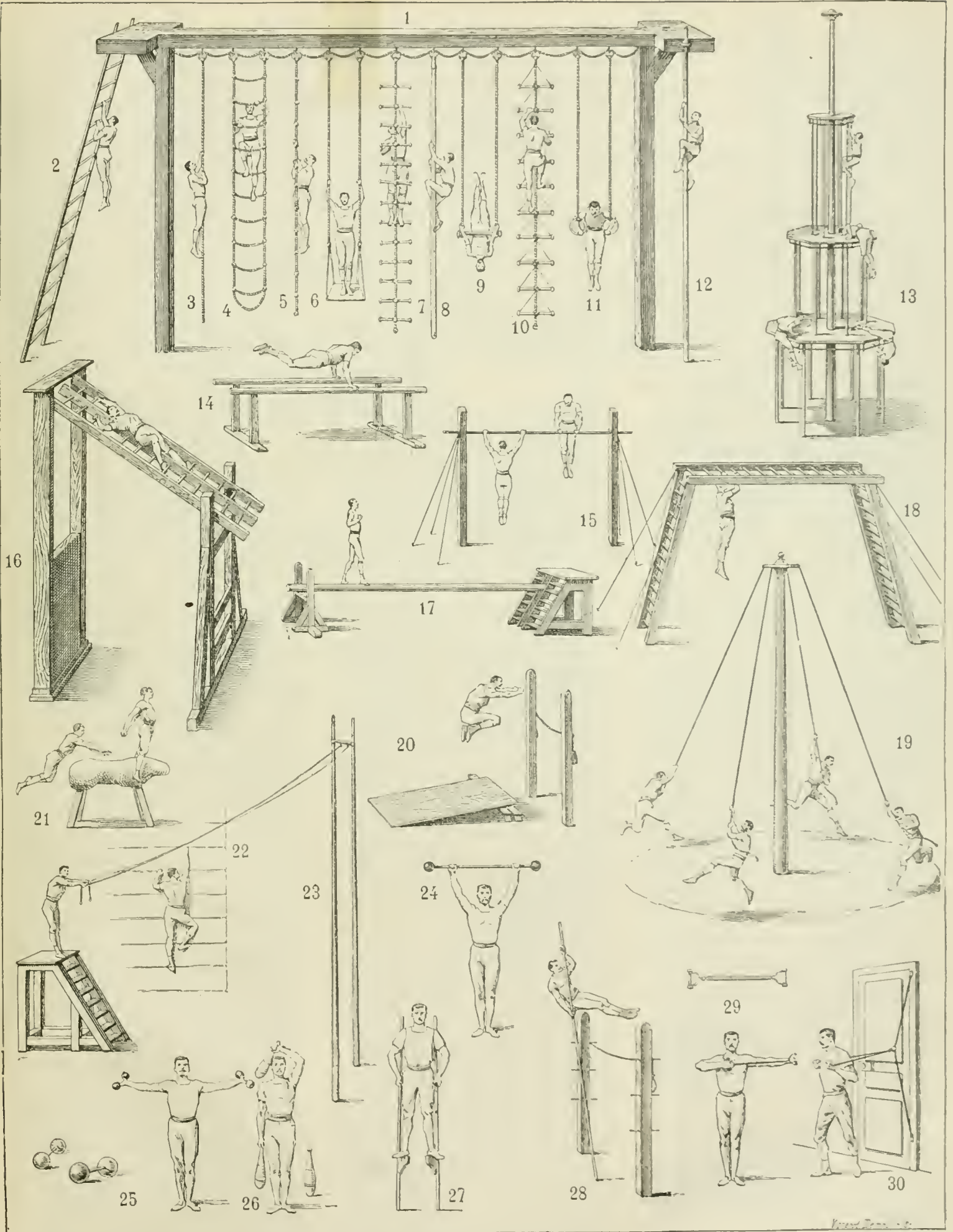
**GYAS** ou **GYÈS**, un des Titans, fils d'Ouranos et de Gaea. Il avait cinquante têtes et cent mains, et fut précipité dans le Tartare pour avoir fait la guerre à Zeus.

**GYERGO-SZENT-MIKLOS**, bourg d'Autro-Hongrie (Transylvanie comitat d'Esik); 6.101 hab.

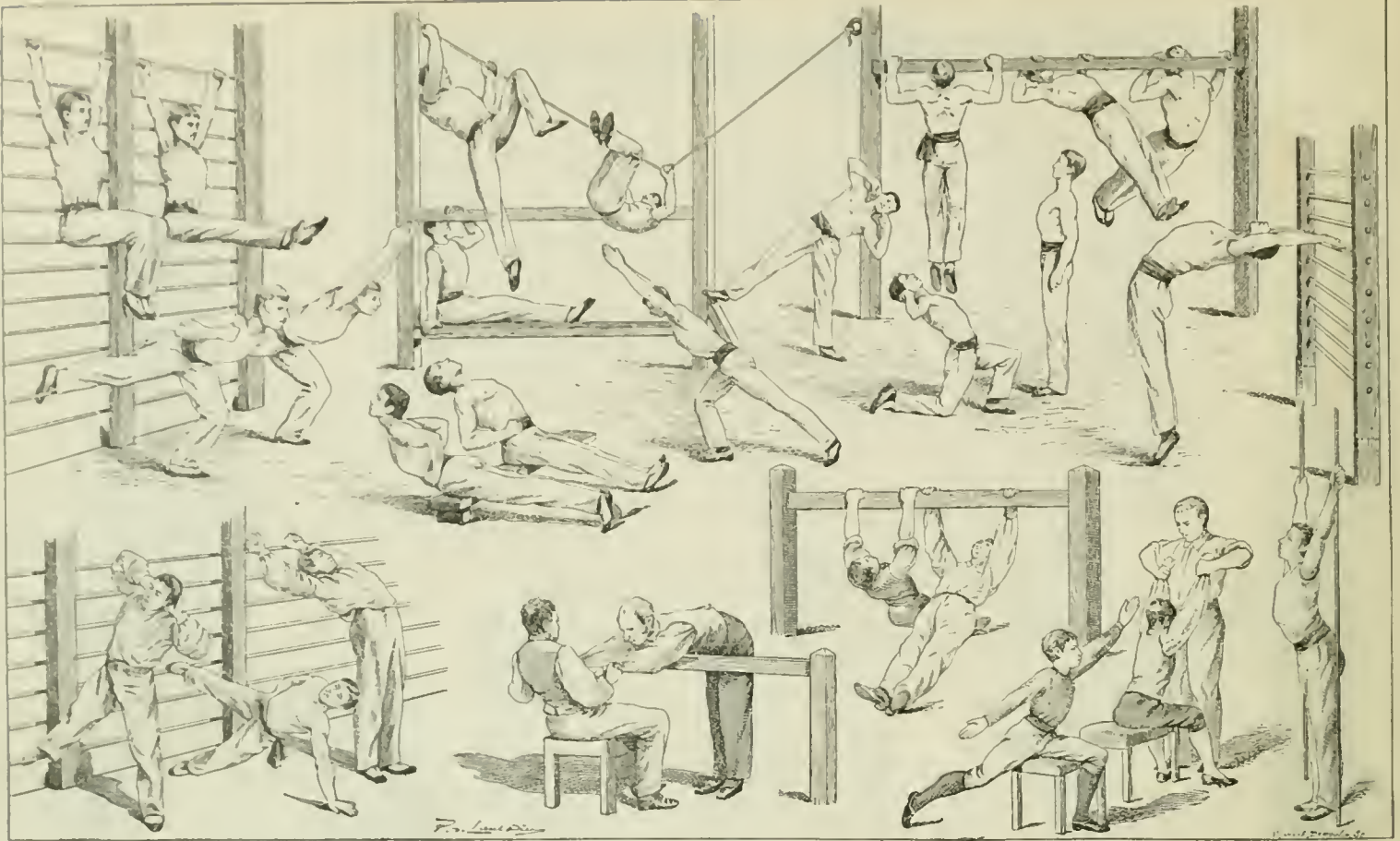
**GYÈS-SUR-SEINE**, comm. de l'Aube, arrond. et à 11 kilom. de Bar-sur-Seine, sur la *Seine*; 1.025 hab. Ch. de f. Est. Vins, eaux-de-vie. Restes d'un château du XII<sup>e</sup> siècle.

**GYGÈS**, roi de Lydie, fondateur de la dynastie des Mermnades (VII<sup>e</sup> s. av. J.-C.). Il fut le favori et le successeur du roi Candaule. (V. ce mot.) Il était possesseur d'un anneau merveilleux, qui avait la propriété de rendre invisible celui qui le portait. Il fit avec succès la guerre aux





1. Portique. — 2. Echelle. — 3. Corde lisse. — 4. Echelle de cordes. — 5. Corde à nœuds. — 6. Balançoire ou escarpolette. — 7. Corde à consoles. — 8. Mât mobile ou Perche oscillante. — 9. Trapèze. — 10. Corde à perroquets. — 11. Anneaux. — 12. Mât fixe ou perche fixe. — 13. Octogone. — 14. Barres parallèles. — 15. Barre fixe. — 16. Echelle dorsale. — 17. Poutre horizontale. — 18. Echelle horizontale. — 19. Vindas ou Pas de géant. — 20. Saut en hauteur avec tremplin. — 21. Cheval de bois. — 22. Mur d'assaut. — 23. Passe rivière. — 24. Barre à boules. — 25. Haltères. — 26. Mils ou Massues. — 27. Echasses. — 28. Saut à la perche. — 29. Extenseur. — 30. Extenseur Sandow.



Exercices de gymnastique suédoise.

et des grecques de l'Asie Mineure, Milet, Smyrne, Colophon, etc., et cavaça de magnifiques offrandes au temple de Delphes.

— Avoir, Posséder l'aaneau de Gygès, Jouir du pouvoir de se rendre invisible.

**GYLIPPE**, général spartiate (seconde moitié du v<sup>e</sup> s. av. J.-C.). Il appartenait à une famille de *mothaces* ou d'otés élevés à la liberté. Sparte l'envoya au secours de Syracuse, assiégée par les Athéniens. Il parvint à pénétrer dans la ville, dont il compléta les travaux de défense. Il prit ensuite l'offensive, et força les généraux Démosthène et Nicias à capituler (413). Après la prise d'Athènes, il fut chargé par Lysandre de rapporter à Sparte les trésors conquis; accusé d'en avoir dérobé une partie, il s'exila pour éviter une condamnation, et mourut dans la misère.

**GYLLENBORG** Charles, comte de, homme d'Etat et écrivain suédois, né et mort à Stockholm (1679-1746). Attaché à l'ambassade de Londres, ambassadeur lui-même, il fut retenu plusieurs mois prisonnier (1717) pour avoir complotté contre les Stuarts. De retour en Suède, il fut secrétaire d'Etat, chancelier des universités de Lund et d'Upsal, et écrivit plusieurs traités politiques et religieux, des trajectoires, etc. — Son neveu, GUSTAVE-FRÉDÉRIC, oé à Strömsholm en 1731, mort à Stockholm en 1808, fut un des premiers membres de l'Académie suédoise (1786). Parmi ses œuvres inspirées de la littérature française, on remarque : *Essai sur la poésie* (1798); *Fables*, *Passage des Beltes par Charles X* (1785) et *la Mort de Suerker* (tragédie), etc.

**GYLONG** (ji-longh) o. m. Prêtre bouddhiste tibétain.

**GYMA** o. m. Sesame d'Orient.

**GYMER**, géant Scandinave, père de la belle Gerd, qui épousa le dieu Frey.

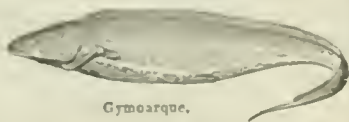
**GYMNANTHÈRE** (jim' n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des asclépiadées, tribu des périplocées. L'espèce type vit en Australie. Syn. *CHULTUSIS*.

**GYMNAPISTE** (jim' piast') ou **GYMNAPISTUS** (jim' piast' n. m. Genre de poissons à antopores, famille des scorpenoides, comprenant de petites formes courtes, hautes, à grosse tête. Les gymnapistes se sentent pour être veaux; ils sont des petits poissons des mers de l'Inde, connus ou gressates par red' en ar.)



Gymnastis.

**GYMNARQUE** (jim' nark' n. m. Genre de poissons physostomes abdominaux, type d'une famille dite des gymnarches.)



Gymnarche.

— En vel. Les gymnarches sont anguilliformes, avec nageoire dorsale à rayons moas occupant toute la longueur du dos; leur corps est revêtu d'écaillés. L'espèce abondante dans le Nil est le *gymnarchis Niloticus*, assez grand poisson qui possède un appareil pseudo-élé triquo ru hincitaire.

**GYMNASÉ** (jim' — du lat. *gymnasium*, gr. *gymnasion*: de *gymnos*, nu) o. m. Antiq. gr. Ensemble des locaux publics destinés aux exercices corporels : La *palestre*, réservée aux luttés, n'était qu'une partie du GYMNASÉ.

— Par anal. Etablissement dans lequel on se forme à divers exercices de souplesse et de force; ensemble des appareils servant à ces exercices : Dans tout collège, il faut établir un GYMNASÉ. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Exercices propres à former l'intelligence : Le GYMNASÉ de la scolastique du moyen âge.

— Enseignem. Etablissement d'instruction classique en Allemagne. Il Académie, école : GYMNASÉ musical.

— ENCYCL. Antiq. gr. Toutes les villes grecques avaient un ou plusieurs *gymnases*. Athènes, aux v<sup>e</sup> et iv<sup>e</sup> siècles, en possédait trois : l'Académie, au nord-ouest de la ville; le Lycée et le *Cyaoargée*, au nord-est. Les principaux étaient ceux d'Olympie, d'Epidauro, de Messène, de Delphes, de Délos, de Pergamo, d'Ephèse. Les gymnases comprenaient une *palestre*, composé de nombreuses salles ouvrant sur un péristyle rectangulaire; un *stade*, souvent des *zistes* ou pistes couvertes, des bains, des vestiaires, des portiques, etc. On y trouvait aussi des autels, des statues, de petits temples. Depuis le v<sup>e</sup> siècle, les gymnases devinrent des lieux de rendez-vous. Au iv<sup>e</sup> siècle, on y enseigna la philosophie : Platon parlait à l'Académie. Aristote au Lycée, les cyniques au *Cyosargée*. Les gymnases étaient administrés par des magistrats désignés ordinairement sous le nom de *gymnasiarques* ou de *cosmétés*, et qui étaient assistés par des *pédonomes*, des *épi-méletes*, des *pédo-trièbes*, des *épi-stutes* et divers maîtres, etc.

**GYMNASÉ-DRAMATIQUE**, théâtre parisien construit, en 1820, sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, par les architectes Rougevin et Guichy. Le privilège en avait été concédé à de La Roserie, qui lo transmit à Delestre-Poirson. Le Gymnase était autorisé, tout en jouant des pièces nouvelles sous forme de comédies-vaudevilles, à jouer aussi celles des pièces du répertoire de la Comédie-Française et de l'Opéra-Comique, abandonnées par ceux-ci, et dont les auteurs étaient morts depuis au moins dix ans, à condition de réduire ces ouvrages en un seul acte. En 1824, Poirson obtint l'autorisation d'appeler son théâtre « Théâtre de Madame ». La Révolution de 1830 lui rendit celui de Gymnase-Dramatique.

En 1841, Poirson eut pour successeur Montigny, qui abandonna peu à peu le vaudeville à couplets pour les grandes pièces et la comédie de mœurs. Sa direction dura trente-sept ans, de 1814 à 1841. Il eut pour successeurs Victor Koning, puis Massot et Emile Abraham (1823), Porel et Albert Carré (1821), Porel seul (1828), et Chautard (1829).

**GYMNASIARQUE** (jim' si-ark' — du gr. *gymnasiarkhês*; de *gymnasion*, gymnase, et *arkhos*, chef) n. m. Antiq. gr. Nom des magistrats qui, dans plusieurs cités grecques, étaient chargés de diriger et surveiller les gymnases.

**GYMNASIARQUE** (jim, ki) n. f. Dignité de gymnasiarque.

**GYMNASTE** (jim' nast' — du gr. *gymnastês*; de *gymnasion*, gymnase) n. m. Antiq. gr. Maître qui dirigeait les exercices dans les gymnases, ou qui formait les athlètes. — Adj. Professeur de gymnastique.

**GYMNASTÉRIUM** (jim' sté' n. m. Antiq. gr. Nom donné parfois aux gymnases, ou peut-être aux vestiaires où l'on déposait ses vêtements.

**GYMNASTIQUE** (jim' stik' — du lat. *gymnasticus*, gr. *gymnastikos*, même sens) adj. Propre à fortifier et assouplir le corps : Exercice GYMNASTIQUE. Il Pas gymnastique, Pas de course cadencé.

**GYMNASTIQUE** (jim' stik' — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Art de donner au corps force et souplesse, par des exercices appropriés; ensemble de ces exercices. Apprendre la GYMNASTIQUE. Il Lieu où se font ces exercices : Etre ensemé dans la GYMNASTIQUE.

— Fig. Art d'assouplir et de fortifier l'esprit par certains exercices; ensemble de ces exercices : Le *sylogisme* est une GYMNASTIQUE qui délè l'esprit.

— ENCYCL. L'avantage d'une bonne éducation corporelle n'a échappé à aucun peuple, pas même aux sauvages qui, dans tous les exercices simples ou compliqués, danses religieuses ou guerrières, arrivent à un degré de perfection rarement atteint par les civilisés. La *gymnastique* proprement dite a été constituée du jour où cette culture du corps est devenue collective, donnée à l'aide de commandements et selon une méthode. Dans les temps reculés, les Egyptiens, au témoignage de Platon, et les Asiatiques occidentaux, inspirateurs, sur bien des points, des Grecs de l'époque classique, pratiquaient des exercices collectifs appliqués aux pompes religieuses, aux rites funéraires et à l'agonistique guerrière. L'Inde et surtout la Chine eurent une gymnastique curative. Le *Cong-Fou* chinois, dix-sept cents ans avant notre ère, fonda tout un système d'éducation physique sur la bonne posture du corps et sur la manière de respirer. Parmi tous les Hellènes de l'âge historique, réunis périodiquement dans les Grands Jeux où triomphaient la force et l'adresse corporelle, les Athéniens surtout cherchèrent dans la gymnastique, outre le développement de la force et de la santé, le perfectionnement de la beauté physique, dont les incomparables formes de leur statuaire, discoboles, hercules, coureurs, nous ont donné les modèles. Platon rêvait pour l'homme la double perfection du corps et de l'esprit, que l'on poursuivait en même temps dans les gymnases. A son exemple, les grands pédagogues modernes, Rabelais, Montaigne, Rousseau, se prononcèrent en faveur de l'application rigoureuse des exercices corporels à l'éducation de la jeunesse.

Dans le xix<sup>e</sup> siècle, ces principes n'ont pas été tout d'abord suivis par la France, livrée pendant vingt ans aux guerres civiles et étrangères; mais, en Prusse, le grand professeur Labn, plus tard surnommé le *Père de la gymnastique*, cherchait, au lendemain d'Iéna, dans une éducation et un entraînement physiques très complets, le moyen de donner à son pays les vigoureux soldats d'une armée de revanche. Quelques années plus tard (1815), en Suède, Ling créait à la fois, à Stockholm, un gymnase et une méthode nouvelle. Des établissements analogues se fondaient en Suisse, en Belgique, au Danemark.

En France, enfin, le colonel Amoros obtenait du ministre de la guerre de créer, dans la plaine de Grenelle, un institut de gymnastique, qui fut la première ébauche de l'école normale militaire, transférée, plus tard à Joinville. Une progression méthodique était suivie dans les exercices. Il faisait débuter par des exercices d'assouplissement sans appareils, accompagnés de chants. Venaient ensuite les marches, les sauts, les exercices d'équilibre sur poutres fixes et en mouvement, l'exercice des balles, celui du trapèze, la lutte à bras-le-corps, l'escalado du mur, l'ascension à l'aide d'échelles de corde, ou de

cordes à nœuds, la voltige sur le cheval de bois, etc... Il est facile de reconnaître dans ce programme la plupart des exercices et des agrès encore usités, en France, dans les régiments (un élève d'Amors, le commandant d'Argy, fut le premier directeur de l'École de Joinville) et dans les écoles. En fait, c'est à un autre professeur, Chas, qu'est due l'introduction de la gymnastique dans les écoles de la Ville de Paris, où elle a été véritablement organisée en 1872, et c'est au ministre V. Duruy que revient le mérite d'avoir, en 1868, introduit ce genre d'enseignement dans les lycées et collèges. Enfin, après la guerre de 1870, se produisit, dans une pensée patriotique, un renouveau véritable de l'éducation physique. De très nombreuses sociétés se sont créées un peu partout en France.

Sans parler de son utilité évidente en tant que préparation à la vie militaire, la gymnastique apparaît comme un excellent moyen de modifier les constitutions débiles et de créer aux lymphatiques et aux anémiques un tempérament athlétique et musculaire, et de prévenir la plupart des maladies issues d'un ralentissement de nutrition.

Un nouveau système de gymnastique scientifique, basé sur l'anatomie et la physiologie, est préconisé par le Dr Laburthe et par un grand nombre de médecins et de sociétés savantes. Ce système s'adresse uniquement aux enfants et aux adolescents, jusqu'à la croissance complète. Après l'ossification du squelette, tous les exercices et tous les sports sont permis, selon les préférences ou les aptitudes personnelles. Il faut surtout fortifier, par des exercices aux appareils des gymnases, les tractions, les suspensions, etc., la colonne vertébrale en augmentant la force des muscles qui la soutiennent, développer les organes de la respiration et de la circulation, empêcher le tassement des vertèbres et aussi la compression des articulations en évitant de faire porter des poids, en ne prolongeant pas la station debout, en ne faisant pas faire des marches prolongées, en évitant les sauts et les chutes.

Sous l'influence des contractions musculaires répétées, les apophyses osseuses se développent davantage, deviennent plus saillantes et plus fortes. Des ossifications vicieuses, qui se produisent souvent sous l'influence de la faiblesse et de la nutrition retardée, s'arrêtent et deviennent plus régulières. C'est avec intention que les membres inférieurs sont bien moins exercés dans cette méthode ; les jambes sont toujours assez développées, chez les enfants et les adolescents, par la marche et par les jeux divers auxquels ils se livrent sans cesse entre eux.

— *Gymnastique suédoise.* A la différence des méthodes de gymnastique couramment en usage en France depuis Amors, où sont multipliés les exercices aux appareils, les suspensions, les « tours de force » souvent violents, et qui contribuent à développer les extrémités supérieures et les muscles pectoraux, souvent aux dépens de la bonne allure des épaules et de l'extension de la cage thoracique, la gymnastique dite « suédoise », et dont les principes ont été posés par le Dr Ling au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, tend surtout, d'une façon scientifique et rationnelle, au perfectionnement réel de tout le corps. Ceux de ses mouvements qui se font sans appareils paraissent d'abord semblables aux mouvements d'assouplissement des autres écoles ; en réalité, dans tous les exercices suédois, travail des muscles dorsaux, travail des muscles latéraux, travail des muscles abdominaux, le libre élargissement de la poitrine est poursuivi par l'effacement du ventre, le recul des épaules et la rectitude de la tête. A ce même résultat tend la suspension au *bonne*, petite poutre horizontale que l'on fixe à différentes hauteurs, et aux *espaliers*, séries de barreaux horizontaux appliqués contre les murs, de même que les exercices et développements sur le sol : exercices d'exécution simple, peu fatigante, sans qu'il faille pour cela les estimer réservés aux débilés seuls, mais dont l'exécution méthodique paraît tout à fait efficace pour la correction des fausses attitudes, l'harmonie extérieure du corps, particulièrement de la poitrine et des épaules, et pour le bon accomplissement des fonctions respiratoires.

**GYMNÈME** (*jim*) n. m. Genre d'ascélipiadées marsdéniées, comprenant des plantes volubiles d'Afrique, d'Asie et d'Australie.

**GYMNÉMIQUE** (*jim, mik'*) adj. Se dit de l'acide extrait des feuilles du gymnème sylvestre. (Déposé sur la langue, il possède la propriété d'enlever momentanément aux papilles la perception des saveurs sucrées et amères.)

**GYMNÈTES** (*jim* — du gr. *gumnētēs* ou *gumnēsioi*) n. m. pl. Antiq. gr. Nom sous lequel on désignait, à Argos, une classe inférieure de la population. — *Un GYMNÈTE.*

— *ENCYCL.* Comme les îlots de Lacœe, les *gumnètes* étaient des sorfs de la globe, assujettis à la caste des conquérants dorions. En temps de guerre, ils constituaient l'écoulement des troupes légères.

**GYMNÉTIS** (*jim, tiss*) n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des cétoninés, comprenant de grandes cétonies ternes, veloutées, rousses ou brunes, variées de noir et de gris, vivant sur les arbres, dans les forêts d'Amérique. (On en connaît une centaine d'espèces.)

**GYMNÉTRON** (*jim-né*) n. m. Sous-genre de *mezinus* (insectes coléoptères rynchophores), comprenant de petits charaçons qui vivent sur les scrofulariées, où leurs larves produisent des galles.

**GYMNIQUE** (*jim-nik'* — gr. *gumnikos* ; du *gumnos*, nu) adj. Qui se rapporte aux exercices auxquels les athlètes se livraient tout nus : *Jeux, Exercices GYMNIQUES.*

— n. f. Art des exercices athlétiques : *La GYMNIQUE.*

**GYMNITE** (*jim*) n. m. Minér. Variété de serpentine.

**GYMNOASCÉES** (*jim-no-ascé*) n. f. pl. Famille de champignons ascomycètes, caractérisés par des ascus naissant isolément ou par groupes, mais dépourvus de périthèces ou n'ayant autour des ascus qu'une enveloppe très lâche. (Plusieurs genres sont parasites. Les *trichophytos*, qui causent l'herpès du cheval, doivent être rattachés aux gymnoascées.) — *Une GYMNOASCÉE.*

**GYMNOASQUE** (*jim-no-aské*) n. m. Genre de champignons ascomycètes, type de la famille des *gymnoascées*.

**GYMNOBLASTE** (*jim, blsst'* — du gr. *gumnos*, nu, et *blastēs*, qui bourgeoine) adj. Bot. Dont l'embryon n'est pas dans un sac.

**GYMNOBLASTES** (*jim, blsst'*) n. f. pl. Bot. Groupe de dicotylédonées, offrant le caractère énoncé ci-dessus. — *Une GYMNOBLASTE.*

— *Zool.* Sous-ordre de méduses hydroïdes, dites aussi tubulaires ou hydroïdes ocellées, comprenant des colonies de polypes qui produisent des méduses libres.

**GYMNOBRANCHES** n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes opisthobranches dermatobranches, comprenant des animaux marins nus, qui portent des branchies ou des appendices sur le dos. — *Un GYMNOBRANCHE.*

**GYMNOCARPE** (*jim* — du gr. *gumnos*, nu, et *karpos*, fruit) adj. Se dit des plantes dont les fruits ne sont soudés avec aucun organe accessoire, soit des champignons dont les spores sont placées à l'extérieur.

**GYMNOCÉPHALE** ou **GYMNOCEPHALUS** (*jim, sé, luss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentrostres, famille des cotingidés, tribu des gymnodérinés. (Le *gymnocephalus senex*, à cause de son crâne dénudé, est appelé, par les nègres du Brésil, *oiseau Mon Père*. Il est de la taille d'un choucas et en a la livrée.)

**GYMNOCÈRE** ou **GYMNOCERUS** (*jim, sé-russ*) n. m. Genre de coléoptères, famille des cérambycidés, tribu des laminiés, comprenant des formes épaisses, pubescentes, propres à l'Amérique du Sud, et dont on en connaît une douzaine d'espèces.

**GYMNOCLADE** (*jim*) n. m. Genre d'arbres de la famille des légumineuses césalpiniées.

— *ENCYCL.* Les *gymnoclades* ou chicots (*gymnocladus*) sont remarquables par leurs fleurs polygames, d'un blanc verdâtre, et par l'absence de ramilles. Leur gousse épaisse contient, dans un tissu pulpeux, des graines albumineuses. On n'en connaît guère qu'une espèce, le *gymnocladus* du Canada, originaire de l'Amérique du Nord, employé à l'ornementation des jardins.

**GYMNOCLINE** n. m. Bot. Syn. de *PYRÆTHRE.*

**GYMNOCORVE** ou **GYMNOCORVUS** (*jim, miss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentrostres, famille des corvidés, tribu des corvinés, comprenant des corbeaux de la Nouvelle-Guinée, dont la tête est nue en partie. (L'espèce type du genre est le *gymnocorvus senex*, de toute la région papoue. Il est de la taille d'une grosse corneille.)



Gymnocorve.

**GYMNOCTYDE** (*jim, si* — du gr. *gumnos*, nu, et de *eg-tode*) n. m. Cytode au monère dépourvu de tégument propre.

**GYMNOCTYLE** ou **GYMNOCTYLUS** (*jim, luss*) n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, famille des geckoïdés, comprenant une douzaine d'espèces propres aux régions chaudes du globe. (Les *gymnoctyles* sont des geckos à doigts étroits, non dentelés, munis en dessous de lamelles ; le *gymnoctylus platirus*, de l'Indo-Chine, atteint 0<sup>m</sup>.20.)



Gymnoctyle.

**GYMNODÈRE** ou **GYMNODERUS** (*jim, dé-russ*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux, type de la tribu des *gymnodérinés*, comprenant une espèce américaine, le *col-nu* des vieux auteurs. (Le *gymnodère* [*gymnoderus senex*], anciennement appelé *corneille*, a le plumage foncé ; son cou et ses joues sont dénudés en partie.)



Gymnodère.

**GYMNODÉRINÉS** (*jim*) n. m. pl. Tribu de passereaux dentrostres, famille des cotingidés, renfermant les *gymnodères* et genres voisins. — *Un GYMNODÉRINÉ.*

**GYMNODERME** (*jim, derm'* — du gr. *gumnos*, nu, et *derma*, peau) adj. Hist. Nat. Qui a la peau nue. ■ On dit aussi *GYMNODERMATÉ.*

— n. m. pl. Annél. Famille d'annélides à corps nu.

— Bot. Famille de champignons, dont la surface fractifère est nue et couverte de papilles.

— Infus. Famille de ciliés polybranchés, dont la majeure partie du corps est nu.

**GYMNOONTES** (*jim*) n. m. pl. Sous-ordre de poissons plectognathes des mers chaudes, comprenant ceux qui ont les mâchoires disposées en bec tranchant non recouvert par la peau. (Deux familles composent ce sous-ordre : *molidés*, *tétrodontidés*.) — *Un GYMNOONTÉ.*

**GYMNOGÈNE** (*jim, jèn'* — du gr. *gumnos*, nu, et *gennân*, engendrer) adj. Infus. Qui naît à nu dans les infusions animales ou végétales.

— Bot. Qui a les ovules nus ou non enfermés dans un ovaire.

**GYMNOGLOSSE** (*jim* — du gr. *gumnos*, nu, et *glôssa*, langue) adj. Qui est dépourvu de radules. (Se dit en parlant de certains mollusques gastéropodes prosobranches.)

— n. m. pl. Division des mollusques gastéropodes, comprenant les deux groupes des *homeostrophes* et *hétérostrophes*. — *Un GYMNOGLOSSÉ.*

**GYMNOGRAMME** (*jim*) n. m. Genre de polypodiacées, comprenant des fongères dont la fronde, luisante ou

oblongue, porte des sores sous les nervures. (On en connaît plus de trente espèces, des régions chaudes du globe.)

**GYMNOGYNE** (*jim-no-jin'* — du gr. *gumnos*, nu, et *gynê*, femelle) adj. Se dit des plantes qui portent des ovaires nus.

**GYMNOGOMATES** (*jim*) n. m. pl. Ordre de bryozoaires ectoprotectés, comprenant des animaux marins ou d'eau douce, à bouche sans épistome, à tentacules disposés en cercle complet sur un lophophore discoïde. Ils se divisent en *cyclotomates*, *cténostomates*, *chilotomates*. — *Un GYMNOGOMATE.*

**GYMNETRE** n. m. Bot. Syn. de *GYMNETRUM.*

**GYMNETRIÈRES** (*jim*) n. f. pl. Tribu de jugermanniées, ayant pour type le genre *gymnetrium*. — *Une GYMNETRIÈRE.*

**GYMNETRUM** (*jim, tri-om'*) n. m. Genre de jugermanniées, tribu des *gymnetriées*, comprenant de petites plaques alpestres à feuilles distiques, amplexicaules.

**GYMNOZYCE** (*jim, miss* — du gr. *gumnos*, nu, et *mykēs*, champignon) adj. Se dit des champignons dont les spores sont à nu.

— n. m. pl. Ordre de champignons renfermant ceux dont les corps reproducteurs sont à nu. Syn. de *CONIOMYCÈTES*, et *TRENTINÈS*. — *Un GYMNOZYCE.*

**GYMNOCTES** (*jim, nect'*) n. m. pl. Nom donné par quelques auteurs à une famille de crustacés latomactrécés. (On les appelait aussi *nectés*.) — *Un GYMNOCTÈTE.*

**GYMNOPIÉDIES** (*jim, di* — du gr. *gumnos*, nu, et *paidos*, enfant) n. f. pl. Antiq. gr. Fête annuelle qui était célébrée à Sparte en l'honneur d'Apollon Pythaios, et qui comprenait des danses d'hommes et d'enfants nus.

**GYMNOPIHONES** (*jim*) n. m. pl. Ordre d'amphibiens, dits aussi *apodes*, comprenant *cécilies*, *siphonops* et *épi-crimas*. — *Un GYMNOPIHONÉ.*

**GYMNOPORE** ou **GYMNOPHORA** (*jim*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des phoridae, comprenant de petites mouches d'Europe. L'espèce type est la *gymnophora arcuata*, bruce, avec les pattes ferrugineuses.)

**GYMNOPTALME** ou **GYMNOPTALMUS** (*jim, muss*) n. m. Genre de reptiles américains, sauriens brevilingues, famille des scincoidés, comprenant des formes sans paupières, et dont les membres antérieurs n'ont que quatre doigts, tandis que les postérieurs en ont cinq. (L'espèce type est le *gymnoptalmus quadrilineatus* du Brésil.)



Gymnopleure gr. nat.

**GYMNOPLÈURE** ou **GYMNOPLEURUS** (*jim, russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des coprinés, comprenant une centaine d'espèces de petits bousiers de la région circuméditerranéenne et des contrées désertiques de l'ancien monde, noirs ou métalliques, brillant du plus beau vert ou du rouge rubis.

**GYMNOPODE** ou **GYMNOPODA** (*jim*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscides, comprenant des mouches de taille moyenne, épaisses, ordinairement noires, duvetées de gris. (L'espèce type est la *gymnopoda tomentosa*, de France.)

**GYMNOPOGON** (*jim*) n. m. Genre de graminées, tribu des chloridées, comprenant cinq ou six espèces ceylannaises et américaines.

**GYMNOPTÈRE** ou **GYMNOPTERUS** (*jim, muss*) n. m. Genre de passereaux dentrostres, famille des corvidés, tribu des streptérinés, comprenant des formes de taille moyenne, propres à l'Australie et aux régions voisines. (Des trois espèces connues, la plus commune est le *gymnoptère à queue* [*gymnopterus tibicen*], long de 45 centimètres, noir, largement marqué de blanc. Très commun en Australie, il s'approprie bien et imite tous les chants.)



Gymnorhine.

**GYMNOPTÈRES** (*jim*) n. m. pl. Groupe de mammifères chiroptères, qui se subdivise en trois familles principales : *respertilionidés*, *molossidés*, *taphozoidés*. — *Un GYMNOPTÈRE.*

**GYMNOPTÈRE** ou **GYMNOPTERUS** (*jim, muss*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, tribu des *gymnoptères*, comprenant des mouches parasites rousses ou ferrugineuses, variées de gris ou de brun. L'espèce type est le *gymnoptère rotundatum*, commun en France.)

**GYMNOPTÈRES** (*jim*) n. m. pl. Ordre de mollusques ptéropodes, comprenant ceux dont le corps n'est pas renfermé dans une coquille. (On les divise en deux familles principales : *clionidés* ou *clides*, et *eurybidés*.) — *Un GYMNOPTÈRE.*

**GYMNOPTÈRES** (*jim*) n. m. pl. Tribu d'insectes diptères brachycères, famille des muscides, comprenant les genres *gymnosoma*, *custogastre*, *strongygastré*. — *Un GYMNOPTÈRE.*

**GYMNOPTÈRE** ou **GYMNOPTERUS** (*jim, fass'* — du gr. *gumnos*, nu, et *sophos*, sage) n. m. Philosophie d'uno secte de l'Inde, dont les membres ne portaient pas, dit-on, de vêtement.

— *ENCYCL.* Les *gymnosophistes* étaient voués au célibat, ne vivaient que de légumes et de fruits, simposaient des supplices volontaires. Ils exercèrent une action remarquable sur le monde oriental et jusque dans la Grèce. Alexandre le Grand essaya vainement, lorsqu'il les rencontra au fond de l'Asie, de les attirer à lui. Sous ses successeurs, ils étendirent leur domination spirituelle en Arabie, en Égypte, en Ethiopie. Pythagore, semble-t-il,

à nu les électrons. Zenon, le soviétique, dut apprendre à eux à développer dans la volonté le mépris de la douleur. Leur d'instinct est une sorte de panthéisme matérialiste. Pour purifier l'âme, ils mortifient le corps. Leur croyance en l'immortalité de la motempsycose a-beve d'expliquer leur vie mystérieuse.

**GYMNOSPERMÉ, ÉE** (jim', spér' — du gr. gymnos, nu, et sperma, gaine adj. Bot. Qui a les semences à nu. — n. f. pl. Groupe de plantes cryptogames, de la famille des algues. — Une GYMNOSPERMÉE.

**GYMNOSPERMES** jim', spér'm' n. m. pl. Bot. Nom de l'une des deux grandes divisions de l'embranchement des phanérogames, comprenant toutes les phanérogames chez lesquelles l'ovule est simplement porté à nu par une feuille fertile. — Une GYMNOSPERME.

— ENCYCL. Bot. La classe des gymnospermes comprend les trois familles des cycadées, des conifères et des gnetacées, que les anciens botanistes plaçaient parmi les dicotylédones. Elles s'en rapprochent effectivement par le nombre des cotylédons de leurs graines, et par le mode d'épaississement de leurs tiges. Mais elles s'en écartent complètement par l'organisation simple de leurs fleurs, et par la structure de leur ovule; bien avant la fécondation, le sac embryonnaire se cloisonne et se transforme en un tissu gorge de substances de réserve, l'end sperme; au sein de ce dernier se différencient des corpuscules, dont chacun comprend une oosphère surmontée d'un col. Le pollen, apporté directement au sommet de l'ovule nu, dans une dépression dite chambre pollinique, y germe, et chaque oosphère peut être fécondée par un tube pollinique; chaque œuf ainsi formé se segmente de manière à donner quatre embryons; mais, parmi ceux-ci, un seul, en général, atteint son développement complet.

**GYMNOSPERMIE** jim', mf. n. f. Bot. Premier ordre de la classe de la diadelphie, dans le système sexuel de Linné, comprenant les genres dont les graines paraissent être à nu.

**GYMNOSPORANGÉ** jim', spu-ran-j' n. m. Genre de champignons parasites, de la famille des urédinées.

— ENCYCL. Les télozoospores bicellulaires des gymnosporangies couvrent la surface d'un stroma gélatineux. Le gymnosporangé conique habite le gonévrier commun et la sabine, où son stroma, de couleur orangée, émerge de la surface des rameaux infestés; cette espèce forme ses érudies sur les feuilles de poirier.

**GYMNOSTACHYS** (jim', sta-kiss) n. m. Genre d'aroidées orientées. Les gymnostachys, herbes vivaces, à feuilles de graminées, à spadices cylindriques, à fleurs hermaphrodites, croissent en Australie; le fruit est une baie. — On dit aussi GYMNOSTACHYDE D. f.

**GYMNOSTACHYUM** n. m. Bot. Syn. de CRYPTOPHRAGME.

**GYMNOSTOME** jim', stom' — du gr. gymnos, nu, et stoma, bouche adj. Bot. Dont l'orifice est dépourvu d'opercules : Capsule GYMNOSTOME.

**GYMNOSTOMUM** (jim', sto-mom' n. m. Genre de bryacées, comprenant des mousses à coiffe ventru ou cuculiforme, à sporangé terminal, régulier. (Ces plantes sont de tous les pays; on en connaît trois espèces françaises.)

**GYMNOTE** jim' n. m. Genre de poissons physostomes apodes, famille des gymnotidés, comprenant des grosses anguilles munies d'un appareil électrique.

— ENCYCL. La seule espèce du genre est le *gymnote électrique*, qui habite les eaux douces de l'Amérique du Sud. Ce poisson atteint 2 mètres de long; sa couleur est véritablement foncée avec le gorge jaune et rouge, et deux lignes de tâches jaunes sur les flancs, par où s'écoule un humeur essentiellement conductrice de l'électricité. Les appareils électriques, au nombre de deux, sont placés de chaque côté près de la queue. La face antérieure des lames électrologiques est électro positive, le courant se dirige d'arrière en avant. Les décharges se produisent à la volonté du poisson. Elles sont assez violentes pour paralyser de gros animaux, et les gymnotes s'en servent pour tuer les poissons dont ils se nourrissent. On a dit que les Indiens faisaient entrer dans l'eau des chevaux que ces anguilles tuaient en épuisant sur eux leur force électrique et s'en emparaient ensuite sans danger. Cette tradition, rapportée par Humboldt, semble très exagérée. Au Venezuela, on traque les gymnotes dans de grands filets, et on les saisi on se couvrait les mains avec des gants en caoutchouc. Les commotions produisent une vive douleur et peuvent même renverser un homme; mais le choc n'est point mortel.

Les gymnotes semblent n'envoyer leurs décharges que consciemment, à tel point que les individus gardés dans les aquariums se laissent toucher impunément par leurs lames, sans se réveiller contre un choc étranger, même si on ne se pose pas sur eux, car l'eau transmet la décharge à un certain distance autour du poisson.

**GYMNOTIDÉS** jim' n. m. pl. Famille de poissons physostomes apodes, dont le genre *gymnote* est le type. — Une GYMNOTIDE.

**GYMNURE** ou **GYMNURA** jim' n. m. Genre de mammifères insectivores, famille des érinacéidés, comprenant des animaux de taille moyenne, propres à la Malaisie et ressemblant à des grandes musaraignes. Les gymnures sont le type l'uno tribu dite des *gymnures*. On en connaît trois espèces, répandues du Sumatra à Bornéo.)

**GYMPIE**, ville d'Australie (Queensland [comté de March]; 13.610 hab. Mines d'or.

**GYNANDRE** ji — du gr. gynè, femelle, et andr', andros, mâle adj. Bot. Soit des végétaux qui ont les étamines insérées sur le pistil ou sur l'ovaire.

**GYNANDRIE** (ji, dri — rad. gynandre' n. f. Disposition de la fleur, dans laquelle les étamines sont soudées en un seul corps gynostème avec le pistil.

**GYNANDRIQUE** adj. Syn. de GYNANDRE.

**GYNANDROMORPHE** ou **GYNANDROMORPHUS** (ji, fms' n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des harpalidés, comprenant une espèce

européenne répandue dans la France centrale et méridionale, le *gynandromorphus Etruscus*, rouge et bleu.

**GYNANTHROPE** (ji — du gr. gynè, femme, et anthròpos, homme) n. m. Hermaïphrodite qui tient plus de la femme que de l'homme.

**GYNÈS** ou **DÉLAS**, rivière de l'ancienne Médie, affluent du Tigre; aujourd'hui le *Dialo*. Cyrus marchant contre Babylone, perdit, en traversant cette rivière, un des chevaux sacrés. Pour la punir de ce sacrilège, il la détourna de son lit et la divisa en 360 canaux.

**GYNÉCÉE** (ji, sé — du lat. gynæceum, gr. gynaitkeion; de gynè, femme) n. m. Antiq. gr. Appartement des femmes, dans les maisons grecques.

— Antiq. rom. V. la part. encycl.

— Bot. Syn. de PISTIL.

— Féod. Atelier où travaillaient, pour le seigneur, les vassales ou femmes de corps.

— ENCYCL. Antiq. gr. Dans les maisons grecques importantes, le gynécée était distinct de l'appartement des hommes. Le gynécée était ordinairement placé à l'arrière de l'habitation. Il comprenait, disposées autour d'une cour ou péristyle, une grande pièce (oikos), où se tenait la maîtresse de maison, une chambre à coucher où était le lit conjugal (thalamos), diverses chambres pour les esclaves, etc.

— Antiq. rom. A Rome, sous la république, on donnait aussi le nom de gynæceum ou gynæcium à l'appartement des femmes. Sous l'empire, au moins depuis le IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, on appela également ainsi des garde-moules impériaux, auxquels étaient annexés des ateliers de femmes ou même de grands établissements industriels où l'on fabriquait des vêtements. Ces garde-moules, qui existèrent à Rome et même dans d'autres villes de l'empire, étaient dirigés par des procuratores gynæciorum.

**GYNÉCOSME** (ji, ko-kossm' — du gr. gynaitkeion, gynécée, et kosmos, ornement) n. m. Nom donné parfois aux gynécosomes.

**GYNÉOCRATE** (ji) n. m. Partisan de la gynécocratie.

**GYNÉOCRATIE** (ji, si — du gr. gynaitkeios, de femme, et kralos, puissance) n. f. Etat qui est ou peut être gouverné par des femmes, comme l'Angleterre.

**GYNÉOCRATIQUE** (ji, tik') adj. Qui a rapport à la gynécocratie.

**GYNÉOGRAPHE** (ji — du gr. gynè, aikos, femme, et graphem, écrire) n. m. Auteur qui a écrit sur la femme, sur la gynécologie.

**GYNÉOGRAPHIE** (ji, fi — rad. gynécographe) n. f. Ecrit spécial sur la femme, sur la gynécologie.

**GYNÉOLOGIE** (ji, lo-ji — du gr. gynè, aikos, femme, et logos, traité) n. f. Science ou traité des organes sexuels de la femme, de leur physiologie, de leurs maladies. — On dit aussi GYNÉOLOGIE.

**GYNÉOLOGISTE** (ji, jiss't' ou GYNÉOLOGUE (ji, lo-gh') n. m. Savant, médecin, qui s'occupe spécialement de gynécologie. — On dit aussi GYNÉOLOGUE.

**GYNÉOMASTE** (ji, ni — du gr. gynaitkeios, de femme, et mastos, mamelle) n. m. Homme dont les mamelles sont développées comme celles d'une femme.

**GYNÉOMASTIE** (ji, ma-sis — rad. gynécomaste) n. f. Développement exagéré des mamelles chez l'homme.

— ENCYCL. La gynécomastie, unilatérale ou bilatérale, congénitale ou acquise, consiste tantôt dans une hypertrophie des glandes, tantôt dans un développement exagéré de la graisse mammaire. Elle est souvent liée à d'autres anomalies sexuelles et s'accompagne souvent d'un aspect général féminin appelé *fémminisme*.

**GYNÉCONOME** (ji — du gr. gynaitkeios, de femme, et nomeus, qui régit) n. m. Antiq. gr. Magistrat qui, à Athènes et dans d'autres Etats grecs : à Syracuse, à Milet, etc., était chargé de surveiller le costume et la tenue des femmes, de faire observer les lois somptuaires.

**GYNÉOPHORE** (ji — du gr. gynè, femelle, et phoros, qui porte) n. m. Dépression dans laquelle le distome mâle porte le distome femelle. (On a appelé aussi « gynécophore » la douve elle-même des hématuries, *bilharzia hæmatobium*.)

**GYNÉRIUM** (ji) n. m. Genre de plantes, de graminées festucées, dont l'espèce type croît dans l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Le *gynérium argente*, vulgairement nommé *herbe des pampas*, est une graminée gigantesque, à feuilles larges et formant d'amples et hautes touffes radicales. Du centre de la touffe s'élève une tige de 3 mètres et plus de hauteur, droite, régulière et terminée par une vaste panicule terminale d'un blanc soyeux.

Cette belle plante croît dans l'Amérique du Sud, notamment à la Plata.

**GYNIZE** (ji — du gr. gynè, femelle, pistil) n. f. Surface papilleuse du gynostème, ou bien orifice stigmatique de certaines orchidées.

**GYNOBASE** (ji) n. m. Bot. Portion du réceptacle floral qui supporte le pistil.

**GYNOBASIE** (ji, si) n. f. Bot. Science qui s'occupe de la disposition des éléments du pistil.

**GYNOBASIQUE** (ji, ba-sik' — du gr. gynè, femelle, et basis, base) adj. Qui part de la base du pistil. (Se dit, par exemple, du style des labiées, partant du fond de la profonde dépression qui sépare les deux carpelles.)

**GYNOCARDE** ou **GYNOCARDIE** (ji, di) n. f. Genre de bisacées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs axillaires ou en cymes. (Le fruit est une grosse baie renfermant des graines nombreuses, dont on extrait une huile vomitive. Les espèces connues sont de l'Inde.)

**GYNOCARPE** (ji — du gr. gynè, femelle, et karpos, fruit) adj. Bot. Qui a des semences ou des sperules nues.

**GYNOCIDION** (ji, si) n. m. Petit renflement situé à la base du pédoncule de l'urne, dans certaines mousses.

**GYNO-DIOIQUE** (du gr. gynè, femelle, et de dioïque) adj. Plante ayant des fleurs hermaphrodites et des fleurs femelles sur deux pieds différents.

**GYNO-MONOIQUE** (du gr. gynè, femelle, et de monoïque) adj. Plante ayant sur le même pied des fleurs hermaphrodites et femelles.

**GYNOPHORE** (du gr. gynè, femelle, et phoros, qui porte) n. m. Bot. Sorte de pédicelle au sommet duquel est porté le pistil de certaines fleurs (câprier, sterculio, etc.), et résultant de l'allongement de l'entre-nœud qui sépare le pistil de l'androcée. — On l'appelle aussi CARPHOPHORE.

**GYNOSTÈME** (ji, stèm' — du gr. gynè, femelle, et stémion, filet, étamine) n. m. Organe résultant, chez certaines plantes à ovaire infère, orchidées, aristoloches, styliidées, d'une concrescence qui se poursuit, entre l'androcée et le gynécée, au-dessus du niveau auquel le calice et la corolle reprennent leur indépendance.

**GYNURE** (ji) n. f. Bot. Genre de composées, comprenant quelques espèces de l'Asie tropicale.

**GYOMA**, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Bekes]; sur le Körös; 10.867 hab. Marclé.

**GYÖNGYÖS**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat d'Ilves]; au pied des monts Matra; 16.124 hab. Commerce de grains et fruits; vins; fabrication de lainages; tannerie.

**GYÖNK**, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Tolna]; 3.371 hab.

**GYÖR**. Géogr. V. RAAB.

**GYÖR-SZENT-MARTON**. Géogr. V. MARTINSBERG.

**GYP** (Sibylle-Gabrielle-Marie-Antoinette DE RIGUETTI DE MIRABEAU, comtesse de MARTEL DE JANVILLE, connue sous le pseudonyme de), femme de lettres française, née au château de Koëtsal (Morhavia) en 1850. Arrière-petite-nièce de Mirabeau, sous le nom de GYP, elle a publié des études pleines de fantaisie, de verve et d'audace, sur les mœurs et les travers de la société, du monde de la haute vie et des politiciens. Elle a écrit, en outre, des romans. Gyp s'est activement mêlée aux mouvements boulangistes, antisémitiques, nationalistes. Elle a aussi exposé des tableaux. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *la Vertu de la baronne* (1882); *Petit Bob* (1882); *Autour du mariage* (1883); *Ce que femme veut...* (1883); *Plume et poil* (1884); *Elles et Lui* (1885); *Sans voiles!* (1885); *Autour du divorce* (1886); *Dans l'train* (1886); *Joies conjugales* (1887); *Ma demoiselle Loulou* (1888); *Petit Bleu* (1888); *Ohé! les psychologues!* (1889); *L'Éducation d'un prince* (1890); *O Province!* (1890); *Ohé! la grande vie!* (1891); *une Passionnelle* (1891); *Ces bons docteurs* (1892); *Du haut en bas* (1893); *le Journal d'un philosophe*; *le Mariage de Chiffon* (1891); *Ces bons Normands!* (1895); *les Gens chics* (1895); *Leurs âmes* (1895); *Ohé! les dirigeants!* (1896); *le Baron Sinat* (1897); *Isoël* (1898); *Journal d'un grincheux* (1898); *Sportmanomanie* (1898); *les Cayenne de Rio* (1899); *Trop de chic* (1900); *Friquet* (1901); etc. Gyp a fait jouer quelques pièces : *Autour du mariage* (1883); *Mademoiselle Eve* (1895); etc.

**GYPÆTE** (ji — du gr. gypaëtis; de gyps, vautour, et aëtos, aigle) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, famille des falconidés, type d'une tribu dite des *gypaëtins*, vulgairement nommés *vautours barbés*.

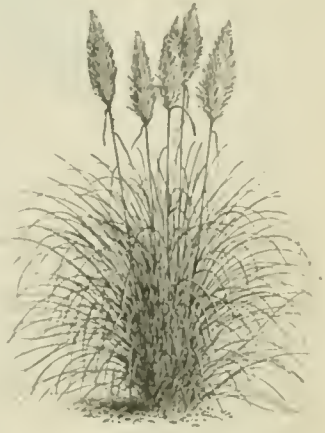
— ENCYCL. Les *gypaëtins* sont de puissants oiseaux à long bec crochu, à large et longue queue, à ailes très

vastes, qui font le passage entre les aigles et les vautours, dont ils se rapprochent par leurs serres faibles, mais ils sont voisins des premiers par leur cou et leur tête munis de plumes en fèche. La seule espèce du genre *gypaëtis barbatus*, *gypaëte barbu*, vautour des agneaux (*Lemmingerer*) mesure 1<sup>m</sup>. 50 de long, sur 2<sup>m</sup>. 60 d'envergure. Brun grisâtre, plus ou moins fauve en dessous, avec le ventre et la gorge blancs, cet oiseau présente la remarquable faculté d'avoir un livrée toujours appropriée aux teintes du sol sur lequel il vit; aussi en a-t-on fait des espèces et des variétés pour les individus d'Arabie, d'Abyssinie, du nord de l'Inde. Répandu dans toutes les montagnes de l'ancien monde, il se nourrit surtout de charognes. Sa puissance digestive est extraordinaire. Les Espagnols l'appellent *quebranta huesos*, broyeur d'os. On a accusé le gypaëte d'attaquer les bestiaux, les chamois, voire les enfants; ce n'est guère probable; il plane toujours au-dessus des précipices, guettant les animaux qui s'y laissent tomber pour les dévorer à loisir. Son œil fixe, d'un rouge vif, son attitude impassible donnent à cet énorme oiseau quelque chose d'effrayant; mais c'est un être inoffensif et timide.

**GYPS** n. m. Ornith. V. VAUTOUR.



Gymnote.



Gynérium.



Gyp.



Gypaète.

**GYPSE** (*jips* — lat. *gypsum*, même sons) n. m. Sulfate hydraté naturel de chaux, vulgairement *pietre a plâtre*.

— **ENCYCL.** Minér. Le *gypse*, dont la formule est  $H^2CASO_4$ , le poids spécifique 2,31 à 2,33, la dureté 1,5 à 2, se présente en masses compactes et grenues comme l'albâtre *gypseux* et le *gypse saccharoïde* et en cristaux.

La forme cristalline du *gypse* dérive d'un prisme rhomboïdal oblique. Ce corps jouit de la double réfraction à deux axes; il présente trois plans de clivage, dont deux faciles et un plus difficile. Les deux premiers sont inclinés de 60 degrés; le troisième leur est perpendiculaire. Le système cristallin du sulfate de chaux offre plusieurs variétés. Les macles sont très communes; c'est la macle de deux cristaux lenticulaires qui produit la variété connue sous le nom de *fer de lance*, et c'est la section de cette macle qui offre la forme qui lui a valu son nom; sa couleur est jaunâtre. Des lits de *gypse* entièrement, mais confusément cristallins, sont désignés, selon leur épaisseur, sous les noms de *grignard* et *piéd d'oulette*. Ces différentes variétés sont très communes dans la *pietre à plâtre* du bassin de Paris. (V. **PLÂTRE**.) Les cristaux trapéziens sont assez abondants dans les marnes qui recouvrent cette roche; ils sont souvent incolores et transparents. Les marnes jaunes sont particulièrement pénétrées de veinules cristallines, formées d'une quantité prodigieuse de petites lentilles.

— **Géol.** *Gypse parisien*. Importante assise de *gypse saccharoïde*, grenu, de formation lagunaire, qui occupe une grande étendue dans le bassin de Paris, dans un vaste cercle limité par Villers-Cotterets, Reims, Melun, Chevroux, Montfort, Mantes et Beaumont. Le *gypse* n'affleure nulle part, car il est soluble; il n'existe que là où les marnes du *gypse*, imperméables, l'ont protégé contre les eaux d'infiltration. Le *gypse parisien* est divisé en quatre couches ou masses très fossilifères, qui sont généralement séparées par des lits de marnes.

**GYPSEUX** (*ji-pséu*), **EUSE** adj. Qui est de la nature du *gypse*; qui contient du *gypse*: *Roche gypseuse*.

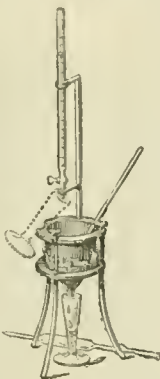
**GYPSIER** (*ji-psié* — rad. *gypse*) n. m. Ouvrier qui travaille le plâtre.

**GYPSIES** (*ji-psé*) n. m. pl. L'un des noms donnés aux bohémien.

**GYPSIFÈRE** (*ji* — du lat. *gypsus*, plâtre, et *ferre*, porter) adj. Qui contient du *gypse*.

**GYPSOGRAPHIE** (*ji, fi* — du gr. *gypsos*, pierre à plâtre, et *graphein*, écrire) n. f. Procédé au moyen duquel on exécute, en creux et on tire des estampes sur plâtre. ■ Estampe obtenue par ce procédé.

**GYPSOMÈTRE** (*ji* — du gr. *gypsos*, plâtre, et *mètron*, mesure) n. m. Appareil destiné à donner, à un décigramme près, la teneur des vins en sulfate de potasse. (Le gypsomètre employé généralement est celui de Salleron. On opère en versant, dans une quantité déterminée du vin, une solution titrée de chlorure de baryum tant qu'il y a formation de sulfate de baryte.)



Gypsomètre.

**GYPSOPHILE** ou **GYPSOPHILA** (*ji*) n. f. Genre de plantes de la famille des Caryophyllées, tribu des silènes, comprenant des herbes vivaces, rameuses, à fleurs blanches, groupées en cymes terminales. (On en connaît une quarantaine d'espèces des régions tempérées de l'ancien continent. Les racines de ces plantes ont été employées, depuis l'antiquité, pour donner du lustre aux laies et au liège, et enlever les taches de corps gras.)

**GYPTIS**, fille de Nann, chef des Ségothriges, qui occupait l'embouchure du Rhône, lorsque, vers l'an 600 av. J.-C., abordèrent, en cet endroit, des Phocéens conduits par un marchand, Euxène. C'était le jour où la fille du chef devait, selon l'usage, se choisir un époux ou présentant à l'un des jeunes hommes rassemblés au banquet une coupe pleine. Euxène ayant été invité, ce fut à lui qu'elle offrit la coupe, et les Phocéens recurent, pour fonder une ville, l'emplacement où s'éleva Marseille. Euxène appela sa femme du nom grec *Aristoxène* (bonne hôtesse).

**GYRAIRE** (*ji-rèr*) n. m. Genre de champignons, comprenant les trémelles couronnées en cercle et comprimées.

**GYRATION** n. f. Didact. V. **GIRATION**.

**GYRATOIRE** adj. Didact. V. **GIRATOIRE**.

**GYRATRICE** (*ji*) adj. fém. Ornith. ■ La colombe gyratrice. V. **TUMBLER**.

**GYRETE** ou **GYRETES** (*ji-ré-tès*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des *gyrinidés*, comprenant des gyryns américains de taille moyenne, dont on connaît un douzain d'espèces. (Les gyretes sont velus, avec une partie des élytres lisse, brillante; tel le *gyretes specularifer*, du Venezuela.)



Gyrin (gr. 2 fois).

**GYRIE** n. f. Arg. V. **GIRIE**.

**GYRIN** (*ji*) ou **GYRINUS** (*ji, nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *gyrinidés*.

— **ENCYCL.** On connaît une soixantaine d'espèces de *gyryns*, répandues sur tout le globe, notamment dans l'hémisphère boréal; une dizaine habitent les envi-

rons de Paris; la plus commune est le gyryn nageur (*gyrynus nator*), bronze, poli.

**GYRINIDÉS** (*ji*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères carnassiers, comprenant les *gyryns* et genres voisins, tous insectes aquatiques, migrateurs, possédant quatre yeux, et de taille petite ou médiocre. On en connaît environ deux cents espèces répandues partout le globe. — Un *gyrinidé*.

**GYRIOSOME** ou **GYRIOSOMUS** (*ji, muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des nyctélinés, comprenant d'assez grandes formes noires, brillantes. (On connaît une quinzaine d'espèces du Chili et du Pérou.)

**GYROCARPE** (*ji*) n. m. Genre de lauracées, tribu des *gyrocarpées*, comprenant des arbres ou arbrisseaux grimpeurs, à feuilles ovaires ou trilobées, à fleurs polygones, régulières, groupées en panicules rameuses. (Le fruit, drupe sec, ovoïde, ailé, sert aux enfants à faire des volants. On en connaît cinq ou six espèces des tropiques.)

**GYROCARPÉ, ÉE** (*ji*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *gyrocarpe*.

— n. f. pl. Tribu de lauracées, comprenant les deux genres *gyrocarpe* et *sparattanthion*. — Une *GYROCARPÉE*.

**GYROCONITE** (*ji*) n. f. Nom donné aux fruits fossiles du chara, pris d'abord pour des coquilles foraminifères.

**GYRODACTYLE** ou **GYRODACTYLUS** (*ji, luss*) n. m. Genre de vers trématodes, type de la famille des *gyrodactylidés*, comprenant de petits animaux dont la région céphalique présente deux expansions. (Les *gyrodactyles* vivent sur les branchies de divers poissons d'eau douce, notamment des cyprins; tel est le *gyrodactylus eleyuns*.)

**GYRODACTYLIDÉS** (*ji*) n. m. pl. Famille de vers trématodes polystomiens, renfermant les *gyrodactyles* et genres voisins. — Un *GYRODACTYLIDÉ*.

**GYROLITE** (*ji*) n. f. Zéolite; silicate hydraté naturel voisin de l'apophyllite et de la thomsonite.

**GYROMANCIE** (*ji, st* — du gr. *gyros*, cercle, et *manteia*, divination) n. f. Divination par les cercles.

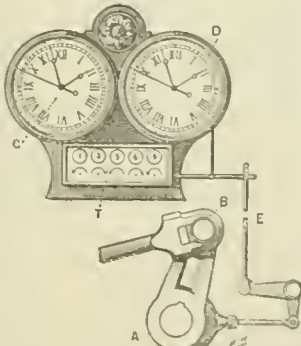
— **ENCYCL.** On trace quatre cercles concentriques, dans les intervalles desquels on pose des lettres fournies par le hasard. Le devin, placé au centre, se met à tourner rapidement sur lui-même et perçoit ainsi les lettres dans un certain ordre, servant à composer des mots qui fournissent la réponse à la question posée. On exécute on tourne autour des cercles jusqu'à ce qu'on tombe étourdi sur des lettres dont on fait des mots pris comme présages.

**GYROMANCIEN, ENNE** (*ji, si-en, èn*) adj. Qui concerne la gyromancie: *Divination GYROMANCIENNE*. ■ Qui pratique la gyromancie: *Un devin GYROMANCIEN*.

— Substantiv.: *Une GYROMANCIENNE*.

**GYROMÈTRE** (*ji* — du gr. *gyros*, cercle, et *mètron*, mesure) n. m. Appareil qui mesure la vitesse de rotation des machines.

— **ENCYCL.** Le *gyromètre* est un compteur de tours installé à demeure sur les machines ou mis en relation directe avec ces machines, qui doivent posséder une vitesse absolument régulière. Il se compose de deux cadrans, dont l'un est une horloge indiquant les secondes; l'autre est un compteur dont les aiguilles suivent le mouvement du totalisateur placé au-dessous. Lorsque la vitesse est normale, les aiguilles des deux cadrans marchent ensemble.



Gyromètre: A, manivelle de la machine; — B, bielle de la machine; — C, cadran à secondes; — D, cadran enregistreur; — E, triangle de transmission; T, totalisateur.

**GYROPE** (*ji*) ou **GYROPUS** (*ji, puss*)

n. m. Genre d'insectes hémiptères parasites, famille des mallophagidés, comprenant de petits animaux parasites aveugles, allongés, à tête très élargie en arrière. (Le *gyropus porcelli* est parasite des colabes.)

**GYROPHÈNE** ou **GYROPHENA** (*ji*) n. f. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, comprenant de minuscules staphylinus bruns et testacés, à élytres très courts. (On en connaît une vingtaine d'espèces, réparties sur l'hémisphère boréal.)

**GYROPHORIQUE** (*ji, rik*) adj. Se dit d'un acide retiré par Stenhouso de deux lichens, dont l'un a pour nom scientifique *gyrophora pustulata*.

**GYROSCOPE** (*ji, skop* — du gr. *gyros*, cercle, et *skopein*, examiner) n. m. Appareil inventé en 1852 par Foucault, pour fournir la preuve directe de la rotation de la terre.

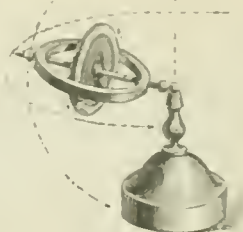
— **ENCYCL.** Le *gyroscope* de Foucault se compose d'un tore en bronze monté sur un tige formant axe de figure; cette tige est placée sur une double suspension assurant son libre mouvement autour du centre de gravité, qui est fixe. Le support est formé de deux cercles, l'un mobile

autour d'un axe vertical, l'autre mobile autour d'un axe horizontal dans le premier et supportant la tige du tore perpendiculairement à l'axe horizontal. Un pignon est calé sur la tige. Le tore, animé d'un mouvement rapide de rotation, en faisant engrener le pignon avec une roue dentée, est placé sur son support, puis abandonné à lui-même, les plans des deux cercles faisant un angle quelconque. L'axe du tore paraît alors décrire un cône de révolution de hauteur à droite autour d'une droite inclinée au mouvement de précession. Le *gyroscope* tournant autour d'un de ses axes principaux d'inertie, on démontre en mécanique que cet axe est fixe dans l'espace. Le mouvement observé est donc dû à l'observateur, qui est animé d'un mouvement en sens contraire. L'observateur participant au mouvement de la terre, celle-ci est donc au même d'un mouvement de rotation de droite à gauche autour d'une droite parallèle à l'axe du cône, avec une vitesse égale à la précession. En fixant horizontalement le cercle sur lequel repose la tige du *gyroscope*, celle-ci oscille de part et d'autre de la méridienne vraie. Si, au contraire, on fixe le cercle vertical dans un plan perpendiculaire au plan du méridien, la tige décrit alors le méridien; on la voit osciller de part et d'autre de l'axe du monde et se fixer enfin dans une direction dont l'inclinaison sur l'horizontale donne la latitude du lieu.



Gyroscope.

La *toupie gyroskopique* et la *balance gyroskopique* sont analogues au *gyroscope*; ces deux instruments se prêtent à une vérification expérimentale des lois du mouvement des solides de révolution autour d'un point de leur axe de figure. La tige de la toupie s'engage dans une crapaudine verticale; la tige de la balance est articulée sur un cylindre qui s'engage dans une crapaudine verticale; son prolongement porte un poids mobile. Dans les deux cas, la tige décrit un cône autour de la verticale du pivot.



Toupie gyroskopique.

**GYROSCOPIQUE** (*ji, sko-pik*) adj. Se dit d'un appareil représentant des analogies complètes avec le *gyroscope*.

**GYROSTÈMON** (*ji, stè*) n. m. Genre de *gyrostémonées*, comprenant des arbrisseaux glabres, à feuilles à ternes sessiles, petites, à fleurs solitaires dans l'aisselle des feuilles. (On en connaît six espèces australiennes.)

**GYROSTÈMONÉ, ÉE** (*ji, stè*) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *gyrostémon*.

— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant les deux genres *gyrostémon* et *codonocarpe*. — Une *GYROSTÈMONÉE*.

**GYROTROPE** (*ji* — du gr. *gyros*, cercle, et *trepein*, tourner) n. m. Commutateur inverseur, inventé par Ampère, en 1820. Il est constitué par une bascule qui se plonge alternativement dans quatre godets reliés d'une manière convenable entre eux, en même temps qu'à une pile.)

**GYROVAGUE** (*ji, ragh* — du lat. ecclési. *gyrovagus*, adj. Vagabond. ■ Moine *gyrovague* ou subst. *Un gyrovague*, Moine errant et mendiant.)

**GYTHIUM**, ville de la Grèce ancienne, sur le golfe de Laconie. Elle servit de port à Sparte. Adj. *Colokytia*.

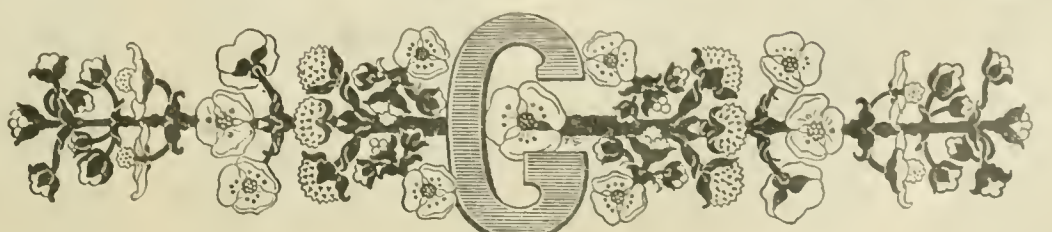
**GYULA** autref. *Julia*, ville d'Austro-Hongrie. Il n'entre comitat de Bekes, sur le Körös Blauc, affluent du la Theiss; 20.333 hab. Alcool, huile. Eleve du bétail.

**GYULA-FEHÉRVAR**. Géogr. V. **KARLSBURG**.

**GYULAI** Paul, poète et critique hongrois, né à Klausenbourg en 1826. Secrétaire de l'Académie, président de la société *Kisfaludy*, directeur de la revue « *Budapesti Szemle* », professeur à l'université, Gyulai a publié: *la Vie de Vörösmarty*, une *Étude sur Bank-bai*, des *Élèves*. Ses *Poésies*, de ton populaire, ont une belle élévation de pensée et une facture impeccable.

**GYULAY**, nom d'une famille de la Transylvanie, dont les membres furent élevés au titre de comtes en 1722. Les plus connus sont: PAUL *Gyulay* (xvii<sup>e</sup> s.), [Chancelier d'Etienne Bathori, il a écrit quelques ouvrages historiques. Bathori le fit exécuter sur des dénégations d'une de ses maîtresses; — JACQUES *Gyulay*, feld-marschal, né en 1763, mort en 1831. Il se distingua à Hohenhinden et dirigea l'arrière-garde pendant la retraite de Wagram. Il fut nommé gouverneur de Bohême (1823); — FRANÇOIS *Gyulay*, général hongrois, né en 1798, mort en 1868. Il devint, en 1848, feld-marschal lieutenant, puis ministre de la guerre (1849-1853). Commandant en chef de l'armée d'Italie en 1859, il fut battu par les Français à Magenta.]

**GYZÈM**. Géogr. V. **GIZÈM**.



# PRINCIPAUX COLLABORATEURS

COMPLÈMENT DE LA LISTE DONNÉE A LA FIN DU TOME TROISIÈME

MM.	MM.	MM.	MM.
<b>Davincoourt</b> (P.), de publiciste.	<b>Dôrué</b> (Lieutenant-colonel), inspecteur principal de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de la ville de Paris.	<b>Flégenheimer</b> (Edmond), ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université.	<b>Léger</b> (Louis), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
<b>Besson</b> (Paul), professeur à l'Université de Caen.	<b>Deschamps</b> (Gaston), critique littéraire.	<b>Gauchery</b> (P.), docteur en sciences, chef des travaux pratiques à la Faculté des sciences de Paris, interne des hôpitaux.	<b>Le Glay</b> (André), publiciste.
<b>Bonnefont</b> (Paul), bibliothécaire à la bibliothèque de l' Arsenal.	<b>Desdovès du Désert</b> , professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Clermont-Ferrand.	<b>Gauthier</b> (Paul), attaché au ministère des Affaires étrangères.	<b>Le Roux</b> (Henri), interne des hôpitaux de Paris.
<b>Bornecque</b> (Henri), maître de conférences à l'Université de Lille.	<b>Devèze</b> (Général), diplômé de l'École des Langues orientales vivantes.	<b>Gestlin</b> (Robert), docteur en droit.	<b>Leurs</b> (Alfred), homme de lettres.
<b>Bréhier</b> (L.), chargé de cours d'histoire à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.	<b>Dorez</b> (Léon), ancien membre de l'École française de Rome, sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.	<b>Giraud</b> , agrégé des sciences naturelles, préparateur de paléontologie au Muséum.	<b>Lévy-Ullmann</b> (Gaston), maître de conférences à l'Université d'Upsal.
<b>Chemp</b> (Paul), rédacteur en chef du <i>Journal des Sports</i> .	<b>Dubols</b> (Marcel), professeur à la Faculté des lettres de Paris.	<b>Gonse</b> (Louis), critique d'art.	<b>Marc Mario</b> , homme de lettres.
<b>Chauvin</b> (Paul), agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée de Tours.	<b>Dumoulin</b> (Maurice), bibliothécaire universitaire.	<b>Gouvy</b> , auditeur à la Cour des comptes.	<b>Martinet</b> , licencié en lettres.
<b>Chenclos</b> (A.), de publiciste.	<b>Duprat</b> , professeur de philosophie au lycée d'Alençon.	<b>Grappe</b> (Georges), homme de lettres.	<b>Môrimée</b> (E.), doyen de la Faculté des lettres de Toulouse.
<b>Couderc</b> (Camille), archiviste paléographe, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.	<b>Durieux</b> (Joseph), docteur en droit, rédacteur à la grande chancellerie de la Légion d'honneur.	<b>Guéchet</b> (M.), professeur au lycée de Sens.	<b>Pârisier</b> (Charles), professeur d'histoire à la Faculté de Nancy.
<b>Daniél</b> (L.), agrégé d'histoire naturelle, professeur au lycée de Rennes.	<b>Flandrin</b> (Louis), ancien élève de l'École normale supérieure, professeur au lycée Buffon.	<b>Guéguen</b> (E.), chef de laboratoire à l'École de Pharmacie de Paris.	<b>Ponthière</b> (Honoré), professeur à l'Université de Louvain.
<b>Dobidour</b> (An-nin), inspecteur général de l'Instruction publique.		<b>Henry</b> (Louis), chef de culture au Muséum, professeur à l'École nationale d'horticulture de Versailles.	<b>Rambaud</b> (Alfred), membre de l'Institut, ancien ministre de l'Instruction publique.
<b>Demogue</b> (René), docteur en droit, chargé de conférences à la Faculté de droit de Paris.		<b>Kiechhoffer</b> (Alphonse), professeur de la salle Jean-Louis, secrétaire de l'Académie d'armes.	<b>Rocheblave</b> (L.), prof. au lycée de Grenoble.
		<b>Lanson</b> (Gustave), maître de conférences à l'École normale supérieure.	<b>Rousseau</b> (François), licencié en lettres.
			<b>Ruedel</b> (Marcel), licencié en lettres.
			<b>Welsch</b> (J.), doyen de la Faculté des sciences de Poitiers.

# PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS DANS LE QUATRIÈME VOLUME

<b>E. Paléogr.</b> , par M. GABRIEL LEDOS; ( <i>Épigr.</i> ), par M. A. BAUDRILLART; ( <i>Gramm.</i> ), par M. L. COQUELIN.	<b>Effet</b> ( <i>Philos.</i> ), par M. R. ALLIER; ( <i>Adm. milit.</i> ), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; ( <i>Comm.</i> ), par M. LOUIS ANDRÉ et M. Eug. LEAUTEY; ( <i>Electr. et Math.</i> ), par M. G. BOUCHENY.	<b>Emeraude</b> , par M. AUG. ROBIN.	<b>Eolipylle</b> , par M. G. BOUCHENY et M. CHARLES MARSILLON.
<b>Eau Chim.</b> , par M. MARCEL MOLINIÉ; ( <i>Anal.</i> ), par M. AUGUSTE ROBIN; ( <i>Adm.</i> ), par M. A. HUSTIN; ( <i>Archéol.</i> ), par M. M. MAINDRON; ( <i>Art. vétér.</i> ), par M. P. MEGNIN; ( <i>Distill.</i> ), par M. P. MONNOT; ( <i>Dr. anc.</i> ), par M. G. LEJEAL; ( <i>Hist.</i> ), par M. A. BAUDRILLART; ( <i>Hyg. et thérap.</i> ), par le Dr FOUVEAU DE COURMELLE; ( <i>Hyg. publ. et législat.</i> ), par M. L. ANDRÉ; ( <i>Indust. et merc.</i> ), par M. CH. MARSILLON; ( <i>Liturg.</i> ), par M. l'abbé BERTRIN; ( <i>Médec.</i> ), par M. G. LEJEAL.	<b>Effigie</b> ( <i>Archéol.</i> ), par M. MAINDRON; ( <i>Dr.</i> ), par M. L. ANDRÉ; ( <i>Numism.</i> ), par M. G. LEJEAL.	<b>Émigration</b> ( <i>Econ. polit.</i> ), par M. J. PERIER; ( <i>Hist.</i> ), par M. L. DELAUAUD.	<b>Eosine</b> , par M. PAUL LEMOULT.
<b>Eau-de-vie</b> , par M. PIERRE MONNOT.	<b>Effort</b> ( <i>Physiol.</i> ), par le Dr LAUMONIER ( <i>Art vétér.</i> ), par M. MEGNIN; ( <i>Phil.</i> ), par M. ALLIER.	<b>Empirisme</b> ( <i>Méd.</i> ), par le Dr PH. POIRRIER; ( <i>Phil.</i> ), par M. HENRI JOLY.	<b>Epaminondas</b> , par M. PAUL MONCEAUX.
<b>Ebers</b> , par M. GASTON MASPERO.	<b>Egger</b> ( <i>Les</i> ), par M. AUG. HAMEL.	<b>Empoisonnement</b> ( <i>Méd.</i> ), par le Dr LAUMONIER; ( <i>Art vétér.</i> ), par M. P. MEGNIN; ( <i>Dr.</i> ), par M. LOUIS ANDRÉ; ( <i>Hist.</i> ), par M. G. LEJEAL.	<b>Épanchement</b> , par M. GAUCHERY.
<b>Ebullition</b> , par M. P. BARY.	<b>Eglise</b> ( <i>Théol. et Liturg.</i> ), par M. l'abbé BERTRIN; ( <i>Archit.</i> ), par M. G. LEJEAL.	<b>Emprisonnement</b> , par M. L. ANDRÉ.	<b>Épargne</b> , par M. JEAN PÉRIER.
<b>Écaille</b> ( <i>Hist. nat.</i> ), par M. M. MAINDRON; ( <i>Comm. p. M. CH. MARSILLON</i> ).	<b>Eglise (États de l')</b> , par M. FUNCK-BRENTANO.	<b>Emprunt</b> , par M. GEORGES MICHEL.	<b>Épauléte</b> , par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
<b>Écclesiaste</b> , — <b>Écclesiastique</b> , par M. l'abbé BERTRIN.	<b>Egout</b> , par M. CH. MARSILLON.	<b>Emulsion</b> , — <b>Encens</b> , par M. GASTON BOUCHENY.	<b>Épave</b> , par M. G. REGELSPERGER.
<b>Éclésiologie</b> , par M. LOUIS COQUELIN.	<b>Egrappage</b> , par M. PIERRE MONNOT.	<b>Encyclique</b> , par l'abbé BERTRIN.	<b>Épée</b> , — <b>Eperon</b> ( <i>Archit.</i> ), par M. MAURICE MAINDRON.
<b>Échange</b> ( <i>Econ. polit.</i> ), par M. G. MICHEL; ( <i>Dr. intern.</i> ), par M. PAUL FAUCHILLE.	<b>Egypte</b> , — <b>Élam</b> , par M. G. MASPERO.	<b>Encyclopédie</b> , par M. ALCEGE BONNEAU et M. EMILE PONTIÈRE.	<b>Éphébie</b> , — <b>Ephorat</b> , par M. PAUL MONCEAUX.
<b>Echappement</b> , par M. C. MARSILLON.	<b>Égypte (Campagne d')</b> , — <b>Élbeé</b> , par M. ADRIEN MELLION.	<b>Endocardite</b> , par le Dr GUILLEMONAT.	<b>Éphéméride</b> ( <i>Astr.</i> ), — <b>Epicyle</b> , par M. J. MASCART.
<b>Echarpe</b> ( <i>Hist.</i> ), par M. G. LEJEAL; ( <i>M. st.</i> ), par le Dr LE MARCHAND.	<b>Élagage</b> ( <i>Sylvic.</i> ), par M. EMILE DEVAULX; ( <i>Dr.</i> ), par M. LOUIS ANDRÉ.	<b>Enéide</b> , par M. A. BAUDRILLART.	<b>Ephèse</b> , par M. L.-P. SAUGON; ( <i>Conciles</i> ), par M. l'abbé BERTRIN.
<b>Echéaocce</b> , par M. LEAUTEY.	<b>Elasticité</b> , par M. MALUSKI.	<b>Énergie</b> ( <i>Mécan.</i> ), par M. R. JARRY; ( <i>Physiol.</i> ), par M. F. LE DANTEC.	<b>Épicète</b> , — <b>Epicure</b> , — <b>Epicurisme</b> , par M. TH. STEEG.
<b>Echecs</b> , par M. PRETI.	<b>Elastique</b> ( <i>Anat.</i> ), par le Dr PH. POIRRIER.	<b>Enfants</b> ( <i>Physiol.</i> ), par le Dr FOUVEAU DE COURMELLE; ( <i>Dr. et Ord.</i> ), par M. G. LEJEAL; ( <i>Armée</i> ), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; ( <i>Jeun.</i> ), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.	<b>Epicurocléide</b> , par M. G. BOUCHENY.
<b>Echelle</b> ( <i>Techn.</i> ), par M. CHARLES MARSILLON; ( <i>Archéol.</i> ), par M. M. MAINDRON; ( <i>Econ. polit.</i> ), par M. G. MICHEL; ( <i>Hist.</i> ), par le Dr POIRRIER.	<b>Elbe</b> ( <i>Géogr.</i> ), par M. O. RECLUS; ( <i>Dr. intern.</i> ), par M. PAUL FAUCHILLE.	<b>Enfer</b> , par M. l'abbé BERTRIN, M. G. LEJEAL, M. DE MILLOUE; ( <i>Jeun.</i> ), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.	<b>Epidémie</b> ( <i>Méd.</i> ), par le Dr FOUVEAU DE COURMELLE; ( <i>Dr.</i> ), par M. LOUIS ANDRÉ; ( <i>Dr. intern.</i> ), par M. FAUCHILLE.
<b>Echelles du Levant</b> , par M. G. LOTH.	<b>Elbe (Géogr.)</b> , par M. O. RECLUS; ( <i>Dr. intern.</i> ), par M. PAUL FAUCHILLE.	<b>Engagement</b> ( <i>Déennat.</i> ), par M. G. LEJEAL; ( <i>Milit.</i> ), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.	<b>Épiderme</b> ( <i>Anat.</i> ), par le Dr LAUMONIER.
<b>Echlinodermes</b> , par M. MAINDRON.	<b>Electrolyse</b> , — <b>Electromagnétisme</b> , par M. LÉON GODARD.	<b>Enghien</b> ( <i>duc d'</i> ), par M. H. WELCHINGER.	<b>Épigramme</b> , par M. LOUIS COQUELIN.
<b>Echiquier</b> ( <i>Dr. anc.</i> ), par M. REGELSPERGER, et M. G. LEJEAL.	<b>Electrometallurgie</b> , — <b>Electrométrie</b> , par M. HONORÉ PONTIÈRE.	<b>Engrais</b> , par M. EMILE DEVAULX.	<b>Épigraphie</b> , par M. PAUL MONCEAUX.
<b>Echo</b> ( <i>Phys.</i> ), par M. G. BOUCHENY.	<b>Electromètre</b> , par M. PAUL BARY.	<b>Engrénage</b> , par M. CH. MARSILLON.	<b>Épilepsie</b> , par M. GEORGES DUPAU.
<b>Eclairage</b> ( <i>Mécan. et cout.</i> ), par M. G. LEJEAL; ( <i>Techn.</i> ), par M. CH. MARSILLON.	<b>Electroscope</b> , par M. G. BOUCHENY.	<b>Enjambement</b> , par M. H. BORNECQUE.	<b>Épilinges</b> ( <i>Archéol.</i> ), par M. MAINDRON.
<b>Eclampsie</b> , par le Dr PH. POIRRIER.	<b>Élegie</b> , par M. LOUIS COQUELIN; ( <i>de Catulle, Propertius, Tibulle, Ovide</i> ), par M. BAUDRILLART.	<b>Enluminure</b> , par M. MAINDRON.	<b>Épiphénomène</b> , par M. H. DANTEC.
<b>Ecliptisme</b> , par M. HENRI JOLY.	<b>Éléonore</b> , par M. FUNCK-BRENTANO.	<b>Ennemi</b> ( <i>Dr. intern.</i> ), par M. FAUCHILLE.	<b>Épire</b> ( <i>Géogr.</i> ), par M. O. RECLUS; ( <i>Hist.</i> ), par M. L.-P. SAUGON.
<b>Eclipse</b> , — <b>Ecliptique</b> , par M. JEAN MASCART.	<b>Éléphant</b> , par M. M. MAINDRON.	<b>Enquête</b> , par M. LOUIS ANDRÉ.	<b>Épistaxie</b> , par le Dr LAUMONIER.
<b>École</b> , par MM. DEVAULX, LEJEAL, LE MARCHAND, HEROU, J. GAUTIER, DR LA SIZERANNE, JOUIN, ROCHEBLAVE, etc.	<b>Éléphantine</b> , par M. MASPERO.	<b>Enregistrement</b> , par M. F. SOLLIER.	<b>Épistolaire</b> , par M. PAUL MORILLOT.
<b>École de Salerne</b> , par M. A. BONNEAU; ( <i>des Maris, des Femmes, des Vieillards</i> ), par M. L. COQUELIN; ( <i>de la Méditerranée</i> ), par M. C. STRYIENSKI; ( <i>d'Athènes</i> ), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.	<b>Éléusines</b> , par M. PAUL MONCEAUX.	<b>Enregistrement</b> ( <i>Physiol.</i> ), par le Dr GUILLEMONAT; ( <i>Techn.</i> ), par M. CH. MARSILLON.	<b>Épithélium</b> , par M. GAUCHERY.
<b>Économie rurale</b> , par M. FR. BERNARD; ( <i>Polit.</i> ), par M. G. MICHEL.	<b>Élevage</b> , par M. EMILE DEVAULX.	<b>Enseigne</b> ( <i>Antiq.</i> ), par M. PAUL MONCEAUX; ( <i>Archéol.</i> ), par M. MAURICE MAINDRON; ( <i>Comm.</i> ), par M. L. ANDRÉ; ( <i>Mar.</i> ), par M. HÉROU.	<b>Épître</b> ( <i>Littér.</i> ), par M. COQUELIN; ( <i>des Apôtres</i> ), par M. l'abbé BERTRIN; ( <i>d'Huracé</i> ), par M. BAUDRILLART; ( <i>de Baileux</i> ), par M. MORILLOT.
<b>Écosse</b> ( <i>Géogr.</i> ), par M. O. RECLUS; ( <i>Hist.</i> ), par M. R. SAMUEL; ( <i>Litt.</i> ), par M. ÉNOCH.	<b>Élimination</b> , par M. BOURGONNIER.	<b>Enseignement</b> , par M. TH. STEEG.	<b>Épizootie</b> ( <i>Art vétér.</i> ), par M. MEGNIN; ( <i>Légit.</i> ), par M. A. MELLION.
<b>Écoulement</b> ( <i>Phys.</i> ), par M. P. LUGOL.	<b>Élixir</b> , par le Dr PH. POIRRIER.	<b>Entecléchie</b> , — <b>Entendement</b> ( <i>Phil.</i> ), par M. R. ALLIER.	<b>Eponge</b> , par M. MAURICE MAINDRON.
<b>Écriture</b> ( <i>Hist.</i> ), par M. MAXIME PETIT; ( <i>Théol.</i> ), par M. l'abbé BERTRIN.	<b>Élithère</b> , par M. A. G. DAGUILLON.	<b>Entérite</b> , par le Dr GUILLEMONAT.	<b>Épouée</b> , par M. HAMEL et M. LOUIS COQUELIN.
<b>Ecthyma</b> , — <b>Eczema</b> , par le Dr LAUMONIER.	<b>Élithèse</b> ( <i>Gram.</i> ), par M. ÉNOCH; ( <i>Gram.</i> ), par M. GEORGES CHAUMETON.	<b>Entérométrie</b> , par M. MAINDRON.	<b>Épreuve</b> ( <i>Archéol.</i> ), par M. MAINDRON; ( <i>Art milit.</i> ), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; ( <i>Gram.</i> ), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE; ( <i>Hist.</i> ), par M. G. LEJEAL.
<b>Ecu</b> ( <i>Arch. et Hist.</i> ), par M. M. MAINDRON; ( <i>Numism.</i> ), par M. G. LEJEAL.	<b>Élithéose</b> , par M. A. G. DAGUILLON.	<b>Entorse</b> , par le Dr PH. POIRRIER.	<b>Épuration</b> , par M. MARCEL MOLINIÉ.
<b>Ecurie</b> , par M. EMILE DEVAULX.	<b>Élithéose</b> ( <i>Gram.</i> ), par M. ÉNOCH; ( <i>Gram.</i> ), par M. GEORGES CHAUMETON.	<b>Entragues</b> ( <i>Henriette d'</i> ), par M. LÉON MARLET.	<b>Épure</b> , — <b>Équerre</b> , par M. GASTON BOUCHENY.
<b>Ecuyer</b> , — <b>Édit</b> , par M. G. REGELSPERGER.	<b>Élithéose</b> ( <i>Gram.</i> ), par M. ÉNOCH; ( <i>Gram.</i> ), par M. GEORGES CHAUMETON.	<b>Entrainement</b> ( <i>Hyg.</i> ), par le Dr LAUMONIER.	<b>Équateur</b> ( <i>Astron.</i> ), par M. J. MASCART; ( <i>Géogr.</i> ), par M. O. RECLUS; ( <i>Hist.</i> ), par M. G. REGELSPERGER.
<b>Édesse</b> ( <i>École d'</i> ), par M. l'abbé BERTRIN.	<b>Élithéose</b> ( <i>Gram.</i> ), par M. ÉNOCH; ( <i>Gram.</i> ), par M. GEORGES CHAUMETON.	<b>Entrecasteaux</b> , par M. H. FROIDEVAUX.	<b>Équation</b> ( <i>Algèbre</i> ), par M. G. BOUCHENY; ( <i>Astron.</i> ), par M. JEAN MASCART.
<b>Édfou</b> , par M. GASTON MASPERO.	<b>Élithéose</b> ( <i>Gram.</i> ), par M. ÉNOCH; ( <i>Gram.</i> ), par M. GEORGES CHAUMETON.	<b>Entrepôt</b> , par M. JEAN PÉRIER.	<b>Équinexe</b> , par M. JEAN MASCART.
<b>Édimbourg</b> , par M. PAGON.	<b>Élithéose</b> ( <i>Gram.</i> ), par M. ÉNOCH; ( <i>Gram.</i> ), par M. GEORGES CHAUMETON.	<b>Entrepreneur</b> , par M. GUST. LEJEAL.	<b>Équilibre</b> ( <i>Mécan. et Phys.</i> ), par M. P. ROLLET; ( <i>Polit.</i> ), par M. DEFAVAUD.
<b>Éditeur</b> , par M. GASTON DUVAL.	<b>Élithéose</b> ( <i>Gram.</i> ), par M. ÉNOCH; ( <i>Gram.</i> ), par M. GEORGES CHAUMETON.	<b>Enveloppe</b> ( <i>Techn.</i> ), par M. CH. MARSILLON; ( <i>Géom.</i> ), par M. E. PERRIN.	<b>Équipollence</b> , par M. ELIE PERRIN.
<b>Édouard</b> ( <i>rois</i> ), par M. FUNCK-BRENTANO.	<b>Élithéose</b> ( <i>Gram.</i> ), par M. ÉNOCH; ( <i>Gram.</i> ), par M. GEORGES CHAUMETON.	<b>Éoène</b> , par M. AUGUSTE ROBIN.	<b>Équitation</b> , par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
<b>Éducation</b> ( <i>Pédag.</i> ), par M. TH. STEEG ( <i>Litt.</i> ), par MM. COQUELIN, ALLIER, KARPPE, PELLISSIER, TH. STEEG;	<b>Élithéose</b> ( <i>Gram.</i> ), par M. ÉNOCH; ( <i>Gram.</i> ), par M. GEORGES CHAUMETON.	<b>Éoène</b> , par M. AUGUSTE ROBIN.	<b>Équivalent</b> ( <i>Chim.</i> ), par M. RAYMOND JARRY; ( <i>Mécan.</i> ), par M. P. BARY.

PRINCIPAUX ARTICLES

Erysipèle, — Erythème, par le Dr LAUMONIER.  
 Erythrée, — Erzgebirge, par M. CAMILLE GUY.  
 Escadron, par M. HÉROU.  
 Escadron, par le Dr L. LE MARCHAND.  
 Escout (Géogr.), par M. CAMILLE GUY; (Dr. int.), par M. FAUCHILLE.  
 Eschine, — Eschyle, par M. PAUL MONCEAUX.  
 Esclavage (Orient et Grèce), par M. P. MONCEAUX; (Jamaïque et Moyen âge), par M. REGELSPERGER; (Islam), par M. BLOCHET; (Colonial), par M. FROIDEVAUX; (au XIX<sup>e</sup> siècle), par M. R. SAMUEL.  
 Escrime (Archéol.), par M. MAURICE MAINDROU; (Art mod.), par M. A. KIRCHHOFFER; (Art milit.), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.  
 Escorial, par M. A. COSTER.  
 Espace (Phys.), par M. R. ALLIER.  
 Espagne (Géogr.), par M. O. RECLUS; (Ethnol.), par le Dr VERNEAU; (Milit.), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (Mar.), par M. de CHENCLOS; (Hist.), par M. A. EBRAY; (Langue et Litt.), par M. E. MÉRIMEE; (Arts), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE; (Mus.), par M. A. POUGIN.  
 Espèce (Biol.), par M. F. LE DANTEC; (Philos.), par M. R. ALLIER; (Log.), par M. DUPRAT.  
 Espionnage (Milit.), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (Hist.), par M. G. REGELSPERGER; (Dr. intern.), par M. FAUCHILLE.  
 Esprit (Chim. ind.), par M. P. MONNOT; (Géom.), par M. HENRI BORNEQUE; (Philos. et Physiol.), par M. POIRRIER; (Sc. occ.), par M. M. MARIO; (Théol.), par M. l'abbé BERTRIN; (Analyses d'ouvrages), par M. STEEG.  
 Esquimaux, par le Dr VERNEAU.  
 Essai (Véau), par M. Ch. MARSILLON; (Chim.), par M. M. MOLINIE.  
 Essais (de Montaigne), par M. PAUL BONNEFON; (de Macaulay), par M. CASIMIR STRYIENSKI.  
 Essaim, — Essaimage, par M. TERRIN.  
 Essence (Phil. et Log.), par M. DUPRAT; (Chim.), par M. J. BOYER et M. P. MONNOT.  
 Esterhazy, par M. J. KONT.  
 Esthétique, par M. RAOUL ALLIER.  
 Estienne, par M. GASTON BOUCHENY.  
 Estoire (Pierre de L'), par M. PAUL BONNEFON.  
 Estomac (Anat.), par le Dr GUILLEMONAT.  
 Estreets, par M. Louis FARGES.  
 Etablissement (Dr. intern.), par M. P. FAUCHILLE; (Dr.), par M. L. ANDRÉ; (Hist.), par M. G. REGELSPERGER.  
 Etain, par M. R. JARRY; (États d'art), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.  
 Etat (Légit. et Dr.), par M. LEJEAL; (Dr. des gens), par M. L. ANDRÉ; (Hist.), par M. F. NICK-BRENTANO; (Polit.), par M. WALTER-JOURDE; (Dr. int.), par M. FAUCHILLE; (Hist.), par M. GUSTAVE REGELSPERGER.  
 Etat-major, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.  
 États-Unis (Géogr. phys. et économ.), par M. ONSÈME RECLUS; (Géogr. polit.), par M. A. EBRAY; (Armée), par le Dr L. LE MARCHAND; (Mar.), par M. A. de CHENCLOS; (Hist.), par M. R. SAMUEL; (Litt.), par M. B.-H. GAUSSERON; (Beaux-Arts), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE; (Mus.), par M. POUGIN; (Découv.), par M. FROIDEVAUX.  
 Ether (Philos.), par M. WALTER-JOURDE; (Chimie), par M. HEBERT.  
 Éthiopie, par M. G. MASPERO; (Ethn.), par le Dr VERNEAU.  
 Ethnographie, — Ethnologie, par le Dr VERNEAU.  
 Éthylamine, par M. G. BOUCHENY.  
 Éthyle, — Éthylène, par M. MARCEL MOLINIE.  
 Étincelle, par M. P. BARY.  
 Etna, par M. ELICOT COLIN.  
 Étoile, par M. JEAN MASCART.  
 Étranger (Dr. intern.), par M. P. FAUCHILLE.  
 Étrier (Archéol.), par M. MAINDROU.  
 Etrusque, par M. ANDRÉ BAUDRILLART; (Linguistique), par M. ENOCH.  
 Etudes (Hollin), par M. l'abbé BERTRIN; (Condillac), par M. STEEG; (Chateaubriand, Bulzac, Bowget), par M. G. PELLISSIER.  
 Etuves (Hist.), par M. FUNK-BRENTANO; (Méd.), par le Dr GUILLEMONAT; (Techn.), par M. Ch. MARSILLON.  
 Étymologie, par M. MAURICE ENOCH.  
 Euchariste, par M. l'abbé BERTRIN.  
 Euclide (Philos.), par M. Th. STEEG.  
 Euclide (Géom.), par M. BOUCHENY.  
 Euclimètre, par M. R. CHAUMETON.  
 Eudocie, — Eudoxie, par M. DIEHL.  
 Eugène de Savoie, par M. L. FARGES.  
 Euler, par M. GASTON BOUCHENY.  
 Eumène, — Euménides, par M. PAUL MONCEAUX.  
 Eunuque, par M. A. BONNEAU et M. PAUL MONCEAUX; (Comédie de Térence), par M. ANDRÉ BAUDRILLART.  
 Euphrate, par M. GASTON ROUVIER.

Eure, — Eure-et-Loir, par M. G. TREFFEL.  
 Euripide, par M. PAUL MONCEAUX.  
 Europe (Géol.), par M. GIRAUD; (Géogr. phys. et écon.), par M. O. RECLUS; (Flora et Faune), par M. WELSH; (Ethnol.), par le Dr VERNEAU; (Géogr. polit. et Découverte), par M. FROIDEVAUX; (Hist. diplom. et anal. d'ouvrages), par M. ALBERT PINGAUD.  
 Évangile, par M. l'abbé BERTRIN.  
 Eventail (Archéol.), par M. MAURICE MAINDROU; (Techn.), par M. Ch. MARSILLON; (Arboric.), par M. Em. DEVAULX.  
 Evêque (Discipl. cath.), par M. l'abbé BERTRIN; (Discipl. protest.), par M. RAOUL ALLIER.  
 Evhémère, — Evhémérisme, par M. RAOUL ALLIER.  
 Eviction, — Exécuteur, par M. GUST. REGELSPERGER.  
 Évolution (Biol.), par M. Félix LE DANTEC; (Géol.), par M. A. ROBIN; (Évolution des genres, de la poésie lyrique), par G. PELLISSIER.  
 Évolutionnisme, par M. WALTER-JOURDE.  
 Exarchat, — Exarque, par M. CHARLES DIEHL.  
 Excentricité, par M. JEAN MASCART.  
 Excommunication, par M. l'abbé BERTRIN.  
 Exécution (Dr.), par M. Louis ANDRÉ; (Milit.), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.  
 Exercice (Physiol.), par le Dr FOVEAU de COURMELLE; (Fin.), par M. SILV. de SACY.  
 Exhaustion, — Exponentiel, par M. GASTON BOUCHENY.  
 Existence (Phil.), par M. DUPRAT.  
 Exorde, par M. Yves SAINT-PAUL.  
 Expérience, par M. HENRI JOLY.  
 Expertise, par M. Louis ANDRÉ.  
 Exploration (Géogr.), par M. FROIDEVAUX.  
 Explosif, par M. P. de BAVINCOURT.  
 Exportation, par M. JEAN PÉRIER.  
 Exposition (Écon. polit.), par M. MAURICE BARBULOAT.  
 Expression (Physiol.), par M. GAUCHERY; (Mus.), par M. POUGIN.  
 Expropriation, par M. G. MICHEL.  
 Expulsion, — Exterritorialité, par M. P. FAUCHILLE.  
 Extradition, par M. P. FAUCHILLE.  
 Extrait (Pharm.), par le Dr Ph. POIRRIER; (Écol.), par M. P. MONNOT.  
 Extrême-onction, par M. l'abbé BERTRIN.  
 Eyck (Les Van), par MM. HENRI JOUIN et ROCHEBLAVE.  
 F (Pulvégr.), par M. GABRIEL LEDOS; (Épigr.), par M. A. BAUDRILLART; (Gramm. comp.), par M. MAUR. ENOCH.  
 Fabert (Abraham de), — Fabvier, par M. MELLION.  
 Fable, par M. Louis FLANDRIN.  
 Fables (d'Esop), par M. MONCEAUX; (de Phédre), par M. BAUDRILLART; (de Marie de France), par M. JEANROY; (de La Fontaine, Fénelon, Florian), par M. Louis FLANDRIN; (Essai sur les Fables de La Fontaine), par M. G. PELLISSIER.  
 Fableau, par M. JEANROY.  
 Fabre d'Églantine, par M. P. MORILLOT.  
 Fabrique (Dr. adm.), par M. Yves SAINT-PAUL.  
 Faculté (Philos.), par M. R. ALLIER; (Anst. publ.), par M. G. LEJEAL.  
 Faïence, par M. BAUMGART.  
 Faillite, par M. Louis ANDRÉ.  
 Faim, par le Dr LAUMONIER.  
 Faisan (Ornith.), par M. MAUR. MAINDROU; (Art culin.), par M. Marc MARIO; (Hist.), par M. JEANROY.  
 Faisceau (Antiq.), par M. A. BAUDRILLART; (Phys.), par M. BOUCHENY.  
 Falaise (Géol.), par M. G. TREFFEL.  
 Falier (Marino), par M. A. BONNEAU.  
 Falsification (Dr.), par M. Louis ANDRÉ; (Hyp.), par le Dr LAUMONIER.  
 Falstaff (Hist.), par M. REYBEL; (Litt.), par M. C. STRYIENSKI; (Mus.), par M. A. POUGIN.  
 Famille, par M. Yves SAINT-PAUL; (Dr. rom.), par M. G. REGELSPERGER; (Sainte Famille, iconogr.), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE; (Famille Pont-Byquet), par M. H. CASTETS, etc.  
 Famine, par M. François BERNARD.  
 Famine (Pacte de), par M. HENRI CARRE.  
 Faraday, par M. Gaston BOUCHENY.  
 Farce (Litt.), par M. Frédéric LOLLÉE.  
 Farcin, par M. Pierre MEGNIN.  
 Farine (Chim.), par M. MARCEL MOLINIE; (Jeun.), par M. MARSILLON.  
 Fastes, par M. BAUDRILLART.  
 Fatalisme, — Fatalité, par M. Léonce ANDRÉ.  
 Fatigue (Physiol.), par le Dr LAUMONIER; (Biol.), par M. Félix LE DANTEC.  
 Fatimites, par M. G. LOTH.  
 Fauconnerie, par M. MAINDROU.  
 Faune (Zool.), par M. G. TREFFEL.  
 Faure (Félix), par M. H. CASTETS.

Faust (Hist. et Drama de Goethe), par M. PAUL BÉSSON; de Marlowe, par M. C. STRYIENSKI; de Klopke, de Lenz, par M. KELLER; de Gounod, par M. AJEN de LISLE.  
 Faute (Dr.), par M. REGELSPERGER.  
 Faux (Dr.), par M. Louis ANDRÉ; (Alg.), par M. GASTON BOUCHENY.  
 Favart (Les), par M. HENRI CARRE.  
 Favorsi, par M. SILVESTRE de SACY.  
 Favorite (Opéra), par M. AJEN de LISLE.  
 Favre (Jean-Baptiste), par M. MAURICE FAURE.  
 Favre (Jules), par M. A. DEBIDOUR.  
 Fayoum, par M. G. MASPERO.  
 Fécondation (Biol.), par M. F. LE DANTEC; (Bot.), par M. A. DAGUILLON; (Physiol.), par le Dr Ph. POIRRIER; (Agric.), par M. DEVAULX.  
 Fécondité, par M. F. LE DANTEC.  
 Féculerie, par M. Ch. MARSILLON.  
 Fédéralisme, par M. WALTER-JOURDE.  
 Fédération, par M. Paul BONDOIS.  
 Fée, — Féerie, par M. ABLYS de JOURDAIN.  
 Félibrige, par M. MAURICE FAURE.  
 Féminisme, par M. GUST. LEJEAL.  
 Femme (Anat.), par le Dr GUILLEMONAT; (Hist., Dr.), par M. G. LEJEAL; (Iconogr.), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE; (Litt.), par M. G. PELLISSIER et M. A. HAMEL.  
 Femur, par le Dr LARDENNOIS.  
 Fénelon, par M. PAUL MORILLOT.  
 Fenêtre, par M. A. BAUDRILLART et par M. Ch. MARSILLON.  
 Fenian, par M. Alcide EBRAY.  
 Féodalité, par M. G. REGELSPERGER.  
 Fer (Métall.), par M. Honoré PONTIÈRE; (Géogr. re.), par M. G. TREFFEL; (Physiol.), par le Dr GUGUEN; (Légit.), par M. L. ANDRÉ; (Blas.), par M. M. MAINDROU.  
 Ferdinand (Alten. et Austr.), par M. REYBEL; (Ital., Bulg., Espagn.), par M. DEBIDOUR.  
 Ferdinand (Bois de Portugal), par M. ANTONIN DEBIDOUR.  
 Féries latines, par M. A. BAUDRILLART.  
 Ferme (Agr.), par M. DEVAULX; (Fin.), par M. HENRI CARRE.  
 Fermentation, par M. DAGUILLON.  
 Ferrare, par M. KERGOMARD.  
 Ferrugineux, par le Dr GUGUEN.  
 Ferrure, par M. Ch. MARSILLON.  
 Ferry, par M. A. DEBIDOUR.  
 Festival, par M. Arthur POUGIN.  
 Fêtes (Hist.), par M. GUECHOT; (Litt.), par M. l'abbé BERTRIN; (Relig. musulmane), par M. BLOCHET; (Iconogr.), par M. ROCHEBLAVE.  
 Fétuque, par M. Emig DEVAULX.  
 Feu (Art milit.), par le lieutenant-col. LE MARCHAND; (Géog.), par M. MAURICE MAINDROU; (Géol.), par M. A. G. ROBIN; (Hist. relig.), par M. l'abbé BERTRIN; (Mar. et Navig.), par M. HÉROU et M. DJARRIC.  
 Feuchères (Sophie de), par M. BONDOIS.  
 Feuillants (Ordre), par M. l'abbé BERTRIN; (Club), par M. P. BONDOIS.  
 Feuille (Bot.), par M. A. DAGUILLON.  
 Feuillet (Biol.), par M. F. LE DANTEC; (Physiol.), par M. G. BOUCHENY.  
 Feuillet (Octave), par M. G. PELLISSIER.  
 Feuilletton, par M. A. BONNEAU.  
 Fève (Bot.), par M. Aug. DAGUILLON.  
 Février (Héol. de), par M. SAUGON.  
 Fibrine, par le Dr LAUMONIER.  
 Fichte, par M. RAOUL ALLIER.  
 Fiducie, par M. ROBERT GESTIN.  
 Fief, par M. GUST. REGELSPERGER.  
 Fielding, par M. Cas. STRYIENSKI.  
 Fièvre (Pathol.), par le Dr POIRRIER; (Art. vétér.), par M. MEGNIN.  
 Figuier (Bot.), par M. DAGUILLON.  
 Figulier (Louis), par M. G. BOUCHENY.  
 Figure (Gramm.), par M. Yves SAINT-PAUL; (Arts), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.  
 Filature, par M. Ch. MARSILLON.  
 Fille (d'honneur), par M. SILVESTRE de SACY; (Hist. relig.), par M. l'abbé BERTRIN; (Hiss., de Roland), par M. G. PELLISSIER; (Fille du régiment, de M<sup>lle</sup> Angot), par M. POUGIN.  
 Fils (Nos Fils, le Fils Naturel, le Fils de Giboyer), par M. G. PELLISSIER.  
 Filtrage, par M. Ch. MARSILLON et M. Pierre MONNOT.  
 Fin (Myth.), par M. G. LEJEAL; (Relig.), par M. l'abbé BERTRIN; (Dr.), par M. Louis ANDRÉ.  
 Finale, par M. A. POUGIN.  
 Finalité, par M. RAOUL ALLIER.  
 Finances, par M. SILVESTRE de SACY.  
 Fingal, par M. B.-H. GAUSSERON.  
 Finistère, — Fjord, par M. Georges TREFFEL.  
 Finlande (Géogr.), par M. G. TREFFEL; (Hist. et Litt.), par M. G. LEVY-ULLMANN.  
 Finnois (Anthr.), par le Dr VERNEAU; (Ling.), par M. MAURICE ENOCH.  
 Fisc, par M. SILVESTRE de SACY.  
 Fissure, — Fistule, par le Dr Philippe POIRRIER.

Flamand Ling., par M. ENOCH; Zoo. bovin., par M. DEVAULX; (Arts), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.  
 Flamme, — Flamininus, — Flamininus, par M. ANRÉ BAUDRILLART.  
 Flammarion, — Flamsteed, par M. G. BOUCHENY.  
 Flamme (Phys.), par M. P. BARY.  
 Flandre (Hist.), par M. FUNK-BRENTANO.  
 Flatters, par M. HENRI FROIDEVAUX.  
 Flaubert (Gustave), — Flechier, par M. PAUL MORILLOT.  
 Fleau (Archéol.), par M. MAINDROU; (Archéol.), par M. H. JOUIN et M. SAUCEU ROCHEBLAVE.  
 Flèche (La), par M. G. LÉOPOLD.  
 Fléchisseur (Anat.), par le Dr Ph. POIRRIER.  
 Fleur (Botan.), par le Dr GUILLEMONAT; (Hortic.), par M. L. HENRY; (Indust. et Com.), par M. Ch. MARSILLON; (Langage des fleurs), par M. Marc MARIO.  
 Fleury (Cardinal), par M. H. CARRE.  
 Fleuve (Géogr.), par M. G. TREFFEL; (Dr.), par M. PAUL FAUCHILLE.  
 Flexion (Constr.), par M. Ch. MARSILLON; (Linguist.), par M. ENOCH.  
 Floquet (Charles), par M. L. ANDRÉ.  
 Flore (Bot.), par M. G. TREFFEL; (Archéol.), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.  
 Florence, par M. G. TREFFEL.  
 Florentine (École), — Floris (Franz), par M. H. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.  
 Florian, par M. PAUL MORILLOT.  
 Floridées, par M. A. DAGUILLON.  
 Flottage, par M. Ch. MARSILLON.  
 Fluide (Phys.), par M. BOUCHENY; (Sc. occ.), par M. Marc MARIO.  
 Fluor, par M. RAYMOND JARRY.  
 Fluor, Fluorhydrique, par M. JARRY.  
 Fluorescence, par M. BARRY.  
 Fluosel, Focales, par M. BOUCHENY.  
 Fœtus, par le Dr Ph. POIRRIER et M. Félix LE DANTEC.  
 Foi (Théol.), par M. l'abbé BERTRIN; (Dr.), par M. REGELSPERGER; (Icon.), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.  
 Foie, par le Dr GUILLEMONAT.  
 Foin, par M. Emile DEVAULX.  
 Foire, par M. JEAN PÉRIER; (Théâtres), par M. Louis COQUELIN.  
 Fohie, par le Dr Philippe POIRRIER.  
 Folklore, par M. GUSTAVE LEJEAL.  
 Fonction (Biol.), par M. Félix LE DANTEC; (Chim.), par M. GASTON BOUCHENY.  
 Fonctionnaire, par M. Louis ANDRÉ.  
 Fonctionnel, par M. F. LE DANTEC.  
 Fondation (Constr.), par M. Ch. MARSILLON; (Dr.), par M. SILVESTRE de SACY.  
 Fonderie (Techn.), par M. Ch. MARSILLON; (Mét.), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.  
 Fonds (Dr.), par M. Félix SOLLIER; (Adm. et Fin.), par M. SILVESTRE de SACY.  
 Fontaine (Phys.), par M. Aug. ROBIN.  
 Fontainebleau, par M. G. TREFFEL.  
 Fontanes, par M. PAUL MORILLOT.  
 Fonte (Métall.), par M. Honoré PONTIÈRE.  
 Fontenelle, par M. HENRI CARRE.  
 Foot-ball, par M. PAUL CHAMP.  
 Force (Philos.), par M. R. ALLIER; (Méc. et Phys.), par M. G. BOUCHENY; (Dr.), par M. L. ANDRÉ.  
 Forceps, par le Dr Ph. POIRRIER.  
 Forêt (Géogr.), par M. G. TREFFEL; (Sylvic.), par M. Emile DEVAULX.  
 Forez (Géogr.), par M. G. TREFFEL; (Hist.), par M. A. LEURS.  
 Forge, par M. Ch. MARSILLON.  
 Forme (Art vétér.), par M. P. MEGNIN; (Dr.), par M. REGELSPERGER.  
 Formique, par M. MARCEL MOLINIE.  
 Formose, par M. GASTON ROUVIER.  
 Formule (Bot.), par M. A. DAGUILLON; (Dr.), par M. G. REGELSPERGER; (Chim. et Math.), par M. BOUCHENY; (Diplom.), par M. G. LEDOS; (Pharm.), par le Dr Ph. POIRRIER.  
 Fort — Fortification, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.  
 Fortune (Myth.), par M. PAUL MONCEAUX.  
 Forum, par M. ANRÉ BAUDRILLART.  
 Fosse (Constr.), par M. Ch. MARSILLON; (Dr.), par M. Louis ANDRÉ.  
 Fossé (Agric.), par M. Em. DEVAULX; (Dr.), par M. Louis ANDRÉ; (Milit.), par le lieutenant-col. LE MARCHAND.  
 Fou (Dr.), par M. Louis ANDRÉ; (Hist.), par M. GUECHOT; (Fête des Fous), par M. JEANROY.  
 Fouché, par M. ALBERT PINGAUD.  
 Fougère, par M. Aug. DAGUILLON.  
 Fougère (Dr.), par M. R. GESTIN.  
 Fouillée, par M. Th. STEEG.  
 Fouquet (Nicolas), p. M. A. PINGAUD.  
 Fouquier-Tinville, par M. P. BONDOIS.  
 Fourberies de Scapin, par M. Louis COQUELIN.  
 Foubure, par M. P. MEGNIN.  
 Fourier (Géom.), p. M. G. BOUCHENY.

PRINCIPAUX ARTICLES

Fourier (J.), par M. FOUILLERISME.  
 Fourrier (L.), par M. LICHTENBERGER.  
 Fournil, par M. MAURICE MAINDRON.  
 Fournelle (M.), par M. CH. MARSHILLON.  
 Fouché-Djallon, par Ed. OLIVIER.  
 Foux (Charles-James), par M. SAMMILLON.  
 Foy (General), par M. Yves SAINT-PAUL.  
 Foyer (Geom.), par M. CHAUMETON;  
 (Hist. re.), par M. G. TREFFEL et M. L. DE MILLOCE.  
 Fraction, par M. GASTON BOUCHENY.  
 Fracture (Chir.), par le Dr POIRRIER;  
 (Geom.), par M. AUGUSTE ROBIN.  
 Fragonard, Français (Fr.-L.), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.  
 Frais (Compt.), par M. LEAUCY; (Econ. polit.), par M. FR. BERNARD; (Dir.), par M. SILVESTRE DE SACY.  
 Fraise (Bot.), par M. M. MAINDRON; (Lett.), par M. CH. MARSHILLON.  
 Fraiseur, par M. DAGUILLON.  
 Franc (Mon.), par M. G. LEJEAL.  
 Francs (Les), par M. PAUL BONDOIS.  
 Francs-archers, par M. MAURICE MAINDRON.  
 Français (Dr.), par M. G. LEJEAL.  
 France (Conn. géogr.), par M. H. FROIDEVAUX; (Géol.), par M. J. GIRAUD; (Hist. nat.), par M. G. TREFFEL; (Cotes et hyd.), par M. CAMILLE GUY; (Climat.), par M. G. TREFFEL; (Litt. et Faune), par M. WELLSCH; (Etnol.), par le Dr VERNEAU; (Géogr. écon.), par M. O. RECLUS; (Constit.), par M. A. GIRAUD; (Adm. int.), par M. HENRI FROIDEVAUX; (Colon.), par M. MARCEL BUBOIS.  
 — Armée, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (Mar.), par M. A. DE CHIENCLON.  
 — Hist., par M. ALFRED RAMBAUD.  
 France (Lang.), par M. A. JEANROY; (Orig. à 1455), par M. A. JEANROY; (XVI<sup>e</sup> siècle), par M. P. BONNEFON; (XVII<sup>e</sup> siècle), par M. G. LANSON; (XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles), par M. G. PELLISSIER; (Philos.), par M. RAOUX ALLIER; (Sciences), par M. JACQUES BOYER; (Arts), par M. HENRI JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE; (Musique), par M. A. POUGIN.  
 — Hist. litt., par M. A. JEANROY.  
 Francfort (Géogr.), par M. C. GUY.  
 Francfort (Traité de), par M. DEBIBOUR.  
 Franche-Comté, par M. G. TREFFEL.  
 Franchise (Poste), par M. RENEY TERRIBLE.  
 Francisque, par M. M. MAINDRON.  
 Franciscaïn, — François d'Assise (S.), — François de Sales, par M. Fabbé BERTRIN.  
 Franc-Maçonnerie, par M. DESVALINES.  
 Français (Allem. et Austr.), par M. A. EBRAY.  
 François I<sup>er</sup>, par M. LE GLAY; (D.-Arts), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.  
 François de Neuchâteau, par M. L. COQUELIN.  
 Franklin (Benj.), par M. A. MELLON.  
 Franklin (John), par M. H. FROIDEVAUX.  
 Fraude, par M. LOUIS ANDRE.  
 Fredegonde, par M. A. LE GLAY.  
 Frederic le Grand, par M. LOUIS FARGES.  
 Fregate, par M. ALBERT HEROU.  
 Frein (Mecan.), par M. CHARLES MARSILLON; (Milit.), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.  
 Fresnet, — Fresque, par M. HENRI JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.  
 Frêne, par M. AUGUSTE DAGUILLON.  
 Fréron, par M. CHAUVIN.  
 Fret, par M. ALBERT HEROU.  
 Freycinet (Naig.), par M. H. FROIDEVAUX.  
 Freycinet (Polit.), par M. H. CASTETS.  
 Friction, par le Dr P. POIRRIER.  
 Frise, — Fromentil, par M. H. JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.  
 Froissart, par M. A. JEANROY.  
 Fromage, par M. EMILE DEVAULX.  
 Fronde (Hist.), par M. P. DUMAS.  
 Front (Anat.), par le Dr P. POIRRIER.  
 Frontière (Dr.), par M. P. FAUCHILLE; (M. d.), par le Dr C. LE MARCHAND.  
 Fronton, par M. ABLYS DE JOURDAIN.  
 Frottement (Mec.), par M. P. ROLLET.  
 Fruit, par M. LOUIS HENRY.  
 Fuchsine, par M. PAUL LEMOULT.  
 Fuero, par M. DESDEVISES DE DEZERT.  
 Fugue, par M. ARTHUR POUGIN.  
 Fumier, par M. EMILE DEVAULX.  
 Fumigation, par le Dr P. POIRRIER.  
 Funiculaires, par M. G. TREFFEL.  
 Funiculaire (Ch. de f.), par M. MARSHILLON; (Mec.), par M. BOUCHENY.  
 Furetière, par M. PAUL MORILLOT.  
 Fusee, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.

Fusil de guerre, par le lieutenant-col. LE MARCHAND; (de chasse), par M. CH. MARSHILLON.  
 Fusion (Ph. c.), par M. LÉON GODARD; (Hist.), par M. PAUL BONDOIS.  
 Fustel de Coulanges, par M. FROIDEVAUX.  
 Futale, par M. EMILE DEVAULX.  
 G (Paléogr.), par M. GABRIEL LEDOS; (Gr. comp.), par M. MAURICE ENOCH.  
 Gabelle, par M. SILVESTRE DE SACY.  
 Gable, par M. KERGOMARD.  
 Gage (Dr. rom. et anc.), par M. GUSTAVE REGELSPERGER; (Dr. act.), par M. DEMOGUE.  
 Galatee (Myth. et Icon.), par M. Yves SAINT-PAUL; (Mus.), par M. AJEN DELISLE; (Litt.), par M. L. COQUELIN.  
 Gale (Pathol.), par le Dr PH. POIRRIER; (Art vétér.), par M. P. MEGNIN.  
 Galène, par M. AUGUSTE ROBIN.  
 Galère, par M. ALBERT HEROU.  
 Gallen, par M. M. AGUINET.  
 Galibis, — Gallas, par le Dr VERNEAU.  
 Galilee, par M. GASTON BOUCHENY.  
 Galileu, par M. ALBERT HEROU.  
 Galitzine, par M. LÉON MAURY.  
 Galle (Bot.), par M. AUG. DAGUILLON.  
 Gallicanisme, par M. Yves SAINT-PAUL.  
 Gallique, par M. G. BOUCHENY.  
 Gallo-romain, par M. ANDRÉ BAUDRILLART.  
 Galvanomètre, par M. L. GODARD.  
 Galvanoplastie, par M. CH. MARSHILLON.  
 Gama (Vasco de), par M. H. FROIDEVAUX.  
 Gambetta, par M. HENRI CASTETS.  
 Gamme (Acoust.), par M. BOUCHENY; (Mus.), par M. AJEN DE LISLE.  
 Gand, par M. DE FIEF.  
 Gange, par M. GASTON ROUVIER.  
 Ganglion, — Gangrène (Méd.), par le Dr LARDENNOIS; (Art vétér.), par M. P. MEGNIN.  
 Gant (Arch.), — Gantelet, par M. MAURICE MAINDRON.  
 Garance (Bot.), par M. DAGUILLON; (Chim.), par M. MARCEL MOLINIE.  
 Gard, par M. PIERRE MONNOT.  
 Garde (Adm.), par M. ANDRÉ; (Milit.), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (Hist.), par M. P. BONDOIS, M. G. TREFFEL et M. MAURICE DUMOUILLIN; (Mar.), par M. ALBERT HEROU.  
 Garde-côte, par M. ALBERT HEROU.  
 Garenne, par M. GUSTAVE REGELSPERGER.  
 Gargantua, par M. PAUL MORILLOT.  
 Garibaldi, — Garnier-Pagès, par M. HENRI CASTETS.  
 Garnier (Ch.), par M. H. JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.  
 Garnier (Rob.), par M. P. MORILLOT.  
 Garnier (Francis), par M. FROIDEVAUX.  
 Garonne (fl.), par M. A. GIRARD.  
 Garonne (Haute-), par M. EM. AUZOU.  
 Gastropodes, par M. M. MAINDRON.  
 Gastralgie, — Gastrite, par le Dr GUILLEMONAT.  
 Gaule, par M. FERDINAND LOT.  
 Gaultier (Théophile), par M. P. MORILLOT.  
 Gautier (Armand), par M. AGUINET.  
 Gavarni, par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.  
 Gave, par M. GEORGES TREFFEL.  
 Gay-Lussac, par M. G. BOUCHENY.  
 Gaz (Phys. et Chim.), par M. G. BOUCHENY et M. M. MOLINIE; (Industr.), par M. MARSHILLON; (Légist.), par M. LOUIS ANDRÉ; (Méd.), par le Dr GUILLEMONAT.  
 Gazette, par M. ALBICE BONNEAU.  
 Gazon, par M. EM. DEVAULX.  
 Géants, par M. Yves SAINT-PAUL.  
 Gelatine (Chim. et Ind.), par M. P. LEMOULT; (Trehn.), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.  
 Gelee (Phys.), par M. G. BOUCHENY; (Vitic.), par M. P. MONNOT.  
 Gendarmerie, — Gendarmier, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.  
 Géocognée, — Géologie, par M. FELIX LE DANTEC.  
 Général, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.  
 Généralisation, par M. JEAN PAGÈS.  
 Généralité, par M. G. REGELSPERGER.  
 Génération, par M. FELIX LE DANTEC.  
 Gènes (Géogr.), par M. KERGOMARD; (Hist.), par M. LÉON DOREZ.  
 Genève, par M. WALTER JOURDE.  
 Gengis-Khan, par M. E. BLOCHET.  
 Genle (Phys.), par M. RAOUX ALLIER; (Milit.), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.  
 Genlis (M<sup>de</sup> de), par M. L. COQUELIN.  
 Genois (Beaux-Arts), par M. HENRI JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.  
 Genou, par le Dr HENRI LARDENNOIS.  
 Genre (Philos.), par M. J. PAGÈS; (Gram.), par M. M. ENOCH; (Litt.), par M. A. HAMEL.  
 Gens, par M. RENÉ DEMOGUE.

Gentilhomme, par M. FUNCK-BRENTANO.  
 Géodésie, — Géométrie, par M. JEAN MASCART.  
 Géographie, par M. H. FROIDEVAUX.  
 Géologie, par M. AUGUSTE ROBIN.  
 George I<sup>er</sup>, par M. GEORGES TREFFEL.  
 George II, III, IV, par M. STRY-LENSKI.  
 George (M<sup>re</sup>), par M. Alcide BONNEAU.  
 Georgie, par M. GEORGES TREFFEL.  
 Géorgiques, par M. A. BAUDRILLART.  
 Gérard (baron), — Gericault, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.  
 Germain (S<sup>ic</sup>) (Eglises et Abbayes), par M. FERNAND BOURNON.  
 Germanicus, par M. ANDRÉ BAUDRILLART.  
 Germanie (Hist.), par M. A. BAUDRILLART; (Arts), par M. G. LEJEAL.  
 Germanie (Royumes), par M. DUMOUILLIN.  
 Germanique, par M. MAURICE ENOCH.  
 Germe, — Germinatif, par M. FELIX LE DANTEC.  
 Germination, par M. DAGUILLON.  
 Gerome, par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.  
 Gers, par M. PIERRE MONNOT.  
 Gestion, par M. REGELSPERGER.  
 Gibelin, par M. LÉON DOREZ.  
 Gibraltar, par M. A. PAGNON et M. TREFFEL.  
 Gigantisme, par M. PAUL GAUCHERY.  
 Gilbert (Poët.), par M. P. MORILLOT.  
 Gilde, par M. FR. FUNCK-BRENTANO.  
 Gilgamesh, par M. G. MASPERO.  
 Ginguene, par M. LOUIS COQUELIN.  
 Giordani, par M. LOUIS FARGES.  
 Giordano, — Giorgione, — Giotto, — Girardet, — Girardon, par M. HENRI JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.  
 Girardin (Em. de), par M. CASTETS.  
 Girardin (M<sup>re</sup> de), par M. L. COQUELIN.  
 Girone, par M. A. GIRARD.  
 Girondins, par M. ALBERT PINGAUD.  
 Gisement, par M. AUGUSTE ROBIN.  
 Glace (Hys.), par le Dr GUILLEMONAT; (Mét.), par M. A. HEROU; (Thérap.), par le Dr PA. POIRRIER; (Verr.), par M. PIERRE MONNOT.  
 Glacière, — Glacier, par M. ROBIN.  
 Gladiateur, par M. BAUDRILLART.  
 Gladstone, par M. Alcide EBRAY.  
 Glaieul, par M. AUG. DAGUILLON.  
 Glande, par M. PAUL GAUCHERY.  
 Glasgow, par M. A. PAGNON.  
 Glazet, — Gleyre, par M. HENRI JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.  
 Glinka, — Gluck, par M. A. POUGIN.  
 Globule, par le Dr GUILLEMONAT.  
 Glucinium, par M. HEBERT.  
 Glucose, par M. MARCEL MOLINIE.  
 Glycérine, par M. HEBERT.  
 Glycol, par M. RAYMOND JARRY.  
 Glyptique, — Glyptothèque, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.  
 Gnosticisme, par M. HENRI JOLY.  
 Gobelins, par M. FERNAND BOURNON.  
 Godoy, par M. DESDEVISES DE DEZERT.  
 Golette, par M. ALBERT HEROU.  
 Goethe, par M. PAUL BESSON.  
 Gogol, par M. OSSIP-JOURIE.  
 Goitre, par M. PAUL GAUCHERY.  
 Goldoni, par M. Alcide BONNEAU.  
 Goldsmith, par M. L. ROCHEBLAVE.  
 Golf, par M. PAUL CHAMP.  
 Gombault, — Gomberville, par M. PIERRE BRUN.  
 Gomme, par M. AUGUSTE DAGUILLON.  
 Goncour, par M. G. PELLISSIER.  
 Gongora y Argote, par M. E. MÉRIMÉE.  
 Goniomètre, par M. LÉON GODARD.  
 Gonsalve de Cordoue, par M. DESDEVISES DE DEZERT.  
 Gonzague (Les), par M. LÉON DOREZ.  
 Gordon (Les), par M. A. BAUDRILLART.  
 Gordon (Les), par M. RENÉ SAMUEL.  
 Gordon-pacha, par M. H. FROIDEVAUX.  
 Gorille, par M. MAURICE MAINDRON.  
 Gortschakov, par M. Alcide EBRAY.  
 Gossec, par M. ARTHUR POUGIN.  
 Gothique (Linguist.), par M. MAURICE ENOCH; (Art), par M. LOUIS GONSE.  
 Goths, par M. MAURICE DUMOUILLIN.  
 Gottschall, — Gottsched, par M. PAUL BESSON.  
 Goujon (Jean), — Goya, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.  
 Gounod, par M. ARTHUR POUGIN.  
 Gourme (Pathol.), par le Dr LAUMONNIER; (Art vét.), par M. MEGNIN.  
 Gournay (M<sup>re</sup> de), par M. L. COQUELIN.  
 Gourville, par M. FRANÇOIS DUMAS.  
 Gout (Phys.), par le Dr GUILLEMONAT; (Enol.), par M. P. MONNOT; (Esthét.), par M. R. ALLIER.  
 Goutte, par le Dr LAUMONNIER.  
 Gouvernail, par M. ALBERT HEROU.  
 Gouvernement (Polit.), par M. WALTER-JOURDE; (Hist.), par M. PAUL BONDOIS.

Gouverneur (Dr.), par M. REGELSPERGER; (Hist.), par M. M. DUMOUILLIN; (Milit.), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (Mar.), par M. JEAN DESVALINES.  
 Gracchus, par M. A. BAUDRILLART.  
 Grâce (Theol.), par M. Fabbé BERTRIN; (Dr. anc.), par M. G. REGELSPERGER; (Dr. act.), par M. L. ANDRÉ.  
 Grâces (Les), par M. PAUL MONCEAUX.  
 Graffigny (M<sup>re</sup>), par M. PIERRE BRUN.  
 Grail (Agr.), par M. EMILE DEVAULX; (Mar.), par M. ALBERT HEROU.  
 Graine, par M. AUGUSTE DAGUILLON.  
 Graisse (Chim.), par M. A. HEBERT; (Econ. rur.), par M. PIERRE MONNOT.  
 Grammaire, par M. MAURICE ENOCH.  
 Grammont, par M. FRANÇOIS DUMAS et M. ALBERT PINGAUD.  
 Grande-Bretagne (Géogr. écon.), par M. G. TREFFEL; (Géogr. polit.), par M. Alcide EBRAY; (Arm.), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (Mar.), par M. A. DE CHIENCLON; (Hist.), par M. PAUL BONDOIS; (Litt.), par M. B.-H. GAUSSERON; (Philos.), par M. RAOUX ALLIER; (B.-Arts), par M. H. JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE; (Mus.), par M. ARTHUR POUGIN.  
 Granville, par M. LOUIS FARGES.  
 Graphologie, par M. G. LEJEAL.  
 Graphomètre, par M. G. BOUCHENY.  
 Graves, par M. PIERRE MONNOT.  
 Gravure (Hist.), par M. Yves SAINT-PAUL; (B.-Arts), par M. LÉON VIDAL.  
 Grèce (Géogr. phys.), par M. G. TREFFEL; (Géogr. polit.), par M. Alcide EBRAY; (Géogr. anc.), par M. H. FROIDEVAUX; (Arm.), par le lieutenant-col. LE MARCHAND; (Mar.), par M. A. DE CHIENCLON; (Hist.), par MM. PAUL MONCEAUX, A. BAUDRILLART, CHARLES DIEHL et Alcide EBRAY; (Lang. et Litt.), par M. PAUL MONCEAUX; (Philos.), par M. RAOUX ALLIER; (B.-Arts), par M. PAUL MONCEAUX; (Mus.), par M. ARTHUR POUGIN.  
 Greffage, par M. PIERRE MONNOT.  
 Greffe, par M. EMILE DEVAULX et M. PIERRE MONNOT.  
 Greffier, par M. FELIX SOLLIER.  
 Grégoire de Tours, par M. COUDER.  
 Grégoire (Les), par M. Fabbé BERTRIN.  
 Grégoire (Henri), par M. P. BONDOIS.  
 Grèce (Méthor.), par M. CHAUMETON; (Econ. rur.), par M. PIERRE MONNOT.  
 Grenade, — Grenadier (Milit.), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.  
 Grenade (Géogr.), par M. A. COSTER.  
 Grenoble, par M. HENRI GAILLARD.  
 Grenouille, par M. M. MAINDRON.  
 Gresset, — Greuze, par M. LOUIS COQUELIN.  
 Grétry, par M. ARTHUR POUGIN.  
 Grévy, par M. HENRI CASTETS.  
 Grey (Jane), par M. PAUL BONDOIS.  
 Grillparzer, par M. Ed. FLEGESHEIMER.  
 Grimm (Fr.), par M. P. MORILLOT.  
 Grimm (Jacq.), — Grimm (Guil.), par M. PAUL BESSON.  
 Grippe, par le Dr PHILIPPE POIRRIER.  
 Grison, par M. CHARLES MARSILLON.  
 Groenland, par M. G. TREFFEL.  
 Gros (baron), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.  
 Grossesse (Méd.), par le Dr PH. POIRRIER; (Dr.), par M. G. LEJEAL.  
 Grotius, par M. DELACOUR.  
 Grotte, par M. AUGUSTE ROBIN.  
 Grue (Ornith.), par M. M. MAINDRON; (Méc.), par M. C. MARSILLON.  
 Guadeloupe, par M. O. RECLUS.  
 Guano, par M. EMILE DEVAULX.  
 Guarani, par le Dr VERNEAU.  
 Guatemala, par M. A. BREHIN.  
 Guébres, par M. D. MENANT.  
 Guêpe, par M. MAURICE MAINDRON.  
 Guerrazzi, par M. L. DELAVAL.  
 Guerre (Dr. int.), par M. PAUL FAUCHILLE; (Milit.), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.  
 Guerre 1870, par M. A. PINGAUD.  
 Guichardin, par M. LÉON DOREZ.  
 Guichen, par M. LÉON MAURY.  
 Guignol, par M. EDUARD ALBER.  
 Guillaume I<sup>er</sup> d'Allemagne, par M. REY-BEL.  
 Guillaume II d'Allemagne, par M. LOUIS FARGES.  
 Guillaume (Angl.), par M. L. MAURY.  
 Guillaume au Court-Nez, — Guillaume de Machault, par M. A. JEANROY.  
 Guinée, par M. EDUARD OLIVIER.  
 Guipure, par M. M. VEYSSERE.  
 Guise, par M. AGÈS DE LISLE.  
 Guizot, par M. FR. DUMAS.  
 Guizot (M<sup>re</sup>), par M. L. COQUELIN.  
 Gustave (Suède), par M. L. MAURY.  
 Guyane, par M. CAMILLE GUY.  
 Guyenne, par M. FUNCK-BRENTANO.  
 Guyton de Morveau, par M. BOUCHENY.  
 Gymnastique, par le lieutenant-col. DÉRUE et M. EMILE ANDRÉ.  
 Gyroscope, par M. R. CHAUMETON.









AE  
25  
L34  
t.4

Larousse, Pierre  
Nouveau Larousse illus-  
tré

Robarts

For use in  
the Library  
ONLY

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

For use in  
the Library  
ONLY

